UNLIFFE.

20,451/c

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIX-SEPTIÈME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIX-SEPTIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIX-SEPTIEME.

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

HALBERSTADT, *Halberstadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de basse-Saxe, capitale d'un évêché sécularisé, & réduit en principauté par le traité de Westphalie, dont jouit la maison de Brandebourg. La ville est agréablement située sur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieues S. E. de Brunswick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberstadt* est enfermée dans le duché de Brunswick, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. *Long.* 33; 8; *lat.* 52, 6.

Cette principauté est confiée aux soins d'onze inspecteurs provinciaux, & à la direction d'un surintendant-général. La religion luthérienne y est dominante. Elle est en possession de la cathédrale & des églises collégiales ainsi que de la plupart des paroissiales de la contrée; mais soumise à la sagesse suprême du prince, elle n'exclut du pays ni les réformés, ni les catholiques, ni les juifs; seulement est-il défendu aux catholiques de faire des prosélytes, & à leurs couvents d'acquérir des biens fonds.

Cette principauté a ses états particuliers, lesquels s'assemblent quatre fois l'an, & qui, des divers officiers héréditaires,

qui leur appartenoient autrefois, ont encore conservé leur maréchal & leur échanson; leur maréchal dans la famille noble Rœssing, & leur échanson dans celle de Flechtingen. Ces états consistent en trois classes, dont la premiere comprend le chapitre des chanoines nobles attachés à la cathédrale, ceux des quatre collégiales & trois couvents catholiques : la seconde comprend les gentilshommes qui possedent des fiefs nobles dans le pays : & la troisieme comprend la magistrature des villes de *Halberstadt*, d'Aschersleben & d'Osterwick. L'on sent, que restreinte à la matiere des contributions de la province, l'occupation de ces états ne sauroit être dangereuse pour une domination aussi vigilante & aussi ferme que celle du roi de Prusse; cependant pour obvier dans l'assemblée à tout défaut d'intention ou de conduite, l'on a la précaution convenable d'y faire juger aux députés le maintien de l'autorité du prince, tout comme la conservation des droits des états.

A titre de prince de *Halberstadt*, le roi de Prusse est membre, tant du cercle de basse-Saxe, que du collége des princes séculiers dans la diete de l'empire; il siége & vote en basse-Saxe entre Wolfenbutel & Mecklenbourg; & à la diete de l'empire entre Wolfenbutel & la Poméranie citérieure. Son contingent est de 432 florins pour les mois romains, & de 162 rixdallers 24 creutzers pour la chambre impériale.

Ce n'est que depuis la paix de Westphalie, qu'érigée en principauté séculiere, *Halberstadt* appartient à la maison de Brandebourg : c'étoit avant cette époque un état épiscopal, fondé vers la fin du VIII^e^ siecle, & devenu protestant vers le milieu du XVI^e^, après avoir été jusques à cette derniere date, suffragant de Mayence. (*D. G.*)

Halberstadt est la patrie d'Arnisæus (Henningus) philosophe & médecin estimé au commencement du dix-septieme siecle. On fait en général beaucoup de cas de ses ouvrages de politique; il établit dans la plupart un dogme directement opposé à celui d'Althusius, savoir que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDAN I, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede & de Gothland; attaqué par les Norwégiens qui s'étoient révoltés, les Russes accoururent à son secours & lui aiderent à reconquérir les états qu'il avoit perdus. Fridlef avoit, par ses conseils & par son courage, assuré le succès de cette guerre. Quoique prince & barbare, *Haldan* ne fut point ingrat : il lui aida à conquérir le Danemarck, sur lequel il avoit d'autres droits que celui du plus fort; il le seconda aussi dans ses projets amoureux; une victoire assura à Fridlef la possession de Flogerte, princesse Norwégienne. *Haldan*, enfin, alloit régner pour lui-même, lorsque des rébelles conspirerent contre lui & l'assassinerent.

HALDAN II, roi de Suede; sa vie n'est qu'une suite de meurtres; c'est un objet dévoué à l'indignation de la postérité, & dont la vue ne peut être utile que dans un siecle où un systême aussi dangereux que sublime, a consacré tout ce que les arts ont de plus exquis, à rappeller la barbarie. L'histoire des premiers rois du Nord peut servir du moins à prouver que dans les siecles d'ignorance chaque jour a été marqué par des assassinats. Dans les siecles éclairés on se tue aussi, mais avec plus d'art : la méthode est plus lente, les meurtres moins fréquens; & le temps que les rois emploient à chercher des prétextes pour se déclarer la guerre, est autant de gagné pour l'humanité. *Haldan* étoit fils de Harald, qui fut assassiné par Frothon, son frere; un crime fut puni par un crime; & Frothon (*Voyez* ce mot) fut brûlé dans son palais par son neveu; Ulvide, sa femme, fut lapidée, & Sivard, son beau-pere, expira, comme elle, sous les coups de *Haldan* & de son frere Harald : le premier ajouta encore Eric à tant de victimes de sa vengeance : il avoit été vaincu dans plusieurs combats, mais enfin le plaisir de tremper ses mains dans le sang de son ennemi, le dédommagea de la honte de tant de défaites. Devenu roi de Suede par la mort de l'usurpateur, *Haldan* fit la guerre aux pirates, parce qu'il ne savoit plus à qui la faire. Un rebelle l'appelle en duel, c'étoit Sivald : *Haldan*, qui devoit le châtier, alla hazarder contre lui sa couronne,

ſa vie, & compromettre l'autorité des loix: Sivald amena avec lui ſes ſept enfans, & les huit champions demeurerent ſur la place: Hartbéen veut meſurer ſa force avec le vainqueur; il vient accompagné de ſix ſpadaſſins; & *Haldan*, ſoit adreſſe, ſoit bravoure, ſait encore ſe délivrer de ſes ſept ennemis. Il n'étoit point marié, mais il étoit amoureux, & cette paſſion qui adoucit les mœurs des autres hommes, ne fit que donner à ſon caractere plus de férocité. Thorilde, fille de Grimo, étoit l'objet de ſon amour: il maſſacra le pere pour obtenir la fille; ou peut-être n'aſpiroit-il à la main de Thorilde que pour avoir la gloire d'étendre Grimo à ſes piés. Le meurtre d'un corſaire nommé *Ebbo* fut le dernier de ſes exploits. (*M. DE SACY.*)

HALDE, (*Géog.*) ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus, ſur la côte de l'Océan & du golfe d'Iddesfiord, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Fredericſtadt. *Long.* 28, 15: *latit.* 59, 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmſtadt.

HALDENSTEIN, (*Géog.*) petite baronnie de Suiſſe, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean Jacques de Châtillon, ambaſſadeur de France; il appartient aujourd'hui, ainſi que la baronnie, à MM. de Shavenſtein, les plus riches ſeigneurs des Griſons, qui y ont introduit le calviniſme. (*D. J.*)

HALDS-AMPT, (*Géogr.*) bailliage de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Wibourg: il renferme 67 paroiſſes, & tire ſon nom d'un vieux château, ſitué au bord d'un lac, & qui dans le temps de la catholicité ſervoit de retraite aux évêques de Wibourg. (*D. G.*)

HALE, ſ. m. (*Phyſiq.*) qualité de l'atmoſphere, dont l'effet eſt de ſécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y ſont expoſés. Le *hale* eſt l'effet de trois cauſes combinées, le vent, la chaleur, & la ſéchereſſe.

* HALE A BORD, (*Marine.*) corde qui approche une chaloupe du vaiſſeau, quand elle eſt amarrée à l'arriere.

HALE, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie ſur le fleuve Amphryſe, & près du mont Othrys, entre Pharſale & Thebes de Phtiotide. Cette ville eſt écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharſaliens, & emmena les habitans eſclaves; elle s'appelloit conſtamment ἄλος, & les habitans ἀλεῖς. (*D. J.*)

HALEBARDE, ſ. f. l'*h* s'aſpire (*Art milit. & Hiſt.*) arme offenſive compoſée d'un long fuſt ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croiſſant, & au bout une grande lame forte & aiguë.

La *halebarde* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies de halebardiers; les ſergens d'infanterie ſont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoiſe*, parce que les Danois s'en ſervoient & la portoient ſur l'épaule gauche; des Danois elle a paſſé aux Ecoſſois, des Ecoſſois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (*Q*)

HALEBAS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne deſcend pas avec aſſez de facilité; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (*Z*)

HALEBRAN, *voyez* HALLEBRAN.

* HALECRET, ſ. m. ancienne arme défenſive qui conſiſtoit en un corſelet de fer battu, compoſé de deux pieces, dont l'un couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus léger que la cuiraſſe. La cavalerie françoiſe, qu'on appelloit ſous Louis XI *les hommes d'armes*, portoit le *halecret*.

HALÉENS (JEUX), *Antiq. grecq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve: nous n'avons point de connoiſſance de la nature de ces jeux. (*D. J.*)

* HALEINE, ſ. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant ſimples que figurées.

HALEINE, (*Manége & Maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'eſt-à-dire des che-

vaux dont les côtes ſont ſerrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux pouſſifs, ſoit à raiſon de la viſcoſité des humeurs qui rempliſſent en eux les tuyaux bronchiques; ſoit à raiſon du deſſéchement de ces canaux aériens & des véſicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toujours laborieuſe. *Voy.* POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artere, les naſeaux, *&c.* pechent par trop d'étroiteſſe, ſont communément gros d'*haleine*. *Voyez* GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la ſurabondance du ſang dans les poumons, l'irritation des nerfs de ce viſcere & des nerfs moteurs des muſcles du thorax, la tenſion de tous les organes qui concourent à la reſpiration, la violence des mouvemens du cœur ſont-elles portées à un tel point que l'animal par ſes inſpirations & ſes expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obſtacles qui s'oppoſent en lui à l'introduction de l'air, il eſt inconteſtablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter inſenſiblement & chaque jour ſon exercice, c'eſt lui procurer les moyens de fournir ſans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de ſa part, ou de réſiſter à de longues & vives courſes, en habituant par degrés toutes ſes parties aux mouvemens auxquels elles ſont naturellement diſpoſées, & en ſollicitant les vaiſſeaux, tant aériens que ſanguins de ſes poumons, à des dilatations dont ils ſont ſuſceptibles, & qui deviennent toujours plus aiſées & moins pénibles: c'eſt ainſi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, ſi l'on ralentit ou ſi l'on ſuſpend ſon action; on le tient en *haleine*, ſi on l'exerce conſtamment. Les raiſons du recouvrement de la liberté de ſa reſpiration, dans le premier cas, & de la facilité de ſon *haleine*, dans le ſecond, ſe préſentent d'abord à quiconque réfléchit ſur les cauſes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif ſans lequel l'animal ne ſauroit ſubſiſter.

HALEN, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, ſur la Géete, à cinq lieues de Louvain. *Long.* 22, 42; *lat.* 50, 58. (*D. J.*)

HALENTE, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle ſe perd dans la mer de Toſcane. *Haletes* eſt ſon ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'eſt la même riviere que le *Halet* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (*D. J.*)

HALER, v. act. (*Marine.*) c'eſt tirer un cable, un cordage, une manœuvre, & faire force deſſus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* ſur une manœuvre, les matelots donnent tous en même temps la ſecouſſe, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette ſecouſſe, le contre-maître ou quelqu'autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* ſur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un*, *deux*, *trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la ſecouſſe à la bouline. Quand on manœuvre les coüets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troiſieme cri on *hale* ſur la manœuvre.

Haler ſe dit auſſi pour tirer quelque choſe vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de ſituation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'eſt le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui ſert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorſqu'elle eſt amarrée à l'arriere du vaiſſeau.

Haler à la cordelle, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une riviere. (*Z*)

HALER *le chanvre*, (*Corderie.*) c'eſt le deſſécher, pour le diſpoſer à être broyé. *Voy. l'art.* CHANVRE.

HALEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le batelier qui tire un bateau avec une corde paſſée autour de ſon corps ou de ſes épaules. (*Z*)

HALF-PENNY, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un ſou du pays, c'eſt-à-dire environ un ſou argent de France.

HALI, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Queda, ville conſidérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient ſeize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un

bahar,

bahar, pesant quatre cens cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* (G)

HALIARTE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece, dans la Béotie; Strabon, *liv. IX*, dit qu'elle ne subsistoit plus de son temps; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Persée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphissìde*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non-seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (*D. J.*)

HALIBRAN, jeune canard. *Voyez l'article* CANARD, & HALLEBRANS.

HALICARNASSE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particuliérement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siége. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & jouit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisée, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toujours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même temps un des plus célebres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous lassons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* (*D. J.*)

* HALIES, s. f. pl. (*Antiquit.*) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de ἅλιος, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour ἥλιος, *soleil*.

HALIME, s. m. (*Jardinage.*) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (*Z*)

HALINATRUM, ou *HALINATRON*, (*Hist. nat. Minéral.*) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes, à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure réguliere ou crystallisée; il effleurit aussi en quelques endroits à la

surface de la terre. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I*, *p.* 325.

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agricola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpêtre. (—)

HALITZ, *Halicia*, (*Géog.*) petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Niester, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. *Long.* 43, 35; *latit.* 49, 20. (*D. J.*)

HALL, (*Géogr.*) *Hala ad Œnum*, ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le Tyrol, au quartier d'Innthal, sur l'Inn, à quelques lieues plus bas qu'Inspruck; elle existe dès l'an 1102, & renferme une église paroissiale, un collége de jésuites, un couvent de S. François, & un chapitre de filles, doté d'une église très-riche, ouvrage de la dévotion des princes du pays. Au moyen de la navigation de l'Inn, cette ville fait avec l'Autriche un commerce considérable, & elle a dans son enceinte un grand & bel hôtel de monnoie, dont la fabrication s'exécute par des rouages que l'eau fait mouvoir. Mais l'importance principale de cette ville consiste dans ses salines, qui, tous frais faits, rapportent, dit-on, à la cour deux cens mille rixdallers par an. La matiere brute s'en tire par gros quartiers très-durs, d'une haute montagne du voisinage; pour amollir ces quartiers, & les dépouiller de ce qu'ils peuvent avoir de sale & d'hétérogene, on les jette dans de grands creux pleins d'eau douce, où ils reposent pendant quelques mois. Devenue salée par cette opération, l'eau des creux se conduit alors par des canaux de bois, dans les chaudieres de *Hall*, où l'action du feu donne au sel la forme & la finesse qu'on lui destine. (*D. G.*)

HALLAGE, s. m. (*Jurispr.*) est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. *Voyez* le *Recueil de celles de la troisieme race*, *tome II*, *pp.* 398 & 581: il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paye pour toute sorte de places que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. *Voyez* TONLIEU. (*A*)

HALLALI, s. m. (*Chasse.*) cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hallandia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemarck, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (*D. J.*)

HALLE, s. f. (l'*h* s'aspire) *Commerce*; place publique destinée dans les villes & bourgs un peu considérables, à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particuliérement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, légumes, *&c.*

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandise. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où se font ces assemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne signifiant que cette portion particuliere de la place qui est couverte d'un appentis, & quelquefois enfermée de murs pour la sûreté des marchandises, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

Halle se disoit aussi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où se tiennent plusieurs des principales foires de France.

C'est ainsi entr'autres que la foire Saint-Germain qui se tient à Paris, & la franche de Caën, si célebre en basse Normandie, sont appellées dans les titres de leur établissement; & c'est pareillement de deux de ces sortes de bâtimens destinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'eſt à Philippe Auguſte que cette capitale doit l'établiſſement de ſes *halles* dans le lieu où elles ſont préſentement. Ce prince y transféra les foires qui ſe tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis ; elles furent enſuite converties en marchés par la ſuppreſſion des foires ; & en 1550 Henri II ordonna qu'elles ſeroient rebâties. Il n'eſt point arrivé depuis de changement conſidérable aux *halles* de Paris ; & elles ſe trouvent préſentement à peu près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du ſeizieme ſiecle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, ſont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui eſt bornée à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconſeil, à l'occident par les rues Comteſſe-d'Artois & de la Tonnellerie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chauſſeterie.

Les *halles* ſont ou couvertes ou découvertes : les *halles* couvertes ſont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la ſaline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraîche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-deſſous.

Les *halles* découvertes ſont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & ſamedis ; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours ; la *halle* au beurre qui ſe tient tous les jeudis après dîner ; la *halle* à la chandelle, où les chandeliers privilégiés apportent celles qu'ils fabriquent ; elle ne tient que tous les ſamedis ; la *halle* aux chanvres, filaſſes, & cordes à puits, où cette marchandiſe ſe débite tous les jours ; la *halle* aux pots de grais & à la boiſſeterie, ouverte également tous les jours : enfin la *halle* à la chair de porc-frais & ſalé, qui ſe tient les mercredis & ſamedis.

Au milieu de la grande *halle* eſt établi le poids-le-roi, pour toutes les diverſes ſortes de marchandiſes qui ſe vendent dans ces différentes *halles*, & dont les peſées ſont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit auſſi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, eſpece de tour où l'on expoſe pluſieurs ſortes de malfaiteurs, & entr'autres les banqueroutiers frauduleux. *Voyez* PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* compriſes dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poiſſon d'eau-douce le long de la rue de la Coſſonnerie ; la vente de cette marchandiſe commence à trois heures du matin, & finit à ſept. La *halle* du pilori où ſe trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les jardiniers & les marchandes bouquetieres, les herbieres & les herboriſtes, expoſent leurs denrées.

Des ſept *halles* couvertes de Paris, les deux plus conſidérables ſont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps eſt un grand bâtiment deſtiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la mercerie qui ſont apportés à Paris, pour y être viſités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la draperie & de la mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles ſe tient dans le même bâtiment ; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en-bas, ſont deſtinés pour la draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas réſervées pour la toilerie.

La *halle* au vin eſt établie hors de la ville, aſſez proche de la porte Saint-Bernard. Elle conſiſte en de grands celliers & en pluſieurs caves qui ſervent d'étape aux vins venans à Paris par la riviere. Au-deſſus des celliers ſont de vaſtes greniers où l'on peut conſerver une grande quantité de grains pour ſervir en cas de néceſſité publique. Il s'obſerve dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandiſes, une police très-réguliere conforme à divers réglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionnaire de Commerce* de M. Savary, auſſi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, ſous le mot HALLE. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*.

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (*Géog.*)

ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuse université fondée en 1694. Son nom lui vient des salines que les Hermandures y trouverent, & qui subsistent toujours; elle appartient par le traité de Westphalie à l'électeur de Brandebourg; elle est dans une grande plaine agréable sur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipsick, 8 S. O. de Wittemberg, 11 S. E. de Magdebourg. *Long.* 30, 8; *latit.* 51, 36.

C'est la patrie de Balthasar Brunner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la médecine & la chymie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier est un des célebres botanistes du dix-septieme siecle. Il fut reçu professeur dans cette science à Leyde, après avoir exercé la médecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de plusieurs autres savans nés à *Halle*, ou qui en ont été professeurs; j'y renvoie les curieux en biographie. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des salines sur la riviere de Kohers, entre des rochers & des montagnes. Elle est située aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieues E. d'Eilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit sa fondation aux sources salées. *Long.* 27, 30; *latit.* 49, 6. (*D. J.*)

§ HALLE ou HALL, (*Geogr. ecclés.*) *Halla*, petite ville sur la Senne, à trois lieues de Bruxelles, à dix de Mons, renommée par une image de la Vierge, de bois doré, couronnée de fin or: elle a sur son estomach six grosses perles avec un beau rubis au milieu, & est vêtue d'une des douze robes que les députés de douze villes & bourgs lui apportent tous les ans le premier septembre. Douze apôtres & deux anges d'argent ornent l'autel. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, y a fait de beaux présens, entr'autres de deux figures d'un cavalier & d'un soldat d'argent, armés de toutes pieces: son fils, Charles le Guerrier, y donna un faucon d'argent. On ne voit nulle part, excepté à Lorette, un si grand nombre de lampes, de croix, de calices, de cottes d'armes, d'étendards, enfin, de figures d'or & d'argent, que les plus grands princes & seigneurs ont consacrés à cette image.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, mourut à *Hall* en 1404, sous l'habit de chartreux. *Mémoire pris sur les lieux, où j'étois en octobre 1769.*

Juste-Lipse après avoir fait un volume entier des miracles de Notre-Dame de *Hall*, lui dédia sa plume, sur quoi Scaliger fit ces vers:

Post opus explicitum, quod tot miracula narrat.
Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo dicat,
Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo dicare,
Ni forte est levius quod tibi scripsit opus.

Voyez Menagiana, *tome IV. Long.* 21, 50; *lat.* 50, 44. (*C.*)

HALLEBRANS, (*Vénerie.*) sont les petits des canards sauvages: pour prendre des *hallebrans*, quand on a quelque étang dans les islots duquel les cannes sauvages ont coutume de couver, on va battre les grandes herbes de ces islots pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage; on la suit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang; on fait ainsi marcher les cannetons devant soi pour les acculer, & on les prend: ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

* HALLE-CRUES, ou ERÈS, s. f. (*Manuf.*) sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoie aux isles Canaries.

HALLEIN, (*Géog.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle est sur la Saltza, entre des montagnes, dans lesquelles il y a des mines de sel fort curieuses, qui font la richesse de la ville & du pays; Zeyler dans sa topographie de la Baviere, les a décrites avec soin. Cette ville est à quatre de nos lieues S. de Saltzbourg. *Long.* 30, 50; *lat.* 47, 33. (*D. J.*)

HALLENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, au pays de Lunebourg; elle va se jeter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté

de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine & le Deifter.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forcheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calemberg, à trois lieues de Hannovre.

HALLIER, f. m. (*Commerce.*) marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il fe dit auffi du garde d'une halle, ou de celui qui a foin de la fermer, & d'y garder les marchandifes qu'on y laiffe. Par les réglemens les marchands forains de toiles font tenus de les venir décharger à la halle & de les laiffer en garde au *hallier*, jufqu'à ce qu'elles foient vendues fans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

HALLIER, (l'*h* s'afpire) *Chaffe*; forte de filet qu'on tend en maniere de haie dans un champ. *Hallier* fe dit auffi d'un buiffon, d'un arbriffeau; on dit, ce lievre s'eft fauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, (*Géog.*) ville confidérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par fes manufactures de laine; elle eft à 50 lieues N. O. de Londres. *Long.* 15, 50; *lat.* 53, 38.

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549; il fe fit un nom par fon habileté dans les mathématiques, & la langue grecque qu'il eut l'honneur d'enfeigner à la reine Elifabeth. Il a publié un traité fur Euclyde en 1620, une belle édition de S. Chryfoftome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois fur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages eftimés : mais l'univerfité d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de géométrie, & l'autre d'aftronomie, qu'il y a fondées de fon propre bien en 1619. Il mourut comblé d'eftime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (*D. J.*)

HALLINGDAL, (*Géog.*) diftrict de Norwége, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géogr.*) petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holftein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTADT, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale; elle eft fortifiée, & a un port fur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hift. nat.*) les anciens entendoient par-là une efpece de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en diftinguoit deux efpeces; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium*; le premier venoit de Médie, & le fecond de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorfqu'on le trouvoit à la furface de la terre fous une forme concrete, ce fel fe nommoit auffi *halmyrax*.

HALO, f. m. (*Phyfiq.*) météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverfes couleurs, autour du foleil, de la lune, & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot eft formé du grec ἅλως ou ἅλων, *area*, aire, furface.

Les phyficiens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumiere qui paffent par les véficules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle fe trouve dans notre atmofphere. Ces rayons arrivent à l'œil du fpectateur, après avoir fouffert fans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur fortie; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.

On confirme cette explication en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le foleil, on la voit, dans le moment qu'elle fe brife & fe difperfe en gouttes, former une efpece d'*halo* ou d'arc-en-ciel repréfentant les mêmes couleurs que le véritable; avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces fortes de couronnes font quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit plufieurs qui font concentriques : Snellius dit qu'il en a vu fix autour du foleil. Le diametre de celles qu'on a obfervées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés; celles de la lune vont depuis deux degrés jufqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diametre de ces

couronnes varie pendant le temps qu'on obſerve le phénomene.

On peut produire artificiellement de ſemblables couronnes, en mettant, lorſqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut : c'eſt pour cela que l'on apperçoit ſouvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de repréſenter ce phénomene, c'eſt de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derriere la cloche : car auſſi-tôt que l'air ſe ſera raréfié juſqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même choſe, en faiſant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé ; car dès que cet air ſe trouvera avoir la même denſité, on verra paroître cet anneau avec diverſes couleurs. De même, lorſqu'on met deux verres objectifs de grands téleſcopes l'un ſur l'autre, la lumiere qui tombe deſſus paſſe à travers en quelques endroits, & ſe réfléchit des endroits voiſins ; ce qui fait paroître divers anneaux colorés : c'eſt ce qu'on remarque encore, lorſqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de ſavon; car on voit deſſus & à travers ces bulles de ſemblables anneaux colorés. Muſſchenbr. *Eſſai de phyſique.*

Voici les principales raiſons par leſquelles M. Muſſchenbroeck prouve que la cauſe des *halos* eſt dans notre atmoſphere. S'il y a une atmoſphere autour des aſtres précédens, il paroît impoſſible qu'elle ſoit de l'étendue qu'on obſerve dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçues que de peu de perſonnes à la fois, & rarement à une plus grande diſtance que deux ou trois lieues ; elles diſparoiſſent auſſi-tôt que le vent vient à ſouffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorſqu'il ne fait qu'un petit vent frais ; mais dès qu'il augmente, elles ſe diſſipent. Perſonne ne les a jamais obſervées dans un temps tout-à-fait ſerein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à diſparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* ſont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs ſe ſuivoient du centre vers la circonférence, de la maniere ſuivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleue en dedans, blanche au milieu, & rouge en dehors ; la couleur interne du ſecond anneau étoit pourpre, enſuite bleue, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle ; la couleur interne du troiſieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a obſervé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Muſſchenbroeck a vu pluſieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge ; & d'autres obſervateurs ont encore indiqué diverſes variétés.

Ce phénomene n'arrive pas tous les jours ; la raiſon principale eſt qu'il faut que les particules ſoient aſſez raréfiées pour donner paſſage aux rayons : car autrement elles forment des nuages épais qui ne tranſmettent pas la lumiere. Cependant les *halos* ſont plus fréquens qu'on ne le croit ; on n'y fait pas attention, parce que l'on enviſage rarement le ſoleil pendant le jour. Mais les obſervateurs attentifs aſſurent que ce phénomene eſt fréquent. Depuis le premier de janvier juſqu'au premier de juin 1735, M. Muſſchenbroeck a vu à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du ſoleil ; & un autre phyſicien a obſervé le même phénomene plus de ſoixante fois en un an.

M. Fritſch vit le 11 avril 1729 autour du ſoleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche ; & il ſe trouvoit éloigné du ſoleil de deux diametres de cet aſtre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallele à l'horizon, qui paſſoit par le ſoleil : il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le ſoleil, & qui étoient placés au-dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage ; ſouvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un temps fort ſerein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce ſujet, peuvent recourir au traité poſthume de M. Huyghens, *de coronis*; à l'*Optique* de New-

ton, *liv. II*, *ch. iv*, & à l'*Essai de physique* de Musschenbroeck, d'où cet article est tiré par extrait. (O)

HALOA, s. f. (*Histoire anc.*) fêtes qui se célébroient dans Athenes, au mois Posideonis, à l'honneur de Cérès Haloade: c'étoit le temps où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, s. m. (*Corderie.*) est une caverne de six ou sept piés de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque chose d'équivalent; on expose autant qu'on peut le *haloir* au soleil du midi & à l'abri de la bise.

A quatre piés au-dessus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traversent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'est-à-dire faire sécher, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller à la broie.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive a soin d'entretenir perpétuellement sous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de temps en temps, pour qu'il se desseche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à mesure qu'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broie.

HALONÈSE (LA), *Géog. anc.* petite isle de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine & de Démosthène: elle est accompagnée de deux autres petites isles, dont l'une est nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Halonèse* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagisi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites isles du même nom, mais différentes de la nôtre. (*D. J.*)

HALOSACHNE, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une espece de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistance: il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne differe aucunement du sel marin ordinaire. *Voyez* SEL MARIN. Les anciens ont aussi nommé ce sel, *parætonium* & *spuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse, que l'on trouvoit nageante à la surface des eaux de quelques fontaines & rivieres. On dit qu'elle est ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse, & d'une odeur fétide: il ajoute qu'elle étoit soluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines. *Voyez* Hill, *Hist. nat. des fossiles*. Quelques auteurs ont cru que le *halos anthos* étoit la même chose que le *sperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

* HALOT, s. m. (*Chasse.*) trou dans les garennes, où le gibier se retire, & où les lapins font leurs petits: c'est de-là que vient le mot *halotiere*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* soient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, s. f. (*Chym.*) on donne ce nom à une branche de la chymie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la composition des différens sels; on la nomme aussi *Halurgie*: ce mot vient du grec ἅλς, *sel*. *Voyez* SEL, NITRE, VITRIOL, &c.

HALPO, *ou* HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Espagne, dans la province de Tabasco, & sur la riviere de ce nom, à 3 lieues au-dessus d'Estapo; elle est passablement riche & habitée par des Indiens. *Longit.* 273, 40; *lat.* 17, 48. (*D. J.*)

* HALQUE, s. m. (*Botaniq.*) grand arbre épineux qui a la feuille du genievre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie est rayé de blanc, comme l'olivier sauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *sangu*: on en fait des instrumens de musique & des ouvrages de menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'em-

ploie contre les maladies vénériennes. Marmol, *liv. VII*, *ch. j.*

HALSTEAD, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province d'Essex, sur la riviere de Colne, dont elle est traversée. On y compte environ 600 maisons & 4000 habitans, & l'on y trouve plusieurs fabriques & manufactures de bayettes & autres étoffes, qui prosperent beaucoup. Elle renferme aussi une très-bonne école gratuite & une maison de correction. *Long.* 18, 20; *lat.* 51, 55. (*D. G.*)

HALSTER, s. m. (*Commerce.*) mesure dont on se sert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halsters* font le mudde, & vingt-sept muddes le last. A Gand, le last de blé est de cinquante-six *halsters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halsters* font le mudde, ou six sacs; chaque sac est de deux *halsters*. *Dict. de Commerce.* (*G*)

HALTE, s. f. (l'*h* s'aspire) *en terme de Guerre*, signifie une *pause* que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleine; comme si on faisoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dresse les piques, *&c.*

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on est obligé de faire plusieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour se reposer. *Chambers.*

Lorsqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour se remettre plus exactement en bataille, c'est-à-dire pour redresser ses rangs & ses files. On lui fait faire aussi *halte* pour se reposer dans les longues marches.

Lorsque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. (*Q*)

HALTEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la Lippe. *Long.* 24, 52; *latit.* 51, 42. (*D. J.*)

HALTERES, s. f. pl. (*Gymn. médic.*) les *halteres* chez les Grecs étoient des masses pesantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens se servoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux sortes d'*halteres*; les unes étoient des masses de plomb que les sauteurs prenoient dans leurs mains pour s'assurer le corps & être plus fermes en sautant; les autres étoient une espece de palet que l'on s'exerçoit à jeter.

Les *halteres*, selon Galien, se posoient à terre, à environ trois piés & demi de distance les unes des autres; la personne qui vouloit s'exercer se plaçoit entre deux de ces masses, prenoit de la main droite celle qui étoit à sa gauche, & de la gauche celle qui étoit à sa droite, & les remettoit plusieurs fois de suite à leur place, sans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord posés. On employoit cet exercice pour la cure de plusieurs maladies. Mercurial en parle dans son *Art gymnastique*; j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

HALVA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, sur les bords du Cébu, à trois lieues de Fez, *Long.* 13, 40; *latit.* 33, 30. (*D. J.*)

HALUNTIUM, ou *ALUNTIUM*, (*Géog. anc.*) ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit située sur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Lisle croit qu'elle étoit à peu près au même lieu où est aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel estime que ses ruines sont à cinq cens pas du bourg de Philadelphie, & que le Chydas est à présent nommé *Rosmarino*. (*D. J.*)

HALWARD, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede: après avoir soumis la Russie, l'Esthonie, la Finlande, la Courlande, il rassembla toutes ses forces pour conquérir le Danemarck; Roë, souverain de cette contrée, fut vaincu dans trois combats, & ne survécut pas à sa derniere défaite. Mais Helgon, son fils, vengea sa mort, & ôta, d'un même coup, à *Halward*, la couronne & la vie, vers la fin du II^e^ siecle. (*M. DE SACY.*)

HALY, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'Arabie heureuse, sur les confins de l'Yémen, du côté de Hégias. *Long.* 60; *latit.* 19, 40. (*D. J.*)

HALYS, (*Géog. anc.*) grande riviere de l'Asie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve

du

du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I*, *ch. lxxij*, cependant il y a long-temps qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII*, *p. 646*. Ses sources, dit-il, sont dans la grande Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, & tire ensuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçu son nom des terres salées au travers desquelles il passe; car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve, ajoute qu'il est grossi dans son cours par la riviere de Chechenur, après quoi il arrose Osinangioux & Castamone, qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la premiere qui ait été prédite par des Grecs, selon Pline, *liv. II*, *chap. xij*: son nom moderne est *Aytozu*. *(D. J.)*

HAM, *ou* HAMM, en latin *Hammona*, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, sujette au roi de Prusse, à trois milles de Soëst, à six lieues S. E. de Munster, dix-huit N. E. de Cologne. *Longit.* 25, 28; *latit.* 51, 42. *(D. J.)*

HAM *en Picardie*, *(Géogr.)* *Hamum*, petite ville à quatre lieues de Noyon, sur la Somme, dans une plaine, avec châtellenie, vicomté, gouvernement, bailliage depuis Henri IV, une mairie établie en 1188, un château fort, bâti par Louis de Luxembourg, connu sous le nom de *connétable de Saint-Paul*, vers 1470. Les murs de la tour ont 36 piés d'épaisseur & 100 de diametre & de hauteur. *Ham* a trois paroisses & une abbaye de l'ordre de saint Augustin; c'étoit, au XI^e. siecle, une collégiale de chanoines. Baudry, évêque de Noyon, y établit des chanoines réguliers en 1108, & le pape Pascal l'érigea la même année en abbaye. Le clocher, la nef & le chœur de cette belle église furent brûlés par le feu du tonnerre, le 26 avril 1760.

Avant l'an 816, *Ham* étoit la capitale d'un pays appellé le *Hamois*, & a donné son nom à d'anciens seigneurs, dont Jean IV, le dernier, mourut sans postérité en 374.

Les Espagnols s'en emparerent après la funeste bataille de Saint-Quentin, en 1557; mais elle retourna à la France par le traité de Cateau-Cambresis: elle souffrit encore un siége durant la ligue en 1595. C'est la patrie du poëte Vadé, mort en 1757.

Près de *Ham*, à l'ouest, est la terre de Saint-Simon, érigée en duché-pairie en 1655, en faveur de Clément de Saint-Simon, descendant de Matthieu de Rouvroi.

A une lieue & demie de *Ham*, près du village d'Annoi, on a découvert une mine de terre noire sulphureuse & inflammable d'elle-même; on la brûle, & les cendres servent à réchauffer les autres terres. *Long.* 20, 44, 16; *lat.* 49, 44, 58. *(C.)*

* HAMA, s. m. *(Hist. anc.)* instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet, comme les seaux chez nos commissaires: mais on ne sait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux; le dernier est le plus vraisemblable.

HAMAC, s. m. (l'*h* s'aspire), lit suspendu, dont les Caraïbes, ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale, font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à peu près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes, qui different soit par la matiere dont ils sont faits, soit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaisse comme du drap, d'un tissu très-égal & fort serré, ayant la figure d'un quarré-long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur: il faut observer que cette largeur se trouve toujours disposée suivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excedent la lisiere d'environ sept à huit pouces, & sont disposés

par écheveaux formant des efpeces de boucles, dans lefquelles font paffées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, fervant à faciliter l'extenfion & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes font réunies enfemble par l'une de leurs extrémités, & forment une groffe boucle à chaque bout du *hamac*: c'eft dans ces boucles qu'on paffe les rabans ou groffes cordes qui fervent à fufpendre la machine au haut de la cafe ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* font nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux perfonnes de différent fexe pouvant y coucher aifément. Les plus petits étant moins embarraffans, fe portent à la guerre & dans les voyages. Quelques fauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réfeau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les européens habitans l'Amérique, préferent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils y font plus au frais, ne craignant point la vermine, & n'ont befoin ni de matelas ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* fe recroifant l'un fur l'autre.

Dans les ifles françoifes il eft fort ordinaire de voir au milieu des falles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverfes couleurs, orné de réfeaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme paffe les journées entieres, & reçoit fes vifites fans autre émotion que celle que peut occafionner un léger balancement qu'une jeune négreffe entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chaffer les mouches qui pourroient incommoder fa maîtreffe.

Les femmes de diftinction, allant par la ville, fe font ordinairement porter dans des *hamacs* fufpendus par les bouts à un long bambou ou rofeau creux & léger que deux negres portent fur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un feul bambou, on fait ufage d'un brancard porté par quatre forts efclaves.

Les Portugais du Brefil ajoutent au-deffus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantiffent de la pluie & des ardeurs du foleil.

Sur les vaiffeaux les matelots couchent dans des *hamacs* de groffe toile, communément nommés *branles*, qui different des précédens en ce qu'ils font moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plufieurs trous, au travers defquels paffent les filets de façon qu'ils font un peu écartés les uns des autres, & par conféquent le *hamac* refte toujours fuffifamment ouvert pour y recevoir une efpece de matelas.

HAMACHATES, *(Hift. nat. Litholog.)* nom donné par les anciens naturaliftes à une agathe dans laquelle fe trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de fang: quelques auteurs ont auffi donné ce nom au jafpe rouge. (—)

HAMADE. *Voyez* SAMEIDE.

HAMADRYADE, f. f. *(Mythol.)* nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le deftin dépendoit de certains arbres avec lefquels elles naiffoient & mouroient; ce qui les diftingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, compofé de ἅμα, *enfemble*, & δρῦς, un *chêne*.

Quoique ces nymphes ne puffent furvivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant abfolument inféparables; puifque, felon Homere, elles alloient par échappées facrifier à Vénus dans les cavernes avec les fatyres; &, felon Séneque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignerent quelquefois une extrême reconnoiffance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent févérement punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Eryfichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne refpectable, qui, dit-il, furpaffoit autant tous les autres arbres que ceux-ci furpaffent l'herbe & les rofeaux. A peine Eryfichton lui eut-il porté un premier coup de hache,

qu'on l'entendit pouſſer des gémiſſemens, & qu'on en vit couler du ſang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva fortement ſa voix: « Je ſuis, dit-elle, une »nymphe chérie de Cérès; tu m'arraches »la vie, mais j'aurai au moins en mourant »la conſolation de t'apprendre que je ſerai »bientôt vengée»:

Editus è medio ſonus eſt cum robore talis:
Nympha ſub hoc ego ſum, Cereri gratiſſima, ligno,
Quæ tibi factorum pœnas inſtare tuorum
Vaticinor moriens, noſtri ſolatia lethi.
Métam. lib. viij, v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être cenſées immortelles, puiſqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je ſais bien qu'Héſiode donne à leur vie une durée prodigieuſe dans un fragment cité par Plutarque, ſelon lequel, en prenant la ſupputation la plus modérée des mythologiſtes, la carriere des *hamadryades* s'étendoit juſqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux-là même à qui Pline, *lib. XVI, c. xliv*, donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile aux païens d'imaginer l'exiſtence de ces ſortes de nymphes; car ils concevoient des ſentimens de vénération & de religion pour les arbres, qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroiſſoit un ſigne de longue durée. Il étoit ſimple de paſſer de-là juſqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on ſe perſuada que ſans le ſecours des conſécrations, qui faiſoient deſcendre dans les ſtatues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Eryſichton coupa étoit vénéré pour ſa grandeur & pour ſa vieilleſſe. On l'ornoit comme un lieu ſacré; on y appendoit les témoignages du bon ſuccès de ſa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé; Ovide nous apprend tout cela:

Stabat in his ingens annoſo robore quercus
Una, nemus: vitæ mediam memoreſque tabellæ
Certaque cingebant, voti argumenta potentis.

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60^{d} 45$'$ de longit. & 34^{d} 45$'$ de latit. Elle fut renverſée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'eſt la même que l'Apamée de Strabon ſur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faiſoit nourrir 500 éléphans dans ſon territoire fertile. C'eſt ici que ſe donna ſous Aurélien la fameuſe bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on ſait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée priſonniere à Rome avec ſon fils. Ce qui reſte aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux, au rapport de Mr. de la Roque, dans ſon *Voyage de Syrie*. Un pacha a le gouvernement de tout le canton. (*D. J.*)

HAMAMELIS, (*Botanique. Jardinage.*)

Caractere générique.

L'*hamamelis* a des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur différens individus: les fleurs mâles ſont compoſées d'un calice de quatre feuilles, de quatre pétales étroits & recourbés, & de quatre étamines déliées, plus courtes que les pétales: les fleurs femelles ſont réunies au nombre de quatre dans une enveloppe commune formée de quatre feuilles; chacune de ces quatre fleurs eſt portée ſur un calice de quatre feuilles colorées: à l'onglet de chaque pétale eſt attaché un nectarium, & l'on trouve au centre un embryon ovale & velu, qui ſe change en une capſule de la même forme, aſſiſe dans l'enveloppe; cette capſule a deux cellules, dont chacune contient une ſemence oblongue, dure & luiſante.

Eſpece.

Hamamelis flor. virg. Hamamelis corylli folio. Ce petit arbriſſeau, naturel de l'Amérique ſeptentrionale, ne s'éleve guere qu'à deux ou trois piés, ſur une tige ligneuſe très-baſſe, qui ſe diviſe en pluſieurs branches divergentes. Les branches ſont garnies de feuilles auſſi larges & à peu près de la même forme que celle du noiſetier, mais d'un verd plus foncé, & feſtonnées plutôt que dentées: les fleurs naiſſent aux côtés des branches & ne paroiſſent qu'après la chûte des feuilles, quelquefois en octobre, quelquefois en décembre, elles ne ſont

d'aucune apparence. Le goût de la variété eſt le ſeul de qui l'*hamamelis* puiſſe attendre une place dans les jardins. On peut planter ce petit arbuſte ſur les devans des boſquets d'été : il aime une terre légere & fraîche ; l'air & l'ombre lui plaiſent également : il faut le placer de maniere qu'il ſoit paré du midi & du couchant; expoſé au ſoleil, il ne fait que languir, & la pâleur de ſon feuillage indique aſſez ſon beſoin. On le multiplie aiſément par les marcottes qu'il faut faire en juillet; la ſeconde automne elles feront très-bien enracinées.

Les ſemences ne levent jamais que la ſeconde année. Il faut les ſemer en avril dans des caiſſes emplies de terre légere & fraîche, qu'on mettra le premier hiver ſous une caiſſe à vitrage : au printemps on les plongera dans une couche tempérée & ombragée. L'année ſuivante, au mois de mars, on plantera les petits arbriſſeaux chacun dans un petit pot qu'on enterrera contre un mur au nord. Un an ou deux après cette premiere tranſplantation, on les enlevera avec la motte moulée par le pot, pour les placer au lieu de leur demeure. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

* HAMAMET, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Barbarie, ſur le golfe de même nom, à dix-ſept lieues de Tunis par terre. C'eſt une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple mahométan, & les habitans en ſont fort pauvres. *Longit.* 28, 50; *latit.* 36, 35. (*D. J.*)

* HAMANS, ſ. m. (*Manufact.*) toiles de coton, fines, blanches & ſerrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures ſont de Bengale. La piece porte ſur une aune & un ſixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline & Strabon. Il y avoit près de cette ville une ſaline, où durant un certain temps de l'année le ſel ſe formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établiſſement des Teucriens (*Teucri*), peuple amené de Crete par Callinus, poëte élégiaque. (*D. J.*)

HAMAXOBIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples qui n'avoient point de maiſons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot eſt formé du grec ἅμαξα, *chariot*, & βίος, *vie*.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit auſſi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoient les parties méridionales de la Moſcovie, & qui ſe ſervoient d'une eſpece de tentes de cuir dreſſées ſur des chariots, au lieu de maiſon, pour être toujours en état de changer de demeure, & de ſe mettre en voyage.

HAMBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, ſur le Fils, à deux lieues d'Amberg.

* HAMBELIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt.mod.*) une des quatre ſectes anciennes du mahométiſme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris ſon nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la perſécution ne ſe charge de le prolonger. Il ne reſte à la ſecte *hambelienne* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, ſi par quelque travers d'eſprit un muphti déterminoit le grand-ſeigneur à proſcrire l'*hambélianiſme* ſous peine de la vie.

HAMBOURG, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, dans le duché de Holſtein, dont elle eſt indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne: vous trouverez toute ſon hiſtoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un ſénat compoſé de quatre bourguemeſtres & de vingt conſeillers, dont dix ſont gens lettrés, & dix négocians, de trois ſyndics, & un ſecrétaire. La ville & le chapitre ſont de la confeſſion d'Ausbourg; la magiſtrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & ſpirituelles; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puiſſances voiſines la garantit de l'eſclavage.

Elle a autrefois tenu la premiere place entre les villes anſéatiques; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & ſa banque y a le plus haut crédit. Sa ſituation ſur l'Elbe, qui y fait

remonter de grands vaisseaux, lui est très-avantageuse pour le trafic. Elle est à 14 lieues N. O. de Lunebourg, 15 S. O. de Lubeck, 24 S. de Slefwig, 22 N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* suivant Cassini, 27, 35, 30; *lat.* 52, 42.

Voici plusieurs savans que *Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Fréderic*), habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint professeur en belles-lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des observations en trois livres, & un excellent traité des Sesterces; mais son fils Jacques Gronovius a effacé, ou, si l'on aime mieux, a encore augmenté sa gloire.

Holstenius (*Luc*), garde de la bibliotheque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité ecclésiastique & profane; il en a donné des preuves par des dissertations exactes & judicieuses; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il est mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), historien célebre pour son siecle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir composé de bons ouvrages latins sur l'histoire, imprimés plusieurs fois depuis sa mort; savoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norwege; 2°. une histoire de Saxe en treize livres; 3°. une histoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'histoire ecclésiastique de Saxe, de Westphalie, & de Jutland. Il est vrai que la réputation de Krantz a été fort maltraitée par quelques censeurs, & qu'on ne peut pas trop le justifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*), passe sans aucune accusation de ce genre, pour un des savans historiographes d'Allemagne, comme le prouvent ses ouvrages; j'entends les suivans: 1°. les *origines Hamburgenses*, en 2 vol. imprimés à Hambourg *in*-4°. en 1652 & 1661; 2°. ses *lucubrationes Gellianæ*, Paris 1647, *in*-4°. 3°. *animadversiones ad codini origines Constantinopolitanas*, Paris, 1665, *in-fol.* elles sont pleines d'érudition; 4°. le catalogue latin de la bibliotheque impériale en 8 vol. *in-fol.* Ce catalogue est par-tout accompagné d'un commentaire historique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52 ans.

Placcius (*Vincent*), mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liste dans Moréry & dans le P. Niceron, *tome I.* Le principal de ses ouvrages latins est son recueil des anonymes & des pseudonymes, *Hamb.* 1674, *in*-4°. *premiere édition*, & qui a ensuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, *in-fol.*

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer son oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liste, les seuls qu'on achete encore, sont ses *dissertationes anatomicæ*, *Noribergæ*, 1656, *in*-4°. Il mourut à Jéne en 1673, âgé de 74 ans, & laissa plusieurs écrits sur la médecine qui ont vu le jour.

Wower (*Jean*), est auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathiæ tractatio*, à Basle, 1603, *in*-4°. Il a aussi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, âgé de 38 ans; il faut le distinguer de Jean Wower, son parent, ami de Lipse, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*hist. nat. Botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles sont vertes toute l'année, les fleurs jaunes sans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feuilles avec avidité; le bois n'est bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curiosor. dec. II, amt. X, observ. xxxvj, page* 78.

HAMEAU, (l'*h* s'aspire) *Géog.* assemblage de quelques maisons sans église ni jurisdiction locale; le *hameau* dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont se sont servi les auteurs de la basse latinité, & qui est un diminutif de *ham.* Ce mot de *ham*, qui signifie *maison*, *habitation*, se trouve en forme de terminaison dans un grand

nombre de noms propres géographiques, fur-tout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, *&c.* & quoique plufieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur premiere origine n'ait été un *hameau ;* de même en Allemagne, cette fyllabe eft changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Germersheim, Hildesheim, *&c.* & quelquefois en *hain.* Ce nom *ham* eft reconnoiffable non-feulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans plufieurs noms, comme *Eftreham* vient d'*Oiftréham* pour *Wefterham*, qui veut dire *demeure occidentale ;* nom qui marque la fituation de ce lieu, qui eft au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la fyllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme; ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa ;* tel lieu qui n'étoit qu'un fimple *hameau*, eft devenu bourg ou ville, fans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux*, & les puiffances maritimes par des barques de pêcheurs. *(D. J.)*

HAMEÇON, f. m. *(Pêche.) voyez* HAIN.

* HAMEÇON, *(Tour.)* c'eft l'inftrument plus connu fous le nom *d'arilfer.*

* HAMEDES, f. f. *(Manuf.)* toile de coton blanche, claire & fine, de feize aunes de long, fur trois quarts à cinq fixiemes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMÉE, f. f. *(Art milit.)* c'eft le manche du griffon ou de l'écouvillon. *V.* HAMPE.

HAMÉIDE, f. f. (*terme de Blafon.*) fafce de trois pieces alaifées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Haméides*, felon le pere Meneftrier, font trois chantiers ou longues pieces de bois en forme de fafces alaifées qui fe mettent fous les tonneaux qu'on nomme *hames*, aux Pays-bas; ce qui a fait le mot d'*haméides ;* une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par allufion à fon nom, en ayant introduit l'ufage dans le blafon. Il ajoute qu'*haméide* eft encore une barriere dans ce pays-là, où les maifons de bois traverfées fe nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à caufe des maifons de village bâties de cette forte, & des barrieres dont les chemins font fermés en Suiffe & en Allemagne fur les avenues de ces hameaux. D'autres croient qu'*haméide* vient de la maifon de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pieces en forme de fafce, qui en laiffe voir une autre par fes ouvertures, qui eft d'une couleur différente & mife au-deffous. On dit auffi *hamade* & *hamaïde. Dict. de Trévoux.*

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, fur la Saale, à dix lieues S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y fuit la religion catholique. *Long.* 27, 36; *lat.* 50, 10.

Hamelbourg eft la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Bafle, où il fe fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de fes éditions. Nous en parlerons *au mot* IMPRIMEUR. *(D. J.)*

HAMELN, *(Géog.)* ville forte d'Allemagne, dans la baffe-Saxe, au duché de Calemberg, à l'extrémité du duché de Brunfwick, dont elle eft une clef. Elle eft agréablement fituée au confluent de la riviere de Hamel avec le Wefer, à neuf lieues S. O. d'Hanover, feize N. E. de Paderborn, dix-fept S. O. de Brunfwick. En 1542 elle embraffa la confeffion d'Aufbourg; c'eft à un mille de cette ville que font les eaux de Pyrmond. *Long.* 27, 10; *latit.* 52, 13. *(D. J.)*

HAMER, *Hammaria*, *(Géog.)* petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épifcopale fous la métropole de Drontheim, mais fon évêché a été uni à celui d'Anflo; elle eft à 24 lieues N. E. d'Anflo. *Long.* 28, 40; *latit.* 60, 30. *(D. J.)*

HAMILTON, *(Géog.)* ville de l'Ecoffe méridionale, l'une des plus confidérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle eft à trois lieues S. O. de Glafcow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Long.* 13, 45; *latit.* 55, 12. *(D. J.)*

HAMIZ-MÉTAGARA, *(Géog.)* ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par fes jardins où l'on nourrit des vers à foie. *Long.* 13, 48; *lat.* 33, 36. *(D. J.)*

HAMLÉ, f. m. (*hift. d'Ethiopie.*) nom de l'onzieme mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année éthiopienne eft la même que l'égyptienne, compofée de douze mois, qui font 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoutent après les douze mois dans les années communes, & dans les biffextiles, on en ajoute fix; le mois *hamlé* commence le 14 de juin. (*D. J.*)

HAMM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weftphalie, dans le comté de la Marck, fur la Lippe.

HAMMA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne; elle a fa fource dans la baffe-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyeres de Soltow; elle arofe une lifiere de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être groffie de divers ruiffeaux, elle fe décharge dans le Wefer. (*D. J.*)

HAMMA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie dépendante de la principauté de Fulde, fur la Sala.

HAMMERSTEIN, (*Géogr.*) bailliage d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, & dans les états de Treves : il eft fort étendu, & comprend entr'autres la feigneurie d'Argenfels, dont les comtes de la Lys font invêtus; & il tire fon nom d'un ancien château dont les fortifications furent rafées l'an 1650.

L'on trouve en Pologne, dans la Pomérélie, une petite ville de même nom. (*D.G.*)

HAMMITE, (*Hift. nat.*) pierre, *voyez* AMMITE *ou* AMMONITE.

HAMMON, (*Belles-Lettres.*) furnom donné à Jupiter, qui fous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce au *livre quatrieme de fon hiftoire*, nous apprend de la figure fous laquelle Jupiter y étoit repréfenté. « Le dieu qu'on »adore dans ce temple, dit-il, eft fait d'é»meraudes & d'autres pierres précieufes; »& depuis la tête jufqu'au nombril, il ref»femble à un bélier. Quand on veut le con»fulter, il eft porté par quatre-vingt prê»tres dans une efpece de gondole d'or, »d'où pendent des coupes d'argent; il eft »fuivi d'un grand nombre de femmes & de »filles qui chantent des hymnes en langue »du pays; & le dieu porté par fes prêtres »les conduit en leur marquant par quelques »mouvemens où il veut aller ». Strabon dit qu'il rendoit ainfi fes réponfes par des fignes, c'eft-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faifoient faire à la ftatue; mais ces prêtres expliquoient auffi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorfqu'Alexandre alla lui-même le confulter. « Car ce prince s'étant avancé »dans le temple, dit fon hiftorien, le plus »ancien des facrificateurs l'appella fon fils, »en l'affurant que Jupiter fon pere lui don»noit ce nom, & qu'il lui promettoit l'em»pire du monde ». C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il penfa gâter tout le myftere par une étourderie; car oubliant tout-à-coup fa divine origine, il s'avifa de demander à l'oracle, fi les meurtriers de fon pere avoient été punis; le prêtre fe tira habilement de cet embarras. Ces facrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largeffes d'Alexandre pour ajufter leurs réponfes à fes defirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occafion où ils étoient venus fe plaindre à Sparte contre Lyfandre, qui à force de préfens avoit voulu tirer d'eux des réponfes favorables au deffein qu'il méditoit de changer l'ordre de la fucceffion royale; & fans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *V.*ORACLES.

On n'eft pas d'accord fur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec ἄμμος, *fable*, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit fitué dans les fables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, bélier; & d'autres veulent qu'*Hammon* fignifie le *foleil*, & que les rayons de cet aftre foient figurés par les cornes avec lefquelles on repréfentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'eft-à-dire un vifage humain avec deux cornes de bélier au-deffous des oreilles.

Corne d'Hammon, terme d'hiftoire naturelle. Voyez CORNE. (*G*)

HAMONT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Weftphalie, dans l'évêché de

Liége, à douze lieues N. O. de Maftricht. *Longit.* 23, 16; *latit.* 51, 17. *(D. J.)*

HAMPE, f. f. (l'*h* s'afpire) *dans l'artillerie*, eft un long bâton qui fert à emmancher quelque chofe, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, *&c.* Ce bâton eft ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Bifcaye*; il a environ un pouce & demi de diametre: fa longueur dépend des ufages auxquels il eft deftiné. *(Q)*

HAMPE, (*Peinture.*) *hampe de pinceau*, c'eft le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau.*

L'on peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes fortes de bois: ceux dont on fe fert le plus ordinairement font l'yvoire, le fufin, l'ébene, *&c.*

HAMPE, (*Chaffe.*) c'eft la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni curia*, (*Géog.*) maifon royale embellie par Guillaume III, & bâtie par le cardinal Wolfey, fous le regne de Henri VIII; le payfage, le parterre, l'avenue & les parcs font d'une beauté admirable. Ce palais eft dans le Milddlefex, fur la Tamife, à quatre lieues S. E. de Londres. On y voit les célebres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la réquifition de François I, pour fa manufacture des Gobelins. *Long.* 17, 15; *lat.* 51, 26. *(D. J.)*

HAN, f. m. (*Comm.*) efpece de caravanferai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent fe retirer avec leurs équipages.

En conféquence des capitulations entre la France & la Porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils font logés féparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanferai ne confifte guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vafte bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui font tous raffemblés dans une efpece de grange. *Voyez* CARAVANSERAI.

Les *hans* de Conftantinople font de grands bâtimens qui reffemblent affez aux cloîtres de nos monafteres; ils font bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu affez ordinaires dans cette grande ville, dont la plupart des maifons ne font que de bois. En dedans eft une efpece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un baffin. Autour de cette cour font quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes conftruites de même. Au-deffus des arcades régnent des galeries ou corridors où aboutiffent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez-de-chauffée fervent de magafins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en-haut, où ils font néanmoins obligés de fe fournir de meubles & d'uftenfiles de cuifine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clés la moitié ou le quart d'une piaftre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un afpre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magafins pour les marchandifes. Tous les foirs ces *hans* font fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce. (G)*

HANAP, f. m. (l'*h* s'afpire) *Commerce.* mot dont on fe fert dans les anciennes ordonnances, pour fignifier une *taffe.* Il fe dit en général de toutes fortes de vafes. Les huiffiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page* 124 *de l'ancienne ordonnance.*

HANAU-LICHTENBERG, (*Géogr.*) feigneurie des anciens comtes de Hanau-Muntzenberg, parvenue par mariage à la maifon de Heffe-Darmftadt, & fituée en partie dans l'empire d'Allemagne, en Suabe, & en partie dans le royaume de France, en Alface. La portion qui eft en Suabe, & pour laquelle le landgrave Darmftadt paie un contingent modique à l'Empire, renferme les bourgs de Lichtenau & de Wilftadt, avec un affez bon nombre de villages. Et celle qui eft en Alface & releve de la France, comprend la feigneurie d'Ochfenfteim, avec les villes, bourgs & bailliages de Hatten, de Word, de Niederbrun, d'Ingweiler, de Pfaffenhoven, de Bufchweiler, de Brumat, d'Offendord, de Wolfisheim, de Wethofen, & plufieurs autres lieux. *(D. G.)*

HANAU-

HANAU-MUNTZENBERG (*Comté de*), *Géogr.* état féculier & proteftant de l'empire d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Wétéravie, aux confins de l'archevêché de Mayence, de l'évêché de Fulde, des comtés de Rienek, d'Yfenbourg & de Solms, du landgraviat de Heffe-Hombourg, & des territoires de Friedberg & de Francfort fur-le-Mein. Il n'a que neuf milles de longueur fur deux à peine de largeur; mais peu de terroirs égalent le fien en fertilité. Le vin, le grain, les fruits & les légumes y abondent; le tabac s'y cultive avec fuccès : il y a de bonnes mines d'argent & de cuivre, il y a du cobolt, du fel & des forêts d'un très-grand rapport. L'on dit enfin que ce petit pays donnoit au dernier de fes comtes particuliers, mort en 1736, un revenu annuel de paffé 500 mille florins; auffi eft-il taxé par la matricule à 230 florins pour les mois romains, & à 160 rixdallers 25 ¼ creutzers pour la chambre impériale. Il renferme avec 96 bourgs & villages, & fans y comprendre certains lieux qui n'en font pas entiérement partie, les villes de *Hanau*, de Windecken, d'Ortenberg, de Steinau, de Schluchtern, de Babenhaufen, d'Affenheim, de Muntzenberg & de Gelnhaufen, & il fe divife en treize bailliages.

Vers la fin du XII^e^ fiecle, cet état exiftoit déja fous le titre de feigneurie immédiate de l'Empire : l'an 1429, il fut érigé en comté par l'empereur Sigifmond. Dans le XVI^e^ fiecle, on y introduifit fucceffivement le luthéranifme & le calvinifme, & celui-ci par préférence à celui-là. Dans le XVII^e^ fiecle, la guerre de trente ans ayant mis ce pays-là aux abois, comme tant d'autres, la maifon de Heffe-Caffel vint à fon fecours, & par un traité figné l'an 1643, elle s'en affura la poffeffion éventuelle; cette poffeffion s'eft réalifée en 1736, à l'époque de l'extinction des comtes de *Hanau-Muntzenberg*, & au moyen d'une forte fomme d'argent livrée à la maifon électorale de Saxe, pour lui faire abandonner l'expectative des fiefs impériaux de ce comté, qu'elle avoit obtenue de l'empereur Ferdinand II, l'an 1625. Des mefures particulieres prifes dans la maifon de Heffe-Caffel, il y a près de vingt ans, firent paffer l'administration & la jouiffance de ce pays, au prince fils ainé du landgrave aujourd'hui régnant. (*D. G.*)

* HANBALITE, f. m. (*Hift. mod.*) nom d'une des quatre fectes reconnues pour orthodoxes dans le mufulmanifme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'égire & 785 de la naiffance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naiffance de J. C. en a été le chef : il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour fur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun fyftème de religion : voilà Dieu déplacé. Le refte des mufulmans fe récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne fera pas furpris que cette héréfie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette fecte foit la même que celle des Hambeliens, malgré la reffemblance des noms. *Voyez* HAMBELIENS.

HANCHE, f. f. (l'*h* s'afpire) *Anatomie*. partie du corps qui eft entre les dernieres côtes & les cuiffes.

Les *hanches* confiftent en trois os joints enfemble, qui, à mefure que l'homme avance en âge, deviennent fecs, durs, & offeux; de forte que dans les adultes ces trois os femblent n'en faire qu'un feul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, font unis enfemble antérieurement, par une efpece de fymphife cartilagineufe, & poftérieurement aux deux côtés de l'os facrum; de façon qu'ils repréfentent un baffin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'eft qu'une feule piece dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes fujets il foit compofé de trois, l'ilium, l'ifchion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, *&c.*

Les parties formées par ces trois pieces font la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ifchion & le pubis, la grande échancrure ifchiatique formée par l'os ilium & l'ifchion, une éminence ou protubérance oblique au-deffus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure fur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os ifchion. *Voyez* COTYLOÏDE. (*L*)

HANCHES, (*Manége & Maréchall.*) par-

ties de l'arriere-main du cheval, dont, soit eu égard au traitement, soit eu égard au maniement de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* résultent proprement des os des iles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le sommet des flancs jusqu'au grasset; car dès-lors on a pris deux parties pour une seule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuisse qui est incontestablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins grossiere, puisque l'on a donné le nom de *cuisse* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compose. *Voyez* EFFORTS.

L'extrémité supérieure de l'arriere-main ainsi faussement envisagée, on a pensé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de distance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette distance avec l'étendue des parties qui précedent cette même extrémité, puisse en reconnoître aisément les défauts, quelques auteurs se sont persuadés de pouvoir en juger par la position du jarret; dans le cas où la distance est trop considérable, ils ont prétendu que la saillie en doit être trop en arriere; & dans celui où elle est trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une semblable regle, & y déférer, lorsque l'on fait attention que le port & la situation de cette portion de l'extrémité postérieure varie conséquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt se campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans sa marche peut être plus ou moins assis, plus ou moins ensemble? Il est néanmoins vrai que de la forme peu mesurée du fémur, du tibia, & même du cavon, dépend la position plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne sauroient y donner lieu. S'il s'agissoit de fixer les proportions que doit avoir l'espace qu'on leur a très-mal-à-propos assigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vu de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe jusqu'au grasset, l'autre depuis la sommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon jusqu'à la pointe de la fesse, doivent être égales en longueur à deux lignes qui seroient tirées du grasset au-dessous de la partie saillante & latérale externe du jarret, & de cette partie saillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* sont réellement un composé de plusieurs os unis par symphise, c'est en ignorer & en méconnoître totalement la disposition méchanique, que de leur attribuer la faculté d'être mue. Le jeu, les ressorts de l'arriere-main dérivent essentiellement de la flexibilité & de la mobilité des vertebres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité constante & dont on est pleinement convaincu par la seule inspection du mouvement progressif de l'animal, puisqu'au moment où ses piés de derriere avancent sous lui & répondent à la ligne de direction de son centre de gravité, la flexion & la courbure de ses reins sont très-apparentes, il est facile de concevoir que dans la circonstance de la distance trop longue des parties qui limitent antérieurement & postérieurement l'extrémité supérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertebres & des articulations des colonnes, outre-passeront nécessairement dans leurs portées la piste de ceux de devant, & constitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'instabilité, & conséquemment de foiblesse. Cette considération a sans doute engagé Soleysel à regarder des chevaux ainsi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrein s'oppose en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'asseoir afsûrant celle de la percussion, le devant est chassé & relevé avec véhémence: mais aussi dans la descente, il faut convenir qu'ils souffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainsi que l'a soutenu cet auteur, mais parce qu'ils sont à chaque instant prêts à s'acculer.

Du défaut opposé naît l'impossibilité de

baiſſer le derriere, dont la roideur ſe montre conſtamment ; la courbure des vertebres n'opérant en quelque ſorte qu'un mouvement obſcur, & la ſituation perpendiculaire des colonnes dans leur appui hauſſant & relevant toujours la croupe.

Le cheval eſt réputé avoir les *hanches* hautes, lorſque les iléons paroiſſent à l'extérieur ; il eſt appellé *cornu*, lorſque la graiſſe & ſon embonpoint ne peuvent en dérober l'extrême ſaillie : il eſt dit *éhanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez* ÉHANCHÉ, ÉPOINTÉ. Si le cheval ſe berce en marchant, ce qui provient de la foibleſſe de ſes reins, nous diſons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derriere eſt à peine ſuſceptible de mouvemens ; l'action progreſſive eſt d'une lenteur extrême, & n'a lieu que par l'action des colonnes ; les *hanches* ſont traînantes ; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Eſpagne, dépendent de la juſte proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ſes reins, ainſi que de celles des agens qui meuvent le derriere.

Aſſoupir, aſſurer, affermir, baiſſer, faire plier, travailler, aſſujettir les hanches, &c. ces expreſſions uſitées dans les manéges, priſes dans le véritable ſens & dans leur ſignification propre, ne doivent donc préſenter à l'eſprit que l'idée que lui offriroit l'emploi de ces mêmes verbes régiſſant & précédant ces mots, *le derriere*, *l'arriere-main, ou la croupe.*

Cette extrémité dans l'animal chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le tranſport de la maſſe en avant, & ſoutenir celui de cette même maſſe en arriere, a néceſſairement beſoin d'être ſollicitée inſenſiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui ſont permiſes : tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aiſance, eſt totalement incapable de la diſtribution proportionnée de ſes forces, du rejet meſuré, du contre-balancement exact du poids de ſon corps ſur les parties poſtérieures, & d'une union qui ſeule peut le rendre agréable à la main, alléger ſon devant, aſſurer ſa marche, & maintenir le derriere dans une ſituation où toutes percuſſions s'effectuent, pour ainſi dire, ſans travail & ſans peine. *Voyez* UNION.

Obſerver les *hanches*, faire obſerver les *hanches*, *voyez* FUIR LES TALONS, ÉLARGIR.

HANCHE, (l'*h* s'aſpire) *Marine.* c'eſt la partie du vaiſſeau qui paroît en dehors depuis le grand cabeſtan juſqu'à l'arcaſſe ; ou bien c'eſt la partie du bordage qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des banſeilles ou galeries qui ſont ſous les flancs. *Voyez Pl. I*, *Marine*, un vaiſſeau vu par le côté. *(Z)*

HANCHOAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie du Bréſil, qui par ſon plumage, ſa grandeur & ſa figure, reſſemble beaucoup au buſard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou ſe joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Bréſil regardent la ratiſſure des ongles & du bec de cet oiſeau comme un des plus excellens contre-poiſons, & ils prétendent que ſes plumes, ſa chair, & ſes os guériſſent beaucoup de maladies. *Voyez* Redi, *Obſerv. ſur diverſes choſes naturelles.*

HANGARD, HANGARS, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *Gramm.* ce ſont de longs appentis avec des toîts inclinés, que l'on établit dans les arſenaux & atteliers de conſtruction, ſous leſquels on met à couvert & on range les bois de conſtruction, les affûts de canon, *&c.*

Les *hangards* ſervent encore de remiſe pour les équipages ; à certains artiſtes, d'atteliers amovibles ; & à une infinité d'autres uſages.

HANGIAR, (*Milice des Turcs.*) Les Turcs appellent ainſi une eſpece de poignard à la façon des nôtres, que les janiſſaires & les blignons portent à Conſtantinople, & qu'ils paſſent à travers de leur écharpe.

HANGO *ou* HANGO-UDD, (*Géogr.*) langue de terre de la Finlande Suédoiſe, au voiſinage d'Ekenas, & remarquable tant par la bonté de ſon port que par le péage que l'on y paie, & par le combat qu'il y eut à ſa hauteur en 1714, entre la flotte de Ruſſie & celle de Suede. (*D. G.*)

* HANIFITT, ſ. m. & f. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte mahométane; les Turcs s'en ſervent pour déſigner l'orthodoxie.

* HANLU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du dix-ſeptieme mois des Chinois; il répond à notre mois de novembre. Le mot *hanlu* ſignifie *froide roſée* : c'en eſt la ſaiſon.

HANNEBANE, (*Mat. méd.*) *Voyez* JUSQUIAME.

HANNETON, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *Hiſt. nat. Inſectol.* inſecte de la claſſe des ſcarabées, *ſcarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'eſt un des grands ſcarabés; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des aîles de couleur brune rouſſâtre; la poitrine eſt velue; chacune des enveloppes des aîles a quatre ſtries; l'anus eſt pointu & recourbé en bas; le ventre a une couleur brune avec des taches blanches ſur les côtés; la levre ſupérieure eſt obtuſe. *Linæi fauna ſuæcica.*

M. Ræſel, dans ſon *Amuſement phyſique ſur les inſectes*, diſtingue deux ſortes de *hannetons* par la couleur d'une plaque qu'ils ont ſur le cou, & qui eſt rouge ſur les uns & noire ſur les autres, & par la pointe de la partie poſtérieure de leur corps, qui eſt mince & courte dans les *hannetons* à plaque rouge, & plus longue & plus groſſe dans les autres. On reconnoît aiſément le ſexe de ces inſectes; ils ont une poupe feuilletée à l'extrémité des antennes, qui eſt plus longue dans les mâles que dans les femelles, ils déplient tous cette houpe, lorſqu'ils prennent leur eſſor. Les antennes ſont repliées ſur les yeux qui ſont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues; ils ont ſur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les diſtinguent des autres eſpeces de *hannetons*. Les deux jambes de devant ſont les plus courtes; la partie moyenne eſt large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes : cette partie leur ſert à creuſer dans la terre, quelque dure qu'elle puiſſe être. Les ſix jambes ſont terminées par deux crochets qui ſoutiennent cet inſecte contre les ſurfaces verticales.

L'accouplement des *hannetons* dure long-temps; dès que la femelle eſt fécondée, elle creuſe un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié; elle y dépoſe des œufs oblongs, de couleur jaune claire, qui ſont placés les uns à côté des autres : après la ponte, la femelle ſort de ſon trou & ſe nourrit pendant quelque temps de feuilles d'arbres. M. Ræſel préſume qu'il n'y a qu'une ponte; il enferma dans de grands vaſes couverts de crêpe & à moitié remplis de gazon, un grand nombre de *hannetons* qui venoient de s'accoupler; après quinze jours il trouva pluſieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vaſes; il mit les autres dans une cave ſans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vaſes fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs; on mit du gazon frais dans le vaſe, & on le tint expoſé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroiſſement pendant l'automne; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de mai; ils étoient alors ſi forts, qu'il falloit leur donner ſouvent du gazon frais, & bientôt on fut obligé de les mettre ſur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitue, pour ne les pas laiſſer manquer de nourriture : malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la ſeconde & la troiſieme année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorſqu'ils s'étendent; ordinairement ils ſont un peu recoquillés; ils ont une couleur blanche jaunâtre; le deſſous du corps eſt uni, & le deſſus eſt rond & voûté. Chacun de ces vers a douze ſegmens, ſans compter la tête; le dernier, qui eſt le plus grand, a une couleur griſe violette, qui vient de celle des excrémens qu'il renferme, & que l'on voit à travers de chaque côté du corps. Par deſſus tous les ſegmens s'étend une eſpece de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui ſont autant de trous par leſquels le ver reſpire; il a ſix jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, ſous les trois premiers ſegmens. La tête eſt grande, applatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luiſante; elle a en devant une pince brune, obtuſe & dentelée à ſes extrémités, & une levre entre les deux pieces de la pince; il n'arrive guere que ce ver ſorte de la terre, lorſqu'on l'en tire en la fouillant; il y rentre auſſi-tôt, ſoit pour

fuir les oiseaux dont il deviendroit la proie, soit pour éviter les rayons du soleil.

Ce ver change de peau au moins une fois l'an; lorsqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il se dépouille; on a donné à cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle est ronde & dure, & on a appellé *scarabés pillulaires* plusieurs especes de scarabés dont les vers forment de pareilles loges; celui-ci après avoir quitté sa peau, sort de sa loge pour chercher sa nourriture près de la surface de la terre; mais dès qu'il gele, il descend plus bas pour se mettre à l'abri du froid.

Ce n'est qu'à la fin de la quatrieme année que ce ver se métamorphose; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brasse de profondeur, & il se fait une loge qu'il rend lisse & unie; ensuite il se raccourcit & se gonfle : avant la fin de l'automne, il quitte sa derniere peau de ver, pour prendre la forme de chrysalide; elle commence par être de couleur jaunâtre, ensuite elle est jaune & devient rouge : on y reconnoît le *hanneton* qui en doit sortir.

A la fin de janvier ou au commencement de février, cette chrysalide devient un *hanneton* qui est d'abord de couleur blanche ou jaunâtre; il ne prend toute sa consistance & sa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours : mais il reste encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de mai, plutôt ou plus tard, selon la température de l'air; alors on voit les *hannetons* sortir de terre, principalement les soirs, ou au moins on apperçoit leurs trous dans les sentiers qui sont durcis par la sécheresse.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons*; ainsi lorsque le mois de mai ne leur est pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reste que peu; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs; & par conséquent il n'y a encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après, lorsque le produit de ces œufs sort de terre. Au contraire, le mois de mai étant chaud, les *hannetons* sont en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuse postérité, qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræsel assure que les deux sortes de *hannetons* dont il a fait mention dominent successivement l'une sur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les observations dont nous venons de donner le précis, l'ont mis en état de prédire quelle sorte de *hanneton* dominera, & si ces insectes seront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amusement physique sur les insectes, par* Auguste Jean Ræsel, peintre en miniature, *in*-4°. *à Nuremberg.* (*I*)

HANNETON, subst. f. (l'*h* s'aspire) *Boutonniers-Frangiers : soucis de hanneton*, espece de frange à houpette, qui imite les cornes houppées de l'insecte de ce nom. Ce sont les frangiers qui fabriquent les soucis de *hanneton*.

HANNON, (*Hist. sacr.*) roi des Ammonites, fit couper la barbe & les habits des ambassadeurs de David, qu'il supposa n'être que des espions. Cet outrage ne resta point impuni. David marcha contre lui, & après l'avoir vaincu, il le fit mourir. (*T—N.*)

HANNON, (*Hist. anc. Hist. des Carthaginois.*) général des Carthaginois, après avoir contribué par son courage & ses talens à l'agrandissement de sa patrie, eut l'ambition d'en être le tyran. Le sénat seul pouvoit être un obstacle à ses desseins, il résolut de l'exterminer. Ses richesses immenses lui servirent pour acheter des complices. Le jour du mariage de sa fille fut destiné à l'exécution de ce crime : les grands préparatifs qu'il fit sous prétexte de cette solemnité, en voilerent le véritable motif. Un magnifique festin fut préparé pour le peuple, sous les portiques de la ville : il en fit préparer un autre dans sa maison pour les sénateurs, à qui il destinoit des liqueurs empoisonnées. Quelques-uns de ses complices pressés par leurs remords, découvrirent sa trahison. Les magistrats qui redoutoient sa puissance, eurent la modération de ne point le punir, & feignant d'ignorer ses desseins impies, ils se bornerent à réprimer par un édit le luxe des festins nuptiaux.

Hannon devenu plus audacieux par l'impunité, persista à vouloir tout enfreindre. Voyant qu'il étoit craint, il osa tout tenter. Ses prodigalités répandues à dessein, corrompent la fidélité des esclaves qui jurent de faire périr leurs maîtres par le fer &

le poison: vingt mille qu'il avoit armés, se retirerent avec lui dans une forteresse dont il avoit eu l'adresse de se saisir. Tous les brigands qui espéroient d'y trouver l'impunité de leurs crimes, lui formerent une armée. Il sollicite tous les rois Africains à s'associer à son entreprise, en leur promettant les dépouilles de la plus riche ville du monde. Les Carthaginois prévinrent ces alliances; & sans lui donner le temps de se fortifier, ils l'assiégerent & le forcerent de se rendre. Ces républicains étoient atroces dans les supplices des criminels. Après avoir fait couler son sang sous les verges, ils lui creverent les yeux, lui rompirent les bras & les cuisses, & voulant que toutes les parties de son corps eussent part aux tourmens, chaque membre éprouva un supplice particulier. Ses enfans & toute sa famille furent enveloppés dans sa punition; toute sa race fut éteinte, comme si l'on eût craint que d'une source si corrompue il ne sortît quelques ruisseaux empoisonnés. (*T — N.*)

HANNON, (*Hist. des Carthaginois.*) célebre par sa haine contre Annibal, & par son opposition à la faction Barcine, sortoit d'une des plus illustres maisons de Carthage. Il fut chargé du commandement de la flotte qui fut dispersée par le consul Luctatius, près des isles Egates. Ce mauvais succès n'empêcha point de le mettre à la tête des troupes qu'on envoya contre les mercénaires. Il marcha vers Utique assiégée par les rebelles qu'il défit; mais il ne sut pas profiter de sa victoire; & enivré de sa prospérité, il ne se précautionna point contre une nouvelle attaque. Ses soldats occupés à piller, furent assaillis par les mercénaires qui se rendirent maîtres de son camp. Les Carthaginois lui substituerent Amilcar dans le commandement, à qui dans la suite il fut encore donné pour collegue; il eut part à la gloire d'avoir éteint une sédition qui avoit menacé Carthage d'une prochaine destruction.

Quoique *Hannon* fût revêtu du commandement des armées, il étoit plus propre aux affaires qu'à la guerre. Ses inclinations pacifiques le mirent à la tête de ceux qui s'opposoient à la faction Barcine, décidée pour la guerre. N'ayant pu déterminer le sénat à la paix, il eut la prévoyance de dire: *je crains que cette étincelle n'allume un grand incendie.* Il employa l'intrigue & le crédit pour faire exclure Annibal du commandement, sous prétexte de sa jeunesse & de l'impétuosité de son caractere. Son opposition fut stérile, & au lieu de se borner à des remontrances dont l'événement justifia la sagesse, il traversa ouvertement les desseins du général. Après la journée de Canne, Annibal envoya demander à Carthage, des provisions & des troupes: *Hannon* profita de cette demande pour affoiblir la gloire du vainqueur. « Il a dispersé, disoit-il, les armées romaines & il sollicite un renfort, que demanderoit-il, s'il avoit été vaincu? Il se vante de s'être emparé du camp ennemi & de leurs provisions, il demande des vivres, & que demanderoit-il, s'il avoit perdu son camp »? Ce fut par ces sophismes qu'il tâcha d'obscurcir l'éclat des victoires de son rival, dont il devoit être l'admirateur. Quoiqu'il fût véritablement citoyen, il prépara la ruine de sa patrie, en refusant de concourir aux desseins du héros qui seul pouvoit la défendre. (*T — N.*)

HANNON, (*Hist. des Carthaginois.*) célébre navigateur, fut chargé par le sénat de Carthage, de faire le tour de l'Afrique & de découvrir de nouvelles terres dont les productions pussent devenir un objet de commerce; l'histoire de ses voyages paroît fabuleuse. Tout ce qu'il raconte de l'isle Atlantide est une exagération qui ne peut souffrir l'examen de la critique: quelques savans ont prétendu qu'étant entré dans l'Océan par le détroit de Gibraltar, il pénétra jusqu'aux extrémités de l'Arabie, & que ce fut le défaut de vivres qui l'empêcha de pousser plus loin ses découvertes.

L'histoire de Carthage fait encore mention d'un général nommé HANNON qui fut associé à Bomilcar, dans le commandement de l'armée qu'on leva pour s'opposer aux progrès d'Agatocle. Il combattit à la tête de la cohorte sacrée, troupe intrépide qui soutint avec fermeté le choc des Siciliens; sa résistance fut inutile. *Hannon* accablé d'un déluge de pierres & percé de coups, perdit la vie, & sa mort fut suivie de la déroute de son armée. (*T — N.*)

HANNUYE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant, ſur la Chête, à quatre lieues de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Longit.* 22, 45; *latit.* 50, 40. (*D. J.*)

HANOE, (*Géog.*) iſle de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieues de Carlſcron.

HANOVER, LE PAYS DE (*Géogr.*) Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawenbourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obher-walde, *&c.* Georges-Louis de Brunſwik unit en ſa perſonne tous ces états, & devint enſuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'hiſtoire ne parle de ſemblables événemens paſſagers que comme elle parle des ravages cauſés par le débordement d'un fleuve qui ſort de ſon lit. (*D. J.*)

HANOVER, *ou* HANOVRE, *Hanovera*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de baſſe Saxe, capitale de l'électorat de Brunſwik, appellé auſſi l'*électorat d'Hanover*; elle eſt dans une plaine ſablonneuſe, ſur la Leyne, à ſix lieues S. E. de Neuſtat, dix S. O. de Zell, ſix N. O. de Brunſwik. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilége des villes, car juſqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27, 40; *lat.* 52, 25. (*D. J.*)

* HANSCRIT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) langue ſavante chez les Indiens, où elle n'eſt entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indoſtan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On eſt dans l'opinion que ce fut en *hanſcrit* que Brama reçut de Dieu ſes préceptes; & c'eſt là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue ſainte. *Dict. de Trév.*

HANSE, ſ. f. (*Commerce.*) ſociété de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanſe*, dans la langue allemande, ſignifie *ligue*, *ſociété*. Cette aſſociation ſe fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoyeroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroi depuis cette derniere ville juſqu'à l'océan, les pirates voiſins de faire des courſes ſur l'Elbe. 2°. Que Lubek payeroit la moitié des frais de cette entrepriſe. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, ſeroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs priviléges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voiſines, ſavoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une proſpérité ſi prompte, demanderent à être admiſes dans l'alliance, & l'obtinrent. Bientôt, par les mêmes raiſons, cette aſſociation de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, ſavoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Ruſſie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où ſe portoient les marchandiſes des contrées voiſines pour paſſer plus commodément par-tout où les intéreſſés en auroient beſoin.

Les princes, qui n'y conſidéroient d'abord qu'une ſociété lucrative, furent les premiers à ſouhaiter que leurs villes y entraſſent, & en effet il ne s'agiſſoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanſe*; & ſi on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres aſſociées, il ſe trouve auſſi grand nombre d'occaſions, où la *hanſe* n'a rien fait pour les villes de l'aſſociation qui étoient opprimées.

Les ſouverains de divers pays deſirant d'attirer chez eux par les ſollicitations de leurs ſujets, le commerce de la *hanſe*, lui accorderent pluſieurs priviléges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des oſterlins, c'eſt ainſi qu'on nommoit les négocians des villes hanſéatiques, du mot *oſt*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *oſtſée*, qui ſignifie la *mer baltique*. Ces lettres ſont entr'autres de Louis XI en 1464, & en 1483, peu avant ſa mort, & de Charles VIII en 1489.

Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubek, Cologne, Brunswik & Dantzig. Bruges ne fut pas la seule dans les Pays-bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, se voient sur d'anciennes listes comme villes hanséatiques, aussi bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, &c.

Cependant plusieurs choses concoururent à affoiblir cette société. La boussole ouvrit le spectacle des Indes orientales & occidentales : alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté, Charles-quint, ennemi de toute société qui ne servoit pas directement à ses vues ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses états. Des souverains d'Allemagne, moins sages encore, au lieu de conserver les priviléges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne songerent qu'à subjuguer ces villes, sous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirerent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse : ainsi la *hanse* qui avoit vu jusqu'à quatre-vingt villes sur la liste, commença à décheoir au commencement du xvj^{e} siecle, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanse* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain proposa-t-on des formules de son renouvellement en 1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce sujet en 1604; son regne étoit passé, & peu de villes souscrivirent aux plans proposés. Louis XIV faisoit des traités avec la *hanse*, lorsqu'il n'y avoit plus de villes hanséatiques dans son royaume, & que les villes d'Allemagne, qui seules conservoient une ombre de l'ancienne *hanse*, voyoient resserrée leur association de trafic dans la partie septentrionale de l'empire; encore depuis ce temps-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wismar en basse Saxe; ces deux villes, qui étoient hanséatiques, sont devenues de simples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toujours servi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanséatique ne subsiste plus qu'à Lubek, à Hambourg & à Brème : ce sont les seules trois villes qui conservent encore ce titre, avec une espece de liaison & des usages dont nous ne donnerons point ici l'exposé, mais qu'on trouvera dans l'*histoire de l'Empire* par M. Heiss. (*D. J.*)

* HANSE, (*Commerce.*) se dit de quelques impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péages; les bateaux payent un droit de *hanse* la premiere fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanse* est aussi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paye au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les épingliers appellent ainsi les branches de l'épingle empointée, lorsqu'elle n'a plus besoin pour être ferrée que d'être entêtée. *Voyez* ENTÊTÉS, EMPOINTÉS, EPINGLE.

HANSEATIQUE, (*Géogr.*) ville. *Voyez* HANSE.

HASGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magistrat qui juge les différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE *ou* AUSSIERE, s. f. (*Marine.*) C'est un gros cordage qui sert à touer un vaisseau ou à le remorquer; il sert aussi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à bord d'un autre. La *hansiere* sert à la plus

plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage est composé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de plusieurs grosseurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence jusqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire est de 120 brasses. Ils sont d'un grand usage dans la marine. Si l'on veut un plus grand détail sur cette sorte de cordage & sa fabrique, on peut voir le *chap. viij de l'art. de la corderie*, par M. Duhamel, *Paris*, 1757, & l'*article* CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, (*Géog.*) ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre sur la Manche. Elle a 34 lieues de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250 paroisses, & 20 villes à marché. C'est un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit soin d'agrandir. L'isle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portsmouth en fait la gloire. Winchester en est la capitale.

Hantshire peut se vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je passe sous silence, le célebre Jean Greaves, en latin *Grævius*, savant universel, & en particulier consommé dans la connoissance des langues orientales, & de la géographie des Arabes. Cette science lui doit la traduction de l'astronomie du persan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, *in*-4°. & les tables de la longitude & de la latitude des étoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laissé en MS. une version des cartes géographiques d'Abulfeda, & la description des montagnes de la terre du même auteur; outre plusieurs morceaux sur les géographes arabes, sur leurs poids, leurs mesures, & les mumies.

Aussi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Constantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il mesura sur les lieux les pyramides, dont il a donné la description en anglois en 1646, *in*-8°. Il fit dans ses voyages, qui durerent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également considérable & importante de manuscrits grecs, arabes & persans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A son retour, il publia les livres qu'il avoit projetés dans ses voyages & dans ses études; savoir, sa pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du pié romain & du denier, imprimé à Londres en 1647, in-8°. *De Signis Arabum & Persarum astronomicis*, Londini, 1649, in-4°. *Elementa linguæ persicæ*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en persan & en latin, Lond. 1650, in-4°. *Lemmata Archimedis desiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, selon la méthode des Egyptiens, sous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calescentibus*, apud *Kabirenses excludendi*. Ce petit écrit est dans les *transact. philos.* 1677. Lettre sur la latitude de Constantinople & de Rhodes, en anglois, *in*-8°. On l'a inférée dans les mêmes *trans.* décemb. 1685.

Cet homme, unique en son genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laissé un si grand nombre de prêts pour l'impression, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié sa vie. (*D. J.*)

* HAOAXO, (*Géogr.*) riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume d'Adel, baigne sa capitale, & se décharge dans le détroit de Babelmandel. C'est une des plus considérables de l'Ethiopie. Elle se déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, s. f. (*Hist. mod.*) leçon que font les juifs au jour du sabbat, d'un endroit des prophetes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *barasese* & l'autre *haphtan*; elles finissent l'office. Cet usage est ancien, & subsiste encore aujourd'hui. Ce fut la défense ridicule qu'Antiochus fit aux juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, s. f. (*Arts & Métiers.*) c'est un nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont

l'usage est de fixer, assujettir, en embrassant & serrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aissieu d'un carrosse, dont il prévient l'usure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue est mise au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, si ce sont des pierres, comme il se pratique aux ponts, aux murs des maisons. A la monnoie, chez les luthiers & ailleurs, ce sont des especes de tenailles ou pinces. Celles de la monnoie servent dans l'attelier où l'on fond, à tirer les creusets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *mâchoire*, est recourbée pour la commodité du service.

* HAPPES, *(Salines.)* ce sont des anneaux de fer dont les poêles sont garnies en dessus. Ces anneaux servent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diametre, où passent des crocs de fer de deux piés & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapsalia*, *(Géogr.)* petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiscopale. Elle appartient à l'empire russien, & est sur la mer Baltique, à 16 lieues S. O. de Revel. *Longit.* 41, 10; *latit.* 59, 10. *(D. J.)*

* HAQUÊME, s. m. *(Hist. mod.)* nom d'un juge chez les Mores de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel sans appel; il siége les jeudis. Il est assisté à son tribunal d'un lieutenant, appellé l'*almocade*. *Haquême* vient de *gacham*, savant, lettré. C'est ainsi qu'autrefois nos magistrats & nos juges étoient appellés *clercs*.

HAQUET, s. m. *(Commerce.)* espece de charrette sans ridelle, qui fait la bascule quand on veut, sur le devant de laquelle est un moulinet, qui sert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandises pour les charger plus commodément.

Il y a deux sortes de *haquets*; l'un à timon, qui est tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'est par des hommes. On se sert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terrein est uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, *&c.* des balles, ballots & caisses de toutes sortes de marchandises.

HAQUIN, *(Hist. de Norwege.)* roi de Norwege, fut couronné vers l'an 1250. Il se ligua avec la Suede contre Christophe I, roi de Danemarck: il mit en mer une flotte de trois cens voiles, força le passage de Munster-Sund, & ravagea les côtes de la Hallandie; mais l'an 1257, ces rois, las de verser sans fruit le sang des peuples, entrerent en négociation. *Haquin* se rendit à Coppenhague; les deux ennemis s'embrasserent, renoncerent à leurs prétentions respectives, & jurerent une alliance éternelle. *Haquin* demeura tranquille dans ses états jusqu'à l'année 1287: mais ayant donné un asyle aux rébelles qui avoient massacré Eric VII, roi de Danemarck, on vit se rallumer entre les Danois & les Norwégiens une guerre cruelle. Elle dura neuf ans, des milliers d'hommes périrent, des villes entieres furent livrées aux flammes, de riches provinces furent changées en déserts; les deux partis furent également cruels, également malheureux, & Eric ne fut point vengé. *Haquin* mourut dans un âge très-avancé. On connoît plus ce qu'il fit pour nuire à ses ennemis que ce qu'il fit pour rendre ses sujets heureux. Il y a eu en Norwege plusieurs rois de ce nom; mais l'histoire des premiers paroît un peu fabuleuse, & celle des derniers peu intéressante. *(M. DE SACY.)*

* HAR, s. m. *(Hist. mod.)* c'est, chez les Indiens, le nom de la seconde personne divine à sa dixieme & derniere incarnation: elle s'est incarnée plusieurs fois, & chaque incarnation a son nom; elle n'en est pas encore à la derniere. Quand une idée superstitieuse a commencé chez les hommes, on ne sait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avénement tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits. *Har* est le nom de cette incarnation finale, à laquelle la seconde personne de la trinité indienne paroîtra sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval aîlé. *Voyez le Dict. de Trév. & les cérémon. religieuses.*

HARACH, *(Hist. mod.)* nom de la capitation imposée sur les juifs & les chré-

tiens en Egypte; le produit en appartenoit autrefois aux Janiſſaires : mais depuis plus de cent ans, cet impôt ſe perçoit par un officier exprès qu'on envoie de Conſtantinople ſur les lieux, & qu'on appelle pour cette raiſon *harrach aga*. Les chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts, par une eſpece de traité fait avec Sélim; préſentement ils doivent payer de capitation, depuis l'âge de ſeize ans, les uns cinq dollars & demi, & les autres onze, ſuivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie, ou deux shellings ſix ſous d'Angleterre. (*D. J.*)

HARAI, ſ.m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un tribut réglé que doivent payer au grand ſeigneur tous ceux qui ne ſont point mahométans; cet impôt eſt fondé ſur l'alcoran, qui veut que chaque perſonne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize drachmes d'argent pur, ſi en demeurant ſous la domination mahométane elle veut conſerver ſa religion. Mais les ſultans & les viſirs, ſans avoir égard au texte de l'alcoran, ont ſouvent hauſſé cette capitation; elle eſt affermée, & celui qui eſt prépoſé à la recette de ce tribut ſe nomme *harai-bachi*.

Pour s'aſſurer ſi un homme eſt parvenu à l'âge où l'on doit payer le *harai*, on lui meſure le tour du cou avec un fil, qu'on lui porte enſuite ſur le viſage; ſi le fil ne couvre pas l'eſpace qui eſt entre le bout du menton & le ſommet de la tête, c'eſt un ſigne que la perſonne n'a point l'âge requis, & elle eſt exempte du tribut pour cette année; ſans quoi elle eſt obligée de payer. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane*.

HARALD, (*Hiſt. du Nord.*) prince de Norwege, voyagea d'abord dans l'Orient, & ſe fixa à la cour de l'empereur de Conſtantinople; mais ayant appris que Magnus, ſon neveu & ſon perſécuteur, déja roi de Norwege, diſputoit encore à Suénon la couronne de Danemarck, l'eſpoir de la vengeance le ramena dans le Nord, vers l'an 1046 : il ſe ligua d'abord avec Suénon; mais ayant étudié le caractere de ce prince, & comptant peu ſur ſa reconnoiſſance, il quitta ſon parti pour embraſſer celui de Magnus, qui lui céda une partie de la Norwege. Magnus régna donc en Danemarck; mais après ſa mort Suénon remonta ſur le trône; *Harald* prétendit l'en chaſſer. (*Voy.* SUÉNON II,) les deux princes ſe firent une guerre cruelle; Suénon manqua pluſieurs fois au rendez-vous qu'il avoit marqué pour un combat déciſif; enfin on en vint aux mains, la flotte de *Harald* remporta une victoire ſignalée; *Harald*, quoique triomphant, entra en négociation, & termina tant de débats par un traité qui lui aſſuroit de grands avantages, mais qui ne lui donnoit pas la couronne. (*M.* DE SACY.)

HARALD, (*Hiſt. de Danemarck.*) Pluſieurs rois de Danemarck ont porté ce nom; mais la plupart, ou n'ont rien fait de grand, ou ont manqué d'hiſtoriens pour faire paſſer leurs actions à la poſtérité. Nous ne parlerons que de *Harald VI* & *Harald VII*, plus connus que les autres.

HARALD VI fut proclamé roi de Danemarck vers l'an 814, par une faction puiſſante, tandis qu'un autre parti couronnoit Regner, fils de Sivard : on vouloit d'abord que les deux ſouverains partageaſſent entr'eux l'autorité ſuprême & leurs états; & le moyen dont on ſe ſervit pour prévenir la guerre civile, fut préciſément ce qui l'alluma. *Harald* fut vainqueur; & tandis que ſon rival, de roi devenu brigand, alloit porter le ravage vers le midi, il fit alliance avec l'empereur Louis-le-Débonnaire. Regner reparut bientôt; *Harald* fut vaincu, s'enfuit à la cour de Louis, & y trouva des ſecours puiſſans, avec leſquels il rentra dans le Juthland; chaſſé bientôt de cette contrée, il fit de nouveaux efforts, remonta ſur le trône, & en tomba preſque auſſi-tôt; il ſe retira en Friſe où il vécut dans l'obſcurité. Telles étoient les révolutions qui agitoient un état où l'ordre de la ſucceſſion à la couronne, n'étoit réglé que par les caprices du peuple, & les intérêts des grands.

HARALD VII, roi de Danemarck; on prétend qu'il fut aſſaſſin avant d'être roi, & que le meurtre de ſon frere lui ouvrit le chemin du trône, vers l'an 920; à peine y fut-il monté qu'il fit poignarder un ſeigneur Danois, nommé *Ach*, dont la puiſſance lui donnoit de l'ombrage. Ce prince fit élever deux mauſolées, l'un à ſon pere, l'autre à ſa mere; monumens de ſon faſte,

& non de ſon reſpect pour la mémoire de ſes parens. Il eut avec une couturiere, nommée *Eſa*, un commerce criminel; Suénon qui lui ſuccéda fut le fruit de ſes amours. Richard duc de Normandie avoit été dépouillé de ſes états par le roi de France, *Harald* partit auſſi-tôt pour le venger, remporta une victoire ſur les François, prit le roi, & le força à rétablir Richard dans ſon duché; enfin *Harald* ſe convertit à la foi chrétienne, & n'en fut ni plus doux, ni plus juſte; il fit la guerre à tous ſes voiſins: ſon ambition ne cherchoit point de prétexte, il ne connoiſſoit d'autre droit que celui de la guerre. Il reconnut Suénon pour ſon fils; & pour prix de ce bienfait, le jeune prince leva contre ſon pere l'étendard de la révolte. *Harald* mourut vers l'an 980, après un regne très-long. (*M.* DE SACY.)

HARAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) à la cour du roi de Perſe, c'eſt la maiſon où ſont renfermées ſes femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme *ſerrail* le palais ou les appartemens qu'occupent les ſultanes.

* HARAME, ſ. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagaſcar donnent à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARANGUE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) diſcours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un hiſtorien ou un poëte, met dans la bouche des ſes perſonnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga*, qui ſignifie la même choſe; Farrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coutume à Lyon.

Aut Lugdunenſem rhetor dicturus ad aram.
Juven.

Ce mot ſe prend quelquefois dans un mauvais ſens, pour un diſcours diffus ou trop pompeux, & qui n'eſt qu'une pure déclamation; & en ce ſens un harangueur eſt un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les criminels en Angleterre haranguent ſur l'échafaud avant que de mourir: bien des gens trouvent l'un auſſi déplacé que l'autre.

L'uſage des *harangues* dans les hiſtoriens a de tout temps eu des partiſans & des cenſeurs; ſelon ceux-ci elles ſont peu vraiſemblables, elles rompent le fil de la narration; comment a-t-on pu en avoir des copies fideles? c'eſt une imagination des hiſtoriens, qui ſans égard à la différence des temps, ont prêté à tous leurs perſonnages le même langage & le même ſtyle; comme ſi Romulus, par exemple, avoit pu & dû parler auſſi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & ſur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenſeurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'hiſtoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, ſans lui dérober une partie conſidérable des faits: « Car, dit à ce ſujet M. l'abbé de Vertot, il faut qu'un »hiſtorien remonte, autant qu'il ſe peut, »juſqu'aux cauſes les plus cachées des évé»nemens; qu'il découvre les deſſeins des »ennemis; qu'il rapporte les délibérations, »& qu'il faſſe voir les différentes actions »des hommes, leurs vues les plus ſecretes »& leurs intérêts les plus cachés. Or c'eſt »à quoi ſervent les *harangues*, ſur-tout dans »l'hiſtoire d'un état républicain. On ſait »que dans la république romaine, par »exemple, les réſolutions publiques dé»pendoient de la pluralité des voix, & »qu'elles étoient communément précédées »des diſcours de ceux qui avoient droit de »ſuffrage, & que ceux-ci apportoient »preſque toujours dans l'aſſemblée des *ha»rangues* préparées ». De même les généraux rendoient compte au ſénat aſſemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les hiſtoriens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en ſoit, l'uſage des *harangues* militaires ſur-tout paroît atteſté par toute l'antiquité: « mais pour juger ſainement, »dit M. Rollin, de cette coutume de ha»ranguer les troupes généralement em»ployée chez les anciens, il faut ſe tranſ»porter dans les ſiecles où ils vivoient, &

»faire une attention particuliere à leurs »mœurs & à leurs usages ».

« Les armées, continue-t-il, chez les »Grecs & chez les Romains étoient com- »posées des mêmes citoyens à qui dans la »ville & en temps de paix on avoit coutu- »me de communiquer toutes les affaires ; »le général ne faisoit dans le camp ou sur »le champ de bataille, que ce qu'il auroit »été obligé de faire dans la tribune aux »*harangues* ; il honoroit ses troupes, atti- »roit leur confiance, intéressoit le soldat, »réveilloit ou augmentoit son courage, le »rassuroit dans les entreprises périlleuses, »le consoloit ou ranimoit sa valeur après »un échec, le flattoit même en lui faisant »confidence de ses desseins, de ses craintes, »de ses espérances. On a des exemples des »effets merveilleux que produisoit cette »éloquence militaire ». Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toujours fort nombreuses, toute l'armée étoit instruite du discours du général, à peu près comme dans la place publique à Rome & à Athenes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres ; les soldats sans armes debout & pressés occupoient peu de place ; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte, pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrein, le général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations, le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient, & faisoit annoncer aux autres ses vues & ses desseins par des truchemens ; ou le général assembloit les officiers, & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reste, cette coutume de haranguer les troupes a duré long-temps chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les médailles. *Voyez* ALLOCUTIONS. On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry : « Vous êtes François ; voilà l'ennemi ; je »suis votre roi : ralliez-vous à mon panna- »che blanc, vous le verrez toujours au »chemin de l'honneur & de la gloire ».

Mais il est bon d'observer que dans les *harangues* directes que les historiens ont supposé prononcées en de pareilles occasions, la plupart semblent plutôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence, que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement. *(G)*

Après avoir exposé avec soin les raisons pour & contre l'usage des *harangues*, dans la narration historique, l'homme de lettres qui a donné cet *article* laisse la question indécise : sans être plus tranchant que lui, M. de Marmontel se permettra d'indiquer le point de la difficulté, & les moyens de la résoudre.

Est-il permis à l'historien de céder la parole à ses personnages, ou ne doit-il rapporter qu'indirectement ce qu'ils ont dit, sans les faire parler eux-mêmes ?

Cela dépend de l'idée qu'on attache à la sincérité de l'histoire, & de savoir si on exige d'elle la lettre ou l'esprit de la vérité. Si on exige la lettre, il est certain que presque toutes les *harangues* directes sont interdites à l'histoire ; & à l'exception de celles qui ont été réellement prononcées dans les conseils, dans les assemblées, dans les cérémonies publiques, & dont on a tenu registre, & de quelques mots que les rois, ou que les capitaines ont réellement adressés à leur peuple ou à leur armée, & que la tradition a conservés, il est rare que l'historien ait des *harangues* à transcrire.

Celles dont l'histoire ancienne est remplie sont elles-mêmes supposées : ce n'est

pas que l'efprit & le caractere de ceux qui parlent n'y foient fidelement gardés; dans celles de Thucydide, par exemple, on diftingue très-bien le génie des Athéniens & celui des Spartiates; on y reconnoît Périclès, Nicias, Alcibiade, au langage que l'hiftorien leur fait tenir : quant au fond même il eft vraifemblable qu'il en étoit inftruit; mais quant au ftyle, les bons critiques s'apperçoivent qu'il eft factice, parce qu'il eft toujours le même.

On peut prendre à la lettre les *harangues* de Xénophon, quand c'eft lui-même qui parle à fes compagnons & les encourage dans leur retraite; mais lorfqu'il fait prendre la parole à Cambyfe, à Cyrus, à Ciaxare, croira-t-on de même qu'il rende fidelement ce qu'ils ont dit?

Polybe, en faifant parler Scipion & Annibal dans leur entrevue, a-t-il répété leurs difcours? Tite-Live les a-t-il tranfcrits? Et les belles *harangues* qu'il met dans la bouche d'Horace le pere, de Valerius Publicola, de Camille, de Manlius, de Fabius, d'Hannon, de Scipion, *&c.* ne font-elles pas auffi vifiblement artificielles que celles de Marius & de Catilina dans Sallufte?

Eft-il plus vraifemblable que Tacite ait recueilli les propres difcours de Germanicus, de Tibere, de Néron, de Séneque, de Thraféas, d'Othon, fur-tout d'Agricola? mais fi on y reconnoît leur efprit, on n'y reconnoît pas moins la plume de Tacite; ainfi dans toute l'hiftoire ancienne, à l'exception de quelques mots confervés par tradition, tout paroît compofé.

Ceux donc qui veulent que l'hiftoire foit un expofé littéral de la vérité, & qui lui interdifent tout ornement qui reffemble à de l'artifice, doivent rejeter ces *harangues*.

Mais il y a pour l'hiftorien une autre façon d'être vrai, c'eft de garder fidelement le fond des chofes & des faits, & de préférer pour la forme le tour le plus propre à donner au récit plus de chaleur & d'énergie. S'il eft donc vrai, par exemple, que dans les affemblées de la Grece, tel fut l'objet des délibérations, des négociations, des *harangues*, tels furent les motifs des réfolutions; Thucydide n'a pas été un hiftorien moins fidele, en faifant parler les députés des villes, que s'il avoit indirectement réfumé ce qu'ils avoient dit.

Il n'eft pas vrai que Gracchus & que Marius aient tenu précifément le langage que leur font tenir Tite-Live & Sallufte; mais il eft vrai que tout cela étoit dans leur ame : & il eft plus que vraifemblable, qu'ayant de pareils moyens d'émouvoir les efprits & de les foulever, ils étoient l'un & l'autre trop éloquens & trop habiles pour ne pas les faire valoir. S'ils n'ont pas dit les mêmes chofes dans les mêmes termes & dans une feule *harangue*, ce font des propos détachés qu'ils ont tenus & fait répandre, & que l'hiftorien n'a fait que reffembler pour leur donner en même temps plus de chaleur, de force & de lumiere.

De quoi s'agit-il après tout? Il s'agit de paroître, en écrivant l'hiftoire, un peu plus ou un peu moins artificiellement arrangé; car fi l'hiftorien prend ce tour ufité: *Gracchus repréfenta au peuple que fa fituation étoit pire que celle des efclaves, qu'on le fruftroit du prix de fes travaux; que le fénat avoit tout envahi : Marius dit à fes concitoyens que, fi les nobles le méprifoient, ils n'avoient qu'à méprifer auffi leurs propres aïeux, dont la vertu avoit fait la nobleffe; que s'ils lui envioient fon élévation, ils n'avoient qu'à lui envier auffi fes travaux, fon innocence, les dangers qu'il avoit courus, dont fa grandeur étoit le prix*; ce récit aura, je l'avoue, l'air plus fimple, plus naturel, plus fincere qu'une *harangue*; mais cela même encore n'eft pas la vérité littérale, & chaque article du difcours même indirect, ne fera qu'une conjecture fondée fur les caracteres, ou autorifées par les circonftances des chofes, des lieux & des temps; il n'y a donc prefque jamais, dans l'une & l'autre maniere de faire parler fes perfonnages, qu'une vraifemblance, plus ou moins approchante de la réalité.

Ainfi la difficulté fe réduit à favoir fi l'apparence de la vérité eft affez détruite par le difcours direct, pour que l'on s'interdife, en écrivant l'hiftoire, ce moyen d'être dans fon récit plus vif, plus véhément, plus clair & plus rapide. Or voici, ce me femble, un milieu à prendre pour éviter les deux excès : que le difcours qui n'eft qu'un expofé de faits, une accumulation de motifs raifonnés, fenfibles par

eux-mêmes, & qui n'avoient beſoin pour frapper les eſprits d'aucuns des mouvemens de l'éloquence pathétique, ſoit rappellé indirectement & en ſimple récit, ſa préciſion fera ſa force. Mais s'agit-il de développer les ſentimens d'une ame paſſionnée, & de faire paſſer dans d'autres ames la chaleur de ſes mouvemens, on peut, je crois ſans balancer, employer la maniere directe; la vérité même ſeroit trop affoiblie, & perdroit trop de ſon effet, ſi elle étoit froidement réduite à la ſimple narration. Le lecteur s'appercevra bien qu'on aura mis de l'art à la lui préſenter, mais il ſentira que cet art n'eſt pas celui qui la déguiſe, & qu'en la rendant plus ſenſible il n'a pas voulu l'altérer.

HARANNES, (*Hiſt. mod.*) eſpece de milice hongroiſe dont une partie ſert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, ſ. m. (*Maréchall.*) Nous avons deux ſortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi eſt un nombre de jumens poulinieres & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux ſont raſſemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleraux, contrée où les pâturages ſont abondans, ſucculens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majeſté, pour être employé à multiplier l'eſpece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons diſperſés dans les provinces & diſtribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au roi; ils ne ſont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la ſaiſon convenable à la copulation. Il eſt enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la ſanté & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la conſtitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on emploie pour leur entretien; ce ſeroit répéter ce que ſemblent avoir épuiſé beaucoup d'auteurs; tels ſont MM. de Neucaſtle, de Garſault, de Soleyſel, *&c.* Ainſi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. ſur les eſpeces de chevaux qu'il faut de néceſſité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. ſur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour ſuppléer à nos beſoins; 3°. ſur la facilité que l'on auroit à ſe paſſer d'eux, ſi on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin ſur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne eſpece, ſoit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on emploie à cet uſage, ſoit par leur accouplement diſparate, ſoit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle eſt directement oppoſée à l'objet de leur deſtination.

Les eſpeces de chevaux dont la France a beſoin peuvent ſe réduire à trois claſſes; ſavoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de ſomme.

La premiere claſſe renferme les chevaux de ſelle en général, les chevaux de manége, les chevaux d'élite pour la chaſſe & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un uſage plus général; de ſorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raiſonné à faire pour les diſtribuer & les employer à leur uſage; & c'eſt quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais ſervice que l'on tire des chevaux.

On tire de la ſeconde claſſe les chevaux de labour ſi utiles à l'agriculture; ceux qu'on emploie à voiturer les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on ſe ſert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart : les plus diſtingués de cette claſſe qui ſont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propres pour le carroſſe, ſont deſtinés à traîner ces voitures.

La troiſieme claſſe eſt compoſée en partie des chevaux de ſelle les plus groſſiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carroſſe.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité ſuffiſante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en ſommes

pas moins dans la néceſſité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des ſecours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le ſein de notre patrie : l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chaſſe, qui pour la plupart ne valent rien; la Hollande nous fournit preſque tous les chevaux de carroſſe; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légeres; la Suiſſe attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Eſpagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plupart de nos grands ſeigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoiſonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous paſſer des ſecours de ces contrées éloignées.

En ſuppoſant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu diſpendieuſes, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuſes; être fort circonſpect ſur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalouſie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des ſecours plus que ſuffiſans pour élever & nourrir des poulains qui feroient l'élite des chevaux de la premiere claſſe : & avant d'être admis, les étalons ſeront ſcrupuleuſement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en ſeroit inutile; ces vices ſont connus de tous les bons écuyers.

Le ſecond examen ſe feroit ſur les vices de caractere, pour voir par exemple ſi l'animal n'eſt pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereuſement.

Le troiſieme examen regarderoit les vices de conſtitution, de tempérament, ou de force : pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un; & lorſqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés juſqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'eſt point boiteux. On obſerveroit s'il ne ſe dégoûte point, ou s'il n'eſt pas incommodé de ſes travaux. L'épreuve ſeroit continuée de deux jours l'un, l'eſpace de cinq à ſix mois, plus ou moins, & ſur toutes ſortes de terreins. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il eſt poſſible, des vices de conformation, de caractere, & de tempérament, alors on lui deſtineroit des jumens qui auroient ſubi les mêmes épreuves; ces jumens ſeroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en général les bonnes jumens de nos contrées ſoient très-propres à donner à toutes eſpeces d'étalons une belle progéniture. Elles ſeroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis juſqu'à quatorze ou quinze : l'étalon ſeroit employé à la propagation depuis ſix ou ſept ans juſqu'à quinze ou ſeize. L'on donneroit à chaque étalon douze jumens à ſervir tous les ans pendant le temps de la monte, qui eſt ordinairement depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin de juin. On ſent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoiſſance du cheval auſſi parfaite qu'il eſt poſſible de l'acquérir; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ſes qualités bonnes où mauvaiſes : enfin du zele pour le bien de la choſe, ſans quoi tout le reſte n'eſt rien.

Ainſi le Morvant, le Limouſin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume aſſez de chevaux de ſelle de l'eſpece la plus précieuſe, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carroſſe & les chevaux de ſelle communs.

Pour

Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemarck, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de ſtructure & de conformation propres à aller au carroſſe. On choiſiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils ſubiroient les uns & les autres le même examen que nous avons preſcrit pour les étalons & jumens de la premiere claſſe; avec cette différence, qu'ils ſeroient exercés & éprouvés au chariot ou au carroſſe par un ſage & bon cocher. Cet exercice ſeroit continué pendant cinq ou ſix mois, en l'augmentant par degré juſqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on ſeroit aſſuré de leur bonté à tous égards, ce ne ſeroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les emploieroit à la propagation dans la ſaiſon uſitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au deſſous ſeroient employés à produire les chevaux de ſelle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carroſſe; on leur deſtineroit auſſi des jumens de la même taille, & les épreuves ſeroient les mêmes.

Pour ſe procurer aſſez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légeres, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alſace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des tranſilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens ſeroient de la même taille de quatre piés ſix à ſept pouces ou environ, ſubiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'aſſurer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ſes environs produiroient ſuffiſamment de chevaux pour monter les poſtes, ſans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choiſir dans ces provinces & dans la Suiſſe des étalons & des jumens bien aſſortis, après avoir bien examiné ſi les uns & les autres ſont propres à l'uſage auquel ils ſont deſtinés.

Il eſt à préſumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions aſſez de bons chevaux de toutes les eſpeces pour remplir les trois claſſes qui nous ſont néceſſaires, & que nous pourrions par-là nous paſſer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons ſoit par le coït trop fréquent, & continué juſqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; ſoit par un travail journalier & quelquefois forcé, qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; ſoit en les laiſſant languir trop long-temps dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdiſſent, ou s'épuiſent à force de ſe tourmenter; ſoit enfin en les faiſant ſaigner, comme l'on fait après la mònte. Cette pratique répugne au bon ſens & à la raiſon. Le coït eſt un épuiſement que l'animal éprouve pendant le temps de la monte; la partie la plus pure & la plus ſpiritueuſe des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment ſoutenu pendant les trois mois du printemps, a beſoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens reſtaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ſes forces; au contraire on lui donne du ſon, nourriture peu ſucculente; enſuite on le ſaigne pour achever de l'épuiſer. Nous ſommes d'accord là-deſſus avec M. de Bourgelat. Il réſulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuiſé pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaiſe conſtitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'eſpece à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus groſſieres encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu ſur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien ſenties, ne les a pas aſſez combattues. L'on a la pernicieuſe habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel eſt le réſultat de cette économie. Le partage de

la nourriture que la jument pleine eſt obligée de donner à ſon poulain nouveau-né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup ſur ſon tempérament, ainſi que ſur celui des deux nourriſſons; de ſorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus ſubſtantiel de ſa nourriture, il ne lui en reſte pas ſuffiſamment pour elle : enſorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une ſtructure mince, peu propres à réſiſter au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à ſon propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendu fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne ſe défait qu'à vil prix. Aux maux qui réſultent de cette épargne mal entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris enſuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour ſon nourriſſon, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de ſa mere, cabriolant & bondiſſant à ſon aiſe : cette mere qui craint de le perdre, court après lui; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte : le nouveau-né revient avec précipitation ſur ſa mere, en lui détachant des coups de pié ſur le ventre, ſouvent même des coups de tête en voulant prendre ſes mamelles. Cette mere eſt-elle couchée, elle a l'attention de ne pas nuire à ſon nourriſſon; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la bleſſer, en ſe couchant & s'agitant ſur elle. Eſt-il couché auprès de ſa mere, elle a la complaiſance de ſe mettre dans une ſituation déſavantageuſe à ſon état, de peur d'incommoder ſon poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court dans le ventre de ſa mere, c'eſt peu de trouver épuiſées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y ſuce un lait corrompu : car le plus pur & le plus ſpiritueux du ſang de la mere eſt employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainſi étant obligée de donner à tetter dans cet état, ſon lait ne peut être que groſſier & dépravé, en comparaiſon de celui qu'elle fourniroit ſi elle n'étoit point pleine. Son lait peche non ſeulement par la quantité, mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuſes & onctueuſes; il ne reſte à ce ſuc que les parties caſéeuſes & ſéreuſes : ce lait eſt très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la ſuite forment différens genres de maladies dont on ignore ſouvent la cauſe, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'eſt un reſte de gourme ou fauſſe gourme.

Le poulain ôté d'auprès de ſa mere avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'étalon, ſoit vices de conformation, de conſtitution, ou vices de caractere, ne peut rendre qu'un très-mauvais ſervice; quelquefois même il ſe trouve abſolument hors d'état de ſervir. Tels ſont aujourd'hui la plupart des chevaux qui ſortent de nos *haras*.

Il importe donc de ſe procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépériſſement de l'eſpece.

L'accouplement diſparate, c'eſt-à-dire d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, font ſouvent des poulains qui ne ſont propres ni à la ſelle ni au carroſſe.

L'on pourroit nous objecter 1°. que notre ſyſtême ſeroit trop diſpendieux & trop difficile à mettre en pratique : 2°. qu'il ne faut pas un ſi long temps ni un ſi long exercice pour s'aſſurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on deſtine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépenſe qu'exigeroit notre ſyſtême ſeroit bientôt remplie par les ſommes immenſes que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainſi menés des poulains propres non ſeulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites : 2°. qu'un cheval eſt comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux ſervices que nous

en exigeons ; ainſi tel cheval nous paroît bon pendant pluſieurs mois, qui ſe trouve mauvais dans la ſuite ; au contraire il en eſt d'autres qui nous paroiſſent ne rien valoir, & qui ſe bonifient par l'uſage.

Un homme, quelque connoiſſeur qu'il ſe diſe, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup d'œil qu'il leur donne à peine en paſſant ? Il eſt d'expérience que nos célebres écuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puiſſent leur convenir pour l'emploi auquel ils ſont deſtinés : on devroit encore être bien plus circonſpect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras*, puiſque c'eſt de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en réſultent.

Nota. M. de Puiſmarets, gentilhomme du Limouſin, a obſervé, & a appris de divers gentilshommes verſés comme lui depuis très-long-temps de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument pouſſive engendre des poulains qui deviennent pouſſifs ou lunatiques, ſi l'on peut nommer ainſi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Artic. de M.* Genson.

M. de la Foſſe, maréchal du roi, a préſenté au miniſtere un excellent mémoire ſur les haras. *Le public ne nous pardonneroit pas de dérober à ſa curioſité un plan d'adminiſtration qui a mérité d'être accueilli par M. Turgot.*

Haras, (*Hiſt. nat. Zool.*) chevaux de l'un & l'autre ſexe, deſtinés à la propagation de l'eſpece : ce terme eſt encore pris pour déſigner le lieu où ces chevaux ſont établis ; on dit les *haras* du royaume, pour ſignifier les chevaux entiers ou étalons diſtribués dans les provinces chez divers particuliers ; chevaux deſtinés à ſervir les jumens de ces cantons. L'on dit encore, les *haras* du roi, les *haras* de tel prince, de tel particulier, pour indiquer le lieu où ſe trouvent raſſemblés & établis certains nombres d'étalons, & uniquement employés à la propagation : tels ſont les *haras* d'Hyeſme, de Pompadour, &c. Il en eſt encore qui appartiennent à des particuliers, qui ne le cedent en rien à ceux-là, par l'eſpece : tels ſont les *haras* de MM. de Bouchet de la Getiere, chevalier de l'ordre de S. Louis, en Poitou ; Loiſſon de Guinaumont, & de Chalette, en Champagne, & pluſieurs autres que l'on pourroit citer : les étalons & les jumens qui compoſent ces *haras*, ne ſont employés à aucun autre uſage qu'à la population ; au lieu que dans ceux du royaume, les propriétaires des jumens les emploient à différens travaux. On ne peut par conſéquent établir la même adminiſtration pour ces deux eſpeces de *haras*, ce qui nous oblige d'en traiter ſéparément : comme le premier eſt ſans contredit le plus parfait, le ſeul à proprement parler qui mérite le nom de *haras*, ce ſera lui qui ſervira de regle, & par lequel nous commencerons. Le but de tous *haras* eſt l'augmentation de l'eſpece, & la plus grande perfection ou la correction des défauts de la race dominante ; cette amélioration a des rapports intimes avec une foule d'objets qui lui ſemblent étrangers ; ces rapports ſont ſouvent ſi nombreux & ſi délicats, qu'il eſt difficile de les ſaiſir & d'en profiter. D'ailleurs la nature ſemble avoir poſé des bornes qu'il n'eſt pas poſſible de franchir ; il n'eſt permis que d'en approcher, quiconque eſſaieroit de les paſſer s'y briſeroit ; elle paroît avoir attaché à chaque pays, l'eſpece & la race d'animal qui lui eſt propre, & la plus relative à ſes beſoins. Dans un pays dont le ſol humide & marécageux ne produit que des herbages groſſiers & de mauvaiſe qualité, ſous un ciel triſte, froid & nébuleux, ce ſeroit en vain que l'on eſſaieroit d'élever des chevaux fins, vifs & légers ; des chevaux de qualité d'arabes ou barbes. Ces races, quelque ſoutenues qu'elles fuſſent, dégénéreroient ; je ne doute pas qu'il n'en fût de même dans les ſables brûlans de l'Arabie ou de la Barbarie, ſi l'on vouloit y introduire nos forts chevaux de coche ou de rouliers ; ce n'eſt pas cependant que la nature elle-même ne nous indique les moyens d'affoiblir & de diminuer certains défauts, quoiqu'affectés à certains pays ou à tels cantons. Nous ſavons, par exemple, que ſi l'on donne à une jument, dont la tête eſt très-groſſe, peſante & charnue, un étalon à tête fine, ſeche & légere, le poulain qui viendra de cette union, aura cette partie moins groſſe

que celle de la mere, en approchant de celle du pere; mais ſi ce défaut eſt attaché au pays, que ce ſoit le vice dominant de la race, il faudra le combattre ſans ceſſe en ſe ſervant d'étalons étrangers qui n'en ſoient point affectés; autrement la race retombera bientôt dans ſon premier état par les influences perpétuellement agiſſantes du ſol & du climat; delà le principe fondamental de tout *haras*, le croiſement des races, ſans lequel on pourra bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner. L'induſtrie humaine peut encore aider beaucoup la nature; ces deux agens les plus puiſſans de l'univers, en réuniſſant leurs forces, changent preſqu'entiérement l'eſſence des choſes; par ſon intelligence & par ſon travail, l'homme en deſſéchant les marais, d'un terrein inculte & pernicieux forme une prairie couverte d'herbage ſain & de bonne qualité; en creuſant des écoulemens, les eaux auparavant infectes & croupiſſantes, ſe changent en ruiſſeau clair & limpide; les exhalaiſons empeſtées qui s'en élevoient ſont détruites, l'air eſt purifié; enfin par la culture, tout prend une forme nouvelle & riante; d'ailleurs les divers uſages auxquels les chevaux ſont employés, exigent des conformations particulieres appropriées à ces uſages; conformations relatives aux pays auxquels elles ſont propres; & ſi le ſceau de la perfection eſt attaché à certains climats, il ne s'enſuit pas que dans les autres on ne puiſſe par des opérations bien combinées, parvenir à une amélioration qui approche plus ou moins de cette perfection. Dans l'établiſſement d'un *haras*, il eſt donc eſſentiel de connoître parfaitement la nature du terrein & le climat du canton où l'on forme cet établiſſement; ce n'eſt que par la combinaiſon de l'un & de l'autre, que l'on peut déterminer la race de chevaux qui doit y proſpérer & ſe ſoutenir; les climats chauds, les terreins ſecs, produiront des chevaux de légere taille, qui auront de la fineſſe, du nerf & de la vivacité, des chevaux de ſelle; au contraire, des climats froids, des prairies graſſes, fraîches & abondantes, on ne peut en eſpérer que des chevaux de trait plus ou moins étoffés ſuivant les degrés de température ordinaire, & les qualités plus ou moins marquées du ſol. Lorſqu'on aura déterminé la race la plus propre du *haras*, on examinera l'étendue & la fertilité des prairies pour aſſortir le nombre de chevaux à ce que peut fournir le terrein, l'étendue, la nature du terrein, le climat & la température: ayant déterminé le nombre & la qualité des chevaux dont le *haras* ſera compoſé, on partagera le ſol en pluſieurs enclos fermés de haies ou d'autres barrieres que les chevaux ne puiſſent forcer; l'un de ces enclos ſera deſtiné pour les jugemens qui n'ont pas été faillies; un autre pour celles qui ſont pleines; un autre pour celles qui allaitent; d'autres enfin pour les poulains ſevrés de différens âges & de différent ſexe. Il ſeroit avantageux qu'un ruiſſeau traversât ces parcs, afin que les chevaux puſſent s'y abreuver, & qu'il s'y trouvât quelques arbres qui puſſent fournir de l'ombrage. Quelques-uns, lorſque le parc eſt d'une certaine étendue, y conſtruiſent des hangards ou toits qui ſervent d'abri contre les chaleurs ou contre les grandes pluies. Il n'eſt cependant pas avantageux que les parcs ſoient trop vaſtes; les chevaux ſe promenant par-tout, foulent une quantité d'herbes qui ſont perdues; le parc étant plus reſſerré, on peut en ménager deux au lieu d'un; & pendant que l'un ſe mange, l'autre ſe rétablit & ſe remet en herbe.

Cette diſtribution arrangée, l'on paſſe à d'autres objets qui conſtituent plus particuliérement les *haras*, & exigent différens ſoins. Ces objets ſont, la monte, la geſtation, la naiſſance des poulains, leur premiere enfance, leur ſevrage & leur éducation. La monte eſt l'opération de l'étalon, par laquelle il ſaute ſur la jument & la féconde; c'eſt d'elle que dépendent la réuſſite & les progrès du *haras*; mais ce ſeroit en vain que l'étalon s'acquitteroit de toutes ſes fonctions avec ardeur, ſi la jument n'eſt point dans l'état ordonné par la nature, elle ne ſera jamais fécondée. Cet état s'annonce par la tuméfaction des parties naturelles, & par une humeur épaiſſe & blanchâtre qui coule de ces mêmes parties; humeur vulgairement appellée *chaleur*, & que les anciens nommoient *hyppomanes*, qu'il ne faut pas confondre avec

cet autre *hyppomane* que l'on trouve épaiſſie en corpuſcules dans l'allantoïde du poulain. La jument entre en chaleur ordinairement au printemps, depuis le mois de mars juſqu'en juin, quelquefois plutôt. Les chaleurs diſparoiſſent auſſi-tôt après la conception; ſi la jument n'a pas été fécondée, elles ſe paſſent, mais elles reviennent. Ces chaleurs ſont tellement néceſſaires à l'œuvre de la génération, que les jumens qui en ſont exemptes refuſent abſolument les approches de l'étalon. On a établi deux eſpeces de monte, la monte en main, la monte en liberté; dans la premiere on préſente la jument, ſuppoſée en chaleur, à l'étalon, lequel eſt dirigé & conduit par deux palfreniers qui tiennent deux longes attachées aux anneaux du caveçon, par le moyen deſquels on le retient, ou on le laiſſe approcher, ſuivant qu'il eſt préparé; lorſqu'il eſt en état, on lui permet de ſauter ſur la jument, qui doit être enchevêtrée pour l'empêcher de ruer, & ſoutenue à la tête par celui qui la tient. Dans la monte en liberté on abandonne l'étalon dans le parc qui renferme les jumens, il va de l'une à l'autre, les flaire, les eſſaie, pour ainſi dire; enfin, ſaute celle qu'il lui plaît, ou qui eſt la plus diſpoſée à le recevoir. Il eſt certain que cette derniere méthode eſt beaucoup plus sûre que la premiere; aucune jument n'eſt ſautée que dans les circonſtances les plus favorables : l'étalon s'uſe beaucoup plus par les jouiſſances réitérées qui ne lui donnent point de repos ſuffiſant. Quelques-uns propoſent pour obvier à cet inconvénient d'avoir pluſieurs étalons; auſſi-tôt que le premier a ſauté une jument, on le retire du parc avec cette jument, on lui ſubſtitue un étalon que l'on retire de même avec ſa jument, ainſi de ſuite juſqu'à ce que tous les étalons aient ſervi, ou que toutes les jumens aient été ſautées. Par ce moyen, les étalons auront le temps de ſe repoſer ſans que le ſervice du *haras* en ſouffre. Pendant la monte qui eſt de deux à trois mois, les étalons doivent être nourris abondamment. Une attention qui n'eſt point encore à négliger, eſt de déferrer les piés de derriere des jumens; il en eſt, quoique en pleine chaleur, qui ſont ſi chatouilleuſes, qu'elles ruent ou ſe défendent aux premieres approches. Il eſt auſſi néceſſaire de faire revoir toutes les jumens à l'étalon, il s'en trouve qui ne conçoivent pas du premier ſaut : il doit y avoir un gardien dans le parc qui obſerve continuellement ce qui s'y paſſe & en rende compte.

Les ſignes par leſquels on peut reconnoître qu'une jument a été fécondée, ſont très-incertains & fort douteux, ſur-tout dans les premiers mois de la conception. Le moins équivoque eſt lorſque les chaleurs ceſſent, & que la jument refuſe le cheval & s'en défend vigoureuſement, qu'elle ne ſouffre pas même ſon voiſinage. On compte encore parmi ces ſignes, un embonpoint qui n'eſt pas ordinaire, plus d'appétit le mois ſuivant, plus de peſanteur après le ſixieme ou ſeptieme mois, les ſecouſſes du battement du poulain que l'on éprouve en poſant la main ſur le côté du ventre au bas du flanc, lorſque la jument vient de boire & qu'elle mange l'avoine, ou lorſqu'elle eſt un peu fatiguée; enfin la tuméfaction des mamelles qui ſe manifeſte & diſparoît alternativement deux ou trois fois pendant les deux derniers mois de la geſtation.

La durée de la geſtation eſt de onze mois & quelques jours, plus ou moins; ſuivant que la mere & le poulain ſont forts & vigoureux, le terme eſt avancé ou retardé. Pendant tout ce temps on doit ménager beaucoup les jumens, écarter avec ſoin tout ce qui pourroit les bleſſer ou leur occaſionner quelque commotion forte, les nourrir ſuffiſamment & les exercer par un travail uni & modéré; il eſt important qu'elles ne ſoient point ſurchargées de graiſſe; un embonpoint exceſſif deviendroit dangereux en rendant l'accouchement laborieux & difficile.

Lorſque le terme de la geſtation eſt arrivé, les jumens après quelques efforts jettent leur poulain; la plupart reſtent debout : j'en ai cependant vu coucher dans l'accouchement; le poulain en tombant rompt le cordon ombilical, & donne peut-être une ſecouſſe au placenta ou arriere-faix qui en facilite la ſéparation & la ſortie. Toute cette opération s'exécute ſans aucune effuſion de ſang. Le cordon ſe deſſe-

che & tombe par la ſuite ; dans l'accouchement naturel, le poulain préſente la tête la premiere ; s'il étoit mal tourné & qu'il préſentât une autre partie, on le remet en ſituation avec la main.

Dans les cas preſſans où la mere manqueroit de forces, ou ſi le poulain étoit mort, on le tireroit avec des cordes, après avoir fait entrer de l'huile dans la matrice pour lubréfier le paſſage & faciliter la ſortie. Auſſi-tôt qu'il eſt né, la mere le leche pour le ſécher, & peu de temps après il eſſaie de ſe lever & de ſe tenir debout ; mais ſes articulations encore molles & mal aſſurées ne le peuvent ſoutenir, il chancelle & tombe ſouvent fort lourdement. Dans un parc ces chûtes ne ſont pas dangereuſes, mais dans une écurie, il faut avoir ſoin de l'éloigner des murailles : on mettra autour de lui beaucoup de paille, afin d'amortir les heurts toujours dangereux ſur un corps auſſi tendre ; en naiſſant il a douze dents molaires, leſquelles ſe trouvent un peu uſées. *V.* DENTS, au mot HIPPIATRIQUE. Deux jours après ſa naiſſance, il s'affermit aſſez pour pouvoir marcher, juſques-là il ſera bon de le ſoutenir pour l'aider à tetter. En naiſſant le poulain eſt couvert d'un poil doux, très-long : j'en ai vu qui par l'épaiſſeur & la longueur de ce poil reſſembloient parfaitement à des ours ; à ſix mois ou un an, ſuivant la vigueur de l'animal, ou la température de la ſaiſon, ce premier poil tombe & découvre celui dont la couleur ſera permanente ; la robe varie preſque toujours de la naiſſance à un certain âge ; j'ai vu des poulains en naiſſant être parfaitement noirs, devenir à la chûte du poil, rouhans ou gris ; il eſt vrai que ſi l'on examine avec attention les paupieres ou les ſourcils, on y appercevra ſouvent quelques poils blancs ; un poulain haut monté, ou dont les jambes ſont très-longues, ſera pour l'ordinaire d'une taille avantageuſe.

Il eſt eſſentiel, pour le développement & l'accroiſſement du poulain, de lui fournir un aliment ſain & abondant ; pendant que les jumens allaitent, elles ne peuvent être trop bien nourries, ni trop ménagées. On ne doit point les faire travailler ; le travail, quel qu'il ſoit, échauffe le lait & diminue ſa ſecrétion. On les laiſſera tranquilles dans le parc avec leurs poulains. Ceux-ci, en s'égayant, en courant & en bondiſſant, ſe fortifieront, leur accroiſſement en ſera plus prompt & plus parfait ; ils s'habitueront peu à peu aux alimens ſolides, ils tetteront moins fréquemment, & parviendront inſenſiblement au point d'être ſevrés ſans inconvénient. C'eſt à ſix mois qu'on les ſépare de leurs meres ; un plus long uſage du lait, à ce que pluſieurs prétendent, les rendroit mous & flaſques. D'ailleurs les jumens fatiguées d'avoir nourri pendant ce temps dépériroient conſidérablement ſi les poulains continuoient à les tetter. Il eſt vrai néanmoins que les Tartares, qui ſe nourriſſent du lait de leurs jumens, les tirent une grande partie de l'année ; mais ces jumens ſans doute n'en ſont pas en meilleur état, ou elles ſont nourries bien plus abondamment que les nôtres, peut-être le poulain fait-il une plus grande conſommation, & deſſeche-t-il davantage. Les nôtres, après avoir allaité, ont beſoin d'être remiſes par le repos ; c'eſt une des raiſons pour leſquelles on ne doit jamais permettre qu'une jument ſoit ſautée pendant qu'elle nourrit. Quoiqu'elle ſoit en chaleur, le poulain qu'elle porteroit, celui qui la tette, & elle-même ſe ruineroient tous trois. On doit toujours attendre la monte de l'année ſuivante, ſi l'on eſt jaloux de conſerver les meres & d'élever des poulains bien conſtitués.

On peut abſolument ſevrer dès trois mois, ſi quelque accident y oblige ; mais il ſera toujours plus avantageux, lorſqu'on n'y eſt pas forcé, de ne le faire que plus tard. Les poulains en ſeront plus forts, plus en état de ſupporter les rigueurs de l'hiver, & le changement de nourriture du verd au ſec. Dans les premiers jours de ſevrage on diminuera la nourriture de la mere, pour lui faire paſſer ſon lait. On la traitera à peu près, quant au régime, comme ſi elle eut avorté, avec l'eau blanche, une diete plus ou moins ſévere, ſelon la qualité du lait, en obſervant de la tenir chaudement. A l'égard des poulains, il ſeroit à propos de placer dans leurs parcs des baquets remplis d'eau blanchie avec la farine d'orge, ou de petit lait, rien ne

contribuera plus à les entretenir en bon état, à leur faire prendre du corps; mais il faut avoir l'attention de changer tous les jours cette boiſſon, elle s'aigriroit & contracteroit des qualités malfaiſantes. Une autre attention plus eſſentielle, eſt de ne toucher les poulains que le moins qu'il eſt poſſible depuis leur naiſſance, juſqu'à l'âge de deux ans; leur délicateſſe en ſouffriroit. Il eſt bon de les apprivoiſer, de les rendre familiers, mais ſans les tourmenter.

Pendant la belle ſaiſon, depuis le mois de mai, juſqu'en ſeptembre ou octobre, ſuivant les climats, on les abandonne dans les parcs qui leur ſont deſtinés, & que je ſuppoſe ſuffiſamment garnis d'herbages pour les nourrir. Ils y reſtent nuit & jour juſqu'à l'hiver qu'on les retire dans les écuries. S'il étoit même poſſible de leur faire paſſer cette ſaiſon fâcheuſe en plein air, ils en ſeroient ſans doute plus vigoureux; mais il y auroit peut-être trop d'inconvéniens.

Il eſt même néceſſaire qu'il y ait dans leurs parcs des hangars ou eſpeces d'écuries dans leſquels ils puiſſent ſe retirer pendant la chaleur du jour, & ſe mettre à couvert des orages ou des pluies froides qui leur feroient du tort. On placera des auges ſous ces hangars, afin de leur donner tous les jours quelques jointées d'orge concaſſée. On prétend que ce grain eſt préférable à l'avoine; celle-ci, dit-on, échauffe & attaque la vue; ce dernier accident proviendroit apparemment de la difficulté que les poulains trouveroient à broyer l'avoine, ce qui attireroit peut-être plus de ſang dans l'œil; alors en cartelant l'avoine ainſi que l'orge, cet inconvénient ſeroit levé. Quoi qu'il en ſoit, l'orge eſt plus ſubſtantielle, plus farineuſe, & paſſe pour être rafraîchiſſante. Lorſqu'on retire les poulains dans les écuries, ce qui arrive pour la premiere fois dès le moment du ſevrage, dans nos climats, le temps du ſevrage tombe au mois de ſeptembre ou d'octobre, on les nourrit avec le foin, l'orge cartelée & l'eau blanche; on les laiſſe en liberté & ſans être attachés, ayant ſoin néanmoins que les forts ne gourmandent point les foibles, & ne les chaſſent point du ratelier. Ce ratelier, ainſi que l'auge, doivent être poſés à une certaine hauteur, les poulains en contractent l'habitude de porter la tête levée. On doit les tenir très-proprement, le fumier leur gâte les piés, & les exhalaiſons qui s'en élevent ſont mal-ſaines; mais, comme je l'ai déja dit, il ne faut point les toucher ni les étriller. Rien ne ſeroit plus avantageux que de les baigner journellement dans la ſaiſon favorable, & lorſque l'eau n'eſt pas froide. J'ai obſervé que les poulains élevés ſur les bords des rivieres, obligés de les paſſer pluſieurs fois par jour, ſont plus nerveux, plus gais, viennent mieux que ceux de pareille race qui ne jouiſſent point de cet avantage. A un an ou dix-huit mois on leur tondra la queue, pour rendre les crins plus forts & plus touffus. Quelques-uns blâment cette méthode, prétendant que cette ſurabondance de crins ſe fait aux dépens de la crue ou de la force du ſujet, & que les chevaux qui ont la queue la plus touffue, & la criniere la plus épaiſſe, ne ſont pas ordinairement les chevaux les plus vigoureux, mais bien les plus flaſques & les plus mous. Cette obſervation ne me paroît ni juſte, ni bien fondée. Lorſqu'on raſe les cheveux des enfans pour les épaiſſir, cette opération ne me paroît nullement influer ſur leur tempérament; les hommes qui raſent leur barbe ne ſont pas plus foibles que ceux qui la portent. La plupart des laboureurs coupent tous les ans, en certains pays, la criniere de leurs chevaux, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient. Je n'approuve pas au reſte cette coutume de couper la criniere, parce que revenant plus épaiſſe, la craſſe s'amaſſe dans les plis du col, en eſt enlevée plus difficilement, ce qui peut occaſionner des dartres, une gale rébelle, le rouvieux, *&c.* Mais il n'en eſt pas de même à la queue; on la tondra dès les premieres approches de l'hiver, afin de lui donner le temps pendant cette ſaiſon de croître ſuffiſamment pour chaſſer les mouches l'été ſuivant.

A deux ans, il eſt indiſpenſable de ſéparer les poulains mâles des femelles de cet âge. Ils commencent à ſentir leur ſexe, ſur-tout s'ils ont été bien nourris, & qu'ils ſoient vigoureux, ils s'échaufferoient, ils s'énerveroient & fatigueroient inutilement les pouliches. Ceux que l'on deſtine à être

hongres ne doivent ſubir cette opération qu'à trente mois & même plus tard. On choiſira pour la faire, le printemps ou l'automne, le froid & la grande chaleur y ſont contraires ; c'eſt alors qu'il faut commencer à les apprivoiſer entiérement & à les rendre obéiſſans. On leur levera les jambes, on frappera légérement ſur la ſole, on les habituera à ſouffrir un filet dans la bouche, un harnois très-léger ſur le dos ; mais toutes ces tentatives doivent ſe faire avec la plus grande douceur : un moment d'impatience eſt ſouvent capable de les rendre indomptables. Lorſqu'ils ſouffriront avec tranquillité & ſans ſe défendre, toutes ces préparations, on commencera à les travailler ; mais très-légérement, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de leur parfait accroiſſement. Cet âge eſt plus ou moins tardif ſelon les différentes races. Les chevaux fins & de légere taille ne ſont ordinairement formés qu'à cinq ou ſix ans. Si on les livroit au travail avant ces termes, ils le ſupporteroient avec peine, ils n'auroient pas le temps de ſe fortifier, ils contracteroient des défectuoſités qu'ils n'auroient point eues, enfin ils ſe mineroient de jour en jour.

Les fers n'ayant été inventés que pour conſerver la corne du ſabot, & cette corne ne s'éclatant ou ne ſe détériorant que par les marches, par le travail, tant que les chevaux n'y ſont point ſoumis, il eſt inutile de les ferrer. Les piés en liberté, s'il eſt permis de le dire, ſe renforceront & prendront la forme qui doit leur être naturelle. La plupart des piés défectueux, ne le deviennent que par les défauts de la ferrure. Ainſi les poulains peuvent reſter juſqu'à trois ans & plus ſans être ferrés.

On voit même des chevaux employés à de certains ouvrages, tels que le labourage de terres douces & légeres, ne l'avoir été de leur vie, ſans que le pié en ait reçu le moindre dommage. Tels ſont à peu près les ſoins qu'exige l'établiſſement d'un *haras* en regle ; j'ai ſuppoſé qu'il étoit fourni des étalons & des jumens qui lui ſont néceſſaires ; nous allons parler du choix de ces chevaux, & des qualités particulieres qu'ils doivent poſſéder. L'étalon étant le modele de la race dont il eſt le pere, doit réunir, autant qu'il eſt poſſible, toutes les qualités propres à ſon eſpece, & être exempt des défauts qui la détérioreroient. Parmi ces défectuoſités, il en eſt ſur-tout qui doivent le faire rejeter abſolument ; celles qui plus que les autres ſe perpétuent, paſſent à leur race, & ſont héréditaires. Dans ce nombre, on compte principalement & pour les plus dangereuſes, en ce qu'elles ſe communiquent preſque conſtamment, tous les défauts de conformation dans les os, tels que le chanfrein renfoncé, groſſe ganache, la côte plate, l'enſellé, la croupe avalée, le ſerré des épaules ou chevillé, le pié plat, aſſez ſouvent les éparvins, les ſuros & toujours le trop de volume des os. En général, les défauts de conformation, la diſproportion choquante des différentes parties, tous les vices de méchanceté. Parmi les bonnes qualités, on exige principalement, l'âge convenable, la ſanté, la vigueur, la vivacité, portée juſqu'à l'ardeur, en préſence des jumens, les jambes bien proportionnées, des jarrets excellens, du corps ſans avoir le ventre pendant, ce qui marqueroit de la molleſſe, les reins doubles, les parties de la génération ſaines & le membre gros ; les teſticules retrouſſés : cependant les chevaux eſpagnols les ont pendans dans le repos ; en général le cheval communique, par la génération, preſque toutes ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualités naturelles & acquiſes. Un étalon naturellement hargneux, ombrageux, rétif, *&c.* produit des poulains qui ont le même naturel.

On ne demande point aux jumens la perfection des étalons : il ſeroit cependant à ſouhaiter qu'elle fût la même. On ſe contente en elles de la beauté des parties de l'avant-main, c'eſt-à-dire de la tête, de l'encolure, du poitrail, *&c.* On prétend que le poulain leur reſſemble par ſes parties ; on exige encore qu'elles aient du corps & du ventre, qu'elles ſoient ce qu'on appelle bien coffrées, afin que le poulain ſoit logé à ſon aiſe & puiſſe profiter, croître, & s'étoffer. Elles doivent, par conſéquent, être d'une taille avantageuſe, telle que de quatre piés ſept à huit pouces au moins. On ſent bien qu'elles doivent n'être tachées d'aucun défaut eſſentiel, principalement

de

de ceux dont le poulain hérite le plus communément ; que leur âge soit compétent, c'est-à-dire, au moins de trois ans ; si elles en avoient plus, étant mieux formées & plus vigoureuses, leurs fruits seroient plus parfaits ; que leur tempérament soit sain, & qu'elles soient assorties aux étalons. Cet assortissement est l'opération la plus délicate qu'il y ait dans les *haras*. Il est très-difficile de saisir les rapports des étalons avec les jumens, qui doivent donner les plus belles conformations. Souvent un étalon & une jument d'une grande beauté, chacun dans leur genre, ne donnent que des productions défectueuses, dégingandées, *&c.*

Les chevaux barbes, ainsi que tous ceux qui viennent des pays chauds, sont regardés comme les meilleurs étalons. Cependant on prétend que depuis qu'ils ont été introduits en Normandie & dans le Limousin, ils ont entiérement ruiné les *haras* de ces provinces ; les poulains sortis de ces *haras* ayant les jambes très-minces.

En Angleterre, dit-on, les chevaux sortis d'étalons barbes pechent aussi par les jambes ; & l'on s'en est si bien apperçu, que l'on a donné des ordres, pour remédier à cet inconvénient. C'est en effet le défaut des barbes d'être de petite taille & d'avoir le paturon trop long. Leurs jambes d'ailleurs sont très-fines, apparemment que les jumens normandes, limousines & angloises n'ont pas été bien assorties, qu'elles n'ont pas assez compensé ces qualités : ces jumens épaisses ont produit des grands chevaux montés sur des fuseaux, & des poulains qui ne tenoient de leur pere qu'une petite tête & des jambes très-minces, qui n'alloient nullement avec leur corpulence. Il faudroit sans doute, pour réussir, que ces jumens eussent à peu près la même figure que les étalons ; ou si l'on pouvoit obtenir des barbes court-jointés & de grande taille, probablement leur postérité pécheroit moins ; mais comme ils sont assez rares pour ne pouvoir choisir, on doit préférer les chevaux de ces pays, où il est facile de choisir les plus beaux, lorsque d'ailleurs ils possedent à peu près les qualités desirées. Malgré leur petite taille, les plus grands ne passent pas quatre piés huit pouces, & ont le défaut que nous venons d'indiquer. Les barbes ont toujours été réputés les meilleurs pour tirer race, il est vrai que l'on prétend qu'ils engendrent des poulains qui sont plus grands qu'eux ; que ce sont des chevaux admirables pour la vîtesse & pour le nerf, fort légers & très-propres à la course. Les chevaux arabes dont les barbes tirent leur origine, sont, dit-on, les plus beaux & les meilleurs du monde ; mais à peine sont-ils connus en Europe ; il n'est que des princes qui puissent s'en procurer. Les chevaux d'Espagne tiennent le second rang après les barbes, ils sont renforcés, agiles, sinceres & nobles ; ils ont de la souplesse, du feu & de la fierté ; les jambes belles & sans poils, le nerf bien détaché, la croupe ronde & large, la côte ronde, & le poitrail large. Ce sont aussi les plus propres à la plupart des *haras* de chevaux de selle ; après eux les chevaux napolitains, les normands, les anglois, ceux du pays de Holstein & du Danemarck, pourront encore servir pour étalons de selle, proportion gardée de leur taille & de leur agilité. Quant aux étalons de carrosse on peut prendre ceux des mêmes pays, en choisissant les plus grands & les plus renfoncés. La Frise & l'Italie en fournissent de plus propres encore, & dont la taille est quelquefois au-dessus de cinq piés quatre pouces. Mais nous avons observé que les chevaux de Frise trotoient lourdement, que leurs croupes étoient avalées, & que cette partie étoit toujours foible. En général, l'étalon doit être plus haut que la jument, parce que pour l'ordinaire, il fait plus petit que lui ; on ne connoît que les barbes qui fassent plus grands qu'eux.

Cependant la disproportion ne doit point être choquante, la jument sera assortie le plus qu'il sera possible à l'étalon, en corrigeant néanmoins les défectuosités de l'un par les qualités opposées de l'autre, sans tomber dans l'excès contraire. Enfin, il est indispensable & essentiel de changer les étalons tous les quatre ou cinq ans, pour croiser les races, & de n'en jamais prendre de ces mêmes races pour servir d'étalons dans le même *haras*.

Tels sont à peu près les soins qu'exigent les *haras* en regle ; mais par l'autre nature,

les *haras* du royaume en demandent d'un genre différent, dont nous allons rendre compte.

Ces *haras* font composés des jumens naturelles du pays, éparses chez les particuliers qui en font propriétaires. Outre les défauts communs propres au climat & au fol qu'elles habitent, ces jumens, pour la plupart, ont des défectuosités particulieres occasionnées par les accidens du travail, par le manque de foins, ou par les préjugés & les abus. C'est à un directeur intelligent à corriger ces défauts le plus qu'il est possible, les uns par le choix de l'étalon, les autres par instruction & par insinuation. Dans un *haras* en regle on assortit les jumens aux étalons, ou les étalons aux jumens. On est le maître du choix des unes & des autres; il n'est que le climat qui puisse apporter quelque gêne dans ce choix, ou la nature du sol; mais dans les *haras* du royaume, on n'a pas seulement le climat & le sol; les jumens font déterminées, il faut absolument les prendre avec leurs défauts, il n'est pas libre de s'en procurer de plus parfaites; aussi n'est-ce qu'à la longue & par des foins continus qu'on peut espérer de changer une race, ou de la rendre beaucoup plus parfaite par la voie de ces *haras*.

Pour y parvenir, un directeur doit commencer par connoître parfaitement toutes les jumens de son département; il saisira le défaut commun propre au pays, aux cantons, au climat, au sol; les chevaux barbes ont presque tous le défaut d'avoir le paturon trop long, les épaules ferrées; les turcs, l'encolure effilée, les jambes trop menues; les espagnols, la tête un peu grosse, souvent trop longue; les napolitains, la tête grosse & l'encolure épaisse; les danois, la conformation irréguliere, la croupe trop étroite pour l'épaisseur du devant; les allemands, pesans & de peu d'haleine; les flamands, la tête grosse, les piés plats & les jambes sujettes aux eaux; les limousins, la croupe du mulet & les jarets clos; les navarins, les hanches hautes; ce qui les rend connus; la plupart des françois, de trop grosses épaules: enfin, chaque pays, chaque défaut qui lui est propre; un directeur de *haras* doit connoître assez parfaitement les jumens de son département, pour pouvoir les assortir d'étalons convenables; autrement les défauts dominans se perpétueront, & peut-être augmenteront par une administration mal entendue.

Les abus qui se glissent dans cette administration, contribuent sans doute au peu de fruit que l'on tire des *haras* du royaume. L'expérience nous apprend que s'ils étoient corrigés, il en résulteroit un avantage très-apparent, & une amélioration sensible dans les races; en effet, les poulains de tous les gardes-étalons font infiniment supérieurs à ceux des particuliers, & plus nombreux, quoique les jumens de ceux-ci aient été saillies par les mêmes étalons; parce que ces gardes emploient pour eux toutes les précautions nécessaires qu'ils négligent ou ne permettent pas pour les autres; comme d'attendre la pleine chaleur de leurs jumens, de ne les faire sauter qu'après le repos nécessaire à l'étalon, *&c.*

Le plus dangereux de ces abus, celui qui est le plus opposé au principe fondamental des *haras*, est de recevoir pour étalons des chevaux de la race du pays, qui viennent des jumens du pays, quelque parfaits que soient les peres, ou qu'ils puissent être eux-mêmes; s'ils font assez beaux pour en tirer race, on doit absolument les changer de pays ou de canton, pourvu que les étalons soient de taille, & n'aient point de défauts grossiers; ce qui n'arrive pas toujours, on s'en contente, & l'on s'embarrasse peu de son assortiment. Un autre inconvénient qui anéantira toujours, du moins en partie, le bien qu'on tireroit des *haras*, est la multitude de chevaux & de poulains entiers qu'on abandonne dans les pâtures avec les jumens. Ils entretiennent les chaleurs de celles-ci, & détruisent le fruit de l'étalon dès les premiers instans de la conception. Tout cheval entier, au-dessus de dix-huit mois, doit être, comme nous l'avons déja dit, exactement séparé des jumens, même pour son propre avantage. Il s'énerve si on le laisse sauter avant quatre ans, âge auquel il a pris pour l'ordinaire son parfait accroissement. Il est dû trois sauts à chaque jument; la monte dure quatre mois au plus, & l'étalon doit avoir au moins un jour plein de repos après quatre

fauts. Si on lui en donnoit davantage, fon opération feroit bien plus sûre, il ne peut donc fervir que dix-fept ou dix-huit jumens, & c'eft un abus manifefte d'en marquer un plus grand nombre, quelquefois jufqu'à trente pour un étalon.

Le garde-étalon eft ordinairement le plus riche du lieu, qui ne prend cette place que pour jouir des rétributions & des priviléges qui y font attachés; du refte fe fouciant très-peu que fon cheval faffe des poulains ou non; il s'en trouve même qui font jaloux de leur étalon, & qui, la veille du faut de la jument du particulier, font couvrir une des leurs, afin que celle du particulier foit trompée. Il eft jufte fans doute que ces gardes-étalons foient indemnifés de l'achat, de la nourriture, du foin & des périls de l'étalon, qu'ils foient même récompenfés; mais la récompenfe devroit être plus ou moins grande, fuivant qu'elle eft plus ou moins méritée; & rien n'eft fi facile à exécuter. Je fuppofe que le garde-étalon tire de fon cheval, en argent, par fes exemptions d'impôts, par les droits de monte, *&c.* (je ne parle point des priviléges perfonnels) une fomme de cent vingt livres, pour fervir feize jumens, de ce nombre j'ôte le quart pour les jumens qui ne feront pas fécondées. Il reftera douze jumens qui doivent être pleines, fur lefquelles en répartiffant la même fomme de cent vingt livres, on pourra fixer la rétribution due au garde-étalon, à une piftole par jument pleine, en n'en marquant que feize par étalon. Cette fomme fera prife & rejetée fur l'impôt de la taille, payable fur les certificats des propriétaires de jumens, fignés de deux principaux habitans, pour plus d'authenticité, & fous des peines rigoureufes fi le certificat étoit trouvé faux. Par cette adminiftration il feroit de l'intérêt du garde-étalon de prendre toutes les précautions poffibles pour faire engendrer le plus grand nombre de poulains, & de choifir les jumens qui feront les plus propres à en porter. Le particulier paroîtroit ne plus rien payer pour le faut de fes jumens, & être délivré d'un impôt qu'il regarde comme une vexation.

Il ne fuffit pas de créer le poulain, il faut l'élever, & par des foins affidus le faire valoir tout ce qu'il peut être. L'avantage d'un poulain dont on ne jouira qu'après trois ou quatre ans, s'évanouit dans l'éloignement; le propriétaire fe décourage, il néglige les foins convenables; le poulain dépérit, & finit par être auffi défectueux que les moindres du pays.

On engageroit aifément les propriétaires à fe porter aux vues du gouvernement, & à leur propre intérêt, par quelques légeres gratifications accordées chaque année à ceux qui auroient les plus beaux poulains, & les mieux entretenus. Aucune dépenfe ne pourroit être plus avantageufe ni plus lucrative. Il en eft de même des jumens; il feroit bien avantageux de les avoir plus parfaites, par conféquent de récompenfer ceux qui en auroient de grande taille, de bien coffrées, *&c.*

Un directeur, un infpecteur des *haras*, ou celui qui travaille à les maintenir & à les perfectionner, ne doit être gêné dans aucune de fes opérations. Suivant les occurrences & les degrés d'amélioration, il s'en préfente de nouvelles; ou telle qui étoit néceffaire dans un temps, peut devenir inutile dans un autre, c'eft à lui d'en juger, à faire des réglemens fuivant les circonftances, & fuivant l'état préfent des chofes. Mais afin que fes vues foient remplies, il doit s'attirer une confiance entiere & méritée. Les hommes en ayant ordinairement pour ceux qu'ils refpectent, on ne doit point avilir l'infpecteur, ni l'infpecteur s'avilir lui-même. Il ne devroit avoir aucun intérêt perfonnel à démêler avec les gardes-étalons, ni avec les propriétaires; ainfi le droit qu'il perçoit à chaque changement d'étalon de la part du garde, devroit être abrogé. Jamais il ne doit fe charger de fournir ou faire fournir les étalons, puifque c'eft à lui à les examiner, les recevoir ou refufer, lorfqu'ils font achetés & préfentés par les gardes-étalons. Jamais les gardes-*haras* ou marqueurs de jumens ne doivent fe faire payer ni défrayer par les gardes-étalons, ou par les propriétaires des jumens. Les propos indécens, les foupçons injurieux qui peuvent naître en conféquence, quoique mal-fondés, portent toujours quelqu'atteinte à la réputation d'un fupérieur, que la malignité humaine tâche avec plaifir de

trouver en faute ; dès-lors tout ce qu'il ſera obligé de faire ſera mal interprété ; on ne s'y ſoumettra que par force, avec défiance, & tout ſera moins bien.

Un inſpecteur doit faire des revues fréquentes des étalons, pour corriger, s'il eſt poſſible, les inconvéniens qu'il obſervera. Ces viſites doivent être ſouvent particulieres & imprévues ſur les lieux mêmes. Ce n'eſt point par une revue générale annoncée pluſieurs mois d'avance, que l'on peut juger de l'état de tous ces chevaux, toujours brillans dans ces occaſions, & préparés de longue main.

Les particuliers ne ſont point aſſez inſtruits, il ſeroit à propos qu'on dreſſât un regiſtre qui fût dépoſé dans chaque communauté, lequel renfermeroit un détail exact des obligations, des droits, priviléges, *&c.* des gardes-étalons, des qualités requiſes pour un étalon, des défauts qui doivent le faire rejeter ou réformer, de la taille, des qualités que doivent avoir les jumens, des exemptions & gratifications qu'elles peuvent eſpérer, ainſi que les poulains ; une inſtruction ſur l'éducation de ces derniers ; enfin tout ce qui concerne les *haras*, & même les maladies des chevaux. Chacun auroit communication de la loi, & verroit clairement ce qui lui eſt dû, ce qu'il doit, ce qui lui eſt avantageux, ce qui lui eſt nuiſible.

Les directeurs ou inſpecteurs devroient tenir auſſi un état de tous les chevaux de leur département, de leur nombre, de leur forme, de leur qualité, des fruits qui en ſont provenus, des obſervations qu'ils auront faites ; ces états réunis fourniroient une connoiſſance exacte du nombre des chevaux, & des qualités dominantes d'un royaume, ils contribueroient encore infiniment à la perfection des *haras*.

Enfin les étalons de choix ne peuvent être trop multipliés, plus ils ſeront nombreux, plutôt les races ſeront changées, plutôt les particuliers perdront l'habitude d'avoir de ces chevaux d'écurie, qui ne ſervent qu'à perpétuer les défauts du pays, & à détruire ce que les étalons auroient produit.

Il ſera donc avantageux de faire rechercher l'état de garde-étalon, en le rendant aſſez lucratif pour être deſiré ; ce qui donneroit lieu d'exiger de plus beaux étalons, & de punir plus rigoureuſement les contraventions ; on objectera ſans doute qu'en multipliant ces places, on augmenteroit les charges des communautés, les exemptions priſes ſur la taille étant réparties ſur les habitans ; mais cet inconvénient imaginaire ne doit pas tenir vis-à-vis du bien réel qui réſulteroit de ces établiſſemens. S'il eſt vrai que l'impôt ſoit augmenté, il l'eſt légérement pour chacun, il ſera compenſé & au delà par une nouvelle branche de commerce plus avantageuſe pour le laboureur ; le manouvrier qui participe toujours du meilleur être du laboureur, parce que celui-ci le fait plus travailler & le paye plus cher, y trouvera auſſi ſon avantage ; les chevaux étant plus forts, plus vigoureux, les exportations deviendront moins diſpendieuſes & plus faciles, toute eſpece de commerce deviendra plus floriſſante. Le laboureur ayant des chevaux d'une certaine valeur, les ménagera davantage, en aura plus de ſoin, les conſervera plus long-temps, ou les vendra plus chérement.

Les *haras* du royaume ſeroient beaucoup plus parfaits, ſi les étalons qui ſervent dans ces *haras* étoient achetés, entretenus & nourris par la province. Alors on les raſſembleroit tous dans un même lieu, éloignés des jumens, ſous la conduite & la direction d'une perſonne intelligente & inſtruite. Tout le monde n'eſt pas capable de ſoigner des étalons comme il faut ; & s'ils ne ſont pas bien ſoignés, ils dépériront ou feront des maladies qui les mettront hors de ſervice : ils doivent être nourris & exercés chacun ſuivant leur nature. Par cette méthode ils s'entretiendroient en bon état, auroient plus de durée, & dans le temps de la monte qu'on les diſtribueroit dans les différens cantons, on ſeroit aſſuré de leur vigueur & de l'efficacité de leurs ſervices. Un autre avantage bien plus conſidérable que produiroit cet arrangement, ſeroit de les changer de canton ou d'arrondiſſement, tous les trois ou quatre ans, ce qui donneroit un accroiſſement de race abſolument néceſſaire & eſſentiel à la perfection du *haras*, ce que l'on ne peut obtenir lorſque les étalons appartiennent aux particuliers. Les frais n'en ſeroient pas plus chargés ;

au contraire cette disposition, en faisant le bien de la chose, supprimeroit encore une infinité de priviléges personnels dont jouissent les gardes-étalons, & qui sont onéreux aux communautés dans lesquelles ces gardes sont établis. On pourroit encore, pendant l'hiver, tirer des services utiles des étalons pour les travaux publics; l'exercice bien ménagé leur est nécessaire & salutaire. Tous les avantages de ce projet exécuté en quelques endroits avec succès, devroient engager à l'adopter, & à le mettre en exécution dans tous les *haras* du royaume; prenons par exemple la Champagne.

On voit aujourd'hui s'élever dans cette province une nouvelle race de chevaux, supérieure à l'ancienne en taille, en figure & en force. On trouve déja nombre de jeunes chevaux, sinon de distinction, du moins beaucoup moins imparfaits que les naturels du pays qui subsistent encore. Mais pour parvenir à un plus grand degré de perfection dont la possibilité est prouvée par cet heureux commencement, il est nécessaire d'avoir recours à de nouvelles opérations qui paroissent exiger des changemens dans l'administration actuelle. On sait, & il est démontré par l'expérience, qu'en tout genre, pour soutenir & augmenter la beauté de l'espece, il est indispensable de croiser les races, c'est-à-dire de prendre toujours des individus étrangers pour chefs & peres de chaque génération, de ne jamais permettre que le même individu s'allie avec sa postérité; autrement on voit bientôt cette postérité se détériorer, & la race retomber dans son premier état d'imperfection : en changeant à chaque génération l'individu qui coopere le plus, qui doit servir de modele, on diminue de plus en plus les défauts dont ces générations peuvent être attaquées; & ce n'est que par ce moyen que l'on peut parvenir à les détruire entiérement, lors toutefois que le climat & le sol le permettent. Ce principe incontestable n'est pas moins pour les *haras* que pour toute autre éducation. Il est donc essentiel pour la perfection de ces établissemens, qu'un étalon ne serve jamais sa postérité; & comme cette postérité commence elle-même à être en état d'engendrer à l'âge de trois ou quatre ans, il est indispensable alors de lui fournir un étalon étranger, qui, s'il est permis de le dire, ne lui soit point parent, & n'ait point la tache de famille.

Pour y parvenir, il faut donc tous les trois ou quatre ans, au plus tard, changer les départemens des étalons, en les éloignant le plus qu'il est possible; mais cette opération est aussi impraticable dans l'administration actuelle, où ces étalons appartiennent aux particuliers, font partie de leur bien, qu'elle seroit aisée & facile à exécuter, si tous ces chevaux appartenoient à la province en général; d'ailleurs les avantages qui résulteroient de ce nouveau plan, autres même que ceux qui concernent les *haras*, pourroient peut-être faire desirer par les personnes intéressées, qu'il fût adopté. Je vais tâcher d'établir & de présenter ces avantages sans partialité.

Les propriétaires des étalons jouissent, en conséquence de la garde de ce cheval, d'exemptions pécuniaires, de priviléges personnels, & de droits de monte, ainsi que du service de cet animal pendant la plus grande partie de l'année. Les priviléges personnels & les droits de monte, comme plus apparens, sont regardés, par la plupart des autres habitans, comme un impôt onéreux : les premiers, parce que le garde-étalon ne partage point les charges publiques; les autres, par la rétribution pécuniaire qui est due par jument à ce garde. C'est apparemment pour ne pas multiplier ces rétributions & les plaintes qu'elles occasionnent, que chaque propriétaire de jumens n'en fournit que deux à l'étalon, quelque nombre qu'il ait.

D'un autre côté, le garde-étalon n'est occupé qu'à cacher ou à pallier les défauts souvent essentiels de son cheval, s'embarrassant assez peu que les poulains qu'il engendre soient défectueux, ou que même il en produise. Un étalon est de service, pour l'ordinaire, pendant dix ans, dans le même département; par conséquent il servira trois générations dont il aura été le pere.

Tous les étalons appartenans à la province, ces inconvéniens qui détruisent les *haras*, disparoissent. On gagnera les exemptions, & les priviléges anéantis avec ceux

qui les possédoient; les droits de monte ne paroissant plus subsister, chacun s'empressera de profiter du bénéfice des étalons. Ces chevaux réunis, mais en plusieurs corps, placés aux endroits les plus commodes, sous la direction de personnes intelligentes, seront mieux nourris, mieux soignés & plus ménagés; étant rassemblés en certain nombre, on sera plus à portée de juger des accidens qui peuvent les mettre hors de service, d'y apporter remede. Dans le temps de la monte qui, comme l'on sait, est de trois mois, on les distribueroit par pelotons de quatre ou cinq dans chaque arrondissement, sous la conduite de leur palfrenier ordinaire; enfin le plus grand avantage qui résulteroit de ce plan, est la facilité de changer ces pelotons d'année en année, d'une extrémité de la province à l'autre, & par conséquent de fournir chaque arrondissement d'étalons nouveaux, chaque année, ou tous les deux ans, sans augmentation de dépense ni de soins. Pendant les trois mois de monte, l'étalon ne doit être employé à aucune autre fonction : je pense même que pendant deux mois avant ce temps, il doit être préparé à cet exercice par le repos, ou de très-légeres promenades, & par une nourriture plus abondante qu'à l'ordinaire. Ainsi on peut compter cinq mois, employés tant à la préparation à la monte, qu'à la monte même. Quant aux sept mois restans, on peut tirer de ces chevaux tous les services dont ils sont capables. On sait qu'un travail bien ménagé & proportionné à la nature de l'animal, lui est plus salutaire qu'un repos trop continué. Ces chevaux appartenant au public, doivent travailler pour lui; ainsi en leur donnant un mois pour pourvoir à leur propre subsistance, c'est-à-dire, pour récolter leurs provisions, la province pourra jouir six mois entiers de leurs services pour les travaux publics, tels qu'entretien des chemins royaux, charois militaires ou autres, auxquels on voudra les employer. Cette spéculation est d'autant plus fondée, qu'en entrant dans quelques détails, on verra que par leur nombre, par leur distribution, ils pourront suffire à peu près à ces objets.

La Champagne peut porter quatre cens étalons, & je crois qu'ils sont effectifs; quoiqu'on doive les placer à la campagne, de préférence à la ville, tant pour la moindre dépense, que pour plus grande commodité, & pour éviter beaucoup d'inconvéniens dans le service; si l'on prend cependant, pour fixer ces idées, les principales villes de la province, & qui sont à peu près à égale distance les unes des autres, on trouvera que l'on peut séparer ces quatre cens chevaux en huit divisions, de cinquante chacune, lesquelles pourront être placées dans les villes, ou plutôt dans les environs de Rheims, Châlons, Sainte-Menehould, Vitry, Joinville, Chaumont, Bar-sur-Aube, & Troyes. Trente des chevaux pourront travailler journellement sans se fatiguer, pendant que vingt se reposeront, ou que quelques-uns seront retenus par quelque accident : or, il n'est point de paroisse qui, l'une dans l'autre, ne paye volontiers cinquante écus pour être déchargée de sa part de l'ouvrage que ces chevaux feront pendant six mois, & qui n'y trouve son profit. En jetant les yeux sur le calcul ci-joint, on verra que ces sommes réunies seront suffisantes pour l'entretien des étalons, & qu'il en restera même une par an assez considérable pour le remplacement & le complet des chevaux. Je ne parle point des petits privileges que l'on pourroit, sans grande conséquence, attacher à ces établissemens, soit pour l'achat des provisions, soit pour le logement, ou pour les personnes qui y seroient employées.

On objectera sans doute le premier achat des étalons, la dépense de leur établissement, & les frais de leur premier approvisionnement : objets considérables. Quant au premier, on peut prendre des arrangemens avec les gardes-étalons actuels qui céderont leurs chevaux, & dont les payemens seront faits d'année en année sur la somme de . . . . destinée à l'achat des étalons, dût-on leur payer la rente du prix sur cette somme, jusqu'au payement total. L'établissement est un objet stable & fixe, peu dispendieux, chaque édifice consistant en écurie de cinquante chevaux, magasin à foin &

à paille, grenier à avoine, & logement pour les employés au service du *haras*. D'ailleurs cet objet n'est point d'une utilité particuliere, propre à certain endroit, indifférent à tous les autres, il intéresse toute la province, il tient au bien général; quant aux frais de premier approvisionnement, ce sont les dépenses que l'on est obligé d'avancer pour mettre son bien en valeur, & qui rentreront par la suite au centuple. D'ailleurs le bon qui se trouve chaque année sur la recette, dépense déduite, est assez considérable pour suffire à tous ces objets en peu d'années; on le verra dans le calcul ci-après. On observera que les étalons bien conduits, doivent être en état de servir au moins pendant six ans, la plupart sont conservés pendant huit & dix. Cette somme annuelle que l'on pourra mettre en caisse pendant ce nombre d'années, produira un fonds assez fort pour subvenir à toutes ces dépenses.

D'ailleurs il est des fonds affectés aux *haras*, dont on pourroit aider ce nouvel établissement, s'il étoit approuvé, sauf par la suite à remettre même ces avances.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il est deux especes d'avantages qui résulteroient du plan proposé; les uns tendant à la perfection des *haras* de la province, en supprimant tous les droits payés par les propriétaires des jumens, toutes les exemptions & priviléges des gardes-étalons, la répartition sera plus égale, la rétribution insensible; ces propriétaires ne paroissant assujettis à aucune taxe propre à cet objet, fourniront leurs jumens avec empressement. On se livre toujours à un profit qui semble ne rien coûter, la race se perfectionnera de plus en plus, & se soutiendra par le croisement des étalons, & par les autres opérations de l'administration actuelle, telles que gratifications pour les jumens de taille, pour les poulains d'une certaine beauté, *&c.* qui subsisteront toujours; enfin la province sera déchargée d'une partie des corvées qui l'accablent & qui gênent l'agriculture.

ÉTAT de l'entretien des haras, suivant le plan projeté.

Dépense.

Nourriture, soins, entretien de quatre cens étalons, 500 liv. chacun, par an, fait . . . . 200,000 liv.

Recette.

Deux mille deux cens paroisses, en Champagne, payant chacune 120 liv. par an, fait . 264,000

Chaque garde-étalon jouit de 80 liv. exemption de taille; le reste des priviléges 20 liv. droits de monte de vingt jumens à 3 liv. 10 s.

Total, 170 liv.

Pris au plus bas, on pourroit compter sur 200 liv. par an.

Quatre cens gardes-étalons, à 170 liv. fait 68,000

TOTAL de recette . 332,000 liv.

Dont à ôter dépense ci-dessus 200,000

Reste par an 132,000

Somme destinée au remplacement des étalons & dépenses d'entretien de bâtimens ou extraordinaires.

ÉTAT de dépense & recette, suivant le plan projeté.

Dépense.

Quatre cens étalons, à 500 liv. d'entretien chacun . . . . . . 200,000 liv.

Recette.

Deux mille deux cens paroisses, à 150 liv. chacune . 330,000 liv.

Sur quoi on observera qu'il faut ôter pour exemptions de garde & droits de monte 68000 liv. que l'on paie aujourd'hui. . 200,000

Reste 130,000

somme à employer.

Quatre cens étalons à 600 liv. 240,000

Huit bâtimens à 25000 liv. 200,000

TOTAL . . 440,000 liv.

En quatre ans cette dépense sera acquittée, & il y aura 80,000 liv. de reste.

Mais je suppose que la province de Champagne ne porte que deux cens étalons.

Leur nourriture & leur pansement à 500 liv. chacun, par an, fait . . 100,000 liv.

Il n'est point de cheval qui, en six mois de travail, ne puisse apporter des matériaux suffisamment pour l'entretien d'une lieue de chemin, puisque M. de Turgot prétend qu'un homme peut lui seul en entretenir deux.

Par la liste générale des postes, il ne se trouve en Champagne que cent cinquante lieues de grandes routes, c'est donc cent cinquante chevaux qu'il faudroit; ces deux cens par conséquent sont donc plus que suffisans, & bien au-dessous du travail qu'un cheval doit faire.

En attachant deux manœuvres, outre le conducteur à chaque cheval pendant les six mois de l'année, à 20 sous par jour, fait par an 312 liv.

Ainsi les *haras* & les chemins de la province se trouveront entretenus moyennant . 162,400

Mais comme il y a en outre les routes de traverses, & que la totalité de la province porte quatre cens chevaux, le nombre de chevaux seroit plus que suffisant pour ces travaux, & pour relayer ceux qui se trouveroient trop foibles ou malades.

En prenant la dépense du tout, elle montera à 324,800

Mais la province, à la taxe médiocre que nous supposons, donnera 330,000

Que l'on considere actuellement l'argent qui rentrera dans les coffres de la province, par les droits que payeront & ne payoient pas les gardes-étalons, ce qui est un objet fort considérable.

Il ne reste pour la dépense du *haras*, que l'acquisition des chevaux, celle des tombereaux & harnois nécessaires.

Les chevaux sont actuellement existans entre les mains des gardes-étalons, ce seroit au gouvernement ou à la province à prendre des arrangemens avec eux pour les acquérir.

A l'égard des voitures & harnois, chaque communauté de la province, & il y en a deux mille, ne seroit pas foulée de fournir un tombereau & son harnois.

Quant au bâtiment on en trouveroit assez, tels que châteaux, abbayes, *&c.* par exemple, à Saint-Dizier, petite ville située sur la Marne, au centre de toutes les subsistances, se trouve un ancien château, qui par son étendue & par sa position avantageuse, serviroit de dépôt général des vivres, en même temps de logement à un peloton de cinquante chevaux.

A Vitry-le-François, situé sur la Marne, un bâtiment vaste qui servoit ci-devant de manége aux grenadiers à cheval, aujourd'hui totalement inutile, pourroit loger aisément & commodément vingt-cinq à trente chevaux, avec leurs palfreniers.

A Châlons-sur-Marne, Troies, Rheims, Bar-sur-Aube, *&c.* on trouveroit de pareils logemens.

Pendant les trois mois de monte, où il seroit nécessaire de distribuer, pour la commodité du public, les étalons, au nombre de cinq ou six, en divers lieux ou départemens, on trouveroit quantité d'abbayes, telles que celles de Haute-Fontaine, de Moulcetz, de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Moutier-Onder, de Huiron, de Moutier-Amé, de Rivon, de Boulancourt, de la Chapelle-aux-Planches, de Châtriée, *&c.* dont les vastes bâtimens fourniroient sans aucun dérangement un logement commode, & un magasin pour cinq chevaux & un palfrenier.

Ce plan d'administration qui avoit été goûté de plusieurs ministres, avoit été examiné derechef par M. de Turgot, alors contrôleur général des finances, & qui, après un mûr examen, avoit promis à l'auteur d'en faire usage; mais la multiplicité de projets dont ce ministre étoit rempli lui a fait oublier celui-ci. La chose étoit cependant bien nécessaire, puisqu'il est avéré que les *haras* sont dans l'état le plus déplorable, & que plusieurs ministres se sont

plaints

plaints que la bonne espece manquoit pour la cavalerie, qu'elle étoit obligée de se remonter chez l'étranger; il y a long-temps que le public s'en plaint; les marchands avouent même que la vraie race normande est perdue, ce qui faisoit autrefois une branche de commerce, & nous apportoit de l'argent en France; au lieu qu'aujourd'hui nos marchands de chevaux normands ont abandonné cette province, tant par rapport à l'espece qui y est abâtardie, que par la cherté de celle qui y regne, ce qui les oblige d'aller chercher des chevaux chez l'étranger. Paris fourmille de chevaux Frisons, de Northolandois, de Danois, & de toutes les provinces circonvoisines d'Allemagne; ce n'est que depuis quelques années encore que l'on voit à nos carrosses des chevaux Bretons, qui naturellement sont mal construits, ont des têtes pesantes, des piés plats, sont lourds & presque tous de basse taille, encore ne valent-ils quelque chose qu'après avoir passé deux ans dans nos prairies du Perche, dans le pays Chartrain, où ils acquierent un peu de qualité.

HARAS; c'est par rapport à l'*architecture*, un grand lieu à la campagne composé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art milit.*) C'est, selon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage: voici en quoi elle consiste.

« On se mêle déguisé, à cheval, parmi » les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que » l'on veut fuir. On commence à tirer quel» ques coups: ceux qui doivent ferrer la » queue y répondent à l'autre extrémité de » la pâture ou du fourrage; puis on se met » à courir vers l'endroit où l'on veut ame» ner les chevaux, en criant & en tirant. » Tous les chevaux se mettent à fuir de ce » côté-là, couplés ou non couplés, arra» chant les piquets, jetant à bas leurs ca» valiers & les trousses; & fussent-ils cent » mille, on les amene ainsi plusieurs lieues » en courant. On entre dans un endroit en» touré de haies ou de fossés, où l'on s'arrête » sans faire de bruit; puis les chevaux se » laissent prendre tranquillement. C'est un » tour qui désole l'ennemi: je l'ai vu jouer » une fois; mais comme toutes les bonnes » choses s'oublient, je pense que l'on n'y » songe plus à présent. *Rêveries ou mémoires sur la guerre, par* M. le maréchal de Saxe.

HARBERT, *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Diarbek, proche d'Amid, sous la domination du Turc, avec un archevêque arménien & un archevêque syrien. *Long.* 54, 21; *lat.* 40, 55. (*D. J.*)

HARBOROUGH, (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leicester.

HARBOU CHIENS, (*cri de Chasse.*) Le piqueur doit se servir de ce terme pour faire chasser les chiens courans pour le loup.

HARBOURG, *Harburgum* (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre avec un fort château pour sa défense. Elle est sur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 15 N. O. de Lunebourg. *Long.* 27, 16; *lat.* 53, 34. (*D. J.*)

HARCOURT, (*Géogr.*) *Harecortis*, *Hercunia*, *Hardicusia*, bourg de Normandie, au diocese d'Evreux, à dix lieues de Rouen, entre le Bec, Neubourg & Brionne, avec château ancien, dont les appartemens ont été rétablis à la moderne, fut érigé en comté, par le roi Philippe VI, en 1338; ce comté comprend vingt paroisses.

Il y a un prieuré de l'ordre de saint Augustin, de la congrégation de Sainte Genevieve, où l'on conserve des reliques anciennes & précieuses. Un grand candelabre de cuivre à sept branches, & les tombeaux des anciens comtes d'*Harcourt*, fondateurs du prieuré.

HARCOURT, sur l'Orne à six lieues de Caen, appellé auparavant *Thury*, qui de marquisat a été érigé en duché par Louis XIV, en 1700, sous le nom d'*Harcourt*, en faveur de Henri d'*Harcourt* de Beuvron, depuis maréchal de France, & capitaine des gardes du corps, & en pairie en 1704.

Les seigneurs de ce nom sont très-illustres & bien connus dans nos annales. (*C*)

HARD, subst. m. (*Gantier.*) nom que les gantiers & les peaussiers donnent à une grosse cheville de fer tournée en cercle, sur laquelle ils passent leurs peaux pour les amollir.

Harder une peau, c'est la passer sur le *hard*.

HARDBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la Styrie, au quartier de Voreau. Elle eſt depuis long-temps hypothéquée à la maiſon des princes de Paar. (*D. G.*)

* HARDE, ſub. fém. (*Vénerie.*) Il ſe dit des bêtes fauves ou noires, lorſqu'elles ſont en troupe; une *harde* de cerf. Le cerf ſe met en *harde* au mois de novembre. Le froid raſſemble les animaux que la diſette de la nourriture ſembleroit devoir diſperſer. Au lieu de *harde*, on dit auſſi *herde*. Le même mot a lieu en fauconnerie, où on l'applique aux oiſeaux qui vont par bande.

HARDENBERG, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies, dans l'Overyſſel, au quartier du Salland, & aux frontieres du comté de Bentheim, ſur le Vecht. Elle eſt petite, & elle fut entiérement conſumée par un incendie l'an 1708.

Il y a en Allemagne dans la Weſtphalie au duché de Berg, une ſeigneurie du même nom, laquelle comprend deux bourgs & quelques villages. Et dans la baſſe-Saxe, au pays de Calenberg, ce nom eſt encore celui d'une grande juriſdiction héréditaire dans une famille noble, qui porte auſſi ce nom de *Hardenberg*, & qui donne deux ſuffrages dans l'aſſemblée des états provinciaux. (*D. G.*)

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE, (*Vénerie.*) c'eſt mettre chacun dans ſa force, pour aller de meute aux relais.

Harder, c'eſt encore tenir cinq ou ſix chiens courans couplés avec une longue laiſſe de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dreſſer.

HARDERIE, ſubſt. m. (*Peinture ſur le verre.*) eſpece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du ſoufre ſtratifié dans un creuſet couvert, qu'il faut renverſer après l'avoir tenu au feu pendant cinq à ſix heures. Ainſi l'*harderie* n'eſt autre choſe qu'une chaux de mars obtenue par le ſoufre : on l'appelle auſſi *ferret d'Eſpagne*. On s'en ſert dans la verrerie, dans la peinture en émail, *&c.*

HARDERWIK, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, avec une univerſité. Elle eſt ſur le Zuyder-Zée, à 8 lieues N. O. d'Arnheim, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amſterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'eſt tout au plus tard. L'univerſité a été érigée le 12 avril 1648. *Long.* 23, 12; *lat.* 52, 24. (*D. J.*)

HARDESSEN *ou* HARDEGSEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe-Saxe, & dans la principauté de Calenberg, au confluent de l'Eſpolde, & du Schottelbeeck. Elle n'eſt que de 176 maiſons, bâties la plupart ſur le roc. Mais elle eſt munie d'un château, où quelques-uns des anciens ducs de Brunſwich ont réſidé; & elle eſt le ſiége d'une ſur-intendance eccléſiaſtique, ainſi que d'un bailliage, qui comprend neuf villages; & qui généralement peu fertile en grains, n'exporte que des bois de chênes & de hêtres, & ne cultive avec ſuccès que le lin & quelques légumes, qu'à la vérité il exporte de même. (*D. G.*)

* HARDI, adj. *Gram.* (l'*h* s'aſpire) épithete qui marque une confiance de l'ame, qui nous préſente comme faciles des entrepriſes qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardieſſe conſiſte dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la choſe & les reſſources de celui qui la tente. D'où il s'enſuit que tel homme ne ſe montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureuſement & de la tentative & de l'homme que par l'événement; & ſouvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entrepriſes dont le bon ou le mauvais ſuccès n'a dépendu que d'une circonſtance qu'il étoit impoſſible de prévoir! *Voyez l'article* HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes tant au ſimple qu'au figuré: on dit un diſcours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment eſt *hardi*, lorſque la délicateſſe & la ſolidité de ſa conſtruction ne nous paroît pas proportionnée à ſa hauteur & à ſon étendue : un deſſinateur, un peintre, un artiſte eſt *hardi*, lorſqu'il n'a pas redouté les difficultés de ſon art, & qu'il paroît les avoir ſurmontées ſans effort.

HARDI, s. m. (*Monnoie.*) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois derniers ducs d'Aquitaine, & prédécesseurs de Charles de France, qui y étoient représentés tenant une épée nue. Ce nom qui se communiqua depuis aux petites especes de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous servons, comme qui diroit *li-hardi.* Quoi qu'il en soit, le liard de Louis XI n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conséquent faisoit la quatrieme partie d'un sou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en deçà de la Loire lui conserverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez* LIARD. *(D. J.)*

HARDIESSE, s. f. (*Morale.*) Locke la définit une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres, sans craindre ou se décontenancer. La confiance qui consiste dans la partie du discours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient *παρρησία*.

Le mot de *hardiesse*, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse, par laquelle l'homme méprise les dangers & entreprend des choses extraordinaires. Si nous envisageons simplement la *hardiesse* comme une passion irascible, elle n'est en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni louange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, sans considérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons souvent pour vertu ce qui n'en est qu'une fausse image, & les fruits de la bile passeront dans notre esprit pour les fruits d'une *hardiesse* admirable.

En effet, je trouve cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la légitime. La *hardiesse* militaire n'a souvent d'autre appui que l'exemple & la coutume: celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin: celle des enfans sur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui se laissent aller à des passions tumultueuses, sur le désordre qu'elles causent dans leur ame: enfin la *hardiesse* que les philosophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector quand il n'osa rentrer avec les autres Troyens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conseil qu'il lui avoit donné.

Il est rare de voir dans le monde une *hardiesse* assez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq sortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuse des qualités qu'elles représentent. De plus elles ne produisent rien qu'un peu d'opium ne fasse exécuter à un Turc, un verre d'eau-de-vie à un Moscovite, une razade d'arrak à un Anglois, une bouteille de Champagne à un François.

Mais quand la *hardisse* est le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, & poursuit ensuite avec une fermeté héroïque l'entreprise des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'est alors que devenant l'effet d'un courage raisonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-dessus d'elle.

Cette sorte de *hardiesse*, dit Montagne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorsqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevroit la république, il quitte son armée, passe en Afrique sur un petit vaisseau, vient se commettre à la puissance d'un roi barbare, à une foi inconnue, sous la seule sûreté de la grandeur de son courage, de son bonheur, de sa haute espérance, sur-tout du service qu'il rendroit à sa patrie. Cette noble & généreuse *hardiesse* ne peut se trouver naïve & bien entiere, que dans ceux qui sont animés par des vues semblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne sauroit donner aucun effroi. *(D. J.)*

HARDILLIERS, subst. m. pl. (*Tapissier.*) *terme de Haute-Lissier.* Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soutenir cette partie du métier des Haute-Lissiers,

qu'on appelle *la perche de liſſe*, c'eſt-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les liſſes qui font la croiſure de leur tapiſſerie. *Voyez* HAUTE-LISSE. *Dictionn. du Commerce & de Trév.*

HARDOIS, ſubſt. m. pl. *terme de Vénerie.* C'eſt ainſi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de ſa tête, lorſqu'il veut ſéparer cette peau velue qui la couvre : on les trouve écorchés.

HARENG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *harengus rond. gem. ald.* poiſſon de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur; la tête & tout le corps ſont applatis ſur les côtés. Ce poiſſon a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre; le ventre a une couleur blanche-argentée; il eſt très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ſur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du deſſous eſt plus ſaillante en avant que celle du deſſus, & a de petites dents; il s'en trouve auſſi de pareilles ſur la langue & ſur le palais : le *hareng* meurt dès qu'il eſt hors de l'eau. Ray, *ſynop. piſcium*, *pag.* 103.

M. Anderſon prétend que les *harengs* des golfes de l'Iſlande ſont gras & meilleurs que par-tout ailleurs; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur; & que c'eſt peut-être ceux que les pêcheurs appellent *rois des harengs*, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On ſait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poiſſons, parce que l'on en a trouvé dans leur eſtomac. Ils ſont chaque année de longues migrations en troupes innombrables; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderſon préſume qu'ils reſtent ſous les glaces où ils ne ſont pas expoſés à la voracité des gros poiſſons qui ne peuvent pas y reſpirer.

Les *harengs* ſortent du nord au commencement de l'année, & ſe diviſent en deux colonnes, dont l'une ſe porte vers l'occident, & arrive au mois de mars à l'iſle d'Iſlande. La quantité des *harengs* qui forment cette colonne eſt prodigieuſe; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en ſont remplis; il y a auſſi un grand nombre de gros poiſſons & d'oiſeaux qui les attendent & qui les ſuivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite; on voit des *harengs* s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les pourſuit; ils ſont ſi près les uns des autres, qu'il ſuffit de puiſer avec une pelle creuſe pour en prendre beaucoup à la fois. M. Anderſon ſoupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne ſait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Iſlande.

«La colonne qui au ſortir du nord va »du côté de l'orient & deſcend la mer du »nord, étant continuellement pourſuivie »par les marſouins, les cabeliaux, *&c.* ſe »diviſe à une certaine hauteur, & ſon aîle »orientale continue ſa courſe vers le cap »du nord, en deſcendant de-là le long de »toute la côte de la Norvege; enſorte ce»pendant qu'une diviſion de cette derniere »colonne côtoie la Norvege en droiture, »juſqu'à ce qu'elle tombe par le détroit du »Sund dans la mer Baltique, pendant que »l'autre diviſion étant arrivée à la pointe »du nord du Jutland, ſe diviſe encore en »deux colonnes, dont l'une défilant le long »de la côte orientale de Jutland, ſe réunit »promptement par les Belts avec celle de »la mer Baltique, pendant que l'autre deſ»cendant à l'occident de ce même pays, »& côtoyant enſuite le Sleſwick, le Holſ»tein, l'évêché de Brème & la Friſe, où »cependant on n'en fait point de commer»ce, ſe jette par le Texel & le Vlie dans »le Suderſée, & l'ayant parcouru s'en re»tourne dans la mer du Nord pour ache»ver ſa grande route. La ſeconde grande »diviſion qui ſe détourne vers l'occident, »& qui eſt aujourd'hui la plus forte, s'en »va toujours accompagnée des marſouins, »des requins, des cabeliaux, *&c.* droit aux »îles de Hittland & aux Orcades, où les »pêcheurs de Hollande ne manquent pas »de les attendre au temps nommé, & de-là »vers l'Ecoſſe où elle ſe diviſe de nouveau »en deux colonnes, dont l'une après être »deſcendue le long de la côte orientale de

»l'Ecoſſe, fait le tour de l'Angleterre, en »détachant néanmoins en chemin des trou- »pes conſidérables aux portes des Friſons, »des Hollandois, des Zéelandois, des Bra- »bançons, des Flamands & des François. »L'autre colonne tombe en partage aux »Ecoſſois du côté de l'occident, & aux »Irlandois, dont l'iſle eſt alors environnée »de tous côtés de *harengs*, quoique ces »deux nations n'en faſſent d'autre uſage »que de le manger frais, & de profiter par »leur moyen autant qu'ils peuvent des gros »poiſſons qui leur donnent la chaſſe. Tou- »tes ces diviſions mentionnées dans la »deuxieme grande colonne s'étant à la fin »réunies dans la Manche, le reſte de *ha- »rengs* échappés aux filets des pêcheurs & »à la gourmandiſe des poiſſons & des oi- »ſeaux de proie, forme encore une colonne »prodigieuſe, ſe jette dans l'Océan atlan- »tique, & comme on prétend communé- »ment, s'y perd, ou pour mieux dire, »ne ſe montre plus ſur les côtes, en fuyant, »ſelon toute apparence, les climats chauds, »& en regagnant promptement le nord »qui eſt ſon domicile chéri & ſon lieu na- »tal. „ *Voyez l'hiſt. natur. de l'Iſlande & du Groenland, par* M. Anderſon.

Lorſque les *harengs* arrivent dans toutes ces mers, ils ſont ſi remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poiſſon en amene dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs ſur les côtes; car long-temps avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de *hareng* qui vient vers les côtes d'Angleterre à peu près au commencement de juin, en comprend un nombre ſi prodigieux, qu'il ſurpaſſe tous les nombres connus; ce banc occupe pour le moins autant d'eſpace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. «Quoique les »pêcheurs prennent une très-grande quan- »tité de *harengs*, on a calculé que la pro- »portion du nombre des *harengs* pris par »tous les pêcheurs dans leur route, eſt au »nombre de toute la troupe lorſqu'elle arri- »ve du Nord, comme un eſt à un million; »& il y a lieu de croire que les gros poiſ- »ſons tels que les marſouins, les chiens »de mer, *&c.* en prennent plus que tous »les pêcheurs enſemble». Lorſque les *harengs* commencent à jeter leur frai, on ceſſe de les pêcher; on ne les pourſuit plus, & on les perd même de vue, puiſqu'ils ſe plongent dans les abymes de la mer, ſans que l'on ait pu découvrir ce qu'ils deviennent. *Voyez l'Atlas de mer & de commerce, imprimé à Londres en anglois, en* 1728.

Il me paroît que les *harengs* quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puiſſent éclorre : comme ils font leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand eſpace dans la mer; & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns ſe portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainſi pluſieurs colonnes; elles ſe diviſent encore à meſure qu'il ſe trouve de nouveaux obſtacles qui les empêchent d'aller tous enſemble. Enfin, lorſque les petits ſont éclos & en état de ſuivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils ſont venus. *(I)*

Hareng *pêche du*, (*Pêche marine.*) La *pêche du hareng*, dit M. de Voltaire, & l'art de le ſaler, ne paroiſſent pas un objet bien important dans l'hiſtoire du monde; c'eſt-là cependant, ajoute-t-il, le fondement de la grandeur d'Amſterdam en particulier; & pour dire quelque choſe de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois mépriſé & ſtérile, une puiſſance riche & reſpectable.

Ce ſont ſans doute les Hollandois, les Ecoſſois, les Danois, les Norvégiens, qui ont les premiers été en poſſeſſion de l'art de *pêcher* le *hareng*, puiſqu'on trouve ce poiſſon principalement dans les mers du Nord, que ſon paſſage eſt régulier, en troupe immenſe, par éclairs; & qu'enfin le temps dans lequel on ne le pêche point, eſt appellé des gens de mer, *morte-ſaiſon.*

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faiſoit alors dans le détroit du Sund, entre les iſles de Schoonen & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces ſiecles reculés, j'avois cherché du moins plus près de nous, quelque monument hiſtorique qui parlât de cette pêche, & déſeſpérois du ſuccès, lorſqu'enfin j'ai trouvé pour la conſolation de mes peines, dans le *XVI tome de l'académie des Inſcript. page* 225, un paſſage fort curieux ſur cet article. Il eſt tiré *du ſonge du vieux pélerin*, ouvrage, comme on fait,

de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, sous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron estimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même temps il y joint quelquefois ce qu'il avoit vu lui-même dans les siens. Là il raconte entre autres choses, qu'allant en Prusse par mer, il fut témoin de la *pêche des harengs*, dont il poursuit ainsi la description, *chapitre xix*.

«Entre le royaume de Norvege & de »Danemarck, il y a un bras de la grande »mer qui départ l'isle & royaume de Norvegue de la terre-ferme, & du royaume »de Danemarck, lequel bras de mer partout étoit étroit dure quinze lieues, & »n'a ledit bras de largeur qu'une lieue ou »deux; & comme Dieu l'a ordonné, son »ancelle nature ouvrant deux mois de l'an »& non plus, c'est-à-savoir en septembre »& octobre, le *hareng* fait son passage de »l'une mer en l'autre parmi l'étroit, en si »grant quantité, que c'est une grant merveille, & tant y en passe en ces deux »mois, que en plusieurs lieux en ce bras »de quinze lieues de long, on les pourroit tailler à l'épée; or vient l'autre merveille, car de ancienne coutume chacun »an, les nefs & basteaux de toute l'Allemagne & de la Prusse, s'assemblent à »grant ost audit destroit de mer dessusdit, »ès-deux mois dessusdits, pour prendre le »*hérent*; & est commune renommée là, »qu'ils sont quarante mille basteaux qui ne »font autre chose, ès-deux mois que pescher le *hérent*; & en chacun basteau dumoins y a six personnes, & en plusieurs »sept, huit, ou dix; & en outre les quarante mille basteaux, y a cinq cens grosses & moyennes nefs, qui ne font autre »chose que recueillir & saller en casques »de *hareng*, les *harengs* que les quarante »mille basteaux prendent, & ont en coutume que les hommes de tous ces navires, ès-deux mois se logent sur la rive »de mer, en loges & cabars, qu'ils font »de bois & de rainsseaux, au long de quinze »lieues, par-devers le royaume de Norvegue.

»Ils emplissent les grosses nefs de *hérens* »quaques; & au chief des deux mois, huit »jours ou environ après, en y trouveroit »plus une barque, ne *héreng* en tout l'étroit; si a *jéhan* (apparemment *grant*) bataille de gent pour prendre ce petit poisson: car qui bien les veut nombrer, en y »trouvera plus de trois cents mille hommes, qui ne font autre chose en deux mois, »que prendre le *hérent*. Et parce que je, »pelerin vieil & usé, jadis allant en Prusse »par mer en une grosse nave, passai du »long du bras de mer susdit, par beau tems, »& en la saison susdit, que le *hérent* se »prent, & vits lesdites barques ou basteaux, »& nefs grosses: ai mangé du *hérent* en »allant, que les pescheurs nous donnerent, »lesquels & autres gens du pays me certifierent merveille, pour deux causes; l'une »pour reconnoître la grace que Dieu a fait »à la chrétienté; c'est-à-savoir de l'abondance du *héren*, par lequel toute Allemaigne, France, Angleterre, & plusieurs »autres pays sont repus en Caresme».

Voilà donc une époque sûre de grande pêche réglée du *hareng* que l'on faisoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bientôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ses breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barils ou de l'encaquer, de le saler, & de le sorer, non-seulement plus savamment qu'on ne le faisoit en Allemagne lors du passage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere industrieuse de les encaquer & de les saler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoise. Sa mémoire s'est à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant sous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les Pays-bas, se rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie sa sœur, pour honorer de leur présence le tombeau de l'illustre encaqueur de *harengs*.

Maniere d'apprêter & saler le hareng. Aussi-tôt que le *hareng* est hors de mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laisse les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la sauce, ou le met dans une cuve pleine d'une forte saumure d'eau-douce & de sel marin, où il

demeure douze à quinze heures. Au fortir de la fauce, on le varaude ; fuffifamment varaudé, on le caque bien couvert au fond & deffus d'une couche de fel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng-blanc ;* on laiffe celui qui doit être fors, le double de temps dans la fauce ; au fortir de la fauce, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aîne ;* on le pend dans des efpeces de cheminées faites exprès, qu'on nomme *rouffables ;* on fait deffous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il refte dans le rouffable jufqu'à ce qu'il foit fuffifamment fors & fumé, ce qui fe fait ordinairement en vingt-quatre heures : on en peut forer jufqu'à dix milliers à la fois.

La pêche de ce poiffon fe fait aujourd'hui ordinairement en deux faifons ; l'une au printemps le long des côtes d'Ecoffe, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamife. Il fe pêche auffi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amfterdam, mais il y en a peu ; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois foutinrent contre l'Angleterre fous Charles II, la pêche du Nord ayant ceffé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'efpace d'un mois, jufqu'à huit cens lafts, qui font environ quatre-vingt fois cent milliers. Ce poiffon fi fécond meurt auffi-tôt qu'il eft hors de l'eau, deforte qu'il eft rare d'en voir de vivans.

On emploie pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibots*.

Les buches dont les Hollandois fe fervent à ce fujet, font communément du port de quarante-huit à foixante tonneaux ; leur épuipage confifte pour chaque buche en quatre petits canons pefans enfemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boites, fix fufils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'eft pas permis de faire fortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du hareng*, qu'elle ne foit efcortée d'un convoi, ou du moins qu'il n'y en ait un nombre fuffifant pour compofer enfemble dix-huit ou vingt pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conferve, c'eft-à-dire de flotte & de compagnie, fans pourtant qu'elles puiffent prendre fous leur efcorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui fe font pour la conferve, ont autant de force, que fi elles avoient été faites par écrit. Il faut encore obferver, que chaque bâtiment de la conferve, doit avoir des munitions fuffifantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au moins feize coups.

Lorfque le temps fe trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hiffe fon artimon ; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas fe mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles fe tiennent à la voile.

Il y a plufieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverfes nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin ; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand penfionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faifoit en Ruffie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* fur les côtes d'Angleterre, d'Ecoffe, & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2,659,000 livres fterlings, (61,157,000 livres tournois). Ce feul article leur occupoit dès ce temps-là, trois mille vaiffeaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, fans compter neuf mille autres vaiffeaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes fur terre & fur mer, employés au commerce de poiffon, & aux autres commerces que fa pêche occafionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoife a fait une très-belle figure, même aujourd'hui, que fa puiffance a reçu de fi grands échecs, cette branche de fon commerce eft de toutes celle qui a le moins fouffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748,

portoit mille vaiſſeaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche eſtimé à quatre-vingt-cinq mille laſts, le laſt à vingt livres ſterling, font un million ſept cens mille liv. ſterling ; enſorte qu'en déduiſant pour la miſe hors & conſtruction de mille buches, les frais de la pêche & haſards, quatre-vingt-cinq mille livres ſterling ; elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres ſterling ; à quoi, ſi l'on ajoute pour le profit de la pêche de la morue, qui ſe fait entre deux, cent cinquante mille livres ſterling, on aura un million de livres ſterling de gain.

Le temps n'a point encore décidé quelle ſera l'iſſue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande ; mais l'on peut dire que s'ils y réuſſiſſoient jamais, ils ſe feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoiſe, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. (*D. J.*)

HARENG, (*Diete.*) Les *harengs* frais ſe mangent grillés, avec une ſauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainſi nommés par corruption, ſont des *harengs* ſalés ; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces ſortes de harengs *peekle haring* ; ils en font grand cas & en ſont très-friands, ſur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été ſalés en mer ſe payent chez eux juſqu'à deux ou trois florins la piece, lorſqu'ils arrivent par les premiers vaiſſeaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompenſe aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela eſt, dit-on, fondé ſur l'opinion où l'on eſt que toutes les fievres diſparoiſſent auſſi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* ſalé ou *hareng-pec* ſe mange tout crud avec de l'huile & un ſoupçon de vinaigre ; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés : il eſt d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement ſalé, que quand il a long-temps ſéjourné dans le ſel ou dans la ſaumure.

Le *hareng* fumé, appellé *craquelin* par le peuple en France, eſt du *hareng* qui a été fumé & ſalé légérement ; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorſqu'il a été fumé récemment ; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtyolog.*) petits poiſſons ſemblables à de petites aloſes ; on leur donne auſſi les noms de *cailliques* & de *laſches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons*. (*I*)

* HARENGAISON, ſ. f. (*Comm. & Pêche.*) ſaiſon de la pêche des harengs, ou le temps de leur éclair.

* HARENGUIERE, ſ. f. (*Pêche.*) rets à petites mailles, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Carentan & d'Iſigni ; on peut rapporter cette ſorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *haranguieres*, ont depuis onze juſqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets ſe tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 mars 1727, c'eſt-à-dire bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur ; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires : ſi leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebb les enleveroit.

Il eſt aſſez ordinaire de placer les *haranguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il eſt poſſible ; quelques-uns pratiquent au bout une eſpece de circuit qui retient le poiſſon plus long-temps ; ils garniſſent ce même côté d'un rets tramaillé : la hauteur du rets entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne ſe pratique que depuis la S. Michel juſqu'à la S^te^ Catherine, c'eſt-à-dire l'eſpace de deux mois ; celle du petit maquereau ou ſanſonnet au même rets, commence communément au 15 avril & finit au 15 juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Heriflorium*, (*Géogr.*) autrefois *Hare-fleot* (havre ou morte mer) *Fleot flet* en Anglo-Saxon ſignifie la même choſe que l'*Aſtuarium* des Latins : c'eſt peut-être le *Caracotinum* de

l'Itinér. d'Antonin, ſitué ſur la Leſarde à l'embouchure de la Seine. *Harfleur* étoit la clef de la France du côté de l'Angleterre; mais elle a perdu ſon éclat à meſure que le Havre s'eſt agrandi : ſes murailles raſées, ſon port comblé de ſables eſt devenu un pré; ſes fortifications démolies, ſon commerce tombé annoncent ſa miſere actuelle & ſa grandeur paſſée.

Les Anglois ſous Henri V la prirent d'aſſaut en 1415, & la ſaccagerent; ils en firent ſortir 8000 habitans & la peuplerent d'Anglois ſous Charles VII, elle fut priſe & repriſe : les Anglois l'aſſiégerent encore en 1439; Eſtouteville ſon gouverneur avec 400 hommes fit la plus vigoureuſe réſiſtance, ſecondé des habitans; mais après un ſiége de quatre mois la place capitula : ſa perte entraîna celle de Montiviliers; le roi lui-même dix ans après reprit *Harfleur* défendu par deux mille Anglois. Les Huguenots s'en rendirent maîtres du temps de la ligue & y faiſoient fleurir le commerce : mais la révocation de l'édit de Nantes & les impôts ont réduit cette ville ſi fidelle à ſes rois dans un état pitoyable : à peine y compte-t-on 300 feux.

On y braſſe de la biere, on y fait de la dentelle, & l'on blanchit quantité de toiles ſur les prés. La pyramide du clocher & l'égliſe ſont remarquables.

Thomas du Four, un des ſavans bénédictins qui ont illuſtré l'autre ſiecle par leur piété & leur érudition, étoit né à *Harfleur* : il a compoſé une grammaire hébraïque, une paraphraſe du cantique des cantiques, un commentaire ſur les pſeaumes, & mourut à 34 ans, à Jumieges.

Un habitant de *Harfleur* connoiſſoit très-bien certains cailloux que la mer roule ſur les côtes de Normandie, dans leſquels ſe trouvent de fort beaux cryſtaux de différentes couleurs. Il ſavoit les diſtinguer, les caſſer proprement, & en avoit fait une garniture de cabinet, que les curieux eſtimoient 5 à 600 écus.

Harfleur, où il y a encore deux foires franches, eſt à deux lieues du Havre, ſix de Feſcamp, neuf de Caudebec, 16 de Rouen, 44 de Paris. A une lieue de *Harfleur* près le château d'Archer, on voit des incruſtations, des ſtalactites formées par l'eau d'une ſource qui ſe répand ſur les rochers, dont les grouppes en cul de lampe, compoſent des grottes admirées des naturaliſtes. *Long.* 21, 51, 27; *lat.* 49, 30, 23.

Voy. Vign. de Marv. *Mél. de Litt. T.* 2. *mém. pris ſur les lieux où j'étois le* 12 *octobre* 1767. Voy. auſſi *les antiquités de* Harfleur, *in*-8°. 1720, *à* Harfleur.

HARI, HARRI, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt le cri dont uſe le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorſque la bête qu'ils chaſſent s'eſt accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *phaſeolus*, *Hiſt. nat. Botaniq.* genre de plante à fleur papillonacée; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite une ſilique longue; cette ſilique renferme des ſemences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles ſur un pédicule. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte 25 eſpeces de phaſéoles mangeables, & Bradley plus de 50; mais leurs variétés augmentent tous les jours : cependant nous ne décrirons ici que la commune, le *phaſeolus vulgaris* des botaniſtes, que Ray nomme *ſmilax hortenſis*.

Sa racine eſt grêle, fibreuſe; elle pouſſe une tige longue, ronde, rameuſe, qui grimpe ſur des échalas comme le liſeron, & s'attache aux corps voiſins qu'elle rencontre, juſqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles ſortent par intervalles trois à trois, à la maniere des treffles, aſſez larges, pointues par le bout, charnues, preſque ſemblables à celles du lierre, liſſes, & ſoutenues par de longues queues vertes.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des fleurs légumineuſes, blanches, ou purpurines; quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes longues d'un demi-pié, qui finiſſent en pointes étroites, applaties, à deux coſſes d'abord charnues, vertes, enſuite jaunâtres & membraneuſes en ſe ſéchant. Leur figure eſt celle d'une nacelle d'où cette plante tire ſon nom latin. Les ſemences qu'elle contient ſont aſſez groſſes, ſemblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, griſes, violettes, noirâtres, quelque-

fois veinées & femées de différentes lignes ou taches de toutes fortes de couleurs agréables à la vue.

On feme cette plante au printemps dans les champs & dans les jardins ; elle eft annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne ; on la mange en gouffe quand elle eft encore verte & tendre ; on mange auffi fa femence dépouillée des coffes : nous les appellons alors *féverolles*. On peut conferver les *haricots* avec leurs gouffes pendant toute l'année, en les confifant au vinaigre avec une faumure de fel.

Le *haricot* d'Egypte, *phafeolus Ægyptiacus nigro femine*, eft un arbre farmenteux qui pouffe fes branches & fes feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Profper Alpin vous en donnera la figure & la defcription ; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phafeolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & folides. (*D. J.*)

Haricot, (l'*h* s'afpire) *Diete & Mat. méd.* Perfonne n'ignore l'ufage de ce légume dans la cuifine, & que fa femence fournit un aliment utile & commode ; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout temps à ceux qui ont l'eftomac bon, & qui font jeunes & robuftes, ou qui font beaucoup d'exercice ; mais les perfonnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie fédentaire doivent s'en abftenir, parce qu'elle eft venteufe, qu'elle charge l'eftomac, & fe digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens.*

Ceci n'eft vrai que des femences de *haricot* mûres & feches ; car les *haricots* verds mangés avec leur gouffe, lorfqu'ils font tendres & dans leur primeur, fourniffent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui fe digere prefque auffi facilement que la plupart des herbes que nous préparons pour l'ufage de nos tables.

Les *haricots* paffent pour apéritifs, réfolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplafmes émolliens & réfolutifs, & elle vaut tout autant pour cet ufage que les quatre farines appellées *réfolutives*. *Voyez* Farines résolutives.

On a attribué à la leffive de la cendre des tiges & des gouffes de *haricot* une vertu particuliere pour faire fortir les eaux des hydropiques : mais comme nous l'obfervons dans plufieurs articles, à propos de pareilles prétentions, la plupart des fels lixiviels n'ont prefque que des propriétés communes. *Voyez* Sel lixiviel. (*b*)

HARLE, f. m. *merganfer*, Aldr. (*Hift. nat. Ornitholog.*) oifeau aquatique qui pefe quatre livres ; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos eft large & plat ; la partie fupérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante ; la face fupérieure du corps eft mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée ; la face inférieure du corps eft grife, à l'exception des aîles qui font blanchâtres en deffous. Le bec eft étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du fommet de la tête font hériffées & font paroître la tête plus groffe qu'elle ne l'eft en effet. Cet oifeau fe nourrit de poiffon. Ray, *fynop. avium, part. CXXXIV.*

HARLEBECK, (*Géog.*) petite place de la Flandre autrichienne, fur la Lys, à une lieue de Courtrai, fept S. O. de Gand. *Long.* 21, 1 ; *latit.* 50, 52. (*D. J.*)

HARLECH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Mérionetshire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres. *Long.* 13, 20 ; *lat.* 52, 55. (*D. J.*)

HARLEM, *ou* HAARLEM, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande ; l'ancien nom eft *Haralhem*. On ne fait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée ; mais du temps de Thierry VI en 1155, elle étoit déja peuplée & affez fortifiée : en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I qui partoit pour la Terre fainte.

Harlem eft dans le territoire des Marfatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris fon nom ; elle a été la capitale de ce pays, qui eft partagé entre plufieurs villes ; & fa partie occidentale eft toujours de la jurifdiction de *Harlem*. Au-

trefois la ville étoit ſeulement au bord méridional de la Spare, riviere qui ſe jette dans l'Ye à Sparemdam : mais en 1400, on agrandit la ville, & on l'étendit au delà de cette riviere, qui la traverſe à préſent. En 1310, les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jéruſalem furent reçus à *Harlem* : auſſi poſſede-t-elle dans ſes archives bien des choſes curieuſes ſur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à ſouhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoiſſance.

Cette ville a été incendiée pluſieurs fois dans la ſuite des temps ; ſavoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois ſe ſoumirent au prince d'Orange, ou plutôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défenſe admirable, de ſe rendre aux Eſpagnols à diſcrétion : ceux-ci firent pendre les magiſtrats, les paſteurs, & plus de quinze cens citoyens ; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau monde. Le livre tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercerent : on en conſerve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV avoit érigé *Harlem* en évêché ; mais elle n'a eu que deux évêques ; elle ſe glorifie de l'invention de l'imprimerie : c'eſt ce qu'on examinera *au mot* IMPRIMERIE.

Harlem eſt ſituée à trois lieues O. d'Amſterdam, ſix N. E. de Leyde, & ſept S. E. d'Alckmar. *Long.* 22, 5 ; *lat.* 52, 23, 58.

Entre les gens de lettres dont *Harlem* eſt la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les ſciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artiſtes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calviniſtes du dix-ſeptieme ſiecle ; il fut conſécutivement profeſſeur en théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & hiſtoriques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort conſidéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera ſon article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu ſervice à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs ſur l'art militaire ; il publia le premier les *Fables d'*Hygin : mais l'hiſtoire de Hollande lui a des obligations plus particulieres par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illuſtrata*, & l'autre, *Bataviæ comitumque omnium hiſtoria*. Il mourut en 1653 âgé de ſoixante-trois ans, ſelon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut profeſſeur à Leyde en théologie & en antiquités eccléſiaſtiques ; il a mis au jour divers petits traités ſur des ſujets curieux & choiſis, comme *de Dodone*, *de Kæræis*, *de corpore Moſis*, *de origine rituum Moſaïcorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlem-maer*, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celle d'Amſterdam & de Leyden : elle ſe forme du concours de pluſieurs ruiſſeaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluſe ; ce qui fait que ſes eaux participent à la ſalure de la mer. Cette écluſe de maçonnerie, qui eſt je crois la plus belle du monde, cauſe une interruption néceſſaire aux barques, par leſquelles on va de *Harlem* à Amſterdam, ou d'Amſterdam à *Harlem*. Comme le terrein eſt très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a ſouvent parlé de la deſſécher, & l'entrepriſe n'en eſt point d'une difficulté inſurmontable ; les juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, ſi on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein : mais des intérêts oppoſés & des raiſons plus fortes encore tirées du riſque que courroit Amſterdam d'être à ſon tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il eſt vrai cependant qu'il y a plus de trois ſiecles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit pluſieurs bons villages. (*D. J.*)

HARLINGEN, *Harlinga*, (*Géog.*) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Friſe, dont elle eſt, après Leuwarde, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche ; elle eſt gouvernée par un ſénat de huit bourguemeſtres, & a un port qui la rend commerçante. Sa poſition eſt à une lieue O. de Francker, quatre S. O. de Leu-

warden, fix N. de Straveren. *Long.* 23; *lat.* 53, 12. (*D. J.*)

HARMATAN, f. m. (*Hift. nat.*) vent qui regne particuliérement fur la côte de Guinée; il fe fait fentir réguliérement tous les ans depuis la fin du mois décembre jufque vers le commencement de février, & continue pendant deux ou trois jours; il eft fi froid & fi perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maifons & des bordages des navires. Quand ce vent eft paffé, ces ouvertures fe rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent fortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maifons bien fermées; ils enferment auffi leurs beftiaux, qui fans cela courroient rifque de périr en quatre ou cinq heures de temps par la malignité de cet air fuffoquant. Ce vent fouffle entre l'eft & le nord-eft; il n'eft accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & eft toujours également frais. *Voyez* l'*hiftoire génér. des voyages*, *tome XI.*

HARMATIAS, (*Mufiq. des anc.*) nom d'un nome dactylique de la mufique grecque, inventé par le premier Olympe Phrygien. (*S*)

Plutarque dans fon traité *de muficâ*, dit que le nommé *Harmatias* paroît avoir tiré fon nom du mot char Α῞ρμα; & dans fon fecond difcours *de fortuna vel virtute Alex. mag.* il rapporte que c'eft en jouant le nome *Harmatias* qu'*Andigénite* le joueur de *flûte* fit courir Alexandre aux armes; à en juger par ces deux traits, ce nome devoit être très-rapide, *Matthefon*, célebre muficien allemand, prétend qu'il étoit purement rhythmique ou n'avoit d'autre changement que celui des longues & des breves. Dans l'*article* FLUTE (*Littér.*), cet air eft nommé *pharmatios.* (*F. D. C.*)

HARMODIE, (*Mufiq. des anc.*) les Athéniens chantoient dans leurs feftins une chanfon à l'honneur d'Harmodius & d'Ariftogiton, qui les avoient délivrés de la tyrannie d'Hyparque, & ils la nommoient *Harmodie* du nom d'un de ces vengeurs de la patrie. (*F. D. C.*)

* HARMONIE, f. f. (*Gramm.*) il fe dit de l'ordre général qui regne entre les diverfes parties d'un tout, ordre en conféquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il eft poffible, foit à l'effet du tout, foit au but que l'artifte s'eft propofé. D'où il fuit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, fes parties, le rapport de fes parties entr'elles, l'effet du tout, & le but que l'artifte s'eft propofé: plus on connoît de ces chofes, plus on eft convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y eft fenfible; moins on en connoît, moins on eft en état de fentir & de prononcer fur l'*harmonie*. Si la premiere montre qui fe fit fût tombée entre les mains d'un payfan, il l'auroit confidérée, il auroit apperçu quelque arrangement entre fes parties; il en auroit conclu qu'elle avoit fon ufage; mais cet ufage lui étant inconnu, il ne feroit point allé au delà, ou il auroit eu tort. Faifons paffer la même machine entre les mains d'un homme plus inftruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être deftinée à mefurer le temps; fon admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, fi l'obfervateur méchanicien eût été en état de fe rendre raifon de la difpofition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainfi des autres à qui l'on préfentera le même inftrument à examiner. Plus une machine fera compliquée, moins nous ferons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénomènes qui nous paroiffent contraires à fon *harmonie*, moins le tout & fa deftination nous font connus, plus nous devons être réfervés à prononcer fur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçaffions bien ce qui feroit mal, ou mal ce qui feroit bien, ou mal ou bien ce qui ne feroit ni l'un ni l'autre. On a tranfporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la fociété des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais fur tout aux arts qui ont pour objet l'ufage des fons ou des couleurs (*voyez* HARMONIE, *mufique*, HARMONIE, *peinture*); au ftyle (*voy.* HARMONIE, *belles-lettres*). On dit auffi, l'*harmonie* générale des chofes, l'*harmonie* de l'uni-

vers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, &c.

HARMONIE, (*Musiq.*) Le sens que donnoient les Grecs à ce mot, dans leur musique, est d'autant moins facile à déterminer, qu'étant originairement un nom propre, il n'a point de racines par lesquelles on puisse le décomposer pour en tirer l'étymologie. Dans les anciens traités qui nous restent, l'*harmonie* paroît être la partie qui a pour objet la succession convenable des sons, entant qu'ils sont aigus ou graves, par opposition aux deux autres parties appellées *rhythmica* & *metrica*, qui se rapportent au temps & à la mesure : ce qui laisse à cette convenance une idée vague & indéterminée qu'on ne peut fixer que par une étude expresse de toutes les regles de l'art; & encore, après cela, l'*harmonie* sera-t-elle fort difficile à distinguer de la mélodie, à moins qu'on n'ajoute à cette derniere les idées de rhythme & de mesure, sans lesquelles, en effet, nulle mélodie ne peut avoir un caractere déterminé; au lieu que l'*harmonie* a le sien par elle-même, indépendamment de toute autre quantité. *Voyez* MÉLODIE (*Musiq.*)

On voit par un passage de Nicomaque & par d'autres, qu'ils donnoient aussi quelquefois le nom d'*harmonie* à la consonnance de l'octave, & aux concerts de voix & d'instrumens qui s'exécutoient à l'octave & qu'ils appelloient plus communément *antiphonies*.

Harmonie, selon les modernes, est une succession d'accords selon les loix de la modulation. Long-temps cette *harmonie* n'eut d'autres principes que des regles presque arbitraires ou fondées uniquement sur l'approbation d'une oreille exercée qui jugeoit de la bonne ou mauvaise succession des consonnances, & dont on mettoit ensuite les décisions en calcul. Mais le P. Mersenne & M. Sauveur ayant trouvé que tout son, bien que simple en apparence, étoit toujours accompagné d'autres sons moins sensibles qui formoient avec lui l'accord parfait majeur, M. Rameau est parti de cette expérience, & en a fait la base de son systême harmonique, dont il a rempli beaucoup de livres, & qu'enfin M. d'Alembert a pris la peine d'expliquer au public.

M. Tartini partant d'une autre expérience plus neuve, plus délicate & non moins certaine, est parvenu à des conclusions assez semblables par un chemin tout opposé. M. Rameau fait engendrer les dessus par la basse; M. Tartini fait engendrer la basse par les dessus : celui-ci tire l'*harmonie* de la mélodie, & le premier fait tout le contraire. Pour décider de laquelle des deux écoles doivent sortir les meilleurs ouvrages, il ne faut que savoir lequel doit être fait pour l'autre, du chant ou de l'accompagnement. On trouvera dans *l'explication des planches de musique*, un court exposé du systême de M. Tartini. Je continue à parler ici de celui de M. Rameau, que j'ai suivi dans tout cet ouvrage, comme le seul admis dans le pays où j'écris.

Je dois pourtant déclarer que ce systême, quelque ingénieux qu'il soit, n'est rien moins que fondé sur la nature, comme il le répete sans cesse; qu'il n'est établi que sur des analogies & des convenances qu'un homme inventif peut renverser demain par d'autres plus naturelles; qu'enfin, des expériences dont il le déduit, l'une est reconnue fausse, & l'autre ne fournit pas les conséquences qu'il en tire. En effet, quand cet auteur a voulu décorer du titre de *démonstration*, les raisonnemens sur lesquels il établit sa théorie, tout le monde s'est moqué de lui; l'académie a hautement désapprouvé cette qualification obreptice, & M. Esteve, de la société royale de Montpellier, lui a fait voir qu'à commencer par cette proposition, *que, dans la loi de la nature, les octaves des sons les représentent & peuvent se prendre pour eux :* il n'y avoit rien du tout qui fût démontré, ni même solidement établi dans sa prétendue démonstration. Je reviens à son systême.

Le principe physique de la résonnance nous offre les accords isolés & solitaires, il n'en établit pas la succession. Une succession réguliere est pourtant nécessaire. Un dictionnaire de mots choisis n'est pas une harangue, ni un recueil de bons accords, une piece de musique : il faut un sens, il faut de la liaison dans la musique, ainsi que dans le langage; il faut que quelque chose de ce qui précede se transmette à ce qui suit pour que le tout fasse un en-

femble & puiffe être appellé véritablement un.

Or la fenfation compofée qui réfulte d'un accord parfait, fe réfout dans la fenfation abfolue de chacun des fons qui le compofent, & dans la fenfation comparée de chacun des intervalles que ces mêmes fons forment entr'eux : il n'y a rien au delà de fenfible dans cet accord ; d'où il fuit que ce n'eft que par le rapport des fons & par l'analogie des intervalles qu'on peut établir la liaifon dont il s'agit, & c'eft là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie* & de la modulation. Si donc toute l'*harmonie* n'étoit formée que par une fucceffion d'accords parfaits majeurs, il fuffiroit d'y procéder par intervalles femblables à ceux qui compofent un tel accord ; car alors quelque fon de l'accord précédent fe prolongeant néceffairement dans le fuivant, tous les accords fe trouveroient fuffifamment liés & l'*harmonie*, feroit une, au moins en ce fens.

Mais outre que de telles fucceffions excluroient toute mélodie en excluant le genre diatonique qui en fait la bafe, elles n'iroient point au vrai but de l'art, puifque la mufique étant un difcours, doit avoir, comme lui, fes périodes, fes phrafes, fes fufpenfions, fes repos, fa ponctuation de toute efpece, & que l'uniformité des marches harmoniques n'offriroit rien de tout cela. Ses marches diatoniques exigeoient que les accords majeurs & mineurs fuffent entre-mêlés, & l'on a fenti la néceffité des diffonances pour marquer les phrafes & les repos. Or, la fucceffion liée des accords parfaits majeurs, ne donne ni l'accord parfait mineur, ni la diffonance, ni aucune efpece de phrafe, & la ponctuation s'y trouve tout à fait en défaut.

M. Rameau voulant abfolument, dans fon fyftême, tirer de la nature toute notre *harmonie*, a eu recours, pour cet effet, à une autre expérience de fon invention, de laquelle j'ai parlé ci-devant, & qui eft renverfée de la premiere. Il a prétendu qu'un fon quelconque fourniffoit dans fes multiples un accord parfait mineur au grave, dont il étoit la dominante ou quinte, comme il en fournit un majeur dans fes aliquotes, dont il eft la tonique ou fondamentale. Il a avancé comme un fait affuré, qu'une corde fonore faifoit vibrer dans leur totalité, fans pourtant les faire réfonner, deux autres cordes plus graves, l'une à fa douzieme majeure, & l'autre à fa dix-feptieme ; & de ce fait, joint au précédent, il a déduit fort ingénieufement, non feulement l'introduction du mode mineur & de la diffonance dans l'*harmonie*, mais les regles de la phrafe harmonique & de toute la modulation, telles qu'on les trouve aux mots ACCORD, ACCOMPAGNEMENT, BASSE-FONDAMENTALE, CADENCE, DISSONANCE, MODULATION, (*Mufiq.*)

Mais premiérement, l'expérience eft fauffe ; il eft reconnu que les cordes accordées au deffous du fon fondamental, ne frémiffent point en entier à ce fon fondamental, mais qu'elles fe divifent pour en rendre feulement l'uniffon, lequel, conféquemment, n'a point d'harmoniques en deffous. Il eft reconnu de plus que la propriété qu'ont les cordes de fe divifer, n'eft point particuliere à celles qui font accordées à la douzieme & à la dix-feptieme en deffous du fon principal, mais qu'elle eft commune à tous fes multiples ; d'où il fuit que les intervalles de douzieme & de dix-feptieme en deffous n'étant pas uniques en leur maniere, on n'en peut rien conclure en faveur de l'accord parfait mineur qu'ils repréfentent.

Quand on fuppoferoit la vérité de cette expérience, cela ne leveroit pas, à beaucoup près, les difficultés. Si, comme le prétend M. Rameau, toute l'*harmonie* eft dérivée de la réfonnance du corps fonore, il n'en dérive donc point des feules vibrations du corps fonore qui ne réfonne pas. En effet, c'eft une étrange théorie de tirer de ce qui ne réfonne pas, les principes de l'*harmonie* ; & c'eft une étrange phyfique de faire vibrer & non réfonner le corps fonore, comme fi le fon lui-même étoit autre chofe que l'air ébranlé par ces vibrations. D'ailleurs, le corps fonore ne donne pas feulement, outre le fon principal, les fons qui compofent avec lui l'accord parfait, mais une infinité d'autres fons, formés par toutes les aliquotes du corps fonore, lefquels n'entrent point dans cet

accord parfait. Pourquoi les premiers ſont-ils conſonnans, & pourquoi les autres ne le ſont-ils pas, puiſqu'ils ſont tous également donnés par la nature ?

Tout ſon donne un accord vraiment parfait, puiſqu'il eſt formé de tous ſes harmoniques, & que c'eſt par eux qu'il eſt un ſon. Cependant ces harmoniques ne s'entendent pas, & l'on ne diſtingue qu'un ſon ſimple, à moins qu'il ne ſoit extrêmement fort; d'où il ſuit que la ſeule bonne *harmonie* eſt l'uniſſon, & qu'auſſi-tôt qu'on diſtingue les conſonnances, la proportion naturelle étant altérée, l'*harmonie* a perdu ſa pureté.

Cette altération ſe fait alors de deux manieres; premiérement, en faiſant ſonner certains harmoniques & non pas les autres, on change le rapport de force qui doit régner entr'eux tous, pour produire la ſenſation d'un ſon unique, & l'unité de la nature eſt détruite. On produit, en doublant ces harmoniques, un effet ſemblable à celui qu'on produiroit en étouffant tous les autres; car alors il ne faut pas douter, qu'avec le ſon générateur, on n'entendît ceux des harmoniques qu'on auroit laiſſés; au lieu qu'en les laiſſant tous, ils s'entre-détruiſent & concourent enſemble à produire & renforcer la ſenſation du ſon principal. C'eſt le même effet que donne le plein jeu de l'orgue, lorſqu'ôtant ſucceſſivement les regiſtres, on laiſſe avec le ſon principal la double & la quinte; car alors cette quinte & cette tierce qui reſtoient confondues, ſe diſtinguent ſéparément & déſagréablement.

De plus, les harmoniques qu'on fait ſonner ont eux-mêmes d'autres harmoniques, leſquels ne le ſont pas du ſon fondamental: c'eſt par ces harmoniques ajoutés que celui qui les produit ſe diſtingue encore plus durement; & ces mêmes harmoniques qui font ainſi ſentir l'accord, n'entrent point dans ſon *harmonie*. Voilà pourquoi les conſonnances les plus parfaites déplaiſent naturellement aux oreilles peu faites à les entendre; & je ne doute pas que l'octave elle-même ne déplût, comme les autres, ſi le mélange des voix d'hommes & de femmes n'en donnoit l'habitude dès l'enfance.

C'eſt encore pis dans la diſſonance, puiſque non ſeulement les harmoniques du ſon qui la donnent, mais ce ſon lui-même n'entre point dans le ſyſtême harmonieux du ſon fondamental; ce qui fait que la diſſonance ſe diſtingue toujours d'une maniere choquante parmi tous les autres ſons.

Chaque touche d'un orgue, dans le plein jeu, donne un accord parfait tierce majeure, qu'on ne diſtingue pas du ſon fondamental, à moins qu'on ne ſoit d'une attention extrême, & qu'on ne tire ſucceſſivement les jeux; mais les ſons harmoniques ne ſe confondent avec le principal, qu'à la faveur du grand bruit & d'un arrangement de regiſtres par lequel les tuyaux qui font réſonner le ſon fondamental, couvrent de leur force ceux qui donnent ſes harmoniques; or on n'obſerve point, & l'on ne ſauroit obſerver cette proportion continuelle dans un concert, puiſqu'attendu le renverſement de l'*harmonie*, il faudroit que cette plus grande force paſsât à chaque inſtant d'une partie à une autre; ce qui n'eſt pas praticable, & défigureroit toute la mélodie.

Quand on joue de l'orgue, chaque touche de la baſſe fait ſonner l'accord parfait majeur; mais parce que cette baſſe n'eſt pas toujours fondamentale, & qu'on module ſouvent en accord parfait mineur, cet accord parfait majeur eſt rarement celui que frappe la main droite, de ſorte qu'on entend la tierce mineure avec la majeure, la quinte avec le triton, la ſeptieme ſuperflue avec l'octave, & mille autres cacophonies dont nos oreilles ſont peu choquées, parce que l'habitude les rend accommodantes; mais il n'eſt point à préſumer qu'il en fût ainſi d'une oreille naturellement juſte, & qu'on mettroit pour la premiere fois à l'épreuve de cette *harmonie*.

M. Rameau prétend que les deſſus d'une certaine ſimplicité, ſuggerent naturellement leur baſſe, & qu'un homme ayant l'oreille juſte & non exercée, entonnera naturellement cette baſſe. C'eſt-là un préjugé de muſicien, démenti par toute expérience; non ſeulement celui qui n'aura jamais entendu, ni baſſe, ni *harmonie*, ne trouvera de lui-même, ni cette *harmonie*, ni cette baſſe; mais elles lui déplairont ſi

on les lui fait entendre, & il aimera beaucoup mieux le simple unisson.

Quand on songe que, de tous les peuples de la terre, qui tous ont une musique & un chant, les Européens sont les seuls qui aient une *harmonie*, des accords, & qui trouvent ce mélange agréable; quand on songe que le monde a duré tant de siecles, sans que de toutes les nations qui ont cultivé les beaux arts, aucune n'ait connu cette *harmonie*; qu'aucun animal, qu'aucun oiseau, qu'aucun être dans la nature ne produit d'autre accord que l'unisson, ni d'autre musique que la mélodie; que les langues orientales, si sonores, si musicales; que les oreilles grecques, si délicates, si sensibles, exercées avec tant d'art, n'ont jamais guidé ces peuples voluptueux & passionnés vers notre *harmonie*; que sans elle leur musique avoit des effets si prodigieux, qu'avec elle la nôtre en a de si foibles; qu'enfin il étoit réservé à des peuples du Nord, dont les organes durs & grossiers sont plus touchés de l'éclat & du bruit des voix, que de la douceur des accens & de la mélodie des inflexions, de faire cette grande découverte, & de la donner pour principe à toutes les regles de l'art; quand, dis-je, on fait attention à tout cela, il est bien difficile de ne pas soupçonner que toute notre *harmonie* n'est qu'une invention gothique & barbare, dont nous ne nous fussions jamais avisés, si nous eussions été plus sensibles aux véritables beautés de l'art, & à la musique vraiment naturelle.

M. Rameau prétend cependant que l'*harmonie* est la source des plus grandes beautés de la musique; mais ce sentiment est contredit par les faits & par la raison; par les faits, puisque tous les grands effets de la musique ont cessé, & qu'elle a perdu son énergie & sa force depuis l'invention du contre-point; à quoi j'ajoute que les beautés purement harmoniques sont des beautés savantes, qui ne transportent que des gens versés dans l'art, au lieu que les véritables beautés de la musique étant de la nature, sont & doivent être également sensibles à tous les hommes savans & ignorans.

Par la raison, puisque l'*harmonie* ne fournit aucun principe d'imitation, par lequel la musique formant des images ou exprimant des sentimens, se puisse élever au genre dramatique ou imitatif, qui est la partie de l'art la plus noble, & la seule énergique; tout ce qui ne tient qu'au physique des sons, étant très-borné dans le plaisir qu'il nous donne, & n'ayant que très-peu de pouvoir sur le cœur humain. *Voyez* MÉLODIE, (*Musiq.*)

HARMONIE, genre de musique; les anciens ont souvent donné ce nom au genre appellé plus communément *genre enharmonique*. *Voyez* ENHARMONIQUE, (*Musiq.*)

HARMONIE DIRECTE, est celle où la basse est fondamentale, & où les parties supérieures conservent l'ordre direct entr'elles & avec cette basse.

HARMONIE RENVERSÉE, est celle où le son générateur ou fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, & où quelqu'autre son de l'accord est transporté à la basse au dessous des autres. (*S*)

Changement d'harmonie, (*Musiq.*) On appelle *changement d'harmonie* l'action de substituer à un accord un de ses renversemens. *Voyez* RENVERSEMENT, (*Musiq.*)

Par le *changement d'harmonie* on produit un chant différent dans toutes les parties, sans changer l'*harmonie*, ou plutôt la succession de l'*harmonie* fondamentale.

Toutes les fois que la basse continue reste, il n'y a point de *changement d'harmonie*, parce qu'un accord dont les parties supérieures sont seulement renversées, n'est pas un accord renversé, comme on le dit au mot RENVERSEMENT, (*Musiq.*)

Il n'y a donc de *changement d'harmonie* que lorsqu'on porte une des notes supérieures de l'accord à la basse, & que par conséquent on porte la note de la basse à une des parties supérieures.

Les accords consonnans, c'est-à-dire, l'accord parfait majeur & mineur, & ses renversés, n'ayant pas une marche nécessairement déterminée, on peut y pratiquer le *changement d'harmonie* sans aucune difficulté, & sans produire un effet frappant.

Mais il en est bien autrement des accords dissonans; par le moyen du *changement d'harmonie* de ces derniers, on peut produire une suite de dissonances entre deux parties qui, dans la musique théatrale, & sur-tout

fur-tout dans les récitatifs, où la voix n'eft accompagnée que de la baffe, produit un effet furprenant.

Le *changement d'harmonie* d'un accord diffonant eft de deux fortes.

1°. Lorfqu'il arrive avant le fauvement de la diffonance, & que le nouvel accord diffonant qui en réfulte fe fauve à l'ordinaire.

2°. Lorfque ce *changement* arrive précifément au moment de fauver la diffonance, ce qui eft le cas le plus fingulier, qui produit le plus grand effet, & qui par conféquent doit être le plus ménagé; ce dernier cas pourroit auffi s'appeller le *changement du fauvement des diffonances*.

I. Le *changement d'harmonie*, avant le fauvement de la diffonance, peut encore être confidéré fous deux faces; lorfque la compofition eft avec toutes les parties, lorfqu'elle n'eft qu'à deux parties.

Lorfque la compofition eft à plufieurs parties, on peut fans aucune difficulté changer l'*harmonie* d'un accord diffonant, & lui fubftituer un de fes renverfemens, ou tous, pourvu que le dernier accord diffonant foit fauvé régulièrement. *Voyez fig.* 5, *planche VI de mufiq. Supplément des planches.*

Il faut un peu plus de précaution pour changer convenablement l'*harmonie*, quand la compofition n'eft qu'à deux parties, parce que tout accord diffonant étant compofé d'au moins quatre tons, il n'y en a que deux qui reftent & qui repréfentent tout l'accord.

Tout accord diffonant ayant des confonnances parmi les notes qui le compofent, il eft clair que dans le *changement d'harmonie* à deux parties, on pourra fubftituer un accord confonnant à un diffonant; & c'eft une fubftitution qu'il faut éviter, parce qu'il femble à l'oreille qu'on a voulu fauver la diffonance, & que cette diffonance n'eft pas fauvée régulièrement, ce qui fait un effet défagréable; cependant fi dans une compofition à deux parties on vouloit fe fervir du *changement d'harmonie*, qui fait fuccéder un accord confonnant à un diffonant, on aura foin de mettre dans le chant du deffus, une des diffonances primitives. *Voyez fig.* 6, *planche VI de mufiq. Suppl. des planches*, où le *fa* qui eft la diffonance fe trouve dans le chant du premier deffus, quoiqu'il ne foit pas fauvé comme il le devroit.

L'accord renverfé qui fert à faire le *changement* peut être tel que les deux parties fe trouvent à l'octave ou même à l'uniffon, & c'eft ce qu'il faut éviter avec foin. *V. fig.* 7.

Enfin, fi par le *changement d'harmonie* on trouve un intervalle diffonant qui ne fe fauve pas régulièrement, ce *changement d'harmonie* eft défendu; par exemple, en changeant l'*harmonie* de l'accord de feptieme *fol*, *fi*, *re*, *fa*, comme on l'a fait, *fig.* 8, *planche VI de mufiq. Suppl. des planches*, on trouve la quarte *re*, *fol*, qu'on ne peut fauver régulièrement, & ce *changement* doit être rejeté. *Voyez* tous les *changemens* poffibles d'*harmonie* qui réfultent de l'accord de feptieme diminuée, qui fournit les plus finguliers, *fig.* 9, *planche VI*, & *fig.* 1, *planche VII de mufiq. Suppl. des planches*, & remarquez que dans les derniers *changemens* l'accord *fol* ♯, *fi*, *re*, *fa*, ne peut pas paffer immédiatement à l'accord parfait mineur *la*, *ut*, *mi*, parce que la diffonante *fa* étant à la baffe, doit fe fauver fur le *mi*.

Quelquefois en mode mineur on fubftitue la feptieme diminuée à la fixte dans l'accord de fixte-quinte de la note fenfible, parce qu'il eft indifférent duquel de ces accords on fe fert. *Voyez fig.* 2, *planche VII de mufiq. Suppl. des planches.* On peut auffi faire fubftitution en changeant l'*harmonie* de cet accord & de fes dérivés. *Voyez fig.* 3, *même planche.*

On peut encore hauffer par un ♯ ou ♮ un des tons de l'accord renverfé, qu'on fubftitue au premier, fans que le *changement d'harmonie* perde fa régularité, pourvu qu'au fonds ce ♯ ou ♮ ne faffe que changer une dominante en dominante tonique. *Voyez fig.* 4 & 5, *même planche.*

Excepté ce feul cas, où l'accord change en même temps que l'*harmonie*, tout *changement d'harmonie* dans lequel le fecond accord ne contient pas exactement les mêmes tons que le premier, quoique dans un ordre différent, ne vaut rien.

II. Paffons au *changement d'harmonie* au moment que la diffonance fe fauve, ou au *changement du fauvement de la diffonance*, qui eft de deux fortes.

1°. Lorfqu'il n'y a *changement du fauvement de la diffonance* que dans les parties fupérieures, c'eft-à-dire, lorfque la *B. C.* garde fa marche naturelle ; mais que les parties fupérieures, au lieu de defcendre ou monter diatoniquement pour fauver réguliérement la diffonance, ont une autre marche, quoique l'accord qui fuccede au diffonant foit réellement l'accord qui lui doit fuccéder. *V. fig.* 6, *pl. VII de mufiq. Suppl. des pl.*, où l'*ut*, feptieme du *re* de la *B. C.* monte fur le *re* fuivant, au lieu de defcendre fur le *fi*; ce *changement* peut fe pratiquer comme l'on veut, pourvu que les parties fupérieures aient un bon chant; quant au récitatif où le chant eft compté pour rien, on s'en fervira toutes les fois & de toutes les façons que l'expreffion l'exigera.

2°. Lorfque la *B. C.* même dérobe, pour ainfi dire, au deffus la note fur laquelle fe doit fauver la diffonance, & que par conféquent ce deffus prend en échange la note qui devoit fe trouver à la baffe. *Voyez fig.* 7, *même planche.*

3°. Lorfque la *B. C.* prend bien la note fur laquelle la diffonance du deffus devoit fe fauver; mais que le deffus au lieu de prendre la note de la *B. C.*, prend une des autres notes de l'accord. *Voyez fig.* 1, *planche VIII de mufiq. Suppl. des planches.*

Enfin, lorfque le deffus prend à la *B. C.* la note que celle-ci devoit avoir; mais que la *B. C.* au lieu de prendre la note que devoit fonner le deffus, prend une autre note de l'accord. *Voyez fig.* 2, *même planche.*

On peut pratiquer tous ces différens *changemens du fauvement de la diffonance* dans tous les accords diffonans, & fur tout dans le récitatif, pourvu que l'accord confonnant qui fuccede au diffonant, foit celui qui doit lui fuccéder réguliérement, ou un de fes renverfés.

Si l'expreffion l'exige, on peut ajouter une diffonance à l'accord confonnant, & alors on peut changer *le fauvement de la diffonance*, enforte qu'une diffonance fuccede à l'autre. *Voyez fig.* 3, *pl. VIII de mufiq. Suppl. des planches.*

Enfin on peut encore, fans difficulté, hauffer d'un femi-ton mineur par un ✕ ou ♮, le ton qui fait la tierce de l'accord fondamental qui doit fuccéder à l'accord diffonant, bien entendu que cette tierce foit mineure, parce que l'on peut toujours changer à volonté une dominante en dominante tonique. *V. fig.* 4, *même planche*; mais alors il faut y ajouter, comme on l'a fait ici, la feptieme qui décide la dominante tonique.

En un mot, tout *changement d'harmonie* avant le *fauvement de la diffonance*, ou au moment qu'elle fe fait, fera bon, pourvu qu'en réduifant les accords aux vrais accords fondamentaux, on trouve une fucceffion fondamentale réguliere. (*F. D. C.*)

HARMONIE DU STYLE, f. f. (*Belles-Lettres, Poéfie.*) L'*harmonie du ftyle* comprend le choix & le mélange des fons, leurs intonations, leur durée, la liaifon des mots & leurs nombres, la texture des périodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du difcours relativement à l'oreille, & l'art de difpofer les mots, foit dans la profe, foit dans les vers, de la maniere la plus convenable au caractere des idées, des images, des fentimens qu'on veut exprimer.

Les recherches que je propofe fur cette partie méchanique du ftyle, & les effais que l'on fera pour y exercer fon oreille & fa plume, doivent être, comme les études du peintre, deftinées à ne pas voir le jour. Dès qu'on travaille férieufement, c'eft de la penfée qu'on doit s'occuper, & des moyens de la rendre avec le plus de force, de clarté, de précifion qu'il eft poffible. *Fiat quafi ftructura quædam, nec tamen fiat operosè : nam effet, cum infinitus, tum puerilis labor.* Cic.

C'eft par l'analyfe des élémens phyfiques d'une langue qu'on peut voir à quel point elle eft fufceptible d'*harmonie*; mais ce travail eft celui du grammairien. Le devoir du poëte, de l'hiftorien, de l'orateur, eft de fe livrer aux mouvemens de fon ame. S'il poffede fa langue, s'il a exercé fon oreille au fentiment de l'*harmonie*, fon ftyle peindra fans qu'il s'en apperçoive, & l'expreffion y viendra d'elle-même s'accorder avec la penfée.

Une oreille excellente peut fuppléer à la réflexion; mais avant la réflexion perfonne n'eft fûr d'avoir l'oreille délicate & jufte. Le détail où je m'engage peut donc avoir fon utilité.

Duæ ſunt res quæ permulcent aures (dit Cicéron) ; *ſonus & numerus.*

On peut conſidérer dans les voyelles le ſon pur, l'articulation, l'intonation.

Les voyelles ne ſont pas toutes également pleines & brillantes ; le ſon de l'*a* eſt le plus éclatant de tous, & la voix, comme pour complaire à l'oreille, le choiſit naturellement : la preuve en eſt dans les accens indélibérés d'une voix qui prélude, dans les cris de ſurpriſe, de douleur & de joie. Virgile connoiſſoit bien la prédilection de l'oreille pour le ſon de l'*a*, lorſqu'il l'a répété tant de fois dans ce vers ſi mélodieux :

Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.

& dans ceux-ci, plus doux encore :

. . . . . . Vel mixta rubent ubi lilia multâ
Alba roſâ, tales virgo dabat ore colores.

Ces vers prouvent que Voſſius a tort de reprocher au ſon de l'*a* de manquer de douceur (*ſuavitate ferè deſtituitur*) ; mais il a raiſon quand il ajoute : *magnificentiâ aures propemodum percellit.*

Le ſon de l'*o* eſt plein, mais grave : pour le rendre plus clair dans le chant, on y mêle du ſon de l'*a*, comme lorſqu'on veut éclater ſur *vole ;* l'*é* plus foible & moins volumineux, s'éclaircit de même dans l'*e* ouvert en approchant du ſon de l'*a ;* l'*i* eſt plus grêle, plus délicat que l'*é ;* l'*eu* eſt vague, mais ſonore ; l'*ou* eſt plus grave, mais moins foible que l'*u ;* l'*e* muet ou féminin eſt à peine un ſon.

O, *ſonum quidem habet vaſtum & aliquâ ratione magnificum ; longè tamen nimis quam* A, *nulla hac aptior littera ad ſignificandum magnorum animalium & ingentium corporum, ſeu vocem, ſeu ſonum.*

E, *non quidem gravem, ſed tamen clarum ſatis & elegantem habet ſonum :* E, *vocalis magis ſonora & magnifica quam* O, *minùs quam* A ; *cùm & ſonum habeat obſcuriorem, & prope modum in ipſis faucibus ſepultum.*

I, *nulla eſt clarior voce illâ : in levibus & argutis uſum habet præcipuum.*

Infimum dignitatis gradum tenet U, *vocalis.* (Iſaac Voſſius).

Dans les voyelles doubles, le premier ſon n'étant que paſſager, l'oreille n'eſt ſenſiblement affectée que du ſon final, ſur lequel la voix ſe déploie.

L'effet de la nazale, voyelle que nous avons miſe au rang des conſonnes, eſt de terminer le ſon fondamental par un ſon fugitif & harmonique qui réſonne dans le nez : ce ſon fugitif donne plus d'éclat à la voyelle ; il la ſoutient, il l'éleve & caractériſe l'*harmonie* bruyante.

Luctantes ventos tempeſtateſque ſonoras.
(Virg.)

J'entends l'airain tonnant de ce peuple barbare.
(Volt.)

On voit dans le premier exemple combien Virgile a déféré au choix de l'oreille en employant l'épithete *ſonoras*, qui n'eſt point analogue à l'image *imperio premit*, en l'employant, dis-je, préférablement à *rebelles*, *frementes*, *minaces*, que l'image ſembloit demander. C'eſt la même raiſon du volume de l'*o*, qui le lui a fait employer tant de fois dans ce vers,

Vox quoque per lucos vulgo exaudita ſilentes,
Ingens.

M. l'abbé d'Olivet décide breve la voyelle nazale à la fin des mots, comme dans *turban*, *deſtin*, *Caton ;* mais il me ſemble que le retentiſſement de la nazale en doit prolonger le ſon, du moins dans la déclamation ſoutenue, & par-tout où la voix a beſoin d'un appui.

La réſonnance de la nazale eſt interrompue par la ſucceſſion immédiate d'une voyelle, à moins que l'on n'aſpire celle-ci pour laiſſer retentir celle-là : *tyran - inflexible*, *deſtin - ennemi ;* mais cet hiatus que l'on a permis en poéſie, eſt peut être le plus dur à l'oreille, & celui de tous qu'on doit éviter avec le plus de ſoin.

Obſervons cependant que moins la nazale eſt ſonore, plus il eſt aiſé de l'éteindre, & par conſéquent moins l'aſpiration de la voyelle ſuivante eſt dure à l'oreille : auſſi ſe permet-on plus ſouvent la liaiſon d'une voyelle avec les nazales *on* & *un*, qu'avec les nazales *an* & *en* : *leçon utile*, *commun à tous*, ſont moins durs que *main habile*, *océan irrité*. Boileau lui-même a dit:

Le chardon importun hériſſa nos guérets.

Dans les monoſyllabes, le ſon de la na-

zale, pour éviter l'aspiration, se réduit à une voyelle pure, suivie de l'*n* consonne, qui s'en détache pour se lier avec la voyelle suivante : l'*u'n- & l'autre*, *l'o'n-aime*, *e'n-est-il ?* (Dans ce dernier exemple l'*e* qui précede l'*n*, a le son de l'*a* bref.) Toutefois il est mieux de conserver à la nazale la liberté de retentir, en ne la plaçant devant une voyelle que dans les repos & les sens suspendus. Il n'y a que Lamotte qui n'ait pas senti la dureté de ce vers :

Et le mien incertain encore.

C'est peu de consulter pour le choix la beauté des sons en eux-mêmes ; il faut encore y observer un mélange, une variété qui nous flatte. La monotonie est fatigante, même dans les passages, à plus forte raison dans les repos : ce n'est pas que le même son répété ne plaise quelquefois. Quelle douceur, quelle grace, dit Cicéron, ne sent-on pas dans ces composés, *insipientem*, *iniquum*, *tricipitem !* au lieu qu'il trouve de la rudesse dans *insapientem*, *inæquum*, *tricapitem* ; mais cette exception ne détruit pas la regle qui oblige à varier les sons.

Dans nos vers on a fait une loi d'éviter la consonnance de deux hémistiches : la même regle doit s'observer dans les repos des périodes : plus ces repos sont variés, plus la prose est harmonieuse. Il y a une espece de consonnance symmétrique dont les Latins faisoient une grace de style : *similiter cadens*, *similiter desinens* ; cette symmétrie peut avoir lieu quelquefois dans la prose françoise, mais l'affectation en seroit puérile.

Il y a dans la prose comme dans les vers des mesures, qu'on appelle *nombres*, composées de deux ou trois sons ; il faut éviter que les nombres voisins l'un de l'autre s'appuient sur les mêmes finales, comme dans ce vers de Boileau ;

Du destin des Latins prononcer les oracles.

Les consonnes ne sont pas des sons, mais des articulations de sons.

La parole a des doux & des forts, des sons piqués, des sons appuiés, des sons flattés comme la musique ; il n'est donc point de consonne qui mise à sa place ne contribue à l'*harmonie* du discours ; mais la dureté blesse par-tout l'oreille. Or la dureté consiste non pas dans la rudesse ou l'âpreté de l'articulation, qui souvent est imitative :

Tum ferri rigor atque argutæ lamina serræ.
Virg.

mais dans la difficulté qu'elle oppose à l'organe qui l'exécute : le sentiment réfléchi de la peine que doit avoir celui qui parle, nous fatigue nous-mêmes ; & voilà dans sa cause & dans son effet ce que nous appellons *dureté de style*.

Ces vers raboteux que Boileau a fait dans le style de Chapelain,

Droite & roide est la côte & le sentier étroit,

ressemble assez à ce qu'il exprime ; mais la prononciation en est un travail, & l'organe y est à la gêne : en pareil cas, c'est par le mouvement qu'il faut peindre, & non par le froissement des syllabes.

Dans un chemin montant, sablonneux, mal aisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux traînoient un coche,
L'équipage suoit, souffloit, &c.

La langue la plus douce seroit celle où la syllabe d'usage n'auroit jamais qu'une consonne, comme la syllabe physique ; car dans une syllabe composée de plusieurs consonnes qui semblent se presser autour d'une voyelle, *sphinx*, *trop*, *Grecs*, *Cecrops*, la réunion précipitée de toutes ces articulations en un temps syllabique, rend l'action de l'organe pénible & confuse ; & quoique chaque consonne ait naturellement son *e* muet pour voyelle, l'intervalle insensible que laisse entr'elles ce foible son, ne suffit pas pour les articuler distinctement l'une après l'autre. Cependant, ce n'est pas assez qu'une langue soit douce, elle doit avoir de quoi marquer le caractere de chaque idée, & cela dépend sur-tout des articulations molles ou fermes, rudes ou liantes, qu'elle nous présente au besoin : par exemple, la réunion de deux consonnes en une syllabe lui donne quelquefois plus de vigueur & d'énergie, comme de l'*f* & de l'*r* dans *frémir*, *frissonner*, *frapper*, *frendez*

re, *frangere*, *fragor*; & du *t* avec l'*r*, comme dans ces vers du Taſſe tant de fois cités,

Il rauco ſuon de la tartarea tromba,
Treman le ſpacioſe atre caverne.

& comme dans ce vers de Virgile, que le Taſſe admiroit lui-même :

Convulſum remis, roſtris ſtridentibus æquor.

Ce n'eſt point là de la dureté, mais de cette âpreté que le même poëte eſtimoit dans le Dante : *Queſta aſprezza ſente un non ſo che di magnifico e di grande.*

Ce n'eſt jamais, comme je l'ai dit, que le travail des organes de la parole qui gêne & fatigue l'oreille; & c'eſt dans les mouvemens combinés de ces organes, que ſe trouve la raiſon phyſique de l'eſpece de ſympathie ou d'antipathie que l'on remarque entre les ſyllabes. *Voyez* ARTICULATION.

Si l'oreille eſt offenſée de la conſonnance des voyelles, par la même raiſon elle doit l'être du retour ſubit & répété de la même articulation. Les Latins avoient préféré pour cette raiſon *meridiem* à *medidiem*. Qu'en françois l'on traduisît ainſi le début des paradoxes de Cicéron : « Brutus, j'ai ſouvent remarqué que quand Caton ton oncle opinoit dans le ſénat » ; cela ſeroit choquant & riſible. La fréquente répétition de l'*r* & de l'*s* eſt dure à l'oreille, ſurtout dans les ſyllabes compliquées où l'*s* ſiffle, où l'*r* frémit à la ſuite d'une autre conſonne. La Motte a corrigé dans l'une de ſes odes, *cenſeur ſage & ſincere*. Il auroit bien dû corriger auſſi,

Avide des affronts d'autrui.....
Travail toujours trop peu vanté.....
Les rois qu'après leur mort on loue.....
L'homme contre ſon propre vice.....
Ton amour-propre trop crédule.....

& une infinité de vers auſſi durs, ſur leſquels il avoit le malheureux talent de ſe faire illuſion.

Le *z* qui bleſſoit l'oreille de Pindare, adouci dans notre langue, a quelquefois beaucoup de grace ; mais dans une foule d'écrits modernes on l'a ridiculement affecté.

Les Latins retranchoient l'*x* des mots compoſés, où il devoit être ſelon l'étymologie, & nous avons ſuivi cet exemple.

La répétition des dentales mouillées, *che* & *ge*, eſt déſagréable à l'oreille.

Mais écoutons; ce berger joue
Les plus amoureuſes chanſons.
La Motte.

Les conſonnes les plus favorables à l'*harmonie* ſont celles qui détachent le plus diſtinctement les ſons, & que l'organe exécute avec le plus d'aiſance & de volubilité : telles ſont les articulations ſimples de la langue avec le palais, de la langue avec les dents, de la levre inférieure avec les dents, & des deux levres enſemble.

L'*l*, la plus douce des articulations, ſemble communiquer ſa molleſſe aux ſyllabes dures qu'elle ſépare. M. de Fénélon en a fait un uſage merveilleux dans ſon ſtyle. « On fit couler, dit Télémaque, des flots d'huile douce & luiſante ſur tous les membres de mon corps ». L'*l*, ſi j'oſe le dire, eſt elle-même comme une huile onctueuſe qui, répandue dans le ſtyle, en adoucit le frottement; & le retour fréquent de l'article *le*, *la*, *les*, qu'on reproche à notre langue, eſt peut-être ce qui contribue le plus à lui donner de la mélodie. Voyez quelle douceur l'*l* communique à ce demi-vers de Virgile :

Quæque lacus latè liquidos.

Le gazouillement de l'*l* mouillée peut ſervir quelquefois à l'*harmonie* imitative, mais on en doit réſerver le fréquent uſage pour les peintures qui le demandent. L'articulation mouillée qui termine le mot *regne*, ſeroit inſoutenable, ſi elle revenoit fréquemment.

Le mouillé foible de l'*l*, exprimé par ce caractere *y*, & dont nous avons fait une voyelle, parce qu'il eſt conſonne vocale, eſt la plus délicate de toutes les articulations; mais cette conſonne ſi douce eſt trop foible pour ſoutenir l'*e* muet, comme dans *paye*, *eſſaye*; au lieu que jointe au ſon de l'*a*, comme dans *paya*, *déploya*, ou à telle autre voyelle ſonore, comme dans *foyer*, *citoyen*, *rayon*, elle fait nombre & ſuffit à l'oreille.

Par cette analyſe des articulations de la langue, on doit voir quelles ſont les liaiſons qui flattent ou qui bleſſent l'organe.

La prononciation eſt une ſuite des mouvemens variés que l'organe exécute; & du paſſage pénible ou facile de l'un à l'autre dépend le ſentiment de dureté ou de douceur dont l'oreille eſt affectée. *Collabuntur verba ut inter ſe quam aptiſſimè cohæreant extrema cum primis* (Cicér.). Il faut donc examiner avec ſoin quelles ſont les articulations ſympathiques & antipathiques dans les mots déja compoſés, afin d'en rechercher ou d'en éviter la rencontre dans le paſſage d'un mot à un autre. On ſait, par exemple, qu'il eſt plus facile à l'organe de doubler une conſonne en l'appuyant que de changer d'articulation. Si l'on eſt libre de choiſir, on préférera donc pour initiale d'un mot la finale du mot qui précede : *les Grecs-ſont nos modeles; le ſoc-qui fend la terre.*

L'hymen-n'eſt pas toujours entouré de flambeaux. Rac.

Il avoit de plant vif-fermé cette avenue. La Font.

Si La Fontaine avoit mis *bordé* au lieu de *fermé*; l'articulation feroit plus pénible. Ainſi, Virgile ayant à faire entrer le mont *Tmolus* dans un vers, l'a fait précéder d'un mot qui finit par un *t*.

Nonne vides croceos ut Tmolus odores.

On ſait que deux différentes labiales de ſuite ſont pénibles à articuler; on ne dira donc point, *Alep-fait le commerce de l'Inde*, *Jacob-vivoit*, *ſep-verdoyant* : ainſi de toutes les articulations fatigantes pour l'organe, & qu'avec la plus légere attention il eſt facile de reconnoître, en liſant ſoi-même à haute voix ce que l'on écrit.

L'étude que je propoſe paroît d'abord puérile; mais on m'avouera que les opérations de la nature ne ſont pas moins curieuſes dans l'homme que celles de l'induſtrie dans le flûteur du célebre Vaucanſon; & qui de nous a rougi d'aller examiner les reſſorts de cette machine?

Au choix, au mélange des ſons, au ſoin de rendre les articulations faciles & de les placer au gré de l'oreille, les anciens joignoient les accens & les nombres.

L'accent proſodique eſt peu de choſe dans les langues modernes (*Voyez* ACCENT); mais elles ont leur accent expreſſif, leur modulation naturelle : par exemple, chaque langue interroge, admire, ſe plaint, menace, commande, ſupplie avec des intonations, des inflexions différentes. Une langue qui dans ce ſens-là n'auroit point d'accent, feroit monotone, froide, inanimée; & plus l'accent eſt varié, ſenſible, mélodieux dans une langue, plus elle eſt favorable à l'éloquence & à la poéſie.

L'accent françois eſt peu marqué dans le langage ordinaire, la politeſſe en eſt la cauſe : il n'eſt pas reſpectueux d'élever le ton, d'animer le langage; & l'accent dans l'uſage du monde n'eſt pas plus permis que le geſte : mais comme le geſte il eſt admis dans la prononciation oratoire, plus encore dans la déclamation poétique, & de plus en plus, ſelon le degré de chaleur & de véhémence du ſtyle; de maniere que dans le pathétique de la tragédie, & dans l'enthouſiaſme de l'ode, il eſt au plus haut point où le génie de la langue lui permette de s'élever : mais c'eſt toujours l'ame elle-même qui imprime ce caractere à l'impreſſion de ſes mouvemens. De-là vient, par exemple, que notre poéſie aſſez vive dans le drame, eſt un peu froide dans l'épopée. Elle a une mélodie pour les ſentimens, elle n'en a point pour les images; & ſi mon obſervation eſt juſte, c'eſt une nouvelle raiſon pour nous de rendre l'épopée auſſi dramatique qu'il eſt poſſible.

L'*harmonie du ſtyle* dans notre langue ne dépend donc pas, comme dans les langues anciennes, du mélange des ſons plus lents ou plus rapides, liés & ſoutenus par des articulations faciles & diſtinctes qui marquent le nombre ſans dureté.

Commençons par avoir une idée nette & préciſe du rithme, du nombre & du metre.

Le rithme eſt dans la langue ce que dans la muſique on appelle *meſure*; le nombre en eſt communément le ſynonyme, mais pour plus de clarté, on en fait l'eſpece du rithme. Ainſi, par exemple, on dit que le vers iambique & le vers trochaïque ont le même rithme, & qu'ils ſont compoſés de nombres différens.

Dans le ſyſtême proſodique des anciens, la meſure avoit pluſieurs temps, & la ſyllabe un temps ou deux, ſelon qu'elle étoit breve ou longue. On eſt convenu de donner à la breve ce caractere ˘, & à la longue celui-ci ¯. Ces élémens proſodiques ſe combinoient diverſement, & ces combinaiſons faiſoient tel ou tel nombre ; enſorte que les nombres ſe varioient ſans altérer la meſure : la valeur des notes étoit inégale, la ſomme des temps ne l'étoit pas, & chacun des piés ou nombres du vers étoit l'équivalent des autres. Ainſi, dans le vers hexametre, le rithme étoit conſtant & le mouvement varié.

Le metre étoit une ſuite de certains nombres déterminés : il réduiſoit & limitoit le rithme, & diſtinguoit les eſpeces de vers.

La meſure ou rithme à trois temps n'a que trois combinaiſons, & ne produit que trois piés ou nombres ; le tribrache, ˘˘˘ ; le chorée ou le trochée, ¯˘ ; & l'iambe, ˘¯. La meſure à quatre temps ſe combine de cinq manieres, en dactile, ¯˘˘ ; ſpondée, ¯¯ ; anapeſte, ˘˘¯ ; amphibrache, ˘¯˘ ; & dipyrriche, ˘˘˘˘.

« La proſe, dit Cicéron, n'admet aucun battement de meſure, comme fait la muſique ; mais toute ſon action eſt réglée par le jugement de l'oreille qui alonge ou abrege les périodes (il pouvoit dire encore, qui les retarde ou les précipite), ſelon qu'elle y eſt déterminée par le ſentiment du plaiſir ; c'eſt-là ce qu'on appelle *nombre* ». Or, le même nombre tantôt ſatisfait pleinement l'oreille, tantôt lui laiſſe deſirer un nombre plus ou moins rapide, plus ou moins ſoutenu : Cicéron en donne des exemples ; & cette diverſité dans les ſentimens, dont l'oreille eſt affectée, a le plus ſouvent pour principe l'analogie des nombres avec les mouvemens de l'ame, & le rapport des ſons avec les images qu'ils rappellent à l'eſprit.

Il y a donc ici deux ſortes de plaiſir, comme dans la muſique. L'un, s'il eſt permis de le dire, n'affecte que l'oreille ; c'eſt celui qu'on éprouve à la lecture des vers d'Homere & de Virgile, même ſans entendre leur langue : il faut avouer que ce plaiſir eſt foible. L'autre, eſt celui de l'expreſſion ; il intéreſſe l'imagination & le ſentiment, & il eſt ſouvent très-ſenſible.

Cicéron diviſe le diſcours en périodes & en inciſes ; il borne la période à vingt-quatre meſures, & l'inciſe à deux ou trois. D'abord, ſans avoir égard à la valeur des ſyllabes, il attribue la lenteur aux inciſes & la rapidité aux périodes ; & en effet, plus les repos ſont fréquens, plus le ſtyle ſemble devoir être lent dans ſa marche. Mais bientôt il conſidere la valeur des ſyllabes dont la meſure eſt compoſée, comme faiſant l'eſſence du nombre, & avec raiſon : car, ſi les repos plus ou moins fréquens donnent au ſtyle plus ou moins de lenteur ou de rapidité, la valeur des ſons qu'on y emploie ne contribue pas moins à le précipiter ou à le ralentir, & il eſt évident qu'un même nombre de ſyllabes arrivera plus vîte au repos, s'il ſe précipite en dactiles, que s'il ſe traînoit en graves ſpondées. On ne doit donc perdre de vue, dans la théorie des nombres, ni la coupe des périodes, ni la valeur relative des ſons.

Tous les genres de littérature n'exigent pas un ſtyle nombreux, mais tous demandent, comme je l'ai dit, un ſtyle ſatisfaiſant pour l'oreille.

Quamvis enim ſuaves graveſque ſententiæ, tamen ſi inconditis verbis efferuntur, offendunt aures, quarum eſt judicium ſuperbiſſimum. Cicér.

La diction philoſophique eſt affranchie de la ſervitude des nombres : Cicéron la compare à une vierge modeſte & naïve qui néglige de ſe parer. « Cependant rien de plus harmonieux, dit-il, que la proſe de Démocrite & de Platon » ; c'eſt un avantage que la raiſon, la vérité même ne doit pas dédaigner. Il eſt certain cependant que dans un genre d'écrire où le terme qui rend l'idée avec préciſion eſt quelquefois unique, où la vérité n'a qu'un point qui ſouvent même eſt indiviſible, il n'y a pas à balancer entre l'*harmonie* & le ſens ; mais il eſt rare qu'on en ſoit réduit à ſacrifier l'un à l'autre, & celui qui ſait manier ſa langue trouve bien l'art de les concilier.

Cicéron demande pour le ſtyle de l'hiſtoire des périodes nombreuſes, ſemblables, dit-il, à celles d'Iſocrate ; mais il ajoute que ces nombres fatigueroient bientôt l'oreille, s'ils n'étoient pas interrompus par des inciſes. Ce mélange a de plus l'avan-

tage de donner au récit plus d'aifance & de naturel : or, quand on eft obligé, comme l'hiftorien, de dire la vérité, & de ne dire que la vérité, l'on doit éviter avec foin tout ce qui reffemble à l'artifice. Quintilien donne pour modele à l'hiftoire la douceur du ftyle de Xénophon, « fi éloignée, dit-il, de toute affectation, & à laquelle aucune affectation ne pourra jamais atteindre ».

Il en eft du ftyle oratoire comme de la narration hiftorique : la profe n'en doit être ni tout à fait dénuée de nombres, ni tout à fait nombreufe ; mais dans les morceaux pathétiques ou de dignité, Cicéron veut qu'on emploie la période. « On fent bien, dit-il, en parlant de fes péroraifons, que fi je n'y ai pas toujours attrapé le nombre, j'ai fait ce que j'ai pu pour en approcher ». Cependant il confeille à l'orateur d'éviter la gêne ; elle éteindroit le feu de fon action & la vivacité des fentimens qui doivent l'animer : elle ôteroit au difcours ce naturel précieux, cet air de candeur qui gagne la confiance & qui feul a droit de perfuader.

Quant aux incifes, il recommande qu'on les travaille avec foin : « moins elles ont d'étendue & d'apparence, plus l'*harmonie* s'y doit faire fentir ; c'eft même dans ces occafions qu'elle a le plus de force & de charme. ». Or, il entend par *harmonie* la mefure & le mouvement qui plaifent le plus à l'oreille.

On voit combien ces préceptes font vagues, & il faut avouer qu'il eft difficile de donner des regles au fentiment. Toutefois les principes de l'*harmonie* du ftyle doivent être dans la nature : chaque penfée a fon étendue, chaque image fon caractere, chaque mouvement de l'ame fon degré de force & de rapidité. Tantôt la penfée eft comme un arbre touffu dont les branches s'entrelacent ; elle demande le développement de la période. Tantôt les traits de lumiere dont l'efprit eft frappé font comme autant d'éclairs qui fe fuccedent rapidement ; l'incife en eft l'image naturelle. Le ftyle coupé convient encore mieux aux mouvemens impétueux de l'ame ; c'eft le langage du pathétique véhément & paffionné ; & quoique le ftyle périodique ait plus d'impulfion à raifon de fa maffe, le ftyle coupé ne laiffe pas d'avoir quelquefois autant & plus de vîteffe : cela dépend des nombres qu'on y emploie.

Il eft évident que dans toutes les langues le ftyle coupé, le ftyle périodique font au choix de l'écrivain, quant aux fufpenfions & aux repos ; mais toutes les langues, & en particulier la nôtre, ont-elles des temps appréciables, des quantités relatives, des nombres enfin déterminés ? *V.* PROSODIE.

Il eft du moins bien décidé qu'elles ont toutes des fyllabes plus ou moins fufceptibles de lenteur ou de vîteffe ; & cette variété fuffit à l'*harmonie* de la profe, laquelle étant plus libre, doit être auffi plus variée & plus expreffive que celle des vers, dont les nombres font limités. *V.* VERS.

Il eft vrai que la gêne de notre fyntaxe eft effrayante pour qui ne connoît pas encore les foupleffes & les reffources de la langue : l'inverfion qui donnoit aux anciens l'heureufe liberté de placer les mots dans l'ordre le plus harmonieux, nous eft prefqu'abfolument interdite ; mais cette difficulté même n'a pas rebuté les écrivains doués d'une oreille fenfible, & ils ont fu trouver, au befoin, des nombres analogues au fentiment, à la penfée, au mouvement de l'ame qu'ils vouloient exprimer.

Il feroit peut-être impoffible de rendre l'*harmonie* continue dans notre profe ; & les bons écrivains ne fe font attachés à peindre la penfée, que dans les mots dont l'efprit & l'oreille devoient être vivement frappés. C'eft auffi à quoi fe bornoit l'ambition des anciens ; & l'on va voir quel effet produifent dans le ftyle oratoire & poëtique des nombres placés à propos.

Fléchier dans l'oraifon funebre de M. de Turenne, termine ainfi la premiere période : « pour louer la vie & pour déplorer la mort dû sāge ĕt văillānt Măcchă-bēē ». S'il eût dit « du vaillant & fage Macchabée » ; s'il eût dit, « pour louer la vie du fage & vaillant Macchabée, & pour déplorer fa mort » ; la période n'avoit plus cette majefté fombre qui en fait le caractere : la caufe phyfique en eft dans la fucceffion de l'iambe, de l'anapefte & du dichorée, qui n'eft plus la même dès que les mots font tranfpofés. On doit fentir en effet que de ces nombres les deux premiers

ſe ſoutiennent, & que les deux derniers, en s'écoulant, ſemblent laiſſer tomber la période avec la négligence & l'abandon de la douleur. » Cet homme, ajoute l'orateur, cet homme que Dieu avoit mis autour d'Iſraël, comme un mur d'airain, où ſe briſerent tant de fois toutes les forces de l'Aſie... venoit tous les ans, comme les moindres Iſraélites, réparer avec ſes mains triomphantes, les ruines du ſanctuaire. » Il eſt aiſé de voir avec quel ſoin l'analogie des nombres, relativement aux images, eſt obſervée dans tous ces repos : pour fonder un mur d'*aīraīn*, il a choiſi le grave ſpondée; & pour réparer les ruines du temple, quels nombres majeſtueux il a pris! Si vous voulez en mieux ſentir l'effet, ſubſtituez à ces mots des ſynonymes qui n'aient pas les mêmes quantités : ſuppoſez *victorieuſes* à la place de *triomphantes*, *temple* au lieu de *ſanctuaire*. « Il venoit tous les ans, comme les moindres Iſraélites, réparer avec ſes mains victorieuſes les ruines du temple » : vous ne retrouvez plus cette *harmonie* qui vous a frappé. « Ce vaillant homme repouſſant enfin avec un courage invincible, les ennemis qu'il avoit réduits à une fuite honteuſe, reçut le coup mortel & demeura comme enſeveli dans ſon triomphe ». Que ce ſoit par ſentiment ou par choix que l'orateur a peint cette mort imprévue par deux iambes & un ſpondée, *rĕçūt lĕ coūp mārtēl*, & qu'il a oppoſé la rapidité de cette chûte, *cōmme ēnſĕvĕlĭe*, à la lenteur de cette image, *dāns sŏn trĭōmphĕ*, où deux nazales ſourdes retentiſſent lugubrement, il n'eſt pas poſſible d'y méconnoître l'analogie des nombres avec les idées. Elle n'eſt pas moins ſenſible dans la peinture ſuivante : « au premier bruit de ce funeſte accident, toutes les villes de Judée furent émues, des ruiſſeaux de larmes coulerent de tous les yeux des habitans; ils furent quelque temps ſaiſis, muets, immobiles : un effort de douleur rompant enfin ce long & morne ſilence, d'une voix entrecoupée de ſanglots, que formoient dans leurs cœurs la triſteſſe, la piété, la crainte, ils s'écrierent : comment eſt mort cet homme puiſſant qui ſauvoit le peuple d'Iſraël? A ces cris Jéruſalem redoubla ſes pleurs, les voûtes du temple s'ébranlerent, le Jourdain ſe troubla, & tous ſes rivages retentirent du ſon de ces lugubres paroles : comment eſt mort cet homme puiſſant? *&c.* » Avec quel ſoin l'orateur a coupé, comme par des ſoupirs, ces mots, *ſaiſis, muets, immobiles!* Comme les deux dactiles renverſés expriment bien l'impétuoſité de la douleur, & les deux ſpondées qui les ſuivent l'effort qu'elle fait pour éclater! Comme la lenteur & la réſonnance des ſons rendent bien l'image de *ce long & morne ſilence!* Comme le dipirriche & le dactile ſuivis d'un ſpondée, peignent vivement les pleurs de Jéruſalem! Comme le mouvement renverſé de l'iambe & du chorée dans *s'ĕbrānlĕrĕnt*, eſt analogue à l'action qu'il exprime! Combien plus frappante encore eſt l'*harmonie* imitative dans ces mots, « le Jourdain ſe troubla, & ſes rivages retentirent du ſon de ces lugubres paroles. »

Boſſuet n'a pas donné une attention auſſi ſérieuſe au choix des nombres : ſon *harmonie* eſt plutôt dans la coupe des périodes briſées ou ſuſpendues à propos, que dans la lenteur ou la rapidité des ſyllabes; mais ce qu'il n'a preſque jamais négligé dans les peintures majeſtueuſes, c'eſt de donner des appuis à la voix ſur des ſyllabes ſonores & ſur des nombres impoſans.

« Celui qui regne dans les cieux, & de qui relevent tous les empires, à qui ſeul appartient la gloire, la majeſté, l'indépendance, *&c.* «. Qu'il eût placé l'indépendance avant la gloire & la majeſté, que devenoit l'*harmonie*? « Il leur apprend, dit-il, en parlant des rois il leur apprend leurs devoirs d'une maniere ſouveraine & digne de lui. » Qu'il eût dit ſeulement, d'une maniere digne de lui, ou d'une maniere abſolue & digne de lui, l'expreſſion perdoit ſa gravité : c'eſt le ſon déployé ſur la pénultieme de *ſouverāine* qui en fait la pompe.

« Si elle eut de la joie de régner ſur une grande nation, dit-il de la reine d'Angleterre, c'eſt parce qu'elle pouvoit contenter le deſir *īmmēnſe* qui ſans ceſſe la ſollicitoit à faire du bien. « Retranchez l'épithete *immenſe*, ſubſtituez-y celle d'*extrême*, ou telle autre qui n'aura pas cette nazale volumineuſe, l'expreſſion ne peindra plus rien.

Examinons du même orateur le tableau qui termine l'oraiſon funebre du grand Condé. « Nobles rejetons de tant de rois, lumieres de la France; mais aujourd'hui obſcurcies & couvertes de votre douleur comme d'un nuage, venez voir le peu qui vous reſte d'une ſi auguſte naiſſance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts : voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence & la piété pour honorer un héros. Des titres, des inſcriptions, vaines marques de ce qui n'eſt plus, des figures qui ſemblent pleurer autour d'un tombeau, & de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reſte, des colonnes qui ſemblent vouloir porter juſqu'au ciel le magnifique témoignage de votre néant. » Quel exemple du ſtyle harmonieux ! *obſcurcies & couvertes de votre douleur* n'auroit peint qu'à l'imagination, *comme d'un nuage* rend le tableau ſenſible à l'oreille. Boſſuet pouvoit dire, *les déplorables reſtes d'une ſi auguſte naiſſance*; mais pour exprimer ſon idée il ne lui falloit pas de grands ſons : il a préféré *le peu qui reſte*, & a réſervé la pompe de l'*harmonie*, pour la *naiſſance*, la *grandeur* & la *gloire*, qu'il a fait contraſter avec ces foibles ſons. La même oppoſition ſe fait ſentir dans ces mots, *vaines marques de ce qui n'eſt plus*. Quoi de plus expreſſif à l'oreille que ces figures qui ſemblent pleurer *āutōur d'ūn tōmbeāu!* c'eſt la lenteur d'une pompe funebre. Et qu'on ne diſe pas que le hazard produit ces effets : on découvre par-tout, dans les bons écrivains, les traces du ſentiment ou de la réflexion : ſi ce n'eſt point l'art, c'eſt le génie; car le génie eſt l'inſtinct des grands hommes. Il ſuffit de lire ces paroles de Fléchier dans la péroraiſon de Turenne : « ce grand homme étendu ſur ſes propres trophées, ce corps pâle & ſanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé, » il ſuffit de les lire à haute voix, pour ſentir l'*harmonie* qui réſulte de cette longue ſuite de ſyllabes triſtement ſonores, terminée tout à coup par ce dipirriche, *quĭ l'ă frăppĕ*. Dans le même endroit, au lieu *de la religion & de la patrie ēplōrēē*, que l'on diſe *de la religion & de la patrie en pleurs*, il n'y a plus aucune *harmonie*; & cette différence ſi ſenſible pour l'oreille, dépend d'un dichorée ſur lequel tombe la période : effet ſingulier de ce nombre, dont on peut voir l'influence dans preſque tous les exemples que je viens de citer, qui, dans notre langue, comme dans celle des Latins, conſerve ſur l'oreille le même empire qu'il exerçoit du temps de Ciceron.

Je n'ai fait ſentir que les effets d'une *harmonie* majeſtueuſe & ſombre, parce que j'en ai pris les modeles dans des diſcours où tout reſpire la douleur. Mais dans les momens tranquilles, dans la peinture des douces émotions de l'ame, dans les tableaux naïfs & touchans, l'éloquence françoiſe a mille exemples du pouvoir & du charme de l'*harmonie*. Liſez ces deſcriptions ſi douces que la plume de Fénélon a répandues dans le Télémaque; liſez les diſcours enchanteurs que le vénérable Maſſillon adreſſoit à un jeune roi; vous verrez combien la mélodie des paroles ajoute à l'onction céleſte de la ſageſſe & de la vertu.

Le poëme épique doit être encore plus varié dans ſon *harmonie*, mais par malheur nous avons peu de poëmes en proſe que l'on puiſſe citer comme des modeles du ſtyle harmonieux : il ſemble que les traducteurs n'aient pas même eu la penſée de ſubſtituer à l'*harmonie* des poëtes anciens les nombres & les mouvemens dont notre langue étoit capable : cependant on en trouve plus d'un exemple dans la traduction du *Paradis perdu* & dans celle de l'*Iliade*; & quoi qu'en diſent les partiſans trop zélés de nos vers, lorſque dans *Homere* la terre eſt ébranlée d'un coup du trident de Neptune, l'effroi de Pluton qui *s'élance de ſon trône*, eſt mieux peint par ces mots de Mᵉ. Dacier que l'hémiſtiche de Boileau, *Pluton ſort de ſon trône*. Et lorſqu'elle dit des enfers : « cet affreux ſéjour, *demeure éternelle des ténebres & de la mort*, abhorré des hommes & craint même des dieux »; ſa proſe me ſemble, même du côté de l'*harmonie*, au deſſus des vers :

Cet empire odieux
Abhorré des mortels & craint même des dieux,

où l'on ne trouve rien de ſemblable à ces nombres, *demeure éternelle des ténebres & de la mort*.

L'auteur du *Télémaque* excelle dans les ſituations paiſibles. Sa proſe mélodieuſe & tendre exprime le caractere de ſon ame, la douceur & l'égalité; mais dans les momens où l'expreſſion demanderoit des mouvemens bruſques & rapides, ſon ſtyle n'y répond pas aſſez.

C'eſt ſur-tout dans le récit, que le poëte doit rechercher les nombres: ils ajoutent au coloris des peintures un degré de vérité qui les rend mobiles & vivantes. Par-là les plus petits objets deviennent intéreſſans; une paille, une feuille qui voltige dans un vers, nous étonne & nous charme l'oreille.

Sæpè levem paleam & frondes volitare caducas.

Mais dans le ſtyle paſſionné, c'eſt à la coupe des périodes qu'il faut s'attacher; c'eſt de-là que dépend eſſentiellement l'imitation des mouvemens de l'ame:

Me, me: adſum qui feci: in me convertite ferrum,
O Rutuli! mea fraus omnis: nihil iſte, nec auſus,
Nec potuit. (Virg.)

L'impatience, la crainte de Niſus pouvoit-elle être mieux exprimée? Quoi de plus vif, de plus preſſant que cet ordre de Jupiter?

Vade, age, nate, voca zephyros & labere pennis. (idem.)

Voyez au contraire dans le monologue d'Armide, l'effet des mouvemens interrompus.

Frappons ..... Ciel! qui peut m'arrêter?
Achevons ...... Je frémis. Vengeons-nous....... je ſoupire.
Eſt-ce ainſi que je dois me venger aujourd'hui?
Ma colere s'éteint quand j'approche de lui.
Plus je le vois, plus ma vengeance eſt vaine.
Mon bras tremblant ſe refuſe à ma haine.
Ah, quelle cruauté de lui ravir le jour!
A ce jeune héros tout cede ſur la terre.
Qui croiroit qu'il fût né ſeulement pour la guerre?
Il ſemble être fait pour l'amour.

Dans tout ce que je viens de dire en faveur de notre langue, pour encourager les poëtes à y chercher la double *harmonie* des ſons & des mouvemens, je n'ai propoſé que la ſimple analogie des nombres avec le caractere de la penſée. La reſſemblance réelle & ſenſible des ſons & des mouvemens de la langue avec ceux de la nature, cette *harmonie* imitative qu'on appelle *onomatopée*, & dont nous voyons tant d'exemples dans les anciens, n'eſt pas permiſe à nos poëtes. La raiſon en eſt que dans la formation des langues grecque & latine, l'oreille avoit été conſultée, au lieu que les langues modernes ont pris naiſſance dans des temps de barbarie où l'on parloit pour le beſoin & nullement pour le plaiſir. En général, plus les peuples ont eu l'oreille ſenſible & juſte, plus le rapport des ſons avec les choſes a été obſervé dans l'invention des termes. La dureté de l'organe a produit les langues âpres & rudes; l'exceſſive délicateſſe a produit les langues foibles, ſans énergie, ſans couleur. Or une langue qui n'a que des ſyllables âpres & fermes, ou que des ſyllabes molles & liantes, a le défaut d'un monocorde. C'eſt de la variété des voyelles & des articulations que dépend la fécondité d'une belle *harmonie*. Dire d'une langue qu'elle eſt douce ou qu'elle eſt forte, c'eſt dire qu'elle n'a qu'un mode; une langue riche les a tous. Mais ſi les divers caracteres de fermeté & de moleſſe, de douceur & d'âpreté, de vîteſſe & de lenteur y ſont répandus au hazard, elle exige de l'écrivain une attention continuelle, & une adreſſe prodigieuſe pour ſuppléer au peu d'intelligence & de ſoin qu'on a mis dans la formation de ſes élémens; & ce qu'il en coûtoit aux Démoſthene & aux Platon, doit nous conſoler de ce qu'il nous en coûte.

Il n'eſt facile dans aucune langue de concilier l'*harmonie* avec les autres qualités du ſtyle; & ſi l'on veut imaginer une langue qui peigne naturellement, il faut la ſuppoſer, non pas formée ſucceſſivement & au gré du peuple, mais compoſée enſemble & de concert, par un métaphyſicien comme Locke, un poëte comme Racine, & un grammairien comme du Marſais. Alors on voit éclorre une langue à la fois philoſophique & poétique, où l'analogie des termes avec les choſes eſt ſenſible & conſtante, non ſeulement dans les couleurs primitives, mais dans les nuances les

plus délicates ; de maniere que les ſynonymes en ſont gradués du rapide au lent, du fort au foible, du grave au léger, *&c.* Au ſyſtême naturel & fécond de la génération des termes, depuis la racine juſqu'aux derniers rameaux, ſe joint une richeſſe prodigieuſe de figures & de tours, une variété infinie dans les mouvemens, dans les tons, dans le mêlange des ſons articulés & des quantités proſodiques, par conſéquent une extrême facilité à tout exprimer, à tout peindre. Ce grand ouvrage une fois achevé, je ſuppoſe que les inventeurs donnaſſent pour eſſais quelques morceaux traduits d'Homere, d'Anacréon, de Virgile, de Tibulle, de Milton, de l'Arioſte, de Corneille, de la Fontaine : d'abord ce ſeroient autant de logogryphes, qu'on s'amuſeroit à expliquer à l'aide des livres élémentaires ; peu à peu on ſe familiariſeroit avec la langue nouvelle, on en ſentiroit tout le prix : on auroit même, par la ſimplicité de ſa méthode, une extrême facilité à l'apprendre ; & bientôt, pour la premiere fois, on goûteroit le plaiſir de parler un langage qui n'auroit eu ni le peuple pour inventeur, ni l'uſage pour arbitre, & qui ne ſe reſſentiroit ni de l'ignorance de l'un, ni des caprices de l'autre. Voilà un beau ſonge, me dira-t-on : je l'avoue, mais ce ſonge m'a ſemblé propre à donner l'idée de ce que j'entends par l'*harmonie* d'une langue ; & tout l'art du ſtyle harmonieux conſiſte à rapprocher, autant qu'il eſt poſſible, de ce modele imaginaire la langue dans laquelle on écrit. (*M. Marmontel.*)

Harmonie. Ce terme, *en peinture*, a pluſieurs acceptions ; on s'en ſert preſque indifféremment pour exprimer les effets de lumiere & de couleur ; & quelquefois il ſignifie ce qu'on appelle *le tout enſemble d'un tableau.*

L'*harmonie* de couleur n'exiſte point ſans celle de lumiere, & celle de lumiere eſt indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de griſaille, d'un deſſin, d'une eſtampe, le deſſus conſidéré par rapport aux effets de lumiere, & non comme proportion & préciſion du contour : il regne dans ce tableau, ce deſſin, cette eſtampe, une belle *harmonie.* Il ſembleroit ſuivre de-là qu'*harmonie* conviendroit par préférence à la lumiere. Cependant lorſqu'on n'entend parler que de ſes effets, on ſe ſert plus volontiers de ces expreſſions : *belle diſtribution, belle économie, belle intelligence de lumiere, beaux, grands effets de lumiere.* Pour réuſſir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumiere principale à laquelle toutes les autres ſoient ſubordonnées, non par leur eſpace, mais par leur vivacité ; & que les unes & les autres ſoient réunies par maſſe, & non éparſes çà & là, par petites parties, formant comme une eſpece d'échiquier irrégulier ; c'eſt ce qu'on appelle *papilloter, des lumieres qui papillotent.*

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet, un grand effet de couleur ;* mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord, une belle harmonie de couleur, la couleur en eſt harmonieuſe.* Il eſt peut-être impoſſible de donner des préceptes pour réuſſir en cette partie ; l'on dit bien qu'il ne faut faire voiſiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoiſſent point de couleurs qui ne le ſoient.

L'effet ou *harmonie* de lumiere & de couleur peuvent ſubſiſter dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y ſont repréſentés : il pouvoit même n'y en point avoir, c'eſt-à-dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un chaos de nuages, de vapeurs, enfin une ſorte de jeu de lumiere & de couleur. Si l'on refuſoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui accorder celui d'*effet*, d'*air*, d'*inſtrument oculaire*, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'eſt que l'*harmonie* en peinture, produite ſeulement par les effets de lumiere & de couleur.

Quoiqu'il ſoit impoſſible de ſuivre avec la derniere exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets ; cependant j'ai vu de jeunes peintres y en répandre, les ſuivre juſqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'*harmonie* de lumiere & de couleur lorſqu'ils ne ſe ſervoient pas de ce moyen.

Lorſqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout enſemble d'un tableau, on ne dit point de toutes les parties concourantes

à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle *harmonie*. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple : cette figure, ce vase, sont bien placés là ; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce grouppe avec cet autre, y forment l'*harmonie* ; ce ciel lumineux derriere cette draperie fait un bel effet, une belle *harmonie* ; cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumieres, elles font une belle *harmonie* ; il résulte de cet effet une *harmonie* charmante ; tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau à caractériser le sujet, & rendre l'*harmonie* complete ; tout y est si convenablement d'accord, que le plus léger changement y feroit une dissonance.

HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangélistes. *Voyez* ÉVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier essai de ces sortes d'ouvrages est attribué à Tatien, qui l'intitula *Diatessaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le second siecle. Leur exemple a été suivi par d'autres écrivains ; savoir, par Ammonius d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Jansénius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Wisthon : le P. Lamy de l'oratoire, &c. (G)

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Métaphysique.*) On appelle *harmonie préétablie*, l'hypothese destinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'est M. Leibnitz qui l'a mise dans tout son jour, car bien des philosophes ont pensé avant lui que le corps n'agit pas sur l'ame, ni l'ame sur le corps. On peut lire là-dessus tout le ij chap. de la XI partie du VI livre *de la recherche de la vérité*. Spinosa dit dans son *Etique*, part. III, prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet.* Ce pas une fois fait, & la communication coupée, si je puis ainsi dire, entre les deux substances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'*harmonie préétablie*. Il y a sur-tout un passage dans Genlinus (*Ethic. tract. 1, sect. 11, n°. 7*), qui dérobe à Leibnitz presque toute la gloire de l'invention, si tant est que ce soit une gloire d'avoir inventé un systême en bute à autant de difficultés que l'est celui-là. Voici en peu de mots en quoi consiste ce systême. L'ame n'influe point sur le corps, ni le corps sur l'ame, Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinseque & essentielle de représenter l'univers, suivant la position de son corps. C'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toujours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même. Chacune agit pour soi & de soi. Mais Dieu ayant prévu ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une *harmonie* exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Enéide, & sa main écrivoit l'Enéide sans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur ; mais Dieu avoit réglé de tout temps que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnitz regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être créé ou increé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toujours le vent favorable ; qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lorsque cela est nécessaire. Supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toujours tourné & situé comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes situations des mers & des terres ; vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté. Ce que

M. Leibnitz suppose de la machine du corps humain est plus admirable encore. Appliquons à la personne de César son systême. Il faudra dire que le corps de César exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusqu'à sa mort il suivit un progrès continuel de changemens, qui répondoient dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la regle selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit plu à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis; & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon?

Ce qui augmente la difficulté est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toujours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toujours actifs, toujours picotant les nerfs. J'accorderai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'est ce qui paroît impossible.

Comparons maintenant l'ame de César avec un atome d'Epicure; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoi que ce soit, & sans être traversé par aucune chose, & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçu une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps, rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toujours la même. C'est la suite d'un axiome approuvé par M. Leibnitz: *Nous concluons*, dit-il, *non seulement qu'un corps qui est en repos, sera toujours en repos, mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toujours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vîtesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche*. Voyez *mémoire inséré dans l'histoire des ouvrages des savans, juillet 1694*. On se moqua d'Epicure lorsqu'il inventa le mouvement de déclinaison; il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelque envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence à jouer dans ce moment-là: la premiere de ces raisons n'a point lieu dans l'espace vuide; la seconde est impossible, puisqu'un atome n'a point la vertu de pensée; la troisieme est aussi impossible dans un corpuscule absolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur: la faculté de se donner des pensées est, selon M. Leibnitz, une propriété de sa nature: elle l'a

reçue de Dieu, quant à la possession & quant à l'exécution. Si la premiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir, on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir; car lorsque la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si je suppose que dans certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout aussi-tôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs; & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne sauroit se représenter comme possibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces sauts tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée d'un homme. Par quel ressort une ame seroit-elle déterminée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout d'un coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance? Si vous parcourez la vie de César, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection.

M. Leibnitz proposa son systême pour la premiere fois dans le journal des savans de Paris, *1695*. M. Bayle proposa ses doutes sur cette hypothese dans l'article *Borarius* de son dictionnaire. La réplique de M. Leibnitz parut dans le mois de juillet de l'histoire des ouvrages des savans, ann. *1698*. Ce systême fut attaqué successivement par le pere Lamy, dans son traité de la connoissance de soi-même, par le pere Tournemine: Newton, Clarke Stalh, parurent sur les rangs en différens temps.

Le principal défenseur de cette hypothese fut M. Wolf dans sa métaphysique allemande & latine; c'est cette hypothese qui servit à ses ennemis de principal chef d'accusation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire passer pour athée & spinosite, M. Lang zélé théologien s'avisa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Fréderic feu roi de Prusse, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déserteurs étoient mis à couvert du châtiment; & que les corps des soldats n'étant que des machines sur lesquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils déserteroient nécessairement. Ce raisonnement malin frappa de telle sorte l'esprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ses états dans l'espace de trois jours.

HARMONIE, (*Ostéologie*) articulation immobile des os par une connexion serrée; selon la doctrine des anciens, c'est cette union serrée des os, au moyen de laquelle les inégalités sont cachées, de maniere qu'ils semblent n'être unis que par une seule ligne. Telle est l'articulation qui se rencontre aux os de la face; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la suture, lorsqu'on examine avec un peu d'attention les pieces détachées. (*D. J.*)

HARMONIE, *en terme d'Architecture*, signifie un rapport agréable qui se trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURITHMIE.

HARMONIEUX, adj. (*Musiq.*) tout ce qui fait de l'effet dans l'*harmonie*, & même quelquefois tout ce qui est sonore & remplit l'oreille dans les voix, dans les instrumens, dans la simple mélodie. (*S*)

HARMONIQUE, adjectif, (*Musique.*) est ce qui appartient à l'harmonie. *Proportion harmonique*, est celle dont le premier terme est au troisieme, comme la différence du premier au second, est à la différence du second au troisieme. *Voyez* PROPORTION.

Harmonique, pris substantivement & au féminin, se dit des sons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait: mais il se dit sur-tout des sons concomitans qui naturellement accompagnent toujours un son quelconque, & le rendent appréciable. *Voyez* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faisons profession, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'est point le premier auteur de la découverte des sons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la société royale des sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à sa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'existence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons si M. Tartini a eu connoissance de ce mémoire; mais quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de son mémoire.

» Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue sur l'instrument appellé *ton*, que quelques-uns appellent *diapazon*; & les ayant embouchés tous deux pour les faire résonner ensemble, je fus surpris d'entendre, indépendamment de leurs deux sons particuliers, un troisieme son grave & fort sensible; je haussai d'abord le ton du petit tuyau, & il en résulta un son moins grave: ce son, lorsqu'il est trop bas, paroît maigre & un peu bourdonnant; mais il devient plus net & plus moëlleux, à mesure qu'il est plus élevé.

» Par plusieurs expériences réitérées long-temps après l'observation de ce son grave, faite il y a environ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la compagnie le 29 avril 1751, je trouvai qu'il étoit toujours l'*harmonique* commun & renversé des deux sons qui le produisoient; ensorte qu'il avoit pour le nombre de ses vibrations le plus grand commun diviseur des termes de leur rapport. J'observai qu'il disparoissoit, lorsque ces deux sons formoient un intervalle *harmonique*; ce qui ne peut arriver autrement, puisque l'*harmonique* commun se trouvant alors à l'unisson du son le plus grave de l'accord, il n'en devoit résulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un peu plus d'intensité.

» L'intensité ou sensibilité des sons *harmoniques* graves varie extrêmement, ainsi que je m'en suis assuré par un grand nombre d'expériences; on ne les entend point sur le clavessin; le violon & le violoncelle les donnent assez foibles; ils se font beaucoup mieux sentir dans un duo de voix de dessus; les instrumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anches de l'orgue, les rendent bien distinctement à la plus haute octave du clavier, & presque point aux octaves moyennes & basses; ils réussissent encore mieux, si l'on prend les sons de l'accord dans un plus grand degré d'aigu. C'est ce que j'ai observé avec deux petits flageolets, qui sonnoient à la quintuple octave de l'*ut* moyen du clavessin & même au delà; les sons *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, qu'ils couvroient presque entiérement les deux sons de l'accord.

» Toutes ces différences viennent sans doute de l'intensité particuliere des sons de chaque instrument, & de chaque degré d'élévation, soit du son *harmonique* grave, soit des sons de l'accord: le clavessin a un son foible, & qui se perd à une petite distance; aussi est-il en défaut pour notre expérience. Au contraire les instrumens à vent, dans leurs sons aigus, se font entendre de fort loin; faut-il donc être surpris qu'ils y soient si propres? Si leurs sons moyens ou graves ne le sont pas, c'est que leurs *harmoniques* graves tombent dans un trop grand degré de grave, ou que d'eux-mêmes ils n'ont pas beaucoup d'intensité. Pourquoi enfin les sons de l'accord très-aigus sont-ils absorbés par l'*harmonique* grave lui-même? Ne seroit-ce pas que leur perception est confuse, à raison de leur trop grande élévation, tandis que l'*harmonique* grave se trouve dans un état moyen qui n'a pas cet inconvénient.

» La découverte des sons *harmoniques* graves, nous conduit à des conséquences très-essentielles sur l'harmonie, où ils doivent produire plusieurs effets. Je vais les exposer aussi briévement qu'il me sera possible, pour ne pas abuser plus long-temps de l'attention de cette assemblée.

» Il suit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous est à présent connue, 1°. que dans tout accord à plusieurs sons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, qu'on peut combiner deux à deux les sons de l'accord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave n'est point à une octave quelconque du plus bas des deux sons, mais à une douzieme, dix-septieme, dix-neuvieme,

me, &c. il résulte par l'addition de cet *harmonique*, un nouvel accord. C'est ainsi que l'accord parfait mineur donne dans le grave un son portant l'accord de tierce & septieme majeures, accompagné de la quinte, & que l'accord de tierce & septieme mineures, aussi accompagné de la quinte, donne dans le grave un son portant l'accord de septieme & neuvieme, tandis que d'un autre côté l'accord parfait majeur, quand même on le rendroit dissonant en y ajoutant la septieme majeure, ne donne jamais par son *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

» 2°. Si l'accord est formé de consonnances, qui ne soient point *harmoniques*, ou de dissonances même les plus dures; elles se résolvent en leur fondement, & font entendre dans l'*harmonique* grave un son qui fait toujours avec ceux de l'accord un intervalle *harmonique*, dont l'agrément est, comme l'on sait, supérieur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goûter. La seconde & la septieme majeures donnent, par exemple, ce son à la triple octave du moins aigu; nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les airs de tambourin, où le dessus d'un flageolet fort élevé forme souvent avec la basse un accord doux & agréable, quoique composé de ces deux dissonances, qui seroient presque insupportables, si elles étoient rapprochées, c'est-à-dire, réduites dans la même octave que la basse.

» 3°. Deux ou plusieurs sons qui, chacun en particulier, n'ébranloient dans l'air que les particules *harmoniques* à l'aigu, & qui ne causoient tout au plus qu'un léger frémissement aux particules *harmoniques* au grave, deviennent capables par leur réunion dans les accords, de mettre ces dernieres dans un mouvement assez grand pour produire un son sensible, comme il conste par la présence du son *harmonique* grave.

» 4°. Si les sons d'un accord quelconque sont éloignés entr'eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il n'en naisse aucune nouvelle harmonie; cependant les vibrations du plus grave en sont beaucoup renforcées, & leur résonnance totale n'en acquiert qu'une plus grande intensité. Il y a longtemps qu'on s'est apperçu que les sons les plus graves du jeu appellé *bourdon* dans l'orgue, & qui sont foibles, reçoivent une augmentation notable, lorsqu'ils font accord avec les sons aigus du même jeu ou d'un autre. »

Il paroît qu'en général, suivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave est plus bas que suivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que selon M. Romieu, la seconde majeure, ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du son le moins aigu; selon M. Tartini, ce n'est qu'à la double octave; & ainsi du reste. A cette différence près, qui n'est pas fort essentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs sont d'accord.

M. Romieu ajoute, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fausse quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du son le plus aigu des deux; question que M. Tartini n'avoit pas résolue, & que nous avions proposée *au mot* FONDAMENTAL. Il prétend aussi que la distance où l'on doit être des instrumens n'est point limitée, comme M. Tartini le prétend, sur-tout si on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il est faux, selon M. Romieu, que les *harmoniques* graves soient toujours la basse fondamentale des deux dessus, ainsi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la basse des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo est du quatrieme acte de Roland : *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux basses different en plusieurs endroits, & les *harmoniques* introduisent souvent dans la basse, selon M. Romieu, un fondement inusité & contraire à toutes les regles, quoique ce duo par sa simplicité & son chant diatonique soit le plus propre à faire paroître la basse fondamentale. Et ce seroit bien autre chose, ajoute M. Romieu, si on choisissoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La question n'est pas absolument de savoir si la basse des *harmoniques* graves donne une basse fondamentale contraire ou non aux regles reçues; mais de savoir si cette basse des *harmoniques* graves produit une basse plus ou moins agréable que la

basse fondamentale faite suivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & suivre la basse des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le second cas, il resteroit à expliquer comment une basse donnée immédiatement par la nature, ne seroit pas la plus agréable de toutes les basses possibles. (*O*)

HARMONIQUES SONS, *voyez* SONS HARMONIQUES.

HARMONISTE, s. m. (*Musiq.*) musicien savant dans l'harmonie. C'est un bon *harmoniste*. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c'est-à-dire, du monde. (*S*)

HARMONOMETRE, s. m. (*Musiq.*) instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Si l'on pouvoit observer & suivre à l'oreille & à l'œil les ventres, les nœuds & toutes les divisions d'une corde sonore en vibration, l'on auroit un *harmonometre* naturel très-exact; mais nos sens trop grossiers ne pouvant suffire à ces observations, on y supplée par un monocorde que l'on divise à volonté par des chevalets mobiles, & c'est le meilleur *harmonometre* naturel que l'on ait trouvé jusqu'ici. *V.* MONOCORDE. (*Musiq.*) (*S*)

HARMOSTES *ou* HARMOSTERES, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un Magistrat de Lacédémone; il y avoit plusieurs *harmostes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux.* (*G*)

HARMOSYNIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ἁρμόσυνοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raison que nous allons exposer.

Lycurgue avoit eu grand soin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de supporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit imposé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les distinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à visage découvert.

Quelque facile à observer que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la garderent que fort imparfaitement après la mort du législateur; en sorte qu'il fallut alors commettre des magistrats pour l'observation de son ordonnance, & on les appella *harmosynoi*. On voit ces officiers déja nommés dans des inscriptions, soixante ou quatre-vingts ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les harmosteres. *V.* HARMOSTERE. (*D. J.*)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, sur les frontieres de la Norwege, près des monts Darnfiel.

HARNLAND, *ou* HARRIEN, (*Géog.*) petite province de Livoni, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, s. m. (*Art. milit.*) armure complete, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un casque, d'une cuirasse, *&c.* *Voyez* ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, *&c.*

HARNOIS, (*Bourrelier*) terme générique qui comprend les selles, brides, croupieres, traits, & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carrosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou coussinet, du surdos & de ses bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côté, des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupiere, de la dossiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles.

La plupart des différentes pieces qui composent les *harnois* des chevaux de carrosse, sont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne servent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des clous ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-dessous.

HARNOIS, (*Gazier*, *Rubannier*, &c.) s'entend de l'assemblage des hautes lisses suspendues à leur place: ainsi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, *ou* CLAMEUR DE HARO, (*Jurisp.*) *Voyez au mot* CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, au bord de l'Ebre, chef-

lieu d'un comté érigé par le roi Juan II en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, tige des connétables de Castille; elle doit sa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long.* 15, 12; *lat.* 42, 35. (*D. J.*)

HAROUALY, s. m. (*Vénerie*) le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, s. f. (*Littér.*) nom d'une chanson amoureuse célebre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalyce.* Aristoxene nous apprend que méprisée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet événement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalyce.* Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'événement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appellée *calycé*, dont Stésichore étoit auteur : cette Calycé rebutée par son amant se précipita dans la mer. (*D. J.*)

HARPASTON, s. m. (*Gymnast.*) sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'ἁρπάζω, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns des autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatigant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y jouer, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrain, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu : ensuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jeter au delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés causoient une espece de combat fort échauffé entre les joueurs, qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se poussoient les uns les autres, & quelquefois se culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX, chap. vij, sect.* 104, que nous en devons la description. (*D. J.*)

HARPE, s. f. (l'*h* s'aspire.) *Hist. anc.* & *Lutherie :* instrument de musique. Son origine est fort ancienne; David en jouoit pour chanter les louanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pu danser devant l'arche en jouant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténebres des temps, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à la postérité sont perdus, que parce que la plupart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention.*

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de musique, dans des temps d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de musique.

Cet instrument est composé de trois parties principales : 1°. d'une caisse faite de bois léger & sonore, 2°. d'un montant solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité à la table

ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets, qui peuvent avancer & reculer pour faire les dieses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton : mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts ; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne : ainsi aux endroits où il y a des dieses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imperfection, en ajoutant des pédales à cet instrument ; & on dit alors qu'il est organisé.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité, par la poussiere, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond à la *harpe*, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légere de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant, de même que le devant de la bande, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pieces contient dans son intérieur.

Pourquoi la bande est-elle courbée en dedans, & pourquoi la caisse sonore est-elle plus grosse vers le bas? 1°. Ceux qui jouent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande est droite, que quoique les cordes les plus minces fussent beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres : d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de consistance, les raccourcir davantage ; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là ; il étoit nécessaire de faire la caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites, afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espece de proportion avec la force de ces sons. La meilleure *harpe* sans doute seroit celle où la force du son seroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux ; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération ; autrement elles rendroient des sons confus, comme feroit le clavessin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai, pour finir, que les Irlandois sont entre tous les peuples ceux qui passent pour jouer le mieux de cet instrument. *Cet article a été donné par M. le comte de* HOGHENSKI, *qui veut bien nous permettre de lui rendre ici, en le nommant, un témoignage public de reconnoissance : c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joueur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance.* (*B*).

HARPE-DOUBLE, (*Luth.*) Au commencement du XVII^e siecle on avoit une espece d'instrument composé de deux *harpes* jointes ensemble ; aussi l'appelle-t-on *harpe-double*. Chacune des *harpes* qui le composent paroît avoir un corps semblable à celui du tympanon ; car la *harpe* droite a une rose semblable à celle des clavessins, pour faire sortir le son ; & de plus l'auteur d'où je l'ai tirée (*Prætorius Theat. instr.*) dit qu'elle avoit tous les semi-tons comme un clavessin, & que ces semi-tons étoient plus près de la table que les tons, quoique tous fussent au même niveau sur le chevalet. Apparemment cette différence de position étoit faite pour distinguer plus aisément les tons des semi-tons.

Cet instrument avoit quatre octaves d'é-

tendue, à compter depuis l'*ut* à l'unisson du 8 pié ouvert. La *harpe* gauche avoit depuis cet *ut* jusqu'au *sol* ※ double octave de la quinte superflue de ce même *ut*. La *harpe* droite avoit depuis le *sol*, quinte du premier *ut*, jusqu'à l'*ut* quadruple octave du premier; en sorte qu'il y avoit quatorze, tant tons que semi-tons, qui se trouvoient également sur l'une & l'autre *harpes* qui formoient la *harpe-double*. (*F. D. C.*)

HARPE, (*Mythologie.*) c'est un symbole d'Apollon; de sorte que sur les médailles, une ou deux *harpes* marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des muses. Quand la *harpe* est entre les mains d'un centaure, elle désigne Chiron, maître d'Achille; quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (*D. J.*)

HARPE, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cause de sa ressemblance avec une *harpe*: il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* HARPE, (*Art. milit.*) espece de pont-levis ainsi appellé de sa ressemblance avec la *harpe*, instrument de musique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la *harpe*, des cordes qui l'abaissoient sur le mur, par le moyen de poulies, & aussi-tôt des soldats sortoient de la tour pour se jeter sur le rempart par ce passage. *Diction. de Trév.*

HARPES, (*Maçonnerie.*) pierres qu'on laisse alternativement en saillie à l'épaisseur d'un mur, pour faire liaison avec un autre qui peut être construit dans la suite. On appelle aussi *harpes* les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutisses, jambes sous poutre, *&c.* pour faire liaison avec le reste de la maçonnerie d'un mur. (*P*)

HARPÉ, s. m. (*Littérature.*) ce mot se trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une espece de grand coutelas dont Mercure & Persée se servirent, disent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduse. Mercure en fut surnommé *harpédophore*.

Vertit in hunc harpen *spectatâ cœde Medusæ.*
Ovid. Métam. lib. V, v. 69.

Perseos aversi Cyllenida dirigit harpen.
Luc. lib. IX, v. 676.

C'étoit aussi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'escrimoient dans les jeux publics. (*D. J.*)

HARPÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il est bien *harpé*.

HARPEAU, (*Marine.*) *voyez* GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPÉGEMENT, s. m. (*Musique.*) ce mot vient de l'italien, & signifie une maniere particuliere de toucher successivement les différens tons dont un accord est composé, au lieu de les frapper à la fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou septieme, *&c.* d'où l'on redescend ensuite par les mêmes intervalles : cela fait l'*harpégement* complet d'un accord.

L'*harpégement* est soumis au doigter de l'instrument, sur les instrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavessin, la harpe, le luth, *&c.* on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & descend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, *&c.* mais sur les instrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, *&c.* le doigter oblige souvent, pour rendre un accord complet, de chercher une tierce ou une quinte dans l'octave au dessus ou au dessous.

On ne peut *harpéger* long-temps sur des instrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppose: mais on se sert de cette maniere fréquemment sur le clavessin, la harpe, le luth, & sur d'autres instrumens qu'on pince.

On fait usage de l'*harpégement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaisie, où un musicien s'abandonne aux idées que son génie lui inspire sur le champ: c'est-là qu'il peut montrer une science profonde dans l'art des modulations, des liaisons, des passages d'un ton à un autre, *&c.* L'*harpégement* devient alors nécessaire sur les instrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenseroient l'oreille à la longue. L'*harpégement* en ôte la sécheresse & la dureté.

On n'*harpege* presque jamais dans les

accompagnemens : le goût & la sagesse proscrivent tout ce qui pourroit distraire du chant & de son expression ; & le secret de ne point couvrir la voix consiste moins dans l'art de jouer doux, que dans celui de supprimer cette note de l'accord, qui, en se faisant entendre, nuiroit aux accens & à l'effet du chant. Aussi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis, & le plus communément la quinte ne joue plus que la basse dès que la voix commence à chanter. Cette sagesse qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppose à plus forte raison à l'*harpégement*.

Pour accompagner le récitatif, le compositeur n'écrit que la note de la basse ; mais celui qui accompagne du clavessin frappe l'accord en plein & à sec aussi souvent que cette note change ; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par *harpégement*, pour aider & soutenir le chanteur dans le ton. Alors le compositeur doit chiffrer sa basse, du moins dans les endroits difficiles. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVESSIN, *&c.*

HARPIE, s. f. (*terme de Blason.*) animal fabuleux ayant le buste d'une jeune fille & le reste du corps semblable à l'aigle.

Calois de Mesville à Paris ; *de gueules semées de fleurs de lis d'argent, à une harpie de même.* (*G. D. L. T.*)

HARPIES, s. f. (*Mytholog.*) monstres fameux dans la fable, & que les poëtes représentent avec un visage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des ailes aux côtés des piés, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno ; mais Hésiode en compte trois, Iris, Ocypeté & Aëllo. On disoit qu'elles causoient la famine partout où elles passoient, enlevant les viandes jusque sur les tables, infectant tout par leur mauvaise odeur : c'est ainsi qu'elles persécuterent Phinée, roi de Thrace, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calaïs, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des ailes comme leur pere, donnerent la chasse à ces monstres jusqu'aux îles Strophades, où les *harpies* firent ensuite leur demeure ; c'est-là, selon Virgile, qu'elles vinrent fondre sur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un sens historique, conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corsaires dont les incursions troubloient le commerce & la navigation des états voisins, & y causoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre chose que des sauterelles qui ravageoient des contrées entieres ; que le mot grec Ἅρπυια est dérivé de l'hébreu *arbeh*, *locusta*, sauterelle ; que Celeno, nom de la principale des *harpies*, signifie en syriaque *sauterelle* ; & qu'Acholoë, nom d'une autre d'où Hésiode a fait *Aëllo*, vient d'*achal*, manger, parce que les sauterelles dévorent toute la verdure ; qu'elles furent chassées par les fils de Borée, c'est-à-dire par les vents septentrionaux qui balaient en effet ces nuées de sauterelles ; & enfin que ces insectes causent la famine, la peste, & inquietent par-là les souverains mêmes jusque dans leur palais ; caracteres qui conviennent aux *harpies* qui désoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*histoire du ciel*, sans s'éloigner absolument de cette derniere opinion, y prête une nouvelle face. « Les trois lunes d'avril, de mai & de juin, dit-il, sur-tout les deux dernieres, étant sujettes à des vents orageux qui renversoient quelquefois les plants d'oliviers, & à amener du fond de l'Afrique & des bords de la mer Rouge des sauterelles & des hannetons qui ravageoient & salissoient tout, les anciens Egyptiens donnerent aux trois Isis qui annonçoient ces trois lunes, un visage féminin avec un corps & des serres d'oiseaux carnassiers ; les oiseaux étant la clé ordinaire de la signification des vents, & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces vents signifioit les *sauterelles*, ou les insectes rongeurs que ces vents faisoient éclore. » Il n'a fallu aux poëtes que de l'imagination pour transformer des sauterelles en monstres ; mais il faut bien de la sagacité pour réduire des monstres en sauterelles. (*G*)

HARPOCRATE, s. m. (*Mythologie.*) fils d'Isis & d'Osiris, suivant la plupart des mythologistes.

C'est une divinité égyptienne dont le

ſymbole particulier qui la diſtingue de tous les autres dieux d'Egypte, eſt qu'il tient le ſecond doigt ſur la bouche, pour marquer qu'il eſt le dieu du ſilence.

On voyoit des ſtatues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reſte encore des empreintes par des gravures & des médailles ſur leſquelles il eſt repréſenté diverſement, ſelon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particuliérement conſacrés.

Sa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plupart des temples; ce qui vouloit dire, au ſentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer les dieux par le ſilence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoiſſance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec reſpect.

On repréſentoit le plus ordinairement *Harpocrate* ſous la figure d'un jeune homme nu, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la trouſſe ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le ſoleil, & peut-être n'eſt-il pas autre choſe, cette corne d'abondance marquoit que c'eſt le ſoleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ſes rayons, qui ſont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus eſt dédiée à cet aſtre lumineux, parce qu'elle paſſoit pour s'ouvrir à ſon lever & ſe fermer à ſon coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, comme un ſymbole de la fécondité. Mais que ſignifie la chouette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*, & tantôt placée derriere le dieu? Cet oiſeau étant le type de la nuit, c'eſt, dit M. Cuper, le ſoleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques ſtatues repréſentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant juſque ſur les talons, ayant ſur ſa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre ont la forme d'une langue, & ſon fruit celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont voulu ſignifier par cet emblême le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur. Cette ſtatue mériteroit donc une place diſtinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le repréſentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les ſtatues antiques, le doigt ſur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier ſur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent ſur le revers l'empreinte du ſoleil ou de la lune; & d'autres ont pluſieurs caracteres fantaſtiques des Baſilidiens, qui mêlant les myſteres de la religion chrétienne avec les ſuperſtitions du paganiſme, regardoient ces ſortes de médailles comme des eſpeces de taliſmans. *Voyez* à ce ſujet *les recherches* de M. Spon.

Mais on fit ſur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt ſur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidellement le ſecret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblême plus convenable de ce devoir eſſentiel de la ſociété.

Varron parle ſuccintement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoute-t-il, de violer le ſilence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes ſcrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ſes recherches ſur cette divinité païenne, & n'a rien laiſſé à glaner après lui, en mettant au jour ſon ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoie les curieux, qui y trouveront une ſavante *mythologie* de cette divinité d'Egypte. La premiere édition eſt d'Amſterdam en 1676, *in*-8°. & la ſeconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687, *in*-8°. (*D. J.*)

HARPOCRATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques dont Celſe fait mention; on croit que c'étoient les mêmes que les Carpocratiens. *Voyez* CARPOCRATIENS. (*G*)

* HARPON, ſ. m. (*Tailland.*) c'eſt une barre de fer plat ou quarrée coudée par un

bout, de longueur convenable pour embrasser la piece qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de plusieurs trous pour être attachée sur les plates-formes ou pieces de bois qu'il doit retenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il est entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en differe, en ce qu'il est environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue est coudée en sens contraire, ce qui forme le scellement.

L'usage du *harpon* alors est de retenir les cloisons & pans de bois dans les encoignures; on emploie les *harpons* à plâtre où l'on ne peut se servir des autres.

Les anciens les faisoient de cuivre, & ils avoient raison de préférer ce métal au fer qui se décompose facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à travers les pierres, les marbres même, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons* avec le plomb fondu.

Harpon, (*Marine.*) c'est un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de six à sept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en sert pour la pêche de la baleine & de quelques autres gros poissons. Au bout du *harpon*, il y a un anneau auquel la corde est attachée; & lorsqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il est entré dans la baleine, elle se plonge avec vîtesse; on file la corde, & on la suit par ce moyen. (*Z*)

Harpons, (*Marine.*) ce sont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (*Z*)

HARPONNER, c'est darder le *harpon*. Voyez *l'article* Baleine.

HARPONNEUR, s. m. (*Marine.*) c'est un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jeter le harpon lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'est pas propre à darder le harpon; il faut être dressé à cette manœuvre. (*Z*)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Livonie, au N. O. sur le golfe de Finlande, & en partie sur la mer Baltique; Revel en est la seule ville. (*D. J.*)

HART, s. m. (*Jurispr.*) se prend en cette matiere pour la peine de la potence. *Voyez* Pendre & Potence. (*A*)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, sur la riviere de Lausnitz, dans la basse Stirie.

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Bohême.

HARTENFELDT, (*Géogr.*) petit district d'Allemagne, dans la Suabe.

HARTENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états des comtes de Schonbourg-Waldenbourg: c'est le chef-lieu d'un comté particulier qui releve des électeurs de Saxe, & dont ces princes ont même en bonne partie acquis la propriété, celle qui en reste aux comtes de Schonbourg ne comprenant que cette ville & quinze villages.

Il y a en Baviere, dans le haut-Palatinat, un ancien château & une jurisdiction du même nom. (*D. G.*)

HARTFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long.* 304; *latit.* 41, 40. (*D. J.*)

HARTHA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, au canton de Leipsick, bailliage de Rochlitz; elle est du nombre de celles qui ont séance & voix dans les états du pays. (*D. G.*)

HARTKIRCHEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans les états de Nassau-Saarbruck, au comté de Saarwerden: c'est une ville baillivale, qui n'existe que de l'an 1746. Ce n'étoit avant cette date qu'un simple village. (*D. G.*)

HARTLAND, (*Géogr.*) petite ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, sur la mer de Bristol: elle est au voisinage du cap jadis appellé *Herculis promontorium*, aujourd'hui *Hartland point*; & c'est un des lieux les plus fréquentés de ceux qui vont à la pêche dans cette mer. (*D. G.*)

HARTLEPOOL, (*Géogr.*) ancienne ville d'Angleterre, dans l'évêché de Durham, sur la mer du Nord: elle a un port assez commode, & où s'arrêtent volontiers en

en paſſant, les vaiſſeaux employés au tranſport de la houille de Newcaſtle à Londres. *Long.* 16, 40; *lat.* 54, 40. (*D. G.*)

HARTZ *ou* FORET HERCINIENNE, (*Géog.*) chaîne de montagnes & forêt très-conſidérable ſituée dans le duché de Brunſwick, entre le Weſer & la Saal, & qui s'étend depuis la riviere de Leine juſqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinſtein & de Hohenſtein. Le *Hartz* eſt très-fameux par ſes mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7^e^ qui appartient au duc de Brunſwick-Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bructere eſt la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, ſuivant quelques auteurs. Il n'eſt point d'endroit en Europe où la ſcience des mines & la métallurgie ſoient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a preſque par-tout des mines à l'exploitation deſquelles on travaille, & des fonderies pour toutes ſortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinienne* connue des Romains, & fameuſe par ſon étendue immenſe. (—)

HARTZBOURG (*grotte de*), *Hiſt. nat.* grotte fameuſe par ſon étendue & par les ſtalactites ſinguliers qui ſe forment dans ſes ſouterrains. On prétend que juſqu'à préſent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte eſt ſituée près de Goſlar, dans le *Hartz*, à peu de diſtance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, ſur la Selke, entre Schwartzbourg & Falkenſtein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long.* 30, 6; *latit.* 51, 4. (*D. J.*)

HARUDES (LES), ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviſte dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes ſon armée, qui fut néanmoins battue au rapport de Céſar, *de bell. gall. liv. I, c. xxxj.* Depuis lors, il n'eſt plus parlé des *Harudes*, ni dans Céſar, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun hiſtorien de Rome. C'eſt folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échapperent de la défaite d'Arioviſte, ſe perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils porterent enſuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, ſ. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient les miniſtres de la religion chargés ſpécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des préſages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainſi ce mot *haruſpices*, parce qu'il eſt dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains ſignifioit *les entrailles des victimes*, & du verbe *aſpicere*, voir, conſidérer; ou comme d'autres le penſent, d'*hara*, *hoſtia*, une victime. Quoique quelques-uns ſoutiennent que l'on doit orthographier *aruſpices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inſpicere*, avoir l'inſpection des autels; mais on ſait que cette inſpection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres païens, & qu'au contraire leur marque diſtinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en ſacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *ſpicio*, je regarde ou conſidere; mais que ce terme paroiſſant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faiſant celui d'*aruſpex*, qui eſt moins rude qu'*auſpex*. On trouve dans Feſtus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on conſidere les entrailles, tandis qu'elles ſont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier obſerve que *harviga* eſt dérivé du grec ἀρις, *belier*, parce que c'étoit proprement un belier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la ſuite ce nom devint commun à toutes ſortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui poſſédoient le mieux la ſcience des *haruſpices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils ſe ſervoient. Ils envoyoient même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être inſtruits dans les connoiſſances des *haruſpices*; & de peur que cette ſcience ne vînt à s'avilir par la qualité des perſonnes qui l'exerçoient, on choiſiſſoit ces jeunes gens parmi les meil-

leures familles de Rome. Il paroît en effet que sous les rois & dans les premiers temps de la république, cet art fut fort respecté : mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruspices*. Ciceron, dans *le livre II de la nature des dieux*, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruspice* pouvoit en regarder un autre sans rire ; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit ! Il y avoit à Rome un college d'*haruspices* particuliérement chargé du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extispices*. *Voyez* EXTISPICES. (*G*)

HARUSPICINE, s. f. (*Divin.*) l'art ou la science des haruspices, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruspice*. *Voyez ci-devant* HARUSPICE.

L'*haruspicine* avoit sans doute ses regles ; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelque absurdes qu'ils fussent : mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux ; soit que les livres qu'ils en avoient écrits aient péri par l'injure des temps, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous ; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les aient cités ; considération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les haruspices considéroient premiérement la victime lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejetoient, si elle avoit quelque tache ou souillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroissoit point quelque flétrissure, ou autre symptome défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & comme s'achevoit le sacrifice ; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entreprises.

Nous ajouterons ce que dit sur cette matiere M. Pluche, *hist. du ciel, tome I, page 443*. « La bienséance, dit-il, avoit dès les premiers temps, introduit l'usage de ne présenter au Seigneur dans l'assemblée des peuples que des victimes grasses & bien choisies ; on en examinoit avec soin les défauts, pour préférer les plus parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques importantes, & expressément commandées par les dieux. . . . Quand on se fut mis en tête qu'il ne falloit rien attendre d'eux, si la victime n'étoit pas parfaite, le choix & les précautions furent portées en ce point jusqu'à l'extravagance. Il falloit à telle divinité des victimes blanches ; il en falloit de noires à une autre : une troisieme affectionnoit les bêtes rousses :

> *Nigram hyemi pecudem, zephyris felicibus albam.*

» Chaque victime passoit par un examen rigoureux ; & telle qui devant être blanche se seroit trouvée avoir quelques poils noirs, étoit privée de l'honneur d'être égorgée à l'autel. La difficulté de trouver des bêtes ou exactement blanches ou exactement noires, ne laissoit pas de faire-naître quelque embarras en bien des rencontres, sur-tout quand c'étoient de grandes victimes. Mais on s'en tiroit par un expédient qui étoit de noircir les poils blancs dans les noires, & de frotter de craie tout ce qui se trouvoit rembruni dans les genisses blanches, *bos cretatus*.

» Après avoir immolé les victimes les mieux choisies, on ne se croyoit cependant pas encore suffisamment acquitté. On en visitoit les entrailles en les tirant pour faire cuire les chairs : & s'il s'y trouvoit encore quelques parties ou vicieuses ou flétries, ou malades, on croyoit n'avoir rien fait. Mais quand tout étoit sain, & que les dedans comme les dehors étoient sans défaut, on croyoit les dieux contens & tous les devoirs remplis, parce qu'il ne manquoit rien

au cérémonial. Avec ces assurances d'avoir mis les dieux dans ses intérêts, on alloit au combat, on faisoit tout avec une entiere confiance de réussir.

» Cette intégrité & cet accord parfait des dedans & des dehors des victimes étant le moyen sûr de connoître si les dieux étoient satisfaits, on en fit comme des augures, la grande affaire des ministres de la religion : les rubricaires idiots mirent toute la perfection dans la connoissance des regles qui fixoient le choix & l'examen universel des victimes. Leur grand principe fut que l'état parfait ou défectueux de l'extérieur & des entrailles, étoit la marque d'un consentement de la part des dieux, ou d'une opposition formelle. En conséquence, tout devint matiere à observation; tout leur parut significatif & important dans les victimes prêtes à être immolées. Tous les mouvemens d'un bœuf qu'on conduisoit à l'autel, devinrent autant de prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, en ligne droite & sans faire de résistance, c'étoit le pronostic d'une réussite aisée & sans traverse. Son indocilité, ses détours, sa maniere de tomber ou de se débattre, donnoient lieu à autant d'interprétations favorables ou fâcheuses. Ils faisoient valoir le tout tant bien que mal, par des ressemblances frivoles & par de pures pointilleries. »

On ne peut sans doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur ce qu'on pourroit appeller l'histoire des principes de l'*haruspicine ;* mais de développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruspices mettoient entre tel ou tel signe & tel ou tel événement, c'est ce que nous eussions souhaité faire ; mais ni les anciens ni les modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (G)

HARWICH, *Harwicum*, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre au comté d'Essex, avec un port à l'embouchure de la Sture ; sur les frontieres de Suffolck ; c'est d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande ; elle est à cinq lieues N. E. de Colchester, vingt N. E. de Londres. *Long. 18, 38 ; latit. 51, 55.*

Les curieux feront bien de lire sur cette ville & sur celle de Douvres, le livre suivant : *the Antiquities and history of Harwich and Dovercourt, by Samuel* Dale. *London, 1730, in-4°.* (*D. J.*)

HASBAIN *ou* HASBAYE *ou* HASPENGAW, en latin *Haspinga*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liege, comprend Liege, Borch-Worme, Tongres, Viset, *&c.* Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit jusqu'à la ville de Louvain ; il est nommé *Pagus Haspaniensis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haspanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris son nom, suivant M. de Valois, *Notit. Galliæ, pag.* 242, de la riviere nommée *Haspen*, ou *Hespen*, qui l'arrose. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'est-à-dire, *Haspaniæ pagus ;* c'est ainsi qu'ils écrivoient *Espaigne, Bretaigne, Allemaigne.* (*D. J.*)

HASBAT *ou* HABAT, (*Géogr.*) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie ; la riviere d'Erguille la borne au midi, & l'océan au septentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au moins 35 du midi au nord. Elle est arrosée de plusieurs grandes rivieres, & renferme plusieurs montagnes dans son enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en est comme la capitale. M. de Lisle nomme cette province l'*Algarve.* (*D. J.*)

* HASE, s. f. (*Vénerie.*) c'est ainsi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçu ce prince dans leurs bras ; elles sont distinguées des autres qui n'ont point eu le même honneur ; on leur donne un appartement séparé dans le serrail, avec un train d'eunuques & de domestiques. Quand elles ont eu le bonheur de plaire au sultan, pour preuve de son amour, il leur met une couronne sur la tête, & leur donne le titre d'*haseki ;* & alors elles peuvent aller le trouver aussi souvent qu'il leur plaît, privilege dont ne jouissent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cents bourses de pension. *Voyez hist. ottomane du prince Cantimir.*

HASELUNEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Weftphalie, fur la riviere de Hafe, dépendante de l'évêché de Munfter.

HASENHOLM, (*Géogr.*) île de Finlande, formée par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I commença à bâtir en 1703 la ville de Pétersbourg.

HASENPOT, (*Géogr.*) ville de Courlande.

HASKERLAND, (*Géogr.*) diftrict de Zevenwolden, quartier de la Frife, dans les Provinces-Unies. Il eft de fept villages. (*D. G.*)

HASLEMERE, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Surrey, vers celle de Hant. Il eft floriffant par fes manufactures, & députe deux membres au parlement. (*D. G.*)

HASLI (*le pays de*), ou plutôt le VAL-HASEL, *ou* le HASLETHAL, (*Géogr.*) petit pays montagneux de Suiffe, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de privileges, choififfent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de fon adminiftration. (*D.J.*)

HASPAREN, (*Géogr. Antiq.*) village du diocefe de Bayonne: on trouva en 1660, dans les fondemens de l'ancien maître-autel de l'églife paroiffiale, une pierre de marbre blanc longue de 15 pouces, large de 22 & épaiffe de 4, fur laquelle on lut en caracteres romains,

FLAMEN ITEM DUUMVIR QUESTOR PAGIQ. MAGISTER VERUS AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS PRO NOVEM OBTINUIT POPULIS SE JUNGERE GALLOS URBE REDUX GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM.

Ce Verus, prêtre, duumvir, quefteur, gouverneur du pays, érigea cet autel au génie du pays en action de graces du fuccès de fa députation. L'empereur paroît être Adrien, qui voulant fe faire plus de créatures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de gouvernemens ou de provinces: il forma la troifieme Aquitaine, autrement la Novempopulanie, & la fépara des deux autres Aquitaines.

On voit dans l'hiftoire d'Adrien un Verus qui obtenoit tout de ce prince, & qui en fut même adopté à l'empire, où une prompte mort l'empêcha de parvenir, felon Spartianus. Adrien exigea d'Antonin le pieux, fon fucceffeur, qu'il adopteroit à l'empire, comme il le fit, le fils de ce Verus. Tout cela convient parfaitement au Vérus fondateur de notre autel dans le temps de fa jeuneffe, pendant laquelle il aura eu commiffion de mener une colonie à Hifparen, pays des Cantabres, fi redoutés des empereurs Romains. *Voyez Journal de Trévoux, octobre 1703.* (*C*)

HASSELFELDE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baffe-Saxe, & dans la principauté de Blankenbourg, l'un des états de Brunfwick-Wolfenbuttel. Elle eft fur une pente du Hartz, & renferme une des maifons de chaffe du prince. (*D. G.*)

HASSELOE, (*Géogr.*) petite île de Suede, fur la côte de Sudermanie, à la hauteur de Nykioping. Elle étoit autrefois munie d'un fort, & aujourd'hui elle n'eft qu'un lieu de péage. (*D. J.*)

HASSELT, *Haffeletum*, (*Géogr.*) ville dans la Campine Liégeoife, au comté de Looz, fur la Demer, à quatre lieues de Maeftricht & fix lieues de Liege: les habitans révoltés contre leur évêque, en chafferent les prêtres, & pillerent les églifes en 1566: mais l'année fuivante ils rentrerent fous l'obéiffance de leur prince, & la ville fut fortifiée: les Auguftins y enfeignent les humanités.

A deux lieues de cette ville, eft le village de Munfter-Bilfen, où il y a un fameux chapitre de chanoineffes nobles, dont l'abbeffe porte le titre de princeffe; elles peuvent fe marier excepté l'abbeffe. Il fut fondé par fainte Landrade en 680 dans un bois, & S. Lambert, évêque de Maeftricht, bénit l'églife fous le nom de la Vierge. Sainte Amalberge, en 772, fut religieufe dans cette abbaye, qui depuis a été fécularifée. *Dél. des Pays-Bas, tom. III; Long. 22, 54; latit. 50, 55.*

HASSELTE, *Haffeletum*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans l'Overiffel, fur le Wecht à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyck. *Long. 23, 40; lat. 52, 36.* (*D. J.*)

HASSFURT, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, fur le Meyn, dans l'évêché de Wurtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal se jette dans le golfe de Bothnio.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a aussi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, s. m. (*Art militaire.*) les *hastaires* étoient des soldats de légions qui furent substitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoisie romaine à toute l'Italie. Les *hastaires* formoient une infanterie formidable, composée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'est de-là qu'ils furent nommés *hastaires*.

Ils étoient si pesamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un casque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuirasse, soit de cuivre, soit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poisson, & si artistement travaillée, qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps; les cuisses étoient couvertes de même, & les bras jusqu'au coude; le devant des jambes étoit pareillement défendu par une espece de bottine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne possédoient que quinze cents livres de biens, portoient d'abord sur l'estomac un plastron d'airain, de douze doigts de grandeur en quarré, qui leur tenoit lieu de cuirasse; mais dans la suite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, sur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une description bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit composé de deux ais d'un bois de peuplier fort léger; que ces deux ais étoient collés ensemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une grosse toile collée de même avec un cuir de veau pardessus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en bosse, pour soutenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offensives étoient l'épée espagnole; ce sont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'estoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *hasta*, d'où ils avoient été nommés *hastati*, ou *hastaires*; car ce mot de *hasta* ne peut être expliqué, que par celui de cette sorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette espece de dard qu'on lançoit étoit quarré, aussi bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'est la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous représente comme plus léger & plus foible; mais tous les deux se lançoient également avec la main. (*D. J.*)

* HASTE, s. f. (*hist. anc.*) pique. Les juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe garnies à son extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la premiere, on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés; les généraux d'armée, les officiers de distinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haste* longue, c'est leur *enchos*; & la *haste* courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *haste* longue, & les Locriens à la *haste* courte. Les piques longues & courtes étoient consacrées aux dieux, & l'on juroit sur elles; on les enfermoit dans un étui en temps de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Etruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit jurisdiction; il y en avoit dans le lieu d'assemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hastæ subjicere*. Le nombre de différentes

hastes romaines est grand ; la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur sa hampe, s'appelloit *amentata.* Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *censoria ;* la *haste* des séances des centumvirs, *centumviralis ;* la *haste* symbolique de l'union conjugale, *cœlibaris ;* la *haste* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise, *cruenta ;* celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des décemvirs, *decemviralis ;* celle que le héraut lançoit sur le territoire ennemi, en signe de déclaration de guerre, *fecialis ;* elle étoit rouge : la *haste* sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc, *fiscalis ;* celle sous laquelle dans les temps de disette on distribuoit aux peuples des denrées à un prix modéré, *frumentaria*, ou *salutis ;* celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne, *prætorialis ;* la *haste* pure, *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure ; la *haste* questorienne, *quæstoria*, se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe ; la *haste* sacrée, *sacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités ; si elle s'agitoit, c'étoit un mauvais présage. Toutes ces *hastes* ont passé de l'histoire dans l'art numismatique, sur-tout l'*hasta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puissance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompensée.

HASTER, s. m. (*Commerce.*) mesure de contenance dont on se sert en quelques endroits des Pays-Bas autrichiens, particuliérement à Gand & dans tout son district.

Le *haster* de Gand contient trente setiers de Paris, moins un cinquante-sixieme. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Sussex, l'un des cinq anciens ports, dont les députés au parlement sont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu est bien mémorable par deux sanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La premiere est la fameuse bataille d'*Hastings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du sort de l'Angleterre entre ses mains ; Harold roi d'Angleterre, & deux de ses freres, y furent tués. La seconde bataille se donna l'an 1263, entre Henri III & les barons du royaume, en faveur desquels la victoire se déclara. *Hastings* est à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long. 18, 12 ; lat. 50, 44.* (*D. J.*)

* HATE, s. f. (*Grammaire.*) *voyez* HATER.

HATE, (*Commerce.*) mesure d'espace ; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot est d'usage, est de trente pas. Ce mot vient de *hasta*, ou du bâton qui servoit à les mesurer.

HATELETTES, s. f. pl. (*Art culinaire.*) nouveau mets du génie de nos cuisiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de hâte, *hasta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On sert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de rôti ; on fait des *hatelettes* de riz de veau, de foies-gras, de langues de mouton, *&c.* On met des lapereaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes.* Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette maniere ! Les moyens de déguiser les viandes, de flatter le goût, & du surcharger l'estomac, sont & seront toujours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la Nouvelle Espagne un droit que l'on acquiert sur les Indiens, par lequel ils sont chassés de leurs possessions qui sont confisquées, ils sont obligés de servir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* HATER, verbe actif & passif. (*Gramm.*) Ce terme est relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous, se hâter ; hâter* un discours, une affaire, son être, sa mort.

* HATEREAU, s. m. (*Cuisine*) mets qui se prépare avec des tranches de foie, saupoudrées de poivre & de persil, grillées, salées & servies pour être mangées de broc en bouche.

* HATEUR, s. m. (*Hist. mod.*) officier

chez le roi, qui veilloit dans les cuisines à l'apprêt & au service des viandes rôties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Essex : cette derniere s'appelle aussi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield*.

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF *ou* PRECOCE, adj. se dit également des fruits qui viennent avant leur saison ordinaire, & des arbres qui poussent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie, dans la Mésopotamie, située au milieu d'un désert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire ; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils eussent renversé une partie de la muraille. Dion Cassius rapporte cette expédition infructueuse de Trajan, *lib. LXVIII, p. 785.* (*D. J.*)

HATRATSCH, (*Hist. mod.*) espece d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Bosnie à ceux qui ont manqué de se trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand seigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, sur l'Issel, à deux lieues de Zwol, entre Deventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long. 23, 35; lat. 52, 30.* (*D. J.*)

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le comté de la Marck, sur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long. 24, 42; lat. 51. 17.* (*D. J.*)

HATTON-CHATEL, (*Géogr. Hist. du moyen âge.*) *Hattonis-Castellum*, bourg & marquisat du duché de Bar, dans la Vaivre, diocese de Verdun, entre la Meuse & la Moselle, sur une éminence, à six lieues de Verdun, trois de Saint-Mihiel, bâti par Hatton, évêque de Verdun en 860. Il donna par son testament en 870, cette terre à ses successeurs, qui en jouirent jusqu'au XVI^e^ siecle. Matilde, femme de Geoffroi, comte de Verdun, se défendit dans cette forteresse, jusqu'à l'extrémité, contre Lothaire, roi de France, qui retenoit son mari prisonnier, & qui fut forcé d'en lever le siege vers 980. Adalberon son fils, abbé de Montfaucon, y soutint aussi heureusement un siege contre les François en 984. Henri, 44^e^ évêque de Verdun, chassé de cette ville par les bourgeois & le clergé, qui le regardoient comme intrus, se retira en 1118 en ce château. Guy de Trainel, 55^e^ évêque, y mourut en 1245. Henri d'Apremont, 67^e^ évêque, érigea l'église paroissiale de *Hatton-Châtel*, en collégiale en 1328. Liébaud de Cousance, 73^e^ évêque, y résidoit ordinairement, & y tint un synode général en 1401. Guillaume de Haraucourt, 79^e^ évêque, génie ambitieux & intrigant, après avoir été comblé des faveurs de Louis XI, le trahit avec le cardinal de la Balue, tomba dans sa disgrace, & fut pris à *Hatton-Châtel* pour être conduit à la Bastille, où il fut mis dans une de ces cages de fer, dont il avoit été le premier inventeur. Le cardinal Louis de Lorraine, 82^e^ évêque de Verdun, alloit souvent à *Hatton-Châtel*, où il se plaisoit à la chasse du vol; son épervier ayant pris un jour une perdrix, & celui d'un gentilhomme Lorrain, de la maison de Gondrecourt, qui chassoit avec lui, ayant enlevé cette proie, les armoiries de cette maison, qui portoit trois anneaux, furent changées en deux éperviers, pour faire plaisir au cardinal. Son successeur, Nicolas de Lorraine, vendit & céda la châtellenie de *Hatton-Châtel* au duc de Lorraine son neveu, pour six-vingt mille livres en 1546. Cette aliénation fut confirmée en 1564, par Nicolas Pseaume, qui appelloit cette terre de son évêché *primum & præcipuum membrum*. Alors le duc Charles II obtint l'investiture de fiefs impériaux de l'empereur Maximilien II, qui érigea *Hatton-Châtel* en marquisat en 1567, & depuis il a été chef-lieu d'une des prévôtés du bailliage de Saint-Mihiel. La collégiale a été transférée en 1707 à Saint-Mihiel.

Quelques-uns croient que le *Vabrense castrum* de Grégoire de Tours, étoit sur cette montagne. Baudran a cru que le nom de *Hatton-Châtel* venoit du ruisseau *Hatton*. *V. hist. de Verdun, in-4°. 1745.* (*C*)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville

& fortereſſe de la haute-Hongrie, ſur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au comté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle eſt à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long.* 37, 22; *lat.* 47, 52. (*D. J.*)

HATZFELD, *Etats de*, (*Géogr.*) Ils ſont ſitués dans la Thuringe, au cercle de haute-Saxe, en Allemagne, & confinent à ceux de Gotha & de Schwartzbourg, & au territoire d'Erfort. Ils conſiſtent dans la portion du comté de Gleichen, où eſt le château de ce nom, & le bourg de Wanderſleben; dans la portion de la ſeigneurie de Kranich, où eſt Kranichfeld, avec un certain nombre de villages; & dans la ſeigneurie de Blankenheyn, qui comprend une ville & un château du même nom. Ils ſont ſous la ſouveraineté de la maiſon de Saxe, à laquelle ils paient une reconnoiſſance annuelle de 500 florins; & ils appartiennent en propre à des ſeigneurs, que le roi de Pruſſe éleva l'an 1741 à la dignité de princes de Trachenberg & Prauſnitz en Siléſie, & que l'empereur François I éleva à celle de princes du ſaint empire, l'an 1748. (*D. G.*)

HAV, il bat l'eau, (*Vénerie*) cri du chaſſeur lorſque le cerf eſt dans l'eau.

HAVAGE *ou* HAVÉE, ſ. m. (*Juriſprud.*) qui dans la baſſe latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, ſignifie le droit que certaines perſonnes ont de prendre ſur les grains & fruits que l'on expoſe en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croient que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il ſe diſoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres perſonnes, comme à Paris & à Pontoiſe où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-juſtice; celui de Paris le faiſoit percevoir par ſes prépoſés; & à cauſe de l'averſion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laiſſoit prendre ce droit qu'avec une cuiller de fer-blanc qui ſervoit de meſure. On en uſe encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur jouit de ce même droit. Mais à Paris il a été ſupprimé depuis quelque temps à cauſe des rixes que la perception de ce droit cauſoit; la plupart des vendeurs de denrées ne voulant pas ſouffrir que le bourreau ou ſon prépoſé les marquât ſur le bras avec de la craie, comme il avoit coutume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoient payé ſon droit.

A Pontoiſe où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Deſcript. géogr. & hiſt. de la haute-Norm. tome II, pag.* 205.

Voyez auſſi ce qui a été dit ci-devant à ce ſujet *au mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE.

Le *havage* n'eſt pourtant pas de ſa nature un droit royal; car en pluſieurs lieux il appartient à de ſimples ſeigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple ſur l'*article* 109 *de la coutume de Normandie*, où il rapporte un arrêt du 24 novembre 1555, qui maintint un ſeigneur au droit de *havage* par lui prétendu ſur les perſonnes apportant fruits & étalant *vendage* en la foire tenue ſur ſa terre, encore qu'il ne fît apparoir d'aucune conceſſion, & qu'il ſe fondât ſeulement ſur une poſſeſſion immémoriale.

Voyez le gloſſaire de Ducange au mot *havagium*; *le gloſſaire* de la Thaumaſſiere, qui eſt à la ſuite des coutumes de Beauvaiſis; *le dictionnaire de Trévoux* au mot *havage*. (*A*)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt ſituée ſur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & ſi vaſte, qu'il peut contenir mille vaiſſeaux. Ce port, ou plutôt cette baie, s'enfonce à une lieue au ſud, & forme comme différens bras à l'oueſt & à l'eſt. Le mouillage en eſt bon, & on y eſt en ſûreté contre les vents les plus violens; la ville eſt très-commerçante, & elle a trois forts pour ſa défenſe. On y compte ſix maiſons de différens ordres; trois monaſteres de religieuſes, environ trois cents familles eſpagnoles, & grand nombre

nombre d'esclaves ; cette ville est comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Espagne, & lui appartient. *Long.* suivant Cassini, 296, 15 ; *lat.* 23, 11, 52. (*D J.*)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à six milles de Portsmouth.

HAUBAN, (*Architecture.*) *voyez l'article suivant.*

HAUBANER, verbe actif ; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruau, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, s. m. (*Commerce.*) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilege d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand chambrier. C'étoient des especes de frippiers, ou plutôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçus à la maîtrise par la même voie que les autres, jouissoient de la plupart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HAUBANS, s. m. (*Marine.*) gros cordages à trois torons, qui servent à soutenir les mâts à bas bord & à stribord. Ils sont attachés au haut des mats & à l'endroit des barres de hune, & roidis en bas contre le bord du vaisseau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traversent depuis le haut jusqu'en bas, & forment des échelons par le moyen desquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton ; les uns tenant au corps du vaisseau, & les autres amarrés aux hunes, savoir au grand hunier quatre par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

Voyez la position des *haubans*, *Pl. I de marine*, *fig. 2* ; vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* cotés 39, sont ceux du grand mât, du mât de misene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. *Voyez au mot* CORDAGE. (*Z*)

Haubans de beaupré, (*Marine.*) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu ; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap-de-mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere ; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soutenir la vergue. (*Z*)

Haubans de chaloupe ; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau : ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mât de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (*Z*)

HAUBER, s. m. (*Hist. des Armures Franc.*) cotte de mailles à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. « Tous leudes & nobles de ce temps-là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & servans à cheval ; la force des François nobles gissoit en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, appellées *haubers* ; possible parce qu'ils étoient blancs, & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont étoient faites lesdites loriques. »

Cette cotte de mailles de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le temps de l'ancienne chevalerie. M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus léger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers ; il est du moins certain que pour leur armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de-là, qu'il y avoit des *haubers* de

différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres ; c'est ce que Sancho Pansa représentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, f. m. *subbuteo* (*Hist. nat.*) *Voyez* HOBEREAU.

HAUBERGEON, f. m. (*Art milit. & Hist.*) ancienne arme défensive qui comme le hauber étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

Haubergeon est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose ; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défense de col*, & il ajoute qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*)

HAUBITZ, *voyez* OBUS.

* HAUDRIETTES, f. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de l'assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secretaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari ; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les souverains & les pontifes ; le grand-aumônier est leur supérieur né ; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été agrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, f. f. (*Commerce.*) droit que l'exécuteur de la haute-justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Genevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq sous de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits ; mais sous un autre nom. *Voyez* HAVAGE. *Dictionnaire du Commerce*. (G)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Meckelbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de temps en temps, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivieres, & avoir finalement baigné les murs de Hawelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à neuf lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long.* 30. 18 ; *lat.* 53, 4. (*D. J.*)

* HAVENEAU, f. m. (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce rets l'établissent autrement à la mer que dans la gironde ; la chaloupe est sans voile, son côté en travers, affourchée sur deux ancres ; le rets à stribord sur le mât ; le reste de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traversiers sont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons, & placent sur l'arriere leur filet, comme aux félardieres de la Garonne : trois sont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poisson en est déterminé à se porter vers le *haveneau* ; ce rets a ses mailles de quinze lignes en quarré ; cette pêche peut donner beaucoup sans nuire ; la marée tenant toujours les mailles du rets ouvertes & tendues, le petit poisson peut s'en échapper sans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur est maître de rejeter à la mer ce qu'il ne veut pas garder.

La félardiere, sorte de bateau, en usage sur la Garonne, & qui peut tenir la mer, sert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes, les santes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau temps jusqu'à la Rochelle ; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lisse ; au milieu six piés & demi de large,

l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un second mât à levant; jamais deux voiles, ni bannettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne est le même instrument que celui dont se servent à pié les pêcheurs bas-normands, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui se fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de juillet, août & septembre; passé ce temps, les pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mulets, gustes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appellée *barioste*, d'environ dix piés de haut, sur laquelle sont placées les deux barres du *haveneau;* ces barres faites de petits sapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, se croisent & sont arrêtées par une cheville de fer; une traverse de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverse de corde à laquelle la pêche ou le sac du *haveneau* est amarré. Il est aussi frappé sur les deux côtés des perches jusqu'auprès de l'étambor, lieu où correspond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges sont à l'avant, d'où elles vont en diminuant jusqu'au fond qui est contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur passe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un seul homme dans une félardiere peut faire la pêche; pour cet effet il jette son ancre ou petit grappin : le cablot amarré à stribord a vingt à vingt-cinq brasses de long; & à dix brasses près de la félardiere, est frappée sur le cablot une traversiere de dix brasses, amarrée à bas-bord; l'étambor est exposé à la marée; & comme les barres du filet sont disposées sur la barcote de maniere que le *haveneau* est suspendu en équilibre, le pêcheur le plonge sans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le sac les chevrettes & le frais.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, sur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche se continue de jussan, on revire de bord; on releve en pesant sur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramasse dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le transporte dans un panier ou banastre.

Les pêcheurs se placent toujours plusieurs les uns à côté des autres, sur une même ligne, afin de s'entre-secourir au besoin, & sur-tout pour se tenir éveillés. Le moindre choc imprévu fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'est guere éloignée de sa voisine que de deux brasses.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne se soutiennent pas si facilement à la marée, que celles qui pêchent les mulets, parce que les lacs des *haveneaux* à chevrettes étant plus serrés font culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits sont de sept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent successivement jusqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du sac.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes, ceux à mulets sont plus grands; ils servent à la pêche des mulets, surmulets & autres poissons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets se fait toute l'année tant de jour que de nuit; les pêcheurs s'assemblent en assez grand nombre pour barrer la riviere; le sac du *haveneau* a quatre brasses de largeur, & autant de profondeur. Les pêcheurs s'établissent comme nous l'avons décrit ci-dessus; mais ils risquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur rets, quoique plus grand étant moins pesant, & la largeur des mailles opposant à l'eau moins de surface & de résistance.

Lorsque la pêche des chevrettes finit, celle des mulets & surmulets commence;

elle ne se fait que de marée montante ou descendante; les temps de gros vents y sont favorables; le rets ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toujours la main sur les barres du *haveneau ;* s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poisson rebrousseroit chemin. Il n'en est pas ainsi des esquires ou chevrettes; quand elles sont dans le sac, elles y restent.

* HAVENET, s. m. (*Pêche.*) ce rets est usité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poisson plat au *havenet ;* il est formé de deux perches croisées de bois léger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il se traîne, il n'est chargé ni de plomb ni d'autre corps pesant; le pêcheur le releve d'autant plus facilement; les perches sont tenues ouvertes par une petite traverse qui s'emboîte à mortaise d'un bout, & qui est fourchue de l'autre. Elle est placée environ à trois piés, sur la longeur des perches du côté du pêcheur qui pousse cet instrument devant lui. Le reste du sac est amarré sur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poisson.

HAUENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & dans l'Autriche antérieure, sur le Rhin, entre les villes forestieres de Laufenbourg & de Waldshut. C'est la capitale d'un comté passé aux archiducs d'Autriche, à l'extinction des comtes de Fribourg de la maison de Zæringen. (*D. G.*)

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire : elle envoie deux députés au Parlement, & est à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12, 40; *lat.* 51, 56. (*D. J.*)

HAVÉRIENNES (Glandes), *Anatomie.* Havers, médecin anglois, & membre de la société royale de Londres, a publié de nouvelles observations sur les os & sur leurs parties. Entre autres choses, il traite en particulier des glandes mucilagineuses; il a découvert qu'elles sont de deux especes; les unes petites & dispersées par pelotons sur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & se réunissant par paquets; on les nomme *glandes havériennes. Voyez* Mucilagineux. Son ouvrage est intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, *in*-8°. le même traduit sous le titre de *Novæ quædam observationes de ossibus, versio nova*, &c. Amstelodami, 1731. (*L*)

* HAVET, s. m. (*Métallurgie.*) espece de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a aussi un instrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoise. *voyez l'article* Ardoise.

HAVRE, s. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appellé par les Grecs λίμνη, & ὅρμος; il ne répond pas au *statio navium* des Latins comme l'a pensé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *statio navium* signifie au contraire, une rade, un abri, un mouillage, où les vaisseaux sont seulement à couvert de certains vents. L'usage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa est un *havre de barre*, quoique ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* est celui où l'on n'est pas obligé d'attendre pour entrer ou pour sortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de basse mer.

Le *havre d'entrée* signifie la même chose; c'est un *havre* où il y a toujours assez d'eau pour y entrer ou pour en sortir, même en basse marée.

Le *havre brute* ou *crique* est celui que la nature seule a formé, & auquel l'industrie des hommes n'a encore rien ajouté pour le rendre plus sûr & plus commode; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-sac* un *havre* de cette espece.

Quelquefois le *havre* est resserré à son entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées. Voyez* Jettée. Quelquefois, sur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. *Voyez* Mole. (*D. J.*)

HAVRE-DE-GRACE (LE), *Géogr.* Cette ville, considérable par son commerce, son port, ses beaux édifices, doit son commencement à Louis XII, qui en jeta les fondemens en 1509. François I, après la bataille de Marignan, y fit bâtir une très-grosse tour qui défend les jettées & la rade, & qui a un commandant particulier avec garnison; il voulut même que la ville s'appellât *Franciscopolis*, François-ville.

Les murs du *Havre* commençoient à peine à s'élever, que l'eau, en se débordant, en noya les deux tiers, & presque tous les habitans: vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusque dans les fossés du château de Graville. Une procession solemnelle rappelle tous les ans ce triste événement arrivé le 15 janvier 1525. La mer fit sentir encore au *Havre* la terreur de son voisinage en 1718: un coup de vent emporta un canon de trente-six & son affût. La tempête de 1765, connue sous le nom de *coup de vent de S. François*, y causa aussi beaucoup de désastre. Depuis ce temps la mer a répandu plus de 300 pas du côté de la porte de la jettée: le *Havre* a essuyé encore un débordement en février 1773.

Les religionnaires s'emparerent de cette ville en 1562; le vidame de Chartres & Beauvoir-la-Noscle la vendirent aux Anglois, sur lesquels Charles IX la reprit en personne peu de temps après. Le cardinal de Richelieu fit réparer & fortifier la citadelle à ses dépens: elle est très-forte & la plus réguliere du royaume; enfin Louis XIV en a fait une place imprenable; on y montre la maison qui servit de prison aux trois princes du temps de la fronde en 1650.

Le port dont l'entrée est ornée d'une longue jettée, est large, & peut contenir six à sept cents vaisseaux; en 1690, on fit entrer & séjourner onze galeres du roi. Mais les vaisseaux y sont trop serrés pour manœuvrer: on pourroit aisément prolonger le port à demi-lieue en creusant le bassin de la Seine. S'il appartenoit à des Hollandois, dans huit mois la chose seroit faite, disoit un négociant de la Haie, & le *Havre* deviendroit peut-être aussi riche qu'Amsterdam.

La ville, qui est jolie, a quarante rues tirées au cordeau & ornées de six belles fontaines: celle de la grand'place où se terminent quatre rues, jette de l'eau de quatre côtés: au dessus est une figure pédestre de Louis XIV, en pierre bronzée & vêtue à la romaine. Le chantier, la corderie, l'arsenal méritent d'être vus. Le peuple est doux, spirituel, laborieux & poli.

Il peut y avoir 20000 ames au *Havre*, non 30000, comme le dit la Martiniere. M. Mesance ne porte même la population qu'à 14653, selon le dénombrement fait en 1763. *Traité de la population*, *in*-4°. 1766. Les Anglois ont bombardé le *Havre* en 1694 & en 1759.

Le commerce consiste principalement dans la navigation & dans la manufacture de dentelles, qui sont recherchées.

Le *Havre* est la patrie de George & de Magdelaine Scudéry. Le plus grand mérite du premier est d'avoir préparé le siecle de Corneille. Le trait suivant fait honneur à sa façon de penser.

Christine, reine de Suede, avoit résolu de donner à Scudéry une chaîne d'or de 1000 pistoles pour la dédicace d'un poëme qu'il avoit composé sous le titre d'*Alaric*. Mais parce que le comte de la Gardie, dont l'auteur avoit fait l'éloge dans le poëme, étoit tombé dans la disgrace de la reine, avant que l'ouvrage fût publié, elle souhaita que le nom de ce comte en fût retranché. Scudéry répondit que, de quelque prix que fût la chaîne, il ne renverseroit jamais l'autel sur lequel il avoit sacrifié. Cette circonstance déplut à la reine qui retint son présent.

Marie Pioche de la Vergne, comtesse de la Fayette, qui a composé Zaïde, la princesse de Cleves, *&c.* étoit née au *Havre*: cette illustre bienfaitrice des gens de lettres leur fut enlevée en 1693.

D. Tournois, bénédictin, versé dans les langues orientales; M. l'abbé Pleutri, auteur de l'*histoire du Havre*, en 1 *vol.* dont la deuxieme édition est de 1769; M. l'abbé Dicquemare, astronome-géographe; D. Garet, bénédictin, éditeur de Cassiodore; le P. Cordier, oratorien, sont aussi de cette ville.

Croiroit-on qu'au *Havre* il n'y a que deux ecclésiastiques pour le college, dont le pre-

mier n'a que 150 liv. & le second 120 liv. sur les octrois de la ville? Cependant il y a une école royale de marine, établie par ordonnance du roi, du 24 août 1773, pour 80 éleves.

M. de la Condamine regarde comme une chose singuliere, que la marée qui arrive à trois heures en Guienne n'arrive à Saint-Malo qu'à six heures; à Caen, au Havre, vers neuf heures; à Dunkerque, à minuit. *Voyez Journal des savans, février 1769, p. 70.*

Les spectacles sont en oubli au Havre depuis l'écroulement & l'affreux incendie de la salle où on les représentoit en 1757; par une rencontre singuliere, ce fut le jour où l'on donnoit la tragédie de *Samson*. Cette ville est à 12 lieues de Caen, 18 N. O. de Rouen, 8 S. O. de Fécam, 2 d'Harfleur. *Long.* 17, 40, 10; *latit.* 49, 29, 9.

HAUS, (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson cétacé dont on fait en Allemagne & en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. *Voyez l'art.* Huso.

HAUSBERGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie & dans la principauté de Minden, soumise à la Prusse. Ses chartes ne sont que de l'an 1722, ce n'étoit auparavant qu'un village. Elle donne aujourd'hui son nom à un bailliage considérable, arrosé du Weser, & composé de quarante-six villages, du nombre desquels est Wietersheim, commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, au bailliage de Sonnenbourg. (*D. G.*)

HAUSSE, s. f. (*Commerce.*) c'est le prix qu'on met au dessus d'un autre dans les ventes publiques pour se faire adjuger la chose qui est prisée par l'huissier-priseur. C'est ce qu'on appelle autrement *enchere*. *Voyez* Enchere. (*G*)

* Hausse, *en terme de Chauderonier*, se dit d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de brasseur, & se rabat sur les premieres calendes dont elle est composée.

Hausse, *en Imprimerie, soit lettres, soit taille-douce.* Les imprimeurs appellent ainsi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils collent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoissent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment. *Voy.* Carton.

Hausses, (*Fonderie en caractere.*) sont deux petites pieces qui s'ajoutent au moule à fondre les caracteres d'imprimerie. Elles se posent entre le jet & les longues pieces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne feroient sans cela. Les caracteres sont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur; mais il arrive que des imprimeurs, sans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caracteres plus hauts ou plus bas; & c'est par le moyen de ces *hausses* plus ou moins épaisses, qu'on fait servir un même moule à fondre ces caracteres plus ou moins hauts. *Voyez* Moule, Jet, Longues pieces.

Hausse, (*Lutherie.*) c'est un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, &c.

* Hausses, *chez les Rubaniers*, se dit de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux; ces *hausses* portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorsqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* Hausses, (*terme de manufacture en soie.*) il y en a de deux sortes; la *hausse de carette*, & la *hausse du cassin*. *Voyez* Carette & Cassin. La premiere se dit de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toujours à fleur de la chaîne. La seconde se dit des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs. *Voyez* Lisses, Semples & Soie.

HAUSSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire. *Voyez* Chevron, Fasce, &c.

Rostaing en Forez, d'Azur à une roue d'or & une fasce *haussée* de même.

HAUSSECOL, s. m. (*Art milit.*) c'est un diminutif ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorsqu'ils étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Le *haussecol* n'est plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui

eſt arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embraſſer la partie extérieure du cou. Le *hauſſecol* eſt doré pour les officiers de l'infanterie françoiſe, & il eſt argenté pour les officiers Suiſſes.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *hauſſecol*. La raiſon en eſt vraiſemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reſte des officiers de l'infanterie; c'eſt pourquoi lorſque le *hauſſecol* a été conſervé comme un reſte des anciennes armes défenſives, les majors & les aides-majors ne ſe ſont point trouvés dans le cas de porter le reſte ou le ſymbole de ces armes, qui n'étoient point à leur uſage.

On appelle ordinairement *officiers à hauſſecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans & enſeignes, lorſqu'il y en a. On les diſtingue par-là des bas officiers ou des ſergens, caporaux, *&c.* qui ne ſont pas brevetés du roi. (*Q*)

HAUSSEPIED, ſ. m. (*Fauconnerie.*) c'eſt le premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol.

Haussepied, (*Chaſſe.*) eſt auſſi une eſpece de piege ou de lac coulant, dont voici la deſcription. On prepare deux pieux de bois à crochet longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre; deux bâtons gros comme le pouce qui ſoient droits & bien unis, & de longueur convenable pour ſervir de traverſes aux deux pieux à crochet; un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au haut d'un baliveau qui fait agir le reſſort, & qui ſert de défenſe; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à ſix piés, ſuivant que le juge à propos celui qui tend, pour ſervir de marchette; on les éguiſera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur; on prend les loups avec ce piege. *Voyez la nouvelle maiſon ruſtique, tome II, quatrieme partie, livre II, chap. ix, page 709.*

HAUSSEMENT *ou* ÉLEVATION, ſ. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *hauſſement*, la partie du terrain où le niveau s'éleve en ſortant d'une gorge ou d'un fond. Ce *hauſſement* ſe marque dans une table particuliere d'un côté avec les baiſſemens du terrain de l'autre. *Voyez* Niveller. (*K*)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'eſt *en terme de commerce*, augmenter le prix d'une choſe, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hauſſe. *Voyez* Hausse.

Hausser *un vaiſſeau*, (*Marine.*) en terme de mer, ſignifie approcher un vaiſſeau que l'on voit de loin; enſorte que l'on puiſſe mieux reconnoître ſa fabrique, & quel il eſt. (*R*)

Hausser, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt élargir une piece d'orfévrerie, en lui donnant de la profondeur. *Hauſſer* un plat, une aſſiette, *&c.* c'eſt étendre la matiere du centre à ſa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égale épaiſſeur que le fond. *Voyez* Bouges & Marlies.

HAUSSIERE, (*Marine.*) *voyez* Hansiere.

HAUT, adj. (*Grammaire.*) terme relatif qui ſe dit d'un corps conſidéré ſelon ſa troiſieme dimenſion ou ſon élévation au deſſus de l'horizon ou rez-de-chauſſée. *Voyez* Hauteur.

Le pic de Ténériffe paſſe pour la plus *haute* montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit ſept cents ſoixante & dix toiſes trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût conſumée en 1086, avoit cinq cents vingt piés de *haut*, ſans y comprendre un globe de cuivre ſur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de *haut*. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cents douze piés de *haut*. *Voyez* Hauteur.

Haut, ſignifie auſſi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez* Titre & Qualité.

Dieu eſt ſouvent qualifié dans l'écriture, *le très-haut*.

On dit ſur la terre: *haut* & puiſſant ſeigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes* Puiſſances. *Voyez* Etats.

On dit en Angleterre: la chambre *haute* du parlement. *Voyez* Parlement.

Haut, *en musique*, signifie la même chose qu'*aigu*; & ce terme est opposé à *bas* ou *grave*. C'est ainsi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel instrument est monté trop *haut*. *Voyez* Aigu, Son.

Haut, se dit encore des parties de la musique qui se subdivisent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë: *haute-contre*, *haute-taille*. Voyez *ces mots*.

Haut, *en termes de blason*, se dit de l'épée droite.

Haut, (*Marine*.) mettre les mâts de hune *hauts*; c'est les relever & mettre en place.

Haut, (*Commerce*.) se dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il est plus fort qu'on n'a coutume de le payer. *Voyez* Change. (*G*)

Haut est encore en usage dans le commerce, pour signifier, soit la valeur extraordinaire des especes, soit la cherté excessive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été si *hautes* qu'en 1720. Le blé a été fort *haut* en 1741. (*G*)

Haut; on dit *en Fauconnerie*, voler *haut* & gras.

Haut a haut, (*Vénerie*.) cri qui appelle les chiens & les fait venir à soi ou son camarade, & lui fait revoir de son cerf pendant un défaut.

Haut & Haute, (*Géog*.) ce mot en géographie s'emploie par opposition à celui de *bas*, pour rendre le *superior* des Latins opposé de même à *inferior*, afin de diviser un pays plus commodément; il se dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont le *haut* est toujours le plus près de sa source. C'est ainsi que la *haute*-Saxe se distingue de la basse-Saxe, selon le cours de l'Elbe; souvent aussi il s'entend du voisinage des montagnes, comme la *haute*-Hongrie, parce qu'elle est entre le mont Crapack & le Danube; le *haut*-Languedoc, parce qu'il est plus du côté des Pyrénées; la *haute*-Egypte a quantité de montagnes, & la basse-Egypte n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* sert donc à la division de plusieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela, il est joint inséparablement à plusieurs autres noms, & devient ainsi le nom propre de plusieurs lieux. (*D. J.*)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) est le superlatif de *haut* & d'*altier*; ce mot ne se dit que de l'espece humaine. On peut dire en vers:

Un coursier plein de feu levant sa tête altiere.
J'aime mieux ces forêts altieres
Que ces jardins plantés par l'art.

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'est à tort, ces vers à jamais célebres:

Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

On a prétendu que l'auteur a supposé mal-à-propos les ames dans ces sépulcres: mais on pouvoit se souvenir qu'il y avoit deux sortes d'ames chez les poëtes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légere, le simulacre du corps. Cette derniere restoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne est toujours celle des poëtes, parce que c'est celle de l'imagination. On a cru cette petite observation nécessaire.

Hautain est toujours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un prince peut & doit rejeter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* est l'ame grande, la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux; ce sont des nuances qui se suivent; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pu, par les mêmes raisons qu'on peut voir

voir *au mot* HABILE ; le lecteur sent combien il feroit aisé & ennuyeux de déclamer sur ces matieres.

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire.*) c'est le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, *ou* TAILLE-HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie.*) est une opération par laquelle on tire la pierre hors de la vessie, au moyen d'une incision faite à son fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au dessus de la symphyse des os pubis.

On est redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa son établissement à Orange, après avoir exercé la chirurgie avec distinction en Suisse, où il étoit pensionné des villes de Berne & de Lausanne. L'impossibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts, les grandes douleurs du malade, les vives instances des parens, & un sentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir su tirer la pierre; tous ces motifs le déterminerent à faire une incision au dessus de l'os pubis, sur la pierre même qu'il soulevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'assujettissoit par une compression à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette observation a été publiée dans la *chirurgie* de l'auteur, *Lyon*, 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmé sans réserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait est le triomphe de l'amour de l'humanité sur l'amour-propre, & la preuve d'un esprit mûr qui sait juger des choses avec discernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de son opération & du succès qu'elle a eu, l'opinion avantageuse qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une semblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage personel, se blâme de l'avoir entreprise par un principe de vanité; ce qui, suivant ses propres expressions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puisque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobstant qu'il en fût bien malade. D'après ces considérations, comment sur un seul fait, l'auteur, judicieux comme il l'est, se seroit-il cru autorisé à établir une méthode particuliere de taille au dessus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans son espece, ne pouvoit être regardé que comme une chose extraordinaire; & cela est d'autant plus vrai, qu'aucun des partisans de la taille du *haut-appareil* n'a observé les mêmes circonstances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement sous le nom de *taille au haut-appareil.* Les lithotomistes m'entendront, lorsque je dirai qu'il a simplement fait la *taille hypogastrique* au petit appareil.

Rousset, médecin françois, publia en 1591, son *Traité sur l'opération césarienne*; il s'y déclare partisan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vu pratiquer. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet est de prouver qu'elle doit avoir des avantages sur les méthodes de Celse & de Marianes qui se pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promettant des succès pour la *taille hypogastrique*; il en conclut que l'opération césarienne est praticable, à plus forte raison, puisque suivant son idée elle ne peut pas être sujette aux mêmes inconvéniens que l'incision de la vessie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Rousset aucun des détails que les auteurs postérieurs disent donner d'après lui sur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'est à M. Douglass, chirurgien écossois, membre de la société royale de Londres, & lithotomiste de l'hôpital de Westminster, qu'on doit le renouvellement ou plutôt la théorie fondamentale de la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple sur ce point de chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglass en 1719. M. Chefelden a depuis pratiqué la

taille au *haut-appareil*, ainsi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand succès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de soixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* est essentiellement fondée sur deux principes également vrais: 1°. qu'on peut ouvrir la vessie sans ouvrir le péritoine; 2°. que les blessures de la vessie ne sont pas nécessairement mortelles. *Voyez* le *traité* de M. Morand sur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade restera couché dans son lit; on injecte la vessie avec de l'eau tiede (*voyez* INJECTION) pour lui faire faire une éminence au dessus de l'os pubis. Aussi-tôt on fait immédiatement au-dessus du pénil une incision longitudinale qui commence à un travers de doigt au dessus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere incision n'intéresse que la peau & la graisse, & découvre la ligne blanche.

Une seconde incision qui commencera supérieurement un peu au dessous de la partie la plus éminente de la vessie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & supérieure de la vessie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un bistouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la symphyse des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le bistouri dans la vessie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du bistouri, entrer dans la vessie, & recourber ce doigt sous l'angle supérieur de la plaie de la vessie, pour la soutenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le bistouri il alonge autant qu'il est nécessaire l'incision vers le cou, sous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le bistouri; & continuant de soutenir la partie supérieure de la vessie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils suffisent pour tirer la pierre, ou il la saisira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partisans de cette opération répondent assez avantageusement à la plupart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il est très-difficile d'injecter la vessie au point nécessaire, pour lui faire faire éminence au dessus des os pubis, sans exciter des douleurs insoutenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui servent à l'expulsion de l'urine, font sortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la vessie, rendra cette injection absolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'est pas placée aussi favorablement que dans les autres méthodes pour procurer, quand la vessie est malade, l'écoulement de la suppuration; 4°. qu'il est extrémement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écrase; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui resteront dans le fond de la vessie, où ils feront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru sans réponse solide. M. Douglass trouve l'objection plausible; il se contente de dire qu'elle est détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette assertion.

Quels que soient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut se rencontrer des circonstances avantageuses pour cette opération; 1°. si la vessie est naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore assez souffert pour jeter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent presque toujours les grosses pierres; l'injection est praticable, & la vessie faisant tumeur au dessus du pubis, peut être ouverte sans peine & sans danger, parce qu'il n'y a point de vaisseaux à craindre en faisant l'incision, & parce que l'expansion du péritoine qui recouvre la vessie est soulevée du côté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la vessie à une dilatation suffisante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extension forcée, en injectant pour l'opération, après l'incision des tégumens & de la ligne blan-

che, suivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier le 10 décembre 1727, on s'apperçut, après l'incision des parties contenantes, que la vessie ne contenoit pas assez de fluide; la sonde portée dans la vessie servit de guide par son extrémité; on ouvrit ce viscere, & l'opération réussit; la plaie ayant été cicatrisée au bout de trente jours. Dans une seconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 septembre 1728, sur un sujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'incision avec tout le fruit qu'on en attendoit; on tira une pierre murale de la grosseur d'un petit œuf de poule; la plaie fut cicatrisée le dix-huitieme jour & la cure ne fut traversée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorsque la vessie est dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à sa substance, & que la pierre a assez de consistance pour ne pas se mettre en morceaux; le *haut-appareil* est une excellente méthode qu'il ne faut pas rejeter de la pratique par les raisons suivantes. 1°. L'urethre & le cou de la vessie restent dans leur entier & ne souffrent en aucune maniere; 2°. les prostates ne sont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce soit; ce qui peut être la source des fistules qui suivent quelquefois les opérations faites au périnée; 3°. la plaie de la vessie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie simple, sur-tout si l'on fait en sorte qu'elle ne soit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine; ce qui est très-facile en tenant une algalie dans la vessie par l'urethre : alors il ne restera que la plaie des tégumens qui sera bientôt guérie. (*Y*)

HAUT-BERG, *voyez* HAUBERT.

HAUT-BERGEON, *v.* AUBERGEON.

HAUT-BORD; *voyez* VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), instrument à vent (*Lutherie*). Nous distinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux sortes de *hautbois* anciens : les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou*; les autres simplement *hautbois*; ils étoient à anches. On voit au dessus les huit premiers trous disposés comme on les bouche pour avoir l'étendue des sons. Les trous neuf & dix servent seulement à donner de l'air aux sons, & à accourcir le dessus, dont la patte va en s'élargissant depuis le neuvieme trou qui est double jusqu'au dixieme qui l'est aussi, & de-là jusqu'à l'extrémité de son instrument. C'est en bouchant ces derniers trous qu'on fait descendre l'instrument; la taille de ces *hautbois* est d'une quinte plus basse que le dessus, sonnée à vuide; mais elle n'a que sept trous qui se bouchent. De ces sept trous le septieme est caché sous la boîte; cette boîte est criblée; ces petites ouvertures donnent issue au vent, ornent l'instrument, & cachent le ressort d'une clef qui sert à boucher le trou correspondant à cette boîte; la boîte est arrêtée par de petites branches; le corps de la taille est applati dans toute cette capacité; l'anche de la taille ne differe point de l'anche du dessus; elle se ente sur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'instrument; le huitieme trou ne sert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous sont faits en biais, ensorte qu'ils répondent au dedans de cet instrument en un autre endroit qu'au dehors; ou pour parler plus juste, le trou & l'endroit auquel il répond, ne sont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'instrument; ils biaisent vers l'anche, c'est-à-dire en montant. Il arrive ainsi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles; la distance des trous n'est pas la même; le quatrieme est aussi éloigné du troisieme, que le troisieme du premier, ou que le quatrieme du sixieme, & le septieme est presque aussi éloigné du sixieme, que le quatrieme du second; cependant la différence des sons rendus est la même. Le dessus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, jusqu'à son extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, jusqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps jusqu'au premier trou, qui est éloigné du second de treize lignes; les autres

gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitieme qui soit éloigné du cinquieme de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui est à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & sept lignes; du huitieme trou jusqu'à la pirouette il y a un pié & trois quarts. Le premier trou est éloigné du second, le second du troisieme, le quatrieme du cinquieme, & le cinquieme du sixieme, d'un pouce & un tiers; la distance du troisieme au quatrieme est double de celle-ci; celle du sixieme au septieme, & du septieme au huitieme, est de trois pouces & deux tiers. Quant à la basse, elle est si longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel est adaptée une anche. Cette basse a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps jusqu'au bout de l'instrument; onze trous dont les huit, neuf, dix & onze, sont cachés sous leurs boîtes; ensorte qu'il y a dans cette capacité trois clés, sans compter la poche qui a aussi sa clé, qui bouche l'onzieme trou. Quant à l'étendue de ces parties, le dessus, par exemple, fait la quinzieme. Après avoir tiré de l'instrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il est inutile de s'étendre sur les *hautbois* de Poitou; ce sont les mêmes instrumens que nous venons de décrire, si on veut négliger quelque légere différence de facture.

HAUTBOIS, *instrument de musique à vent & à anche*, il est composé de quatre parties; la premiere & la plus étroite, reçoit l'anche. Cette partie s'assemble avec la suivante par le moyen d'une noix, & est percée de trois trous; la seconde, qui entre dans la noix de la troisieme, est percée de cinq trous, & garnie de deux clés; la troisieme, plus grosse que les autres, se termine par un pavillon ou entonnoir semblable à celui de la trompette ou du cor. Cette piece est percée de deux trous, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; leur distance à l'extrémité, détermine le ton de l'instrument.

Le *hautbois* est percé dans toute sa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte. Des deux clés qui ferment le septieme & huitieme trou, il n'y a que la petite qui soit tenue appliquée sur le septieme trou par son ressort, comme la clé de la flûte traversiere; l'autre clé qui est la grande, est toujours ouverte, & elle ne ferme comme celles du basson, que lorsque l'on appuie le doigt sur sa bascule. *Voyez* CLÉS DES INSTRUMENS DE MUSIQUE.

Pour jouer de cet instrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut, c'est-à-dire, vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte; on posera ensuite les doigts sur les trous en cette sorte; savoir le doigt indicateur de la main gauche sur le premier trou, le doigt *medius* sur le second, & l'annulaire ou quatrieme de la même main, sur le troisieme trou; ensuite on posera le doigt indicateur de la main droite sur le quatrieme trou, le doigt du milieu sur le cinquieme, & le doigt annulaire de cette main sur le sixieme; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite sert à toucher les clés quand il est nécessaire.

On placera ensuite l'anche entre les levres justement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes; ensorte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les levres jusqu'à la ligature de l'anche; on la placera de maniere que l'on puisse la serrer plus ou moins selon le besoin, & on observera de ne la point toucher avec les dents.

On doit observer en jouant de cet instrument, de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de serrer en même temps les levres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, *&c.* ils se font comme sur la flûte traversiere. *Voyez l'article* FLUTE TRAVERSIERE.

Quant à l'explication de la formation du son dans le *hautbois*, & autres instrumens à anche, *voyez l'article* TROMPETTE, *jeu d'orgue.*

HAUT-DESSUS, s. m. (*Musiq.*) c'est,

quand les dessus chantans se subdivisent, la partie supérieure. Dans les parties instrumentales, on dit toujours *premier dessus* & *second dessus*; mais dans le vocal, on dit quelquefois *haut-dessus* & *bas-dessus*. (*S*)

HAUT-GOUT, (*Cuisine.*) c'est cette pointe que le cuisinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, *&c.* Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'est ainsi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, *&c.* toutes choses dont une bouche françoise ne s'accommoderoit point du tout.

HAUT-JUSTICIER, s. m. (*Jurispr.*) c'est le seigneur qui a droit de haute-justice; il est le véritable seigneur du lieu, & le seul qui puisse réguliérement s'en dire seigneur purement & simplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut se dire que seigneur de tel fief. Le *haut-justicier* jouit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chasser en personne dans toute l'étendue de sa justice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute justice, tels que les déshérences, bâtardises, confiscations. *Voyez ci-après* JUSTICE. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) *V.* PALATINAT.

HAUT-PENDU, (*Marine.*) les matelots appellent ainsi un petit nuage qui occasione un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN *le cercle du*, (*Géog.*) *Voyez* RHIN.

HAUTE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'une croix qui paroît longue, le croisillon ou sa traverse étant élevé.

Bignon de Blansy de l'Islebelle d'Adricourt, à Paris; *d'azur à la croix haute d'argent, accolée d'un pampre de vigne de sinople, posée sur une terrasse de même & cantonnée de quatre flammes d'or.* (*G. D. L. T.*)

HAUTE-CONTRE, (*Musique.*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. *Voyez* PARTIES.

Dans les opéra italiens, cette partie qu'ils appellent *contr'alto*, est souvent chantée par des femmes; au lieu que les dessus les plus aigus sont plus communément chantés par des hommes destinés dès leur enfance à cet usage. (*g*)

HAUTE-CONTRE *de violon*, (*Musiq.*) c'est la même chose que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

HAUTE-CONTRE *de flûte à bec*, (*Musiq.*) instrument à vent, dont la forme & la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec appellée *taille de rite*, à l'article FLUTE A BEC. Cet instrument qui a une quatorzieme d'étendue sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson de l'octave des dessus & des pardessus du clavessin. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens.*

* HAUTESSE, s. f. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand seigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guere été d'usage que sous la seconde race.

HAUTE FUTAIE, *Voyez* FORÊT & FUTAIE.

HAUTE-JUSTICE, (*Jurisprudence.*) *voyez ci-après* JUSTICE.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE. *Voyez l'article* TAPISSERIE.

* HAUTE-LISSIER, s. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapisserie appellée *de haute-lisse*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MARÉE, *ou* HAUTE-MER, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, & le temps où elle monte le plus haut. La pleine mer ou *la haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des solstices & des équinoxes elle monte encore davantage. (*O*)

HAUTE-PAYE, (*Art militaire.*) solde plus forte qne l'ordinaire. *Voyez* PAYE.

HAUTES-PUISSANCES, (*Hist. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'adressant à eux, *Hauts & puissants Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puissances.*

HAUTE-RIVE, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, sur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouse. *Long.* 19, 10; *lat.* 43, 25. (*D. J.*)

HAUTE-SOMME, s. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projetée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (*Z*)

HAUTE-TAILLE, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la musique qu'on appelle simplement *taille.* On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse taille ou le concordant, & la *haute taille. Voyez* PARTIES. (*S*)

HAUTES-VOILES, (*Marine.*) ce sont les huniers & les perroquets.

HAUTEUR, s. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élévation d'un corps au dessus de la surface de la terre, ou au dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande *hauteur*, & que les nuées sont à une grande *hauteur.*

HAUTEUR, se dit aussi de la dimension d'un corps, estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de *hauteur.*

HAUTEUR. La *hauteur* d'une figure *en Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. *Voyez* FIGURE, BASE & SOMMET.

Ainsi *K L* (*Planche I, Géom. fig.* 19.) étant prise pour la base d'un triangle rectangle *K L M*, la perpendiculaire *K M* sera la *hauteur* de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des *hauteurs* égales, sont égaux en surface; & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même *hauteur. Voyez* TRIANGLE, PARALLÉLOGRAMME, &c.

***Hauteur*, en optique**, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallélement à l'horizon, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrêmités *S T*, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig.* 13.) on tire deux paralleles *T V*, & *S Q*, l'angle *T V S*, intercepté entre un rayon qui passe par le sommet *S*, & qui en termine l'ombre en *V*, est appellé par quelques auteurs la *hauteur du lumineux.*

Il y a trois moyens de mesurer les *hauteurs*; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'apprêt; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisieme par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les *hauteurs*, sont le quart de cercle, le graphometre, &c. *Voyez-en* les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, QUART DE CERCLE, GRAPHOMETRE, &c.

Prendre des *hauteurs* accessibles. Pour mesurer géométriquement une *hauteur* accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur A B*, (*Pl. Géom. fig.* 88.) plantez un piquet *D E* perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la *hauteur* de l'œil; étendez vous ensuite par terre, les piés contre le piquet; si les points *E B*, se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil *C*; la longueur *C A* est égale à la *hauteur A B*; si quelqu'autre point plus bas, comme *F*, se trouve dans la même ligne que le point *E*, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point *E*, rencontre quelque point au dessus de la *hauteur* cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne *C E* rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil *C* au pié de l'objet *A*, on a la véritable *hauteur* cherchée, puisque $CA = AB$.

Ou bien opérez de la maniere suivante. A la distance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet *D E* (*fig.* 89.) & à la distance de ce piquet au point *C*, plantez-en un autre plus court, de maniere que l'œil étant en *F*, les points

EB, puissent être dans la même ligne droite avec *F*; mesurez la distance entre les deux piquets *GF*, & la distance entre le plus court piquet & l'objet *HF*, de même que la différence des *hauteurs* des piquets *GE*, aux lignes *GF*, *GE*, *HF*; cherchez une quatrieme proportionnelle *BH*, ajoutez-y la *hauteur* du plus court piquet *FC*, la somme est la *hauteur* cherchée *AB*.

Mesurer une *hauteur* accessible trigonométriquement. Supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. Trigon. fig.* 23.) choisissez une station en *E*, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre instrument gradué & disposé d'une maniere convenable, déterminez la quantité de l'angle de *hauteur ADC*. *V.* ANGLE.

Mesurer la plus petite distance du point de station à l'objet, savoir *DC*; qui est par conséquent perpendiculaire à *AC*. *Voyez* DISTANCE.

Maintenant *C* étant un angle droit, il est aisé de trouver la ligne *AC*, puisque dans le triangle *ACD*, nous avons les deux angles *CD*; & un côté *CD* opposé à l'un de ces angles; pour trouver le côté opposé à l'autre angle, l'on fera cette proportion: le sinus de l'angle *A* est au côté donné *DC*, opposé à cet angle, comme le sinus de l'autre angle *D* est au côté cherché *CA*. *Voyez* TRIANGLE.

A ce côté ainsi déterminé, ajoutez *BC*, la somme est la *hauteur* perpendiculaire demandée.

L'opération se fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME.

Si l'on commet quelque erreur, en prenant la quantité de l'angle *A*, (*fig.* 24.) la véritable *hauteur BD* sera à la fausse *BC*, comme la tangente de l'angle véritable *DAB*, est à la tangente de l'angle erroné *CAB*.

Ainsi les erreurs de cette nature seront plus considérables dans une grande *hauteur* que dans une moindre.

Il suit aussi que l'erreur est plus grande, quand l'angle est plus petit que lorsqu'il est plus grand. Pour éviter ces inconvéniens, il faut choisir une station à une distance moyenne, de maniere que l'angle de *hauteur DEB*, soit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour mesurer une *hauteur* accessible avec le secours de l'optique, & par l'ombre du corps, *voyez* OMBRE.

Mesurer une *hauteur* accessible par le quarré géométrique. Supposons que l'on demande de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. géom. fig.* 60.) choisissant une station à volonté en *D*, & mesurant sa distance à l'objet *DB*, faites tourner le quarré çà & là, jusqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour *A*; alors si le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée est au côté du quarré, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la *hauteur AE*. Si le fil coupe l'ombre verse, dites: le côté du quarré est à la partie de l'ombre verse coupée, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la *hauteur AE*.

Ainsi ayant trouvé *AE*, dans l'un & l'autre cas, par la regle de trois, si l'on y ajoute la partie de la *hauteur BE*, cette somme est la *hauteur* que l'on demande.

Mesurer géométriquement une *hauteur* inaccessible. Supposons que *AB*, (*fig.* 89.) soit une *hauteur* inaccessible, telle qu'on ne puisse pas appliquer une mesure jusqu'à son pié; trouvez la distance *CA*, ou *FH*, ainsi qu'on l'a enseigné à l'*article* DISTANCE, & procédez dans tout le reste, comme l'on a fait par rapport aux distances accessibles.

Mesurer trigonométriquement une *hauteur* inaccessible. Choisissez deux stations *G*, *E*, (*Pl. trigon. fig.* 25.) qui soient dans la même ligne droite que la *hauteur AB* cherchée; & à une distance *DF*, l'une de l'autre, telle que l'angle *FAD* ne soit point trop petit, ni l'autre station *G* trop près de l'objet *AB*, prenez avec un instrument convenable la quantité des angles *ADC*, *AFC*, & *CFB*. *V.* ANGLE; mesurez aussi l'intervalle *FD*.

Alors dans le triangle *AFD*, on a l'angle *D* donné par l'observation, & l'angle *AFD*, en soustrayant l'angle observé *AFC*, de la somme de deux angles droits; & par conséquent le troisieme angle *DAF*, en soustrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits; on a aussi le côté *FD*, d'où l'on détermine le côté *AF*, par la regle exposée ci-dessus, lorsqu'il étoit question du problême des *hauteurs* accessi-

bles. De plus, dans le triangle *A CF*, ayant un angle droit *C*, un angle *F* obſervé, & un côté *A F*, on trouvera par la même regle le côté *A C*, & l'autre côté *C F*. Enfin, dans le triangle *F C B*, ayant un angle droit *C*, l'angle obſervé *C F B*, & un côté *C F*; la même regle fera découvrir l'autre côté *C B*.

C'eſt pourquoi ajoutant *A C*, & *C B*, la ſomme eſt la *hauteur* cherchée *A B*.

Trouver une *hauteur* inacceſſible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Choiſiſſez deux ſtations en *D H*, (*Pl. géom. fig.* 90.) & trouvez la diſtance *D H* ou *C G*, obſervez quelle partie de l'ombre droite ou verſe eſt coupée par le fil.

Si les ombres droites ſont coupées dans les deux ſtations, dites : la différence des ombres droites dans les deux ſtations eſt au côté du quarré, comme la diſtance des ſtations *C G* eſt à la *hauteur E A*. Si le fil coupe l'ombre verſe aux deux ſtations, dites : la différence des ombres verſes marquées aux deux ſtations eſt à la plus petite ombre verſe, comme la diſtance des ſtations *C G* eſt à l'intervalle *G E*; cela étant connu, on trouve auſſi la *hauteur E B*, par le moyen de l'ombre verſe en *G*, comme dans le problême pour les *hauteurs* acceſſibles. Enfin, ſi le fil dans la premiere ſtation *G*, coupe les ombres droites, & que dans la derniere, il coupe les ombres verſes, dites : comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre verſe ſouſtraite du quarré du côté du quarré géométrique, eſt au produit du côté de ce quarré par l'ombre verſe ; ainſi la diſtance des ſtations *G C*, eſt à la *hauteur* cherchée *A E*.

Etant donnée la plus grande diſtance à laquelle un objet peut être vu, trouver ſa *hauteur*. Suppoſons la diſtance *D B*, (*Pl. géograph. fig.* 9.) réduiſez-la en degrés ; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle *C* : de la ſécante de cet angle ôtez le ſinus total *B C*, le reſte ſera *A B* en parties, dont *B C*, en contient 10000000 ; dites enſuite : 10000000 eſt à la valeur de *AB*, en mêmes parties, comme le demi-diametre de la lettre *B C* 19695539 eſt à la valeur de la *hauteur A B*, en piés de Paris.

Suppoſons, par exemple, que l'on demande la *hauteur* d'une tour *A B*, dont le ſommet eſt viſible à la diſtance de cinq milles ; alors *D C B*, ſera de 20′. Si l'on ſouſtrait le ſinus total 10000000 de la ſécante 10000168 de cet angle, le reſte *A B*, eſt 168, que l'on trouvera de 331 piés de Paris.

La *hauteur* de l'œil dans la perſpective, eſt une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La *hauteur* d'une étoile ou d'un autre point, eſt proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horizon. *Voyez* VERTICAL. De-là vient :

Hauteur méridienne ; le méridien étant au cercle vertical, *une hauteur* méridienne, c'eſt-à-dire la *hauteur* d'un point dans le méridien, eſt un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour obſerver la *hauteur* méridienne du ſoleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomene, par le moyen du quart de cercle. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour obſerver une *hauteur* méridienne avec un gnomon. *Voyez* GNOMON.

Vous pourrez auſſi trouver la *hauteur* du ſoleil ſans le ſecours du quart de cercle ou de tout autre inſtrument ſemblable, en élevant perpendiculairement au point *C*, par exemple, un ſtyle ou un fil d'archal (*Pl. aſtron. fig.* 62.) & en décrivant du centre *C* l'arc *A F*, quatrieme partie d'une circonférence, faites *C E* égale à la *hauteur* du ſtyle, & par *E* tirez *E D*, parallele à *C A*, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre ; ſi vous mettez enſuite une regle de *C* en *D*, elle coupera le quart de cercle en *B* ; & *B A* eſt l'arc de la *hauteur* du ſoleil.

HAUTEUR *des eaux*, (*Hydraul.*) *voyez* ÉLÉVATION. (*K*)

HAUTEUR *en mer*, (*Aſtron.*) ſe dit ordinairement de la *hauteur* méridienne du ſoleil, que l'on obſerve pour déterminer la latitude du lieu. On la prenoit autrefois avec l'arbaleſtrille, le bâton de Jacob, le marteau ; on ne ſe ſert plus aujourd'hui que de l'octant de Hadley ou quartier de réflexion.

La *hauteur* d'un aſtre obſervé hors du méridien, ſoit en mer, ſoit à terre, ſert à trouver l'heure qu'il eſt, & les anciens aſtronomes n'avoient point d'autre moyen.

La résolution du triangle *PZS*, *fig.* 19, *pl. d'Astron.* dans le *Suppl. des planches* qui sert à trouver l'arc semi-diurne, sert également dans le cas où le soleil a une *hauteur* quelconque. Si, par exemple, on a observé la *hauteur* du bord supérieur du soleil, qu'on en ait ôté la réfraction moins la parallaxe & le demi-diametre du soleil, & qu'on ait enfin trouvé que le soleil a 30^d de *hauteur* vraie, sa distance au zénith *ZS*, *fig.* 25, est nécessairement alors de 60^d. On résout le triangle *PZS*, en employant *ZS* de 60^d. Le côté *PZ* est toujours le complément de la *hauteur* du pôle, & le côté *PS* est la distance du soleil au pôle boréal du monde, c'est-à-dire, la somme de 90^d & de la déclinaison du soleil, si elle est australe; la différence entre 90^d & la déclinaison du soleil, si elle est boréale; l'angle *P*, que l'on trouve en résolvant le triangle *PZS*, étant converti en temps à raison de 15^d par heure, donne l'heure qu'il est, si c'est après midi, sans aucun autre ascension. Si c'est le matin, cet angle *P* donne ce qu'il s'en faut pour aller à midi; ou bien l'on prend le supplément de l'angle *P* à 180^d qui, converti en temps, donne l'heure qu'il est pour le matin, c'est-à-dire l'heure comptée depuis minuit.

Si c'est une étoile dont on ait observé la *hauteur*, on résoudra de même le triangle *PZS* pour trouver l'angle *P*; mais on n'aura que sa distance au méridien, on sera obligé de calculer par ce moment l'ascension droite de l'étoile, & celle du soleil qu'on retranchera de celle de l'étoile; ayant trouvé leur différence, on en ôtera l'angle horaire trouvé, si l'étoile est à l'orient du méridien, & on l'ajoutera si c'est à l'occident; la différence ou la somme, convertie en temps à raison de 15^d par heure, donnera l'heure vraie, en comptant depuis midi jusqu'à 24 heures, ainsi que les astronomes ont coutume de compter les heures astronomiques.

Les astronomes font très-souvent usage du problême inverse qui consiste à trouver la *hauteur* d'un astre pour une heure donnée, au lieu de trouver l'heure par le moyen de la *hauteur*. Il ne s'agit alors que de résoudre le même triangle, dans lequel on connoît deux côtés *PZ* & *PS*, avec l'angle horaire *P*, & de trouver le côté *ZS*, complément de la *hauteur* de l'astre. Ce problême est d'un usage fréquent pour le calcul des éclipses, pour la construction des cadrans solaires, pour la construction des tables de réfraction, &c. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEURS *correspondantes*, (*Astron.*) L'opération la plus ordinaire de toute l'astronomie, consiste à chercher l'heure du passage d'un astre par le méridien, soit pour trouver l'heure qu'il est, soit pour déterminer les différences d'ascensions droites entre deux astres. La méthode la plus exacte pour y parvenir, consiste à observer des *hauteurs* correspondantes. On sait que tous les astres décrivent par le mouvement diurne des cercles paralleles à l'équateur, dont les deux parties à droite & à gauche sont semblables; ainsi les astres sont également élevés une heure avant le passage au méridien & une heure après; donc pour avoir rigoureusement le temps où un astre a passé au méridien, il suffit d'observer, par le moyen d'une horloge à pendule, le moment où il s'est trouvé à une certaine *hauteur* vers l'orient en montant & avant son passage par le méridien, & d'observer ensuite le temps où il se trouve à une *hauteur* égale en descendant vers le couchant après le passage au méridien. Le milieu entre ces deux instans à l'horloge, sera le temps que l'horloge marquoit quand l'astre a été dans le méridien.

Supposons que le bord du soleil ait été observé le matin avec le quart-de-cercle, dont on trouvera la description dans cet ouvrage, & qu'on ait trouvé sa *hauteur* de 21^d lorsque l'horloge marquoit $8^h\ 50'\ 10''$; supposons que plusieurs heures après, & le soleil ayant passé au méridien, on trouve encore sa *hauteur* de 21^d vers le couchant, au moment où l'horloge marque $2^h\ 50'\ 30''$; il s'agit de savoir combien il y a de temps écoulé entre $8^h\ 50'\ 10''$ du matin & $2^h\ 50'\ 30''$ du soir: on prendra le milieu de cet intervalle, & ce sera le moment du midi, sur l'horloge dont on s'est servi, soit qu'elle fût bien à l'heure ou qu'elle n'y fût pas. Pour prendre le milieu entre ces deux instans, il faut, suivant une regle de la plus simple arithmétique, ajouter en-

semble les deux nombres, & prendre la moitié de la somme; mais au lieu de 2^h après midi il faut écrire 14^h, parce que l'horloge doit être supposée avoir marqué de suite les heures dans l'ordre naturel depuis 8 jusqu'à 14, au lieu que dans le fait, & par l'usage de l'horlogerie, elle a fini à 12^h, pour commencer à 1^h, 2^h, *&c.* Cette irrégularité de l'horloge dérangeroit le calcul, si l'on n'y avoit pas égard.

Heure où le bord du soleil étoit à 21^d le matin.	8^h	$50'$	$10''$
Heure où le même bord étoit à 21^d le soir.	14	50	30
Somme des heures. . .	23	40	40
Moitié de la somme ou heure du midi.	11	50	20

Ainsi, quand le soleil étoit dans le méridien à sa plus grande *hauteur*, & à distances égales des deux *hauteurs* observées, l'horloge marquoit $11^h\ 50'\ 20''$, c'est-à-dire, qu'elle étoit en retard sur le soleil de $9'\ 40''$. Cette opération n'a pas besoin d'être démontrée. On voit assez que $8^h\ 50'\ 10''$ à $11^h\ 50'\ 20''$, il y a $3^h\ 0'\ 10''$, & qu'il y a la même distance entre $11^h\ 50'\ 20''$ & $2^h\ 50'\ 30''$ du soir; mais il faut y appliquer l'équation des *hauteurs* correspondantes.

L'opération précédente suppose que le soleil ait décrit le matin & le soir un seul & même parallele, que son arc montant ait été parfaitement égal à son arc descendant, c'est-à-dire, qu'il ait été depuis 9^h du matin jusqu'à 3^h du soir à la même distance de l'équateur, afin que son angle horaire ait été le même à la même *hauteur*. Cependant cette supposition n'est pas rigoureusement exacte; car le soleil décrivant tous les jours obliquement dans l'écliptique un arc d'environ un degré, il s'approche ou s'éloigne un peu de l'équateur, & la quantité va quelquefois à une minute de degré par heure.

Soit P le pôle élevé, *fig.* 10, *pl. d'Astron.* dans le *Suppl. des planches*, Z le zénith, S le soleil, SB un arc parallele à l'horizon, ensorte que le point B & le point S soient à la même *hauteur*. Soit PS la distance du soleil au pôle le matin, PB sa distance au pôle devenue plus petite le soir par le changement de la déclinaison. Au moment que le soleil sera parvenu le soir au point B, que je suppose élevé de 21^d, comme dans l'observation du matin, l'angle horaire du soir ZPB, distance du soleil & de son cercle horaire PB au méridien PZ, sera plus grand que l'angle horaire du matin ZPS. On a donc deux triangles ZPS, ZPB, qui ont chacun le côté commun PZ & les côtés égaux ZS, ZB, tous les deux de 69^d, puisqu'ils sont le complément de la *hauteur* qui est le 21^d dans les deux cas; les côtés PS & PB sont différens de la quantité dont la déclinaison du soleil a changé dans l'intervalle de deux *hauteurs*; si l'on résout séparément ces deux triangles pour trouver les deux angles horaires ZPS, ZPB, on les trouvera différens; la moitié de leur différence réduite en temps, sera la correction qu'il faudra faire au temps du milieu des deux *hauteurs* égales, pour avoir le véritable instant du midi.

On peut trouver aussi cette correction par la formule suivante, dans laquelle dx exprime le changement total de déclinaison arrivé depuis la *hauteur* du matin jusqu'à celle du soir. $\frac{dx}{30}\left(\frac{tang.\ lat.}{sin.\ angl.\ hor.} + \frac{tang.\ décl.\ \odot}{tang.\ ang.\ hor.}\right)$ Voyez *Mém.* de Pétersbourg, *tome VIII*, *pag.* 43. *Mém acad.* de Paris, année 1741, *p.* 242. *Astronomie nautique*, 1743.

Le signe + a lieu quand la déclinaison du soleil est du côté opposé au pôle élevé, c'est-à-dire, pour nous quand elle est australe; & le signe – a lieu quand la déclinaison du soleil est du même côté que le pôle élevé, c'est-à-dire, pour nous quand elle est boréale, ou depuis le 22 de mars jusqu'au 20 de septembre.

L'équation trouvée par la formule précédente, doit se retrancher lorsque la distance du soleil au pôle élevé va en diminuant, c'est-à-dire, dans nos régions septentrionales, lorsque le soleil est dans les signes ascendans, 9, 10, 11, 0, 1, 2, ou depuis le 21 de décembre jusqu'au 21 de juin. Cette équation est additive dans les signes descendans, ou lorsque le soleil s'éloigne de notre pôle, depuis le 21 de juin jusqu'au 21 de décembre.

Exemple. Le premier jour du mois de mars 1764, on a pris à Paris des *hauteurs* correspondantes vers 9^h du matin & 3^h du

ſoir, on demande l'équation par la formule ci-deſſus: la déclinaiſon du ſoleil étoit de 7^d 17′ du côté du midi, & ſa diminution dans 24^h, de 22′ 54″. On aura donc 5′ 43″, 5 pour le changement en déclinaiſon pendant 6^h, intervalle des obſervations. Ainſi dx eſt égal à 343″, 5; l'angle horaire qui répond à 3^h, eſt de 45^d; la tangente de la latitude de Paris, eſt de 1, 1436, le ſinus de l'angle horaire 0, 7071. Diviſant la premiere de ces quantités par la ſeconde, on trouve pour l'expreſſion du premier terme $\frac{tang.\ lat.}{ſin.\ ang.\ hor.}$, 1, 6173; la tangente de la déclinaiſon du ſoleil 7^d 17′ qui eſt 0, 1278, diviſée par une tangente de l'angle horaire 45^d, donne 0, 1278 pour l'expreſſion du ſecond terme; ajoutant ce terme au premier, l'on aura $1,7451 = \frac{tang.\ lat.}{ſin.ang.hor.} + \frac{tang.\ décl.}{tang.\ ang.\ hor.}$. Cette ſomme multipliée par 343″, 5 valeur de dx, & diviſée par 30, donnera 19″, 98, ou 20″ pour la correction du midi conclu par les *hauteurs* correſpondantes: dans l'exemple propoſé, on ôtera cette équation du midi conclu des *hauteurs*, puiſque le ſoleil étoit dans les ſignes aſcendans. C'eſt ainſi qu'on trouve exactement l'heure du paſſage du ſoleil au méridien; on trouveroit de même celui d'un autre aſtre dont on auroit obſervé des *hauteurs* correſpondantes. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEURS DU SOLEIL, (*Aſtronomie.*) La table ſuivante, tirée des papiers de *M.* DE MAIRAN, peut ſervir à trouver chaque jour l'heure qu'il eſt, en obſervant la *hauteur du ſoleil*, & en connoiſſant, comme il eſt aiſé, ſon lieu dans l'écliptique; le tout pour la latitude de 48^d 51′ qui eſt à-peu-près celle de Paris.

TABLE

DES HAUTEURS DU SOLEIL A CHAQUE HEURE ET DEMI-HEURE DU JOUR,

DANS TOUS LES DEGRÉS DE L'ÉCLIPTIQUE,

SELON L'OBLIQUITÉ DE 23^{d} $29'$ *ET LA LATITUDE DE* 48^{d} $51'$.

♋ ♊

	12	·	11	·	10	·	9	·	8	·	7	·	6	·	5	·	4	
0	64d 38'	63d 56'	62d 0'	59d 3'	55d 21'	51d 9'	46d 38'	41d 53'	37d 0'	32d 5'	27d 9'	22d 16'	17d 28'	12d 47'	8d 16'	3d 57'		30
1	64 37 30	63 55 30	61 59 30	59 2 30	55 20 30	51 8 30	46 37 30	41 52 30	36 59 30	32 4 30	27 8 30	22 15 30	17 27 30	12 46 30	8 15 30	3 56 30		29
2	64 37	63 55	61 59	59 2	55 20	51 8	46 37	41 52	36 59	32 4	27 8	22 15	17 27	12 46	8 15	3 56		28
3	64 36	63 54	61 58	59 1	55 19	51 7	46 36	41 51	36 58	32 3	27 7	22 14	17 26	12 45	8 14	3 55		27
4	64 34	63 52	61 57	59 0	55 18	51 6	46 35	41 50	36 57	32 2	27 6	22 13	17 25	12 44	8 13	3 54		26
5	64 32	63 50	61 55	58 58	55 17	51 5	46 33	41 48	36 56	32 1	27 5	22 12	17 23	12 42	8 11	3 53		25
6	64 30	63 48	61 53	58 56	55 15	51 3	46 31	41 47	36 54	31 59	27 4	22 11	17 22	12 41	8 10	3 51		24
7	64 27	63 45	61 50	58 54	55 12	51 1	46 29	41 45	36 52	31 56	27 1	22 8	17 19	12 38	8 8	3 48		23
8	64 24	63 41	61 47	58 50	55 9	50 58	46 27	41 42	36 49	31 53	26 59	22 5	17 17	12 35	8 5	3 45		22
9	64 20	63 39	61 44	58 48	55 7	50 56	46 25	41 40	36 47	31 51	26 56	22 3	17 15	12 33	8 2	3 43		21
10	64 15	63 34	61 39	58 45	55 2	50 52	46 21	41 36	36 44	31 47	26 53	22 0	17 11	12 30	7 59	3 39		20
11	64 11	63 30	61 34	58 40	54 59	50 49	46 18	41 33	36 41	31 45	26 50	21 57	17 8	12 26	7 55	3 36		19
12	64 5	63 24	61 30	58 35	54 54	50 44	46 13	41 29	36 37	31 41	26 46	21 53	17 4	12 22	7 51	3 31		18
13	64 0	63 19	61 25	58 30	54 50	50 40	46 9	41 26	36 33	31 37	26 42	21 49	17 0	12 19	7 47	3 27		17
14	63 54	63 13	61 19	58 25	54 45	50 35	46 5	41 21	36 29	31 33	26 38	21 45	16 56	12 14	7 42	3 23		16
15	63 47	63 6	61 13	58 18	54 40	50 29	46 0	41 16	36 24	31 29	26 33	21 40	16 51	12 9	7 37	3 17		15
16	63 40	62 59	61 6	58 13	54 34	50 25	45 54	41 11	36 19	31 23	26 28	21 35	16 46	12 4	7 32	3 11		14
17	63 33	62 52	61 0	58 7	54 28	50 19	45 49	41 6	36 14	31 18	26 24	21 30	16 41	11 58	7 26	3 6		13
18	63 25	62 44	60 52	57 59	54 22	50 13	45 44	41 0	36 8	31 13	26 18	21 24	16 35	11 52	7 20	2 59		12
19	63 17	62 36	60 45	57 52	54 15	50 7	45 37	40 55	36 3	31 7	26 12	21 18	16 29	11 46	7 13	2 53		11
20	63 8	62 28	60 36	57 44	54 8	50 0	45 31	40 48	35 56	31 1	26 6	21 13	16 23	11 40	7 7	2 46		10
21	62 59	62 19	60 28	57 36	54 0	49 53	45 24	40 21	35 50	30 55	25 59	21 6	16 16	11 33	7 0	2 39		9
22	62 50	62 10	60 19	57 29	53 52	49 46	45 17	40 35	35 44	30 48	25 53	21 0	16 9	11 26	6 53	2 32		8
23	62 40	62 0	60 10	57 20	53 44	49 38	45 10	40 28	35 36	30 41	25 46	20 51	16 2	11 19	6 45	2 24		7
24	62 30	61 50	60 1	57 11	53 36	49 30	45 2	40 20	35 29	30 34	25 39	20 43	15 55	11 11	6 38	2 16		6
25	62 19	61 39	59 50	57 1	53 27	49 21	44 54	40 12	35 21	30 26	25 31	20 36	15 46	11 3	6 30	2 7		5
26	62 8	61 29	59 40	56 51	53 18	49 12	44 46	40 4	35 14	30 18	25 23	20 29	15 39	10 55	6 21	1 58		4
27	61 57	61 18	59 29	56 41	53 8	49 4	44 37	39 56	35 6	30 11	25 15	20 21	15 30	10 47	6 12	1 50		3
28	61 45	61 6	59 18	56 31	52 58	48 54	44 28	39 47	34 57	30 2	25 7	20 13	15 22	10 38	6 3	1 40		2
29	61 33	60 54	59 7	56 20	52 48	48 45	44 19	39 39	34 48	29 53	24 58	20 4	15 13	10 29	5 54	1 31		1
30	61 20	60 42	58 54	56 8	52 37	48 34	44 9	39 29	34 39	9 44	24 49	19 55	15 4	10 19	5 44	1 21		0
	12	·	1	·	2	·	3	·	4	·	5	·	6	·	7	·	8	

♌ ♉

	12	.	11	.	10	.	9	.	8	.	7	.	6	.	5	.	
0	61 20	60 42	58 54	56 8	52 37	48 34	44 9	39 29	34 39	29 44	24 49	19 55	15 4	10 19	5 44	1 21	30
1	61 7	60 29	58 43	55 57	52 27	48 24	43 59	39 19	34 30	29 35	24 40	19 45	14 54	10 9	5 34	1 11	29
2	60 54	60 15	58 30	55 46	52 15	48 14	43 49	39 10	34 20	29 25	24 30	19 36	14 45	9 59	5 24	1 0	28
3	60 40	60 2	58 17	55 33	52 3	48 2	43 39	38 59	34 10	29 16	24 21	19 26	14 34	9 49	5 14	0 48	27
4	60 26	59 48	58 4	55 20	51 52	47 51	43 28	38 49	34 0	29 6	24 10	19 16	14 24	9 38	5 2	0 37	26
5	60 12	59 34	57 50	55 8	51 41	47 40	43 19	38 39	33 50	28 56	24 0	19 5	14 14	9 28	4 51	0 26	25
6	59 57	59 20	57 36	54 54	51 27	47 28	43 6	38 27	33 39	28 45	23 50	18 55	14 9	9 17	4 40	0 14	24
7	59 42	59 5	57 22	54 41	51 14	47 16	42 54	38 16	33 28	28 34	23 38	18 44	13 52	9 5	4 29	0 2	23
8	59 27	58 50	57 8	54 27	51 1	47 4	42 43	38 5	33 17	28 23	23 28	18 33	13 41	8 54	4 17		22
9	59 11	58 35	56 52	54 13	50 48	46 51	42 30	37 53	33 5	28 11	23 16	18 21	13 29	8 42	4 5		21
10	58 55	58 18	56 37	53 58	50 34	46 37	42 17	37 41	32 53	28 0	23 5	18 10	13 17	8 30	3 52		20
11	58 39	58 3	56 22	53 44	50 21	46 25	42 5	37 29	32 42	27 48	22 53	17 58	13 5	8 18	3 40		19
12	58 23	57 47	56 7	53 30	50 7	46 12	41 53	37 17	32 30	27 37	22 42	17 46	12 53	8 7	3 28		18
13	58 6	57 30	55 50	53 14	49 52	45 58	41 39	37 4	32 17	27 24	22 29	17 34	12 41	7 53	3 14		17
14	57 48	57 14	55 33	52 58	49 37	45 33	41 26	36 51	32 4	27 11	22 16	17 21	12 28	7 40	3 1		16
15	57 31	56 56	55 17	52 42	49 22	45 29	41 12	36 37	31 52	27 0	22 4	17 8	12 15	7 27	2 47		15
16	57 13	56 38	55 0	52 26	49 7	45 14	40 58	36 24	31 38	26 46	21 51	16 55	12 2	7 14	2 33		14
17	56 55	56 20	54 43	52 9	48 51	45 0	40 44	36 10	31 25	26 33	21 38	16 42	11 48	7 0	2 20		13
18	56 37	56 2	54 26	51 53	48 35	44 45	40 29	35 57	31 11	26 19	21 25	16 29	11 35	6 46	2 6		12
19	56 18	55 43	54 8	51 36	48 19	44 29	40 14	35 42	30 57	26 5	21 11	16 15	11 21	6 32	1 51		11
20	55 59	55 25	53 49	51 18	48 2	44 13	39 59	35 27	30 43	25 51	20 57	16 2	11 7	6 18	1 35		10
21	55 40	55 6	53 31	51 0	47 46	43 58	39 44	35 13	30 29	25 37	20 43	15 47	10 53	6 3	1 22		9
22	55 21	54 47	53 13	50 43	47 29	43 42	39 29	34 58	30 14	25 23	20 29	15 33	10 39	5 49	1 7		8
23	55 2	54 29	52 55	50 26	47 13	43 26	39 14	34 43	30 1	25 9	20 15	15 19	10 25	5 35	0 53		7
24	54 42	54 9	52 35	50 7	46 55	43 9	38 58	34 28	29 45	24 54	20 0	15 5	10 10	5 19	0 37		6
25	54 22	53 49	52 16	49 50	46 37	42 52	38 42	34 12	29 30	24 40	19 45	14 50	9 54	5 4	0 27		5
26	54 2	53 30	51 57	49 31	46 20	42 36	38 26	33 57	29 15	24 25	19 31	14 35	9 40	4 49	0 6		4
27	53 41	53 8	51 37	49 12	46 2	42 18	38 9	33 41	28 59	24 9	19 15	14 19	9 24	4 33			3
28	53 20	52 48	51 16	48 52	45 43	42 0	37 52	33 24	28 43	23 53	19 0	14 4	9 9	4 18			2
29	53 0	52 28	50 58	48 34	45 25	41 43	37 37	33 9	28 28	23 38	18 45	13 49	8 54	4 2			1
30	52 39	52 7	50 37	48 14	45 7	41 26	37 18	32 51	28 10	23 23	18 29	13 34	8 38	3 46			0
	12	.	1	.	2	.	3	.	4	.	5	.	6	.	7	.	

♍ ♈

	12	.	11	.	10	.	9	.	8	.	7	.	6	.	
0	52 39	52 7	50 37	48 14	45 7	41 26	37 18	32 51	28 10	23 23	18 29	13 34	8 38	3 46	30
1	52 17	51 45	50 16	47 54	44 47	41 7	37 1	32 36	27 55	23 6	18 13	13 17	8 22	3 30	29
2	51 56	51 25	49 55	47 36	44 29	40 49	36 44	32 18	27 39	22 50	17 57	13 2	8 6	3 14	28
3	51 34	51 3	49 35	47 14	44 9	40 31	36 26	32 1	27 22	22 34	17 41	12 45	7 49	2 56	27
4	51 13	50 42	49 14	46 54	43 51	40 13	36 9	31 45	27 6	22 18	17 25	12 30	7 34	2 41	26
5	50 51	50 20	48 53	46 34	43 31	39 54	35 51	31 27	26 49	22 2	17 9	12 14	7 18	2 25	25
6	50 29	49 58	48 32	46 13	43 13	39 35	35 33	31 10	26 32	21 45	16 52	11 57	7 1	2 8	24
7	50 6	49 36	48 9	45 52	42 51	39 15	35 14	30 52	26 14	21 27	16 35	11 40	6 44	1 52	23
8	49 44	49 14	47 48	45 32	42 31	38 57	34 56	30 34	25 57	21 11	16 19	11 23	6 27	1 34	22
9	49 22	48 52	47 27	45 11	42 12	38 38	34 38	30 17	25 40	20 54	16 2	11 7	6 10	1 17	21
10	48 59	48 29	47 5	44 50	41 51	38 18	34 19	29 58	25 23	20 37	15 45	10 49	5 54	1 0	20
11	48 36	48 7	46 43	44 28	41 31	37 58	34 0	29 40	25 5	20 19	15 28	10 33	5 37	0 42	19
12	48 13	47 44	46 20	44 6	41 10	37 38	33 41	29 21	24 47	20 1	15 10	10 15	5 19	0 25	18
13	47 50	47 21	45 58	43 45	40 49	37 19	33 21	29 3	24 29	19 44	14 53	9 58	5 1		17
14	47 27	46 58	45 36	43 23	40 28	36 59	33 2	28 45	24 11	19 26	14 36	9 41	4 44		16
15	47 4	46 35	45 13	43 2	40 7	36 39	32 43	28 26	23 53	19 9	14 19	9 24	4 27		15
16	46 41	46 13	44 51	42 40	39 47	36 19	32 24	28 7	23 35	18 51	14 1	9 6	4 9		14
17	46 18	45 50	44 28	42 18	39 26	35 59	32 5	27 49	23 17	18 34	13 44	8 49	3 53		13
18	45 54	45 26	44 6	41 56	39 4	35 38	31 45	27 30	22 58	18 15	13 25	8 31	3 35		12
19	45 31	45 3	43 43	41 34	38 43	35 18	31 25	27 11	22 40	17 57	13 8	8 14	3 17		11
20	45 7	44 39	43 20	41 12	38 21	34 57	31 5	26 52	22 21	17 39	12 50	7 56	2 59		10
21	44 43	44 15	42 56	40 49	38 0	34 36	30 45	26 32	22 2	17 20	12 32	7 37	2 41		9
22	44 20	43 52	42 32	40 27	37 39	34 16	30 26	26 13	21 44	17 3	12 14	7 20	2 24		8
23	43 56	43 29	42 11	40 5	37 17	33 55	30 5	25 54	21 25	16 43	11 54	7 1	2 6		7
24	43 32	42 5	41 47	39 42	36 55	33 34	29 45	25 34	21 6	16 26	11 38	6 44	1 48		6
25	43 8	42 41	41 23	39 19	36 33	33 13	29 25	25 14	20 47	16 8	11 20	6 26	1 30		5
26	42 45	42 18	41 1	38 57	36 12	32 53	29 6	24 56	20 29	15 49	11 2	6 9	1 12		4
27	42 21	41 54	40 38	38 35	35 50	32 32	28 45	24 36	20 10	15 31	10 44	5 50	0 54		3
28	41 57	41 30	40 15	38 12	35 28	32 11	28 25	24 17	19 51	15 12	10 25	5 32	0 36		2
29	41 33	41 7	39 51	37 49	35 6	31 49	28 5	23 57	19 32	14 53	10	5 14	0 18		1
30	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 5			0
	12	.	1	.	2	.	3	.	4	.	5	.	6	.	

♎ ♓

	12	.	11	.	10	.	9	.	8	.	7	.	
0	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 55	30
1	40 45	40 19	39 4	37 4	34 22	31 7	27 24	23 17	18 53	14 16	9 30	4 38	29
2	40 21	39 55	38 41	36 41	34 0	30 46	27 2	22 58	18 34	13 57	9 12	4 20	28
3	39 57	39 31	38 18	36 18	33 37	30 25	26 43	22 38	18 15	13 38	8 54	4 2	27
4	39 33	39 7	37 54	35 55	33 16	30 3	26 22	22 18	17 56	13 20	8 36	3 43	26
5	39 10	38 45	37 32	35 33	32 55	29 43	26 3	21 59	17 37	13 2	8 18	3 26	25
6	38 46	38 21	37 9	35 11	32 33	29 22	25 42	21 39	17 18	12 43	7 59	3 8	24
7	38 22	37 57	36 45	34 48	32 11	29 0	25 22	21 19	16 59	12 24	7 41	2 50	23
8	37 58	37 33	36 21	34 25	31 49	28 39	25 1	20 59	16 39	12 6	7 22	2 32	22
9	37 35	37 10	35 59	34 5	31 27	28 18	24 41	20 41	16 21	11 48	7 5	2 14	21
10	37 11	36 46	35 35	33 40	31 5	27 57	24 20	20 20	16 2	11 29	6 46	1 56	20
11	36 47	36 22	35 12	33 17	30 43	27 36	24 0	20 1	15 42	11 10	6 28	1 38	19
12	36 24	35 59	34 50	32 55	30 23	27 15	23 40	19 41	15 24	10 52	6 10	1 20	18
13	36 0	35 35	34 26	32 32	30 0	26 54	23 19	19 21	15 4	10 33	5 52	1 2	17
14	35 37	35 13	34 3	32 11	29 38	26 33	23 0	19 2	14 46	10 15	5 34	0 45	16
15	35 14	34 50	33 41	31 49	29 17	26 13	22 40	18 43	14 27	9 57	5 16	0 27	15
16	34 51	34 27	33 18	31 26	28 56	25 52	22 20	18 24	14 9	9 39	4 58	0 10	14
17	34 28	34 4	32 55	31 5	28 35	25 31	22 0	18 5	13 50	9 21	4 41		13
18	34 5	33 41	32 33	30 43	28 13	25 11	21 40	17 45	13 31	9 2	4 23		12
19	33 42	33 18	32 11	30 21	27 52	24 50	21 20	17 26	13 13	8 44	4 5		11
20	33 19	32 56	31 48	29 59	27 31	24 29	21 0	17 7	12 54	8 26	3 48		10
21	32 56	32 33	31 25	29 37	27 9	24 9	20 40	16 48	12 35	8 8			9
22	32 34	32 11	31 4	29 16	26 49	23 49	20 21	16 29	12 17	7 51			8
23	32 12	31 49	30 43	28 55	26 28	23 29	20 2	16 11	12 0	7 33			7
24	31 49	31 26	30 22	28 32	26 7	23 9	19 42	15 51	11 41	7 15			6
25	31 27	31 4	29 59	28 11	25 46	22 49	19 23	15 33	11 23	6 58			5
26	31 5	30 42	29 37	27 50	25 26	22 29	19 4	15 14	11 5	6 40			4
27	30 44	30 21	29 16	27 30	25 6	22 10	18 45	14 57	10 48	6 23			3
28	30 22	29 59	28 55	27 9	24 46	21 50	18 27	14 38	10 30	6 6			2
29	30 1	29 39	28 34	26 49	24 26	21 31	18 8	14 21	10 13	5 50			1
30	29 39	29 17	28 13	26 28	24 5	21 11	17 49	14 2	9 55	5 32			0
	12	.	1	.	2	.	3	.	4	.	5	.	

♏ ♒

	12		·		11		·		10		·		9		·		8		·		7		
0	29	39	29	17	28	13	26	28	24	5	21	11	17	49	14	2	9	55	5	32	0	57	30
1	29	18	28	56	27	52	26	8	23	46	20	53	17	30	13	45	9	38	5	16	0	42	29
2	28	58	28	35	27	32	25	48	23	28	20	34	17	13	13	27	9	22	5	0	0	27	28
3	28	37	28	15	27	12	25	28	23	8	20	15	16	55	13	10	9	4	4	43	0	10	27
4	28	16	27	54	26	51	25	8	22	48	19	56	16	36	12	53	8	48	4	27			26
5	27	56	27	34	26	32	24	49	22	29	19	38	16	19	12	35	8	31	4	11			25
6	27	36	27	14	26	12	24	30	22	11	19	20	16	1	12	18	8	15	3	55			24
7	27	16	26	54	25	52	24	10	21	52	19	2	15	44	12	1	7	59	3	39			23
8	26	57	26	35	25	33	23	52	21	34	18	45	15	27	11	45	7	44	3	24			22
9	26	38	26	17	25	15	23	34	21	16	18	28	15	11	11	29	7	28	3	9			21
10	26	19	25	58	24	56	23	16	20	59	18	10	14	54	11	13	7	12	2	54			20
11	26	0	25	39	24	38	22	58	20	41	17	53	14	37	10	57	6	56	2	39			19
12	25	41	25	20	24	19	22	39	20	23	17	36	14	21	10	41	6	41	2	24			18
13	25	23	25	2	24	1	22	22	20	6	17	20	14	5	10	26	6	26	2	9			17
14	25	5	24	44	23	44	22	5	19	50	17	3	13	49	10	10	6	11	1	55			16
15	24	47	24	26	23	25	21	47	19	33	16	47	13	33	9	55	5	56	1	41			15
16	24	30	24	9	23	9	21	31	19	16	16	31	13	18	9	41	5	42	1	27			14
17	24	12	23	51	22	51	21	14	19	0	16	15	13	3	9	25	5	28	1	13			13
18	23	55	23	34	22	35	20	57	18	44	16	0	12	47	9	11	5	14	1	0			12
19	23	39	23	19	22	19	20	42	18	29	15	45	12	33	8	58	5	1	0	47			11
20	23	23	23	3	22	3	20	26	18	14	15	31	12	19	8	44	4	47	0	34			10
21	23	7	22	47	21	48	20	11	17	59	15	16	12	5	8	30	4	34	0	21			9
22	22	51	22	31	21	32	29	55	17	44	15	1	11	51	8	17	4	22	0	9			8
23	22	36	22	16	21	17	19	41	17	30	14	48	11	38	8	4	4	9					7
24	22	21	22	1	21	2	19	27	17	16	14	34	11	25	7	51	3	57					6
25	22	6	21	46	20	47	19	12	17	2	14	20	11	12	7	38	3	44					5
26	21	52	21	32	20	34	18	59	16	49	14	8	11	0	7	28	3	33					4
27	21	38	21	18	20	20	18	45	16	35	13	55	10	46	7	14	3	21					3
28	21	24	21	4	20	6	18	32	16	22	13	42	10	35	7	3	3	9					2
29	21	11	20	51	19	53	18	19	16	10	13	30	10	23	6	52	2	59					1
30	20	58	20	38	19	41	18	7	15	58	13	19	10	11	6	41	2	48					0
	12		·		1		·		2		·		3		·		4		·		5		

♐ ♑

	12		·		11		·		10		·		9		·		8		
0	20	58	20	38	19	41	18	7	15	58	13	19	10	11	6	41	2	48	30
1	20	45	20	25	19	28	17	54	15	46	13	7	10	0	6	30	2	38	29
2	20	33	20	13	19	16	17	42	15	34	12	56	9	49	6	19	2	28	28
3	20	21	20	1	19	4	17	31	15	23	12	45	9	39	6	9	2	18	27
4	20	10	19	50	18	54	17	20	15	13	12	35	9	29	5	59	2	9	26
5	19	59	19	39	18	43	17	10	15	3	12	25	9	20	5	50	2	1	25
6	19	48	19	28	18	32	16	59	14	52	12	15	9	10	5	41	1	51	24
7	19	38	19	18	18	22	16	49	14	43	12	5	9	1	5	32	1	43	23
8	19	28	19	8	18	12	16	40	14	23	11	57	8	52	5	24	1	35	22
9	19	19	18	59	18	3	16	31	14	25	11	48	8	44	5	16	1	27	21
10	19	10	18	51	17	55	16	22	14	16	11	40	8	36	5	8	1	20	20
11	19	1	18	42	17	46	16	14	14	8	11	32	8	28	5	1	1	12	19
12	18	53	18	34	17	38	16	6	14	0	11	24	8	21	4	54	1	6	18
13	18	45	18	26	17	30	15	58	13	53	11	17	8	14	4	47	0	58	17
14	18	38	18	19	17	23	15	51	13	46	11	11	8	8	4	41	0	53	16
15	18	31	18	12	17	16	15	45	13	40	11	4	8	2	4	35	0	48	15
16	18	24	18	5	17	9	15	38	13	33	10	58	7	56	4	29	0	42	14
17	18	18	17	59	17	3	15	32	13	27	10	53	7	50	4	24	0	37	13
18	18	12	17	54	16	58	15	27	13	23	10	48	7	46	4	20	0	33	12
19	18	7	17	48	16	52	15	21	13	17	10	42	7	41	4	15	0	28	11
20	18	2	17	43	16	49	15	18	13	13	10	39	7	37	4	11	0	24	10
21	17	58	17	39	16	44	15	13	13	9	10	34	7	33	4	7	0	21	9
22	17	55	17	36	16	41	15	10	13	6	10	31	7	30	4	5	0	18	8
23	17	51	17	32	16	37	15	6	13	2	10	28	7	27	4	1	0	15	7
24	17	48	17	29	16	34	15	3	12	59	10	25	7	24	3	59	0	12	6
25	17	46	17	27	16	32	15	1	12	57	10	23	7	22	3	57	0	11	5
26	17	44	17	25	16	30	14	59	12	55	10	21	7	20	3	55	0	9	4
27	17	42	17	23	16	28	14	57	12	54	10	20	7	18	3	54	0	8	3
28	17	41	17	22	16	27	14	56	12	53	10	19	7	17	3	53	0	7	2
29	17	40 30	17	21 30	16	26 30	14	55 30	12	52 30	10	18 30	7	16 30	3	52 30	0	6 30	1
30	17	40	17	21	16	26	14	55	12	52	10	18	7	16	3	52	0	6	0
	12		·		1		·		2		·		3		·		4		

HAUTEUR *de nuages*, (*Phyſ. Météorol.*) Nous les voyons ſe former ſouvent ſi près de nous, qu'on ne peut leur aſſigner de hauteur déterminée; mais il y a des nuages qui s'élevent à trois ou quatre mille toiſes & peut-être au-delà; il eſt rare qu'on puiſſe meſurer la *hauteur* d'un nuage, il faudroit que deux obſervateurs puſſent au même inſtant diriger des quarts de cercle vers la même partie du nuage; cependant M. de Cheſenux parvint à meſurer une *hauteur* de cette eſpece, & il la trouva de 4347 toiſes (*Traité de la comete de* 1743, *p.* 279); *voyez* auſſi les *Recherches* de M. de Luc ſur les condenſations de l'atmoſphere, & M. Bouguer, *Figure de la terre*, *pag.* 4. Ce célebre académicien penſe que le terme de la neige conſtante eſt entre 2400 toiſes de *hauteur* & 4400, parce que les nuages ne peuvent pas monter plus haut. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR *des montagnes*, (*Géogr. Phyſ.*) La plus haute montagne qu'on ait jamais meſurée eſt celle de Chimboraço au Pérou, qui a 3217 toiſes au-deſſus du niveau de la mer (M. Bouguer, *Figure de la terre*, *pag.* 50): la plus haute où il ſoit parvenu eſt celle de Pichincha, qui a 2434 toiſes. M. de Luc a meſuré la *hauteur* du Mont Blanc ou Mont Maudit, qui eſt le ſommet le plus haut des glaciers du Faucigny en Savoie, quinze lieues au ſud-eſt de Genève, il l'a trouvée de 2391 toiſes au-deſſus du niveau de la mer (*Recherches ſur les modif. de l'atmoſphere*, *tom. II*, *pag.* 230); il paroît que c'eſt la plus haute montagne d'Europe; car le Pic de Ténériffe, que le P. Feuillée croyoit de 2213 toiſes, n'en a que 1743, ſuivant la meſure qu'en ont faite M. de Borda & M. Pingré, en 1772. Le Canigou n'a que 1453 toſes ſuivant M. de Luc (*tom. I*, *pag.* 178). Le mont d'Or n'a que 1048 toiſes (*Mém. de l'acad.* 1740); mais cela ſuffit pour qu'il y ait de la neige preſque toute l'année.

Si l'on en croit la carte gravée à Augsbourg, avec ce titre, *Proſpect. des montagnes neigées*, dite *Glets-cher*, en Suiſſe; le ſommet du mont Saint-Gothard auroit 2750 toiſes, mais cela me paroît fort douteux ſur la meſure des montagnes. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR *des édifices*, (*Archit.*) La pyramide meſurée par Mr. de Chazelles, au Caire, a 466 piés de *hauteur* perpendiculaire (*Mém. acad.* 1761, *pag.* 160); *voyez* auſſi Thévenot, le Bruyn & Greaves, dans la *Pyramidologie*. La fleche de Malines avoit 600 piés, ſuivant un plan de comparaiſon des principaux édifices de l'Europe, gravé par M. Dumont, profeſſeur d'architecture à Paris, rue des Arcis. La fleche de Strasbourg, avant le coup de tonnerre qui en a ruiné la partie ſupérieure, avoit 459 piés de Paris, ſuivant la deſcription de M. Bohm: la fleche des Invalides, à Paris, a 324 piés: le ſommet de la croix qui eſt ſur la coupole de ſaint Pierre de Rome, 378 piés; les tours de Notre-Dame de Paris, 204 piés au-deſſus du pavé, & 250 au-deſſus du lit de la riviere de Seine: la baluſtrade ou l'appui de la terraſſe de l'obſervatoire royal, 82 & demi au-deſſus du ſol où il eſt bâti, & 212 au-deſſus du ſol le plus bas de la riviere; *Mém. acad.* de Paris, 1742. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR, (*Gramm. Morale.*) Si *hautain* eſt toujours pris en mal, *hauteur* eſt tantôt une bonne, tantôt une mauvaiſe qualité, ſelon la place qu'on tient, l'occaſion où l'on ſe trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée eſt celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puiſſant roi de Syrie, & lui dit: vous ne ſortirez pas de ce cerle ſans ſatisfaire à la république, ou ſans attirer ſa vengeance. Un particulier qui en uſeroit ainſi ſeroit un impudent; Popilius qui repréſentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans ſon procédé, & pouvoit être un homme modeſte.

Il y a des *hauteurs* généreuſes; & le lecteur dira que ce ſont les plus eſtimables. Le duc d'Orléans, régent du royaume, preſſé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Staniſlas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toujours été l'aſyle des rois.

La *hauteur* avec laquelle Louis XIV traita quelquefois ſes ennemis, eſt d'un autre genre, & moins ſublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du miniſtre d'état Pompone; il avoit une *hauteur*, une fermeté

d'ame

d'ame, que rien ne faisoit ployer Louis XIV, dans un mémoire de sa main, (qu'on trouve dans le siecle de Louis XIV) dit de ce même ministre, qu'*il n'avoit ni fermeté, ni dignité.* On a souvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le style relevé; *les hauteurs de l'esprit humain;* & on dit dans le style simple, il a eu des *hauteurs*, il s'est fait des ennemis par ses *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage sur ce petit article.

HAUTEUR, *terme d'Architecture.* On dit qu'un bâtiment est arrivé à *hauteur*, lorsque les dernieres assises sont posées pour recevoir la charpente. On dit aussi *hauteur d'appui*, pour signifier trois pieds de *haut*: & *hauteur de marche*, six pouces, parce que l'usage a déterminé ces *hauteurs*.

HAUTEUR, se dit dans l'*Art militaire*, du nombre de rangs sur lesquels une troupe est formée, ou ce qui est la même chose, du nombre d'hommes dont les files sont composées. *Voyez* FILE.

Ainsi, dire qu'une troupe est formée à deux ou trois de *hauteur*, *&c.* c'est dire qu'elle a deux ou trois rangs, où deux ou trois hommes, *&c.* dans chaque file. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

Hauteur, se dit aussi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorsque l'armée est en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'est-à-dire, que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. *Voyez* MARCHE. (*Q*)

HAUTEURS, *en termes de guerre*, signifient les éminences qui se trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coutume de prendre poste. Dans ce sens on dit que l'ennemi s'est emparé des *hauteurs*, qu'il paroît sur les *hauteurs*, *&c.* *Chambers.*

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot, qui signifie *élévation*, a plusieurs usages dans la géographie.

On dit qu'un château est sur la *hauteur*, sur une *hauteur*, lorsqu'il est élevé sur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui est au pié, ou sur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port, pour dire *vis-à-vis*.

On dit en *termes de géographie astronomique*, la *hauteur* ou *l'élévation* du pole, pour désigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pole & la latitude soient des espaces du ciel dans des parties différentes, ces espaces sont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoissance, parce que la *hauteur* du pole est l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu est l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à mesure que le pole dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horizon, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puisqu'il y a toujours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainsi l'observatoire de Paris où la *hauteur* du pole est de $48^d\ 50'\ 10''$ a son zénith à pareille distance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *mesurer* la distance d'un astre à l'horizon.

La *hauteur* de l'équateur est l'arc du méridien compris entre l'horizon & l'équateur; elle est toujours égale au complément de la *hauteur* du pole, c'est-à-dire, à ce qui manque à la *hauteur* du pole, pour être de 90 degrés; la raison en est facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la distance est invariablement de 90 degrés; si le pole s'éleve, l'équateur s'abaisse: si le pole s'abaisse, l'équateur s'éleve à son tour. Plus le pole est élevé, plus sa distance au zénith est diminuée, & de même l'horizon s'est abaissé, & sa distance à l'horizon est plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur se peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien divisé, ou avec quelqu'autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison, que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. *Voyez* ÉQUATEUR. (*D. J.*)

HAUTEUR des caracteres d'imprimerie, (*Fonderie en caracteres.*) on entend par la *hauteur* dite *en papier*, la distance du corps

fur lequel ils font fondus, depuis le pié qui fert d'appui à la lettre, jufqu'à l'autre extrémité où eft l'œil. Cette *hauteur* eft fixée fagement par les édits du roi & réglemens de la librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confufion que des différentes *hauteurs* cauferoient dans l'imprimerie; cette *hauteur* n'eft pas de même par-tout: on diftingue la *hauteur* de Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandre, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. *Voyez* ŒIL.

HAUTEUR (*mettre à*), *en terme de Rafineur;* c'eft l'action de verfer la cuite dans les formes à-peu-près à la même *hauteur;* favoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On *met à hauteur*, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain eft tombé, foit également partagé dans toutes.

HAUTS *d'un vaiffeau*, adj. pl. pris fubft. (*Marine.*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaiffeau, telles que font les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui font fur le pont d'en-haut. On entend auffi par les *hauts d'un vaiffeau*, tout ce qui eft hors de l'eau; & par les bas on entend tout ce qui eft deffous ou dans l'eau. (*R*)

HAUTS, ou GRANDS BRINS, f. m. pl. (*Commerce.*) toiles de halle afforties; elles fe fabriquent en Bretagne, particuliérement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, f. m. (*Manuf.*) ce font des raz de Gênes, étoffes ou toute laine, ou laine & foie. *V. l'article* RAZ.

HAUTS-FONDS, f. m. pl. (*Marine.*) c'eft un endroit de la mer ou auprès d'une côte, fur lequel il y a peu d'eau, & où les navires feroient en danger d'échouer s'ils donnoient deffus: quelques-uns difent *des bas-fonds.* (*Z*)

HAUTS-JOURS, (*Jurifprud.*) c'eft ainfi qu'en quelques endroits l'on appelle les grands-jours. *Voyez ci-après au mot* JOURS, GRANDS-JOURS. (*A*)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. facrée;* en hébreu *bamot*, & en latin *excelfa.* Il en eft fouvent parlé dans l'écriture, fur-tout dans les livres des rois; les prophetes reprochoient toujours aux Ifraëlites, d'aller adorer fur les *hauts-lieux;* cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux loix du Seigneur, pourvu qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrît ni encens ni victime aux idoles; mais vraifemblablement fur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes confacrées à la débauche; c'eft ce qui allumoit le zele des prophetes pour fupprimer & détruire les *hauts-lieux.* (*D. J.*)

HAUT-VILLIERS, *Altum-Villare*, (*Géogr.*) paroiffe du Rémois près de la Marne, à une lieue d'Ay & d'Epernay, remarquable par une abbaye de Bénédictins de Saint-Vannes, fondée en 670 par faint Nivard, archevêque de Rheims; c'eft dans cette maifon que fut mis en pénitence Gotefcalc, moine d'Orbais, plus malheureux que coupable, après avoir été condamné & maltraité par Raban de Mayence & Hincmar de Rheims. Ce village eft renommé par fes excellens vins blancs, c'eft un des meilleurs vignobles de Champagne. (*C*)

HAUTURIER, f. m. (*Marine.*) pilote *hauturier.* On donne ce nom aux pilotes qui font pour les voyages de long cours, qui ont une connoiffance des aftres, & qui font ufage des inftrumens pour prendre hauteur, pour les diftinguer des pilotes coftiers, dont les connoiffances font bornées à certaines côtes, le long defquelles ils conduifent les vaiffeaux. (*R*)

HAWAMAAL, f. m. (*Hift. anc.*) c'eft ainfi qu'on nommoit chez les anciens Celtes, Scandinaves ou peuples du nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le fcythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* fignifie en leur langue *difcours fublime;* ce poëme contient cent vingt ftrophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle fimplicité; en voici quelques-unes:

Plus un homme boit, plus il perd de raifon; l'oifeau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent, & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange fa propre mort; & l'avidité de l'infenfé eft la rifée du fage.

Quand j'étois jeune, j'errois seul dans le monde; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon : un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-temps: quand un homme allume du feu, la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaux mieux avoir un fils tard que jamais; rarement voit-on des pierres sépulcrales élevées sur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louez la beauté du jour quand il est fini: une femme quand vous l'aurez connue; une épée quand vous l'aurez essayée; une fille quand elle sera mariée, la glace quand vous l'aurez traversée; la biere quand vous l'aurez bue.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Les richesses passent comme un clin d'œil; elles sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-même; je connois une seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les monumens de la mythologie & de la poésie des Celtes, par M. Mallet; *V. l'article* SCANDINAVES (*philosophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perse, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on transporte en d'autres pays. Cette ville est la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'historien de Timur-Bec. Sa *longitude*, suivant Tavernier, est à 75^d $40'$, *latitude* 33^d $15'$; mais la *lat.* de Tavernier n'est pas exacte; Nassir-Eddin, & Vlug-Beig suivis par M. de Lisle, la mettent de 31^d. (*D. J.*)

HAWASCH, (*Géogr.*) riviere d'Abyssinie, dont la source est dans le royaume de Wed; elle passe avec le Maeschi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyssinie qui en manque absolument; & se trouvant enfin peu de chose, se perd dans les sables, comme si elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*)

HAXBERGEN, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyssel, dans le district de Twento.

HAY, s. m. (*Hist. nat.*) animal des Indes qui ressemble à un singe, mais dont la tête est difforme. Il a une marche si lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il est si paresseux, qu'il est quelquefois quinze jours sans manger. C'est si sobre qu'il falloit dire : si la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYE (LA), *Géogr.* bourg de Touraine sur la Creuse, à quatre lieues de Châtellerault, six de Loches, dix de Tours & de Poitiers, avec titre de baronnie, réunie en 1588 au duché de Montbazon : on y compte environ 160 feux & 700 habitans; il s'y tient quatre foires par an. Le pere de la philosophie, René Descartes, y est né en 1596; il est mort à Stokholm le 11 février 1650; son corps fut apporté en France par les soins de Valibert, secretaire du roi, qui le fit enterrer à sainte Genevieve, après un service solemnel. Nous renvoyons à l'éloge de ce grand homme par M. Thomas, discours éloquent qui a remporté le prix à l'académie françoise en 1765.

Ceux qui ont traité ses systêmes de romans, n'en auroient pas fait d'aussi ingénieux: forcé de créer une physique nouvelle, il ne pouvoit la donner meilleure : il osa du moins montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scolastique, de l'opinion, de l'autorité, des préjugés & de la barbarie; avant lui on n'avoit point de fil dans le labyrinthe de la philosophie, du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. *S'il n'a pas payé en bonne monnoie*, dit un écrivain, *c'est beaucoup d'avoir décrié la fausse.* Il eut deux disciples illustres dans l'Oratoire, le P. Lami & le célebre Mallebranche : ce dernier réfuta & confondit Voëtius, brouillon, orgueilleux & entêté des chimeres scholastiques, qui étant recteur de l'université d'Utrecht, attaqua la philosophie de Descartes, comme dangereuse. (*C*)

HAYN ou GROSSEN-HAYN, (*Géogr.*) ville de Saxe dans le marquisat de Misnie.

HAYNA, (*Géog.*) Ville de Siléfie, dans la principauté de Licgnitz.

HAYNICIEN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le cerle des montagnes en Mifnie, à deux lieues de Freyberg fur la Stricgnitz.

*HAYON, f. m. (*Chandelier*) efpece de chandelier double à longues chevilles, fur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées fur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, fubft. mafc. (*Métaphyfi.*) terme qui fe dit des événemens, pour marquer qu'ils arrivent fans une caufe néceffaire ou prévue. *Voyez* CAUSE.

Nous fommes portés à attribuer au *hazard* les chofes qui ne font point produites néceffairement comme effets naturels d'une caufe particuliere : mais c'eft notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la forte au *hazard* des effets qui ont, auffi bien que les autres, des caufes néceffaires & déterminées.

Quand nous difons qu'une chofe arrive par *hazard*, nous n'entendons autre chofe, finon que la caufe nous en eft inconnue, & non pas comme quelques perfonnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puiffe être la caufe de quelque chofe. M. Bentley prend occafion de cette obfervation de faire fentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant repréfenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jeta de dépit fon éponge fur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pu venir à bout lorfqu'il en avoit le deffein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il eft évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'eft que le peintre n'avoit point prévu cet effet, ou qu'il n'avoit point jeté l'éponge dans ce deffein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit néceffaire pour produire l'effet, de façon qu'en faifant attention à la direction dans laquelle il jeta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainfi qu'à la forme de l'éponge, à fa gravité fpécifique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la diftance de la main, au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit abfolument impoffible, fans changer les loix de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, fi toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On perfonnifie fouvent le *hazard*, & on le prend pour une efpece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agiffant arbitrairement, & produifant tous les effets dont les caufes réelles ne fe montrent point à nous; dans ce fens, ce mot eft équivalent au grec τυχη, ou *fortune* des anciens. *Voyez* FORTUNE.

Hazard, marque auffi la maniere de décider des chofes dont la conduite ou la direction ne peuvent fe réduire à des regles ou mefures déterminées, ou dans lefquelles on ne peut point trouver de raifon de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, &c.

Sur les loix du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux, *voyez* JEUX.

M. Placette obferve que l'ancien fort ou *hazard* avoit été inftitué par Dieu même, & que dans l'ancien teftament nous trouvons plufieurs loix formelles ou commandemens exprès qui le prefcrivent en certaines occafions; c'eft ce qui fait dire dans l'écriture que le fort ou *hazard* tomba fur S. Matthias, lorfqu'il fut queftion de remplir la place de Judas dans l'apoftolat.

De-là font venus encore les *fortes fanctorum*, ou la maniere dont lẽs anciens chrétiens fe fervoient pour conjecturer fur les événemens; favoir d'ouvrir un des livres de l'écriture-fainte, & de regarder le premier verfet fur lequel ils jetteroient les yeux : les *fortes homericæ*, *virgilianæ*, *preneftinæ*, *&c.* dont fe fervoient les païens, avoient le même objet, & étoient parfaitement femblables à celles-ci. *Voyez* SORT.

S. Auguftin femble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, fe fondant fur cette fuppofition que Dieu préfide au *hazard*, & fur le *verfet* 33, *chapitre xvj des proverbes.*

Plufieurs théologiens modernes foutiennent que le *hazard* eft dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire

dont Dieu se sert pour déclarer sa volonté. *Voyez* PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, *&c.*

HAZARDS (ANALYSE DES), est la science du calcul des probabilités. *Voyez les articles* JEU, PARI, PROBABILITÉ, *&c.*

HAZARD, *en fait de commerce;* on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour signifier qu'on a fait un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandise de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

H E

HÉA, s. m. (*Géog.*) province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevres, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge, qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils sont robustes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour: quoique mahométans, ils ne savent ce que c'est que Mahomet & sa secte; mais ils font & disent tout ce qu'ils voient faire & entendent dire à leurs alfaquis; ils n'ont ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires, & n'en sont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre; consultez-le. Tednest est la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & est bornée par l'océan au couchant & au septentrion. (*D. J.*)

HÉAN, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Tonquin; c'est le siege d'un mandarin de guerre qui en est le gouverneur. (*D. J.*)

HÉATOTOTL, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiseau du vent, *avis venti;* il est remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte sur sa tête; sa gorge est d'un cendré brun; son ventre est blanc, & ses piés sont jaunes; sa queue mi-partie noire & blanche, est ronde quand elle est déployée; son dos & ses ailes sont noires. (*D. J.*)

HÉAUME, s. m. *voyez* CASQUE.

HÉAUME, (*Marine.*) dans les petits bâtimens on appelle ainsi la barre du gouvernail. (*R*)

*HÉAUMERIE, s. f. (*Art. méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié; ce mot vient de *héaume* ou *casque*; d'où l'on a fait encore *héaumiers* ou *faiseurs de héaume;* ce sont nos armuriers qui leur ont succédé.

*HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) *de la semaine;* ainsi des nouvelles *hebdomadaires*, des gazettes *hebdomadaires*, ce sont des nouvelles, des gazettes qui se distribuent toutes les semaines. Tous ces papiers sont la pâture des ignorans, la ressource de ceux qui veulent parler & juger sans lire, & le fléau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon esprit; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

*HEBDOMADIER, s. m. (*Hist. ecclés.*) celui qui est de semaine dans une église, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier;* il a en plusieurs endroits des privileges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulieres.

On appelle aussi *hebdomadier*, dans quelques monasteres, celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succede à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, *&c.*

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuses, l'*hebdomadiere*.

HEBDOMÉES, s. f. plur. (*Antiq.*) fête qui, selon Suidas & Proclus, se célébroit à Delphes le septieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement, selon Plutarque & d'autres auteurs, le septieme jour du mois βύσιον, qui étoit le premier mois du printemps. Les habitans de Delphes disoient βύσιον pour πύσιον, parce que dans leur dialecte, le β prenoit souvent la place du π; πύσιος est formé du pré-

térit parfait de πύθάνεσθαι, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le septieme jour de ce mois; c'est pour cela que ce dieu est surnommé par quelques écrivains *Hebdomagenes*, c'est-à-dire, *né le septieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer sa fête, & qu'il se livroit dans la personne de sa prêtresse, à tous ceux qui le consultoient.

Ce jour célebre des *hebdomées*, étoit appellé πολύφθοος, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits φθοῖς; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le consulter. Πολύφθοος signifie la même chose que πολύπευθὴς, ou πολυπάντευτος.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même temps les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle; car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié; sans cela Apollon étoit sourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez* DELPHES (*oracle de.*) (*D. J.*)

* HÉBÉ, s. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homere: Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, sans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hébé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hébé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux, aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymede à *Hébé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissé tomber d'une maniere peu décente dans un repas solemnel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échanson des dieux; on dit de Jupiter seulement: selon eux, *Hébé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses; elle fut la déesse de la jeunesse; Hercule, admis entre les dieux, l'obtint pour sa femme. *Hébé* rajeunit Islaüs, fils d'Iphycle, à la priere de son mari, dont il étoit le cocher.

HÉBERGE, s. f. *ou* HÉBERGEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *maison*, *manoir*, *logement*.

Dans la coutume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*héberge* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *héberge*, c'est-à-dire, suivant l'étendue qu'il en occupe. *Voy. la coutume de Paris, articles* 194 & 197.

Le droit d'*hébergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hist. de Brétagne*, par D. Lombineau, *tome I, page* 200. (*A*)

* HÉBERGER, MUIRE, (*Saline.*) c'est charger d'eau la poële; elle est environ deux heures à se remplir. *Voyez* SALINES.

* HÉBICHER, s. m. (*Art.*) c'est un crible fait de brins de roseaux ou de latanier entrelacés, d'usage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en sert aussi aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barils.

* HÉBON, s. m. (*Mythol.*) surnom de Bacchus; c'est comme si l'on eût dit *le jeune dieu*. Le dieu de la jeunesse fut aussi le dieu de l'ivresse. Les Napolitains l'honorerent sous ce double aspect.

HÉBRAÏQUE (LANGUE) c'est la langue dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'est, sans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle est la premiere du monde. Comme langue savante, & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siecles le sujet & la matiere d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas toujours été discutées de sang froid, sur-tout par les rabbins, & qui, pour la plupart, ne sont pas encore éclaircies,

peut-être à cause du temps qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été aussi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son origine, ses révolutions, son génie, ses propriétés, sa grammaire, sa prononciation, enfin les caracteres de son écriture, & la ponctuation qui lui sert de voyelles, sont l'objet des principaux problêmes qui la concernent; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noient avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous présenterons donc ici ces différens objets; & sans nous flatter du succès, nous parlerons en historiens & en littérateurs; 1°. de l'écriture de la langue *hébraïque;* 2°. de sa ponctuation; 3°. de l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux; 4°. de ses révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens; & 5°. de son génie, de son caractere, de sa grammaire, & de ses propriétés.

I. L'alphabet hébreu est composé de vingt-deux lettres, toutes réputées consonnes, sans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons *voyelles*, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun son fixe ni aucune valeur sans la ponctuation, qui seule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxieme article. On trouvera les noms & les figures des caracteres hébreux, ainsi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de caracteres;* on y a joint les caracteres samaritains qui leur disputent l'antériorité. Ces deux caracteres ont été la matiere de grandes discussions entre les Samaritains & les Juifs; le pentateuque, qui s'est transmis jusqu'à nous par ces deux écritures, ayant porté chacun de ces peuples à regarder son caractere comme le caractere primitif, & à considérer en même temps son texte comme le texte original.

Ils se sont fort échauffés de part & d'autre à ce sujet, ainsi que leurs partisans, & ils ont plutôt donné des fables ou des systêmes, que des preuves; parce que telle est la fatalité des choses qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir presque jamais être traitées à l'amiable & de sang froid. Les uns ont considéré le caractere hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapportée de Babylone au retour de leur captivité; & les autres ont regardé le caractere samaritain comme le caractere barbare des colonies assyriennes qui repeuplerent le royaume des dix tribus dispersées sept cents ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raisonnables ont cherché à les mettre d'accord, en leur disant que leurs peres avoient eu de tout temps deux caracteres, l'un profane & l'autre sacré; que le samaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme *hébreu*, avoit été le caractere sacré ou sacerdotal. Ce sentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui semblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu; mais il s'est trouvé des Juifs qui l'ont rejeté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puisse constater le double usage de ces deux caracteres chez les anciens Israëlites. Enfin, les savans qui sont entrés dans cette discussion, après avoir long-temps flotté d'opinions en opinions, semblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractere hébreu comme ayant été inventé par Esdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité; & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere samaritain.

Cette grande question auroit été plutôt décidée, si dans les premiers temps où l'on en a fait un problême, les intéressés eussent pris la voie de l'observation & non de la dispute. Il falloit d'abord comparer les deux caracteres l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils different, en quoi ils se ressemblent, & quel est celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit ensuite rapprocher des deux alphabets les lettres grecques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette

contrée differe peu de la Palestine, il étoit assez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en sont sortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entr'eux & les caracteres hébreux & samaritains des rapports communs qui pussent donner quelque lumiere sur l'antiquité des deux derniers; c'est ce que nous allons faire ici.

Le simple coup d'œil fait appercevoir une différence sensible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, distinct, régulier, & presque toujours quarré, est commode & courant dans l'écriture: le samaritain plus bizarre, & beaucoup plus composé, présente des figures qui ressemblent à des hiéroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres symboliques qui sont encore en usage aux confins de l'Asie. Il est difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons ensuite remarquer que plusieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *resch*, & *schin*, ne sont que des abréviations des caracteres samaritains qui leur correspondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déja conclure que le caractere samaritain est le plus ancien: sa rusticité fait son titre de noblesse.

La comparaison des lettres grecques avec les samaritaines ne leur est pas moins avantageuse. Si l'on en rapporte les majuscules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epsylon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *sigma*, on les reconnoîtra aisément dans les lettres correspondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*, *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *resch* & *schin*,

Grec.	Samar.	Grec.	Samar.
A	ࠀ	H	ࠇ
Γ	ࠂ ࠂ	Λ	ࠋ
Δ	ࠃ ࠃ	Π	ࠐ
E	ࠄ	P	ࠓ
Z	ࠆ	Σ	ࠔ

avec cette différence cependant que dans le grec elles sont pour la plupart tournées en sens contraire, suivant l'usage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette derniere observation il résulte que le caractere que nous nommons *samaritain* étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers temps historiques, & même auparavant, puisque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs se cache pour nous dans la nuit des temps mythologiques.

Nos observations ne seront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuscules

[Grec.	Hébr.	Grec.	Hébr.
α	א	ι	י
γ	ג	λ	ל
δ	ד	ϛ σ	ט
ζ	ו	τ	ף
η h	ח	ρ	ר
ϑ	ט		

Le γ vient de l'*ajin* ע; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoîtra de même qu'elles en ont pour la plupart été tirées, comme les majuscules l'ont été du samaritain, & l'on remarquera qu'elles sont aussi représentées en sens contraire. Par cette double analogie des lettres grecques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que tout ce qui a été tant de fois débité sur la nouveauté du caractere hébreu; sur Esdras, qu'on en a fait l'inventeur; & sur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne sont que des fables qui démontrent le peu de connoissance qu'ont eu les Juifs de leur histoire littéraire, puisqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *samaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particuliérement aux anciens habitans de la Phénicie ou Palestine, & que le samaritain cependant doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu, puisqu'il a visiblement servi à sa construction, & qu'il a produit les majuscules grecques; étant vraisemblable que les premieres écritures ont consisté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorsque cet art est

devenu

devenu plus commun & d'un usage plus fréquent.

Au tableau de comparaison que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'est pas non plus inutile de joindre le coup d'œil des lettres latines ; quoiqu'elles soient censées apportées en Italie par les Grecs, elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C*, *L*, *P*, *q* & *r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autres que le *caph*, le *lamed*, le *phé* final, le *qoph*, & le *resch* de l'alphabet hébreu, vus & dessinés en sens contraire :

C.	L.	P.	q.	r.
כ.	ל.	ף.	ק.	ר.

ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer le temps où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous est encore plus impossible de désigner la source d'où les Phéniciens & les Israélites les avoient eux-mêmes tirés ; ce n'a pu être sans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies se sont répandues de bonne heure dans la Palestine. Mais en vain desirerions-nous savoir quelque chose de plus précis sur l'origine de ces caracteres & sur leur inventeur ; les temps où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs symboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour transmettre l'histoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde : nous n'oserions même assurer que ces caracteres hébreux & samaritains aient été les premiers caracteres des sons. La lettre quarrée des Hébreux est trop simple pour avoir été la premiere inventée ; & celle des Samaritains n'est peut-être point assez composée ; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne semblent être prises dans la nature ; & c'est l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il est plus que vraisemblable que les premieres lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déja fait un si grand usage dans l'âge des symboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penser de plus raisonnable sur nos deux alphabets, c'est qu'étant dépourvus de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour amener l'écriture à sa perfection. Quant au primitif inventeur, laissons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moyse, tantôt dans Esdras : laissons aux mythologistes le soin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* signifie des *lettres* ; & ne rougissons point d'avouer notre ignorance sur une anecdote aussi ténébreuse qu'intéressante pour l'histoire du genre humain. Passons aux questions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle est privée.

II. Quoique les Hébreux aient dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'est-à-dire, *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons *voyelles*, elles ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun son fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui se posent dessus, ou dessous, & devant ou après elles : par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & plusieurs autres petits signes conventionnels se posent sous les vraies consonnes, valent seuls autant que nos cinq voyelles ; & tiennent presque toujours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui sont peu souvent employés dans les livres sacrés. Pour écrire *lacac*, lécher, on écrit *l c c* ; pour *paredes*, jardin, *p r d s* ; pour *mara*, être amer, *m r r* ; pour *pharaq*, briser, *p h r q* ; pour *garah*, batailler, *g r h* ; &c. Tel est l'artifice par lequel les Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles ; & il faut avouer que leurs signes sont plus riches & plus fé-

conds que nos cinq caractères, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des sons que nous sommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas assez. Il arrive cependant, & il est arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des signes aussi déliés, quelquefois trop vagues, & plus souvent encore sous-entendus. Les voyelles ont extrêmement varié dans les sons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omises, elles ont été ajoutées & déplacées à l'égard des consonnes qui forment la racine des mots: c'est ce qui fait que la plupart des expressions occidentales qui sont en grand nombre sorties de l'Orient, sont & ont été presque toujours méconnoissables. Nous ne disons plus *paredes*, *marar*, *pharac*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric* ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles sont une des clés des étymologies, ainsi que la connoissance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoutées à chaque mot oriental, suivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des signes que l'on nomme dans l'hébreu *points voyelles*, il a encore une multitude d'accens proprement dits, qui servent à donner de l'emphase & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à distinguer les parties du discours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'est donc privée d'aucun des moyens nécessaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des signes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expressions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille: mais cette écriture a-t-elle toujours eu cet avantage? c'est ce que l'on a mis en problême. Vers le milieu du seizieme siecle, Elie, Lévite, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéressante & singuliere question; on n'avoit point avant lui soupçonné que les points voyelles que l'on trouvoit dans plusieurs exemplaires des livres saints, pussent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & composé le texte; & l'on n'avoit pas même songé à séparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour son temps, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçues; il osa recuser l'antiquité des points voyelles, & en attribuer l'invention & le premier usage aux Massoretes, docteurs de Tibériade, qui florissoient au cinquieme siecle de notre ere. Sa nation se révolta contre lui, elle le regarda comme un blasphémateur, & les savans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-septieme siecle, Louis Capelle, professeur à Saumur, prit sa défense, & soutint la nouvelle opinion avec vigueur; plusieurs se rangerent de son parti: mais en adoptant le systême de la nouveauté de la ponctuation, ils se diviserent tous sur les inventeurs & sur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Massoretes, d'autres à deux illustres rabbins du onzieme siecle, & la multitude crut au moins devoir remonter jusqu'à Esdras & à la grande synagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puissant adversaire, qui fut secondé d'un grand nombre de savans de l'une & de l'autre religion; mais quoique le nouveau systême parût à plusieurs intéresser l'intégrité des livres sacrés, il ne fut cependant point proscrit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le sentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle question autant qu'il est possible de le faire, il est à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous exposeront l'état des choses; & nous faisant connoître quelles sont les causes de l'incertitude où l'on est tombé à ce sujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la question.

Le pentateuque samaritain, qui de tous les textes porte le plus le sceau de l'antiquité n'a point de ponctuation; les paraphrastes chaldéens qui ont commencé à écrire un siecle ou deux avant J. C. ne s'en sont point servis non plus. Les livres sacrés que les Juifs lisent encore dans leurs syna-

gogues, & ceux dont se servent les cabalistes, ne sont point ponctués; enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne sont d'aucun usage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ses partisans, & ils n'ont point manqué de s'autoriser aussi du silence général de l'antiquité juive & chrétienne sur l'existence de la ponctuation. Contre des moyens si forts & si positifs on a opposé l'impossibilité morale qu'il y auroit eu à transmettre pendant des milliers d'années un corps d'histoire raisonnée & suivie avec le seul secours des consonnes; & la traduction de la bible que nous possédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expressive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens nécessaires & des signes indispensables pour en perpétuer le sens & l'intelligence. On a dit que le secours des voyelles nécessaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus nécessaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plupart des mots ayant souvent plus d'une valeur, l'absence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phrase en raison de la combinaison des sens dont un grouppe de consonnes est susceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette derniere considération est réellement effrayante pour qui sait la fécondité de la combinaison de 4 ou 5 signes avec 4 ou 5 autres; aussi les défenseurs de l'antiquité des points voyelles n'ont-ils pas craint d'avancer que sans eux le texte sacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*instar nasi cerei, in diversas formas mutabilis fuisset.* Leusden, *phil. heb. disc.* 14.), qu'un monceau de sable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu sa figure & sa forme primitive. En vain leurs adversaires appelloient à leur secours une tradition orale pour en conserver le sens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur disoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais servi qu'à transmettre des fables. En vain osoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inspirés du Saint-Esprit pour trouver & fixer le véritable sens du texte sacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impossibilité de la chose, parce que la traduction des livres saints ne doit pas être une merveille supérieure à celle de leur composition primitive. A ces raisons générales on en a joint de particulieres & en grand nombre: on a fait remarquer que les paraphrastes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, se sont servis très-fréquemment de ces consonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu usitées dans les textes sacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui sont si essentielles dans les ouvrages des paraphrastes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le son & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font aussi de ces caracteres le même usage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du silence de l'antiquité, on a présenté les ouvrages même des Massoretes qui ont fait des notes critiques & grammaticales sur les livres sacrés, & en particulier sur les endroits dont ils ont cru la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabalistes, connus pour être encore plus anciens que la Massore: c'est ce qui est exposé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. ponct. cap.* 5, *part.* I, & dans le *Philog. heb.* de Leusden. Quant au silence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles seroit une chose aussi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais si son origine sort de la nuit des temps les plus reculés, comme il est très-vraisemblable, leur silence alors ne doit pas nous surprendre; ces auteurs auront vu les points voyelles; ils s'en seront servis comme les Massoretes, mais sans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des

choses d'usage, & que c'est même là la raison qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant plusieurs indices que les anciennes versions de la bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites sur des textes ponctués; leurs variations entr'elles & entre toutes les autres versions qui ont été faites depuis, ne sont souvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils se sont servis; d'ailleurs, comme ces variations ne sont point considérables, qu'elles n'influent que sur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'ensemble total du corps historique, est toujours le même dans toutes les versions connues; cette uniformité est une des plus fortes preuves qu'on puisse donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un secours commun & un mêmeguide pour déchiffrer les consonnes *hébraïques*. S'il se pouvoit trouver des Juifs qui n'eussent point appris leur langue dans la bible, & qui ne connussent point la ponctuation, il faudroit, pour avoir une idée des difficultés que présente l'interprétation de celles qui ne le sont pas, exiger d'eux qu'ils en donnassent une nouvelle traduction; on verroit alors quelle est l'impossibilité de la chose, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens si l'on vouloit en ajouter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ses accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caracteres. Quoique les Grecs aient eu l'art d'ajouter aux alphabets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur son, leurs voyelles sont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il sembleroit qu'ils n'ont pas osé se défaire entiérement de la ponctuation primitive. Ces accens sont dans leur écriture aussi essentiels, que les points le sont chez les Hébreux; & sans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le sens seroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique sans doute un des degrés de la progression de cet art; mais quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique usage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le seizieme siecle a donc vu naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cause que la publicité des textes originaux rendus communs par l'imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les bibles *hébraïques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant; plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raisonnerent: le monde vit alors le spectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le silence des siecles fut nécessairement rompu par des opinions & des systêmes, dont la contrariété seule devoit suffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainsi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La discussion des points voyelles seroit ici terminée toute en leur faveur, si les adversaires de son antiquité n'avoient encore à nous opposer deux puissantes autorités. Le pentateuque samaritain n'a point de ponctuation, & les bibles *hébraïques* que lisent les rabbins dans leurs synagogues pour instruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'est une regle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais servir à cet usage. Nous répondrons à ces objections 1°. que le pentateuque samaritain n'a jamais été assez connu ni assez multiplié, pour que l'on puisse savoir ou non, si tous les exemplaires qui en ont existé ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il suit de ce que ceux que nous avons en sont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant aussi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui lisent des bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans des bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui servent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne sait que ces rabbins toujours livrés à l'illusion, ne se servent de bibles sans voyelles pour instruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils disent, les sources du

Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les bibles de cette espece, qui ne puisse avoir une infinité de valeurs par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimeres, & qui veut en entretenir les autres?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes font aussi si peu de cas de la ponctuation; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances; ils veulent en toute liberté supposer les voyelles, analyser les lettres, décomposer les mots, & renverser les syllabes; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logogryphes. *Voyez* CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la bible dans tous les temps, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, se plongent dans leurs synagogues, semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur source & leur principe dans les déréglemens de l'imagination. Les bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystere, puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi, si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les suites qu'elles ont eues, nous conduit au véritable point de vue sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles; ce que nous allons dire sera la plus essentielle partie de leur histoire; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les temps avec les temps, ni les auteurs sacrés avec les sages d'Egypte ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hébreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils aient précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien articuler. L'écriture est le tableau du langage; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pu l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle, & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé, en discutant cette même question, que les consonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme: ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux, & d'ailleurs inutile; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere aussi simple qu'essentielle de tous les sons, de tous les mots, & de toutes les langues; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité, que l'invention des signes des consonnes ait pu être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles, ou des points voyelles, qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystere a été celui des savans des premiers âges; c'étoit lui qui avoit déja en partie présidé à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siecles dans des ténebres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & universelle,

dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel systême; il suffit de savoir qu'il a existé, & d'en voir les tristes suites, pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caracteres des sons, & qui en a fait deux classes séparées, quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette précieuse & inestimable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier; les signes des consonnes ont été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en réserve comme une clé & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toujours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages, & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entiere; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point, par un abus trop conséquent de leur funeste politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié! Mais quand elles auroient eu toutes ce rare bonheur, en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives, & des révolutions qui renversent tout, & principalement les arts? Les nations ont donc été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils ont péri & leur mystere avec eux. Après ces événemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive, devenus mystérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses désolations de leur patrie; mais quant à la plupart des autres nations, il n'est que trop vraisemblable qu'il a été pour elles un temps fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes; & la privation des exemplaires ponctués presque tous péris avec ceux qui les avoient si mystérieusement gardés, donna nécessairement lieu à une science nouvelle, qui fit respecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples: ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens sages avoit quelque chose de merveilleux, ainsi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée; on n'y chercha que des choses sublimes, & ce qui n'y avoit jamais été sans doute, comme la médecine universelle, le grand œuvre, ses secrets, la magie, & toutes ces sciences occultes que tant d'esprits faux & de têtes creuses ont si long-temps cherchées dans certains chapitres de la bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimensions de bâtimens. Il en fut aussi de même quant à l'histoire générale des peuples & aux histoires particulieres des grands hommes. Les nations qui dans des temps plus anciens avoient déja abusé des symboles primitifs & des premiers hiéroglyphes, pour en former des êtres imaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuserent de même de l'écriture sans consonnes, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut censé lui appartenir, & renfermer une anecdote essentielle sur le personnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en simples consonnes qui ne puissent offrir plusieurs valeurs, ainsi que nous l'avons déja dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de son histoire. Cet abus est une des sources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Isis, *&c.* font allusion chacun à cinq ou six racines orientales qui ont toutes la sin-

guliere propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes. Ce que nous disons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là sont provenues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affectionné à la racine qu'il a saisie ; de-là l'incertitude où ils nous ont laissés, parce qu'ils ont tous eu raison en particulier, & qu'il a paru néanmoins impossible de les concilier ensemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile ; & puisque les Vossius, les Bochart, les Huet, les Leclerc, avoient tous eu des suffrages en particulier, au lieu de se critiquer les uns les autres, ils devoient se donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales sources de la mythologie, & à nous dévoiler par-là un des secrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un secret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de composer & d'écrire dans les temps où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens historiques, obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leurs romans des noms mêmes de leurs personnages. Ce secret, à la vérité, ne couvre qu'une absurdité ; mais il importe au monde de la connoître ; & pour nous former à cet égard une juste idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décomposer, il ne faut que contempler un cabaliste méditant sur une bible non ponctuée : s'il trouve un mot qui le frappe, il l'envisage sous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatise, & par le secours des voyelles arbitraires il en épuise tous les sens possibles, avec lesquels il construit quelque fable ou quelque mystérieuse absurdité ; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé se trouve dans le mot dont il s'est échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait souvent par lui-même aucun rapport à ses illusions. Nos logogryphes modernes sont sans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puéril fait encore l'amusement des petits esprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabulistes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les seuls écrivains & les seuls historiens de presque toutes les nations. Ils abuserent de même des écritures mystérieuses que les malheurs des temps avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces siecles de mensonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les temps où les voyelles vulgaires ayant été heureusement inventées, l'abus des mots devint nécessairement plus difficile & plus rare ; on se dégoûta insensiblement de la fable ; les livres se transmirent sans altération ; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'histoire, & elle n'a cessé de recueillir le fruit de sa précieuse invention, par l'empire de la science qu'elle a toujours possédé depuis cette époque. Quant aux nations de l'Asie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece, comme la Grece avoit adopté leurs consonnes ; elles ont presque toujours conservé un invincible penchant pour le mystere & pour la fable ; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabalistiques, qui en ont imposé par de graves puérilités & par d'importantes bagatelles ; & quoiqu'il y ait eu des temps où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont servi de modeles pour composer d'excellentes choses en différens genres, ils ont affecté toujours dans leur diction des métatheses ou anagrammes ridicules, des allusions & des jeux de mots ; & la plupart de leurs livres nous présentent le mélange le plus bizarre de ces pensées hautes & sublimes qui ne leur manquent pas, avec un style affecté & puéril.

Cette histoire des points voyelles nous offre sans doute la plus forte preuve que l'on puisse donner de leur indispensable nécessité. Nous avons vu dans quelles erreurs sont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jetons actuellement nos yeux sur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du mensonge & du délire, étoit pour le peuple juif & sous la main de l'Esprit-saint, l'écriture de la sagesse & de la vérité.

On ne peut douter que Moyse, élevé dans

les arts & les sciences de l'Egypte, ne se soit particuliérement servi de l'écriture * ponctuée pour faire connoître ses loix, & qu'il n'en ait remis à l'ordre sacerdotal qu'il institua, des exemplaires soigneusement écrits en consonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le sens & l'intelligence d'une loi dont il avoit si fort & si souvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus sévere. Ce sage législateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres sans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déja issues de son temps: il n'a donc pu manquer à une précaution que l'écriture de son siecle exigeoit nécessairement, & de laquelle dépendoit le succès de la législation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit aussi des exemplaires parmi le peuple, puisqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation assidue; mais il est difficile à cet égard de penser que les copies en aient été fort fréquentes, attendu que sans le secours de l'impression on n'a pu, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fournissoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raison des hommes; nous ne devons sans doute voir dans ce précepte que l'ordre de fréquenter assidument les instructions publiques & journalieres où les prêtres faisoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra sans doute que chaque israélite étoit obligé dans sa jeunesse de la transcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exempts de ce devoir. Mais si cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moyse, il y a toute apparence qu'il en a été de l'observance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés presqu'aussi-tôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on sait que leur infidélité sur tous les points de leur loi a été presqu'aussi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le désert, ils y négligent la circoncision pendant quarante ans, & toute la génération de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent sans cesse de Moloch à Baal, & de Baal à Astaroth. Qui pourroit le croire? les descendans même de Moyse se font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénésie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moyse pour les veaux de Béthel; & si Juda rentre quelquefois en lui-même, ces idolâtries l'enveloppent aussi dans la ruine d'Israël. Pendant dix siecles enfin ce peuple idolâtre & stupide fut presque semblable en tout aux nations incirconcises; excepté qu'il avoit le bonheur de posséder un livre précieux qu'il négligea toujours, & une loi sainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille sous Josias de trouver un livre de Moyse, & que sous Esdras il fallut renouveller la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célébrée depuis Josué. La conduite des Juifs dans tous les temps qui ont précédé le retour de Babylone, est donc un monument constant de la rareté où ont dû être les ouvrages de son premier législateur. Délaissés dans l'arche & dans le sanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participerent que trop souvent eux-mêmes aux désordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des ministres idolâtres: peut-être qu'en n'en laissant paroître que des exemplaires sans voyelles pour se rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuerent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en servoient-ils dès-lors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore, & ne les firent-ils servir de même qu'à des études absurdes & puériles, indignes de la majesté & de la gravité de leurs livres. Ce soupçon ne se justifie que trop, quand on se rappelle toutes les antiques fables dont la cabale s'autorise sous les noms de Salomon & des prophetes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raison pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus savant des rois: c'est que les esprits faux & superstitieux abusoient sans doute dès-lors de ses hautes & subli-

* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'un dialecte assez semblable aux langues de Phénicie & de Palestine, on conjecture que l'écriture a dû être aussi la même. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainsi qu'écrivoient les Egyptiens, selon Hérodote.

mes

mes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophetes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolâtrie d'Israël qui ait occasioné la rareté des livres de Moyse, ou que leur rareté ait occasioné cette idolâtrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pu occasioner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple : l'écriture sans consonnes est une énigme pour lui ; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire : Se peut-il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévérement recommandé l'observation, ait pu permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile ? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer ? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité : mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence : que ne lui demandons - nous aussi pourquoi elle s'est plu à ne parler aux Juifs qu'en paraboles ; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choisi particuliérement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossiere ? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison; celui qui a permis l'égarement de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarement du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moyse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimeres & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre ; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pu parvenir jusqu'à nous qu'à travers une multitude de hasards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux, comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siecles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolâtrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs peres avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord, ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui porterent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moyse & des prophetes : elle les étudia profondément : elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de savans : il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes ; & ce goût général pour les lettres & la science fut une seconde cause, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion : tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siecles après ce retour furent le bel âge de la nation juive : alors la loi triompha comme si Moyse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillerent avec autant d'ardeur, à la recherche de ses livres, qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel temps & en quel lieu ces livres si long-temps négligés se retrouverent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçus d'Esdras dans ces premiers temps ; il leur tint

presque lieu d'un second Moyse (*), & c'est à lui ainsi qu'à la grande synagogue qu'ils attribuent la collection & la révision des livres sacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ses collegues secondé des lumieres surnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue : quelques-uns ont même poussé le merveilleux au point d'assurer qu'il les avoit écrits de mémoire sous la dictée du Saint-Esprit. Mais le pentateuque entre les mains des Samaritains, ennemis des Juifs, dément une fable aussi absurde : nous devons donc être certains que la restauration des livres de Moyse & le renouvellement de la loi n'ont été faits que sur de très-antiques exemplaires & sur des textes ponctués, sans lesquels il eût été de toute impossibilité à un peuple qui avoit négligé ses livres, son écriture & sa langue, d'en retrouver le sens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais relenti. Détruits par les Romains & dispersés dans le monde, ils en ont toujours eu un soin religieux, les ont étudiés sans cesse, & n'ont jamais souffert qu'on fît le plus léger changement non seulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caracteres & la ponctuation ; y toucher, seroit commettre un sacrilege ; ils ont à l'égard du plus petit accent ce respect idolâtre & superstitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne soient saintes, qui ne renferment quelque mystere particulier ; chacune d'elles a même sa légende & son histoire. Mais il est superflu d'entrer dans cet étonnant détail : tout réel qu'il est, il paroîtroit incroyable, aussi bien que les peines infinies qu'ils se sont données pour faire le dénombrement de tous les caracteres de la bible, pour savoir le nombre général de tous ensemble, le nombre particulier de chacun, & leur position respective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre ; vastes & minutieuses entreprises, que des Juifs seuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette servitude judaïque, nos savans commencent à prendre le goût des bibles sans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un siecle éclairé, où il n'est plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penserions, à l'aspect des nouvelles éditions des bibles non ponctuées, que la mythologie voudroit renaître.

Il n'est pas nécessaire sans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle se figure de droite à gauche ; c'est une singularité que peu de gens ignorent. Nous n'oserions déterminer si cette méthode a été aussi naturelle dans son temps, que la nôtre l'est aujourd'hui pour nous. Les nations se sont fait sur cela différens usages. Diodore, *liv. III*, parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas : l'ancienne écriture de Fohi nous est représentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, selon Hérodote, écrivoient, ainsi que les Phéniciens, de droite à gauche ; & les Grecs ont en quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture βουστροφηδὸν, parce qu'à l'imitation du labour des sillons, elle alloit successivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le mystere, ou quelque usage antérieur aux premieres écritures, ont produit ces variétés ; peut-être n'y a-t-il d'autre cause que la commodité de chaque peuple relative-

(*) Il est vraisemblable que le nom d'*Esdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il est écrit dans le texte, se devroit dire *Ezra* ; & dérivé d'*azar*, *il a secouru*, on l'interprete *secours* ; parce qu'Esdras a été d'un grand secours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont aussi cherché dans *zehar*, *il a institué*, *il a enseigné*, & qui sous ce point de vue ont regardé Esdras comme l'instituteur de la plupart de leurs usages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Esdra*, parce que le *z* tourne en *sd* comme en *ds*, l'a fait encore chercher dans *sadar*, *il a arrangé*, *il a mis en ordre*. D'où ils ont aussi tiré cette conséquence, qu'Esdras avoit été l'ordonnateur, le réviseur, & l'éditeur des livres sacrés. Tel est le grand art des Juifs dans la composition de leurs histoires traditionnelles : c'est donc avec bien de la raison que les chrétiens ont rejeté ce qu'ils débitent sur Esdras, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

ment aux instrumens & autres moyens dont on s'est d'abord servi pour graver, dessiner ou écrire : mais de simples conjectures ne méritent pas d'alonger notre article.

III. L'histoire de la *langue hébraïque* n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. Elle est, selon eux, la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde ; c'est de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmise de race en race & d'âge en âge, au travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Israël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, & qui retournant un jour à sa source, sera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des saints & des prophetes. Mais laissons-là ces pieuses rêveries, dont la religion ni la raison de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès qui a toujours été si fatal aux Juifs, qui ont idolâtré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choses. Si le respect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *sainte* à la *langue hébraïque*, nous savons que ce n'est qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, syriaque & grecque, toutes les fois que le Saint-Esprit s'en est servi : nous savons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inspirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine ; elle est de tous les âges & de tous les lieux : & son efficacité l'emporte sur les langues de la terre les plus éloquentes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici-bas ; comme toutes les autres, elle a eu son commencement, son regne & sa fin, & comme elles encore, elle a eu son génie particulier, ses beautés & ses défauts. Sortie de la nuit des temps, nous ignorons son origine historique ; & nous n'oserions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle est antérieure aux anciens désastres du monde. S'il étoit permis cependant de hazarder quelques conjectures raisonnables, fondées sur l'antiquité même de cette langue & sur sa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé ; qu'il a pu se faire que ceux même qui ont échappé aux destructions, aient eu pour un temps une langue plus riche & plus formée, qui auroit été sans doute une de celles de l'ancien monde ; mais que la postérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites sociétés qui ont dû nécessairement être longtemps misérables & toutes occupées de leurs besoins & de leur subsistance, il a dû arriver que leur langage primitif se sera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, concise & sauvage pendant plusieurs siecles, qui sera ensuite devenue la mere des langues qui ont été propres & particulieres aux premiers peuples & à leur colonie. Il en est des langues comme des nations : elles sont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puissance des sociétés qui les parlent ; elles sont arides & pauvres chez les Sauvages ; & elles se sont agrandies & embellies par-tout où la population, le commerce, les sciences & les passions ont agrandi l'esprit humain. Elles ont aussi été sujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été exposées les puissances de la terre ; elles se sont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & se sont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire sur les premieres langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuses & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, si les inventions se perdirent, & s'il a fallu des siecles pour les retrouver & les renouveller, à plus forte raison les langues qui en avoient été

la fource, le canal & le monument, fe perdirent-elles de même, & furent-elles enfevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous reftent fur les temps antérieurs à ces révolutions, & la multitude de fables par lefquelles on a cherché à y fuppléer, feroit, en cas de befoin, une preuve de nos conjectures : mais ne font-elles que des conjectures?

Il eft donc très-peu vraifemblable que l'origine de la *langue habraïque* puiffe remonter au déla du renouvellement du monde: tout au plus eft-elle une des premieres qui ait été formée & fixée lorfque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pu s'occuper à d'autres objets qu'à leurs befoins. Nous difons *tout au plus*, parce que malgré la fimplicité de la *langue hébraïque*, elle eft quelquefois trop riche en fynonymes, dont grand nombre de verbes & plufieurs fubftantifs ont une finguliere quantité ; ce qui fuppofe une aifance d'efprit & une abondance dont le génie des premieres familles n'a pu être fufceptible pendant long-temps, & ce qui décele des richeffes acquifes ailleurs après l'agrandiffement des fociétés.

Pour nous prouver toute l'antériorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut fe trouver que chez eux : toute fondée que foit cette remarque, quoiqu'il y ait plufieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puiffe s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre chofe finon que ce font des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont trafmis le fens primitif de ces noms propres en les traduifant en leur langue : s'ils euffent été grecs, ils euffent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils euffent été latins; parce qu'il a été auffi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le fens des noms traditionnel en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faifoient fouvent une partie de l'hiftoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduifant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des fciences exigeoit néceffairement le renouvellement des noms. La mythologie, qui n'a que trop connu cet ancien ufage de traduire les noms pour expliquer l'hiftoire, nous montre fouvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de fources étrangeres, & en perfonnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphyfiques : fes méprifes en ce genre font, comme on fait, une des fources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la juftice qui eft dûe aux écrivains divinement infpirés : c'eft par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appellé *terre* ou *terreftre*, & la premiere femme *la vie*. La raifon concourt même à nous dire que l'homme eft *terre*, & que la femme donne *la vie*; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels font les premiers mots par lefquels ont été défignés *la terre* & *la vie*.

Il eft de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pu porter dans fon origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham eft forti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & fes enfans ont fi long-temps voyagé en fimples particuliers. Si la langue de la bible eft celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée : fi elle ne l'eft point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangere. Entre ces deux alternatives il eft un milieu fans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naiffance, n'ayant pu parler autrement que chaldéen, il eft plus que vraifemblable que fa poftérité a dû conferver fon langage pendant quelques générations, & qu'enfuite leur commerce & leurs liaifons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en eft réfulté un nouveau dialecte propre & particulier aux Ifraélites : d'où nous devons préfumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un fiecle avant les écrits de Moyfe : le chaldéen d'Abraham en a été le principe; il eft enfuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'un ancienne branche. La langue de la

basse Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de son côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainsi que la langue arabe, comme on le voit particuliérement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a subi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'écriture qu'Abraham ne se sert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du chaldéen de ce patriarche. Eliefer & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puisqu'ils converserent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déja familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'un autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingts ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi le dialecte *hébraïque* avoit déja pu se former. Ce seul exemple peut nous faire juger de la différence que le temps continua de mettre dans le langage de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joseph en Egypte se servît d'interprete pour parler à ses freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entr'elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'est écoulé depuis ce patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyse, que l'italien, le françois & l'espagnol ne different entr'eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siecles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'écriture prendre le nom de *langue* à la rigueur; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'un dialecte différent, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'écriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlées. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Démosthene étoit étranger dans Athenes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement tous ces anciens dialectes, quoiqu'issus d'une même source. Au reste nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham; il étoit sorti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les temps a étendu sur elles sa puissance & son empire, tantôt par les armes & toujours par les sciences. L'Euphrate a successivement été le siege des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vu en Europe & en différens temps le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui est la suite de l'empire des nations, en est en même temps le monument le plus constant & le plus durable.

Celui de tous ces dialectes chaldéens avec lequel la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit le dialecte cananéen ou phénicien. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vestiges

qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moyſe, que l'écriture pour cette raiſon ſans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont cru auſſi devoir traiter de l'autre ; & c'eſt à leur exemple, que pour ne point laiſſer incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ſes révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons ſuivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moyſe.

La langue des Iſraélites ſe trouvant fixée par les ouvrages de Moyſe, n'a plus été ſujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont ſuccédé d'âge en âge juſqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix ſiecles que renferme cet eſpace de temps comme la meſure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui, dans les ſoixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement au dialecte chaldéen qui ſe parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli auſſi prompt nous paroît cependant ſi extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait juſqu'ici reçu ſans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont tranſmis pour nous rendre raiſon de la révolution qui s'eſt faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il ſoit fort certain qu'au temps d'Eſdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en chaldéen, d'un autre côté il eſt ſi peu vraiſemblable que tout un peuple ait oublié ſa langue en ſoixante-dix ans, qu'une tradition auſſi ſuſpecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire ſoupçonner qu'ils l'avoient déja oubliée & négligée long-temps avant cette époque. Si notre ſentiment eſt nouveau, il n'en eſt peut-être pas moins raiſonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques obſervations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en reſta beaucoup en Judée, & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint pluſieurs qui vécurent encore aſſez de temps pour voir le ſecond temple qui fut ſi long à conſtruire, & pour pleurer ſur les ruines du premier. Nous ajouterons que cette captivité à laquelle on donne ſoixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier ſiege de Jéruſalem en 606 avant Jéſus-Chriſt, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troiſieme & dernier ſiege. Or dans un intervalle auſſi court, une nation entiere n'a pu oublier ſa langue, ni s'habituer à une langue étrangere, à moins qu'elle n'y fût déja diſpoſée par un uſage plus ancien & par un oubli antérieur de ſa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, eſt une durée exceſſive, ſur-tout pour une des langues orientales, qui plus que toutes les autres ſont ſuſceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce chaldéen même auquel on dit que les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham ; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus ſonores, & par des expreſſions empruntées non ſeulement des Perſes, des Medes, & autres nations voiſines, mais auſſi des nations les plus éloignées, témoin le סומפניה *ſumphoneiah*, du *iij chap*. de Daniel, ℣. 5, 10, 15, mot grec qui dès le temps de Cyrus avoit déja pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plutôt familiariſés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'eſt plus le chaldéen d'Eſdras ; & celui des paraphaſtes, qui ont continué ſes commentaires, en differe infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû eſſuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui paſſe pour avoir été leur ſecond, a été expoſé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq ſiecles d'intégrité & de durée à la langue de Moyſe.

Il eſt vrai que la bible à la main on eſſaiera de nous prouver par les ouvrages des prophetes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moyſe n'a point ceſſé d'être vulgaire juſqu'à cet événement.

Mais par le même raiſonnement ne tentera-t-on pas auſſi de nous prouver que le latin a toujours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été ſucceſſivement écrits en cette langue, depuis une longue ſuite de ſiecles ? Il faudroit être ſans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour haſarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des ſavans, ſans être celle du peuple ; & ce n'eſt que lorſqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractere eſſentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue ſucceſſion d'ouvrages tous écrits dans le dialecte de Moyſe, c'eſt qu'après lui il a été le dialecte particulier des prophetes, & que de vulgaire qu'il avoit été dans les premiers temps, il n'a plus été qu'une langue ſavante, & peut-être même qu'une langue ſacrée qui ne s'eſt plus altérée, parce qu'elle s'eſt conſervée dans le ſanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'écriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux uſages des nations étrangeres qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraïque* eſt tellement le même dans tous les écrits des prophetes, quoique compoſés en des âges fort diſtans les uns des autres, que ſi le caractere particulier de chaque écrivain ne ſe faiſoit connoître dans chaque livre, on penſeroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un ſeul temps & d'une ſeule plume ; *ut ferè quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore eſſe conſcriptos.* (Voyez *la note entiere.* *) La conſtruction, l'appareil des mots, la ſyntaxe, le caractere de la langue enfin ſont ſi ſemblables & ſi monotones par-tout, qu'un eſprit inquiet & ſoupçonneux en pourroit tirer des conſéquences auſſi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre obſervation leur eſt au contraire favorable. L'immutabilité de leur ſtyle & de leur diction, dont celle de Moyſe a toujours été le modele, s'eſt communiquée aux faits & à la mémoire des faits ; & c'étoit le ſeul moyen de les tranſmettre juſqu'à nous, malgré l'inconſtance & les égaremens d'une nation capricieuſe & volage. Tous les ſages de l'antiquité qui ont, auſſi bien que le ſacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de ſe ſervir de même, dans leurs annales, d'une langue particuliere & ſacrée : c'étoit un uſage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à juſtifier nos réflexions. Il n'eſt point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moyſe avoit dû ſe corrompre parmi ſon peuple ; nous avons vu ci-devant combien il avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa loi. La même conduite lui fit auſſi négliger ſon langage ; l'oubli de l'un étoit une ſuite néceſſaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix ſiecles preſque continus de leurs déſordres & de leur idolâtrie, nous pouvons ſans doute nous repréſenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroaſtre qu'ils conſervent encore ſans les pouvoir lire & ſans les entendre, ils n'y connoiſſent que du blanc & du noir : & telle a dû être pendant l'idolâtrie d'Iſraël la poſition du commun des Juifs vis-à-vis

* *Plurimum etiam ad perfectionem* linguæ hebrææ *facit ejuſdem conſtantia in omnibus libris veteris teſtamenti. Miratus ſæpiſſime fui quod tanta ſit* linguæ hebrææ *convenientia in omnibus libris veteris teſtamenti, cum ſciamus libros illos à diverſis viris qui ſæpe proprium ſtylum expreſſerunt, diverſis temporibus, & diverſis in locis eſſe conſcriptos. Scribatur liber à diverſis viris in eadem civitate habitantibus, videbimus ferè majorem differentiam in illo libro, vel reſpectu ſtyli, vel copulationis litterarum, vel reſpectu aliarum circumſtantiarum, quàm in totis bibliis. Verum ſi liber ſit ſcriptus, verbi causâ, à Teutonio & Friſio, vel ſi intercedat inter ſcriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris teſtamenti reſpectu ſcriptionis interceſſit, eheu! quanta eſſet differentia linguæ! Qui unam ſcripturam intelligit, vix alteram intelligeret: imo erit tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis & loci ita diſcrepantes, regulis grammaticæ & ſyntaxeos comprehendere poſſit. Verum in veteri teſtamento tanta eſt conſtantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & conſtructione vocum, ut ferè quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore, iiſdem in locis, à diverſis tamen auctoribus eſſe conſcriptos.* Leuſden. *Philologus hebræus, diſſertatio 17.*

des livres de leur légiſlateur. Si leur conduite préſente nous fait connoître à quel point ils les conſiderent & les reſpectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands riſques de ſe perdre & de devenir inintelligibles; & il n'en eſt point cependant ſur qui la Providence ait plus veillé: c'eſt ſans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le ſaint roi Joſias, qui s'en ſervit pour retirer pendant un temps le peuple de ſes deſordres: mais ſi un Achab, une Jéſabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'euſſent eu chez les Hébreux même le ſort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le haſard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'eſt-à-dire, la ſuperſtition établie?

Ce fut vraiſemblablement par le ſeul canal des ſavans, des prêtres, & particuliérement des voyans ou prophetes qui ſe ſuccéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moyſe ſe ſont conſervés; ceux-ci ſeuls en ont fait leur étude, ils y puiſoient la loi & la ſcience, & ſelon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égaroient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du légiſlateur devint pour eux un langage ſacré, qui ſeul eut le privilege d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & ſur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interprétés au peuple, ou lus en langue vulgaire, étoient enſuite dépoſés au ſanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis les nations futures que ces diverſes prophéties devoient un jour intéreſſer.

On nous demandera dans quel temps la langue de Moyſe a ceſſé d'être en uſage parmi les Hébreux; c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer: ce n'eſt pas en un ſeul temps, mais en pluſieurs, qu'une langue s'altere & ſe corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie ſous les juges, & dans ces cinq ou ſix ſiecles où la nation juive n'eut rien de fixe dans ſon gouvernement & dans ſa religion, & qu'elle ſuivoit en tout ſes délires & ſes caprices. Nous fixons notre conjecture à ces temps, parce que ſous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms ſonores, emphatiques, & preſque tous compoſés; ils n'ont plus ce caractere antique, & cette ſimplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque ſoit délicate, on en doit ſentir la juſteſſe, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toujours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue ſacrée ou hiſtorique n'a pu les changer en traduiſant les faits. Nous pouvons donc de leur diſſimilitude chez les Hébreux en tirer cette concluſion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverſes nations dont ils ont toujours été ou les alliés ou les eſclaves. C'eſt de même par le caractere de la plupart de leurs noms propres, dans les derniers ſiecles qui ont précédé Jeſus-Chriſt, que l'on juge auſſi que les Hébreux ſe ſont enſuite familiariſés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'hiſtorien Joſeph, ſont ſouvent tirés de cette langue. Il eſt vrai que ces deux ouvrages ſont écrits en grec; mais quand ils le ſeroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pu changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous ſerviroient de même à juger des liaiſons qu'avoient contracté les Hébreux avec les conquérans de l'Aſie.

Mais quelle a été la langue d'Iſraël après celle de ſon légiſlateur, & avant le Chaldéen d'Eſdras & de Daniel? c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer; ce ne pourroit être au reſte qu'un dialecte particulier de celui de Moyſe corrompu par les dialectes étrangers. Les dix tribus en avoient un qui en différoit déja, comme on le voit par le pentateuque ſamaritain, qui n'eſt plus le pur hébreu de la bible; & nous ſavons par Eſdras, que les Juifs preſque confondus avec les peuples voiſins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, &c. Cela ſeul peut nous ſuffire avec ce que nous avons dit ci-deſſus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions

lutions de la *langue hébraïque* vulgaire pendant dix siecles, & jusqu'au temps où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiarisés & habitués au chaldéen : dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du temps qu'ils avoient perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres : car, par les efforts qu'ils firent du temps d'Esdras pour rétablir leur culte & leurs usages, il est à croire qu'ils eussent aussi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été suspendu que par le court espace de leur captivité. S'ils ont donc sur ce changement des traditions contraires à nos observations, mettons les au nombre de tant d'autres anecdotes sans date & sans époque, qu'ils ont inventées, & dont ils veulent bien se satisfaire.

La langue de Babylone, devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions; les Juifs la parlerent jusqu'à leur derniere destruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération en génération, par un bizarre mêlange de syrien, d'arabe & de grec. Dispersés ensuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez lesquels ils se sont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au delà du Rhin. La langue de Moyse est leur langue savante; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'instruire de leur loi : beaucoup de Juifs même ne la savent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les passages qui leur servent de prieres journalieres, parce que, selon leurs préjugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation; chaque nation de juif a la sienne : enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi bien que les autres peuples. Tels sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pu être transmise par la tradition, & dont les savans, d'après la captivité, n'ont pu donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'usage & depuis plusieurs siecles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moyse*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son temps la langue de Phénicie; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes, que c'est essentiellement de ce mêlange que s'est formée la langue de Moyse, que l'écriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, aient été les mêmes peuples que l'écriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la bible, des *marchands*, & que nous savons par l'histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'écriture nous les fait encore reconnoître d'une maniere aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entr'autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajouter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine : mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet (*).

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens

(*) Les Phéniciens se disoient issus de *Cna*; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *enfans de Cna*, comme on disoit les *enfans d'Héber*, pour désigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la bible, nous dirions *Benei-Ceni*, ou *Benei-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *b*

remonte au delà des temps historiques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne soit resté d'eux ni monumens ni annales, on sait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui aient porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. Nous ne le savons, il est vrai, que par les obscures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la bible, avec laquelle on peut suivre ces anciens peuples comme à la piste chez toutes les nations africaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve inconteſtable, sans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, le dialecte de Moyse.

Ces peuples, qui furent en partie exterminés & disperſés par Josué, avoient dès les premiers temps commercé avec l'Europe grossiere & presque sauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliserent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu à peu le goût des arts, en les amusant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la société, de la religion, & de la science.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne sont autres, comme nous avons vu, que ces mêmes lettres qu'adopta aussi la postérité d'Abraham, ces peuples porterent leur langage en diverses contrées occidentales; & du mêlange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penser qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, &c. Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, sembloit au temps de S. Augustin n'être encore qu'un dialecte de la langue de Moyse: aussi Bochart, sans autre interprete que la bible, a-t-il traduit fort heureusement un fragment carthaginois que Plaute nous a conservé.

La langue grecque nous offre aussi, mais non dans la même mesure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la bible, & qui, chez les Grecs, paroissent visiblement avoir été ajoutées à un fonds primitif de langue nationale.

Il en est de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particuliere à ce sujet, parce qu'on est prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance singuliere de mots phéniciens qui se sont latinisés.

Nous ne parlerons point de l'étrusque & de quelques anciennes langues qui ne nous sont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de semblables vestiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec lesquelles le phénicien s'est allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en est encore aujourd'hui qu'un dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déja présenté un volume, & dont la suite est attendue avec impatience.

Nous pourrions aussi nommer à la suite de ces langues mortes plusieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non seulement des mots phéniciens grécisés & latinisés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais aussi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eus, & que nos peres n'ont pu acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le bassin de la Méditerranée & le passage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'est ainsi que l'Amérique à son tour offrira à ses peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mêlanges de leurs langues sauvages avec celles de nos colonies européennes.

en *ph* comme il leur arrivoit souvent, & contractant les lettres à cause de l'absence des voyelles, ont fait d'un seul mot *Phenicini*, d'où *Phœnix*, *Pœnus*, *Punicus* & *Phénicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'est autre que la racine contractée de *Canaan*, & signifie *marchand*: aussi étoit-il regardé comme un surnom de Mercure, dieu du commerce.

Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que les étymologies françoises uniquement tirées de la bible. On ose dire que la récolte en seroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéressant qui auroit jamais été fait sur les langues, par le soin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient successivement passé dans l'usage de plusieurs peuples, & de montrer leur déguisement quand ils ont été séparément adoptés de diverses nations. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe, où il est peu de nations qui ne soient dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec succès : peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien seroit presque la base de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté, & que depuis ces temps les nations européennes se sont si fort mélangées, ainsi que leurs langues propres ou acquises, que les différences qui se trouvent entr'elles aujourd'hui, ne sont qu'apparentes & non réelles.

Au reste, l'entreprise de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point se conduire par les mêmes principes dont nous nous servons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en passant dans nos langues se sont si peu corrompues, que l'on peut presque toujours les chercher & les trouver par des voies régulieres. Il n'en est pas de même du phénicien ; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abusé, parce que les langues orientales leur ont toujours été fort étrangeres, & que l'écriture en étoit singuliere & difficile à lire. On peut se rappeller ce que nous avons dit du travail des cabalistes & des anciens mythologistes, qui ont anagrammatisé les lettres, altéré les syllabes pour y chercher des sens mystérieux ; les anciens européens ont fait la même chose, non dans le même dessein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renversée porte naturellement à ces méprises ceux qui n'y sont point familiarisés. Ils ont souvent lu de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renversé les mots & presque toutes les syllabes. C'est ainsi que de *cathenoth*, vêtemens, l'inverse *thounecath* a donné *tunica* ; que *luag*, avaler, a donné *gula*, geule ; *hemer*, vin, *merum*. *Taraph*, prendre, s'est changé en *rapta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le *maître*, & de *gebereth*, la maîtresse, nos peres ont fait *berger* & *bergerette*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui signifient la même chose dans le phénicien ; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus* ; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit aussi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expressions semblables, toutes analysées & décomposées, un dictionnaire raisonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'usages anciens & modernes, fondés sur cette ancienne langue, & dont nous ne connoissons plus le sel & la valeur, quoiqu'ils se soient transmis jusqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple salutation ; si ces anciens plus superstitieux que nous jetoient trois cris sur la tombe des morts, en leur disant un triple adieu ; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune ; s'ils faisoient des sacrifices expiatoires sur trois autels, à la fin des grandes périodes ; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres usages de ce genre, c'est que l'expression de la *paix* & du *salut* qu'on invoquoit ou que l'on se souhaitoit dans ces circonstances, étoit presque le même mot que celui qui désignoit le nombre trois dans les langues phéniciennes & carthaginoises ; le nœud de ces usages énigmatiques se trouve dans ces deux mots *schalom* & *schalos*. Par une allusion du même genre, nous disons aussi, *tout ce qui reluit n'est pas or* : *or* signifie *reluire*, & ce proverbe avoit beaucoup plus de sel chez les orientaux, qui se plaisoient infiniment dans ces sortes de jeux de mots.

Si notre jeunesse nomme *sabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raison dans la bible, où *sabav* signifie *tourner*.

Si nos vanniers appellent *ofier* le bois flexible qu'ils emploient, c'eft qu'*oferi* fignifie *liant*, & *ce qui fert à lier*. Si les nourrices en difant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main ; & après les marchés faits fi le peuple prononce le même mot, fait la même action & va au cabaret, c'eft que *chopen* fignifie *la paume de la main*; & que chez les Phéniciens on difoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la mefure de vin qui fe boit parmi le peuple après un accord, ne vient que de l'action qui l'a précédé. Telles feroient les connoiffances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la grammaire & tantôt à l'hiftoire. Ces exemples, pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques favans à la tirer de fon obfcurité; elle eft la premiere des langues favantes, & d'ailleurs elle n'eft autre que celle de la bible, dont il n'eft point de page qui n'offre quelques phénomenes de cette efpece. C'eft ce qui nous a engagés à propofer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraïque* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous feroit connoître la finguliere propriété qu'elle a de pouvoir fe déguifer en cent façons, par des inverfions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Afie, de l'abfence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous refte à parler plus particuliérement du génie de la *langue hébraïque* & de fon caractere. C'eft une langue pauvre de mots & riche de fens ; fa richeffe a été la fuite de fa pauvreté, parce qu'il a fallu néceffairement charger une même expreffion de diverfes valeurs, pour fuppléer à la difette des mots & des fignes. Elle eft à la fois très-fimple & très-compofée ; très-fimple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots ; & très-compofée, parce que les figures, les métaphores, les comparaifons, les allufions y font très-multipliées, & qu'il y a peu d'expreffions où l'on n'ait befoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au fens naturel ou au fens figuré. Cette langue eft expreffive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en eft de cette énergie comme de l'expreffion d'un étranger qui parle une langue qui ne lui eft pas encore affez familiere pour qu'elle fe prête à toutes fes idées ; ce qui l'oblige, pour fe faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans fa bouche une force qui n'eft pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même fauvage, qui ne foit vive, touchante, & plus fouvent fublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les fituations. Cette derniere, à la vérité, a l'avantage de la netteté, de la jufteffe, de la précifion; mais elle eft ordinairement privée de ce nerf furnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoife, par exemple, qui fuit les figures & les allufions, qui ne fouffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le fimple, n'eft que le langage de l'homme réduit à la raifon. La *langue hébraïque* au contraire eft la vraie langue de la poéfie, de la prophétie, & de la révélation ; un feu célefte l'anime & la tranfporte : quelle ardeur dans fes cantiques ! quelles fublimes images dans les vifions d'Ifaïe ! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie ! on y trouve des beautés & des modeles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique ; & nous ne craignons point d'affurer que la bible, en un grand nombre d'endroits fupérieure aux Homere & aux Virgile, peut infpirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui fe livrent à la poéfie. On y trouve moins, à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaifon d'idées où fe plaît le flegme de l'occident : mais en faut-il pour fentir ? Il eft fort fingulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compofe les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'eft dû qu'à la pauvreté des langues primitives ; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais

surpassé ce qu'elle a produit dans les temps les plus arides. Delà sont venues toutes ces figures de rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute sa fécondité. Mais il en est souvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs transportées d'un climat dans un autre, nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles sont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un besoin réel; & qu'elles ne sont plus pour nous dans le vrai; nous en sentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'est le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué aussi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la bible qui en ont été susceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les pensées triomphent toujours de la stérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage se refusoit. Mais il n'en est pas de même du simple récitatif & du style des annales. Les faits, la clarté, & la précision nécessaire ont gêné l'imagination sans l'échauffer; aussi la diction est-elle toujours seche, aride, concise, & cependant pleine de répétitions monotones; le seul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, sont des consonnances recherchées, des paronomasies, des métatheses & des allusions dans les mots qui présentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens selon notre façon de penser, & de leur style par le nôtre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire allusion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville sonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'écriture s'en sert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus est in Gerarâ* présente par un double aspect *peregrinatus est in perigrinatione.*

Nabal refuse-t-il à David la subsistance; on voit par la suite du texte que Nabal étoit la folie, que l'écriture exprime alors par *nebalah.*

Ces sortes d'allusions si fréquentes dans la bible tiennent à ce goût que l'on y remarque aussi de donner toujours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies présente de même un jeu de mots qui sonnoit sans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne sont point toujours réguliérement tirées; & il a paru aux savans qu'elles étoient plus souvent des approximations & des allusions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la bible plusieurs allusions différentes à l'occasion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déja connu. Le nom de Moyse, en hébreu *Moschéh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne signifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais *retirant*, ou *celuiqui retire.* Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le sauvant du Nil, c'est qu'elle ne savoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'est servie d'un dialecte différent, ou qu'elle n'a cherché qu'une allusion générale au verbe *maschah*, retirer. Mais il est une autre allusion à laquelle le nom de *Moschéh* convient davantage; c'est dans ces endroits si fréquens, où il est dit, *Moyse qui vous a* ou *qui nous a retirés d'Egypte.* Ici l'allusion est vraiment grammaticale & réguliere, puisqu'elle peut présenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte.* C'est un genre de pléonasme historique fort commun dans l'écriture, & duquel il faut bien distinguer les pléonasmes de rhétorique, qui y sont encore plus communs; sans quoi on courroit le risque de personnifier des verbes & autres expressions du discours, ainsi qu'il est arrivé dans la mythologie des peuples qui ont abusé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'allusions recherchées dans une langue où les consonnances étoient d'ailleurs si naturelles, à cause du fréquent retour des mêmes expressions, a de quoi nous étonner sans doute; mais il est vraisemblable que la stérilité des mots qui obligeoit de les ramener souvent, est ce qui a

donné lieu par la fuite à les rechercher avec empreffement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la néceffité a été regardé comme un agrément ; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en paffer. Au refte de tous les agrémens de la diction, c'eft à celui-là particuliérement que tous les anciens peuples fe font plu, parce qu'il eft prefque naturel aux premiers efforts de l'efprit humain ; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive, ils n'ont point cru devoir ufer du peu qu'ils avoient avec cette fobriété & cette délicateffe moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui eft à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvellé font pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui fe forment, ou qui ne fe font pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Ciceron ces jeux fur les noms & fur les mots, fi fréquens dans Plaute ; & chez nous les progrès de l'efprit & du génie ont fupprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre premiere littérature. Nous remarquerons feulement que nous avons confervé la rime qui n'eft qu'une de ces anciennes confonnances fi familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont fans doute héritée. Quoique fon origine fe perde pour nous dans des fiecles ténébreux, nous pouvons foupçonner que cette rime ne peut être qu'un préfent oriental, puifque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut fignifier dans celles de l'orient l'*élévation* de la voix, ou un fon *élevé*.

Nous ne fommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de fe fervir de celle qui étoit en ufage de leur temps & dans leur nation. Ils n'ont fait que fe conformer au génie & au caractere de la langue reçue & à la tournure de l'efprit national dont Dieu a bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce ftyle familier en allufions ; & ceux d'entr'eux qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de fe dévoiler par-là ; tels font entr'autres ceux qui ont compofé les fibylles vraies ou fauffes dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce paffage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs :

Ἔσαι καὶ Σάμος ἄμμος, ἔσαι Δῆλος ἄδηλος,
καί Ῥώμη ῥύμη ;

Et erit Samos arena, erit Delos ignota,
Et Roma vicus.

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le ftyle des livres faints ; il faut toujours avoir égard aux temps & aux peuples : la feule différence que nous devrions mettre entre les auteurs facrés & les auteurs orientaux, c'eft que comme pour le fonds des chofes ils ont été infpirés, ils n'ont jamais facrifié la vérité aux allufions & aux autres agrémens de la diction ; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont fouvent ufé du caractere & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs facrés qui fe font ordinairement conformés à ce genre de ftyle, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la fage difcrétion d'éviter très-fouvent certaines allufions qui devoient naturellement fe préfenter à leurs yeux, & leur offrir des expreffions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entr'autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les faintes écritures, on peut citer le troifieme chapitre de la Genefe, qui contient l'hiftoire de la trifte chûte de nos premiers peres ; ce récit eft de la plus belle fimplicité dans le texte comme dans les traductions, & fans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque poffede l'hébreu apperçoit aifément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter févérement toutes les expreffions analogues au nom d'Eve, & au fujet hiftorique de ce chapitre, quoiqu'elles fe préfentent d'elles-mêmes & qu'elles foient comme autant de coups de pinceau finguliérement propres au tableau de la

fource de toutes nos miféres. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs facrés, & leur fageffe à éviter le monotone, & à chaffer des mots qui auroient paru myftérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le myftere.

חוה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, exiftence & fouffrance; חיוה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un ferpent; חוה *havah*, montrer, indiquer, אב *ev*, arbriffeau & fon fruit; חוה, *havah*, le bien & le mal, la mifere & la richeffe; או, *ev*, אבה, *eveh*, & אוה, *avah*, defir, paffion ardente, concupifcence, amour; עוה, *avah*, commettre le mal, fe pervertir; עויה, malice, vice, iniquité; הבא, *hava*, fe cacher; הביון, *hevion*, cachette; עון, le crime & fa peine, le péché & la douleur; אביון, *eveion*, mifere & miférable, pauvre & pauvreté; איבה, *evah*, haine, inimitié. Telles font en partie les expreffions que la fageffe des auteurs facrés a évitées; ce qu'ils n'ont pu faire fans doute fans quelque attention, pour n'employer que des fynonymes indifférens, dont le fens égal en valeur a rendu l'hiftorique, en épargnant aux oreilles & à l'efprit le monotone & le fingulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'euffent jamais été capables d'une femblable difcrétion; & cherchant Eve & fon hiftoire dans les mots même où la finale varie félon la licence qu'ils fe donnent, ils auroient vu encore *aval*, trompeur, féducteur; *avel*, féduction; *aven*, menfonge; *avac*, s'énorgueillir; *havar*, rougir; *hevis*, pudeur, honte, confufion; *aval*, pleurer, gémir; *hevel*, douleur, accouchement douloureux; *avedah*, fervante; *avad*, travailler, labourer; *ava*, périr, mourir; *avaq*, pouffiere; *haval*, rentrer au néant, &c.

Que ce foit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces confonnances, ainfi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui fe trouve très-fouvent entre des mots qui défignent des chofes très-contraires, il eft certain qu'ils avoient peu d'autres moyens d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots compofés qui ont fi fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur fon. Les fubftantifs n'ont que le pluriel & le fingulier, & font d'ailleurs indéclinables; ils font mafculins & féminins, & jamais neutres. Pour diftinguer les cas, on fe fert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'ufage varie & dont l'application eft fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus néceffaires, & n'ont que le paffé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je fuis aimant*: delà vient peut-être qu'ils ufent fouvent du futur en fa place. Pour exprimer les autres temps, on eft obligé de fe fervir de diverfes autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractérifent auffi les perfonnes. Le prétérit, dont la troifieme perfonne eft toujours la racine ou le theme du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, fert encore d'imparfait, de plufque-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel paffé: ainfi *pacad*, il a vifité, marque auffi *il vifitoit*, *il avoit vifité*, *il eût vifité*, *il auroit vifité*; d'où fuit néceffairement un monotone dans le ftyle, & quelquefois de l'incertitude pour le fens. Enfin prefque toujours privé d'adjectif, fans copulatif & fans degré de comparaifon, ce n'eft que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toujours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plufieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de fainteté* pour *terre fainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'eft ainfi que l'emphafe & l'hyperbole font auffi forties d'une véritable inanition. Au milieu de cette difette, l'hébreu a cependant la fingularité d'avoir fept conjugaifons pour chaque verbe; trois font actives, trois paffives, & une réciproque: *aimer*, *aimer beaucoup ou point du tout*, *faire aimer*, font les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup ou point du tout*, *être fait aimé*, font les trois paffives; & la feptieme, c'eft *s'aimer foi-même* ou *fe croire aimé*. On doit remarquer que la feconde conjugaifon eft propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richeffe de

conjugaisons n'empêche point que la même ne soit quelquefois indifféremment employée en actif ou passif : c'étoit sans doute une licence permise ; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les siennes, puisqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la bible, où il ne soit pas besoin de mettre quelques exceptions pour suivre le sens des auteurs sacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une construction où les mots suivent l'ordre des idées ; elle n'a point connu ces phrases renversées des Grecs & des Latins, qui ont souvent préféré l'harmonie des sons à la clarté d'un style simple & direct. Elle doit cet avantage à la cause même de ses autres défauts, c'est-à-dire à sa pauvreté, à la variété des sens de chaque mot, & au peu d'étendue de sa grammaire. Par-là elle a en effet évité une source féconde de contresens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui eussent été inévitables si l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de construction. Cette nécessité de se faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre sur toute la bible cette uniformité de génie & de caractere de style dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrieres, les auteurs sacrés ont écrit sur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un esprit plus ou moins sublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrême diversité entre leurs auteurs contemporains ; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix siecles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu son harmonie dans la prononciation ; chaque langue s'en est fait une : mais nous ne nous hazarderons point d'en juger ; les siecles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'est une chose qui dépend trop de l'opinion pour en porter son jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain sur la prononciation de la *langue hébraïque*, c'est que l'écriture est ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les sons. Ceux des Juifs qui en font usage, chantent leur langue plutôt qu'ils ne la parlent, & ils la psalmodient dans leur synagogue d'une façon qui ne prévient point pour son harmonie : mais il en est sans doute de leur musique comme de leurs contorsions ; ce sont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puisqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils se sont établis. Nous ne présumons pas cependant que cette langue ait été désagréable au parler ; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres sifflantes & les consonnes doubles, qui sont fréquentes & qui sonnent fortement en hébreu. On juge aussi par la ponctuation, que le chaldéen se plaisoit davantage dans les sons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caracteres du dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poésie que les rabbins se sont fait, où ils ont admis toutes les différentes (*) mesures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins presqu'aucun usage du dactile, dont le caractere est la légéreté.

Ce que nous venons de dire sur la poésie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poésie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue aussi poétique n'ait été pourvue de cet art qui se trouve même chez les Sauvages. On soupçonne avec beaucoup de raison que les cantiques de Moyse & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable versification : quelques-uns ont cru y trouver une cadence réglée & même la rime ; mais là-dessus nous avons moins de découvertes que d'illusions. Cette poésie & ses regles ne nous sont point connues ; l'on ignore tout-à-fait si elle se régloit par la quantité ou par le nombre des syllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poëtes.

(*) Iambe, spondée, bachique, crétois, molosse.

poëtes. C'eſt pour y ſuppléer qu'ils ſe ſont fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois verſifié en langue ſainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajouter la rime, fille de ces alluſions ſi fréquentes dans leur proſe. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils aient pu s'en paſſer : ils la nomment *charuz*, c'eſt-à-dire *collier de perles*; & il réſulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poéſie reſſemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous eſt arrivé pluſieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des ſens dont ſont ſuſceptibles la plupart des mots de la *langue hébraïque*, ſoit par eux-mêmes, ſoit par l'incertitude où l'on eſt quelquefois de leur racine, nous croyons devoir ajouter ici quelques remarques à ce ſujet, pour que qui que ce ſoit ne s'induiſe en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en ſimple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aſpect de ces difficultés ou que la bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphoſée en toute autre choſe. Nous repréſenterons d'abord qu'il n'en eſt pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une verſion de la bible ſans lui permettre d'autres ſecours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu; car en ſuppoſant que cet homme n'a jamais vu ni lu la bible, il eſt très-certain qu'il n'en viendroit jamais à bout, poſſédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit poſſéder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs hébreux de nation : verſés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres ſaints, diſciples & ſucceſſeurs d'une ſuite non interrompue de prêtres & de ſavans, poſſeſſeurs enfin de la tradition & des connoiſſances de leurs peres, ils ont eu des ſecours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous conſultons & que nous comparons lorſque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue; ſecours littéraire dont tout traducteur de la bible ſeroit aujourd'hui privé, parce que c'eſt le ſeul livre de ſon langage, & que ce langage n'exiſte plus nulle part. Auſſi n'eſt-il plus queſtion depuis bien des ſiecles de traduire la bible, & les différentes éditions que nous en avons ne ſont-elles que des reviſions d'après les plus anciennes verſions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter perſonne, puiſqu'il n'eſt plus queſtion de traduire les ſaintes écritures, & que nous devons avoir une pleine & entiere confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiſeroient en vain, ſi ſans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le ſens avec le ſeul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais eſt-il bien sûr que de tous les ſens poſſibles que l'on pourroit donner aux expreſſions, les auteurs des premieres verſions & leurs prédéceſſeurs dans la ſcience & dans la tradition aient pu conſerver le ſeul & véritable ſens du texte au travers ces ſiecles nombreux d'idolâtrie & d'ignorance où le peuple hébreu a paſſé comme tant d'autres peuples de la terre ? Nous pouvons aſſurer en général que la bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main ; parce que ſi ceux qui nous l'ont fait paſſer n'euſſent pas eu une véritable & une profonde connoiſſance de cette langue, nous n'y verrions point cet enſemble & cette connexité entre tous les événemens : nous n'aurions que des faits découſus ſans liaiſon & ſans rapport, que des ſentences iſolées ſans ſuite & ſans harmonie entre elles ; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puiſqu'on ne pourroit donner un nom aux phantômes imparfaits & ſans nombre que des demi-connoiſſances & l'imagination y pourroient voir.

Il eſt vrai qu'il y a quelques expreſſions dans la bible, qui ont été un ſujet de diſpute & de critique, mais ces expreſſions ne font pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne ſont pas à l'abri des épines

littéraires; c'eft le fort des langues mortes: voilà pourquoi il eft arrivé & il arrive encore que les verfions de la bible fe châtient, & s'épurent par une fage critique qui étudie le fens, pefe les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de fagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans quelques-uns des fiecles précédens. Mais, nous le répétons, ces expreffions ne font pas le livre; & quoiqu'on puiffe nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en eft pas moins une bible fidele, authentique & canonique; parce que la foi ne dépend pas fans doute des progrès de la grammaire, & que les revifeurs modernes n'ont pu s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toujours eues devant les yeux pour être leurs guides & la bafe de leur travail. La bible, telle que nous l'avons, eft donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être; elle n'a jamais été autre qu'elle eft préfentement, & ne fera jamais rien de plus. Emanée de l'Efprit-faint, il faut qu'elle foit immuable comme lui, pour être à jamais & comme par le paffé, le premier monument de la religion, & le livre facré de l'inftruction des nations.

Si une multitude de cabaliftes, de têtes creufes & fuperftitieufes ont cependant été dans cette opinion, que le texte facré nous cache des fciences profondes, des vérités fublimes, ou une morale myftique enveloppée fous une apparence hiftorique, & qu'il y faut chercher toute autre chofe que ce que le fimple vulgaire y voit, ce n'eft qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les fources dans le génie de ces langues primitives; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions infenfées prouve en effet qu'on ne fauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des fens que préfente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit, ont dû produire, comme nous avons dit, ces fciences abfurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la fable & à la mythologie, en réalifant & perfonnifiant les fens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En fe familiarifant par-là avec l'illufion & l'erreur, l'on s'eft infenfiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abufant de leur valeur, & en les déguifant par des métathefes & des anagrammes. Le premier pas a conduit au fecond, & l'hiftoire a de même été regardée comme une énigme fcientifique & comme le voile de la fageffe & de la morale. Telle a été fans doute l'origine de tous les fonges myftiques & cabaliftiques des chimeres, qui depuis une multitude de fiecles ont eu un regne prefque continu. Il eft à la vérité prefque éteint, mais on connoît encore des efprits foibles qui en refpectent la mémoire.

Nous n'avons point ici eu en vue de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles fens dans les livres faints. Les évangéliftes & les faints docteurs de la primitive églife, qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toujours été un abus. Mais ce qui étoit fans doute le don particulier de ces premiers âges du chriftianifme, & ce qui étoit l'effet d'une lumiere furnaturelle dans les apôtres & leurs fucceffeurs, n'appartient pas à tous les hommes: pour trouver le double fens d'un livre infpiré, il faut être infpiré foi-même; & dans un fiecle auffi religieux qu'éclairé, on doit porter affez de refpect à l'infpiration pour ne point l'affecter lorfqu'on n'en a point une miffion particuliere. A quoi d'ailleurs pourroit fervir de chercher de nouveaux fens dans les livres de la bible? Depuis tant de milliers d'années qu'ils font répandus par tout le monde, ils font connus fans doute, ou ne le feront jamais: il eft donc temps de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puifque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre; puifque les cabaliftes & les myftiques s'y font épuifés par leur illufion, & s'en font à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens refpectables de l'antiquité en littérateurs, en philofophes même, & en hiftoriens de l'efprit humain.

C'eft, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les favans.

Ces livres & cette langue, quoique consacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux rêveries & aux faux mystères des petits génies : c'est à la solide philosophie à les revendiquer à son tour, pour en faire l'objet de ses veilles, pour étudier dans la *langue hébraïque* la plus ancienne des langues savantes, & pour en tirer en faveur de la raison & du progrès de l'esprit humain, des connoissances qui correspondent dignement à celles qu'y ont puisées dans tous les temps la morale & la religion.

* HÉBRAISME, subst. m. (*Gram.*) maniere de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers ; ce sont les caracteres de l'antiquité & de l'indigence. *Voyez les articles* HÉBRAÏQUE, LANGUE, & IDIOTISME.

* HÉBRAIZANT, particip. pris subst. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particuliere de la langue hébraïque, c'est un *hébraïzant*. Mais comme les Hébreux étoient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient prescrites, & à toutes les minuties de la loi, on dit aussi d'un observateur trop scrupuleux des préceptes de l'évangile, d'un homme qui suit en aveugle ses maximes, sans reconnoître aucune circonstance où il soit permis à sa raison de les interpréter, c'est un *hébraïzant*.

HEBRE, (*Géogr. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend son nom des tournans qu'il a dans son cours, suivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens aient tant parlé, & dont ils aient dit si peu de chose. Pline, *livre XXXIII, chap. iij*, le nomme entre les rivieres qui rouloient des paillettes d'or : ce fleuve a toujours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X, v.* 85.) nous en assure :

Nec si frigoribus mediis, Hebrumque *bibamus*.

Et Horace enchérissant sur son ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace :

.... Hebrusque *nivali compede vinctus*.
Ep. III, v. 3.

M. Delisle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mœriza*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a sa source au pié du mont Dervent, traverse la Romanie, passe à Philippoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & se décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégarisse, vis-à-vis de Samandraki. (*D. J.*)

HÉBREU, subst. m. (*Hist. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui descendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez* HÉBRAÏQUE, LANGUE & JUIFS.

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier.*

HÉBRON, *ou* CHÉBRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dont il est beaucoup parlé dans l'ancien testament. Elle étoit située sur une hauteur, à 22 milles de Jérusalem vers le midi, & à 20 milles de Bersabée vers le nord. Elle fut assignée aux prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de refuge. David y établit le siége de son royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* est aujourd'hui décoré d'une grande mosquée, où les mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans son voyage de la terre-sainte, avoue (*liv. IV, ch. xviij.*) qu'il n'a jamais pu voir *Hébron* ; & les détails qu'il en donne, ne sont fondés que sur les relations d'un de ses amis. (*D. J.*)

* HEBRUUN, subst. m. (*Navig.*) C'est en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont besoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelle un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, *ou* HECAERGE, adj. pris subst. (*Gram. & Mythol.*) épithete qu'Homere donne souvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois : mais elle convient sur-tout à Apollon qui étoit aussi dieu de la lumiere. Elle signifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe des bois, sœur d'Opis.

* HECALE, surnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécale-*

ſies, *voyez* HÉCALESIES, & on le déſignoit par *Jupiter Hécale*.

HÉCALESIES, ſubſt. fém. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré ſous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuſe de quelques écoles. (*D. J.*)

HÉCATE, ſubſt. f. (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Rien n'eſt plus incertain que ſa naiſſance; Muſée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plupart prétendent qu'elle étoit fille de Perſée & d'Aſtérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs, avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* eſt la même que Proſerpine, que Diane, & que la Lune; c'eſt-à-dire qu'elle avoit trois noms, celui de la *Lune* dans le ciel, de *Diane* ſur la terre, & de *Proſerpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle eſt appellée *la triple Hécate*; ou la déeſſe à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la repréſentoit tantôt par trois figures adoſſées les unes aux autres; tantôt par un ſeul corps qui porte trois têtes & quatre bras, diſpoſés de maniere que de quelque côté qu'on ſe tourne, chaque tête a ſes deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un fouet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrieme on lui met un ſerpent, parce qu'elle préſidoit à la ſanté, dont le ſerpent eſt le ſymbole.

On la peignoit à trois faces, ſuivant quelques mythologiſtes, à cauſe des trois faces que la lune fait voir dans ſon cours; & ſelon d'autres, parce qu'elle domine ſur la naiſſance, ſur la ſanté, & ſur la mort: entant qu'elle regne ſur la naiſſance, c'eſt Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la ſanté, c'eſt Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Héſiode parle d'*Hécate* comme d'une déeſſe terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainſi dire, le deſtin de la terre entre ſes mains, qu'elle diſtribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préſide au conſeil des rois, aux accouchemens & aux ſonges.

Elle étoit auſſi la déeſſe des magiciennes & des enchantereſſes; c'eſt pour cela qu'on la fait mère de Circé & de Médée: du moins dans Eurypide, cette derniere, avant de commencer ſes opérations magiques, invoque *Hécate* ſa mere. Elle paſſoit encore, comme je l'ai dit, pour la déeſſe des ſpectres & des ſonges: Ulyſſe voulant ſe délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut ſoin de lui conſacrer un temple en Sicile.

Enfin, ſelon le ſcholiaſte de Théocrite, *Hécate* étoit la déeſſe des expiations; & ſous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des ſtatues dans les carrefours, où elle étoit appellée *Trivia*. Auſſi Lycophron l'appelle Κυνοσφαγὴς, & Ovide ſemblablement *canum mactatrix*: Etienne de Byſance & Suidas parlent de l'antre où on lui faiſoit ces ſortes de ſacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en pluſieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec ἑκατὸν, *cent*, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à la fois, ou plutôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les ames de ceux qui avoient été privés de la ſépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, conſultez *Meurſius* ſur Lycophron, *Servius* ſur Virgile, *Barthius* ſur Stace, & *Voſſius* ſur l'idolâtrie. (*D. J.*)

HÉCATÉSIES, ſubſt. f. pl. *Hecateſia*, (*Antiq.*) fêtes & ſacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faiſoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déeſſe: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conſéquence de cette idée, ils célébroient réguliérement ſa fête avec un grand concours de peuple, & lui dreſſoient devant leurs maiſons des ſtatues

appellées ἐνάτα. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censée présider, & ce repas se nommoit *le repas d'Hécate*, Εκάτης δεῖπνον.

Mais ces repas publics étoient sur tout destinés pour les pauvres; & même dans les sacrifices à Hécate, il y avoit toujours un certain nombre de pains & d'autres provisions, que leur distribuoient les sacrificateurs : c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur subsistance, au rapport du scholiaste d'Aristophane. On dressoit les tables, autant qu'il étoit possible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient consacrées à la déesse, surnommée par cette raison *Trivia*; les sacrifices qu'on lui offroit portoient aussi le même nom.

Dans la plupart de tous les autres sacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *issues*, étoit réservée pour la nourriture des personnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des usages admirables dans leur police : tandis qu'ils sévissoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, sans le secours des hôpitaux qu'ils ne connoissoient pas; & leurs sacrifices servoient tout ensemble à la religion & au soutien de ceux qui se trouvoient dans le besoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, sub. m. sing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens : il étoit composé de trente jours, & commençoit à la premiere nouvelle lune après le solstice d'été; ce qui répond selon les uns au mois de septembre, & selon d'autres, à la fin de notre mois de juin ou au commencement de juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*; & les Macédoniens *Loüs*.

L'auteur du grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens se nommoit anciennement *Chronius* à cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des temps le mois *Chronicon* fut appellé *Hécatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hécaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil demeure davantage sur l'horizon, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocration, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hécatombæon* à cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athènes pendant son cours.

Au reste comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres des mois des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HECATOMBE, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot : mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toujours *hécatombe* un sacrifice de cent bêtes de même espece, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, *& cætera hujusmodi animalia centena feriebantur*.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même temps sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand événement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponnèse faisoient ensemble une *hécatombe*, c'est-à-dire, qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hécatombe* : « c'étoit, dit Athénée, une véritable *hécatombe*, & non pas de celles qui en portent faussement le nom »; ce qui prouve

qu'on appelloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes*; par exemple, Balbin, à la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna sur le champ une *hécatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de ἑκατὸν, *cent*, & de βȣς, *bœuf*; d'autres dérivent ce terme de ἑκατὸν, *cent*, & de πȣς, *pié*; & selon ceux-ci, l'*hécatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe*: d'autres enfin le dérivent simplement du mot ἑκατομβὴ, qui veut dire *un sacrifice somptueux*. (*D. J.*)

HÉCATOMBÉES, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appellée de-là *hécatombéon*. Les Athéniens surnommoient Apollon *hécatombée*: les habitans de la Carie & de l'isle de Crete appelloient aussi Jupiter de la même maniere, au rapport d'Hesychius. (*D. J.*)

HÉCATONCHIRES, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains: c'est ainsi qu'on désigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

HÉCATONPÉDON, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long; l'étymologie de ἑκατον, *cent*, & πȣς, *pié*, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

HECATONPHONIE, s. f. (*Antiq.*) fête que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de ἑκατον, *cent*, & φονέυω, *je tue*. Ils offroient après cet exploit un sacrifice du même nom. Pausanias, *l. IV*, rapporte d'Aristodème ou Aristomède de Corinthe, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais Plutarque révoque en doute cette triple *hécatonphonie*. (*D. J.*)

HECATOMPYLE ou HECATOMPYLOS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes sous les Arsacides, qui y faisoient leur résidence. Ptolomée, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97^d de longit. & à 37^d 20′ de latit. Ce n'est donc pas Ispahan située à 32^d 20′ de latit. ce n'est pas non plus Yesd. Diodore de Sicile, *l. IV*, *cap. xxviij*, parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été aussi nommée *Hécatompyle* à cause de ses cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, s. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes: c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théatre de Pompée à Rome. (*D. J.*)

* HECHE, s. f. (*Art méchan.*) espece de barriere ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECHINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, dans la principauté de Hohenzollern, sur la riviere de Starzel: une branche des princes du pays en prend le surnom, & y fait sa résidence. C'est une ville catholique romaine, où l'on trouve des chanoines de saint Jacques, & des religieux de saint François. L'on trouve bien autre chose dans la ville de résidence des Hohenzollern, qui regnent en Prusse. (*D. G.*)

HECKSTEDT ou HETTSTÆDT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Mansfeld, sur la Wipper. Elle jouit de beaucoup de droits municipaux, & est très-riche par la fertilité de ses environs; aussi a-t-elle fait jadis plus d'une fois un objet de dispute entre les électeurs de Saxe & les évêques de Halberstadt. Elle est du grand bailliage d'Eisleben. (*D. G.*)

HECLA, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette isle, dans le district appellé *Rangerval-Syssel*. Si l'on en croit M. Anderson dans sa description d'Islande, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant plusieurs siecles sans discontinuer, & présente toujours un coup d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent: mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan; elles sont dûes à

M. Horrebon, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infideles. M. Horrebon nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La derniere éruption commença le 13 février 1693, & dura jusqu'au mois d'août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xiv^e^ siecle, il n'y en eut point du tout dans le xv^e^ & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jeter des flammes, après quoi il n'en jeta qu'une seule fois dans le xvj^e^ siecle, & deux fois dans le xvij^e^; il conclut de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu souterrein eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebon qui écrivoit en 1752, ajoute qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout auprès. M. Anderson avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebon dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudians de Coppenhague, qui voyageoient dans la vue d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-temps marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toujours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jeter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernieres éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toujours demeuré tranquille. *Voyez* Horrebon, *descript. de l'Islande*, § 8, & *voyez* VOLCAN. (—)

* HECTÉE, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixieme partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subst. & adj. (*Médecine.*) épithete que l'on donne à une espece de fievre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec ἑκτικὸς, & celui-ci de ἕξις, *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme, une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *hétique*, & l'*h* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HECTOR, (*Myth.*) fils de Priam & d'Hécube, passoit pour le plus fort & le plus vaillant des Troyens. Homere nous donne une preuve de sa force prodigieuse: *Hector* trouva devant la porte du camp des Grecs une grosse pierre, que deux hommes des plus robustes auroient de la peine à lever de terre pour la mettre sur un chariot: il la leva seul très-facilement, la jeta contre le milieu de la porte, qu'il enfonça avec un fracas horrible, & fit tomber le monstrueux rocher bien au-delà du mur. C'est que Jupiter, ajoute le poëte, avoit rendu la pierre légere. Les oracles avoient prédit que l'empire de Priam ne pourroit être détruit tant que vivroit le redoutable *Hector*. Pendant la retraite d'Achille, il porta le feu jusques dans les vaisseaux en-

nemis, & tua Patrocle qui voulut s'oppoſer à ſes progrès. Le deſir de venger la mort de Patrocle, rappella Achille au combat. A la vue de ce terrible guerrier, Priam & Hécube tremblerent pour la vie de leur fils; ils lui firent les plus vives inſtances pour l'engager d'éviter le combat avec Achille. Mais il eſt inexorable, & lié par ſon deſtin, dit Homere, il attend ſon rival. Alors Jupiter prenant ſes balances d'or, met dans leurs baſſins les deux deſtinées d'*Hector* & d'Achille, & les élevant de ſa main toute puiſſante, il examine leur poids, celle d'*Hector* plus peſante, emporte la balance & ſe précipite dans les enfers; & dès ce moment, Apollon abandonne ce prince. Achille ôte donc la vie à *Hector;* & par une barbarie qui ſe reſſent des mœurs groſſieres de ces temps-là, il attache à ſon char le cadavre du vaincu, le traîne indignement pluſieurs fois autour de la ville, & après avoir aſſouvi ſa vengeance & ſa cruauté ſur un ennemi mort, il vend le corps à Priam qui vient en ſuppliant juſques dans ſa tente le lui demander, ou plutôt l'acheter par de riches préſens. Apollon qui l'avoit protégé dans ſon vivant, à la priere de Vénus, prit ſoin de ſon corps après ſa mort, & empêcha qu'il ne fût déchiré, ni même défiguré par les mauvais traitemens d'Achille. Philoſtrate dit que les Troyens, après avoir rebâti leur ville, rendirent à ce héros les honneurs divins: on le voit repréſenté ſur leurs médailles, monté ſur un char tiré par deux chevaux, tenant une pique d'une main, & de l'autre le palladium. Le portrait d'*Hector* étoit fort commun chez les Grecs & chez les Romains, & les traits de ſon viſage & de toute ſa figure devoient être bien empreints dans leur imagination, s'il eſt vrai ce que raconte Plutarque, dans la *Vie d'Aratus*, qu'un jeune Lacédémonien reſſembloit ſi fort à *Hector*, que le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tous côtés comme à un ſpectacle, tant la figure & les traits du viſage d'*Hector* étoient connus, même de la populace. La foule étoit ſi grande, que le pauvre garçon fut jeté par terre & foulé aux piés. C'étoit pluſieurs ſiecles après la priſe de Troye. (+)

HÉCUBE, (*Myth.*) fille de Ciſſéis, roi de Thrace, & ſœur de Théano, prêtreſſe d'Apollon, épouſa Priam, roi de Troye, dont elle eut Hector, Pâris, Déiphobe, Hélenus, Politès, Antiphe, Hipponoüs, Polydore, Troïle; & quatre filles, Creüſe, Polixene, Laodice, Caſſandre. Ces enfans infortunés (Virgile en compte cinquante) périrent preſque tous ſous les yeux de leur mere, pendant le ſiége ou après la ruine de Troye. *Hécube*, dans le partage des eſclaves, échut à Ulyſſe. Lorſqu'on vient lui annoncer ſon ſort (dans les *Troyennes* d'Euripide), elle jette de grands cris, en verſant des torrens de larmes; elle hait & mépriſe Ulyſſe; elle l'a vu ramper à ſes piés, lorſque ce prince ayant été ſurpris à Troye, déguiſé en eſpion, ſupplia *Hécube* de le dérober à une mort certaine; & ſe voir enſuite deſtinée à être l'eſclave d'Ulyſſe, c'eſt pour elle le comble de l'infortune. Avant de quitter le rivage de Troye, elle a la douleur de voir périr Aſtianax ſon petit-fils, dont elle eſt chargée de faire les funérailles; elle eſt conduite chez Polymneſtor, roi de Thrace, à qui Priam avoit confié ſon fils Polydore, & apprenant auſſitôt la mort funeſte de ce fils, tranſportée de rage contre Polymneſtor, auteur de cette mort, elle demande à lui parler en ſecret; elle l'attire au milieu des femmes Troyennes qui ſe jettent ſur lui avec des fuſeaux ou des aiguilles, & l'aveuglent, tandis qu'elle tue elle-même les deux enfans du roi. Les gardes du prince étant accourus au bruit, tirérent *Hécube* hors du palais & la lapiderent. On montroit encore du temps de Strabon le lieu de ſa ſépulture dans la Thrace, qu'on appelloit le *tombeau du chien*. D'autres racontent ſa mort différemment. Ulyſſe partant *incognito* pour retourner à Ithaque, laiſſa ſa captive dans le camp des Grecs. La malheureuſe princeſſe qui préféroit la mort à la honte de l'eſclavage, ne ceſſa d'accabler tous les Grecs d'injures & de malédictions, pour obtenir par-là la mort qu'elle ſouhaitoit; elle y réuſſit: les Grecs la lapiderent, & firent courir le bruit qu'elle avoit été changée en chienne, pour marquer la rage & le déſeſpoir où ſes malheurs l'avoient réduite. On croit pourtant qu'Ulyſſe fut l'auteur de la mort d'*Hécube;* car, étant

étant arrivé en Sicile, il fut tellement tourmenté de songes funestes, que, pour appaiser les dieux, il fit bâtir une chapelle à *Hécube* dans un temple d'Hécate. Il y a dans *Euripide* deux tragédies dont *Hécube* fait le principal sujet; l'une porte son nom, & l'autre est intitulée : *les Troyennes*. Dans celle-ci c'est une reine privée de la couronne, & réduite à l'esclavage avec les dames Troyennes, que les vainqueurs se partagent entr'eux au sort, pour les faire passer sur leurs vaisseaux. Dans la premiere, c'est une princesse la plus malheureuse qui fût jamais, puisqu'outre l'esclavage, elle a encore la douleur de voir égorger son fils Polydore & sa fille Polixene. (+)

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HEDEMARKEN, (*Géogr.*) district de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Christiania, formant, avec celui d'Ofterdalen, une prévôté ecclésiastique de vingt-six paroisses. C'est de tous les cantons du royaume le plus fertile en grains : l'on y en cultive avec succès de toutes les especes, & il n'y manque ni fourrages ni légumes; l'on y a de même beaucoup de poissons. L'ancienne & importante ville de Hammer, détruite de fond en comble par les Suédois en 1567, étoit située sur le lac de Miæsen; dans l'enceinte de ce canton : plus grande & plus peuplée qu'aucune autre de la contrée, elle étoit honorée d'un siége épiscopal & décorée d'une cathédrale magnifique, & elle pouvoit mettre 1800 hommes sous les armes. Son évêché a été transféré à Opslo. L'on trouve au reste dans l'isle de Hovindsholm, dépendante de ce district, une sorte de pierre puante, que les Allemands appellent *schweinstein*, & qui passe pour avoir effectivement l'odeur de la fiente de porc.

HÉDÉMUORA, *Hedemora*, (*Géog.*) ville de Suede dans le Westerdal, sur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Gestricie, de l'Uplande & de la Westmanie. Elle est à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Usal. *Long.* 33, 50; *lat.* 6, 14. (*D. J.*)

HÉDÉRACÉ, adj. (*Anat.*) On donne cette épithete au plexus pampiniforme, composé de la veine & de l'artere spermatique qui s'unissent aux testicules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) *voyez* PAMPINIFORME.

HÉDÉTAINS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne Tarragonoise. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani*, & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragosse & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HÉDICROON, *& plus communément* HÉDYCROI, (*Pharmacie.*) trochisques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloës, de schænante, roseau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalsamum, vrai baume deJudée, cannelle, costus arabique, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, saffran, spicanard, cassia-lignea, de chacun six gros; amome en grappe, douze gros; mastic, un gros : mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec suffisante quantité de vin d'Espagne, pour en faire des trochisques selon l'art.

Ces trochisques n'ont d'autre usage en pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plupart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYCOME, (*Musiq. des anc.*) air de flûte, suivant lequel on dansoit. *Voyez* EPIPHALUS, (*Musiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

HÉDYPNOIS, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soutenus d'un calice qui devient dans la suite un fruit ressemblant à un melon. Ce fruit renferme deux sortes de semences; les unes ont une tête en forme de brosse, & sont placées dans le milieu de la fleur; les autres sont terminées par une sorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & sont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capsules. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

La plus commune espece, nommée simplement *hedypnoïs annua* par les botanistes, a les feuilles assez semblables à celles de la chicorée sauvage, sinueuses & rudes : sa tige soutient en son sommet une tête presque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils sont tombés, cette

tête devient un fruit fermé à peu près comme un petit melon, qui, en mûriſſant, s'ouvre & laiſſe paroître deux ſortes de graines ; celles qui ſont vers le milieu ont un chapiteau ou une broſſe de poils ordinairement fort rudes; mais les graines qui ſont à la circonférence, ſe terminent en haut par un petit rebord membraneux, & ſont enchaſſées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & paſſe pour apéritive; ſi on la tranſplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute ſon âcreté. (*D. J.*)

HEDISARUM, ou SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) eſt une plante qui s'éleve à trois piés de haut, dont les feuilles reſſemblent à celles de la régliſſe; ſes fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroiſſent en été, elles naiſſent en épis ſur des pédicules qui ſortent des aiſſelles des feuilles, & elles ſont ſoutenues chacune par un calice dentelé : des gouſſes aſſez groſſes renferment des ſemences, & naiſſent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante ſur les montagnes, & elle ſe cultive aiſément dans les jardins. (*K*)

HÉEL, & par les François HEILA, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe dans la Caſſubie, à l'embouchure de la Viſtule dans la mer Baltique, ſujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Long.* 37; *latit.* 54, 53. (*D. J.*)

HÉEMER, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en Allemagne. Le *héemer* eſt de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre ſeiltens ; il faut vingt-quatre *héemers* pour le driclink, & trente-deux pour le féoder. *Voyez achteling*, *ſeilten*, *drink*, & *féoder*. *Dictionn. de Commerce.* (G)

HEENVLIET, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, & dans l'iſle d'Ooſtvorn, ſur la Borniſſe. (*D. G.*)

HEEPEN, (*Géogr.*) diſtrict des états Pruſſiens, au comté de Ravensberg, dans la Weſtphalie, en Allemagne ; il abonde en fauve, en gibier & en poiſſons. L'on y fabrique beaucoup de toiles, & on les y blanchit avec beaucoup de ſuccès. (*D. G.*)

HEERDLING, ſ. m. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matiere compoſée d'un peu de fer, d'arſenic & d'étain, qui ſe dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain, pendant la fuſion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mêlange que ſe formoit le zinc. M. Lehmann penſe que le *héerdling* eſt une combinaiſon de fer, d'arſenic, & d'une grande quantité de phlogiſtique. *V.* le *traité de la formation des métaux.* (—)

HEERENVEEN, (*Géogr.*) grand & beau bourg des Provinces-Unies, dans la Friſe & dans le Zevenvolden, au Schoterland : il eſt ſi conſidérable & ſi riant, qu'on lui donne le ſurnom de *Haie en Friſe* : la tourbe de ſon voiſinage paſſe pour la meilleure de la province. (*D. G.*)

HEERINGEN, ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolſtadt, ſur la riviere de Helm : elle eſt munie d'un château que les comtes de Hohenſtein firent bâtir l'an 1327, & elle préſide à un bailliage riche en grains & en fourrages, & poſſédé par moitié entre la maiſon de Schwartzbourg & celle de Stollberg. (*D. G.*)

HEGAU, (*Géogr.*) c'eſt le ſecond des cinq cantons de la nobleſſe de Suabe en Allemagne ; il eſt ſitué dans l'entre-deux du Danube & du lac de Conſtance, & on le joint à ceux d'Algau & de Bodenſée. (*D. G.*)

* HÉGÉMONÉ, ſ. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens ; l'autre étoit Auxo : c'étoit auſſi un des ſurnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit repréſentée portant des flambeaux ; elle étoit honorée ſous cette forme & ſous ce titre en Arcadie, où elle avoit un temple. *Voy.* HÉGÉMONIES, *article ſuivant.*

HÉGÉMONIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui ſignifie *conductrice* : elle portoit des flambeaux, dit Pauſanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, ou HEIGER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Naſſau, ſur la Dill.

HÉGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, ſelon Ptolo-

mée : quelle est cette ville ? nous n'en savons rien. Quelques-uns cependant assurent que c'est Lignitz en Silésie ; mais cette décision est insoutenable, par les raisons suivantes: 1°. Les deux positions ne s'accordent point ; la *longit.* d'*Hégetmatia*, selon Ptolomée, est 39, 40, 11 ; *latit.* 50 : la *longit.* de Lignitz est 33, 50 ; *lat.* 51, 55. De plus, du temps de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de villes : il est vrai qu'il se sert du nom de *ville* pour désigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, s. f. (*Chronol.*) fameuse époque des Arabes & des Musulmans. Le mot *hégire*, ou plutôt *hégiratan* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magistrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donnée de ce célebre fondateur d'une fausse religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troisieme empereur des Sarrasins, & que les Arabes commencerent à compter leurs années depuis le jour de l'évasion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 juillet de l'an de J. C. 622, sous le regne de l'empereur Héraclius : jusqu'à l'établissement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la derniere guerre considérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la chose le mérite, il faut remarquer 1°. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans est purement des mois lunaires, qui sont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils : de sorte que l'année commune est de trois cens cinquante-quatre jours : 2°. qu'ils ont une période de trente ans, composée de dix-neuf années & d'onze surabondantes, c'est-à-dire, qui sont de trois cens cinquante-cinq jours. Ces années surabondantes sont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29 ; les autres, savoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, *&c.* sont ordinaires : 3°. il faut observer que cette année lunaire des Mahométans est plus courte d'onze jours que notre année solaire & grégorienne, qui est de trois cens soixante-cinq jours ; ainsi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cens cinquante-deux jours, & par conséquent environ un an grégorien : donc trente-trois années arabes font trente-deux années grégoriennes, ou environ ; & par une méthode qui suffit pour l'histoire, afin de désigner à peu près les temps, on peut faire une trente-troisieme année intercalaire, & recommencer ainsi de trente-trois en trente-trois ans : 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matiere & éviter les erreurs, il faut remarquer que la premiere année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 juillet 622 de notre ére ; la seconde au 4 juillet 623 ; la troisieme au 23 juin 624 ; & ainsi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en plusieurs manieres les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'est-à-dire, trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

Premiere maniere. Il faut prendre le nombre donné d'années de l'*hégire*, & le réduire en une somme de jours, réduire ensuite ces jours en années grégoriennes de trois cens soixante-cinq jours ; c'est-à-dire, voir combien 365 est dans le nombre de jours trouvé ; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centieme, à quoi l'on n'ajoute rien ; au contraire, à chaque centaine d'année il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajouter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit sera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Autre maniere. Il faut ajouter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622 ; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné ; c'est-à-dire, multiplier ce nombre par 11, ajouter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette somme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la somme d'années trouvées d'abord ; le restant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Troisieme maniere. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoutez-y 621, puis retranchez de la somme autant de fois 1 que 33 est compris dans le nombre de l'*hégire* donné : la raison de cette soustraction est que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que sur trente-trois il s'en faut une année à peu près, c'est-à-dire, que trente-trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire*, par la même raison, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajouter au restant autant de fois 33 que 33 est contenu de fois dans ce restant.

Donnons des exemples. Vous voulez savoir quelle est l'année 960 de l'*hégire* ; ajoutez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 est vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960; négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il restera 1552, qui est l'année de l'ére chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous savoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Musulmans en 1758? retranchez 621 de 1758, il restera 1137. Or 33 est 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoutez seulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année présente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ére chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra servir à ce dessein. Il suffit pour l'entendre, de savoir qu'après avoir ajouté 621 à l'année de l'*hégire*, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

33 .	1	363 .	11	693 .	21	1023 .	31
66 .	2	396 .	12	726 .	22	1056 .	32
99 .	3	429 .	13	759 .	23	1089 .	33
132 .	4	462 .	14	792 .	24	1122 .	34
165 .	5	495 .	15	825 .	25	1155 .	35
198 .	6	528 .	16	858 .	26		
231 .	7	561 .	17	891 .	27		
264 .	8	594 .	18	924 .	28		
297 .	9	627 .	19	957 .	29		
330 .	10	660 .	20	990 .	30		

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C., il faut premiérement ajouter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précede, qui est 726, l'on soustrait le nombre qui lui répond, savoir 22, de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ére chrétienne.

757
621
——
1378
22
——
1356

} Ainsi l'an 757 de l'*hégire* de Mahomet est l'an 1356 depuis la naissance de J. C.

Cette soustraction se fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celle des Chrétiens, il faut retrancher 1 an sur 33, 2 sur 66, 3 sur 99, 4 sur 132, *&c.*

Mais ceux qui voudront des calculs d'une savante chronologie, faits dans la derniere exactitude, doivent consulter les tables dressées par le P. Riccioli, dans sa *chronolog. réform. Voyez* aussi, sur la matiere que nous traitons, Scaliger, *de emendat. tempor.* Petau, *de doctrinâ tempor. cap. l.* & *lib. VII, cap. xij*, ou son *ration. tempor. part. II, lib. IV, cap. xv.* (*D. J.*)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, situé entre le Danube, le Rhin, & le lac de Constance, dans la Suabe.

* HÉGUMENES, s. m. (*Hist. ecclés.*) archimandrites, abbés supérieurs de monasteres chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'église grecque*, la formule d'institution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles sont toutes deux en Franconie, sur les bords du Mein.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarsen, au duché de Holstein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du bas-Palatinat, avec une université fondée au quatorzieme siecle; on ne sait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie : on sait seulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'agrandit en 1392. L'é-

lecteur Robert Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'avisa de donner au pape. Le château des électeurs est auprès de la ville. Les François la saccagerent en 1688, malgré sa vaste tonne qui contient deux cens quatre foudres, & toutes les espérances qu'on avoit fondées sur sa prospérité. Il semble que cette ville ait été bâtie sous une malheureuse constellation, car elle fut ruinée dans un même siecle pour avoir été fidelle à l'empereur, & pour lui avoir été contraire, toujours à plaindre de quelque maniere que les affaires aient tourné.

Heidelberg est au pié d'une montagne, sur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* selon Harris, 27, 36, 15; *lat.* 49, 36.

Je connois trois savans, natifs de *Heidelberg*, dont les noms sont illustres dans la république des lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jacques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint professeur en théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Amsterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toujours attaché, dans ses commentaires & dans ses sentimens, au simple texte de l'écriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuste dans Samuel Desmarets son collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus savans hommes du dix-septieme siecle dans la connoissance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, soit *in-fol.* soit *in-4°.* Le P. Nicéron vous en donnera la liste; la plus considérable est sa description du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Thes. reg. elect. Brandeburgicus selectus*, *Colon. March.* 1696, 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans sa jeunesse une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'est fait un nom très-célebre par ses ouvrages pleins d'érudition. Il passa sa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windford, chez Isaac Vossius son neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle passion pour les objets de son goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conservée, il s'y rendit, & y resta deux ans. Il travailloit alors à un grand glossaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues septentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage, unique en son genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les soins du savant anglois Edouard Lyc. On doit encore à Junius la paraphrase gothique des quatre évangélistes, corrigée sur les manuscrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité *de pictura veterum*, n'a pas besoin de mes éloges; je dirai seulement que la bonne édition est de Rotterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuscrits à l'université d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être son biographe. (*D. J.*)

HEIDELSHEIM, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin, au bailliage de Bretten, dans le Craichgau, sur le Saltzbach: elle est fort ancienne, & se nommoit autrefois *Hadolfsheim.* (*D. G.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, sur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maison de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm N. E. *Long.* 31, 54; *lat.* 48, 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE ou HEIDUC, s. m. (*terme de relation*), nom d'un fantassin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *hussarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des seigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortége des grands du pays, la mode est venue, sur-tout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelques *heiduques* à leur service, & marchant autour d'un carrosse. Ils sont vêtus, chaussés, & armés du sabre à la hongroise, avec une sorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne sont, & une moustache pour relever leur mine guerriere.

Quelques soldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, se sont rendus redoutables aux voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'est qu'un même nom diversement écrit, & qui change de signification selon les occasions où l'on s'en sert. Un *heiduque* dans une armée de hongrois, est un fantassin; dans l'équipage & à la suite d'un seigneur, c'est un domestique & une espece de valet-de-pié. Dans les bois, c'est un voleur de grand chemin, qui détrousse les passans. (*D. J.*)

HEILA. *Voy.* HEEL.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie sur une riviere de même nom.

HEILIGE-LAND, *ou* L'ISLE-SAINTE, *INSULA SANCTA*, (*Géog.*) isle de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holstein depuis 1713, & le roi de Danemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long.* 25, 54; *lat.* 50, 28. (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géogr.*) ville de la Prusse brandebourgeoise, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Géogr.*) port & petite ville d'Allemagne sur la mer Baltique en basse Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'isle de Fémeren. *Long.* 28, 50; *lat.* 54, 30. (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Prusse, dans la province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg. *Long.* 38, 22; *latit.* 54, 47. (*D. J.*)

HEILIGENSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichsfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle est au confluent de la riviere de Gessled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Eisenach. *Long.* 27, 42; *lat.* 51, 30. (*D. J.*)

HEILSPERG, (*Géogr.*) *Heilsperga*, ville ruinée de la Prusse Polonoise sur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie fait sa résidence. *Long.* 39, 11; *lat.* 54, 6. (*D. J.*)

HEIMDALL, s. m. (*Mythologie.*) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il est fils de neuf vierges qui sont sœurs; on l'appelloit aussi le *dieu aux dents d'or*; il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé *le fort céleste*; il étoit le gardien des dieux, & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares disoient qu'il dort moins qu'un oiseau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui : il entend l'herbe croître sur la terre, & la laine sur les brebis. Il a une trompette qui se fait entendre par tous les mondes. Il paroît que sous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la vigilance. *Voy.* l'*Edda des Islandois, ou la mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HEIMSEN, (*Géogr.*) petite ville de Suabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHSSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville de même nom, en Suisse, chez les Grisons, près du Rhin, entre Razun & Furstenau.

HEKIM EFFENDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-seigneur & de son serrail. Lorsqu'une sultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au travers d'un voile dont le lit est entouré; s'il est besoin de lui tâter le pouls, c'est au travers d'un linge fin qu'on jette sur le bras de la sultane. *Voyez* Cantemir, *hist. Ottomane.*

HÉLA, s. f. (*Hist. anc. & Mythologie.*) C'est ainsi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déesse de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un séjour appellé *niflheim* ou l'*enfer*. Son palais étoit l'angoisse; sa table, la famine; ses serviteurs, l'attente & la lenteur; le seuil de sa porte, le danger; son lit, la maigreur & la maladie : elle étoit livide, & ses regards inspiroient l'effroi.

Il paroît que c'eſt du mot *héla* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils ſe ſervent pour déſigner l'*enfer*. *Voyez* l'*introduction à l'hiſtoire de Danemarck*, *par M.* Mallet.

HÉLAS, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples ſont à plaindre, lorſqu'ils ſont mal gouvernés! *Hélas*, que les ſoldats ſont à plaindre, quand ils ſont commandés par un mauvais général! *Voyez l'article* INTERJECTION.

HELAVERDE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, ſelon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa *long.* eſt à 91, 30; *lat.* 35, 15. (*D. J.*)

HELCESAITE. *Voyez* ELCESAÏTE.

HELDER, (*Géogr.*) petite iſle dépendante de la Hollande ſeptentrionale, dans le Zuyderſée, entre celle de Wieringen & la pointe occidentale de la Friſe.

HÉLENE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlévement, par Pâris, a cauſé la guerre & la ruine de Troye, eſt connue de tout le monde. Tous les hiſtoriens & les poëtes en ont parlé : les charmes & la beauté de cette infidelle ont paſſé en proverbe; Homere lui-même raconte « que les vieillards, conſeillers de Priam, n'eurent pas plutôt apperçu cette belle créature, qu'ils ſe dirent les uns aux autres : Faut-il s'étonner que les Grecs & les Troyens ſouffrent tant de maux pour une beauté ſi parfaite? elle reſſemble véritablement aux déeſſes immortelles ». Eurypide aſſure que Ménélas, au ſortir de Troye, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorſqu'il vit venir cette femme enchantereſſe, de ſorte qu'il reçut ſes embraſſemens.

Le même poëte, dans cette tragédie, nous repréſente *Hélene* vertueuſe; les Lacédémoniens intéreſſés à accréditer cette opinion, lui conſacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déeſſe, dit Pauſanias : Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raiſon de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Hélene*, ne ſavent pas comment elle mourut; ce fut dans l'iſle de Rhodes, & voici de quelle maniere. Polixo, dont le mari avoit péri au ſiége de Troye, regardant *Hélene* comme la cauſe de ſon veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain, pour l'étrangler, & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien exécuté; mais les Rhodiens, touchés de cette injuſtice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le *temple d'Hélene Dendritis*, & c'eſt à Pauſanias que nous devons encore cette particularité.

Iſocrate a fait le panégyrique d'*Hélene*, dans lequel il aſſure qu'elle acquit non-ſeulement l'immortalité, mais une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres, Caſtor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Iſocrate, & non d'après Eurypide, que Théodoret devoit attaquer les païens pour avoir érigé des temples à *Hélene*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traverſé ſa vie, qu'ils les imputoient au deſtin & à la fortune; qu'ils ſavoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux hiſtoriens, qu'*Hélene* avoit été retenue à Memphis chez le roi Protée; enfin que les Troyens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princeſſe, ni leur perſuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduiſant ainſi ces événemens, afin que Troye fût ſaccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entiere attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

HÉLENE, (*Géog. anc.*) iſle de Grece dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, ſelon Pauſanias, *l. III*, *ch. xxij*, qui l'appelle *Cranaé* : la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle eſt à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute : « Comme nous y étions arrivés, un de nos voyageurs ſe reſſouvint que ce fut dans cette iſle de *Cranaé*, ou de *Spatara*, que la belle Hélene accorda ſes faveurs à Pâris; & il nous dit que ſur le rivage de la terre-ferme qui eſt à l'oppoſite, cet heureux amant avoit fait bâtir, après cette conquête, un

temple à Vénus, pour lui marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna le nom de *Migonitis* à cette Vénus & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé : Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point, il fit mettre seulement aux deux côtés de Vénus les images de deux autres divinités, celle de Thétis & celle de la déesse Praxidice, comme qui diroit la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affront impuni ». Tout ce détail de M. de la Guilletiere est d'autant meilleur qu'il est tiré de Pausanias.

Il y a eu plusieurs autres lieux nommés *Hélene*. 1°. Une isle de la mer Egée; 2°. une isle de la Grece entre les Sporades; 3°. une ville de Bithynie; 4°. une ville de la Palestine; 5°. une fontaine de l'isle de Chio; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui est la Canche. (*D. J.*)

HÉLENE (SAINTE), *Géog.* isle de la mer Atlantique, qui a six lieues de circuit; elle est haute, montueuse, & entourée de rochers escarpés. Les montagnes qui se découvrent à 25 lieues en mer, sont couvertes la plupart de verdure & de grands arbres, comme l'ébénier, tandis que les vallées sont fertiles en toutes sortes de fruits, & d'excellens légumes; les arbres fruitiers y ont en même temps des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs; les forêts sont remplies d'orangers, de limoniers, de citronniers, &c. Il y a du gibier & des oiseaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui est sauvage. La mer y est fort poissonneuse; la seule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y sont monstrueusement grosses.

Cette isle fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de sainte Hélene. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparerent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Espérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en saisit; & depuis, les Anglois l'ont possédée, & l'ont mise en état de se bien défendre. *Long.* selon Halley, 11, 32, 30; *lat. mérid.* 16.

Il y a une autre isle de ce nom dans l'Amérique septentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

HELENIUM, s. m. (*Hist. anc. Botan.*) chez les botanistes modernes, la plante qu'ils appellent en latin *helenium* ou *enula campana*, est notre aunée en françois. *Voy.* AUNÉE.

Mais il est bien étrange que Théophraste & Dioscoride, tous deux Grecs, aient nommé *helenium* des plantes entiérement différentes. Théophraste met son *helenium* au rang des herbes dont on faisoit des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du serpolet. Dioscoride, au contraire, donne à son *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles semblables à celles de notre bouillon-blanc; de sorte que par-là sa description convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui sont molles, velues en dessous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrémité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes est amere, & Horace appelle la sienne *aigre*; il dit :

> ——— *Quum crapulâ plenus*
> *Atque* acidas *mavult* inulas.

La raison de cette différence viendroit de ce que ce poëte parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédiens, de la maniere apparemment que Columelle l'enseigne, *lib. XII*, *cap. xlvj.* Il faudroit donc alors traduire le passage d'Horace : « Puni de sa gloutonnerie par le mal qu'elle lui cause, il cherche à se ragoûter par de l'aunée préparée ».

Pour ce qui regarde Pline, il a rejeté dans sa description de l'*helenium* celle de Dioscoride, a emprunté la sienne de Théophraste, & autres auteurs grecs, & en même temps il a adopté les vertus & les qualités que Dioscoride donne à la plante qu'il décrit sous le nom d'*helenium*; ainsi faisant erreurs sur erreurs, il a encore donné lieu

à

à plusieurs autres de les renouveller d'après lui. Il importe de se ressouvenir dans l'occasion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (*D. J.*)

HÉLÉNOPHORIES, adj. pris subst. fêtes ainsi appellées, parce qu'on y portoit des vases de jonc & d'ozier, qu'on appelloit *hélenes*.

HÉLÉNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville épiscopale d'Asie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naissance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'est plus rien aujourd'hui. (*D. J.*)

HÉLÉPOLE, s. m. (*Art milit. & Hist.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place assiégée.

Ce mot vient du grec ἑλέπολις, qui est composé des mots ἑλεῖν, *prendre*, & πόλις, *ville*.

L'*hélépole* étoit une tour de bois composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les breches, pour y faire passer les soldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a plusieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la description du fameux *hélépole* de Démétrius le Poliorcete au siége de Rhodes. Voici celle de Diodore.

« Démétrius ayant préparé quantité de matériaux de toute espece, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. La base en étoit quarrée. Chaque face avoit 50 coudées. Sa construction étoit un assemblage de poutres équarries, liées avec du fer; les poutres distantes les unes des autres, d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu pour donner de l'aisance à ceux qui devoient pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en mouvement par le moyen de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient de deux coudées d'épaisseur, & armées de fortes bandes de fer. ..... » Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, & hauts à peu près de cent coudées, tellement penchés les uns vers les autres, que la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit que neuf », (On croit que par ces lits il faut entendre les solives qui soutenoient le plancher de chaque étage, c'est le sentiment de M. de Folard.) « Trois côtés de la machine étoient couverts de lames de fer, afin que les feux lancés de la ville ne pussent l'endommager. Chaque étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur & d'une figure proportionnée à la grosseur des traits de la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, & contre lequel les coups lancés par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à porter aux soldats les munitions nécessaires, & l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras & la confusion, trois mille quatre cens hommes poussoient cette machine, les uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force & pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite, facilitoit beaucoup le mouvement ».

Vegece donne aussi une sorte de description de ces especes de tours, qu'on va joindre à celle de Démétrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

« Les tours, dit Végece, sont de grands bâtimens assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des ennemis; leur largeur se proportionne sur la hauteur: quelquefois elles ont trente piés en quarré, quelquefois quarante ou cinquante, mais leur hauteur excede les murs & les tours de pierre les plus élevés. Elles sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses

masses. La place est dans un danger évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles : ses étages se communiquent en dedans par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en breche. Le milieu contient un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en dehors, se place tout d'un coup entre la tour & le haut du mur, & fait un passage aux soldats pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fleches, de traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en est venu-là, la place est bientôt prise. Quelle ressource reste-t-il à des gens qui se confioient sur la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voient tout-à-coup une plus haute sur leur tête » ? Végece, *traduction de* Segrais. *Voyez* (*Pl. XII de fortification*) une tour avec son pont & son bélier. (*Q*)

HÉLER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, *&c.* (*Z*)

HÉLEUTÉRIENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César, *de bell. Gall. lib. VII, cap. lxxv.* Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois ; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy ; *Ruteni*, le Rouergue ; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Vélay. (*D. J.*)

HELGAFELS, (*Géogr.*) montagne d'Islande, au quartier occidental de cette isle, vers le cap de Snæfel ; c'est-là que les anciens habitans du pays croyoient qu'ils alloient passer après la mort une vie bienheureuse. (*D. G.*)

HELGELAND, (*Géogr.*) jurisdiction de Norwege, dans la préfecture de Drontheim, au bailliage de Nordlhand : c'est la plus étendue de la province, la plus fertile, & la mieux peuplée : il y a une prévôté de cinq paroisses, & deux vice-pastorats de seize églises ; l'on en exporte quantité de beurre, de bois & de poisson ; & tels sont les avantages naturels de ce canton sur ses voisins, qu'envisagé comme habité bien long-temps avant les autres, on a voulu le faire passer sous le nom de *Halogia*, pour l'Ogygie d'Homere, & Othin ou Oddin pour le héros de l'*Odyssée*. (*D. G.*)

HELGON, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, conquit la Suede sur Halvard. Il y régna avec un sceptre de fer ; le mépris qu'il avoit pour ses sujets n'éclate que trop dans la loi qu'il publia, par laquelle un assassin payoit une amende moins forte pour le meurtre d'un Suédois que pour celui d'un Danois. Enfin, il céda à Attilus cette couronne comme indigne de lui ; mais le royaume de Suede demeura tributaire du Danemarck. Ce fut vers la fin du deuxieme siecle que ce prince mourut. (*M. DE SACY.*)

HÉLI, *offrande*, (*Hist. sacr.*) grand sacrificateur & juge des Juifs, descendoit d'Ithamar, second fils d'Aaron, dans la famille duquel la souveraine sacrificature étoit entrée, après que celle d'Eléazar en eut été dépouillée. Il commença à conduire le peuple l'an du monde 2848, & fut en grande considération parmi les Juifs ; mais Ophni & Phinées, ses enfans, étoient le scandale du peuple, par leur mauvaise conduite & leur prévarication dans le sacré ministere. *Héli* qui n'ignoroit pas leurs désordres, se contentoit de les réprimander avec douceur, au lieu d'employer une juste sévérité à les punir. Dieu, irrité des crimes des fils & de la criminelle indulgence du pere, fit enfin éclater les maux dont il menaçoit depuis long-temps la maison d'*Héli*. Ophni & Phinées furent mis à mort par l'épée des Philistins, l'arche d'alliance tomba entre les mains des ennemis, & *Héli* lui-même, apprenant cette derniere nouvelle, tomba de sa chaise & se rompit le cou, l'an du monde 2888. C'est ainsi que commencerent à s'accomplir les menaces que Dieu avoit fait faire à *Héli*. Dieu lui ayant promis que sa famille seroit privée de la souveraine sacrificature, cette prédiction s'accomplit sous Salomon, lorsque Abiathar, qui descendoit d'*Héli*, fut déposé de la souveraine sacrificature, donnée à Sadoc, de la branche d'Eléazar : *Ecce dies veniunt, & præcidam brachium tuum & brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tuâ omnibus diebus : & videbis æmulum tuum in templo.... & non erit senex*

in domo tuâ omnibus diebus. *Héli* eſt l'image de ces paſteurs indolens, à qui l'habitude & le grand âge ôtent le ſentiment de leurs propres crimes & de ceux des autres. Ils laiſſent vivre leurs enfans ſpirituels dans le déſordre, avec une complaiſance cruelle pour eux & pour ceux dont ils diſſimulent les plaies, puiſqu'elle attire, ſur les uns & ſur les autres, les plus terribles jugemens de Dieu. Ces paſteurs, ainſi qu'*Héli*, ont à la vérité des vertus, mais ils manquent d'une qualité eſſentielle à leur état qui eſt le zele de la gloire de Dieu, & le courage pour s'oppoſer ſans aucun reſpect humain au torrent de l'iniquité.

Héli, nommé dans S. Luc comme le dernier des aïeux de J. C. ſelon la chair, eſt peut-être le même que S. Joachim, pere de la ſainte Vierge, connu dans pluſieurs monumens anciens, *Luc III*, 23. (+)

HÉLIADES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) filles du ſoleil & de Clymene, ſelon les poëtes. Elles furent, ajoutent-ils, ſi ſenſiblement affligées de la mort de leur frere Phaéton, que les dieux, touchés de pitié, les métamorphoſerent en peupliers, ſur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaétuſe & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée ſur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une eſpece de gomme qui reſſemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HÉLIANTHEME, ſ. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe; le calice a pluſieurs feuilles, il en ſort un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique : ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des ſemences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a pluſieurs eſpeces, & Miller en compte une quinzaine qui ſont cultivées dans les jardins d'Angleterre ſeulement; mais il nous ſuffira de décrire ici la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine eſt blanche, ligneuſe; ſes tiges ſont nombreuſes, grêles, cylindriques, couchées ſur terre & velues; ſes feuilles ſont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyſſope, terminées en pointe mouſſe, oppoſées deux à deux, vertes en deſſus, blanches en deſſous, portées ſur de courtes queues.

Ses fleurs ſont au ſommet des tiges, diſpoſées comme en longs épis, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes, en roſe, à cinq pétales, qui renferment pluſieurs étamines jaunes, & qui ſortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le piſtil ſe change en un fruit triangulaire, aſſez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rouſſes. Le pédicule de chaque fleur porte à ſa baſe une petite feuille longuette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle paſſe pour vulnéraire & aſtringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ſes feuilles ſont d'uſage; ſes feuilles ſont remplies d'un ſuc gluant, qui rougit légérement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*hélianthème* ordinaire dont nous parlons, avec l'*hélianthème* à tubercules, *helianthemum tuberoſum, eſculentum*, qui eſt un genre de plante tout différent : ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Aſtronomie.* Le lever d'un aſtre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorſque cet aſtre ou cette planete ſort des rayons ou de la lumiere du ſoleil qui l'offuſquoit auparavant par ſa trop grande proximité de cet aſtre.

Le coucher *héliaque* ſe dit du coucher d'un aſtre qui entre dans les rayons du ſoleil, & qui devient inviſible par la ſupériorité de la lumiere de cet aſtre.

Un aſtre ſe leve *héliaquement*, lorſqu'après avoir été en conjonction avec le ſoleil & avoir diſparu, il commence à s'en éloigner aſſez pour redevenir viſible le matin avant le lever du ſoleil. On dit qu'un aſtre ſe couche *héliaquement*, lorſqu'il approche du ſoleil au point de devenir inviſible; de ſorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne ſont qu'une apparition & une diſparition paſſageres, cauſées par le moins ou le plus de proximité d'un aſtre au ſoleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'est-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes : il faut une distance d'environ 20 deg. & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse. *Voyez* LUNE, PLANETE, & ÉTOILE. *Voyez aussi* ACHRONIQUE, COSMIQUE. *Harris* & *Chambers*. (O)

HÉLIAQUES, subst. m. pl. (*Antiq.*) fête & sacrifices qu'on faisoit dans l'antiquité, en l'honneur du soleil, que les Grecs nommoient ἥλιος. Son culte passa des Perses en Cappadoce, en Grece, & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choses à en dire, que nous renvoyons aux *articles* MITHRAS & MITHRIAQUES. (*D. J.*)

HÉLIASTE, sub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athènes.

Le tribunal des *héliastes* n'étoit pas seulement le plus nombreux d'Athènes, il étoit encore le plus important, puisqu'il s'agissoit principalement dans ses décisions, ou d'interpréter les loix obscures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliastes* étoient ainsi nommés, selon quelques-uns, du mot ἁλίζω, *j'assemble* en grand nombre, & selon d'autres, de ἥλιος, *le soleil*, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert, qu'on nommoit ἡλιαία.

Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des *héliastes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cens juges. *Voyez* THESMOTHETES. Selon Harpocration, le premier de ces deux nombres se tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cens se tiroit de trois, selon M. Blanchard, un des membres de l'académie des inscriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les thesmothetes, pour remplir le nombre de quinze cens, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les assemblées des *héliastes* n'étoient pas fréquentes, puisqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires ; & l'exercice des tribunaux réglés.

Les thesmothetes faisoient payer à chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de présence ; ce qui revient à deux sesterces romaines, ou une demi-drachme ; c'est de-là qu'Aristophane les appelle en plaisantant, *les confreres du Triobole*. Le fond de cette dépense se tiroit du trésor public, & cette solde s'appelloit μισθὸς ἡλιαστικός. Mais aussi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard ; & s'ils se présentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil, & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air, les juges avoient du feu ; le roi indiquoit l'assemblée, & y assistoit ; les thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit, & prenoit sa place, à mesure qu'il étoit appellé. Ensuite si les exégetes, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées, ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qui devoit se traiter dans l'assemblée.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *héliastes*, est le serment que prêtoient ces juges entre les mains des thesmothetes. Démosthene nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate : en voici la forme, & quelques articles principaux.

« Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

» Je jugerai selon les loix & les décisions du peuple d'Athènes & du sénat des cinq cens.

» Je ne donnerai point mon suffrage pour l'établissement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

» Je ne consentirai point à ce qui pourra être dit ou opiné, qui puisse donner atteinte à la liberté du peuple d'Athènes.

» Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont été condamnés à mort.

» Je ne forcerai point à se retirer ceux à qui les loix & les suffrages du peuple & du tribunal, ont permis de rester.

» Je ne me préſenterai point, & je ne ſouffrirai point qu'aucun autre, en lui donnant mon ſuffrage, entre dans aucune fonction de magiſtrature, s'il n'a au préalable rendu ſes comptes de la fonction qu'il a exercée.

» Je ne recevrai point de préſent dans la vue de l'exercice de ma fonction *d'héliaſte*, ni directement, ni indirectement, ni par ſurpriſe, ni par aucune autre voie.

» Je porterai une égale attention à l'accuſateur & à l'accuſé; & je donnerai mon ſuffrage ſur ce qui aura été mis en conteſtation.

» J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérès; & ſi je viole quelqu'un de mes engagemens, je les prie d'en faire tomber la punition ſur moi & ſur ma famille; je les conjure auſſi de m'accorder toutes ſortes de proſpérités, ſi je ſuis fidele à mes promeſſes ».

Il faut lire dans Démoſthene la ſuite de ce ferment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à ſa cauſe. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pauſanias, nous euſſent expliqué pourquoi dans ce ferment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs ſuffrages nous eſt connue : il y avoit une ſorte de vaiſſeau ſur lequel étoit un tiſſu d'oſier, & par-deſſus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un quarré-long, qui large par le haut, ſe retréciſſoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos égliſes.

L'urne de bois nommée κύριος, étoit celle où les juges jetoient le ſuffrage de la condamnation de l'accuſé; celle de cuivre nommée ἄκυρος, recevoit les ſuffrages portés pour l'abſolution.

C'eſt devant le tribunal *des héliaſtes*, que fut traduite la célebre & généreuſe Phrynée, dont les richeſſes étoient ſi grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Aléxandre, ſi on vouloit lui faire l'honneur d'employer ſon nom dans une inſcription qui en rappellât la mémoire. Ses diſcours, ſes manieres, les careſſes qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la ſauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en ſéduiſant les perſonnes de tout âge.

Ce fut encore dans une aſſemblée des *héliaſtes*, que Piſiſtrate vint ſe préſenter couvert des bleſſures qu'il s'étoit faites, auſſi-bien qu'aux mulets qui traînoient ſon char. Il employa cette ruſe pour attendrir les juges contre ſes prétendus ennemis, qui jaloux, diſoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il ſoutenoit ſes intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amuſoit à la chaſſe. Il réuſſit dans ſon deſſein, & obtint des *héliaſtes* une garde, dont il ſe ſervit pour s'emparer de la ſouveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette conceſſion, que Solon qui étoit préſent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (*D. J.*)

HÉLICE, ſ. f. *en Aſtronomie.* C'eſt une conſtellation appellée plus ordinairement *la grande ourſe. Voyez* OURSE. (*O*)

HÉLICE, eſt la même choſe que *ſpirale*; mais ce dernier mot eſt plus uſité. *Voyez* SPIRALE. (*O*)

HÉLICE, (*Géogr. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux. 1°. *Hélice* étoit une ancienne ville de Thrace ſur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponneſe dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Theſſalie. 4°. Ce mot déſigne dans Feſtus Auvienus, *Orat. Marit. v.* 588, un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus.* Cet étang eſt l'étang de Thau. (*D. J.*)

HÉLICES ou VRILLES, ſub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainſi les petites volutes ou caulicoles qui ſont ſous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui ſont tortillées enſemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccina* à Rome. (*P*)

HELICHRYSUM, ſub. maſ. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le diſque de la fleur contient pluſieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, ſupporté par un

placenta nu : le tout eſt renfermé dans un calice écailleux, luiſant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 eſpeces d'*hélichryſum*, entre leſquelles celle que nous nommons IMMORTELLE, paſſe pour avoir des vertus en médecine. *Voyez* IMMORTELLE.

Pluſieurs eſpeces d'*hélichryſum* ſe trouvent dans les jardins de plaiſance. Celle que les botaniſtes appellent *hélichryſum*, *flore ſuave rubente*, y fait un grand ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ſes fleurs. L'*hélichryſum* oriental eſt une eſpece précieuſe, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant ; on en orne les chapelles en Portugal & en Eſpagne. L'*hélichryſum* d'Afrique, *hélichryſum arboreum*, *Africanum*, *ſalviæ folio*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réuſſit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve juſqu'à douze & quinze piés de hauteur. Tous les autres *hélichryſum* d'Afrique forment de jolis arbriſſeaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enſeigne la méthode.

Le nom *hélichryſum* ſignifie *or de ſoleil*, parce que le calice de cette plante eſt d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (*D. J.*)

HÉLICITES, ſub. maſc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vij[e] ſiecle : ils menoient une vie ſolitaire, & enſeignoient que le ſervice divin conſiſtoit en de ſaints cantiques, & de ſaintes danſes avec les religieuſes, à l'exemple de Moyſe & de Marie, ſur la perte de Pharaon. *Exod.* 15. Alexand. Roſſ. *Traité des religions.* (*G*)

HÉLICOIDE, adj. *terme de Géométrie.* Parabole *hélicoïde*, ou ſpirale parabolique, eſt une ligne courbe, qui n'eſt autre choſe que la parabole commune apollonienne, dont l'axe eſt plié & roulé ſur la circonférence d'un cercle. *Voyez* PARABOLE. La parabole *hélicoïde* eſt donc la ligne courbe qui paſſe par les extrémités des ordonnées à la parabole, leſquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en queſtion.

Suppoſez, par exemple, que l'axe de la parabole commune ſoit roulé ſur la circonférence du cercle *BDM*. (*Planc. coniq. fig.* 11.) pour lors la ligne courbe *BFGNA*, qui paſſe par les extrémités des ordonnées *CF*, & *DG* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, conſtitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou *ſpirale.*

Si l'arc *BC* pris pour abſciſſe eſt appellé x, & que la partie *CF* du rayon, priſe pour ordonnée, ſoit appellée y, & qu'on faſſe le paramede de la parabole $= l$, la nature de cette courbe ſe trouvera exprimée par cette équation $l\,x = y\,y$. *Voyez* COURBE & EQUATION. *Chambers.* (*O*)

HÉLICON, (*Muſique inſtrum. des anc.*) Ptolomée *liv. II*, *chap.* 2, des Harmoniques, décrit ainſi cet inſtrument, dont les anciens muſiciens ſe ſervoient pour montrer le rapport des conſonnances.

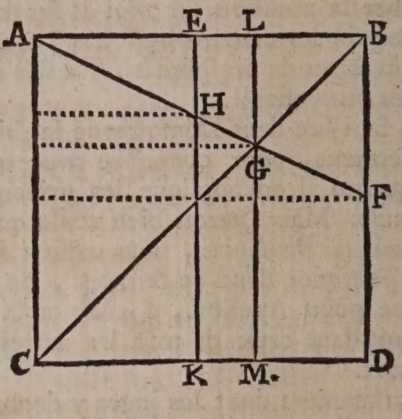

Coupez en deux parties égales en *E* & *F* les côtés *AB*, *BD* du quarré *ABDC*. Joignez *AF* & *BGC*. Par les points *E* & *G*, menez *EHK*, *LGM* paralleles à *BD* ou *AC*.

AC eſt double de *BF* & de *FD*; *BF* eſt double de *EH*; donc *AC* eſt quadruple de *EH*, & par conſéquent *HK* eſt les trois quarts de *AC*, ou *AC* eſt à *HK* comme 4 à 3. A cauſe des triangles équiangles *CDB*, *CMG*; *CD* eſt à *CM* comme *DB* à *MG*. Mais à cauſe des triangles équiangles *ABF*, *ALG*; *AB* eſt à *AL* comme *BF* à *LG* ; & puiſque *AB*, *CD*; *AL*, *CM* ſont égales, *DB* eſt à *MG* comme *BF* à *LG*; & *alternando*, *DB* eſt à *BF* comme *MG* à *LG*. Or *DB* eſt double de *BF* ; donc auſſi *MG* eſt double de *LG* ; & par conſéquent *LG* eſt le tiers, & *MG* les deux tiers de *LM* ou *AC* ; ou bien *AC* eſt à *LG* comme 3 à 1, & à *MG* comme 3 à 2.

Ayant donc tendu quatre cordes à l'unisson sur les lignes *AC*, *EK*, *LM* & *BD*, & posé un chevalet de *A* en *H*, *G*, & *F*, on aura toutes les consonnances & de plus l'intervalle du ton majeur. Car

HK sera la quarte de *AC*, puisque *AC* est à *HK* comme 4 à 3; l'intervalle de quarte se trouvera encore de *GM* à *FD*, & de *LG* à *EH*.

MG sonnera la quinte de *AC*, car *AC* est à *MG* comme 3 à 2 : *FD* sera encore la quinte de *HK*, & *LG* de *BF*.

L'octave se trouvera de *AC* en *FD*; on en trouvera aussi une entre *MG* & *GL*; *FB* & *EH*.

La raison de l'octave à la quarte, qui est de 8 à 3, se trouvera de *GM* à *HE*.

L'intervalle de l'octave à la quinte sera fourni par les cordes *AC* & *LG*, car elles sont entr'elles comme 3 à 1; on trouvera cet intervalle encore une fois entre *KH* & *HE*.

La double octave, dont le rapport est de 4 à 1, se trouvera entre *AC* & *EH*.

Enfin on trouvera l'intervalle du ton majeur entre *HK* & *GM*; car ces lignes sont comme 9 à 8.

Si l'on prenoit les parties *EH*, *LG* & *BF* sur *AC*, on auroit les mêmes consonnances avec la seule corde *AC*, mais alors il faudroit transporter continuellement le chevalet aux différens points de division.

Voici un autre *hélicon* aussi tiré de Ptolomée.

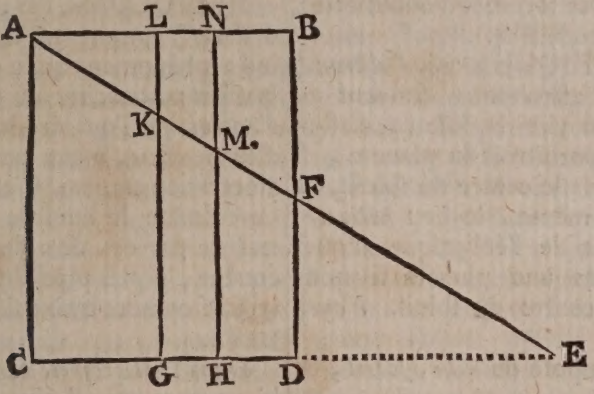

Soit un parallélogramme quelconque *ABCD*, dont les côtés opposés *AB*, *CD* représentent les traverses où tiennent les cordes. Prolongez *CD* en *E* ensorte que *CD* soit égale à *DE* : coupez *CD* en *G* & *H* en deux & en trois parties égales; & tendez à ces points *G*, *H*, *D*, des cordes paralleles à *AC* & à l'unisson entr'elles & avec *AC*. Alors mettant sous ces cordes un chevalet commun de *E* en *F*, *MKA*, vous aurez de nouveau toutes les consonnances, & l'intervalle du ton majeur. Car à cause des lignes *DF*, *HM*, *GK* paralleles entre elles & à la base *AC*,

Comme *CE* est à *ED*, ainsi *CA* est à *DF*, qui est par conséquent la moitié de *CA* & donne l'octave;

Comme *CE* à *EG*, ainsi *AC* à *GK*, qui est par conséquent les trois quarts de *AC*, & donne la quarte au-dessus;

Comme *CE* à *EH* ainsi *AC* à *HM* qui en est donc les deux tiers & qui sonne la quinte de *AC*;

Comme *EG* à *CH*, ainsi *KG* à *HM*: mais *EG* est les trois quarts de *EC*, & *EH* en est les deux tiers : donc *EG* est à *EH* comme $\frac{3}{4}$ à $\frac{2}{3}$, comme 9 à 8, & il y a un ton majeur de *KG* à *HM*.

Ce dernier *hélicon* a de commode qu'en fixant le chevalet en *E*, on peut le faire tourner & le poser où l'on veut, sans rien changer aux proportions, seulement on rend tous les tons plus aigus. (*F. D. C.*)

* HÉLICON, s. m. (*Géog.*) montagne de Béotie, voisine du Parnasse & du Cythéron; elle étoit consacrée à Apollon & aux Muses. La fontaine Hypocrène en arrosoit le pié; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura*, ou *Zagaya*. Elle est située dans la Li-

vadie; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle infpire, en font bien éloignés.

* HÉLICONIADES *ou* HÉLICONIDES, fub. f. pl. (*Mytholog.*) furnom que les poëtes donnent aux Mufes. Il eft emprunté du mont Hélicum qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* HÉLICON.

HELICOSOPHIE, fub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appellé ainfi l'art de tracer des hélices ou des fpirales. *Voyez dans l'hiftoire de l'académie des fciences de* 1741, la defcription de différens compas propres à cet objet. (*O*)

* HELINGUE, fub. fém. (*Corderie.*) bout de corde attachée d'une de fes extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* CORDERIE.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. (*Aftron.*) épithete que les aftronomes donnent au lieu d'une planete vue du foleil, c'eft-à-dire au lieu où paroîtroit la planete, fi notre œil étoit dans le centre du foleil; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* eft le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete fi nous étions placés au centre du foleil. *Voyez* LIEU.

Ce mot eft compofé de ἥλιος, *foleil*, & de κέντρον, *centre*.

C'eft pourquoi le lieu *héliocentrique* n'eft autre chofe que la longitude d'une planete vue par un œil placé dans le foleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete eft l'angle que la ligne menée par le centre du foleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *KLM* (*Pl. Aftron. fig.* 62, n°. 2.) repréfente l'orbite de la terre autour du foleil, & qu'un cercle *ANBn*, repréfentant l'orbite de la planete, foit placé de maniere qu'il foit incliné fur le plan de l'autre; quand la planete fe trouve en *N*, ou en *n*, lefquels points font appellés *les nœuds*, la planete paroîtra dans l'écliptique, & par conféquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*, alors étant vue du foleil *R*, elle paroîtra décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaifon de la ligne *RP* fur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & fa mefure fera l'angle *PRq*, la ligne *Pq* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toujours en augmentant jufqu'à ce que la planete arrive au point *A*, qu'on appelle *limite*, & qui eft à 90 degrés des nœuds. *Voyez* LIMITE. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant jufqu'à ce que la planete arrive au point *N*. Enfuite elle augmentera jufqu'à ce que la planete arrive au point *B* oppofé au point *A*. Enfin, elle diminuera de nouveau jufqu'à ce que la planete arrive au point *n*, &c. *Chambers.* (*O*)

HÉLIOCOMETE, fub. fém. (*Aftron. & Phyf.*) comme qui diroit comete du foleil; phénomene qui a été remarqué quelquefois au coucher du foleil. Sturmius & d'autres qui l'ont vu, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le foleil reffemble alors à une comete. C'eft une longue queue ou colonne de lumiere attachée & comme traînée par cet aftre dans le temps qu'il fe couche, à peu près de la même maniere qu'une comete traîne fa queue. *Voyez* COMETE.

Dans l'*héliocomete* obfervée à Grypfwald le 15 mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le foleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du foleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large: fa largeur avoit plus de cinq diametres du foleil, & elle fuivoit la même route que le foleil: fa couleur étoit jaune près du foleil, & s'obfcurciffoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que fur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute fa force l'efpace d'une heure, & diminua enfuite fucceffivement & par degrés. *Harris & Chambers.*

Ce phénomene paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BORÉALE. (*O*)

HELIODORE, (*Hift. du Bas-Empire.*) *Voyez* CASSIODORE.

HÉLIOGABALE (MARCUS-AURELIUS-ANTOINE

ANTOINE BASSIEN), *Hist. de l'empire romain*, étoit fils de l'empereur Marcus-Antoninus Baffien, plus connu fous le nom de *Caracalla*. Macrin qui avoit envahi l'empire, fut maffacré par fon armée qui proclama le jeune *Héliogabale*. Il avoit été ainfi furnommé, parce que pendant fa jeuneffe les Phéniciens l'avoient confacré prêtre du foleil. Quoiqu'il n'eût que feize ans, le fénat, par une baffe adulation, lui déféra le titre d'Augufte; fon caractere impétueux le précipita dans tous les excès. Il ne reconnut d'autres loix que fes volontés momentanées. Sa mere & fon aïeule avoient reçu le titre d'Augufte avec lui : cet honneur ne lui parut pas fuffifant; il voulut qu'elles affiftaffent aux délibérations du fénat, & qu'elles donnaffent leur voix après les confuls. Il établit fur le mont Quirinal une efpece de fénat compofé de femmes, dont fa mere eut la préfidence. Cette femme, fans décence dans fes mœurs, y donnoit des leçons & des exemples de proftitution : elle prononçoit des arrêts fur les ajuftemens & les modes. Les femmes les plus honnêtes, dans la crainte de lui déplaire, renonçoient à la fimplicité innocente de leur parure pour fe vêtir en courtifannes. L'empereur abruti dans la plus fale débauche, fommeilloit dans fon palais, où il n'admettoit que ce que Rome avoit de plus abject & de plus corrompu. Quiconque avoit un refte de pudeur, ou de la naiffance, en étoit exclu. Les cochers, les comédiens, les pantomimes & les hiftrions compofoient fa cour, & tous pour lui plaire cherchoient à fe diftinguer par leurs rafinemens dans les voluptés & par leurs excès de débauches. Ce fut ce qui lui mérita le furnom de *Sardanapale* des Romains. Gannis qui avoit élevé fon enfance, crut avoir droit de lui faire des remontrances fur fes défordres. *Héliogabale*, pour fe délivrer de l'importunité de fa cenfure, lui plongea fon épée dans le fein. Quoiqu'il n'eût aucun fentiment de religion, il prenoit un fingulier plaifir dans la pompe des cérémonies facrées. Son extravagance s'étendoit jufque dans le culte religieux: plein d'indifférence pour les anciennes divinités du Capitole, il fit venir de Phénicie le fimulacre du dieu Elagabal, & il exigea qu'on lui rendît un culte exclufif. C'étoit une pierre brute qui avoit la forme d'un cône, avec des figures tracées par le caprice & qui paroiffoient myftérieufes à force d'être ridicules. Les anciens temples furent dépouillés de leurs plus riches ornemens, pour embellir celui qui fut confacré à ce nouveau dieu. Son délire religieux fut encore pouffé plus loin: il y avoit à Carthage une ftatue de la Lune qui attiroit des adorateurs de toutes les contrées de l'Afie & de l'Afrique; il la fit tranfporter pour la placer dans le temple qu'il venoit de conftruire : il ne garda aucune retenue dans fon extravagance; & pour mieux honorer fon dieu, il le maria avec la Lune. Ces noces furent célébrées avec magnificence dans Rome & les provinces : ceux qui refuferent de prendre part à cette fête, expirerent dans les tortures. Tandis qu'il fignaloit fon zele pour une divinité bizarre, il violoit fans pudeur ce que l'ancienne religion avoit de plus refpectable. Il époufa publiquement une veftale : cette union facrilége excita un fcandale général. Il crut impofer filence à la cenfure, en difant qu'il n'y avoit point d'union plus fainte que celle d'un prêtre du Soleil avec une prêtreffe de Vefta. Sa vie fut un perpétuel délire : une extravagance diffipée offroit le fpectacle d'une nouvelle. Comme il étoit réguliérement beau, il eut la manie de paffer pour femme. Il annonça publiquement fon nouveau fexe; & en cette qualité, il époufa un de fes officiers qu'il répudia pour paffer dans le lit d'un de fes efclaves. De forte qu'on lui appliqua le reproche fait à Jules-Céfar, qu'il étoit la femme de tous les maris & le mari de toutes les femmes. Son inconftance le promenoit d'objets en objets. Chaque année il répudioit une femme pour en prendre une nouvelle. Ses organes émouffés par une continuelle jouiffance, lui infpirerent le dégoût de la fatiété. Sans frein dans fes paffions, tout ce qui étoit outré lui paroiffoit digne d'un empereur : il ne fe déroboit à l'ennui qu'en fortant de l'ordre. Quelquefois il invitoit à fa table huit boiteux, huit chauves, huit borgnes & huit vieillards caffés : cet affemblage lui caufoit un plaifir délicieux, parce qu'il étoit

bizarre. Quelquefois il préparoit un fomptueux feftin où il invitoit les hommes les plus vils, & après les avoir bien enivrés, il les expofoit pour être la pâture des bêtes féroces. Ses prodigalités épuiferent le tréfor public : il fallut multiplier les impôts pour remplir le vuide caufé par fes profufions. Rome & les provinces obéiffoient en tremblant, à un monftre qui les gouvernoit avec un fceptre de fer. Les efprits étoient fans énergie & fans courage; le fénat n'étoit rempli que d'efclaves foumis aux caprices d'un defpote impitoyable. L'armée qui l'avoit autrefois proclamé empereur, fe repentit de fon choix: elle appella à l'empire Alexandre Sévere, & tout le peuple applaudit à cette nomination. *Héliogabale* auffi bas dans l'adverfité qu'il avoit été infolent dans la fortune, defcendit aux plus humbles prieres pour fléchir les foldats. N'ayant pu les vaincre par l'éclat de fes promeffes, il vit ce qu'il avoit à craindre de leurs menaces. Cet empereur voluptueux qui n'avoit dormi que fur des fleurs, alla fe cacher dans les latrines, où il fut découvert par des foldats, avec fa mere qui tâchoit de le confoler en mêlant fes larmes aux fiennes. Ils s'embraffoient l'un & l'autre, lorfqu'on leur trancha la tête. La mere étoit la plus coupable, puifqu'elle lui avoit donné l'exemple de la diffolution. Les débauches du fils étoient moins criminelles, & pouvoient être rejetées fur fa jeuneffe & fon inexpérience : il n'avoit que dix-huit ans, lorfqu'il perdit la vie & l'empire; il avoit régné trois ans neuf mois & quatre jours. Leurs cadavres, après avoir été traînés ignominieufement dans le cirque, furent jetés dans le Tibre. (*T—N.*)

HÉLIOGNOSTIQUES, fub. m. pl. (*Théolog.*) fecte juive, ainfi appellée du nom grec ἥλιος, qui fignifie *foleil*, & γινώσκω, *je connois* ; parce que ceux qui la compofoient, reconnoiffoient le foleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient prife des Perfes. Il falloit que cette fuperftition fût bien ancienne parmi les Juifs, puifque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (*G*)

HÉLIOMETRE, fub. maf. *ou* ASTROMETRE, (*Aftron.*) inftrument inventé en 1747 par le favant M. Bouguer, de l'académie royale des fciences, pour mefurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jufqu'à préfent les diametres des aftres, particuliérement ceux du foleil & de la lune. *Voyez* MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'aftronomie, fait de quelle importance il eft pour fa perfection de connoître d'une maniere précife les diametres des aftres; cependant jufqu'à préfent on n'avoit trouvé aucun moyen de les mefurer avec jufteffe; jufques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'académie en 1748, qu'on eft fi éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il fe pourroit faire que ces deux planetes différaffent plus de la forme fphérique, que n'en diffère la terre; fans cependant qu'on s'en fût encore apperçu. L'inftrument de M. Bouguer, fupplée à ce qui manquoit en cette partie à l'aftronomie. On pourra par fon moyen obferver les diametres du foleil & de la lune, avec infiniment plus de jufteffe, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet ufage. De forte que les aftronomes aidés de cet inftrument, feront en état à l'avenir de mefurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces aftres, & par conféquent de déterminer précifément leur rapport. Il eft compofé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un feul oculaire; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce foit fon extrémité fupérieure qui foit la plus groffe à caufe de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de fon oculaire & de fon micrometre. Telle eft la conftruction du nouvel inftrument, conftruction fort fimple, & qui dans l'ufage répondra parfaitement à cette fimplicité.

Lorfqu'on dirigera l'*héliometre* vers le foleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes; il fe formera à fon foyer deux images à caufe des deux verres. Chacune de ces images feroit entiere fi la lunette étoit affez groffe par en-bas; mais il n'y aura réellement que deux efpeces de feg-

mens ou comme deux croiſſans adoſſés ; ce ne ſeront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui ſeront voiſines, & qui peut-être même ſe toucheront, repréſenteront les deux bords oppoſés de l'aſtre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverſer les apparences. Ainſi au lieu de ne voir qu'un des bords du diſque, comme cela arrive, lorſqu'on ſe ſert d'une lunette de quarante ou cinquante piés, parce que le reſte de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura préſente ſous les yeux, & ſi l'on veut préciſément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diametre, malgré l'extrême intervalle qui les ſépare, ou la grande augmentation apparente du diſque. Les deux images au lieu de ſe toucher, pourront ſe trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire paſſer un peu l'une ſur l'autre : il n'y aura toujours qu'à meſurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords ; & lorſque dans un autre temps, le diametre de l'aſtre plus ou moins éloigné de la terre, ſe trouvera plus grand ou plus petit, lorſque les deux images en augmentant ou en diminuant, ſe ſeront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles ſe ſeront un peu écartées, il n'y aura qu'à en meſurer de nouveau la diſtance, & on aura de cette ſorte l'augmentation ou la diminution qu'aura ſouffert le diametre, & par conſéquent ſes différences. M. Bouguer eſt le maître par la conſtruction de ſon inſtrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de ſéparer ou de faire prendre un peu l'un ſur l'autre les deux diſques ou les deux croiſſans adoſſés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet, ce ſera une choſe facile pour quiconque entend ces matieres-là ; la partie qui leur devient commune dans le ſecond cas ne peut pas manquer de ſe bien diſtinguer, puiſque l'intenſité de ſa lumiere eſt deux fois plus forte que celle du reſte. On peut en ſe ſervant de cet inſtrument meſurer tous les diametres avec la même facilité, puiſqu'en tournant l'*héliometre*, on voit toujours du même coup d'œil les deux bords oppoſés du diſque à côté l'un de l'autre. Il n'eſt pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'obſervation d'un fait très-ſingulier, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendît. Il a pendant le mois d'octobre 1747, trouvé conſtamment ſur le midi le diametre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horizontal, quoique le premier de ces diametres fût diminué un peu, comme il l'eſt toujours par les réfractions aſtronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois ; & que le ſoleil lui eût toujours paru alongé dans le ſens de ſon axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore aſſez conſtaté ; & l'obſervant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomene qui n'eſt pas moins digne de remarque, & qui vraiſemblablement ſeroit reſté inconnu ſans le ſecours de ſon inſtrument. Il s'eſt aſſuré que les deux bords de l'aſtre, le ſupérieur & l'inférieur, ne ſont pas également ſi bien terminés, que le reſte du diſque ; d'où il réſulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le ſens vertical ; ce qui vient de la décompoſition que ſouffre la lumiere en traverſant obliquement notre atmoſphere, ou la maſſe d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction aſtronomique ;* il eſt queſtion de la décompoſition de la lumiere, en tant qu'elle eſt formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, *&c.* Les rayons bleus & violets qui partent du haut du diſque, en même temps que les rayons des autres couleurs, ſont ſujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils ſe courbent un peu davantage ; ils nous paroiſſent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illuſion ordinaire des réfractions. C'eſt tout le contraire ſi on jette la vue ſur le bord inférieur ; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui ſouffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons ſe courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en deſſous la partie inférieure du diſque qu'ils étendent

pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est ainsi que M. Bouguer explique l'extension du diametre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ses observations. On ne donnera pas de description particuliere de cet instrument; il est si simple qu'on s'en formera une idée fort juste, en jetant seulement les yeux sur la figure. (*T*)

HÉLIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Célésyrie, selon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple consacré au soleil, dont les restes sont un monument précieux d'antiquités; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Célésyrie, ne soit *Balbec* de nos jours, comme Macendrell l'établit dans son voyage d'Alep à Jérusalem. *Voyez* l'ouvrage intitulé, *Description des ruines d'Héliopolis*, avec leur représentation en taille-douce. *La Haye*, 1757, *in-folio*.

2°. *Héliopolis*, ou la ville du soleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable sur ce point, puisqu'il avoit passé une partie de sa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadelphe, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'histoire des XXXI. dynasties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célebre qui est souvent cité par les auteurs anciens. Le temps nous l'a ravi, il ne nous en reste que quelques fragmens tirés des extraits secs de Jules l'Afriquain; on les trouvera dans la chronique d'Eusebe, & dans Georges Syncelle. (*D. J.*)

HÉLIOS, *ou* HÉLIUS, (*Mythologie.*) fils d'Hypérion & de Basilée, fut noyé dans l'Eridan par les Titans ses oncles, selon Diodore. Basilée, cherchant le long du fleuve le corps de son fils, s'endormit de lassitude, & vit en songe *Hélius* qui lui dit de ne point s'affliger de sa mort, qu'il étoit admis au rang des dieux, & que ce qui s'appelloit autrefois dans le ciel le *Feu sacré*, s'appelleroit désormais *Hélius*, ou le *Soleil*. (+)

HÉLIOSCOPE, (*Astron.*) instrument dont on se sert pour regarder le soleil, & affoiblir sa lumiere, de façon que l'œil puisse la supporter. Le P. Scheiner avoit employé pour observer le soleil une lunette qu'il appelloit *helioscopium*, dont l'objectif & l'oculaire étoient d'un verre coloré. Hévélius en parle aussi; M. le Gentil s'est servi d'un objectif verd pour regarder le soleil, & il y trouvoit l'avantage de diminuer la couronne lumineuse, qui borde les objets dans les lunettes ordinaires à cause des rayons colorés; il trouvoit le soleil mieux terminé & le diametre plus petit de cinq secondes qu'avec un objectif blanc; mais il est très-difficile d'avoir du verre coloré assez parfait pour former un bon objectif. M. le Gentil propose aussi de se servir de plusieurs toiles d'araignées couchées légérement les unes sur les autres à l'extrémité du tuyau de l'objectif; ces toiles forment une espece de voile transparent qui intercepte une partie de la lumiere, & dispense de l'usage des verres noirs.

Les verres colorés en rouge, en jaune, en bleu ou en verd sont fort en usage; cependant on doit craindre l'irrégularité qu'il y a presque toujours dans la matiere & dans l'épaisseur de ces fortes de verre: on apperçoit des défectuosités monstrueuses quand on met ces verres sur l'objectif, comme M. le Gentil l'a éprouvé; il vaut mieux employer des morceaux de glace de miroir que l'on peut enfumer soi-même; on les éprouve en les plaçant sur l'objectif de la lunette; & l'on n'admet que ceux dont l'interposition n'altere point l'image du soleil. Il est vrai que l'erreur résultante de l'imperfection des verres colorés devient beaucoup moindre, quand on les met entre l'œil & la lunette; mais cette erreur, quoique peu sensible, mérite encore quelque attention: ainsi je préfere les glaces enfumées à toute autre sorte d'*hélioscope*. (*M.* DE LA LANDE.)

HÉLIOSTATE, (*Astron.*) instrument propre à observer le soleil & les autres astres, & à les fixer, pour ainsi dire, dans la lunette, de maniere que le mou-

vement diurne continuel d'un aſtre n'apporte point d'obſtacle à l'obſervation. Pour cet effet, il eſt néceſſaire que la lunette ſoit montée ſur un axe parallele à l'axe du monde, ainſi que les *lunettes parallactiques*, & de plus que l'axe ſoit conduit par un mouvement d'horloge qui lui faſſe faire un tour en vingt-quatre heures. L'*hélioſtate* ſeroit ſur-tout fort néceſſaire pour obſerver la parallaxe de mars, quand il eſt près d'une étoile, & qu'on veut les comparer enſemble à pluſieurs repriſes & avec une très-grande préciſion: mais les aſtronomes ſont rarement en état de ſe procurer des inſtrumens auſſi compliqués & auſſi diſpendieux. Il y en a un au cabinet de phyſique du roi de France, près le château de la Meute, qui avoit été exécuté par Paſſement. On ſe ſert auſſi d'une eſpece d'*hélioſtate* dans les obſervations de la lumiere, pour conduire le miroir & ramener toujours le ſoleil ſur le trou par lequel on introduit le rayon ſolaire dans le lieu de l'obſervation. (*M. DE LA LANDE.*)

HÉLIOTROPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) Les botaniſtes comptent au moins dix eſpeces d'*héliotrope*; décrivons ici celle que Tournefort appelle *heliotropium majus Dioſcoridis*, qui eſt la plus commune.

Sa racine eſt ſimple, menue, ligneuſe, dure; ſa tige eſt haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle fongueuſe, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en dehors. Ses feuilles ſont placées à l'origine des rameaux, & ſur ces mêmes rameaux: elles ſont cotonneuſes, ovalaires, ſemblables à celles du baſilic, mais plus blanches & plus rudes, du reſte de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, ſur de petites tiges, leſquelles ſont recourbées comme la queue des ſcorpions; elles ſont rangées ſymmétriquement, petites, blanches, d'une ſeule piece en entonnoir; leur centre eſt ridé en maniere d'étoile, & elles ſont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice eſt couvert de duvet; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines, anguleuſes d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante eſt cultivée, parce qu'elle eſt toute d'uſage. Elle contient un ſel tartareux, de ſaveur ſalée, accompagné de ſel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la diſtillation. Elle eſt réſolutive, apéritive, & déterſive: elle paſſe pour réprimer les petites excroiſſances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les botaniſtes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, eſt connu des François ſous le nom de *tourneſol. Voyez* TOURNESOL. (*D. J.*)

HÉLIOTROPE, (*hiſt. nat. Lithologie.*) pierre précieuſe, demi tranſparente, dont la couleur eſt verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaſpe oriental*; mais la tranſparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaſpe qui eſt une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* differe du jaſpe, en ce que la couleur de la premiere eſt d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaſpe eſt d'un verd plus décidé. Peut-être l'*héliotrope* eſt-elle la même choſe que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* ſe trouvoit, ſuivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique, & dans l'iſle de Chypre; il y en a auſſi en Allemagne & en Bohème. Boece de Boot dit qu'il y en a de ſi grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir les tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuſes à cette pierre; ceux qui ſeront curieux de les ſavoir, les trouveront dans Pline, *hiſt. nat. livre XXXVII*, *chap. xx.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, ſe prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. *Voyez* OREILLE.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de ſa cavité, s'appelle *anthelix. Voyez* ANTHELIX.

HELLANODIQUES, ſ. m. pl. (*hiſt. anc.*) officiers qui préſidoient aux jeux ſacrés d'Olympie, inſtitués lors du rétabliſ-

ſement de ces jeux par Iphitus. Leur fonction étoit de préſider aux jeux, de donner des avertiſſemens aux athletes avant que de les y admettre ; de leur faire enſuite prêter ſerment qu'ils obſerveroient les loix uſitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & ſur-tout de diſtribuer les prix. On en appelloit ſouvent de leurs déciſions au ſénat d'Olympie, & ſous les empereurs à l'agnoſthete ou ſur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéatre avant le lever du ſoleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les ſtatues qu'on érigeoit aux athletes ne ſurpaſſaſſent la grandeur naturelle, de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (*G*)

HELLAS, (*Géog. anc.*) Ce nom a pluſieurs ſignifications différentes, qu'il ne faut pas confondre ; tantôt il ſignifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Theſſalie, tantôt une grande partie de la Grece, diſtinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponneſe, *&c.* Mais pour éviter les détails, je remarquerai ſeulement deux choſes : 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui ſignifient *la Grece propre* & *les Grecs*, ne ſe bornerent point là, & qu'ils furent employés pour déſigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Étolie, qui fit une ligue à part, à laquelle ſe joignirent les Acarnaniens. (*D. J.*)

HELLEDA *ou* HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui ſe jette dans la mer Baltique dans la province de Blekingie.

HELLÉBORE, (*Mat. méd.*) *Voyez* ELLÉBORE.

HELLENES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Grecs ſe donnerent en leur propre langue ; le ſingulier de ce nom eſt *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclut du ſilence d'Homere, qu'au temps de la guerre de Troye, les Grecs n'avoient point de nom général qui déſignât la nation grecque priſe collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce ſens, n'avoit point encore cette acception. Il ſe prenoit ſeulement pour les habitans du pays d'Hellas, ſoit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs, ou que ce fût un canton de Grece dans la Theſſalie, il n'importe ; c'étoit un pays particulier de la Grece : en effet, Homere diſtingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainſi le fameux paſſage de Denys d'Halycarnaſſe, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne conſiſte qu'en ces trois mots, ἀργολικὰ παλαίτερα ἑλληνικῶν, ſignifie tout ſimplement, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis*, les Argiens ſont plus anciens que les *Hellenes*. (*D. J.*)

HELLÉNISME, ſ. m. (*Gram.*) C'eſt un idiotiſme grec, c'eſt-à-dire, une façon de parler excluſivement propre à la langue grecque, & éloignée des loix générales du langage. *Voyez* IDIOTISME. C'eſt le ſeul *article* qui, dans l'Encyclopédie, doive traiter de ces façons de parler ; on peut en voir la raiſon au *mot* GALLICISME. Je remarquerai ſeulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'*helléniſme* y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. Voici ſur cela quelques obſervations.

1°. Cette maniere d'enviſager l'*helléniſme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déja été relevée à l'occaſion du mot *gallicisme* ; ſavoir que les *helléniſmes* ne ſont qu'en latin. Mais ils ſont premiérement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être en effet un écart de langage excluſivement propre à cette langue. C'eſt ſous ce point de vue que les *helléniſmes* ſont enviſagés & traités dans le livre intitulé, *Franciſci Vigeri Rothomagenſis de præcipuis græcæ dictionis idiotiſmis libellus*. L'ordre des parties d'oraiſon eſt celui que l'auteur a ſuivi ; & il eſt entré ſur les idiotiſmes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition

de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajouté plusieurs idiotismes, & des notes très-savantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'est pas seulement l'*hellénisme* qui peut passer dans une autre langue, & y devenir une figure de construction ; tout idiotisme particulier peut avoir le même sort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de sortes de figures de construction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marsais paroît avoir senti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de construction aux *articles* CONSTRUCTION *&* FIGURE : il n'y cite l'*hellénisme*, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme aussi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait exposé nettement le principe.

3°. Ce principe est, que ces locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en saisir le sens.

Voici, par exemple, dans Virgile (*Æn. iv.*) un *hellénisme*, qui n'est qu'une phrase elliptique :

Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ.

L'analyse de cette phrase en sera-t-elle plus lumineuse, quand on aura doctement décidé que c'est un *hellénisme?* Faisons cette analyse comme les Grecs mêmes l'auroient faite. Ils y auroient sous-entendu la préposition κατὰ, ou la préposition περὶ ; les Latins y sous-entendoient les prépositions équivalentes *secundùm* ou *per* : *similis Mercurio* secundùm *omnia*, & secundùm *vocem*, & secundùm *colorem*, & secundùm *crines flavos*, & secundùm *membra decora juventæ*. L'ellipse seule rend ici raison de la construction ; & il n'est utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle est expliquée.

Mais les grammatistes, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une espece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la philosophie qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere se répand sur tout le systême grammatical, & dissipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existence qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLÉNISTES, sub. m. plur. (*Hist. anc.*) nom qui paroît donné dans l'écriture-sainte, aux Juifs d'origine ou prosélytes établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Hellénistes*, fort obscur par lui-même, se trouve seulement dans le nouveau testament, les plus grands critiques du dernier siecle ont cherché avec soin quels gens il faut entendre par les *Hellénistes*, dont il est fait mention dans les chapitres vj, ℣. 1, ix, ℣. 29, & xj, ℣. 20, des actes des apôtres.

Scaliger pense que ces *Hellénistes* n'étoient autre chose que les Juifs d'Alexandrie. Heinsius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raison, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïsmes & de syriacismes, comme est le grec des Septante, qui ont traduit la bible ; & ces sortes de Juifs lisoient cette traduction dans leurs synagogues. Suivant Saumaise, les *Hellénistes* sont des Grecs prosélytes du judaïsme ; M. Simon pense à peu près de même, en distinguant deux sortes de Juifs, les Hébreux, c'est-à-dire, les habitans de la Palestine & de la Chaldée, & les *Hellénistes*, c'est-à-dire les Juifs qui parloient grec.

Vossius me semble encore plus exact ; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Hellénistes* ; selon lui, les Juifs étoient ceux qui souffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce sont, ajoute-t-il,

les zélés dont parle Josephe. Les *Hellénistes* au contraire, se prêtoient volontiers au joug & aux usages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont est persuadé que les *Hellénistes* des chap. vj & ix des actes des apôtres, sont les *Hellénistes* Syriens de M. Simon & de Vossius, lesquels soumis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coutumes : c'étoient-là ces chrétiens prosélytes, qui se plaignoient des Hébreux, c'est-à-dire, des Juifs de la Palestine. « Alors (dit le texte sacré, act. vj, vers. 1,) le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des *Juifs* grecs, contre les *Juifs* hébreux, de ce que leurs veuves se voyoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour » ; *ἐγενέτο γογγυσμὸς τῶις ἑλληνιςῶν πρὸς τοῦς ἑβραίους*, &c. Mais en même temps, selon M. Fourmont, les *Hellénistes* du chap. xj, vers. 20 des actes, ne sont ni des Juifs hébreux, ni des Juifs grecs ; loin de-là, ce sont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la vision de S. Pierre permettoit d'annoncer l'évangile.

En effet, presque tous les critiques supposent dans leurs explications, que les *Hellénistes* des chap. vj & ix des actes, étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chap. xj ; cependant ils me paroissent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens ; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en suivre l'esprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'est que le même mot *Hellénistes*, Ἑλληνίσται, est donné aux uns comme aux autres ; & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre passage ni du texte sacré, ni des auteurs profanes, où se trouve ce terme ; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne sommes pas de ce nombre. (*D. J.*)

* HELLÉNISTIQUE, (*Langue.*) *Hist. ecclés.* On croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du nouveau testament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de synagogue*. Ainsi il y avoit autrefois un grec de synagogue, comme de nos jours il y a en Espagne un espagnol de synagogue. L'*hellénistique* étoit un composé d'hébraïsme & de syriacisme ; Saumaise n'est pas de ce sentiment, mais on ne sait trop sur quoi fondé : il ne dispute le plus souvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés sur cette matiere.

HELLÉNODICES, sub. m. (*Antiq.*) président, juge, & directeurs des jeux agonistiques.

Les *hellénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magistrats distingués, qui présidoient aux jeux de la Grece, & qui furent institués lors du rétablissement des jeux olympiques par Iphytus, 408 ans après la prise de Troye, & 23 ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un seul *hellénodice*, ensuite deux, bientôt après on en créa trois ; enfin on en augmenta le nombre jusqu'à neuf, savoir trois pour les courses des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la distribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur assemblée, qu'on appelloit *hellénodicée* ; c'étoit originairement un certain espace de terrein de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de présider aux jeux sacrés, d'y maintenir l'ordre, la discipline, d'adjuger & de distribuer les prix : pour prévenir toute injustice, autant qu'il étoit possible, ils prêtoient serment de ne se point laisser gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raison, pour laquelle ils admettoient, ou refusoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de résider dix mois dans l'hellénodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'instruire à fond des statuts agonistiques, & de veiller à ce que ceux qui se proposoient pour les combats, fissent exactement leurs exercices préparatoires, & fussent instruits dans toutes les loix de l'agonistique, par les nomophylaces, c'est-à-dire les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient sur un registre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice ; ensuite, après

leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revue dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, *&c.* Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athletes prêtoient entre les mains des *hellénodices* le serment solemnel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combat.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solemnité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrémités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espece de gradin élevé, les palmes, les couronnes & les prix destinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables : « Fiez-vous à moi, Alexandre; de la maniere dont vous avez gagné la victoire à la course, vous en remporterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusqu'à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athletes victorieux, surtout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature; & c'est à quoi les *hellénodices* prenoient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen sévere des athletes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'il se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussi-tôt jeter par terre. Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La jurisdiction des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toujours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athletes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévu, qui obligeoit les athletes d'en appeller au sénat d'Olympie, lequel alors décidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pythiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je sais du moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, s. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, s. m. (*Gram.*) vieux terme françois des xiij & xiv^e^ siecles; nous ne l'expliquons ici que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des cheva-

liers armés qui apparoissoient de nuit, & qui combattoient ensemble dans les airs : c'est un des moindres traits de la superstition & de la barbarie de ces temps ténébreux. Raoul de Presles, dans *sa traduction* du livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, parle « de *hellequins*, de dame Abonde, des espéris nommées *Fées*, qui apperent ès étables & ès arbres, & aussi de diables épicaltes ». Dame Abonde étoit, selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaltes sont manifestement les incubes, que les Grecs appelloient *épialtes*, ἐπιάλτοι. *Voyez* INCUBE. (*D. J.*)

HELLER, s. m. (*Commerce.*) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France : il y a des pieces de trois *hellers* en Siléfie & en Saxe ; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. *Voyez* KREUTZER.

HELLESPONT, s. m. (*Géog.*) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, les *bouches de Constantinople*, le *détroit de Gallipoli*, ou le *détroit des Dardanelles*. *Voyez* DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellespont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Colchide, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derriere soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporade, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit est situé au 35^d 42$'$ de *latitude*, & environ au 55 de *long*. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues ; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage à main droite, on trouve le promontoire Sigée ; qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizarri* ; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV, on entre dans l'*Hellespont* dont ils sont les portes ; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les poëtes, auxquels celui de *Hellespontus* ne convenoit pas toujours ; Virgile, *Æneid. lib. I, v.* 385, l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *lib. VI, v.* 55, & Valerius Flaccus, *lib. II, v.* 586, l'appellent l'un, *Phryxæum pontum*, l'autre, *Phryxea æquora*, la mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus, lorsqu'elle donna son nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vint la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Ausone, *in Mosell. v.* 287 & 288, emploie trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellespont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer.

Quis modò Sestiacum pelagus, Nepheleidosque Helles.
Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Néphélé & d'Athamas ; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abydos* : Abydos étoit au midi de Sestos, & le poëte fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (*D. J.*)

HELLOPES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple qui faisoit partie des Perthebes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone ; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *siége*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de sorte qu'il est vraisemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siége. (*D. J.*)

HELLOTIES, sub. f. pl. (*Antiq.*) il y

a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célébrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES; l'autre étoit célébrée par les Corinthiens, qui y joignirent des jeux solemnels & des courses célebres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée, *Deipnosophist. lib. XV*, & Potter *Archæol. græc. lib. II, cap. xx, tom. I, p.* 393. (*D. J.*)

MELMECZ, (*Géogr.*) ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Beregh, l'un de ceux que la Theiss laisse à sa gauche. Elle est située au centre de plusieurs collines : elle est de médiocre grandeur, & appartient à la prévôté de Lelez. (*D. G.*)

HELMERSHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle du haut-Rhin, & dans la Hesse inférieure, sur le Diemel, au pié du château de Kruckemberg. Elle est petite & uniquement considérable par son bailliage qui renferme la ville de Karlshaven.

Il y a dans la Franconie, au comté de Henneberg, sous la domination de Saxe-Weimar, un bourg à marché du même nom. (*D. G.*)

HELMINTOLITES, sub. fém. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels de petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

* HELMINTIQUES *ou* VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, au quartier de Péelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long.* 23, 12; *lat.* 51, 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswick en 1576. Les professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28, 45; *lat.* 52, 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1719; Valentin Henri Vogler médecin, qui a donné l'histoire physiologique de la passion de J. C. mort en 1677 âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & médecin, connu par un grand nombre d'ouvrages : un des plus curieux, est celui *de Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739, *in*-4°. Il mourut en 1681, à 75 ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Coppenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30, 30; *lat.* 56, 42. (*D. J.*)

HELORUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'isle, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. lib. III, v.* 698. On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus*, *præpingue solum stagnantis* Helori : le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Atellari*. (*D. J.*)

HÉLOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnese; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification, & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du temps de Pline. On ne voyoit même du temps de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en Laconie. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves : comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus méprisés, avec le

temps le nom de *hélotes*, *hellotes*, ou *ilotes*, devint un nom général de tous les esclaves publics ; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotes étoient traités par leurs maîtres ; je dis *hélotes* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine ; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans *sa traduction de Thucydide*. *Voyez* donc HÉLOTES. (*D. J.*)

HÉLOTES, s. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotes*, en grec εἵλωτες, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotes* ou *ilotes*, devint avec le temps un nom général, qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent ; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres : les vrais *hélotes* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministeres honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les priviléges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir ; puisque Lysandre, Callicrate, & Cysippe, qui étoient *hélotes* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotes* étoient fort malheureux ; esclaves à la fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle ; ils étoient soumis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison ; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice ; Plutarque ne l'a point dissimulé. Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au désespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirerent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volerent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés ; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirerent auprès des Messéniens, les attirerent dans leur parti, & déclarerent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soutinrent jusqu'à la derniere extrémité le siége d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens : enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *hélotes* qui resterent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle est en peu de mots l'histoire des *hélotes*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Politic. lib. II.* Pausanias, *in Laconic.* Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI & XIV.* Isocrate, *in Panathen ;* Élien, *lib. XVIII, cap. xxxxiij.* Plutarque, dans *la vie de Lycurgue ;* Strabon, *liv. VIII*, & parmi les modernes, Cragius, *de Repub. Lacedemon.* Meursius, *Miscellan. Laconic.* Potter, *Archæol. Græc. lib. I, cap. x.* (*D.J.*)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund ; elle est à 15 lieues S. d'Helmstadt, 9 N. O. de Lunden. *Long.* 30, 35 ; *lat.* 56, 2.

C'est tout près de cette ville, que naquit le célebre Ticho-Brahé, le 19 décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis ; car l'espece de conciliation des systêmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des astronomes ; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instrumens, à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis

que ses parens lui destinoient. Il mourut à Prague, le 24 octobre 1601, dans la 55e année de son âge, pour avoir par respect retenu trop long temps son urine à la table d'un grand seigneur. Il a publié ses observations sous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (*D. J.*)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port assez commode, sur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. *Long.* 43, 20; *lat.* 60, 22. (*D. J.*)

HELSINGIE, s. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Iempterland & par la Madelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Gestricie, à l'E. par le golfe de Bothnie. Elle est traversée dans sa longueur par la riviere de Liusna; Soderham en est le lieu principal. (*D. J.*)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François disent *Elseneur*, ville de Danemarck sur l'Orésund, dans l'isle de Sélande, à 6 lieues au N. de Coppenhague, vis-à-vis de Helsinbourg. Tous les vaisseaux qui passent par ce détroit, sont obligés de payer un droit de passage au roi de Danemarck. *Long.* 30, 30; *lat.* 55, 58.

Jacques-Isaac Pontanus, historiographe du roi de Danemarck, & de la province de Gueldres, naquit à *Helsingohr*, vers le milieu du xvje siecle, & mourut à Harderwick en 1640. Il s'est fait beaucoup d'honneur par ses ouvrages historiques & géographiques; & c'est bien ici le lieu de les indiquer. 1°. *Rerum Danicarum, histor. lib. X, unà cum ejusdem regni urbiumque descriptione*; 2°. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica descriptio*; 3°. *Historiæ Gueldricæ lib. XIV*; 4°. *Hist. urbis & rerum Amstelodamensium*; 5°. *Disceptat. corographicæ de Rheni divortiis, & accolis populis.* 6°. *Itinerarium Galliæ Narbonensis.* (*D. J.*)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles: elle envoie deux députés au parlement, & est à 2 lieues de Falmouth O. à 75 S. O. de Londres. *Long.* 12, 27; *lat.* 50, 10. (*D. J.*)

HELVÉTIENS (LES), *Géog.* peuple particulier qui faisoit partie de la Gaule; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & sous son ancien nom, & sous son nom moderne, pour lequel *voyez* SUISSE.

Nous trouvons dans César les limites anciennes de l'*Helvétie*; il la borne d'un côté par le Rhin qui la séparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la séparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la séparoit de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiens, nation gauloise*; Jules-César met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique; mais Auguste, pour rendre les provinces à peu près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Pline & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement justifiés, pour avoir mis les *Helvétiens* dans la Belgique; ils devoient suivre la nouvelle disposition d'Auguste.

Toute l'*Helvétie* étoit divisée en quatre cantons qui, quoique compris sous le nom général d'*Helvétiens*, avoient cependant chacun un nom distingué, & un territoire séparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus, Pagus Ambronicus, Pagus Tigurinus, & Pagus Tugenus.*

Les Urbigenes étoient les plus voisins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la splendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-seulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut son élévation aux Romains, qui entr'autres faveurs, y établirent une colonie.

On comptoit alors plusieurs autres villes dans ce canton, savoir *Colonia Equestris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Nyon; *Lausanna*, à présent *Lausanne*, outre *Minodum*, présentement Milden, & par les François Moudon; & *Obrodunum*, ou *Castrum Ebrodunense*, qui est Yverdun.

Les Ambrons n'avoient, selon Cluvier, que deux villes, *Salodurum*, & *Vindonissa*; on ne peut douter que Soleure ne soit la même ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa*, dont Tacite lui-même fait mention, les géographes se persuadent que l'on

trouve aujourd'hui des veſtiges de cette ville dans le village de Windiſch au canton de Berne ; & ſi les noms ont aſſez de rapport, la poſition ne convient pas mal, auſſi bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itinéraire.

Le Pagus Tigurinus tiroit ſon nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui Zurick ; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui faſſe mention de la ville ; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlerent, lorſqu'ils formerent le deſſein que Céſar empêcha, de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon eſt le ſeul des anciens auteurs qui faſſe mention du *Pagus Tugenus* ; il eſt toutefois vraiſemblable, qu'il tiroit ſon nom de la ville de *Tugum*, à préſent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainſi, parce que le nom me paroît le même que celui de Zug ; car dans pluſieurs noms de villes, qui chez les Romains, commençoient par la lettre *T*, les Germains changeoient cette lettre en *Z*. De *Taberna*, ils firent Zabern ; de *Tolbiacum*, Zulpich ; & ainſi de *Tugum*, ils ont fait Zug, ſuivant toute apparence.

Nous avons dit ci-deſſus, qu'Auguſte rangea les *Helvétiens* ſous la Belgique, & ils étoient encore cenſés de cette partie des Gaules, du temps de Pline & de Ptolomée. Après Conſtantin, ils ſe trouverent avec les Rauraques & les Séquaniens dans la province nommée *maxima Sequanorum* ; peu à peu leur nom d'*Helvétiens* ſe perdit, & fit place à celui des Séquaniens ; mais les Allemands, nation différente des Germains, quoique demeurant dans la Germanie, ſe jeterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie ; les Burgundiens ou Bourguignons envahirent l'autre, de maniere que l'*Helvétie* ſe trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'Allemagne & de Suabe ; l'autre obéiſſoit à des comtes. Cette forme de gouvernement ſubſiſta très-long temps, juſqu'à ce qu'enfin, après 13 cens ans de ſujétion, ce pays recouvra ſon ancienne liberté, & s'aſſocia divers états voiſins, qui n'étoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui ſont du corps helvétique de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suiſſe*. C'eſt ſous ce mot, que nous parlerons de la Suiſſe moderne, heureux pays, où les ſolides richeſſes qui conſiſtent dans la culture des terres, ſont recueillies par des mains libres & victorieuſes. (*D. J.*)

HELVÉTIQUE, adj. (*Hiſt. mod.*) ce qui a rapport aux Suiſſes, ou habitans des treize cantons ſuiſſes, qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *helvétique* comprend la république de la Suiſſe, conſiſtant en treize cantons qui ſont autant de républiques particulieres. *Voyez* CANTON.

Suivant les loix & coutumes du corps *helvétique*, tous les différends qui ſurviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays ſans l'intervention d'aucune puiſſance étrangere. Il ſemble pourtant que les cantons catholiques aient dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puiſqu'il y eſt ſtipulé entr'autres choſes, « Que ſi le corps *helvétique* ou quelque canton eſt troublé intérieurement . . . . . Sa Majeſté ou les rois ſes ſucceſſeurs emploieront d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles, & que ſi cette voie n'avoit pas tout l'effet deſiré, Sa Majeſté emploiera à ſes propres dépens les forces que Dieu lui a miſes en main pour obliger l'aggreſſeur de rentrer dans les regles preſcrites par les alliances que les cantons & les alliés ont entr'eux ». Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *helvétique* ; mais qui prouve que les Suiſſes même ont cru l'intervention des puiſſances étrangeres néceſſaire en cas de diviſion parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *helvétique* eſt principalement démocratique ; mais il ne l'eſt pas purement, & eſt mêlé d'ariſtocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des aſſemblées générales où ſe rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs aſſemblées à

Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les protestans s'assemblent à Arrau.

Les assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-juin, dans l'hôtel de ville de Bade; le canton de Zurich les convoque, & ses députés y proposent les matieres de délibération. Cette république qui faisoit autrefois partie de l'empire, & étoit soumise à la maison d'Autriche, fut reconnue par cette même maison pour un état indépendant & libre par le traité de Westphalie. *Voyez* SUISSE. (*G*)

HELVIDIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés à cause d'Helvidius leur chef, & disciple d'Auxentius l'arien, qui enseignoit que Marie, mere de Jesus, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joseph.

Les *Helvidiens* sont appellés par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrieme siecle, & S. Jérôme écrivit contre lui. (*G*)

HELVIENS (LES), *Géogr.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoise; ils répondent au Vivarais de nos jours; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Abis, autrefois capitale du Vivarais, est appellée par les Latins *Alba Helviorum*. (*D. J.*)

HELVŒTSLUYS, (*Géogr.*) forteresse des Provinces-Unies, dans l'isle d'Ost-Voorn, province de Hollande, sur le Haringvliet. Elle fut construite vers la fin du dernier siecle. Sa rade est grande & sûre, son port petit, mais bon. C'est-là qu'arrivent les paquebots d'Harwich en Angleterre, & c'est de là qu'ils y retournent. Il y a de beaux chantiers & de riches magasins pour la marine, avec un lieu de dépôt assigné aux vaisseaux de guerre que l'amirauté de Rotterdam a dans son département. *Long.* 21, 35; *lat.* 51, 34. (*D. G.*)

HEM, s. m. (*Chymie.*) les fourneaux dans lesquels le *lapis calaminaris* ou la calamine est cuite, ont un foyer dressé d'un côté d'un fourneau, & séparé du fourneau même par une division ouverte par en haut, par où la flamme passe, chauffant ainsi & cuisant la calamine. Cette séparation est appellée le *hem*.

On se sert aussi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LÉTON.

HÉMACURIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponnese en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens jusqu'à ce qu'ils l'eussent teint de leur sang; c'est ce que signifie le mot grec αἱμακουρία, dérivé de αἷμα, *sang*, & de κοῦρος, *jeune homme*. (*D. J.*)

HÉMALOPIE, s. f. *terme de Chirurgie*, épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil, par les saignées & l'application des remedes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, en imaginant, au lieu des ciseaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, se sert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée transparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des instrumens, en se servant d'un petit bistouri pour faire la section de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de blesser l'iris & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parce que l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang que le renouvellement de l'humeur aqueuse délaie. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue; ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir les désordres que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour

avec du lait tiede, dans lequel on auroit fait infuſer du ſafran. Quelques praticiens préferent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade ſuivant les regles que preſcrivent ſon tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la bleſſure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général, & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. (*Y*)

HEMANTUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en ſix parties; le calice devient dans la ſuite une capſule preſque globuleuſe, qui eſt diviſée en trois loges, & qui renferme des ſemences oblongues. Ajoutez à ces caracteres, que les fleurs de cette plante forment des têtes compoſées de ſix feuilles. *Tournefort*, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HÉMASTATIQUE, ſubſt. f. (*Médecine.*) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HÉMATITE, *ou* HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt une pierre, ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie; ſon tiſſu eſt tantôt ſtrié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il eſt compoſé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font reſſembler à du bois; tantôt elle eſt ſphérique ou hémi-ſphérique; tantôt elle eſt en mamelons, & formée par un aſſemblage de globules qui la font reſſembler à une grappe de raiſin; tantôt elle eſt garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît compoſée de lames ou de feuillets, qui laiſſent quelquefois des intervalles vuides entr'eux, & la font reſſembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie auſſi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorſqu'on l'écraſe, elle eſt toujours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'eſt point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne eſt aigre, & il eſt difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient juſqu'à quatre-vingt livres de ce métal. *Voyez* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (—)

HÉMATITE, *ou* SANGUINE, (PIERRE), *Mat. médic.* on l'emploie comme ſtyptique dans les hémorrhagies. Juncker déſapprouve ſon uſage intérieur, comme peu éprouvé & ſouvent nuiſible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la ſublimation avec le ſel ammoniac, ne paroiſſent pas aſſez merveilleuſes au même auteur, pour qu'on puiſſe le faire paſſer pour l'*azoph* de Paracelſe, c'eſt-à-dire, pour un remede ſingulier contre la cachexie, la paſſion hypocondriaque, la phthiſie, la fievre tierce, la dyſſenterie, *&c.* Ses fleurs ſont ſtyptiques à petite doſe, & nuiſent ſouvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'eſt pas exempte du même reproche; elle eſt ſtyptique & nauſéeuſe, ſelon l'obſervation de Langius: c'eſt toujours Juncker qui parle.

Il eſt moins dangereux, *tutiùs*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans ſa main, pour arrêter l'hémorrhagie du nez: mais cet effet attribué ſi éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré ſon nom dans toutes les langues, ne s'obſerve que très-rarement; & encore faut-il qu'on ait tenté ce ſecours ſur des ſujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyriſée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de ſafran; elles ſe préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre *hématite* entre dans les pilules aſtringentes, & l'emplâtre ſtyptique. (*b*)

* HÉMATITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans ſon *liv. VII des Stromotes*: leur nom vient de αἷμα, *ſang*. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, ſelon Phylatrius, à la fête de pâques employoient le ſang d'un enfant dans leurs ſacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie ſe contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appellés *Hématites*. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât une hiſtoire des héréſies; elle ſuppoſeroit des connoiſſances très étendues, expliqueroit beaucoup de faits obſcurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inſpirer aux hommes l'eſprit de la paix.

HÉMATOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature au ſcrotum, formée

formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie vient d'une chûte ou d'un coup violent qui, en meurtrissant la partie, auront occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son tempérament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau de vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur, & soutenues d'un bandage nommé *suspensore*, feront le pansement dans les premiers jours. Si la contusion menaçoit de gangrene, & que les secours qu'on vient de décrire n'aient pu prévenir cette terminaison, il faudroit scarifier la tumeur pour débarrasser la partie du sang épanché qui suffoque le principe vital; on appliqueroit des remedes anti-putrides, tels qu'une onction avec l'onguent de styrax, & pardessus un cataplasme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de scordium, de rue, de sauge, d'absynthe, de camomille, *&c.* dont on compose les cataplasmes anti-gangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, a rapporté dans un mémoire inséré dans le troisieme tome de l'académie royale de chirurgie, l'observation d'un médecin de ses amis à qui il survint une gangrene au scrotum. Il le laissa scarifier, saupoudra les incisions avec la poudre de quinquina, & se fit envelopper les bourses avec des compresses trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes se desécherent; il resta un ulcere louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles observations sur la vertu anti-putride du quinquina dans l'usage extérieur. Il a mis dans une infusion de quinquina faite tout simplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'est tellement rétablie dans son premier état, qu'il l'a conservée sans corruption pendant une année entiere dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'usage intérieur du quinquina *au mot* GANGRENE.

La lymphe qui forme l'hydrocele est quelquefois si acrimonieuse qu'elle ulcere des vaisseaux sanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive aussi que le sang épanché, à l'occasion d'une plaie dans le scrotum, dégénere en hydrocele, lorsque le sang a été discuté par l'action des topiques: on voit néanmoins à l'ouverture de ces sortes de tumeurs, qu'il en sort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de sang.

Les auteurs ne se servent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingrassias* dans ses commentaires sur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en est servi dans les mémoires de l'académie de chirurgie: il exprime une maladie particuliere, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (*Y*)

HÉMATOSE, s. f. *hœmatosis*, *terme de Médecine*, action naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang: on l'appelle autrement *sanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec *αιμα*, *sang*. Les principales des actions vitales sont la chylose & l'*hématose*. *Voyez* CHYLOSE, SANG, *&c. Dict. de Trévoux.*

HÉMAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HÉME, (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

HÉMÉRALOPIE, s. f. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux. C'est une affection de la rétine devenue si sensible aux impressions de la lumiere, que cette membrane en est blessée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état est naturel en quelques oiseaux, tels que le hibou: il est contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en sont affectés, *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour est quelquefois l'effet des maladies des paupieres; les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumiere leur causeroit. La vraie *héméralopie* est une maladie de la rétine, qui consiste dans la sensibilité augmentée de cette membrane. C'est ordinairement l'effet d'une

dispofition inflammatoire. Les fignes qui manifeftent cette maladie, fe tirent de la déclaration du malade & de l'infpection de la prunelle. Elle fe refferre extraordinairement à la préfence de la lumiere, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* eft prefque toujours un fymptome ou un accident de quelques maladies. On l'a vue furvenir, après de violentes douleurs de tête, après des excès épileptiques, à la fuite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaiffeaux de la pie-mere. La ftructure de la rétine, la connoiffance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raifon de ces phénomenes.

Quand la maladie eft caufée par une difpofition inflammatoire, de quelle caufe qu'elle vienne, elle fe termine quand les maladies principales ceffent : elle dure long-temps, quand ces maladies fe rendent habituelles. Le fymptome pourroit fubfifter après la guérifon parfaite de la maladie principale; les délayans, les purgatifs, & un cautere ou féton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit fe propofer pour détourner la fluxion de la rétine. *Voyez* CAUTERE, SÉTON. (*Y*)

HÉMÉROBAPTISTES, f. m. (*Hift. anc.*) fecte parmi les anciens Juifs, ainfi nommés, parce qu'ils fe lavoient & fe baignoient tous les jours & dans toutes les faifons de l'année. *Voyez* BAPTÊME.

S. Epiphane, en faifant mention de cette héréfie, comme étant la quatrieme qui s'étoit élevée parmi les Juifs, obferve que les *Hémérobaptiftes* penfoient fur les autres points de religion à peu près comme les Scribes & les Pharifiens, fi ce n'eft qu'ils nioient encore la réfurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une fecte qui fubfifte jufqu'à préfent. Les difciples de S. Jean-Baptifte, dit-il, qui, dans les premiers fiecles de l'églife, s'appelloient *Hémérobaptiftes*, formerent une fecte, ou plutôt une religion féparée, fous le nom de *Mendaï Jahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptifte*, parce que leur baptême eft fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux fectes. *Voyez* SABÉENS. *Voyez le diction. de Trévoux.*

HÉMÉROCALLE, f. f. *ou* FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) eft une efpece de lis orangé, & par conféquent une plante bulbeufe, qui pouffe de longues feuilles, d'où il s'éleve une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obfcur luifant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulipe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis fauvage*. Cette fleur paroît en été, & fe plante en octobre; elle fe gouverne comme le lis, mais elle eft de peu de durée. (*K*)

HÉMÉRODROMES, fub. m. pl. (*Hift. anc.*) c'étoient chez les anciens des fentinelles ou des gardes qui veilloient à la sûreté des villes. *Voyez* GARDE. Ils fortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour obferver s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la furprendre. C'eft ce que nous appellons *batteurs d'eftrade.*

Les *hémérodromes* étoient auffi les anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour fuivant, & ainfi de même jufqu'au terme. *Voyez* COURIER.

Les anciens Grecs fe fervoient de ces fortes de couriers, qu'ils avoient pris des Perfes, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Augufte fit la même chofe, ou du moins il établit des couriers, lefquels, s'ils ne fe relevoient pas tous les jours, fe relevoient d'efpace en efpace, & ces efpaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEMEROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Efpagne: Strabon la nomme cé-

lebre; & comme il ajoute qu'il y a ſur le promontoire un temple conſacré à Diane d'Epheſe, cette remarque fait voir que c'eſt le même lieu qui fut enſuite nommé, à cauſe de ce temple, *Dianium*; aujourd'hui *Deniæ*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Maſſiliens. *(D. J.)*

HÉMI, *(Mathém.)* ce mot entre dans la compoſition de quelques termes des ſciences & des arts. Il ſignifie *demi*, & eſt un abrégé du mot grec ἥμισυς, *hemiſis*, qui ſignifie la même choſe. Les Grecs retranchent la derniere ſyllabe du mot ἥμισυς, dans la compoſition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la compoſition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers*, & *diction. de Trévoux. (E)*

HÉMI, *en Muſique. Voyez* (SEMI.)

HÉMICRANIE, ſ. f. *Maladie*, c'eſt une ſorte d'affection dolorifique, qui a ſon ſiége dans différentes parties externes de la tête. *Voyez* MIGRAINE.

HÉMICYCLE *de Béroſe*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en-haut qui regardoit le ſeptentrion. Il y avoit un ſtyle ſortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, repréſentant le centre de la terre. Son ombre tomboit ſur la concavité de l'*hémicycle*, & repréſentant l'eſpace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non-ſeulement les déclinaiſons du ſoleil, c'eſt-à-dire, les jours des mois, mais auſſi les heures de chaque jour. *Voyez* Perrault *ſur Vitruve*, *liv. IX*, *ch. ix. Hémicycle* vient des deux mots grecs ἥμισυς, *demi*, & κύκλος, *cercle*.

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'aſtronomie; Béroſe, le fameux hiſtorien de Babylone, vivoit du temps d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le ſurnom de *Théos*; il lui dédia ſon hiſtoire, laquelle contenoit les obſervations aſtronomiques de 480 ans. Il enſeigna cette ſcience à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là ſe rendit à Athènes, où on éleva, à ſa gloire, dans le Gymnaſe une ſtatue avec une langue d'or; mais il lui falloit élever une ſtatue tenant de la main un *hémicycle*. *(D. J.)*

HÉMICYCLE, *(Architect.)* ſe dit particuliérement en architecture des arcs de voûtes en plein cintre, & qui forment un demi-cercle parfait; alors on diviſe l'*hémicycle* en tant de vouſſoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent; mais il faut qu'ils ſoient en nombre impair, afin que les joints ne ſe trouvent point dans le milieu, mais au contraire obſerver que ce ſoit une ſeule pierre que l'on nomme *clé*, qui ſerve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les vouſſoirs. *Voyez* CLÉ. On appelloit auſſi *hémicycle* une partie de l'orcheſtre du théatre des anciens. *(P)*

HÉMIDITON, *(Muſiq.)* c'étoit dans la muſique grecque, l'intervalle de tierce-majeure, diminuée d'un ſemi-ton; c'eſt-à-dire, la tierce mineure. L'*hémiditon* n'eſt point, comme on pourroit croire, la moitié du diton ou le ton: mais c'eſt le diton moins la moitié d'un ton; ce qui eſt bien différent. *(S)*

HÉMIMONTUS, *(Géograph. anc.)* contrée de la Thrace, ainſi nommée du mont Hæmus: on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus; & dans un ſiecle poſtérieur, on en fit une province nommée *Hæmimontus*. La province du mont Hemus étoit entre la ſeconde Mœſie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au ſud, l'Europe propre à l'eſt, la ſeconde Mœſie & la Scythie au nord. Selon les notices eccléſiaſtiques, elle avoit cinq ou ſix diocèſes épiſcopaux, dont le métropolitain prenoit la qualité d'*exarque*. *(D. J.)*

HÉMINE, ſ. f. *(Littérat.)* vaiſſeau ſervant de meſure chez les Romains, & qui contenoit, ſuivant l'opinion la plus vraiſemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile; cependant, ſelon Fernel & Garaut, chefs de notre cour des monnoies, l'*hémine* romaine revient au demi-ſeptier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Feſtus prétend que l'*hémine* eſt ainſi nommée du grec ἥμισυ, *moitié*, parce qu'elle eſt la moitié du ſextier romain, ce qui eſt confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III*, *cap. iv.*

Apulée déclare auffi que la cotyle des Grecs & l'*hémine* romaine étoient fynonymes, & que toutes deux fe prenoient pour le demi-fextier, de forte qu'ils appelloient quelquefois l'*hémine*, la cotyle d'Italie. Au refte, les Grecs avoient coutume de mettre dans les temples les originaux de toutes les mefures liquides & folides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en ufoient de même, & nos légiflateurs modernes ont adopté ce fage réglement: l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mefures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une differtation curieufe fur l'*hémine*, on peut la confulter; mais rien n'a répandu tant de lumieres fur ce fujet, que les ouvrages de divers favans qui en ont difputé dans le dernier fiecle; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publiés à l'occafion de l'*hémine* de vin que S. Benoît ordonne à fes religieux par jour; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoît, fi c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou fi c'étoit une mefure particuliere à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuifé dans leurs conteftations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laiffé à defirer, ni à glaner après eux. (*D. J.*)

HÉMINE, (*Commerce.*) que l'on écrit auffi ÉMINE *ou* ESMINE, grande mefure de grains en ufage en plufieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'eft pas néanmoins une mefure effective, comme peuvent être le boiffeau ou le minot; mais, pour ainfi dire, une efpece de mefure de compte, ou un compofé de plufieurs autres certaines mefures. A Auxonne, l'*hémine* eft de 25 boiffeaux du pays, qui reviennent à deux feptiers neuf boiffeaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boiffeaux de ce lieu, qui font égaux à trois feptiers de Paris. A S. Jean-de-Laune, l'*hémine* eft de 17 boiffeaux du pays, qui rendent à Paris deux feptiers 10 boiffeaux. A Marfeille, l'*hémine* de blé eft eftimée pefer 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc: elle fe divife en huit fivadieres. En Barbarie, l'*hémine* eft femblable à neuf boiffeaux de Paris. L'*hémine* eft auffi en ufage en Languedoc, particuliérement à Agde, à Béziers & à Narbonne: l'*hémine* d'Agde eft de deux feptiers, & pefe 120 livres; celle de Béziers, hors la rafe, donne deux pour cent de plus, & pefe 122 livres; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le feptier, pefe 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* fe divife en deux quartes. Deux *hémines* font le feptier, & fix *hémines* font un mude & demi d'Amfterdam. A Caftres, l'*hémine* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boiffeaux; il faut deux *hémines* pour faire le feptier. A Châlons & à Dijon, l'*hémine* eft égale: celle de froment pefe 45 liv. poids de marc; celle de méteil 43, celle de feigle 41, & celle d'avoine 25 l. Auxonne: on a déja dit quelque chofe de fon *hémine*; on ajoutera que celle de froment pefe 27 livres, celle de méteil 26, celle de feigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémine* de froment pefe 60 liv. celle du méteil 59, & celle de feigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjutin, l'*hémine* de froment pefe 45 liv. celle de méteil 44, & celle de feigle 43. A Montbelliard, Héricour & Blamont, l'*hémine* de froment pefe 40 liv. celle de méteil 39, & celle de feigle 38. Toutes ces réductions font faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (G)

HÉMIOLE, fubft. f. ancien *terme de mathématique* confacré en quelque maniere à la mufique. Il fignifie le rapport de deux chofes, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *rapport fefquialtere*.

C'eft de ce rapport que naît la confonnance appellée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme fefquialtere en naiffoit auffi. *Voyez* RYTHME.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiolie* à cette efpece de triple dont chaque temps eft une note noire; fi elle eft fans queue, la me-

fure s'appelle *hemiolia maggiore* ; parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque temps. Si chaque temps ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat du double plus vîte, & s'appelle *hemiolia minore*. (*S*)

HÉMIOLIEN, adj. *en Musique*, ou *sesquialtere* ; c'est le nom que donne Aristoxene à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions. Le tétracorde en est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troisieme, par conséquent, cinq tiers. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HÉMIOPE, s. f. (*Musique.*) nom d'un instrument qui étoit en usage chez les anciens. Ce mot vient de ἥμισυς, *demi*, & ὀπὴ, *trou*. L'*hémiope* étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. *Voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*S*)

HÉMIPLÉGIE, s. f. (*Médecine.*) espece de maladie qui consiste dans la privation du sentiment ou du mouvement ; souvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps, de la tête aux piés. *Voyez* PARALYSIE.

HÉMISPHERE, s. m. *terme de Géométrie*, est la moitié d'un globe ou d'une sphere terminée par un plan qui passe par son centre. *Voyez* SPHERE. Ce mot est composé de ἥμισυς, *demi*, & σφαῖρα, *sphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une sphere est égal à la distance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la sphere sur le milieu de cette distance soit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'*hémisphere*. Si la distance des deux yeux est plus grande ou plus petite que le diametre de la sphere, on verra plus ou moins un *hémisphere*. *Voyez* VISION.

Le centre de gravité d'un *hémisphere* est éloigné de son sommet des cinq huitiemes du rayon. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Hémisphere, en terme de géographie, se dit de la moitié du globe terrestre. *Voy.* GLOBE.

L'équateur divise la sphere en deux parties égales, dont l'une est appellée *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*. *Voyez* EQUATEUR.

L'*hémisphere* septentrional est celui qui a le pole du nord à son sommet. Tel est celui qui est représenté par *DPA* (*Pl. astronom. fig.* 52.) terminé par l'équateur *DA*, & qui a le pole arctique *P* à son zénith. *Voyez* POLE & ARCTIQUE.

L'*hémisphere* méridional est cette autre moitié *ADQ* terminée par l'équateur *DA*, qui a le pole antarctique *Q* à son zénith. *Voyez* ANTARCTIQUE.

L'horizon divise encore la sphere en deux hémispheres, l'un supérieur, & l'autre inférieur. *Voyez* HORIZON.

L'*hémisphere* supérieur est celui de la sphere du monde *HZR*, qui est terminé par l'horizon *HR*, & qui a le zénith *Z* à son sommet. *Voyez* ZÉNITH.

L'*hémisphere* inférieur est l'autre moitié *HNR* terminée par l'horizon *HR*, qui a le nadir *N* à son sommet. *Voyez* NADIR.

Hémisphere est encore un plan ou projection de la moitié du globe terrestre ou céleste sur une surface plane. *Voy.* CARTE & PROJECTION. Cette projection est appellée plus proprement *planisphere*. *Voyez* PLANISPHERE. *Chambers.* (*E*)

HÉMISPHERE, oriental & occidental, (*en Astronomie.*) ils sont séparés par le méridien du lieu où l'on observe, mais ils changent continuellement par le mouvement diurne. En géographie, ils sont séparés par le premier méridien ; l'un contient l'Europe, l'Asie & l'Afrique ; l'autre contient l'Amérique ou le nouveau monde, qui, par rapport à nous, est à l'occident, & forme l'*hémisphere* occidental.

Hémispheres visibles & invisibles : ils sont distingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire à notre rayon visuel. Les taches du soleil sont pendant treize jours dans l'*hémisphere* visible pour nous.

Hémispheres éclairés & obscurs : ils sont distingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire au rayon mené du soleil au centre de la planete. Le soleil étant plus gros que les planetes, il éclaire toujours, à la vérité, un peu plus de la moitié du

globe, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un *hémiſphere*; la différence eſt égale à l'angle du cône d'ombre que forme la planete; ou égale à peu près à l'angle du diametre apparent du ſoleil vu de la planete; mais on néglige communément cette différence dans l'aſtronomie. (*M.* DE LA LANDE.)

HÉMI-SPHÉROIDE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt proprement la moitié d'un ſphéroïde, c'eſt-à-dire, d'un ſolide qui approche de la figure d'une demi-ſphere. *Voy.* SPHÉROÏDE. (*E*)

HÉMISTICHE, ſub. m. (*Littérature.*) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. La néceſſité de couper toujours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propoſe (quelque foibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entraîner avec elle.

*Obſervez l'*hémiſtiche*, & redoutez l'ennui*
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phraſe heureuſe, & clairement rendue
Soit tantôt terminée, & tantôt ſuſpendue;
C'eſt le ſecret de l'Art. Imitez ces accens
Dont l'aiſé Géliotte avoit charmé nos ſens:
Toujours harmonieux, & libre ſans licence,
Il n'appeſantit point ſes ſons & ſa cadence.
Sallé, dont Terpſicore avoit conduit les pas,
Fit ſentir la meſure, & ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à conſulter ſeulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de ſix ſyllabes, cependant la cadence y eſt toujours variée, la phraſe y eſt contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le ſens qu'au bout de ſix ou de huit; & c'eſt ce mêlange qui produit une harmonie dont on eſt frappé, & dont peu de lecteurs voient la cauſe.

Pluſieurs dictionnaires diſent que l'*hémiſtiche* eſt la même choſe que la céſure, mais il y a une grande différence: l'*hémiſtiche* eſt toujours à la moitié du vers; la céſure qui rompt le vers eſt par-tout où elle coupe la phraſe.

Tiens. Le voilà. Marchons. Il eſt à nous.
Viens. Frappe.

Preſque chaque mot eſt une céſure dans ces vers.

Hélas, quel eſt le prix des vertus? La ſouffrance.

Dans les vers de cinq piés ou de dix ſyllabes, il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de dictionnaires; il n'y a que des céſures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

Ainſi partagés, | boiteux & malfaits,
Ces vers languiſſans | ne plairoient jamais.

On en voulut faire autrefois de cette eſpece dans le temps qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentametres latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſtiche*; mais on ne ſongeoit pas que les vers pentametres étoient variés par les ſpondées & par les dactiles; que leurs *hémiſtiches* pouvoient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſyllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne peuvent jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſyllabes égales, & ces deux meſures étant trop rapprochées, il en réſultoit néceſſairement cette uniformité ennuyeuſe qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produiſoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémiſtiches* égaux pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons: ce fut pour la muſique que Sapho inventa chez les Grecs une meſure à peu près ſemblable, qu'Horace les imita quelquefois lorſque le chant étoit joint à la poéſie, ſelon ſa premiere inſtitution. On

pourroit parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui approche de la ſaphique.

L'amour eſt un dieu | que la nature adore,
Il fait nos tourmens, | il ſait les guérir.
Dans un doux repos | heureux qui l'ignore!
Plus heureux cent fois | qui peut le ſervir.

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſyllabes ordinaires ſont d'une autre meſure; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toujours à la fin du ſecond pié, de ſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſyllabes; mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place, tant la variété eſt néceſſaire.

Languiſſant, foible, & courbé ſous les maux,
J'ai conſumé mes jours dans les travaux:
Quel fut le prix de tant de ſoins? L'envie.
Son ſoufle impur empoiſonna ma vie.

Au premier vers la céſure eſt après le mot *foible*; au ſecond après *jours*; au troiſieme elle eſt encore plus loin après *ſoins*; au quatrieme elle eſt après *impur*.

Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'*hémiſtiche*, & rarement de céſure.

Loin de nous ce diſcours vulgaire,
Que la nature dégenere,
Que tout paſſe & que tout finit.
La nature eſt inépuiſable,
Et le travail infatigable
Eſt un dieu qui la rajeunit.

Au premier vers s'il y avoit une céſure, elle ſeroit à la troiſieme ſyllabe, *loin de nous*; au ſecond vers à la quatrieme ſyllabe, *nature*. Il n'eſt qu'un cas où ces vers conſacrés à l'ode ont des céſures, c'eſt quand le vers contient deux ſens complets comme dans celui-ci.

Je vis en paix, je fuis la cour.

Il eſt ſenſible que *je vis en paix*, forme une céſure; mais cette meſure répétée ſeroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés conſiſte dans le choix heureux des mots & des rimes croiſées: foible mérite ſans les penſées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avoient point d'*hémiſtiche* dans leurs vers hexametres; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poéſies.

Lé donné, j cavalier, l'armi, gli amori,
Lé cortéſie, l'audaci impresé jo canto
Ché furo al tempo ché paſſaro j mori
D'africa il mar, e in francia nocquer tanto,
&c.

Ces vers ſont compoſés d'onze ſyllabes, & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémiſtiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La poéſie angloiſe eſt dans le même cas: les grands vers anglois ſont de dix ſyllabes; ils n'ont point d'*hémiſtiche*, mais ils ont des céſures marquées.

At tropington | not far from cambridge, ſtood
A croſs a pleaſing ſtream | a bridge of wood,
Near it a mill | in low and plashy ground,
Where corn for all the neighbouring pars |
was grown'd.

Les céſures différentes de ces vers ſont déſignées par les tirets |.

Au reſte, il eſt peut-être inutile de dire que ces vers ſont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui eſt utile pour les amateurs, c'eſt de ſavoir que non-ſeulement les Anglois & les Italiens ſont affranchis de la gêne de l'*hémiſtiche*, mais encore qu'ils ſe permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoutent celle d'alonger & d'accourcir les mots ſelon le beſoin, d'en changer la terminaiſon, de leur ôter des lettres; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poëmes, ils ont ſecoué le joug de la rime: de ſorte qu'il eſt plus aiſé de faire cent vers italiens & anglois paſſables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemands ont un *hémiſtiche*, les eſpagnols n'en ont point: tel eſt le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui conſiſte dans la conſtruction des phraſes, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inverſions, dans les

verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mêlange plus ou moins heureux des voyelles & des consonnes : ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui se trouvent dans la poésie de toutes les nations ; l'*hémistiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'est bien peu de chose qu'un *hémistiche* : ce mot sembloit à peine mériter un article ; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu ; rien n'est à mépriser dans les arts ; les moindres regles sont quelquefois d'un très-grand détail. Cette observation sert à justifier l'immensité de ce Dictionnaire, & doit inspirer de la reconnoissance pour les peines prodigieuses de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejeter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hazardée, mais qui exige que tout soit approfondi. *Article de M.* DE VOLTAIRE.

HÉMITRITÉE, (*Maladie.*) c'est une épithete que les Grecs ont donnée à une sorte de fievre, qui étant de sa nature continue, exacerbante, c'est-à-dire, avec redoublement, tient cependant du caractere de la fievre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ses redoublemens : c'est l'ἡμιτριταῖος πυρετὸς, *febris hemitritæa seu semi-tertiana* de Galien, de Sennert.

La fievre *hémitritée*, ou l'*hémitritée*, ce mot étant souvent employé substantivement, ou ce qui est la même chose, *la demi-tierce*, est donc cette espece de fievre dans laquelle, outre les redoublemens de la fievre continue quotidienne, dont les retours sont réglés, il survient encore de deux en deux jours un redoublement plus considérable qui se fait sentir à la même heure, & correspond aux accès de l'espece de fievre intermittente, appellée *tierce* : ensorte que chaque troisieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'est-à-dire, celui de la fievre quotidienne & celui de la fievre tierce, intermittente, qui est comme entée sur la continue ; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui est de celle-ci : ainsi la fievre ne cesse point, ne diminue point jusqu'à l'apyrexie, jusqu'à l'intermittence complete ; mais dans la diminution de tous les symptomes, dans la rémission surviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue & de plus de deux jours en deux jours, des paroxysmes tiercenaires, qui sont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroissent dans la véritable fievre intermittente tierce.

On doit cependant observer qu'il y a trois sortes de fievres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémitritée* ; savoir, 1°. la fievre tierce intermittente, dont les accès deviennent si longs, que celui qui doit suivre, commence avant que le précédent soit bien fini ; ensorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémitritée* de Celse, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extension de ses paroxysmes, fievre continue rémittente. 2°. L'*hémitritée* de Galien, qui est une complication de la fievre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fievre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractérisée ci-devant. 3°. Enfin, l'*hémitritée*, qui est formée de l'union de la fievre continue sans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'est l'*hémitritée* de Galien, qui est la plus connue des auteurs, & dont il est le plus fait mention dans les observations de pratique : c'est aussi de celle-là que l'on trouve la description la plus circonstanciée ; Lommius l'a fait ainsi, *medic. Observ. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fievre commencent par le froid, & finissent par la sueur : mais dans les accès tiercenaires, le froid est plus fort avec tremblement, suivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande soif, & à la fin d'une sueur plus abondante ; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid est moins considérable, sans tremblement ; la chaleur qui suit est plus douce & sans soif ; le pouls est moins élevé, & ce n'est qu'une moiteur qui survient à la fin des paroxysmes : mais dans les uns & dans les autres, le malade n'est jamais sans fievre.

Une telle complication de fievre continue & de fievre intermittente a de quoi paroître singuliere ; mais quoiqu'elle soit très-rare,

très-rare, elle a été obſervée par un grand nombre d'auteurs dignes de foi. Le célebre van-Swieten dit (*Comm. Boerhaav.* §. 738,) avoir vu un homme ſujet à la fievre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleuréſie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fievre intermittente, malgré la fievre continue inflammatoire & les remedes qui furent employés pour la combattre.

La fievre *hémitritée* eſt trop compliquée pour n'être pas dangereuſe : auſſi a-t-on obſervé qu'elle eſt très-ſouvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la ſuite des ſymptomes violens qui affectent principalement l'eſtomac & les parties nerveuſes ; ce qui dépend des humeurs bilieuſes qui dominent dans la maſſe du ſang, d'où ſuivent auſſi les affections ſoporeuſes, ſpaſmodiques, les inſomnies, avec délire & ſyncope ; en un mot, tout ce qui peut caractériſer une fievre de mauvaiſe nature.

Mais le pronoſtic eſt en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxyſmes tiercenaires ſont plus ou moins violens. On doit en conſéquence, tirer les indications du caractere le plus dominant de la fievre quotidienne ou de la fievre tierce continue, & ſatisfaire à ce qui eſt indiqué, en ſuivant ce qui eſt preſcrit dans la cure de ces différentes ſortes de fievre. *Voyez* FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

* HEMMEN, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) bourg du duché de Gueldres, dans la Bétau, où naquit en 1644, Gilbert Cuper, d'un pere greffier & ſecrétaire général de la province. Il fut profeſſeur en hiſtoire à Deventer à vingt-cinq ans, & s'y fit un nom par ſes éleves & ſes ouvrages. Il donna *in*-4°. à Utrecht ſon *Harpocrate* en 1676, dédia ſon quatrieme livre d'*Obſervations* à Guillaume Cuper ſon pere, âgé de ſoixante-quinze ans, en 1678 ; & une hiſtoire des *trois Gordiens* en 1697. Il mourut académicien des inſcriptions & belles-lettres, à l'âge de ſoixante-treize ans, très-regretté des ſavans & de ſes compatriotes, chez leſquels il avoit rempli les premieres places de la magiſtrature. *Voyez ſon éloge dans le* 2 *vol. de l'hiſt. de l'acad. des Inſcriptions, pag.* 533, *in*-12. (*C*)

HEMMING, (*Hiſt. de Danemar*[illegible]) roi de Danemarck, vivoit vers l'an [illegible] : ce prince n'eſt guere connu que par un traité qu'il conclut avec Charlemagne ; on régla que Leides ſerviroit de ſéparation à l'empire François & au royaume de Danemarck. Ce traité ne mit pas un frein à l'ambition des Danois. Leurs flottes parurent ſur les côtes de France ; mais l'aſpect de l'empereur qui s'avançoit à la tête de ſes troupes empêcha la deſcente. Ces vaiſſeaux, dit Charlemagne, contiennent plus d'ennemis que de marchandiſes ; on ſurprit quelques larmes qui couloient de ſes yeux ; les courtiſans empreſſés & curieux lui demanderent le ſujet de ſa douleur ; hélas, dit-il, ſi les habitans du Nord oſent inſulter la France de mon vivant, que feront-ils après ma mort ? (*M.* DE SACY.)

* HÉMON, *ou* THERMODON, ſ. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traverſoit la ville de Chéronée, & ſe joignoit au Céphyſe.

* HÉMONIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) la partie ſeptentrionale de la Thrace ; elle s'étendoit entre le mont Hémo ou Coſtignazzo, la Mariza, juſqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE, ſ. m. (*Médecine.*) *αἱμοφόβος*, *hemophobus*, Galien, *lib. IX, de meth. med. c. v*, fait uſage de ce terme pour déſigner un médecin qui eſt timide à preſcrire des ſaignées. *Lexic.* Caſtell. *Voyez* SAIGNÉE.

HÉMOPTYSIE, ſ. f. (*Maladie.*) *αἱμόπτυσις*, *hæmoptyſis*. Ce terme eſt employé pour déſigner l'eſpece d'expectoration léſée quant à la matiere dans laquelle on rend du ſang, ou des crachats ſanglans. *Voyez* EXPECTORATION.

Il n'y a point de viſcere qui ſoit ſujet à de plus fréquentes & à de plus conſidérables maladies, que les poumons : la raiſon s'en préſente aiſément ; ſi l'on fait attention à la foibleſſe de ſon organiſation, à l'effort qu'il eſt expoſé à ſoutenir continuellement de la part du ſang qu'il reçoit dans ſon grand ſyſtême artériel ; ſi l'on conſidere combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il eſt, ſans interrup-

tion, pour l'entretien de la respiration; combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air, qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'*hémoptysie*, tant par elle-même & la conséquence de ses symptomes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phtysie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire, l'expectoration de sang, on doit toujours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'*hémoptysie* consiste dans une éjection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des poumons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'*hémoptysie* proprement dite est sans fievre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'*hémoptysie*, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui péchent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du poumon, qui produisent des tubercules, des abcès, des ulceres.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatations forcées, anévrysmales, variqueuses dans les vaisseaux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu, par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la rupture des vaisseaux dont l'embarras ne peut être surmonté d'une maniere moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélerent les effets des différentes dispositions à l'*hémoptysie*, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétropulsion de différentes éruptions cutanées; telles que la gale, les dépôts éréfypélateux, dont la matiere se porte par métastase dans la substance des poumons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secousses dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du souffle, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; ensorte que la toux peut produire l'*hémoptysie*, comme elle en est ordinairement un symptome. *Voyez* TOUX.

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des poumons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aëriens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matiere étrangere à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est déja viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les mem-

branes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la respiration, occasionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulsive, qui constituent la toux, & operent l'expectoration violente qui suit, du sang ou des mucosités sanglantes chargées de bulles d'air, qui y sont mêlées, par l'agitation, le fouettement, pour ainsi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chassées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux. *Voyez* ÉCUME.

Il faut cependant observer que le crachement de sang peut aussi arriver, sans qu'il se fasse aucun déchirement, aucune sorte de solution de continuité dans les vaisseaux pulmonaires; que l'*hémoptysie* peut avoir lieu, par la seule dilatation des orifices des vaisseaux lymphatiques, ou des vaisseaux sécrétoires & excrétoires des poumons; en tant que la dilatation des vaisseaux sanguins, d'où partent ces autres vaisseaux, force ceux-ci peu à peu à recevoir des globules sanguins qui y sont portés, comme il a été dit, *par erreur de lieu* (*Voyez* ERREUR DE LIEU); & en parcourant le trajet, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutissent dans les voies aëriennes: telle est la maniere la plus ordinaire dont se fait le crachement de sang, à la suite des suppressions des menstrues, des hémorrhoïdes; d'où s'ensuit que l'*hémoptysie* ne produit pas toujours la phtysie, qui consiste dans une suppuration de quelques parties des poumons, qui n'a jamais lieu sans solution de continuité dans les solides affectés.

Le concours des symptomes qui ont été rapportés ci-devant, comme constituant l'*hémoptysie*, en forment le signe caractéristique, sur-tout si on y joint quelques-unes des causes prédisponentes qui ont été mentionnées: au surplus, on observe constamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'*hémoptysie* est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un sentiment de pesanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une forte de constriction spasmodique dans le bas-ventre; par des flatuosités dans les premieres voies; par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & resserrement dans les vaisseaux sanguins qui se trouvent à la surface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute son habitude.

Il s'ensuit de tous ces symptomes, qu'il se passe quelque chose d'actif dans ces circonstances, que l'on ne peut attribuer qu'à une sorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes se tendent, pour ainsi dire, contre les poumons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulsion du sang respectivement vers ce viscere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; sans doute parce que l'équilibre systaltique est rompu à l'égard de ses vaisseaux, dans quelqu'une de ses parties. *Voyez* EQUILIBRE (*écon. anim.*) HÉMORRHAGIE.

On peut inférer aisément de tout ce qui a été dit du crachement de sang, que ce ne peut être qu'une lésion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, selon la nature de sa cause. S'il est produit par la rupture de quelques vaisseaux considérables, il peut se répandre une si grande quantité de sang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la respiration cessant en conséquence, le malade meurt suffoqué. *Voyez* SUFFOCATION. Si ce sont seulement de petits vaisseaux pulmonaires qui sont déchirés, & qui donnent du sang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en résultent, ne viennent à suppuration, & qu'il ne s'ensuive une véritable phtysie, qui mene tôt ou tard à une mort prématurée. L'*hémoptysie*, qui est causée par une simple dilatation de vaisseaux de différens genres, qui établit l'*erreur de lieu*, sans solution de continuité, est la moins dangereuse: elle est le plus souvent sans suite après que la cause procatkartique a été emportée.

Quoiqu'il semble n'y avoir dans cette maladie qu'une seule indication à remplir, qui est d'employer les moyens propres à faire fermer les vaisseaux qui fournissent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes

de s'y prendre pour produire cet effet, & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la caufe du mal : fi elle dépend de la pléthore, & fur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire fe trouve fupprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du fang, de la maniere différente dont l'effet eft le plus ou moins prompt, felon le befoin, comme au remede le plus approprié ; ainfi fait-on ufage dans ce cas de la faignée, fur-tout des fangfues, des ventoufes, avec fcarification, & on doit infifter fur ces différens moyens tant que l'indication fubfifte ; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez* PLÉTHORE. On doit s'appliquer à détruire les caufes de la fuppreffion, & à rétablir dans fon état naturel l'évacuation néceffaire.

Si l'*hémoptyfie* eft produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fauffe, il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du fang ; mais employer en même temps tous ceux qui font convenables pour faire ceffer l'effervefcence des humeurs, c'eft-à-dire, leur trop grande agitation. *Voyez* RAFRAÎCHISSANT (*Remede.*)

Mais fi la maladie eft caufée par rupture, ou par érofion de vaiffeaux, & qu'elle foit entretenue par l'acrimonie des humeurs, en vain emploiera-t-on tous les moyens poffibles pour fermer ces vaiffeaux, fi l'on ne corrige le vice dominant ; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matieres adouciffantes, gélatineufes, huileufes, qui peuvent produire un effet approchant. Le long ufage de ces différens fecours manque rarement de répondre à l'attente ; cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les caufes prédifponentes, les remedes convenables pour refferrer, cicatrifer les vaiffeaux ouverts ; tels font les abforbans, & fur-tout les aftringens appropriés, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication à cet égard : on doit auffi recourir quelquefois aux narcotiques, aux anti-fpafmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorfqu'on a lieu de penfer qu'il exifte une tenfion dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à fe porter vers la partie affectée, comme étant refpectivement la plus foible dans le fyftême des folides. *Voyez* HÉMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTI-SPASMODIQUE.

HÉMORRHAGIE, f. f. (*Pathologie.*) *hæmorrhagia*. Ce terme emprunté des Grecs, eft employé dans fa fignification propre, pour exprimer une effufion de fang hors de fes vaiffeaux & de la partie qu'ils compofent, qui fe fait d'une maniere fenfible & affez confidérable.

Le mot αἱμοῤῥαγια paroît être dérivé de ἀπὸ τȣ αιματος καὶ ῥαγῆναι : il a le même fens, felon Galien, dans *fes Œuvres fur Hippocrate*, que ἀθρόως ὁρμαν, *fortir, jaillir abondamment & avec affez de force* ; car lorfque le fang fort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'eft ce qu'Hippocrate appelle ἐῤῥυσιν, ou σαλαγμὸν : néanmoins Galien avertit que lorfque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* fans adjectif, pour déterminer de quelle partie le fang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines ; mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour fignifier toute forte de flux de fang qui fe fait immédiatement hors du corps, de la maniere qui vient d'être expofée dans la définition. C'eft fous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article : au furplus, on peut confulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera difcuté tout ce qui a rapport aux différentes fignifications de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne foit fujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne fe trouve des vaiffeaux fanguins, fufceptibles d'être ouverts par quelque caufe que ce foit, tant externe qu'interne ; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer,

peuvent donner lieu à des écoulemens de ſang, dans quelque partie molle que ſoient produits ces effets, par l'écartement des fibres entr'elles qui compoſent les parois des vaiſſeaux, par la ſolution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt que, ſelon l'obſervation des médecins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de ſeules cauſes internes, le ſang s'écouler par les paupieres, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mamelons, *&c.* on a même vu de véritables *hémorrhagies* ſe faire par les pores de différentes parties des tégumens, ſans aucune cauſe, ſans aucune marque ſenſible de ſolution de continuité; cependant ces ſortes d'*hémorrhagies* ſont très-rares : celles qui ſe préſentent communément par l'effet de cauſes internes, ſont celles qui ſe font par la voie des narines, par le crachement, par l'expectoration, par le vomiſſement, par les déjections, par l'iſſue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des ſueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des cauſes méchaniques externes, doivent être regardées comme des ſymptomes des différentes ſortes de bleſſures, de plaies (*voyez* PLAIE), ou comme des effets quelquefois utiles, très-ſouvent néceſſaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de chirurgie, tels que la ſaignée, les ſcarifications, les amputations, *&c.* *Voyez* OPÉRATION (*Chirurgie*), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, *&c.*

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cauſe interne; ces *hémorrhagies* ſont de différente nature, ſelon les cauſes qui les produiſent; les effuſions de ſang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une ſuite de mauvais effets de la cauſe morbifique, ſont appellées *ſymptomatiques.* Celles qui ſont une ſuite des efforts ſalutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire ceſſer les effets de la cauſe morbifique qui ſe forme actuellement, ou qui eſt déja formée, ſont regardées comme critiques. *Voyez* CRISE.

Les *hémorrhagies*, de quelque eſpece qu'elles ſoient, dépendent de cauſes générales ou particulieres, ou des unes & des autres enſemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cauſe prochaine eſt l'impulſion du ſang vers les vaiſſeaux d'où ſe fait l'écoulement; impulſion qui doit être aſſez forte pour ſurpaſſer la force de cohéſion des parties intégrantes qui compoſent ces vaiſſeaux; cette force, qui tant qu'elle ſubſiſte, conſerve l'intégrité de leurs parois. La cauſe prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progreſſif du ſang, & à la foibleſſe reſpective des vaiſſeaux forcés par leſquels ſe fait l'*hémorrhagie*, qui ne peuvent réſiſter à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foibleſſe abſolue des vaiſſeaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de ſolidité, par quelque cauſe que ce ſoit, & ne ſont pas en état de réſiſter aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne ſont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il ſuit également de chacune de ces cauſes, que le vaiſſeau forcé ſe dilate outre meſure, ou qu'il ſe déchire dans le point où il ne peut réſiſter, ſoit par le défaut d'équilibre entre les ſolides particuliers qui le compoſent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui eſt forcée à céder, (*voyez* ÉQUILIBRE, *écon. anim.*) ſoit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les ſolides en général, qui ſe réuniſſent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'eſt pas proportionnée; ce qui rend entiérement paſſive la partie qui cede reſpectivement à toutes celles dont l'action eſt augmentée à ſon excluſion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du ſang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens ſpaſmodiques appropriés. *Voyez* NATURE, SPASME.

L'engorgement des vaiſſeaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obſtruc-

tion, en augmentant les réfiftances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progreffif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaiffeaux, ou des collatéraux; d'où s'enfuit, lorfque la difpofition s'y trouve, qu'ils font forcés à fe rompre, ou à fouffrir une forte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui eft ce qu'on appelle *anaftomofe*, & qui s'opere au point de laiffer paffer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaiffeaux différens, qui fe laiffant auffi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils font moins propres à réfifter aux efforts d'un fluide qui leur eft étranger par la trop grande de confiftance, & par fon mouvement difproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir, & enfin de fe répandre hors de leur cavité, par le premier orifice qui fe préfente.

Ce dernier cas eft ordinairement celui des *hémorrhagies* fymptomatiques : le précédent convient à celles qui font critiques; dans celui-là tout eft, pour ainfi dire, méchanique; dans celui-ci, les effets font comme prédéterminés.

Il fuit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes caufes de l'*hémorrhagie* peuvent fe réduire à deux fortes de changemens qui fe font dans la partie où elle a lieu, refpectivement à l'état naturel; favoir 1°. à la difpofition particuliere des vaiffeaux d'où fe fait l'effufion de fang, difpofition par laquelle la force retentrice de ces vaiffeaux eft confidérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée; 2°. à la difpofition générale, par laquelle la force retentrice reftant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties, au point de furmonter la réfiftance de cette partie, de la faire ceffer, & de forcer les vaiffeaux à fe dilater outre mefure, ou à fe rompre.

On ne conçoit pas aifément que le fimple écartement des fibres, qui compofent les vaiffeaux des parties qui fouffrent une *hémorrhagie*, puiffe fuffire pour la procurer, par l'efpece de difpofition qu'on appelle *diapédeze*. *Voyez* VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner paffage au fang, qu'en tant que les interftices s'ouvrent de la même maniere que pourroit faire l'orifice des vaiffeaux collatéraux non fanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de fang, par erreur de lieu. *Voyez* ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, fans folution de continuité, ne paroît guere poffible; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît fuffifante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédeze, furtout dans le cas de la diffolution du fang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaiffeaux étrangers.

L'érofion des vaiffeaux, qu'on appelle *diabrofe*, (*voyez* VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédeze, parce que la qualité diffolvante, l'acrimonie dominante dans la maffe des humeurs en général, (*voyez* SANG) à laquelle on attribue cet effet de diffolution des folides, cette érofion des vaiffeaux, ne peuvent jamais fournir la raifon d'un phénomene, qui eft fuppofé abfolument topique, qui doit, par conféquent, dépendre de caufes particulieres; d'ailleurs, en fuppofant qu'un vice dominant dans les humeurs puiffe, ce qui eft très-douteux, exifter au point de produire une folution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'enfuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice fubfifteroit; ce qui eft contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus confidérables, les plus opiniâtres, font néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques; enforte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaiffeaux, qu'ils reftent fans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du fang dont ils font engorgés, ou à l'effort avec lequel y eft pouffé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour fon écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à mefure que la quantité de l'humeur furabondante, ou la force de l'impulfion fe fait moindre, & laiffe reprendre leur reffort aux folides auparavant diftendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel; & celui-ci fe rétabliffant de plus en plus, jufqu'à ce

que l'iſſue du ſang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, ſoit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravaſer, & le force à reprendre ſon cours ordinaire.

Tel eſt le ſyſtême de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce ſoit; c'eſt ce qui ſe paſſe tant dans l'écoulement des menſtrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoïdal*, dans le piſſement de ſang, dans toute autre ſorte d'*hémorrhagie*, ſoit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raiſon de l'intenſité & de la durée, qui ſont proportionnées à la force du ſujet, de ſon tempérament, à la grandeur des vaiſſeaux ouverts, à la quantité de l'humeur ſurabondante à évacuer, ou à l'impulſion, à l'action ſpaſmodique qui détermine le cours du ſang, particuliérement vers la partie qui a été forcée, & qui oppoſe conſéquemment moins de réſiſtance, à cauſe de l'ouverture qui s'y eſt formée par l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle ſoit, ne ſemble dépendre que de la foibleſſe de la partie où elle ſe fait, ou des efforts, ſoit méchaniques par les loix de l'équilibre vaſculaire, ou ſpaſmodiques, par une action déterminée de la puiſſance motrice, qui ſont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où ſuit l'effuſion de ſang; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un ſymptome morbifique, un vice, une léſion dans l'économie animale; & que dans le ſecond, elle eſt toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de ſang abſolue ou reſpective, dans une partie ou dans tout le corps; par conſéquent à remédier à la pléthore générale ou particuliere; (*voyez* PLÉTHORE) comme il eſt clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui ſuccedent à la ſuppreſſion des regles, puiſqu'on a ſouvent obſervé que les pertes de ſang ſubſidiaires ſe rendent périodiques, comme celles dont elles ſont le ſupplément.

Ainſi Sthaal, Venter, & la plupart des obſervateurs en pratique, rapportent avoir ſouvent vu des hémoptyſies, des crachemens, des vomiſſemens, des piſſemens de ſang qui avoient des retours auſſi réglés que ſont ceux de l'évacuation menſtruelle dans l'état naturel : ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque choſe d'*actif* dans ces ſortes d'*hémorrhagies* utiles, qui eſt une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour ſuppléer, par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit ſe faire naturellement, ou qui étoit devenue néceſſaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance ſuivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut : il en eſt donc de toute *hémorrhagie* ſpontanée comme des menſtrues utérines qui ſont toujours produites pour l'avantage de l'individu; mais il peut y avoir des variations très-nuiſibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu conſidérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonſtances nuiſibles à l'économie animale. *Voyez* MENSTRUES, HÉMORRHOÏDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à ſe convaincre, que ſi les *hémorrhagies* ſont ſouvent des effets grandement nuiſibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide, qui devroit être retenu, conſervé dans ſes vaiſſeaux, ou qu'elles cauſent par excès du déréglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles ſont auſſi très-ſouvent un des plus ſûrs moyens que la nature emploie pour préſerver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occaſionner; & qu'ainſi les *hémorrhagies* ne doivent pas toujours être regardées comme des maladies, puiſqu'elles ſont au contraire très-ſouvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets ſalutaires, en tant qu'elles tiennent lieu, dans ces cas, d'un remede évacuatoire, qui même ne peut ſouvent être ſuppléé par une évacuation artificielle équivalente, ſi elle n'eſt pas faite dans la partie, & peut-être même des vaiſſeaux particuliers, vers

lesquels sont dirigés les efforts de la nature, pour y déposer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué sans aucun autre dérangement de fonction qui puisse caractériser une maladie.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas moins de danger à supprimer une *hémorrhagie* critique, simple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire cesser mal-à-propos l'*hémorrhagie* naturelle aux femmes : la disposition de l'économie animale peut rendre celle-là aussi utile, aussi nécessaire que celle-ci.

L'effort salutaire de la nature se démontre clairement par les signes qui précedent dans la plupart des *hémorrhagies* spontanées, & qui dénotent une véritable dérivation des humeurs vers la partie où doit se faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainsi, avant le saignement de nez, la tête devient pesante, le visage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures sont froides ; ce qui ne peut être que l'effet de la révulsion spasmodique de toutes ces parties-ci vers les parties supérieures. Dès que le sang a coulé suffisamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs se rétablit dans tout le corps à mesure que les efforts toniques cessent d'être déterminés par le besoin, & que les loix de l'équilibre reprennent le dessus. Les symptomes qui précedent le plus souvent le flux menstruel, le flux hémorrhoïdal, le vomissement de sang, l'hémoptysie & les autres *hémorrhagies* spontanées ou critiques, sont respectivement de la même nature. *Voyez* les articles où il est traité de ces différentes évacuations.

Mais si le sang qui est forcé à sortir de ses vaisseaux, ne trouve point d'issue pour être versé immédiatement hors du corps ; s'il se répand dans quelque cavité où il se ramasse, où il devient un corps étranger, soit que la cause efficiente de l'*hémorrhagie* soit symptomatique ou critique, il en résulte des désordres dans l'économie animale, qui sont proportionnés à l'importance des fonctions qui sont lésées en conséquence : ainsi l'épanchement du sang, dans l'intérieur du crâne, produit une compression du cerveau, qui intercepte le cours des esprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle est plus considérable ; d'où s'ensuivent des causes très-fréquentes de paralysies plus ou moins étendues, selon que les nerfs sont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre ; d'où résultent très-souvent des apoplexies, des morts subites, lorsque la compression est assez étendue & assez considérable pour porter sur les nerfs qui se distribuent aux organes des fonctions vitales : ainsi l'effusion du sang qui se fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaisseau dans la poitrine, cause des compressions sur les poumons, sur les arteres principales ou sur le cœur même, d'où s'ensuivent des suffocations, des syncopes mortelles. L'épanchement de sang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets si dangereux ; & ce n'est qu'à raison de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'ensuivre des lésions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces sortes d'*hémorrhagies* ne nuisent point d'une maniere aussi prompte & aussi violente que celles qui se font dans des cavités, où le sang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui servent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, si l'on peut s'assurer par des signes extérieurs (qui manquent le plus souvent), de l'effusion du sang dans les différentes capacités, & que l'effet n'en soit pas assez promptement nuisible pour prévenir & rendre inutiles tous les secours qu'on peut employer ; on peut tenter de donner issue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan ; la poitrine & le ventre, en faisant la paracentese de la maniere convenable, respectivement à chacune de ces parties. *V.* TRÉPAN, PARACENTESE. Mais le plus souvent la mort ne laisse pas le temps à des soins qui ne peuvent être donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs ; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer

trer dans l'endroit même où s'eſt fait l'amas; comme, par exemple, lorſqu'il ne ſe trouve pas à la ſurface du cerveau, ou à portée de cette ſurface & de maniere à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorſque le ſang eſt renfermé dans les cavités de la baſe du crâne ou des ventricules du cerveau: il en eſt de même, lorſque le ſang épanché dans la poitrine ſe trouve renfermé dans le péricarde, *&c.*

Cependant ce fluide, hors de ſes vaiſſeaux, eſt un corps étranger qui dégénere bientôt, & ne peut qu'être très-nuiſible à l'économie animale, tant qu'il eſt renfermé entre les viſceres, ſans iſſue en quantité conſidérable: il n'y a d'autre moyen d'en faire ceſſer les mauvais effets, qu'en le faiſant ſortir hors du corps, ce qui eſt très-difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend toujours ces ſortes d'*hémorrhagies* très-dangereuſes, & le plus ſouvent mortelles; qu'elles ſoient, ainſi qu'il a été dit, ſymptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans leſquelles le ſang ſe répand hors du corps, peuvent être auſſi très-nuiſibles, ſi elles cauſent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cauſe qu'elles ſoient produites, ſoit qu'elles ſe faſſent par la dilatation forcée des vaiſſeaux, ſoit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques: le cerveau recevant moins de ſang qu'à l'ordinaire, il s'y ſépare à proportion moins de fluide nerveux; d'où s'enſuit le défaut d'eſprits néceſſaires pour ſoutenir les forces, pour opérer les mouvemens néceſſaires à l'exercice de toutes les fonctions: d'où réſultent la débilité & toutes les ſuites, particuliérement l'imperfection des digeſtions, de la ſanguification, qui en fourniſſant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matiere propre à former des globules rouges; cette matiere elle-même étant mal travaillée, & ce qui en réſulte faiſant une très-petite quantité de ces globules, & reſpectivement trop de parties ſéreuſes, diſpoſent ainſi le fluide des vaiſſeaux ſanguins, à manquer de la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire, & à être plus ſuſceptible de paſſer dans les vaiſſeaux collatéraux d'un genre différent, à les remplir d'humeurs aqueuſes plus ténues qu'elles ne devroient ſe trouver dans ces vaiſſeaux d'où elles s'échappent plus aiſément, & fourniſſent matiere à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la tranſpiration, particuliérement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts; enſorte que ces vapeurs s'y ramaſſent, s'y condenſent enſuite, & y forment la matiere de différentes ſortes d'hydropiſies, telles qu'on les obſerve ſouvent à la ſuite des pertes de ſang produites par les grandes bleſſures, ou par toute autre cauſe externe ou interne d'effuſion de ſang; *voyez* HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaiſſeaux ſanguins, doit auſſi cauſer la pâleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, *&c. Voyez* SANG, PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Phyſiol. & Pathol.*) FROID (*Econom. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des ſuites fâcheuſes ſans être exceſſives, ſi elles ſe font par des vaiſſeaux qui appartiennent à des organes d'un tiſſu délicat, en tant que dans les cas même où elles ſervent à ſoulager la nature, elles établiſſent un vice dans la partie qui peut être très-nuiſible: c'eſt ainſi que l'hémoptyſie ſouvent, en ſuppléant à une autre *hémorrhagie* ſupprimée qui étoit néceſſaire ou au moins utile, laiſſe néanmoins une diſpoſition à ce qu'il ſe forme des ulceres dans les poumons, qui ſont le plus ſouvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mene à une mort inévitable.

En général, on peut diſtinguer une *hémorrhagie* ſalutaire d'avec celle qui ne l'eſt point, en faiſant attention aux forces: l'une les releve dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la ſurabondance d'humeurs; tous les ſymptomes, dont le malade ſe ſentoit fatigué, accablé, ſe diſſipent à meſure que le ſang coule, que la pléthore diminue & ceſſe d'avoir lieu: l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'enſuivent tous les effets de l'épuiſement des forces qui indiquent bientôt le beſoin d'en faire ceſſer la cauſe, en arrêtant, s'il eſt poſſible, l'écoulement du ſang; ce dont le malade ne tarde pas

à se bien trouver : au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoïdales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes ; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelque autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne peuvent pas ensuite se fermer, donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit ; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espece dans la circulation ; d'où s'ensuivent différentes lésions considérables dans l'économie animale, telles entr'autres que les attaques d'apoplexie à la suite de la suppression des hémorrhoïdes ; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des menstrues supprimées, *&c.*

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, sur-tout par rapport aux remedes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espece de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard ; ils operent assez facilement & assez promptement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée : les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le systême des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs ; ils ne peuvent pas agir par choix, en réservant leur efficacité pour la seule partie lésée ; cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne sauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune sorte d'organe : l'impression qu'ils font est donc générale ; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides également dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entiérement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans tout le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques ; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens, donnés intérieurement, doivent être employés à si grande dose, à proportion de la force du tempérament du malade, & si promptement, qu'ils operent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le ton des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette adstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général ; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne seroit-elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle ne fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plutôt possible ?

Les plus sûrs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promptement sur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet desiré ; c'est-à-dire, le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible : cet effet est

encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la possede le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'ame, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colere, par une grande révolution de joie ou de chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles sont saisies tout à coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid, en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais sur-tout les extrémités inférieures, dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conséquent nuisibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires, en tant qu'ils produisent des suppressions d'*hémorrhagies* pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les *hémorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'érétisme n'a aucune part à les causer; car, lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux, tout ce qui peut augmenter le ton des solides, ne peut qu'ajouter à la cause du mal; ainsi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant les moyens propres à calmer cet érétisme: c'est pourquoi les narcotiques, les anti-spasmodiques sont souvent si efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* symptomatiques, compliquées avec des symptomes dolorifiques, telles que celles qui surviennent dans les maladies convulsives.

On ne peut donc être trop circonspect dans l'usage des cordiaux employés contre les défaillances qui sont causées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cause occasionnelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la surabondance des humeurs, & sur-tout de leur partie rouge, il n'est point aussi de moyen plus approprié pour la faire cesser, cette cause, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire; ce qui satisfait également au besoin de diminuer le volume du sang, soit qu'on puisse le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en composent la masse; soit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de sensible dans la masse des humeurs animales. *Voyez* PLÉTHORE.

L'évacuation artificielle du sang ainsi effectuée, fait une diversion, par rapport aux parties vers lesquelles l'excédent du sang auroit pu être porté, pour s'y faire une issue, par une suite de leur disposition vicieuse, qui y auroit rendu très-nuisible le dépôt d'humeurs qui s'y seroit formé, la rupture des vaisseaux qui s'y seroit faite. Ainsi les saignées, les scarifications, l'application des sangsues, sont dans ces cas les remedes les plus convenables, & le plus souvent les seuls nécessaires, les seuls que l'on puisse employer, comme ils sont indiqués d'une maniere pressante; les saignées sur-tout, pour arrêter, pour suppléer les *hémorrhagies* symptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne sont un remede, à l'égard des symptomatiques, que lorsqu'elles sont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale; car, lorsqu'elle est particuliere, il est rare, comme on l'observe par rapport aux regles, que les saignées ou d'autres moyens semblables

empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cause interne ; à moins que l'évacuation artificielle ne puisse être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* nécessaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'est formée. *Voy.* PLÉTHORE, SAIGNÉE.

Quant aux remedes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils supposent que les vaisseaux ouverts sont exposés aux secours de la main ; tels sont les applications des différens médicamens absorbans, coagulans, styptiques, sous forme tant solide que fluide ou liquide. *V.* ABSORBANT, COAGULANT, STYPTIQUE, SAIGNEMENT DE NEZ, PLAIE.

Si la grandeur du vaisseau ouvert, & la quantité du sang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques ; au cas que le vaisseau puisse être saisi, on tente d'en faire la ligature immédiate ; sinon on peut quelquefois produire le même effet en liant, s'il est possible, la partie où se fait l'*hémorrhagie* ; on comprime ainsi le vaisseau ouvert, ou on empêche le sang de s'y porter.

Et si enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être proposés, ne peuvent être employés avec succès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire usage d'un secours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui est de porter le feu dans la partie où se fait la perte de sang, si la chose est praticable ; ce qui se fait par le moyen des fers rougis au feu, des cauteres actuels, qui sont souvent d'une grande ressource en pareil cas. *Voyez* CAUTERE, PLAIE.

Ce n'est pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie* ; pour en rendre la cure complete, il faut encore s'occuper ensuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorsqu'elle est véritablement nuisible, ou à en modérer l'excès, si elle peut être salutaire : il faut s'appliquer à corriger le vice tant des solides que des fluides, qui y a donné lieu ; fortifier la partie foible, lui donner du ressort, si c'est à son atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie* ; prescrire un régime & des médicamens incrassans, si la trop grande fluidité, l'acrimonie dissolvante des humeurs, établit une disposition à l'*hémorrhagie*.

Mais si l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce soit, l'astriction de la partie où se faisoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération soit nécessaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette astriction ne fasse pas une trop grande résistance à la dilatation des vaisseaux, qui doit avoir lieu lorsqu'une nouvelle évacuation deviendra nécessaire ; car il arrive souvent que le resserrement occasionné par les astringens, ou par tout autre stimulant tonique, devient tellement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il est besoin ensuite de le faire cesser.

C'est ainsi que la suppression des regles, causée par les applications froides, est si difficile à guérir ; parce que l'équilibre une fois rompu dans les solides d'une partie, soit par excès, soit par défaut de ressort, ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail sur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant salutaires ou critiques, péchent par excès ou par défaut, *voyez* les articles où il est traité des *hémorrhagies* particulieres, tels que les MENSTRUES, les HÉMORRHOÏDES, les SAIGNEMENS DE NEZ, la DYSSENTERIE, le FLUX HÉPATIQUE, *&c.* & pour les auteurs qui ont écrit sur ces différens sujets, tant en général qu'en particulier, consultez, entr'autres, *les Œuvres* de Sthaal, de Neuter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE, (*Chirurgie.*) Les moyens que la chirurgie a fournis dans tous les temps pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent se réduire aux absorbans, aux astringens simples, aux styptiques, aux caustiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compression.

Les absorbans & les simples astringens ne peuvent être utiles que pour de légeres *hémorrhagies* ; leur insuffisance dans l'ouverture des grands vaisseaux a fait mettre en usage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux styptiques ou escharoti-

ques. Les anciens chirurgiens se servoient même des cauteres, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, selon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainsi, afin de froncer les vaisseaux par la crispation que cause la brûlure.

Les chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginerent la ligature des vaisseaux. Le célebre Ambroise Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xvj^e siecle. Cette maniere d'arrêter le sang lui attira bien des contradictions; mais quoique désapprouvée par quelques-uns de ses contemporains, il eut la satisfaction de la voir pratiquer avec un grand succès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus sûre & moins douloureuse, & la guérison en fut plus prompte. On s'est servi presque universellement de la ligature jusqu'à ce jour, pour arrêter le sang, non-seulement dans l'amputation des membres, *voyez* AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anévrysme, *voyez* ANÉVRYSME, & dans les plaies accompagnées de grandes *hémorrhagies*.

M. Petit fait observer dans une dissertation sur la maniere d'arrêter le sang dans les *hémorrhagies*, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des sciences*, *année* 1731, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement suivis de succès sans la compression; il a toujours fallu, même dans l'application des caustiques, appliquer des compresses qui fussent assujetties & soutenues par plusieurs tours de bande suffisamment serrés pour résister à l'impulsion du sang de l'artere, & s'opposer à la chûte trop prompte de l'escharre que font les styptiques, le feu, ou à la séparation prématurée de la ligature ou de l'escharre. Sans cette précaution, on auroit presque toujours à craindre l'*hémorrhagie*, qui n'arrive que trop souvent à la chûte de la ligature ou de l'escharre, malgré les soins qu'on prend pour l'éviter par une compression convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compression a dû, selon toutes les apparences, être conforme à la premiere idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le sang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, soit par rapport à la maniere de comprimer les vaisseaux, soit par rapport à l'usage exclusif qu'il lui donne, en rejetant la ligature autant qu'il est possible. Il fait observer que le bout du doigt légérement appuyé sur l'orifice d'un vaisseau, est un moyen suffisant pour en arrêter le sang, & qu'il ne faudroit point autre chose si l'on pouvoit toujours tenir le doigt dans cette attitude, & si le moignon d'un malade agité pouvoit garder assez long-temps la même situation; mais la chose étant impossible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait sûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la description & la figure dans *les mém. de l'acad. royale des sciences*, *année* 1731. Les mémoires de l'année suivante contiennent des observations du même auteur, confirmatives des raisons & des faits rapportés dans la premiere dissertation; les personnes de l'art ne liront point ces ouvrages sans en tirer des instructions aussi solides que nécessaires. Nous décrirons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des sciences, où, rappellant ce que M. Petit a dit sur les *hémorrhagies* dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur sur la formation du caillot qui contribue à arrêter le sang; mais il ajoute que la crispation & l'affaissement du tuyau y ont aussi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le sang tendent toujours à procurer au vaisseau l'état d'applatissement ou de froncement, & que ces agens sont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaisseau.

Le caillot si nécessaire pour la cessation de l'*hémorrhagie*, examiné dans sa formation, ne fait que suivre, selon M. Morand, l'impression qu'il a reçue de l'artere

qui eſt ſon moule ; & jamais l'*hémorrhagie* ne s'arrêteroit ſi on ſuppoſoit l'artere après ſa ſection, conſervée dans le même état où elle étoit au moment de ſa ſection, & ſans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les obſervations les plus favorables qui ſemblent tout donner au caillot, & en oppoſe d'autres par leſquelles il prouve que l'applatiſſement ſeul du vaiſſeau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale au mot LIGATURE ; & de l'*hémorrhagie* qui ſuit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut obſerver généralement que pour les *hémorrhagies* ordinaires, l'application de la charpie brute, ſoutenue de quelques compreſſes aſſujetties par quelques tours de bande, ſuffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le ſang. Paſſons à la deſcription de la machine de M. Petit.

Cette machine repréſentée, *Planche XIX*, *fig.* 1 & 2, a deux parties : l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui eſt coupée ; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le ſang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations ; on ne repréſente ici que la conſtruction qui convient pour l'amputation de la cuiſſe.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération ; elle y eſt même très-eſſentielle. Elle eſt compoſée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embraſſé le corps au-deſſous des hanches, vient ſe rendre dans l'aine préciſément au-deſſous de l'arcade des muſcles du bas-ventre, dans l'endroit où paſſe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuiſſe au-deſſous du pli de la feſſe, & vient ſe rendre dans l'aine où ſe trouvent l'une ſur l'autre des plaques de tôles garnies de chamois *C*, *D* ; celle de deſſous eſt plate du côté qu'elle touche à la plaque de deſſus ; mais, du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle eſt garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de cette pelote eſt appuyé préciſément ſur le paſſage de l'artere crurale à ſa ſortie du ventre. La plaque de deſſus eſt attachée aux deux circulaires qui lui ſervent de point fixe ; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de deſcendre ; & celui qui entoure la cuiſſe, l'empêche de remonter, afin qu'elle réponde toujours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner ſans fin ſur la plaque de deſſous, paſſe dans un écrou taraudé ſur la plaque de deſſus ; de ſorte que lorſqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre ; & on les rapproche lorſqu'on tourne à gauche. Mais, afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches 1, 2, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de deſſous, & paſſent chacune par un trou percé dans la plaque de deſſus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'eſt par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toujours parallélement. Lorſque le bandage eſt bien poſé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le ſang n'y peut plus paſſer.

Juſques-là cette machine ne fait que remplir l'uſage du tourniquet ; elle ne ſert qu'à retenir le ſang pendant l'opération : mais pour arrêter le ſang des vaiſſeaux que l'on vient de couper, il faut un ſecond bandage compoſé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de deſſus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui ſont ſolidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie ſur le vaiſſeau, non directement ſur ſon embouchure, mais ſur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le preſſant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre : on met pluſieurs tampons les uns ſur les autres ; enſuite on poſe ſur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on aſſujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes ſe

rendre à la plaque de dessus *H.* Alors si on tourne la vis, les deux plaques s'écarteront; & comme la supérieure ne peut remonter, parce qu'elle est assujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfonce & appuie sur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le sang ne pourra en sortir.

Cette compression étant faite, on desserre la pelote qui agit sur le tronc de l'artere, jusqu'à ce qu'on sente le battement au-dessous du point où il étoit comprimé.

A chaque pansement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage supérieur pour empêcher le cours du sang dans la branche ouverte; & lorsqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a suffisamment comprimé l'embouchure du vaisseau, on desserre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'est ainsi que les fontainiers, lorsqu'ils veulent souder un tuyau de plomb qui est percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet au-dessus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppose point à la réparation du conduit.

Des esprits trop disposés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont cru trouver le germe de celle-ci dans l'arsenal de Scultet, où effectivement on voit une machine proposée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonstances dans lesquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuisse fort haut à une personne de grande distinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les styptiques, les escharotiques, & la compression ordinaire avoient été sans effet; le malade périssoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fît de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un instant pour reconnoître l'état des choses, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compression sur l'artere dans l'aine, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit, avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il passa la nuit à faire construire le bandage qui remplit les mêmes vues, & il fut appliqué le lendemain matin avec le succès que M. Petit avoit prévu. Les plus célebres chirurgiens, témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la présence & l'activité de l'esprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure est sans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la chirurgie françoise.

Malgré tous les avantages de la compression méthodique, imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorsqu'en 1750, M. Brossard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris proposer un topique infaillible pour arrêter le sang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anévrysme faux consécutif, à la suite d'un coup d'épée au bras. Le topique, soutenu par une compression convenable, arrêta fort bien l'*hémorrhagie*, & le malade guérit sans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux sur-tout qui savoient que, quelques années auparavant, on s'étoit dispensé de faire la ligature dans un cas semblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la seule compression qui avoit été faite sous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations; & quoiqu'il fût possible d'affoiblir le mérite de ce remede par les heureuses expériences qu'on avoit de la simple compression, on crut devoir acheter le secret du sieur Brossard. C'est une excroissance fongueuse, nommée *agaric*, & dont on fait l'amadoue. Quoique cet agaric croisse sur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le bouleau, le noyer, M. Brossard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur. On n'en prend que la substance fongueuse qui prête sous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aisément dépecés avec les doigts. On doit conserver l'agaric, ainsi préparé, dans des bocaux de

verre, pour que les insectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir soin de s'en servir à sec sur l'orifice du vaisseau, & de le soutenir par une compression suffisante. L'agaric se colle par le moyen du sang à la circonférence du vaisseau, & est véritablement un excellent moyen pour arrêter l'*hémorrhagie*, qui dispensera, dans beaucoup de cas, de l'usage de la ligature. *Voyez* LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit servi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée aussi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de son temps les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore servi. Van-Horne blâme la ligature des vaisseaux comme un moyen douloureux & cruel. « Nous réussissions bien mieux, dit-il, en nous servant d'une espece de champignon commun dans notre pays (en Hollande) qu'on appelle *vesse-de-loup*, & vulgairement *bovist* ». Ce remede est extrêmement recommandé par plusieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, *&c.* Verduin, qui loue la ligature comme la méthode la plus suivie par les meilleurs praticiens, ajoute qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le sang avec un bouton de vitriol, ou avec plusieurs morceaux de vesse-de-loup, & un autre grand morceau par-dessus; que ce fongus est un fort bon astringent, & que cette pratique est en usage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, médecin du roi à Castres, au milieu du dernier siecle, parle d'un moyen qu'il dit être un secret admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de sa connoissance faisoit de petites chevilles d'alun, qu'il noircissoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point son remede. Il mettoit ces especes de tentes dans l'orifice des vaisseaux, & appliquoit par-dessus un appareil convenable. Borel assure que ce moyen a été constamment suivi du plus grand succès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en servir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'est pas un moyen nouveau, mais simplement renouvellé. Christophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute espece d'*hémorrhagie*, que la poudre *d'uva quercina*; c'est, dit cet auteur, une espece de champignon qui se trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par son savoir en chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoîtra, dit Lanfranc, que le sang vient d'une artere, parce qu'il sortira par bonds, suivant la dilatation & la constriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie sur l'orifice du vaisseau, & tenez-l'y pendant une grande heure: il se formera un caillot, & vous appliquerez ensuite avec plus de succès le médicament convenable, qui sera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une masse en consistance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoutera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur astringent que ce remede; il est bien préférable aux caustiques qui laissent le danger du renouvellement de l'*hémorrhagie* à la chûte de l'escharre; mais celui-ci consolide le vaisseau après avoir arrêté le sang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il est adhérent au vaisseau: il faut au contraire en remettre qui soit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de soi-même. Si quelque obstacle s'opposoit à l'application ou à l'effet de ce remede, il faudroit avoir recours à la ligature du vaisseau. Tel est le précis de la doctrine de Lanfranc sur les *hémorrhagies*; il me semble que les modernes n'ont rien dit de mieux; le médicament qu'il propose vulnéraire & astringent, est supérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un temps assez long sur l'orifice du vaisseau, est excellente, & il est certain qu'avec cette attention il y a effectivement

tivement peu d'*hémorrhagies* qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens ; dans les observations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chûte du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie ; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs, ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus, où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'*hémorrhagie* qui suit l'extraction d'une dent, en remplissant l'alvéole de charpie brute, en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidele dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts, dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une *hémorrhagie* menaçante qui n'avoit cédé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, très-habile dentiste, a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée, pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'*hémorrhagie*, après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisieme tome des mémoires de l'académie royale de chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression, que n'a-t-on pas à craindre, lorsque l'*hémorrhagie* vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvue de point d'appui, & qui est dans un mouvement continuel ? M. Belloy a observé une *hémorrhagie* après l'opération de la paracenthese. En retirant la cannule du trois-quart, le sang jaillit par la plaie, comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bientôt imbibé de sang, & aucune compression ne put parvenir à l'arrêter ; il fallut introduire dans la plaie un petit fausset de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette *hémorrhagie* soit rare, il est bon d'être informé de sa possibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens, qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance, pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade, à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire. (*Y*)

HÉMORRHOIDAL (FLUX), *Médecine.* d'αἷμα, *sang*, & de ῥέειν, *fluer*, *couler*. Ce terme, pris à la lettre, signifie en général *un écoulement*, *une perte de sang*, & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie : mais l'usage en a fixé le sens, pour exprimer, en particulier, la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'intestin rectum, devenues variqueuses (ce qu'Hippocrate designe par les mots de κονδυλώδης αἱματῖτις) ou susceptibles par quelque cause que ce soit, d'être gorgées de sang, au point qu'elles s'ouvrent souvent, & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang, une hémorrhagie.

Les anatomistes ont aussi appellé *hémorrhoïdaux*, les vaisseaux tant artériels que veineux, qui se distribuent au fondement, & qui portent le sang dans cette partie, où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres, comme deux veines *hémorrhoïdales* : l'artere *hémorrhoïdale* interne est un rameau de la mésentérique inférieure, qui rampe le long de l'intestin droit, & se termine au fondement : l'artere *hémorrhoïdale* externe vient de l'hypogastrique. Les veines *hémorrhoïdales*, qui sont ordinairement le siége des symptomes des hémorrhoïdes, sont distinguées en deux rameaux, dont l'un qui est aussi dit *interne* ou *supérieur*, appartient à la branche mésentérique de la veine-porte, & communique avec la branche splénique ; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croient que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoïdaux* ; erreur qui a été reconnue par la dé-

couverte de la circulation du ſang, & par la connoiſſance de ſon véritable cours acquiſe en conſéquence : d'où il réſulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viſcere ſur les vaiſſeaux de l'anus. L'autre rameau des veines *hémorrhoïdales*, dites *externes* ou *inférieures*, ſe joint à la veine hypogaſtrique, qui s'infere à la veine-cave ; enſorte que l'origine des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à l'inteſtin rectum, répond à ſes différentes connexions, ſavoir au méſocolon & à l'os ſacrum.

De cette diſtribution de vaiſſeaux il s'enſuit, qu'une partie de ceux de l'inteſtin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine, communiquent entre eux par ce moyen ; (*voyez* MATRICE) ce qui peut ſervir à rendre raiſon, pourquoi le *flux hémorrhoïdal* eſt ſouvent un ſupplément au flux menſtruel, (*voyez* MENSTRUES) & pourquoi les douleurs *hémorrhoïdales* s'étendent ſouvent aux parties génitales.

Il y a différentes ſortes d'hémorrhoïdes : on diſtingue principalement celles qui reſtent fermées, d'avec celles qui ſont ouvertes. Celles-là ſont auſſi appellées aveugles, *cæcæ*, parce que la tumeur *hémorrhoïdale* qui forme comme un œil, n'eſt point ouverte ; & *furentes*, comme furieuſes, lorſque dans ce cas elles ſont accompagnées de beaucoup de douleur. On diſtingue encore les hémorrhoïdes en internes & en externes, ſelon qu'elles ont leur ſiége au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles ſont auſſi dites *critiques*, lorſqu'elles ſont l'effet des efforts ſalutaires de la natre, ce qu'on appelle vulgairement & aſſez à propos *un bénéfice de nature*, quand elles ſont ſpontanées : on les nomme *ſymptomatiques*, lorſqu'elles naiſſent d'une maniere pernicieuſe, & qu'elles ſont la ſuite de quelque vice dans les viſceres du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes ſont plus ſujets que les femmes aux hémorrhoïdes, ſur-tout conſidérées comme *critiques* ; parce que le beſoin de ce flux de ſang eſt ſuppléé dans celles-ci par les menſtrues : c'eſt auſſi comme critiques principalement, que l'on obſerve que les hémorrhoïdes ſont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il eſt encore à remarquer qu'elles ſurviennent plus communément aux adultes, entre la jeuneſſe & la vieilleſſe, que dans le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme conſtant, d'après les plus grands obſervateurs, que les congeſtions ſe font dans différentes parties du corps, ſelon les différens temps de la vie, par une diſpoſition particuliere dans l'économie animale ; enſorte que les enfans & les jeunes gens ſont ſpécialement ſujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, juſqu'à trente-cinq ans environ, on devient ſujet au crachement de ſang, à l'hémophtyſie, & dans la vieilleſſe au piſſement de ſang : les hémorrhoïdes ſemblent donc regarder plus particuliérement le moyen âge : pour la raiſon de ces différens effets, qui n'eſt pas facile à déterminer, *voyez* NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPHTYSIE, *&c*. On ſe bornera à faire ici une application particuliere de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il eſt peu de perſonnes qui obſervent le régime convenable pour la conſervation de la ſanté dans un état auſſi parfait, qu'elle ſeroit ſuſceptible d'y être, & que dans tous les temps de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire ſurabonder les humeurs dont l'excédent eſt porté le plus ſouvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il ſe trouve moins de réſiſtance ; (*Voyez* NATURE, FACULTÉ, EQUILIBRE, *Phyſiol.*) il eſt ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore eſt la formation des hémorrhoïdes, qui doivent alors être regardées comme ſalutaires, ſur-tout ſi elle eſt ſuivie de flux de ſang, parce qu'elles ſont l'effet des efforts critiques de la nature, par les ſpaſmes qu'elle opere, qui reſſerrent, qui étranglent les veines vraiſemblablement par le même méchaniſme, que dans l'érection de la verge. (*Voyez* EFFORT, *Phyſiol.* ERECTION.) En ſorte que le ſang y eſt arrêté, s'y accumule, ſans qu'il ceſſe d'y en être porté de nouveau ; que la circulation s'y fait à peu

près comme dans les corps caverneux dilatés; que le sang dans les vaisseaux *hémorrhoïdaux*, forcés, relâchés, n'y est pas absolument croupissant; & que l'excédent est rapporté par les veines dans la masse (comme celui de la verge, à mesure que l'érection cesse) lorsque l'équilibre se rétablit par quelque cause que ce soit, interne ou externe, entre les vaisseaux *hémorrhoïdaux* & les autres vaisseaux du corps, à moins que ceux-là ne se dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux de sang.

Ce flux *hémorrhoïdal*, par le renouvellement de la pléthore, devient souvent aussi régulier dans ses retours, que le flux menstruel; ce que l'on a observé souvent dans un grand nombre d'hommes, (*voyez* Horstius, *lib. V*, *observ.* 45) ce qui arrive même aussi quelquefois dans les femmes, après la suppression naturelle des regles, selon Ethmuller, *de hemorrhoïd.* & pendant la grossesse, selon Schenkius, *dans ses œuvres lib. III*, & Amatus Lusitanus, *cent. V*, *cur.* 3; mais il est plus ordinaire que le flux *hémorrhoïdal* & les symptomes qui le précedent, soient irréguliers dans leur apparition: ce qui fait encore distinguer les hémorrhoïdes en *périodiques* & en *erratiques*.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que la cause immédiate des hémorrhoïdes est une sorte de pléthore particuliere dans les vaisseaux de l'intestin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques résistent moins, & que la surabondance du sang peut y être déposée comme dans les vaisseaux relâchés, par l'effet d'une ventouse: en effet, la position des veines hémorrhoïdales, qui sont d'un tissu foible dans la cavité du bassin, où elles ne sont point soutenues, où elles sont exposées à être relâchées ultérieurement par l'humidité onctueuse de la graisse, dans laquelle elles sont ordinairement comme ensevelies; exposées à la compression, au frottement des matieres fécales, lorsqu'elles sont sous forme solide, dure; & à l'action rongeante de ces mêmes matieres, lorsqu'elles sont fluides & acrimonieuses; sujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du sang, qu'y peut causer la situation fréquente d'être assis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du sang, qui est le plus souvent dans le cas de remonter contre son propre poids, à cause de la direction parallele de ces veines le long de l'intestin rectum; toutes ces circonstances concourent à établir la disposition particuliere, à ce que ces veines deviennent aisément variqueuses, & soient plus susceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice; ce qui sert principalement à rendre raison pourquoi les hommes sont plus sujets aux hémorrhoïdes que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent souvent que le *flux hémorrhoïdal* est le supplément le plus naturel du flux menstruel.

Il faut noter que le sang n'est pas toujours la seule matiere du *flux hémorrhoïdal*; il y a plusieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentitielles, corrompues, qui se fait par les vaisseaux *hémorrhoïdaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III*, *de catharris*, rapporte plusieurs observations à ce sujet.

La déjection sans tranchées, sans douleurs qui la précedent, sans ténesme, distinguent le *flux hémorrhoïdal* du flux dyssentérique; & d'ailleurs dans celui-ci le sang est mêlé avec les matieres fécales, & ressemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le sang est ordinairement séparé des matieres, qui sont ordinairement sous forme solide; d'ailleurs, il est d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il est rendu en caillots, lorsqu'il sort de l'intérieur du boyau où il a séjourné après son épanchement. Ces dernieres circonstances suffisent pour distinguer aussi le *flux hémorrhoïdal* du flux hépatique. L'hémorrhagie scorbutique, par la voie des selles, se fait sans dépendre des déjections, les précede souvent ou les suit sans conséquence (*Voyez* SCORBUT); au lieu que les hémorrhoïdes ne produisent un flux de sang considérable que par l'effet des déjections, sans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de sang qu'elles produisent paroît n'être jamais dépendant de la volonté; cependant il n'est pas sans exem-

ple que la nature ait pu se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost.* 2, *obs.* 47, fait mention d'un vieillard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un *flux hémorrhoïdal* salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoïdale* pouvoit contribuer, il se la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire; ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoïdal* ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination méchanique, quoique la chose se fasse d'une maniere moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs *hémorrhoïdales* ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux de sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoïdes fermées, *cæcæ*; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuses, avec ardeur, tension, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une forte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les arteres, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, sur-tout dans les hémorrhoïdes internes, & lorsque la déjection des matieres fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considérable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec désordre dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussi-tôt que la déjection est finie.

Les hémorrhoïdes fermées s'enflent quelquefois si considérablement, qu'on a vu, selon Lindanus, *in colleg. super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les hémorrhoïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premieres sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistance sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoïdaux.*

Les mauvais effets que causent les hémorrhoïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux de sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fievre souvent très-aiguë, l'insomnie & tous les effets de la douleur; si les hémorrhoïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transsudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espece de résolution de l'humeur qui forme l'embarras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptomes de bien plus grande conséquence, tels que des abcès & ses suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrene, au sphacele, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils font en peu de temps les progrès les plus rapides. *Voyez* INFLAMMATION, ABCÈS.

La trop grande perte de sang cause l'abattement des forces, dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jeter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, *&c.* *Voyez* HÉMORRHAGIE.

Les hémorrhoïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en sont le siége, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considérable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; &

s'il s'y forme des abcès en même temps, ils dégénerent en ulceres fistuleux, carcinomateux (*Voyez* FISTULE A L'ANUS); ou il s'ensuit des solutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut supprimer que très-difficilement; ainsi qu'il arrive souvent à l'égard de celles qui sont causées indépendamment du vice de la partie, par une suite des obstructions du foie & des autres visceres du bas-ventre, avec lesquels il y a du rapport: ces obstructions forment un si grand embarras pour le retour du sang dans les vaisseaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aisément dans les veines *hémorrhoïdales*, attendu le plus de disposition qui s'y trouve, les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & se porte obstinément où il trouve moins de résistance, conséquemment vers les ouvertures de ces veines; d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obstructions, sont si sujets aux hémorrhoïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a observé que la plupart des personnes qui sont habituellement affectées des hémorrhoïdes, ont la couleur de la peau, sur-tout du visage, d'un jaune tirant sur le verd; ce qui n'a lieu vraisemblablement, que lorsque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoïdes: ce qui est assez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuisibles à la santé, c'est l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercussifs, ou tout autre, qui peut les faire *rentrer*, comme on dit, & les faire disparoître presque subitement, sur-tout lorsqu'elles sont véritablement critiques; d'où s'ensuit que, lorsque la répercussion empêche le sang *hémorrhoïdal* de se faire place dans ses veines, en les dilatant de plus en plus, ou en se faisant une issue par leur rupture, il se porte d'autant plus dans les vaisseaux voisins, qui sont susceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des distensions douloureuses, qui font des coliques violentes, souvent même convulsives, dans la région hypogastrique, accompagnées de ventosités, effet du spasme qui se fait dans différentes portions des intestins où il se trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien se garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuses proprement dites, & de les traiter en conséquence; parce que les remedes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premieres, qui ne demandent que des adoucissans, des émolliens différemment employés, selon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il seroit avantageux de rappeller le sang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins anti-spasmodiques conviennent aussi très-bien dans ce cas, pour faire cesser le trop grand érétisme dans le genre nerveux.

Et comme, lorsque les hémorrhoïdes ont de la peine à se former, elles sont souvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire sur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique; ces symptomes doivent être attribués à la même cause que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuse; ils demandent les mêmes secours, que l'on ne doit cependant pas se presser d'employer jusqu'à ce que l'on se soit assuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoïdes ne peuvent pas avoir leur effet, sans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne sont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne se forme que des boutons d'hémorrhoïdes dans les cas où le flux de sang est nécessaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloëtiques particuliérement, & les suppositoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoïdes, par le relâchement, l'atonie, qui succedent aux irritations, aux spasmes qui sont l'effet de ces médicamens, peuvent aussi être employés utilement pour rendre les hémorrhoïdes fluentes, lorsqu'il peut être salutaire de faire couler du sang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les personnes d'un tempéra-

ment fanguin, à l'égard defquelles la difpofition aux hémorrhoïdes eft fi naturelle, qu'il en eft plufieurs en qui elle eft ou devient héréditaire. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

En effet, Hippocrate, Galien, Celfe, Hildanus, Foreftus, Alpinus, & prefque tous les plus grands obfervateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoïdal* comme très-avantageux dans bien des circonftances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie, les vapeurs, les vertiges, la manie même, & la folie habituelle; la jauniffe, la gravelle, la goutte, le fcorbut: il y a une infinité de faits qui établiffent inconteftablement la propriété des hémorrhoïdes, pour contribuer à la guérifon de ces différentes maladies, & de plufieurs autres qui y ont rapport: elles ont auffi fouvent fait ceffer le piffement de fang, l'hémoptyfie, le faignement de nez, la difpofition à l'apoplexie, & ont contribué à procurer la guérifon des attaques de cette derniere maladie; ce qui a engagé, par analogie, à y employer l'application des fangfues avec beaucoup de fuccès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoïdal* dans tous ces cas, c'eft qu'on a vu la plupart de ces maladies avoir lieu par une fuite de la fuppreffion de ce flux de fang, & ceffer par fon rétabliffement furvenu naturellement, ou procuré à cet effet. *Voyez* les obfervations des auteurs qui viennent d'être cités: elles font en grand nombre fur ce fujet. Hippocrate entr'autres, *inb. aph.* 12, juge qu'il eft fi dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoïdes fluentes, que fi, entre plufieurs boutons, on n'en laiffe pas un d'ouvert, on expofera le fujet à tomber dans l'hydropifie ou dans l'atrophie.

Ainfi on ne fauroit apporter trop d'attention à bien diftinguer les hémorrhoïdes critiques, d'avec les fymptomatiques, pour en tirer un pronoftic jufte, & ne pas s'expofer à des erreurs de la plus grande conféquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui fouvent ne demandent point à être traités, mais à être laiffés à eux-mêmes & aux foins de la nature, lorfque les effets qui s'enfuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques; ce qui eft marqué principalement lorfque la perte de fang fe fait fans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions, effentielles à la fanté, n'éprouve aucun changement effentiellement défavantageux: fi le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoïdal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieufe par fes effets & par fes fuites, qui demande les fecours de l'art, de la maniere indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

S'il furvient un *flux hémorrhoïdal* excesfif, dans les maladies caufées par les obftructions, par le skirrhe au foie, c'eft un figne qui annonce le plus grand danger, & qui eft très-fouvent mortel.

Il fuit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoïdes, qu'il ne faut pas employer des remedes à leur égard, fans être bien affuré de la nature du mal réel ou apparent: fi elles font caractérifées de maniere à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne fe faffent fentir que par des tumeurs au fondement ou au dedans de l'anus, qui y donnent le fentiment d'une matiere au paffage, dont on ne peut pas faire la déjection; fi elles font fans douleur, fans aucune incommodité confidérable, le meilleur parti eft de n'y rien faire: *Expecta*; (c'eft le confeil de Sthaal, qui n'a point le ridicule qu'on a voulu trouver. *Voyez* EXPECTATION). Il ne faut pas même fe preffer de les rendre fluentes, lorfqu'elles ne le font pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux de fang révulfif: fi elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, fans excès & fans autre incommodité, il faut les laiffer couler & ne pas plus penfer à les fupprimer, qu'on le fait à l'égard des menftrues, qui ont leur cours ordinaire; on doit feulement obferver le régime convenable, pour que le flux de fang ne devienne pas immodéré; ainfi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le fang extraordinairement, foit à l'égard des alimens & de la boiffon, foit pour l'ufage des autres chofes qu'on appelle non-naturelles. *Voyez* HYGIENNE. On peut utilement faire ufage dans ce cas de tifa-

nies tempérantes, nitreuſes, pour faciliter l'évacuation de la ſurabondance du ſang, qui donne lieu aux hémorrhoïdes critiques; lorſqu'elles fluent moins qu'il n'eſt néceſſaire, on a recours aux eaux minérales de toute eſpece, dont on fait choix ſelon les tempéramens, aux tiſanes diaphorétiques, ſudorifiques, apéritives, inciſantes, pour diſpoſer la maſſe du ſang à fournir la matiere du *flux hémorrhoïdal* de la maniere convenable : on peut auſſi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiede, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaiſſeaux par leſquels ſe fait le flux de ſang.

Si l'on ne peut pas réuſſir par ces différens moyens, à rendre ce flux auſſi conſidérable qu'il eſt néceſſaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'expoſer à rendre les hémorrhoïdes douloureuſes, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuſes, comme il a été dit; ainſi, dans le cas où le flux n'eſt pas ſuffiſant, & que l'on a à craindre une métaſtaſe, c'eſt-à-dire, un tranſport du ſang *hémorrhoïdal* dans quelqu'autre partie où il pourroit produire de funeſtes effets, on doit avoir recours à l'application des ſangſues autour du fondement; & ſi elle ne ſuffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces inſectes de qualité convenable (*Voyez* SANGSUE), ou pour en faire uſage à temps, à propos, on peut y ſuppléer par l'application des ventouſes à l'anus, aux cuiſſes, aux lombes, & par des ſcarifications à ces différentes parties; mais la ſaignée au pié ſuffit ſouvent & aſſez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorrhoïdal* eſt exceſſif, c'eſt la ſaignée au bras qui convient, comme un moyen de révulſion qui eſt à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & ſi cela ne ſuffit pas pour modérer le flux de ſang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire uſage des applications aſtringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs ſtyptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric ſtyptique, ſi l'on peut atteindre au vaiſſeau ouvert, & même en tenter la ligature, ſi l'on peut ſaiſir le bouton *hémorrhoïdal*; & enfin, ſi l'on ne peut pas uſer de ces différens moyens, ou qu'on ne le faſſe pas avec ſuccès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le cautere actuel, comme l'aſtringent le plus sûr, mais on doit éviter le plus qu'il eſt poſſible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guériſſent difficilement, & dégénerent ſouvent en ulceres de mauvaiſe qualité, qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainſi des fiſtules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont ſouvent des ſuites funeſtes. *Voyez* FISTULE.

Dans les cas où les hémorrhoïdes ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles ſont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des ſaignées convenables, des émolliens réſolutifs, anodins, des anti-phlogiſtiques nitreux, tant intérieurement qu'extérieurement, c'eſt-à-dire, ſous forme de tiſane, d'apozème, de bouillon, de julep, de clyſtere, de cataplaſme, de fomentation, de vaporation, différemment employés ſelon les différentes indications. L'application des ſangſues peut auſſi être miſe en uſage avec ſuccès; mais ſeulement lorſque la douleur eſt bien diminuée, pour en prévenir le retour, en dégorgeant les vaiſſeaux, s'ils ne ſont pas diſpoſés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainſi lorſque cette diſpoſition manque habituellement, & qu'il ne ſe forme pas de *flux hémorrhoïdal* ſpontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorrhoïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorſqu'elles ſont ſujettes à devenir douloureuſes, on doit s'appliquer à en empêcher la cauſe, en évitant qu'il ne ſe forme de pléthore, ou au moins à détourner, lorſqu'elle eſt formée, les efforts que la nature eſt portée à faire pour la diſſiper par la voie des vaiſſeaux *hémorrhoï-*

daux, ou pour y dépoſer l'excédent de la maſſe du ſang. *Voyez* PLÉTHORE.

On propoſe, dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remedes comme *ſpécifiques*, pour la guériſon ou pour le ſoulagement des hémorrhoïdes douloureuſes; mais de ce qu'on varie ſi fort ſur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, ſinon à un ſeul, pour avoir égard aux différentes circonſtances; il s'enſuit qu'elle n'eſt reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raiſonnement, puiſſe faire regarder comme un vrai ſpécifique. *Voyez* REMEDE, SPÉCIFIQUE.

Au reſte, pour le détail des remedes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorrhoïdes, il faut conſulter les auteurs célebres qui ont recueilli ce qui a été propoſé de mieux par les anciens, & qui y ont ajouté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels ſont entr'autres, Piſon, Sennert, Riviere, Ethmuller, Baglivi, Hoffman, & le *tréſor de pratique* de Burnet, qui réunit un grand nombre de curations faites par différens médecins de réputation : pour les obſervations, Foreſtus, Baillou, le *ſepulchretum anatomicum* de Bonnet, *&c.* pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex profeſſo* d'une maniere particuliere, avec des obſervations intéreſſantes; Neuter, la *diſſertation* de Santorinus ſur ce ſujet, Hoffman déja cité, *&c.* & pour la partie chirurgicale, les *inſtitutions* d'Heiſter, *&c.*

HÉMORRHOIDES, ſub. fém. pl. *terme de chirurgie*. Ces gonflemens variqueux viennent de la ſtagnation du ſang, par ſa lenteur à retourner par la veine hémorrhoïdale dans les branches méſéraïques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoïdales ſont plus ſujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muſcle qui, par ſon action, procure ou facilite le retour du ſang; au contraire, le ſéjour des excrémens dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muſcles du bas-ventre pour l'expulſion des matieres ſtercorales, contribuent à la production des *hémorrhoïdes*, parce qu'ils pouſſent le ſang vers l'anus, & le font ſéjourner dans les veines hémorrhoïdales qui ſont forcées de s'étendre & de produire ainſi cette fâcheuſe maladie.

Les différences des *hémorrhoïdes* ſont aſſez ſenſibles; les auteurs les ont nommées *uvales*, *verrucales*, *véticales*, par rapport aux différentes figures qu'elles repréſentent. De quelque figure & de quelque groſſeur qu'elles ſoient, on les diſtingue des autres excroiſſances qui ſont ſituées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau ſeule y eſt affectée ſans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorrhoïdes*.

Les *hémorrhoïdes* ſont ſujettes à s'enflammer, elles ſuppurent quelquefois & cauſent des fiſtules. *V.* FISTULES A L'ANUS. Dans des ſujets mal conſtitués, les *hémorrhoïdes* dégénerent quelquefois en ulceres chancreux. *Voyez* CANCER.

La guériſon des *hémorrhoïdes* a été regardée comme impoſſible par pluſieurs auteurs; elle eſt au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guériſon radicale; pour la cure des *hémorrhoïdes* fluentes, *voyez* FLUX HÉMORRHOIDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux s'obtient par les ſaignées, par un régime humectant & rafraîchiſſant. On applique extérieurement des pommades ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linaire, de l'huile d'œufs agité dans un mortier de plomb, *&c.* Il n'y a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorſque les douleurs ſont violentes, on peut appliquer ſur la partie un cataplaſme anodin, ou des compreſſes trempées dans une décoction de plantes émollientes : le demi-bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, eſt fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçue ſur une chaiſe de commodité. Après les anodins on paſſe quelquefois, dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des ſtupéfians ou narcotiques.

Les

Les purgatifs augmentent la douleur que causent les *hémorrhoïdes* ; il faut être circonspect sur leur administration ; la décoction de casse ou sa pulpe, sont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'usage des remedes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on se détermine à vuider ces tumeurs ou par l'application d'une sangsue, *voy.* SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade se sent soulagé immédiatement après que les *hémorrhoïdes* ont été désemplies, parce qu'alors la tension cesse ; mais il reste assez souvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il est souvent très-dangereux de supprimer.

La cure radicale consiste à emporter totalement les sacs hémorrhoïdaux ; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remedes généraux comme pour l'opération de la fistule à l'*anus*. Lorsque le malade a pris sa résolution, & que l'heure de l'opération est fixée, pour y procéder on fait mettre le malade couché sur le bord de son lit, le ventre en dessous & les piés par terre : deux aides écartent les fesses tournées du côté du jour. Le chirurgien saisit alors chaque poche variqueuse avec des pincettes qu'il tient de la main gauche ; il l'emporte entiérement avec des ciseaux, & observe d'en laisser une des plus petites pour conserver une issue libre au sang, & procurer par-là le flux hémorrhoïdal. L'appareil consiste à mettre de la charpie brute soutenue par des compresses & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fistule à l'anus. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. On est souvent obligé d'en venir à cette opération, lorsque les *hémorrhoïdes* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir ; car elles tombent alors bientôt en gangrene, ainsi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait sortir, & qui se gonfle, s'enflamme & se gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'anus cause au-dessus.

Les pansemens doivent être fort simples ; on applique des plumaceaux couverts de digestifs ; on emploie ensuite des lotions déterfives, & ensuite des dessiccatives. Il est bon que pendant le traitement & même après la guérison, le malade se tienne à un régime sage, & prenne des lavemens, de crainte que des excrémens durs ne nuisent par leur passage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chûte de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoïdes* extérieures, & dont l'usage affermit les *hémorrhoïdes* internes, & les empêche de se présenter lorsque les malades vont à la selle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la description qui sera insérée dans la suite des volumes de l'académie royale de chirurgie, est d'une construction trop ingénieuse, & d'une utilité trop marquée, pour me dispenser d'en dire quelque chose : il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ses avantages dans l'usage qu'ils en ont fait faire à plusieurs malades, dont les incommodités n'avoient jusqu'alors trouvé aucun soulagement.

Le corps de ce bandage est un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légéreté, & percé pour donner issue libre aux vents & aux humidités stercorales qui en accompagnent quelquefois la sortie. M. Suret donne à cette piece une configuration différente, suivant la figure des sacs hémorrhoïdaux, l'embonpoint différent des sujets, le volume des muscles fessiers, *&c.* Ces boutons sont olivaires, en timbre, d'autres creusés en gondole : c'est ce bouton qui soutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoïdes*. Il est attaché au centre d'un sous-cuisse, sur une plaque de tôle percée à jour pour l'usage dont nous avons parlé. Il joue en tout sens par le moyen d'un ressort qui est dans l'intérieur de sa base, de façon que la compression est toujours égale dans quelque situation que le malade puisse se mettre, ce bouton étant mobile en tous sens. On peut même s'asseoir perpendiculairement dessus, sans que la circonférence de l'anus sur laquelle il appuie, en soit plus fortement comprimée.

Ce bandage est en outre composé d'une

ceinture de cuir couverte de chamois; elle fait le tour du corps fur les os des iles, & fe boucle en devant. Au milieu de cette ceinture eft coufue une plaque de cuir matelaffée, qui a à peu près la figure de l'os facrum, fur lequel elle appuie : à la face externe de cette plaque, & fous le chamois qui lui fert d'enveloppe, il y a un reffort auquel eft attachée l'extrémité du fous-cuiffe, qui eft de cuir garni de chamois, & qui fe divife en devant en deux branches pour paffer à droite & à gauche fur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le reffort auquel eft attachée l'extrémité poftérieure du fous-cuiffe, fait l'office de ftore, de forte que la courroie s'allonge & s'accourcit fuivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-effentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie fur la circonférence de l'anus, demeurât invariablement dans la même fituation, foit que le malade foit debout ou affis, foit qu'il fe baiffe en devant ou en arriere, fans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour paffer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'eft un avantage effentiel que perfonne n'avoit trouvé jufqu'alors, & qui avoit rendu inutiles toutes les efpeces de bandages & machines qu'on a fi fouvent effayés contre les indifpofitions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoïdes* des femmes groffes doivent être traitées avec beaucoup de circonfpection; l'on a obfervé des effets funeftes de la guérifon fubite des *hémorrhoïdes*, par l'application inconfidérée des remedes répercuffifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme groffe s'inquiete, parce que des *hémorrhoïdes* qui n'ont jamais flué donnent un peu de fang. Cette évacuation peut lui être falutaire; une faignée calme affez ordinairement la douleur qui furvient à l'approche du flux hémorrhoïdal. Si les *hémorrhoïdes* aveugles font enflammées, dures, & fort douloureufes, on fait concourir avec la faignée l'infeffion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomente la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes fujettes aux *hémorrhoïdes* font ordinairement conftipées; elles doivent avoir foin de fe tenir le ventre libre par des lavemens, par des boiffons laxatives, par un ufage habituel des eaux minérales, telles que celles de Paffy. Ces eaux réuffiffent à la longue, parce qu'elles délaient la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie foit délayant, humectant, & tempérant; mais les accoucheurs en général fe plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux confeils falutaires de ceux qui les dirigent; elles fuivent plus volontiers leur penchant au plaifir; elles contentent leurs appétits dépravés, fouvent même avec affectation, pour la fatisfaction d'agir contre les défenfes précifes des gens de l'art. (*Y*)

*HÉMORRHOIS, fub. fém. (*Hift. nat.*) ferpent dont la morfure fait mourir par l'effufion totale du fang qu'on ne peut arrêter. Il eft jaunâtre comme le fable, mais marqueté de taches noires & blanches; d'autres difent rouges comme le feu. Il a beaucoup de reffemblance avec le cérafte. Il eft de la longueur d'un pié; il va en diminuant de la tête à la queue, menu partout; il a deux éminences au front, l'œil blanc, la tête boffuée; il fe replie en marchant, & fe foutient fur le ventre; fes écailles font du bruit; la femelle eft plus dangereufe que le mâle; fa piqûre fait perdre le fang par les gencives & les ongles.

HÉMORROSCOPIE, f. f. (*Médecine.*) *αἱμοῤῥοσκοπία*, *hemorofcopia*, c'eft-à-dire, *fanguinis effufi infpectio*, l'infpection du fang tiré de fes vaiffeaux, par laquelle on fe propofe d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de fanté. *Voy.* SANG.

HÉMOSTASIE, fub. fém. (*Médecine.*) *αἱμοστασία*, *hemoftafia*, c'eft un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans fon ouvrage intitulé, *Thefaurus medico-practicus*, pour exprimer le retardement, l'hérence du cours du fang, l'état de ce fluide, lorfque la circulation en eft ralentie, & difpofée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Caftell.*

HEMPSTED, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hertford, dans un vallon baigné de la riviere de Gade, laquelle y fait tourner plusieurs moulins. Il n'est pas dans la province, ni peut-être même dans toute l'Angleterre, d'aussi gros marchés de grains, que ceux qui se tiennent dans cette ville; les moulins d'ailleurs y sont occupés sans cesse, & l'on a supputé que la farine qui s'en transportoit à Londres, montoit quelquefois à vingt mille livres sterlings par semaine. *Long.* 16, 55; *lat.* 51, 44. (*D. G.*)

HEMVÉ, sub. masc. (*Médecine.*) c'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphrase *la maladie du pays*. Ce violent desir de retourner chez soi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'est autre chose qu'un instinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'est pas aussi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous soupirons, & que nous envisageons secrétement comme le remede à notre malaise & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'esprit, que parce qu'il est réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on est habitué, produisent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

Nonne vides etiam cœli novitate & aquarum,
Tentari procul à patriâ, quicumque domoque
Adveniunt, ideò quia longè discrepat aër.

Cet air très-sain pour les naturels du pays, est un poison lent pour certains étrangers; il est vrai que la différence de cet air ne tombe point sous nos sens, & qu'elle n'est pas à la portée d'aucun de nos instrumens, mais nous en sommes assurés par ses effets.

Cependant ils sont encore si différens des violentes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui passent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemvé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impression de ces sortes de climats n'épargne presque aucun étranger, & produit dans la santé des plus robustes, des révolutions singulieres, qui forment, pour ainsi dire, leur tempérament sur un nouveau modele, lorsqu'ils ont le bonheur de ne pas succomber à de si grandes secousses. (*D. J.*)

HÉMUI, sub. masc. (*Hist. nat.*) pierre dont on ne fait rien, sinon que les Indiens la nomment ainsi; qu'elle est pierre précieuse & d'un jaune blanchâtre.

HÉMUS, (*Mytholog.*) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épousa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,
Nomine summorum sibi, qui tribuère deorum.

Le livre *des poissons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de sa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égaler aux dieux, les avoit obligés de se retirer. (*D. J.*)

HÉMUS, (*Géog. anc.*) haute & vaste montagne de Thrace; elle s'étend depuis le mont Rhodope jusqu'à la mer Noire; Pline lui donne six mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli estime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reste de sa hauteur jusqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de son sommet on peut voir en même temps la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas sur le nom que porte à présent cette montagne; les uns disent que c'est le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumowitz* des Esclavons: le sentiment le plus général est que c'est le *monte Costegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Aussi M. de Lisle nomme *Costegnas* la chaîne qui sépare la Macédoine de la Romagne; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la

Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Clisſura, l'une des parties de l'*Hæmus*, ſelon Edouard Brown, qui a voyagé ſur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui ſont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il penſe que ſous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique juſqu'au Pont-Euxin. (*D. J.*)

HÉNARÈS, (L') ſub. m. (*Géog.*) riviere d'Eſpagne; elle a ſa ſource dans la vieille Caſtille, au-deſſus de Liguenza, qu'elle arroſe, coule dans la nouvelle Caſtille, & ſe jette dans le Xarama, à 4 lieues au-deſſus de Tolede. (*D. J.*)

HEND & SEND, (*Géog.*) c'eſt ce que nous appellons d'un mot général *les Indes orientales*, qui ſont déſignées par les orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* eſt à l'orient de celui de *Send*, & a à ſon couchant le golfe de Perſe, au midi l'océan indien, à l'orient de vaſtes déſerts qui le ſéparent de la Chine, & au ſeptentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* eſt ſeulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particuliérement vers ſes embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (*D. J.*)

HENDÉCAGONE, ſub. maſc. *terme de Géométrie.* Ce mot eſt grec & compoſé d'ἕνδεκα, *onze*, & γωνία, *angle*, figure compoſée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*hendécagone* régulier, c'eſt-à-dire dont tous les angles & les côtés ſont égaux, eſt la 11^e partie de 360^d, & ne peut ſe déterminer par la regle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en réſolvant une équation du 11^e degré. *Voyez* POLYGONE. (*E*)

HENDÉCASYLLABE, ſ. m. (*Littérature.*) *terme de Poéſie grecque & latine*, vers de onze ſyllabes. *Voyez* VERS.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἕνδεκα, *onze*, & de συλλάμβανω, *je comprends*. Les vers ſaphiques & les vers phaleuques ſont *hendécaſyllabes*.

Saph. *Jam ſatis terris nivis atque diræ.*
Phal. *Paſſer mortuus eſt meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécaſyllabe* à cette derniere eſpece, la premiere étant plus particuliérement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécaſyllabes* ſont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle ſur la mort d'un moineau.

Lugete ô Veneres; cupidineſque,
Et quantum eſt hominum venuſtiorum;

Paſſer mortuus eſt meæ puellæ,
Paſſer deliciæ meæ puellæ,
Quem plus illa oculis ſuis amabat;
Nam mellitus erat, ſuamque norat
Ipſam tam benè quàm puella, matrem;
Nec ſeſe à gremio illius movebat:
Sed circumſiliens modò huc, modò illuc,
Ad totam dominam uſque pipilabat.
Qui nunc it per iter tenebricoſum,
Illuc unde negant redire quemquam.

At vobis malè ſit malæ tenebræ
Orci, quæ omnia bella devoratis;
Tam bellum mihi paſſerem abſtuliſtis.

O factum male! O miſelle paſſer!
Tuâ nunc operâ meæ puellæ
Flendo turgiduli rubent ocelli.

Il eſt vraiſemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécaſyllabe*, qui a ſeul cette ſimplicité proſaïque, qui va ſi bien avec le ſentiment. (*D. J.*)

* HÉNÉCHEN, ſub. maſc. (*Bot.*) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la ſienne comme le chardon. Les ſauvages tirent du ſel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le ſel tiré de l'*hénéchen* eſt plus fin. La manœuvre eſt préciſément celle que nous pratiquons ſur le chanvre; on fait rouir la plante, on la ſeche au ſoleil, & on la broie.

HÉNETES, (les) f. m. pl. *(Géog. anc.)* Les *Hénetes* en Afie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'exiftoit plus du temps de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golfe de Venife, font les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conferve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent fur les côtes de Livonie & de Pruffe, font les mêmes que les Vendes ou Vénedes, nation farmate qui s'établit entre l'Elbe & la Viftule. *(D. J.)*

HÉNIOCHUS, *(Aftronom.)* eft une des conftellations boréales, autrement & plus communément nommée *le cocher. V.* Cocher. *(O)*

HÉNIOQUES, f. m. pl. *(Géog.) Héniochi*, ancien peuple de la Sarmatie afiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucafe, fur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla, vous en diront davantage. *(D. J.)*

HENLEY, *(Géog.)* petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford fur la Tamife, remarquable par fon commerce de grains germés, pour faire de la biere. Elle eft à 4 lieues d'Oxford & de Windfor, 12 O. de Londres. *Long.* 16, 45; *lat.* 51, 32. *(D. J.)*

HENNEBERG, *(Géogr.)* comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le landgraviat de Heffe, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & fept ou huit du midi au feptentrion. Il échut en 1583 à la maifon de Saxe, & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y poffede quelques fiefs. *Voyez les détails dans* Imhoff, *notit. imper. lib. IV, cap. ij*; ou dans Heifs, *hift. de l'empire, liv. VI, ch. xxiij.* *(D. J.)*

HENNEBON, *(Géog.)* petite ville de France en Bretagne, au diocèfe de Vannes, à fix lieues d'Auray, fur la riviere de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, *long.* 14^d, 22′, 23″; *lat.* 47^d, 48′.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naiffance à un fameux religieux de l'ordre de Cîteaux, Paul Pezron, homme plein de favoir, & même de vues fort étendues fur les anciens monumens de l'hiftoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologifte n'a fait avant lui. On trouvera l'expofition de fon fyftême dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des temps rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, *in*-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité fur l'*origine des nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage fyftématique a été imprimé à Paris en 1703, *in*-4°. L'auteur eft mort en 1706 à 67 ans. (*D. J.*)

HENNEMARCK, *(Géog.)* petit pays du royaume de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, f. m. *(Myth.)* c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en proceffion, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi.*

HENNIN, f. m. *(Hift. des Modes.)* nom d'une coëffure coloffale des dames françoifes du xv^e. fiecle.

Ce nom bizarre a paffé jufqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit fi fingulier, qu'il n'a échappé à aucun hiftorien de ce temps-là, ni à Juvénal des Urfins, ni à Monftrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons feulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoiffance.

Tout le monde (dit cet écrivain dans fes *annales de Bourgogne, liv. III, année* 1428, *pag.* 700) « étoit lors fort déréglé, & dé-

bourdé en accoutremens, & ſur-tout les accoutremens de tête des dames étoient fort étranges ; car elles portoient de hauts atours ſur leurs têtes, & de la longueur d'une aulne ou environ, aigus comme clochers, deſquels dépendoient par derriere de longs crêpes à riches franges, comme étendarts ».

Un carme de la province de Bretagne, appellé Thomas Conecte, célebre par ſon auſtérité de vie, par ſes prédictions & ſon exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute ſa force contre ces coëffures monſtrueuſes. « Ce prêcheur avoit cette façon de coëffure en telle horreur, que la plupart de ſes ſermons s'adreſſoient à ces atours des dames, avec les plus véhémentes invectives qu'il pouvoit ſonger, ſans épargner toutes eſpeces d'injures dont il pouvoit ſe ſouvenir, dont il ſe débaquoit à toute bride contre les dames uſant de tels atours, leſquels il nommoit les *hennins*.

» Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Paradin) les *hennins* ne s'oſoient plus trouver, pour la haine qu'il leur avoit vouée ; choſe qui profita pour quelque temps, & juſqu'à ce que ce prêcheur fût parti ; mais après ſon partement, les dames releverent leurs cornes, & firent comme les limaçons, leſquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & reſſerrent tout bellement leurs cornes ; enſuite le bruit paſſé, ſoudain ils les relevent plus grandes que devant : ainſi firent les dames, car les *hennins* ne furent jamais plus grands, plus pompeux & ſuperbes, qu'après le partement de frere Thomas ; voilà ce que l'on gaigne de s'opiniâtrer contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles ».

D'Argentré (*Hiſt. de Bretagne*, *liv. X*, *chap. xlij.*) rapporte pareillement « qu'après le partement du moine Conecte, les femmes reprinrent ſoudainement les cornes avec arrérages, c'eſt-à-dire, bien de la récompenſe du paſſé, *&c.* »

Je laiſſe les autres hiſtoriens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour paſſer aux réflexions qui naiſſent du ſujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne ſont, ſoit en imaginant des talons fort hauts, ſoit en ſe ſervant de cheveux empruntés, ſoit en réuniſſant ces deux choſes enſemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raiſon, ont cherché de tout temps à agrandir leur petite taille, par des chauſſures très-élevées, & par des coëffures coloſſales. Dans le ſiecle de Juvénal, les dames romaines bâtiſſoient ſur leurs têtes pluſieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide ; enſorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromaques, pendant qu'elles paroiſſoient des naines par derriere.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus
altum.
Ædificat caput. Andromachem à fronte videbis,
Poſt minor eſt.

Juvénal, *Sat. VI*, v. 500.

Ajoutez-y ce bon mot de Synéſius (*Epit.* 111.) qui dit, en parlant d'une nouvelle mariée : *Quippe in diem ſequentem tæniis ornabitur, atque turrita quemadmodùm Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome, celle des *hennins* du xv^e^ ſiecle, qui a été finalemeut renouvellée par une coëffure ſemblable, qui parut ſous le nom de *fontange* ſur la fin du xvij^e^ ſiecle.

Cette derniere étoit un édifice à pluſieurs étages fait de fil de fer, ſur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mouſſeline, ſéparés par pluſieurs rubans ornés de boucles de cheveux ; le tout étoit diſtingué par des noms ſi fous, qu'on auroit beſoin d'un gloſſaire pour entendre ce que c'étoit que la ducheſſe, le ſolitaire, le chou, le mouſquetaire, le croiſſant, le firmament, le dixieme ciel, la ſouris, *&c.* qui étoient tout autant de différentes pieces de l'échafaudage. Il falloit, ſi l'on peut parler ainſi, employer l'adreſſe d'un habile ſerrurier, pour dreſſer la baſe de ce comique édifice, & cette paliſſade de fer ſur laquelle les coëffeuſes attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaiſſa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On fait à ce ſujet les jolis vers de madame de Laſſay (ou plutôt de l'abbé de Chaulieu ſous ſon nom), à madame la ducheſſe qui demandoit des nouvelles.

Paris cede à la mode, & change ſes parures;
Ce peuple imitateur, ce ſinge de la cour,
A commencé depuis un jour,
D'humilier enfin l'orgueil de ſes coëffures :
Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,
Et pour ſe rallonger conſultant les deſtins,
Apprend d'eux qu'on retrouve en hauſſant ſes patins,
La taille que l'on perd en abaiſſant ſa tête.
Voilà le changement extrême
Qui met en mouvement nos femmes de Paris;
Pour la coëffure des maris,
Elle eſt toujours ici la même. (*D.J.*)

* HENNIR, v. neut. (*Gram.*) c'eſt le cri du cheval. Nous avons auſſi le ſubſtantif *henniſſement*. Il y a peu d'animaux dont la voix ſoit plus bornée; ainſi il faut une grande habitude pour diſcerner les inflexions qui caractériſent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les paſſions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété; car il eſt vraiſemblable que l'animal, qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal inſtruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, ſain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, ſoit en le touchant de la main en différens endroits du corps, ſoit en le faiſant mouvoir; mais la réponſe de l'animal eſt toujours ſi obſcure, qu'on ne peut diſconvenir que l'art de le dreſſer & de le guérir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *Voyez* HENNIR.

HÉNOTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v^e^ ſiecle à un édit de l'empereur Zénon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'eſt Acace, patriarche de Conſtantinople, qui, avec le ſecours des amis de Pierre Magus, perſuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon conſiſte à ne pas recevoir le concile de Chalcédoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* eſt une lettre adreſſée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient ſéparés de l'égliſe. Il fut condamné par le pape Felix III, & déteſté des catholiques. *Voyez* le *dict. de Trévoux.* (*G*)

HENRI D'OR, ſ. m. (*Monnoie de France.*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit ſous Henri II. Ce nom d'homme, appliqué à une monnoie, ne doit pas ſurprendre; car il n'y a rien de ſi fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit ſoixante-ſept au marc; chaque piece peſoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conſéquent quatre grains plus que les écus d'or : cette monnoie valoit dans ſon commencement cinquante ſous; on fit auſſi des demi-*henris*, qui valoient vingt-cinq ſous, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces eſpeces furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers repréſentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers, & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient ſur leur revers, une femme armée repréſentant la France, aſſiſe ſur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gal-*

lia optimo principus, ce qui eſt une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut là flatterie d'un particulier qui l'imaginoit; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant ſon regne, étoit bien éloigné de la conſacrer; cependant le hazard fit que jamais les monnoies n'avoient été ſi belles, ſi bien faites & ſi bien monnoyées qu'elles le furent ſous ce prince, à cauſe du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maiſon pour y employer cette nouvelle machine: cette maiſon qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour ſa police & pour ſes officiers. *(D. J.)*

HENRI I, ſurnommé l'*Oiſeleur*, *(Hiſtoire d'Allemagne.)* II^e^ roi de Germanie, ſuccéda à Conrad I, l'an 919. Ce prince étoit fils d'Othon de Saxe, ce duc qui, par un ſentiment de générolité dont les temps héroïques même nous offrent peu d'exemples, avoit refuſé de monter ſur le trône, dans la crainte de n'en pouvoir remplir les devoirs. *Henri I*, auſſi ambitieux que ſon pere étoit modéré, n'avoit pu voir ſans une jalouſie ſecrete, l'élévation de Conrad I, & l'on ne tarda pas à reſſentir les funeſtes effets de la paſſion qui le conſumoit. Naturellement factieux, les prétextes de révolte ne lui manquerent pas. Peu ſatisfait du duché de Saxe que ſon pere lui avoit tranſmis, il voulut y joindre la Thuringe & la Weſtphalie. Indigné d'un refus qui cependant étoit juſtifié par la plus ſage politique, il aſſocia à ſon reſſentiment les ducs de Baviere & de Saxe, & donna naiſſance à une guerre civile dont Conrad ne put voir la fin. Ce prince pour convaincre *Henri* que ce n'étoit pas par un motif de haine qu'il lui avoit refuſé l'inveſtiture des provinces qu'il ſollicitoit, le nomma ſon ſucceſſeur, & lui envoya les ornemens impériaux; ſacrifiant ainſi ſon reſſentiment au bien du royaume, & rendant au fils, dit un moderne, une générolité pareille à celle que le pere avoit fait paroître en ſa faveur. *Henri* reçut les marques de ſa nouvelle dignité, des mains du propre frere de Conrad; mais comme ces gages ne ſuffiſoient pas, il ſe fit reconnoître dans une aſſemblée qui ſe tint à Fridzlard. Les états étoient alors en poſſeſſion de ſe choiſir des rois. La volonté du prince défunt étoit regardée comme un conſeil, & non pas comme une loi. Les ſeigneurs Germains (le nom d'*Allemands* n'étoit encore en uſage que pour ſignifier les Suabes) ratifierent le teſtament de Conrad; & tous les ſuffrages ſe réunirent pour *Henri*. On ne ſait pourquoi ce prince refuſa de ſe faire ſacrer. Comment put-il renoncer à une cérémonie qui, à la vérité, ne décidoit pas la royauté, mais qui rendoit la perſonne des rois plus vénérable? Ce fut en vain qu'Hérirger ou Hérircé, archevêque de Mayence, l'en ſollicita; rien ne fut capable de vaincre ſon obſtination ſur ce point.

Le premier ſoin de *Henri* fut d'affermir le trône que lui-même avoit ébranlé. Arnoul, duc de Baviere, & Burchard, duc de Suabe, qu'il avoit engagés dans ſa révolte, étoient devenus ſes ennemis, dès qu'il avoit ceſſé d'être leur égal. Il les fit ſommer de venir lui rendre hommage; & ſur leur refus il marcha contre eux, & les ſoumit après les avoir battus. Mais comme le duc de Baviere lui offroit encore une puiſſance redoutable, il ſe crut obligé à quelques ſacrifices. Jaloux de ſe l'attacher, il lui donna la nomination des bénéfices qui viendroient à vaquer dans ſa province. Ce droit précieux étoit au nombre des droits régaliens; & les princes françois, empereurs ou rois, en avoient toujours joui.

Le calme qui ſuccéda à la guerre civile, fut employé à réparer les déſordres de l'anarchie qui avoit ſuivi le regne glorieux de Louis le Germanique. *Henri* porta un œil obſervateur dans toutes les provinces de ſon royaume; & lorſque d'une main habile il en déracinoit les vices intérieurs, il ſe ſervoit de l'autre pour étendre les frontieres. Les grandes routes étoient infeſtées de brigands; il en compoſa une milice; & les retenant ſous une ſévere diſcipline, il les employa contre les ennemis du dehors. On peut regarder cette milice comme le premier corps de troupes

réglées qui ait été en Allemagne. C'étoit encore un moyen d'affermir son autorité contre cette multitude de vassaux, devenus rivaux des rois. *Henri* cherchant ses modeles dans les plus grands princes, se montra fidele aux anciennes institutions de Charlemagne. Des marquis furent établis sur toutes les frontieres; il en mit dans le Brandebourg, la Lusace & la Misnie: il en plaça même dans la haute Autriche; lorsqu'il eut reconquis cette province sur les Hongrois. Ses différentes victoires sur ces peuples affranchirent la Germanie du tribut honteux qui la déshonoroit depuis Louis l'Enfant. Les Hongrois avoient des armées fort nombreuses; on prétend même que dans une seule bataille qui se donna dans les plaines de Mersbourg, *Henri* leur tua plus de quatre-vingt mille hommes. Ses troupes, pour récompenser des succès aussi prodigieux, lui offrirent le titre d'empereur, mais il le refusa, sans doute, parce qu'à l'exemple de Charlemagne, il vouloit se le faire déférer dans Rome. On prétend qu'il se disposoit à en prendre la route, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il ne songea plus qu'à assurer la couronne à Othon son fils. La gloire de son regne captivant les suffrages de ses grands vassaux, il eut la consolation de voir ce fils s'asseoir sur le trône à l'instant qu'il en descendoit. Il mourut l'an 936, dans la soixantieme année de son âge, la dix-septieme de son regne. Ses cendres reposent dans l'abbaye de Quedlembourg dont sa fille Mathilde étoit alors abbesse. L'histoire ne lui reproche que sa révolte contre Conrad: au reste il fut bon fils, bon pere & bon mari. Il jouit d'un bonheur que goûtent rarement les rois; *Henri* eut des amis, il aima la vérité, & détesta la flatterie. Une douleur universelle présida à ses funérailles: toutes les voix se réunirent à dire que le plus habile homme du monde & le plus grand roi de l'Europe étoit mort. On auroit pu ajouter le plus grand capitaine; toutes les guerres qu'il entreprit eurent un succès heureux. Les Bohêmes furent forcés de payer les anciens tributs dont ils s'étoient affranchis sous les regnes précédens. Les différentes nations Slaves furent réprimées; & les Danois vaincus se virent contraints de lui abandonner tout le pays que renferme la Slie & l'Eder. On prétend qu'il força Charles-le-simple à lui céder la Lorraine par un traité; mais cette circonstance de son regne se trouve démentie par plusieurs chartres dont on ne peut méconnoître l'authenticité. Il est certain qu'il régna dans cette province, mais seulement après la catastrophe de l'infortuné Charles-le-simple. Avant lui, les villes n'étoient encore que des bourgades défendues par quelques fossés. Il les fit environner de murs garnis de tours & de bastions; & comme les grands en abhorroient le séjour, il attacha aux charges municipales des priviléges capables d'exciter leur ambition. On y établit des magasins où les habitans de la campagne devoient porter le tiers de leurs récoltes. Une partie de ces biens étoit destinée à faire subsister les armées en temps de guerre. Outre un nombre considérable de villes qu'il fit fortifier, il en fonda une infinité d'autres parmi lesquelles on compte Misne ou Meissen sur l'Elbe, Quedlembourg, Gotta, Herfort, Goslard, Brandebourg & Sleswick. Toutes ces villes eurent des garnisons, & pour les entretenir, il força chaque canton, chaque province à lui fournir la neuvieme partie des hommes en état de servir. On admire sur-tout dans ce prince la maniere dont il s'y prit pour réformer la haute noblesse assez puissante alors pour braver le glaive des loix. Il institua des jeux militaires d'où furent exclus tous ceux qui étoient soupçonnés de quelque crime soit envers la religion, soit envers le prince ou les particuliers. Les nobles devenus leurs propres juges, bannissoient eux-mêmes les prévaricateurs; & le prince pouvoit frapper impunément ceux qu'ils avoient une fois condamnés à cette espece d'opprobre. Ce fut sur ces jeux que se formerent les tournois environ un siecle après. Le surnom d'*Oiseleur* fut donné à *Henri*, non qu'il n'en mérite de plus honorables, mais parce qu'il chassoit à l'oi-

ſeau, lorſqu'Evrard lui préſentoit le diadême de la part de Conrad. On lui attribue l'érection des gouvernemens en fiefs; mais ce ſentiment nous paroît peu vraiſemblable. *Henri* fit tout pour conſerver l'autorité, & rien pour la diminuer. Cette révolution convient mieux au regne de Conrad, le premier qui ſoit venu au trône par droit d'élection. Les Germains ne manquerent pas probablement de lui faire des conditions, en mettant entre ſes mains un ſceptre auquel il n'avoit d'autre droit que leur ſuffrage.

HENRI II, dit *le Boiteux*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) duc de Baviere, VI^e^ roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XI^e^ empereur d'Occident depuis Charlemagne, naquit l'an de J. C. 978, de Henri le jeune, arriere-fils de Henri le Querelleur, & arriere-petit-fils de Henri, premier empereur de la maiſon de Saxe.

L'élection de *Henri II* fut menacée de pluſieurs orages; une infinité de ſeigneurs dont les principaux étoient Ezon ou Erinfroi, comte Palatin du Rhin, & mari de Mathilde, ſœur d'Othon III; Ekkart, marquis de Thuringe, Hercimane ou Herman, comte d'Allemagne, c'eſt-à-dire, de Suabe, ſecond fils d'Henri I, duc de Baviere, & oncle du duc Henri III. Ces deux derniers, en admettant le droit héréditaire, avoient un titre égal à celui de *Henri-le-Boiteux*, comme deſcendant en ligne maſculine de Henri l'Oiſeleur. *Henri*, pour terminer une conteſtation dont l'événement pouvoit lui être contraire, s'empara de force des ornemens impériaux, & l'on prétend même qu'il fit aſſaſſiner Ekkart, le plus opiniâtre des prétendans. Il eſt certain qu'après la mort de ce marquis, *Henri II* ne rencontra que de légers obſtacles. Il ſe rendit à Mayence à la tête d'une armée, & reçut l'hommage de la plupart des ſeigneurs de Germanie. Herman fut auſſi-tôt mis au ban de l'empire, & déclaré déchu de ſon duché. La premiere année de ſon regne ſe paſſa à pacifier les troubles excités par ſes rivaux. Il ſongea enſuite à maintenir ſa puiſſance en Italie. Un nommé Ardouin, comte d'Ivrée, arriere-fils de Berenger le jeune, paré des titres pompeux d'Auguſte & de Céſar, s'en faiſoit appeller le monarque, bien sûr d'être ſoutenu par les Romains dont la politique conſtante étoit de ſe donner pluſieurs maîtres pour n'obéir à aucun. Arnolfe, archevêque de Milan, excité par un motif d'ambition, ſe déclara contre ce nouveau ſouverain, prétendant que lui ſeul avoit droit de donner des rois à la Lombardie, ou au moins de les ſacrer. Ardouin avoit négligé de mettre ce prélat dans ſes intérêts, & c'étoit une faute irréparable. *Henri* déterminé par les prieres d'Arnolfe, ſe rendit en Lombardie, après avoir forcé le roi de Pologne qui venoit d'envahir la Bohême, à lui rendre hommage, & avoir fait un duc de Baviere. Une remarque importante, c'eſt que ce duc fut nommé d'abord par les Bavarois, le roi ne s'étant réſervé que le droit de le confirmer. *Henri* avoit déja envoyé des troupes en Italie; mais Ardouin les avoit taillées en pieces aux environs du Tirol. Sa préſence fit changer la fortune; vainqueur d'Ardouin au paſſage de la Brente, il marche auſſi-tôt vers la Lombardie dont la plupart des villes conſentirent à le reconnoître. On lui fit une eſpece de triomphe en entrant dans Pavie. Il marchoit accompagné d'une multitude d'évêques & de ſeigneurs qui le ſaluerent pour leur roi avec tous les tranſports de la plus vive alégreſſe (15 mai 1004); l'archevêque de Mayence fit la cérémonie du ſacre qui fut ſuivie de réjouiſſances publiques. Les Allemands ſe livroient à toute l'ivreſſe de la joie, lorſque les Lombards excités par les pratiques d'Ardouin, coururent aux armes, & changerent les ſalles du feſtin en autant de théatres de carnage. *Henri*, ſur le point de périr, ſe jeta du haut d'un mur, & ſe caſſa une jambe dans ſa chûte. Ce fut pour ſe venger de cette noire trahiſon, qu'il ordonna le ſac de Pavie: cette ville fut réduite en cendres. Les troubles de Germanie dont les Slaves, les Polonois, les Bohêmes & un ſeigneur de Lorraine étoient les auteurs, ne lui permirent pas d'aller à Rome recevoir la couronne im-

périale. Il ne put s'y rendre qu'en 1014, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eut rétabli le calme dans ſes états par la défaite des Polonois, & par l'entiere ſoumiſſion des Slaves & des Bohêmes. Ces derniers furent privés de Boleſlas leur duc, que l'empereur dépoſa pour lui ſubſtituer Jaromir, fils de ce factieux; Baudouin, auteur des troubles de la Lorraine, lui fit hommage de Valencienne qu'il avoit uſurpé ſur le comte Arnoul. Baudouin n'en eût pas été quitte à ce prix, s'il n'eût eu l'adreſſe de mettre Robert, roi de France, dans ſes intérêts. Cependant Ardouin avoit reparu en Lombardie; il s'apprêtoit même à ſoutenir la guerre; mais au premier bruit de l'approche du roi de Germanie, il prit la fuite, & s'enferma, quelque temps après, dans un monaſtere où il mourut, non ſans avoir fait des efforts pour remonter ſur le trône. *Henri*, maître des paſſages, & ne voyant autour de lui ni ennemis, ni rivaux, ſe fit une ſeconde fois proclamer roi de Lombardie dans Milan, l'an 1013. Ardouin lui fit propoſer ſa renonciation au royaume d'Italie, à condition qu'on lui donneroit un comté; mais le roi continua de le regarder comme un rébelle, & rejeta toute négociation. Quelques écrivains l'ont accuſé d'avoir affecté cette hauteur; mais elle eſt juſtifiée par une ſage politique. On ne pouvoit uſer d'une ſévérité trop grande envers les Italiens toujours prêts à la révolte; & c'eſt toujours une faute de la part d'un ſouverain de traiter avec un ſujet : c'eût été en quelque ſorte reconnoître les droits d'Ardouin qui ſe diſoit fils de Berenger II, l'un des tyrans d'Italie pendant l'anarchie qui ſuivit la dépoſition de Charles-le-Gros; cependant l'empereur, après un court ſéjour dans Milan, ſe rendit à Rome, où Benoît III le ſacra, & lui donna la couronne impériale (14 février 1014). La reine Cunegonde reçut les mêmes honneurs de la part du pontife romain. Si l'on en croit quelques hiſtoriens, *Henri II* ſe reconnut le vaſſal des papes, en jurant fidélité à Benoît, & à ſes ſucceſſeurs. Mais cette particularité de la vie de cet empereur eſt rejetée comme fauſſe par les meilleurs critiques, & ne peut ſe concilier avec pluſieurs autres faits généralement reconnus. Eſt-il croyable que Benoît qui depuis ſon avénement au ſiége pontifical avoit été en butte à toutes les perſécutions des Romains, eût voulu avilir un prince dont le ſecours lui étoit néceſſaire pour contenir ſes ennemis? Le pontificat de Benoît avoit été juſqu'alors agité au point que ce pape avoit été obligé de s'enfuir de Rome, où il n'étoit rentré qu'à la faveur des préparatifs que *Henri II* faiſoit pour s'y rendre lui-même. Il ne pouvoit être ſolidement rétabli qu'autant que la terreur de ſes armes contiendroit les Romains. « Etoit-il en ſituation, dit de Saint-Marc, de s'entêter des vaines prétentions de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, & d'impoſer des loix à un prince qui, par la réception de la couronne impériale, devenoit ſon ſouverain? C'eſt tout ce qu'auroit pu faire, continue ce critique, un pape jouiſſant tranquillement de ſon ſiége, & bien sûr de voir tous les Romains ſeconder ſes vues d'un concert unanime ». Ce qui manque le plus ordinairement aux fauſſaires, c'eſt le ſens commun. Il ſeroit cependant poſſible qu'une piété peu éclairée lui eût fait compromettre ainſi ſon autorité. Il eſt certain qu'au retour de ce voyage, il ſe fit aſſocier à l'abbaye de Clugny à laquelle il donna ſa couronne, ſon ſceptre, & un ſuperbe crucifix, le tout d'or, & du poids de cent livres. *Henri* porta la dévotion plus loin: ce prince qui, par une contradition aſſez ordinaire dans la vie de l'homme, avoit ſoutenu une guerre civile pour monter ſur le trône, voulut en deſcendre, & conſacrer ſes jours à la retraite. Il auroit exécuté ce projet, ſans Richard, abbé de Saint-Vannes, qui, préférant les intérêts de l'état à la vanité de voir un empereur ſoumis à ſa regle, l'invita à conſerver ſa couronne. Les religieux doivent obéiſſance en tout à leur ſupérieur, lui dit ce ſage abbé, je vous ordonne donc de reſter empereur.

Henri II eut de nouveaux démêlés avec les Polonois & les Bohêmes, & ils tournerent toujours à ſa gloire. Après qu'il eut

pacifié ces nations, Rodolfe ou Raoul III, roi des deux Bourgognes, l'inſtitua ſon héritier, à condition qu'il rangeroit à leur devoir les états rébelles de ce royaume. L'empereur les ayant ſoumis, fit approuver le traité qui reſta ſans exécution par la mort de *Henri* arrivée avant celle de Raoul.

Les Grecs tantôt ennemis, tantôt amis ſecrets des papes, faiſoient des vœux continuels pour recouvrer quelques débris de l'empire d'Occident qui leur étoit échappé. L'empereur Bazile crut les conjonctures favorables pour mettre à découvert les prétentions de ſon trône, & commença par exiger un tribut des Bénéventins. Benoit VIII oppoſa d'abord avec ſuccès aux Grecs, un nommé *Raoul*, gentilhomme Normand, qui s'étoit exilé pour ſe ſouſtraire au reſſentiment du duc Richard II. Raoul épuiſé par ſes propres victoires, ſe rendit en Germanie, où le pape l'avoit devancé, & ſollicita des ſecours de l'empereur. *Henri II* ſe hâta d'arriver en Italie où il reprit Benevent ſur les Grecs, reçut Troye en Pouille à compoſition, & pour récompenſer le gentilhomme Normand qui l'avoit ſecondé dans cette guerre, il lui donna des terres conſidérables en Italie. Raoul profita de l'autorité que lui donna l'empereur pour jeter les fondemens de la monarchie des deux Siciles ſur les ruines de l'empire grec.

L'entrevue de *Henri II*, & de Robert, roi de France, fut le dernier événement mémorable de ce regne. Cette entrevue devoit ſe faire ſur la Meuſe qui ſéparoit les états de ce prince. On étoit convenu d'un cérémonial ; chaque roi devoit avoir ſes gardes. *Henri II*, trop généreux pour ſoupçonner Robert d'une perfidie, rejeta toutes les précautions, & ſe rendit à ſa tente ſans gardes. Une paix de pluſieurs ſiecles entre la France & l'Empire, fut le réſultat de cette conférence. Les deux rois mangerent enſemble, & ſe firent des préſens réciproques. Ils avoient formé la réſolution d'aller à Pavie, pour engager Grégoire à les accorder ſur certains droits litigieux ; mais ce voyage fut rompu par la mort du pape arrivée peu de temps après. L'amitié n'en fut pas moins ſincere entre ces princes. *Henri* s'occupa de tous les moyens qui pouvoient faire naître la félicité dans ſes états. Il en parcourut toutes les provinces pour y répandre ſes bienfaits. Il n'y en eut aucune qui ne reſſentît les effets de ſa juſtice & de ſa généroſité. Toutes les voix ſe réuniſſoient pour bénir ſon regne qui finit avec ſa vie le 14 juillet 1024. Il ne laiſſa aucun héritier de ſa puiſſance, ni de ſon nom. On prétend qu'avant d'expirer, il dit, en montrant l'impératrice Cunegonde à ſes parens : Vous me l'avez donnée vierge, & je vous la rends vierge : étrange dévotion dans un prince ſouverain, qui doit deſirer d'avoir des deſcendans ! Cette particularité de la vie de *Henri* eſt démentie par une diete tenue à Francfort, où l'empereur ſe plaignit de la ſtérilité de Cunegonde. Elle ne s'accorde guere d'ailleurs avec les préventions qu'il eut contre la vertu de cette princeſſe. Ce n'eſt pas qu'on veuille jeter des doutes ſur ſa piété ; elle fut ſincere, & le clergé en tira de grands avantages. Jamais prince ne fit de plus grandes largeſſes aux monaſteres & aux égliſes : tout eſt plein de ſes éloges dans les annales compoſées par les moines. Tous les détails de ſa vie montrent un prince religieux, bienfaiſant, ami de l'ordre, & plein de valeur. Mais c'eſt en vain que l'on y cherche l'homme d'état. Il détruiſit la plupart des avoueries établies par Othon I, pour tenir le clergé dans la dépendance des empereurs. Il confia même ſes avoueries aux évêques, réuniſſant ainſi des titres incompatibles. L'évêché de Bamberg où repoſent ſes cendres, lui eſt redevable de ſa fondation ; & l'on prétend que ce ne fut qu'en ſe jetant aux piés de l'évêque de Vursbourg, qu'il l'engagea à conſentir à ſon érection. *Henri* ſoumit le nouvel évêché immédiatement au Saint-Siége, & céda au pape la ſuzeraineté de la ville de Bamberg pour le récompenſer de ce qu'il le prenoit ſous ſa protection. On aſſure même qu'il conſentit à lui envoyer tous les ans un cheval blanc enharnaché, & cent marcs d'argent.

HENRI III,

Henri III, dit *le Noir*, (*Hist. d'Allemagne.*) né le 28 octobre 1017, élu roi de Germanie en 1026, sacré le jour de Pâques 1028, proclamé en 1039, mort en octobre 1056.

Les premieres années du regne de ce prince furent signalées par des victoires sur les Polonois, les Bohemes & les Hongrois; de grands ravages & de légers tribus levés sur les vaincus, en furent tout le fruit. *Henri III* étoit d'autant plus jaloux de terminer la guerre avec ces peuples, que tout étoit en confusion en Italie sous trois papes ennemis, & sous une infinité de ducs rivaux les uns des autres, & partagés entre les pontifes & les empereurs. Il y avoit plusieurs factions qui en composoient deux principales, celles des Ptolemées & des comtes de Toscanelle, ou de Tuscule. Chacune avoit fait son pape qui lui prêtoit les secours de ses anathêmes. La populace de Rome en avoit fait un troisiéme. Chacun d'eux étoit retiré dans un fort, & dissipoit les trésors du Saint-Siege dans les voluptés. L'empereur sentit combien sa présence étoit nécessaire pour arrêter ces désordres, & fit ses préparatifs pour entrer en Italie. Arrivé à Milan, il se conforma aux usages de ses prédécesseurs, & s'y fit couronner roi des Lombards, (1046.) Les cérémonies de ce nouveau sacre furent à peine finies, que l'empereur se rendit à Sutri. Ce fut-là qu'il assembla un concile où les trois papes furent déposés. Sintger, évêque de Bamberg, monta sur le Saint Siege, qu'il honora par ses vertus. L'empereur, après avoir reçu la couronne impériale des mains du nouveau pontife, & avoir fait rendre les mêmes honneurs à l'impératrice, exigea des Romains le serment de fidélité. Ce serment n'étoit plus qu'une vaine cérémonie, ou plutôt qu'un parjure. Les Romains dégradés n'offroient plus qu'une populace mercénaire, & sans foi. Prodigues de leur serment, ils le prêtoient sans scrupule à celui qui étoit assez riche pour les corrompre, ou assez puissant pour les faire trembler. Ils promirent, comme il étoit d'usage, de n'élire & de ne consacrer aucun pape, sans son agrément, & sans celui de ses successeurs. On verra sous le grand & l'infortuné Henri IV quelle confiance on devoit avoir en leur parole. Avant de repasser en Allemagne, où sa présence n'étoit pas moins nécessaire qu'en Italie, *Henri III* donna l'investiture de la Pouille & de la Calabre au brave Normand, conquérant de ces provinces sur l'empire Grec. Il en excepta Bénevent, dont les comtes de Toscanelle étoient les maîtres ou plutôt les tyrans. On ne tarda pas à s'appercevoir combien la loi concernant les fiefs, étoit contraire à la tranquillité de l'état. Conrad II. qui la porta, eût dû en prévoir les funestes conséquences. C'est peut-être à cette loi qu'on doit rapporter tous les malheurs qui affligerent sa race. L'hérédité avoit été en usage sous les regnes précédens, mais les empereurs avoient souvent partagé les grands fiefs entre plusieurs prétendans. Ainsi l'on avoit souvent vu la Saxe, la Suabe, la Baviere possédées chacune par plusieurs ducs, au lieu que la loi sembloit avoir ôté aux empereurs cette liberté qui, en divisant les grands vassaux, devoit affermir le trône. *Henri*, trop gêné par cette loi, crut pouvoir s'exempter de la suivre, & lorsque le duché des deux Lorraines vint à vaquer par la mort de Gotelon I, que Conrad II en avoit investi, il ne donna que la basse à Godefroy, fils de ce duc, & la haute successivement à Gotelon II, à Albert issu d'une illustre maison d'Alsace, & à Gérard de la même famille, tige des princes de la maison de Lorraine d'aujourd'hui. Godefroi ne pouvant souffrir de second au duché de Lorraine, chercha tous les moyens de secouer le joug. L'empereur lui avoit pardonné plusieurs fois après l'avoir fait tomber à ses pieds. Le duc, toûjours enyvré de ses projets de vengeance, passe en Italie à dessein d'engager les Normands à seconder son ressentiment, & à partager ce royaume lorsqu'ils l'auroient affranchi de la domination Allemande. L'empereur ayant tout à craindre des intrigues du rébelle, passe les Alpes, & se saisit de la duchesse Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane, que le rébelle avoit épousée depuis sa fuite en Italie, & l'amena avec lui en Allemagne, après avoir forcé son perfide époux d'y rentrer. Ce rébelle conserva la basse Lorraine malgré ses intrigues & ses révoltes. Conrad I, duc de Baviere, implora vainement la même clémence. Cité à

la diete de Mersbourg, il fut déposé, & ne put être rétabli. Une guerre malheureuse termina le regne de *Henri III*. Le chagrin qu'il en conçut, causa sa mort. Victor II, qui pour lors étoit auprès de lui, reçut ses derniers soupirs, & sacra son fils Henri IV, âgé pour lors d'environ six ans. L'empereur avant sa mort avoit eu une entrevue avec Henri I, dans laquelle ils renouvellerent l'alliance entre l'Allemagne & la France. On prétend que ces princes se séparerent ennemis. La fierté de *Henri III* rend ce sentiment probable. A l'entendre, il n'y avoit point de prince en Europe qui ne dût lui rendre hommage; on le vit sur le point de déclarer la guerre à l'Espagne qu'il prétendoit être fief de l'empire. Tout-puissant dans Rome, il disposa de la papauté comme d'un simple bénéfice. Il nomma successivement Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II; mais si ce prince disposa à son gré du Saint-Siege, les pontifes à leur tour prétendirent disposer de l'empire. Telles sont les prétentions que nous allons voir éclater sous le regne suivant. *Henri III* eut de son premier mariage avec l'impératrice Cunelinde, fille de Canut, roi de Danemarck, Béatrix qui mourut abbesse de Gandersheim, & de son second avec l'impératrice Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, Mathilde, qui fut femme de Rodolphe de Reinfelden, duc de Suabe, & depuis élu empereur contre Henri IV; Judith mariée à Boleslas, duc de Pologne; Sophie, femme de Salomon, roi d'Hongrie; Henri IV son successeur; Conrad, duc de Baviere; Giselle morte religieuse, & Adélaïde, abbesse de Quedlimbourg. Son corps fut transporté de Benfelt en Saxe, à Spire en Alsace, où l'on célébra ses funérailles.

Henri IV, (*Hist. d'Allemagne.*) fils du précédent, & d'Agnès de Poitou, IX roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XIV empereur d'Occident depuis Charlemagne.

La vie de ce prince n'offre qu'un tissu de malheurs: il avoit à peine six ans lorsqu'il fut appelé au trône par la mort de Henri III. L'impératrice Agnès, sa mere, s'empara de la régence où elle se maintint avec autant de sagesse que de fermeté, jusqu'à ce que la calomnie des grands qui l'accusoient de se prostituer à l'évêque d'Augsbourg, son principal ministre, la força de se retirer dans un monastere à Rome (1063.). L'empereur après son départ eût bien voulu gouverner par lui-même, mais les archevêques de Mayence, de Cologne & de Bremen, se rendirent maîtres des affaires, & prolongerent sa tutelle. On accuse ces prélats d'avoir abusé de sa jeunesse, en le plongeant dans les voluptés: mais on doit être bien circonspect en lisant l'histoire de ce prince. Ceux qui armerent ses sujets & ses propres fils pour le précipiter du trône, ne se feront point fait un scrupule de noircir sa mémoire. Ce fut pendant le ministere de l'évêque de Mayence & de ses collegues, que se formerent les orages qu'il ne put dissiper. Les Saxons voyoient avec peine sur le trône des ducs de Franconie, & desiroient avec la plus vive ardeur d'y rétablir leur souverain. Ils se rappeloient sans cesse le souvenir du regne glorieux des Othon, & prenoient toutes les mesures qui pouvoient opérer une révolution favorable à leur desir. Ils avoient même formé une conspiration pendant la régence d'Agnès, contre le jeune monarque. Les états qui vouloient que la couronne fût élective, souffroient difficilement qu'elle se perpétuât dans la race de Conrad. Les papes n'ignoroient pas le mécontentement & les complots des Allemands contre leur prince; & ils s'apprêtoient à en profiter, non-seulement pour se soustraire à la domination de ces étrangers, mais encore pour soumettre l'empire au sacerdoce. Leur premier attentat contre l'autorité des empereurs, fut de priver *Henri* du droit de confirmer l'élection des pontifes. Nicolas II en fit une loi, & décida dans une assemblée d'évêques Italiens, que désormais les cardinaux seuls éliroient les papes qui seroient ensuite présentés au peuple pour être confirmés. Ce fut d'après ce coupable décret qu'Alexandre II s'assit sur le S. Siege, sans consulter la cour impériale. Alexandre se prévalut encore de la minorité de *Henri*, pour augmenter sa puissance temporelle. Il se lia d'intérêt & d'amitié avec les princes Normands, & les engagea à secouer le joug de l'empire dont ils étoient feudatai-

res. C'est ainsi que ces princes, dont les succès auroient été moins brillans sans le secours des papes, ternirent la gloire de leurs armes. On les excuseroit peut-être, si sacrifiant à la gloire de leur nation, ils n'eussent brisé leurs liens pour se rendre vassaux des pontifes. Ils firent hommage de leurs conquêtes à Nicolas II qui leur en donna une nouvelle investiture, moyennant une légére redevance à son siege. C'étoit un puissant appui pour les papes, déja maîtres absolus dans le spirituel. Tel étoit l'état des choses, lorsqu'*Henri IV*, devenu majeur, sort de la captivité où le retenoient ses prétendus tuteurs. Ses premiers soins furent de rétablir la sûreté publique, & d'arrêter les brigandages des officiers subalternes, que les grands favorisoient pour causer une révolution. Lorsqu'il eut visité l'Allemagne, il alla à Goslard en Saxe, & y fixa sa résidence. Les anciennes forteresses négligées dans cette province, sous le précédent regne, furent rétablies, & l'on en construisit de nouvelles. *Henri* les garnit d'un nombre suffisant de troupes. Tout en lui montroit un prince qui vouloit faire le bien de ses peuples, & régner avec autorité. Les Saxons s'apperçurent bientôt que ces forteresses s'élevoient au milieu d'eux, autant pour les contenir dans le devoir, que pour les défendre contre l'étranger. Leurs députés vers l'empereur lui traçoient les loix les plus dures, & censuroient ses mœurs avec une extrême licence. *Henri*, naturellement enclin aux plaisirs, avoit pour les femmes un penchant excessif. Il s'en confessa à Gregoire VII, qui, au lieu de l'absoudre, se servit de ce pieux aveu pour le persécuter. Les députés de Saxe lui déclaroient la guerre, s'il refusoit d'abattre les forteresses, de retirer ses garnisons, & de congédier ses ministres. L'empereur reçut cette députation avec froideur : il n'étoit pas d'un caractere à recevoir la loi de ses sujets. Son esprit étoit calme, & sa fermeté n'étoit point ébranlée par le danger. Il répondit aux députés qu'il consulteroit les états. Les Saxons, mécontens de cette réponse l'assaillirent tout-à-coup dans Goslard. Ces rébelles étoient secondés par Alexandre II, qui, conduit par le fameux Hildebrand, mieux connu sous le nom de Grégoire VII, leur montroit de loin les foudres dont il devoit bientôt frapper l'empereur. Sans être soutenus par le pontife, les ducs de Saxe & de Baviere, l'archevêque de Magdebourg, & huit évêques paroissent à la tête des rébelles. L'empereur voyant quel sang précieux alloit inonder l'Allemagne, les exhorte en vain à rentrer dans le devoir ; ses délais ne font que grossir l'orage. Les ducs de Suabe, de Carinthie & de Baviere l'abandonnent, & pour donner un prétexte à leur révolte, ils gagnent un de ses domestiques qui l'accuse d'avoir voulu le corrompre pour les assassiner. L'empereur s'offrit de se laver de cette odieuse imputation ; mais on avoit trop d'intérêt à le trouver coupable pour lui permettre de se justifier. On se prévaut de la calomnie, on lui refuse les taxes, on fait languir ses troupes, on rase, on démolit ses forts & ses châteaux. Contraint d'employer la force, il marche en Saxe contre les rébelles que sa présence dissipe, & il leur donne la paix, content de les avoir fait trembler : mais bientôt infideles à leurs sermens, ils le forcent de voler à de nouvelles victoires. *Henri*, vainqueur par la force de ses armes, persiste à vouloir les désarmer par sa clémence. Il reçoit en grace l'archevêque de Magdebourg, les ducs & les évêques ses complices, & leur conserve leur dignité. Il n'exige que leur parole pour gage de leur soumission. Cette guerre ainsi assoupie, il se retire en Alsace pour être plus à portée de veiller sur ce qui se passoit en Italie. Alexandre II étoit mort pendant la guerre civile ; les entreprises de ce pape qui avoit osé le citer à son tribunal, lui faisoient craindre quelque révolution. Hildebrand, né de parens obscurs, successivement moine de l'abbaye de Cluny, & membre du sacré college, s'étoit fait élire par les Romains sans consulter les cardinaux. Chancelant sur le saint-siege, il feint de reconnoître les droits des empereurs, & députe vers *Henri IV* pour s'excuser de ce qu'il avoit été élu sans l'agrément de ce prince, il proteste qu'il est prêt d'abdiquer, s'il le juge à propos. L'empereur, trompé par cette soumission apparente, envoie son chancelier qui le confirme, & le maintient

dans sa dignité. Mais Hildebrand n'est pas plutôt affermi, qu'il fait éclater les desseins qu'il avoit conçus depuis longtems, & qu'il avoit inspirés à Alexandre son prédécesseur. C'étoit un génie vaste & opiniâtre dans ses projets, ardent, impétueux, mais trop artificieux pour que la chaleur de son génie nuisît à ses desseins. Nourri dans les disputes, il possédoit toutes les subtilités de l'école; ami & confident de plusieurs papes, il étoit versé dans toutes les intrigues des cours: à ces dangereuses qualités Hildebrand joignoit une grande austérité de mœurs qui tenoit moins à ses vertus qu'à sa politique; la dureté de son caractere étoit conforme à ses principes, & son ambition ne connoissoit aucune borne. Tel étoit l'hydre que *Henri* avoit à combattre, hydre qu'il fut vaincre, mais dont le souffle en produisit d'autres, sous lesquels il devoit succomber, ainsi que ses successeurs. Hildebrand qui vient de reconnoître le droit de *Henri* pour la confirmation de son siege, lui conteste celui de disposer des prélatures. Il attaque ce droit incontestable comme un abus, & prétend qu'il n'appartient qu'à lui seul. On sent aisément quel étoit son but: une fois qu'il seroit devenu maître dans la nomination aux bénéfices, dont plusieurs donnoient rang de prince, il n'y auroit placé que des personnes dévouées à ses intérêts, & se seroit acquis un pouvoir absolu dans l'empire. *Henri* s'oppose à ces prétentions, & menace le pape: mais celui-ci se fait un appui des Saxons; & accusant l'empereur de plusieurs crimes, il veut l'obliger de se rendre à Rome, & de se justifier. *Henri* bat les Saxons, releve les forteresses qu'ils avoient détruites, & usant des droits de ses prédécesseurs, il dépose le pape dans un concile composé de vingt-quatre évêques, & de tous les princes de l'empire. Grégoire VII étoit perdu, si l'empereur eût pu conduire son armée à Rome; mais il étoit toujours retenu par les mouvemens des Saxons. Le pape qui connoît la raison qui le retient, & toujours assuré de la protection des princes Normands, excommunie l'empereur, & le dépose à son tour: Je lui défends, dit cet audacieux pontife, de gouverner le royaume Teutonique & l'Italie; & je délie ses sujets du serment de fidélité. Telle est la premiere entreprise des papes sur le temporel des rois. Des légats se répandent aussi-tôt dans toutes les cours d'Allemagne, appuient par des promesses les excommunications du pontife, & soufflent dans tous les cœurs l'esprit de révolte qui les anime. *Henri* se voit tout-à-coup abandonné: ceux qu'il croit les plus fidèles s'arment contre lui de ses propres bienfaits; & ces mêmes évêques qui venoient de déposer le pape, l'établissent juge de leur souverain. Ils l'inviterent à venir à Augsbourg jouir des droits qu'il s'arroge. L'empereur voyant qu'il avoit tout à craindre de cette assemblée, songe à en prévenir les suites. Il passe en Italie, non pas en appareil de triomphe comme ses prédécesseurs, mais avec un petit nombre d'amis qui l'engagent à cette démarche, la seule que l'histoire lui reproche. Arrivé à Canosse, forteresse de la dépendance de la comtesse Mathilde, sa cousine, qui le persécutoit, persuadée que la cause du pontife étoit celle de Dieu, il demande à parler à Grégoire qui le fait attendre piés nuds trois jours entiers dans une cour, pendant un froid rigoureux, n'ayant qu'un seul habit de laine, & ne prenant que le soir quelques alimens grossiers. L'orgueilleux pontife paroît enfin, & il lui demande à genou pardon de son courage qu'il ternit par cette démarche. Il le prie de l'absoudre de l'excommunication, & promet de se trouver à Augsbourg où il se soumettroit à son jugement; cependant une lueur de fortune lui fait aussi-tôt révoquer ses sermens, que la nécessité lui arrache. Les familiarités du pape & de la comtesse Mathilde scandalisoient les esprits: leur intimité étoit si grande, que bien des gens croyoient que l'amour y avoit quelque part. Les seigneurs d'Italie étoient bien moins allarmés de la prostitution de la comtesse, que de l'excessive puissance du pape auquel elle venoit de faire une donation de tous ses biens qui étoient immenses. Tous se rendent auprès de *Henri*, qui les conduit aussi-tôt au siege de Canosse. On vit alors, dit un moderne, ce qu'on n'avoit point encore vu, un empereur Allemand secouru par l'Italie, & abandonné

par l'Allemagne. Mais tandis que les Italiens & le pape sont assiégés dans Canosse, les légats répandus en Allemagne continuent leurs brigues contre l'empereur. Ils renouvellent les anathêmes lancés contre lui, & tiennent toutes les consciences dans de continuelles allarmes. *Henri* est déposé par les états dont il défend les droits, & le perfide Rodolphe qu'il avoit fait duc de Suabe, monte sur le trône. C'est alors que Grégoire déploie toute sa politique. Allarmé des progrès de *Henri* qui le tient bloqué, il ratifie sa déposition ; mais il déclare qu'il peut lui pardonner, & refuse d'approuver l'élection de Rodolphe. Il promet sa protection à celui qui montrera le plus d'égards pour son siege. *Henri* qui voit les consciences un peu plus libres, se décharge du siege de Canosse sur les Lombards, & vole en Allemagne où il espere trouver des sujets. Tout est en feu depuis le Tibre jusqu'à l'Oder ; tous les ordres de l'état sont en armes, les évêques eux-mêmes sont à la tête des troupes, & donnent le signal du meurtre & du pillage. Des conciles réitérés leur avoient en vain défendu de faire la guerre (c'étoit avec aussi peu de succès qu'on leur avoit interdit le mariage.) Le pape, échappé aux Lombards, souleve la Bourgogne qui lui rend hommage. Il renouvelle son alliance avec les Normands, excommunie de nouveau *Henri*, & envoie à Rodolphe une couronne, qu'il lui annonce par une pensée pitoyable exprimée dans un vers latin plus pitoyable encore ; & pour relever son courage abattu par trois defaites consécutives, il lui prédisoit la mort de *Henri* qui devoit arriver dans l'année. Sa prédiction fut fausse & prouva qu'il étoit aussi mauvais prophete que poëte médiocre. *Henri IV* fut vainqueur pour la quatriéme fois à Mersbourg, où Rodolphe périt de la main de Godefroi de Bouillon, le même qui, sous ce regne, fit la conquête de Jérusalem. Grégoire VII déposé, tremble à son tour. L'empereur conduisit en Italie un pape solemnellement élu, & confirmé sous le nom de Clément III. Après deux ans de siege, Rome fut prise d'assaut ; & l'empereur qui pardonna à cette ville si souvent rébelle, installa le pape, & fut couronné. Grégoire VII, assiégé dans le château Saint-Ange, profite d'une diversion de l'empereur en Lombardie, pour se faire enlever par Robert Guiscard, qui l'emmène à Salerne, où son ambition trompée termine sa vie laborieuse & coupable. La mort de ce turbulent pontife sembloit devoir permettre à l'empereur de respirer. La Saxe humiliée de ses précédentes défaites, ne pouvoit se résoudre à obéir : les états de cette séditieuse province nomment Herman pour succéder à Rodolphe. L'empereur qui craint les suites de cette nouvelle révolte, passe en Allemagne, remporte plusieurs victoires sur Herman qui demande grace, & l'obtient. Jamais prince ne pardonna plus souvent, & ne fut plus souvent outragé. Ecbert, qui succede à Herman, est également vaincu. L'un & l'autre périrent d'une mort misérable.

Henri, au milieu de ces troubles, songe à assurer à sa famille une couronne qu'elle va bientôt lui disputer elle-même, & fait proclamer roi des Romains, Conrad son fils, qu'il mene en Italie pour s'opposer à Victor III, successeur de Grégoire VII, & héritier de ses dangereuses maximes. Ce Victor meurt, & est remplacé par Urbain II. La duchesse Mathilde, toujours fidelle à sa haine contre l'empereur, appuie de tout son crédit ce nouveau pape, qui corrompt par argent les gardes de Clément III, & l'oblige de sortir de Rome : le roi des Romains lui-même cede aux artifices du pontife qui lui donne le titre de roi d'Italie & lui fait épouser la fille de Robert Guiscard de Calabre, le plus cruel ennemi de son pere. L'impératrice Adélaïde que *Henri* venoit d'épouser, reçoit les funestes présens de Mathilde, & on la voit dans la liste des rébelles. C'est avec bien de la vérité qu'on a dit que jamais empereur, ni pere, ni mari ne fut plus malheureux : il étoit cependant réservé à de plus grandes infortunes. *Henri*, contraint de se défendre contre sa propre famille, assemble une diete dans Cologne, & met au ban impérial ce fils ingrat qu'il venoit de couronner roi des Romains, & qui se liguoit avec ses ennemis. Henri, son second fils, monstre plus cruel que ceux que nous venons de peindre, est couronné dans Aix-

la-Chapelle, & reconnu pour succéder à son pere. La ville de Ratisbonne lui est assignée pour tenir sa cour. Il sembloit que le calme alloit renaître en Allemagne; & l'empereur ne s'occupoit que de la guerre d'Italie; mais avant que de s'y rendre, il crut devoir détruire quelques abus introduits pendant la guerre civile, & punir les auteurs de certains désordres qu'il ne pouvoit se dissimuler. Il n'eut pas plutôt fait ses premieres recherches, qu'il s'en répentit. L'archevêque de Mayence étoit au nombre des coupables. Ce prélat s'enfuit aussi-tôt dans la Thuringe, ranime l'incendie qui étoit prêt à s'éteindre. Pascal II, élu par la faction de Mathilde, pour successeur d'Urbain II, profite de ces mouvemens, & renouvelle les anathêmes lancés par Hildebrand. L'empereur recevoit peu de secours de Clément III. Ce pape avoit des vertus, mais il eût mieux valu qu'il eût eu des talens. Ce pape étant mort pendant ces nouveaux troubles, il nomma successivement trois papes, qui tous étoient plus dignes du saint siege, que capables de s'y maintenir. Deux furent enfermés dans le cloître, & le troisieme mourut subitement, genre de mort assez ordinaire alors en Italie. Conrad meurt; & son frere *Henri* songe aussi-tôt à l'imiter dans sa révolte. Il s'apprête à s'emparer par le plus noir des crimes, d'un sceptre qu'il eût bientôt tenu de la nature. En vain l'empereur qui n'a plus que ce fils, lui fait les plus justes rémontrances dans le style le plus tendre, le tigre lui répond qu'il ne peut reconnoître un excommunié, ni pour son roi, ni pour son pere. Il se rend à Spire, & commence par se saisir du trésor. Enflé de ses succès, il convoque à Mayence tous les seigneurs & les prélats de son parti. L'empereur met aussi-tôt une armée sur pié, mais ce fils aussi lâche qu'impie, oppose la ruse à la valeur. Il va trouver ce pere, dont tant de fois il avoit éprouvé la tendresse; il condamne sa révolte, lui jure fidélité, & lui demande pour grace de le choisir pour médiateur, & de lui permettre de le réconcilier avec ses ennemis. L'empereur trompé par des larmes feintes, consent à le suivre à Mayence, seulement avec cent cinquante chevaux: mais comme il entroit dans Bingen, il est arrêté prisonnier par ce fils qui va faire part à la diete de sa perfidie. Les légats du pape renouvellent aussi-tôt les anathêmes lancés contre ce prince; & les états corrompus par des vues d'intérêt, déclarent Henri V légitime possesseur du trône. L'archevêque de Mayence court aussi-tôt à Bingen, où il lit à l'empereur la sentence de déposition prononcée contre lui, & le somme de lui rendre sur le champ les ornemens impériaux. *Henri* passe sans rien répondre dans un appartement voisin, & revenant couvert de toutes les marques de sa dignité, « les voilà, dit-il, ces fatals ornemens, si vous ne craignez plus Dieu vengeur du parjure, vous pouvez les reprendre ». Comme on lui reprochoit la simonie, il demanda à l'archevêque de Mayence, ainsi qu'à celui de Cologne & de Worms qu'il avoit investis, s'il avoit violé les canons dans leur élection, & sur leur réponse: « Mon crime, leur repliqua-t-il, n'est donc pas d'avoir vendu des prélatures, c'est de n'avoir appelé que des ingrats & des traîtres au gouvernement de l'état & de l'église ». L'archevêque de Mayence qui, dans cette commission, satisfaisoit son propre ressentiment, ne montra aucune sensibilité: il s'approche du prince, & lui ôte la couronne; ensuite le tirant de sa chaise, il aide à le dépouiller de ses vêtemens royaux. Jamais patience ne fut mise à une plus dure épreuve: l'empereur voit un instant après arriver son fils qui le presse de signer l'acte de sa déposition; ce fut alors que *Henri* se regardant comme mourant, se jeta aux piés d'un légat, le conjurant de l'absoudre. Ce secours qui s'accorde même aux plus criminels, lui est refusé. Ce prince infortuné, abandonné à lui-même, manquant de tout, ne pouvant fournir à ses premiers besoins, forcé de supporter le poids de sa vie que lui impose sa religion, demande un bénéfice laïque à l'évêque de Spire qui le lui refuse. L'empereur succombant à cet excès d'ingratitude, se tourne vers ses amis, & fait un cri de douleur. Les ancêtres de *Henri* avoient fondé l'église cathédrale de Spire, & lui-même l'avoit enrichie. L'inflexible & hypocrite dureté du fils rend quelques partisans au pere

malheureux. *Henri IV* en profite & trompant la vigilance de ses gardes, il descend le Rhin jusqu'à Cologne, dont les habitans lui jurent fidélité. Il se rend ensuite à Liege, d'où il envoie des lettres circulaires à tous les princes de la chrétienté. Il écrit au pape, lui offre de se réconcilier avec lui, pourvu cependant qu'il n'exige aucune condition contraire aux intérêts de son trône. Ses amis assembloient une armée dans les Pays-Bas, mais il n'eut pas la consolation de la voir. Il ne put résister à tant d'épreuves, & sur-tout à l'idée d'avoir pour ennemi un fils qu'il avoit couronné lui-même. Il mourut à Liege le 7 Août 1106, dans la cinquante-sixieme année de son âge, & la cinquantieme de son regne.

Dans *Henri IV* les dons du héros étoient relevés par toutes les graces extérieures; son port étoit noble, sa marche grave & assurée; il avoit le visage beau, la taille haute, les années & les malheurs ne lui firent rien perdre de sa majesté. Il avoit l'esprit vif, la conversation agréable, beaucoup d'élévation dans l'ame; peut-être un peu trop de roideur; sa libéralité cherchoit tous les malheureux; sa clémence ne se lassa jamais de pardonner. Plusieurs fois il se contenta de désarmer des scélérats surpris dans l'instant même qu'ils s'approchoient pour l'assassiner: sa valeur fut éprouvée dans soixante-deux batailles, d'où il sortit toujours vainqueur. Presque toutes furent livrées le mardi; les payens auroient dit que c'étoit une espece d'hommage qu'il rendoit au dieu de la guerre. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours su placer sa confiance dans le choix de ses créatures. *Henri IV* céda plus souvent au penchant d'un cœur généreux, qu'aux conseils d'une politique sagement intéressée; au reste on ne réfutera point des fables grossieres, inventées par des moines esclaves ou mercenaires: dans tous les fastes dictés par l'amour de la vérité, ce prince sera toujours placé au rang des plus grands rois.

Il eut de son mariage avec Berthe, deux fils, Conrad & Henri dont nous avons déja parlé; & trois filles, Agnès, Berthe & Sophie. Ses cendres reposent à Spire, où son corps resta sept ans. Le pape qui le persécuta pendant sa vie, défendit de lui rendre les honneurs de la sépulture après sa mort.

HENRI V, dit *le jeune*, (*Hist. d'Allemagne.*) XI roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, roi des Romains, XV^e^ empereur d'Occident depuis Charlemagne, fils du précédent, & de l'impératrice Berthe, né l'an 1081: on ne tarda pas à connoître les véritables motifs qui l'avoient porté à détrôner son pere; cette crainte de déplaire aux pontifes & d'encourir leurs censures, n'étoit qu'une pure hypocrisie. Elevé sur le trône par les intrigues de Rome, ce prince artificieux cessa de la ménager, quand il l'eut pour rivale de son pouvoir; fâché d'avoir nourri l'orgueil de cette cour par de feintes soumissions, il songea à tous les moyens de l'abaisser; ainsi l'investiture des bénéfices qui, quand il étoit sujet, sembloit devoir appartenir au S. Siége, devint un droit incontestable de l'empire, lorsqu'il y fut parvenu; *Henri V* joignoit à la dureté d'un tyran, tous les vices qui rendent leur règne fameux; sombre, dissimulé il alloit à son but par toutes les routes qui sembloient l'en éloigner. La maniere dont il s'y prit pour engager Pascal II à renoncer aux investitures, sert à faire connoitre sa dextérité & la fausseté de son caractere. Tant qu'il eut sur les bras la Pologne & la Hongrie, dont il exigeoit les anciens tributs, il eut pour ce pape les plus grands égards; lorsqu'il eut terminé cette guerre, dont le succès lui fut contraire, il se rendit à Rome où il conclut avec Pascal un traité qui devoit armer tous les évêques de l'empire contre ce pontife; il consentoit à le faire jouïr du droit d'investiture, mais à condition qu'il déclareroit tous les ecclésiastiques inhabiles à posséder des fiefs, lesquels seroient aussi-tôt rendus à la couronne. Pascal II qui ne considéroit que ses intérêts, & ne voyoit point le piége qu'on lui tendoit, signa cet accord avec des transports de joie, & consentit à couronner l'empereur à cette condition, *Henri*, plus modéré, déclara expressément que ce traité seroit nul, si les évêques refusoient de l'approuver; en vain Pascal entreprit de les persuader, envain il les exhorta par cette maxime, qu'il faut rendre à César ce qui appartient

à César, ils lui répondirent par le même argument, & l'inviterent à donner exemple, & à remettre tous les biens qu'il tenoit de la libéralité des empereurs. Cette contestation éclata dans l'église de saint Pierre; comme on procédoit aux cérémonies du sacre, l'empereur prenant le parti des évêques, casse le traité, déclare qu'il retient les investitures; & sur le refus que fait le pape de le sacrer, il ordonne aussi-tôt de le conduire en prison. L'empereur avoit une armée de quatre-vingt mille hommes; ceux qui voulurent s'opposer à ces ordres furent massacrés ou chargés de chaînes, suivant la barbare coutume d'alors de traiter ainsi les prisonniers de guerre. Pascal fut traité d'abord avec assez de déférence, mais *Henri* voyant qu'il s'obstinoit à vouloir retenir le droit d'investiture, fit conduire devant lui les prisonniers, du nombre desquels étoient plusieurs cardinaux, avec ordre de leur trancher la tête en sa présence; Pascal, pour empêcher cette exécution sanglante, consentit à tout ce qu'on vouloit exiger de son ministere. L'empereur le reconduisit à la tête de ses troupes, & reçut de lui la couronne impériale avec la bulle qui lui confirmoit le droit des investitures par la crosse & par l'anneau. Les papes pour justifier leurs prétentions, tâchoient de faire regarder cette crosse comme un objet sacré, mais ce n'est qu'une marque de distinction purement humaine qui n'est rien aux yeux de la religion. Le pape, en confirmant cette bulle, jura sur l'Évangile avec seize cardinaux, de ne jamais excommunier l'empereur qui, de son côté, confirma toutes les donations & les présens que ses prédécesseurs avoient faits au S. Siege; il y en ajouta même de nouveaux, moins par politique que par générosité. *Henri V* fut admis à la communion; que celui (dit le pape, en rompant une partie de l'hostie avant de consacrer) qui rompra la paix, soit séparé du royaume de Jesus-Christ, ainsi que cette partie de l'hostie est séparée de l'autre. Si des sermens eussent pu lier ce pontife, cette fameuse querelle concernant les investitures étoit terminée; mais *Henri* ne fut pas plutôt rentré dans ses états, que les légats de Pascal déclamerent dans tous les royaumes contre cet accord, le pape même tient un concile, où il s'accuse d'avoir trahi, par une foible condescendance, les intérêts du S. Siege, & consent à se démettre de sa dignité: c'est ainsi que ce traité, fait, il est vrai, dans un état de contrainte, mais ratifié dans une entiere liberté fut rompu. Une circonstance embarrassoit le pape: il avoit juré sur l'hostie de ne jamais excommunier l'empereur: il eut recours à un expédient qui montre combien il étoit peu délicat en fait de serment; il dit qu'il n'avoit pas renoncé au droit de le faire excommunier. L'empereur, choqué des procédés du pape, l'attaqua d'une maniere ouverte; il passe d'abord en Italie, où il s'empare de la succession de la comtesse Mathilde, sa cousine, fondé sur ce qu'elle n'avoit pu en disposer sans son agrément étant sa vassale; il envoie ensuite des ambassadeurs à Rome prier Pascal II de l'absoudre des excommunications lancées par les légats; le pape, pour réponse, les ratifie, & s'enfuit dans la Calabre avec les cardinaux de son parti; ils jugeoient par la conduite de *Henri*, dans son premier voyage, de ce qu'ils avoient à craindre de ses vengeances. *Henri* s'avance aussi-tôt vers Rome; des présens faits à propos applanissent tous les obstacles, il gagna la comtesse Toscanelle, dont les brigues engagerent les Romains à lui décerner une espece de triomphe. L'empereur fut reçu avec la plus grande pompe; Bourdin, archevêque de Brague, en Portugal, le sacra & le couronna une seconde fois: *Henri* exigea cette cérémonie, protestant de nullité contre tout ce qui avoit été fait *par un rébelle & un parjure.* Les chaleurs excessives l'ayant déterminé à faire un voyage dans la Toscane, le pape profita de son éloignement & revint à Rome, où il mourut deux jours après son arrivée. L'empereur fit procéder à l'élection d'un nouveau pontife; & l'archevêque de Brague, après avoir été présenté au peuple, & confirmé par l'empereur, fut installé sous le nom de *Grégoire VIII;* mais la faction contraire l'avoit déja prévenu, & avoit nommé

Gelase

Gelase II ; ces deux papes opposés l'un à l'autre, se chargerent réciproquement du poids de leurs anathêmes. Gelase II eut d'abord à craindre pour sa vie ; Censio Frangipani, emporté par un excès de zèle pour l'empereur, étoit entré l'épée à la main dans le conclave, & l'avoit frappé de plusieurs coups ; mais cette brutale férocité nuisit au parti de l'empereur : l'outrage fait à Gelase souleva tous les Romains. La France intéressée à entretenir des troubles en Germanie, prit le parti de ce pape contre Grégoire ; ces désordres scandaleux ne finirent qu'en 1122 ; & Caliste II, successeur de Gelase II, eut la gloire de terminer à l'avantage du S. Siege, ce différend qui, depuis si longtems agitoit le trône & l'autel. *Henri V* renonça au droit d'investir par la crosse & par l'anneau ; le sceptre fut substitué à ces symboles. La nomination aux bénéfices fut remise aux églises ; & *Henri* consentit que la confirmation fût libre. Le pape lui accorda seulement le droit de mettre la paix entre deux compétiteurs, & de les forcer de s'en remettre à la décision des métropolitains & des provinciaux. On sent quel coup un semblable traité portoit à l'autorité impériale ; & l'on peut bien dire que le sceptre alors passa des empereurs aux pontifes. Caliste II dans ce traité, parle vraiment en maître : « Je vous donnerai des leçons, dit-il, suivant les devoirs de mon ministère, lorsque vous m'aurez porté vos plaintes ; je vous donne une véritable paix ». On croit entendre un César plutôt qu'un successeur de Pierre ; cet accommodement qui privoit le trône de ses droits les plus précieux, étoit sans doute une tache au regne de *Henri V ;* mais les troubles de Germanie le rendoient excusable, même nécessaire. L'empereur connoissoit les intrigues de la cour de Rome, qui l'avoit porté sur le trône & en avoit précipité son pere. Les ducs Conrad & Frédéric, ses neveux, s'étoient déclarés contre lui ; & s'étant unis avec les légats & les Saxons, ils avoient placé sur le siege de Wirtzbourg, Rugger, son ennemi ; il voyoit dans ces princes factieux des instrumens prêts à mettre tout en œuvre par Caliste, pour le réduire aux mêmes infortunes que *Henri IV* avoit éprouvées. L'empereur cédoit à la nécessité ; d'ailleurs le défaut d'héritiers rendoit son ambition moins active : son intérêt étoit d'achever paisiblement un regne trop agité, & de laisser à une nouvelle famille le soin de profiter des conjonctures qui pouvoient s'offrir pour remettre les papes sous le joug qu'ils venoient de secouer. Caliste lui écrivit une lettre remplie de complimens qui ne devoient nullement flatter son ambition : à en juger par ce qui venoit de se passer, on la prendroit plutôt pour une sanglante ironie que pour une lettre de félicitation. « Nous louons, disoit ce pontife, le Seigneur tout-puissant, de ce qu'il a éclairé votre cœur du souffle de son esprit, nous vous chérirons d'autant plus à l'avenir, que vous nous obéissez avec plus de dévouement que vos derniers prédécesseurs ». Grégoire VIII paya bien cher l'honneur de s'être assis sur le trône pontifical ; après avoir été pris dans Sutri, il parut dans Rome précédant l'entrée solemnelle qu'y fit Caliste, qui montoit un cheval blanc, suivant l'usage des souverains ; il étoit sur un chameau, dont la queue lui servoit de bride ; on l'avoit couvert de peaux de bêtes, après l'avoir dépouillé de la pourpre : cette pompe indécente & barbare accuse l'orgueil de Caliste : elle étoit, dit un moderne, plus digne d'un triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un évêque de la nouvelle. Grégoire fut ensuite traîné de prison en prison, il mourut plusieurs années après dans une grande vieillesse, toujours attaché à ses maximes qui lui faisoient reconnoître l'autorité des empereurs. Tel fut le sort d'un prélat, qui eût été universellement reconnu pour pape, si le parti de *Henri V*, qui sans contredit étoit le plus légitime, eût prévalu.

Ces outrages accumulés retomboient sur l'empereur ; réduit à dissimuler avec la cour de Rome, il méditoit un éclat avec celle de France. Philippe I lui avoit donné de justes motifs de plaintes pendant la querelle des investitures ; ce prince avoit même fourni des secours aux papes : *Henri* fut retenu par la révolte de la Hollande & de quelques villes d'Alsace, & par sa mort, arrivée en 1125. Il avoit épousé en

1114 Mathilde, fille de *Henri I*, roi d'Angleterre : cette princesse lui donna deux filles ; l'une appelée *Christine*, fut mariée à Ladislas, roi de Pologne ; l'autre nommée *Berthe*, fut mariée à Ptolomée, fils d'un consul de Rome de ce nom ; on doute de la légitimité de cette derniere.

Outre cette ambition effrénée qui porta *Henri V* à détrôner son pere, on lui reproche une avarice sordide, son repos fut sacrifié à cette avilissante passion : on a dit de ce prince qu'il avoit vécu pauvre pour mourir riche. Il avoit plus de finesse dans l'esprit que d'élévation dans l'ame ; plus de talent pour gouverner, que de génie & de vertus pour se faire admirer & estimer ; au reste, les plus éminentes qualités n'auroient jamais effacé les taches qu'impriment sur son nom les malheurs de son pere, qui furent son ouvrage. Son corps fut transféré d'Utrecht à Spire, & enterré dans le tombeau de ses ancêtres.

Henri VI, dit *le sévere*, (*Hist. d'Allemagne.*) XV^e roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XVIII^e empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1165, de Frédéric I, & de Béatrix, élu roi des Romains, succede à son pere en 1190, meurt en 1197 ou 1198, en septembre.

La constitution germanique manqua de changer entiérement sous ce prince ; & s'il avoit eu un successeur qui lui eût ressemblé, la nation la plus libre seroit tombée sous le joug le plus despotique. Nommé vicaire-général de l'empire, depuis le départ de Frédéric I pour la Palestine, il n'avoit rien négligé pour s'affermir sur le trône ; aussi la mort de cet empereur ne causa aucun mouvement : *Henri* ne daigna pas même assembler les états pour faire ratifier son élection, suivant l'usage constant de ceux de ses prédécesseurs qui avoient été reconnus rois pendant la vie de leurs peres. La violation de cette coutume, la plus chere pour une nation qui vouloit que la couronne fût élective, n'excita aucun murmure ; sans doute que l'on craignoit déja ce caractere féroce & sanguinaire qu'il déploya vers le milieu de son regne ; né avec toutes les dispositions qui pouvoient faire un grand roi, *Henri VI* ne s'occupa qu'à se rendre terrible : ce n'est qu'en frémissant d'horreur que l'on se représente les cruautés qui deshonorent son regne : on n'a cependant rien à lui reprocher sur sa conduite envers Henri-le-lion qui, toûjours proscrit & toûjours armé, réclamoit l'héritage de ses peres, dont les empereurs précédens l'avoient privé, autant pour abaisser sa maison que pour le punir de son indocilité. Après l'avoir vaincu & privé de toute ressource, il lui laissa Brunswick qu'il fit démanteler, & lui permit de partager la seigneurie de Lubec avec l'évêque de ce diocese. Si Henri-le-lion eût su lire dans l'avenir, il eût regardé ce traitement comme le bienfait le plus signalé de la part d'un prince que l'on n'offensa jamais sans s'exposer aux plus cruelles vengeances ; cependant *Henri VI* faisoit ses préparatifs pour entrer en Italie, il y alloit revendiquer les droits de Constance, sa femme, fille de Roger II, & son héritiere aux royaumes de Naples & de Sicile. Tancrede-le-bâtard, fils naturel du prince Roger, prenoit des mesures pour le lui disputer ; l'empereur se rendit à Rome, où Célestin III fit les cérémonies de son sacre & de son couronnement. Si l'on en croit un Anglois, le seul qui rapporte ce trait, le pape fit tomber d'un coup de pié la couronne, à l'instant qu'il venoit de la lui poser sur la tête ; mais ce fait, qui décèleroit un orgueil aussi brutal que ridicule, est sans vraisemblance : *Henri* n'eût pas manqué de s'en vanger ; ce prince étoit capable de le faire périr sur l'heure : mais au lieu de punir le pontife d'un outrage qu'il n'eût pu dissimuler, il lui donna l'ancienne Tusculum, aujourd'hui Frescati, ville qui s'étoit distinguée par son attachement à la domination Allemande, & dont les Romains se vangerent d'une maniere vraiment barbare, s'il est vrai qu'après avoir pris & rasé la ville, ils couperent les piés & les mains à tous ceux des habitans qui survécurent à la ruine de leur patrie : une peste qui détruisit l'armée impériale, l'empêcha d'exécuter dans ce voyage, ses projets sur la Sicile & sur Naples : il entreprit une seconde campagne, où tout réussit au gré de ses désirs ; aidé des Pisans & des Génois, & de l'or qu'il avoit exigé du roi d'Angleterre Richard, qu'il avoit contre tous les droits divins &

humains, fait languir dans une longue captivité, il alla mettre le siege devant Naples; cette ville fut forcée de le recevoir. Tancrede étoit mort avant ce siege, qu'il eût rendu plus difficile; la veuve de ce prince, allarmée des progrès des Allemands, demande à capituler, & se contente de la principauté de Tarente, pour elle & pour son fils Guillaume, que les Siciliens avoient nommé pour succéder à Tancrede. L'empereur devoit se contenter d'un traité qui mettoit dans sa famille deux royaumes puissans; mais ce prince barbare & sans foi n'eut pas plutôt en son pouvoir le jeune roi, qu'il le fit mutiler, & l'envoya à Coire, où on lui brûla la vue. La reine, mere de Guillaume & les princesses ses sœurs, furent réléguées dans des monasteres en Alsace. La rage du tyran cherchant de nouveaux alimens, il fit exhumer Tancrede, & ordonna qu'on tranchât la tête à ce cadavre infect. Les Siciliens voulurent en vain venger ces cruautés accumulées; leur fidélité pour leurs anciens rois ne servit qu'à leur attirer de nouveaux malheurs; *Henri* passa dans leur île & se surpassa dans la recherche des supplices. Un nommé *Jourdain*, qu'ils avoient choisi pour roi, périt sur un trône de fer ardent, ayant sur la tête une couronne également ardente: la plûpart des principaux du pays périrent dans des tourmens non moins affreux; & tous les ôtages que lui avoit donnés la veuve de Tancrede, eurent les yeux crevés. Ce fut au milieu de ces exécutions que *Henri* fit vœu de se croiser pour la Terre-sainte; ce monstre de cruauté vouloit passer pour un prodige de dévotion, il n'accomplit cependant pas ce vœu; il se contenta d'envoyer dans la Palestine une armée, dont il ne put voir le retour; son inhumanité souleva tous les esprits: Constance ne pouvant soutenir la présence d'un mari semblable, conspira contre lui, & le fit empoisonner: crime, dit un moderne, excusable peut-être dans une femme, qui vangeoit sa famille & sa patrie, si l'empoisonnement, & sur-tout l'empoisonnement d'un mari pouvoit être justifié. Des auteurs prétendent qu'il mourut d'une dissenterie ou d'une fievre qu'il eut, pour s'être endormi la nuit, fatigué d'une longue chasse, dans un lieu marécageux; son corps fut porté à Panorme, où l'impératrice le fit mettre dans un tombeau de porphyre. L'histoire, en accusant sa cruauté, rend justice à ses talens relevés par les graces extérieures: *Henri VI* étoit d'une taille médiocre, mais parfaitement proportionnée; il avoit le visage beau, quoiqu'un peu maigre, la peau fort blanche, & la tête un peu petite; son agilité, l'extrême souplesse de ses membres le rendoient propre à tous les exercices de pié & de cheval; il étoit économe, sans cependant rien épargner dans les cérémonies d'éclat: son esprit étoit orné des plus belles connoissances, il avoit une éloquence naturelle & beaucoup d'élévation dans l'ame: & l'on peut dire qu'il eût pu être compté parmi les grands princes, si au talent qui maintient les empires, il eût su joindre les vertus qui font régner sur les cœurs: il n'eut de son mariage avec Constance, qu'un fils, qui régna dans la suite sous le nom de *Fréderic II.*

Henri *de Luxembourg*, VII^e^ du nom, (*Histoire d'Allemagne.*) XXII^e^ roi ou empereur depuis Conrad I, né vers l'an 1283, de Henri, comte de Luxembourg, & de Béatrix de Hainaut, élu empereur en 1308, en novembre, mort en 1313, le 24 août.

Dès que la mort d'Albert fut divulguée, Frédéric-le-bel se présenta pour lui succéder, sa qualité de fils de cet empereur étoit un titre auprès du peuple, mais non pas auprès des électeurs: Charles de Valois, frere de Philippe-le-bel, prince si connu par son extrême passion de régner, se mit sur les rangs; on prétend que Philippe-le-bel s'y mit lui-même, mais les Allemands avoient de puissans motifs pour rejeter ce monarque, ainsi que sa race; il est probable que si la couronne d'Allemagne eût été une fois sur la tête d'un roi de France, & sur-tout d'un Philippe-le-bel, il n'eût pas manqué de reprendre les privileges qui y étoient attachés sous Charlemagne. Philippe savoit qu'il ne parviendroit jamais à faire illusion aux électeurs, aussi fit-il jouer tous les ressorts auprès de Clément V; mais si d'un côté ce pape devoit être flatté de pouvoir forcer l'Allemagne à recevoir de sa main un empereur,

il devoit être retenu de l'autre par la crainte de se donner un maître; il en avoit trop coûté de soins & de sang à ses prédécesseurs pour diviser la monarchie, pour que Clément pût consentir à la réunir. Dans une entrevue que ce pontife eut avec le roi, il promit d'employer tout son crédit à faire réussir ses desseins, soit qu'il voulût la couronne pour lui ou pour Charles son frere: il lui donna une bulle aussi favorable qu'il pût la desirer; mais dans le temps même qu'il lui la remettoit aux mains, il en expédioit une autre, où il faisoit voir aux électeurs les dangers auxquels l'Allemagne s'exposoit; & comme il connoissoit leur peu d'inclination pour Frédéric-le-bel, il leur recommandoit *Henri de Luxembourg*, prince qui avoit des vertus & des talens, & connu par son zele pour la constitution germanique. Six mois s'étoient passés dans diverses intrigues, & l'on commençoit à murmurer de cette espece d'anarchie; cette considération pressa la nomination de *Henri*: il fut couronné à Aix-la-chapelle; Marguerite de Brabant, sa femme, fut admise au même honneur. Son premier soin, lorsqu'il fut sur le trône, fut de poursuivre les assassins d'Albert; tous les complices de Jean & lui-même furent mis au ban impérial; Rodolphe de Vaart, seigneur qui jouissoit d'une haute réputation, fut puni par la roue; ce supplice jusqu'alors inusité en Allemagne, assura la vie des empereurs, & rendit les assassinats moins fréquens. Cependant *Henri* méditoit un projet bien grand, & dont l'exécution eût pu illustrer son regne sans le rendre plus heureux; c'étoit de relever l'empire d'Occident, au moins de le mettre dans l'état où il étoit sous Frédéric II, en qui l'on peut dire qu'il finit. Plusieurs villes, comme Florence, Gênes, Luques & Bologne avoient acheté leur liberté de l'empereur Rodolphe; les autres avoient cru pouvoir s'en dispenser, espérant que le temps effaceroit les traces de la domination des empereurs; elles étoient dans la plus grande sécurité, & ne soupçonnoient pas qu'un empereur pût jamais s'exposer à renouveller les sanglantes tragédies des Henri IV, des Frédéric II, & des Conrad IV. Sa fermeté lui fit mépriser ces exemples; il assura la paix en Allemagne, en donnant le vicariat de l'empire à Jean, son fils, qu'il avoit placé sur le trône de Bohême, & partit pour l'Italie; cette contrée étoit toûjours divisée par les Guelphes & les Gibelins: ces derniers étoient toûjours favorables aux empereurs & combattoient pour la domination Allemande; outre que les Guelphes attaquoient ouvertement *Henri VII*, ce prince avoit pour ennemi caché Clément V; ce pontife qui avoit favorisé son élection, & l'avoit appuyée de tout son pouvoir, le traversoit par tous les moyens possibles, depuis qu'il le voyoit marcher sur les traces des Charlemagne & des Othon I. Clément député vers Robert, roi de Naples, & lui donne le gouvernement de Rome; il fait en même temps une ligue, mais toujours secrettement, avec les villes de Florence, de Bologne, de Sienne, de Luques, de Brixène, & de plusieurs autres moins considérables. L'empereur eut à chaque pas de nouveaux combats à soutenir, il assiégea la plûpart des villes que nous venons de nommer, & en reçut quelques-unes à composition; la terreur de ses armes réduisit les Milanois à dissimuler leurs anciens projets de domination sur la Lombardie, ils lui apporterent les anciens tributs, & le couronnerent roi des Lombards. Padoue reçut un gouverneur Allemand, & paya mille écus par forme de tribut ou d'amende, la modicité de cette somme atteste l'indigence des habitans de cette ville; les Vénitiens plus riches & plus magnifiques se distinguerent par des présens considérables: *Henri* reçut de leurs ambassadeurs une somme prodigieuse, avec une couronne toute d'or, ornée de diamans, & d'une chaîne de vermeil d'un travail exquis: ces républicains suivirent leur politique ordinaire, d'écarter par des présens les empereurs assez puissans pour les asservir; telle fut la sagesse de Venise pendant les révolutions qui suivirent l'extinction des Césars, que l'on a douté longtems, si depuis cette époque elle n'avoit pas toûjours été libre: Gênes montra le plus vif empressement à le recevoir, elle déploya tout le luxe d'une nation industrieuse & commerçante; & comme Venise, elle lui témoigna tant d'affection, que *Henri* put regarder comme sû-

perflu d'examiner fes droits fur cette ville. Vérone, Parme & Mantoue reçurent des gouverneurs Impériaux. Le monarque étoit à Pife lorfque des couriers de la faction des Colonnes l'exhorterent à ufer de célérité pour fe rendre à Rome : il s'y fit couronner dans le palais de Latran par trois cardinaux, & revint à Pife, où il tint une affemblée d'états ; il ordonna la levée des anciens tributs & cita le roi de Naples, pour qu'il eut à fe juftifier fur les motifs qui avoient porté ce prince à lui defobéir ; & fur fon refus de comparoître, il confifqua fon royaume, & en donna l'inveftiture à Frédéric, roi de Sicile. Robert étoit perdu & toute l'Italie alloit paffer une feconde fois fous le joug des empereurs, fans un dominicain de Monte-Pulciano, qui, dit-on, n'eut point horreur de mêler du poifon à l'hoftie dont il communia *Henri ;* des écrivains prétendent juftifier ce moine de cette atrocité facrilege, fur des lettres de Jean de Bohême, qui déclarent les dominicains innocens de cet attentat : ces lettres ne furent expédiées que trente ans après ; & comme le remarque un moderne, il eût mieux valu qu'elles euffent été accordées dès qu'ils furent accufés. On reproche aux fucceffeurs de *Henri VII*, d'avoir négligé fa pompe funebre, & d'avoir laiffé fon corps à Pife, au lieu de l'avoir fait transférer à Spire dans le tombeau des empereurs. Outre Jean, roi de Bohême, dont nous avons parlé dans cet article, ce prince eut quatre filles, la premiere fut mariée à Charles roi d'Hongrie ; Marie, la feconde, à Charles-le-bel, roi de France ; Agnès, la troifieme, à Rodolphe, électeur Palatin ; Catherine, la quatrieme, époufa Léopold, duc d'Autriche. (*M-y.*)

Henri ; dit *le roi des prêtres*, (*Hift. d'Allemagne.*) landgrave de Thuringe & de Heffe, fils d'Herman, comte de Rafpenberg, & de Sophie de Baviere, fut élu empereur en 1245, pendant les troubles excités par l'excommunication de Frédéric II, par Innocent IV ; *Henri* gagna la bataille de Francfort fur Conrad IV, qui pour lors étoit roi des Romains, il périt au fiege d'Ulm, l'an 1246, & fut inhumé dans l'églife Sainte-Catherine d'Ifenac ; on prétend qu'il étoit du fang de Charlemagne ; on ne le met point au nombre des empereurs, n'ayant été reconnu que par les eccléfiaftiques, qui furent caufe qu'on l'appela par dérifion, *le roi des prêtres.* (*M-y.*)

Henri I, (*Hift. de France.*) avoit 27 ans lorfqu'il monta fur le trône de France, en 1031, après la mort de Robert fon pere ; fa mere prétendoit couronner Robert, fon frere puîné ; c'étoit un fantôme qu'elle auroit voulu préfenter à la nation, pour envahir elle-même toute l'autorité. Eudes, comte de Champagne, & Baudouin, comte de Flandres, fe liguerent avec cette princeffe ; mais *Henri*, fecondé par Robert le diable, duc de Normandie, remporta trois victoires fur les rébelles ; dès qu'ils eurent mis bas les armes, tout fut oublié : *Henri* céda le duché de Bourgogne à ce même Robert qui avoit voulu lui ravir la couronne ; & telle eft la tige des ducs de Bourgogne, de la premiere race. En 1040, *Henri* fut contraint de raffembler fes forces pour diffiper une nouvelle révolte, il en triompha ; il fut tour-à-tour l'allié & l'ennemi de ce Guillaume-le-Conquérant, qui fut, comme tous fes femblables, l'admiration & le fléau du genre humain. *Henri* mourut en 1060 ; par refpect pour les cérémonies religieufes, il avoit défendu de fe battre en duel pendant quelques jours de la femaine ; par refpect pour l'humanité, il auroit dû profcrire auffi cet ufage atroce pendant les autres jours. (*M. de Sacy.*)

Henri II, (*Hift. de France*) étoit âgé de vingt-neuf ans lorfqu'il fuccéda, en 1547, à François I fon pere. La bravoure, la franchife, le rendoient recommandable ; mais il ne favoit ni gouverner, ni choifir des hommes pour gouverner à fa place. Dans les camps, il n'étoit que foldat ; à la cour il n'étoit qu'efclave : tandis que le connétable de Montmorency, les Guifes, & le maréchal de Saint-André s'emparoient de fon efprit, la ducheffe s'emparoit de fon cœur ; elle avoit quarante-fept ans, ce qui prouve affez que l'empire des graces eft plus durable que celui de la beauté. Si les calviniftes avoient fu les premiers captiver *Henri II*, il eût perfécuté les catholiques ;

mais ceux-ci les avoient prévenus, & les hérétiques furent perfécutés. On dreffa des gibets de toutes parts, & l'on chargea des bourreaux de la converfion de ces malheureux, en attendant que l'on confiât le même emploi à des affaffins. La gabelle excita de nouveaux troubles en Guyenne; & l'on traita les rébelles comme les hérétiques. Ainfi les premieres années de ce regne furent marquées par des meurtres, préludes des maffacres horribles dont la France devoit être le théâtre fous Charles IX. Les cantons de Zurich & de Berne indignés de ces violences, refuferent de figner l'alliance renouvelée entre la France & les Suiffes. *Henri II* s'empara du marquifat de Saluces, comme fief relevant du Dauphiné. Cette révolution n'excita point de troubles alors, l'Europe étoit occupée de plus grands objets. La guerre étoit déclarée entre la France & l'Angleterre. Les François perdirent Boulogne; mais la paix fignée en 1550, le leur rendit. *Henri* attaché à des foins plus pacifiques, renouvela les fages ordonnances de Charles VIII & de Louis XII, par lefquelles ces princes établiffoient dans la robe une difcipline févere. Les gens du roi à certains jours reprochoient aux magiftrats les fautes qu'ils avoient pu commettre contre la fainteté de leurs fonctions, & telle eft l'origine des mercuriales. La paix ne fut pas de longue durée : la guerre fe ralluma bientôt en Italie, entre la France & l'Empire; il s'agiffoit des duchés de Parme & de Plaifance. *Henri II*, ou plus fage, ou mieux confeillé que fes prédéceffeurs, tandis que l'empereur épuifoit fes forces en Italie, s'emparoit du pays des trois évêchés : il étoit entré dans la ligue formée pour la défenfe du corps germanique : mais bientôt fes alliés l'abandonnerent; Charles-Quint pénétra jufqu'à Metz, la fortune de fes armes échoua devant cette place; il s'en vengea fur Thérouanne, fit rafer cette ville & la punit des fautes qu'il avoit faites au fiege de Metz. On ne fait comment allier tant de petiteffe avec tant de grandeur d'ame. Le maréchal de Briffac foutenoit audelà des monts l'honneur du nom François; abandonné de la cour, enveloppé par les Impériaux, il faifoit des prodiges avec de foibles moyens. Dans le même temps, de Termes foumettoit une partie de ces Corfes, fi jaloux de leur liberté qu'ils ont défendue fucceffivement contre les Romains, les Carthaginois, les Sarrafins, les Génois & les François. *Henri* s'avançoit en perfonne vers les Pays-bas, partout il laiffa des traces de fa fureur; & ces provinces défolées par les deux partis, maudirent également & ceux qui les attaquoient & ceux qui les défendoient.

On fit le fiege de Renty pour attirer les ennemis au combat, on y réuffit; le duc de Guife difpofa tout avec fageffe, & le roi combattit avec intrépidité; ce prince brûloit de fe mefurer avec l'empereur, & de triompher par fes armes de ce monarque qui avoit triomphé de lui par fa politique; il le cherchoit des yeux, il l'appeloit du gefte & de la voix; Charles-Quint, ou méprifa la gloire d'un combat fingulier, ou en craignit l'iffue : peu de temps après cet empereur abdiqua pour goûter un nouveau genre de gloire. Quelques mois avant cette démarche, dont il fe répentit le lendemain, il avoit conclu, à Vaucelles, une treve de cinq ans avec *Henri II*; mais bientôt la guerre fe rallume avec l'Angleterre; d'un autre côté Emanuel Philibert, duc de Savoie, inveftit Saint-Quentin, les François marchent au fecours de cette place, la bataille fe donne, ils font vaincus & leurs généraux font faits prifonniers. *Henri II* frappé de terreur, incapable par lui-même de réparer un fi grand défaftre, nomme le duc de Guife lieutenant général du royaume; celui-ci enleve aux Anglois la ville de Calais dont ils étoient maîtres depuis qu'Edouard III y étoit entré après ce fiege fi fameux. Le duc chaffa les Anglois de toute la France, & depuis cette époque ils abandonnerent leurs vaines prétentions fur quelques-unes de nos provinces. Le mariage de François & de Marie Stuart, donna au dauphin des droits fur l'Ecoffe; & comme fi l'on eût voulu rendre aux Anglois ufurpation pour ufurpation, ce prince aux titres de roi d'Ecoffe, ajouta celui de roi d'Angleterre & d'Irlande, comme autrefois les fouverains d'Angleterre prétendoient l'être de la France. Enfin la paix fe fit à Cateau-Cambrefis en 1559; paix honteufe & funefte, où quelques par-

ticuliers sacrifierent l'intérêt de l'état à l'intérêt personnel. Le roi ne devoit avoir Calais en sa puissance que pendant huit ans; la Bresse & toutes les conquêtes d'Italie furent rendues au duc de Savoie; *Henri* ne conserva que Toul, Metz & Verdun: le maréchal de Vieilleville osa faire au roi des remontrances assez vigoureuses contre un traité si ignominieux. " Je sens toute la sagesse de vos conseils, dit le roi, mais je suis trop avancé pour reculer; au reste si le duc de Savoie se fait de mes bienfaits, des armes contre moi-même, je sais comment on punit des ingrats ". On conclut le mariage d'Isabelle fille du roi avec Philippe II, roi d'Espagne, & de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie; cette double alliance donna lieu à cette fête fatale où *Henri II* voulant rompre une lance avec le comte de Montgommery, fut blessé mortellement: il expira le 10 juillet 1559. *Henri* étoit né doux, humain, équitable; ses favoris ou plutôt ses maitres le rendirent cruel en soufflant le fanatisme dans son ame: il donna, ou plutôt les Guises lui dicterent le sanguinaire édit qui condamnoit tous les hérétiques à mort, & portoit des peines séveres contre tous les juges qui, par humanité, oseroient s'écarter de la rigueur de l'ordonnance. Cinq conseillers au parlement perdirent leur liberté pour avoir voulu la rendre à un Luthérien. (*M. de Sacy*.)

Henri III, roi de France & de Pologne; tant qu'il fut duc d'Anjou il ne fit rien d'indigne de son rang. La France étoit alors déchirée des troubles les plus funestes: les catholiques & les protestans se faisoient la guerre la plus cruelle. Le peuple défendoit sa religion, les grands leurs intérêts. Au milieu de ces divisions *Henri* fut nommé lieutenant général du royaume en 1567, il eut la gloire de vaincre deux fois le célebre Coligny. Il commandoit au siege de la Rochelle en 1573, lorsqu'il apprit qu'il venoit d'être élu roi de Pologne, presque sans intrigue: un nain éloquent & adroit avoit réuni les suffrages en sa faveur. Avant de partir il demanda au parlement des lettres de naturalité, précaution sage qui lui conservoit ses droits sur la couronne de France; il ne fit rien de mémorable en Pologne, & lorsqu'en 1574, il apprit la mort de Charles IX, son frere, il craignit que le sénat ne s'opposât à son départ; il s'échappa comme un prisonnier se seroit évadé de son cachot: on le déclara déchu du trône, & il parut s'en inquiéter peu. Le trône où il montoit le dédommageoit assez de celui dont il étoit descendu. Etienne Battori lui succéda.

Henri III, ne trouva pas en France la paix qu'il avoit laissée en Pologne; les deux partis se heurtoient avec plus de violence que jamais; son retour fut marqué par le supplice du comte de Montgommery, qui eut la tête tranchée, parce qu'il avoit été pris les armes à la main contre les royalistes. Catherine de Médicis d'ailleurs n'étoit pas fâchée de paroître venger la mort de son époux tué dans un tournois par ce seigneur. Montbrun, chef des huguenots en Dauphiné, eut le même sort peu de temps après. Le prince de Condé, fils de celui qui avoit été tué à Jarnac, & le maréchal d'Anville étoient à la tête des huguenots; *Henri*, roi de Navarre, échappé de sa prison, vint bientôt se joindre à eux. Cette faction parut trop puissante: on fit la paix, & on lui accorda des conditions aussi favorables que si elle les eût dictées elle-même: L'article essentiel étoit le libre exercice de la religion prétendue réformée, *Henri*, peu occupé de ces grands objets, donnoit à la France indignée le spectacle ridicule de ses superstitions, & croyoit effacer la honte de ses débauches par des processions. Nouvelle guerre, & nouvelle paix en 1577. On ne signoit des traités que pour se donner le temps de respirer & de rassembler ses forces. *Henri* institua l'ordre du saint-Esprit en mémoire de ce que le jour de la Pentecôte avoit été l'époque de ses deux avènemens à la couronne de Pologne & à celle de France: si la cause de cette institution a été légére, les effets en ont été importans, & cet ordre est devenu le premier du royaume.

La ligue projetée par le cardinal de Lorraine, suspendue par la mort de François duc de Guise, exécutée par *Henri* son fils, avoit pris naissance en 1576. La guerre continuoit malgré les treves, souvent dans le même jour un officier signoit un traité &

commandoit une attaque ; le duc d'Anjou qui vouloit s'ériger en fouverain dans les Pays-bas, & qui prétendoit à la main d'Elifabeth, reine d'Angleterre, s'efforçoit de calmer les efprits afin de fuivre fans inquiétude les projets de fon ambition & ceux de fon amour ; mais tout échoua, il ne rapporta en France que la honte d'une entreprife infructueufe.

Sa mort arrivée en 1584, laiffoit Henri de Navarre héritier préfomptif de la couronne. Ce fut alors que le duc de Guife fit entendre que la religion étoit perdue en France, fi un prince hérétique montoit fur le trone, qu'il falloit que la ligue lui portât les coups les plus terribles & que tout étoit légitime lorfqu'on vangeoit Dieu ; il travailloit pour lui-même, Catherine de Médicis pour le duc de Lorraine fon petit fils, & le cardinal de Bourbon fe laiffoit perfuader que c'étoit lui qu'on vouloit couronner. *Henri III* vivoit encore, fon fucceffeur légitime étoit connu, & cependant le trône faifoit autant d'envieux que s'il eût été vacant. *Henri III* favorifoit la ligue & ne fentoit pas qu'elle lui feroit auffi funefte qu'à fes ennemis. Sixte-Quint déclaroit le roi de Navarre & le prince de Condé incapables de fuccéder à la couronne. Le confeil des Seize fe formoit au fein de Paris.

La bataille de Coutras, où périt le duc de Joyeufe le 20 octobre 1587, ne changea rien à la fituation de la France. Le duc de Guife entre dans Paris malgré le roi qui eft forcé d'en fortir, après avoir montré, à la journée des barricades, toute la foibleffe de fon parti. L'édit de réunion figné à Rouen en 1588, ne fit qu'aigrir les efprits ; on fe contint quelque temps, mais on fe tint toujours prêt pour l'attaque & pour la défenfe : au lieu des batailles on vit des affaffinats, & c'étoit *Henri III* qui les avoit ordonnés. Le duc de Guife, & le cardinal de Lorraine, fon frere, furent égorgés ; le cardinal de Bourbon fut arrêté ; Catherine mourut de mort naturelle fans autre fupplice que fes remords. Cette révolution ne rétablit point l'autorité du roi, elle donna un prétexte aux ligueurs pour s'élever contre lui : la Sorbonne déclara le trône vacant, dégagea les fujets du ferment de fidélité, & la Sorbonne ne fut point abolie ; un fpadaffin traîna le parlement à la Baftille. Tous ces attentats demeurerent impunis, il n'y avoit de fupplice alors que pour l'innocence. *Henri III* fentit enfin la néceffité de s'unir au roi de Navarre ; tous deux s'avancerent vers la capitale dont le duc de Mayenne s'étoit fait gouverneur ; le blocus étoit formé, lorfque *Henri III* fut affaffiné à Saint-Cloud le premier d'août 1589, par Jacques Clément, jacobin fanatique, qu'on eft forcé de plaindre en le déteftant, & qui croyoit fervir Dieu en égorgeant un roi : on accufa la maifon de Lorraine d'avoir armé ce miférable dans ces temps affreux, où les loix étoient fans vigueur ; cette famille penfa fans doute fe rendre juftice en vengeant des meurtres par un affaffinat. Si *Henri III* étoit mort au fiege de la Rochelle, on l'auroit placé parmi les hommes illuftres ; il falloit du génie pour vaincre deux fois Coligny : mais les dernieres années de fa vie ont fait oublier les premieres. On ne fe fouvient plus que de fes débauches, de fes foibleffes & de fes cruautés. (*M.* DE SACY.)

HENRI IV, (*Hift. de France.*) roi de Navarre, naquit à Pau le 13 décembre 1553, quoiqu'il ne fût parent de Henri III que du dix au onzieme dégré, fes droits à la couronne ne lui furent point conteftés, puifqu'il defcendoit de Robert comte de Clermont, fils de faint Louis, qui époufa l'héritiere de Bourbon ; fon enfance fut expofée à tous les périls, fon éducation toute guerriere le familiarifa avec les fatigues & le mépris de la mort qu'il eut à effuyer pour foutenir fes droits, & pour faire le bonheur de la France. Elevé dans le camp de Condé & de Coligny, ce fut fous de tels maîtres qu'il fe forma dans l'art de la guerre ; il fut profiter des leçons & des exemples de ces deux grands hommes, dont il fit revivre le courage & les vertus. L'hiftoire de fa vie depuis fa naiffance jufqu'à fon avénement au trône feroit fans doute plus intéreffante que tout ce qu'il fit lorfqu'il fut paifible poffeffeur d'un royaume conquis par fes armes : on aime à fuivre les hommes extraordinaires dans leur marche, à développer leurs moyens, à les étudier dans leur vie privée ; mais le plan de cet ouvrage

ouvrage nous prescrit de le représenter ici comme roi.

Henri avec le titre de roi de Navarre, où il n'avoit presque aucunes possessions, se vit à la tête d'un parti qui partageoit la France sous prétexte de vanger la religion; il fut attiré à Paris par les promesses de Charles IX. Son mariage avec la princesse Marguerite, sœur du monarque, attira dans la capitale tous les seigneurs de son parti; la cérémonie s'en fit sur un échafaut dressé devant la porte de l'église de Notre-Dame. Plusieurs jours se passerent en festins, en tournois & en ballets. Mais au milieu de ces fêtes on méditoit le massacre de tous les huguenots. Avant de donner le signal du carnage, le roi fit appeler le roi de Navarre & le prince de Condé dans son cabinet & leur dit, *mort, messe ou bastille;* cette menace eut son effet, ils firent abjuration, & ce fut à ce prix qu'ils acheterent leur vie à la journée de la saint-Barthelemi, les deux princes se couvrirent d'un masque hypocrite jusqu'au temps de leur évasion. Le roi de Navarre, las de vivre dans une espece de captivité à Senlis, forma une partie de chasse qui facilita son évasion; il se retira à Alençon où il fit abjuration de la religion catholique. Deux cent gentilshommes se rangerent autour de lui & l'accompagnerent en Guyenne dont il étoit gouverneur. La noblesse vint en foule se ranger sous ses enseignes, & la plupart des villes lui ouvrirent leurs portes. Son parti dominoit alors dans la France: Condé & le duc d'Alençon à la tête de trente mille hommes pouvoient y donner la loi, lorsque la paix fut conclue à Moulins en 1576.

Cette paix simulée n'avoit d'autre but que de désarmer les huguenots pour mieux les accabler; leur défiance fit leur sûreté. *Henri* ne se laissa point séduire par l'éclat des promesses de l'artificieuse Médicis; mais la puissance de son parti replongea la France dans de nouvelles calamités. La politique se couvrant du voile de la religion donna naissance à la confédération des grandes villes; ce fut l'origine de la sainte union, ou de la ligue, dont le but étoit d'exterminer les protestans, & d'exclure le roi de Navarre du trône: cette tige foible en sa naissance poussa tant de rameaux, que son ombre obscurcit l'autorité royale. Ce fut pour prévenir de plus grands ravages que les huguenots demanderent l'assemblée des états de Blois; mais au lieu d'y trouver un remede à leurs maux, ils reconnurent trop tard qu'ils s'étoient rendus les complices de leur ruine: le duc de Guise qui dirigeoit tous les ressorts de la ligue, régla aussi toutes les délibérations des états: les huguenots opposerent une contre-ligue, dont le roi de Navarre fut déclaré le chef, & le prince de Condé son lieutenant: ce fut alors qu'il publia un manifeste fier & menaçant, dont le style militaire déceloit la franchise de son caractere & l'intrépidité de son courage; il leva une armée pour donner plus de poids à ses menaces. La mésintelligence qui divisoit les seigneurs de son parti, opposant un obstacle à ses desseins, la paix parut nécessaire. Le cinquieme édit de pacification conclu à Bergerac & dressé à Poitiers, fut vérifié au parlement en 1577; mais les deux partis n'attendoient que des circonstances favorables pour en violer impunément les conditions. La reine-mere, sous prétexte de mener au roi de Navarre sa femme, qui lui étoit fort indifférente & dont il n'étoit point aimé, se rendit en Guyenne pour conférer avec lui; mais il ne se laissa point surprendre par ses artifices; elle ne fut point rebutée par ce mauvais succès: elle indiqua une autre conférence à Nérac, où elle se rendit accompagnée de toutes les beautés de la cour, bien persuadée que c'étoit un écueil où le roi de Navarre feroit naufrage: quoique sensible aux charmes de l'amour, il ne voulut rien conclure sans avoir consulté tout son parti, dont les députés s'assemblerent à Montauban. Sa passion fut toujours subordonnée aux intérêts de sa gloire.

Les protestans étoient divisés en deux factions; le peuple ardent pour la défense de son culte, n'avoit de confiance que dans le prince de Condé, véritablement homme de bien, & le seul des grands qui fût persuadé de sa religion; ses mœurs rigides, son caractere grave & sérieux étoient propres à en imposer à une secte

naissante qui confond les austérités avec les vertus. L'autre faction qu'on nommoit les politiques étoient composée de tous les seigneurs qui se servoient du prétexte de la religion pour élever leur fortune. Le roi de Navarre qui regardoit d'un coup d'œil indifférent toutes les questions agitées, aimoit les protestans qui pouvoient le servir, sans haïr les catholiques dont il prévoyoit qu'il auroit un jour besoin. Au milieu de l'agitation des intrigues, il se livroit aux plaisirs de l'amour, & captivé par les charmes de la belle Fosseuse, il entreprit une nouvelle guerre que l'on nomme *la guerre des amoureux*, parce qu'elle fut excitée par les intrigues des beautés qui composoient sa cour; ce qui donna naissance à de nouveaux troubles. *Henri* fut mal secondé, parce que plusieurs provinces, qui croyoient cette guerre injuste, resterent dans la neutralité; il n'eut d'autre ressource que de faire entrer en France une armée de Reitres dont le nom inspiroit de la crainte & de l'horreur à tous les françois; le souvenir de leurs brigandages inspira des desirs pacifiques. L'édit accordé aux huguenots fut religieusement observé pendant cinq ans.

Le roi de Navarre offrit au roi cinq cent mille écus pour faire la guerre à l'Espagne & une armée de reitres & de suisses. Cette proposition qui faisoit connoître sa puissance, fut rejetée. Le scandale excité par la reine Marguerite, les traitemens ignominieux qu'elle reçut à la cour du roi son frere, donnerent naissance à de nouvelles tracasseries: le roi son époux fut obligé de la reprendre chargée d'opprobres, pour prévenir une nouvelle rupture. La mort du duc d'Anjou le fit asseoir sur les dégrés du trône; alors le parti de la ligue se réveilla pour l'en précipiter. Un fanatisme épidémique saisit tous les esprits; chaque province eut des chefs qui convoquerent des assemblées & levèrent des soldats: l'Espagne ouvrit ses trésors, & le pape prodigua ses bénédictions à ces dévots insensés; leurs émissaires, de ces deux cours, réglerent le destin de la France: le duc de Nevers, le cardinal de Pellevé, le jésuite Matthieu furent les principaux agens dont l'ambitieuse politique des Guises se servit pour l'exécution de leurs desseins. Henri III, flottant, eut recours à la négociation quand il étoit encore assez puissant pour punir; ce fut en temporisant qu'il favorisa les accroissemens de la ligue. Le roi de Navarre, après avoir publié des manifestes pour établir la justice de sa cause, offrit au duc de Guise de terminer cette querelle par un combat particulier; ce défi ne fut point accepté; le duc protesta qu'il n'avoit rien à démêler avec le roi de Navarre dont il respectoit la naissance & le mérite. Les ligueurs trop puissans pour ne pas tout se promettre d'un gouvernement foible & voluptueux, obtinrent des villes de sûreté, & l'on vit s'élever dans la France une nouvelle puissance rivale de l'autorité royale. Les huguenots mécontens, associerent à leur ressentiment les seigneurs qui ne vouloient point ployer sous la tyrannie des Guises. Il se forma un tiers-parti dont les Montmorenci furent les chefs; ils se joignirent au roi de Navarre dont la puissance s'affermit dans plusieurs provinces tandis qu'elle s'affoiblissoit dans d'autres: ses ennemis s'autorisoient du nom du roi qui le protégeoit en secret, mais qui étoit trop foible pour oser manifester son penchant.

Sixte-Quint occupoit alors le siege de Rome: ce pontife altier & superbe affectoit de fouler sous ses piés les diadêmes; & se croyant le dispensateur des sceptres & des couronnes, il lança les foudres de l'église sur le roi de Navarre & le prince de Condé, qu'il déclara hérétiques, relaps, fauteurs & protecteurs de l'hérésie, & comme tels, privés de toutes seigneuries, terres & dignités, incapables de succéder à aucune principauté, nommément à la couronne de France, délioit leurs sujets du serment de fidélité, & leur défendoit de leur rendre aucune obéissance sous peine d'être enveloppés dans la même excommunication; cette bulle les qualifioit de génération bâtarde & abominable de la maison de Bourbon. Ce style, qui n'avoit rien d'apostolique, révolta tous les gens sensés, qui n'en trouverent le modele ni dans les canons ni dans les conciles. Les deux princes firent afficher un placard dans

les places publiques de Rome, où ils soutenoient que le pape en avoit menti, ils le qualifierent d'antechrist, le citerent au parlement pour le temporel, & au futur concile pour le crime d'hérésie. Sixte qui, malgré son orgueil, aimoit tout ce qui avoit l'empreinte du grand, en conçut plus d'estime pour les princes. Elisabeth, reine d'Angleterre, leur prêta quarante mille écus & dix vaisseaux dont ils se servirent pour délivrer la Rochelle & surprendre Royan, qui paya deux cent mille écus de contribution par an. *Henri* rendoit de fréquentes visites à la comtesse de Guiche dont il étoit éperdument amoureux; il fut sur le point d'être arrêté par le duc de Mayenne qui lui tendoit des embûches au passage de la Loire. Henri III prêtoit son nom aux ennemis des princes qui, par la voix des prédicateurs fanatiques, les décrioient dans l'esprit du peuple comme fauteurs de l'hérésie. La guerre se faisoit avec une fureur barbare, deux régimens qui s'étoient rendus à discrétion, furent massacrés par l'ordre de Joyeuse.

Henri III, forcé de faire la guerre à ses sujets, leva trois armées, dont l'une sous les ordres du duc de Joyeuse qui avoit plus de présomption que de capacité, marcha contre le roi de Navarre, qu'il rencontra dans la plaine de Coutras; l'action ne fut pas vivement disputée, toute la cavalerie de Joyeuse plia dès le premier choc, & l'infanterie suivit son lâche exemple: la victoire fut complette, tout fut passé au fil de l'épée; Joyeuse se retira auprès de son canon pour y attendre la mort, il fut tué par deux capitaines qui vangerent les deux régimens massacrés par ses ordres. Cette victoire ne coûta que trente hommes. Henri III ne parut point affligé d'une perte qui le délivroit des plus ardens ligueurs. La mort du prince de Condé affoiblit le parti protestant dont il étoit le conseil, comme *Henri* en étoit le héros. La défaite des reitres à Auneau, & celle des Lansquenets au pont de Gien, rendirent les ligueurs plus insolens. Henri III revenu de son assoupissement, reconnut qu'il n'étoit qu'un fantôme de roi, & que Guise avoit toute la réalité du pouvoir souverain, il résolut enfin de dissiper la ligue par la punition exemplaire des chefs. Guise prévint ses vengeances en rentrant dans Paris, où il donna la loi; les parisiens enhardis par sa présence obligerent le roi de sortir de sa capitale: il ne vit d'autre remede à tant de maux que d'indiquer les états généraux, & de donner un édit par lequel il jura d'exstirper les schismes & les hérésies, de ne faire aucune paix avec les huguenots, & de ne reconnoître pour successeur aucun prince hérétique. Le roi de Navarre étoit à la Rochelle lorsqu'il apprit que cet édit avoit été enregistré par le parlement, & reçu avec acclamation dans les principales villes du royaume; il en fut consolé par l'assurance que le roi, qui l'avoit juré, étoit dans la disposition de l'enfreindre.

L'ouverture des états se fit à Blois en 1588. *Henri* trop offensé par les plaintes des ligueurs qui décrioient son gouvernement, résolut de s'en vanger sur les Guises qui nourrissoient l'orgueil de leurs députés insolens: les ames fieres & généreuses lui conseilloient de les soumettre à la sévérité de la loi; l'avis le plus honteux parut le plus sûr: il fut résolu de les assassiner. Le duc, en se rendant au conseil, fut frappé de quinze coups de poignard, & tomba en s'écriant: Ah le traître: le cardinal, son frere, aussi ambitieux que lui, eut la même destinée. Cet attentat souleva tous les esprits. Le roi de Navarre délivré de ses deux plus implacables ennemis, étoit trop généreux pour ne pas en désapprouver les moyens, & trop sage pour en témoigner de la joie: il plaignit Henri III d'avoir été dans la cruelle nécessité de se déshonorer pour conserver son pouvoir; &, voyant qu'il étoit devenu plus odieux par l'espoir de devenir plus puissant, il lui tendit une main secourable, & l'écouta dès qu'il s'en vit recherché: il bannit même toute défiance qu'on ne l'immolât aux ligueurs pour satisfaire au ressentiment qu'ils témoignoient de la perte de leur chef: il fit un traité secret par lequel il s'engagea de l'aider de toutes ses forces pour faire rentrer les ligueurs dans l'obéissance. Les deux rois, dans une conférence qu'ils eurent dans le parc du Plessis-les-Tours, résolurent d'assiéger Paris dont l'exemple entraînoit les

autres villes dans la rébellion. La nobleſſe ſe rangea en foule ſous leurs enſeignes ; leur armée fortifiée de dix mille Suiſſes, de deux mille Lanſquenets & de quelque cavalerie légére, ſe préſenta devant Paris; le roi de Navarre avec ſon armée s'étendoit depuis Vanvre juſqu'au port de Charenton ; Henri III campé à Saint Cloud, s'étendoit juſqu'à Neuilli. La capitale étoit vivement preſſée, quand la main du fanatiſme détourna le coup prêt à la frapper. Frere Jacques Clément, moine jacobin, ſe fit un devoir religieux de porter ſa main parricide ſur ſon roi : il ſe fit introduire dans ſon appartement ſous prétexte d'affaires importantes qu'il avoit à lui révéler, c'étoit pour l'aſſaſſiner : ce moine furieux lui donne deux coups de couteau, & le lendemain ce prince mourut de ſa bleſſure ; la branche des Valois s'éteignit avec lui, & la couronne paſſa dans la branche des Bourbons.

Les avenues du trône ſembloient être fermées à *Henri IV* par l'édit d'union juré par ſon prédéceſſeur & par les états généraux. Dès que Henri III eut les yeux fermés, les ſeigneurs catholiques & proteſtans qui ſe trouvoient dans les deux armées lui prêterent ſerment d'obéiſſance : Vitri & d'Epernon furent les ſeuls qui ſe retirerent avec les troupes qu'ils commandoient. Cette défection en l'affoibliſſant n'abattit point ſon courage : Bordeaux fut contenu dans le devoir par la ſageſſe de Matignon ; mais *Henri IV* ne ſe ſentant point aſſez fort pour forcer Paris, défendu par une multitude de fanatiques, leva le ſiege & ſe retira en Normandie pour y recevoir le ſecours qu'il attendoit d'Angleterre ; il y fut ſuivi par le duc de Mayenne qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, & qui avoit fait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, que *Henri IV* retenoit priſonnier. Comme il étoit ſupérieur en forces, & que le roi s'étoit retiré ſous les murs de Dieppe, il ſe flatta de voir bientôt la guerre terminée ; il écrivit même en Eſpagne que le Béarnois ne pouvoit lui échapper à moins de ſauter dans la mer. *Henri*, longtems incertain s'il paſſeroit en Angleterre, ſe détermina à tenter le ſort d'une bataille ; il choiſit ſa poſition à Arque, bourg diſtant de Dieppe d'une lieue & demie : il y fut attaqué par une armée trois fois plus forte que la ſienne, & remporta une victoire qui, ſans être déciſive, donna beaucoup de réputation à ſes armes ; le ſecours d'Angleterre arriva trop tard pour participer à l'honneur de cette journée, mais il fournit les moyens d'en retirer de grands avantages. Les Pariſiens, qui s'étoient flattés de voir bientôt le Béarnois priſonnier, furent ſurpris de le voir quelques jours après inſulter en vainqueur leurs remparts : il attaqua avec tant de vivacité les retranchemens des fauxbourgs ſaint Jacques & ſaint Germain, qu'il fût entré dans la ville s'il eût eu du canon pour en rompre les portes. Bourgouin, prieur des Jacobins, fut pris dans les retranchemens combattant comme un forcéné : le parlement de Tours le condamna à être écartelé pour avoir incité Jacques Clément à un parricide. Le danger où ſe trouvoit la capitale y rappela les ducs de Mayenne & de Nemours avec leurs troupes. Le roi trop foible pour attaquer avec une poignée de monde une ville immenſe, défendue par une armée nombreuſe, s'en éloigna pour faire des conquêtes plus faciles : Etampes, Janville, Vendôme rentrerent dans l'obéiſſance; le Mans après avoir fait de grands préparatifs pour une vigoureuſe défenſe, ſe rendit à la premiere ſommation ; l'Anjou, le Maine & la Touraine n'oppoſerent qu'une foible réſiſtance. La réduction de la Normandie étoit plus importante, le roi n'étoit maître que de Dieppe, du Pont de l'Arche & de Caen : il alla mettre le ſiege devant Dreux, & ſur la nouvelle que Mayenne s'avançoit pour la ſecourir, il fut l'attendre ſur les bords de la riviere d'Eure dans la plaine d'Yvri; l'ennemi qui s'étoit flatté de vaincre ſans combattre, parut ſurpris de la fierté de ſa contenance. A peine l'action fut engagée que l'armée de la ligue fut diſperſée ; les Lanſquenets ayant vu tomber d'Egmont leur chef percé de coups, prirent l'épouvante & la fuite; les Suiſſes parurent vouloir faire quelque réſiſtance, mais voyant pointer le canon pour rompre leurs bataillons, ils baiſſerent leurs piques & rendirent leurs en-

feignes ; le roi qui vouloit ménager les cantons, leur accorda une capitulation honorable. Le duc de Mayenne, après avoir fait le devoir d'un grand capitaine, se retira en fugitif à Mantes, & les débris de son armée se réfugierent dans les murs de Chartres. Le roi après sa victoire n'avoit qu'à se présenter devant Paris pour en être le maître; la journée d'Yvri avoit fait passer les Parisiens de l'insolence dans l'abbattement, c'étoit l'avis du sage la Noue; mais il en fut dissuadé par le maréchal de Biron qui craignoit la fin de la guerre, & par d'O., intendant des finances, qui aimoit mieux qu'on prit d'assaut la capitale, que par capitulation, dans l'espoir que le pillage de cette ville immense rempliroit le vuide du trésor public. Le roi, trop docile à ces perfides conseils, s'occupa de la conquête de quelques villes qui lui firent perdre le fruit de sa victoire; il reconnut sa faute & résolut de la réparer. Paris fut bloqué par quinze mille hommes de pié & quatre mille chevaux, le 15 avril 1590. Les habitans, sans chef & sans discipline, défiant les périls, parce qu'il ne les connoissoient pas, sans prévoyance de l'avenir, parce qu'ils n'avoient aucuns besoins présens, se fioient dans leur nombre & ne pressentoient pas que leur multitude seroit la source de leurs maux : leur fanatisme leur inspira un courage féroce, & ils surent mieux mourir que se défendre; le sacrifice de leur fortune n'eût rien de pénible, ils livrerent à l'envi leur batterie de cuisine pour fondre du canon; ils s'offroient à l'envi pour travailler aux fortifications, ils payoient largement les mercénaires qui vouloient contribuer à l'ouvrage ; ils s'exerçoient trois fois la semaine dans toutes les évolutions militaires : tous les étrangers & ceux qui avoient un asyle au dehors s'étoient rétirés de la ville ; mais malgré cette migration l'on comptoit encore cent vingt mille habitans qui n'avoient des provisions que pour un mois. Le duc de Nemours, prince courageux jusqu'à la témérité, avoit le commandement des troupes, qui consistoient en douze cent Lansquenets, autant de Suisses & de François : on lui avoit associé le chevalier d'Aumale, dont la valeur farouche & brutale étoit plus propre à briller dans un combat particulier, qu'à diriger les mouvemens d'une milice bourgeoise.

Dès que le roi se fut rendu maître des ponts de Charenton & de Saint-Cloud, & que tous les passages furent bouchés, la ville commença à ressentir les horreurs de la famine. Mayenne s'étoit éloigné pour solliciter le secours des Espagnols, dont il lui fallut essuyer les hauteurs. Le cardinal de Bourbon, fantôme de roi, sous le nom de Charles X, mourut de la gravelle dans sa prison de Fontenay en Poitou ; les ligueurs opposés dans le choix de son successeur, vouloient déférer la couronne, les uns à l'infante d'Espagne, & les autres au fils du duc de Lorraine. Le duc de Mayenne déchu de l'espérance de régner ne songea qu'à perpétuer les troubles pour perpétuer son autorité. Il fit parler la Sorbonne qui décida que *Henri* de Bourbon étant relaps, étoit déchu de tout droit à la couronne, quand bien même il seroit absous, & que ceux qui mourroient en combattant pour la sainte union étoient assurés de la palme du martyre & d'être couronnés dans le ciel comme défenseurs de la foi.

L'armée assiégeante recevoit chaque jour de nouveaux renforts, les uns s'y rendoient dans l'espoir d'avoir part au pillage ; les autres pour donner un témoignage de leur fidélité. Le roi qui desiroit s'en rendre maître par capitulation, ne pressoit pas le siege de peur de prendre d'assaut une ville dont il vouloit ménager les habitans. Tous étoient mécontens, les catholiques se plaignoient de ce qu'il différoit sa conversion ; les huguenots le pressoient de révoquer l'édit lancé contr'eux par Henri III. La famine commença ses ravages, ce peuple si fier fit succéder les gémissemens aux vaudevilles; on fit du pain de son & le vin manqua tout-à-coup. La néceffité devenue plus urgente, on fit la visite dans les couvens qui tous se trouverent bien pourvus ; les capucins avoient des provisions pour plus d'une année : le septier de bled fut vendu six cent écus, un mouton cent francs, ceux qui avoient de l'argent avoient peine à en avoir, & ceux qui en manquoient étoient réduits à manger les chiens, les chats

& les souris, on faisoit bouillir les herbes & des feuilles qu'on assaisonnoit avec du vieux-oing & du suif: les prêtres & moines plus fortunés montroient le ciel ouvert à ces cadavres ambulans qui se faisoient porter dans les églises pour y rendre le dernier soupir. Les politiques & les royalistes qui étoient enfermés dans la ville, excitoient sourdement des séditions, mais ils étoient veillés de si près, qu'ils ne tentoient rien avec succès. Dans une de ces émeutes, où l'on entendit crier *la paix ou du pain*, on saisit le pere & le fils qui furent étranglés à la même potence.

Les murmures du peuple disposerent les chefs des ligueurs à la paix. Tandis qu'ils délibéroient, le roi dans une seule attaque, se rendit maître des fauxbourgs : il eût peut-être pris la ville d'assaut, si la crainte que les soldats n'eussent vangé le massacre de la saint Barthelemi, n'eût enchaîné son courage. Le duc de Parme sortit de Valencienne avec une armée qui se joignit, à Meaux, aux troupes de Mayenne. *Henri* ne crut pas devoir l'attendre dans ses retranchemens, il leva le siege pour aller défier les Espagnols au combat. Le duc de Parme content d'avoir délivré Paris, reprit la route de Flandre. La guerre se faisoit avec la même vivacité dans les provinces; les deux partis étoient également agités de factions. Mayenne jaloux de son frere uterin, le duc de Nemours, lui avoit ôté toute sa confiance. Les royalistes formoient aussi des cabales. Les catholiques & les huguenots avoient des intérêts différens de religion qui les divisoient : le jeune cardinal de Bourbon forma un tiers-parti pour se faire déclarer roi; mais il se répentit de son orgueil imprudent & rentra dans le devoir. On entama des négociations qui n'eurent aucun succès. Le roi d'Espagne offrit de répandre sur la France tous les trésors du Mexique & de fournir de nombreuses armées, à condition qu'on déféreroit la couronne au prince qui épouseroit sa fille Isabelle; ses promesses étoient appuyées par les Seize, les moines mendiants &, surtout, les jésuites: le pape, qui faisoit mouvoir cette troupe séditieuse, publia deux monitoires par lesquels il déclaroit *Henri* de Bourbon excommunié, relaps, & comme tel, déchu de tous les droits de sa naissance : ses foudres s'évanouirent dans les airs; il employa un moyen plus efficace, son neveu entra en France avec huit mille homme de piés & mille chevaux. Le parlement de Châlons déclara le pape Gregoire ennemi de la paix, fauteur des rebelles & coupable du parricide de Henri III; pour mieux le punir il fut défendu de porter ni or ni argent à Rome : le clergé assemblé à Mantes déclara que les bulles étoient nulles & suggérées par les ennemis de la patrie. Renauld de Beaume, primat d'Aquitaine, fut d'avis de créer un patriarche; d'autres proposerent de convoquer un concile national pour limiter la puissance papale. On peut juger par-là combien la raison avoit fait de progrès. Le jeune duc de Guise, fils du balafré, se sauva de sa prison de Tours; le roi s'en consola par l'espoir qu'étant ambitieux il prétendroit à la couronne, & que par-là il mettroit la division parmi les ligueurs. Le roi croyoit n'avoir rien fait tant qu'il ne seroit pas maître de sa capitale & de la Normandie : il assiégea Rouen; il éprouva par la résistance des habitans que si les Parisiens savoient mieux jeûner que combattre, les Normands craignoient moins les périls de la guerre que les horreurs de la famine. La ville bien fortifiée & bien approvisionnée fit une vigoureuse résistance : le roi fut obligé de lever le siege pour aller au devant du duc de Parme qui marchoit à lui; ce duc qui ne vouloit que délivrer Rouen comme il avoit délivré Paris, s'en retourna en Flandre sans combattre, après avoir jeté quinze cent hommes dans Paris. Le roi acheta, avec de l'or, Rouen qu'il n'avoit pu subjuguer par ses armes.

Le duc de Mayenne fatigué d'une vicissitude de prospérités & de revers prit le parti de convoquer les états en 1593; c'est ce qui prépara la ruine de son parti. Les Espagnols eurent l'audace de proposer l'abolition de la loi salique, & de ne point reconnoître pour légitime souverain *Henri IV*, quand bien même il se feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Le Maître premier président de la portion du parlement résidente à Paris, parla avec une fermeté héroïque

pour faire connoître l'indécence de cette proposition; le parlement rendit un arrêt qui ordonnoit de maintenir les anciennes loix, & qui déclaroit nuls & illicites tous traités qui appeloient un étranger à la couronne & qui dérogeoient à la loi salique. Le roi, enfin, se détermina à faire son abjuration dans l'église de saint Denis, le 15 juillet 1593 : il en fit part à tous les parlemens; l'allégresse publique se manifesta par des danses & des festins; les Parisiens qui lui donnoient le nom de *Béarn*, s'accoutumérent à l'appeler leur roi; il y eut une treve de trois mois qu'on employa à traiter avec le pape; dès qu'elle eut été publiée, beaucoup d'évêques & de magistrats firent assurer le roi de leur obéissance. Ce fut dans cet intervalle que Barriere fut condamné à être tenaillé & rompu vif pour avoir formé le dessein d'attenter sur la personne du roi : sa vie fut souvent exposée à de pareils dangers par les insinuations des moines & de quelques prêtres fanatiques : c'est ce qui le disposoit à faire des propositions de paix à Mayenne qui, prétextant l'intérêt de la religion, ne vouloit rien conclure sans l'aveu du pape. La ligue fut sur son déclin, tous les chefs se firent acheter, & ce fut Vitri qui donna l'exemple de cette vénalité : Dalincourt remit Pontoise; la Châtre, Orléans & Bourges; Ornano, la ville de Lyon : la présence du duc de Mayenne retenoit Paris dont il fut obligé de s'éloigner avec sa femme & ses enfans, il s'y voyoit entouré de fanatiques dont il ne pouvoit tempérer les saillies, ou d'ambitieux prêts à tout sacrifier à la fortune. Brissac à qui il en avoit confié le gouvernement, négocioit secrettement avec le roi; mais il avoit de dangereux surveillans dans les seize & dans la garnison Espagnole secondée par quatre mille hommes de la lie du peuple que l'ambassadeur d'Espagne soudoyoit : cette milice de brigands à qui il étoit devenu suspect, résolut de l'assassiner & d'envelopper dans sa ruine le président le Maître; Luillier, prévôt des marchands; du Vair, conseiller au parlement, & Langlois, échevin. Ce furent en effet ces généreux citoyens qui ouvrirent les portes de Paris au meilleur des rois; Brissac qui lui en remit les clefs, reçut le bâton de maréchal de France. Toutes les villes rentrerent successivement dans l'obéissance en 1594. Le retour du calme fut troublé par l'attentat de Jean Chatel sur la personne du roi, qui ne fut blessé qu'à la levre; ce jeune homme qu'un faux zèle avoit séduit, fut condamné à la mort; les jésuites furent bannis de France & enveloppés dans sa condamnation. Tandis que Biron dissipoit les débris de la ligue, le roi qui venoit de déclarer la guerre à l'Espagne, engagea une action extrèmement vive à Fontaine-Françoise; sa témérité fut justifiée par le succès; quoiqu'il n'eût avec lui qu'un petit corps de cavalerie, il mit en déroute dix-huit mille hommes, commandés par le duc de Mayenne & don Velasco. Cette victoire & l'absolution du pape déterminerent Mayenne à le reconnoître : quoique ce duc eût toutes les qualités qui forment les grands hommes, on a dit qu'il ne sut faire ni la guerre ni la paix, parce qu'il ne saisit point le moment où il pouvoit obtenir des conditions avantageuses.

Le roi attentif à réparer les pertes de la guerre, convoqua l'assemblée des notables à Rouen; il s'y rendit, & y parla moins en roi qu'en pere & en citoyen : je ne vous ai point appelés, leur dit-il, pour vous assujettir aveuglément à mes volontés, mais pour recevoir vos conseils, mais pour les croire & les suivre; enfin pour me mettre sous votre tutelle. On fit de sages réglemens qui resterent sans exécution. Le roi se délassoit de ses fatigues de la guerre dans les bras de l'amour, lorsqu'il apprit que la ville d'Amiens avoit été surprise par les Espagnols. Partons, s'écria-t-il, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. Il partit en effet, & la ville fut reprise. La paix fut conclue par la médiation du pape. Les huguenots l'avoient trop bien servi pour les abandonner. Il accorda en leur faveur l'édit de Nantes, contenant 92 articles, qui n'étoient que le renouvellement des édits précédens : il y eut 56 autres articles secrets, dont le principal leur accordoit plusieurs nouvelles places de sureté. Le premier fruit de la paix fut la réforme de plusieurs abus. La discipline ecclésiastique étoit tombée dans le relâchement, il permit au clergé de s'as-

sembler pour la remettre en vigueur. Il dit aux députés, Messieurs, vous vous plaignez justement de plusieurs abus; je n'en suis point l'auteur, je les ai trouvés établis, je vous seconderai dans la réforme. Jusqu'ici l'on vous a donné de belles paroles, pour moi je réaliserai mes promesses; vous éprouverez qu'avec ma casaque grise & poudreuse, je suis tout d'or au dedans.

Silleri fut chargé de poursuivre à Rome la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois; la négociation eût été facile, si la reine n'eût refusé d'y consentir, par le dépit d'être remplacée par la duchesse de Beaufort sa rivale. Cet obstacle fut levé par la mort inopinée de la duchesse. Dès que la reine fut informée de cette mort, elle concourut avec le roi à la dissolution de son mariage. Alors le monarque libre dans son choix, épousa à Lyon Marie de Médicis. La découverte d'une conspiration tramée par les ducs de Biron, de Bouillon & le comte d'Auvergne lui causa de nouveaux chagrins. Le maréchal eut la tête tranchée, le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, obtint sa grace, ainsi que le duc de Bouillon qui sortit du royaume. La paie du soldat avoit épuisé le trésor public, ce fut pour le remplir qu'on licencia les troupes. Cette réforme occasionna de grands désordres sur les routes, mais ils furent bientôt reprimés par la vigilance du gouvernement. L'économie de Sulli répara les profusions ruineuses du regne précédent, & à un siecle de calamités, succéda un siecle d'abondance. Le roi qui s'étoit souvent attendri sur la misere de ses sujets, disoit qu'avant de mourir, il vouloit que tous les paysans fussent assez aisés pour mettre une poule à leur pot. Expression bourgeoise qui exprime la bonté compatissante de son ame: quoique roi, son cœur fut capable d'amitié: Sulli en fut un glorieux témoignage, il le combla de biens & en reçut de plus grands services. Quand cet integre ministre fut nommé surintendant des finances, l'état étoit chargé de trois cent trente millions de dettes, somme immense dans un temps où les mines du Mexique & du Pérou à peine connues, n'avoient pas encore fait circuler l'or en Europe. Une sage économie, une juste répartition des impôts, firent renaître l'abondance & réprimerent la cupidité des exacteurs. Des manufactures de soie, de fayance, de verre, furent établies & perfectionnées. L'étranger vint acheter en France ce qu'il avoit accoutumé de lui vendre. De nouveaux édifices furent construits, le pont-neuf fut achevé; les maisons royales furent embellies de jardins délicieux. Et après toutes ces dépenses, ne devant rien, il avoit encore soixante millions gardés dans la Bastille. La charge de grand-maître de l'artillerie fut donnée à Sulli, qui la remplit avec autant d'intégrité que d'intelligence: elle étoit alors peu importante, parce que ses fonctions étoient partagées. L'extinction de plusieurs charges & surtout de celle de grand-maître des arbalêtriers lui furent réunies & la rendirent considérable, elle devint même une charge de la couronne.

Une ordonnance de police rendue en 1609 sur la police des spectacles, prouve combien nos mœurs ont éprouvé de révolutions. Il fut ordonné que depuis la S. Martin jusqu'au quinze de février les comédiens ouvriroient leur porte à une heure après midi, & donneroient leurs représentations à deux heures précises, afin que le spectacle finît avant la nuit. Ce réglement, qui paroîtroit aujourd'hui fort incommode, étoit fort sage dans un temps où Paris n'étoit point éclairé, où il n'y avoit point de guet pour veiller à la sureté publique; les rues sales & remplies de boue, rendoient la marche lente & pénible. C'étoit autant de cavernes de voleurs, qui attentoient à la vie & à la bourse du citoyen qui avoit encore à essuyer les outrages de l'ivresse insolente & brutale.

Quoique le roi fût réconcilié avec le chef de l'église, des théologiens turbulens continuerent à enseigner des maximes contraires à son indépendance. Ce fut pour réfuter leurs paradoxes audacieux que le savant Pithou publia son ouvrage sur les libertés de l'église Gallicane. Ses assertions, sans avoir force de loi, sont d'une grande autorité dans les matieres contentieuses. L'indiscrétion de quelques jésuites fut la cause de bien des troubles. Leurs démêlés avec

l'université

l'université & les curés de Paris, partagerent tous les esprits. Après avoir été chassés de France en 1594, ils y furent rétablis en 1603, on leur imposa la condition de tenir deux jésuites à la cour pour être les garans de la modération qu'on exigeoit d'eux. Cette condition humiliante dans son principe devint le fondement de leur crédit : ils eurent la politique de ne donner pour ôtages que des hommes d'une dextérité éprouvée dans les affaires & d'une grande souplesse dans le caractere.

Les privileges de la noblesse trop multipliés en rendirent la réforme nécessaire. *Henri IV*, en donnant un édit sur les tailles, déclara que la profession des armes n'annobliroit plus tous ceux qui l'exerçoient. Dans ces temps de troubles, tous les citoyens étoient soldats, & à la faveur des anciens usages tous se paroient du titre de nobles. Les hommes d'armes avoient été réputés gentilshommes ; & quiconque endossoit la cuirasse, étoit homme d'armes. Cet abus s'étendoit encore plus loin : celui qui étoit né dans la plus vile roture, prenoit le titre de gentilhomme, dès qu'il étoit assez riche pour acheter un fief qui l'obligeoit de suivre son seigneur à la guerre. Henri III fut le premier qui entreprit de restreindre cet abus. Il déclara que la noblesse n'étoit point attachée à la possession d'un fief. *Henri IV* étendit plus loin cette réforme, en supprimant la noblesse qu'on s'attribuoit en suivant la profession des armes, on n'eut plus la faculté de s'annoblir soi-même. Depuis ce temps, le titre de gentilhomme n'est que l'attribut d'un citoyen issu de race noble ou de celui qui a reçu du prince des lettres d'annoblissement, ou enfin de celui qui est revêtu d'une dignité à laquelle la noblesse est attachée. S'il corrigea cet abus, il en introduisit un autre qui donna un faux éclat à bien des familles puissantes par leurs richesses. Ce prince, environné d'ennemis étrangers & de sujets rébelles, trouva le secret de caresser la vanité des riches pour les attirer sous ses enseignes : il leur écrivoit des lettres, où il les qualifioit de comte, de baron ou de marquis, & comme tous ces titres ne lui coûtoient rien, il en fut extrêmement prodigue. Les descendans de ces hommes nouveaux ont fait de ces lettres des monumens de leur noblesse.

Depuis l'introduction de la vénalité des charges, le possesseur pouvoit les résigner, mais il falloit qu'il vécut quarante jours après sa démission, pour que sa résignation fût légale, de sorte que des charges achetées bien cher retournoient au roi, qui étoit obligé de les accorder gratuitement à l'importunité des courtisans. Il parut plus juste & plus avantageux de les assurer aux héritiers des possesseurs décédés, moyennant qu'ils payassent tous les ans le soixantieme denier de la finance à laquelle ces offices avoient été taxés. On nomma ce droit annuel la *paulette*, du nom d'un certain Paulet, qui en avoit donné l'idée & qui en fut le fermier. Cet établissement qui avoit ses avantages & ses abus, trouva des censeurs & des panégyristes. Le roi avoit érigé une chambre royale en 1601, pour faire regorger les financiers. Ce tribunal jeta plus de troubles dans les familles, qu'il ne versa d'argent dans le trésor public : trois ans après on renouvela cette recherche, qui fut aussi infructueuse; enfin en 1606, la noblesse indignée d'être obscurcie par le luxe insultant de ces hommes nouveaux, rétablit une chambre de justice pour faire le procès aux exacteurs. Cette chambre, pour semer la terreur, remplit les places publiques de potences & de carcans. Cet appareil de supplices détermina les coupables à s'expatrier avec leurs richesses ; & du lieu de leur retraite, ils sacrifierent une portion de leur fortune pour acheter des protecteurs à la cour ; de sorte que de tant de millions envahis, il ne rentra que deux cent mille écus dans les coffres du roi. L'expérience dépose que ces sortes de recherches ont toujours aggravé les maux qu'on se proposoit de guérir. L'édit lancé contre les banqueroutiers parut plus nécessaire, les troubles de l'état les avoient fort multipliés, en les laissant impunis. On décerna peine de mort contr'eux, comme voleurs publics. Tout transport, vente, cession faite par eux furent annullés, & il fut défendu à leurs créanciers de leur faire aucune remise & de leur accorder aucun délai. Cette sévérité ne produisit pas le bien qu'on s'en étoit promis. Les

banqueroutiers, avant de déclarer leur faillite, se réfugierent chez l'étranger avec leurs richesses où ils jouissoient impunément de leurs larcins.

La fureur des duels privoit la France de ses plus braves défenseurs. On lança un édit sévere contre ceux qui se battoient & contre ceux qui leur servoient de second. On fit plusieurs beaux réglemens pour la réparation des offenses, & il fut prescrit aux offensés de s'adresser au roi ou aux maréchaux de France, pour obtenir la permission de se battre. Les François étoient encore trop barbares pour observer cet édit.

Les conspirations fréquentes formées contre le roi & l'état, dont la plupart étoient fomentées par l'Espagne, réveillerent les anciennes inimitiés. La succession de Cleves & de Juliers fournit un prétexte aux deux puissances de faire de grands armemens pour protéger leurs alliés. Une armée de trente mille François & de six mille chevaux se rendit sur les frontieres de la Champagne. Le maréchal de Lesdiguieres en avoit une autre de douze mille hommes de pié & de deux mille chevaux. Les Vénitiens & le duc de Savoie devoient le joindre avec trente mille hommes. Les princes d'Allemagne & les Hollandois ses alliés devoient attaquer la maison d'Autriche avec des forces aussi nombreuses. Les fraix de cette guerre avoient été calculés avant de l'entreprendre, & quoiqu'il en dût coûter à la France trente millions par an, le roi avoit des fonds suffisans pour la soutenir quatre ou cinq ans sans charger son peuple de nouvelles impositions. Ce fut au milieu de cet appareil de guerre que Ravaillac forma le dessein de l'assassiner. Ce monstre, né à Angoulême, étoit âgé de trente-trois ans. Il avoit pris l'habit de feuillant dont il fut dépouillé, parce que prétendant avoir des révélations, on s'apperçut qu'il avoit la tête mal organisée : les libelles des ligueurs, les invectives lancées contre le roi dans la tribune sacrée, allumerent son fanatisme. Il se trouva de faux docteurs qui, par des visions supposées & d'autres pieux artifices, égarerent son imagination. Il épia le moment où le roi alloit à l'arsenal sans gardes, pour exécuter son parricide. Un embarras de charettes, dans la rue de la Ferronnerie, en facilita l'exécution : il frappa le roi de deux coups de couteau dans la poitrine. Le sang coula avec tant d'impétuosité, qu'il ne put proférer une seule parole. Il mourut dans la cinquante-septieme année de son âge, & dans la vingt-deuxieme de son regne.

Ce prince, après avoir été pendant sa vie l'arbitre de l'Europe, reçut de la postérité le nom de *Grand* qu'il mérita par ses qualités bienfaisantes, plus encore que par sa valeur héroïque. Il eut toujours des rébelles à punir, il mit sa gloire à leur pardonner; la clémence, qui lui étoit naturelle, fut quelquefois contraire aux intérêts de la politique qui exigeoit de la sévérité. Il témoigna de grands égards pour la noblesse qui en effet avoit prodigué son sang pour cimenter sa puissance : quoiqu'il fût roi, il se glorifioit du titre de gentilhomme ; il réunit aux vertus de l'homme privé tous les talens qui font les grands rois. Elevé sous la tente, il eut la franchise d'un soldat ; ennemi du luxe & de la parure, il en poussa le dédain jusqu'à tomber dans une mal-propreté rebutante. Son nom ne peut encore être prononcé qu'avec attendrissement par tous les François. Ce prince si grand dans les combats, si bienfaisant dans la paix, si affable dans la société, ne fut point exempt des foiblesses attachées à l'humanité. Son cœur fait pour aimer, éprouva la plus douce & la plus impérieuse des passions ; mais l'amour ne présida jamais dans son conseil : aussi brave, aussi clément que César, il fut tendre & galant comme ce Romain. La belle Fosseuse & la comtesse de la Guiche lui inspirerent tour-à-tour une vive passion. Gabrielle d'Estrée fut celle qui régna le plus longtems sur son cœur. On prétend même qu'il l'eût épousée, s'il eût pu obtenir alors la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. La mort de son amante laissa dans son cœur un vuide qui fut rempli par la célebre marquise de Verneuil, femme spirituelle, qui réunissoit tous les artifices d'une courtisanne & tous les talens qui font les charmes de la société. Le roi qui sans cesse avoit à s'en plaindre, & qui ne pouvoit vivre sans elle, eut la foiblesse de lui faire une promesse de mariage,

dont elle eut l'audace de soutenir la validité. L'austere Sulli rougit de la foiblesse de son maître ; & préférant sa gloire à la fortune, il déchira cette indigne promesse sans craindre de perdre sa faveur. *Henri* se consola des caprices & des dédains de son impérieuse maîtresse dans les bras de la comtesse de Moret & de la belle des Essarts. Il eut de toutes ces maîtresses onze enfans naturels, six de Gabrielle d'Estrée, deux de Henriette Balzac d'Entrague, marquise de Verneuil, une de Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, & deux de Charlotte des Essarts : il en eut beaucoup d'autres qu'il ne voulut point reconnoître.

Quoiqu'il fût roi, & magnifique envers ses maîtresses, il trouva des femmes incorruptibles & rébelles. Il aima sans succès madame de Guercheville. Son amour dédaigné ne respira point la vengeance. Au lieu de la punir de ses refus, il se fit un devoir de récompenser sa vertu, en la plaçant auprès de Marie de Médicis qu'il venoit d'épouser. Il lui dit obligeamment, que puisqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, il vouloit qu'elle le fût de la reine sa femme. La duchesse de Mantoue qui étoit intéressée à le ménager, hazarda sa fortune pour conserver sa vertu en résistant à ses poursuites. La princesse de Condé, qui étoit aussi belle que vertueuse, lui inspira une passion qui auroit pu devenir funeste à l'état, si elle n'avoit été avec son mari chercher un asyle chez l'étranger pour assurer sa pudicité. Catherine de Rohan, sœur du vicomte, que le roi venoit de faire duc & pair, eut la fierté de rejeter ses vœux & ses promesses : elle lui dit qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.

La passion de l'amour causoit beaucoup de ravages dans ces siecles orageux, où les sciences & les arts dédaignés, laissoient dans tous les cœurs un vuide qui n'étoit rempli que par l'amour. Ce fut sous son regne qu'un bourgeois de Midelbourg inventa les lunettes d'approche. Il en présenta une au prince Maurice qui sembloit exposer à deux cent pas les objets éloignés de deux lieues. On ne fait honneur de cette invention à Galilée que parce qu'il la perfectionna : le tumulte des guerres civiles n'étouffa point tout-à-fait le génie dont les productions nous sont conservées dans la satyre *Ménippée* & dans d'autres ouvrages où l'esprit naturel supplée à l'étude & à l'art. (*T--N.*)

* Henri I, (*Hist. d'Angleterre.*) duc de Normandie, couronné roi d'Angleterre en 1100, au préjudice de Robert Courte-cuisse, son frere aîné, & tous deux fils de Guillaume le Roux. L'avénement de *Henri I* au trône, est une époque mémorable. Il n'obtint la préférence sur son frere qu'en accordant aux Anglois des privileges qui pussent les mettre à jamais à l'abri des vexations de la puissance arbitraire : privileges qu'aucun roi n'a violés depuis impunément, & qui sont encore aujourd'hui la base de la liberté britannique. Il jura pour lui & pour ses successeurs, qui n'ont pu annuller son serment, de ne jamais lever de taxes ou de subsides sans le consentement exprès de la nation : il jura qu'aucun citoyen ne pourroit, en aucun cas, être condamné par le roi ou par ses officiers, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, que l'accusation n'eût été vérifiée devant douze de ses pairs ou concitoyens qu'on seroit obligé d'assembler pour cet effet. *Henri* monté sur le trône, soutint cette démarche pendant un regne de vingt-cinq ans, & mérita les titres de guerrier courageux, de politique habile & de roi juste. Il mourut en 1135.

Henri II, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille de Henri I, dont on vient de parler, sut applanir les obstacles qui sembloient devoir l'éloigner du trône d'Angleterre du vivant de sa mere. Les premieres années de son regne furent fort agitées. Il ajouta à ses états la Guienne & le comté de Poitou, par son mariage avec Eléonore, héritiere de ces provinces. Il en conquit d'autres sur Conan IV, & se rendit maître de l'Irlande. Mais ces exploits, qui annoncent un héros, sont moins dignes d'éloge que sa prudence, sa générosité, & son habileté pour le gouvernement. C'est dommage que ces bonnes qualités aient été ternies par un orgueil excessif, une ambition démesurée & un luxe sans bornes. Il mourut en 1189, du chagrin que lui cau-

ferent les révoltes multipliées de ses enfans.

Henri III, fils & successeur de Jean Sans-terre, monta sur le trone d'Angleterre en 1216. Ce prince, peu capable de gouverner, esclave de ses ministres & de ses favoris qu'il enrichit aux dépens de la nation, régna cinquante-cinq ans dans des orages continuels, excités par sa mauvaise administration, son peu de fermeté, sa hauteur hors de saison, en un mot par son imbécillité. Les barons révoltés le firent prisonnier à la bataille de Lewes en 1264, & lui firent signer un nouveau plan de gouvernement, que quelques historiens regardent comme l'origine des communes, & de la puissance du parlement de la Grande-Bretagne.

Henri IV, fils du duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III, succéda à Richard II, qu'il fit déposer juridiquement. Mais comme la couronne sembloit appartenir à plus juste titre à Edmond de Mortimer, duc de Clarence, second fils du même Edouard III, l'Angleterre se vit en proie à une guerre civile causée par la haine, l'ambition & la jalousie réciproques des deux maisons d'Yorck & de Lancastre. L'usurpateur s'efforça en vain de gagner l'amitié des Anglois: en vain il jura de défendre leurs droits, de protéger leurs privileges, d'y ajouter de nouvelles prérogatives. Jamais il ne put effacer à leurs yeux le crime de son usurpation, & ceux qui en furent la suite. Il finit par se haïr lui-même, ne pouvant étouffer les remords qui le tourmentoient. Il mourut de la lepre en 1413, âgé de quarante-six ans: il en avoit régné quatorze.

Henri V, fils du précédent porta sur le trône des talens exercés pendant les dernieres années du regne de son pere, & l'utile connoissance des droits de la nation qu'il gouvernoit. Il respecta les privileges des Anglois, & les Anglois oublierent qu'il étoit fils de Henri IV. Il eut encore la politique de leur présenter le projet séduisant de conquérir la France; projet qu'il exécuta à la faveur des factions auxquelles cet état étoit en proie. Le traité de Troyes conclu en 1420, remettoit aux mains de *Henri* les rênes du gouvernement, & ne laissoit à Charles VI que le titre & les honneurs de roi. *Henri* reconnu pour héritier de la couronne, devoit à jamais réunir la France & l'Angleterre sous un même monarque. Il est vrai, ce traité n'eut point son exécution; mais il l'auroit eu sans la valeur du Dauphin qui rétablit ses affaires, & sans la mort de *Henri V* qui cessa de vivre en 1422, dans la trente-sixieme année de son âge, & laissa son sceptre à Henri, son fils, qui suit.

Henri VI. Le duc de Betford, protecteur ou gardien du royaume pendant la minorité du jeune prince, vouloit le faire régner sur la France & l'Angleterre, suivant les clauses du traité de Troyes. Mais, tandis que pour y parvenir, il portoit ses armes victorieuses dans les provinces françoises qu'il désoloit, la mésintelligence qui divisoit les ministres de *Henri VI*, l'obligea de repasser la mer, & son séjour en Angleterre ruina ses affaires en France. Charles VII repoussa les Anglois, réunit les suffrages de ses sujets, & se fit couronner à Rheims. Depuis cette époque, Bedfort n'éprouva que des revers & des défaites en France, & en Angleterre des dégoûts & des contradictions. Richard, duc d'Yorck, parent d'Edouard III par sa mere, déclara la guerre à *Henri VI*, que sa grande jeunesse & son esprit foible mettoit hors d'état de se soutenir sur le trône. Cependant le parlement décide que le possesseur actuel gardera la couronne, & que Richard sera reconnu pour héritier naturel & légitime de la monarchie. Cette décision pouvoit tout pacifier si *Henri* n'eût point eu d'enfans. Il avoit un fils dont Marguerite d'Anjou, sa mere, fit valoir les droits à la tête d'une armée. Cette femme, bien supérieure à son époux, livre au duc d'Yorck la bataille de Vakenfield, en 1461, où ce duc perd la vie. Edouard, son fils, vange son pere, se fait un parti considérable, assemble le parlement, & est couronné roi. *Henri*, enfermé dans la tour de Londres, y languissoit paisiblement; trop méprisé de son rival pour en être craint. Cependant Warwick, mécontent d'Edouard, cause une nouvelle révolution dans l'état. Edouard fuit devant lui, & *Henri VI* passe de l'obscurité de la prison à l'éclat du trône. Du fond de son exil, Edouard conçoit le projet de reparoître en Angle-

terre, & de reprendre une couronne que la fortune vient de lui ravir. Il eſt ſecondé par l'archevêque d'Yorck, frere du comte de Warwick. Il ſe montre fiérement devant les murs de Londres. Warwick n'y étoit pas. Les portes lui ſont ouvertes. L'armée de la reine eſt défaite. Elle-même eſt priſonniere. *Henri* retourne à la tour, où il eſt bientôt poignardé avec ſon fils. Telle fut la fin malheureuſe de ce prince. *Voy.* EDOUARD IV dans ce *ſupplément.*

HENRI VII, comte de Richemond, parvint à la couronne d'Angleterre par la défaite & la mort de Richard III. Il fut reconnu en 1485. Il étoit de la maiſon de Lancaſtre, & il réunit en ſa perſonne les droits de la maiſon d'Yorck, par ſon mariage avec Eliſabeth, fille d'Edouard IV. Cela n'empêcha pas ſes ennemis de faire bien des tentatives pour le détrôner. *Henri VII* ſut triompher de toutes les conſpirations, de toutes les factions. C'eſt qu'il ménagea le parlement, qu'il reſpecta les droits de la nation, fit de ſages loix, réforma la juſtice, protégea les ſciences, rétablit le commerce qui avoit beaucoup ſouffert pendant les guerres civiles, & il eût mérité le titre glorieux de *Salomon de l'Angleterre*, ſi une léſine honteuſe & des rapines fiſcales n'euſſent pas terni l'éclat de ſes excellentes qualités. Il mourut en 1509.

HENRI VIII. Les amours groſſiers & ſanguinaires de ce monarque, ſes divorces ſucceſſifs qui firent paſſer pluſieurs de ſes femmes de ſon lit ſur l'échafaud, l'orgueil deſpotique avec lequel il fit adopter ſes caprices & des loix auſſi biſarres que tyranniques, le changement qu'il introduiſit dans l'égliſe de ſon royaume, & qui n'eut pas de plus noble motif que ſes paſſions effrénées, ſes démélés avec la France, ſon inconſtance dans ſes alliances politiques comme dans ſes amours; tels ſont en peu de mots les traits qui caractériſent le regne & la perſonne de *Henri VIII.* Que penſer d'un prince qui oſe avouer de ſang froid en mourant, *qu'il n'a jamais refuſé la vie d'un homme à ſa haine, ni l'honneur d'une femme à ſes deſirs?* Il mourut en 1547, âgé de cinquante-ſept ans, après en avoir régné trente-huit.

HENRI I, roi de Caſtille, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) On ne peut rien dire de ce prince, & l'on ignore s'il eût été bon ou méchant. Elevé par le plus vicieux des hommes, il eſt très-vraiſemblable qu'il en eût à la fin adopté les principes, & en ce cas, ce fut un bonheur pour la Caſtille & pour Léon, que la mort terminât de bonne heure ſes jours, & avant qu'il eût pu abuſer du pouvoir de la royauté. Sa minorité fut courte, mais violemment orageuſe : s'il eût gouverné, peut-être ſon regne eût été plus orageux encore. Il n'avoit pas onze ans lorſque le roi Alphonſe X, ſon pere, mourut en 1214, après l'avoir déclaré ſon ſucceſſeur ſous la régence de la reine Eléonor ſa mere : mais celle-ci n'ayant ſurvécu que deux mois à ſon époux; *Henri I* demeura ſous la régence de dona Berengere, ſa ſœur, épouſe répudiée du roi de Léon. La ſageſſe & les talens de dona Berengere donnerent aux Caſtillans les plus grandes eſpérances, & de tous les citoyens il n'y eut que les comtes de Lara, Don Ferdinand, don Alvar, & don Gonçale qui virent avec chagrin la régence du royaume entre les mains de cette princeſſe. Ambitieux, entreprenans, & très-peu délicats ſur le choix des moyens, ces trois freres formerent le complot de ſe rendre maîtres de la perſonne du roi, afin de pouvoir enſuite gouverner plus facilement le royaume. Dans cette vue ils cabalerent avec quelques ſeigneurs, qu'ils s'attacherent par l'eſpoir des bienfaits, ou à force d'argent: ils parvinrent auſſi à corrompre celui des domeſtiques de la reine en qui elle avoit le plus de confiance, & qui, d'après leurs ſuggeſtions, fit croire à la reine que les grands étoient très-mécontens qu'une femme fut chargée de l'éducation du roi, & qu'il importoit à ſa ſûreté d'aſſembler les états, & de ſe démettre de la régence. La crédule Bérengere, docile à ce conſeil, aſſembla les grands du royaume, & nomma pour tuteur du prince & régent du royaume, don Alvar de Lara, mais après avoir exigé de lui des conditions qu'il accepta, & qu'il jura d'obſerver religieuſement. A peine cependant il ſe vit élevé au rang qu'il avoit tant ambitionné, qu'infidele à ſes promeſſes, il gouverna de la maniere la plus tyrannique, ne s'occupa que des moyens d'aſ-

ſouvir ſon avidité, foula le peuple, offenſa la nobleſſe, attenta tyranniquement à la liberté des citoyens, ravit impunément leurs biens, & viola ſans égards les droits & les immunités du clergé. Afin de s'aſſurer des volontés du jeune ſouverain, ſur lequel il avoit déja pris l'aſcendant le plus irréſiſtible, il forma le projet de le marier avec dona Mafalde, infante de Portugal; & ne voulant confier à perſonne l'exécution de ce deſſein, il alla lui-même en Portugal, & négocia avec tant de ſuccès, que ſes propoſitions acceptées, il emmena la jeune infante en Caſtille, où ce mariage eût été célébré, ſi le pape ne s'y fût oppoſé de toute ſa puiſſance, à cauſe de la parenté qu'il y avoit entre les deux fiancés; enſorte que dona Mafalde s'en retourna en Portugal, & ſe fit religieuſe, dédaignant de ſe marier avec don Alvar qui vouloit l'épouſer, ne pouvant l'unir avec ſon maître. Le régent, ſoit pour ſe vanger des obſtacles que le pape lui avoit oppoſés, ſoit pour aſſouvir ſa dévorante avidité, continua de vexer les eccléſiaſtiques; mais ceux-ci, peu accoutumés à ſouffrir l'oppreſſion, arrêterent le cours de cette tyrannie, & le doyen de Tolede, indigné contre don Alvar qui n'avoit pas craint de s'emparer d'une partie des revenus de ſon égliſe, l'excommunia ſolemnellement, & par ce coup inattendu accabla le régent, qui, effrayé des ſuites qu'avoit alors l'excommunication, ſe hâta d'appaiſer le doyen, reſtitua tout ce qu'il avoit uſurpé ſur les biens du clergé, & lui donna la plus éclatante ſatisfaction: mais afin de ſe dédommager de cet acte forcé d'humiliation, il convoqua les états à Valladolid, & y parla avec tant de hauteur, donna des ordres ſi tyranniques, agit avec tant d'inſolence, que la reine Bérengere, vivement offenſée, s'éloigna bruſquement de Valladolid, & ſuivie d'une partie de la nobleſſe également bleſſée du ton impérieux de don Alvar, alla ſe renfermer dans le fort d'Autillo. Cette démarche n'eût point inquiété le régent, s'il n'eût vu en même temps que le jeune *Henri* vouloit ſe retirer auſſi au château d'Autillo, près de ſa ſœur. Le ſeul moyen de détourner le danger auquel cette réunion eût expoſé le régent, étoit d'enlever le jeune prince, & il l'entraîna loin de Valladolid, ſous prétexte de lui faire voir l'état de ſes provinces; il le mena rapidement à Ségovie, à Avila, d'où il le fit paſſer dans le royaume de Tolede. Là, don Alvar, loin de ſes ennemis, fit un ſéjour de pluſieurs mois, & commit tant de vexations, foula les citoyens d'une maniere ſi cruelle, que le peuple étoit prêt à ſe ſoulever, lorſque le régent, peu ému des plaintes qu'on formoit contre ſon deſpotiſme, imagina de faire oublier ſes attentats & ſes dernieres injuſtices, par des entrepriſes nouvelles, & beaucoup plus hardies. La reine Bérengere avoit envoyé ſecrettement un émiſſaire pour s'informer de la maniere dont on traitoit ſon jeune frere. Don Alvar ne fut pas plutôt inſtruit de ce meſſage, qu'il fit ſaiſir l'agent de dona Bérengere, le fit pendre, accuſa la reine d'avoir envoyé un homme chargé d'empoiſonner le roi, & montra même, pour appuyer cette odieuſe accuſation, une lettre ſuppoſée. Cette fourberie atroce ne lui réuſſit point; elle ne ſervit au contraire qu'à le faire encore plus déteſter, & l'archevêque de Tolede le taxa ſi hautement d'impoſteur & de ſcélérat, qu'obligé de ſortir des terres de cet archevêché, il alla, ſuivi du jeune roi, s'enfermer dans Huete. Il n'y reſta que peu de jours; & déterminé à périr ou à perdre ſes ennemis & bouleverſer l'état, il ſe rendit à Valladolid, aſſembla une armée, & fit ſommer la reine Bérengere, avec ſes adhérans, de remettre à l'inſtant même de la ſommation, toutes les places qu'elle tenoit. Don Alvar, à la tête des troupes, étoit le plus fort; d'ailleurs, accompagné perpétuellement du jeune roi, il eût été dangereux de le combattre, parce que c'eût été expoſer la vie de *Henri*. Dans cette ſituation critique, dona Bérengere demanda du ſecours au roi de Léon; mais le régent, qui avoit prévu cette démarche, afin de lui ôter cet appui, s'étoit adreſſé lui-même au roi de Léon, & lui avoit fait demander, pour le roi de Caſtille, l'infante dona Sanche, en mariage; cette propoſition avoit été acceptée, enſorte que dona Bérengere ne put point obtenir du ſecours du roi de Léon; cependant la plus grande partie des citoyens, opprimés eux-mêmes, s'intéreſſoient à ſa

cause; on murmuroit partout contre le régent, on se plaignoit hautement de ses violences & de sa tyrannie; il étoit déteste, & la guerre civile alloit éclater, quand le plus imprévu des accidens vint dissiper ce menaçant orage, & arracher des mains de l'oppresseur les rênes du gouvernement. Don Alvar étoit à Palence avec le roi, logé dans le palais épiscopal; & cherchant tous les moyens de se rendre agréable à ce jeune prince, il lui procuroit tous les amusemens qu'il croyoit pouvoir lui plaire. Un jour que *Henri* jouoit avec plusieurs jeunes seigneurs de son âge, l'un d'eux jeta en l'air une tuile qui tomba sur la tête du roi, & le blessa si cruellement qu'il mourut très-peu de temps après, le 6 juin 1217, dans la troisiéme année de son regne, & dans la quatorziéme de son âge. Qu'eût été, s'il fût parvenu à un âge plus avancé, ce roi formé par les leçons & sous les yeux de don Alvar?

Henri II, roi de Léon & de Castille. Opprimé par la haine du plus cruel des freres, persécuté, proscrit par le plus féroce des tyrans, *Henri II* vit sa jeunesse s'écouler au milieu des orages & des dangers. Formé à la vertu par l'horreur que lui inspirerent les crimes & les vices de don Pedre le plus pervers & le plus sanguinaire des hommes, *Henri* ne dut peut-être les talens supérieurs qu'il montra sur le trône, les actions qui l'illustrerent, & sa célébrité, qu'aux efforts continuels que la nécessité de dérober sa tête à la plus atroce des persecutions, l'avoit obligé de faire pendant plusieurs années; tant il est vrai que la meilleure des écoles est celle de l'adversité, & que les plus grands rois ont été dans tous les temps ceux qui ont eu, avant que de gouverner les peuples, le plus d'obstacles à surmonter! *Henri II*, connu avant de parvenir à la couronne sous le nom de *comte de Transtamare*, étoit fils naturel d'Alphonse XI, roi de Castille, qui, en mourant, laissa ses états à son fils Pierre, si justement surnommé *le Cruel*. Pierre fut à peine monté sur le trône, qu'il exerça les fureurs d'un bourreau, plutôt que les fonctions d'un souverain: il prit plaisir à se baigner dans le sang de ses sujets. On sait avec quel farouche plaisir ce barbare se jouoit de la vie des hommes; on sait avec quelle infernale satisfaction il aimoit à égorger lui-même les victimes qu'il avoit designées (*Voyez* Pierre-le-Cruel). Sa cruauté menaçant la vie de tous ceux qui l'entouroient, & ses parens les plus proches étant ceux contre lesquels il tournoit le plus volontiers sa brutalité meurtriere, le comte de Transtamare se souleva avec la plus grande partie des seigneurs, & se ligua avec eux contre le tyran; mais cette confédération n'eut point le succès qu'on en attendoit; la fourberie & la cruauté de dom Pedre prévalurent; la plupart des seigneurs ligués expirerent par les ordres & sous les coups du souverain lui-même, & le comte de Transtamare, réservé par son frere à un genre de mort plus atroce & plus douloureux, eut toutes les peines du monde à éviter le sort qui lui étoit destiné; il s'évada & passa en France. Il n'y resta que peu de temps, & les besoins pressans de sa patrie le rappelerent en Espagne: il alla à la cour du roi d'Aragon, qui étoit alors en guerre avec celui de Castille: mais *Henri* n'osoit se mettre encore à la tête des troupes Aragonoises, dans la crainte très-fondée, que don Pedre pour se vanger, ne fit assassiner dona Jeanne-Emmanuel, sa belle-sœur, épouse de Henri, qui, à Toro, étoit tombée au pouvoir du tyran. Le comte de Transtamare fut délivré de ses allarmes par les soins de Pierre Carillo, qui trouva moyen de tromper la vigilance du roi de Castille, & d'enlever dona Jeanne-Emmanuel, qu'il conduisit à son époux. Don Pedre, furieux de voir s'échapper une de ses victimes, tourna sa rage contre don Frédéric, son propre frere, & contre don Juan d'Aragon, son cousin, qu'il fit poignarder l'un & l'autre sous ses yeux: souillé du sang de ses freres, de celui de sa tante & de sa belle-sœur qu'il avoit fait également périr, avec tous ceux qu'il soupçonnoit attachés à son frere, il marcha contre celui-ci, il fut complettement battu; il se dédommagea de ce revers par les nombreux assassinats qu'il ordonna, & par ceux qu'il commit lui-même: la reine Blanche, son épouse, la plus belle & la plus vertueuse des femmes, mourut aussi empoisonnée par son farouche époux. Le comte de Transtamare,

résolu de mettre fin à cette horrible suite de crimes & de proscriptions, alla en France où l'on se disposoit déja à vanger la mort de cette reine, sœur du duc de Bourbon. *Henri* revint bientôt en Espagne, & tous les Castillans exilés ou menacés d'être proscrits, se joignirent à lui, ainsi que les rois d'Aragon & de Navarre. Ces illustres confédérés s'assemblerent, & il fut convenu qu'on détrôneroit don Pedre, & qu'on mettroit don *Henri* à sa place. Cependant les deux rois, celui d'Aragon du moins ne traitoit point de bonne foi avec le comte de Transtamare, à la vie duquel il attenta plus d'une fois; mais la fortune veilloit sur les jours de ce prince, qui avoit évité déja plusieurs trahisons de ce genre, lorsque le célebre du Guesclin, suivi d'une armée Françoise, & chargé de vanger la mort de Blanche, vint en Espagne, & se joignit au comte de Transtamare; ils allerent à Burgos dans le dessein d'y assiéger le roi de Castille qui y étoit, & de se rendre maîtres de sa personne. Mais don Pedre s'enfuit à Séville, & les confédérés s'emparerent de Burgos, où une foule de seigneurs Castillans s'étoit rendue. Le comte de Transtamare fut reconnu & proclamé roi de Castille en 1366, sous le nom de *Henri II.* Le nouveau roi signala sa reconnoissance par les bienfaits dont il combla les principaux confédérés, & alla sans perdre de temps se présenter devant Tolede qui lui ouvrit ses portes. Don Pedre tenta de se retirer en Portugal, mais il n'y fut point reçu; il voulut se retirer à Albuquerque qui lui ferma ses portes; on l'eût également rejeté en Galice, si l'archevêque de S. Jacques n'eût à force d'instances déterminé les Galiciens à le recevoir. Don Pedre récompensa le zele de l'archevêque en le faisant assassiner, & en s'emparant de tous ses biens. Après ce meurtre il s'embarqua pour Bayonne, & alla implorer le secours du prince de Galles. Cependant *Henri II* soumettoit les provinces Castillanes, où, au lieu de trouver de la résistance, il ne voyoit que de l'empressement à quitter le joug de don Pedre. Celui-ci, soutenu par le prince de Galles, & par le roi de Navarre qui trahit lâchement *Henri*, son allié, vint fiérement présenter bataille à son concurrent. *Henri*, malgré la défection du roi de Navarre, & contre l'avis de du Guesclin, accepta le combat, fut malheureusement défait, & obligé de se sauver précipitamment en Aragon, d'où il passa en France. Don Pedre ne goûta d'autre plaisir dans cette victoire, que celui de se baigner dans le sang des partisans de son frere; il fit périr dans les tourmens tous ceux qui eurent le malheur de tomber en sa puissance; les femmes même & les enfans n'échapperent point à sa barbarie. Mais pendant qu'il s'abandonnoit à toute sa férocité, *Henri II* obtenoit de puissans secours de la France, & intéressoit à sa cause le pape Urbain V, qui lui accorda le droit de succéder, quoique fils illégitime d'Alphonse, aux états de Castille, & qui même lui fit remettre une somme très-considérable d'argent: avec ces secours, *Henri II*, à la tête d'une forte armée, revint en Espagne, & entra en Castille, dont il se rendit bientôt maître, ainsi que du royaume de Tolede; la ville de Léon, la plus grande partie de ce royaume, & les Asturies se soumirent à lui. Tolede seule refusoit son obéissance, & soutenoit le siege: don Pedre, ligué avec le roi de Grenade, entreprit pour son malheur de délivrer cette ville, il se mit en marche, & *Henri* averti de son entreprise, alla à sa rencontre suivi de toutes ses troupes. Bientôt les deux armées se rencontrerent, & à peine le signal du combat eut-il été donné, que les troupes de Pierre-le-Cruel prirent la fuite, & abandonnerent leur chef. Celui-ci se retira avec quelques-uns de ses gens au château de Montvel, tandis que don Lopez de Cordoue se retiroit à Carmone, où étoient les enfans du roi vaincu, & s'y enfermoit avec huit cent chevaux & mille arbalêtriers. Don Pedre, se voyant prêt à tomber entre les mains du vainqueur, envoya proposer à Bertrand du Guesclin, l'homme de son siécle le plus incorruptible, une grosse somme d'argent, s'il vouloit lui procurer le moyen de s'évader. Du Guesclin alla rendre compte de cette proposition à *Henri*, qui lui dit de donner à ce prince un rendez-vous dans sa tente. Don Pedre y vint; *Henri II*, bien accompagné, s'y rendit au même instant, & se jetant sur don Pedre, lui donna un coup de poignard au visage, & le laissa achever par

par les gens de sa suite, qui le percerent de mille coups. Ainsi périt le plus cruel des hommes, & le plus affreux des tyrans. Sa mort ne laissa cependant point *Henri II* paisible possesseur du trône de Castille ; il lui fut, mais inutilement, disputé par l'inconséquent Ferdinand I, roi de Portugal, qui prit le titre de roi de Castille & de Léon. La couronne lui fut également contestée par le duc de Lancastre, qui y ayant aussi des prétentions, se ligua avec les rois de Grenade & d'Aragon, qui vouloient l'un & l'autre se rendre plus aisées les conquêtes qu'ils s'étoient proposés de faire en Castille. *Henri II* défendit avec succès ses droits & ses états, opposa la plus ferme résistance à ses ennemis, força le roi de Grenade & les Maures à lui demander une treve ; battit les Portugais, s'empara des places les plus importantes, & contraignit le roi de Portugal à demander la paix, qu'il n'obtint qu'aux conditions les plus désavantageuses. Ces orages dissipés, & ses états tranquilles, le roi *Henri* ne songeoit plus qu'à s'occuper des soins du gouvernement, lorsque le roi de Portugal lui suscita de nouveaux troubles. Le capricieux Ferdinand, qui avoit déja fait la guerre pour soutenir les droits qu'il prétendoit avoir au sceptre de Castille, se ligua tout-à-coup avec le duc de Lancastre, récemment uni à dona Constance, fille de Pierre-le-Cruel, & du chef de laquelle il avoit pris le titre de roi de Castille. Cette ligue eut à peine été conclue, que Ferdinand se jeta sur la Galice, surprit Tuy & quelques autres places qu'il fut obligé de rendre presqu'aussi-tôt qu'il s'en fut rendu maître. *Henri II*, résolu d'ôter pour jamais au roi Ferdinand l'envie de remuer, fit une irruption en Portugal, poussa ses conquêtes jusques sous les murs de Lisbonne, & contraignit ce souverain à accepter la paix humiliante qu'il voulut bien lui offrir, aux plus dures conditions. Le roi de Castille ne desirant que de jouir de quelques années de tranquillité, afin de rétablir dans ses états le bon ordre que le regne précédent & les derniers troubles en avoient banni, entra en négociation avec le roi d'Aragon, & après quelques débats, on conclut une paix perpétuelle entre les deux souverains & leurs successeurs ; & pour mieux cimenter ce traité, il fut convenu que l'infant don Juan de Castille épouseroit dona Léonora, infante d'Aragon. Quelque temps après, le roi *Henri*, pénétré de reconnoissance pour les services que la France lui avoit rendus, alla lui-même conduire au secours de cette puissance une armée en Guienne, & envoya sa flotte en France au secours des François contre l'Angleterre. De retour dans ses états, *Henri*, pour assurer la puissance de sa maison, fit demander pour don Frédéric, son fils, dona Béatrix, infante de Portugal, & héritiere présomptive de ce royaume : Frédéric, à la vérité, n'étoit que le fils naturel de *Henri II*, fils naturel lui-même du roi Alphonse XI. Ce mariage fut approuvé par Ferdinand, & par les états de Portugal ; mais par des circonstances qu'on ne prévoyoit point alors, il ne s'accomplit pas. Le roi de Navarre, en apparence ami de celui de Castille, mais en effet le plus turbulent & le plus irréconciliable de ses ennemis, prévoyant que l'échange qu'il vouloit faire avec l'Angleterre, des états qu'il avoit en Normandie, pour quelques autres équivalens en Gascogne, causeroit tôt ou tard la guerre entre la Castille & la Navarre, crut que la possession de Logrono, ville forte & importante sur le bord de l'Ebre, lui donneroit dans cette guerre les plus grands avantages, & d'après cette idée, il projeta de se rendre maître de cette ville Castillanne. Dans cette vue il tenta d'en corrompre le gouverneur, don Pedre Manrique, auquel il fit offrir vingt-mille florins. Don Pedre, qui étoit le plus integre & le plus incorruptible des hommes, avertit le roi son maître de cette proposition ; & d'après les ordres de *Henri*, feignit de se laisser gagner, reçut les vingt-mille florins, & au jour convenu, laissa entrer dans Logrono deux-cent cavaliers Navarrois : mais ceux-ci ne furent pas plutôt dans la place, qu'ils furent désarmés & faits prisonniers : dans le même-temps, don Juan, infant de Castille, se jeta, suivi d'une armée, dans la Navarre, y eut de grands succès, s'empara de beaucoup de places, & s'avança jusqu'à Pampelune. L'Italie étoit encore plus agitée que la Navarre par les troubles qu'y causa la double election d'Urbain VI & de Clement VII, au

pontificat. L'Europe chrétienne presqu'entiere, prit part aux dissensions suscitées par ce schisme; la France soutenoit les intérets de Clément: l'Angleterre défendoit la cause d'Urbain. Les rois de Castille & d'Aragon, plus sages, & vraisemblablement plus éclairés que le reste des souverains Européens, refuserent de reconnoître l'un & l'autre pontifes, s'inquiétant fort peu que le conclave divisé eût élu deux papes au lieu d'un. Tout ce que fit *Henri* au sujet de ce schisme, fut de convoquer à Illescas une assemblée d'évêques & de prélats, & dans cette assemblée il fut statué qu'on mettroit en réserve tous les revenus qui appartenoient au pape, afin de les remettre à celui des deux contendans qui resteroit seul possesseur de la papauté. La même délibération fut prise à Burgos par les évêques & les prélats qui s'y assemblerent encore. Pendant que, secondé par le clergé, *Henri II* écartoit ainsi de ses états le trouble & la division, l'infant don Juan prenoit des villes, & continuoit de faire des conquêtes. Le roi de Navarre épuisé, & craignant de voir à la fin son royaume passer sous la domination du roi de Castille, demanda la paix à *Henri*, qui, quelques avantages qu'il eût, & quelques brillantes que fussent les espérances que lui donnoient les succès de don Juan, se prêta volontiers aux propositions du roi de Navarre, & conclut avec lui un traité de paix, dont les conditions furent que le Navarrois congédieroit les troupes Angloises & Gasconnes, que le roi de Castille prêteroit les fonds nécessaires pour le paiement de ces troupes, & que toutes les places que don Juan avoit prises seroient rendues. Quelques jours après la conclusion de cette paix, *Henri II* tomba dans un état de foiblesse & de langueur qui épuisa ses forces, au point que, malgré tous les secours & tous les remedes qu'on lui donna, il mourut le 29 mai 1379 après un regne de dix ans depuis la mort de Pierre-le-Cruel, & de treize ans à compter du jour où il fut proclamé roi de Castille à Calahorra. Quelques historiens, mais non les mieux instruits, ni les plus sensés, ont dit sans preuve ni vraisemblance, qu'il mourut par les effets d'un poison très-subtil que Mahomet, roi de Grenade, lui avoit fait donner par un seigneur Mahométan. Mais les meilleurs historiens & les plus judicieux, regardent ce récit comme très fabuleux, & fondé tout au plus sur quelque mauvais bruit populaire, produit par la haine des Chrétiens contre les Maures, & par cet absurde penchant que le vulgaire a eu dans tous les temps de rapporter la mort des souverains à des causes extraordinaires. Les éditeurs du dictionnaire de Moreri n'ont pas manqué d'assurer fort gravement aussi que le roi *Henri II* mourut de poison. Car ces éditeurs aiment beaucoup les traditions vulgaires, & ne croient pas non plus que les rois puissent mourir comme le reste des hommes. C'est avoir un goût bien décidé pour le merveilleux! (*L. C.*)

* Henri III, roi de Léon & de Castille, n'avoit pas onze ans accomplis, lorsque la mort du roi don Juan son pere, le fit monter sur le trône en 1390: sa minorité fut très-orageuse: l'état fut en proie aux concussions & aux rapines des régens, & des autres grands du royaume. *Henri*, dont la prudence étoit fort au-dessus de son âge & de la foiblesse de sa complexion, sensible aux maux de toute espece que causoit la mauvaise administration des régens pendant sa minorité, résolut d'en arrêter le cours, en déclarant qu'il vouloit gouverner lui-même, quoiqu'il n'eût pas encore quatorze ans accomplis; il convoqua l'assemblée des grands, & leur déclara ses intentions; ils applaudirent à sa résolution. *Henri* trouva les finances dans un état plus déplorable qu'il ne l'avoit cru: on assure que le roi dans ce moment étoit si pauvre, qu'au retour d'une chasse on ne lui servit point à diner; il en demanda la raison, on lui répondit qu'il étoit sans argent & sans crédit: vendez mon manteau, dit *Henri*, & achetez-moi de quoi diner. Pendant qu'il mangeoit un morceau de belier qu'on lui servit avec quelques cailles qu'il avoit tuées à la chasse, il apprit qu'il y avoit un souper splendide chez l'archevêque de Tolede, que les grands y étoient conviés, & que tous les jours ils se donnoient les uns aux autres de magnifiques festins. Dès que la nuit fut venue, le jeune monarque déguisé alla vérifier par ses propres yeux ce qu'on venoit de lui dire; le lendemain il fit venir à son palais tous les

convives & l'archevêque à leur tête ; il demanda au prélat combien il avoit vu de rois en Castille ; j'en ai vu trois, répondit l'archevêque, votre ayeul, votre pere & vous : & moi qui suis plus jeune que vous, repliqua *Henri*, j'en ai vu vingt, sans me compter ; car c'est vous qui êtes roi, & je suis le plus pauvre de vos sujets, je n'avois pas hier de quoi souper ; il est temps que je regne seul, vous mourrez tous : je dois à ma conservation & à mon peuple le sacrifice de tant de tyrans qui l'ont opprimé. Le palais étoit entouré de soldats prêts à exécuter les ordres du roi ; les grands effrayés de cette terrible sentence, implorerent sa clémence : je ne suis pas aussi inhumain que vous, leur dit *Henri*, vous méritez la mort, & je consens à vous laisser la vie & vos biens ; vous me restituerez tout ce qui m'appartient, & je saurai mettre mon peuple à l'abri de vos vexations. En effet, ils n'obtinrent la liberté que lorsque chacun d'eux eut rendu au trésor royal toutes les sommes dont il fut jugé redevable ; cette action pleine de vigueur & de justice annonçoit un regne heureux ; *Henri* eut néanmoins des factieux à contenir, des cabales à dissiper, des guerres à soutenir contre les puissances étrangeres ; sa prudence suffit à tout malgré sa grande jeunesse. Il eut une attention particuliere à se rendre agréable au peuple, évitant avec un soin extrême tout ce qui pouvoit altérer l'amour que ses sujets avoient pour lui. Je redoute plus, disoit-il, la haine de mes sujets, & les malédictions du peuple, que les intrigues & les armes de mes ennemis. Ce prince fit punir quelques Juifs usuriers, défendit rigoureusement le prêt à usure, & enjoignit à tous les Juifs de ses états de porter sur l'épaule un morceau d'étoffe large de trois doigts : cette distinction flettrissante le fit haïr de cette nation ; & l'on a prétendu qu'un médecin Juif lui avoit donné un poison lent qui le conduisit au tombeau, à l'âge de vingt-sept ans, en 1406 ; mais il étoit si valétudinaire, que sa mort, quoique précoce, a pu être naturelle.

HENRI IV, surnommé *l'impuissant*, roi de Léon & de Castille, fils de Jean II & de Marie, infante d'Aragon, naquit en 1424, & succeda à son pere en 1454. Un monarque reconnu impuissant, entouré de maîtresses, & introduisant dans le lit de son épouse un jeune seigneur, qui étoit à la fois & le mignon du roi, & l'amant de la reine ; des ministres regardant l'équité, la décence & la religion comme de vains noms ; des grands révoltés, portant le mépris des loix & de l'autorité royale au dernier excès ; une nation entiere avilie & corrompue par l'exemple de ses chefs se livrant sans honte à toutes sortes de débauches, de perfidies, de trahisons, d'assassinats : tel est l'affreux spectacle que nous offre le regne de *Henri IV*. Il dura vingt ans, ce regne qui plongea la Castille dans un abyme de maux : nous ne nous arrêterons point à détailler des scenes scandaleuses qui révolteroient les esprits.

HENRI, comte de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) Le plus sacré des droits qui élevent les hommes à la souveraineté, est sans doute celui de la naissance ; mais ce droit, quelque sacré qu'il soit, n'est pourtant, ni le plus flatteur, ni le plus beau, ni le plus respectable. Que peut avoir en effet de flatteur & de précieux un droit donné par le hazard ? le plus grand, le plus illustre des souverains est celui qui, s'élevant par son propre mérite, parvient au rang suprême par ses vertus & par l'éclat de ses actions. Tel fut, suivant quelques auteurs, *Henri*, que ses vertus firent seules créer comte de Portugal, quoiqu'il ne fût d'ailleurs qu'un étranger, disent-ils, dont on ignoroit la naissance. Si ce fait étoit vrai, *Henri* n'en seroit, à mes yeux, que plus estimable encore ; mais ils se trompent, & il est très-prouvé que, par sa naissance illustre, ainsi que par ses talens, il étoit fait pour commander aux hommes. Alphonse VI, roi de Castille & de Léon, quelque terreur qu'il eût répandue sur les Maures, craignant lui-même que la conquête de Tolede ne réunit contre lui tous ces ennemis, & ceux même d'Afrique, demanda du secours au roi de France, Philippe I, & au comte de Bourgogne : ces deux souverains inviterent la noblesse de leurs états à aller en Espagne se signaler sous les drapeaux du roi de Castille ; & bientôt il passa dans ce royaume une nombreuse armée, conduite par Raymond, comte de Bourgogne, *Henri*, frere puîné de Hugues, comte de Bourgogne, & Raymond, comte de Toulouse ; ces trois chefs se distinguerent par les plus brillantes

actions; & Alphonse IV pénétré d'estime pour la valeur de *Henri*, & de reconnoissance pour les services qu'il lui avoit rendus, lui donna le gouvernement des frontieres & des contrées méridionales de la Galice, avec le pouvoir de réparer les anciennes villes, d'en construire de nouvelles; de reculer, aux dépens des possessions des Maures, les frontieres de ce pays autant qu'il le pourroit, de les défendre & d'attaquer les Maures toutes les fois qu'il le jugeroit convenable: *Henri* repondit en grand homme à la confiance d'Alphonse, & en très-peu d'années ce pays fut très-florissant: sous sa protection une foule de chrétiens, jadis chassés de leurs possessions & retirés dans les montagnes, vinrent s'établir dans les campagnes soumises à la domination de *Henri*, qui, par dégré, peupla, enrichit & fertilisa les provinces situées entre le Minho & le Douro, ainsi que la province de Tra-los-Montes & celle de Beira, jusqu'alors soumise au roi Maure de Lamego, auquel il l'enleva, & qu'il obligea même de lui payer tribut. Alphonse VI, rempli de la plus haute estime pour *Henri*, & voulant lui donner des marques de la considération qu'il avoit pour ses talens & ses rares qualités, lui accorda en mariage dona Thérése, sa fille naturelle; & en 1094, lui céda en pleine propriété, les provinces dont il n'avoit été jusqu'alors que gouverneur, lui donnant le titre de comte, & la permission de conquérir tout ce qu'il pourroit sur les Maures jusqu'à la riviere de Guadiana. *Henri* & son épouse allerent alors fixer leur résidence à Guimaraens, ville agréablement située dans une plaine très-fertile, sur le bord de la riviere d'Ave. La permission donnée au comte de faire des conquêtes sur les Maures, étoit très-analogue au caractere guerrier & conquérant de *Henri*, qui inspirant ses goûts aux Portugais, fondit sur les Maures établis au-delà de Douro, & eut les plus brillans succès: on ignore les détails de cette guerre, on sait seulement qu'elle fut très-funeste aux Maures, & que Hecha, roi de Lamego, & vassal du comte, s'étant révolté contre lui, & ayant même ravagé les frontieres du nouvel état, *Henri* marcha contre ce souverain, le joignit, lui livra bataille, remporta la victoire, & fit Hecha & son épouse prisonniers. Les deux captifs embrasserent le christianisme, & *Henri* leur rendit Lamego; mais les Maures irrités de la conversion de leur roi, se révolterent, & furent punis par *Henri*, qui s'empara de Lamego & y rétablit Hecha; mais celui-ci craignant une nouvelle révolte, garda auprès de lui quelques Portugais. Quelques années après (car on n'a pas une suite fort exacte des faits qui se sont passés dans ces siecles en Portugal,) Alphonse VI mourut, & Aben-Joseph, roi de Maroc, ayant fait quelques tentatives inutiles sur Tolede & sur Madrid, fit une incursion en Portugal, battit les troupes Portugaises qui gardoient les frontieres, s'empara de Santaren & de quelques autres places. *Henri* ne put alors aller défendre ses états: il étoit en Galice, occupé à mettre fin aux divisions qui étoient survenues au sujet de la tutelle du prince Alphonse-Raymond, proclamé roi par les Galiciens; & d'ailleurs il combattoit comme allié dans la guerre qui s'étoit élevée entre dona Urraque, reine de Leon & de Castille, & don Alphonse, roi d'Aragon & de Navarre: il servit si puissamment & avec tant de zèle la reine dona Urraque, que son époux vouloit dépouiller de tous ses états, que ce monarque fut contraint d'abandonner le siége d'Astorga, prêt à tomber entre ses mains, lorsqu'elle fut secourue & délivrée par le comte *Henri*: il entra dans cette place au bruit des acclamations du peuple, mais il ne jouit pas long-temps de son triomphe, il y tomba malade & y mourut, aussi regretté de ses alliés, qu'il avoit si vaillamment secourus, qu'il le fut de ses sujets qui voyoient moins en lui leur maître que leur bienfaiteur: il mourut en 1112, âgé d'environ cinquante ans, après avoir gardé la souveraineté pendant dix-huit ans. (*L. C.*)

Henri, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) La piété, le zèle, la régularité des mœurs, la pureté des intentions, la charité, les connoissances théologiques suffisent à un archevêque; mais les vertus, les talens & les qualités nécessaires à un prélat, ne sont rien moins que les talens, les qualités & les vertus qui forment les bons rois. Le meilleur & le plus respectable des archevêques pourroit n'être, & ne seroit très-vraisemblablement qu'un souverain fort médiocre, ou même un assez méchant prince. Il y a fort loin de la pourpre romaine à la pourpre

royale, & le gouvernement ſpirituel d'un dioceſe ne reſſemble point du tout au gouvernement civil & ſuprême des peuples; c'eſt ce que les Portugais éprouverent ſous le foible & malheureux regne de *Henri* V^me^. fils d'Emmanuel & de Marie de Caſtille. Ce prince, né le 31. Janvier 1512, fut dès ſa plus tendre enfance deſtiné à l'égliſe: il reçut une éducation analogue à l'état qu'il devoit embraſſer, devint l'un des meilleurs théologiens de ſon temps, fit quelques progrès même dans les mathématiques, & fut ſucceſſivement archevêque de Brague, de Lisbonne, d'Evora, & créé cardinal, en 1546, par le pape Paul III. Le roi don Sébaſtien, ſon petit-neveu, ayant eu la folle & téméraire ambition de paſſer en Afrique pour y combattre les Maures, & l'imprudence encore plus téméraire de livrer bataille, contre l'avis de tous les officiers, à une armée infiniment ſupérieure à la ſienne, fut battu complettement; ſes troupes furent maſſacrées, il périt, ou plutôt, car on ignore le genre de ſa mort, il ſe perdit dans le feu du combat, ou après la victoire, & laiſſa le trône vacant. Sébaſtien n'ayant point de poſtérité, ſa couronne appartenoit de droit à ſon plus proche parent; & par malheur ce parent le plus proche étoit le cardinal *Henri*, ſon grand oncle, qui ne s'étant jamais préparé à régner, ne s'étoit juſqu'alors occupé que des devoirs de ſon état, à édifier le peuple par une conduite exemplaire, à nourrir & faire élever les enfans des pauvres; à procurer des ſoulagemens aux infirmes, aux malades & aux vieillards; à fonder & faire conſtruire des hôpitaux, à doter les jeunes filles qui ſe marioient, & à s'intéreſſer pour les gens de lettres qu'il protégeoit & qu'il encourageoit de toute ſa puiſſance. Il étoit dans ſon abbaye d'Alcobaça lorſqu'il reçut la triſte nouvelle de la défaite des Portugais en Afrique, & de la mort du roi, ſon petit-neveu: cet événement imprévu opéra un changement ſubit dans la maniere de penſer du cardinal qui, détaché, avant cette révolution, des grandeurs & des pompes humaines, ne ſongea plus qu'aux droits de ſa naiſſance, & ſe rendit fort rapidement à Lisbonne, où il prit le titre de protecteur du royaume; mais il falloit un roi, & non un protecteur. Huit jours après, la nouvelle de la mort de Sébaſtien s'étant confirmée, le cardinal alla célébrer la meſſe dans l'égliſe de l'hôpital de tous les ſaints, & monta ſur le trône, ſans penſer qu'il n'avoit jamais régné, qu'il étoit dans ſa ſoixante-ſeptieme année, & qu'à cet âge il eſt bien difficile de s'inſtruire dans l'art de gouverner les hommes; auſſi gouverna-t-il fort mal: on s'apperçut pourtant du changement que la fortune opéroit dans ſa conduite; modeſte, modéré juſqu'alors, doux, pacifique, & toujours prêt à pardonner les torts qu'on avoit avec lui, le ſceptre le rendit fort différent de lui-même. On raconte qu'un roi de France, ayant cherché, n'étant encore que duc d'Orléans, à ſe vanger de quelqu'injure, ne fut pas plutôt monté ſur le trône, qu'oubliant des démêlés particuliers, dit que ce n'étoit point au roi de France à ſe ſouvenir des torts qu'avoit reçus le duc d'Orléans. *Henri* penſa tout autrement: à peine eut-il reçu le ſceptre, qu'il fit ſentir le poids de ſon reſſentiment à tous ceux dont il croyoit avoir eu à ſe plaindre pendant qu'il n'étoit qu'archevêque ou cardinal: il dépouilla les uns de leurs charges, les priva de leurs dignités, & exila les autres, non qu'ils euſſent, ou mal ſervi l'état, ou prévariqué dans leurs fonctions, mais par cela ſeul qu'ils n'en avoient pas bien uſé avec lui ſous le regne de Sébaſtien; du reſte, à cette vengeance près, le nouveau ſouverain ne ſe montra ni dur, ni injuſte; il eſt vrai que tous les Portugais lui avoient témoigné la plus haute conſidération pendant ſa vie eccléſiaſtique. Philippe, roi d'Eſpagne, qui avoit de grandes prétentions au trône Portugais, envoya des ambaſſadeurs à *Henri*, chargés de le complimenter, & connoître ſes intentions au ſujet de la ſucceſſion à la couronne; le roi parut porté pour la ducheſſe de Bragance; Philippe n'inſiſta point, & ſe contenta de conſeiller à *Henri* de paſſer auſſi agréablement qu'il le pourroit, le reſte de ſes jours; mais ce conſeil, très-facile à donner, etoit fort difficile à ſuivre; & le bon cardinal ne trouva ſur le trône que des chagrins & de l'amertume. Don Antoine, prieur de Crato, fils, à la vérité naturel, de l'infant don Louis, duc de Bejar, fils du roi Emmanuel, arriva d'Afrique, où il avoit ſuivi Sébaſtien, & vint cabaler à Lisbonne contre le roi, dont il ambitionnoit la couronne, à la-

quelle il cherchoit à perſuader qu'il avoit les plus légitimes droits. Les intrigues de don Antoine n'étoient pas le ſeul embarras du ſouverain, qui ne ſavoit comment répondre aux vœux, ou pour mieux dire aux cris des Portugais qui vouloient abſolument qu'il ſe mariât, & qu'il ſe donnât un héritier: il l'eût bien voulu auſſi, mais vieux prêtre, vieux cardinal, il y avoit de grands obſtacles à ſurmonter: pour tâcher d'applanir celui qu'il ne regardoit pas peut-être comme le plus inſurmontable, il chargea ſecrétement ſes agens à Rome de ſolliciter du pape une diſpenſe qui lui permît de ſe marier. Philippe de ſon côté, inſtruit de cette tentative, empêchoit par tous les moyens poſſibles, le pape d'accorder cette diſpenſe; cependant Grégoire XIII, vivement preſſé par les agens Portugais, établit une congrégation de cardinaux pour examiner cette grande affaire; & la déciſion des cardinaux fut tout-à-fait contraire aux deſirs de leur confrere, qui ne ſe rebuta point, & fit demander avec tant de vivacité cette diſpenſe, que bien des perſonnes penſerent qu'il avoit quelque bâtard, dont ſa conſcience le preſſoit d'épouſer la mere: ce n'étoit cependant point-là le motif de *Henri*, il ne cherchoit qu'à ſe mettre à l'abri de l'importune & odieuſe queſtion qu'on ne ceſſoit de lui répéter depuis le premier moment de ſon regne, ſavoir, quel ſeroit ſon ſucceſſeur? il étoit tout auſſi fatigué de cette demande perpétuellement réitérée, qu'il l'étoit des ſollicitations & des intrigues des prétendans à ſa ſucceſſion. Le nombre de ces prétendans étoit fort conſidérable, mais il y en avoit cinq qui, plus que tous les autres, tracaſſoient le foible *Henri*; Ranuce, prince de Parme, fils de la princeſſe dona Marie, morte il y avoit deux ans, & fille aînée de l'infant Edouard; la ducheſſe de Bragance, ſeconde fille du même infant; Philippe II, roi d'Eſpagne, fils de l'infante dona Iſabelle, & ſœur de l'infant Edouard; le duc de Savoie, fils de l'infante dona Béatrix, ſœur cadette d'Iſabelle; enfin don Antoine, fils de l'infant don Louis, duc de Bejar, fils du roi Emmanuel, & qui qui eût eu ſans contredit au trône, le droit le plus inconteſtable, ſi ſa naiſſance eût été légitime, & s'il eût pu prouver, comme il le tenta vainement, que l'infant don Louis avoit épouſé ſecrétement ſa mere. Parmi les autres prétendans, ſe diſtinguerent ſur-tout Catherine de Médicis, qui ſe prétendoit iſſue de Robert, fils d'Alphonſe III, & de Mathilde, ſa premiere femme, & le pape qui prétendoit avoir des droits ſacrés à la même couronne; en premier lieu, parce que le S. Siege avoit confirmé le titre de roi à don Alphonſe Enriquez; en ſecond lieu, parce que *Henri* venant à mourir, ſon trône devoit être regardé comme la dépouille d'un cardinal, qui de droit appartient au ſouverain pontife: ces raiſons étoient abſurdes, elles étoient très-ridicules, mais c'étoit par cela même que le pape s'obſtinoit à les faire valoir: avec la même obſtination, ſes prédéceſſeurs avoient bien fait valoir des prétenſions encore plus mal fondées. Au milieu des tracaſſeries de tous ces pretendans, le bon *Henri* ne ſavoit auquel d'entr'eux donner la préférence, & d'ailleurs tout ce qu'il faiſoit ſe ſentoit de ſa foibleſſe, il s'étoit choiſi les miniſtres les plus puſillanimes; il vouloit le bien, mais il n'avoit pas la force de le faire, & ſon miniſtere étoit tout autant irréſolu que lui: il eût bien deſiré de nommer la ducheſſe de Bragance, mais il n'en eut point la fermeté; d'ailleurs il craignoit trop le prieur de Crato, qui avoit pour lui le peuple dont il étoit aimé, & le bon roi ne prévoyoit que malheurs & guerres civiles. Accablé de ſa propre irréſolution, le roi aſſembla les états, leur demanda avis; ſuivant le ridicule plan qu'il avoit formé, il fut décidé que tous les prétendans ſeroient cités, qu'il entendroit leurs raiſons, qu'il décideroit, mais que ſa déciſion ne ſeroit rendue publique qu'après ſa mort: mais comme ce procès paroiſſoit devoir être fort long, & que le roi étoit fort vieux, il fut ſtatué que s'il venoit à mourir avant que d'avoir décidé, cette affaire ſeroit jugée par onze perſonnes choiſies par le roi, ſur vingt-quatre que les états lui propoſeroient; & que pendant l'interregne le royaume ſeroit gouverné par cinq régens, nommés par le roi, ſur quinze qui lui ſeroient propoſés auſſi par les états. D'après cette délibération, *Henri* ſe mit à citer les prétendans, à écouter leurs raiſons,

& il ne put rien décider; la dispute s'échauffa entre ces prétendans, & il osa moins encore donner la préférence à l'un d'entr'eux; il n'eut que la fermeté d'ordonner au duc de Bragance, qui soutenoit avec trop de chaleur les droits de son épouse, de se retirer dans son duché, & à don Antoine de s'en aller dans son prieuré; le duc de Bragance laissa en s'en allant des agens tout aussi animés que lui; & don Antoine, au lieu de prendre le chemin de son prieuré, parcourut le royaume, où il ne cessa d'intriguer pour lui-même & contre le roi. *Henri* livré à la plus vive crainte & aux conseils de Léon Henriquez, jésuite Espagnol, son confesseur, traita secrétement avec Philippe II, & assembla les états qui, rejetant tout accommodement avec les Castillans, prierent le roi de nommer pour son successeur un Portugais, quel qu'il fût, lui déclarant sans détour que s'il ne faisoit pas ce choix lui-même, ils se croyoient seuls en droit d'élire un roi aussi-tôt que le trône seroit vacant; il ne tarda point à l'être, car au milieu des disputes qui s'éleverent à ce sujet, *Henri* mourut, le 31 janvier 1580, dans le dix-huitieme mois de son regne, âgé de soixante-huit ans, peu estimé, moins regretté encore, & à la vérité ne méritant point de l'être. Il avoit été bon archevêque, cardinal très-pieux; il fut le plus pauvre des rois. (*L. C.*)

* HENRIADE, s. f. (*Littérat.*) C'est notre poëme épique françois. Le sujet en est la conquête de la France par Henri IV. son propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par nos plus grands poëtes. Il y a plus de philosophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odyssée, & tous les poëmes épiques fondus ensemble; & il s'en manque beaucoup qu'il soit destitué des charmes de la fiction & de la poésie. Il en est des poëmes épiques ainsi que de tous les ouvrages de génie composés dans un même genre; ils ont chacun un caractere qui leur est propre & qui les immortalise. Dans l'un c'est l'harmonie, la simplicité & les détails; dans un autre c'est l'invention & l'ordre; dans un troisieme c'est la sublimité. C'est une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre se montreroient dans un degré éminent. *Voyez* EPIQUE, *Poëme.*

HENRICIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le xij. siecle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Henri Hermite de Toulouse, disciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à-peu-près les mêmes que celles des Pétrobrusiens, savoir en ce qu'ils rejetoient le culte extérieur & les cérémonies de l'église; la célébration de la messe, l'usage des temples & des autels, les prieres pour les morts, la récitation de l'office divin, & qu'ils croyoient que les sacremens de baptême ne devoient être conférés qu'aux adultes. Il furent refutés par saint Bernard, & également proscrits par la puissance ecclésiastique & par la séculiere. *V.* ALBIGEOIS. Dupin, *Bibliot. des Aut. eccl. du xij. siecle.* (*G*)

HENTETE, (*Géog.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit; c'est la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'espace de seize lieues; elle est peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui se pique d'être des plus nobles d'Afrique, & qui va tout nud. Le faîte de ce mont est couvert de neige la plus grande partie de l'année; de sorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cause du grand froid. (*D. J.*)

HEPAR ANTIMONII, *ou* FOIE D'ANTIMOINE, (*Chimie & Métallurgie*). On prend parties égales d'alkali fixe bien séché & d'antimoine crud; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu-à-peu dans un creuset rougi & placé entre les charbons; on pousse le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fusion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien échauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar sulphuris*, qui a mis en dissolution la partie réguline de l'antimoine; ce mélange est d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez* HEPAR SULPHURIS. Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air; elle est soluble dans l'eau, & en versant dessus de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est encore chaude, on obtient ce qu'on ap-

pelle la *teinture d'antimoine tartarifée.* Si l'on fait diffoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau & qu'on filtre la diffolution toute chaude, en fe refroidiffant elle fe troublera, & il fe précipitera une poudre que l'on appelle *foufre groffier d'antimoine ;* fi l'on filtre la liqueur & qu'on y verfe du vinaigre diftillé, il fe fait un précipité qu'on appelle *foufre doré d'antimoine.*

On appelle auffi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérifés ; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien fec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer : il fe fait une détonation violente. Ce qui refte au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine.* Cet *hepar* ou *faux foie* differe du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne fe réfout point en liqueur à l'humidité de l'air. *Voyez* ANTIMOINE.

Hepar ou *Foie d'arfenic.* C'eft l'arfenic combiné avec du foufre. *Voyez l'article* ORPIMENT.

HEPAR SULPHURIS, *ou* FOIE DE SOUFRE, (*Chimie & Metallurgie.*) C'eft ainfi qu'on nomme une diffolution ou une combinaifon du foufre avec un fel alkali fixe ; elle fe fait en mêlant exactement enfemble une partie de foufre avec deux parties d'un fel fixe bien purifié ; on porte peu-à-peu ce mélange dans un creufet rougi, c'eft-à-dire, par cuillerées, en obfervant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente foit entrée parfaitement en fufion ; on remuera de temps-en-temps avec un tuyau de pipe ; on couvrira le creufet pour que tout le mélange entre parfaitement en fufion, alors on vuidera le creufet, & l'on aura une matiere d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de foufre*, à caufe de fa couleur. Cette matiere eft d'une odeur très-fétide, & d'un goût defagréable ; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y réfout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar fulphuris* fe diffout très-aifément dans l'eau ; en verfant dans cette diffolution un acide quelconque, il en part une odeur femblable à celle des œufs pourris ; la liqueur fe trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'eft ce qu'on appelle *lait de foufre ;* il fe fait alors un précipité qui n'eft autre chofe que du vrai foufre. Les vapeurs qui fe dégagent dans cette opération, noirciffent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, eft le diffolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent ; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend folubles dans l'eau. Le célebre Stahl dit que c'eft de l'*hepar fulphuris*, dont Moyfe s'eft fervi pour détruire le veau d'or des Ifraëlites, qu'il jeta enfuite dans des eaux qui devinrent ameres, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour diffoudre l'or de cette maniere, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre enfuite de douze à feize parties d'*hepar fulphuris*, & lorfque tout eft entré parfaitement en fufion, on vuidera le creufet, & l'on fera diffoudre la matiere dans de l'eau. La diffolution deviendra d'un jaune vif ; & en y verfant du vinaigre, il fe précipitera une poudre qui eft de l'or uni avec du foufre ; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le foufre, & l'on retrouvera fon or pur.

On voit par-là que quoique le foufre ne foit point en état de mettre l'or en diffolution ; il acquiert la faculté de produire cet effet lorfqu'il eft retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* diffout avec plus de facilité les métaux imparfaits. *Voyez* la *Chimie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut effayer fi une fubftance minérale contient du foufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un fel alkali fixe ; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la préfence du foufre.

Plufieurs eaux minérales qui fentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar fulphuris ;* telles font fur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, *&c.* cela paroît venir d'une combinaifon qui s'eft faite dans le fein de la terre, du foufre avec un fel

ſel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. *Voyez* SOUFRE. (--)

Addition à l'article précédent.

HÉPAR, ſ. m. (*Chymie.*) ce mot nous vient du latin, il ſignifie *foie;* on a ainſi nommé le produit de la combinaiſon du ſoufre avec l'alkali, l'antimoine & l'arſenic (*Voy.* *HEPAR ANTIMONII, HEPAR SULFURIS*, ORPIMENT. On dit même aſſez habituellement foie de ſoufre, foie d'antimoine; mais les unes & les autres de ces dénominations ſont abſolument impropres, puiſqu'elles n'ont été données à ces mixtes, qu'en conſéquence d'une couleur rougeâtre purement accidentelle; ne pouvant les changer il faut du moins préférer celle qui s'éloigne davantage de l'uſage familier, parce qu'il vaut bien mieux que les mots techniques d'une ſcience n'expriment rien de connu, ne rappellent aucune idée, que d'indiquer de faux rapports qui égarent les commençans, & étonnent toujours les gens les plus inſtruits.

Il eſt donc d'autant plus important de ne pas traduire le nom d'*hépar* en langue vulgaire, que l'idée que l'on y attache eſt plus diſparate avec ſa vraie ſignification, & que cette idée peut devenir plus générale, en rapprochant une quantité de ſubſtances, à meſure que les progrès de la chymie nous forceront de ſimplifier la méthode, & de conſidérer moins la variété des effets, que l'unité des principes.

Sous ce point de vue, l'*hépar* peut être défini un ſel à trois parties; on ne peut ſuivre une marche plus ſûre dans l'étude de la nature, qu'en allant des corps ſimples aux corps compoſés, de ceux-ci aux corps compoſés de trois autres, & ſucceſſivement.

Il ne faut entendre ici par corps ſimples que les derniers produits des décompoſitions que la nature opere ſous nos yeux, & cette explication prévient toute difficulté. Que les élémens ſoient eux-mêmes ou non d'une ſeule matiere différemment modifiée, toujours eſt-il vrai de dire que les corps que nous nommons ici corps ſimples, ſont très-ſûrement des compoſés, & même dans un ordre déja plus ou moins avancé; mais ils ſont pour nous l'unité de la décompoſition chymique, & dans ce ſens, les acides, les alkalis, les terres, le phlogiſtique, ſeront évidemment des corps ſimples, juſqu'à ce que l'on ſoit parvenu à changer leurs caracteres eſſentiels, autrement que par une nouvelle combinaiſon, c'eſt-à-dire, en leur ôtant plutôt qu'en leur ajoutant.

Ainſi l'acide qui eſt un corps ſimple, en s'uniſſant avec l'alkali qui eſt un autre corps ſimple, forme un corps compoſé que nous nommons ſel.

Les deux parties ſimples de ce ſel s'uniſſant au phlogiſtique que nous conſidérons auſſi comme corps ſimple, forment un corps du ſecond ordre chymique, que nous nommons *hépar*.

Cette maniere de généraliſer les choſes, éprouvera ſans doute des contradictions de la part de ceux qui ſe ſont faits des principes des qualités accidentelles des produits; mais dès qu'une fois le mot affinité ne ſera plus un mot vuide de ſens; dès qu'on ſera convenu de l'expliquer par la loi univerſelle de l'attraction (*Voyez* AFFINITÉ.), on ſentira bientôt la néceſſité de ne plus diviſer arbitrairement les effets d'une même cauſe, on élaguera les diſtinctions inutiles; & conſidérant, par exemple, que l'acide vitriolique s'unit au phlogiſtique par la même raiſon & de la même façon qu'il s'unit à l'alkali, qu'il acquiert par ſon union avec lui, comme avec toute autre baſe, la propriété de former un corps ſolide, régulier & neutre, on placera le ſoufre dans la claſſe des ſels, ſans s'embarraſſer ſi ce mixte a ou non une ſaveur propre, ni quelles ſont ſes vertus particulieres.

La claſſe des *hépars* eſt néceſſairement beaucoup plus nombreuſe que celle des ſels; & cependant il y en a encore très-peu de connus, parce que, juſqu'à préſent, on ne les a examinés que ſéparément, & comme des êtres iſolés qui n'avoient entr'eux aucun rapport, aucune analogie. On ne s'occupera pas à les raſſembler tous ici: quelques exemples ſuffiront pour faire juger de l'étendue & de l'importance de cette matiere, qui offre un vaſte champ aux recherches des chymiſtes.

L'union du ſoufre avec toute terre métallique, forme un *hépar*: la pyrite mar-

tiale eſt un compoſé de trois corps ſimples ; l'acide vitriolique, la terre du fer, la matiere du feu : on imite très-bien ce minéral en préſentant du ſoufre à une barre de fer rouge, parce que le ſoufre fondu s'empare d'une certaine portion de la terre du fer.

Le charbon eſt un *hépar* compoſé de l'acide végétal, d'une terre particuliere, & du feu fixé.

L'alkali phlogiſtique eſt un *hépar* compoſé de l'acide animal, de l'alkali & du feu fixé : l'opération du bleu de Pruſſe ne fait que ſubſtituer une baſe ferrugineuſe à la baſe alkaline.

Ces deux obſervations ſur le charbon & l'alkali phlogiſtique, ont été publiées dès 1772, dans une diſſertation ſur le phlogiſtique, *&c.* je les ai retrouvées dans des ouvrages imprimés depuis, dont les auteurs n'ont pas jugé à propos d'indiquer où ils les avoient priſes, & qui ne paroiſſent même pas avoir apperçu le ſyſtême auquel elles tenoient.

On peut ſoupçonner encore que les ſavons, les ſubſtances muqueuſes, celles qu'on nomme ſels eſſentiels, les corps glutino-gélatineux, ou gelées animales & végétales, les ſucs ſucrés, les gommes, les réſines, les baumes, *&c.* ſont de véritables *hépars ;* mais l'analyſe n'eſt pas encore aſſez avancée pour déterminer avec quelque certitude les parties conſtituantes de ces compoſés.

Je formai le projet il y a pluſieurs années de réunir en un ſeul tableau ſynoptique tous les compoſés ſalins de deux & de trois parties : tous les acides connus devoient être placés ſur la premiere ligne horizontale, partagée en autant de caſes ; une premiere colonne perpendiculaire également diviſée, devoit offrir toutes les baſes connues ; les ſimples d'abord, enſuite les compoſées, & la caſe correſpondante, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouvoit au ſommet de l'angle formé par une colonne perpendiculaire & une ligne horizontale, devoit indiquer le ſel produit par la combinaiſon des ſubſtances nommées à l'extrémité de chaque côté du même angle. Je préſentai à l'académie de Dijon, en 1769, un eſſai de cette table, que j'appelai *halotechnique ;* des occupations multipliées de plus d'un genre ne m'ont pas permis de ſuivre ce travail ; mais je crois pouvoir aſſurer qu'une table rédigée ſur ce plan ſeroit peut-être auſſi utile, du moins auſſi commode que la table des affinités ; elle formeroit une eſpece de mappemonde chymique, où l'on appercevroit au premier coup-d'œil le pays connu, & l'eſpace qui reſte à découvrir ; elle annonceroit tous les réſultats des ſubſtances qui ont été juſqu'à ce jour préſentées l'une à à l'autre ; elle indiqueroit celles dont la combinaiſon n'auroit pas encore été tentée, celles qui refuſent abſolument de ſe combiner ; & ſous ce dernier point de vue, elle ſerviroit de table d'affinité négative. (*Cet article eſt de M.* DE MORVEAU.)

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* eſt un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cyſtique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CYSTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* eſt un lacis de pluſieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercoſtal. *V.* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *baſilique*, *voyez* BASILIQUE. Conduit hepato-cyſtique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE *artere*, (*Angeiologie.*) branche de la cœliaque, dont elle eſt une ramification à droite ; elle ſe porte à la partie ſupérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jetant deux rameaux particuliers, un petit appelé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gaſtrique droite*, ou *grande gaſtrique.*

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gaſtrique droite, s'avance derriere le conduit *hépatique* vers la véſicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appelés *arteres cyſtiques* & un autre nommé *artere biliaire*, qui ſe plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la ſciſſure du foie, & s'aſſocie à la veine-porte ; elle s'inſinue avec cette veine dans la gaîne membraneuſe, appelée *capſule de Gliſſon*,

& l'accompagne par-tout dans le foie par autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres.*

Avant son entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viscere qui est de la derniere délicatesse, & à la capsule même; *voyez* cette distribution merveilleuse dans Ruysch, *Trés. x, pag. 72, tab. iij, fig. 5* & dans Glisson, *cap. xxxiij, fig. 1.* Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne servent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsion, secrétion, expulsion des humeurs *hépatiques.*

Je sais bien que Glisson croit que la seule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas besoin d'autres arteres que de celles qui fournissent la nourriture aux membranes & à la capsule de ce viscere; mais Drake pense au contraire que les *arteres hépatiques* servent presque à le nourrir tout entier. Comme elles sont beaucoup plus grosses dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme, à raison de sa situation droite, le sang arteriel du foie a besoin d'un coulant plus considérable & d'une impétuosité plus directe, pour pousser le sang veineux, que dans les animaux, dont le corps est posé horisontalement. C'est à cause de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils ayent le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non-seulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la maniere d'un tendron de vigne, afin de briser l'impétuosité du sang, laquelle n'est pas si nécessaire dans la situation horisontale du corps, que dans la situation droite.

Cowper a embrassé le sentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit presque aussi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout aussi grosses que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conséquence tirée par Cowper de ses préparations particulieres, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'est pas valable en bonne logique (*). (*D. J.*)

HÉPATIQUE, adj. ἡπατικὸς, *hepaticus*, c'est un *terme de médecine*, qui est souvent employé par les anciens pour désigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend: ainsi ils ont appelé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la composition du foie, ou qui appartiennent à ce viscere: ils distinguoient encore par ce nom le flux-de-sang attribué au foie, (*voyez* FLUX HÉPATIQUE) & les remedes ou médicamens appropriés au foie. *Voyez* HÉPATIQUE, *Mat. médicale.*

On trouve aussi quelquefois le mot *hépatique* employé comme substantif, pour désigner ceux qui sont atteints de maladies dans lesquelles le foie est principalement affecté: ainsi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleurésie, de même on a désigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui sont atteints d'une inflammation au foie. *Voyez* HÉPATITE.

On a ensuite changé dans les ouvrages de médecine des derniers siecles, la signification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux seuls cas où le foie est affecté de débilité; ensorte que, sans qu'il y ait inflammation, ni abcès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viscere soit habituellement affoibli d'une maniere sensible, sur-tout par rapport à l'ouvrage de la sanguification que l'on attribuoit principalement au foie. *V.* Castell. *Lexic. médic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'est guere plus en usage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie; il est presque borné à celui qu'en font les anatomistes. *Voyez* FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE (*flux*) c'est une sorte de

(*) L'*artere hépatique* est plus considérable que l'on n'a voulu la faire. Elle est simple. La branche de l'artere mésentérique, & de celle de la coronaire sont quelquefois aussi grandes que l'*hépatique* ordinaire.

Il est très-probable que c'est elle qui nourrit le foie, qui lui apporte l'humeur glaireuse dont le suintement a rempli les petites cavités du tissu cellulaire, s'attache aux lames & aux fibres & nourrit les vaisseaux, qui avec ce tissu composent le foie. Il paroît même que si l'artere étoit dispensée de cet office, la nature eût pu s'en passer & se contenter de donner au foie la veine-porte. (*H. D. G.*)

maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections est liquide, rougeâtre, sanguinolente, semblable à de la raclure de boyaux, sans qu'elles soient accompagnées ni précédées de douleurs, de tranchées, ni de ténesme; ce qui distingue cette affection du flux dyssentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre est peu connu par les observations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vû de pareil, dont la source soit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pû en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers siecles qui ont précedé la découverte de la circulation du sang, & entr'autres Waranden, qui a fait un traité considérable sur l'*hépatitide*, (*de hépatitide*) terme, selon lui, synonyme avec celui de *flux hépatique*, c'est-à-dire, de l'espece de diarrhée sanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour désigner l'espece de cours-de-ventre dont il s'agit, c'est l'idée dans laquelle on a été longtems que la sanguification se fait dans le foie: d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du *flux hépatique* n'étoit autre chose que du sang aqueux mal travaillé, à cause de la foiblesse de ce viscere que la nature rejette dans les intestins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que pensent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du foie, mais des veines meséraïques, qui par quelque cause que ce soit, répandent du sang dans les boyaux, où il se mêle avec le chyle, les excrémens qu'il détrempe, & donne à ces matieres la teinture & la consistance de raclure de boyaux, à raison du séjour qu'il y fait & de l'épaississement qu'il y contracte. C'est ainsi qu'étoit produite la diarrhée sanglante dont fait mention *Zacutus Lusitanus*, *lib. II*, *medic. princip.*, *hist. 84*; qui a souvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre considérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'est pas dissipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de tout autre cause approchante; de sorte cependant que l'écoulement des matieres sanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, *in valetudinar. p. m. 217*, & dans celles de Borelli, *cent. j*, *observ. 99*, des observations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reste quelquefois après la dyssenterie un flux de ventre encore sanglant, mais sans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foiblesse des vaisseaux meséraïques, par une suite de l'excoriation de la membrane interne des intestins, & non point à aucun vice du foie. Ainsi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils ayent avec le flux *hépatique* des anciens, ce viscere n'y étant cependant pour rien, les modernes se croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, se croyent autorisés conséquemment à les rejeter dans tous autres cas. C'est pourquoi le sentiment de Barbatte, *Prax. med. lib. IV*, *cap. vj.* a été assez généralement adopté, entant qu'il pense que le flux prétendu *hépatique* n'est autre chose qu'un écoulement de sang qui se fait par les veines hémorrhoïdales supérieures, se mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit sans qu'il y ait dyssenterie.

Cependant on ne peut pas dissimuler bien des observations qui tendent à prouver la possibilité de l'existence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puisqu'il en résulte qu'après plusieurs diarrhées semblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inspection anatomique le foie constamment affecté: ainsi l'on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. seu Anatom. pro etic. lib. III*, *sect. xj*, plusieurs observations à ce sujet; entr'autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un soldat anglois, où la substance de ce viscere fut trouvée tellement consumée, qu'il ne restoit que la membrane qui forme son enveloppe, non sans altération, puisqu'elle étoit fort épaisse & enduite intérieurement d'une boue sanieuse, semblable à la matiere du flux de ven-

tre qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Médic. indor. lib. III, observ.* 9 à l'égard d'un consul parisien qui avoit eû un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pû en être délivré par aucun remede. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I, consil.* 33, le foie entierement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, *de pestis phænom. cap. xix.* dit avoir vû pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espece, à la suite d'une dyssenterie avec fievre, dont il étoit mort le septieme jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques* : on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (*V.* Hémorrhagie.) pourquoi le foie seroit-il excepté ? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les intestins ? Pourquoi ne peut-il pas se former une plethore particuliere dans le foie comme dans les poûmons, les reins, *&c.* d'où résulte une hémorrhagie ? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, ensorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matiere des crachats dans la péripneumonie ? *V.* Foie (*maladie du.*)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui ayent tous les caracteres du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique* : mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans ténesme : on ne peut inférer l'un plutôt que l'autre, que de ce qui a précedé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation ; s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dyssenterie en ce qu'il est sans douleur de ventre, sans ténesme, & du flux hémorrhoïdal, par la qualité de la matiere évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lesé. *V.* Dyssenterie, Hémorrhoide.

Mais, quelle que puisse être la source de l'espece de flux de ventre qui est appelé *hépatique*, on doit toujours établir le prognostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique : dans le premier cas, l'intensité des symptomes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger ; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptomes qui ont précedé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais surtout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sangsues au fondement pour dégorger les veines hémorrhoïdales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte ; au reste, *voyez* Pléthore.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie ; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & l'on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. *Voyez* Hépatite.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, desobstrué ce viscere ; ce qui

rend la curation aussi longue que difficile. *V.* FOIE (*maladies du*), OBSTRUCTION.

En général, il est peu de cas où l'on puisse entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des astringens ; parce qu'en supprimant l'évacuation, il y a grand risque qu'il ne s'ensuive des dépôts funestes de la matiere retenue : on ne peut donc recourir à ces remedes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie considérable. *Voyez* HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOIDE. Ce qui ne peut guere arriver à l'égard d'un viscere dans lequel le cours du sang se fait avec tant de lenteur, à cause de son éloignement de l'instrument principal de la circulation & par la foiblesse de l'organisation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en constituer la cause prédisponante ; ce qui forme alors une indication de faire usage des astringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des visceres. *Voyez* DÉBILITÉ, FIBRE (*maladies de la*), FOIE (*maladies du*), HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, subst. fém. (*Botan.*) voici ses caracteres : sa racine est fibreuse, vivace ; les pédicules de ses feuilles partent de la racine ; ses tiges sont nues, simples, & portent des fleurs ; son calice est à une piece ; il est permanent & découpé communément en trois lobes ; ses fleurs sont en rose, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines ; son fruit est globuleux ; chacune de ses cellules est pourvue d'un tuyau recourbé ; du reste l'*hépatique* ressemble à la petite chélidoine.

Entre les especes de ce genre de plante, il suffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia*, *cæruleo flore*. Ind. Att. 30.

Ses fleurs sortent de terre de bonne heure au printems avant les feuilles ; elles croissent sur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces ; ses feuilles sont enfermées dans un calice verd à trois pieces ; elles sont composées de six folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il sort du milieu d'elles plusieurs étamines blanches & bleues ; la tête verte s'aggrandit & dégénere ensuite en plusieurs petites semences nues ; les feuilles paroissent lorsque les fleurs sont passées ; la racine est petite, fibreuse, & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ses feuilles sont divisées en lobes comme le foie.

Les fleuristes cultivent plusieurs especes d'*hépatique*, à cause de la beauté de leurs fleurs printanieres, simples, doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges ; sur quoi Miller mérite d'être consulté. (*D. J.*)

HÉPATIQUE *commune* ou *de fontaine*, (*Mat. méd.*) la plante ainsi nommée de sa prétendue vertu contre les maladies du foie, est un de ces remedes purement altérans, dont les propriétés sont fort peu constatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaississement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, *&c.* vices qu'il est très-permis de regarder comme imaginaires dans la plupart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle passe encore pour tonique, vulnéraire, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, si on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la pthysie ; elle entre dans le syrop de chicorée composé. (*b*)

HÉPATIQUE *des Fleuristes*, ou BELLE HÉPATIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a supposée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnéraire, rafraîchissante, fortifiante & astringente, soit dans l'usage intérieur, soit dans l'usage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, est un excellent cosmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, selon que le rapporte Simon Pauli, pour se blanchir la peau du visage après qu'elles se sont exposées à l'ardeur du soleil. Geoffroy, *Mat. med.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la vésicule du fiel. *Voyez* FOIE.

HÉPATITE, sub. fém. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre, dont la couleur ressembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer assez pauvre : quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une espece de marne. Quelques naturalistes de la Suisse entendent par *hépatite*, une espece de terre argileuse, qui a la consistance d'une pierre tendre. (--)

HÉPATITE, (*Medecine.*) ἡπατίτις, *hepatitis*, c'est un terme reçu parmi les medecins, pour désigner l'inflammation du foie, & même en général, selon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viscere.

Les anciens étoient dans l'usage d'ajouter la terminaison *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie; ainsi ils se servoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour signifier les lesions de fonctions du cerveau, de la plévre, des reins, des articulations, & particuliérement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le sang au foie sont peu considérables, en comparaison du volume de ce viscere, & que le sang qui est porté dans sa substance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du sang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une maniere très-éloignée à l'action impulsive du cœur & des arteres; il suit de-là que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viscere doit être bien plus susceptible des vices qui établissent les maladies chroniques, tels que les obstructions qui doivent par conséquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce sont ces considérations qui ont déterminé de célebres medecins à penser que si l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raison*, on doit tout au-moins convenir que c'est une espece de maladie aiguë qui se présente très-rarement dans la pratique de la medecine. Tel est le sentiment d'Hoffman, entr'autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une dissertation à cet effet, *de hepatis inflammatione verâ rarissimâ, spuriâ frequentissimâ, Opusc. Pathol. practic. de cod. II. dissert. viij.*

Cependant, comme il ne laisse pas d'y avoir des observations anatomiques, par lesquelles il conste qu'il s'est fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la substance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métastases, mais à l'effet des symptomes qui avoient donné lieu avant l'inspection anatomique, de juger que ce viscere étoit affecté immédiatement d'inflammation; il n'est pas possible de se refuser absolument à le regarder comme susceptible de cette sorte d'affection.

Ainsi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la distinguent principalement en tant qu'elle peut avoir son siege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnoît la premiere espece, sont le hocquet, la toux sêche, la respiration gênée, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade ressent sous le *scrobicule* du cœur, du côté droit, & la constipation, la fievre, la soif, & les anxiétés qui la suivent. La plupart de ces symptomes doivent être attribués au rapport qui se trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'estomac; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit; si on ne distinguoit celle-là en ce que les douleurs & la disposition au vomissement sont constamment augmentées par le contact & le poids des alimens à mesure qu'ils sont reçus dans l'estomac; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fievre & la soif sont une suite de la douleur ou des digestions & des secrétions viciées, conséquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont disposé à l'inflammation. La constipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire se communiquant aux conduits de la bile dans les intestins, le cours de ce fluide qui y forme un clystere naturel, en est gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal intestinal; d'où

fuit fouvent le reflux de la bile dans la maffe du fang ; ce qui devient une caufe d'ictere, de dégoût ; ce qui rend les urines jaunes, &c. *Voyez* JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie fe diftingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fauffes côtes du côté droit, avec un fentiment de conftriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la refpiration fans hocquet, & de fievre continue ; en forte que ces différens fymptomes donnent à cette forte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plevre, qui en differe cependant ; parce que dans celle-la l'embarras dans la refpiration & la fievre font moins confidérables, & que la douleur fe fait fentir au-deffous du diaphragme : d'ailleurs la pleuréfie fe diffipe plus aifément, & fe termine ordinairement le plus tard au feptieme jour ; au lieu que l'*hépatite* eft le plus fouvent très-lente dans fes progrès, & fur-tout dans le cas où elle prend une mauvaife tournure & qu'elle dégénère en abfcès.

Dans l'une & l'autre efpece d'*hépatite*, les malades ne peuvent fe tenir couchés fur les côtés, à caufe des compreffions douloureufes qui en réfultent pour la partie affectée, ou par la raifon des tiraillemens, des fuffocations, qu'occafionne la pefanteur extraordinaire du foie fufpendu au diaphragme ; ce qui eft bien différent des fymptomes qui empêchent auffi les pleurétiques de fe tenir couchés fur les côtés. *Voyez* PLEURÉSIE.

On diftingue auffi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui font la colique proprement dite, par les fymptomes qui intéreffent la refpiration dans celle-la, & qui ne fe trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des mufcles du bas-ventre à la région épigaftrique, qui peut auffi en impofer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulfation & la tumeur qui fe font fentir dans cette région, dont l'on ne peut pas s'appercevoir dans l'*hépatite*, à caufe des parties intermédiaires ; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au-deffous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y foit bien confidérable ; mais dans ce cas on la fent toujours profonde ; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des mufcles, qui fe préfente toujours plus au-dehors avec une pulfation plus fenfible.

Les caufes de l'inflammation au foie font en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie ; mais on diftingue particuliérement les contufions, les chûtes fur l'hypochondre droit, qui portent leur effet fur ce vifcere ; une grande abondance de graiffe qui enveloppe les autres vifceres du bas-ventre, lorfqu'elle fe met en fonte par une fuite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce fuc huileux devenu rance, acrimonieux, le fang de la veine-porte ; l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la maffe des humeurs, & déterminées vers les vaiffeaux du foie, les emplaftiques irritans, les ventoufes appliquées à la région hypochondriaque droite.

La difpofition des vaiffeaux qui fe diftribuent à ce vifcere & les obfervations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave : dans celle-la les fymptomes font plus violens, la fievre plus ardente que dans celle-ci.

L'*hépatite* en général eft toujours un mal très-dangereux, & qui fait le plus fouvent périr les malades : plus la fievre qui l'accompagne eft ardente, plus l'inflammation eft confidérable, & tient de la nature de l'éréfypele ; cependant on obferve dans tous les cas que cette forte d'inflammation fe termine difficilement par la réfolution : ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a fon fiége dans les *arteres hépatiques ;* mais lorfqu'il a fon fiége dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils fe dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fourniffent la matiere d'un flux hépatique *Voyez* HÉPATIQUE (*flux.*). Mais il y a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene ; ce qui fait

périr au troisiéme ou au quatriéme jour de la maladie : mais elle dégénere plus communément en skirrhe ou en abscès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des selles ; ce qui est le moins défavorable ; ou elle se répand dans la capacité du bas-ventre ; ce qui fait une sorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-facheux sur les visceres qu'il affecte ; ou la matiere de l'abscès est portée dans la masse des humeurs, & s'en sépare ensuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'*hépatite* conduit à la fievre hectique, à la consomption ou à l'hydropisie ; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, sont regardés comme des signes très-favorables dans les commencemens de l'*hépatite* : mais le fréquent hocquet dans cette maladie est toujours un très-mauvais signe, selon l'observation d'Hyppocrate, *Aphor. xvij. sect. 7.* & celle de Forestus, *lib. XIX. obs. 8.*

Le traitement de cette inflammation est le même en général que celui de la pleurésie ou de toute autre maladie. *Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, *&c.* Il faut toujours tendre à favoriser la résolution par les antiphlogistiques savonneux, nitreux ; sur-tout les applications, les fomentations émollientes, résolutives sur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour satisfaire à cette indication, particuliérement dans le cas où l'*hépatite* a son siége dans la partie du foie qui répond aux hypochondres. Si l'on ne peut pas empêcher la suppuration de se faire, & que la matiere prenne son cours par la voie des selles, on doit faire usage de ptisannes, de clysteres émolliens, mucilagineux, déterfifs, pour corriger la qualité acrimonieuse de cette matiere, & empêcher les impressions nuisibles qu'elle peut produire dans le canal intestinal. Si cette matiere est portée par la voie des urines, les diurétiques adoucissans conviennent ; & si elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez* EMPYEME.

Si l'abscès se forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties extérieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture selon les regles de l'art. *V.* ABSCES.

Si l'inflammation du foie se termine par l'induration, il faut se hâter d'y apporter remede avant que le mal soit devenu incurable, en suivant les indications prescrites, pour détruire ses obstructions & le skirrhe des visceres, lorsqu'ils commencent à se former. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. (*Physiol. & Pathol.*) VISCERE.

HÉPATOMPHALE, s. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'ombilic par la présence d'une portion du petit lobe du foie : je l'ai vû à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonscrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La base de la tumeur avoit moitié moins de volume que sa masse. L'enfant ne parut souffrir aucun dérangement dans la moindre de ses fonctions par la présence de cette tumeur. Lorsqu'au bout de quelques jours le cordon ombilical qui partoit de dessous cette tumeur fut séparé, la sage-femme essaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ses cris la douleur que cette opération lui causoit : on coupa la ligature. L'enfant me fut présenté quelques jours après, la tumeur me parut sarcomateuse, indolente, & ne produisant aucun accident ; je conseillai fort qu'on n'y fît ni remedes, ni opération. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur ; il l'entama par l'instrument tranchant : mais le sang pur qui sortit en assez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une scarification, dont il eut assez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, sans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties présentées à l'académie royale de chirurgie. On a vû que par un vice de conformation en cet enfant, le foie, par une portion de son petit lobe, faisoit la tumeur de l'ombilic ; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. (*Y*)

HÉPATOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les payens, par l'inſpection du foie des victimes dans les ſacrifices : ce mot eſt compoſé de ἥπατος, génitif de ἧπαρ, *foie*, & de σκοπέω, *je conſidere.*

Le cas de victimes trouvées quelquefois ſans cœur ou ſans foie, qu'on avoit ſans doute l'art de faire diſparoître, donna lieu à une queſtion curieuſe de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination : ils demandoient quelle étoit la cauſe de ſi étranges phénomènes. La réponſe des aruſpices étoit que les dieux même faiſoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du ſacrifice, pour le faire correſpondre aux conjonctures des temps & en donner des lumieres éclatantes au ſacrificateur. Mais les philoſophes ſe moquoient de cette ſolution comme contraire aux principes de la bonne phyſique, penſant qu'il étoit abſurde d'imaginer que la Divinité pût annihiler, réduire à rien une choſe auparavant exiſtante, ou former quelque choſe de rien. (*D. J.*)

* HÉPATUS, ſ. m. (*Ichthiologie.*) gros poiſſon de mer dont la figure & la couleur ſemblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le muſeau court, les dents en ſcie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en-dedans de deux petites pierres. Il eſt ſtupide. Sa chair ni tendre ni dure peut ſe manger. On attribue une vertu aſtringente aux pierres qui ſe trouvent dans ſa tête ; elles reſſerrent le ventre & pouſſent par les urines.

HÉPHESTIÉE, ſ. f. (*Antiquit.*) fête ſolennelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la deſcription des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Archæol. Græc. lib. II. c. xx. tom. I. p. 399. V. auſſi* LAMPADOPHORIES. (*D. J.*)

HÉPHŒSTITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen deſquels on pouvoit mettre le feu à des matieres ſeches & combuſtibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'eſt de cette propriété que lui eſt venu ſon nom qui ſignifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu* ; ils ignoroient qu'elle eſt commune à toutes les pierres aſſez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il ſe trouve près de Hildesheim en Weſtphalie une eſpece de jaſpe d'un rouge brun, dont on fait le même uſage & dont on ſe ſert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis.* Henckel dit que l'on a auſſi donné le nom de *lapis hephæſtius* à la pyrite qui donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*héphæſtite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la deſcription que Geſner & Agricola en ont donnée. *Voyez* Henkel, *Pyritholo ie.* (—)

HÉPHTHÉMIMERE, adj. (*Litt.*) terme de poéſie greque & latine, qui ſe dit d'une eſpece de vers compoſé de trois piés & une ſyllabe ; c'eſt-à-dire de ſept demi-piés. *Voyez* VERS, PIÉ.

Tels ſont la plûpart des vers d'Anacréon :

Θέλω | λέγειν | Ἀτρεί | δας
Θέλω | δὲ καδ | μον ά | δειν, &c.

& celui d'Ariſtophane, dans ſon Plutus :

Ἕπεσθε μητρὶ χοίρου

On les appelle auſſi *trimetres catalectiques.*

Céſure *héphthémimere* eſt une céſure que l'on met au troiſiéme pié, c'eſt-à-dire au ſeptiéme demi-pié. *Voyez* CÉSURE. C'eſt une regle que cette ſyllabe, quoique breve, ſoit longue à cauſe de la céſure, ou pour qu'elle ſoit *héphthémiméré*, comme en ce vers de Virgile :

Et furiis agitatus amor & conſcia virtus.

Cette céſure ne doit point être au cinquiéme pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple :

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Ce n'eſt point une céſure *héphthémimere*, mais *hennéhamimere*, c'eſt-à-dire *de neuf demi-piés. Dictionn. de Trév.* (G)

HEPPENHEIM, (*Géog.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmſtadt. *Long. 26 ; 12, lat. 49, 39.* (*D. J.*)

HEPRES, (*Géogr.*) riviere du comté de Hainaut, qui prend ſa ſource près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HÉPTACOMETES, f. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appeloit auffi *Moffiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois ; & du nombre de leurs fept villages fe forma le nom d'*Héptacometes*. Ils étoient, fuivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydifsès, furpaffoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils fe nourriffoient d'animaux fauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils maffacrerent trois cohortes de Pompée, qui paffoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une forte de miel tiré des ruches de leurs arbres, & les ayant ainfi enyvrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils fe font des marques fur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, fe choififfent leurs rois par voie de fuffrage, & les puniffent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque chofe mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

HÉPTACORDE, f. m. (*Mufique anc.*) lyre ou cythare à fept cordes. Ce fut longtems la plus en ufage & la plus célebre de toutes : néanmoins, quoiqu'on y trouvât les fept voix de la mufique, l'octave y manquoit encore : Simonide l'y mit, felon Pline, en y ajoutant une huitiéme corde, c'eft-à-dire en laiffant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainfi, dans le fyftème de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les fons fe trouverent dans la fituation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de nobleffe & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend fourds, & du trop aigu qui les rend glapiffans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble mufique n'eut pas le bonheur de fe foûtenir, on vint à multiplier les fons à l'aigu : car dans l'hendécacorde ou la onziéme, & dans le dodécacorde ou la douziéme, on rendit le fyftème harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé ; & c'eft Mélanippide que Plutarque accufe d'avoir énervé la mufique par fon invention des douze cordes. Mais le caractere de la poéfie dithyrambique chanté fur les fons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleufement avec cette nouvelle mufique, concourut avec elle à décréditer & à faire méprifer l'ancienne. (*D. J.*)

HEPTAGONE, f. m. *terme de géométrie*, figure compofée de fept angles & de fept côtés. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eft grec & compofé d'ἑπτὰ, *fept*, & γωνία, *angle*.

Quand tous fes côtés font égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. *V.* RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* font des nombres polygones, où la différence des termes de la progreffion arithmétique correfpondante eft cinq. *Voyez* POLYGONE.

Entre plufieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une affez remarquable, c'eft que fi on le multiplie par 40, & qu'on ajoute 9 au produit, la fomme fera un nombre quarré. (*E*)

HEPTAMÉRIDE, f. f. (*Mufique.*) eft en mufique le nom de l'un des intervalles du fyfteme de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1701.*

Cet auteur divife d'abord l'octave en quarante-trois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en fept *heptamérides* : de forte que l'octave entiere comprend trois cent une *heptamérides*, qu'il fubdivife encore. *Voyez* DÉCAMÉRIDE.

Ce mot eft formé de ἑπτὰ, *fept*, & de μερὶς, *partie*. (*S*)

HEPTANGULAIRE, adj. (*Géométrie.*) Une figure *heptangulaire* eft celle qui eft compofée de fept angles. (*E*)

HEPTAPHONE, (*Mufiq. des anc.*) *Voyez* EPTAPHONE (*Mufiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, (*Géogr.*) contrée d'Egypte, felon Denis le Périégete. Euftathe fon commentateur nous apprend 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome* ; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Diofpolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes fix fituées fur la rive gauche du Nil, & Babylone placée fur la rive droite. D'autres comptoient autrement les fept villes de l'*Heptapole* : mais fans nous y arrêter, il fuffit de dire que c'eft dans l'étendue de

l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Egypte, comme les obélisques, les pyramides, le labyrinthe, le lac Mœris, &c. (*D. J.*)

HEPTARCHIE, s. f. (*Hist. mod.*) gouvernement des sept royaumes des Anglo-Saxons, considérés comme ne faisant qu'un seul corps & un seul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à-peu-près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'est-à-dire que se considérant comme freres & compatriotes, & ayant un égal intérêt à se maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vûe qu'ils jugerent à-propos de se nommer un général, un chef, ou, si l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne sommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en élisoit un autre du consentement unanime des sept royaumes: mais il y avoit quelquefois d'assez longs interregnes causés par les guerres ou par les divisions entre les souverains, qui ne pouvoient s'assembler ou s'accorder sur un choix.

Outre ce monarque, qui lioit ensemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une assemblée générale composée des principaux membres des sept royaumes ou de leurs députés. Cette assemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appeloit le *Wittena-gémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que sur les choses auxquelles toute la nation prenoit intérêt. *Voyez* WITTENA-GÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à-peu-près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les sept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit souverain, & néanmoins ils délibéroient en commun sur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'assemblée générale devoit être exactement observé, puisque chaque roi & chaque royaume y avoit donné son consentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les causes de sa dissolution, il ne seroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les sept royaumes, dans le manque des princes du sang royal, dans l'ambition des souverains, & dans le concours de certaines circonstances qui ne se rencontrerent qu'au temps d'Ecbert en 828. (*D. J.*)

HEPTATEUQUE, s. m. (*Théologie.*) c'est ainsi que fut appelée la premiere partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, les deux suivans de Josué & des juges. Car selon le témoignage d'Yves de Chartres, *épist.* 38. on avoit accoûtumé de les joindre ensemble, & on les citoit sous ce nom qui vient du grec, ἑπτάτευχος c'est-à-dire un *ouvrage des sept livres*. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum*; mais c'est une faute d'écrivain. Macri *hierolexicon*. (*G.*)

* HÉRACLÉE, s. m. (*Chronologie.*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bythinie; c'étoit le cinquieme de l'année; & leur année commençant en Octobre, il répondoit à notre Février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un si grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainsi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appeloient Ἡρακλῆς étoit étendu au point que la plûpart des lieux qui lui étoient particuliérement consacrés, portoient son nom: de-là vient qu'il s'en trouve tant qui sont appelés *Héraclée*, *Héracleopolis*, *Héracleum*, *Héracleotes*, & autres dont les noms sont formés de celui d'*Hercule*. Mais je me contenterai de parler dans l'article suivant de la plus fameuse *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la presqu'île Achérusiade, d'où Hercule descendit aux enfers & en tira par force Cerbere, ce chien terrible dont le cou, disent les Poëtes, étoit entouré de couleuvres, & qui faisoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (*D. J.*)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie en Bithynie sur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Miléfiens la fonderent, & les Mégariens y envoye-

rent ensuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pausanias, Xénophon, Eustathe, Arrien, Denys le Périégete, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Pline, & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut seulement juger par les ruines, & sur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore sur le bord de la mer au commencement de ce siecle.

La medaille de *Julia Domna* que possede le roi de France, & dont le revers représente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin & de la gauche un trident, marque bien la puissance que cette ville avoit sur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à son ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au secours de Ptolomée, après la mort de Lysimachus, un des successeurs d'Alexandre. Ce fut par ce secours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaisseau nommé *le Lion*, d'une beauté surprenante & d'une grandeur si prodigieuse, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'histoire est remplie d'autres traits qui prouvent la puissance des Héracliens sur mer, & par conséquent la bonté de leur port, qui n'existe plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a supposé qu'Hercule descendit aux enfers pour enlever Cerbere, & que l'on montroit encore du temps de Xénophon, dans la péninsule d'Achérusie, n'est plus trouvable, quoiqu'elle eût deux stades, c'est-à-dire deux cent cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abîmée depuis ce temps-là; car il est certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere représentée sur plusieurs medailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du-moins été en grande vénération: Pausanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une statue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracliens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance: & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de diadumène, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies; elle se soutint avec éclat jusqu'au temps que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate; ensuite, à la persuasion d'Archélaüs, les Héracliens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui se trouverent dans leur ville.

Luculle ayant battu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entiérement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un sénateur lui dit: « Nous t'avions ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire ». Le sénat indigné renvoya tous les captifs, & retablit les habitans dans la possession de leurs biens; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit longtems sa cour à Jules César, pour obtenir la premiere liberté de ses citoyens; mais il ne put réussir. Auguste, après la bataille d'Actium, la mit du département de la province du Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, sous lequel elle florissoit encore.

Héraclée vint ensuite à passer dans l'empire des Grecs; & lors de la décadence de cet empire, on lui donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, suivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lascaris l'enleva à David Commene empereur de Trébizonde. Les Génois se saisirent de Pendérachi dans leurs conquêtes d'orient, & la garderent jusqu'à ce que Mahomet II les en chassa. Depuis elle est restée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un seul cadi y exerce la justice. Un waivode y exige la taille & la capita-

tion des Grecs. Les Turcs y payent seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles masures sans s'embarasser de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, si l'on aime mieux, *Eregri*, est située près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22 N. O. de Gallipoli, & 26 S. E. de Trajanopoli. *Long.* 45, 23; *latit.* 40, 57. (*D. J.*)

HÉRACLÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grece, comme sur le mont Œta, à Athènes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de Ἥρα, *Junon*, & de κλέος, *gloire*. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I.* (*D. J.*)

HÉRACLÉONITES, s. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appelés ainsi de leur chef Héracléon. *Voyez* GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæres. 36.* s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles, mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Ecriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulieres. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appeloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction, il ajoute à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde.*

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restraignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soûtenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoient que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux Apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement, ils avançoient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture d'une maniere sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origène, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracleon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. *Voyez* PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, &c. Voyez *le Diction. de Trev.* (*G.*)

HÉRACLIDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ce sont les descendans d'Hercule, qui régnerent dans le Pélopponèse, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns, avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes possessions: d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois; d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante-un ans avant la prise de Troie, les *Héraclides* chassés de la Grèce par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugierent à Athènes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Peloponnèse avec ses troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui desoloit le pays: alors Atrée fils de Pélops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèse, la troisieme année après sa retraite, fut tué en combat singulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirerent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troie, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnèse sous la banniere de Cléodæus fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux

précédentes ; Cléodæus fut repoussé par Oreste, établi sur le trône de son pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & soixante ans après la prise de Troie, les descendans d'Hercule formerent sans se décourager une quatrieme tentative sur le Péloponnèse, ayant à leur tête Aristomachus fils de Cléodæus; mais ils échouerent encore, & leur chef périt au passage de l'isthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingt ans après la prise de Troie, les *Héraclides*, sous la conduite des trois fils d'Aristomachus, firent une cinquieme entreprise, dans laquelle ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils l'avoient jusqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de plusieurs années qu'ils parvinrent à déposséder de divers royaumes les descendans de Pélops; ils s'emparérent premiérement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Ensuite ils se rendirent maîtres d'Argos, de Mycènes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit sur les royaumes de Mycènes & d'Argos étoit incontestable. Amphytrion, pere d'Hercule & petit-fils de Persée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion son oncle & pere de sa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sthénélus, maître des états de son neveu fugitif, les transmit à son fils Eurysthée : celui-ci n'eut point d'enfans & institua pour héritier son oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'est de cette maniere que la couronne étoit passée aux Pélopides, qui donnerent leur nom au Péloponnèse, appelé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le succès des *Héraclides*, changea presque toute la face de la Grece. Jusques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèse se divisoient proprement en Achéens & en Ioniens ; les premiers possédoient les terres que les *Héraclides* assignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés ; les derniers habitoient la partie du Péloponnèse nommée depuis l'*Achaïe* ; ceux des Achéens qui descendoient d'Æolus, & que l'on chassa de Lacédémone, se retirerent d'abord en Thrace, & allerent ensuite s'établir dans le canton de l'Asie mineure qu'ils appelerent *Æolide*, où ils fondérent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le temps Ephèse, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* est le commencement de l'histoire de la Grece, & en fait une des principales époques ; & ce qui précede leur rétablissement doit être regardé comme les temps fabuleux que les poëtes ont embelli. (*D. J.*)

HERACLION, *ou* PIERRE D'HÉRACLÉE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. *Voy.* LYDIUS LAPIS.

HÉRACLION, *ou* HERACLIONAS, étoit fils du premier empereur Héraclius & de Martine, sa seconde femme. Cette femme ambitieuse du pouvoir, ne put consentir à vivre sous l'obéissance du jeune Héraclius qui, par le droit de sa naissance, excluoit *Héraclion* du trône. Elle applanit cet obstacle, en empoisonnant ce prince infortuné. L'empire qu'elle envahit, sous le nom de son fils, fut gouverné par elle pendant deux ans. Le sénat humilié de recevoir les ordres d'une femme, souleva les esprits. Les Romains semblerent reprendre leur premiere fierté. Elle fut dégradée & condamnée avec son fils à vivre dans l'exil. Comme elle étoit naturellement éloquente, le sénat lui fit couper la langue pour prévenir les séditions qu'elle auroit pu exciter par son éloquence. *Héraclion* eut le nez coupé. On crut devoir le défigurer, afin que les graces touchantes de sa figure ne pussent plus intéresser à son malheur. Le sénat, après leur dégradation, proclama Constant empereur sans le concours de l'armée, qui applaudit à cette nomination. On avoit peu vu d'empereurs élus par ces magistrats avant & depuis Tacite. (*T-N.*)

* HÉRACLITISME, *ou* Philosophie d'Héraclite, (*Hist. de la Philos.*) *Héraclite* naquit à Ephèse; il connut le bonheur, puisqu'il aima la vie retirée; dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singuliere; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plûpart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité; & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'ont fait; flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secrettement, s'y développe peu-à-peu & flétrit entre ses mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Xénophane & suivit les leçons d'Hippase, qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. *Voyez* Pythagoricienne (Philosophie).

Après avoir écouté les hommes les plus célebres de son temps, il s'éloigna de la société, & alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçûes.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la premiere magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y rassembloient. Quelques Ephésiens l'ayant apperçu, trouverent mauvais qu'un personnage aussi grave s'occupât d'une maniere si peu conforme à son caractere, & le lui témoignerent. O Ephésiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuser avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus. Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami; & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la philosophie. Darius desira de l'avoir à sa cour: mais l'ame élevée du philosophe rejeta avec dédain les promesses du monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydropisie; sa mauvaise santé le ramena dans Ephèse où il travailla lui-même à sa guérison. Persuadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier: ce remede ne lui réussit pas; il mourut le second jour de cette espece de bain, âgé de soixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espece de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on sait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite?

Il avoit écrit de la matiere, de l'univers, de la république & de la théologie; il ne nous a passé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire, & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrans. Les autres l'appeloient *le ténébreux*, σκοτεινος, & il s'en soucioit peu.

Il déposa ses ouvrages dans le temple de Diane. Comme ses opinions sur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la persécution des prêtres, il avoit eu, dirai-je

la

la prudence ou la foiblesse de se couvrir d'un nuage d'expressions obscures & figurées. Il n'est pas étonnant qu'il ait négligé des grammairiens & oublié des philosophes même pendant un assez long intervalle de temps : ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philosophe.

Héraclite florissoit dans la soixante-neuvieme olympiade. Voici les principes fondamentaux de sa philosophie, autant qu'il est possible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont transmis.

Logique d'Héraclite. Les sens sont des juges trompeurs : ce n'est point à leur décision qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raison.

Quand je parle de la raison ; j'entens cette raison universelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne ; elle est en nous, nous sommes en elle, & nous la respirons.

C'est la respiration qui nous lie pendant le sommeil avec la raison universelle, commune & divine que nous recevons dans la veille, de l'entremise des sens qui lui sont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle suit ces portes ou canaux, & nous sommes pénétrés.

C'est par la cessation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiscence & l'oubli.

Il disoit : ce qui naît d'un homme seul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puisqu'il ne peut être l'objet de la raison universelle, commune & divine, le seul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais sans y attacher l'idée de spiritualité.

Le mépris assez général qu'il faisoit des hommes prouve assez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raisonnable, commun, universel & divin.

Physique d'Héraclite. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'est un enchaînement de visions assez singulieres.

Il ne se fait rien de rien, disoit-il.

Le feu est le principe de tout : c'est ce qui se remarque d'abord dans les êtres.

L'ame est une particule ignée.

Chaque particule ignée est simple, éternelle, inaltérable & indivisible.

Le mouvement est essentiel à la collection des êtres, mais non à chacune de ses parties : il y en a d'oisives ou mortes.

Les choses éternelles se meuvent éternellement. Les choses passageres & périssables ne se meuvent qu'un temps.

On ne voit point, on ne touche point, on ne sent point les particules du feu ; elles nous échappent par la petitesse de leur masse & la rapidité de leur action. Elles sont incorporelles.

Il est un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout se résout en feu.

Il y a deux mondes ; l'un éternel & increé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & increé fut le feu élémentaire qui est, a été, & sera toujours, *mensura generalis accendens & extinguens*, la mesure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument jusqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périssable & passager n'est qu'une combinaison momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel élémentaire, créateur & toujours vivant, c'est Dieu.

Le mouvement & l'action lui sont essentiels ; il ne se repose jamais.

Le mouvement essentiel d'où naît la nécessité & l'enchaînement des événemens, c'est le destin.

C'est une substance intelligente ; elle pénetre tous les êtres, elle est en eux, ils sont en elle, c'est l'ame du monde.

Cette ame est la cause génératrice des choses.

Les choses sont dans une vicissitude perpétuelle ; elles sont nées de la contrariété des mouvemens, & c'est par cette contrariété qu'elles passent.

Un feu le plus subtil & le plus liquescent a fait l'air en se condensant ; un air plus dense a produit l'eau, une eau plus resserrée a formé la terre. L'air est un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord

séparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aspect universel des choses.

L'union & la séparation sont les deux voies de génération & de destruction.

Ce qui se résout, se résout en vapeurs.

Les unes sont légéres & subtiles; les autres pesantes & grossieres. Les premieres ont produit les corps lumineux; les secondes, les corps opaques.

L'ame du monde est une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux est une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inspiration ou par les sens.

Imaginez des vaisseaux concaves d'un côté, convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs pesantes & grossieres; tapissez la concavité de vapeurs légéres & vous aurez les astres, leurs faces obscures & lumineuses, avec leurs éclipses.

Le soleil, la lune & les autres astres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la logique & de la phisique des anciens, & de leur morale! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuisé la connoissance de l'homme & de ses devoirs.

Morale d'Héraclite. L'homme veut être heureux. Le plaisir est son but.

Ses actions sont bonnes, toutes les fois qu'en agissant, il peut se considérer lui-même comme l'instrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de savoir beaucoup.

Il en sait assez s'il se connoît & s'il se possede.

Que lui fera-t-on, s'il méprise la mort & la vie? Quelle différence si grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou passer; s'il est convaincu que sous quelque état qu'il existe, il suit la loi de la nature?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & son corps le sépulchre de son ame.

Il n'y a rien à craindre ni à souhaiter au-delà du trépas.

Celui qui sentira avec quelle absolue nécessité la santé succede à la maladie, la maladie à la santé, le plaisir à la peine, la peine au plaisir, la satiété au besoin, le besoin à la satiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainsi de tous les états contraires, se consolera facilement du mal, & se réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philosophe sache beaucoup. Il suffit à l'homme sage de savoir se commander.

Sur-tout être vrai dans ses discours & dans ses actions.

Nés avec du génie ou nés sans génie, nous avons sous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il est une loi universelle, commune & divine, dont toutes les autres sont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout est nécessaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne sais quoi de grand & de général, qui n'a pû sortir que d'ames fortes & vigoureuses; & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propose par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'universalité de ses loix.

Héraclite eut quelques disciples. Platon, jeune alors, étudia sa philosophie sous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris sur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'Hippocrate & Zenon éleverent aussi leurs systêmes aux dépens du sien.

Mais jusqu'où Hippocrate s'est-il approprié les idées d'*Héraclite?* c'est ce qu'il sera difficile de connoître, tant que les ouvrages de ce pere de la médecine demeureront confondus avec ceux qui lui sont faussement attribués.

Les traités où l'on voit Hippocrate abandonner l'expérience & l'observation, pour se livrer à des hypothèses, sont suspects. Cet homme étonnant ne méprisoit pas la raison; mais il paroit avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ses sens, & dans la connoissance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au médecin de se mêler de philosophie, mais il ne pouvoit souffrir que le philosophe se mêlât de médecine. Il n'avoit garde de

décider de la vie de son semblable d'après une idée systématique. Hippocrate ne fut à proprement parler, d'aucune secte. *Celui*, dit-il, *qui ose parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeler tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le sec & l'humide, le froid & le chaud, nous resserre dans des bornes trop étroites, & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux causes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs.* Cependant la philosophie rationnelle ne lui étoit pas étrangere; & si l'on consent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il sera facile d'appercevoir l'analogie & la disparité de ses principes, & des principes d'*Héraclite*.

Physique d'Hippocrate. A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choses d'en-haut? On ne peut tirer de leur influence sur l'homme & sur les animaux, qu'une raison bien générale & bien vague de la santé & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & sent tout ce qui est & sera.

Au moment où la séparation des choses confuses se fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes, & servit d'enveloppe au tout. Une autre resta sédentaire, & forma la terre, qui fut froide, seche & variable. Un troisieme se répandit dans l'espace intermédiaire, & constitua l'atmosphere. Le reste lécha la surface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaisons.

De-là Hippocrate, ou celui qui a parlé en son nom, passe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs, & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumiere s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altère.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui existent s'accroissent, demeurent & passent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en est retranché. Chaque chose est coordonnée au tout; & le tout l'est à chaque chose.

Il est une nécessité universelle, commune & divine, qui s'étend indistinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la vicissitude générale, chaque être subit sa destinée; & la génération & la destruction sont un même fait vû sous deux aspects différens.

Une chose s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui se résout, il y en a qui passent dans l'homme. Ce sont des amas ou de feu seul, ou d'eau seule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle se retire du dehors au dedans, ou elle se porte du dedans au dehors, ou elle reste & circule avec les humeurs. Delà le sommeil, la veille, l'accroissement, la diminution, la santé, la maladie, la mort, la vie, la folie, la sagesse, l'intelligence, la stupidité, l'action, le repos.

Le chaud préside à tout. Jamais il ne se repose.

L'ordre de la nature est des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font est nécessaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des sectateurs de l'atheïsme? nous aimons mieux imiter la modération de Mosheim, & laisser cette question indécise, que d'ajouter ce nom célebre à tant d'autres.

HERACLIUS, (*Hist. romaine.*) fils du gouverneur d'Afrique, fut élevé dans son camp où il se forma dans le métier de la guerre. L'empereur Phocas s'étant rendu odieux par son avarice & ses débauches, les armées proclamerent Héraclius l'an 610. Ce choix fut confirmé par les applaudissemens du peuple & du sénat. Phocas détrôné fut condamné à la mort. *Héraclius*, avant de lui faire trancher la tête, lui dit: Croyois-tu n'être armé du pouvoir que pour faire le malheur des hommes? Phocas lui répondit froidement: Apprends, par mon exemple, à les mieux gouverner. Sergius patriarche de Constantinople, lui ceignit le front du diadême, & il partit pour la Perse où le fameux Cosroès II. se préparoit à

porter la guerre dans les provinces de l'empire. *Héraclius* trop foible pour détourner ce fléau, entama des négociations infructueuses. Cosroès se répandit comme un torrent dans la Palestine. Jérusalem fut prise & saccagée, les ministres de l'autel furent massacrés dans les temples. Les chrétiens furent vendus aux Juifs, leurs implacables ennemis. Les vases sacrés furent profanés, on les fit servir aux plus sales usages. Cosroès annonça qu'il n'accorderoit la paix aux Romains qu'après qu'ils auroient abjuré le christianisme pour adorer le soleil. *Héraclius* contraint de tenter la fortune des combats, remporta plusieurs victoires sur ce monarque redoutable. Mais l'ennemi, prompt à réparer ses pertes, reparoissoit plus puissant après ses défaites, que les Romains après leur victoire. La fortune sauva l'empire. Siroès, fils aîné de Cosroès, qu'il avoit voulu deshériter, profita de l'éloignement de son pere, pour se placer sur le trône. Cosroès, au premier bruit de cette révolte, s'en retourna dans ses états, où son fils le condamna à languir dans une éternelle prison. Le nouveau roi, pour s'affermir dans son usurpation, conclut la paix avec *Héraclius* qui retourna couvert de gloire à Constantinople. On lui rendit le bois de la vraie croix qui avoit été enlevé du temple de Jérusalem, lorsque cette ville fut prise par Cosroès. Cette restitution fut célébrée dans tout l'empire, par une fête qu'on nomme encore aujourd'hui l'*exaltation de la croix*. *Héraclius* qui n'avoit jusqu'alors été qu'homme de guerre, voulut se mêler dans les questions théologiques. Il se laissa séduire par les Monothelistes, & donna en leur faveur un édit qui fut frappé des anathêmes de Rome. Pendant qu'*Héraclius* s'érigeoit en théologien, les Sarrazins lui enlevoient l'Egypte, la Syrie & les plus riches provinces de l'empire. *Héraclius* affoibli par ses fatigues & ses maladies, ne put opposer une digue à cette inondation; devenu circonspect jusqu'à la timidité, il perdoit à négocier le temps qu'il auroit dû employer à combattre; ses dernieres années obscurcirent l'éclat de ses anciennes victoires. Il mourut d'une maladie dont les médecins ne purent le guérir, parce qu'ils en ignoroient la cause: il gouverna l'empire pendant trente ans. Ce fut sous son regne que Mahomet publia ses mensonges. Cet imposteur envoya une armée dans la Syrie, où ses lieutenans, missionnaires guerriers, firent des prosélites & des conquêtes. Il mourut en 641, âgé de soixante-six ans. Sa postérité occupa le trône d'Orient pendant plus de quatre-vingt ans. C'est la seule famille qui puisse se glorifier d'avoir donné tant d'empereurs, dans ces temps féconds en révolutions.

HÉRACLIUS, fils de l'empereur de ce nom, & d'Eudoxie, fut surnommé *Constantin le jeune* ou le *nouveau Constantin*. Il étoit encore enfant lorsque son pere lui ceignit le front du diadême. Il ne gouverna l'empire que pendant un an; sa marâtre l'empoisonna pour élever son propre fils sur le trône. Il fut plus recommandable par sa piété que par ses talens pour gouverner. Il périt en 642. (*T-N.*)

HERAK, (*Géog.*) ville d'Asie, dans l'Arabie deserte, près de la Palestine.

HÉRALDIQUE, (ART.) C'est la science du blason, *Voyez* BLASON. Il n'y a pas une seule brochure sur l'art de faire des chemises, des bas, des souliers, du pain; l'Encyclopédie est le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie est inondée de livres sur la science vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliotheques de particuliers, que je ne me rappelle la conversation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là se trouvant ensemble, & raisonnant sur les moyens de fournir à leur subsistance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enseigneroit la *politique*. *Le noble poursuivit:*

> *Moi je sais le blason, j'en veux tenir école,*
> *Comme si devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit*
> *La sotte vanité de ce jargon frivole.* (*D. J*).

HÉRAT, (*Géog.*) ou plutôt HÉRAH, qui est connue par les anciens sous le nom d'*Aria*, ville considérable de Perse dans

le Khoraſſan, où pluſieurs ſultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur ſéjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville, en a donné la deſcription à la fin de ſon hiſtoire. *Long.* 94, 20; *lat.* 34, 30. ſelon Naſſir-Eddin & Ullugbeig, géographes perſans. Mais ſelon Tavernier, la *long.* eſt à 85, 30; & la *latit.* à 36, 56. (*D. J.*)

HÉRATÉLÉE, ſ. m. (*Myth.*) ſacrifice qu'on faiſoit chez les Grecs & les Romains, le jour du mariage, à Junon qui préſide aux nôces, *Junoni pronubæ*. Dans ce ſacrifice on offroit à la déeſſe, des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jetoit le fiel au pié de l'autel, pour marquer que les époux deſiroient de vivre toujours bien unis.

Hératélée ſe dérive ſelon les uns de Ἥρα Junon, & de Θελέια, parfaite, épithete qu'on a donnée à cette déeſſe; & ſelon d'autres de Ἥρα Junon, & de Θέλος, qui ſe diſoit dans les premiers temps de la langue greque, pour γαμος, *noces*; de ſorte que ſelon cette derniere étymologie, *hératélée* ſignifie *ſacrifice* à Junon qui préſide aux nôces. (*D. J.*)

HÉRAUT, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plupart des autres peuples policés ont eu de tels officiers ſous des noms différens, & qui jouiſſoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs perſonnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées ſacrées par le droit des gens; car alors les nations civiliſées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch.* 20. *v.* 10. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville ſans lui avoir premiérement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des perſonnes qui euſſent un caractere de repréſentation. Les Grecs les nommoient par cette raiſon, ἐιρηνοφύλακες, *conſervateurs de la paix*; & c'étoit un crime de léſe-majeſté, que de les inſulter dans leur miniſtere. L'enlevement du *héraut* de Philippe, fut une des raiſons qu'il allégua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle ſouvent dans l'Iliade & l'Odyſſée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand reſpect les *hérauts* que le deſpote, l'injuſte Agamemnon envoya dans ſa tente, pour lui enlever Briſéïs qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompenſe de ſes travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à meſure qu'ils approchoient du moment de la commiſſion dangereuſe qu'on leur avoit donnée. Achille s'en apperçut & leur dit: « Venez ſans crainte, envoyés des dieux; ce n'eſt pas vous qui m'offenſez, mais l'homme injuſte à qui vous obeiſſez ». Ce trait & beaucoup d'autres prouvent aſſez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat ſi nata*. Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un collége également illuſtre & conſidérable. *Voyez* FÉCIAL.

HÉRAUT, (*Gymnaſt.*) officier qui ſervoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les ſtatuts, le nom des combattans, des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces ſortes de *hérauts* étoient conſacrés à Mercure, & faiſoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la ſolemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables, & l'on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entr'eux une eſpece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroît par des paſſages de Lucien & de Démoſthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit ſervir de trompette, & ſe faiſoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robuſtes. Tout étoit conſidéré chez les Grecs; tous les avantages du corps comme ceux de l'eſprit, avoient part aux honneurs & aux récompenſes. (*D. J.*)

HÉRAUT, (*Hiſt. mod.*) un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit pluſieurs belles fonctions, droits & privileges.

Ducange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui ſignifie *gendarme*, ſergent

d'armes, ou de camp ; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidele à son seigneur ; ce sont là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonie, en roi d'armes, *hérauts*, & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appeloit *roi d'armes*. *Voy.* ROI D'ARMES. Les autres étoient simplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux surnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes ; les autres portoient le nom des provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, *&c.*

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leur cotte d'armes de velours violet cramoisi, chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lis d'or ; de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil traînante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appeloit *caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs-de-lis d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont décrit fort au long, les fonctions, droits & privileges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre ; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dresser des armoiries, des généalogies, des preuves de noblesse, de corriger les abus & usurpations des couronnes, casques, timbres, & supports ; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeler tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie ; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pléniere, où ils appeloient le grand-maître, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice, *&c.*

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs ; leurs personnes alors étoient sacrées, comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendard, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, sommoient les places de se rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans ; nous voyons par les anciens livres de Romancerie, & par l'histoire des rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils messagers, dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres sur la préséance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produisirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre ; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des privileges, & à composer leur corps de gens nobles ; mais, dit Fauchet, « ce corps s'est abatardi par aucuns qui y sont entrés, indignes de telle charge, & par le peu de compte que les rois & princes en ont fait, principalement depuis la mort d'Henri II. quant à l'occasion des troubles, les cérémonies anciennes furent méprisées, faute d'en entendre les origines ». Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII. vint en 1621 dans les provinces mé-

ridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité suivante, qui est aujourd'hui entiérement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: « A toi Isaac ou Jacob tel, le roi ton souverain seigneur & le mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le recevoir comme tu le dois, lui & son armée; à faute de quoi, je te déclare criminel de lése-majesté au premier chef, & roturier toi, & ta postérité; tes biens seront confisqués, tes maisons rasées, & celles de tes assistans ».

Le même Louis XIII. en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes ;* ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III. gouverneur des pays-bas. C'est-là la derniere déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes ;* depuis ce temps on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompettes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails, il peut consulter Ducange au mot *Heraldus ;* le *Glossar. Archæolog.* de Spielman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2 vol. *in-fol. la Science héraldique* de Vulson de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers ;* André Favin, *Théâtre d'honneur ;* & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, *in*-12. (*D. J.*)

HÉRAUT D'ARMES, (*Hist. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tiennent regiître des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *purseyants at arms*.

Il y a trois *kings of arms ;* le premier qui s'appelle le *Garter*, fut institué par Henri V. pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au-dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui regle les funérailles solemnelles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice à déposer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, sont appelés *hérauts provinciaux*, parce que la jurisdiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trente, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse, savoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à-peu-près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *héralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de Chester, de Windsor, de Sommerset & d'York. Leur office est d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *poursuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & port-cullice; en françois, porte-coulisse, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre *poursuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes*, *& templi honoris œditui*. Ils assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la sale des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des *poursuivans*, *gentlemen* de naissance, & les six *hérauts* sont faits écuyers *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le *Garter* a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HERBACÉ, adj. (*Gram.*) qui est de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, s. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes sortes de plantes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait sa bonne ou mauvaise qualité ce sont les *herbages* dont les bestiaux se nourrissent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, s. m. (*Jurisprud.*) c'est un cri public, par lequel un souverain fait armer ses vassaux; ou l'amende payée par les vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les prestations, charges & corvées exigées par un seigneur sur ses sujets.

HERBE, subst. f. (*Botan.*) selon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges poussent tous les ans après que les semences sont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périssent avec les tiges; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le segle & autres. On nomme *bisannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde ou même la troisieme année après qu'elles ont levé & qui périssent ensuite; telles sont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne perit pas après qu'elles ont donné leurs semences, s'appellent *herbes vivaces*; telles sont le *fenouil*, la *menthe* & autres: nous en trouvons plusieurs parmi celles qui sont toujours vertes, comme le *cabaret*, le *violier*, *&c.* & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le *pas-d'asne*, le *pied-de-veau*, la *fougere*, &c.

HERBE AUX ANES, *ou* AGRA (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose, & soutenus par un calice. Le pistil sort de la partie supérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences attachées à un *placenta*, & le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamœnerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; il sort du milieu de la fleur un pistil qui s'ouvre dans plusieurs especes de ce genre en quatre pieces; le calice est de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit divisé en quatre loges qui s'ouvrent aussi en quatre pieces par la pointe: ce fruit renferme des semences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuillets; ils forment les cloisons du fruit. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenues par un calice écailleux presque demi-sphérique. L'embryon devient dans la suite une semence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE A COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'est pas luisant: chaque embryon devient une semence garnie d'une aigrette.

aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

L'*Herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare* est d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* est fibreuse & chevelue ; ses tiges sont grêles, hautes de six à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs sommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées sans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de plusieurs fleurs ramassées ensemble & sans pédicule; elles sont composées de fleurons si petits, qu'à peine peut-on les voir, divisés en cinq parties, appuyés sur un embryon & renfermés dans un calice écailleux qui n'est ni doré ni luisant: cet embryon se change en une semence garnie d'une aigrette. (*D. J.*)

HERBE A COTON, (*Mat. med.*) l'*herbe à coton* est rarement d'usage, ou plutôt elle est absolument inusitée ; elle est appelée dans les livres *vulnéraire & astringente.* (*B.*)

HERBE CACHÉE, *voyez* CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (*Botan.*) *cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée ; la levre supérieure est relevée, arrondie & découpée en deux pieces ; la levre inférieure en trois pieces, celle du milieu est creusée en forme de cuillere, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur ; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

Boerhaave compte sept especes de *cataire*, dont la principale est nommée par les Botanistes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria.*

Sa racine est blanche, ligneuse, divisée en plusieurs branches ; elle pousse une tige qui s'éleve à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuse, rougeâtre en bas près de la terre, du reste blanchâtre, & produisant des rameaux opposés deux à deux ; ses feuilles sont semblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuses, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches, ordinairement pressées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, disposées en maniere d'épis ; chacune de ces fleurs est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les semences sont renfermées ; elles sont ovales, au nombre de quatre, qui succedent à la fleur quand elle est tombée.

Cette plante croît dans les jardins le long des sentiers, parmi les haies, sur le bord des levées & des fossés, dans les endroits humides ; elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, sur-tout quand elle est un peu fannée : elle est aromatique, âcre, amere, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un sel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuse domine de même que dans le sel volatil huileux artificiel. (*D. J.*)

HERBE AUX CHATS, (*Mat. med.*) on emploie fort rarement cette plante dans les prescriptions magistrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hystériques, auxquelles elle est très-analogue : elle entre dans les compositions suivantes de la Pharmacopée de Paris, savoir l'eau générale, l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le syrop d'armoise, & la poudre d'acier. (*B.*)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *christophoriana*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en roue; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf, remplie de semences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

Boerhaave en nomme quatre especes étrangeres ; il doit nous suffire de parler de la *christophoriane* commune, appelée

par Tournefort, *chriſtophoriana noſtras, racemoſa* & *ramoſa.*

Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuſes, ſes feuilles ſont aſſez grandes, diviſées en pluſieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre : ſes fleurs naiſſent aux ſommités, formées en grapes ou épis, compoſées chacune de cinq pétales blancs, diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raiſin en meuriſſant. Elle renferme deux rangées de ſemences plates, poſées les unes ſur les autres. La racine de cette *chriſtophoriane* eſt aſſez groſſe, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, jaune ou de couleur de buis en-dedans.

Il faut prendre garde d'uſer de cette plante intérieurement; car elle eſt un poiſon ſemblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle ſe plaît ſur leur ſommet, au rapport de Simler; c'eſt pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, diſoit joliment de lui-même : « Je reſſemble ici à la *chriſtophoriane*, qui ſe tient d'autant plus petite, qu'elle ſe trouve dans un lieu plus élevé ». (*D. J.*)

Herbe aux cuillers, *cochlearia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en croix; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque rond, diviſé en deux loges par une cloiſon qui porte deux coques ou panneaux; il ſe trouve dans chaque loge des ſemences preſque rondes. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* Plante. (*I*)

Herbe a l'Epervier, *hieraceum.* (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoutenus par un calice : les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrette & ramaſſés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ſont fortes & branchues, ce qui fait diſtinguer l'*herbe à l'épervier* du ſcorſonere, de la dent-de-lion, &c. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante (*I*).

Herbe a éternuer, *ptarmica*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux; les embryons deviennent dans la ſuite de petites ſemences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ſont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du mille-feuille. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Herbe a éternuer, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré ſon nom de la propriété ſternutatoire qu'elle poſſede. Nous n'en faiſons preſque point d'uſage, parce que nous avons des ſternutatoires plus sûrs.

Herbe aux hémorrhoïdes, (*Bot.*) *V.* Scrophulaire (*petite.*).

Herbe au lait, *glaux*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois fermée, & toujours découpée; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ou une coque ordinairement ſphérique; elle s'ouvre par la pointe, & renferme de petites ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Herbe aux mites, *blattaria*, (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit eſt plus arrondi. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

L'eſpece la plus commune nommée par Tournefort, & autres Botaniſtes, *blattaria lutea, folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ſes feuilles ſont plus petites, plus étroites, plus vertes, dentelées, & découpées ſur leurs bords; les tiges ſont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les ſupérieures. Ses fleurs ſont d'une ſeule piece, jaunes, taillées en roſette, dont les cinq quartiers ſont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à ſommets jaunes; le piſtil qui enfile la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des ſemences menues & anguleuſes; lorſque cette plante eſt répandue par terre, elle attire les mites dit Pline, c'eſt pourquoi nous l'appelons

à Rome *blattaria*; mais; je ne sais si la blattaire de Pline est la nôtre. (*D. J.*)

HERBE MUSQUÉE, *moschatellina*. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la suite, suivant l'observation de Ray, un fruit mou ou une baie pleine de suc & de semence applatie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de quatre capsules concaves; elles forment chacune une sorte de nombril, & portent une semence presque plate, attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE PARIS, (*Bot.*) Les racines de cette plante, que presque tous les Botanistes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raisin de renard*, rampent sur la surface de la terre; elles sont foibles, de couleur brune, poussent çà & là des branches ou des tiges longues, à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou six feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur composée de quatre feuilles vertes, au-dessous desquelles il y en a autant qui sont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la grosseur d'un grain de raisin, insipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printems, & sa baie est mûre en juillet; on regardoit autrefois cette plante comme venéneuse, ensuite on est tombé dans un excès opposé, on l'a vantée comme un contrepoison; elle n'a ni ce defaut, ni cette qualité. (*D. J.*)

HERBE A PAUVRE HOMME, (*Mat. med.*) *Voyez* GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (*Mat. med.*) *Voy.* GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs petales disposés en rose; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi & sec; il est ordinairement cannelé, & renferme une semence. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, *psyllium*. (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce qu'elles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf sont soutenus par de simples pédicules. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, (*Mat. med.*) la semence de cette plante est la seule partie qui soit d'usage en medecine. On en tire, soit par la digestion avec l'eau commune tiede, soit par l'eau de rose, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, *&c.* un mucilage dont plusieurs auteurs ont vanté l'utilité particuliere dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer, à qui Mesué attribue avec aussi peu de fondement, une acreté maligne, cachée, qui doit rendre suspect son usage intérieur; mais auquel nous ne connoissons véritablement que les qualités communes des mucilages. *Voyez* MUCILAGES. Au reste cette plante est plus connue dans les boutiques sous le nom de *psyllium* que sous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon dont le filet s'emboite dans un trou qui est au bas de chaque demi-fleuron; ils sont soutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaînes, qui sont pour l'ordinaire disposées en étoiles, & qui renferment une semence le plus souvent longue & pointue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (*Bot.*) Sa racine est menue, de la couleur du buis. Ses tiges sont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuses, rougeâtres, sur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quel-

ques poils. Ses feuilles ſortent en partie de la racine, & en partie des nœuds; elles ſont cotonneuſes, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à-peu-près comme celles de la matricaire, en trois ſegmens principaux; ſes fleurs ſont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales diſpoſés en roſe, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à ſon milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur aſſez forte, mais cependant agréable; ſes feuilles ont une ſaveur ſtyptique, ſalée & acidule. Elles rougiſſent le papier bleu, & ſentent le bitume, ou le pétrol. Il paroît de là, que la plante contient un ſel eſſentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fœtide & de ſel ammoniacal. (*D. J.*)

Herbe a robert, ou Bec de grue, (*Mat. med.*) Cette plante eſt regardée comme un bon vulnéraire, aſtringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'uſage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrêtent toutes ſortes d'hémorrhagies.

On l'employe encore extérieurement en cataplaſme & lotion, pour déterger les ulceres, & dans la vue de réſoudre les tumeurs œdémateuſes. Fabrice de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, ſur les cancers des mamelles; mais toutes ces propriétés ſont peu conſtatées.

On emploie preſque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* ſanguin, & le pié de pigeon, qui ſont trois eſpeces du même genre; l'*herbe à robert* eſt cependant la plus uſitée des trois; au reſte elles ne le ſont beaucoup ni les unes ni les autres. (*b*)

Herbe du siége, (*Bot.*) plante du genre appelé *ſcrophulaire. Voyez* Scrophulaire.

Herbe du siége, (*Mat. med.*) *Voyez* Scrophulaire aquatique.

Herbe aux teigneux, (*Mat. med.*) *Voyez* Bardane.

Herbe aux varices, *circium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embryon, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines; l'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ont des épines molles; l'*herbe aux varices* a donc des épines ſur les feuilles, mais non pas ſur le calice; au contraire, le calice du chardon eſt épineux, & la jacée n'a point d'épines ſur le calice ni ſur les feuilles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* Plante. (*I*)

Herbe aux verrues, *heliotropium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, pliſſé en étoile dans le centre, & dont les bords ſont découpés en cinq parties, entre leſquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites; il ſort du calice un piſtil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* Plante. (*I*)

Herbe, (*Nomenclat. Botan.*) On a tellement altéré ou changé les noms que les botaniſtes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots ſuivans, ſous leurs dénominations botaniques.

Herbe aux ânes.	*Voyez*	Onagra.
Herbe des aulx.		Alliaire.
Herbe à cent maux.		Nummulaire.
Herbe aux charpentiers.		Millefeuilles.
Herbe citronnée.		Méliſſe.
Herbe aux cueillers.		Cochléaria.
Herbe enchantereſſe.		Circée.
Herbe à épervier.		Hieracium.
Herbe à éternuer.		Ptarmique.
Herbe aux fleches.		Touloula.
Herbe flottante.		Sargazo.
Herbe Gérard.		Angélique.
Herbe de la goutte.		Ros ſolis.
Herbe aux gueux.		Clématite.
Herbe aux hémorrhoïdes.		Chélidoine.
Herbe de la houalt.		Apocyne.
Herbe jaune.		Gaude.
Herbe de la lacque.		Phytolacca.
Herbe aux mamelles.		Lampſane.

Herbe à lait.		Polygala.
Herbe maure.		Réſéda.
Herbe aux Moucherons.		Coniſe.
Herbe muſc.		Ketmia.
Herbe muſquée.		Moſchatelli-ne
Herbe au nombril.		Omphalodes.
Herbe d'or.		Hélianthême.
Herbe à la paralyſie.		Primevere.
Herbe du Paraguay.		Caſſine.
Herbe à pauvre homme.		Gratiole.
Herbe aux perles.		Grémil.
Herbes aux poumons.		Pulmonaire.
Herbes aux pous.		Staphyſaigre.
Herbes aux puces.		Pſyllium.
Herbe à la reine.		Nicotiane.
Herbe aux rhagades.		Rhagadiolus.
Herbe de S. Benoît.		Bénoîte.
Herbe de S. Etienne.		Circée.
Herbe de S. Jacques.	*Voyez*	Jacobée.
Herbe de S. Jean.		Armoiſe.
Herbe de S. Julien.		Sarriette.
Herbe de S. Laurent.		Bugle.
Herbe de S. Pierre.		Primevere.
Herbe ſans couture.		Orphiogloſſe.
Herbe de Scythie.		Régliſſe.
Herbe du ſiége.		Scrophulaire aquatique.
Herbe aux ſorciers.		Pomme épineuſe, *ou ſtramonium.*
Herbe aux teigneux.		Pétaſite.
Herbe à ſept tiges.		Statice.
Herbe de la Trinité.		Hépatique.
Herbe de Vulcain.		Renoncule.
Herbe vénéneuſe.		Cigüe.
Herbe aux verrues.		Héliotrope.
Herbe aux vers.		Tanaiſie.
Herbes aux viperes.		Vipérine.
Herbe vive.		Senſitive, &c.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'*herbe* à, aux, de, des, du, ſaint, ſainte, & pluſieurs autres ſemblables, à la place des noms botaniques : car il eſt arrivé de-là, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trévoux, &c. on trouve quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou deſcriptions qui ne ſont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures ſources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (*D. J.*)

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaiſes herbes*, toutes celles qui croiſſent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne ſe propoſent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la ſubſtance de la terre qu'elles épuiſent, prennent ſouvent le deſſus ſur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaiſes herbes* nuiſent principalement aux blés, nous les conſidérerons ici ſous cette face, comme a fait M. du Hamel dans ſon *traité de la culture des terres.*

Entre les *mauvaiſes herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a enſemencés en blé, on compte 1°. une ſorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noircit le pain; 2°. la queue de renard, dont la ſemence rend le pain amer; 3°. le ponceau ou pavot ſauvage, dont la graine eſt très-fine, & qui étouffe le froment; 4°. le veſceron, qui couvre le blé quand il eſt verſé, & le fait pourrir; 5°. le chiendent & le pas-d'âne, qui ſe multiplient par leurs ſemences, par leurs racines qui s'étendent en traînaſſe, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaiſe odeur; 7°. l'yvraie, qui le rend de qualité nuiſible; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-bœuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaiſes herbes* ne ſe multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre; mais cela n'eſt pas poſſible dans les terres enſemencées à l'ordinaire, puiſqu'elles croiſſent avec le bon grain, & que la plûpart mûriſſent plutôt que le froment : les graines de ces *mauvaiſes herbes* ſe ſement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuiſibles qu'elles fourniſſent, ſe multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire

en laiſſant les terres en friche, car leurs ſemences ſe conſervent en terre pluſieurs années, ſans s'altérer. M. du Hamel a obſervé que ſi l'on ſeme en ſain-foin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la ſeconde année du ſain-foin, l'on n'appercevra pas un pié de cette plante; mais lorſqu'au bout de neuf ans on défrichera le ſain-foin, l'on verra ſouvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conſervées en terre pendant ce temps-là. Il y en a qui s'y conſervent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même juſqu'où le terme de leur conſervation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, pluſieurs cultivateurs labourent ſoigneuſement les terres qu'on laiſſe en jachere, c'eſt-à-dire, en friche, & il eſt vrai que comme quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruiſent beaucoup; mais il y a pluſieurs ſortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont reſté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le ſoin poſſible, les champs où elles ſe trouvent, on ne réuſſiroit point à les faire lever plutôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaiſes herbes*, ces plantes ſi nuiſibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de deſſaiſonner leurs terres, c'eſt-à-dire, de mettre l'avoine dans l'année où l'on auroit dû les enſemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes qui paroiſſant ſeulement tous les trois ans, ne ſe montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une recolte, & il lui reſte encore beaucoup de *mauvaiſes herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire ſarcler ſes blés, c'eſt-à-dire, d'arracher avec un ſarcloir les méchantes herbes qui paroiſſent; mais cette opération ſe réduit preſque ſeulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets; les plantes les plus menues qui ſont auſſi préjudiciables, telles que le veſceron, la folle avoine, l'yvraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, reſtent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaiſes herbes*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes biſannuelles qui ſont dans ce champ, pouſſent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus conſidérable.

Le meilleur moyen connu juſqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaiſes herbes* des champs, eſt de continuer les labours pendant que les blés ſont en terre, ſuivant la méthode de M. Tull, & c'eſt encore là un des beaux avantages de cette méthode. (*D. J.*)

HERBÉ, adj. *terme de commerce de cheveux*. On appelle *cheveux herbés* des cheveux chatains qu'on a fait devenir blonds en les mettant ſur l'herbe, & les y laiſſant expoſés au ſoleil pendant longtems, après les avoir leſcivés pluſieurs fois dans de l'eau limoneuſe. Le blond que ces ſortes de cheveux acquierent eſt ſi beau, que les perruquiers y ſont ſouvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoiſſent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer deſſéchée.

Il eſt défendu en France d'apprêter ainſi les cheveux.

Herber les cheveux, c'eſt les expoſer ſur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. *Voy. l'article précédent.*

HERBEILLER, v. neut. (*Vennerie.*) Il ſe dit du ſanglier, au lieu de *paître*.

HERBELAI, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) village près de Paris, où naquit le ſavant Etienne Fourmont en 1683. Il n'étoit encore qu'écolier, lorſqu'il donna les *Racines de la langue latine miſes en vers françois*, ouvrage qui eût fait honneur à un maître. L'académie des ſciences ſe l'aſſocia en 1715. La ſociété royale de Londre en 1738, & celle de Berlin en 1741. Les ſavans François & étrangers le conſultoient comme un oracle dans tout ce qui concerne le grec, le perſan, le ſyriaque, l'arabe, l'hébreu & même le chinois. On a de lui une foule d'ouvrages imprimés & manuſcrits, témoignages de ſon érudition & de ſon amour pour le travail. Il a joui pendant ſa vie, qui a fini en 1745, de la conſidération

due à son savoir, à la droiture, à la modestie & à la candeur qui l'accompagnoient. Il avoit un frere académicien & professeur en langue syriaque au college-royal, mort en 1746. (*C.*)

HERBELINE, s. f. (*Econ. rustiq.*) Il se dit pour *gemeline*, diminutif d'hermine, brebis maigre & petite, comparée par cette raison au petit animal connu sous le nom d'*hermine*. *Voyez* HERMINE.

HERBEMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmédy. *Long.* 23, 6; *lat.* 49, 38. (*D. J.*)

HERBER, v. act. (*Maréchallerie.*) c'est appliquer sous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBERSTEIN *ou* HERBSTEIN, (*Géog.*) ville & bailliage de l'évêché de Fulde, dans le cercle du bas-Rhin, en Allemagne: cette ville n'est pas une des plus modernes de la contrée, mais une des plus petites. (*D. G.*)

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie rustique.*) abondant en herbe; les bords de cette riviere sont *herbeux*; les bestiaux aiment les lieux *herbeux*.

* HERBIER, s. m. (*Botan.*) collection de plantes rangées selon quelque méthode de Botanique, séchées & conservées dans des cartons, séparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il se dit aussi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'est parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suisse, & M. de Jussieu à Paris, tous les deux grands botanistes, alloient herboriser suivis par une foule de jeunes étudians; ces courses utiles sont appelées *des herborisations*. On dit aussi de celui qui parcourt une contrée dans le dessein de recueillir les plantes qu'elle produit, *qu'il herborise*. Feu M. de Jussieu avoit *herborisé* en Espagne & en Portugal; M. de Tournefort avoit *herborisé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, sub. masc. (*Gramm. & Bot.*) celui qui a fait une étude particuliere des plantes & qui les connoît. La Fontaine dans ses fables l'a employé en ce sens; mais il ne se dit plus guere que de celui qui vend les plantes médecinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Wétéravie, dans la principauté de Nassau-Dillenbourg, avec une université fondée en 1584 par le comte Jean le vieux. Cette ville est à 3 lieues S. O. de Dillenbourg, 4 N. O. de Solms. *Long.* 26, 10; *lat.* 50, 36.

Les deux Pasor pere & fils naquirent à *Herborn*; le pere (Georges) est connu par son *Lexicum novi Testamenti*, qui est toujours d'un usage merveilleux, & par son analyse des mots difficiles d'Hésiode, *Collegium Hesiodeum*; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord professeur à Heidelberg; mais Tilly ayant saccagé cette ville en 1622, il passa à Paris, pour s'y perfectionner sous Gabriel Sionite, professeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique dans son genre, qui avoit cessé d'enseigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume; Pasor ayant profité de ses leçons particulieres, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de professeur en théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans, sans avoir rien fait imprimer. (*D. J.*)

HERBU, adj. (*Gramm. Botan.*) qui est garni d'herbe. Il se dit des lieux & des plantes; un lieu *herbu*, une partie *herbue*.

HERCÉUS (JUPITER,) *Mythol.* le *Jupiter Hercéus* étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une description pathétique d'un autel de cette espece, que Priam avoit érigé dans son palais en l'honneur de ce dieu.

Ædibus in mediis, nudoque sub ætheris axe,
Ingens ara fuit, juxtàque veterrima laurus
Incumbens aræ, atque umbrâ complexa Penates.

Cet autel étoit exposé à l'air, dans un en-

ceinte fermée par une eſpece de baluſtrade; cette enceinte s'appeloit en grec Ἕρκος; delà le nom de *Jupiter Hercéus.*

Enſuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint maſſacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

> *Altaria ad ipſa trementem*
> *Traxit, & in multo lapſantem ſanguine nati:*
> *Implicuitque comam lævâ, dextraque coruſcum*
> *Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit enſem.*

Mais Polygnote dans ſon tableau de la priſe de Troye, nous repréſente avec plus de vraiſemblance Priam tué comme par haſard ſur la porte de ſa maiſon. Si nous en croyons le poëte Leſchée, dit Pauſanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de *Jupiter Hercéus;* mais il en fut ſeulement arraché par force, & ce malheureux roi ſe traîna juſqu'au ſeuil de ſon palais, où il rencontra Néoptoleme, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que ſa vieilleſſe & ſes infortunes lui avoient laiſſé. (*D. J.*)

HERCK, (*Géogr.*) ville du pays de Liége, près des frontieres du Brabant, ſur une riviere de même nom.

HERÇULANUM, (*Géogr. anc.*) autrement *HERCULANEUM*, *HERCULANIUM*, & *HERCULEUM*, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, ſur la côte de la mer, vis-à-vis du Véſuve. Pline, *liv. III. c. v.* la met entre Naples & Pompeii. Paterculus, *liv. II. c. vj*, ainſi que Florus, *liv. I. c. xvj*, diſent qu'elle fut conquiſe par les Romains durant les guerres des alliés; & Columelle, *liv. X*, ne parle que de ſes ſalines, qu'il nomme *ſalines d'Hercule.*

> *Quæ dulcis Pompeia palus, vicina ſalinis*
> *Herculeis.*

Mais l'affreuſe éruption du Véſuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, eſt une époque bien célebre dans l'hiſtoire: on la date de la premiere année de l'empire de Titus, & la 79^e^ de l'ere chrétienne.

La deſcription de cet événement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On ſait que ſon oncle le naturaliſte y perdit la vie; il ſe trouvoit pour lors au cap de Miſène en qualité de commandant de la flotte des Romains. Spectateur d'un phénomene inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques ſecours à tant de victimes de ces efforts inſenſés de la nature; la cendre, les flammes, & les pierres calcinées rempliſſoient l'air, obſcurciſſoient le ſoleil, détruiſoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poiſſons, & les oiſeaux. La pluie de cendres & l'épouvante s'étendirent non-ſeulement juſqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeii périrent avec leurs habitans, ainſi qu'avec l'hiſtorien naturaliſte de l'univers; ſur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de ſon oncle a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éterniſer ſa mémoire.

Ce déſaſtre avoit été précédé d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de J. C. ſous le conſulat de Régulus & de Virginius; & même alors, ſelon pluſieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculaneum* fut abîmée.

Quoiqu'il en ſoit, cette ville voiſine de la mer, ſituée à quatre milles environ de Naples, fut enſevelie dans les entrailles de la terre, vers l'eſpace qui eſt entre la maiſon royale de Portici, & le village de Rétine; ſon port n'étoit pas loin du mont Véſuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve ſous la même montagne, le hameau nommé *Torre del Greco*, la Tour du Grec, où l'on croit auſſi qu'eſt enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculaneum* eſt inconnue; l'on conjecture ſeulement du récit de Denis d'Halycarnaſſe, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troye, & par conſéquent 1342 ans avant J.C. Il ſuivroit de-là qu'*Herculanum* auroit ſubſiſté plus de 1400 ans; mais

mais sans nous arrêter à discuter le terme de sa durée, ou les circonstances de sa ruine, essayons plutôt de retracer l'histoire heureuse de sa découverte, & pour ainsi dire, de sa résurrection.

Il y a plus de dix ans que l'on parle toujours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les sciences & les arts, y sont intéressés: une ville célebre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumiere, a sans doute de quoi réveiller la plus grande indifférence; tâchons même de contenter la curiosité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici sur le bord de la mer, & desirant de l'orner de marbres anciens, un paysan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creusant son puits. Le prince acheta le terrein du paysan, y fit travailler. Ses fouilles y procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, sept statues de sculpture grecque. Les travailleurs poursuivant leur besogne, trouverent plusieurs colonnes d'albâtre fleuri, & de nouvelles statues, dont M. d'Elbeuf fit présent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de statues, succéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui servirent à une foule de petites tables; ces richesses enflées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit suspendre & cesser les excavations.

Le souvenir de ce genre de découvertes se conservoit précieusement dans le temps où le roi des deux Siciles choisit l'agréable situation de Portici, pour s'y ménager un séjour délicieux. Alors ce monarque ne songea qu'à poursuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le succès surpassa de bien loin son attente. La terre ayant été creusée par ses ordres jusqu'à quatre-vingt piés de profondeur, l'on découvrit le sol d'une ville abîmée sous Portici & Rétine, villages distans de six milles de Naples, entre le mont Vésuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été poussées plus avant, on a tiré de ce terrein tant d'antiquités de toute espece, que dans l'espace de six ou sept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un musée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il soit, ne sauroit dans le cours de plusieurs siecles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats: un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités; mais le roi de Naples faisant creuser dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embellissemens, de théatres, de temples, de peintures, de statues colossales & équestres, de bronzes, & de marbres enfouis dans le sein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre sont un temple où étoit une statue de Jupiter, & un théatre bien conservé; comme c'est ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théatre ayant été mesuré autant que le travail & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que sa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés jusqu'à la scene; sa largeur étoit en-dehors de 160 piés, & en-dedans de 150; le lieu de la scene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théatre est celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant, chacun desquels part du même centre: ce demi-cercle se termine ensuite par les deux extrémités en un quarré divisé en trois parties.

Trois loges élevées l'une sur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient successivement soutenus par les gradins, servoient de portiques pour entrer dans le théatre, & pour s'y placer à son aise. Le corridor d'en-haut repondoit aux gradins de cette partie, lesquels étoient couverts, & par conséquent destinés pour les dames.

Si l'on considere la structure de ce théatre, celle de ses voûtes, l'intérieur de ses corridors construits de brique, interrom-

pus par des corniches de marbre, ses vomitoires, ses escaliers distingués, par lesquels les sénateurs passoient pour aller d'un rang à l'autre; si l'on observe en même temps les fragmens de colonnes, les statues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute espece, afriquains, grecs, égyptiens, les agathes fleuries qui tapissoient la scene & l'orchestre, on pensera sans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être surpris d'entendre parler dans une ville peu distante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'est oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence sur les provinces voisines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient comme les Romains, que du pain & des spectacles, *panem* & *circenses*. Leur ville anciennement habitée par les Osques, *Osci*, auteurs des comédies obscenes, & occupée depuis par les Etrusques, inventeurs des représentations histrioniques, devoit se distinguer plus qu'une autre par la splendeur de son théatre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Aussi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Vésuve d'une ruine prochaine, préférerent le plaisir du spectacle à leur propre salut, & se laisserent atteindre par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embrasement du Vésuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bien-tôt il s'accrut tellement, que tout sembloit prêt à être renversé. On vit sortir du volcan un nuage d'une grandeur immense, blanc, noir, ou tacheté, selon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vûe, il n'est pas possible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* ayent poussé l'amour des spectacles, jusqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre.

De plus, on n'a rencontré aucuns vestiges d'os dans la découverte de ce théatre; le seul sujet de curiosité en ce genre, est un squelette d'homme presque tout entier, que l'on a trouvé sur l'escalier d'une maison, tenant à la main une bourse pleine de petite monnoie. En vain l'on tenta de transporter cet ancien squelette; à peine l'eut-on touché légérement, qu'il se convertit en poussiere.

Après avoir décrit ce théatre, c'est le lieu d'observer qu'on trouva dans son enceinte quantité de statues qui, selon les apparences, servoient à son embellissement. Il y avoit deux de ces statues de bronze, représentant Auguste & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, semblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque distance deux autres statues de femme, & bien-tôt après, cinq autres statues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut observer que toutes ces statues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reste du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les statues de toute espece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les suivantes; celle de Néron, sous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une statue de marbre, représentant Vespasien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere greque; enfin, deux statues de la premiere beauté assises sur la chaise curule.

On découvrit aussi douze autres statues de suite, six représentant des hommes, & six des femmes: ce sont peut-être celles des dieux *Consentes*, qui, selon l'opinion de Panvinio, se plaçoient dans le lieu des spectacles.

Parmi les bustes de marbre déterrés dans le même endroit, on distingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérès, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au col, qui lui descend sur la poitrine; marque distinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'est pas cependant ici en forme de cœur, selon la coutume usitée chez les Romains, elle est de figure ovale.

La découverte du théatre d'*Herculanum* & de ses superbes ornemens fut suivie de celle des temples, ainsi qu'on l'espéroit; car tous les savans conviennent que les Romains avoient coûtume d'en bâtir au voisinage de leurs théatres. Comme les sacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux représentations de la scene, on devoit rencontrer quelques temples voisins du théatre dans l'ancien pays des Osques, où les jeux de ce nom, & les pieces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il est arrivé qu'à quelque distance du théatre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur sur 60 de large; l'autre a seulement 60 piés de long, sur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une espece de chapelle, nommée par les latins *ædicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre lesquelles étoient alternativement des peintures à fresque, & de grandes tables de marbre, enchâssées d'espace en espace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on lisoit les noms des magistrats qui ont présidé à la dédicace de chaque temple, ainsi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troisiéme édifice, que plusieurs savans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, ou bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terreplein de cet édifice forme un parallelogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il est environné de colonnes qui soutiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, sont au nombre de 42; les statues de bronze & de marbre, placées entre les pilastres, ont été presque toutes trouvées fondues, détruites, brisées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ses murs peints à fresque: une partie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & transportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les statues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé jusqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de statues d'idoles, & autres de divers personnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes est la statue équestre érigée à la mémoire de Nonius Balbus, avec une inscription en son honneur; dom Carlos a placé cette statue dans le vestibule de son palais. Elle est entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'escalier du même palais, on voit la statue de Vitellius toute entiere, & de grandeur naturelle; ajoutons que dans la classe des petites statues de bronze, il y en a plusieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en est assez sur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans un espace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* sont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié; elles sont pavées de pierres semblables à celles dont la ville de Naples est aussi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carriere, c'est-à-dire d'un amas de laves du Vésuve.

L'intérieur de quelques maisons d'*Herculane* étoit peint à fresque de charmans tableaux, représentans des sujets tirés de la fable ou de l'histoire. Le roi des deux Siciles en a fait transporter tant qu'il a pu dans son palais. Ces peintures sont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiseaux posés sur des cordelettes, suspendus par le bec ou par les piés, de poissons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures transportées chez le roi des deux Siciles forment près de sept cent tableaux de toute grandeur. Il est vrai que la plûpart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur sur une largeur proportionnée. Ils représentent de petits amours, des bêtes sauvages, des poissons, des oiseaux, *&c.*

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être décrits ici, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la premiere de ces niches étoit peint un Thésée semblable à un athlete, tenant la massue levée & ap-

puyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses pieds avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme : la tête du monstre paroît toute entiere ; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien raccourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros : l'un lui embrasse le genou, le second lui baise la main droite ; le troisiéme lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse : une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septiéme figure, qui peut dénoter une victoire, & on apperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer ; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades : derriere elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux : en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derriere cet homme est une autre femme couronnée d'épis, qui semble parler à la premiere ; à ses piés, est une biche qui alaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit une aigle à aîles déployées ; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plûpart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle ; Virginie accompagnée de son pere & d'Icilius son époux, en présence d'Appius Décemvir siégeant sur son tribunal ; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre ; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des paysages, des représentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculane*, quoique précieux d'ailleurs, péchent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le temps les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux ; quelques-uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraisemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteur & peintre illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, *dit Varron*, que l'on voulut réparer de nouveau les murs de cet édifice, on coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derriere avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ses peintures ; coupant ensuite le tout, & le serrant avec beaucoup de précautions dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & pouvoir les conserver pendant des siecles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur : ni celles du tombeau des Nasons, lavées & presque effacées par le temps, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce gen-

re, & même des especes de chef-d'œuvres parfaitement conservés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient passé des ténébres au grand jour, qu'on porta la curiosité dans l'intérieur d'une maison qu'on venoit de découvrir à souhait. On y entra; & dans une chambre de plein-pié, on y trouva quelques caraffes de crystal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire sur des tablettes de cire, & une lame d'airain, sur laquelle on lisoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maison dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuisine) plusieurs vases de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noisettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maison étoit un temple de Neptune, avec la statue du Dieu. Dans un endroit de ce temple sont représentées des galeres avec leurs combattans, & ces galeres n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vases de terre cuite, posés dans le gravois, & ensevelis tout-à-fait sous terre, à l'exception des gouleaux enchâssés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vases pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barils mesure de Toscane; je dis *à ce qu'on conjecture*, car malheureusement tout fut brisé au grand regret des Antiquaires. Au sortir de cette cave, on découvrit une statue de bronze, représentant le fils de Jupiter & d'Alcmene; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or ciselé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de mosaïque du temple d'Hercule, l'on trouva sous ce pavé des piédestaux de marbre, plusieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui servoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une suite uniforme de petites galeries pavées en mosaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des restes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit statues colossales assises, qui ont été restaurées, & qui servent d'embellissement au théâtre de la maison royale de Portici.

L'œil fut ensuite récréé par le spectacle de quantité de vases, trépiés & statues d'idoles de plusieurs pieces qui sembloient sortir de ces fouilles, comme d'une source. Dans quelques-uns de ces vases, l'on a trouvé des provisions de toute espece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons; ainsi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, serré dans sa tourtiere & clos dans le four.

On n'a gardé cependant de toutes les curiosités de ce genre qu'un seul pain, semblable de figure à deux pains posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est plus plat, & celui de dessus plus rond. Autour de ce pain on lit: *Seligo C. Granii E. Cicere.* Il a environ huit pouces de diametre sur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit:

> *Et tener, & niveus*, molli siligine *factus*
> *Servatur domino.*

Mais que ce soit un pain mollet ou non, il est entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des crystaux comme une chose très-singuliere. Rien n'est en effet plus rare, que de posséder du pain de seize siècles, conservant encore sa forme & son étiquette.

A ces découvertes succéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chasse de cerfs & de sangliers; une victoire; un vase de fleurs avec un chevreuil de chaque côté; deux muses, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un masque qui couvre son visage; trois têtes de Méduse; deux têtes d'animaux imaginaires; un oiseau qui voltige autour d'un cerf; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales; un autre assis sur un tigre; Ariane abandonnée sur le rivage de la mer, & Thésée qui s'enfuit sur son vaisseau; Jupiter sous diverses formes; Hercule qui examine les oiseaux du lac Stymphale; six ou sept tableaux représentant chacun une bacchante, qui se prépare à danser, &

qui eſt vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du ſein ; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans repréſentés en perſpective & dans toutes les regles de ce genre ſi difficile.

Laiſſons aux Antiquaires le ſoin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à ſa majeſté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes qui ſont rares ; la légende de celles-ci du principal coté eſt : *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Fr. P.* Les revers ſont différens. Dans quelques uns, on voit Mars avec la lance & l'enſeigne romaine. Dans d'autres la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui ſont preſque toutes conſacrées à Vénus. Les anciens poëtes nous peignent cette ville & ſes environs, comme un des ſiéges de l'empire de cette déeſſe. Pour juger à quel point on y portoit ſon culte, il ne faut que jeter un coup-d'œil ſur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuites ſont modeſtes en général, les lampes de cuivre ſont autant de monumens par leurs différentes figures, de la dépravation de l'eſprit & des mœurs des habitans qui les poſſédoient.

Il ſeroit trop long de décrire les uſtenſiles des ſacrifices ; & ce n'en eſt pas ici le lieu. Peut-être auſſi ſera-t-il impoſſible de connoître préciſément la deſtination de chacun. Il ſuffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes eſpeces, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les ſacrifices proprement dits, les autres pour les libations ; ceux-ci pour l'eau luſtrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arroſoit les victimes, &c.

Outre ces uſtenſiles ſacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les entieres, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec ſon pied de la même matiere, repréſentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans ſon appartement. Les ornemens de ce trépié ſont d'un goût délicat, & la cuvette eſt ſoutenue par trois ſphynx aîlés, d'une très-belle ciſelure.

Les autres curioſités conſiſtent en caſques, armes de différentes eſpeces, cuilleres, bouteilles, vaſes, chandeliers, pateres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une caſſette qui contenoit les inſtrumens propres aux occupations des femmes, comme ciſeaux, aiguilles, dés à coudre, &c.

Ma joie ſeroit grande, ſi je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuſcrit, tiré des ruines d'*Herculanum* : mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville ſouterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles ſi fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous ſerions trop heureux ſi les excavations fuſſent tombées ſur le temple d'un homme de lettres ; je veux dire, ſur une maiſon écartée, conſacrée aux muſes, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours ; comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluſte, un Tite-Live, un Tacite, la ſeconde partie des faſtes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorſqu'il ſervoit dans ce pays ; ou bien enfin, puiſque ce peuple aimoit tant le théâtre, un Eſchyle, un Eurypide, un Ariſtophane, un Ménandre ; certes on pouvoit ſe flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas ſeulement une contrée délicieuſe par la fécondité de ſes champs, la beauté de ſes fruits, l'aménité de ſes bords, la ſalubrité de ſon air, mais encore par le ſéjour que les muſes faiſoient dans ſon voiſinage. La plûpart des beaux eſprits de Rome ſembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainſi dire, ceinte & munie de domiciles des ſciences, & d'atteliers des beaux-arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharſale, & tant d'autres Romains, auſſi célébres par leur ſavoir que par leur habileté dans la

conduite de l'état, avoient des maisons de plaisance aux environs de cette ville; & quels secours ses habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur esprit & former des bibliotheques à leur exemple!

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui sentît la barbarie, mais au contraire des édifices sacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théâtre, des temples, des portiques, tant de peintures, de statues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes; tous ces monumens, dis-je, sont une preuve incontestable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choses.

Consolons-nous donc de la perte des manuscrits engloutis quelque part dans les abîmes de cette ville, puisqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 jusqu'à 1755 ont produit d'autres raretés si nombreuses, que sa majesté Sicilienne a jugé nécessaire de destiner dans son palais une vaste salle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour pouvoir les placer & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce prince a fait plus, il a nommé, en 1755, une société de très-habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'histoire, la représentation en taille-douce, & l'explication. On ne sauroit employer de trop bons artistes pour le dessein & la gravure; car, quant à l'explication, c'est aux savans de l'Europe entiere à y concourir. Il faut espérer que l'ouvrage complet sortira de la presse avec le soin qu'il mérite.

Nous en avons déja vu le premier tome avec avidité: il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut se lasser de regarder. Telle est la VIII, représentant Achille, qui apprend du centaure Chiron à jouer de la lyre: la tête du centaure est excellente, & le jeune héros semble vivant & animé. La planche IX du satyre Marsyas, assis sur une roche, est sans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits: elles ne sont point peintes ici en prêtresses échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légére, & se présentant pour danser dans des attitudes si voluptueuses, que Vénus elle-même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de soin d'encenser ses autels.

Les peintures d'un attelier pour la vendange avec les pressoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la boutique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne: on voit déja les poissons qui sautent sur l'eau, ou qui sont pris. Tout est gracieux dans ces petites peintures, & Teniers n'a rien fait de plus amusant. Il y a aussi d'admirables planches de marine & de morceaux d'architecture.

Il est vrai qu'on rencontre plusieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impossible de deviner le sujet. La planche VI, par exemple, toute belle qu'elle est, prépare bien des tortures aux savans. La planche XI n'est pas plus intelligible. Est-ce Oreste reconnu par sa sœur? Et la planche XII en est-elle une continuation? Quoiqu'il en soit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choses curieuses de ce premier volume, & ne servent qu'à faire desirer la suite avec plus d'impatience. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Addition à cet article.

§ HERCULANUM, *autrement* HERCULANEUM, HERCULANIUM & HERCULEUM, (*Géogr. Antiq.*) ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve.

Polybe, en parlant de Capoue, de Naples, de Nola, ne cite point *Herculanum*; mais cet historien vivoit 150 ans avant Jesus-Christ, & peut-être alors cette ville étoit encore peu connue. Diodore de Sicile, qui vivoit sous Jules-César & sous Auguste, parle dans son quatrieme livre du voyage d'Hercule; mais il ne parle point d'*Herculanum*. Strabon, qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibere, est le plus ancien auteur qui en ait parlé; c'est dans le cinquieme livre de sa géographie. Après Naples, dit-il, on trouve *Herculanum*, dont l'extrémité s'avance dans la mer, & dont l'air est très-salubre. Cette ville, aussi-bien que Pompeii qui vient après, & qui est arrosée

par le fleuve Sarno, fut habitée autrefois par les Osques & les Etrusques, les Grecs, & ensuite par les Samnites, qui en ont été chassés à leur tour.

Denys d'Halicarnasse, qui vivoit aussi sous Auguste, raconte, dans le premier livre de ses antiquités romaines, l'arrivée d'Hercule en Italie. Il revenoit d'Espagne où il avoit défait le tyran Gérion; il avoit détruit les brigands qui infestoient l'Espagne & les Gaules; il avoit policé les nations sauvages qui habitoient ces pays, & s'étoit ouvert par les Alpes un chemin que personne n'avoit encore tenté; enfin, ajoute-t-il, Hercule ayant réglé les affaires d'Italie à son gré, & son armée navale étant arrivée d'Espagne aux bords du Sarno, il sacrifia aux dieux la dixieme partie des richesses qu'il rapportoit; & pour donner à sa flotte un lieu de relâche, il forma une petite ville de son nom, qui est encore habitée par les Romains; elle est située entre Pompeii & Naples, & son port en tout temps est un lieu de sûreté.

Les Osques, les Cuméens, les Tyrrhéniens & les Samnites occuperent successivement cette côte. Les Romains s'y établirent 293 ans avant Jesus-Christ & occuperent spécialement *Herculanum*. Cette ville, 100 ans avant Jesus-Christ, étant entrée dans la guerre sociale ou marsique, contre les Romains, elle fut reprise par le proconsul T. Didius. Le trisaïeul de l'historien Velleius Paterculus commandoit une légion qu'il avoit levée à ses dépens, & contribua beaucoup à la prise de cette ville.

Quelque temps après, *Herculanum* fut faite colonie romaine; on voit ce titre dans une inscription qu'elle avoit consacrée à L. Munatius Concessanus, son protecteur, & qui fut trouvée anciennement auprès de Torre-del-Greco; elle est à Naples chez les peres de S. Antoine.

Cette ville devint riche & considérable, à en juger par les restes qu'on a découverts, elle est citée dans Pline & dans Florus parmi les villes principales de la Campanie. Dans le temps où toute la côte délicieuse du golfe de Naples étoit couverte par les maisons des plus riches Romains, il ne pouvoit manquer d'y en avoir près d'*Herculanum*. Les lettres de Cicéron parlent de celle qu'y avoient les Fabius, & que deux freres possédoient par indivis. Séneque parle d'une maison de Caligula, que cet empereur fit détruire, parce que sa mere y avoit été détenue prisonniere du temps de Tibere; elle étoit, dit-il, d'une si grande beauté, qu'elle attiroit les regards de tous ceux qui passoient le long de la côte.

La description que fait Stace d'une maison située à Sorrento, c'est-à-dire, sur la même côte & à six lieues d'*Herculanum*, peut faire juger de la magnificence & de la richesse qui brilloient dans ces maisons de plaisance; les figures antiques de bronze & de métal de Corinthe aussi estimé que l'or; les portraits des généraux, des poëtes, des philosophes, chefs-d'œuvres d'Apelles, de Policlete, de Phydias; tous les genres de beautés y étoient accumulés. On ne doit pas être étonné de retrouver dans les ruines d'*Herculanum* des figures de la plus grande perfection:

Quid referam veteres ceræ ærisque figuras,
Si quid Appellæi gaudent animasse colores,
Si quid adhuc, vacuâ tamen, admirabile Pisâ,
Phidiacæ rasere manus; quod ab arte Myronis,
Aut Policletæo quod jussum est vivere cælo,
Æraque ab Isthmiacis auro potiora favillis,
Ora ducum & vatum, sapientumque ora priorum,

Statius.

Martial & Stace mettent *Herculanum* au nombre des villes abymées par les éruptions du Véfuve; mais Dion Cassius, qui vivoit l'an 230 de Jesus-Christ, & qui a composé une histoire romaine, est le premier historien qui le dise formellement, en décrivant l'éruption de l'an 79. » Une quantité incroyable de cendres emportées par le vent, remplît l'air, la terre & la mer, étouffa les hommes, les troupeaux, les poissons & les oiseaux, & engloutît deux villes entieres, *Herculanum* & Pompeii, dans le temps même que le peuple étoit assis au spectacle. D. Cass. *L. LXVI n°. 21.*» Cependant Florus vers l'an 100 de Jesus-Christ, parloit encore d'*Herculanum*, qu'on croit

croit avoir été engloutie dès l'an 79. Quoi qu'il en soit de la date de ce terrible événement, on ne peut pas douter que la ville d'*Herculanum* n'ait été ensevelie sous les cendres ou laves sablonneuses du Vésuve; on trouve ses bâtimens à 68 piés sous terre dans l'endroit où est le théatre & à 101 piés sous terre, du côté de la mer & du château du roi. Le massif dont elle est recouverte est une cendre fine, grise, brillante, qui, mêlée avec de l'eau a fait un composé que l'on brise quoique avec peine, & qui tombe en poussiere; il y a des endroits où elle se détache d'elle-même & s'ébouleroit fort promptement, si l'on ne la soutenoit par des planches & des étais; en regardant cette poussiere au microscope, on y voit des parties noires & bitumineuses, des parties vitrifiées, d'autres minérales & métalliques, & on y trouve une qualité saline, un peu alumineuse, ce qui prouve, comme nous l'avons dit en parlant du Vésuve, que c'est une matiere de même nature que la lave en masse dont nous rapporterons bientôt l'analyse; elle ne donne cependant pas une odeur de soufre quand on la brûle: sans doute que l'acide sulfureux s'en est évaporé.

Cette matiere ne couvrit que peu-à-peu la ville d'*Herculanum*, & laissa aux habitans toute la liberté de s'enfuir; car depuis le temps que l'on fouille, à peine y a-t-on trouvé une douzaine de squelettes; il y avoit même fort peu d'or & d'effets précieux, si ce n'est de ceux qu'il étoit difficile d'emporter.

Cette poussiere étoit encore brûlante lorsqu'elle tomba, car l'on trouve les portes & autres bois de la ville réduits en une espece de charbon, qui conserve encore de la mollesse à cause de l'humidité de la terre. Dans les maisons où la lave n'avoit pas pénétré, tout est rôti & réduit en charbon sans être consumé; tels sont les livres qui étoient d'écorce & qu'on a trouvés en grand nombre, le bled, l'orge, les fêves, les figues, le pain même entier, tout cela a été réduit en charbon, sans que la lave y ait touché, & par la seule chaleur qu'elle communiquoit à l'air environnant.

On trouve beaucoup de maisons & de chambres qui sont remplies de cette lave, ce qui paroît indiquer que l'eau qui s'y mêla, charria cette matiere, & la dispersa dans l'intérieur.

La cendre & la lave remplissent exactement tout l'intérieur des appartemens; on trouve des murs qui ont fléchi, d'autres qui sont renversés, ce qui prouve que la lave a été détrempée & a coulé comme une espece de pâte ou de fluide. Le ciment que cette cendre a formé avec l'eau, est devenu si compact, & dans la suite a si bien garanti de l'humidité tout ce qu'il environnoit, qu'il a empêché la fermentation, & qu'il a conservé les couleurs même des peintures, que les acides & les alkalis auroient rongées par-tout ailleurs.

Au-dessus de cette lave qui tomba dans la premiere éruption, l'on trouve une espece de poudre blanche disposée par lits, mais avec quelques interruptions; elle provient sans doute des pluies de cendres qui sont venues successivement en divers temps; par-dessus cette cendre on trouve dix à douze piés de terre, dans laquelle on rencontre d'anciens tombeaux, & par-dessus cette terre la lave dure en grandes masses pierreuses, telle qu'elle a coulé dans les dernieres éruptions, depuis l'an 1036; & par-dessus celle-ci de nouvelles couches de terre végétale.

C'est ainsi que ce rivage dangereux paroît avoir été habité & dévasté à plusieurs reprises différentes; la beauté du climat fait qu'on y retourne volontiers, aussitôt qu'un ou deux siecles d'intervalle ont fait oublier les derniers embrasemens. On étoit encore, en 1631, dans la plus profonde sécurité, comme on l'avoit été au mont Ætna, en 1536, mais ces éruptions précédées d'un long calme, sont toujours les plus terribles.

Le souvenir des villes d'*Herculanum* & de Pompeii étoit tellement éteint, qu'on disputoit au commencement du siecle sur le lieu de leur ancienne situation. Célano mettoit *Herculanum* au sommet du Vésuve, quelques auteurs l'avoient placé à Ottaiano qui est de l'autre côté du Vésuve, Biondo & Razzano la mettoient à Torre dell' Annunziata; sur la carte de Petrini,

elle eſt marquée à près d'une lieue au midi de Portici; Ambrogio Lione penſa que c'étoit à Torre-del-Greco, qui eſt à une demi-lieue de Portici; en effet l'on avoit trouvé dans le dernier ſiecle des inſcriptions du côté de Torre-del-Greco, dans leſquelles il étoit parlé de cette ville, & que Capaccio a rapportées dans ſon hiſtoire de Naples; ce qui la faiſoit ſuppoſer plus méridionale que Portici, où cependant elle s'eſt trouvée réellement. Il y avoit des ſavans qui croyoient que Pompeii étoit dans cet endroit, quoiqu'elle ſe ſoit trouvée enſuite ſur les bords du Sarno, deux lieues plus loin; lors même qu'on a eu découvert des ruines ſous Reſina & Portici, on penſa que c'étoient celles de Retina dont parle Pline; mais on croit aujourd'hui que Retina n'étoit qu'un petit village ſur le bord de la mer, où habitoient les matelots: toutes ces incertitudes ont été fixées par les découvertes que nous allons raconter.

Le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, étoit allé à Naples en 1706, à la tête de l'armée impériale qu'on avoit envoyée contre Philippe V. Il y épouſa en 1713, la fille du prince de Salſa. Ce mariage lui fit deſirer une maiſon de campagne aux environs de Naples; il en fit bâtir une à Portici & voulut la faire décorer de ſtucs; un artiſte ſe préſenta, qui excelloit dans la compoſition d'un ſtuc auſſi dur & auſſi brillant que le marbre, qu'il compoſoit comme les anciens, avec les débris, les éclats & la pouſſiere de différens marbres; il ne s'agiſſoit que d'en raſſembler une quantité ſuffiſante. Un payſan de Portici en avoit trouvé en creuſant un puits dans ſa maiſon: le prince d'Elbeuf acheta de ce payſan la liberté de faire des fouilles au même endroit. Telle fut la premiere occaſion des découvertes d'*Herculanum*; on a reconnu depuis que cette premiere ouverture étoit juſtement au-deſſus du théâtre de cette ancienne ville. Après quelques jours de travail on découvrit une ſtatue d'Hercule, & enſuite une Cléopatre. Ces premiers ſuccès encouragerent le prince, on continua les excavations avec plus d'ardeur; on trouva bientôt l'architrave ou le deſſus d'une porte en marbre, avec une inſcription & ſept ſtatues grecques, ſemblables à des veſtales.

Quelque temps après on trouva un temple antique, de forme ronde, environné de vingt-quatre colonnes d'albâtre fleuri; l'intérieur étoit orné d'un pareil nombre de colonnes & d'autant de ſtatues de marbre grec.

Le produit de ces recherches devint bientôt aſſez conſidérable pour réveiller l'attention du gouvernement, & l'on forma oppoſition aux travaux du prince d'Elbeuf; depuis ce temps-là, il ne fut preſque plus queſtion de nouvelles découvertes, juſqu'au temps ou don Carlos, devenu roi de Naples, voulut faire bâtir un château à Portici en 1736. Le duc d'Elbeuf céda au roi ſa maiſon & le terrein d'où l'on avoit tiré tant de belles choſes. Le roi fit creuſer à 80 piés de profondeur perpendiculaire, & l'on ne tarda pas à reconnoître une ville entiere qui avoit exiſté à cette profondeur. On retrouva même le lit de la riviere qui traverſoit la ville, & une partie de l'eau qui la formoit.

M. Venuti, célebre antiquaire, dirigeoit alors les excavations; il découvrit le temple de Jupiter, où étoit une ſtatue d'or, & enſuite le théâtre, les inſcriptions qui étoient ſur les principales portes, les fragmens des chevaux de bronze doré & du char auquel ils étoient attelés qui avoient décoré la principale entrée de ce théâtre, une multitude de ſtatues de marbre, de colonnes & de peintures, dont nous allons donner une idée.

Il n'y avoit pas cinquante ouvriers, en 1765, qui y fuſſent occupés depuis le départ du roi pour l'Eſpagne, & on ne laiſſoit pas de faire continuellement des découvertes nouvelles. Les ouvriers font leurs tranchées au haſard, de cinq ou ſix piés de haut, ſur trois ou quatre de largeur. Ils ſont obligés de les étayer enſuite avec de la charpente, ou de réſerver des maſſifs de terre pour ſoutenir la terre toujours prête à s'ébouler.

Quand on a fouillé dans un endroit, on eſt obligé de le remplir enſuite avec la terre que l'on retire du boyau voiſin; on eſt aſſujetti à cette maniere de procéder, par la néceſſité de ménager les édifices de

Refina & de Portici qui font au-deffus de ces fouilles, & cela fait qu'on ne peut avoir qu'imparfaitement les plans de la ville & de fes édifices.

On reconnoît cependant que toutes les rues d'*Herculanum* étoient tirées au cordeau, & avoient de chaque côté des parapets ou trottoirs pour les gens de pié, comme il y en a dans les rues de Londres; elles étoient pavées de laves toutes femblables à celles que jette actuellement le Véfuve; ce qui fuppofe des éruptions bien plus anciennes que celles de l'an 79.

L'édifice le plus confidérable qu'on ait découvert dans les fouilles d'*Herculanum*, eft un bâtiment public où il paroît que fe rendoit la juftice, appelé, fuivant les uns, *forum*, fuivant les autres, *chalcidicum*; c'étoit une cour de 228 piés, dont la forme étoit rectangle, environnée d'un périftile ou portique de 42 colonnes, plus haut de deux piés que le niveau de la cour, pavé de marbre & orné de différentes peintures.

Le portique d'entrée étoit compofé de cinq arcades ornées de ftatues équeftres de marbre, dont deux ont été confervées; ce font les fameufes ftatues des deux Balbus, & l'on a trouvé plufieurs ftatues des familles Nonia & Annia, dans le théâtre & ailleurs.

Dans un enfoncement qui fe voyoit en face de l'entrée, à l'extrémité de l'édifice, au-delà du portique paralelle à celui de l'entrée, il y avoit une efpece de fanctuaire élevé fur trois marches, où étoit la ftatue de l'empereur Vefpafien, & à fes côtés deux autres figures dans des chaifes curules; à droite & à gauche, il y avoit dans le mur deux niches ornées de peintures, avec les ftatues en bronze de Néron & de Germanicus, de 9 piés de haut; il y avoit d'autres figures de marbre & de bronze fur les murs du portique.

Ce forum étoit joint par un portique commun à deux temples moins grands, de forme rectangle, voûtés, ornés intérieurement de colonnes, de peintures à frefque & de quelques infcriptions en bronze; il y avoit un de ces temples de 150 piés de long.

On découvrit auffi en 1750, près de ces mêmes temples, c'eft-à-dire, fous Refina & près du château du roi, un théâtre dont M. Bellicard a donné le plan dans le même ouvrage; les gradins des fpectateurs font difpofés dans une demi-ellipfe qui a 160 piés de diametre, coupée fur fa longueur, & le théâtre étoit un rectangle de 72 piés fur 30, orné d'une façade d'architecture & de belles colonnes de marbre, placées fur le *profcennium*, dans le goût du théâtre de Palladio à Vicence; cependant, comme le théâtre de Marcellus à Rome étoit exactement en demi-cercle, M. Bellicard foupçonne le plan qu'on lui avoit donné, de n'être pas fidele à l'égard de l'ovalité. La falle de ce théâtre avoit vingt-un rangs de gradins, & plus haut une galerie ornée de ftatues de bronze, de colonnes de marbre & de peintures à frefque, qu'on a détachées avant que de reporter la terre dans les fouilles. Une partie des murs étoit revêtue de marbre de Paros; j'ai vu encore en 1765 beaucoup de gradins à découvert, & l'on y travailloit journellement. C'eft-là fans doute le théâtre où l'on étoit affemblé le jour de la grande éruption de l'an 79 qui enfevelit fous les cendres *Herculanum* & *Pompeii*, fuivant Dion Caffius.

Un tombeau que l'on découvrit dans le même temps, étoit décoré extérieurement de piédeftaux d'un bon genre: l'intérieur étoit un caveau de briques, ayant 12 piés fur 9 de large, environné de niches, avec des urnes cinéraires; tout étoit refté en place au point que la brique même pofée fur chaque urne n'étoit pas dérangée, la cendre y avoit cependant pénétré & avoit tout rempli.

Un peu plus loin, en creufant fous la vigne d'un particulier, on a trouvé plufieurs rues bien alignées & des maifons particulieres, dont plufieurs étoient pavées de marbres de différentes couleurs, en compartimens; d'autres de mofaïque faite avec quatre ou cinq efpeces de pierres naturelles; d'autres enfin avec des briques de trois piés de longueur & de fix pouces d'épaiffeur; il y en a de femblables dans un temple découvert à Pouzol, vers 1750. On apperçoit tout autour des chambres une efpece de gradin d'un pié de haut,

où peut-être s'asseyoient les esclaves. Les murs des maisons étoient le plus souvent peints à fresque en compartimens. On y remarque des cercles, des lozanges, des colonnes, des guirlandes, des oiseaux. Ce genre de décoration s'est maintenu en Italie jusqu'à notre temps; on ne voit presque pas de tapisseries dans les appartemens ordinaires, mais beaucoup de peintures à fresque sur les murailles; cela décore les appartemens sans en diminuer la fraîcheur. Les murs des maisons sont souvent ornés de colonnes de briques qui sont engagées d'un tiers de leur diametre, & qui sont enduites d'un ciment blanchi au dehors. J'ai vu la même chose dans le temple de Pompeia; c'est l'*intonacatura* des Italiens, qui se fait avec de la chaux & du marbre pilé.

Les fenêtres, à ce qu'il paroît, étoient ordinairement fermées en bois pendant la nuit & ouvertes pendant le jour; on a trouvé du verre, mais ce n'est qu'à un bien petit nombre de maisons; ce verre étoit fort épais. Il paroît que l'on n'avoit point alors l'art de faire des vitres aussi minces que les nôtres, & aussi facilement qu'on les fait actuellement. Il n'en faut pas être étonné; ce n'est que dans ces derniers temps que ce genre d'agrément est devenu si général; il y avoit à Lyon au commencement de ce siecle, la moitié moins de vitres qu'il n'y en a maintenant, & les fenêtres des ouvriers y sont encore fermées en toiles ou en papiers.

On trouve cependant à *Herculanum* des bouteilles de verre & des gobelets en grand nombre. Ce verre est absolument terne; il a perdu son poli par les accidens qui en ont attaqué & décomposé la surface; il s'en trouve des morceaux qui brillent des couleurs prismatiques les plus vives, parce qu'ils sont écaillés & divisés, sans qu'on s'en apperçoive, en feuillets ou tranches extrêmement minces: or, il est de la nature des lames très-minces de répandre des couleurs différentes, suivant la différence de leur épaisseur, ainsi qu'on le voit par les belles expériences qui sont dans l'optique de Newton; on a remarqué la même chose dans le verre tiré des catacombes de Rome.

Il y avoit aussi à *Herculanum* des fenêtres fermées avec un gypse transparent débité par lames minces, comme la pierre spéculaire qui pouvoit tenir lieu de verre; on s'en sert encore quelquefois.

Le cabinet d'antiques ou le *musæum* de Portici, le plus curieux & le plus riche qu'il y ait en Italie, a été formé depuis 1750, en conséquence des fouilles d'*Herculanum*, de Pompeii & de Stabia; il est placé dans les entresols d'un bâtiment extérieur qui tient au palais du roi, du côté de Naples, sous la garde de M. Filippo Cartoni; un jeune homme très-peu instruit le fait voir aux étrangers, mais on ne reçoit de lui aucune lumiere; & comme il est défendu de rien écrire sur le lieu, l'on ne peut en avoir la description que d'une maniere assez imparfaite, jusqu'à ce qu'elle ait été publiée dans le pays.

La description de tous ces monumens & de leurs usages, & l'explication des peintures & des statues, méritoient bien d'occuper les antiquaires les plus habiles. Dès qu'on eut commencé de former ce *musæum*, vers 1750 ou 1755, M. le marquis Tanucci créa une académie de Belles-Lettres qui devoit s'y appliquer: elle s'assembloit dans son appartement à la secrétairerie tous les quinze jours, & l'on travailloit de concert avec lui. Nous avons déja sept volumes de leur travail, dont le premier contient un catalogue de 738 tableaux, de 350 statues, de 1647 vases ou meubles remarquables, sans y comprendre les lampes, candélabres & trépieds, qui sont comptés séparément. Ce volume parut en 1755; les six autres sont les gravures & les explications des principales peintures.

Cette belle collection a été gravée par ordre & aux fraix du roi, qui a fait déja des présens de la moitié de l'édition. J'ai vu offrir jusqu'à cinquante sequins du volume, par des gens riches qui n'étoient pas à portée de l'avoir autrement qu'à prix d'argent. Mais le roi a voulu se réserver le privilege de donner seul cette marque de distinction aux gens de lettres ou aux personnes en place. Cependant s'étant rendu aux sollicitations des curieux,

il vient de donner ordre de vendre les exemplaires qui en reftent encore.

On voit, dans la cour de ce cabinet unique, un grand banc de pierre en demi-cercle de quinze à dix-huit piés de diametre, qu'on croit avoir été placé dans le lieu de la fépulture des prêtres. Il y a auffi dans la cour, dans l'efcalier & dans les appartemens, plufieurs ftatues de marbre, qui fans être du premier ordre, comme celles des Nonius, ont cependant de la beauté : les têtes font ordinairement médiocres, mais les draperies font travaillées avec délicateffe & avec goût. On y remarque fur-tout une grande figure de femme d'un âge avancé, érigée par les décurions d'*Herculanum*, à l'honneur de Ciria, mere de Balbus, qui étoit le protecteur de leur ville & femme de Balbus le pere : cette ftatue a fix piés de haut ; elle eft voilée & drapée de grande maniere : on y a trouvé l'infcription qui marque ce qu'elle étoit.

Douze ftatues de femmes drapées, entre lefquelles on voit une veftale admirable.

Deux figures mutilées d'hommes affis : elles font de grandeur un peu coloffale.

Une figure debout, plus grande que nature, qu'on dit repréfenter un conful romain : la draperie en eft de la plus grande maniere, & indique parfaitement le nud.

Les ftatues de bronze font en fi grand nombre dans ce cabinet, que tout le refte de l'Europe auroit peine peut-être à en fournir autant, & elles font belles en général. On y remarque fur-tout un mercure affis, de grandeur naturelle, la plus belle de toutes les ftatues de bronze qu'on y a trouvées ; un jupiter, plus grand que nature ; un faune qui dort, grande figure en bronze ; un mercure ; deux lutteurs, dont l'un eft dans la pofture d'un aggreffeur, & l'autre fur la défenfive, & qui font très-beaux ; un faune ivre, placé fur une outre de vin, de fept à huit piés de haut. On en a trouvé douze pareilles dans le théâtre ; deux figures nues, d'un tiers plus grandes que nature : on prétend que l'une repréfente Jupiter. Cette ftatue a eu la tête & le corps applatis fous le poids des laves. Quoique cet accident l'ait endommagée beaucoup, on y reconnoît toujours de grandes beautés : les cuiffes & les jambes font bien confervées & fort belles.

Deux confuls romains, dont l'un avoit vraifemblablement les yeux d'un autre métal, ainfi qu'il eft aifé de s'en appercevoir par les trous qui reftent, & où il y a tout lieu de croire qu'ils étoient incruftés. On ne trouve dans l'antiquité que trop d'exemples de ce mauvais ufage : & la plupart de ces ftatues ont fouvent des yeux d'argent qui font un contrafte défagréable, avec le fond prefque noir.

Cinq ftatues de danfeufes, plus petites que nature ; trois femmes drapées ; plufieurs buftes, repréfentant des philofophes & d'autres hommes illuftres ; quelques fragmens d'une ftatue équeftre de bronze, qui fait préfumer que ce devoit être un bel ouvrage, à en juger par la tête du cheval, & par les jambes de l'homme, qui fubfiftent encore.

Tous ces morceaux, tant en marbre qu'en bronze, fe diftinguent par une compofition d'un grand ftyle, un excellent caractere de deffin, & une belle exécution.

Nous aurons bientôt occafion de remarquer que les peintures ne font pas de la même beauté.

Tous les appartemens du cabinet dont nous parlons, font pavés de mofaïque ancienne d'*Herculanum* : on les tranfporte par morceaux de quatre à cinq piés. La derniere piece du cabinet contient les morceaux, dont les fujets ou l'exécution ont mérité d'être diftingués. J'y ai remarqué une figure qui tient un tambour de bafque ; une autre qui joue de deux flûtes à la fois, & une troifieme tenant des crotales. On y voit, des figures à cheval fans étriers & fans felles, une fimple toile couvre le cheval, & elle ne tient que par une fangle & un poitrail.

Ces appartemens font garnis de beaux vafes d'argent & de bronze, avec des urnes fépulcrales, & des vafes de terre étrufques, femblables à ceux qu'on voit à Rome dans la bibliotheque du Vatican, & ailleurs.

On y remarque un autel de bronze, une chaife pliante, *fella curulis*, dont les piés font faits en forme d'S ; le *lectifternium*, ou lit de parade confacré aux dieux, &

beaucoup d'inſtrumens qui ſervoient aux ſacrifices.

Les armoires vitrées, dont ces ſalles ſont garnies, contiennent un grand nombre de petits dieux lares ; quelques figures panthées ou polythées, qui ſembloient les attributs de pluſieurs divinités. La variété de ces attributs dépendoit de la dévotion des perſonnes qui les faiſoient faire, pour exprimer dans un ſeul objet toutes les divinités ſous la protection deſquelles elles ſe mettoient. Ces petits dieux ſont tous de bronze, & pluſieurs ſont d'un très-bon goût.

Des trépieds du plus beau travail ; un ſur-tout, dont la cuvette eſt portée par trois ſphynx aîlés, très-bien faits ; un autre, qui eſt auſſi de bronze, & ſoutenu par trois ſatyres ou eſpeces de priapes, dont les caracteres des têtes ſont admirables, & les attitudes pleines d'expreſſion. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que chacun de ces priapes n'a qu'une oreille, une jambe & un pié, & chaque cuiſſe prend naiſſance au milieu du bas ventre.

Il y avoit auſſi dans une armoire un recueil de priapes d'une très-belle conſervation: ils ſont de bronze; les uns de grandeur naturelle, les autres plus petits. Ces priapes ne ſont point, comme les précédens, les ſimulacres du dieu de ce nom, mais de ſimples repréſentations de ce qui caractériſe ce dieu. La plûpart ont deux cuiſſes & deux pieds de lion ou d'autre animal, qui prennent leur naiſſance vers les teſticules: ils ont quelquefois des aîles, & en ſont enjolivés de pluſieurs ſonnettes ou grelots: on peut les ſuſpendre comme des luſtres; & pour peu qu'on les touche, ils forment un petit carillon. Indépendamment de ces priapes, qui ſont en très-grand nombre, il y en a une infinité de très-petits, qui n'ont pas plus de ſix à huit lignes de long. On prétend que les femmes portoient ces derniers ſur elles, dans l'eſpérance de devenir fécondes.

J'ai vu un manche d'aſperſoir qui a la figure d'un priape : peut-être penſoit-on qu'un meuble de jardinage pouvoit porter le caractere du dieu qui préſidoit aux jardins : un petit cadran dont le ſtyle étoit de même forme.

Au reſte, les villes de la Campanie, Capoue & Baies, étoient regardées, plus que tout autre endroit de l'Italie, comme des lieux de volupté & de licence. Vénus étoit ſpécialement honorée à *Herculanum* ; & l'on trouve les attributs de ce culte obſcene ſur beaucoup de lampes de bronze, où l'imagination s'eſt épuiſée dans les formes les plus bizarres ; mais on ne les a point expoſées dans le cabinet de Portici. Les lampes de terre cuite, ſont en général plus modeſtes.

On voit auſſi dans ce cabinet des inſtrumens d'agriculture ; les ſonnettes qu'on attachoit au col des beſtiaux ; les inſtrumens de différens arts, comme les pieces pour figurer la pâte des gâteaux ; les inſtrumens de bronze qui portent les lettres dont on marquoit les briques. Ils auroient bien dû, ce me ſemble, faire inventer l'imprimerie, car pluſieurs de ces lettres aſſemblées, n'auroient-elles pas imprimé leur couleur ſur du papier, ſur de la toile, comme elles imprimoient leur forme ſur de la pâte ?

Des plumes de bois, des écritoires de forme cylindrique, avec de l'encre dedans; des tablettes, ſur leſquelles on étendoit la cire ; des inſtrumens pour unir la cire ; des poinçons ou ſtyles pour écrire ; des grattoirs pour effacer l'écriture ; & un étui de bronze, qui renfermoit des ſtyles.

Tous les inſtrumens de ménage, toute la batterie de cuiſine, tous les uſtenſiles domeſtiques, ſe retrouvent dans ce *muſæum* : on y eût trouvé de quoi monter une maiſon complette, à cet antiquaire paſſionné, qui ne vouloit être éclairé que par les lampes ſépulcrales antiques, & qui, au lieu de dire une piece de deux ſols, diſoit toujours un ſeſterce.

Des lanternes, des candélabres, ſur leſquels on mettoit des lampes, qui ont juſqu'à cinq piés de haut, dont les ornemens ſont d'un bon genre.

Des fourneaux portatifs en bronze, d'une forme aſſez ingénieuſe, qui ſervoient à chauffer de l'eau dans un vaſe, & des choſes ſolides ſur un gril ; d'autres pour chauffer de l'eau, en mettant le feu dans le milieu ; un vaſe ou eſpece de marmite de bronze à double fond, avec trois petites cheminées : il paroît qu'on y mettoit du feu.

Des tasses & des soucoupes en argent, comme celles de nos tasses à café, dont la forme & la ciselure sont de la plus grande beauté; des aiguieres plus commodes que les nôtres, en ce que l'orifice étoit porté sur le côté, & l'anse placée au-dessous de la partie la plus pesante, pour qu'elle fût en équilibre, quoique pleine; des pincettes à main pour prendre le charbon.

Des instrumens en forme de cuillers quadruples, propres à faire cuire quatre œufs à la fois séparément; grand nombre de coquilles de cuivre avec des manches, pour faire cuire la pâtisserie. Un gril de fer pour la cuisine. J'y ai vu beaucoup de cuillers, mais aucun meuble, ce me semble, qui approchât de nos fourchettes.

Des marmites, dont les deux anses se rabaissent & se collent sur les côtés, pour occuper moins de place; des vases, dont les anses sont en forme de serpens entrelacés; d'autres vases, ayant des anses doubles de chaque côté. Des passoires ou especes de cribles comme les nôtres, en argent & d'un travail admirable; un mortier à piler du sel, d'une forme applatie, avec un trou pour faire tomber le sel; des bassins, dans la forme de nos corbeilles à fruit.

Un bassin de bronze, incrusté d'argent; beaucoup de vases dorés & de batterie de cuisine argentée; il n'y en a point d'étamée. Cet art utile d'appliquer l'étain sur le cuivre, manquoit aux Romains; aussi leur batterie de cuisine étoit-elle toujours d'un métal composé, comme notre bronze, & non pas de cuivre pur, métal trop facile à dissoudre & qui se change trop vîte en verd-de-gris.

Les denrées même s'y trouvent encore en nature: on y a trouvé des œufs très-bien conservés; une tourte d'environ un pié de diametre, dans sa tourtiere au-dedans du four. J'y ai vu du froment dont les grains sont entiers, quoique noirs & charbonneux; des fêves, des noix qui ont encore leur couleur naturelle, mais qui ne sont au-dedans que du charbon; des petits pains ronds, qui n'étoient pas encore cuits; d'autres déja cuits, quoique moisis, & à demi brûlés: ils ne sont point méconnoissables, leur forme est entiere; on y voit même les lettres dont on les marquoit: il y en a un de neuf pouces de diametre, sur quatre d'épaisseur, où sont écrits ces mots: *Segilo e granii. E. Cicere.* Des amandes, des figues, des dattes, de l'huile desséchée, & dont il ne reste que la partie résineuse; du vin même, qui est à sec, & réduit en une matiere concrete & noirâtre. On sait que les vins des anciens étoient épais & déposoient beaucoup; & l'on en peut juger sur-tout par celui-là. L'on en est assuré, parce qu'on a trouvé des caves revêtues de marbre, avec les bouteilles rangées sur des gradins.

Les verres & les bouteilles y étoient une chose fort commune, de même que les lacrymatoires, petites fioles, qui étoient supposées renfermer les larmes répandues sur les tombeaux: il y en a même où l'on voit des figures empreintes.

Des pots de terre, assemblés en forme de panier, à porter deux bouteilles de vin; des assiettes de terre, absolument plates, pour mettre les gâteaux; des tuiles d'une forme très-commode, pour border le faîte des maisons; elles finissent par un rebord, avec un trou pour l'écoulement des eaux; des lampes de terre cuite, ornées de bas-reliefs; une lampe à deux meches, qui paroît avoir été suspendue en l'air par le moyen de quatre chaînes attachées aux aîles de deux aigles qu'on voit sur les côtés, & dont l'anse est en forme de tête de cheval.

Tout ce qui est nécessaire pour la toilette & pour l'ajustement se retrouve dans ce cabinet d'antiques: un brasselet d'or, formé de deux demi-cercles, qui s'attachoient avec des petits cordonets d'or; on y voit deux têtes, fort bien ciselées; des bagues, des boucles d'oreilles, des ciseaux, aiguilles, dés à coudre; une cassette, contenant tout ce qui étoit nécessaire pour les travaux des femmes; des cure-oreilles, des peignes, des ornemens de la jeunesse, appelés *bullæ*, en forme de cœur; des boucles de cheveux en bronze, évidées avec légéreté & frisées avec goût; des galons d'or, tressés sans soie; des pots de rouge, en crystal de roche, semblables à ceux des toilettes des Françoises, avec le vermillon *fucus*, qui y est encore dans son entier; des vases pour les parfums; des frottoirs pour la peau, *strigili*, qu'on employoit dans

les bains. On a trouvé les bains eux-mêmes, avec l'aſſortiment de tous les uſtenſiles qu'on y employoit.

Des couleurs brutes pour peindre, très-bien conſervées, ſur-tout de la laque, de l'encre jaune & de très-beau bleu.

De petites balances à deux baſſins, mais dont les bras ſont diviſés en deux parties; un petit poids, qu'on y faiſoit couler, ſuppléoit, à-peu-près comme dans nos romaines, au grand nombre de petits poids, ou de ſubdiviſions dont on ſe ſert dans le commerce. Ces balances ſont ſuſpendues à une ſimple boucle: elles n'ont point d'aiguilles ni de languettes pour indiquer les petits trébuchemens; cependant j'ai vu ailleurs des balances antiques où il y avoit une languette.

Des inſtrumens de muſique; *tibiæ*, les flûtes faites d'os; les *crotali*, ou petites pieces rondes de cuivre qu'on frappoit l'une contre l'autre; & le *ſiſtrum*, inſtrument en fer à cheval, traverſé de pluſieurs tringles de métal, que l'on frappoit avec un archet: la flûte à ſept tuyaux, le tambour de baſque, les tymbales & les jeux de dés, ne ſe voient que dans les peintures.

Des inſtrumens de chirurgie, comme des ſondes; & même un étui complet, où tous les inſtrumens ont des manches de bronze avec des ornemens de fort bon goût.

Des caſques, des boucliers, & toutes ſortes d'armes offenſives & défenſives, des verroux, des ſerrures, des clefs, des marteaux; des clous qui paroiſſent faits au marteau; & d'autres qui ont été formés dans une eſpece de filiere: je parle de ceux de cuivre, car pour ceux de fer, je n'ai pas pu en diſtinguer la forme. En général tous les inſtrumens de fer ſont rongés par la rouille, défigurés, réduits en ſcories, bourſoufflés & méconnoiſſables. Voilà pourquoi l'on n'y a trouvé preſque d'autre meuble en fer bien conſervé, que le gril de fer dont j'ai parlé. On trouva une maiſon dont la porte d'entrée étoit fermée d'une grille de fer; mais elle s'en alla en morceaux quand on voulut la toucher. J'ai remarqué encore des hameçons, des filets de pêcheurs & d'oiſeleurs, noircis par le feu, mais dont la forme eſt entiere.

Des urnes de terre, diviſées intérieurement par loges: on croit qu'elles ſervoient pour renfermer les loirs, *glires*, que l'on élevoit, & qui formoient un objet de luxe chez les anciens, par un de ces uſages bizarres, dont on trouve à peine quelque prétexte, malgré leur univerſalité: tel eſt parmi nous l'uſage du tabac, auquel il ſemble qu'on ne puiſſe attacher ni agrément ni utilité.

Un petit cadran ſolaire, tracé ſur une piece d'argent en forme de jambon: la queue de l'animal y ſert de ſtyle: on l'a gravé dans le troiſieme tome des *antichità di Ercolano*, *page 337*.

Il s'y eſt rencontré une meſure du pied romain, dont M. Bonpiede, ingénieur du port, m'a fait voir une copie exacte, il a dix pouces onze lignes & demie: cela peut contribuer à décider la queſtion de la longueur de l'ancien pied, que M. de la Condamine avoit déja trouvé de dix pouces onze lignes, par la comparaiſon de pluſieurs monumens romains.

On a trouvé beaucoup de médailles, dont quelques-unes ſont curieuſes: telles que les médailles de Vitellius, qui ſont rares dans tous les cabinets; un triomphe de Titus; une médaille de Veſpaſien, frappée à l'occaſion de la priſe de Jéruſalem, *Judæa capta*. J'y ai vu un médaillon d'Auguſte en or, de quatorze lignes de diametre, qui peſe plus d'une once: morceau unique pour les antiquaires; mais c'eſt le ſeul de cette importance qui ait été trouvé à *Herculanum*.

Des ſceaux ou cachets; des anneaux de fer, d'or, d'argent, montés & non montés; des cornalines; des ſardoines; pluſieurs pierres précieuſes, montées en or, mais groſſiérement. On m'en fit voir une que le roi d'Eſpagne avoit fait remonter, & qu'il portoit depuis ſept ans, mais qu'il a remis au cabinet de Portici, en partant pour l'Eſpagne, afin de faire voir qu'il vouloit conſerver au royaume de Naples, tout ce qu'on avoit trouvé à *Herculanum*, ſans exception.

Les pierres gravées ſe ſont trouvées en grand nombre, & la plupart d'une grande beauté. On en a tiré auſſi pluſieurs meubles de cryſtal de roche, qui prouve que ce travail étoit très-perfectionné dans ce

pays-là

pays-là : il y a des flacons de cette matiere, dont l'ouverture est si étroite, que le travail en a dû être fort difficile.

On garde, dans le même cabinet, huit petits tableaux sur pierre, représentant huit muses : ils ne sont pas mieux peints que de bonnes peintures chinoises ; mais il y a une de ces muses remarquable, en ce qu'elle a à côté d'elle un *scrinium*, boîte que l'on avoit regardée jusqu'à présent, comme destinée à mettre des livres. Ce tableau leve toute incertitude à ce sujet : on apperçoit très-distinctement dans le *scrinium*, des livres roulés avec leurs étiquettes, qui sont de petites bandes de papier qui débordent ; ce que l'on n'avoit encore trouvé dans aucun monument.

Les livres, ou plutôt les manuscrits trouvés à *Herculanum*, sont d'une grande espérance pour les gens de lettres, quoiqu'on n'en ait fait jusqu'à présent que peu d'usage. Ces livres ne sont point en parchemin, ainsi qu'on l'a publié en France : on a cru d'abord qu'ils étoient d'ancien papier d'Egypte ; mais on s'est apperçu depuis qu'ils n'étoient que sur des feuilles de cannes de jonc, collées les unes à côté des autres, & roulées dans le sens opposé à celui dont on les lisoit. Ils ne sont tous écrits que d'un côté, & disposés par petites colonnes, qui ne sont guere plus hautes que les pages de nos *in*-12 : ils étoient rangés les uns sur les autres dans une armoire en marqueterie, dont on voit encore les fragmens. Lorsqu'on mit la main sur ces livres, tous ceux qui n'avoient point été saisis par la chaleur des cendres du Vésuve, étoient pourris par l'effet de l'humidité, & ils tomberent comme des toiles d'araignées, aussi-tôt qu'ils furent frappés de l'air ; ceux au contraire qui, par l'impression de la chaleur de ces cendres, s'étoient réduits en charbon, étoient les seuls qui se fussent conservés, parce qu'ils avoient résisté à l'humidité.

Ces feuilles roulées & converties en charbon, ne ressemblent ordinairemenr qu'à un bâton brûlé, de deux pouces de diametre, sur huit à dix pouces de longueur : quand on veut le dérouler ou enlever les couches de ce charbon, il se casse & se réduit en poussiere ; mais en y mettant beaucoup de temps & de patience, on est parvenu à lever les lettres les unes après les autres, & à les copier en entier. Le P. Antonio Piaggi, religieux Somasque, a été l'inventeur de cette espece d'art, & il a fait un éleve nommé *Vicenzio Merli*, qui s'en occupe actuellement, mais avec peu d'assiduité & peu d'ardeur : voici à-peu-près leur procédé.

On a un chassis assujetti sur une table, dans le bas duquel le livre est porté sur des rubans, par les deux extrémités du morceau de bois sur lequel il est roulé : on fait descendre de dessus un cylindre, qui est au haut du chassis, de soies crues d'une très-grande finesse, & rangées comme une chaîne fort claire, dont on étend sur la table une longueur pareille à la partie de la feuille qu'on veut dérouler ; on fait tenir le commencement de cette feuille à la partie de la chaîne qui ne pose pas sur la table, & qui est la plus proche de cette même feuille. On se sert à cet effet de petites particules de gomme en feuille ou par écailles, qu'on applique derriere avec un pinceau, à l'aide d'un peu d'eau ou de la simple salive, observant de ne les mouiller que dans l'instant qu'on les applique. La feuille du livre s'adapte sur le champ à ces particules, de la même maniere qu'une feuille d'or se fixe sur le mordant du doreur : le commencement de la feuille du livre étant ainsi hapé par la soie & par la gomme qui y sont adhérentes, on tourne très-doucement le cylindre qui est au haut du chassis, auquel les fils de soie sont attachés, & à cause de la grande fragilité de la feuille, on aide en même temps le livre, par en-bas, à tourner ; par ce moyen on enleve insensiblement la partie de la feuille qui est fortifiée, & l'on force le reste de la chaîne, qui est couché sur la table, à se relever & à se joindre, à mesure que le livre tourne, à la partie de la feuille qui reste à dérouler. On les fixe ensuite avec des particules de gomme, en suivant le même procédé. Lorsqu'il ne reste plus rien de la chaîne sur la table, & qu'elle a été toute appliquée à la feuille du livre, on coupe cette même feuille, & on la colle sur une planche. L'écriture y est si foiblement marquée, qu'il est difficile de

la lire au grand jour, mais on y réuſſit en la mettant à l'ombre ou à un jour plus doux; alors on la lit comme on liroit un imprimé, qui après avoir été noirci au feu, conſerveroit encore la trace des caracteres dont il étoit empreint. Les fils de ſoie ſont ici d'autant mieux imaginés, que préſentant une ſurface à la feuille, ils la ſoutiennent par-tout également, rempliſſent les parties mutilées, & empêchent que la feuille ne ſe déchire dans ſes endroits, qui étant les plus foibles, ſeroient les premiers à céder. Cette opération exige beaucoup de légéreté dans la main. On n'y travaille que les fenêtres fermées, car le moindre vent pourroit enlever ou rompre la feuille qu'on développe, & faire perdre en un inſtant le fruit de toutes les peines qu'on auroit priſes.

On a développé ainſi quatre manuſcrits grecs, dont le premier traite de la philoſophie d'Epicure; le ſecond eſt un ouvrage de morale; le troiſieme un poëme ſur la muſique; le quatrieme un livre de rhétorique. Auſſi-tôt qu'on avoit enlevé une page, on la copioit & on l'envoyoit au chanoine Mazocchi, pour la traduire en italien. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on employât à ce travail beaucoup de perſonnes. Le P. Piaggi n'eſt plus en état de s'en occuper, étant eſtropié, & ſon éleve paroît n'y prendre pas aſſez d'intérêt: il ſe plaint de ce qu'on ne lui donne que ſix ducats par mois, & il y travaille très-peu. Peut-être ſeroit-il auſſi beaucoup plus utile de ne développer que le commencement de chaque manuſcrit & de l'interrompre quand on voit que le ſujet ne peut rien nous apprendre d'intéreſſant.

Sans cela, il y a tout lieu de croire, que de très-longtemps on ne verra paroître au jour ces ouvrages précieux, & parmi leſquels on ne doit pas déſeſpérer de recouvrer quelques-uns de ceux qu'on avoit cru perdus pour la république des Lettres.

Ce ſeroit une époque bien mémorable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, ſi l'on y rencontroit les ouvrages complets de Diodore de Sicile, de Polybe, de Salluſte, de Tite-Live, de Tacite, les ſix derniers mois des faſtes d'Ovide, & les vingt livres de la guerre de Germanie, que Pline commença dans le temps qu'il ſervoit dans ces pays.

La collection des peintures antiques tirées d'*Herculanum*, eſt auſſi dépoſée près du château de Portici. On les conſerve dans pluſieurs chambres, mais ſous verre, avec le plus grand ſoin, & le roi d'Eſpagne n'a jamais voulu qu'on en diſperſât la moindre partie: on aſſure qu'il en avoit refuſé même au roi ſon pere.

Ces peintures étoient ſur des murailles que l'on a ſciées à une certaine épaiſſeur: on les a enſuite aſſujetties avec tout le ſoin poſſible, en les ſcellant ſur des chaſſis de parquet, comme autrefois on enleva les ouvrages de Damophile & de Géorgaze, peintres & ſculpteurs célebres, qui avoient décoré le temple de Cérès à Rome, lorſqu'on voulut réparer & recrépir de nouveau les murs de cet édifice. La fraîcheur des peintures d'*Herculanum*, qui s'étoit conſervée pendant plus de 1600 ans dans l'humidité de la terre, ſe perdit bientôt à l'air par le deſſéchement qu'elles éprouverent, & il ſe forma deſſus une pouſſiere farineuſe, qui en peu de temps en eût fait perdre les couleurs. Un Sicilien nommé *Moriconi*, qui excelloit dans l'art des vernis, fut chargé d'en appliquer un pour conſerver le coloris. Cela a produit l'effet qu'on en attendoit, mais ce vernis a occaſionné la ruine de pluſieurs tableaux; car il fait tomber la couleur par écaille, & il y en a qui ne ſont pas préſentement reconnoiſſables, tant ils ſont mutilés. Cela ne paroîtra pas ſurpenant, lorſqu'on fera attention que la chaleur des cendres du Véſuve a dû conſumer les gommes qui en lioient les couleurs. Si l'on eût employé à ce travail des perſonnes plus intelligentes, elles auroient tenté de donner du corps aux couleurs, en collant les tableaux avant de les vernir; c'eût été le ſeul moyen de les conſerver & de rendre en même temps à leur coloris ſon ancienne fraîcheur.

Les plus grands morceaux de cette collection ſont les moins nombreux, & n'ont guere plus de cinq piés de haut: les autres ſont la plupart comme nos petits tableaux de chevalet; pluſieurs ont été trouvés entiers; il y en a cependant quelques-uns de mutilés; mais il eſt éton-

nant qu'il n'y en ait pas davantage, soit à cause des diverses éruptions du Vésuve, qui ont dû les endommager, soit à cause de l'humidité, occasionnée par les eaux, qui ont filtré au travers des terres & des cendres dont on a trouvé les maisons remplies.

Tous ces tableaux sont peints en détrempe, ainsi qu'il est aisé de s'en appercevoir, sur-tout dans ceux qui ont été mutilés; la couleur qui s'en est enlevée par écailles, n'a laissé qu'une impression verte, jaune ou rouge, qu'on avoit étendue auparavant sur l'enduit qui recouvroit la muraille. Il n'en seroit pas de même si ces morceaux eussent été peints à fresque; car cette peinture qui ne s'arrête pas à la superficie, mais qui pénetre l'enduit de chaux & de sable, sur lequel on l'applique, n'auroit pu se détacher qu'avec l'enduit même. De plus, on sait que la fresque des anciens, ainsi que la nôtre, n'admettoit pas certaines couleurs assez actives pour pénétrer l'enduit; au lieu que la détrempe les admet toutes indistinctement. Les tableaux d'*Herculanum* sont dans ce dernier cas: on y reconnoît, sans exception, toutes sortes de couleurs, même celles qu'exclut la fresque. Enfin l'on a reconnu, jusques dans les morceaux les mieux conservés, lorsqu'on les a sciés & enlevés de dessus les murailles, qu'ils n'étoient tous peints qu'en détrempe. Cette observation détruit le systême de ceux qui ont prétendu que les anciens n'avoient pas, comme nous, le secours de toutes les couleurs, & qu'ils n'employoient les peintures à fresque, que pour décorer leurs murailles & leurs voûtes.

Cette immense collection de peintures, qui s'accroît tous les jours, & qui nous met sous les yeux les productions des anciens peintres dans tous les genres, prouve que les artistes du premier ordre, étoient aussi rares chez eux que parmi nous: dans la description des peintures qui est imprimée, on en exalte un grand nombre qui sont au-dessous du médiocre. Nous nous bornerons ici aux ouvrages d'un mérite distingué, ou qui, sans être bien remarquables du côté de l'art, auront du moins quelques singularités capables de fixer les regards des curieux. Commençons par les tableaux dont les figures sont de grandeur naturelle, ou qui en approchent.

Un des tableaux, les plus grands & les plus beaux que l'on ait tiré des fouilles d'*Herculanum*, représente Thésée, vainqueur du Minotaure en Crete. Ce tableau est de forme cintrée: il a été enlevé de l'une des deux niches qui étoient dans le bâtiment que l'on a prétendu être le Forum ou Chalcidique dont nous avons parlé. Thésée y est vu de face: il est debout, nud, & de taille gigantesque, relativement aux autres figures. Son manteau, jeté négligemment sur l'épaule gauche, repasse sur le bras du même côté: il tient sa massue levée de la main gauche: à l'un des doigts de cette main il a un anneau. Trois jeunes Athéniens lui rendent leurs actions de graces; l'un lui baise une main; l'autre lui prend le bras du côté de sa massue; & le troisieme, prosterné à ses piés, lui embrasse une jambe. Une jeune fille se joint à eux; & portant la main sur la massue du vainqueur, semble lui témoigner sa reconnoissance: on croit qu'elle sort du labyrinthe, ainsi qu'une autre personne, dont on ne découvre qu'une partie de la tête, le surplus étant effacé. Le Minotaure est renversé aux piés de Thésée, sous la figure d'un homme à tête de taureau, qui porte une main à l'une de ses cornes: il a l'estomac & l'une de ses épaules déchirés par les coups qu'il a reçus. C'est la premiere fois qu'on le voit sous cette forme: les médailles antiques ne nous fournissent aucun exemple. La déesse, protectrice du héros, est assise sur un nuage dans le haut du tableau, on la découvre jusqu'à la tête: elle est appuyée d'une main sur le nuage, & tient de l'autre son arc & une fleche. Le côté où est la porte du labyrinthe est très-mutilé.

On prétend que lorsque ce morceau a été découvert, les couleurs en étoient bien plus vives qu'à présent. On les trouve cependant encore belles, quoiqu'un peu éteintes: la figure de Thésée est noblement composée, elle a cependant quelque chose de froid; mais les trois jeunes gens sont remués avec beaucoup plus de chaleur; les mouvemens en sont pleins d'expressions: celui qui embrasse la jambe du vainqueur,

ſurpaſſe en cette partie les deux autres. Cet ouvrage eſt en général correct de deſſin, d'une grande maniere, mais il y regne peu d'entelligence du clair-obſcur. Le mouvement du manteau du jeune homme qui baiſe la main de Théſée, n'eſt ni heureux, ni dans le ſtyle des autres draperies du même tableau.

Un autre tableau de forme cintrée, a été trouvé dans la ſeconde niche du *Forum* dont on a parlé ci-deſſus; les figures en ſont à-peu-près grandes comme nature. Le ſujet eſt incertain, & a donné lieu à bien des conjectures. Tous les perſonnages qui y ſont repréſentés ont rapport à un enfant, qu'on préſume, avec aſſez de vraiſemblance, être Télephe, fils d'Hercule; cet enfant eſt allaité par une chevre, qui lui leche la cuiſſe en levant une jambe par derriere pour le laiſſer tetter avec plus de facilité. Une divinité ailée & couronnée de lauriers, tient d'une main des épis de bled, & de l'autre indique l'enfant en le regardant. Hercule debout & appuyé ſur ſa maſſue, a les yeux fixés ſur lui. La déeſſe Flore eſt aſſiſe vis-à-vis d'Hercule, & a derriere elle le dieu Pan; aux deux côtés d'Hercule, il y a un lion & un aigle, qui ne contribuent pas peu à jeter de l'obſcurité ſur ce ſujet. La compoſition de ce tableau eſt bien liée, & les attitudes en ſont expreſſives; la Flore eſt drapée d'une bonne méthode, mais tous les airs de têtes ne ſont pas aſſez variés. Le caractere de deſſin, dans le total de l'ouvrage, eſt très-médiocre; l'enfant eſt très-incorrect, & les animaux ſont mal rendus.

Achille, à qui le centaure Chiron enſeigne à jouer de la lyre, eſt encore un beau tableau. Quoique la figure du centaure ne ſoit pas bien deſſinée, & qu'elle n'intéreſſe par d'elle-même, cependant le haut de cette figure ſe groupe au mieux avec celle d'Achille, qui eſt dans une attitude noble. Les contours de ce dernier ſont coulans, le deſſin en eſt d'un beau caractere; il eſt même peint avec légéreté, & l'on y admire une belle dégradation de tons dans les paſſages des ombres à la lumiere.

Un tableau de diverſes figures repréſentant une jeune fille, ayant une main appuyée ſur l'épaule d'un jeune homme, & de l'autre lui ſerrant le bras comme par un mouvement d'affection. Ce jeune homme eſt entiérement vêtu; il eſt aſſis, la tête appuyée ſur ſa main, dans l'attitude d'une perſonne penſive, ou qui fait attention à ce que lui lit un autre jeune homme, qui eſt aſſis vis-à-vis de lui. Ce dernier eſt nud juſqu'à la ceinture, il tient d'une main un papier, & de l'autre ſemble indiquer celui dont nous avons parlé le premier à qui il lit ce papier. Deux femmes & un vieillard qui les écoute, ſont dans des attitudes d'étonnement. On croit que ce ſujet eſt Oreſte reconnu, & tel qu'Euripide le repréſente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride; le jeune homme penſif eſt Oreſte; la jeune fille qui ſemble le ſerrer de ſes mains, eſt Iphigénie; celui qui lit eſt Pilade. L'ordonnance en eſt belle, les têtes en ſont très-expreſſives, & les figures drapées d'un bon ſtyle. On y trouve même un aſſez bon effet de lumiere; mais ce tableau laiſſe beaucoup à deſirer du côté du deſſin & du coloris, le dos de l'homme à mi-nud qui lit, peche plus que tout le reſte de l'ouvrage dans ces deux parties de l'art, étant très-incorrect & d'un ton de brique déſagréable. Ce morceau a ſouffert dans le bas, mais aux endroits les moins eſſentiels.

Un autre tableau repréſente, à ce que l'on prétend, Oreſte & Pilade enchaînés & conduits par un ſoldat du roi Toante devant la ſtatue de Diane, qui eſt ſur un autel, où l'on voit une patere & un préféricule; Iphigénie eſt debout de l'autre côté de la table, & les voit arriver; elle a derriere elle deux de ſes ſuivantes, dont l'une porte, dans un baſſin, une lampe, & l'autre ſe baiſſe pour avoir le coffre qui contient ſans doute les inſtrumens du ſacrifice. Les deux figures d'Oreſte & de Pilade qui ſont preſque nuds, ſont très-bien compoſées, & d'un deſſin pur; mais elles ſont iſolées, & la compoſition générale n'eſt point du tout liée.

Un petit tableau repréſentant un faune qui careſſe une bacchante renverſée; elle tend un bras qui paſſe ſur la tête du faune, comme ſi elle vouloit ſe retenir à ſes cheveux. Elle eſt preſque entiérement nue, elle n'a qu'une cuiſſe couverte d'une draperie rouge. On voit près d'elle ſa cym-

bale & ſon tyrſe, dont l'extrémité finit par une touffe de lierre, & auquel pend un ruban de la même couleur que ſa draperie. Ce grouppe eſt chaudement compoſé, & les figures ont beaucoup d'expreſſion.

Un petit tableau de deux jeunes filles qui ſe donnent les mains en danſant. Le mouvement de leur bras eſt bien varié, & les graces du coude y ſont obſervées; mais les draperies y ſont aſſommées par la confuſion des plis.

Un autre petit tableau d'une danſeuſe ſeule; elle eſt nue juſqu'à la ceinture & tient ſa draperie. L'attitude en eſt gracieuſe, les mouvemens en ſont bien contraſtés; on trouve dans ſes mains, dont les petits doigts ſont écartés, des gentilleſſes qu'on ne voit pas ordinairement dans l'antique. La draperie en eſt moins confuſe que celle des figures du tableau précédent, & les plis de ces extrémités paroiſſent être moins lourds.

Une autre danſeuſe touchant d'une cymbale à grelots, ſemblable aux tambours de baſque dont les Napolitains jouent aujourd'hui; il y a de la fineſſe & de la correction dans le haut de cette figure. Elle ſeroit plus intéreſſante, s'il y avoit moins de confuſion dans les plis de ſa draperie.

Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cedre, & de l'autre un ſceptre d'or, elle eſt entiérement drapée. La tête en eſt vue de profil, & l'ajuſtement de ſa coëffure eſt du meilleur goût; elle a des pendans d'oreilles de perles: le tour de cette figure eſt naturel; & quoique les draperies faſſent trop d'étalage, le mouvement que l'air leur donne en les faiſant voltiger, eſt exprimé avec une grande vérité.

Une bacchante portée par un centaure; la bacchante eſt preſque nue, ſes cheveux flottent en l'air, & ſa draperie qui voltige au gré du vent, laiſſe ſon dos à découvert. L'attitude en eſt auſſi ſinguliere qu'élégante, elle ne porte que d'un genou ſur la croupe du centaure, en ſe tenant à ſes cheveux d'une main; en même temps, pour le faire galopper, elle lui donne du pié dans les reins; de l'autre main, elle tient ſon tyrſe, afin de l'aiguillonner davantage. Ce grouppe, qui eſt des plus ſinguliers, eſt plein de feu & d'expreſſion, & il eſt admirablement compoſé: la bacchante eſt rendue avec autant de correction que de fineſſe de deſſin, & ſes draperies ne manquent pas de légéreté.

Un autre centaure qui porte un jeune homme en courant au galop; le jeune homme eſt devant le centaure, & il n'eſt retenu que par une main qui lui paſſe ſur l'épaule. Le centaure touche d'une main une lyre à trois cordes, qui eſt appuyée ſur ſa croupe, & de l'autre il fait réſonner la moitié d'une crotale contre l'autre moitié de la même crotale que tient le jeune homme. Ce tableau paroît d'un deſſin pur; mais il eſt compoſé contre tout principe d'équilibre, étant impoſſible que le jeune homme puiſſe ſe ſoutenir en l'air dans l'attitude où il eſt.

On a remarqué que dans preſque tous ces petits tableaux, ſur-tout dans ceux dont les figures ſont ſeules, les peintres, pour éviter l'embarras des ſites, ſe ſont contentés de faire des fonds unis, d'une teinte rougeâtre, ou brune, ou dans d'autres couleurs très-foncées.

Un grand nombre de tableaux repréſentant des enfans, des amours ou des génies ailés, occupés à différens travaux, comme à chaſſer, à faire réſonner des inſtrumens, ou à des jeux, des danſes & autres exercices. Celui de ces petits tableaux où l'on voit des enfans vignerons, eſt digne d'attention, ſur-tout à cauſe de la forme du preſſoir antique: il en donne une idée plus nette que celle qu'on trouvoit dans Vitruve, Pline & autres anciens auteurs. Il faut voir la gravure qui en a été faite dans le livre des *pitture antiche d'Ercolano*. Nous nous contenterons ici d'obſerver que ces enfans ſont tous d'une nature un peu avancée, & compoſés froidement; ils n'ont point l'enjouement des graces enfantines. Il y en a cependant dont les attitudes ont une certaine vérité, & qui ſont paſſablement peints.

Pluſieurs tableaux d'animaux où il y a des paons, des coqs, des poules, des canards, des cailles, des tigres & des poiſſons; quelques-uns ſont aſſez biens imités & d'une touche ſpirituelle.

Des tableaux de fruits, où l'on a repréſenté, ſur-tout des raiſins, des figues & des dattes : ils ſont touchés librement & peu terminés.

Une grande quantité de tableaux d'ornemens, ou, pour mieux dire, des fragmens de friſes en arabeſque, dont quelques-uns ſont d'aſſez bon goût de deſſin ; mais il n'y en a preſqu'aucune de bien peinte.

Beaucoup de payſages mal rendus, & où il y a des bâtimens qui fourmillent de fautes de perſpective.

Des tableaux d'architecture, dont le genre eſt ſi bizarre, qu'on croit y trouver en général un mêlange de goût gothique, arabeſque & chinois, & ſouvent une imitation extravagante de l'ordre ionique.

Deux marines : la premiere repréſente quatre vaiſſeaux, dont l'un en partie conſumé par les flammes, & briſé contre un écueil ; on combat avec acharnement ſur les trois autres : il y en a un ſur lequel s'éleve une tour où ſont les enſeignes de Rome : au milieu de la mer, on découvre une petite île avec un temple entre deux arbres, à côté duquel il y a un Neptune le trident à la main ; devant ce temple eſt placé un autel. On voit dans la même île un ſoldat armé d'une pique, d'un caſque & d'un bouclier ; une figure que l'on diſtingue mal, parce qu'elle eſt preſque toute effacée, ſemble ſortir de la mer. Ce tableau eſt mauvais, & n'a d'autre mérite que celui de nous laiſſer en ce genre de peinture quelque choſe des anciens ; les vaiſſeaux n'y ſont point en perſpective, & ils ne levent point la queſtion des biremes, des triremes & des quadriremes ; toutes les rames paroiſſent ſortir de la même ligne.

La ſeconde marine, quoique fort mutilée, dans un coin découvre une ſite agréable, avec un front terminé par des montagnes, & quelques bâtimens mêlés d'arbres qui forment un bon effet.

Les terreins qui ſervent de repouſſoir, ſont traités dans le goût de ceux qu'emploient quelques-uns de nos peintres pour produire de ſemblables effets.

On conſerve dans cette collection quelques tableaux en moſaïque, trop mauvais pour qu'on entre dans aucun détail à leur ſujet.

On remarque dans ces peintures en général un bon caractere de deſſin & de l'expreſſion ; mais il paroît que les peintres étoient peu ſavans dans l'art des raccourcis, que leur maniere de draper conſiſtoit en petits plis ſouvent confus, & que rarement, par la diſpoſition de leurs étoffes, ils s'attachoient à produire de grandes maſſes, mais qu'ils accuſoient toujours le nud avec auſtérité. Ils étoient peu avancés dans la couleur locale, encore moins dans la magie du clair-obſcur, qu'ils ont, pour ainſi dire, totalement ignoré. Ils n'avoient aucune notion, ni de la perſpective locale, ni de la perſpective aérienne. A l'égard de la compoſition, ils réuſſiſſoient bien dans les figures iſolées, qu'ils diſpoſoient dans le ſtyle de celles des bas-reliefs ou des ſtatues, ſans connoître cependant l'agencement des grouppes, auſſi preſque tous leurs ſujets ſont-ils rendus avec froideur. On n'y voit nulle part cet enthouſiaſme, qui, à l'aſpect de pluſieurs peintures modernes, remue les paſſions & excite dans l'ame des impreſſions ſi vives ; il eſt ſurprenant que, dans des ſiecles où la ſculpture avoit été portée à un ſi haut degré de perfection, la peinture n'eût pas marché avec elle d'un pas égal ; car quoique ces tableaux paroiſſent être des peintres médiocres de ce temps-là, les principes qu'ils ont ſuivis répandent beaucoup de doutes ſur les talens des maîtres de leurs écoles. Peut-être auſſi découvrira-t-on par la ſuite des morceaux plus précieux, qui renverſeront cette conjecture. Il faut convenir qu'on ne peut pas exiger une grande perfection dans les tableaux que nous venons de décrire, pluſieurs ayant été enlevés de deſſus les murs du théâtre & autres lieux publics d'une petite ville, où l'on n'a dû chercher qu'une décoration générale ; les autres paroiſſent avoir été tirés de quelques maiſons de particuliers, qui n'étoient pas aſſez opulens ou aſſez curieux pour employer des artiſtes du premier ordre.

Quant aux matieres dont on ſe ſervoit alors pour peindre, il paroît, en regardant ces tableaux avec attention, qu'on y

a employé toutes sortes de couleurs, comme nous l'avons dit plus haut, & que ces couleurs sont les mêmes dont on se sert aujourd'hui ; cela paroît détruire l'opinion de quelques modernes, qui prétendent que les anciens n'ont connu que le blanc de Milet, le jaune d'Athenes, le rouge de Sinope, & le simple noir : on voit à la vérité dans un passage de Pline que les peintres de son temps se servoient de ces quatre couleurs, mais non pas que ce fussent les seuls dont ils fissent usage. Les dessinateurs qu'on a employés pour les gravures du recueil dont nous avons parlé, dessinoient avec beaucoup de propreté, mais ils n'ont rendu que mollement & sans esprit, les endroits les mieux ressentis des originaux ; quelquefois aussi ils ont pris la liberté de corriger les fautes de perspective qui s'y trouvoient, ensorte qu'il ne faut pas précisément juger des originaux par les figures qu'on en publie. Mais dans le pays où il y auroit le plus d'habiles artistes, il seroit bien difficile d'exécuter à la rigueur un ouvrage d'une si vaste étendue.

La sculpture est bien meilleure dans les restes d'*Herculanum*, que la peinture ; peut-être parce que cet art étoit plus perfectionné ; peut-être aussi parce qu'il étoit facile de transporter les statues, au lieu que les peintures étoient faites nécessairement par les artistes du pays.

On ne sauroit trop regretter le grand nombre de belles figures, dont on ne trouve que les débris, la plupart des statues de bronze sont en partie fondues, celles de marbre sont en morceaux, la chaleur a détruit les unes, & les autres ont été broyées par la chûte des pierres & des murs : mais les deux Nonius dont nous avons parlé, sont au rang de ce qu'il y a de mieux dans l'antique, soit à Rome, soit à Florence ; & les autres statues, sans être d'une aussi grande perfection que ces deux premieres, ont presque toutes des beautés qui les rendent dignes d'être placées dans la seconde classe. Au reste, on ne sauroit hazarder une description & une critique bien étendue de ces monumens, n'étant permis à personne d'écrire dans ces cabinets, ce qui fait que l'on ne peut rapporter que de mémoire les différentes particularités. (+)

Personne n'a mieux décrit que M. Gerard Heerkens, Hollan. 1770, la maison où se sont trouvés les seuls livres qu'on ait encore découverts depuis qu'on travaille à faire sortir de ses ruines cette ville ensevelie sous les cendres du Vésuve, depuis près de dix-sept siecles, le corps du logis de cette maison étoit près du forum : il n'avoit qu'un étage, & il paroît que les autres maisons d'*Herculanum* n'étoient pas plus élevées. Au milieu du jardin, long de 300 piés sur 80 de large, étoit une belle piscine de 250 piés de longueur sur 27 de largeur, revêtue de pierres.

C'est dans une chambre de cette maison qu'on a trouvé une bibliotheque composée, au moins, de mille volumes en rouleaux, placés les uns sur les autres. L'inondation de la mer qui précéda l'irruption du Vésuve & les cendres enflammées de la montagne, ont tellement altéré & calciné ces livres qu'ils ressemblent à des charbons. Cependant le P. Piaggi, comme on l'a dit ci-dessus, a trouvé le moyen de développer ce papier brûlé, qui est aussi fin que celui de la Chine, de l'appliquer sur une matiere solide, & d'en transcrire l'écriture : il a déja développé quatre ouvrages de Philodemus, écrivain grec. Cette bibliotheque qui étoit autrefois à 24 piés au-dessus de la mer, est maintenant de plus de 80 piés au-dessous, tant le terrein d'*Herculanum* fut affaissé par le tremblement de terre. (*C*)

HERCULE, (*Astronomie.*) constellation boréale, appelée aussi *engonasis*, c'est-à-dire, *genuflexus*, *ovillus* ou *mellus*, parce qu'il est couvert d'une peau de centaure ; *Nessus*, du nom de ce centaure, *cernuator*, *claviger*, *thamyris* ou *thracien* ; *nisus*, à cause de la ville de Nisa ; *Mélicerta*, roi de la Cité, ou *Mélica*, c'est le nom d'*Hercule* le phénicien ou le tyrien ; *Desanes*, *Desaneus* ou *Dorsanes*, c'étoit le nom de l'*Hercule* des Indiens ; *Maceris*, nom de l'*Hercule* des Lybiens ; il étoit pere de Sardus qui conduisit une colonie en Sardaigne ; *Santus*, *Sanctus*, c'est le nom de l'*Hercule* romain ; *Almannus* c'étoit le nom de l'*Hercule* germain ou celtique ; *Lycaon*, roi d'Arcadie, que Jupiter chan-

gea en loup ; Ixion, Prométhée, Orphée, Théſée, Palmon, *&c.* car cette conſtellation a porté autant de noms qu'*Hercule* lui-même ; on ſait aſſez combien il y a de diſſertations parmi les érudits, ſur le temps, la patrie & les travaux d'*Hercule* : mais on attribue communément cette conſtellation à *Hercule* le thébain, fils d'Amphitrion & d'Alcmene, qui vivoit quelques années avant le ſiege de Troie, & fut du voyage des Argonautes : il eſt repréſenté communément dans l'attitude d'un combattant, un genou en terre, tenant d'une main ſa maſſue, & de l'autre la peau du lion de la forêt de Némée, qu'il préſente comme un bouclier ; on lui met auſſi dans la main le rameau qu'il arracha dans ſa deſcente aux enfers, pour délivrer Théſée & un ſerpent ſous le nom de *Cerbere.* Mais d'autres diſent que cette figure d'un homme à genou eſt celle de Théſée, qui leve avec effort la pierre ſous laquelle ſon pere avoit caché ſon épée. Quoi qu'il en ſoit, cette conſtellation renferme 113 étoiles dans le catalogue britannique de Flamſteed ; la plus remarquable déſignée par la lettre α eſt ſituée ſur la tête d'*Hercule.* Elle eſt de ſeconde & de troiſieme grandeur. Son aſcenſion étoit en 1750 de 255^d 48′ 46″ ; & ſa déclinaiſon boréale 14^d 41′ 46″ ſuivant le *Catalogue* de M. de la Caille. (*M.* DE LA LANDE.)

HERCULE, (*Mytholog. & Littérat.*) héros très-célebre, déifié dans le paganiſme.

Je ne m'embarraſſe point des divers *Hercules*, dont parlent Diodore de Sicile, Ciceron, Varron, & autres écrivains de l'antiquité ; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene, femme d'Amphitrion, roi de Thebes. C'eſt-là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains, & auquel ſe rapportent preſque tous les anciens monumens. Je vais parcourir ſon hiſtoire peu connue, les femmes & les enfans ſavent aſſez ſa vie fabuleuſe : elle ſe trouve dans tous les dictionnaires, & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naiſſance d'*Hercule* cent ans avant la priſe de Troie par les Grecs, c'eſt-à-dire, vers l'an 1382 avant l'ére chrétienne. Il commença ſes premieres armes dès l'âge de dix-huit ans, & terraſſa dans ſes courſes le lion du mont Cythéron. Peu de temps après, il épouſa Mégare fille de Créon, eut trois enfans de cette princeſſe, & les tua, au bout de quelques années, dans un accès de fureur qui le prit pluſieurs fois pendant le cours de ſa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon, il alla conſulter l'oracle de Delphes ſur ſa deſtinée. L'oracle lui preſcrivit de paſſer à Mycènes où regnoit Euryſthée, & lui déclara, qu'en accompliſſant les volontés de ce prince, il acquerroit l'immortalité ; *Hercule* obéit au commandement du dieu, & ce fut par les ordres d'Euryſthée qu'il acheva les douze travaux ſi célebres dans les temps héroïques. Les dix premiers l'occuperent un peu plus de huit ans, enſorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux, *Hercule* qui étoit venu ſe préſenter à Euryſthée à l'âge de vingt-trois ans, quatre ans après ſon mariage avec Mégare, en avoit trente-trois lorſqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença par répudier Mégare, & demanda en mariage Iolé, fille d'Eurytus roi d'Oëchalie ; mais comme le ſort des enfans de Mégare faiſoit redouter l'alliance d'*Hercule*, il fut refuſé. Cet outrage l'ayant jeté dans un nouvel accès de fureur, il tua Iphitus frere de ſa maîtreſſe : enſuite revenant à lui, il ſentit ſi vivement ſon crime, qu'il ne ſongea qu'à ſe délivrer de ſes remords par le ſecours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il conſulta de nouveau, lui répondit que le ſeul moyen d'expier ce meurtre étoit de ſe faire vendre pour eſclave dans un pays étranger. *Hercule*, avant que d'exécuter le décret de l'oracle, crut devoir ſe purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire ; toutefois il ne trouva perſonne qui voulût lui rendre ce ſervice, excepté le ſeul Théſée qui s'y prêta par généroſité, & le purifia aux jeux de l'Iſthme.

Après cette purification, il ſe fit vendre en qualité d'eſclave par un de ſes amis, & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes, eſpece de brigands qui ravageoient la contrée, étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie, & lui ayant inſpiré de la curioſité, elle fut bientôt inſtruite de la naiſſance de ſon eſclave ; alors l'amour s'emparant de ſon

cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

Hercule ayant achevé le temps de sa servitude, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse; il prit Troie, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & amena prisonniere l'illustre Hésione sœur de ce jeune prince.

A son retour dans le Péloponese, il résolut de punir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importans l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pélops son bisayeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlete; & qu'aprés un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien à faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Hélene, de Castor & de Pollux.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrieme de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Péloponese. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi de Thesprotes, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte, & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Théfée des prisons d'Ephire, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les mêmes poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire, l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venues le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite, que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménius, roi des Pélasges Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Oëchalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur sœur Iolé. Il joignit à ses troupes Ar-

cadiennes, celles des Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de sorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Oëchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iolé tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le temps n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eut-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis de convulsions violentes, qui terminerent sa carriere dans la 49e. année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J. C. Après sa mort, on le porta sur le bûcher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On fait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le bûcher fut allumé, la foudre, disent les poëtes, tomba dessus, & réduisit le tout en cendre, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel, & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasybule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire, l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la destruction de Troie. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Pline s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce temps-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suétone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

Hercule est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trousse. On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plants dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été révéré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf muses, que Fulvius Nobilior avoit transportées de Grece en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlete des plus vigoureux & des plus redoutables; un destructeur de monstres, un exterminateur de brigands, de rois & de fils de rois; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lu dans le *dixieme tome des mémoires de littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point guéri de ce préjugé. (*D. J.*)

HERCULE *colonnes d'*, (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes d'Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés au-delà de Gades. Quelques-uns prennent Calpé & Abila pour les

colonnes d'*Hercule* ; d'autres croient que ce sont de petites isles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin, veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule* : ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent ; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le temps, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le précis des réflexions de Strabon sur ce sujet ; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en géographie. (*D. J.*)

HERCULÉEN, adj. (*Méd.*) c'est une épithete que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de médecine, pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remedes, relativement à leur force, c'est-à-dire, à la violence des symptomes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéene*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand désordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. *Voy.* EPILÉPSIE. Aëtius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lachrymales : Schroder, *lib. III. cap. xvij.* & Villis, *Pharmac. Rat. part. 1. f. 2. c. 2.* vantent beaucoup un remede chimique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius* : on peut consulter les œuvres des auteurs cités. *Voyez* Castell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud*. (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appeloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée ; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se déshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule ; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siecles de Rome ; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux ; en vain Auguste tenta par ses loix *Julia* & *Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux censeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la dépopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV n'en a eu dans ce royaume. (*D. J.*)

HERCYNIE, FORET D', (*Géog. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plupart des rivieres qui coulent vers le nord ; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considérable étoit la grande Bretagne ; voilà du moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oui dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *hartzen* pour les exprimer, se figurerent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandue dans tout le pays ; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot Ἑρκύνιον.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les siecles ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur ; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune maniere ; la forêt-noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimere qui a la même erreur pour fondement ; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes, que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle

le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (*D. J.*)

HERDALIE, HÆRIEDDLEN, (*Géog.*) province du royaume de Suede dans le Nordland aux confins du Jemptland & de la Norwege, détachée de ce dernier royaume en 1545 à la paix de Bremsebro, & ne formant qu'une seule jurisdiction avec le Jemptland. On lui donne 18 milles de longueur, & 7 à 8 de largeur. Elle est pleine de montagnes & de forêts, & ne cultive que très-peu de grains; mais ses pâturages sont excellens, & lui font entretenir beaucoup de bétail. Elle a des lacs & des ruisseaux poissonneux, & quelques mines de cuivre. L'on ne trouve aucune ville dans son enceinte. (*D. G.*)

HERDICKE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, & dans le comté de la Marche, au bailliage de Wetter, sur la Ruhr. Elle n'existe à titre de ville que dès l'an 1738. Les réformés, les luthériens & les catholiques y ont chacun leur église; & il y a une abbaye de filles nobles, où celles de la premiere & de la derniere de ces communions sont également reçues. (*D. G.*)

HÉRÉDIE, s. f. (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*hérédie* contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire, 480 piés romains de long, & 240 piés de large. *V.* Jugere. (*D. J.*)

HÉRÉDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (*A*)

Héréditaire, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies; on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telles sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au temps ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que donne Boerrhaave, de ces sortes de maladies, dans le *commentaire de ses institutions. Pathol.* §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir *héréditaires*: selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. *Voyez* Hémorrhoides & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies *héréditaires*; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le systême des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*): d'où, comme en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractere, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. *Voyez* Génération. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille. Voilà ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'instruction dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen *de febribus* : on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus *de morbis hereditariis*, & celle de Sthaal *de hereditariâ dispositione ad varios affectus.*

HÉRÉDITÉ, (*Jurisprud.*) signifie *succession. Voyez* SUCCESSION. (*A*)

Hérédité des offices est le droit que le pourvû a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayant cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum ;* depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulieres, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantieme partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce temps divers édits & déclarations, pour donner où ôter l'*hérédité* à certains offices. *Voyez* Loyseau, *des offices, liv. II. ch. x.* & les *recueils d'édits* concernant l'annuel. (*A*)

Hérédité des rentes est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayant cause, certaines rentes qui ne sont ni viageres ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain temps; le roi a créé depuis quelque temps de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres. (*A*)

HÉRÉENS MONTS, (*Géog. anc.*) montagnes de Sicile nommées Ἡραιχόρη, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. *Liv. IV. ch. xvj. pag.* 283.

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démone ; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artesino.*

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel; ce sont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entiérement différentes; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célebre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergere. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracusa illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la *Loza.*

Enfin les auteurs qui placent les *monts Héréens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poëte bucolique. (*D. J.*)

HÉRÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grece; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc. l. II. c. xx. t. 1. p. 397.* Je ne dirai qu'un mot de la maniere dont on les célébroit à Argos.

Là, après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Audessus du théâtre il y avoit un quartier fort d'assiete, où l'on clouoit un bouclier de maniere qu'il étoit très-difficile à arracher; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain ; de-là vient que le lieu s'appeloit *Aspis*, c'est-à-dire le *bouclier*. Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII. des Olympioni-

ques de Pindare, où Diagoras de l'île de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix : " Le bouclier d'airain l'a connu », dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérées*, du nom grec Ἥρη, *Junon*. (*D. J.*)

HEREFORD, (*Géog.*) considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbery; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Glocester, six S. O. de Worcester, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wenchester. *Long.* 14, 55, *lat.* 52, 6, (*D. J.*)

HEREFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 660000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, saumon & cidre : sa laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appelée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-Hill*, *ainsi nommée*, *parce qu'en* 1574 au mois de février, un tremblement de terre détacha 26 arpens de terrein qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province : ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages : le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies; elle parut à Londres en 1664 *in-fol.* Le second est son histoire de la philosophie, écrite en anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Oléarius, a publié à Leipsick en 1711, *in*-4°. une bonne traduction latine de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (*D. J.*)

* HERE-MARTEA, s. f. (*Myth.*) divinité que les anciens honoroient, par des actions de graces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HÉRÉMITIQUE, adj. (*Gram.*) qui est de l'hérémite. La vie *hérémitique*.

HÉRÉNAQUE, s. m. (*Hist. eccl.*) En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisieme étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HÉRENTHALS, (*Géog.*) c'est-à-dire la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant en 1212 sur la Nettre. *Long.* 22, 26; *lat.* 51, 9. (*D. J.*)

HÉRÉSIARQUE, s. m. (*Théolog.*) premier auteur d'une hérésie, ou le chef d'une secte hérétique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Les principaux *hérésiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manés, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychés, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, *&c.*

Arius & Socin sont appelés *hérésiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. *Voyez* ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *hérésiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. *Voy.* SIMONIEN.

* HÉRÉSIDES, s. f. (*Myth.*) prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HÉRÉSIE, s. f. (*Critiq. sacrée.*) Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne & mauvaise; c'est le sens du mot grec αἵρεσις, *electio*, *secta*; du verbe αἱρέω, *je choisis*.

On disoit hérésie péripatéticienne, *hérésie* stoïcienne, & l'*hérésie* chrétienne étoit la secte de Jesus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le judaïsme, il s'étoit attaché à l'*hérésie* pharisienne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant

un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans sa défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plutôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *hérésies*, c'est-à-dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*hérésies*. Ce n'est que dans la suite des temps qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peut s'en faut qu'on ne frémisse au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*hérésie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur peuvent regarder comme opiniâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit saint Chrysostome, que d'abandonner les opinions ausquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette réflexion, que le degré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au degré de leurs lumieres, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *hérésies*. On desireroit au contraire que les chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restreindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*hérésie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précede, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment regle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculper respectueusement aux fils & petit-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jeter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. (*D. J.*)

Hérésie se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matieres qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*hérésies*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La premiere consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincere de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caracteres contraires.

HÉRÉSIE, (*Jurisprud.*) Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de saint Paul.

L'*hérésie* étant un crime contre la religion, la connoissance en appartient au juge d'Eglise, pour déclarer quelles sont les opinions contraires à celles de l'église, & punir de peines canoniques ceux qui soutiennent leurs erreurs avec obstination. Les évêques peuvent absoudre du crime d'*hérésie*.

Mais ce crime est aussi considéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un scandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'est pourquoi la connoissance en appartient aussi aux juges royaux, même contre les ecclésiastiques qui en sont prévenus. Voyez *l'ordonnance du 30 Août 1742*.

Les hérétiques sont incapables de posséder des bénéfices: l'*hérésie* où tombe le bénéficier fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipso facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficier *hérétique*.

Les seigneurs & patrons déclarés *hérétiques* sont exclus des droits honorifiques dans

les églises, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus aussi les *hérétiques* à aucun office, où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*héréſie*, voyez *les textes de droit cités* par Brillon au mot HÉRÉSIE ; *les loix eccléſiaſtiques* de Héricourt, *part. I. chap. xxiv. Voyez* aussi ce qui est répandu dans les *mémoires du clergé.* (*A*)

HÉRÉTICITÉ, s. f. (*Gram. & Théol.*) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un auteur, l'*héréticité* d'une proposition, ou ce qui la rend hérétique.

HÉRÉTIQUE, adj. s. m. (*Morale.*) Un *hérétique*, dans le sens propre du mot, est un homme qui fait choix d'une opinion, d'une secte, bonne ou mauvaise. Dans le sens ordinaire, ce terme désigne toute personne qui croit ou soutient opiniâtrement un sentiment erroné sur un ou plusieurs dogmes de la religion chrétienne. *Voyez* HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas dessein de démontrer ici combien est déteſtable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques ;* ceux qui adopteroient cette maxime odieuse, s'il s'en trouve encore dans le monde, seroient incapables de toute lumiere & de toutes instruction.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à prouver l'injustice de la haine que certaines gens portent aux *hérétiques ;* nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penser par celle des gens éclairés & respectables dans l'Eglise, & nous ne leur citerons pour directeurs que Salvien & saint Augustin. Voici comme s'exprime sur les sectateurs d'une des premieres héréſies, je veux dire sur les Ariens mêmes, le digne & célebre prêtre de Marseille, qu'on surnomma le *maître des évêques*, & qui déploroit avec tant de douleur les déréglemens de son temps, qu'on l'appella le *Jérémie du v. siecle.*

« Les Ariens (dit-il) sont *hérétiques*, mais ils ne le savent pas ; ils sont *hérétiques* chez nous, mais ils ne le sont pas chez eux ; car ils se croient si bien catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'*hérétiques*. Nous sommes persuadés qu'ils ont une pensée injurieuse à la génération divine, en ce qu'ils disent que le fils est moindre que le pere. Ils croient eux, que nous avons une opinion injurieuse pour le pere, parce que nous faisons le pere & le fils égaux : la vérité est de notre côté, mais ils croient l'avoir en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui est dû, mais ils prétendent aussi le lui rendre dans leur maniere de penser. Ils ne s'acquittent pas de leur devoir, mais dans le point même où ils manquent, ils font consister le plus grand devoir de la religion. Ils sont impies, mais dans cela même ils croient suivre la véritable piété. Ils se trompent donc ; mais par un principe d'amour envers Dieu, & quoiqu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont embrassée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a que le souverain juge de l'univers qui sache comment ils seront punis de leurs erreurs au jour du jugement. Cependant il les supporte patiemment, parce qu'il voit que s'ils sont dans l'erreur, ils errent par un mouvement de piété. » Salvianus *de Gubernat. Dei, lib. V. pag.* 150 & 151 de l'édit. de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Ecoutons maintenant saint Augustin sur les *hérétiques* Manichéens, son discours n'est pas moins beau. « Nous n'avons garde (leur dit-il) de vous traiter avec rigueur ; nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quelle peine il faut pour trouver la vérité, & combien il est difficile de se garantir des erreurs. Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas combien il est rare & pénible de s'élever au-dessus des fantômes d'une imagination grossiere par le calme d'une pieuse intelligence. Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quelle difficulté il y a à guérir l'œil de l'homme intérieur, pour le mettre en état de voir son soleil. . . . . Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quels soupirs & quels gémissemens il faut pour acquérir quelque petite connoissance de la nature divine. . . . Pour moi, je dois vous supporter comme on m'a supporté autrefois, & user envers vous

vous de la même tolérance dont on usoit envers moi lorsque j'étois dans l'égarement. . . . . . »

Le latin est d'une grande pureté. *Illi in vos sæviant, qui nesciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficile caveantur errores. . . . . Illi in vos sæviant, qui nesciunt. . . . Illi in vos sæviant. . . . .* C'est dans l'épître *contra Epist. Manichæi, cap. II. & III, pag. 78 & 79, tom. VI, édit. Basil. 1528.* Si saint Augustin s'est quelquefois écarté de sa morale, ce n'est pas ce que j'examine, il suffit que j'expose ses sentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoye tous ceux qui seroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *hérétiques*, à l'école du philosophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du temps de Socrate. Platon disoit « que la seule peine dûe à un homme qui erre, est d'être instruit. »

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit supporter les errans en matiere de religion, c'est que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui malheureusement ne se trouve pas soutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'esprit nécessaire.

Il est donc honteux de décrier jusqu'au style & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruse odieuse, de peur que de l'estime de leurs personnes, on ne passât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à séparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, sous l'apparence de la plus grande modestie: eh d'où savoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montroit si peu?

La défense de la vérité ne tire aucune gloire de tous ces sortes de moyens. Elle n'est pas plus heureuse en mettant en usage les noms injurieux d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*, qu'on se rend réciproquement; outre que souvent l'homme du monde, qui est le plus dans l'erreur, en charge avec zèle celui qui pense le plus juste, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la question s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai seulement, au cas qu'on défende cette lecture, si on renfermera dans la défense les livres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laisser lire les ouvrages des *hérétiques*. Si les orthodoxes manquent à cette justice & à ce devoir en fait de critique, ils se déshonorent par leur peu de sincérité, & ils trahissent la bonne cause par leur défiance. (*D. J.*)

HÉRÉTIQUES NÉGATIFS, (*Théol.*) dans le langage de l'inquisition, sont ceux qui étant convaincus d'hérésie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent sur la négative, font profession ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'hérésie dont on les accuse. *Voyez* INQUISITION. (*G*)

HERFORDEN, (*Géogr.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Westphalie, avec une fameuse Abbaye de la confession d'Ausbourg, dont l'abbesse est princesse de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville est sur l'Aa & le Wehre, à à trois lieues E. de Ravensberg, sept S. O. de Minden. *Long.* 26, 22; *lat.* 52, 12; (*D. J.*)

HERIDELLE, s. f. *Voyez l'article* ARDOISE.

HÉRIGOTÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* est celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier soit retroussé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HERIL, adj. (*Gramm. & Jurispr.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puissance hérile*, pour désigner l'autorité qu'un maître a sur ses serviteurs.

* HÉRISSER, v. act. & pass. (*Gramm.*) Il se dit au simple du poil des animaux, lorsque quelque mouvement le fait rele-

ver, ou qu'il a cette difpofition naturelle. Un récit, un fpectacle d'horreur fait *hériffer* les cheveux fur le front de l'homme. La fureur *hériffe* le poil fur le dos & fur les flancs d'un fanglier pourfuivi & bleffé. La criniere du lion fe *hériffe*. Au figuré on dit, une troupe *hériffée* de piques, un difcours *hériffé* d'antithefes. Le chemin de la vie eft *hériffé* d'épines. Ce livre eft *hériffé* de grec & de latin. *Hériffer un mur*, c'eft le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

Hérisser *la coupelle*, (*Docimaftiq.*) On dit que la *coupelle* eft *hériffée* quand le plomb contient de l'étain qui refte deffus en chaux & ne s'y imbibe point.

HÉRISSON, f. m. *echinus terreftris*, (*Hift. nat.*) animal quadrupede, le feul dans notre climat qui foit couvert de piquans; il eft auffi le feul qui fe pelotonne au point de cacher tous fes membres. Lorfqu'il eft debout fur fes jambes, il ne préfente encore qu'une maffe informe & hériffée de piquans; à peine voit-on fes piés, fon mufeau & fa queue; il a les yeux petits & faillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'eft que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez jufqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de fes piquans ont un pouce de long fur un tiers de ligne de diametre; ils font de couleur blanchâtre fur la pointe & fur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au-deffous de la pointe fur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face fupérieure depuis le fommet de la tête jufqu'auprès de l'origine de la queue. Le mufeau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le deffous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux fortes de poils; les uns font de la même confiftance que les foies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces foies un poil plus court & plus abondant frifé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, liffe & peu fourni, qui femble être de la même nature que les foies.

Les *hériffons* fe pelotonnent pour dormir ou pour fe cacher dès qu'ils font épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à caufe de leurs piquets; il faut qu'ils foient face à face debout ou couchés. C'eft au printems qu'ils fe cherchent, & ils produifent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils font blancs en naiffant, & l'on voit feulement fur leur peau la naiffance des piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les fcarabées, les grillons, les vers & quelques racines; ils font auffi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, fous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des rochers, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il eft jour, mais ils courent ou plutôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hyver.

Les naturaliftes ont diftingué deux efpeces de *hériffon*, par des caracteres tirés de la figure du mufeau. Plufieurs auteurs prétendent que les uns ont le grouin d'un cochon, & les autres le mufeau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une feule. Le mufeau a en effet quelque rapport au grouin de cochon & au mufeau du chien: c'eft fans doute, ce qui a donné lieu à la diftinction des deux prétendues efpeces de *hériffon*. On trouve cet animal par-tout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hift. nat. gén. & part. à l'article du* hériffon; *tome VIII, pag. 28 & fuiv. Voy.* Quadrupede.

Hérisson *de mer* [l'*h* s'afpire.] (*Hift. nat. Ichthiol.*), genre de poiffon de figure différente, felon les diverfes efpeces. Ses caracteres font qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui fert de bouche, & l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures font placées différemment en diverfes efpeces.

Les naturaliftes doutent s'il faut mettre ces fortes de poiffons dans la claffe des cruftacées ou des teftacées. Pline nomme leur peau raboteufe indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plûpart

les modernes les rangent parmi les cruſtacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plûpart des poiſſons à coquille n'en ont point : mais nous ignorons encore ſi toutes ces ſortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en ſoit, le *hériſſon de mer*, comme le *hériſſon* de terre, tire ſon nom des épines dont il eſt couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *carduus marinus*, *erimaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *châtaigne de mer*, & avec aſſez de raiſon. En effet, il ne reſſemble pas ſeulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il eſt armé, il leur reſſemble encore par ſa figure convexe. Le nom d'*ourſin* qu'on lui donne ſur les côtes de Provence, eſt moins juſte ; car on n'apperçoit aucune reſſemblance entre le poil des ourſins & les pointes des *hériſſons*.

Pluſieurs de ces eſpeces ſont décrites ou repréſentées dans Jonſton, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Geſner, *aquatil.* 350. Liſter, *hiſt. anim. angl.* 169, & 222. *tab.* 7. n°. 23. Morton, *north.* 231, *tab.* 10, *fig.* 3. Plot, *hiſt. oxon.* 107. *tab.* 5. *n°.* 5. Langius, *hiſt. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod.* 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile ; il s'eſt attaché le premier à nous donner une idée exacte du ſquelette de l'animal, qui eſt un fort bel ouvrage, & à développer la méchanique ſinguliere de ſon mouvement progreſſif : c'eſt le ſujet d'un mémoire curieux de cet illuſtre naturaliſte, imprimé dans le *receuil de l'académie des Sciences*, *année* 1712, & dont voici le précis.

Le *hériſſon de mer* eſt couvert d'une peau dure, raboteuſe, hériſſée tout-autour d'épines fortes & piquantes, qui lui ſervent de jambes. Sur nos côtes il eſt gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ſes piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine ſa tête peut-elle être diſtinguée de ſon corps. La partie par où il ſe nourrit, c'eſt-à-dire ſa bouche, eſt deſſous, & celle par où les anciens diſent qu'il vuide ſes excrémens, eſt vis-à-vis en-deſſus. Il a cinq dents creuſes & une petite langue. Son ventre eſt diviſé en cinq parties, qui ſemblent pluſieurs ventres ſéparés.

On le trouve ſur les bords de la mer, où il ſe retire quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête : ce qui a fait dire, qu'il étoit un prognoſtic d'un orage prochain. Les matelots mangent ſa chair & ſes œufs, c'eſt tout l'uſage qu'on en retire ; car quant à ſes propriétés médicinales, rapportées par Dales d'après Dioſcoride, perſonne n'y ajoute la moindre foi.

Son ſquelette eſt un corps oſſeux, dont la figure approche fort de celles d'une portion de ſphere creuſe, ou de celle d'un moule de bouton qui ſeroit creux. Il a de même une ouverture ſur la partie la plus élevée de ſa convexité, par laquelle Ariſtote aſſure que l'animal jette ſes excrémens. Sur la ſurface oppoſée à cette ouverture, ou ſur la ſurface qui repréſente la ſurface plane du moule, & qui ici eſt un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'eſt cette derniere ouverture qui eſt la bouche du *hériſſon*.

La ſurface intérieure de ce ſquelette eſt raboteuſe, ou marquée de diverſes éminences, de diverſes petites inégalités, mais diſpoſées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles ſphériques iſoceles, qui ont leur ſommet à l'ouverture ſupérieure, & leur baſe à l'inférieure ; il y en a cinq grands & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles ſont égaux entr'eux, & ſéparés les uns des autres par une petite bande qui eſt auſſi triangulaire ; au lieu que les triangles ſont hériſſés de diverſes éminences ; chaque petite bande eſt percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traverſent l'épaiſſeur du ſquelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyſe, reſſemble à une mammelle qui a ſon mammellon ; c'eſt ſur chacune de ſes petites apophyſes que ſont poſées les baſes des épines des *hériſſons*. Le nombre de ces apophyſes, ou ce qui revient au même, celui des épines eſt prodigieux ; M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent ;

mais comme il y en a d'extrêmement petites, il n'eft guere poffible de les compter d'une maniere fûre ; le nombre de petits trous qui font fur les bandes qui féparent les triangles, eft auffi très-confidérable; M. de Réaumur en a compté environ treize cent, nombre qu'il eft bon de favoir, pour connoître combien le *hériffon* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes reffemblent aux cornes des limaçons.

Chacune de ces cornes tire fon origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naiffance à une corne ; elles ne font prefque fenfibles que lorfque l'animal eft dans l'eau, encore ne font-elles fenfibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir feulement quelques-unes de celles qui font du côté vers lequel il avance; fi au contraire il eft en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre : il applique leur extrémité contre ce corps, il les y colle fi fortement, que, fi on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement fans caffer une partie de celles qui l'attachoient ; enfin elles ceffent prefque entiérement d'être vifibles, lorfqu'on le tire de l'eau ; il les affaiffe & les replie fur elles-mêmes, de forte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne fauroient être connoiffables qu'à ceux qui les ont obfervés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes font cachés entre les bafes des épines, au lieu qu'ils furpaffent leurs pointes lorfque le *hériffon* les alonge.

L'appareil, avec lequel eft formé un fi petit animal, eft quelque chofe de bien merveilleux. Voilà treize cent cornes qu'il a feulement pour fe tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut fe fervir pour marcher : celles dont il fait l'ufage le plus ordinairement, font aux environs de fa bouche ; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui font les plus proches & celles qui font les plus éloignées de celui vers lequel il s'eft déterminé d'aller, lui fervent en même temps; il fe retire avec fes premieres, & fe pouffe avec les fecondes; il n'eft pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

Le *hériffon* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de fa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu, & au contraire il approche de fa bouche, ou du deffous de fa bafe, la pointe des épines les plus éloignées ; d'où il eft clair que lorfqu'il fait effort enfuite pour ramener à foi les premieres, ou les tirer vers le deffous de fa bafe, & qu'il fait en même temps un autre effort pour relever les dernieres, ou les éloigner du deffous de fa bafe, il tire & pouffe fon corps en avant par ces deux efforts.

Tel eft le mouvement progreffif du *hériffon*, lorfqu'il marche la bouche en-bas : mais on voit en même temps que quand il marche la bouche en-haut, tout doit fe paffer d'une femblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non-feulement étant difpofé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres pofitions, dans lefquelles la ligne qui paffe par le centre des ouvertures où font la bouche & fon anus, eft ou paralelle, ou inclinée à l'horifon fous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces fituations, c'eft-à-dire, fi la poffibilité en eft démontrée, combien alors faudroit-il de mufcles pour faire mouvoir en tous fens & féparément deux mille cent épines, & treize cent jambes ou cornes ! Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progreffif des *hériffons*, ce font les épines dont ils fe fervent pour marcher. M. de Réaumur s'en eft convaincu dans des circonftances où il n'étoit pas poffible de s'y méprendre : non-feulement il les a vu fe mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vafes où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conféquent très-facile de les obferver ; mais ayant mis même ces animaux fur fa main, il leur a vu exécuter le mouvement progreffif avec leurs feules épines. (*D. J.*)

HÉRISSON, (*Art. milit.*) dans la guerre des fieges eft une groffe poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler fur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les

hérissons sont soutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que si le canon en rompt une, ils soient retenus par les autres. On les fait rouler sur les breches par le moyen de rouleaux. Ils causent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant sur lui lorsqu'il monte à l'assaut.

Les *hérissons foudroyans* sont une espece de barril foudroyant, hérissé de pointes par le dehors : on les fait mouvoir sur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverse & qui sert d'aissieu aux roues. *V.* Barril foudroyant. (*Q*)

Hérisson, (*méchan.*) c'est une roue dont les rayons sont plantés directement sur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. *Voyez* Lanterne. Il y a des *hérissons* dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres.

Hérisson, s. m. (*Blason.*) petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes assez semblables aux épines.

Il paroît dans l'écu marchant, & differe du porc-épic, en ce que ce dernier est plus haut sur ses jambes & en ce qu'il a ses piquans beaucoup plus longs.

Le *hérisson* a la faculté de se mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut se sauver à la course; alors il paroît, comme une châtaigne, armé de ses piquans, & ses ennemis ne peuvent l'attaquer.

Il est l'hiéroglyphe de la prudence.

Hericy de Montbray, de Fierville, en Normandie; *d'argent à trois hérissons de sable.* (*G. D. L. T.*)

Hérisson foudroyant. Les *artificiers* appellent ainsi une machine hérissée de pointes par le dehors, & chargée de composition par le dedans; il sert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNÉ, adj. *Blason*, ne se dit que d'un chat ramassé & accroupi.

HÉRITAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie ordinairement une terre, maison, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils se transmettent par succession.

Héritage se prend quelquefois pour succession.

Dans certaines coutumes, *héritage* signifie un propre ancien. (*A*)

HÉRITIER, s. m. (*Jurisprud.*) est en général celui qui succede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne succedent qu'à certains biens, tels que les *héritiers* particuliers, les héritiers des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les subdivisions de cet article.

Il y a aussi certains droits qui sont tellement personnels, qu'ils ne passent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en se portant *héritier* est irrévocable, de maniere que quand il se dépouilleroit ensuite des biens, il demeure sujet aux charges de la succession; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, est regardé comme un *héritier* qui vend ses droits successifs.

L'engagement de l'*héritier* est universel, & s'étend à tous les droits actifs & passifs du défunt.

Il est aussi indivisible, c'est-à-dire, que chaque *héritier* ne peut accepter la succession pour partie, & y renoncer pour le surplus.

L'*héritier* est réputé tel du moment de la mort de celui auquel il succede.

Il y a des *héritiers* appelés par la loi, & d'autres par testament; quand il y en a plusieurs appelés concurremment sans fixer leurs parts, ils succedent par égales portions.

Toute personne peut être *héritier* en vertu de la loi ou du testament qui l'appelle, pourvu qu'elle n'ait point en elle de cause d'incapacité.

Les enfans morts nés ne sont point capables de succéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, sont habiles à recueillir les successions ouvertes dans l'intervalle de leur naissance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab intestat*, mais ils peuvent être institués *héritiers* par testament.

Les aubains sont incapables de toute succession.

Il en est de même des religieux profès, & des personnes qui sont condamnées à

quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'*héritier* est réputé indigne de succéder ; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence ; s'il attente à son honneur ; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'*héritier*, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur ; si l'*héritier* a contesté l'état du défunt ; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort ; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insçu ; s'il a empêché de faire un testament ; enfin s'il a prêté son nom pour un fidéicommis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au temps de la mort du défunt, l'*héritier* n'est pas exclus ; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires ; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab intestat*.

Lorsque le fisc succede par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement *héritier*.

Les droits attachés à la qualité d'*héritier* sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera ; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens ; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'*héritier* : il peut accepter la succession purement & simplement ou par bénéfice d'inventaire ; dans ce dernier cas, on l'appelle *héritier bénéficiaire*.

L'*héritier* peut faire réduire les legs & les fidéicommis, lorsqu'ils sont excessifs. *V.* QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il est libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble ; il la transmet aussi à son *héritier*, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux *héritiers* du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie selon les coutumes. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les *héritiers* ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots ; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient *héritier* par l'adition d'hérédité, & cette adition se fait ou en prenant qualité d'*héritier*, ou s'immisçant dans les biens.

Les engagemens de l'*héritier* sont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidéicommis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'*héritier* n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'*héritier*, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'*héritier* pur & simple est tenu des dettes indéfiniment ; l'*héritier* bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs *héritiers*, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. (*A*)

HÉRITIER AB INTESTAT *ou* LÉGITIME, est celui qui est appelé par la loi à recueillir une succession ; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué

d'autre *héritier*. *Voyez* HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIERS DES ACQUETS eſt le plus proche parent qui eſt appelé à la ſucceſſion des meubles & acquêts. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES. (*A*)

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, eſt celui qui n'accepte la ſucceſſion qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec déclaration qu'il n'entend accepter la ſucceſſion qu'en cette qualité d'*héritier bénéficiaire*.

Le *bénéfice d'inventaire* commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des ſoldats qui ſe trouvoient engagés dans une hérédité onéreuſe, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne ſeroient pas ſujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut enſuite étendu à tous *héritiers* teſtamentaires & *ab inteſtat*, par l'empereur Juſtinien en la loi *ſcimus*, au code *de jure deliberandi*. Pour en jouir, il faut que l'*héritier* faſſe bon & fidele inventaire, qu'il faſſe vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les faſſe entériner par le juge du lieu où la ſucceſſion eſt ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'eſt pas beſoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *bénéfice d'inventaire*.

Quelques édits burſaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit auſſi des lettres pour ſe porter *héritier bénéficiaire*. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire inſinuer les inventaires par extrait, enſemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de ſe porter *héritier bénéficiaire*; & l'on fait payer pour cette inſinuation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* eſt le privilege qu'a l'*héritier*, qui a accepté ſous cette condition, de n'être tenu des dettes de la ſucceſſion que juſqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'eſt-à-dire, des forces de la ſucceſſion, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépenſé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire juſqu'à concurrence des biens.

Il a auſſi l'avantage de ne point confondre ſes créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la ſucceſſion à l'effet de retenir par lui les biens de la ſucceſſion juſqu'à concurrence de ſes créances, ſelon l'ordre de ſes privileges & hypotheques : mais en exerçant ainſi ſes créances, il ne ceſſe pas pour cela d'être héritier ; car la qualité d'*héritier* même *bénéficiaire* priſe par un majeur, eſt un caractere indélébile, & c'eſt mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'uſage de faire renoncer l'*héritier bénéficiaire* pour exercer ſes créances, & de faire créer un curateur à la ſucceſſion vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'*héritier*, & de défendre à la liquidation de ſes créances. Du reſte, l'*héritier bénéficiaire* demeure toujours héritier ; il lui ſuffit, ſans renoncer, de préſenter ſon compte aux créanciers, & de faire voir qu'il abſorbe par ſes créances tout ce qu'il a eu de la ſucceſſion, ou du moins de retenir ce qui eſt néceſſaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le ſurplus aux créanciers ; s'il ſurvenoit enſuite du bénéfice dans la ſucceſſion, il ne laiſſeroit pas d'appartenir à l'*héritier bénéficiaire*.

Quoique l'*héritier bénéficiaire* ne confonde pas ſes créances, il faut pourtant obſerver qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il ſeroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coutumiers, l'héritier pur & ſimple exclut l'*héritier bénéficiaire* en ſucceſſion collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire*, qui eſt condamné aux dépens, ne les doit pas en ſon nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainſi ordonné : dans la plûpart des autres parlemens, il les doit toujours en ſon nom : au parlement de Grenoble, on juge qu'il ne les doit pas en ſon nom, lorſque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. *Voyez* Le Brun, *des ſucceſſions*, *liv.* 3, *ch.* 4. (*A*)

COHÉRITIER, *voyez à la lettre* C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, eſt celui qui

n'eſt pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale : tels ſont les freres & ſœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, couſins & couſines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (*A*)

HÉRITIER CONTRACTUEL, eſt celui qui ſuccede en vertu d'un contrat, c'eſt-à-dire, d'une inſtitution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voyez* SUCCESSION CONTRACTUELLE. (*A*)

HÉRITIER CONVENTIONNEL, eſt la même choſe qu'*héritier contractuel*. (*A*)

HÉRITIER DIRECT ſignifie quelquefois celui qui ſuccede en ligne directe, comme ſont les enfans & petits-enfans, & les aſcendans ; & en ce ſens, les *héritiers directs* ſont oppoſés aux *héritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la ſucceſſion, à la différence de l'*héritier fidéicommiſſaire*, auquel l'*héritier* grevé eſt chargé de remettre l'hérédité. (*A*)

HÉRITIER DE DROIT, eſt celui qui eſt appelé par la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & teſtamentaires, qui ſont appelés par la volonté de l'homme. (*A*)

HÉRITIER ÉLU, eſt celui qui eſt choiſi par l'*héritier* grevé, lorſqu'il avoit le pouvoir de choiſir entre pluſieurs perſonnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (*A*)

HÉRITIER ÉTRANGER, *extraneus*. On appeloit ainſi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers* néceſſaires, comme les eſclaves du défunt, ni *héritiers* ſiens & néceſſaires, *ſui & neceſſarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en ſa puiſſance au temps de la mort ; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la ſucceſſion ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers* néceſſaires & ceux que l'on appeloit *ſui & neceſſarii*, étoient obligés de demeurer *héritiers*. *Voyez* le §. *cæteri* 3, aux *Inſtit. de hæred. qualit.* & ci-après HÉRITIER NÉCESSAIRE, HÉRITIER SIEN, HÉRITIER VOLONTAIRE. (*A*)

HÉRITIER FIDEICOMMISSAIRE, eſt celui auquel un *héritier* grevé de fidéicommis eſt tenu de remettre l'hoirie dans le temps & ſous les conditions portées au teſtament. *Voyez* FIDEICOMMIS, & HÉRITIER FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. (*A*)

HÉRITIER FIDUCIAIRE, eſt en général celui qui eſt chargé de remettre l'hoirie à une autre perſonne ; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui ſont inſtitués uniquement pour avoir l'adminiſtration des biens de l'hoirie juſqu'à la remiſe d'icelle, & à la charge de la remettre en entier ſans pouvoir faire aucune détraction de quarte ; il eſt aſſez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'inſtituent l'un l'autre *héritier* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entr'eux que l'*héritier* voudra choiſir au temps du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelqu'autre temps fixé par le teſtament. On peut auſſi inſtituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'*héritier fiduciaire* eſt tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie au fidéicommiſſaire, ou à ceux qui le repréſentent. *Voy.* FIDEICOMMIS, & *les déciſions de droit de* Fromental *au mot* FIDEICOMMIS. (*A*)

HÉRITIER GREVÉ, eſt un *héritier* inſtitué par teſtament ou par contrat de mariage, lequel eſt grevé de ſubſtitution envers quelqu'un. *Voyez* FIDEICOMMIS, & SUBSTITUTION. (*A*)

HÉRITIER INSTITUÉ, eſt celui qui eſt appelé par teſtament ou par une inſtitution contractuelle. *V.* INSTITUTION D'HÉRITIER & INSTITUTION CONTRACTUELLE. (*A*)

HÉRITIER AB INTESTAT, *voy. ci-devant la premiere ſubdiviſion de cet article.*

HÉRITIERS IRRÉGULIERS, ſont certaines perſonnes qui recueillent les biens d'un défunt comme ſucceſſeurs extraordinaires, & non comme *héritiers* naturels, tels que le roi & les ſeigneurs, lorſqu'ils ſuccedent par droit d'aubaine, bâtardiſe, déshérence, confiſcation : tels ſont auſſi les mari & femme, qui ſuccedent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorſqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea.*

HÉRITIER LÉGITIME, eſt celui qui eſt appelé par la loi ; cette qualité eſt oppoſée à celle d'*héritier* inſtitué ou teſtamentaire. (*A*)

HÉRITIER MATERNEL, eſt le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenans au défaut de ce côté, ſuivant

ſuivant la regle *paterna paternis*, *materna maternis*. *Voy. le tr. des propres* de Renuſſon, *ch. ij*, *ſect. 9*. (*A*)

HÉRITIER DES MEUBLES ET ACQUETS, eſt le plus proche parent du défunt qui ſuccede à tous ſes meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ſes acquêts; c'eſt-à-dire, à tous les immeubles qui ne ſont pas propres. L'*héritier des meubles & acquêts* peut auſſi être *héritier* des propres de ſa ligne, quand il eſt en même temps le plus proche par cette ligne. (*A*)

HÉRITIER MOBILIAIRE, eſt celui qui recueille la ſucceſſion des meubles; dans quelques coutumes, il eſt tenu d'acquitter toutes les dettes. (*A*)

HÉRITIER NATUREL, eſt celui qui eſt appelé par la loi, & non par aucune diſpoſition de l'homme. (*A*)

HÉRITIERS NÉCESSAIRES étoient chez les Romains les eſclaves inſtitués par leurs maîtres, qui, en les nommant *héritiers*, leur laiſſoient auſſi la liberté. On les appeloit *néceſſaires*, parce qu'étant inſtitués, il falloit abſolument qu'ils fuſſent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la ſucceſſion quelque onéreuſe qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'*héritiers néceſſaires*; tout *héritier* préſomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. *Voyez* §. 1, aux *Inſtitut. quibus ex cauſis manumittere non licet*, & au tit. *de hæredum qualitate*, & le code *de neceſſariis ſenis inſtit. Voy. ci-après* HÉRITIERS SIENS. (*A*)

HÉRITIER NOMMÉ *ou* ÉLU ſe dit ordinairement de l'*héritier fidéicommiſſaire*, qui eſt nommé par l'*héritier fiduciaire*, lorſque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre pluſieurs perſonnes celle qu'il jugeroit à propos. (*A*)

HÉRITIER PARTICULIER, eſt celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'eſt *héritier* que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'eſt inſtitué *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maiſon, une terre. L'*héritier particulier* eſt oppoſé à l'*héritier* univerſel.

HÉRITIER PATERNEL, eſt celui qui eſt le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'*héritier* maternel prend les biens maternels. *Voyez ci-devant* HÉRITIER MATERNEL. (*A*)

HÉRITIER PORTIONNAIRE, eſt celui qui ne recueille pas l'univerſalité des biens, mais ſeulement une partie, ſoit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'eſt la même choſe qu'*héritier* particulier. (*A*)

HÉRITIER POSTHUME, eſt celui qui eſt né depuis le décès du défunt *de cujus bonis*; mais qui étoit déja conçu au moment de l'ouverture de la ſucceſſion. *V.* POSTHUME. (*A*)

HÉRITIER PRÉSOMPTIF, eſt celui qui eſt en degré auquel on peut ſuccéder, & que l'on préſume qui ſera *héritier*: on lui donne cette qualité, ſoit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la ſucceſſion, juſqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'*héritier*, ou renoncé. (*A*)

HÉRITIER PRINCIPAL eſt celui d'entre pluſieurs *héritiers* qui eſt le plus avantagé, ſoit par le bénéfice de la loi & de la coutume, ſoit par les diſpoſitions des pere, mere, ou autres, de la ſucceſſion deſquels il s'agit.

La coutume de Poitou, *art. 215 & 289*, appelle le fils aîné *heritier principal*.

C'eſt auſſi une clauſe aſſez ordinaire dans les contrats de mariage, que les pere & mere mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il eſt parlé de ces reconnoiſſances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coutumes on ne peut diſpoſer des biens que l'*héritier* marié comme *héritier principal* doit avoir en cette qualité; on peut ſeulement diſpoſer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorſque la coutume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de diſpoſer à titre particulier & onéreux; ce n'eſt qu'une inſtitution d'*héritier* dans ſa portion héréditaire *ab inteſtat*, qui empêche ſeulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & univerſel; on peut pourtant rappeler les autres *héritiers* au droit naturel & commun des ſucceſſions. *Voyez le traité des conventions de ſuccéder*, par Boucheul. (*A*)

Héritier des propres, eſt celui qui eſt appelé par la loi à la ſucceſſion des biens propres ou patrimoniaux; il y a l'*héritier* des propres paternels, & l'*héritier* des propres maternels. *Voyez* Propres & Succession. (*A*)

Héritier pur et simple, eſt celui qui accepte la ſucceſſion, ou qui fait acte d'*héritier* ſans prendre les précautions néceſſaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* Héritier bénéficiaire. (*A*)

Héritier du sang *ou* Héritier légitime, eſt celui qui eſt du même ſang que le défunt, & qui vient à la ſucceſſion en vertu de la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & teſtamentaires qui viennent en vertu de la diſpoſition de l'homme. (*A*)

Héritiers siens et nécessaires, *ſui & neceſſarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en ſa puiſſance au temps de ſon décès. On les appelloit *ſui*, *ſiens*, parce qu'ils étoient comme propres & domeſtiques du défunt, & en quelque façon propriétaires préſomptifs de ſes biens dès ſon vivant: on les appeloit auſſi *neceſſarii*, parce que, ſuivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers*; en quoi ils étoient ſemblables aux eſclaves qui étoient inſtitués *héritiers*, leſquels étoient auſſi *héritiers néceſſaires*, mais non pas *héritiers ſiens*: ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de ſe pouvoir abſtenir de la ſucceſſion, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires: parmi nous il n'y en a plus d'autres. *Voyez* le §. 1 & 2, *aux inſtit. de hæred. qualit.* la loi *in ſuis ff. de liberis & poſthumis hæred. inſtit.* & *ci-devant* Héritier nécessaire. (*A*)

Héritier simple dans certaines coutumes, ſe dit pour *héritier* pur & ſimple. *Voy. Artois*, *Berry*, *Nivernois* & *Sedan*. (*A*)

Héritier substitué, eſt celui qui recueille la ſucceſſion au défaut d'un autre qui eſt le premier inſtitué. *Voyez* Fideicommis, Héritier institué & Substitution. (*A*)

Héritier testamentaire, eſt celui qui eſt inſtitué par teſtament; on l'appelle ainſi pour le diſtinguer des *héritiers* légitimes qui ſont appelés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui ſont inſtitués par un contrat entre-vifs. *Voyez* Héritier, Succession, Testament. (*A*)

Héritier volontaire, eſt celui qui eſt libre d'accepter la ſucceſſion ou d'y renoncer; il y avoit chez les Romains des *héritiers* néceſſaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appeloit auſſi *héritiers étrangers*; parmi nous tous *héritiers* ſont *volontaires*. *V. ci-devant* Héritier nécessaire & Héritiers siens & nécessaires. (*A*)

Héritier universel, eſt celui qui ſuccede à tous les biens & droits du défunt, ſoit en vertu de la loi ou de la diſpoſition de l'homme; il eſt oppoſé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. (*A*)

HERMANE, ſub. fém. (*Hiſt. nat. bot.*) *hermannia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & diſpoſés en rond; le calice eſt circulaire & compoſé d'une ſeule feuille; il en ſort un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pieces, il eſt diviſé en cinq loges, & il renferme de petites ſemences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inſt. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Les botaniſtes hollandois cultivent dans leurs jardins pluſieurs eſpeces de ce genre de plante: ils en mettent des rejetons dans une couche de terre légere, qu'ils arroſent & abrient pendant une couple de mois, juſqu'à ce qu'ils aient pris racine; enſuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils expoſent en plein air, avec les myrthes & le géranium, juſqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la ſerre le moins chaud, & dans lequel ils puiſſent avoir de l'air frais; ils les arroſent ſouvent & les changent de pots aux mois de mai & de ſeptembre, pour empêcher leurs racines de ſe matter.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printems une grande quantité de très-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être ſemée dans une couche un peu chaude:

quand la jeune plante a pouſſé, on la tranſplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches ſemblables pour avancer ſon enracinement; enfin, on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on eſt sûr de ſes ſuccès. (*D. J.*)

HERMANMIESTECZ, (*Géogr.*) ville de Bohême, dans le cercle de Czaslau : elle appartient à des comtes de Spork, & elle eſt en aſſez mauvais état. (*D. G.*)

HERMANSTAD, (*Géog.*) *Cibinium*, grande ville de Hongrie, capitale de la Tranſylvanie, & la réſidence du prince de Tranſylvanie; elle eſt ſur la riviere de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weiſſembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long.* 43, *lat.* 46, 25. (*D. J.*)

HERMANUBIS, ſub. maſc. (*Antiquit.*) c'eſt-à-dire, Mercure & Anubis joints enſemble; divinité égyptienne, dont la ſtatue repréſentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, font les ſymboles d'Anubis, conſidéré comme grand chaſſeur en fauconnerie ou en vénerie. Ovide l'appelle en ſa qualité de véneur, *latrator Anubis*; le caducée déſigne Mercure : d'autres fois l'*Hermanubis* eſt vêtu en habit de ſénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le ſiſtre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux eſpeces de repréſentations ſur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ſes *recherches curieuſes d'antiquités.* Plutarque parle auſſi de cette divinité bizarre, & quelques mythologiſtes en expliquent les moralités à leur fantaiſie. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, ſ. & adj. (*Anat.*) perſonne qui a les deux ſexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont compoſé du nom d'un dieu & d'une déeſſe, afin d'exprimer en un ſeul mot, ſuivant leur coutume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru préſider à la naiſſance de ce ſujet extraordinaire. Mais ſoit que les Grecs aient puiſé cette prévention dans les principes de l'aſtrologie, ou qu'ils l'aient tirée de la philoſophie hermétique, ils ont ingénieuſement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien enſuite donner au fils d'un dieu & d'une déeſſe une place honorable; & c'eſt à quoi la fable a continué de prêter ſes illuſions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuſe du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre ſenſible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un ſeul aſſemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laiſſerent le type imprimé des deux ſexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux ſexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de pluſieurs peuples, s'il eſt vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les perſonnes qui portoient en elles le ſexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un ſeul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monſtres qu'on précipitoit dans la mer à Athènes & à Rome dans le Tibre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites?* On pouvoit agiter cette queſtion dans les temps d'ignorance; on ne devroit plus la propoſer dans des ſiecles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais juſqu'à faire des métamorphoſes, des confuſions de ſubſtances, & des aſſemblages parfaits des deux ſexes. Celui qu'elle a donné à la naiſſance, & même peut-être à la conception, ne ſe change point dans un autre; il n'y a perſonne en qui les deux ſexes ſoient parfaits, c'eſt-à-dire qui puiſſe engendrer en ſoi comme femme, & hors de ſoi comme homme, *tanquam mas generare ex alio, & tanquam fœmina generare in ſe ipſo*, diſoit un canoniſte. La nature ne confond jamais pour toujours ni ſes véritables marques, ni ſes véritables ſceaux; elle montre à la fin le caractere qui diſtingue le ſexe; & ſi de temps à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela ſe trouve également vrai pour l'un & l'autre ſexe : que la nature puiſſe cacher quelquefois la femme ſous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce

extérieure, cette apparence, n'en impofe point aux gens éclairés, & ne conftitue point dans cette femme le fexe mafculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont paffé pour femme, c'eft certainement par des caracteres équivoques ; mais la furabondance de vie, fource de la force & de la fanté, ne pouvant plus être contenue au-dedans, dans l'âge qui eft la faifon des plaifirs, cherche dans cet âge heureux à fe manifefter au-dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'eft ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du temps de Conftantin, au rapport d'un pere de l'églife. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore ; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir fauté un foffé, parut homme à la même heure, & ne fe trouva plus du fexe fous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menftruel, ne font que de véritables filles, dont Colombus dit avoir examiné les parties naturelles internes, fans y avoir trouvé rien d'effentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, fi fenfible, qui eft fitué à la partie antérieure de la vulve, a prefque toujours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps affez long pour en abufer. Le même Colombus, dont nous venons de parler, à vu une bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de fa pudeur, pour pouvoir, difoit-elle, recevoir les embraffemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce fiecle, étoit une femme qui fe trouva dans le même cas de la bohémienne de Colombus ; & ce cas eft moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Afie, que parmi nous.

La fameufe Marguerite Malaure eût paffé pour une *hermaphrodite* indubitable, fans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retrouffé, & ayant tout le refte de l'habillement de l'homme ; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite* ; elle difoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux fexes, & qu'elle étoit en état de fe fervir des uns & des autres. Elle fe produifoit dans les affemblées publiques & particulieres de médecins & de chirurgiens, & elle fe laiffoit examiner pour une légere gratification, à ceux qui en avoient la curiofité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit fans doute plufieurs, qui manquant de lumieres fuffifantes pour bien juger de fon état, fe laifferent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur infpiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des médecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui afsurerent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle fe difoit être, & juftifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en médecine & en chirurgie, fans avoir un grand fonds de connoiffances folides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard fe trouvant prefque le feul homme de l'art qui fût incrédule, fe rendit aux preffantes follicitations que lui firent fes confreres de jeter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur préfence. Il ne l'eut pas plutôt vu, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une defcente de matrice ; en conféquence, il réduifit cette defcente, & la guérit parfaitement. Ainfi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodifme* dans ce fujet, fe trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de fa maladie, préfenta au roi fa requête très-bien écrite, pour obtenir la permiffion de reprendre l'habit de femme, malgré la fentence des capitouls de Touloufe, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodifme* n'eft qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, font des fables puériles, puifées dans le fein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à fe défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges fur

les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des ſujets d'une conformation extérieure ſi bizarre, que ceux qui n'ont pu en développer le véritable génie, ſont en quelque façon excuſables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cauſe de la ſingularité de ſon ſexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, ſituée à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, au-deſſus duquel le prépuce renverſé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'uretre; il n'y avoit par conſéquent aucune perforation à l'extrémité du gland; elle n'étoit formée que de deux corps caverneux & des tégumens ordinaires; & ces corps caverneux avoient auſſi leurs muſcles éreƈteurs & accélérateurs.

Son ſcrotum étoit fendu en maniere de vulve; & au-bas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pu prendre pour un vagin; l'urine ſortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au-deſſous un repli de la peau, qui pouvoit paſſer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des veſtiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du ſcrotum ainſi fendu, l'on ſentoit bien diſtinƈtement un teſticule. Les parties génitales intérieures étoient diſpoſées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ſes dépendances, il réſulte que c'étoit un ſujet mâle dont la ſituation de l'uretre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut ſix ſemaines après ſa naiſſance; & c'eſt dommage que nous n'ayons pas la deſcription de ſes parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année ſuivante un ſecond enfant d'une femme qui accoucha à terme, qui avoit à-peu-près les mêmes défauts à ſes parties génitales, que le précédent. Son uretre étoit fendu depuis l'extrémité du gland, juſqu'à la racine de la verge; ce qui ſéparoit le ſcrotum en deux bourſes, où chacun des teſticules étoit contenu. Le prépuce renverſé au-deſſus du gland, formoit un bourrelet tout ſemblable au ſujet dont on vient de parler; & l'uretre ſortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où eſt ſitué l'uretre des femmes. Il s'enſuit de-là, que ce ſujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choiſi ces deux faits de Saviard ſeulement, parce qu'on peut compter ſur ſon témoignage.

Feu M. Petit, médecin de Namur, à qui les Anatomiſtes doivent beaucoup d'obſervations importantes ſur le cerveau, ſur l'œil, & ſur les nerfs, en a donné une très-curieuſe dans *l'Hiſtoire de l'acad. des ſciènc. ann. 1720*, ſur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me paſſe ce terme. C'étoit un ſoldat, qui ayant été bleſſé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la ſeule curioſité du caraƈtere de ſa bleſſure, fut bien ſurpris de ne point trouver les teſticules dans le ſcrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une eſpece de matrice ou de vagin, & la ſorte d'appareil de parties de la génération qui eſt dans les femmes. Cette eſpece de matrice étoit attachée au col de la veſſie, & par ſon embouchure perçoit l'uretre entre le col & le proſtates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou ſi l'on veut, teſticules maſculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaiſſeaux déférens.

Enfin, on a vu, on a peint, on a gravé une *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu ſes regles, n'avoit aucune apparence de gorge naiſſante, ni les hanches auſſi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de ſon âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptiſée du ſexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans ſon *traité des Monſtres, ch. vij, pag. 1015*, rapporte l'hiſtoire de trois ſujets qui avoient été baptiſés & élevés pour filles, & dont les par-

ties de l'homme se développerent à l'âge de puberté.

Quoi qu'il en soit, la verge de Marie-Anne Drouart, c'étoit son nom, recouverte de son prépuce, garnie d'un peu de poil à la racine, avoit son gland & deux corps caverneux; mais le canal de l'uretre y manquoit pour le passage de l'urine; le prépuce laissoit une ouverture qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture se terminoit en-bas par un repli assez semblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui se trouve dans les jeunes vierges. Au-dessus de ce bouton étoit le trou du canal de l'uretre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromission du petit doigt; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de testicules, soit dans les aînes, soit dans ce qui tient lieu de scrotum; en un mot, ce sujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puissance d'aucun sexe.

Voilà les seuls faits autentiques de ma connoissance sur la maniere la plus étonnante, dont la nature se joue dans la conformation des parties de la génération. Je sais que plusieurs écrivains ont publié des traités exprès sur les *hermaphrodites*. Tel est Aldrovandus, dans son livre *de Monstris*, *Bononiæ*, 1642, *fol.* Caspar Bauhin, *de Hermaphroditis*; Oppenheim, 1614, *in-8°.* Jacobus Mollerus, *de Cornutis & Hermaphroditis*, *Berolini*, 1708, *in-4°.* Duval, *traité de l'Accouchement des femmes*, & des *Hermaphrodites*, Rouen, 1612, *in-8°.*

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainsi que les questions Medico-legales de Zacchias, Spondanus *ad annum* 1478, num. 22. Bonaciolus, *de conformatione fœtus*; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Losshagen, & autres semblables dont je ne conseille la lecture à personne. Je recommanderai seulement le discours de Riolan sur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais, ce qui vaut encore mieux, c'est l'ouvrage publié dernierement à Londres par M. Parsons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois; il est intitulé *Parsons's Mechanical; and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre savamment & briévement, que l'existence des *hermaphrodites* n'est qu'une erreur populaire. (*D. J.*).

Addition à l'article précédent.

§ HERMAPHRODITE, s. f. & adj. (*Anat.*) On a cru de tout temps aux *hermaphrodites*. Les premiers hommes étoient bergers; ils avoient vu des moutons & des boucs, qui avec la marque essentielle du sexe viril, ont assez souvent une fente assez ressemblante à l'organe de la femelle. Des hommes, comme nous allons voir, ont paru de temps en temps en réunir les deux sexes de plusieurs manieres: on a cru remarquer qu'ils sont plus communs dans les pays chauds.

Les siecles de la crédulité ont été nombreux; celui de la critique est venu à la fin: mais à force de fables la vérité avoit perdu son crédit, parce qu'elle leur ressembloit; on a nié qu'il y eût des *hermaphrodites*. Guy Patin, qui ne croyoit guere qu'à la saignée & au sirop de roses pâles, fut le premier à nier l'existence de ces hommes ambigus. On a pensé de même de nos jours.

Ne croyons qu'à la vérité, mais croyons-y: ne donnons ni dans un scepticisme injuste, ni dans une crédulité imbécille.

Il n'est pas douteux qu'il n'y ait de nombreux genres d'animaux naturellement *hermaphrodites*; une grande partie des coquillages est de ce nombre.

Dans la classe des insectes & des poissons, dont les ovaires ou les vaisseaux séminaux sont doubles, il n'est pas rare de trouver des *hermaphrodites* accidentels, dont le côté droit, par exemple, est mâle, & dont le côté gauche est femelle. On a vu cette variété dans des anguilles, des carpes, des homars, des écrevisses, & on a cru l'avoir vue dans des papillons.

Mais la chose est plus difficile à admettre dans les animaux, qui n'ont qu'un seul organe extérieur, placé dans le milieu, & qui décide du sexe. On comprend, sans que nous entrions dans un grand détail, que dans la classe précédente les parties génitales gauches ne gênent point les droites; & que chacune d'elles attachée naturelle-

ment à son côté, ne prend rien sur l'autre. Mais dans les quadrupedes analogues à l'homme, l'organe extérieur du sexe mâle occupe une place qui exclut l'organe femelle.

On a vu cependant des personnes dont il n'étoit pas aisé de déterminer le sexe. Un nombre assez grand de femmes naissent avec l'organe analogue du mâle, porté à une grandeur extraordinaire : il y en a d'autres où des turpitudes secretes ont augmenté le volume d'une partie qui naturellement ne se présente pas à la vue. C'est peut-être des *hermaphrodites* prétendus de cette espece qui se trouvent plus ordinairement dans les pays chauds : une opération chirurgique, adoptée par la religion en Egypte & en Abissinie, rend cette conjecture assez probable.

C'est à cette classe qu'on a rapporté entr'autres Marie-Anne Drouart : nous ne sommes cependant pas décidés de son sexe, & on ne pourra l'être que lorsqu'une dissection exacte aura donné des lumieres suffisantes sur son utérus & sur son vagin.

Mais si cet exemple peut être contesté, il y en a bien d'autres recueillis par des auteurs dignes de foi, où certainement le clitoris seul en a imposé, & a fait passer pour mâles de véritables filles.

Mais il y a une autre classe de personnes beaucoup plus nombreuse qui sont véritablement hommes, & dont l'uretre s'ouvre dans le périné. Cette fente tendre, rouge & un peu épanouie, porte une ressemblance assez complette de l'autre sexe. C'est cette classe qui est assez commune parmi les béliers, pour être connue aux bergers & aux gens de la campagne : le genre des boucs si voisin des béliers, offroit fréquemment cette variété dès le temps d'Aristote.

Dans ces animaux & dans les hommes qui leur ressemblent, l'organe du sexe mâle est sans canal & sans ouverture ; l'uretre est très-courte, & s'ouvre par un petit canal à la base du pénis. Mais ce qui rend les béliers stériles encore plus analogues à leurs femelles, c'est la réunion des canaux séminaux qui forme un conduit beaucoup plus large qu'il n'est dans l'animal bien formé, & qui peut être pris pour un vagin, dont il tient la place. Ce faux vagin s'ouvre dans l'uretre. C'est, suivant les apparences, le même vagin qu'on a découvert dans la prétendue Marie-Anne Drouart, qui s'ouvroit dans l'uretre, & par lequel la liqueur séminale s'y verse.

On a de nombreux exemples de cette espece d'hommes, & Kaauw Boerhaave en a décrit quatre dans les *Mémoires* de Petersbourg. Le sexe devient encore plus ambigu, quand leurs testicules ne paroissent pas, & qui dans les boucs se sont trouvés dans le bas-ventre.

Mais n'y a-t-il pas de véritables *hermaphrodites ?* Nous entendons par cette expression les personnes qui réunissent le pénis, les testicules & les vésicules séminales, avec le vagin, l'utérus & les ovaires. Cela paroît bien difficile à admettre : le clitoris tient avec ses corps caverneux, leurs muscles & ses plexus veineux, exactement la même place que le pénis avec son appareil analogue. Des testicules, & en même temps des ovaires, demanderoient un double assortiment de vaisseaux spermatiques.

Mais les faits l'emportent chez nous sur les raisonnemens. Il paroît qu'il y a eu effectivement des personnes à qui rien ne manquoit d'essentiel de l'un & de l'autre sexes. M. Petit, le médecin, a donné la description d'un soldat qui réunissoit les deux sexes. Arnauld donne celle de M. Ninzia, dont le vagin ouvert sous le pénis, paroît bien être un véritable vagin, puisqu'il fournit l'écoulement périodique propre au sexe. M. Tabarrani a vu dans la même personne le clitoris, l'uretre, un pénis, un testicule & un vagin différent de l'uretre. Il ne paroît donc pas impossible que l'essentiel de l'un & de l'autre sexes ne se réunît dans la même personne. Mais il paroît presque inévitable que l'un des deux sexes soit imparfait. Le pénis ne peut pas avoir ses justes dimensions, & celles des corps caverneux & de leurs muscles, dans le même angle de l'os pubis, où il y auroit un clitoris : le vagin ne paroît pas pouvoir être d'un diametre proportionné à ses usages, quand il est placé sous un uretre mâle & sous des vésicules séminales. L'accélérateur, séparé d'avec le pénis par le vagin, & dont la fonction par con-

féquent manque dans des actions effentielles, ne permet guere que les liqueurs qui fortent de l'uretre aient le faut néceffaire pour la fécondation. S'il y a donc de véritables *hermaphrodites*, ils ne peuvent qu'être imparfaits. (*H. D. G.*)

Marie-Anne Drouart, la même dont on a parlé, fe préfenta à l'académie de Dijon, en 1761; elle étoit alors âgée de 28 ans; on fentoit dans les aînes deux corps ovoïdes qui avoient l'apparence de tefticules: les parties qui caractérifoient le fexe féminin étoient plus développées que du temps où cette *hermaphrodite* avoit été examinée par M. Morand. Les mamelles fans avoir beaucoup de volume, étoient plus faillantes que ne le font ordinairement celles des hommes; les nymphes plus marquées; & le vagin, toujours étroit, avoit affez de profondeur pour permettre l'introduction d'un doigt entier, on y remarquoit plufieurs rides, une entr'autres affez confidérable pour arrêter le doigt environ à un pouce d'enfoncement, mais qu'on franchiffoit aifément fi l'on avoit la précaution de recourber un peu fon doigt en-haut; c'eft probablement cette ride qui avoit arrêté le doigt de M. Morand, & avoit engagé ce célebre chirurgien à comparer ce vagin à un doigt de gant.

M. Hoin, lieutenant de M. le premier chirurgien, membre de l'académie, & mort en 1772, a laiffé une defcription très-exacte de cet *hermaphrodite*: il s'étoit affuré par différentes queftions de cet individu fingulier, & avoit appris que le fexe féminin dominoit fi réellement qu'il étoit fenfible à la vue des hommes: d'ailleurs la Drouart étoit fujette à un flux menftruel.

On ne fait fi cet *hermaphrodite* eft mort, ni fi la diffection de fon corps a fait connoître plus particuliérement jufqu'à quel point les deux fexes fe trouvoient confondus chez lui; mais on va joindre à ces nouveaux détails fur la Drouart, la defcription d'un autre *hermaphrodite* qu'on n'a reconnu qu'après fa mort & qui vient à l'appui de l'affertion de Parfons, fur l'impoffibilité de l'exiftence des *hermaphrodites* parfaits; elle a été donnée à l'académie de Dijon par M. Maret, maître en chirurgie, & inférée dans le *tome II* des *Mémoires* de cette fociété littéraire.

L'*hermaphrodite* dont il va être queftion fe nommoit Hubert-Jean-Pierre: il étoit natif de Bourbonne-les-Bains & âgé de dix-fept ans: il mourut à l'hôpital le 13 octobre 1767. Des circonftances particulieres avoient donné lieu de fufpecter fon fexe; & voici ce que MM. Maret l'aîné, Hoin & Enaux, tous trois maîtres en chirurgie, reconnurent à l'infpection de fon cadavre.

Les traits du vifage, quoique flétris par la mort, étoient plus délicats que ne le font ordinairement ceux d'un homme; la peau en paroiffoit fine, & l'on n'appercevoit, ni fous le nez ni au menton, ce coton léger qui, dès l'âge de feize ans, eft le précurfeur de la barbe, & décele le fexe; l'on ne voyoit pas dans la partie antérieure du cou cette faillie que le larynx a coutume d'y faire dans les hommes: il étoit rond & s'uniffoit par une pente infenfible à une poitrine très-élevée & large, ornée dans fa partie antérieure de deux mamelles de moyenne groffeur, bien arrondies, fermes & placées très-avantageufement: chacune d'elles avoit une aréole fort large, d'un rouge pâle, de laquelle s'élevoit un petit mamelon un peu rouge & dur.

Le bras n'offroit aucun détail qui pût faire croire qu'il appartenoit à un individu femelle; mais l'avant-bras avoit la rondeur, la délicateffe des contours qu'on remarque dans les femelles bien faites; la main détruifoit les idées que l'avant-bras, vu feul, auroit pu donner; celle-ci étoit large & les doigts courts & gros.

Le bufte de Jean-Pierre annonçoit donc une femme, & l'on fent par cette defcription qu'il auroit été difficile de ne pas s'y méprendre, en ne confidérant que ce qui vient d'être décrit; cet individu avoit cependant toujours été pris pour homme; mais en continuant la defcription des parties extérieures de fon corps, on reconnoîtra pourquoi il fut baptifé comme garçon, pourquoi on lui en donna l'habillement, & pourquoi on lui en fit prendre les occupations.

La jeuneffe & l'embonpoint s'oppofent ordinairement à ce que les mufcles du corps des

des jeunes gens soient fortement prononcées, & jusqu'à trente ans le ventre & les reins d'un jeune homme ne different point de celui d'une fille; mais la hauteur des hanches & la saillie des fesses, produite par l'évasement du bassin dans les personnes du sexe bien faites, suffisent pour les faire reconnoître, indépendamment des parties sexuelles; c'est ce que l'on ne remarquoit pas dans Jean-Pierre qui, depuis la ceinture, commençoit à différer d'une fille, la forme presque quarrée des cuisses & des jambes, la petitesse des genoux, le rendoient encore plus ressemblant à un individu de l'espece masculine. Jusques-là on auroit pu dire qu'il étoit femme depuis la ceinture en-haut, & homme pour le reste du corps; les parties sexuelles auroient, même à la premiere apparence, favorisé cette conjecture; mais l'examen faisoit naître d'autres idées & jetoit dans l'incertitude. Un corps rond, oblong, ayant quatre pouces de longueur, sur une grosseur proportionnée, étoit attaché à l'endroit qui répond à la symphyse des os pubis, & par sa forme avoit toute l'apparence d'une verge : ce corps oblong étoit de même que cette partie caractéristique du mâle, terminé par un gland qui recouvroit un prépuce; on remarquoit à son extrémité la fossette, où s'ouvre ordinairement l'uretre, & le frein s'attachoit au bas de cette fossette comme dans les verges ordinaires.

Quand on relevoit ce corps, on observoit qu'il recouvroit une grande fente formée par deux replis de la peau, qui représentoient assez bien les grandes levres de la vulve, & que cette verge étoit placée dans la commissure supérieure de ces levres, comme l'est ordinairement le clitoris chez les femmes.

Chacun de ces replis de la peau étoit un peu renflé, mais point ferme; on remarquoit, sur-tout, sur celui du côté gauche, des rides profondes & d'une direction oblique: en touchant ces especes de levres on sentoit, dans la gauche un corps ovoïde, mollet & fort ressemblant à un testicule; mais la droite paroissoit une poche vuide; cependant en pressant sur le ventre on y poussoit une espece de corps, aussi ovoïde, qui y descendoit facilement en passant par l'anneau, & qu'on repoussoit aussi très-aisément.

Lorsqu'on tenoit relevée la verge qui a été décrite, & qu'on écartoit les levres placées au-dessous, on voyoit naître de la racine du frein du gland deux petites crêtes spongieuses rouges & saillantes, environ d'une ligne, qui augmentoient de volume à mesure qu'elles s'éloignoient de leur origine, & imitoient parfaitement les nymphes par leur écartement.

Entre ces nymphes, & à leur partie supérieure, s'ouvroit l'uretre comme dans les femmes : au-dessous de ce méat urinaire étoit une autre ouverture très-étroite dont le diametre étoit d'environ deux lignes, elle étoit rétrecie à ce point par une membrane sémi-lunaire, qui prenoit naissance dans la partie inférieure, & ressembloit à la membrane à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, une petite excroissance placée latéralement & supérieurement, & qui avoit la figure d'une caroncule mirtiforme, contribuoit encore à donner à cette ouverture l'apparence de l'orifice d'un vagin.

On doit sentir par cette description la justesse de la remarque que j'ai faite sur la difficulté qu'il y avoit à prononcer sur le sexe dominant de cet individu monstrueux. La longueur & le volume de la verge pouvoient, au premier coup d'œil, en imposer assez pour que l'on crût pouvoir assurer que le sexe masculin dominoit; le corps ovoïde trouvé dans la levre gauche, un autre corps que l'on poussoit dans la droite, en pressant le ventre, donnoient l'idée de deux testicules, & sembloient autoriser cette conséquence; mais l'aspect des nymphes, du méat urinaire, de l'orifice du vagin, de l'hymen & de la caroncule mirtiforme, la détruisoient : on peut conclure que cet individu appartenoit également à l'un & à l'autre sexes, que la nature étoit enfin parvenue à réunir les deux dans le même sujet. La dissection vient à l'appui de cette présomption, puisqu'elle a démontré que si Jean-Pierre étoit femme de la ceinture en-haut, homme de la ceinture en-bas, il étoit dans le point central, femme à droite, & homme à gauche, sans être précisément ni l'un ni l'autre.

Le corps oblong que l'on avoit regardé comme une verge, fut le premier objet des recherches anatomiques; on reconnut en effet qu'il étoit composé de deux corps caverneux qui prenoient leur naissance des branches de l'ischium, s'adossoient en se réunissant, & se terminoient au gland qui, ainsi qu'on l'observe toujours dans le membre viril, étoit formé par le corps spongieux qui, dans l'état naturel, auroit contribué à former l'uretre. La structure de cette partie confirma l'idée que l'on en avoit prise, & prouva qu'elle étoit réellement une verge, mais imperforée, dans laquelle l'uretre étoit remplacé par une espece de ligament qui s'étendoit jusqu'au méat urinaire décrit ci-dessus. Les crêtes que l'on avoit regardées comme des nymphes, parurent dès-lors pouvoir être les débris d'un uretre ouvert dans toute sa longueur.

Une incision faite sur la levre gauche y fit découvrir un véritable testicule, auquel s'étendoit le cordon des vaisseaux spermatiques, & d'où partoit un canal déférent, qui passant par l'anneau, alloit gagner une vésicule séminaire dont on fera mention dans peu.

La dissection de l'autre levre ne fit appercevoir qu'un sac membraneux dans lequel on sentoit un liquide, & où, comme on l'a dit plus haut, se précipitoit un corps ovoïde, lorsqu'avec la main on pressoit le ventre dans la région iliaque droite. On borna d'abord là les recherches pour venir à la dissection des autres parties externes, se réservant de les pousser plus loin quand on travailleroit à celle des internes.

Le vagin apparent fixa ensuite l'attention; une incision faite à la membrane semi-lunaire, à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, permit de reconnoître que c'étoit un canal borgne, une espece de sac ayant plus d'un pouce de profondeur, sur un demi-pouce de diametre, & placé entre le rectum & la vessie; situation bien conforme à celle où est ordinairement le vagin. Ce sac étoit membraneux, & sa surface étoit lisse, tandis qu'on observe toujours des rides plus ou moins sensibles dans le vagin; mais ce qui détruiroit encore davantage les inductions qu'on auroit pu tirer de la situation de ce canal & des apparences extérieures, c'est qu'à sa partie inférieure on remarquoit le vérumontanum & les orifices séminaires, d'où, par la pression, on faisoit sortir une liqueur gluante & blanchâtre absolument semblable à de la semence prolifique.

Cette découverte porta à détacher ce prétendu vagin, & à emporter avec lui la vessie & le testicule. Guidés alors par le canal déférent, on fut conduit à de véritables vésicules séminaires placés à l'endroit ordinaire, & l'on se convainquit que l'excroissance qui avoit été observée dans le canal borgne, décrit plus haut, étoit véritablement le vérumontanum.

La vésiculaire séminaire gauche à laquelle aboutissoit le canal déférent étoit pleine d'une semence qu'on fit sortir aisément par le conduit qui s'ouvroit près du vérumontanum; la droite paroissoit un peu flétrie, & communiquoit avec la gauche; on voyoit aussi partir de cette vésicule un canal déférent qui se perdoit dans les graisses, on ne put le conduire à aucune partie qui eût quelqu'apparence glanduleuse, il s'amincissoit à mesure qu'il s'éloignoit de cette vésicule: on commença alors à douter du corps ovoïde qui se glissoit dans la levre droite, & qu'on avoit pris jusques-là pour un testicule, mais l'on étoit bien éloigné de soupçonner ce qu'il étoit.

Ce corps dont la situation naturelle étoit dans la fosse iliaque droite, parut dès que les tégumens eurent été ouverts, une tumeur oblongue placée dans le tissu cellulaire, qui recouvre la partie large du muscle iliaque: la dissection de ce tissu démontra bientôt que ce corps étoit renfermé dans une poche qui lui étoit particuliere, & dont un prolongement s'étendoit dans la levre droite, prolongement que l'on avoit déja reconnu par l'ouverture de cette levre: on ouvrit cette poche qui contenoit environ une verrée d'un liquide assez limpide, de couleur de lie de vin rouge; après l'avoir épuisée, on apperçut un corps très-ferme ayant la figure & la couleur d'un gros marron un peu applati, son grand diametre étant d'environ un pouce & demi, & le petit d'un pouce; il étoit placé de façon que dans le temps où cet *hermaphrodite* étoit debout, la direction du petit diametre de

ce corps approchoit de la perpendiculaire à l'horizon, & le grand diametre y étoit paralelle ; sa figure, sa couleur, sa consistance étonnoient les observateurs, quand des recherches ultérieures augmenterent leur surprise. Ils trouverent que de la partie supérieure du côté droit, partoit une véritable trompe de Fallope qui, se contournant à deux ou trois lignes de son origine, passoit par dessous ce corps, & alloit embrasser, par son pavillon & son morceau frangé, un ovaire qui étoit placé à droite & uni au même corps par une espece de ligament : cet ovaire avoit la consistance, la couleur, la figure & le volume d'un ovaire ordinaire ; mais la nécessité où l'on avoit été d'emporter le bassin du sujet pour le disséquer plus à l'aise, & l'impossibilité où l'on fut de procéder aussi promptement qu'on auroit voulu à la dissection de ces parties, mirent hors d'état de vérifier si les vaisseaux spermatiques du côté droit aboutissoient à cet ovaire ; on en vit assez cependant pour ne pas douter que ce corps ne fût réellement un ovaire.

L'ouverture du petit corps rond & applati, dont cet ovaire & la trompe étoient des appendices, prouva qu'il étoit réellement une matrice ; on observa dans son centre une cavité de quatre à cinq lignes de longueur, sur deux à trois de largeur ; en soufflant dans cette cavité, l'air passa dans la trompe, cette manœuvre ne découvrit aucune autre ouverture ; ce corps étoit donc une matrice, mais imparfaite, qui n'avoit aucune communication avec les parties extérieures.

L'*hermaphrodite* que l'on vient de décrire, réunissoit donc, aux parties qui annoncent les deux sexes, celles qui les caractérisent l'un & l'autre ; mais quoique la nature ait paru en quelque sorte prodigue en sa faveur, les dons qu'elle lui avoit faits ne devoient pas exciter sa reconnoissance, puisque par cette prodigalité, il avoit été rendu inhabile aux fonctions auxquelles l'un & l'autre sexe sont destinés.

Une semence prolifique se préparoit en vain dans un testicule, puisque l'imperforation de la verge & l'endroit d'où cette liqueur pouvoit s'échapper, s'oppofoient sensiblement à ce qu'elle pût jamais être d'aucun usage pour perpétuer l'espece humaine. Une trompe embrassoit en vain un ovaire bien conformé, puisque la matrice à laquelle cette trompe aboutissoit étoit borgne & n'avoit aucune communication extérieure. En un mot Jean-Pierre qui étoit sensiblement homme & femme, n'étoit cependant dans le fait ni l'un ni l'autre, & son état, qui augmente le nombre de cette espece de monstres, rend l'existence des *hermaphrodites* parfaits bien peu vraisemblable.

Il seroit intéressant de savoir si dans le temps où les menstrues devoient paroître, la santé de cet *hermaphrodite* étoit altérée ; il seroit curieux d'être instruit s'il éprouvoit quelquefois des érections ; mais ce qui seroit bien plus satisfaisant, ce seroit la connoissance morale du cœur de cet individu, elle donneroit probablement quelque notion de l'influence de notre organisation sur notre façon de sentir & de penser ; mais les recherches que l'on a faites n'ont pas fourni sur ce sujet beaucoup de lumiere, tout ce que l'on a pu apprendre des personnes chez lesquelles il a demeuré en cette ville, c'est qu'il aimoit passionnément la danse, que son goût ne paroissoit pas le porter vers le sexe, & qu'il n'a jamais fait de caresses, même innocentes, à de jeunes filles fort jolies avec lesquelles il demeuroit ; son son de voix étoit celui d'un garçon de son âge : mais il aimoit à parler. (*M. M.*)

* On peut distinguer les *hermaphrodites* en quatre classes ; 1°. les *hermaphrodites* parfaits, ou que l'on suppose réunir parfaitement & distinctement les deux sexes, avec la faculté de se reproduire au dedans & au dehors ; 2°. ceux qui ont le sexe masculin parfait & quelque apparence du sexe féminin ; 3°. ceux qui sont réellement femmes avec quelque chose des parties de l'homme ; 4°. ces êtres infortunés qui avec les apparences équivoques des deux sexes, n'ont réellement ni l'un ni l'autre.

« En l'année 1725 (dit M. Arnaud de Londres, habile chirurgien, connu dans toute l'Europe par ses excellens ouvrages, & son habileté dans la cure des hernies), une espece d'*hermaphrodite* s'adressa à moi en habit de femme ; elle se plaignoit d'une descente qu'elle croyoit avoir dans l'aîne droite. Je trouvai hors de l'anneau une petite tu-

meur qui me parut être tout autre chose que la maladie dont elle se plaignoit : elle me dit qu'elle en avoit été incommodée toute sa vie ; que cette grosseur descendoit quelquefois plus bas, & que lorsqu'elle remontoit elle étoit fort douloureuse. Je fis coucher la malade sur un lit pour avoir plus de facilité à l'examiner. La premiere chose que j'apperçus fut une espece de verge qui me donna lieu de croire que cette grosseur de l'aîne étoit un testicule : en comparant le côté prétendu malade avec le côté gauche, je trouvai à celui-ci une tumeur pareille, mais elle étoit plus élevée. Il me fut aisé de distinguer au toucher que ces deux grosseurs étoient deux testicules. Je ne pus me tromper sur leur caractere, tant par la forme de ces organes que par celle des épididymes & des vaisseaux spermatiques. Je fus obligé de tirer un peu en-bas celui du côté gauche pour l'examiner plus particuliérement, parce qu'étant trop près de l'anneau, je ne pouvois pas le manier aisément. Ce testicule qui étoit de moitié plus petit que l'autre, remontoit toujours quand la malade étoit hors du temps de ses regles.

Les deux testicules étoient renfermés chacun dans une espece de bourse ou de scrotum. Ces deux bourses représentoient très-parfaitement les deux grandes levres de la partie naturelle aux femmes. La peau qui couvroit l'intérieur de ces deux levres étoit rouge & parsemée de glandes sébacées très-apparentes, & humectées par l'humidité qui est ordinaire à ces parties. La verge sortoit de la partie supérieure de ces deux levres : on voyoit, en les écartant, toute l'étendue de cette verge, dont le gland seul paroissoit hors des levres, lorsqu'elles étoient fermées. Elle étoit très-bien formée & tout-à-fait isolée ; elle avoit deux pouces neuf lignes de longueur & autant de circonférence, dans l'état de flaccidité. Il ne me fut pas possible de savoir positivement si cette verge étoit susceptible d'aucune des sensations particulieres à cette partie, soit parce qu'en effet elle ne fut capable d'aucun mouvement, soit que la modestie dictât à la malade cette discrétion. Elle me dit seulement que dans le temps des regles elle devenoit un peu plus grosse, mais sans érection. Je compris cependant, malgré tous les discours contraires, qu'elle en étoit très-capable : car la malade vouloit absolument que je la lui amputasse, parce que, me disoit-elle, elle lui causoit beaucoup d'embarras. Cet embarras n'étoit autre chose, à n'en pas douter, que des érections spontanées qui devoient lui causer plus de mal que de plaisir, par les raisons que je vais rapporter.

Cette verge avoit la figure de celle d'un homme, elle paroissoit composée de deux corps caverneux, d'un uretre & d'un gland : elle étoit couverte d'une peau de même couleur que celle qui couvroit les autres parties du corps ; elle étoit lâche & plissée au-dessus de la couronne du gland ; elle s'alongeoit & se retiroit de même que le prépuce dans les hommes, pour couvrir le gland suivant sa disposition ; le frein ou filet étoit très-marqué, court & fort épais. La portion de la peau qui couvroit la partie postérieure de la verge étoit rouge, très-fine & parsemée de grandes sébacées qui la rendoient humide.

Le gland étoit très-bien formé & proportionné au reste de la verge : il n'étoit point percé à son extrémité, mais on y observoit une petite dépression qui s'étendoit tout le long de la partie postérieure de la verge jusqu'à sa racine, & se terminoit au bord supérieur de l'orifice urinaire. Cette dépression qui avoit la figure de la cannelure d'une sonde, paroissoit être un uretre affaissé ; car lorsque la malade urinoit, cette dépression se gonfloit ; ce qui donnoit lieu de croire que l'urine avoit la liberté d'entrer dans ce canal qui, n'ayant pas d'issue, forçoit la colonne de ce fluide à retourner vers l'orifice que la nature avoit disposé pour son évacuation.

Le canal urinaire tout-à-fait semblable à celui des femmes, étoit situé au même endroit que dans le sexe ; une sonde creuse y entroit dans la même direction, & amenoit l'urine hors de la vessie de la même maniere que dans les femmes.

Aux deux côtés de cette dépression dont je viens de parler, on appercevoit très-distinctement au toucher les deux corps caverneux : ils sembloient se terminer à la face moyenne de l'os pubis.

Immédiatement au-deſſous du bord inférieur du méat urinaire, ſe réuniſſoient les deux portions des bourſes ou ſcrotums qui contenoient les teſticules. Leur commiſſure inférieure reſſembloit, mais aſſez imparfaitement, à ce que l'on nomme *la fourchette;* de la commiſſure inférieure des levres à l'anus, il y avoit deux pouces & demi : cette diſtance étoit occupée par une peau lâche & molle qui cédoit à l'impulſion du doigt; elle paroiſſoit s'enfoncer dans une cavité : il n'y avoit aucune marque de ce que l'on nomme *le raphé;* il y avoit beaucoup de poils, comme à tout le reſte de la partie, mais il n'y en avoit pas autour de l'anus.

La cavité dans laquelle la peau du périnée ſembloit s'enfoncer, indiquoit celle du vagin qui, n'ayant point d'orifice, ne permettoit pas au ſang menſtruel de ſortir avec facilité; il étoit obligé de prendre la route de l'anus tous les mois, en paſſant vraiſemblablement par une communication qui alloit du vagin dans le rectum.

Quelques jours avant le temps des regles, il ſe formoit une tumeur au périnée qui augmentoit peu-à-peu, & en trois ou quatre jours elle devenoit de la groſſeur d'un petit œuf de poule; parvenu à cet état, le ſang commençoit à couler par l'anus, ſans que l'on apperçût à cette partie aucun gonflement intérieurement ni extérieurement. Cela fait croire avec raiſon que le ſang s'amaſſoit dans la cavité du vagin, où il devoit être retenu juſqu'à ce qu'il y en eût une quantité ſuffiſante pour gagner la hauteur de la communication qui a été ſuppoſée venir de ce réſervoir dans le rectum, quand une fois il avoit commencé à couler par l'anus. Il y avoit de plus à obſerver que la peau qui couvroit l'entrée du vagin, & qui s'élevoit ſur la tumeur que le ſang formoit lorſqu'il s'amaſſoit, ne changeoit pas de couleur.

Tel étoit l'état des parties lorſque la malade ſe préſenta à moi pour la premiere fois. Deux des plus célebres chirurgiens de ce temps-là, MM. Malaval & Puzos, l'examinerent avec moi. Ces meſſieurs ſuſpendirent leur jugement, ils ne voulurent pas décider ſous quelle eſpece d'*hermaphrodites* ils pouvoient la ranger, avant d'avoir bien conſidéré la nature des écoulemens périodiques qu'elle nommoit *ſes regles.*

Tous les paſſages pour l'évacuation de la ſemence ayant été ainſi fermés, il n'eſt pas étonnant que cette créature ſentît plus de peine que de plaiſir dans l'état d'érection qu'elle avoit ſelon toutes les apparences, puiſque, croyant que ſes peines venoient toutes de ſa verge, elle vouloit que je la lui amputaſſe.

Cette fille étoit alors âgée de trente-cinq ans; elle étoit de la taille de cinq piés cinq pouces. Son tempérament étoit délicat, foible & fort maigre : ſa peau étoit rude, épaiſſe & baſanée; ſon viſage étoit rempli de barbe; les poils en étoient noirs & minces; ſa voix étoit rude & hommaſſe; elle avoit la poitrine étroite; ſon ſein étoit plat & ſec; ſes bras étoient maigres & muſculeux; ſes mains grandes; ſes doigts longs & forts; elle avoit le ventre plat, les os du baſſin étoient fort évaſés; l'os pubis très-élevé; les feſſes groſſes; les cuiſſes & les jambes rondes; les piés petits. Par les proportions de toutes les parties de ſon corps, on eût pu tirer cette conſéquence, que de la tête juſqu'à la ceinture elle auroit pu paſſer pour un homme, & que de la ceinture juſqu'aux piés ont eût pu la prendre pour une fille, excepté les parties extérieures de la génération qui étoient mixtes. Elle s'occupoit dans l'état de pauvreté où elle vivoit, à travailler de l'aiguille : ce métier lui ſuffiſoit pour ſe maintenir dans la vie modeſte & ſobre à laquelle elle étoit accoutumée. Son humeur étoit douce. Exempte de toutes paſſions, elle ſe tenoit toujours à ſon particulier; elle évitoit les compagnies. Nullement faite pour la ſociété, parce que ſon état l'humilioit beaucoup, elle parloit peu, elle étoit fort mélancolique.

Comme cette *hermaphrodite* étoit fort valétudinaire, qu'elle ſe plaignoit plus particuliérement du mauvais état de ſa ſanté dans le temps que le flux menſtruel ſe diſpoſoit à paroître; comme elle étoit ſujette alors à des tenſions de ventre, à des coliques dans les régions lombaires, à des bâillemens vaporeux, à des vertiges continuels, & à de fréquentes ſyncopes, je crus que tous ces ſymptomes auxquels elle étoit ſujette depuis l'âge de puberté, & qui l'a-

voient plusieurs fois mise dans le cas de perdre la vie, procédoient de la difficulté que le sang menstruel avoit à s'écouler, il me parut nécessaire, & même très-possible, de lui procurer une issue facile, en ouvrant la peau qui couvroit & bouchoit le vagin, & en entretenant ce passage ouvert. Plusieurs des plus célebres chirurgiens de Paris furent de mon avis; mais comme nous convînmes de faire cette opération dans un temps que la tumeur du périnée paroîtroit, je lui conseillai de retourner à Menilmontant, lieu de sa résidence, où elle resta cinq à six mois. Elle me dit, à son retour, qu'ayant été près de perdre la vie, chaque fois qu'elle avoit eu ses regles depuis qu'elle ne m'avoit vu, & que comme elle étoit sur le point de les avoir, elle croyoit qu'il lui étoit convenable de se soumettre à ce que nous avions résolu, pour éviter les dangers auxquels elle avoit été exposée : cependant je jugeai qu'il étoit à propos de faire quelques observations sur son état avant que d'entreprendre l'opération. Le lendemain de son arrivée, elle se plaignit de coliques très-violentes; elle eut des défaillances & des syncopes plusieurs fois dans la journée; elle ne put point manger; son pouls fut, par intermission, tantôt haut, tantôt bas, très-fréquent & fort inégal. Je touchai le périnée différentes fois dans la journée, sans y avoir rien observé de particulier. Le troisieme jour, il y parut une tumeur de la grosseur d'un œuf de poule, sans aucun changement de couleur à la peau : elle diminuoit considérablement lorsque la malade étoit couchée. M. de la Brunerie & son pere firent les mêmes observations. A la fin du quatrieme jour, nous vîmes le sang sortir par le fondement en petite quantité, mais d'une couleur & d'une consistance plutôt séreuse que sanguine; il continua à couler avec plus d'abondance pendant cinq jours, mais d'une couleur rouge plus marquée. Le sixieme jour, l'évacuation diminua: elle fut tout-à-fait arrêtée le septieme. Pendant ce temps-là, nous fimes beaucoup d'attention au fondement, où nous ne trouvâmes pas la moindre apparence d'hémorrhoïdes.

Le temps le plus favorable pour faire l'opération eût été le mois suivant, lorsque la tumeur devoit reparoître; mais la malade ne pouvoit pas rester à Paris plus de quinze ou vingt jours; je fus donc obligé de profiter de cette occasion. J'appellai pour conseil MM. de la Bruniere, Carere, Guerin le pere, Morand, Garengeot, Malaval, Puzos, Foubert, de Gramond, Verdier, Gallin & mon pere. Après avoir examiné les parties, ils furent tous d'avis que je procédasse à l'opération.

Je posai la malade sur le bord d'un lit, les jambes & les cuisses écartées, & supportées sur les genoux des deux assistans; je pinçai transversalement la peau qui couvroit l'entrée du vagin, avec le pouce & l'index de ma main gauche; M. Guerin prit avec ses doigts le même pli du côté opposé à celui que je tenois; je coupai ensuite la peau avec un bistouri droit, en décrivant une ligne perpendiculaire à l'anus. Du premier coup de bistouri, je découvris une espece de tissu cellulaire que je saisis avec une érigene pour l'attirer hors de la plaie; je le coupai dans toute son épaisseur avec la pointe de mes ciseaux. Cette seconde incision me facilita le moyen de passer le doigt dans ce tissu cellulaire; il entra sans aucune résistance dans un vuide qui fut jugé être la cavité du vagin par tous ceux de la compagnie qui l'examinerent de près. Cette cavité avoit deux pouces & demi de profondeur, & environ deux de circonférence. Je la remplis de charpie attachée avec un fil. Le lendemain, je substituai au tampon de charpie une tente de deux pouces & demi de longueur, & d'un pouce de diametre. Le sixieme jour après l'opération, M. Puzos, M. Verdier & moi sentîmes à l'extrémité de notre doigt, au fond du vagin, une éminence qui ne laissa aucun lieu de douter que ce ne fût l'orifice de la matrice. Depuis le sixieme jour après l'opération, la malade ne fut pansée qu'avec une tente faite d'éponge préparée: elle ne fut jamais couverte de matiere purulente, excepté à son talon qui répondoit à l'orifice du vagin, ou à l'ouverture de la peau & du tissu cellulaire qui suppuroient pendant quatorze ou quinze jours. La malade quitta alors Paris.

Je la pourvus d'une quantité suffisante d'éponge, pour qu'elle en fît usage elle-

même. Peu de jours après qu'elle fut arrivée chez elle, le ſang des regles vint par l'ouverture que j'avois faite, ſans qu'il en paſſât une ſeule goutte par le fondement; elle n'eut aucun des ſymptomes auxquels elle avoit été ſujette, excepté cinq ou ſix heures avant que ſes regles paruſſent. Les ſymptomes ſe bornerent à des coliques très-violentes, pareilles à celles qu'elle avoit toujours eues. L'évacuation menſtruelle ne dura que trois jours, pendant leſquels la malade ſupprima l'uſage de l'éponge aſſez mal-à-propos, comme j'en jugeai par la ſuite. Elle recommença à s'en ſervir quand ſes regles furent paſſées.

Cinq ſemaines après, le ſang reprit ſon cours par la même voie, & coula pendant trois ou quatre jours fort librement. La malade crut alors n'avoir plus beſoin de l'éponge; auſſi le mois ſuivant l'ouverture fiſtuleuſe parut être fermée; elle s'ouvrit cependant aſſez pour donner paſſage au ſang menſtruel. La même choſe arriva les deux mois ſuivans; mais le ſixieme mois la fiſtule ſe ferma, & le ſang reprit ſon cours par le fondement: tous les ſymptomes auxquels la malade avoit été ſujette avant l'opération, recommencerent de nouveau.

Elle ſouffrit pendant huit ou dix mois ſans ſe plaindre de ſon état; après ce temps-là, elle vint me conſulter. Je n'eus d'autre moyen à lui propoſer que la même opération; mais quelques raiſons particulieres l'empêcherent de s'y ſoumettre. Sa répugnance venoit, à n'en pas douter, de la crainte qu'elle avoit de retomber dans le même cas que celui où elle étoit. Son ignorance & ſon état mélancolique prévalurent ſur mes raiſons.

Ce ne fut pas la crainte de l'opération qui la retint, car elle convint qu'elle avoit ſouffert bien moins de douleur qu'elle ne s'y étoit attendue. Elle eût bien voulu ſe ſoumettre encore à une nouvelle opération, pourvu que c'eût été pour lui amputer la verge, ou comme elle diſoit, ſon morceau de chair, parce que, ajoutoit-elle, ce morceau l'incommodoit tant, qu'elle croyoit que tout ſon mal provenoit de là. Il ne falloit que cet aveu pour juger que cette verge étoit irritée, & que c'étoit les érections qui la faiſoient ſouffrir. La modeſtie ſeule l'empêchoit de convenir que c'étoit dans le temps des érections qu'elle ſouffroit le plus; il n'y avoit pas lieu d'en douter.

Je ne pouvois que lui repréſenter l'inutilité de l'amputation qu'elle ſollicitoit, ſon innocence ne me permettoit pas d'aller plus loin. La pudeur eût été bleſſée, ſi je lui euſſe dit que la ſemence qui fermentoit chez elle n'eût pas moins agi ſur ſon tempérament, & qu'elle auroit peut-être plus ſouffert encore. Je ne voulus donc pas lui amputer la verge, & elle ne voulut pas ſe laiſſer ouvrir le vagin.

On voit par cette obſervation de quelle conſéquence ſont les reſſources de la chirurgie. Si la nature s'écarte dans ſes productions, elle peut être quelquefois redreſſée & miſe dans le bon chemin par cet art capable de la ramener à elle-même, pourvu que les malades aient aſſez de confiance pour ſe prêter aux ſoins des chirurgiens.

Je dois avouer que ſi je n'euſſe pas ſupprimé la tente dans le temps des regles, elle eût pu ne pas nuire à l'iſſue du ſang, & l'ouverture ne ſe ſeroit peut-être pas fermée. Une bougie dans l'uretre n'empêche pas toujours l'urine de ſortir ».

La malade mourut en 1740. M. Arnaud en donna avis à l'académie royale de chirurgie: elle nomma MM. Verdier & Foubert, pour lui faire le rapport de l'état des parties intérieures de la génération; mais on laiſſa pourrir ces parties avant de les diſſéquer.

Fig. 9 & 10, parties extérieures de la génération de Michel-Anne Drouart, dont il eſt parlé dans le *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. & au commencement du *Supplément* à cet article; *a*, *a*, la verge vue par-deſſous dans la *fig.* 9, & de profil dans la *fig.* 10, où elle eſt repréſentée à ſon plus haut degré d'érection; *b*, *b*, le gland; *c*, *c*, le prépuce; *d*, *d*, le frein s'élargiſſant à meſure qu'il approche de la racine de la verge; *e*, *e*, le méat urinaire que l'on pouvoit dilater juſqu'à y introduire le bout du petit doigt; *f*, petit mamellon charnu placé au bord interne de l'orifice de l'uretre; *g*, *g*, deux plis de la peau écartés dans la *fig.* 9, & rapprochés en forme de levres dans la *fig.* 10; *h*, le périnée; *i*, la marge de l'anus,

Les *fig.* 11 & 12 ont été expliquées ci-dessus.

Hermaphrodites, (*Méd. lég.*) Les deux *articles précédents* Hermaphrodite, (*Anat.*) nous dispensent de discuter l'existence prétendue de ces êtres hommes & femmes, & d'assigner les raisons qui la détruisent. [*] On n'avoit pas consulté les faits, & la nature n'avoit pas été assez étudiée, lorsqu'on assura qu'un même individu possédoit parfaitement les deux sexes. Le goût du merveilleux séduisit des physiciens peu exacts ou trop peu anatomistes, & l'on s'en tint au premier examen. On créa même un corps de doctrine sur cette espece particuliere; il y eut des *hermaphrodites* qui possédoient également les deux sexes (Schurig. Bauhin.); il y en eut d'autres dans lesquels un sexe dominoit, & l'on établit des regles pour constater ces différences. Les loix vinrent à l'appui des opinions, elles statuerent sur tous les cas. On établit pour le mariage que, dans le cas de parfaite égalité des deux sexes, l'*hermaphrodite* seroit lui-même le maître de choisir entre le rôle de femme & celui d'homme; son appétit particulier devoit décider du sexe auquel il devoit appartenir, & les loix lui imposerent par serment l'obligation de se borner à celui qu'il auroit choisi.

Dans cette même égalité de sexe, on exigea quant au baptême, que *l'hermaphrodite* fût toujours supposé appartenir au sexe le plus noble, à moins qu'il ne parût par l'examen qu'un sexe prévaloit sensiblement sur l'autre.

Cette inspection qui n'étoit point fondée sur la bonne anatomie, fut elle-même un objet de litige : les gens de l'art furent souvent trompés, ils tromperent le public & les juges, & l'on vit des décisions contradictoires.

Telle est l'espece d'égarement que produisent les demi-connoissances ou la folle prévention des systêmes; tout cet édifice de loix & de précautions, tout cet amas énorme de volumes s'anéantit devant une bonne démonstration anatomique qui prouve l'impossibilité de coexistence des deux sexes dans le même sujet : la nature imite & réunit quelquefois dans ses jeux les formes les plus dissemblables; mais elle ne confond pas les especes en conservant à chacune ses propriétés distinctes. Un clitoris prolongé, une chûte de matrice en ont souvent imposé pour la partie virile; des difformités dans la structure de ces organes ont souvent exercé les esprits qui trouvent du merveilleux par-tout. On a supposé que l'arrangement intérieur répondoit parfaitement à la conformation extérieure, & l'on a cru qu'une ouverture plus ou moins forte des tégumens étoit toujours accompagnée d'une matrice & de ses dépendances. On ne s'est jamais avisé d'appuyer cette conjecture par une dissection du cadavre, encore moins a-t-on cru utile d'observer si de pareils sujets rempliroient exactement les fonctions des deux sexes. (*Cet article est de M.* La Fosse, *docteur en médecine.*)

Hermaphrodite, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperdument aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; elle l'apperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour : mais le cœur

[*] M. Champeaux professeur-royal de Chirurgie à Lyon, a fait imprimer en 1705, des réflexions sur les *hermaphrodites.* Qu'est-ce qu'un *hermaphrodite*, dit notre savant chirurgien, en exista-t-il jamais? Pour répondre à ces deux questions, il divise les prétendus *hermaphrodites* en quatre classes.

La premiere, & la seule à qui cette qualité convienne essentiellement, est composée de ceux que l'on suppose réunir parfaitement & distinctement les deux sexes, avec la faculté de se reproduire au-dedans & hors d'eux.

La seconde comprend ceux à qui l'on a cru voir les parties de la génération de l'homme prédominantes, & quelque chose de celles de la femme.

La troisieme & la plus nombreuse, embrasse les femmes qui paroissent avoir quelque chose des parties de l'homme.

Enfin, la quatrieme est composée de ces êtres infortunés qui n'occupent aucun rang dans la société, qui sont privés des douceurs des deux sexes, & d'espérance de donner des citoyens à l'état.

L'auteur assure qu'il ne fut jamais d'*hermaphrodites*, & que la nature en produisant un monstre n'a pu perfectionner toutes ces parties au point de lui accorder une double faculté réproductive. *Natura ludit, sed non facit saltus.*

Que les amateurs de l'extraordinaire, s'écrie l'auteur, ne cherchent donc plus des êtres imaginaires capables de remplir les fonctions des deux sexes; ils n'ont existé que dans l'esprit des simples, & dans des temps où la crédulité publique étoit mise à contribution par les fourbes les moins adroits.

M. Champeaux démontre dans le cours de son ouvrage qu'il n'a jamais existé de véritable *hermaphrodite*; & que l'on ne doit regarder que comme un jeu de la nature les difformités qui ont pu accréditer de pareilles fables.

de cet ingrat resta glacé ; & dans le déses-poir où étoit la nymphe, de ne pouvoir faire passer jusqu'à lui une partie du feu qui la consumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du-moins leurs deux corps ne fussent jamais séparés ; sa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphose, ils ne devinrent plus qu'une même personne. Ovide peint ce changement en ces mots,

Nec fœmina dici,
Nec puer ut possent, neutrumque, & utrumque videntur.

Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même sort.

L'explication de cette fable n'est pas facile; on sait seulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnasse, une fontaine célebre, où s'humaniserent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiser de l'eau aussi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci les rendit non-seulement plus polis, mais leur inspira le goût du luxe de cette nation voluptueuse, & c'est peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de sexe. Au bout du compte, qu'importe la raison? la fable est très-jolie. (*D. J.*).

HERMAPOLLON, s. m. (*Antiq.*) statue ou figure composée de Mercure & d'Apollon, représentant un jeune homme avec les symboles de l'une & de l'autre divinité, le pétase & le caducée, avec l'arc & la lyre. (*D. J.*).

HERMATHENE, s. f. (*Antiq.*) figure emblématique, représentant sur une même base, Mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec est *Athènes*, suivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des statues mises sur des piés quarrés représentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs ; par exemple, le coq sous l'aigrette, les aîlerons sur le casque ; un sein d'homme, & la bourse, désignent Mercure ; le casque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques représentations d'*hermathenes*, dans ses *recherches d'antiquités*. On y voit pag. 98, la forme d'un piéd'estal ; sur lequel est la figure de Pallas armée d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit assez ordinaire de faire des fêtes & des sacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une présidoit à l'éloquence, & l'autre à la science, & que l'éloquence sans érudition, n'est qu'un son infructueux, comme le savoir sans l'art de le mettre au jour, est un trésor souvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes* ; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner sa maison de Tusculum ; *quidquid ejusdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere........ quod ad me de* hermathenâ *scribis, singulare insigne hujus gymnasii, per mihi gratum est*, lui manda-t-il ensuite : enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté ; *hermathena tua me valde delectat*, lui écrivit-il pout l'en remercier.

Tristan dans son *Comm. hist. tom. 1.* a fait graver une médaille fort singuliere des Triumvirs, où sont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle est un autel entouré de serpens qui s'élevent au-dessus, & derriere une aigle romaine ou légionnaire ; mais Tristan ne s'est pas montré bien habile, en prenant le buste pour le dieu Terme, & en supposant conséquemment, qu'il se trouvoit ici trois divinités représentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, &c. sont des piéd'estaux quarrés ou cubiques, portant l'emblême de Mercure, avec la tête d'une autre divinité seulement, & l'on en possede encore plusieurs pour preuve ; cependant je penserois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes ensemble sur le même pilastre, & regardant de différens côtés, comme nous le voyons dans quelques figures antiques, que nous appelons toutes aujourd'hui indistinctement, du nom de *Janus*. (*D. J.*)

* HERMÉE, s. m. (*Chronolog.*) le second du mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre

mois d'Octobre. C'étoit aussi le second de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de Novembre.

Hermées, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponese, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'île de Crete, les maîtres servoient leurs esclaves à table; cet usage s'observoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les saturnales des Romains. Potter, *Archæl. græc. l. II. c. xx. t. 1. p. 896.* vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, suivant les différens lieux. (*D. J.*)

* HERMÉDONE, *ou plutôt* HARMÉDONE, s. f. (*Astronom.*) c'est dans les anciens une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

* HERMÉMITHRA, s. m. (*Myth.*) symbole d'une divinité, composée d'un Mercure & d'un Mithra. *Voyez* Mercure. *Voyez* Mithra.

HERMENEUTIQUE (Art), *Philosop. Log.* c'est l'art d'entendre & d'interpréter les paroles, les discours & les opinions des autres; l'art de découvrir le vrai sens des auteurs qu'on lit.

Cet art important renferme des regles nécessaires, que nous allons indiquer en peu de mots: les unes regardent les circonstances extérieures, les autres les circonstances intérieures. Les premieres se rapportent aux connoissances que doit avoir celui qui lit, qui écoute, ou qui veut interpréter. Les secondes se rapportent plus directement aux attentions qu'il doit avoir, en lisant ou en écoutant.

1°. Un homme qui veut être interprete des ouvrages ou des discours d'autrui, doit bien entendre la langue de l'auteur, la force des termes, leur énergie, la nature du style, son caractere.

2°. Il n'est pas moins nécessaire d'avoir l'exemplaire le plus correct de l'auteur que l'on veut interpréter.

3°. Pour entrer plus sûrement dans la pensée de l'auteur, il est indispensable de connoître sa patrie, ses mœurs, son caractere, sa religion, les usages de sa nation, auxquels il peut faire illusion fréquemment.

4°. Il faut aussi connoître le but de l'écrivain, faire attention à la forme de son discours, s'il raisonne comme philosophe, s'il exerce comme orateur, s'il décrit & orne en poëte, s'il veut enseigner en maître, *&c.* suivant les vues de l'auteur, ses discours peuvent souffrir, exiger même différentes interprétations.

Voici maintenant les maximes & les regles à suivre en lisant, si l'on desire de saisir le véritable sens & de connoître le sentiment de l'auteur.

1°. Prenez dans le sens naturel, propre & littéral, suivant le génie connu de la langue, toutes les expressions, lorsque l'on n'a aucune raison de les supposer figurées ou métaphoriques. Si vous avez des raisons suffisantes d'y supposer de la métaphore, interprétez ces termes selon la métaphore, le but de la figure & le caractere de la langue.

2°. Ayez soin d'interpréter en éclaircissant un endroit obscur par un autre plus clair, en comparant les mêmes mots employés en divers endroits, & les mêmes idées présentées sous différentes expressions.

3°. Souvent le sujet, dont parle un auteur, fait connoître les propriétés qu'il lui attribue, & les détermine; souvent aussi les propriétés font connoître le vrai sujet & sa nature. Il importe donc de rechercher quel est le sujet, quels sont les attributs, & de les examiner séparément.

4°. Pour parvenir à être un interprete exact, il faut lire convenablement, avec ordre, avec attention, de suite, sans interruptions trop longues, avec réflexion sur ce que nous lisons, & en consultant les interpretes, ou les commentateurs; enfin sans passion, sans prévention. Un commentateur, qui a été contemporain de l'écrivain, qui en entendoit bien la langue, qui paroît impartial, doit avoir plus d'autorité, toutes choses égales, que celui qui a vécu longtems après, qui ne s'est servi que de versions, qui paroît prévenu & passionné, *&c.*

On demande pourquoi le livre des loix & les livres sacrés ont essuyé le plus d'in-

terprétations différentes ; pourquoi il y a plus de commentateurs, & plus de diversité dans les commentaires ? Ces livres seroient-ils de tous les plus obscurs ? non. C'est que les passions des hommes les plus violentes, l'avarice & l'orgueil ont été mises en œuvre quand il s'est agi d'interpréter ces ouvrages. On les a lu avec le desir & l'intention d'y trouver une idée favorable à son opinion, & on n'a pas manqué de la rencontrer. L'écriture sainte est parfaitement claire dans tous les articles nécessaires pour le salut de tous les hommes ; s'il est un passage obscur, concluons qu'il ne renferme pas un article fondamental, un article de foi nécessaire à tous.

5°. Mais s'il est un endroit obscur dans un livre quelconque, quelles sont les regles à suivre pour en découvrir le sens ? Il faut pour cela comparer toutes les notions possibles de mots employés : considérer avec soin la chaîne du discours, la suite des idées : reduire les notions universelles en idées singulieres, pour saisir la justesse de celles-là : rapporter toutes les expressions figurées aux termes simples, pour entrer dans le but de la figure. Entre plusieurs sens possibles choisir celui qui est le plus raisonnable, le plus conforme aux idées du bon sens naturel, celui qui est le plus analogue au but principal de l'auteur, à l'économie & à l'analogie de son systême. Si entre plusieurs sens possibles on est forcé d'hésiter, il faut suspendre son jugement. *Voy. Art. critiq. Clerici ;* Richard. Simon. *Hist. critic. Vet. Testam.* Ernesti, *Institut. interpret. Nov. Testam.* &c. Antonii Gennensis, *Element. art. logico criticæ, lib. IV. cap. 8*, &c. (*B. C.*)

HERMÉROS, s. m. (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon, comme le nom l'indique ; Ἑρμῆς *Mercure*, & Ἔρως l'*Amour*. M. Spon a donné la figure d'un *herméros* dans ses *Rech. curieuses d'antiq. p. 98. fig. 14.* C'est un jeune garçon dépeint comme on nous représente l'amour ; il tient une bourse de la main droite, & un caducée de la main gauche, qui sont les deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages de sculpteurs, fait mention des *hermérotes* de Tauriscus. Ce mot d'*herméros* a été souvent donné en surnom par les Grecs & par les Romains ; il y en a plusieurs exemples dans les *inscriptions* de Gruter. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

HERMES, adj. m. & f. *ou* TERRES HERMES, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi certaines terres vacantes & incultes, que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au seigneur haut-justicier, par droit de déshérence. *Voyez* DESHERENCE. (*A*)

HERMÈS, s. m. (*Antiq.*) nom de certaines statues antiques de Mercure, faites de marbre, & quelquefois de bronze, sans bras & sans piés. *Hermès* est au propre le nom grec de Mercure, & ce nom passa à ces statues.

Les Athéniens, & depuis à leur exemple, les autres peuples de la Grece, représenterent ce dieu par une figure cubique, c'est-à-dire quarrée de tous les côtés, sans piés, sans bras, & seulement avec la tête. Servius rend raison de cet usage par une fable ; des bergers, selon lui, ayant un jour rencontré Mercure endormi sur une montagne, lui couperent les piés & les mains, pour se venger de quelque tort qu'il leur avoit fait ; ce conte signifie peut-être, qu'ayant trouvé quelque statue de ce dieu, ils la mutilerent de cette maniere, & en placerent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les statues de Mercure quarrées, sans piés & sans bras, & de les placer aux vestibules des temples & des maisons ; car, dit-il, comme on tenoit à Athènes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité, on faisoit ses statues quarrées & cubiques, pour indiquer que la vérité est toujours semblable à elle-même, de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athènes ; c'est qu'ils avoient été inventés dans cette ville, & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès*, les Hipparchiens ; Hipparchus, fils de Pisistrate, tyran d'Athènes, avoit érigé ceux-ci, non-seulement dans la ville, mais dans tous les bourgs & villages de l'Atti-

que, & avoit fait graver sur chacun, différentes sentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le messager des dieux, présidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le surnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui signifie un *carrefour*, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inscriptions copiées dans Gruter.

Lorsqu'au-lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harpocrate, ou d'Anubis, alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités, dont on réunissoit les noms & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *herméros*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, *hermanubis*. *Voyez* tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour lesquels Athènes étoit passionnée, le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entr'autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiade Athénien*, & on lisoit au-dessous ces deux vers :

Παντ. Μιλθιαδη Τα λαφια Εργα Ικασιν
Περσαι, και Μαραθων, και Αρετης Τεμενος.

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome, on y grava le distique suivant, qui en est la traduction.

Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,
Civibus ingratis, & patriâ interiit.

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres, que ceux des dieux mêmes; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement quarrés, avec des inscriptions honorables, qui étoient aussi gravées en lettres quarrées. De-là vient qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme quarré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui étoit à Athènes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le presse de lui tenir parole, par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit : *Lettre 7. liv. I.* " Vos *hermès* de marbre du mont Pentélicus, avec leurs têtes de bronze, me réjouissent déja d'avance; c'est pourquoi vous m'obligerez beaucoup de me les envoyer avec les statues & les autres curiosités qui seront de votre goût & qui mériteront votre approbation; tout autant que vous en trouverez, & tout aussi-tôt que votre loisir vous le permettra, sur-tout les statues qui pourront convenir à mon académie & à mon portique de Tusculum, car je suis amoureux de toutes ces choses. Me blâmera qui voudra, je me repose sur vos soins pour satisfaire mon goût ". *Lisez* aussi les *Lettres 5. 6. & 10.*

On voit encore à Rome des *hermès* ou statues quarrées apportées de la Grece, qui soutiennent les têtes de plusieurs poëtes, philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homere, d'Aristote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucidide, de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canisius, ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célebres de l'antiquité. M. Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grece, du philosophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des aîles à la tête, ceux qui ont de la barbe, sont des manieres de Priape; les femmes stériles d'entre le peuple les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommerent *termes*, & qu'ils placerent sur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadriviis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement quarrés, ornés sur le bas & le corps du pilastre, d'inscriptions qui instruisoient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens

& protecteurs des chemins ; c'est-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossiérement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportions ; c'est ce qui a fait dire à Virgile,

Illi falce deus colitur, non arte politus.

De-là vient qu'on comparoît à ces statues informes, les gens lourds & stupides ; témoin ce vers de Juvenal,

Nil nisi cecropides, truncoque simillimus hermæ.

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très-vilaine ; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pié de ces pilastres, pour les consacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres sont appelées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs.*

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non-seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit : *ejus statuæ quadratæ* hermæ *dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ.* Cela est si vrai que Surita, dans ses *commentaires sur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription :

Deo Mercur. viaco. M. Attilius silonis f. Quirin. silo. Ex voto.

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere ; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette maniere, les anciens pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. De-là vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des Romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devroit les nommer *hermès* plutôt que *termes* ; car quoique les *termes* que les Romains appeloient *termini*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins ; mais notre langue par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (*D. J.*)

HERMÉTIQUE, (Philosophie) c'est le nom le plus honorable de l'Alchimie, ou de l'art de transmuer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du mag ster, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, *&c.* *Voyez* Pierre philosophale.

C'est proprement la science, le systême de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique.* Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires ; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens, des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes ; ils sont les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélées sur la philosophie du siecle. Ils apprécient

avec un mépris froid & sentencieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grace supérieure, &c. Ils se sont fait un jargon mystique, une maniere enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de tems-en-tems.

Nous traiterons à l'article *pierre philosophale* de la pratique de l'Alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre : & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art : nous nous occuperons dans celui-ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés ; en un mot de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscurs. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'Alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, savoir les trois supplémens de sa physique souterraine, prouve mon assertion d'une maniere bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plupart des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célebres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considere sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification*(*Voyez* MERCURIFICATION), n'est parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La premiere est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est sa mine de sable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dues aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux ; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre qui doit changer son sujet entiérement, absolument, radicalement. *Voyez* PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE.

Au reste, ces ouvrages de Becher sont, malgré sa magnifique, sa sublime théorie, tout aussi obscurs que ceux des cent très-célebres archimistes qu'il cite : car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'Alchimie, *summa Alchimiæ*, que sa fin, son moyen & son principe, sont le mercure ; il avertit qu'on doit bien se donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire, qu'il ne s'agit du-tout point de celui-là ; que son mercure, le mercure des Sages & des Philosophes, *mercurius sophicus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, est le mercure de l'or : *quod* (*aurum*) *totâ suâ substantiâ mercurius est communi mercurio, quoad substantiam in omnibus similis, sed quoad qualitates in omnibus ei contrarius : nempè fixus, coctus, calidus, siccus, digestus, purus, undè qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet.* Il est presque inutile d'ajouter, & par conséquent un être imaginaire, du-moins tout aussi *arcane* que ce qui est le plus gratuitement promis, ou le plus soigneusement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Je pense avec l'auteur du discours historique sur la Chimie, imprimé à la tête du cours de Chimie, selon les principes de Newton & de Stahl, qu'on ne sauroit

donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchimistes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je suis l'idée, transcrit un long passage de Riplée, chanoine de Brilingthon. Ce passage est très-bien choisi : le voici.

« J'ai promis de donner divers procédés; mais il faut que j'explique les termes obscurs. Les philosophes se servent de divers noms; par-là ils cachent leur science à ceux qui en sont indignes. Notre pierre est une matiere unique. Il y a une substance qui porte le nom d'un des sept jours; elle paroît vile, mais on en retire une humeur vaporeuse, qu'on nomme *le sang de lion verd*; de ce sang on forme l'eau appelée *blanc d'œuf, eau-de-vie, la rosée de Mai* : cette eau donne une terre appelée *soufre vif, chaux du corps du soleil, coque d'œuf, céruse, arsenic*. L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & l'autre se pourrissent ensemble : on en peut séparer les quatre élémens par la distillation & l'extraction. Mais pour former le grand élixir, il suffit de séparer l'eau de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en la faisant circuler, de la rejoindre ensuite à la terre. Quand vous lirez dans quelque philosophe, *prenez une telle matiere*, souvenez-vous qu'il ne vous marque que la pierre ou ses parties. L'arsenic, par exemple, est le feu de la pierre, le soufre l'air, l'huile le feu, l'ammoniac noir dissout la terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure sublimé, l'eau exaltée avec sa chaux qui se doit congeler en sel. Ce sel se nomme *salpêtre* ou *soufre de Bacon*. Quand vous lirez, *prenez du mercure, de l'arsenic, du saturne, le lion verd*; ne prenez pas l'argent vif, l'arsenic du vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je dis la même chose de l'or & de l'argent; bannissez les sels, les eaux corrosives qui ne sont pas métalliques. Le dessein des philosophes, c'est d'imiter la nature; ils ont voulu former en peu de temps ce qu'elle donne en plusieurs années. Pour faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une terre blanche; ils les joignent jusqu'à ce qu'elles soient fixes & fusibles. L'or n'est qu'une terre rouge unie à un mercure rouge : l'argent est une terre blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, jusqu'à ce qu'ils soutiennent toutes sortes d'épreuves. Il faut qu'un peu de cette composition puisse teindre une grande quantité de quelque métal que ce soit. Les philosophes ne se sont pas servi d'or & d'argent pour cette teinture; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépense. La plupart de ceux qui cherchent la pierre, travaillent sur l'or, l'argent, ou le mercure vulgaire; ils se trompent. L'or & l'argent des philosophes sont renfermés dans un même corps que la nature n'a pas amené à sa perfection. C'est dans cette terre blanche ou rouge que les philosophes disent que la pierre est le lion verd, l'*assa fœtida*, la fumée blanche; ils se sont servi de ces noms pour faire illusion aux ignorans. Par le lion verd on entend la semence de l'or. L'*assa fœtida* signifie l'odeur que donne la matiere impure dans la premiere distillation. Le nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Plusieurs s'imaginent que la matiere de la pierre est dans les excrémens; ils se fondent sur les philosophes qui disent qu'elle se présente sous une forme desagréable, qu'elle est en tout lieu, qu'elle prend naissance entre deux montagnes, qu'on la foule aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle; mais ils se trompent. Les philosophes nous avertissent eux-mêmes que c'est dans les matieres fécales qu'il faut chercher la pierre.

« Il se présente ici une difficulté, suivant ce que nous venons de dire. Ce n'est pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre : cependant les philosophes nous disent ailleurs que la pierre n'est pas dans des matieres d'un genre différent; ils entendent par-là seulement, qu'elle vient du premier principe, c'est-à-dire, de la chaleur naturelle ou végétale. Si l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée *ventre de cheval, feu humide, fumier*, c'est en vain qu'on travaillera ».

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchimistes, dont l'ouvrage ait été imprimé, Morien, romain, hermite de Jérusalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *castis-*

ſimè, c'eſt-à-dire ſans doute, *ſincérement*; & qu'il étoit compté parmi les auteurs *puriſſimos*, c'eſt-à-dire apparemment les moins défigurés par les copiſtes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'eſt ſon dernier chapitre qui contient l'expoſition des matériaux, *ſpecierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les philoſophes qui l'ont précédé ont caché ces eſpeces ſous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magiſtere *indignement*, fuſſent induits abſolument en erreur. Il explique enſuite chaque nom myſtérieux par des noms connus; & il ajoute: « Quoique le vrai nom des eſpeces ſoit révélé, laiſſez les fous chercher toutes les autres choſes néceſſaires à ſavoir pour la confection de ce magiſtere, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le ſoleil & la lune ſeront réduits en un même corps; ce qui ne peut arriver ſans le précepte divin".

De ſorte que, de l'aveu même des *philoſophes herméuques*, ou les noms des matieres ſont cachés, ou bien interpretés d'une maniere illuſoire ou inutile. Leurs procédés ne ſont jamais mieux voilés que lorſqu'ils paroiſſent expoſés le plus nuement: car lorſque toutes les matieres, toutes les opérations & tous les produits ſont des choſes connues, il eſt unanimement avoué que ces choſes connues ſont des emblêmes de choſes cachées. Les *philoſophes hermétiques* écrivent donc très-obſcurément à deſſein, par état, par eſprit de corps; ils en font profeſſion.

Il faut diſtinguer ces auteurs en deux claſſes; les écrivains d'alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie chimie, n'ont diſcouru que de la pratique eſſentielle de l'alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les autres ſont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la tranſmutation métallique, ont enchâſſé cependant dans le jargon alchimique des découvertes ſur l'art de traiter les corps par le feu & les menſtrues, c'eſt-à-dire, la chimie générale, y ont décrit des opérations & des inſtrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, uſuelles, ou de théories philoſophiques lumineuſes. Ceux qui ſont les plus diſtingués dans cette derniere claſſe tiennent auſſi le premier rang parmi les premiers chimiſtes depuis Geber juſqu'à Becher. *Voy.* la partie hiſtorique de l'*article* CHYMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 425 au bas de la premiere colonne, juſqu'à la fin de la page 428) ſur les antiquités alchimiques & ſur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues, & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'obſervations que je viens de rapporter ſur les écrits alchimiques, que ſans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obſcurité de la doctrine, que ce ſeroit, dis-je, une manie bien bizarre que celle de s'occuper à pénétrer le ſens des énigmes *hermétiques*; qu'il eſt très-probable même que ces énigmes n'ont pas un ſens. J'ai ſacrifié un temps aſſez conſidérable à parcourir les plus célebres des ouvrages *hermétiques* purs, anciens & modernes, imprimés & manuſcrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire; ſavoir, l'hiſtorique de l'*article* CHYMIE, celui-ci, & l'*article* PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis aſſurer avec vérité que l'extrait de toutes les connoiſſances qu'on y peut puiſer pour l'acquiſition du grand *arcane*, le véritable eſprit de tous ces livres peut ſe réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur ſicut debet, procedit indè ſicut debet*: « celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réuſſit par-là comme il faut »; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de myſtere ne ſeroit pas rebutant en ſoi, qu'il ſe trouveroit des eſprits pour qui ces ténebres même ſeroient un appât très-ſéduiſant, au moins qu'il y auroit eu des ſiecles & des nations dont la philoſophie auroit été réſervée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'eſt ni de notre ſiecle ni de notre nation; notre philoſophie eſt communicative & amie de l'évidence. Les myſteres *hermétiques* ne ſauroient

roient s'accommoder avec sa méthode, ni tenter ses sectateurs.

Je sais bien qu'il y aura beaucoup de grands chimistes qui accuseront ce jugement de paresse ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel est le goût de notre siecle, que nous sommes parvenus enfin, tout à travers de l'enthousiasme des sciences, à apprécier assez sainement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiser dans des ouvrages seulement prolixes, dissous dans une surabondance de paroles, d'observations, de théories, d'expériences, s'il est permis à un chimiste d'employer dans un article de chimie une image chimique, à plus forte raison si ces ouvrages sont obscurs. Nous osons donc être dégoûtés des ouvrages mêmes des alchimistes de la seconde classe, des Lulles, des Paracelses, *&c.* en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premieres sources, toutes troubles & ameres qu'elles sont.

Les alchimistes ne se sont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus, par l'obscurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés sous des hiéroglyphes ou des emblêmes tout aussi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dressé des suites d'emblêmes. La plus complette qui soit parvenue jusqu'à nous est connue sous le nom de *liber mutus ;* elle est gravée à la fin de la *Bibliotheque chimique* de Manget, *& à la fin de nos Planches de Chimie.* (*b*)

HERMÉTIQUEMENT, (*scellé.*) *Chimie.* C'est fermer un vaisseau de verre, en faisant fondre & couler en une seule masse continue les parois de son orifice. (*b*)

HERMHARPOCRATE, s. m. (*Ant.*) statue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette statue a des piés & des mains, puisqu'elle a des aîles aux talons, ce qui désigne Mercure; & puisqu'elle met le doigt sur la bouche, symbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous représentent Harpocrate, assis sur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher sur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ses *Recherches curieuses*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le silence est quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du silence. (*D. J.*)

HERMHÉRACLE, s. m. (*Antiq.*) statue ou pilastre composé de Mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héracle.* C'est une divinité représentée en maniere d'un Hercule sur un herme, tenant d'une main la massue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine jusqu'à la ceinture, & le reste terminé en colonne quarrée.

On mettoit communément les *Hermhéracles* dans les gymnases & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'est-à-dire, l'adresse & la force, doivent présider aux exercices de la jeunesse; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme consiste dans une correspondance de la beauté de l'esprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grece étoient embellies de tableaux, de statues, & en particulier d'*hermhéracles.* Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les statues & les *hermhéracles* qu'il lui a promis. « C'est comme vous savez, lui dit-il, pour orner cette salle des exercices que vous connoissez si bien ». Les curieux trouveront le type d'un *hermhéracle* dans les *Recherches curieuses d'Antiques* de M. Spon, *p. 98, fig. 13.* (*D. J.*)

HERMIA, s. m. (*Botan.*) petit fruit des Indes, semblable au poivre pour la figure & pour la forme; il est aussi attaché à un court pédicule, son écorce est rayée, sa couleur citrine ou rougeâtre, & son goût aromatique. Il fortifie l'estomac, dissipe les flatuosités, & s'emploie dans le relâchement de la luette.

HERMIEN, s. m. (*Théolog.*) nom de secte. Hérétiques qui s'éleverent dans le second siecle, & qui furent ainsi appelés de leur chef Hermias.

On les appelle aussi *Séleuciens. Voyez* ce mot.

Ils enseignoient que Dieu est corporel, & que Jesus-Christ ne monta point au

ciel avec son corps, mais qu'il le laissa dans le soleil. *Voyez* ASCENSION, *Dictionn. de Trévoux.* (G)

HERMINE, s. f. *hermellanus*, (*Hist. nat. Zool.*) animal quadrupede, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* est entiérement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui est noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reste noir; le bord des oreilles & les quatre piés qui sont blancs. Dans cette saison, on lui donne le nom de *roselet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le roselet sont deux animaux différens : on sait cependant que les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du roselet des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le temps de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le temps, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légere teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, sur-tout en Russie, en Norvege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gén. & part. à l'art.* de l'Hermine, *tom. VII, p. 240, & suiv. Voyez* QUADRUPEDE.

HERMINE, (*Pelleterie.*) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la tavellent ou parsement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des especes de pendeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de*, (*Hist.*) nom d'un ordre de chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette devise : *Malo mori quam fœdari* : J'aime mieux mourir que d'être souillée. Pontanus en fait mention au *liv. I. de la guerre de Naples.*

HERMINE, s. m. (*Blason.*) fourrure blanche, chargée de mouchetures de sable.

Cet émail signifie *grandeur, autorité, empire.*

On nomme *contre-hermine, un champ de sable semé de mouchetures d'argent.*

Le mot *hermine* est dérivé de celui d'*Hermins*, nom que l'on donnoit anciennement aux Arméniens, parce que l'Arménie est un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faisoit un grand trafic de ces peaux.

Quinson de Verchieres en Bresse; *plein d'hermine.* (G. D. L. T.)

HERMINE (*l'ordre de l'*), *Ordo velleris Pontici.* Ordre de chevalerie qui étoit autrefois celui des ducs de Bretagne; il fut institué par Jean IV, dit le *Conquérant*, l'an 1381.

Il n'est point parlé de l'origine de cet ordre dans les auteurs, ni des raisons qu'eut le duc Jean de l'instituer & de choisir la devise *à ma vie.* On croit que cette devise

ſignifie qu'il avoit conquis deux fois la Bretagne, & qu'il avoit expoſé ſa vie pour ſe maintenir dans ſes états.

Le collier de l'ordre étoit fait de deux chaînes ſur leſquelles il y avoit des épis deux à deux, paſſés en ſautoirs; au milieu de cette chaîne double étoit ſuſpendue, par trois petits chaînons, une *hermine* courante ſur une terraſſe émaillée de fleurs, le tout d'or, & au-deſſous ſur un liſtel étoit en émail la deviſe *à ma vie*. (*G. D. L. T.*)

HERMINÉ, adj. (*Blaſon.*) Une croix herminée eſt une croix compoſée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos Planches de blaſon. *Voyez* CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raiſon que, ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombiere dans *ſon blaſon* appelle ces ſortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*.

HERMINETTE, ſ. f. (*Tailland.*) eſpece de hache à un ciſeau, qui ſert à applanir le bois. Les charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés : c'eſt auſſi un outil du charron.

Il y a deux ſortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil, & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche eſt dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil juſqu'au tranchant en biſeau, elle va toujours en s'élargiſſant juſqu'à cinq ou ſix pouces; ſon épaiſſeur eſt celle des coignées à épaule ou à touches. Elle ſe cintre un peu depuis l'œil juſqu'au tranchant; mais la courbure eſt plus conſidérable à environ ſix pouces du tranchant. La longueur du manche varie ſelon l'uſage & la force de l'*herminette*. A celles des charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon eſt ainſi appelée d'une eſpece de gouge, un peu cintrée ſur ſa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme ſert à réparer les gorges ou moulures de menuiſerie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la diſtance convenable des extrémités; on forge la tête, ſi l'*herminette* eſt à marteau; ſi elle eſt à piochon, on ne réſerve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour ſouder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille diſtance de l'œil; les deux parties gardées à pareille diſtance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui ſera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on ſoude, corroie & forme la planche.

Nous obſerverons ici qu'aux tranchans à deux biſeaux, l'acier eſt entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biſeau, l'acier eſt ſoudé ſur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les ſoude aux collets de l'œil, & on les place en les ſoudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les repare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie aciérée eſt en dehors, & le biſeau en dedans; ainſi la face non aciérée regarde le manche.

HERMINITE, (*Blaſon.*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devroit naturellement ſignifier *petite hermine*; mais il ſignifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire eſt ſeulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs ſe ſervent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir : mais les François lui donnent un nom plus juſte en l'appelant, *or ſemé d'hermines de ſable*.

HERMIONÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville du Péloponeſe au royaume d'Argos, bâtie à quatre ſtades du promontoire, ſur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans ſon voyage de Grece en 1730, ſur la ſimple deſcription qu'en fait Pauſanias, *liv. II, ch. xxxjv*.

Une peninſule qui s'étend dans la mer, en s'élargiſſant & s'arrondiſſant enſuite, forme deux ports; la ville eſt ſituée au-deſſus; des canaux, dont on voit le reſte, y apportoient l'eau de plus haut; deux vil-

lages des environs s'appellent encore *Halica* & *Ilé*. La vue du Didymos, de l'île Tiparénus, & la proximité du cap Scyllæum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caracteres de ressemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les églises & dans les maisons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inscriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut apperçu des restes de murs de la structure extraordinaire desquels Pausanias n'a pas dédaigné de nous instruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cérès, surnommée *Chtonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils dussent rien payer à Caron, pour passer dans sa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voisinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville passoit pour la plus précieuse qu'il y eût au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Soze, trouva dans *Hermissée*, dit Plutarque, entr'autres richesses cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amassé pendant près de deux siecles, & cette pourpre conservoit encore toute sa fleur & son éclat. On comprendra de quelle immense richesse étoit ce magasin de pourpre, quand on se rappellera qu'elle se vendoit jusqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la supposant seulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (*D. J.*)

HERMIONS, s. m. (*Géog. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; savoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chérusques; ils occupoient, selon Cluvier, les pays où sont maintenant la Silésie, la Moravie, la Boheme, les parties septentrionales de l'Autriche & de la Baviere, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Hesse & la Thuringe; mais Cluvier s'est ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germains* ne sont que différentes prononciations de noms du même peuple. (*D. J.*)

HERMITAGE, s. m. (*Gram.*) lieu solitaire où demeure un hermite ou anachorete qui est retiré, pour mener une vie religieuse.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un désert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'histoire ecclésiastique n'est que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la singularité ou de l'abnégation de soi-même entraînoient dans de telles solitudes; l'odeur de leur sainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des disciples dont ils formoient un monastere, qui souvent étoit cause que la forêt se défrichoit, & qu'il se bâtissoit aux environs un bourg ou une ville. Il se trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célebre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

Ερημὸς signifie *une solitude*, *un désert*; de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour désigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe Ἀναχωρεῖν, qui veut dire *s'éloigner*, on a fait le mot *anachorete*: à présent les *hermitages* sont devenus rares, excepté en Espagne, où le seul évêque de Jaën a soixante-dix-huit *hermitages* dans son diocese.

Les *hermitages* consistent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit sa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon sur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne son nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (*D. J.*)

§ HERMITAGE, (*Géogr. Hist.*) montagne près de Tain ou Thain en Dauphiné, où l'on recueille le vin excellent qui porte le même nom, vis-à-vis Tournon, près du Rhône. On trouva, il y a plus de 130 ans, sous l'autel de la chapelle de cet *hermitage* qui a donné son nom à la montagne, une pierre sur laquelle est gravée une ancienne inscription : l'hermite qui faisoit creuser en cet endroit, la fit mettre à la porte de l'*hermitage* où elle est demeurée jusqu'en 1724; des Anglois l'ayant achetée de l'hermite, se mirent en devoir de la faire conduire jusqu'au Rhône pour la transporter en Angleterre; mais M. de Deloche, lieutenant de maire de Thain, obligea les Anglois de se retirer; quelque temps après M. Murde, maire de Thain,

la fit enlever & transporter dans cette ville. M. Moreau de Mautour, à qui cette inscription fut communiquée, plus exacte qu'elle n'est dans Grüter, décida que c'étoit un autel dédié à Cybele à l'occasion d'un taurobole semblable à celui de Lyon expliqué par M. de Boze. Ce monument est quarré d'environ quatre piés & demi de haut sur dix-neuf pouces de largeur. Ce fut Antonianus, pontife perpétuel, qui offrit le taurobole à Lyon, colonie de l'empereur Claude, sur une prédiction ou songe de Julianus, grand-prêtre de Cybele : Verinus, joueur de flûte, avoit assisté à ce sacrifice, & Paninus avoit reçu le sang de la victime.

L'époque de ce sacrifice, qui tombe à la quatrieme année de l'empire de Commode, l'an de Rome 936, 18 ans avant J. C. est désignée par le nom des Consuls, L. Eggius Marullus & Cn. Papirius Ælianus. *V. Hist. de l'Acad. des Inscr. & Belles-Lettres, tom. III, in-12, p. 441.* (C.)

HERMITE, s. m. (*Hist. ecclés.*) homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la priere & à la contemplation, & vivre éloigné des soins & des affaires du monde. *V.* ANACHORETE.

Un *hermite* n'est point censé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez* MOINE, VŒU.

Saint Paul, surnommé l'*Hermite*, passe communément pour le premier qui ait embrassé ce genre de vie ; quoique saint Jérôme dise au commencement de la vie de ce saint, que l'on ignore quel est celui qui a été le premier *hermite*. Quelques-uns remontent à saint Jean-Baptiste, d'autres à Elie.

Les uns assûrent que saint Antoine est l'instituteur de la vie hérémitique ; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état ; & que des disciples de ce saint disoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embrassée. On croit que ce fut la persécution de Déce & de Valérien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *hermites*, comme saint Antoine, vécussent dans le désert, ils ne laissoient pas d'avoir plusieurs religieux avec eux. *Voyez* SOLITAIRE.

On les nommoit aussi *cénobites*, parce qu'ils ne possédoient rien en propre : *claustraux*, parce qu'ils étoient renfermés dans une étroite clôture, & séparés du reste du monde : *asectes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété : *clercs*, parce qu'ils étoient considérés comme l'héritage du Seigneur ; & *philosophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie sagesse qui est la science du salut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncerent dans les déserts, & prirent, comme eux, la résolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maisons. On les nomma *moniales*, à cause de leur vie solitaire ; & *sanctimoniales*, à cause de la sainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrêmement austere.

Hermites de saint Augustin, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Augustins*. *Voyez* AUGUSTIN.

On croit communément que saint Augustin, évêque d'Hyppone & docteur de l'église, a été l'instituteur de cet ordre ; mais ce sentiment n'a aucune solidité. Il est vrai qu'il jeta les fondemens d'un ordre monastique vers l'an 388, qu'il se retira dans sa maison de campagne près de Tagaste avec quelques-uns de ses compagnons, pour y mener une vie religieuse ; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours subsisté, & que les *hermites de saint Augustin* en descendent sans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que sous Alexandre IV, dans le milieu du xiij siecle, & fut formé par la réunion de plusieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de regle, ou qui n'avoient point celle de saint Augustin. Ces congrégations ont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toscane, celle des Sachets ou freres du Sac, celle de Vallersusa, de saint Blaise, de saint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de sainte Marie de Murcette, de saint Jacques de Molinio, & de Loupsavo près de Lucques.

Ce n'est point Innocent IV qui fit cette union, comme la plûpart des historiens de cet ordre le prétendent ; il avoit seulement uni ensemble quelques *hermites* en Toscane, auxquels il avoit donné la regle de saint Augustin, qui faisoient une congrégation sé-

parée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV qui fit cette union, comme il paroît par sa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des augustins.

Ce pontife travailla à cette union dès la premiere année de son pontificat, c'est-à-dire, l'an 1254. Les supérieurs de toutes les congrégations nommées ci-dessus, ne purent s'assembler qu'en 1256. L'union se fit dans ce chapitre général. Lancfranc Syctala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut divisé en quatre provinces; savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie.

Dans la suite, on a encore uni d'autres ordres à celui de saint Augustin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après toutes ces réunions, cet ordre s'est divisé en plusieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnerent lieu. Telles sont celle des *hermites* déchaussés de saint Augustin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloristes dans la Calabre.

Il y a aussi plusieurs congrégations de religieuses, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. *Voyez* Tiers-Ordre.

Hermites de Brittini, est une congrégation formée sous Grégoire IX qui lui donna la regle de saint Augustin.

Ces religieux établirent leur premiere demeure dans un lieu solitaire appelé *Brittini*, dans la marche d'Ancone, d'où on les appela *Brittiniens*. Ils menoient une vie très-austere, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient souvent.

Hermite de Camaldoli. *V.* Camaldule.

Hermite de saint Jérôme. *V.* Jéronimite.

Hermite de saint Jean-Baptiste de la pénitence; ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à sept lieues de Pampelnne.

Jusqu'à Grégoire XIII, ils vécurent sous l'obéissance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solemnels. Leur maniere de vivre étoit très-austeré; ils marchoient nuds pieds sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine.

Ils habitoient une espece de laure plutôt qu'un convent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. *Voyez* Laure.

Hermites de saint Paul, premier *hermite*, est un ordre qui se forma dans le xiij siecle de l'union de deux corps d'*hermites*; savoir; de ceux de saint Jacques de Patache, & de ceux de Pisilie près de Zante.

Après cette réunion, ils choisirent pour patron & pour protecteur de leur ordre saint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois soixante & dix monasteres en Hongrie seulement; mais ce nombre diminua beaucoup à l'occasion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. *Voyez le Dict. de Trévoux.* (G)

HERMODACTE, s. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, ressemblante à la fleur de la flambe; mais la racine est tuberculeuse, & presque disposée en forme de doigts. Tournefort, *inst. rei. herb. coroll. V.* Plante. (*I*)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les botanistes appellent *colchicum, radice siccatâ, albâ*, est une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos. Elle est d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle se réduit facilement en une substance farineuse, d'un goût visqueux, douceâtre, avec une légere acrimonie.

Quand cette racine est dépouillée de ses enveloppes, on la distingue seulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort a souvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des fruits semblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ses tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede, qui étoit inconnu des anciens

Grecs ; & Paul Æginete eſt le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (*D. J.*)

Hermodactes, *ou* Hermodattes, (*Mat. med.*) on eſtime les *hermodactes* blanches, groſſes, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la féroſité, par le vomiſſement & par les ſelles ; & que lorſqu'elles ſont ſéchées & rôties, elles ſervent de nourriture aux Egyptiens, & ſur-tout aux femmes, ce qui les engraiſſe à ce que l'on croit.

Lorſqu'elles ſont ſéchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative eſt très-foible, pluſieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux ; & dans le temps même de la fluxion, ſelon Æginete, il faut les donner en ſubſtance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. med.*

On ne fait point d'uſage des *hermodattes* dans les preſcriptions magiſtrales ; elles entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques purgatives, telles que la bénédicte laxative, l'électuaire cariocoxtin, l'électuaire dicarthami, les pillules fœtides, &c. (*b*)

HERMODE, ſ. m. (*Myth.*) divinité révérée par les anciens peuples du nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, ſurnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux ; il deſcendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* ſon frere, qui avoit été tué. *Voyez l'Edda, ou la Mythologie celtique.*

HERMOGENIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques ainſi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du ſecond ſiecle. *V.* Hérésie.

Hermogene établiſſoit la matiere pour premier principe, & diſoit que l'idée étoit la mere des élémens. *Voyez* Idée. Il ajoutoit que le corps de Jeſus-Chriſt devoit retourner dans le ſoleil, d'où il avoit été tiré ; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* ſe partagerent en diverſes branches ſous leurs chefs reſpectifs, ſavoir, d'Hermiotites, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériaires, &c. *V.* Hermiens, Séleuciens.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* ſont des rejetons des Manichéens. *Voyez* Manichéens. Cependant il paroît que c'étoit une ſecte fort différente. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef ſon livre intitulé *contre Hermogene.* (*G*)

HERMOMENON, *Voyez* Mœurs, (*Muſique.*)

* HERMOPAN, ſ. m. (*Antiq.*) ſymbole de divinité, compoſé d'un Mercure & d'un Pan.

Hermopan, ſ. m. (*Mythol.*) figure compoſée d'un hermès & d'un pan. *V.* Herme's & Pan.

HERMOSELLO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, au confluent des rivieres du Duro & de Tormes.

Hermosiris, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue de Mercure & d'Oſiris, repréſentant les attributs de ces deux divinités ; un caducée à la main déſigne Mercure ; une tête d'épervier, avec une aigle, eſt un ſymbole d'Oſiris. *V.* Mercure & Osiris. (*D. J.*)

* HERMULES, ſ. m. (*Myth.*) c'étoit deux petites ſtatues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plutôt où ils étoient retenus juſqu'à ce que le ſignal de la courſe fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barriere par une chaîne qu'on faiſoit tomber à terre. Il y avoit auſſi des *hermules* dans les ſtades ; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range ſous les Sueves, & les étend juſqu'au Danube ; il parle, *lib. XIII, cap. lvij*, des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des ſalines qui étoient à la bienſéance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voiſins l'un de l'autre. Cluvier oſe marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-ſavantes, ne ſont pas certaines ; ſelon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, ſituée entre la Saala & l'Elbe, preſque toute la Miſnie, excepté la liſiere qui eſt au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du Duché de Cobourg, partie de la Franconie ſur la gauche du Meyn, partie

du haut Palatinat ; & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraisemblablement les *Hermundures* ; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. (*D. J.*)

HERMUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat* ; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit : « la riviere d'*Hermus*, qui nous parut beaucoup plus grande que le Granique, quand nous fumes près de Pruse, est d'un ornement très-agréable à tout le pays ». Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est ; elle passe à demi-lieue de Magnésie sous un pont soutenu par des piles de pierre ; & après avoir traversé la plaine du nord-nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le couchant, va se jeter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette riviere forme à son embouchure de grands bans de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baye de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vûe du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thésée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme, dont il vouloit perpétuer la mémoire. On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom de cette riviére qui s'y perd, & s'appeloit *Hermeus sinus*, le golfe d'*Hermus*. (*D. J.*)

HERNANDIE, s. f. *hernandia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hermandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *V.* PLANTE.

HERNATH, (*Géog.*) riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norvege, dans le gouvernement de Drontheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbreo en 1645. (*D. J.*)

HERNIAIRE, adj. m. & f. (*terme de chirurgie*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre dont le déplacement est appelé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. *V.* HERNIE. (*Y*)

HERNIAIRE, s. m. (*Chirurg.*) est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font ; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien : ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative ; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, & un

un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie cesse d'être du ressort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduise le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies ; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens-herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumieres qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort supérieurs à ceux qui n'auroient que des connoissances légeres, superficielles & isolées sur la partie des hernies. (*Y*)

HERNIE, s. f. (*terme de Chirur.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* se tire des parties contenantes par où elles se font, & de la nature des parties contenues qui sont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par lesquels les parties s'échappent, lorsque la tumeur se manifeste à l'ombilic, soit que les parties aient passé par cette ouverture, soit qu'elles se soient fait une issue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroissent dans le pli de l'aîne, parce que les parties ont passé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonoceles*, *hernies inguinales*, ou *incomplettes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aîne descendent aux hommes jusque dans le scrotum, & aux femmes jusque dans les grandes levres, l'*hernie* s'appelle *complette* & *oschéocele*. On donne le nom d'*hernies crurales* à celles qui paroissent au pli de la cuisse le long des vaisseaux cruraux, par le passage des parties sous le ligament de Fallope. Ces *hernies* sont plus communes aux femmes qu'aux hommes ; *voyez-en* la raison au mot BUBONOCELE.

Les tumeurs herniaires qui se manifestent au-dessous du pubis, proche les attaches des muscles triceps supérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont passé par cette ouverture. M. de Garengeot donne des observations sur cette *hernie* & sur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mém. de l'académie royale de chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui sont situées à la région antérieure, ou à la région postérieure de l'abdomen depuis les fausses-côtes jusqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic jusqu'aux os des isles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les descentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'estomac* celles où ce viscere passe par un écartement contre nature de la ligne blanche au-dessous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'acad. royale de chirurgie*, une observation très-importante sur cette maladie, par M. de Garengeot.

Les exomphales formées par l'épiploon seul, se nomment *épiplomphales* ; celles qui sont formées par l'intestin se nomment *entéromphales* ; celles qui sont formées par l'intestin & l'épiploon, se nomment *entéro-épiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'intestin seul s'appellent *entéroceles* ; celles qui sont formées par l'épiploon, s'appellent *épiploceles* ; enfin celles qui sont formées par la vessie, se nomment *hernies de vessie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéressans sur les *hernies* de vessie. Il les a réunis en une dissertation fort intéressante qu'on trouve dans le second tome des *Mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

On distingue les *hernies* en celles qui se font par rupture, & en celles qui se font par l'extension & l'alongement du péritoine. Dans ce second cas, qui est sans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le seul possible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuse, *sac herniaire*. Les *hernies* de vessie n'ont point ce sac, parce que la vessie est hors du péritoine.

On distingue encore les *hernies* en *simples*, en *composées* & en *compliquées*. La

hernie simple est formée d'une seule partie, elle rentre aisément & totalement ; la *hernie* composée ne differe de la simple, que parce qu'elle est formée de plusieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui est accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voisines.

L'adhérence des parties sorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du sac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, sont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abscès, le varicocele, le pneumatocele, le sarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales ; l'hydromphale, le pneumatomphale, le sarcomphale, le varicomphale aux *hernies* ombilicales, sont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les causes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoiblissement des parties qui composent le bas-ventre, & de tout ce qui est capable de retrécir sa capacité.

La structure des parties contenantes, & le mouvement méchanique des muscles, peuvent être regardés comme des dispositions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoiblissement des parties, sont occasionnés par l'usage habituel d'alimens gras & huileux, par une sérosité abondante, par l'hydropisie, par la grossesse, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes pressions faites sur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les secousses considérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des instrumens à vent, les respirations violentes & forcées, en retrécissant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y sont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, soit tout-à-coup, soit petit-à-petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre où elles trouvent moins de résistance.

On doit ajouter à ces causes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes : car le péritoine divisé ne se réunit que par récollement, & par conséquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reste plus foible.

Les signes des *hernies* sont diagnostics & prognostics. Les diagnostics font connoître quelle est l'espece de *hernie*. Les yeux suffisent pour en connoître la situation : il n'y a de difficulté qu'à juger si elles sont simples, ou composées, ou compliquées.

L'*hernie* simple forme une tumeur molle, sans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui disparoît lorsque le malade est couché de maniere que les muscles de l'abdomen sont dans le relâchement, ou lorsqu'on la comprime légérement, après avoir mis le malade dans une situation convenable. Si l'on applique le doigt sur l'ouverture qui donne passage aux parties, on sent leurs impulsions quand le malade tousse. Toutes ces circonstances désignent en général une *hernie* simple.

La tumeur formée par l'intestin est ronde, molle, égale, & rentre assez promptement en faisant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'est pas si ronde, ni si égale, ni si molle, & ne rentre que peu-à-peu sans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la vessie déplacée, disparoît toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légérement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires composées, c'est-à-dire, formées de deux ou trois sortes de parties en même temps, doivent présenter les signes des différentes especes d'*hernie* simple.

Lorsque les *hernies* sont compliquées d'adhérence seulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorsqu'elles sont compliquées d'étranglement, les parties sorties ne rentrent point ordinairement : l'inflammation y survient par l'augmentation de leur volume, qui ne se trouve plus en proportion avec le diametre des parties qui donnent le passage, & qui par-là sont censées retrécies, quoiqu'elles ne le soient que relativement. Ce retrécissement occasionne la compression des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. De-là viennent successivement la tension, l'in-

flammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre; le hoquet, le vomiſſement d'abord de ce qui eſt contenu dans l'eſtomac, & puis de matieres chyleuſes & d'excrémens; la fievre, les agitations convulſives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort ſi l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentroient point *ordinairement* : la reſtriction de cette propoſition eſt fondée ſur pluſieurs obſervations d'*hernies*, dont on a fait la réduction ſans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par ſon inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'inteſtin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens ſubſiſtent. Il faut faire touſſer le malade, ou l'agiter de façon que l'*hernie* puiſſe reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réuſſir à faire redeſcendre les parties, on doit faire une inciſion ſur l'anneau, le dilater, ouvrir le ſac herniaire, & débrider l'étranglement. de l'inteſtin. On la fait avec ſuccès; c'eſt une opération hardie, mais elle n'eſt point téméraire. On trouvera des obſervations de ces cas dans la ſuite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie*. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, ſur l'étranglement intérieur de l'inteſtin par une bride de l'épiploon.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées de la pourriture des parties ſorties, tous les ſymptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une eſpece de calme, & l'impreſſion du doigt faite ſur la tumeur y reſte comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* ſont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux ſignes de ces maladies joints à ceux de l'*hernie* ſimple ou compoſée.

Les ſignes prognoſtics des *hernies* ſe tirent de leur volume, de l'âge du malade, du temps que l'*hernie* a été à ſe former, des cauſes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de ſa ſimplicité, de ſa compoſition & de ſa complication.

La cure des *hernies* conſiſte dans la réduction des parties ſorties, & à empêcher qu'elles ne ſortent de nouveau. Il eſt aſſez facile de réduire les *hernies* ſimples & compoſées. *Voyez* RÉDUCTION.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment ſuivant la différence des complications. Lorſque l'*hernie* eſt compliquée de l'adhérence des parties, en certains points, ſi ce qu'on n'a pu faire rentrer à cauſe de l'adhérence n'eſt point conſidérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir ſeulement les parties adhérentes, & dont les rebords puiſſent empêcher les autres parties de s'échapper; *voyez* BRAYER. Mais quand ce qui reſte au-dehors eſt fort conſidérable, on ſe contente de mettre un bandage ſuſpenſoire qui ſoutient les parties. *Voyez* SUSPENSOIRE.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les ſuivent; les ſaignées, les cataplaſmes & les lavemens anodyns & émolliens, les potions huileuſes & la bonne ſituation diſſipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais ſi ces remedes ſont inutiles; ſi les accidens ſubſiſtent toujours, on fait une opération qui conſiſte à pincer la peau qui recouvre la tumeur; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite; il prend un biſtouri droit avec lequel il inciſe ce pli de peau. Il continue l'inciſion juſqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du biſtouri dans la cannelure d'une ſonde qu'il a gliſſée auparavant ſous la peau dans les cellules graiſſeuſes. La peau ainſi inciſée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le ſac herniaire (*Voyez fig. 6. Pl. VI.*) ; ce qui ſe fait aiſément avec le biſtouri, dont on porte le tranchant horiſontalement, de crainte de bleſſer les parties contenues dans le ſac. Pour faire cette ſection, on pince le ſac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le ſouleve avec une bérigne: quand le ſac eſt ouvert à ſa partie inférieure, on paſſe la branche boutonnée ou mouſſe d'une paire de ciſeaux droits ou courbes, on coupe le ſac juſqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert. (*Voyez fig. 4. Pl. V.*). Il n'eſt pas difficile

de les réduire. On le fait fouvent fans débrider l'anneau; fi l'on y eft obligé, on paffe le long des parties une fonde cannelée jufques dans le ventre, on la porte enfuite à droite & à gauche par de petits mouvemens pour être affuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans fa cannelure un biftouri courbe tranchant fur la convexité; c'eft le meilleur inftrument pour dilater l'anneau; *voyez* BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne fe fervent point de la fonde, mais d'un biftouri boutonné qu'on fait gliffer le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité eft engagée à l'entrée de l'anneau. C'eft un des moyens les plus affurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du biftouri. La préfence de l'épiploon demande des attentions particulieres, dont nous parlerons *au mot* LIGATURE.

Après la réduction des parties on met fur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine; on remplit la plaie de charpie, on la foutient avec des compreffes, on fait une embrocation avec l'huile rofat fur toutes les parties environnantes, & principalement fur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces fortes de chofes eft grand, & tous les auteurs de chirurgie fatisfont fur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorfque l'*hernie* refte trop long-tems étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroiffe l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en affez grand nombre, de perfonnes qui en ont été guéries très-heureufement. La pratique des anciens étoit très-bornée fur ce point; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard jufqu'au commencement de ce fiecle: on attendoit tout des reffources de la nature; & il eft vrai qu'il y a des circonftances fi favorables, qu'on pourroit lui abandonner entiérement le foin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance feroit très-dangereufe. La gangrene de l'inteftin exige quelquefois les procédés les plus délicats: la vie du malade peut dépendre du difcernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui fe font multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureufe, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il eft très-important de diftinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'eft lorfque l'inteftin n'eft pincé que dans une petite furface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne fortent point des regles connues. Les fymptomes d'un tel étranglement n'étant pas à beaucoup près fi graves ni fi violens que dans l'*hernie*, où tout le diametre de l'inteftin eft compris, il n'eft pas étonnant que les perfonnes peu délicates, ou celles qu'une fauffe honte retient, ne fe déterminent pas à demander du fecours dans le temps où il feroit poffible de prévenir la gangrene. Les malades ne fouffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il furvient des naufées & des vomiffemens; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces fymptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des fecours néceffaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'inteftin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent fucceffivement le fac herniaire & les tégumens qui le recouvrent: on voit enfin les matieres ftercorales fe faire jour à-travers la peau, qui eft gangrenée dans une étendue circonfcrite plus ou moins grande, fuivant que les matieres qui font forties du canal inteftinal fe font infinuées plus ou moins dans les cellules graiffeufes; ainfi l'on ne doit point juger du défordre intérieur par l'étendue de la pourriture au-dehors. Quoique ce foient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les fecours de l'art fe réduifent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture fans toucher aux parties faines circonvoifines: on procure enfuite, par l'ufage des médicamens convenables, la fuppuration qui doit détacher le refte des parties putréfiées; on s'applique enfin à déterger l'ulcere, & il

n'eſt pas difficile d'en obtenir la parfaite conſolidation.

La liberté du cours des matieres ſtercorales par la continuité du canal inteſtinal, pendant que l'inteſtin eſt étranglé, eſt un ſigne manifeſte qu'il ne l'eſt que dans une portion de ſon diametre: on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la ſelle. Il eſt bon d'obſerver que ces déjections pourroient être ſupprimées ſans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'inteſtin eſt étranglé; de même, le vomiſſement des matieres ſtercorales qui a toujours paſſé pour un autre ſigne caractériſtique de l'étranglement de tout le diametre de l'inteſtin, ne doit pas paſſer pour abſolument déciſif, puiſqu'on l'a obſervé dans des *hernies* où l'inteſtin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce ſeroit mettre obſtacle aux heureuſes diſpoſitions de la nature; & l'on s'abuſeroit fort, en croyant remplir un précepte de chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorſque l'inteſtin gangréné a contracté des adhérences, comme cela eſt preſque toujours, & même néceſſairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'eſt recommandée en général dans l'opération de l'*hernie* que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans l'*hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevaſſe de l'inteſtin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en eſt l'effet, ont fait ceſſer tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'eſt plus indiquée, & elle peut devenir nuiſible; l'inciſion peut détruire imprudemment un point d'adhérence eſſentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité du ventre: il peut au moins en réſulter une moindre réſiſtance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conſéquent une plus grande difficulté au rétabliſſement de leur paſſage par la voie naturelle; ce qui eſt peu favorable à la guériſon radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favoriſe plus que l'uſage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorſqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal inteſtinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorſqu'il eſt trop tardif, ſur la plaie dont la conſolidation eſt commencée, ou a déja fait quelques progrès. On peut voir à ce ſujet les obſervations ſur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troiſieme tome des *mémoires de l'académie royale de chirurgie.*

Le ſecond cas eſt celui où l'inteſtin eſt pincé dans tout ſon diametre. La diſpoſition de l'inteſtin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'inteſtin étoit libre & ſans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas ſuppoſé, il faudroit ſe comporter comme on le feroit ſi l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'inteſtin gangréné, formant une anſe libre dans le ſac herniaire. Ce point de pratique ſera diſcuté dans un inſtant. Mais ſi des adhérences de l'inteſtin mettent le chirurgien dans l'impoſſibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puiſſe faire eſpérer une réunion exemte de tout riſque; ſi la nature aidée des ſecours de l'art, ne paroît pas diſpoſée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra néceſſairement, ſi l'on veut mettre la vie du malade en ſûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac. Pluſieurs faits judicieuſement obſervés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troiſieme cas, l'inteſtin forme une anſe libre dans l'anneau: s'il eſt attaqué de gangrene, ſans apparence qu'il puiſſe ſe revivifier par la chaleur naturelle après ſa réduction dans le ventre, il ſeroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité de l'abdomen, il faut donc couper la portion gangrénée de l'inteſtin. Voici quelle étoit la pratique autoriſée dans un cas pareil: on lioit la portion inteſtinale qui répond à l'anus; & en aſſujettiſſant dans la plaie avec le plus grand ſoin le bout de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau,

que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'eſt-à-dire une iſſue permanente pour la décharge continuelle des excrémens. Des obſervations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétabliſſement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureuſement les guériſons qui ſe ſont faites ainſi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guériſon par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétreciſſement du canal à l'endroit de la cicatrice, ſont morts par la crevaſſe de l'inteſtin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, enſorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus ſûre, & l'on peut dire qu'elle eſt certaine; & que par l'autre procédé, la mort eſt preſque néceſſairement déterminée par les circonſtances déſavantageuſes qui accompagnent une cure brillante & trompeuſe.

L'art peut cependant venir utilement au ſecours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir ſur le champ les deux bouts de l'inteſtin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & ſans qu'il reſte expoſé au danger de ſe retrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le reſſerrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'induſtrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunſvich. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal inteſtinal, avec une portion du meſentere, gangrénée dans une *hernie*; il engagea la portion ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & il les maintint ainſi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excrémens ceſſerent dès-lors de paſſer par la plaie, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La perſonne guérit en très-peu de temps: cette méthode excellente paroît ſuſceptible de quelque perfection: elle ne convient que dans le cas où l'inteſtin eſt libre & ſans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en aſſurer le ſuccès, & quoique l'auteur ne les ait point priſes & qu'il ait parfaitement réuſſi, il paroît raiſonnable & néceſſaire de les propoſer.

Il eſt important que ce ſoit la portion ſupérieure de l'inteſtin qui ſoit inſinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réuſſite de l'opération; or il n'eſt pas toujours facile de diſtinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle eſt préciſément la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, & quelle eſt celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'eſt point un motif pour rejeter une opération dont la premiere tentative a été ſi heureuſe, & qui nous promet d'autres ſuccès. Il eſt à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, & de ne procéder à leur réunion qu'après avoir laiſſé paſſer quelques heures. Pendant ce temps, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'inteſtin avec du vin chaud, afin de conſerver ſa chaleur & l'élaſticité naturelle. Ce délai paroît abſolument néceſſaire, non-ſeulement pour connoître ſans riſque de ſe méprendre quelle eſt préciſément la partie ſupérieure de l'inteſtin, mais encore par la ſûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal inteſtinal, depuis l'eſtomac juſqu'à l'ouverture de l'inteſtin. Il eſt bien plus avantageux que ce dégorgement ſe faſſe par la plaie, que d'expoſer la partie réunie par l'inſertion des deux bouts de l'inteſtin à donner paſſage à ces matieres, & à leur laiſſer parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Ramdhor ne parle pas de la ligature des arteres méſéraïques, dont les ramifications ſe diſtribuoient à la portion de l'inteſtin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaiſſeaux de la partie ſaine, dans laquelle on fait la ſection qui doit retrancher le boyau pourri, il eſt de la prudence de faire un double nœud ſur la portion du méſentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'inteſtin doivent être retenues & fixées dans la ſituation convenable.

Il nous reſte à parler d'un quatrieme cas d'*hernie* avec gangrene, où l'inteſtin forme une anſe qui eſt adhérente tombée en pour-

riture, & qui eſt à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impoſſible l'inſinuation de la partie ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure ; & ce cas paroît d'abord ne préſenter d'autre reſſource que l'établiſſement d'un anus nouveau dans le pli de l'aîne : des obſervations eſſentielles ont montré les reſſources de la nature & de l'art dans un cas auſſi critique. La principale a étécommuniquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de l'*hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'inteſtin gangréné, l'épiploon, le ſac herniaire dans une diſpoſition gangréneuſe, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences inteſtines, qu'il n'auroit éte ni poſſible, ni prudent de le détruire. On ſe contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aiſe, & faire ceſſer l'étranglement. On ſoutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux : le onzieme jour, la portion d'inteſtin ſe ſépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres ſtercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'inteſtin, & plus encoré par le rectum, ceſſerent tout-à-coup de paſſer par cette derniere voie, & prirent abſolument leur route par la plaie. Il falloit la panſer cinq ou ſix fois en vingt-quatre heures. La plaie ſe détergea ; & au bout de quatre mois, ſes parois furent rapprochées au point de ne laiſſer qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un ſi long eſpace de temps, les matieres fécales continueroient de ſortir par ce nouvel anus : il n'eſpéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorſque les choſes changerent ſubitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime aſſez ſévere, mangea indiſcrétement des alimens qui lui donnerent la colique & la fievre ; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de caſſe & deux onces de manne, fut le témoin d'un événement auſſi ſingulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne ſortirent plus que par les voies naturelles, enſorte que la plaie fut parfaitement cicatriſée en douze ou quinze jours : cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne ſanté ; elle a ſoixante & quinze ans.

Le ſuccès inespéré que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la diſpoſition favorable des adhérences que les parties ſaines de l'inteſtin avoient contractées entr'elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette diſpoſition étoit même annoncée par une circonſtance particuliere, c'eſt que les matieres fécales n'ont paſſé entiérement par la plaie qu'après la ſéparation de la portion d'inteſtin gangréné ; & elle ne s'eſt faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce temps, la plus grande partie des matieres avoit pris ſa route vers le rectum. Il eſt facile de concevoir comment un cas auſſi grave que l'eſt communément la gangrene d'une aſſez grande portion d'inteſtin étranglée dans une *hernie*, peut devenir auſſi ſimple que ſi l'inteſtin n'avoit été que pincé dans une petite portion de ſon diametre. Si les deux portions ſaines de l'inteſtin contractent dans leur adoſſement au-deſſus de l'anneau une adhérence mutuelle ; il eſt clair qu'après la ſéparation de l'anſe pendante au-dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne ſera ouvert que dans la partie antérieure : & ſi les bords de cette ouverture ſont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en ſe reſſerrant, en fera néceſſairement la réunion parfaite. Ces cas ſe préſentent quelquefois pour le bonheur des malades. (*Y*)

HERNIOLE, ſ. f. (*Botan.*) l'eſpece principale, nommée par les botaniſtes *herniaria*, *hernia glabra* eſt une plante baſſe, ayant à peine la longueur d'un empan ; elle répand ſur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du ſerpolet ; les ſommets de ſes tiges ſont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles ſuccedent de petits vaiſſeaux ſéminaux pleins de graines très-menues ; ſa racine s'enfonce profondément en terre, & pouſſe beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux ſablonneux, & fleurit en été ; elle eſt toute d'uſage, & paſſe pour deſſicative & reſſerrante ; elle rougit un peu le papier bleu, eſt âcre & tant ſoit peu ſalée ; ſon ſel eſt uni à beaucoup de ſoufre & de terre. (*D. J.*)

HERNIOLE, (*Mat. méd.*) *V.* TURQUETTE.

HERNIQUES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'est connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le soumirent de bonne heure; encore l'histoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véruli: les habitans de ces dernieres villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny se trouverent assez forts avec le reste du pays, pour oser faire tête aux Romains. Festus pense que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marses appeloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Hernæ*; en effet Virgile, *Æneïd. l. 7. v. 684*, dit:

Hernica *saxa colunt, quos dives Anagnia pascit.* (*D. J.*)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long.* 35, 15, *lat.* 61, 45. (*D. J.*)

HÉRO, (*Myth.*) jeune prêtresse de Vénus, demeuroit à Sestos, ville située sur les bords de l'Hellespont du côté de l'Europe; vis-à-vis de Sestos sur l'autre bord de la mer, étoit Abydos du côté de l'Asie, où demeuroit le jeune Léandre, qui aimoit passionnément la prêtresse de Sestos. Comme de pressantes raisons l'obligeoient de cacher son amour à ses parens, il n'avoit d'autre moyen d'aller voir sa maîtresse à Sestos, qu'en hazardant de traverser de nuit le détroit à la nage. Or le trajet étoit au moins de sept stades, qui sont 875 pas. *Héro* prenoit soin de tenir toutes les nuits un flambeau allumé au haut d'une tour, pour lui servir de guide dans sa route. Après diverses entrevues, la mer devint si orageuse que sept jours s'écoulerent sans qu'il la pût passer, comme il avoit accoutumé; enfin l'impatience de revoir sa maîtresse, ne lui permettant pas d'attendre que la mer fût tout-à-fait calme, il voulut la passer lorsqu'elle étoit encore agitée, mais il manqua de force & se noya malheureusement. Les vagues pousserent son corps sur le rivage de Sestos où il fut reconnu. *Héro* au désespoir de la mort de son amant dont elle se reconnoissoit l'unique cause, ne veut pas lui survivre, & se précipite dans la mer, choisissant le même genre de mort qui l'avoit privée de ce qu'elle avoit le plus aimé. Les amours de *Héro* & de Léandre font le sujet d'un petit poëme grec fort estimé, qu'on attribue à Musée. Un auteur moderne, M. de la Nauze, dans les *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres* de Paris, *tom.* 7, a prétendu prouver que cette histoire de *Héro* étoit non-seulement possible, mais réelle. Si le fait est vrai, Léandre devoit être bien vigoureux pour faire à la nage un si grand trajet toutes les fois qu'il vouloit voir sa maîtresse. On le voit représenté sur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Severe, précédé par un Cupidon qui voloit, un flambeau à la main pour le guider, & qui ne lui étoit pas d'un moindre secours que le fanal que sa maîtresse prenoit soin d'allumer sur le haut de la tour où elle l'attendoit. Ovide suppose dans ses *Héroïdes* que Léandre n'ayant pu passer à la nage pendant quelques jours à cause que la mer étoit agitée, envoya par un esquif une lettre à sa maîtresse pour la tirer d'inquiétude, & que *Héro* lui répondit par la même voie pour lui exprimer son impatience. (+)

HÉRODE, *dragon en feu*, (*Hist. sacr.*) dit le *Grand*, ou l'*Ascalonite*, parce qu'il étoit né à Ascalon, ville de l'Idumée, d'Antipater l'Iduméen, eut, étant encore fort jeune, le gouvernement de la Galilée. Après la mort de Cassius & de Brutus, dont il avoit suivi le parti, il se déclara pour Antoine, qui le fit nommer par le sénat, roi des Juifs. Ce nouveau protecteur ayant été défait à la bataille d'Actium, *Hérode*, qui n'étoit attaché qu'à sa fortune, se livra à son vainqueur, & fit tant par ses soumissions, qu'Auguste lui conserva le royaume des Juifs. *Hérode* sembloit alors être au comble de ses souhaits; mais ce prince cruel & soupçonneux trouva dans sa famille des sources de disgraces, qui le rendirent malheureux au milieu de la plus brillante fortune. Mariamne sa femme, ses propres enfans, ses parens & ses amis, furent autant de victimes, qu'il immola à ses soupçons jaloux. Dieu, après avoir long-tems souffert l'impiété & l'orgueil de ce prince barbare, le punit par une maladie affreuse, bien capable de l'humilier.

Pendant

Pendant qu'il en étoit attaqué, le ſauveur du monde naquit, & des mages étant venus de l'Orient pour l'adorer, *Hérode*, inquiet de cet événement, & couvrant ſes noirs deſſeins ſous les paroles d'une adoration feinte, leur fit promettre de venir vers lui, lorſqu'ils auroient trouvé l'enfant qu'ils cherchoient, pour qu'il pût à ſon tour, aller l'adorer : *Et ego veniens adorem eum. Mat. 2. viij.* Mais l'ange du Seigneur leur ayant découvert les mauvais deſſeins de ce prince, ils s'en retournerent dans leurs pays par un autre chemin. *Hérode*, furieux d'avoir été trompé par les mages, & agité de ſoupçons, au ſujet de l'enfant nouvellement né, fit maſſacrer tous les enfans mâles au-deſſous de deux ans, des environs de Bethléem, croyant pouvoir envelopper dans le maſſacre, celui qu'il redoutoit. Enfin cet impie ſuccombant à ſes maux, mourut âgé de 70 ans, l'an du monde 4001. *Mat. 2. j. & ſuiv. Hérode* fut le premier étranger qui porta la couronne de Judée; & ce qui eſt remarquable, il la reçut de la main des Romains, & non de celle des Juifs, qui par-là, furent privés du droit d'élire leurs chefs. Ce changement leur annonçoit que le libérateur promis devoit bientôt paroître ſelon la prophétie de Jacob. *Le ſceptre ne ſortira point de Juda*, &c. (+)

HÉRODIADE, (*Hiſt. ſacr.*) fille d'Ariſtobule & de Bérénice, petite-fille du grand Hérode, épouſa en premiere noce Hérode Philippe, ſon oncle, dont elle eut Salomé. Quelque temps après, elle quitta ſon mari, pour s'attacher à Hérode Antipas ſon frere, tétrarque de Galilée; & vivoit publiquement avec lui. Jean-Baptiſte, qui étoit alors à la cour de ce prince, ne ceſſant de crier contre ce mariage inceſtueux, Hérode le fit arrêter & mettre en priſon. *Hérodiade*, plus animée encore contre ce ſaint, parce qu'elle craignoit que le roi, qui l'eſtimoit, ne ſe laiſſât ébranler par ſes reproches, ne cherchoit que l'occaſion de le faire périr. Elle ſe préſenta un jour que Hérode donnoit un grand repas, à la fête de ſa naiſſance. Salomé, fille d'*Hérodiade* & de Philippe, danſa avec tant de grace devant le roi, qu'il promit avec ſerment de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit. La jeune fille inſtruite par ſa mere, demanda la tête de Jean-Baptiſte, & le roi, par une complaiſance criminelle, ſacrifia, à la fureur de ſa maîtreſſe, le ſaint précurſeur. *Marc 6. vij & ſuiv.* Dieu vengea cette mort, car *Hérodiade*, ſouffrant impatiemment de voir ſon mari ſimple tétrarque, pendant que ſon propre frere Agrippa étoit honoré du titre de roi, força Antipas d'aller à Rome demander la même dignité à l'empereur Caligula; mais ce prince prévenu contre Antipas, le reléga à Lyon, où *Hérodiade* aima mieux le ſuivre que d'accepter la grace que l'empereur vouloit lui accorder, en conſidération d'Agrippa ſon frere. (+)

HÉRODIENS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte de juifs au temps de Jeſus-Chriſt.

Comme il n'en eſt parlé que dans ſaint Matthieu, *ch. xxij, v. 16.* & dans ſaint Marc, *ch. iij, v. 6, & ch. xij, v. 13*, nous allons rechercher quelle étoit cette ſecte que les évangéliſtes appellent *Hérodiens*; car les commentateurs de l'écriture ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Tertullien, ſaint Jérôme, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtome, Théophilacte, & pluſieurs autres peres de l'égliſe, conſidérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangéliſtes à ceux d'entre les juifs, qui reconnoiſſoient Hérode le grand pour le meſſie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des juifs qui regardaſſent ce prince comme le meſſie, & toute la nation ſe réuniſſoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Caſaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Auguſtaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguſte, d'Hadrien, d'Antonin, établis après leur mort; cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoiſſance en eût échappé à l'hiſtorien Joſephe. Celle d'Auguſte, qu'on nomma *ſodales Auguſtales*, eſt la premiere dont l'hiſtoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangeres, & ne ſervit pas ſûrement de modele à une confrairie

femblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-tems. Je me hâte donc de paffer à des opinions mieux fondées.

Ce qui eft dit des *Hérodiens* dans l'évangile, femble affez marquer, que c'étoit une fecte parmi les juifs, laquelle différoit des autres fectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils font nommés avec les pharifiens, & en même temps ils en font diftingués; il eft dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'eft-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du chriftianifme, & propre à en gâter la *pâte*; la même chofe eft auffi dite des pharifiens. Jefus-Chrift avertit fes difciples de fe garder des uns & des autres. Puifque notre Sauveur appela le fyftême des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode foit l'auteur des opinions dangereufes qui caractérifent fes partifans; les *Hérodiens* étoient donc des fectateurs d'Hérode, &, felon les apparences, c'étoient pour la plûpart des gens de fa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui defiroient la confervation du commandement dans fa famille.

Auffi la verfion fyriaque, par-tout où il fe trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domeftiques d'Hérode*, & cette remarque eft très-importante. La verfion fyriaque a été faite de bonne heure pour l'ufage de l'églife d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au temps où cette fecte avoit pris naiffance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que perfonne fon origine.

Mais quels dogmes avoit cette fecte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi fon chef différoit du refte de la nation; car fans doute ce fera-là pareillement la différence de fes fectateurs d'avec les autres juifs.

Il y a deux articles fur lefquels Hérode & les juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il affujettit la nation à l'empire des Romains; le fecond, en ce que par complaifance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduifit fans fcrupule dans fes états plufieurs de leurs ufages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au *chap. xvij du Deutéronome*, *v. 15.* « Tu établiras fur toi un d'entre tes freres pour roi, & non pas un étranger. » La nation juive en général & furtout les pharifiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de fe foumettre à l'empereur Romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & fes fectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une foumiffion forcée, foutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les pharifiens & les *Hérodiens* tendirent le piege à Jefus-Chrift, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à Céfar; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaifes intentions, confondit les uns & les autres par la fage réponfe qu'il leur fit.

Cependant cette réponfe étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* fur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jefus-Chrift recommandoit à fes difciples de fe donner de garde. Il faut donc que ce foit leur feconde opinion; favoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut fans fcrupule faire les actes d'idolâtrie qu'elle prefcrit, & fe livrer au torrent; il eft certain qu'Hérode fuivoit cette maxime; &, felon les apparences, pour juftifier fa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la fecte des *Hérodiens.* Jofephe nous apprend que ce prince tout dévoué à Augufte, fit bien des chofes défendues par la loi & par la religion des juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganifme, & qu'il s'excufa vis-à-vis de fa nation par la néceffité des temps; excufe qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, fes fectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui profeffoient à la vérité le judaïfme, mais qui étoient également très-difpofés à fe prêter à d'autres cultes dans le befoin. Les faducéens qui ne connoiffoient que le bien-être de la vie préfente, adopterent auffi l'hérodianifme, & c'eft pour cela que l'écriture les confond enfemble; car les mêmes perfonnes qui font appellés *Hérodiens* dans faint Matthieu *ch. xvj*, font nommés *faducéens* dans faint Marc *ch. viij*, *v. 15.*

Au refte, la fecte des *hérodiens* s'évanouit

après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui est plus vraisemblable, elle perdit son nom avec le partage des états d'Hérode. (*D. J.*)

HÉROINE, s. f. [l'*h* ne s'aspire point] (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelqu'action héroïque. *Voyez* HÉROS.

HÉROIQUE, adj. [l'*h* ne s'aspire pas.] (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Voyez* HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, style *héroïque*, vers *héroïque*, poésie *héroïque*, temps *héroïque*, &c.

Les temps *héroïques* sont ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appelé les *enfans des dieux*. *Voyez* AGE.

Les temps *héroïques* sont les mêmes que les fabuleux. *Voyez* FABULEUX.

Poëme *héroïque* est celui dans lequel on décrit quelqu'action ou entreprise extraordinaire. *Voyez* POEME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Tasse, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poëmes *héroïques*. *Voyez* ILIADE, ÉNÉIDE, HENRIADE.

Le poëme *héroïque* est dans ce sens le même que le poëme épique. *V.* ÉPIQUE.

Poésie *héroïque*. *Voy.* POÉSIE ÉPIQUE.

Les vers *héroïques* sont ceux dont les poëmes *héroïques* sont composés. *V.* VERS.

Les vers héxametres grecs & latins sont aussi appelés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. *Voyez* HÉXAMETRE.

Horace a dit de cette espece de vers :

Resgestæ regumque ducumque, & tristia bella,
Quo scribi possent numero monstravit Homerus.
Art poët.

On appeloit autrefois les vers alexandrins de douze syllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit qu'ils étoient seuls propres pour la poésie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix syllabes. *Voyez* ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes *héroïques* écrits en vers de dix syllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, sont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Gresset qui soit en vers de dix syllabes, mais on ne le regarde pas comme un poëme *héroïque* : c'est un badinage ingénieux & délicat, auquel la mesure de vers que le poëte a choisie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoissent notre poésie, savent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aisance & de naïveté, & que M. Gresset ne pouvoit prendre une versification plus assortie à son sujet. (*G*).

HÉROIQUE, adj. (*Méd.*) ce terme est employé pour désigner l'espece de traitement ou celle des remedes, dont les effets produisent des changemens considérables & prompts dans l'économie animale ; soit en excitant d'une maniere violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine, soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outremesurée dans les solides ; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires ; dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une maniere pressante & décisive par des moyens propres à changer la disposition viciée des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répétées dans un court espace de temps, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts ; les stimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs ; les âcres, les épispastiques, les astringents de toute espece, employés tant intérieurement qu'extérieurement ; les scarifications, les caustiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande dose ; les engourdissans, les ligatures des nerfs, des gros vaisseaux, des membres, *&c.* les exercices violens, actifs & passifs, *&c.*

Tels sont les différens remedes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, qui suppose toujours des maux proportionnés à l'importance des effets

qu'il tend à produire, & qui exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer : ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractere de la lésion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent supporter, sans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui est plus ou moins disposé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il est plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux ; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la sensibilité plus ou moins grandes du malade. *V.* MÉDECIN.

Mais il est certain que dans tous les cas, où la nature a besoin d'être puissamment secourue pour surmonter les obstacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire cesser des mouvemens excessifs, qui sont occasionnés & produits méchaniquement ou physiquement par des causes qui lui sont étrangeres, & qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, *&c.* l'art de guérir seroit en défaut, & manqueroit aux occasions où il peut être le plus évidemment utile, en suppléant à l'impuissance de la nature, qui peut si souvent se passer de secours, pour la guérison d'un grand nombre de maladies, *voyez* EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne savoit pas faire usage des remedes *héroïques*, avec lesquels la médecine paroît opérer & opere souvent réellement des prodiges ; en détruisant les différentes causes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, surtout de ces dernieres qui deviendroient mortelles ou resteroient incurables, si on ne les combattoit pas d'une maniere vigoureuse & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire cesser de grands désordres. *V.* MÉDECINE.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelse dut sa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire usage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoissoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. *V.* MÉDICAMENT, REMEDE.

HÉROISME, s. m. [l'*h* ne s'aspire point] (*Morale.*) la grandeur d'ame est comprise dans l'*héroïsme ;* on n'est point un héros avec un cœur bas & rampant : mais l'*héroïsme* differe de la simple grandeur d'ame, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature ; les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'est pas toujours ce qu'on appelle *héroïsme.* Le héros, dans le sens auquel ce terme est déterminé par l'usage, est un homme *ferme* contre les difficultés, *intrépide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le temps de son enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'assassins. Dans un siecle plus éclairé, ils ne sont pas en si grand nombre ; les connoisseurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre ; on en dépouille Alexandre ; on le refuse au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, si content d'avoir conquis ses états, il n'en eût pas été le défenseur & le pere.

La plûpart des héros, dit la Rochefoucaut, sont comme de certains tableaux ; pour les estimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple est toujours peuple ; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, souvent tel lui paroît un héros, qui réduit à sa juste valeur, est la honte & le fléau du genre humain.

HERON GRIS, sub. masc. *ardea cinerea major*, (*Hist. natur.*) oiseau aquatique qui a le col & les jambes fort longs, & qui se nourrit de poisson. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois piés cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du som-

met de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces ; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de roussâtre, le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches ; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres ; il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aîle ; les dernieres étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzieme & de la douzieme plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée ; toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient cendrées ; le bec avoit une couleur verte jaunâtre ; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu ; les pattes & les piés avoient une couleur verte ; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PETIT HERON GRIS, *nycticorax*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est beaucoup plus petit que le précédent ; il a le cou à proportion moins long. Le sommet de la tête & le dos sont noirs ; le jabot & le ventre ont une couleur brune ; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux jusqu'au bec, & une sorte de crête composée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput ; les aîles & la queue ont une couleur cendrée ; le bec est noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HERON BLANC, *ardea alba major*, (*Hist. nat.*) oiseau qui differe du *héron* gris, en ce qu'il est en entier d'une belle couleur blanche, qu'il est plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

PETIT HERON BLANC, JARSETTE, *ardea alba minor, seu garzetta*, Gesn. Ald. oiseau qui differe du précédent en ce qu'il est beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HÉRON, s. m. *ardea, erodius*, (*terme de Blason.*) oiseau aquatique & sauvage, ayant le col long, un grand bec & les jambes hautes ; il paroît arrêté dans l'écu.

Le *héron* étoit chez les anciens le symbole de la débauche, parce qu'il jette le sang par les yeux, lorsqu'il couvre sa femelle.

De la Mare du Theil en Normandie ; *d'azur au héron d'argent.* (*G. D. L. T.*)

HERONIERE, sub. fém. (*Econ. rustiq.*) c'est dans un parc un lieu séparé auprès de quelque étang ou vivier, où l'on éleve des hérons.

HEROPHILE, PRESSOIR D' (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du temps de Ptolomée Soter, roi d'Egypte. Il passe pour avoir disséqué vivans les criminels qui étoient condamnés à mort ; entr'autres découvertes, il est le premier qui nous ait démontré l'usage & la structure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épiniere ; & ce qui prouve qu'il a eu connoissance des autres parties qui composent le cerveau, c'est qu'il a donné le nom de *pressoir, torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mere ; c'est lui qui a nommé *duodenum* le premier des intestins grêles ; il a aussi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétine* & *d'arachnoïde*, &c.

HÉROS, s. m. [l'*h* s'aspire] (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques ; qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïsme supposoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Théſée, Jason, & quelques autres. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires ; vertus qui souvent aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats ; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le grand homme est bien autre chose ; il joint aux

talens & au génie la plûpart des vertus morales ; il n'a dans ſa conduite que de beaux & de nobles motifs ; il n'écoute que le bien public, la gloire de ſon prince, la proſpérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de Céſar, donne l'idée d'un *héros* ; celui de Trajan, de Marc-Aurele ou d'Alfred, nous préſente un grand homme. Titus réuniſſoit les qualités du *héros*, & celles du grand-homme ; cependant, pourquoi Titus eſt-il plus loué par ſes bienfaits que par ſes victoires ? C'eſt que les qualités du cœur l'emportent toujours ſur les préſens de la fortune & de la nature ; c'eſt que la gloire qu'on acquiert par les armes eſt, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, une gloire attachée au haſard ; au lieu que celle qui eſt fondée ſur la vertu, eſt une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du ſuccès, celui de grand-homme n'en dépend pas toujours. Son principe eſt la vertu, qui eſt inébranlable dans la proſpérité, comme dans les malheurs : le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guerriers, mais il n'eſt point d'état qui ne puiſſe prétendre au titre ſublime de grand-homme ; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotiſme réunis aux talens, ſont les vertus d'un grand-homme ; la bravoure, le courage, ſouvent la témérité, la connoiſſance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractériſent davantage le *héros* ; mais le parfait *héros*, eſt celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un deſir ſincere de la félicité publique. (*D. J.*)

Héros, (*Mythol. & Littérat.*) autrement dit *demi-dieu*. On appeloit ainſi généralement les hommes illuſtres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, ſoit qu'ils reconnuſſent quelques dieux parmi leurs ancêtres, ſoit qu'ils deſcendiſſent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Théſée, & tant d'autres ; ou d'une déeſſe & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchiſe.

On donne pluſieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une ſeule qui ſoit recevable ; la plus commune, qui tire ce mot de Ἔρως, *amour*, n'eſt pas juſte ; car Ἥρως, *héros*, eſt écrit par un *h*.

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit dûe aux dogmes de la philoſophie platonique, qui enſeignoit que les ames des grands hommes s'élevoient juſqu'aux aſtres, ſéjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes, avec leſquels ils habitoient ; mais les Stoïciens leur aſſignoient pour demeure, la vaſte étendue qui ſe trouve entre le ciel & la terre ; ce qui fait dire à Lucain :

> *Quodque patet terras inter, cœlique meatus*
> *Semi-dei manes habitant.* Pharſal. *lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux ; celui des dieux conſiſtoit dans des ſacrifices & des libations, qui ſont des hommages dûs à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une eſpece de pompe funebre, dans laquelle on célebroit le ſouvenir de leurs exploits, après quoi on leur faiſoit des feſtins. C'eſt ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. « On ſacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant d'une nature immortelle, & on fait à Hercule fils d'Alcmene, comme à un *héros*, des funérailles plutôt qu'un ſacrifice ». Mais il eſt bon de ſavoir qu'on éleva peu-à-peu les *héros* au rang des dieux ; c'eſt par exemple, ce qu'on pratiqua pour Hercule, puiſqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des ſacrifices parfaits, c'eſt-à-dire, de ceux dans leſquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirme par ſon témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux ſuprêmes ; car en parlant d'une fête ſolemnelle, que l'on célebroit à Rome, & dans laquelle on porta les ſtatues des dieux anciens & modernes, il ajoute que la pompe étoit fermée par les ſtatues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux mêmes prérogatives que les dieux mêmes ;

tels étoient Hercule, Esculape, Castor & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des *héros* même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, jouissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne & autres monumens sur les tombes des *héros*, établirent un culte pour les manes des mêmes *héros*, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alcmene, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromede, Hélene, Latone & quelques autres, jouirent de cette distinction.

Les tombeaux des *héros* & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des temps marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande; & ces mêmes tombeaux jouissoient du droit d'asyle, c'est-là ce qu'on appeloit *monument héroïque*, ἥρωον μνῆμα. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit soin d'élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache.*

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des *héros*; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vêtir ordinaire aux premiers *héros*, dans le temps qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρῶα, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des *héros* qui leur étoient chers, & aux temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maîtresses de Démétrius, joint les ἡρῶα, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appelerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On sait aussi que le mot ἥρως, a une signification fort étendue dans la langue grecque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond au *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρῶνα répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεόν. 3°. Le nom de *héros* est souvent donné par les peres à leurs enfans décedés en bas âge, comme cela paroît par diverses inscriptions recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom désigne simplement un homme considéré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non-seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poëte emploie le mot ἥρως, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée liv.* Σ. *vers* 422. (*D. J.*)

HERPES, sub. fem. *terme de Médecine*, ardeur ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. *Voyez* ERÉSIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἕρπω, *paulatim gradior*, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe miliaire* est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. *Voyez* FEU VOLAGE.

Herpe miliaire, suivant Wisemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. *Voyez* GALE.

L'*herpe simple* n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessechent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a

une troisieme espece d'*herpe* à qui l'on donne le nom de *dartre. Voyez* DARTRE.

L'*herpe corrosive* est celle dont les boutons sont rudes, causent des démangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPES *de plat-bord*, (*Marine.*) c'est la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés d'un navire. On y met un ornement de sculpture, & cet ornement se nomme aussi *herpe* : il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à stribord & deux à bas-bord. On peut voir dans *la Planche IV. n°. 195*, ce qu'on nomme *herpe*, & *n°. 170*, ce qu'on nomme *plat-bord*.

Herpes d'éperon, ce sont des pieces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des goutereaux.

Herpes marines; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, *&c.* Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plutôt que *herpes marines*. (*Z*)

HERRNGRUND, (*Geog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newsoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines y ont formé une ville souterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches, car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à le séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une seule masse ensemble. Les travailleurs de ces mines n'y sont pas incommodés des eaux, mais de la poussiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuisibles à la vie. (*D. J.*)

HERNHUTISME, (*Hist. ecclésiast.*) espece de fanatisme introduit depuis quelque temps en Moravie, en Wétéravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* sont aussi connus sous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès à M. le comte Nicolas Louis de Zinzendorff, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quiétisme. Dès qu'il fut sorti de cette université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite société d'ames fidelles, au milieu desquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à sa maniere. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & fixa sa résidence à Bertholsdorf dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Bertholsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette sorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite : la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inspiré à quelques personnes de l'inclination pour la religion protestante. Il engagea deux ou trois de ses prosélites à se retirer avec leurs familles à Bertholsdorf : ils y furent accueillis avec empressement & y bâtirent une maison dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une assemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Christian David étoit si persuadé de l'aggrandissement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déja les quartiers & les rues : l'événement n'a pas démenti ses présages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorff, s'empresserent d'augmenter cet établissement & d'y bâtir, & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village considérable qui eut une maison d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728 il y avoit déja trente-quatre maisons fort logeables; en 1732 le nombre des habitans montoit à six cents. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens-là d'appeler leur habitation qui en est tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la suite *Hernhut*, ce qui peut signifier *la garde* ou *la protection du seigneur*. C'est delà que toute la secte a pris son nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entr'eux une sorte de discipline qui les lie étroitement

ment les uns aux autres, les partage en différentes classes, les met dans une entiere dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverses menues regles; on diroit d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverses classes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entr'eux sont exercés entre les femmes par des personnes de leur sexe. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations & prendre connoissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes assemblées de chaque classe en particulier & de toute la société ensemble.

Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'instruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la société est fort assidue aux exercices de religion qui se font à Bertolsdorf & ailleurs. Les membres de chaque classe se sont soudivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés. On administre à chacune de ces subdivisions des secours convenables. On a surtout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particuliere. Outre les personnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité sur tous les autres enfans. Le zele de M. de Zinzendorff l'a quelquefois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des assemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des discours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inspection générale sur toutes les classes. Il y a des avertisseurs en titre d'office, dont les uns sont publics & les autres secrets. Il y a plusieurs autres charges & emplois dont le détail seroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhuters* consiste dans le chant: c'est sur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'instruisent de la religion. M. de Zinzendorff rapporte une chose bien singuliere, c'est que les chantres de la société doivent avoir reçu de Dieu un don particulier & presque inimitable (il pouvoit bien dire tout-à-fait), savoir, que lorsqu'ils sont obligés d'entonner à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toujours une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; & ce qui est très-remarquable, c'est que sans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là sont avertis par un sentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement se glisse dans leur société; ils raniment leur zele en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du sort est fort accreditée parmi eux; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement. Les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier; mais pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La société des *Hernhuts* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorff, sous sa protection, par ses soins, ses bienfaits, & suivant ses vues, il étoit naturel qu'il conservât sur elle une très-grande autorité; aussi en a-t-il toujours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troisieme synode général du *Hernhutisme*, tenu à Gotha en 1740, il se démit de l'épiscopat, auquel il avoit été appelé en 1737, mais il conserva la charge de président; il se démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de

ministre plénipotentiaire, & d'économe général de la société, avec le droit de se nommer un successeur.

Il a envoyé de ses compagnons d'œuvres presque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les missionnaires du *Hernhutisme* avoient déja passé la ligne. La société possede, à ce que je crois, Bethléem en Pensylvanie: elle a aussi un établissement parmi les Hottentots; mais elle n'a fait nulle part d'aussi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit singuliérement, surtout à Isselstein & à Zéist.

M. de Zinzendorff vint en Hollande en 1736, & le nombre de ses sectateurs s'y est accru peu-à-peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confession d'Ausbourg à ses freres Moraves, témoignant en même temps de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutisme*.

C'est le Sauveur qui fait tout dans sa secte, & qui regle l'envoi des missionnaires; mais comme ils sont en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entreprises & des acquisitions coûteuses, ils ont établi une caisse qu'on nomme *la caisse du Sauveur*, qui est devenue très-considérable par les donations des prosélites du *Hernhutisme* & de ses fauteurs. M. de Zinzendorff a la principale direction de cette caisse, & Madame la comtesse son épouse partage ses travaux.

M. de Zinzendorff rapporte lui-même, que pendant vingt-six ans cette dame a si bien administré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à sa maison, ni à sa société, quoiqu'il ait fallu fournir à des entreprises de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de son épouse, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage; il remercie Jesus de l'avoir formée exprès pour lui; elle est la seule dans le monde qui lui convînt. Enfin, son heureux état conjugal le conduit à une pensée des plus singulieres & des plus consolantes sur les mariages d'ici-bas; c'est que si chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a, est précisément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les ecrits de M. de Zinzendorff, le *Hernhutisme* entretenoit en 1749, jusqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ses missionnaires avoient déja fait plus de 200 voyages de mer, & vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel; on prêchoit dans sa secte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la société avoit déja 98 établissemens, entre lesquels se trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce détail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été assez bien instruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* est entiérement celle de l'Evangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutisme* a ce caractere distinctif du fanatisme, de rejeter la raison & le raisonnement; il ne demande que la foi qui est produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul. La régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on est régénéré, on devient un être libre; cependant c'est le Sauveur du monde qui agit toujours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ses actions.

C'est aussi en Jesus-Christ que la Trinité est concentrée; il est principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jesus est l'époux de toutes les sœurs, & leurs maris sont, à proprement parler, ses procureurs; semblables à ces ambassadeurs d'autrefois, qui épousant une princesse au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée; un mari n'est que le chambellan de sa femme; sa charge n'est que pour un temps, & par *interim*. D'un autre côté, les sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jesus par le ministere de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs sauveurs dans ce monde; car quand il se fait un mariage, la raison de ce mariage est qu'il y avoit une sœur qui devoit être ame-

née au véritable époux, par le miniſtere d'un tel procureur.

Voilà une peinture hiſtorique fort abrégée, mais fidelle, du fanatiſme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort eſtimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous ſommes bien gardés de leur imputer des ſentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conſéquences qu'ils rejetteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, eſt un précis laconique que nous avons fait du livre d'Iſaac le Long, écrit en hollandois, ſous le titre de *Merveilles de Dieu envers ſon égliſe*, Amſt. 1735, *in*-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia ſon livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorff, auquel il le dédia, & après en avoir obtenu la permiſſion: c'eſt ce ſeigneur qui nous l'apprend à la *page* 230 d'un de ſes propres ouvrages, qui porte pour titre, *Réflexions naturelles.*

Le *Hernhutiſme* a étonné la Hollande par ſes progrès rapides, & ne l'a point allarmée; il jouit dans les Provinces-Unies de cette tolérance univerſelle qu'on y accorde à toutes les ſectes, & qui paroît être le principe le plus ſage & le plus judicieux du gouvernement politique. (*D. J.*)

HERRENBERG, (*Géogr.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne: c'eſt le chef-lieu d'un bailliage de dix paroiſſes, & le ſiege d'une ſurintendance eccléſiaſtique; avant la réformation elle avoit un chapitre. Peu de villes dans la contrée ont autant ſouffert que celle-là des violences de la guerre de trente ans, & de celle de 1688. (*D. G.*)

HERRENSTADT, (*Géogr.*) ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté de Wolau, entre deux bras de la riviere de Bartſch aux frontieres de Pologne. Les ſavans du pays la nomment *Kiriopolis*. Elle eſt ſituée dans une plaine fertile en bons grains, & munie d'un château qui paſſoit encore au ſiecle dernier pour très-fort, & pour très-important à oppoſer aux Polonois: c'étoit alors une des poſſeſſions de la maiſon d'Autriche. Les événemens du préſent ſiecle ont bien changé la face de toutes ces choſes: *Herrenſtadt* fut réduite en cendres par les Autrichiens l'an 1759; & il ne paroît pas au temps où nous ſommes, que la Siléſie ni aucun autre pays de l'Europe ait à craindre les attaques de la Pologne. (*D. G.*)

HERRIEDEN, (*Géogr.*) ville de l'évêché d'Aichſtedt, dans le cercle de Franconie en Allemagne, chef-lieu d'un bailliage enclavé dans les états d'Anſpach, ſur l'Altmulh. Un couvent de bénédictins fondé dans cet endroit par Charlemagne, & converti dans la ſuite en égliſe collégiale, donna naiſſance à cette ville, qui malgré ces auſpices religieux, fut priſe & détruite par l'empereur Louis V en 1316, incendiée aux années 1450 & 1490, & conquiſe enfin l'an 1633 par le duc Bernard de Weimar, chef des armées proteſtantes en Allemagne. (*D. G.*)

* HERSÆUS ou HERCEUS, (*Mythol.*) *Voyez* ERCEUS.

HERSAGE, ſ. m. (*Agriculture.*) l'action de herſer. *Voyez les articles* HERSE & HERSER.

HERSBRUCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE, (*Herſ. eccléſ.*) ce ſont dans les égliſes des eſpeces de chandeliers, ſur leſquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, ſ. f. (*Architecture.*) (l'*h* s'aſpire) eſpece de barriere en forme de paliſſade à l'entrée d'un fauxbourg; elle differe néanmoins de la barriere en ce que ſes pieux ſont pointus, pour empêcher de paſſer par-deſſus.

HERSE, ſ. f. *en termes de fortifications*, eſt une eſpece de porte faite de pluſieurs pieces de bois armées par en-bas de pointes de fer, & diſpoſées en forme de treillis, laquelle ſe met au-deſſus d'une porte de ville. Elle y eſt ſuſpendue par une corde attachée à un moulinet qui eſt au-deſſus de la porte, lequel étant lâché, la *herſe* s'abaiſſe & tombe debout par deux couliſſes qui ſont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herſe* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les ſurpriſes & l'effet du pétard, il vaut mieux ſe ſervir des orgues, parce qu'on ne les

peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herse*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous des chevalets.

On appelle autrement la *herse sarrasine* ou *cataracte & orgues*, quand elle est faite de pieux droits sans traverses. *Voyez* SARRASINE, ORGUES, *&c.*

On se sert au défaut de chevaux de frise, pour défendre une breche ou un passage, de *herses* ordinaires, que l'on place les pointes en-haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. *Chambers.* (*Q*)

HERSE *de gouvernail*, (*Marine.*) c'est la corde qui joint le gouvernail à l'étambord. (*Z*)

HERSE, *terme d'opéra*, ce sont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en sens différens, ensorte qu'unis ils forment un demi-quarré. On met sur la partie horisontale des especes de lampions de fer-blanc faits en forme de biscuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppose au public; ensorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herses*: on les multiplie sur ce théâtre autant qu'on croit en avoir besoin; on les sert à la main, & ce service fait partie de la manœuvre. *Voy.* LUMIERE. (*B*)

HERSE, *terme de Mégissier*, qui signifie un grand chassis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, qui sert à étendre les peaux destinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les parcheminiers se servent aussi de la *herse* pour bander le sommier ou la peau du veau sur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en cosse. *V.* PARCHEMIN.

* HERSE, (*Agriculture.*) instrument nécessaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'est une espece d'assemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double base, garni en dessous, sur ses côtés & ses bases, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les construire de bois lourd, les façonner solidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache quand il en est besoin, une ou deux pierres à la *herse* pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briser toutes sortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herse* à laquelle il est attaché par le petit côté. Il y a des *herses* à roue & d'autres sans roue. Les premieres sont plus commodes. Les roues sont placées sur le devant. On veut que la *herse* ait six pieds de long, que les dents en soient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles aient environ quatre pouces de saillie hors des travers. Une *herse* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui suffit à son effet. Les *herses* sans dents ne sont qu'un tissu d'osier, ou des especes de fortes claies avec lesquelles on applanit les terres semées en lin, lorsqu'elles sont sablonneuses & légeres. Voy. *l'article* HERSER.

* HERSE, (*Pêche.*) engin qui ne differe guere des *herses* à labour. On s'en sert surtout de basse marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des saisons chaudes. On leur attele un cheval ou un bœuf, & on les promene sur le fond d'où elles entraînent toutes les especes de poissons plats qui s'y sont ensablés, comme soles, petits turbots, barbues, plyes, limandes, carelets, *&c.* Un homme conduit la *herse*; deux autres placés sur les côtés, attendent les poissons qui se désallent, & les prennent à la main. De ces *herses* les unes sont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSE, s. f. (*Blason.*) meuble de l'écu qui représente un instrument propre à renverser les terres sur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été semés. &c.

Des Hayes de Gassard, en Normandie, *d'azur à trois herses d'or.*

§ HERSE-SARRASINE, s. f. *cataracta*, *æ*; (*Blason.*) meuble d'armoiries fait de six pals alesés & aiguisés en-bas, avec cinq traverses posées horisontalement jointes avec des clous aux intersections, & un anneau au milieu de la traverse supérieure.

La *herse-sarrasine* représente une porte faite en treillis, suspendue en-haut avec une corde, qu'on fait tomber par deux coulisses dans les surprises, lorsque la porte

d'une ville de guerre eſt rompue & ſert à fermer le paſſage aux ennemis.

D'Apelvoiſin, vicomte de Ferré, ſeigneur de la Jouviniere en Bretagne; *de gueules à la herſe-ſarraſine d'or*. (*G. D. L. T.*)

HERSÉ, ÉE, adj. (*Blaſon.*) ſe dit d'un château, d'une tour, dont la herſe-ſarraſine eſt abattue.

De Tourteville en Lorraine; *d'azur à la tour d'argent, herſée de ſable*. (*G. D. L. T.*)

HERSER, v. act. (*Agriculture.*) c'eſt faire paſſer la herſe à pluſieurs repriſes, ſur une terre ſemée, ou ſeulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herſe qu'à recouvrir la ſemence lorſqu'on ne l'enterre pas par un léger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'uſage. Cette opération diviſe les groſſes mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement ſon objet qu'autant qu'il eſt ſuivi du *herſer*. Il faut donc *herſer* la terre autant de fois qu'on la laboure. Dans toutes les terres moyennes cette pratique eſt très-utile; & elle eſt néceſſaire dans les terres fortes & argilleuſes. On n'en peut excepter que les ſables.

Ce n'eſt pas immédiatement après le labour que le *herſer* eſt avantageux. On doit laiſſer paſſer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un temps très-ſec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le temps ſoit actuellement ſec. Si le labour a été fait dans un temps humide, il faut que la terre ſoit reſſuyée, un peu hâlée; mais ſans être durcie. Outre qu'en paſſant à pluſieurs repriſes & en tout ſens, la herſe atténue les mottes; elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entiérement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On ſe ſert preſque toujours de herſes qui ont des dents de bois, & elles ſuffiſent aux uſages ordinaires. Mais lorſqu'une terre, immédiatement après avoir été ſemée, eſt battue par une pluie forte, on eſt contraint quelquefois d'avoir recours à des herſes dont les dents ſoient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui eſt levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & ſcellée, & il n'y a de reſſource que dans cette eſpece de labour ſuperficiel, qui eſt un bienfait de la herſe. Mais dans ce cas-là, il faut choiſir un temps couvert & légérement humide, pour ne pas expoſer au hâle les racines du grain que l'on veut conſerver. *Voyez* JONCHERE, LABOUR, SEMER, &c.

HERSILLIERES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui ſont ſur l'avant & ſur l'arriere pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, ſ. m. *terme de fortification*. Les *herſillons* ſont de planches longues de dix à douze piés qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on ſe ſert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot eſt un diminutif de *herſe*, le *herſillon* faiſant l'office d'une petite herſe. *Chambers*. (*Q*)

HERSTAL, (*Géogr.*) château & village dans les Pays-Bas, au pays de Liege, autrefois maiſon royale des rois de France. Pepin y bâtit le château & y faiſoit ſon ſéjour ordinaire; il fut nommé *Pepin de Herſtal*. Ce lieu eſt appelé, dans les actes *Hariſtallium*, *Heriſtallium* : on croit que le fameux Charles-Martel y eſt né; ce prince, ſans la valeur duquel la France feroit devenue une province mahométane, auroit bien dû être plus ménagé par les moines & les évêques. Cette baronnie poſſédée par les rois Carlovingiens & les ducs de la baſſe-Lorraine, & qui a paſſé des comtes de Brabant aux comtes de Naſſau, a été vendue par le roi de Pruſſe, héritier en partie de cette maiſon, à l'évêque de Liege en 1740. (*C.*) *Long*. 26, 30; *Lat*. 43, 50.

HERSTBERG, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne en Weſtphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, ſur la riviere de Naho.

HERTE *ou* HERTHE, ſ. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite eſt le ſeul qui nous en inſtruiſe, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé; cependant ce qu'il en rapporte

eſt trop ſingulier, pour le paſſer ſous ſilence. Il dit dans ſon livre *des mœurs des Germains, chap. xl.* qu'il y avoit dans l'Océan (c'eſt apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainſi), une iſle (on ſoupçonne que c'eſt l'iſle de Rugen) où ſe trouvoit une forêt appellée *Caſtum*, au milieu de laquelle étoit un char conſacré à la déeſſe *Hertus.*

Il n'étoit permis qu'au ſeul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il ſavoit le temps que la déeſſe qu'on y adoroit venoit dans ce lieu ; quand il ſentoit la préſence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le ſuivoit avec grande vénération ; tout le temps que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & par-tout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de ſolennités ; toute guerre ceſſoit, toutes les armes ſe renfermoient, on ne reſpiroit que la paix & le repos, juſques à ce que le prêtre eût reconduit dans ſon temple la déeſſe raſſaſiée de la converſation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu ſecret, & les étoffes qui le couvroient, & la déeſſe elle-même ; on ſe ſervoit pour cela d'eſclaves, qui étoient auſſi-tôt après jetés & engloutis dans un lac voiſin.

Voſſius conjecture que cette déeſſe *Hertus* doit être Cybele ; mais il eſt plus vraiſemblable que c'eſt la terre ; le nom y répond du moins parfaitement ; les Allemands emploient encore le mot *herth*, pour ſignifier la *terre*, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même ſens ; comme la plûpart des peuples ſe ſont imaginés n'avoir point d'autre origine que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & pluſieurs raiſons concourent à ſe le perſuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que pluſieurs ſavans croient avoir été un temple de la déeſſe *Herte* ; on nomme ces pierres *ſtone-henges*, c'eſt-à-dire *pierres ſuſpendues*, parce qu'elles ſont miſes les unes ſur les autres, de maniere qu'elles paroiſſent être en l'air, telles qu'on ſuppoſe qu'étoit le temple de *Herte.* Mais cette ſuppoſition n'eſt au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'uſage de cette eſpece de monument, que les anciens appeloient en latin *chorea gigantum.* On diſpute même de la nature de ces pierres ; car les uns prétendent qu'elles ſont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, compoſées de ſable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuſes. Ce dernier ſentiment paroît le moins vraiſemblable : quoi qu'il en ſoit, les curieux qui n'ont pas vu les *ſtone-henges* de Salisbury, peuvent conſulter ſur leur nature & leur ancienne deſtination apparente, les *Antiq. Britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le deſſein dans cet auteur. Je penſe que les Tranſactions philoſophiques en parlent auſſi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *ſupplément* de Chambers. (*D. J.*)

HERTFELDT, (*Géog.*) petite contrée d'Allemagne dans la Souabe, entre Awlen, Bopfingen, Koënigsbrun, Giengen, & la ſeigneurie de Graveneck ; ce ne ſont que montagnes & forêts. (*D. J.*)

HERTFORD *ou* HARTFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Herfordshire avec titre de comté ; elle eſt ancienne, & a été autrefois plus conſidérable qu'à préſent. La cauſe de ſa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire paſſer à Warc. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. *long.* 17. 35. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

HERTFORDSHIRE, *ou* HARTFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, dioceſes de Londres & de Lincoln ; elle a 130 milles de tour ; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroiſſes, 18 bourgs à marché, & 16569 maiſons. C'eſt une belle & agréable province, voiſine de Middleſex ; l'air y eſt bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois ; la Léa & Coln en ſont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment ſon plus grand commerce ; Hertford en eſt la capitale. (*D. J.*)

HERTZBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, ſur les confins de la Luſace, à 10 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dreſde. *Long.* 31. 12. *lat.* 51. 41. (*D. J.*)

HERTZHORN, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holſtein, près de Gluckſtadt.

HERTZOG-AURACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur la riviere d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERTZOGENRIED, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HERULES, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple mêlé avec les autres barbares qui renverſerent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans ſon *hiſtoire des Goths, liv. II. ch. xjv.* le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs eſt ſingulier.

“ Ils adoroient, dit-il, pluſieurs dieux auxquels ils ſacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis d'être malades, ni de vieillir: lorſque quelqu'un d'eux ſe trouvoit attaqué de maladie ſérieuſe ou de vieilleſſe décrépite, il devoit prier ſes parens de ſonger à l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dreſſoient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient & lui envoyoient un *Hérule*, qui n'étoit pas de ſa famille, avec un poignard pour terminer ſes jours. D'abord, après ſa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au moment qu'il étoit conſommé, ils ramaſſoient les os du défunt, & les couvroient de terre. La femme du mort étoit obligée, pour donner des preuves de ſa vertu, & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler ſur ſon tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de ſon mari ”.

On ſait aſſez que les *Hérules* paſſerent dans la Theſſalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmenterent par la ſuite leur puiſſance, vainquirent leurs voiſins & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie ſur les terres de l'Empire, où ils ſe firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & ſe confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur premiere demeure étoit vraiſemblablement au voiſinage du Warneau, dans le Mecklebourg, à-peu-près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du temps de Tacite, ils étoient compris ſous le nom général de *Vandales*, c'eſt pourquoi cet hiſtorien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurerent quelque temps au-delà du Danube, où abordoient les nations ſeptentrionales. Une partie paſſa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & ſe perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y ſubſiſterent long-tems idolâtres, embraſſerent tard le chriſtianiſme, & plus encore par force que par connoiſſance, puiſqu'à la moindre occaſion ils le quittoient, & maſſacroient les prêtres. Leur nom ſe perdit peu-à-peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le ſavant Bangert dans ſes *Notes ſur la chronique des Slaves*, *Warnavi*, *Varini*, *Heruli*, *Werli*, *Wendi*, ſont aujourd'hui ceux de Roſtoc, du Butzow & de Guſtrow, trois villes ſituées ſur le Warnaw. (*D. J.*)

HERZEGOVINE, ſ. f. (*Géogr.*) contrée de la Turquie Européenne dans la Boſnie près de la Dalmatie: Caſtel-novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reſte aux Turcs. Cette province faiſoit autrefois partie de la Servie. (*D. J.*)

HESDIN ou HÉDIN, *Heſdinium*, (*Géogr.*) ſur la Canche, à neuf lieues de Saint-Omer. Le vieil *Heſdin*, qu'on croit avoir été le *Vicus Helenæ* des anciens, fut raſé par l'armée de Charles V en 1552: le nouvel *Heſdin* fut bâti en 1554 à une lieue au-deſſous, par Philibert, duc de Savoie, qui en fit une place forte, priſe par Louis XIII, en 1639, & où M. de la Meilleraye gagna le bâton de Maréchal de France. *Heſdin* fut cédé à la France par le traité des Pyrénées en 1659. C'eſt la patrie de l'abbé Prevot d'Exiles, qui de jéſuite ſe fit officier, bénédictin, enſuite chartreux, Anglois, Hollandois, enfin mort à Paris en 1763, aumônier du prince de Conti. On peut lui appliquer le mot dit de Fr. Ange de Joyeuſe.

Il prit, quitta, reprit la cuiraſſe & la haire.

Son *Histoire des voyages* est connue, sa traduction des *Lettres de Cicéron* est estimée : son *Manuel lexique* est utile, & lui fera plus d'honneur que tous ses romans.

Les environs de cette ville donnent des tourbes très-estimées dans le pays. Au village de Fontaine-Lestalon, on voit des échinites de couleur de cendre, de forme triangulaire, des poulettes & des petites cames. (*C.*)

* HESHUSIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui donnerent dans l'Arianisme & d'autres erreurs que Tilman Heshusius, ministre protestant d'Allemagne, publia dans le seizieme siecle.

* HESITANS, part. pl. pris subst. (*Hist. ecclés.*) on appela de ce nom ceux des Eutychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejetteroient le concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins*; les appelans qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Hésitans.*

* HESITATION, s. f. (*Morale*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Si dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous sommes incertains, nous hésitons. Ainsi l'incertitude est une suite de déterminaisons momentanées & contraires. L'ame oscille entre des sentimens opposés, & l'action demeure suspendue. De tout ce qui se passe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, sinon la mémoire présente d'une chose, du moins celle d'une sensation, tandis que nous sommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *hésitations.* Il semble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres; & conséquemment des sensations qui durent, tandis que d'autres, ou disparates ou contraires, naissent ou s'exécutent. Sans cette coexistence, il est bien difficile d'expliquer la plûpart des opérations de l'entendemeut. *Hésiter* se dit aussi quelquefois de la mémoire seule. Si la mémoire infidelle ne nous sert pas facilement, nous *hésitons* en récitant.

HESN-MEDI, (*Géog.*) ville de Perse. *Long.* selon Tavernier, 74. 45. *lat.* 32-5. (*D. J.*)

HESPER, (*Astron.*) nom que l'on donne quelquefois à la planete de Vénus, lorsqu'elle brille le soir après le coucher du soleil, dans ses plus grandes digressions. Ce mot vient de ἕσπερος, *vesper*, fin du jour. Il est opposé au nom de *phosphore* ou *porte-lumiere* qu'on donne à cette belle planete, quand elle brille le matin avant le lever du soleil. (M. DE LA LANDE.) *Voy.* HESPERIES.

HESPERIDES, sub. f. pl. (*Hist. & Myth.*) filles d'Hesperus selon les uns, & d'Atlas selon les autres. Rapportons ici ce que l'histoire nous a transmis de ces fameuses nymphes, & ce que les poëtes en ont publié; c'est tout ce que je veux extraire succinctement d'un grand mémoire que j'ai lu sur ce sujet, dans le *recueil de l'académie des Inscriptions.*

Selon Paléphate, Hesperus étoit un riche Milésien qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Hespérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis qu'on appeloit *brebis d'or*, à cause de leur beauté : ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cause du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon*; mais Hercule passant par le pays qu'habitoient les filles d'Hesperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit simple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Hespérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, soit à cause de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette seconde opinion n'a pas moins de partisans que la premiere; & il semble même que dans la suite des temps elle soit devenue, sur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, ensorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or, des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti sur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec μῆλα, dont les anciens auteurs se sont servis,

servis, peut signifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails sur l'histoire même des *Hespérides*. Si nous l'en croyons, Hesperus & Atlas étoient deux freres qui possédoient de grandes richesses dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Hesperus eut une fille appelée *Hespérie*, qui donna son nom à toute la contrée; elle épousa son oncle Atlas, & de ce mariage sortirent sept filles qu'on appela tantôt *Hespérides*, du nom de leur mere & de leur ayeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faisoient valoir soigneusement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient aussi belles que sages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Busiris roi d'Egypte, devint amoureux d'elles sur leur réputation; & jugeant bien que sur la sienne il ne réussiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le temps où elles se réjouissoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui revenoit de quelques-unes de ses expéditions, les rencontra sur le rivage, où ils étoient descendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur avanture, tua les corsaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ses filles, fit présent à leur libérateur de ces troupeaux ou de ces fruits qui faisoient leurs richesses. Hercule fort content de la réception d'Atlas qui l'avoit même initié par surcroît de reconnoissance dans les mysteres de l'Astronomie, revint dans la Grece, & y porta les présens dont son hôte l'avoit comblé.

Pline embrasse l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Hespérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixe ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, serpente autour de cette ville, & c'est ce bras de mer qui a donné aux poëtes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on suit les autres historiens, de la narration desquels je ne me propose point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'incontestable touchant les *Hespérides* se réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient sœurs: qu'elles possédoient une sorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs soins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poëtes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont su lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Hespérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, sont de précieux métal; Ovide nous en assure,

Arboreæ frondes, auro radiante nitentes
Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.
Métam. lib. IV.

Toutes ces richesses sont gardées par un horrible dragon qui a cent têtes, & qui pousse en l'air cent différentes sortes de sifflemens; aussi les pommes sur lesquelles il tient sans cesse les yeux ouverts, charment la vue par leur beauté, & font sur les cœurs des impressions dont il est impossible de se défendre. Lorsque Jupiter épousa Junon, cette déesse lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer sa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Discorde mit la division entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette seule pomme, elle jeta le trouble dans tout l'olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit sensible à ses vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poëtes font de ces jardins un séjour ravissant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchanteresses; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins: elles aiment à prendre toutes sortes de figures, & à étonner les yeux des spectateurs par des métamorphoses également soudaines &

merveilleuſes. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Heſpéra devient un peuplier, Erythéis eſt un ormeau, Eglée ſe change en ſaule.

Il ne reſtoit plus aux poëtes, pour rendre les *Heſpérides* reſpectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué : ils leur ont donné un temple ; ils y ont joint une prêtreſſe, redoutable par l'empire ſouverain qu'elle exerce ſur toute la nature. C'eſt cette prêtreſſe qui garde elle-même les rameaux ſacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavots. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à ſon gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chaſſer de leur ame avec la même facilité; elle arrête le cours des fleuves ; elles force les aſtres à retourner en arriere ; elle contraint les morts à ſortir de leurs tombes ; on entend la terre mugir ſous ſes pieds, & à ſon ordre on voit les ormeaux deſcendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaiſe proſe la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers :

Heſperidum templi cuſtos, epulaſque draconi
Quæ dabat, & ſacros ſervabat in arbore ramos;
Spargens humida mella, ſoporiferumque papaver ;
Hæc ſe carminibus promittit ſolvere mentes,
Quas velit, aſt aliis duras immittere curas :
Siſtere aquam fluviis, & ſidera vertere retrò,
Nocturnos terram, & deſcendere montibus ornos.

C'eſt ainſi que les poëtes peuvent tout embellir ; & que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les ſujets les plus ſtériles des marques inépuiſables de merveilles.

Peu nous doit importer, ſi l'on remarque dans leurs embelliſſemens une infinité de différences. Ce ſont des choſes inſéparables des fictions de l'eſprit humain, & ce ſeroit une entrepriſe ridicule de vouloir les concilier. C'eſt aſſez que les poëtes conviennent enſemble que les *Heſpérides* ſont ſœurs ; que leurs richeſſes conſiſtoient en pommes d'or ; que ces pommes étoient gardées par un dragon, qu'Hercule pourtant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils ſont diviſés ſur preſque tous les autres faits ; ils ne s'accordent, ni ſur la naiſſance de ces nymphes, ni ſur leur nombre, ni ſur la généalogie du dragon, ni ſur le lieu où les jardins des *Heſpérides* étoient ſitués, ni finalement ſur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir de leurs fruits. Tout cela eſt très-vrai, mais ces variétés d'idées ne nuiſent à perſonne ; les fictions ingénieuſes ſeront celles auxquelles nous donnerons notre attache, ſans nous embarraſſer des autres.

Héſiode, par exemple, veut que les *Heſpérides* ſoient nées de la nuit ; peut-être donne-t-il une mere ſi laide à des filles ſi belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faiſoit commencer l'empire de la Nuit. Lorſque Chérécrate au contraire les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette derniere fiction nous déplaît, parce que c'eſt une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Heſpérides*, les poëtes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plûpart ont ſuivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuſe & Heſpéréthuſe. Quelques-uns en ajoutent une quatrieme, qui eſt Heſpéra ; d'autres, une cinquieme, qui eſt Erythéis ; d'autres, une ſixieme, qui eſt Veſta ; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puiſque Diodore de Sicile, hiſtorien, fait monter le nombre de ces nymphes juſqu'à ſept.

Leur généalogie du dragon nous eſt fort indifférente en elle-même, ſoit qu'on le ſuppoſe fils de la terre avec Pyſandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monſtre expirant, nous émeuvent & nous intéreſſent. Ce n'eſt pas une deſcription de mort ordinaire qu'on lit dans Apollonius, c'eſt un tableau qu'on croit voir : « Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, eſt étendu au pié de l'arbre ; l'extrémité de ſa queue remue encore, le reſte de ſon corps eſt ſans mouvement & ſans vie ; les mouches s'aſſemblent par troupes ſur le noir cadavre, ſucent & le ſang qui coule des plaies & le fiel amer de l'hydre de Lerne, dont les fleches ſont

teintes. Les *Hespérides* désolées à ce triste spectacle, se couvrent le visage de leurs mains, & poussent des cris lamentables »...

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mysteres qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données ; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croient appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens : l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poëtes ; en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'écriture-sainte, qu'ils ne connoissoient pas ; ils n'ont point voulu nous cacher des mysteres, ni nous donner aucunes instructions. C'est faire trop d'honneur à ces agréables artisans de mensonges que de leur prêter des intentions de cette espece ; ils se sont uniquement proposés de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carriere à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plûpart, le secret de réussir. (*D. J.*)

HESPÉRIDES, *îles des*, (*Géog. anc.*) îles de la mer Atlantique ; Pline, *l. VI. c. xxxj.* n'en parle qu'avec incertitude ; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles ; il met une journée de navigation depuis les îles *Hespérides* au cap nommé *Hesperu-ceras* ; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique : le cap qu'il nomme *Hesperu-ceras* doit être le Cap-verd ; les *Hespérides* étoient, *dit-il*, à une journée en-deçà de *Hesperu-ceras* ; seroient-ce deux des îles du Sénégal ? Mais enfin quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des temps où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (*D. J.*)

HESPERIE, s. f. (*Géog.*) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent le même nom à l'Espagne.

HESPERUS, s. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorsqu'elle paroît le soir avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme *étoile du berger*, *voy.* VÉNUS. Lorsque *Vénus* paroît le matin avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planete de *Vénus* qui a pour titre : *Hesperi & phosphori nova phœnomena.* (*O*)

HESPERUS, (*Mytholog.*) l'étoile du soir ; les poëtes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres ! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue !

> *Bright* hesperus *that leads the starry train,*
> *Whose office is to bring twilight upon the earth ;*
> *Short arbiter' twixt day ant night.....*

Hesper, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, *l. III*, ajoute que comme *Hespérus* montoit souvent le soir sur le mont Atlas, pour contempler les astres, & qu'il ne parut plus ; on débita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appela le matin *lucifer*, & le soir *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, *l'étoile du berger* des habitans de nos campagnes. (*D. J.*)

HESSE LA, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick ; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Wéser. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne ;

& deux autres qui sont des branches de *Hesse-Rhinfelds* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste : ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, lesquels faisoient partie des Hermions, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un *comté provincial.* Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui seront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ouvrage suivant : Wolfart (Petri) *Historia naturalis Hessiæ*, *Cassellis*, 1719. *in-fol.* avec figures. On y peut joindre Liebknecht (Joh. Georg.) *Hessia subterranea*, *Giessæ*, 1730. *in-4°.* Ceux qui voudront s'instruire de l'origine de l'illustre maison qui possede ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hist. de l'empire*, par Heiss. (*D. J.*)

HESTIÉES, s. f. (*Antiq.*) sacrifices solemnels qu'on faisoit dans plusieurs lieux de la Grece, & sur-tout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déesse du feu, ou le feu même; car le nom ἑστία, que les Grecs donnoient à cette divinité, signifie *feu*, *foyer* des maisons, d'où les Latins ont fait celui de *vesta.* *Voyez* VESTA. (*D. J.*)

HESYCHASTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) Ἡσυχασταὶ, les *Hésychastes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oisiveté; ils se persuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Thessalonique, que la lumiere vue par les apôtres sur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit increéée; sans cette erreur de spéculation qu'ils soutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laisser tomber sans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Hésychastes* dans l'histoire, que comme de gens simplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec ἡσυχάζειν, *vivre dans le repos*, *dans la tranquillité*, mot dérivé d'ἥσυχος, *tranquille*, *oisif.* (*D. J.*)

HESYCHASTIQUE, (*Musiq. des anc.*) sorte de mélopée des Grecs, propre à calmer les passions. (*F. D. C.*)

HÉTÉRIARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appeloit simplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque.* L'*hétériarque* étoit subordonné au grand *hétériarque.*

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés : ils avoient aussi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, *de Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Diction. de Trévoux.* (*G*)

HÉTEROCLITE, adj. (*Gram.*) les grammairiens appellent ainsi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque chose des regles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne suivent pas exactement les loix de leur conjugaison. *Voyez* ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes est donc celle de l'irrégularité; ce sont deux dénominations spécifiques attribuées à différentes especes de mots, & également comprises sous la dénomination générique d'*irrégulier.* C'est donc sous ce mot qu'il convient d'examiner les causes des irrégularités qui se sont introduites dans les langues. *Voyez* IRRÉGULIER.

Pour ce qui concerne les anomaux & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'est aux grammaires particulieres qui en traitent à les faire connoître : les *méthodes* de P. R. ont assez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'espagnol.

Le mot *hétéroclite* est composé de deux mots grecs, ἑτέρως, *autrement*, & κλίνω, *décliner*; de-là l'interprétation qu'en fait Priscien, *lib. XVII. de constr.* ἑτερόκλιτα, dit-il, *id est diversiclinia*, des mots qui se déclinent autrement que les paradigmes, avec lesquels ils ont de l'analogie. (*B. E. R. M.*)

HÉTERODOXE, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec ἑτερόδοξος, composé d'ἕτερος, *autre*, & δόξα, *croyance*, *opinion.*

On dit opinion *héterodoxe*, docteur *héterodoxe*; ce mot est opposé à *orthodoxe.* *V.* ORTHODOXE, *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HÉTÉRODROME, adj. m. & f. *levier hétérodrome*, *terme de méchanique* ; c'eft un levier dont le point d'appui eft entre le poids & la puiffance. *V.* LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre* ; tel eft celui qui eft repréfenté *Pl. méchan. fig.* 1.

Ce mot devient des mots grecs ἕτερος, *autre*, *différent*, & δρέμω, *je cours*, parce que dans ce levier la puiffance & le poids fe meuvent en fens différens.

Lorfque le poids eft entre la puiffance & le point d'appui, ou la puiffance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome* ; tels font ceux qui font repréfentés *fig.* 2. & 3. *Voyez* HOMODROME, *Chambers.* (O)

HÉTÉROGENE, adj. *en Grammaire*, on appelle ainfi les noms qui font d'un genre au *fingulier*, & d'un autre au *pluriel*. R R. ἕτερος, *autre*, & γένος, *genre*. *Voyez* GENRE, *n°. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet *article* que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il défigne foient exclufivement propres à la langue latine. On trouve plufieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque ; ὁ ἐρέτμὸς, *remus* ; τὰ ἐρέτμά, *remi* ; ὁ κύκλος, *circulus* ; οἱ κυκλοί & τὰ κυκλά, *circuli*, &c. *Voyez* le *ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de* P. R.

Notre langue elle-même n'eft pas fans exemple de cette efpece : *délice* au fingulier eft du genre mafculin ; *quel délice, c'eft un grand délice* : le même nom eft du genre féminin au pluriel, *des délices infinies.*

La langue italienne a auffi plufieurs noms *hétérogenes* qui, mafculins & terminés en *o* au fingulier, font féminins & terminés en *a* au pluriel : *il braccio*, le bras ; *le braccia*, les bras ; *l'offo*, l'os ; *le offa*, les os ; *il rifo*, le ris ; *le rifa*, les ris ; *l'uovo*, l'œuf ; *le uova*, les œufs, &c. *Voyez* le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraifon, ch. ij. des noms en* O, & la *Méthode italienne* de P. R. *part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut fe trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la diftinction des genres ; la feule ftabilité de l'ufage fuffit pour y en introduire. (*E. R. M.*)

HÉTÉROGENE, adj. m. & f. (*Phyfiq.*) fe dit d'une chofe de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une chofe dont les parties font de nature différente ; il eft oppofé à *homogene*. *V.* HOMOGENE.

Ce mot grec eft compofé d'ἕτερος, *alter*, différent, & γένος, *genus*, efpece.

Hétérogene fe dit fur-tout en termes de *méchanique*, des corps dont la denfité n'eft pas égale par-tout. *Voyez* DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes*, la pefanteur d'une partie quelconque n'eft pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez* DENSITÉ.

Lumiere *hétérogene* eft celle qui eft compofée de rayons qui different en couleur, & par conféquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, *&c.*

Nombres *hétérogenes* font des nombres compofés de nombres entiers & de fractions, comme $3+\frac{1}{4}$, *&c.* *Voyez* NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* font celles qui font fi différentes entr'elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels font par exemple le point & la ligne, la furface & le folide en *Géométrie*. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

Quantités fourdes *hétérogenes*, font celles qui ont différens fignes radicaux, dont les expofans n'ont point de divifeur commun, comme $\sqrt[2]{aa}$, & $\sqrt[3]{bb}$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers.* (O)

HÉTÉROGENE, (*Méd.*) c'eft une épithete qui eft fouvent employée dans la théorie médicinale, pour défigner en général une qualité des humeurs du corps humain, qui eft différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de fanté, étrangere à l'économie animale, & fufceptible par conféquent de caufer de grands défordres, à proportion qu'elle eft plus ou moins dominante ; en tant que les humeurs viciées caufent des changemens contre-nature dans le cours des fluides, foit par les altérations qui en réfultent dans leur confiftance, foit par les impreffions fur les folides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Ainfi, par exemple, le levain de la fievre,

de la petite-vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogene* dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de médecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogene*, dans le *Traité des fievres continues* de M. Quesnay, qui en fait un grand usage.

HÉTÉROSCIENS, s. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétérosciens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde ; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous ; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le tropique du capricorne & le cercle polaire antarctique : ainsi les *Hétérosciens* de notre côté, c'est-à-dire, en-deçà du tropique du cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite ; au contraire les *Hétérosciens* de l'autre côté, c'est-à-dire, au-delà du tropique du capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite ; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétérosciens*. (*D. J.*)

HÉTÉROUSIENS, *heterousii*, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) est le nom d'une secte d'ariens, disciples d'Aétius, & appelés de son nom *Aétiens*. *Voyez* Aétiens.

Ce nom est grec, composé de ἕτερος, *autre*, & οὐσία *substance*.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du pere, comme quelques ariens qu'on nommoit pour cela *homoiousiens*, *homoiousii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. *Voy.* Ariens & Homoiousiens, *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HÉTICH, s. m. (*Hist. natur. botaniq.*) espece de rave ou de navet d'Amérique, ou de racine qui a environ un pié & demi de longueur, & qui est grosse comme les deux poings ; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légérement laxative.

HETMANN, s. m. (*Hist. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne ; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russien.

HETRE, *fagus*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties, & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Hetre, s. m. (*Hist. nat. bot.*) le *hêtre* est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'éleve, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre ; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches : cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire ; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante sont placées alternativement sur les branches. Le *hêtre* donne au printems des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même temps que les feuilles. Le fruit qui vient séparément est renfermé dans une espece de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires : on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'octobre, & laisse tomber le fruit ; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers ; il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaigner & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité ; mais le *hêtre* considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrein où il prospere,

peut entrer en paralelle avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois, lorsque la forme du sol & la qualité du terrein ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* se plaît dans les lieux froids sur le penchant & au sommet des montagnes ; il se contente d'un terrein peu substantiel ; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le sable & le grai, lorsqu'il y a un peu d'humidité ; il réussit sur-tout dans les terres grasses & argilleuses, lorsque le sable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondément que celles du chêne ; mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses, & à celles qui sont trop superficielles.

On éleve le *hêtre* en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité ; ce qui arrive dans le courant du mois d'octobre : comme il seroit difficile & coûteux de la faire ramasser grain à grain, on rassemble & on enleve avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des sacs ; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nettoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défectuosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'octobre jusqu'à celui de février ; plutôt on s'y prend, mieux elle leve : il est vrai qu'en se hâtant, il y a des risques à courir : les rats, les souris, les mulots, & tous les insectes qui vivent sous la terre en sont très-avides : ensorte que dans les années où ces animaux surabondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir séchement pour l'empêcher de germer : cet avancement seroit sujet à inconvénient ; la faine, en levant, jette au bout des feuilles seminales l'enveloppe de son amande ; si quand on seme, la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors, resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrein léger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on peut semer un grand canton, si le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charrue ; ensuite on semera la faine, même avec le sable si elle y a été mêlée ; puis en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois : les gelées de printems ne lui causent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premieres années ; ils seront foibles, branchus, raffauts ; il faudra les couper après la quatrieme année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* est celui dont la transplantation est moins de ressource ; soit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'avise souvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'est un bien mauvais parti à prendre : il n'y aura guere moins de désavantage à se servir de jeunes plants venus en pepiniere. On fait ordinairement ces plantations dans un terrein inculte, après n'avoir fait creuser que de fort petits trous ; la transplantation se fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépense sera immense ; encore le succès sera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en soit, si l'on veut risquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur sont les plus propres à transporter : ceux qui sont plus petits n'ont pas assez de racines. Il faut bien se garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines ; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chicotter les branches.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre, d'une forme réguliere & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins ; c'est un arbre commun, un arbre ignoble, on le méprise. Cependant il y a des terreins qui se refu-

sent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades : c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & résistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre ; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui est nuisible à tout ce qui croît dessous : ses feuilles données en verd au bétail lui font une bonne nourriture ; quand elles sont seches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois du *hêtre* est d'une grande utilité ; mais on ne le fait servir qu'à de petits usages, qui, à la vétité, s'étendent à une infinité de choses. Nos charpentiers ne s'en servent pas ; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis auteur anglois, qui a donné en 1738, sur la culture des arbres forestiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. " Le bois du *hêtre*, dit cet auteur, est propre à faire des membrures & des planches dont on peut former des parquets, planchers de greniers, & faire des boiseries ; l'aubier de ce bois est celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les vers font le plus grand dommage : il faut absolument l'enlever avant d'employer ce bois, qui sans cela, se tourmenteroit pendant plusieurs années. Mais si on veut rendre les planches & les membrures de bonne qualité, il faut les jeter dans l'eau immédiatement après leur sciage, & les y laisser pendant quatre ou cinq mois. Plus les planches sont minces, moins le ver les attaque. Si l'on vouloit employer le *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit soutenir à trois piés au-dessus de terre des grosses pieces de ce bois, faire du feu par-dessous avec des copeaux & du fagotage jusqu'à ce que les pieces aient pris une couleur noire & une croûte ; il faut plonger ensuite les extrémités des pieces dans de la poix fondue, & les employer dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme cela se pratique ordinairement, il faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la seve. Par expériences faites, les arbres coupés en été, ont duré fort long-tems, & ceux coupés en hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de temps en temps, ensuite les façonner, puis les jeter dans l'eau ". Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layettiers, les Gainiers, les Sabottiers, &c. font grand usage de ce bois ; on lui donne de la consistance & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-tems en lieu sec ; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages ; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la sécheresse & de l'humidité : c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages : elle a le goût de noisette ; mais l'astriction qui y domine la rend peu agréable à manger ; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtisserie ; enfin on en fait du pain daus les temps de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espece de *hêtre* qui a deux variétés, l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espece commune.

Addition à l'article précédent.

§ HETRE, (*Bot. Jard.*) en latin *fagus*, en anglois *beech-tree*, en allemand *buche*.

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ; les premieres dépourvues de pétales & grouppées sur un chaton commun, présentent la forme d'un globe ; elles renferment plusieurs étamines fixées dans un calice d'une seule feuille : les fleurs femelles sont aussi apétales & ont un calice de même forme, découpé en quatre parties ; au centre du calice se trouve l'embryon qui devient une capsule armée d'épi-

nes molles ; elle s'ouvre en trois parties, dont chacune contient une ſemence coriacée triangulaire.

Eſpeces.

Hêtre à feuilles ovales, dont les plus anciennes ſont dentées.

Fagus foliis ovatis obſoletè ſerratis. Linn. *Sp. pl. beech-tree.*

Variétés.

1. *Hêtre* à feuilles panachées.

2. *Hêtre* dont le feuillage eſt d'un pourpre noir.

Linnæus a cru devoir réunir le *hêtre aux* châtaigners, à cauſe de la reſſemblance des parties de la fructification, & de celle des fruits.

Le *hêtre* eſt la parure la plus riante & la plus riche des montagnes ; ſon feuillage eſt épais & étendu ; ſa verdure eſt fraîche & glacée ; ſon écorce unie & luiſante a ſervi long-temps de tablettes à l'amour ; mais ce qui eſt plus intéreſſant aux yeux du cultivateur philoſophe, c'eſt que ſon bois ſubvient aux premiers beſoins des plus pauvres d'entre les hommes, il les chauffe, ils en font des écuelles, des cuillers, *&c.* on peut ſe monter en *hêtre* un ménage complet : tel étoit celui de Philémon & de Baucis ; les dieux daignerent accepter de leurs mains une coupe de bois ; ils rejetteroient avec horreur les vaſes d'or de nos Craſſus. Le *hêtre* eſt ſobre, il n'eſt guere d'arbre qui s'accomode mieux d'un terrein ſtérile, pierreux ou anfractueux : il vient juſque dans la craie, & ſon meilleur aliment n'eſt que le ſable mêlé d'argille ; il croît aſſez bien aux pentes des côteaux, où il voit couler les torrens ſous ſes racines : ſa tête vigoureuſe où ſe réuniſſent & s'entrelacent un nombre prodigieux de vaſtes rameaux, brave l'orage & la tempête ; ainſi cet arbre reſſemble à tous les êtres bons, il eſt pauvre, fier, & perſécuté ; mais il eſt utile même après ſa mort.

Qu'on tranſporte les *hêtres* dans nos jardins, ſur-tout dans ceux que nous imiterons des Anglois, il y figurera mieux que la plupart des autres ; on en fait de belles paliſſades & des haies très-fortes ; il perd ſa feuille fort tard, ſa verdure ne s'altere que très-peu de temps avant que les feuilles tombent ; ainſi on doit le placer dans les boſquets d'été.

Lorſqu'on n'en veut ſemer qu'une petite quantité, je conſeille de ſtratifier la faine pendant l'hiver, de la même maniere que les marrons (*Voyez* CHATAIGNER), ſeulement qu'on la ſeme un peu avant qu'elle ne ſoit germée, à moins qu'on n'en veuille faire qu'un très-petit ſemis, ſimplement dans la vue de former des allées & des boſquets, alors mon avis ſeroit de laiſſer germer la faine dans le ſable : on la plantera une à une, en retranchant le bout de la radicule avec l'ongle ; de cette maniere ces arbres n'auront jamais de pivots, ſeront pourvus d'un bel empâtement de racines, & ſe tranſplanteront avec autant de ſuccès que tout autre arbre. Quelle que ſoit l'opinion que l'on ait de la difficulté avec laquelle cet arbre reprend, on en formera enſuite des pépinieres, en plantant les jeunes arbres à trois piés en tout ſens les uns des autres ; au bout de ſept ou huit ans on pourra les tranſplanter ; & ſi l'on prend les précautions requiſes, & qu'on les fixe en un terrein & un ſol convenables, on en aura beaucoup de ſatisfaction. Pour bien faire, la pépiniere doit être établie dans le même ſol où l'on ſe propoſe de les planter à demeure.

J'en ai vu des allées ſuperbes en Flandre dans une terre graveleuſe, ils croiſſoient extrêmement vîte, & avoient une écorce luiſante & ſuperbe. Je ſais qu'en les tranſplantant on ne leur a pas coupé la fleche, & ma propre expérience vient à l'appui de celle-là pour interdire ce retranchement.

Le *hêtre*, ainſi que le charme, conſerve ſa feuille ſeche l'hiver ; & comme elle eſt plus épaiſſe, & qu'il s'y en trouve en plus grand nombre, les paliſſades faites de *hêtre* parent mieux que les charmilles, des vents & du froid : les paliſſades de *hêtre* ſont d'ailleurs bien plus belles, parce que le verd de leurs feuilles eſt plus vif & plus luiſant ; elles ont de plus l'avantage de croître là où le charme réuſſiroit mal : la verdure n'en eſt pas ſi précoce ; ſi l'on vouloit pourtant, on auroit des *hêtres* dont le feuillage ſe développeroit en même temps que celles des charmes. Dans le nombre de ceux

qui se trouvent dans les forêts, j'en ai toujours vu qui verdoient quinze jours avant les autres; il faudroit multiplier cette variété, & la fixer par la greffe: c'est par ce moyen aussi, & par les marcottes qu'on perpétue le *hêtre* panaché & le *hêtre* pourpre: celui-ci mérite que nous en donnions une idée.

J'ignore si cette singuliere production est une espece de *hêtre* ou n'en est qu'une variété: je soupçonne que c'est une espece, parce que j'en ai reçu qui avoient l'air d'avoir été élevés de semence, & n'avoient dégénéré en rien.

Ce *hêtre* a l'écorce unie & d'un brun-rouge, les feuilles en sont plus larges que celles du *hêtre* commun; lorsque les bourgeons se développent, ils sont couleur de rose; les jeunes feuilles au mois de mai sont d'un rouge qui tire sur le cerise; quand la feuille a pris sa grandeur, elle est d'un brun-pourpre; a-t-elle toute sa consistance, elle est presque noire & très-luisante par-dessus, & more-doré par-dessous. En octobre, lorsque les feuilles de certains arbres rougissent, celles-ci se nuancent de verd; elles sont alors verd-canard. Le tissu cellulaire, lorsqu'on a levé l'épiderme, se trouve être d'une couleur sanguine; ce *hêtre* singulier fait un contraste piquant, mêlé avec d'autres arbres, dont il fait valoir l'éclat: j'aimerois à en planter quelque part une masse considérable, on croiroit habiter les régions du feu, les bords du Phlégéton; la méditation y prendroit un caractere sombre qui ne pourroit qu'éveiller des idées graves & neuves: lorsque le vent agite les touffes de ces arbres, on croit voir ondoyer des flammes; je le regarde comme précieux dans la partie pittoresque & poétique des jardins, il y produit des effets qui contribuent à celui de l'ensemble; ainsi il a un mérite de plus que celui de la singularité: les jardins bien entendus seroient des tableaux; les arbres & les plantes seroient les couleurs. *Voyez articles* BOTANIQUE & BOSQUET. Ce *hêtre* se multiplie par les marcottes, & par les greffes en approche; & en écusson sur le houx commun. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

HÉTRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, s. f. *Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie qui répond en grande partie à la Toscane des modernes; elle étoit séparée de la Ligurie par la riviere de Magra, & s'étendoit de-là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom; les Cimbriens en furent chassés par les Pelasges; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhene; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appellés dans la langue des Grecs, *Thusci*; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne*; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, Τυῤῥηνία.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples; Tite-Live parle de ces douze peuples, *l. IV. c. xxiij.* c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce temps-là l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. *V.* LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entiérement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin; 2°. la Carfagnana; 3°. l'état de la république de Lucques; 4°. tout le grand duché de Toscane; 5°. le Pérusin; 6°. l'Orviétan; 7°. le patrimoine de S. Pierre; 8°. le duché de Castro & Ronciglione; 9°. lo stato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples

guerriers, auxquels une nation amollie par l'aifance & le repos, n'étoit pas en état de réfifter long-temps.

On conçoit de ce détail, que ce feroit fe tromper groffiérement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Tofcane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Pifan & le Siennois, foit une partie confidérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétrufques qui inftruifirent les premiers Romains, foit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, foit plutôt parce que de tout temps, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athenes étoit plus propre aux arts, que celui de Thebes & de Lacédémone.

Il ne nous refte pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques infcriptions épargnées par les injures du temps, & qui font inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces infcriptions dans fes tables Eugubines, on n'en eft pas plus avancé; les favans hommes de Tofcane, particuliérement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénuement reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raifon d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétrufques avoient une langue & des caracteres particuliers, dont ils ne donnoient la connoiffance à aucun étranger, pour fe maintenir par ce moyen plus aifément dans l'honorable & utile profeffion où ils étoient, de confacrer chez leurs voifins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & prefque toutes les autres cérémonies de ce genre. (*D. J.*)

HETTGAU, (*Géog.*) diftrict de la baffe Alface dans le voifinage de Seltz.

HETTSTŒDT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne fituée dans le comté de Mansfeld.

HEU, f. m. (*Marine.*) c'eft un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois fe fervent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du fommet duquel fort une piece de bois qui s'avance en faillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre : ce même mât porte une vergue de foule, & eft tenu par un gros étai qui porte auffi une voile nommée *voile d'étai*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* font de foixante piés de longueur fur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étambord eft de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (*Z*)

HEUKELUM, (*Géog.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande fur la Linge, au-deffous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22, 6; *lat.* 51, 55. (*D. J.*)

HEULOTS, f. m. terme de pêche ufité dans le reffort de l'amirauté de Saint-Valery en Somme. *Voyez* GOBLETS.

HEURE, f. f. (*Aftr. & Hift.*) c'eft la vingt-quatrieme & quelquefois la douzieme partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du grec ὥρα, qui fignifie la même chofe, & dont l'étymologie n'eft pas trop connue, les favans étant fort partagés fur ce fujet.

L'*heure* chez nous eft une mefure ou quantité de temps égale à la vingt-quatrieme partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le foleil autour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puifque trois cent foixante degrés répondent à vingt-quatre. On divife l'*heure* en foixante minutes, la minute en foixante fecondes, *&c. Voyez* MINUTE.

La divifion du jour en *heures* eft très-ancienne, comme le prouve le P. Kirker dans fon *Œdip. ægypt. tom. II*; les *heures* qui font la vingt-quatrieme partie du jour, s'appellent *heures fimples*; les *heures* qui en font la douzieme partie, s'appellent *heures compofées*.

Les plus anciens peuples faifoient leurs *heures* égales à la douzieme partie du jour. Hérodote *lib. II*, obferve que les Grecs avoient appris des Egyptiens entr'autres chofes, à divifer le jour en douze parties.

Les Aftronomes du Cathay confervent encore aujourd'hui cette divifion. Ils appellent l'*heure*, *chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier eft appelé *zeth*, fouris; le fecond *chio*, taureau; le troifieme *zem*, léopard, le quatrieme *mau*, lievre; le cinquieme *chiu*, crocodile; le fixieme *fix*, ferpent; le feptieme *vou*, cheval; le huitieme *vi*, brebis; le neuvieme *fchim*, finge; le dixieme *you*, poule; l'onzieme *fou*, chien; le douzieme *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la premiere guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du foleil.

Ils divifoient les douze *heures* du jour en quatre: prime ou la premiere, qui commençoit à fix *heures* du matin; tierce ou la troifieme, à neuf; fexte ou la fixieme, à douze ou midi; & none ou la neuvieme, à trois *heures* après midi. Ils divifoient auffi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverfes fortes d'*heures* chez les Chronologiftes, les Aftronomes, les faifeurs de cadrans folaires. On divife quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales font celles qui font la vingt-quatrieme partie du jour naturel; c'eft-à-dire, le temps que la terre emploie à parcourir dans fon mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les mefure fur l'équateur; & *aftronomiques*, parce que les Aftronomes s'en fervent. Elles changent de nom fuivant la maniere dont les différentes nations les comptent. Les *heures* aftronomiques font des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la fuite continue des vingt-quatre heures. Ainfi quand un aftronome dit qu'il a fait telle obfervation tel jour à dix-neuf *heures*, cela fignifie tel jour à fept *heures* du matin.

Heures babyloniennes font des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du foleil.

Heures européennes font des *heures* égales que l'on compte depuis minuit jufqu'à midi, & depuis midi jufqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou antiques, font la douzieme partie du jour & de la nuit. Comme ce n'eft qu'au temps des équinoxes que le jour artificiel eft égal à la nuit, ce n'eft auffi que dans ce temps que les *heures* du jour & de la nuit font égales entr'elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres temps de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les Juifs s'en font fervis, & que ces derniers s'en fervent encore, auffi-bien que les Turcs. On les appelle auffi *heures planétaires*, à caufe que les aftrologues prétendent que chaque *heure* eft dominée par une nouvelle planete, & que le jour reçoit fon nom de celle qui domine à la premiere *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, *&c.* Par exemple, le jour du foleil, c'eft-à-dire, le dimanche, la premiere *heure* que l'on compte au lever du foleil, eft attribuée au foleil lui-même, & en prend le nom; la fuivante prend celui de Vénus, la fuivante de Mercure, enfuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour fuivant la premiere *heure* au lever du foleil tombe fur l'*heure* de la lune; la premiere du jour d'après tombe fur l'*heure* de Mars, & ainfi de fuite jufqu'à la fin de la femaine.

Les *heures* italiques font des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du foleil.

Heures inégales, c'eft la douzieme partie du jour, & auffi la douzieme partie de la nuit. L'obliquité de la fphere les rend plus ou moins inégales en différens temps; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au temps des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il eft très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail foit néceffaire fur ce fujet. *Voyez* la *Chronologie* de Wolff, *chap. j.* d'où cet article eft extrait en partie. *Harris & Chambers.* (*G*)

On connoît l'*heure* fur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut fe fervir en mer pour le même objet, du fecond de ces inftrumens, le pre-

mier étant ſujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaiſſeau. Mais faute de montres, on peut trouver aiſément l'*heure* par un calcul fort ſimple. Connoiſſant la latitude du lieu où l'on eſt (*Voy.* LATITUDE.), & la déclinaiſon du ſoleil (*Voyez* DÉCLINAISON), on obſerve la hauteur du ſoleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie ſphérique, on conclut aiſément l'*heure* qu'il eſt. *Voyez le traité de navigation* de M. Bouguer, *p.* 262 *& ſuiv.* où vous trouverez un plus grand détail ſur ce ſujet. (*O*)

HEURE, (*Gnomonique.*) *inſtrument qui montre les heures du jour & l'élévation du ſoleil au-deſſus de l'horizon pour telle latitude que ce ſoit.* (*V. planche de Gnomonique. Suppl. des figures, fig.* 1, *planche VII.*) La partie principale de cet inſtrument eſt une plaque de cuivre *AB*, ſur laquelle eſt gravé un cadran rectiligne; ſur cette plaque eſt un quart de cercle d'ivoire *DE*, diviſé en degrés & en minutes par des tranſverſales, & qui étant attaché à la regle de cuivre mobile *EDF*, peut être placé à tel degré de latitude qu'on veut: on arrête cette regle & le quart de cercle dans tel point qu'on veut, par le moyen de deux vis *C* & *H*, qui coulent dans les rainures *AM* & *AK* qu'on a pratiquées pour cet effet.

Sur la planche de cuivre ſont gravés deux triangles *NO* & *PQ*, ſur le premier deſquels, comme le plus grand, ſont marqués les paralleles de latitude qui répondent exactement à ceux de la rainure *AM*, pour pouvoir ajuſter la regle. Le centre du quart de cercle eſt à jour, pour qu'on puiſſe voir les degrés de latitude; ſur ce même centre eſt une alidade *ST*, laquelle parcourt le quart de cercle d'un bout à l'autre, & à laquelle eſt attaché un fil, le long duquel coule le grain *R*, & dont l'extrêmité porte un plomb; cette alidade a un coulant *V*, par le moyen duquel on l'arrête où l'on veut lorſqu'on rectifie l'inſtrument.

Pour trouver l'*heure* du jour & la hauteur du ſoleil avec cet inſtrument, il faut placer le centre du quart de cercle d'ivoire ſur le degré au ſigne où le ſoleil ſe trouve ſur le grand triangle, & faire couler le grain le long du fil juſqu'à ce qu'il ſoit ſur le degré du même ſigne, marqué ſur le petit triangle; cela fait, on préſentera le quart de cercle au ſoleil, juſqu'à ce que ſes rayons paſſent à travers les pinules *X* & *Y*; le grain marquera l'*heure* ſur la plaque, & le fil la hauteur du ſoleil ſur le quart de cercle. (*Article traduit d'un journal Anglois.*)

§ HEURES, (*Aſtron.*) Les aſtronomes diſtinguent trois ſortes d'*heures* aſtronomiques, ſavoir: *heures* ſolaires moyennes, *heures* ſolaires vraies, *heures* du premier mobile; les *heures* ſolaires moyennes ſont toujours égales & uniformes, elles ſont la 24^e^ partie d'un jour moyen, c'eſt-à-dire, d'un retour moyen du ſoleil au méridien; ce ſont ces *heures* égales & ces jours moyens ſur leſquels ſe reglent tous les calculs, ainſi que les pendules aſtronomiques. *V.* TEMPS MOYEN. Les *heures* ſolaires vraies ſont celles que marque chaque jour le ſoleil ſur nos méridiennes & nos cadrans, mais qui varient tous les jours, à raiſon des inégalités du ſoleil. Les *heures* ſolaires vraies ſont plus grandes au commencement de janvier de 29 ſecondes par jour que les moyennes, & plus petites de 19″, trois mois après.

Les *heures* du premier mobile ſont celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes, qui eſt la véritable durée de la rotation de la terre, & qui eſt toujours égale, ou, $23^h, 56', 4''$ de temps moyen; il y a des aſtronomes qui reglent leurs pendules ſur les *heures* du premier mobile, ils y trouvent cet avantage que les étoiles paſſent tous les jours à la même *heure* de la pendule, mais le ſoleil y paſſe quatre minutes plus tard; cette méthode a encore la commodité de donner, par une opération très-ſimple, les arcs de l'équateur, qui correſpondent aux *heures* de la pendule, 15° pour une *heure*, 15 ſecondes de degré pour une ſeconde de temps; c'eſt ce qu'on appelle convertir en degré les *heures* du premier mobile.

Les aſtronomes calculent l'*heure* qu'il eſt, 1°. par la hauteur du ſoleil ou d'une étoile; 2°. par les hauteurs correſpondantes; 3° par les pendules réglées ſur des

lunettes méridiennes, ou sur des méridiennes ordinaires.

On trouve l'*heure* en mer par la hauteur du soleil, prise au moyen de l'octant de Hadley ou quartier de déflexion; il y a un volume tout entier des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie, en 1745 & 1747, sur la meilleure maniere de trouver l'*heure* en mer; M. Daniel Bernoulli est un des auteurs qui partagerent le prix; mais la méthode la plus générale & la plus usitée est d'observer la hauteur du soleil, alors la résolution d'un seul triangle sphérique donne l'angle au pôle ou l'angle horaire, & par conséquent l'*heure* qu'il est. (*M.* DE LA LANDE.)

HEURES, (*Théologie.*) signifie certaines prieres que l'on fait dans l'église dans des temps réglés, comme matines, laudes, vêpres, *&c.* *Voyez* MATINES.

Les petites *heures* sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, suivant les regles & canons prescrits par l'église, en l'honneur des mysteres qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *cursus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces *heures*, qu'il a intitulée *de Cursu Gallicano.*

La premiere constitution qui se trouve touchant l'obligation des *heures*, est le vingt-quatrieme article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basle au commencement du IX. siecle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prieres des quarante *heures* sont des prieres publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a soin pendant ces trois jours que le saint Sacrement soit exposé quarante *heures*, c'est-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (*Mythol.*) en grec ὧραι, *filles* de Jupiter & de Thémis, selon Hésiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des *heures* réglées, entretient les loix, la justice, & la concorde.

Homere nomme les *heures* les portieres du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: « Le soin des portes du ciel est commis aux *heures*; elles veillent depuis le commencement des temps à la garde du palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur sert de barriere ».

Le poëte entend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons semblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre se condensent en nuées, & nous cachent la vue du soleil & des astres.

La mythologie grecque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printemps, l'été, & l'hiver; ensuite quand on leur ajouta l'automne & le solstice d'hiver, ou sa partie la plus froide, la mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo*, & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les poëtes multiplierent le nombre des *heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommerent *les douze sœurs*, nées gardiennes des barrieres du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Ces mêmes poëtes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les *heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athenes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphictyon. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rôtir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur modérée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes repréfentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis foutenant des cadrans ou des horloges.

Le mot ὥραι, défignoit anciennement chez les Grecs les faifons ; enfuite, après l'invention des cadrans folaires, le même terme fe prit auffi pour fignifier la mefure du temps que nous nommons *heure*. *Voyez* HEURE. (*D. J.*)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (*Grammaire morale.*) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* eft l'origine. De-là ces anciennes expreffions, *à la bonne heure*, *à la mal'heure*; car nos peres qui n'avoient pour toute philofophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funeftes.

On pourroit, en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une chofe paffagere, telle qu'elle eft en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, eft une idée abftraite, compofée de quelques idées de plaifir ; car qui n'a qu'un moment de plaifir n'eft point un homme *heureux*; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaifir eft plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus paffager que *la félicité*. Quand on dit *je fuis heureux* dans ce moment, on abufe du mot, & cela ne veut dire que *j'ai du plaifir* : quand on a des plaifirs un peu répétés, on peut dans cet efpace de temps fe dire *heureux*; quand ce bonheur dure un peu plus, c'eft un état de félicité ; on eft quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la profpérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand feftin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeller perfonne heureux avant fa mort*, femble rouler fur de bien faux principes ; on diroit par cette maxime qu'on ne devroit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le feroit conftamment depuis fa naiffance jufqu'à fa derniere heure. Cette férie continuelle de momens agréables eft impoffible par la conftitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toujours *heureux*, eft la pierre philofophale de l'ame ; c'eft beaucoup pour nous de n'être pas long-temps dans un état trifte ; mais celui qu'on fuppoferoit avoir toujours joui d'une vie *heureufe*, & qui périroit miférablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* jufqu'à la mort ; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il fe peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou fuperftitieux & abfurdes, ou iniques, ou tout cela enfemble, l'aient empoifonné juridiquement à l'âge de foixante & dix ans, fur le foupçon qu'il croyoit un feul Dieu.

Cette maxime philofophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc abfolument fauffe en tout fens; & fi elle fignifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureufe*, elle ne fignifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, eft encore plus faux; quiconque a lu, quiconque a vécu, doit favoir combien le vulgaire fe trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureufe* qu'une autre, fi l'homme en général eft plus *heureux* que la femme ; il faudroit avoir été homme & femme comme Tirefias & Iphis, pour décider cette queftion ; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un efprit également propre à chacune ; & il faudroit avoir paffé par tous les états poffibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore fi de deux hommes l'un eft plus *heureux* que l'autre ; il eft bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd fon bien, fon honneur, fa femme & fes enfans, & qui eft condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, eft moins *heureux* dans ce monde à tout prendre, qu'un jeune fultan vigoureux, ou que le favetier de la Fontaine.

Mais on veut favoir quel eft le plus *heureux* de deux hommes également fains, également riches, & d'une condition égale, il eft clair que c'eft leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins in-

quiet, & en même temps le plus ſenſible eſt le plus *heureux ;* mais *malheureuſemeut* le plus ſenſible eſt toujours le moins modéré : ce n'eſt pas notre condition, c'eſt la trempe de notre ame qui nous rend *heureux.* Cette diſpoſition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés ſans que nous y ayons la moindre part : c'eſt au lecteur à faire là-deſſus ſes réflexions ; il y a bien des articles ſur leſquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire : en fait d'arts, il faut l'inſtruire, en fait de morale, il faut le laiſſer penſer.

Il y a des chiens qu'on careſſe, qu'on peigne, qu'on nourrit de biſcuits, à qui on donne de jolies chiennes ; il y en a d'autres qui ſont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chaſſe & qu'on bat, & qu'enſuite un jeune chirurgien diſſeque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes ; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux* ?

On dit *penſée heureuſe*, *trait heureux*, *repartie heureuſe*, *phyſionomie heureuſe*, *climats heureux ;* ces penſées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inſpirations ſoudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'eſprit*, nous ſont donnés comme la lumiere entre dans nos yeux, ſans efforts, ſans que nous la cherchions ; ils ne ſont pas plus en notre pouvoir que la phyſionomie *heureuſe ;* c'eſt-à-dire, douce, noble, ſi indépendante de nous, & ſi ſouvent trompeuſe.

Le climat *heureux* eſt celui que la nature favoriſe : ainſi ſont les imaginations *heureuſes*, ainſi eſt l'*heureux* génie, c'eſt-à-dire, le grand talent ; & qui peut ſe donner le génie? Qui peut, quand il a reçu quelques rayons de cette flamme, le conſerver toujours brillant? Puiſque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui penſent, qui écrivent avec génie, qui réuſſiſſent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure ;* le grand nombre eſt de ceux qui écrivent à la *mal'heure.*

On dit en fait d'arts, *heureux génie ;* & jamais *malheureux génie ;* la raiſon en eſt palpable, c'eſt que celui qui ne réuſſit pas, manque de génie abſolument.

Le génie eſt ſeulement plus ou moins *heureux ;* celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épiſode de Didon, que dans la fable de Lavinie ; dans la deſcription de la priſe de Troie, que dans la guerre de Turnus ; Homere eſt plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuſe* ou *malheureuſe ;* mais c'eſt au moral, c'eſt en conſidérant les maux qu'une invention produit : la *malheureuſe* invention de la poudre ; l'*heureuſe* invention de la bouſſole, de l'aſtrolable, du compas de proportion, *&c.*

Le cardinal Mazarin demandoit un général *houroux*, *heureux ;* il entendoit ou devoit entendre un *général habile ;* car lorſqu'on a eu des ſuccès réitérés, *habileté* & *bonheur* ſont d'ordinaire ſynonymes.

Quand on dit *heureux* ſcélérat, on n'entend par ce mot que ſes ſuccès, *felix Sylla*, *heureux Sylla ;* un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureuſement* pillé, trahi, empoiſonné, ravagé, égorgé ; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs ſemblables.

Il ſe pourroit qu'un ſcélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui eſt permis de manquer de foi aux chrétiens, de faire ſerrer d'un cordon de ſoie le cou de ſes viſirs quand ils ſont riches, de jetter dans le canal de la mer noire ſes freres étranglés ou maſſacrés, & de ravager cent lieues de pays pour ſa gloire ; il ſe pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que ſon mufti, & fût très-*heureux.* C'eſt ſur quoi le lecteur peut encore penſer beaucoup ; tout ce qu'on peut dire ici, c'eſt qu'il eſt à deſirer que ce ſultan ſoit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux, ſur le moyen d'être *heureux*, eſt le livre de Séneque, *de vita beata ;* mais ce livre n'a rendu *heureux* ni ſon auteur, ni ſes lecteurs. *Voyez* d'ailleurs, ſi vous voulez, *les articles* BIEN, & BIENHEUREUX *de ce Dictionnaire.*

Il y avoit autrefois des plantes *heureuſes*

ſes, d'autres *malheureuſes ; heureuſement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce dictionnaire utile, *heureuſement* on n'y a pas réuſſi.

Des ames de boue, des fanatiques abſurdes, préviennent tous les jours les puiſſans, les ignorans, contre les philoſophes; ſi *malheureuſement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont les ſeuls philoſophes nous ont tirés. *Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE.

* HEURT, ſub. maſc. (*Gramm.*) il ſe dit du choc de corps qui ſe rencontrent & ſe frappent rudement.

HEURT, *terme de riviere*, c'eſt l'endroit le plus élevé, ou le ſommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux; *nota*, les regards des robinets d'incendie ſe placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurté*, des eſpeces de tableaux qu'on devroit nommer *eſquiſſe*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digéré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux; cela n'eſt que *heurté* ; il faut que les petits tableaux ſoient finis, & non *heurtés*.

HEURTES, ſub. maſc. *terme de Blaſon*, ce ſont deux tourteaux d'azur que quelques armoriſtes ont ainſi appelés pour les diſtinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les armoriſtes anglois diſtinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conſéquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations ſe contentent d'appeler ceux-ci ſimplement *tourteaux d'azur* ; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils ſont.

HEURTOIR, ſ. m. (*Serrurerie.*) piece de menu ouvrage de ſerrurerie de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, ſervant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper ſur une autre. *Voyez les articles ſuivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) eſt une piece de bois longue, groſſe, & preſque quarrée qui ſe place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluſe. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'artillerie*, eſt une piece de bois de neuf piés de longueur ſur neuf à dix pouces en quarré, qui ſe place au pié de l'épaulement d'une batterie au-devant des plate-formes. *Voyez* PLATE-FORME & BATTERIE.

C'eſt auſſi un morceau de fer battu fait comme une très-groſſe cheville qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flaque de bois d'un affut à canon, & qui ſoutient la ſurbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *ſous-contre-heurtoirs* qui ſont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, eſt une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caracteres d'imprimerie. Cette partie eſt le point d'appui à la matrice qui eſt poſtée audit moule, & ſert à la faire monter ou deſcendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet repréſenté dans la matrice. *Voyez* MOULE.

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, ſur la Meuſe, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22, 38; *lat.* 51, 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heuſden* ; le premier eſt ce rigide calviniſte, profeſſeur en théologie à Utrecht, qui ſoutint contre Deſmarets, une guerre des plus longues & des plus furieuſes. Il s'agiſſoit d'une conciliation que les magiſtrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les proteſtans & les catholiques de leur ville, pour aſſiſter enſemble amicalement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux réformés. Deſmarets fit l'apologie des magiſtrats, & Voët fulmina contre l'apologiſte: les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes; ils ne ſe réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle

hébraïque avoit épuisé l'esprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations mystiques de l'écriture. Au milieu de tant de disputes, Gysbert Voët prolongea sa carriere jusqu'à 87 ans; il enterra Desmarets, Coccejus, & Descartes, dont il avoit aussi attaqué la philosophie; il ne mourut que le premier novembre 1676.

Paul Voët n'épousa point les querelles de son pere; il étudia le droit, & publia dans cette science de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de son fils Jean Voët, un des hommes des plus savans de l'Europe dans le droit civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (*D. J.*)

HEUSE, sub. fém. (*Marine.*) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* Piston. (*Z*)

HEUSSE *ou* HURASSE, (*terme de grosses Forges.*) *Voyez l'article* Forges.

HEWECZE, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, sub. masc. est *en Musique*, un instrument à six cordes, ou un systême composé de six sons. Ce mot vient de ἕξ, *six*, & de χορδὰς, *corde.* (*s*)

HEXAEDRE, sub. masc. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi *cube. Voyez* Cube & Régulier. Ce mot est grec & formé de ἕξ, *six*, & ἕδρα *sedes*, siege, *base;* chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. *Voyez* Base.

Le quarré du côté d'un *hexaëdre* est le tiers du quarré du diametre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'*hexaëdre* est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable. *Chambers.* (*E*)

HEXAGONE, s. m. *terme de Géométrie*, figure composée de six angles & de six côtés. *Voy.* Figure & Polygone. Ce mot est grec, & formé d'ἕξ, *sex*, six, & γωνία, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. *V.* Régulier.

Il est démontré que le côté d'un *hexagone* est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. *Voyez* Cercle & Rayon.

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée *A B* (*Pl. Géom. fig. 84.*) il ne faut que former un triangle équilatéral *A C B*, le sommet *c* sera le centre du cercle circonscriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de fortification, est une place fortifiée de six bastions. *V.* Bastion. *Chambers.* (*E*)

HEXAM, (*Géogr.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII. à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. *Long.* 15, 27; *lat.* 55, 2. (*D. J.*)

HEXAMERON, s. m. (*Théolog.*) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genese, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moyse y décrit. Ce mot est grec, ἑξαμερον, composé de ἕξ, *six*, & αμερα, en dialecte dorique αμερα, *jour.* S. Basile & S. Ambroise ont écrit des *hexamerons.* Voyez *Dictionnaire de Trévoux.*

HEXAMETRE, (*Littérat.*) il se dit d'un vers grec ou latin composé de six piés; *voyez* Pié & Vers. Ce mot est grec, ἑξαμετρον, composé d'ἕξ, *six*, & μετρον, *pié* ou *mesure.*

Les quatre premiers piés d'un vers *hexametre* peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultieme dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

Εις ὕδορ μ'ἐῤῥιψας, εχει θεος εκδιπον ομμα,

& celui-ci de Virgile,

Discite justitiam moniti & non temnere divos.

Les *hexametres* se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux: & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. *V.* Héroique.

Les poëmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, sont composés de vers *hexametres;* les élégies & les épitres de vers *hexametres* & pentametres. *V.* Pentametre.

Quelques poëtes anglois & françois ont voulu faire des vers *hexametres* en ces deux langues ; mais ils n'ont pu y réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici :

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

Mais ce genre de poésie ne plut à personne. Les langues modernes ne sont point propres à faire des vers, dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues & breves. *Voyez* QUANTITÉ, VERS, *&c. Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEXAMILLON, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une muraille célebre que l'empereur Emanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponese à couvert des incursions des Barbares. Elle a pris son nom de ἑξ, *six*, & μιλιον, qui en grec vulgaire signifie *mille*, à cause qu'elle avoit six milles de longueur.

Amurat II. ayant levé le siege de Constantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employerent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Est, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infideles furent repoussés après avoir fait plusieurs tentatives, & obligés de se retirer de son voisinage. Mais Bertold ayant été tué peu de temps après au siege de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défense de la muraille, qui avoit coûté des sommes immenses aux Vénitiens, ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entiérement. (*G*)

HEXAPHORES, (*Littérat.*) Les anciens Grecs & Romains donnoient ce nom à une espece de litiere découverte, qui servoit à transporter dans la ville ou dans la campagne les personnes opulentes ; elles employoient à cet effet six porteurs, & c'est ce que désigne le terme grec *hexaphore*. Les seigneurs qui méprisoient le faste se faisoient porter par quatre esclaves. Du temps de l'empereur Néron, l'on avoit inventé les chaises où l'on n'employoit que deux porteurs ; elles étoient à-peu-près semblables à celles qui sont en usage dans l'Europe & dans la Chine.

Les *hexaphores* ne sont aujourd'hui de mode que dans le Japon, à Siam, en un mot dans l'Asie. Les Romains donnoient aussi le nom d'*hexaphore* au magnifique lit funebre qui servoit à porter au bûcher les morts d'un rang distingué ; ils donnoient le nom de *sanda pila* au brancard ouvert, qui servoit à transporter le cadavre des pauvres : comme le *sanda pila* n'étoit formé que de l'assemblage de quelques ais, on le brûloit avec le corps du défunt. On peut sur cette matiere consulter *Lexicon antiquitatum romanarum à Samuele Pitisco in-folio*, *Hagæ Comitum*, 3 vol. *in-fol.* 1737. Dans l'ouvrage qui a pour titre *Roma Sotterranea di Abrahamo Bosio*, *in-fol. Româ* 1632, on trouve quantité d'estampes qui représentent sur les bas-reliefs des sépulcres, les *hexaphores* ou lits funebres des anciens Romains, qui vivoient dans l'opulence ; ces meubles ressembloient parfaitement à nos canapés, c'est-à-dire, à de petits lits à dossier, garnis de sangles, couverts d'un matelas. Dans quelques-uns des bas-reliefs qui représentent les *hexaphores*, les deux piés qui soutiennent le côté où repose la tête du défunt, ont plus de hauteur que ceux qui soutiennent ses piés. Le cadavre paroît couché sur un plan incliné. Il est probable que l'on portoit le mort dans le lit où il étoit expiré. Les Grecs modernes ont conservé l'ancien usage, ils ne couchent que sur des canapés. (*V. A. L.*)

HEXAPLES, s. f. (*Hist. ecclés.*) bible disposée en six colonnes, qui contient le texte & les différentes versions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene ; *voyez* BIBLE. Ce mot est formé d'ἑξ, *six*, & ἁπλόω, *j'explique*, *je débrouille*.

Eusebe (*hist. ecclés. lib. VI. cap. xvj.*) rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome sous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'hébreu, & com-

mença à ramasser les différentes versions des livres sacrés, & à en composer des tétraples & des *hexaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que sous Alexandre, après qu'il se fut retiré de la Palestine en 231. *Voyez* TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples* d'Origene, il faut savoir qu'outre la traduction des livres sacrés appelée la *version des Septante*, & faite sous Ptolomée Philadelphe, plus de 200 ans avant J. C. l'écriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces versions, ou la seconde en comptant celle des septante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troisieme étoit celle de Symmaque, qui parut à ce que l'on croit sous Marc Aurele. La quatrieme étoit celle que Théodotien donna sous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la septieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La sixieme fut découverte à Nicopolis sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une septieme, qui ne comprenoit que les pseaumes.

Origene, qui avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & en Palestine, remarquant qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages de l'écriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appeloient toujours à l'hébreu; pour défendre plus aisément ces passages, & mieux confondre les Juifs, en leur faisant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes versions ce que signifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces versions en un seul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Dans les pseaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la septieme version. Origene appela cet ouvrage *hexaple*, ἑξαπλα, c'est-à-dire, *sextuple*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premieres versions grecques.

S. Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appelé cet ouvrage *octaple*, à cause de ses huit colonnes. *Voyez* OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a longtems; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Chrysostome sur les pseaumes, Philoponus dans son *hexameron*. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, entr'autres Drusius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit si considérable que peu de personnes étoient en état de se procurer un ouvrage si cher dans un temps où l'on ne connoissoit encore que les manuscrits, Origene lui-même l'abrégea; & pour cet effet il publia la version des Septante, à laquelle il ajouta des supplémens pris de celle de Théodotion dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces supplémens étoient désignés par une astérique ou étoile. Il ajouta de plus une marque particuliere en forme d'obélisque ou de broche aux endroits où les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu; & ces notes ou signes qui étoient alors en usage chez les grammairiens, faisoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'hébreu, & par-là les chrétiens pouvoient prévoir les objections des juifs tirées de l'écriture: mais dans la suite les copistes négligerent les astériques & les obélisques, ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans sa pureté. *V.* SEPTANTE & VERSION. Simon, *hist. critiq. du vieux testam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hist. ecclés. tom. II. liv. VI. n°. 11. p. 138. & suiv.* (G)

HEXASTYLE, s. m. *terme d'Architecture*, qui a six colonnes de front. Ce mot est composé de ἕξ, *six*, & στῦλος, *colonne*.

Le temple de l'honneur & de la vertu bâti à Rome par l'architecte Matius, étoit *hexastyle*. *V.* TEMPLE. *Dict. de Trévoux.*

HEXARMONIEN, adj. (*Musiq. des anc.*) nome ou chant d'une mélodie effé-

minée & lâche, comme Ariſtophane le reproche à Philoxene ſon auteur. (*S*)

HEXECANTHOLIT, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) Pline dit que c'eſt une pierre fort petite, de pluſieurs couleurs différentes, qui ſe trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEYDECK, (*Géogr.*) ville & bailliage du duché de Neubourg, dans le cercle de Baviere, en Allemagne : c'étoit autrefois une ſeigneurie immédiate de l'Empire, & le cercle de Franconie l'a ſouvent réclamée, comme étant dans ſon reſſort. (*D. G.*)

HEYDINGSFELD, (*Géogr.*) ville de l'évêché de Wurtzbourg, dans le cercle de Franconie, en Allemagne ; elle eſt ſur le Mein, & préſide à un bailliage plein de vignes. (*D. G.*)

HEYER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Naſſau-Dillembourg.

HHATIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les mahométans donnent à un des officiers de leurs moſquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* ſe place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en obſervant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui eſt parmi les muſulmans le jour où ils donnent plus de temps à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban.* (*G*)

HIAOY, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Xanſi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville eſt la montagne de Caſtang, abondante en ſources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de ſorte que ces fontaines bouillantes en font un pays aſſez ſemblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hyaoi* eſt de 6^d $11'$ plus occidentale que Pekin, à 38^d $6'$ de latitude. (*D. J.*)

HIATUS, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue ſans aucun changement, pour ſignifier l'eſpece de cacophonie qui réſulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons qui ne ſont diſtingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marſais paroît avoir regardé comme exactement ſynonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement* ; mais je ſuis perſuadé qu'ils ſont dans le cas de tous les autres ſynonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons non articulés, ils déſignent des idées acceſſoires différentes qui caractériſent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particuliérement l'état de la bouche pendant l'émiſſion de ces ſons conſécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déja dit, la cacophonie qui en réſulte : enſorte que l'on peut dire que l'*hiatus* eſt l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* eſt pénible pour celui qui parle ; l'*hiatus* eſt déſagréable pour celui qui écoute : la théorie de l'un appartient à l'anatomie, celle de l'autre eſt du reſſort de la grammaire. C'eſt donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marſais a écrit ſur le *bâillement*. *V.* Baillement. Qu'il me ſoit permis d'y ajouter quelques réflexions.

« Quoique l'éliſion ſe pratiquât rigoureuſement dans la verſification des Latins, dit M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de la ſociété littéraire d'Arras (*Remarques diverſes ſur la prononciation, page 106. à la note.*) : & quoique les François qui n'éliſent ordinairement que l'*e* féminin, ſe ſoient fait pour les autres voyelles une regle équivalente à l'éliſion latine, en proſcrivant dans leur poéſie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale ; je ne ſais s'il n'eſt pas entré un peu de prévention dans l'établiſſement de ces regles, qui donne lieu à une contradiction aſſez bizarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve ſi choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot : il devroit paroître auſſi rude de prononcer *meo* ſans éliſion, que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les poëtes latins aient rejeté autant qu'ils le pouvoient les mots où ſe rencontroient ces *hiatus* ; leurs vers en ſont remplis, & les nôtres n'en ſont pas plus exempts. Non-ſeulement nos poëtes uſent librement de ces ſortes de mots, quand la meſure ou le ſens du vers paroît les y obliger ; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un perſonnage de leur invention, ils ne font aucun ſcrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom

dans lequel il ſe trouve un *hiatus* ; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arſinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il ſemble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poëtes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont ſéparé en deux ſyllabes quantité de voyelles qui font diphthongue dans la converſation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont alongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *paſſion*, *diadême*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans ; on n'y fait aucune attention ; & on ne s'apperçoit pas non plus que ſouvent l'éliſion de l'*e* féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année entiere*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vue agréable*, *vue égarée*, *bleue & blanche*, *boue épaiſſe* ».

Ces obſervations de M. Harduin ſont le fruit d'une attention raiſonnée & d'une grande ſagacité ; mais elles me paroiſſent ſuſceptibles de quelques remarques.

1°. Il eſt certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il eſt obligé de fournir de ſuite & ſans interruption une plus grande quantité d'air : au lieu que quand des articulations interrompent la ſucceſſion des ſons, elles procurent néceſſairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe : car la plûpart des articulations ne donnent l'exploſion aux ſons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en eſt la matiere. *Voyez* H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puiſqu'elle en ſuſpend le cours, & qu'elle doit même occaſionner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émiſſion.

D'autre part, c'eſt un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte déſagréablement celui qui écoute ; tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque perſonne enrouée ou begue, ou un orateur dont la mémoire eſt chancelante ou infidelle. C'eſt donc eſſentiellement & indépendamment de toute prévention que l'*hiatus* eſt vicieux ; & il l'eſt également dans ſa cauſe & dans ſes effets.

2°. Si les Latins pratiquoient rigoureuſement l'éliſion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agiſſent pas de même à l'égard de deux voyelles conſécutives au milieu d'un mot ; ſi nous-mêmes, ainſi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'eſt que nous avons tous ſuivi l'impreſſion de la nature : car il n'y a que ſes déciſions qui puiſſent amener les hommes à l'unanimité.

Ne ſemble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conſéquemment l'*hiatus* moins déſagréable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poumons n'ont pas fait encore une ſi grande dépenſe d'air ? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de ſoutenir la voix, l'oreille doit s'offenſer plutôt de l'entendre ſe ſoutenir quand le mot eſt fini, que quand il dure encore ; parce qu'il y a analogie entre ſoutenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre ſoutenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru aſſez offenſante aux Grecs, puiſque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers eſt peut-être plus grand que celui des voyelles élidées : c'eſt une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toujours muette quant à l'éliſion qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'eſprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aſpirée ; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'éliſion, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade :

Ἄξω ἑλών· ὁ δέκεν κεχολώσεται ὅνκεν ἵκωμαι.

Cette premiere obſervation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une ſeconde que j'y ajouterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur

de l'*hiatus* : c'eſt que quand les Grecs n'élidoient pas, les finales, quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves ; ce qui ſervoit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus* : & les poëtes latins ont quelquefois imité les grecs en ce point :

Credimus? An quĭ amant ipſi ſibi ſomnia fingunt? Virgile.

Implerunt montes ; flerunt Rhodopēĭæ rupes. idem.

Que reſte-t-il donc à conclure de ce qui n'eſt pas encore juſtifié par ces obſervations? que ce ſont des licences autoriſées par l'uſage en faveur de la difficulté, ou ſuggérées par le goût pour donner au vers une molleſſe relative au ſens qu'il exprime, ou même échappées au poëte par inadvertence ou par néceſſité ; mais que comme licences ce ſont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proſcrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidaſſent pas au milieu du mot, l'uſage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus* ; & s'ils ne ſupprimoient pas tout-à-fait la premiere des deux voyelles, ils en ſupprimoient du moins une partie en la faiſant breve. C'eſt-là la véritable cauſe de cette regle de quantité énoncée par Deſpautere en un vers latin :

Vocalis brevis antè aliam manet uſque Latinis.

& par la *méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois :

Il faut abréger la voyelle,
Quand une autre ſuit après elle.

Ce principe n'eſt pas propre à la langue latine : inſpiré par la nature, & amené néceſſairement par le méchaniſme de l'organe, il eſt univerſel & il influe ſur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient aſſujettis comme les Latins ; & quoique nous n'ayons pas des regles de quantité auſſi fixes & auſſi marquées que ces deux peuples, c'en eſt cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle ſuivie d'une autre voyelle dans le même mot : *lĭer*, *nŭer*, *prĭeur*, *crĭant*.

On trouve néanmoins dans le *traité de la Proſodie françoiſe* par M. l'abbé d'Olivet, (*pag.* 73 *ſur la terminaiſon* ÉE), une regle de quantité contradictoire à celle-ci : c'eſt « que tous les mots qui finiſſent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue comme *aimēe*, *je līe*, *joīe*, *je loūe*, *je nūe*, &c. » La langue italienne a une pratique aſſez ſemblable ; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, ſe diviſe en deux ſyllabes dont la pénultieme eſt longue & la derniere breve. Peut-être n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques uſages particuliers & par des exemples : les mots grecs ἀένναος, ἄονες, &c. les mots latins *dīēi*, *fīunt*, &c. en ſont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde : dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont penſé à diminuer le vice de l'*hiatus* ; la premiere des deux voyelles eſt longue à la vérité, mais la ſeconde eſt breve ; ce qui produit à-peu-près le même effet que quand la premiere eſt breve & la ſeconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette regle, c'eſt le moins qu'il eſt poſſible ; & c'eſt pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles conſécutives la premiere ſoit fortifiée, ſi la ſeconde eſt muette ou très-breve, ou que la premiere ſoit foible, ſi la ſeconde eſt le point où ſe trouve le ſoutien de la voix.

4°. C'eſt encore au même méchaniſme & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues ; elles ne ſont point dans la nature primitive de la parole ; il n'y a de naturel que les ſons ſimples. Mais dans pluſieurs occaſions, le haſard ou les loix de la formation ayant introduit deux ſons conſécutifs ſans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux ſons, & communément le premier, pour éviter le déſagrément d'un *hiatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement ſoutenu. Lorſque le ſon prépoſitif s'eſt trouvé propre

à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix : c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue, dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux temps des sons élémentaires dont il est résulté : & que quand les besoins de la versification ont porté les poëtes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (*voyez* DIÉRESE), ils ont toujours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*voyez* SYNECPHONESE & SYNÉRESE), cette syllabe factice a toujours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, sur-tout entre deux mots qui se suivent; loin cependant d'y déplaire toujours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonnances de plaire dans la musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie*, *act. I. sc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matiere :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute? M. l'abbé d'Olivet (*Prosod. franç. pag.* 47.) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement : mais je serois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté ; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poëte ait eu explicitement cette intention : mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité ; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aye pas expliqué toutes les inconséquences apparentes de la loi qui condamne l'*hiatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin : peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparoître les prétendues contradictions du systême de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature : souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres loix plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui remplissent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramene sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds ! (*B. E. R. M.*)

Addition à l'article précédent par M. MARMONTEL.

HIATUS, s. m. (*Littérature, Poésie.*) L'*hiatus* est quelquefois doux & quelquefois dur à l'oreille : les Latins, du temps de Cicéron, l'évitoient, même dans le langage familier ; les Grecs n'avoient pas tous le même scrupule : on blâmoit Théophraste de l'avoir porté à l'excès. « Si Isocrate, son maître, lui en a donné l'exemple, dit Cicéron, Thucidide n'a pas fait de même ; & Platon, écrivain encore plus illustre, a négligé cette délicatesse » (lui dont l'élocution, dit Quintilien, *est d'une beauté divine & comparable à celle d'Homere.*) Cependant ce concours de voyelles que Platon s'est permis, non-seulement dans ses écrits philosophiques, mais dans une harangue de la plus sublime beauté, Démosthene l'évitoit avec soin : c'étoit donc une question indécise parmi les anciens, si l'on devoit se permettre ou s'interdire l'*hiatus*.

Pour

Pour nous, à qui leur maniere de prononcer est inconnue, prenons l'oreille pour arbitre.

J'ai dit que l'*hiatus* est quelquefois doux, quelquefois dur; & l'on va s'en appercevoir. Les accens de la voix peuvent être tour-à-tour détachés ou coulés comme ceux de la flûte; & l'articulation est à l'organe ce que le coup de langue est à l'instrument: or la modulation du style, comme celle du chant exige tantôt des sons coulés, & tantôt des sons détachés, selon le caractere du sentiment ou de l'image que l'on veut peindre; donc, si la comparaison est juste, non-seulement l'*hiatus* est quelquefois permis, mais il est souvent agréable; c'est au sentiment à le choisir; c'est à l'oreille à marquer sa place. Nous sommes déja sûrs qu'elle se plait à la succession immédiate de certaines voyelles: rien n'est plus doux pour elle que ces mots, *Danaé*, *Laïs*, *Dea*, *Leo*, *Ilia*, *Thoas*, *Leucothoé*, *Phaon*, *Léandre*, *Actéon*, &c. Le même *hiatus* sera donc mélodieux dans la liaison des mots, car il est égal pour l'oreille que les voyelles succedent dans un seul mot, ou d'un mot à un autre. Il y avoit peut-être chez les anciens une espece de bâillement dans l'*hiatus*; mais s'il y en a chez nous il est insensible, & la succession de deux voyelles ne me semble pas moins continue & facile dans *il y-a*, *il a-été-à*, que dans *Ilia*, *Danaé*, *Méléagre*.

Nous éprouvons cependant qu'il y a des voyelles dont l'assemblage déplaît: *a-u*, *o-i*, *a-an*, *a-en*, *o-un*, sont de ce nombre, & l'on en trouve la cause physique dans le jeu même de l'organe; mais deux voyelles dont les sons se modifient par des mouvemens que l'organe exécute facilement, comme dans *Ilia*, *Clio*, *Danaé*, non-seulement se succedent sans dureté, mais avec beaucoup de douceur.

L'*hiatus* d'une voyelle avec elle-même est toujours dur à l'oreille: il vaudroit mieux se donner, même en prose, la licence que Racine a prise, quand il a dit, *j'écrivis en Argos*, que de dire, *j'écrivis à Argos*: c'est encore pis quand l'*hiatus* est redoublé, comme dans *il alla à Athenes*.

On voit par-là qu'on ne doit ni éviter, ni employer indifféremment l'*hiatus* dans la prose. Il étoit permis anciennement dans les vers, on l'en a banni par une regle à mon gré trop générale & trop sévere: Lafontaine n'en a tenu compte, & je crois qu'il a eu raison.

Du reste, parmi les poëtes qui observent cette regle en apparence, il n'y en a pas un qui ne la viole en effet, toutes les fois que l'*e* muet final se trouve entre deux voyelles; car cet *e* muet s'élide, & les sons des deux voyelles se succedent immédiatement.

Hector tomba sous lui, Troy' expira sous vous....
Allez donc & portez cette joi' à mon frere
(RACINE.)

Il y a peu d'*hiatus* aussi rudes que celui de ces deux vers: la regle qui permet cette élision & qui défend l'*hiatus*, est donc une regle capricieuse, & aussi peu d'accord avec elle-même, qu'avec l'oreille qu'elle prive d'une infinité de douces liaisons.

* HIBERLINE, s. f. (*Manufact. en soie.*) étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. *Voyez* CHAINE, TRAME & FLEURET. On s'en sert dans les manufactures de tapisseries. *Voyez* TAPISSERIE.

HIBERNIE, PIERRE D' s. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *regula hibernica*, une espece d'ardoise grossiere qui se trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerset. On en fait usage avec succès dans différentes especes de fievres, & cette pierre est fort astringente étant mêlée avec une quantité assez considérable d'alun. Voyez *hill's natural history of fossils*.

HIBLA, (*Géog. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, selon Etienne le géographe, qui les distingue par les surnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit située assez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où est la *Motta di sancta Anastasia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit aussi *Heræa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Ragusa*; ses ruines doivent se trouver entre la *Vit-*

toria & *Chiaramonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, sur la côte orientale; on la nommoit le plus souvent *Mégare*. De-là vient que le golfe, au midi duquel elle est située, prenoit le nom de *Megarensis sinus* : ses ruines sont entre les deux ruisseaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume san Cosmano*. C'est dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, selon Servius, sur ce vers de Virgile, *eglog. 1. v. 55.*

Hiblæis apibus florem depasta salicti.

(*D. J.*)

HIBOU *ou* CHAT-HUANT, *alecco minor*, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) Aldrov. oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, pesoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiseau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & disposées de façon qu'elles formoient une sorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines jusqu'au menton; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ses plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le dessous des aîles étoient blancs & parsemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes qui étoient roussâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites seulement trois; les aîles étant pliées, s'étendoient jusqu'au bout de la queue, & même au-delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit composée de douze plumes de même couleur que les aîles, elles avoient quatre taches brunes transversales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des aîles étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet jusqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit se diriger en arriere comme le postérieur. Les œufs de cet oiseau sont blancs. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HIBOU CORNU, *otus sive noctua*, *asio*, oiseau de proie; Willughbi a donné la description d'une femelle de cette espece d'oiseau qui pesoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle du *hibou*, (*voyez* HIBOU); les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rousses; les plumes du cercle intérieur étoient rousses au-dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rousse; les plumes de la poitrine étoient noires & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des aîles étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les aîles. Il y avoit sur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rousse, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la surface supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des aîles avoient à-peu-près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU.

Ajoutons d'après M. Petit le médecin (*mémoires de l'académie des Sciences an. 1736.*) des particularités, assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux

yeux; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaiſſeur, & eſt entiérement oſſeuſe, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Severinus a fait la même remarque : cet oiſeau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur; car la deſcription & la figure qu'il donne des yeux du *hibou* ne valent rien.

Le plus grand mouvement eſt dans la paupiere ſupérieure; on la voit ordinairement ſe mouvoir toute ſeule & lentement; elle s'abaiſſe juſqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de diſtance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui ſort obliquement de deſſous la paupiere ſupérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil; c'eſt la troiſieme paupiere qui s'abaiſſe ordinairement avec la paupiere ſupérieure.

L'on a toujours cru que la paupiere ſupérieure des oiſeaux ne ſe baiſſoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure qui s'élevoit ſur l'œil. Cela eſt vrai dans le coq-d'Inde, le coq domeſtique, la poule, l'oie, le canard, le moineau & le merle; mais le pigeon, la tourterelle, le ſerin, & toutes les eſpeces de *hibou*, ont la paupiere ſupérieure mobile; elle ſe baiſſe, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute ſeule pour s'unir à la ſupérieure; néanmoins lorſqu'il eſt mort, c'eſt la paupiere inférieure qui couvre entiérement l'œil, & la paupiere ſupérieure ne s'eſt aucunement baiſſée.

Il faut obſerver ici que dans les oiſeaux morts on trouve toujours la paupiere inférieure relevée, non-ſeulement dans ceux dont la paupiere ſupérieure ne ſe baiſſe point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, *&c.* mais encore dans ceux qui baiſſent & relevent la paupiere ſupérieure, comme les *hibous*, les pigeons, *&c.*

En regardant la face du *hibou*, on la trouve applatie, les yeux paroiſſent placés dans la même direction que ceux de l'homme; mais après avoir plumé la tête, ils paroiſſent être dans une poſition plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiſeaux, qui ne peuvent voir les objets avec préciſion, que d'un œil, ſoit du droit, ſoit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou*, on remarque d'abord que ſon œil a beaucoup de ſaillie, mais cette ſaillie eſt encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muſcles de l'œil du *hibou* ſont épais, courts, n'occupent que la baſe de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point juſqu'à la partie antérieure de la ſclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, ſi prompt dans la poule & dans pluſieurs autres oiſeaux, eſt extrêmement lent dans toutes les eſpeces de *hibou*. Le globe de leur œil n'eſt pas ſphérique comme dans la plûpart des animaux; Sévérinus le fait reſſembler à un bonnet antique, & ſon idée eſt juſte : on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme eſt haute, & les bords abaiſſés.

L'*hibou* voit la nuit, parce que ſa prunelle eſt ſuſceptible d'une extrême dilatation, par laquelle ſon œil raſſemble une grande quantité de cette foible lumiere, & cette grande quantité ſupplée à ſa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoiſſoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou*; il liſoit aiſément des lettres dans l'obſcurité.

On ſait que le bec de cet oiſeau eſt crochu & ordinairement noir; mais ſi on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes ſortes d'oiſeaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ſes narines eſt ſitué à la partie ſupérieure du bec, & eſt rond. La cavité du crâne eſt grande, & contient un grand cerveau; le trou par où ſort la moëlle alongée n'eſt pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard; il eſt à la partie inférieure poſtérieure de la baſe du crâne, comme dans l'homme.

On ſait aſſez que le *hibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *nicticortis*, & peut-être *lilith* en hébreu; du moins S. Jérôme paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par

celui de *lamie*. Isaïe, *chap. xxxiv*. ℣. 14, dit suivant la Vulgate : « que le pays d'Edom ou des Iduméens, sera réduit en solitude, que la *lamie* y couchera, & y trouvera son repos » ; mais n'est-il pas vraisemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie* ? d'autant mieux que *lilith* en hébreu, signifie la *nuit*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandre à ces sortes de génies imaginaires. (*D. J.*)

* HIBRIDES, adj. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, *&c.*

Hibride signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres : les amateurs de la pureté les rejettent ; ont-ils raison ? ont-ils tort ? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci ?

HIDALGO, s. m. (*Hist. d'Espagne.*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles ; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croient que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths ; mais le plus grand nombre dérivent *hidalgo*, de *hijo d'algo*, *fils de quelque chose*, & même il s'écrit souvent *hijo d'algo* ; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de toute qualité, les François disent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en soit, les *hidalgo* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne payent aucuns impôts généraux ; c'est pourquoi le nom de *hid algos de vengar quinientes sueldos*, c'est-à-dire, *nobles vengés des cinq cents sols*, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi don Bermudo, se déchargerent du tribut de cinq cents sols qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles.

Au reste, les *fidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangeres auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (*D. J.*)

HIDDENSÉE *ou* HIDDENSO, (*Géog.*) petite île de la mer Baltique, à l'occident de celle de Rugen, sur les côtes de la Poméranie Suédoise. Elle peut avoir trois à quatre milles d'Allemagne de circuit : son terroir est sablonneux & de peu de rapport ; aussi n'y trouve-t-on que cinq à six villages, formant une paroisse luthérienne, & vivant de la pêche sans autre ressource. (*D. G.*)

* HIDE, *ou* HYDE, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *hides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent mesurées par *hides*, sous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *hideux*, sous lequel il ne la reconnoissoit pas ; ce masque est plus ridicule encore que *hideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *hideux*.

HIDROTIQUE, adj. (*Med.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fievre singuliérement accompagnée de grandes sueurs.

Le mot *hidrotique* eſt auſſi employé pour ſynonyme de *ſudorifique* (remede); ainſi on ne doit pas le confondre avec celui *hydrotique*, qui ſignifie la même choſe qu'*hydragogue*.

Hidrotique vient du grec ἱδρὼς, *ſudor* : au lieu qu'hydrotique vient d'ὕδωρ, *aqua*. Cette obſervation eſt néceſſaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laiſſer enſuite tomber ſur le pilotis. C'eſt auſſi l'inſtrument que les paveurs appellent *demoiſelle*. Voyez *l'article* DEMOISELLE. (*K*)

HIE, ſ. f. *fiſtuca*, *æ*, (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu en forme de fuſée alongée, terminée par deux lignes curvilignes, dont les bouts finiſſent en pointes, avec deux annelets vers le quart de la longueur, l'un à d'extre en-haut, l'autre à ſeneſtre en-bas.

La *hie* eſt rare dans les armoiries.

Damas de Cormaillon de Jouancy en Bourgogne, *d'argent à la hie de ſable en bande, accompagnée de ſix roſes de gueules en orle*. (*G. D. L. T.*)

HIÉBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de ſureau que les botaniſtes nomment *ebulus*, *ſambucus humilis*, *ſambucus herbacea*. Elle eſt plus petite que le ſureau commun, auquel elle reſſemble d'ailleurs à tant d'égards, & par ſa figure, & par ſes vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une deſcription parfaite, qu'il faut tranſcrire ici.

L'*hiéble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés; ſa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt; elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu âcre, & qui cauſe des nauſées; ſes tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, noueuſes, moëlleuſes comme celles du ſureau, & elles périſſent en hiver; ſes feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées ſur une côte épaiſſe, terminée par une feuille impaire; chaque petite feuille eſt plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant ſouvent une teinte de pourpre, d'une ſeule piece en roſette, partagée en cinq ſegmens. Leur fond eſt percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de ſommets rouſſâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, les calices ſe changent en des fruits, ou des bayes noires dans leur maturité, anguleuſes, gondronnées d'abord, & preſque triangulaires; mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées; l'écorce de ſa racine, ſes feuilles & ſes bayes ſont d'uſage. *Voyez* HIÉBLE, (*Mat. méd.*) (*D. J.*)

HIÉBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hiéble* ſont ameres; les bayes le ſont encore davantage, & un peu ſtyptiques; leur ſuc ne change pas la couleur du papier bleu; les feuilles, & ſur-tout les bayes, contiennent un ſel eſſentiel ammoniacal, aucun ſel concret, mais beaucoup d'huile, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe.

On attribue à l'*hiéble* une vertu des plus efficaces pour purger par les ſelles; ſes racines, & ſur-tout leur écorce, produiſent cet effet violemment; quelques-uns préferent l'écorce moyenne dans ce deſſein; les bayes & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pouſſent, & les feuilles ſont auſſi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux perſonnes robuſtes, & dont les forces ſont entieres; car ce remede irrite fortement, bouleverſe l'eſtomac, & trouble tous les viſceres.

Le ſuc d'*hiéble* eſt très-cathartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raiſins ſecs, un peu de cannelle & de ſucre. L'infuſion de l'écorce de la racine d'*hiéble* eſt encore très-violente; mais la décoction l'eſt moins,

parce que la vertu purgative de cette plante se perd en bouillant; on prescrit le suc à la dose d'une once; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once jusqu'à deux onces. On infuse quelquefois demi-once de la graine d'*hiéble* pulvérisée dans du vin blanc, on la passe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produisent une huile qui nage sur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplasmes, sont atténuantes & résolutives; l'écorce de la racine est discussive & émolliente; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compositions galéniques; mais c'est en pure perte, car les bons médecins ne les emploient point aujourd'hui. (*D. J.*)

HIELPELROED, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode; on en tire par la distillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de rose. Elle croît au pié des montagnes, sur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, s. m. (*Charpent.*) c'est le cri que rendent des pieces de bois assemblées sous l'effort de quelque poids ou puissance. Il est rare que les machines nouvelles ne hient pas les premieres fois qu'on s'en sert. *Hiement* se dit aussi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. *Voyez* Hie.

HIER, adj. de temps, (*Gramm.*) c'est la veille du jour où l'on est. Les poëtes le font tantôt d'une syllabe, tantôt de deux; de deux syllabes il me semble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il désigne un temps prochain; c'est une histoire d'*hier*; c'est une fortune d'*hier*; c'est une femme d'*hier*.

Hier, v. neut. (*Gram. Charp. & Maç.*) c'est se servir de la hie. *Voyez* Hie & Hiement.

HIÉRACIEN, (*Musique des anciens.*) *nome* ou chanson des Grecs, surnommé *hiéracien*, à cause d'Hiérax, disciple d'Olimpe. C'étoit un nom de *flûte*. Pollux, *Onomax*, *livre IV*, *chapitre* 10.) (*F. D. C.*)

HIÉRACITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre précieuse, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un épervier.

* Hieracites, s. m. pl. (*Théologie.*) hérésie ancienne qui s'éleva peu de temps après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef: c'étoit un homme versé dans les langues anciennes & la connoissance des livres sacrés. Il nioit la résurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la secte des Melchisédéciens: du reste il vivoit austérement; il s'abstenoit de la viande & du vin. Il eut pour sectateurs un grand nombre de moines d'Egypte; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit; mais ses ouvrages, non plus que ceux de la plûpart des autres sectiques, ne nous ont pas été transmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuscrits. Cette aversion pour le mariage, pour la propriété, pour la richesse, pour la société, qu'on remarque dans presque toutes les premieres sectes du christianisme, tenoit beaucoup à la persuasion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez presque tous les peuples, & qu'on autorisoit alors de quelques passages de l'écriture mal interprétés. De-là cette morale insociable, qu'on pourroit appeler celle du monde agonisant. Qu'on imagine ce que nous penserions de la plûpart des objets, des devoirs & des liaisons qui nous attachent les uns aux autres, si nous croyions que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIÉRACIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériser de cette maniere; ses tiges sont branchues, foibles, & d'une forme élégante; ses feuilles sont rangées alternativement; sa fleur est à demi-fleurons contenus dans un calice commun; ce calice est épais, ferme, étendu; ses graines sont lisses, anguleuses, ou cannelées. Boerhaave en compte quarante especes, & Tournefort soixante-douze. (*D. J.*)

HIÉRACOBOSQUES, s. m. pl. (*Antiq.*

égypt.) les nourriciers des éperviers, de ἱέραξ, génitif ἱέρακος, *épervier*; & βόσκω, *je nourris.* C'est ainsi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte qui étoient chargés de nourrir les éperviers consacrés dans leurs temples au dieu Osiris. On sait combien ces oiseaux étoient en vénération chez les Egyptiens : si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, soit volontairement, soit par méprise, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

HIERAPICRA *de Galien*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès succotrin, six onces & deux gros; de la cannelle, du *xilobalsamum*, ou en son lieu, de sommités de lentisque, de lasarum, du spicanard, du safran & du mastic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie : faites-en un électuaire selon l'art.

Galien qui est l'auteur de cette composition, avoit une si haute idée de ses vertus, qu'il lui a donné le nom de *sacrée amere*: c'est ce que signifient les deux mots grecs, ἱερα πικρα.

Cet électuaire est un puissant purgatif hydragogue, à la dose d'un gros jusqu'à deux, & même jusqu'à demi-once pour les sujets vigoureux; elle est excellente lorsqu'on la donne à plus petite dose, contre les obstructions, & particuliérement contre celles du foie; elle est propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoïdal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui est un remede éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette composition n'y sont employés qu'à titre de correctif. *Voyez* CORRECTIF. *Voyez aussi* COMPOSITION PHARM.

L'*hiéra picra* ne s'ordonne jamais que sous forme solide, à cause de sa grande amertume. (*b*)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hiérapolis* en Syrie, où on honoroit Derecto & Atergatis. Pline & Strabon en font mention. Lucien dit que la déesse Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hiérapolis* dans l'île de Crebe, appelée *ville épiscopale* dans les notices ecclésiastiques. 3°. Une *Hiérapolis* dans la Parthie, où mourut S. Matthieu, selon Dorothée. 4°. Une *Hiérapolis* ville épiscopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ses eaux, par son marbre & par le nombre de ses temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag. 629*, & les *Voyages* de Spon. Leanclavius croit que cette ville est le *seidesceber* des Turcs.

Epictete, célebre philosophe stoïcien, y prit naissance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les philosophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien esclave d'Epaphrodite se retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laissa pour tous biens qu'une lampe de terre à son usage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien son disciple nous a conservé quatre de ses discours & son *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monastere : sa maxime *sustine & abstine*, est admirable par son énergie & son étendue; on devroit la graver sur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

* HIÉRARCHIE, (*Hist. ecclésiast.*) il se dit de la subordination qui est entre les divers chœurs d'anges qui servent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en distingue neuf, qu'il divise en trois *hiérarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'ἱερὸς, *sacré*, & de ἀρχὴ, *principauté*.

Il désigne aussi les différens *ordres* de fideles qui composent la société chrétienne, depuis le pape qui en est le chef jusqu'au simple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les temps la même idée du mot *hiérarchie* ecclésiastique, ni que cette *hiérarchie* ait été composée de la même maniere. Le nombre des ordres a varié selon les besoins de l'église, & suivi les vicissitudes de la discipline.

On a permis aux théologiens de disputer sur ce point tant qu'il leur a plû, & il est incroyable en combien de sentimens ils se sont partagés.

Quelques-uns ont prétendu qu'il y avoit

bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être sous la *hiérarchie*. Etre dans la *hiérarchie*, selon eux, c'est par la consécration publique & hiérarchique de l'église être constitué pour exercer ou recevoir des actes sacrés; or tous ces actes ne sont pas joints à l'autorité & à la supériorité. Etre sous la *hiérarchie*, c'est recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque chose de louche qu'on en auroit écarté, si l'on avoit comparé la société ecclésiastique à la société civile.

Dans la société civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au-dessus des autres, & l'administration générale & particuliere des choses est distribuée par portion à différens hommes ou classes d'hommes, depuis le souverain qui commande à tous jusqu'au simple sujet qui obéit.

Dans la société ecclésiastique, l'administration des choses relatives à cet état est partagée de la même maniere. Ceux qui commandent & qui enseignent sont dans l'*hiérarchie* : ceux qui écoutent & qui obéissent sont sous l'*hiérarchie*.

Ceux qui sont sous la *hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la société civile, sont tous égaux. Le monarque est dans l'église un simple fidele, comme le dernier de ses sujets.

Ceux qui sont dans l'*hiérarchie* & qui la composent, sont au contraire tous inégaux, selon l'ancienneté, l'institution, l'importance & la puissance attachée au degré qu'ils occupent. Ainsi l'église, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les soudiacres semblent en ce sens former cette échelle qui peut donner lieu à deux questions, l'une de droit & l'autre de fait. *Voyez* EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, *&c.*

Je ne pense pas qu'on puisse disputer sur la question de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont aussi leurs noms dans l'église, soit que leurs fonctions subsistent encore ou ne subsistent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, composent certainement le gouvernement ecclésiastique.

Quant à la question de droit, c'est autre chose. Il semble qu'il y a le droit qui vient de l'institution premiere faite par Jesus-Christ, & le droit qui vient de l'institution postérieure faite soit par l'église, ou quelque autre puissance que ce soit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques ecclésiastiques des ordres qui seront de droit divin, & des ordres qui ne seront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne seront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, plusieurs ne sont plus : ils ont passé. Parmi ceux qui sont, il y en a qui peuvent passer, parce qu'ils sont moins *dispositionis dominicæ veritate*, *quam autoritate*.

Le P. Cellot jésuite avance que l'*hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres ne sont point hiérarques; mais Bellarmin, Gerson, Petrus Aurelius, saint Jérôme, & d'autres peres de l'église ont eu sur ce point des sentimens très-différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'assister dans un concile & d'y donner leur voix, sont nécessairement dans la *hiérarchie*, ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement ecclésiastique, soit qu'ils soient de droit divin ou non ?

Ne faudroit-il pas avoir égard aussi aux ordres, qui conférés, impriment un caractere ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de passer dans un autre état ?

Quoi qu'il en soit, sans prétendre décider les questions qui appartiennent à une *hiérarchie* aussi sainte & aussi respectable que celle de l'église de Jesus-Christ, nous allons exposer simplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jesus-Christ a institué l'apostolat. Des auteurs prétendent que l'église a ensuite distribué l'apostolat en plusieurs degrés, qu'ils regardent en conséquence comme d'institution divine; ont-ils raison ? ont-ils tort ? *Voyez* APÔTRES.

D'autres ne sont d'accord ni sur ce que Jesus-Christ a institué, ni sur ce que ses successeurs ont institué d'après lui. Ils veulent

veulent que la cérémonie qui place le simple fidele dans l'ordre hiérarchique soit un sacrement, & comptent autant de sacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui soutiennent que la consécration des évêques n'est point un sacrement; parce que, disent-ils, l'évêque a reçu dans la prêtrise toute la puissance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs spirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence! *Voyez* EVEQUES.

Frappés de cette différence, & considérant sur-tout que l'épiscopat confere le pouvoir d'administrer le sacrement de l'ordre & d'élever à la prêtrise; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confesser & d'absoudre sans permission en cas de nécessité; la plûpart soutiennent que l'épiscopat est d'un autre ordre que la prêtrise, *voyez* PRETRE, & que le sacre épiscopal est un sacrement. *Voyez* EVEQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonsure ni à la papauté, quoique la tonsure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état ecclésiastique, & qu'elle méritât bien autant d'être un sacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confere au tonsuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un suisse, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puisse le remplacer sans ordre ni sacrement. *Voyez* TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins besoin d'une grace solemnelle que la fonction de présenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile? Jésus-Christ s'est-il plus expliqué en faveur du soudiaconat que du pontificat? A-t-il dit à quelqu'un de ses disciples: *Chantez dans le temple, essuyez les calices*, comme il a dit à Pierre: *Paissez mes ouailles? Voyez* DIACRE & SOUDIACRE.

Mais si l'église a pu partager l'apostolat en plusieurs degrés, & étendre ou restreindre le sacrement de l'ordination; ne l'a-t-elle pas encore de changer cette division, & de se faire une autre *hiérarchie*? Qu'est-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer?

Mais son usage a-t il été invariable? Qu'est-ce que les cardinaux d'aujourd'hui? Que sont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, selon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui, laissant le séjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtrise & l'épiscopat. *Voyez* CHORÉVEQUE.

Cet ordre a été supprimé de la *hiérarchie* par le pape Damase; mais pesez bien la raison que ce pape en apporte. " Il faut, dit-il, extirper tout ce qu'on ne sait pas avoir été institué par Jesus-Christ, tout ce que la raison n'engage pas à maintenir; & l'on ne voit que deux ordres établis par J. C., l'un des douze apôtres, & l'autre des soixante & dix disciples ». *Non amplius quam duos ordines inter discipulos Domini esse cognovimus; id est, duodecim apostolorum & septuaginta discipulorum: undè iste tertius processerit funditùs ignoramus, & quod ratione caret extirpari necesse est.* Sect. 6. c. 8. Chorespis.

Mais si l'on suivoit ce principe du pape Damase, quel renversement n'introduiroit-il pas dans la *hiérarchie* ecclésiastique? On n'y laisseroit rien de ce qui n'est pas de l'institution de Jesus-Christ, ou de la nécessité d'un bon gouvernement; or Jesus-Christ a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ses disciples?

Dire que lorsqu'on ne sait précisément quand une chose a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la premiere origine; c'est un raisonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux.

On objectera peut-être à la division du pape Damase de la *hiérarchie* en deux ordres, que les apôtres ont institué des diacres; mais il est évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faisoient distribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, tandis que les diaconesses de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'assemblée: quel rapport ces fonctions ont-elles avec la *hiérarchie*?

Dans l'examen de ce sujet, il ne faut pas

confondre le gouvernement ſpirituel, l'établiſſement, la propagation & la conſécration du chriſtianiſme avec le ſervice temporel. Ce n'eſt pas à ceux qui ſongent à accroître les revenus de l'égliſe, à les gérer, & à les partager, que Jeſus-Chriſt a dit : *Ecce ego mitto vos ſicut miſit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui ſoient les vrais membres de Jeſus-Chriſt. Il en eſt l'inſtituteur. Il n'y a rien à changer à leur *hiérarchie*. Il n'y a point d'autorité dans l'égliſe qui ait ce droit; ni Pierre, ni Paul, ni Apollon ne l'ont pas, *nec addes, nec minues.*

Ce qui part de cette ſource doit durer ſans altération juſqu'à la fin des ſiecles. Les autres ſont d'inſtitution eccléſiaſtique créés pour l'adminiſtration temporelle & le ſervice de la ſociété des chrétiens, ſelon la convenance des lieux, des temps & des affaires. On les appellera, ſelon eux, *miniſtres de l'égliſe.*

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas juſqu'à Jeſus-Chriſt immédiatement; l'autorité qui les a créés peut les abolir : elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne prépoſerent des diacres & des adminiſtrateurs qu'à l'occaſion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux ſpirituelles. Le ſervice d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre : *non æquum eſt nos derelinquere verbum Dei & miniſtrare menſis.*

Quoiqu'il en ſoit de toutes ces idées, je les ſoumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus verſés dans la connoiſſance de l'hiſtoire de l'égliſe & de ſon *hiérarchie.*

HIERE DE COLOQUINTE, (*Pharmacie.*) *Voyez* Coloquinte.

HIERES, (*Géog.*) en latin *Olbia Areæ*, ville de France en Provence, au dioceſe de Toulon : ſon terroir & les environs ſont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits; mais ſon port qui lui feroit aujourd'hui d'une grande reſſource, s'eſt comblé depuis long-tems, & la mer s'eſt retirée plus de deux mille pas; cette ville eſt à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. *Long.* 23^d. 48′. 11″. *lat.* 43^d. 7′. 23″.

Maſſillon, dit M. de Voltaire, « né dans la ville d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence ſent l'homme de cour, l'académicien & l'homme d'eſprit, de plus philoſophe modéré & tolérant, mourut en 1742 ». Ses ſermons & ſes autres ouvrages qui conſiſtent en *diſcours*, *panégyriques*, *oraiſons funebres*, *conférences eccléſiaſtiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes *in*-12. (*D. J.*)

Hieres *les îles d'*, (*Géog.*) *inſulæ Arearum*, îles de France ſur la côte de Provence; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'île du Titan; les Marſeillois les ont habitées les premiers, ils les nommerent *Stoechades.* (*D. J.*)

HIÉROCERYCE, ſ. m. (*Littér.*) chef des héraults ſacrés dans les myſteres de Cérès; ſa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les perſonnes excluſes de la fête par les loix; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un ſilence reſpectueux; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* repréſentoit Mercure, ayant des aîles ſur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce dieu.

Ce ſacerdoce étoit perpétuel, mais il n'impoſoit point la loi du célibat : on peut même fortement préſumer le contraire par l'exemple du Dadouque; ainſi, ſelon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* ſeul, à cauſe de l'excellence de ſon miniſtere.

Au reſte, la dignité d'*hiéroceryce* appartenoit à une même famille; c'étoit à celle des Céryces deſcendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conſéquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la compoſoient donnaſſent Mercure pour pere à Céryx; mais c'étoit ſans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIÉROCORACES, ſ. m. pl. (*Antiq.*) certains miniſtres de Mithras, c'eſt-à-dire du ſoleil, que les Perſes adoroient ſous ce

nom. Le mot *hiérocoraces* signifie *corbeaux sacrés*, parce que les prêtres du soleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre maniere, à ces oiseaux dont les Grecs en conséquence leur donnerent le nom. (*D. J.*)

HIÉROGLYPHE, (*Arts antiq.*) écriture en peinture; c'est la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuse, propre aux siecles d'ignorance, étoit de même espece que celle des Mexiquains qui se sont servis de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caracteres*.

Plusieurs anciens & presque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds secrets de leur science. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de son grand *théâtre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a cessé de courir après l'ombre d'un songe. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes* aient été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *mystérieuses*, qu'au contraire c'est la pure nécessité qui leur a donné naissance pour l'utilité publique; M. Warburton l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philosophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations pour conserver les pensées par des figures, & leur donner un être qui les transmît à la postérité. Un concours universel ne peut jamais être regardé comme une suite, soit de l'imitation, soit du hasard ou de quelque événement imprévu. Il doit être sans doute considéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions grossieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous suivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes*; & les Egyptiens n'ont pas eu vraisemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employerent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs usages, leur histoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'est ce qui paroît par les obélisques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ses *Annales*, *liv. II. ch. lx.* au sujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'est ce que prouve encore la fameuse inscription du temple de Minerve à Saïs, dont il est tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson, un cheval-marin, servoient à exprimer cette sentence morale: « Vous tous qui entrez dans le monde & qui en sortez, sachez que les dieux haïssent l'impudence ». Ce *hiéroglyphe* étoit dans le vestibule d'un temple public; tout le monde le lisoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reste quelques monumens de ces premiers essais grossiers des caracteres égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour signifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour désigner du *feu*.

Ainsi les besoins secondés de l'industrie imaginerent l'art de s'exprimer: ils prirent en main le crayon ou le ciseau, & traçant sur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des significations particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La représentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée; celle d'un serpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps, un instrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expressions, d'images, ou, si l'on veut, autant de mots qui, mis à la suite l'un de l'autre, formerent un discours suivi.

Bientôt les Egyptiens prodiguerent partout les *hiéroglyphes*: leurs colonnes, leurs obélisques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs sépultures, en furent surchargés. S'ils érigeoient une statue à un homme illustre, des symboles tels que nous les avons indiqués, ou qui leur étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caracteres peints sur les momies, mettoient

chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres ; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Egyptiens.

Ils employerent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout, ou en substituant une chose qui avoit des qualités semblables, à la place d'une autre. La premiere espece forma l'*hiéroglyphe curiologique*, & la seconde, l'*hiéroglyphe tropique :* la lune, par exemple, étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe* est *curiologique*, & le second *tropique ;* ces sortes de *hiéroglyphes* étoient d'usage pour divulguer; presque tout le monde en connoissoit la signification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés similaires, produisit des *hiéroglyphes symboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainsi l'on représenta l'Egypte par un crocodile, & par un encensoir allumé, avec un cœur dessus. La simplicité de la premiere représentation donne un *hiéroglyphe symbolyque* assez clair ; le rafinement de la derniere offre un *hiéroglyphe symbolique* vraiment énigmatique.

Mais aussi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'avisa de composer les *hiéroglyphes* d'un mystérieux assemblage de choses différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Aussi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'usage des *hiéroglyphes* se perdit dans la société, au point que le public en oublia la signification. Cependant les prêtres en cultiverent précieusement la connoissance, parce que toute la science des Egyptiens se trouvoit confiée à cette sorte d'écriture. Les savans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer ; & les prêtres virent avec plaisir, qu'insensiblement ils resteroient seuls dépositaires d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naissance à la nécessité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, se changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultiverent avec soin, & finirent par la rendre sacrée. *V. les articles* ÉCRITURE, & ÉCRITURE *des Egyptiens.*

Mais je n'ai pas tout dit ; les *hiéroglyphes* furent la source du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette source jeta ce peuple dans une espece d'idolâtrie. L'histoire de leurs grandes divinités, celle de leurs rois, & de leurs législateurs, se trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres représentations; le symbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures que l'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prieres, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut sur-tout arriver, depuis que les prêtres égyptiens eurent attribué aux caracteres *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussi-tôt que le culte de l'animal vivant eut été reçu. Ne doutons pas que les prêtres n'aient eux-mêmes favorisé cette idolâtrie.

Enfin, quand les caracteres *hiéroglyphiques* furent devenus sacrés, les gens superstitieux les firent graver sur des pierres précieuses, & les porterent en façon d'amulete & de charmes. Cet abus n'est guere plus ancien que le culte du dieu Séraphis, établi sous les Ptolomées : certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé plusieurs superstitions payennes avec le christianisme, sont les premiers qui firent principalement connoître ces sortes de pierres, qu'on appelle *abraxas ;* il s'en trouve dans les cabinets des curieux, & on y voit toutes sortes de caracteres *hiéroglyphiques*.

Aux abraxas ont succédé les talismans,

especé de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour lesquels on a aujourd'hui la plus grande estime dans tous les pays soumis à l'empire du grand-seigneur, parce qu'on y a joint comme aux *abraxas*, les rêveries de l'astrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiéroglyphes* depuis leur origine jusqu'à leur dernier emploi; c'est un sujet bien intéressant pour un philosophe. Du substantif *hiéroglyphe*, on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (*D. J.*)

HIEROGRAMMATÉE, sub. masc. (*Hist. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui présidoient à l'explication des mysteres de la religion & aux cérémonies.

Les *hierogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient aussi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient aussi devins; au moins il rapporte qu'un *hierogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un israëlite plein de sagesse, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conseils; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres sacrés, où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils en étoient les premieres personnes après le roi, & portoient même aussi-bien que lui une espece de sceptre en forme de soc de charrue; ils tomberent dans le mépris sous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HIEROLOGIE, sub. fém. (*Gram.*) discours sur les choses sacrées; il signifie aussi *bénédiction*. L'*hiérologie* chez les Grecs & chez les Juifs, est proprement la bénédiction nuptiale.

HIÉROMANTIE, s. f. (*Antiq.*) ἱερομαντεία, nom général de toutes les sortes de divinations qu'on tiroit des diverses choses qu'on présentoit aux dieux, & sur-tout des victimes qu'on offroit en sacrifice. D'abord on commença de tirer des présages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, ensuite de leurs entrailles, & autres parties internes; enfin, de la flamme du bûcher dans lequel on les consumoit. On vint jusqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, *&c.* J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. greq.* de Potter, *lib. II. cap. xiv. tom. I. p. 314.* (*D. J.*)

HIEROMENIE, s. m. (*Antiq.*) ἱερομηνίας nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Bœdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HIEROMNÉMON, s. m. (*Antiq.*) ἱερομνήμων, c'est-à-dire, président des sacrifices, ou gardien des archives sacrées.

Les *hieromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles, pour y prendre séance dans l'assemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers sacrés. Ils étoient particuliérement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux seuls qui payoient la dépense, & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la Grece en général. Aussi la premiere attention de l'*hieromnémon* à son arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pylagores, un sacrifice solemnel à Cérès, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des amphictyons se tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur temps le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphyctyonide n'envoyoit qu'un *hieromnémon* & un pylagore à l'assemblée; mais cette regle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroit que quelque nombre qu'ils fussent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*hieromnémon* qu'on devoit députer au conseil des amphictyons, s'élisoit par le sort, & le temps de sa députation expiré, il étoit obligé de même que les pylagores de venir rendre un compte exact à leurs concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait

pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* Pylagore.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hieromnémons*, à l'assemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parce qu'ils présidoient aux sacrifices du dieu tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hieromn mon* étoit inscrit à la tête des decrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hieromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens consulats. Les Byzantins comptoient aussi leurs années par les magistrats qui portoient chez eux le nom d'*hiromnémons*; enfin, un grand privilege des *hieromnémons*, c'est que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'assemblée générale des amphictyons, que les Grecs appeloient ἐκκλησία ἀμφικτυόνων; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui se délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens *nés* de ces actes importans. (*D. J.*)

HIEROMNENON, s. m. (*Littér.*) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appeloient encore *erolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laissé aucune description, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous sommes tout consolés de cette ignorance. (*D. J.*)

HIÉRON I, (*Histoire ancienne.*) frere de Gélon, fut successivement tyran de Genes & de Syracuse. Les premiers jours de son regne en firent concevoir les plus hautes espérances. Ce prince, né avec le goût des arts & des sciences, appela dans sa cour les savans & les artistes de la Grece & de l'Italie. Ami de la vérité, il disoit que sa maison & ses oreilles étoient toujours ouvertes pour l'entrée. Des infirmités naturelles lui donnerent le temps de faire des réflexions sur les amertumes attachées au pouvoir suprême, & sur-tout sur le malheur qui prive les rois des plaisirs de l'amitié. Il se consoloit de l'ennui de sa grandeur dans la conversation d'Epicarme, de Bachilide, de Pindare & de Simonide: ce fut ce dernier qui eut le plus d'ascendant sur son esprit. Un jour le prince l'interrogea sur la nature & les attributs de la divinité. Simonide lui demanda un jour pour y réfléchir; le lendemain il en demanda deux, & allant toujours en augmentant, il eut enfin la modestie d'avouer que plus il approfondissoit ce mystere, plus il trouvoit de difficulté à l'expliquer.

Hiéron, mécontent des villes d'Ecatanne & de Naxe, en chassa les anciens habitans, qui furent remplacés par une colonie de cinq mille Syracusains & d'un pareil nombre de Péloponésiens. Ces nouveaux habitans, le regardant comme leur fondateur, lui rendirent, après sa mort, les mêmes honneurs qu'on décernoit aux demi-dieux. Anaxilaus, tyran de Zancle, avoit entretenu une amitié constante avec Gélon. Après sa mort, *Hiéron* se déclara le protecteur de ses enfans. Il se chargea de régir lui-même leur bien; & il le fit avec tant d'économie, qu'à leur majorité ils se trouverent plus riches qu'ils ne l'étoient à la mort de leur pere. Les dernieres années de sa vie, obscurcirent la splendeur des premiers jours de son regne. Dominé par l'avarice, il accabla son peuple d'exactions; il commit les injustices les plus criantes, & il usa souvent de violence pour assouvir sa cupidité. Les Syracusains, naturellement indociles, ne virent plus qu'un tyran dans celui qu'ils avoient chéri & respecté comme leur roi; & s'ils ne passerent point du tumulte à la révolte, c'est qu'ils furent contenus dans l'obéissance par le respect religieux qu'ils conservoient encore pour la mémoire de son frere Gélon: ce prince bienfaisant, de l'ombre du tombeau, sembloit encore exercer sa domination au milieu de Syracuse, reconnoissante de ses bienfaits. *Hiéron* mourut après un regne de douze ans.

Hiéron II, (*Histoire ancienne.*) descendoit de Gélon, qui avoit régné autrefois avec gloire à Syracuse. Son pere, qui l'avoit eu d'une femme esclave, craignit que le vice de sa naissance n'imprimât une

tache à l'honneur de sa race : il le fit exposer dans une forêt pour être la pâture des bêtes. Mais l'oracle instruit de ce trait dénaturé, annonça la vengeance des dieux, & prophétisa la grandeur future de l'enfant délaissé. Le pere attendri, ou peut-être intimidé par les menaces du prêtre, le fit rapporter à sa maison, où il fut instruit par les plus grands maîtres. Le disciple profita de leurs leçons, & se fit bientot distinguer par son adresse & son courage. Pyrrhus, juge & témoin de sa valeur naissante, découvrit en lui le germe d'un grand homme. Son suffrage le mit dans une si grande vénération, qu'il eut dans Syracuse tout le pouvoir d'un roi, sans en avoir le titre. Les dissentions qui s'allumerent entre les magistrats & l'armée, préparerent sa grandeur : les troupes mutinées, l'éleverent au commandement ; & il ne se servit de son pouvoir, que pour pacifier les troubles domestiques. Les Syracusains charmés de sa modération, confirmerent son élection illégale.

Les Mamertins portoient depuis long-tems la désolation dans le territoire de Syracuse. Il marcha contre eux, les vainquit, & le trône fut la récompense de sa victoire. Son alliance avec les Carthaginois lui devint funeste. Il éprouva quelques revers qui lui firent rechercher & obtenir l'amitié des Romains qui ne furent par long-tems à ressentir les avantages de cette nouvelle alliance. Ils avoient éprouvé plusieurs fois les horreurs de la famine ; mais dès que *Hiéron* fut leur ami, ils virent régner l'abondance dans leur camp. Tandis que tout étoit dans l'agitation, le calme régnoit dans ses états. Ce fut dans ces temps pacifiques qu'il développa toute la trempe de son cœur bienfaisant. Il n'imita point la sombre politique de ses prédécesseurs qui, regardant leurs sujets comme leurs ennemis, confioient la garde de leur personne à des étrangers mercénaires : ils ne voulut avoir autour de lui que des citoyens ; il paroissoit si assuré de leur fidélité, qu'au lieu de les désarmer, il voulut que tous fussent formés dans les exercices de la guerre. Les peuples se crurent libres par le soin qu'il prit de respecter leurs privileges & le droit de propriété. Dépositaire & ministre de la loi, il se reposa sur elle] du soin de commander & de punir. Les citoyens & l'armée avoient jusqu'alors divisé l'état : il étouffa la semence de cette rivalité dangereuse. Et dès que chacun fut resserré dans ses limites, un calme durable fit renaître les prospérités publiques. Ce fut en bannissant l'oisiveté, qu'il extirpa la racine de tous les vices. L'agriculture fut honorée : la terre mieux cultivée fournit avec usure le prix du travail. *Hiéron* étudia lui-même l'art de la rendre plus fertile. L'on regrette encore aujourd'hui la perte de ses expériences & de ses découvertes sur une matiere aussi intéressante. Ses réglemens sur le commerce du bled, parurent avoir été dictés par un cœur sensible & compatissant aux besoins de l'humanité. Ils furent observés comme une loi sacrée sous son regne, & long-tems après sa mort.

Ce fut dans la seconde guerre punique qu'il se montra véritablement l'ami des Romains. Il fournit gratuitement du bled & des habits aux légions, qui manquoient de tout. Lorsque Rome, après trois défaites, sembloit pencher vers sa ruine, il en releva les espérances par un présent de trois cent mille boisseaux de froment, & deux cent mille d'orge, avec mille frondeurs, pour les opposer aux baléares & aux frondeurs de l'armée d'Annibal. Il ne fut pas moins magnifique envers les Rhodiens, dont l'île avoit été bouleversée par un tremblement de terre : il leur envoya cent talens, sans en être sollicité. C'étoit en prévenant les demandes des infortunés, qu'il donnoit un nouveau prix à ses bienfaits. Il eut le bonheur de posséder le premier géometre de l'univers, & d'en connoître tout le mérite. C'étoit Archimede, qui fit servir son art à la construction de plusieurs machines pour l'attaque & la défense des places. Ce fut à ce savant géometre qu'on fut redevable de l'invention de cette fameuse galere, qu'on regarda comme une des merveilles de l'antiquité. Comme il n'y avoit point de port dans toute la Sicile assez vaste pour la contenir, *Hiéron*, à qui elle devenoit inutile, en fit présent à Ptolomée Philadelphe. L'Egypte venoit d'être frappée du fléau de la stérilité, il y envoya soixante mille muids de bled, dix mille grands vases de terre, pleins de poisson salé ; vingt mille

quintaux pesant de chair salée. C'est ainsi qu'en répandant ses bienfaits sur les étrangers, il trouvoit par-tout des admirateurs & des amis. Après le carnage de Canne, les Carthaginois victorieux descendirent dans la Sicile, où ils porterent le fer & la flamme. *Hiéron*, inébranlable dans sa fidélité pour les Romains, fut le plus exposé à leurs ravages. Les alliés de Syracuse murmurerent de son attachement pour un peuple que les dieux sembloient avoir abandonné. Son fils Gélon, séduit par les promesses des Carthaginois, se mit à la tête des mécontens. La Sicile étoit sur le point de voir allumer le feu des dissentions civiles, lorsque la mort imprévue de ce fils dénaturé, la délivra de ce fléau. Son pere fut soupçonné d'avoir abrégé ses jours: il le suivit de près au tombeau, où il emporta les regrets de toute la Sicile. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans: il en avoit régné cinquante-quatre, sans avoir jamais éprouvé l'inconstance d'un peuple indocile, qui ne vouloit point de maître. (*T--N.*)

HIÉROPHANTE, s. m. (*Antiq.*) ἱεροφάντης, *sacrorum antistes*, souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athenes un prêtre d'un ordre très-distingué; car il étoit préposé pour enseigner les choses sacrées & les mysteres de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'est de-là qu'il prenoit son nom. On lui donnoit aussi le titre de prophête; il faisoit les sacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les statues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuses. Il avoit sous lui plusieurs officiers qui l'aidoient dans son ministere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'est-à-dire, *explicateurs des choses sacrées.*

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès se choisit elle-même pour la célébration de ses mysteres, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athénée, fut le chef d'une des plus célebres familles d'Athenes, qui seule eut la gloire de donner sans discontinuation un *hiérophante* aux Eleusiniens, tant que le temple de Cérès subsista parmi eux. La durée de ce sacerdoce a été de douze cent ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans sa seule famille des Eumolpides, c'est que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat, comme nous l'apprenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquieme satyre de ce poëte, & finalement de S. Jérôme.

Ce mot *hiérophante*, est composé de ἱερος, *sacré*, & de φαίνω, *je montre, je mets en lumiere.* (*D. J.*)

HIÉROPHANTIE, sub. fém. (*Antiq.*) on appeloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'hiérophante; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toujours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (*D. J.*)

HIEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) espece de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. *V.* Sacrifice *&* Victime. Ce mot vient de ιερος, *sacré*, & σκοπεω, *je considere. Diction. de Trévoux.*

HIESMÉS *ou* EXMES, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté de grande étendue, appelé l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg est sur un montagne stérile, à 4 lieues de Séez, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismi*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hiêmes*, qu'il écrit *Hiesmes*; mais les Osismiens étoient à l'extrémité de la basse-Bretagne. *Long. 17, 78; lat. 48, 46.* (*D. J.*)

HIGHAM-FERRERS, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. *Long. 16, 55; lat. 52, 18.* (*D. J.*)

HIGHLANDERS, s. masc. (*Géog.*) ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mêlange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur postérité

rité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coutumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (*D. J.*)

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D') cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain intitulé, *Disquisitio anatomica, Hug.* 1650 *fol.*, c'est-à-dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épidydime & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux secrétoires; & on donne aussi le nom *d'antre d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre d'Amérique, qui croît sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraîchissant.

HILARIES, s. f. pl. (*Antiq.*) *hilaria, orum;* fête qui se célébroit à Rome tous les ans avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitieme avant les calendes d'avril, c'est-à-dire, le 25 de mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies funebres. On promenoit Cybele par toute la ville, & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la Terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printems pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient ἀναβάσις, *renouvellement*, par opposition à la veille, καταβάσις, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour-là un jour de sang, *dies sanguinis;* c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'ἱλάρια, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom., lib. IV, c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not.* sur Lampridius, *Hist. Aug. script. a.* 167. Saumaise sur Vopiscus & Tristan, *tom. I & tom. II.* (*D. J.*)

HILARODIE, s. f. (*Littérat.*) espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la tragédie; aussi l'appeloit-on autrement *hilaro-tragédie.*

On sait que la tragédie exigeoit non-seulement, que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toujours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Eurypide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poëte lui répondit: « que les dieux puissent toujours » vous préserver d'un pareil honneur! »

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eût plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossiere de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhintoniques res-

sembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies ;* on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athénée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'Amphitrion de Plaute a les caracteres qu'on assigne à l'*hilarodie.*

Il semble que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies;* mais nous ne sommes pas assez instruits des caracteres distinctifs de toutes ces sortes de drames anciens, pour marquer les rapports & les différences. (*D. J.*)

HILARO-TRAGEDIE, s. f. (*Littérat.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. *V.* DRAME.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & & l'hilarodie sont la même chose; d'autres ont cru que l'*hilaro-tragédie* étoit à-peu-près ce que nous appelons *tragi-comédie*, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse, & fait passer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mêlange de tragique & de comique, de choses sérieuses & d'autres ridicules. *Voyez* TRAGÉDIE & HILARODIE.

Suidas dit que Rhinton, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pieces, ce qui leur fit donner le nom de *Rhintoniæ fabulæ. Dictionn. de Trévoux.*

HILDBOURGHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la Thuringe méridionale, sur la riviere de Werra. Elle existe à titre de ville dès l'an 1323; & dès l'an 1685, elle est le lieu de la résidence des ducs de Saxe, de la maison de Gotha, qui cinq ans auparavant avoient pris le surnom de *Hildbourghausen.* Il y a nombre de belles maisons dans cette ville: il y a plusieurs églises luthériennes & calvinistes; & dans l'une de celles-ci, l'on fait alternativement le service en allemand & en françois. L'on y fonda, l'an 1714, un college académique; & l'on y trouve divers établissemens louables, destinés à l'assistance des pauvres, & à la correction des vicieux. D'ailleurs, en sa qualité de capitale, cette ville est le siege des cours de police, de justice & de finances, qu'entretient le prince du pays. *Longitude 28, 15; lat. 50, 35.* (*D. G.*)

HILDBOURGHAUSEN (*principauté de*,) *Géogr.* L'on donne ce nom à six bailliages d'Allemagne, situés dans la Thuringe, lesquels conjointement avec d'autres terres & seigneuries, composent les états de l'un des ducs de Saxe, de la maison de Gotha. Ces six bailliages sont ceux de *Hildbourghausen*, de Veilsdorf, d'Eisfeld, de Heldbourg, de Kœnigsberg, & de Sonnenfeld. Ils devinrent, en 1680, le partage séparé de l'un des sept princes, fils du duc Ernest de Saxe-Gotha, qui les a fait passer à sa postérité sous la loi de la primogéniture. Mais ils ne forment pas une principauté proprement dite de l'Empire: le duc, prince de *Hildbourghausen*, ne prend place ni dans les dietes générales, ni dans les particulieres d'Allemagne, & il ne paye rien non plus des charges communes aux membres du corps Germanique. Son rang & sa dignité ne manquent cependant pas d'élévation & de grandeur, puisqu'il est prince de l'illustre maison de Saxe. L'on fait monter ses revenus annuels à la somme d'environ quatre-vingt mille rixdalers. (*D. G.*)

HILDESHEIM (*évêché de*,) *Géogr.* état d'Allemagne, situé dans le cercle de basse-Saxe, contre les principautés de Calemberg, de Wolfenbuttel, de Grubenhagen, de Halberstad, de Lunebourg, & le comté de Wernigerode. Il peut avoir dix milles de l'orient à l'occident, & huit du septentrion au midi. Les rivieres d'Ocker, de Leine, d'Innerste & de Fuse l'arrosent; & son sol est en partie montueux, & en partie plat. Il a des forêts très-considérables, d'excellentes carrieres & quelques mines de fer. Les meilleurs grains croissent abondamment dans ses plaines: l'on en exporte de toute espece, de même que du houblon & du lin; mais il est moins riche en fourrages & en pâturages, & à peine nourrit-il assez de bétail pour subvenir à ses besoins.

L'on compte dans ce pays huit villes, quatre bourgs, deux cent quarante-huit villages, & soixante-quinze terres seigneuriales. Le clergé, d'un certain ordre, la

noblesse & les villes de Hildesheim, de Peina, d'Elze & d'Alfeld, y tiennent annuellement des assemblées sous le nom d'*états*, lesquelles s'ouvrent sous la présidence du chancelier de l'évêque, & prennent en délibération les matieres de finances qui sont proposées.

Tout le pays, à-peu-près, embrassa la réformation de Luther dans le seizieme siecle; mais dans le dix-septieme elle y souffrit de la gêne, & aujourd'hui les catholiques y sont en assez grand nombre. L'évêque d'ailleurs est resté suffragant de Mayence; & les quarante-deux membres du chapitre, par lequel il est élu, sont aussi tous catholiques.

Cet évêché fut fondé par Charlemagne, l'an 798. Son rang à la diete de l'Empire, le place entre Augsbourg & Paderborn; & dans les assemblées du cercle de basse-Saxe, il siege entre Holstein-Gottorp & Saxe-Lauenbourg. Il est taxé pour les mois romains à 479 florins; & pour la chambre impériale, à 72 rixdalers 58 creutzers & demi. Le prince qui remplit ce siege depuis dix ans, est né baron de Westphalen: il n'a de troupes sur pié qu'une centaine de fantassins & quelques hommes de cavalerie, mais il a un maréchal, un échanson & un chambellan héréditaires. (*D. G.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

HILLÉ, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Irac-Arabique; elle est entre Bagdat & Coufa, à 79. 45. de *long.* & à 31. 50. de *lat.* Quelques voyageurs nomment une seconde *Hillé* dans le même pays sur le Tigre, entre Vaset & Bassora. On parle d'une troisieme *Hillé* en Perse, dans le Conrestan, & d'une quatrieme dans la Turquie Asiatique, auprès de Mosul, ou Moussel. (*D. J.*)

HILLESHEIM, (*Géogr.*) ville & bailliage de l'électorat de Treves, dans le cercle du bas-Rhin en Allemagne. Cette ville est fortifiée d'une citadelle; & ce bailliage renferme des mines d'argent. (*D. G.*)

HILLSBOROUGH, (*Géogr.*) petite ville du comté de Down, dans la province d'Ulster, en Irlande: elle députe au parlement du royaume, & donne le titre de comte à un lord de la famille de Hill, baron de Harwich, en Angleterre. (*D. G.*)

HILLEVIONS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de Scandinavie. Pline, *liv. IV, chap. xiij*, en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cent villages. C'étoit la premiere & peut-être la seule de la Scandinavie, que les Romains connussent de son temps. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où sont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, s. f. (*Marin.*) ce sont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutilles & les caillebotis, en forme de chassis. *Voyez Planche V, n°.* 77. les *hiloires* du premier pont. *N°.* 124. les *hiloires* du second pont.

Dans un vaisseau du premier rang, ou de quatre-vingt pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaisseur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaisseur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du second pont au milieu ont sept pouces & demi d'épaisseur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, six pouces & demi d'épaisseur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troisieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (Z)

HILPERHAUSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, sur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maison de Saxe-Gotha. *Long. 28, 15; lat. 50, 35.* (*D. J.*)

HILPOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

HIMANTOPUS, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique; il ne mange point de poisson; il a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre; les côtés de la tête sont de même couleur au-dessous des yeux; au-dessus il

y a une couleur noirâtre, qui est aussi sur le dos & sur les aîles; le bec est noir, il est long & mince, cependant l'oiseau s'en sert très-adroitement pour faire sa proie des chenilles & d'autres insectes. La queue est d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires sur le dessus du cou; ses aîles sont très-longues; la longueur de ses cuisses & de ses jambes est excessive; elles sont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins assurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant sont courts en comparaison de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de sang, celui du milieu est un peu plus long que les autres; ses ongles sont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

HIMÉE, s. f. (*Littérat.*) c'est le nom que les Grecs donnoient à la chanson des puiseurs d'eau; ce mot vient de ἱμᾶν, *puiser*. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui fait dire, *d'où avez-vous pris cette chanson de tireur d'eau?* La chanson des meuniers porte le même nom de *himée* dans Athénée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimulie*, de μύλη, *meule*, ou *moulin*. On sait que plusieurs professions dans la Grece avoient une espece de chanson qui leur étoit particuliérement consacrée. *Voyez* CHANSON. (*D. J.*)

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, sur la rive septentrionale de l'île à gauche, c'est-à-dire au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-florissante; mais les Carthaginois, sous la conduite d'Annibal, la saccagerent après un siege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII. chap. lxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'est sur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Cicéron nous apprend même comment cette ville se forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himera*, *campo di san Nicolo*; la riviere d'*Himéra* se nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stésychore étoit d'*Himéra*; il fut ainsi nommé pour avoir adapté la maniere de la danse aux instrumens, ou au chœur sur le théâtre; il florissoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'est-à-dire 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-sixieme olympiade, sous Cyrus, roi de Perse. Quintilien dit que Stésychore avec sa lyre, soutint le poids & la noblesse du poëme épique. Denys d'Halycarnasse lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; son style étoit plein & majestueux, *Stesychori graves camœnæ*, suivant l'expression d'Horace. Pline ajoute, que comme Stésychore étoit encore enfant, un rossignol vint chanter sur sa bouche. On ne pouvoit le louer plus délicatement; mais le temps nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte; il ne nous en reste que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle statue; non-seulement à cause de ses talens dans la poésie lyrique, mais plus encore pour avoir préservé son pays de l'esclavage. Cette ville se trouvant en guerre avec ses voisins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ses troupes, avec une autorité presque sans bornes. Stésychore tâcha de détourner ses compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit sa liberté: les Himéréens comprirent le sens de l'apologue, remercierent & congédierent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuse, qu'Horace, Phedre & Lafontaine ont si heureusement mise en vers; Stésychore en fut l'inventeur.

J'oubliois presque de dire, qu'*Himéra* passoit pour avoir vu naître la comédie; ce fut dans son sein, si nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce spectacle amusant parut pour la premiere fois. Cette ville est peu de chose aujourd'hui; Volateran assure pourtant, que de son temps on y voyoit encore un théâtre ruiné; les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; plusieurs autres monumens antiques, & quantité d'ins-

criptions que l'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une sur la côte septentrionale, & l'autre dans la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs sources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs sources ne sont pas à une lieue de distance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume salso*; l'*Himéra* qui coule vers le nord se nomme *Fiume grande*. (*D. J.*)

HIMMELBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, dans la principauté de Minden, sur une petite riviere qui se jette dans le Weser.

HIMMELSTEIN, (*Géog.*) petite ville de Bohème dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

* HIMPOU, s. m. (*Hist. mod.*) juge criminel à la Chine, son tribunal est un des tribunaux souverains. L'*himpou* réside à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boisseau ou le demi-*scah*, ou la sixieme partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-septier, un posson, cinq pouces cubes & un peu plus. *Voyez* Bath. *Dictionn. de la Bible.*

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-septier, un posson, cinq pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$ de pouces cubes, mesure de Paris, selon le même auteur. (*G*)

HINDELOPEN, *ou* HINLOPEN, (*Géogr.*) petite ville maritime de la Frise, dans les Provinces-Unies, avec un port sur le Zuidersée. La plûpart de ses habitans sont Menonnites, & se distinguent du reste des Frisons par l'habillement & par le langage. Leur occupation principale après la pêche, est la construction des navires. Ils ont restreint leur application & leur industrie à ces deux objets, depuis les funestes inondations & même submersions éprouvées par la ville dans le seizieme siecle; car avant cette époque, c'étoit une des places les plus florissantes de la province. (*D. G.*)

HINDOO, (*Géog.*) ville des Indes, sur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par son excellent indigo. *Long.* 100; *lat.* 26, 30. (*D. J.*)

HINGISCH, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fœtida*. Le célebre Kempfer la caractérise *hengisch* umbellifere, approchant de la livêche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, semblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la description complette de l'*hingisch* au mot Assa fœtida. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puisque c'est le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il se détourna dans ses voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une histoire véritable. (*D. J.*)

HING-PU, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal supérieur qui réside auprès de l'empereur. Il est chargé de la révision de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier ressort. Il a sous lui quatorze tribunaux subalternes, qui résident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort sans que sa sentence ait été signée par l'empereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (*Marine.*) *V.* Elinguet.

HING-WANG, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné dans les Indes orientales à une espece de *réalgar*, ou d'*arsenic rouge*, dont on fait usage dans la peinture & la médecine. On dit qu'il se trouve dans le voisinage des mines de cuivre; on le calcine à plusieurs reprises pour l'usage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (*Marine.*) *Voyez* Hisser.

HIO, (*Géog.*) ville de Suede dans la Westrogotie, sur le lac Vater, à cinq lieues suédoises de Falkoping. *Long.* 31, 35; *lat.* 57, 53. (*D. J.*)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Dannemarck dans le Jutland.

HIPHIALTES *ou* EPIALTES, f. m. pl. (*Mythol.*) c'eft ainfi que les poëtes grecs nommerent certaines divinités ruftiques, qu'ils fuppoferent être des efpeces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épialtes* eft formé de ἐπιαλύω, *je dors entre;* les Latins appelerent ces prétendus génies, *incubes. V.* INCUBES.

Je me reffouviens ici que Raoul de Prefles, qui floriffoit en 1360, dans fon commentaire fur la *cité de Dieu* de faint Auguftin, y parle *ch. xxiij. liv. XV.* des *efpéris qui apperent ès eftables, & des dyables* épicaltes, que l'on nomme, ajoute-t-il, l'*appéfart;* on reconnoît fous le mot *épicalte*, les *épicaltes* des Grecs; quant au mot *appéfart*, il répond clairement au terme italien *il pefarvolo*, qui fignifie le *cauchemar*, ou pour parler en médecin, l'*incube;* cette efpece d'oppreffion accompagnée de pefanteur & de refferrement qu'on éprouve quelquefois pendant le fommeil, comme fi quelqu'un étoit fauté fur nous & nous empêchoit de refpirer. *V.* CAUCHEMAR. (*D. J.*)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, fur la côte méridionale; elle traverfe le lac nommé par les anciens *camarina palus*, & par les modernes *lago di camarana;* cette riviere eft donc préfentement le *fiume di camarana.* (*D. J.*)

HIPPARQUE, f. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cent chevaux en temps de paix, étoit divifée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque*, comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun temps, & les *hipparques* avoient foin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de ἵππος, *cheval*, & ἄρχω, *je commande.* Nous appelons ἄρχος, dit Ariftote, les hommes que leur miniftere met en droit de prononcer des jugemens, &, ce qui les caractérife plus particuliérement, de donner, d'expédier des ordres; c'eft pourquoi les premiers magiftrats d'Athenes fe nommoient *Archontes.* (*D. J.*)

HIPPIATRIQUE, (*Art vétérinaire.*) médecine du cheval, terme compofé de deux mots grecs, *ippos*, qui veut dire cheval; & *iatrike*, médecine.

Quoique l'*hippiatrique* paroiffe prefque un art nouveau parmi nous, il eft cependant certain qu'elle fut cultivée avec foin, avant le commencement de l'ere chrétienne. Comment ne l'auroit-elle pas été, puifque dès les fiecles les plus reculés, on voit que les hommes ont été amateurs des chevaux? Cette paffion, née du befoin qu'on a toujours eu de ces animaux, & de l'utilité qu'on en retire pour les travaux domeftiques & pour la guerre, a dû rendre attentif à leur confervation. Il paroît même par les poëmes d'Homere, que de fon temps il y avoit en Grece des haras, qu'on y nourriffoit quantité de chevaux, qu'on les dreffoit, qu'on les exerçoit, & qu'il y avoit des hommes deftinés à les dompter & à les rendre fouples & dociles: ce dont on trouve encore la preuve dans Platon, dans Hérodote, & fur-tout dans un traité de Xénophon, capitaine, philofophe & hiftorien, qui a écrit fur l'équitation. Avant lui cette matiere avoit été difcutée, car il cite, en commençant, Simon, Athénien, lequel s'eft moqué d'un certain Micon qui s'étoit occupé du même objet.

Seroit-il raifonnable de croire qu'on fe fût uniquement borné à élever des chevaux, à les nourrir, à les dreffer au combat ou à les monter? Ne feroit-il pas étonnant au contraire que la cavalerie, faifant alors la principale force des armées, perfonne ne fe fût appliqué à connoître les maladies & les accidens auxquels les chevaux font expofés, & à chercher les moyens d'y remédier? Il eft vrai qu'on n'a point d'ouvrage de cette antiquité qui en faffe la defcription, qui en donne les fignes, & qui indique le traitement à fuivre. Cependant les Grecs & les Romains s'en font occupés, au rapport de Végece, qui dit expreffément que la Vétérinaire tient le fecond rang après la Médecine; & qui fe plaint dans un autre endroit, que déja elle étoit négligée depuis long-tems.

Quoi qu'il en foit, l'*hippiatrique* exiftoit très-certainement avant Jefus-Chrift, puif-

qu'il y avoit alors des médecins de chevaux. C'eft feulement lorfqu'un art a commencé de prendre une efpece de confiftance, qu'on lui donne un nom, & qu'on convient d'un terme qui défigne l'artifte. Or dès le quarantieme fiecle du monde, on vit le mot de *medicus veterinarius* ou *veterinarius* feul, employé par les Latins. On le trouve dans Varron, mort vingt-huit ans avant la naiffance de Jefus-Chrift. Valere Maxime, qui écrivoit fous Tibere, & avant l'an 37, parle d'un Hérophile, médecin de chevaux (*equarius medicus*,) lequel fe vantoit fauffement d'avoir pour aïeul Marius, ce fameux Romain; qui fut fept fois conful, & qui mourut quatre-vingt fix ans avant la naiffance de Jefus-Chrift. Le terme dont s'eft fervi Varron, fe lit dans Columelle, qui compofa fon ouvrage vers l'an 50. Ce dernier paroît avoir eu pour contemporain, un Pélagonius qui a parlé des maladies des animaux. Galien qui, comme on fait, pratiquoit la médecine vers l'an 180, fait mention d'un inftrument en ufage chez les médecins de chevaux. Il y a apparence que ce fut vers la fin du deuxieme fiecle, ou au plus tard avant la fin du troifieme, que fut compofé un ouvrage latin intitulé: *Vegetii artis veterinariæ, five mulo-medicinæ, libri quatuor*. Qui pourroit nier que l'art exiftât alors bien réellement, après des preuves auffi fortes & auffi concluantes? Mais quoique Vegece fe plaignît déja que l'*hippiatrique* fût moins cultivée depuis long-tems, parce qu'on n'encourageoit point par des récompenfes ceux qui la profeffoient, elle ne fut cependant pas totalement abandonnée dans les fiecles fuivans, ou au moins l'on fongea à la remettre en vigueur dans le dixieme fiecle, par le foin que l'on prit d'extraire les ouvrages des Grecs. C'eft à Conftantin Porphyrogenete qu'on croit avoir cette obligation; mais il auroit fans doute rendu un plus grand fervice, s'il eût fait rechercher tous ces livres, qu'il les eût ramaffés tels que leurs auteurs les avoient faits, & que fans en rien retrancher, il en eût donné une collection complette; faute de cette attention, ces ouvrages font perdus: il ne nous en refte que des extraits, fragmens précieux échappés à la fureur du temps & à la barbarie. On faura au moins toujours gré à l'abréviateur de nous avoir confervé les noms de plufieurs médecins vétérinaires ou hippiatres, parmi lefquels la plûpart ont écrit & les autres feulement exercé. Il feroit peut-être impoffible de réuffir à fixer le temps où chacun d'eux a vécu; ce qui au moins n'eft point douteux, c'eft que l'*hippiatrique* exiftoit, puifqu'ils font tous nommés *hippiatres* ou *médecins vétérinaires*. On a donc fenti de bonne heure l'utilité de la médecine des chevaux; on s'y eft donc livré avec zele & même avec fuccès, puifque ceux qui l'ont pratiquée avoient pris foin d'écrire leurs obfervations & d'inftruire leurs contemporains de ce que l'expérience leur avoit appris. Nous fommes malheureufement privés de ces ouvrages qui auroient pu favorifer & accélérer les progrès de l'*hippiatrique*.

Mais puifqu'elle a mérité l'attention & les regards d'un empereur, on peut croire qu'elle jouiffoit encore alors de quelque confidération, qui a dû rejaillir fur ceux qui la profeffoient: elle n'eft certainement déchue de fon éclat qu'avec les autres arts & fciences; leur ruine a entraîné la fienne: on ne voit pas au moins que jufqu'au quinzieme fiecle on s'en foit beaucoup occupé en Europe. Il ne doit pas être furprenant qu'ainfi abandonnée, elle fe foit infenfiblement réfugiée entre les mains de ceux qui, voyant le plus fouvent des chevaux, furent cenfés les plus capables de les traiter dans leurs maladies, ils faifirent l'occafion; & à la faveur d'une opinion qui flattoit leur amour-propre, & pouvoit augmenter leur fortune, ils s'ingérerent en médecins de ces animaux: ils travaillerent fans principes, recueillirent ce que la tradition pouvoit avoir confervé, profiterent des épreuves qu'ils oferent tenter, fuivirent avec avidité ce que l'empirifme leur prefcrivit, & y joignirent bientôt ce que la crédulité & la fuperftition apporterent de nouveau dans leur code ignorant.

L'*hippiatrique* refta plongée dans l'oubli & comme avilie dans les atteliers brûlans de ceux qui ferroient les chevaux, jufqu'au quinzieme fiecle. On fentit dans le feizieme

qu'elle avoit besoin d'être éclairée; on fit imprimer les quatre livres de Vegece, en 1528, lesquels parurent en françois, en 1563. François I. chargea Ruel, médecin, de traduire du grec en latin, la collection faite par les ordres de Constantin, de laquelle nous avons parlé; cette version parut en 1530: ces fragmens d'auteurs vétérinaires furent mis en françois par Jean Massé, aussi médecin, en 1563. Rien ne démontre que ces secours aient été d'une grande utilité; il falloit des esprits préparés pour recevoir les instructions que renfermoient ces livres, il n'y en avoit point parmi cette portion d'ouvriers qui forgeoient même grossiérement les fers des chevaux. L'émulation se répandit cependant en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, *&c.* Plusieurs hommes de mérite, sans doute, crurent devoir écrire sur cet objet, mais leurs ouvrages ne furent répandus que parmi les amateurs; & s'ils le furent parmi les maréchaux, ceux-ci manquoient de l'intelligence nécessaire pour en profiter, ou d'émulation pour aller au-delà; l'*hippiatrique* est demeurée dans l'enfance durant le seizieme & le dix-septieme siecles, malgré les nombreux écrits dont on a voulu l'enrichir: elle est même restée dans l'avilissement. Ce qu'avoit dit Vegece, pour prouver que cet art méritoit de la considération, & n'étoit point abject, ne toucha point; on ne fit guere plus d'attention à cette proposition du célebre Ingrassias: *Quod veterinaria medicina formaliter una eademque cum nobiliore hominis medicina sit materiæ duntaxat nobilitate differens*, &c. Les preuves qu'il produit ne paroissent pas avoir engagé beaucoup de gens instruits à s'appliquer à cette branche réelle de la médecine; il a fallu du temps pour s'accoutumer à croire qu'un médecin de chevaux pouvoit mériter l'estime & la considération du public; mais le siecle de la philosophie a fait secouer ce préjugé, ainsi que bien d'autres, & l'art vétérinaire a maintenant l'estime & la considération que son utilité mérite.

Il n'y a point d'animal au monde, dit Foubert, qui rende plus de service à l'homme, soit dans la paix, soit dans la guerre, que le cheval: durant la paix, il sert à la pompe, à l'ornement & à la magnificence; en la guerre, il sert de renfort, de soutien & de défense; il est ardent au combat & ambitieux de gloire; il s'anime au son de la trompette & combat avec l'homme en tout temps; il est le soulagement de la fragilité humaine; il fournit des piés à ceux qui n'en ont point; il entend ce que le frein demande de lui, aussi promptement & aussi facilement qu'une personne raisonnable entendroit la voix d'une autre qui lui parleroit; il est vigilant & ne se repose jamais, si ce n'est lorsqu'il est fatigué; il porte ou traîne des fardeaux; il court, il saute, & semble qu'il est né pour procurer à l'homme toutes ses commodités; qui est-ce qui n'admirera pas en un si grand animal, avec la force & la vigueur du corps, une grande docilité & une merveilleuse disposition pour recevoir toutes sortes d'instructions? Scaliger rapporte qu'en Irlande il y a des chevaux si doux & si aisés, qu'ils se baissent & prêtent le dos pour recevoir celui qui veut les monter. Dion Cassius, en la vie de Trajan, écrit que les Parthes, entr'autres présens qu'ils firent à l'empereur, lui présenterent un cheval si bien instruit, qu'il s'inclinoit devant lui, fléchissant les jambes de devant & courbant la tête. Athénée dit que les Sibarites étoient tellement plongés dans les délices & dans les plaisirs, qu'ils accoutumoient leurs chevaux à danser au son des flûtes durant leurs banquets; & Pline écrit qu'on auroit vu toute la cavalerie de leur armée danser au son de la symphonie. Pausanias fait mention d'un cheval, lequel toutes les fois qu'il emportoit la victoire aux olympiques, accouroit vers ceux qui présidoient à ces jeux, comme s'il eût voulu les avertir qu'il avoit mérité le prix. Platon, dans le livre intitulé *Laches*, dit que les Scythes ne combattoient pas moins en fuyant qu'en poursuivant; de-là vient qu'Homere, louant les chevaux d'Enée, dit qu'ils poursuivent & fuyent de côté & d'autre. Jules-César Scaliger, parlant de l'industrie de cet animal, dit qu'il a eu un cheval d'Espagne qui tiroit le foin avec ses piés de derriere, à la façon des singes. Pindare remarque la diligence & la docilité d'un cheval,

cheval, nommé *pherenicus*, lequel, sans être poussé de l'éperon, obéissoit parfaitement à son maître dans la course. Homere donne cette louange à quelques cavales, qu'elles couroient sans être incitées par l'éperon; n'y a-t-il pas sujet de s'étonner voyant le bon naturel, l'affection & la tendresse que le cheval a pour son maître, lorsque nous lisons que celui de Licomedes, roi de Bythinie, voyant son maître mort, ne voulut ni boire ni manger, & qu'il se laissa mourir de faim, finissant sa vie en pleurant? Suétone nous en fournit encore un exemple assez mémorable dans la vie de Jules-César, lorsque décrivant les prodiges qui arriverent un peu avant sa mort, rapporte qu'il trouva des troupeaux de chevaux qu'il avoit consacrés en passant le Rubicon, & qu'il avoit laissés errans çà & là sans aucun gardien, ne voulant prendre aucune nourriture, & pleurant abondamment; tous ces faits peuvent être outrés; mais moi qui écris sur l'*hippiatrique*, je puis assurer avoir vu des preuves incontestables de l'attachement de certains chevaux à l'égard de leur maître. En 1757 & 1758, je fis les campagnes d'Hanovre, avec un cheval qui avoit l'art de se délicoler pour venir se coucher auprès de moi: un jour que l'armée passoit le Véser à Hoester, & que je l'avois laissé au gros du bagage, & attaché derriere un chariot, je le vis venir me joindre à plus de sept cent pas de-là; & après m'avoir reconnu au milieu d'une infinité d'équipages, s'arrêter jusqu'à ce que je fûs monté dessus, & me conduire à l'endroit où étoit sa bride pour que je le rattachasse; & cela sans que j'eusse besoin d'autre bride pour le conduire: cet animal, non-seulement me suivoit & s'arrêtoit des heures entieres aux portes sans être attaché, ne se laissant toucher par personne, & encore moins monter; & quand je restois trop long-tems dans une maison, & qu'il croyoit m'avoir perdu, il alloit hennir à toutes les portes des maisons où j'avois coutume d'aller; ce cheval m'a été si cher, que je ne dissimulerai pas de dire que j'ai eu la foiblesse, après l'avoir fait dessiner, quoique dans un état de marasme & de vieillesse, de le faire enterrer dans le jardin de ma maison de campagne, après avoir conservé sa peau & sa forme, & avoir mis son cœur dans de l'esprit de vin. J'ai vu un cheval être enchevêtré, & rester dans cet état une nuit entiere de peur de blesser son palfrenier, qui dans l'ivresse s'étoit couché sous lui, & l'animal endurer ce mal, au point qu'il en est mort de gangrene. M. le comte de Levenhock m'a rapporté que son cheval étoit si docile, qu'il hennissoit, comme jetant des cris de douleur, toutes les fois qu'il le frappoit ou qu'il le faisoit souffrir; doutant du fait, il se mit sur son cheval, qui étoit couché, il lui pinça la langue avec des tenailles; il lui fendit la peau des levres & de l'épaule avec un canif, & le cheval se contenta de crier & de se plaindre sans faire le moindre mouvement; & étant relevé, il se contenta de regarder fixement son maître & de verser quelques larmes; le comte aussi peu attaché à cet animal que l'animal l'étoit au comte, me le vendit, parce qu'il n'avoit plus d'ardeur; je le conservai environ deux ans, & je puis dire qu'il n'en cédoit guere au premier que j'appelois *renard*, que bien des personnes ont vu entre mes mains, & que je regretterai long-tems.

Oppian étale magnifiquement les belles & les excellentes qualités dont le cheval est orné; il dit que la nature a donné aux chevaux un cœur d'homme, & leur a versé dans le sein diverses affections; ils reconnoissent toujours celui qui les gouverne, & hennissent en voyant celui qui les conduit; ils regrettent le malheur de leurs compagnons qui succombent dans les combats; & autrefois on a vu un cheval rompre les liens du silence & violer les loix que la nature avoit établies, en faisant sortir de sa bouche une voix semblable à celle d'un homme, & faisant faire à sa langue ce qu'un homme pourroit faire faire à la sienne, voulant peut-être insinuer ce qui se lit dans Homere, touchant le cheval d'Achille, nommé *Nanthus*, lequel ce poëte fait parler à son maître. Ælian fait voir bien clairement combien cet animal est plein de feu, disant que lorsque le cheval entend le bruit de son mors, & qu'il voit son harnachement, il hennit & frappe du pié contre terre; la seule voix de l'écuyer est

capable de l'animer, il dresse les oreilles; & enflant ses narines, il ne respire qu'un prompt départ.

Les histoires nous fournissent plusieurs exemples du grand courage qui se rencontre dans les chevaux: elles disent que celui de l'empereur Tibere vomissoit feu & flamme par la bouche lorsqu'il étoit dans les combats. Alexandre-le-Grand s'est servi de son Bucéphale dans toutes les guerres qu'il a faites en Asie; & lorsque ce cheval fut blessé devant la ville de Thebes qui étoit assiégée, il ne voulut pas souffrir qu'Aléxandre en montât d'autres; le même cheval, en la guerre que ce conquérant fit dans les Indes, quoiqu'il fût tout percé de fleches, & qu'il eût perdu presque tout son sang, ne laissa pas d'enlever son maître du milieu de ses ennemis; & après l'avoir mené hors de la portée du trait, & qu'il fut assuré qu'il étoit en sûreté, il expira au même lieu. Philippe Camerarius, en ses Méditations historiques, fait voir le jugement & la finesse de cet animal dans une histoire qu'il récite: un gentilhomme François, dit-il, ami de mon pere, nommé *Mathieu de Rotenham*, nous a assuré qu'il avoit échappé des embuscades de ses ennemis par l'industrie de son cheval, lorsque voulant passer le Mein par un endroit guéable qui lui étoit connu; & les ennemis étant de l'autre côté de la riviere qui l'observoient avec la troupe de gens de cheval qu'il conduisoit, son cheval qui d'ailleurs étoit obéissant & intrépide, s'arrêta tout court au milieu de la riviere, dressant les oreilles & ne voulant jamais passer outre; mais il tourna en arriere nonobstant les coups d'éperon & la voix de son maître qui l'excitoit à passer ce fleuve, jusqu'à ce qu'ayant découvert qu'il y avoit une embuscade de l'autre côté, il fut contraint d'avouer qu'il avoit été sauvé par l'aide de Dieu & par la prudence de son cheval: le même auteur dit avoir vu plusieurs fois ce cheval qui étoit de diverses couleurs; & ces sortes de chevaux sont appelés des *Thraces marrons*. Darius s'est pu vanter d'avoir obtenu le royaume par la vertu de son écuyer & de son cheval, ainsi qu'il le témoigna par l'inscription qu'il fit mettre au-dessous de la statue de pierre qui le représentoit à cheval, où ces mots étoient gravés: *Darius, fils d'Hystape, a acquis le royaume de Perse, tant par la vertu de son écuyer, nommé* A*BARE, que par celle de son cheval, duquel on peut voir l'histoire dans le troisieme livre d'Hérodote.* Jules-César avoit un cheval dont les piés étoient distingués par des rayes & marques noires en forme de doigt d'homme, sans aucune séparation ni division, ce qui lui fut un présage qu'il parviendroit à l'empire du monde. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les chevaux sont estimés nécessaires pour le bien public: autrefois il étoit enjoint parmi les Grecs, à tous les riches, pour l'utilité de la république, d'entretenir des chevaux; d'où vient que Pindare, parlant de Xenoncrate, comme d'un homme très-vertueux, dit qu'il avoit soin de nourrir des chevaux, suivant la loi établie chez les Grecs. On lit aussi sur ce même sujet, dans Socrate, qu'entre plusieurs louanges données à Alcibiade, celle-ci lui étoit particuliérement attribuée; savoir, qu'il s'adonnoit à nourrir des chevaux, ce que nulle personne vile & abjecte ne pouvoit faire. Anciennement c'étoit une chose fort honorable & bienséante aux personnes de condition relevée, d'aller à cheval; & pour preuve de cela, l'on n'a qu'à lire dans Homere comme Minerve parle à Nausicao, fille d'Alcinoüs, & lui dit qu'il est bien plus honorable d'aller à cheval qu'à pié. Il n'y a point de doute que toutes les belles qualités que possede le cheval, & qui le rendent recommandable par-dessus tous les autres animaux, ne le rendent aussi plus digne de nos soins: il faudroit être bien dur & bien cruel, si on ne faisoit pas tous les bons traitemens possibles à un animal, dont nous tirons tant d'avantage & de profit, & qui nous est si nécessaire, soit pour les commodités de la vie, soit pour notre contentement & divertissement; & comme nous ne pouvons pas avoir un excellent cheval, si ce n'est pour un prix considérable, & il y va de notre intérêt de le conserver en santé, & de le garantir des maladies qui l'attaquent, si nous ne voulons souffrir une grande perte, non-seulement à cause de l'argent qu'il a coûté, mais aussi par la difficulté qu'il y a d'en ren-

contrer un autre pareil en bonté. Il y a des chevaux si exquis, que le prix en est extraordinaire, & dont on ne sauroit en souffrir la perte sans un grand regret. Pline dit que le cheval d'Alexandre coûta seize talens. Plutarque, en sa vie, & Aulugelle, disent qu'il fut seulement acheté treize talens ou trois cent douze sesterces; chaque talent faisant vingt-quatre sesterces, c'est-à-dire, soixante livres d'argent pesant, qui font six cent ducatons d'Italie. Le même Aulugelle rapporte qu'un certain consul allant en Syrie, s'arrêta à Argos, pour y voir un cheval d'un grand prix, qu'il acheta cent mille sesterces: il arrive quelquefois que nous aimerions mieux perdre le double du prix que le cheval même, à cause de l'estime que nous en faisons.

Nous avons des exemples de grands princes qui ont aimé leurs chevaux jusqu'à l'excès: Alexandre aima tant son Bucéphale, que pour honorer sa mémoire il fit bâtir une ville, nommée de son nom. Semiramis aima un cheval au-delà de la raison & de l'honnêteté. L'empereur Auguste fit faire un tombeau à un cheval sur lequel Germanicus fit des vers. Dion Cassius dit que l'empereur fit faire un sépulcre à un cheval mort, & lui fit dresser une colonne, sur laquelle étoit gravée une épitaphe. Jules-César fit nourrir & entretenir avec soin ce cheval, dont les piés approchoient de la figure de ceux d'un homme; & après sa mort il l'honora d'une statue posée devant le temple de Vénus la mere, comme le dit Suétone. Antonius-Verus fit dresser une statue d'or, qui représentoit son cheval. Néron honora le sien d'une robe de sénateur. Caligula faisoit boire le sien dans des vases d'or, & le vouloit faire consul. Andromaque, femme d'Hector, dans Homere, a plus de soin des chevaux de son mari que de lui-même; elle leur fait donner à manger du froment, & à boire du vin pour soutenir leur courage & les fortifier dans les combats. Je n'estime point qu'il faille louer les folles passions que ces payens ont eues pour leurs chevaux, & avoir foi à un tas de fadaises; mais je crois que personne ne doit blâmer le soin & la peine que l'on prendra à guérir & sauver un animal qu'on fait gloire de posséder; que si on prend le soin de conserver en son entier, ou de rétablir la machine d'une horloge qui est dérangée, à cause des commodités que nous en recevons, combien plus doit-on employer de diligence & d'industrie pour conserver cette machine vivante & mobile qui se présente si agréablement à l'homme; & qui non-seulement s'approche, mais qui se joint & s'unit avec lui, par maniere de dire, pour l'assister dans ses nécessités? Les anciens considérant cette association de l'homme avec le cheval, pour concourir de concert aux fins que l'homme s'est proposées: on feint que l'homme & le cheval ne composoient qu'un seul & même animal, qu'ils ont nommé *hippocentaure*; & à dire vrai, il semble qu'un homme à cheval n'est autre chose qu'un cheval conduit & gouverné par un homme qui est monté sur lui, ou bien un homme emporté par la vertu & légéreté du cheval, comme parle Grinacus, dans la préface qu'il a mise devant les auteurs Grecs de l'art vétérinaire. La premiere fois que les Indiens virent des hommes à cheval, & que le cheval & l'homme ne leur parurent qu'un seul corps, ils en furent si saisis, qu'ils furent sur le champ vaincus par les Espagnols, qui le furent à leur tour dans tous les endroits où les chevaux ne purent pénétrer; mais comme nous ne pouvons pas posséder long-tems un bien sans ressentir quelque disgrace qui trouble la joie que nous en recevons, aussi cette machine vivante dont nous venons de parler, se déregle fort souvent, ce qui l'empêche dans ses mouvemens, & nous prive du service & de l'utilité que nous en pourrions retirer; car il faut avouer que de tous les animaux il n'y en a point qui soit sujet à tant de maladies, après l'homme, que le cheval, comme le remarque très-bien cet auteur; que si les maladies de l'un & de l'autre ne sont pas toutes semblables, du moins il y en a plusieurs qui arrivent à l'un & l'autre, & qui ont beaucoup de rapport entr'elles; c'est pourquoi la médecine qui donne la connoissance des maladies des hommes & de leur guérison, ne communique pas peu de lumieres à l'art de traiter & de gou-

verner les bêtes, & principalement les chevaux, lequel sans son aide agiroit aveuglément, & ignoreroit plusieurs choses qu'il faut nécessairement savoir pour réussir en cet art.

Les sept choses naturelles qui constituent la nature de l'homme, & desquelles la médecine traite, n'entrent-elles pas aussi dans la nature du cheval ? on ne peut point s'imaginer combien cette connoissance est nécessaire à celui qui veut entreprendre la guérison de cet animal.

Les six choses non naturelles sont comme ces médailles qui ont deux faces fort différentes ; on y peut voir l'image de la mort, ou plutôt de la maladie, qui est le chemin pour y parvenir ; de l'autre on y peut remarquer celle de la santé parfaite : elles peuvent conserver & détruire, selon la bonne ou mauvaise application qu'on en fait ; comment donc pourra-t-on gouverner sagement la santé du cheval, si on en ignore le vrai & le légitime usage ?

Les choses contre nature, continue Foubert, sont celles qui la détruisent, à savoir, la maladie, la cause de la maladie, & l'accident qui la suit, comme l'ombre suit le corps ; comment pourra-t-on éviter ou décliner ces trois traits mortels & funestes qui peuvent blesser & accabler le cheval, si on ne connoît leur nature, leurs qualités & leurs effets ? & comment pourra-t-on reconnoître les maladies, si ce n'est par les signes qui paroissent ou qui accompagnent le mal, ou qui lui surviennent, lesquels suppléent au défaut de sa voix, qui ne peut pas exprimer comme fait l'homme, ses passions & ses souffrances, & qui nous font connoître quelle en sera l'issue ? La guérison de ses maladies se fait par les mêmes moyens & par les mêmes organes que l'on emploie en la guérison de l'homme, qui sont trois, savoir, la diete ou régime de vivre, les médicamens & l'opération de la main, qui emploie le fer & le feu pour guérir les maladies que les deux premieres parties de la thérapeutique ou l'art curatoire n'ont pu guérir ? N'emploie-t-on pas les mêmes médicamens pour la guérison du cheval, comme pour celle de l'homme, tels que la rhubarbe, l'agaric, l'aloès, &c. Et pour ce qui est des médicamens composés, les lavemens, les pilules, les breuvages, les cataplasmes, les linimens, les fomentations, &c. il n'y a que la quantité de la dose des médicamens à changer, sans rien innover en la méthode ni aux regles que la médecine a établies : pour cette raison on dit qu'Esculape a été celui qui a inventé l'une & l'autre médecine, & que Chiron, qui fut son précepteur, est représenté sous la forme d'un centaure, duquel les parties de devant tenoient de la nature de celles de l'homme ; & celles de derriere de la nature de celles du cheval, pour donner à entendre que le même *Chiron*, auquel Apollon donna son fils Esculape pour instruire, exerçoit la chirurgie, tant sur les hommes que sur les chevaux, & qu'il portoit le nom de *Chiron* à cause de la dextérité de sa main, qu'il employoit à guérir les plaies & les ulceres : il fut fils de Saturne, c'est-à-dire, du Temps ; & de Phillira, c'est-à-dire, de l'Expérience, qu'il faut avoir pour amis, parce que pour acquérir l'expérience il est besoin de beaucoup de temps.

La vétérinaire, qui est l'art de traiter & de guérir les chevaux, ainsi appelés du mot latin *veterinum*, qui signifie un cheval, ou toute sorte d'animal propre à porter, est de la jurisdiction de la médecine : on peut même dire que c'est le même art, qui a les mêmes regles & préceptes, tant à l'égard des hommes que des bêtes, & qui est distingué seulement selon la différence de l'objet qu'il considere, l'un étant beaucoup plus noble & plus excellent que l'autre, autant que l'homme est plus relevé & estimé que la bonté : cependant il ne faut pas croire que la médecine soit déshonorée, si l'on prétend lui attribuer cette connoissance ; les anciens l'ont tant estimée, qu'ils l'ont fait dériver de leurs fausses divinités. Hiéroclès, qui est un des auteurs Grecs qui a écrit des remedes pour les maladies des chevaux, prie, dans la préface du premier livre de l'*art vétérinaire*, que Neptune qui est un dieu lui soit favorable, comme aussi Esculape, qui a soin de conserver les hommes, & qui vraisemblablement prend soin des chevaux. Les payens ont cru relever la majesté de

leurs dieux, lorſqu'ils les ont dépeints montés ſur des chevaux. Dans les *Achaïes*, Pauſanias écrit que Neptune eſt le premier qui a trouvé l'art de ſe tenir à cheval; Homere le décrit monté ſur un char, traîné par quatre chevaux, légers comme l'air, & volant, ayant des piés d'airain & la criniere reſplendiſſante comme de l'or; de-là vient que Pindare voulant ſignifier des chevaux excellens & très-légers, les appelle des chevaux de *Neptune*, comme on peut le voir dans l'ode, où il fait une belle apoſtrophe & un ſouhait à Pſaumis qui avoit remporté la victoire aux jeux olympiques, à ſavoir, que ſe ſervant des chevaux de Neptune, il jouiſſe d'une joyeuſe & agréable vieilleſſe; ils diſent encore que ce même Neptune fit préſent à ſon fils Bellérophon, d'un cheval ailé, pour aller combattre & défaire la Chimere; & que ce cheval ayant frappé de ſon pié une pierre, ſur le mont Hélicon, il fit faire une fontaine, conſacrée aux muſes, nommée *Hippocrene*: ils diſent qu'une autre fois Neptune dormant ſur une pierre, répandit quelque ſemence, dont s'engendra le cheval, qu'ils appellent *Scyphius*. Quelquefois auſſi, par allégorie, les poëtes nomment un navire, *un cheval de bois*; & Homere appelle les vaiſſeaux, *les chevaux de la mer*; d'où vient qu'Artemidore compare l'un avec l'autre, & dit qu'un navire rend le même ſervice aux hommes ſur mer, que le cheval ſur la terre. Les mêmes anciens qui ont voulu repréſenter pluſieurs belles choſes ſous des fictions, nous ont repréſenté le ſoleil monté ſur un char, tiré par quatre chevaux, appelés par Ovide, *Pyroïs*, *Eoüs*, *Acthon* & *Phlégon*, leſquels font ſortir de leurs naſeaux la lumiere, & rempliſſent les airs de henniſſemens, qui portent le feu, & qu'il conduit tenant des rênes d'or en ſa main; ſemblablement ils dépeignent le dieu Mars, porté ſur un chariot, conduit par Bellone, laquelle tient en ſa main un fouet tout ſanglant, & dont les chevaux ſont l'épouvantement & la crainte qui marchent toujours devant lui; il n'y a pas juſqu'à Pluton qu'ils ont voulu être monté ſur un char, attelé de chevaux noirs.

On peut auſſi remarquer que ces deux médecines des hommes & des brutes, étoient autrefois exercées par une même perſonne. Abſyrtus nomme ſouvent un médecin de chevaux, & quelquefois ſimplement un médecin; ainſi, au commencement du premier livre, il y a pour inſcription: *Abſyrtus* à *Hippocrates*, *médecin de chevaux*, *ſalut*; & au chapitre vingt-deuxieme, *Abſyrtus* à *Secundus*, *médecin de chevaux*, *ſalut*; & au chapitre quarante-deuxieme, *Abſyrtus* à *Statillius-Stephanus*, *médecin*, *ſalut*; & au chapitre ſoixante-neuvieme, *Abſyrtus* à *Hegeſugoras*, *très-bon médecin*, *ſalut*: tous ces hommes-là pratiquant la médecine ſur les chevaux, conſultoient Abſyrtus touchant leurs maladies les plus importantes; il appelle auſſi cette profeſſion du nom ſimple de *médecine*, lorſqu'il écrit à Achaïcus, en ces termes: « Puiſque tu es fort envieux de la connoiſſance de la médecine, & que tu me demandes ſi la ſaignée eſt profitable aux chevaux » *&c.*; le même Abſyrtus aſſure qu'il n'a pas ſeulement traité des remedes pour les chevaux, mais auſſi pour les hommes: & pour faire voir que les anciens ont cru qu'il y avoit quelque rapport de l'art de guérir les chevaux à celui qui enſeigne la maniere de guérir les hommes, c'eſt que Hiéroclès dit qu'il feroit un ouvrage digne de conſidération, ſi à l'imitation de Dioclès, qui fit un petit traité, adreſſé au roi Antigonus, où il lui propoſoit les moyens de conſerver ſa ſanté, qu'il avoit éprouvés lui-même, il faiſoit auſſi de ſon côté un petit traité qui enſeigneroit les moyens de gouverner les chevaux, & de les garantir des maladies qui leur pourroient arriver. En divers temps il y a eu de très-habiles hommes, de différentes nations, qui ont traité cette matiere, non-ſeulement en grec & en latin, mais auſſi en allemand, en françois, en italien & en anglois. Nous avons eu un livre, un recueil de pluſieurs auteurs Grecs qui ont écrit de l'*hippiatrique*, ou du moyen de traiter les chevaux, lequel Ruellius a traduit en latin par le commandement du roi François I, le reſtaurateur des arts & des ſciences: ce livre qui eſt aſſez ancien, a été traduit auſſi en italien; il contient les écrits d'Abſyr-

tus, d'Hiéroclès, de Théomneſtus, Pélagonius, Anatolius, Tiberius, Eumelus, Archodemus, Hyppocrates, Æmilius, Eſpagnol, Letorius de Benevent, Humerius, Africanus, Didymus, Diophanes, Pamphiles, Magon de Carthage; outre ceux-là, il y en a eu d'autres qui ont traité le même ſujet, comme Chiron, Agatolychus, Niphon, Jeſon, Caſſius, Hiéroſme, Grégoire Celſe, Archélaus, Micon, Publius, Varon & Simon, le plus ancien de tous qui avoit écrit ſur les murailles du temple de Pallas Eleuſienne, les enſeignemens qui concernent les chevaux & qui en avoit fait la démonſtration tant par figures que par des gravures ſur cuivre, comme le rapporte Hiéroclès, en la préface qui eſt miſe au-devant du premier livre de l'art vétérinaire. Ariſtote a écrit pluſieurs choſes qui concernent l'anatomie, la maniere de gouverner & de guérir les chevaux, comme auſſi Pline au huitieme livre de ſon hiſtoire naturelle. Xénophon a compoſé deux petits traités, l'un touchant ce qui concerne les chevaux, & l'autre intitulé l'*Hipparchique* ou *l'Ecuyer*. Depuis ce temps-là il y en a eu pluſieurs autres qui ont écrit ſur cette matiere, comme ſont Conſtantin, Céſar, Columelle, Marc, Varron, Palladius, Végece, Nigreſſius, Laurentius Romanus, Jordanus, Ruffus de Calabre, Auguſtinus Colombus qui a traité de l'anatomie des chevaux, Laurentius Ruſius, Jean Philippe Ingraſſius. Végece, en la préface de ſon livre, donne ſon jugement touchant les ouvrages de quelques auteurs qui l'ont précédé; il dit que Columelle traite fort légérement de la cure des chevaux; ſon principal deſſein étant d'enſeigner le travail des champs que Pélagonius a écrit avec négligence, & a laiſſé en arriere les principaux fondemens de l'art, comme s'il n'eût écrit que pour les ſavans, n'ayant fait aucune mention des ſignes des maladies; que Chiron & Abſyrte ont traité de ces choſes avec plus de ſoin, mais en bas ſtyle & avec beaucoup de confuſion, de ſorte que le lecteur eſt contraint de parcourir les titres des chapitres pour trouver une partie de la cure en un endroit, & l'autre partie en un autre; il ajoute auſſi, qu'étant pouſſés par le deſir du gain, ils avoient inſéré dans leurs traités des breuvages ſi compoſés, que le prix & l'argent qu'il faudroit débourſer pour le traitement du cheval, excéderoient ce qu'il ſeroit eſtimé; il conclut qu'ayant pris plaiſir dès ſa jeuneſſe à nourrir & élever des chevaux, il a recueilli en un abrégé ce qu'il avoit lu dans tous les auteurs latins ſeulement qui avoient écrit ſur cette matiere, même ce qu'il avoit puiſé dans les médecins, & qu'il avoit déclaré & expoſé les cauſes & les ſignes des maladies. Que ſi un médecin eſt digne de louanges & de gloire d'avoir découvert la nature de la maladie d'un homme qui par ſa voix & par ſes geſtes, lui peut déclarer ſes ſouffrances, combien plus il eſt glorieux & difficile de reconnoître la maladie d'un animal muet qui ne peut pas s'exprimer par ſa bouche.

PREMIERE PARTIE.

Hippotomie ou *anatomie du cheval*. On entend par *hippotomie*, l'art de diſſéquer le cheval. C'eſt par l'hippotomie qu'on parvient à ſe rendre habile dans la connoiſſance des parties qui le compoſent; c'eſt par elle qu'on s'inſtruit de leur ſtructure, de leur rapport, de leur jeu, de leurs différences, c'eſt elle qui met à portée de raiſonner ſur leurs uſages, qui apprend à diſtinguer les dérangemens qui peuvent ſurvenir dans l'individu. Le déſordre qui ſe préſente ſous mille formes différentes, étant bien connu, mene aux choix des moyens à employer pour le faire ceſſer. C'eſt l'objet principal de l'*hippiatrique*, art dans lequel on ne ſauroit faire des progrès ſans être verſé dans l'anatomie du cheval, de même qu'on ne peut être habile médecin ſans ſavoir l'anatomie humaine.

Avant d'entrer dans le détail de l'hippotomie, nous prévenons que nous ne ferons point mention des choſes qui ſont communes à l'anatomie humaine & à l'anatomie du cheval. Notre deſſein étant de ne donner dans cet extrait que ce qui a rapport à la ſtructure du cheval & à ſes maladies.

Ostéologie. L'ostéologie est la partie de l'anatomie qui traite des os. Relativement au cheval, nous la nommerons *hippostéologie*, c'est-à-dire, *discours sur les os du cheval.*

Le crâne du cheval est une boîte osseuse qui est composée de douze os : savoir deux frontaux, deux pariétaux, un occipital, un sphénoïde, deux ethmoïdes, deux parties écailleuses, & autant de pierreuses appartenant aux deux os des tempes.

La face est composée de dix-sept os, qui sont les deux du nez, les deux du grand angle, les deux de la pomette, les deux maxillaires supérieurs, les deux inférieurs, les deux du palais, les deux pterigoïdiens, le vomer, & les cornets inférieurs des narines.

Il est facile de séparer la mâchoire inférieure en deux pieces dans les jeunes poulains; mais il n'est pas possible d'y réussir lorsque les chevaux ont atteint un certain âge, parce qu'elle est alors formée d'une seule piece.

Chaque mâchoire du cheval est garnie de vingt dents. Les jumens en ont trente-six, tant à la supérieure qu'à l'inférieure. On nomme *brehaignes* les jumens dans la bouche desquelles on trouve de petites dents appelées *crochets.*

On trouve encore entre les mâchoires, vers la racine de la langue, un os appelé *hyoïde*, qui ne manque jamais d'être composé de cinq pieces.

Dans le cheval on compte trente-une vertebres appelées *vraies*, & pour l'ordinaire dix-huit ou dix-neuf de fausses, en y comprenant l'os sacrum.

Parmi les vraies, il y en a sept qui appartiennent au col, elles se nomment *cervicales*, il y en a dix-huit pour le dos, elles sont connues sous le nom de *dorsales;* six désignées sous celui de *lombaires*, & enfin l'os sacrum.

Les trois ou quatre premieres fausses vertebres qui suivent l'os sacrum, ont assez de ressemblance avec les vraies. Ces fausses vertebres sont elles-mêmes suivies de treize ou quatorze autres moins régulieres encore que les précédentes; ce sont celles qui forment la queue du cheval.

Le thorax comprend le sternum & les côtes, lesquelles sont au nombre de trente-six, dix-huit de chaque côté. Le sternum est formé d'une seule piece dans les chevaux faits, & de cinq ou six dans les jeunes : mais ces portions osseuses se trouvent intimément collées par un cartilage ou bande cartilagineuse intermédiaire.

Les extrémités antérieures, ou les jambes de devant, comprennent neuf parties; savoir, l'épaule, le bras, l'avant-bras, le genou, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

L'épaule n'a pour piece qu'un seul os nommé *omoplate* ou *paleron.* Le bras n'a pareillement qu'une piece nommée *humerus.* Il s'en trouve deux à l'avant-bras, qui sont le radius & le cubitus.

Le genou est composé de sept os, rangés par ordre & sur deux lignes : quatre dans la premiere y compris le septieme qui est derriere & hors du rang; & trois dans la seconde. Les trois os, dont la premiere ligne est formée, sont l'*irrégulier*, le *triangulaire*, & le *sémilunaire ;* les trois de la seconde se nomment le *grand cuneïforme*, le *trapezoïde* & le *petit-cuneïforme :* quant au septieme hors de rang, on pourroit à la rigueur ne le considérer que comme faisant partie du premier rang. Il est inutile de lui donner d'autre nom que celui de *crochu* adopté par tous les auteurs qui ont traité de l'*hippostéologie.*

Le canon renferme trois os. Le premier retient le nom de *canon*, les deux autres portent celui de *styloïdes.*

Le boulet est la réunion de deux os appelés *sesamoïdes*, parce qu'ils ont la forme d'une graine de sesame.

Le paturon n'a qu'un seul os nommé *paturon.*

La couronne n'a aussi qu'un seul os appelé *coronaire.*

Le pié est formé de deux os, dont le premier est connu sous le nom d'*os du pié*, & le second sous celui d'*os de la noix*, de la *navette* ou d'*os articulaire.*

Les extrémités postérieures ou les jambes de derriere comprennent aussi huit parties de même que les antérieures, ce sont la cuisse, le grasset, la jambe, le jarret, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

Un ſeul os, appelé le *femur*, forme la cuiſſe.

Le graſſet ou la rotule, eſt compoſé par l'os qu'on nomme *quarré*.

La jambe a deux os, qui ſont le *tibia* & le *péronné*.

Pluſieurs pieces concourent à la formation du jarret : l'os du jarret, proprement dit, celui de la poulie, le grand & le petit *ſcaphoïde*, l'os *difforme* & l'*entr'oſſeux* ou l'*interarticulaire*.

On compte trois os dans le canon, celui qui retient le nom de *canon*, & deux autres appelés *ſtyloïdes*, de même qu'aux extrémités antérieures.

On trouve dans le boulet deux os ſeſamoïdes ; dans le paturon, l'os du paturon ; dans la couronne, l'os coronaire ; dans le pié, l'os du pié proprement dit, & celui de la noix ou de la navette ou articulaire.

Des os en particulier. Des os de la tête. La tête du cheval eſt compoſée, comme nous l'avons dit, de deux parties, l'une ſe nomme *mâchoire ſupérieure* & l'autre *mâchoire inférieure*.

Du crâne. De l'aſſemblage des os du crâne s'éleve une voûte ſolide, de figure oblongue, dont la baſe comprend une cavité dans laquelle ſe trouve le cerveau. On peut donner à cette voûte le nom de *calotte de crâne*, pour la diſtinguer de ſa baſe, en partie déprimée & en partie ſaillante. Le crâne & la face unie enſemble figurent aſſez-bien un cône, dont la baſe eſt en-haut & la pointe en-bas. La baſe du crâne peut être partagée en trois portions ; l'inférieure, la ſupérieure & la moyenne. L'inférieure renferme le cerveau ; la ſupérieure le cervelet, & la moyenne la moëlle alongée.

Des frontaux. Les frontaux ſont deux os pairs ſitués à la partie antérieure & preſque moyenne de la face. Conſidérés ſéparément, ils ſont d'une forme irréguliere ; mais unis enſemble, ils reſſemblent à une tortue, & ne font pour lors plus qu'un ſeul os aux parties latérales duquel on diſtingue intérieurement deux gouttieres plus ou moins profondes pour l'attache des ſinus-frontaux : on y voit auſſi à la partie inférieure, une foſſe creuſe, elle retient le nom de *ſinus frontal*. Chaque ſinus eſt borné par ſa partie latérale interne, d'une lame oſſeuſe aſſez unie, qui empêche la communication avec ſon congénere. C'eſt ſur la face externe des ſinus frontaux que l'on doit appliquer la couronne du trépan dans la morve : cet endroit déclive favoriſe l'écoulement des humeurs & des injections.

Des pariétaux. Les pariétaux ſont ſitués au-deſſus des frontaux, & forment la partie moyenne du crâne. Chaque pariétal conſidéré ſéparément, a la figure d'une coquille quarrée. Ces os ſont les plus minces & les plus expoſés des os du crâne ; ils ſont moins que les autres à l'abri des coups extérieurs. C'eſt ſur ces os ſeuls qu'il eſt facile d'appliquer des couronnes de trépan. On y en a appliqué juſqu'à quatre. Il eſt vrai que dans ce cas, on eſt obligé de découvrir le muſcle crotaphite ; mais le danger eſt de peu de conſéquence, car quand même la fonction de ce muſcle ſeroit entiérement anéantie, le muſcle maſſeter pourroit ſuffiſamment y ſuppléer.

Ainſi toutes les fois qu'il y a fracture aux pariétaux, ou aux frontaux, l'on ne doit jamais héſiter de trépaner à côté de la fracture.

Des temporaux. Les os temporaux ſont au nombre de quatre, ils ſont ſitués à la partie latérale du crâne & formés de deux pieces ; l'une reſſemble à une écaille, & l'autre à une roche ou à une pierre irréguliere. On ne trouve jamais cette derniere piece oſſifiée ou réunie avec la partie écailleuſe, même dans les vieux chevaux ; & lorſque cela arrive, c'eſt toujours la ſuite de quelque accident ; on peut ajouter que ce ſont les ſeuls os de la tête qui ne s'uniſſent pas avec leurs voiſins.

Dans la face externe de la partie écailleuſe de cet os, on remarque un prolongement conſidérable en forme d'S romaine, appelé *apophyſe zygomatique*. Cette apophyſe eſt ſouvent expoſée à être fracturée, ſoit dans les ſecouſſes violentes que les chevaux ſe donnent dans les maladies aiguës, ſoit par des coups de pié qu'ils reçoivent des autres. Cette fracture peut avoir lieu ou dans le corps de l'apophyſe, ou

ou dans la partie cartilagineuſe qui s'articule avec la mâchoire inférieure. Dans le premier cas, ſi la fracture eſt complette, & qu'elle ſe trouve en avant ſur l'apophyſe orbitaire, il faut en faciliter la ſuppuration promptement, pour détacher ces portions d'os : mais il arrive quelquefois que tous ces os ſe réuniſſent, & qu'ils forment une exoſtoſe conſidérable qui gêne l'articulation de la mâchoire inférieure vers ſon apophyſe coronaire ; dans cette circonſtance, il ne faut pas héſiter de ſcier l'os : on enleve depuis l'apophyſe coronoïde juſqu'à l'os de la pomette & l'apophyſe orbitaire de l'os frontal. On ſe comporte de même, lorſqu'il y a complication, c'eſt-à-dire, lorſque la fracture ſe trouve dans l'une & l'autre parties. Cette opération ſe pratique avec ſuccès ; mais ſi au contraire la partie articulaire de l'os temporal vient à être fracturée, dans ce cas, la réunion ne ſe fait point avec la mâchoire, comme il arrive aux autres articulations, le mouvement perpétuel de la mâchoire s'y oppoſe ; mais il ſurvient pour l'ordinaire un dépôt ſanieux qui forme une fiſtule que le cheval porte toujours. On abandonne comme incurables ces ſortes de maux, à moins qu'on ne veuille extirper toute l'apophyſe zygomatique, ce qui eſt très-faiſable ; mais comme cette fiſtule n'eſt point dangereuſe, on la laiſſe ſubſiſter.

Il n'y a rien de remarquable dans la partie pierreuſe des temporaux ; la figure en eſt aſſez irréguliere reſſemblant à un rocher, d'où lui eſt venu ſon nom. Cependant on peut y conſidérer quatre faces, leſquelles ſe terminent en pointe & repréſentent un cône dont la baſe eſt renverſée.

De l'occipital. L'occipital eſt ſitué à la partie poſtérieure du crâne. Il eſt compoſé de cinq pieces dans les embryons ; de trois dans les jeunes poulains, & d'un ſeul dans les chevaux de trois à quatre ans. Cet os ſe diviſe en trois parties ; ſavoir, antérieure, ſupérieure ou moyenne, & poſtérieure. L'antérieure, ainſi nommée parce qu'elle eſt en-devant du crâne, eſt une portion ordinairement triangulaire qui s'enclave par engrenure entre les os pariétaux.

La partie ſupérieure eſt ſituée au ſommet de la tête & forme en partie le devant de la face & le derriere du crâne ; ſa figure reſſemble à une calotte.

La troiſieme partie de cet os eſt ſituée poſtérieurement & inférieurement au crâne : il a la forme d'une tête de bœuf avec ſes cornes.

On apperçoit dans l'os occipital trois trous : le plus conſidérable eſt pour le paſſage de la moëlle alongée. Il eſt connu ſous le nom de *trou occipital.* Les deux autres ſont ſitués derriere les condyles, & ſont appelés *trous condyloïdiens.*

Cet os eſt articulé avec le ſphénoïde par l'apophyſe cunéiforme ; avec les pariétaux, par la ſuture lambdoïde ; avec les temporaux, par leurs parties pierreuſes.

De l'os ſphénoïde ou baſilaire. Cet os eſt ſouvent compoſé de deux pieces dans les jeunes poulains : en le conſidérant ſelon ſa baſe, il a l'air d'une chauve-ſouris dont les aîles ſont étendues ; vu dans un autre ſens, il a la figure d'une ſelle à monter à cheval. L'os ſphénoïde a pluſieurs apophyſes ou éminences & divers trous : deux ſont ſitués entre les deux grandes aîles, & s'appellent *trous optiques*, parce qu'ils laiſſent paſſer les nerfs optiques. Quatre autres ſont ſitués inférieurement à ceux-ci, entre les petites aîles, ils portent les noms de *trous orbitaires*, & donnent paſſage à des cordons de nerfs ophthalmiques ; à la racine des apophyſes ptérigoïdes, eſt un trou nommé *ptérigoïdien*, par lequel paſſent des vaiſſeaux ſanguins. Enfin, l'on apperçoit ſur l'apophyſe *criſta galli* deux gouttieres percées d'une infinité de petits trous qui communiquent dans le crâne pour donner paſſage aux nerfs olfactifs. Ces gouttieres ſont ſéparées par une lame oſſeuſe plus ou moins grande, ſur laquelle vient s'unir la cloiſon cartilagineuſe du vomer : cloiſon qui s'oſſifie preſque en totalité par l'âge. Cet os eſt articulé avec tous les os du crâne, excepté les pariétaux.

Des os ethmoïdes. Les os ethmoïdes ſont au nombre de deux, ſitués intérieurement à la partie antérieure du crâne, mais ſéparés par la cloiſon cartilagineuſe du nez : ils pourroient être regardés comme les cornets ſupérieurs, puiſqu'ils ſont partie des cornets qui ſont adhérens aux os du nez.

Chaque os ethmoïde a une figure irréguliere, & est joint avec l'os sphénoïde inférieurement, avec l'os frontal supérieurement, avec l'os du grand angle latéralement.

Dans la morve, ces os se trouvent remplis de matiere purulente ; ce qui n'arrive cependant que dans la morve invétérée, & dans le cas où il n'y a nulle probabilité que le cheval puisse guérir, attendu qu'il n'y a point de communication de ce cornet en-dedans des fosses nasales, & qu'il présente un cul-de-sac dont l'entrée & par conséquent la sortie, se terminent dans le sinus maxillaire vers la derniere dent molaire au-dessous du sinus frontal.

Des os du nez. La situation des os du nez est assez connue ; chaque os pris séparément a une figure pyramidale, dont la base regarde les frontaux. Ces os sont joints supérieurement avec l'os frontal ; antérieurement, entr'eux ; inférieurement, avec les os maxillaires supérieurs.

C'est sur les os du nez que l'on voit trop souvent des palfreniers, & même des maréchaux, frapper les chevaux ; ce qui est très-dangereux, parce qu'il en résulte une fracture ou une commotion si considérable, que la membrane pituitaire en est affectée ; ce que l'on reconnoît par une grosseur qui survient quelques jours après sous la ganache, signe qui annonce souvent les premiers symptomes de la morve. Si quelque temps après à la suite de ces coups, le cheval vient à jeter, il faut le trépaner sur le sinus maxillaire, & y injecter de l'eau tiede. Ce moyen seul est suffisant pour en obtenir la guérison.

Des os du grand angle ou os angulaires. Ces os sont ainsi nommés à cause de leur position & de leur forme. On considere dans chacun de ces os trois faces ; une externe, une orbitaire & une interne. L'externe & l'orbitaire n'ont rien de particulier ; à l'interne sont deux petites fosses séparées par une petite éminence alongée & arrondie qui n'est autre chose que le conduit lacrymal qui se porte de haut en-bas, en s'amincissant vers l'os maxillaire. C'est par ce canal que s'écoulent les larmes : on peut juger, par l'humeur qui en sort, si un cheval est morveux, lorsque le mal est invétéré. En effet, on observe que toutes les fois que le sinus maxillaire ou le cornet supérieur du nez est plein, la matiere reflue par le canal nazal & sort par le grand angle ; c'est pourquoi on fait des injections par ce conduit, pour entraîner par le nez les humeurs purulentes.

Cet os est joint avec l'os du nez, l'os frontal, l'os de la pomette, l'os maxillaire, l'os ethmoïde.

Des os de la pomette. Les os de la pomette occupent la partie inférieure de l'orbite. Chaque os approche d'une figure oblongue & n'a rien de remarquable. Il est joint avec l'os du grand angle, l'os sphénoïde, le maxillaire supérieur, & l'os temporal par l'apophyse zygomatique.

Des os maxillaires supérieurs ou postérieurs. Les os maxillaires supérieurs sont les plus gros de cette mâchoire : ils sont situés aux parties latérales ; leur figure est assez irréguliere. La partie inférieure de l'os maxillaire présente différentes inégalités qui paroissent plus dans certains chevaux que dans d'autres : elles sont formées par la pulsion des racines des dents, ce dont on s'apperçoit communément dans les jeunes poulains. A la face interne, on voit une fosse assez grande qui, unie avec sa congénere, forme une cavité très-grande pour loger les cornets du nez que l'on divise en supérieurs & en inférieurs. Supérieurement dans la même face est un fort enfoncement qui, en s'unissant avec le cornet inférieur, forme une cavité que l'on appelle *sinus maxillaires :* ces sinus manquent dans les poulains, ils n'existent que dans les chevaux. Les os maxillaires sont unis aux os du nez, à ceux du grand angle & de la pomette, aux os maxillaires inférieurs, par harmonie, & entr'eux par engrenure.

Des os maxillaires inférieurs ou antérieurs. Les os maxillaires inférieurs sont situés à la partie inférieure de la face, & s'unissent avec les précédens. Lorsque ces os sont unis ensemble, ils représentent assez bien une charrue armée de son soc. Dans la partie presque moyenne de cet os se voit une échancrure, qui étant jointe avec le maxillaire supérieur, forme une alvéole pour loger le crochet. La partie supérieure s'unit avec les maxillaires supérieurs par en-

grenure dans certains fujets, & par écailles dans d'autres.

Des os palatins. Ces os font fitués à la partie poftérieure du palais, & fupérieure des foffes nafales. Leur figure approche de celle du chevalet d'un violon. Il y a plufieurs trous le long du corps de cet os, dont un confidérable appelé *trou palatin poftérieur*, par lequel paffent des vaiffeaux fanguins ; & de plus, une large cavité formant le finus palatin, lequel n'exifte que dans les chevaux. Cet os eft joint avec les os maxillaires, avec le fphénoïde, les cornets du nez, l'ethmoïde & le vomer.

Des os ptérygoïdiens. Les os ptérygoïdiens font deux petits os en forme d'arc ou d'S mal tourné, fitués entre les os palatins & le vomer ; ils font applatis dans toute leur étendue.

Des cornets inférieurs du nez. Les cornets du nez font au nombre de deux ; car les fupérieurs font partie des os du nez, & n'en doivent pas être féparés. Ces os n'ont rien de remarquable.

Du vomer. Le vomer eft le plus long des os de la mâchoire fupérieure ; il eft fitué intérieurement dans les foffes nafales, & partage verticalement les os de la face en deux parties égales. Il reffemble à une fonde canellée. L'ufage de cet os eft de loger la lame cartilagineufe qui partage les foffes nafales en deux. Il fe joint avec le fphénoïde, les maxillaires fupérieurs, les palatins, les ptérygoïdiens & l'ethmoïde.

De la mâchoire inférieure ou antérieure. La mâchoire inférieure eft compofée de deux pieces dans les jeunes poulains, & d'une feule dans les jeunes chevaux. Dans la partie inférieure de cet os, on remarque fix cavités plus ou moins profondes, à raifon de l'âge : on les nomme *alvéoles* ; elles font deftinées à recevoir les dents incifives. On voit deux autres cavités placées un peu en arriere, pour loger les crochets dans les chevaux & dans les jumens bréhaignes. Le bord fupérieur de cet os eft très-large, & percé de fix trous, quelquefois de fept, pour loger les dents molaires ou mâchelieres. Ces trous fe rempliffent avant l'âge : ce bord devient alors tranchant, & fait fonction de dents. La mâchoire eft articulée avec fa partie fupérieure par fa jonction avec l'os temporal. Son mouvement eft celui du genou.

Des dents. Le nombre des dents eft pour l'ordinaire de quarante dans les chevaux, de trente-fix dans les jumens : beaucoup de jumens néanmoins ont des crochets moins confidérables à la vérité que ceux des chevaux : quelquefois les dents font en plus grand nombre, & quelquefois en moindre nombre ; mais ce dernier cas eft plus rare.

La connoiffance des dents eft d'autant plus importante, qu'elle fert à indiquer l'âge des chevaux ; c'eft pourquoi nous allons un peu nous étendre là-deffus.

Chaque mâchoire eft garnie de vingt dents dans les chevaux, & elles different entr'elles, à raifon de l'âge des chevaux. Dans les jeunes, elles ont une figure quarrée ; dans les vieux, elles perdent une de leurs faces, laquelle fe termine en pointe, & forme plus ou moins de racines. Les vieux chevaux perdent leurs dents, comme les jeunes perdent leurs dents de lait. Dans les derniers temps de la vieilleffe, les dents molaires font unies dans toute leur furface, & préfentent fouvent plufieurs racines. Les incifives chez les jeunes chevaux font recourbées, chez les vieux, elles fe portent en avant.

Les dents pour chaque mâchoire fe divifent en fix incifives, deux crochets & fix molaires. Les incifives fe divifent en deux pinces, en deux mitoyennes, & en deux coins : les pinces font plus longues que les mitoyennes ; celles-ci plus longues que les coins : les coins plus courbés que les mitoyennes ; les mitoyennes plus que les pinces. Les incifives different encore par la partie qui eft au-dehors ; les coins ayant une figure triangulaire ; les mitoyennes, un peu moins, & les pinces étant à-peu-près ovales.

Les dents de lait, foit pinces, foit crochets ou molaires, font, ainfi que les dents des chevaux, creufes à leurs racines & au-dehors, lorfqu'elles font nouvellement pouffées. Mais les molaires font moins creufes que les incifives : les unes & les autres font pleines quand elles font prêtes à tomber.

Des dents en particulier. Les dents de pince font fituées en devant de la bouche,

& font la partie moyenne des incifives logées dans les alvéoles : il y en a deux à chaque mâchoire ; leur figure eft conique. On y confidere une partie plus large qui eft en-dehors, & une racine qui eft en-dedans: ces deux parties font creufes dans les jeunes dents de poulain, de même que dans celles des jeunes chevaux; mais lorfqu'elles ont pouffé, & qu'elles font parvenues à leur grandeur naturelle, elles commencent à fe remplir, & forment enfuite des racines pleines & pointues.

Les dents incifives de la mâchoire fupérieure font, en général, plus fortes & plus courbées qu'à l'inférieure. Les crochets font au nombre de quatre : on a ainfi nommé ces dents, à caufe de leur figure; il y en a deux à chaque mâchoire; ils fortent entre les incifives & les molaires. L'efpace qui les fépare d'avec celles-ci, fe nomme *les barres*. On confidere au crochet deux extrémités; l'une qui eft au-dehors, & l'autre qui eft au-dedans. L'extrémité du dehors eft pointue dans les jeunes chevaux, & arrondie dans les vieux. Le crochet eft la dent la plus recourbée de toutes celles des mâchoires : parvenu dans fon état naturel, il forme un quart de cercle & plus.

Des dents molaires. Les dents molaires font au nombre de vingt-quatre, douze à chaque mâchoire; elles font plus fortes & plus volumineufes à la mâchoire fupérieure qu'à l'inférieure. Les fix dents de la mâchoire inférieure font placées en divergence de leurs corps à leurs racines, de façon que celles-ci fe trouvent écartées. Dans la mâchoire fupérieure, les dents font ferrées, à l'exception de la premiere & de la derniere, qui font auffi en divergence.

Toutes les dents de la mâchoire fupérieure font, à peu de chofe près, femblables entr'elles, à l'exception de la premiere & de la derniere. Les autres forment un quarré long dans les jeunes chevaux, de même que dans l'embryon avancé; elles font coniques dans les vieux chevaux.

La premiere eft triangulaire; c'eft la plus courte de toutes. La derniere eft recourbée de derriere en avant; les quatre dents du milieu font à-peu-près femblables.

Les dents de la mâchoire inférieure different encore des fupérieures, en ce que l'émail de la dent n'eft point blanc, ni le corps fi dur.

Nous ne parlerons point du développement des dents du cheval; il fe fait par le même méchanifme que celui des dents de l'homme. Ainfi nous renvoyons à l'article de l'Anatomie humaine, pour ce qui concerne cet article.

De la connoiffance de l'âge du cheval par l'infpection des dents, depuis fa naiffance jufqu'à 27 ans. Il n'y a que les dents incifives & le crochet, qui indiquent l'âge du cheval; les molaires n'ont cet ufage, que vers les derniers tems de la vieilleffe. Il n'y a ni chevaux ni jumens qui marquent toujours : il y en a à la vérité qui marquent plus long-tems; mais cela ne fait jamais une grande différence. D'ailleurs, que ce foit chevaux ou jumens, il y a toujours des indices certains de l'âge, foit par la largeur des dents, par leurs fillons, leur figure ou leur implantation.

Le cheval naît avec fix dents molaires à chaque mâchoire; dix ou douze jours après fa naiffance, il lui pouffe deux pinces à chaque mâchoire; quinze jours après, les mitoyennes paroiffent; trois mois après celles-ci, les coins fortent. A dix mois, les incifives font de niveau & creufes; les pinces moins que les mitoyennes, & celles-ci moins que les coins. A un an, on diftingue un col à la dent; fon corps a moins de largeur, & eft plus rempli : à cet âge, il paroît auffi quatre dents molaires; trois de poulain & une de cheval. A dix-huit mois, les pinces font pleines; & le poulain a cinq dents molaires, deux de cheval & trois de lait. A deux ans, les dents de lait font rafées, & les premieres dents molaires tombent. A deux ans & demi ou trois ans, les pinces tombent. A trois ans & demi, les fecondes molaires tombent, ainfi que les mitoyennes. A quatre ans, le cheval a fix dents molaires, cinq de cheval & une de lait. A quatre ans & demi, les coins tombent. A cinq ans, les crochets percent. A cinq ans & demi, le crochet eft prefque dehors. A fix ans,

les pinces ſont raſées, ou peu s'en faut; les coins ſont formés, & la muraille externe un peu uſée. A ſix ans & demi, les pinces ſont entiérement raſées; la muraille des coins l'eſt auſſi un peu, & le crochet émouſſé. A ſept ans, les mitoyennes ſont raſées, ou peu s'en faut, & le crochet, uſé de deux lignes. A ſept ans & demi, les coins ſont preſque raſés, & le crochet, uſé d'un tiers. A huit ans, le cheval a raſé entiérement, & le crochet eſt arrondi. A neuf ans, les chevaux n'ont preſque pas de crochet, & les pinces ſont plus rondes. A dix ans, les crochets n'ont preſque plus de crenelure, & ſont plus arrondis. A douze ans, les crochets ſont totalement arrondis, les pinces ſont moins larges, & augmentent en épaiſſeur. A quinze ans, les pinces ſont triangulaires, & plongent en avant. A vingt ans, les deux inciſives ſont plattes & écartées. A vingt-un ans ou à vingt-deux, les deux premieres dents molaires tombent; à vingt-trois, les ſecondes; à vingt-quatre, les quatriemes; à vingt-cinq, les troiſiemes; à vingt-ſix, les cinquiemes, & la ſixieme quelquefois à vingt-ſept; mais ce terme n'eſt pas fixe; il ſe recule quelquefois juſqu'à trente.

A l'égard des autres ſignes auxquels pluſieurs auteurs ont attribué la connoiſſance de l'âge du cheval, ils ſont abſurdes; on ne peut abſolument l'avoir que par l'inſpection de la bouche.

De l'os hyoïde. Cet os eſt ſitué entre les deux extrémités de la mâchoire inférieure. Nous regardons comme inutile de faire mention de ſa figure, qui eſt aſſez difficile à décrire. Nous dirons ſeulement que cet os eſt ſouvent expoſé à être carié dans l'endroit du manche où ſe fait la bifurcation de la fourchette, à la ſuite d'un dépôt critique ſous la ganache, provenant de gourme bénigne ou maligne, ou de morfondure, &c. Cette carie vient quelquefois de ce que l'on aura appliqué des pointes de feu trop avant; mauvaiſe pratique, que l'expérience auroit dû entiérement proſcrire, & qui cependant n'eſt encore que trop ſuivie. Le biſtouri eſt le ſeul moyen qu'il faille employer, toutes les fois qu'il eſt queſtion d'ouvrir, ou bien lorſque la ſuppuration aura été interceptée, ſoit par le feu ou les médicamens contraires.

De l'épine. L'épine eſt une colonne oſſeuſe formée de l'aſſemblage de quarante-neuf os dans les vieux chevaux, & de cinquante-trois dans les jeunes, y compris les nœuds de la queue. Ces os ſont appelés *vertebres:* elles ſe diſtinguent en vraies & en fauſſes. Les vraies ſont au nombre de trente-une, rarement trente-deux. Les fauſſes ſont au nombre de dix-huit. Les vraies ſont de trois ſortes; ſavoir, ſept cervicales, dix-huit dorſales & ſix lombaires. Les fauſſes ſont l'os ſacrum & la queue. On conſidere en général dans les vertebres trois ſortes d'apophyſes; ſavoir, épineuſes, obliques & tranſverſes. La quatrieme & la cinquieme apophyſe du dos ſe trouvent ſouvent expoſées à être cariées par les froiſſemens & les contuſions occaſionnés par les ſelles, dans les maladies du gaviot. Dans ce cas, il faut amputer l'os, & ne rien laiſſer du cartilage, afin que l'os puiſſe s'exfolier. Chez les jeunes chevaux, le haut de ces apophyſes, ainſi que toutes celles du dos, ſont épiphyſes.

L'os ſacrum eſt compoſé de cinq pieces dans les jeunes ſujets, & d'une ſeule dans les vieux. Ses apophyſes épineuſes, ainſi que celles du dos, ſont expoſées à être bleſſées, dans ce qu'on appelle vulgairement *maladie du rognon.* Dans ce cas, il faut extirper le cartilage juſqu'à l'os, ſi ce ſont de jeunes chevaux, & traiter la plaie comme celle des apophyſes épineuſes du dos.

Du thorax ou de la poitrine. La poitrine eſt formée par les dix-huit vertebres dorſales, par les côtes & par le ſternum. Les côtes ſont au nombre de trente-ſix, dix-huit de chaque côté, quelquefois dix-neuf, diſtinguées en vraies & en fauſſes: le nombre des unes & des autres, eſt également de neuf. On entend par vraies, celles dont les cartilages vont répondre au ſternum; par fauſſes, celles dont les cartilages vont s'unir aux cartilages des vraies côtes.

Le ſternum eſt ſitué à la partie inférieure de la poitrine; ſa figure approche de la carene d'un vaiſſeau: il eſt large inférieurement, & étroit ſupérieurement; fort long,

& se termine antérieurement par un cartilage en forme de sabre. Il est composé dans les poulains de six pieces osseuses & spongieuses, qui sont unies ensemble par ce cartilage tranchant qui regne le long de son bord inférieur.

Le sternum est garni à ses extrémités de deux cartilages, dont l'un est large & très-mince, posé transversalement, & regardant le bas-ventre; il se nomme *cartilage xiphoïde*: l'autre au contraire, situé antérieurement, est plus épais & posé perpendiculairement au précédent.

Ce dernier cartilage est exposé à être lésé, ou par quelque coup de timon, ou à la suite de quelque tumeur appelée vulgairement *avant-cœur*, ou par des caustiques. Il arrive souvent que cette partie est non-seulement découverte, mais considérablement blessée: alors ce cartilage, qui est de la nature de ceux du pié, des côtes & des articulations, se carie, & ne peut s'exfolier. Dans ce cas, il survient une plaie fistuleuse, qu'on ne doit pas tenter d'emmener à suppuration, car on courroit risque de détruire la réunion des principaux vaisseaux qui entrent dans la poitrine.

Du bassin. Le bassin est formé par les os innominés & par l'os sacrum. Les os innominés sont composés de six pieces dans les poulains, de deux dans les jeunes chevaux, & d'un seul dans les vieux. Ces six pieces sont trois de chaque côté; savoir, l'iléon, l'ischion & le pubis.

L'os iléon, qui est le plus grand des trois, est triangulaire, applati, convexe en-dedans, & un peu concave en-dehors. Les chevaux, en tombant dans les temps de gelées, se fracturent cet os. Quand la fracture arrive dans l'angle supérieur de l'iléon, la guérison s'en fait parfaitement, sans le secours du maréchal; c'est-là ce qu'on appelle un *cheval épointé*. Au contraire, lorsque la fracture se trouve dans l'angle inférieur, la guérison est rare: la raison paroît en être, de ce que l'artere iliaque interne, passant par cet endroit, se trouve tiraillée continuellement par les muscles abdominaux, lesquels tiraillent eux-mêmes cette portion qui, par conséquent, n'est plus fixe, & augmente par-là l'inflammation de la partie & ensuite la gangrene.

Les os ischion & pubis se réunissent de bonne heure, & ressemblent à une lunette. On les divise en deux parties; une supérieure & une inférieure. Ces os n'ont rien de particulier.

Des extrémités. Les extrémités sont au nombre de quatre; deux antérieures & deux postérieures. Les antérieures sont formées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, du genou, du canon, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

L'epaule est composée d'un seul os nommé *omoplate*. Cet os est situé à la partie latérale du thorax, depuis la deuxieme côte jusqu'à la sixieme ou septieme: il ressemble à une palette triangulaire.

Le bras est formé d'un seul os long arrondi, situé le long de la partie inférieure du thorax, décrivant une ligne oblique, ainsi que le précédent, se portant de devant en arriere. On la divise en corps & en extrémités, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure.

L'avant-bras est formé de deux os; savoir, du radius ou rayon, & du cubitus, ou os du coude. Le radius est le plus long des os de l'extrémité antérieure. Le cubitus est situé à la partie postérieure du radius: il ressemble à une massue divisée en deux portions; une supérieure & l'autre inférieure. Le cubitus descend tout le long du bord externe du radius: c'est aux environs de la partie moyenne de ce dernier qu'il s'ossifie avec lui dans les jeunes chevaux; ensorte qu'ils ne font plus qu'un seul os dans les vieux. Ce même os est souvent exposé à être carié à la suite de l'ouverture d'une loupe qui est survenue en cet endroit, où elle a été occasionnée par l'éponge du fer.

Le genou est composé de sept os disposés sur deux rangées, trois à chaque, & un derriere la premiere. Les os de la premiere rangée sont en prenant de dehors en dedans; l'irrégulier, le triangulaire & le sémilunaire. Ceux de la seconde sont le petit cunéiforme, le trapézoïde & le grand cunéiforme: le septieme, situé derriere la premiere rangée, est appelé *os crochu*.

Le canon est formé de trois os; l'un

qui ſert de baſe & qui conſerve le nom d'*os du canon ;* les deux autres ſont ſitués derriere. L'os du canon eſt placé au-deſſous du genou ; ſa figure eſt à-peu-près cylindrique. On diviſe cet os en trois parties ; la ſupérieure, la moyenne & l'inférieure : il a deux faces, une antérieure & une poſtérieure.

Il ſurvient quelquefois à cet os, dans la partie antérieure de ſon corps, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors, & preſque toujours dans la partie ſupérieure, une eminence contre nature, qui n'eſt autre choſe qu'une exoſtoſe appelée vulgairement *ſuxos.* Quand cette exoſtoſe ſe trouve avoiſiner l'os ſtyloïde, & qu'elle eſt en long, on la nomme *fuſée.* Rarement cet accident fait boiter les chevaux, à moins qu'il ne gêne le mouvement du tendon extenſeur, lorſque l'exoſtoſe eſt un peu en devant. Si elle eſt ſur le côté, proche de l'os ſtyloïde, elle le comprime, le pouſſe en dedans, & gêne par conſéquent les tendons fléchiſſeurs de l'os du paturon & celui du pié ; autrement le cheval ne doit point boiter.

Les deux autres os ſont ſitués derriere celui-ci ; ils ont la forme d'un ſtilet : ainſi on peut les appeler *ſtyloïdes.* Ces os s'oſſifient quelquefois avec l'os du canon ; accident qui ne ſe rencontre que dans les vieux chevaux, & qui gêne le mouvement des tendons ; car en ſe contractant, les tendons acquierent un peu plus de volume, & par conſéquent ſont obligés de jeter en dehors les os ſtyloïdes ; & comme ces os oſſifiés leur oppoſent une forte réſiſtance, ils n'ont plus le même jeu qu'auparavant.

Le boulet eſt compoſé de deux os triangulaires, qui étant joints enſemble, forment une couliſſe pour le paſſage d'un tendon. Ces os ſont articulés avec l'os du canon.

Le paturon eſt formé d'un ſeul os, nommé *os du paturon.* Comme les os longs, il peut être diviſé en corps & en extrémités. Cet os eſt expoſé à être fracturé, par la poſition fauſſe que prend le cheval en mettant ſon pié à terre.

L'os de la couronne approche d'une figure quarrée. On peut y remarquer ſix faces ; une ſupérieure, une inférieure, une poſtérieure & deux latérales. Cet os eſt expoſé à être fracturé, & cette fracture ſe fait ordinairement en deux ou trois portions ; mais rarement en un plus grand nombre.

Le pié eſt compoſé de deux os, ſavoir de l'os du pié proprement dit, & os de la noix. L'os du pié eſt ſitué dans le ſabot : ſa figure reſſemble aſſez bien au talon du ſoulier des femmes lorſqu'on le renverſe. Cet os, quoique ſolidement placé dans le ſabot, eſt néanmoins expoſé à être fracturé, mais plus rarement que les autres : la cauſe de cet accident provient du parement du pié, principalement de la ſole des talons qui forme les arcs-boutans de la muraille, & encore plus du parement de la fourchette. Il eſt bon d'obſerver que cette fracture eſt toujours verticale, qu'elle arrive quelquefois dans la partie moyenne, mais plus ſouvent ſur le côté.

L'os de la noix, auſſi appelé *os de la navette* à cauſe de ſa reſſemblance avec cet inſtrument, eſt un ſeſamoïde invariable qui joue un des plus grands rôles dans l'économie du cheval ; il eſt ſitué derriere la partie poſtérieure & inférieure de l'os coronaire, & porte ſur le bord poſtérieur de l'os du pié. Cet os peut ſe fracturer dans les mémarchures ; il eſt encore expoſé à être piqué par le parement du pié.

Des extrémités poſtérieures. Les extrémités poſtérieures ſont au nombre de deux ; chaque extrémité eſt formée de la cuiſſe, du graſſet, de la jambe, du jarret, du canon, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

La cuiſſe eſt formée d'un ſeul os qui eſt le plus grand du corps de l'animal. On le diviſe en corps & en extrémités. Son corps eſt liſſe & arrondi antérieurement ; inégal & raboteux poſtérieurement, formant une crête qui part de ſon extrémité ſupérieure, & qui s'étend juſqu'à l'inférieure en ſe bifurquant.

Le graſſet ou rotule eſt formé d'un ſeul os, que ſa figure a fait nommer *os quarré.* Les plaies ſur la rotule occaſionnées par un coup de pié ſont dangereuſes ; quelquefois elle ſe fracture par la violence du coup, & quelquefois par la contraction ſubite des muſcles au moment du coup & toujours tranſverſalement : de quelque cauſe que

provienne la fracture du graſſet, le mal eſt ſans remede, parce que d'un côté les muſcles étant toujours en contraction obligent la partie ſupérieure de la rotule à monter, & que de l'autre le cheval ne ſauroit ſe tenir tranquille, quand bien même il ſeroit poſſible d'y établir un bandage.

La jambe eſt formée de deux os, dont le plus conſidérable ſe nomme *tibia* & l'autre *péronné*. Le tibia, qui eſt le plus long des extrémités poſtérieures, eſt d'une figure priſmatique dans ſon corps & dans ſa partie ſupérieure; l'inférieure eſt quarrée. Le corps de cet os eſt liſſe & poli ſur ſes faces interne & externe, & raboteux dans ſa partie poſtérieure. Le péronné eſt ſitué à la partie latérale externe du tibia, s'étendant depuis la partie ſupérieure, juſqu'à la partie moyenne de cet os. Sa figure approche d'une pyramide dont la baſe eſt en-haut; cette extrémité ſupérieure eſt applatie & arrondie dans ſon bord poſtérieur, pour s'articuler avec la facette du tibia.

Le jarret eſt pour l'ordinaire compoſé de ſix os, mais quelquefois de ſept. Ces ſix os ſont, l'os du jarret proprement dit, l'os de la poulie, le grand ſcaphoïde, le petit ſcaphoïde, l'os difforme & l'entr'oſſeux : c'eſt ce dernier qui quelquefois eſt ſéparé en deux & forme le ſeptieme os de cette partie. L'os du jarret eſt ſitué derriere l'articulation de ces os : il eſt d'une figure alongée; ſon corps eſt peu conſidérable; il ſe prolonge en-haut & forme ce qu'on appelle la *pointe du jarret*, laquelle eſt très-inégale, raboteuſe. L'os de la poulie, ainſi nommé à cauſe de ſa figure, s'articule poſtérieurement avec l'os du jarret, inférieurement avec le grand ſcaphoïde, & ſupérieurement avec l'os du tibia. Le grand ſcaphoïde, ainſi nommé à cauſe de ſa figure creuſe & en forme de nacelle, eſt ſitué deſſus le petit ſcaphoïde & au-deſſous de l'os de la poulie. Le petit ſcaphoïde eſt ſitué au-deſſous du précédent, & au-deſſus de l'os du canon : ſa figure eſt différente du premier, non-ſeulement il eſt moins creux & moins conſidérable, mais il reſſemble à un rein avec ſes principaux vaiſſeaux. L'os difforme eſt l'os de l'articulation du jarret le plus régulier; il eſt ſitué à la partie latérale externe de cette articulation; il eſt auſſi épais que les deux ſcaphoïdes pris enſemble & ſe porte un peu de bas en-haut. L'os articulaire ou entr'oſſeux eſt ſitué à la partie poſtérieure de cette articulation; derriere le petit ſcaphoïde & l'os ſtyloïde interne & touchant un peu l'os du canon : cet os eſt en partie quarré & en partie applati.

L'os de la poulie ainſi que ces quatre derniers os, joue un grand jeu, quoiqu'il ne paroiſſe pas avoir beaucoup de mouvement; il eſt certain que dans l'état naturel, il n'eſt guere poſſible qu'ils ſe meuvent, mais on a obſervé que toutes les fois que ces articulations avoient été endommagées par quelque ankiloſe, ou par quelque exoſtoſe, le jeu de cette partie n'étoit plus à beaucoup près le même, que le mouvement muſculaire étoit bien plus roide; maladie que l'on déſigne ordinairement par ces mots, *roide dans les jarrets*. Rien n'eſt plus important à un amateur de chevaux que de bien être inſtruit de la conſtruction du jarret; pris en détail, le jarret paroîtra toujours défectueux à une perſonne qui ne le connoîtra pas.

Le canon eſt compoſé, ainſi que la jambe de devant, de trois os; ſavoir de l'os du canon proprement dit, & des os ſtyloïdes; la ſituation de l'os du canon eſt au-deſſous du jarret; il eſt beaucoup plus cylindrique que celui de devant & en differe conſidérablement. Les os ſtyloïdes, qui ſont au nombre de deux, ſont ſitués derriere l'os du canon, ou de chaque côté, ils ſont ainſi nommés à cauſe de leur reſſemblance avec un ſtylet: l'externe eſt plus conſidérable que l'interne.

Le boulet eſt compoſé de même qu'à la jambe de devant, de deux petits os triangulaires qui ne different preſqu'en rien de ceux de devant.

L'os du paturon préſente les mêmes éminences & les mêmes cavités que celui de la jambe de devant; ces os different cependant en ce que l'os du boulet de la jambe de derriere eſt un peu plus long que celui de la jambe de devant, & que ſon corps eſt plus grêle.

La couronne eſt formée d'un ſeul os, comme dans l'extrémité antérieure : ces

deux

deux os se ressemblent assez, mais celui de l'extrémité postérieure a plus de longueur.

De même que dans la jambe de devant, le pié de la postérieure est composé de deux os, de l'os du pié proprement dit, & de l'os de la noix. L'os du pié de l'extrémité postérieure est mulage ou alongé & en forme de U; celui de l'extrémité antérieure est plus rond & décrit un demi-cercle mieux marqué; l'os de la noix de la jambe de derriere est moins gros que celui de la jambe de devant : ils sont d'ailleurs conformés de la même maniere.

De l'ostéologie fraîche. On considere dans les os frais la confrontation externe & la structure interne des os. La conformation interne des os comprend les cartilages, les ligamens, le périoste, les glandes mucilagineuses.

De la chondrologie. Les cartilages en général sont des corps blancs, élastiques, moins durs que les os, plus durs que toutes les autres parties du corps du cheval, très-peu transparens ou diaphanes : on distingue deux sortes de cartilages, l'un articulaire & l'autre non articulaire; les premiers se trouvent aux extrémités des os longs & dans toutes les articulations diarthrodiales; les autres cartilages sont placés sur le corps des os : les cartilages articulaires des vieux chevaux s'usent; ce dont on s'apperçoit aisément en ouvrant les articulations. Les plaies d'articulation se guérissent plus facilement dans les vieux chevaux que dans les jeunes. Les cartilages non articulaires au contraire, ne s'usent point & quelques-uns sont exposés à s'ossifier avec l'âge; tels sont la cloison du nez vers sa partie supérieure, les cartilages du larynx, ceux des côtes, celui de l'omoplate; mais les cartilages des oreilles, non plus que ceux du pié, ne s'ossifient jamais.

Des cartilages de la tête ou superpharyngiens de la mâchoire supérieure. En avant de l'os pierreux du temporal, à côté des apophyses styloïdes partent deux petites bandes cartilagineuses qui forment une cloison qui sépare l'arriere-bouche d'avec une cavité spacieuse, située derriere le pharynx : la propriété de cette large cavité est de donner au larynx l'aisance de se retirer en arriere, & à la tête celle de se fléchir : l'usage de ces deux cartilages est de laisser passer l'air qui entre ou qui sort du larynx pour enfiler les fosses nasales, ou pour conduire les alimens dans le pharynx.

Trois cartilages composent l'oreille : le premier se nomme la *cuirasse*, le second la *conque* ou *cornet*, & le troisieme le *bouclier*. La cuirasse, ainsi appelée à cause d'une espece de ressemblance avec une cuirasse, est située sur le trou auditif externe, lequel est bordé d'un petit cercle cartilagineux. La conque est le plus grand des trois cartilages de l'oreille : elle a la figure d'un cornet & celle d'un losange lorsqu'elle est déployée; sa partie supérieure est très-mince, l'inférieure est plus épaisse. Le bouclier, ainsi nommé à cause de sa figure, est situé à la partie antérieure de l'oreille, recouvrant en partie le muscle crotaphite.

On compte pour le nez cinq cartilages, dont quatre pairs & un impair : ce dernier s'étend depuis l'apophyse *crista galli* de l'os sphénoïde, jusqu'au bord du trou palatin antérieur : sa figure approche d'un quarré. L'usage de ce cartilage est de séparer les fosses nasales en deux parties égales : il s'ossifie pour l'ordinaire dans les vieux chevaux à l'exception de sa partie inférieure qui reste dans son état naturel.

Les cartilages pairs sont au nombre de quatre, dont deux sont dans les narines, un de chaque côté, c'est une continuation du cornet inférieur. Les deux autres forment le bord extérieur des naseaux & sont situés à la partie inférieure de la cloison au-dessous de la pointe des os du nez; joints ensemble ils ont la figure d'un X; séparés ils ressemblent à une esse de charron : l'usage de ces cartilages est de maintenir l'ouverture des narines : les deux autres cartilages pairs sont situés à l'extrémité inférieure des cornets inférieurs du nez; ils ont la figure d'un S; leur usage est de modifier l'air, de peur qu'il n'entre dans les narines avec trop d'impétuosité.

L'onglée est une piece cartilagineuse, triangulaire, située dans l'orbite vers le grand angle de l'œil; son usage est de tenir lieu de doigt au cheval pour chasser les ordures qui sont dans l'œil, son mouvement lui vient de la contraction des muscles rétracteurs de l'œil.

Du côté du grand angle dans l'orbite il y a un cartilage arrondi, de la forme d'une grosse lentille; ce cartilage forme une poulie que l'on appelle *trochlée*, & qui laisse passer le muscle oblique ou trochléateur.

Des cartilages du tronc. Nous commencerons par les cartilages du larynx qui sont au nombre de cinq; savoir, le thyroïde, le cricoïde, les deux arythénoïdes & l'épiglotte. Le cartilage thyroïde est le plus considérable de ceux qui forment l'épiglotte; il a la figure d'un corset d'enfant: le cartilage cricoïde est situé inférieurement à celui-ci; il a la figure d'une bague dont le chaton est placé postérieurement, & l'anneau situé en devant: sa partie antérieure est plus étroite & paroît comme échancrée; ce qui semble fait ainsi par la nature pour faciliter le mouvement du cartilage thyroïde sur lui. Les arythénoïdes sont deux petits cartilages d'une figure prismatique, situés postérieurement au-dessus de ce dernier, & se portant un peu en-dedans du larynx; c'est à la réunion de ces deux cartilages, que l'on donne le nom de *glotte*. L'épiglotte est cette portion cartilagineuse qui a la forme d'une hallebarde: elle est située en-dedans du cartilage thyroïde, & est attachée par des trousseaux de fibres ligamenteuses: son usage est de fermer exactement le larynx dans le temps que les alimens passent dans le pharynx.

La trachée-artere est formée de plusieurs anneaux cartilagineux, fermés antérieurement & unis en arriere par une membrane ligamenteuse; les deux extrémités de ces anneaux sont plus larges & plus minces que la partie antérieure, ces extrémités glissent les unes sur les autres, ce qui augmente ou diminue le diametre de la trachée-artere dans le temps d'inspiration ou d'expiration: en entrant dans le poumon, la trachée-artere se divise en plusieurs branches qu'on appelle *bronches*, lesquelles sont composées de trois quarts d'anneaux qui, posés en différens sens forment des anneaux parfaits; ils different en cela des anneaux de la trachée-artere, ils en different encore en ce qu'ils sont pointus à leurs extrémités & plus ou moins larges dans leurs parties moyennes.

Les côtes à leurs extrémités sont revêtues de cartilages, l'un qui est articulaire à l'égard de toutes les côtes & qui se joint avec les vertebres dorsales; l'autre aussi articulaire, mais seulement à l'égard des neuf premieres côtes, s'unit avec le sternum: les cartilages non articulaires ne sont que pour les neuf dernieres côtes; ils vont se joindre avec le cartilage des vraies côtes. La structure de ces cartilages est un peu différente de celle de tous les cartilages dont on vient de parler: ils sont composés de divers lobules, qui dans l'intervalle contiennent une espece de parenchisme, qui leur donne la souplesse dont ils sont doués.

Le cartilage qui tient les six pieces osseuses du sternum unies ensemble, s'étend depuis la partie antérieure de cet os jusqu'à la partie postérieure, il est tranchant inférieurement, saillant antérieurement & applati sur les côtes, très-mince dans son bord, a la figure d'une palette; cette extrémité a retenu le nom d'*appendice xiphoïde*.

Des cartilages des extrémités. L'omoplate est bordé à sa partie supérieure d'un cartilage très-large, mais fort mince & arrondi dans son bord à son insertion sur l'os: il est de la même épaisseur que lui: extérieurement il est attaché à l'os par un ligament très-fort, qui part de l'épine de l'omoplate & qui s'épanouit sur presque tout le cartilage en forme d'éventail.

Les os du pié tant de devant que de derriere, sont revêtus à leurs parties latérales en-dedans & en-dehors d'un cartilage qui est très-étroit à l'endroit de son attache à l'os du pié, & très-mince à sa partie supérieure, où cette portion cartilagineuse a la figure d'un éventail. Ce cartilage est en partie dans le sabot & en partie dehors.

De la syndesmologie ou traité des ligamens. Les ligamens en général sont des trousseaux de fibres blanchâtres; ils sont moins durs, plus flexibles, moins élastiques, & composés de plusieurs paquets filamenteux très-serrés. L'usage de tous les ligamens est de contenir soit des parties dures, soit des parties molles. La nature des ligamens est de deux sortes, les uns sont jaunâtres & les autres blancs.

Des ligamens de la tête. La mâchoire inférieure est unie avec la supérieure par ses

condyles; elle l'eſt avec l'os écailleux du temporal derriere & au-deſſous de l'arcade zygomatique, par deux ligamens, un poſtérieur & un capſulaire.

Les grandes branches de l'os hyoïde tiennent à l'os pierreux des temporaux par un ligament latéral diſpoſé en maniere de capſule.

La tête tient à la premiere vertebre du col par un ligament capſulaire & un longitudinal : la tête eſt encore retenue par un ligament épineux.

Des ligamens du tronc. Les vertebres en général ſont contenues par des ligamens communs & particuliers; les communs ſont le ligament vertébral externe & le vertébral interne; le vertébral externe s'étend depuis la crête de l'occipital juſqu'à la fin de l'épine : le vertébral interne, à proprement parler, n'appartient qu'aux vertebres du dos & à celles des lombes.

La premiere vertebre du col eſt unie avec la ſeconde par quatre ligamens; ſavoir, par un capſulaire, par deux longitudinaux dont l'un eſt inférieur & l'autre ſupérieur, & par un tranſverſaire.

La troiſieme vertebre eſt liée avec la ſeconde par trois ligamens; ſavoir, deux capſulaires qui s'attachent à la circonférence des apophyſes obliques; & un intermédiaire ſitué entre chaque corps des vertebres. Les ligamens intermédiaires des vertebres, du dos principalement & des lombes, ſont expoſés à être tiraillés, dans les chevaux de bât; on trouve en effet dans ces ſortes de chevaux des ankiloſes & des exoſtoſes à l'endroit de ces ligamens. Le ligament longitudinal ſupérieur & la portion du ligament capſulaire, qui eſt au-deſſous, ſont ſujets à être affectés dans la maladie de taupe, ce qui eſt ſuivi d'un très-grand danger.

Les vertebres du dos & des lombes ſont contenues de même par le ligament capſulaire de leurs apophyſes obliques, & par le ligament intermédiaire qui unit leurs corps enſemble.

Les os de la queue ſont ſimplement joints par le ligament intermédiaire. La derniere vertebre des lombes eſt auſſi jointe avec l'os ſacrum.

Les vraies côtes ſont jointes aux vertebres par trois ligamens, & au ſternum par deux.

Le baſſin eſt uni à l'os ſacrum dans la face interne des os iléon par deux ligamens intermédiaires, leſquels ſont en partie cartilagineux; les os pubis ſont joints entr'eux par ſymphyſe; mais cette ſymphyſe n'a plus lieu à l'âge de ſix ou ſept ans.

Des ligamens des extrémités antérieures. L'épaule eſt tenue à la poitrine par ſes propres muſcles, & jointe inférieurement avec l'humérus par un ligament capſulaire, ſimplement attaché d'une part au bord extérieur de la cavité glénoïde, & de l'autre au-deſſous du col de la tête de l'humérus.

L'humérus eſt joint avec le radius & le cubitus par trois ligamens; ſavoir, le ligament capſulaire, le latéral externe, & le latéral interne. Le ligament capſulaire eſt le plus étendu des trois; le latéral externe eſt un cordon aſſez fort, arrondi extérieurement & applati du côté des os; le latéral interne eſt beaucoup plus long que le précédent.

Les ligamens du genou ſont communs & propres : les communs ſont au nombre de ſix; ſavoir, un ligament capſulaire, & cinq latéraux, dont quatre latéraux obliques & un droit. Il ne nous paroît pas néceſſaire d'entrer dans le détail de ces ligamens. Les os du genou ſont tenus entr'eux au radius, à l'os du canon par huit ligamens, dont quatre ſont traverſaux & quatre droits latéraux. Nous ne ferons point non plus mention de ces os dont nous avons déja parlé, ni des ligamens particuliers qui les uniſſent.

L'os du canon eſt joint avec l'os du paturon par deux ligamens latéraux & un capſulaire; ces ligamens latéraux ſont attachés, d'une part, aux empreintes latérales de l'os du canon dans ſa partie inférieure; & de l'autre au côté de l'os du paturon où ils viennent ſe terminer. Ces ligamens ſont très-courts.

L'os coronaire eſt joint avec le précédent non-ſeulement par le ligament dont on vient de parler, mais encore par deux ligamens latéraux & par un capſulaire.

L'os de la noix a deux ligamens qui l'uniſſent aux os précédens. Ces trois articulations ſont très-expoſées à être tiraillées,

accident d'autant plus fréquent qu'on parera plus ſouvent le pié, & qu'il ne poſera pas à-plomb à terre.

Des ligamens des extrémités poſtérieures. Les ligamens qui uniſſent le fémur au baſſin, ſont au nombre de deux; ſavoir, un ſuſpenſeur, & un capſulaire qui s'attache à tout le bord de la cavité cotyloïde & à un ligament tranſverſal qui ferme cette cavité : ce ligament tranſverſal ſe rompt ſouvent dans les chûtes, ainſi que le ligament ſuſpenſeur, & dans ce cas la tête du fémur eſt portée dans le trou ovalaire. Dans d'autres circonſtances il n'arrive qu'une forte diſtenſion de l'un & de l'autre ligamens. Dans le premier cas, il ſe fait pour l'ordinaire un dépot ſanieux aux environs de cette cavité, lequel pénetre quelquefois dans le baſſin : dans l'autre on apperçoit une ſurabondance de ſirovie rougeâtre, cauſée par le froiſſement & la rupture des vaiſſeaux ſanguins. Le diagnoſtic de cette maladie eſt très-difficile à ſaiſir, parce que cette articulation eſt recouverte par une grande partie de muſcles épais. Dans le premier cas, le mal eſt incurable; dans le ſecond, il peut ſe guérir par le repos & l'inaction : il n'eſt point rare de voir à la ſuite d'une chûte, le grand trochanter caſſé; il y a peu d'exemples de guériſon de cette fracture; la contraction des muſcles feſſiers y met obſtacle. Mais quoique les chevaux reſtent boiteux, on peut néanmoins les faire encore travailler.

L'articulation du fémur avec le tibia, ſe fait par pluſieurs ligamens; ſavoir, deux latéraux, deux croiſés, un poſtérieur & un capſulaire. La rotule eſt retenue d'un côté par la terminaiſon des tendons des muſcles, qui forment la cuiſſe antérieurement, & de l'autre par trois ligamens. Les coups portés ſur la rotule, ſont toujours fort dangereux; il ſe forme ordinairement un gonflement qui commence par être inflammatoire, & continue par être œdémateux.

Les ligamens du jarret ſont au nombre de quatre; ſavoir, deux ligamens latéraux, un capſulaire & un poſtérieur. Le tibia eſt uni extérieurement au calcanéum, & intérieurement à l'os de la poulie, par deux ligamens qui deviennent croiſés, en paſſant par-deſſous les latéraux.

Les os ſcaphoïdes ſont contenus antérieurement par pluſieurs plans de fibres, qui s'étendent depuis leurs apophyſes, & vont ſe terminer preſque à la partie antérieure de l'os du canon. Les os ſcaphoïdes, difformes & entr'oſſeux, ſont contenus poſtérieurement, par des fibres ligamenteuſes rangées en tous ſens; ce qui donne au jarret la force & la réſiſtance dont il a beſoin.

Les os péronnés ſont contenus par l'expanſion des ligamens latéraux & d'un trouſſeau de fibres tendineuſes. Il arrive ſouvent que ces os ſont corps avec l'os du canon; ce que l'on voit ſurvenir dans les vieux chevaux.

Les ligamens du boulet, du paturon, de la couronne & du pié, ſont de même qu'à l'extrémité de devant, excepté ceux qui tiennent les os ſéſamoïdes, qui ſont plus longs & moins larges qu'aux jambes de devant : le reſte eſt la même choſe.

De toutes les différentes parties de l'Oſtéologie, il ne reſte plus à parler que du périoſte; mais tout ce qu'on peut dire ſur cette membrane, convenant également à l'anatomie de l'homme & à celle du cheval, nous renvoyons à la premiere pour ce qui concerne cet article.

Myologie ou traité des muſcles. Les muſcles ſont des organes fibreux, qui, par leur contractilité, procurent aux animaux la faculté de ſe mouvoir & de changer de lieu. Nous ne parlerons point du mouvement muſculaire, de la ſtructure du muſcle, ni de ſes vaiſſeaux : ces différens objets ont amplement été traités à l'article de l'anatomie humaine.

Des muſcles en particulier. Sous le nom des *muſcles peauciers*, on pourroit comprendre tous ceux auxquels toute portion charnue va s'unir à la peau & qui la fait remuer : tels ſont les muſcles des paupieres, des levres, de l'anus, du vagin, *&c.* mais il n'eſt ici queſtion que de ceux qui ſont répandus ſur l'habitude du corps du cheval, ou de la peau proprement dite.

La peau eſt mue par le moyen de huit muſcles; quatre de chaque côté, ſavoir, un qui recouvre les côtes & le bas-ventre, &

qu'on nomme *grand peaucier :* c'eſt le plus conſidérable. Le deuxieme s'étend depuis le garrot juſqu'au canon : c'eſt le moyen peaucier, ou peaucier brachial. Le troiſieme s'étend depuis l'épine de l'omoplate juſqu'à la tête : c'eſt le peaucier cervical. Le quatrieme recouvre entiérement un des côtés de la face ; on le nomme *peaucier zygomatique.*

Des muſcles du bas-ventre. Le bas-ventre eſt cette cavité qui eſt formée, ſupérieurement, par les vertebres lombaires ; antérieurement, par le diaphragme & par les dernieres cotes ; poſtérieurement, par les os du baſſin ; inférieurement, par les muſcles & par la peau. Le bas-ventre eſt mu par le moyen de dix muſcles ; cinq de chaque côté, dont deux ſont ſitués dans le bas-ventre ; ſavoir, le grand oblique, ou oblique deſcendant ; le petit oblique, ou oblique aſcendant. Les trois autres ſont le muſcle droit, le tranſverſe & le pſoas des lombes.

Le grand oblique eſt celui que l'on apperçoit lorſqu'on a enlevé le grand peaucier : il s'étend depuis la ſeptieme des vraies côtes juſqu'à l'os pubis : il a ſon attache fixe au défaut des cartilages des ſixieme, ſeptieme, huitieme vraies côtes.

L'uſage de ce muſcle eſt d'approcher, avec ſon congénere, le baſſin vers la poitrine, & de la tourner à droite & à gauche, quand ces deux muſcles agiſſent ſéparément, parce que quand le cheval veut ſe mordre la hanche gauche, le grand oblique de ce côté agit ſeul ; mais lorſqu'il veut fianter, les deux obliques agiſſent enſemble.

Le petit oblique eſt celui que l'on trouve ſous le précédent. Il a ſon attache à la crête des os des îles, un peu intérieurement. Lorſqu'il agit avec le tranſverſe, il attire la poitrine avec le bas-ventre ; & quand ces deux muſcles agiſſent ſéparément, ils ont la propriété de la tourner à droite & à gauche.

Le muſcle droit, ainſi nommé à cauſe de la direction de ſes fibres, a ſon attache fixe dans toute ſon étendue par pluſieurs petites portions, dont la premiere prend ſon origine au-deſſous du muſcle tranſverſal du ſternum, va, en s'élargiſſant, ſur les cartilages des cinq dernieres vraies côtes, & ſur celui du ſternum ; & en augmentant, vers la partie moyenne du bas-ventre ; enſuite il diminue & va s'inſérer à la partie antérieure de l'os pubis. L'uſage de ce muſcle, eſt de rapprocher ſimultanément & la poitrine & le baſſin vers la partie moyenne de l'abdomen.

Le muſcle tranſverſe eſt le dernier des muſcles du bas-ventre. Il a ſon attache aux apophyſes tranſverſes des vertebres des lombes, aux bords internes des cartilages des cotes juſqu'à l'appendice xiphoïde. L'uſage de ce muſcle, en agiſſant avec ſon congénere, eſt de rapprocher les fauſſes côtes les unes des autres, ainſi que quelques-unes des vraies, & par conſéquent de diminuer la capacité de l'abdomen.

Le muſcle pſoas eſt ſitué dans le bas-ventre, & eſt d'une figure pyramidale. Son attache ſe fait par une maſſe charnue au corps des trois premieres vertebres dorſales. L'uſage de ce muſcle eſt d'attirer le baſſin ſur le thorax, ou d'abaiſſer le baſſin lorſqu'un cheval rue.

L'uſage commun des muſcles du bas-ventre, eſt de ſervir aux mouvemens de l'expiration, & d'aider celui des inteſtins pour chaſſer dehors les matieres ſtercorales.

Des muſcles de la face. Ces muſcles ſont, les muſcles du nez, des levres, des paupieres, des yeux & des oreilles.

Le nez, cette cavité en partie membraneuſe & en partie cartilagineuſe, eſt dilatée par le moyen de cinq muſcles : un commun, qu'on nomme *le grand dilatateur*, quatre propres qui ſont les deux pyramidaux ou divergens, & les deux courts dilatateurs.

Les levres ſont ces duplicatures de peau, qui forment l'entrée de la bouche : elles ſont mues par le moyen de dix-neuf muſcles, dont un eſt impair, & ſert d'attache mobile aux autres : on l'appelle *muſcle orbiculaire.* Il y en a ſix propres à la levre ſupérieure ; ſavoir, deux releveurs, ou grands inciſifs ; deux abaiſſeurs, ou petits inciſifs ; deux abducteurs. La levre inférieure en a auſſi ſix propres ; ſavoir, deux longs, releveurs ; deux courts, abaiſſeurs, & deux abducteurs. Ceux qui ſont communs aux deux levres, ſont au nom-

bre de six ; savoir, deux zygomatiques, deux buccinateurs, & deux molaires.

Le mouvement des paupieres se fait par le moyen de quatre muscles. Le principal est appelé *orbiculaire :* les autres sont deux propres à la paupiere supérieure, & en sont les releveurs : le troisieme est l'abaisseur de la paupiere inférieure.

Le globe de l'œil est porté en-bas sur les côtés, tourné & relevé en arriere, par le moyen de sept muscles. Les quatre premiers mouvemens s'operent par quatre muscles, appelés *droits*, qui ont leurs attaches dans le fond de l'orbite : ce sont, le releveur, l'abaisseur, l'adducteur & l'abducteur. Les trois autres mouvemens s'operent par trois muscles qui sont le grand oblique, le petit oblique & le rétracteur.

L'oreille est portée en avant, en arriere, en-dedans, en-dehors, & est tournée par le moyen de douze muscles ; savoir, trois releveurs, un abaisseur, trois adducteurs, & deux abducteurs, deux rotateurs, & le douzieme qui est un muscle commun, agissant en différens sens. L'oreille est relevée & portée vers sa congénere par le moyen de trois muscles ; savoir, le long, le moyen & le court. Les muscles adducteurs sont au nombre de trois ; savoir, le supérieur, le moyen & l'inférieur. Le muscle abaisseur est le plus long des muscles de l'oreille. Les muscles abducteurs sont, le long & le court abducteur. Les rotateurs sont au nombre de deux ; savoir, le long & le court. Le muscle commun est plus considérable que tous ceux dont nous venons de parler. L'usage de ce muscle est d'abaisser l'oreille vers l'arcade zygomatique, de la relever vers la suture sagittale, & de la porter en avant du côté des salieres.

Des muscles de la mâchoire inférieure. La mâchoire inférieure est abaissée, relevée, portée en arriere & sur les côtés par le moyen de dix muscles ; savoir, quatre abaisseurs, qui sont les deux sterno-maxillaires, & les deux stylo-maxillaires ; six releveurs, dont deux masseters externes, deux masseters internes & deux crotaphites.

La mâchoire est portée à droite & à gauche, non pas par les muscles qui lui sont particuliers, mais par l'action des muscles masseters, & principalement par l'action du stylo-maxillaire, qui, agissant séparément, obligent la mâchoire de se porter du côté du montoir, si c'est le muscle de ce côté qui se contracte. De même encore la mâchoire sera portée du côté hors le montoir, lorsque le masseter de ce côté & le masseter externe du montoir entreront en contraction : ce mouvement de froissement, qui est essentiel pour la mastication, est peu apparent dans les chevaux ; & quand il est outré, c'est un défaut que l'on appelle *faire les forces.* Ce mouvement est très-marqué dans les bœufs, dans les moutons, *&c.* en un mot, dans toutes les bêtes ruminantes. Lorsque ce mouvement cesse dans ces animaux, c'est souvent un des premiers symptomes de maladie. L'usage des muscles de la mâchoire inférieure, est de servir à la mastication.

Des muscles de l'os hyoïde. L'os hyoïde est porté en avant, en arriere, en-bas, sur les côtés & sur lui-même par le moyen de dix-sept muscles. Il est porté en avant par le moyen de quatre muscles, qu'on appelle *releveurs*, & qui sont les deux milo-hyoïdiens, & les deux géni-hyoïdiens.

L'os hyoïde est porté en arriere par le moyen de quatre muscles, qu'on appelle *retracteurs ;* savoir, deux de chaque côté, qui sont les longs hyoïdiens & les stylo-hyoïdiens. L'os hyoïde est abaissé par le moyen de quatre muscles ; savoir, deux sterno-hyoïdiens, & deux costo-hyoïdiens. L'os hyoïde est porté sur les côtés par le moyen de quatre muscles, qu'on appelle *abducteurs*, & qui sont les deux digastriques & les deux courts hyoïdiens. On nomme *transversal* le muscle qui fait mouvoir l'os sur lui-même.

Des muscles de la langue. La langue est portée en avant, en arriere, sur les côtés, & élevée par le moyen de sept muscles, dont trois pairs & un impair. Les pairs sont de chaque côté, le génioglosse, le basioglosse & l'hyoglosse. Puis vient le muscle impair, autrement dit *mentonnier*, qui est d'une figure quarrée ; son usage est d'élever la langue, & de favoriser l'action du génioglosse, qui est de la porter en avant, ou celle de l'hyoclosse, qui est de la porter sur les côtés. Quant au basioglosse, son usage

eſt de tirer la langue en-bas, & de favoriſer le mouvement de déglution.

Des muſcles du pharynx & du voile du palais. Le pharynx eſt le conduit qui s'étend depuis les os ptérygoïdiens juſqu'au corps de la fourchette de l'os hyoïde; depuis le corps de l'os ſphénoïde juſqu'à l'entrée de l'œſophage. Ce conduit eſt un composé de pluſieurs muſcles, & préſente une eſpece de boyau, dont la partie antérieure eſt fendue vers ſa baſe, afin de donner paſſage aux alimens pour aller dans l'œſophage.

On a donné le nom de *voile du palais* à cette membrane aponévrotique, revêtue de la peau du palais en-dedans de la bouche, & de la continuation de la membrane pituitaire, à côté des fauſſes naſales, qui s'étend depuis le bord ſupérieur des os palatins juſqu'à la baſe de la langue, & qui va ſe terminer de l'autre part aux branches de la fourchette de l'os hyoïde. Ce voile palatin eſt abaiſſé & porté en-dedans du pharynx, par le moyen de trois muſcles de chaque côté, qui ſont le ſtylo-palatin, le périſtaphylin, & le velopalatin. L'uſage du premier eſt de lever le voile du palais, pour faciliter le paſſage des alimens, & la reſpiration par la bouche. Celui du ſecond, eſt de jeter la cloiſon du palais en arriere, pour faciliter la reſpiration par la bouche: ce qui arrive, quand l'épiglotte ſe porte en avant de ce voile. L'uſage du troiſieme eſt d'abaiſſer le voile palatin, pour faciliter la reſpiration par les narines.

Le mouvement du pharynx s'opere par le moyen de dix-ſept muſcles; ſavoir, huit pairs & un impair, qui eſt l'œſophagien. Ce ſont le ptérigopharyngien, dont la fonction eſt de relever le pharynx dans ſa partie ſupérieure; le pharyngien, qui ſert à le relever; l'hyopharyngien poſtérieur, qui le retire en arriere & le dilate; l'hyopharyngien latéral, releveur du pharynx; l'hyopharyngien inférieur, qui le dilate; le thyropharyngien, le cricopharyngien, l'uſage de ces deux muſcles eſt de diminuer le pharynx; l'aryténopharyngien & l'œſophagien.

Du larynx & de ſes muſcles. Le larynx eſt cette ouverture ſituée au-deſſous & en-devant du pharynx. Il eſt compoſé de parties cartilagineuſes que nous avons décrites dans l'Oſtéologie. Les muſcles qui font mouvoir ces différens cartilages, ſont au nombre de dix-ſept; ſavoir, huit pairs & un impair, qui eſt l'hyoépiglotique. Les autres ſont déſignés ſous les noms de *ſterno-thyroïdien*, abaiſſeur du cartilage; d'*hyo-thyroïdien*, releveur du cartilage thyroïde; de *hyrocricoïdien*, qui ſert à rapprocher le cartilage cricoïde vers le thyroïde; de *crico-aryténoïdien poſtérieur*, dont la fonction eſt de relever ou de porter en arriere le cartilage cricoïde; d'*aryténoïdien*, qui ſert à écarter le cartilage aryténoïde de ſon congénere; de *thyro-aryténoïdien antérieur*; de *thyro-aryténoïdien poſtérieur*: l'uſage de ces deux derniers muſcles eſt de rétrecir le larynx; de *crico-aryténoïdien latéral*, qui porte le cartilage aryténoïde en-dedans du larynx, pour en diminuer la capacité.

Des muſcles de la tête. La tête eſt élevée, abaiſſée & portée ſur les côtés par le moyen de dix-huit muſcles; ſavoir, de cinq pour l'extenſion; trois pour la flexion, & un pour l'adduction de chaque côté. Les extenſeurs ſont, un commun & quatre propres. Le commun, qui eſt nommé *ſplenus*, eſt le plus large des quatre; lorſque ce muſcle agit ſeparément, il porte la tête un peu ſur le côté. Le grand complexus eſt ſitué au-deſſous du précédent. Le petit complexus eſt très-peu conſidérable. Enſuite viennent le grand droit & le petit droit. L'uſage de tous ces muſcles extenſeurs, eſt de relever la tête. La trop grande contraction, & la fréquence inattendue de ces muſcles, occaſionne ce mouvement, qu'en terme de manege on appelle *battre à la main*, *donner des ſaccades*.

La tête eſt fléchie par le moyen de trois muſcles pairs, qui ſont, le long, le court & le petit fléchiſſeur. L'action trop marquée, ou la contraction permanente de ces muſcles, forme le défaut qu'on appelle *encapuchonner*. Il conſiſte en ce que le cheval ramene trop ſa tête vers le col.

La tête eſt portée ſur le côté par un muſcle nommé *oblique*, à raiſon de la poſition de ſes fibres. L'uſage de ce muſcle eſt de porter la tête ſur le côté, & de lui faire faire un petit mouvement de rotation, qui, à la vérité, n'eſt pas bien marqué du

côté de son articulation, avec la premiere vertebre, mais qui est réel en considérant l'autre extrémité de la tête.

Des muscles du col. Les vertebres du col sont fléchies & étendues, portées sur les côtés par le moyen de vingt-sept muscles, dont douze extenseurs, sept fléchisseurs, & huit latéraux. Les extenseurs de chaque côté, sont divisés en communs de la tête & du col. Les communs sont, le splenius, le grand complexus & le long commun. Les deux premiers ont été décrits à l'article des muscles de la tête. On parlera du dernier à l'article des muscles du bras, parce qu'il lui appartient plus qu'à la tête. Les extenseurs propres sont, le gros extenseur, le long extenseur & le court extenseur. Tous ces muscles sont pairs; & leur usage est de tirer le col ou de le plier sur les vertebres du dos; mais quand le long extenseur agit séparément, il porte le col sur le côté.

Les muscles fléchisseurs sont trois pairs & un impair, qui est le long fléchisseur. De tous ces muscles, trois sont destinés pour la premiere & seconde vertebres, & quatre pour les dernieres, qui sont fléchies par le moyen des muscles scalenes & fléchisseurs internes. Vient ensuite le court fléchisseur.

Les vertebres sont portées sur les côtés, par le secours de quatre petits muscles pairs, appelés *inter-transversaires.* L'usage de ces muscles est de porter le col sur le côté.

Des muscles du dos & des lombes. Les vertebres dorsales & lombaires sont mises en mouvement & se plient les unes sur les autres, par le moyen de trois muscles de chaque côté, qui sont, le long dorsal, le court épineux & le long épineux. Le long dorsal est un muscle très-fort, dont la fonction est double. Le plan externe, en se contractant, fait lever le train de derriere en l'air; ce que l'on appelle *ruer.* Le plan interne au contraire, fait lever le devant; ce que l'on appelle *cabrer:* mais le plan externe peut aider l'expiration en abaissant les côtes les unes sur les autres. Le court épineux, en agissant avec le long dorsal, sert à l'élévation du train de derriere sur le devant, dans la ruade. Le long épineux est situé sous le précédent, tout le long des apophyses épineuses des vertebres lombaires & des lombes: l'usage de ce muscle est de lever le devant sur le derriere.

Des muscles de la respiration. Les mouvemens de la respiration s'exécutent par le moyen de plusieurs muscles, dont les uns sont inspirateurs, les autres expirateurs, & les derniers communs à l'inspiration & à l'expiration. Les muscles inspirateurs sont au nombre de quatre qui sont pairs; savoir, le dentelé antérieur, le dentelé postérieur, le releveur des côtes & le transversal. Le dentelé antérieur s'étend depuis la partie postérieure de la cinquieme des vraies côtes, au-dessous de l'omoplate: l'usage de ce muscle est d'éléver les côtes, lorsque l'air entre dans la poitrine. Le dentelé postérieur, ainsi que le précédent, a son attache au ligament épineux de la douzieme vertebre, par une large aponévrose qui se confond avec celle du dentelé antérieur: son usage est d'abaisser les côtes dans le mouvement d'expiration. Les releveurs des côtes sont de petits muscles situés sous le long dorsal, & dont les attaches sont aux apophyses transverses des vertebres du dos. Le muscle transversal est de la figure d'un quarré long; il est situé à la partie inférieure & externe de la premiere côte.

Les muscles expirateurs sont, le dentelé postérieur, le diaphragme & le muscle du sternum. Nous venons de parler du premier. Le diaphragme est cette cloison musculeuse, en partie charnue, en partie aponévrotique, qui sépare la poitrine d'avec le bas-ventre. La fonction de ce muscle, en se contractant vers son centre, est de rabaisser les côtes, & de diminuer le volume de la poitrine, & par conséquent, de chasser l'air contenu dans les poumons. Le muscle du sternum est situé dans la partie interne de cet os, & s'étend dans toute sa longueur: sa fonction est la même que celle du diaphragme.

Les muscles communs à l'inspiration & à l'expiration, sont, le long intercostal & les intercostaux. Le muscle intercostal est le muscle qu'on apperçoit, après avoir levé les dentelés antérieur & postérieur: son usage est de lever les côtes dans l'inspiration. Les muscles intercostaux sont toutes les portions charnues qui remplissent l'intervalle des côtes: ainsi il y en a dix-sept de chaque

que côté, lesquels sont composés de deux plans de fibres, l'un externe & l'autre interne. Ce dernier plan sert à l'expiration, & le premier à l'inspiration.

Des muscles de la queue. Les nœuds de la queue (ou fausses vertebres), sont mus ou ébranlés par le moyen de dix muscles: quatre élevent la queue, quatre l'abaissent, & deux la portent sur les côtés; on les nomme *latéraux*. Elle est aussi portée sur les côtés par plusieurs paquets musculeux, qui sont bien distincts de ces muscles, & qui prennent leurs attaches d'une vertebre à l'autre.

Les muscles releveurs se divisent en longs & en courts releveurs. Les longs releveurs viennent de la continuation des muscles très-longs du dos; les courts releveurs prennent leurs attaches aux parties latérales des trois & quatre dernieres apophyses épineuses de l'os sacrum, & se terminent de même que les précédens.

Les abaisseurs sont distingués de même, en longs & en courts. Les longs prennent leurs attaches aux parties latérales de l'os sacrum; les courts abaisseurs ont leurs attaches dans la face interne du bassin.

Les muscles latéraux n'ont rien de particulier.

Des muscles de la verge. La verge a des muscles propres à son corps & au canal de l'uretre. Ceux de son corps sont au nombre de deux; un de chaque côté: leur usage est de relever la verge du côté du ventre. Le canal de l'uretre a trois muscles, un impair & deux pairs. L'impair est le plus long, & s'étend tout le long du canal de l'uretre: la fonction de ce muscle, qui agit comme digastrique, est de resserrer le canal de l'uretre.

Les deux autres muscles sont très-courts, & placés de chaque côté: ils ont leurs attaches aux parties latérales des corps caverneux, au-dessous des os ischion.

Des muscles des testicules. Les testicules sont élevés par deux muscles; un propre à chacun, & qu'on nomme *crémaster*. Ce muscle est très-large, mince & charnu: son usage est de relever les testicules. Son action est continue & suivie, lorsque le cheval est en exercice; il agit peu quand il est en repos. En effet, dans un cheval qu'on exerce, on n'apperçoit point les testicules, qui sont pendans lorsqu'il est dans l'écurie.

Des muscles de l'anus. L'anus, qu'on appelle aussi *fondement*, n'est autre chose que l'extrémité du rectum. Cette ouverture de la peau est resserrée & retirée en-dedans du bassin, par le moyen de trois muscles; deux pairs & un impair. Ce dernier est composé de fibres orbiculaires qui servent à resserrer la peau. Les muscles pairs sont placés de chaque côté. C'est dans ces derniers muscles que l'on a vu si souvent introduire des rossignols ou sifflets, espece d'anneau de fer ou de plomb, dans l'idée de faciliter la respiration du cheval; méthode si peu raisonnée & si dangereuse, qu'elle occasionne souvent dans cette partie une fistule que l'on appelle *fistule à l'anus*.

Des muscles du vagin. Le vagin est cette ouverture que l'on appelle *nature* dans les jumens; elle est formée, comme l'anus, par un trousseau de fibres circulaires, dont l'usage est de se contracter dans l'introduction du membre du cheval. C'est dans les bords du vagin que certaines personnes passent quatre petites bandes de laiton en forme de couture, & que l'on appelle *boucle*, dans l'intention d'empêcher l'approche du mâle, dans le temps que la jument est en chaleur: cette opération n'est guere moins dangereuse que celle du rossignol.

Des muscles des extrémités antérieures. L'épaule est élevée, abaissée, portée en avant & en arriere par le moyen de six muscles, qui sont, le triangulaire, le rhomboïde, le lombaire, le releveur de l'omoplate, le trapeze, le large dentelé & le petit pectoral. Le triangulaire est situé à la partie supérieure de l'épaule: son usage est d'élever l'épaule, & de porter son extrémité supérieure un peu en arriere. Le rhomboïde est un muscle totalement charnu, situé en-dedans de l'épaule: il sert à élever l'épaule, & à porter son extrémité supérieure un peu en avant. Le releveur de l'omoplate est un muscle très-long, d'une figure arrondie & pyramidale: sa fonction est d'élever l'épaule, & de la porter un peu en avant par son bord supérieur. Le trapeze est situé au-dessous de l'aponévrose du muscle peaucier du col;

& recouvre les muſcles de cette partie : ſon uſage eſt de porter l'épaule en avant, & de l'élever un peu. Le large dentelé eſt un muſcle très-large & très-fort, ſitué en-dedans de l'épaule, & recouvrant preſque en totalité les vraies côtes & en partie le col : ce muſcle eſt le plus conſidérable de cette extrémité ; ſa fonction eſt de baiſſer l'épaule. Le petit pectoral eſt un muſcle long & gros, ſitué à la partie antérieure de l'épaule : ſon uſage eſt d'abaiſſer l'épaule, en emportant ſa partie ſupérieure en en-bas.

Le bras eſt mû dans la cavité glénoïde de l'omoplate en tous ſens ; ce qui ſe fait par le moyen de douze muſcles ; ſavoir, trois releveurs, trois abaiſſeurs ou rétracteurs, trois adducteurs & trois abducteurs. Les releveurs ſont, le ſur-épineux, le commun & le releveur-propre. Le ſur-épineux eſt un muſcle très-fort, ſitué à la partie antérieure de l'épaule. Le commun eſt un des principaux agens des extrémités : ſon uſage eſt plus ou moins marqué, dans le pas moins que dans le trot, & dans celui-ci moins que dans le galop. Ce muſcle, dans certains cas, ſouffre de ſi grandes extenſions, qu'il ſurvient ſouvent dans ſon corps des tumeurs enkiſtées, qui s'élevent à trois ou quatre travers de doigt au-deſſus de la jonction de l'épaule avec l'humérus. Il ne faut pas confondre ces tumeurs enkiſtées avec des tumeurs ſquirreuſes, & quelquefois auſſi enkiſtées, qui arrivent derriere ce muſcle, aux glandes des aiſſelles. Pour obtenir la guériſon dans l'un & l'autre cas, on eſt obligé d'inciſer ce muſcle, & très-ſouvent d'en emporter une partie en côte de melon. Le releveur-propre eſt moins conſidérable que le précédent. Ces trois muſcles agiſſant dans le pas, dans le trot & dans le galop, il n'y a que leur vîteſſe contractive qui en faſſe la différence, leur fonction étant de porter le bras en avant.

Les abaiſſeurs ou rétracteurs ſont, l'abaiſſeur proprement dit, le large dorſal & le grand pectoral. L'abaiſſeur a ſon attache au bord ſupérieur & poſtérieur de l'omoplate. Le large dorſal, qui eſt un muſcle aſſez mince, à raiſon de ſa largeur, recouvre une partie du large & du long dentelé. Si l'on conſidere la terminaiſon de ces deux muſcles, leur uſage paroîtra être de rapprocher le bras de la poitrine ; il l'abaiſſe néanmoins, ou le porte en arriere lorſqu'elle a été portée en avant. Ces muſcles ſont les principaux moteurs quand le cheval veut reculer. Dans ce cas, les antagoniſtes n'ont point d'action, ou au moins très-peu. Le grand pectoral, dont la fonction eſt à-peu-près ſemblable à celle des deux derniers (car il abaiſſe l'épaule en la portant en arriere), eſt un muſcle commun à l'épaule & au bras.

Les adducteurs ſont, le ſcapulaire, l'adducteur & le large pectoral. Ces muſcles ſervent à rapprocher le bras en-dedans dans les voltes de la croupe au mur, ou du dehors en-dedans.

Les abducteurs ſont, le ſous-épineux, le long abducteur & le court abducteur. La fonction de ces muſcles eſt d'éloigner le bras de la poitrine, & de ſuivre ſucceſſivement les adducteurs dans les mouvemens de voltes.

L'avant-bras eſt fléchi & étendu par le moyen de ſept muſcles, dont deux ſervent pour la flexion, & cinq pour l'extenſion. Les fléchiſſeurs ſont, le long & le court fléchiſſeur. Le premier eſt un muſcle très-conſidérable qui occupe la partie antérieure du bras, & a ſon attache à la partie inférieure de l'omoplate, à l'apophyſe coracoïde, par un tendon très-gros. Le dernier eſt un muſcle charnu dans toute ſon étendue, qui a ſon attache à la partie ſupérieure & externe de l'humérus. Ces muſcles fléchiſſent l'avant-bras ſur le bras, dans toutes les allures. Les extenſeurs ſont, le long, le gros, le moyen, le court & le petit extenſeur. Le long extenſeur a ſon attache au bord poſtérieur & ſupérieur de l'omoplate. Le gros extenſeur s'attache ſupérieurement, par une bande tendineuſe, au bord poſtérieur de l'omoplate. Le moyen extenſeur a ſon attache à la partie poſtérieure & moyenne de l'humérus. Le petit extenſeur s'attache de même par des fibres charnues à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus. La fonction de ces muſcles eſt d'étendre le bras, & de remettre la jambe dans ſon à-plomb lorſqu'elle a été portée en avant : mais, en concourant avant les muſcles du bras, ils la portent en arriere.

Le genou eſt étendu, fléchi, par le moyen de trois muſcles; ſavoir, deux pour la flexion & un pour l'extenſion. Les fléchiſſeurs ſont, l'externe & l'interne. Le premier a ſon attache à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus. Le ſecond s'attache à la partie latérale externe & inférieure de l'humérus. L'extenſeur a ſon attache à la partie preſque moyenne latérale externe du radius.

Le canon a quatre muſcles; ſavoir, un extenſeur & trois fléchiſſeurs. L'extenſeur, qui eſt aſſez conſidérable, a ſon attache à la partie antérieure & inférieure de l'humérus. Le tendon de l'extenſeur du canon eſt ſouvent expoſé à être coupé à ſon inſertion, dans les chevaux qui bronchent: mais cet accident n'arrive guere que dans les chemins ferrés; car toutes les fois qu'un cheval tombera ſur un pavé liſſe, il s'écorchera légérement; ce que l'on appelle *être couronné;* parce qu'il réſulte de la cicatrice faite au genou, un changement de couleur dans les poils, qui deviennent blancs. Ce n'eſt que quand le cheval tombe ſur une pierre, qu'il peut ſe couper juſqu'à l'os. Les fléchiſſeurs ſont, le fléchiſſeur & les deux canonniers. Le premier a ſon attache à la partie inférieure & externe de l'humérus. Les deux autres ſont ſitués, un de chaque côté de l'os du canon. L'uſage de ces muſcles eſt d'augmenter l'action des premiers.

Comme le paturon forme une articulation de charniere plus parfaite que le genou, il eſt étendu & fléchi. Ces mouvemens s'operent par l'action de deux muſcles; ſavoir, un extenſeur & un fléchiſſeur. Le premier a ſon attache à la partie ſupérieure & latérale du radius. Le ſecond eſt un muſcle peu charnu, dont le tendon eſt très-fort, & qui s'attache à la partie ſupérieure & poſtérieure de l'os du canon.

Le fanon eſt cette maſſe de tiſſu cellulaire & de vaiſſeaux lymphatiques, ſituée derriere le boulet. Cette maſſe cellulaire eſt portée en-haut par le moyen de deux muſcles, qui ſont deux petits corps charnus, un de chaque côté.

L'os coronaire eſt fléchi par un muſcle qui lui eſt propre, & étendu par un autre qui lui eſt commun, & à l'os du pié. Le fléchiſſeur a ſon attache à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus, un peu dans ſa face latérale. C'eſt dans le tiſſu cellulaire, qui enveloppe le tendon & le corps de ce muſcle, que ſurviennent ces nodus ou épaiſſiſſemens que l'on appelle *nerferrure:* ce n'eſt autre choſe qu'un tiraillement & une diſtenſion de ces fibres, arrivés à la ſuite d'un effort de ce tendon: ces accidens ſont rarement cauſés par des coups donnés avec le pié de derriere. L'extenſeur commun porte l'os coronaire en avant, ainſi que le pié, & a ſon attache à la partie inférieure latérale externe de l'humérus, & à la partie ſupérieure du radius.

L'os du pié eſt porté en avant & en arriere par le moyen de ſix muſcles; ſavoir, cinq fléchiſſeurs & un extenſeur. Les fléchiſſeurs ſont, le cubital, le fléchiſſeur externe, le fléchiſſeur moyen, le fléchiſſeur interne & le radial. Le premier eſt une maſſe charnue oblongue, qui a ſon attache dans la partie concave du cubitus. Le ſecond a ſon attache au même endroit que le muſcle fléchiſſeur de l'os coronaire. Le troiſieme a ſon attache au-deſſous du précédent. Le quatrieme s'attache au-deſſous du précédent. Le cinquieme eſt un petit muſcle plat ſitué derriere le radius. Tous ces muſcles ſe terminent par des tendons qui ſe réuniſſent enſemble pour n'en former qu'un ſeul derriere le genou. Ce tendon eſt expoſé à être rompu par les efforts que fait un cheval, mais plus ſouvent encore, toutes les fois qu'il n'a point ſon pié d'à-plomb; dans ce cas il ſe rompt ſans effort; le poids du corps y contribue ſeul: ſa rupture ſe fait toujours dans le ſabot, à ſon attache, ou à un demi-travers de doigt près. Mais lorſqu'il n'y a qu'une extenſion violente & ſans rupture, il ſurvient un gonflement tout le long du tendon; il y a quelquefois pluſieurs nodus & quelquefois un ſeul. Il eſt bon de remarquer qu'entre cette extenſion & la nerferrure, il ſe trouve une différence très-grande; car dans la premiere il y a un nodus, tandis que dans la ſeconde il n'y en a point, & que ſouvent il y a une raie de poil blanc; ce qui prouve une cicatrice, & par conſéquent, qu'il y a eu une plaie faite par le pié de derriere dans cet endroit.

Des muſcles des extrémités poſtérieures. Le fémur articulé avec les os du baſſin, produit un mouvement en tous ſens, c'eſt-à-dire, qu'il peut être porté en avant, en arriere, en-dedans, en-dehors, & tourné ſur ſon axe. Ces différens mouvemens s'exécutent par le moyen de quatorze muſcles; ſavoir, trois extenſeurs, deux fléchiſſeurs, deux adducteurs, trois abducteurs & quatre rotateurs.

Les extenſeurs ſont, le gros extenſeur, l'extenſeur moyen & le petit extenſeur. Le premier a ſon attache à la partie antérieure & inférieure de la ſymphyſe des os pubis. Le ſecond prend ſon attache en devant & au-deſſus du précédent. Le troiſieme eſt un muſcle grêle ſitué dans le corps de la cuiſſe. La fonction de ces muſcles eſt d'abaiſſer la cuiſſe, lorſqu'elle a été portée en avant, & de la porter en arriere dans le reculement.

Les muſcles fléchiſſeurs de la cuiſſe ſont, le grand pſoas & l'iliaque. Le premier eſt un muſcle très-long, d'une figure pyramidale, ſitué en-dedans du baſſin, & recouvert du péritoine. Le ſecond prend ſon attache au-deſſous du précédent. La fonction de ces deux muſcles eſt de fléchir la hanche ſur le baſſin.

Les muſcles adducteurs de la cuiſſe ſont, le petit pſoas & le pectinéus. Le petit pſoas eſt ſitué à côté du grand. Le pectinéus a ſon attache au bord antérieur de l'os pubis. L'uſage de ces deux muſcles eſt d'approcher les cuiſſes l'une de l'autre.

Les muſcles abducteurs de la cuiſſe ſont, le moyen, le plus grand & le petit feſſier. Le premier eſt un muſcle plat, ſitué à la partie inférieure de la feſſe, recouvrant le grand trochanter. Le ſecond eſt le muſcle le plus conſidérable de la cuiſſe. Le troiſieme a ſon attache à la partie inférieure de l'os iléon. L'uſage de ces muſcles eſt de porter la cuiſſe en arriere, & de l'étendre dans la ruade.

Les muſcles rotateurs de la cuiſſe ſont, l'obturateur externe, l'obturateur interne, le pyramidal & l'iſchio. Le premier eſt ſitué au-deſſous des os pubis; le ſecond recouvre la face interne du trou ovalaire; le troiſieme s'attache à l'os iléon; le quatrieme s'attache au bord latéral de l'os iſchion. Ces muſcles tournent la jambe de dehors en-dedans, & de dedans en-dehors.

Des muſcles de la jambe. La jambe eſt portée en avant, en arriere, en-dehors, en-dedans, par le moyen de douze muſcles; ſavoir, trois extenſeurs, un fléchiſſeur, quatre adducteurs & quatre abducteurs. Les extenſeurs de la jambe ſont, le crural, le vaſte externe & le vaſte interne. Le crural eſt un muſcle gros & court, qui prend ſon attache au bord de l'os iſchion. Le vaſte externe a ſon attache à côté du précédent. Le vaſte interne va s'attacher à la partie de l'os iſchion. Le nom générique de ces muſcles indique leur uſage. Le fléchiſſeur a ſon attache à la partie latérale externe & inférieure du fémur. Sa fonction eſt auſſi de faire tourner le tibia ſur le fémur.

Les adducteurs de la jambe ſont, le grêle adducteur, le large adducteur, le gros adducteur & le long adducteur. Le premier s'attache, par une aponévroſe, en partie au petit pſoas & en partie à l'iliaque; le ſecond, le plus large des muſcles de la jambe, eſt ſitué au-deſſous du précédent, & plus en-dedans de la cuiſſe; le troiſieme s'attache à la partie poſtérieure de l'os iſchion & à la partie latérale & inférieure de l'os ſacrum; le quatrieme s'attache au-deſſus du précédent. Ces muſcles rapprochent la cuiſſe de dehors en-dedans. En agiſſant avec les abducteurs en même temps, ils fléchiſſent la jambe ou la portent en arriere.

La jambe eſt portée en-dehors, ou écartée du corps par le moyen de quatre muſcles qui ſont, le faſcia-lata, le long abducteur, le moyen abducteur & le court abducteur. Le premier eſt un muſcle plat, d'une forme triangulaire, qui a ſon attache à l'angle externe de l'os ilion. Le ſecond, qui eſt conſidérable & long, a ſon attache aux parties latérales de l'os ſacrum. Le troiſieme va s'attacher au bord inférieur de l'os iſchion. Le quatrieme prend ſon attache juſqu'à la partie moyenne du long abducteur. Nous venons d'indiquer l'uſage de ces muſcles.

Le jarret eſt fléchi & étendu par le moyen de quatre muſcles; ſavoir, un fléchiſſeur, qui a ſon attache au bord externe

du tibia. Les extenseurs sont, les jumeaux qui ont leurs attaches à la partie postérieure du fémur, & le grêle extenseur qui s'attache au-dessous du ligament latéral externe du fémur avec le tibia.

Le canon est fléchi par un seul muscle qui s'attache à la partie inférieure des condyles du fémur, & dans la gouttiere externe du tibia.

Le paturon est fléchi par le moyen de trois muscles; savoir, le gros fléchisseur qui a son attache à la partie postérieure & inférieure de l'os inter-osseux, & les grêles fléchisseurs qui sont des muscles très-petits & très-longs, & qui s'attachent à chaque côté du précédent.

Le fanon est relevé par le moyen de deux muscles qu'on appelle *fanonniers.*

L'os coronaire est fléchi par le moyen d'un muscle qui a son attache entre les deux jumeaux.

Le pié est porté en avant, en arriere, par le moyen de cinq muscles; savoir, trois extenseurs & deux fléchisseurs. Les extenseurs sont, l'extenseur antérieur, qui a son attache à la partie inférieure des condyles du fémur; l'extenseur latéral qui s'attache à toute l'étendue de l'os péronné; l'extenseur inférieur qui s'attache à la partie antérieure & un peu externe des os scaphoïdes. Les fléchisseurs du pié sont, le gros fléchisseur qui a son attache à la partie postérieure du tibia; le grêle fléchisseur qui s'attache à la partie supérieure & externe du tibia.

De l'angéiologie, ou traité des vaisseaux. Nous ne parlerons point des arteres ni des veines en général; nous renvoyons encore cet article à ce qu'on en a dit dans l'anatomie humaine.

On distingue deux principales arteres, qui sont, l'artere pulmonaire, & l'artere aorte. La premiere porte le sang dans le poumon, & l'autre dans toute l'habitude du corps. La premiere differe de la seconde en ce qu'elle n'a qu'un demi-pié de longueur, ou neuf pouces environ. Quand on détermine des dimensions, ou qu'on assigne des proportions, on parle toujours du cheval de cinq piés.

De l'artere aorte & de sa division. L'artere aorte tire son origine du cœur; elle a environ deux pouces & demi ou trois pouces de long. Cette artere ne produit dans sa partie postérieure que deux branches qui vont se distribuer dans la substance du cœur. L'aorte se divise ensuite en deux portions, qu'on nomme *aorte ascendante* ou antérieure, & *aorte descendante* ou postérieure. La premiere n'a environ que quatre pouces de long, & produit deux troncs principaux. La branche gauche de l'aorte, depuis sa bifurcation avec l'aorte ascendante jusqu'à la sortie de la poitrine, fournit trois branches qui sont, l'intercostale, la cervicale inférieure, & la thorachique. Cette même branche au-dessus de la bifurcation, prend le nom d'*axillaire.* La continuation de l'axillaire jusqu'au coude, s'appelle *brachiale* : elle se partage vers le coude en deux branches, l'une qu'on nomme *cubitale*, & l'autre *radiale*; celle-ci depuis le genou jusqu'au paturon prend le nom de *canonniere*, ensuite elle se partage en deux branches, qu'on nomme *paturonniere* & *coronnaire*; celle-ci se partage en radiale externe & radiale interne.

Division du principal tronc de l'aorte ascendante en particulier. La branche qui paroît la plus près de l'aorte ascendante est l'intercostale : elle part du côté du principal tronc, à trois pouces & plus de distance du corps des vertebres, & bientôt se divise en deux branches. La cervicale inférieure part en arriere du principal tronc. La thorachique, improprement appelée *mammaire*, naît au-dessous du principal tronc, lequel sortant de la poitrine, reçoit le nom d'*axillaire.* La continuation de cette artere prend le nom de *brachiale* à l'articulation de l'épaule avec le bras. A peu de distance elle produit une branche considérable, qu'on nomme *scapulaire.* L'artere brachiale, après avoir fourni cette branche, descend tout le long de la face interne de l'humérus, & vers l'articulation de l'humérus avec le radius : elle se bifurque en deux arteres, l'une nommée *cubitale*, & qui passe entre le radius & le cubitus; l'autre nommée *radiale*, & qui rampe derriere le radius. L'artere canonniere prend son nom immédiatement au-dessous du genou; elle produit les paturonnieres & les canonnieres.

La branche droite de l'aorte est du dou-

ble plus longue que la gauche. Elle fournit la thorachique, l'intercoſtale & la cervicale : puis, elle donne trois troncs principaux qui ſont, l'axillaire & les carotides. L'artere carotide, après avoir monté vers l'angle de la mâchoire inférieure, produit avant ſa bifurcation générale, trois groſſes branches, qui ſont, l'artere parotide, la cervicale ſupérieure & la cérébrale. L'artere carotide étant arrivée vers l'angle arrondi de la mâchoire inférieure, ſe diviſe en deux troncs, qui ſont, la carotide interne ſupérieure, & la carotide interne inférieure. La premiere fournit cinq branches conſidérables, deux internes & trois externes. Les internes ſont, l'artere palatine & la mâchelière. Les externes ſont, l'auriculaire, la temporale & la maxillaire poſtérieure. La carotide interne inférieure rampe tout le long de la face interne de la mâchoire inférieure, puis ſe partage en deux branches, qui ſont, la ſublinguale & la maxillaire inférieure. Cette derniere produit l'artere buccinatrice, laquelle ſe diviſe en deux; ſavoir, buccinatrice inférieure, & buccinatrice ſupérieure.

Diviſion de l'aorte deſcendante ou poſtérieure. L'artere aorte deſcendante, qui commence à s'appeler ainſi à la bifurcation de l'aorte, regne tout le long des douze vertebres dorſales, & des quatre lombaires, puis elle ſe diviſe en aorte thoracale ou pectorale, & en aorte abdominale. La pectorale eſt diſtante du corps des vertebres, vers la quatrieme, de près d'un demi-pié; mais elle ſe rapproche à meſure qu'elle s'éloigne du cœur. L'aorte fournit douze branches de chaque côté.

L'aorte abdominale s'étend depuis le diaphragme juſqu'à la quatrieme vertebre lombaire; elle ſe diviſe en trois branches; ſavoir, une antérieure, une moyenne, & une poſtérieure. La premiere ſe fait immédiatement au-deſſous du diaphragme. L'aorte fournit dans cet endroit la cœliaque, laquelle produit l'artere ſplénique, l'hépatique, la ſtomachique, & la pancréatique. La ſeconde branche de l'aorte abdominale ne ſe trouve pas beaucoup éloignée de la premiere; elle ſe fait au tiers de l'étendue de l'aorte, qui en cet endroit fournit trois troncs principaux; ſavoir, l'artere méſentérique antérieure, & les émulgentes. La troiſieme branche de l'aorte abdominale en produit trois qui ſont, la méſentérique poſtérieure, & les ſpermatiques.

L'artere aorte étant parvenue vers la quatrieme vertebre lombaire, ſe partage en quatre groſſes branches, qui ſont, les iliaques externes & les iliaques internes. L'iliaque interne fournit trois branches; ſavoir, la honteuſe interne, la ſacrée, & la petite iliaque. L'iliaque interne vers la jonction de l'os iléum à l'os iſchion, ſe partage encore en deux branches dont l'une rampe audedans du baſſin, & l'autre ſort en-dehors. La premiere ſe nomme *obturatrice*, & la deuxieme *feſſiere*.

L'iliaque externe ſe bifurque au-deſſus de l'interne, & perd ſon nom vers la cavité cotyloïde à la ſortie du baſſin. Elle ne produit qu'une branche conſidérable, qu'on nomme *la grande iliaque*. Au-deſſous de l'anneau, l'artere iliaque prend le nom de *crurale*; vers l'articulation du fémur avec le baſſin, elle produit deux branches, qui ſont, l'artere honteuſe externe, & l'épigaſtrique. L'artere crurale en produit deux autres, qui ſont, la tibiale antérieure, & la tibiale poſtérieure. La tibiale ſe diviſe encore en canonniere interne & canonniere externe.

Il y a un bien plus grand nombre de ramifications artérielles que celles qu'on a marquées. On s'eſt borné à ne marquer ici que celles qu'il eſt le plus important de connoître dans la pratique. On n'a point parlé des anaſtomoſes, parce qu'elles ſont très-multipliées, & qu'elles ſont d'ailleurs de peu d'utilité dans le traitement des maladies du cheval. Nous ferons la même choſe à l'égard des veines.

Des veines. Il faut diſtinguer trois eſpeces de veines, qui ſont, les veines pulmonaires, la veine-cave, & la veine-porte. La premiere apporte le ſang qui a été diſtribué au poumon. La deuxieme rapporte le ſang de preſque toute l'habitude du corps; la troiſieme reçoit le ſang des méſentériques, de la rate, & va ſe rendre au foie.

La veine-cave s'étend depuis la partie antérieure des côtes, juſqu'à la cinquieme vertebre ordinaire lombaire, quelquefois vers

la quatrieme. On la divife en veine-cave antérieure & poftérieure. Cette veine eft près de deux tiers plus groffe que l'aorte. La veine-cave antérieure eft fituée dans la poitrine; elle eft plus groffe que l'inférieure. Elle reçoit le fang de plufieurs petits vaiffeaux, tels que des veines coronnaires, des thymiques, des thorachiques, des cervicales, des dorfales, de la veine azygos. Cette veine-cave, un peu plus antérieurement, reçoit le fang de quatre troncs principaux, qui font, les jugulaires & les axillaires. Elle reçoit encore le fang des vertebrales.

Les veines axillaires reçoivent le fang de deux groffes veines, qui font, la brachiale interne & externe; celle-ci reçoit le fang des veines fcapulaires. Cette même veine brachiale interne reçoit la veine des ars, qui eft fituée en devant & au bas du poitrail, à côté de l'articulation de l'épaule avec le bras. C'eft cette veine qué l'on devroit ouvrir, quoique l'ufage foit de faigner en-dedans de l'avant-bras, partie dangereufe, où on a vu arriver nombre d'accidens; au-lieu qu'à celle des ars, il n'y a jamais de danger.

La veine brachiale reçoit le fang de trois branches; favoir, la radiale cutannée, la mufculaire & la moyenne. La veine brachiale interne reçoit le fang d'une veine qui rampe le long de l'artere.

La veine-cave antérieure, derriere le cœur, réçoit la veine diaphragmatique; la veine-cave poftérieure reçoit le fang des veines émulgentes, des rénales; des fpermatiques, de celles des ovaires, des lombaires & des petites iliaques. La veine-cave, vers la cinquiéme vertebre lombaire, reçoit les grandes iliaques & les crurales. Les crurales reçoivent le fang de deux autres; favoir, la crurale interne & la crurale externe. Celle-ci, après avoir rampé audedans de la cuiffe, prend le nom de *tibiale*. Les crurales reçoivent encore le fang des canonnieres, lefquelles reçoivent le fang des paturonnieres. Le retour du fang de ces veines fe faifant difficilement, les arteres lymphatiques s'engorgent, & produifent une tumeur inflammatoire, ou une œdême. Ce dernier genre de maladie fe guérit plus difficilement que le premier; & eft plus long; l'on voit fouvent de fimples enchevetrures durer cinq à fix mois avec plus de gonflement, & occafionner au cheval de la roideur dans ces articulations. Dans les poireaux, ces vaiffeaux font de même engorgés. C'eft l'engorgement des veines des extrémités qui eft prefque toujours la caufe premiere de tous les gonflemens des jambes, depuis le jarret ou le genou, jufqu'en-bas.

Les paturonnieres reçoivent encore le fang de deux branches de chaque côté. Ce font ces veines qui, quand un cheval a été opéré d'un fic ou crapaud, ou à la fuite d'un clou de rue, pour lequel on l'aura deffolé, donnent du fang, pour peu qu'on leve le pié trop haut, & fur-tout en le pliant fur le canon. Le palfrenier en ce cas doit avoir attention de ne lever qu'en alongeant le canon en avant avec la jambe, & de ne pas l'éloigner de terre de plus d'un pié; c'eft à l'opérateur à fe gêner pour le panfer; autrement, l'on fera toujours faigner la plaie, ce qui la met dans le même état que fi l'on venoit de l'opérer fur le champ. Cette attention, que les maréchaux ne prennent pas affez fouvent, eft cependant bien effentielle, principalement pour les plaies de l'articulation de l'os du pié avec l'os de la noix, à la fuite d'un clou de rue.

On parlera ailleurs des veines pulmonaires, & de la veine-porte, en décrivant le poumon & le foie en particulier.

De la Névrologie. De l'origine des nerfs & de leurs divifions. En enlevant la cervelle, on découvre dix cordons de chaque côté, qui forment les dix paires de nerfs, qui partent de la moëlle alongée; ces nerfs fortent par les différens trous & déchirures de la bafe du crâne.

La premiere paire font les nerfs olfactifs, ils naiffent de la partie antérieure & inférieure des lobes du cerveau. Ils vont fe répandre dans toute l'étendue de la membrane pituitaire & font la caufe premiere de l'odorat. La feconde paire ou nerfs optiques partent derriere ceux-ci, & viennent des couches optiques; ces nerfs vont fe diftribuer au globe de l'œil pour y produire la rétine. La troifieme paire ou nerfs ophtalmiques font de petits filamens

très-fins qui naissent derriere ceux-ci, un peu plus sur le côté, ils se distribuent aux muscles des yeux par trois branches principales. La quatrieme paire ou nerfs pathétiques sont très-déliés, & naissent de la partie supérieure & latérale de la moëlle alongée, & vont se distribuer dans l'orbite au muscle du grand oblique. La cinquieme paire est la plus considérable après les nerfs olfactifs. Ces nerfs partent des protubérances annulaires, & forment chacun deux cordons, dont un antérieur & l'autre postérieur. L'antérieur sort par le trou maxillaire, & retient le nom *maxillaire antérieur*; ce nerf se divise en six branches: la premiere se nomme *ophtalmique*, & la seconde *nerf sourcillier*; la troisieme va à la caroncule & au conduit lacrymal; la quatrieme se distribue au périoste interne de l'orbite; la cinquieme va à la paupiere inférieure; la sixieme qui, à proprement parler, est le corps du nerf, est très-considérable. Le cordon postérieur de la cinquieme paire sort entre l'apophyse-styloïde de l'os pierreux, & va se réunir à la septieme paire. La sixieme paire part au-dessous de la protubérance annulaire, & va se distribuer dans l'orbite aux muscles adducteur & rétracteur de l'œil. La septieme paire sort par les trous déchirés: elle fournit quatre branches, dont la premiere va à la mâchoire inférieure: la deuxieme se répand aux muscles de la face: la troisieme va au muscle crotaphite: la quatrieme va se terminer sur toute l'étendue de la face. La huitieme paire naît de la moëlle alongée, sort par les trous déchirés où elle reçoit le nerf spinal: celle-ci fournit plusieurs rameaux qui vont à la langue, au pharynx & au larynx: elle fournit encore le nerf récurrent, lequel produit plusieurs filets qui vont se communiquer à l'intercostal, & forment un réseau qu'on nomme *plexus cardiaque*: cette huitieme paire passe le long des poumons, & fournit le plexus pulmonaire. La neuvieme paire sort des trous condyloïdiens de l'occipital, & se communique à la cinquieme paire. La dixieme paire ou nerfs occipitaux naissent de la partie inférieure de la moëlle alongée, & se distribue aux muscles de la tête & de l'encôlure.

Du nerf intercostal & de ses divisions. Le nerf long intercostal, ou intercostal commun, ou nerf sympathique, s'étend depuis la derniere vertebre cervicale jusqu'à la premiere apophyse transverse de la premiere vertebre des lombes. Il est formé de deux branches qui partent en arriere de la moëlle épiniere, & viennent former le ganglion intercostal. Ce nerf passe ensuite au-dessus du diaphragme, & vient former les plexus mésentériques supérieurs. De ce plexus part un cordon considérable qui donne naissance au plexus rénal; il en part encore au autre cordon très-gros qui va former le plexus mésentérique postérieur.

Des nerfs de la moëlle de l'épine & de leurs divisions. La moëlle de l'épine est ce qui s'étend depuis le trou occipital jusqu'à la queue. Elle fournit sept paires cervicales, dix-huit dorsales & six lombaires; le reste de la moëlle épiniere forme la queue du cheval.

Les sept paires cervicales sortent par les trous de conjugaison, & donnent naissance aux nerfs axillaires, lesquels produisent le brachial externe, le brachial interne; de celui-ci résulte le radical: ce nerf, en s'avançant vers la couronne, prend le nom de *coronaire*. Les nerfs pédieux sont ceux qui entrent dans le pié par les trous qui sont dans sa partie inférieure.

La moëlle de l'épine dorsale produit dix-huit cordons de chaque côté qui se bifurquent en deux branches, dont l'une va se distribuer aux muscles du dos; l'autre qu'on nomme *intercostale*, se répand sur le sternum & sur les muscles du bas-ventre.

La moëlle de l'épine lombaire produit de même six branches, qui chacune se séparent en deux, dont l'une va aux muscles du dos, & l'autre aux muscles du bas-ventre. Le nerf crural sort de dessous l'arcade crurale, & va se distribuer par différentes branches à la partie interne de la cuisse. La moëlle qui occupe l'os sacrum, fournit cinq cordons considérables qui envoyent des branches aux muscles fessiers, & produisent le nerf sciatique qui se partage lui-même en différentes branches

ches qui se répandent dans la jambe & dans la cuisse. La moëlle de l'épine à son extrémité de l'os sacrum produit en outre cinq petits cordons qui se répandent dans les muscles qui font mouvoir la queue.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur l'histoire des nerfs, & les suivre dans une plus grande division. Mais nous avons cru devoir nous borner; notre objet étant d'être utile aux maréchaux, & non pas de faire parade de connoissances dans la Névrologie.

De la Splanchnologie ou traité des visceres. Nous serons fort courts dans ce traité; parce qu'il y a peu de chose qui ne soit propre qu'aux visceres du cheval sans convenir à ceux de l'homme. C'est pourquoi nous renvoyons à l'anatomie humaine quiconque voudra avoir les connoissances nécessaires relativement à cette partie de l'anatomie du cheval. Nous ne ferons même que nommer les visceres sans entrer dans aucune description, à moins qu'ils ne présentent quelque chose de particulier.

Les visceres sont des organes renfermés dans une cavité quelconque sans y être attachés par toutes leurs parties. Il y a dans le cheval trois cavités auxquelles on donne le nom de *ventre;* savoir, la tête ou ventre supérieur, la poitrine ou ventre antérieur, le bas-ventre ou ventre postérieur.

Les visceres de la tête sont le cerveau, le cervelet & la moëlle alongée. Ceux de la poitrine sont le cœur, le poumon & le thymus. La poitrine contient en outre le médiastin, le péricarde & les principaux vaisseaux du poumon, qui sont l'artere pulmonaire qui se divise d'abord en deux branches, puis en un grand nombre de ramifications, puis quatre veines pulmonaires qui rapportent le sang d'une très-grande quantité de veines. Dans la poitrine est encore la trachée-artere, l'œsophage, plusieurs autres vaisseaux, & le thymus qui est de la grosseur d'une demi-bouteille ou environ dans les poulains, & peu considérable dans les chevaux: ce corps est souvent attaqué dans les poulains, c'est-à-dire ulcéré, ce qui leur cause la mort. Lorsqu'ils en réchappent & en vieillissant, le reste de la glande se fond, & la partie gâtée produit une petite tumeur plâtreuse qui ne se dissipe jamais & ne nuit aucunement à l'animal.

L'estomac est un des visceres du bas-ventre qui, comme dans l'homme, est composé de plusieurs membranes, mais dont les plans de fibres sont arrangés différemment, en allant de la grande courbure à la petite, toutes en se croisant, de maniere que plus ces fibres entrent en tension, plus l'orifice cardiaque où elles vont aboutir se resserre; c'est une observation que j'ai faite, & c'est la seule raison pour laquelle le cheval ne sauroit vomir: la veloutée est presque toujours tapissée de vers dans les chevaux: ces vers sont petits, rougeâtres, velus, d'une forme ovalaire: ils proviennent des œufs d'une mouche nommée *œstre*: la larve (ou le vers de cet insecte) se tient attachée à l'estomac par deux grappins qu'elle a à sa tête; il est difficile d'appercevoir sa bouche, on distingue seulement trois petits trous par lesquels elle suce le suc des alimens: ses grappins sont très-durs & d'une matiere semblable à la corne: ils sont recourbés comme des crochets à pendre la viande de boucherie, &, pour ainsi dire, adossés l'un à l'autre.

On remarque encore à ce vers onze anneaux bordés de poil; sa longueur est d'environ cinq lignes sur environ trois de largeur. Cette larve demeure constamment attachée, & sans changer de place, à la paroi de l'estomac jusqu'au moment où elle va se changer en chrysalide, pour lors elle se détache, passe le long du canal intestinal, tombe avec la fiente & se change ensuite. Quoique ces vers ne soient pas dangereux pour les chevaux, il est néanmoins à propos de leur donner de l'huile ou des amers. La mouche qui produit ces vers est noire & velue: ses pattes sont jaunâtres; elle naît au mois de juillet, entre dans les écuries, voltige autour de la tête des chevaux ou de l'anus, les tourmente & les agite. Comme elle dépose ses œufs sur le foin dont le cheval se nourrit, on ne sauroit empêcher qu'il n'avale ces germes qui éclosent dans son estomac.

Les intestins sont contenus dans le bas-

ventre : ils se divisent en duodénum, jéjunum, iléon, cœcum, colon & rectum. Le jéjunum & l'iléon sont quelquefois remplis de vers blancs & longs, qui donnent des tranchées aux chevaux & leur procurent souvent la mort, mais qui, pour l'ordinaire, les fait tomber dans le marasme. Ces vers que M. Linnæus appelle *ascaris vermicularis*, sont de la longueur de huit à neuf pouces, & même quelquefois de onze environ; ils sont cylindriques, & cependant pointus par les deux bouts, dont l'un est la tête & l'autre la queue. La tête représente trois mamelons en forme de trefle, de sorte que la bouche forme trois levres, &c. En voilà assez pour les reconnoître : ces vers se trouvent aussi dans les gros intestins. Pour les détruire, on a recours aux remedes employés pour tuer ceux de l'estomac.

C'est dans l'appendice du cœcum que se forment pour l'ordinaire les pierres intestinales. Il n'est peut-être pas difficile de concevoir comment se forment ces sortes de pierres dans les quadrupedes, & principalement dans le cheval. L'intestin cœcum est attaché vers les lombes par le péritoine; sa pointe, par la position du cheval, tombe sur les muscles du bas-ventre, & touche immédiatement au péritoine; de sorte que les matieres pesantes descendues au fond de cette appendice, ne pouvant pas remonter, y séjournent & y durcissent. Tant que cette pierre n'est point chassée du lieu qu'elle occupe & reste immobile, le cheval souffre peu; mais lorsque, par sa position ou par quelque mouvement du cheval, elle est déterminée à remonter & à enfiler le canal intestinal, elle excite alors de vives tranchées, sur-tout quand elle se trouve à la valvule du colon, ou qu'elle a parcouru assez de chemin pour passer du colon dans le rectum, comme cela arrive assez souvent. Les douleurs qu'elle fait sentir au cheval, ressemblent à celles qui sont causées par un volvulus. Il est difficile de s'appercevoir de cette maladie; d'ailleurs le mal est incurable.

Les pierres formées dans les intestins des chevaux sont de deux especes : les unes légeres, ne sont qu'un amas de bourre, de poil & d'alimens; on les nomme *égagropile* (*calculus ægagropila, Linn.*) : mais ce calcul ne se trouve jamais dans l'estomac, ou du moins fort rarement. Les égagropiles se forment quelquefois promptement, & restent un temps infini sans acquérir plus de grosseur. Les autres pierres des intestins different de beaucoup de celles-ci & par leur nature & par leur poids; car à volume égal, elles pesent deux tiers de plus; on les nomme *bezoards*; ce sont de véritables pierres, qui toutes ont dans leur centre un noyau plus ou moins gros. C'est pour l'ordinaire un grain de sable de la grosseur d'une grosse tête d'épingle.

Le rectum est d'un pié & demi environ de longueur, & a quatre à cinq pouces de diametre. Or les seringues, dont on se sert ordinairement, ne contenant pas plus de trois chopines, que peuvent faire de tels lavemens donnés dans l'intention de délayer, non-seulement les matieres contenues dans le rectum, mais même dans le colon ? Il faut absolument, lorsqu'on veut donner des lavemens, en administrer trois de suite, ou avoir une seringue qui contienne quatre pintes & plus; autrement ils sont suivis de peu d'effet : ils restent dans le rectum, & pour peu que le cheval fasse quelque effort, ou même quelque mouvement, il les rend.

L'épiploon est une membrane très-mince, appelée *coëffe*, attachée à la grande courbure de l'estomac : son usage est d'humecter les intestins, & d'en favoriser le mouvement.

Les autres viscères du bas-ventre sont le foie, la rate, le pancréas, les reins, les reins succinturiaux, les parties de la génération dans le cheval, les ovaires & la matrice dans les jumens, la vessie.

Dans le foie, le canal cholédoque est souvent affecté de vers qu'on appelle *douves*; ces vers qui s'engendrent ordinairement dans les ruminans, principalement dans le mouton, se trouvent assez souvent dans les chevaux. Ces douves ont la figure d'un cœur, ou pour mieux dire, d'un cerf-volant que les écoliers enlevent; ils sont plats, de la longueur d'un pouce & larges à proportion. On leur remarque à la tête deux ouvertures situées au-dessus l'une de l'autre, il s'en voit une troisieme à l'extré-

mité qui eſt l'anus. Ces vers ſe replient en forme de cornets dans le canal cholédoque. Les chevaux avalent les œufs de ces vers qui ſe trouvent dans les eaux douces, dans les foſſés. Les alimens ſecs dont ils ſe nourriſſent n'en ſont point chargés: ces vers ne détruiſent nullement les ſolides; ils ne ſont dangereux que lorſqu'ils ſont en ſi grande quantité, qu'ils bouchent le canal cholédoque & les autres vaiſſeaux biliaires; d'où réſulte un engorgement au foie qui tôt ou tard eſt mortel. Ces inſectes qui ſembleroient devoir ſe porter avec la bile dans le duodénum, ne s'y rencontrent cependant jamais. Les remedes contre ces vers ſont les martiaux, & ſurtout les boiſſons réitérées des eaux non-épurées de Paſſi, qu'on fait prendre au cheval; il faut lui en donner pendant huit jours matin & ſoir.

Le canal pancréatique eſt quelquefois rempli de vers, comme le cholédoque, mais d'une nature différente. Ces inſectes dont j'ai ſeul parlé, & que les diſſections & les ouvertures fréquentes des chevaux m'ont fait appercevoir, ſont cylindriques, de la longueur de deux pouces environ; la moitié de leur longueur eſt rouge, le reſte eſt blanc; la tête eſt difficile à diſtinguer de la queue: on peut croire cependant que la tête eſt cette extrémité à laquelle on remarque deux eſpeces de filamens, à-peu-près ſemblables à ceux que portent les vers de l'eſtomac. Au reſte, ils ne s'attachent point, & errent çà & là dans le canal pancréatique; on n'en rencontre que très-rarement dans le canal inteſtinal. Les moyens de les détruire ſont les mêmes que ceux que nous avons indiqués contre les vers du foie.

Outre toutes ces eſpeces dont nous avons parlé, il s'en trouve une cinquieme répandue dans la capacité du bas-ventre & errantes ſur les viſceres: ces derniers vers ſont longs de quatre pouces & plus, & minces comme des aiguilles; ils ſont abſolument différens de ceux des inteſtins. On n'a aucun ſigne qui indique que le cheval en ſoit incommodé, & quand on en auroit de certains, comment y porter le remede? On ne pourroit avoir recours qu'aux injections ameres, faites après la ponction.

Les chevaux ſont ſujets à avoir des pierres dans les reins; elles ſe logent dans le baſſinet & rarement dans les mamelons. Elles ſont de deux eſpeces: la plus ordinaire eſt un amas de ſable, de gravier ou ſédimens qui s'amoncelent, ſans cependant acquérir une conſiſtance bien dure, quelquefois elles ſont ſemblables à une pierre blanche. L'autre eſpece eſt d'une ſubſtance plus dure, brunâtre, quelquefois rouge & quelquefois cryſtalliſée. Ni l'une ni l'autre ne font effervéſcence avec les acides; elles n'ont point non plus, comme les bezoards, de point central. La pierre de la veſſie eſt ordinairement de la premiere eſpece: ce viſcere peut en contenir pluſieurs, mais ce cas eſt rare. Le plus ordinairement on n'en rencontre qu'une ſeule plus ou moins groſſe: le diagnoſtic eſt aiſé à porter par l'affection des reins; le mal eſt incurable.

De l'adénologie, ou traité des glandes. Nous avons encore peu de choſe à dire ſur cet article, parce qu'il n'y a pas grande différence entre l'anatomie des glandes du cheval & de celles de l'homme. C'eſt pourquoi nous ne ferons que les indiquer ſans entrer dans aucune deſcription, à moins qu'il ne ſe préſente quelque variété eſſentielle.

Les glandes de la tête ſe diviſent en ſalivaires & en lymphatiques. Les ſalivaires ſont, les parotides, les maxillaires, les ſublinguales, les molaires, les buccales, les labiales, les linguales, les amygdales, les palatines, les arythénoïdiennes & les tyroïdiennes; les lymphatiques ſont, les parotides, les maxillaires ou de morve, les occipitales.

Les glandes du col ſont les cervicales, les jugulaires & les œſophagiennes. Celles du thorax ſont, les thorachiques & les médiaſtines. Les glandes du bas-ventre ſont, le foie, le pancréas, les reins, les reins-ſuccinturiaux, les glandes méſentériques, les lombaires, les iliaques & les ſacrées, les grandes & petites proſtrates & une ſuite de glandes répandues dans la plupart des viſceres dont nous avons parlé, telles que celles de l'eſtomac, des inteſtins, de la veſſie, *&c.* Les glandes des extrémi-

tés ſont, les axillaires, les inguinales & les crurales.

De plusieurs points d'hippotomie. On entend par digeſtion, le changement des alimens en chyle. Cette opération eſt préparée dans la bouche par la maſtication, s'avance dans l'eſtomac, ſe perfectionne & s'acheve dans les inteſtins grêles, en un mot, ſe fait dans le cheval de la même maniere que dans l'homme. C'eſt pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail là-deſſus. Par la même raiſon, nous ne dirons rien non plus de la maniere dont la circulation ſe fait dans le cheval.

Les parties qui compoſent l'oreille du cheval portent les mêmes noms que celles de l'oreille de l'homme, & l'anatomie en eſt preſque la même, aux dimenſions près. L'oreille externe du cheval eſt compoſée de trois cartilages : ſavoir, la conque, la cuiraſſe & le bouclier qui ſont mus par le moyen de douze muſcles, & recouverts de la peau. Cette partie de l'oreille eſt ſéparée de l'interne par le moyen d'une membrane qu'on nomme *membrane du tympan.* Le tympan perd ſon reſſort par le moyen de la trop grande humidité qui le relâche ; parvenu à un certain point de relâchement, il ne peut pas recouvrer ſon élaſticité : cette perte de reſſort peut encore être cauſée par la trop grande ſécheresſe, qui, continuée long-tems, fait tendre les fibres, leſquelles, incapables de prêter, ſe rompent. Dans ce cas, comme dans le premier, il n'y aura plus d'entendement, à moins que l'on ne puiſſe ſubſtituer une membrane artificielle. Je crois qu'elle réuſſiroit ſi elle étoit adaptée hermétiquement. Cet accident arrive ſouvent par la faute de ceux qui, traitant des chevaux malades, ſuivent la mauvaiſe pratique de leur verſer des médicamens dans l'oreille. Elle annonce un homme totalement dénué de connoiſſances anatomiques ; cependant elle eſt encore fort en uſage.

L'anatomie de l'œil du cheval eſt preſque en tout la même que celle de l'œil de l'homme ; c'eſt pourquoi nous dirons encore peu de choſe de cette partie. La cornée eſt compoſée de pluſieurs tuniques membraneuſes, de l'exiſtence deſquelles on peut s'aſſurer dans les accidens qui ſurviennent à la ſuite de quelque coup reçu dans cette partie, puiſqu'on les apperçoit dilacérées : on en compte alors quelquefois juſqu'à trois ; c'eſt dans ce cas que certains maréchaux diſent qu'ils vont faire tomber la peau, ou manger les peaux qui ſont ſur l'œil. Les humeurs de l'œil du cheval ſont les mêmes que celle de l'œil de l'homme. Lorſque l'humeur aqueuſe vient à ſéjourner dans la chambre antérieure, elle devient blanche & opaque ; c'eſt une maladie de l'œil qu'il a plu à certaines perſonnes de nommer *lunatique*, comme ſi la lune avoit quelque influence ſur les corps : mais ſi l'on vouloit bien faire attention que cette maladie arrivé plus ſouvent dans les temps humides que dans d'autres, on avoueroit que dans cette conſtitution, les corps en général perdent de leur reſſort, & que par conſéquent on ne doit point être ſurpris que les vaiſſeaux abſorbans de l'œil perdent auſſi du leur. Le cryſtallin eſt compoſé de pluſieurs couches qui ſe diſtinguent ſeulement lorſqu'il eſt devenu opaque, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a une cataracte bien formée. C'eſt dans ce cas que le vulgaire dit que le cheval a un dragon dans l'œil.

Le nez eſt diviſé en deux parties ; l'une interne & l'autre externe. Le nez interne eſt cette grande cavité formée par le concours des os dont nous avons fait mention dans l'oſtéologie. Cette cavité ſe diviſe elle-même en pluſieurs autres : la premiere eſt ſituée au-deſſous de la premiere table oſſeuſe de l'os frontal, dans ſa partie inférieure, & retient le nom de *ſinus frontal*. Ce ſinus verſe, par une large ouverture, l'humeur pituitaire dans le ſinus maxillaire & zygomatique. Ce dernier ſinus forme la ſeconde cavité, c'eſt la plus conſidérable des trois : la derniere cavité eſt ſituée au-deſſous de la troiſieme dent molaire ; elle s'ouvre dans le cornet inférieur du nez dans lequel elle verſe l'humeur purulente qui s'y amaſſe dans la morve.

C'eſt à raiſon de cette ſtructure que dans mon *Guide du maréchal*, je propoſe le trépan en trois endroits différens ; opération indiſpenſable lorſqu'il y a collection de pus dans ces parties ; on établit, par ce moyen, une communication entre ces cavités & le

ſinus ſphénoïdal, & l'on donne de l'écoulement à la matiere. Une ſeule couronne de trépan ſur l'os frontal ſuffit à la vérité, pour que l'injection ſorte par les narines, à moins que le cheval ne l'avale, comme cela peut fort bien arriver; mais il eſt néceſſaire de multiplier les couronnes, pour déterger la cavité ou ſinus ſitué au-deſſous de la troiſieme dent molaire.

La quatrieme cavité eſt plus ſpacieuſe: on y conſidere deux cornets d'une figure approchant de celle d'une navette, mais plus alongée, un ſupérieur & un inférieur. Le premier eſt plus étendu & formé par la réunion de l'os ethmoïde, & de cette duplicature mince qui appartient aux os du nez: le ſecond eſt ſitué au-deſſous de celui-ci, il eſt appliqué ſur les os maxillaires, & ſert de paroi au ſinus maxillaire de la troiſieme dent molaire. Ces cornets doivent être regardés comme autant de ſinus & de culs-de-ſac. Leur ſtructure démontre combien il eſt difficile de traiter la morve lorſqu'elle occupe ces différentes cavités. Quoique perſonne n'ait encore bien connu ni bien décrit cette ſtructure, on a cependant vu nombre de gens s'imaginer avoir un ſecret pour la morve, qu'ils ont regardée ſans doute, moins comme un vice local, que comme un vice des humeurs. Mais ſuppoſons que cette maladie dépende d'un vice répandu dans le ſang, après avoir employé tous les remedes capables de le purifier, & en être venu à bout, aura-t-on fait évacuer le pus qui remplit ces culs-de-ſac, ces ſinus qui n'ont point d'iſſue? Que riſque-t-on de faire des eſſais en ce genre, puiſque perſonne ne veut garder un cheval attaqué de cette maladie, & qu'on ne peut le vendre?

On comprend, ſous le nom de *bouche*, tout l'eſpace qui ſe trouve depuis le bord antérieur des levres juſqu'à la premiere vertebre du col. Les parties qui compoſent la bouche du cheval ſont les mêmes que celles de la bouche de l'homme, à l'exception cependant de ce qu'on appelle les *barres* dans le cheval, qui ne ſont autre choſe que la peau qui tapiſſe la mâchoire inférieure. Cette peau forme plus ou moins de plis dans la vieilleſſe. En général on dit qu'un cheval a les barres épaiſſes, charnues ou tranchantes; épaiſſes, lorſque la mâchoire eſt arrondie en cet endroit; charnues, ce qui provient ou de ſes plis ou d'une induration occaſionnée par le mors: cet accident ôte la ſenſibilité au cheval, qui n'obéit qu'à raiſon de cette ſenſibilité excitée par la preſſion du mors ſur cette partie: on appelle *barres tranchantes*, celles dont les os ſont ſaillans; ce qui ſe rencontre plus communément dans les jumens que dans les chevaux. Les barres tranchantes ſont ſujettes à être offenſées; à la ſuite de cette léſion, il ſurvient même ſouvent carie, laquelle on ne ſauroit guérir qu'en ruginant l'os, & en le faiſant exfolier.

Le palais eſt cette peau ſillonnée qui s'étend depuis le voile palatin, & depuis les os palatins, juſqu'aux gencives de la mâchoire inférieure. Cette partie en cet endroit eſt moins ſillonnée; mais élevée dans les poulains en eſpece de dos d'âne; c'eſt ce qu'on appelle le *lampas* ou *feve*, ce que nombre d'auteurs ont regardé comme une maladie & comme le ſujet du dégoût, principalement pour le manger, comme ſi l'on trouvoit ici des houppes & des papilles nerveuſes? Leur opinion eſt fondée ſur ce que le lampas déborde les dents, & en conſéquence ils y ont fait appliquer le feu. Il n'y a que l'ignorance ſeule qui ait pu autoriſer la pratique de porter le feu ſur une partie qui, brûlée de la ſorte, n'ôte certainement pas à l'animal le dégoût qu'on lui ſuppoſe, mais lui cauſe un mal réel, pour le guérir d'une maladie imaginaire.

L'arriere-bouche eſt ſéparée de l'avant-bouche par une cloiſon aponévrotique, nommée *voile du palais*. Cette cloiſon eſt échancrée dans ſa partie inférieure, pour faciliter le mouvement de l'épiglotte de devant en arriere, dans les différens temps de reſpiration; car, quoique par l'arrangement de ces parties, l'épiglotte monte pour l'ordinaire derriere le voile palatin, & oblige l'air de paſſer des poumons dans le canal nazal, il peut ſe faire que l'épiglotte ſe porte en avant, & oblige l'air de ſortir par la bouche; ce qui aura lieu lorſque le voile du palais viendra à s'élever, tandis que le pharynx ſe contractera. Ce

fait est prouvé par ce qui arrive dans la phthisie : les chevaux en toussant jettent de la matiere par la bouche. Or, si une humeur aussi grossiere & aussi épaisse sort par cette voie, à plus forte raison l'air doit-il donc y passer. Tout le monde sait qu'on est quelquefois obligé d'abattre un cheval, lorsqu'on veut le couper ; mais avant que de le faire, on lui met le torche-nez ou la moraille qui lui bouche une narine. Si la narine ouverte de l'animal abattu, porte à terre, de maniere que l'entrée de l'air soit interceptée, on les voit alors ouvrir la bouche pour respirer. La respiration se fait par la bouche toutes les fois qu'il y a embarras dans les narines, de quelque espece que soit cet embarras.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur la peau & les poils du cheval. La peau a son épiderme qui n'est autre chose qu'une expansion des vaisseaux de la transpiration. On voit tous les jours s'enlever cet épiderme de dessus la peau, lorsqu'on y applique des substances grasses & huileuses ; méthode qui malheureusement est encore suivie aujourd'hui par bien des maréchaux, lesquels ignorent sans doute que les corps gras bouchent les pores de la transpiration ; que les excrétions ne se faisant pas, la jambe ou la partie malade doit augmenter de volume plutôt que diminuer. Pour les poils, ceux de la criniere sont quelquefois si longs qu'ils se mêlent au point qu'il est très-difficile de les démêler ; ce que les ignorans attribuent à un esprit, qu'ils appellent *follet*.

Pour ce qui regarde les sabots, *voyez* la description du pié du cheval. Les châtaignes sont des portions de corne situées en-dedans de l'avant-bras, & en-dedans du canon de derriere. Cette espece de corne est d'une substance différente de celle des sabots : elle est plus compacte & plus mollasse.

SECONDE PARTIE.

De l'hygienne. Dans cette partie on traitera 1°. de la conformation du cheval ; 2°. de sa nourriture ; 3°. du soin qu'on doit en avoir ; 4°. de ses exercices.

De la conformation du cheval. Le cheval considéré extérieurement, se divise en trois parties ; savoir, en avant-main, en corps & en arriere-main. L'avant-main renferme la tête, le col, le devant du poitrail, le garrot & les jambes de devant. Le corps comprend le dos, les reins, le dessous du poitrail, les côtes, le ventre, les flancs, les parties de la génération. L'arriere-main comprend la croupe, la queue, le fondement, la nature dans la jument, les hanches, les fesses & les jambes de derriere. La tête comprend la nuque, le toupet, les oreilles, la face dans laquelle on trouve le front, les sallieres, les sourcils, les paupieres, les cils, le grand angle, le petit angle, les yeux, les onglets, le nez, le chanfrein, les nazeaux, la bouche, la levre supérieure, la levre inférieure, la commissure de la bouche, le menton, les barres, les joues, la ganache, l'auge & les avives. Le col comprend le gosier, l'encolure & la criniere. Le devant du poitrail comprend l'os de la poitrine, la fossette & les aisselles. Le garrot est formé d'une seule partie. Les jambes de devant sont composées de l'épaule, de la pointe de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, des ars, du coude, de la châtaigne, du nerf, du boulet, du fanon, du paturon, de la couronne, du sabot composé de la muraille & de la sole ; la muraille se divise en muraille de la pince, muraille des quartiers & muraille des talons ; la sole comprend la sole de la pince, la sole des quartiers, la sole des talons & de la fourchette. La cuisse comprend le plat du dehors, le plat du dedans, l'ame, le grasset, la jambe proprement dite, le jarret, dans lequel est compris le pli du jarret & la pointe du jarret ; le canon, le nerf, & le reste comme à la jambe de devant.

Jusqu'ici on n'a pu donner aucune regle sûre pour statuer si un cheval est construit parfaitement, tant pour l'apparence que pour la bonté : on est souvent trompé par la plus belle apparence : combien de fois a-t-on préféré un laid cheval à celui dont la forme étoit réguliere & brillante ? Il n'est pas possible de donner à cet égard des regles générales. En effet, un cheval de carrosse ne doit pas être construit comme un cheval de selle, celui-ci comme un

cheval de bât, & ce dernier comme un limonnier. Nous allons marquer en général la différence qu'il doit y avoir entre le cheval de carroffe & celui de felle, c'eft-à-dire, entre celui qui porte & celui qui tire; ce qui fervira de regle pour le limonnier & le cheval de bât. Les proportions que nous donnerons de ces deux premiers animaux feront prifes de leurs ufages & de leurs mouvemens. Afin de procéder avec ordre, je confidere le cheval en action fous deux points de vue: 1°. dans la totalité & la généralité de fes mouvemens: 2°. relativement aux mouvemens des jambes; l'animal étant vu de profil.

Les allures de tous les chevaux font le pas, le trot & le galop; mais tous n'exécutent pas ces mouvemens avec la même facilité, tous ne fe fervent pas également de ces allures: un cheval qui aura l'encolure épaiffe, la tête groffe, les épaules chargées, ne galoppera pas avec la même aifance que celui dont l'encolure fera déliée, les épaules allégées; cette maffe, ou l'avant-main, fera plus aifée à enlever dans ce dernier, car ce font les mufcles du dos qui font les principaux moteurs dans ce mouvement; mais le premier trottera avec plus de facilité, vu que dans le trot les mufcles extenfeurs & fléchiffeurs des jambes de devant, entrent tous en contraction, ce qui n'arrive point dans le temps du galop. En général on doit confidérer le corps du cheval comme une maffe quarrée, pofée fur quatre colonnes, dont la tête & l'encolure fervent au mouvement de progreffion: dans le repos les quatre jambes fervent d'appui au refte du corps, de façon que chacune porte un quart de pefanteur de la maffe.

Dans le pas les jambes fe meuvent tour-à-tour en quatre temps & operent les mouvemens de progreffion de la maffe; mais chaque jambe fe décharge tour-à-tour fur la voifine du quart qu'elle foutenoit avant que d'être levée. Dans le trot les chofes fe paffent autrement: deux colonnes, ou jambes, fe meuvent en même temps, mais dans la diagonale du quarré, c'eft-à-dire, de l'angle de devant à l'angle oppofé de derriere. La différence qui fe trouve dans le pas & dans le trot eft bien marquée; dans la premiere allure le fardeau fe trouve partagé entre deux colonnes, qui fervent alternativement de point d'appui, & toujours diagonalement; au lieu que dans le pas, la colonne qui reçoit le poids de fa voifine, perd la ligne de direction qu'elle avoit, & change fon axe de mouvement pour en prendre un autre. Dans le galop deux colonnes fervent auffi de foutien au refte de la machine, mais dans un fens oppofé au trot: ce font alternativement les jambes de devant qui fe meuvent enfemble, enfuite celles de derriere. Un cheval galoppera avec d'autant plus de vîteffe qu'il portera davantage fa maffe en avant: fes mouvemens feront moins raccourcis, & il y aura moins de temps perdu; les coureurs n'agiffent prefque pas depuis le genou jufqu'en-bas.

Les écuyers regardent comme naturelles trois autres allures, qui cependant ne le font pas; puifqu'elles ne fe remarquent que dans les chevaux foibles & ufés; ces allures font l'amble, l'entre-pas & l'aubin: dans l'amble le cheval meut les deux jambes du même côté, & le poids de la maffe fe jette fucceffivement fur les deux jambes oppofées, il partage parallellement le poids de fa maffe: l'entre-pas ne différe en rien du pas à l'égard de l'équilibre: l'aubin ne différe des autres allures, qu'en ce que le cheval galoppant du devant & trottant du derriere, fes jambes de derriere partagent tour-à-tour le poids total de la maffe & celui de fes trois colonnes. Il eft encore d'autres allures que les écuyers appellent *artificielles*; ce font le paffage, le piaffer, la galoppade, la volte, la paffade, la pirouette, le terre-à-terre, la pefade, le mézair, la courbette, la croupade, la balotade, la capriole, le pas & le faut; le cheval n'exécute ces allures que par la crainte, & rarement de lui-même; au refte elles participent des trois autres allures.

Il eft donc aifé de voir par ce que nous venons de dire, qu'une encolure arrondie & une groffe tête font effentielles pour les chevaux de trait; car plus ces parties feront chargées, plus auffi la quantité de mouvemens, que l'on fait être le produit de la maffe par la vîteffe, fera confidérable; ou, ce qui revient au même, plus

la force de l'animal, qui n'eſt autre choſe que cette quantité de mouvement, ſera augmentée. C'eſt le contraire pour les chevaux de ſelle : la tête & l'encolure qui ſont, pour ainſi dire, le gouvernail de la machine, ayant trop de peſanteur, ne ſeront pas enlevées avec aiſance & avec la même vîteſſe que ſi les parties étoient déliées. On voit donc d'après cela qu'il eſt abſurde d'admettre une ſeule & même proportion pour tous les chevaux.

En conſidérant le cheval vu de profil, le quarré parfait qu'on admet dans tous les chevaux, ne peut pas avoir lieu. Nous venons de dire que les allures naturelles du cheval étoient le pas, le trot & le galop : de ces trois mouvemens deux ſont propres au cheval de ſelle, deux au cheval de carroſſe : dans le cheval qui va le pas, les jambes de devant agiſſent, pour ainſi dire, ſimultanément, les mouvemens ſont plus marqués, la vîteſſe eſt plus grande que dans le cheval de carroſſe. En obſervant celui-ci, on voit qu'il leve les piés en tranſtravat, c'eſt-à-dire, une jambe de devant d'un côté, & une de derriere de l'autre ; que ces mouvemens ne ſont pas ſi étendus, quoique ſouvent plus relevés que ceux du cheval de ſelle ; d'après cela on peut voir qu'une même regle ne doit point ſervir pour tous les chevaux ; qu'il eſt au contraire de toute néceſſité qu'un cheval de ſelle forme un rectangle, tant pour la liberté de ſes mouvemens que pour leur douceur. En conſidérant un cheval de courſe, on voit qu'il paſſe d'un dixieme & plus, la ligne verticale qui partageroit le quarré parfait en deux parties égales : or s'il étoit poſſible que l'on pût former des chevaux, il ſeroit à ſouhaiter qu'on leur donnât en longueur un dixieme de plus qu'en hauteur, c'eſt-à-dire, qu'un cheval qui auroit cinq piés de la pointe de la feſſe à celle de l'épaule & la même meſure du garrot à terre, devroit avoir cinq piés & demi de plus dans la premiere dimenſion ſur les mêmes cinq piés de hauteur, afin qu'il fût bien proportionné.

Après avoir conſidéré un cheval dans ſon enſemble, il faut examiner ſes parties chacune ſéparément. On commence par la tête : elle doit être ſemblable à celle de la diagonale d'un rectangle, dont la baſe ſeroit trois fois plus courte que ſa hauteur ; d'un rectangle, par exemple, qui auroit neuf pouces de hauteur ſur trois pouces de largeur. Lorſque la tête du cheval s'écarte en avant de la diagonale, on dit que le cheval *porte au vent, qu'il tend le nez ;* & lorſqu'elle ſe retire vers le col, on dit que le cheval *ſe ramene*, qu'*il s'encapuchonne*, qu'*il s'arme ;* mais lorſqu'il tient ſa tête dans la direction de cette ligne, on dit, qu'*il porte bien ſa tête, ſe bride bien*, & non pas *il eſt bien placé :* ce terme n'a lieu que pour l'enſemble d'un cheval, lorſque les quatre jambes tombent bien d'à-plomb ; on dit auſſi d'un cheval qui baiſſe la tête, *il porte bas :* on obſerve encore dans la tête d'autres défauts, marqués par ces expreſſions, *tête graſſe, tête décharnée, tête longue*, qui s'appelle auſſi *tête de vieille.* Enfin une tête pour être belle & agréable à la vue doit être petite. Il eſt encore des diſtinctions relatives aux différentes eſpeces de chevaux. D'après ce que nous avons dit ci-deſſus, il eſt facile de ſentir que la tête d'un cheval de carroſſe ne doit pas avoir les mêmes proportions que celle d'un cheval de ſelle.

La nuque qui eſt cette partie ſituée au-deſſus de la tête, derriere les oreilles, doit être un peu élevée & arrondie afin de donner plus de grace à la tête du cheval que l'on dit alors avoir la tête bien attachée.

Le toupet eſt cette portion de crin qui tombe en avant de la tête ſur le front : on ne coupe guere ce toupet que l'on ne coupe auſſi la queue ; on ne devroit point faire ces opérations aux chevaux, afin qu'ils puſſent ſe garantir des mouches.

Les oreilles doivent être placées perpendiculairement dans l'état d'inaction. Une oreille trop grande ou trop courte eſt déſagréable ; cependant celle qui eſt courte choque moins que celle qui eſt longue : l'œil ſeul peut juger de leurs proportions ; les grandes ſont ſujettes à balloter en tous ſens dans la marche du cheval ; alors on les appelle *oreilles de cochon.* Quoiqu'elles ſe meuvent toutes deux également, il eſt cependant des chevaux qui préſentent en même temps l'une en avant & l'autre en arriere ; c'eſt pour éviter toute ſurpriſe qu'ils agiſſent

agiſſent ainſi : ce mouvement eſt ordinaire aux chevaux aveugles. Quelquefois les oreilles deviennent très-penchées vers les avives à la ſuite de quelque tumeur dans l'oreille, on appelle ce défaut *oreillard* ou *oreilles penchées*. Souvent les oreilles ont été taillées par les maquignons, on appelle alors le cheval *moineau*, on dit qu'il a été *bretaudé ;* & lorſqu'en outre on lui a coupé la queue, on l'appelle *courteau*. Dans la vue de rapprocher les oreilles l'une de l'autre, les maquignons font une inciſion entre les deux parties vers le toupet : pour réuſſir il faudroit que l'inciſion ſe fît dans la partie inférieure vers les avives & que l'on coupât le principal muſcle abaiſſeur de l'oreille ; l'action de ce muſcle étant détruite, les antagoniſtes rapprocheroient les oreilles : cette méthode eſt toujours ſûre quand l'opération eſt bien faite.

Le front eſt cette partie qui s'étend depuis le toupet juſqu'à un travers de doigt au-deſſus des yeux : il doit être convexe, ce que l'on appelle *moutonné* ou *buſqué :* cette conformation eſt très-agréable, elle ne ſe remarque ordinairement que dans les chevaux anglois & eſpagnols, & non pas dans les napolitains, ni dans les barbes, comme l'avance un hippometre, ni même dans les normands.

On appelle *ſalieres* deux enfoncemens qui ſe trouvent au-deſſus des yeux, & qui ſont toujours regardées comme un défaut de conformation. Dans la belle nature, cette partie doit être de niveau avec les ſourcils : cette dépreſſion eſt ſenſible dans la vieilleſſe ; elle eſt quelquefois naturelle & héréditaire ; mais c'eſt une erreur de croire qu'un vieux cheval, dont les ſalieres ſont creuſes, engendrera un poulain qui aura cette défectuoſité.

Les paupieres ſont ces deux portions de peau qui forment un eſpace ovalaire, ſous lequel ſont placés les yeux. Les paupieres, principalement la ſupérieure, doit toujours être élevée & repliée ſur elle-même, & laiſſer à découvert tout le globe de l'œil ; ce qui fait dire d'un cheval qu'il *a l'œil fier*. Lorſqu'au contraire la paupiere eſt trop marquée, on dit, ce cheval *a l'air mol ;* ce qui s'obſerve principalement dans les vieux chevaux : cependant ce défaut peut venir d'un vice de conformation.

Pour que les yeux ſoient bien placés, il faut qu'ils ſoient ſaillans, & que leurs mouvemens ſoient fréquens ; l'endroit le plus favorable pour examiner la vue d'un cheval eſt la porte d'une écurie, lorſqu'il eſt prêt à ſortir, ſous une porte cochere, ou ſous une remiſe, afin qu'il n'y ait point de jour derriere lui. On conſidere l'œil en avant, de profil, & on fait des ſignes ; ſi le cheval eſt aveugle, on en ſera convaincu, & par la poſition de ſes oreilles, dont l'une eſt en avant & l'autre en arriere, & par la maniere dont il leve les jambes.

L'onglet eſt cette partie ſémilunaire ſituée vers le grand angle, entre le globe de l'œil & cet angle. Dans la belle nature, l'onglet ne doit point paroître, à moins que quelques corps étrangers ne touchent la vitre de l'œil ou la conjonctive, & n'obligent le globe à ſe retirer dans le fond de l'orbite, pour lors cette membrane agit en avant, & ſert de doigt à l'animal pour balayer les ordures ; mais c'eſt une maladie toutes les fois qu'elle paroît quand l'œil eſt tranquille.

Le nez, pour être bien fait, doit être moutonné en ſe ſuivant avec le front ; la partie moyenne eſt nommée *chanfrein ;* lorſque le chanfrein eſt concave ou d'une forme creuſe & rentrant en-dedans, l'on dit que le cheval *a le chanfrein renfoncé ;* c'eſt un grand défaut pour le coup d'œil : d'ailleurs la reſpiration s'en trouve gênée, & le paſſage de l'air intercepté.

Les nazeaux ſont deux ouvertures de peau qui ont environ quatre pouces de longueur : ils doivent être bien ouverts, autrement c'eſt un défaut, & on dit que le cheval *a les nazeaux peu fendus*, ce qui ſouvent le rend ſouffleur ou ſiffleur : ce ſeroit cependant un très-grand défaut s'ils étoient trop ouverts ; car l'air ayant un trop libre accès & pénétrant avec trop d'impétuoſité pourroit occaſionner différentes maladies, telles que la toux, la morfondure, la morve, *&c.* Le diametre des nazeaux, pour qu'ils ſoient bien conformés, ne doit pas, dans l'action, ſurpaſſer la largeur des levres.

La bouche eſt bien proportionnée lorſ-

qu'elle forme une espece de grouppe agréable : les levres doivent être sèches & bien appliquées sur les dents ; le bord de chaque levre doit rentrer en-dedans sans laisser appercevoir aucune ride ; la levre supérieure, être placée en-avant & un peu arrondie sur ses côtés ; autrement on dit, mais improprement, *que l'animal a le bout du nez gros :* la levre inférieure doit être troussée, & son bord aussi rentrer en-dedans ; on désigne la conformation contraire par ces mots, *levre pendante ;* presque tous les vieux chevaux ont ce défaut qui peut aussi provenir de naissance : le menton fait partie de la levre inférieure, on demande qu'il se termine en pointe.

On appelle *joue* cette surface latérale & unie, faisant partie de la mâchoire inférieure & située à côté de la face ; elle doit être plate : on dit vulgairement que le cheval *a une grosse ganache*, lorsque la partie supérieure est surpassée par l'inférieure ; & qu'il *a la ganache décharnée*, lorsque la supérieure déborde, l'entre-deux des joues se nomme *le dessous de la ganache.* Ce dessous doit être creux, évidé & évasé ; c'est une belle forme : le contraire s'appelle *ganache pleine & évasée*, ce qui est un défaut. Les chevaux naissent pour l'ordinaire avec la ganache évidée ; elle ne devient pleine qu'à la suite de la gourme qui leur laisse toute la vie un engorgement des glandes salivaires qui les fait appeler *ganachés ;* la partie inférieure de dessous cette ganache se nomme *auge.* Lorsqu'il arrive que les bords de l'auge qui devroient être arrondis, sont saillans, le cheval court risque d'être blessé par la gourmette.

Les avives sont situées à la partie supérieure & postérieure de la ganache ; cette partie doit être sèche & rentrer en-dedans, pour faciliter le mouvement de la tête vers le col dans le temps que le cheval se ramene.

L'encolure doit être charnue, arrondie supérieurement : lorsqu'elle est droite, on appelle *fausse encolure ;* lorsqu'elle est creusée ou échancrée, elle se nomme *coup de hache.* Dans le cheval de selle, l'encolure ne doit point être longue, mais bien relevée : dans le cheval de carrosse, elle doit être plus alongée, afin de former le centre de gravité dans les mouvemens en-avant. Le gosier est la partie antérieure du col ; il doit être saillant & un peu convexe dans sa partie moyenne ; quand il l'est trop, on l'appelle *col pendant.* C'est pour l'ordinaire le défaut des vieux chevaux, quoiqu'ils puissent naître ainsi.

Le poitrail antérieur doit être bien ouvert, & ne doit paroître faire qu'un seul & même corps avec l'épaule : il faut aussi que le dessous du poitrail soit ouvert & plat.

Le garrot ne doit être ni tranchant, ni arrondi, mais de niveau avec l'encolure, & un peu plus élevé sur les côtés, sans quoi il seroit exposé à être blessé par l'arçon de la selle : mais cette conformation est plus nécessaire dans le cheval de selle que dans celui de carrosse.

L'épaule est cette partie qui s'étend depuis la partie supérieure du garrot jusqu'à la partie moyenne du poitrail ; elle doit paroître détachée dans sa partie antérieure d'avec l'encolure : il ne faut pas qu'elle soit trop serrée ; dans ce cas, on l'appelle *épaule colée ;* & si les deux le sont également, on dit que le cheval *est chevillé.* Si l'épaule est trop grasse & trop arrondie, on dit que le cheval *a les épaules trop grasses*, ce qui gêne beaucoup son mouvement sur la poitrine.

Le bras s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude, & doit suivre en proportion l'épaule. Cela est si vrai, que l'on a toujours confondu cette partie avec l'épaule, & que des deux l'on en a fait un tout ; & comme il est couché le long de la partie inférieure du poitrail, il doit nécessairement tomber en ligne droite à l'épaule.

L'avant-bras s'étend depuis la partie inférieure de la poitrine, jusqu'à la premiere jointure ; il doit être charnu, & d'une longueur proportionnée ; il ne peut même être trop charnu ; car, quand il ne l'est pas (ce que l'on nomme alors bras menu), il forme toujours un cheval mou, dans son devant, sujet à broncher & à plier les genoux ; en un mot, un cheval arqué. Quoiqu'on voye de fort jeunes poulains arqués, c'est le plus souvent un défaut des chevaux usés, & sur-tout des vieux. Le coude est cette partie pointue, située derriere & au-

dessous de l'avant-bras, & qui en fait partie; il doit se détacher de la poitrine, & ne point être court; construit autrement, le jeu de cette partie seroit diminué. Les chevaux à coudes serrés & courts, sont nommés *pannards*.

Le genou doit être sec, de façon que l'on distingue, pour ainsi dire, les os qui le composent. Quand il est gras, ses mouvemens sont durs & peu déliés. Le canon est cet os qui paroît au-dessous du genou, & qui s'étend jusqu'à la premiere jointure. Il doit être un peu large, pour donner l'appui & l'aisance aux nerfs qui sont derriere. Quand il a les qualités contraires, on dit que le canon est menu. Les nerfs, que les anatomistes connoissent sous le nom de *tendons*, doivent être détachés les uns des autres, tant pour la beauté que pour le mouvement. De-là ces expressions dans la maréchallerie : *ce cheval a le nerf bien détaché; il a le nerf collé à l'os*. Le boulet, qui est la jointure située au-dessous du canon, peut être trop ou trop peu gros. Le paturon est l'os qui forme cet espace creux, compris entre le boulet & les talons. C'est un grand défaut quand cet os est long; dans ce cas, les chevaux s'appellent *longs-jointés*; alors la partie supérieure de cet os se porte en arriere; on les appelle *boulетés*, lorsqu'elle se jette en avant : & quand cet os est posé perpendiculairement, on dit: le cheval est droit sur son boulet, si cette situation de l'os ne regarde qu'une jambe; & sur les boulets, si elle regarde les deux.

Les sabots doivent être petits, & la ligne d'inclinaison, ou la pente de la muraille, doit être la diagonale du quarré de la perpendiculaire, que l'on tireroit de la couronne au bord du sabot sur le terrein; ou, ce qui est le même, l'hypothénuse d'un triangle rectangle isocelle, dont un côté seroit cette perpendiculaire. La sole doit être creuse, & la fourchette petite; les talons doivent être droits; en un mot, le pié, considéré étant levé du côté de la sole, doit former les deux tiers d'un ovale.

On comprend sous le nom de *corps*, cette masse qui s'étend depuis la jambe de devant jusqu'à celle de derriere.

Le dos s'étend depuis le garrot jusqu'à cet endroit plat qu'on appelle les reins : il finit à cette petite gouttiere qui s'étend jusque sur la croupe. Le dos doit être arrondi, & décrire une ligne horisontale : mais s'il s'abaisse, on dit que le cheval est ensellé; si au contraire il s'éleve, on dit qu'il a un dos de carpe, ou dos de mulet. Les reins sont la suite du dos; ils s'étendent jusqu'au point où celui-ci paroît baisser en arriere; ce qui est le commencement de la croupe : ils doivent être plats & larges. Ce n'est jamais un défaut dans un cheval que d'avoir trop de reins. C'est par erreur que les maquignons se servent de ces expressions : *ce cheval a les reins bas*, puisque c'est du dos qu'ils veulent parler, quoiqu'il soit vrai qu'alors les reins suivent un peu cette pente. Toutes les fois qu'un cheval paroît bas de reins, il est ce qu'on appelle, *court monté de derriere*, c'est-à-dire, que les jambes de derriere sont trop courtes, & obligent le rein, ainsi que le reste, à pencher.

Les côtes que tout le monde connoît doivent être bien cerclées, c'est-à-dire, bien arrondies. Lorsqu'elles paroissent comme droites, on donne le nom de *côtes plates* à ce défaut, qui est très-grand, puisqu'il gêne le mouvement de la respiration, & que la plupart des chevaux chez lesquels on le remarque, finissent par être pulmoniques; ils n'ont ordinairement point de ventre.

On comprend sous le nom de ventre, toute cette masse molle située en arriere de la poitrine. Dans un cheval bien construit, & qui a de l'embonpoint, il suit toujours la forme des côtes : mais il n'est guere possible de distinguer la poitrine d'avec le ventre, à moins que de tâter les dernieres côtes. Si le ventre n'est pas arrondi par-tout, & sur la même ligne que la poitrine, ou s'il sort de cette ligne, on l'appelle *ventre de vache*; lorsqu'il rentre en-dedans, on dit que le cheval est court de boyaux : si ce sont les parties latérales ou les flancs qui rentrent ainsi en-dedans, l'animal est efflanqué : quand les flancs ont peu d'étendue, & qu'on y distingue une espece de corde, il est fortrait. Ces défauts proviennent, ou d'une poi-

trine mal faite, ou de l'applatiſſement des côtes, ou de quelque maladie.

Paſſons aux parties de la génération. La premiere qui ſe préſente, eſt l'enveloppe de la verge, ou le fourreau; au bord duquel ſe trouvent les mamelles, peu ſenſibles, à la vérité dans l'état naturel, mais qui le deviennent beaucoup quand cette partie eſt malade. Le fourreau doit être large; lorſqu'il eſt trop petit, l'humeur ſébacée s'y amaſſe, & produit des maladies: d'ailleurs, la verge ne ſortant pas aiſément, oblige le cheval de piſſer dans ſon fourreau. Les bourſes doivent être bien trouſſées, c'eſt-à-dire peu pendantes. Les chevaux eſpagnols de manege, même en exercice, ſont ſujets à les avoir pendantes, quoiqu'elles remontent & ſe tiennent, pour ainſi dire, collées aux aînes dans tous les chevaux qui trottent ou qui marchent. Il paroît que, ſi les teſticules des chevaux eſpagnols ſont pendans, c'eſt parce qu'ils ſont fort gros en comparaiſon de la taille de l'animal; ils tiraillent par leur poids les cordons, les fatiguent, & les forcent de s'alonger.

La poſition des mamelles eſt aſſez connue. Elles doivent être petites, il ne doit même y avoir d'apparent que le mamelon, d'où part une petite ligne de peau ſaillante, qui s'étend en arriere le long du raphé, ligne qui va répondre à la nature dans la jument, & au fondement dans le cheval. Lorſque les mamelles excedent la groſſeur d'une noix, & que leur peau eſt un peu arrondie & dure, c'eſt une preuve que la jument a pouliné: je ne parle pas ici des mamelles dans le temps que la jument allaite ſon poulain; cela eſt aſſez connu.

La croupe eſt cette ligne ſaillante, en forme de gouttiere, qui s'étend depuis les reins juſqu'au commencement de la queue: cette partie peut avoir deux ou trois pouces de large. Pour être bien faite, elle doit former un cinquieme de cercle; autrement, on dit que le cheval a la croupe *avalée*. La gouttiere dont on a parlé, ſe remarque ſeulement dans les chevaux gras & bien conſtruits; dans les maigres, elle eſt ſaillante.

La queue doit ſuivre la croupe, & par conſéquent être placée haute, ce qui donne aux chevaux, de l'aiſance & de la facilité pour la lever & pour la porter en arriere. On diſtingue dans la queue, 1°. le tronçon, qui eſt la partie la plus élevée, où l'étendue de la queue ſur laquelle les crins ſont poſés: 2°. le fouet; ce ſont les crins: quant ils ſont caſſés, ou qu'ils ſe trouvent en petite quantité, la queue s'appelle alors *queue de rat*.

Les hanches ſont ces pointes que l'on apperçoit au haut des jambes de derriere, & qui ſont à-peu-près au niveau de la jonction des reins avec la croupe; c'eſt une élévation arrondie, qui doit être peu ſenſible dans les chevaux gras & bien faits. Elles ſont quelquefois plus hautes que la croupe, quelquefois beaucoup plus baſſes: ce qui vient de la poſition des os du baſſin, plus ou moins inclinés: aſſez ſouvent ces os ſuivent la conformation de la croupe, c'eſt-à-dire, que ſi la croupe eſt avalée, les hanches ſeront hautes; alors le cheval eſt cornu: mais ſi la croupe eſt droite & bien faite, les hanches le ſeront auſſi. Il peut arriver que les deux hanches ſoient baſſes, ou une ſimplement; dans ce dernier cas, on dit que *le cheval eſt épointé*; ce défaut eſt tantôt naturel, & tantôt la ſuite d'un accident; par exemple, de la fracture de la pointe de la hanche. Un cheval qui ſe place mal paroît épointé; ce qui provient de ce que la jambe ne portant pas à-plomb, entraîne le baſſin; & celui-ci faiſant tourner l'os ſacrum ſur les vertebres des lombes, lui donne la pente qu'il a.

Les feſſes ſont ces maſſes de chair que l'on voit depuis la hanche juſqu'à la croupe, & depuis celle-ci juſqu'à la pointe qui avoiſine la queue. Elles doivent être graſſes & convexes, tant pour la grace que pour le mouvement.

La cuiſſe s'étend depuis le bas de la pointe juſqu'à la premiere jointure. Elle doit être charnue & arrondie poſtérieurement, ſe joignant avec le bas de la feſſe, dont elle ſuit la forme en-dehors, & un peu en avant; il faut encore qu'elle ſoit un tant ſoit peu plate pour faciliter ſon mouvement vers le bas-ventre. Le dedans, ou, comme on l'appelle vulgairement, le plat de la cuiſſe, doit être charnu, mais

peu chargé de graiſſe : c'eſt dans la partie moyenne du plat de la cuiſſe que ſe trouve une veine où l'on a coutume de ſaigner.

L'aîne eſt le pli de la cuiſſe vers le baſſin ; elle doit être bien évidée, autrement il y a lieu de croire qu'il y a eu quelque tumeur.

Le graſſet eſt cette partie arrondie qui forme la jointure de la cuiſſe avec la jambe proprement dite ; il eſt proche le flanc. Un graſſet gros eſt toujours avantageux.

La jambe proprement dite, priſe du graſſet à la partie poſtérieure, doit avoir la même largeur que l'avant-bras, meſuré depuis le coude juſqu'aux ars. Elle doit être en forme de cône, & aller inſenſiblement juſqu'à deux ou trois travers de doigt au-deſſus du jarret ; la jambe doit être ſituée obliquement ; lorſqu'elle eſt droite, on dit que *le cheval eſt droit ſur ſon jarret.*

Le jarret eſt cette jointure ſituée au bas de la jambe. Pour être bien conſtruit, il doit paroître difforme à un connoiſſeur, c'eſt-à-dire, que poſtérieurement la pointe du jarret doit être détachée du bas de la jambe, à y laiſſer une ſéparation, & qu'en devant il y ait un pli ſur lequel on puiſſe diſtinguer une eſpece de corde, qui eſt un tendon extenſeur de l'os du pié : en-dedans, il faut qu'il préſente deux groſſeurs, une à la pointe moyenne de la jointure, & une autre dans la partie inférieure avec étranglement au bas ; l'entre-deux de ces groſſeurs doit former une cavité. Ces groſſeurs en impoſent à bien des gens qui, les voyant détachées l'une de l'autre, les prennent pour des éparvins. En-dehors du jarret ſe remarque une groſſeur alongée & un étranglement moins marqué qu'en-dedans. Toutes les fois qu'on verra un jarret arrondi dans lequel on ne diſtinguera aucune forme, ce ſera toujours un vice de conformation ou une ſuite d'accidens. On dit qu'un cheval eſt jarreté, lorſque les pointes des jarrets ſe touchent ; mais, en examinant la partie avec attention, on s'aſſurera que ce défaut ne dépend pas du jarret, mais de l'os de la cuiſſe, dont la tête ſe dérange de ſa cavité. Ce qui le prouve, c'eſt que l'animal porte le pié en-dehors ; d'ailleurs, les os de cette partie n'ont point de mouvement de rotation ſur l'os du canon. Les chevaux qui ont ce défaut ſont pour l'ordinaire mous dans leur train de derriere, & manquent de force dans les reins.

Le canon de derriere doit être plus long que celui du devant, plus arrondi ; les nerfs doivent être auſſi plus détachés. On veut que le paturon ſoit un peu plus long & plus étroit, la couronne de même. Le ſabot doit être moins arrondi que ce qu'on appelle *mulage.*

Les poils varient en couleurs ; quelle qu'elle ſoit, on dit communément, ce cheval eſt de tel poil ou de tel robe. On diviſe les poils en réguliers & en non-réguliers : il n'y a que le noir qui ſoit régulier ; tous les autres ſont irréguliers, parce qu'ils contiennent toujours une ou pluſieurs couleurs. Le noir eſt le plus commun, & ſe diſtingue en noir geai & en mal teint. Les marques blanches que les chevaux noirs ont en tête ou aux piés, ne les empêchent pas d'être réguliers. Parmi les chevaux noirs, il y en a qu'on appelle *miroités* ou *pommelés*, chez leſquels on apperçoit des nuances liſſes & polies, plus claires en certains endroits que dans d'autres ; elles forment un bel effet, ſont plus agréables à la vue ſur les chevaux noirs que ſur les bais.

Parmi les poils irréguliers, ſont le bai, dont la couleur eſt rougeâtre. La marque à laquelle on reconnoît un cheval bai, eſt lorſqu'il a les crins & le bas des jambes noirs : de-là le bai clair, le bai châtain, le bai brun ou foncé, le bai à miroir, *&c.*

L'alzan eſt un poil qui ne differe guere du bai ; il a comme lui différentes nuances, telles que, alzan clair, alzan foncé, alzan poil de vache, *&c.*

Le poil gris eſt mêlangé de noir, de noir mal teint & de blanc : la couleur dominante eſt le mal teint. On rencontre fort rarement des chevaux totalement blancs. Les parties qui blanchiſſent les premieres, ſont le col, les épaules, le corps, les feſſes, enſuite la tête, & enfin les extrémités du haut en-bas ; enſorte que toutes les fois que l'on verra un cheval dont le bas des quatre jambes ſera blanc, & le reſte du corps très-blanc, on peut en augurer

qu'il eſt fort vieux. Il faut cependant remarquer qu'un cheval gris peut naître avec le bas des quatre jambes blancs, mais ce cas eſt rare. Le gris ſe diſtingue auſſi en différentes eſpeces.

Il y a encore d'autres eſpeces de poils, tels ſont le rouhan mêlé de blanc & de bai; le rouhan cap de more, le tigre, le pie, le porcelaine, &c. Tout cheval qui n'eſt que d'un ſeul poil eſt nommé *zain*. Le poil blanc ſur le front eſt appelé *pelote* ou *étoile*; s'il ſe continue entre les yeux juſqu'aux nazeaux en maniere de bande, c'eſt le chanfrein blanc; s'il rend les piés blancs, on dit que ce ſont des *balſanes*. Si le bord de la balſane eſt dentelé, c'eſt une balſane dentelée; ſi on y voit des taches noires, elle eſt herminée ou tachetée. Le cheval travat a les deux piés du même côté de devant & de derriere blancs. Le tranſtravat a de même les deux piés blancs, mais oppoſés, & en diagonale.

De la nourriture du cheval. Les alimens propres au cheval, ſont le foin, la paille de froment, & l'avoine. Le foin ne doit point être trop ſeché; il ſe briſeroit, ſe mettroit en pouſſiere; d'ailleurs il ſeroit privé d'un grand nombre de parties nutritives: il ne doit point non plus être trop frais ou trop verd; car, lorſqu'il ſeroit mis en tas, il ſubiroit une fermentation qui le rendroit incapable d'être mangé. Le foin qui n'a point eſſuyé de pluie pendant le temps de la fenaiſon, eſt meilleur que celui qui auroit été mouillé; la pluie en le lavant, le blanchit & lui enleve ſon odeur aromatique. Le foin dont on ſe propoſe de faire la nourriture des chevaux doit être verd, d'une odeur agréable, aromatique & forte, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau, fin; c'eſt-à-dire, compoſé de plantes qui n'aient point de groſſes tiges, dures ou ligneuſes, ni de feuilles amples, larges & épaiſſes; ces gros foins ne ſont propres qu'au bétail. Il doit être ſec ſans être caſſant, ſans aucune moiteur, ſi ce n'eſt lorſqu'il jette ſon feu. Une qualité qui n'eſt pas moins eſſentielle au foin, eſt la netteté: ainſi, tout foin blanc, jaune ou noir, gros & ligneux, mou, frais, humide, de mauvaiſe odeur ou boueux, doit être rejetté comme de mauvaiſe eſpece. Les prairies ſont auſſi deſtinées à la nourriture du cheval; les hautes ſont à préférer aux baſſes, parce que les premieres étant plus ſèches, les plantes qui y croiſſent ſont moins abreuvées, les ſucs en ſont moins aqueux, plus élaborés; le foin qu'on en tire eſt plus fin & plus aromatique. Les plantes les plus recherchées, celles qui donnent le meilleur foin, ſont toutes les eſpeces de gramen, à l'exception de ceux qui viennent dans les marais: entre les premiers, on préfere tous les chiendents, le fromental, &c. tous les trefles, les lotus, les melicots ſont d'excellente qualité.

Il eſt encore d'autres plantes employées à la nourriture des chevaux, ſoit en verd ou en ſec; telles ſont l'orge, les veſces, les lentilles, &c. La paille eſt auſſi une nourriture du cheval, celle qu'on emploie le plus communément eſt celle de froment; c'eſt un des alimens le plus ſain que l'on connoiſſe, & même un des plus nourriſſans, quoiqu'il paroiſſe ſec. Les chevaux nourris avec de la paille ſont beaucoup plus gras, ont le poil plus liſſe, & ſont moins ſujets aux maladies cutanées que ceux qui n'ont mangé que du foin. L'avoine eſt l'aliment le plus nourriſſant de tous; plus elle ſera peſante, & par conſéquent farineuſe, plus elle nourrira: ſa couleur eſt aſſez indifférente. Outre ces alimens ordinaires, on emploie la luzerne, le ſainfoin, le grand trefle, les lentilles, les pois, la veſce, l'orge, le ſeigle. Mais toutes ces herbes & ces grains qui quelquefois peuvent ſervir de nourriture au cheval, deviennent des médicamens dans différentes circonſtances. Ainſi, ils ne doivent être alimens que dans les cas de néceſſité & lorſqu'on manque des autres.

L'eau eſt la boiſſon ordinaire du cheval; mais toutes les eaux ne ſont pas également bonnes. L'eau battue eſt préférable à l'eau dormante; celle des grandes rivieres, aux eaux de ſources, &c. La meilleure eſt la plus limpide. L'eau très-fraîche eſt dangereuſe. On ne doit point laiſſer boire un cheval qui eſt en ſueur, ou qui vient de quitter le travail.

Du ſoin que l'on doit avoir des chevaux.

Ce que nous avons à dire ſur cet objet, regarde le local des écuries, leur conſtruction, leur propreté & le panſement des chevaux.

Toute écurie doit être conſtruite ſur un endroit ſec & élevé. Celle qui eſt ſur un terrein bas, eſt humide & peu éclairée, pour l'ordinaire : les chevaux y ſont ſujets aux maladies des yeux & aux œdemes. Les écuries pavées ſont plus avantageuſes que celles qui ſont ſalpétrées, lors ſur-tout qu'on n'eſt pas en état de faire la dépenſe des madriers qui, à tous égards, ſont préférables. On doit renouveller des écuries à toutes les heures du repas, & donner un coup de balai à ces mêmes heures. On doit étriller avec ſoin le cheval, ce qui l'entretient dans une tranſpiration abondante : cela doit ſe faire au-dehors, autant qu'il eſt poſſible, & jamais dans l'écurie. Il y a encore d'autres petits ſoins de détail, dont il ne nous paroît pas néceſſaire de parler.

Des exercices du cheval. Nous avons vu dans l'article de la conformation extérieure du cheval, qu'il étoit fait pour tirer ou pour porter. Le cheval de trait ne tire qu'autant qu'il a de peſanteur; pour ſe la donner, il eſt obligé de ſe jeter en avant. Auſſi voit-on qu'un cheval attelé à une charrette, ne tire qu'à raiſon de la charge qu'on lui met ſur le dos : eſt-elle chargée ſur le derriere, les efforts deviennent impuiſſans. Tout fardeau qu'un cheval tire, doit être à l'alignement de ſon corps; car autrement il agiroit de deux manieres, en élevant & en tirant, ce qui arrive preſque toujours dans les carroſſes. La force des chevaux qui tirent ces voitures, agit ſuivant une diagonale; & par conſéquent peut être décompoſée en force horizontale & en force perpendiculaire : or, cette derniere eſt entiérement perdue pour la progreſſion. Les harnois d'ailleurs ſont mal conſtruits : la bricole ne doit pas être placée ſur l'articulation des épaules avec le bras. Cette poſition gêne le mouvement de ces parties, & le cheval eſt hors de force : la bricole doit être placée au bas de l'encolure, ſur le haut du poitrail; & les traits doivent partager le corps du cheval en deux parties, enſuite répondre au centre du fardeau. Il en eſt de même du reculement qu'on place trop bas : il doit ſe trouver ſur la même ligne que le poitrail, autrement le cheval n'a pas de force. On voit par-tout ceci combien il eſt eſſentiel que les voitures ſoient bien conſtruites, & les chevaux bien placés ſi l'on veut en tirer tous les ſecours qu'on en attend ſans les ruiner.

Le cheval de bât ne porte qu'autant qu'il eſt également chargé & qu'il va lentement. Il n'en eſt pas de même du cheval de ſelle : la légéreté du cavalier, ſa poſition, l'action de ſes bras & de ſes jambes, la forme de la ſelle & du mors, contribuent beaucoup à ſes mouvemens. La poſition de l'homme & de ſon action ſur le cheval, ont donné & donnent encore matiere à conteſtation. Les plus fameux écuyers de ce ſiecle ne ſont point d'accord ſur ces objets; & leur art ſe réduit à bien peu de choſe.

TROISIEME PARTIE.

Hippopathologie ou deſcription des maladies du cheval. Le cheval eſt ſujet à un grand nombre de maladies, dont les unes lui ſont communes avec l'homme, & d'autres lui ſont particulieres. Nous dirons peu de choſes des premieres, parce que le traitement eſt à-peu-près le même pour l'homme & pour le cheval, mais nous inſiſterons ſur les dernieres. Si les anciens ont écrit ſur le traitement des maladies du cheval, ce qui nous en reſte eſt bien peu capable d'éclairer & d'inſtruire. Quoique depuis deux cent ans, un grand nombre d'amateurs de chevaux, nous aient donné des traités d'*hippiatrique*, ce n'eſt guere que dans ce ſiecle qu'on s'en eſt ſérieuſement occupé. La cure des maladies de ces animaux a été abandonnée à des gens groſſiers & peu inſtruits, qui n'ont pu étendre l'art. Il n'a fait de progrès que depuis qu'on a ſenti l'avantage d'étudier l'anatomie du cheval, & d'en bien connoître l'œconomie. Ces deux ſciences cultivées avec ſoin, nous en promettent de plus grands par la ſuite. Après avoir décrit, le plus clairement & le plus exactement que nous avons pu, les parties intérieures & ex-

ternes de l'animal, nous allons paſſer à l'hiſtoire de ſes maladies qui ſont internes ou externes : nous parlerons d'abord de celles-ci, qui ſont peut-être les plus ordinaires & les plus nombreuſes, comme les plus aiſées à reconnoître, à ſaiſir & à traiter.

Les cauſes & les ſymptomes de l'inflammation, ſont les mêmes dans l'homme & dans le cheval, c'eſt pourquoi nous n'en parlerons pas. Quant au diagnoſtic, on reconnoît l'inflammation des parties internes (car c'eſt de celles-ci dont il s'agit à préſent,) par la douleur qui ſe manifeſte aſſez par les mouvemens & l'agitation du cheval, par les grands mouvemens du cœur, ſouvent par la fievre, la toux & la difficulté de reſpirer, ſi l'inflammation attaque le poumon. Pour la cure, il faut mettre le cheval à la diete blanche, ne lui donner preſque point de foin, le tenir au ſon & à l'eau blanche, lui faire avaler des décoctions de plantes adouciſſantes, relâchantes & rafraîchiſſantes, comme les racines de mauve, de guimauve, chicorée ſauvage, les feuilles de bouillon blanc, de brancurſine, de pariétaire, de laitue, de mercuriale, d'oſeille, *&c.* On ne doit pas oublier les lavemens, où entrent les mêmes herbes qui, en nettoyant les gros boyaux, font un bain intérieur, & ſervent admirablement à diminuer l'inflammation. Sur le déclin on peut donner l'infuſion des fleurs de mellilot, de camomille, de ſureau, qui ſont adouciſſantes & un peu réſolutives en même temps.

Le phlegmon eſt une tumeur avec chaleur, tenſion, douleur & dureté. Il attaque le plus ſouvent les parties charnues, parce qu'elles ſont parſemées d'un plus grand nombre de vaiſſeaux ſanguins : il eſt ſouvent accompagné de fievre, lors ſur-tout que l'inflammation eſt conſidérable & fort étendue. Les ſymptomes de ce mal ſont indiqués par la définition du mot *phlegmon*. On connoît aiſément le phlegmon par la tumeur, la dureté, la chaleur & la douleur que le cheval reſſent lorſqu'on le touche. Le phlegmon eſt plus ou moins dangereux, ſuivant l'importance des organes qu'il affecte. Celui des parties tendineuſes eſt plus dangereux que celui des parties charnues ; mais celui des articulations l'eſt bien davantage. La cure s'obtient par les ſaignées, les adouciſſans, les délayans, *&c.* en un mot les remedes qu'on emploie dans l'inflammation.

Les cauſes, les ſymptomes, le diagnoſtic, le prognoſtic, la cure de la ſuppuration ſont abſolument les mêmes dans le cheval & dans l'homme : c'eſt pourquoi nous renvoyons cet article à la médecine humaine. Il en eſt de même de l'ulcere, de quelque eſpece qu'il ſoit, de la gangrene, de l'éréſipelle, de l'œdeme & du ſquirre. Nous dirons ſeulement, à l'égard de ce dernier, que les parties les plus expoſées à devenir ſquirreuſes, ſont celles qui ſe trouvent entre la pointe de l'épaule & le thorax ; les glandes de deſſous la ganache, les mamelles, le fourreau, *&c.* & toutes les glandes ſituées ſous la peau. Les mauvais fourrages, le défaut de tranſpiration, le peu d'uſage que l'on fait du cheval, *&c.* peuvent occaſionner les ſquirres : ce qui prouve qu'il eſt produit par un épaiſſiſſement de la lymphe, ou des humeurs excrémentitielles.

Pour les mêmes raiſons que ci-deſſus, nous n'entrerons dans aucun détail ſur ce qui concerne les maladies des os en général : telles que la carie, la fracture, l'ankiloſe, l'exoſtoſe, la luxation, la piquûre, la contuſion, *&c.*

Des maladies externes. La taupe eſt preſque toujours une tumeur inflammatoire, ſituée ſur le ſommet de la tête entre les deux oreilles. Cette tumeur, ainſi que le phlegmon, eſt dure dans le commencement, & devient en ſuppuration dans la ſuite. Le dépôt contient quelquefois une eſpece de pus blanc comme de la bouillie, quelquefois une eau rouſſe. Quoique ces dépôts ſoient preſque toujours critiques, néanmoins celui dans lequel il y a de l'eau rouſſe, eſt plus difficile à guérir ; car, dans le premier, il eſt rare que le ligament cervical ſoit à découvert ; au lieu que dans le ſecond, non-ſeulement le ligament eſt à découvert, mais ſouvent encore il ſe trouve déchiré : ce qui prouve que la tumeur vient plutôt d'un coup que d'une humeur. La taupe vient quelquefois du ſoir au lendemain ; d'autres fois elle eſt huit

huit jours à ſe former. Lorſqu'elle ſe manifeſte du ſoir au matin, il y a lieu de croire qu'elle contient de l'eau rouſſe : ce qui eſt encore annoncé par la molleſſe de la tumeur. Quand elle ſe forme lentement, elle contient du pus.

Dès qu'on s'apperçoit d'une groſſeur, il faut voir ſi elle eſt ſérieuſe ou purulente. Si elle eſt ſérieuſe, il faut l'ouvrir ſur le champ, & traiter la plaie avec un digeſtif. Si la tumeur ne tient d'aucun caractere, il faut préliminairement mettre le cheval au ſon & à l'eau blanche, le ſaigner, & fomenter enſuite la tumeur avec l'eau dans laquelle on aura fait fondre du ſel juſqu'à ſon point de ſalivation. Lorſque la tumeur ne diminue pas au bout de cinq ou ſix jours, il y a lieu de croire qu'elle renferme du pus ou de l'eau rouſſe : ce qu'on reconnoît facilement au tact.

Il faut ouvrir la taupe ſuivant ſa longueur, pour donner écoulement à la matiere qui y eſt contenue, & traiter la plaie comme une plaie ordinaire. Le cheval guérit ordinairement dans l'eſpace de quinze jours ; mais ſi au bout de ce temps la plaie ſuppure encore, il y a tout lieu de croire que le ligament cervical eſt endommagé. Dans ce cas on pratiquera une nouvelle ouverture, qu'on prolongera juſqu'au fond de la plaie, afin d'enlever toute la partie du ligament qui eſt gâtée. Si l'os occipital eſt carié, ce dont on s'aſſure par la ſonde, on en procure l'exfoliation. En ſuivant cette méthode, on guérit ſûrement & ſans peine cette maladie, qu'on regarde comme dangereuſe, qui ne le devient que parce que le pus, en fuſant, peut attaquer le ligament cervical, carier l'os occipital, & quelquefois la premiere vertebre du col ; & parce qu'il gâte auſſi aſſez ſouvent le ligament capſulaire de la premiere vertebre avec l'os occipital, & pénetre dans le canal épineux.

Les avives, ou ouvertures des glandes ſalivaires, doivent être ouvertes avec beaucoup de précaution, dans la crainte d'ouvrir le canal ſalivaire, ce qui produiroit une fiſtule incurable. L'on a vu de ces fiſtules arriver à la ſuite de quelque dépôt critique, ſurvenu à la ſuite d'une fauſſe gourme : ce canal étant ouvert, laiſſe échapper continuellement la ſalive au-dehors, & ſouvent fait tomber le cheval dans le maraſme. Ce mal ſe guérit rarement, & encore eſt-ce la nature qui opere, car on ne ſauroit y porter l'inſtrument ſans courir riſque d'exciter encore plus de mal. Le mieux dans ces circonſtances, eſt donc d'abandonner la cure à elle-même, en ſe contentant de laver ſouvent cette partie avec de l'eau acidulée : en continuant long-tems ce remede, on parvient à reſſerrer les vaiſſeaux ſalivaires & à modérer l'écoulement.

Il ſurvient quelquefois au-dedans de la conque de l'oreille une groſſeur qui en remplit toute la cavité : elle eſt la ſuite d'un coup ou d'une morſure, & eſt ordinairement remplie d'eau rouſſe, jaunâtre, & rarement de pus. Il faut ouvrir la tumeur & panſer la plaie à l'ordinaire. Ce mal n'a pas de ſuite.

Les maladies des yeux des chevaux ſont à-peu-près les mêmes que celles de l'homme, & ſe traitent de la même maniere : telles que l'ophtalmie, la tuméfaction des glandes des yeux, l'enflure des paupieres. Pour la léſion de la cornée, on s'en apperçoit aiſément par la blancheur, qui ne lui eſt pas ordinaire ; par l'abondance des larmes qui s'écoulent ſouvent ; par de petites pellicules qui s'enlevent de deſſus la cornée tranſparente ; par ſon affaiſſement ſur l'uvée, ou par une couleur rouge dans toute ſon épaiſſeur. Cette maladie eſt preſque toujours accompagnée d'une inflammation de la conjonctive : dans ce cas il faut ſaigner une ou deux fois le cheval ; le mettre à la paille & à l'eau blanche ; lui baſſiner l'œil avec une décoction tiede de plantain & de fleurs de roſes. Il eſt étonnant qu'on n'ait pas encore abandonné la pratique dangereuſe de mettre ſur l'œil de la tutie, & même des poudres corroſives, dans la vue, dit-on, de manger la taie. On ne fait pas attention que cette taie n'eſt point un corps étranger, mais ſimplement un embarras dans les vaiſſeaux de cette partie ; ainſi on doit chercher à adoucir & détendre, & enſuite à réſoudre.

Rien n'eſt plus commun que de voir

des chevaux avoir la langue coupée, par la longe que l'on met dans leur bouche pour les faire trotter, & avec laquelle on les attache à un autre cheval ou derriere une voiture. Le mal eſt preſque toujours curable, quand même la langue ſeroit coupée aux trois quarts, à moins qu'elle ne le fût en-deſſous, car là ſe trouvent les principaux vaiſſeaux : s'ils étoient coupés il faudroit néceſſairement faire la ſection de la langue, pour éviter la gangrene qui y ſurviendroit. Cette ſection ne ſeroit pas dangereuſe : il reſteroit toujours aſſez de langue à l'animal pour promener les alimens ſur l'un & l'autre côtés des dents mâchelieres.

On appelle *barres*, cet eſpace uni & dénué de dents qui ſe trouve entre les dents mâchelieres & les crochets; c'eſt ſur cet endroit que porte le mors de la bride; c'eſt la forte impreſſion de ce mors qui y produit du mal : pour remédier à la bleſſure légere des barres, on met dans la bouche du cheval un billot, enveloppé d'un linge, qu'on couvre de miel, d'heure en heure; ſi l'os eſt carié, il faut emporter la carie. Quoique la plaie ſoit guérie, on ne mettra pendant quelque temps dans la bouche du cheval, qu'un billot de ſapin & ſans gourmette, & on ne lui mettra un mors de fer que quand il ſe ſera formé une pellicule dure & capable de réſiſter.

Il ſurvient ſouvent au col des tumeurs produites par la morſure des chevaux, le collier ou quelqu'autre cauſe. Si au bout de quatre à cinq jours l'enflure ne diminue pas par les remedes ordinaires, il ſe forme un cors au milieu de cette groſſeur qu'il faut détacher : ſi au bout de dix ou douze jours la plaie fournit de la matiere, il y a à craindre que le ligament ne ſoit endommagé; dans ce cas, il faut ſonder; & ſi l'on trouve du fond, fendre la peau pour donner iſſue à la matiere, & enlever ce qu'il y a de gâté.

On appelle *mal de garrot*, toute tumeur ou ulcere qui ſe trouve ſur la partie de ce nom : pour l'ordinaire la maladie commence par un gonflement ſemblable à la taupe, qui tient du plegmon ou de l'œdeme; il faut traiter la tumeur ſelon l'eſpece dont elle eſt : ſi au bout de deux jours elle ne diminue pas, on doit faire une petite inciſion pour donner iſſue à l'eau qui y eſt contenue. Quand après quinze ou vingt jours la plaie fournit beaucoup de matiere, il y a lieu de croire que le ligament eſt gâté; il faut alors débrider la plaie, aller juſqu'au foyer du mal, & ôter ce qu'il y a d'attaqué : ſouvent même le mal a gagné la partie ſupérieure des apophyſes épineuſes des vertebres du dos, qui, pour l'ordinaire, ſont cartilagineuſes; dans ce cas il faut couper tout ce qui eſt gâté, c'eſt-à-dire, tout le cartilage, & pénétrer juſqu'à l'os, parce qu'il ne ſe fait d'exfoliation que dans la partie oſſeuſe.

La ſelle ou le bât qui portent principalement ſur la partie latérale des côtes, y font une compreſſion forte qui meurtrit ſouvent le dos, & y produit une tumeur inflammatoire, appelée *cors*; dès qu'on s'en apperçoit, il faut en procurer la réſolution par les remedes appropriés; ſi elle ne ſe fait pas, la tumeur ſe termine par ſuppuration ou par induration, c'eſt-à-dire, par une dureté nommée *cors*, lequel eſt indolent & demeure dans cet état, tant qu'on l'entretient dans une certaine ſoupleſſe. Si on continue à le comprimer avec la ſelle ou le bât, il ſe forme dans la peau une couenne noirâtre, qui n'eſt autre choſe qu'une eſcarre gangreneuſe : ſouvent la ſuppuration s'établit d'elle-même & l'eſcarre tombe; mais ſi elle tarde trop à ſe faire, il faut emporter cette eſcarre avec le biſtouri, de peur que le pus ne creuſe & ne carie les os, ou ne pénetre dans la poitrine : on trouve quelquefois des côtes caſſées au-deſſous de la plaie qui, dans ce cas, doit être traitée avec beaucoup de ménagement; il faut laiſſer repoſer le cheval, afin de donner le temps aux deux extrémités des côtes de ſe reprendre, & aux calus de ſe former.

Si au bout de quinze ou vingt jours la plaie fournit encore beaucoup de matiere ſanieuſe, on doit croire que quelque obſtacle s'oppoſe à la formation du calus, & même qu'il y a carie; dans ce cas il faut faire

une ouverture & mettre l'os à découvert, & procurer l'exfoliation par les remedes appropriés.

Le cheval fait un effort des reins en tombant, ou en se relevant, ou lorsqu'il est accablé par un poids considérable; cet accident s'annonce par un mouvement alternatif, qui se remarque sur les côtés, & qu'on appelle *tour-de-bateau:* outre les remedes généraux de l'inflammation, il faut empêcher le cheval de se coucher, de peur qu'en se relevant il ne renouvelle l'effort. Lorsque ces remedes sont insuffisans, on applique des pointes de feu sur les reins; ce remede est quelquefois salutaire, mais l'animal ne peut plus servir qu'à tirer, & non à porter.

On appelle *mal de rognon* toute tumeur ou plaie qui attaque les vertebres des lombes, depuis l'endroit de la selle jusqu'au haut de la croupe: la selle, un porte-manteau, & tout corps dur occasionne cette maladie, qui est la même que celle du garrot, parce que les parties qui se trouvent attaquées sont les mêmes; c'est pourquoi la cure n'en est pas différente: tout cheval blessé dans cette partie, sur les côtés ou sur le garrot, l'est toujours par la faute du cavalier qui l'a monté, ou du palfrenier qui l'a bâté, si c'est un cheval de bât.

Au-dessus du sternum, dans la facette même, ou entre la pointe de l'épaule & le poitrail, il survient souvent une tumeur considérable, qu'on nomme *avant-cœur*, que bien des personnes regardent comme mortelle, ce qui est cependant très-rare. Cette tumeur gêne le mouvement de l'épaule sur le thorax, elle s'abcede rarement d'elle-même, & forme pour l'ordinaire un kiste; il faut quelquefois attendre quatre à cinq mois pour qu'elle arrive au moment de maturité qui indique l'opération, qui se fait en fendant la peau dans toute la longueur de la tumeur de bas en-haut: on dégage ensuite les bords de cette peau qui, dans tous les cas doit être ménagée; puis on coupe une portion de la tumeur en côte de melon, laquelle est une partie du muscle commun; on parvient au centre du mal, puis on vuide le pus contenu dans le sac. La méthode d'ouvrir la tumeur avec différentes pointes de feu, ne vaut rien; par-là on retarde la guérison qui n'est pas radicale, car le sac du kiste n'est pas enlevé: s'il arrivoit que la tumeur fût squirreuse, il faudroit l'emporter entiérement, elle ne peut être guérie par une autre voie: cette opération est un peu délicate, sur-tout quand le squirre est volumineux, & qu'il se trouve collé à la carotide: l'opérateur doit s'attendre à la section d'une forte branche qui part de l'axillaire, & qui donne beaucoup de sang; mais cette hémorragie ne doit point l'inquiéter: le lycoperdon ou une pointe de feu appliqués sur le vaisseau, suffit pour arrêter le sang. Les chevaux de trait auxquels on met des colliers sont plus sujets à cette maladie que les autres.

L'anthrax, musaraigne ou musette est une maladie qui se manifeste par une petite tumeur à la partie supérieure & interne de la cuisse; elle survient subitement & fait boiter le cheval: elle est accompagnée de dégoût, de tristesse, de frisson, de fievre, de difficulté de respirer; & la mort suit de près si l'on ne se hâte d'y remédier. L'anthrax est un dépôt critique, formé à la suite d'une fievre inflammatoire, & produit par une humeur âcre & corrosive; les vaisseaux lymphatiques sont engorgés & gros comme des plumes à écrire; les cellules du tissu cellulaire sont remplies d'une lymphe noirâtre, coagulée & corrompue: cette maladie ne vient point de la morsure de la musaraigne, ainsi qu'on l'a cru pendant long-tems.

Dès qu'on s'apperçoit de ce mal, il faut coucher le cheval par terre, fendre la peau, suivant la longueur de la tumeur, & enfoncer le bistouri jusqu'au muscle, pour dégorger les vaisseaux, & donner une issue libre à la lymphe qui y est contenue; il peut se faire qu'en opérant on coupe la veine crurale externe qui rampe au-dessous de la peau, parce qu'on ne sauroit guere la voir ni la sentir, à cause de l'inflammation: il est encore possible qu'on ouvre quelqu'artere, dans ce cas on applique à l'ouverture de l'artere ou de la veine, de la poudre de lycoperdon, qu'on y tient avec la main pendant quinze ou trente minutes au

moins, ce qui suffit pour arrêter le sang. Je ne parle point des remedes qu'on emploie après ces opérations, ce sont ceux qui sont appropriés aux ulceres & aux plaies en général, & qu'il est facile d'imaginer.

Les chevaux ne sont sujets qu'à deux especes de hernies, savoir, la ventrale & la crurale; les autres sont fort rares chez eux: les hernies sont la suite d'un effort, d'un coup, &c. Dans la ventrale, provenant d'un coup donné par une bête à corne, ou par le bout d'un bâton, il arrive quelquefois une dilacération des muscles du bas-ventre, & les intestins tombent sur la peau; alors il faut faire rentrer les intestins dans leur place, & les soutenir par le moyen d'un suspensoir qu'on applique sous le ventre.

La hernie crurale est la sortie d'une partie des boyaux hors du bassin, par-dessus le ligament de poupart: dans cette hernie, les boyaux sortis du bassin forment une poche considérable sur les vaisseaux cruraux au-dedans de la cuisse; pour y remédier on renverse le cheval sur le dos, on repousse doucement avec les doigts le boyau dans le ventre: si on ne peut réussir de cette maniere, il faut ouvrir les tégumens, & débrider le ligament de poupart, afin de faciliter la rentrée de l'intestin, puis faire sur le champ un point de suture aux ligamens.

Les tumeurs des testicules; savoir, le spermatocele, le squirre, le sarcocelle, l'hydrocele, & le pneumatocele, sont, dans le cheval, absolument de la même nature que dans l'homme; les symptomes, le diagnostic, le prognostic, la curation, &c. sont les mêmes: c'est pourquoi nous n'en parlerons point.

Le phimosis est un rétrécissement du fourreau, capable d'empêcher le cheval de tirer sa verge pour pisser: le paraphimosis est un alongement du membre avec étranglement du fourreau, qui ne permet pas à la verge de se retirer. Les causes du phimosis sont l'âcreté & le séjour de l'humeur sébacée, des ulceres farcineux, & d'une nature vérolique qui se trouvent dans le fourreau, &c. Si les remedes généraux, par lesquels on doit commencer, ne suffisent pas, alors il faut débrider le fourreau; & pour cela on jette le cheval par terre, & on lui prend une jambe de derriere, comme si on vouloit le châtrer; cette opération se pratique à côté du raphé: si cette incision étoit faite latéralement, on formeroit par-là une bande de peau difficile à guérir, & qui d'ailleurs seroit toujours pendante. L'opération achevée, il faut frotter avec une brosse rude tous les ulceres, jusqu'à les rendre sanglans, après quoi on les lave avec une eau styptique, puis on laisse la suppuration s'établir.

Le paraphimosis vient quelquefois de cause interne, ou de quelque corps mis dans le fourreau pour exciter le cheval à pisser, tel que du poivre long, de la pyrethre, &c. mais cet accident arrive le plus souvent au cheval pour avoir voulu saillir une jument bouclée, ou monter sur un cheval; dans ce cas la verge est alongée d'un demi-pié, sans que les corps caverneux soient engorgés: elle est quelquefois grosse comme la cuisse & entrecoupée d'étranglemens; elle est d'ailleurs froide: lorsque le mal est à ce point, si on n'y remédie pas promptement, la gangrene survient, & le cheval périt quelquefois dans deux fois vingt-quatre heures; le moyen le plus court pour arrêter le progrès du mal, est de scarifier la partie dans différens endroits, jusqu'aux corps caverneux, de bassiner les plaies avec le vinaigre, & de débrider les étranglemens qui s'y trouvent: après cette opération la lymphe s'écoule promptement, & la verge rentre facilement dans le fourreau: on est quelquefois obligé de scarifier deux ou trois fois, mais en s'y prenant à temps le mal est toujours curable.

L'écart, qui approche beaucoup de la mémarchure, est un effort violent sur le bras qui tend à l'écarter de la poitrine: les muscles qui l'y tiennent attachés sont les seuls qui souffrent; il se fait dans leurs fibres une distension considérable, & il survient inflammation dans tout l'espace qu'occupent ces muscles. Les causes de l'écart sont les chûtes lourdes, les faux-pas, les coups violens dans l'endroit qu'on appelle *la pointe de l'épaule*, les efforts du cheval en se levant. On connoît l'écart, 1°. lorsqu'on s'est apperçu que le cheval a fait un effort;

2°. lorſqu'en lui touchant le bras il reſſent de la douleur : les écarts ne ſont pas ſi fréquens qu'on le croit ; ſouvent le mal eſt dans le pié ou aux articulations de la jambe. Pour ce qui regarde la cure, il faut laiſſer le cheval en repos, afin que les fibres puiſſent reprendre peu-à-peu leur reſſort; il faut ſaigner ſur le champ pour prévenir l'inflammation, puis employer les réſolutifs, les diſcuſſifs, *&c.*

La nerfure ou nerf-feru, n'eſt autre choſe qu'un coup ſur les tendons fléchiſſeurs du pié de devant ; coup que le cheval ſe donne avec le pié de derriere : cet accident arrive plus communément aux chevaux de chaſſe qu'aux autres ; l'animal commence par boiter, il ſurvient au canon & aux parties voiſines un engorgement, qui après avoir duré quelque temps, diminue inſenſiblement : quelquefois la peau ſe trouve coupée ; d'autres fois à la ſuite de la réſolution, il paroît ſur le tendon une groſſeur qui embraſſe ſa gaîne & ſes tiſſus ; après que l'on a diſſipé l'inflammation par les remedes ordinaires, il faut baſſiner la jambe depuis le haut juſqu'en-bas, avec une décoction de plantes aromatiques. Si après avoir continué ce traitement pendant un mois ou cinq ſemaines, l'enflure des jambes ne diminue pas, & qu'il ait un ganglion, le remede le plus ſûr eſt d'y porter le feu, & de continuer à baſſiner la plaie avec l'eſprit de vin camphré.

L'effort de la hanche eſt une diſtenſion des fibres charnues qui arrive dans les muſcles feſſiers, à l'occaſion d'un mouvement violent que fait le cheval, & non pas un dérangement des os des îles, comme pluſieurs perſonnes le penſent. Ces os n'ont point de mouvement & ne ſauroient ſouffrir de déplacement, ſans occaſionner une luxation de la derniere vertebre des lombes avec l'os ſacrum. Cette luxation étant complette, comprimeroit l'épine & feroit périr l'animal. Au lieu de paſſer des ſetons, comme on a coutume de faire, il vaudroit mieux employer les fomentations réſolutives & les remedes dont nous avons parlé à l'article de l'écart.

En maréchallerie on appelle *varice*, un gonflement ou élévation en-dedans du jarret, ſur ſon articulation. Mais tantôt cette tumeur eſt une vraie dilatation de la veine, tantôt c'eſt un bourſoufflement de la capſule articulaire. La tumeur qui eſt produite par la dilatation de la veine, & qui eſt limitée, vient ſouvent d'un effort du jarret, à la ſuite duquel il s'eſt fait un épanchement de lymphe qui a cauſé un relâchement dans la tunique de la veine. Pour y remédier, il faudroit un bandage ſolide. Mais comme il n'eſt pas poſſible d'en fixer un dans cette partie, le mal eſt incurable. Si la varice vient du bourſoufflement de la capſule, on fomente avec la diſſolution de ſel ammoniac. Quand elle eſt ancienne, on y porte le feu avec des pointes.

On appelle *mémarchure* ou *entorſe*, une diſtenſion de ligamens de l'articulation : il ſurvient alors un gonflement à la partie où elle ſe fait, & le cheval boite. La mémarchure peut ſurvenir à toutes les articulations ; elle eſt cependant plus ordinaire au boulet. Ce mal eſt plus fréquent qu'on ne penſe : les cauſes ſont un faux-pas, ou un effort que le cheval fait pour retirer ſon pié lorſqu'il eſt engagé dans quelque endroit, &c. Il faut, pour la curation, employer ſur le champ les réſolutifs & les diſcuſſifs ; il eſt auſſi bon de ſaigner, ſur-tout au commencement, afin de déſemplir les vaiſſeaux & de prévenir l'engorgement. On peut dans ce cas ſaigner au plat de la cuiſſe, ſi l'entorſe affecte la jambe de devant, afin de faire une dérivation & de dégorger plus aiſément les vaiſſeaux de la jambe ; ce ſera aux ars, ſi l'accident eſt arrivé à la jambe de derriere.

On appelle *atteinte*, une meurtriſſure ou une plaie que le cheval ſe fait à une des jambes avec un de ſes fers, ou qu'il reçoit d'un autre cheval. Les atteintes les plus communes que le cheval ſe donne, ſont en-dedans, du boulet ; ce qui provient quelquefois de fatigue. Mais cet accident dépend le plus ſouvent de la mauvaiſe ferrure, des fers qui garniſſent en-dedans, des fortes branches, des crampons que l'on aura mis à la branche de dedans. L'atteinte encornée ou qui arrive à la couronne, demande que l'on y brûle un peu de poudre à canon ; ce qui deſſeche promptement la

plaie. L'atteinte ſimple eſt peu de choſe, & ſe guérit d'elle-même. Si l'atteinte encornée étoit profonde & placée ſur un des côtés du quartier, elle pourroit produire un javart encorné; ce qui eſt annoncé par la grande ſuppuration & par les fonds qui ſe forment dans cette partie. Pour lors il faut employer les ſuppuratifs & faire marcher le cheval; ce qui procure ſouvent la chûte d'un petit bourbillon. Si elle eſt dans la partie moyenne, le corps du cartilage ſe trouvant attaqué, il faut faire l'opération du javart encorné.

On entend par *clou de rue*, tout corps étranger qui pénetre dans la ſole de corne: il y a trois ſortes de clous de rue; le ſimple, le grave & l'incurable. Le ſimple eſt celui qui ne perce que la fourchette charnue ou la ſole charnue; le grave eſt celui qui pique, ſoit le tendon, ſoit les ligamens de l'os de la noix, ou l'artere, ou l'os du pié; l'incurable eſt celui qui offenſe l'os de la noix ou l'os coronaire à leurs parties cartilagineuſes. Dans les jeunes chevaux le mal ne ſe guérit point, parce que les cartilages ne s'exfolient jamais, & qu'ils ſe conſument peu-à-peu par la carie. Le clou ſimple ſe guérit la plupart du temps de lui-même, ou du moins il faut peu de choſe. Il n'en eſt pas de même du clou grave: ſi le tendon a été percé récemment, on le reconnoît à la ſynovie qui ſort par le trou, il faut deux ou trois mois pour rétablir le cheval, qui bien que guéri, reſte quelquefois boiteux. S'il ne ſort point de ſynovie, & qu'on ſoupçonne néanmoins que le tendon eſt offenſé, il faut s'en aſſurer avec la ſonde; ſi l'on ſent l'os, il eſt certain que le tendon a été percé. Dans ce cas il faut deſſoler, puis emporter l'endroit de la fourchette qui a été piqué, & introduire au fond de la plaie une ſonde cannelée, dans la rainure de laquelle on dirige le biſtouri, pour débrider un peu le tendon longitudinalement & non tranſverſalement. En panſant le cheval, on doit recommander de lui lever le pié très-doucement. Il faut pouſſer avec le genou (ſi c'eſt le pié de derriere) la jambe du cheval, afin qu'il ne ploie pas le paturon, & avoir ſoin de ne pas mettre la main au pié, de peur de cauſer une hémorragie. Lorſque l'artere, qui entre dans la partie concave du pié, a été piquée, ce dont on eſt aſſuré par l'hémorragie, il faut deſſoler le cheval, faire une ouverture, & appliquer un appareil convenable pour arrêter le ſang.

Il eſt néceſſaire d'indiquer ici les cas dans leſquels les clous de rue ſont incurables, afin de ne pas faire de remedes ni d'opérations inutiles. 1°. Les clous de rue ne ſauroient ſe guérir, lorſque le tendon a été piqué, & que, par une ſuite de cette piquûre, la matiere, en ſéjournant, a corrode la partie cartilagineuſe de l'os de la noix & altéré la ſynovie; 2°. lorſqu'on a appliqué ſur la plaie des onguens corroſifs qui ont opéré le même effet ſur cet os; 3°. lorſque le clou de rue a piqué l'os de la noix ou l'os coronaire, parce que ces os ſont revêtus d'un cartilage qui ſe corrode & ſe mine peu-à-peu, ſans s'exfolier, & qu'il en ſort toujours une ſanie ſanguinolente; ce qui empêche la plaie de ſe cicatriſer. Il eſt important d'obſerver que les vieux chevaux peuvent guérir ſans même reſter boiteux, par la raiſon que les cartilages ſont uſés & non offifiés, comme on l'a prétendu juſqu'ici; mais il faut convenir que pour lors le cheval ne vaut pas le temps ni l'argent que l'on emploie à le traiter.

On eſt ſujet à piquer le cheval en le ferrant, & cela de pluſieurs manieres, dans le détail deſquelles nous n'entrerons pas; il ſuffit ſeulement de dire qu'on retire la partie ſupérieure du clou & qu'on laiſſe la partie inférieure, croyant qu'elle ne coude pas: cependant on eſt ſouvent trompé à cet égard, & l'extrémité preſſe la chair cannelée. Dans ce cas on doit tâcher d'arracher la partie du clou qui eſt dans le pié, en la pinçant avec des triquoiſes. Si l'on ne peut pas la pincer, il faut couper une partie de la muraille avec le rogne-pied, pour aller chercher cette portion de clou. Cela & le traitement ordinaire d'une piquûre ſuffit.

On appelle *clou qui ſerre la veine*, un clou qui comprime la chair cannelée, de ſorte que les vaiſſeaux ſont reſſerrés; la circulation ſe trouve interceptée: d'où naît

l'inflammation & la formation de pus. Pour reconnoître le siege du mal, on sonde avec les triquoises; l'endroit où le pié est le plus sensible, indique le clou qui le serre. Si l'on s'apperçoit sur le champ que le cheval a le pié serré, il faut le déferrer, ou du moins retirer le clou qui cause le mal, & n'en point remettre d'autre à la place.

Enclouer un cheval, c'est planter un clou dans la chair, & l'y laisser. On connoît l'enclouure, lorsqu'après avoir déferré & paré le pié, on voit que le clou est dans la chair; ou lorsqu'en sondant avec les triquoises, le cheval donne des marques de sensibilité quand on touche l'endroit de l'enclouure. Il faut retirer le clou tout d'abord; & quoique le sang sorte par la sole de corne & par la muraille, il n'y a pas ordinairement de danger: mais s'il se forme du pus, par le séjour du clou dans la chair, il faudra faire une ouverture profonde entre la sole de corne & la muraille, & pénétrer jusqu'au vif de la chair cannelée. Si, malgré l'ouverture, la matiere fusoit jusqu'au-dessus du sabot, vers la couronne, ce qu'on appelle *souffler au poil*, il ne faudroit pas s'opposer à la sortie du pus de ce côté-là, il faut au contraire la favoriser. Lorsque le clou a piqué l'os du pié (ce dont on s'apperçoit à la quantité de matiere qui en sort, & encore mieux avec la sonde), il faut dessoler le cheval, afin de donner ouverture à l'esquille, qui tombera par exfoliation. On examinera s'il n'est pas resté dans l'endroit de la piquûre quelque portion de clou. Si la matiere, en séjournant auprès des talons, avoit gâté le cartilage, il faudroit extirper la partie gâtée.

On appelle *bleime*, une rougeur à la sole des talons. Il y a une bleime naturelle & une surnaturelle: la premiere vient sans cause apparente aux piés qui ont de forts talons: la seconde est celle qui vient de la ferrure; les talons portant bas sur le fer, en sont meurtris, foulés, *&c.* Les remedes de celle-ci sont les mêmes que ceux de la ferrure pour les talons bas. La bleime naturelle est de quatre sortes: dans la premiere, il y a une rougeur produite par un sang extravasé & desséché dans les pores de la sole de corne: dans la seconde, on remarque à la corne qui est fendue, une tache noire, qu'on prendroit pour un clou de rue. En suivant cette tache, on trouve la chair cannelée noirâtre & comme pourrie: dans la troisieme, on voit, en parant, sortir du pus de la chair cannelée des talons: dans la quatrieme, on s'apperçoit, en parant, d'un décernement de la muraille avec la sole des talons, causé par la matiere qui est noire & en petite quantité. A ces quatre especes on peut en ajouter une cinquieme, dans laquelle la muraille des talons est renversée en forme d'huître à l'écaille.

Curation. Dans la premiere espece, comme le cheval ne boite que lorsque le pié est trop sec, on doit avoir soin d'humecter le pié toutes les fois qu'on le ferre. Dans la seconde, il faut faire ouverture avec le boutoir ou la renette, & y porter les remedes convenables. Dans la troisieme, on aura recours aux mêmes moyens. Dans la quatrieme, il faut abattre de la muraille du talon, parer à la rosée le pié & surtout l'endroit du talon, puis faire le même pansement qu'aux autres. La cinquieme vient de la mauvaise conformation du pié; les talons n'ont presque point d'arcs-boutans; la bleime n'est recouverte que de très-peu de corne: le cheval est fort sensible en cet endroit, parce que la muraille se renverse & pince la chair cannelée. Il faut enlever avec le boutoir cette corne renversée: s'il vient du pus, il faut faire une ouverture pour donner issue à la matiere; mais il ne faut pas qu'elle soit trop grande, de peur que la chair ne surmonte & ne forme une cerise.

La sole échauffée est une inflammation du sabot, produite par les fers rouges appliqués sur les piés des chevaux. Le fer, sans être rouge, peut néanmoins tellement échauffer les parties contenantes du sabot, qu'il produit les mêmes accidens. Les remedes aux piés échauffés, sont d'humecter la sole de corne avec des emmiellures ou de la terre glaise très-liquide.

La sole peut encore avoir été brûlée par l'application d'un tisonnier rouge, dont le maréchal se sera servi pour attendrir la sole & pour avoir plus d'aisance à la parer. Dans ce cas on s'apperçoit, en parant, que les pores de la sole de corne sont très-

ouverts en forme de tamis; la lymphe sort à travers ces petits trous, & souvent il arrive une séparation totale de la sole de corne d'avec la sole charnue, dans l'endroit où elle a été brûlée, quelquefois la gangrene se manifeste & le cheval périt. Le remede qu'on apporte à ce mal, est de parer à la rosée & de cerner la sole autour de la muraille, comme si l'on vouloit dessoler. L'inflammation peut survenir à la sole par la compression du fer, & occasionner du pus dans cette partie.

Le pié se trouve quelquefois serré par les fers trop voûtés; mais il n'y a qu'un mauvais ouvrier qui puisse donner aux fers cette conformation vicieuse. Si, en ferrant, on éloigne la fourchette de terre, tout le poids du corps est appuyé sur les éponges & écrase les talons; ce qui n'arriveroit pas, si la fourchette portoit à terre, puisqu'elle est la base du cheval. Si le mal est de peu de conséquence, il ne s'agit que de changer la ferrure. On appelle *quartier renversé*, lorsque le fer porte sur un quartier foible; ce qui le fait renverser.

La foulure de la sole n'auroit pas lieu, si l'on n'avoit pas trop paré le pié; ce qui laisse une espece de creux pour loger le caillou & le sable; & si l'on avoit moins aminci la sole de corne, laquelle alors ne garantit presque plus la sole charnue de la compression, il faut ôter le fer pour enlever les corps qui compriment la sole charnue, nourrir le pié en le tenant humecté, & ne le point parer.

La belle conformation du pié est quelquefois nuisible dans certains chevaux; la sole des talons se prolonge quelquefois en pince, & a dans son corps une épaisseur considérable. Cette conformation se trouve dans les chevaux qui ont une petite fourchette; pour lors cette sole sert de fourchette, porte à terre & comprime la chair cannelée, d'où résulte inflammation.

Lorsqu'un cheval a le pié bien paré, & qu'il vient à se déferrer, la muraille n'ayant plus de soutien de la part de la sole de corne, s'éclate; la sole porte à terre, comprime la sole charnue, l'inflammation survient & le cheval boite; c'est ce qu'on appelle *sole battue* ou *pié dérobé*.

L'étonnement du sabot est un ébranlement dans le pié du cheval, occasionné par quelque coup. On s'en apperçoit en frappant sur la muraille; l'endroit où le coup a été porté, est beaucoup plus sensible. Il faut bien parer le pié, saigner en pince & mettre une emmiellure autour du sabot.

La compression de la sole arrive quand la fourchette ne porte pas à terre, & quand le cheval, dans certaines surprises, dans certains faux-pas, ou dans certains efforts, pousse l'os coronaire en arriere sur l'os de la noix, celle-ci sur le tendon qui presse la sole charnue entre lui & la sole de corne. On reconnoît cette compression, lorsqu'après avoir bien paré uniment le pié & rendu la corne de sole fort mince, le cheval marque de la sensibilité. On sonde avec les triquoises, en commençant en pince & allant successivement vers les talons, mais avec l'attention de ne pas serrer les triquoises plus dans un endroit que dans l'autre. Pour remédier à la compression, on pare le pié à la rosée, & on met dans le pié quelque chose d'onctueux pour humecter & relâcher les parties qui sont distendues. Il faut laisser le cheval en repos pendant douze ou quinze jours, & ne point lui permettre de marcher. Quand la guérison passe vingt jours, on doit le faire promener jusqu'à ce qu'il soit guéri; on peut même le mettre à la charrue, à une voiture. Si le cheval boite tout bas, s'il est sensible à la couronne & au paturon lorsqu'on appuie sur ces parties, il ne faut pas tarder à le dessoler; il n'y a pas de temps à perdre; on laissera long-tems saigner le pié, afin de dégorger les vaisseaux. Cette opération met la sole charnue hors de presse & remédie à l'inflammation du sabot. Si le cheval n'est pas guéri au bout de quarante jours, ce qui est rare, il faut le mettre à la pâture pendant six semaines ou deux mois. Lorsque le mal est ancien, ce qu'on connoît par une petite grosseur qui vient ordinairement autour de la couronne, & parce que le pié est malade & plus petit que l'autre, il n'est pas facile à guérir. Dans ce cas on peut cependant tenter, après les autres remedes, de porter le feu autour de la couronne,

couronne, afin d'empêcher l'oſſification qui commence toujours par un endurciſſement des tuniques.

Dans l'ébullition, toute l'habitude du corps ſe trouve en un moment couverte de petits boutons plus ou moins nombreux & plus ou moins élevés, mais pourtant ſuperficiels; ils ſurviennent ordinairement après les grandes fatigues & les grandes ſueurs; c'eſt l'humeur de la tranſpiration qui s'accumule dans les vaiſſeaux de la peau. Ces boutons ſont ſans danger & diſparoiſſent par le moyen de la ſaignée & de quelque ſudorifique.

La morve eſt un écoulement de mucoſité par le nez, avec inflammation & ulcération de la membrane pituitaire. Mon pere & moi avons démontré de la maniere la plus victorieuſe & la plus ſatisfaiſante, que le ſiege de cette maladie étoit dans la membrane pituitaire, & non pas dans les reins, le foie, le poumon, *&c.* comme on l'avoit cru avant que nous euſſions fait voir le contraire. Cet écoulement eſt tantôt d'une couleur tranſparente, comme le blanc d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, purulent, ſanieux; mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques, qui ſont ſous la ganache.

Il n'y a de véritable morve que l'écoulement qui vient de la membrane pituitaire: tout écoulement qui vient d'une autre partie n'eſt pas morve; c'eſt à tort qu'on lui a donné ce nom. La morve eſt de deux eſpeces, l'une dans laquelle le cheval jette du ſang par les narines, & où l'on découvre le long de la cloiſon beaucoup de chanvres, fourniſſant très-peu de pus qui eſt noirâtre & ſanieux. Dans l'autre eſpece on ne découvre point de chanvres; mais elle fournit une grande quantité de pus, & les cornets & les ſinus ſont plus ou moins remplis de matiere; au lieu que dans la premiere ils ſont vuides: celle-ci vient preſque toujours d'un vice farcineux, & ſe communique plus aiſément. La ſeconde vient du paſſage du chaud au froid & ne ſe communique que lorſqu'elle eſt invétérée, & encore bien rarement. Il y a pluſieurs autres diviſions de la morve, dans le détail deſquelles nous n'entrerons pas, ce ne ſont que des ſoudiviſions des deux eſpeces que nous venons d'indiquer.

Les cauſes premieres de la morve ne nous ſont pas connues; nous nous contenterons de rapporter les cauſes ſecondes qui ſont évidentes & inconteſtables. La cauſe évidente de la morve eſt l'inflammation de la membrane pituitaire, & les cauſes de cette inflammation ſont générales & particulieres; les générales ſont la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaiſſiſſement du ſang. Les particulieres ſont quelque coup porté ſur le nez, quelque corps pouſſé avec force dans cette partie, des injections âcres & corroſives qu'on y aura faites; le froid, lorſque le cheval eſt échauffé, le farcin qui affecte ſucceſſivement les différentes parties du corps: lorſqu'il parvient à la membrane pituitaire, il y forme des ulceres. L'inflammation, l'ulcération & l'écoulement du conduit lacrymal ſont encore des cauſes de la morve; ce canal étant enflammé produit un pus âcre qui corrode les parois des cornets. La fonction des larmes qui ſortent par cette ouverture, eſt d'empêcher que l'air n'entre avec trop d'impétuoſité dans les nazeaux: l'écoulement des larmes étant une fois ſupprimé, l'air ne trouvant plus d'obſtacle qui s'oppoſe à ſon paſſage, entre avec force dans les nazeaux, & va heurter la cloiſon & les cornets; c'eſt pourquoi la plûpart des chevaux attaqués de la fiſtule lacrymale, ou ceux chez leſquels il y a ſuppreſſion de cette humeur, deviennent morveux; ce qui arrive le plus ſouvent dans les chevaux glandés de longue main.

Les principaux ſymptomes ſont l'écoulement qui ſe fait par les nazeaux & l'engorgement des glandes lymphatiques de deſſous la ganache. 1°. L'écoulement eſt plus abondant que dans l'état de ſanté, parce que l'inflammation irrite les fibres, & fait ſéparer une grande quantité de mucoſité. 2°. L'écoulement eſt de couleur naturelle, tranſparent comme le blanc d'œuf dans la morve commençante. 3°. L'écoulement eſt purulent dans la morve confirmée, parce que l'ulcere eſt formé. 4°. L'écoulement eſt noirâtre & ſanieux dans la morve invétérée, parce que le pus ayant

corrompu quelques vaisseaux sanguins, le sang se mêle avec le pus. 5°. Quelquefois l'écoulement diminue, & cesse même quelquefois, ce qui arrive parce que le pus a pénétré dans quelque grande cavité, comme le sinus maxillaire, d'où il ne peut sortir que lorsque la cavité est pleine.

La morve attaque tantôt les sinus frontaux, tantôt les sinus maxillaires, les cornets du nez, *&c.* quelquefois toutes ces parties à la fois, selon que la membrane pituitaire est enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre. Pour l'ordinaire cette inflammation commence par la superficie des cornets & le long de la cloison du nez. Les glandes lymphatiques de dessous la ganache ont deux tuyaux, ou ce qui est la même chose, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes, l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine sous-claviere. Il n'est pas difficile d'expliquer par cette théorie, l'engorgement des glandes de dessous la ganache, parce que dans l'inflammation la lymphe s'épaissit, & comme ces glandes sont composées de vaisseaux qui font mille contours, la lymphe épaissie doit y circuler plus difficilement, s'y arrêter enfin & les engorger. Lorsque la membrane pituitaire est ulcérée, le pus se mêle avec la lymphe, lui donne une qualité âcre; cette âcreté irrite les vaisseaux des glandes, les fait resserrer, & c'est une seconde cause de leur engorgement.

Il n'est pas difficile d'expliquer par la même théorie pourquoi dans la gourme, dans la morfondure & dans la pulmonie, les glandes lymphatiques de dessous la ganache sont quelquefois engorgées & quelquefois ne le sont pas, ou ce qui est la même chose, pourquoi le cheval est quelquefois glandé & quelquefois ne l'est pas. Dans la morfondure, les glandes de dessous la ganache ne sont pas engorgées, lorsqu'il y a un simple reflux de l'humeur de la transpiration dans le nez, sans inflammation de la membrane pituitaire; elles sont engorgées lorsque l'inflammation gagne les glandes de cette membrane. Dans la pulmonie, le cheval n'est pas glandé, parce que le pus qui vient du poumon n'est pas assez âcre pour ulcérer la membrane pituitaire; mais à la longue, il acquiert de l'âcreté, enflamme la membrane, & engorge les glandes de dessous la ganache.

Rien n'est plus important & rien en même temps n'est plus difficile que de bien distinguer chaque écoulement qui se fait par le nez; il faut pour cela un grand usage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec sûreté, il faut être familier avec ces écoulemens, autrement on est exposé à porter des jugemens faux. L'œil & le tact sont d'un grand secours pour prononcer avec justesse sur ces maladies.

La morve étant un écoulement qui se fait par le nez, est aisément confondu avec tous les autres écoulemens qui se font par le même endroit. La couleur de l'écoulement n'est pas un signe distinctif suffisant, un signe seul ne suffit pas non plus. Lorsque le cheval jette par le nez sans tousser, qu'il est glandé & gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume & a bon poil; lorsqu'il n'est glandé que d'un côté & qu'il jette peu, il y a lieu de croire que c'est la véritable morve, c'est-à-dire, l'inflammation de la membrane pituitaire. Lorsqu'au contraire l'écoulement se fait égal par les deux nazeaux, qu'il est simplement purulent, que le cheval tousse, qu'il est triste, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hérissé & qu'il n'est pas glandé, c'est une preuve que l'inflammation n'est pas dans la membrane pituitaire, mais dans toute autre partie. Lorsque l'écoulement succede à une inflammation de poitrine, il vient du poumon, & c'est la morve de pulmonie, dont nous parlerons en traitant des maladies de poitrine. Lorsque l'écoulement succede à la gourme & qu'il vient d'un dépôt formé au larynx, c'est la morve de gourme. Lorsque le cheval jette une mucosité transparente & que la tristesse & le dégoût ont précédé cet écoulement, on a lieu de croire que c'est la morfondure; on en est certain, lorsque l'écoulement ne dure pas plus de douze à quinze jours. Lorsque le cheval commence à jeter éga-

lement par les deux nazeaux une morve mêlée de pus, ou le pus tout pur sans être glandé, c'est la pulmonie seule; mais si le cheval devient glandé par la suite, c'est la pulmonie & la morve tout-à-la-fois.

On connoît la morve commençante, lorsqu'il y a un écoulement d'une simple mucosité, avec engorgement des glandes lymphatiques de dessous la ganache : on reconnoît encore d'une maniere sûre les glandes de morve, non pas à leur volume & à leurs adhérences, mais à leur dureté. Les glandes de gourme qui ne paroissent point différentes des glandes de morve à ceux qui en ont peu vu, sont dures extérieurement, molles intérieurement; en les pressant, on sent comme une cavité qui est dans leur centre, au lieu que les glandes de morve résistent dans leur centre, & paroissent repousser les doigts. Les premieres sont sensibles, les secondes ne le sont pas; & si le cheval marque de la sensibilité, ce n'est que de la peau & des tuniques de la glande. Cette remarque & cette distinction est des plus essentielles.

On connoît que la morve est confirmée, lorsque l'écoulement est purulent, qu'il y a ulcere dans la membrane pituitaire & que le cheval est glandé. On connoît au contraire qu'elle est invétérée, lorsque l'écoulement est sanieux, & que le cheval est glandé : on le reconnoît encore par la suppression de l'écoulement des larmes, par la sécheresse des nazeaux, & sur-tout quand le cheval est en exercice. En général, quand on achete un cheval, & surtout quand on l'exerce, il faut avoir soin d'examiner si les nazeaux sont mouillés, c'est un grand défaut quand ils ne le sont pas.

La morve de gourme bénigne & celle de la morfondure ne sont pas dangereuses, elles ne durent ordinairement que douze jours, pourvu qu'on fasse les remedes convenables. La morve de pulmonie invétérée est incurable. La morve commençante peut se guérir; lorsqu'elle est confirmée, elle ne se guérit que difficilement; lorsqu'elle est invétérée, elle est incurable. Il n'y a que la véritable morve qui se communique.

La cause de la morve commençante étant l'inflammation des glandes de la membrane pituitaire, il faut mettre en usage les remedes de l'inflammation, puis relâcher & détendre les vaisseaux par des injections émollientes dans le nez. Dans la morve confirmée où il y a des ulceres, il faut employer des injections déterfives. Pour dessécher & terminer la guérison, il faut injecter l'eau seconde de chaux. Le moyen le plus sûr de porter ces injections sur toutes les parties est le trépan, c'est la voie la plus sûre de guérir la morve confirmée. La maniere dont on doit faire l'opération du trépan, est de se servir d'une grosse vrille qui puisse faire une ouverture suffisante pour pouvoir introduire une canule. Le moyen de fondre les callosités des ulceres seroit de faire des injections fortes & corrosives, si on pouvoit les faire sur les parties seulement; mais comme elles arrosent les parties saines, elles irritent celles qui ne sont pas ulcérées & augmentent le mal; de-là l'impossibilité de guérir la morve par les caustiques. Ainsi dans la morve invétérée, où les ulceres sont en grand nombre, profonds & sanieux, où les vaisseaux sont rongés, les os cariés & la membrane pituitaire épaissie, je ne crois pas qu'il y ait de remede : le parti le meilleur est de tuer les chevaux, pour éviter les dépenses inutiles qu'on pourroit faire pour tenter leur guérison.

Quand on a pour diagnostic la suppression des larmes par les narines, il faut toujours injecter de haut en-bas, ou de bas en-haut le canal lacrymal. L'injection se fait à la vérité plus aisément en-bas qu'en-haut; mais comme le canal est plus étroit en-haut qu'en-bas, & que les matieres qui sont épaisses ne sauroient sortir par en-haut sans forcer ce conduit, on doit la faire par les conduits lacrymaux, principalement par celui de la paupiere inférieure. C'est ainsi qu'on parvient à déboucher aisément le conduit lacrymal. L'injection ne doit être dans les premiers temps que d'une eau très-légere de graine de lin: on se servira ensuite des injections de lessive ci-dessus.

Le farcin est, après la morve, la mala-

die la plus terrible & la plus fréquente. Il produit même souvent la maladie dont nous venons de parler. On donne le nom de *farcin* à certains boutons, à certaines galles, à certains ulceres répandus plus ou moins sur la surface du corps; mais l'arrangement de ces boutons, leur multiplicité, leur situation ne servent presque de rien pour décider si c'est le farcin ou une autre maladie; on n'en peut juger que par le tact: combien voit-on de chevaux avoir le farcin, & avoir les jambes rondes comme des pots-à-beurre, qui percent dans certains endroits sans que l'on puisse appercevoir de tumeur circonscrite. Dans d'autres, les boutons sont superficiels; dans d'autres, ils sont très-apparens; mais ces différences ne suffisent pas pour caractériser le farcin; il y en a bien d'autres que nous indiquerons tout-à-l'heure.

Quant aux causes primordiales du farcin, elles ne sont guere connues; cependant à examiner les tumeurs & les plaies qu'occasionne ce virus, il y a lieu de croire que c'est tantôt un vice de la partie rouge du sang, & tantôt un vice de la partie blanche, & non pas une seule & même espece.

Le virus farcineux occupe dans certains chevaux les vaisseaux de la peau; dans d'autres, les vaisseaux sanguins; & dans d'autres, les vaisseaux de la transpiration: il s'en trouve chez lesquels le siege de cette maladie est dans le tissu cellulaire ou dans le corps des muscles. En ouvrant les chevaux, on a trouvé plusieurs fois des abcès placés dans le corps des muscles. Quelquefois ce vice n'attaque que les glandes, jamais, ou presque jamais, les parties tendineuses & ligamenteuses. On voit tous les jours des chevaux avoir une jambe, surtout celle de derriere, extrêmement engorgée & remplie de dépôts, quoique les glandes inguinales ne soient pas engorgées: on en voit d'autres dont les glandes des ars & des aines sont engorgées, sans que les jambes le soient & sans qu'elles le deviennent. On remarque encore des boutons durs sur les fesses, sur les côtes qui produisent tantôt un pus louable, tantôt ne fournissent qu'une sérosité plus ou moins sanieuse. Toutes ces différences suffisent pour prouver que le vice du farcin n'occupe pas toujours les mêmes parties; qu'il n'est pas toujours le même, & que la curation par conséquent en doit être différente.

Les causes secondes sont les mauvais fourrages, le long repos, le peu d'attention à étriller les chevaux, un arrêt de la transpiration, de fréquens exercices, une trop grand déperdition de sueur, & le contact d'un cheval farcineux. Les chevaux entiers & principalement ceux de messagerie & de charrette, y sont plus sujets que les autres.

Cette maladie est plus ou moins difficile à traiter, selon les parties qu'elle occupe. Celle qui est dans la peau est phlegmoneuse ou squirrheuse: dans le premier cas, on doit employer les relâchans; dans le second, on emploiera les résolutifs. Mais comme ces remedes ne réussissent pas toujours, & que souvent ces galles sont autant de petits cancers, on rasera ces tumeurs avec le bistouri & on les fera suppurer. Il faut donner intérieurement les fondans de la lymphe: on donnera pour boisson au cheval les eaux ferrugineuses.

Le farcin qui attaque le tissu cellulaire commence toujours par un phlegmon, puis dégénere en kiste. Il faut donc le traiter comme l'inflammation; mais quand la tumeur devient enkistée, il faut l'ouvrir de peur que le séjour du pus ne forme un ulcere de mauvaise qualité. L'ouverture faite, on appliquera un digestif animé: mais comme les remedes externes ne suffisent pas, il faut employer en même temps les internes. Après quelques jours de traitement, l'exercice est salutaire; l'on en sauve tous les jours en les faisant travailler. Quelquefois les boutons qui sont pour l'ordinaire cordés, percent, & les bords de la plaie se renversent ou se replient sur la peau en cul de poule: dans ce cas, il faut raser les boutons & y passer ensuite la pierre infernale, puis y exciter la suppuration; cet accident n'arrive qu'aux boutons qui produisent une sérosité sanguinolente, & non à ceux qui forment un pus louable.

Le farcin, qui occupe les parties charnues, eſt difficile à traiter, rarement le guérit-on. Ce virus ſe jette ſouvent ſur les viſceres, tels que le péritoine, les reins, &c. mais le plus communément ſur les poumons, ou ſur la membrane pituitaire; quelquefois, après avoir affecté les premiers, il va ronger celle-ci. Outre les remedes énoncés, on paſſe au cheval un ſéton de chaque côté du col, & on a ſoin, après l'avoir graiſſé tous les jours, de le retourner pour procurer une grande ſuppuration. Mais rarement le cheval guérit quand le virus s'eſt porté ſur un des viſceres ou ſur la membrane pituitaire.

Le farcin qui attaque les glandes ſe traite comme celui du ſquirre de la peau; ſi ce n'eſt que ſur la fin de la curation, en ſe ſervant du cheval, on lui fait manger dans du ſon, ou prendre en breuvage des poudres de graines aromatiques. On emploie en même temps tous les remedes quelconques.

Maladies des yeux. L'humeur aqueuſe peche par ſa diminution, par ſon altération ou par ſa trop grande abondance; cette derniere cauſe, qui eſt la plus commune, vient ſouvent de coups donnés dans le globe de l'œil, de-là l'arrêt de l'humeur aqueuſe dans la chambre antérieure. Les remedes de cette maladie ſont faciles à imaginer.

La lunatique n'eſt autre choſe qu'un épaiſſiſſement de l'humeur aqueuſe, occaſionnée par ſon ſéjour dans la chambre antérieure de l'œil & par l'opacité de la cornée tranſparente, elle eſt aſſez ſouvent héréditaire; elle arrive ſur-tout aux chevaux élevés dans les marécages. Dans ce cas, il faut appliquer un ſéton ou deux ſur la criniere du cheval, & laver les yeux avec de l'eau fraîche tous les matins. Quelquefois ce mal arrive à la ſuite d'un coup ſur la cornée tranſparente, l'humeur aqueuſe s'épaiſſit, ſéjourne, devient âcre, & corrode l'uvée. Dans ce cas, on donnera un coup de lancette dans la chambre antérieure pour ouvrir une iſſue à la matiere épaiſſie.

La paupiere ſupérieure peut être relâchée par coups ou paralyſie. Dans ce dernier cas, il faut couper la paupiere, enſorte que l'on voie la pupille, que les rayons de lumiere puiſſent y pénétrer. La même choſe arrive au cartilage nommé *onglée;* les remedes ſont auſſi les mêmes. Les paupieres ſe joignent rarement ſans pouvoir être ſéparées; ainſi il ſuffit dans ce cas de les baſſiner avec de l'eau tiede.

La cataracte eſt une opacité plus ou moins grande du cryſtallin, qui eſt tantôt blanche, tantôt jaune. Il eſt aiſé de reconnoître cette maladie en examinant le cheval en face à la ſortie d'une écurie, l'on voit un corps plus ou moins blanc, que l'on appelle *dragon.* Ce mal eſt preſque toujours incurable, non-ſeulement à cauſe de la difficulté de l'opération, mais même à cauſe des fréquentes contractions du muſcle rétracteur.

Le ſquirre & le cancer des mammelles peuvent être occaſionnés par différentes cauſes, qui ſont à-peu-près les mêmes que celles qui produiſent ces maladies dans les mammelles de la femme. Le plus prompt & le plus ſûr remede eſt d'emporter tout le ſquirre, ou cancer, avec un biſtouri ſans en rien laiſſer, enſuite d'attirer la plaie à ſuppuration.

Lorſqu'après une courſe forcée & une longue fatigue, le cheval eſt tout en ſueur, elle lui découle du col, du poitrail & des jambes ſur les extrémités & ſur le pié. Quelque temps après, ſi on porte la main ſur les jambes, on ſent que cette ſueur eſt refroidie, & que les jambes ſont froides depuis l'épaule juſqu'en-bas; mais on s'apperçoit que le froid va en augmentant à meſure qu'on deſcend vers le pié; c'eſt ce qu'on appelle, *cheval froid dans les épaules.* Si on laiſſe la ſueur ſur les jambes, elle y ſeche; ou, ce qui revient au même, ce ſera l'eau ſi on lui lave les jambes, ou ſi on le mene à la riviere, & qu'on ne l'eſſuie pas. Le lendemain on remarque que le cheval a peine à marcher, que les jambes de devant ſemblent être d'une ſeule piece, que les articulations ne jouent plus; c'eſt ce qu'on appelle *cheval pris des épaules.* L'animal, en marchant, ſe déroidit, les articulations ſe dénouent, puis il marche ſans boiter, comme s'il n'avoit point de mal, & cela parce que le mouvement met en jeu

les fibres, les dégourdit & ranime la circulation : mais il retombe dans le même état par le repos, parce que les fibres ayant une fois perdu leur ressort, ne se reprennent pas facilement. Cet accident n'attaque quelquefois qu'une jambe, mais le plus souvent les deux jambes de devant en même temps. C'est un mal fâcheux, il est rare de le guérir.

Pour prévenir ce mal, il faut, dès que le cheval revient de sa course, faire tomber la sueur avec un couteau de chaleur, essuyer, avec un linge, & frotter fortement les jambes avec un bouchon de paille de bas en-haut à rebrousse-poil, afin d'empêcher l'épaississement des humeurs & l'engourdissement des fibres. Par cette précaution, on préserve toujours le cheval de cette maladie. Pour la curation, les indications qu'on a à remplir sont de ranimer le jeu des fibres, d'augmenter la sérosité du sang, de rendre la fluidité aux humeurs. Pour cela il faut 1°. donner au cheval une bonne nourriture, du son & de la farine d'orge ou de seigle délayée dans beaucoup d'eau : les bons alimens augmentent le liquide animal, & raniment par-là les parties. 2°. Il faut fomenter les jambes avec une décoction de plantes aromatiques & les frotter à rebrousse-poil. Mais le meilleur remede, c'est le bain des eaux thermales, ou les boues de ces eaux ; elles mettent de la sérosité dans le sang, & fortifient en même temps les fibres, leur rendent leur ressort & rétablissent les fonctions.

On dit que le cheval se couche en vache, de maniere que le coude appuie sur l'éponge de dedans ; la compression de l'éponge sur le coude y fait souvent venir des tumeurs de différentes especes, qui se dissipent d'elles-mêmes lorsqu'elles sont nouvelles, sur-tout si l'on remédie à la ferrure. Dès que ces tumeurs commencent à se former, il faut tâcher de les résoudre par le moyen des résolutifs, & ferrer court. Mais quand elles sont anciennes, remplies d'eau rousse, de pus, *&c.* il faut les ouvrir. Si la tumeur est formée par des chairs spongieuses, il faut l'extirper par le moyen des instrumens.

L'enflure des jambes peut être phlegmoneuse ; mais le plus souvent, c'est un amas de sérosité dans le tissu cellulaire de ces parties qui, en séjournant, s'épaissit & se durcit, de maniere que les tuniques des tendons & le corps cellulaire sont tellement endurcis, qu'on croiroit couper des tranches de lard. La bouffissure des jambes se connoît aisément par l'enflure, le défaut de douleur & l'impression du doigt qui reste. La simple bouffissure peut se guérir, mais l'œdeme endurci, qui forme une tumeur ressemblante à du lard, ne se peut guérir, vu la délicatesse des parties sur lesquelles elle se trouve. Les remedes de la bouffissure sont à-peu-près les mêmes que ceux de l'œdeme. Les sudorifiques, les fomentations aromatiques, l'exercice sont recommandés. Mais si la lymphe épanchée dans le tissu cellulaire est endurcie, ces remedes sont infructueux ; on doit avoir recours au feu qu'on met par raies ; lorsque l'œdeme est dans le paturon, on met le feu par pointes. C'est le moyen le plus efficace.

On appelle *jarret enflé* le gonflement total de cette partie : il doit communément son origine à un vice des humeurs, ce qui se manifeste par une inflammation. Le gonflement du jarret est quelquefois opiniâtre, ce qui annonce un épaississement de la lymphe dans les tuniques, qu'on ne sauroit guérir sans l'application du feu qu'on met en patte-d'oie ; ce qui opere plus d'effet que les pointes. Le jarret est encore exposé à d'autres maladies, dont nous allons parler, telles que le vessigon, la molette, *&c.*

Le vessigon est pour l'ordinaire une tumeur molle qui survient au jarret, à la partie inférieure du tibia, entre lui & le tendon extenseur de l'os du jarret, tantôt en-dedans, tantôt en-dehors. Si cette tumeur paroît des deux côtés, on l'appelle *vessigon chevillé.* Ce mal vient d'un effort que le cheval a fait dans cette partie : on le guérit par les fomentations résolutives, le feu qu'on applique en raies ou en pointes.

Le caplet ou passe-campagne est une grosseur flottante sur la pointe du jarret ; elle n'attaque que la peau & son tissu : ce n'est qu'un épanchement de sérosités. Les causes les plus communes sont les coups.

On appelle *molette* une petite tumeur molle & indolente qui vient ordinairement au boulet ſur le tendon, & plus ſouvent entre le tendon & l'os du canon; quelquefois elle forme une tumeur en-dedans & en-dehors: c'eſt la même maladie que le veſſigon, & elle ſe traite de la même maniere.

Le jardon eſt une tumeur dure qui s'étend depuis la partie poſtérieure & inférieure de l'os du jarret, juſqu'à la partie ſupérieure & poſtérieure de l'os du canon, ſur le tendon fléchiſſeur du pié. La cauſe vient d'une extenſion de l'un des tendons de cette partie. Si le mal eſt récent, il faut les émolliens; s'il eſt ancien, il y faut le feu.

Les poireaux ou fic, ſont de petites tumeurs dont la baſe eſt plus étroite que l'extrémité; elles ſont recouvertes d'une petite pellicule griſâtre, dénuée de poils & aride: on les détruit en les coupant ou en les faiſant toucher par les cauſtiques, ou en les liant. Le choix du moyen dépend de leur figure & de leur ſituation. Les verrues des paupieres s'annoncent comme celles qui viennent ſur toute l'habitude du corps: on les détruit de trois manieres; en les liant, ou en les coupant, ou en les brûlant. Les poireaux qu'on voit aux paturons ſemblent être d'une autre eſpece que ceux qui naiſſent ſur les autres parties du corps, ils rendent continuellement une ſéroſité âcre, d'une odeur très-déſagréable; dès qu'ils commencent à paroître, il faut les couper.

Il ſurvient en-devant du boulet, tant du devant que du derriere, une tumeur molle ſans chaleur, à laquelle on donne improprement le nom de *loupe:* c'eſt un épaiſſiſſement de la lymphe dans les tiſſus des tendons de l'os du paturon & de l'os du pié, qui ſe manifeſte à la ſuite d'un effort de cette articulation. Si après les remedes convenables la guériſon n'eſt pas terminée au bout d'un mois, il faut y mettre le feu en raies plutôt qu'en pointe. Il y a des chevaux ſur leſquels le feu n'opere aucun effet: ce ſont des chevaux uſés qu'on appelle *bouletés*.

La fourbure eſt une maladie dans laquelle le cheval a de la peine à marcher: rarement il peut reculer, ſes extrémités paroiſſent d'une ſeule piece. Cette maladie, qui paroît attaquer le jeu des muſcles & les articulations, ſe manifeſte preſque toujours aux piés. La couronne eſt ſenſible, il ſurvient quelque temps après une groſſeur dans cet endroit, qui bientôt ſe fait appercevoir au ſabot: on l'a nommée *cercle* ou *cordon*. Dans d'autres chevaux il ſurvient des croiſſans, qui ſont des ſéparations de l'os du pié d'avec la chair cannelée, & de la ſole charnue d'avec la ſole de corne. Il eſt des fourbures ſi terribles, que les quatre ſabots tombent au bout de huit ou neuf jours. A l'exception de cet accident, où l'animal périt, ou bien eſt à tuer, tous les chevaux fourbus n'en guériſſent point; ils reſtent affectés toute leur vie. La fourbure vient le plus ſouvent d'un travail forcé, ſur-tout ſi le cheval paſſe tout d'un coup d'un grand chaud à un grand froid: elle peut encore être occaſionnée par le trop long ſéjour du cheval dans l'écurie. Il faut d'abord ſaigner, puis donner les cordiaux pour ranimer la circulation: le cheval ſera tenu chaudement dans l'écurie, & promené de temps en temps.

On appelle *eaux aux jambes*, une ſéroſité âcre qui ſuinte continuellement des jambes. Les cauſes les plus ordinaires ſont les boues âcres, par leſquelles les tuyaux excrétoires de la ſueur & de la tranſpiration ſont irrités & bouchés. Le froid, la gelée & les neiges, ſont une ſeconde cauſe des eaux: ajoutez à cela le vice du ſang épais ou âcre, qui eſt communiqué à la lymphe ou à la matiere de la tranſpiration. Si on a lieu de croire que les eaux viennent du vice du ſang, il faut employer les émolliens, les adouciſſans; puis les ſudorifiques, & inſiſter ſur ces remedes pour corriger le ſang. Mais ſi le mal eſt local, il faut frotter la partie juſqu'au ſang; puis la laver avec une légere teinture de noix de galle, &c.

Le ſuros eſt une éminence dure ſur l'os du canon, qui vient ordinairement à la jambe de devant, ſur la partie ſupérieure latérale interne de l'os du canon: elle eſt ordinairement large & ronde comme une piece de vingt-quatre ſols. Quand le ſuros ſubſiſte, c'eſt une exoſtoſe: il n'y a rien à faire, à moins qu'il ne ſoit trop difforme,

& qu'on ne veuille l'enlever avec le ciseau, ce qu'on peut faire sans danger.

L'éparvin est une tumeur à-peu-près de la même nature que la courbe dont nous allons parler : elle a son siege sur la partie supérieure interne de l'os du canon, avoisinant les os scaphoïdes : elle fait pour l'ordinaire boiter les chevaux. Il y a trois sortes d'éparvins, savoir, l'éparvin de bœuf, l'éparvin sec & l'éparvin calleux. Le premier est une tumeur naturelle avec laquelle le cheval naît ; on l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec le jarret d'un bœuf : il est rare que le cheval naisse avec un seul éparvin, il en a ordinairement aux deux jambes. Le second est un mouvement convulsif que fait le cheval, sans qu'on remarque aucune apparence de grosseur. Ce mouvement n'existe quelquefois qu'à une seule jambe: on dit alors que le cheval *trousse*, *harpe*. Il y a apparence que cet accident vient des nerfs & du trop grand raccourcissement des muscles. Ce défaut est agréable lorsqu'il n'est pas outré, & estimé parmi les écuyers : les chevaux espagnols y sont sujets. Le troisieme est une tumeur située dans la même partie que l'éparvin du bœuf ; il provient d'une distension des ligamens latéraux communs, & des particuliers qui unissent l'os du canon aux os scaphoïdes, & de ceux qui unissent les os scaphoïdes entr'eux. C'est à tort qu'on les appelle *calleux ;* car dans le principe ils sont mols, puis deviennent squirrheux, & ensuite calleux, ou pour mieux dire, ils s'ossifient. Ainsi il n'y a que cette espece de tumeur qui mérite le nom d'*éparvin ;* le remede est le même que celui du suros.

La courbe est une tumeur qui entoure le bas du jarret: elle vient souvent d'un effort ou d'un exercice outré. Si elle est phlegmoneuse, on aura recours aux adoucissans & aux émolliens ; si elle est squirrheuse, le meilleur remede est le feu, qu'on appliquera après avoir employé les résolutifs.

On appelle *forme* une tumeur plus ou moins considérable qui survient à la couronne en-dedans ou en-dehors, quelquefois aux deux côtés en même temps, mais plus aux piés de devant qu'à ceux de derriere. Il y a deux sortes de forme, l'une naturelle & l'autre contre nature. La naturelle est une ossification du cartilage, ce qui arrive aux poulains & aux chevaux qui ont des piés plats & des talons bas. La forme contre nature est la suite d'un coup ou d'un effort de l'os coronaire sur l'os du pié : elle commence toujours par être inflammatoire & se termine par induration ; si la forme est la suite d'un effort, il faut sur le champ dessoler pour dégorger la sole charnue qui a été comprimée ; par ce moyen on évite l'ossification du cartilage qui arrive souvent ; en général la forme est une maladie longue. Pour refaire le cheval, il faut l'envoyer au labour, ou le mettre dans une prairie basse.

On appelle *pié comble*, un pié dont la sole des talons, & souvent même toute la sole est bombée ; naturellement elle doit être concave. Cet accident ne vient jamais que de la ferrure, de l'application du fer, des longues éponges, des fers voûtés & trop entollés, des paremens de la sole. Les piés plats y sont les plus sujets, d'après les causes de ce mal que nous venons d'indiquer, il est facile d'y appliquer le remede.

L'oignon est une grosseur qui survient à la sole, plus souvent en-dedans qu'en-dehors, jamais ou presque jamais au pié de derriere. Cette élévation de la sole de la corne, n'est pas un vice de la sole, mais de l'os du pié, dont la partie concave est devenue convexe par la ferrure, & le fait renverser en-dehors. Le remede est donc par conséquent dans la maniere de ferrer.

L'extension du tendon fléchisseur du pié & des ligamens, vient de la même cause que la compression de la sole charnue. Cet accident arrive lorsque la fourchette ne porte pas à terre : or, elle n'y porte pas 1°. lorsqu'elle est trop parée, que les éponges sont trop fortes ou armées de crampons: 2°. lorsque le pié du cheval porte sur un corps élevé, le pié est obligé de se renverser. Enfin, l'extension des ligamens vient des grands efforts & des mouvemens forcés de l'os coronaire. On reconnoît l'extension du tendon par un gonflement qui regne depuis le genou jusques dans le paturon, & par la douleur que le cheval ressent lorsqu'on le touche. On s'apperçoit encore mieux de cette

cette maladie au bout de douze ou quinze jours, par une grosseur arrondie qu'on nomme *ganglion*, qui se trouve sur le tendon & qui forme par la suite une tumeur squirrheuse, dure, indolente, & pour l'ordinaire, fixe. Cette maladie est bien différente de la nerferrure, pour laquelle on la prend communément. Pour la curation, il faut commencer par dessoler le cheval, parce qu'il ne sauroit y avoir d'extension sans une forte compression de la sole charnue, puis appliquer des cataplasmes émolliens. Mais s'il survient un ganglion, il faut y mettre le feu en pointe, puis promener le cheval quelques jours après : il est plutôt guéri que si on le laisse à l'écurie.

On s'apperçoit que le tendon fléchisseur de l'os du pié est rompu, en ce que le cheval portant le pié avant, ne le ramene pas ; en ce qu'il ne sauroit mouvoir cette articulation ; en ce que le tendon est lâche lorsqu'on le touche. On en juge encore par la douleur que le cheval ressent dans le paturon ; par un gonflement qui survient en cet endroit, *&c.* On ne doit pas tenter la guérison de cette maladie sans dessoler le cheval, & sans faire une ouverture à la sole charnue ; & cela, pour donner issue à la partie du tendon qui doit tomber en pourriture & qui devient toujours un corps étranger ; puis on emploie les digestifs.

Quand l'effort a été violent, & que le tendon n'a pas été rompu, il arrive que l'os coronaire se casse. Pour le reconnoître on tire le pié en avant ; on le tient d'une main, & on met le pouce de l'autre sur la couronne : on sent, 1°. au tact un petit cliquetis qui se distingue mieux lorsque le tendon est rompu : 2°. parce que le cheval marche presque sur le fanon, le bout de la pince étant en l'air. Il est inutile de tenter la guérison de l'os coronaire fracturé, parce que le mouvement continuel empêche que ces parties puissent se réunir : il se forme pour l'ordinaire un ankylose, qui sert comme de soudure aux os du pié, coronaire & de la noix.

Il n'y a rien qui fasse connoître la fracture de l'os de la noix, si ce n'est que le cheval sent de la douleur tout autour du pié lorsqu'on le sonde avec les triquoises ; & encore ce signe n'indique pas plus la fracture de l'os de la noix que la compression de la sole charnue : dans le doute il faut dessoler. Si l'os est fracturé, il ne se soude pas plus que l'os coronaire.

Il n'est pas plus aisé de reconnoître la fracture de l'os du pié, que celle de l'os de la noix. Cependant lorsque le cheval sent une douleur à la couronne, & qu'il y a un gonflement, on peut croire que l'os du pié est fracturé. Cet os se casse ordinairement en deux parties. Le parement du pié est toujours la cause de cet accident. Les deux parties fracturées de cet os se réunissent & se soudent facilement ensemble. Pour la curation, il faut d'abord dessoler le cheval, le laisser en repos pendant six semaines : on peut ensuite le mettre au labour pendant vingt ou trente jours. Ces maladies dont on vient de parler, sont plus fréquentes qu'on ne pense ; car pour un cheval qui boite de la hanche ou de l'épaule, il y en a cent qui boitent du pié. Ces accidens surviennent facilement : l'os coronaire sur-tout se casse au moindre mouvement, souvent même sans un effort considérable. On ne sera pas surpris que ces fractures soient si fréquentes & si faciles, si on fait attention à la situation de ces parties & à la structure du pié. L'os coronaire de la noix & celui du pié, sont situés au bas de la jambe, & sont chargés de tout le poids du cheval.

On appelle *aphtes*, des ulceres peu profonds, qui se trouvent plus communément dans la bouche qu'ailleurs. Les levres, les gencives, le palais, la langue, en sont ordinairement le siege. On en voit aussi dans l'arriere-bouche, le pharynx, l'œsophage & la trachée-artere. Quelquefois les mauvaises digestions & la sabure de l'estomac les font naître ; mais celles-ci se dissipent aisément. Les autres sont ordinairement noirâtres, livides & les bords sont calleux. Quoique les aphtes soient fort communes dans les chevaux, aucun médecin vétérinaire n'en avoit parlé avant moi. A l'égard du traitement, il est analogue aux causes qui ont produit les aphtes. Outre les médicamens internes, on lave la bouche avec

le collyre de Lanfranc, ou bien avec l'huile de myrrhe. Quelquefois ces aphtes surviennent en peu d'heures, & tuent promptement le cheval : celles-ci sont ordinairement situées sous la langue ou à côté. Dans ce cas, il faut les ratisser, toucher ensuite les plaies avec la pierre de vitriol, & avoir soin de laver souvent la bouche avec le vinaigre & l'ail.

La fistule à la saignée du col, n'est autre chose qu'une petite élévation qui survient à l'endroit de la saignée en forme de cul de poule, avec un léger suintement d'une eau rousse. La veine se durcit : ce cul de poule se trouve toujours rempli d'une lymphe épaisse, qui intercepte la circulation du sang, & devient extrêmement tendue jusqu'aux glandes parotides : on voit en outre un petit point rouge, duquel suinte la partie séreuse du sang. En sondant ce trou, on distingue facilement s'il y a fistule. La curation consiste à sonder la tumeur, pour donner issue à la matiere lymphatique qu'elle contient. Il faut bien se garder d'aller au-delà de la tumeur, de peur d'hémorragie, qui seroit très-difficile à arrêter. Cet accident arrivera d'autant plus facilement, que la saignée sera près des glandes parotides, que les veines qui forment la jugulaire partiront de l'intérieur des glandes : dans ce cas, il ne seroit pas possible de faire la ligature sans endommager les glandes. Il arrive quelquefois qu'en tardant à faire cette opération, la veine jugulaire se remplit tellement de lymphe épaissie, qu'elle se coagule jusques dans sa bifurcation : ce qui excite une inflammation dans les parties voisines, & forme une tumeur qui se termine par la suppuration.

Il est assez commun de voir des chevaux, dont l'anus est dilaté au point qu'on pourroit y introduire une demi-bouteille de pinte, & qu'on voit à un demi-pié dans le rectum : outre le dévoiement à la suite duquel ce mal vient, il est quelquefois occasionné par le relâchement des fibres du sphincter ; alors il faut fomenter la partie avec les toniques.

La fistule à l'anus survient à la suite d'un dépôt ou d'une corrosion quelconque, & quelquefois à la suite d'une opération de queue à l'angloise, dont la premiere section a été faite trop près de l'anus. C'est un ulcere plus ou moins profond qui naît au-dessus, ou aux parties latérales de l'anus, & attaque ce corps ligamenteux qui s'étend sous la queue. Les incisions multipliées ne suffisent pas toujours pour en procurer la guérison. Alors on en vient à l'extirpation : en la faisant, on doit ménager & conserver les fibres du sphincter.

La fistule aux bourses est un écoulement de matiere, qui subsiste après qu'un cheval a été coupé. La cause de cet accident vient de ce qu'on a laissé une partie des épididymes, nommées aussi *amourettes*. On peut rarement porter remede à cette espece de fistule, à moins qu'on ne puisse couper de nouveau les cordons : ce qui est très-difficile, vu qu'ils se retirent vers le bas-ventre.

Il vient assez communément, au plat de la cuisse, une grosseur plus ou moins considérable, qui pour l'ordinaire s'abcede promptement par le moyen de quelque suppuratif : il en résulte un ulcere qu'il faut traiter & panser comme une plaie simple.

On connoît les dartres & la galle, & leur traitement ; ainsi nous ne nous y arrêterons pas. Nous dirons seulement que l'huile de cade est un bon remede : on en frotte les parties malades durant deux jours. Cette huile est plus efficace que l'onguent gris.

La malandre est au genou, ce que la solandre est au pli du jarret. C'est une crevasse, dont il découle une humeur âcre. Ce mal est long à guérir, à cause du mouvement qui l'irrite sans cesse. Si c'est une simple crevasse qui n'ait point de cause interne, il faut tondre la partie, puis la frotter jusqu'au sang avec une brosse, & y appliquer le bandage indiqué pour les plaies du genou : peu de jours après la suppuration s'établit. La solandre, qui est une crevasse au pli du jarret, se traite de la même maniere.

La mule traversine est une crevasse qui survient aux piés de derriere, au-dessus du boulet, d'où suinte continuellement une

humeur féreuſe. Le traitement de cette crevaſſe eſt le même que celui que nous venons d'indiquer.

Le javart en général eſt un petit bourbillon, ou une portion de peau qui tombe en gangrene, & qui ſe détache de ſon corps, en produiſant une légere féroſité: il peut être comparé au furoncle ou clou dans l'homme. Ce mal n'attaque guere que les extrémités, depuis le genou juſqu'en-bas. La cauſe du javart eſt l'épaiſſiſſement de l'humeur de la tranſpiration: épaiſſiſſement occaſionné par les boues, par la malpropreté, par les mauvais alimens, ou par les exercices violens. Quoiqu'on puiſſe regarder cette maladie comme de peu de conſéquence, néanmoins elle fait boiter les chevaux tout bas. Il faut obſerver que les javarts qui naiſſent en-dedans du paturon, ou en-dedans du boulet, font boiter l'animal comme s'il avoit un écart. Bien des gens s'y trompent, faute de paſſer la main le long de la jambe. D'après ce que nous venons de dire, on voit qu'il faut traiter le javart avec les ſuppuratifs.

Le javart ſimple eſt celui qui n'attaque que la peau, & une partie du tiſſu cellulaire: il vient ordinairement dans le paturon, plus ſouvent aux piés de derriere qu'à ceux de devant, & quelquefois aux côtés du paturon. Ce mal eſt plus commun à Paris qu'ailleurs; l'âcreté des boues en eſt la principale cauſe. Souvent ce javart n'eſt pas bien apparent: on ne s'en apperçoit que parce que le cheval boite, & qu'en portant la main au paturon on ſent le poil mouillé d'une matiere qui donne une mauvaiſe odeur. L'indication eſt de faire détacher le bourbillon, & d'exciter la ſuppuration par les moyens ordinaires.

On a donné le nom de *javart nerveux* à celui qui attaque la gaîne du tendon. Cette eſpece de javart ſe fixe plus ſouvent dans le paturon qu'ailleurs, & vient de ce que l'humeur du javart ſimple a fuſé & pénétré juſqu'à la gaîne du tendon. On s'en apperçoit parce qu'à la ſortie du bourbillon il ſuinte de la plaie une féroſité ſanieuſe, qu'il reſte une petite ouverture & un fond dont on s'aſſure par le moyen de la ſonde. Dans ce cas, il faut faire avec un biſtouri une inciſion qu'on prolonge juſqu'au foyer du mal: elle doit être longitudinale, afin de ne pas couper les principaux vaiſſeaux, ou d'altérer quelques parties, ſoient tendineuſes, ſoient ligamenteuſes. On eſt quelquefois obligé d'en venir à une ſeconde & troiſieme inciſion, principalement quand les gaînes des tendons ſont ouvertes. Dans ce cas, il faut faire ſon inciſion en tirant vers le milieu de la fourchette, pour éviter de toucher au cartilage latéral de l'os du pié.

Le javart encorné, proprement dit, ne differe du javart ſimple que par ſa poſition. Le premier a toujours ſon ſiege ſur la couronne, au commencement du ſabot. Les cauſes ſont les mêmes que celles du javart ſimple: les remedes ſont auſſi les mêmes. Cependant lorſque le bourbillon ne ſe détache pas au bout de quatre ou cinq jours, il faut faire marcher le cheval; le mouvement facilite & aide la ſortie de la matiere.

On donne communément le nom de *javart encorné*, improprement dit, à la carie du cartilage placé ſur la partie latérale & ſupérieure de l'os du pié. Il y a en même temps un ſuintement ſanieux, & une tumeur dans la partie poſtérieure du pié, à l'endroit du cartilage. On le reconnoît encore par l'enflure du pié, & le fond qu'on ſent avec la ſonde. Ce mal reconnoît pour cauſe toute matiere âcre qui ſe jette ſur le cartilage. Il eſt fort grave & difficile à guérir, ſouvent même incurable: 1°. lorſque l'opération a été mal faite, c'eſt-à-dire, qu'on a coupé le ligament latéral de l'os coronaire à l'os du pié, détruit la capſule du cartilage de l'os coronaire; dans ce cas le cheval eſt eſtropié: 2°. lorſqu'elle ne l'a pas été à temps, c'eſt-à-dire, qu'on n'a coupé du javart que ce qui paroît gâté, dans l'eſpérance que le reſte ſe conſervera, & que la plaie ſe cicatriſera; mais le cartilage une fois attaqué ſe gâte tout entier; & ſi l'on n'en coupe qu'une partie, il faut revenir fréquemment à l'opération, car ce qu'on laiſſe ſe gâte de nouveau juſqu'à ce qu'on l'ait entiéremment enlevé: 3°. lorſque durant le traitement, & quelque temps après l'opération, le cheval fait un faux-pas dans

l'écurie. Pour guérir ce javart, il faut couper le cartilage; mais cette opération n'eſt pas facile. On ne peut réuſſir qu'autant qu'on connoît bien la ſtructure du pié, la ſituation du cartilage, ſa figure, ſes attaches, ſon étendue, la ſituation des ligamens de la capſule; autrement on court riſque de toucher ces parties avec l'inſtrument & d'eſtropier ſans reſſource le cheval. Le cartilage eſt ſitué ſur l'apophyſe latérale de l'os du pié: il s'étend depuis la partie de l'os qui répond à la muraille des quartiers juſqu'à la fin des talons; il va ſouvent juſqu'à l'articulation de l'os du paturon, à l'os coronaire. Au lieu de ce cartilage, on trouve ſouvent un os qui forme une éminence applatie, continue avec le corps de l'os du pié.

On appelle *coup de boutoir dans la ſole*, lorſqu'en parant le pié on a donné un coup de boutoir qui a pénétré juſqu'à la ſole charnue: ſur le champ il faut appliquer des plumaceaux & bien comprimer l'appareil, afin que les chairs ne ſurmontent pas: il faut empêcher que le cheval mette le pié dans l'humidité, de crainte que la plaie ne devienne livide & baveuſe, & ne dégénere bientôt en fic.

La ſeime eſt une fente, ou une ſolution de continuité, ou une ſéparation du ſabot, qui arrive à la muraille du haut en-bas, tant aux piés de devant qu'aux piés de derriere. Les ſeimes ſont plus ou moins profondes, & communément toujours à la couronne. Il ne faut pas les confondre avec ces petites fentes répandues çà & là ſur la ſuperficie de la muraille, & qui ne ſont autre choſe qu'une légere aridité de cette partie, occaſionnée par des coups de rape donnés ſur la muraille. Les ſeimes viennent de la ſéchereſſe de la peau, de la couronne & de la muraille. Lorſque cette derniere eſt ainſi deſſéchée, elle n'a plus cette humidité & cette ſoupleſſe néceſſaires à toutes les parties; elle ſe creve, ſe fend & forme les ſeimes. La ſéchereſſe de la muraille vient ſouvent de ce qu'on a trop paré le pié, ou rapé le ſabot. Si la ſeime eſt commençante, il faut ſeulement rafraîchir les bords de la partie ſupérieure de la ſeime, aller juſqu'au vif, & y mettre des plumaceaux chargés de térébenthine. Si la chair cannelée ſurmonte & ſe trouve pincée entre les deux bords de la muraille, on amincira ces deux bords avec le boutoir; on les rafraîchira depuis la couronne juſqu'à la fin de la ſeime; on coupera même la chair, ſi elle ſurmonte de beaucoup, & on appliquera deſſus une tente chargée de térébenthine. On comprimera avec une ligature ſerrée pour que la chair cannelée ne ſurmonte pas. Lorſqu'au bout de quinze jours ou trois ſemaines, la plaie continue à jeter de la matiere, il y a lieu de croire que l'os eſt carié: on s'en aſſure par le moyen de la ſonde; lorſqu'on ſent l'os (ce qui annonce preſque toujours la carie), on coûpe un peu plus de la muraille, afin d'ouvrir une iſſue plus grande; puis on rugine pour emporter la carie, ou bien on y met une pointe de feu.

La goutte-ſereine ne ſe diſtingue dans le cheval que par ſa marche, car il n'y voit point, quoiqu'il ait les yeux très-beaux. Il leve les piés très-haut, ſoit au pas, ſoit au trot; il porte ſes oreilles l'une en avant, l'autre en arriere alternativement, & ſouvent toutes les deux en avant. Ce mal n'eſt point incurable: il vient de la paralyſie du nerf optique.

Il arrive quelquefois aux chevaux un gonflement qu'on appelle *emphyſeme* ou *bourſouflure*, qui tantôt occupe la poitrine, tantôt le col & tantôt les épaules, *&c.* il occupe même, mais plus rarement, toute l'habitude du corps. On reconnoît l'emphyſeme à pluſieurs ſignes: 1°. ſi on porte les doigts ſur la bourſouflure, ils n'y laiſſent point d'impreſſion, comme dans l'œdeme; 2°. on entend l'air réſoner dans le tiſſu cellulaire; 3°. en comprimant on chaſſe l'air d'un endroit, lequel ſe porte dans un autre; 4°. il n'y a ni chaleur ni douleur. Cette maladie n'eſt point dangereuſe par elle-même: elle ne peut l'être qu'autant que la cauſe qui l'a produite eſt elle-même dangereuſe; telle qu'une plaie profonde qui auroit attaqué quelques parties eſſentielles à la vie de l'animal. Il eſt rare qu'elle dure au-delà de huit jours. La curation conſiſte à faire des ouvertu-

res à la peau dans différens endroits, ce qui donne une iſſue très-prompte à l'air.

Les chevaux ſerrés des épaules ſont ſujets à une inflammation accompagnée de beaucoup de gerſure : elle paroît en-deſſous du poitrail & au-dedans de l'avant-bras; ce que l'on appelle *frayé aux ars*. Cette maladie qui fait écarter le cheval, vient à la ſuite d'un long exercice. La guériſon de ce mal n'eſt pas difficile : elle conſiſte à baſſiner ſouvent cette partie avec des décoctions émollientes; & ſi c'eſt en été, à envoyer le cheval à l'eau.

La crampe eſt une roideur au jarret qui empêche le cheval de fléchir la jambe : ce qui vient d'un arrêt de la circulation du ſang qui comprime les filets nerveux. Il faut frictionner l'étendue de la jambe avec une broſſe rude & à rebrouſſe-poil.

On appelle *arrête*, un endroit dont le poil eſt tombé où il n'en revient plus, & ſur lequel on remarque une eſpece de corne farineuſe. Il n'y a point de remede qui faſſe renaître le poil.

L'avalure eſt la ſéparation de la corne d'avec la peau à la couronne; ce mal peut occuper toute l'étendue de la couronne, il a pour cauſe le pus qui a ſéjourné entre la chair cannelée & la muraille, à la ſuite d'une enclouure, & qui a fuſé juſqu'à la couronne, & détaché la peau de la partie ſupérieure de la muraille : l'avalure ne fait boiter le cheval que lorſqu'elle eſt récente, il n'en boite jamais lorſqu'elle eſt deſcendue; il faut mettre ſur l'avalure une tente imbibée d'eſſence de térébenthine, un plumaceau, *&c.*

La fourmilliere eſt un vuide qui ſe fait entre la chair cannelée & la muraille, & qui regne ordinairement depuis la couronne juſqu'en-bas : les cauſes de cette maladie ſont, un coup ſur la muraille, une altération du ſabot, un deſſéchement de cette partie occaſionné par un fer chaud; une fourbure peut encore la produire : il faut ouvrir la muraille à la partie antérieure, & introduire dans l'ouverture des tentes chargées de térébenthine.

L'encaſtelure eſt un reſſerrement de la partie ſupérieure de la muraille dans tout ſon pourtour, où l'articulation de l'os coronaire, avec l'os du paturon, paroît ſurpaſſer en diametre la terminaiſon de la peau à la muraille. On peut diſtinguer deux ſortes d'encaſtelure, la naturelle & l'accidentelle; la naturelle eſt celle qui vient de conſtitution; les chevaux barbes & les eſpagnols y ſont plus ſujets que d'autres : l'accidentelle vient pour l'ordinaire de ce qu'on a paré la ſole de corne, détruit les arcs-boutans, de ce qu'on a rapé la muraille, ſur-tout la couronne proche le poil. L'encaſtelure peut encore ſurvenir à la ſuite d'une fourbure ou d'un effort de l'os coronaire ſur l'os du pié; elle peut auſſi ſurvenir à un cheval qu'on aura deſſolé pluſieurs fois. Des raies de feu miſes trop profondément ſont de même capables d'y donner naiſſance; ce dernier accident & la deſſolure occaſionnent plus fréquemment l'encaſtelure qu'on ne penſe : à l'encaſtelure naturelle il n'y a point de remede; pour l'accidentelle c'eſt de tenir le pié humecté avec de la terre glaiſe mouillée ou des emmiellures.

Les poux ou maladie pédiculaire, eſt très-commune, & fait ſouvent maigrir les chevaux; les vieux y ſont plus ſujets que les jeunes; la peau eſt pour l'ordinaire dure, tendue; les poils ſont hériſſés & ſemés clair; on voit des chevaux tout couverts de poux : le remede le plus efficace feroit de faire des frictions mercurielles, mais elles ne ſont pas ſans danger; c'eſt pourquoi on emploie avec ſuccès une infuſion de tabac dans de l'eau-de-vie, & on en lave le cheval; il eſt rare que les chevaux aient des poux ſans avoir en même temps des dartres farineuſes ou la galle.

Opérations. Les endroits où l'on doit ſaigner le cheval ſont au col, aux ars, au plat de la cuiſſe : l'on peut encore tirer du ſang de la queue, en y coupant une partie tuméfiée que l'on voudra dégorger, en la ſcarifiant. On appelle *flamme* l'inſtrument avec lequel on ſaigne; il y a des flammes à reſſort avec leſquelles on ſaigne plus ſûrement & plus facilement; on donne du fer autant qu'il eſt néceſſaire : je crois même qu'il eſt indiſpenſable de faire uſage de cet inſtrument, lorſqu'on veut ſaigner aux ars, & principalement au plat de la

cuiſſe. On peut ſaigner au col avec ou ſans ligature ; ſi l'on ſe ſert d'une ligature, elle doit paſſer par-deſſus le col, le plus près du poitrail qu'il ſe pourra : on fera tenir la tête du cheval un peu élevée, afin que le vaiſſeau ſoit moins roulant, qu'il ſorte davantage, & qu'il ſe rempliſſe mieux; alors le phlébotomiſte étant placé convenablement, ſaignera à un demi-pié de l'angle de la mâchoire inférieure, il fera ſon ouverture longitudinale; il doit éviter de piquer ces groſſeurs qui paroiſſent diſperſées comme des grains de chapelet, ce ſont autant de valvules qui venant à être coupées, ont quelquefois beaucoup de peine à reprendre, & ſont ſouvent le principe de fiſtules à la ſaignée du col. Lorſque la veine eſt ouverte, on facilite la ſortie du ſang par le mouvement des mâchoires qu'on excite par divers moyens; après la ſaignée on prend une épingle avec laquelle on perce les bords de la peau au milieu de l'inciſion ; on prend enſuite des crins, dont on entortille l'épingle, en formant un double nœud : on peut auſſi ne pas mettre d'épingle; pour lors, avant que de ſaigner, l'opérateur fait tirer la peau du col vers le haut ou vers le bas; dès qu'on a tiré autant de ſang qu'il eſt beſoin, on lâche la peau qui vient recouvrir l'ouverture de la veine, & ſert d'appareil. Les ſaignées des ars & de la cuiſſe ſe font ſans préparation, ſans ligature, ſans compreſſion ; on ferme l'ouverture de la veine avec une épingle, comme au col. Le lieu où l'on ne ſaigne pas, & où l'on devroit ſaigner, & où on peut le faire ſans ligature, c'eſt dans le bas du poitrail, dans la partie moyenne du bras antérieurement : ce ſont-là les ars & non pas en-dedans, à un demi-pié plus bas où la veine eſt moins forte & apparente : d'ailleurs l'on voit ſouvent des maréchaux bleſſer les parties tendineuſes qui s'y trouvent. La ſaignée de derriere doit ſe faire de même dans la partie la plus élevée de la cuiſſe, dans l'endroit où elle commence à rentrer en-dedans, car plus bas l'on court les mêmes riſques que devant.

L'opération de la cataracte ſe fait de deux manieres; ſavoir, par abaiſſement & par extraction ; toutes les deux ont de grandes difficultés, & ne peuvent s'exécuter qu'en jetant le cheval par terre. La premiere ſe fait en plongeant une petite aiguille (de la forme de celles qui ſont à ſéton), dans la cornée opaque, vers le petit angle de l'œil, à deux ou trois lignes du ligament ciliaire : quand on eſt arrivé derriere le criſtallin, on fend ſa capſule avec l'aiguille, pour lors il ſort & on l'abaiſſe avec le plat de l'inſtrument dans le fond de l'œil, derriere l'iris; les muſcles rétracteurs & l'enfoncement du globe de l'œil, rendent cette opération difficile. La ſeconde conſiſte à faire une inciſion à la cornée tranſparente, qu'il faut faire avec beaucoup de légéreté & de dextérité, & être attentif à ne point toucher l'iris ou l'uvée avec l'inſtrument, autrement il y ſurviendroit une forte inflammation. Si le cheval retire trop ſon œil dans le fond de l'orbite, & qu'on ne puiſſe pas exécuter l'opération, on introduira une ſonde cannelée deſſous la corne, & on ſe ſervira de ciſeaux : ceci fait, on éleve la corne tranſparente, & l'on fait une inciſion tranſverſale à la membrane du criſtallin, puis on comprime légérement la partie ſupérieure de l'œil, afin de faciliter la partie du criſtallin ; s'il eſt dur, il ſort facilement; s'il eſt mou, on ſe ſert d'une curette pour enlever ce qui peut reſter dans ſa membrane; on abaiſſe enſuite la cornée, ce qui termine l'opération; on applique enſuite un appareil convenable, qu'on ne leve qu'au bout de huit jours : il arrive ſouvent qu'après l'opération, même bien faite, l'on eſt obligé d'abandonner la cure, lorſque la contraction des muſcles rétracteurs comprime le globe de l'œil, & que l'humeur vitrée eſt forcée de s'écouler par l'ouverture, dans ce cas l'œil devient aride & ſe deſſeche; on peut prévenir cet accident en fendant les ſalieres & en coupant tous les muſcles qui vont juſqu'au nerf optique; il ſurvient par cette inciſion une grande hémorragie, & la perte preſque totale de l'action de ces muſcles; il arrive même un appauvriſſement à l'œil par la ſection de nombre de vaiſſeaux; mais en revanche le cheval ne perd point la vue. Cette opération de la cataracte ne

n'a jamais réussi qu'en me servant de ce moyen ; aussi toutes les fois qu'on voudra employer la méthode de l'extraction, il faudra commencer par fendre les salieres.

Le trépan est une opération qui se pratique sur les os du crâne, soit pour relever des pieces d'os enfoncées, soit pour donner issue aux matieres épanchées dans le cerveau : cette opération qu'on néglige communément, est pourtant très-nécessaire dans certains cas, & on en voit de très-bons effets : on s'apperçoit de la lésion des os du crâne, par une tumeur inflammatoire, qui ne manque pas de survenir, par le tact, les enfoncemens de ces os, par des inégalités, des engourdissemens, un sommeil continuel. La fracture des os de la tête, & l'épanchement des matieres dans le cerveau, produisent quelquefois une inflammation de la membrane pituitaire, il y survient un ulcere qui dégénere en morve; d'autres fois il se forme des dépôts ou amas de pus qui font périr le cheval; pour prévenir ces accidens il faut trépaner; & pour cela on doit d'abord s'assurer de la fracture, de sa situation, & du lieu où l'on peut appliquer la couronne du trépan, puis on jette le cheval par terre, & on procede à l'opération qui est assez connue, ainsi nous ne la décrirons pas. Si l'on soupçonnoit, après l'opération, qu'il y eût du sang épanché, il faudroit faire une incision à la dure-mere, mais être attentif à ne couper aucune artere ; dans ce cas il n'arrive jamais d'accident, & il est rare qu'il faille y toucher. La fracture de l'os occipital est très-rare ; j'en ai cependant vu des exemples, & j'en ai même guéri une : la fracture de l'os occipital étoit complette, & dans sa partie supérieure & postérieure à l'attache du ligament cervical. Il arrive quelquefois que la fracture se trouve sur les sinus frontaux, sur les os du nez ou sur les sinus maxillaires ; dans ce cas il faut appliquer une très-petite couronne de trépan, afin qu'on puisse, avec l'élévatoire, remettre les pieces enfoncées dans leur situation. L'opération du trépan est d'autant plus nécessaire dans ce cas, que le cheval devient glandé, que la membrane pituitaire s'enflamme, qu'il survient un ulcere, & ensuite la morve. La fracture des os du crâne peut être compliquée, c'est-à-dire, que le cheval peut avoir reçu un coup sur les sinus ; la partie des frontaux que recouvrent les lobes inférieurs du cerveau peut être aussi fracturée, ainsi que la partie du même os qui se joint aux os du nez : il faut alors appliquer deux couronnes de trépan ; l'une sur les pariétaux, & l'autre sur les sinus, ou plus inférieurement, si la fracture ne s'étend pas plus loin.

La fistule lacrymale s'annonce au grand angle de l'œil, par une tumeur phlegmoneuse qui, en s'abcédant, produit du pus qui s'écoule le long de cette partie ; quelquefois il y a tumeur sans pus, avec une grande abondance de larmes. Les points lacrymaux sont engorgés ; mais pour l'ordinaire il y a ulcere entre les paupieres, à la caroncule lacrymale, souvent même les points lacrymaux sont ulcérés : cette maladie est très-commune dans les chevaux, & provient de l'âcreté des larmes qui, en séjournant, gâtent & ulcerent cette partie ; le grand froid en est souvent la cause. Quelquefois la fistule lacrymale naît de cause interne, comme de farcin ou de morve, ou d'autre cause de cette nature ; dans les premiers temps on a recours aux remedes employés contre l'inflammation ; mais si le mal est avancé, & qu'il y ait écoulement de pus, il faut d'abord essayer de déterger l'ulcere avec des injections, faites par les points lacrymaux, & par le canal nazal ou lacrymal, dont l'ouverture est au bord des narines, au haut de la levre inférieure. Les points lacrymaux sont souvent si fort engorgés, que la liqueur ne sauroit y passer ; dans ce cas il faut injecter de bas en-haut : mais si on est obligé d'inciser & d'ouvrir le sac, il faut faire contenir les paupieres, se servir du *speculum oculi*, après quoi on introduit la sonde cannelée, & l'on fait une incision avec le bistouri ; s'il y a carie à l'os du grand angle, ou même au canal nazal de cet os, il faut gratter l'os & le ratisser dans sa partie cariée, & ne pas trop appuyer ; car, comme cet os est mince, on pourroit bien le casser, & le pus tomberoit dans le sinus

maxillaire, où il produiroit la morve: cette maladie est presque toujours curable, à moins qu'elle ne soit très-ancienne, qu'elle ne vienne d'une cause de morve, ou qu'elle ne soit compliquée avec la morve; dans ce cas il est rare que le canal nazal ne soit pas entiérement détruit.

A la suite de la fausse gourme, ou de la gourme maligne, ou autre maladie, il survient quelquefois une inflammation considérable au larynx & à toute l'arriere-bouche; l'air alors ne sauroit sortir, ni par les narines, ni par la bouche, ce qui fait périr le cheval: pour empêcher cette suffocation, il faut pratiquer une ouverture à la trachée-artere, & y introduire ensuite une petite canule d'argent ou de plomb; cette opération s'appelle *bronchotomie*: le cheval lié & attaché convenablement, l'opérateur fait l'ouverture entre le troisieme & le quatrieme anneau de la trachée-artere, ou bien entre le cinquieme & le sixieme; alors il introduit sa canule qui doit être courbée d'un huitieme de cercle & applatie, à-peu-près aussi large à sa sortie qu'à son entrée, car en se servant de canules en forme d'entonnoir, l'air entre avec trop d'impétuosité, & va heurter les parois de la trachée-artere, & y occasionne une inflammation: cette canule porte deux petites anses, auxquelles on attache des rubans, que l'on passe par-dessus le col: on doit observer qu'il faut que le cheval reste attaché dans l'écurie, à deux longes, entre deux piliers.

La castration qu'on pratique sur les chevaux, a été jusqu'à présent faite d'une maniere hazardeuse, & presque toujours par des gens qui n'ont aucune connoissance des parties qu'ils coupent; sans rapporter leurs mauvaises manœuvres, je ne parlerai que de deux manieres que je propose pour faire cette opération, parce qu'elles m'ont toujours bien réussi. Dans la premiere, après avoir jeté le cheval par terre, & attaché d'une maniere convenable, on fait à l'un des deux testicules une incision à la peau, jusqu'au corps du testicule; puis on prend une aiguille courbe, dans le chas de laquelle on passe une ficelle cirée, que l'on indrouit dans le cordon spermatique, à un travers de doigt au-dessus du testicule, que l'on coupe ensuite; il faut avoir soin que la ficelle entre dans la substance du cordon, pour deux raisons; la premiere, afin d'éviter de prendre dans la ligature le nerf spermatique, ce qui occasionneroit une irritation du genre nerveux, & feroit périr le cheval; la seconde, c'est que par cette méthode, la ficelle ne sauroit s'échapper, soit dehors, soit dans le bas-ventre; il est essentiel de laisser pendre un bout de cette ficelle qui tombe par la suppuration. L'autre testicule se coupe de la même maniere; cette méthode de couper les chevaux, est sans contredit, préférable à toutes les autres, parce qu'il n'en résulte jamais d'accidens, qu'il n'y a presque pas de douleur, & que les chevaux guérissent plus promptement.

Dans l'autre maniere, on fait sortir le testicule, & on le coupe avec le bistouri; on prend ensuite une pointe de feu que l'on applique sur l'orifice du vaisseau qui saigne; on emporte l'autre de même: cette méthode, qui est encore préférable à la premiere, demande cependant que l'on laisse le cheval trois jours à l'écurie, pour être sûr que le coagulum est formé à l'orifice de l'artere: sans prendre même tant de précautions, j'ai coupé un grand nombre de chevaux sans faire de ligature & sans appliquer le feu, & dont la guérison a été parfaite: il est vrai qu'ils perdoient du sang, mais ils ne périssoient pas pour cela.

L'appareil étant tout disposé pour la taille, on jette le cheval par terre, & on le renverse sur le dos, en lui élevant le train de derriere: on le maintient dans cette situation par deux billots taillés en forme de prisme, que l'on met de chaque côté des côtes, puis on assujettit les jambes de derriere; alors l'opérateur fend avec un bistouri ordinaire, de la longueur de deux pouces environ, le canal de l'uretre longitudinalement, vers le bas de la symphise des os pubis, puis il introduit un catheter ou sonde cannelée & courbée pour pénétrer dans la vessie: il prend ensuite un bistouri tranchant des deux côtés qu'il fait glisser dans la sonde, & coupe le col de la vessie, en évitant de toucher le rectum. La vessie étant

étant ouverte, il y introduit les tenettes & charge la pierre : cette opération doit être prompte, car il faut profiter de la présence de l'urine dans la vessie ; car étant évacuée, les parois de ce viscere s'affaissent & s'approchent de la pierre, ce qui en rend l'extraction plus difficile, & expose même l'opérateur à pincer les rides que forme alors la vessie. Si le calcul est trop gros, on peut aisément le casser avec les tenettes, car il est ordinairement mou & friable dans le cheval ; mais lorsque ce ne sont que de petites pierres ou des graviers, on introduit une curette en forme de cuiller, avec laquelle on les emporte : on ne met aucun appareil sur la plaie ; il n'y a aucun bandage qui pût le contenir.

Les cas les plus ordinaires pour lesquels on dessole, sont les clous de rue, les bleimes, les fics, les extensions des tendons où il y a eu compression de la sole charnue entre la sole de corne & l'os du pié, &c. Il ne faut jamais dessoler pour des enclouures, comme le pratiquent cependant trop souvent des maréchaux, car l'enclouure la plus grave n'attaque point la sole, mais bien la chair cannelée, ce qui prouve l'inutilité de cette opération dans ce cas. Comme le détail de cette opération est très-long, il ne peut trouver place dans un ouvrage tel que celui-ci, c'est pourquoi je renvoie à mon *hippiatrique*, *pag. 306*, édition de Paris, 1772, ceux qui sont curieux de voir la description de cette opération : ils trouveront là-dessus des détails satisfaisans.

On nomme *fic* ou *crapaud* une tumeur qui survient à la partie inférieure du pié, elle est à-peu-près de la nature du poireau ; c'est une excroissance qui, quoique mollasse, a une certaine consistance ; elle est insensible & sans chaleur. Le fic se divise par le bout en plusieurs filets qu'il est facile de séparer avec le doigt. Il y a deux especes de fic, l'un bénin & l'autre grave : le bénin est celui qui n'attaque que la fourchette ; le grave attaque la fourchette & la sole charnue. Les causes du fic sont l'âcreté de la lymphe, la saleté & les ordures dans lesquelles trempe le pié, un séjour trop long du pié dans le fumier, la suite des eaux des paturons, le séjour trop long du cheval à l'écurie : les chevaux qui y sont le plus sujets sont ceux qui ont les talons & la fourchette petite ; la fourchette se trouvant alors éloignée de terre n'est point comprimée, l'humeur y séjourne & y produit les fics ; au lieu que les talons bas laissent porter la fourchette à terre, & par-là elle éprouve une compression continuelle. Lorsqu'il n'y a que la fourchette & la sole charnue qui soient affectées, le cheval ne boite pas ; mais il boite lorsque les quartiers commencent à se dessoler, ce qui a lieu quand le fer gagne la chair cannelée des talons. Lorsqu'on s'apperçoit que les racines du fic bénin sont profondes, il faut commencer par dessoler : il est inutile de détruire l'extrémité du fic, il reviendra toujours si on n'emporte pas les racines. Comme le fic grave est une maladie très-sérieuse, qui paroît en partie causée par la corruption des humeurs dont le pié est abreuvé, il est à propos de mettre le cheval au son & à la paille, de lui faire deux sétons aux fesses & un troisieme au poitrail, pour détourner de ce côté une partie de l'humeur qui se porte au pié : il faut dessoler deux ou trois jours après & couper le fic jusqu'à la racine. Si l'os du pié étoit carié, il faudroit ratisser l'os ; quand on s'apperçoit que les chairs sont baveuses, mollasses & filamenteuses, & qu'elles fournissent de la férosité (ce qui prouve que la racine du fic n'est pas entiérement détruite), il faut les couper de nouveau. Il se trouve quelquefois des chevaux qui ont des fics aux quatre piés en même temps ; avant que d'en venir à l'opération, il est nécessaire de les y préparer durant quelques jours ; ensuite on opere sur deux piés à la fois ; savoir, sur un de devant & un de derriere du côté opposé ; on ne fera l'opération sur les deux autres que quand les douleurs de la premiere seront appaisées. Si le cheval avoit des eaux ou quelque poireau dans le paturon, il faudroit commencer par les guérir, parce que la férosité du paturon s'écoulant dans le pié empêcheroit la guérison du fic. Souvent on peut prévenir les fics en abattant les talons lorsqu'ils sont trop

hauts, ce qui fait porter la fourchette à terre.

Le feu ou cautere actuel, est un remede des plus usités & des plus efficaces pour les tumeurs œdémateuses, pour les engorgemens de cette nature qui surviennent aux jambes, pour les épanchemens de sinovie, ou de lymphe tendineuse; tels que les vessigons, molette, jardon, courbe, éparvins, suros commençans & autres: à l'exception de ces cas, on ne doit jamais avoir recours au feu pour ouvrir des abcès; on ne doit employer que des instrumens de fer, & ce sont les couteaux ou les pointes. On met le feu avec les couteaux quand les tumeurs ont de l'étendue; on préfere les pointes émoussées quand ces tumeurs n'en ont guere: il paroît qu'il vaut mieux brûler en côtes de melon & en patte d'oie, que de toute autre maniere; l'essentiel est d'embrasser toute la tumeur. Quand on emploie la seconde maniere il faut avoir soin de ménager les angles où les lignes se réunissent, de peur d'occasionner de trop grandes escarres: il faut passer le fer chaud légérement; car en appuyant trop fort, on court risque d'outrepasser la peau; alors au lieu de lui donner du ressort & du ton, on les lui ôte, & on occasionne souvent des eaux aux jambes, lesquelles guérissent difficilement: à ce mal succedent des poireaux, & à ceux-ci des fics qui, assez souvent, deviennent incurables. Après avoir appliqué le feu avec précision, on frotte la partie avec un peu d'huile de laurier, ce qui est préférable au sirouane que l'on a coutume de mettre. Au bout de onze ou douze jours l'escarre tombe; le reste du traitement est simple: il faut avoir attention de promener un peu tous les jours le cheval, principalement s'il a eu le feu aux deux jambes soit de devant soit de derriere; quelquefois on le met aux quatre jambes tant en-dedans qu'en-dehors depuis le jarret & le genou jusqu'en-bas: mais le parti le plus sage est de mettre le feu en transtravat, c'est-à-dire, à une jambe de devant & à une jambe de derriere opposée; puis on vient aux deux autres quand les escarres sont tombées; par ce moyen on est à l'abri de tout danger.

Pour couper la queue à l'angloise, il faut jeter le cheval par terre du côté du montoir, préférablement à l'autre, pour avoir l'aisance d'opérer; prendre ensuite les dimensions de la queue pour ne pas faire les incisions trop près les unes des autres, car il en résulteroit une seule plaie & les bandes de la peau se déchireroient: on fait jusqu'à cinq incisions transversales, ce qui vaut mieux, parce que la queue a plus d'étendue, plus elle se recourbe & semble former, par son crin, un éventail: la queue étant retroussée, il faut faire la premiere incision à deux pouces du rectum, de peur d'attaquer les fibres du sphincter de l'anus, ce qui formeroit une plaie fistuleuse. Chaque incision doit se faire en deux temps; dans le premier on incise la peau & on met les muscles à découvert; & dans le second on les coupe. Lorsque la section des muscles est faite, on a coutume de renverser la queue sur le dos & de la contenir dans une espece de gouttiere, ce qui est une mauvaise méthode, parce qu'en renversant ainsi la queue, on enfonce les nœuds, on ôte l'action des muscles releveurs, il se forme des plis qui s'échauffent, produisent inflammation, d'où résulte quelquefois la gangrene: au lieu de cela, il faut laisser pendre la queue dans son état naturel; car les muscles abaisseurs étant coupés, les releveurs antagonistes operent leur effet dès le moment même, & mieux encore lorsqu'ils sont guéris.

Avant que d'en venir à l'opération du javart, on doit s'assurer si la tumeur est dure ou molle, si la fistule est causée par une tumeur surnaturelle, & si le pus qui en sort vient du cartilage, dans son état de belle nature, ou s'il vient d'un bord cartilagineux, situé sur ce que j'appelle *forme de nature*, cette exostose ou ossification dont nous avons parlé à l'article *de la forme*. Dès qu'on a reconnu, par le tact & par le moyen de la sonde, que le javart est produit par une carie dans le corps du cartilage, il faut parer le pié & en général humecter le sabot avec des emmiellures pendant deux jours; le jour de l'opération l'on rape la muraille du quartier & du talon du côté de la fistule, de

la longueur d'un pouce, depuis la couronne jusqu'en-bas, en mangeant le côté du talon, de maniere qu'on puisse emporter avec le bistouri toute la portion de corne qui loge la chair de la couronne. Pour ce qui regarde le manuel de l'opération, je renvoie encore à mon traité d'*hippiatrique*, *pag. 314* & suivantes, édition de Paris, 1772. Après le second appareil levé, si l'on apperçoit, du côté de la pince un petit point élevé, ou une tache noirâtre, à laquelle on donne le nom de *cul-de-poule*, on juge qu'il y a un fond; mais ce fond n'est pas assez considérable pour qu'on s'en inquiete; on ne doit pas même le sonder; souvent c'est une portion du cartilage que l'on a laissée sur l'os du pié, quelquefois c'est l'os du pié qui veut s'exfolier. Il est bon d'observer que dans toutes les plaies du pié, le palfrenier, en levant le pié, doit tendre le genou & ne pas plier le paturon, ce qui feroit saigner la plaie: celui qui panse doit se baisser & poser son appareil de maniere qu'il n'intercepte point la circulation du sang. Il faut bien se garder de faire l'opération d'un javart encorné incurable: ceux qui attaquent la pointe du talon se guérissent par l'exercice & par la marche; la matiere aidée par le jeu des articulations de cette partie, détache certains paquets qui font guérir le cheval.

On appelle, en général, *tiqueux* un cheval qui a contracté une habitude de mouvoir perpétuellement ou la tête, ou le corps, ou les jambes: mais à proprement parler un cheval tiqueux est celui qui met les dents de la mâchoire supérieure sur la mangeoire ou ailleurs, ce qui fait ouvrir la bouche & couler perpétuellement la salive, la perte excessive de cette humeur fait dépérir l'animal. Il faut lui mettre un collier de cuir bien serré, large de deux pouces, pendant tout le temps qu'il est dans l'écurie: il y en a qui contractent cette habitude, parce qu'ils lechent souvent les murs, où ils trouvent fréquemment du salpêtre. Pour les guérir, il ne s'agit que de frotter les murailles avec une teinture d'aloès ou une décoction de plantes ameres.

On appelle *cheval arqué* celui qui a la jambe de devant repliée & recourbée en forme d'arc. On sent au-dessous de la peau, au bas du poitrail, une espece de corde c'est une expansion aponévrotique qui enveloppe presque tout le bras. Cette membrane étant tendue, tient la jambe arquée. Pour y remédier on fend la peau en cet endroit, puis embrassant l'aponévrose avec la corne de chamois, on la coupe; c'est ce qu'on appelle *dénerver*.

On dit que le cheval *fait des armes* ou *montre le chemin de saint Jacques*, lorsqu'il n'est pas ferme & assuré sur ses jambes, qu'il ne résiste pas au travail, qu'il se couche souvent, & qu'étant levé il tient ses jambes en avant, tantôt l'une, tantôt l'autre; c'est une marque de foiblesse à laquelle il n'y a point de remede.

Un cheval a le flanc retroussé, lorsque son ventre est avalé & que ses muscles sont tendus comme une corde: ce défaut est ordinaire aux chevaux qui ont le cerceau mal fait ou la côte plate; ils mangent peu & ont assez souvent de l'ardeur. Nul remede pour ce défaut qui, pour l'ordinaire, vient de conformation.

Les maréchaux entendent par cheval huché sur son derriere, un cheval usé qui porte le boulet en avant & qui se soutient sur la pince.

On entend par cheval bouleté, celui dont le tendon fléchisseur du boulet a souffert & s'est retiré; & quelquefois celui dont le tendon extenseur du pié s'est relâché: cette maladie vient d'usure, d'un travail outré, mais principalement de la ferrure; par exemple, si on a mis des fers longs à fortes éponges & dont on a paré la fourchette, ce qui les empêche de porter à terre, le tendon fléchisseur de l'os du pié étant toujours obligé de porter, d'être tendu, sera de toute nécessité obligé de tenir le paturon droit sur l'os coronaire, & successivement avec le temps de porter la partie supérieure de l'os du paturon en avant. Les remedes sont les mêmes pour ces deux derniers défauts: on fait la ferrure courte & on laisse la fourchette poser à terre.

Le cheval épointé est celui qui a une hanche plus basse que l'autre: ce défaut, qui

vient ou de conſtruction, ou d'une fracture faite à la pointe des os des îles, eſt abſolument incurable.

Le pié plat eſt toujours large. Tous les jours on confond le pié plat avec le pié comble, quoique ces défauts ſoient bien différens; on peut toujours juger du pié plat ſans le lever, mais jamais du pié comble, à moins qu'il ne ſoit outré. On regarde comme pié plat tout ſabot qui, pour ainſi dire, ne tombe pas droit, ou qui tient plus de l'obliquité, & qui d'ailleurs eſt large: quelquefois ce défaut eſt naturel, & pour lors la couronne eſt très-groſſe & la muraille mince: quelquefois il vient à la ſuite d'une fourbure ou d'un effort, & dans ce cas on ſent un creux, un vuide tout autour de la couronne, ce qui prouve le relâchement de l'os du pié avec l'os coronaire, & une ſéparation de la chair cannelée d'avec la corne cannelée.

On déſigne ſous le nom de *pié foible* ou *pié gras* celui dont la muraille eſt mince: c'eſt un vice de conformation qui arrive à un pié bien fait comme à un pié plat; les chevaux chez leſquels on le remarque ſont ſouvent expoſés à être piqués, encloués ou ferrés.

Les chevaux dont les piés ſont plats, ont preſque toujours les talons bas, auſſi leur fourchette eſt-elle très-groſſe: les talons peuvent quelquefois devenir bas par la ferrure, par exemple, ſi l'on met des éponges fortes ou des crampons qui les auront abîmés. On y remédie par la ferrure des piés plats.

Par reſſerrement du pié on entend une diminution totale du ſabot ſurvenue à la ſuite d'un étonnement du ſabot, d'une fourbure, ou pour avoir trop paré le pié. Le ſeul remede eſt de tenir le ſabot toujours humecté.

On appelle *quartier ſerré* un rétreciſſement du pié à l'endroit des quartiers: cette maladie eſt naturelle ou accidentelle: naturelle lorſque c'eſt un vice de conformation; accidentelle lorſqu'elle vient de quelque cauſe extérieure, comme quand on pare trop le pié & qu'on détruit les arcs-boutans; alors la muraille n'ayant point d'appui ſe renverſe, ſerre le pié, comprime la chair cannelée, & fait boiter le cheval. On y remédie en humectant le pié, en évitant de le parer, en abattant du talon & en ferrant court, de maniere que les talons ne portent pas ſur le fer.

La mauvaiſe méthode que l'on a de rapetiſſer & d'enjoliver le pié, fait que l'on abat beaucoup de muraille, qu'on rape bien le ſabot tout autour, & qu'on vuide beaucoup le dedans du pié: on l'expoſe par-là au contact de l'air qui deſſeche l'humidité & fait reſſerrer le pié. Le remede eſt le même que ci-deſſus.

Le pié altéré eſt un deſſéchement de la ſole de corne: ce mal vient ſouvent de ce qu'on a paré le pié juſqu'à la roſée, l'air a enlevé toute l'humidité du pié & a fait reſſerrer la ſole de corne, de ſorte qu'elle comprime la ſole charnue; ce qui rend le cheval boiteux; il faut adoucir & humecter la ſole de corne.

On appelle *quartier foible*, la muraille des quartiers lorſqu'elle eſt mince, plate, ſerrée & quelquefois renverſée à la partie inférieure; ce défaut ſe rencontre plutôt en-dedans qu'en-dehors, & toujours aux piés de devant. Il n'y a point d'autre remede que celui qu'on peut y apporter par la ferrure.

Un quartier défectueux eſt celui dont la corne eſt devenue raboteuſe & filamenteuſe, ſoit parce qu'on a coupé le cartilage ou la muraille, ou qu'on a appliqué des cauſtiques ſur cette partie, ou parce qu'on y a mis le feu. Si une ſeime a été mal guérie, ou mal opérée, il ſe forme au quartier une fente, par laquelle paſſe la chair cannelée, & qui rend le quartier fiſtuleux. On ne guérit jamais ce mal; il faut faire une nouvelle opération, à laquelle il faut apporter plus de ſoin qu'à la premiere.

Maladies internes. Si la connoiſſance des maladies internes du corps humain eſt difficile à acquérir, celle des maladies internes du cheval ne doit pas l'être moins, puiſqu'il ne peut ſe faire entendre, ni déſigner l'endroit de ſa douleur; auſſi l'*hippiatrique* eſt-elle un art dont les progrès ont été lents; ceux même qu'on a faits n'éclairent pas encore aſſez pour qu'on puiſſe ſe flatter de marcher hardiment & ſans

s'égarer, lors sur-tout qu'il s'agit de prononcer sur le siege d'une maladie. Cependant quoique *l'hippiatrique* soit un art difficile, il ne faut pas croire que ce soit une science aveugle ; elle a des principes vrais & des regles certaines, sur lesquels sont appuyés ses préceptes : ces principes dérivent de l'Hippotomie, de la Physiologie & de la Pathologie : la premiere enseigne la structure des parties du cheval ; la seconde en apprend & en explique le méchanisme & l'usage ; la troisieme développe l'histoire des maladies, en assigne les causes, en marque le diagnostic, en prédit les bons ou mauvais succès, & décrit enfin la méthode de les traiter & de les guérir. Avec ces connoissances, on court moins risque de s'égarer ; & si l'on y joint les observations déja faites, & celles qu'on peut faire soi-même, on possédera tout ce qu'il faut savoir pour être véritablement hippiatre.

A raison des parties qui sont affectées, les maladies se distinguent de la tête, de la poitrine & du bas-ventre. Avant d'entrer dans aucun détail des maladies internes, il est bon d'indiquer les symptomes généraux qui font connoître que le cheval est malade : ce sont, 1°. lorsqu'il est dégoûté & qu'il perd l'appétit ; 2°. lorsqu'il est triste & qu'il porte la tête basse ; 3°. s'il a la langue seche ; 4°. le poil hérissé ; 5°. s'il ne fléchit pas les reins lorsqu'on le pince sur cet endroit ; 6°. si la fiente est seche & par marron, plus détachée qu'à l'ordinaire, couverte quelquefois de glaires, qu'on prend souvent pour graisse, & qu'on appelle *gras-fondu* ; 7°. lorsqu'il rend une urine de couleur rouge ; 8°. lorsqu'elle est claire & crue comme de l'eau pure ; 9°. si le cœur bat plus fort qu'à l'ordinaire ; 10°. si le battement du cœur & des arteres est trop foible ; 11°. lorsque le cheval se leve, se couche, & ne peut trouver aucune position agréable ; 12°. qu'il regarde souvent son flanc, & plus souvent un côté que l'autre ; 13°. qu'il jette une humeur jaunâtre par les narines ; 14°. que sa marche est chancelante ; 15°. s'il a la vue triste & abattue, & les yeux larmoyans ; 16°. une difficulté d'uriner, dont on s'apperçoit dès que le cheval se présente pour cette fonction ; 17°. lorsque l'animal est enflé, se tourmente & lâche des vents ; 18°. s'il y a battement des flancs, & difficulté de respirer. Les symptomes dangereux sont, 1°. lorsque le cheval se tient foiblement sur ses jambes, hésite à se coucher, tombe comme une masse, & se releve de temps-en-temps ; 2°. qu'il sort de la mousse, ou de la bouche ou des narines ; 3°. que l'œil est tourné de maniere qu'on y découvre beaucoup de blanc ; 4°. que l'urine découle goutte-à-goutte, sans que le cheval se présente pour uriner ; 5°. qu'il jette par le nez une matiere sanguinolente, & quelquefois brune comme une espece de pus ; 6°. s'il ne rend que des matieres glaireuses & sanguinolentes ; 7°. s'il se leve & se releve en regardant ses reins ; 8°. lorsqu'il regarde fixement son flanc & sa poitrine, & qu'il a une grande difficulté de respirer. Ces symptomes ne se rencontrent pas tous à-la-fois dans une seule maladie ; ils appartiennent à plusieurs : on ne les a rassemblés ici que pour connoître l'état de maladie.

Indiquons en deux mots les remedes généraux qui conviennent dans toutes les maladies curables, parce que nous y renverrons dans le détail des maladies. C'est de retrancher le son & la paille, mettre le cheval à l'eau blanche, saigner & donner des lavemens adoucissans, des breuvages avec les plantes émollientes, tenir le corps de l'animal chaudement & bien couvert, *&c.*

La fievre consiste dans la fréquence des contractions du cœur, & dans le dérangement des fonctions. Les symptomes sont, 1°. la fréquence du battement du cœur & des arteres ; 2°. l'abattement, la tristesse, les yeux abattus, la tête baissée ; 3°. le vice des digestions, la dégénérescence des sucs digestifs ; & de-là, celle des humeurs, & le désordre des secrétions ; 4°. la chaleur. Le battement du cœur se sent en plaçant la main sur la région des côtes qui répond au cœur ; & celui des arteres, en la portant sur l'artere maxillaire, au-dessous de l'angle de la mâchoire posté-

rieure ; ou bien au-dessous de son articulation, ou bien sous les aines sur l'artere crurale à sa sortie du bassin ; en-dedans de l'avant-bras à son articulation ; au jarret, *&c.* Le battement de l'artere est souvent sensible quand on met la main sur le dos. En général la fievre demande la diete, parce qu'elle affoiblit l'estomac, altere les sucs digistifs, & diminue les fonctions de ce viscere. Puis on donne les remedes généraux.

Le vertigo est une maladie dans laquelle le cheval est comme étourdi, porte la tête de côté en avant ; il la tient quelquefois dans l'auge, & l'appuie contre la muraille, de maniere qu'il semble faire effort pour aller en avant ; ses yeux sont étincelans ; il est chancelant de tous ses membres, se laisse tomber comme une masse, tourne les yeux de tous côtés, ne boit ni ne mange. Les causes du vertigo ne sont pas faciles à connoître, mais il est vraisemblable qu'il vient du battement considérable des arteres de la rétine & de l'engorgement du cerveau. Cette maladie est toujours dangereuse. Il faut faire d'abord les remedes généraux, & l'attacher de maniere qu'il ne puisse pas se blesser la tête. On remédie ensuite à l'engorgement du cerveau, qui est la cause de la maladie, par les saignées qui doivent être promptes & copieuses, & faites sur-tout à l'arriere-main, c'est-à-dire, au plat de la cuisse, ou à la queue, pour déterminer le sang à se porter vers les parties de derriere, & dégager par-là la tête. Puis on emploie les délayans & les rafraîchissans, tant en boissons qu'en lavemens. Il est bon aussi d'ouvrir deux sétons au col, afin de détourner une partie de l'humeur.

On désigne sous les noms de *mal de feu*, ou *mal d'Espagne*, une maladie dans laquelle le cheval a la tête basse, & toujours triste, ne se couche que rarement, & s'éloigne toujours de la mangeoire ; elle est accompagnée d'une fievre considérable : on donne presque toujours le nom de *mal de feu* à la fievre. Le mal de feu vient de la stagnation du sang dans les vaisseaux du cerveau, laquelle est ordinairement produite par la fievre. Ainsi, tout ce qui augmentera le mouvement du sang, & qui l'obligera de séjourner dans les vaisseaux du cerveau, doit être regardé comme la cause du mal de feu. Le prognostic est à-peu-près le même que celui du vertigo, & les remedes les mêmes, parce qu'il y a engorgement du cerveau dans cette maladie comme dans le vertigo. Il faut sur-tout s'attacher à guérir la maladie essentielle, dont le feu n'est qu'un symptome, comme quand il y a fievre, pleurésie, *&c.*

On donne le nom de *mal de cerf* à une maladie dans laquelle le cheval est roide de tous ses membres, ou d'une partie. Si le col est attaqué, le cheval ne peut remuer ni le col ni la tête ; si ce sont les vertebres, il ne peut pas recevoir les rênes ; si c'est l'avant-main, toutes les parties de devant sont roides & sans mouvement. Lorsque le mal affecte toutes les parties, le cheval semble être tout d'une piece ; il est roide de tous les membres. Ce dernier cas est rare. Quelquefois les muscles de l'œil sont en contraction, & le globe tourne sans cesse dans l'orbite ; il fait de grands mouvemens, & l'onglet s'éleve jusqu'à la cornée transparente. La cause immédiate de cette maladie, est la contraction permanente des muscles, qui tient les parties roides ; & cette contraction est produite par la trop grande quantité d'esprits animaux qui coulent dans les nerfs, & qui vont se distribuer aux muscles actuellement contractés ; & cet influx du liquide animal dépend de la compression des membranes & de la substance du cerveau, causée par le battement des arteres qui s'y distribuent. Cette compression vient de l'engorgement des vaisseaux du cerveau, qui lui-même vient de la trop grande quantité ou de la raréfaction du sang. Le mal de cerf est toujours dangereux, parce qu'il attaque une partie essentielle à la vie. Il faut d'abord mettre le cheval à une diete rigoureuse, & prescrire les remedes généraux, ensuite venir à la saignée, sur laquelle on doit plus insister que dans le vertigo. Après avoir fait précéder ces remedes, il faut ouvrir un ou deux sétons au côté du col, pour détourner une partie de l'humeur qui se porte à la tête : on les laissera couler pen-

dant quelque temps, afin d'empêcher l'immobilité dans laquelle le cheval tombe quelquefois. Lorſque les ſymptomes violens ſont diſſipés, & que la maladie paroît céder aux remedes, il eſt bon de donner quelques lavemens purgatifs.

La gourme eſt l'écoulement d'une humeur qui ſe fait ordinairement par le nez dans les jeunes chevaux. Cette humeur a plus ou moins de conſiſtance, & différentes couleurs, ſuivant le degré d'inflammation & d'engorgement des glandes affectées. Tantôt elle eſt gluante & blanche comme le blanc-d'œuf; tantôt elle eſt épaiſſe & jaunâtre. Quelquefois elle eſt cuite & reſſemble au pus. Tantôt l'humeur coule par le nez, tantôt elle forme un dépôt ſous la ganache; d'autres fois le dépôt s'établit du côté des parotides. L'écoulement eſt quelquefois abondant, & jette hors du corps toute la matiere de la gourme; d'autres fois peu abondant; quelquefois l'inflammation gagne l'arriere-bouche & le larynx. Ces variétés ont donné lieu à la diſtinction de trois eſpeces de gourme; l'une bénigne, l'autre maligne, & l'autre fauſſe. La bénigne eſt une évacuation totale de l'humeur de la maladie, qui ſe fait, ſoit par le nez lentement, ſoit par abcès ſous la ganache, ſoit par ces deux voies en même temps. La maligne eſt celle dont le venin eſt plus abondant ou plus âcre, & qui attaque des parties importantes, comme le larynx, ou quelque viſcere. La fauſſe eſt celle dans laquelle il ne s'évacue qu'une partie du levain, ce qui occaſionne enſuite un dépôt ſur quelques autres parties. La gourme paroît être aux chevaux, ce que la petite vérole eſt aux hommes. C'eſt un venin d'une eſpece inconnue, qui circule dans la maſſe du ſang, juſqu'à ce qu'il vienne ſe fixer ſur le nez ou la ganache. On ſoupçonne que le cheval va jeter ſa gourme, lorſqu'il eſt jeune, & qu'il ne l'a pas encore eue; qu'il eſt triſte, dégoûté, abattu; qu'il touſſe, & qu'il commence à ſe former une groſſeur ſous la ganache. Ce qui diſtingue la gourme de la morve, c'eſt que dans la premiere, il y a toux, triſteſſe, & une groſſeur mollaſſe qui occupe tout l'intervalle de la mâchoire inférieure, & que cet engorgement n'affecte communément que les glandes ſalivaires; au lieu que dans la morve, le cheval eſt gai, ne touſſe pas; l'engorgement n'exiſte que dans les deux glandes lymphatiques, ſituées aux deux côtés intérieurs du milieu de la mâchoire poſtérieure, & le cheval boit & mange comme à l'ordinaire. Lorſque la gourme eſt bénigne, elle eſt ſalutaire & ſans danger; il n'en eſt pas de même ſi elle eſt maligne : nous parlerons de celle-ci dans un moment. Pour la curation de la bénigne, dès qu'on s'apperçoit que la ganache eſt pleine (ce qu'on appelle ganache chargée,) il faut mettre le cheval à l'eau blanche, à la diete, *&c.* employer les remedes généraux; lui faire reſpirer la vapeur de décoctions de plantes émollientes. Lorſque la ſuppuration eſt établie dans la tumeur (ce qu'on reconnoît lorſqu'en appuyant le doigt ſur la groſſeur le pus fait une eſpece de fluctuation, ou lorſqu'on voit une petite pointe blanchâtre ſaillante), il faut percer l'abcès, & ne pas toujours attendre qu'il perce lui-même, parce que le pus enfermé entretient l'engorgement & l'inflammation des parties voiſines.

La gourme maligne eſt accompagnée d'une difficulté de reſpirer; le cheval touſſe beaucoup & avec peine; il eſt triſte, abattu, dégoûté, & ne ſent pas quand on le pince ſur les reins : la fievre eſt conſidérable. La gourme maligne n'eſt jamais ſans danger. Elle attaque ordinairement le fond de la bouche, & ſur-tout le larynx : l'inflammation n'occupe quelquefois que la glotte; quelquefois elle gagne l'intérieur de la trachée-artere; d'autres fois elle s'étend juſqu'au poumon. Cette inflammation ſe termine, ou par la gangrene (& cauſe la mort), ou par la ſuppuration qui ſe forme dans plus ou moins de parties, ſuivant l'étendue de l'inflammation qui l'a précédée. Ainſi, il ſurvient quelquefois un dépôt au larynx, à la trachée-artere; quelquefois la ſuppuration s'étend même juſqu'au poumon. Lorſque le dépôt, formé au larynx, s'ouvre en-dedans de la trachée-artere, il tombe dans les bronches, s'oppoſe à la ſortie de l'air & à la reſpiration, ce qui ſuffoque le cheval. Lorſque l'abcès du larynx s'ouvre

dans l'arriere-bouche, le pus monte dans le nez, par-dessus le voile palatin, & s'écoule par les nazeaux. Si la suppuration de la trachée-artere est peu abondante, l'air de la respiration chasse le pus, & le fait monter le long de la trachée-artere, jusques sur le voile palatin, & de-là dans le nez, par où il sort. Lorsque le pus est âcre de sa nature, ou qu'il devient tel en séjournant dans les fosses nazales, il corrode la membrane pituitaire, y forme des ulceres & produit la morve : comme il y a une inflammation considérable dans la gourme maligne, il faut mettre en usage tous les remedes qui peuvent la diminuer, tels que les saignées abondantes, les anti-phlogistiques, *&c.* Lorsque le dépôt a percé, & que le pus s'écoule par le nez, il faut faire dans cette partie des injections détersives, afin d'empêcher les particules âcres du pus de s'attacher à la membrane pituitaire, & de produire la morve.

Mais, si l'écoulement de la gourme n'est pas assez abondant pour chasser hors du corps tout le virus, il fermentera dans le sang, infectera les humeurs, & formera un dépôt sur quelques parties, telles que les glandes parotides, le poumon, ou quelqu'autre viscere ; c'est ce qu'on appelle *fausse gourme.* Si ce dépôt n'attaque que des parties externes, il doit être traité comme un abcès simple ; s'il s'est fixé sur quelque viscere, après avoir mis en usage les remedes généraux, on abandonnera la guérison à la nature.

La morfondure est un écoulement des mucosités, qui se fait par le nez comme dans la gourme ; l'humeur qui sort est transparente, assez fluide au commencement ; mais elle devient ensuite plus épaisse : le cheval est triste, perd l'appétit & tousse. C'est ordinairement le froid qui produit cette maladie : lorsqu'après avoir eu chaud, le cheval est exposé au froid, au vent, à la pluie, la transpiration qui se fait à la tête s'arrête tout-à-coup, la peau se condense, les pores se resserrent & l'humeur de la transpiration reflue dans le nez ; c'est la morfondure commençante. On voit que cette maladie a beaucoup de ressemblance avec le rhume dans l'homme ; ce qui empêche de confondre la morfondure avec la morve, c'est que la premiere ne dure pas au-delà de quinze jours. Quand elle passe ce temps, on doit craindre la morve ; si l'écoulement dure au-delà d'un mois, la morfondure a dégénéré en morve. Dans ce cas, on aura recours aux remedes indiqués contre la morve commençante. Pour guérir la morfondure, il faut saigner le cheval, employer les remedes généraux, faire des injections détersives & adoucissantes dans le nez, *&c.*

Rien de si ordinaire que de voir des chevaux, étant même debout & attelés, assoupis, mangeant avec lenteur, & paroissant toujours comme endormis. Les causes les plus communes de l'assoupissement sont 1°. la pléthore qui demande les saignées & la diete ; 2°. les coups sur la tête dont l'effet est passager, & qui doivent être traités comme une maladie inflammatoire ; 3°. la taupe, & dans ce cas il faut débrider la plaie, donner issue à la matiere, de peur qu'elle n'attaque la moëlle de l'épine, ce qui fait périr l'animal ; 4°. certains alimens, tels que l'ivraie.

Il est étonnant qu'aucun auteur d'*hippiatrique* n'ait fait mention jusqu'à présent de l'immobilité. Le cheval immobile ne recule pas, ou très-difficilement ; il reste dans la place où on le met, c'est-à-dire, que si en le faisant avancer, on l'arrête tout-à-coup, il conserve sa position actuelle ; quand on lui leve la tête, il reste dans la même position : on voit que cette immobilité a de la ressemblance avec la catalepsie. Cette maladie est causée par la peur, dont l'effet peut être tel que l'animal meurt : elle vient encore à la suite d'une longue maladie, principalement dans ceux qui ont eu le mal de cerf. Les chevaux dont la croupe est avalée, qui sont fortraits & ont le dos de carpe, sont très-sujets à l'immobilité. On ne connoît aucun remede pour cette maladie.

L'épilepsie, que les maréchaux appellent *étourdissement*, est une convulsion irréguliere de tout le corps, qui saisit subitement le cheval & le fait tomber par terre ; il se roidit & s'agite ; ses yeux deviennent rouges, hagards ; sa tête se ramene vers la poitrine,

poitrine, l'écume lui ſort de la bouche; l'accès dure plus ou moins de temps : l'animal revenu à lui, ſe releve & ſe met à trotter, ſans paroître ni abattu, ni fatigué. Lorſque l'épilepſie n'exiſte pas dès la naiſſance, ne peut-on pas croire que les mauvais fourrages, la repercuſſion des humeurs de la peau, celle de la galle & du farcin, la peur, ſont très-capables de la produire? Ce mal n'eſt pas curable.

Le *dégout* eſt une averſion pour toute nourriture : on ne peut le reconnoître dans le cheval, qu'au refus qu'il fait des alimens qu'on lui préſente. Le dégoût vient ſouvent de ce que le cheval aura été nourri, pendant quelque temps, de mauvaiſes nourritures; il a encore pour cauſes les vices de l'eſtomac, la ſabure, les mauvaiſes digeſtions, *&c.* Le traitement doit varier ſuivant les cauſes qui font naître le dégoût ou qui l'entretiennent.

Il n'eſt point rare de voir des chevaux jeter par la bouche une grande quantité de ſalive fort blanche ou peu mouſſeuſe, mais très-gélatineuſe; dans pluſieurs chevaux, on n'apperçoit aucune cauſe extérieure à laquelle on puiſſe attribuer ce flux ſalivaire : il y en a qui ont la tête enflée & les mâchoires ſerrées; d'autres ont les mâchoires ſerrées, ſans que la tête ſoit enflée. Cette grande ſalivation eſt quelquefois produite par la pouſſe des dents, des aphtes, des fluxions, des coups ſur la tête, l'engorgement des glandes ſalivaires, la carie des dents, *&c.* Les remedes doivent varier en raiſon des cauſes qui la produiſent.

La *toux* eſt un mouvement de la poitrine excité par la nature pour chaſſer avec l'air ce qui gêne la reſpiration. La toux a bien des cauſes; celle qui vient de la tenſion des fibres ou de leur irritation, demande les relâchans & les adouciſſans; mais comme la toux n'eſt ſouvent que le ſymptome d'une autre maladie, il faut plutot s'attacher à guérir celle-ci que la toux qui ceſſera dès que la cauſe ſera ôtée.

La *pulmonie* eſt une ulcération du poumon, avec écoulement de pus par les narines. Le cheval touſſe, mais il eſt gai, juſqu'à ce qu'il ſoit devenu pthiſique : il boit & mange comme à l'ordinaire, & ne ſouffre pas. Lorſqu'on l'abandonne à lui-même, il maigrit peu-à-peu, & périt enfin de conſomption. La pulmonie eſt toujours la ſuite de l'inflammation du poumon qui a précédé, & qui s'eſt terminée en ſuppuration : ainſi tout ce qui pourra cauſer l'inflammation du poumon, pourra être regardé comme cauſe de la pulmonie. On connoît que l'écoulement qui ſe fait par le nez, vient du poumon, lorſque cet écoulement eſt ſimplement purulent, que le cheval touſſe & qu'il n'eſt pas glandé. Cependant le pus ulcere quelquefois la membrane pituitaire & cauſe la morve; le cheval devient glandé, & la pulmonie eſt alors compoſée. La pulmonie qui ſuccede à la pleuréſie & à la courbature, eſt moins dangereuſe que les autres; elle peut ſe guérir. Celle qui provient de fauſſe gourme, d'humeur farineuſe & de tubercules ſuppurées, eſt incurable. Les remedes qu'on emploie pour la pulmonie curable, ſont ceux qui favoriſent l'expectoration, les adouciſſans, les déterſifs, pour deſſécher l'ulcere du poumon, *&c.*

La *pleuréſie* eſt une inflammation de la plevre, avec fievre, difficulté de reſpirer, ſouvent accompagnée de toux. Les cauſes générales, ſont la pléthore, la raréfaction & l'épaiſſiſſement du ſang. Les particulieres ſont le froid ſubit après le chaud, la boiſſon froide, la pluie, le grand vent, des coups ſur la poitrine. On reconnoît la pleuréſie par la triſteſſe, l'abattement & le dégoût du cheval, par la fievre, la difficulté de reſpirer, les grandes expirations, & parce qu'il regarde ſa poitrine. Comme cette maladie eſt inflammatoire & qu'elle attaque des parties eſſentielles à la vie, elle eſt toujours dangereuſe. Il faut avoir promptement recours aux ſaignées; deux font plus d'effet dans le commencement, que ſix dans l'état de la maladie; elles deviennent au moins inutiles après le ſixieme jour. Aux ſaignées on joindra les délayans, les adouciſſans, les antiphlogiſtiques, les lavemens, *&c.* Si les accidens ſubſiſtent encore le ſeptieme & le huitieme jour, c'eſt une preuve que la réſolution n'a pas eu lieu; alors la pleuréſie ſe termine par la ſuppuration du poumon; ce qui forme la pulmonie.

La *vomique* eſt un abcès enveloppé d'une membrane dans la ſubſtance du poumon; il ſe forme à la ſuite d'une péripneumonie ou d'une fievre putride; il s'épanche quelquefois dans la cavité de la poitrine, & alors le mal eſt incurable. On juge qu'il s'eſt formé une vomique, par la toux qui eſt très-vive, & par une grande difficulté de reſpirer. Lorſque le ſac ſe rompt, le pus ſort par les narines & par la bouche en grande quantité. Avant cette rupture, l'animal exhale une odeur très-fétide; la conſiſtance du pus diminue peu-à-peu, la fievre ceſſe, ainſi que la difficulté de reſpirer. Pour amener l'abcès à maturité, on emploie les fumigations émollientes, & lorſqu'il eſt crevé, on fait uſage des vulnéraires.

La *courbature* eſt à-peu-près la même maladie que la pleuréſie; c'eſt une inflammation du poumon cauſée par une fatigue outrée ou un travail forcé. Le cheval a une fievre conſidérable, tient la tête baſſe, eſt dégoûté, reſpire avec peine, touſſe & jette par le nez une humeur glaireuſe, quelquefois jaunâtre ou ſanguinolente. Quand la réſolution ne ſe fait pas, elle ſe termine par ſuppuration ou par gangrene, qui cauſe la mort. On traite la courbature comme la pleuréſie; il faut beaucoup inſiſter ſur les fumigations émollientes.

La *pouſſe* eſt une difficulté de reſpirer, ſans fievre; elle reſſemble aſſez à l'aſthme dans l'homme: le cheval touſſe quelquefois, il fait de grandes expirations, les côtes s'élevent avec force & avec difficulté, mais en deux temps; ce qui eſt le caractere propre de la pouſſe: il y a auſſi râlement ou ſifflement. Les cauſes de cette maladie ſont tout ce qui peut ralentir ou gêner la circulation du ſang dans le poumon; elles ſont en grand nombre, & la plûpart rendent le mal incurable. Il y a des gens qui, pour remédier au ſifflement, s'aviſent fort mal-à-propos de fendre les narines, dans leſquelles il n'y a aucun défaut, & qui n'ont aucune part à ce ſifflement. La pouſſe eſt très-difficile à guérir, pour ne pas dire incurable. On peut cependant l'adoucir par le régime, en retranchant le foin au cheval, & en lui faiſant faire un exercice modéré: lorſqu'il râle ou ſiffle, qu'il eſt gêné & rené trop court, il faut le mettre à ſon aiſe.

L'*hydropiſie de poitrine* eſt un amas d'eau dans cette cavité; les cauſes de l'hydropiſie ſont l'épaiſſiſſement & la ſtagnation du ſang, laquelle ſtagnation eſt produite par les maladies inflammatoires de la poitrine, telles que la pleuréſie, la péripneumonie, la courbature, la pouſſe, *&c.* On connoît cette maladie par la difficulté de reſpirer; les côtes s'élevent avec force, le cheval regarde ſa poitrine, ſe couche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, bat des narines, a des ſueurs fréquentes, ſe couche & ſe releve ſouvent; il jette par les narines une ſéroſité jaunâtre, qui eſt un des ſignes certains de l'hydropiſie. Cette maladie ne peut ſe guérir que par l'opération. On enfonce un trois-quart dans la poitrine, à la partie inférieure de la huitieme côte, à ſa jonction avec ſon cartilage; on vuide à-peu-près la moitié de l'eau contenue dans cette cavité; enſuite, ſans retirer la canule, on injecte environ la même quantité d'une décoction vulnéraire. On tire ainſi l'eau, & on réitere les injections à différentes fois & alternativement. Ce traitement eſt preſque toujours certain dans l'hydropiſie ſurvenue à la ſuite d'une inflammation. Le ſuccès n'eſt pas toujours auſſi heureux dans les autres cas.

Les chevaux peuvent être dans une écurie où le feu vient à prendre. Lorſque la fumée eſt abondante, ils ſont ſuffoqués; ſi elle eſt peu conſidérable, ils ne périſſent point; mais ils ſont attaqués d'une toux violente. Les chevaux étouffés par la fumée, jettent pour l'ordinaire du ſang par les narines; ce qui prouve une grande inflammation: on a trouvé les poumons tout noirs à ceux qu'on a ouverts. Pour remédier à ce mal, il faut ſaigner les chevaux aux deux jugulaires, & deux heures après, tirer du ſang au plat des cuiſſes, afin de déſemplir les vaiſſeaux, puis leur donner beaucoup de lavemens, & leur faire des fumigations émollientes: les aromatiques ſont pernicieuſes.

On nomme *tranchées*, ces grandes agitations où ſe trouve le cheval lorſqu'il reſ-

ſent de vives douleurs dans les inteſtins. A proprement parler, les tranchées ſont une inflammation du bas-ventre ou des inteſtins, bien qu'elles puiſſent être produites par d'autres cauſes dont nous ferons mention en traitant des différentes eſpeces de tranchées. On connoît que le cheval eſt attaqué de tranchées, lorſqu'il ſe couche & ſe leve, qu'il s'agite & ſe tourmente, qu'il racle la terre avec le pié de devant, & ne demeure jamais en place. Le danger des tranchées dépend de la nature de la cauſe, de l'étendue & du degré de l'inflammation. Toute eſpece de tranchées qui dure au-delà de trois heures, doit faire craindre pour la vie du cheval, quand bien même ſes agitations ne feroient pas violentes. Il faut mettre le cheval à la diete, mettre en uſage les remedes de l'inflammation, les lavemens, *&c.*

Ce qu'on appelle ordinairement *tranchées rouges*, n'eſt autre choſe que l'inflammation de l'eſtomac ou des inteſtins, mais portée au dernier degré; on a lieu de ſoupçonner cette maladie, lorſque le cheval ſe tourmente, ſe couche & ſe leve ſouvent; lorſqu'il ſent de la douleur en le touchant ſous le ventre, qu'il regarde cette partie, ſut-tout ſi le mal vient après l'uſage des purgatifs violens; le ſphincter de l'anus eſt quelquefois d'un rouge vif, ainſi que la conjonctive. Il eſt à craindre que cette inflammation ne ſe termine par la gangrene; elle demande de prompts ſecours, qui conſiſtent dans l'uſage des relâchans, des émolliens, des anodins, la ſaignée, *&c.*

On doit conjecturer que le cheval a une *tranchée d'indigeſtion*, lorſqu'il a beaucoup mangé & que les tranchées ſont ſurvenues quelque temps après. Lorſqu'il a difficulté de reſpirer, qu'il eſt appeſanti & qu'il gémit en alongeant la tête, il ne faut pas ſaigner, parce qu'on diminueroit les forces digeſtives, & on expoſeroit le cheval à périr de ſuffocation; mais il faut lui donner un peu de thériaque, lui faire avaler beaucoup d'eau chaude, & lui adminiſtrer pluſieurs lavemens légérement purgatifs.

Lorſqu'il ſurvient des tranchées au cheval après avoir bu une grande quantité d'eau froide, ſur-tout étant en ſueur, on conjecture que cette boiſſon en eſt la cauſe. Cette maladie n'eſt pas dangereuſe; il faut couvrir le cheval & le tenir bien chaudement. Si la douleur continue plus d'une demi-heure, on le ſaignera & on lui donnera des lavemens.

Il eſt aiſé de s'appercevoir des *tranchées venteuſes*, car le cheval rend des vents; ſouvent même il a le ventre enflé. Dans ce cas on emploie les carminatifs & le remede ſuivant, qui m'a toujours bien réuſſi. On hache un oignon avec un morceau de ſavon de la groſſeur d'un œuf; on y mêle deux pincées de poivre; on introduit le tout dans l'anus, le plus avant qu'il eſt poſſible, & on fait promener le cheval tout de ſuite. Quelque temps après, on lui donne un lavement compoſé d'une once de ſavon noir diſſous dans de l'eau.

On reconnoît les *tranchées de vers*, quand le cheval en rend avec les excrémens: tous les amers ſont bons contre ces eſpeces de tranchées. Par exemple, trois onces de ſuie de cheminée dans un demi-ſetier de lait, eſt un remede ſimple qui ne m'a jamais manqué.

Le bezoard eſt une eſpece de boule, tantôt ſpongieuſe, tantôt pierreuſe, qui ſe forme dans les inteſtins, & qui produit ce que l'on appelle les *tranchées de bezoard*. Il eſt difficile de reconnoître l'exiſtence de ces pierres ou de ces ſubſtances endurcies dans les inteſtins: on remarque pourtant que le cheval regarde ſouvent ſon ventre, & qu'il paroît ſoulagé lorſqu'il le poſe à terre. Au reſte, cette maladie eſt incurable.

La *rupture de l'eſtomac* arrive quelquefois dans le cheval. On la reconnoît par les mouvemens & les agitations du corps, & ſur-tout par le vomiſſement des alimens par le nez, qui n'arrive que dans ce cas. Il y a pluſieurs cauſes qui peuvent occaſionner cette rupture; 1°. le relâchement des fibres de l'eſtomac; 2°. leur altération occaſionnée par l'inflammation ou la gangrene; 3°. la dépravation des ſucs digeſtifs; 4°. le vice & la trop grande quantité des alimens. Cette maladie eſt incurable.

Le *cours de ventre* ou *dévoiement* eſt une

maladie dans laquelle le cheval rend les matieres fécales liquides. Les causes sont 1°. le relâchement des glandes intestinales ou leur irritation; 2°. le défaut de transpiration, dont la matiere reflue en-dedans. Cette maladie n'est pas dangereuse, & se guérit souvent d'elle-même. Il faut, durant quelques jours, retrancher le foin au cheval & le nourrir de son; puis lui fortifier l'estomac avec les stomachiques, les astringens, *&c.*

Le *gras fondu* est une excrétion de mucosité ou de glaires tamponées & épaisses que le cheval rend par le fondement : ces glaires sont quelquefois mêlées d'un peu de sang. Cette maladie est produite par l'inflammation des intestins, & en particulier par celle de leur membrane veloutée. Cette inflammation est le plus ordinairement l'effet des purgatifs trop violens ou donnés à trop forte dose. Ce mal est plus ou moins dangereux, suivant le degré de l'inflammation & la maniere dont elle se termine; ce qui arrive ou par résolution, & le cheval guérit d'une maniere complette, ou par suppuration, & il rend du pus avec les glaires & les excrémens, ou par gangrene, & il périt. Il faut employer les remedes de l'inflammation, les saignées, les adoucissans, les lavemens, *&c.* Lorsqu'elle est sensiblement diminuée, on met dans les lavemens une trentaine de grains d'ypécacuanha : ce remede fond les glaires qui engorgent les glandes.

Les *tranchées hépatiques* sont causées par une inflammation des vaisseaux, tant artériels que veineux, ou des canaux biliaires : les vers & les pierres en sont souvent la cause. On juge qu'elles sont excitées par des pierres, quand le cheval en rend, que sa fiente est fort jaune, ainsi que la conjonctive, les levres & la langue. Lorsqu'elles sont occasionnées par des vers, les excrémens qui en contiennent en sont la preuve. Ces maladies sont fort dangereuses, & pour ainsi dire, mortelles. Pour les pierres, on donne les adoucissans, les eaux minérales, *&c.* Pour les vers, ce sont les amers, les vermifuges, *&c.*

L'*ascite* ou *hydropisie du bas-ventre*, est une collection d'eau contenue dans la cavité du ventre. L'hydropisie en général est distinguée en anasarque & en ascite. L'anasarque est un œdeme ou une bouffissure en général qui vient de la sérosité du sang extravasé dans le tissu cellulaire. Les causes de l'hydropisie sont 1°. tout ce qui ralentit le mouvement du sang & qui empêche la circulation; 2°. la suppression de quelque évacuation, comme de l'urine ou de la transpiration; 3°. l'obstruction des vaisseaux absorbans. On connoît l'hydropisie ascite, par la difficulté de respirer, par l'enflure du ventre & par la fluctuation de l'eau qui y est contenue : on s'en assure en frappant un côté de la main & en appuyant l'autre sur le côté opposé. Cette maladie est fort difficile à guérir, souvent même incurable, parce qu'elle vient presque toujours de quelque obstruction considérable, & formée depuis long-tems. On emploie pour la curation les diaphorétiques, les diurétiques & les purgatifs hydragogues. Mais comme ces remedes sont souvent insuffisans, lors donc que malgré leur usage, le ventre se remplit d'eau, qu'il est considérablement distendu, il faut tenter la ponction : si on la differe ou si on la proscrit, le cheval ne tardera pas à périr. Il survient quelquefois une hydropisie au fourreau; dans ce cas il faut y faire des scarifications, ou une ouverture pour donner issue à l'eau.

Il y a *suppression d'urine*, lorsqu'elle ne se sépare pas dans les reins, ou qu'elle ne s'y sépare qu'en petite quantité, ou qu'elle ne trouve pas de passage libre pour se rendre à la vessie. Dans cet état, le cheval souffre de vives douleurs, qui sont annoncées par la grande agitation où il est: la fievre est considérable; il plie les reins & les regarde. Cette maladie vient, ou de l'inflammation des reins & des arteres, ou de l'obstruction de ces parties, ou de la présence d'une pierre, *&c.* Le mal est sans remede, lorsqu'il est causé par obstruction, c'est-à-dire, par des calculs ou des pierres. S'il vient de l'inflammation des reins, il peut se guérir, mais il n'est jamais sans danger. La suppression d'urine qui vient de l'inflammation, demande les saignées, les adoucissans, les antiphlogistiques, *&c.*

L'*incontinence d'urine* eſt un écoulement perpétuel de ce liquide par le fourreau, ſans que la verge ſorte, & ſans que le cheval reſſente la moindre douleur. Cette infirmité eſt occaſionnée par une paralyſie de la veſſie, ou par un relâchement du ſphincter. Les injections aſtringentes pouſſées dans la veſſie, feroient très-convenables dans ce cas; mais comme il n'eſt pas poſſible de ſonder le cheval, dont la verge ſe retire dans le fourreau, on doit s'en tenir aux aſtringens internes.

La *rétention d'urine* eſt la difficulté ou l'impoſſibilité d'uriner. Le cheval ſe préſente pour piſſer, & ne rend que quelques gouttes d'eau. Les caſes ſont, l'inflammation & la paralyſie de la veſſie, une piere dans ce viſcere, l'engorgement des glandes proſtrates qui compriment le commencement du canal de l'uretre. Pour l'inflammation, les remedes ſont les ſaignées, les antiphlogiſtiques, *&c.* S'il y a paralyſie, il eſt difficile d'y porter remede. Si le mal eſt produit par une pierre, il n'y a pas d'autre parti à prendre que de faire l'opération de la taille.

Le *piſſement de ſang* eſt un accident de fort mauvais augure; les ſuites en ſont preſque toujours funeſtes. Cette hémorragie vient de la veſſie ou de ſon col, rarement du canal de l'uretre, mais plus ordinairement des reins. Les cauſes qui produiſent la rupture des vaiſſeaux de ces parties, ſont les efforts que font les muſcles pour vaincre de grandes réſiſtances, les fortes contractions réitérées, la pléthore des vaiſſeaux des reins, l'inflammation, les plantes échauffantes, le fourrage pourri, la pierre dans les reins : cette derniete cauſe eſt fort commune. Le piſſement de ſang eſt incurable. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'eſt de pallier le mal; pour cet effet on ſaigne, on donne les lavemens émolliens, les boiſſons adouciſſantes, *&c.*

On entend par *ſueurs*, non celles qui ſont produites par un exercice violent, l'inflammation, *&c.* mais celles auxquelles certains chevaux ſont ſujets au moindre mouvement, & même dans le repos; elles ſont quelquefois très-abondantes. Elles ont pour cauſe le relâchement des vaiſſeaux excrétoires de la tranſpiration : elles ne ſont pas dangereuſes; on les modere & on les arrête facilement, en lavant le cheval, pendant quelques jours, avec une décoction de plantes aromatiques.

Le *tremblement* à la ſuite d'une maladie inflammatoire ou d'une hémorragie, eſt preſque toujours un ſymptome de mort. Il n'eſt pas rare de voir des chevaux en bonne ſanté, être ſaiſis de tremblement : le froid & la peur peuvent en être la cauſe, la boiſſon d'eau froide étant en ſueur. Nous avons vu la maniere de remédier à cette derniere cauſe.

La rage eſt une eſpece de folie, ou de fureur ſans fievre, dans laquelle le cheval mord & ronge la mangeoire & ce qu'il rencontre, il mord indiſtinctement tous ceux qui s'approchent de lui; il eſt toujours en mouvement & frappe du pié : ſes yeux ſont rouges & étincelans; il mange peu & ne boit pas; il tire la langue & rend beaucoup d'écume. Il y a deux degrés dans cette maladie; la rage commençante & la rage confirmée. La premiere eſt annoncée par les ſymptomes que je viens de décrire; dans la ſeconde, le cheval ſe tourmente beaucoup, il ſouffre conſidérablement, il tremble de tous ſes membres, le poil ſe hériſſe & il meurt enfin. La rage ne s'engendre point dans le cheval, il faut qu'elle lui ſoit communiquée par la morſure d'un autre animal enragé. La maladie ſe déclare ordinairement entre le vingtieme & le cinquantieme jour, rarement avant le vingtieme & quelquefois après le cinquantieme. En général la rage eſt une maladie fort grave & très-funeſte. La commençante eſt preſque incurable, & la confirmée ne ſe guérit jamais, c'eſt pourquoi il eſt inutile de tenter aucun traitement pour elle : nos ſoins doivent ſe borner à la prévenir. Ainſi après avoir coupé en rond toute la partie mordue, ſi elle eſt charnue, on y appliquera les cauſtiques & le feu; on fera des ſcarifications, & on excitera une ſuppuration abondante, afin d'attirer tout le virus dehors. Si la morſure a été faite à une partie tendineuſe ou membraneuſe, il faut faire des ſcarifica-

tions à la peau & appliquer deſſus les ventouſes, afin de faire ſortir tout le virus. Quand ces remedes ne réuſſiſſent point, il faut abandonner le cheval & le tuer.

Le maraſme, dans les chevaux, reconnoît toujours quelque cauſe interne. Il eſt la ſuite d'une maladie aiguë; il vient auſſi d'un défaut de ſecrétion dans les différentes parties, & quelquefois chez les jeunes poulains d'une rigidité très-grande dans les fibres. Mais on voit des chevaux reſter dans cet état de maigreur, ſans jamais engraiſſer, quoiqu'il n'y ait en eux aucune cauſe morbifique; ce ſont ordinairement ceux qui ſont ſerrés des épaules, ou qui ont la poitrine étroite (ce que l'on appelle *avoir la côte plate*), ce ſont encore les chevaux fortraits, qui ont la croupe avalée, & qui ſont haut montés ſur jambes. Tous les remedes qu'on preſcriroit pour ces défauts de conformation ſeroient inutiles. La maigreur qui vient à la ſuite de quelque maladie ſe guérit par le repos, la bonne nourriture, *&c.*

La rupture du diaphragme arrive à la ſuite de quelques tranchées. Lorſque cet accident eſt arrivé, le cheval ſe tourmente beaucoup, ſe couche, ſe débat, & a une grande difficulté de reſpirer; le ventre monte avec la poitrine en reſpirant; la mort ſurvient bientôt.

De la ferrure. Il manqueroit une partie eſſentielle à cet extrait d'*hippiatrique*, ſi nous ne parlions pas de la ferrure. Elle intéreſſe les maréchaux, les écuyers & ceux qui veulent exercer l'*hippiatrique.* Aucun d'eux n'ignore que, ſi une mauvaiſe ferrure expoſe le pié à une foule d'accidens, une bonne ferrure les répare & rectifie même certains défauts de conformation. Mais pour mettre à portée de bien entendre tout ce que nous avons à dire ſur cet article, nous avons cru devoir commencer par une deſcription abrégée du pié du cheval. Il n'eſt point de partie dans le cheval qui ſoit ſujette à autant de maladies. On place ordinairement dans la jambe, dans l'épaule ou dans d'autres parties, une infinité de maladies qui n'ont leur ſiege que dans le pié: parce qu'on ne voit ni plaie, ni tumeur apparente; on dit que le mal n'eſt pas dans le pié, & on va chercher la maladie ailleurs: c'eſt une erreur encore commune aujourd'hui.

Le pié du cheval eſt compoſé de parties dures & de molles. Les dures ſont les os, & les molles ſont les chairs. Toutes ces parties ſont contenues dans une boîte de corne qu'on appelle *ſabot* à deux faces: l'une antérieure & ſupérieure, pour l'ordinaire convexe, qu'on appelle *muraille*: elle ſe trouve concave dans certains chevaux, c'eſt ce qu'on appelle *piés-plats.* L'autre face eſt inférieure & ſe nomme *ſole* proprement dite, laquelle eſt concave, mais convexe dans certains chevaux, ce que l'on appelle *piés combles.* Ces deux exceptions ſont des défauts, dont le premier eſt naturel & héréditaire, le ſecond ne devient comble que par la ferrure. La muraille ſe diviſe en trois parties; celle qui ſe préſente en avant, eſt nommée *muraille de la pince*; celle des côtés, *muraille des quartiers*; celle de derriere, *muraille des talons.*

La partie qui paroît la premiere, en levant le pié du cheval, ſe nomme *ſole de corne* proprement dite, cette ſole ſe diviſe en quatre parties. La premiere répond à la muraille de la pince, & s'appelle *ſole de pince*; la ſeconde ſe nomme *ſole des quartiers*, & répond à la muraille des quartiers; la troiſieme, qui répond à la muraille des talons, retient le nom de *ſole des talons*; la quatrieme eſt ce corps en forme de V, qui eſt ſitué au milieu, & qu'on appelle *fourchette.*

Les parties, tant dures que molles, renfermées dans le ſabot, ſont, la chair de la couronne, la chair cannelée, la ſole charnue, la fourchette charnue, l'os du pié, une partie de l'os coronaire, l'os de la noix, des ligamens; des vaiſſeaux veineux, artériels, lymphatiques; des nerfs, des glandes, des cartilages, *&c.*

La chair de la couronne eſt dure, griſâtre extérieurement, blanchâtre intérieurement, & forme un bourlet qui recouvre le tendon extenſeur. Elle eſt logée dans la demi-gouttiere de la muraille; à l'inſertion du poil, elle a très-peu de vaiſſeaux ſanguins, mais beaucoup de houppes ner-

veufes. Cette partie fe tuméfie aifément dans l'extenfion du tendon extenfeur, dans les javarts encornés, & dans le cas où la matiere a foufflé au poil.

La chair cannelée eft une fubftance bien différente de la chair de la couronne. Entre ces couches paralelles, elle reçoit les prolongemens de la corne cannelée. Elle eft parfemée de vaiffeaux fanguins, elle a beaucoup de houppes nerveufes, ce qui la rend très-fenfible. Elle eft adhérente à toute la convexité de l'os du pié. C'eft cette partie qui fouvent, à la fuite d'une enclouure ou d'un fil qui a gagné les quartiers, fe fépare de la corne cannelée. La fole charnue recouvre toute la furface inférieure de l'os du pié, à laquelle elle eft très-unie, excepté à l'endroit où s'attache le tendon fléchiffeur du pié. Elle recouvre auffi la fourchette charnue; elle eft cannelée à l'endroit de la fole des talons; dans le refte de fon étendue, elle eft coriace, grenue & vergettée. Les filets nerveux n'y paroiffent pas en auffi grand nombre que dans la chair de la couronne & la chair cannelée. Elle eft cependant très-fenfible. La fourchette charnue recouvre poftérieurement le tendon fléchiffeur à l'endroit de fon attache, & s'étend latéralement jufqu'aux cartilages; elle eft d'une fubftance mollaffe, fpongieufe & blanche; elle a très-peu de vaiffeaux fanguins & peu de nerfs, car elle n'eft pas fenfible. Ce qui le prouve, c'eft que les fics ou crapauds, quelque volumineux qu'ils foient, pourvu qu'ils n'aient pas gagné la chair cannelée, ne font jamais boiter le cheval. En effet on remarque tous les jours que le cheval qui a pris un clou de rue dans cette partie, ne fait aucun mouvement quand une fois on a coupé la portion de la fole charnue qui la recouvre.

L'os du pié a la figure d'un croiffant ou d'un talon de foulier de femme renverfé. On y diftingue différentes éminences & différentes qualités.

L'os coronaire approche d'une figure quarrée, il eft fitué en partie fur l'os du pié & en partie fur l'os de la noix.

L'os de la noix reffemble affez, par fa figure, à une navette de tifferand: il eft fitué derriere l'os du pié & l'os coronaire fur le tendon d'Achille. Tous ces os font contenus & liés enfemble par des ligamens; la plûpart font, outre cela, enveloppés de membranes capfulaires, qui contiennent la finovie deftinée à lubréfier les furfaces des os dans les articulations avec mouvement.

Les cartilages du pié font au nombre de deux, leur figure eft à-peu-près triangulaire, ils font fitués fur la partie latérale de l'os du pié, s'étendent depuis le tendon extenfeur du pié, jufqu'au repli de la muraille des talons, & font attachés par des fibres ligamenteufes aux apophyfes latérales de l'os du pié. Ils ont quelques trous par lefquels paffent deux veines confidérables; ils font moitié dans le fabot, moitié dehors. La partie de dehors eft mince, celle qui eft dans le fabot eft épaiffe. La partie antérieure du cartilage eft liffe, polie & compofée d'une feule piece; celle qui eft vers les talons eft compofée de plufieurs petits paquets joints par des fibres ligamenteufes; c'eft ce qui fait que dans les atteintes de la pointe du talon, ou à la fuite de bleimes, il fe détache des bourbillons qui procurent une prompte guérifon au cheval.

La ferrure eft cette opération par laquelle un maréchal applique un fer fous le pié du cheval. La ferrure actuelle a bien des défauts que nous ne pouvons nous difpenfer d'indiquer, afin qu'on puiffe les éviter. 1°. Les fers longs & forts d'éponge font fujets, par leur poids, à ne point tenir fermement & font peter les rivets. 2°. Il faut de gros clous, à proportion de la force des fers, pour les tenir; ce qui fait éclater la corne, ou fouvent les groffes lames de ces clous preffent la chair cannelée & la fole charnue, & obligent le cheval à boiter. 3°. Les chevaux font fujets à fe déferrer par la longueur des fers; favoir, lorfque le pié de derriere ou quelque autre chofe attrape l'éponge du pié de devant. 4°. Les fers pefans fatiguent le cheval, qui alors marche lourdement. 5°. Les fers longs & forts d'éponge, éloignent la fourchette de terre & empêchent le cheval de marcher fur elle; alors s'il y a de la matiere dans la fourchette, il lui viendra un fic

ou crapaud, causé par le séjour de l'humeur; ce qu'on évite en ferrant court. Le cheval étant forcé de marcher sur la fourchette, l'humeur se broie, se divise & se dissipe, sur-tout aux piés de devant, parce que l'animal s'y appuie plus que sur les piés de derriere. 6°. Les fers longs & forts d'éponge aux piés qui ont les talons bas, les écrasent, les renversent, les froissent & font boiter le cheval (attendu qu'il a toujours le même point d'appui), quoiqu'on releve l'éponge & le talon en levant le pié; mais dès qu'il est à terre, le talon va chercher l'éponge, parce que le sabot est flexible : ce qui se voit en le déferrant, par une gouttiere remarquable de la branche qu'a produit le talon. 7°. Les fers longs & forts d'éponge, lorsque le pié est paré, la fourchette étant éloignée de terre, occasionnent plusieurs accidens, comme la rupture du tendon fléchisseur de l'os du pié ou l'extension du même tendon, & la compression de la sole charnue; accident plus commun que l'on ne pense. 8°. Les fers longs font glisser & tomber les chevaux; ils les blessent au coude, lorsqu'ils se couchent sur l'éponge; ce qui s'appelle *se coucher en vache*. 9°. Les crampons sont à supprimer sur le pavé, & ils ne sont bons que sur la glace ou sur une terre grasse. Pour peu que le cheval marche, les crampons ne peuvent durer que sept à huit jours; donc il est un mois ou cinq semaines sans avoir de crampons, puisque la ferrure doit durer six semaines. 10°. Les crampons en-dedans sont sujets à estropier le cheval en croisant ses piés sur la couronne; ce qui forme des atteintes encornées. 11°. Le cheval qui n'a qu'un crampon en-dehors, n'a point la pié à-plomb, & ce crampon gêne l'articulation de l'os coronaire qui porte sur l'os du pié, se trouvant alors de côté. 12°. Si le cheval a le pié paré, & qu'il vienne à se déferrer, il ne peut pas marcher qu'il ne s'écrase & que la muraille ne s'éclate, qu'il ne foule la sole charnue, attendu que la muraille se trouve sans soutien. 13°. Si les fers sont longs & les talons creusés, les pierres & les cailloux se logent entre le fer & la sole, & font boiter le cheval. 14°. Les piés plats deviennent combles, en voûtant les fers pour soulager les talons & la fourchette, parce que plus les fers sont voûtés, & plus aussi la muraille s'écrase & se renverse, principalement le quartier de dedans, comme étant le plus foible; pour lors la sole charnue bombe, c'est ce qu'on appelle *oignons;* ce qui met presque toujours le cheval hors de service. 15°. Si la muraille est mince, & qu'on voûte les fers, ils pressent tellement les deux quartiers, que les os du pié & ce qui en dépend, se trouvent comprimés; cette méthode acheve de perdre les piés plats des chevaux. 16°. Les piés parés sont exposés à être plus considérablement blessés par les clous de rue, les taissons, *&c.* 17°. La sole parée prend plus facilement la terre ou le sable qui forment une espece de mastic entre le fer & cette sole, ce qui foule le pié & fait boiter le cheval. Il arrive encore que lorsque la sole est bien parée, & que le cheval se trouve dans un endroit sec, la sole se seche, serre & comprime la sole charnue, & fait boiter le cheval. 18°. Il ne faut point attendrir la sole de corne, ni se servir d'un fer rouge avec lequel on la brûle; par cette manœuvre, on l'échauffe, & on rend par conséquent le cheval boiteux. 19°. Un fer fort, que l'on fait porter à chaud, nuit tant par son épaisseur que par sa chaleur, qui échauffe tellement le sabot, que la chair cannelée qui se trouve desséchée, se détache par la suite de la corne cannelée, & fait un vuide entre la sole & la muraille; ce qui oblige souvent le cheval à boîter. 20°. Pour former un pié qui plaise à la vue, on le rogne si fort qu'il est paré jusqu'à la sole charnue, & que la chair se faisant jour à travers la sole de corne, la surmonte; c'est ce qu'on appelle *une cérise :* ce qui fait boiter le cheval. 21°. Le pié paré est principalement cause que le pié en-dedans se resserre : c'est ce qu'on appelle *quartier foible* ou *quartier serré :* ce qui fait boiter le cheval. Il arrive aussi quelquefois que le sabot se resserre, gêne toutes les parties intérieures du pié; ce qui estropie le cheval : en outre, quand le quartier se resserre, il fait fendre le sabot dans sa partie latérale; ce qui s'appelle *seime*, & le cheval

val devient boiteux : tous accidens qui viennent de la parure du pié. L'habitude de parer les piés & ſur-tout les talons qui en ſont les arcs-boutans, fait ſerrer les deux talons, & les piés s'encaſtellent ; ce qui rend le cheval boiteux. Enfin, à force de parer, ſi le cheval vient à ſe déferrer plusieurs fois en un jour, comme cela arrive, on lui réduira le pié preſqu'à rien ; de-là mille inconvéniens. 22°. C'eſt un abus de raper les piés des chevaux ; le ſabot eſt altéré & il ſe forme des ſeimes. 23°. Un autre défaut, c'eſt d'étamper & de contrepercer les fers avec des poinçons trop gros, leſquels font un trou trop large ; enſorte que ſi-tôt que les clous ou que les fers ſont un peu uſés, le fer bat & ne tient preſque plus à rien. 24°. La méthode de mettre des fers forts en branche aux chevaux, qui ſe coupent, eſt inutile, parce qu'elle n'a d'effet que lorſque le pié eſt à terre ; dès qu'il eſt levé il ſe met d'à-plomb, & l'épaiſſeur du fer l'attrape. 25°. La plûpart des maréchaux, dans la vue de mieux parer, pouſſent le boutoir juſqu'au ſang, & pour arrêter l'hémorragie de la fourchette, ils y mettent le feu ; ce qui rend le cheval boiteux. 26°. Il y a des maréchaux qui croient remédier aux talons encaſtelés, & qui mettent des fers qu'ils appellent *à la pantoufle*. Ils ſont forgés & diſpoſés de façon que le bord du dedans qui regarde la fourchette, eſt extrêmement fort, & le bord du dehors très-mince ; ils les ajuſtent enſorte que le cheval appuyant deſſus, l'épaiſſeur du dedans de l'éponge rencontrant le talon ſur les arcs-boutans, le bord du dehors ne touche que peu à la muraille, à cauſe que l'éponge forme un talus de ce côté-là. Le but des maréchaux eſt d'écarter, par ce moyen, les talons ; mais c'eſt en quoi ils ſe trompent, parce que loin de les écarter, l'épaiſſeur de l'éponge comprimant les arcs-boutans, les empêche de profiter & les reſſerre encore davantage.

Il ne faut pas croire, comme le penſent les muletiers, qu'il faille que le mulet, pour bien marcher, ſoit ferré avec des fers grands & larges, qui débordent en-dehors & en pince de quatre à cinq pouces. 1°. Les fers des mulets ſont beaucoup plus peſans que les fers des chevaux, parce qu'on les fait une fois plus grands & plus larges qu'il ne faut. 2°. Ils ſont ſujets à ſe déferrer, tant à cauſe de la largeur, que de la longueur & de la peſanteur du fer, ſur-tout quand ils marchent dans des terres fortes & graſſes, ce qui les fatigue beaucoup. 3°. Quand ils ſe trouvent dans des chemins raboteux, des rocs, des terres gelées, ils ont de la peine à marcher avec ces fers larges, attendu que le pié eſt beaucoup plus petit, & que ſi cette ſurface de fer ne porte pas préciſément ſur le milieu d'un caillou ou d'une motte de terre gelée, le fer fait la baſcule, & occaſionne un faux-pas.

Il n'y a qu'une ferrure à mettre en uſage pour les chevaux qui ont bon pié & qui n'ont pas de défaut, c'eſt celle de ferrer court, de ne jamais parer le pié : il ne faut pas confondre les termes *parer* & *abattre* : parer, c'eſt vuider le dedans du pié ; abattre, c'eſt rogner la muraille. Les fers pour ces piés doivent être minces d'éponge, de maniere que les talons & la fourchette poſent à terre ; bien que la ſole ſoit dans ſon entier, elle n'acquerra pas pour cela plus d'épaiſſeur ; elle ſe débarraſſe elle-même de ce qu'elle a de trop, car dans les chevaux qui n'ont point eu le pié paré, ſi on gratte cette même ſole, on trouve une ſubſtance farineuſe, ce qui prouve que c'eſt un ſuperflu prêt à tomber. S'il en étoit de même de la muraille, on ne ſeroit pas dans le cas de l'abattre. Les fers ne doivent point être couverts, l'épaiſſeur ne doit pas être conſidérable, un fer mince eſt plus léger. Quoiqu'il y ait des chevaux qui uſent plus du derriere que du devant, l'étampure doit être ferrée également du pié de devant ; le ſabot en eſt moins fatigué ; à l'égard du derriere, cela doit être à-peu-près de même, ſi ce n'eſt qu'on laiſſe en pince un écartement de la valeur d'un clou, vu le pinçon que l'on eſt obligé d'y mettre, & le point d'appui conſidérable que le cheval eſt obligé de prendre avec tout ſon train de derriere. La courte perçure doit être faite du même côté de l'étampure ; l'ajuſture doit être dou-

ce & un peu relevée en pince, le corps des branches à-plat. Les clous, à leur tête, doivent être coniques, représentant la figure de l'étampure; il arrive de-là que quand ils sont bien usés, ils paroissent ne faire qu'un seul & même corps avec le fer. De pareils fers s'useront minces comme des lames de couteau, & tiendront aussi bien que s'ils étoient neufs; il n'en sera pas ainsi avec les clous à tête quarrée, les fers doivent garnir tant du devant que du derriere aux chevaux de trait, mais il faut qu'ils soient justes pour les chevaux de selle; les piés de derriere seront de même ferrés court, & de la même façon: on évitera, par ces moyens, tous les accidens qu'occasionne la ferrure actuelle.

Celui qui veut être maréchal, doit commencer par connoître tous les outils d'une forge, & apprendre à distinguer un fer de devant d'avec celui de derriere; celui du montoir d'avec un dehors le montoir, ainsi que les différentes sortes de clous. Il doit savoir la maniere de forger & de ferrer, ainsi que les précautions qu'il y a à prendre pour ferrer un cheval malin. Je renvoie, pour tous ces différens objets, à mon *Hippiatrique*, *page 384* & suivantes, édition de Paris 1772; on trouvera tous les détails nécessaires, & qu'un bon maréchal ne peut se dispenser de connoître. Nous allons passer à la ferrure qu'on doit mettre en usage. On le répete, la base du chirurgien vétérinaire est la ferrure, c'est elle qui l'occupe davantage: on doit donc plus s'attacher à cette partie qu'à toute autre; car, comme on l'a dit plus haut, sur cent chevaux boiteux, quatre-vingt-seize le seront du pié; or, la ferrure étant le moyen d'y rémédier, comment prescrire celle qui convient, si on ne la connoît pas dans toute son étendue? comment pourra-t-on se déterminer pour telle ou telle, si on en ignore les avantages & les inconvéniens? comment, après en avoir choisi une, l'appliquer, si l'on n'a personne qui soit en état de l'exécuter? Il faut donc avoir manié le marteau pour être capable d'ordonner, & souvent de forger soi-même. En général il n'est pas absolument nécessaire qu'un maréchal possede la fine anatomie: il suffit qu'il connoisse la structure des parties sur lesquelles il doit porter le bistouri, afin qu'il ne coupe que ce qui doit être coupé, & qu'il évite de toucher aux vaisseaux, aux nerfs, *&c.* en un mot, il sera bon maréchal pourvu toutefois qu'il connoisse à fond le pié du cheval. Avant d'entrer dans le détail des différentes especes de ferrures qu'on doit mettre en usage, nous allons dire deux mots des propriétés de la fourchette du cheval, & des avantages qu'il en retire. 1°. Elle conserve les talons bas & foibles: pour suppléer au défaut, la nature a formé une grosse fourchette, sur laquelle les chevaux marchent & qui leur sert de point d'appui. 2°. Les piés plats & les talons bas ont tous une grosse fourchette qui soulage les talons: en effet, tout le poids du corps tombe sur la fourchette, & non sur les talons. Le contraire arrive aux bons piés; car pour l'ordinaire ils ont une très-petite fourchette, mais en revanche de forts talons qui font la fonction de fourchette, & qui par conséquent soutiennent tout le poids du corps du cheval.

La ferrure qui convient pour aller solidement sur le pavé sec & plombé, tant pour les chevaux de trait que les chevaux de bât, c'est-à-dire, pour les chevaux de carrosse, de selle & autres, est celle qu'on a indiquée pour les bons piés: c'est la ferrure courte, qu'on appelle *en croissant*, c'est-à-dire, un fer dont l'étampure est également semée, & dont les éponges minces viennent se terminer au bout des quartiers, de maniere que le bout des éponges soit de niveau avec les talons. On peut même, aux chevaux qui en ont beaucoup, faire des crampons de corne, de la hauteur d'un tiers de pouce & plus; ce qui les retiendra plus fermement, non-seulement sur le pavé sec & plombé, mais sur toutes sortes de terreins. Ces crampons de corne ne s'usent pas: cela est si vrai, que, quand on ferre le cheval, on est obligé d'en abattre une partie. Ces sortes de crampons ne peuvent se faire qu'aux piés qui ont de petites fourchettes, autrement il faudroit s'en tenir à la ferrure

courte, à celle dont les éponges seroient égales à la muraille des talons, & dont la fourchette poseroit à terre, & c'est celle qui donne le plus d'appui au cheval; cette ferrure s'exécute de même aux quatre piés.

Comme la ferrure précédente ne sauroit empêcher le cheval de glisser dans le premier temps qu'il pose son pié sur le terrein plombé, vu que la pince porte la premiere, & qu'elle est totalement garnie de fer, on se servira du fer à demi-cercle pour les chevaux de carrosse. Il doit être mince du côté de l'étampure, plus juste que le pié, & posé de maniere que toute la muraille déborde de la moitié de son épaisseur dans tout son pourtour. Après avoir raisonnablement abattu le pié, on cernera le dedans de la muraille, cette partie qui avoisine la sole de corne; on fera ensuite porter son fer à chaud, puis on l'attachera avec de petits clous dont la tête sera enfoncée moitié dans l'étampure. On rapera les bords de la muraille en rond, afin qu'elle ne puisse pas s'écarter lorsque le cheval marchera. Au moyen de cette ferrure, il marchera sur toute sa muraille, soit en montant, soit en descendant.

La ferrure pour les chevaux de selle doit être à demi-cercle, le fer de deux ou trois trois lignes de largeur sur une & demie d'épaisseur; il doit avoir dix étampures, également semées & contrepercées du même côté; les clous doivent être par conséquent très-petits. On le placera de la même maniere que le précédent, dont il ne differe que par sa largeur, & par deux trous de plus. Le cheval ainsi ferré est plus léger, ses mouvemens sont plus lians, & plus fermes sur le pavé sec & plombé.

En général la plûpart des chevaux usent plus de derriere que de devant, plus en-dehors de derriere qu'en-dedans : ce qui vient de ce que le cheval ne met pas son pié en ligne droite, mais en formant le demi-cercle. Il le porte en-dedans & le reporte en-dehors. C'est une remarque que personne n'avoit faite avant moi. Par ce mouvement il y a, comme l'on voit, un frottement de fer sur le pavé, mais plus en-dehors qu'en-dedans, parce que ce bord se présente le premier sur le terrein. Tout cheval qui use également a une marche non-naturelle, ce qui provient d'une mauvaise construction. Il ne doit pas porter les jambes de derriere sur la même ligne, mais plus près du centre de gravité; autrement il perdroit son équilibre, ses mouvemens seroient plus précipités & moins assurés. Ainsi tout cheval qui aura les jambes inclinées de dehors en-dedans, sera toujours préférable à celui dont les jambes sont perpendiculaires. Ces sortes de chevaux ont besoin d'un fer dont la branche soit bien forte en-dehors, mais qui ait très-peu de fer en-dedans : celle de dehors doit être couverte & étampée gras, afin que le fer garnisse : de pareils fers ne conviennent qu'aux chevaux qui usent considérablement. A l'exception de ce cas, tout fer de derriere doit avoir la branche plus épaisse, mais pas de beaucoup.

Le cheval qui use en pince dénote un animal ruiné, ou qui tend à sa ruine, car c'est le commencement de ce défaut qui fait donner au cheval le nom de *pinçart* ou de *rampin*. Cet accident vient presque toujours de ce que dans les différentes ferrures on a paré le pié, & éloigné la fourchette de terre; de ce que les muscles fléchisseurs du paturon, de l'os coronaire & principalement de celui du pié, sont toujours en tension, comme ils le seroient dans un homme qui marcheroit continuellement sur la pointe du pié; de ce que ces muscles ainsi tendus poussent les articulations en avant, les rendent droites, & éloignent les talons de terre, ce qui n'arriveroit pas si la fourchette y portoit. Pour ces sortes de chevaux, il ne faut point mettre de fer en pince, mais lui donner plus d'ajusture & tenir les branches à plat & minces; en un mot, les ferrer court.

Pour le cheval pinçart des piés de derriere & qui est sujet à se déferrer, il faut que le fer soit étampé près du talon, faire un fort pinçon au fer en pincé & ne point l'entôler; les voûtes de la branche du fer doivent aussi être renversées en-dedans du pié, comme si on vouloit le ferrer en pantoufle, de maniere que la

voûte du fer approche le plus qu'on pourra de la sole dans toute son étendue.

On dit qu'un cheval forge, lorsqu'avec la pince de derriere il attrape ses fers de devant, il y en a qui attrapent les éponges de devant, ce qu'on appelle *forger en talon*; d'autres attrapent la pince, on dit alors qu'*ils forgent en pince.* Ce dernier défaut dépend ou du mouvement trop alongé des jambes de derriere, ou du peu d'activité qu'ont celles de devant pour se porter en-avant; ce qui est souvent la preuve d'un cheval usé ou mal construit. Le moyen d'y remédier, quoiqu'il ne soit pas toujours sûr, est de laisser déborder la corne en pince, comme si on voûtoit ce cercle. Quant au premier défaut, il vient pour l'ordinaire de ce qu'on a ferré trop long de devant, & de ce que les éponges outrepassent la pointe des talons. Dans ce cas, le cheval doit nécessairement porter la pince de derriere sur cette partie; ce qui quelquefois est cause qu'il se déferre. On met à ces sortes de chevaux deux pinçons sur les côtés aux fers de devant: mais ils deviennent très-inutiles quand le fer porte également, que les rivets sont bons, & que le cheval est ferré court & à éponges minces.

On dit qu'un cheval se coupe & s'entretaille quand il s'attrape avec ses fers, qu'il se heurte les boulets, soit aux piés de devant, soit aux piés de derriere. Il peut se couper de la pince ou des quartiers: ce dernier cas est plus ordinaire. Quant à ceux qui se coupent de la pince, ce défaut vient communément d'un vice de conformation, ce qui fait qu'on y remédie rarement; cependant on les ferre juste en laissant déborder la corne en pince, mais cela n'empêche pas qu'ils ne se coupent. Dans ceux qui se coupent des quartiers, la mauvaise conformation peut en être la cause; néanmoins cet accident est presque toujours un effet de lassitude, ou de la mauvaise ferrure, ou d'un fer qui garnira en-dedans. Pour y remédier, on met un fer dont la branche de dedans soit courte, mince & étranglée, sans étampure, incrustée dans l'épaisseur de la muraille, comme si l'on ferroit à cercle; la branche de dehors sera à l'ordinaire, excepté que les étampures doivent être serrées, & en même nombre; il faut encore que le fer soit étampé en pince & jusqu'à sa jonction avec les quartiers.

Le pié foible étant celui dont la muraille est mince, on doit mettre des fers légers & étampés maigre, & avoir pour regle générale de ne point parer le pié & de ferrer court: par ce moyen, on évitera d'enclouer ou au moins de piquer.

Pour ce qui concerne les talons bas, foibles & sensibles, tout consiste à ferrer court, & à ne point parer le pié, à avoir soin que les éponges très-minces viennent finir aux quartiers, & à faire ensorte que la fourchette porte entiérement & également à terre.

La ferrure pour un quartier serré en-dedans, renversé où il y a une rentrée en-dedans, dont la sole est bombée, & qui joint à cela a un talon foible, consiste à abattre le quartier & la muraille s'ils sont trop hauts, à ne point parer le pié, mais à mettre un fer à demi-branche du même côté, & à la tenir mince vers les talons; il faut aussi que la branche de dehors soit forte, & aille jusqu'à la pointe du talon; que le fer soit beaucoup entôlé, & la branche de dedans plate, afin que tout le poids du corps portant sur cette voûte & sur la branche de dehors, le quartier de dedans puisse être soulagé; ce que l'on voit en mettant le pié boiteux à bas, & en levant l'autre; dans cette position, l'on s'apperçoit d'un espace où l'on peut passer une lame de couteau entre le quartier & le pavé.

Pour ferrer un pié plat, il faut examiner si le cheval a les quartiers bons ou mauvais, si les talons sont bas, foibles, renversés, ou s'ils sont plus forts que les quartiers. Mais il est rare de rencontrer des chevaux dont les quartiers & les talons soient mauvais en même temps. Si les quartiers sont mauvais, pour lors il faudra contenir la branche du fer jusqu'à la pointe des talons, & faire porter l'éponge dans l'endroit du talon qui a le plus de résistance; il faut que la branche & principalement l'éponge soit étroite: si au con-

traire les talons sont foibles, on raccourcira la branche; on verra qu'elle porte alors sur la partie la plus forte du quartier sans qu'elle soit entôlée; d'ailleurs on tâchera toujours que la fourchette porte à terre.

Les piés combles, comme nous l'avons dit, ne prennent leur figure que par la ferrure; ce défaut vient de ce qu'on a mis des fers voûtés qui ont écrasé la muraille, & ont obligé la sole à surmonter en dos d'âne. Il n'est pas possible de remédier à ces sortes de piés; on peut seulement pallier le défaut, en mettant des fers uniment entôlés, & en cherchant à les faire porter sur la bonne corne, afin de donner à la mauvaise la liberté de pousser. Il est vrai qu'on viendra à bout de remettre les talons renversés devenus bas & foibles par la ferrure, mais on ne remet pas la sole.

Dans la ferrure pour les seimes, si le mal est de devant, il faut examiner s'il attaque le quartier ou le talon; lorsqu'il est sur les talons, on doit mettre un fer à l'ordinaire, dont la branche du côté malade sera raccourcie, & dont le bout aminci viendra porter sur le quartier & sur le fort de la muraille; quand au contraire la seime est placée sur le quartier, on prolongera le fer ou la branche jusqu'à la pointe des talons, mais sans y mettre de pinçon; si la seime est en pince, ce que l'on appelle *en pié-de-bœuf*, le cheval sera ferré à l'ordinaire : on peut mettre un pinçon de chaque côté de la branche, mais il est possible de s'en passer; le sifflet que l'on a coutume de faire en pince ne sert guere plus, le véritable remede est de traiter la seime.

Quoique la bleime soit une maladie de la sole des talons, néanmoins le pié demande à être ferré comme pour les seimes, c'est-à-dire, plus ou moins court, suivant le local, mais la branche sera toujours plus mince de ce côté que de l'autre. Si la bleime est à la pointe du talon, la branche sera plus courte que si la bleime étoit vers les quartiers; dans ce cas l'on prolongeroit la branche mince jusqu'à la pointe du talon, en la faisant porter sur la muraille. Quand la bleime est de nature à être traitée, on est souvent obligé de mettre, pendant tout le traitement, un fer étranglé dans cette partie, pour contenir les éclipses & le reste de l'appareil.

Il se trouve certains piés, principalement ceux de derriere, dans lesquels la fourchette est naturellement petite, mais dont les talons sont forts; elle est exposée à se remplir d'humeur sanieuse. Dans d'autres piés cette maladie arrive par le parement de cette fourchette, & par son éloignement de terre; les eaux & les boues entrent dans les différentes lames de corne, la minent, la corrodent, & forment ce que l'on appelle *fourchette pourrie* : on y remédie en abattant beaucoup de talon, & en ferrant court, afin qu'elle soit forcée de porter à terre; par ce moyen on fait une compression qui oblige l'humeur ou les boues de sortir : quand le fic est bien décidément formé, la ferrure ne sauroit y remédier, il faut en venir à l'opération.

La fourbure, comme nous l'avons dit, se manifeste presque toujours aux piés de devant : il y a des chevaux qui ont des cercles ou cordons bombés, ou rentrés; d'autres dont la muraille est quatre fois plus épaisse; d'autres dont la sole de corne est séparée de la charnue; d'autres qui en marchant sur les talons, jettent les piés en-dehors, ce que l'on appelle *nager* : ces sortes de chevaux, lorsque les talons sont bons, doivent être ferrés long à fortes éponges, parce qu'autrement les talons s'useroient par la suite; mais il faut toujours s'abstenir de parer le pié : on voit qu'en suivant cette méthode, on fait un mal pour en éviter un plus grand; aussi est-ce le seul cas où il faille ferrer à fortes éponges. Si le cheval a un croissant, & que la sole de corne soit séparée de la charnue, il faut la même ferrure que pour les piés combles.

La ferrure pour le pié encastellé, est la même que pour le bon pié; tout consiste à ferrer court & à ne point parer. Quand l'encastellure est naturelle, il n'y a pas de remede; mais lorsqu'elle vient de ce qu'on a paré la sole & creusé les talons, il suffit de les laisser croître, de les tenir toujours humides; alors on verra les quartiers, & principalement les talons s'ouvrir.

Lorſque ce n'eſt point à cauſe d'une plaie dans le pié qu'on deſſole un cheval, mais à cauſe d'un effort, d'un étonnement, *&c.* il faudra lui mettre un fer à l'ordinaire, ſe contentant ſimplement d'alonger les éponges & de les tenir droites; mais ſi c'eſt à cauſe d'une plaie, on lui mettra durant tout le traitement un fer étranglé, afin de donner la facilité de le panſer: le cheval une fois guéri, on doit lui mettre un fer couvert, & ſans ou preſque point d'ajuſture.

Pour ne pas déferrer chaque fois un cheval qui aura été encloué, il eſt à propos d'ouvrir avec la tranche une échancrure dans le fer: on le panſe alors plus commodément.

Il y a pluſieurs fers qu'on peut mettre indiſtinctement à toutes ſortes de piés, mais dont cependant on ne ſe ſert que dans le cas où un cheval ſe déferre en route, & qu'on ne trouve pas de maréchal; ces fers ſont briſés, ce ſont deux quartiers de fer unis enſemble en pince, par le moyen d'un rivet; on fait ſur les branches un, deux, & quelquefois trois rangs d'étampures entrelacées; d'autres fers pareillement briſés ont leurs bords relevés comme des pinçons; mais ils portent aux éponges une vis d'un côté, & de l'autre un écrou qui forme le bout de l'éponge: il peut y avoir différentes eſpeces de fers ainſi conſtruits.

Dans la ferrure pour un mulet qui porte, ſoit un bât, ſoit une ſelle, le fer ne doit déborder que d'une ligne, en pince ſeulement, & être relevé: pour cela on abattra beaucoup de la corne en pince; on ne mettra point de clous en pince, parce qu'ils font broncher le mulet; les éponges ne doivent pas excéder les talons, & il ne faut point de crampons: enfin le fer doit être égal de force par-tout. Pour rendre le pié bien uni, on en abattra l'excédent, s'il y en a, & on ôtera la mauvaiſe corne, ſans néanmoins vuider le dedans du pié, ni ouvrir les talons, mais on les laiſſera dans leur force; car lorſqu'ils ſont parés, le pié ſe reſſerre, ce qui occaſionne la fente du ſabot.

Pour ferrer un mulet qui eſt expoſé à marcher ſur une glace unie, il faut mettre un crampon peu pointu en pince & à chaque éponge, ou bien deux ou trois clous, dont la tête ſoit faite en cône; il eſt indiſpenſable de mettre des crampons aux mulets qui doivent marcher dans les montagnes, ou dans des terres graſſes.

Pour ferrer les mulets de maniere qu'ils aient une marche ſûre & ferme ſur toutes ſortes de terreins, ſur le pavé ſec & plombé, il faut les ferrer à cercle: cette ferrure eſt plus facile aux mulets qu'aux chevaux, parce que les premiers ont, & le pié plus petit, & la muraille plus forte, au lieu qu'on rencontre dans ceux-ci des piés gras & combles, dont la muraille eſt mince: cette ferrure eſt également propre pour un mulet de monture.

On doit ferrer un mulet qui tire une voiture, comme un cheval, c'eſt-à-dire, que le fer ne doit déborder, ni en pince, ni en-dehors, être juſte au pié & ſans crampons; mais le fer doit être plus fort en pince qu'en éponge; & cela, parce que le mulet uſe en pince, & que le fer s'uſe davantage: il ne faut pas non plus parer le pié, ni ouvrir les talons.

Les ânes ont le pié fait comme le mulet, on peut donc les ferrer de même, ſuivant l'uſage qu'on en veut faire. (*Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *ancien maréchal du roi, connu par ſes talens ſupérieurs pour ſa profeſſion, d'excellens ouvrages, des cours gratuits d'Hippiatrique, & ſur-tout par le zele avec lequel il ſert l'état dans les fréquentes occaſions où le gouvernement a recours à ſes lumieres: zele utile & généreux qui ne peut manquer de lui obtenir d'une adminiſtration auſſi équitable qu'éclairée, la récompenſe dûe à tant de ſervices rendus à la patrie.*

HIPPOCAMPE, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal eſt fabuleux. Pline fait mention ſous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'eſt un inſecte d'environ ſix pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, f. m. (*Myth.*) monftre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval; on donna ce furnom aux peuples de Theffalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, enforte que leurs voifins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faifoient qu'un même compofé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monftres qui tenoient en même-temps de la nature de l'homme & de celle du cheval; mais comme de pareils monftres n'ont jamais exifté, il eft vraifemblable que lorfqu'on parloit d'un Theffalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier*; ces cavaliers dans la fuite, pour montrer leur force & leur adreffe, s'exercerent à fe battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renverfoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non-feulement cet exercice étoit ordinaire aux Theffaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules Céfar en donna le premier fpectacle aux Romains; il y a donc bien de l'apparence qu'on ajouta en parlant de ces Theffaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures*; & que de ces trois mots ἵππιος, κεντῶν, ταυρὸς, on compofa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier perce-taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monftres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainfi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poëtes faifirent cette idée; on fait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux fujets dont ils parloient; & rien certainement ne reffembloit mieux au monftre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faifoient paffer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguifés pour des fatyres, & les vaiffeaux à voile pour des dragons aîlés, ne devoient pas faire difficulté dans le temps que l'ufage de monter à cheval étoit nouveau, de traveftir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot eft compofé de ἵππος, *cheval*, κεντέω, *je pique*, & ταῦρος, *taureau*, c'eft-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux*; voilà tout le merveilleux fimplifié. (*D. J.*)

HIPPOCRATIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune équeftre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait préfent du cheval aux hommes; c'eft pour cela qu'ils lui donnent fi fouvent le nom de ἵππειος, ἵππιος, ἱππικός, ἱπποκούριος, ἱπποδρόμιος, &c. Auffi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exemts de tout travail; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, fuperbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot eft grec; compofé de ἵππος, *cheval*, & κρατὸς, *force*. Au refte, c'eft ici la même fête que les Romains célébroient fous le nom de *confualia*. *V.* CONSUALES. (*D. J.*)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine.*) on fe fert de cette épithete pour défigner la doctrine médicinale qui fe trouve dans les ouvrages admirables d'Hippocrate. Ainfi on appelle *médecine hippocratique* la fcience & l'art de conferver & de rétablir la fanté, felon les principes & les regles établis par ce grand homme. *Voyez* HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, f. m. (*Médecine.*) c'eft la philofophie d'Hippocrate appliquée à la fcience des médecins, qui en fait le principal objet: c'eft la doctrine *hippocratique* confidérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en eft fufceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abréger le cours; de conferver, de rétablir la difpofition naturelle de tout animal à ne ceffer de vivre que par une caufe qui ne foit point prématurée, c'eft-à-dire fans maladie, *morte fenili*. *Voy.* VIE, MORT, MEDECINE.

C'eft parce que cette philofophie a été portée tout-à-coup par fon divin auteur, à un point de perfection auquel la médecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'effentiel, n'a enfuite prefque rien acquis de plus, que l'on a conftamment, depuis plus de vingt fiecles, regardé Hippocrate comme l'inftituteur & prefque abfolument comme l'inventeur de cet art falutaire; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les prin-

cipes enseignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduisant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien observer & à bien juger, soit en les comparant avec ceux qui lui avoient été transmis des plus célebres médecins qui l'avoient précédé, soit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramassés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit consacrée au service de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laissés de ses lumieres & de son zele.

Ce célebre philosophe médecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'île de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx. selon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponese; selon d'autres auteurs, tels qu'Eusebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il descendoit d'Esculape par Héraclide son pere, & d'Hercule du côté de Praxithée sa mere: il étoit par conséquent de la race des Asclépiades, nom que l'on donnoit aux descendans du dieu d'Epidaure, desquels il paroît qu'Hippocrate se glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Esculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, est le même dont Celse & Galien disent qu'il fut le premier qui retira la médecine des mains du vulgaire & la rendit clinique; c'est-à-dire qu'il établit la coutume de visiter les malades dans leurs lits: ce qui ne se pratiquoit point auparavant. On consultoit les médecins au coin des rues, où ils se tenoient toute la journée à cet effet. La connoissance de la médecine s'étant, pour ainsi dire, établie dans la famille des Asclépiades, & s'étant conservée pendant plusieurs siecles dans ses différentes branches, elle y passoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne se borna pas à la tradition & aux observations qu'il avoit reçues de ses ancêtres; il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la médecine, Hérodicus qui est un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la médecine gymnastique. *Voyez* Gymnastique. Il fut aussi disciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & selon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du passage de Celse, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque chose de ce dernier, il y a apparence que ce fut plutôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorsqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philosophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit aussi penser qu'Hippocrate avoit suivi Héraclite, dont il adopta entre autres choses le principe sur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere, d'où tout vient, & par lequel tout s'est fait.

Les premiers médecins s'étant bornés pendant plusieurs siecles, dans la pratique de leur art, à observer avec grande attention les différens phénomenes de la santé & de la maladie, & à les comparer entr'eux, pour en tirer leur indication, sans se mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même-temps à chercher le régime le plus salutaire & les remedes les plus efficaces, sans entreprendre de rendre raison des effets qui s'ensuivoient; ils pensoient que des observations exactes & des secours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raisonnemens.

La famille des Asclépiades, qui, comme on vient de le dire, possédoit, pour ainsi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer, jusqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la philosophie dans la médecine, environ quatre-vingt ans avant Hippocrate, les médecins prirent goût pour le fanatisme & la superstition: pour se dispenser du soin pénible qu'exige l'observation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; superstition qui devint fort commune parmi les pythagoriciens, qui ne laissoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les causes des maladies & autres choses de ce genre. Mais il est vrai que ces philosophes pour la plûpart, se bornerent à la simple théorie de la

la médecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célebre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer : quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimeres de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie médecine : mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son temps : son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes ; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès : ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la médecine de la philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle ; c'est-à-dire qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toujours celle-ci pour principe ; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le pere de la médecine raisonnée, le chef des médecins dogmatiques, ce dont conviennent aussi la plûpart des modernes, avec Boerhaave, sans avoir égard au sentiment de M. Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre respectable maître, dans la *note 2 sur le* §. *xiij. du commentaire sur les institutions du célebre médecin de Leyde*, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*) ; il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juste titre qu'Esculape, qui en a été le même dieu, seulement pour avoir jeté fort imparfaitement les fondemens d'une science qu'Hippocrate a presque édifiée en entier.

En effet, il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomenes bien étudiés, bien observés, & les loix bien connues, puissent servir à diriger le médecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est-à-dire, la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation ; il lui attribuoit des facultés comme ses servantes : c'est par ces facultés, selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer, ou le changer ; & de l'autre, à rejetter ce qui est surperflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile : c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai médecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute : sans aucun prétexte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout ; c'est elle qui constitue la médecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art ; c'est elle que le médecin doit consulter dans l'administration des remedes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyens de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au-moins inutiles. *Voyez* ECONOMIE ANIMA-

LE, NATURE (*Economie animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Physiol.*), MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Persuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ses traités sur les maladies en général, *lib. de morbis*, & sur les affections, *lib. de affectionibus*: & il parvint non-seulement à connoître, d'après ce seul examen & sans être instruit d'ailleurs, les symptomes des maladies passées, présentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres pussent les connoître comme lui: c'est ce qu'on voit sur-tout dans ses aphorismes, *sect. viij. aphorismorum*, & dans ses recueils de prognostics, de prédictions & d'observations sur les crises, *lib. prognostic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit sur cela tant d'habileté, que depuis lui personne ne l'a égalé, & que l'on n'a fait que les copier dans la maniere de décrire, d'exposer les signes diagnostics & prognostics des maladies.

Les médecins ignorans & paresseux ont voulu faire regarder toutes ces observations, sur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoissances de pure curiosité, qui ne présentent que des phénomenes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la médecine, & par conséquent auxquels il est inutile de s'arrêter, n'ayant, disent-ils, jamais rien vu de semblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occasion de traiter: mais ont-ils su bien voir, bien suivre ces maladies? se sont-ils donné les soins, l'attention nécessaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'est que les médecins éclairés, prudens, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hipprocrate a donné sur les prognostics, comme les remarques les plus judicieuses & les plus utiles qui aient jamais pu être faites à l'avantage de la médecine; & ils les ont trouvés vraies dans des exemples sans nombre en différens climats, tant la nature est constante & uniforme dans ses opérations, & Hippocrate exact dans ses observations.

Ce grand génie ne s'en est pas tenu à exceller à cet égard; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la médecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'administration des alimens & leur abstinence dans les maladies. *Trib. lib. VI. de diætâ, libr. de alimento, de hermidorum usu, de salubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ses ouvrages sur ce sujet, que le régime est de si grande conséquence, soit en santé, soit en maladie, que, sans ce moyen, on ne peut pas se conserver ni se rétablir; ensorte qu'il en fit son remede principal dans sa pratique; & même souvent ce fut le seul qu'il employa, sur-tout lorsque le malade est d'un bon tempérament & que ses forces le soutiennent: c'est pourquoi il fut aussi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la disposition du malade. Dans ce qu'il nous a laissé sur cet article, particuliérement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le médecin consommé.

L'anatomie commençoit à être cultivée de son temps pour la spéculation; il s'y adonna comme à une connoissance qu'il jugeoit utile & même nécessaire dans l'exercice de la médecine: c'est ce qu'il enseigne dans plusieurs traités qui sont rélatifs à cette partie. *Lib. VI. de corde, de ossium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans plusieurs endroits de quelques autres de ses œuvres *de alimento, de insomniis, de flatibus*, selon l'interprétation qu'en ont donnée plusieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt, qu'il avoit entrevu la découverte fameuse de la circulation du sang, qui n'a été manifestée qu'un grand nombre de siecles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célebres chirurgiens modernes: on peut juger des connoissances qu'il a eues & de ce qu'il

a pratiqué à cet égard, par ceux de ses ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fistulis, de vulneribus capitis, de chirurgiæ officinâ.*) D'ailleurs il donne des marques *passim* dans presque tous ses écrits, lorsque l'occasion s'en présente, de l'excellence de son savoir & de sa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on ajouta beaucoup de son temps à celle qui étoit en usage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Asclépiades. Le nombre des médicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas : cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ses écrits, ne fit jamais usage que de peu de remedes & des plus simples : la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de sterilibus*, où chacun sait que les indications changent beaucoup, sont souvent multipliées & très-difficiles à suivre. Nous ne voyons point que ce grand homme fasse mention d'aucun secret spécifique qui lui fût particulier : tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifestes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la physique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire sur le corps humain les choses dites *non-naturelles*, par l'usage & l'abus qu'on en fait, *voyez* HYGIENNE. C'est par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoissances sur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs causes, & qu'il employoit ou conseilloit en conséquence le traitement & le préservatif convenables avec un succès étonnant, d'après ses recherches, ses observations sur l'influence des différentes saisons de l'année, des différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des situations absolues & respectives des lieux d'habitation, de la différente nature des eaux, des alimens, *&c. Lib. VI. de aëre, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainsi c'est d'après ses connoissances acquises en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'espece & à désigner les personnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres : c'est en conséquence qu'il avoit annoncé la peste qui se fit sentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occasion de laquelle il rendit les plus grands services à sa patrie, & en reçut en reconnoissance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait usage des Mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre sans ce secours : il en a recommandé l'étude à son fils Thessalus (*Epistola Hippocratis ad Thessalum fi ium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui constitue l'équilibre entre les solides & les fluides dans la santé, & du dérangement duquel résulte la plûpart des maladies : on trouve cette façon de penser de notre auteur établie dans différens endroits de ses ouvrages. *Lib. VI. de statib. de dietâ, de naturâ hominis*, &c. Il semble avoir eu bonne opinion de l'Astronomie, & l'avoir regardée comme une science qui convenoit à un médecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui étoit pas étrangere : il paroît l'avoir adoptée de la philosophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoissance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la médecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art : il suffiroit de citer en preuve le serment qu'il exigeoit de ses disciples ; mais on trouve bien d'autres choses, à cet égard, dans ses différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epistolæ*, qui sont très-bons & très-utiles à lire pour les sages conseils qu'ils contiennent ; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de science dans tous ses ouvrages comme dans sa conduite. Une maladie contagieuse infesta la Perse ; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il desireroit, afin de l'attirer dans ses états pour remédier

aux ravages qu'y causoit cette peste; mais le médecin aussi désintéressé que bon patriote, fit réponse qu'il se garderoit bien d'aller donner du secours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 avant Jesus-Christ. Thessale & Dracon ses fils, Polybe son gendre & Dexippe son principal disciple, lui succéderent dans l'exercice de la médecine, & la pratiquerent avec réputation : mais comme dans le monde tout est sujet à révolution, & que les meilleures institutions sont ordinairement les moins durables, le nombre des médecins qui conserverent & qui soutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt considérablement : celles des philosophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aisé de suivre leurs spéculations, que de se conformer à la pratique de ce grand maître : ce qui a presque toujours subsisté jusqu'à nous, & a été la véritable cause que l'art de guérir, proprement dit, n'a presque rien acquis après lui.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'eu égard à l'état où Hippocrate trouva la médecine, & à celui où il nous l'a laissée, il ait été regardé comme le prince des médecins : mais il est surprenant qu'un plan aussi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé, & pour ainsi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès, & si jamais la médecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle est susceptible, ce ne sera qu'en suivant la méthode de son vrai législateur, qui consiste dans un sage raisonnement toujours fondé sur une observation exacte & judicieuse. *Voyez* MÉDECIN, MÉDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur; la premiere, qui concerne l'estime que l'on a toujours eue pour eux; la seconde, son langage & son style; & la troisieme, la distinction que l'on doit faire de ses écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés sous son nom, sans être sortis de sa main.

Hippocrate a toujours passé pour être, en fait que de médecine, ce qu'Homere est parmi les poëtes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magister dixit* : cependant si quelqu'un avoit pu lui contester le premier rang, c'étoit sans doute Galien, ce célebre médecin, dont le savoir étoit prodigieux, *voyez* GALENISME. Celse faisoit tant de cas des écrits d'*Hippocrate*, qu'il n'a souvent fait que le traduire mot à mot : ses aphorismes, son livre des prognostics, & tout ce que l'on trouve dans ses ouvrages de l'histoire des maladies, ont toujours passé à juste titre pour des chefs-d'œuvres : mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la considération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'est qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur sur lesquels on ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de médecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le sujet de la plûpart des volumes si nombreux qu'il nous a laissés : mais parmi les modernes en foule qui s'en sont aussi occupés, on doit sur-tout distinguer le célebre Foësius, que les médecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne sauroient trop consulter pour se bien pénétrer de l'esprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laisse pas cependant que de trouver des choses très-utiles & très-savantes dans les commentaires de Mercurial, de Prosper Martian, aussi-bien que dans les explications particulieres qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi lesquels ce dernier mérite d'être singuliérement distingué pour ses interprétations sur les prénotions de Coos.

A l'égard du style d'*Hippocrate*, c'est parce qu'il est fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits; ce que l'on doit aussi attribuer aux changemens assez considérables survenus dans la langue grecque, pendant l'espace de temps qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ses glossa-

teurs qui nous sont parvenus ; à quoi on doit ajouter les variations inévitables, suite de l'incorrection des copies multipliées. On peut consulter sur les mots obscurs les dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la suite de plusieurs commentaires sur Hippocrate, tels que ceux de Foësius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques ont dit touchant la distinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les supposés : on remarquera seulement qu'il y en avoit plusieurs de suspects dès le temps d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déja attribués en ce temps-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à son gendre, ou à son petit-fils, ou à ses disciples, & même à quelques philosophes ses prédécesseurs ou ses contemporains. Pour s'éclaircir à fond sur ce sujet, on peut consulter avec satisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les sources où il faut puiser pour apprendre à connoître l'*Hippocratisme*, & ce qui y a rapport : les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle soit susceptible d'être bien saisie, ne doit point être exposée imparfaitement ; d'ailleurs la meilleure maniere d'étudier Hippocrate est de l'étudier lui-même dans ses œuvres, dont l'édition la plus estimée est celle de Foësius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant historique que dogmatique, qui passe pour être très-bien fait, dans l'histoire de la médecine de le Clerc. L'auteur du discours sur l'état de la médecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'anglois, en a aussi donné une idée assez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien surprenant à ceux qui savent combien est fondé tout ce qui vient d'être dit sur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne se trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui aient senti la nécessité, pour l'avancement de l'art, & qui se soient fait un devoir de marcher sur les traces du seul vrai maître que la nature avoue pour son interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave sont presque les seuls, & sur-tout le premier (qui a été nommé par cette raison l'*Hippocrate anglois*), qui aient paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratisme* dans la théorie & la pratique de la médecine, & qui aient agi en conséquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raison n'ont jamais discontinué dans aucun temps, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'est fondée que sur l'observation la plus exacte des faits constamment vérifiés pendant une longue suite de siecles.

On s'est fondé dans cet article sur tant de livres faussement attribués à Hippocrate, qu'on ne peut s'empêcher d'y joindre un correctif.

L'épître à Thessalus, les livres des maladies des femmes, presque tous les livres que l'on y nomme, sont certainement étrangers à Hippocrate. Quelques-uns d'entr'eux étoient inconnus aux anciens & à Galien, le commentateur & l'admirateur d'Hippocrate ; d'autres existoient de son temps, mais Galien n'ignoroit pas qu'on les attribuoit à tort au sage de Coos.

Plusieurs de ces ouvrages sortis d'une plume inconnue, sont nés dans les temps fertiles en livres supposés, dans lesquels les trois Ptolomées & les trois Attales de Pergame s'efforçoient de se surpasser par la richesse de leurs bibliotheques. C'est précisément dans ces ouvrages, remplis de raisonnemens & d'hypotheses, que l'on a puisé.

Hippocrate n'a certainement pas introduit l'usage des mathématiques dans la médecine. On n'en voit aucun vestige dans ses ouvrages, pas même dans ceux qui passent faussement sous son nom. Celse, beaucoup plus à même que nous de juger des écrits d'Hippocrate, dit expressément que ce grand homme sépara le premier la médecine de la philosophie.

Hippocrate a parlé sans doute de la nature, il paroît même avoir entendu par ce terme un être prévoyant, qui dirigeoit les mouvemens du corps humain à sa conservation. C'est une hypothese qui a eu des sectateurs, & dont apparemment notre auteur faisoit la sienne. Mais cette découverte n'est que celle d'un terme ; Hippocrate en guérissant les fievres ne s'en est certainement pas fié à la sagesse de la nature ; il n'a pas attendu de la rapidité du mouvement du sang cette coction si desirée : il saignoit, il donnoit des remedes rafraîchissans, il dirigeoit la diete d'une maniere à rompre l'impétuosité de ces mouvemens, à diminuer la fievre, & à éteindre le feu allumé dans le sang : il en usoit comme nous en usons, nous qui croyons ces mouvemens excessifs & pernicieux, & qui les déprimons dans les maladies aiguës.

Pour les maladies chroniques, elles ne sont pas susceptibles de ces violens mouvemens & de ces révolutions subites, qu'on a cru devoir attribuer à une cause intelligente.

L'anatomie d'Hippocrate, répandue dans ses écrits supposés, est celle d'Erasistrate ; & ce qui peut lui appartenir est généralement trop court & trop peu circonstancié, pour mériter, ou de grands éloges, ou une critique exacte. Ce qu'il a fait de mieux m'a paru être l'expérience anatomique faite sur le corps de l'homme, dans la vue d'éclaircir un précepte de chirurgie. Cette expérience se trouve dans le livre *des articulations*, qui étant intimement lié à celui *des fractures*, paroît être d'Hippocrate. Sa théorie physiologique ressemble d'ailleurs à celle d'Héraclite.

La chirurgie lui doit beaucoup davantage. Il l'avoit exercée dans les différentes provinces qu'il a parcourues. Ses traités sur les blessures de la tête & sur les fractures, sont très-bons. Il y a des choses utiles même pour notre siecle, qui a par-dessus Hippocrate l'expérience de mille ans, & les lumieres que de grandes guerres & des hôpitaux nombreux ont dû fournir aux modernes.

Sa matiere médicale ne sauroit être comparable à celle de nos jours. Les deux Indes n'avoient pas encore enrichi la médecine des excellens remedes que nous leur devons. La chymie n'avoit pas fourni des secours, que la nature seule n'offre pas, on craignoit encore le mercure. Hippocrate dans ses véritables ouvrages nomme peu de remedes, presque tous végétaux, & cette indigence influe sur sa pratique. Ses émétiques, ses purgatifs sont d'une violence qui a obligé ses descendans de les abandonner.

La diete est plus parfaite, elle l'est même plus que la nôtre en un sens. La gymnastique, négligée par les modernes, fournissoit à Hippocrate bien des secours, même pour les maladies chroniques. Il a très-bien connu le véritable régime des maladies aiguës, & la postérité suit encore les préceptes de ce grand homme.

Il a excellé dans l'observation des maladies aiguës, de leurs progrès, de leurs symptomes, & de leurs révolutions. Le prognostic n'a rien acquis depuis lui ; il a donné des modeles parfaits de l'histoire des maladies. Il n'y a eu là-dessus qu'une voix depuis vingt siecles. Quand même les crises ne tomberoient pas exactement sur les jours assignés par Hippocrate, quand il y auroit des crises heureuses à des jours qu'il a condamnés, quand les nombres de Pythagore auroient eu trop de pouvoir sur cet observateur, quand tous ses prognostics ne seroient pas également infaillibles, il y a cependant un fonds de vérité dans toutes ces descriptions, que la postérité ne cessera jamais de révérer.

La pratique des maladies aiguës a été généralement adoptée. Il n'en est pas de même de celle des maladies chroniques. Il est vrai qu'il n'en est guere parlé, que dans des ouvrages étrangers à Hippocrate.

Mais si par le titre de médecin dogmatique, on entend un médecin, tel que Galien l'étoit effectivement, qui éleve sur des principes généraux un corps de préceptes, qui assigne à chaque maladie sa cause méchanique ou physique, & qui oppose à cette cause des remedes calculés pour la détruire, dès-lors Hippocrate, dans ses ouvrages légi-

times, ne sera pas un médecin dogmatique. Il n'y perdra certainement rien. Il étoit impossible dans son siecle de fonder une théorie. L'anatomie, & sur-tout l'ouverture des corps morts de différentes maladies, la physique, la chymie n'avoient pas encore fourni les matériaux de cet immense édifice. Toutes ces sciences n'ont fourni de nos jours que des matériaux plus solides, à la vérité, mais qui très-souvent dans des cas particuliers ne suffisent pas encore pour completter un systême.

Nos jugemens ne doivent partir, ni d'une critique injuste, ni d'une flatterie plus excusable. Ils doivent être le miroir exact des faits. (*H. D. G.*)

HIPPOCRENE, s. f. (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, *la fontaine du cheval Pégase*, & dans Perse *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *liv. IV. chap. vij.* nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit : Œdipodie, Psamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuse, *Hippocrene*, Aganippe & Gargaphie.

L'*Hippocrene*, si vantée par les poëtes de tout pays, & dont il suffit d'avoir bû pour faire d'excellens vers, étoit sur le penchant de l'Hélicon; cependant Pausanias, qui a décrit avec un détail extrême jusqu'aux moindres statues que les anciens avoient érigés sur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine sur la gauche quand on alloit dans le bois solitaire, particuliérement consacré aux Muses. (*D.J.*)

HIPPODROME, s. m. (*Hist. anc.*) lieu destiné chez les Grecs aux courses de chevaux; le mot l'indique, ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *place publique* où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniser le mot δρόμος en *dromus* : celui qui chez eux avoit le soin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette description citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit composé de deux parties : la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terrasse faite de main d'hommes, & la seconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courses de chevaux avoient rarement lieu dans les temps héroïques, & qu'on n'en faisoit qu'à l'occasion de quelque événement remarquable, on choisissoit, pour les faire, des places d'autant plus spacieuses que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver : ce ne fut plus la même chose dans les temps postérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célebroit, furent consacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros; & par cette raison, on ne leur donna que l'étendue nécessaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courses que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre stades (chaque stade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on destina aux courses des chars & des chevaux, & que cette destination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre stades est celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laisse guere de doute sur la longueur des autres *hippodromes*, parce que si le stade simple, comme on en convient fut par-tout la mesure de la course à pié, il dut aussi, quatre fois répété, servir dans toute la Grece de mesure pour les courses à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un stade de large à l'*hippodrome* d'Olympie; & dès qu'une fois nous reconnoissons que la longueur de toutes les places destinées aux courses des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes aussi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carriere. A l'un des côtés de la place étoient les sieges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice; de sorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces sieges qu'on terminoit la course, & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appeloit en grec νύσσα, de νύσσω, *pungo*, parce que les chevaux y étoient souvent blessés, & τερμά, parce que c'étoit la fin de la carriere, & le terme de la course. Homere a peint cette borne si desirée par les athletes dans le vingt-

troisieme livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, *& longos circumflectere cursus ;* peut-être, parce qu'on décrivoit plusieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, ensorte qu'au dernier tour on la rasoit de si près qu'il sembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, pour ne se pas briser, d'user de beaucoup de dextérité dans cette occasion ; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carriere, c'étoit sur-tout alors que les trompettes faisoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux ; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, se nommoit ἱππαφέσις ; elle étoit à Olympie, en particulier, une des choses des plus dignes de la Grece. Cléetus, grand statuaire & grand architecte, en avoit donné le dessein.

Cette place avoit quatre cent piés de long ; large à son entrée, elle se rétrécissoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle se terminoit en éperon de navire ; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la représentation dans une planche qu'il a jointe à son élégante traduction de Pausanias. On y voyoit dans toute sa longueur, à droite & à gauche, des remises, sous lesquelles se rangeoient les chars & les chevaux chacun dans celle que le sort lui avoit assignée ; ils y demeuroient quelque temps renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre : un dauphin s'abattoit de dessus la porte qui conduisoit à l'*hippodrome ;* les cordes qui formoient les remises, s'abattoient aussi, & les chars en sortant de chaque côté alloient en deux files occuper leurs places dans la carriere, où ils se rangeoient tous sur une même ligne, & avoient tous à-peu-près le même espace à parcourir..

Il s'agit à présent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur, dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit, ou si l'on veut, dans un σιγμα antique renversé, qui la resserroit tellement, que soit à côté, soit derriere, il n'y pouvoit passer qu'un seul char de front.

L'exactitude d'Homere ne lui avoit pas permis de supprimer deux remarques assez légeres ; l'une que le terrain de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit surtout prendre garde à bien applanir les environs de la borne ; mais une troisieme observation plus importante que nous lui devons, & qui résulte aussi de la description de Sophocle, c'est qu'à la suite du terre-plain de l'*hippodrome* régnoit une tranchée d'une pente douce qui se terminoit dans sa largeur ; cette tranchée étoit absolument nécessaire dans le cas où l'un des chars viendroit à se briser contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la course.

Ceux qui se trouvoient à la suite du char brisé, descendoient alors dans le fossé ; & en le parcourant, du moins en partie, ils faisoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût possible. Ceux qui n'étant pas assez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courses vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plutôt qu'ils pouvoient ; mais ils étoient exposés à se laisser enlever, par ceux qui les suivoient, l'avantage qu'ils avoient eu sur eux dans la plaine ; c'est pour cela qu'on tâchoit de modérer ses chevaux, & d'employer toute son adresse pour enfiler juste la borne.

Les hellanodices, qui distribuoient le prix au vainqueur, étoient assis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où se terminoit la course. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une simple barricade, le long de laquelle se rangeoit la foule des spectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens, étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le stade d'Olympie qu'on disoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans

dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit aussi à la sortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle superstition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raison *taraxippus*: mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cause naturelle; il eût été difficile que de fiers coursiers ne s'agitassent pas en passant de dessous des remises & d'une cour étroite dans un lieu spacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner sur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obélisques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans son usage autant que dans sa disposition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courses de chars en un jour, & cette différence pouvoit seule en amener plusieurs autres. Ce que nous disons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Constantinople, & même à celui d'Athenes, tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y observer les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reste, on ne peut qu'être frappé des dangers de la course des chars dans l'*hippodrome*, sur-tout quand il s'agissoit de faire six fois le tour de la borne; de plus, avant que d'y arriver, la course en char étoit une suite de dangers continuels: non-seulement Oreste périt à cette borne fatale; mais au milieu de cette même course, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen; les deux chars sont froissés, & leurs conducteurs ne pouvant soutenir un si rude choc, sont précipités sur la place.

Cependant, ceux qui s'exposoient à ces dangers, les envisageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls; & Nestor ne craint pour un fils qu'il aime que la seule honte, au cas qu'il ait le malheur de briser son char, & de blesser ses chevaux. (*D. J.*)

Hippodrome de Constantinople, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Constantin; il servoit pour les courses de chevaux, & pour les principaux spectacles. Ce cirque, dont la place subsiste toujours, a plus de 400 pas de longueur sur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* sous les empereurs grecs; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont presque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux signifie un *cheval*, & *méidan* une *place*.

Les jeunes Turcs, qui se piquent d'adresse, s'assembloient autrefois à l'atméidan un jour de la semaine, au sortir de la mosquée, bien propres & bien montés, se partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des especes de courses, où, comme les anciens désalteurs, ils passoient par dessous le ventre de leurs chevaux, & se remettoient sur la selle avec une adresse étonnante; mais ce qui parut plus singulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renversés sur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derriere de leur même cheval.

L'obélisque de granique ou de pierre thébaïque, dont les historiens ont parlé, étoit encore élevé dans l'atméidan au commencement de ce siecle; c'est, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une seule piece, haute d'environ 50 piés, terminée en pointe, chargée d'hiéroglyphes; les inscriptions greques & latines qui sont à sa base, marquent que Théodose la fit élever. Après qu'elle eut resté long-tems à terre, les machines même que l'on y employa pour la mettre sur pié sont représentées dans un bas-relief, & l'on voit dans un autre la représentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorsqu'on y faisoit les courses chez les anciens.

A quelques pas de-là sont les restes d'un autre obélisque (*colossus structilis*) à quatre

faces, bâti de différentes pieces de marbre; la pointe en eſt tombée, & le reſte menaçoit déja ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obéliſque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obéliſques, on apperçoit une colonne de bronze de 15 piés de haut, formée par trois ſerpens tournés en ſpirale, & dont les contours diminuent inſenſiblement juſques vers le col des ſerpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires penſent que ce pourroit être le ſerpent de bronze à trois têtes qui fut conſacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zozime & Sozomene aſſurent que Conſtantin fit tranſporter dans l'*hippodrome de Conſtantinople* le trépié du temple de Delphes; & d'un autre côté, Euſebe rapporte que ce trépié, tranſporté par l'ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpirale. On aime auſſi peut-être trop à croire que la célebre colonne de bronze dont on n'oſoit approcher qu'en tremblant, qui ſoutenoit le trépié ſacré, & qu'on avoit placé ſi reſpectueuſement près de l'autel, dans le premier temple du monde, ſe trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manege de mahométans. (*D. J.*)

HIPPOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) quelques auteurs ſe ſervent de ce nom pour déſigner le bézoar ou la pierre qui ſe forme dans le véſicule du fiel, dans l'eſtomac & dans les inteſtins de quelques chevaux, & qui ſe trouvent quelquefois dans le crottin. *Voyez* Valentini *hiſtoria ſimplicium reformata*, *pag.* 303. M. Lémery dit qu'il s'eſt trouvé dans la veſſie d'une cavale une pierre de cette eſpece de la groſſeur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort peſante, inégale, & raboteuſe à ſa ſurface, & couverte d'une croûte liſſe & luiſante d'un brun rouge. Après avoir été ſéchée au ſoleil, elle peſoit 24 onces. *V.* Lémery, *diction. des drogues*. Dans le *journal des ſavans de 1666*, il eſt parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Eſpagne, qui peſoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces ſortes de pierres ſont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil; on les regarde comme ſudorifiques, propres à tuer tous les vers, & à réſiſter au venin. *Voyez* Bézoard. (—)

Hippolyte Ste. *ou* St. Plit, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, ſur les confins de l'Alſace, au pié du mont de Voge. La France qui l'avoit eu par le traité de Weſtphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle eſt à deux lieues de Scheleſtadt. *Long.* 25. 6. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

HIPPOLYTE, (*Myth.*) fils de Théſée & de l'amazone Hippolyte, étoit élevé à Trézene ſous les yeux du ſage Pithée ſon grand-pere. Ce jeune prince uniquement occupé de l'étude de la ſageſſe & des amuſemens de la chaſſe, ennemi d'ailleurs de l'amour & de Vénus, s'attira l'indignation de cette déeſſe. Pour ſe venger de ſes dédains, Vénus inſpire à Phedre une violente paſſion pour lui: la reine fait un voyage à Trézene, ſous prétexte d'y bâtir un temple à Vénus, & en effet pour voir le jeune prince & lui déclarer ſon amour. *Hippolyte* rejette avec horreur la propoſition, & d'une façon à ôter toute eſpérance à la malheureuſe Phedre: celle-ci au déſeſpoir du mauvais ſuccès de ſa tentative, & craignant de ſe voir diffamée, prend le parti, pour mettre à couvert ſon honneur, d'accuſer la premiere *Hippolyte* dans une lettre, & ſe donne enſuite la mort. Théſée qui étoit abſent revient ſur ces entrefaites, & abuſé par ce funeſte écrit, ſans autre examen il fait mille imprécations contre ſon fils, & l'abandonne à la vengeance de Neptune qui lui avoit promis d'exaucer trois de ſes vœux. Le jeune prince ſortoit à peine de Trézene monté ſur ſon char, qu'un monſtre furieux paroît ſur le rivage; taureau énorme, dit Euripide, dont les affreux mugiſſemens font retentir tous les lieux d'alentour: les chevaux effrayés mordent leur frein & ne connoiſſent plus la main de leur maître, ni les rênes, ni le char: le malheureux *Hippolyte* eſt renverſé de ſon char, & traîné à travers les rochers qui lui briſent la tête & déchirent ſon corps: il devient ainſi la victime de l'amour de Phedre & de la crédulité de ſon pere. Mais Diane rend enfin l'honneur à l'innocent opprimé & dé-

trompe son infortuné pere. Voilà le sujet de la tragédie d'Euripide qui a pour titre *Hippolyte*. Il n'y a de fabuleux dans ce récit que l'intervention des divinités & du monstre. (+)

HIPPOLYTION, s. m. (*Hist.*) c'est le temple que Phedre éleva sur une montagne près de Troene, en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuse.

Cette princesse, sous prétexte d'aller offrir ses vœux dans son temple à la déesse, avoit l'occasion en s'y rendant, de voir le fils de Thésée, qui faisoit journellement ses exercices dans la plaine voisine. Dans la suite des siecles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la spéculatrice*. (*D. J.*)

HIPPOMANÉS, sub. masc. (*Hist. nat. & Littér.*) ἱππομανής, de ἵππος, *cheval*, & μαίνομαι, *être furieux*.

Ce mot signifie principalement deux choses dans les écrits des anciens: 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voyez* Aristote, *Hist. anim. lib. VI. cap. xxij.* & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroissance de chair que les poulains nouveaux-nés ont quelquefois sur le front, selon le même Pline, *liv. VIII. chap. xlij.*

Les anciens prétendent que ces deux sortes d'*hippomanés*, ont une vertu singuliere dans les philtres & autres compositions destinées à des maléfices; que la cavale n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange cette excroissance charnue, sans quoi elle ne le voudroit pas nourrir; qu'enfin si elle donne le temps à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la seule odeur la fait devenir furieuse.

Virgile a su tirer parti de ces contes, en parlant des sortileges, auxquels la malheureuse Didon eut recours dans son désespoir.

Quæritur, & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor. Æneid. lib. IV. v. 515.

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ses Géorgiques; mais c'est toujours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choses.

Hinc demùm Hippomanes, *vero quod nomine dicunt*
Pastores; lentum distil'at ab inguine virus,
Hippomanes *quod sæpè malæ legere novercæ,*
Miscueruntque herbas, & non innoxia verba.

Il paroît par Juvenal, *satyre VI.* que cette opinion étoit assez accréditée; car ce poëte attribue la plûpart des desordres de Caligula, à une potion que sa femme Cæsonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanés*.

Cependant Ovide se moque de toutes ces niaiseries dans les vers suivans.

Fallitur Æmonias quisquis descendit ad artes,
Datque quod à teneri fronte revulsit equi;
Non faciunt ut vivat amor medeides herbæ,
Mixtaque cum magicis versa venena sonis.
Sit procul omne nefas; ut amaberis, amabilis esto!

Enfin, le mot *hippomanés* désigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens; ici nos Botanistes recherchant quelle étoit cette plante, se sont épuisés en conjectures. Les uns ont pensé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le suc de tithymale, & d'autres, avec Anguillard, le *stramonium, fructu spinoso rotundo, semine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuse*.

Saumaise, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite; il soutient que ce poëte n'a point dit φυτὸν, mais κυτὸν, & par κυτὸν, il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, comme si elle eût été vivante; & cette vertu, disoient-

ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanés* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très-bien refuté Saumaise, dans sa dissertation sur cette matiere, que tout le monde connoît.

Les sages modernes ont entiérement abandonné les anciens sur le prétendu *hippomanés*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroissance sur le front des poulains. La description publiée par Raygerus en 1678, dans *les actes des curieux d'Allemagne, ann. 8*, d'une substance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que sa mere avoit ensuite nourri, ne peut passer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, suivant M. Daubenton, l'*hippomanés* est une matiere semblable à de la gelée blanche qui se trouve constamment placée dans la cavité qui est entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine; il peut arriver assez souvent, que cette matiere vienne au-dehors avec la tête du poulain, étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matiere qui est flottante sans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & passer au-dehors aussi-tôt que les membranes sont déchirées; la formation de l'*hippomanés*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il est aisé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractere du sédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoire de ce physicien, qui se trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences*, *an.* 1751. (*D. J.*)

* HIPPONE, s. f. (*Mythol.*) déesse des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ses hommes illustres; Apulée, *au livre troisieme de son âne d'or*; Tertullien, dans son *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'est de cette déesse que Juvenal a dit, *juvat solam Hippo, & facies olida ad præsepia picta*. On dit qu'un certain Fulvius se prit de passion pour une jument, & qu'une fille très-belle, qu'on appela *Hippone*, *Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours singuliers. Aristote raconte *au livre second de ses paradoxes*, un fait tout semblable: un jeune Ephésien ayant eu commerce avec une ânesse, il en naquit une fille qui se fit remarquer par ses charmes, & qu'on nomma de la circonstance extraordinaire de sa naissance, *Onosceilia*. Il n'est pas besoin de prévenir le lecteur sur l'absurdité de ces contes; on y voit seulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en est presque pas un seul dont la naissance soit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir sur les mœurs populaires!

Hippone, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle est surnommée *Diarrhytus*, à cause des eaux dont elle est arrosée, pour la distinguer d'une autre *Hippone*, aussi en Afrique dans la Numidie, surnommée la royale, *Hippo regius*. La premiere étoit une colonie florissante du temps de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée sortoit comme une riviere, & où elle rentroit selon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiscopale de l'Afrique, cette ville étoit le siege d'un évêque, c'est présentement *Biserte*. Hippone surnommée *la royale*, étoit épiscopale aussi-bien que la précédente; elle tire un grand lustre dans l'église romaine, d'avoir eu pour évêque S. Augustin; c'est aujourd'hui la petite ville de *Bone* en Afrique. (*D. J.*)

Hippone-la-royale, (*Géogr.*) ainsi appelée *Hippo-regius*, parce qu'elle étoit dans le pays des rois de Numidie: Procope dit que Bélisaire vint à une forte place des Numides située au bord de la mer, éloignée de dix journées de Carthage, & nommée *Hippone-la-royale*. On croit qu'elle étoit colonie romaine; mais elle tire son plus grand lustre de saint Augustin son évêque, l'une des plus grandes lumieres qui aient éclairé l'église. C'est présentement la ville de Bonne, prise par Charles V, en 1555: elle est située dans un territoire très-fertile en bleds, en fruits exquis & en pâturages.

Près de Bonne est le bastion de France,

fort considérable, où les François ont une bonne garnison : ce poste est important pour favoriser le commerce en Barbarie : on y pêche beaucoup de corail. *Voyez* La Martiniere, Nicole de la Croix. (*C*)

HIPPOPHAES, s. m. (*Hist. nat Botan.*) arbrisseau qui croît en Grece & dans la Morée, à peu de distance de la mer ; ses feuilles ressemblent assez à celles d'un olivier ; mais elles sont plus longues, plus étroites, & plus tendres. Ses racines sont longues, épaisses, & remplies d'un suc laiteux extraordinairement amer ; les Foulons en font usage dans leur métier.

HIPPOPODE, s. m. (*Géogr.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples situés sur le bord de la mer de Scythie, que l'on disoit avoir des piés semblables à ceux des chevaux.

Ce mot est grec & composé d'ἵππος, *cheval*, & πούς, *pié*. Denis le Géographe, *v.* 310. Mela, *l. III. c. vj.* Pline, *l. IV. c. xiij.* S. Augustin, *de Civit. lib. XVI. cap. viij.* parlent des *Hippopodes ;* mais la vérité est qu'on leur donna cette épithete à cause de leur vîtesse. *Dictionnaire de Trévoux.*

HIPPOPOTAME, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui se trouve en Afrique sur les bords du Niger, sur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Asie.

Le mérite de l'invention de la saignée attribué à l'*hippopotame*, dit M. de Jussieu, dans une dissertation sur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomissoit du feu, avoit tellement excité la curiosité des anciens, que quelques édiles, qui dans le temps de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en présenterent en spectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics ; & long-tems après lui, les auteurs ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les siecles qui depuis se sont écoulés jusqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux instruits de sa figure & de son caractere, nous ne pouvons presque rien ajouter à ce que Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessein d'après un de ceux qu'il avoit vus à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vu en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte ; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne sont point d'accord sur la configuration de toutes les parties de *l'hippopotame.*

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans *les mémoires de l'acad. des Scienc. année 1724*, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux, envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de *l'hippopotame*, je vais continuer d'en completer cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caracteres sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupede amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours ; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié ; les naseaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la derniere dureté.

Il a dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue ; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement ; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces ; son cou est court ; ses nazeaux jettent des moustaches à la maniere de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou ; ce sont-là les seuls poils du corps de cet animal ; sa mâchoire supérieure est mobile comme

celle du crocodile ; il a dans la mâchoire inférieure deux especes de défenses à la maniere du sanglier.

Ses jambes sont grosses & basses comme celles de l'ours ; son sabot est semblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il est seulement divisé en deux, & a quatre doigts ; cette structure de la sole de *l'hippopotame*, montre qu'il n'est pas fait pour nager, & que son allure est de se promener sur terre & dans les rivieres ; sa queue ressemble à celle de l'ours ; elle est très-grosse à son origine, & va en s'amincissant en pointe vers l'extrémité ; elle n'a guere que six à huit pouces de long, & elle est trop épaisse, pour qu'il puisse la fouetter de côté & d'autre ; son cuir est fort dur, fort épais, sans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance sur eux, autant de corde que l'animal blessé en entraîne en fuyant, jusqu'à ce que s'affoiblissant par la perte du sang qui coule de sa blessure, il vienne expirer sur le rivage ; sa chair est de difficile digestion.

Le poids de 45 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Jussieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelette de la tête d'un cheval, à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiqués les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en-devant, qui est de huit à neuf pouces, sur six de hauteur ; mais cette mâchoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont presque obliquement insérées dans des alvéoles très-profonds.

De ces six dents, les deux du milieu tiennent lieu d'incisives, sont horisontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre pouces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diametre ; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au-dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenses, sont courbées en demi-cercle, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de saillie, sur huit de racine, qui est très-oblique ; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de saillie, & six de racine. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, tiennent la place des racines, & font par leur jonction du côté qui est applati, l'office de véritables cisoires ; celles qui les suivent séparées de ces dernieres par un espace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, sont les molaires au nombre de huit ; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer ; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres ; & c'est en ce cas, ce qui a pu donner lieu à quelques auteurs, d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de

deux piés, ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal, qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans la gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, supposé qu'il s'en nourrisse, qu'après l'avoir bien mâché; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié, il est du genre de ceux qui ont des doigts; sa forme est très-massive, car dans l'état desseché de celui qu'a vu M. de Jussieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, sur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, sont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe presque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité, la pesanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de Sculpture & du Tour. Peut-être doit-on mettre la maniere de travailler ces dents, dans le nombre des choses pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pausanias dans ses Archaïques, d'une statue d'or de Dindymene, vénérée par les Proconésiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elles se travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matiere en étoit plus précieuse, non-seulement comme étant commune, mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire; elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, sans avoir aucune connoissance de leur origine; l'expérience nous apprend combien les dents artificielles qui sont faites avec les canines de cet animal, sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit, non-seulement par leur solidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame*; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter leur sang, détourner la crampe, guérir les hémorroïdes, & mille autres fadaises de cette espece qu'on lit dans Bartholin, Hocchstetter, les Ephémerides des curieux de la nature, ainsi que dans les livres de voyages; tout cela, dis-je, est si pitoyable, qu'on en seroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le génie fabuleux de la plûpart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol, dans Wormius, dans Thevenot, que des contrariétés sur la description qu'ils nous donnent du cheval de riviere; on ne peut les croire ni les uns, ni les autres. Vossius, dans son traité latin de l'*ido âtrie*, a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame*, & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bochard, dans son *Hiérozoïcon*, & après lui Ludolf dans son *histoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* est le béhémoth de Job, *ch. xl. v. 10.* mais ils ont fait là-dessus des recherches & une dépense d'érudition bien inutiles: on ignorera toujours ce que c'est que le *béhémoth* de Job, & ceux qui croient que ce mot désigne plutôt l'*éléphant* qu'aucun autre animal, semblent les mieux fondés en raison. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* signifie seulement en général toutes sortes de *bêtes* d'une grandeur énorme; enfin les descriptions que j'ai lu de cet animal dans l'histoire générale des voyages, se contredisent, & sont presque toutes également fausses.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques; il est clairement formé de ἵππος, *cheval*, & ποταμὸς, *fleuve*; ainsi *hippopotame* signifie *cheval aquatique*;

il seroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple dans Aldrovand, *de quad. digit.* 181. Gesner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonston *de quad.* 76. Ray, *synops animal* 123. Monti, *Exot.* 5. Pellon, *de aquat.* 25. *&c.*

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec une espece d'insecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appelons très-improprement *cheval marin.* (*D. J.*)

HIPPOS, s. m. (*Méd.*) c'est le nom sous lequel Maître-Jan désigne une maladie des *yeux*, qui consiste dans un mouvement continuel de ces organes, qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinément* dans les muscles des yeux, mais sans violence; ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance; & alors elle est incurable, parce qu'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux: ou elle est un accident des fievres ardentes; dans ce cas, elle est un fort mauvais signe, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. *V.* CONVULSION, YEUX. *Voyez* le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPOTHORE, (*Musiq. des anc.*) Plutarque au commencement de ses *conjugalia pæcepta*, rapporte qu'il y avoit un mode appelé *hippothore*, qui excitoit les étalons à couvrir les jumens. (*F. D. C.*)

HIPPURIS, s. masc. (*Méd.*) ἵππουρις, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'est un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre, qui se forme dans les aînes ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop long-tems à cheval; il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cause dans ces mêmes parties: c'est le sens qu'on donne au mot *hippuris*, Foësius, dans son ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le consulter sur ce sujet. *Voy.* AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, s. m. pl. (*Hist. nat. Lithol.*) nom que les naturalistes donnent à une espece de corail cannelé ou sillonné à sa surface, & qui ressemble à la presle qui s'appelle *hippuris* en latin; il est composé de plusieurs cylindres, qui s'emboitent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparées. Wallerius en compte neuf especes différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corollini. Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome II. pag. 38. & ss.* Les *hippurites* sont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans lesquelles on a cru trouver de la ressemblance avec une selle de cheval. (--)

HIRARA, s. m. (*Zoolog.*) animal du Brésil, qui ressemble, dit-on, beaucoup à l'hyene: il est tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il se nourrit de miel; s'il rencontre un guespier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ses petits, & il ne mange que quand ils sont rassasiés.

HIRCANIE, s. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perses, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caspienne au nord. Zadracarta & Adraspe en étoient les capitales: c'est aujourd'hui le Tabaristan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour sa fertilité.

HIRCUS, s. m. *terme d'Astronomie*, est une étoile de la premiere grandeur, la même que la chevre. *Voyez* CHEVRE.

HIRCUS, *terme d'Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui est proche des tempes & sur laquelle il vient du

du poil. Ce mot est latin, & signifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux.*

* HIRME, s. m. (*Hist. ecclés.*) la premiere partie des tropains, sur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le suivent, & auxquels elle sert d'antienne. *Voyez* TROPAINS.

* HIRONDE (QUEUE D'), *Art méchaniq.* c'est une sorte d'assemblage qui prend son nom de sa forme, assez semblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortification formés de deux angles saillans aux deux extrémités, & d'un angle rentrant dans son centre avec flancs non paralleles, mais se rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

HIRONDELLE, sub. fém. (*Hist. nat. Ornithol.*) *hirundo domestica.* Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui pesoit à peine une once; elle avoit près de sept pouces de longueur depuis le bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en dehors & noirâtre en dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a sur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge est de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du dessous de l'aîle sont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légeres teintes de rouge; la queue est fourchue & composée de douze plumes qui sont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui sont noirâtres, mais les plus petites ont une couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne sait pas encore bien certainement où ces oiseaux passent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraisemblance à ce qu'ils se retirassent & se tinssent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau sous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia*: c'est la plus petite des *hirondelles*; elle differe du martinet (*voyez* MARTINET.) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous sur les rivages.

HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiseau a moins de rapport avec les *hirondelles*, qu'avec des oiseaux d'autre genre. Il est, selon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre est blanchâtre; la tête, les aîles & le dos sont roux; les aîles & la queue sont très-longues comme dans les *hirondelles* noirâtres en dessus & brunes en dessous; la queue est fourchue; le bec est fort & noir; l'ouverture de la bouche est grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil presque jusqu'à la poitrine comme un collier; les piés sont très-noirs. Willughbi, *Ornith. V.* OISEAU.

HIRONDELLE *ou* POISSON VOLANT, *hirundo*, poisson de mer dont la tête est dure, & presque entiérement osseuse, elle a par derriere deux aiguillons dirigés du côté de la queue, les yeux sont grands, ronds & rougeâtres, tout le corps est couvert d'écailles roides & dures comme des os, la tête & la queue sont quarrés, & le corps est rond, le ventre a une couleur blanche, le dos est d'un noir mêlé de rougeâtre. La couleur de ces *poissons* varie; on trouve des individus de cette espece qui sont presque entiérement rouges; cependant, pour l'ordinaire, ils ont beaucoup plus de noir que de rouge; les nageoires des ouies sont très-longues & fort larges; elles s'étendent presque jusqu'à la queue; elles ont une couleur noirâtre parsemée de taches en forme d'étoiles de différentes couleurs, les deux nageoires du dos ont aussi de pareilles taches; il y a près des ouies deux barbil-

lons cartilagineux, le dedans de la bouche est rouge; on distingue plusieurs sortes de *poissons* volans; celui-ci a les plus grandes aîles, aussi il vole le plus long-temps, il ne s'éleve pas beaucoup au-dessus de l'eau, & il se soutient en l'air jusqu'à ce que ses aîles soient desséchées; sa chair est dure, seche & nourrissante, mais difficile à digérer. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *premiere partie*, *liv. X*, *ch. j. Voyez* POISSON.

HIRONDELLE, (*Mat. méd.*) les jeunes *hirondelles* sont fort célébrées dans la passion hystérique, les convulsions & les accouchemens difficiles; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau distillée composée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* passe pour spécifique appliqué extérieurement dans l'esquinancie; cette vertu est encore précaire; la fiente d'*hirondelle* n'est pas plus discussive, ni plus *obcœcante* que celle d'un autre oiseau. (*b*)

HIRONDELLE (*pierre d'*), *Hist. naturelle*, *Lithol.* l'on nomme ainsi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raison pour des coquilles. Elles ont à peu près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écrevisses*; il y en a, suivant Wallerius, qui sont convexes d'un côté, & applaties de l'autre; d'autres ont un côté concave; d'autres sont ovales; d'autres enfin sont quarrées, mais toutes sont extrêmement lisses; la couleur en est ou blanche, ou jaune, ou grise, ou bleuâtre; on les trouve dans le sable, & non dans l'estomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont cru. Quelques naturalistes croient que les *pierres d'hirondelle* sont une espece de pierre lenticulaire: d'autres avec plus de raison croient que ce sont de petites coquilles connues sous le nom d'*opercules*. M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme *busonites* ou *crapaudines*, & que ce ne sont que de petits fragmens du palais d'un poisson appellé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à de petites pierres de différente nature, mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de sortir.

On nomme aussi *pierres d'hirondelles*, de petites pierres de la grosseur d'une lentille qui se trouvent, dit-on, dans l'estomac de quelques jeunes *hirondelles*; les anciens les nommoient *lapides chelidonii*; & parmi plusieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alkaline ou calcaire, elle se charge des sérosités âcres qui peuvent être dans les yeux; que par-là elle s'agite & s'amollit, en sorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que plusieurs autres petites pierres agissent de la même maniere dans l'œil, telles que celles qui se trouvent en Dauphiné sur la montagne de Sassenage près de Grenoble; il prétend que les petits yeux d'écrevisse peuvent aussi produire le même effet. *Voyez* Lémery, *Dictionnaire des drogues*. (--)

HIRONDELLE, s. f. *hirundo*, *inis*, (*terme de Blason.*) meuble qui représente un petit oiseau noir qui a quelques taches blanches, dont la vue est très-bonne.

Les *hirondelles* peuvent être de différens émaux dans l'écu.

On prétend que si les petits de l'*hirondelle* perdent la vue, ce qui leur arrive quelquefois, la mere leur frotte les yeux avec l'herbe nommée par les botanistes *chelidonium*, du latin *chelidonia*, & vulgairement *éclaire*, & ils la recouvrent peu après.

L'*hirondelle* est par là le symbole de la tendresse maternelle.

De Gironde de Monclara, en Guienne; *d'or à trois hirondelles de sable, deux affrontées en chef, l'autre employée en pointe*. (*G. D. L. T.*)

HIRPES, s. m. pl. (*Littérat.*) familles

particulieres d'Italie, qui habitoient le territoire des Falisques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un décret perpétuel du sénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fournissoient des prêtres, qui dans un sacrifice qu'on faisoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchoient nus piés en présence de tout le peuple sur des charbons ardens, sans souffrir aucun mal; c'est pour cette raison qu'Arons, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainsi dans l'Enéide, *lib. XI, v. 785.*

Summe deûm, sancti custos Soractis Apollo
Quem primi colimus, cui pineus arbor acervo
Pascitur, & medium freti pietate per ignem
Cultores, multa premimus vestigia prima.

Virgile est admirable; il savoit aussi-bien que Servius son commentateur, aussi-bien que Pline & Varron, que ces prêtres ne marchoient impunément sur des brasiers, qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation; mais le prince des poëtes latins respectoit la religion & les préjugés de son pays, & ne s'en servoit que pour l'embellissement de son ouvrage.

Strabon assure que le sacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie, *Voy.* Féronie. Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue de ce poëte.

J'ajoute ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où se donnoit le même spectacle; c'est toujours Strabon qui me l'apprend. Diane, surnommée *Pérasia* avoit un temple à Castabala dans la Cappadoce, où les prêtresses de ce temple marchoient piés nus sur la braise sans se brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII, pag. 370, sacras mulieres illæsis pedibus, per prunas ambulare.* Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occasion pour tromper les spectateurs; c'est assez de dire que nos bateleurs font des choses bien plus surprenantes que tout ce que les anciens contes des *hirpes* & des prêtresses de Castabala, & cependant ce ne sont que de simples tours d'escamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS (les), *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où sont présentement le *Cadoyna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Acellino*, *Fregento*, *Nasco*, *Sancta-Agatha*, *de Goti.* (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Javez, au confluent des rivieres de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voitgland, & une troisieme en Bohème dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, située entre la Hesse, la Thuringe, & la principauté de Fulde; la capitale porte le nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été sécularisée par le traité de Westphalie, en faveur de la maison de Hesse-Cassel qui la possede actuellement. *Long.* 27, 28; *lat.* 51, 48.

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Lusace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, sur la riviere de Rednick.

HIRSCHHOLM, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, dans l'isle de Seeland, à quelques lieues au nord-ouest de Coppenhague, dans une très-belle situation. Elle n'existoit pas avant l'an 1739, & quoique joliment bâtie & pourvue de plusieurs priviléges, elle est beaucoup moins remarquable par elle-même que par le magnifique palais qui la touche & dont elle porte le nom. Le roi Christiern VI jeta les fon-

demens de ce palais en 1737, sur les ruines d'une ancienne forteresse; il en fit construire l'édifice avec tout le bon goût & toute la solidité de l'architecture moderne; il en décora les environs avec tout l'art possible; il en abandonna la jouissance à la reine son épouse, & il y mourut le 6 août 1746. (*D. G.*)

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinat, sur le Neckre, au-dessus de Heidelberg.

HIRZEBERG, (*Géogr.*) petite ville des états de Cologne, dans le comté d'Arensberg, au duché de Westphalie, en Allemagne; elle est au sommet d'un mont, & décorée d'une maison de chasse à l'usage des électeurs, princes du pays. (*D. G.*)

HIRZHOLMEN, (*Géog.*) c'est le nom de trois petites isles du Danemarck, situées dans le Cattegat, à un mille de Fladstrand au Nord Jutland: elles sont habitées de gens dont la pêche est l'unique occupation, & qui singuliérement habiles & heureux dans ce métier, fournissent à peu près eux seuls & de soles & d'autres poissons pareils, la ville de Coppenhague & presque tout le royaume. (*D. G.*)

HISINGEN, (*Géog.*) isle de la Suede, dans la mer du nord, sur les côtes de Westro-Gothie, entre Gothenbourg & Bahus: elle peut avoir trois milles de longueur & un de largeur; & elle est le siége d'un pastorat de sept paroisses. (*D. G.*)

HISSE, (*Marine.*) commandement que fait l'officier pour élever ou hausser quelque chose.

Hisse, *hisse*, commandement redoublé, pour dire *hisser* promptement. (*Z*)

HISSER, verbe act. (*Marine.*) c'est élever ou hausser un mât, une voile, ou toute autre chose.

Hisser en douceur, c'est *hisser* lentement ou doucement. (*Q*)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Eubée, sous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit située sur un rocher, & fut ensuite nommée *Oreum*, c'est-à-dire, *ville de montagne*; les *Istiéens*, dit Strabon, ont été appellés *Oritæ*, & leur ville au lieu du nom d'*Istiée*, a pris le nom d'*Oréos*. *Voyez* OREUM. (*D. J.*)

HISTIADROMIE, sub. fém. (*Marine.*) c'est l'art de naviger ou de construire un vaisseau sur mer. *Voyez* NAVIGATION. (*R*)

HISTOIRE, s. f. c'est le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*histoire* des opinions, qui n'est guere que le recueil des erreurs humaines; l'*histoire* des arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoissance de l'invention & du progrès des arts, la description de leur méchanisme; l'*histoire naturelle*, improprement dite *histoire*, & qui est une partie essentielle de la physique.

L'*histoire* des événemens se divise en sacrée & profane. L'*histoire* sacrée est une suite des opérations divines & miraculeuses, par lesquelles il a plu à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere respectable.

Les premiers fondemens de toute *histoire* sont les récits des peres aux enfans, transmis ensuite d'une génération à une autre; ils ne sont que probables dans leur origine, & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le temps, la fable se grossit, & la vérité se perd: de-là vient que toutes les origines des peuples sont absurdes. Ainsi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de siecles; ils l'avoient été ensuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cens quarante ans; & le soleil, dans cet espace de temps, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leurs pays depuis trente mille ans; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyp-

tienne. On sait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *histoire* des Grecs. Les Romains, tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*histoire* de leurs premiers siecles. Ce peuple si récent, en comparaison des nations asiatiques, a été cinq cens années sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été sa nourrice; qu'il ait marché avec vingt mille hommes de son village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins; qu'ensuite il soit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un rasoir, & qu'une vestale ait tiré à terre un vaisseau avec sa ceinture, *&c.*

Les premieres annales de toutes nos nations modernes ne sont pas moins fabuleuses: les choses prodigieuses & improbables doivent être rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine; elles entrent dans l'*histoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque chose de l'*histoire* ancienne, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de voir s'il reste quelques monumens incontestables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier est le recueil des observations astronomiques faites pendant dix-neuf cens ans de suite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageste de Ptolomée. Cette suite d'observations, qui remonte à deux mille cent trente-quatre ans avant notre ere vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens existoient en corps de peuple plusieurs siecles auparavant: car les arts ne sont que l'ouvrage du temps; & la paresse naturelle aux hommes les laisse des milliers d'années sans autres connoissances & sans autres talens que ceux de se nourrir, de se défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du temps de César, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlascala.

Le second monument est l'éclipse centrale du soleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquante-cinq ans avant notre ere vulgaire, & reconnue véritable par tous nos astronomes. Il faut dire la même chose des Chinois que des peuples de Babylone; ils composoient déja sans doute un vaste empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui subsistent aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toujours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues *histoires universelles*: & quand un espagnol & un françois faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller son pays *la premiere monarchie du monde.*

Le troisieme monument fort inférieur aux deux autres, subsiste dans les marbres d'Arondel: la chronique d'Athènes y est gravée deux cens soixante-trois ans avant notre ere; mais elle ne remonte que jusqu'à Cécrops, treize cens dix-neuf ans au-delà du temps où elle fut gravée. Voilà dans l'*histoire* de toute l'antiquité, les seules connoissances incontestables que nous ayons.

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point d'*histoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & universelle ignorance de cet art qui transmet les faits par l'écriture, en sont cause: il y a encore plusieurs peuples qui n'en ont aucun usage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de savoir écrire jusqu'aux treizieme & quatorzieme siecles: presque tous les actes n'étoient attestés que par témoins. Ce ne fut en France que sous

Charles VII, en 1454, qu'on rédigea par écrit les coutumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Espagnols, delà vient que leur *histoire* est si seche & si incertaine, jusqu'au temps de Ferdinand & d'Isabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui savoient écrire pouvoient en imposer.

Il y a des nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'usage des caracteres. Nous savons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Asie au commencement du treizieme siecle; mais ce n'est ni par lui, ni par les Tartares que nous le savons. Leur *histoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au scythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Persans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Asie, si long-temps avant le regne de Cyrus.

Il est presque sûr qu'alors sur cent nations il y en avoit à peine deux qui usassent de caracteres.

Il reste des monumens d'une autre espece, qui servent à constater seulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précedent toutes les époques connues & tous les livres; ce sont les prodiges d'architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont résisté au temps. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cens ans, & qui les avoit vus, n'avoit pu apprendre des prêtres égyptiens dans quel temps on les avoit élevés.

Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut considérer que ces efforts de l'ostentation des rois n'ont pu être commencés que long-temps après l'établissement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord élever le terrein de vase, & les rendre inaccessibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti nécessaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples se fussent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des rochers qui forment deux chaînes à droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples rassemblés eussent les instrumens du labourage, ceux de l'architecture, une grande connoissance de l'arpentage, avec des loix & une police: tout cela demande nécessairement un espace de temps prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entreprises les plus nécessaires & les plus petites, combien il est difficile de faire de grandes choses, & qu'il faut non-seulement une opiniâtreté infatigable, mais plusieurs générations animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce soit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Ramessès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuses masses, nous n'en serons pas instruits de l'*histoire* de l'ancienne Egypte: la langue de ce peuple est perdue. Nous ne savons donc autre chose sinon qu'avant les plus anciens historiens, il y avoit de quoi faire une *histoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui est en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans: nous n'avons avant ce temps que quelques probabilités: deux seuls livres profanes ont conservé ces probabilités; la chronique choisie, & l'*histoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques choisies ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de son *histoire*, par la nouveauté de cette entreprise & par le charme de sa diction, & sur-tout par les fables. Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux: mais tout ce qu'il a vu est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle splendeur régnoit dans l'Asie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vu à Delphes les présens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel

espace de temps a dû s'écouler avant que des rois de Lydie eussent pu amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un temple étranger !

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milésiennes. C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès ; c'est cette femme, qui par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr. C'est un oracle de Delphes qui devine que dans le même temps qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répete tous les contes de cette espece, admire la science de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule ; & à ce sujet, il propose à la police d'empêcher les jeunes gens de se baigner dans la riviere. Le temps est si cher, & l'*histoire* si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*histoire* de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ces Kiro qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne sait pas seulement quel roi régnoit alors à Babylone ; les uns disent Balthazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagetes. Xénophon dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne sait autre chose dans ces ténebres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-long-temps de vastes empires, & des tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misere publique ; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infames plaisirs au sortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes ; que la superstition gouvernoit les hommes ; qu'un songe étoit regardé comme un avis du ciel, & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, *&c.*

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire* se rapproche de son temps, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enveloppés de contes puériles. Hérodote devint le modele des historiens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller subjuguer la Grece, & ensuite l'Europe. Il le mene, suivi de près de deux millions de soldats, depuis Suze jusqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui : aucun n'est oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, jusqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, pays alors habité par des peuples puissans, & aujourd'hui par des Tartares vagabons. Toutes les nations, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Gange, sont sous ses étendards. On voit avec étonnement que ce prince possédoit autant de terrein qu'en eut l'empire romain ; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand Mogol en-deçà du Gange ; toute la Perse, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, si vous en exceptez la Romanie ; mais en récompense il possédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ses états quel est le tort des déclamateurs en vers & en prose, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir subjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévasté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere; il fut le premier historien comme Homere le premier poëte épique ; & tous deux saisirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'est un spectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Asie & de l'Afrique, qui fait passer son armée immense sur un pont de bateau d'Asie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaie supérieure, & qui entre dans Athènes aban-

donnée & déserte. On ne s'attend point que les Athéniens sans ville, sans territoire, réfugiés sur leurs vaisseaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuse flotte du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieusement les débris de son armée, & qu'ensuite ils lui défendront par un traité, de naviger sur leurs mers. Cette supériorité d'un petit peuple généreux & libre, sur toute l'Asie esclave, est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend aussi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples asiatiques. Quand on lit l'*histoire* moderne, la victoire de Lépante fait souvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colone, à Thémistocle & à Euribiades. Voilà peut-être le seul fruit qu'on peut tirer de la connoissance de ces temps reculés.

Thucydide, successeur d'Hérodote, se borne à nous détailler l'*histoire* de la guerre du Péloponnèse, pays qui n'est pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle: & comme si la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux ressorts à l'esprit humain, c'est dans ce temps que tous les arts florissoient en Grece. C'est ainsi qu'ils commencent à se perfectionner ensuite à Rome dans d'autres guerres civiles du temps de César, & qu'ils renaissent encore dans notre XV & XVI^e siecle de l'ere vulgaire, parmi les troupes de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponnèse, décrite par Thucydide, vient le temps célebre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Aristote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'univers. De son temps, & de celui de ses successeurs, florissoit Carthage; & la république romaine commençoit à fixer sur elle les regards des nations. Tout le reste est enseveli dans la barbarie: les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord sont inconnus.

L'*histoire* de l'empire romain est ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos législateurs. Leurs loix sont encore en vigueur dans la plupart de nos provinces: leur langue se parle encore, & longtemps après leur chûte, elle a été la seule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre de choses, & c'est ce qu'on appelle l'*histoire du moyen âge; histoire* barbare des peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe est ainsi bouleversée, on voit paroître au VII^e siecle les Arabes, jusque-là renfermés dans leurs déserts. Ils étendent leur puissance & leur domination dans la haute Asie, dans l'Afrique, & envahissent l'Espagne; les Turcs leur succedent, & établissent le siége de leur empire à Constantinople, au milieu du XV^e siecle.

C'est sur la fin de ce siecle qu'un nouveau monde est découvert; & bientôt après la politique de l'Europe & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la restauration des sciences, font qu'enfin on a des *histoires* assez fideles, au lieu de chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ses historiens. L'ancienne indigence se tourne en superflu: il n'est point de ville qui ne veuille avoir son *histoire* particuliere. On est accablé sous le poids des minuties. Un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverse; il saisit dans la multitude des révolutions, l'esprit des temps & les mœurs des peuples. Il faut sur-tout s'attacher à l'*histoire* de sa patrie, l'étudier, la posséder, réserver pour elle les détails,

&

& jetêr une vue plus générale ſur les autres nations. Leur *hiſtoire* n'eſt intéreſſante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choſes qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chûte de l'empire romain, ne ſont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des aventures barbares, ſous des noms barbares, excepté le temps de Charlemagne. L'Angleterre reſte preſque iſolée juſqu'au regne d'Edouard III; le Nord ſauvage juſqu'au xvj^{e} ſiecle; l'Allemagne eſt long-temps une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes déſolent 600 ans l'Italie, & il eſt difficile d'appercevoir la vérité à travers les paſſions des écrivains peu inſtruits, qui ont donné les chroniques informes de ces temps malheureux. La monarchie d'Eſpagne n'a qu'un événement ſous les rois Viſigoths; & cet événement eſt celui de ſa deſtruction. Tout eſt confuſion juſqu'au regne d'Iſabelle & de Ferdinand. La France juſqu'à Louis XI, eſt en proie à des malheurs obſcurs ſous un gouvernement ſans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers temps de la France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un ſi vaſte empire ſont d'autant plus intéreſſans qu'ils ſont foibles, & qu'on aime à voir la petite ſource d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le ſecours des archives, & on n'en a preſque point. Quelques anciens couvens ont conſervé des chartes, des diplomes, qui contiennent des donations, dont l'autorité eſt quelquefois conteſtée; ce n'eſt pas là un recueil où l'on puiſſe s'éclairer ſur l'*hiſtoire* politique, & ſur le droit public de l'Europe. L'Angleterre eſt, de tous les pays, celui qui a ſans contredit, les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Ces actes recueillis par Rimer, ſous les auſpices de la reine Anne, commencent avec le xij^{e} ſiecle, & ſont continués ſans interruption juſqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumiere ſur l'*hiſtoire* de France. Ils font voir, par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en ſouveraineté abſolue, quand le roi de France Charles V la confiſqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles ſommes conſidérables, & quelle eſpece de tribut paya Louis XI au roi Edouard IV, qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Eliſabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter ſur ſon trône, *&c.*

De l'utilité de l'hiſtoire. Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays: c'eſt ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes ſur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'agriculture. Les grandes fautes paſſées ſervent beaucoup en tout genre. On ne ſauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs cauſés par des querelles abſurdes. Il eſt certain qu'à force de renouveller la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'eſt pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, *&c.* que le célebre maréchal de Saxe ſe déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poſte.*

Les exemples font un grand effet ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV n'entreprenoit ſa grande guerre, qui devoit changer le ſyſtême de l'Europe, qu'après s'être aſſez aſſuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir ſoutenir pluſieurs années ſans aucun ſecours de finances.

Il verra que la reine Eliſabeth, par les ſeules reſſources du commerce & d'une ſage économie, réſiſta au puiſſant Philippe II, & que de cent vaiſſeaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée ſous Louis XIV après neuf ans de la guerre la plus malheureuſe, montrera évidemment l'utilité des places frontieres qu'il conſtruiſit. En vain l'auteur des cauſes de la chûte de l'empire romain blâme-t-il Juſtinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui

négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*hiſtoire* moderne, & l'avantage qu'elle a ſur l'ancienne, eſt d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv^e ſiecle on s'eſt toujours réuni contre une puiſſance trop prépondérante. Ce ſyſtême d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'eſt la raiſon des ſuccès du peuple romain, qui ayant formé une milice ſupérieure à celle des autres peuples, les ſubjugua l'un après l'autre, du Tibre juſqu'à l'Euphrate.

De la certitude de l'Hiſtoire. Toute certitude qui n'eſt pas démonſtration mathématique, n'eſt qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude hiſtorique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais le ſeul, de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas cru, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entrerent dans ce vaſte empire pluſieurs ſiecles après, commencerent à rendre la choſe probable. Elle eſt aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la diſpoſition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, ſans que perſonne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois hiſtoriens ſeulement avoient écrit l'aventure du roi Charles XII, qui s'obſtinant à reſter dans les états du Sultan ſon bienfaiteur, malgré lui, ſe battit avec ſes domeſtiques contre une armée de Janiſſaires & de Tartares, j'aurois ſuſpendu mon jugement; mais ayant parlé à pluſieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, ſi elle n'eſt ni ſage, ni ordinaire, elle n'eſt contraire ni aux loix de la nature, ni au caractere du héros.

L'*hiſtoire* de l'homme au maſque de fer auroit paſſé dans mon eſprit pour un roman, ſi je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut ſoin de cet homme dans ſa derniere maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant auſſi atteſté le fait, & tous ceux qui devoient en être inſtruits me l'ayant confirmé, & les enfans des miniſtres d'état, dépoſitaires de ce ſecret, qui vivent encore, en étant inſtruits comme moi, j'ai donné à cette *hiſtoire* un grand degré de probabilité, degré pourtant au-deſſous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'aventure de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au maſque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne ſoit atteſté par des hommes animés de l'eſprit divin. Voilà pourquoi à l'article Certitude de ce Dictionnaire, c'eſt un grand paradoxe de dire qu'on devroit croire auſſi-bien tout Paris qui affirmeroit avoir vu reſſuſciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris ſur une choſe improbable, ne ſauroit être égal au témoignage de tout Paris ſur une choſe probable. Ce ſont là les premieres notions de la ſaine métaphyſique. Ce Dictonnaire eſt conſacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il ſe trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

Incertitude de l'Hiſtoire. On a diſtingué les temps en fabuleux & hiſtoriques. Mais les temps hiſtoriques auroient dû être diſtingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'eſt pas queſtion, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté ſon *hiſtoire*. Mais dans les faits les plus reçus, que de raiſons de douter! Qu'on faſſe attention que la république romaine a été cinq cens ans ſans hiſtoriens, & que Tite-Live lui-même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent preſque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere;* qu'on ſonge que dans les trois cens premieres années, l'art d'écrire étoit très-rare, *raræ per eadem tempora litteræ.* Il ſera permis alors de douter de tous les événemens qui ne ſont pas dans l'ordre ordinaire des choſes humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes? L'*hiſ-*

toire de Lucrece sera-t-elle bien vraisemblable ? croira-t-on aisément sur la foi de Tite-Live, que le roi Porsenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'assassiner ? Ne sera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cens années, qui dit que Porsenna subjugua les Romains. L'aventure de Régulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, mérite-t-elle qu'on la croie ? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, si elle avoit été vraie ? il n'en dit pas un mot. N'est-ce pas une grande présomption que ce conte ne fut inventé que long-temps après pour rendre les Carthaginois odieux ? Ouvrez le dictionnaire de Moréri à l'article *Régulus*, il vous assure que le supplice de ce Romain étoit rapporté dans Tite-Live. Cependant la décade où Tite-Live auroit pu en parler est perdue; on n'a que le supplément de Freinsemius, & il se trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un Allemand du xvij^e siecle, croyant citer un Romain du temps d'Auguste. On feroit des volumes immenses de tous les faits célebres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, sont-elles des preuves historiques ? On est naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un événement, en atteste la certitude. Cependant, si ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célebrent quelques faits peu vraisemblables, prouvent-ils autre chose, sinon qu'on a voulu consacrer une opinion populaire?

La colonne rostrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la statue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un rasoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige ? Les statues de Cérès & de Triptolème, dans Athènes, étoient-elles des témoignages incontestables que Cérès eût enseigné l'agriculture aux Athéniens ? Le fameux Lacoon, qui subsiste aujourd'hui si entier, atteste-t-il bien la vérité de l'*histoire* du cheval de Troie ?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne constatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté sur un dauphin, se célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune appelloit son aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de sa maîtresse.

La fameuse fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Rémus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de mai ? Le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ses hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna sa douleur aux trois dieux. On n'ose exprimer ce qu'ils firent sur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit servi à manger; ils couvrirent ensuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Presque toutes les fêtes romaines, syriennes, grecques, égyptiennes, étoient fondées sur de pareils contes, ainsi que les temples & les statues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité consacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises, qualifiées de victoires, & sur des entreprises manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende ? N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Espagne, frappé une médaille qui attestoit la prise de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le siége ?

Les médailles ne sont des témoignages irréprochables que lorsque l'événement est attesté par des auteurs contemporains; alors ces preuves se soutenant l'une par l'autre, constatent la vérité.

Doit-on dans l'histoire insérer des haran-

gues, & faire des portraits? Si dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une maniere singuliere & forte qui caractérise son génie & celui de son siecle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot; de telles harangues sont peut-être la partie de l'*histoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? Il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait; c'est une fiction imitée d'Homere. Mais ce qui est fiction dans un poëme, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plusieurs anciens ont eu cette méthode; cela ne prouve autre chose, sinon que plusieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien souvent plus d'envie de briller que d'instruire: des contemporains sont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec lesquels ils ont négocié, des généraux sous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il est à craindre que le pinceau ne soit guidé par la passion! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon sont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de sagesse, que ceux qu'on lit avec plaisir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les événemens comme des caracteres avec lesquels on peut lire sûrement dans le fond des cœurs, c'est une entreprise bien délicate; c'est dans plusieurs une puérilité.

*De la maxime de Cicéron concernant l'*histoire; *que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité.* La premiere partie de ce précepte est incontestable; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'*histoire* d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler? Devez-vous dire à la postérité ce que vous seriez coupable de dire en secret à un seul homme? le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand?

Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une foiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous révéler cette foiblesse? En ce cas, l'*histoire* seroit une satyre.

Il faut avouer que la plupart des écrivains d'anecdotes sont plus indiscrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs insolens, qui se faisant un mérite de médire, impriment & vendent des scandales, comme Lecauste vendoit des poisons?

De l'histoire satyrique. Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas assez relevé la gloire de quelques villes grecques, & d'avoir omis plusieurs faits connus dignes de mémoire, combien sont plus répréhensibles aujourd'hui ceux qui, sans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses, sans la plus légere apparence de preuve? La guerre de 1751 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *histoire*, qu'à la bataille de Fontenoy *les François tirerent sur les Anglois avec des balles empoisonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boîte pleine de ces prétendus poisons trouvés dans les corps des Anglois blessés.* Le même auteur ajoute que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler sous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, sont remplis de pareilles absurdités insolentes. On y trouve qu'au siége de Lille les alliés jetoient des billets dans la ville conçus en ces termes: *François, consolez-vous, la Maintenon ne sera pas votre reine.*

Presque chaque page est remplie d'impostures & de termes offensans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, sans alléguer la plus légere vraisemblance qui puisse donner la moindre couleur à ces mensonges. Ce n'est point écrire l'*histoire*, c'est écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, sous le nom d'*histoire*, une foule de libelles, dont le style est aussi grossier que les injures, & les faits aussi faux qu'ils sont mal écrits.

C'eſt, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais ſi les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut uſer ici de la liberté de les détromper.

De la méthode, de la maniere d'écrire l'hiſtoire, & du ſtyle. On en a tant dit ſur cette matiere, qu'il faut ici en dire très-peu. On ſait aſſez que la méthode & le ſtyle de Tite-Live, ſa gravité, ſon éloquence ſage, conviennent à la majeſté de la république romaine; que Tacite eſt plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnaſſe pour développer les antiquités.

Mais en ſe modélant en général ſur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus peſant que le leur à ſoutenir. On exige des hiſtoriens modernes plus de détails, des faits plus conſtatés, des dates préciſes, des autorités, plus d'attention aux uſages, aux loix, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en eſt de l'*hiſtoire* comme des mathématiques & de la phyſique. La carriere s'eſt prodieuſement accrue. Autant il eſt aiſé de faire un recueil de gazettes, autant il eſt difficile aujoud'hui d'écrire l'*hiſtoire*.

On exige que l'*hiſtoire* d'un pays étranger ne ſoit point jetée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*hiſtoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais ſi vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Aſie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perſe & de l'Inde; on attend de vous des inſtructions ſur les mœurs, les loix, les uſages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *hiſtoires* de l'établiſſement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ſes religions, ſes antiquités, les Brames, les diſciples de Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à preſque toutes les *hiſtoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre choſe à nous dire, ſinon qu'un Barbare a ſuccédé à un autre Barbare ſur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public?

La méthode convenable à l'*hiſtoire* de votre pays n'eſt pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point ſur une ville comme ſur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*hiſtoire* d'Eſpagne ou d'Angleterre.

Ces regles ſont aſſez connues. Mais l'art de bien écrire l'*hiſtoire* ſera toujours très-rare. On ſait aſſez qu'il faut un ſtyle grave, pur, varié, agréable. Il en eſt des loix pour écrire l'*hiſtoire* comme de celles de tous les arts de l'eſprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artiſtes. *Cet article eſt de M. de* VOLTAIRE.

HISTOIRE NATURELLE. L'objet de l'*hiſtoire naturelle* eſt auſſi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent ſur la terre, qui s'élevent dans l'air, ou qui reſtent dans le ſein des eaux, tous les êtres qui couvrent la ſurface de la terre, & tous ceux qui ſont cachés dans ſes entrailles. L'*hiſtoire naturelle*, dans toute ſon étendue, embraſſeroit l'univers entier, puiſque les aſtres, l'air & les météores ſont compris dans la nature comme le globe terreſtre; auſſi l'un des plus grands philoſophes de l'antiquité, Pline, a donné une *hiſtoire naturelle* ſous le titre de l'hiſtoire du monde, *hiſtoria mundi*. Mais plus on a acquis de connoiſſances, plus on a été porté, & même néceſſité, à les diviſer en différens genres de ſcience. Cette diviſion n'eſt pas toujours exacte, parce que les ſciences ne ſont pas ſi diſtinctes qu'elles n'aient des rapports les unes avec les autres; qu'elles s'allient & ne ſe confondent en pluſieurs points, ſoit dans les généralités, ſoit dans les détails.

L'aſtronomie, qui paroît fort éloignée de l'*hiſtoire naturelle*, ſuivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux ſciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, ſi le téleſcope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un auſſi grand

effet que le microſcope ; cet inſtrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choſes auſſi peu à la portée de notre vue par leur petiteſſe infinie, que celles qui ſont à des diſtances immenſes. Enfin, ſi l'on parvenoit jamais à voir les objets qui compoſent les planetes aſſez diſtinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, &c. on auroit bientôt les rudimens de leur *hiſtoire naturelle ;* elle ſeroit ſans doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoiſſances de l'une ne ſeroient pas infructueuſes pour celles de l'autre. Il ſuffit d'avoir indiqué les rapports que l'*hiſtoire naturelle* peut avoir avec l'aſtronomie, ce ſeroit s'occuper d'une chimere que d'inſiſter ſur ce ſujet : ne ſortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres ſciences qui tiennent de plus près que l'aſtronomie à l'*hiſtoire naturelle*, & il n'eſt point ſi aiſé de reconnoître les limites qui les en ſéparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux conſtituent les trois principales parties de l'*hiſtoire naturelle ;* ces parties ſont l'objet de pluſieurs ſciences qui dérivent de l'*hiſtoire naturelle*, comme les branches d'un arbre ſortent du tronc. Obſervons cet arbre ſcientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ſes branches.

La deſcription des productions de la nature fait la baſe de ſon *hiſtoire ;* c'eſt le ſeul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une idée juſte de leur conformation. Il y a deux ſortes de deſcriptions ; les unes ſont incompletes, & les autres ſont completes. Dans les premieres, on n'a pour but que de caractériſer chaque choſe au point de la faire diſtinguer des autres : cette deſcription n'eſt qu'une dénomination, le plus ſouvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caracteres diſtinctifs de chaque objet. Les productions de la nature ſont trop nombreuſes & trop variées ; la plupart ne different entr'elles que par des nuances ſi peu ſenſibles, que l'on ne doit pas eſpérer de les peindre dans une phraſe, ce portrait eſt le plus ſouvent infidele. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jeter les yeux ſur les ſyſtêmes de nomenclature qui ont été faits en *hiſtoire naturelle ;* ils ſont tous fautifs. Cependant ſi l'on parcourt la liſte des auteurs de ces ſyſtêmes, on ne doutera pas qu'ils n'en euſſent fait d'exacts, s'il eût été poſſible de parvenir à ce point de perfection dans les deſcriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embraſſent que quelques parties de chaque objet. Les deſcriptions completes expriment tous les objets en entier ; & non-ſeulement elles les font reconnoître ſans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui ſe trouvent entre leurs parties conſtituantes.

Dans cette vue, les deſcriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures ; elles expriment, autant qu'il eſt poſſible, les proportions de la figure & du poids, les dimenſions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juſte de la conformation des principales parties de chaque choſe. Par de telles deſcriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la reſſemblance & de la différence qui ſe trouvent dans leur conformation ; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des réſultats généraux, qui ſont les faits les plus précieux pour l'*hiſtoire naturelle.*

Le naturaliſte ne conſidere une choſe que pour la comparer aux autres ; il obſerve par préférence dans chaque choſe les caracteres qui la diſtinguent des autres, & il fait tous ſes efforts pour voir la marche de la nature dans ſes productions. L'anatomiſte au contraire contemple chaque choſe en elle-même ; il développe chacune de ſes parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout ſon art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les reſſorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Juſqu'à préſent l'anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme, c'eſt ſans doute le principal ; mais le corps humain ne renferme pas tous les modeles du méchaniſme de l'économie animale. Il y a dans les ani-

maux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoîtra mieux l'homme en particulier & la méchanique de la nature en général. Ce grand objet est celui de l'anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à *l'histoire naturelle* que l'anatomie simple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des observations de détails, tandis que l'autre donne des résultats & des faits généraux qui sont le corps de l'*histoire naturelle* des animaux.

La médecine est une branche de l'*histoire naturelle*, qui tire aussi de l'anatomie une partie de sa substance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en médecine, que l'on ne soit parvenu à faire un corps d'*histoire naturelle*, parce que l'on ne connoîtra jamais l'économie animale de l'homme, si l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on feroit dans la médecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait jusqu'à présent, en établissant sur les animaux une médecine comparée, & une chirurgie comparée comme une anatomie comparée.

La botanique est une des principales branches & des plus étendues de l'*histoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des botanistes, on voit cette branche amaigrie par un rameau excessif qui lui enleve presque toute sa substance. La nomenclature des plantes, qui n'est qu'une petite partie de leur *histoire naturelle*, semble avoir été le principal objet des botanistes; ils ne se sont appliqués pour la plupart, qu'à faire des dénominations. *Voyez* BOTANIQUE. La signification des noms, & l'explication des termes, sont les préliminaires de toutes les sciences, & ces préliminaires sont peut-être plus nécessaires en botanique, qu'en toute autre science, parce que le nombre des plantes est si grand, que sans cette précaution, il y auroit nécessairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms. Il seroit donc nécessaire d'avoir en botanique un vocabulaire, qui contînt les noms & les descriptions completes de toutes les plantes connues, & qui servît d'interprete pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il seroit plus utile que tous les systêmes qui ont jamais été faits pour la distribution méthodique des plantes. Par le moyen des descriptions completes que contiendroit ce vocabulaire, l'on seroit assuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit sous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pu faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des descriptions incompletes qui ne suffisent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être aussi ce vocabulaire une fois établi, feroit renoncer les botanistes à la prétention chimérique de suivre dans leurs systêmes l'ordre intelligible de la nature, qui ne peut être conçu que par le Créateur.

En réduisant la nomenclature des plantes à ses justes limites, relativement au reste de la botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette science n'est pas de nommer les plantes, mais de connoître leurs propriétés, de savoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui sont nuisibles, d'observer leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà jusqu'où s'étendent la botanique & l'*histoire naturelle* des plantes. Ainsi la botanique contient une grande partie de la matiere médicale qui est renfermée en entier dans l'*histoire naturelle générale*, puisque cette science comprend non-seulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus médicinales. Ces propriétés sont si précieuses, que les naturalistes doivent réunir toutes leurs connoissances à celles des médecins pour les découvrir. Jusqu'à présent, le hasard y a eu plus de part que les lumieres de l'esprit humain; mais en faisant des tentatives sur les animaux, en les soumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte seroit bien moins difficile, si l'on avoit seulement les élémens d'une médecine com-

parée établie sur les animaux considérés en état de santé & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux arts, si les botanistes avoient employé à les éprouver le temps qu'ils ont passé à les nommer ! Les choses dont les propriétés sont connues, ne peuvent manquer de noms ; les gens de la campagne savent les noms de toutes les plantes qui leur servent ou qui leur nuisent, & ils les connoissent mieux que les botanistes ; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent de leur culture.

Les premieres idées que l'on a eues de l'*histoire naturelle* ont sans doute été celles de l'agriculture & de l'éducation des animaux ; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient servir d'alimens. Après s'être pourvu du nécessaire, on s'est appliqué à des recherches qui ont fait naître les sciences ; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des siecles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il est surprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'agriculture ait eu peu d'avancement. *Voyez* BOTANIQUE. On laboure & on seme à peu près de la même façon depuis plusieurs siecles ; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de semer plus fructueusement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choses les plus nécessaires aux hommes ! Ces objets sont les plus dignes des naturalistes, des savans de tout genre, & des bons citoyens ; aussi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conserver les grains, à purifier ou à préserver les semences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliser des arbres étrangers, *&c.*

L'agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des botanistes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoissances générales qu'ils ont sur les plantes, avec plus de succès, que les gens qui n'ont que des connoissances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, sont dignes des soins des botanistes, parce qu'il est possible de varier ces productions, & d'augmenter par la culture, le fonds de nos richesses en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques égards ; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de botanique diront : la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage ; la poire cressane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés ; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimere.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la botanique, comme les autres parties de l'agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées ; & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumieres pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, *&c.* de telles connoissances seroient d'autant plus sûres, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-assidus ; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénerer ; ainsi l'on est à portée de reconnoître pour

ainsi

ainsi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoissance de cette économie est le but le plus élevé de la botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'est une sorte d'anatomie plus simple que celle des animaux, mais qui demande des recherches aussi fines & des opérations aussi délicates. De grands observateurs y ont fait des progrès rapides; l'invention du microscope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'exposition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui different entr'elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumieres sur le méchanisme de la végétation. On a déja fait de grandes découvertes sur le développement des germes, sur l'accroissement des plantes, sur la succion des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la seve, la réproduction des végétaux, *&c.* mais il y a encore beaucoup de connoissances à desirer dans toutes les parties de la botanique. Il faut qu'elles concourent toutes à l'avancement de la science de l'économie végétale; quoiqu'elle soit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux sciences seront avancées, plus on y trouvera de rapport; on sait déja que les os sont formés par le périoste comme le bois par l'écorce; on peut comparer la seve des plantes au sang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de sang; les plantes prennent leur nourriture par la succion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les suçoirs qui leur servent de bouche; il se fait dans les plantes des digestions, des sécrétions, des évacuations, *&c.* elles ont des sexes très-distincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui sont les germes des plantes; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapport les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La structure de ceux-ci est plus simple, leur substance est moins composée, ainsi il est plus facile de les décrire & de les distinguer les uns des autres pour former le plan de leur *histoire naturelle*. Le corps de cette *histoire* consiste dans l'explication de la formation des minéraux, & il est inséparable de la théorie de la terre, puisque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe est composé. L'*histoire naturelle* des minéraux comprend encore l'énumération de leurs usages & de leurs propriétés; mais leur définition exacte ne peut se faire que par le moyen de la chymie.

Cette science commence au point où l'*histoire naturelle* se termine. Le naturaliste recherche toutes les productions de la nature dans son propre sein; il leve avec précaution le voile qui les couvre; il les observe d'un œil attentif sans oser y porter une main téméraire; s'il est obligé de les toucher, il est toujours dans la crainte de les déformer; s'il est forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le divise qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complete de la structure intérieure aussi-bien que de la forme extérieure. Le chymiste au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art; il décompose toutes les productions naturelles; il les dissout, il les brise, il les soumet à l'action du feu pour déplacer jusqu'aux plus petites molécules dont elles sont composées, pour découvrir leurs élémens & leurs premiers principes.

Heureux le siecle où les sciences sont portées à un assez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*histoire naturelle* soit devenue l'objet d'autres sciences qui concourent toutes au bonheur des hommes! il y a lieu de croire que l'*histoire naturelle* a été le principe de toutes ces sciences, & qu'elle a été commencée avant elles; mais son origine est cachée dans la nuit des temps.

Dans le siecle présent la science de l'*histoire naturelle* est plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été; non-seulement la plupart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement, mais il y a de plus un

goût pour cette ſcience qui eſt répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*hiſtoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns obſervent les productions de la nature & méditent ſur leurs obſervations : leur objet eſt de perfectionner la ſcience & de connoître la vérité ; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent : leur objet eſt d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*hiſtoire naturelle* que les premiers, puiſqu'ils rendent les obſervations plus faciles en raſſemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui ſe multiplient de jour en jour, non-ſeulement dans les villes capitales, mais auſſi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*hiſtoire naturelle* prouve manifeſtement le goût du public pour cette ſcience ; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépenſe conſidérable, car le prix des curioſités naturelles eſt actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du temps & de l'argent ſuppoſe le deſir de s'inſtruire en *hiſtoire naturelle*, ou au moins de montrer par cette ſcience un goût qui ſe ſoutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le ſiecle dernier & au commencement de notre ſiecle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à préſent ; aujourd'hui on forme des cabinets d'*hiſtoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de phyſique expérimentale. Si ce goût ſe ſoutient, peut-être bien des gens aimeront mieux avoir des cabinets d'*hiſtoire naturelle* que de grandes bibliotheques. Mais tout a ſes viciſſitudes, & l'empire de la mode s'étend juſques ſur les ſciences. Le goût pour les ſciences abſtraites a ſuccédé au goût pour la ſcience des antiquités ; enſuite la phyſique expérimentale a été plus cultivée que les ſciences abſtraites ; à préſent l'*hiſtoire naturelle* occupe plus le public que la phyſique expérimentale & que toute autre ſcience. Mais le regne de l'*hiſtoire naturelle* aura-t-il auſſi ſon terme ?

Cette ſcience durera néceſſairement autant que les ſciences phyſiques, puiſqu'elle en eſt la baſe & qu'elle donne la connoiſſance de leurs matériaux. Son objet eſt auſſi curieux qu'important ; l'étude de la nature eſt auſſi attrayante que ſes productions ſont merveilleuſes. L'*hiſtoire naturelle* eſt inépuiſable ; elle eſt également propre à exercer les génies les plus élevés, & à ſervir de délaſſement & d'amuſement aux gens qui ſont occupés d'autres choſes par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oiſive ; l'*hiſtoire naturelle* les occupe par des recherches amuſantes, faciles, intéreſſantes & variées, & par des lectures auſſi agréables qu'inſtructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'eſprit ; nous ſommes environnés des productions de la nature ; & nous en ſommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette ſcience en tout temps, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*hiſtoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur ; plus on s'y appliquera, plus ſon étude ſera ſéduiſante, & cette ſcience fera de grands progrès dans notre ſiecle, puiſque le goût du public y eſt porté, & que l'exemple & l'émulation ſe joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*hiſtoire naturelle* pour aſſurer ſon avancement.

Dans les ſciences abſtraites, par exemple, en métaphyſique, un ſeul homme doué d'un génie ſupérieur peut avancer à grands pas ſans aucun ſecours étranger, parce qu'il peut tirer de ſon propre fonds les faits & les réſultats, les principes & les conſéquences qui établiſſent la ſcience ; mais dans les ſciences phyſiques, & ſur-tout en *hiſtoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des obſervations longues & difficiles ; le nombre des faits néceſſaires pour cette ſcience ſurpaſſe le nombre immenſe des productions de la nature. Un homme ſeul eſt donc incapable d'un ſi grand travail ; pluſieurs hommes durant un ſiecle, ou tous les contemporains d'une nation entiere n'y ſuffiroient pas. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de l'*hiſtoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'obſervateurs les entaſſent à l'aide des temps, il paroît quelques grands gé-

nies qui en ordonnent la diſpoſition; mais ils ne ſe ſuccedent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes ſont trop rares: heureux le ſiecle qui en produit un dans ſon cours! encore le ſuccès de ſes méditations dépend-il de la valeur des faits acquis par les obſervateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ſes travaux peut être effacé par des obſervations qui ſe font dans la ſuite. Le chef-d'œuvre de l'eſprit humain eſt de combiner les faits connus, d'en tirer des conſéquences juſtes, & d'imaginer un ſyſtême conforme aux faits. Ce ſyſtême paroît être le ſyſtême de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoiſſances que nous avons de la nature; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaiſons, annulle les conſéquences, détruit le ſyſtême précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau ſyſtême, dont la ſolidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en font la baſe. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de ſyſtême vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits; les principaux ſuffiſent pour garantir la vérité d'un ſyſtême, & pour aſſurer ſa durée.

Nous avons en *hiſtoire naturelle* d'aſſez bons ouvrages de deſcriptions, d'obſervations & de ſyſtêmes, pour fournir à une étude profonde de cette ſcience; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il eſt fort avantageux de ſuivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inſpection des productions de la nature. On ne connoîtra jamais une nation par la lecture de la meilleure hiſtoire que l'on en puiſſe faire, auſſi-bien que ſi l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût obſervé par ſoi-même ſon génie & ſes mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de ſon gouvernement. Il en eſt de même pour l'*hiſtoire naturelle*; les deſcriptions les plus exactes, les obſervations les plus fines, les ſyſtêmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée auſſi juſte des productions de la nature que la préſence des objets réels: mais on ne peut pas tout voir, tout obſerver, tout méditer. Les philoſophes y ſuppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des ſyſtêmes fondés ſur les obſervations particulieres, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces ſyſtêmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y repréſenter le tableau de la nature, il faut avoir vu la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la premiere fois avec les yeux du naturaliſte s'étonne du nombre immenſe de ſes productions, & ſe perd dans leur variété. Qui oſeroit entreprendre de viſiter toute la ſurface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays? qui pourroit s'engager à deſcendre dans les profondeurs de toutes les carrieres & de toutes les mines, à monter ſur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers? De tels obſtacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*hiſtoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'applanir la ſurface de la terre en faveur des naturaliſtes; on a raſſemblé des individus de chaque eſpece d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*hiſtoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainſi dire un abrégé de la nature entiere. Ses productions s'y préſentent en foule aux yeux de l'obſervateur; il peut approcher ſans peine & ſans crainte les animaux les plus ſauvages & les plus féroces; les oiſeaux reſtent immobiles; les dépouilles des fleuves & des mers ſont étalées de toutes parts; on apperçoit juſqu'aux plus petits inſectes; on découvre la conformation intérieure des animaux en conſidérant les ſquelettes & d'autres parties internes de leur corps; on voit en même temps les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les ſemences des plantes; on a tiré les minéraux du ſein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque eſt animé du deſir de s'inſtruire, doit à cet aſpect ſe trouver heureux de vivre dans un ſiecle ſi favorable aux ſciences, & il ſe ſentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*hiſtoire de la nature*.

On peut prendre les premieres notions de cette ſcience dans les cabinets d'*hiſtoire naturelle*; mais on n'y acquerra jamais des connoiſſances completes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agiſſante.

Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne sont plus qu'une foible représentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes desséchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits? Les minéraux se soutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux; mais il n'y a qu'une si petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immense des pierres, des terres, des matieres métalliques, *&c.* ni de leur position, ni de leur mélange. Le naturaliste ne peut donc voir dans les cabinets d'*histoire naturelle* qu'une esquisse de la nature; mais elle suffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ses recherches. Après les avoir considérés dans les cabinets, il est à propos de lire dans un ouvrage choisi leur description & leur *histoire* avant que d'aller observer chaque objet dans le sein de la nature; cette étude préliminaire facilite l'observation, & fait appercevoir bien des choses qui échapperoient à une premiere vue. Lorsque l'on a observé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur est propre, il faut reprendre les livres, & lire une seconde fois les articles qui ont rapport aux choses que l'on vient de voir; à cette seconde lecture, on est plus en état d'entendre le vrai sens des endroits qui paroissoient obscurs ou équivoques. Ensuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumieres sur les mêmes choses; on peut les y voir présentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne sont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'est ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus souvent qu'il sera possible, pour voir la même chose en différens temps, sous différens aspects, & avec des vues différentes relativement à la chose que l'on a pour objet, & à celles qui y sont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*histoire naturelle* sont établis sur les rapports que les choses ont entr'elles, sur les différences & sur les ressemblances qui se trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliste doit les comparer les unes aux autres, en observant leurs propriétés & leur conformation; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la substance & la forme essentielle & caractéristique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à son objet qu'en faisant des combinaisons longues & difficiles, qui seront toujours fautives s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaisons sont l'objet des méditations des naturalistes, & déterminent la méthode particuliere que chaque auteur se prescrit dans la compositiou de ses livres, & l'ordre que l'on suit pour l'arrangement d'un cabinet d'*histoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, sont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne se retirent qu'à grande peine, lorsqu'ils s'y sont une fois engagés. Cet écueil a un puissant attrait; on veut tracer dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ses productions; en les distribuant dans un cabinet, on prétend suivre cet ordre, & se conformer au systême naturel; on se croit arrivé au plus haut point de perfection; & en effet on y seroit parvenu, si ce systême étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne sais si l'esprit humain est capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait jusqu'à présent qu'une très-petite partie des observations qui doivent la précéder; on s'est contenté de combiner les caracteres tirés des différences & des ressemblances qui se trouvent entre des productions de la nature considérées dans une seule de leurs parties constituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conséquence des divisions & des distributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit observer chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ses parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la suite des combinaisons nécessaires pour avoir des résultats généraux qui embrasseroient & qui manifesteroient l'ordre de la nature. *Voyez* MÉTHODE.

Toute division méthodique, qui n'est fondée que sur des résultats particuliers, est donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaisons plus étendues & par des résultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*histoire naturelle*, soit à la lecture des livres, soit à la vue des cabinets; ils ne nous présentent qu'un tableau mal composé, puisque les objets de la nature y sont mal distribués. Cependant c'est déja un grand avantage de voir ces objets rassemblés; & leur distribution, quoique mauvaise au fond, tient à des combinaisons & à des résultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces divisions méthodiques soulagent la mémoire & semblent débrouiller le cahos que forment les objets de la nature, lorsqu'on les regarde confusément; mais il ne faut jamais oublier que ces systêmes ne sont fondés que sur les conventions arbitraires des hommes; qu'ils ne sont pas d'accord avec les loix invariables de la nature. Si on les suivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas; ils ne sont que des guides infideles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis assez de lumieres pour se conduire soi-même.

HISTOIRE DES MALADIES, (*Méd.*) c'est la partie la plus importante de la doctrine de la médecine, qui consiste dans la description de tous les symptomes évidens, essentiels, qui ont précédé, qui accompagnent & qui suivent chaque espece de maladie, observés exactement dans l'individu qui en est affecté.

Cette description doit aussi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec son âge, son sexe, son tempérament, celui de ses parens, la saison de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit; celle des alimens, des eaux, dont il use habituellement, de la situation particuliere du lieu qu'il habite, & des maladies qui y regnent.

Ce n'est que sur une semblable exposition bien exacte que peut être fondée la science expérimentale du médecin. Ce n'est que par la connoissance de toutes ces circonstances qu'il parvient à bien distinguer une maladie d'avec une autre; à se mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies; à former des raisonnemens pour parvenir à bien connoître leurs causes; à tirer de ces différentes connoissances, les indices qui servent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'événement qui terminera la maladie; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour son traitement, afin d'en procurer aussi promptement, aussi sûrement, & avec aussi peu de désagrément qu'il est possible, la guérison desirée, si le cas en est susceptible; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, si on peut en espérer quelque avantage, & qu'elle soit plus convenable que de s'abstenir absolument de tous remedes de conséquence, ainsi qu'il est souvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on est bien fondé à la regarder comme telle, & se borner à conserver la vie, lorsqu'on ne peut pas rétablir la santé, & à procurer du soulagement, en attendant que la mort fournisse le moyen (que l'on doit saisir autant qu'il est possible, pour rendre complete l'*histoire des maladies* qui en sont susceptibles) de comparer par l'inspection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la disposition des organes cachés, d'où on puisse tirer de nouvelles connoissances qui établissent des signes diagnostics, prognostics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoissoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en suivant ce plan d'après Hippocrate, & les seuls vrais maîtres de l'art qui ont marché sur ses traces, que les médecins peuvent se flatter de travailler d'une maniere véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à se procurer des succès distingués & mérités dans l'exercice de leur profession, & de se rendre recommandables à la postérité, en l'enrichissant du recueil de leurs observations. *Voyez* MALADIE, CURE, MÉDECINE, OBSERVATION.

* HISTORIOGRAPHE, s. m. (*Gram.*

& *Hist. mod.*) celui qui écrit ou qui a écrit l'histoire. Ce mot a été fait pour désigner cette classe particuliere d'auteurs ; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par son talent, son intégrité & son jugement, le choix du gouvernement pour transmettre à la postérité les grands événemens du regne présent. Boileau & Racine furent nommés *historiographes* sous Louis XIV. M. de Voltaire leur a succédé à cette importante fonction sous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appellé à la cour d'un prince étranger, a laissé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, secrétaire de l'académie françoise. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'histoire du siecle de Louis XV.

* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'histoire. Il s'oppose à *fabuleux*. On dit *les temps historiques*, *les temps fabuleux*. On dit encore *un ouvrage historique*; *la peinture historique* est celle qui représente un fait réel, une action prise de l'histoire, ou même plus généralement une action qui se passe entre des hommes ; que cette action soit réelle, ou qu'elle soit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *historique* distingue une classe de peintre & un genre de peinture.

HISTRION, s. m. (*Hist. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *histrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour des jeux scéniques ; Tite-Live nous l'apprend, *déc. I*, *lib. VII*.

Les Romains ne connoissoient que les jeux du cirque, quand on institua ceux du théatre, où des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danserent avec assez de gravité, à la mode de leur pays & au son de la flûte sur un simple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *histrions*, parce qu'en langue toscane un farceur s'appelloit *hister*, & ce nom resta toujours depuis aux comédiens.

Ces *histrions*, après avoir pendant quelque temps joint à leurs danses toscanes la récitation de vers assez grossiers, & faits sur le champ, comme pourroient être les vers Fescennins, se formerent en troupes, & réciterent des pieces appellées *satyres*, qui avoient une musique réguliere, au son des flûtes, & qui étoient accompagnées de danses & de mouvemens convenables. Ces farces informes durerent encore 220 ans, jusqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la premiere piece réglée, c'est-à-dire, qui eût un sujet suivi ; & ce spectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce sont donc les *histrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théatre de Rome ; elles sortirent des chœurs de danseurs étrusques. (*D. J.*)

HITCHIN, (*Géog.*) bonne ville d'Angleterre, dans la belle province de Hertford, au bord de la forêt appellée *Hitchin-Wood*. Ses marchés sont renommés dans tout le royaume par la quantité de froment & de dreche que l'on y débite. L'on dit aussi beaucoup de bien de son école gratuite ; & les antiquaires peuvent trouver plusieurs monumens curieux dans son église, l'une des plus anciennes du pays. (*D. G.*)

HITH *ou* HYETH, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent ; c'est un des huits ports qui ont de grands priviléges, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originairement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu sous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry ; mais aujourd'hui ce port est comme abandonné, parce que les sables l'ont presque rempli. *Long.* 18, 48 ; *lat.* 51, 6. (*D. J.*)

HITTEROE, (*Géog.*) isle de Norwege, sur les côtes du gouvernement de Drontheim, dans le bailliage de Fosen. Elle peut avoir dix milles de circuit : ses habitans ne vivent que de la pêche. (*D. G.*)

HITZOOL, (*Géog.*) montagne d'Islande, au quartier septentrional de cette isle. C'est l'une des trois qui, dès l'an 1725, ont commencé à jeter des flammes comme l'Hekla. (*D. G.*)

HIVER, s. m. (*Physiq. & Astron.*) l'une des quatre saisons de l'année. *Voyez* SAISON.

L'*hiver* commence le jour que le soleil est le plus éloigné du zénith, & finit lorsque la distance du soleil au zénith est moyenne entre la plus grande & la plus,

petite. Quel que soit le froid que nous ressentions dans cette saison, il est cependant prouvé par l'astronomie, que le soleil est plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* CHALEUR, FROID, la cause de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, l'*hiver*, ainsi que les autres saisons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un seul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémisphere boréal arrive lorsque le soleil est dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémisphere, lorsque le soleil est dans le tropique du cancer; ensorte que tous les habitans d'un même hémisphere ont l'*hiver* en même temps, & que les habitans d'un hémisphere ont l'*hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du solstice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 décembre, est le plus court jour de l'année. Depuis ce jour jusqu'au commencement du printemps, les jours vont en croissant, & cependant sont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractérise particuliérement l'*hiver*. (*O*)

HIVER, (*Iconograph.*) cette saison, ainsi que les autres, se voit caractérisée sur les anciens monumens. C'est ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des aîles, que chaque saison est personnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, l'*hiver* est représenté sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte avec un pan de sa robe; le génie qui est à côté d'elle, est bien habillé, & tient pour tout symbole un liévre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'*hiver* est désigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chaussé, portant sur sa tête une couronne de rameaux sans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiseaux aquatiques, comme des oies, des canards, *&c.* *Voyez* SAISONS (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont cru faire des merveilles de s'éloigner de la simplicité de l'antique, représentent l'*hiver* sous la figure d'un vieillard qui se chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, sous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & assise auprès d'un grand feu. (*D. J.*)

HIVERNER, v. neut. c'est passer l'hiver. Il se dit d'une troupe; il se dit aussi d'un vaisseau : *ce vaisseau a* hiverné *dans tel port.*

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, au duché de Hannover.

HIZREVITES *ou* HEREVITES, sub. masc. pl. (*Hist. mod.*) sortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hisir* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chymiste qui possédoit le grand œuvre. Il pratiquoit aussi des abstinences & autres austérités que ses sectateurs ne se piquent pas d'imiter. Ils ont un monastere à Constantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

H O

HO, interject. (*Gram.*) c'est une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle est quelquefois aussi d'improbation, d'avertissement, d'étonnement ou de menace : *Ho, ho, c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle : *hola, ho, ici* quelqu'un?

HOAKO, s. m. (*Botan.*) c'est une herbe qui croît à la Chine sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeste de rendre stériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des descriptions.

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géogr.*) une des plus grandes rivieres du monde; elle a sa source à 23 deg. de lat. sur les confins du Tongut & de la Chine dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui séparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle côtoie les frontieres de la province de Yiensi & du

Tongut jusqu'à 37 degrés de latitude, arrose le Tibet, passe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, se dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne: ses eaux sont troubles, & tirent sur le jaune-brun; elles prennent cette mauvaise qualité du salpêtre dont les montagnes que cette riviere baigne au-dehors de la grande muraille sont remplies; c'est à cause de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangso* ou *Hoamko*; elle fait dans son cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop souvent de tristes expériences. *Voyez* sur le cours de ce fleuve *la grande carte de la grande Tartarie* de M. Witsen. (*D. J.*)

HOANG, (*Géog.*) le plus grand fleuve de la Chine; il a sa source dans un lac situé environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witsen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange jusqu'à la Chine; d'où se portant vers le nord, il sépare le Tongut de la province de Xiensi, traverse cette province, passe la fameuse muraille de la Chine, va dans le désert de Zamo en Tartarie, se recourbe vers le midi, repasse la muraille, sépare le Xansi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nanghking, & se décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nanghking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & se termine au fond du golfe de Cang.

* HOANGEIO, s. m. (*Ornith.*) petit oiseau qui se trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit; on nous apprend seulement que les habitans le trempent dans leur vin de riz, & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, s. m. (*Ornith.*) oiseau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes; en hiver, il se retire dans la mer où l'on le prend aux filets: sa chair passe pour fort délicate: sur le peu que l'on nous a transmis de sa description, il paroît que le *hoangeioyu* est amphibie, moitié poisson, moitié oiseau.

HOATCHÉ, s. m. (*Histoire nat. Commerce.*) c'est le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce, & comme savonneuse au toucher, qu'ils emploient seule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui est plus estimée que celle qui se fait avec le *kaolin* & le *petuntsé*, qui sont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'est autre chose qu'une terre bolaire & argilleuse très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du savon; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caracteres de la terre cimolée des anciens. *Voyez* Cimolée. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui, préparées convenablement, serviroient avec succès aux mêmes usages. *Voyez l'article* Porcelaine.

Les médecins Chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires. (--)

HOAZIN *ou* FAISAN HUPÉ de Cayenne. Cet oiseau est de la grosseur d'une poule d'inde; son bec est courbé, sa poitrine est d'un blanc jaunâtre, ses aîles & sa queue sont marquées des taches ou raies blanches, à un pouce de distance les unes des autres; le dos, le dessus du cou, les côtés de la tête sont d'un fauve brun, les piés de couleur obscure; sa tête est ornée d'une huppe composée de plumes blanchâtres d'un côté & noires de l'autre: elle est plus haute que celle des Hoccos, & il ne paroît pas qu'il puisse la baisser ou la lever à son gré. Il habite ordinairement les grandes forêts, se perche sur les arbres le long des eaux pour guetter & surprendre les serpens dont il se nourrit; sa voix est forte, c'est moins un cri qu'un hurlement: on dit qu'il prononce son nom d'un ton lugubre & effrayant, ce qui le fait passer parmi les Indiens pour un oiseau de mauvais augure. On le voit au Mexique. Quelques auteurs soupçonnent que c'est un oiseau de passage.

HOBAL, s. m. (*Myth.*) idole des anciens

ciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui préſidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruiſit ſon culte dans la Mecque lorſqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISME, *ou* PHILOSOPHIE DE HOBBES, (*Hiſt. Philoſ. anc. & moderne.*) Nous diviſerons cet article en deux parties; dans la premiere, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la ſeconde, nous expoſerons les principes fondamentaux de ſa philoſophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 avril 1588; ſon pere étoit un eccléſiaſtique obſcur dans ce lieu. La flotte que Philippe II, roi d'Eſpagne, avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une conſternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foibleſſe de ſa ſanté, il ſurmonta avec une facilité ſurprenante les difficultés des langues ſavantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoiſſent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'univerſité d'Oxford, où il fit ce que nous appellons *la philoſophie;* de-là il paſſa dans la maiſon de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de temps après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de ſon fils ainé.

La douceur de ſon caractere & les progrès de ſon éleve le rendirent cher à toute la famille, qui le choiſit pour accompagner le jeune comte dans ſes voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célebres, & étudiant les loix, les uſages, les coutumes, les mœurs, le génie, la conſtitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il ſe livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la philoſophie. Il avoit pris en averſion & les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particuliere des hommes. La logique & la métaphyſique des Péripatéticiens ne lui paroiſſoit qu'un tiſſu de niaiſeries difficiles; leur morale, qu'un ſujet de diſputes vuides de ſens; & leur phyſique, que des rêveries ſur la nature & ſes phénomenes.

Avide d'une pâture plus ſolide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philoſophes, leurs poëtes, leurs orateurs & leurs hiſtoriens: ce fut alors qu'on le préſenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la ſociété des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie; & notre philoſophe effrayé des maux qui accompagnent toujours les grandes révolutions, jeta les fondemens de ſon ſyſtême politique; il croyoit de bonne foi que la voix d'un philoſophe pouvoit ſe faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il ſe repaiſſoit de cette idée auſſi ſéduiſante que vaine; & il écrivoit, lorſqu'il perdit, dans la perſonne de ſon éleve, ſon protecteur & ſon ami: il avoit alors quarante ans, temps où l'on penſe à l'avenir. Il étoit ſans fortune; un moment avoit renverſé toutes ſes eſpérances. Gervaiſe Clifton le ſollicitoit de ſuivre ſon fils dans ſes voyages, & il y conſentit: il ſe chargea enſuite de l'éducation d'un fils de la comteſſe de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'eſt au milieu de ces diſtractions qu'il s'inſtruiſit dans les mathématiques, qu'il regardoit comme les ſeules ſciences capables d'affermir le jugement; il penſoit déja que tout s'exécute par des loix méchaniques, & que c'étoit dans les propriétés ſeules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raiſon des phénomenes des corps brutes & des êtres organiſés.

A l'étude des mathématiques il fit ſuccéder celle de l'hiſtoire naturelle & de la phyſique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il ſe lia avec Gaſſendi qui travailloit à rappeller de l'oubli la philoſophie d'Epicure. Un ſyſtême où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne

pouvoit manquer de plaire à Hobbes ; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomenes de la nature aux sensations & aux idées. Gassendi disoit de Hobbes qu'il ne connoissoit guere d'ame plus intrépide, d'esprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choses : & l'historien de Hobbes a dit du P. Mersenne, que son état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir le philosophe de Malmesbury, ni de rendre justice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors que Hobbes publia son livre du *Citoyen* ; l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conseils de ses amis, l'attacherent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce sujet intéressant l'occupoit lorsqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoissance à Pise avec le célebre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La persécution acheva de resserrer dans la suite les liens qui les unissoient.

Les troubles qui devoient bientôt arroser de sang l'Angleterre, étoit sur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonstances qu'il publia son *Léviathan* : cet ouvrage fit grand bruit, c'est-à-dire, qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenseurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y disoit : « Point de sûreté sans la paix ; point de paix sans un pouvoir absolu ; point de pouvoir absolu sans les armes ; point d'armes sans impôts ; & la crainte des armes n'établira point la paix, si une crainte plus terrible que celle de la mort excite les esprits. Or telle est la crainte de la damnation éternelle. Un peuple sage commencera donc par convenir des choses nécessaires au salut. » *Sine pace impossibilem esse incolumitatem ; sine imperio pacem ; sine armis imperium ; sine opibus in unam manum collatis, nihil valent arma ; neque metu armorum quicquam ad pacem proficere illos, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum. Nempe dum consensum non sit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam necessariæ credantur, pacem inter cives esse non posse.*

Tandis que des hommes de sang faisoient retentir les temples de la doctrine meurtriere des rois, distribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger, & prêchoient la rébellion & la rupture du pacte civil, un philosophe leur disoit : « Mes amis, mes concitoyens, écoutez-moi : ce n'est point votre admiration, ni vos éloges que je recherche ; c'est de votre bien, c'est de vous-même que je m'occupe. Je voudrois vous éclairer sur des vérités qui vous épargneroient des crimes : je voudrois que vous conçussiez que tout a ses inconvéniens, & que ceux de votre gouvernement sont bien moindres que les maux que vous vous préparez. Je souffre avec impatience que des hommes ambitieux vous abusent & cherchent à cimenter leur élévation de votre sang. Vous avez une ville & des loix ; est-ce d'après les suggestions de quelques particuliers ou d'après votre bonheur commun que vous devez estimer la justice de vos démarches ? Mes amis, mes concitoyens, arrêtez, considérez les choses, & vous verrez que ceux qui prétendent se soustraire à l'autorité civile, écarter d'eux la portion du fardeau public, & cependant jouir de la ville, en être défendus, protégés & vivre tranquilles à l'ombre de ses remparts, ne sont point vos concitoyens, mais vos ennemis ; & vous ne croirez point stupidement ce qu'ils ont l'impudence & la témérité de vous annoncer publiquement ou en secret, comme la volonté du ciel & la parole de Dieu. » *Feci non eo consilio ut l'audarer, sed vestri causâ, qui cum doctrinam quam affero, cognitam & perspectam haberetis, sperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari, quoniam res humanæ sine incommodo esse non possunt, æquo animo ferre, quam reipublicæ statum conturbare malletis. Ut justitiam earum rerum, quas facere cogitatis, non sermone vel concilio privatorum, sed legibus civitatis metientes, non ampliùs sanguine vestro ad suam potentiam ambitiosos homines abuti pateremini. Ut statu præsenti, licet non optimo, vos ipsos frui quam bello excitato, vobis interfectis, vel ætate consumptis, alios homines alio sæculo statum habere reformatiorem satius duceretis. Præterea qui magistratui civili subditos sese esse nolunt, onerumque publicorum immunes esse volunt, in civitate tamen esse, atque ab eâ protegi & vi*

& injuriis postulant, ne illos cives, sed hostes exploratoresque putaretis; neque omnia quæ ili pro verbo Dei vobis vel palam, vel secretò proponunt, temerè reciperetis.

Il ajoute les choses les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à son roi, & le roi à son peuple, & qui osent avancer qu'un souverain soumis aux loix comme un simple sujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le *citoyen* & le *léviathan* tomberent entre les mains de Descartes, qui y reconnut du premier coup d'œil le zele d'un citoyen fortement attaché à son roi & à sa patrie, & la haine de la sédition & des séditieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philosophe, que les dispositions pacifiques? qui est celui d'entre nous qui ignore que point de philosophie sans repos, point de repos sans paix, point de paix sans soumission au-dedans, & sans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit divisé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toute part. Hobbes, défenseur de la majesté souveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les loix foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il pensa que la nature humaine étoit mauvaise, & de-là toute sa fable ou son histoire de l'état de nature. Les circonstances firent sa philosophie, il prit quelques accidens momentanés pour les regles invariables de la nature, & il devint l'aggresseur de l'humanité & l'apologiste de la tyrannie.

Cependant au mois de novembre 1611, il y eut une assemblée générale de la nation: on espéroit tout pour le roi: on se trompa; les esprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne se crut plus en sûreté.

Il se retire en France, il y retrouve ses amis, il en est accueilli; il s'occupe de physique, de mathématique, de philosophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du ministere, & sa grande ame échauffoit toutes les autres.

Mersenne qui étoit comme un centre commun où aboutissoient tous les fils qui lioient les philosophes entr'eux, met le philosophe anglois en correspondance avec Descartes. Deux esprits aussi impérieux n'étoient pas faits pour être long-temps d'accord. Descartes venoit de proposer ses loix du mouvement. Hobbes les attaqua. Descartes avoit envoyé à Mersenne ses méditations sur l'esprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, les autres points les plus importans de la métaphysique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penser. Descartes avoit dit: « Je pense, donc je suis. » Hobbes disoit: « Je pense, donc la matiere peut penser. » *Ex hoc primo axiomate quod Cartesius staturninaverat, ego cogito, ergo sum, concludebat rem cogitantem esse corporeum quid.* Il objectoit encore à son adversaire que quel que fût le sujet de la pensée, il ne se présentoit jamais à l'entendement que sous une forme corporelle.

Malgré la hardiesse de sa philosophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorsqu'il fut question de donner au prince de Galles un maître de mathématique, ce fut lui qu'on choisit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philosophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus ensemble chez l'évêque de New-castle, de la liberté, de la nécessité, du destin & de son effet sur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une dissertation manuscrite sur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que sa réponse ne fût point publiée, de peur que les esprits peu familiarisés avec ses principes n'en fussent effarouchés. Bramhall répliqua. Hobbes ne demeura pas en reste avec son antagoniste. Cependant les pieces de cette dispute parurent, & produisirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y lisoit que c'étoit au souverain à prescrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choses divines; que Dieu ne devoit être appellé juste, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun

être plus puissant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de sa désobéissance; que son droit de régner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésistibilité de sa puissance; qu'ôtée cette condition, ensorte qu'un seul ou tous réunis puissent le contraindre, ce droit se réduisoit à rien; qu'il n'étoit pas plus la cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les théologiens en concluoient que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, & à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fievre dangereuse; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'église catholique & de son autorité. « Mon pere, lui répondit Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment pour penser à cela, & je ne suis guere en état d'en disputer; vous avez des choses plus agréables à me dire. Y a-t-il long temps que vous n'avez vu Gassendi? » *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas ameniora. Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rite de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célebre professeur en astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisbury, publia contre lui une espece de satyre, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme, quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrages de littérature & de philosophie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophe eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célebres, Harvée & Seldene. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du déshonnête, &c.

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trône, la face des choses changée, & Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeller, le caressa, & lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des loix de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la géométrie défigurée par des parallogismes; la plupart des problêmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à per-

fectionner les mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célebre bibliotheque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine, s'en repaissoit, elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appellé *Scargil*, eut l'imprudence d'en insérer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des loix civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculiere; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau réclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des mathématiques, de la poésie & de la physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron physiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le désapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscrétion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particuliere qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la physique ou des phénomenes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ses différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens.

Principes élémentaires & généraux. Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & *comparables*, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantômes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantome d'une chose existante, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le temps eſt un fantôme du mouvement conſidéré ſous le point de vue qui nous y fait diſcerner priorité & poſtériorité, ou ſucceſſion.

Un eſpace eſt partie d'un eſpace, un temps eſt partie d'un temps, lorſque le premier eſt contenu dans le ſecond, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviſer un eſpace ou un temps, c'eſt y diſcerner une partie, puis une autre, puis une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Un eſpace, un temps ſont un, lorſqu'on les diſtingue entre d'autres temps & d'autres eſpaces.

Le nombre eſt l'addition d'une unité à une unité, à une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Compoſer un eſpace ou un temps, c'eſt après un eſpace ou un temps, en conſidérer un ſecond, un troiſieme, un quatrieme, & regarder tous ces temps ou eſpaces comme un ſeul.

Le tout eſt ce qu'on a engendré par la compoſition; les parties, ce qu'on retrouve par la diviſion.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme compoſé de parties dans leſquelles il puiſſe ſe réſoudre.

Deux eſpaces ſont contigus, s'il n'y a point d'eſpace entr'eux.

Dans un tout compoſé de trois parties, la partie moyenne eſt celle qui en a deux contiguës, & les deux extrêmes ſont contiguës à la moyenne.

Un temps, un eſpace eſt fini en puiſſance, quand on peut aſſigner un nombre de temps ou d'eſpaces finis qui le meſurent exactement ou avec excès.

Un eſpace, un temps eſt infini en puiſſance, quand on ne peut aſſigner un nombre d'eſpaces ou de temps finis qui le meſurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui ſe diviſe, ſe diviſe en parties diviſibles, & ces parties en d'autres parties diviſibles; donc il n'y a point de diviſible qui ſoit le plus petit diviſible.

J'appelle *corps*, ce qui exiſte indépendamment de ma penſée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'eſpace.

L'accident eſt une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre néceſſairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou ſa grandeur indépendante de notre penſée, c'eſt la même choſe.

L'eſpace co-incident avec la grandeur d'un corps eſt le lieu du corps; le lieu forme toujours un ſolide; ſon étendue differe de l'étendue du corps; il eſt terminé par une ſurface co-incidente avec la ſurface du corps.

L'eſpace occupé par un corps eſt un eſpace plein; celui qu'un corps n'occupe point eſt un eſpace vuide.

Les corps entre leſquels il n'y a point d'eſpace ſont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune ſont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement eſt le paſſage continu d'un lieu dans un autre.

Se repoſer, c'eſt reſter un temps quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'eſt avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps ſont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, eſt une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux eſt égal, lorſque la vîteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'un eſt égale à la vîteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement conſidérée ſous cet aſpect, s'appelle auſſi *force*.

Ce qui eſt en repos eſt conçu devoir y reſter toujours, ſans la ſuppoſition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il paſſe ſous divers états ſucceſſifs auxquels nous donnons différens noms: ce ſont les accidens du corps qui commencent & finiſſent; c'eſt improprement qu'on dit qu'ils ſe *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à ſon ſujet, eſt ce qu'on appelle l'*eſſence*.

La matiere premiere, ou le corps conſidéré en général n'eſt qu'un mot.

Un corps agit ſur un autre, lorſqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, sans lequel l'effet ne peut être produit, *causa sine quâ non*, est nécessaire par hypothese.

De l'agrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la nécessité d'un effet; & réciproquement on conclut du défaut d'un seul accident, soit dans l'agent, soit dans le patient, l'impossibilité de l'effet.

L'agrégat de tous les accidens nécessaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cause complete*, *causa simpliciter*.

La cause simple ou complete s'appelle après la production de l'effet, *cause efficiente* dans l'agent, *cause matérielle* dans le patient; où l'effet est nul, la cause est nulle.

La cause complete a toujours son effet; au moment où elle est entiere, l'effet est produit & est nécessaire.

La génération des effets est continue.

Si les agens & les patiens sont les mêmes & disposés de la même maniere, les effets seront les mêmes en différens temps.

Le mouvement n'a de cause que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement est mouvement.

Les accidens considérés relativement à d'autres qui les ont précédés, & sans aucune dépendance d'effet & de cause, s'appellent *contingens*.

La cause est à l'effet, comme la puissance à l'acte, ou plutôt c'est la même chose.

Au moment où la puissance est entiere & pleine, l'acte est produit.

La puissance active & la puissance passive ne font que les parties de la puissance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puissance pleine & entiere, est impossible.

L'acte qui n'est pas impossible est nécessaire de ce qu'il est possible qu'il soit produit, il le sera; autrement il seroit impossible.

Ainsi tout acte futur l'est nécessairement.

Ce qui arrive, arrive par des causes nécessaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec lesquels les premiers n'ont ni liaison ni dépendance.

La puissance active consiste dans le mouvement.

La cause formelle ou l'essence, la cause finale ou le terme dépendent des causes efficientes.

Connoître l'essence, c'est connoître la chose; l'un suit de l'autre.

Deux corps different, si l'on peut dire de l'un quelque chose qu'on ne puisse dire de l'autre au moment où on les compare.

Tous les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre consiste dans leur égalité ou inégalité, similitude ou différence.

Le rapport n'est point un nouvel accident; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaison qu'on en fait.

Les causes des accidens de deux corrélatifs, sont les causes de la corrélation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaison.

Le rapport est une évaluation de la quantité par comparaison, & la comparaison est arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *nisus* est un mouvement par un espace & par un temps moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'est la vîtesse même considérée au moment du transport.

La résistance est l'opposition de deux efforts ou *nisus* au moment du contact.

La force est l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée du tout nous sont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide absolu dans l'univers.

La chûte des graves n'est point en eux la suite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre sur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités sur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philosophie; ou l'on descend de la génération aux effets possibles, ou l'on remonte des effets aux générations possibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de la portion qui sent ou l'animal, & de celle-ci à celle qui réfléchit & pense ou l'homme.

De l'animal. La sensation dans celui qui sent est le mouvement de quelques-unes de ses parties.

La cause immédiate de la sensation est dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la sensation est donc l'application de l'organe à l'objet extérieur ; il y a entre l'un & l'autre une réaction d'où naît l'empreinte ou le fantôme.

Le sujet de la sensation est l'être qui sent, son objet, l'être qui se fait sentir; le fantôme est l'effet.

On n'éprouve point deux sensations à la fois.

L'imagination est une sensation languissante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantômes dans l'être qui sent, constate l'activité de son ame; il est commun à l'homme & à la bête.

Le songe est un fantôme de celui qui dort.

La crainte, la conscience du crime, la nuit, les lieux sacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantômes qu'on a nommés *spectres;* c'est en réalisant nos spectres hors de nous par des noms vuides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporéité. *Et metus & scelus & conscientia & nox & loca consecrata, adjuta apparitionum historiis phantasmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ spectrorum & substantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des sensations d'un autre genre; c'est le plaisir & la peine : ils consistent dans le mouvement continu qui se transmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le desir & l'aversion sont les causes du premier effort animal ; les esprits se portent dans les nerfs ou s'en retirent ; les muscles se glonflent ou se relâchent ; les membres s'étendent ou se replient, & l'animal se meut ou s'arrête.

Si le desir est suivi d'un enchaînement de fantôme, l'animal pense, délibere, veut.

Si la cause du desir est pleine & entiere, l'animal veut nécessairement : vouloir, ce n'est pas être libre ; c'est tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Causa appetitus existente integrâ, necessariò sequitur voluntas ; adeòque voluntati libertas à necessitate non convenit ; concedi tamen potest libertas faciendi ea quæ volumus.*

De l'homme. Le discours est un tissu artificiel de voix instituées par les hommes pour se communiquer la suite de leurs concepts.

Les signes que la nécessité de la nature nous suggere ou nous arrache, ne forment point une langue.

La science & la démonstration naissent de la connoissance des causes.

La démonstration n'a lieu qu'aux occasions où les causes sont en notre pouvoir. Dans le reste, tout ce que nous démontrons, c'est que la chose est possible.

Les causes du desir & de l'aversion, du plaisir & de la peine, sont les objets mêmes des sens. Donc s'il est libre d'agir, il ne l'est pas de haïr ou de desirer.

On a donné aux choses le nom de *bonnes*, lorsqu'on les desire ; de *mauvaises*, lorsqu'on les craint.

Le bien est apparent ou réel. La conservation d'un être est pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa destruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame sont des mouvemens alternatifs de desir & d'aversion qui naissent des circonstances & qui ballottent notre ame incertaine.

Le sang se porte avec vîtesse aux organes de l'action, en revient avec promptitude ; l'animal est prêt à se mouvoir ; l'instant suivant il est retenu ; & cependant il se réveille en lui une suite de fantômes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des passions ailleurs que dans l'organisation, le sang, les fibres, les esprits, les humeurs, &c.

Le caractere naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la prospérité,

rité, de l'adversité, des réflexions, des discours, de l'exemple, des circonstances. Changez ces choses, & le caractere changera.

Les mœurs sont formées lorsque l'habitude a passé dans le caractere, & que nous nous soumettons sans peine & sans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs sont bonnes, on les appelle *vertus*; *vice*, si elles sont mauvaises.

Mais tout n'est pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui sont vertueuses au jugement des uns, sont vicieuses au jugement des autres.

Les loix de la société sont donc la seule mesure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'est vraiment bon ou vraiment méchant que dans sa ville. *Nisi in vita civili virtutum & vitiorum communis mensura non invenitur. Quæ mensura ob eam causam alia esse non potest præter unius cujusque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend sincérement à Dieu, est ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les choses qui sont au-dessus de notre raison, n'est sans un miracle qu'une opinion fondée sur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato sine miraculo fides haberi in religionis actu non potest.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion reste abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle se soutienne par les loix civiles.

Ainsi la religion est une affaire de législation, & non de philosophie. C'est une convention publique qu'il faut remplir & non disputer. *Quod si religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, cessantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philosophia non est, sed in omni civitate lex non disputanda sed implenda.*

Point de culte public sans cérémonies; car qu'est-ce qu'un culte public, sinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque prescrite selon les temps & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus signum honoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus constitutis à civitate. Non à natura operis tantum, sed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'est à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'administration ainsi que dans toute autre. Les signes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne sont pas moins subordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la chose.

Voilà les propositions sur lesquelles le philosophe de Malmesbury se proposoit d'élever le systême qu'il nous présente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *léviathan*, & que nous allons analyser.

Du léviathan de Hobbes. Point de notions dans l'ame qui n'aient préexisté dans la sensation.

Le sens est l'origine de tout. L'objet qui agit sur le sens, l'affecte & le presse, est la cause de la sensation.

La réaction de l'objet sur le sens & du sens sur l'objet, est la cause des fantômes.

Loin de nous, ces simulacres imaginaires qui s'émanent des objets, passent en nous & s'y fixent.

Si un corps se meut, il continuera de se mouvoir éternellement, si un mouvement différent ou contraire ne s'y oppose. Cette loi s'observe dans la matiere brute & dans l'homme.

L'imagination est une sensation qui s'appaise & s'évanouit par l'absence de son objet & par la présence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité sous deux noms différens. Imagination, s'il reste dans l'être sentant image ou fantôme. Mémoire, si le fantôme s'évanouissant, il ne reste qu'un mot.

L'expérience est la mémoire de beaucoup de choses.

Il y a l'imagination simple & l'imagination composée qui different entr'elles, comme le mot & le discours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus bisarres que l'imagination compose dans le sommeil, ont préexisté dans la sensation. Ce sont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui se succédant & se combinant d'une infinité de manieres diverses, engendrent la variété des songes.

Il eſt difficile de diſtinguer les fantômes du rêve, des fantômes du ſommeil, & les uns & les autres de la préſence de l'objet, lorſqu'on paſſe du ſommeil à la veille ſans s'en appercevoir, ou lorſque dans la veille l'agitation des parties du corps eſt très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vu le ſpectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des ſpectres, & vous bannirez de la ſociété la ſuperſtition, la fraude & la plupart de ces fourberies dont on ſe ſert pour leurrer les eſprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'eſt-ce que l'entendement? la ſorte d'imagination factice qui naît de l'inſtitution des ſignes. Elle eſt commune à l'homme & à la brute.

Le diſcours mental, ou l'activité de l'ame, ou ſon entretien avec elle-même, n'eſt qu'un enchaînement involontaire de concepts ou de fantômes qui ſe ſuccedent.

L'eſprit ne paſſe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même ſucceſſion n'ait préexiſté dans la nature ou dans la ſenſation.

Il y a deux ſortes de diſcours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche*, *inveſtigation*. C'eſt une eſpece de quête où l'eſprit ſuit à la piſte les traces d'une cauſe ou d'un effet préſent ou paſſé. Je l'appelle *réminiſcence*.

Le diſcours ou raiſonnement ſur un événement futur forme la prévoyance.

Un événement qui a ſuivi en indique un qui a précédé, & dont il eſt le ſigne.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui ſoit inné, & dont il puiſſe uſer ſans habitude. L'homme naît, il a des ſens. Il acquiert le reſte.

Tout ce que nous concevons eſt fini. Le mot infini eſt donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Auſſi cela n'eſt-il pas néceſſaire, il ſuffit de le reconnoître & de l'adorer.

On ne conçoit que ce qui eſt dans le lieu, diviſible & limité. On ne conçoit pas qu'une choſe puiſſe être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même inſtant, & que deux ou pluſieurs choſes puiſſent être en même temps dans un même lieu.

Le diſcours oratoire eſt la traduction de la penſée. Il eſt compoſé de mots. Les mots ſont propres ou communs.

La vérité ou la fauſſeté n'eſt point des choſes, mais du diſcours. Où il n'y a point de diſcours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puiſſe y avoir erreur.

La vérité conſiſte dans une juſte application des mots. De-là, néceſſité de les définir.

Si une choſe eſt déſignée par un nom, elle eſt du nombre de celles qui peuvent entrer dans la penſée ou dans le raiſonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raiſonnement s'appelle *ſyllogiſme*, & c'eſt l'expreſſion de la liaiſon d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de ſens, qui ne ſont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée eſt & reſtera toujours vague, inconſiſtante & louche; par exemple, ſubſtance incorporelle. *Dantur nomina inſignificantia hujus generis eſt ſubſtantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme eſt un effet du diſcours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation ſoit univerſelle & fauſſe.

Celui qui raiſonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reſte par la ſouſtraction. S'il ſe ſert de mots, ſon raiſonnement n'eſt que l'expreſſion de la liaiſon du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reſte*. Ce que le géometre exécute ſur les nombres & les lignes, le logicien le fait ſur les mots.

Nous raiſonnons auſſi juſte qu'il eſt poſſible, ſi nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'uſage.

L'uſage de la raiſon conſiſte dans l'inveſtigation des liaiſons éloignées des mots entr'eux.

Si l'on raiſonne ſans ſe ſervir de mots, on ſuppoſe quelque phénomene qui a vraiſemblablement précédé, ou qui doit vraiſemblablement ſuivre. Si la ſuppoſition eſt fauſſe, il y a erreur.

Si on ſe ſert de termes univerſaux, & qu'on arrive à une concluſion univerſelle

& fausse, il y avoit absurdité dans les termes. Ils étoient vuides de sens.

Il n'en est pas de la raison, comme du sens & de la mémoire. Elle ne naît point avec nous. Elle s'acquiert par l'industrie & se forme par l'exercice & l'expérience. Il faut savoir imposer des mots aux choses; passer des mots imposés à la proposition, de la proposition au syllogisme, & parvenir à la connoissance du rapport des mots entr'eux.

Beaucoup d'expérience est prudence; beaucoup de science, sagesse.

Celui qui sait est en état d'enseigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux sortes de mouvemens qui lui sont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cause de son *impetus*, s'appelle *desir*. Le mouvement contraire, *aversion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on desire; on haït ce qu'on fuit. On méprise ce qu'on ne desire ni ne fuit.

Quel que soit le desir ou son objet, il est bon; quel que soit l'aversion ou son objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous est annoncé par des signes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous sommes menacés par des signes apparens, s'appelle *laid*. Les especes de la bonté varient. La bonté considérée dans les signes qui la promettent, est *beauté*; dans la chose, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaisir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naissance de ce mouvement est celle du plaisir ou de la peine. Ils commencent au même instant. Tout desir est accompagné de quelque plaisir; toute aversion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la sensation d'un objet présent, & elle est sensuelle; ou de l'attente d'une chose, de la prévoyance des fins, de l'importance des suites, & elle est intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le desir, l'amour, l'aversion, la haine, la joie, la douleur, prennent différens noms, selon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonstances.

Ce sont ces circonstances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion est la crainte des puissances invisibles. Ces puissances sont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne sont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *superstition*. Si les puissances sont réelles, la religion est vraie. Si elles sont chimériques, la religion est fausse. *Hinc oriuntur possionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum invisibilium, quæ si publicè acceptæ, religio; secùs, superstitio*, &c.

C'est de l'agrégat de diverses passions élevées dans l'ame, & s'y succédant continuement jusqu'à ce que l'effet soit produit, que naît la délibération.

Le dernier desir qui nous porte, ou la derniere aversion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'est-ce que la félicité? un succès constant dans les choses qu'on desire.

La pensée qu'une chose est ou n'est pas, se fera ou ne se fera pas, & qui ne laisse après elle que la présomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier desir est la volonté; dans les questions du passé & de l'avenir, le dernier jugement est l'opinion.

La succession complete des opinions alternatives, diverses, ou contraires, fait le doute.

La conscience est la connoissance intérieure & secrete d'une pensée ou d'une action.

Si le raisonnement est fondé sur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous soient point suspectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi est relative à la personne; la croyance au fait.

La qualité en tout est quelque chose qui frappe par son degré, ou sa grandeur; mais toute grandeur est relative. La vertu même n'est que par comparaison. Les vertus ou qualités intellectuelles sont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on desire en soi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquises.

La facilité de remarquer dans les choses

des ressemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon esprit*; dans les pensées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, sans l'art de la parole, se réduit à peu de chose.

La diversité des esprits naît de la diversité des passions, & la diversité des passions naît de la diversité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonstances, des éducations.

La folie est l'extrême degré de la passion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos historia sacra vocavit judaïco stylo dœmoniacos.*

La puissance d'un homme est l'agrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle est ou naturelle ou instrumentale.

De toutes les puissances humaines, la plus grande est celle qui rassemble dans une seule personne, par le consentement, la puissance divisée d'un plus grand nombre d'autres, soit que cette personne soit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'est la même chose. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, selon le besoin qu'il en a.

Marquer l'estime ou le besoin, c'est honorer. On honore par la louange, les signes, l'amitié, la foi, la confiance, le secours qu'on implore, le conseil qu'on recherche, la préséance qu'on cede, le respect qu'on porte, l'imitation qu'on se propose, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'espece humaine consistent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à assurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui est impossible.

Le bonheur est le passage perpétuel d'un desir satisfait à un autre desir satisfait. Les actions n'y conduisent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puissance, des honneurs, des richesses; aux autres du loisir, des connoissances, des éloges, même après la mort. De-là, la diversité des mœurs.

Le desir de connoître les causes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cause, de celle-ci à une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il arrive à la pensée d'une cause éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui sera occupé de la contemplation des choses naturelles, en rapportera nécessairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reste obscure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des causes; de l'anxiété, la crainte des puissances invisibles; & de la crainte de ces puissances, la religion.

Crainte des puissances invisibles, ignorance des causes secondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour pronostics; semences de religions.

Deux sortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces semences; hommes à imagination ardente devenus chefs de sectes; hommes à révélation à qui les puissances invisibles se sont manifestées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'esprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offense d'un autre; car on ne doit à personne autant qu'à soi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir son concurrent, moyen le meilleur de se conserver.

De-là le droit de commander acquis à chacun par la nécessité de se conserver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puissance coactive. De-là une infinité de malheurs, au milieu desquels nulle sécurité que par une prééminence d'esprit & de corps; nul lieu à l'industrie, nulle récompense attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de société; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'ensuit encore que tout est abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à personne; aucune possession réelle, nulle injustice.

Les

Les paſſions qui inclinent l'homme à la paix, ſont la crainte, ſur-tout celle d'une mort violente; le deſir des choſes néceſſaires à une vie tranquille & douce, & l'eſpoir de ſe les procurer par quelque induſtrie.

Le droit naturel n'eſt autre choſe que la liberté à chacun d'uſer de ſon pouvoir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable à ſa propre conſervation.

La liberté eſt l'abſence des obſtacles extérieurs.

La loi naturelle eſt une regle générale dictée par la raiſon en conſéquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoît contraire à ſon propre intérêt.

Dans l'état de la nature, tous ayant droit à tout, ſans en excepter la vie de ſon ſemblable, tant que les hommes conſerveront ce droit, nulle ſûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raiſon, de chercher la paix, s'il y a quelque eſpoir de ſe la procurer; ou dans l'impoſſibilité d'avoir la paix, d'emprunter des ſecours de toute part.

Une ſeconde loi de raiſon, c'eſt après avoir pourvu à ſa défenſe & à ſa conſervation, de ſe départir de ſon droit à tout, & de ne retenir de ſa liberté que la portion qu'on peut laiſſer aux autres, ſans inconvénient pour ſoi.

Se départir de ſon droit à une choſe, c'eſt renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'uſer de leur droit ſur cette choſe.

On ſe départ d'un droit, ou par une renonciation ſimple qui jette, pour ainſi dire, ce droit au milieu de tous ſans l'attribuer à perſonne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des ſignes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere ſon droit à un autre, ſans recevoir en échange quelqu'autre bien ou quelqu'autre droit.

La conceſſion réciproque de droits eſt ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la choſe, abandonne auſſi l'uſage de la choſe, autant qu'il eſt en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte eſt valide.

Un premier pacte en rend un poſtérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la preſtation du pacte, la baſſeſſe qu'il y a à tromper, & la crainte des ſuites fâcheuſes de l'infraction. Or cette crainte eſt religieuſe ou civile, des puiſſances inviſibles ou des puiſſances humaines. Si la crainte civile eſt nulle, la religieuſe eſt la ſeule qui donne de la force au pacte, de-là le ſerment.

La juſtice commutative eſt celle de contractans; la juſtice diſtributive eſt celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troiſieme loi de la raiſon, c'eſt de garder le pacte. Voilà le fondement de la juſtice. La juſtice & la ſainteté du pacte commencent, quand il y a ſociété & force coactive.

Une quatrieme regle de la raiſon, c'eſt que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaicteur de ſe repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractere comme nous le nôtre.

Une ſixieme, les ſûretés priſes pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures paſſées à ceux qui ſe repentent.

Une ſeptieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit réſulter du châtiment.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, ſoit d'action, ſoit de diſcours, du regard ou du geſte.

Une neuvieme, que les hommes ſoient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendroit le droit qu'il ne veut pas laiſſer aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'uſage commun ce qui ne ſouffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre, choiſi de part & d'autre, ſera juſte.

Une treizieme, que dans le cas où la choſe ne peut ſe partager, on en tirera au ſort le droit entier, ou la premiere poſſeſſion.

Une quatorzieme, qu'il y a deux eſpeces de ſort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choſes qui ne ſont pas diviſibles de leur nature.

Une quinzieme, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la sûreté d'aller & de venir.

Une seizieme, d'acquiescer à la décision de l'arbitre.

Une dix-septieme, que personne ne soit arbitre dans sa cause.

Une dix-huitieme, de juger d'après les témoins dans les questions de fait.

Une dix-neuvieme, qu'une cause sera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtieme, que les loix de nature qui obligent toujours au for intérieur, n'obligent pas toujours au for extérieur. C'est la différence du vice & du crime.

La morale est la science des loix naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes.

On appelle celui qui agit en son nom ou au nom d'un autre, une *personne*; & la personne est propre, si elle agit en son nom; représentative, si c'est au nom d'un autre.

Il ne nous reste plus, après ce que nous venons de dire de la philosophie de Hobbes, qu'à en déduire les conséquences, & nous aurons une ébauche de sa politique.

C'est l'intérêt de leur conservation & les avantages d'une vie plus douce, qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les assembler en société.

Les loix & les pactes ne suffisent pas pour faire cesser l'état naturel de guerre; il faut une puissance coactive qui les soumette.

L'association du petit nombre ne peut procurer la sécurité, il faut celle de la multitude.

La diversité des jugemens & des volontés ne laisse ni paix ni sécurité à espérer dans une société où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné pour un temps, il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation, la multitude n'est plus qu'une personne qu'on appelle la *ville*, la *société*, ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entr'eux, & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action, & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution, ou par acquisition.

Par institution, lorsque d'un consentement unanime, des hommes cedent à un seul, ou à un certain nombre d'entr'eux, le droit de les gouverner, & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possede, même pour cause de mauvaise administration.

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine, il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture, & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien, & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choisir des ministres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie, à l'aristocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes, lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force; en sorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition, les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puisse résulter

d'une réfignation complete ; car rien ici-bas n'eft fans inconvénient.

La crainte, la liberté & la néceffité qu'on appelle *de nature & de caufes*, peuvent fubfifter enfemble. Celui-là eft libre qui peut tirer de fa force & de fes autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les loix de la fociété circonfcrivent la liberté ; mais elles n'ôtent point au fouverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce fur un innocent, il peche envers les dieux ; il commet l'iniquité, mais non l'injuftice : *ubi in innocentem exercetur, agit quidem iniquè, & in deum peccat imperans, non vero injuftè agit.*

On conferve dans la fociété le droit à tout ce qu'on ne peut réfigner ni transférer, & à tout ce qui n'eft point exprimé dans les loix fur la fouveraineté. Le filence des loix eft en faveur des fujets. *Manet libertas circa res de quibus leges filent pro fummo poteftatis imperio.*

Les fujets ne font obligés envers le fouverain que tant qu'il lui refte le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui fummam habet poteftatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi.*

Voilà la maxime qui fit foupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de fon roi qui en étoit réduit alors à de telles extrêmités, que fes fujets n'en pouvoient plus efpérer de fecours.

Qu'eft-ce qu'une fociété ? un* agrégat d'intérets oppofés ; un fyftême où par l'autorité conférée à un feul ces intérêts contraires font tempérés. Le fyftême eft régulier ou irrégulier, ou abfolu, ou fubordonné, *&c.*

Un miniftre de l'autorité fouveraine eft celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puiffance qui gouverne & qui la repréfente.

La loi civile eft une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen ; elle n'oblige point le fouverain : *hàc imperans non tenetur.*

Le long ufage donne force de loi. Le filence du fouverain marque que telle a été fa volonté.

Les loix civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raifon inftruit des loix naturelles. Les loix civiles ne font connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philofophes d'interprêter les loix de la nature. C'eft l'affaire du fouverain. Ce n'eft pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi : *non veritas, fed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle eft un jugement fouverain qui marque fa volonté fur un cas particulier.

C'eft ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la paffion, qui caufe la tranfgreffion de la loi & le crime.

Le châtiment eft un mal infligé au tranfgreffeur publiquement, afin que la crainte de fon fupplice contienne les autres dans l'obéiffance.

Il faut regarder la loi publique comme la confcience du citoyen : *lex publica civi pro confcientia fubeunda.*

Le but de l'autorité fouveraine, ou le falut des peuples, eft la mefure de l'étendue des devoirs du fouverain : *imperanti officia dimetienda ex fine, qui eft falus populi.*

Tel eft le fyftême politique de Hobbes. Il a divifé fon ouvrage en deux parties. Dans l'une il traite de la fociété civile, & il y établit les principes que nous venons d'expofer. Dans l'autre, il examine la fociété chrétienne, & il applique à la puiffance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puiffance temporelle.

Caractere de Hobbes. Hobbes avoit reçu de la nature cette hardieffe de penfer, & ces dons avec lefquels on en impofe aux autres hommes. Il eut un efprit jufte & vafte, pénétrant & profond. Ses fentimens lui font propres, & fa philofophie eft peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il fût, il ne fit pas affez de cas des connoiffances acquifes. Ce fut la fuite de fon penchant à la méditation. Elle le conduifoit ordinairement à la découverte des grands refforts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus fervi au progrès de l'efprit humain, qu'une foule d'ouvrages tiffus de vérités communes. Il avoit le défaut des fyftématiques ; c'eft de généralifer les faits particuliers, & de les plier adroitement à fes hypothefes ; la lecture de fes ouvrages demande un homme mûr & circonfpect.

Perſonne ne marche plus fermement, & n'eſt plus conſéquent. Gardez-vous de lui paſſer ſes premiers principes, ſi vous ne voulez pas le ſuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philoſophie de M. Rouſſeau de Geneve, eſt preſque l'inverſe de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de la nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philoſophe de Geneve, l'état de nature eſt un état de paix; ſelon le philoſophe de Malmesbury, c'eſt un état de guerre. Ce ſont les loix & la formation de la ſociété qui ont rendu l'homme meilleur, ſi l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, ſi l'on en croit M. Rouſſeau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les ſavans. Autres temps, autres circonſtances, autre philoſophie. M. Rouſſeau eſt éloquent & pathétique; Hobbes ſec, auſtere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ſes citoyens armés les uns contre les autres, & ſa patrie inondée de ſang par les fureurs du fanatiſme presbytérien, & il avoit pris en averſion le dieu, le miniſtre & les autels. Celui-là voyoit des hommes verſés dans toutes les connoiſſances, ſe déchirer, ſe haïr, ſe livrer à leurs paſſions, ambitionner la conſidération, la richeſſe, les dignités, & ſe conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquiſes, & il mépriſa la ſcience & les ſavans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le ſyſtême de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être eſt le vrai: c'eſt que, quoique l'état de l'eſpece humaine ſoit dans une viciſſitude perpétuelle, ſa bonté & ſa méchanceté ſont les mêmes; ſon bonheur & ſon malheur circonſcrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels ſe compenſent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans ſon jugement, philoſopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, ſujet attaché à ſon roi, citoyen zélé, homme ſimple, droit, ouvert & bienfaiſant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé ſans meſure; la plupart de ceux qui ne peuvent entendre ſon nom ſans frémir, n'ont pas lu & ne ſont pas en état de lire une page de ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit du bien ou du mal qu'on en penſe, il a laiſſé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philoſophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philoſophe à un faiſeur d'expériences, diſoit-il, le cuiſinier, le parfumeur, le diſtillateur ſont donc des philoſophes. Il mépriſa Bayle, & il en fut mépriſé. Il acheva de renverſer l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans ſa philoſophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particuliere de conſidérer les choſes, il étoit impoſſible qu'il s'en tînt aux mots reçus. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que ſon dieu differe peu de celui de Spinoſa. Sa définition du méchant me paroît ſublime. Le méchant de Hobbes eſt un enfant robuſte: *malus eſt puer robuſtus*. En effet, la méchanceté eſt d'autant plus grande que la raiſon eſt foible, & que les paſſions ſont fortes. Suppoſez qu'un enfant eût à ſix ſemaines l'imbécillité de jugement de ſon âge, & les paſſions & la force d'un homme de quarante ans, il eſt certain qu'il frappera ſon pere, qu'il violera ſa mere, qu'il étranglera ſa nourrice, & qu'il n'y aura nulle ſécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition de Hobbes eſt fauſſe, ou l'homme devient bon à meſure qu'il s'inſtruit. On a mis à la tête de ſa vie l'épigraphe ſuivante; elle eſt tirée d'Ange Politien.

Qui nos damnant, hiſtriones ſunt maximi,
Nam Curios ſimulant & bacchanalia vivunt.
Hi ſunt præcipuè quidam clamoſi leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
Superciliccoſi, incurvi-cervicum pecus,
Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,
Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias
Cenſuram ſibi quamdam & tyrannidem occupant,
Pavidamque plebem territant minaciis.

Outre les ouvrages philoſophiques de Hobbes, il y en a d'autres dont il n'eſt pas de notre objet de parler.

HOBEREAU *ou* HAUBEREAU, *ſubbuteo*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui peſoit neuf onces; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrêmité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi

demi d'envergure. Le bec ressemble à celui de la cresselle; il a une couleur bleuâtre, excepté à sa base qui est blanchâtre; la membrane qui la recouvre en partie est jaune; les paupieres sont aussi de couleur jaune: il y a au-dessus des yeux une ligne roussâtre; les plumes du dessus de la tête ont les côtés noirs, & le bord extérieur de couleur de marron; le cou est roussâtre; le dos & le dessus des aîles ont une couleur brune noirâtre; le noir domine sur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des aîles, & le brun est le plus apparent sur les petites plumes des aîles & sur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche jusqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput aussi jusqu'à la gorge. Le bas-ventre est roux, & l'espace qui se trouve entre le bas-ventre & la gorge est couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches sur les bords. Les cuisses sont rousses, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aîle a vingt-quatre grandes plumes, dont la seconde est la plus longue: elles ont toutes des taches transversales blanches & noires sur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du dessous des aîles sont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes; les deux du milieu sont les plus longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles sont noirâtres. Les alouettes sont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS *ou* HOBILERS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant sur les côtes, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt, en cas de quelque invasion, afin d'en donner avis.

C'étoit aussi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui servoient dans la cavalerie légere. (*G*)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, avec un port dans la partie septentrionale du Jutland.

HOBUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de prunier des Indes occidentales, qui est fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'est point fort charnue, & ressemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûrissant, & renferme un noyau très-dur; le goût en est agréable, mais un peu aigre, & ce fruit est plein de filets.

Comme l'*hobus* est une espece de myrobolans, & comme plusieurs naturalistes confondent l'un avec l'autre, c'est ici le lieu de faire connoître ces fruits des Indes orientales, dont on fait usage en médecine.

Ils ont été inconnus aux anciens Grecs, mis en vogue par les Arabes, & connus seulement des nouveaux Grecs, depuis Actuarius, que Fabricius fait vivre au commencement du XIV^e^ siecle. Ce que Théophraste, Pline & Dioscoride appellent *myrobolanum*, n'est point les *myrobolans* des modernes; c'est *le gland unguentaria*, la noix ben des boutiques, qu'on employoit dans les parfums & les onguens précieux.

Avicenne & Sérapion comptent quatre especes de *myrobolans* sous le nom de hélilege, les citrins, les chébules, les indiens ou noirs, & les chinois. Les modernes ne connoissent point ces derniers; mais ils connoissent cinq sortes de *myrobolans*, les citrins, les chébules, les indiens, les bellerics, & les emblics: ces cinq especes paroissent être les fruits d'arbres différens, & non d'un même arbre.

Les *myrobolans* citrins, *myrobolani citrinæ, off.* sont des fruits desséchés, oblongs, gros comme des olives, arrondis en forme de poire, moussés par les deux bouts de couleur jaunâtre ou citrine. Il regne le plus souvent cinq grandes cannelures d'un bout à l'autre, & cinq autres plus petites, qui sont entre les grandes. L'écorce extérieure est glutineuse, & comme gommeuse, épaisse d'une demi-ligne, amere, acerbe, un peu âcre; elle couvre un noyau d'une couleur plus claire, anguleux, oblong, & comme sillonneux, renfermant une amande très-fine: on ne se sert que de l'écorce ou de la chair qui seche.

Ces fruits viennent sur un arbre qui est de la grosseur du prunier sauvage, à feuilles conjugées comme celles du

frêne ou ſorbier : cet arbre eſt nommé par Jonſton dans ſa Dendrologie, *arbor myrobolanifera, ſorbi foliis*, mais nous n'en avons aucune deſcription.

Les *myrobolans* chébules, *myrobolani chebulæ*, *off.* ſont des fruits deſſéchés, ſemblables aux citrins, plus grands, imitant mieux la forme des poires, & pareillement relevées de cinq côtés : ils ſont ridés, d'une couleur preſque jaune en dehors, d'un roux noirâtre en dedans ; ils ont le même goût que les *myrobolans* citrins ; mais leur pulpe eſt plus épaiſſe, & renferme un gros noyau anguleux, creux, qui contient une amande graſſe, oblongue, du même goût que celles des précédens.

L'arbre qui porte ces fruits a des feuilles ſimples, non conjugées, & ſemblables à celles du pêcher : il s'appelle *arbor myrobolanifera perſicæ folio*, dans Jonſton, Dendrol. La deſcription de cet arbre nous manque. L'arbre que Veslingius dans ſes notes ſur Proſper Alpin, décrit ſous le nom d'arbre qui porte les *myrobolans* chébules, & qu'on cultive au grand Caire, n'eſt point celui de Jonſton, car outre que ſes rameaux ſont garnis de longues épines pointues, ſes feuilles different entiérement de celle du pêcher, puiſqu'elles ſont deux à deux ſur une queue commune, arrondies & terminée en pointe mouſſe.

Les *myrobolans* indiens ou noirs, *myrobolani indicæ, ſeu nigræ*, *off.* ſont des fruits deſſéchés, plus petits que les citrins, oblongs, de la longueur de neuf lignes, larges de quatre ou cinq, ridés plutôt que cannelés, mouſſes aux deux extrémités, noirs en dehors, brillans en dedans comme du bitume ou de la poix ſolide, & creuſés intérieurement d'un ſillon : c'eſt par cette raiſon qu'ils paroiſſent plutôt des fruits qui ne ſont pas mûrs, que des fruits parfaits, car cette cavité ſemble deſtinée à recevoir l'amande ; & en effet, on en trouve une imparfaite dans quelques-uns. Ils ont un goût un peu acide, acerbe, mêlé de quelque amertume, avec une certaine âcreté qui ne ſe fait pas d'abord ſentir. Ils s'attachent aux dents, & excitent la ſalive. On trouve quelquefois dans les boutiques, parmi ces *myrobolans*, d'autres fruits plus anguleux & plus grands, renfermant un noyau : on ſoupçonne que ce ſont auſſi des *myrobolans* indiens, mais qui ſont mûrs.

L'arbre qui les porte eſt de la groſſeur du prunier ſauvage ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du ſaule. Il s'appelle *arbor myrobolanifera ſalicis folio*, dans Jonſton, Dendrol. Voilà tout ce que nous en ſavons.

Les *myrobolans bellirica*, *myrobolani bellicæ*, *off.* ſont des fruits arrondis, un peu anguleux, de la figure & de la couleur de la noix muſcade, tirant ſur le jaune, preſque de la longueur d'un pouce, environ de dix lignes de largeur, ſe terminant en un pédicule un peu gros. Son écorce eſt amere, auſtere, aſtringente, épaiſſe d'une ligne, molle, contenant un noyau de couleur plus clair, dans la cavité duquel ſe trouve une amande ſemblable à une aveline, arrondie & pointue.

L'arbre qui les porte eſt appellé *arbor myrobolanus, ſauli foliis, ſubciniricio*, dans Jonſton, Dendrol. Il a les feuilles de laurier, mais elles ſont plus pâles, & de la grandeur de celles du prunier ſauvage ; c'eſt toute la deſcription que nous en avons.

Les *myrobolans* emblics, *myrobolani emblicæ*, *off.* ſont des fruits deſſéchés, preſque ſphériques, à ſix angles, d'un gris noirâtre, gros comme des noix de galle, & quelquefois davantage ; ils contiennent ſous une pulpe charnue, qui s'ouvre en huit parties en mûriſſant, un noyau léger, blanchâtre, de la groſſeur d'une aveline, anguleux, diviſé en trois cellules. On nous apporte le plus ſouvent les ſegmens de la chair ou de la pulpe deſſéchée. Ils ſont noirâtres, d'un goût aigrelet, auſteres, mêlés d'un peu d'âcreté ; l'arbre qui les porte eſt nommé par Jonſton, *arbor myrobolanifera foliis minutim inciſis*.

Non-ſeulement cet arbre ſurpaſſe les autres par ſa hauteur ; mais il en differe par la figure de ſes feuilles qui ſont petites & découpées fort menues ; on n'en trouve aucune deſcription exacte : de-là vient que Dale prend cette eſpece de myrobolanier pour le *nilicamara*, & Ray pour le *tanus* du jardin de Malabar.

Tous les *myrobolans* que nous venons de décrire, naissent dans les Indes orientales; savoir, à Bengale, à Camboge, & dans le Malabar. Les Indiens s'en servent pour tanner le cuir & pour faire de l'encre. Ils purgent légérement, & resserrent en même temps les intestins; mais la médecine en fait peu d'usage, parce que nous recevons rarement les *myrobolans* bien choisis, frais, pesans, & en bon état; & parce que nous avons nos prunes, nos acacias, nos tamarins, qui méritent à tous égards la préférence. (*D. J.*)

HOC, s. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion*: il se joue différemment; mais comme le premier est plus en usage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

Le *hoc* mazarin se joue à deux ou trois personnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le second, douze. Le jeu est composé de toutes les petites.

Le roi leve la dame, & ainsi des autres, suivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu est une espece d'ambigu, puisqu'il est mêlé du piquet, du berlan, & de la séquence. On l'appelle ainsi, parce qu'il y a six cartes qui font *hoc.*

Les priviléges des cartes qui font *hoc*, est qu'elles sont assûrées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en servir pour telles cartes que bon lui semble.

Les *hocs* sont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jeton à celui qui la jette.

Après avoir réglé le temps que l'on veut jouer, mis trois jetons au jeu, l'un pour le point, le second pour la séquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui fera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à sa gauche, distribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuser le point, ou à dire, *je passe*, s'il voit qu'il est petit, ou à renvier s'il est haut; s'il passe & que les autres renvient, en disant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut renvier sur celui qui renvie que vingt jetons au-dessus, & ainsi de ceux qui suivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, sans que les deux soient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuse la séquence, ou bien l'on dit *passe pour y revenir*, si on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur séquence, & pour lors le premier qui a passé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu est simple, celui qui gagne de la séquence, tire un jeton de chaque joueur pour chaque séquence simple qu'il a en main.

La premiere qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui seroient encore dans sa main. Si on passoit du point de la séquence & du tricon, & que par conséquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup suivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique son jeu soit simple, & tire outre cela un jeton de chaque joueur.

Lorsqu'on a séquence ou tierce, quoique le jeu soit simple, on en paie deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une séquence simple avec une séquence de quatre cartes, c'est-à-dire, une quatrieme de quelque carte que ce puisse être jusqu'au valet. Si le jeu est double, on en paie chacun quatre; on donne trois jetons pour la quatrieme de roi, quoique le jeu soit simple, & six quand il est double.

Lorsque le jeu est simple, celui qui gagne le tricon tire deux jetons de chaque joueur; & quatre, lorsqu'il est double. On en paie quatre pour trois rois lorsque le jeu est simple, & autant pour quatre dames, quatre valets, *&c.* & l'on double lorsque le jeu est double; quatre rois au jeu simple en valent huit, & seize à jeu double.

Il est permis de renvier au tricon, à la séquence & au point. Ceci peut suffire à l'égard des rétributions dûes au point, séquence & tricon, & des avantages des cartes qui font *hoc*. Passons maintenant à la maniere de jouer les cartes.

Ainsi supposé que le premier ait dans sa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne soient point de la même couleur, & que les autres n'aient pas de quoi mettre au-

dessus de la carte où il s'arrête, la derniere carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur; & il recommence ensuite par ses plus basses, parce qu'il y a plus d'espérances de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *sans deux*; & celui qui le suit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainsi des autres, jusqu'à ce qu'il manque de la carte suivante qu'il dira, par exemple, *sept sans huit*, & lorsque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la derniere carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur. Il en est de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorsque le joueur suivant, celui, par exemple, quatre sans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui est plus avantageuse à son jeu, & il gagne un jeton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jeté.

Il faut, autant qu'on le peut, se défaire de ses cartes à ce jeu, puisqu'on paye deux jetons pour chaque carte qui reste en main, depuis dix jusqu'à douze, & un pour chaque carte au-dessous de dix.

Si cependant il n'en restoit qu'une, on payeroit six jetons pour cette seule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'est-à-dire, qui n'a point de figures dans son jeu, gagne pour cela dix jetons de chaque joueur; mais si deux des joueurs avoient cartes blanches, le troisieme ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jetant un quatre, par exemple, diroit *quatre sans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdroit cinq jetons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuse moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA *ou* HOCCA, s. m. (*Jeux.*) comme l'écrit M. de la Mare; jeu de hasard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau divisé par raies, en 30 numéros qui sont gravés dans des quarrés; sur l'un ou plusieurs de ces numéros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hasarder; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numéros, que ceux qui sont gravés sur les quarrés du tableau; on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible; ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même temps) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numéro; si celui qui est pareil sur le quarré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme; de sorte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numéro, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numéros, est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numéros de profit, parce qu'il y a trente numéros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hasard favorise.

Ce jeu si prodigieusement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, causa tant de pertes & de désordres à Rome dans le dernier siecle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chasser tous les banquiers de ses états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du roi la permission de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conséquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le parlement sévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-séveres. M. de la Mare en parle dans son *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout d'un coup à bout d'extirper cette friponnerie dans les maisons des particuliers; enfin elle a cédé sa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Brisgaw; Emertingin en est le lieu le plus considérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25, 32; *lat.* 48, 10. (*D. J.*)

* HOCHE *ou* COCHE, s. f. (*Arts méchan.*) dans l'art de bâtir, ce sont des entailles qu'on fait sur de petits montans de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repairer & à constater leur épaisseur.

On fait des *coches* ou *hoches* sur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit.

C'est par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalête, qu'on la bande : on marque dans les atteliers la besogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* est un copeau en coin qu'on sépare de la partie anguleuse d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaisseurs. *Voyez* COCHE.

HOCHEPIÉ, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est l'oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, s. m. (*Cuisine.*) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédiens.

HOCHEQUEUE, s. m. *voyez* BERGERONNETTE.

HOCHER, v. act. (*Gramm.*) secouer légérement; on s'en sert dans la mesure des corps solides; on *hoche* la mesure, afin que la chose mesurée s'entasse, & que la mesure en contienne davantage. Ce mot se dit surtout pour le charbon. On dit aussi, *hocher* le mors, *hocher* de la tête.

HOCHET, s. m. (*Gramm.*) jouet d'enfans encore à la mamelle; ce jouet est un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de crystal, à un des bouts duquel il y a plusieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuser ses propres enfans, & c'est pour cela qu'Aristote l'appelle Α'ρχύτυ πλαταγὴν, le *hochet* d'Archytas : il a passé jusqu'à nous, & est même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choses d'ici-bas, & qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

HOCHFELDEN, (*Géog.*) petite ville de la basse Alsace, dans le grand bailliage de Haguenau.

HOCHHEIM, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mein qui se jette dans le Rhin. Cet endroit est fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, (*Géog.*) isle de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, (*Géogr. Hist.*) bourg & château de Baviere, près du Danube, entre Donavert & Dillengen : le comte de Stirum, général des impériaux, y fut défait, le 20 septembre 1703, par le duc de Baviere, aidé des François. Mais le 13 août 1704, les alliés eurent leur revanche : le prince Eugene & le duc de Marlboroug y remporterent une victoire complete sur les Bavarois & les François, commandés par les maréchaux de Tallard & Marsin : Tallard perdit son fils & la liberté. Cette défaite eut des suites terribles, & fit perdre à la France plus de quatre vingts lieues de pays. Les Anglois ont donné à cette fameuse bataille le nom de *Blenheim*. Adisson, alors âgé de trente-trois ans, fut prié, par le chancelier Boyle, de célébrer en vers cette mémorable journée : son poëme fit sa fortune; car il est mort secrétaire d'état en 1719, après avoir épousé, en 1716, la comtesse de Warwick.

Cet auteur a été élevé au premier poste de l'état, & couronné d'une gloire immortelle, pour avoir écrit quelques lignes en vers & en prose. De qui, dit l'ingénieux abbé Prévôt dans son *Pour & Contre*, faut-il prendre une plus grande idée, ou de M. Adisson, dont le mérite a paru digne de cette récompense, ou de ceux qui la lui ont décernée ? *Pour & Contre*, *vol. II*, *1733*. (*C*)

HOCKERLAND, (*Géog.*) petite contrée, & l'un des trois cercles de la Prusse ducale; elle est environnée par la Prusse polonoise & par la haute Pologne; Marienwerder en est la capitale. (*D. J.*)

HODEGOS, s. m. (*Théolog.*) mot grec, qui signifie *guide*. C'est le titre d'un ouvrage qu'Anastase le sinaïte composa vers la fin du cinquieme siecle; il y exposoit une méthode de controverse contre les hérétiques, particuliérement contre les Acéphales. *Voyez* Fleury, *Hist. eccl.*

M. Toland a publié une dissertation sous le même titre, dont le sujet est la *colonne de feu* qui servoit de guide aux Israëlites dans le désert pendant la nuit. (*G*)

HODER, s. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révéré par les Celtes ou les Goths; ils disoient qu'il étoit aveugle, mais extrêmement fort; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais besoin de prononcer son nom, mais ils conserveront un long souvenir des exploits qu'ont fait ses mains. *Voyez l'Edda* ou la *Mythologie celtique.*

HODMAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle, dans le collége de Christ à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Westminster. *Voyez* ECOLE. (*G*)

* HODOPES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) magistrats qui veilloient dans Athènes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutland.

HOECHST, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence sur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long.* 26, 20; *lat.* 50, 1. (*D. J.*)

HŒCHSTATT, (*Géogr.*) ville de l'évêché de Bamberg, dans le cercle de Franconie en Allemagne: elle est sur la riviere d'Aisch, & se compte pour l'une des donations pieuses de l'empereur Henri II, à l'église de Bamberg: c'est le chef-lieu d'un bailliage. (*D. G.*)

HŒCKSCHEWAARD, (*Géogr.*) isle de la Hollande méridionale, à l'occident de celle de Voorn, & à l'orient du Biesbosch, renfermant le Beyerland & le pays de Stryen, qui sont deux cantons, dans le premier desquels on trouve la ville de Beyerland, avec deux bailliages seigneuriaux; & dans le second les seigneuries de Maesdam & d'Anthoni Polder, avec plusieurs villages. (*D. G.*)

HOED, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence, dont on se sert pour les grains en plusieurs villes des Provinces-Unies. C'est une des diminutions du last à Rotterdam: le *hoed* fait 4 schepels de Harlem, & les 14 sacs de Harlem, le *hoed* de Delft; 10 muddes ½ d'Utrecht font un *hoed* de Rotterdam; à Alkemart, le *hoed* est aussi de 4 schepels; mais ceux-ci sont plus grands de ⅕ que ceux de Rotterdam.

A Dordrecht, 8 sacs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le last d'Amsterdam. A Tergow, 32 schepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater, de Hensden, de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Rotterdam; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeels ou huitiemes, & un last & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delft. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes ½ plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* d'Yselstein contient 3 huitiemes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Tiehl est d'un huitieme moins fort que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Rotterdam contient 10 viertels de Roermonde, & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Rotterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{24}{37}$ de Delft. *Dict. de Commerce.*

HOEFE, (*Géog.*) ou *Dinckhoefe zu Pfæffiken*, &c. district de pays sur la côte méridionale du lac de Zurich. Il appartenoit anciennement aux comtes de Rapperschwyl, & après eux aux comtes de Habspourg Laufenbourg. Les ducs d'Autriche l'acheterent en 1358. Le canton de Zurich acquit le militaire & la jurisdiction en 1391; mais dans la guerre des Suisses contre ce canton, celui-ci fut obligé de le céder à celui de Schwitz, qui en est encore en possession, & qui le fait gourverner par son trésorier, landsseckelmeister. En 1712 ce canton restitua le village de Hurden. Ce district est très-fertile en grains, en vin & en fruits: il y a aussi une belle carriere, dont on se sert pour bâtir des maisons, même à Zurich: il y a aussi des moulins à scie, des martinets. L'isle d'Ufnau, qui fait partie de ce district, appartient à l'abbaye de Notre-Dame des Ermites depuis le dixieme siecle. (*H*)

HOEFT, *ou plutôt* HET-HOOFT, (*Géog.*) forteresse de la Prusse polonoise sur la Vistule. *Long.* 37, 10; *lat.* 54, 28. (*D. J.*)

HOEICHEU, (*Géog.*) ville commerçante de la Chine 14ᵉ métropole de la province de Kianguan; c'est dans cette ville que se fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long.* 137; *lat.* 34, 10.

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, suivant notre maniere d'écrire, Canton, dont elle est la 4ᵉ métropole, à $2^d\ 46'$ plus orientale que Pékin, à $23^d\ 9'$ de *latitude*. (*D. J.*)

HOEKEN, s. m. (*Hist. mod.*) nom de la faction opposée en Hollande à celle des *Kabelianws*; cette derniere tira son nom du poisson qu'on appelle en flamand kabelianw, *merlus*, & qui mange les autres; ils vouloient désigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les *Hoëkens*, ou *Hoëkiens* à leur tour s'appellerent ainsi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poisson dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam se cabilliavios, (sic belgicè vocant asellum piscem) appellabant*, quòd ut *ille pisces alios vorat, sic ipsi adversarios domarent; alii se* hoeckios *dicebant* (hoek *hollandis hamum significat*) *quasi sese jactarent* cabilliaviis *futuros, quod est hamus piscis.* Bolland. Januar. *tom. I, p. 352.*

Ces deux partis opposés (dont les noms, pour le dire en passant, sont estropiés dans tous nos auteurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorsque Marguerite, comtesse de Hollande, vint à se brouiller avec son fils Guillaume V à l'occasion de la régence. Les *Kabelianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *Hoëks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands seigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis se firent la guerre avec une animosité furieuse, qui subsista plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'histoire dit que les *Kabelianws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *Hoëks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure est communément accompagnée de générosité; la cruauté & la lâcheté se donnent toujours la main. (*D. J.*)

HOERDE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Westphalie & dans le comté de la Mark, sur la riviere d'Emscher, & sous la domination prussienne. Elle est munie d'un château, où les anciens comtes du pays ont fait souvent leur résidence, & elle renferme une église luthérienne & une réformée. L'on travaille beaucoup en fer dans son enceinte, & l'on cultive de très-bons champs dans ses environs. Elle donne son nom à un grand bailliage qui produit beaucoup de charbon: l'abbaye de Claremberg est à ses portes. (*D. G.*)

HOEXTER, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie sur le Weser.

HOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collége sur la Lecta. *Long.* 29, 45; *lat.* 50, 23. (*D. J.*)

HOF-GEISMAR, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin & dans la Hesse inférieure, sous la domination de Hesse-Cassel. Elle est fort ancienne, & renferme deux églises de paroisse. Tous ses environs sont fertiles: c'est le chef-lieu d'un bailliage, où l'on trouve de bonnes eaux minérales. (*D. G.*)

* HOFMANISTES, s. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques qui ont prétendu que le Christ s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'écriture qui nous apprend qu'il est né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la seule à laquelle ils étoient attachés. Ils refusoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduisoient ainsi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la mesure de leurs caracteres inhumains & durs.

HOGHLANDE (l'ISLE de) *Géog.* petite isle du golfe de Finlande, par les 60^{d} de *latit.* & vers le 45^{d} 30′ de *long.* On n'y voit que des sapins, des rochers, des broussailles, & quelques liévres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (*D. J.*)

HOGHSHEAD, s. m. (*Commerce.*) mesure des liquides dont on se sert en Angleterre: c'est proprement le muid: il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cens pintes, ou, comme disent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raison de seize onces chaque livre. *Dict. de Commerce.* (*G*)

HOG'R ou HADGRE, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, à 28 lieues S. E. de Yamamah. *Long.* 66, 30; *lat.* 23, 40. (*D. J.*)

HOGUE (LA) *Géog. voyez* HOUGUE (*la*).

HOHENBERG, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, le long du Necker: il se divise en haut & bas, & ces deux parties sont séparées l'une de l'autre par quelques-uns des états de Wirtemberg & de Hohenzollern. La premiere renferme les villes de Schemberg, de Fridingen & Oberndorf, *&c.* avec le château ruiné de Hohenberg; & dans la seconde on trouve celles de Rotembourg, d'Ehingen & de Horb, *&c.*

C'eſt un pays montueux & chargé de bois. L'Autriche en fit l'acquiſition l'an 1381, pour la ſomme de ſoixante-ſix mille florins. Il y a dans l'Allemagne pluſieurs autres lieux de ce nom, mais dont aucun n'eſt remarquable. *(D)*

HOHENBOURG *ou* HOMBOURG *ſur le Mein*, *(Géogr.)* ville d'Allemagne, dans la Franconie & dans l'évêché de Wurtzbourg, dont elle forme un des bailliages. Le château qui la couvre eſt ſur un mont remarquable par l'antre où ſaint Burchard, premier évêque de Wurtzbourg, alla mourir. *(D. G.)*

HOHEN-ELB, *(Géog.)* ville de Bohème, près de la ſource de l'Elbe & des frontieres de la Siléſie.

HOHEN-EMBS, *(Géog.)* comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe & dans le Rheinthal, ſur le Rhin, au centre de la ſeigneurie autrichienne d'Alberg. Il renferme le bourg d'Embs, avec quelques villages & châteaux, & appartient à une ancienne famille de Griſons, laquelle fut revêtue par Charles-Quint de la qualité de membre de l'Empire. Le comté de Gallara & d'autres poſſeſſions ont dans la ſuite augmenté les richeſſes de cette famille, laquelle ſiége & vote aux dietes ſur le banc des comtes de Suabe, & paie 20 florins pour les mois romains, & 60 rixdallers 21 creutzers pour la chambre de Wetzlar. *(D. G.)*

HOHEN-FRIEDBERG, *(Géog.)* ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOÉ, *(Géogr.)* petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le margraviat d'Ansbach, le comté d'Ettingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenſtein, le duché de Wirtemberg, & l'ordre Teutonique. *(D. J.)*

HOHENSTEIN, *(Géog.)* comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. *(D. J.)*

HOHENZOLLERN, *(Géog.)* comté de l'empire d'Allemagne, ſitué en Suabe entre le Danube & le Necker, près du duché de Wirtemberg. Il eſt poſſédé par des ſouverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg ſur le Wiſend.

HOILDE SAINTE, *vulg.* SAINTE-HOUD, *(Hiſt. eccl.)* abbaye de filles, ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, dioceſe de Toul, fondée au xiij^e^ ſiecle. Elle eſt deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, ſ. m. *(Marine.)* quelques-uns prennent auſſi *hoirin* pour *bouée. Voyez* ORIN. *(Z)*

HOIRIE, ſ. f. *(Gramm. & Juriſprud.)* ſucceſſion, hérédité. C'eſt une *hoirie*, ou ſucceſſion jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'eſt avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ſes cohéritiers.

HOIRS, ſ. m. *(Juriſprud.)* du latin *oriri*; ſont ceux qui ſont iſſus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'eſt pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de ſa chair*.

Hoir de quenouille, dans la coutume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaiſois, ſignifie la fille qui eſt *héritiere*. *(A)*

HOITLALOTL, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom qu'on donne en Amérique à un oiſeau décrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il eſt fort long, & court avec une rapidité ſinguliere. Son bec eſt auſſi très-long, il eſt noir par deſſus & gris en deſſous; ſa queue eſt verte, & eſt éclatante comme celle du paon; ſon corps eſt d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des aîlerons eſt noir moucheté de blanc; il ne s'éleve point fort haut en volant, mais il court d'une vîteſſe incroyable. *Voyez* Ray, *Ornithologie*.

HOK-CHU, ſ. m. *(Diete.)* eſpece de liqueur fermentée, ſemblable à de la biere forte, que les Chinois font avec le froment: elle eſt d'un brun foncé & d'un goût aſſez agréable. Les mêmes peuples font encore uſage d'une autre liqueur appellée *chamchu*; on dit qu'elle s'obtient par la diſtillation du riz fermenté, ce qui annonce une liqueur ſpiritueuſe, qui eſt peut-être la même que celle qu'on connoît dans l'Indoſtan & en Europe ſous le nom de *rack* ou d'*arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une eſpece de vin, & diſent qu'il eſt d'un jaune clair ou légérement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, ſavent tirer une liqueur

ſpiritueuſe de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, *ou* HOCK-LUESDAY, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* le ſecond mardi après la ſemaine de pâques, jour où l'on célébroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulſion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, *interjection*. Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle ſuſpend une action. Après l'Agéſilas, *hélas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, *(Géog.)* ville & port de Danemarck, dans l'iſle de Séeland.

HOLDERNESS, *(Géog.)* petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorckshire, avec titre de comté; il a la figure d'un triangle irrégulier; ſa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord, s'appelle *Spunhead*. *(D. J.)*

HOLECA, *(Géog.)* royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Queca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, *(Géog.)* c'eſt-à-dire le *chemin creux*, lieu de Suiſſe dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kuſnacht; c'eſt dans cet endroit mémorable pour la nation ſuiſſe, que Guillaume Tell tua d'un coup de fléche le gouverneur, que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par ſa tyrannie, donna lieu à la naiſſance de la république; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inſcription:

Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,
Aſſertor patriæ, vindex, ultorque tyrannum.
(D. J.)

* HOLLER, ſ. m. *(Commerce.)* petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'eſt une eſpece de denier; elle eſt ſi mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait reſſembler à une tête de clou.

HOLESCHAU, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, *(Géog.)* petite ville de Pruſſe dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing; on la nommoit anciennement *Weſela*; elle appartient au roi de Pruſſe. *(D. J.)*

HOLLANDE (Comté de), *Géogr.* la plus conſidérable des ſept Provinces-Unies.

Le nom de *Hol-land* veut dire *pays creux*; ſoit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, ſoit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre ſemble creuſée intérieurement*, les deux ſens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne ſe trouve point uſité avant le milieu de l'onzieme ſiecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'eſt ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande*: du temps des Romains, elle faiſoit partie de la Gaule Belgique; ſes peuples étoient les *Caninéfates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'iſle des Bataves.

Cette iſle s'étendoit juſqu'auprès de Gertruydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainſi le canal qui paſſe à Leyden, & qui avoit ſon embouchure à Catwyck) s'appelloit *la Friſe*, & étoit poſſédé par les Marſatiens (peuple dont le Kennemerland conſerve en partie le pays & le nom) & par les Friſons qui occupoient portion du Rhinland, l'Amſtelland, le Goyland, le Waterland, & tout ce qui eſt préſentement de la Weſtfriſe. Tout ce pays, auſſi bien que la véritable Friſe d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht, s'appelloit encore *Friſe* dans l'onzieme ſiecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les Friſons qui demeurerent indépendans, & reçurent la foi chrétienne ſous le regne de Charlemagne. Les Danois, connus alors ſous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, ſe rendirent maîtres de la Friſe juſqu'à l'an 900: mais du temps de Charles le Simple, les Friſons ſecouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Friſe* à Thierry.

Voilà le ſeigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à Vlaërding ou Flarding, bourgade au-deſſous de Rotterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquiſat de Flarding ou Fladerting, qui eſt l'ancien nom de la véritable

Hollande. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirtinga*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe pere de Charles V, qui laissa ce comté à Philippe II, roi d'Espagne : on sait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à la Haye: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou Westfrise, & en *Hollande* méridionale, ou Zuyde-*Hollande* ; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye : ce petit golfe, qui est une extinction du Zuyder-sée, sépare la *Hollande* méridionale de la Westfrise. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite ; ce qui est au nord est la Westfrise, ou la Nord-*Hollande* : & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états de Hollande & de Westfrise*.

L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est composée des députés des conseils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états : ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoomhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick & Purmerend.

La noblesse a la premiere voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est fixée à la Haye par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit; mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de mars, de juillet, de septembre & de novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers-députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le collége des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de Westfrise n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le Zuyder-sée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du Zuyder-sée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrein seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle-même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on fait

toujours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent sans interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées, & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manieres, & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande*, seroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques* : presque tous ont leur église, leurs magistrats, leurs foires annuelles, leurs maisons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France.

D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands, parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puissances voisines : mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable, le commerce libre, & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si sage essuie, comme les autres, des révolutions qui le minent insensiblement, & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siecle.

La *Hollande* désigne quelquefois les *Provinces-Unies* : mais comme il ne convient pas dans cet ouvrage de confondre une partie avec le tout, *voyez* Provinces-Unies. *(D. J.)*

Hollande (*la nouvelle*), *Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes, au sud de l'isle de Timor, en deçà & au-delà du tropique du capricorne : 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côte d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre ; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom, elle appartient à la Grande Bretagne, qui a étendu sa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoient laissées : 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Heigatz ; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui est au sud de l'isle de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands, droits & menus ; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais ; leurs paupieres sont toujours à demi-fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup ; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne sauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque chose au-dessus d'eux.

Ils ont le nez gros, les levres grosses, & la bouche grande ; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux ; ils n'ont point de barbe ; leur visage est long, d'un aspect très-désagréable, sans un seul trait qui puisse plaire ; leurs cheveux ne sont pas longs & lisses, comme ceux de presque tous les Indiens, mais ils sont courts, noirs & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons, ils couchent à l'air sans aucune couverture, & n'ont pour lit que la terre ; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y passa en 1700, fait, dans son *voyage aux terres australes*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III de l'hist. nat. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois

découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. (*D. J.*)

* Hollande, Hollandois. *De la littérature hollandoise.* (*Hist. Litt.*) Les savans & les gens de lettres que la *Hollande* a produits, ne le cedent peut-être ni en nombre, ni en réputation à ceux d'aucun autre pays. On peut même avancer que les histoires écrites en *hollandois* sont comparables à ce que la langue françoise fournit de meilleur dans ce genre. Pour ne pas parler de van-Ryd, de van-Meteren, de Brandt, & d'autres, Hooft a ramassé dans ses histoires tout ce que le *hollandois* a de nerveux, de concis, de grand, de sententieux : il ne cede ni à Salluste ni à Tacite ; & peut-être que la seule chose qu'on pourroit reprendre en lui, c'est qu'il leur ressemble en tout. Son style a quelque obscurité ; &, trop grand amateur de la pureté du langage, il a mieux aimé employer quelquefois de vieux termes, que de se servir de mots étrangers, qui, par une longue prescription, avoient acquis, pour ainsi dire, droit de bourgeoisie dans la langue *hollandoise*.

Au commencement de ce siecle, les lettres étoient aussi cultivées en *Hollande* que partout ailleurs. Il n'étoit pas rare de voir de simples bourgeois partager leur temps entre leur négoce & l'étude. On y lit encore beaucoup ; & après la France & l'Angleterre, c'est le pays où l'on vend le plus de livres, où il se débite un plus grand nombre de journaux étrangers, sans parler de plus de sept à huit journaux *hollandois*, qui s'impriment dans la seule ville d'Amsterdam.

La poésie *hollandoise* est en général fort inférieure à la françoise : nous ne nous en prendrons pas à l'air du pays, qui, se communiquant à ceux qui le respirent, leur donne plutôt le flegme propre au raisonnement, que la vivacité requise pour les saillies poétiques. Cette raison physique est démentie par l'expérience ; & l'on a remarqué que les provinces de France, où le feu de l'imagination regne le plus, ont produit le moins de poëtes. Les plus excellens au contraire, comme le remarque Vigneul-Marville, ont vu le jour dans la Normandie, où les gens sont d'un caractere posé & flegmatique. Cependant plusieurs d'entr'eux n'auroient jamais brillé sur le Parnasse françois, s'ils n'avoient été animés par l'espérance de l'estime publique & des bienfaits du roi & des grands, dont les poëtes du premier ordre sont rarement privés en France. *La nature*, dit un auteur célebre, *donne des talens*, *mais la fortune les met en œuvre.* Un art qui ne mene ni à la réputation, ni au bonheur, est rarement cultivé comme il faut : & c'est-là la véritable raison pourquoi l'art poétique a été négligé en Hollande.

Depuis Vondel, à qui la poésie *hollandoise* doit ce qu'elle a d'élevé & de nerveux, à peine compte-t-on cinq ou six poëtes dignes de ce nom. Il nous paroît cependant qu'en profitant de ce qu'il y a de beau dans ces ouvrages, il n'auroit pas été difficile à des génies, même inférieurs au sien, de l'atteindre & de le surpasser. Mais il y en a eu peu de ceux qui avoient des talens naturels pour la versification, qui se soient piqués de cette émulation infructueuse : ils ont mieux aimé s'adonner à la poésie latine, qui n'étant pas renfermée dans les bornes de la *Hollande*, pouvoit du moins les payer de leur travail par une réputation acquise chez les étrangers. Il n'y a eu qu'un nombre médiocre de bons génies, qui ne se sentant peut-être pas assez savans pour briller parmi les poëtes latins, se sont appliqués aux vers *hollandois*, poëtes d'un ordre inférieur. On n'en voit que trop : il n'y a point de petit maître d'école qui ne s'érige en faiseur d'épithalames & d'épitaphes ; qui ne se fasse un point de conscience de ne pas souffrir qu'on meure ou qu'on se marie impunément ; & qui, toujours à l'affût des événemens de la guerre, ne croie les victorieux mal couronnés s'ils ne le sont de sa main.

Voici une autre raison du peu de progrès de la poésie *hollandoise*. Elle est comme une conséquence de la premiere. Les *Hollandois* n'ont guere songé à établir des préceptes pour leur art poétique. Les regles que quelques-uns en ont données, très-sensées en elles-mêmes, sont en si petit nombre & si générales, qu'on n'en sauroit tirer qu'un fruit très-médiocre. Les François au contraire, & même de très-habiles gens, ont cherché le beau des ouvrages d'esprit, dans la source même : ils ont donné des regles admirables sur les pensées & sur les expressions, ils se sont

ſont efforcés d'aſſervir toujours les ſaillies poétiques à la juſteſſe du raiſonnement. Les équivoques, qui marquent un eſprit faux; les faux brillans, qui font chercher en vain quelque ſens ſous des dehors pompeux; en un mot, toutes ces ſubtiles fadaiſes, ont été bannies de preſque tous les genres de poéſie, trouvant à peine quelque retraite dans une épigramme. On eſt entré dans un détail bien plus grand encore : on a aſſigné à chaque ſorte de vers les penſées & les expreſſions qui leur conviennent; & les poëtes ont été obligés de reſtreindre leur génie, au degré d'élévation, de délicateſſe, ou de naïveté, proportionné à la nature de leurs ſujets, & aux caracteres de leurs ouvrages.

Les livres qui contiennent ces préceptes ont été univerſellement applaudis; ils n'ont pas ſeulement formé le goût des auteurs, mais encore celui du public, qui s'eſt cru autoriſé à juger ſur ces regles toutes les pieces qu'on lui communiquoit, & de cenſurer hardiment les auteurs les plus célebres. La réputation qu'ils avoient acquiſe dans un genre de poéſie, ne les a pas mis à l'abri de la critique, quand ils ſe ſont voulu mêler de produire des ouvrages d'un autre caractere. Le mérite d'un La Fontaine & d'un La Motte, ne leur a pas pu attirer un reſpect aveugle; ce qu'ils ont fait pour le théatre a été ſifflé, comme les productions du moindre verſificateur. Ce n'eſt pas tout : des critiques éclairés, & quelquefois l'académie en corps, ſe ſont fait une affaire d'analyſer les meilleures pieces; d'en peſer chaque penſée, chaque maniere de l'exprimer, & de faire ſentir des défauts dans les endroits qu'on admiroit le plus. C'eſt par-là qu'un écrivain apprend à reſpecter ſes lecteurs, à ſe défier du feu de ſon imagination, à conſulter des amis éclairés, à laiſſer refroidir ſon amour de pere pour ſes productions nouvelles; enfin c'eſt par-là qu'un auteur s'accoutume à polir ſes pieces, avant que de les expoſer à l'examen du public impitoyable.

Le lecteur *hollandois*, ayant le goût moins cultivé, eſt bien plus débonnaire, & bien plus porté à pardonner les fautes, en faveur de quelques beautés qui le frappent. Dès qu'une fois un auteur s'eſt mis en réputation de grand poëte par quelques ouvrages généralement applaudis, il ſemble que cette réputation ſoit un bien dont la poſſeſſion lui doit être aſſurée pour toujours, & auquel l'on ne ſauroit toucher ſans ſacrilége.

On ne juge plus de lui par ſes ouvrages; on juge de ſes productions par leur auteur. La crainte de déplaire ne ſert point de frein aux licences de ſa muſe; il adoptera tout ce que ſon imagination lui préſente : la hardieſſe de ſon ſtyle ira impunément juſqu'à la témérité; il tombera de l'élévation la plus noble dans des expreſſions triviales; de pleine autorité il forgera des termes nouveaux, en rétablira de vieux, & il livrera des endroits obſcurs, ſans aucune réſerve, à l'admiration d'un lecteur facile qui déchargera le poëte de cette faute pour la prendre ſur ſon compte. C'eſt ainſi que pluſieurs poëtes *hollandois* entaſſent poëme ſur poëme; & qu'exerçant leur génie ſur tous les différens caracteres de la poéſie, ils veulent être à la fois Horace, Virgile, Juvénal, Sophocle, Térence, *&c.* On ne prétend pas ſoutenir que tous les poëtes de ce pays en agiſſent de la ſorte; mais qu'il eſt naturel qu'un auteur, délivré des attaques de la critique, n'en agiſſe pas autrement.

Une marque certaine qu'on n'a pas encore porté la poéſie *hollandoiſe* à ſon point de perfection, c'eſt que les poëtes de cette nation, même les plus applaudis, n'ont pas ſongé à obſerver le repos dans les hémiſtiches, ni à éviter les enjambemens. Ils en font quelquefois de ſi ſenſibles, qu'un vers finit par un *car*, ou par un adjectif, dont le ſubſtantif ſe trouve au commencement du vers qui ſuit. Ils pourront s'autoriſer, il eſt vrai, de l'exemple des poëtes latins & grecs, qui ont très-ſouvent pris de pareilles licences : mais il faut imiter les perfections, & non pas les fautes des plus habiles gens; & le défaut dont il s'agit ici, paroît être très-réel. Le but d'un poëte eſt de mettre dans ſes vers du ſens & de la meſure : il s'agit donc de les y mettre d'une telle maniere, que l'un ne préjudicie point à l'autre. Cependant dans les vers où l'hémiſtiche n'eſt pas obſervé, & qui enjambent rudement les uns ſur les autres, ſi vous voulez en liſant obſerver la meſure, le ſens diſparoît; ſi vous voulez faire ſentir uniquement le ſens, on n'eſt point frappé de la meſure. Ajoutons que la rime qu'on a joint à la meſure dans les vers

de presque toutes les langues vivantes, devient presqu'inutile par cette inexactitude. Il y a des sens entiers dans Vondel même qui, prononcés comme il faut, ne laissent qu'à peine entrevoir la rime.

Le seul Catz, grand pensionnaire de *Hollande*, a évité ces défauts. Ses vers sont aisés, coulans, bien cadencés ; & peut-être ses ouvrages n'auroient-ils point perdu l'estime qu'ils acquirent d'abord, si certaines chevilles favorites, qu'on y trouve très-souvent, ne les avoient décrédités auprès du public. D'ailleurs sa diction est pure & naturelle, ses pensées fines & délicates, ses descriptions exactes & agréables. Ce poëte a de plus parfaitement bien touché les passions : il intéresse, il attache ceux qui le lisent, pour peu que leur esprit, libre de prévention, n'impose pas silence aux sentimens de leur cœur. Le genre de poésie, où ce vénérable magistrat étoit le plus original, ce sont des historiettes en vers ou de petits romans, dont il avoit tiré les sujets de l'histoire ou de la fable. Il auroit bien fait sans doute de ne choisir que des matieres profanes, & de ne point altérer, par des fictions poétiques, des événemens consacrés dans la bible. Il a fait un nombre prodigieux d'ouvrages ; & c'est-là peut-être son plus grand défaut. Nous ne parlons point de beaucoup de choses basses qu'on trouve dans plusieurs de ses pieces, aussi bien que dans celles des autres poëtes *hollandois*, qui ont multiplié leurs ouvrages sans discrétion. Aucun poëte, de quelque réputation, n'a daigné l'imiter, ni dans son genre d'écrire, ni dans son goût ; & son style simple & naturel a passé pour foible auprès de l'élévation recherchée qu'on a affectée sans distinction dans presque toutes les sortes de poésies.

C'est sans doute à l'amour du merveilleux mal dirigé, qu'il faut s'en prendre de cette affectation, aussi bien que du fréquent usage qu'on fait des dieux du paganisme, dans des pieces qui ne demandent que de la naïveté & des sentimens. Veut-on féliciter un ami le jour de sa naissance, veut-on déclarer sa passion à une maîtresse, on ne manque pas de dépeupler le Ciel & le Parnasse, & de faire venir à son aide des divinités sorties d'une machine, qui comparoissent en foule, comme si elles craignoient d'être condamnées par contumace.

La fiction est l'ame de la poésie ; mais c'est de la poésie épique : le cœur parle fort bien, sans le secours de la fable ; & les comparaisons pompeuses dépeignent mal la tendresse de l'amour. Pour donner à une maîtresse une haute idée de sa beauté, il n'est pas nécessaire d'enlaidir les déesses & les héroïnes de l'antiquité, & de composer son corps d'astres, d'ivoire, de perle, & de corail.

Mais si les poëtes de ce pays cedent aux François pour le tendre, le naïf, le délicat & l'enjoué, ils leur disputent la palme pour ce qui regarde le poëme épique. Antonides a décrit la gloire d'Amsterdam dans une fiction ingénieuse ; Rotgans a écrit la vie du roi Guillaume avec tous les ornemens de la poésie épique : & ces deux poëtes ont des morceaux comparables aux beaux endroits de la *Henriade*.

Les *Hollandois* réussissent dans le burlesque. Le Typhon & le Virgile travesti ont été parfaitement bien imités par un certain Focquembrog, qui n'a pris que le plan du poëte françois, pour suivre dans ses expressions son propre génie, & le goût de ses lecteurs. Un autre, nommé *Rusting*, a eu tous les talens imaginables pour cette poésie bouffonne. On le liroit avec plus de plaisir, s'il étoit un peu plus décent & plus délicat dans ses expressions. Son badinage est souvent licencieux.

Ce goût dépravé a sur-tout infecté le théâtre. Les comédies *hollandoises* sentent plus Tabarin, que Térence. Ce sont des especes de farces, dont le jeu est assez plaisant ; mais où il est difficile de concevoir que des femmes qui se piquent de quelque pudeur, puissent assister. Personne n'a encore essayé de suivre pour modele Moliere qui a su faire une école du bon sens, d'un spectacle qui ne servoit avant lui qu'à dérégler les mœurs. Il est vrai qu'on a traduit quelques-unes de ses pieces ; mais, ce sont des traductions littérales, qui représentant le ridicule des François sur un théâtre étranger, ne sauroient charmer le spectateur, par des portraits dont il ne connoît pas bien les originaux. Tous les peuples sont vicieux & ridicules ; mais ils ne le sont pas de la même maniere. Quelle traduction d'ailleurs ! que ceux qui savent les deux langues, en jugent. Pour nous, nous n'en disons rien, de peur d'en

dire trop. Il faut avouer que la plupart des *Hollandois* ne sont pas assez prévenus, pour vouloir mettre leurs meilleures comédies en parallele avec celles de Moliere. Mais il n'en est pas de même à l'égard du tragique; & le seul Vondel leur paroît assez fort, pour opposer à Corneille & à Racine.

Nous renvoyons le lecteur à l'article *Vondel*, qui suit. Quand il l'aura lu, il sera en état d'apprécier ce jugement des compatriotes de Vondel; s'ils se contentoient de le comparer à Shakespear, ils pourroient soutenir cette comparaison par quelques-unes des pieces du poëte *hollandois*. Ils y trouveroient des bigarrures brillantes comme dans l'Anglois; un assortiment bisarre de traits sublimes & de basses trivialités; du noble, du poétique avec du bas & de la prose rimée, du génie avec de la pédanterie; en un mot, de très-beaux morceaux de détail dans des pieces sans regles, sans plan & sans goût.

Les *Hollandois* ont eu des critiques & des commentateurs habiles; des jurisconsultes & des médecins célebres. Mais Erasme, Bayle, Grotius, Boerhaave, Gaubius, n'ont point eu de successeurs; & la *Hollande* aujourd'hui n'a presqu'aucun caractere littéraire. Ce n'est plus que de la France & de l'Angleterre qu'elle tire l'esprit qu'elle vend cher aux étrangers. Quand il est rare à Paris & à Londres, elle en manque absolument: les presses se reposent, & le commerce du papier imprimé en souffre. Un auteur Anglois l'a comparée, à cet égard, avec assez de justesse, à ces courtiers, qui, sans avoir de capital, trafiquent pour des sommes immenses.

Jacques Catz, illustre *Hollandois*, plus célebre aujourd'hui par ses poésies, que par les charges qu'il remplit avec honneur pour le service de sa patrie, naquit à Browershaven en Zéelande, l'an 1577, fut successivement pensionnaire de la ville de Dordrecht & de celle de Middelbourg, grand pensionnaire de Hollande, & de Westfrise, garde du sceau des états de Hollande, & stadouder des fiefs. Grand jurisconsulte, habile politique, excellent poëte, il soutint ces trois caracteres avec une égale gloire. L'amour du repos le porta à se démettre de ses emplois pour ne plus converser qu'avec les muses & les savans. Cependant, il fut obligé de céder aux instances des états qui le sollicitoient d'aller en ambassade en Angleterre, dans les conjenctures délicates où la république se trouvoit pendant le protectorat de Cromwel. Mais au retour de cette ambassade, il lui fut permis de se livrer tout entier à son goût pour la poésie & la vie tranquille. Ce fut alors, dans un âge déja fort avancé, qu'il revit & mit en ordre ses poésies *hollandoises*, auxquelles il joignit beaucoup de nouvelles pieces, qui, pour le bon goût, la pureté, le naturel de la diction, & la délicatesse des pensées, sont fort au-dessus de ce que la *Hollande* a produit dans ce genre. Ses vers coulent avec aisance, & une mesure bien cadencée; c'est ce qui le distingue des autres poëtes *hollandois*, qui, loin d'imiter son style simple, naturel, & justement mesuré, ont presque tous donné dans l'enflure, en recherchant l'élévation. Il a sur-tout excellé dans les contes ou petites historiettes. Il tiroit ses sujets de la fable ou de l'histoire: il mérite, à certains égards, d'être comparé à notre la Fontaine: il est presque aussi original, aussi coulant, aussi aisé, aussi négligé, se permettant sans scrupule l'usage des chevilles pour la mesure du vers. Il intéresse par la maniere dont il touche les passions. Il est aussi moral, mais plus chaste que la Fontaine. La bible lui a fourni aussi des sujets de moralité; mais on lui a reproché d'avoir altéré, ou au moins défiguré par des fictions poétiques, des événemens consacrés dans les livres saints. La derniere édition des poésies de Catz est de 1726, en deux vol. *in-folio*. On auroit lieu de s'étonner, qu'au milieu des grandes affaires politiques dont il fut chargé, il eût pu composer tant d'ouvrages, si, en les lisant on ne sentoit, à leur maniere facile, que c'étoit un délassement, un jeu de sa muse, & que ce poëte élégant faisoit une piece de vers, comme un musicien joue un air de violon.

Juste Vondel. Ce poëte *hollandois* naquit en 1587. Né & élevé dans la secte des anabaptistes, il la quitta pour embrasser la religion catholique romaine, dans laquelle il mourut en 1679, âgé de 91 ans. Ses poésies sont imprimées en neuf volumes *in*-4°. & contiennent des tragédies, des satyres & des chansons, outre une traduction de Virgile

en vers *hollandois*, & un poëme en faveur de l'église catholique romaine, intitulé, *les Myfteres ou les fecrets de l'autel.*

Vondel avoit du génie; nous croyons même pouvoir dire à peu près de lui, ce que M. de la Motte dit d'Homere : dans quelque fiecle & dans quelque pays qu'il eût vécu, il eût été un grand poëte. Si dès fa jeuneffe il avoit perfectionné fes talens par l'étude, s'il avoit puifé le bon goût dans les fources de l'antiquité, s'il avoit vécu dans un fiecle & dans un pays où la poéfie eût été cultivée; il y a grande apparence que fes ouvrages auroient égalé, ou furpaffé même, tout ce que les anciens & les modernes ont fait de plus merveilleux. Mais, par malheur pour Vondel, il monta fur le Parnaffe *hollandois* fans guide & fans aucune étude préliminaire. Auffi les premieres productions de fa jeuneffe furent informes, fans art & fans goût, quoique fon génie s'y laiffât entrevoir en quelques endroits. Il avoit déja près de trente ans, quand il commença à apprendre le latin, voyant bien lui-même que la connoiffance des langues lui manquoit, pour perfectionner fes ouvrages, en profitant des lumieres des anciens. Il apprit peu de temps après la langue françoife, dont il pouvoit alors tirer fort peu de fecours pour la poéfie tragique. Plus de dix ans après, il fe fit enfeigner la logique; il fentit, felon toutes les apparences, que fon raifonnement avoit befoin d'être mieux dirigé. Mais malheureufement les logiques qu'on avoit alors, étoient plus propres à gâter le bon fens qu'à le cultiver; elles n'apprenoient tout au plus qu'à chicaner méthodiquement.

On ne fauroit fans injuftice refufer de grandes louanges à Vondel, pour avoir travaillé avec tant de courage à furmonter de fi grands obftacles dans un âge affez avancé. Il auroit fait quelque chofe de fupérieur à la nature humaine, s'il en étoit venu abfolument à bout; mais il n'eft plus temps d'enrichir fon imagination par des connoiffances, & de la régler par le raifonnement, lorfque le feu de l'imagination commence déja à s'éteindre en quelque forte.

De peur que les admirateurs outrés de Vondel, ne nous reprochent de le juger avec prévention, nous tâcherons de juftifier ce jugement par l'examen de fes ouvrages mêmes. Difons premiérement ce que nous entendons par l'art poétique : nous n'entendons pas feulement par ce terme la connoiffance de certaines regles fouvent arbitraires, que l'autorité des anciens ou l'âge a introduites, nous voulons défigner par-là fur-tout, la force & la jufteffe de raifonnement, par lefquelles un efprit éclairé affervit l'impétuofité du génie poétique à l'exactitude du bon fens. C'eft, à notre avis, contre cet art que Vondel a fouvent péché dans fes tragédies : le tragique étoit fon fort, & c'eft pour cela que nous nous y bornerons. On fait que le fujet de la tragédie doit toujours être une action grande, intéreffante & vraifemblable, & que l'art de la mettre en œuvre confifte à y attacher un fpectateur, en agitant fes paffions qu'il faut augmenter jufqu'à ce que le dénouement vienne faifir le cœur dans fon plus grand trouble.

On peut dire d'abord que le poëte dont nous parlons n'a pas toujours choifi avec fageffe fes fujets, qui font tirés pour la plupart des livres facrés. Si l'auteur en a agi de la forte par un principe de dévotion, cette dévotion paroît fort mal entendue. On court aux fpectacles dans le deffein de fe divertir, & non pas pour y entendre prêcher; & les difcours des faints & des prophetes ne fortent pas de bonne grace de la bouche d'un comédien, qui fe fait diftinguer fort rarement par une piété exemplaire. Ajoutons que les myfteres & les miracles de notre fainte religion, qu'on regarde avec refpect dans l'écriture fainte, font fur le théatre hors de leur fituation naturelle : les fpectateurs eurent peut-être bien de la peine à les confidérer là comme les objets d'une foi qui impofe filence à nos lumieres bornées. On n'ofera ne les pas trouver vraifemblables, & ce que nous croyons dans un fermon peut aifément trouver des incrédules dans une tragédie, où le fujet doit plutôt être vraifemblable que vrai. Enfin, mettre ces objets refpectables fur la fcene, c'eft reffembler à cette troupe groffiere de pélerins qui introduifit la tragédie en France :

Et fottement zélée en fa fimplicité,
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Nous ne parlerons pas ici d'une piece inti-

tulée *la Pâque* ou *la délivrance du peuple d'Israël*, où Dieu est le principal personnage. Quoique cet ouvrage ait mérité quelque louange à l'auteur, il en a reconnu lui-même le foible. Disons quelque chose d'une tragédie approuvée plus universellement : elle a pour titre, *les Freres*, & elle roule sur la maniere dont le roi David livra, par ordre de Dieu, les enfans de Saül aux Gabaonites, qui les pendirent. Est-il nécessaire de faire sentir qu'un pareil sujet n'est rien moins que propre à la scene ? Cette action choque trop les notions communes pour n'offenser pas les spectateurs qui, pour l'approuver, ont besoin de toute leur vénération pour l'être souverain, dont les conseils ne sont pas à notre foible portée.

Voici quelque chose de bien plus digne de remarque. Est-il croyable qu'avec du sens commun on puisse songer à mettre sur le théatre la rébellion des mauvais anges & leur chûte, arrivée par la passion que le diable conçut pour Eve ? C'est pourtant le célebre Vondel qui a fait cette belle entreprise, & qui l'auroit exécutée sans les cris des théologiens, qui rendirent inutile le ciel qu'on avoit déja préparé sur le théatre d'Amsterdam. Personne n'ignore que les livres sacrés ne font qu'indiquer à peine le triste état de l'orgueil de ces esprits, & il ne faut pas faire de grands efforts de raisonnement pour sentir combien il y a de travers d'esprit & de témérité à donner carriere à son imagination sur des sujets si délicats, si obscurs, & en même temps si dignes de respect. Cette tragédie paroît parmi les œuvres de Vondel sous le titre de *Lucifer* : nous ne savons pas si c'est avec la permission de l'auteur qu'on l'a imprimée.

S'il ne choisit pas toujours ses sujets avec sagesse, nous osons avancer qu'il les met rarement bien en œuvre. On peut remarquer dans ses pieces une faute considérable qui fait languir l'action : c'est la longueur des scenes, & des chœurs qu'il a mêlés aux scenes à la maniere des anciens tragiques. Il est évident que la variété est l'ame des spectacles, & que plus les scenes sont courtes, fréquentes & jouées par différens acteurs, & plus elles causent un plaisir vif & animé. Vondel n'a pas trouvé bon pourtant d'y avoir égard ; souvent un acte fort long ne contient que deux scenes, & quelquefois qu'une seule ; & il n'est pas rare de voir dans ses pieces un même personnage qui récite trois ou quatre cens vers sans interruption. Des récits de cette étendue fatiguent & font souhaiter aux spectateurs refroidis la fin d'une telle déclamation.

Les chœurs qui, étant bien ménagés, pourroient être fort propres à varier le spectacle, ne sont pas plus laconiques. Ils ne servent souvent qu'à répéter, par un verbiage ennuyeux, ce qu'on a déja suffisamment entendu par la bouche des acteurs.

Remarquons encore que les traductions que ce poëte a faites de quelques pieces des anciens, sont trop littérales, & par conséquent trop contraires à nos mœurs, pour flatter agréablement notre goût. Il semble que bien traduire un poëte, c'est le rendre d'une telle maniere, que la copie fasse sur nous la même impression que l'original a fait sur ceux auxquels il a été destiné ; ainsi, une version exacte, & une bonne version, peuvent passer pour des choses très-différentes. Les manieres simples des princes Grecs, étant connues des anciens, ne pouvoient leur déplaire sur le théatre ; mais chez nous, elles ne peuvent que rebuter un spectateur qui croit ne pas former l'idée complete d'un monarque, s'il n'y comprend l'éclat & la pompe : ce n'est pas qu'il faille altérer le caractere des grands hommes qu'on représente :

Faire Brutus galant, & Caton dameret.

Non, il s'agit seulement d'accommoder à notre goût l'extérieur des héros anciens, afin de donner par-là plus de vraisemblance à leur caractere. Qu'on peigne Electre animée d'une vengeance barbare contre sa mere, mais qu'on ne la fasse pas causer une heure devant la porte, avec sa sœur, sans aucune suite digne de la fille d'Agamemnon, le roi des rois : il est vrai que c'étoient des princesses opprimées par Clitemnestre, mais on auroit pu du moins leur donner à chacune une suivante & un appartement pour se quereller à leur aise. Il valoit mieux aussi changer un peu l'intrigue de Sophocle, que de faire surprendre Œgysthe sans garde, dans son palais, par Oreste, qu'il prenoit pour un étranger.

Mais examinons quelques-unes des pieces de Vondel, un peu plus particuliérement : celle qui eſt intitulée *Jéruſalem détruite*, n'en eſt pas la moins admirée. Qu'on ne croie pas que la ruine de la ville ſainte en ſoit le ſujet : non, elle eſt déja priſe au commencement du premier acte ; on n'y voit proprement que des gaſconnades & de la dureté du côté des Romains ; & des lamentations de la part des juifs, ſans que la piece roule ſur quelque action déterminée.

Après un ſoliloque de Joſeph, un des perſonnages, on voit paroître Titus & Librarius, nom aſſez bizarre pour un capitaine Romain. Toute cette ſeconde ſcene ne ſert qu'à faire le panégyrique du vainqueur de la Judée ; mais qu'on ne croie pas que ce ſoit le centurion qui s'en charge, c'eſt Titus lui-même qui prend le ſoin de s'élever juſqu'aux nues, par les éloges les plus pompeux. On ne finit pas facilement quand on s'étend ſur ſes propres louanges ; & ſix vingts vers ne ſont pas trop dans une occaſion de cette nature : l'auteur fait même voir que ce n'eſt pas aſſez. Librarius ne ſauroit s'empêcher d'ajouter quelques traits à l'image que ſon général vient de tracer de ſon propre mérite, il veut renchérir par deſſus, en le comparant à Céſar, à qui même il le préfere. Titus n'a garde de l'en déſavouer ; & le reſte de la ſcene n'eſt qu'un combat entre Titus & Librarius, à qui élevera mieux les actions héroïques de Titus. Parmi les juifs qu'on entend ſe plaindre ici, la fille de Sion tient un rang conſidérable ; c'eſt une grande princeſſe eſcortée d'un bon nombre de dames d'honneur ; mais elle a beau pouſſer des ſanglots, elle ne ſauroit amollir la dureté barbare de ſon vainqueur. C'eſt en vain qu'elle prétend ſe cacher dans les maſures, on découvre ſa retraite, & on la force de ſuivre le général Romain, pour être le plus bel ornement de ſon triomphe.

Une tragédie de cette nature ne ſauroit avoir un dénouement ; mais il faut bien pourtant qu'elle ait une fin dans le cinquieme acte ; il n'eſt que d'une ſeule ſcene : Siméon, évêque de Jéruſalem, qui s'en étoit ſui, revient pour voir les ruines du lieu de ſa réſidence, il eſt pris pour un eſpion par Terentius, un centurion ; mais il diſſipe les ombrages du Romain, en faiſant voir qu'il eſt de la ſecte paiſible des chrétiens : enſuite il déclame contre la barbarie des vainqueurs. Tout cela eſt compris environ dans une quarantaine de vers ; là-deſſus l'ange Gabriël arrive pour conſoler l'évêque, il fait voir que la ruine de Jéruſalem, ſi bien méritée par les juifs, avoit été prédite par les prophetes, & il étale toutes les réflexions qu'il faut tirer de cet événement funeſte. La harangue de cet ange n'eſt tout au plus que de neuf grandes pages *in-quarto* ; & ainſi la piece finit.

Voyons un peu de près une autre piece de l'auteur, plus eſtimée encore que celle dont nous venons de parler, & en effet plus digne d'eſtime, intitulée *Gisbrecht van Amſtel* ; Vondel la publia en 1638, & la dédia au célebre Grotius, qui en fut fort flatté, & trouva que le ſujet en étoit noble, l'économie excellente, & l'expreſſion belle, *&c.* on la joue encore tous les ans à Amſterdam. Le ſujet en eſt la *Priſe d'Amſterdam* par ceux du parti de Florent V, comte de Hollande, tué par Gerard de Velſen : celui-ci étoit neveu de Gisbert d'Amſtel, ſeigneur de cette malheureuſe ville ; & il avoit entrepris cet aſſaſſinat, parce que le comte avoit violé ſa femme : c'eſt par-là qu'Amſterdam fut enveloppée dans la vengeance qu'on exerça contre le meurtrier. On prit cette ville à peu près de la même maniere que Troye ; les ennemis ayant fait ſemblant de ſe retirer, avoient abandonné un grand vaiſſeau qui, ſous des fagots, cachoient leurs meilleurs ſoldats ; les aſſiégés traînerent ce bâtiment dans la ville : le reſte du ſujet ſe devine aſſez. Cet événement, arrivé heureuſement pour l'auteur, la nuit de noël, lui donne beau jeu pour répandre à ſon ordinaire de l'onction ſur le théâtre : on y voit dans cette occaſion des évêques, des abbés, des abbeſſes, des moines & des religieuſes qui parlent tous d'une maniere très-digne de leur profeſſion.

L'épouſe de Gisbert d'Amſtel met ſon habit de dimanche pour aller à l'égliſe ; belle particularité pour une tragédie ! ce n'eſt pas tout, on entend dans cette piece chanter des hymnes fort propres à la célébration d'une fête ſi ſolemnelle ; enfin, pour mettre le dernier trait à cette peinture, l'évêque d'Utrecht entonne dévotement, ſur le théa-

tre, le cantique de Siméon, mis en fort beaux vers *hollandois*.

Toute la ville étant presque dans la possession de l'ennemi, qui imite parfaitement bien la barbarie que Pyrrhus exerça dans le palais de Priam, Gisbert se retire dans une maison forte, & veut faire embarquer sa femme & ses enfans, pour les dérober aux insultes du vainqueur: cette fidelle épouse ne sauroit se résoudre à prendre la fuite; toutes les raisons imaginables ne sauroient la détourner du dessein de subir le même sort que son époux. Cette contestation, où leurs enfans se mêlent aussi, est pathétique; & elle n'auroit pas fini si-tôt, si Raphaël, un des sept anges, n'avoit terminé cette tendre dispute.

Il exhorte toute cette famille désolée à se soumettre à la Providence, & à quitter la ville, pour chercher une retraite dans la Prusse, où il leur promet une tranquille félicité: il leur pronostique encore la future grandeur d'Amsterdam, & le changement de culte qui devoit y arriver, après qu'elle auroit secoué la tyrannie espagnole. Enfin il disparoît, après avoir conseillé à ses auditeurs de ne pas abandonner la foi de leurs ancêtres.

Il faut remarquer que Vondel, né anabaptiste, avoit embrassé dans la suite, avec ardeur, le parti des arminiens; mais que, sur ses vieux jours, il s'étoit rangé du côté de l'église romaine, dont il faisoit venir à propos le culte le plus souvent qu'il pouvoit dans ses pieces de théatre. Cette conduite scandalisa ses plus tendres admirateurs, surtout lorsqu'ils virent une tragédie de sa façon, sur la reine Marie d'Ecosse, dont il fait une sainte, quoique l'illustre de Thou, né dans l'église romaine, n'en dise guere moins de mal que les protestans. Vondel avoit eu toujours beaucoup de ferveur pour la religion qui étoit en vogue chez lui; il étoit fort ignorant en matiere de religion, & par conséquent fort passionné.

Dans le temps que la muse de Vondel étoit encore arminienne, le prince Maurice lui fournit un beau sujet, en faisant mourir sur l'échafaud le grand pensionnaire Olden-Barnevelt. Pour exposer cette action à l'horreur du public, l'auteur fit une tragédie allégorique, dont le sujet étoit *la mort de Palamede*, faussement accusé par Ulysse, à qui Vondel trouve bon de donner Agamemnon pour complice. L'allégorie est bien observée en général dans cet ouvrage, hormis qu'au lieu d'y dépeindre les habits des prêtres Grecs, on y trace une image fidelle des habillemens des ministres hollandois; & que Palamede, quoiqu'il mourût jeune, y est introduit comme vieillard, afin d'avoir plus de conformité avec Olden-Barnevelt.

On peut comparer l'allégorie à un vase de crystal, au travers duquel on voit un objet de tous côtés, sans que la moindre partie en paroisse à découvert: tout le premier acte ne contient qu'un soliloque de Palamede, & un chœur de soldats d'Eubée & d'Ithaque. Dans cette longue scene, le héros étale tous les chefs d'accusation, dont les Grecs le chargeoient, & il fait voir son innocence d'une maniere fort étendue. Ne peut-on pas dire que c'est faire un trop grand pas dès le premier acte; & que pour tenir le spectateur toujours également animé, il faut que le sujet se déploie peu à peu, sans affectation, ce qui se fait mieux dans un dialogue que dans un soliloque? Nous passons sous silence un songe que Palamede raconte, & dont il augure sa chûte prochaine: les songes sont fort du goût de notre auteur. La ruine d'Amsterdam avoit été prédite aussi de la même maniere à la femme de Gisbert d'Amstel. Le peuple n'est que trop porté à être visionnaire; il n'est pas besoin que les spectacles l'entretiennent dans ses foiblesses.

Dans la premiere scene de l'acte suivant, Mégere ayant fait sortir de l'enfer Sysiphe, un des aïeux d'Ulysse, le mene dans le camp des Grecs, lui explique le sujet de la guerre, & le porte à augmenter la malice & la ruse dans le sein de son petit-fils.

Quoique Sysiphe parle à cette déesse infernale avec peu de respect, en lui donnant les noms burlesques de *cochemar* & de *vieille sorciere*, il lui obéit pourtant ponctuellement; il entre dans la tente d'Ulysse, & lui inspire la fraude qui devoit causer la perte de Palamede.

Cela s'appelle vouloir faire aller tout par ressort: pour rendre Ulysse odieux, il valoit mieux le faire agir par sa propre malignité, que de l'animer à la perte de son ennemi par un moyen surnaturel; d'ailleurs, cet

incident choque directement le ſyſtême de la fable : on ne voit jamais dans les vers des anciens un criminel ſortir du Tartare pour répandre le déſordre ſur la terre.

Sed revocare gradum , ſuperaſque evadere ad auras ,
Hoc opus , hic labor eſt.

Dans le reſte de cet acte , & dans les trois ſuivans , on inſtruit le procès de Palamede; on le condamne enfin ſur la foi d'une fauſſe lettre de Priam , & ſur celle d'un caſque rempli d'or, enterré par Ulyſſe dans la tente de ce prince innocent.

Dans l'acte cinquieme enfin , un courier vient annoncer ſa mort à ſon frere Oate ; il en décrit toutes les particularités d'une maniere fort étendue , en dépeignant le lieu du ſupplice : il le place ſur une colline , où , avant l'arrivée des Grecs , un temple dédié à Phébus ſervoit de fanal aux vaiſſeaux , par le moyen de la ſtatue du dieu , qui tenoit en ſa main une torche d'or , imitant fort naturellement l'éclat d'un flambeau véritable : voilà ce qu'on appelle penſer avec juſteſſe. Après que la mort de Palamede a été décrite en plus de cent vingt vers , la piece devroit naturellement finir.

Il en arrive autrement , Oate qui n'a interrompu que par deux lignes ce long récit, s'adreſſe à Neptune , ſon grand-pere , pour en obtenir la vengeance de cet horrible attentat : Neptune paroît ; & pour conſoler ſon petit-fils , il lui pronoſtique en huit pages les malheurs qui devoient arriver à Agamemnon , à Ulyſſe , & à tous ceux qui avoient conſpiré contre Palamede. Un diſcours ſi long auroit peut-être été pardonnable à une divinité féminine , mais il choque certainement le *decorum* de la gravité de Neptune.

Jupiter hæc paucis, at non Venus aurea contra, Pauca refert.

Ce ne n'eſt pas aſſez , avant que de voir la fin de la piece, le ſpectateur doit encore ſe tranſporter à Troye , pour être témoin de la joie de Priam & d'Hécube , qui veulent célébrer ce jour fortuné pour eux , par une fête ſolemnelle ; c'eſt apparemment par un eſpion qu'ils avoient appris la mort de Palamede. L'auteur ne donne aucun éclairciſſement là-deſſus ; il aime mieux nous régaler encore d'un chœur de filles Troyennes , qui ne contient que vingt-deux ſtrophes de quatre vers.

Nous manquerions certainement d'équité, ſi nous ne convenions pas que dans ces ouvrages , où nous avons remarqué des fautes ſi eſſentielles , il ſe trouve des expreſſions & des penſées dignes de la réputation de Vondel : il y a des traits de génie , comme nous l'avons dit , de la force , du ſublime ; mais

Ennius , ingenio maximus , arte rudis.

Nous ne nous étendons pas ſur ſes autres poéſies , quoiqu'il y ait une aſſez ample matiere pour la critique ; ſes ſatyres , qui regardent pour la plupart les miniſtres de la religion dominante , ne ſont qu'un tas d'injures groſſieres & triviales , inſpirées par une muſe harangere. A l'égard de ſa traduction de l'Énéide , nous nous contenterons de citer l'opinion qu'en avoit Barlæus , célebre poëte latin du même temps : voici ce qu'il en dit , dans une lettre à Zuylichem.

Vous avez lu , ou du moins vu , le Virgile de Vondel , *mais ſans vie , ſans moëlle , & les reins rompus : ſi Auguſte le liſoit , il n'auroit garde de le délivrer du feu.*

Nous obſerverons en finiſſant , que le génie poétique de Vondel , lui attira autant de chagrins que de gloire ; ſans parler de la haine des théologiens proteſtans qu'il mérita , & dont il ſe vengea par ſes ſatyres ; ſans parler de la petite mortification qu'il eut , de voir qu'ils empêcherent qu'on ne jouât ſa *Chûte des mauvais anges :* ſon *Palamede* penſa lui coûter la vie , ou au moins la liberté. Cette piece irrita le prince Maurice , inſtigateur du meurtre de Barnevelt : il voulut faire faire le procès à l'auteur , qui pourtant en fut quitte pour une amende de trois cens florins.

Jean Antonides Van-der-Does , poëte Zélandois, naquit de parens anabaptiſtes, honnêtes gens , mais d'une aſſez baſſe extraction : ils en ſont d'autant plus eſtimables , de n'avoir rien négligé pour l'éducation de leur fils , & de s'être efforcés de remplacer en lui les qualités chimériques de la naiſſance , par les talens réels de l'eſprit.

Après avoir été inſtruit dans la langue latine & même dans les mathématiques , il voulut eſſayer ſa veine en latin ; & ce que ſa muſe

muſe produiſit ne déplut pas aux gens du meilleur goût : cependant la gloire de Vondel & de quelques autres poëtes, qui par leurs vers *hollandois* s'attiroient dans ce temps les applaudiſſemens du public, excita en notre auteur une noble émulation pour s'exercer dans cette carriere ; & pour enrichir ſa veine, il commença par traduire quelques endroits des meilleurs auteurs latins.

Ayant ainſi formé ſon goût ſur ces excellens modeles, les révolutions de la Chine lui fournirent le ſujet d'une tragédie, intitulée *Trazil* ou *la conquête de la Chine par les Tartares ;* c'eſt la premiere piece de longue haleine, par laquelle ſa muſe s'eſt diſtinguée. Cette piece n'eſt pas à l'abri de la cenſure ; auſſi ſon auteur n'a jamais ſongé à la donner au public : il faut convenir pourtant qu'il y a des endroits merveilleux, des ſentimens élevés, une imagination très-vive, & des vers bien faits.

Cet eſſai fut ſuivi bientôt après d'un poëme, intitulé *Bellone aux fers :* les connoiſſeurs furent ſurpris de cete piece ; & Vondel même avoua qu'il la trouvoit ſi belle, qu'il y mettroit ſon nom de tout ſon cœur. Animé par ces louanges, notre auteur conçut & digéra le deſſein de ſon chef-d'œuvre, qui parut enſuite ſous le titre *d'Y-ſtroom*, ou *la riviere d'Y :* nous en parlerons plus bas.

Il s'attira par-là, non-ſeulement l'admiration, mais encore l'amitié de pluſieurs perſonnes de diſtinction, & entr'autres de M. de Burcro, député alors dans le collége de l'amirauté, qui, voyant ce beau génie enſéveli ſous les drogues d'une boutique d'apothicaire, l'excita à achever ſes études à Utrecht, & l'y ſoutint par ſa générosité, juſqu'à ce qu'il ſe fut fait recevoir docteur en médecine : ce digne Mécene lui procura même une charge de ſecrétaire de l'amirauté.

Peu de temps après, notre poëte joignit le myrthe à ſes lauriers, en épouſant la fille d'un miniſtre : elle avoit auſſi quelque talent pour la poéſie ; & pluſieurs habiles gens honorerent cette union des productions de leurs muſes.

La petite piece latine de M. Francius, profeſſeur en éloquence, eſt ſi originale, & approche ſi fort des ouvrages des anciens, que nous croyons faire plaiſir au lecteur en la plaçant ici.

Calliopen Batavam, Batavo conjungere Phœbo,
Et vatem vati jungere, gaudet hymen.
Rottera connubio quid non ſperabis ab iſto ?
Quanta poëtarum mox oritura ſeges ?
Dotibus ingenii patrem ſi filius æquat,
Quot natos, vates tot dabit iſte torus.
Altera Pieridas proles dabit, altera Phœbum ;
Parnaſſum referet ingenioſa domus.
At vos æterno ſociati fœdere amantes,
Unum quod ſtudium junxit & unus amor,
Vivite felices, & multos reddite Phœbos,
Et multas olim reddite Pieridas.

Après ſon mariage, ſa muſe perdit une grande partie de ſa fécondité ; il fut détourné du Parnaſſe par ſes occupations, & bientôt après par une phthiſie, dont il mourut, après avoir langui peu de temps, l'an 1684, étant encore dans la fleur de ſon âge.

Il eſt vrai pourtant qu'il avoit entrepris & promis même, dans la préface de ſon *Poëme héroïque*, une vie de S. Paul ; mais on n'en a jamais vu que quelques lambeaux. L'auteur voyant les différens partis s'échauffer de plus en plus ſur des matieres de religion, craignit de s'engager dans ces guerres théologiques, qui, ſemblables aux guerres d'une autre nature, produiſent toujours du mal, & preſque jamais beaucoup de bien.

Ce beau génie, arraché au Parnaſſe *hollandois* par une mort prématurée, fut pleuré par tous les poëtes les plus fameux du pays. Nous avons une collection complete de ſes *poéſies*, dont il y en a pluſieurs éditions. J'ai ſous les yeux la troiſieme, dont voici le titre : *Alle de Gedigten van J.* ANTONIDES VAN DER DOES *; hier by komt het Leven des Digters, derden druk*, in-4°. *Amſterdam*, 1714. Elle fut donnée par Hoogſtraten, qui paſſoit lui-même pour un bon poëte *hollandois* & latin. Les principales pieces de ce recueil ſont un poëme en quatre chants, intitulé *la Riviere d'Y*, dont nous allons donner un extrait ; un autre qui a pour titre : *Bellone aux fers ;* des *épithalames*, des *panégyriques funebres*, & d'autres petites poéſies.

On ſait que la ville d'Amſterdam eſt ſituée ſur la riviere d'Y, en forme de croiſſant, & qu'elle eſt, pour ainſi dire, le rendez-vous de tous les vaiſſeaux de l'univers & de toutes les richeſſes de l'un & de l'autre monde qu'y

rassemble l'industrie des Hollandois. Tel est le sujet que chante Antonides dans un poëme qui semble avoir été dicté également par Apollon & le patriotisme.

Dans le premier chant, l'auteur décrit, avec toute la pompe possible, ce qu'il y a de plus remarquable sur le bord de l'Y, du côté d'Amsterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir & pour varier sa matiere. En faisant la description d'un pont appellé le *pont neuf*, il le représente comme le séjour de la renommée & le rendez-vous des nouvellistes, dont la plupart ont puisé leurs nouvelles dans leur intérêt; & ne les débitent que pour faire hausser ou baisser les marchandises. Il nous dépeint sur-tout un chef de nouvellistes entouré d'un cercle attentif de curieux, qu'il compare à la cour de Didon, pressée autour du héros Troyen, quand il raconte la malheureuse destinée de sa patrie.

Un peu après, l'auteur nous voulant parler de l'origine du Pampus, un célebre banc de sable, sur lequel les grands vaisseaux ne sauroient passer qu'à force de machines, il se sert d'une fiction qui nous paroît assez bizarre & fort indigne de l'heureuse imagination de M. Antonides. Il feint qu'une dispute s'étant élevée entre la divinité de l'Y & le dieu de l'Amstel, petite riviere qui donne son nom à la ville, ces deux concurrens se préparerent à se livrer bataille; mais que dans le temps qu'elle alloit commencer, Neptune, pour ralentir la fureur de l'Y, lui jeta du limon & du sable dans la bouche; il en tomba dans une langueur terrible, & ne s'en délivra qu'en vomissant la cause de sa maladie; & ce limon mêlé de sable, produisit le banc dont nous avons parlé.

Il y a quelque chose de bien plus heureux dans le tableau que M. Antonides trace d'un quartier d'Amsterdam appellé *l'isle-neuve*.

Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette isle ont été construits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au son de la lyre d'Amphion. Cependant, dit-il, cette isle avec ses palais magnifiques, qui seront un jour leurs propres sépultures, ne se fera connoître à la postérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir fait le séjour de l'amiral de Ruiter.

Il continue ainsi:

Me tromperois-je? Au nom de ce fameux
héros,
Le fleuve en bouillonnant, enfle ses vastes eaux;
Au pié de son palais, je le vois qui s'avance,
Il en baise les bords plein de reconnoissance.
Tel le Tybre autrefois, par sa joie entraîné,
Sortit des eaux, le front de joncs environné,
Quand, chargé de lauriers, le magnanime
Octave,
Par le chemin sacré, menoit l'Egypte esclave;
Et charmant les regards de son peuple surpris,
Aux piés de Jupiter attachoit Anubis.
Ruyter, ton nom plus grand que le grand nom
d'Auguste,
Arrache au dieu des eaux des respects le plus
juste;
Pour ta sage valeur, plein de zele & d'amour,
Je le vois s'incliner trois fois vers ton séjour.

L'auteur continue ensuite à exposer aux yeux du lecteur tous les bâtimens prodigieux qui couvrent les bords de l'Y. Mais ce n'est pas d'une maniere nue & seche; tout y brille d'ornemens & des couleurs les plus vives. Quand il parle du palais de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette société de marchands a eues contre les Portugais, auxquels elle arracha le Bresil, dont ils ne se remirent en possession que par surprise au milieu même de la paix.

Il s'étend sur-tout sur le magasin de l'amirauté & sur le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la description du premier, il fait une peinture aussi grande qu'affreuse de tous les instrumens de guerre qu'on y trouve entassés, dans une quantité qui passe l'imagination. Elle est si prodigieuse, que quelque vaste que soit ce magasin, il en a fallu bâtir un second pour servir de décharge à l'autre.

C'étoit autrefois, dit l'auteur, en parlant du palais de la compagnie des Indes orientales, l'ouvrage des plus grands monarques, de bâtir un capitole ou un escurial; mais ici des marchands osent élever jusqu'au ciel un bâtiment qui surpasse les palais les plus superbes. On pourroit douter de la puissance de cette compagnie, si l'on n'en avoit pour témoins l'Orient soumis à ses loix, & ce château prodigieux qui reçoit le jour pas plus de trois mille & trois cens fenêtres, & qui sur-

passe les pyramides & les amphithéatres de l'antiquité.

Dans le second chant, l'auteur entre dans une carriere plus vaste ; & pour m'exprimer avec un des poëtes qui ont fait l'éloge de cet ouvrage, il renferme, en quelque sorte, tout l'univers dans son poëme.

Après avoir fait l'éloge de la navigation, il nous parle de toutes ces flottes nombreuses qui couvrent tout l'Y comme une vaste forêt, & qui vont chercher dans tous les coins du monde tout ce qui peut servir à la nécessité & à l'orgueil des hommes. A cette occasion il parle de ces expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, destinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il feint que tandis qu'il rapporte ces choses, il a déja perdu de vue deux flottes, dont la premiere prend sa course vers les grandes Indes, & l'autre vers l'Amérique. Il s'étend sur les malheurs où cette partie du monde est tombée par ses propres richesses, & il introduit l'ombre d'Attabaliba qui, charmé de voir dans les *Hollandois* les ennemis de ses bourreaux, leur parle en ces termes, suivant la traduction françoise :

Compagnons autrefois de mes affreux malheurs,
Vous qui de l'Espagnol sentîtes les fureurs,
Prêtez, prêtez l'oreille, & de ma destinée,
Ecoutez attentifs l'histoire infortunée.
Aussi-tôt que je vis des gens barbus & blancs,
Approcher de nos bords sur des palais flottans,
Mon cœur fut pénétré d'une frayeur mortelle,
Je frissonne, je sens que mon trône chancelle;
Augure trop certain de ma funeste mort :
Que n'étois-je en ce temps attentif à mon sort !
J'aurois sans hésiter, de cette horrible Harpie,
Monstre encore en naissant percé le flanc impie.
Ils entrent dans nos murs, & les yeux enflammés,
Par-tout ils cherchent l'or dont ils sont affamés.
Tel un vautour brûlant d'une maligne joie,
Anime sa fureur suspendu sur sa proie.
Ces tyrans sont suivis par des tyrans nouveaux,
Leurs vaisseaux sur leurs pas traînent d'autres vaisseaux.
Qui leur résisteroit ? la foudre & le tonnerre
Se liguent avec eux pour les suivre à la guerre :
Soumis à leur pouvoir, l'enfer, la mer, les cieux,
Dans leurs affreux desseins conspiroient avec eux.
Tout mon peuple est en proie aux fureurs du carnage.
Parlez, bourreaux, parlez ; par quelle infâme rage,
Osiez-vous envahir ce terroir engraissé
Du sang de mes sujets à chaque pas versé ?
Je respire ; du ciel la vengeance s'apprête ;
Je vois leur propre foudre éclater sur leur tête ;
Ils répandent leur sang, de mon sang enivrés.
Par les mains l'un de l'autre ils tombent déchirés.
Eux-mêmes pour mon ombre agréables victimes,
Par des crimes nouveaux ils punissent leurs crimes.

Après cette peinture, dont la traduction rend foiblement la vivacité & la force, l'auteur emprunte le cheval aîlé pour suivre la flotte des Indes, qu'il voit arriver au port desiré après avoir été long-temps battue de la tempête. Sa muse parcourt tous les différens pays de cette vaste contrée, & décrit, avec toute la pompe possible, les différentes richesses dont chacune de ces provinces charge les vaisseaux *hollandois*. Non contente de donner une idée de l'étendue de leur négoce dans ces climats, elle dépeint encore la puissance des armes de la compagnie des Indes orientales. Pour en donner une preuve, elle nous trace le tableau d'une bataille, où les soldats de cette compagnie remporterent une victoire signalée sur les habitans de Macassar.

L'auteur retourne ensuite vers l'Y sur le Pégase, & nous dépeint plusieurs pays qu'il découvre en passant. Etant de retour, il s'applique à faire le détail des marchandises précieuses & utiles que toutes les autres parties de l'univers fournissent à l'envi, comme une espece de tribut qu'elles paient à l'industrie & à l'intrépidité des *Hollandois*. En parlant des vins & d'autres choses utiles qui leur viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon sens contre les vices que ce même pays leur communique.

Voici à peu près ce qu'il en dit :

Avec ces biens réels, sources de nos délices,
La France dans nos ports décharge aussi ses vices;
Et souillant de nos mœurs l'aimable pureté,
Introduit des faux airs la puérilité,
Ce culte extravagant des modes fanatiques,
Idoles sans autels chez nos aïeux rustiques.
Un combattant poudreux obtenoit leurs faveurs,

Non un fade Adonis qui triomphe des cœurs.
Les plumes seulement sur leur casque flottantes,
Frappoient des ennemis les troupes chancelantes.
Ils ne ceignoient le fer que pour venger les loix,
Ou bien pour secouer le rude joug des rois.
A présent dès qu'en France un caprice en décide,
Ces ornemens en paix parent le plus timide.
Pourquoi, lâches mortels, aux ordres de Paris,
Assujettissons-nous nos airs & nos habits?
Jusqu'à quand de la mode esclaves volontaires,
Aux vices étrangers serons-nous tributaires?
Sous des cheveux trompeurs avec art hérissés,
(La nature en gémit) nos fronts sont affaissés:
Selon que de la cour la girouette ordonne,
A cent fatras génans le belge se façonne.
Qu'importe qu'on néglige, ennemi du bon sens,
De préserver son corps des injures du temps,
Pourvu que du ciseau l'étoffe maltraitée,
Change l'homme à la mode en bizarre protée,
Et que de cent couleurs l'inconstante union,
Rende l'être qui pense un vil caméléon.

Le chant troisieme est une fiction d'un bout jusqu'à l'autre. Le poëte est entraîné tout d'un coup au fond de l'Y, dont il admire le riche palais. Il voit le fleuve avec ses demi-dieux & ses nymphes, qui se préparent pour une fête qui devoit se faire à la cour de Neptune, pour célébrer l'anniversaire du mariage de Thétis & de Pelée.

L'auteur ne suit ni Ovide, ni les autres mythologistes. Dans cette fable, il feint que Thétis, autrefois mariée au vieux Triton, & lassée de la froideur de cet époux suranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ses malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer, touchés de sa douleur, la rappellent, cassent son mariage, & se résolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils destinent en même temps l'immortalité avec une éternelle jeunesse. Thétis accepte ce parti avec joie; & Triton plus charmé des plaisirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune opposition. Le mariage s'acheve, & le dieu des eaux en célebre tous les ans la mémoire avec solemnité.

C'est à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute sa cour. Le poëte y fut mené aussi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où, sans être vu il pouvoit tout voir. Tous les autres fleuves entrent dans la salle du festin; & à mesure qu'ils arrivent, le poëte est instruit par son compagnon de leur nom, de leur origine & de leur puissance. Les descriptions qu'on en voit ici sont si savantes & si poétiques, qu'on peut dire que c'est l'endroit le plus beau de cet admirable poëme. Nous ne nous flattons que d'en donner une foible idée; & pour n'être point embarrassés dans le choix d'un de ces portraits; nous copierons le premier qui se présente à nos yeux.

Vois-tu ce fleuve altier? Sa longue chevelure,
Du peuplier d'Alcide emprunte sa parure;
C'est l'illustre Eridan: tel fut jadis son nom,
Avant ton sort fatal, orgueilleux Phaëton.
Mais, dès que dans ses eaux Jupiter trop sévere,
Du char brillant du jour jeta ce téméraire,
Pour n'aigrir pas le deuil d'un pere malheureux,
L'Eridan abjura ce nom trop odieux.
On le nomma le Pô: des Alpes descendue,
Son onde prisonniere est cachée à la vue;
Mais bientôt plein de fougue, il délivre ses flots
Des gouffres tortueux de leurs vastes cachots.
De-là roulant son eau dans son cours embellie,
Il appaise la soif des sillons d'Italie;
Et ce fleuve lassé par cinq bouches enfin
Du golfe Adriatique enfle le vaste sein.
Attentif autrefois à l'éloquente audace
De la lyre docile aux doigts savans d'Horace,
Captif de ses accords, il suspendoit son cours,
Soit que Flaccus perdu dans ses tendres amours,
Célébrât sa Lydie & son humeur badine,
Ou bien de sa Chloé la pudeur enfantine;
Soit qu'assis à l'écart sous des arbres touffus,
Du fameux Mécénas il chantât les vertus,
Et que reconnoissant les dons de Melpomene,
Aux richesses d'Attale il préférât sa veine.
Et toi du dieu des vers le plus cher favori,
Tu fréquentas souvent ce rivage fleuri,
Virgile, & l'air pompeux de tes chants héroïques,
Frappoient d'étonnement les nymphes aquatiques:
Le fleuve interdisoit le murmure à ses flots,
Quand d'Ilion en feu tu sauvois ton héros,
Et le menois vainqueur à la riche Ausonie,
Destiné par le sort au lit de Lavinie, &c.

Ce fleuve & tous les autres qui se distinguent dans les différentes parties de l'univers, se mettent à table, & Thétis, par ordre de Neptune, y place le dieu de l'Y au-dessus de tous les autres. Plusieurs divinités s'en formalisent, mais sur-tout le dieu présomptueux de la Seine, qui après avoir caché son indignation pendant quelques momens, échauffé davantage par le vin, éclate contre l'Y en paroles injurieuses; il lui reproche la petite étendue de son cours, le mépris où il étoit quelques siecles auparavant, & sur-tout la bassesse de sa naissance. Il éleve au contraire le vaste cours de ses propres ondes, & la noblesse de son origine, & même il égale ses flottes à celles de l'Y, qui, selon lui, peuvent seules servir de prétexte à l'orgueil d'un si vil marais. Il s'attache même à turlupiner le nom de son ennemi, & à trouver dans la seule lettre qui compose ce nom, un rapport exact avec la bassesse du dieu qui le porte.

Dès que la Seine a évaporé sa bile, l'Y se leve & lui répond avec autant d'éloquence que de modestie & de flegme. Il prend la Seine elle-même à témoin de sa puissance, aussi-bien que les autres fleuves de l'univers, avec lesquels il lie une amitié étroite, par les vaisseaux qu'il leur envoie. Pour ce qui regarde la noblesse, il dit que le joug des Romains avoit commencé à donner de la réputation à la Seine, dans le temps que l'Y avoit toujours maintenu sa liberté contre l'ambition des maîtres du monde, que les dieux des eaux les plus puissans ne dédaignoient pas son alliance; & quant à la petitesse qu'on lui objecte, qu'on sait bien que les corps les plus pesans ne sont pas toujours les plus forts, & que les empires trop étendus sont souvent accablés par leur propre grandeur. A l'égard de son nom, il soutient qu'il ne doit pas sembler si méprisable, puisque Pythagore avoit trouvé dans la lettre Y un emblême de la destinée des hommes. Ce discours ne fait qu'enflammer davantage la colere du dieu de la Seine; il s'adresse à l'Ebre, & le traite de lâche, puisqu'il étoit insensible à la fierté du sujet rebelle, qui seroit bientôt remis sous le joug de son maître, si c'étoit contre lui qu'il eût eu l'audace de se révolter. L'Ebre replique d'un ton grave, que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'Y, avoit été purifiée par le feu de la guerre, & qu'il l'avoit reconnu pour libre, sans garder contre lui le moindre ressentiment; que la lâcheté qu'on lui reproche étoit assez réfutée par ses victoires contre les Sarrasins. Enfin, il prie la Seine de se ressouvenir combien de temps ses eaux avoient été esclaves de la Tamise. La querelle s'échauffe, cependant la Seine saisit l'Ebre, & c'étoit fait de lui, si la mer Baltique, la Tamise & l'Y, ligués ensemble, ne l'avoient arraché des mains de son ennemi, qui déja avoit déchiré un pan de son manteau. Neptune enfin appaise le tumulte, & maintient l'Y dans son rang, comme son plus digne favori. On voit assez que cette fiction est une allégorie de l'invasion de la France dans les Pays-Bas Espagnols & de la triple alliance.

Après avoir décrit l'origine de l'Y, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de cette riviere, embelli par quelques villes de la Nord-Hollande. Elles fourniroient une matiere assez seche à un poëme héroïque, si l'imagination fertile de M. Antonides ne savoit suppléer à ce défaut, & si des moindres sujets, il ne savoit tirer de quoi orner & enrichir son ouvrage. En parlant d'Edam, autrefois appellé *Ydam*, c'est-à-dire, *digne de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une sirene prise auprès de cette ville par des pêcheurs: il en fait une espece de sibylle, en lui prêtant une longue & magnifique prédiction de toutes les catastrophes que les Bataves devoient surmonter, avant que de parvenir à cette puissance dont l'auteur a donné de si grandes idées. Cette prophétie est un abrégé de toute l'histoire de *Hollande*; & ce n'est pas l'endroit de l'ouvrage sur lequel les fleurs de la poésie sont répandues avec le moins de profusion.

La sirene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui se doivent donner un jour sur les côtes de *Hollande*, entre cette république & l'Angleterre. Voici comme l'on a traduit, ou plutôt imité cet endroit.

Vous verrez, vous verrez, fiers voisins de ces eaux,
Rome & Carthage encor se heurter sur les flots.
C'en est fait, armez-vous, allez, peuplez vos flottes,

Déja l'Anglois altier vient froudroyer vos côtes.
L'intrépide Frison, le vaillant Zélandois,
Pleins d'une noble ardeur vont foutenir vos droits.
Qu'entends-je, juftes dieux, quels éclats de tonnerre
Font bouillonner la mer, & treffaillir la terre?
Neptune eft éperdu quand le cruel métal
Vomit par-tout la mort de fon ventre infernal,
L'Océan eft en feu, de carenes brifées
Je vois flotter par-tout les côtes fracaffées,
Le rivage fe fend; crains, Pluton, que les mers,
Par leur fond déchiré n'inondent les enfers.
De l'épaiffe fumée un horrible nuage
Du foleil qui recule obfcurcit le vifage,
Les inftrumens guerriers par leurs accords bruyans
Accompagnent les cris des héros expirans.
Quelle nouvelle horreur! Une mine flottante
Porte au ciel de guerriers une troupe mourante,
Qui, brûlés dans les airs, par un étrange fort,
Rencontrent dans la mer une feconde mort.

Tout l'ouvrage finit par un difcours aux magiftrats d'Amfterdam, à la fageffe defquels l'auteur rapporte, avec raifon, la richeffe de cette puiffante ville qui, fans contredit, eft une des mieux policées de tout l'univers.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*épique*, que nous lui avons donné, parce qu'à l'égard de fon fujet & de fon ordonnance, il differe beaucoup de l'*Iliade* & de l'*Enéide*, il nous paroît pourtant qu'il n'eft pas indigne de ce titre, par l'heureufe fiction qui y regne, par la nobleffe des penfées, & par la grandeur de l'expreffion. Hoogftraten préfere ce chef-d'œuvre d'Antonides à tout ce que Vondel a fait de plus beau; nous n'oferions adopter ce jugement. Mais ce qu'Antonides a de commun avec Vondel, c'eft de mêler quelquefois des termes bas aux expreffions les plus fublimes, c'eft d'avoir des phrafes entortillées, dont la conftruction eft difficile à trouver, c'eft de racheter ces petits défauts par le feu du génie, & par la richeffe inépuifable de fon imagination; c'eft de forger fouvent des termes heureufement combinés, qui donnent beaucoup de force à la langue *hollandoife*.

Luc Rotgans fuccéda aux deux poëtes précédens, & peut être il les furpaffa, fi l'on compare ouvrage à ouvrage, & non génie à génie.

Né d'une famille diftinguée & alliée à tout ce qu'il y a de plus illuftres magiftrats à Amfterdam, Rotgans s'appliqua d'abord aux études, & fit beaucoup de progrès dans les humanités; mais dans les triftes conjonctures de l'année 1672, pouffé d'un noble defir de contribuer à la confervation de fa patrie, il prit le parti des armes; après être parvenu à la qualité d'enfeigne, il fe dégoûta de ce métier, & fe retira à une maifon de campagne, fituée fur le Vegt, petite riviere entre Amfterdam & Utrecht: les rivages en font un jardin perpétuel, & l'on y voit avec admiration un nombre infini de maifons de plaifance extrêmement embellies. C'eft dans ce féjour fi délicieux que Rotgans goûta les agrémens de la retraite. La paix étant enfuite conclue entre la *Hollande* & la France, il trouva bon d'aller voir cette redoutable monarchie, d'où s'étoit levé le nuage qui avoit crevé avec tant de fureur fur fa patrie. Après fon retour, il fe maria avec une demoifelle Salengre, qu'il ne pofféda pas long-temps. Il fe confola d'une perte fi fenfible avec les mufes, & il s'adonna entiérement à faire un parnaffe de fon agréable maifon de campagne. Il y compofa plufieurs pieces de vers qui ont été raffemblées en un volume & magnifiquement imprimées par Halma, ami de l'auteur, imprimeur renommé, & poëte lui-même. Comme Halma a voulu diftinguer chacune des pieces, & qu'il eft arrivé par là que quelques pages font reftées à moitié vuides, il les a remplies de fes propres vers, qui contiennent, ou quelques réflexions fur les mêmes fujets, ou quelques éloges fur la maniere dont ils font traités. Mais afin qu'on ne confondît point fes vers avec ceux de Rotgans, il les fit imprimer dans un autre caractere, & même il eut foin d'y mettre fon nom. C'eft aux connoiffeurs en poéfie *hollandoife* à juger fi cette précaution étoit néceffaire.

La vie de Guillaume III, eft l'ouvrage le plus confidérable de ce poëte *hollandois*. C'eft un poëme épique dans les formes, & par conféquent, c'eft par-là fur-tout qu'on peut juger du génie de l'auteur.

Quelques critiques prétendent que les

poëtes *hollandois* l'emportent sur les françois pour ce qui regarde l'épisode ; une analyse exacte de ce poëme pourra justifier ou détruire cette opinion.

Si nous écrivions en *hollandois*, nous pourrions faire sentir la beauté de la versification de M. Rotgans & la grandeur de ses pensées avec le choix & la force de ses expressions; au lieu que nous sommes obligés de ne donner que le plan de cet admirable ouvrage, qui est divisé en huit chants.

Chant I. Le jeune héros se trouve sur mer avec sa flotte, pour aller épouser la princesse Marie. Les vents & les dieux marins favorisent son voyage. Galathée surtout s'empresse de seconder les vœux de cet illustre amant; elle s'intéresse tendrement au sort des amoureux, ayant été elle-même sensible autrefois pour l'aimable Acis, dont elle raconte la malheureuse fin aux Néréides ses compagnes. Protégé de toutes ces divinités, le prince approche de la Tamise; la déesse du fleuve s'orne magnifiquement pour recevoir un héros si digne de son estime. En le voyant, elle se remet dans l'esprit les actions éclatantes qui l'avoient rendu illustre dans un âge si peu avancé, & les cruelles batailles de mer que les Bataves avoient, sous ses auspices, livrées aux Anglois : elles sont décrites ici avec tout le sublime requis pour des objets si grands & si terribles.

Guillaume est reçu dans Londres avec une magnificence royale; il voit avec la plus tendre satisfaction la charmante princesse, dont les attraits avoient déja fait de profondes impressions sur son cœur dans un autre voyage : il lui déclare sa passion; & cette princesse, dont la vertu guidoit toutes les démarches, charmée des grands sentimens & de la réputation du jeune héros, ne dédaigne pas un amant si digne de sa tendresse. Le mariage s'accomplit avec une pompe supérieure à celle qui parut à l'hyménée de Pelée & de Thétis. Après que l'époux a conduit la princesse au lit nuptial, les grands seigneurs anglois prient un des favoris du héros de leur donner un détail exact de ses grandes actions, dont ils avoient déja été instruits par la renommée.

Chant II. Le favori satisfait à leurs desirs: il commence par donner une description pathétique des malheurs où la *Hollande* fut plongée par les armes de la France, lorsque Louis le Grand, avec la rapidité de la foudre, se rendit maître de quatre de ses provinces.

La valeur du prince devint bientôt nécessaire à un pays destiné à être soutenu par la maison de Nassau : d'abord il s'opposa en vain à ce torrent. La prudence & la bravoure du général agissent sans fruit, si elles ne sont secondées par la bonté & par le nombre des troupes. Le siége de Woerden réussit mal au jeune héros, par la trahison même d'un sujet de l'état : l'hiver cependant approche, & la gelée rend inutile la plus forte barriere de la *Hollande*.

Le duc de Luxembourg se prépare à envahir cette province, il anime ses soldats au viol & au carnage, & à n'épargner ni choses sacrées, ni choses profanes. La providence dissipe ses projets. Un dégel subit arrête sa marche & l'empêche de pénétrer jusqu'au cœur du pays; les soldats furieux de voir leurs espérances trompées, & se ressouvenant des préceptes de leur chef, lâchent la bride à leur cruauté, & renchérissent sur tout ce que la rage des barbares a jamais inventé de plus horrible.

Bientôt après le brave Rabenhaupt surprend, par la glace, la ville de Coëverden, la clef de la Frise & de la Groningue, & l'agréable nouvelle de cette victoire commence à relever l'espérance des malheureux Bataves. Le printemps approche, & le prince assiége Naerden, ville forte & très-importante, qu'il prend après une vigoureuse résistance. Les Impériaux & les Espagnols viennent enfin au secours de leurs alliés; le général des Hollandois les joint : il assiége Bonn, s'en rend maître, & les François effrayés de cette nouvelle victoire, abandonnent la province d'Utrecht, & une grande partie de leurs autres conquêtes. Les peres de la patrie charmés de la conduite & des succès de leur défenseur, l'élevent aux dignités de ses peres; & après qu'il a passé l'hiver à préparer tout avec soin pour la campagne prochaine, il se joint de nouveau aux alliés. Les armées ennemies s'approchent, & c'est alors que se donne la

célebre bataille de Senef, où le prince, à peine sorti de l'enfance, partage le péril & la gloire avec ce que la France & toute l'Europe a de généraux les plus intrépides & les plus expérimentés. La description de ce combat est un chef-d'œuvre, aussi bien que celle du siége & de la prise de Grave par le même prince. C'est-là que finit le récit & le second livre.

Chant III. Après toutes les solemnités nuptiales, Guillaume prend congé du roi Charles, qui l'entretient sur les horreurs d'une guerre où le prince avoit déja acquis tant de gloire, & s'offre pour médiateur. Le héros s'embarque avec son illustre épouse; Neptune caresse les ondes de son trident & les appaise: une troupe d'amours accompagne le couple heureux; & quand la nuit succede au jour, l'Hymen même remplace par son flambeau, la lumiere d'Apollon.

Les époux arrivent en *Hollande*, où ils sont reçus avec toute la joie & la magnificence possibles. La princesse entre au palais, & les ornemens qu'elle y admire le plus, sont les drapeaux & les étendards que son prince a arrachés aux ennemis. Le temps approche d'entrer en campagne; les François s'y mettent les premiers, ils prennent Gand & Ypres: quoique le jeune héros brûle d'envie de s'opposer aux progrès des ennemis, sa prudence sert de bride à sa valeur; ses troupes sont inférieures, & il ne veut pas mettre tout l'état & la gloire qu'il a déja acquise au hasard d'une bataille inégale.

Les ambassadeurs, cependant, s'assemblent à Nimegue, & cette ville ancienne qui, prise après une longue résistance, avoit essuyé tout ce que la guerre a de plus déplorable, devient le séjour des ministres de la concorde. La paix y arrive du séjour céleste; elle anime tout le monde à mettre bas leurs animosités, & à préférer ses douceurs à toutes les calamités que Mars traîne après lui: ce dieu irrité des desseins de la déesse, s'obstine à les traverser; il excite Bellone à seconder sa fureur, & de concert avec elle, il seme la discorde dans les deux armées, qui sont en vue l'une de l'autre près de Mons, assiégé par les François. Le prince d'Orange les attaque & les met en déroute; mais il est interrompu dans le cours de sa victoire par la Renommée, qui lui apporte une branche d'olivier en signe de la paix conclue. Le dieu des combats en frémit de rage; & contraint de céder à la paix, il prédit à l'infortunée Flandre les malheurs dont bientôt il l'inondera de nouveau. Les aimables effets de la paix sont ici décrits d'un style fleuri; le poëte fait parler la nymphe d'une petite riviere entre Utrecht & Amsterdam; elle oppose le bonheur présent aux calamités dont elle avoit été témoin: & le prince, bien loin de se dédommager des travaux de la guerre entre les bras de la mollesse, s'occupe entiérement à raffermir l'état & à faire, de ses vertus éclatantes, des modeles pour le peuple commis à ses soins.

Chant IV. La discorde ne peut plus souffrir la tranquillité du genre humain; accompagnée des furies de la cruauté & de la trahison, elle les exhorte à inspirer leurs fureurs aux princes. Ses ordres sont exécutés, la Paix en pâlit, & retourne au ciel. La Religion effrayée du péril où elle se trouve, se présente au prince pendant le sommeil, elle lui expose les attentats qu'on fait contre elle en France & sur-tout en Angleterre, & l'anime à sa défense. Le héros éveillé, est long-temps flottant entre le respect qu'il doit à un pere, & entre son amour pour la religion & pour la liberté d'un pays dont les droits le touchent de si près. Les motifs les plus pressans l'emportent enfin dans son cœur.

Ayant préparé tout pour son expédition, il prend congé de son épouse, qui lui recommande sa patrie & la conservation de celui qui en cause les malheurs. Eole déchaîne les vents, une tempête furieuse se leve, la flotte est dispersée, tout le pays est en alarme: la princesse, sur-tout, sent les plus vives douleurs du péril qui menace la tête de son cher époux. Il échappe cependant à la fureur des eaux, & le danger qu'il a couru n'amollit pas son courage: tout est réparé en diligence, & par un voyage plus heureux le héros arrive en Angleterre, qui tend les bras à son défenseur: son malheureux beau-pere abandonné de tout le monde s'enfuit.

Le prince cependant convoque un parlement, & travaille de toutes ses forces à raffermir

raffermir les droits de la religion & de la liberté. L'amour des peuples pour leur bienfaiteur s'accroît de jour en jour, & la reconnoissance les pousse à lui offrir la couronne. On envoie des ambassadeurs en *Hollande* pour faire venir la princesse à qui le sceptre, abandonné par son pere, appartient de droit; elle dit un tendre adieu aux magistrats d'un pays où elle avoit vécu plusieurs ans, chérie & adorée de tout le monde. Triton dévance la flotte & se hâte d'annoncer son arrivée à ses sujets impatiens. On fait à la princesse une entrée magnifique, & les deux époux se revoient avec les sentimens les plus vifs d'une tendresse inaltérable. Tout est préparé pour le couronnement, la Religion reçoit le couple royal au temple destiné à cette solemnité; elle les félicite, & elle se félicite elle-même, de voir ses défenseurs approcher du trône, & elle prédit au roi les travaux qu'il auroit à essuyer avant que d'en être tranquille possesseur. La Piété, la Foi, la Vérité & les autres vertus environnent le trône; & la Rage & la Persécution sont prosternées aux piés des époux couronnés.

Chant V. Le roi Jacques arrivé en France, est reçu de Louis-le-Grand avec toutes les marques d'une amitié généreuse; celui-ci promet à son allié un secours puissant pour le remettre sur le trône, & adoucit cependant son chagrin par tous les plaisirs qu'une cour magnifique & voluptueuse est capable de fournir. Jacques aborde en Irlande avec des troupes nombreuses; Tyrconnel, aidé par des prêtres, anime les insulaires à risquer tout pour les droits de ce roi. Pendant qu'il rassemble une nombreuse armée, Guillaume est dans sa capitale à régler les affaires d'état, à prendre toutes les mesures nécessaires pour se maintenir sur le trône, & à punir ceux qui avoient osé conspirer contre lui. Avant que de partir il a un entretien des plus touchans avec son épouse royale, qui lui recommande de nouveau sa propre vie & celle de son beau-pere: il met entre les mains de cette sage épouse les rênes de l'état; & après avoir été traversé dans son voyage par des brouillards affreux, il aborde en Irlande, où il est reçu avec une joie inexprimable, par les généraux & par les soldats. Après avoir fait la revue de ses troupes, il marche contre les ennemis. Les deux rois haranguent leurs armées, & les animent par les motifs les plus forts à faire leur devoir.

La Boyne est un foible obstacle pour la valeur du jeune héros, les gardes hollandoises s'y jettent les premiers: lui-même, malgré la foudre des canons, malgré une grêle de balles de mousquet, entre les armes à la main dans ses eaux qu'il teint bientôt de son propre sang. A peine s'est-il fait panser qu'il apprend la mort de Schomberg, & qu'il rentre dans le combat pour venger ce grand général; tel le courage d'Enée fut enflammé par la mort de Pallas. Les François avec le brave Lauzun à leur tête disputent la victoire avec opiniâtreté, mais enfin ils sont rompus comme les Irlandois, & le roi Jacques se sauve par la fuite. Le jeune Schomberg immole un grand nombre d'ennemis aux mânes de son illustre pere: ayant appris sa mort, *aujourd'hui il faut combattre*, dit-il, *demain nous pleurerons*.

La victoire étant remportée, il arrose de ses larmes le cadavre défiguré de son pere, qui lui avoit enseigné lui-même le métier de la guerre. La déesse de la Boyne sort de ses eaux pour le consoler de cette perte par la gloire immortelle que le duc de Schomberg s'étoit acquise. S'adressant ensuite au roi vainqueur, elle le félicite de l'heureux succès de ses armes, & lui promet qu'elle célébrera ce jour heureux avec les Naïades, ornées du corail qui s'étoit formé dans ses ondes du sang de ce prince victorieux.

Un courier apporte la nouvelle du combat qui s'étoit donné par mer, où la France, quoique victorieuse, n'étoit pourtant point parvenue à son but, qui étoit de faire une descente en Angleterre. Le poëte passe délicatement sur les causes de cette défaite des flottes combinées.

Chant VI. Le héros ne se repose point dans le sein de la victoire, pendant que le roi Jacques se réfugie de nouveau en France, il prend Drogeda, & après avoir fait son entrée triomphante à Dublin, il marche vers Wexfort qui se rend sans résistance, & Dungannon suit cet exemple, après avoir vu Waterfort se défendre en vain contre les armes victorieuses du jeune roi.

Limmerick, la plus forte ville d'Irlande s'opiniâtre avec succès pour la cause de Jacques, & tous les efforts du vainqueur, pour la réduire, sont inutiles. La Liberté se présente à lui en songe, & après avoir rendu graces à son protecteur, elle l'exhorte à lever le siége d'une ville dont les destinées avoient éloigné la prise pour quelque temps.

Le prince se rend à ce conseil, il harangue ses troupes, les instruit de la nécessité de retourner à la capitale de son empire, & laisse le commandement au général Ginkel, connu depuis sous le nom de comte d'Athlone. La reine accompagnée des dames de sa cour, va à la rencontre de son époux victorieux; elle le désarme elle-même, & le couronne de laurier. Assise avec lui à table elle entend de la propre bouche de son héros le récit de ses exploits glorieux: Didon n'écoute pas son cher Enée avec une attention plus forte.

Le roi convoque son parlement, & après lui avoir rendu compte de ses actions, il lui étale les progrès que Louis-le-Grand avoit faits pendant son absence dans les Pays-Bas, où les troupes alliées, sous le prince de Waldec, avoient été mises en déroute. Il exhorte la noblesse & le peuple de répandre leurs trésors pour la cause commune, dans le temps qu'il est prêt lui-même à répandre son sang pour elle. Le parlement répond avec générosité à des instances si justes & si pressantes, & ses actions ne démentent pas ses promesses. Les vaisseaux s'élevent sur les chantiers, tout le monde s'empresse à les pourvoir de toutes les choses nécessaires, & l'on s'enrôle sans contrainte, ravi de suivre les drapeaux d'un monarque si brave. Il est temps de songer aux Provinces-Unies menacées de tous côtés. Le prince prend congé de sa digne épouse, qui aime trop un pays auquel elle est si chere, pour s'opposer au départ du roi qui va le défendre. A peine a-t-il gagné la haute mer qu'une tempête furieuse se leve. Le monarque des cieux envoie ses anges pour appaiser la tempête, & le prince destiné à souffrir & à surmonter des traverses, arrive au rivage de *Hollande* malgré les glaces. Il entre peu accompagné dans une pauvre hutte, où l'hospitalité du maître supplée à sa pauvreté; tels Jupiter & Mercure furent traités par Philémon & par Baucis.

Chant VII. Par une fiction poétique, on personnalise ici la *Hollande*, qui va elle-même à la rencontre du prince son libérateur: il est reçu à la Haye avec toute la pompe que la tendresse peut fournir à un peuple riche & industrieux. Les compagnies des bourgeois, magnifiquement équipées, conduisent le roi à son palais au bruit de l'artillerie, & au travers d'un grand nombre d'arcs de triomphe, où la richesse & l'art éclatent à l'envi. Le soleil pour être plus long-temps témoin de cette fête ralentit sa course; & quand il cede aux ombres de la nuit, les feux d'artifice remplacent sa lumiere par un nouveau jour.

Les peres de la patrie s'empressent à aller féliciter le roi de ses victoires & de son heureux retour. Il les assure que le fardeau de ses trois couronnes ne l'empêchera point de continuer ses plus tendres soins pour les provinces où il a vu le jour. Les princes les plus illustres de l'Europe remplissent la Haye, & consultent l'oracle du grand Guillaume sur le bien de l'alliance & sur la liberté de l'Europe. Les François cependant ont assiégé Mons en Hainaut, & le roi quitte le conseil pour en venir aux actions.

Bellone, charmée de voir la Flandre devenue de nouveau le théatre de la guerre, va trouver Vulcain, & l'exhorte à servir sa fureur en forgeant toutes les sortes d'armes que les mortels, ingénieux à se détruire les uns les autres, ont inventées: elle lui prédit la prise de la capitale du Hainaut, que les alliés s'efforceroient en vain de conserver. Le dieu du feu, ravi de seconder la rage de la barbare déesse, anime la diligence de ses Cyclopes. La prédiction de Bellone s'accomplit. Le prince de Bergues défend Mons avec valeur & avec prudence; mais le peuple séditieux le force à se rendre. Les fourrages manquant encore, les armées sont obligées de cantonner; mais dès que l'été paroît, on se rassemble de côté & d'autre. On s'observe long-temps pour prévenir les projets les uns des autres. Enfin Luxembourg tombe avec la maison du roi sur l'arriere-garde des alliés, près de Leuse: ils ont d'abord du désavantage; mais bientôt ils reprennent cœur, repoussent les ennemis, & la nuit sépare les combattans, sans que la victoire penche d'un côté ni de l'autre. L'approche de l'hiver

force les armées à regagner les quartiers. Guillaume retourne à la Haye, il y reçoit l'agréable nouvelle des ſuccès de ſes armées en Irlande.

Le brave général Ginkel, après avoir pris Baltymore & Athlone, avoit attaqué les Irlandois & les François, retranchés dans un terrein marécageux près d'Agrim, & avoit remporté ſur eux une victoire ſignalée, après un combat opiniâtre, où Saint-Buth, leur général même, avoit perdu la vie; il avoit enſuite pris Galliway & Limmerick, les ſeules villes qui faiſoient encore tête au vainqueur. Le roi, charmé de ces importantes nouvelles, part pour l'Angleterre. Triton ordonne, de la part de Neptune, aux Nymphes de la mer, de porter ſes vaiſſeaux par les ondes. Il leur dévoile un oracle de Neptune, qui avoit prédit aux divinités ſoumiſes à ſon pouvoir, la victoire que les flottes combinées devoient remporter l'année ſuivante ſur la Françoiſe. Cette prédiction eſt ici énoncée avec toute l'emphaſe & le noble déſordre du ſtyle prophétique.

Chant VIII. Les François ſe mettent encore les premiers en campagne, & prennent Namur avant que l'armée des alliés ſoit aſſemblée. Le grand Guillaume, brûlant du deſir de ſe venger de cette perte, ſe réſout à attaquer Luxembourg retranché à Steinkerke. Son deſſein eſt exécuté avec intrépidité, on ſe ſaiſit d'une hauteur défendue par les batteries de l'ennemi, & l'on ſe maintient long-temps dans ce poſte; mais le nombre des François s'augmentant comme ſi la terre produiſoit encore des guerriers ainſi que du temps de Jaſon, le roi accablé par le nombre, fait ſa retraite en bon ordre, après avoir effacé, par ſes actions, les héros de l'hiſtoire & de la fable.

Echappé à la force ouverte, peu s'en faut que le prince ne ſuccombe à la trahiſon que Grandval avoit projetée contre lui. La conſpiration eſt découverte, & l'aſſaſſin expire dans les tourmens dus à ſon crime.

Les François cependant prétendent ſe rendre maîtres de Charleroi par le bombardement, mais ils échouent dans leur deſſein. La campagne ſuivante les armées ſe retranchent toutes deux; Vulcain, Mars & Bellone, paroiſſent pour leur fournir des armes, & pour les animer au carnage. Par-tout où la cruelle déeſſe marche, elle laiſſe des traces de ſang ſur ſes pas. Le duc de Wirtemberg, par ordre du roi, attaque les lignes des François, & les force malgré la réſiſtance des ennemis. Luxembourg, aigri du ſuccès des alliés, ramaſſe ſes troupes pour livrer bataille à Guillaume, qui l'attend de pié ferme. Tout ce que les combats ont de plus horrible ſe rencontre ici: l'attaque & la défenſe ſe font avec la même valeur & avec le même acharnement. Le roi s'y ſurpaſſe lui-même, & déſarme de ſa propre main le duc de Berwick. La nuit ſeule eſt capable de ralentir la fureur des combattans. Mars apoſtrophe Bellone, & la félicite des horreurs de la guerre, qui non ſeulement ſe répandent dans la Flandre, mais inondent preſque toute l'Europe. La priſe de Charleroi par les François, met fin à la campagne, & le roi retourne dans ſes états, qui, ſous ſon heureux empire & ſous celui de ſon auguſte épouſe, voient renaître un ſiecle d'or, & perdent le ſouvenir de leurs anciens malheurs. La ſage & tendre reine fait tout le bonheur de ſon héros; ſa tendreſſe le dédommage des travaux de la guerre, elle fait ſon devoir & ſon plaiſir de l'aimer; & non-ſeulement ſes ſujets, mais encore les malheureuſes victimes d'une perſécution étrangere ſe réjouiſſent à l'ombre de ſa piété.

Cette merveilleuſe princeſſe, dont la terre eſt indigne, eſt ravie par la mort dans la fleur de ſon âge. L'Europe en gémit, ſes ſujets n'aiment plus leur propre vie: pour avoir une idée de la douleur de ſon époux, il en faut voir le portrait dans l'ouvrage même; il n'y a que l'intérêt de la cauſe commune qui puiſſe ranimer ce malheureux prince. Ayant paſſé la mer, il forme l'entrepriſe la plus difficile & la plus digne par cela même de ſa valeur: c'eſt à Namur qu'il en veut, cette ville ſituée ſi avantageuſement, fortifiée avec tant d'art depuis que Louis-le-Grand en eſt le maître, défendue par une armée entiere, & pour dire quelque choſe de plus, défendue par Bouflers lui-même. Dans le temps qu'on pouſſe le ſiége avec ardeur, Villeroi marche au ſecours des aſſiégés avec une armée formidable. Le prince de Vaudemont, qui commande un camp volant, ſe dérobe au nombre des troupes françoiſes par une retraite qui vaut la plus belle

victoire. Le général François, voyant la perte de Namur prochaine, met en cendres les édifices de Bruxelles : tel un loup évite les griffes d'un lion pour se jeter sur une foible bergerie. Bientôt après la ville de Namur se rend, & le château est contraint aussi de se soumettre au vainqueur. La résistance inexprimable des assiégés ne sert qu'à augmenter l'éclat de la victoire de Guillaume. A peine le héros revoit-il sa capitale, que ses jours sont menacés par une nouvelle trahison. Pluton lui-même excite les Furies à répandre leur fureur dans l'ame des traîtres : elles partent, & les ennemis de la vertu sentent bientôt les fatales impressions de leur venin.

La Providence, qui veille sur une tête aussi précieuse, dissipe encore l'orage qui la menace. Après tant de traverses, la paix rend le repos à ce grand monarque & à toute l'Europe.

C'est ici que finit ce poëme. Ceux qui se sont occupés à la lecture des romans, trouveront peut-être étrange que notre poëte commence par le mariage du prince. Mais il ne faut pas douter, que si Rotgans en eût été le maître, il n'eût, pour les contenter, fait arriver toutes les grandes actions de son héros avant son hyménée.

On peut craindre encore, que les admirateurs outrés de l'antiquité, ne refusent à cet ouvrage le nom de *poëme épique*, qui demande l'unité du sujet. C'est ainsi que la colere d'Achille fait la matiere de l'*Iliade*, & que dans l'*Enéïde*, tout aboutit à l'arrivée d'Enée en Italie. Il est vrai qu'Homere & Virgile en ont agi ainsi. Mais pourquoi n'auroit-il pas été permis à Rotgans de prendre un plan plus étendu ? il n'y a point de principe dans la raison qui puisse empêcher un poëte de prendre pour le sujet la vie entiere d'un héros. Supposé que les deux premiers historiens n'eussent décrit chacun qu'une seule guerre, est-ce que les écrits de ceux qui ont pris pour matiere toutes les guerres d'un peuple, ne seroient plus appellés *des histoires ?* Si cependant on ne daigne pas traiter de *poëme épique* un ouvrage où les plus grands exploits militaires sont exprimés avec grandeur, dans la pensée & dans l'expression, & avec un désordre intéressant, qu'on l'appelle comme on le voudra ; le poëme sera toujours excellent, quelque nom qu'on lui donne. Ce qui nous y paroît le plus digne de critique, c'est qu'on n'y observe pas l'unité de systême : Vulcain, Neptune, Mars, Bellone, divinités du systême fabuleux, ne permettent pas qu'on introduise dans un même poëme, ni Dieu, ni l'ange Michel envoyé par le roi des cieux pour appaiser les vents. Venons au recueil de pieces dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Des leçons de morale, tirées de quelques fables anciennes, en compose la premiere partie : une noble simplicité est le caractere de ces pieces, dont quelques-unes sont assez étendues. Pour qu'on ait une idée de la maniere dont le poëte traite ces sujets, nous en donnerons une traduite en vers irréguliers.

LA PIÉTÉ DE BAUCIS ET DE PHILÉMON.

Chassés de tout un bourg, Jupiter & Mercure
Trouvent dans une hutte obscure,
Chez Philémon & chez Baucis,
Par l'Hymen, par les ans, par leurs vertus unis,
Des tendres cœurs une retraite sûre;
Dans leur cabane avec la pauvreté
Demeure l'hospitalité.

D'herbages & de choux, le vieillard plein de soins,
Dépouille son jardin; Baucis officieuse
Les apprête, elle sert sur la table boîteuse
Ces mets qu'elle dérobe à ses propres besoins.

Une oye, ancienne sentinelle,
Depuis dix ans garde fidelle
De la pauvre maison,
Echappe aux mains de Philémon;
Il veut saisir l'oiseau pour faire bonne chere
A la compagnie étrangere.

L'animal fugitif a son recours aux dieux :
Je suis, dit Jupiter, le souverain des Cieux;
Honorant la vertu, je fais punir le vice :
Votre bonté me touche, époux officieux,
Mais vos cruels voisins sentiront ma justice.

Le village à l'instant s'abîme sous les eaux,
Mais la hutte restée éleve ses portaux,
Elle devient un temple auguste,
Et l'on voit sur ce couple juste
Les ornemens sacerdotaux.

Quiconque à l'étranger, facile, charitable,
Pour remplir les besoins fait de nobles efforts,
Par sa dépense augmente ses trésors,
Et s'accumule au ciel un bien impérissable.

Ces fables morales sont suivies des œuvres mêlées de notre poëte, parmi lesquelles se trouvent des poëmes héroïques d'assez grande étendue : tels sont l'*Expédition d'Angleterre*, les *Exploits du général Ginkel en Irlande*, la *Prise de Namur*, &c.

On trouve aussi dans la même partie du livre une belle piece, intitulée : *l'Assassinat du roi échoué.* Nous ne saurions nous empêcher d'en rapporter quelques stances traduites dans notre langue.

Trônes majestueux, dont la hauteur brillante
Semble approcher du ciel vos nobles possesseurs;
Trônes qui, par l'éclat d'une gloire inconstante,
Eblouissez nos yeux, & ravissez nos cœurs.

Vous avez pour appui la fragilité même,
La discorde en fureur sappe votre pouvoir;
En vain la garde veille autour du diadême,
Quand le sujet n'est plus fidele à son devoir.

Le sceptre est le jouet de l'aveugle déesse;
L'ouragan fait crouler les palais orgueilleux,
Et la hutte à l'abri par sa propre bassesse,
Elude les efforts des vents tumultueux.

Sous les lambris dorés loge la perfidie,
Jamais l'argille & l'eau ne cachent le venin;
Mais une main barbare, aux crimes enhardie,
Cele souvent la mort dans l'or & dans le vin.

Pardon, princes, pardon, si la vicissitude
Où l'arrêt du destin a soumis la grandeur,
Me fait bénir des jours libres d'inquiétude,
Dont la modicité fait fixer le bonheur.

Je ne méprise point la puissance suprême,
Monarques révérés, ames de vos états;
Non, je respecte en vous la divinité même,
Mais je crains les dangers qui naissent sous vos pas.

On trouve des beautés d'une autre nature dans une lettre de l'auteur à M. Vollen-Hove, ministre de la Haye, & poëte fort estimé en Hollande : il y invite ce compagnon de sa gloire, à venir passer quelque temps avec lui dans sa terre, dont il décrit les agrémens champêtres avec tant de dignité, avec une simplicité si noble, qu'on peut douter si les François seroient capables d'attraper si bien ce véritable goût de l'antiquité. Il n'y a que les esprits du premier ordre, qui soient susceptibles de l'art d'énoncer des choses communes d'une maniere élégante & convenable. Il est vrai que la majesté naturelle de la langue y contribue, & que la *hollandoise* surpasse peut-être la françoise de ce côté-là.

Sur les épithalames de Rotgans, qui sont la partie suivante de ce recueil, on peut faire la même remarque que nous avons faite sur celle d'Antonides. Il y a beaucoup de fictions; & par-là, elles ne plairoient pas tant aux beaux esprits françois, que les autres ouvrages de notre auteur. Dans ce genre de poésie, ils aiment mieux le délicat que le sublime : nous ne déciderons pas ici s'ils ont raison. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'ils approuveront davantage les éloges funebres en vers, qu'on trouve ici sur plusieurs personnes d'un mérite distingué. M. de Dykvelt, qui s'est acquitté avec gloire de plusieurs ambassades; la reine Marie & le roi Guillaume sont de ce nombre. Ces sujets sont traités avec toute l'élévation qui leur convient.

On trouve ensuite dans ce recueil deux tragédies, où l'auteur a exactement observé toutes les regles du théatre, en prenant pour modele les tragiques françois, que, selon son propre aveu, il préféroit à tous les autres.

Les sujets sont tout à fait nouveaux : le premier, pris du XII^e^ liv. de l'*Enéide*, est le combat d'Enée & de Turnus pour Lavinie.

Il y a peu de tragédies où les circonstances qui doivent mettre le spectateur au fait, se déploient plus naturellement. On voit en différens récits d'Enée & de Latinus, l'arrivée des Troyens en Italie; l'oracle de Daunus qui défendoit à Latinus de donner sa fille à un prince Italien; l'engagement où ce roi étoit entré de donner la princesse à Enée; la rupture de cette alliance, causée par Turnus & par Amate; les batailles où le roi des Rutuliens avoit été battu par les troupes de son rival : le siége mis devant la ville royale. Tout cela se développe sans le moindre embarras,

La ſcene eſt dans le palais de Latinus, où le prince Troyen vient pendant une trève, pour chercher avec Latinus, les moyens de terminer la guerre. C'eſt un changement que l'auteur a fait à l'hiſtoire, pour ménager l'unité du lieu. Turnus s'obſtine, malgré les exhortations & les promeſſes de Latinus, à ne point céder Lavinie à cet étranger. Ces concurrens ont différens entretiens enſemble, où il ne ſe paſſe rien d'indigne du caractere d'un héros. Turnus n'y appelle pas ſon rival comme dans Virgile, Phrygien efféminé, demi-homme, &c. Enée ſur-tout y parle à Turnus avec une modération & des marques d'eſtime dignes de ſa ſageſſe. Une ſédition eſt excitée cependant dans la ville, où le peuple, las de la guerre, prétend que le roi des Rutuliens vuide la querelle avec ſon ennemi, dans un combat ſingulier. Il reçoit cette propoſition avec joie, & malgré Latinus, malgré Amate, craintive pour cet illuſtre parent, il propoſe ce combat à Enée qui eſt charmé d'un expédient pareil.

La princeſſe, qui n'a déclaré ſon penchant pour Enée qu'à ſa confidente, alarmée d'un côté par le ſang, & de l'autre par la tendreſſe, fait de vains efforts pour détourner leurs deſſeins. La ſcene, où elle le conjure de ne le pas exécuter, eſt une des plus belles de toute la piece. En voici la traduction qui ne conſerve qu'une foible partie de ſa beauté.

LAVINIE.

Prince, où courez-vous? Voyez une princeſſe,
Qui, pour ſauver vos jours, à vos genoux s'abaiſſe;
D'un amour malheureux modérez les tranſports:
Vous volez au combat, ou plutôt à la mort.
Que votre ſang verſé me va coûter de larmes!
Cruels, épargnez-moi de ſi vives alarmes.
Par quelle aveugle rage êtes-vous agités?
Oui, ces dards dont vos mains menacent votre vie,
Vont paſſer, par vos cœurs, au cœur de Lavinie.
Avant qu'ils ſoient lancés d'une cruelle main,
J'en ſens déja les coups qui me percent le ſein.
Princes, vous me voyez ſans voix & ſans haleine:
Ah! ſouffrez que mes pleurs éteignent votre haine.
Et toi, parent illuſtre, intrépide Turnus,
Toi, le plus ferme appui du trône de Daunus,
Qui menas mille fois aux villes de tes peres,
D'ennemis enchaînés des cohortes entieres;
Par un dernier effort, couronne ta valeur,
Combats tes paſſions, triomphe de ton cœur.

TURNUS.

Non, princeſſe, mon bras a fait peu pour ma gloire,
S'il ne joint à mes faits la plus noble victoire;
Si du héros Troyen, ce fer n'ouvre le flanc,
Et ne lui fait vomir ſon ame avec ſon ſang.
Mais, ſi par mon trépas mon ennemi t'achete,
La gloire de Turnus croîtra par ſa défaite;
Princeſſe, il périra pour un ſort des plus beaux,
Pour les plus grands appas, par le plus grand héros.

LAVINIE.

Puiſqu'à mes vœux ardens Turnus eſt inſenſible,
Je n'ai recours qu'à toi, Phrygien invincible;
Toi, qui traînas long-temps par les flots courroucés,
Des forces de Priam, les débris ramaſſés;
Toi, qui pendant dix ans, ſur les rives du Xante,
Fis redouter tes coups à la Grece tremblante;
Qui, chargeant ſur ton dos ton pere ſuranné,
L'arrachas de la flamme & du Grec acharné.
Le deſtin s'obſtinant à laſſer ta conſtance,
Epura tes vertus, affermit ta prudence:
Ta piété t'a fait le favori des dieux,
Soutiens, ſage héros, ce titre glorieux;
De ton fier ennemi ménage la jeuneſſe;
Dans un âge plus mûr fais voir plus de ſageſſe.
Par une heureuſe paix mets fin à tes travaux;
Qu'un doux nœud d'amitié ſerre ici deux rivaux.
Loin du triſte appareil d'un fatal hyménée,
Je paſſerai ma vie aux larmes deſtinée,
Occupée à pleurer des amis, des parens,
Que le ſort par tes mains terraſſa dans nos champs:
Après la mort du roi, l'on me verra moi-même,
Sur ton auguſte front poſer ſon diadême.
Rends-toi, je t'en conjure, au nom de cette ardeur,
Que Créuſe autrefois alluma dans ton cœur.

ENÉE.

L'ombre de cette épouſe, à mes bras échappée;
Sut calmer la douleur dans mon ame frappée,
Quand elle me prédit qu'au pays du Latin,
De la fille d'un roi je recevrois la main.
A cet heureux hymen l'arrêt des dieux m'appelle;
Je ſoutiendrai mes droits, à leurs ordres fidelle;

Ma piété l'ordonne, & ta rare beauté
Fait encor sur mon cœur plus que leur volonté.

TURNUS.

Adieu, princesse, adieu; je tombe sous ses armes,
Ou je reviens à toi, possesseur de tes charmes.

LAVINIE.

Princes.... Ils sont partis, impitoyables dieux!

Latinus apprend bientôt l'issue du combat, & la mort de Turnus. Ce prince même ne demande pas la vie ici comme dans Virgile; les spectateurs la demandent pour ce héros tout prêt à recevoir la mort avec intrépidité. Le poëte a fort bien fait de changer cette circonstance; on lui auroit pardonné volontiers une liberté plus grande, & il auroit bien fait d'épargner à Enée l'insigne lâcheté de tuer son rival de sang froid.

Lavinie approche de son pere; dès que, voulant lui raconter le succès du combat, il a prononcé le nom d'Enée, la princesse l'interrompt brusquement: saisie de douleur, elle lui demande si Enée étoit tombé sous les coups de Turnus, & par-là elle lui découvre sa passion pour cet étranger. Cet endroit est bien ménagé; mais il auroit fait encore plus d'impression, si jusques-là on n'avoit eu la moindre connoissance du penchant de Lavinie.

Le récit de la mort d'Amate pourroit trouver encore des critiques; elle se pend, désespérée de la mort de Turnus, & par tendresse pour lui, aussi-bien que par haine contre Enée. L'action de se pendre fait une impression dégoûtante dans l'esprit de la plupart des peuples. On meurt d'une mort plus théatrale par le poison ou par le poignard.

Le sujet de la seconde tragédie est pris des métamorphoses: c'est Scylla qui, charmée de la bonne mine de Minos, trahit la ville de son pere Nisus, en livrant à l'objet de sa tendresse, un cheveu de pourpre, dont dépendoit la conservation de l'état.

Pour ménager à cette histoire la bienséance du théatre, le poëte y fait plusieurs changemens nécessaires.

Il substitue au cheveu de pourpre, un bouclier, de la conservation duquel dépendoit la couronne de Nisus. Scylla le prend en cachette, & le porte à Minos, dans sa tente devant les murs d'Alcathée, où toute l'action se passe. Les prêtres ne voyant plus ce gage sacré, excitent une sédition dans la ville, & la font tomber entre les mains du roi de Crete. Scylla ne se découvre pas d'abord à Minos, mais elle confesse hardiment son crime à Dorise sa confidente, qui étoit parmi les prisonniers, où étoit encore Nisus, Ismene, sœur de Scylla, & Phocus, amant d'Ismene, fils d'Eacus, roi d'Ethiopie, le plus vaillant défenseur des murs où sa maîtresse avoit vu le jour. Scylla est reconnue, & son crime est découvert par ses parens; ce qui donne lieu à des discours très-pathétiques. Minos n'a que de l'horreur pour le service odieux que la perfide Scylla lui a rendu; son mépris la rend désespérée, & dans ses discours on voit ce flux & reflux de tendresse & de rage qu'un amour méprisé fait naître dans des cœurs corrompus & des esprits violens.

Toute la tendresse du vainqueur penche vers Ismene, aussi vertueuse que sa sœur est criminelle; il tâche en vain de chasser du cœur de cette princesse l'image de son cher Phocus: sa constance la rend plus estimable aux yeux de Minos; mais, maîtrisé de sa passion, il s'obstine à la vouloir satisfaire. Ismene doit l'épouser, ou voir immoler à ses yeux son pere ou son amant, & choisir la victime elle-même: ces malheureux sont bientôt instruits d'une si cruelle résolution, ils savent qu'il faut qu'Ismene soit inconstante, ou bien que l'un d'eux meure & que l'autre soit mené en triomphe.

Rien n'est plus touchant que cette partie de la piece; Ismene ne veut pas renoncer à son époux, elle ne veut pas le voir mourir; elle ne sauroit se résoudre à prononcer la sentence de mort contre l'auteur de sa vie. Les grands sentimens n'éclatent pas moins dans les discours de l'amant & du pere, obstinés tous deux à mourir pour se sauver la vie l'un à l'autre, & pour ne point suivre honteusement le char du vainqueur. Il seroit à souhaiter qu'un traducteur habile rendît ces morceaux dans notre langue, le lecteur seroit ravi de les comparer avec ce qu'on voit de plus touchant dans Corneille & dans Racine.

Minos enfin, destiné à administrer après sa mort la justice aux ombres, fait sur sa propre injustice des réflexions sérieuses. Il reprend un noble empire sur lui-même, &

il couronne la constante tendresse des deux amans vertueux, par un heureux mariage; en même temps, il rend à Nisus ses états, content de se réserver un léger tribut.

La joie que cause la magnanimité imprévue du roi de Crete, est troublée par le récit de la mort de Scylla; chassée honteusement de la présence de Minos, & le voyant prêt à s'embarquer sans elle, elle s'étoit poignardée elle-même : son pere & sa sœur qu'elle avoit si indignement trahis, ne laissent pas d'être touchés de son sort, & d'honorer son trépas par quelques larmes.

La derniere piece de ce recueil, est une description des plaisirs d'une foire de village; c'est un ouvrage rempli d'esprit. Nous ne saurions en donner un extrait qui fît suffisamment connoître le mérite de cette piece.

R. Ansloo, poëte *hollandois*, qui fleurissoit dans le dernier siecle. Nous avons un recueil de ses *Poésies* publié par Jean de Haes en un volume *in*-8°. de 468 pages, à Rotterdam en 1713. L'éditeur exhalte beaucoup la muse d'Ansloo. Mais ses éloges sont exagérés, & les pieces du recueil ne répondent pas entiérement à l'idée qu'en donne l'introduction ou préface de J. de Haes. Ansloo n'est pas sans mérite; mais il affecte trop de grands mots, *sesquipedalia verba*, qui sont suivis souvent de termes bas & peu convenables à ses sujets. Cette affectation des grands mots est assez ordinaire aux poëtes *hollandois*, & l'on peut leur appliquer, à eux & à leurs admirateurs, cette strophe de M. de la Motte :

Jusqu'à quand, bruyantes paroles,
Agencement de sons frivoles,
Séduirez-vous tous les esprits?
Pourquoi prodiguant son estime,
Se hâter de trouver sublime
Ce qu'on n'a souvent pas compris?

D'ailleurs Ansloo est encore plein de jeux de mots qu'il emploie dans les matieres les plus graves, quoiqu'un bon esprit les évite même dans le style enjoué : ses figures sont trop fréquentes, & souvent si peu naturelles, qu'elles approchent du galimatias. Il faut lui rendre justice d'un autre côté, il a l'esprit poétique, & la fiction, qui est l'ame de la poésie, regne partout dans ses vers. Il pense souvent noblement & d'une maniere sententieuse, & a quelquefois l'art d'exprimer ses pensées d'une maniere si concise, qu'il seroit difficile de les rendre dans une autre langue en aussi peu de mots.

La premiere piece du recueil de ses *poésies* est un poëme épique sacré à l'honneur de saint Etienne, premier martyr. Cet ouvrage est suivi de deux cens vingt-quatre quatrains sur les principaux événemens racontés dans l'écriture sainte; il y en a cent cinquante-six sur le vieux testament, & soixante-huit sur le nouveau. L'auteur affecte de finir tous ces quatrains par une sentence; les unes n'ont rien de fort extraordinaire, les autres sont un peu tirées, & quelques autres méritent des applaudissemens.

Après ces petites pieces vient un poëme sur la peste, qui ravageoit Naples du temps de notre auteur. Non-seulement cet ouvrage nous paroît le meilleur de tout ce recueil, il nous paroît même très-bon. L'expression en est aisée & naturelle, les vers harmonieux & coulans, & les descriptions bien touchées. On y voit par-tout un mélange effroyable de crimes & de malheurs. D'un côté, on y remarque un dieu irrité qui, par les supplices les plus séveres, punit les offenses les plus criantes. On y remarque de l'autre côté des criminels qui, au milieu des punitions, bravent insolemment la main qui les châtie, & qui semblent s'efforcer à mériter par des crimes nouveaux des châtimens redoublés.

L'action la plus horrible, dont notre auteur parle, est celle d'un charretier, qui abusa d'une très-belle fille, dans le temps qu'elle lutoit avec la mort. C'est ainsi à peu près que M. Ansloo parle d'une infamie si incroyable, si toutefois la traduction n'est pas au-dessous de l'original :

Il goûte sans horreur, ce scélérat affreux,
Sur sa bouche mourante, un plaisir monstrueux.
A ce feu sous la cendre il allume sa flamme;
Un transport infernal s'empare de son ame;
Et dévoilant ce corps dont la mort est vainqueur,
Le monstre satisfait son exécrable ardeur.
Argos, Thebes féconde en illustres coupables,
Vous ne vîtes jamais des faits si détestables........
J'excuse l'artisan de son travail charmé,
Qui satisfit ses feux sur le marbre animé.
Epouse de Minos, j'excuse ta foiblesse,
Toi dont un fier taureau posséda la tendresse.

Tout

Tout ce poëme en général est varié par le récit d'un grand nombre d'histoires intéressantes, dont l'auteur se sert quelquefois habilement pour détourner l'esprit des lecteurs de tant d'objets affreux qui l'environnent. Il parle, par exemple, d'un festin où l'on osa bien assister, malgré la peste qui ravageoit la ville ; & où Ansloo introduit un Espagnol qui parle de la guerre en vrai Espagnol, & un François qui parle de l'amour en vrai François : ces deux portraits sont bien touchés.

On voit après cela plusieurs pieces sur différentes matieres, & entr'autres quelques-unes à l'honneur de la reine Christine, qui récompensa l'auteur, en l'honorant d'une chaîne d'or.

Enfin la derniere piece de ce recueil est un ouvrage intitulé : *Parysche Bruyloft, les noces de Pâris, tragédie.* Il me semble qu'on peut appliquer à ce poëme dramatique non-seulement, *brevis esse laboro, obscurus fio*, mais aussi qu'on en pourroit bien dire..... *conantem grandia nervi deficiunt.*

HOLLANDER, v. act. (*Papetier.*) il se dit des plumes à écrire ; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

* HOLLANDILLE, s. f. (*Commerce.*) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

* HOLLANS, s. m. pl. (*Commerce.*) batiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de résine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahutl* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse ; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre ; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le temps brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & appaise le cours de ventre : on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géog.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'isle d'Aland, avec un port.

HOLM, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemarck, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, s. m. (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entiérement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se dévouoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui, selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entieres dans le feu ; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jeter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coutume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jeta leur foie dans le feu : ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien couverts des peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce temps-là la chair des victimes fut toujours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des temps & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauste* a pris de-là son nom, ὅλος, *tout*, & καίω, *je brûle.* (*G*)

HOLOGRAPHE, s. m. (*Jurispr.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entiérement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite ; cette qualification s'applique principalement aux testamens qui sont entiérement écrits & signés de la main du testateur. *Voy.* TESTAMENT HOLOGRAPHE. (*A*)

HO, LOLO, LOLO, s. m. (*Vénerie.*) cri du valet de limier, le matin quand il

va au bois : c'eſt ainſi qu'il excite ſon chien à tirer devant & ſe rabattre des bêtes qui paſſeront ; il traîne beaucoup la derniere ſyllabe.

* HOLOMETRE, ſ. m. (*Géométrie.*) inſtrument de mathématiques dont on ſe ſert pour prendre toutes ſortes de hauteurs, tant ſur la terre qu'au ciel : il eſt compoſé de trois regles mobiles ; leurs ouvertures & leurs poſitions donnent les trois angles à la fois.

HOLOPHERNE, *capitaine fort*, (*Hiſtoire ſacrée.*) général des armées de Nabuchodonoſor, roi d'Aſſyrie, fut envoyé à la tête d'une puiſſante armée pour ſoumettre toutes les nations à l'empire de ſon maître. Ce général ayant paſſé l'Euphrate, entra dans la Cilicie & dans la Syrie, mit tout à feu & à ſang, exerça mille cruautés, & répandit par-tout la terreur. Après avoir fait reconnoître l'autorité de ſon roi dans tous ces pays, il s'avança vers la Judée, & fut très-ſurpris d'apprendre que les juifs ſe diſpoſoient à lui réſiſter. Il fit marcher ſon armée vers Béthulie, place dont la ſituation avantageuſe ne lui permit pas d'en riſquer l'attaque. Il ſe contenta de lui ôter les eaux, dans l'eſpérance que les habitans preſſés par la ſoif ſe rendroient d'eux-mêmes. En effet, ceux de Béthulie ſe voyant réduits à l'extrémité, réſolurent d'ouvrir les portes de leur ville, ſi dans cinq jours, Dieu ne leur envoyoit du ſecours. Judith, informée de cette réſolution, reprocha à ſes concitoyens leur défiance & leur témérité de preſcrire un terme à Dieu, & après les avoir exhortés à s'humilier & à prier, elle ſortit pour exécuter le projet qu'elle avoit formé, ne doutant point qu'elle ne fût l'inſtrument dont Dieu vouloit ſe ſervir pour délivrer ſon peuple. Elle vint donc ſe rendre au général qui, épris de ſa beauté, la reçut favorablement, & la fit conduire dans une tente, d'où elle avoit la liberté de ſortir quand elle vouloit. Le quatrieme jour, après un grand ſouper, *Holopherne* ayant bu avec excès, s'endormit ; Judith profitant de ce ſommeil, lui coupa la tête de ſa propre épée, & la porta à Béthulie, où elle fut ſuſpendue au haut des murs. Dès qu'il fut jour, les aſſiégés firent une ſortie ſur les ennemis ; & ceux-ci effrayés de la mort tragique de leur général, abandonnerent leur camp plein de richeſſes ; & prirent la fuite avec précipitation. Les Iſraélites les pourſuivirent, en tuerent un grand nombre, & revinrent chargés de butin. (+)

*HOLOSTEON, ſ. m. (*Ichtyol.*) poiſſon du Nil ; il eſt long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur ; ſa gueule eſt petite, & ſes mâchoires garnies de dents ſemblables à celles des rats ; il a les yeux blancs : on ſe ſert dans les arts de ſa peau qui ſe garde. On prétend qu'il deſcend de la mer. *Holoſteon* ſignifie *tout os.*

* HOLOSTEUM, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuſes, dures, velues, cotonneuſes, blanchâtres, rampantes & ſtyptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & ſemences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, groſſe, noirâtre & ligneuſe. Cet *holoſteum* ſe trouve en Languedoc ; on lui attribue les qualités déterſive, vulnéraire, aſtringente, & conſolidante. Sa dureté l'a fait appeller *holoſteum.*

HOLOSTEUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la ſubſtance ou pierre que l'on appelle plus communément *oſtéocolle.* Voyez cet *article.*

HOLOSTOBRŒ, HOLDSTEBROA, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Rypen, au diſtrict d'Ulfbourg. Elle eſt baignée d'une riviere poiſſonneuſe, qui ſe jette à un mille & demi de ſes murs, dans le golfe ſablonneux de Torskminde, formé par la mer du Nord. L'enceinte de cette ville eſt médiocre ; mais ſon trafic eſt conſidérable. Les campagnes qui l'environnent font fertiles en grains & en fourrages ; & en dépit des ſecours que ſa riviere refuſe à ſon commerce, elle s'enrichit de l'exportation qui ſe fait par terre, de ſes blés, de ſes bœufs, & ſur-tout de ſes beaux chevaux. (*D. G.*)

HOLOTHURIE, ſubſ. f. *holothurium*, (*Hiſt. nat. Zool.*) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui ſont nus & qui ont des membres. *Voyez* ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux eſpeces d'*holothuries* dont il donne les figures. La premiere eſpece a une écorce dure, elle eſt oblongue ; l'une des extrémités eſt mouſſe

& terminée par une écorce percée de plusieurs trous. La seconde espece a le corps parsemé d'aiguillons; il est terminé à l'un des bouts par une sorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & se ferme, & qui est la bouche de l'animal; l'autre bout du corps est menu & alongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui est une jambe, ou plutôt une nageoire, car l'animal s'en sert pour se mouvoir. L'un des prolongemens est plus étroit que l'autre, découpé tout autour, & terminé en pointe. Rondelet, *hist. des insectes & zoophytes*. Linnæus, *hist. nat.* (*I*)

HOLOVACZ, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre résineux du Mexique, dont il y a deux especes; ses feuilles sont très-grandes; son tronc est uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe visqueuse & grasse; il produit des fleurs blanches. Il se forme sur son tronc des especes de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La résine qu'il donne par incision est d'abord laiteuse; par degré elle devient brune, & enfin noire. On lui attribue plusieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la vessie, & de remédier à la stérilité des femmes. On assure que ses feuilles séchées sont un poison mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La résine de cet arbre est nommée *holli* par les Mexicains, & *ule* par les Espagnols.

HOLSTEIN, (*Géog.*) état d'Allemagne, érigé en duché par l'empereur Fréderic III, en faveur du roi de Danemarck Christian I, l'an 1474, est situé dans le cercle de la Basse-Saxe, entre l'Elbe, la mer du nord, l'Eyder, la Levensau, la mer Baltique, le duché de Lawenbourg, & les territoires de Hambourg & de Lubeck. Il comprend les anciennes provinces de *Holstein* propre, de Stormarie, de Ditmarcie & de Wagrie, dont les trois premieres étoient la patrie des Nordalbingiens, nation Saxonne, soumise & dispersée par Charlemagne, qui en transporta des milliers de familles en Hollande, en Flandres & en Brabant. L'évêché d'Eutin, le comté de Rantzau, la seigneurie de Pinninberg & la ville d'Altena sont enclavés dans ce duché sans en faire partie, & on lui donne environ dix-huit milles d'orient en occident, & douze à treize du septentrion au midi.

C'est un pays à peu près plat, arrosé des rivieres d'Elbe, d'Eyder, de Stor, de Schevartau, de Pinnau & de Schwentin, & fréquemment soufflé de vents impétueux, qui sans doute purifient l'air qu'on y respire, mais qui venant à soulever les flots de la mer du Nord, exposent assez souvent la contrée au danger des inondations, & lui rendent absolument nécessaire l'entretien très-coûteux d'un grand nombre de digues.

L'on distingue trois sortes de sol dans le *Holstein*, l'humide ou le marécageux, le sablonneux ou les bruyeres, & les terres dures. Celles-ci sont à l'orient vers la mer Baltique; les bruyeres sont vers le milieu du pays entre Hambourg & Rendsbourg, & les marais sont à l'occident vers l'Elbe & la mer du Nord. Grace à l'industrie & au travail des habitans, chacun de ces sols a son mérite. Le premier est riche en fourrages, en froment & en gros légumes. Le second nourrit beaucoup de brebis. Et le troisieme fertile, à force de culture, produit toutes sortes de bons grains. Le bois à brûler manque dans le *Holstein*; les chênes & les hêtres s'y consument sans qu'on les remplace; mais la nature lui donna de la tourbe, & l'art lui apprit de faire usage des herbes de bruyere desséchées. L'on exporte de ce pays-là quantité de grains, de légumes, de bœufs, de vaches, de brebis, de pourceaux, de volaille, de poissons, de gibier, de beurre & de fromage. Au moyen des deux mers qui flanquent le duché, & de la plupart de ses rivieres qui sont navigables, le commerce s'y fait sans retard & sans peine. Hambourg & Lubeck sont ses deux grands entrepôts; il y porte l'excédent de ce qu'il a; il en rapporte les supplémens de ce qu'il n'a pas. Une heureuse activité régne dans cet échange, & l'on peut dire en général que le *Holstein* prospere. L'on y compte quatorze villes & dix-huit bourgs, avec une multitude de terres seigneuriales & de bailliages, dont les uns sont aux princes du pays, & les autres à la noblesse,

& à quelques abbayes sécularisées à l'époque de la réformation; car toute la contrée est luthérienne, & ce n'est que dans Gluckstadt, Kiel, Rendsbourg & Altena, ses villes principales, que l'on trouve des églises de différentes communions chrétiennes & des juifs.

Après la conquête & la dépopulation du pays par Charlemagne, les ducs de Saxe l'eurent en partage, & le garderent avec négligence jusqu'au commencement du XII^e siecle. A cette date, ils l'inféoderent à titre de comté à la maison de Schauenbourg, qui s'appliquant d'abord à le repeupler, y transplanta des Flamands, des Frisons, des Westphaliens & des Venedes, & qui, après en avoir joui long-temps, non sans trouble de la part des rois de Danemarck, ducs de Slefwick, le leur abandonna enfin l'an 1459, & ne se réserva que la seigneurie de Pinneberg. Le roi Christian I, comme il a été dit, le fit ériger en duché l'an 1474 & dans le XVI^e siecle, après la mort du roi Fréderic II, il s'en forma deux parts dont l'une resta dans la branche aînée de la maison royale, qui la tient encore sous le nom de *Holstein Gluckstadt*, & l'autre fut affectée à la branche cadette de cette maison qui la possede sous le nom de *Holstein Gottorp*, ou sous le titre de *maison ducale*. L'on dit que *Holstein* Gluckstadt rapporte annuellement 400000 rixdallers, & *Holstein* Gottorp 200000. Les chambres de justice, de finance & de régence de la premiere siégent dans la ville de Gluckstadt, & celles de la seconde, dans la ville de Kiel. Il y en a dans la ville de Gottorp pour quelques districts du pays qui n'ont pas été mis en partage.

Les gentilshommes de la contrée jouissent de franchises & de priviléges qui ne les exemptent pas de payer d'assez fortes contributions à l'état. Ils font corps avec la noblesse de Slefwick, & tous les paysans de leurs terres sont esclaves de la glebe. Les paysans des domaines du roi & de ceux du duc ont été tirés de cet esclavage. Quant aux villes, elles ont des immunités, quelques droits de police & des écoles latines. Il y a dans Kiel une université, & dans Altena un très-bon collége académique.

Holstein Gluckstadt & *Holstein* Gottorp ont chacun voix & séance dans les dietes de l'Allemagne, au collége des princes, & paient en commun 800 florins pour les mois romains, & 278 rixdallers 63 creutzers pour la chambre impériale. La branche de Sonderbourg, d'où sont sortis les lignes d'Augustbourg, de Beck & de Plön, n'est considérée que comme une branche apanagée. Cependant tous les princes de *Holstein*, sans exception, portent les titres de *héritier de Norwege*, duc de Slefwick, de *Holstein*, de Stormarie & de Ditmarsie, comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst.

Holsteinbourg est un château de Danemarck, situé dans l'isle de Séeland, au bailliage d'Anderskow, & possédé par des gentilshommes connus dans le royaume sous le titre de comtes de *Holstein*. (*D. G.*)

HOLTE ou HOLTEN, (*Géogr.*) c'est le nom d'une petite ville du duché de Cleves, en Westphalie, d'une commanderie de l'ordre teutonique au bailliage d'Altenbiesen, & de divers autres lieux peu considérables de l'Allemagne. (*D. G.*)

HOLTZAPFEL, (*Géog.*) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Nassau-Ziegen.

HOLTZMUNDEN, (*Géograph.*) ville d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, & dans la principauté de Wolfenbuttel, sur le Weser. Elle est fort ancienne, & a passé à la maison de Brunswick, après l'extinction de celle d'Eberstein, au commencement du XV^e siecle. Son enceinte n'est pas considérable, mais elle est proprement bâtie, & renferme plusieurs fabriques & manufactures qui la font fleurir, aussi-bien qu'une école latine enrichie d'une belle bibliotheque. (*D. G.*)

HOLUM, HOOLUM, HOOLAR, (*Géogr.*) ville d'Islande, dans le quartier septentrional de l'isle, avec un évêché fondé l'an 1106, & mis sur un meilleur pié dans le XVI^e siecle, par le roi de Danemarck Christiern III. Il y a une imprimerie d'où sortent les livres de dévotion qui se distribuent dans la contrée. (*D. G.*)

HOLY-HEAD, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans l'isle d'Anglesey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (*Géog.*) *Lindisfarnia*, petite ville d'Angleterre, sur la côte de

Northumberland; l'air n'en est pas sain, ni le terroir fertile; sa plus grande ressource est la chasse & la pêche; mais le havre est assez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette isle un monastere avec une église, qui avoit titre d'évêché, & qui fut ensuite transféré à Darham. Elle étoit aussi la retraite d'un grand nombre de solitaires; & c'est apparemment pour ces raisons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Island*, qui signifie l'*isle-Sainte*. *Long.* 15, 56; *lat.* 55, 40. (*D. J.*)

HOMAGUES (LES), s. m. *Géogr.* peuple de l'Amérique méridionale, sur la riviere des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los Pacamorès. La province qu'habite ce peuple, passe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui sont le long de la riviere des Amazones; sa longueur est de 200 lieues, & les habitations assez fréquentes. M. de Lisle nomme ce pays *isle des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310^d de *long.* & les 3^d 20′ de *latit.* méridionale. *Voyez* quelques autres détails à OMAGUAS. (*D. J.*)

HOMAINA, (*Géog.*) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Caschau.

HOMARA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcaçar-quivir, à cinq lieues de chacune. *Long.* 12; *lat.* 35, 10. (*D. J.*)

HOMARD, s. m. (*Hist. nat.*) *gamarus*, animal crustacé, appellé en Languedoc *langrout*, ou *écrevisse de mer*. Il ressemble à l'écrevisse d'eau douce par la forme du corps, mais il est beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obscure quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches; lorsqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large & dentelée sur les bords, & deux antennes de chaque côté au devant de l'œil; l'une est plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouste; elle a des articulations à son origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une serre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiseau. La partie supérieure des serres est mobile & presse contre l'inférieure qui est immobile; elles ont toutes les deux au-dedans des tubercules en forme de dents; l'une des deux serres est toujours plus grosse que l'autre, comme dans les écrevisses; les deux premieres jambes de chaque côté sont fourchues à l'extrémité; la queue est composée de cinq tables, & terminée par des nageoires; les yeux sont petits.

Outre cette espece de *homard*, il y en a une plus petite appellée *petit homard*, ou *petite écrevisse de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à l'entour; ses piés ne sont pas fourchus, & elle est de couleur rouge, & a des bandes transversales bleues. Rondelet, *hist. des poissons*, *liv. XVIII*. *Voyez* CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, sur une petite riviere qui se jette dans la Blise, à deux lieues de Deux-Ponts. *Long.* 26, 6; *lat.* 49, 20. (*D. J.*)

HOMBRE, s. m. (*Jeu.*) il est inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot; il suffit de dire que les Espagnols en sont les auteurs, & qu'il se sent par la tranquillité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur est la même qu'au quadrille; les matadors sont les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jetons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille; on donne ensuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jetons devant soi, leur en ajoutant encore deux autres à chaque fois que tous les joueurs passent; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, est exclu du jeu pour ce coup. La triomphe est celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il fasse avant d'avoir vu sa rentrée. On tire une carte au hasard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le sans-prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre aussi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit; on ne doit jouer le sans-prendre que lorsqu'on a assez beau jeu pour faire

cinq mains, ce qui eſt le nombre requis pour gagner, à moins que les deux autres joueurs n'en fiſſent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre ; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner ; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon ; le ſans-prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre jusqu'à huit ; & le ſecond, qui eſt celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'eſt-à-dire, laiſſer moins de cinq cartes à l'autre, à moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes ſe jouent du reſte à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'eſt point obligé de mettre de triomphe ſi l'on veut. La bête ſe fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faiſant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, ſans en avertir, & quand on renonce ; ce qui n'arrive que lorſqu'on a laiſſé plier les cartes ſans reprendre la ſienne, à moins que toutes les cartes ne ſoient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre ſa carte ſi elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête eſt tirée, ce ſont toujours les plus fortes qu'on gagne devant ; on ne remet de jetons devant ſoi, que quand les bêtes ſont gagnées par codille, autrement on n'en met point ; ſi après qu'on aura paſſé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui font quinze à trois chacun. Or 15 jetons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainſi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jetons que chaque joueur a devant ſoi.

La vole eſt quand on fait toutes les levées ; elle gagne toutes les bêtes qui ſont ſur le jeu, & le double de ce qui y eſt quand il n'y en a qu'une. La vole eſt entrepriſe, quand ayant déja cinq levées premieres on lâche la ſixieme carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vu les cartes de ſon écart. Quand la vole entrepriſe n'eſt pas faite, les deux autres partagent entr'eux tout ce qui eſt au jeu, les tours & les bêtes ; cependant celui qui a joué le ſans-prendre s'en fait payer comme de ſes matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il ſe trouve un as noir retourné, on refait ; s'il y a pluſieurs cartes retournées on refait encore ; celui qui mêle ne peut point jouer lorſqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup ; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant ſans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, ſans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de ſe jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus ; celui qui les a reçues peut jouer comme nous l'avons déja dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte ; celui qui ſe trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête ; celui qui paſſeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvu qu'en écartant il prît ce qui lui manque, ou ſe défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu eſt faux, ſoit que ce ſoit pour avoir plus de cartes, pluſieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup eſt nul ſi l'on s'en apperçoit en le jouant, mais il eſt bon ſi l'on ne s'en apperçoit qu'après.

Le coup eſt joué lorſqu'il ne reſte plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait aſſez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer ſa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui ; & ſi les deux nomment enſemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui eſt à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer ſa couleur, ou s'eſt mépris en la nommant, peut refaire ſon écart, ſi la rentrée n'eſt pas confondue avec ſon jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vu ſa rentrée, ſa couleur eſt bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou ſans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere eſt la triomphe ſans pouvoir en revenir ; celui qui a paſſé n'eſt plus reçu à jouer ; celui qui a demandé à jouer ne peut ni ſe diſpenſer de jouer, ni jouer ſans prendre, à moins qu'il ne ſoit

forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer sans prendre, nomme sa couleur sans avoir écarté & sans avoir demandé si l'on joue, est obligé de jouer sans prendre : celui qui joue sans prendre à jeu sûr en l'étalant sur table, n'est point obligé de nommer sa couleur, si ce n'est qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres voulussent écarter. Celui qui tourne une carte du talon pensant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, sans en empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même si quelqu'un en remettant le talon sur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reste des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui ; mais celui des deux autres qui les regarderoit si le dernier ne les avoit vues, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vues, & qu'elles ne soient pas confondues avec son jeu, & il ne fait pas la bête ; & s'il les a vues ou qu'elles soient confondues avec son jeu, il fait la bête, & on lui tire au hasard celles qu'il a de trop dans son jeu. S'il n'en prenoit pas assez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il est encore sur la table, sinon au hasard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, si l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'est pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'est pas obligé de forcer, quoiqu'il le puisse. L'on ne doit point jouer avant son rang, mais on ne fait pas la bête pour cela : celui toutefois qui n'étant pas à jouer jetteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vu une carte qu'un des joueurs a tirée de son jeu, n'est pas en droit de la demander, à moins qu'étant vue, elle puisse préjudicier à son jeu ; auquel cas, celui qui a montré sa carte est obligé de la jouer, s'il le peut sans renoncer, sinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il est libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui est passé ; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui est passé, que lorsqu'on est à jouer, devant laisser compter son jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui sont devant un joueur, tourne & voit son jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui sont les cartes retournées ; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers. Dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit ; & s'il étoit confondu de maniere à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, si on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé ; mais si les cartes sont pliées, il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé plusieurs fois ; il faut pour que la renonce soit faite que la levée soit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi est la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoiqu'effectivement ce ne soit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre sa carte. Celui qui sans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la seroit pas, feroit la bête. Il n'est pas permis à l'*hombre* de la demander remise, ni de s'en aller quand sa couleur n'est pas favorable ; il ne lui est pas libre non plus de donner codille à qui bon lui semble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune maniere demander gano ; celui des deux tiers qui est sûr de ses quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer ; celui qui a demandé gano ayant sa quatrieme main sûre, & a gagné codille par ce moyen, est en droit de tirer le codille, mais cela ne se fait point parmi les beaux joueurs. Plusieurs bêtes faites sur un même coup vont ensemble, à moins qu'on ne soit convenu autrement ; celui qui en fait deux à la fois, peut les faire aller ensemble ; mais celui qui en fait une sur une autre, ne le peut que du consentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diversement, on paye suivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jetons au jeu, quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure ; le matador supérieur force l'inférieur lorsqu'il est jeté par le premier qui joue ; le supérieur ne force pas l'inférieur s'il est joué sur une triom-

phe inférieure jouée la premiere ; les matadors ne se paient que dans la main de *l'hombre*. Si celui qui joue sans prendre avec des matadors demande l'un sans l'autre, il ne lui est dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le sans-prendre qu'il n'auroit pas, ou le sans-prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle ; le jeu, la consolation & la bête peuvent se demander plusieurs coups après. On ne peut pas revenir des méprises en comptant les bêtes, passé le coup où elles ont été tirées ; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole est entreprise, ceux qui la défendent peuvent se communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué sans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paye à chacun le droit de la vole, & il n'est payé ni du sans-prendre ni des matadors, pas même de la consolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à moins qu'il ne perde le jeu ; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le sans-prendre, les matadors & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorsqu'on admet les hasards au jeu de *l'hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorsqu'il perd.

L'*hombre* se joue aussi à deux ; il n'est pas amusant. Il se joue comme à trois, à peu de différence près : il faut ôter une couleur rouge, de sorte que le jeu n'est que de trente cartes ; on n'en donne que huit à chacun trois, trois & deux, en sorte qu'il en reste quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées ; la partie est remise si chacun en fait quatre ; si celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée ; car s'il étoit permis de la nommer, avec spadille seul, on feroit quelquefois la vole avec plusieurs cartes de la même couleur, & à soi à jouer.

HOMÉLIE, s. f. (*Théolog.*) signifioit originairement *conférence* ou *assemblée* ; mais il s'est dit ensuite des exhortations & des sermons qu'on faisoit au peuple. *Voyez* PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, signifie un *discours familier*, comme le mot latin *sermo* ; & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins sont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres savans hommes, parce qu'aux premiers siecles il n'y avoit que les évêques qui eussent la permission de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquieme siecle.

S. Jean Chrysostôme fut le premier prêtre qui prêcha : Origene & S. Augustin ont aussi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilége particulier.

Photius distingue l'*homélie* du sermon, en ce que l'*homélie* se faisoit familiérement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence ; au lieu que les sermons se faisoient en chaire à la maniere des orateurs. *Voyez* ORAISON, HARANGUE, *&c.*

Il nous est resté plusieurs belles *homélies* des peres, particuliérement de S. Chrysostôme & de S. Grégoire, *&c. Diction. de Trévoux.* (*G*)

HOMEL, (*Géogr.*) petite ville de Lithuanie, sur la riviere de Sosz, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, s. f. (*Métaphysiq.*) Des deux mots grecs ὅμοιος, *semblable*, & μέρος, *partie*. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déja de même nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime :

Nunc Anaxagoræ scrutemur homæomeriam
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas :

Sed

Sed tamen ipsam rem facilè est exprimere verbis.
Principium rerum, quam dicit homæomeriam,
Ossa videlicet ex pauxillis atque minutis
Ossibus ; sic ex de pauxillis atque minutis
Visceribus, viscus gigni, sanguemque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum, & de terris terram concrescere, parvis
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione putatque.

Lucret. *de rerum nat.* lib. IV, v. 30.

Suivant cette hypothese, un os est donc un composé de petits os ; les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles ; le sang n'est que le concours de petites goutteletes de sang ; une masse d'or est un amas de parcelles d'or ; la terre un amas de petites terres ; le feu un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même, selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toujours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard ; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures que de nouveaux assemblages, ou des désunions passageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa premiere méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau. Celle-ci est simple, au lieu que le sang est un composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plutôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plutôt qu'une méprise, est de penser que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déja faites, ensorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence ; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, je veux dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philosophie trouve sa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle est l'origine d'un brin d'herbe : il vous répond en philosophe, qu'il faut remonter à l'*homéomérie*, selon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choses*, dit-il, *étoient ensemble pêle-mêle* (c'est ce qu'on peut appeller *panspermie*, ou *mélange de toutes les semences*) ; *& l'esprit venant ensuite, en a composé le monde.* (Diogen. Laert. *lib. II*, *n°. 6.*) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main est le drap que je porte ; au lieu de dire, *c'est une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par van-Robès* ; seroit-ce répondre juste que de dire : *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a cousus pour me faire un habit ?* Mais il y a ici quelque chose de plus ridicule encore. Notre philosophe raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros ; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres si petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amassées dans une boîte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hist. du ciel, tom. II, pag. 114.*

HOMER ou CHOMER, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine & demi-septier, un poisson & un peu plus. *Voyez* Bath. *Diction. de la bible.*

HOMÉRISTES, sub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faisoient métier de chanter, dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez* Chanteur. (*B*)

HOMÉRITES (les), *Géog. anc.* ancien peuple de l'Arabie heureuse, qui faisoient partie des Sabéens, avec lesquels bien des

auteurs les ont confondus. Le pays des *Homérites* répond à peu près à ce que nous appellons le *pays d'Aden*. (*D. J.*)

HOMICIDE, s. m. (*Jurisp.*) signifie en général une action qui cause la mort d'autrui.

On entend aussi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne considere pas comme un crime; ainsi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne sont pas qualifiés d'*homicides*; & lorsque l'on exécute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainsi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les loix divines & humaines l'*homicide* volontaire est un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *chap. iv de la Genèse*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la personne de son frere, sa condamnation fut prononcée par la voix du Seigneur, qui lui dit que le sang de son frere crioit contre lui, qu'il seroit maudit sur la terre; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit; qu'il seroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que son iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée; qu'il se cacheroit de devant la face du Seigneur, & seroit errant sur la terre; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoissoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de miséricorde, & peut-être aussi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas; que quiconque le tueroit, seroit puni sept fois; & il mit un signe en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn se retira donc de la présence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il est parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce sujet à ses femmes, que le crime de Caïn seroit vengé sept fois, mais que le sien seroit puni soixante-dix-sept fois. S. Chrysostôme dit que c'est parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chapitre ix* où Dieu donne diverses instructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le sang de l'homme, son sang sera aussi répandu; car Dieu, est-il dit, a fait l'homme à son image.

Le quatrieme article du décalogue défend de tuer indistinctement.

Les loix civiles que contient l'exode, *chap. xxj*, portent entre autres choses, que qui frappera un homme, le voulant tuer, il mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ses mains, Dieu dit à Moyse qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier se retirera; que si par des embûches quelqu'un tue son prochain, Moyse l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure; que si un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne soit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il se leve ensuite, & marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ses vacations pour le temps qu'il a perdu, & le salaire des médecins; que celui qui aura frappé son serviteur ou sa servante, & qu'ils soient morts entre ses mains, il sera puni; que si le serviteur ou la servante battus survivent de quelques jours, il ne sera point puni; que si dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter sans qu'elle en meure, le coupable sera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres régleront; mais que si la mort s'ensuit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Ces mêmes loix vouloient que le maître d'un bœuf fût responsable de son délit; que si l'animal avoit causé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déja été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que si la peine lui en étoit imposée, il donneroit pour racheter sa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis personnellement.

Le livre des nombres, *chap. 35*, contient aussi plusieurs réglemens pour la peine de l'*homicide ;* savoir, que les Israélites désigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain, pour servir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide ;* que quand le meurtrier seroit réfugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer jusqu'à ce qu'il eût été jugé en présence du peuple; que celui qui auroit tué avec le fer seroit coupable d'*homicide*, & mourroit ; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort se seroit ensuivie, seroit puni de même ; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* aussi-tôt qu'il pourroit le saisir ; que si de dessein prémédité quelqu'un faisoit tomber quelque chose sur un autre qui lui causât la mort, il seroit coupable d'*homicide*, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier aussi-tôt qu'il le trouveroit; que si, par un cas fortuit & sans aucune haine, quelqu'un causoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en présence du peuple, & après que la question auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier seroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort, & seroit ramené en vertu du jugement dans la ville où il s'étoit réfugié, & y demeureroit jusqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de venger la mort de l'*homicidé*, pouvoit sans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit rester dans la ville jusqu'à la la mort du grand-prêtre ; mais, après la mort de celui-ci, l'*homicide* pouvoit retourner dans son pays. Ce réglement devoit être observé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins ; mais on ne pouvoit pas condamner sur la déposition d'un seul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'*homicide*, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jesus-Christ, dans S. Matthieu, *chap. v*, dit que celui qui tuera, sera coupable de mort, *reus erit judicio ;* & dans S. Jean, *chap. 18*, lorsque Pilate dit aux Juifs de juger Jesus-Christ selon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne : ainsi l'on observoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui pussent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les loix que l'écriture sainte nous offre sur cette matiere, il est dit dans l'apocalypse, *chap. 22*, que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil ; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice. Mais ce qui est de singulier, est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le juge prononçât sa sentence ; & si le coupable prenoit la fuite, on se contentoit de confisquer ses biens, & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athenes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés; savoir, l'aréopage pour les assassinats prémédités, le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits, & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires, mais que l'on soutenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite sur cette matiere chez les Romains, est de Numa Pompilius ; elle fut insérée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens *(dolo)*, étoit puni de mort comme un *homicide ;* mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les assassinats volontaires, fut transportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces ; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, seroient jugées par les décemvirs ; que si celui qui étoit condamné, appelloit de leur sentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime ; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée, le coupable seroit pendu à un arbre, après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de*

la jurisprudence romaine sur la seizieme loi du code papyrien, qui fut formé de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la suite sous le nom de *loi Sempronia, de homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de *loi Cornelia de sicariis*. Quelque temps après la loi des douze tables, les meurtriers furent appellés *sicarii*, du mot *sica* qui signifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit sous sa robe. Cette espece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit saisis, à moins que cet instrument ne fût nécessaire au métier de celui qui le portoit, par exemple si c'étoit un cuisinier qui eût sur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, si le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit seulement; si c'étoit une personne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin si c'étoit un esclave, on le crucifioit, ou bien on l'exposoit aux bêtes sauvages.

Dans la suite, il parut injuste que le commun du peuple fût puni plus rigoureusement que les personnes élevées en dignité; c'est pourquoi il fut résolu que la peine de mort seroit générale pour toutes les personnes qui se rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que sa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles dispositions que l'on y ajouta en divers temps, furent confondues avec la loi *Cornelia, de sicariis*.

On tenoit pour sujets aux rigueurs de la loi *Cornelia, de sicariis*, non-seulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais aussi celui qui, à dessein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poison, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou si un magistrat avoit reçu de l'argent pour une affaire capitale.

Les sénatusconsultes mirent aussi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, soit par esprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fussent des juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des sacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit seulement de la loi *cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & singuliérement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes loix des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à dessein de voler. Il est dit que les auteurs seront punis par les juges du mandement du roi, & que personne ne sera condamné à mort que suivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cause légere ou sans cause, étoit envoyé en exil pour autant de temps qu'il plaisoit au roi. Il est dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de se racheter, en payant aux parens du défunt une composition appellée *vuirgildus*, qui étoit proprement l'estimation du dommage causé par la mort du défunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confisqués.

Pour connoître si l'accusé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appellées *purgation vulgaire*, dont l'usage continua encore pendant plusieurs siecles.

Suivant les établissemens de S. Louis, quand un homme, en se battant, en tuoit un autre qui l'avoit blessé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais si un des parens de l'*homicidé* assuroit que le défunt l'avoit chargé de venger sa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, plusieurs dispositions assez singulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, suivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, si un bourgeois en tuoit un autre par hasard ou par inimitié, sa maison devoit être abattue; si on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faisoient son procès; s'il s'échappoit, & qu'au bout d'un an il im-

plorât la miséricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miséricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & si ses ennemis l'attaquoient, ils se rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il est dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accusés d'*homicide*, lorsqu'il se présentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris sur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur jurisdiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année suivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il est dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Péronne, suivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguste, & confirmée par Charles V en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Péronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne se réfugiât dans une église; sa maison étoit détruite, & ses biens confisqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même chose s'observoit aussi à cet égard dans plusieurs autres lieux. Quand l'accusé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit se purger par serment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui est de l'année 1370, porte que si un bourgeois ou habitant de Tournay blesse ou tue un étranger qui l'a attaqué, il ne sera point puni & que ses biens ne seront point confisqués, parce que les biens d'un étranger qui, en se défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne seroient pas confisqués; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en se défendant, auront blessé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'usage présent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime est plus ou moins grave, selon les circonstances: l'assassinat prémédité est de tous les *homicides* le plus criant, aussi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en sont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II, du mois de juillet 1557, prononce en ce cas la peine de mort sur la roue, sans que cette peine puisse être commuée; ce qui est confirmé par l'ordonnance de Blois, *art. cxciv*, qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'*article* suivant concernant ceux qui se louent pour tuer, battre & outrager, veut que la seule machination & attentat soit puni de mort, encore que l'effet n'eût pas suivi.

Ces lettres de rémission s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui sont commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. xvj, art. ij & iv.*

L'*homicide* volontaire de soi même étoit autrefois autorisé chez quelques nations, quoique d'ailleurs assez policées; c'étoit la la coutume dans l'isle de Céa, que les vieillards caducs se donnassent la mort. Et à Marseille, du temps de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoisonné que l'on donnoit à ceux qui ayant exposé au sénat les raisons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permission. Le sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un desir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécutions & de la mauvaise fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur; mais ces principes contraires à la saine raison & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs; aussi parmi nous l'*homicide* de soi-même est puni; on fait le procès au cadavre de celui qui s'est donné la mort. Cette procédure étoit absolument inconnue aux Romains; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire subir une peine à quelqu'un qui n'existoit plus, & à un cadavre qui n'a point de sentiment: mais parmi nous, ces exécutions se font pour l'exemple, & pour inspirer aux vivans de l'horreur de ces sortes d'*homicides*.

Voyez ASSASSINAT, COMBAT *en* CHAMP-CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. *(A)*

HOMILÉTIQUES, *(Droit natur.)* On distingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie; Aristote dit que ces sortes de vertus ont lieu, ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῆν. *Ethic.* Nicomach. *lib. IV, cap. xij.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines dispositions à pratiquer une sorte de justice qui fait du bien à autrui, par un usage de signes arbitraires, convenables à ce que demande le bien commun.

Les signes arbitraires que nous entendons ici, sont non-seulement la parole qui est le principal, mais encore les gestes du corps, la contenance & tous les mouvemens du visage, qui sont des indices de quelques dispositions de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* sont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonstrations une juste mesure; pour ce qui est de la parole en particulier, l'usage & les bornes convenables en sont réglées, par le sage silence, *taciturnitas*, lorsque le bien commun le demande; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matiere de promesse, & par l'urbanité. On conçoit déja quels sont les vices ou défauts opposés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus sous leurs articles respectifs. *(D. J.)*

HOMINICOLES, s. m. pl. *(Théolog.)* nom que les apollinaristes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *Voyez* APOLLINARISTES.

Comme les catholiques soutenoient que Jesus-Christ étoit homme-Dieu, les apollinaristes les accusoient d'adorer un homme, & les appelloient *hominicoles*. *Dict. de Trévoux. (G)*

HOMMAGE, s. m. *(Gramm. & Jurispr.)* *seu fides*, & dans la basse latinité *hommagium* ou *homminium*, est une reconnoissance faite par le vassal en présence de son seigneur qu'il est son homme, c. à d. son sujet, son vassal.

Hommage vient de *homme*; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'est se reconnoître homme du seigneur: on voit aussi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient synonymes.

On distinguoit anciennement la foi & le serment de fidélité de l'*hommage*: la foi étoit due par les roturiers, *voyez* au mot FOI. Le serment de fidélité se prêtoit debout après l'*hommage*, il se faisoit entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvoit pas venir devers son seigneur; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au seigneur même par ses vassaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le temps que les fiefs commencerent à se former; c'est ainsi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avoit eu son pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ses enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragosse, reçut dans son passage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut observer que dans ces temps reculés la plupart des *hommages* n'étoient souvent que des ligues & alliances entre des souverains & autres seigneurs, avec un autre souverain ou seigneur plus puissant qu'eux; c'est ainsi que le comte de Hainault, quoique souverain dans la plupart de ses terres, fit *hommage* à Philippe-Auguste en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent; c'est pourquoi ils se perdoient avec le temps comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vassal fût nue tête, à genoux, les mains jointes entre celles de son seigneur, sans ceinture, épée, ni éperons; ce qui s'observe encore présentement; & les termes de l'*hommage* étoient: *Je deviens votre homme, & vous promets féauté dorefnavant comme à mon seigneur envers tous hommes (qui puissent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte*, &c. cela fait, le vassal baisoit son seigneur en la joue, & le seigneur le baisoit ensuite en la bouche: ce baiser, appellé *osculum fidei*, ne se donnoit point aux roturiers qui faisoient la foi, mais seulement aux nobles. En Espagne, le vassal baise la main de son seigneur.

Quand c'étoit une femme qui faisoit l'*hommage* à son seigneur, elle ne lui disoit pas,

je deviens votre femme, cela eût été contre la bienséance ; mais elle lui disoit, *je vous fais l'hommage pour tel fief.*

Anciennement quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur particulier, ses officiers faisoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainsi pratiqué, lorsqu'Arpin eut vendu sa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I, lequel en fit rendre *hommage* en son nom au comte de Santerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : mais cet usage fut sagement aboli en 1302 par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* seroit converti en indemnité.

Les regles que l'on observe pour la forme de l'*hommage* sont expliquées *au mot* FOI.

Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prévôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conseiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce savant ecclésiastique & magistrat observe en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit se rendre d'ecclésiastiques à ecclésiastiques ; il ajoute néanmoins qu'il entend par-là qu'un ecclésiastique ne pouvoit donner sans simonie des biens d'église à un autre ecclésiastique à charge d'*hommage*, ou de servitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui se rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre lesquels les saints papes se sont récriés.

Personne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'est point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice ecclésiastique, & à plus forte raison pour cession de dixmes.

Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry en 1093, avoit toujours devant les yeux les défenses faites par Grégoire VII plus de dix ans auparavant, de rendre de vils *hommages* à aucuns mortels, *voyez* M. de Marca, *de concord. l. VIII, c. xxj, n°. 4.* Le saint archevêque a été aussi en grande relation avec Urbain, qui occupa le saint siége deux ans après Grégoire VII, & qui, comme lui, s'est beaucoup récrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des ecclésiastiques pour les biens qu'ils possédoient : les ouvrages de saint Anselme ne sont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces sortes d'hommages : *Hoc autem scitote*, s'écrioit-il, *quia voluntas mea est ut adjuvante Deo nullius mortalis homo fiam, nec per sacramentum alicui fidem promittam.* Il prend Dieu à témoin de sa disposition, & il conseille de souffrir toutes sortes de tourmens plutôt que de rendre hommage : *nullæ minæ, nulla promissio, nulla astutia à religione vestrâ extorqueat aut hommagium, aut jusjurandum, aut fidei allegationem.* Anselm. *l. III, c. xxxvj, lx, lxv, lxxvij, lxxxviij, xc, xcij.*

Le pape Urbain II, dit le P. Thomassin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le serment de fidélité & l'*hommage* dans le concile de Clermont de l'an 1095, *ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laïco in manibus ligiam fidelitatem faciat. Part. IV, l. II, ch. liij, p. 220.* Lambert, évêque d'Arras, assista à ce concile, & en publia les canons dans un synode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il se tint un concile auquel présiderent les légats de Paschal II, & dans lequel tous les *hommages* furent prohibés sans distinction, les barons & autres seigneurs anglois furent assujettis à l'*hommage* ; mais les évêques & les abbés *fide & sacramento professi sunt* ; ils se bornerent, comme il se pratique en France, au seul serment de fidélité.

Quelque temps auparavant, le même pape fut dans la nécessité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'usage qui s'étoit introduit d'exiger des *hommages* de ceux qui étoient dans un rang inférieur : *illud quoque apud quosdam clericorum fieri audivimus, ut videlicet majores prebendarii à minoribus hominia suscipiant.* » A toutes ces possessions, dit le P. Thomassin, *tome III, p. 215* ; ce n'étoit qu'une protestation de bouche ou par écrit d'un devoir, que tout le monde reconnoissoit être indispensable de garder les canons d'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques ». De-là le même P. Thomassin conclut que ce pape n'avoit donc garde « d'exiger des archevêques l'*hommage* d'un vassal à son seigneur, ou un serment qui ressentît l'*hommage* ».

En 1137, Louis le gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques & aux abbés de l'Aquitaine, qui devoient

appartenir à Louis le jeune son fils, du chef de sa femme Eléonore, fille du duc de cette province; il accorde, dis-je, l'élection canonique sans charge d'*hommage* à son égard : *canonicam omninò concedimus libertatem absque hominii, juramenti, seu fidei per manum datæ abligatione.*

En 1165, Adrien IV reprochoit à l'empereur Fréderic, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promissâ & juratâ, quomodò eam observes cum ab iis qui dii sunt, & filii excelsi omnes episcopis videlicet* hommagium *requires.*

Enfin cet empereur est convenu que les évêques d'Italie *solum sacramentum fidelitatis sine* hominio *facere debere domino imperatori.* Otton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ses lettres, que de son temps les évêques d'Italie ne prêtoient que le serment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II roi d'Angleterre, avoit fait le réglement suivant : *Electus* hommagium *& fidelitatem qui sicut ligio domino salvo ordine suo faciat priùsquàm consecretur.* Saint Thomas de Cantorbéry ne voulut faire que le serment de fidélité *fidelitatem & juraverat;* ce que ce saint croyoit devoir être suffisant. Cette premiere fermeté à soutenir les immunités ecclésiastiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrieme concile général de Latran de 1215, appellé *le grand*, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel présida Innocent III, défend de nouveau aux ecclésiastiques la foi & *hommage;* les mêmes défenses furent confirmées en 1250, tant la vanité se trouvoit flattée de ces sortes d'assujettissemens, *ne aliqua sæcularis persona contrà statuta hujusmodi quidquàm attentare, aut à vobis vel successoribus vestris,* hommagii *vel fidelitatis exigere seu oblatum audeat recipere sacramentum.*

Les abbés n'ayant point d'ecclésiastiques qui leur fussent assujettis & voulant d'un autre côté imiter les souverains, exigerent des curés des sermens de fidélité, lorsqu'ils les instituoient dans les paroisses eu égard aux dixmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt sacramentum & nec exactores sininus impunitos cum simoniacam contineant pravitatem.* Voyez *le concile de Chicester de l'an 1289.*

Il est donc évident que l'*hommage* dans un ecclésiastique, & sur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou spirituel, est regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum est & à romanâ ecclesiâ alienum ut pro spiritualibus facere quis* hommagium *compellatur. Cap. fin. de reg. jur.* C'est une des regles du droit canon.

Que l'on jette les yeux sur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon : *Pro habendis spiritualibus* hommagium *facere simoniacum est.*

C'est sur tous ces principes que se sont appuyés les canonistes & les jurisconsultes, pour blâmer les *hommages* pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale.*

En conséquence des *hommages* que rendoient autrefois les évêques aux souverains pour les duchés, comtés & seigneuries considérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduisoient & faisoient à leur égard les fonctions d'aumôniers; & lorsque quelqu'un d'entr'eux se sont oubliés jusqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier *hommage* qui ait été fait en France par un ecclésiastique envers le souverain, est celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI.

« Depuis ce temps-là, dit le P. Thomassin en *sa discip. eccléʃ. part. IV, liv. II, ch. liij, p. 224*, il ne paroît plus d'*hommages* rendus, mais de simples sermens de fidélité, dit le P. Thomassin; ces sermens de fidélité ont même quelque chose plus honnête & plus honorable pour la probité de ces derniers siecles envers les princes souverains. Quelques-uns ont cru que l'*hommage* s'étoit confondu avec le serment; mais un arrêt du conseil privé en 1652 en faveur de l'évêque d'Autun, nous donne d'autres lumieres. Cet évêque ayant prêté son serment de fidélité au roi, eut peine de le faire enregistrer dans la chambre des comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'*hommage* & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il tenoit; il présenta requête au roi conjointement avec les agens du clergé, & elle contenoit que *par*

par les lettres-patentes de Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, enregistrées au parlement & en la chambre des comptes, les ecclésiastiques de ce royaume auroient été déclarés exempts de faire la foi & hommage, *& donner, par aveu & dénombrement, leurs fiefs, terres & domaines, attendu les amortissemens faits d'iceux en 1522 & 1547, par les rois François I & Henri II...* le roi prononça en faveur de l'évêque».

Pour ce qui regarde les *hommages* envers les seigneurs inférieurs, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la maniere de les rendre, & qui consistoit en ce que le vassal se mettoit à genoux, tenoit ses mains jointes dans celles du seigneur, & ensuite l'embrassoit: *ponere manus suas intrà manus domini in signum summæ subjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad osculum pacis in signum specialis confidentiæ & amoris.....quæ forma & solemnitas non servatur nec congruit in prestatione* hommagii *inferioribus dominis*. C'est Dumoulin qui s'explique de la sorte dans son *traité des fiefs*; il ajoute au même endroit: *Minùs esset indecens & irreprehensibile nisi in fidelitate ligiâ quæ debetur soli principi.*

Il n'est point surprenant que depuis le milieu du XIV^e siecle il ne reste aucun vestige de ces sortes d'*hommages* qui, eu égard à l'assujettissement personnel qu'ils emportent avec eux, sont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au christianisme, si l'on excepte le souverain, dont nous naissons les sujets avant d'être enfans de l'église. Enfin, continue le même Dumoulin, les assujettissemens personnels sont une sorte d'esclavage & des restes de cette ancienne servitude qui dégrade la nature humaine, *sunt ergò servi respectu conditionis adscriptitiæ.*

Telles sont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part sur cette matiere.

Nous observons néanmoins que dans la regle nous ne voyons rien qui puisse affranchir les ecclésiastiques de faire la foi & *hommage*.

Les religieux & les religieuses même n'en sont pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de statu regularium, in 6°.* permet à l'abbesse ou prieur de sortir de son couvent pour faire la foi ou *hommage*, mais on sait que le sexte n'est pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes séculiers & réguliers, la maniere de faire la foi & *hommage* est réglée par les *articles cx, cxj & cxij* de la *coutume* d'Anjou, & par les *articles cxxj, cxxij & cxxiij* de celle du Maine; & voici la distinction que font ces coutumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & *hommage* pour le corps ou chapitre; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre personne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux, *&c.* la foi & *hommage* doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il est certain que le clergé a obtenu divers arrêts de surséance pour la foi & *hommage* des fiefs qu'il possede mouvans nuement du roi; il y en a plusieurs indiqués dans Brillon au mot *foi*, *n°. 8*, & rapportés dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des seigneurs particuliers. On peut voir Auroux Despommiers, prêtre, docteur en théologie, & conseiller-clerc en la sénéchaussée de Bourbonnois & siége présidial de Moulins, dans son *commentaire sur la coutume de Bourbonnois, art. ccclxxx*, où il dit que la forme de la foi & *hommage* de la part des gens d'église n'est point différente, nonobstant la dignité de leur caractere qui sembleroit les exempter de cet abaissement envers un laïque; parce qu'en ce qui concerne les choses temporelles, ils sont sujets au droit commun. *(A)*

Hommage de bouche & de mains, est la même chose que l'*hommage* simple, auquel il n'est point dû de serment de fidélité; il est ainsi nommé dans l'ancienne coutume d'Amiens, *art. 24. Voy.* Hommage simple. *(A)*

Hommage de dévotion, étoit une déclaration & reconnoissance que quelques seigneurs souverains, ou qui ne relevoient de personne pour leurs fiefs & seigneuries, faisoient de les tenir d'une telle église.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques seigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs seigneurs dominans; c'étoit une espece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le seigneur de prendre les armes pour la défense de l'église où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence, ni autoriser les églises à prétendre une supériorité temporelle sur les seigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une église, & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces églises. C'est ainsi que les sires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'église de Lisle-barbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'église de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refuserent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces sortes d'*hommages* ne fussent dus qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de son église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient *hommage* à leur église.

La coutume de Poitou, *art. 108*, dit que quiconque a hommage pour raison d'aucune chose, est fondé sur icelle d'avoir jurisdiction, si ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui est donné en franche aumône à l'église; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, jurisdiction, ni autre devoir.

Barrand, sur le *tit. des fiefs* de cette coutume, *ch. x, n. 2*, dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'église, ne doit pas être proprement appellé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni jurisdiction, & ne doit devoir à personne.

Boucheul, sur l'*art. 108* que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* est de deux sortes, ou dû à l'église ou par l'église; que celui qui est dû à l'église n'est pas en signe d'obéissance, mais par une espece de dévotion. Brodeau, sur l'*art. 63 de la coutume de Paris, n. 23*, rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne consistent qu'en la simple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres semblables, sans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'église est pour les choses qui lui ont été données en aumône, c'est-à-dire, libres, franches, & déchargées de toutes sortes de devoirs & redevances, *ad obsequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de soi fief ni jurisdiction.

Voyez Galland, *traité contre le franc-aleu, ch. vij, pag. 95 & 96;* Caseneuve, *traité contre le franc-aleu, liv. II, ch. ij, n°. 5, p. 171*, derniere édition, & FIEF DE DÉVOTION. *(A)*

HOMMAGE LIGE OU PLEIN, est celui où le vassal promet de servir son seigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il est dû pour un *fief lige*, ainsi appellé *à ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux sortes, l'un par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le souverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II, feud. tit. 5; lib. IV, tit. 31, 90 & 99*, & comme il paroît par l'*art. 50* des établissemens de France; le second par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal étoit déja homme lige. Il y a plusieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves *des histoires des maisons illustres. Voyez* aussi Chantereau, *des fiefs, pag. 15 & 17.*

Les guerres privées que se faisoient autrefois les seigneurs, furent la principale occasion de ces *hommages liges*.

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij^e siecle; nous avions même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges; mais depuis l'impression de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conseiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déja parlé sur le mot *hommage* en général, m'a

fait obſerver que les fiefs liges étoient connus en France long-temps avant le xij^e^ ſiecle, qu'en 1095 ſe tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel aſſiſterent Urbain II & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un ſynode connu ſous le nom de *code Lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones è Claromontano concilio attulerat ;* & que l'*article 17* de ce code eſt conçu en ces termes, *nec epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laïco in manibus ligiam fidelitatem faciat ;* d'où il eſt aiſé de s'appercevoir que l'on abuſoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque temps dans toute la France & l'Italie, non-ſeulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom des *liges*. S. Antonin & le jéſuite Maurus paroiſſent avoir été inſtruits de cette déciſion, lorſqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obſequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expreſſions, que l'abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage-lige* à Louis VIII, mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie obſerve auſſi, que lorſque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, ſoit au roi, ſoit aux laïques, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût ſe rendre d'eccléſiaſtique à eccléſiaſtique ; ce qui ne ſe pourroit faire ſans abus, puiſque le roi eſt le ſeigneur dominant de tous les vaſſaux de ſon royaume, & qu'il n'eſt point poſſible d'imaginer un devoir de vaſſalité qui ne puiſſe & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient auſſi l'*hommage lige* des eccléſiaſtiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vaſſaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, *pag. 276*.

Enfin M. de la Feuillie a encore obſervé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj & xij^e^ ſiecles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Fréderic I, *epiſcopi Italiæ ſolum ſacramentum fidelitatis ſine hominio facere debent domino imperatori*. De-là vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi ; mais prêtent ſeulement le ſerment de fidélité : & l'auteur des nouvelles notes ſur la derniere édition de Ferret, s'eſt trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelques-unes des formules du ſerment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'égliſe Gallicane.

On peut ajouter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII, ſon fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, ſoit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés ſuffragans & aux abbayes de cette province, ſeroient faites librement ſuivant les canons, & que ceux qui ſeroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'inveſtiture.

Pour ce qui eſt du temps où l'*hommage lige* commença à être en uſage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagé à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déjà uſité en France dès le ix^e^ ſiecle. On voit en effet, dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 845, rapporté par dom Bouquet dans ſon *hiſt. de Languedoc, tom. VIII, p. 470*, que le comte Vandrille y eſt qualifié *homme lige*, *homo ligius ;* il poſſédoit des bénéfices civils & des aleux ; on ne fait pas mention de fiefs, l'uſage n'en étoit pas encore établi ; ainſi l'*hommage lige* a commencé long-temps avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations uſitées ſous les deux premieres races, & dont l'effet étoit que le poſſeſſeur d'un aleu ſe mettoit ſous la protection de quelque ſeigneur puiſſant, & ſe rendoit ſon homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un ſeigneur de Beaujeu, qu'en ſigne de fief lige, le vaſſal toucha ſa main dans celle du procureur général du ſeigneur.

Les femmes faiſoient auſſi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de de 1351, qu'à Chalamont & Dombes, une femme ſe reconnut femme lige, quoique

son mari fût homme de noble homme Philippe le Mesle.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'est proprement dû qu'au roi; quand il est rendu au roi & autres grands seigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en personne, de quelque condition que soit le vassal. *(A)*

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE, est lorsque le vassal s'oblige de rendre quelque service de son propre corps à son seigneur, comme autrefois lorsqu'il s'obligeoit de lui servir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie latine & françoise, ch. xxix;* Bouteillier *dans sa somme rurale, pag. 479. (A)*

HOMMAGE DE PAIX, suivant l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxix*, c'est quand quelqu'un poursuit un autre pour un crime, & que la paix est rétablie entre eux de maniere que celui qui étoit poursuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la *paix. Voy.* Bouteillier dans *sa somme, pag. 419*, & la glose sur *le ch. xxix, de l'ancienne coutume de Normandie. (A)*

HOMMAGE PLANE *ou* PLEIN, est la même chose qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coutumes de la Rochelle, *art. 4*; Ponthieu, 77; Amiens, *art. 7, 25, 186 & 189. Voyez* Brusselle, *usage des fiefs. Voyez* HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMMAGE SIMPLE, est celui où il n'y a pas de prestation de foi, mais seulement l'*hommage* qui se rend au seigneur nue tête, les mains jointes avec le baiser. On l'appelle *simple* par opposition à la foi & à l'*hommage* que le vassal doit faire les mains jointes sur les évangiles avec les sermens requis. *Voyez* HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMMAGER, s. m. *(Jurisprud.)* est celui qui doit hommage au seigneur; ce terme est usité dans quelques coutumes & provinces de droit écrit, pour signifier un vassal. *Voyez* Cambolas, *lib. IV, chap. xliv;* Dolive, *liv. I, ch. xxix. (A)*

* HOMME, s. m. c'est un être sentant, réfléchissant, pensant, qui se promene librement sur la surface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux sur lesquels il domine, qui vit en société, qui a inventé des sciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui est propre, qui s'est donné des maîtres, qui s'est fait des loix, *&c.*

On peut le considérer sous différens aspects, dont les principaux formeront les articles suivans.

Il est composé de deux substances, l'une qu'on appelle *ame (Voyez l'article* AME*)*, l'autre connue sous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*Anatomiste* à ceux qui se sont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article* HOMME, *(Anatomie.)*

On a suivi l'*homme* depuis le moment de sa formation ou de sa vie, jusqu'à l'instant de sa mort. C'est ce qui forme l'histoire naturelle de l'*homme*. *Voyez l'article* HOMME, *(Histoire naturelle.)*

On l'a considéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuisible, bien ou mal faisant. *Voyez l'article* HOMME *moral*.

De cet état solitaire ou individuel, on a passé à son état de société, & l'on a proposé quelques principes généraux, d'après lesquels la puissance souveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages possibles; & l'on a donné à cet article le titre d'*homme politique*.

On auroit pu multiplier à l'infini les différens coups d'œil sous lesquels l'*homme* se considéreroit. Il se lie par sa curiosité, par ses travaux & par ses besoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puisse lui rapporter; & c'est ce dont on peut s'assurer en parcourant les différens articles de cet ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à son usage.

* HOMME, *(Hist. nat.)* L'*homme* ressemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorsqu'on se propose de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on est forcé de le mettre dans la classe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête.

Nous ne commencerons son histoire qu'après le moment de sa naissance; pour ce qui

l'a précédé, *voyez les articles* FŒTUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, &c.

L'*homme* communique sa pensée par la parole, & ce signe est commun à toute l'espece. Si les animaux ne parlent point, ce n'est pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impossibilité de lier des idées. *Voyez* LANGUE.

L'*homme* naissant passe d'un élément dans un autre. Au sortir de l'eau qui l'environnoit, il se trouve exposé à l'air; il respire. Il vivoit avant cette action; il meurt si elle cesse. La plupart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance. L'*homme* les ouvre aussi-tôt qu'il est né; mais ils sont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déja jusqu'à une ligne & demie ou deux de diametre, s'étrécit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le sentiment, il est fort obtus. Sa cornée est ridée; sa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres sens. Ce sont des especes d'instrumens dont il faut apprendre à se servir. *Voy.* SENS. Le toucher n'est pas parfait dans l'enfance. *V.* TOUCHER. L'*homme* ne rit qu'au bout de quarante jours: c'est aussi le temps auquel il commence à pleurer. *Voyez* RIS & PLEURS. On ne voit auparavant aucun signe de passion sur son visage. *V.* PASSION. Les autres parties de son corps sont foibles & délicates. Il ne peut se tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt-un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus pese ordinairement douze livres, & quelquefois jusqu'à quatorze. Il a la tête plus grosse à proportion que le reste du corps; & cette disproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne disparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau est fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il survient une jaunisse, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *V.* FŒTUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux-nés le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut sentir avec la main le battement des sinus ou des arteres du cerveau. *Voy.* FONTANELLE. Il se forme au-dessus de cette ouverture une espece de croûte ou de galle quelquefois fort épaisse.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse blanchâtre. *V.* AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiede; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépose dans la neige.

Quelque temps après sa naissance, l'enfant urine & rend le méconium. *V.* MÉCONIUM. Le méconium est noir. Le deuxieme ou troisieme jour, les excrémens changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaise. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mere, que sa captivité commence. On l'emmaillote, usage barbare des seuls peuples policés. Un *homme* robuste prendroit la fievre, si on le tenoit ainsi garrotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez* MAILLOT.

L'enfant nouveau-né dort beaucoup, mais la douleur & le besoin interrompent souvent son sommeil.

Les peuples de l'Amérique septentrionale le couchent sur la poussiere du bois vermoulu, sorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache sur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excrémens.

Dans le Levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les sauvages du Canada leur continuent cette nourriture jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois jusqu'à six ou sept. Parmi nous, la nourrice joint à son lait un peu de bouillie, aliment indigeste & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle substituât le pis d'un animal, ou qu'elle mâchât pour son nourrisson, jusqu'à ce qu'il eût des dents.

Les dents qu'on appelle *incisives*, sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire. Elles ne paroissent qu'à sept mois, ou même sur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement est prématuré, & qui naissent avec des dents assez fortes pour blesser le sein de leurs meres. *Voy. l'article* DENTS.

Les dents incisives ne percent pas sans

douleur. Les canines, au nombre de quatre, ſortent dans le neuvieme ou dixieme mois: il en paroît ſeize autres ſur la fin de la premiere année, ou au commencement de la ſeconde. On les appelle *molaires* ou *mâchelieres*. Les canines ſont contiguës aux inciſives, & les mâchelieres aux canines.

Les dents inciſives, les canines, & les quatre premieres mâchelieres, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquieme à la huitieme année; elles ſont remplacées par d'autres dont la ſortie eſt quelquefois différée juſqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires; elles manquent à pluſieurs perſonnes, & le développement en eſt fort tardif; il ne ſe fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné; on les appelle *dents de ſageſſe*; elles paroiſſent ſucceſſivement.

L'*homme* apporte communément des cheveux en naiſſant; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus; les roux d'un jaune ardent, & les bruns d'un jaune foible. *Voy*. CHEVEUX.

L'enfant eſt ſujet aux vers & à la vermine; c'eſt un effet de ſa premiere nourriture; il eſt moins ſenſible au froid que dans le reſte de ſa vie; il a le pouls plus fréquent; en général le battement du cœur & des arteres eſt d'autant plus vîte, que l'animal eſt plus petit; il eſt ſi rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *Voy*. CHALEUR ANIMALE.

Juſqu'à trois ans, la vie de l'enfant eſt fort chancelante; elle s'aſſure dans les deux ou trois années ſuivantes. A ſix ou ſept ans, l'*homme* eſt plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que ſur un certain nombre d'enfans nés en même temps, il en meurt plus d'un quart dans la premiere année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premieres années; obſervation affligeante, mais vraie. Soyons donc contens de notre ſort; nous avons été traités de la nature favorablement; félicitons-nous même du climat que nous habitons; il faut ſept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans; un nouveau-né a l'eſpérance de vivre juſqu'à ſept ans, & l'enfant de ſept ans celle d'arriver à quarante-deux ans,

Le fœtus dans le ſein de ſa mere croiſſoit de plus en plus juſqu'au moment de ſa naiſſance; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins juſqu'à l'âge de puberté, temps auquel il croît, pour ainſi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois ſix à ſept pouces, à ſix mois huit à neuf, à ſept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature ſemble faire un effort pour achever de développer ſon ouvrage.

L'*homme* commence à bégayer à douze ou quinze mois; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, eſt celle qu'il articule auſſi le plus aiſément. L'*m* & le *p* qui n'exigent que l'action des levres pour modifier la voyelle *a*, ſont entre les conſonnes les premieres produites; il n'eſt donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, déſignent dans toutes les langues ſauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere*: cette obſervation, jointe à pluſieurs autres & à une ſagacité peu commune, a fait penſer à M. le préſident de Broſſe, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue premiere ou néceſſaire de l'*homme*.

L'enfant ne prononce guere diſtinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adoleſcence & précede la jeuneſſe. Juſqu'alors l'*homme* avoit tout ce qu'il lui falloit pour être; il va ſe trouver pourvu de ce qu'il lui faut pour donner l'exiſtence. La puberté eſt le temps de la circonciſion, de la caſtration, de la virginité, de l'impuiſſance. *Voyez ces mots*.

La circonciſion eſt d'un uſage très-ancien chez les Hébreux; elle ſe faiſoit huit jours après la naiſſance; elle ſe fait en Turquie à ſept ou huit ans; on attend même juſqu'à onze ou douze; en Perſe, c'eſt à l'âge de cinq ou ſix. La plupart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & ſeroient inhabiles à la génération ſans la circonciſion. En Arabie & en Perſe, on circoncit auſſi les filles lorſque l'accroiſſement exceſſif des nymphes l'exige. *Voy*. NYMPHES (*Anat.*)

Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce temps; les garçons & les filles ſont circoncis huit ou quinze jours après leur naiſſance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant ; on le perce & on le traverſe d'un gros fil qu'on y laiſſe juſqu'à ce que les cicatrices des trous ſoient formées; alors on ſubſtitue au fil un anneau; cela s'appelle *infibuler :* on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un teſticule dans le ſcrotum, & quelquefois point du tout; ils ſont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muſcles; mais avec le temps, ils ſurmontent les obſtacles qui les arrêtent & deſcendent à leur place. *Voy.* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les teſticules cachés; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération ſubſiſte.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un teſticule ; ils ne ſont pas impuiſſans pour cela ; d'autres en ont trois : quand un teſticule eſt ſeul, il eſt plus gros qu'à l'ordinaire.

La caſtration eſt fort ancienne ; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens ; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. Dans l'Aſie & une partie de l'Afrique, une infinité d'*hommes* mutilés ſont occupés à garder les femmes ; on en ſacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au-delà des Alpes. Les Hottentots ſe défont d'un teſticule pour en être plus légers à la courſe ; ailleurs on éteint ſa poſtérité par cette voie, lorſqu'on redoute pour elle la miſere qu'on éprouve ſoi-même.

La caſtration s'exécute par l'amputation des deux teſticules ; la jalouſie va quelquefois juſqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la génération. Autrefois on détruiſoit les teſticules par le froiſſement avec la main, ou par la compreſſion d'un inſtrument.

L'amputation des teſticules dans l'enfance n'eſt pas dangereuſe ; celle de toutes les parties extérieures de la génération eſt le plus ſouvent mortelle, ſi on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit juſqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les teſticules, ont des ſignes d'irritation dans ce qui leur reſte, & même plus fréquens que les *hommes* entiers; cependant le corps de la verge prend peu d'accroiſſement, & demeure preſque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de ſept ans, eſt à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de ſept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au temps de la puberté ou plus tard, ſont à peu près comme les autres *hommes. Voy.* EUNUQUE.

Il y a des rapports ſinguliers & ſecrets entre les organes de la génération & la gorge; les eunuques n'ont point de barbe; leur voix n'eſt jamais d'un ton grave; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correſpondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle ſource d'obſervations utiles & ſurprenantes, que ces correſpondances! *Voy* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté; les femmes qui ont la voix forte, ſont ſoupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une eſpece d'engourdiſſement aux aînes; il ſe fait ſentir en marchant, en ſe pliant. Il eſt ſouvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une ſenſation particuliere aux parties qui caractériſent le ſexe. Il s'y forme de petits boutons ; c'eſt le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voy.* POIL. Ce ſigne eſt commun aux deux ſexes : mais il y en a de particuliers à chacun; l'éruption des menſtrues, l'accroiſſement du ſein pour les femmes (*Voy.* MENSTRUE & MAMELLES); la barbe & l'émiſſion de la liqueur ſéminale pour les *hommes. Voyez* BARBE & SPERME. Mais ces phénomenes ne ſont pas auſſi conſtans les uns que les autres; la barbe, par exemple, ne paroît pas préciſément au temps de la puberté ; il y a même des nations où les *hommes* n'ont preſque point de barbe; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne ſoit marquée par l'accroiſſement des mamelles.

Dans toute l'eſpece humaine, les femmes arrivent plutôt à la puberté que les *hommes* ; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & ſemble dépendre du climat

& des alimens ; le pauvre & le payſan ſont de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles ſont la plupart pubertes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le ſont qu'à quatorze, & les garçons qu'à ſeize; dans les climats chauds de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, la puberté des filles ſe manifeſte à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, eſt à peu près le même chez toutes les nations; & il y a ſur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y ſont ſujettes que de cinq ou ſix ſemaines en ſix ſemaines; d'autres tous les quinze jours : l'intervalle commun eſt d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces; elle va depuis une ou deux onces, juſqu'à une livre & plus, & ſa durée depuis trois jours juſqu'à huit.

C'eſt à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre ſon accroiſſement en hauteurs: les jeunes *hommes* grandiſſent tout-à-coup de pluſieurs pouces ; mais l'accroiſſement le plus prompt & le plus ſenſible ſe remarque aux parties de la génération ; il ſe fait dans le mâle par une augmentation de volume ; dans les femelles il eſt accompagné d'un rétréciſſement occaſionné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. *Voyez l'article* HYMEN.

Les parties ſexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le temps de puberté, à l'état où elles doivent reſter. Celles de la femme croiſſent auſſi : les nymphes ſur-tout qui étoient auparavant inſenſibles, deviennent plus apparentes. Par cette cauſe & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin ſe trouve retréci ; cette derniere modification varie beaucoup auſſi. Il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, ſouvent une eſpece d'anneau circulaire ou ſemi-lunaire. *Voyez* CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effuſion de ſang, à moins d'une extrême diſproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop bruſques. Mais il arrive auſſi qu'il n'y a point de ſang répandu, même après cet âge, ou que l'effuſion reparoît même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a ſuſpenſion dans le commerce & continuité d'accroiſſement dans les parties ſexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne ſe renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-ſept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité ſe renouvelle ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles à qui la nature a refuſé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Aſie, s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles par une opération qui conſiſte en une ſuture qui rapproche les parties que la nature a ſéparées, & ne laiſſe d'eſpace que celui qui eſt néceſſaire à l'iſſue des écoulemens naturels. Les chairs s'uniſſent, adherent, & il faut les ſéparer par une inciſion, lorſque le temps du mariage eſt arrivé. Ils emploient auſſi dans la même vue l'infibulation qui ſe fait avec un fil d'amiante ; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter ; les femmes un cadenas dont le mari a la clé.

Quel contraſte dans les goûts & les mœurs de l'*homme* ! D'autres peuples mépriſent la virginité, & regardent comme un travail ſervile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres; ici un *homme* ſe croit déshonoré, ſi la fille qu'il épouſe n'a pas été déflorée ; là il ſe fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté eſt celui du mariage ; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puiſque le nombre des femelles eſt à peu près égal à celui des mâles.

L'objet du mariage eſt d'avoir des enfans; mais il n'eſt pas toujours poſſible : la ſtérilité vient plus ſouvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. *Voyez* IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les ſignes de la puberté ; des femmes ſont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel

naturel à leur sexe. D'autres sans être jamais sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'engendrer. On dit même qu'au Bresil des nations entieres se perpétuent, sans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique ; la cessation des regles qui arrivent ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir ; il y en a qui ont conçu à soixante, à soixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la premiere éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes aussi marqués ; il commence entre douze & dix-huit ans ; il cesse entre soixante & soixante & dix ; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur semblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice se ferme, & qu'elle s'annonce par un frissonnement qui se répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles* CONCEPTION.

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir ; l'un de son mari, l'autre d'un negre qui la servoit, prouve que la conception de deux enfans ne se fait pas toujours dans le même temps.

Le corps finit de s'accroître dans les premieres années qui suivent l'âge de puberté : l'*homme* grandit jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans ; la femme à vingt est parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le singe qui aient des cils aux deux paupieres ; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure ; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la supérieure ; les sourcils deviennent quelquefois si longs dans la vieillesse qu'on est obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée est celle qui devient chauve la premiere, ensuite celle qui est au-dessus des tempes ; il est rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reste, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge ; les femmes conservent toujours leurs cheveux ; ils blanchissent dans les deux sexes ; les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux sont plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuisses, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les parties de l'*homme* ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce dictionnaire.*

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la passion. *Voyez* HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, *&c.*

Ce sont celles du visage qui donnent ce que nous appellons *la physionomie.*

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps ; mais il faut bien distinguer l'état de nature, de l'état de société. Dans l'état de nature, l'*homme* qui exécuteroit avec plus d'aisance toutes les fonctions animales, seroit sans contredit le mieux fait ; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aisément toutes les fonctions animales ; mais il n'en est pas ainsi dans l'état de société. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des dispositions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toujours aux dépens des proportions les plus régulieres & les plus belles. Il n'y a pas jusqu'au danseur, qui forcé de soutenir tout le poids de son corps sur la pointe de son pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du statuaire qui ne se proposeroit que de représenter un *homme* bien fait, & non un danseur. *Voyez* PROPORTION.

La grace qui n'est que le rapport de certaines parties du corps, soit en repos, soit en mouvement, considérées relativement aux circonstances d'une action, ne s'obtient souvent aussi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions est encore un effet nécessaire. *Voyez* GRACE.

D'où il s'ensuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle se feroit complu à former de la maniere la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, selon l'état de la société dans lequel il le transporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaissera les cuisses sur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainsi des autres conditions.

Par un travers aussi inexplicable que singulier, les *hommes* se défigurent en cent manieres bisarres; les uns s'applatissent le front, d'autres s'alongent la tête; ici on s'écrase le nez, là on se perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la subjuguer, & qu'elle fait passer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de se remplir les narines de poussiere est si générale parmi nous, que je ne doute guere que si elle subsiste encore pendant quelques siecles, nos descendans ne naissent tous avec de gros nez difformes & évasés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'espece humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous exposent?

La tête de l'*homme* est à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le singe a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupedes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le singe & lui qui aient des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organisation de ces parties est la même dans l'un & l'autre sexe; celles de l'*homme* peuvent aussi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui est apparent dans l'*homme*, est presque oblitéré dans les animaux; le singe est le seul qui ait des bras & des mains comme nous; les fesses qui sont les parties les plus inférieures du tronc n'appartiennent qu'à l'espece humaine.

L'*homme* est le seul qui se soutienne dans une situation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe aussi de celui de quelque animal que ce soit; le pié du singe est presque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux; c'est par des observations continuées pendant long-temps sur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on est convenu des proportions qu'il falloit garder dans la peinture, la sculpture & le dessin. *Voyez l'article* PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties supérieures de l'*homme* sont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; ensorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaisseur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme sont aussi plus grosses: c'est à ce caractere qu'on distingue son squelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie assez considérablement; la grande taille pour les *hommes*, est depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, jusqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, jusqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille est au dessous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des especes d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, jusqu'à quatre piés & demi; tels sont les Lapons.

L'*homme* relativement à son volume est plus fort qu'aucun animal; il peut dévancer le cheval par sa vîtesse; il le fatigue par la continuité de la marche; les chaters d'Ispahan font trente-six lieues en 14 ou 15 heures.

La femme n'est pas à beaucoup près aussi vigoureuse que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altere, tout périt. Lorsque le corps a acquis son étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaisseur; voilà le premier point de son dépérissement, elle commence au moment où la graisse se forme, à 35 ou 40 ans. *Voyez* GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages osseux, les os plus solides, & les fibres plus dures; la peau se seche, les rides se forment, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premieres nuances de cet état se font appercevoir avant 40 ans; elles augmentent par degrés assez lents jusqu'à 60, par degrés plus rapides jusqu'à 70. Alors commence la

vieilleſſe qui va toujours en augmentant ; la caducité ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans, la vieilleſſe & la vie.

Les femmes en général vieilliſſent plus que les *hommes ;* paſſé un certain âge leur durée s'aſſure ; il en eſt de même des *hommes* nés foibles. La durée totale de la vie peut ſe meſurer par le temps de l'accroiſſement. L'*homme* qui eſt trente ans à croître, vit 90 ou 100 ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans.

Il eſt parlé dans les tranſactions philoſophiques, de deux *hommes*, dont l'un a vécu cent ſoixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas ; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit par-tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort eſt auſſi naturelle que la vie ; il ne faut pas la craindre, ſi l'on a aſſez bien vécu pour n'en pas redouter les ſuites.

Mais il importe en une infinité de circonſtances de ſavoir la probabilité qu'on a de vivre un certain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age.	Durée de la vie.		Age.	Durée de la vie.	
Années.	*Années.*	*Mois.*	*Années.*	*Années.*	*Mois.*
0	8	0	18	34	8
1	33	0	19	34	0
2	38	0	20	33	5
3	40	0	21	32	11
4	41	0	22	32	4
5	41	6	23	31	10
6	42	0	24	31	3
7	42	3	25	30	9
8	41	6	26	30	2
9	40	10	27	29	7
10	40	2	28	29	0
11	39	6	29	28	6
12	38	9	30	28	0
13	31	1	31	27	6
14	37	5	32	26	11
15	36	9	33	26	3
16	36	0	34	25	7
17	35	4	35	25	0
36	24	5	61	10	6
37	23	10	62	10	0
38	23	3	63	9	6
39	22	8	64	9	0
40	22	1	65	8	6
41	21	6	66	8	0
42	20	11	67	7	6
43	20	4	68	7	0
44	19	9	69	6	7
45	19	3	70	6	2
46	18	9	71	5	8
47	18	2	72	5	4
48	17	8	73	5	0
49	17	2	74	4	9
50	16	7	75	4	6
51	16	0	76	4	3
52	15	0	77	4	1
53	15	0	78	3	11
54	14	0	79	3	9
55	14	0	80	3	7
56	13	5	81	3	5
57	12	10	82	3	3
58	12	3	83	3	2
59	11	8	84	3	1
60	11	1	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut eſpérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainſi des autres temps de la vie.

Mais on obſervera 1°. que l'âge de ſept ans eſt celui où l'on peut eſpérer une plus longue vie ; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de ſa vie ; & à vingt-huit ou vingt-neuf, on a vécu la moitié ; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé juſqu'à cinquante ans, qui jouiſſez de l'aiſance, à qui il reſte encore de la ſanté & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous repoſer ! juſqu'à quand direz-vous, *demain*, *demain ?*

Après avoir expoſé ce qui concerne l'*homme* en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ſes différens organes, aux différens articles de ce dictionnaire. *Voyez* donc, pour la tête, *à l'article* TÊTE ; pour les piés, les mains, les dents, *à ces articles ;* pour la vue, *aux articles* ŒIL & VUE ; pour l'ouie, *aux articles* OUIE & OREILLE ; pour l'odorat, *aux articles* ODORAT & NEZ, *&c.* pour les ſens en général,

aux articles SENS, SENSATIONS, & TOUCHER; & sur-tout *à l'article* ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'espece humaine, *voyez* les articles de géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, &c. & l'*article* HUMAINE ESPECE.

Il y a des *hommes* blancs, des noirs, des olivâtres, des *hommes* de couleur de cuivre. *Voyez les articles* NEGRES MULATRES, &c.

Les *hommes* ont une physionomie propre aux lieux qu'ils habitent. *Voy. l'art.* PHYSIONOMIE; & pour l'histoire naturelle de l'*homme*, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *histoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précede.

HOMME (*Exposition anatomique du corps de l'*); ce corps ainsi que celui de tous les autres animaux, est une machine très-compliquée, & dans la composition de laquelle entre une infinité d'instrumens différens par leur structure & par l'usage auquel ils sont destinés. Certaines parties blanches, dures, insensibles, connues sous le nom d'*os*, soutiennent tout l'édifice. *Voyez* OS. Dans les endroits où ces parties se meuvent en glissant les unes sur les autres, elles sont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élastiques, d'un tissu extrêmement serré qu'on nomme *cartilages*, & dont on distingue plusieurs especes: il y a aussi des lieux où les os sont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles sont couvertes. *Voyez* CARTILAGE. Les différentes pieces osseuses qui ont du jeu & quelque mouvement, sont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les anatomistes appellent *ligamens*, & qui sont des parties blanches, souples, extensibles, très-élastiques, & douées d'un sentiment très-obtus & presque nul. *Voyez* LIGAMENT. Parmi ces ligamens il y en a qui sont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuse nommée *synovie*; on les nomme *capsules articulaires*, ou *ligamens capsulaires*. *Voyez* CAPSULES ARTICULAIRES. L'humeur que ces ligamens retiennent est douce & gluante, & faite pour lubréfier les parties & les empêcher de se dessécher & de s'user par les frottemens répétés, *voyez* SYNOVIE; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graisse, & que la nature a très-artistement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compressions violentes. *Voyez* GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choses ne se voient que dans les endroits où les os s'unissent de maniere à permettre quelque mouvement; & cette sorte de jonction s'appelle *diarthrose*, dont il y a plusieurs especes. *Voyez* ÉNARTHROSE, ARTHRODIE, & GINGLYME. En général, toute union ou jonction de deux pieces osseuses se nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des anatomistes, se fait avec mouvement ou sans mouvement: cette derniere espece est la *sinarthrose*, & comprend sous elle plusieurs divisions. *Voyez* SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthrose, ont besoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaison s'appelle *symphise*, & se fait tantôt avec des ligamens, c'est la *sinévrose*; d'autres fois avec les chairs ou les muscles, c'est la *sissarcose*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'est la *synchondrose*. *Voyez* SINEVROSE, SISARCOSE & SYNCHONDROSE. Tous les os du corps de l'*homme*, excepté les couronnes des dents, sont couverts d'une membrane assez forte, dont l'épaisseur varie suivant les lieux, & qui soutient une prodigieuse quantité de vaisseaux très-fins & de toute espece; on l'appelle le *périoste*, tant qu'elle est appliquée sur les os; lorsque de-là elle passe sur les ligamens, on la nomme *péridesme*; & quand enfin elle s'étend sur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. *Voyez* PÉRIOSTE. Cette membrane se glisse & s'insinue jusques dans les cavités intérieures des os, elle les tapisse exactement; c'est le périoste interne qui enveloppe la moelle, & fournit les cloisons sans nombre qui forment les cellules dans lesquelles cette humeur onctueuse est renfermée. *Voyez* MOELLE. Les os sont formés de deux substances, l'une dure & d'un tissu très-serré, composée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'est la substance ou matiere compacte; l'autre est cellulaire, & quand elle résulte de l'assem-

blage de plusieurs lames, on l'appelle *substance spongieuse*, mais quand elle résulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, *c'est la substance réticulaire. Voyez* SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, sont mis en mouvement par certaines puissances que les anatomistes appellent *muscles*. Ce sont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de se raccourcir, & qui par ce raccourcissement tirent les parties auxquelles ils sont annexés : un tissu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & soutient les divisions presque infinies des nerfs, des arteres & des autres vaisseaux qui pénetrent la substance du muscle ; un autre tissu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graisse, unit entre eux les différens muscles, ou les attache à d'autres parties : on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muscle se raccourcit ; & fibre *musculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action : il faut que ce pouvoir dépende en partie de la maniere dont les fibres sont unies entre elles ; car dans le milieu du muscle, où les fibres sont molles & rouges, on les voit se contracter, & l'on n'observe rien de semblable dans les extrémités, qui sont blanches & d'un tissu bien plus ferme & bien plus serré : cependant ce sont les mêmes fibres qui, sans interruption, vont d'un bout à l'autre du muscle, mais qui, ramassées vers les extrémités, sont si étroitement serrées entre elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement ; il faut, pour qu'une fibre musculaire se raccourcisse, qu'elle se gonfle & se renfle ; ce renflement devient impossible quand les fibres sont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles ; quand en se rapprochant ainsi, elles forment par leur assemblage des cordes blanches, souples & flexibles, c'est ce qu'on nomme des *tendons*, *voyez* TENDONS ; lorsqu'elles s'épanouissent en maniere de membranes, elles sont ce qu'on appelle des *aponévroses*, *voyez* APONÉVROSE : c'est par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroses que les muscles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir ; ainsi dans chaque muscle il y a toujours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muscle*) & deux extrémités tendineuses plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue* : ces noms étoient tirés de la comparaison qu'ils faisoient d'un muscle avec un rat écorché : au reste, les noms qu'on a donnés aux différens muscles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré* ; ou de leur situation, comme *fessier*, *dorsal*, *pectoral* ; ou de leur action, comme *fléchisseur*, *extenseur*, *abaisseur*, ou de quelque autre circonstance. *Voyez* MUSCLE.

C'est aux nerfs & aux vaisseaux sanguins que les muscles doivent la faculté, dont ils jouissent, de se contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs sont des cordons blanchâtres, composés de filets extrêmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moelle alongée, ou de la moelle épiniere : ils communiquent différemment entre eux ; cependant les deux manieres de communication établies les plus ordinaires sont ou par forme d'entrelacement & de réseau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui spécialement a lieu à l'intérieur pour les visceres de la poitrine & du ventre, *voyez* PLEXUS ; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une consistance assez marquée, & de différentes figures qu'on appelle *ganglions*, lesquelles se rencontrent dans différentes parties, mais sur-tout le long de la colonne épiniere, *voyez* GANGLIONS. Quoique les yeux ne puissent saisir de cavité dans les nerfs, on ne sauroit cependant se dispenser d'y en admettre : bien des expériences semblent prouver qu'un fluide très-subtil passe sans cesse, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moelle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes desquels il avoit commencé à couler ; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *esprit animal*, *voyez* ESPRIT ANIMAL *ou* ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet esprit ne nous est pas encore bien connue : il n'est guere raisonnable d'en nier l'existence ; peut-être y en a-t-il de plusieurs especes. Quand un nerf s'insinue dans une partie, il s'y divise de façon qu'en le suivant avec soin, il semble que toute la partie elle-même ne soit faite que par sa division : ce

qui a donné lieu de penser que dans son principe & son origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouissement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en soit de toutes ces choses, toujours est-il certain que c'est aux nerfs que les parties de notre corps doivent le sentiment & le mouvement : une chose singuliere, sans doute, c'est que le principe du sentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moelle épiniere, ces parties soient cependant insensibles. On nomme *Névrologie* la partie d'anatomie qui traite des nerfs & de leurs distributions : cette partie est une des moins développées, & cependant c'est une des plus importantes & des plus intéressantes. *Voyez* NERF & NÉVROLOGIE.

Les vaisseaux sanguins sont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élastiques, dont les uns, sous le nom d'*arteres*, portent le sang du cœur aux autres parties ; les autres se nomment *veines*, & leur office est de reprendre le sang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur : le mouvement par lequel le sang est ainsi porté & rapporté s'appelle *circulation*. *Voyez* CIRCULATION DU SANG. Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaisses que les veines ; elles ont un mouvement sensible de pulsation, c'est le *pouls*, *voyez* POULS, & le sang marche bien plus vîte dans ces tuyaux que dans les veines : tous les arteres ne sont que des ramifications de deux troncs principaux, connus sous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *voyez* ARTERE. Les membranes des veines sont foibles & minces, elles ont peu d'action : mais pour suppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui sont disposés de maniere qu'ils cedent sans peine à l'impulsion du sang qui retourne au cœur, mais ils se levent pour l'empêcher de revenir sur ses pas : les arteres n'ont point de valvules ; on n'en découvre point non plus dans les grosses veines placées dans le ventre ou dans la poitrine : toutes les veines vont se rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui est le principal & le plus gros de tous, se nomme *veine-cave*, & va se rendre à l'oreillette droite du cœur : trois autres partent du poumon, & viennent décharger le sang dans l'oreillette gauche du cœur : le cinquieme amasse le sang de tous les visceres qui servent à la digestion des alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns sont pleins d'une liqueur claire, transparente, sans goût & sans odeur ; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaisseaux lymphatiques*. *Voyez* LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni sang, ni lymphe, sont destinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches* : ils naissent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne jusques dans la poitrine ; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez* TRACHÉE-ARTERE & BRONCHE : l'air amené par ces tuyaux gonfle les poumons & souleve la poitrine ; quand il en sort, la poitrine se resserre & les poumons s'affaissent : ce double mouvement qui se fait alternativement pendant tout le cours de la vie, constitue cette importante fonction, connue de tout le monde sous le nom de *respiration* : quand l'air rentre, c'est l'*inspiration* ; quand il sort, c'est l'*expiration*. *V.* RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui est renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, se nomme *viscere*, *voy.* VISCERE. On voit encore certaines parties arrondies, assez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plupart séparent du sang une humeur particuliere, on les appelle en général du nom de *glandes* ; quand elles sont isolées & détachées les unes des autres, elles se nomment *glandes conglobées* ; elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles sont ramassées plusieurs ensemble & renfermées sous une même enveloppe. *Voyez* GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainsi que d'autres parties, séparent de la masse commune des humeurs une liqueur particuliere, porte en général le nom de *sécrétion*, *voyez* SÉCRÉTION ; & les canaux par lesquels cette humeur est reçue pour être conduite en un lieu différent, se nomment *vaisseaux excréteurs* : quand ils sont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en est dont la fonction differe des autres, & qui sont destinés à pomper quel-

que humeur, à s'en charger, pour la ramener à la masse, soit médiatement, soit immédiatement; ils ont reçu le nom de *pores absorbans*, & il paroît que la surface de tous nos visceres en est aussi criblée que celle de la peau. *V.* PORES ABSORBANS. Cette derniere partie couvre tout notre corps, ainsi que tout le monde le sait: on l'appelle à cause de cela le *tégument universel*; elle est composée de plusieurs lames, dont la plus superficielle & la plus mince se nomme *épiderme*: celle-ci est insensible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle se replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le gosier, l'œsophage, *&c.* *V.* EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réseau plus ou moins fin dans les différentes parties; il semble être une appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. *V.* CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomistes pensent que ce qui fait la liaison de l'épiderme & de la peau est une certaine substance à peu près muqueuse, qu'ils ont appellée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le siége de la couleur blanche de la peau des Européens, *&c.* & celui de la couleur noire de la peau des Negres. *V.* CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, est immédiatement sous ce corps; elle est faite par l'assemblage & l'entrelacement le plus singulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuses: à travers cet entrelacement pénetrent mille & mille filets nerveux, qui viennent à sa superficie s'épanouir en papilles applaties, ou se gonfler de maniere à former les papilles pyramidales: ces papilles sont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos sens, du *toucher*, *voy.* TOUCHER. C'est dans la peau que s'opere l'excrétion la moins sensible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui se font dans notre machine; elle est connue sous le nom d'*insensible transpiration*: l'humeur qu'elle fournit est chassée par les pores de la peau. *Voy.* INSENSIBLE TRANSPIRATION. La peau ne se réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, *&c.* elle est vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait partout la même sensibilité, la même consistance, la même élasticité: toutes ces choses varient suivant les lieux. *V.* PEAU. Ajoutez à tout cela que cette partie soutient les poils & les ongles. Ces premiers sont des filets très-déliés, de diverses couleurs, de différentes longueurs, toujours insensibles dans l'état naturel, lesquels naissent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroissent destinés à couvrir & défendre du froid, *&c.* la surface du corps. *V.* POILS. Les ongles paroissent faits d'une substance assez semblable à celle des poils: chacun sait qu'ils garnissent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande sensibilité; l'extrémité se coupe sans qu'on en sente rien. *Voyez* ONGLE. Dans la plupart des quadrupedes, on trouve sous la peau une lame musculaire, qui s'appelle le *pannicule charnu*: cette partie manque dans l'*homme*, *voyez* PANNICULE CHARNU. Il n'y a sous la peau du corps humain qu'un tissu formé par un grand nombre de cellules irrégulieres, lesquelles renferment une humeur huileuse condensée, douce & jaunâtre, connue sous le nom de *graisse*, *voy.* GRAISSE: ces cellules sont autant de petits réservoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler, & qu'elle saura bien reprendre en cas de besoin, par exemple, dans le temps des maladies, soit pour nourrir le corps, soit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus réguliere, des contours plus gracieux & une souplesse très-marquée: la sagesse de la nature fait tirer plusieurs avantages d'une même chose; elle les épuise; le tissu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de servir de lien à toutes les parties du corps; c'est lui qui les soutient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant se mouvoir les unes sur les autres sans la moindre difficulté. *V.* TISSU CELLULAIRE *ou* GRAISSEUX.

Le corps de l'*homme* se divise en plusieurs parties principales, qui sont la tête, le tronc & les extrémités: ces dernieres sont, les unes supérieures, ce sont les bras; les autres inférieures, qui sont formées des cuisses & des

jambes. Chacune de ces parties se divise encore en plusieurs autres régions.

On distingue dans la tête deux régions principales: l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue;* l'autre en est dépouillée pour la plus grande partie, c'est la face. *Voyez* TÊTE.

La tête est unie à la poitrine par le moyen du *cou. V.* COU. Le tronc se divise en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax ;* le derriere s'appelle le *dos.* C'est du haut & des côtés de cette région, que sortent les extrémités supérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arriere; la premiere se partage en trois régions: la premiere est au milieu, elle est marquée par le nombril; & de là elle a pris le nom de *région ombilicale;* celle qui est au-dessus, & qui va jusqu'au bas de la poitrine, se nomme *région épigastrique;* la troisieme qui s'étend au-dessous, & gagne jusqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre sexe, a reçu le nom de *région hypogastrique.* Chacune de ces régions se divise encore en trois autres; savoir, celle du milieu & les deux latérales: le milieu de la région épigastrique se nomme *épigastre ;* les côtés sont les *hypochondres. V.* EPIGASTRE & HYPOCHONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes ;* le milieu a conservé le nom de *région ombilicale.*

La derniere des régions antérieures du ventre se partage en haute & basse; le milieu de la premiere est l'*hypogastre ;* les parties latérales sont les *îles* ou les *flancs :* la partie basse répond au petit bassin, son milieu est le *pénil*, ses côtés sont les *aines.*

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement, qu'on appelle aussi *région lombaire postérieure*, ou plus communément *le creux* ou *le pli des reins*; ce qui est au-dessous se releve & fait saillie; c'est la région des fesses, entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarrasse de ses excrémens; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (*Voyez* ANUS); l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe, porte le nom de *périnée*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, se nomme *raphé.* Les extrémités supérieures sont chacune composées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties: nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux: commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie, sont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reste du corps, on les nomme *cheveux. V.* CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le *vertex*; le derriere s'appelle l'*occiput*; le devant porte le nom de *sinciput*; & les côtés celui de *tempes.* Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. *V.* GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au-dessous, a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite, & logée dans des cellules étroites; ce tissu étant enlevé, on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils, qu'ils relevent en faisant rider la peau du front. Ce sont les *muscles frontaux. V.* MUSCLES FRONTAUX. En marchant du sinciput vers l'occiput, le milieu de droite à gauche est occupé par une aponévrose, à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux; M. Winslow l'a nommée *calotte aponévrotique du crâne. V.* CALOTTE APONÉVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponévrose, partent en arriere des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit, & qui à cause de cela, a reçu le nom d'*os occipital*; ce sont les muscles occipitaux, dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. *Voyez* MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles, on en apperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derriere de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arriere; on les nomme les *muscles postérieurs de l'oreille.* En remontant vers les tempes, il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponévrotique,

aponévrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y insere à quelque distance au dessus du conduit; c'est le muscle supérieur de l'oreille externe; il sert à l'élever un peu. *V.* RELEVEUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artere temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette derniere s'anastomose avec l'artere occipitale: le mot d'*anastomose* est employé par les anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un. *V.* ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler, & les muscles qui y sont annexés, on découvre sur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme le *péricrâne:* elle ne differe point du périoste des autres parties; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans, & qui se nomme *la dure-mere*. *V.* PÉRICRANE. Sur les côtés, dans les régions temporales, se trouve une aponévrose, que l'on a mal à propos prise pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région, & qui est attaché aux os du crâne par son extrémité supérieure, & à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure, par son extrémité inférieure; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *Voy.* MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muscle se découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse, d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont différens noms; entre ces derniers, il y en a un qui mene à un canal appellé *conduit auditif externe*. *V.* OREILLE EXTERNE.

Derriere l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif; sur le devant sont les auriculaires antérieurs, qui sont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vu.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; sur les côtés & en haut, les deux os pariétaux; en bas & toujours sur les côtés, les grandes aîles de l'os sphénoïde, & les os des tempes, en arriere l'os occipital: ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la suture *lambdoïde*; les pariétaux le sont entre eux par la suture sagittale, & avec les os temporaux & les grandes aîles du sphénoïde, par la suture écailleuse; enfin par devant, ils s'unissent avec l'os frontal par la suture appellée *coronale*; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne. *V.* OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, *&c.*

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la suture coronale, dans l'endroit où la sagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *V.* FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le scie tout au tour; & quand on a séparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, sont d'abord une membrane forte, épaisse, composée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'est la premiere des enveloppes du cerveau; on l'appelle la *dure-mere*. *V.* DURE-MERE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau, se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscere, & forme une cloison nommée *la faulx:* sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur:* au bord opposé de la faulx, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur:* le long du premier de ces sinus, sur-tout en arriere, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mere est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieure s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la premiere lame se nomme la *pie-*

mere ; la feconde a reçu le nom d'*aracnoïde.* *Voyez* PIE-MERE , *&c.*

Le cerveau vient enfuite ; c'eft un vifcere très-gros, mou, infenfible, arrofé d'un prodigieux nombre de vaiffeaux , compofé de deux fubftances, l'une extérieure & grife, où l'on penfe que l'efprit vital eft fitué ; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'affemblage des vaiffeaux excréteurs de la premiere , & qui donne naiffance aux nerfs , foit immédiatement , foit médiatement : ce vifcere eft partagé en deux portions principales nommées *hémifpheres ;* chaque hémifphere l'eft en trois lobes , l'un antérieur, l'autre moyen , & le troifieme poftérieur : à la furface extérieure font différens enfoncemens connus fous le nom d'*anfractuofités :* la fubftance grife qu'on appelle auffi *corticale* , s'infinue dans toutes les anfractuofités : une lame blanche affez épaiffe , fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémifpheres; c'eft le corps calleux , où quelques-uns ont affez ridiculement placé le fiége de l'ame: fur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, font creufées deux grandes cavités connues fous le nom de *ventricules fupérieurs* ou *latéraux* du cerveau , qui font fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en fe contournant comme les cornes d'un bélier; fous les lobes moyens du cerveau , une cloifon tranfparente fe voit entre les deux ventricules ; elle les fépare , elle eft formée de deux lames fort diftinctes; c'eft le *feptum lucidum :* la premiere chofe qui frappe dans les ventricules fupérieurs , c'eft une maffe de vaiffeaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle , en s'élargiffant en arriere , fe prolonge jufqu'au fond des ventricules ; elle a pris le nom de *plexus choroïde :* les vaiffeaux qui la forment fe réuniffent en une groffe veine , nommée *veine de Galien* , qui décharge le fang dans un finus , que nous obferverons dans l'inftant : ôtez le plexus choroïde , & vous appercevrez en devant & fur le côté dans chaque ventricule , une boffe oblongue , qui fe termine en arriere par une forte de queue ; elle eft grife à l'extérieur , mais le dedans eft mêlé de la fubftance blanche & de la grife; c'eft le *corps cannelé.* Sous le *feptum lucidum* eft une lame blanche qui s'élargit en s'avançant en arriere , & s'y partage en deux branches minces ; on la nomme *la voûte à trois piliers :* enlevez cette voûte , rejetez-la en devant , & vous appercevrez qu'elle s'y divife en deux cordons blancs , dans l'écartement defquels vous pourrez diftinguer un troifieme cordon tranfverfal nommé la *commiffure antérieure* du cerveau : vis-à-vis eft une ouverture qui va au troifieme ventricule : plus loin font deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques ;* ces éminences laiffent entre leurs extrémités poftérieures une autre ouverture qui va auffi au troifieme ventricule ; on la nomme *anus* , l'antérieure s'appelle *vulva :* attenant l'anus eft la commiffure poftérieure du cerveau ; c'eft un cordon tranfverfal qui s'avance affez peu de chaque côté : dans le lieu où la cavité des ventricules fupérieurs commence à s'enfoncer , on voit un petit prolongement pointu en arriere ; c'eft le *proceffus anciroïde* : on apperçoit dans le refte un bourrelet qui fuit les contours de la cavité ; les anatomiftes l'ont nommée la *corne d'Ammon ;* quand on écarte les couches des nerfs optiques , il fe préfente une cavité oblongue d'affez peu d'étendue , d'une forme à peu près triangulaire ; c'eft le troifieme ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant , & forme l'*entonnoir* , dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée fur la glande pituitaire ; on la nomme à caufe de cela, *tige pituitaire :* on apperçoit à la face poftérieure du troifieme ventricule l'ouverture de l'*aqueduc de Silvius ;* c'eft un conduit qui du troifieme ventricule mene au quatrieme : fur le trajet de ce conduit , il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont affez ridiculement appellées *natès* & *teftès.* Après avoir confidéré tous les objets que nous venons d'indiquer , fi l'on renverfe la maffe du cerveau de devant- en arriere , on voit d'abord fous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs olfactoires* , qui vont gagner la lame cribleufe de l'os ethmoïde ; enfuite on voit les nerfs optiques , dont on obferve la réunion fur le devant de la felle du turc ; & le paffage par les trous optiques de l'os fphénoïde : les arteres carotides font à côté de ces nerfs, & les touchent ; on les voit fe partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau , & fe réfléchit fur le corps cal-

leux ; l'autre s'engage dans la grande sciſſure de Silvius, & va ſe rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe poſtérieur : derriere la réunion des deux nerfs optiques, eſt l'extrémité de la tige pituitaire, & dans le voiſinage ſont deux éminences appellées *mammillaires :* viennent enſuite deux groſſes maſſes blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, ſe rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appellé *pont de Varole*, ou *protubérance annulaire ;* ces deux maſſes ſont les *crura cerebri :* dans ce trajet ſe voient les *nerfs de la troiſieme paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, leſquels vont ſe rendre à l'orbite par la fente ſphénoïdale : un peu plus en arriere & ſur les côtés, ſe préſentent auſſi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire ſupérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enleve la maſſe du cerveau, après avoir coupé vers les cuiſſes, ou *crura cerebri*, voici les choſes qui ſe préſentent à la vue : en devant eſt le plancher oſſeux qui ſoutenoit les lobes antérieurs du cerveau ; il eſt fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os ſphénoïde, nommées *aîles d'Ingraſſias ;* le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reſte, & c'eſt dans cet enfoncement qu'eſt logée la *lame cribleuſe de l'os ethmoïde ;* ſur le milieu de cette lame en devant, eſt l'éminence *criſta galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faulx du cerveau : ſur le devant de cette éminence, eſt le *trou borgne*, duquel part le ſinus longitudinal ſupérieur de la dure-mere, au-deſſus duquel s'éleve l'*épine frontale :* ſur le bord de la lame cribleuſe eſt le nerf acceſſoire de l'*olfactif*, qui ſort de l'orbite par un des trous orbitaires internes : au bord poſtérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, ſont les deux *apophyſes clinoïdes antérieures*, & tout auprès, les deux *trous optiques :* au-deſſous de ce bord ſont deux grandes foſſes ſéparées par une éminence mitoyenne ; la paroi de ces foſſes eſt formée par les os temporaux & le ſphénoïde ? ſur l'éminence moyenne, eſt creuſée la *ſelle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & ſon *acceſſoire*, avec quelques petits ſinus ; cette cavité eſt terminée en arriere par les apophyſes *clinoïdes poſtérieures :* ſur les côtés de la ſelle du turc, ſont les deux ſinus orbitaires, au-deſſus deſquels ſe gliſſe le nerf *pathétique*, ou nerf de la quatrieme paire, qui va ſe rendre dans l'orbite par la fente ſphénoïdale, & ſe perd dans le muſcle extérieur de l'œil : dans la cavité des ſinus orbitaires ſont renfermés les nerfs de la troiſieme paire, ceux de la cinquieme & ſixieme, l'artere carotide interne & les filets qui ſont la communication du *nerf grand ſympathique*, avec la ſixieme paire & la premiere branche de la cinquieme : dans le fond des foſſes moyennes de la baſe du crâne, ſont pluſieurs petits ſinus, & l'on voit au-deſſous des aîles d'Ingraſſias, les *fentes ſphénoïdales :* plus bas & plus en arriere, les trous ronds antérieurs qui laiſſent paſſer la ſeconde branche du nerf de la cinquieme paire : plus loin, en marchant toujours en arriere, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os ſphénoïde ; ce dernier laiſſe paſſer l'artere qui ſe diſtribue à la dure-mere : le rocher dans lequel eſt renfermé l'organe de l'ouie, ſépare les foſſes moyennes du crâne d'avec les poſtérieures : on voit à ſa face antérieure un petit trou, & ſur ſon ſommet un ſinus nommé le *ſinus ſupérieur du rocher :* les arteres carotides pénetrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & ſe couchent en s'avançant en devant ſur les côtés de la ſelle du turc pour gagner les apophyſes clinoïdes antérieures : au niveau du rocher ſe découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans ſon milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faulx, & échancré en devant pour laiſſer paſſer la moëlle alongée ; il eſt fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mere ; c'eſt la *tente du cervelet ;* il ſoutient les lobes poſtérieurs du cerveau : le *preſſoir d'Hérophile* marche dans ſon milieu de devant en arriere ; c'eſt à ce ſinus que la grande veine de Galien & le ſinus longitudinal inférieur viennent ſe rendre ; cette tente eſt attachée dans ſon contour, aux branches tranſverſales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle ſupérieur du rocher ; c'eſt dans la premiere partie de cette adhéſion que ſe trouvent les

finus latéraux, dans lefquels vont fe dégorger le finus longitudinal fupérieur, & le preffoir d'Hérophile; ces finus vont en s'enfonçant, aboutir au *golfe des jugulaires.* *Voyez* CERVEAU *& tous les noms écrits en lettres italiques.*

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'eft un vifcere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonftances, a beaucoup de reffemblance avec lui: une petite faulx que l'on voit en arriere, le partage en deux hémifpheres; la fubftance grife eft à l'intérieur, la blanche fe ramifie en dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie;* en foulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'eft la *grande valvule de Vieuffens*, qui couvre le quatrieme ventricule, & du voifinage de laquelle on voit auffi naître les nerfs de la quatrieme paire; cette valvule rompue, la cavité qui fe préfente eft le quatrieme ventricule, ou le *calamus fcriptorius*, dont les côtés font formés par les *péduncules du cervelet ;* par le même renverfement qui découvre ces parties, on met auffi fous les yeux dans fon entier, l'*appendice vermiforme :* fi vous coupez les deux péduncules, & que vous emportiez le cervelet, les *foffes poftérieures* de la bafe du crâne fe font voir; vous appercevez auffi les finus occipitaux, & fur la face poftérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'infinue la double portion *du nerf acouftique* & les *arteres auditives :* plus bas vous voyez les *trous déchirés poftérieurs*, par lefquels fortent les *finus latéraux*, la *huitieme paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf* acceffoire de Willis: fur le milieu eft un gros cylindre médullaire; c'eft la *moëlle alongée* qui defcend vers le grand trou occipital, paffe par cette ouverture, & defcend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere.* Renverfez-la en arriere, l'éminence tranfverfale que vous voyez en haut, eft le *pont de Varole :* vous diftinguez en bas les *éminences olivaires* & les *pyramidales :* les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, font ceux de la *fixieme paire :* plus bas fur les côtés, font ceux de la feptieme paire, ou les *nerfs auditifs :* un peu au-deffous, plufieurs filets fe ramaffent pour former la *paire vague ;* d'autres naiffant après vont aux trous condiloïdiens antérieurs, & font les nerfs de la neuvieme paire, ou *nerfs hypogloffes ;* les nerfs *fous-occipitaux* paroiffent enfuite: coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les arteres *vertébrales* fe réunir pour former la *bafilaire*, de laquelle vous voyez naître les fpinales, les auditives, *&c.* enfuite la bafilaire montant vers les apophyfes clinoïdes poftérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes poftérieurs du cerveau: au bas des apophyfes que nous venons de nommer, font les *finus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux affez déliés, qui fous le nom de *finus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des finus latéraux; enfin on voit ici la *tubérofité occipitale interne*, l'*éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyfe bafilaire* du même os, qui va jufqu'au fphénoïde pour s'unir & fe confondre avec lui chez les adultes. *Voyez* CERVELET *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

La tête renferme encore les principaux organes des fens: celui de l'ouie eft placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déja remarqué le conduit auditif extérieur, il eft terminé par une cloifon membraneufe un peu enfoncée dans fon milieu, on la nomme *membrane du tympan :* la cavité qu'elle ferme eft le *tambour*, qui eft affez peu régulier, & partout tapiffé d'un périofte très-fin: ce qu'on diftingue au premier coup d'œil, ce font trois petits offelets, dont l'un eft placé en devant, & ne reffemble pas mal à une maffue, on l'appelle le *marteau ;* deux mufcles viennent s'y inférer: l'un eft renfermé dans un conduit offeux, qui fuit la direction de la trompe d'Euftache; le fecond paffe par la *félure articulaire.* Derriere le marteau fur la même ligne eft un autre offelet appellé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules maftoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appellé l'étrier: ce dernier a un mufcle fort petit, & qui eft renfermé dans le conduit offeux de la *pyramide :* entre la tête de l'étrier & la branche de

l'enclume qui s'y joint, il y a un petit osselet, qu'on nomme *orbiculaire:* on distingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arriere s'avance en descendant en devant, pour sortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & se joindre au nerf lingual qui vient de la cinquieme paire; ce nerf porte le nom de *corde du tambour:* plusieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan; celui qui est en haut & en arriere, conduit aux *cellules mastoïdiennes*, qui sont des cavités assez irrégulieres, creusées dans la base du rocher au-dessus des apophyses mastoïdes: la seconde ouverture est en bas & en devant, elle mene à un conduit, qui va toujours en s'élargissant se terminer vers le fond des narines; c'est la *trompe d'Eustache:* la troisieme ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle est remplie par la base de l'étrier, & conduit au vestibule: la derniere est la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan se trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope*; c'est un conduit osseux qui part du fond du méat auditif interne, &, après plusieurs contours, vient aboutir au trou stilo-mastoïdien; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui est vis-à-vis de la fenêtre ovale, ressemble à un petit dôme, où viennent se rendre les *canaux demi-circulaires*, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule*: ces canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, le supérieur, l'inférieur, & le postérieur. Au bas de ces canaux est un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en spirale & toujours en se retrécissant, fait environ deux tours & demi, & ressemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voyez* OREILLE INTERNE, *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

Les autres organes des sens qui ont leur siége à la tête, sont placés dans la face: le premier & le plus important est l'œil qui est logé dans l'orbite, & couvert des paupieres: le front s'éleve au-dessus; & dessous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la premiere branche, ou branche orbitaire supérieure de la cinquieme paire. La racine du nez est au milieu des fibres musculaires qui viennent des frontaux, la couvre: on a compté ces fibres au nombre des muscles du nez: les *sourcils* se présentent ici, & suivent dans leur contour le bord supérieur de l'orbite; sous leur grosse extrémité ou tête est le muscle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyse orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des sourcils qu'il abaisse. Sous la peau qui couvre & forme les paupieres est un muscle large, mince, dont les fibres disposées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupieres, il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muscle orbiculaire des paupieres:* chacune de ces parties est bordée d'une rangée de poils appellés *cils*, qui sont soutenus par certains petits cartilages applatis (*les torses*), & dans le voisinage desquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires:* les endroits où ces cartilages se rencontrent, se nomment les *angles de l'œil;* l'un *grand* ou *interne*, c'est celui du côté du nez; l'autre *petit* ou *externe*, c'est l'opposé. Au grand angle est la *caroncule lacrymale;* c'est une petite glande grenue & rouge: près d'elle est le *repli semi-lunaire* de la conjonctive: dans le même lieu, le bord de chaque paupiere porte une petite éminence au sommet de laquelle est un petit trou, c'est le *point lacrymal*, qui mene à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil; on le nomme *conduit lacrymal:* celui de la paupiere supérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion résulte le *canal commun*, qui est très-court & qui s'ouvre dans un sac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *sac lacrymal;* il est membraneux, d'une forme oblongue, & finit en bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal nasal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le sac: la paupiere supérieure a un muscle qui l'éleve, & qu'on nomme *le releveur de la paupiere supérieure;* il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupiere: on trouve vers le petit angle en haut dans un enfoncement creusé à la face interne de l'apophyse orbitaire externe, la glande qui fait la secrétion de l'humeur des larmes,

on la nomme la *glande lacrymale* : de sa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & versent l'humeur sur l'œil, ce sont les *vaisseaux hygrophthalmiques* : la tunique qui revêt les paupieres en dedans, se nomme *conjonctive*, elle se réfléchit sur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre jusqu'au bord de la cornée transparente.

Si l'on enleve la paroi supérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoste de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mere, ensuite on distingue le nerf *orbitaire supérieur*, c'est la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muscle releveur de la paupiere, sous lequel est le *muscle superbe* ou releveur de l'œil ; au côté extérieur est placé *l'oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y distribuer tout entier : du côté du nez paroît d'abord le muscle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trochéateur* : il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il passe son tendon par une petite poulie cartilagineuse placée vers le grand angle de l'œil, & de-là se réfléchit en arriere & en dehors pour s'insérer au globe de l'œil entre le superbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique est placé le muscle *adducteur* ou *bibiteur* : on trouve aussi dans cet endroit le nerf *accessoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire supérieure qui va au sac lacrymal, &c.

Le globe de l'œil paroît en écartant les muscles supérieurs, il n'est pas tout-à-fait au milieu de l'orbite ; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de son fond & gagner la pointe de l'orbite, est le *nerf optique* ; les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique* ; vous les voyez naître pour la plupart d'une petite tumeur, c'est le *ganglion lenticulaire*, auquel se rendent des nerfs qui viennent de la troisieme paire & de la cinquieme ; la premiere tunique du globe est épaisse, forte & grise, c'est la *sclérotique* ; elle se change en devant en une lame transparente, nommée *cornée*, à travers laquelle passent les rayons visuels : derriere cette cornée est un espace qui contient une humeur fort claire, & qui se régénere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuse*, ses sources nous sont inconnues ; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil ; sous la sclérotique se trouve une membrane composée de deux lames, qui est d'une couleur brune, & à la surface de laquelle sont les filets nerveux du plexus optique qui ont traversé la sclérotique & qui s'avancent en devant : cette seconde tunique porte le nom de *choroïde* ; quand elle est venue près du bord de la cornée, elle adhere fortement à la face interne de la sclérotique : cette adhérence est marquée par un bourrelet assez mal à propos appellé *ligament ciliaire* : les filets nerveux que nous venons d'observer s'y terminent : de-là la choroïde se réfléchit & forme une cloison qui sépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la postérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le crystallin ; cette cloison est percée dans son milieu, le trou est rond & il peut se resserrer & s'élargir, c'est la *pupille* ; la face antérieure de cette même partie est teinte de plusieurs couleurs, on la nomme *iris* ; la face postérieure est brune, elle s'appelle *uvée* par quelques anatomistes : c'est-là qu'on voit les fibres musculaires qui resserrent & dilatent la pupille ; plus loin sont plusieurs lignes disposées en rayons, nommées *processus ciliaires* ; ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloison adhere à la sclérotique : la *rétine* est sous la choroïde, c'est une membrane molle & pulpeuse qui s'étend en s'aminçissant jusqu'à la cloison ; on la regarde comme l'organe immédiat de la vue : dans le creux que toutes ces tuniques forment, est renfermé une masse claire, brillante & semblable à du verre fondu, c'est le corps vitré ; une membrane très-fine, connue sous le nom de membrane *hialoïde*, l'enveloppe : elle est composée de deux lames ; l'intérieure se replie en dedans & forme un prodigieux nombre de cellules : le *crystallin* est placé en devant entre ces deux lames, qui font sa *capsule* ou son *chaton* ; cette partie est un corps transparent, d'une certaine consistance situé immédiatement derriere la pupille, sa forme approche assez de celle d'une lentille un peu applatie en devant. Sous le globe de l'œil sont placés deux muscles, l'*humble* ou l'*abaisseur*, & le *petit oblique* ; si l'on enleve le globe & ses muscles, on voit en bas & en dehors une longue fente, c'est la fente *orbitaire inférieure* ; elle livre passage

au nerf *maxillaire ſupérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite eſt pyramidale, & que pluſieurs os entrent dans ſa compoſition, ſavoir le *frontal* & le *ſphénoïde* en deſſus, le *maxillaire* & le *palatin* en bas, ſur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aîle du *ſphénoïde*, en dedans l'os *ethmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en dehors les deux fentes orbitaires, l'une ſupérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitaires internes, le commencement du conduit naſal, en bas le conduit orbitaire inférieur qui laiſſe paſſer le nerf *maxillaire ſupérieur*. *Voyez* ŒIL, *&c.*

L'organe de l'odorat eſt fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur: le premier, dont la ſituation eſt aſſez connue, offre à ſa racine, ſous la peau & les lames muſculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyſes longues de l'os maxillaire ſupérieur; au bas de ces os eſt un cartilage, qui ſe prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloiſon des narines, c'eſt le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel ſe préſentent deux autres cartilages recourbés, qui ſont les aîles & le bas de la cloiſon du nez extérieur; vers le bout des aîles on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voiſinage, on apperçoit le muſcle inciſif, qui vient de la racine du nez & du bord voiſin de l'orbite pour ſe terminer à la peau de la levre ſupérieure qu'il releve, en dilatant la narine: au deſſous de l'aîle de la narine eſt le *muſcle myrthiforme*: ſi l'on pénetre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapiſſé par la *membrane pituitaire*; elle eſt l'organe de l'odorat: au milieu de cette cavité eſt une cloiſon moitié oſſeuſe, moitié cartilagineuſe. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fourniſſoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame deſcendante de l'os ethmoïde & le vomer ſont la portion oſſeuſe qui eſt en arriere: on apperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os ethmoïde*, dans lequel on diſtingue les deux cornets ſupérieurs du nez; entre ces cellules ſe découvrent deux rigoles qui conduiſent à deux trous arrondis, creuſés dans le bord du frontal, & qui ſont les orifices des *ſinus frontanux* ou *ſourcilliers*: ſur chacun des côtés, il ſe préſente un petit os fait & diſpoſé en maniere d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez*: audeſſus ſe voit l'ouverture du *ſinus maxillaire*, c'eſt une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom: plus bas que la conque eſt l'extrémité du *conduit naſal*: en arriere, & toujours ſur le côté, eſt une grande ouverture, c'eſt le pavillon de la trompe d'Euſtache; cette trompe eſt un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie oſſeux, qui montant en ſe retréciſſant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan: la paroi intérieure de la foſſe naſale eſt en partie oſſeuſe & en partie membraneuſe: la portion oſſeuſe eſt faite par les os maxillaires & les os *palatins*; la portion membraneuſe eſt en arriere, elle va en pente vers le goſier; c'eſt ce qu'on appelle le *voile du palais*: les côtés de la foſſe naſale ſont formés par les os maxillaires & les os du palais: le haut eſt fait par les os du nez, l'os ethmoïde, & en arriere par le ſphénoïde; dans la portion naſale de ce dernier os on voit les ouvertures des *ſinus ſphénoïdaux*, qui ſont placés ſous la ſelle du turc, & occupent tout le corps de l'os: audeſſous de ces trous ſont les narines poſtérieures ou *arrieres narines*, par leſquelles le nez communique avec le goſier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets paſſent & deſcendent dans le nez par les petits trous de la lame cribleuſe de l'os ethmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites arteres, s'inſinuent par les trous *ſphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire ſupérieur: au bas de la cloiſon du nez dans les os ſecs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en devant au trou palatin antérieur.

Les joues ſont ſur les côtés du nez; on y voit ſous la peau, qui eſt très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muſcles *zygomatiques grand & petit*, qui tous les deux vont à la commiſſure des levres qu'ils tirent en dehors; la *glande parotide* qui s'avance juſqu'à l'oreille, c'eſt la plus groſſe des ſalivaires: ſon conduit excréteur part en devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon*: le muſcle *maſſeter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, ſe voit ſous la parotide dont il eſt

en partie caché, & sous ce muscle est la branche de la mâchoire inférieure : l'os de la *pommette* est dans le même lieu, & l'on voit son apophyse externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyse de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, sous laquelle passe le tendon du crotaphite, & au bord de laquelle s'attache le masseter par en haut. Sous l'os de la pommette est un enfoncement (c'est la *fosse malaire*) dans lequel on voit le *muscle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel sort l'extrémité du nerf maxillaire supérieur, qui s'unissant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun sait où la bouche est placée; les anatomistes distinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres : sous la peau de chacune des levres, on voit les arteres *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe* : elles serpentent sur le *muscle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaisseur des levres; l'angle qu'elles forment en se rencontrant, se nomme la *commissure*, à laquelle viennent se rendre les muscles *zygomatiques*, *canin*, *buccinateur*, quelques fibres du *peaussier*, le muscle *triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton* : la peau qui couvre ces trois derniers laisse passer les poils de la barbe, ainsi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles seulement : en renversant les levres, on apperçoit la membrane fine qui les couvre, & sous laquelle est un tissu légérement spongieux, qui soutient les *glandes labiales* & les papilles nerveuses : cette membrane, avec son tissu, se réfléchissant sur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapisse aussi le reste de la bouche, & loge d'autres glandes semblables aux labiales, & qu'on nomme *bucéales* : si l'on enleve les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nu; on distingue dans son milieu ce qu'on nomme la *symphise* ; à quelque distance on voit les *trous mentonniers* par lesquels sortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, lesquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire : l'*artere maxillaire externe* se présente aussi sur le bord de la mâchoire : les dents se montrent toutes, & l'on peut distinguer les *incisives* qui sont en devant au nombre de quatre à chaque mâchoire ; les *canines* qui viennent après, & qui sont au nombre de deux, & les *molaires* placées les plus en arriere ; on en compte dix, cinq de chaque côté : en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue* ; sa base est en arriere ; observez le trou qui y est creusé, c'est le *trou borgne*; depuis ce trou jusqu'à la pointe vous distinguez une ligne légérement creusée, c'est la *ligne médiane* : à la face supérieure de cette partie sont les papilles nerveuses : les *pyramidales* vers sa pointe, les *boutonnées* au milieu, & vers sa base celles qui sont à *tête de champignon* : plus loin que ces dernieres sont placées les *glandes* linguales : ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires* : si vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'est le *frein de la langue* : à côté sont les arteres & les veines de la langue, on les nomme *ranines* : deux petites élévations se font aussi appercevoir, elles sont percées : leur trou est l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & sublinguales : ces dernieres sont placées dans l'endroit que nous examinons : la voûte du palais répond à la face supérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais* : au milieu de l'arcade que ce voile forme par son bord inférieur est la luette : au-dessus d'elle jusqu'à l'épine palatine est le muscle *azygos*, sur les côtés sont deux replis qui viennent tomber sur les bords de la base de la langue, ils forment le contour de l'*isthme du gosier*, & renferment les muscles *glosso-staphilins* : deux autres replis partent également du voisinage de la luette, & vont se perdre en arriere dans le fond du gosier. Les *glandes amygdales* sont situées entre ces replis : les muscles *pétro-staphilins*, les *ptérigo-staphilins supérieurs* & les *inférieurs* vont se rendre au voile du palais, & servent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'espace qui est derriere le voile du palais est l'arriere-bouche ou le *pharinx*, qui va en s'alongeant en maniere d'entonnoir, aboutir à l'œsophage : cette partie est toute musculeuse, & se resserre

ſerre par la contraction des muſcles *pétro* & *céphalo-pharyngiens*, *ptérigo-pharyngiens*, *hypéro-pharyngiens*, *bucco-pharyngiens*, *maxillo-pharyngiens*, *gloſſo-pharyngiens*, *hio-pharyngiens*, *ſyndeſmo-pharyngiens*, *thiro-pharyngiens* & *crico-pharyngiens* : dans la partie antérieure & baſſe de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'eſt la bouche du *larynx*; plus bas eſt une fente connue ſous le nom de *glotte* : au-deſſus eſt un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le temps de la déglutition : ſur les côtés de la glotte ſont les ventricules du larynx, & ſur ces cavités ſont placés les *cartilages aritenoïdes* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & conſidérons le bas du menton & le cou. La premiere partie qui ſe préſente en devant ſous les tégumens eſt le muſcle *peauſſier*; quand on l'a enlevé, on apperçoit ſous la mâchoire le muſcle *digaſtrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-maſtoïdienne* : ſous la portion antérieure du *digaſtrique* eſt le muſcle *milo-hyoïdien* : qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par ſon bord ſupérieur, & qu'on le renverſe ſur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre ſont les muſcles *génio-hyoïdiens*, après leſquels viennent les *génio-gloſſes*, ſur le côté deſquels ſont placées les *glandes ſublinguales*, & à quelque diſtance vers l'angle de la mâchoire les glandes *maxillaires* : on a cru voir dans cet endroit deux muſcles que l'on avoit nommés *milo-gloſſes* : mais ils n'exiſtent point; l'os *hyoïde* eſt en devant au-deſſous de ces parties; les fibres muſculaires qui s'élevent de ſon bord ſupérieur, & qui montent à la baſe de la langue, conſtituent le muſcle *hyo-gloſſe* : on voit au-deſſous de ce même os les muſcles *ſterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens* : les uns & les autres ſont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au ſternum, les derniers à l'omoplate; ces muſcles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde va ſe terminer à l'aîle du cartilage thyroïde, c'eſt le *hyo-thyroïdien*; l'autre eſt plus long, & va du même cartilage ſe rendre au ſternum & s'y inſérer, c'eſt le *ſterno-thyroïdien*. Il s'éleve auſſi du ſternum & de la partie voiſine de la clavicule, un muſcle très-fort, qui monte juſqu'à l'apophyſe maſtoïde de l'os des temples, & s'y attache ainſi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire ſupérieure de l'occiput, c'eſt le *ſterno-maſtoïdien* : la *trachée-artere* ſe préſente en devant au milieu du cou; c'eſt un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poumon : ſa partie antérieure eſt faite de petites bandes cartilagineuſes, ſemi-circulaires, liées entr'elles par des membranes, le derriere eſt tout membraneux : on apperçoit en dedans & en arriere les *glandes trachéales* & les *bandes muſculaires de Morgagni* : dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il eſt en partie couvert par le *thymus*; c'eſt une glande dont l'uſage n'eſt pas encore bien connu, & qui deſcend dans le fœtus juſqu'au péricarde : au commencement de la trachée-artere, on voit une eſpece de tête qu'on appelle *larynx*, c'eſt elle qui fait l'éminence appellée *pomme d'Adam* : une glande étroite dans ſon milieu, & renflée ſur les côtés, embraſſe le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde* : le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx reſſemble à un bouclier, il a pris, à cauſe de cela, le nom de *thyroïde* ou de *ſcutiforme*; il a deux apophyſes en haut & en arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, ſont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde : deux autres apophyſes moins longues, mais plus larges, s'articulent en arriere & en bas avec le *cartilage cricoïde* : ce ſecond cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé eſt en arriere; le muſcle *crico-thyroïdien* eſt en devant entre les bords correſpondans du thyroïde & du cricoïde. Au-deſſus de ce dernier, en arriere, ſont les cartilages *aritenoïdes* : on voit auſſi pluſieurs muſcles de chaque côté; les premiers vont de la ſurface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des aritenoïdes, ce ſont les *crico-aritenoïdiens poſtérieurs* : les ſeconds vont en ſe croiſant du bord ſupérieur du cricoïde au milieu de la face creuſe & poſtérieure de l'aritenoïde; du côté oppoſé, ils ont le nom de *crico-aritenoïdiens croiſés* : les troiſiemes ſont placés ſur le bord du cricoïde en devant, & vont gagner l'aritenoïde, ce ſont les *crico-aritenoïdiens latéraux* : il y a encore

ici deux muſcles nommés *thyro-aritènoïdiens* : entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénetre le nerf *laringé ſupérieur* ; on voit en bas le nerf *laringé inférieur* & l'*artere laringée*, dont plufieurs rameaux ſerpentent ſur la glande thyroïde ; au-deſſus de l'os hyoïde on diſtingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-gloſſe*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens ſuſpenſeurs* du même os ſe montrent auſſi, & vont gagner l'apophyſe *ſtiloïde*, de laquelle trois muſcles ſemblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troiſieme à l'os hyoïde : le premier s'appelle *ſtilo-gloſſe*, le ſecond *ſtilo-pharyngien*, le troiſieme *ſtilo-hyoïdien* : c'eſt à peu près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que ſe rendent les veines qui rapportent le ſang des parties indiquées ; elles vont s'ouvrir dans la groſſe *veine jugulaire interne* ; mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font : cette groſſe veine jugulaire interne deſcend le long de la partie latérale du cou pour ſe rendre à la poitrine : à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui ſe diviſe en deux vers le bas du larynx : le rameau poſtérieur, ſous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il ſe diſtribue au cerveau : la ſeconde branche, ſous le nom d'*artere carotide externe*, ſe diſtribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *ſupérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*, *maſſétérines*, *maxillaire interne*, de laquelle naiſſent les arteres *temporales*, *orbitaires*, *épineuſes*, *naſale poſtérieure* ; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes ſont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*inter-coſtal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inférieur* : dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales antérieures* & *inférieures*, & les veines *gutturales* ; derriere la trachée-artere eſt le conduit muſculaire qui mene à l'eſtomac, & qui porte le nom d'*œſophage* : il eſt appuyé ſur la colonne vertébrale, ſur laquelle ſont placés, dans la partie la plus élevée, les muſcles *droits antérieurs* de la tête, l'un appellé *long*, le ſecond *court*, & le troiſieme *latéral* : plus bas, & ſur le côté, eſt le muſcle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face poſtérieure du cou. Le muſcle *trapèſe* eſt la premiere partie qui ſe préſente ſous les tégumens, lequel s'étend juſqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en devant juſqu'à la moitié de la clavicule : ſous le trapèſe eſt en arriere le muſcle *ſplenius* qui couvre immédiatement une maſſe muſculaire aſſez compliquée, nommée *muſcle complexus* : ce dernier étant emporté, on découvre les deux muſcles *droits poſtérieurs* de la tête, l'un appellé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muſcles placés obliquement ; le premier s'appelle le *grand oblique*, le ſecond ſe nomme *petit oblique* : au-deſſous de la ſeconde des vertebres du cou eſt une maſſe charnue qui occupe tout l'eſpace compris en arriere entre les apophyſes tranſverſes & les apophyſes épineuſes des vertebres du cou ; cette maſſe eſt la partie cervicale d'un muſcle très-compoſé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui eſt un des plus forts extenſeurs de l'épine : l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale poſtérieure*, ſe trouvent auſſi dans cet endroit : enfin ſur le côté, ſont placés les muſcles *releveurs de l'omoplate*, les muſcles *ſcalenes*, & le *maſtoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions ſupérieures du *ſacro-lombaire* & du *très-long* du dos ; les *nerfs cervicaux* ſortent ſur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine : l'*artere vertébrale* monte par ceux des apophyſes tranſverſes des vertebres du cou : on trouve auſſi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*acceſſoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertebres cervicales reſtent à nu ; il y en a ſept, la premiere s'appelle *atlas*, la ſeconde ſe nomme *axis* : les quatre ſuivantes n'ont point de noms particuliers : la ſeptieme s'appelle *prominente* : dans l'union de la premiere & de la ſeconde eſt l'apophyſe odontoïde, & de cette apophyſe naiſſent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux* : le *ligament tranſverſal* & l'*infundibuliforme* ſont auſſi placés dans ce lieu, &c. Voyez *tous les noms écrits en lettres italiques*.

La peau qui couvre la poitrine en devant eſt plus fine que par-tout ailleurs : elle ſoutient dans les deux ſexes les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, ſe reſſemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appellé du nom de *papille :* il eſt bien plus gros chez les femmes ; un cercle plus ou moins large l'entoure ; c'eſt l'*aréole.* Dans les femmes le corps de la mamelle eſt fait par une maſſe de glandes réunies & entourées de graiſſe ; la forme & le volume varient, mais l'uſage & la deſtination ſont les mêmes : le lait filtré dans les mamelles des nourrices, paſſe dans certains réſervoirs nommés *vaiſſeaux galactophores*, deſquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénetrent le mamellon & s'ouvrent à ſa ſurface. Sous les mamelles ſe rencontrent les muſcles *grands pectoraux :* ils tirent le bras en bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine ; le reſte eſt couvert en devant & ſur le côté, premiérement par la partie ſupérieure des muſcles *droits du ventre*, & l'*aponévroſe* ſous laquelle ils ſont ſitués, & ſecondement, par la portion ſupérieure des muſcles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine eſt un os que la peau & quelques expanſions aponévrotiques couvrent uniquement ; on lui donne le nom de *ſternum* ; il eſt fait de trois pieces, dont la derniere & la plus baſſe porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde ;* les cartilages des vraies côtes ſe joignent aux côtés de cet os, & par ſon extrémité ſupérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, leſquels s'étendent juſqu'à l'épaule dont ils ſont une partie. Entre cet os & la premiere des vraies côtes, il y a de chaque côté un muſcle nommé *ſous-clavier ;* il abaiſſe la clavicule & la tire un peu en devant : on trouve ſous la clavicule & derriere ce muſcle la *veine & l'artere ſous-clavieres.* Cette derniere produit les arteres *mammaires internes*, de l'anaſtomoſe deſquelles avec l'artere épigaſtrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guere la peine. La ſous-claviere fournit encore les arteres *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premieres intercoſtales. Les veines qui accompagnent ces arteres & qui portent les mêmes noms pour la plupart, vont ſe terminer à la veine ſous-claviere, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muſcle grand pectoral on apperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'inſérer à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate : un peu plus bas eſt le muſcle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la baſe de l'omoplate dans toute ſa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, ſe trouve à la partie ſupérieure & poſtérieure de la poitrine ; il forme une partie de l'épaule. Le muſcle trapèſe s'inſere à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout ſaillant eſt ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord poſtérieur de l'omoplate part un muſcle qui va s'inſérer à l'épine, c'eſt le *rhomboïde*, au-deſſus duquel eſt l'inſertion du releveur de l'omoplate. La côte qui eſt au-deſſus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte ſur-épineuſe*, renferme un muſcle, qui va s'inſérer à l'os du bras ; on l'appelle *muſcle ſur-épineux :* au-deſſous de la même épine eſt placé le muſcle *ſous-épineux.* Sur le bord antérieur de l'omoplate ſe trouve le muſcle *petit rond ;* & de ſon angle intérieur naît le muſcle *grand rond :* une partie de cet angle eſt couvert par le bord ſupérieur du muſcle *grand dorſal :* c'eſt le plus large de tous les muſcles de notre machine ; il deſcend de l'os du bras juſqu'au *ſacrum.* Sous l'omoplate eſt le muſcle *ſous-ſcapulaire :* on trouve dans l'aiſſelle les glandes nommées *axillaires ;* elles ſont lymphatiques comme les glandes du cou : l'*artere* & *veine axillaires* ſe rencontrent auſſi dans la même région : l'artere produit la *mammaire externe* & les *ſcapulaires.* Enfin, on peut conſidérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naiſſent principalement les nerfs ſuivans ; ſavoir, les *ſcapulaires* tant *ſupérieurs qu'inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *muſculo-cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral.* Si l'on écarte toutes les parties déſignées, on voit paroître en arriere les muſcles *dentelés poſtérieurs*, dont l'un ſe nomme *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il eſt aiſé de le penſer, à cauſe de leur ſituation. Sous

ces muſcles ſont les principaux extenſeurs de l'épine, qui ſont connus ſous les noms de *ſacro-lombaires, très-longs du dos, épineux* & *obliques épineux.* Les *releveurs des côtes* paroiſſent enſuite, c'eſt à-dire, quand on a enlevé le ſacro-lombaire & le très-long du dos, les côtes ſont maintenant découvertes; on peut diſtinguer les vraies d'avec les fauſſes, & leur articulation avec le ſternum & les *vertebres thorachiques* ou *dorſales.* Les eſpaces que les côtes laiſſent entre elles ſont remplis par les *muſcles intercoſtaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action, qui conſiſte à élever les côtes. Dans une certaine rainure creuſée au bord inférieur de chaque côte, ſont logées les *veines* & les *arteres intercoſtales*, leſquelles ſont accompagnées des nerfs coſtaux. Si l'on ouvre la poitrine on rencontrera ſur le ſternum & les parties voiſines des dernieres vraies côtes, les bandes muſculaires appellées *muſcles ſterno-coſtaux.* On voit auſſi certaines portions charnues, qui ſuivant la direction des intercoſtaux internes, paſſent quelquefois par deſſus une ou deux côtes ſans s'y attacher, pour s'inſérer à la côte qui eſt au-deſſus. Ce ſont les *ſous-coſtaux de Verrehein:* la plevre eſt la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle ſe réfléchit vers le milieu pour former le *médiaſtin;* c'eſt une cloiſon qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloiſon, eſt placé un grand ſac conique, compoſé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viſceres, *le cœur.* Sa baſe eſt attachée fort étroitement à la face ſupérieure du *diaphragme:* on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce ſac. Le *cœur* eſt un muſcle creux, placé preſqu'au milieu de la poitrine; de maniere que ſa pointe eſt à gauche, & ſa baſe directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* ſort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur.* La grande artere ou l'aorte, prend ſa naiſſance en arriere du ventricule gauche ou ventricule poſtérieur. A la baſe du cœur au-deſſus de chaque ventricule, eſt un ſac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, l'*autre gauche* & plus petite. C'eſt dans la premiere que la *veine-cave* vient dégorger le ſang qu'elle ramaſſe de toutes les parties du corps: on voit à ſon entrée par bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Euſtache.* L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle ſon *appendice:* une cloiſon ſépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans ſon milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reſte que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent ſe rendre à l'oreillette gauche. On voit à la ſurface du cœur les *arteres coronaires*: les deux ventricules ſont à l'intérieur ſéparés par une cloiſon forte & épaiſſe: toute la ſurface interne de ces cavités préſente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins groſſes, nommées *colonnes du cœur:* leurs racines s'entrelacent d'une maniere admirable; & de leurs extrémités oppoſées partent pluſieurs filets tendineux, qui ſe réuniſſant & s'épanouiſſant, forment une *valvule feſtonée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire.* Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux feſtons de cette ſoupape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuſpidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux groſſes arteres dans les ventricules, ſe rencontrent trois ſoupapes ou valvules appellées *ſémi-lunaires*, à cauſe de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, ſe trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'éleve en ſortant du cœur, puis ſe contourne de droite à gauche, & deſcend derriere le cœur, en s'appliquant ſur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure eſt ce qu'on appelle la *croſſe de l'aorte:* un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure juſqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'eſt le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui ſe partageant en deux, fait les *arteres carotides* & *ſous-clavieres droites:* à gauche naiſſent ſéparément les deux arteres du même nom; en deſcendant vers le diaphragme,

l'aorte produit de chaque côté un peu en arriere les arteres intercoſtales, & en devant l'artere bronchiale, & les arteres œſophagiennes. Dans le voiſinage eſt l'*œſophage*, qui continue ſa route vers l'eſtomac, à côté duquel ſont les *glandes œſophagiennes*; la veine *azygos* ſe trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere eſt placé le *conduit thorachique :* derriere la plevre ſur les extrémités des côtes ſont rangés les *ganglions des nerfs grand-ſympathiques*. On voit auſſi ſur le côté de l'épine pluſieurs nerfs provenans de ces ganglions ſe réunir, pour traverſer le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions ſémi-lunaires : le poumon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties ſuſdites laiſſent. C'eſt un très-gros viſcere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chaſſe, il doit être regardé comme le principal organe de la ſanguification. La trachée-artere, après avoir fait quelque chemin dans la poitrine, ſe partage en deux branches qu'on appelle *bronches*, & ſur les diviſions deſquelles ſont pluſieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales :* la poitrine étant vuidée, on voit les douze *vertebres du dos*, *leurs ligamens*, &c. Ces vertebres, comme les cervicales, font en arriere un conduit pour le paſſage de la *moëlle épiniere :* on découvre auſſi la cloiſon muſculaire, qui ſépare le ventre de la poitrine; c'eſt le diaphragme. Sa partie moyenne eſt aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux ;* on voit trois ouvertures dans ce muſcle; l'une laiſſe paſſer la veine-cave, elle eſt ronde & creuſée dans la portion aponévrotique : la ſeconde eſt dans le bas de la portion charnue; elle eſt oblongue, & livre paſſage à l'œſophage : la troiſieme eſt placée entre les deux piliers du diaphragme ; & c'eſt par cette derniere que deſcend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, ſont deux appendices placées ſur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muſcle du diaphragme*.

Sous cette cloiſon eſt la plus grande des cavités de notre machine, le ventre inférieur ou l'abdomen : chacun ſait que le nombril eſt au milieu de ſa ſurface intérieure. Sous les tégumens ſont placés en devant les muſcles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *tranſverſes*, & les *droits*, à la partie inférieure deſquels on trouve ſouvent deux petits muſcles nommés *pyramidaux :* la ligne blanche ſépare les muſcles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muſcles droits ſont ſituées les arteres *mammaires internes* & les *épigaſtriques*, dont les rameaux s'anaſtomoſent enſemble. L'aponévroſe du muſcle grand oblique laiſſe vers le pubis un écartement appellé l'*anneau des muſcles du bas-ventre*, par lequel ſort dans les hommes le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muſcle petit oblique, il ſe détache un petit muſcle qui va juſqu'au teſticule ; il porte le nom de *crémaſter :* l'intérieur du bas-ventre eſt tapiſſé par le *péritoine*. C'eſt une membrane aſſez ſemblable à la plevre, & qui ſe réfléchit dans pluſieurs endroits pour former des ſacs dans leſquels pluſieurs viſceres ſont renfermés. L'*eſtomac* eſt placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigaſtre. L'orifice qui communique avec l'œſophage, & qui eſt à la partie ſupérieure du ſac ſe nomme *cardia :* celui qui eſt au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens paſſent dans les inteſtins, s'appelle le *pylore :* on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire ſtomachique. Dans le même endroit ſont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'eſtomac pend une membrane graiſſeuſe nommée *omentum ;* & dans le lieu où elle adhere à l'eſtomac, il ſe trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche; c'eſt *la grande gaſtrique ;* l'autre vient dans un ſens contraire, c'eſt *la petite gaſtrique*. Ces deux tuyaux s'anaſtomoſent en ſe rencontrant; la rate eſt placée derriere la groſſe extrémité de l'eſtomac à gauche : on voit l'*artere ſplénique* qui va s'y rendre, & la *groſſe veine ſplénique* qui en revient ; les *vaiſſeaux courts* ſont dans cet endroit : au-deſſus de la petite courbure de l'eſtomac eſt placé le *petit épiploon* de M. Winſlow. La région hypocondriaque droite eſt occupée par le *foie :* ſon *grand lobe* eſt perpendiculaire, &

defcend jufqu'au bord des fauffes côtes. Le *petit lobe* va horizontalement, & s'avance dans la région de l'épigaftre, en couvrant la petite extrémité de l'eftomac. La *grande fciffure* fépare ces deux lobes, au bout de laquelle en arriere eft le lobule de Spigel. C'eft dans cette grande fciffure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril jufqu'au foie eft foutenue par une petite duplicature du péritoine nommée *la faulx du péritoine.* Cette veine s'ouvre dans le finus de la veine-porte : de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va fe rendre à la veine-cave en paffant près du lobule de Spigel ; on lui donne le nom de *conduit veineux.* Dans la région de cette grande fciffure, on trouve, outre le finus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La véficule du fiel eft placée à la face interne du grand lobe ; elle fournit le conduit cyftique, qui fe réuniffant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gaftrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cyftiques.* Les *veines hépatiques* vont en haut & en arriere fe rendre à la veine-cave ; elles font au nombre de trois principales. Le foie eft attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens ; le *moyen* ou *fufpenfeur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche* : outre cela fa furface adhere immédiatement à celle du diaphragme ; & cette adhérence eft ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie.* Entre l'eftomac & le foie fe trouve l'inteftin *duodenum*, dans la cavité duquel eft l'orifice du conduit cholédoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* eft derriere l'eftomac, & un peu plus bas que lui : c'eft dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *méfentérique fupérieure.* On y trouve auffi les *ganglions fémi-lunaires*, auxquels fe rendent les nerfs de la paire vague, & qui produifent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre ; favoir le *plexus tranfverfal*, le *plexus fplénique*, le *plexus hépatique poftérieur*, les *plexus reineux*, les *plexus folaires*, & le *plexus méfentérique fupérieur.* Quand on a levé l'*épiploon*, on découvre les inteftins *jejunum* & *ileum* ; ils font arrêtés par le *méfentere*, dans le tiffu cellulaire duquel on trouve les glandes méfentériques & les rameaux de l'artere méfentérique fupérieure, accompagnés des veines méfaraïques. Les *vaiffeaux lactés* font à côté, & vont fe rendre à un certain fac membraneux, qui porte le nom de *réfervoir de Pecquet*, duquel s'éleve le *canal thorachique* ; les *gros inteftins* font derriere ceux que nous venons de nommer ; le *cœcum* eft le premier ; il porte l'*appendice vermiforme* ; le fecond eft le colon ; la *valvule* de Bauhin eft placée à l'entrée du *cœcum* dans le colon. A la furface externe de ce dernier font les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligament du colon*, ou *bandes ligamenteufes.* On découvre auffi les cellules de cet inteftin : le *méfocolon* retient la principale partie de ce gros inteftin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui paffe fous l'eftomac, & à laquelle s'attache la feconde lame de l'*épiploon.* Ce qu'on appelle l'*S* du colon eft faite par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches : en fe continuant & fe prolongeant dans le petit baffin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum.* A fon extrémité font placés les *mufcles releveurs de l'anus*, & les deux *fphincters*, *l'interne* & le *cutané.* La groffe veine hémorrhoïdale avec l'artere inteftinale inférieure, font placées fur le *rectum.* On peut voir dans le méfocolon l'artere colique fupérieure, & dans la feconde courbure de fon *S* l'artere méfentérique inférieure. Si l'on enleve maintenant tous les vifceres mentionnés & le péritoine, on apperçoit derriere cette toile membraneufe les deux reins, & au-deffus les capfules atrabilaires : l'aorte envoie deux arteres aux reins ; on les nomme *rénales* ; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie poftérieure un conduit de décharge nommé *urethre*, dont le principe eft fait en forme de veffie & fe nomme le *baffinet du rein.* Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce baffinet, aboutiffent à certains épanouiffemens membraneux, qui embraffent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices* : ces papilles font les extrémités de la *fubftance rayonnée du rein*, laquelle eft enveloppée de la *fubftance corticale.* Entre les deux reins & fur le

devant de l'épine, eſt l'artere aorte qui fournit en arriere les *arteres lombaires*, & en devant à quelque diſtance des émulgentes les arteres ſpermatiques. La veine-cave eſt ſur la droite à quelque diſtance ; dans le fond de la région lombaire ſont les vertebres de même nom, & ſur leurs côtés les principes, ou parties ſupérieures des muſcles grands & petits *pſoas*, les *muſcles quarrés des lombes*, & les parties inférieures *des extenſeurs de l'épine, le muſcle dentelé poſtérieur & inférieur*, & *une partie du muſcle très-large du dos.*

Le baſſin qui eſt à la partie baſſe du ventre eſt fait par le *ſacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on diſtingue en trois portions, qui ſont *l'os des îles*, *l'os iſchium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, ſe nomme *la ſymphiſe du pubis*. A l'extérieur du baſſin ſont placés en arriere les *muſcles grands, moyens*, & *petits feſſiers*, les muſcles *coccigiens, les pyramidaux, l'acceſſoire de l'obturateur interne, le quarré de la cuiſſe*. Les ligamens *illo-ſacro-ſciatiques*, & les *ſacro-ſciatiques*, ſont auſſi dans cette même région ; on y trouve auſſi les *arteres feſſieres*, les *grandes honteuſes*, les *ſciatiques*, les veines qui portent les mêmes noms : on y voit enfin le gros nerf *ſciatique*, qui produit les *nerfs feſſiers*, &c.

A la partie antérieure du petit baſſin ſont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre ſexe : dans les mâles ces parties ſont la *verge* & les *bourſes*. La premiere a une ſorte de tête appellée le *gland*, qui eſt couvert par le *prépuce* ; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge juſqu'à la veſſie, & qu'on nomme l'*urethre* : à la baſe du gland eſt un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voiſinage duquel ſont certaines glandes nommées *glandes odorantes de Thiſon*. Le corps de la verge eſt fait par les deux *corps caverneux* & l'*urethre*, qui eſt entouré d'un tiſſu ſpongieux : un ligament ſe préſente vers ſa racine ; on le nomme le *ligament élaſtique de la verge*. C'eſt auſſi vers cette racine que viennent ſe terminer les *muſcles iſchio-caverneux*, & les muſcles *bulbo-caverneux* : ſur le dos de la verge ſont placés beaucoup de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourſes ſe nomme le *ſcrotum*, au-deſſous de laquelle eſt un tiſſu appellé le *dartos* ; la *tunique vaginale du teſticule* vient enſuite, puis le *teſticule* lui-même, dont la membrane extérieure ſe nomme *albuginée*. Le teſticule porte un appendice, qui rampe ſur ſon bord ſupérieur, c'eſt l'*épididime* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques* ; il eſt accompagné de l'*artere ſpermatique des nerfs honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme* : le *crémaſter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il ſe porte derriere la *veſſie urinaire*, & communique avec les *véſicules ſéminales*, leſquelles donnent naiſſance à un petit tuyau excréteur qui va ſe terminer dans le canal de l'urethre, & y porte la ſemence. Le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la *glande proſtate* : on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum* ; le tiſſu ſpongieux commence à quelque diſtance de là à couvrir le canal de l'urethre ; ce commencement qui eſt renflé s'appelle le *bulbe de l'urethre* : au deſſus eſt la partie membraneuſe de ce conduit, & l'on trouve là les glandes *petites proſtates*, le *muſcle tranſverſal*, & les *petits muſcles proſtatiques*. On voit auſſi à l'extérieur du conduit les *lacunes*, & vers ſon extrémité qui traverſe le gland, on obſerve la *foſſe naviculaire* : par ſon autre extrémité, ce conduit mene à la *veſſie urinaire*, laquelle eſt placée derriere le pubis, & donne de ſon ſommet naiſſance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va juſqu'au nombril, & à côté duquel ſont placées les arteres ombilicales ; dans le bas de la veſſie ſont les orifices des urethres.

La face interne de l'os des iſles eſt couverte par le *muſcle iliaque* : les *arteres* & *veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, ſont vers le bord du baſſin ; l'artere *ſacrée* eſt au milieu vers le haut du *ſacrum*. On voit ſur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs ſacrés* ſortent par les trous antérieurs du ſacrum : le *muſcle obturateur* interne couvre en dedans le grand *trou ovale* de l'os innominé. Le *ligament obturateur* le ſoutient, & au-deſſus ſe re-

marque une ouverture qui laisse passer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice* : en dehors se trouve le muscle obturateur externe sur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme jusqu'au bas du petit bassin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf* grand sympathique; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes sont internes & externes : au-dessus de ces dernieres s'éleve le *mont de Vénus* : la *grande fente* est plus bas; ses bords se nomment les *grandes levres* : les angles qu'elles font en se rencontrant sont les *commissures* ; dans l'inférieure est la *fourchette*. En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec son *prépuce* : le corps de cette partie est caché sous la peau; il ressemble à la verge de l'*homme* : il est fait de deux *corps caverneux*, dont les racines sont attachées aux branches du pubis : il est soutenu par un ligament élastique & deux muscles de chaque côté s'y rendent, qui sont les *bulbes caverneux* & les *constricteurs de la vulve*, sous lesquels est placé le *plexus rétiforme*. Il ne manque au clitoris pour ressembler parfaitement à la verge de l'*homme*, que d'avoir comme elle un urethre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines sont en haut à quelque distance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommées *nymphes* ; plus loin est l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirthiformes* dans les personnes mariées. La premiere des parties intérieures est le vagin; il est placé sur l'intestin *rectum* : on voit à son extrémité supérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tineæ*, au-dessus duquel est le *col* de ce *même organe*, qui vient ensuite lui-même, & qui est retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds* : il y a une petite ouverture de chaque côté à son angle supérieur; elle mene à la *trompe de Fallope* ; c'est un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargissant, & se termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque distance duquel est le *testicule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun sait que la matrice est le lieu où l'enfant séjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde : il y est renfermé dans une double membrane; la premiere porte le nom de *chorion*, & la seconde celui d'*amnios* : il y a de plus une grosse masse applatie semblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice; c'est le *placenta* auquel le *cordon ombilical* vient se rendre; ce cordon est fait des deux *arteres ombilicales* & de la veine du même nom, liées ensemble par un tissu assez fort.

Après avoir passé en revue les parties du tronc, jetons un coup d'œil sur celles des extrémités; commençons par les supérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'est le muscle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras sous les tégumens, sont placés les muscles *biceps* & le *brachial* : du tendon du biceps naît cette aponévrose, qui couvre toute la partie interne & supérieure de l'avant-bras : à la partie interne & supérieure du bras, est une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muscle *coracobrachial*, au bas duquel est le *ligament intermusculaire interne* : sous la peau qui couvre ces parties, se trouve l'artere brachiale, qui donne en haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en bas la petite collatérale, ou l'interne; les *veines brachiales satellites* accompagnent l'artere aussi bien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital* : celui qu'on nomme *musculo-cutané*, traverse le muscle coracobrachial, passe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras : il y en a encore un au-dessus; c'est l'*huméral* qui se perd dans le deltoïde. La partie postérieure du bras est occupée par le muscle *triceps brachial* : on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe descendante : l'os du bras s'appelle *humerus*. L'avant-bras est formé de deux os, savoir du *cubitus* & du *radius* : le ligament qui tient l'espace que ces os laissent entr'eux, se nomment *ligament inter-osseux brachial* ; celui qui entoure la tête de l'os du rayon est le *coronaire radial* ; enfin le ligament *humero-radial* est au côté externe de l'article, & l'*humero-cubital* est au côté interne. La premiere chose qui paroît sous la peau de l'avant-bras, est l'aponévrose qui vient en partie du biceps, sous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui se divise en cubitale & radiale, & la division du nerf médian : sur l'aponévrose

névrose sont les veines *basilique*, *médiane* ; la *céphalique* est sur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* sont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une masse charnue, composée des muscles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne* : sous cette premiere couche musculaire, il en est une autre faite par les muscles *sublime* & *profond*, avec le *fléchisseur propre du pouce* : au bas de l'avant-bras en devant est placé le *muscle pronateur quarré*. L'artere *cubitale* & le nerf du même nom sont dans la même région.

L'avant-bras présente une autre masse du côté du rayon ; celle-ci est formée par les muscles *long supinateur*, les *radiaux externes*, & le *court supinateur* : la veine *céphalique* est ici sous la peau, & plus profondément se trouve l'artere radiale qui fournit une petite artere, laquelle remonte vers l'articulation, & qui se nomme *l'artere collatérale ascendante radiale*. La cubitale en fournit une semblable de son côté, c'est l'*artere collatérale ascendante cubitale*. A la partie postérieure de l'avant-bras, sont placés les muscles *cubital externe*, l'*extenseur commun des doigts*, *l'extenseur propre du petit doigt* : & plus haut que ces muscles vers l'*olécrane*, on voit le muscle *anconeus* : sous les muscles que je viens d'indiquer, sont placés les *extenseurs propres du pouce*, & celui de l'index, qu'on nomme *indicateur* : l'artere *interosseuse externe* se perd dans ces muscles ; l'*interne*, conjointement avec le *nerf interosseux*, rampe à la surface antérieure du ligament interosseux.

La main est la troisieme partie de l'avant-bras, le dedans se nomme la *paulme de la main* : la partie opposée s'appelle le *dos*. Sous [la p]eau de cette derniere région sont plusieurs veines, entre lesquelles les anciens distinguoient celle qui répond au petit doigt ; ils l'appelloient la *salvatelle* : la peau & les veines étant enlevées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenseurs commun* & *propre*, lesquels sont tous bridés par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons se continuent sur les doigts, au mouvement desquels ils servent. Les intervalles que laissent les os du métacarpe entr'eux, sont occupés par les muscles *interosseux externes* ; celui qui est entre l'os, qui soutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, se nomme l'*adducteur* de l'index. Sous la peau du dedans de la main est placée l'aponévrose palmaire, à laquelle tient le muscle *palmaire cutané* : vers le haut du poignet se trouve le *ligament annulaire interne*, sous lequel passent les tendons des muscles fléchisseurs ; l'aponévrose levée, ces tendons paroissent à découvert, ils s'avancent jusqu'au bout des doigts, & sont arrêtés en chemin par plusieurs traverses ligamenteuses. Il y a ici quatre petits muscles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muscle *fléchisseur profond*. Les *interosseux internes* sont ici placés entre les os du métacarpe : on appelle *antithénar* celui qui est entre le pouce & l'index : sur le premier os du pouce est placé le muscle appellé *thénar*. Il y a deux muscles du côté du petit doigt ; l'un se nomme *hypothénar*, l'autre est le *métacarpien* : les arteres radiales & cubitales se rencontrent & s'anastomosent dans la paume de la main : on y voit aussi les divisions des nerfs palmaires qui viennent du *médian* & du *cubital*. Le poignet est fait de huit petits os, qui sont le *trapèse*, le *pyramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *scaphoïde*, le *lunaire*, le *cunéiforme* & le *pisiforme* ; sur ces os sont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un soutient le pouce : chaque doigt est fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appellés *os sésamoïdes*.

L'extrémité inférieure est composée de la cuisse, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuisse sous les tégumens, se trouve le muscle *quadriceps* ; une partie du grand *couturier*, les *vaisseaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muscle *obturateur externe* qui est appliqué sur le bassin, aussi-bien que le *pectineus* : à la partie interne sont les *vaisseaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuisse : le *fascia lata* & le *muscle épineux* sont placés extérieurement, & l'on trouve en arriere le *muscle biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaisseaux qui changent de nom en passant sous le jarret, & prennent celui de *poplités*. L'os de la cuisse se nomme *fémur*. Dans son articulation avec l'os innominé se trouve un

ligament applati, & dans son union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croisés. La jambe est faite de deux os, le *tibia* & le *péroné*; entre ces deux os est un *ligament interosseux*, à la face antérieure duquel sont placés les muscles *jambiers antérieurs*, le *long extenseur commun des orteils*, & l'*extenseur propre du pouce* : l'artere *tibiale antérieure* se trouve entre ces muscles : sur le côté sont les deux muscles *péroniers externes & les nerfs péroniers*; en arriere sont les muscles *gastrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *solaire*, le *jambier postérieur*, le *long fléchisseur commun des orteils*, le *fléchisseur propre du pouce*, l'*artere tibiale postérieure*, la *péroniere*, la *crurale*, l'*interosseuse*, & les veines satellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux* : vers les malléoles sous la peau, sont les veines saphènes, l'une *interne* & l'autre *externe* : vers la jointure du pié est en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié est fait du *tarse*, du *métatarse* & des *orteils* : le tarse est fait par l'assemblage de sept os, qui sont le *calcaneum*, l'*astragal*, le *scaphoïde*, le *cuboïde*, & les trois *cunéiformes* : le métatarse est fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié sont les tendons extenseurs & le muscle *pédieux* : sous celle de la plante du pié est placée l'*aponévrose plantaire*; les tendons des fléchisseurs couverts par le *muscle sublime*, les *lombricaux*, & le *muscle accessoire du profond*; les *nerfs & les vaisseaux plantaires*, les *muscles fléchisseurs courts du gros orteil*, le *muscle abducteur transversal du même*, les *muscles interosseux internes*; les *externes* paroissent en dehors, & la masse musculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui se divise en muscle *métatarsien* & muscle *abducteur* du petit orteil. *Cet article est de M. Petit, doct. en médec. profess. en anat. de l'acad. des sciences.*

Homme, (*Mat. méd.*) le corps humain fournit plusieurs remedes à la médecine, soit tandis qu'il jouit de la vie, soit après qu'il a cessé de vivre.

Le corps vivant donne la salive, le sang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graisse, les poils, les ongles & le crâne. *V. ces art. particuliers.* (*b*)

Homme, s. m. (*Morale.*) ce mot n'a de signification précise, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous sommes; mais ce que nous sommes ne peut pas être compris dans une définition : pour en montrer seulement une partie, il faut encore des divisions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organisation qui nous range dans la classe des animaux. *Voyez* Homme, (*Anatomie.*) L'*homme* que nous considérons est cet être qui pense, qui veut & qui agit. Nous cherchons donc seulement quels sont les ressorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'est qu'on ne voit point dans l'espece un caractere distinctif auquel on puisse reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on seroit tenté d'en supposer dans leurs motifs. Depuis l'esclave qui flatte indignement son maître, jusqu'à Thamas qui égorge des milliers de ses semblables, pour ne voir personne au-dessus de lui, on voit des variétés sans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractere plus marqués. Il est vrai que nous ne connoissons que les apparences grossieres de leur instinct. L'habitude de voir, qui seule apprend à distinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En observant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. *Voyez* Instinct. Mais toutes leurs actions rassemblées laissent encore entr'elles & l'*homme* une distance infinie. Que l'empire qu'il a sur elles soit usurpé si l'on veut, il n'en est pas moins une preuve de la supériorité de ses moyens, & par conséquent de sa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avantage lorsqu'on regarde les travaux immenses de l'*homme*, qu'on examine le détail de ses arts, & le progrès de ses sciences; qu'on le voit franchir les mers, mesurer les cieux, & disputer au tonnerre son bruit & ses effets. Mais comment ne pas frémir de la bassesse ou de l'atrocité des actions par lesquelles s'avilit souvent ce roi de la nature? Effrayés de ce mélange monstrueux, quelques moralistes ont eu recours pour expliquer l'*homme*, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand besoin d'être expliqué.

L'orgueil, la ſuperſtition & la crainte ont produit des ſyſtêmes, & ont embarraſſé la connoiſſance de l'*homme* de mille préjugés que l'obſervation doit détruire. La religion eſt chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au-delà des temps. La philoſophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens, du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie paſſagere.

Nous ne ſommes aſſurés de notre exiſtence que par des ſenſations. C'eſt la faculté de ſentir qui nous rend préſent à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous ſont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être conſidérés ſéparément quoique nous les éprouvions toujours enſemble. Le premier effet eſt le principe de nos idées & de nos connoiſſances; le ſecond eſt celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les philoſophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naiſſent en nous la perception, l'attention, la réminiſcence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. *Voyez* SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du deſir. C'eſt l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de ſentir appartient ſans doute à l'ame; mais elle n'a d'exercice que par l'entremiſe des organes matériels dont l'aſſemblage forme notre corps. De-là naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tiſſu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus ſenſibles, & en conſéquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impreſſion dont la force eſt inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne ſont que le réſultat d'une comparaiſon entre les différentes impreſſions que nous recevons. Ils ſont donc auſſi peu ſemblables d'un *homme* à un autre que ces impreſſions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une ſorte d'aptitude particuliere qui le diſtingue des autres par les inclinations, comme il l'eſt à l'extérieur par les traits de ſon viſage. De-là on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui eſt ſouvent injuſte, & que les conſeils qu'on lui donne ſont plus ſouvent encore inutiles. Ma raiſon eſt étrangere à celle d'un *homme* qui ne ſent pas comme moi; & ſi je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. Mais toutes nos ſenſations particulieres, tous les jugemens qui en réſultent, aboutiſſent à une diſpoſition commune à tous les êtres ſenſibles, le deſir du bien-être. Ce deſir ſans ceſſe agiſſant, eſt déterminé par nos beſoins vers certains objets. S'il rencontre des obſtacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le deſir irrité eſt ce qu'on appelle *paſſion*; c'eſt-à-dire un état de ſouffrance, dans lequel l'ame toute entiere ſe porte vers un objet comme vers le point de ſon bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* eſt capable, il faut le voir lorſqu'il eſt paſſionné. Si vous regardez un loup raſſaſié, vous ne ſoupçonnerez pas ſa voracité. Les mouvemens de la paſſion ſont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puiſſe s'y méprendre. Or en ſuivant un *homme* agité par quelque paſſion, je le vois fixé ſur un objet dont il pourſuit la jouiſſance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en ſépare. Le péril diſparoît à ſes yeux, & il ſemble s'oublier ſoi-même.

Le beſoin qui le tourmente ne lui laiſſe voir que ce qui peut le ſoulager. Cette diſpoſition frappante dans un état extrême, agit conſtamment, quoique d'une maniere moins ſenſible dans tout autre état. L'*homme* ſans avoir un caractere particulier qui le diſtingue, eſt donc toujours ce que ſes beſoins le font être. S'il n'eſt pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une paſſion & des obſtacles pour l'exciter à faire couler le ſang. Le méchant, dit Hobbes, n'eſt qu'un enfant robuſte. En effet, ſuppoſez l'*homme* ſans expérience comme eſt un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la pourſuite de ce qu'il deſire? c'eſt l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la ſatisfaction de nos beſoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans ſon eſprit une idée de proportion entre le plaiſir qu'il cherche, & le dommage qu'il ſouffriroit s'il aliénoit les autres. De-là naiſſent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts ſont ſuperficiels.

Les paſſions nous ramenent à l'enfance, en nous préſentant vivement un objet unique, avec ce degré d'intérêt qui éclipſe tout. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la ſociété. *Voyez* SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puiſſent être les motifs qui forment & reſſerrent nos liens réciproques, il eſt certain que le ſeul reſſort qui puiſſe nous mettre en mouvement, le deſir du bien-être, tend ſans ceſſe à nous iſoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jetez un coup d'œil ſur l'univers, vous verrez les nations ſéparées entre elles, les ſociétés particulieres former des cercles plus étroits, les familles encore plus reſſerrées, & nos vœux toujours circonſcrits par nos intérêts, finir pour n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Paſchal ne haïſſoit dans les autres, que parce qu'un grand philoſophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'eſt donc pas haïſſable, puiſqu'il eſt univerſel & néceſſaire. C'eſt une diſpoſition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoiſſance doit nous rendre fort indulgens ſur ce que nous regardons comme torts à notre égard : on ne peut raiſonnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur eſt utile. Il ne faut pas ſe plaindre que le degré d'utilité en ſoit toujours la meſure, puiſqu'il eſt impoſſible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, eſt une image fidelle de l'union des *hommes* entre eux. Si les careſſes durent encore lorſqu'il eſt raſſaſié, c'eſt que l'expérience de ſes beſoins paſſés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes* ; les bienfaits ne peuvent exciter un ſentiment durable & déſintéreſſé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les éleve à leurs propres yeux. La reconnoiſſance eſt un tribut qu'un orgueil eſtimable ſe paye à lui-même, & cet orgueil n'eſt pas donné à tout le monde. Dans la ſociété telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des beſoins apparens, ou de néceſſité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impoſe à nous-mêmes. On n'enviſage pas, comme effets du beſoin, les plaiſirs enchanteurs de l'amitié, ni les ſoins déſintéreſſés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne penſons ainſi, que faute de connoître tout ce qui eſt beſoin pour nous. Cet *homme*, dont la converſation vive fait paſſer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de ſentimens, m'eſt auſſi néceſſaire que la nourriture l'eſt à celui qui a faim. Il eſt en poſſeſſion de me délivrer de l'ennui, qui eſt une ſenſation auſſi importune que la faim même. Plus nos attachemens ſont vifs, plus nous ſommes aiſément trompés ſur leur véritable motif. L'activité des paſſions excite & raſſemble une foule d'idées, dont l'union produit des chimeres comme la fievre forge des rêves à un malade ; cette erreur ſur le but de nos paſſions, ne nous ſéduit jamais d'une maniere plus marquée, que dans l'amour. Lorſque le printemps de notre âge a développé en nous ce beſoin qui rapproche les ſexes, l'eſpérance jointe à quelques rapports, ſouvent mal examinés, fixe ſur un objet particulier nos vœux, d'abord errans ; bientôt cet objet toujours préſent à nos deſirs, anéantit pour nous tous les autres : l'imagination active va chercher des fleurs de toute eſpece pour embellir notre idole. Adorateur de ſon propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans ſa maîtreſſe le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'aſſemblage complet des merveilles de la nature ; ſon attention concentrée ne s'échappe ſur d'autres objets, que pour les ſubordonner à celui-là. Si ſon ame vient à s'épuiſer par des mouvemens auſſi rapides, une langueur tendre l'appéſantit encore ſur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le ſommeil, qu'avec le ſentiment de l'exiſtence ; les ſonges la lui repréſentent, & plus intéreſſante que la lumiere, c'eſt elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors ſi l'art ou la pudeur d'une femme, ſans déſeſpérer ſes vœux, vient à les irriter par le reſpect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laiſſe à peine lever des yeux tremblans ſur cet objet majeſtueux : ſes deſirs ſont éclipſés par l'admiration ; il croit ne reſpirer que pour ce qu'il adore ; ſa vie ſeroit mille fois prodiguée, ſi l'on deſi-

roit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'osoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux : le charme cesse avec le besoin de jouir, les guirlandes se fanent, & les fleurs desséchées lui laissent voir une femme souvent aussi flétrie qu'elles : il en est ainsi de tous nos sacrifices. Les idées factices que nous devons à la societé, nous présentent le bien-être sous tant de formes différentes, que nos motifs originels se dérobent. Ce sont ces idées, qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos passions, & produisent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des besoins aisés à satisfaire : il semble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes* ; & la paresse qui leur est naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réservé aux dieux, est l'objet éloigné que se proposent tous les *hommes*, & chacun envisage la facilité d'être heureux sans peine, comme le privilége de ceux qui se distinguent ; de-là naît dans chaque *homme* un desir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce besoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la paresse devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* sont agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit cesser la crainte de manquer du nécessaire ; mais l'idée de distinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette passion sécondaire détruit celle qui lui a donné la naissance. Dès qu'un *homme* s'est comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ses véritables besoins ne sont plus l'objet de son attention, ni de ses démarches. Le repos, en perspective, qui faisoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amasse au-delà de ses besoins, tout *homme* passionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'est que l'effet d'une paresse plus profonde, est devenue assez rare pour être admirée, & dès lors elle a pu être encore un objet de jalousie, puisqu'elle étoit un moyen de considération. La plupart des *hommes* modérés ont même été de tout temps soupçonnés de masquer des desseins, parce qu'on ne voit dans les autres que la disposition qu'on éprouve, & que les desirs de chaque *homme* ne sont ordinairement arrêtés que par le sentiment de son impuissance. Si on ne peut pas attirer sur soi les regards d'une république entiere, on se contente d'être remarqué de ses voisins, & on est heureux par l'attention concentrée de son petit cercle. Des prétentions particularisées naissent ces différentes choses, qui divisent les connoissances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs : le foible, ne pouvant s'élever, est envieux, & tâche d'abaisser ceux qui s'élevent ; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'est la société. Ce desir, par lequel chacun tend sans cesse à s'élever, paroît contredire une pente à l'esclavage, qu'on peut remarquer dans la plupart des *hommes*, & qui en est une suite. Autrefois la crainte, & une sorte de saisissement d'admiration, ont dû soumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des passions fortes portoient à des actions rares & hardies ; mais depuis que la reconnoissance a des degrés, c'est l'ambition qui mene à l'esclavage. On rampe aux piés du trône où l'on est encore au dessus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes* qui ont des prétentions communes, sont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hostilités ne sont pas continuelles entre eux, c'est un repos semblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis, l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entre elles les apparences de la paix. Cette disposition inquiete, qui agite intérieurement les *hommes*, est encore aidée par une autre, dont l'effet, assez semblable à celui de la fermentation sur les corps, est d'aigrir nos affections, soit naturelles, soit acquises. Nous ne sommes présens à nous-mêmes que par des sensations immédiates, ou des idées, & le bonheur, que nous poursuivons nécessairement, n'est point sans un vif sentiment de l'existence : malheureusement la continuité affoiblit toutes nos sensations. Ce que nous avons regardé long-temps, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuse & mal terminée. Le besoin d'exister vivement est augmenté

ſans ceſſe par cet affoibliſſement de nos ſenſations, qui ne nous laiſſe que le ſouvenir importun d'un état précédent. Nous ſommes donc forcés pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les ſenſations du même genre. De-là vient une inconſtance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progreſſion de deſirs toujours anéantis par la jouiſſance, s'élancent juſques dans l'infini. Cette diſpoſition malheureuſe altere en nous les impreſſions les plus ſacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui néceſſaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des bleſſures, parurent bientôt inſipides aux dames Romaines. On vit ce ſexe, fait pour la pitié, pourſuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la ſuite qu'ils expiraſſent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce ſpectacle affreux devint néceſſaire pour achever l'émotion & completer le plaiſir. Par-là notre attention ſe porte ſur les choſes nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là ſont déterminés même nos goûts purement phyſiques. Les liqueurs fortes nous plaiſent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au ſang produit des idées vives, & ſemble doubler l'exiſtence : on pourroit en conclure que le plaiſir ne conſiſte que dans le ſentiment de l'exiſtence, porté à un certain degré. En effet, en ſuivant ceux du chatouillement, depuis cette ſenſation vague, qui eſt une importunité juſqu'à ce dernier terme, au-delà duquel eſt la douleur : en deſcendant du chagrin le plus profond, juſqu'à cette douleur tendre & intéreſſante, qui en eſt une teinte affoiblie, on ſeroit tenté de croire que la douleur & le plaiſir ne different que par des nuances. *Voyez* Plaisir. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que nous devons au beſoin d'être émus une curioſité, qui devient la paſſion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux, qui nous entraîne à tous les ſpectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promene dans la région des chimeres. Ce qui eſt renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raiſon*, ne peut donc pas être long-temps pour nous le point fixe du bonheur. Les choſes difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous ſéduire preſque ſûrement. *Voyez* Fanatisme. La vigilance religieuſe, & l'occupation de la priere ne ſuffiſent pas à l'imagination mélancolique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il ſe charge; des charbons ardens qu'il mette ſur ſa tête; des clous qu'il s'enfonce dans ſes chairs; il eſt averti de ſon exiſtence d'une maniere plus intime & plus forte, que celui qui remplit ſimplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entiérement défigurées. L'*homme* délicat & ſenſible devient foible & puſillanime : la dureté ſuccede au courage; le contemplatif devient quiétiſte, & le zélé eſt bientôt un homme atroce. Il en eſt ainſi des autres caracteres, & même de celui qui ſe montre de la maniere la plus conſtante dans quelques individus, la gaieté. Il eſt rare qu'elle dure plus long-temps que la jeuneſſe, parce qu'elle eſt abſorbée par les paſſions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par ſon exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractere ſubſiſte plus long-temps, parce qu'ils ne ſont capables que d'intérêts ſuperficiels, il s'altere par degrés, & & perd beaucoup de ſon honnêteté premiere. Les *hommes* légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, reſſemblent aſſez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuiſé toutes les ſituations plaiſantes, finiſſent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne preſque tous les individus, peut s'obſerver en grand dans la maſſe des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'hiſtoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens ſe dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques : la monarchie eſt changée par le temps en pouvoir arbitraire. *V.* Gouvernement.

Lorſque dans un état la ſécurité commence à polir les mœurs, & que les idées ſe tournent du côté des plaiſirs, la vertu regne au milieu d'eux : une urbanité modeſte couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage ſe produit ſans pudeur, & des goûts honteux inſultent la nature. Dans les arts, vous verrez

l'architecture quitter une ſimplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera ſon coloris; la même altération ſe fera ſentir dans les ouvrages d'eſprit. Le beſoin de nouveauté mettra la fineſſe à la place de l'élégance; l'obſcurité prendra celle de la force, ou ſophiſtiquera fort; une métaphyſique puérile analyſera les ſentimens; tout ſera perdu, ſi quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la phyſique expérimentale cultivée & le tableau de la nature préſenté par des hommes d'une trempe forte & rare pourront donner à l'eſprit humain un ſpectacle qui étendra ſes vues, & fera naître un nouvel ordre de choſes.

Nous voyons que l'*homme* pareſſeux par nature, mais agité par l'impatience de ſes deſirs eſt le jouet continuel d'un eſprit qui ne ſe renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croiſent, rebuté par les obſtacles, ou dégoûté par la jouiſſance, il ſemble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur ſoit ſon état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naiſſance aux loix qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les loix, il reſte toujours à la méchanceté un empire qui n'en eſt pas moins vaſte pour être ténébreux. Dans une ſociété nombreuſe, une foule d'intérêts honnêtes & obſcurs que la ſcélérateſſe peut troubler, lui donnent ſans danger un exercice continuel. La ſociété humaine ſeroit donc une confédération de méchans que l'intérêt ſeul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la ſuppreſſion de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en obſervant l'*homme* de près, il n'eſt pas poſſible de méconnoître en lui un ſentiment doux qui l'intéreſſe au ſort de ſes ſemblables toutes les fois qu'il eſt tranquille ſur le ſien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monſtres atrabilaires qu'une organiſation vicieuſe & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuſe aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion néceſſaire. La plupart des *hommes*, lorſque des paſſions particulieres ne les enleveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une ſenſibilité précieuſe qui eſt la ſource de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur conſtant. *Voyez* HUMANITÉ. Ce ſentiment tempere dans l'*homme* l'activité de l'amour propre; & peu ſemblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne ſauroit donc l'inſpirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur préſenter des ſituations attendriſſantes qui puſſent le développer. Des leçons de bienſéance ſeroient peut-être plus de leur goût, & leur ſerviroient ſûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne ſont pas fort actives pendant l'efferveſcence de la jeuneſſe, elles s'emparent du terrein que les paſſions abondonnent, & leur douceur remplace l'ivreſſe de celles-ci. Elles élevent & rempliſſent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la ſenſation complete qu'elles procurent! Nous diſons qu'on pourroit développer dans les enfans le ſentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit auſſi leur inſpirer tous les préjugés favorables, ſoit au bien des *hommes* en général, ſoit à l'avantage de la ſociété particuliere dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faiſoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les *hommes* toutes les vertus relatives aux ſituations dans leſquelles ils ſont placés. L'amour propre étant une fois dirigé vers un objet, une premiere action généreuſe eſt un engagement pour la ſeconde, & des ſacrifices qu'on a faits naît l'eſtime de ſoi-même qui ſoutient & aſſure le caractere qu'on s'eſt donné. On devient pour ſoi le juge le plus ſévere. Cet orgueil eſtimable maîtriſe l'ame, & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette eſtime de ſoi-même eſt le principe le plus ſûr de toute action forte & généreuſe; on ne doit point en attendre d'eſclaves avilis par la crainte. L'aſſerviſſement ne peut conduire qu'à la baſſeſſe & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'eſt l'exemple, l'exemple ſeul, qui modifie les *hommes*, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'eſſence des choſes par ce qu'elles ſentent elles-mêmes, les autres ſont entraînées par l'imitation. C'eſt elle qui fait

profterner l'enfant aux piés des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magiftrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émus par les paffions des autres, femble annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports fecrets qui les uniffent. La fociété fe trouve compofée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque fociété particuliere un air de reffemblance qui perce à travers la différence des caracteres. La continuité des exemples domeftiques fait fans doute une impreffion forte fur les enfans; mais elle n'eft rien en comparaifon de celle qu'ils reçoivent de la maffe générale des mœurs de leurs temps. *Voyez* Mœurs. Chaque fiecle a donc des traits marqués qui le diftinguent d'un autre. On dit, *le fiecle de la chevalerie* : on pourroit dire, *le fiecle des beaux-arts*, *celui de la philofophie* ; & plût à Dieu qu'il en vînt un qu'on pût appeller, *le fiecle de la bienfaifance & de l'humanité !* Puifque ce font l'exemple & l'opinion qui défignent les différens points vers lefquels doit fe tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'enfuit que les *hommes* fe font, & qu'il eft à peu près poffible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver fur-tout dans une monarchie : le trône eft un piédeftal fur lequel l'imitation va chercher fon modele. Dans les républiques, l'égalité ne fouffre point qu'un *homme* s'éleve affez pour être fans ceffe en fpectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une fatyre inutile des vices de fon temps. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de fa fituation actuelle. S'il eft tranquille au dehors, & qu'au dedans le bon ordre & l'aifance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaifir, & la molleffe marchant à leur fuite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaiffement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divifions inteftines menacent la fûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'efprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces paffions tumultueufes produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les fituations, pour en produire d'auffi fubites dans les fentimens publics. Le caractere des nations eft ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajouteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puiffante du plaifir, fi l'on prenoit foin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce fexe aimable privé des fecours qui feroient également fon bonheur & fa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & fenfibles des paffions plus vives que ne font celles des *hommes*. Mais fi l'amour propre & le goût du plaifir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent auffi d'une maniere plus forte le fentiment de la pitié qui en eft la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & fi l'ont joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il femble que la jaloufie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fauffeté néceffaire. L'efclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractere, ne leur laiffe qu'un orgueil fourd qui n'emploie que de petits moyens : dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puifoient dans les principes qui forment leur enfance, l'eftime des qualités nobles & généreufes; fi la parure ne les embelliffoit qu'en faveur du courage ou des talens fupérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres paffions à faire éclorre le mérite en tout genre; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui eft leur ouvrage, font punies de leurs foins par leurs fuccès ! *Article de M.* Le Roi.

* Homme, (*Politique.*) Il n'y a de véritables richeffes que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien fans la terre, & la terre ne vaut rien fans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre; plus une fociété eft nombreufe, plus elle eft puiffante pendant la paix, plus elle eft redoutable

dans les temps de la guerre. Un souverain s'occupera donc sérieusement de la multiplication de ses sujets. Plus il aura de sujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de soldats.

Ses états sont dans une situation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie sans regret.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir industrieux & robustes.

On aura des *hommes* robustes, s'ils ont de bonnes mœurs, & si l'aisance leur est facile à acquérir & à conserver.

On aura des *hommes* industrieux, s'ils sont libres.

L'administration est la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer, si faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau aussi redoutable que la disette.

Voyez les *articles* GOUVERNEMENT, LOIX, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, *&c.*

Ce sont les enfans qui font des *hommes*. Il faut donc veiller à la conservation des enfans par une attention spéciale sur les peres, sur les meres & sur les nourrices.

Cinq mille enfans exposés tous les ans à Paris peuvent devenir une pépiniere de soldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domestiques. Il y a des circonstances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec assez de profit; il n'y en a aucune où la domesticité ne les emploie avec perte. Il faudroit asseoir sur les domestiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui sont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, sont les moins biens nourris, il faut qu'ils se dégoûtent de leur état, ou qu'ils y périssent. Dire que l'aisance les en feroit sortir, c'est être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne se presse d'entrer dans une condition que par l'espoir d'une vie douce. C'est la jouissance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'est bon que quand le profit va au-delà des frais du salaire. La richesse d'une nation est le produit de la somme de ses travaux au-delà des frais du salaire.

Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage seroit très-inégal, & qui diviseroit le peuple en deux classes, dont l'une regorgeroit de richesse & l'autre expireroit dans la misere.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture sans perte.

A ces principes clairs & simples, nous en pourrions ajouter un grand nombre d'autres, que le souverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté nécessaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hist. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur noblesse, c'est-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illustration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à se pousser par leurs vertus; c'est cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorsqu'il lui fut préféré pour la premiere magistrature: « Je ne prétends pas, dit Cicéron en plein sénat, m'étendre sur les louanges de mes ancêtres, par cette seule raison qu'ils ont vécu sans rechercher les applaudissemens de la renommée populaire, & sans desirer l'éclat des honneurs que vous conférez ».

Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit sans doute bien illustre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ses funérailles le buste de cire de ses aïeux: celui-là seul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ses descendans. Ceux qui avoient les images de leurs aïeux, pour me servir des termes d'Asconius, étoient appellés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs acêtres, ni les leurs, étoient appellés ignobles, *ignobiles*; ainsi la noblesse, le droit d'images, *jus imaginum*, se trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'est

pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il l'étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. (*D. J.*)

HOMME LIBRE, (*Hist. des Francs.*) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe; les terres qu'ils possédoient étoient des terres allodiales; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les leudes vassaux, ou arriere-vassaux, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires*; de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivieres; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des loix des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontran & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de temps, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, *voyez l'Esprit des loix, liv. XXXI, ch. xxiij.* (*D. J.*)

HOMME D'ÉTAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli que du seul bien de sa patrie, de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vue de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve; de soumettre toujours ses propres affaires aux affaires publiques; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons: c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidelement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les loix, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toujours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vues, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public: le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. (*D. J.*)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leur chef étoit Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le

pere; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le temps de l'ancienne loi avoit été celui du Pere; que le temps de la nouvelle loi étoit celui du Fils; & qu'il y en auroit bientôt un troisieme, qui seroit celui du saint-Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme se rétracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mézerai, *hist. de France.* (G)

HOMME D'ARMES. (*Cart. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques.* Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes; savoir, trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainsi appellé d'une espece de couteau ou bayonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cens hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le temps, une place de gendarme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui composoient la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie; François I, huit, selon une autre ordonnance, du 28 juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à remplir les places des *hommes d'armes*. *V.* COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit aussi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. *V.* GENDARME.

HOMME, (*Jurisp.*) en matiere féodale, signifie tantôt *vassal*, & tantôt *sujet*, ou *censitaire*, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (*A*)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit aussi *leudes*, *leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes*. *Voy. le style de Liege*, *chap. xix, art. 11.* (*A*)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la charte de commune, & participoient aux priviléges accordés par le seigneur. (*A*)

HOMME CONFISCANT, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Péronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur *homme* vivant, mourant & *confiscant*; ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un *homme confiscant*.

L'obligation de fournir un *homme confiscant* au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier; mais suivant la derniere jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'*homme confiscant*, mais seulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé. *Voyez les Mémoires* de M. Auzanet, *tit. de l'indemnité dûe par les gens de main-morte. Voyez aussi* HOMME VIVANT ET MOURANT, (*A*)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, sont des

gens dont la perſonne eſt ſerve, à la différence des main-mortables, qui ne ſont ſerfs qu'à raiſon des héritages qu'ils poſſedent, & qui ſont d'ailleurs des perſonnes libres. Il eſt parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, *art.* 1, 103, 140 & *ſuiv.* Châlons, *art.* 18, & en la coutume locale de Resberg, reſſort de Meaux, & au *chap. xxxix* de l'ancien ſtyle de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au *liv. II* de l'uſage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces ſervitudes de corps, *V.* Beaumanoir, *chap. xlv*, *pag.* 254. (*A*)

Hommes cottiers. On appelle ainſi en Picardie, Artois, & dans les Pays-bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils ſont obligés de rendre la juſtice en perſonne, ou par procureur, avec leur ſeigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans pluſieurs autres coutumes des Pays-bas. *Voyez* l'auteur des notes ſur Artois, *art.* 1, *n.* 23 & *ſuiv.* (*A*)

Homme de la Cour du Seigneur, ſont les vaſſaux qui rendent la juſtice avec leur ſeigneur dominant; ce ſont ſes pairs. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art.* 23. (*A*)

Homme féodal *ou* feudal, dans quelques coutumes, eſt le ſeigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. *Voyez* Ponthieu, *art.* 72 & 87. Boulenois, *art.* 15 & 39. Hainault, *chap. j*, *iv* & *v*: mais en *l'art.* 74 & 81 de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* eſt le vaſſal. (*A*)

Homme de fer. C'étoit dans quelques ſeigneuries, un ſujet obligé d'exécuter les ordres de ſon ſeigneur, & de le ſuivre armé à la guerre. La maiſon qu'il occupoit s'appelloit *maiſon de fer*. Il y a encore un *homme de fer*, jouiſſant de certaines exemptions, dans le comté de Neuviller-ſur-Moſelle en Lorraine.

Hommes de fiefs, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-bas, ſont les vaſſaux qui doivent rendre la juſtice avec le ſeigneur dominant. (*A*)

Homme de foi, c'eſt le vaſſal. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 151, 174, 176 & 177. Bretagne, 283, 294 & 662. (*A*)

Homme de foi lige, eſt le vaſſal qui doit la foi & hommage lige. *Voyez* Foi lige & Hommage lige. (*A*)

Homme de foi simple, eſt celui qui ne doit que l'hommage ſimple, & non l'hommage lige. *Voyez* Hommage simple. (*A*)

Hommes jugeans, étoient les hommes de fiefs ou vaſſaux, qui rendoient la juſtice avec leur ſeigneur dominant. Il en eſt ſouvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *queſt.* 169 de Jean le Coq; les vaſſaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur ſeigneur, ſont appellés *hommes jugeans*. (*A*)

Hommes jugeans ou *jugeurs*, ſont auſſi les conſeillers ou aſſeſſeurs, que les baillis & prévôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces ſortes d'aſſeſſeurs. *V.* Hommes Cottiers, Hommes de Fiefs, Hommes de Loi. (*A*)

Homme lige, *homo ligius*, eſt le vaſſal qui doit à ſon ſeigneur la foi & hommage lige. *V.* Ponthieu, *art.* 66, & *aux mots* Foi & Hommage lige, & Hommage lige. (*A*)

Homme de main-morte, *ou* Main-mortable, eſt la même choſe, comme on voit dans la coutume de Vitry, *article* 78. *Voyez* Main-morte. (*A*)

Homme sans moyen, on appelloit ainſi un vaſſal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il eſt dit au *chap. lxvj* de la vieille chronique de Flandres. (*A*)

Homme de paix, étoit un vaſſal qui devoit procurer la paix à ſon ſeigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puiſſant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de ſon hommage, la paix faite par ſon ſeigneur, comme il eſt dit *en la ſomme rurale*: mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. *V. ci-deſſus* Hommage de paix. (*A*)

Homme de pléjure, étoit un vaſſal qui étoit obligé de ſe donner en gage, ou otage pour ſon ſeigneur, quand le cas le requéroit, comme quand pluſieurs barons, qui étoient vaſſaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir priſon & otage pour le roi Jean, & faire *pléjure* de ſa rançon. *Voyez les aſſiſes de Jéruſalem, chap. ccvj.* Boutillier, *ſom. lxxxvij, rur. l. m.* 1, *chap. vij*, *pag.* 429. (*A*)

Homme de pote, *quaſi poteſtatis*; c'eſt un ſujet qui eſt dans une eſpece de ſervi-

tude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *V.* Homme de corps. *(A)*

Hommes profitables, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art. 91. (A)*

Homme du Roi, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. *(A)*

Homme de service, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit. 5, lib. II, feudor.* Boutillier, *som. rur. (A)*

Homme de servitude, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appellés dans la coutume de Troyes, *art. 1 & 6*, & dans celle de Chaumont, *art. 9. Voyez* Homme de corps. *(A)*

Homme de vigne, est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. L'*homme de vigne* contient ordinairement 800 ceps ou un demi-quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnois & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde : dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes. (A)*

Homme vivant et mourant, est un homme que les gens d'église & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire*.

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant & mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffise pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour les francs-aleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez* Homme confiscant.

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & feroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant & mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvu qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mou-*

rant; il n'en eſt dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'eſt auſſi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant* & *mourant* eſt impreſcriptible, par quelque temps que les gens d'égliſe & de main-morte aient joui de leur fief. *V. le tit. des fiefs* de Billecoq, *liv. V, chap. xij. ſect. 6. (A)*

HOMMÉE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt dans quelques endroits une meſure uſitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit piés quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, meſure de Paris. *Voyez* HOMME DE VIGNE. (*A*)

HOMOCENTRIQUE, adj. *terme d'Aſtronomie*, il ſignifie la même choſe que *concentrique*; mais ce dernier mot eſt plus en uſage. *Voyez* CONCENTRIQUE.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὁμος, *ſemblable*, & κεντρον, *centre*. On expliquoit autrefois les mouvemens des aſtres dans le ſyſtême de Ptolomée, par le moyen de pluſieurs cercles *homocentriques* & excentriques: tous ces cercles ſont aujourd'hui bannis de l'aſtronomie. *V.* EXCENTRIQUE. (*E*)

HOMOCTOPTOTON, ſ. m. (*Hum.*) figure de rhétorique, par laquelle pluſieurs noms ont le même cas; par exemple, *mærentes*, *flentes*, *gementes*, & *miſerantes*. C'eſt la figure de mots que les latins appellent *ſimiliter cadens*. (*G*)

HOMODROME, adj. *terme de Méchanique*. Levier *homodrome*, eſt un levier dans lequel le poids & la puiſſance ſont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec ὁμος, *ſemblable*, & δρεμω, *je cours*, parce que quand la puiſſance & le poids ſont du même côté du point d'appui, ils ſe meuvent dans le même ſens, comme on le voit *Planc. méchan. fig.* 2, où tandis que le poids *A* parcourt *Aa*, la puiſſance *B* parcourt *Bb* dans le même ſens.

Il y a deux ſortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig.* 2) le poids eſt entre la puiſſance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxieme eſpece*. Dans l'autre, la puiſſance eſt entre le poids & l'appui, (*fig.* 3); on l'appelle *levier de la troiſieme eſpece*.

HOMOGENE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils ſont compoſés de parties ſimilaires, ou de ſemblable nature. Il eſt oppoſé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez* HÉTÉROGENE.

Ce mot eſt compoſé du grec ὁμος, *ſemblable*, & de γένος, *genre*.

On appelle *fluide homogene*, celui qui eſt compoſé de parties, qui ſont toutes ſenſiblement de la même denſité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'eſt pas un *fluide homogene*, parce que ſes parties, ou ſes différentes couches ne ſont pas de la même denſité. *V.* ATHMOSPHERE, AIR & DENSITÉ.

Lumiere homogene, eſt celle dont les rayons ſont tous d'une même couleur, & par conſéquent d'un même degré de réfrangibilité & de réflexibilité. *V.* LUMIERE & COULEUR.

Quantités homogenes, en *Algebre*, ſont celles qui ont le même nombre de dimenſions, comme a^3, bbc, bcd, &c. On dit que la *loi des homogenes* eſt conſervée dans une équation algébrique, lorſque tous les termes y ſont de la même dimenſion.

Quantités ſourdes homogenes, ſont celles qui ont le même ſigne radical, $\sqrt[3]{37}$ & $\sqrt[3]{3}$. *Voyez* SOURDES.

Homogene de comparaiſon, en *Algebre*, eſt la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle auſſi *nombre abſolu*. Ainſi dans l'équation $x^3 - 3x + 4 = 0$, 4 eſt l'*homogene de comparaiſon*. On ne ſe ſert plus guere de cette expreſſion, & on déſigne l'*homogene de comparaiſon* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez* ÉQUATION. (*O*)

Supplément à l'article que l'on vient de lire.

HOMOGENES, (*Algebre*, *Calcul intégral.*) on appelle en général *équations homogenes* celles où les variables montent au même degré dans tous les termes. Un radical eſt d'un degré égal à celui des termes qui ſont ſous le ſigne diviſé par l'expoſant. Une fonction logarithmique eſt du degré zéro, & une exponentielle du degré de ſon expoſant.

Dans les équations *homogenes* différentielles du premier ordre en x, y, z, &c. ſi on fait $x = e\,x'$, $y = e^{x'} y'$, $z = e^{x'} z'$, &c. il

est clair que $e^{x'}$ se trouvera au même degré à tous les termes, qu'on pourra par conséquent le faire disparoître par la division, & qu'ainsi résolvant l'équation algébrique *homogene* par rapport à dx', on aura toutes les fois que la proposée est possible $dx' = A dz' + B d'y$, A & B étant des fonctions de y' & de z', & par conséquent $x' = S A dz' + B d'y$ par les quadratures. S'il n'y avoit que deux variables x & y, on auroit toujours $x' = S B dy'$.

Si une équation *homogene* est entre deux variables, & qu'on fasse $x + ny = o$, on aura n par une équation d'un degré égal à celui où montent les x, y, plus celui où montent les dx & dy. On aura donc un nombre égal d'équations linéaires, qui donneront autant de solutions particulieres de la proposée.

Si une fonction homogene $A dx + B dy + C dz$ est la différentielle exacte d'une fonction algébrique, on aura $S . A dx + B dy + C dz = \frac{Ax + By + Cz}{n}$, n étant l'exposant du degré des variables augmenté de l'unité.

En effet, soit $y = y'x$ & $z = z'x$, il est clair que l'intégrale algébrique sera $x^n \phi y' z'$: donc la différence sera $x^n \frac{d\phi y', z'}{dy1} dy' + \frac{d\phi y', z'}{dz} dz' + n x^{n-1} \phi y' z' dx$.

Mais après la substitution, la différentielle proposée devient,

$$x^{n-1} A' dx + x^n B' dy' + x^n C' dz'.$$
$$+ x^{n-1} y' B' dx.$$
$$+ x^{n-1} z' C' dx.$$

Donc comparant,

$n \phi y' z' = A' + B' y' + C' z'$: donc, &c.

En voici une autre plus élémentaire. Je suppose d'abord que l'intégrale cherchée est rationnelle algébrique & entiere, il est clair qu'elle sera composée de termes $m x^a y^b z^c$... tels que $\overline{a + b + c \ldots}$ ait une même valeur dans chaque terme: or $d\, m x^a y^b z^c + m a x^{a-1} y^b z^c dx + m b x^a y^{b-1} z^c dy + m e x^a y^b z^{c-1} dz$: donc en y mettant x pour dx, y pour dy, z pour dz, cette différence devient $m a x^a y^b z^c + m b x^a y^b z^c + m c x^a y^b z^c = a + b + c . m x \frac{abc}{yz}$; or $a + b + c$ est le même dans tous les termes, & égal à n: donc, &c.

Soit ensuite l'intégrale algébrique & rationnelle, mais fractionnaire, appellant le numérateur P, & le dénominateur Q, on a $d \frac{P}{Q} = \frac{Q dP - P dQ}{Q^2}$, soit m' le degré de P, & n' celui de Q, on trouvera que par la démonstration précédente dP devient, après la substitution, égal à $m' P$ & dQ égal $n' Q$; donc $d \frac{P}{Q}$ devient, après la substitution, $\frac{m' QP - n' PQ}{Q^2} = m' - n' \frac{P}{Q} = n \frac{P}{Q}$; donc, &c. Soit enfin l'intégrale algébrique, mais contenant des radicaux quelconques, n étant le degré de l'intégrale, je fais u^n égal à cette intégrale, je forme une équation *homogene* rationnelle en x, y, z, u, je la différencie, & j'ai $A dx + B dy + C dz + D du = o$, & par la démonstration ci-dessus $Ax + By + Cz + Du = o$, & par conséquent l'intégrale cherchée; ou $u^n = - \frac{Ax + By + Cz . u^{n-1}}{D}$, de même $d . u^n$, ou la différence proposée à cause de l'équation $A dx + B dy + C dz + D du = o$, est égale à $- \frac{A dx + B dy + C dz}{D} \times n u^{n-1}$: donc si on fait la substitution, elle devient $- \frac{Ax + By + Cz}{D} n u^{n-1} = n u^n$, donc, &c.

Si $n = o$, cette méthode ne donne aucun résultat; si l'intégrale contenoit des fonctions logarithmiques, alors, après la substitution, la portion algébrique deviendroit nulle, parce que $n = o$ & la portion logarithmique deviendroit m; m étant la somme des degrés des fonctions qui sont sous le signe.

Si on a $e^V A dx + B dy + C dz$, différentielle exacte, & qui soit susceptible de la forme $e^V d\phi + e^V \phi dV$, V & ϕ étant *homogenes*, on aura $e^V Ax + By + Cz = e^V n\phi + m\phi V$, m étant le degré de V, donc $\phi = \frac{Ax + By + Cz}{n + mV}$.

Si dans une équation du premier ordre la seule variable x & sa différence sont *homogenes*, on réduira la proposée aux quadratures en faisant $x = cx'$. *Euler.*

Si dans une équation d'un ordre quelconque leurs variables & leurs différences sont *homogenes*, ou une partie des variables & leurs différences, on parviendra par les

mêmes ſubſtitutions à avoir une équation où une des variables manque, & où il ne ſe trouve que ſes différences; ce qui, lorſqu'il n'y a que deux variables, réduit l'intégration à celle d'une équation d'un ordre moindre d'une unité, & à une quadrature. *Euler. (o)*

Homogene, adj. (*Méd.*) ὁμογενὴς, *homogeneus*. Ce terme eſt ſouvent employé dans les ouvrages de médecine, pour déſigner les ſubſtances dont les parties ſont égales entr'elles, par leurs qualités intrinſeques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gorré, que le nom d'*homogene* eſt quelquefois donné à une ſorte de fievre continue, dont les ſymptomes ne changent point, ſont toujours les mêmes, ſoit par leur caractere, ſoit par leur durée: dans ce ſens, *homogene* eſt ſynonyme d'*homotone*. *Voyez* Fievre homotone.

HOMOGÉNÉITÉ, ſ. f. (*Gramm. & métaphyſiq.*) qualité qui donne à une choſe le nom d'*homogene*. *V.* Homogene. L'*homogénéité* de la matiere eſt une queſtion peut-être impoſſible à réſoudre.

HOMOGRAMME, ſ. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au ſort la même lettre, & qui par cette raiſon devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enregiſtrés, il s'agiſſoit de les apparier, & le ſort en décidoit. Pour cet effet on jetoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'eſt-à-dire qu'on jetoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien ſecouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes; ceux qui ſe trouvoient avoir la même lettre, combattoient enſemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D. J.*)

HOMOHYOIDIEN, *voy.* Costo-Hyoidien.

HOMOIOTELEUTON, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui compoſent une période, ſe terminent de la même maniere: comme, *ut vivis invidiosè, delinquis invidiosè, loqueris odiosè*. Elle n'avoit lieu que dans la proſe chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poéſie; au moins quelques critiques penſent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoïoteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre choſe qu'une conſonnance de phraſe.

Le mot eſt formé du grec ὁμοῖος, *pareil*, & du verbe τελέω, *definio*, je termine: terminaiſon pareille. (*G*)

HOMOLOGATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte paſſé par les parties; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atermoiement, une délibération faite dans une aſſemblée de créanciers.

On *homologue* auſſi les ſentences arbitrales; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des avocats & procureurs. (*A*)

HOMOLOGUE, adj. *terme de Géométrie*, qui ſe dit des côtés des figures ſemblables qui ſont oppoſés à des angles égaux. *Voyez* Semblable.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὁμὸς, *ſemblable*, & λόγος, *ratio*, raiſon; c'eſt-à-dire *quantité ſemblable*.

Les triangles équiangles ou ſemblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles ſemblables ſont entre eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. *Voyez* Rectangles. (*E*)

HOMOLOGUER, *v.* Homologation.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) ὁμώνυμος, *de même nom; racines*, ὁμὸς, *ſemblable*, & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *æquivocus*, que j'emploierois volontiers à diſtinguer deux eſpeces différentes d'*homonymes*, qu'il eſt à propos de ne pas confondre, ſi l'on veut prendre de ce terme une idée juſte & préciſe.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui, ſans aucun changement dans le matériel, eſt deſtiné par l'uſage à diverſes ſignifications propres, & dont par conſéquent le ſens actuel dépend toujours des circonſtances où il eſt employé. Tel eſt en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois ſignifie *l'animal domeſtique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne

chaîne de montagnes située en Asie. Tel est aussi en françois le mot *coin*, qui signifie une sorte de fruit, *malum cydonium ;* un angle, *angulus ;* un instrument à fendre le bois, *cuneus ;* la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus.*

J'ai dit *diverses significations propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, & une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point *homonyme*, quoiqu'il ait diverses significations dans le sens propre & dans le sens figuré : dans le sens propre, il signifie le *son qui sort de la bouche ;* dans le figuré, il signifie quelquefois un *sentiment intérieur*, une *sorte d'inspiration*, comme quand on dit la *voix de la conscience*, & d'autres fois, un *suffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'*il vaudroit mieux peser les voix que de les compter.*

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entre eux que des différences très-légeres, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne different entr'eux que par la prononciation ; la syllabe *vo* est longue dans le premier, & breve dans le second; *vōler*, *vŏler.* Les mots *ceint*, *cinctus ; sain*, *sanus ; saint*, *sanctus ; sein*, *sinus ;* & *seing*, *chirographum*, ne different entre eux que par l'orthographe. Enfin les mots *tâche*, *pensum*, & *tache*, *macula*, different entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux especes d'*homonymes* est donc la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel : leurs caracteres spécifiques se tirent de cette ressemblance même. Si elle est totale & identique, les mots *homonymes* sont alors indiscernables quant à leur matériel ; c'est un même & unique mot, *una vox ;* & c'est pour cela que je les distingue des autres par la dénomination d'*univoques.* Si la ressemblance n'est que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a son mot propre, mais ces mots ont entre eux une relation de parité, *æquæ voces ;* & de-là la dénomination d'*équivoques*, pour distinguer cette seconde espece.

Dans le premier cas, un mot est *homonyme* absolument, & indépendamment de toute comparaison avec d'autres mots, parce que c'est identiquement le même matériel qui désigne des sens différens : dans le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, ont pourtant entre eux des différences, légeres à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la premiere espece, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé ; parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une proposition fausse, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espece exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630, & que cependant il n'y en a d'usités que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caracteres chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On sait que l'écriture chinoise est hiéroglyphique, que les caracteres y représentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des

langues différentes. *Voyez* ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoutée : toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle ; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, *&c.* selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I, ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification tolale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire ; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caracteres, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vues de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'apperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grace à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les rhéteurs ont unis au rang des figures, sous le nom de *paronomase.* Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amentes. Voyez* PARONOMASE. « On doit éviter les jeux qui sont vuides de sens, dit M. du Marsais, (*des tropes, part. III, artic. 7.*) mais quand le sens subsiste indépendamment des jeux de mots, ils ne perdent rien de leur mérite ».

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes.* C'est connoître bien peu le prix du temps, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables ; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage (*de ratione discendi & docendi*), que les rébus expriment leur objet, *non sine aliquo sale ;* & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse : cette méprise, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussitôt en ces termes : *hoc genus facilè in pueriles ineptias excidit.*

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espece il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espece & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit, *si vous voulez ;* il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien ;* il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé. En* est quelquefois préposition, *parler en maître ;* d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons. Tout* est nom dans cette phrase, le *tout est plus grand que sa partie ;* il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur ;* il est adverbe dans cette troisieme, *je suis tout surpris.*

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger ; & l'on ne doit en fixer les especes que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes ; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumieres. *Voyez* MOT. (*B. E. R. M.*)

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, s. m. pl. (*Théol.*) sont les noms que les ariens donnoient autrefois aux catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. *Voyez* HÉTÉROUSIENS, TRINITÉ, *&c.*

Hemeric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un rescrit à tous les évêques *homousiens. Voyez* PERSONNE, *&c. Dict. de Trévoux.* (*G*)

HOMOOUSIOS, adj. *terme de Théolo-*

gie, qui eſt de même ſubſtance ou eſſence qu'un autre. *Voyez* SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été niée par les ébionites & les cérinthiens dans le premier ſiecle, par les théodotiens dans le ſecond, par les artémoniens au commencement du troiſieme, & par les ſamoſaténiens ou pauliens vers la fin du même ſiecle, on aſſembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samoſate, chef de cette derniere ſecte, & l'évêque d'Antioche furent dépoſés. Ce même concile publia auſſi un décret dans lequel J. C. eſt appellé *fils de Dieu*, & ὁμοούσιος, c'eſt-à-dire *conſubſtantiel* à ſon pere. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & conſacra la même expreſſion comme très-propre à énoncer la conſubſtantialité du verbe, & il n'y eut rien que les ariens n'employaſſent pour faire condamner ce terme, ou du moins le faire omettre ou rayer dans les profeſſions de foi. *Voyez* ARIANISME & ARIENS. (G)

* HOMOPATORIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) aſſemblées qui ſe tenoient chez les anciens; elles étoient compoſées des peres dont les enfans devoient paſſer dans les curies. *Dict. de Trévoux.*

HOMOPHAGE, ſubſt. adj. (*Gramm.*) qui mange de la chair crue. Ce mot eſt compoſé de ὠμὸς, *cru*, & de φαγῶ, *je mange.* Preſque tous les peuples ſauvages ſont *homophages.* C'eſt un avantage qu'ils ont ſur nous, s'il eſt vrai, comme le prétendent les médecins, qne les viandes crues ſe digerent plus aiſément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, ſ. f. (*Muſiq.*) concert de pluſieurs voix qui chantent à l'uniſſon; & ſi pluſieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela ſe nommoit ſelon M. Burette, *antiphonie. Homophonie* vient de ὁμὸς, *enſemble*, & φωνὴ, *voix. Voy.* SYMPHONIE. (*D. J.*)

HOMORIEN JUPITER, (*Littérature.*) *Homorien* eſt un des ſurnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hiſt. liv. II*, après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui ſéparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faiſoient tous les ans des ſacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y aſſembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différent à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reſte Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, Ζεὺς ὁμόριος καὶ ὅριος, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des Latins. *Voyez* JUPITER TERMINAL, JUPITER LAPIS. (*D. J.*)

HOMOTONE, adj. (*Méd.*) ὁμότονος, *homotonus*, ce terme ſignifie la même choſe qu'égal. *Voyez* EGAL (*Méd.*)

HOMUNCIONATES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom que les anciens donnerent dans le IV^e^ ſiecle aux orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux ſubſtances & deux natures en J. C. *Dict. de Trévoux.*

HOMUNCIONISTE, ſ. m. (*Théolog.*) eſt le nom que l'on donne aux ſectateurs de Photin, que l'on appelle auſſi *Photiniens. Voyez* PHOTINIENS.

On appelle ainſi les photiniens, parce qu'ils ſoutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trévoux.* (G)

HOMUNCIONITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) les *homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée ſur le corps de l'homme, & non pas dans ſon ame, dans la création du premier homme, lorſque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram.* Geneſ. *c. j, v. 26.* (G)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Aſie dans l'empire de la Chine, dont elle eſt la cinquieme province, au S. du fleuve jaune; elle eſt très-belle & très-fertile: les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine.* On y compte huit métropoles, dont Caifung eſt la premiere, & Honan la ſeconde. *Long.* de Caifung à compter de Pékin, 2, 54; *lat.* 35, 50. *Long.* de Honan, 7, 5; *lat.* 35, 38. (*D. J.*)

HONDREOUS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Ceylan aux nobles, qui ainſi que par-tout ailleurs, ſe diſtinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui deſcend juſqu'à la moitié de leurs jambes, de laiſſer tomber leurs cheveux ſur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir

la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* sont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent; on le nomme *mundiana*. Il n'est point permis aux nobles de contracter des alliances avec des personnes d'une tribu inférieure à la leur; & le supplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaisent, est de les faire prostituer à des gens de la lie du peuple, qui sont regardés comme abominables, & que l'on exclut du droit d'habiter dans les villes.

HONDT (LE), *Géog.* bras de mer, qui s'est introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Escaut; ce n'étoit qu'un canal dans son origine en 980, mais une terrible inondation qui survint en 1377, & qui submergea plusieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (*D. J.*)

HONDURAS, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle est dans l'audience de Guatimala; elle a environ 150 lieues de long, sur 80 de large; Christophe Colomb en fit la découverte dans son quatrieme voyage en 1502; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en est la capitale. (*D. J.*)

HONFLEUR, (*Géog.*) ville de France en haute-Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute-justice & amirauté; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu* & *Honneflotum*; ce nom, suivant M. de Valois, *notit. gall. p. 241*, vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans le Pays-Bas, & qui signifie un petit *golfe* de mer, un lieu situé sur un *golfe*. De *Hamfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cause de la conformité avec le mot *fleur* qui est connu, on a ajouté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déja connue dès l'an 1200; elle est sur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6 N. O. de Lizieux, 16 S. O. de Rouen, 42 N. O. de Paris. *Long.* 17, 43, 17; *latit.* 49, 25, 21.

On y fait beaucoup de toiles, quelques bonneteries & chapeaux; on y fume des harengs pour les faire saurir.

Le commerce de la pêche & des dentelles y est considérable: on y compte environ huit ou dix mille habitans.

C'est de ce lieu que partit Chinot-Paulmier, gentilhomme des environs, qui le premier a fait, en 1503, la découverte des terres australes, qu'il nomma *Indes méridionales*: c'est au port de *Honfleur* qu'arrivent les sels pour les villes situées le long de la Seine. (*C*)

HONGNETTE, s. f. (*Sculpture.*) espece de ciseau pointu & quarré, servant principalement aux sculpteurs en marbre.

HONGRE, s. m. (*Maréchallerie.*) c'est le cheval qu'on a privé des parties nécessaires à la génération, par une opération qui consiste à lui ôter les testicules, & qui s'appelle *hongrer*. *Voyez* les *articles* CHEVAL & CHATRER.

HONGRELINE, s. f. (*Gram. & modes.*) sorte d'ajustement des femmes, fait en chemisette à grandes basques. On prétend qu'il a été ainsi appellé, parce que l'usage en est venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. Hist.*) vaste pays en Asie & en Europe.

La *Hongrie* asiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne patrie des Huns ou Hongrois, qui passerent en Europe vers la décadence de l'empire; M. de Lisle la met à l'orient de la Bulgarie en Asie; & comme la Bulgarie est entre le Wolga & la montagne de Caf, qui est une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* est entre cette montagne & l'Irtisch, c'est-à-dire entre les 85 & les 100^e^ degrés de *longitude*, & entre le 50 & le 55^e^ degré de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie*; ainsi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Walaques étoient voisins en Asie, comme ils le sont en Europe.

La *Hongrie* en Europe est un grand pays d'Europe sur le Danube: soit que les Hongrois soient descendans des Huns, soit qu'ils n'aient rien de commun avec eux que de leur avoir succédé, non contens des terres qu'ils possédoient à l'orient du Danube, ils le passerent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroise comprenoit au

commencement du xiv^e^ siecle la *Hongrie* propre, la Transylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie & la Servie; mais les progrès qu'elle fit en accroissement dans ce temps-là, ressembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & sort de son lit pour y rentrer bientôt après. Les succès des armes ottomanes ont prodigieusement diminué cette monarchie, & des provinces entieres sont détachées, quoique, par le traité de paix de Passarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valaquie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Bosnie & de la Croatie.

Le royaume de *Hongrie* en Europe est de nos jours d'environ 200 lieues de long sur 100 de large; il est borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Transylvanie & l'Esclavonie.

La *Hongrie* se divise en haute & basse; la haute contient 24 comtés, la basse 14, & l'Esclavonie 7. Les principales rivieres sont le Danube, la Save, la Drave, la Teisse, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwise; elles sont fort poissonneuses, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne passent pas pour être saines: les plus hautes montagnes sont les monts Krapack, vers la Pologne & la Transylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui est nécessaire ou agréable à la vie, les pâturages y sont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y est admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y est la religion dominante; mais les protestans en grand nombre y sont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Grate ou Strigonie, dont l'archevêque est primat du royaume, & Colocza. On y compte seize évêchés, dont six sont suffragans de Strigonie.

La langue hongroise est un dialecte de l'esclavonne, & par conséquent elle a quelque rapport avec les langues de Bohême, de Pologne & de Russie. La langue latine est aussi familiere aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande nécessaire à ce peuple; c'est même une chose remarquable, que presque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un hongrois, l'autre allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui se mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. *Long.* 35, 47; *latit.* 45, 49.

Plusieurs écrivains ont publié l'histoire intéressante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie;* nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* se gouvernoit autrefois comme la Pologne se gouverne encore; elle élisoit ses rois dans ses dietes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toujours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes priviléges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de disposer de leurs serfs. La populace étoit esclave, & l'est encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie composée de nobles & de leurs suivans; l'infanterie étoit un amas de paysans sans ordre, qui combattoient dans le temps qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On sait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le christianisme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Sylvestre II, ou son successeur, il n'importe guere, le gratifia du titre de roi, & même de roi apostolique. C'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les nations se gouvernent. Le chef d'une nation guerriere n'avoit osé prendre le titre de roi sans la permission du pape.

Dans le même temps, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de

l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta sur le trône en 1038. Les papes de leur côté soutenoient qu'ils devoient donner cette couronne, parce qu'ils avoient les premiers appellé du nom de roi, *le chef de la nation hongroise*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'investiture de la *Hongrie* à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ses fiefs ordinaires; mais, en 1308, le pape Boniface VIII donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, soutenu de son parti & de son épée. La *Hongrie* sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunit à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puissance de son royaume; il s'acquit une vraie gloire, car il fut juste & fit de sages loix. Ce prince cultivoit la géométrie & l'astronomie; il protégeoit les autres arts: c'est à cet esprit philosophique si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves superstitieuses du fer ardent & de l'eau bouillante; superstitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus grossiers. Un roi qui connoissoit la saine raison, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ses autres qualités; ses sujets le chérirent, les étrangers l'admirerent; les Polonois, sur la fin de sa vie, l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureusement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il est presque ignoré en Europe, il n'avoit pas régné sur des hommes qui sussent transmettre sa gloire aux nations.

Il étoit si aimé, qu'après sa mort les hongrois élurent en 1382 sa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche. Sigismond épousa Marie, fut à la fois empereur, roi de Bohême & de *Hongrie;* mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en prison par ses sujets révoltés; en Bohême, il fut presque toujours en guerre contre les Hussites; & dans l'empire, son autorité fut sans cesse contre-balancée par les priviléges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, devint le premier prince de la maison d'Autriche, qui régna sur la *Hongrie;* mais, quoique son regne ait été fort court, il fut la source des divisions intestines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplerent la *Hongrie* & en firent une des malheureuses contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles qui suivit les regnes des Ladislas & des Corvins, affoiblit encore prodigieusement ce royaume, il ne se trouva plus en état de résister aux Turcs; l'armée hongroise fut entiérement détruite par celle de Soliman, à la célebre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II, dit le jeune, beau-frere de Charles V, y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume désolé, dont il emmena plus de deux cens mille captifs.

« En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les vrais trésors des blés & des vins; en vain elle y forma des hommes robustes, bien faits, spirituels! On ne voyoit presque plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labouroit une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre, où les habitans s'ensevelissoient avec leurs grains & leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés, dont les possesseurs disputoient la souveraineté aux Turcs & aux Allemands ».

Les empereurs de la maison d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie;* mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la protestante, & entre plusieurs partis, fut à la fois occupé par les armées turques & allemandes. C'est ce qu'on vit sous tous les empereurs de cette maison: on vit en particulier sous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Transylvanie être le théatre sanglant des révolutions, des guerres & des dévastations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne con-

nut que les droits de sa couronne : il s'en fallut peu que le sang des seigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coutât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à sa maison le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le sang de ses parens & de ses amis, souleva une partie de la *Hongrie*, & se donna à Mahomet IV. Le siége étoit déja devant Vienne en 1683, lorsque Jean Sobieski, roi de Pologne, Charles V, duc de Lorraine, & les princes de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repousser les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joseph son fils fut couronné roi de *Hongrie* en 1687, héréditairement pour lui & la maison d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la personne de Charles VI.

Ce qui restoit de ses dépouilles après sa mort, fut prêt d'être enlevé à son illustre fille, & partagé entre plusieurs puissances; mais ce qui devoit l'accabler, servit à son élévation. La maison d'Autriche renaquit de ses cendres : la *Hongrie*, qui n'avoit été pour ses peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de résistances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ses défenseurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ses ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, sans le rendre plus respectable; elle goûta le plaisir & la gloire de faire nommer empereur son époux, & de recommencer une nouvelle maison impériale. (*D. J.*)

Hongrie, *mal de*, (*Médecine*.) maladie ainsi nommée, parce qu'elle commença à se faire sentir dans l'armée des impériaux en *Hongrie* en 1566, d'où elle se répandit ensuite dans toute l'Europe. On dit que c'est une fievre maligne, accompagnée de défaillances dans l'estomac, d'une douleur & dureté dans la région épigastrique, d'une soif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue seche, d'un mal de tête constant qui finit par un délire. Cette maladie est très-contagieuse. M. Pringle croit que c'est une maladie formée par la combinaison d'une fievre bilieuse & d'une fievre d'hôpital. *Voyez Supplément du dictionn.* de Chambers, *Appendix.*

Hongrie, (*Art méchan.*) on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. *Voyez* Cuir de Hongrie.

HONGRIEUR, s. m. ouvrier qui prépare ou qui vend les cuirs préparés à la façon de Hongrie.

Les *hongrieurs* ne forment point une communauté. Ce sont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris sur la fin du dernier siecle la fabrique des cuirs à la façon de Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1702 & en 1705, par lesquelles il est ordonné en autres choses :

1°. Que les offices héréditaires des jurés *hongrieurs*, créés par édit au mois de janvier 1705, seront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il est accordé à ladite compagnie le privilége exclusif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon de Hongrie.

3°. Défenses sont faites à toutes personnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui seront marqués à la marque des intéressés à cette compagnie.

5°. Enfin il est défendu à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, sous les peines, amende & confiscation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs de Hongrie, sous le *mot* Cuirs. *Voyez le Dictionnaire du Commerce.*

HONNECOURT, en Vermandois, *Hunnicuria*, *Hunnonis-curia*, (*Géogr.*) château & abbaye de bénédictins, sur l'Escaut, aux confins de l'Artois & du Cambresis, à quatre lieues de Cambray, une du Catelet, fondée en 660, sous le regne de Philippe de Valois : on trouva sous un marbre du vieux cloître de cette abbaye, une casaque d'armes, garnie de lames d'or & de pierres précieuses, une croix émaillée à l'antique, un heaume d'or & d'argent, avec une tablette d'or à la tête du cadavre

qui portoit ces mots : *Odo Kaſt. Kamb. H. A. Reſt.*, que l'on a rendus ainſi : *Odo Caſtellanus Camberacenſis hujus abbatiæ reſtitutor.*

La ſeigneurie de *Honnecourt* eſt à l'illuſtre maiſon de Lannoy ; ce lieu eſt trop connu par la ſanglante journée de *Honnecourt*, où le 26 mai 1642, le maréchal de la Guiche fut battu par les Eſpagnols. *(C)*

HONNÊTE, adj. *(Morale.)* on donne ce nom aux actions, aux ſentimens, aux diſcours qui prouvent le reſpect de l'ordre général, & aux hommes qui ne ſe permettent rien de contraire aux loix de la vertu & du véritable honneur.

L'*honnête* homme eſt attaché à ſes devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par ſentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui impoſent pas.

L'*honnête* eſt un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens ; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus ſociales ; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables ; & s'il n'eſt pas le caractere des grands hommes qu'on admire, il eſt le caractere des hommes qu'on eſtime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le reſpect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inſpire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'eſprit de juſtice, la bienſéance, la délicateſſe, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moraliſtes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout temps donner à l'*honnête* ſur l'utile, parce que l'*honnête* eſt toujours utile, & que l'utile qui n'eſt pas honnête, n'eſt utile qu'un moment. *V.* INTÉRÊT, ORDRE, REMORDS.

Quelques moraliſtes modernes ſe livrant avec plus de chaleur que de préciſion & de ſens, à l'éloge des paſſions extrêmes, & relevant avec emphaſe les grandes choſes qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'eſtime & même avec mépris des caracteres modérés & *honnêtes*.

Nous ſavions ſans doute que ſans les paſſions fortes & vives, ſans un fanatiſme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les paſſions ; mais le feu eſt un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action ; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moraliſtes les plus indépendans de l'opinion ſe dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent ; la plupart ne peuvent ſortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des paſſions étoient néceſſaires ; s'ils ſortent de ces deux républiques, c'eſt pour ſe renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre ſituation, à nos mœurs ; du fond de leur cabinet paiſible, des philoſophes voudroient enflammer l'univers, & inſpirer un enthouſiaſme funeſte au genre humain ; ils ſont comme des dames romaines, qui de l'amphithéatre exhortoient les gladiateurs à combattre juſqu'à l'extrémité. Les diſciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatiſme & des paſſions, ont ſans doute fait de grandes choſes, mais l'Europe & l'Aſie ſouffrent encore aujourd'hui de l'eſprit & des préjugés qui leur furent inſpirés par ces deux impoſteurs. Les ſociétés ne ſont-elles donc établies que pour envahir ? Ne faut-il jouir jamais ? Mango-Capac & Confucius ont été auſſi des légiſlateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains : ils ont formés des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs diſciples une mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, &, ſelon les circonſtances, une paſſion active. Dans l'eſpace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naiſſance du monde il n'y en eut ſur le reſte de la terre.

Jetez les yeux ſur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis ; voyez leur étendue, leurs forces, leur ſituation reſpective, leur police, leurs loix, & jugez s'il faut exalter les paſſions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre ; les paſſions éclairent ſur leur objet, aveuglent ſur le reſte ; elles vont à leur but, mais c'eſt en renverſant les obſtacles : quel théatre d'horreur, de crimes, de carnage feroit l'univers ; quelles ſecouſſes dans toutes les ſociétés, quels chocs, quelle oppoſition entre les citoyens, ſi les paſſions fortes & vives

vives devenoient communes à tous les individus !

Si ces moralistes avoient examiné l'espece de passions qu'il falloit exciter dans certains états, selon leur étendue, leur force, le temps, les circonstances, ils auroient vu que généralement les législateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantisse le ressort des passions, les peuples de ces contrées sont de malheureuses victimes du despotisme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le brisent, & que des circonstances, qu'amene tôt ou tard la nature, les fassent sortir de la léthargie de l'esclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puisse supporter), on entretient les passions dont l'état a besoin : le talent, le mérite, les plus nécessaires à la patrie, ont des distinctions; & ces distinctions donnent des avantages physiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les passions utiles au degré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'industrie; là, on excite la cupidité; ici l'esprit militaire; ici les arts; ici l'amour des loix. L'éloquence, la connoissance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie sont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompense.

Il faut que dans toutes les sociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, fasse le commerce. Le desir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, suffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le besoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même degré de force & d'activité, les passions de la partie qui doit commander. Elles renverseroient toute hiérarchie, toute concorde; & si elles n'étoient pas dangereuses dans le grand nombre des citoyens, elles y seroient au moins inutiles; elles font le génie, mais doit-il être dans tous les hommes? Si vous métamorphosez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos sillons? Que feroit le marguillier de saint Roch de l'ame de Caton, & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de César ?

Il n'y a presque point de moraliste & de politique, qui ne généralise trop ses idées; ils veulent toujours voir un principe de tout. Plusieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere : établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne sortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les passions sont actives & turbulentes, qui ne les maîtrise pas, veut rendre méprisables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne se souviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athenes, celui des richesses dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normands, *&c.* les fléaux des nations.

Les passions modérées dans le grand nombre des citoyens, se prêtent aux loix, & ne troublent point la paix. Elles sont pourtant gênées par l'ordre général; l'instinct de la nature est souvent contrarié par les conventions, & l'intérêt personnel presse & repousse l'intérêt personnel. Les ames *honnêtes*, & qui respectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a souvent à se dire, je renonce à un plaisir extrême, mais qui feroit une peine sensible à mon ami. La calomnie me poursuit, & je ne me justifierai pas en révélant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille, mais je me justifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le saura pas. Je sais m'arracher à des plaisirs innocens, quand ils peuvent être soupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interprétée feroit peut-être perdre à quelques hommes le respect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis. Je leur sacrifierai souvent mes goûts, & jamais la justice. Voilà les sentimens, les discours, les procédés de l'ame *honnête*, & ils suffisent, à ce qu'il me semble, pour qu'on ne soit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*hon*-

nête. On dit d'une femme qui n'a point d'amans, & qui peut-être ne pourroit en avoir, qu'elle est *honnête femme*, quoiqu'elle se permette mille petits crimes obscurs qui empoisonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli; l'estime que méritent ces petites vertus est si peu de chose, en comparaison de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il semble que ces abus d'un mot qui exprime une si respectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui sait distinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole; heureux qui porte au fond de son cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les transports de cette aimable & douce passion, s'écrie quelquefois avec le Guarini: *O sanctissima honestade, tu sola sei d'un alma ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philosophe, l'homme de lettres, l'homme qui se rappelle avec plaisir ces paroles de l'*honnête* & sage Fontenelle. *Je suis né François, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu!*

HONNÊTETÉ, s. f. (*Morale.*) pureté des mœurs, de maintien & de paroles. Cicéron la définissoit une sage conduite, où les actions, les manieres & les discours, répondent à ce que l'on est & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en est un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui est bien. De simples omissions aux usages reçus des bienséances, attachées seulement au temps, aux lieux & aux personnes, ne sont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle est sur-tout fondée sur les sentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on sait que leur principal mérite est de laisser entrevoir le nu, sans déguiser les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractere du sujet qu'elles veulent imiter. Ainsi l'*honnêteté* consiste 1°. à ne rien faire qui ne porte avec soi un caractere de bonté, de droiture & de sincérité; c'est là le point principal: 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la maniere & avec les réserves prescrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* considérée dans le droit naturel, *voyez* HONNÊTE. (*D. J.*)

HONNEUR, s. m. (*Morale.*) Il est l'estime de nous-mêmes, & le sentiment du droit que nous avons à l'estime des autres, parce que nous ne nous sommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous sentons la force de les suivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui pense, & c'est pour le conserver qu'il remplit avec soin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le sentiment de l'estime de soi-même est le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux est souvent accablé du poids de ses imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expression d'une estime, qui le réconcilie avec lui-même.

De là deux sortes d'*honneur*; celui qui est en nous fondé sur ce que nous sommes; celui qui est dans les autres, fondé sur ce qu'ils pensent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par *peuple* j'entends tous les états, je n'en sépare que l'homme qui examine l'étendue de ses devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'imposer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'honneur est l'estime qu'il a pour lui-même, & son droit à celle du public, en conséquence de son exactitude à observer certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces loix, les unes sont conformes à la raison & à la nature; d'autres leur sont opposées, & les plus justes ne sont souvent respectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la masse des lumieres n'est jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçues & conservées sans examen, étrangeres à sa raison; elles chargent sa mémoire, dirigent ses mœurs, gênent, répriment, secondent, corrompent & perfectionnent l'instinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuse des vengeances, & presque par-tout, malgré la religion, la raison & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'esprit & de force, la paresse & la gravité sont en *honneur*.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaise application de la honte attachée à ce qu'on appelle *se démentir*, force quiconque a été injuste un moment, à être injuste toute sa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, où la volonté arbitraire du prince, ou des ministres, distribue, sans consulter l'ordre & la justice, les châtimens & les récompenses, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reste sans élévation; l'homme dans cet état n'estime, ni lui, ni son semblable; il craint plus le supplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des esclaves, qui consentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injustes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'existent pas, ou n'existent que comme des abus passagers, & ce n'est jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut considérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'*honneur* étoit le ressort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Est-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'*honneur* & de la vertu?

Il ne définit point l'*honneur*, & on ne peut en le lisant, attacher à ce mot une idée précise.

Il définit la vertu, l'amour des loix & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'est-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs possessions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des secours & des consolations. Quand les hommes sont contens du gouvernement sous lequel ils vivent, quel que soit son genre, ils aiment les loix, ils aiment les princes, les magistrats qui les protégent & les défendent. La maniere dont les loix sont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, sont ce qu'on appelle *l'ordre politique*. Je crois que le président de Montesquieu se seroit exprimé avec plus de précision, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre est dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la symmétrie dans cet arbre, dont les feuilles se répandent en cercle sur la tige; dans les différens émaux distribués symmétriquement sur l'insecte, la fleur & le coquillage; dans l'assemblage des différentes parties qui composent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la symmétrie dans un poëme, dans une piece de musique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'esprit la facilité de rassembler dans un moment & sans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de passer alternativement d'une partie à l'autre sans s'égarer, de revenir sur ses pas quand il le veut, de porter son attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaisir secret de rassembler & de conserver dans l'esprit beaucoup de connoissances & d'idées, nous donne encore le plaisir de les admirer; il nous étonne & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec surprise naître d'un petit nombre de causes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer jusqu'au fanatisme cet ordre utile, simple, & grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protége, & décide de notre destinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contens de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perses, on n'approchoit point des autels des dieux, sans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui seul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immense, dont le

monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit son champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'est le ressort principal, que dans quelques situations, dans quelques circonstances: l'*honneur* est par-tout un mobile plus constamment actif. Les couronnes civiques & murales, les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me dise point que je confonds ici l'*honneur* & la gloire, je fais les distinguer, mais je crois que partout où on aime la gloire, il y a de l'*honneur*. Il soutient avec la vertu les faisceaux du consul & le sceptre des rois; l'*honneur* ou la vertu dans la république, dans la monarchie, sont le principal ressort, selon la nature des loix, la puissance, l'étendue, les dangers, la prospérité de l'état.

Dans les grands empires, on est plus conduit par l'*honneur*, par le desir & l'espérance de l'estime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne sont presque que ceux de la nature; les citoyens sont unis entr'eux par le sang, & par de bons offices mutuels; l'état n'est qu'une famille, à laquelle se rapportent tous les sentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y sont impossibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténebres; les mœurs y sont pures, & les vertus sociales y sont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naissante & les petites républiques de la Grece, où a regné l'enthousiasme de la patrie, étoient souvent en danger; la moindre guerre menaçoit leur constitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faisoient naturellement de grands efforts; ils avoient à espérer du succès de la guerre, la conservation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porsenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, soit république, soit monarchie, les guerres sont rarement dangereuses pour la constitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a souvent à craindre que la perte de quelques places frontieres; le citoyen n'a rien à espérer du succès de la nation; il est rarement dans des circonstances où il puisse sentir & manifester l'enthousiasme de la patrie. Il faut que ces grands états soient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotisme se réveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle ressource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y causa ni plus de douleurs, ni plus d'alarmes, que de nos jours en ressentit la France pendant la maladie de son roi. Si la perte de la fameuse bataille d'Hochted a fait faire des chansons aux François mécontens du ministre; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ses magistrats.

Mais, pourquoi cet *honneur* mobile presque toujours principal dans tous les gouvernemens, est-il quelquefois si bizarre? pourquoi le place-t-on dans des usages ou puériles, ou funestes? pourquoi impose-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raison épurée & la vertu? & pourquoi dans certains temps est-il particuliérement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres temps, à des actions & à des qualités d'un genre opposé?

Il faut se rappeller le grand principe de l'utilité de *David Hume:* c'est l'utilité qui décide toujours de notre estime. L'homme qui peut nous être utile est l'homme que nous honorons; & chez tous les peuples, l'homme sans *honneur* est celui qui par son caractere est censé ne pouvoir servir la société.

Mais certaines qualités, certains talens, sont en divers temps plus ou moins utiles; honorés d'abord, ils le sont moins dans la suite. Pour trouver les causes de cette différence, il faut prendre la société dans sa naissance, voir l'*honneur* à son origine, suivre la

société dans ses progrès, & l'*honneur* dans ses changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé, est né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ses semblables, & contre les tigres, il s'associe aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps est le principal mérite; la débilité est d'autant plus méprisée, qu'avant l'invention de ces armes, avec lesquelles un homme foible peut combattre sans désavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence fût-elle injuste, n'ôte point l'*honneur*. La plus douce des occupations est le combat; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchise, la bonne foi, qualités qui supposent le courage, sont après lui les plus honorées; & après la foiblesse, rien n'avilit plus que le mensonge. Si la communauté des femmes n'est pas établie, la fidélité conjugale sera leur *honneur*, parce qu'elles doivent, sans secours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maison, élever les enfans; parce que les états étant encore égaux, la convenance des personnes décide des mariages; que le choix & les engagemens sont libres, & ne laissent pas d'excuse à qui peut les rompre. Ce peuple grossier est nécessairement superstitieux, & la superstition déterminera l'espece de son *honneur*, dans la persuasion que les dieux donnent la victoire à la bonne cause. Les différens se décideront par le combat, & le citoyen, par *honneur*, versera le sang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le respect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur sexe. On ne croit point qu'une femme puisse manquer de fidélité à un homme estimable, & l'*honneur* de l'époux dépend de la chasteté de son épouse.

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent sans cesse de nouveaux besoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La société entiere en jouit, l'inventeur est honoré, & l'esprit commence à être un mérite respecté. A mesure que la société s'étend & se polit, il naît une multitude de rapports d'un seul à plusieurs; les rivalités sont plus fréquentes, les passions s'entre-heurtent; il faut des loix sans nombre; elles sont séveres, elles sont puissantes, & les hommes forcés à se combattre toujours, le sont à changer d'armes. L'artifice & la dissimulation sont en usage; on a moins d'horreur de la fausseté, & la prudence est honorée. Mille qualités de l'ame se découvrent, elles prennent des noms, elles ont un usage: elles placent les hommes dans des classes plus distinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces classes de citoyens ont de l'*honneur* des idées différentes.

La supériorité des lumieres obtient la principale estime; la force de l'ame est plus respectée que celle du corps. Le législateur attentif excite les talens les plus nécessaires; c'est alors qu'il distribue ce qu'on appelle les *honneurs*. Ils sont la marque distinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen est un homme de mérite & d'*honneur*. Il y a des *honneurs* pour toutes les classes. Le cordon de S. Michel est donné au négociant habile & à l'artisan industrieux; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre?

Dans cette société, ainsi perfectionnée, plusieurs hommes, après avoir satisfait aux fonctions de leur état, jouissent d'un repos qui seroit empoisonné par l'ennui sans le secours des arts agréables; ces arts, dans cette société non corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la sensibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, dissipent l'ennui, fécondent l'esprit; & leurs productions devenues un des besoins principaux des premieres classes des citoyens, sont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette société étendue, des mœurs pures paroissent moins utiles à la masse de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduisent aux *honneurs*, ils ont l'estime générale, & souvent on s'informe à peine si ceux qui les possedent ont de la vertu: bientôt on ne rougit plus que d'être sot ou pauvre.

La société se corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'industrie, & même la cupidité, parce que l'état avoit besoin des citoyens opulens; mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richesses sont trop honorées, les emplois, les richesses sont héréditaires, & l'on *honore* la naissance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux miniſtres, conduit aux emplois, aux *honneurs*, aux richeſſes; on honore l'art de plaire.

Bientôt il s'éleve des fortunes immenſes & rapides: il y a des *honneurs* ſans travail, des dignités, des emplois ſans fonctions. Les arts de luxe ſe multiplient, la fantaiſie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'uſe dans des hommes déſœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du ſingulier, les arts ſe dégradent, le frivole ſe répand, l'agréable eſt honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les *honneurs*, la gloire même, ſont ſéparés du véritable *honneur*; il ne ſubſiſte plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer & le courage d'être pauvres: l'*honneur* de préjugé eſt éteint; & cet *honneur* qui ſoutenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les ſecondes & dernieres claſſes que le véritable *honneur* dans la premiere.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aiſément ſes abus & ſes mœurs ſans changer de nature, le légiſlateur voit le mal, tient le remede, & en fait uſage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que ſans elle le génie même ne puiſſe être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puiſſe être; car rien n'eſt auſſi utile à un état que le véritable *honneur*.

Que le vice ſeul ſoit flétri, qu'aucune claſſe de citoyens ne ſoit avilie, afin que dans chaque claſſe tout homme puiſſe bien penſer de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'*honneur* & de la vertu à l'amour & à l'obſervation de toutes les loix; que le guerrier qui manque à la diſcipline ſoit déshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ſes loix; il faut qu'elles ſoient reſpectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il ſoit aimé; dans un pays où l'*honneur* doit régner, il faut aimer le légiſlateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'*honneur* donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de ſon devoir; qu'il ne ſoit jamais un eſclave attaché à ſon état, mais qu'il ſoit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince ſoit perſuadé que les vertus qui fondent les ſociétés, petites & pauvres, ſoutiennent les ſociétés étendues & puiſſantes; & les Mandevill & leurs infames échos ne perſuaderont jamais aux hommes que le courage, la fidélité à ſes engagemens, le reſpect pour la vérité & pour la juſtice ne ſont point néceſſaires dans de grands états.

Qu'il ſoit perſuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne ſauveront pas de la honte des mauvaiſes mœurs: l'*honneur* eſt actif, mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les *honneurs* eſt le moment où il ſe repoſe.

Les peuples ne ſe corrompent guere ſans s'être éclairés; mais alors il eſt aiſé de les ramener à l'ordre & à l'*honneur*: rien de ſi difficile à gouverner mal, rien de ſi facile à gouverner bien, qu'un peuple qui penſe.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthouſiaſme de chaque état, mais il peut conſerver le ſentiment vif de l'*honneur*.

Que l'induſtrie ſoit excitée par l'amour des richeſſes & quelques *honneurs*; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne ſoient excités que par les *honneurs* ou par la gloire.

Un prince qui renverſe les abus dans une partie de l'adminiſtration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guere d'abus qui ne ſoient l'effet des vices, & n'en produiſent.

Enfin, lorſque le gouvernement aura ranimé l'*honneur*, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des temps de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la molleſſe; l'*honneur* ſera bientôt dans chaque citoyen, la conſcience de ſon amour pour ſes devoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il ſe rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ſes devoirs, & qu'il ſuit les principes.

Honneur, (*Mytholog.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenſer ſes autels, & d'entrer dans ſon ſanctuaire; il leur appartenoit de multiplier ſes temples & ſes ſtatues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ſes concitoyens,

Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir ; celui qu'on avoit nommé l'*épée de Rome*, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimede, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse : un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités ; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit passer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'*Honneur* ; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'*Honneur* la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus ; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son *honneur* & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

Honneur se prend encore en divers sens ; ainsi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un* : alors c'est une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect qu'on a pour la personne ou pour la dignité.

On dit *le point d'honneur*. *Voyez* POINT D'HONNEUR.

Les *conseillers d'honneur* sont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir séance. Il y a des ecclésiastiques, des gens d'épée, qui entrent au conseil d'état comme *conseillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princesses.

Dames d'honneur, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maison, dans leur suite. *Enfans d'honneur*, les gentilshommes qui sont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* sont certains priviléges affectés à quelques dignités, aux charges, particuliérement à celles de duc & pair, de chancelier, *&c.* comme d'entrer au louvre en carrosse, d'avoir le tabouret chez la reine, *&c.*

Les *honneurs de la maison*, *d'un repas*, sont certaines cérémonies qu'on observe en recevant des visites, en faisant des fêtes, & qu'on rend par soi-même, ou par quelque personne à qui on en commet le soin, comme d'aller recevoir les personnes, ou les reconduire avec soin, de les bien placer, de leur servir les meilleurs morceaux, *&c.* & de faire toutes ces choses d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* sont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commissaire des pauvres, marguillier de sa paroisse, juge-consul, quartenier, conseiller de ville, & enfin échevin : il a passé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'église* sont les droits qui appartiennent aux patrons de l'église & aux seigneurs hauts-justiciers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau bénite, la premiere part du pain-béni, *&c.*

Les *honneurs* est un nom qu'on donne aux principales pieces qui servent aux grandes cérémonies, aux sacres des rois & des prélats, aux baptêmes, *&c.* comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, *&c.* C'étoient tels seigneurs, telles dames qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obseques, on présentoit autrefois les *honneurs*, c'est-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, *&c.*

Les *honneurs funebres* sont les pompes & cérémonies qui se font aux enterremens des grands, comme tentures, herses, oraisons funebres, *&c.*

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce sont les peintures ; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de blason, une place dans l'écu qui est au milieu de l'espace enfermé entre le chef & la fasce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle aussi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *V.* POINT & ECU.

Honneur, *terme de commerce de lettre de change*. Faire *honneur* à une lettre de change; c'eſt l'accepter, & la payer en conſidération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toujours tirer ſur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere; c'eſt quand une lettre de change ayant été proteſtée, un autre que celui ſur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endoſſeur. *Voy.* Endosseur, Lettre de change, Protest & Tireur. *Diction. de commerce.* (*G*)

HONNITS-ANCAZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau de l'iſle de Madagaſcar, qui produit une fleur blanche, qui, avec ſa queue qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jaſmin.

HONOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves. *Long.* 24, 40; *latit.* 49, 48. (*D. J.*)

* HONORABLE, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honorer. Ainſi l'on dit ce titre eſt *honorable*. Il a reçu une bleſſure *honorable*. Un homme *honorable* eſt celui qui ſait faire les honneurs de ſa maiſon à ceux qui s'y préſentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins; ainſi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient ſynonymes. On appelloit *honorables perſonnes* celles qui avoient paſſé par les magiſtratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commiſſaires du châtelet, *&c.* Dans ce dernier ſens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui déſignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le blaſon des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables*; ce ſont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juſte étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la faſce, le ſautoir, le giron & l'écuſſon; d'autres y ajoutent la barre, la bordure & le treſcheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

Honorable, (*Juriſprud.*) amende *honorable*. *Voyez* Amende.

* HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gramm. ſynonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des ſervices rendus. C'eſt la maniere dont la rétribution eſt accordée; c'eſt la nature des ſervices rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne ſe diſent qu'au pluriel, & *honoraire* ſe dit au pluriel & au ſingulier. *Gages* n'eſt d'uſage qu'à l'égard des domeſtiques, ou de ceux qui ſe louent pour des occupations ſerviles. *Appointemens* eſt relatif à tout ce qui eſt en place, depuis la commiſſion la plus petite juſqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enſeignent quelques ſciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'eſpérance d'en recevoir un conſeil ſalutaire, ou quelque autre avantage qu'on tient ou de leurs fonctions ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appointemens* attachés au poſte ſont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* ſe reglent entre le maître & le diſciple. La viſite & l'ordonnance du médecin, le conſeil & la conſultation de l'avocat, la meſſe & les prieres des prêtres, ſont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gages* marque toujours quelque choſe de bas. *Appointemens* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gages*, & l'on offenſe celui dont on marchande le ſervice ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire*. La paye eſt du ſoldat; le ſalaire de l'ouvrier.

Honoraire, adj. de tout genre, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. (*Littérature.*) Il y a dans les académies qui ſe ſont formées depuis l'établiſſement de l'académie françoiſe, une claſſe d'académiciens *honoraires*. Elle eſt la premiere pour le rang, ſans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toujours pluſieurs qui ſeroient dignes d'être académiciens ordinaires, ſi, par un uſage que l'habitude ſeule empêche de trouver ridicule, leur naiſſance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'eſt pourquoi l'on voit des ſavans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & ſupérieurs par le rang & la naiſſance à quelques-uns des *honoraires*,

raires, ont la délicateſſe de vouloir être diſtingués de ceux-ci, & la modeſtie de ne ſe pas compter parmi les autres ; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette claſſe abſorbera inſenſiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſa gloire : répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des ſciences : *eh, monſeigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils ?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoiſe ; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans ſon dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une claſſe d'*honoraires*. Il falloit qu'ils ne fuſſent pas trop faits pour ce titre, puiſqu'ils en avoient tant de beſoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puiſqu'il ne leur ſuffiſoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, ſi l'on en faiſoit, eurent aſſez d'amour propre pour s'y oppoſer. Ils s'adreſſerent directement au roi, qui approuva leurs raiſons, & rejeta ce projet. Si l'on continue l'hiſtoire de l'académie, ce fait n'y ſera vraiſemblablement pas oublié. La perſonne qui par ſa naiſſance & par ſes ſentimens s'intéreſſoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, ſi j'en avois occaſion ; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans ſon palais une ſociété littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les aſſemblées chacun prît un nom académique ; & lui-même en adopta un pour faire diſparoître tous les titres étrangers. Charles IX, qui forma auſſi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie ſoit ſuivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le ſurnom de protecteur & premier auditeur d'icelle*. Cet article eſt de M. Duclos, ſecrétaire de l'académie françoiſe.

Honoraire, (*Juriſprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux ſignifications différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'eſt-à-dire, qui ne rempliſſent pas toutes les fonctions, comme des conſeillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* Conseillers & Tuteurs.

Il y a auſſi des *honoraires*, c'eſt-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conſerver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils ſe démettent de leur office : on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans ; cependant quelquefois, en conſidération des ſervices & du mérite perſonnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre temps.

Les *honoraires* conſervent leur rang ordinaire, excepté les chefs de la compagnie, qui ne peuvent prendre que la ſeconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (*A*)

* HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de ſoumiſſion, de reſpect, de vénération, & d'eſtime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens, & des cérémonies civiles. Un des préceptes du décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* ſon pere & ſa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fénélon.

Honorer, *en termes de commerce de lettres de change*, ſe dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par conſidération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change proteſtées, je vous prie de les *honorer*, c'eſt-à-dire de les accepter. *Dictionn. de commerce*. (*G*)

HONORIADE, ſ. f. (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure ; elle fit long-temps partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, ſucceſſeur du vieux Théodoſe ; mais dans la ſuite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province ; il en eſt parlé beaucoup dans les novelles & dans les conciles. (*D. J.*)

HONORIAQUE, ſ. m. *Honoriaci*, (*Hiſt. anc.*) nom d'une eſpece de milice ancienne qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, *&c.* en Eſpagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beau-

coup de valeur & de vigilance, les passages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Constantius mit en garnison dans ses passages les *Honoriaques*, qui non contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, se joignirent à eux. *Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HONORIFIQUES (DROITS), *jurisprud.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot DROITS HONORIFIQUES; nous ajouterons seulement ici par forme de supplément & d'explication sur ce qui est dit, qu'en Bretagne le patron jouit seul des *droits honorifiques*, & que le seigneur haut-justicier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le sentiment de M. Guyot, qui dans ses observations sur les *droits honorifiques*, a fait une dissertation à ce sujet, fondée sur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai sens de cette loi, suivant l'usage constant du parlement de Bretagne, ainsi que me l'a observé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non-seulement les moindres honneurs de l'église, mais aussi *les droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y est formellement contraire, sauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du roi, du 24 septembre de la même année, qui conserve les possessions passées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

A l'égard des grands honneurs de l'église, qui sont les seuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui sont seigneurs de l'église; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le seigneur est réputé le fondateur, parce qu'il est réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'église; ainsi en prouvant que l'église est bâtie dans son fief, il satisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produisant le titre de sa féodalité sur l'église, il produit un titre suffisant pour établir présomptivement sa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne soit pas seigneur de l'église, il a les premiers honneurs, & le seigneur de l'église les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on pense que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toujours été ainsi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'est une maxime constante en Bretagne; c'est même une opinion assez commune dans cette province, à ce que m'assure M. du Parc Poulain, mais qui souffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorsqu'il n'y a pas de fondateur, le seigneur du fief de l'église a tous les honneurs, quoiqu'il ne soit pas haut-justicier; M. du Parc dit qu'il a eu plusieurs fois occasion d'attaquer cette derniere proposition dans des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de 1539* pour la Bretagne, & *la déclaration du 24 septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Espagne Tarragonoise, entre l'Hebre & Carthagene, selon Tite-Live, *liv. XXII.* Ortélius soupçonne que c'est présentement *Villa-Joyosa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Middlesex.

HONTE, s. f. (*Morale.*) c'est dans une ame honnête la conscience d'une faute qui l'avilit; c'est dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'est dans un homme foible la crainte de la censure même injuste. Le premier se releve par l'exercice de la vertu; le second répare selon les circonstances, & le troisieme rampe de peur de tomber. *Voyez* IGNOMINIE.

HONTEUSES, *voyez* HYPOGASTRIQUE.

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle est à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long. 22, 16; latit. 51, 25.*

Cette ville est la patrie du dominicain Jacques Hoogstraten, inquisiteur général en Allemagne, au commencement du xvj^e^. siecle; son nom s'est conservé dans l'histoire, pour la violence avec laquelle il exerça sa charge, & par ses injustes procédures contre le savant Reuchlin, un des premiers qui se soit appliqué à l'étude de la langue hébraïque. Hoog-

ſtraten ſurprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la ſuſpenſion de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas oſé le refuſer à Hoogſtraten, demanda l'avis des univerſités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina ſincérement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont pluſieurs étoient utiles, mais ſeulement ceux qui attaquoient directement la religion chrétienne; il ſoutint ſon opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire*: Hoogſtraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de théologie de Paris déclara, le 2 août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jeté au feu, & l'auteur ſuſpect d'héréſie, contraint à ſe rétracter. (*D. J.*)

HOORN, *ou* HORN, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans la Weſtfriſe, avec un aſſez bon port. Quoiqu'Amſterdam lui ait enlevé une partie de ſon commerce, elle ne laiſſe pas de faire encore un grand trafic: c'eſt dans ſes pâturages que l'on engraiſſe les bœufs qui viennent du Danemarck & du Holſtein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle eſt ſur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amſterdam. *Long.* 22, 30; *lat.* 52, 38, 45.

Junius (*Hadrien*) né à *Hoorn* le premier juillet 1511, a été un des plus ſavans hommes de ſon temps; il perdit ſa bibliotheque & tous ſes manuſcrits dans le pillage de Harlem par les Eſpagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta ſa mort, qui arriva le 16 juillet 1575. Ses principaux ouvrages ſont, un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitis Sophiſtarum*; une deſcription de la Hollande, ſous le titre de *Batavia*, & des miſcellanes intitulés, *Animadverſorum*, *lib. VI.* Gruter les a inſérés dans ſon tréſor critique. (*D. J.*)

HOOZEN, ſub. m. (*Phyſ.*) eſt le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on obſerve en mer. *Voyez* TROMBE.

* HOPITAL, ſ. m. (*Gramm. Morale & Politiq.*) ce mot ne ſignifioit autrefois qu'*hôtellerie*: les *hôpitaux* étoient des maiſons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les ſecours de l'hoſpitalité. Il n'y a plus de ces maiſons; ce ſont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute eſpece ſe réfugient, & où ils ſont bien ou mal pourvus des choſes néceſſaires aux beſoins urgens de la vie.

Dans les premiers temps de l'égliſe, l'évêque étoit chargé du ſoin immédiat des pauvres de ſon diocèſe. Lorſque les eccléſiaſtiques eurent des rentes aſſurées, on en aſſigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maiſons de piété que nous appellons *hôpitaux*. *Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maiſons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, ſous l'inſpection de l'évêque. *Voyez* EVÊQUE, DIACRE.

Elles furent enſuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la diſcipline, les clercs qui en poſſédoient l'adminiſtration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'adminiſtration des *hôpitaux* à des laïques, qui prêteroient ſerment, & rendroient compte à l'ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce décret. *Voyez* ÉCONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail hiſtorique des différens *hôpitaux*; nous y ſubſtituerons quelques vues générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin.

Il ſeroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la miſere, qu'à multiplier des aſyles aux miſérables.

Un moyen ſûr d'augmenter les revenus préſens des *hôpitaux*, ce ſeroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré ſuffira pour ſubvenir aux beſoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuſte préparera à l'homme prudent une reſſource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naiſſent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces pareſſeux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal entendue des ſecours plus faciles & plus conſidérables que ceux qu'ils ſe procureroient par le travail, rempliſſent nos rues, nos temples, nos grands

chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes est inconnue.

Rendre la condition des mendians de profession & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maisons, c'est oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à soutenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une société d'asyles que pour les vrais pauvres, il est conforme à la religion, à la raison, à l'humanité, & à la saine politique, qu'ils y soient le mieux qu'il est possible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* soient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement soit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns sont sains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les habitations des pauvres sains soient dans les villes; il y a, ce me semble, plusieurs raisons qui demandent que celles des pauvres malades soient éloignées de la demeure des hommes sains.

Un *hôpital* de malades est un édifice où l'architecture doit subordonner son art aux vues du médecin : confondre les malades dans un même lieu, c'est les détruire les uns par les autres.

Il faut sans doute des *hôpitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fussent tous liés par une correspondance générale ?

Si les aumônes avoient un réservoir général, d'où elles se distribuassent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux salutaires par-tout où l'incendie seroit le plus violent.

Une disette subite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province; pourquoi ne transféreroit-on pas le superflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre ?

Qu'on écoute ceux qui se récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce sont la plupart des hommes horribles qui boivent le sang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le désordre général.

Le souverain est le pere de tous ses sujets; pourquoi ne seroit-il pas le caissier général de ses pauvres sujets ?

C'est à lui à ramener à l'utilité générale les vues étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fonds des pauvres est si sacré, que ce seroit blasphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les besoins extrêmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus absurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis qu'un autre s'enrichit ? Que seroit-ce s'ils étoient tous pillés ?

Il y a tant de bureaux formés, & même assez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité seroit si grande, seroit-il impossible ? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce seroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils sont cependant bien connus de ceux qui les administrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des listes périodiques de la dépense & de la recette, on connoîtroit le rapport des secours & des besoins; & ce seroit avoir trop mauvaise opinion des hommes, que de croire que ce fût sans effet : la commisération nous est naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'administration de nos *hôpitaux*; on peut consulter là-dessus les différens mémoires que M. de Chamousset a publiés sous le titre de *vues d'un citoyen*; & l'on y verra que des malades qui entrent à l'Hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux* : d'où vient cette différence effrayante ? *Voyez les articles* HÔTEL-DIEU *&* CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'est un *hôpital* établi par le roi pour recevoir les officiers & les soldats malades ou blessés qui doivent y trouver tous les secours nécessaires, & qui les y trouveroient effectivement, si les réglemens faits à ce sujet étoient exactement observés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France; ils sont sous la direction du ministre de la guerre, qui nomme aux places de médecins & de chirurgiens que le roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourni-

ture des fubfiftances ; des commiffaires-ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fourniffent aux troupes ce qu'ils font obligés de fournir, & que les alimens foient bons ; il y a auffi des infpecteurs de ces *hôpitaux*, &c.

Lorfque les armées font en campagne, il y a un *hôpital* à la fuite de l'armée. Celui qui la fuit dans tous fes mouvemens eft appellé par cette raifon l'*hôpital ambulant*.

Le bon ordre qui doit régner dans les *hôpitaux* d'une armée, mérite une fi grande attention, que c'eft de-là que dépend la perte ou le falut d'une bonne partie des foldats qui la compofent. Lorfqu'après quelques années de paix, une armée entre en campagne, elle eft compofée de foldats lefles, forts, & vigoureux, capables de fupporter les fatigues de la guerre ; bien difciplinés, bien exercés, ayant eu le temps de prendre l'efprit de leur état, & fur lefquels il paroît qu'un général doit faire plus de fond que fur des troupes de nouvelle levée. L'état eft donc intéreflé à pourvoir à tout ce qui peut contribuer à leur confervation ; en prenant les arrangemens propres à arrêter le progrès des maladies qui ravagent nos troupes, fur-tout lorfqu'elles fe portent dans des pays éloignés de la France ; à empêcher que les foldats bleffés ne meurent faute d'être fecourus & panfés à propos, par le défaut des chirurgiens qui manquent en quantité & en qualité ; à empêcher que dans les routes que font les *hôpitaux*, lors de leur évacuation, les malades ne meurent d'inanition, par l'avarice de ceux qui font chargés de leur conduite. Pour parer à ces inconvéniens ; il faut établir un ordre qui les anéantiffe, & que l'appât du gain ne puiffe plus détruire ; pour y parvenir il faut en confier la dépenfe à des perfonnes de probité, qui par leur état foient intéreffées à la confervation du foldat ; ces deux points fe trouvent réunis dans l'état de l'officier : c'eft ce qui fait penfer qu'en chargeant chaque corps du traitement de fes foldats, & y établiffant une regle invariable pour le maintient du bon ordre, l'état y gagneroit, tant par rapport à la confervation du foldat, que par rapport aux finances, d'autant mieux que le traitement fe fera à beaucoup moins de frais, qu'il ne fera prefque plus queftion de procès verbaux, & que l'on ne verra plus à l'armée cette quantité d'hommes qui y viennent à titre de chirurgiens apprendre leur métier aux dépens du roi & des malheureux qui tombent dans leurs mains.

Pour être en état de former par chaque corps de bons *hôpitaux*, il eft néceffaire que le roi entretienne dans chaque régiment de fes troupes, un chirurgien-major, en état de démontrer & d'opérer : il faut que ces qualités lui foient acquifes, autant par la pratique que par l'étude ; qu'il foit en état de faire l'office de médecin, qualité actuellement attachée à tous les bons chirurgiens : enfin un fujet qui ne doive rien à la faveur, & qui puiffe être avoué des académies de chirurgie.

Il eft pareillement néceffaire que le roi entretienne dans chaque compagnie de fes troupes, ou tout au moins de deux en deux compagnies, un garçon chirurgien, qui n'aura d'autre fervice à faire que celui de fa profeffion, & dont la paie foit plus forte que celle du foldat, pour le diftinguer ; & pour leur donner de l'émulation il faut que le roi accorde quelque privilége, dans les provinces, aux chirurgiens qui s'y établiront, après avoir fervi dans fes troupes avec exactitude & diftinction le temps qui fera fixé ; par ce moyen on trouvera beaucoup plus de fujets qu'il n'en faudra pour remplir ces places : tous ces garçons chirurgiens feront dans chaque corps aux ordres du chirurgien-major, qui fera obligé de leur démontrer, dans certains jours de chaque femaine, & de les inftruire avec application & exactitude, fur tout ce qui regarde cette profeffion, afin d'en faire des fujets propres à rendre les fervices effentiels que l'on doit attendre d'eux à l'armée ; le plus capable de chaque bataillon y fera à titre de chirurgien aide-major, avec un fupplément de paie du roi.

Voilà de quoi former tous les chirurgiens de l'armée, à la tête defquels on mettra un chirurgien-major par divifion, tel que la cour les nomme ordinairement, gens d'un mérite diftingué ; leur fervice fera de veiller à l'exactitude des autres, à en reconnoître la capacité, & les redreffer dans tous les cas, en faifant leur tournée par divifion,

dans les quartiers d'hiver, & en visitant les ambulances en campagne.

Pour former des sujets toujours plus habiles, le roi pourroit établir à Paris une maison, où un des garçons chirurgiens de chaque bataillon, de chaque régiment de cavalerie, dragons ou hussarts, seroit envoyé, au choix du chirurgien-major de chaque corps, y vivant au moyen de la solde que le roi accorde à son régiment, ensorte qu'il ne soit fait d'autres frais pour lui que le logement & le coucher: tous ces garçons chirurgiens y feront leur cours sous les instructions des meilleurs démonstrateurs préposés à cet effet.

Pour donner de l'émulation & récompenser les soins des chirurgiens-majors, il faut que les places attachées à leur profession, dans les *hôpitaux* royaux de France, soient le prix de leurs services, & leur servent de retraite.

Il semble que dans cet arrangement, tout concourt à donner de l'émulation à l'un & à l'autre état des chirurgiens; & qu'étant attachés aux troupes, ils seront portés, autant par inclination que par devoir, à les bien traiter.

Le chirurgien-major sera chargé de l'emplette & de la fourniture des drogues, des eaux-de-vie, linges à pansement, charpies, *&c.* au moyen d'un prix fixe par chaque journée de malades; & les chirurgiens-majors des divisions seront chargés de l'inspection de leur pharmacie; le roi fournira les moyens de la transporter, elle doit toujours marcher avec la troupe.

Les aumôniers de chaque régiment feront leur charge à l'*hôpital*, en suivant l'ordre & la regle prescrite aux aumôniers des *hôpitaux;* il y en aura toujours un nombre au quartier général, attachés à l'ambulance, pour remplacer ceux des régimens qui seroient morts ou malades.

Comme l'on propose de charger les corps du traitement de leurs malades, au moyen d'un prix fixe que la cour leur accordera par chaque journée de malade, au moyen duquel ils seront chargés de la fourniture des alimens, médicamens, eau-de-vie & linge à pansement, *&c.* ce sera aux commandans & majors des corps à choisir parmi leurs sergens, des hommes intelligens & propres à ménager leurs intérêts, sans préjudice au bon traitement du soldat, pour remplir les fonctions de directeur, dépensier & garde-magasin.

Les infirmiers seroient fournis par l'*hôpital* ambulant, qui en sera toujours fourni d'une suffisante quantité, ils seront payés par les corps; dans le cas où il en manqueroit, on en demanderoit de bonne volonté dans la troupe; & il faut éviter, autant qu'il est possible, de les prendre par force; car le dégoût que cause un pareil métier, à ceux qui n'y sont pas propres, causeroit la perte de quantité d'hommes qui pourroient être ailleurs de fort bons sujets; ils seront distribués de vingt-quatre en vingt-quatre malades; il y en aura un de surnuméraire pour enterrer les morts, & un dans chaque *hôpital*, qui sera celui qui paroîtra le plus propre, le plus intelligent, & le plus ferme pour commander les autres: voilà tous les hommes propres à former de bons *hôpitaux*, qui seront à la charge des corps.

Il faut qu'il y ait à chaque *hôpital*, un homme qui y soit attaché, pour veiller aux intérêts du roi & au bien-être du soldat; il sera nommé par la cour, à titre de contrôleur, & sera payé par le roi; il sera indépendant des corps, & sera chargé conjointement avec les commissaires des guerres, de faire exécuter les ordonnances du roi concernant les *hôpitaux;* il ne sera tenu de rendre compte qu'à l'intendant de l'armée, à l'officier général, sous les ordres duquel sera le corps à qui appartiendra l'*hôpital* auquel il sera attaché.

De quelle utilité peuvent être d'autres commis pour faire ou faire faire le service dans un *hôpital?* & à quoi sert cette quantité de commis qui sont à la suite des entrepreneurs, avec des appointemens si considérables, tels que

Un directeur à . .	150 liv. par mois.
Un dépensier à . .	100
Un garde-magasin à	100
Un commis aux entrées.	120
Un chirurgien aide-major.	150
Dix garçons chirurgiens sans nourriture, à soixante livres chacun	600
Un contrôleur à .	150
	1370 liv.

De l'autre part, ... 1370 liv.
Et dans les *hôpitaux* confidérables, un fous-directeur & un fous-contrôleur, à cent livres chacun, 200

1570 liv.

Que l'on ôte cent foixante-dix livres pour les appointemens du contrôleur, mentionnés d'autre part, il reftera par chaque mois, en bon pour le roi, de quatorze cens livres dans les *hôpitaux* confidérables, & de douze cens livres dans les moins confidérables; ces fommes doivent faire une déduction fur le prix des journées, comme on le verra en fon lieu.

Fonctions des employés au fervice defdits hôpitaux.

Le chirurgien-major fera fa vifite tous les matins, à huit heures en été, & à neuf heures en hiver; il fera fuivi des garçons chirurgiens de garde qui écriront fes ordonnances, & des chirurgiens-aide-majors de chaque bataillon, qui refteront à l'*hôpital* jufqu'à midi, pour faire exécuter les ordres qu'il aura donnés dans fa vifite; tous les autres garçons chirurgiens du régiment le fuivront pareillement dans fa vifite; & les chirurgiens-aide-majors les difperferont dans les falles où ils feront néceffaires, conféquemment aux ordres du chirurgien-major; il préparera enfuite de fa vifite les médicamens néceffaires, & chargera de la diftribution, un des chirurgiens-aide-majors, le plus intelligent dans cette partie.

L'aumônier fera fa charge fuivant la regle prefcrite aux aumôniers des *hôpitaux*.

Le directeur fera avertir le contrôleur toutes les fois qu'il fera mettre la viande à la marmite, afin qu'il vérifie fi l'on y met la quantité fixée, & fi elle eft de la qualité requife; il fera tous les matins & dans toutes les falles fa vifite, une heure avant celle du chirurgien-major; il verra fi les lits font faits, fi les falles font balayées, & fi l'infirmier-chef fait tenir l'ordre de propreté qui lui eft prefcrit; il s'informera des malades, fi les infirmiers font exacts à les fervir, & verra fi les plaintes qu'il recevra font fondées, afin de punir févérement l'infirmier qui auroit manqué : il aura toujours une fuffifante provifion de toutes les chofes néceffaires aux alimens des malades; il aura l'œil à ce que le dépenfier foit jufte dans toutes fes diftributions, tant pour l'intérêt du corps, que pour celui des malades; il dreffera un état journalier de la dépenfe qu'il fera, dont il remettra copie, tous les cinq jours, au major ou à l'officier prépofé pour recevoir fes comptes : les vifites du chirurgien-major qu'il y joindra, lui ferviront de pieces juftificatives. Les officiers commandés tous les jours pour la vifite dudit *hôpital*, répondront, en leur propre & privé nom, du mal être du foldat malade, s'il y avoit des plaintes légitimes le jour de leur vifite, & qu'ils n'y aient pas fait apporter le remede convenable. Lorfque les commiffaires & contrôleurs feront leur vifite dans lefdits *hôpitaux*, il ne s'y trouvera aucuns officiers, fergens ni commis intéreffés pour le corps, afin que les foldats malades puiffent faire librement leurs plaintes; & fi elles font juftes, ils en rendront compte fur le champ à l'officier-général, fous les ordres duquel fera cette troupe.

Le dépenfier fera chargé de faire le partage des alimens conféquemment à l'état de vifite du chirurgien-major, dont copie lui fera remife; il aura un panier par falle, divifé en quatre, où fera le pain de chaque efpece de portion; une cuvette de bois, divifée pareillement en quatre, où fera la viande de chaque efpece de portion; un broc pour le vin, où fera la quantité néceffaire pour toute la diftribution; une marmite de diftribution pour faire les bouillons & tremper les foupes; deux pots propres à tenir le riz & les panades : il remettra tous ces uftenfiles garnis des alimens néceffaires aux infirmiers de diftribution, qui la feront à l'heure fixée, fur un extrait par falle de la vifite du chirurgien-major, qui leur fera remis par le dépenfier, afin qu'ils puiffent reconnoître par les numéros des lits, les malades auxquels ils doivent faire les différentes efpeces de diftribution; il aura une extrême attention à faire tenir tous ces uftenfiles très-propres, & que les infirmiers faffent leurs diftributions avec beaucoup de propreté; qu'ils ne fervent point la viande, le pain, ni autres alimens avec les doigts, & qu'ils aient des fourchettes de bois pour ce fervice; il veillera à ce que le cuifinier

tienne sa cuisine & tout ce qui en dépend dans le plus grand ordre de propreté.

L'infirmier-chef sera chargé de veiller à l'exactitude des autres ; il fera sa tournée dans les salles deux fois par jour, il fera balayer & nettoyer par tout, fera faire les lits, fera laver les écuelles, assiettes, & généralement toute la terraille à l'usage des malades ; fera faire un feu tempéré dans les salles pendant le froid ; fera par un infirmier peigner les soldats malades, qui seront en état de le souffrir, & hors d'état de le faire ; il veillera à ce que les soldats qui sont en état de se tenir propres, le fassent ; & si quelqu'un s'obstinoit à rester dans la mal-propreté, il en rendra compte au directeur qui, étant sergent, se servira de son autorité pour le faire tenir dans l'état de propreté où il doit être. La propreté que l'on doit observer & faire observer dans les *hôpitaux*, est d'une si grande conséquence, que c'est presque toujours de la mal-propreté que naissent les maladies contagieuses : s'il y a beaucoup de malades dans un *hôpital*, dont l'emplacement soit nécessairement resserré, que ces malades soit tenus mal-proprement, ou soient eux-mêmes mal-propres, ils s'infectent, & tout ce qui est à portée d'eux s'en sent ; c'est ce qui arrive presque toujours dans les *hôpitaux* de l'armée, soit par la négligence de ceux qui sont chargés d'y veiller, ou parce que les soldats n'étant point subordonnés aux commis des *hôpitaux*, méprisent ce qu'ils peuvent leur dire à ce sujet. L'infirmier-chef commandera tous les jours les infirmiers de garde qui doivent veiller pendant les vingt-quatre heures aux besoins de tous les malades ; il prendra l'ordre du chirurgien-major, pour savoir la quantité qu'il doit y en avoir de garde, tant par rapport au nombre des malades, qu'à l'emplacement de l'*hôpital*, le tout sans préjudice du service journalier que les autres infirmiers doivent faire, de vingt-quatre en vingt-quatre malades ; tel que celui de faire les lits exactement tous les matins, & tenir propres de tout point les vingt-quatre malades qui leur sont confiés. L'infirmier-chef fera brûler des parfums communs, tels que genievre, romarin, spique, lavande, &c. dans toutes les salles, deux fois par jour, une demi-heure avant la distribution des alimens ; tous les jours, le matin, il tiendra les fenêtres ouvertes dans toutes les salles, au moins une demi-heure, quand il fera froid, à moins qu'il ne fasse un vent trop fort ou du brouillard, il les tiendra toujours plus ouvertes, en suivant les gradations de la chaleur ou du froid ; il veillera à ce que les morts soient enterrés douze heures après leur décès, & que les fosses soient assez profondes pour que les cadavres ne causent aucune infection.

Le garde-magasin sera chargé de recevoir & distribuer les fournitures de toute espece, qui seront destinées pour le service de l'*hôpital* ; & pour qu'il en rende compte à la premiere réquisition, il tiendra un état de sa recette qu'il formera sur autant de colonnes qu'il y aura de différentes especes de fournitures, en faisant la distinction du bon & du mauvais ; lequel état sera signé des commandant & major du corps ; du commandant du lieu où sera ledit *hôpital* ; du commissaire des guerres & du contrôleur ; & si, pendant le temps que lesdites fournitures seront au service de l'*hôpital*, il y avoit du déficit, soit par fracture, usure ou autres cas semblables, il requerra le commissaire des guerres d'en dresser procès-verbal pour servir à la décharge du corps ; il fera souvent sa visite dans l'*hôpital*, pour vérifier si les fournitures ne se dégradent pas par la faute des malades ou infirmiers ; il fera blanchir les draps & autres linges au service dudit *hôpital*, & en distribuera tous les quinze jours aux malades.

Le contrôleur aura son bureau à portée de l'*hôpital*, où il restera exactement depuis sept heures du matin jusqu'à onze, pour recevoir les billets d'entrée des malades, qu'il enregistrera sur un registre qui ne servira qu'à cet usage ; tous les cinq jours le chirurgien-major marquera les soldats qui sont en état de sortir dudit *hôpital*, & en enverra la note au contrôleur par l'infirmier-chef, qui lui présentera les soldats marqués pour sortir, & auxquels il délivrera des billets de sortie, après les avoir enregistrés sur un registre qui ne servira qu'à cet usage ; ensuite il se portera dans les salles de l'*hôpital*, & fera l'appel des malades, pour vérifier si le nombre des restans est conforme à ses registres ; il s'informera des soldats

dats s'ils ſont traités ſuivant l'ordonnance ; recevra les plaintes de ceux qui en feront ; examinera ſi elles ſont fondées ; les communiquera au commiſſaire, & en fera ſon rapport à l'officier-général, aux ordres duquel ſera la troupe ; il enregiſtrera les ſoldats morts ſur un regiſtre particulier ; leſquels trois regiſtres ſeront cotés & paraphés par premier & dernier feuillet par le commiſſaire ; il donnera un état du mouvement journalier au commandant du lieu où ſera l'*hôpital*, & un au commiſſaire des guerres ; il dreſſera tous les mois trois états des journées des ſoldats malades audit *hôpital*, ſur ſix colonnes ; la premiere contiendra le nom des compagnies ; la ſeconde, le nom des ſoldats malades de chaque compagnie ; la troiſieme, le jour de l'entrée ou de ceux qui ſont reſtés du mois précédent ; la quatrieme, le jour de la ſortie ou de la mort ; la cinquieme, le total des journées par compagnie ; & la ſixieme, le total général des journées. Il formera cet état ſur les trois regiſtres mentionnés ci-devant, qui ſeront arrêtés tous les mois par le commiſſaire ; leſdits trois états ſeront ſignés de lui & viſés du commiſſaire, & ſeront envoyés, du premier au 6 de chaque mois, à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au miniſtre ayant le département de la guerre, & le troiſieme au major du régiment, après l'avoir ordonnancé, pour qu'il en ſoit payé chez le tréſorier. S'il arrivoit que des ſoldats d'un autre régiment ſeroient en détachement à portée du lieu où ſeroit ledit *hôpital*, ou qui allant ou revenant du pays, tomberoient malades & ſeroient obligés d'y entrer, le contrôleur feroit dépoſer leurs armes, s'ils en avoient, au magaſin, dont il feroit inventaire, de même que des hardes d'ordonnance dont ils ſeroient munis, & en enverroit tout de ſuite copie aux majors de leurs régimens, auxquels il ſeroit fait retenue de la ſolde deſdits ſoldats au profit du régiment à qui appartiendra l'*hôpital*, & le roi payeroit le ſupplément de leurs journées. Le contrôleur ſera chargé des réparations à faire au compte du roi, dans les emplacemens où il peut manquer beaucoup de choſes néceſſaires aux *hôpitaux*, tels que des bois-de-lit, des poëles pour échauffer les ſalles, des fourneaux dans la cuiſine, des rayons & garde-manger dans la dépenſe, *&c.* Le marché de ces réparations ne ſera fait qu'en préſence du commandant du lieu, du commiſſaire des guerres & du major du régiment ; de toutes leſquelles réparations, ce contrôleur dreſſera trois états, qui ſeront ſignés de toutes les perſonnes mentionnées ci-deſſus, & envoyés à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au miniſtre de la guerre, & le troiſieme au contrôleur, après l'avoir ordonnancé, pour en être payé chez le tréſorier.

Dans le cas où les maladies feront des progrès conſidérables, les chirurgiens-majors de chaque diviſion, nommés par la cour, feront leur tournée & raiſonneront avec les chirurgiens-majors des corps, ſur la nature des maladies ; enſuite ils s'aſſembleront pour convenir des moyens propres à en arrêter le cours, & en feront part aux chirurgiens-majors du corps.

De l'emplacement des hôpitaux. Lorſque les troupes entreront en quartier d'hiver, le commandant du lieu fera choiſir, ſur le logement du quartier, la maiſon la plus convenable, & de préférence un couvent, s'il y en a, pour y établir l'*hôpital* des troupes qu'il commande ; s'il y a différens régimens dans le quartier, il fera donner, autant qu'il ſera poſſible, un emplacement par régiment, pour éviter la multitude des malades dans un même lieu ; & s'il n'y a qu'une maiſon deſtinée pour les *hôpitaux* de différens régimens, elle ſera diſtribuée par égale portion pour chaque bataillon, ou régiment de cavalerie & dragons. S'il ſe trouve une cuiſine ſuffiſamment grande pour contenir les chaudieres de chaque régiment, on leur aſſignera à chacun leurs fourneaux. Il y aura toujours une ſentinelle dans cette cuiſine pour y faire obſerver l'ordre : il faut que chaque régiment ait ſa chambre de dépenſe particuliere ; il convient que le contrôleur, les chirurgien-major & aumônier de chaque régiment, ſoient logés à portée dudit *hôpital*. Dès que l'emplacement de l'*hôpital* ſera reconnu, le contrôleur & le commiſſaire verront les réparations & achats néceſſaires à faire au compte du roi ; deſquelles réparations il ſera dreſſé un état par le contrôleur, pour

le marché en être fait & exécuté tout de ſuite, dans la forme expliquée ci-devant. Chaque *hôpital* particulier aura ſon contrôleur, & une garde pour contenir les ſoldats, empêcher que les malades ne ſortent, & que leurs camarades ne leur apportent des alimens étrangers : le directeur, dépenſier & garde-magaſin, feront logés dans ledit *hôpital*.

Des fournitures. En ſuivant l'uſage des étrangers étant ſur les pays ennemis, il ſera fait une perquiſition dans toutes les maiſons & couvens de la dépendance de chaque quartier, des matelas, draps, couvertes, paillaſſes & traverſins qui s'y trouveront, pour en fournir les *hôpitaux* d'une ſuffiſante quantité ; chaque babitant mettra ſa marque ſur celles qu'il devra fournir, pour la reconnoître lors de l'évacuation dudit *hôpital* ; enſuite elles ſeront tranſportées dans les *hôpitaux*, & remiſes aux gardes-magaſin, qui en donneront leur reçu à la charge du corps, & ſeront obligés de le repréſenter toutes les fois qu'ils en ſeront requis. Dans les pays amis, alliés ou neutres, dans leſquels on ſeroit obligé d'hiverner, on peut par arrangement en faire fournir de même, en payant à la reddition deſdites fournitures, le dommage qui auroit pu y être fait, ſur l'eſtimation que des commiſſaires prépoſés de part & d'autre feront faire à cet effet. Les corps ſeront chargés des chaudieres pour le bouillon & la tiſane ; des paniers, cuvettes de bois, brocs pour le vin & tiſanes, grandes cuillers, fourchettes, écumoires, couteaux de cuiſine, toute la menue terraille à l'uſage des malades. Ces uſtenſiles, à l'exception de la terraille & la pharmacie, marcheront toujours avec la troupe : le roi fournira les moyens de les tranſporter.

Chauffage. Le bois pour la conſommation des *hôpitaux*, étant ſur pays ennemi, doit être pris dans les bois des communautés où chaque troupe ſera en quartier ; & s'il arrivoit que dans l'étendue du pays que l'armée occuperoit, il y ait des cantons qui en manquaſſent, on en tireroit ſur les voitures du pays des quartiers où ils ſeroient abondans, à moins qu'il n'y ait dans le pays une autre eſpece de chauffage. Cette fourniture ſe peut joindre au chauffage des corps-de-garde & du reſte de la troupe. Dans les pays des alliés on prendra les arrangemens ordinaires pour cette fourniture.

De la quantité & eſpece des alimens. Toutes les vingt-quatre heures il ſera mis dans la marmite une livre de viande de bœuf par chaque malade qui ſera dans l'*hôpital*, & autant que faire ſe pourra, deux tiers de bœuf & un tiers de mouton : on croit que le bouillon en ſeroit meilleur, en ne mettant qu'une demi-livre toutes les douze heures. Sur cette quantité, les infirmiers doivent être nourris, ainſi que le cuiſinier & autres ſervant à l'*hôpital*, parce que, ſur la quantité des malades, dont il y a ſouvent plus de moitié à la diete & au quart, il ſe trouve plus de viande qu'il n'en faut pour leur nourriture. Les commiſſaires, contrôleurs & autres ayant droit, feront viſiter les bêtes avant & après avoir été tuées, pour connoître ſi elles ſont ſaines & propres à l'uſage des malades : la portion de viande ſera d'une livre poids de marc, diviſée en deux parties pour le dîner, le ſouper, les trois quarts de douze onces, la demie de huit onces & le quart de quatre onces.

Le pain ſera compoſé de pur froment, autant que le pays le permettra ; & ſi l'on habitoit des pays où cette eſpece ſoit rare, il ſera compoſé des deux tiers froment & l'autre tiers ſeigle : on obſervera que toute la fleur doit y reſter, que l'on en doit ôter le gros ſon, & que le pain doit être bien cuit ; la portion ſera compoſée d'une livre & demie poids de marc, en deux parties, les trois quarts de dix-huit onces, la demie de douze onces, le quart de ſix onces. Pour ceux qui ne doivent avoir que des ſoupes, on leur coupera des tranches à la concurrence de deux onces.

Le vin qui ſera diſtribué aux malades, ſera pris dans le pays qu'on occupera, à moins qu'on ne puiſſe le tirer à meilleur marché des pays voiſins ; & par cette raiſon, on ne pourra ſe plaindre ni refuſer le vin du pays, dès qu'il n'aura pas les défauts d'être aigre, piqué, tourné ou trempé ; il faut, autant qu'il ſera poſſible, que ce ſoit du vieux.

Les œufs qui ſerviront aux bouillons blancs & à ceux qui relevent de diete, ſeront pris les plus frais qu'on pourra les trouver.

Le riz sera donné du plus blanc & du meilleur.

Les panades se feront selon l'ordre du chirurgien-major.

La tisane étant sujette à s'aigrir, particuliérement en été, le garçon-chirurgien, chargé de la faire, n'en fera qu'autant qu'il pourra s'en consommer à peu près dans les vingt-quatre heures; les choses néceſſaires pour la faire seront fournies par le chirurgien-major, de même que les œufs & le lait pour l'usage des cataplasmes. Ces articles sont relatifs au traité qui sera fait de sa part avec le corps pour la fourniture des drogues.

Evacuations desdits hôpitaux. Lorsque le général se disposera à quitter ses quartiers d'hiver pour entrer en campagne, il donnera ses ordres à l'intendant de l'armée, pour qu'il dispose les ambulances pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver; pour lors les régimens les plus à portée de l'ennemi, commenceront leur évacuation sur ceux qui seront le plus à portée sur leurs derrieres, & successivement de quartier en quartier, les régimens recevront les malades de leurs voisins jusqu'aux lieux des entrepôts de l'ambulance, où étant arrivés, chaque sergent, chargé de la conduite des malades de son corps, fera un billet d'entrée pour chaque malade, dans lequel sera expliqué les hardes d'ordonnance & l'armement dont il sera muni, & dont le contrôleur dudit *hôpital* tiendra un état exact, afin qu'au cas qu'il en meure quelqu'un, le garde-magasin soit tenu d'en rendre compte au régiment, & que chaque soldat puiſſe retrouver exactement, au retour de sa maladie, tout ce qu'il aura apporté d'ordonnance dudit régiment. Les régimens qui commenceront leur évacuation, donneront avis aux régimens qui se trouveront sur leur route, du jour de l'arrivée de leurs malades, afin qu'ils se préparent à les recevoir & alimenter, & d'évacuation en évacuation, tous les régimens en useront de même.

Des billets d'entrée & de sortie. Les billets d'entrée & de sortie sont des pieces justificatives, pour servir à la vérification des états des journées de malades; mais qui facilitent aux soldats les moyens de courir toutes les campagnes d'*hôpital* en *hôpital*, de prendre de l'argent, des chemises, souliers, &c. partout où on leur en veut donner: on a pu remarquer, pendant la guerre derniere, que près d'un sixieme des soldats de l'armée ont pris ce parti, lesquels au lieu de rendre service ont ruiné leurs capitaines; on a, par eux-mêmes, découvert leur ruse: dès qu'un soldat mouroit dans un *hôpital*, ces vagabonds fouilloient dans ses poches pour y chercher des billets de sortie de quelqu'autre *hôpital*, & dès qu'ils en trouvoient, ils s'en servoient pour aller demander de l'argent & des hardes sous le nom du mort, & pour toucher les commiſſaires & les rendre favorables à leurs demandes, ils se présentoient à eux dans le plus mauvais équipage qu'ils pouvoient; d'autres s'y sont présentés de même & ont dit qu'ils avoient perdu leurs billets: ils ont pris de l'argent & des hardes sous de faux noms & des noms de compagnie inconnus. Cette espece de désertion & ses malversations sont trop préjudiciables au bien du service, & trop ruineuses pour les capitaines, pour ne pas en arrêter le cours.

Pour éviter le mauvais usage & la multiplicité des billets de sortie, on propose ce qui suit: d'empêcher que les soldats ne sortent des *hôpitaux* où ils sont, que par évacuation, escortée d'un *hôpital* sur un autre, ou par convois de retour à leurs régimens, & pour cet effet, il doit y avoir une garde à chaque *hôpital*, tant pour la police, que pour empêcher qu'aucun soldat malade n'en sorte que par ordre. Les officiers qui commandent sur les derrieres de l'armée, dans les places, les maires, consuls, bourguemestres des villes, bourgs & villages; les prévôts des maréchauſſées, & tous autres ayant droit, doivent avoir des ordres pour faire arrêter tous les soldats des régimens qui composent l'armée, qui iront ou viendront sans être munis d'un congé dans la forme prescrite par l'ordonnance, & en donner tout de suite avis au général; il faudra détacher tous les dix jours un sergent, un maréchal des logis ou brigadier de toutes les brigades de l'armée, lesquels iront faire la tournée de tous les *hôpitaux* de l'armée, & commençant par les plus éloignés, en rameneront tous les soldats de leur brigade en état de servir; ils se chargeront de leurs billets de sortie & vérifieront sur leurs billets d'entrée, que les contrôleurs

leur exhiberont, s'ils ont toutes les hardes d'ordonnance & l'armement, qui feront enregiſtrés ſur leſdits billets d'entrée; & s'il en manquoit, ils s'en feront rendre compte. Dès qu'il mourra un ſoldat à l'*hôpital*, le contrôleur délivrera au garçon chirurgien de la brigade ou du régiment dont ſera ce ſoldat mort, un billet qui déſignera le jour de ſa mort, ainſi que les hardes d'ordonnance & armement enregiſtrés ſur ſon billet d'entrée; le garçon chirurgien remettra ce billet au ſergent de tournée, par le moyen duquel il ſe fera rendre compte dudit habillement & armement, & il leur ſera fourni, par les commiſſaires, des mulets ou voitures pour les tranſporter; il ſera ordonné aux commiſſaires de ne faire compter aucun argent aux ſoldats qui feront ſur les routes, à moins que ce ne ſoient des ſoldats qui retournent de chez eux à l'armée, munis d'une cartouche en regle, & tous ceux qui n'en feront pas munis feront cenſés fuyards & vagabonds, & par cette raiſon doivent être arrêtés & punis comme tels. Les billets d'entrée doivent être moulés, & aſſez grands pour contenir toutes les apoſtilles qu'on aura à y faire, tels que l'enregiſtrement de l'armement & hardes d'ordonnance qui doit ſe faire lorſque les ſoldats partent du régiment pour ſe rendre à l'*hôpital*; le même billet d'entrée doit ſervir pour tous les *hôpitaux* où le même ſoldat pourroit paſſer par évacuation, en apoſtillant ſur ledit billet d'entrée, *évacué un tel jour d'un tel hôpital ſur un tel hôpital*; en ſorte que les ſergens de tournée trouveront toujours dans l'*hôpital* où feront les ſoldats qu'ils doivent conduire au régiment, le billet d'entrée qui lui a été donné audit régiment lorſqu'il en eſt parti, pour pouvoir réclamer les hardes d'ordonnance & l'armement qui y ſont enregiſtrés, ce ſera au contrôleur & au garde-magaſin de le vérifier à chaque évacuation, & pour ſervir de pieces juſtificatives aux commis de l'*hôpital* évacué. Les contrôleurs & gardes de magaſin de l'*hôpital* ſur lequel ſe fera l'évacuation, donneront aux commis de l'*hôpital* évacué, un état par régiment & compagnie du nom des malades qu'ils auront reçus, en y mentionnant que leſdits malades ſont munis des hardes d'ordonnance & armement énoncés dans leurs billets d'entrée; leſquels états, en forme de décharge, feront viſés du commiſſaire des guerres ayant la police de l'*hôpital*. Dans les billets de ſortie qui feront délivrés aux ſergens de tournée, il ſera fait mention des évacuations énoncées dans le billet d'entrée, de même que de la remiſe des effets d'ordonnance & armement; & ces ſergens feront obligés de mettre ſur les billets d'entrée des ſoldats qu'ils rameneront au corps, & des morts, qu'ils ont reçus l'équippement & armement énoncés dans ledit billet, & s'il y manque quelque choſe, ils en feront l'exception. Il faudra déſigner ſur les billets d'entrée le nom du premier *hôpital* où les ſoldats doivent entrer; cette attention eſt néceſſaire à la vérification des comptes. Il paroît qu'au moyen de ces précautions les ſoldats malades repeupleront les armées au lieu de faire les vagabonds d'*hôpital* en *hôpital*, qu'il ne reviendra plus cette quantité de fauſſes retenues aux capitaines, & que les armement & habillement, qui ſont d'une très-grande conſéquence pour les corps & pour le roi, ne pourront pas ſe perdre.

Façon de fixer le prix des journées des hôpitaux des quartiers d'hiver.

En comptant chaque choſe au prix le plus cher, & ſuppoſant la viande à cinq ſous la livre, & une livre pour chaque malade, ci . . . . 5 ſ.

Une livre de pain par jour pour chaque malade, le foible portant le fort, ce qui ne peut aller tout au plus qu'à cela, puiſque ſur cent malades il y en a au moins moitié à la diete & au quart; à trois ſous la livre, ci 3

Au chirurgien-major trois ſous par chaque journée de malade, pour la fourniture des drogues, eau-de-vie & linges à panſement; ce traité peut ſe faire à ce prix, ſi l'on conſidere qu'un malade eſt beaucoup plus long-temps à ſe rétablir qu'à être médicamenté; on veut dire qu'un malade qui reſtera un mois à l'*hôpital*, recevra tout au plus des drogues pendant huit ou dix jours, au moyen de quoi il y a vingt jours ſans fourni- ——

8 ſ.

De l'autre part . . . . . 8 f. d.

ture ; c'eſt ce qui donne lieu de croire que ce traité peut ſe ſupporter ſans perte, ci 3

La paie des infirmiers revient à environ ſix liards par chaque journée de malade, ci 1 6

Mettons les œufs, riz, panades, herbages, terraille & autres menues fournitures à trois ſous ſix deniers par chaque journée de malade, ce qui eſt conſidérable, ci . 3 6

Chaque journée de malade ne reviendra qu'à . . . . 16 f.

Si l'on compare cette ſomme avec celle qui a été accordée aux entrepreneurs, qui ont eu vingt-deux ſous, & même vingt-quatre ſous par chaque journée, on trouvera au moins ſix ſous de différence; & en ſuppoſant dans une armée de ſoixante mille hommes, qu'il y ait journellement dix mille malades, ce qui n'eſt point exagéré, puiſque après le ſiége de Philisbourg & en Baviere, il y en avoit plus de moitié : dix mille journées à ſix ſous l'une font trois mille livres par jour, & pendant cent cinquante journées de quartier d'hiver, feront la ſomme de quatre cens cinquante mille livres, que le roi épargnera ſur cette quantité de malades; plus, les procès-verbaux anéantis, ce qui ne fait pas un petit objet. Il y a encore à conſidérer que lorſque les commis des entrepreneurs & les chirurgiens tombent malades, leurs journées ſont comptées par les entrepreneurs ſur le pié de celles des officiers ; ce qui doit faire une différence ſur les cent cinquante jours du quartier d'hiver au moins de quinze mille livres. Joignez à ces raiſons le bien-être du ſoldat, la ſubordination qui régnera dans ces *hôpitaux*, qui eſt la mere du bon ordre & qui ne peut engendrer que d'excellentes choſes : ajoutez les ſecours que l'on doit attendre un jour d'action de tous ces chirurgiens, qui ſe porteront avec plus d'inclination, de zele & d'attachement que des étrangers, à ſoigner & traiter leurs camarades, leurs amis, leurs officiers, leurs protecteurs : enfin les troupes allemandes ſuivent depuis long-temps cet uſage, chaque régiment a un caiſſon pour la pharmacie, les eaux-de-vie, linges à panſement; & il y a un garçon chirurgien par compagnie, & un chirurgien-major par régiment; chaque régiment a ſon *hôpital* particulier; un ſergent-fourrier eſt chargé de la conduite de l'*hôpital*, & il faut qu'il alimente ſes malades ſuivant le tarif de fourniture des alimens qui lui eſt donné, au moyen de deux places par journée de malade; la place eſt de cinq kreitzer, la kreitzer vaut dix deniers argent de France, & les dix kreitzers valent huit ſous quatre deniers. Ils ſe font fournir tout ce qui eſt néceſſaire par les gens du pays qu'ils habitent, ſoit matelas, draps de lit, couvertes, bois de lit, chaudieres & généralement tous les uſtenſiles néceſſaires, ainſi que des voitures pour le tranſport des malades. Nous faiſons preſque toujours la guerre dans les pays où ils la font & où ils habitent : les peuples de ces pays trouveront-ils extraordinaire que nous les traitions comme leurs maîtres, dès que nous y vivrons en auſſi bon ordre qu'eux ? c'eſt le plus ſûr moyen d'y trouver beaucoup de reſſources.

Hôpitaux ambulans. Indépendamment des *hôpitaux* des entrepreneurs, il y a toujours à l'armée un *hôpital ambulant :* ce dernier ne fera-t-il pas le ſervice pour toute l'armée, dès qu'il ſera fourni par proportion d'une ſuffiſante quantité de ſujets. C'eſt cette eſpece d'*hôpital* que l'on propoſe pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver & les traiter en campagne, les corps ne pouvant s'en charger à cauſe des différens emplacemens qui ſeroient difficiles à trouver pour chaque régiment, & de pluſieurs autres difficultés qui ſe rencontreroient à chaque inſtant; il eſt néceſſaire que cet *hôpital* ſoit capable de ſe diviſer en autant de diviſions qu'il y en a à l'armée pour former un *hôpital* par chacune, compoſé d'un directeur, un dépenſier, un garde-magaſin & un chirurgien-aide-major ; les contrôleurs qui auront fait le ſervice pendant les quartiers d'hiver, le continueront dans ces *hôpitaux* en campagne; on pourra, ſi l'on veut, ſe ſervir des commis qui ont géré pendant le quartier d'hiver pour faire le ſervice en campagne : il ſera pris un nombre ſuffiſant de garçons chirurgiens par chaque bataillon pour faire le ſervice dans ces *hôpitaux*, enſorte qu'il y en ait toujours un par régiment, ou tout au moins par brigade, dans

chaque *hôpital*. Les chirurgiens-majors des divisions auront l'inspection de ces *hôpitaux*. L'entrepreneur ou régisseur, & leurs commis, pourvoiront à tout ce qui sera nécessaire pour lesdits *hôpitaux* ; les divisions de ces *hôpitaux* seront portées sur les derrieres de l'armée dans les lieux que le général jugera convenables ; un seul de ces *hôpitaux* restera au quartier général, avec le régisseur & les commis qui lui seront nécessaires, un des chirurgiens-majors de division, un nombre d'infirmiers suffisant pour soigner les blessés un jour d'action. Ce régisseur sera toujours muni d'une suffisante quantité de brancards, d'eau-de-vie, de linge à pansement, de charpie, de bœufs sur pié, &c. Il lui sera fourni les caissons nécessaires au transport de ces choses, afin qu'un jour d'action il ne soit pas en défaut de tout ce qui est nécessaire dans ces journées meurtrieres où tout doit être prévu.

Le service des employés de ces *hôpitaux* ne déroge en rien à celui des employés du quartier d'hiver, à l'exception que les garçons chirurgiens des corps qui feront le service dans lesdits *hôpitaux* seront aux ordres des chirurgiens-majors & aide-majors de chaque *hôpital* où ils seront distribués, & leur obéiront comme au chirurgien-major de leur corps : il est absolument nécessaire qu'il y en ait toujours un dans chaque *hôpital* par régiment, ou tout au moins par brigade. Ces garçons chirurgiens auront l'œil à ce que les malades de leur régiment ou de leur brigade soient traités comme il convient ; & s'il se commettoit quelque abus préjudiciable au bon traitement, ils adresseroient leur plainte à l'officier qui commandera dans le lieu où sera ledit *hôpital*, & au commissaire des guerres, & en donnera avis tout de suite au régiment.

Un jour d'action tous les chirurgiens-majors des corps avec le reste de leurs garçons chirurgiens, se rendront à la division de l'ambulance attachée au quartier général, sous les ordres du chirurgien-major de division qui leur assignera à chacun leurs quartiers pour panser les blessés de leurs corps : ils seront munis eux & leurs garçons d'une suffisante quantité de charpie & bandages de toute espece pour prévenir ce qui pourroit manquer à l'ambulance. Cet *hôpital* s'avancera en un lieu à portée de l'action, & demeurera ou se retirera, suivant qu'elle nous sera favorable, & suivant les ordres du général. On prendra des précautions pour faire défiler tout de suite les blessés qui auront été pansés, & les faire transporter dans les *hôpitaux* qui seront sur les derrieres, afin qu'on en sauve le plus qu'il sera possible, supposé que l'affaire ne nous soit pas favorable ; & particuliérement des officiers, sergens & grenadiers.

Il est facile de voir qu'il y aura une suffisante quantité de bons chirurgiens à l'armée, & qu'un jour d'action les blessés ne seront pas dans le cas de passer des journées entieres sans recevoir les secours qui peuvent les garantir de la mort ; c'est ordinairement en été que ces événemens arrivent, & lorsque les chirurgiens ne peuvent pas suffire au pansement, les chaleurs causent la gangrene dans les plaies de ceux qui ne sont pas pansés à temps, & la mort suit de près.

Les soldats qui transportent leurs officiers ou camarades blessés à cet *hôpital*, ou ceux qui se servent de ce prétexte, forment un vuide si considérable à l'armée, que l'on ne peut prendre trop de précautions pour corriger un abus qui mérite la plus scrupuleuse attention ; les Allemands ont un usage très-bon à suivre en pareil cas un jour d'action : les derrieres & les aîles de leur armée sont garnies de troupes légeres, à la garde desquelles sont des paysans postés par division dans les endroits les plus à portée de l'action : ces paysans sont là pour recevoir les blessés que les soldats transportent du champ de bataille dans cet endroit ; un détachement de ces troupes légeres escorte d'un côté les paysans qui transportent les blessés à l'*hôpital*, & un autre détachement fait retourner au combat les soldats qui les ont apportés ; ces paysans sont escortés & gardés pour servir à cette manœuvre autant de temps qu'il est nécessaire ; de façon que leurs armées ne diminuent pas comme les nôtres par la quantité de soldats qui se jettent après les blessés pour avoir occasion de s'esquiver ; rien ne nous empêche d'en user de même, & de mettre partie de nos compagnies franches, & même la maréchaussée à la suite de l'armée, aux trousses de ces fuyards & à l'escorte des paysans nécessaires à cette manœuvre,

Procès-verbaux. La division des *hôpitaux ambulans*, attachée au quartier général, paroît être à l'abri des insultes de l'ennemi, si ce n'est un jour d'action, puisque dans les marches elle doit être au centre de l'armée & jamais avec la colonne des équipages; de façon qu'elle soit toujours à portée de recevoir les malades ou blessés de tous les corps. Ce n'est donc que dans le cas d'incendie, ou dans celui où le quartier général seroit surpris & pillé par l'ennemi, que cette division peut exiger un procès-verbal; ses autres divisions qui doivent être sur les derrieres de l'armée, sont encore moins sujettes aux insultes de l'ennemi, & ne paroissent susceptibles de procès-verbal que dans le cas d'incendie; on n'admet aucun procès-verbal pour les *hôpitaux* des quartiers d'hiver.

Pour connoître les pertes dans tous les cas où l'on pourra exiger un procès-verbal, il faut que le régisseur ou entrepreneur, lors de l'établissement de ses *hôpitaux*, donne un état de ses provisions au commissaire qui en aura la police, & un à l'intendant de l'armée, lesquels états seront certifiés des contrôleurs des *hôpitaux*, qui sont les hommes préposés pour veiller de plus près aux intérêts du roi; & dans la suite, il donnera tous les quinze jours un état de la consommation qui se fera dans lesdits *hôpitaux*, & de ce qui restera en provision de chaque espece, pareillement certifié des contrôleurs. Lorsqu'il fera des approvisionnemens, il en donnera avis sur le champ aux personnes mentionnées ci-dessus, par des états qui constatent l'espece & la quantité, toujours certifiés par les contrôleurs. Les contrôleurs des *hôpitaux* donneront aux commissaires des guerres & aux commandans des lieux où seront lesdits *hôpitaux*, un état du mouvement journalier tous les cinq jours, auxquels on aura recours en cas de besoin; au moyen de ces pieces, l'on pourra constater la réalité des pertes de la façon suivante.

Supposant que le pillage ou l'incendie soit arrivé huit jours après l'état de quinzaine donné, on dira après le préambule du procès verbal: *par l'état de la premiere quinzaine du mois de . . . . . il paroît que cet hôpital avoit en provision le 16 dudit mois*,

Savoir,

la quantité de . . . . . viande,
celle de . . . . pain,
celle de . . . . vin,
celle de . . . . riz,
celle de . . . . ustensiles, en distinguant les différentes especes;
celle de . . . . drogues,
celle de . . . . eau-de-vie,
celle de . . . . linges à pansement, &c.

& depuis il nous a été remis un état d'approvisionnement (s'il y en eut de faits), *en date du . . . . . . pour la quantité de . . . . . .* On distinguera, comme ci-dessus, les différentes especes & quantité.

Comparaison. Sur les quantités ci-dessus, on déduira la consommation qui aura dû être faite depuis que l'état de quinzaine aura été donné jusqu'au jour du pillage & incendie, laquelle consommation pourra se connoître au moyen de l'état du mouvement journalier & des visites du chirurgien-major; & on dira, *par l'état du mouvement journalier qui nous a été remis par le contrôleur & par la visite du chirurgien-major dudit hôpital, il paroît que pendant les 16, 17, 18, 19, 20, 21 & 22 dudit mois (le 23 étant le jour de l'incendie ou pillage), la consommation a dû se monter*,

Savoir,

à la quantité de . . . viande,
celle de . . . . pain,
celle de . . . . vin,
celle de . . . . riz,
celle de . . . . ustensiles,
celle de . . . . drogues,
celle de . . . . eau-de-vie,
celle de . . . . linges à pansement, &c.

Le chirurgien-major donnera un état de ce qui a pu se consommer des trois derniers articles mentionnés.

Si c'est par incendie & qu'il soit resté quelque chose, on le vérifiera, & on l'ajoutera à l'état de consommation.

Après cette opération, on fera la comparaison de la consommation avec ce qui étoit en provision, tant par l'état de quinzaine que par l'état du nouvel approvisionnement, & ce qui se trouvera de plus dans l'état de provision que dans l'état de consommation, sera en perte réelle. On ajoutera le prix à cha-

cune des especes qui seront en perte réelle, dont on fera un total qui servira à la clôture du procès-verbal.

Nous finirons cet article par une observation qui n'est pas à négliger. On croit que ce qui cause les maladies considérables qui regnent en hiver dans nos armées qui se portent en Allemagne, sont les poëles dont les Allemands font usage, & qu'ils chauffent d'une façon à incommoder ceux qui n'y sont pas habitués; & en Italie, on attribue les maladies qui y regnent aux eaux & aux fruits. (*AA.*)

HÔPITAL, (*Marine.*) c'est un vaisseau destiné pour mettre les malades, à la suite d'une armée navale ou escadre composée de dix vaisseaux, afin de les retirer des vaisseaux où leur nombre pourroit embarrasser le service, & les soigner plus particuliérement. L'ordonnance de la marine de 1689, dit que le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital*, sera sous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commissaire préposé à la suite de l'escadre.

Le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrès nécessaires à la navigation. Il faut que les ponts en soient hauts & les sabords bien ouverts, que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre-deux ponts soit libre, afin que l'on y puisse placer plus commodément les lits destinés pour les malades. (*Z*)

HOPLITE, sub. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos pyrites, quelques cornes d'ammon pyritisées à la surface.

HOPLITES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats sacrés couroient armés. *Voyez* JEU. Ce mot est grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure*.

Un des beaux ouvrages du fameux Parrasius étoit un tableau qui représentoit deux *hoplites*, d'ont l'un couroit & sembloit suer à grosses gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & sembloit tout essoufflé. Pline, *lib. XXXV, cap. x*, & Paschal, *de coronis, liv. VI, chap. xiv. Dict. de Trévoux.*

HOPLITODROMES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) on appelloit ainsi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques; & dont les armes étoient au moins le casque, le bouclier, & les bottines. Pausanias, *lib. II, des éliaques, cap. x*, dit que de son temps on voyoit encore à Olympie la statue d'un *hoplitodrome*. Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres; elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux piés. Théagenes leur donne aussi la cuirasse, mais légere. La course des *hoplitodromes* avoit toujours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la soixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui se distingua par la vîtesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retrancherent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III.* (*G*)

HOPLOMAQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) étoient des especes de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du moins du casque & de la cuirasse.

Ce mot est composé de deux autres mots grecs, ὅπλον, *armes*; & μάχομαι, *je combats. Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HOQUET, s. m. (*Médec.*) λυγμὸς, *singultus*; c'est une sorte de lésion de fonction, qui est de la nature des affections convulsives; elle consiste donc dans une contraction subite & plus ou moins répétée des membranes musculaires de l'œsophage qui se raccourcit par cet effet & souleve l'estomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même temps en convulsion, opere une prompte & courte inspiration, avec une sorte de vibration sonore des cordes vocales, se porte par conséquent en en-bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'estomac qu'il couvre, que celui-ci est plus tiré en haut par le raccourcissement de l'œsophage: ensorte qu'il se fait là des mouvemens opposés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; entant que l'orifice supérieur de l'estomac auquel il se termine & le haut de la gorge, deviennent comme

comme les deux points fixes de l'œsophage tiraillé douloureusement dans toute son étendue, qui éprouve d'une maniere simultanée un raccourcissement dans toutes ses membranes, par sa contraction convulsive, & une violente tension en sens contraire de toutes ces membranes, par la dépression de l'estomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'est donc autre chose qu'un mouvement convulsif de l'œsophage & du diaphragme, qui se fait en même temps dans ces deux organes, avec une prompte inspiration courte & sonore.

La cause efficiente du *hoquet* est moins connue que ses effets, qui sont très-sensibles & très-manifestes, selon l'exposition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce soit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire cesser une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice supérieur de l'estomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres musculaires, dont les secousses peuvent détacher ou expulser la matiere irritante. *Voyez* EFFORT.

Le *hoquet* est à l'estomac ou au diaphragme ce qu'est l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poumons, le ténesme pour le boyau rectum, *&c. V.* ETERNUMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être symptomatique ou critique, selon que la cause irritante est de nature à pouvoir être emportée ou non : mais il dépend toujours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés ; & il doit être attribué essentiellement à celle du diaphragme, qu'il soit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'estomac par la trop grande quantité d'alimens qui distend douloureusement les parois de ce viscere, sur-tout à son orifice supérieur, lorsque le reste de ses tuniques ont assez de force pour résister à la distension qu'ils éprouvent. L'irritation de l'estomac peut aussi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y sont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente ; des poisons qui dépouillent les tuniques nerveuses du glu naturel, de la mucosité dont elles sont enduites, & les exposent à des impressions trop fortes ; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé ; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cause irritante peut aussi être appliquée aux parties nerveuses du diaphragme, par une suite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muscle, ou par un dépôt, une métastase d'humeurs âcres dans sa substance, c'est-à-dire dans le tissu cellulaire qui pénetre dans l'interstice de ses fibres, ou entre les membranes dont il est comme tapissé, ou par extension de l'inflammation du foie, de l'estomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'observations concernant les différentes causes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laissent pas douter que le diaphragme ne soit l'organe qui est principalement mis en jeu dans cette lésion de fonctions ; tant lorsqu'il est affecté immédiatement, que lorsqu'il ne l'est que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'est que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté ; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est l'effet d'un mouvement musculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'est pas moins vrai que l'estomac est le plus souvent le siége de l'irritation qui se communique aisément au diaphragme, sur-tout lorsque c'est l'orifice supérieur, c'est-à-dire le cardia, qui est principalement affecté ; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même distribution, qui est celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent assez fréquemment le *hoquet* à cause de l'irritabilité du genre nerveux qui est plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la disposition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur estomac. Les remedes délayans, adoucissans, les absorbans, de légers purgatifs, peuvent suffire pour emporter la cause du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de soupçonner la mauvaise qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'observations sur les différentes causes du *hoquet*

& sur des causes singulieres rares de cet accident, il faut consulter les œuvres de Marcel Donat, *hist. mirab. lib. II*; celles de Skenkius, *observ. lib. III.* Bartholin, *observ. cent.* 2, fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas discontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aiguës est toujours un signe fâcheux; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort. Il est toujours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, sur-tout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre pour les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations excessives de toute espece; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toujours un très-mauvais symptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée selon la nature de sa cause connue; lorsqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'estomac, occasionnée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuses, le lavage, comme l'eau seule froide ou chaude, qui favorise le passage des alimens dans les intestins, qui aide l'estomac à se vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émoussant leur activité suffit pour faire cesser le *hoquet*, qui est très-souvent d'un caractere si benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un symptome morbifique; ensorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature se suffit à elle-même, par les secousses convulsives en quoi il consiste, pour faire cesser ce qui produit l'irritation. L'éternument spontané ou excité à dessein, délivre souvent du *hoquet*, par la même raison.

Mais si sa cause est plus rébelle & qu'il fatigue beaucoup, lorsqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui sont dans l'estomac, on est souvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire cesser par ce moyen l'impression irritante, dans les cas où le lavage, les boissons adoucissantes comme le petit-lait, les huiles douces prises pures, ou que l'on rend miscibles avec beaucoup d'eau, *voyez* HUILE, les émulsions & tisannes émulsionnées, anti-spasmodiques, ou tous autres secours de cette nature, qui sont très-bien indiqués, ont été employés sans le succès desiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection spasmodique de l'estomac ou de quelqu'autre partie voisine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même soit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulsions hypnotiques, les narcotiques, sont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, sont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres âcres, corrosives, des poisons qui ont dépouillé de sa mucosité, de son enduit naturel la surface interne des tuniques de l'estomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, astringens, comme la thériaque, le diascordium, le kinna, la diete analeptique, sont indiqués lorsque le *hoquet* survient après une évacuation trop considérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, *&c.*

Mais s'il doit être attribué à quelque disposition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voisines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'est-à-dire par les saignées, & en général par le traitement anti-phlogistique avec les nitreux. Le *hoquet* est alors du nombre des symptomes que produit l'inflammation de l'estomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, *&c.* INFLAMMATION.

Enfin, si le *hoquet* dépend d'une cause méchanique qui irrite l'estomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne cesse pas que l'on n'ait corrigé la cause par les moyens indiqués selon les regles de l'art, on travaille en conséquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouses, des crochets, *&c.* (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la saignée & les autres moyens appropriés déja mentionnés. On corrige le vice des côtés par la réduction

de la luxation ou de la fracture. *V.* Côté, Réduction, Luxation, Fracture.

HOQUETONS, s. m. (*Gramm. Hist. mod.*) cavaliers qui servoient sous le grand-prévôt. Il se dit aussi de la casaque dont ils étoient vêtus.

HORACE, (*Hist. Romaine.*) ce nom fut illustré par trois freres qui furent choisis pour décider du sort de Rome dans la guerre contre les Albins. La longue paix dont les Romains avoient joui sous le paisible Numa, fit croire à leurs voisins, qu'énervés par le repos, ils seroient faciles à vaincre; mais Tullus Hostilius s'étoit servi du loisir de la paix pour les former à tous les exercices militaires. Les Albins prétextant quelques offenses imaginaires, firent marcher leur armée vers Rome pour en tirer vengeance. Ils furent extrêmement surpris de trouver des soldats aguerris & très-bien disciplinés, dans des hommes qu'auroit dû amollir une longue paix. Metius Suffecius, leur général, en voyant leur manœuvre, augura mal du succès; ainsi au lieu d'engager une action générale, il proposa de terminer la querelle par le combat de trois Albins contre trois Romains. L'offre fut acceptée, & il fut stipulé que les vaincus resteroient sous la dépendance du parti victorieux. Metius nomma trois freres appellés *Curiaces;* & les Romains choisirent de leur côté trois freres que l'on nommoit *Horaces.* La fortune se décida pour les Romains, qui furent redevables de leur gloire à la valeur prudente d'un des *Horaces* qui, ayant vu expirer ses deux freres, se défit successivement de ses trois adversaires. Les Albins se retirerent dans leur ville, après avoir réitéré le serment d'observer les conditions du traité.

HORAIRE, adj. (*Astronomie.*) se dit de ce qui a rapport aux heures. *V.* Heure.

Mouvement horaire diurne de la terre est l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'espace d'une heure.

Il est à peu près de 15 degrés; car la terre fait sa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24^e^ partie de 360 est 15. Cependant, comme tous les jours ne sont pas exactement égaux, & que le temps de la révolution de la terre autour de son axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au suivant, à cause du mouvement annuel de la terre dans son orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre soit toujours de 15 degrés. *Voyez* Équation du Temps. (*O*)

Cercles horaires, sont douze grands cercles qui divisent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles passent par les poles du monde, & sont par conséquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'est le nombre de degrés que la terre fait par heure dans son mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment: car si le demi-cercle *horaire* supérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du soir, & ainsi des autres. Le soleil passe ainsi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures sont composées de sorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit jusqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi jusqu'à minuit qui donnent les heures du soir. Ces cercles sont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les astronomes, les François & presque toutes les nations de l'Europe; savoir les astronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horizon les premiers au lever du soleil, les autres à son coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les distinguer des premiers, appellés *cercles horaires astronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horizon sans le couper, & dont l'un est le plus grand de tous ceux qui paroissent toujours, l'autre le plus grand de ceux qui sont toujours cachés. On imaginera ensuite que ces cercles sont divisés en 24 parties égales, commençant du méridien qui est le point où le parallele touche l'horizon, & qu'on fasse passer par chaque point de cette division & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre desquels est l'ho-

rizon, dont la partie orientale eſt pour la 24^{e} heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24^{e} heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *uſage des globes.*

Les *lignes horaires* ſont les lignes qui marquent les heures ſur un cadran. Ces lignes ſont les communes ſections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre leſquelles la principale eſt la ligne méridienne, qui eſt la commune ſection du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, *&c.* (*O*)

HORAIRE. Les cercles *horaires* ſont des cercles qui paſſent par les pôles du monde, & qui par leurs diſtances au méridien, marquent les heures. Auſſi quand le ſoleil eſt dans un cercle *horaire*, éloigné du méridien de 15°, on dit qu'il eſt une heure de temps vrai.

L'angle *horaire* eſt l'angle au pôle formé par le cercle *horaire* & par le méridien du lieu.

Le mouvement *horaire* eſt la quantité dont un aſtre varie en une heure, ſoit en longitude, ſoit en latitude, où ſont renfermées toutes les inégalités dont ce mouvement eſt ſuſceptible, ſoit à raiſon de l'excentricité de l'orbite lunaire, ſoit à cauſe de l'attraction du ſoleil.

La parallaxe *horaire* ou parallaxe d'aſcenſion droite, eſt celle que l'on obſerve au moyen du changement qu'elle cauſe dans l'aſcenſion droite de mars ou de la lune, depuis l'orient juſqu'à l'occident. (*M.* DE LA LANDE.)

HORATIUS COCLÈS, de la même famille que les vainqueurs des Curiaces, perdit dans un combat un œil, qui lui fit donner le ſurnom de *Coclès*. Il ſignala ſon intrépidité dans la guerre contre Porcenna, qui après avoir chaſſé les Romains du Janicule, les pourſuivit juſqu'à un pont qu'*Horatius* eut l'audace de défendre avec deux Romains auſſi intrépides que lui. Ils rompirent le pont derriere eux pour n'être point accablés par le nombre; & tandis qu'il en défendoit ſeul la tête, il conſeilla à ſes compagnons de ſe ſervir de planches pour deſcendre dans le fleuve & ſe ſauver. Dès qu'il les vit en ſûreté, il s'y jeta lui-même tout armé. Le poids de ſes armes & un coup de pique qu'il reçut, ne l'empêcherent point de gagner le rivage. Publicola lui érigea une ſtatue dans le temple de Vulcain. Cette hiſtoire eſt ſans doute exagérée ou fabuleuſe, mais à force d'être répétée, on ne peut lui refuſer une place parmi les menſonges hiſtoriques. (*T*—N.)

HORCUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt, ſuivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écraſe aiſément, & qui eſt, ſuivant eux, propre à ſouder l'argent & les métaux; on l'appelloit auſſi *Catemia*.

HORDE, ſ. f. *terme de Géographie*, qui ſe dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation aſſurée; mais qui courent l'Aſie & l'Afrique, & demeurent ſur des chariots & ſous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont conſommés toutes les denrées que le pays produit. Ainſi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ſes odes:

> *Scythæ, quorum plauſtra vagas*
> *Ritè trahunt domos.*

Horde eſt un mot tartare, qui ſignifie *multitude*.

C'eſt proprement le nom que les Tartares qui habitent au-delà du Wolga, dans les royaumes d'Aſtracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* eſt un compoſé de cinquante ou ſoixante tentes rangées en rond, & qui laiſſent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien eſt ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers.* (*G*)

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, ſ. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *herdicidia* dans Feſtus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cauſe de trente curies de Rome, & chaque curie fourniſſoit la ſienne. On ſacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y préſida d'abord,

ensuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des vestales.

Une grande famine arrivée sous le regne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce prince étant allé consulter l'oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas; il obéit & la terre reprit sa fertilité.

Hordicidies, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'est dit par *forda*; & ces fêtes s'appellent aussi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géog.*) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Asie dans l'Arabie Pétrée, si près du mont Sinaï, que *Horeb* & Sinaï ne semblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'écriture les prend souvent l'un pour l'autre. Sinaï est à l'est, & *Horeb* à l'ouest, de sorte qu'au lever du soleil, il est couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont est fameux dans le vieux testament; au pié de l'*Horeb* est le monastere de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où réside un évêque grec, & des religieux qui suivent la regle de saint Basile; il y a deux ou trois belles sources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) sacrifices solemnels, consistant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printemps, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces sacrifices, selon Meursius, étoient offerts aux déesses appellées ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les saisons, & avoient en conséquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* aussi Potter, *Archæol. Græc. lib. II, c. xx, t. I, p. 439.* (*D. J.*)

HORI, (*Géog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom dans la Lapponie russienne.

HORIGUELA, (*Géog.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géog.*) riviere de Pologne; dans la province de Volhinie, qui a sa source dans la province de Lusuc, & qui se jette dans la riviere de Pzripice.

HORIZON, s. m. (*Astron. & Géog.*) grand cercle de la sphere qui la divise en deux parties ou hémispheres, dont l'un est supérieur & visible, & l'autre inférieur & invisible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot est purement grec, & signifie à la lettre *finissant* ou *bornant* la vue, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; aussi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horizon* vrai ou astronomique, que l'on nomme aussi *horizon* rationnel, ou même absolument *horizon*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il divise la sphere en deux parties égales ou hémispheres.

Tel est le cercle représenté par *HR*, (*Pl. astron. fig. 52.*) dont les poles sont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il suit que les divers points de l'*horizon* sont éloignés de 20 degrés du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horizon* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horizon* visuel est un petit cercle de la sphere, comme *HR*, qui sépare la partie visible de la sphere de l'invisible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il est parallele à l'*horizon* rationnel. Il est aussi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horizon* visuel se divise en oriental & en occidental.

L'*horizon* oriental est cette partie de l'*horizon*, où les corps célestes paroissent se lever. *Voyez* LEVER.

L'*horizon* occidental est la partie de l'*horizon*, où les astres paroissent se coucher. *Voy.* COUCHER.

Il est visible que l'*horizon* oriental & occidental changent selon la distance de l'astre au zénith, & selon la distance de l'équateur. Car les points de l'*horizon* oriental & de l'occidental sont ceux où l'*horizon* est coupé par le cercle parallele à l'équateur

que l'astre décrit ; ainsi on voit que ces points doivent changer, selon que ce cercle est plus ou moins éloigné de l'équateur, & situé plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

Horizon, en *terme de Géographie*, est un cercle qui rase la surface de la terre, & qui sépare la partie visible de la terre & des cieux, de celle qui est invisible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce soit de la sphere, c'est l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horizon* sensible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horizon sensible*, pour le distinguer de l'*horizon* rationnel, qui passe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja observé ; car nous devons rapporter tous les phénomenes célestes à une surface sphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il est vrai que ces deux *horizons* étant continués jusqu'aux étoiles fixes se confondent ensemble, & qu'ainsi la terre comparée à la sphere des étoiles fixes n'étant qu'un point, il doit s'ensuivre que des cercles qui ne seront distans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faisant qu'un seul & même cercle ; mais il n'en est pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre : c'est pourquoi la distinction des deux *horizons* est nécessaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horizon sensible* un cercle qui détermine la portion de la surface de la terre que nous pouvons découvrir de nos yeux ; on l'appelle aussi *horizon physique*.

On dit, dans ce sens, un *horizon* borné, un *horizon* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horizon*, ou jusqu'à quel point la vue d'un homme peut s'étendre, en supposant la terre un globe sans inégalités & tel que la vue ne puisse être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que savoir les regles ordinaires de la trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Supposons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograph. fig. 8.*) soit un grand cercle du globe terrestre, *C* son centre, *HC* son rayon, & *E* la hauteur de l'œil ; il est évident que la partie visible de la surface de la terre est terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainsi, puisque *HE* est une tangente, il s'ensuit que l'angle *H* sera droit : on connoît donc *HC* qui est le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toises ou en piés, *CE* est la même longueur *HC*, à laquelle on ajoute la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit opposé.

Ces trois parties connues, il est aisé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & ensuite le côté *HE*.

Comme le côté *CE* est au sinus de l'angle droit *H*, de même le côté *HC* est au sinus de l'angle *E*, dont la valeur étant retranchée de 90 degrés donnera celle de l'angle *C*. On dira ensuite : comme le sinus de l'angle *E* est à son côté opposé *HC*, ou bien comme le sinus de l'angle *H* est à son côté opposé *CE*, de même le sinus de l'angle *C* est au sinus *EH*, qui est l'*horizon* visible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORIZON, *en Peinture*, est la ligne qui termine sur le ciel tous les lointains aquatiques ou terrestres, de façon qu'elle les dinstingue du ciel, où ils semblent néanmoins toucher.

HORIZONTAL, adj. (*Astron.*) qui est de niveau ou parallele à l'*horizon*, qui n'est point incliné sur l'*horizon*. *Voyez* HORIZON.

On dit plan *horizontal*, ligne *horizontale*, distance *horizontale*, &c.

Cadran horizontal est celui qui est décrit sur un plan parallele à l'*horizon*, & dont le style est élevé suivant l'élévation du pole du lieu où il est construit.

Ces sortes de cadrans sont les plus simples & les plus aisés à décrire. *Voyez* CADRAN.

Ligne horizontale en perspective, est une ligne droite tirée du point de vue parallélement à l'*horizon*, ou l'intersection du plan du tableau & du plan *horizontal*.

Parallaxe horizontale. *Voyez* PARALLAXE.

Plan horizontal, est celui qui est parallele à l'horizon du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement eſt de voir ſi deux points ſont un plan *horizontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan horizontal en perſpective, eſt un plan parallele à l'horizon qui paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

Projection horizontale. Voyez CARTE & PROJECTION.

Réfraction horizontale. Voyez RÉFRACTION. *Chambers. (E)*

HORKI, *(Géograph.)* ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, ſur le Dnieper.

* HORLOGE, ſ. m. *(Art méchan.)* machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties ſe peuvent meſurer, indique les parties du temps qui ſont écoulées. Ainſi tout l'art de l'horlogerie n'eſt autre choſe que l'application du temps à l'eſpace.

Les hommes ont ſenti de bonne heure l'utilité de cet art; *voyez* dans *les articles ſuivans*, les progrès qu'il a fait depuis les premiers temps juſqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, *(Littérat.)* l'*horloge à eau*, autrement nommée *clepſydre*, étoit chez les anciens un vaſe qui ſervoit à meſurer le temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la conſtruction de ces vaſes, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vîteſſe du fluide qui ſort par le trou des clepſydres; nous ne conſidérons ici ce ſujet que du côté de la littérature.

Elle diſtingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctéſibius; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ſes mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, ſuivant la deſcription d'Athénée, n'étoit autre choſe qu'un vaſe avec une eſpece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit verſée. C'eſt-là cette clepſydre fameuſe, à laquelle les orateurs & les hiſtoriens font ſi ſouvent alluſion par tant d'expreſſions allégoriques, que Harpocration compoſa un livre exprès, pour en donner l'intelligence.

On meſuroit, nous dit-il, par ces ſortes d'*horloges à eau* le temps des combats des plus habiles orateurs; de-là vient cette phraſe, qu'un fréquent uſage fit paſſer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'eſt-à-dire, *pendant le temps qui m'eſt deſtiné*, ἐν τῷ ἐμοῦ ὕδατι λεγέτω; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le temps ſe limitoit par l'écoulement de la clepſydre, s'appelloit τὸν κλεψύδριον μετέχειν.

En effet, comme on avoit coutume de verſer trois parts d'eau égales dans le vaſe, une pour l'accuſateur, l'autre pour l'accuſé, & la troiſieme pour le juge; cette coutume fit naître les expreſſions uſitées qu'on trouve dans Eſchine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere, ſeconde, troiſieme eau.* Auſſi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes deſtinée à ce ſeul uſage, & gardée par un lion d'airain, ſur lequel s'aſſeyoit celui qui avoit l'emploi de diſtribuer l'eau dans le vaſe pour le jugement des procès. Il y avoit en même temps un inſpecteur choiſi par le ſort, pour prendre garde que l'eau fût également diſtribuée, ainſi que Pollux le rapporte.

Platon conſidérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoieries des avocats par cette diſtribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient eſclaves, au lieu que les philoſophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs diſcours ſans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par pluſieurs entraves, & ſur-tout par l'écoulement de l'eau d'une miſérable clepſydre qui les forçoit à ſe taire, κατεπείγει γὰρ ὕδωρ ῥέον.

Cependant l'uſage du barreau d'Athènes paſſa dans celui de Rome ſans aucune altération. On trouve dans pluſieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret*, *aquam perdere.* Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de ſon ſiecle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs peres n'en uſoient pas ainſi, ajoute ironiquement: « Pour nous, qui nous expliquons plus nettement, qui concevons plus vîte, qui jugeons plus équitablement, nous expédions les affaires en moins d'heures, *paucioribus clepſydris*, qu'ils ne mettoient de jours à les entendre ».

On sait en effet qu'on obligeoit l'orateur de suivre la loi, & qu'on ne lui laissoit pas le temps de prononcer un discours, qui étoit le fruit de plusieurs veilles: *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le temps qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepsydras clepsydris addere*.

On observoit seulement de suspendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faisoient pas le corps du discours, comme la déposition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret; c'étoit-là *aquam sustinere*.

Ce soin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un ministere inférieur, & les personnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere assez méprisable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des présens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement: alors dès qu'elle étoit écoulée, un sergent en avertissoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter: s'il en usoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire: *Il ne t'est pas permis de puiser dans mon eau*; de-là ces expressions proverbiales, *parler en son eau*, *avoir la mesure d'eau*, pour signifier *être borné* & *assujetti* à un temps fixe.

Mais, malgré la sévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent insensiblement beaucoup d'injustices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défense de Rabirius, & les accusateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'*horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens sans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes sortes de ruses pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, soit en employant des eaux plus ou moins épaisses, soit en détachant, ou en ajoutant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'usage à l'armée, pour diviser les veilles aux sentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques: plusieurs peuples s'en servoient aussi, pour marquer les heures du jour & de la nuit; témoin ce que dit César dans sa description de l'Angleterre, qu'il avoit observé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (*D. J.*)

Horloge à *rouages*, à *ressorts*, à *contrepoids*, à *sonnerie*, (*Hist. de l'Horlog.*) ce sont là tout autant de machines automates inventées pour mesurer le temps. De songer à le fixer, seroit un dessein extravagant; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de sa fuite, compter les parties par lesquelles il nous échappe, c'est un fruit de la sagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conserve encore la beauté de l'invention, jointe à son utilité reconnue; cette découverte est celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article historique des *horloges* à eau; pour ce qui regarde les *horloges* à sable, *voyez* Sable. De cette maniere il nous reste seulement à parler de celles à rouages, à ressorts, à contrepoids, & à sonnerie; comme elles succéderent aux premieres, leur histoire nous intéresse de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inséré dans le recueil de l'académie des inscriptions.

Après que Ctésibius, qui fleurissoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges* à eau, on trouva le secret d'en faire à rouages sur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur; Trimalcion en avoit une dans sa salle à manger. Cette invention néanmoins ne se perfectionna point; car pendant plus de sept siecles, il n'est parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoissons de nom que celles de Boëce & de Cassiodore. On sait que Cassiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique; l'histoire rapporte que s'étant retiré sur ses vieux jours dans un monastere de la Calabre, il s'y amusoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa si bien tous les arts dans l'oubli, que lorsque deux cens ans après, le pape Paul I, envoya vers l'an 760, une *horloge à rouages* à Pepin le-Bref, cette machine passa pour une chose unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raschild, si connu par son amour pour les sciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres présens, celui d'une *horloge*, dont nos historiens parlent avec admiration, & qui étoit

vraiſemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du moins une *horloge* ſonnante, car il n'y en avoit point de telle du temps de Charlemagne, & dans toutes les villes de ſon empire ; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv^e ſiecle. Delà vient l'ancienne coutume qui ſe conſerve en Allemagne, en Suiſſe, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertiſſent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaiſſance de toutes les ſciences & de tous les arts, imiterent auſſi les premiers les *horloges à roues* du pape Paul & du calife des Abaſſides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'eſt donc pas vrai, pour le dire en paſſant, que Gerbert qui mourut ſur le ſiége pontifical en 1003, ſoit l'inventeur des *horloges à roues*, comme quelques-uns l'ont avancé ; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran ſolaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepſydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv^e ſiecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans ſon pays ; mais bientôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de ſon temps ; il nous ſera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en tranſcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le ſieur de Mézieres, dans ſon ſonge du vieux pélerin. D'ailleurs, c'eſt un morceau aſſez curieux pour l'hiſtoire de l'ancienne horlogerie ; le voici mot pour mot.

« Il eſt à ſavoir que en Italie, y a aujourd'huy ung homme en philoſophie, en médecine & en aſtronomie, en ſon degré ſingulier & ſolempnel, par commune renommée ſur tous les autres excellent ès deſſus trois ſciences, de la cité de Pade. Son ſournom eſt perdu, & eſt appellé *maiſtre Jehan des Orloges*, lequel demeure à préſent avec le comte de Vertus, duquel pour ſcience treble *(triple)* il a chacun an de gaiges & de bienfaits, deux mille flourins, ou environ. Cetuy maiſtre Jehan des *Orloges*, a fait dans ſon temps grands œuvres & ſolempnelles, ès trois ſciences deſſus touchiées, qui par les grands clercs d'Italie, d'Allemaigne & de Hongrie, ſont autoriſées, & en grant réputation, entre leſquels œuvres, il a fait un grant inſtrument par aucuns appellé *eſpere (ſphere)* ou *orloge* du mouvement du ciel, auquel inſtrument, ſont tous les mouvemens des ſignes & des planetes, avec leurs cercles & épiſticules (apparemment épicycles), & différences par multiplication des roes ſans nombre, avec toutes leurs parties, & a chacune planete en ladite eſpere, particuliérement ſon mouvement.

» Par telle nuit on peut voir clairement en quel ſigne & degré les planetes ſont, & étoiles ſolempnelles du ciel. Et eſt faite ſi ſoubtilement cette eſpere, que nonobſtant la multitude des roes, qui ne ſe pourroient nombrer bonnement, ſans défaire l'inſtrument ; tout le mouvement d'icelle eſt gouverné par un tout ſeul contrepoids, qui eſt ſi grant merveille, que les ſolempnels aſtronomiens de loingtaines régions viennent viſiter à grant révérence ledit maiſtre Jehan, & l'œuvre de ſes mains ; & dient tous les grant clercs d'aſtronomie, de philoſophie & de médecine, qu'il n'eſt mémoire d'homme, par eſcript ne autrement, que en ce monde, ait fait ſi ſoubtil, ne ſi ſoulempnel inſtrument du mouvement du ciel, comme l'*orloge* deſuſdit ; l'entendement ſoubtil dudit maiſtre Jehan, il, de ſes propres mains, forgea ladite *orloge*, toute de laiton & de cuivre, ſans aide de nulle autre perſonne, & ne fit autre choſe en ſeize ans tout entiers, ſi comme de ce a été informé l'écrivain de ceſtuy livre, qui a eu grant amiſtié audit maiſtre Jehan ».

Ce récit ſimplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du ſoleil ſuivant les douze ſignes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuſe, qui fut placée ſur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à ſon auteur & à tous ſes deſcendans, le ſurnom de *Horologius*, qui dans la ſuite prit la place du nom même. Cette famille ſubſiſte encore avec honneur en deux branches, l'une aggrégée au corps des patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à sonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée ; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1363, & emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. C'est l'ouvrage le plus beau, dit Froissart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer; entre les pieces singulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brochettes, qui devoient apparemment servir à faire sonner les heures, ou du moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuse que les autres pays, à se procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui est la premiere grosse *horloge* que la capitale du royaume ait possédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V fit venir d'Allemagne; il assigna six sous parisis à cet ouvrier, & lui donna son logement dans la tour, sur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers se sont toujours signalés par une adresse industrieuse, se distingua singuliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de sa façon. Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vu où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fussent l'une & l'autre, y étoient séparément divisées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante-cinq ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, séparément sur deux especes d'éventails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre se rapprochent, l'une & l'autre alternativement selon la durée des heures qui suit celle des jours & des nuits; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onsembray mort en 1754.

On juge bien que l'horlogerie ne tomba pas en Italie : l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie presque toute semblable, & fort promptement, sous la protection de Jean Galéas Visconti.

Dans le temps de Louis XI, c'est-à-dire sur le déclin du xv^{e} siecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatifs à sonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit son *horloge*, & la mit dans sa manche, où elle sonna: Louis XI, dit du Verdier, non-seulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreusement l'*horloge*. Carovagius sur la fin du même siecle, fit un réveil pour André Alciat, lequel réveil sonnoit l'heure marquée, & du même coup battoit le fusil, & allumoit une bougie.

Vers le milieu du xvj^{e} siecle, la méchanique des grosses *horloges* s'étendit, & se perfectionna par-tout. Henri II fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, soutient encore aujourd'hui sa premiere réputation, & passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe, comme celle de Lyon passe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut construite par Nicolas Lippius de Basle, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourrisson, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede, laquelle, selon la description qu'en donne le docteur Heylin, n'est point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverses villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers siecles, d'une structure très-curieuse.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuses. Pancirolle assure que de son temps, c'est-à-dire sur la fin du xv^{e} siecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la grosseur d'une amande, que l'on pouvoit porter au col. Un nommé Myrmécide se distingua dans ce genre de travail; ces derniers siecles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adresse & l'industrie de l'ouvrier, ne sont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les composent, augmente à proportion de l'augmentation des surfaces qui suit leur petitesse. *(D. J.)*

* Horloge, *(Machin.)* quoique ce terme s'entende en général de toute machine,

qui par l'engrenement de ses roues sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du temps; il se dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des églises, des châteaux, dans les salles & sur les escaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou de *chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du temps aient toujours été en se perfectionnant depuis le temps de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du siecle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de substituer le pendule au balancier, on les vit dans peu de temps parvenir à un degré de justesse qu'on n'auroit osé espérer sans cette heureuse découverte. *Voyez l'article* HORLOGERIE.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une assez grande durée pour pouvoir mesurer le temps, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le déterminer ensuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice; 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il suit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un ressort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'est cette partie d'une *horloge* que l'artiste appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui servent à sonner ou à répéter les heures, les noms de *sonnerie, répétition, &c. Voyez les articles* SONNERIE, MOUVEMENT, RÉPÉTITION, & *la description des arts & métiers imprimée à Neufchâtel.*

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine.*) noms que l'on donne sur mer à un petit vaisseau composé de deux especes de bouteilles de verres jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plutôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est de-là que les matelots appellent une demi-heure une *horloge*, divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit *horloges*, ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple & si connue, qu'elle ne mérite pas une description particuliere; cependant on peut en voir la construction dans le *traité de la construction des instrumens de mathématiques* de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau.

Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit, l'*horloge dort*, lorsque le sable s'arrête, c'est à quoi le timonier doit prendre garde; & l'*horloge moud*, lorsque le sable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne aux artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE les connoissances qu'il faut avoir pour posséder cette science, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la géométrie, du calcul, des méchaniques, la physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'astronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *horlogers* de Paris forment un corps ou communauté dont le nombre n'est point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les statuts ou loix de la communauté des *horlogers* portent en substance,

1°. Qu'il ne sera permis à aucun orfévre, ni autre, de quelqu'état & métier qu'il soit, de se mêler de travailler & négocier, directement ou indirectement, aucunes marchandises d'horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'est reçu maître *horloger* à Paris, sous peine de confiscation des marchandises & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne sera reçu de la maîtrise d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'*horloger*, par examen & par essai, qui se fera en la bou-

tique de l'un des gardes-visiteurs dudit art ; ensemble que les chefs-d'œuvre qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprenti de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger*, qu'il ne soit de bonnes vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin ; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le temps porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprenti pour moins de huit ans ; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprenti, que le premier n'ait fait les sept premieres années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprenti qu'au-dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boîtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelque villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité seulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & jouir du privilége d'icelui métier, pourvu que icelles aient en leur maison, hommes, sœurs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera ; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier, tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre ; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des priviléges d'icelui.

Election des gardes-visiteurs, statuts de 1544. 1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appellés aux élections des gardes-visiteurs *horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appellés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur réception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis ; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres ainsi qu'il est accoutumé.

Convocation d'assemblées & reddition de comptes. Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'ils n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge seront tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté, reçus ou non reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *horlogers*, sera tenu d'avoir un registre journal, qui sera coté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera, au jour & à mesure qu'elles seront faites.

Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres. 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visitation à tel jour & heure que bon leur semblera, appeller avec eux un sergent du

châtelet, fur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, foit en général ou en particulier ; & faifant icelle vifitation, prendre, faifir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui fe trouveront mal façonnés & de mauvaifes étoffes, pour être par eux plus amplement vus & vifités, & être repréfentés en juftice.

2°. Les gardes-vifiteurs feront par chacun an, chez chaque maître & veuve de maître, autant de vifites qu'ils jugeront néceffaires, pour les maintenir dans la difcipline qu'ils font obligés d'obferver, à condition que les maîtres n'en payeront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris eft de la jurifdiction du lieutenant de police, ainfi que les autres corps de cette ville ; ce qui concerne le titre des matieres d'or & d'argent dont on fait les boîtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'horlogerie font dépendantes de la communauté.

Extraits par F. B. *du livre des ftatuts* des horlogers *de Paris.*

HORLOGERIE, (*Ordre encyclopédique, méchanique, phyfique, fcience du mouvement*, &c.) L'*horlogerie* eft l'art de faire des machines qui mefurent le temps. L'art de mefurer le temps a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les fiecles les plus reculés, puifque cette connoiffance eft néceffaire pour difpofer des momens de la vie : cependant il ne paroît pas que les anciens aient eu aucune connoiffance de l'*horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer les *cadrans folaires*, de faire des *clepfydres* ou *fabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il eft vraifemblable que les premiers moyens que l'on a mis en ufage pour mefurer le temps, ont été les révolutions journalieres du foleil : ainfi le temps qui s'écoule depuis le lever jufqu'au coucher du foleil, fit une mefure qui fut appellée un *jour*, & le temps compris depuis le coucher du foleil jufqu'à fon lever, fit la *nuit ;* mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle mefure étoit défectueufe, puifque ces fortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver : il paroît que l'on fe fervit enfuite du temps qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du foleil au-deffus de l'horizon (lequel on nomme *midi*) jufqu'à fon retour au même point ; mais comme les befoins des hommes augmenterent à mefure qu'ils devinrent plus inftruits, cela les obligea à avoir des divifions du temps qui fuffent plus petites. Ils diviferent donc le temps qui s'écoule entre deux midis, c'eft-à-dire, une révolution du foleil en vingt-quatre parties ou heures, delà l'origine des cadrans folaires, dont les heures font marquées par des lignes ; voilà en gros l'origine de la mefure du temps par le mouvement du foleil : or on voit que cette maniere étoit fujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit favoir l'heure pendant la nuit, ni lorfque le foleil étoit caché par des nuages ; c'eft ce qui donna lieu à l'invention des clepfydres ou horloges d'eau, *&c.*

Cette derniere maniere de mefurer le temps, toute imparfaite qu'elle eft, a fervi jufqu'à la fin du dixieme fiecle, qu'eft l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement eft communiqué par des roues dentées, la vîteffe réglée par un balancier, l'impulfion donnée aux roues par un poids, & le temps indiqué fur un cadran divifé en douze parties égales, au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue ; cette aiguille fait un tour en douze heures ; c'eft-à-dire, deux tours depuis le midi d'un jour au midi fuivant. Lorfque l'on fut ainfi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premieres furent placées aux clochers des églifes ; des ouvriers adroits & intelligens enchérirent fur ces découvertes, en ajoutant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office eft de faire frapper un marteau fur une cloche les heures indiquées fur le cadran ; de forte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit favoir les heures pendant la nuit fans le fecours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monafteres; car il falloit qu'avant cette invention les religieux obfervaffent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du fervice, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux ; auffi attribuoit-on l'invention des horloges à roue au moine Gerbert, qui fut enfuite archevêque de Rheims, environ en 991, & enfin pape, fous le nom de Silveftre II ; on s'eft fervi jufques en 1651 de cette invention. *Voyez* l'*hiftoire de France* du préfident Hénault, *tome I, p. 126.*

Quand on fut ainfi parvenu à avoir de

ces horloges, on en fit de plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'eſt à ce temps que remonte l'origine du reſſort ſpiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on ſe ſert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement expoſée à des mouvemens, inclinaiſons, *&c.* qui empêcheroient l'action du poids; on fit auſſi des montres à ſonnerie. C'eſt proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*horlogerie*; la juſteſſe à laquelle on parvint pour meſurer le temps, en ſe ſervant des horloges & des montres, étoit infiniment au-deſſous de la juſteſſe des ſabliers & horloges d'eau; auſſi faut-il avouer que c'eſt une des belles découvertes de ces temps-là: mais elle n'étoit rien en comparaiſon de la perfection que l'*horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en régler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un reſſort ſpiral, qui produiſit ſur le balancier le même effet que la peſanteur ſur le pendule.

La juſteſſe de ces machines devint ſi grande par ces deux additions, qu'elle ſurpaſſe autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étoient au-deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'apperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fût l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle eſt telle, que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toujours dans le même temps: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde entre leſquelles le fil paſſoit; enſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit de plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand temps, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéléré; & tellement que ſoit que le pendule décrivît de plus grands ou de plus petits arcs, le temps des oſcillations étoit toujours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faſſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les temps des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *pirouette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cône, & tourne toujours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé, qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, enſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cônes inégaux, cela ne change point les temps des révolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le temps des révolutions eſt toujours le même, ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des révolutions du pendule eſt fondé ſur une

théorie qui m'a toujours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le temps, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit : ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé : *de horlogio oſcillatorio*. Je rapporterai ſes propres paroles.

« Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on n'avoit, ſoit par écrit, ſoit par tradition, aucune connoiſſance de l'application du *pendule* aux horloges, encore moins de la cycloïde dont je ne ſache pas que perſonne me conteſte l'addition.

» Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere; donc la date de l'impreſſion differe de ſept années celle des écrits où cette invention eſt attribuée à d'autres; quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée, les uns diſent qu'il paroît que ce grand homme avoit tourné ſes recherches de ce côté; mais ils font plus, ce me ſemble, pour moi que pour lui, en avouant tacitement qu'il a eu dans ſes recherches moins de ſuccès que moi. D'autres vont plus loin, & prétendent que Galilée ou ſon fils a effectivement appliqué le pendule aux horloges; mais quelle vraiſemblance y a-t-il qu'une découverte auſſi utile, non-ſeulement n'eût point été publiée dans le temps même où elle a été faite; mais qu'on eût attendu pour la revendiquer huit ans après la publication de mon ouvrage? dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raiſon particuliere pour garder le ſilence pendant quelque temps? Dans ce cas, il n'eſt point de découvertes qu'on ne puiſſe conteſter à ſon auteur» ....

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle eſt dans la théorie, n'a pas eu le ſuccès que M. Huyghens s'en étoit promis; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer; mais la principale cauſe dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût ſuſpendu par un fil flexible; or ce fil étoit ſuſceptible des effets de l'humidité & de la ſéchereſſe; & d'ailleurs il ne pouvoit ſupporter qu'une lentille légere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande réſiſtance de l'air, ſes ſurfaces étant d'autant plus grandes, que les corps ſont plus petits. Or cette lentille devenoit ſujette par ces raiſons à cauſer des variations à l'horloge, & d'autant plus que la force motrice, ſoit le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand, ce qui produiſoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit ſur les oſcillations du pendule libre; c'eſt-à-dire, qui fait ſes oſcillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut ſervir que pendant quelques heures à meſurer le temps; & lorſqu'il eſt appliqué à l'horloge, ſes oſcillations ſont troublées par la preſſion de l'échappement qui en entretient le mouvement; enſorte que, ſelon la nature de l'échappement; c'eſt-à-dire, que ſelon que l'échappement eſt à repos ou à recul, les oſcillations ſe font plus vîte ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Auſſi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules, c'eſt de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas ſenſiblement des petites portions de cycloïde; enſorte qu'en faiſant décrire au pendule de petits arcs, les oſcillations en ſeroient iſochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinſſent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit uſage des petits arcs; ce qui donna la facilité de faire en même temps uſage des lentilles peſantes. Le ſieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même temps des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles peſantes. Ce principe a été ſuivi depuis ce temps par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait uſage; il fit même des lentilles peſant environ 50 à 60 livres; c'eſt le même ſyſtême qu'a ſuivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la conſtruction & l'exécution des pendules aſtronomiques, par ce qu'elles étoient lorſque Huyghens les imagina. Les premieres horloges à pendule qui furent faites ſur

ces principes alloient 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui pese deux livres, & dont la descente est de cinq piés.

Au reste cette perfection que l'*horlogerie* a acquise n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi *pendules*, & le balancier gouverné par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusques à Huyghens l'*horlogerie* pouvoit être considérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main-d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la géométrie & de la méchanique pour ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, & dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la géométrie, le calcul, la méchanique & la physique ont de plus sublime.

La grande précision avec laquelle le pendule divise le temps, facilita & donna lieu à de bonnes observations; ce qui fit appliquer de nouvelles divisions aux machines qui mesurent le temps. On divisa donc la 24^e partie du jour, c'est-à-dire l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties, que l'on nomme *secondes*, & la seconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainsi de suite. Ainsi la révolution journaliere du soleil d'abord divisée en 24 parties, l'est maintenant en 86400 secondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & secondes; pour cet effet on disposa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure; celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes, on disposa la machine de maniere qu'une de ses roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, & les 60 à une minute; on ajouta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser & à marquer exactement les parties du temps, les artistes horlogers imaginerent à l'envi différens méchanismes, comme les pendules à réveils, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la semaine, les années, les quantiemes & phases de la lune, le lever & le coucher du soleil, les années bissextiles, &c. Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui sont très-ingénieuses & utiles: la premiere est la *répétition*, cette machine soit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on fait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La seconde est l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les astronomes ont découvert après bien des observations, que les révolutions journalieres du soleil ne se font pas tous les jours dans le même temps, c'est-à-dire, le temps compris depuis le midi d'un jour au suivant, n'est pas toujours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, & plus court en d'autres. Or le temps mesuré par les pendules étant uniforme par sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement les écarts du soleil. On a donc imaginé un méchanisme qui est tel que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille des minutes suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'*horlogerie* ait produites jusques ici sont, les *spheres mouvantes* & les *planispheres*.

On appelle *sphere mouvante*, une machine tellement disposée, qu'elle indique & imite à chaque moment la situation des planetes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses: en un mot, elle représente en petit le systême de notre monde. Ainsi, selon le dernier systême reçu par les astronomes, on place le soleil au centre de cette machine, qui représente la sphere du monde. Autour du soleil, tourne mercure; ensuite

ensuite sur un plus grand cercle on voit *vénus*, puis la terre avec sa lune ; après elle mars, ensuite jupiter avec ses quatre satellites, & enfin saturne avec ses cinq satellites ou petites lunes ; chaque planete est portée par un cercle concentrique au soleil ; ces différens cercles sont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, lesquelles sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete emploie & imite parfaitement dans la machine le temps de la révolution que les astronomes ont déterminé ; ainsi mercure tourne autour du soleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 secondes. La lune fait sa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes ; mars en un an 321 jours 18 heures, jupiter en onze ans 316 jours, & saturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La sphere mouvante n'est pas d'invention moderne, puisque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit composé & fait une qui imitoit les mouvemens des astres. On a fait dans ces derniers temps plusieurs spheres mouvantes ; mais la plus parfaite dont on ait connoissance, est celle qui est placée à Versailles, laquelle a été calculée par M. Passement, & exécutée par d'Authiau.

On a aussi composé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la sphere ; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planisspheres*, les révolutions des planetes sont marquées sur un même plan par des ouvertures faites au cadran sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvemens célestes.

On a ainsi enrichi l'*horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il feroit trop long de rapporter ici ; on peut consulter les ouvrages d'*horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute ; on trouvera sur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieusement imaginées pour parvenir à exécuter aisément toutes les parties qui composent la main-d'œuvre ; il y a d'ailleurs toutes sortes de pieces : cet ouvrage est proprement un recueil de machines d'*horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*horlogerie* embrasse ; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoissances pour posséder cette science.

L'*horlogerie* étant la science du mouvement, cet art exige que ceux qui le professent connoissent les loix du mouvement des corps ; qu'ils soient bons géometres, méchaniciens, physiciens ; qu'ils possedent le calcul, & soient nés non-seulement avec le génie propre à saisir l'esprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entends donc pas ici par l'*horlogerie*, ainsi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vu faire, & sans savoir sur quoi cela est fondé ; ce sont les fonctions du manœuvre : mais disposer une machine d'après les principes, d'après les loix du mouvement, en employant les moyens les plus simples & les plus solides, c'est l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiste horloger qui puisse devenir célebre, il faut premiérement sonder sa disposition naturelle, & lui apprendre ensuite le méchanique, *&c.* Nous allons entrer dans le détail de ce qu'il nous paroît devoir lui servir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets : comment, par exemple, on mesure le temps ; comment les roues agissent les unes sur les autres ; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions ; d'après ces premieres notions, on lui fera sentir la nécessité de savoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue ; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents ; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiste pour mettre en exécution les principes & les regles que ces sciences prescrivent ; d'après cela on le fera étudier en même temps les machines & les sciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoissances la main-d'œuvre que comme l'accessoire.

Quand il sera question des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales ; comment on peut parvenir à les construire tels, qu'ils donnent la plus grande justesse, de quoi cela est dépendant ; de la nécessité

de connoître comment les fluides réfiftent aux corps en mouvement; de l'obftacle qu'ils oppofent à la jufteffe; comment on peut rendre cette jufteffe la plus grande poffible; de l'étude fur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette réfiftance la moindre poffible; du frottement qui réfulte du mouvement des corps qui fe meuvent les uns fur les autres; quels effets il en réfulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité poffible; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenfer; de l'obftacle qui en réfulte pour la jufteffe des machines qui mefurent le temps; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occafionnent, de l'utilité de la phyfique pour ces différentes chofes, &c. Après l'avoir ainfi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faifant feul fentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la néceffité d'avoir quelque notion d'aftronomie; c'eft ainfi que les machines même ferviront à lui faire aimer cet art, que les fciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'abfolue néceffité, & celle de joindre à ces connoiffances la main-d'œuvre, afin de pouvoir exécuter fes machines d'après les regles que prefcrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui fontplus faciles à caufe de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes fortes d'effets & compofitions.

La grande variété que l'on fe permet, accoutume auffi l'efprit à voir les machines en grand; d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines précifions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainfi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & poffédant l'exécution, il paffera aifément à la pratique des montres, & d'autant mieux que le même efprit qui fert à compofer & exécuter les pendules, eft également applicable aux montres qui ne font en petit que ce que les pendules font en grand.

Au refte, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne fe forme que par l'ufage; mais cela fe fait d'autant plus vîte, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'eft pour cette raifon que je confeille de commencer par l'étude de la fcience avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même temps.

Il eft effentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec précifion, mais cela ne fuffit pas encore. On ne poffede pas l'*horlogerie* pour en avoir les connoiffances générales; ces regles que l'on apprend font applicables dans une machine actuellement exiftante, ou dans d'autres qui feroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en ufage, & compofer de nouvelles machines, c'eft à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne poffedent que des regles, & qui ne font pas doués de cet heureux génie que la nature feule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorfqu'on joint à ce don de la nature celui des fciences, on ne peut que compofer de très-bonnes chofes.

On voit d'après ce tableau, que pour bien poffèder l'*horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette fcience, l'art d'exécuter, & le talent de compofer, trois chofes qui ne font pas faciles à réunir dans la même perfonne; & d'autant moins, que jufques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'eft que la derniere; cela eft fi vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée, fera de très-grands écarts fi elle ne l'eft pas fur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien fi les principes font bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais perfuadé qu'elle ne doit être qu'en fous-ordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine, je fouhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à fa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me foupçonne de déprifer ce que je ne poffede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendu-

les, & en des parties très-difficiles: en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus insister sur cela, que la plupart des personnes qui se mêlent de l'*horlogerie* sont fort éloignées de penser qu'il faille savoir autre chose que tourner & limer. Ce n'est pas uniquement leur faute; leur préjugé naît de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commissions & à ébaucher quelques pieces d'*horlogerie*. S'il parvient au bout de ce temps à faire un mouvement, il est supposé fort habile. Il ignore cependant fort souvent l'usage de l'ouvrage qu'il a fait. Il se présente avec son savoir à la maîtrise; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui est prescrit, est reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & se dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, si un homme, ainsi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui professent l'horlogerie. Mais il est à propos de distinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiste qui possede les principes de l'art: ce sont deux personnes absolument différentes. Le premier pratique en général l'*horlogerie* sans avoir les premieres notions, & se dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le second embrasse au contraire cette science dans toute son étendue: on pourroit l'appeller l'*architecte-méchanique*; un tel artiste ne s'occupe pas d'une seule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut construire. Il détermine la position de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimensions; en un mot, il construit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui sont capables d'en exécuter chaque partie. C'est sous ce point de vue que l'on doit considérer l'*horlogerie*; & que l'on peut espérer d'avoir de bonnes machines, ainsi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre est très-grand; chaque partie est exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même chose.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre se divise en trois branches, lesquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'*horlogerie*.

La premiere, les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers, *&c.* on les appelle *horlogers-grossiers*.

La seconde est celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers-penduliers*.

La troisieme est celle des ouvriers qui font les montres; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les grosses *horloges* sont des especes de serruriers-machinistes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans lesquels doivent être placées les roues. Ils forgent aussi leurs roues, qui sont de fer & leurs pignons d'acier; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir divisées au nombre des parties convenables: ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour disposer ces sortes d'ouvrages; car il faut de l'intelligence pour distribuer avantageusement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, sans cependant les rendre plus pesantes qu'il n'est besoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les constructions de ces machines varient selon les lieux où elles sont placées; les conduites des aiguilles ne sont pas faciles; la grandeur totale de la machine & des roues, *&c.* est relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour sonner les heures; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour composer avantageusement ces sortes de machines, il est nécessaire de posséder la théorie de l'horlogerie: ces mêmes ouvriers font aussi les *horloges* de château, d'escalier, *&c.*

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, est ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel consiste dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle

faiseurs de mouvement en blanc, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite consiste dans la dureté des roues & pignons; les dents des roues doivent être également grosses, distantes entr'elles, avoir les formes & courbures requises, *&c.*

2°. Le finisseur est celui qui termine les dents des roues, c'est-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans lesquels ils doivent tourner, il fait les engrenages, l'échappement, fait faire les effets à la sonnerie, *&c.* ou à la répétition. Il ajuste les aiguilles, enfin les finit; ajuste les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reste au méchaniste, c'est-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, si, par exemple, les engrenages sont bien faits, ainsi que les pivots des roues, si l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, si la pesanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit sont relatifs à la force motrice, *&c.* les effets de la sonnerie ou répétition.

3°. La fendeuse est une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiseur des ressorts fait les ressorts des pendules; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiseur de ressorts, c'est qu'il fasse le ressort fort long & de bon acier, que la lame diminue insensiblement de force depuis le bout extérieur jusqu'au centre; qu'il soit trempé assez dur pour ne pas perdre son élasticité, mais pas assez pour casser. Il faut que l'action du ressort, en se débandant, soit la plus égale possible, que les lames ne se frottent pas en se développant.

5°. Il y a les faiseurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules: ces ouvriers font aussi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à secondes, *&c.*

8°. Le polisseur est un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule; le finisseur termine & polit celles d'acier.

9°. Les émailleurs ou faiseurs de cadrans de pendules.

10°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

11°. Les ciseleurs font les battes à cartels pour les pendules.

12°. Les ébénistes font les boîtes de marqueterie & autres: les horlogers doivent diriger les ébénistes & ciseleurs pour le dessin des boîtes; & comme ils ne sont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il est à propos qu'ils consultent des architectes ou de bons dessinateurs.

13°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, *&c.*

14°. Les metteurs en couleurs: ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, *&c.* cette couleur imite la dorure.

15°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

16°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les polissent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines composées, sont exécutées par différens ouvriers en blanc, finisseurs, *&c.* & sont conduites & composées par l'horloger.

Des ouvriers qui travaillent aux montres. 1°. Le faiseur de mouvemens en blanc: il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, lesquels exigent à peu près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres simples.

2°. Le faiseur de rouage; c'est une sorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers sont ceux qui font cette partie de la répétition qui est sous le cadran, dont le méchanisme est tel, que lorsque l'on pousse le bouton ou poussoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqué par les aiguilles.

4°. Le finisseur est l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiseur de mouvemens. Il y a deux sortes de finisseurs; celui qui finit le mouvement des montres simples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finissent les pivots des roues, les engrenages. Quand les montres sont à roues de rencontre, les finisseurs font aussi l'échappement. Le finisseur égalise la fusée avec son ressort; il ajuste le mouvement dans la boîte, remonte la montre

dorée, & la fait marcher. Reſte à l'horloger à la revoir, à examiner les engrenages, les groſſeurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajuſtemens du ſpiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fuſée, &c. Il retouchera lui-même les parties qui ne ſont pas ſelon les regles, & donnera ainſi l'ame à la machine; mais il faut premiérement qu'elle ait été conſtruite ſur de bons principes.

5°. Les faiſeurs d'échappemens des montres à cylindre; ceux-ci ne font que les échappemens, c'eſt-à-dire, la roue de cylindre, le cylindre même ſur lequel ils fixent le balancier, ils ajuſtent la couliſſe & le ſpiral. Comme aucun des échappemens connus ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'eſt à ces méchaniſtes, qui font faire des échappemens, à preſcrire la diſpoſition & les dimenſions de l'échappement, c'eſt-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la diſpoſition de la machine & à la force du reſſort, puiſque, comme nous le verrons, c'eſt ſur ce rapport que roule toute la juſteſſe des montres.

6°. Le faiſeur des reſſorts des montres, il ne fait que les petits reſſorts.

7°. La faiſeuſe de chaînes de montres; on tire cet ingénieux aſſemblage de Genève ou de Londres.

8°. Les faiſeuſes de ſpiraux; on tire auſſi les ſpiraux de Genève.

Un ſpiral exige beaucoup de ſoin pour être bon, & ſa bonté eſt eſſentielle dans une montre. Il faut qu'il ſoit du meilleur acier poſſible; qu'il ſoit bien trempé, afin qu'il reſtitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit, ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiſeur de cadrans.

10°. Les faiſeurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, roſettes, &c.

12°. Les doreuſes, ſont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties des montres. Il faut qu'elles uſent de beaucoup de précautions pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amolliſſent pas.

13°. Les poliſſeuſes ſont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, &c. qui ne ſe dorent pas.

14°. Les ouvriers qui poliſſent les pieces d'acier, comme les marteaux, &c.

15°. Les fendeuſes de roues.

16°. Ceux qui taillent les fuſées & les roues d'échappement; la juſteſſe d'une roue d'échappement dépend ſur-tout de la juſteſſe de la machine qui ſert à la tailler, elle dépend auſſi des ſoins de celui qui la fend. Il eſt donc eſſentiel d'y apporter des attentions, puiſque cela contribue auſſi à la juſteſſe de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiſeurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciſeleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20°. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes: les horlogers peuvent très-bien, ſans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres; il faut pour cela qu'ils faſſent choix d'habiles artiſtes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, ſoit pour homme, ou pour femme; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & inſtrumens dont ſe ſervent les horlogers; cela ſeroit long à décrire, & n'eſt d'ailleurs qu'acceſſoire à la main-d'œuvre.

On voit par cette diviſion de l'exécution des pieces d'*horlogerie*, qu'un habile artiſte horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de ſon art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à meſure qu'ils ſe font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puiſqu'elle eſt exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même choſe; ainſi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'eſt de conſtruire ſes montres & pendules ſur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à meſure qu'on l'exécute; de corriger les défauts, lorſque cela l'exige: enfin, lorſque le tout eſt exécuté, il doit raſſembler les parties, & établir entre elles l'harmonie, qui fera l'ame de la

machine. Il faut donc qu'un tel artiste soit en état d'exécuter lui-même au besoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne fait pas exécuter. Il est aisé de voir qu'une machine d'abord bien construite par l'artiste, & ensuite exécutée par différens ouvriers, est préférable à celle qui ne seroit faite que par un seul, puisqu'il n'est pas possible de s'instruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même temps avec la perfection dont est capable l'ouvrier qui borne toutes ses facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art est parvenu à son plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*horlogerie* avec des soins & une délicatesse surprenante; ce qui prouve sans doute l'adresse de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la science, puisque les principes n'en sont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la justesse de la marche des montres & pendules, qui est le propre de l'*horlogerie*. Il seroit donc à souhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes, & qu'on ne fît pas consister le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'est que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la composition, ce qui est le fruit du génie.

L'*horlogerie* ne se borne pas uniquement aux machines qui mesurent le temps; cet art étant la science du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de son ressort. Ainsi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & instrumens, comme, par exemple, les instrumens propres à l'astronomie & à la navigation, les instrumens des mathématiques, les machines propres à faire des expériences de physique, &c.

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la société royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des instrumens d'astronomie, & les connoissances qu'il possédoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la science de l'*horlogerie* les exige toutes. Il est vrai qu'il faut pour cela des génies supérieurs; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artistes.

Nous distinguerons trois sortes de personnes, qui travaillent ou se mêlent de travailler à l'*horlogerie*: les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application & sans chercher à sortir de leur ignorance; ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, le hazard ayant décidé du choix de leur état.

Les seconds sont ceux qui par une envie de s'élever, fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse. Enfin le petit nombre renferme ces artistes intelligens qui, nés avec des dispositions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une disposition particuliere donnée par la nature; cette disposition seule tient lieu de tout: lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties: si on veut faire usage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique; & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser: enfin rien n'échappe à ses observations, & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint aux dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'ici à lui?

Il est sans doute rare de trouver des génies heureux, qui réunissent toutes ces parties nécessaires; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art: il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'*horlogerie* & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers, ou qui ne sont que des ouvriers ou des charlatans; enfin confier l'administration du

corps de l'*horlogerie* aux plus intelligens : faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de méchanique pour composer des pieces d'*horlogerie*, il est à propos de les vérifier par des expériences ; car, quoique ces principes soient invariables, comme ils sont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différens & assez difficiles à analyser : nous observerons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres sont faites par des gens sans intelligence qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénible que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un méchanisme composé sans regle, sans principe, & sans vue ; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences, est composée des artistes instruits des principes des machines, des loix du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, & qui doués d'un génie qui fait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la maniere la plus avantageuse, ensorte que s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analysés. J'avoue qu'une telle maniere de voir est très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à fort peu de personnes de faire des expériences utiles, & qui aient un but marqué.

L'*horlogerie* livrée à elle-même sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée par sa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui ; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes, qui aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les eût encouragés par des récompenses. Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglois que l'on fit venir en France du temps de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roy*, éleve de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully (*), il profita de ses lumieres; cela, joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui : celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le *traité d'horlogerie* de M. Thiout ; on ne doit pas oublier feu Jean-Baptiste Dutertre, fort habile horloger; Gaudron, Pierre le Roy, &c. Thiout l'aîné, dont le *traité d'horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artistes grand nombre de recherches, & sur-tout la perfection de la main-d'œuvre ; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la mesure du temps, ils n'en ont aucunement traité ; il n'est pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'absurdités; le seul ouvrage où il y ait des principes est le *mémoire* de M. Rivaz, en réponse à un assez mauvais écrit anonyme contre ses découvertes ; nous devons à ce *mémoire* & à ces disputes l'esprit d'émulation qui a animé nos artistes modernes; il seroit à souhaiter que M. de Rivaz eût suivi lui-même l'*horlogerie*, ses connoissances en méchanique auroient beaucoup servi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artistes qui ont enrichi l'*horlogerie*, méritent tous nos éloges; puisque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant sacrifié pour cela leur fortune : car il est bon d'observer qu'il n'en est pas de l'*horlogerie* comme des autres arts, tels que la peinture, l'architecture ou la sculpture ; dans ceux-ci l'artiste qui excelle est non-seulement encouragé & récompensé ; mais, comme beaucoup de personnes sont en état de juger de ses productions, la réputation & la fortune suivent ordinairement le mérite. Un excellent artiste horloger peut au contraire passer sa vie dans l'obscurité, tandis que des impudens plagiaires, des charlatans & autres misérables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dûs au mérite :

(*) C'est à Sully que nous devons la *regle artificielle du temps*, fort bon livre.

car le nom qu'on se fait dans le monde, porte moins sur le mérite réel de l'ouvrage que sur la maniere dont il est annoncé; il est aisé d'en imposer au public qui croit le charlatan sur sa parole, vu l'impossibilité où il est de juger par lui-même.

C'est à l'esprit d'émulation, dont nous venons de parler, que la société des arts, formée sous la protection de M. le comte de Clermont, dut son origine. On ne peut que regretter qu'un établissement qui auroit pu être fort utile au public, ait été de si courte durée; on a cependant vu sortir de cette société de très-bons sujets qui illustrent aujourd'hui l'académie des sciences *(a)*, & différens *mémoires (b)* fort bien faits sur l'*horlogerie*. De concert avec plusieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette espece d'académie, & proposé à feu Mrs Julien Leroi, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort desiré qu'il réussît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être si un tel en étoit; cette petitesse me fit concevoir la cause de la chûte de la société des arts, & désespérer de la rétablir, à moins que le ministere ne favorisât cet établissement par des récompenses qui serviroient à dissiper ces basses jalousies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une société ou académie d'*horlogerie*.

Quoique l'*horlogerie* soit maintenant portée au très-grand point de perfection, sa position est cependant critique; car si d'un côté elle est parvenue à un degré de perfection fort au-dessus de l'*horlogerie* angloise par le seul amour de quelques artistes, de l'autre elle est prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut observer pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers sans droit ni talens, des domestiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choses ôtent insensiblement la confiance que l'on avoit aux artistes célebres, lesquels enfin découragés & entraînés par le torrent, seront obligés de faire comme les autres, cesser d'être artistes pour devenir marchands. L'*horlogerie* dans son origine en France paroissoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la suite une branche de commerce aussi considérable qu'elle l'est devenue de nos jours; de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle est absolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection: nous possédons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boîtes de pendules & de montres, dont la décoration est fort au-dessus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus envisager l'*horlogerie* comme un art seulement utile pour nous-mêmes; il faut de plus le considérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'est de l'établissement d'une telle société que l'art de l'*horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1°. une telle académie serviroit à porter l'*horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artistes, ce qui est certain, puisque les arts ne se perfectionnent que par le concours de plusieurs personnes qui traitent le même objet.

2°. Les registres de cette société serviroient comme d'archives, où les artistes iroient déposer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéressés à ce qu'il ne se commît aucune injustice, empêcheroient les vols qui se font tous les jours impunément: sur les mémoires que l'on rassembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'est faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec succès tant de constructions proscrites, & c'est ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes sortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art se perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir sur ses pas en tournant comme sur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vu.

3°. L'émulation que donneroit cette so-

(a) MM. Clairaut & Desparcieux ont été membres de la société des arts.
(b) De MM. Gaudron & Leroi.

ciété, ferviroit à former des artiftes qui partant du point où leurs prédéceffeurs auroient laiffé l'art, le porteroient encore plus loin; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou fe réfoudre à être confondu avec le nombre très-confidérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en réfulteroit un avantage pour chaque membre; car alors le public étant inftruit de ceux à qui il doit donner fa confiance, cefferoit d'aller acheter les ouvrages d'*horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, affuré de ne trouver chez l'artifte que d'excellentes machines; enfin de ces différens avantages, il en réfulteroit que la perfection où notre *horlogerie* eft portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voifins.

HORMEZION, f. f. (*Hift. nat.*) pierre précieufe, dont parle Pline, & qui, felon lui, étoit d'un rouge tirant fur le jaune, & jetoit beaucoup de feu; elle étoit blanche à fes extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) l'*hormin* fauvage, *horminum fylveftre, lavandulæ folio*, eft la principale efpece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneufe ne meurt pas tous les ans, ainfi que celle de la fclarée, à qui cette plante reffemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus baffes croiffent fur d'affez longs pédicules; elles font rudes, un peu inégales, découpées en plufieurs endroits, & dentelées par les bords: fes tiges font quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, oppofées deux à deux aux jointures, fans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs font rares, verticillées, plus petites que celles de la fclarée, & d'un bleu foncé; leur petit cafque s'éleve un peu au-deffus du calice; les ombelles font à quelque diftance les uns des autres, ils ont chacun au-deffus deux feuilles très-petites: le calice de ces fleurs eft affez large, & divifé en deux parties; l'inférieure eft ouverte dans le milieu, & la fupérieure divifée en deux cavités par une cloifon. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur affez forte, & qui n'eft point défagréable; les lieux pierreux lui font propres; elle fleurit en juin & juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la fclarée, mais dans un degré inférieur; on ne la cultive gueres dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hift. nat.*) pierre précieufe, décrite par Pline & par d'autres anciens naturaliftes; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMIUS, (*Mufiq. des anc.*) On trouve dans quelques auteurs qu'on appelloit ainfi, une forte de mélodie des anciens, qui n'étoit que rythmique, ne changeant point de ton. (*F. D. C.*)

HORMUS, (*Art orcheftriq.*) une des danfes principales des Lacédémoniens, dans laquelle de jeunes garçons & de jeunes filles, difpofés alternativement & fe tenant tous par la main, danfoient en rond.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danfes circulaires avoient été inftituées à l'imitation du mouvement des aftres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danfes étoient divifés en ftrophes & antiftrophes: dans les ftrophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche; & dans l'antiftrophe, on prenoit une détermination oppofée, c'eft-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'eft ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormès* ou danfes en rond fe trouvent chez toutes les nations, & jufques dans les ballets danfans des modernes: elles exiftoient déja du temps d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la defcription du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui danfoient enfemble, en fe tenant par la main; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes fur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes luftrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, foutenues par des baudriers d'argent; tantôt ils fe partageoient en plufieurs files qui fe mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié favant & léger, toutes les filles fe formoient en rond pour danfer; ces danfeurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaifir à ce fpectacle; & au milieu du cercle, il y

avoit deux sauteurs qui faisoient des sauts merveilleux. . . . . . (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-est de Vienne. *Long.* 35, 20; *lat.* 48, 25. (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liége, capitale d'un comté de même nom, qui a sept lieues de longueur sur cinq de largeur, à une lieue de la Meuse & de Ruremonde, à six de Mastricht. *Long.* 23, 30; *lat.* 51, 12. (*D. J.*)

HORN (*cap de*), *Géog.* il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les géographes placent communément ce cap, à 57^d 30′ *de longit.* mais il paroît démontré, après d'exactes observations, que sa véritable situation est à 56^d 28′ *de long.* (*D. J.*)

HORNBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché des Deux-Ponts, sur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille sud-est de Deux-Ponts. *Long.* 26, 11; *lat.* 49, 13. (*D. J.*)

HORNBERG, (*Géogr.*) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une espece de forteresse sur une montagne; elle est sur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-ouest de Rotweil, six nord-est de Fribourg. *Longitude* 24, 56; *lat.* 48, 10. (*D. J.*)

HORNEDEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Essex.

HORNSTEIN, s. m. (*Hist. nat. Min.*) espece de pierre ainsi nommée par les mineurs d'Allemagne. *V.* CORNE (*pierre de*).

HORODISCZE, (*Géog.*) petite ville d'Ukraine, au nord de Pultawa, sur la riviere de Prisol.

HOROGRAPHIE, s. f. (*Astronomie.*) c'est l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photosciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *scribo*, j'écris. *Chambers.* (*O*)

HOROLOGE, (*Lithurgie.*) est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BRÉVIAIRE, HOROLOGION, *Dict. de Trév.*

HOROLOGIOGRAPHIE, s. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Madeleine, feuillant, a donné un traité sur la construction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage est assez complet pour ce qui regarde la pratique & la description de toutes sortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne sont point accompagnées de leurs démonstrations. *Voyez* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a aussi donné quelquefois le nom d'*Horologiographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *V.* HORLOGERIE. (*O*)

HOROLOGION, s. m. (*Théol.*) est le nom d'un des livres ecclésiastiques des Grecs, qui leur sert comme de bréviaire, où sont marqués tous leurs offices; savoir, celui qu'ils appellent *mésonyctikon*, ou *de minuit*; celui qu'ils disent dès le grand matin, prime, tierce, sexte, none, vêpres, &c. Les Grecs ont un grand nombre de livres qui sont consacrés aux usages de l'église: de sorte qu'ils sont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorsqu'ils chantent leur office. C'est ce qui donna occasion à Antoine Arcudius, sous le pape Clément VIII, de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût servir comme de bréviaire, & qui fût compris dans un seul volume; mais les Grecs l'ont rejeté, bien qu'il leur fût plus commode; de sorte que ce recueil est demeuré inutile, si ce n'est à l'égard de quelques moines grecs qui ne sont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des sav.* (*G*)

HOROMÉTRIE, s. f. l'art de mesurer ou de diviser les heures, & de tenir compte du temps.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *mesure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMPS, &c. (*O*)

HOROPTERE, s. m. *terme d'Optique*; c'est la ligne droite qui est tirée par le point où les deux axes optiques concourent ensemble, & qui est parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle est la ligne *A B* (*Planc. d'Optique*,

fig. 67.), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E* parallélement à *HI*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a cru, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la vision distincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* est un plan qui passe par l'*horoptere*, & qui est perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers*.

Les auteurs d'optique se sont servis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cause qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet est hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, selon ces auteurs, c'est à l'*horoptere* qu'on rapporte toujours tous les objets qu'on voit; de sorte que les objets paroissent simples lorsqu'ils sont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorsqu'ils n'y sont pas. Nous ne prétendons point décider de la justesse de cette explication; il nous paroît seulement qu'elle se réduit à ceci, qu'un objet est vu simple, quand il est dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne se trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'usage de l'*horoptere*, est le P. Aquilon, *Franciscus Aguilonius*, jésuite, dans un gros traité d'optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. *(O)*

HOROSCOPE, s. m. (*Divinat.*) c'est le degré de l'escendant, ou l'astre qui monte sur l'horizon en certain moment qu'on veut observer pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le succès qu'aura une entreprise, la qualité du temps, *&c.* *Voyez* ASCENDANT.

Ce mot est purement grec, & composé d'*ὡρα*, *heure*, & du verbe *σκέπτομαι*, *specto*, *considero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *ascendant*. *V.* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoscope*. On étoit autrefois si infatué d'*horoscopes*, qu'Albert le Grand, Cardan, & quelques autres eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jesus-Christ.

On appelle aussi *horoscope*, une figure ou thème céleste, qui contient les douzes maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel & des astres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoscope*, *faire l'horoscope*, *&c.* On appelle aussi cela plus proprement *dresser une nativité*, quand il s'agit de prédiction sur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoscope* des villes, des états, des grandes entreprises.

L'*horoscope lunaire* est le point d'où sort la lune, quand le soleil est au point ascendant de l'orient. C'est ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en astrologie. *V.* PARTIE.

Horoscope est aussi un instrument de mathématique fait en forme de planisphere, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. *V. le Dictionnaire de Trévoux.*

HORREA, (*Hist. anc.*) c'étoient des magasins publics établis dans les cités & mansions, & pourvus d'amas de blé & de chairs salées, pour les distribuer aux soldats en route sur les chemins militaires de l'empire. C'est de-là, que vient le titre de droit au code, *de conditis in publicis horreis*; lesquels *condita* ou provisions de vivres, devoient être délivrés aux troupes saines, entieres, & non corrompues.

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'église avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea*; c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea*.

On sait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de

Horreum; comme il y a eu pareillement en France divers ſeigneurs qui placerent leurs granges à quelques diſtances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y ajouterent des maiſons pour ſerrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'eſt formé dans diverſes provinces pluſieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, de *la Grange*, *des Granges*, &c. (*D. J.*)

* HORREUR, ſub. fém. (*Gram.*) ce mot déſigne l'averſion, quand elle eſt extrême : *les hypocrites s'empreſſent plus à témoigner* l'horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante portée à ſon dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la penſée de la mort bien familiere, pour en voir l'image ſous ſes yeux & la ſoutenir ſans* horreur. Nous appliquons encore la même expreſſion à une ſorte de ſenſation particuliere, mêlée de frémiſſement, de reſpect, & de joie, que nous éprouvons à la préſence de certains objets, ou dans certains lieux; & nous diſons alors *le ſombre d'une forêt épaiſſe, le ſilence & l'obſcurité qui y régnent, nous inſpirent une* horreur *douce & ſecrette.* Nous tranſportons cette *horreur* aux choſes mêmes, *dans* l'horreur *de la nuit ; la ſainte* horreur *des temples.* L'*horreur* priſe en ce ſens, vient moins des objets ſenſibles, que des idées acceſſoires qui ſont réveillées ſourdement en nous. Entre ces idées, ſont l'éloignement des hommes, la préſence de quelques puiſſances céleſtes, *&c.*

Horreur du vuide, (*Phyſ.*) mot vuide de ſens, principe imaginaire dont on ſe ſervoit dans l'ancienne philoſophie, pour expliquer l'aſcenſion de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes ſemblables. On diſoit : *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide.* Lorſqu'on ſe fut apperçu que l'eau ne montoit dans les prompes qu'à la hauteur de 32 piés, on en vint juſqu'à ce point d'abſurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que juſqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-temps ſans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau juſqu'à 32 piés, & pour le mercure juſqu'à 28 pouces ſeulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication; & bientôt après, M. Paſcal démontra dans ſon traité de l'*équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la peſanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas beſoin ici d'un plus long article. *Voyez* Air, Tube de Torricelli, & *le traité cité de* M. Paſcal.

Horreur, *horror*, (*Méd.*) ſe dit d'une ſorte d'affection de l'ame, qui conſiſte dans une forte averſion que l'on conçoit pour quelque ſorte d'aliment, de médicament, à l'égard deſquels on ſe ſent un dégoût, une répugnance inſurmontable, qui portent non-ſeulement à ne pas en uſer, mais à les éloigner de ſoi le plus que l'on peut; tant on eſt affecté déſagréablement par la ſenſation qu'ils excitent.

C'eſt ainſi que dans l'hydrophobie, l'averſion pour la boiſſon de l'eau, & ſouvent de toute ſorte de liquide, eſt pouſſée juſqu'à l'*horreur*.

Il eſt un ſymptome de fievre qu'on appelle *horreur*. *Voyez* Fievre horrifique.

HORREUR, adj. (*Gram.*) qui inſpire de l'horreur. *Voyez* Horreur.

HORRIPILATION, ſ. f. *horripilatio*, (*Méd.*) c'eſt une ſorte de friſſonnement, qui n'eſt autre choſe qu'un mouvement convulſif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau ſe ride & ſe tend alternativement, comme par ſecouſſes très-promptes; ce qui reſſerre le bulbe des poils, & le fait ſaillir ſur la ſurface du corps : enſorte qu'ils paroiſſent ſe dreſſer, ſe hériſſer, pour ainſi dire, en conſéquence de l'*horripilation* ; ce qui eſt le plus ſouvent un ſymptome de fievre, accompagnée d'un ſentiment de froid.

Ainſi l'*horripilation* eſt un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci ſe fait ſentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* Friſſon, Fievre, Fievre horrifique, Froid, (*Econom. anim.*) Tremblement, Spaſme.

HORS, (*Gramm.*) prépoſition franç-

çoife, qui correfpond à l'*ex* des Latins. Elle marque le tranfport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles fuivans.*

On dit il eft *hors* de Paris; il eft *dehors;* il eft *hors* de lui-même.

HORS DE COUR, (*Jurifprud.*) *voyez* au mot COUR, *à l'article* HORS DE COUR.

HORS, *mettre hors*, (*Groffes forges.*) dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il fe dit de la difcontinuation du travail d'un fourneau de fufion; la *mife hors* s'entend toujours en mauvaife part; quand un maître de forge a confommé tous les matériaux qu'il deftinoit au fondage, ce qui eft prévu & volontaire; alors on dit qu'*il a fermé la palle*, qu'*il a arrêté fon fourneau*; quand par quelqu'accident on eft forcé de ceffer la fufion, alors on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la ceffation du travail, par la raifon qu'il s'eft entaffé dans l'ouvrage & fur la thuyere une quantité, une maffe de matiere mal digérée, qu'il n'eft pas poffible de fondre, foit à caufe de fon volume, foit à caufe de fa nature; dans certains cas, ce n'eft autre chofe, qu'une fonte rapprochée par la féparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé: l'ouvrage commençant à s'embarraffer d'une partie un peu confidérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede eft d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, font les feuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit affurer qu'excepté le cas de force majeure avec les précautions & le travail bien fuivi, on ne *mettra* jamais *hors*.

J'ai vu des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors:* faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de pouffiere de charbon, le métal n'avoit pu fe tenir en bain. La *mife hors* eft donc occafionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *mife hors*, pour fe mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois jufqu'à la feconde maratre, fuivant la groffeur de la maffe, pour pouvoir la retirer ou la *mettre hors:* refaire un nouvel ouvrage, *&c.* donc il eft clair qu'un pareil accident eft très-préjudiciable. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

* HORS D'ŒUVRE, f. m. (*Gramm. & Littérat.*) il fe dit de tout morceau qui ne tient pas effentiellement au fujet qu'on traite. Il eft prefque fynonyme à *digreffion.*

On a tranfporté ce mot dans la cuifine: les *hors d'œuvre* font de petits plats qui accompagnent les grands, & qui rempliffent les intervalles qu'ils laiffent entre eux fur une table. Il y a des *hors d'œuvre* à chaque fervice; & c'eft le fervice qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Bohème, près de l'Elbe, dans le cercle de Koniggratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Suffex, aux confins de Surrey, à neuf lieues de Londres: elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 17, 35; *lat.* 51, 12. (*D. J.*)

HORTA, (*Mythol.*) déeffe des Romains, qui préfidoit fur la jeuneffe, & l'excitoit au bien par fes fortes exhortations. Cette déeffe eft Herfilie; c'eft à elle que Rome fit l'honneur de la déification après fa mort, en lui donnant le furnom de *Horta.* Romulus l'avoit choifie pendant qu'elle vécut pour fa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains euffent enlevées; & fon choix fut confacré par la nation. Elle mit Herfilie dans le ciel avec fon époux, & lui rendit les honneurs divins. Son temple ne fe fermoit jamais, pour marquer que la jeuneffe, cet âge fi flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit befoin d'être portée fans ceffe à la pratique de la vertu. (*D.J.*)

HORTAGILIER, f. m. (*Hift. mod.*) terme de relation, tapiffier du grand-feigneur. *Voyez* TAPISSERIES.

Il n'y a point de ville mieux réglée que le camp du grand-feigneur; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé; car il y eft bien mieux logé qu'à Conftantinople, ni qu'en aucune autre ville de fon empire.

Il a toujours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il est dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cens tapissiers, appellés *hortagiliers*, qui vont toujours une journée devant, afin de choisir un lieu propre pour la dresser. Ils tendent premiérement celle du sultan, & puis celles des officiers & des soldats de la Porte, selon leur rang. *Dict. de Trévoux. (G)*

HORTOLAGE, sub. m. *(Jardinage.)* la partie d'un jardin potager, qui est coupée par des couches & carreaux de plantes basses & de légumes tels qu'il s'en voit dans le grand potager du roi à Versailles.

HORVA A MOI THEAU, *(Vénerie.)* cri du piqueur, lorsqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer dans quelque taillis ou fort.

HORUS & HARPOCRATE, *(Astr. & Myth.)* divinités égyptiennes que l'on célébroit toujours ensemble, & qui paroissent avoir été parmi les Grecs le type de Castor & de Pollux, & l'origine de la constellation des gémeaux. Jablonski, *Pantheon Ægyptiorum.* M. Schmidt, *journal de Berne*, juin, 1760, *pag. 70. (M. DE LA LANDE.)*

HOSANNA, s. m. *(Théologie.)* est le nom que les juifs donnent à une priere qu'ils récitent le septieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLE. Ce mot signifie *sauvez-nous*, *conservez-nous.*

R. Elias dit que les juifs donnent aussi le nom d'*hosanna*, aux branches de saule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de saules dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hosanna.* Ce qu'Antonius Nebrissemis, dans son commentaire des mots hébreux de l'écriture, applique aux juifs qui reçurent Jesus-Christ comme le Messie en chantant *hosanna.* Grotius dans son commentaire sur le *chap. xxj de St. Matthieu*, ṽ. *9*, observe que les fêtes des juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne signifioient pas seulement leur sortie d'Egypte, dont ils célébroient la mémoire, mais aussi l'attente du Messie, & que même encore les juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, disent qu'ils souhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Messie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant Jesus-Christ témoignoit sa joie, le reconnoissant pour le *Messie.* Simon, *supplément aux cérémonies des juifs.*

Il y a plusieurs de ces *hosannas* : les juifs les nomment *hoschannoth*, c'est-à-dire, les *hosannas.* Les uns se récitent le premier jour, les autres le second, *&c.* & s'appellent l'*hosanna* du premier jour, l'*hosanna* du second, *&c.*

Hosanna rabba, ou grand *hosanna*, est le nom que les juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le secours de Dieu, la rémission de leurs péchés, & sa bénédiction sur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils se servent fréquemment des *hoschannoth*, ou prieres, dont nous avons parlé.

Les juifs donnent encore le nom d'*hosanna rabba* en particulier, au septieme jour des tabernacles, parce que c'est ce jour-là qu'ils demandent plus particuliérement le secours de Dieu. *(G)*

HOSCHE, sub. fém. *ou* HOCHE, *ou* OUCHE, OULCHE, *(Jurisprud.)* tiré du mot *osca*, terme de la basse latinité, qui est employé dans quelques coutumes pour signifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui est près d'une maison, entourée de fossés ou de haies, & qui sert aux commodités de cette maison, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coutume de Nevers, *chap. v*, *art. 1*, & le *Gloss.* de Ducange, au mot *olche* & *osca. (A)*

HOSI, *(Géog.)* ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troisieme métropole de cette province. Elle est, dit Martinius dans son Atlas Chinois, de 14^d 29′ plus occidentale que Pékin, à 24^d 10′ de *latitude. (D. J.)*

HOSIES, s. m. pl. *(Antiq.)* c'est ainsi qu'on appelloit les cinq sacrificateurs en titre d'office, préposés dans le temple de Delphes pour les sacrifices qu'on venoit offrir avant que de consulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, & appor-

toient toute leur attention pour qu'elles fussent pures, saines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémît dans toutes les parties du corps, lorsqu'elle recevoit les effusions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas assez qu'elle secouât la tête, comme dans les sacrifices ordinaires; si quelqu'une de ses parties ne se fût pas ressentie de cette palpitation, les sacrificateurs *hosies* n'eussent point installé la Pythie sur le trépié.

Leur nom ὅσιοι, signifie des gens d'une sainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit ὁσιωτήρ. Ces ministres étoient perpétuels, & la sacrificature passoit à leurs enfans; on les croyoit descendus de Deucalion. Ils avoient sous eux un grand nombre de sacrificateurs subalternes; & c'est Eurypide qui nous en a instruit le plus particuliérement; la lecture des poëtes grecs est une source de connoissances. (*D. J.*)

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, (*Géog.*) petite ville de Siléfie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la partie d'un monastere destiné à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'est un logement détaché du couvent, que les religieux bâtissent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont besoin d'y séjourner quelque temps. On entend encore par *hospice*, un lieu ou entrepôt que le monastere a dans quelque endroit qui en est éloigné, pour y retirer en passant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (*A*)

HOSPITA, (*Mythologie.*) surnom de Vénus : on lui rendoit un culte sous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, s. m. (*Myth.*) surnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hospes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hospitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raison ξένιος, vengeur des injures faites à des hôtes : *Jupiter hospitibus nam te dare jura fatentur;* mais Jupiter n'étoit pas le seul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hospitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en passant, à Jupiter *hospitalier*, que les Samaritains consacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Bossuet, mais c'étoit à Jupiter Olympien, sous l'invocation duquel il ne subsista pas même long-temps, si l'on adopte pour vrai le récit que fait Josephe, *Antiq. liv. XIII, ch. vj*, de la dispute qui s'éleva en Egypte sous Ptolomée Philométor entre les juifs & les samaritains, au sujet de leur temple; les samaritains soutenant que le temple de Garizim étoit le seul vrai temple du Seigneur, & les juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jérusalem. (*D. J.*)

Hospitaliers, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) religieux que le pape Innocent III a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils sont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche sur leur robe & sur leur manteau. Il y a à Paris des religieuses de l'ordre de S. Augustin, que l'on appelle *hospitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le scapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuses font vœu d'hospitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorsqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, semblable à leur habit. Il y en a d'autres qui sont aussi de l'ordre de S. Augustin, & qui font les mêmes vœux, on les appelle *hospitalieres* de la miséricorde de Jesus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorsqu'elles sont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-dessus leur rochet. C'est l'archevêque de Paris qui est leur supérieur. *Diction.* de Moreri.

Hospitalieres, *sœurs*, s. f. pl. (*Hist. de Malthe.*) c'est le nom primitif des religieuses de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jérusalem au milieu de l'onzieme siecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hospitaliers* de S. Jean de Jérusalem, pour avoir soin des chrétiens d'Europe qui alloient visiter les saints lieux. Elles renoncerent au siecle quelque temps après comme les freres *hospitaliers*, & se

consacrerent au service des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui consistoit dans une simple robe noire, sur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent aussi les trois vœux solemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du saint sépulchre, & que le patriarche de Jérusalem reçut. Après la prise de cette ville par Saladin, les *sœurs hospitalieres* se retirerent en Europe, & y formerent depuis des établissemens considérables. Leur naissance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes : usage qni a varié en différentes provinces & en différens siecles. *Vertot. (D. J.)*

HOSPITALITÉ, s. f. (*Hist. sacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) l'*hospitalité* est la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inspiré par Dieu même. Il faut, disoient-ils, faire du bien aux personnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les sentimens humains, qui ne doivent point se borner aux liaisons du sang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, sur-tout si on les reçoit dans sa maison : la juste mesure de cette espece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, savoir aux secours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même société civile.

De tous temps les hommes ont eu dessein de voyager, de former des établissemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir, & il s'en trouvoit d'assez charitables pour leur donner un domicile, les soulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverses choses dont ils avoient besoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'histoire sacrée, a été du nombre de ces gens compâtissans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaisir de les recevoir & de leur procurer tous les secours possibles. Nous lisons dans la Genèse que ce digne patriarche rencontra, en sortant de sa tente, trois voyageurs, devant lesquels il se prosterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs forces. Il ordonna en même temps à Sara de pétrir trois mesures de farine, & de faire cuire des pains sous la cendre : il fit rôtir lui-même un veau qu'il servit à ses hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne dissimulerai point que l'exercice de l'*hospitalité* se trouva resserré chez les Israélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorsqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voisins; cependant, sans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'esprit de cette charité ne s'éteignit pas entiérement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, sur-tout pendant les tristes temps des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la distribution qu'il faisoit de trois en trois ans aux prosélytes & aux étrangers de sa part dans les dixmes. Job s'écrie au milieu de ses souffrances : « Je n'ai point laissé les étrangers dans la rue, & ma porte leur a toujours été ouverte ».

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient souvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injustice des hommes, réprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hospitalité* comme étant les plus sacrés & les plus inviolables : les voyages fréquens des sages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Hélène du temps de la guerre de Troie, montrent assez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethiopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard au rapport d'Héliodore :

&

& c'eſt ſans doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les régaloit avec magnificence pendant plusieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hoſpitalité* ſur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux ; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu ſur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ſes hôtes, il n'eſt pas étonnant que les Grecs regardaſſent l'*hoſpitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Auſſi cette vertu étoit-elle pouſſée ſi loin dans la Grece, qu'on fonda dans pluſieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'eſt un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fuſſent exclus de cet honneur.

Les rois de Perſe retirerent de grands avantages de la réception favorable qu'ils firent à divers peuples, & ſur-tout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la perſécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere ſauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hoſpitalité* y fut connue dès les premiers temps. L'aſyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en ſont des preuves ſuffiſantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refuſé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le ſoleil couché.

Mais les Romains qui ſuccéderent ſurpaſſerent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu ; ils établirent à l'imitation des Grecs des lieux exprès pour domicilier les étrangers ; ils nommerent ces lieux *hoſpitalia* ou *hoſpitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hoſpites*. Pendant la ſolemnité des Lectiſternes à Rome, on étoit obligé d'exercer l'*hoſpitalité* envers toutes ſortes de gens connus ou inconnus ; les maiſons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de ſe ſervir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, eſt appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maiſons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toujours ouverts aux étrangers ; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hoſpitalité* avec Perſée, roi de Macédoine ; & Jules-Céſar, ſans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. « Rien n'eſt plus beau, diſoit Cicéron, que de voir les maiſons des perſonnes illuſtres ouvertes à d'illuſtres hôtes, & la république eſt intéreſſée à maintenir cette ſorte de libéralité ; rien même, ajoute-t-il, n'eſt plus utile pour ceux qui veulent acquérir, par des voies légitimes, un grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup au dehors ».

Il eſt aiſé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces ſentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit deſtiné ; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux ſpectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir ſa laſſitude.

Il n'étoit pas poſſible après cela que les Romains n'admiſſent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Vénus, déeſſe de la tendreſſe & de l'amitié. Minerve, Hercule, Caſtor & Pollux jouirent auſſi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raiſon la premiere place ; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hoſpitalité*, & le ſurnommerent Jupiter hoſpitalier, *Jupiter hoſpitalis*. Cicéron écrivant à ſon frere Quintius, appelle toujours Jupiter de ce beau nom ; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

Jupiter, hoſpitibus nam te dare jura loquuntur,
Hunc lætum, Tiriiſque diem, Trojâque profectis
Eſſe velis, noſtroſque hujus meminiſſe minores.

Notre poésie n'a point de telles ressources, ni de si belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & presque toutes les nations du monde, observerent aussi réguliérement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoute-t-il, va lui montrer une autre maison, où on l'exerce encore, & il y est reçu avec la même humanité. Les loix des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compâtissant, qui traitoit les esclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien accueillir les voyageurs? ils allerent jusqu'à établir, & des hospices, & des magistrats particuliers, pour leur fournir les choses néceſſaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leurs pays.

Je viens de prouver suffisamment, qu'autrefois l'*hospitalité* étoit exercée par presque tous les peuples du monde; mais le lecteur sera bien aise d'être instruit de quelques pratiques les plus universelles de cette vertu, & de l'étendue de ses droits : il faut tâcher de contenter sa curiosité.

Lorsqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit audevant de lui, & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere, & d'ami, plutôt selon son âge, que par rapport à sa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans sa maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin, & du sel. Cette cérémonie étoit une espece de sacrifice que l'on offroit à Jupiter-hospitalier.

Les Orientaux, avant le festin, lavoient les piés à leurs hôtes; cette pratique étoit encore en usage parmi les Juifs, & Notre-Seigneur reproche au pharisien qui le recevoit à sa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere distinction, parmi les anciens, prenoient ce soin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus, roi de Sicile, conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de Nausicaa, de Polycaste, & d'Hélène. Le bain étoit suivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perses, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finissoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hospitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ses hôtes, & du sujet de leur voyage, ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'usage & de la décence, de ne point laisser partir ses hôtes sans leur faire des présens, qu'on appelloit *xenia;* ceux qui les recevoient les gardoient soigneusement, comme des gages d'une alliance consacrée par la religion.

Pour laisser à la postérité une marque de l'*hospitalité* qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres & des villes même, formoient ensemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié; c'est ce qui est appellé par les anciens, *tessera hospitalitatis*, tessere d'hospitalité. *Voyez* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *tesseres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits; & lorsque les villes accordoient l'*hospitalité* à quelqu'un, elles en faisoient expédier un décret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hospitalité* étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémissible; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruisoit point celui de l'*hospitalité*, parce qu'il étoit censé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque, le tessere de l'*hospitalité*, & de dénoncer à un ami infidele qn'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoissons plus ce beau lien de l'*hospitalité*, & l'on doit convenir que les

temps ont produit de si grands changemens parmi les peuples & sur-tout parmi nous, que nous sommes beaucoup moins obligés aux loix saintes & respectables de ce devoir que ne l'étoient les anciens.

Il semble même, que pour être tenu par la loi naturelle aux services de l'*hospitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande soit hors de sa patrie, pour quelque raison valable ou du moins innocente; 2°. qu'il y ait lieu de le présumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun dessein de nous porter préjudice; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainsi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indispensable, lorsque des maisons publiques, commodes, & à différens prix, n'existoient point encore parmi nous.

L'*hospitalité* s'est donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe est devenue voyageante & commerçante. La circulation des especes par les lettres de change, la sûreté des chemins, la facilité de se transporter en tous lieux sans danger, la commodité des vaisseaux, des postes & autres voitures; les hôtelleries établies dans toutes les villes & sur toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont suppléé aux secours généreux de l'*hospitalité* des anciens.

L'esprit de commerce, en unissant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaisance des particuliers; il a fait beaucoup de bien & de mal; il a produit des commodités sans nombre, des connoissances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens secrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouissance de tous les agrémens du pays où ils se rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépense. On les voit avec plaisir & sans attachement, comme ces fleuves qui fertilisent plus ou moins les terres par lesquelles ils passent. (*D. J.*)

HOSPODAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme les souverains de la Valachie & de la Moldavie; c'est le grand seigneur qui les établit, & ils sont obligés de lui payer tribut. Le seul moyen de parvenir à cette dignité, c'est de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte; c'est ordinairement sur le plus offrant que le choix tombe, sans qu'on ait égard ni à la naissance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été possédée dans ce siecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit succédé au célebre Maurocordato.

HOST, s. m. (*Jurisprud.*) que l'on écrivoit aussi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hostis*, signifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelqu'autre seigneur; on entendoit aussi quelquefois par le terme d'*host* le service militaire qui étoit dû au seigneur par ses vassaux & sujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raison de ce service.

Le terme d'*hostis* se trouve en ce sens dans la loi salique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Visigoths, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers siecles de la troisieme race, & dans les auteurs de ce temps.

Les vassaux & les tenanciers qui étoient tenus de se trouver à l'*host*, étoient obligés, au premier mandement du seigneur, de se rendre près de lui, équippés des armes convenables, & de l'accompagner dans ses expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *service d'host* ou *ost*; on ajoutoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit souvent le service d'*host* & celui de chevauchée, parce qu'il se rencontroit ordinairement que celui qui devoit le service d'*host*, devoit aussi le service de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coutume d'Anjou, qui dit que *host* est pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée est pour défendre le seigneur; c'est-à-dire, que le service d'*host* se faisoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le service de chevauchée se faisoit pour les guerres du seigneur, même hors les limites de son territoire.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû seulement par les simples tenanciers & sujets, il étoit dû principalement par les

nobles feudataires & vassaux, aucuns d'eux n'en étoient exempts.

Les évêques même, les abbés, & autres ecclésiastiques, n'en étoient pas exempts; ils en étoient tenus de même que les laïques, à cause du temporel de leurs églises.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faisoient ce service en personne; quelques-uns même commanderent les armées, & les historiens de ce temps font mention de plusieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun ecclésiastique ne seroit contraint d'aller à l'*host*; il leur défendît même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui seroient choisis par les autres pour donner la bénédiction, dire la messe, réconcilier & administrer les malades.

Les évêques se plaignirent de ce capitulaire, craignant que la cessation du service militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Aussi la défense qui leur avoit été faite ne fut pas long-temps observée; & l'on voit que sous les rois suivans, tous les ecclésiastiques rendoient en personne le service d'*host* & de chevauchée.

En 1209, le roi confisqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*host* ou armée, prétendant qu'ils ne devoient le service que quand le roi y étoit en personne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguste, assommoit les ennemis avec une massue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le sang, comme cela lui étoit défendu, attendu sa qualité d'évêque.

Dans la suite du treizieme siecle, on obligea les ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du service militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304 Philippe le Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de se rendre en personne à son armée avec leurs gens, & les ecclésiastiques ne furent entiérement déchargés du service militaire que par Charles VII, en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Espagne & Italie, le service personnel des ecclésiastiques a duré encore plus long-temps.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes sortes de personnes indistinctement, mais seulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour se dispenser.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres postes.

Il y avoit néanmoins certains possesseurs qui en étoient dispensés, tels entre autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On dispensoit aussi du service d'*host* les femmes, les sexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les médecins, les jurisconsultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs noces, enfin tous ceux qui obtenoient dispense du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le service d'*host*, ou de le faire pleinement, étoient souvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'host*, c'est-à-dire, un secours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choses nécessaires pour la guerre.

Le service d'*host* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale jusqu'à soixante ans; cela dépendoit au surplus des coutumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*host* étoient exempts de toutes choses sur leur route; & tant que duroit leur service, ils avoient le privilége de ne pouvoir être poursuivis en justice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195: les lettres d'état paroissent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*host* sans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*host* du roi sans permission, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 sous.

L'obligation de servir à l'*host* n'étoit pas

par-tout semblable, cela dépendoit des priviléges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des personnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de sortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que jusqu'à une distance telle qu'ils pussent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient servir pendant trois jours, d'autres davantage. Le service dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les sujets du seigneur n'étoient tenus de servir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du seigneur, mais ils n'étoient pas obligés de donner du secours à ses alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le service d'*host* étoit dû indistinctement au seigneur, soit dans le territoire, ou au-dehors.

De droit commun, les vassaux devoient faire à leurs dépens le service d'*host* & de chevauchée: quelquefois on leur devoit des gages, & le seigneur étoit tenu de les indemniser du dommage qu'ils avoient souffert dans l'expédition où ils avoient servi.

Présentement le service militaire ne peut être dû par les vassaux & sujets qu'à leur souverain, c'est ce que l'on appelle en France le *service du ban & arriere-ban*. Le ban est la convocation des vassaux immédiats; l'arriere-ban est la convocation des arriere-vassaux.

Voyez les établissemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coutumes de Normandie, de Saint-Omer de Loris, d'Aigues-mortes, le statut delphinal, les fors de Béarn, les priviléges de Montbrison, *&c.* & *aux mots* BAN *&* ARRIERE-BAN. *(A)*

HOST-BANNI, *heribannus*, c'étoit le ban que le seigneur faisoit publier à ce que ses vassaux eussent à se rendre à l'*host*, *anc. cout. de Normandie*, *ch. xliv*. *(A)*

HOSTAU, *(Géog.)* petite ville de Bohème dans le cercle de Pilsen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, s. m. *(Jurispr.)* signifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au seigneur pour le fouage & tenement, c'est-à-dire, pour la permission d'habiter dans sa terre; les *pains d'hostelage* dont parle la coutume de Dunois, *art.* 7, sont une rétribution dûe pour cet objet.

On entend aussi par *droit d'hostelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maisons & boutiques où ils mettent les marchandises qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

Dépens d'hostelage sont les frais & salaires dûs aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coutume de Paris, *art. 175*. *(A)*

HOSTIE, s. f. *(Antiq.)* ce mot vient de *hostis*, ennemi, à cause que, dans les premiers siecles de barbarie, on en sacrifioit avant la bataille, pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hostie, *hostia*, & victime, *victima*. Isidore dit que la victime servoit pour les grands sacrifices, & l'*hostie* pour les moindres; que la victime ne se prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hostie* se tiroit des troupeaux à laine: c'est à quoi Horace semble faire allusion dans l'*ode 17 du liv. II*, où il exhorte Mécene à s'acquitter de ses vœux pour le recouvrement de sa santé, & à sacrifier des victimes, tandis que de son côté il veut immoler un agneau:

. . . . Reddere victimas
Ædemque votivam memento,
Nos humilem feriemus agnam.

Isidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hostie*, l'animal que le général d'armée sacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des sacrifices qu'il offroit après la victoire: *hostia ab hostire*, frapper; *victima, à victis hostibus*.

Aulu-Gelle ajoute cette distinction entre l'*hostie* & la victime, que l'*hostie* pouvoit être sacrifiée indifféremment par toutes sortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puristes mettoient entre ces deux mots, plusieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indistinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux sortes d'*hosties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les

entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raison étoient appellées des hosties animales, *hostiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hosties*. Énéide, *liv. IV, v. 63 & 64*, & *liv. V, v. 483 & 484*.

Ces deux sortes d'*hosties* recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de temps, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient hosties pures, *hostiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les hosties biennales, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres; ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes*.

On entendoit par hosties précidanées, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solemnelles; mais Aulu-Gelle, Festus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hosties* indomptées, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug; Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ*.

Les *hosties* d'élite, *hostiæ lectæ*, *eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

Les *hosties* succidanées ou successives, *hostiæ succidaneæ*, signifioient celles qu'on immoloit consécutivement après d'autres pour réitération du sacrifice, lorsque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle; Paul Emile fit un pareil sacrifice étant sur le point de livrer bataille à Persée, roi de Macédoine.

On appelloit *hosties cancares* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le collége des pontifes, c'est-à-dire, qu'on en présentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hosties* ambarvales, *hostiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on sacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une procession qu'on faisoit pour la conservation des biens de la terre.

Elles se distinguoient des *hosties amburbiales*, qui caractérisoient celles qu'on menoit autour des limites de la ville de Rome.

Les *hosties* d'holocauste, *hostiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes consumées par le feu, sans qu'il en restât rien pour les sacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hosties* des particuliers, dites expiatoires, *hostiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour se purifier d'un crime, ou de quelque mauvaise action. Ce moyen commode de tranquilliser sa conscience, s'est glissé sous toutes sortes de faces dans la plupart des religions du monde.

Les *hosties* ambiégnes, *hostiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on sacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hostiæ mediales*; & celles dont les aruspices examinoient les entrailles pour en tirer des présages, se nommoient *hostiæ harugæ*.

Ce n'est-là qu'une liste des principaux noms d'*hosties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & sans cette considération, je l'aurois entiérement supprimée, car on se prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'esprit que des puérilités ou des extravagances. (*D. J.*)

HOSTIE, (*Théologie.*) se dit de la personne du Verbe incarné, qui a été immolé comme une *hostie* en sacrifice à son pere sur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

Hostie se dit aussi, dans l'église, du corps de N. S. Jesus-Christ renfermé sous les especes du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hostie* dans le sacrifice de la messe. *Voyez* MESSE.

C'est le pape Grégoire IX, qui ordonna qu'on sonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hostie*. *Voyez* ADORATION.

Le saint ciboire est le vaisseau où l'on garde les *hosties*; c'est une espece de grand calice couvert. *Voyez* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trév.* (*G*)

HOSTILIA, (*Géographie anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illuftré pour avoir donné le jour à Cornelius Nepos, qui floriffoit fous Jules-Céfar. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; & compofa plufieurs ouvrages, dont il ne nous refte que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains: on pourroit en rendre la lecture très-intéreffante par un commentaire hiftorique & critique, auquel on n'a point encore fongé. *Hoftilia* fe nomme à préfent *Oftiglia*. (*D. J.*)

HOSTILINA, f. f. (*Mythologie.*) déeffe adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moiffon abondante.

* HOSTILITÉ, f. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hoftis*, *ennemi*. Une *hoftilité* eft une action d'ennemi.

Les *hoftilités* ont un temps pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les efpeces. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excufer.

Les *hoftilités* commencent légitimement lorfqu'un peuple manifefte des deffeins violens, ou lorfqu'il refufe les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il eft prudent de prévenir fon ennemi; & il y auroit bien de la mal-adreffe à l'attendre fur fon pays, quand on peut fe porter dans le fien.

Les *hoftilités* peuvent durer fans injuftice autant que le danger. Il ne fuffit pas d'avoir obtenu la fatisfaction qu'on demandoit. Il eft encore permis de fe précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a fon but, & toutes les *hoftilités* qui ne tendent point à ce but font illicites. Empoifonner les eaux ou les armes, brûler fans néceffité, tuer celui qui eft défarmé ou qui peut l'être, dévafter les campagnes, maffacrer de fang froid les otages ou les prifonniers, paffer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce font des actions atroces qui déshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même fe porter à ces excès, lorfqu'ils feroient devenus les feuls moyens de réduire fon ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la caufe de vos haines?

Parmi les *hoftilités* il y en a que les nations policées fe font interdites d'un confentement général; mais les loix de la guerre font un mélange fi bizarre de barbarie & d'humanité, que le foldat qui pille, brûle, viole, n'eft puni ni par les fiens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en eft pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on eft emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il eft permis de tuer un général ennemi. C'eft une action que les anciens fe font permife, & que l'hiftoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le feul point qui foit généralement décidé, c'eft que l'exécration feroit la jufte récompenfe de la mort d'un général ennemi, fi elle étoit la fuite de la corruption d'un de fes foldats.

On a profcrit toutes les *hoftilités* qui avoient quelqu'apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, f. f. (*Droit coutumier.*) c'eft, dit Ragueau, un droit annuel de géline, que le vaffal paye à fon feigneur à caufe du tenement. Il en eft fait mention dans la coutume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui fignifie quelquefois l'*homme du corps du feigneur*: mais le plus fouvent il exprime tous les *tenanciers d'un feigneur*, habitans, levans & couchans dans fa cenfive. La cenfive où ils demeurent eft appellée dans les anciens titres *hoftizia*; ainfi la redevance que l'on paye par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hoftize* en françois. (*D. J.*)

HOTE, f. m. (*Grammaire*) terme relatif & réciproque, qui fe dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui font logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il eft bien fatisfait de fes *hôtes*, en parlant de fes locataires, ou fous-locataires.

Il faut donc favoir que la coutume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié fur le feuil de la porte, & là ils juroient de ne fe porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hofpitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hofpes*, les anciens latins difoient *hoftis*. C'eft Cicéron lui-même qui nous ap-

prend cela. Depuis *hostis* a signifié *ennemi*; tant l'idée de l'hospitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trévoux.*

HOTEL, s. m. (*Grammaire.*) les habitations des particuliers prennent différens noms, selon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maison* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* est toujours un grand bâtiment annoncé par le faste de son extérieur, l'étendue qu'il embrasse, le nombre & la diversité de ses logemens, & la richesse de sa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *planches d'architecture.*

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Jurispr.*) est le lieu public où se tient le conseil des officiers & bourgeois d'une ville pour délibérer sur les affaires communes.

L'établissement des premiers *hôtels de ville* remonte au temps de l'établissement des communes, & conséquemment vers le commencement du xij^e^ siecle. *Voyez* COMMUNES (*A*)

HÔTEL *d'un ambassadeur*, (*Droit des gens.*) c'est ainsi qu'on nomme toute maison que prend un ambassadeur ou ministre, dans le lieu où il va résider pour y exercer sa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambassadeurs* comme des asyles pour eux & pour leurs domestiques. En effet, un ambassadeur & ses gens ne peuvent pas dépendre du souverain chez lequel il est envoyé, ni de ses tribunaux; aucun obstacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Montesquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes; on pourroit lui supposer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes; sa maison est donc sacrée, & l'on ne peut l'accuser que devant son maître, qui est son juge ou son complice.

Mais on demande si leurs *hôtels* sont aussi des asyles pour les scélérats qui s'y réfugieroient. Quelques-uns distinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à se retirer chez un ambassadeur; mais une distinction arbitraire, & sur laquelle on peut contester, n'est pas propre à décider la question proposée. On écrivit en France plusieurs brochures dans le dernier siecle, en faveur de l'asyle sans exception; mais c'est qu'alors il s'agissoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambassade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, si la contestation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des ministres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du souverain auprès duquel l'ambassadeur réside, d'accorder ou de refuser le privilége, parce que le droit des gens ne demande rien de semblable.

Il est du moins certain que l'extension des prérogatives des ambassadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuisible, en entretenant l'abus des asyles, qui est toujours un grand mal. Mais pour abréger, *voyez* sur cette matiere, Thomasius, *de jure asyli legatorum ædibus competente*, & Bynkershoëk *du juge compétent des ambassadeurs, ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce sujet sur des principes fixes. (*D. J.*)

HÔTEL DES INVALIDES, *voy.* INVALIDES.

HÔTEL DE LA MONNOIE, *v.* MONNOIE.

HÔTEL-DIEU, (*Hist. mod.*) c'est le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les administrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le siecle passé.

Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espece, & où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq & six dans un même lit; les vivans à côté des moribonds & des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités; & le spectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçu. Voilà l'*hôtel-Dieu*.

Aussi de ces misérables les uns sortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que souvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie; & le reste périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuste soutient.

L'*hôtel-Dieu* est fort ancien. Il est situé dans la maison même d'Ercembalus, préfet ou

ou gouverneur de Paris ſous Clotaire III, en 665. Il s'eſt ſucceſſivement accru & enrichi. On a propoſé en différens temps des projets de réforme qui n'ont jamais pu s'exécuter, & il eſt reſté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont ſe perdre.

HOTELLERIE, ſ. f. (*Grammaire.*) bâtiment compoſé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux néceſſaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les perſonnes qui font quelque ſéjour dans une ville.

HÔTELLERIE *de Turquie*, (*Hiſt. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les paſſans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations ſur les grands chemins & dans les villes d'Aſie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve ſur les grands chemins, dit M. Tournefort, ſont de vaſtes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, ſur ſix de large; le reſte de la place eſt deſtiné pour les mulets & pour les chameaux; la banquette ſert de lit, de table & de cuiſine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à ſept ou huit piés les unes des autres, où chacun fait bouillir ſa marmite. Quand la ſoupe eſt prête, on met la nappe, & l'on ſe place autour de la banquette les piés croiſés comme les tailleurs. Le lit eſt bientôt dreſſé après le ſouper, il n'y a qu'à étendre ſon tapis à côté de la cheminée, & ranger ſes hardes tout autour; la ſelle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot ſupplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va ſe pourvoir au village prochain, ſi l'on manque de quelque choſe. On ne paye rien pour le gîte : ces retraites publiques ont conſervé en quelque maniere le droit d'hoſpitalité, ſi recommandable chez les anciens. *Voyez* HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* des villes ſont plus propres & mieux bâties; elles reſſemblent à des monaſteres, car il y en a beaucoup avec de petites moſquées; la fontaine eſt ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les néceſſités ſont aux environs; les chambres ſont diſpoſées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout payement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à ſon aiſe, il ſuffit d'y avoir une chambre ſervant de cuiſine; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poiſſon, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, café, chandelle, juſqu'à du bois. Il faut s'adreſſer à des juifs ou à des chrétiens pour du vin, & pour peu de choſe ils vous en fourniſſent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* ſi bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le riz. Voilà les fruits de la charité qui fait un point eſſentiel de la religion mahométane; & cet eſprit de charité eſt ſi généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons muſulmans qui ſe logent dans des eſpeces de hutes ſur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire repoſer & rafraîchir les paſſans qui ſont fatigués. Nous louons ces ſortes de ſentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur; nous ſommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

HOTHER, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede, régnoit vers le troiſieme ſiecle. Né aimable & ſenſible, il plut à Nanna, princeſſe de Norwege, & l'aima : Hacho, roi de Danemarck, lui diſputa ſa main : les feux de l'amour allumerent ceux de la guerre; Hacho fut chaſſé de ſes états; y rentra, fut vaincu encore & périt de la main de ſon heureux rival; Fridlef eut le même ſort; l'uſurpateur demeura long-temps tranquille ſur le trône. Mais bientôt ſes ſujets indignés d'un joug étranger, quoiqu'aſſez doux, leverent cnntre lui l'étendart de la révolte; il marcha contre eux, leur livra bataille, & périt les armes à la main. (*M. DE SACY.*)

HOTTE, ſ. f. (*Gramm. & arts méchan.*) panier d'oſier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe ſur les épaules avec des bretelles où les bras ſont paſſés, & qui ſert à porter différentes choſes. Le côté qui touche aux épaules eſt plat; l'autre eſt arrondi. Cet inſtrument ſert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs,

Il y en a de ferrées qu'on appelle *batais*; il y en a d'ardoifées, de goudronnées, de poiffées, felon les différens ufages auxquels elles font deftinées.

C'eft un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il eft compofé d'un fond de bois, ovale fur le derriere de la hotte, & droit fur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* fimplement; & l'autre au milieu du derriere pour foutenir l'ouvrage, & qui fe nomme *maque plate*. *Voyez* MAQUES & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des faiffes & un collet. *V. ces mots à leur article.*

HOTTE *de cheminée*, (*Architecture.*) c'eft le haut ou le manteau d'une cheminée de cuifine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS, LES, (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne-Efpérance; ils font fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, La Loubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans fa defcription du cap.

Les *Hottentots* ne font pas des Negres, dit avec raifon l'auteur de l'hiftoire naturelle de l'homme; ce font des Caffres, qui ne feroient que bafanés, s'ils ne fe noirciffoient pas la peau avec de la graiffe & du fuif, qu'ils mêlent pour fe barbouiller. Ils font couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils fe donnent pour le devenir; leurs cheveux collés enfemble par leur affreufe malpropreté, reffemblent à la toifon d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples font errans, indépendans, & jaloux de leur liberté; ils font d'une taille médiocre & fort légers à la courfe; leur langage eft étrange, ils glouffent comme des coqs d'Inde; les femmes font beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plupart une efpece d'excroiffance, ou de peau dure & large qui leur croît au-deffus de l'os pubis, & qui defcend jufqu'au milieu des cuiffes en forme de tablier. Tachard & Kolbe difent que les femmes naturelles du Cap font fujettes à cette monftrueufe difformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont affez de curiofité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, font tous, à ce qu'affurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naiffent tels, mais parce qu'on leur ôte un tefticule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, fi les meres ne fe faifoient un devoir de le leur applatir peu de temps après leur naiffance, parce qu'elles regardent un nez proéminent comme une difformité. Ils ont une levre fort groffe, fur-tout la fupérieure, les dents très-blanches, les fourcils épais, la tête groffe, le corps maigre, les membres menus; ils ne vivent gueres paffé quarante ans; la faleté dans laquelle ils fe plaifent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, font au nombre des caufes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces fauvages qui s'emploient volontiers au fervice le plus bas & le plus fale de la maifon.

Ils vont prefque nus, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, fur dix à douze de largeur; ce font des pieux fichés qui fe rejoignent par le haut; les côtés & le faîte font des branches groffiérement entrelacées avec les pieux; le bout eft couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, eft une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & fortir; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, fi ce n'eft qu'on veuille caractérifer ainfi leurs danfes nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples fauvages, parce que c'eft un mot qu'ils fe répetent fans ceffe les uns aux autres lorfqu'ils danfent. (*D. J.*)

HOTTONIA, f. f. (*Botaniq. moderne.*) plante aquatique, ainfi nommée à l'honneur de M. Hotton, profeffeur en botanique à Leyde. Voici fes caracteres d'après Boerhaave.

La fleur eft en rofe, compofée d'un feul

pétale divifé en cinq fegmens. Les divifions pénetrent jufqu'au fond de la fleur; il part de fon centre un piftil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel font contenues plufieurs femences fphériques. Linnæus ajoute que les étamines font cinq filamens droits, courts, coniques, placés fur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les foffés & dans les eaux profondes & croupiffantes. Ses feuilles paroiffent fur la furface de l'eau en avril & en mai; fes fleurs en épi croiffent fur des tiges affez longues & unies; elles font couleur de rofe, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement fur la furface des eaux. (*D. J.*)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénerie.*) cri dont le valet de limier doit ufer quand il laiffe courre un loup & un fanglier.

HOU (*le cap de la*) *Géog.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance affez peu vers la mer. Il eft par les 5d 10′ de *lat. feptentrionale*, à environ moitié de la diftance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (*D. J.*)

HOUACHE, OUAICHE, fubft. maf. (*Marine.*) c'eft la trace que fait un vaiffeau fur les eaux en fillant.

HOUAL, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'eft à l'oueft, mais il eft beaucoup plus étendu au fud de la riviere. Il eft gouverné par un prince qui fe fait appeller *brak*, c'eft-à-dire *roi* : auffi M. de Lifle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Hoval*. (*D. J.*)

* HOUAME, *ou* HOUAINE, f. m. (*Hift. mod.*) fecte mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils fe font fait une loi particuliere; ils n'entrent point dans les mofquées; ils font leurs prieres & leurs cérémonies fous leurs pavillons, & finiffent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'efpece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme; en conféquence l'objet leur eft indifférent. Ils fe précipitent fur le premier qui fe préfente. Il ne s'agit pas de fe procurer un plaifir recherché, ou de fatisfaire une paffion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux: belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *Houame* ferme les yeux & accomplit fa loi. Il y a quelques *Houames* à Alexandrie, où ce culte n'eft pas toléré; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géog.*) petite ifle de France fur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belle-Ifle. Elle a quatre lieues de tour. *Long.* 14, 36; *lat.* 47, 20. (*D. J.*)

HOUBLON, *lupulus*, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur, compofée de plufieurs étamines, foutenues fur un calice. Cette fleur eft ftérile, comme l'a obfervé Cefalpin. Les embryons naiffent fur de plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, compofés de plufieurs feuilles qui font attachées à un poinçon, & qui couvrent des femences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Les racines du houblon font menues & entrelacées les unes dans les autres; il en fort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleufes, velues, creufes, purpurines, fans vrilles, lefquelles embraffent étroitement les perches & les plantes fur lefquelles elles grimpent. Ses feuilles fortent des nœuds deux à deux, oppofées, portées fur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres; quelquefois elles imitent les feuilles du mûrier, & font entieres, terminées par une pointe; le plus fouvent elles font découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'efpece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naiffent dans le *houblon mâle*, de l'aiffelle des feuilles; elles font en grappes comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, fans pétales, compofées de plufieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles; elles font ftériles.

L'efpece femelle porte des fruits qui font comme des pommes de pin, compofées de plufieurs écailles membraneufes, peu ferrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées fur un pivot commun, à l'aiffelle

desquels naissent de petites graines, applaties, rousses, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuse. Cette plante est très-commune dans les haies & les prés des pays, soit froids, soit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on seme & on cultive avec grand soin, & avec beaucoup de dépense, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, sur lesquelles les tiges de *houblon* montent, & les surpassent même. Il se plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé : toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture ; ses épis chargés de fleurs, ses écailles & sa graine sont plus grandes que dans son état sauvage. Ses épis, qui sont les pommes de pin, & que l'on appelle souvent, mais improprement, *fleurs*, se recueillent au mois d'août & de septembre. On les seche dans un four préparé pour cela ; on les renferme ensuite dans des sacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au commencement du printemps.

Les feuilles sont ameres ; leur suc ne change point la couleur du papier bleu ; les fruits, ou les pommes de pin fraîches, ont une odeur agréable, & contiennent une graisse ou résine aromatique, un peu visqueuse, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un sel ammoniacal un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, soit subtile, soit épaisse, aromatique & un peu amere : c'est par cette raison qu'on n'en peut point tirer de sel crystallin ; car le sel ammoniacal, sur-tout s'il est joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de crystaux ; & étant séché, il devient comme un sable terreux.

Il résulte de cet exposé, que le *houblon* renferme un sel alumineux tartareux, amer. *Voyez*, article suivant, ses propriétés médicinales. *(D. J.)*

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, se servent avec succès des tiges du *houblon* pour en préparer de la filasse, dont ils font une toile grossiere ; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jeter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, ensuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend sur des toits de chaume, pour y rester exposées pendant l'hiver aux injures de l'air ; souvent elles y demeurent long-temps couvertes de neige ; quelquefois on les laisse tremper dans l'eau de la mer, & ensuite on les expose alternativement à l'air libre, en les mettant sur la terre, ensuite de quoi on les laisse tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou sarmens de *houblon*, les exposent pendant la nuit à la rosée. Enfin, on les fait sécher à l'air, on les bat ; on les fait de nouveau sécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorsque la macération a été bien faite, on obtient de la filasse aussi fine que celle du lin ou du chanvre : mais jusqu'à présent on n'a pu la blanchir parfaitement ; mais elle n'en a que plus de solidité, vu que le blanchissage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainsi faite, & l'employer à des usages communs. Voyez *les mémoires de l'académie de Suede, année 1750. (—)*

HOUBLON, *(Diete & Mat. méd.)* on fait cuire les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au printemps dans de l'eau comme les asperges, & on les mange avec de l'huile, du sel & du vinaigre. On les apprête aussi de plusieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre ; sont utiles pour les obstructions des visceres, & surtout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'usage du *houblon* pour l'assaisonnement de la biere. *Voyez* BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaises qualités que le *houblon* donnoit à la biere, est absolument gratuit. On manque d'observations pour décider la question agitée principalement en Angleterre ; savoir, si la biere *houblonée* chassoit & fondoit la pierre des reins, ou si elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait assuré, c'est que les bieres rouges forcées de *houblon*, sont plus enivrantes, & qu'elles jettent dans un assoupissement dangereux ; mais il

n'eſt pas clair que ces effets ſoient dûs au *houblon*.

On ne ſe ſert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament : on pourroit l'employer cependant auſſi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obſtructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magiſtraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le ſyrop de chicorée composé, & ſon ſuc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (*B*)

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, (*Pêche.*) La *houche*, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, eſt une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à ſept branches : on s'en ſert au feu, contre *l'ordonnance de 1669*. Il faut un temps calme & une nuit obſcure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe ; l'un ſe met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de ſapin ſecs & réſineux : la lueur de ce brandon attire le poiſſon à la ſurface, & le pêcheur le frappe de ſa *houche*. Cette pêche ſe fait en toute ſaiſon. On y prend des poiſſons qui peſent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, (*Géog.*) petite ville de l'iſle de France dans la Beauce, au diocèſe de Chartres, ſur la Vègre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris. *Long.* 19, 15, 38; *lat.* 38, 47, 21.

Guy Patin, homme de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèſe de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais : toutefois, puiſque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artiſan de ſa fortune ; car de correcteur d'imprimerie, il devint habile & ſage médecin clynique. Il n'eut pas tort de ſe déclarer ennemi de l'antimoine, que de ſon temps on ne ſavoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuſe encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles ſont naturelles, parce que d'ailleurs, ſelon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des ſatyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laiſſa un fils, Charles Patin, qui ſe diſtingua par ſon ſavoir dans la médecine, dans la littérature, & ſur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ſes jours à Padoue en 1684, laiſſant deux filles, célebres par leurs écrits, & une femme qui a été auſſi auteur. Bayle a donné dans ſon dictionnaire un article curieux & fort étendu de Guy Patin & de ſon fils. (*D. J.*)

HOUE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert pour labourer les vignes & les terres lorſqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* ſe forge comme la bèche ; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réſerve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *ſoude* la *houe* au collet, & le reſte s'acheve comme à tous les outils de cette eſpece. Le coupant de la *houe* eſt perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la ſuperficie de la terre, & la bèche plus ou moins profondément : la terre reſte ſur la *houe* ; ce qui lui donne la facilité de la verſer, retourner, jeter, étendre comme il lui plaît. Ainſi l'on voit que cette manœuvre ſe rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *V. l'art.* CHARRUE. Il y a un inſtrument appellé *houette* ; c'eſt un diminutif de la *houe*. *Voyez* HOUETTE.

HOUERE, (*Marine.*) *V.* HOURQUE.

* HOUETTE, ſubſt. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert au lieu de la houe. *Voyez* HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne ſont pas perpendiculaires au reſte, mais paralleles.

HOUGUE (*la*), *Géog.* MM. Huet & Baudrand diſent *la Hogue*, mais l'uſage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue* ; ſon nom latin eſt *Ogas*, ſelon Vital, *Ogigiæ* ſelon Cénalis, *caput Ogæ* ſelon Baudrand, & *Oga* ſelon la plupart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un fort nommé *l'iſle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte angloiſe en 1692.

La rade de la *Hougue* eſt excellente ; c'eſt un lieu très-propre à y faire une place importante, ſoit pour le commerce, ſoit pour les vaiſſeaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'induſtrie de M. Colbert à en trouver les fonds ; on prétend cependant que la dépenſe de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaiſſeaux de ligne ; ſon entretien ſeroit moins coûteux, & la force de cette poſition équivaudroit à celle de vingt vaiſſeaux, lorſque les François en auroient ſoixante & dix en mer. (*D. J.*)

HOUILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Flandre, en Hainault & dans le pays de Liége, au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoiſſoit depuis long-temps les cendres de charbon de terre qui ſe tiroient de Mons : l'uſage en a preſque ceſſé, depuis qu'en 1731 il s'eſt formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre graſſe qui fait le chauffage des Hollandois ſous le nom de *tourbes* ; ce ſont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer* : on en a fait depuis un commerce très-conſidérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambreſis, & dans la partie de la haute-Picardie, qui eſt de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'uſage n'en devînt plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes de Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu auſſi beaucoup de ſuccès, quoiqu'elles ne paroiſſent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des haſards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce ſont des mines de terre de *houille*, qui ſe ſont trouvées à 20, 30, 40 piés de profondeur ; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-temps & inutilement du charbon de terre ; en 1756, près de Laon, ſur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres, qui ſe touchent & ne ſont ſéparés que par un ruiſſeau ; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries ; enfin, au détroit d'Anois & de Rumigny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant penſé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des ſels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent ſur leurs terres enſemencées & dans leurs prairies. Le ſuccès en fut ſi heureux, qu'il fut bientôt imité ; ce qui engagea pluſieurs perſonnes à demander la permiſſion & le privilége de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permiſſion du roi, ſuivant l'arrêt du conſeil de 1744.

Ces permiſſions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il réſulte de cet examen, que l'on s'eſt ſervi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies ; que les cendres de tourbes, nommées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres ſemées en grains de fourrages ; que l'on s'eſt ſervi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits déſignés ci-deſſus, paroiſſent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuſe, qui eſt le plus ſûr engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais ſalin & bitumineux eſt préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'eſt que de dilater les terres tenaces en ſe dilatant elle-mêmes dans des temps humides. L'uſage de la marne, qui eſt fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* ſont ſulphureuſes & bitumineuſes ; en les décompoſant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre : la partie bitumineuſe eſt l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, ſi on la laiſſe en tas pendant quelques jours en ſortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de ſoufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des foſſés, où elle fermente & s'al-

lume sans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle sort de la mine, sans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorsqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie sans avoir été brûlée, il faut l'écraser en poudre grossiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaisseur d'un pouce; car étant ainsi crue, & ayant encore l'acide sulphureux ou vitriolique, qui ne se consume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, si on en répandoit de l'épaisseur de cinq à six pouces; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées est que les pluies du printemps développant peu à peu l'acide sulphureux, il trouve pour base la terre même qu'on veut amender; il forme avec le bitume un nouveau composé, qui est l'engrais qu'on desire.

La seconde façon de s'en servir, est de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le soufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de dessécher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus sûres pour répandre ces cendres également, est de faire marcher parallélement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu serrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver si les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en sont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon; placez-le, sans le rompre, sur la braise de l'atre de la cheminée; si c'est de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou sans flamme, répandant une odeur de soufre suffoquante: s'il s'éleve de la flamme, la terre sera trop sulphureuse, & il ne faudra jamais s'en servir que brûlée & réduite en cendres: retirez ce morceau à demi embrasé, & mettez-le sur un plat de terre à l'air, l'odeur suffoquante disparoîtra, & l'on sentira une odeur douce de bitume terrestre: cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laissant une masse très-friable de couleurs variées, dont la dominante est le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en seroit consumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. « J'ai mis, dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, au mois de juin dernier, sur trois petites caisses d'orangers, dont les feuilles étoient tombées, & qui étoient prêts à périr; j'ai arrosé tous les jours d'un verre d'eau; au quinze septembre les trois petits orangers avoient depuis 22 jusqu'à 35 feuilles, & de nouvelles branches».

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, soit des terres *houilles* non brûlées, soit de celles qui sont réduites en cendres; cela dépend des différens genres de productions & des différentes especes de terres sur lesquelles on les emploie: l'expérience seule instruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle espece d'engrais, que par l'exposé du résultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la province sur les différentes productions de la terre.

Pour les blés. Différentes personnes ont éprouvé plusieurs procédés.

1°. On met la semence & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'ensemencer la terre; par cette méthode tous les grains germent, les épis se trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brousure, le grain plus pesant, la terre purgée de mauvaises herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de semence.

2°. On jette la semence & les cendres ensemble sans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres sont préparées, & on seme ensuite. Ces deux façons s'appellent *enfouir les cendres avec la semence;* elles produisent les mêmes effets que la premiere: cependant ces deux dernieres méthodes ne sont pas aussi généralement usitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont semé au mois d'avril des cendres de *houille* sur des blés où l'eau avoit séjourné pendant l'hiver, & où il ne paroissoit point, pour ainsi dire, de plants; ce blé est devenu parfaitement beau.

Dravieres. On avoit semé dans un verger au mois d'octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 avril suivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy; on en fit saupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on use de cendres de mer. Vers les premiers jours de juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie saupoudrée, qui dès-lors se trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été : à la récolte, la même partie saupoudrée de *houille* se trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Plusieurs laboureurs, à qui on fit voir le succès de son épreuve, en userent de même sur les lentilles, dravieres & bisailles qu'ils avoient semées en mars ; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces bisailles, que pour les dravieres d'hiver & de mars.

Prairies. Le 15 février de la même année, on fit jeter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, sur une portion de pré où la mazée avoit séjourné, & où le jonc dominoit ; la bonne herbe prit si fort le dessus sur les joncs, & devint si épaisse, qu'ils furent presque tous étouffés ; il n'en reparoissoit pas même la sixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même chose sur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

Trefles, luzernes & sainfoins. L'usage des cendres de *houille* est d'un effet surprenant pour toutes ces productions, si nécessaires sur-tout dans les pays qui manquent de prairies : ce sont ces fourrages qui forment si facilement ces prairies artificielles, aussi propres que les naturelles pour l'engrais des bestiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être semé lors des pluies du mois d'avril dans les champs déja ensemencés en blé, & sur ceux semés en avoine & en orge, lorsque les grains sont assez levés pour que toute la terre paroisse verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui resteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait plusieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printemps. Ces cendres, & les racines encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorsqu'on les remet en blé, des sels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conséquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été mises en prairies. La qualité des terres doit régler les connoisseurs sur la quantité de cendres qu'on doit y jeter ; on observe seulement qu'on doit les jeter au commencement de février ou de mars, selon que les saisons sont plus ou moins avancées, en saisissant, s'il est possible, un moment de pluie.

Avoines. Des laboureurs des environs de Noyon, enfouissent les avoines & les cendres avec beaucoup de succès.

Pois gris, lentillon, vesce & bisailles. On met les semences & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les semences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut aussi semer les cendres sur ces productions lorsqu'elles ont germé & poussé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres ; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit si les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou sainfoins.

Vignes. Un particulier avoit à Cessieres une portion de vignes, qui, plantées sur un terrein refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de février 1758, il fit mettre sur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaisseur de terre *houille*, telle qu'elle sortoit de la mine; c'est-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit absolument mauvaise avant son épreuve, se trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raisins en étoient aussi gros que dans les meilleures vignes du terroir ; le vin en fut fait séparément ; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve ; on l'a conservé jusqu'au mois d'octobre 1760 : ce vin

vin s'eſt trouvé très-bon. On a encore obſervé que dans cette année d'épreuve, il n'a point pouſſé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* ſont également bonnes pour les baſſes vignes ; on y en répand trois cens livres ſur quatre-vingt verges de terrein.

Légumes. On a éprouvé que lorſque les légumes ſont mangés de chenilles, ſi on les poudre de *houille* dès le grand matin à la roſée, & qu'on répete la même choſe le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troiſieme jour.

Pluſieurs autres perſonnes ſement des terres & cendres de *houille* ſur toutes eſpeces de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

Couches. L'utilité dont il feroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fît périr les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

Procédé de l'expérience. L'auteur de l'expérience fit faire dans ſon jardin deux couches différentes à la même expoſition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainſi compoſée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval ; on répandit ſur toute ſon étendue la quantité d'une piece d'eau ; on entaſſa ce premier lit le mieux qu'il fut poſſible ; l'on mit enſuite ſur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Ceſſieres telle qu'elle ſort de la mine ; on mit deſſus pour troiſieme lit quatre pouces de fumier un peu plus conſommé que le premier ; on y jeta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis ſur le premier lit, après l'avoir bien foulé ; on mit enſuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien conſommé ; enfin, par-deſſus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La ſeconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On ſema en même temps ſur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour ; le douzieme tout l'étoit & également verd : dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la ſuite de la production de la couche de *houille* a toujours eu trois ſemaines d'avance ſur celle où il n'y en avoit point ; mais on a remarqué qu'il y falloit des arroſemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches ; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots* ; il ne ſe trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, eſt ſi néceſſaire à conſtater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui emploieront de ces terres & cendre de *houille*, de quelque façon que ce ſoit, à vérifier avec l'attention la plus ſûre, s'il ſe trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres inſectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui ſe ſervent de ces cendres depuis quelques années, pourroient ſe reſſouvenir ſi les ſouris qui ont déſolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorſqu'après les productions ils effondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de ſéparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant ſervir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau ſur lequel on ſeme ne devant jamais être mêlé de *houille* : ces lits de *houille* ainſi ſéparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliſer.

Arbres fruitiers & arbuſtes. M. Gouges, procureur du roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de juin 1758,

des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis ; enforte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fuffent attaqués par les mêmes infectes. Il fit arrofer ces arbres fur toutes les feuilles dès le grand matin, & les fit faupoudrer de *houille* calcinée & pulvérifée ; il fit bêcher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de *houille* calcinée fans être pulvérifée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades ; il les fit auffi bêcher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée fans être pulvérifée.

Ces différens arbres furent fuffifamment arrofés ; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une feve fi abondante, qu'à la fin de juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop pouffé. Depuis, les mêmes arbres ont toujours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de fes lauriers, grenadiers & autres arbuftes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-deffus l'expérience faite par M. Hellot fur fes orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoiffance, on a cru devoir citer plus particuliérement celles de M. Gouges, non-feulement parce que c'eft lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de fes expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Faucoucourt & Ceffieres. La maifon de campagne qu'il a à Ceffieres lui ayant donné occafion d'examiner les travaux qui fe faifoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient forties de ces excavations & reftées fur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes ; il fentit une chaleur qui augmentoit infenfiblement ; il reconnut la fermentation qui fe faifoit dans ces maffes de terre ; il apperçut dans différens endroits plufieurs petits foupiraux, d'où il vit fortir une fumée prefque imperceptible ; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu femblable à celui de la forge d'un maréchal ; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & plufieurs lui parurent couverts de foufre : l'odeur en étoit très-forte ; il l'avoit déja fentie aux approches de cet endroit : il y retourna fix femaines après, le dix de novembre, avec plufieurs perfonnes ; il fut fort furpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits foupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs auffi vives qu'au printemps ; il reconnut les bancs de terre *houille* : & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il fe détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter : ce qui a été tellement connu, que l'on eft venu avec empreffement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cens voitures à quatre & à fix chevaux. Le prix n'en eft pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'eft-à-dire, par des puits & des galeries fouterreines, d'où après que les terres ont été tirées, on les tranfporte dans des brûleries, qui font de fimples foffés où elles fe confument d'elles-mêmes & fe réduifent en cendres, on vend trois livres le fac de trois cens vingt livres pefant. A Ham où on en a fait un magafin, il fe vend trois livres douze fous ; à Rocourt, près de Saint-Quentin, il fe débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magafins à Pont-Sainte-Maxence, fur le pié de trois livres neuf fous le fac, & à Beaumont-fur-Oife, trois livres douze fous.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze fous le feptier, ce qui revient à peu près à trois livres le fac de trois cens vingt livres. On en forme un magafin à Rocourt, près de Saint-Quentin, & l'on compte en faire établir de ces trois différentes efpeces à Soiffons & dans plufieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire ufage par l'efprit de routine fi contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop long-temps en verd.* Ce reproche prouve que les *houilles* fourniffent beaucoup de

feve ; ceux qui veulent retirer des fourrages fecs n'ont qu'à femer les *houilles* un peu plutôt, c'eft-à-dire, au plus tard en février : ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent femer plus tard ; rien de meilleur pour les chevaux que le fainfoin en verd ; il fuffit pour les nourrir fans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écrafées, les pierres brûlent là où elles reftent.* Rien de fi aifé que de les piler chez foi avec une batte ; les pierres ne font pas dures ; on y gagne bien la façon ; elles foifonnent beaucoup plus, répandent mieux, & ne tracent pas tant fur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaife qualité aux fourrages.* C'eft un préjugé ; on s'en fert toujours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût : un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis plufieurs années fans avoir éprouvé aucun accident.

Il eft vrai qu'il faut avoir plufieurs attentions :

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hivernages, lentillons, vefces & bifailles de ce que l'on en met pour les trefles, lufernes & fainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi feulement l'hivernage, vefce, bifaille & lentillon ; parce que ces fourrages font échauffans par eux mêmes & qu'ils peuvent l'être encore plus lorfqu'ils ont été faupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude fuivie & très-attentive de l'ufage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en fervir relativement aux différentes efpeces de terres & de productions ; on a engagé plufieurs perfonnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres : & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en font déja fervis, ou qui en emploieront dorénavant, de fuivre leurs procédés avec les attentions néceffaires pour s'affurer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

§ HOUILLE, (*Hift. nat. Métallurgie.*) *Maniere de préparer le charbon minéral appellé houille, pour le fubftituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques.* M. Jars, après avoir obfervé que le charbon foffile nuit finguliérement aux opérations métallurgiques, fur-tout qu'il détruit une grande quantité de métal dans les fontes ; après avoir auffi rapporté les procédés par lefquels les Anglois ont corrigé ces inconvéniens, décrit ainfi la méthode qu'il a trouvée :

Toute efpece de charbon foffile nuit aux fontes des métaux, quoique dans différens degrés, fuivant fes diverfes qualités : le but qu'on doit fe propofer eft de détruire les principes nuifibles qu'il renferme, & de conferver ceux qui font utiles à la fonte.

Sans entrer dans une analyfe profonde de ce minéral, on fait qu'il eft, comme tous les bitumes, compofé de parties huileufes & acides. Dans ces acides on diftingue un acide fulphureux, à qui, je crois, l'on peut attribuer les déchets qu'on éprouve, lorfqu'on l'emploie dans la fonte des métaux. Le foufre & les acides dégagés par l'action du feu, rongent & détruifent les parties métalliques qu'ils rencontrent. On doit donc chercher à les enlever ; mais la difficulté eft d'attaquer ce principe rongeant, en confervant la plus grande quantité poffible des parties phlogiftiques.

C'eft à quoi tend le procédé dont je vais donner la méthode ; on peut l'appeller le *deffoufrage* : après l'opération, le charbon minéral n'eft plus à l'œil qu'une matiere feche, fpongieufe, d'un gris noir, qui a perdu de fon poids, & acquis du volume : elle s'allume plus difficilement que le charbon cru, mais fa chaleur eft plus vive & plus durable.

Le charbon minéral ainfi préparé fe nomme *coaks* & fe prononce *coks* ; les Anglois s'en fervent avec avantage pour fondre différens minérais ; les orfévres l'emploient pour fondre les métaux fins ; on en brûle auffi dans les appartemens.

Le procédé, par le moyen duquel le charbon de terre devient coaks, eft facile en apparence : il ne s'agit que de faire brûler la *houille* comme on brûle le bois pour faire du charbon, mais il exige une pratique bien entendue & beaucoup de précautions, foit dans la conftruction des charbonnieres, foit dans la conduite du feu,

ſans quoi l'on n'obtient que des coaks imparfaits & incapables d'être employés utilement.

Pour réuſſir à obtenir de bons coaks, il eſt de la plus grande importance, & même il eſt indiſpenſable d'avoir une bonne quantité de charbon qui ſoit exempt de pierre ou roche.

Lorſqu'on s'eſt aſſuré de cette qualité de charbon, les ouvriers ne doivent point encore en négliger le choix, ils doivent en ſéparer la roche que l'on rencontre quelquefois dans les gros morceaux; on fait ce choix en les caſſant.

Pour deſſoufrer la *houille* avec profit, il eſt reconnu que les morceaux doivent être réduits à la groſſeur de trois à quatre pouces cubes, afin que le feu puiſſe agir & pénétrer dans leur intérieur.

Après avoir formé un plan horizontal ſur le terrein, on arrange ce charbon morceaux par morceaux; on en compoſe une charbonniere d'une forme à peu près ſemblable à celle que l'on donne pour faire du charbon de bois, & de la contenance d'environ cinquante à ſoixante quintaux, quantité ſuffiſante pour obtenir de bon coaks; car j'ai obſervé après diverſes épreuves qu'en les faiſant plus fortes, il en reſte beaucoup après l'opération que le feu n'a pénétré qu'en partie, & d'autres où il n'a pas touché. Il en arrive autant ſi on donne aux charbonnieres trop d'élévation, & ſi l'on place le charbon indifféremment & de toute groſſeur.

Une charbonniere conſtruite de la ſorte peut & doit avoir dix, douze, & juſqu'à quinze piés de diametre, & deux piés à deux piés & demi au plus de hauteur dans le centre.

Au ſommet de la charbonniere on laiſſe une ouverture d'environ ſix à huit pouces de profondeur, deſtinée à recevoir le feu que l'on y introduit avec quelques charbons allumés: lorſque la charbonniere eſt achevée, alors on la recouvre & l'on peut s'y prendre de diverſes manieres.

Une des meilleures & la plus prompte eſt d'employer de la paille & de la terre franche qui ne ſoit pas trop ſeche; on recouvre toute la ſurface de la charbonniere avec cette paille, que l'on met aſſez ſerrée pour que l'épaiſſeur d'un bon pouce de terre qu'on met par-deſſus & pas davantage, ne tombe pas entre les charbons, ce qui nuiroit à l'action du feu.

Au défaut de paille on peut y ſuppléer par des feuilles ſeches. Une autre méthode qui, attendu la cherté & la rareté de la paille, eſt miſe en pratique aujourd'hui aux mines de Rive, de Gier, *&c.* avec ſuccès, eſt celle de recouvrir les charbonnieres avec le menu charbon & les déblais qui ſe font dans le choix du gros charbon. Lorſque la charbonniere eſt recouverte juſqu'au ſommet, l'ouvrier jette dans l'ouverture quelques charbons allumés, & acheve d'en remplir la capacité avec d'autres charbons; quand il juge que le feu a pris & que la charbonniere commence à fumer, il en recouvre le ſommet & conduit l'opération comme celle du charbon de bois, ayant ſoin d'empêcher que le feu ne paſſe par aucun endroit, pour que le charbon ne ſe conſume pas, & ainſi du reſte juſqu'à ce qu'il ne fume plus, ou du moins que la fumée en ſorte claire, ſigne conſtant de la fin du deſſoufrage. Une telle charbonniere tient le feu quatre jours, & pluſieurs heures de moins ſi on a recouvert avec de la paille & de la terre; lorſqu'il ne fume plus, on recouvre le tout avec la pouſſiere pour étouffer le feu, & on le laiſſe ainſi pendant douze ou quinze heures; après ce temps on retire les coaks partie par partie à l'aide des rateaux de fer, en ſéparant le menu qui ſert à couvrir d'autres charbonnieres.

Lorſque les coaks ſont refroidis, on les ferme dans un magaſin bien ſec; s'il s'y trouve quelques morceaux qui ne ſoit pas bien deſſoufré, on les met à part pour les faire paſſer dans une nouvelle charbonniere.

Trois ouvriers ayant un emplacement aſſez grand, peuvent préparer dans une ſemaine trois cens cinquante & juſqu'à quatre cens quintaux de coaks.

Il eſt eſſentiel, comme on l'a déja dit, de bien dépouiller le charbon minéral de la roche & des pierres qui peuvent y être mêlées.

Par le décompte détaillé des charbons de terre des mines de Rive, de Gier, mis en deſſoufrage à Saint-Bel, depuis le 20 janvier 1769, juſqu'au 10 mars ſuivant, il eſt

constaté que ces charbons perdent ou déchetent dans cette opération de trente-cinq pour cent ; c'est-à-dire que cent livres de charbon crud sont réduites à soixante-cinq livres de coaks.

M. Jars rend compte ensuite d'une fonte de comparaison, de laquelle il résulte qu'avec une quantité de coaks coûtant 726 livres, on a retiré en 251 heures, de 672 quintaux de minerai, 114 quintaux de matte; & que d'un fourneau garni de charbon de bois, dont la dépense fut 742 liv. 12 sous, on retira dans le même espace de temps, de 510 quintaux de minerai, 89 quintaux de matte : que par conséquent le coaks procure une épargne de temps & de dépense (le prix du coaks étant dans le lieu de l'expérience 2 liv. 4 sous la voie, & celui de charbon de bois 2 liv. 7 s.)

Il résulte aussi d'une autre expérience de M. Jars, que l'usage du coaks est très-bon pour l'affinage des mattes. Mais il a observé que le fourneau où l'on a fondu avec les coaks, a été plus endommagé que l'autre, c'est-à-dire l'ouvrage, & qu'il s'y est formé dans l'intérieur des cavités plus grandes.

Ce petit inconvénient, qui résulte de la plus grande activité de ce feu, n'est rien, selon M. Jars, en comparaison des avantages qui résultent de l'usage de cette matiere.

Toutefois pour le prévenir en partie, on peut mêler les coaks à moitié ou au tiers avec le charbon de bois.

On trouve de l'avantage à l'usage des coaks pour l'affinage des mattes, & ils ont leur utilité pour tous les ouvrages qui se jettent en fonte.

Tout le procédé dont nous venons de donner le détail, ne peut servir que pour les *houilles*, ou charbons fossiles principalement sulphureux : ceux qui sont sulphureux & principalement bitumineux, doivent être purifiés & dégagés du bitume par une sorte de distillation. Tandis que le soufre est volatilisé par en haut, le bitume qui est fixe doit s'écouler par en bas. Pour cela il faut avoir recours aux fourneaux mis en œuvre par le prince de Nassau-Saarbruck, décrits par M. de Gensane au chapitre xij de son *traité de la fonte des mines*, *in-4°*. Paris, 1770, *tom. I.* (*B. C.*)

HOVIUS, (Rameaux, Conduits de) *Anatomie*. Il a donné un ouvrage sur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil; il paroît qu'il a fait dans cette partie un assez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par lesquels les humeurs entrent dans l'œil; & on nomme aussi *réseaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ, 1716, in-8°.*

HOULES, s. f. (*Marine.*) ce sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres. (*Z*)

* HOULETTE, s. f. (*Economie rustique.*) bâton à l'usage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il est composé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette : la feuillette est un morceau de fer en cuiller tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. V. Déplantoir.

Houlette, (*à la Monnoie.*) est une espece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, assez long pour aider le fondeur à porter la cuiller pleine de métal en fusion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui sont de bois, cependant armés de deux mâchoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine.*) se dit de la mer lorsqu'elle est agitée & couverte de vagues. (*Z*)

HOULME (le), *Géog.* petit pays de France, dans la basse Normandie, entre Domfront & Falaise. Il n'est remarquable que par son cidre, & par ses mines de fer. (*D. J.*)

* HOULVICHE, s. f. (*Pêche.*) ce filet & la brételure servent également à la pêche des chiens de mer & des roussettes; mais c'est à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poissons; du reste, la manœuvre de l'un & de l'autre est la même. Ainsi l'*houlviche* est une grande bretelure de l'espece des folles ou filets sédentaires qui s'établissent sur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent sur les fonds de roches que l'espece de poisson qu'on pêche à l'*houlviche* fréquente volontiers; ils sont pierrés par le bas & flottés par le haut;

on les place au large depuis la fin d'août jusqu'en décembre, temps où les chiens de mer & les rouffettes paroiffent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces fept lignes en quarré : il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouffette, qu'on appelle *canieres :* c'eft à peu de chofe près le même rets que l'*houlviche* ou la bretelure.

* HOUPPE, f. f. (*Art méchanique.*) c'eft un affemblage de bouts de foie ou laine, flottans & arrangés fphériquement fur une pelote à laquelle ils font attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos eccléfiaftiques s'appelle une *houppe.* L'inftrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci font blanches; & au lieu de fils de foie, la petite pelote eft couverte de poils d'hédredon, ou du duvet le plus léger des autres oifeaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions: le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tour ou de l'aiguillette, en eft la *houppe.* Ce font des *houppes* qui pendent aux têtieres des chevaux de carroffe. Le flocon de plumes que quelques oifeaux portent fur la tête eft une *houppe*, & l'oifeau eft huppé; le tiroir de deffus le chaperon, ou chapelet, la cornette eft en fauconnerie une *houppe.* Il y a des plantes à *houppe*, *voyez* HOUPPE (*Bot.*) il fe dit auffi en anatomie; *voyez* HOUPPE, (*Anatomie*). Dans les manufactures, fur-tout d'Amiens, la *houppe*, c'eft la même chofe que la laine peignée & préparée par le houppier ou peigneur. Dans le Blafon, c'eft la touffe de foie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Le rang des *houppes* croiffent en defcendant : les cardinaux en ont cinq rangs ; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier ; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier ; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier ; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au fecond.

HOUPPE *nerveufe*, (*Anatomie.*) petit mamelon qui tire fon origine de l'expanfion des nerfs répandus dans le tiffu de la peau. Ces petits mamelons font vifibles (*a*) dans les parties qui ont le plus de fentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la furface de la peau inégale & un peu raboteufe, fi l'intervalle qu'ils laiffent, n'étoit occupé par le corps réticulaire, (*b*) qui eft une efpece de crible, dont les trous font remplis par les *houppes nerveufes :* elles paffent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque fillon de la peau, où elles font rangées en ligne paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occafion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveufes*, l'ame qui eft préfente par-tout, a des fenfations plus ou moins vives, & fi la partie devient calleufe, l'ame n'aura plus de fentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS RÉTICULAIRE. (*D.J.*)

HOUPPÉE, (*Jardinage.*) on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles font faites en forme de houppes, & qu'elles fe terminent en une efpece de couronne. Les rofes de Gueldre font, par exemple, des *fleurs houppées :* les fcorfoneres, ou falfifix d'Efpagne, les piffenlis font des *graines houppées.* (*K*)

HOUPPÉE, fub. f. (*Marine.*) c'eft l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme eft peu d'ufage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui fignifie prendre le temps que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaiffeau quand la mer eft agitée. (*Q*)

HOUPPER, v. act. (*Art méchan.*) c'eft c'eft faire la houppe & la placer.

(*a*) Dans l'homme les mamelons de la peau font d'une petiteffe extrême ; il n'y a que la langue où ils foient vifibles.

(*b*) Ils ne font pas logés dans les trous de la membrane réticulaire, qui n'en a point. Ils font recouverts par cette membrane qui n'eft qu'une couche muqueufe attachée à la furface interne de l'épiderme.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie.*) c'eſt appeller ſon compagnon, lorſqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui ſort de ſa guete & entre en celle de ſon compagnon.

HOUPPIER, ſ. m. (*Manuf. en laine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. ruſtique.*) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur: c'eſt auſſi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) on nomme ainſi à la Chine un mandarin établi commiſſaire pour la perception des droits d'entrée & de ſortie: c'eſt une eſpece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y ſont auſſi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de ſortie qu'on paye pour les marchandiſes dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, (*Marine.*) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE, *ou* OURCE, ſ. f. (*Marine.*) cordage qui tient à bas bord & à ſtribord de la vergue d'artimon, & qui ne ſert jamais que du côté du vent, elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & de-là va paſſer à une poulie amarrée derriere le hauban, laquelle étrape a une caſſe à chaque extrémité; ce cordage ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche premiere n°. 110*, le cordage appellé *hource*, & ſa ſituation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt maçonner de moilons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, groſſiérement entre les poteaux d'une cloiſon, c'eſt auſſi faire l'aire d'un plancher ſur des lattes. *Hourdi* ſe dit de l'ouvrage, & c'eſt ce que Vitruve entend par *ruderatio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod.*) les mahométans appellent ainſi les femmes deſtinées aux plaiſirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne ſont point celles avec leſquelles ils auront vécu dans ce monde; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté ſinguliere, dont les charmes ſeront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embraſſemens, & que la jouiſſance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils raſſemblent dans leurs ſerrails, le paradis leur eſt fermé; auſſi n'entrent-elles point dans les moſquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu; & le bonheur qu'on trouve dans leurs careſſes les plus voluptueuſes n'eſt qu'une ombre légere de celui qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flûtes, & qui eſt mâté & appareillé comme un heu, ſi ce n'eſt qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une civadiere. Il eſt excellent pour l'envoyer & aller à la bouline; on s'en ſert beaucoup ſur les canaux de Hollande, où l'on les voit naviger quoique le vent ſoit contraire, à force de faire de petites bordées; car pendant une horloge ils feront juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux qui le plus ſouvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou ſoixante tonneaux, & juſqu'à deux & trois cens tonneaux. On donne l'invention de cette ſorte de bâtiment à Eraſme. *Voyez, Planche XIII, Marine, fig. 2*, une *hourque* ſans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, ſont cinquante piés de quille, ſeize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vu faire le voyage des Indes orientales montés ſeulement de cinq ou ſix matelots. (*Z*)

HOURVARI, (*Vénerie.*) cri du chaſſeur qui rappelle ſes chiens lorſqu'ils ſont hors des voies.

HOUSBUL HOOCUM, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expédition ſignée par le viſir ou premier miniſtre.

HOUSEAU, ſ. maſc. *terme d'Epinglier*, ce ſont de groſſes épingles d'une longueur proportionnée à leur groſſeur, propres à attacher pluſieurs doubles d'étoffe enſemble.

HOUSSAGE, ſ. m. (*Charpente.*) fermeture d'un moulin à vent. Elle ſe fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *V.* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpêtr.*) on appelle *ſalpêtre*

de houſſage, celui qu'on balaie de deſſus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiſſ.*) il ſe dit de l'action de nettoyer les tapiſſeries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, ſ. f. pl. *termes de Bourreliers*, ce ſont des peaux de mouton garnies de leur laine, qui ont été préparées par les mégiſſiers, & dont les bourreliers ſe ſervent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent auſſi *biſquains*.

On appelle auſſi *houſſes* les couvertures de la ſelle des chevaux. Elles l'ornent & la garantiſſent. Les *houſſes* en botte ne s'étendent que ſur la croupe du cheval; les *houſſes* en ſoulier s'étendent ſur les flancs, & deſcendent juſqu'à l'étrier.

Housses, (*Tapiſſ.*) ce ſont les couvertures des chaiſes, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuſe que les *houſſes* d'une étoffe plus groſſiere conſervent.

On dit auſſi qu'un lit eſt en *houſſe*, lorſqu'il a des pentes qui deſcendent juſqu'en bas, ou qui ſont ſoutenues ſur des bâtons ou barres, & lorſqu'il n'a point de rideaux qui ſe tirent ſur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princeſſes & les ducheſſes ont à l'impériale de leur carroſſe en dehors, s'appelle une *houſſe*.

* HOUSSET, ſ. m. (*Serrurerie.*) eſpece de ſerrure encloiſonnée qu'on emploie aux coffres. Elle ſe poſe en dedans. Elle ſe ferme en laiſſant tomber le couvercle auquel l'aubronnier eſt attaché. *Voyez* Aubronnier. L'aubronnier entre dans le bord de la ſerrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clé. *Voyez l'article* Serrure.

HOUSSETTE, ſ. f. *pero, onis*, (*terme de Blaſon.*) eſpece de bottine en uſage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

Houſſette eſt un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houſeau*, *heuſe*, dérivé de *hoſellum*, diminutif de *hoſa* qui vient de l'allemand *hoſe*, bottine.

De la Heuſe de Baudran, en Anjou; *d'or à trois houſſettes de ſable.* (*G. D. L. T.*)

HOUSSILLES, ſ. f. pl. (*Blaſon.*) brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. *Voy.* Houseaux.

HOUSSINE, ſ. f. (*Manég.*) petite branche longue & menue de houx, qui ſert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire ſortir la pouſſiere.

HOUSSOIR, ſ. m. (*Tapiſſ.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues ſoies de ſanglier, de porc, ou de plumes d'aîles de poules, de cannes, de coqs, *&c.* dont on ſe ſert pour houſſer les planchers, les murailles, les tapiſſeries, *&c.*

HOUSTALAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chef d'un jardin du grand-ſeigneur. Tous les vendredis les *houſtalars* viennent rendre compte aux boſtangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-ſeigneur. L'argent qui provient de cette vente eſt employé à la dépenſe de bouche.

HOUTEMENT, ſ. m. c'eſt dans les mines le nom que l'on donne aux ſergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques iſles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, ſ. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt ordinairement monopétale, découpée en roſette; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie remplie d'oſſelets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Houx, *aquifolium*, (*Hiſt. nat. Bot. & Jardinage.*) arbriſſeau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il ſe trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laiſſe le temps de s'élever; mais ordinairement il reſte en ſous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de vîteſſe & le couvrent. Son écorce eſt verte ſur les jeunes branches, & de couleur de cendre ſur le vieux bois; ſes feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, ſont d'un verd brun des plus brillans, mais elles ſont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occaſionne des recourbures, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous de

de la feuille; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans sont plates & unies. Le *houx* donne au mois de mai des fleurs blanches d'une assez jolie apparence : les fruits qui leur succedent, sont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de septembre, restent sur l'arbrisseau pendant presque tout l'hiver.

Le *houx* vient sur les pentes des montagnes, dans les gorges serrées & exposées au Nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & exposés au froid: il se plaît surtout dans un terrein frais, léger & stérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voisinage des petites sources qui suintent à travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il se refuse aux terres fortes, & le fumier lui est pernicieux.

Cet arbrisseau peut se multiplier de trois façons : en semant les graines, en couchant les branches, & par la greffe : le premier moyen est fort long, le second est fort incertain, & le dernier ne sert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui sont panachées. Le parti le plus court & le plus sûr, c'est de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les transplanter avec les précautions dont il sera parlé ci-après. Mais si on veut faire des semis de *houx*, soit pour former des haies ou en faire une pépiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'est-à-dire aux mois de novembre ou décembre, avant qu'elle ne soit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiseaux : & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au second printemps, quand même on la semeroit tout de suite, il y a un autre parti à prendre, qui est de mettre cette graine dans du sable, & de la tenir pendant un an dans un lieu sec : cela dispense d'occuper inutilement un terrein qui se trouve en meilleure culture, lorsque les graines levent peu de temps après qu'elles ont été semées. On les semera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre jusqu'au mois de mars de l'année suivante, cela sera à peu près égal. Nul autre soin que de choisir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propose deux moyens, l'un est de mettre en tas les baies du *houx* aussi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laisser suer, fermenter & se dessécher ainsi, sans y toucher jusqu'au printemps. Alors il se trouvera que les graines seront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé : si on les seme dans ce temps, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célebre Newton, est de mêler un boisseau de son avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laisser cette préparation pendant dix jours sans la remuer, mais d'avoir soin de l'arroser de temps en temps avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à sécher. La chaleur du son fera fermenter les graines, & les disposera à la végétation, en sorte qu'on pourra les semer au bout d'un mois ou six semaines. On peut semer cette graine à plein champ, ou en rayon; cette derniere pratique est plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année; à trois ans ils auront quatre pouces, & seront propres à être transplantés en pépiniere : à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines : c'est alors qu'ils seront en état d'être greffés ou transplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pousse vigoureusement, & on est bien dédommagé de l'attente, par l'épaisseur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à seize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'il s'est trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de soixante piés de haut; ce qu'il y a de sûr, on en a vu en France qui avoient trois piés de tour sur trente d'élévation.

La transplantation sera ici le point essentiel : comme il faut beaucoup de temps pour élever le *houx* de semence, il est d'usage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois sont défectueux, parce qu'ils manquent de racines : les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles ; enfin le *houx*, qui aime

l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le tranſplanter avec ſuccès ; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs ſont les moins convenables : il faut choiſir les jeunes plants uniques & ſéparés, qui ſoient au plus de la groſſeur d'un petit doigt ; il faut les tranſplanter d'abord dans une terre fraîche & légere, contre un mur expoſé au Nord ; cette opération doit ſe faire au commencement d'avril, par un temps ſombre & humide, il faudra rabattre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y reſter, enſuite les arroſer abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorſque les plants commenceront à pouſſer. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les tranſplanter à demeure. On peut auſſi réuſſir à la tranſplantation des *houx* qui ſont dans leur force ; mais le ſeul moyen d'en venir à bout, c'eſt de les enlever avec la motte de terre ; & comme il arrive rarement que cette opération puiſſe ſe faire aiſément dans les ſaiſons qui ſont propres à la tranſplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbriſſeaux au fort de l'hiver, dans le temps des grandes gelées : par ce moyen on conſerve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de ſe flatter d'un bon ſuccès. Cependant ſi l'on s'apperçoit au mois de mars ſuivant que ces plants, loin de pouſſer, ont les feuilles fanées, & qu'ils ſe deſſechent, il faudra les couper juſqu'au pié, & la plupart repouſſeront vigoureuſement. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choiſiſſant dans le bois un an avant la tranſplantation, les *houx* que l'on veut ſe procurer ; on fait fouiller la terre tout autour, en ne conſervant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver : ce travail force les arbriſſeaux à faire de nouvelles racines, & à ſe garnir de chevelu ; & dans le temps des gelées il eſt plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les tranſplanter en grand : c'eſt de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laiſſant ſortir de la terre que quelques branches vigoureuſes qu'il faudra tailler à ſix pouces au-deſſus de terre ; ordinairement ils réuſſiſſent par cette méthode. Lorſque l'on veut tranſporter des *houx* au loin, il eſt preſque indiſpenſable de les mettre dans des manequins avec leurs mottes. Quoique cet arbriſſeau ſoit très-robuſte, & qu'il réſiſte aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur ; le ſoleil ſur-tout eſt ſon plus grand ennemi.

Le bois du *houx* eſt blanc, dur, ſolide & peſant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à meſure que l'arbre groſſit. Les ébéniſtes en font quelque uſage. Ses branches ſont ſouples & pliantes ; elles conſervent cette faculté long-temps après avoir été coupées : on pourroit l'employer à de gros ouvrages, ſi cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiſeaux ſe fait avec l'écorce du *houx*. *Voyez* Glu.

Le *houx* eſt un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre ſous le ciſeau des figures ſurmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre : on a enfin reconnu que la taille en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'eſt borné à le mettre dans des boſquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aſpect. On en fait des paliſſades naturelles qui ſe garniſſent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur : on peut ſur-tout en former des haies vives, qui ſont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui reſtent pendant tout l'hiver ſur cet arbriſſeau. Ces haies ſont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défenſe. Le *houx* ne trace point, il ſe garnit de lui-même, & nul inſecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curioſité a commencé en Angleterre, où le terrein s'eſt trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriſer : le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles ſont bigarrées de pluſieurs couleurs, les a portés à raſſembler tous les *houx* dont les feuilles ſe ſont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liſerées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de couleur pourpre. Il eſt vrai

qu'une feuille aussi brillante que celle du *houx*, lorsqu'elle est mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant sur le *houx* commun; c'est une bigarrure que le hazard a produite, & que la greffe rend constante, ou plutôt une dégradation, une sorte de maladie qui a été occasionnée par l'insuffisance ou la mauvaise qualité du terrein. Les *houx* panachés sont plus délicats que l'espece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de soleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément: aussi croissent-ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, assure qu'on peut panacher le *houx* par art, en semant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en transplantant ensuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abstiendra de cultiver, afin qu'il reste toujours ferme & serré. On peut greffer le *houx* en fente, en écusson ou en approche: la greffe en écusson est la plus en usage, elle se fait au mois de mai: il faut lever un peu de bois avec l'écusson. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut se greffer sur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien constaté sur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que le *houx* peut servir de sujet à greffer le rosier: la rose blanche double greffée sur le *houx*, donne des roses qui sont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve assez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbrisseau, dont la plupart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune est que l'âge amene ce changement. Il est vrai que cette circonstance ne se trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont six & huit piés de hauteur; mais aussi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles sont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont sur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'exposition ou à la qualité de la terre, puisque l'on trouve des *houx* à feuilles non épineuses dans toutes sortes d'expositions & de terreins. Il y a plutôt lieu de présumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui est ordinaire à une espece de *houx* particuliere.

On connoît peu d'especes de cet arbrisseau; voici à quoi elles se réduisent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit est rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce sont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hérisson*. Sa feuille est hérissée de piquans, tant à la bordure qu'en dessus; lorsqu'on seme sa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux especes il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de pourpre; on leur a donné le nom des personnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles se sont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbrisseau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ses feuilles sont plates & unies, elles sont d'un verd clair & luisant, & elles ont très-peu d'épines, qui sont si courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbrisseau est rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeunesse n'a pas encore permis d'essayer si on peut les greffer sur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou*: c'est un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à seize piés dans la Caroline; il croît plus ptomptement que le *houx* d'Europe; ses feuilles sont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles sont dentelées sans être armées de pointes; ses fruits viennent en grosses grappes, ils sont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci est tiré de Catesby, auteur anglois, & c'est tout ce qu'on en sait. Cet arbre n'est point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

Supplément à l'article houx *par M. le baron* DE TSCHOUDI.

§ HOUX, (*Bot. Jard.*) en latin, *aquifolium*, de Tournefort; *ilex*, de Linnæus; en anglois, *holly*; en allemand, *stechbaum*.

Caractere générique.

Il se trouve séparément sur différens individus des fleurs mâles, des fleurs femelles & des fleurs androgynes; mais quelquefois elles sont réunies sur le même arbre. Les fleurs mâles ont un petit calice permanent d'une seule feuille découpée en quatre parties; un pétale divisé en cinq, & quatre étamines formées en alênes. Les fleurs femelles n'en diffèrent qu'en ce qu'au lieu d'étamines, elles ont à leur centre un embryon arrondi, qui devient une baie de même figure à quatre cellules, dont chacune contient une semence osseuse.

Especes.

1. *Houx* à feuilles ovales-oblongues, ondées, à épines aiguës.

Ilex foliis oblongo ovatis, undulatis, spinis acutis. Mill.

Common holly.

2. *Houx* à feuilles ovales, ondées, dont les bords & le dessus sont épineux.

Ilex foliis ovatis, undulatis, marginibus aculeatis, paginis supernè spinosis. Mill.

Hedge hog holly.

3. *Houx* à feuilles ovales, lancéolées dentelées.

Ilex foliis ovato-lanceolatis, serratis. Hort. Cliff.

Dahoon holly.

Le *houx n°.* 1, le *houx* commun croît naturellement dans l'Europe tempérée. C'est le plus bel ornement des forêts: on peut le ranger pour la hauteur dans le troisieme ordre des arbres. Il s'éleve jusqu'à vingt-cinq piés de haut sur un tronc droit, robuste, & couvert d'une écorce grise & unie. L'écorce des jeunes branches est verte & comme vernissée: abandonné à son naturel, il pousse des branches latérales depuis le bas jusqu'à la cime; mais elles sont plus étendues & plus divergentes vers le milieu; elles diminuent ensuite graduellement jusqu'à la fleche, dont elles tendent à se rapprocher en formant avec le tronc des angles de plus en plus aigus. Ce *houx*, élevé par la nature, forme une colonne verte surmontée par une pyramide. Les feuilles sont en général d'une forme plus ou moins ovalaire, & partagées en échancrures arrondies, entre lesquelles se trouve des parties saillantes & terminées en épines: ces parties alternativement s'élevent au-dessus de l'aire supérieure de la feuille & s'abaissent au-dessous de la surface inférieure.

Les fleurs en forme de pesons ou couronnes, sont assises & grouppées au-dessous de laisselle des feuilles sur les bourgeons de l'année précédente: elles sont petites & d'un blanc lavé d'un incarnat clair; elles paroissent vers la mi-mai: quelques-unes éclosent dès l'automne, quand le temps est doux dans cette saison. Il succede aux fleurs femelles & hermaphrodites des baies farineuses appellées *senelles*, un peu plus grosses que celles de l'épine blanche; elles sont couvertes d'un épiderme très-luisant, d'un rouge vif tirant sur l'écarlate.

Nous ne connoissons point d'arbre aussi enclin que celui-ci à varier dans ses individus. Entrons dans quelque détail sur ses variétés.

Il s'en trouve ordinairement deux dans les bois; l'une a les feuilles plates & les échancrures anguleuses; l'autre porte sur certaines branches des feuilles ondées & épineuses, & sur d'autres alternativement des feuilles qui n'ont que deux ou trois échancrures, & des feuilles entieres semblables à celles des lauriers, mais moins pointues par le bout. Les *houx* des forêts varient encore par le ton de leur verd. Ceux-ci ont le feuillage d'un verd éclatant, & l'écorce des jeunes branches d'un verd tendre. Dans ceux-là le verd est foncé; & quelquefois presque noir, & l'écorce des jeunes branches est violette. Outre ces différences on en remarque encore d'autres dans les *houx* des forêts: on y en a souvent rencontré dont les feuilles étoient diversement panachées: les graines de toutes ces variétés, semées dans les jardins en Angleterre, en ont produit un bien plus grand nombre, parmi lesquelles il s'en trouve de charmantes.

Pour prendre une idée de tous ces *houx*, qu'on imagine les nuances de leurs panaches, qui vont du verd-doré au jaune-d'ocre, de l'ocre au plus beau jonquille, de cette couleur au citrin, du citrin au blanc pur, qui quelquefois est lavé de couleur rose ou purpurine. Voyez ensuite comment ces différens panaches peuvent être combinés dans les mêmes *houx*, avec les variés

tés dont nous avons parlé d'abord, & qui dépendent de la forme des feuilles, & vous imaginerez à peu près & le nombre de toutes ces variétés, & l'agrément qui doit résulter de leur réunion dans les bosquets d'hiver, où elles ont l'éclat des fleurs, & retracent une idée du printemps au sein des glaces, non-seulement par les nuances de leurs feuilles, mais encore par la maniere dont elles sont peintes, tantôt liserées, tantôt maculées, tiquetées, *&c.* Ajoutons encore l'éclat des baies rouges, jaunes ou blanches, dont les grouppes pressent les branches comme des anneaux, & qui durent tout l'hiver.

Nous en sommes redevables au goût des Anglois pour les plantations d'arbres toujours verds; goût qu'ils ont pris plus de soixante ans avant que l'on ne songeât en France à les imiter. Rien n'est plus propre à égayer le sombre tableau de l'hiver qu'une telle décoration, qui, pour être superbe, n'a besoin que d'être éclairée par quelques-uns de ses beaux jours.

En Hollande on cultive ces variétés au nombre de vingt-six. Voici celles qu'on estime le plus en Angleterre : 1. *Painted lady holly*; 2. *British holly*; 3. *Bradley's best holly*; 4. *phyllis or cream holly*; 5. *milk maid holly*; 6. *Pritchet's best holly*; 7. *Cheyney's holly*; 8. *glory of west holly*; 9. *broaderick's holly*; 10. *patridges holly*; 11. *Herefordshire white holly*; 12. *blends cream holly*; 13. *longstasso holly*; 14. *Eales's holly*.

Nous en cultivons vingt-quatre variétés que nous proposons de caractériser par des phrases courtes & claires, dès que nous aurons eu le temps de les comparer assez attentivement entr'elles pour saisir la différence essentielle de l'une avec toutes.

On plaçoit autrefois dans les parterres anglois quantité de *houx* panachés taillés de différente maniere; mais par une suite de leur nouveau goût pour les beautés négligées de la nature, on les en a bannis. Les bosquets d'hiver doivent s'en emparer : ils y feront d'un bien plus bel effet que partout ailleurs, parce que l'émail qui résulte de leurs différens panaches, & des couleurs diverses de leurs fruits, ressortent merveilleusement, lorsqu'on les oppose à des masses entiérement vertes.

Ces arbres perdroient d'ailleurs une partie de leur agrément sous le ciseau; leurs feuilles coupées à moitié & froissées le plus souvent, n'auroient plus le même éclat. Ce n'est pas que nous condamnions en tout les arbres taillés (*voyez* BUIS); nous conseillons au contraire de donner à quelques *houx* panachés la figure de pyramide, d'obélisque & de boule; mais au moyen de la serpette seulement, en retranchant de chaque branche ce qu'il faudra pour les contenir dans ces bornes. Ces figures, placées sur les devans & dans les parties détachées des bosquets d'hiver, y feront d'un effet très-agréable : on peut encore y employer les *houx* de bien d'autres manieres.

On peut placer des *houx* communs mêlés de *houx* panachés dans le fond des massifs & les laisser croître en cépées. On peut élever les premiers en arbre d'alignement, en leur formant un tronc nu, & les planter à six ou huit piés les uns des autres vers les devans des massifs ou sur le bord des petites allées. Nous ne conseillons pas de faire le même usage des *houx* panachés; 1°. parce que certaines especes craignent les frimats de l'hiver, & qu'ayant une cime élevée, il seroit bien difficile de les en garantir; 2°. parce que les panaches n'ayant presque point d'éclat par le dessous de la feuille, on n'en jouiroit pas. Si l'on forme dans les bosquets d'hiver des haies ou palissades basses de *houx* communs artistement mêlés des panachés les moins tendres, on aura le double avantage d'un coup d'œil très-pittoresque, & d'un excellent abri pour les arbustes délicats qu'on pourra placer en devant.

Le *houx* commun, abondamment multiplié, peut servir à former des haies superbes, plus épaisses & mieux armées que les haies d'épines, bien préférables aux murs, & pour tout dire impénétrables. Ce seroit un singulier avantage d'avoir ses jardins & ses clos entourés de pareilles haies : cette vue rentre dans l'économie champêtre, & doit redoubler l'attention du lecteur sur la culture de cet arbre, dont nous allons donner les principaux détails.

Pour y parvenir j'ai d'abord considéré les procédés de la nature. J'ai vu croître les *houx* en certains endroits à l'ombre des

grands arbres, & même des fapins, d'où j'ai cru dévoir inférer qu'ils aiment le terreau végétal, produit par la pourriture fucceffive des feuilles tombées, qu'ils fe plaifent à l'ombre, & craignent le grand froid. Qu'ils foient fenfibles aux plus fortes gelées, c'eft ce dont je ne puis douter. J'en ai vu de fort gros piés dans les bofquets du prince de Croy à l'hermitage, qui avoient perdu, durant l'hiver de 1768, toutes leurs feuilles & partie de leurs jeunes rameaux : il eft vrai que le terrein étoit humide.

Mais j'ai vu auffi de fort beaux *houx* dans un terrein fec, fur un côteau expofé à tous les vents & au foleil, & que de groffes cépées de noifettiers & de vieilles fouches éparfes çà & là, prouvoient que ce côteau avoit été bien boifé autrefois, ne s'étoit dégarni que peu à peu, & par conféquent que ces *houx* avoient germé & végété quelque temps à la faveur de l'ombrage.

De ces obfervations nous nous fommes crus en droit de conclure que les *houx* aiment le terreau végétal, qu'une terre trop humide les rendroit trop fenfibles à la gelée, qu'il convient de les parer du foleil les premieres années, mais qu'ils peuvent enfuite fupporter fon afpeĉt.

Cependant comme la couche de terreau végétal qui fe trouve dans les forêts n'a qu'une très-petite épaiffeur, nous ne pouvons pas imager que ce terreau fût néceffaire aux *houx* qui ont acquis un peu de force, puifqu'alors leurs racines les plus élevées peuvent à peine en jouir; mais nous devions néceffairement en conclure qu'il étoit effentiel pour les femis de *houx* & pour les premiers berceaux de ces arbres.

Peu de temps après la maturité des baies de *houx*, favoir en novembre, nous les ftratifions dans des caiffes plates, en mettant d'abord au fond un lit de fable fin, mêlé de terreau de couche bien mûr, enfuite un lit de baies, puis un lit de ce mélange, & ainfi fucceffivement jufqu'à ce que la caiffe foit emplie, finiffant par un lit de fable mêlé.

L'automne fuivant, dans le même temps, nous paffons le tout au tamis pour tirer les baies, dont on trouve partie de noyaux dépouillés de leur pulpe. Ceux qui tiennent enfemble, fe détachent aifément, fi on les froiffe légérement avec les doigts : alors nous femons ces graines dans des caiffes profondes d'un pié ou un pié & demi, emplies jufqu'à environ un demi-pouce de leurs bords du mélange fuivant; favoir, parties égales de terre onĉtueufe & douce au toucher, de fable fin & de terreau confommé : les caiffes emplies on feme les graines; puis on les couvre du même mélange, auquel on ajoute moitié en fus de terreau confommé, & un tiers de terreau de bois pourri tamifé. On répand par-deffus environ cinq lignes d'épaiffeur de ce mélange, & l'on applanit la furface en preffant avec une planchette unie. Cela fait, on enterre les caiffes contre un mur ou une charmille, à l'expofition du nord ou nord-eft, ou fous un quinconce d'arbres, ou dans un maffif clair. Si l'on n'a pas la commodité de ces arbres, on en forme d'artificiels en élevant des paillaffons. Vers la mi-mars on arrofera par les temps fecs; & bientôt on verra le *houx* germer en foule : on continuera de les arrofer convenablement, il en pouffera encore la feconde & même la troifieme année.

Le troifieme printemps après leur germination, au commencement d'avril, par un temps doux, pluvieux ou nébuleux, nous tirons des caiffes les plus forts d'entre ces petits *houx*, en les foulevant avec une petite truelle très-étroite, obfervant d'enlever avec le plus de terre que nous pouvons, fans nuire à leurs voifins : nous préparons au nord-eft ou au levant, des planches mêlées de terreau & de fable, mais en moindre quantité que dans le mélange des caiffes, & nous y plantons ces petits arbres fur deux ou trois rangées, à dix pouces en tous fens les uns des autres; nous les arrofons légérement, & plaquons un peu de mouffe autour de leurs piés. Si l'on a fait ces planches dans un lieu découvert, il faut les couvrir d'une faîtiere de paillaffons jufqu'à parfaite reprife, & quand même elles feroient fituées aux expofitions que nous avons confeillées, encore faut-il par les temps les plus chauds & les plus fecs, les abriter par des couvertures.

Au bout de deux ou trois ans, on peut fe fervir de ces *houx*, foit pour les mettre en pépiniere à deux piés & demi les uns

des autres afin de les y laiſſer ſe fortifier encore quelques années, ſoit pour les planter aux lieux qu'on leur deſtine pour demeure, ce qui vaut mieux ; car, plus on les aura plantés petits pour ne plus bouger, plus ils feront de progrès. Il faut les tranſplanter en motte, autant qu'il ſera poſſible. Le commencement d'avril eſt le meilleur temps, dans les terres humides, & les premiers jours d'octobre dans les terres ſeches.

Il ſera bon de planter un certain nombre de *houx* dans des pots, pour ſe ménager la commodité de les greffer en approche : cette greffe eſt la plus ſûre. On peut auſſi greffer les *houx* en fente, mais avec moins de ſuccès ; il ne faut laiſſer au ſcion que deux ou trois pouces de hauteur, en couper les feuilles par moitié, & mettre autour de la greffe beaucoup de poix blanche mêlée de cire, & recouvrir le tout d'une groſſe poupée de chanvre : nous avons en vain eſſayé l'écuſſon pendant tous les mois de l'été ; mais il en réuſſit quelques-uns à la fin d'avril ou au commencement de mai, ſur-tout ſi l'on plaque au-deſſus & au-deſſous un peu de papier ciré (*Voyez ci-devant* GREFFE). La greffe ſert à multiplier les différentes variétés des *houx* panachés ; celles à baies jaunes ou blanches, & les eſpeces étrangeres. On peut l'opérer des deux manieres, ou en portant un *houx* commun en pot près du *houx* qu'on veut multiplier, ou en portant un *houx* à multiplier près d'un *houx* commun en pleine terre.

Nous allons nous occuper de nos eſpeces étrangeres. L'eſpece n°. 2 nous eſt venue de l'Amérique ſeptentrionale, dont elle eſt indigene ; elle eſt très-ſinguliere par ſes feuilles, dont les bords & le deſſus ſont hériſſés d'épines qui ſe croiſent dans tous les ſens : elle ſe multiplie par la greffe en approche, par la ſemence & par les marcottes faites en juillet, qui feront enracinées pour le mois d'octobre de la ſeconde année : elle a deux variétés, une bordée & maculée de blanc, dont les épines des feuilles ſont blanches, & une autre à feuilles maculées d'un jaune terne vers le pétiole.

La troiſieme eſpece, *dahoon holly*, croît naturellement dans la Caroline : on y en trouve même deux eſpeces ; l'une a les feuilles figurées en lance ; l'autre les a étroites ou graminées : la premiere s'éleve ſur un tronc droit & rameux de dix-huit ou vingt piés : l'écorce du tronc & des anciennes branches eſt de couleur brune ; mais celle des bourgeons & des jeunes branches eſt verte & luiſante : les feuilles ont un peu plus de quatre pouces de long ſur quinze lignes dans leur plus grande largeur. La partie ſupérieure eſt garnie de dents qui ſe terminent en une petite épine très-aiguë : les fleurs naiſſent en grappes épaiſſes aux côtés des bourgeons ; elles ſont de la même forme & de la même couleur que celles des autres *houx*, mais plus petit : il leur ſuccede de petites baies arrondies, de couleur rouge, qui ſont d'un très-bel effet ; mais cet arbre n'a pas encore fructifié en Europe.

C'eſt à tort que M. Linnæus confond ces deux *houx* avec les caſſines toujours vertes. Miller ſoupçonne que la cauſe de cette erreur vient de ce qu'il aura reçu d'Amérique les graines de ces eſpeces mêlées, ce qui arrive ſouvent, d'où il aura inféré qu'elles avoient varié.

Les *houx* de la Caroline ſe multiplient par leurs baies ; mais l'hiver il faut mettre les caiſſes où elles ſont ſemées ſous des chaſſis vitrés, & les plonger au printemps dans une couche tempérée pour hâter leur germination. Les jeunes plantes qu'on tirera de ces ſemis ſeront conſervées en pot, & abritées durant le froid, juſqu'à ce qu'on les juge aſſez fortes pour les planter à demeure en pleine terre, à une bonne expoſition.

Suivant M. Duhamel, les *houx* panachés perdent leur enluminure, s'ils ſont plantés dans un lieu ombragé : il conſeille d'en retrancher les branches dont les feuilles ont repris un verd plein : nous avons des *houx* panachés qui n'ont que l'aſpect du ſoleil couchant, & qui n'ont rien perdu de leur bigarrure : il n'en eſt pas un dans aucune poſition de mes boſquets qui ait encore pouſſé des branches vertes. On trouve dans le traité des arbres & arbuſtes de cet illuſtre auteur, un long catalogue de *houx* panachés ; ils y ſont déſignés par des phraſes latines & françoiſes.

Nous ne pouvons nous empêcher de décrire un des plus beaux de notre collection : ſes jeunes branches ſont couvertes d'une écorce violette, ſtriée de pourpre & très-

luisante : les feuilles sont presque orbiculaires ; elles sont plates, & les piquans des bords sont fins, aigus & égaux. Le milieu de la feuille est d'un verd mêlé de glauque ou verd de mer. Le bord des feuilles & les dents sont une bande d'un blanc pur lavé de pourpre dans les feuilles à moitié formées & entiérement couleur de rose dans leur premier développement.

C'est avec l'écorce des *houx* qu'on fait la meilleure glu (*voyez* le *mot* GLU & le *traité des arbres & arbustes* de M. Duhamel). Cet auteur dit que le bois de *houx* est blanc en dehors & brun au dedans, & qu'il est assez dur.

Nous n'avons jamais essayé ces greffes merveilleuses qu'on assure pouvoir réussir sur le *houx* ; le peu de succès de celle que nous avons tentées jusqu'à présent sur des especes disparates, nous en a empêchés : mais quand même il seroit vrai que l'écusson de l'oranger pût prendre sur le *houx*, comment concevoir que l'oranger ainsi greffé, se dénaturant tout à coup, cessât d'être délicat, & pût braver nos hivers ? Ce seroit connoître bien peu les vrais principes de la greffe. Si cette expérience étoit vraie, ce seroit un trésor pour les amateurs, & nous verrions déja des bois d'orangers couverts de nos neiges. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

HOUX, (*Mat. méd.*) la décoction de la racine & de l'écorce est émolliente & résolutive. On s'en sert utilement, selon Mathiol, pour faire des fomentations sur les articulations qui se sont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, est merveilleusement utile pour la colique & les tranchées des intestins. J. Rai en rapporte une observation d'une dame, qui ayant tenté en vain plusieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enseigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la médecine.

Les baies sont utiles pour la colique ; car, selon Dodonnée, elles purgent les humeurs épaisses & pituiteuses, lorsqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffr. *Mat. méd.*

§ HOUX-FRÊLON, (*Bot. Jard.*) en latin, *ruscus*, en anglois *knee-holly or butchers-broom*, en allemand *der maüsdorn*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles se trouvent séparées sur des individus différens. Les fleurs mâles ont un calice droit, étendu, composé de six feuilles ovales & convexes, dont les bords sont rabattus : elles n'ont qu'un nectarium droit & enflé, qui s'ouvre par le haut. Au lieu d'étamines, elles n'ont que trois sommets étendus, situés au haut du nectarium, & joint par leur base. Les fleurs femelles, ont des calices, mais sont dépourvues de pétales : elles ont aussi un nectarium qui cache un embryon oblong-ovale, qui supporte un style cylindrique couronné par un stigmate obtus, qui s'appuie sur la bouche du nectarium. Cet embryon devient une baie arrondie à deux ou trois cellules, & qui contient deux semences rondes & osseuses.

Especes.

1. *Houx-frêlon* à feuilles nues, portant des fleurs à leurs parties supérieures.

Ruscus foliis suprà floriferis nudis. Hort. Cliff.

Knee-holly or butchers-broom.

2. *Houx-frêlon* à feuilles nues, portant des fleurs par dessous.

Ruscus foliis subtùs floriferis nudis. Hort. Cliff.

Ruscus with leaves with bear flowers beneath and ave naked.

3. *Houx-frêlon*, dont la fleur est attachée à une petite feuille qui vient sur les grandes.

Ruscus foliis subtùs floriferis sub foliolo. Hort. Cliff.

Ruscus with flowers to a little leave growing on the great one.

4. *Houx-frêlon* à fleurs hermaphrodites en épi terminal.

Ruscus racemo terminali hermaphroditico. Hort. Cliff.

Ruscus with hermaphrodite flowers on long bunches terminating the stalks.

5. *Houx-frêlon* à trois feuilles ovales, pointues & nues qui portent des fleurs par-dessus, à rameaux flexibles.

Ruscus foliis ternis ovatis acuminatis, suprà floriferis nudis, caulibus flexuosis. Mill.

Ruscus with leaves placed by threes, &c.

6. *Houx-frêlon* à feuilles ovales, pointues, nues, portant des fleurs par-dessus, à rameaux flexibles.

Ruscus

Ruscus foliis ovatis acuminatis, suprà floriferis nudis, caulibus flexuosis. Mill.

Ruscus with acute pointed leaves, &c.

7. *Houx-frélon* dont les feuilles portent des fleurs à leurs bords.

Ruscus foliis margine floriferis. Hort. Cliff.

Ruscus with flowers growing on the borders of the leaves.

8. *Houx-frélon* à tige d'arbrisseau rameux, à feuilles lancéolées, rigides, à fleurs terminales, pourvues de pétioles.

Ruscus caule fruticoso ramoso, foliis lanceolatis, rigidis, floribus pedunculatis terminalibus. Mill.

Ruscus with a shrubby branching stalk, &c.

La premiere espece est le *houx-frélon* commun. Des nœuds de sa racine charnue, il jette des houssines de la hauteur d'environ trois piés. Les fleurs qui sont purpurines paroissent en juin. Ses baies d'un goût douçâtre, sont de la grosseur d'une petite cerise, & mûrissent en hiver : elles sont alors de l'effet le plus agréable par leur rouge éclatant, qui contraste avec le feuillage d'un verd foncé & glacé, que cet arbrisseau conserve dans cette saison. Il croît naturellement en Allemagne, en Angleterre, & dans la France septentrionale.

La seconde espece se trouve spontanée dans les parties montagneuses de l'Italie : elle ne s'éleve qu'à deux piés de haut; les feuilles sont roides, oblongues, ovales, terminées en pointes épineuses, & placées alternativement. Ses fleurs sont de couleur herbacées; les baies sont rouges & petites : elle passe pour diurétique.

Le n°. 3 croît naturellement sur les montagnes ombragées en Italie & en Hongrie; elle ne s'éleve qu'à environ dix pouces. Les feuilles sont figurées en lames, & ont plusieurs veines longitudinales ; elles sont tantôt alternes, tantôt opposées. Les fruits naissent sur de petites feuilles qui sortent du milieu de la surface supérieure des grandes; elles sont d'un pâle jaune ; les baies sont presque aussi grosses que celles de la premiere espece, & du même rouge. Elle porte aussi le nom de *bissingua*, & se trouve sur les catalogues des plantes médicinales ; mais on s'en sert peu.

La quatrieme espece, qui est indigene des isles de l'Archipel, est connue sous le nom de *laurier alexandrin*. On croit que c'étoit ces lauriers dont on couronnoit autrefois les poëtes & les triomphateurs ; du moins les peintres, les statuaires & les architectes nous en ont-ils conservé une figure assez exacte. Ce *houx-frélon* s'éleve à environ quatre piés. Ses tiges sont rameuses, ses feuilles lancéolées, obliques, d'un verd gai & luisant, qui fait merveilleusement ressortir en hiver les grappes de grosses baies d'un si beau rouge.

Le n°. 5 croît naturellement dans l'isle de Zant, & quelques autres isles de la Morée. Ce *houx-frélon* s'éleve à environ deux piés; ses tiges sont déliées & liantes ; les feuilles ovales & arrondies aux deux bouts, sont disposées par trois : les fleurs ont de longs pétioles.

La sixieme espece croît naturellement en Italie. Les racines sont bien plus longues que celles du n°. 1. Les tiges s'élevent à près de cinq piés ; elles sont très-pliantes, & poussent plusieurs branches latérales. Les fleurs sont petites, & d'une couleur herbacée. Il leur succede des baies plus petites que celles du n°. 1, & qui sont d'un rouge pâle lors de leur maturité.

Toutes ces especes sont assez dures pour supporter la rigueur de nos hivers. Il faut les planter sur les devans des massifs des bosquets d'hiver. Comme les *houx-frélons* croissent très-bien à l'ombre, on peut s'en servir pour parer la nudité de la terre sous les taillis & les arbres, dans ses parties les plus agrestes des jardins. On peut les reproduire par leurs baies, qu'il faut semer dès qu'elles sont mûres ; mais elles ne leveront que le second ou le troisieme printemps, & les jeunes plantes demanderont encore deux ou trois ans avant qu'elles soient propres à être plantées à demeure. La maniere la plus usitée & la plus expéditive, est de les multiplier, en partageant leurs piés, lorsqu'ils ont trois ou quatre ans de crûe ; il ne faut pas toutefois trop dégarnir les anciens piés, ils ne se récupéreroient pas aisément de leur perte, & ne feroient plus qu'une mauvaise figure. Ces surgeons se plantent en octobre : si l'hiver est rigoureux, il faut les abriter avec de petits paniers garnis de paille. On peut aussi les planter en avril, se réservant de les arroser souvent ; mais si le printemps est extrêmement sec, ils courent risque de périr.

La septieme espece s'éleve à sept ou huit piés. Les fruits sont d'un rouge-jaune. Cette plante demande l'abri d'une serre commune. Elle est d'un effet très-agréable & très-singulier par ses fleurs & ses fruits, qui naissent autour des feuilles. Elle croît en abondance à Madere. Sa derniere espece est naturelle de Carthagene; elle s'éleve à la même hauteur que la précédente. Cette plante demande la serre chaude. Miller, dont nous avons pris une partie des détails de cet article, ne dit rien de son fruit. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; sa racine, dont on fait seulement usage en médecine, est une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioscoride a dit du *ruscus*, qu'il poussoit de sa racine au printemps des rejetons tendres, que l'on mange comme les asperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

HOUX, *petit*, (*Mat. méd.*) C'est principalement la racine de cette plante qu'on emploie en médecine: elle est une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la dose d'une demi-once ou d'une once, dans les tisanes, les apozèmes, & les bouillons qu'on prescrit contre la jaunisse, les pâles-couleurs, les suppressions des regles, les obstructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropisie.

Riviere, *cent. III, observ. 52*, rapporte qu'un certain mendiant souffroit depuis trois mois une hydropisie très-considérable, & que comme sa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux médecins, il usa, sur l'avis d'une paysanne, qui apparemment lui donna ce bon conseil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une simple infusion de séné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuser ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, selon le conseil de Boerhaave, quoique ce soit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la dose d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque temps, contre la néphrétique & l'hydropisie. Ce vin passe aussi pour utile contre les humeurs scrophuleuses, mais sa vertu est moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* sont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede est peu connu, & encore moins usité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le syrop des cinq racines apéritives, & les semences dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

HOUX PÉTRIFIÉ, (*Hist. nat.*) Dans le Clevelg, en Angleterre, est un lieu appellé *Achigniglium*, il y a un petit ruisseau qui change tellement le *houx* en une pierre verdâtre, qu'on en fait communément des moules pour les pierres à fusil; les ouvriers en cuivre sont en usage d'en faire des moules & des creusets. L'eau de ce petit ruisseau coule des montagnes qui abondent en marne, capable de se résoudre en petites particules par le frottement continuel de l'eau: ne peut-il pas arriver que le bois restant long-temps dans l'eau, les petites particules de marne s'introduisent dans les pores du *houx*, & forment ainsi cette pierre tendre? Le reste de la substance ligneuse étant tout-à-fait incrustée dans ces particules marneuses, se trouve par-là même à l'abri de l'action du feu. *Mél. d'hist. & de phys. t. II. Journ. encycl. févr. 2, 1764*. (*C.*)

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot assez nouvellement introduit dans les troupes, qui signifie *combattre avec les hussards*, ou *à leur maniere*, c'est-à-dire, *escarmoucher avec eux & selon leur méthode*. Ce qui se fait en tombant tout d'un coup sur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faisant essuyer le feu du mousqueton, & se retirant après au plus vîte & sans ordre; c'est une espece d'escarmouche irréguliere. *Voyez* ESCARMOUCHE. (*Q*)

HOUZUN, *ou* CROTTUN, s. f. (*Vénerie.*) Ces mots se disent de la fange que le sanglier laisse sur les branches en s'y frottant, lorsqu'il est sorti de la fouille, & entré dans le bois. Ces signes servent à connoître sa hauteur.

HOXTER, (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Westphalie, sur le Weser, aux confins du duché de Brunswick,

à 1 lieue N. O. de Corwey, 10 N. E. de Paderborn. *Long.* 27; *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

HOY, l'*isle de*, (*Géog.*) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & se divise en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, est un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis sauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfysftone*: elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaisseur. Elle est creuse, & en la creusant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour servir de porte. Dans la cavité se trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire sortir la fumée; c'étoit vraisemblablement la cellule d'un ermite. L'isle de *Hoy* a plusieurs lacs remplis de poisson, & principalement de truites. (*D. J.*)

HOYAU, s. m. (*Jardinage.*) est une espece de petite pioche dont se servent les vignerons & les terrassiers, différent du pic qui est pointu par le bout; il est un peu large, & sert à donner à la terre & aux vignes les labours nécessaires.

HOYM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Bernbourg, sur la riviere de Soelke. Elle releve en fief de l'abbaye de Quedlinbourg, elle préside à un bailliage, & elle est possédée par un des princes apanagés du pays, qui en porte le surnom & réside à Schaumbourg, dans le cercle du haut-Rhin. (*D. G.*)

H R

HRADECZ-GINDRZICHU, NEUHAUS, *NOVA DOMUS*, (*Géog.*) ville de Bohème, dans le cercle de Bechin, & sous la seigneurie des comtes de Czernin. Elle est ornée d'un château bien bâti; & elle renferme des manufactures de draps de beaucoup de réputation dans la contrée. Ces avantages lui donnent un air de prospérité, que n'ont pas la plupart des autres villes provinciales du royaume; les jésuites y jouissent aussi d'un établissement considérable. (*D. G.*)

HRADISCH, (*Géog.*) ville de Bohème en Moravie, sur la Morave, à six milles S. E. d'Olmutz, & à pareille distance de Brinn. *Long.* 35, 28; *lat.* 49, 6. (*D. J.*)

HRADISTIE, (*Géog.*) petite ville de Bohème, dans le cercle de Bruntzlau, sur l'Iser.

HRADSCHIN, (*Géog.*) partie de la ville de Prague en Bohème, dans laquelle est renfermé le château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (*Géog.*) petite ville de Bulgarie, au nord-ouest de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

H U

HU, s. m. (*Hist. mod.*) nom du troisieme mois des Tartares du Catai. Il signifie aussi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, s. m. (*Jurisp.*) est une espece de corvée dûe à quelques seigneurs par leurs habitans, qui sont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorsque le seigneur veut y chasser. *Voyez* ce qui en est dit dans *le gloss.* de M. de Lauriere, au mot *huage*. (*A*)

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu; les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse; ils ont deux paupieres, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a sur toute la partie supérieure du corps. Il y a des plumes blanches sur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald bunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille: les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue: les aîles & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur

bleuâtre ; le doigt extérieur peut se diriger en arriere ; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer ; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux piés, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs ; il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitholog. Voyez* OISEAU.

HUAU, s. m. (*Fauconn.*) ce sont les deux aîles d'une buse, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, s. m. (*Ornith.*) nom d'un oiseau très-commun près de Damas, & dont il est beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec de courtes aîles, à proportion de sa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aisément, augmente le plaisir des chasseurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiseau, & par cette simple description, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chasse avec des chiens-courans dans toutes les plaines sablonneuses de ces contons-là. (*D. J.*)

HUBERT (L'ORDRE DE SAINT), ordre de chevalerie, institué par Girard V, duc de Juliers en 1473, pour rendre graces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis ; il le mit sous l'invocation de *saint Hubert*, évêque de Liége.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoyans & droits alternativement, cinq à chaque angle ; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit représenté *saint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La devise, *in fide sta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*G. D. L. T.*)

HUBERT, SAINT- (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé est sous la protection de la France. Ce bourg est aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10 S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liége, 60 N. E. de Paris. *Long.* 23 ; *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, sur une montagne, à une demi-lieue de Tremecen. *Long.* 17, 15 ; *lat.* 34, 32. (*D. J.*)

HUCHE, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi un vaisseau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Économ. domest. & Forges.*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les grosses forges on donne le même nom à un réservoir particulier d'eau, d'où elle tombe sur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, s. m. (*Véner.*) petit cor qui sert au chasseur pour parler à ses chiens.

HUCHET, s. m. *venatoria buccina*, (*Blason.*) petit cor-de-chasse qui sert à appeller les chiens. Il paroît dans l'écu sans attache.

Huchet vient du vieux verbe *hucher*, qui a signifié *appeller*, lequel étoit dérivé, selon Ducange, de *hucciare*, mot de la basse-latinité en la même signification.

De Bernard de Javersac, d'Astruge, de Monsanson, à Paris ; *d'or à trois huchets de gueules.* (*G. D. L. T.*)

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, troisieme métropole de la province de Ché-kiang. Elle est remarquable par cinq temples consacrés aux hommes illustres. *Long.* 137, 50 ; *lat.* 30, 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, s. m. (*Bot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre ; sa feuille est à trois pointes ; la fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches ; son fruit comme la noisette, de même forme en grosseur, renfermant trois amendes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas ; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action : on l'appelle aussi *hucispacols*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HUDSON, BAIE D', (*Géog.*) La *baie d'Hudson* est un grand golfe de la mer du

nord, au septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Estotiland, la nouvelle France, & le nouveau Southwalles.

Hudson (*Henri*), fameux pilote anglois, la découvrit en 1640 plus exactement que Frédéric Anschild, danois, qui avoit connu le premier cette baie; *Hudson* cherchoit comme lui, un passage pour aller de la mer du nord à celle du sud.

Cette baie s'étend du nord au sud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole jusqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, est fort inégale; elle a près de 200 lieues dans sa partie septentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'est plus affreux que les environs de la *baie d'Hudson*; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture; que des rocs escarpés qui s'élevent jusqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées stériles, où le soleil ne pénétra jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y est libre que depuis le mois de juillet, jusqu'à la fin de septembre, encore y rencontre-t-on alors assez souvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour se débarrasser de ces glaces qui les assiégent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'est le *lucri sacra fames*; c'est que nulle part la traite des pelleteries ne se fait avec plus de profit. Ce sont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cause de la misere des sauvages qui les fournissent, sur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelson. *Voyez* Hudson, *baie d'* (*Commerce.*) Ces sauvages ne sont pas seulement misérables, mais petits & mal faits. Ils habitent l'été sous des tentes faites de peaux d'orignal ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique; l'hiver, ils vivent sous terre comme les Lapons, les Samoyèdes, se couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & se nourrissent de chair ou de poisson crud, car leur pays n'est que glace, & ne produit autre chose.

En effet, nous ne connoissons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Hudson*, sous la latitude de 57d 20', & dont il a fait le triste récit à la société royale de Londres.

Quoique les maisons de cette habitation soient faites de pierre, que les murs aient deux piés d'épaisseur, que les fenêtres soient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours: quoique l'on fasse dans ces chambres de très-grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès; que l'on ferme bien les cheminées, lorsque le bois est consommé, & qu'il n'y reste plus que de la braise ardente, afin de mieux conserver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits se couvrent de glace de l'épaisseur de trois pouces, que l'on est obligé d'ôter tous les jours. L'on ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & suspendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y fasse continuellement un grand feu.

Ceux qui se hasardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non-seulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du cou, des piés & des mains, se trouvent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage ne s'enleve, & qu'ils n'aient quelquefois les doigts des piés gelés.

L'on peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivieres qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jeniseskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des

obſervations du thermometre à la *baie d'Hudſon*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La ſociété royale eſt ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce ſoin n'eſt pas indigne d'elle. (*D. J.*)

HUDSON, (*Compagnie de la baie* D') *Commerce.* Société de négocians anglois qui ſe forma vers le milieu du dernier ſiecle pour le commerce de cette partie la plus ſeptentrionale de l'Amérique, où les Européens aient des colonies.

Les belles pelleteries que Hudſon rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de paſſer l'hiver après ſa découverte, perſuada ſa nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuſe marchandiſe. Alors pluſieurs négocians anglois formerent une ſociété, & envoyerent ſur les lieux le capitaine Nelſon, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de ſon nom à l'embouchure d'une grande riviere qui s'y jette, & qui prend ſa ſource du lac des Aſſinipouals.

En 1670, une charte de Charles II, en faveur du prince Robert & de ſes aſſociés, leur accorda inconſidérément pour toujours en propriété toutes les terres voiſines & au-delà de la baie de Hudſon, qui ne ſont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce excluſif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne ſe réſervant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux caſtors noirs par an, payables quand ils ſeroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & ſept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres ſterlings (341500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut ſuffiſant pour les dépenſes de l'établiſſement, a ſi bien proſpéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ſes dividendes & ſon capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel ſimulé ſur ſes actionnaires, enſorte que chacun d'eux, ſans rien débourſer, vit avec joie ſes fonds tripler; & pour dire quelque choſe de plus, les actions de cette compagnie ont valu juſqu'à 500 livres ſterlings. Il eſt vrai que les guerres preſque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande-Bretagne juſqu'à la paix d'Utrecht, ont ſouvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette ſociété.

Les François & les Anglois ſe ſont alternativement pluſieurs fois chaſſés de leurs établiſſemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie ſur le lac ſupérieur, les autres pour ſe maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de Hudſon.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, & qui y avoient conſtruit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle ſe trouvoit.

La *compagnie d'Hudſon*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 juſqu'en 1720, augmenta juſqu'à 135000 livres ſterlings (2280500 livres tournois) ſes fonds, qu'elle eſtima (morts & vifs) 94500 liv. ſterlings (2273500 liv. tournois.)

En effet, quoique le ſeul négoce de ce pays là ſe borne aux pelleteries, il faut que les profits ſoient bien grands, puiſque les deux nations rivales s'en diſputent de nouveau la poſſeſſion, ſans ſe rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui ſubſiſte ſept mois de l'année, pendant leſquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze piés de haut; la mer s'y glace à la même épaiſſeur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'exceſſive rigueur des gelées: ajoutez que le pays ne fournit abſolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces triſtes & malheureuſes contrées.

Au reſte, l'auteur françois qui a pris, dans un petit ouvrage ſur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudſon* eſt un exemple ſenſible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie excluſive peut jouir long-temps du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter, au mépris de ſon devoir & de l'intérêt de la nation dont elle eſt membre. (*D. J.*)

HUDWICHWALD, (*Géog.*) ville maritime de Suede, capitale de l'Helfingie, fur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les ifles d'Agan & de Holfoon. *Long.* 36, 10; *lat.* 60, 40. (*D. J.*)

HUÉ, *Sinoa*, (*Géog.*) ville d'Afie, capitale, & la feule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait fa réfidence; elle eft dans une plaine partagée de l'eft à l'oueft par un grand fleuve. *Long.* 132, 40; *latit.* 17, 40. (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géog.*) fleuve d'Afrique. Il tire fa fource du grand Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & fe jette dans la mer près du port de Tabure; c'eft le *Rubricatus* de Ptolomée. (*D.J.*)

* HUÉE, f. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte fe fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaife actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui fort d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. (*Gramm.*) c'eft défapprouver par une huée. Ce mot eft de vénerie. On *hue* le loup, ou on le pourfuit à grands cris. Il eft auffi de pêche. On *hue* le poiffon; le poiffon eft *hué* ou pouffé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Efpagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, fuffragant de Saragoffe, & une univerfité. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Ofca*. Elle eft dans un terrein fertile & excellent en vin, fur l'Ifnela, à 9 lieues N. O. de Balbaftro, 14 N. E. de Saragoffe. *Long.* 17, 22; *latit.* 42, 2. (*D. J.*)

HUESCAR, (*Géog.*) ville d'Efpagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pié du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Long.* 15, 50; *lat.* 37, 32. (*D.J.*)

HUESNE, (*Géogr.*) petite ifle de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'obfervatoire immortel de Tycho-Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, *voyez* WEEN & URANIBOURG. *Long.* 30, 40. (*D. J.*)

* HUEI PACHTLI, f. m. (*Hift. mod.*) douzieme mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre octobre, leur année commençant au 26 février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois feulement *pachtli*.

HUGRA, (*Géog.*) riviere de Ruffie qui fe jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, fubft. & adj. (*Hift. mod.*) nom que les catholiques ont donné par fobriquet aux proteftans calviniftes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai fens qu'il avoit dans fon origine, & ni Pafquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont fu le deviner. Le voici :

L'évêque de Genève qui, fuivant la remarque de M. de Voltaire, difputoit le droit de fouveraineté fur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du feizieme fiecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis affez long-temps deux partis dans Genève, celui des proteftans, & celui des catholiques romains. Les proteftans s'appelloient entr'eux *egnots*, du mot *eid-gnoffen*, alliés par ferment; les *egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction oppofée, & chafferent le refte. De-là vint que les proteftans de France eurent le nom d'*egnots*, & par corruption de *huguenots*, dont la plupart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieufes origines. Telle eft l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faifoit peur aux enfans en Touraine : telle eft encore l'opinion de Caftelnau Mauviffiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a fuppofé valoir une maille du temps de Hugues-Capet, par où l'on a voulu fignifier que les proteftans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais aloi. Ces infinuations ont fait couler des torrens de fang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, f. f. (*Cuifine.*) gros vaiffeau, bas & large, de terre cuite & verniffée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUGUES CAPET, (*Hiftoire de France.*)

Louis V, roi de France, mourut sans enfans; le droit de la naissance appelloit au trône Charles, duc de la basse-Lorraine, oncle de ce prince. Mais *Hugues Capet*, arriere-petit-fils de Robert le fort, sut l'en exclure, & fit couronner Robert, son fils, pour régner sous son nom. L'année 987 fut l'époque de cette révolution. Charles prit les armes & s'empara de Laon, mais il fut fait prisonnier dans sa conquête. *Hugues* fit déposer Arnould, archevêque de Rheims, qui l'avoit trahi. Il étoit plus aisé alors d'ôter la couronne à un roi, que la mître à un évêque. Paisible possesseur du royaume, *Hugues* fit d'Abbeville un boulevard contre les Normands, soumit la Guienne, fit rentrer dans le devoir les comtes de Flandres & de Vermandois, & mourut l'an 996. Il est le chef de la troisieme race des rois de France. (*M.* DE SACY.)

HUIA, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre qui ressemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou grise.

HUILE, s. f. (*Chymie*, *Pharmacie*, *Mat. médic. Diete.*) Le systême des connoissances chymiques bien résumé, porte à croire qu'il existe une *huile* générale universelle, un principe huileux primitif, très-analogue au soufre commun, du même ordre de composition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitriolique & du phlogistique.

Le principe huileux, considéré sous ce point de vue, ne différera du soufre commun que comme la plupart des substances végétales & animales different des substances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'est-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré supérieur de subtilité, une mixtion plus délicate dûe aux élaborations propres à l'économie végétale ou animale, & peut-être à la surabondance du principe aqueux qui est particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçue aussi comme étant au soufre ce qu'une *huile* rectifiée est à la même *huile brute*. Ce rapport seroit démontré sans doute, si on réussissoit à porter, par des rectifications, le soufre commun à l'état de ténuité spécifique de l'*huile*, à décomposer l'*huile*, & à démontrer ses principes aussi clairement qu'on a démontré ceux du soufre; & enfin à composer de l'*huile* artificielle, comme on fait produire du soufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que ces trois problèmes-pratiques doivent se ranger parmi les recherches chymiques les plus sublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts supérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonstration complete, si je retrouve le loisir néceffaire pour continuer, sur l'analyse végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entreprise, c'est que la nature ne présente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'est pas parvenu jusqu'à présent à dépouiller les moins composées de tout principe hétérogene, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la simplicité absolue, c'est l'éther des chymistes modernes, ou l'*huile* retirée de l'esprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* ÉTHER.

Les diverses *huiles* que nous connoissons, sont composées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de plusieurs autres principes. Ce sont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en constituent les genres & les especes. Cette idée de la composition & des différences essentielles qui distinguent les *huiles* entr'elles, est, ce me semble, plus exacte & plus lumineuse que celle qu'on s'en feroit communément, en considérant chaque espece d'*huile* comme un composé ou un mixte essentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres especes que la phlogistique; car il n'est pas égal de dire qu'une telle *huile* est formée par l'union d'un principe huileux universel, & de plus ou moins d'acide, ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans sa mixtion ou dans sa composition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide est un des principes constitutifs de l'*huile*, de ce que « si on triture long-temps certaines *huiles* avec un sel alkali, & qu'on dissolve ensuite cet alkali dans l'eau, il donne des crystaux d'un véritable

véritable sel neutre » ; au lieu que d'après la premiere maniere d'envisager notre objet, cette apparition d'un sel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à l'*huile*, combiné au principe huileux dans celle qui présente ce phénomene, de même qu'une substance *comme gommeuse* est combinée au principe huileux dans les *huiles* par expression, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le savon. Et certes, les compositions aussi intimes que celles d'un corps très-simple, tel qu'est l'*huile*, ne se détruisent pas par des moyens aussi vulgaires que la trituration avec un sel alkali ; c'est bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la composition primitive de l'*huile*.

On range les diverses *huiles* sous le petit nombre des classes générales suivantes : on a les *huiles* essentielles, les *huiles* grasses, & les *huiles* empyreumatiques. La seule qualité vraiment générale ou essentielle qui convient à toute *huile* sans exception, c'est l'inflammabilité & la miscibilité à une autre *huile* quelconque.

Huiles essentielles. Toutes les parties des végétaux qui sont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* subtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou vésicules, sensibles même aux yeux nus dans quelques sujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de millepertuis, *&c.* Cette *huile* est libre, exempte de toute union chymique dans ces petits réservoirs ; il ne faut opérer aucune divulsion chymique pour l'en retirer, les opérations par lesquelles on l'obtient, sont tout aussi méchaniques, ou, si l'on veut, tout aussi physiques que l'action de vuider une bouteille ; elles ne font point partie de l'analyse végétale. *Voyez* DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fournissent aussi une pareille *huile* : quelques insectes, comme la fourmi, en contiennent aussi.

Cette *huile* est appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle est pénétrée, paroît étrange à sa composition : on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* essentielle, pur, seul, au moins étendu seulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & sans qu'un atôme d'*huile* soit entraîné avec lui ; en un mot, sous la forme d'eau essentielle, *voyez l'art.* EAUX DISTILLÉES. Il paroît aussi que c'est à ce principe que les *huiles* essentielles doivent leur volatilité ; car dès qu'elles en ont été dépouillées, dès qu'un végétal a donné son eau essentielle, l'*huile* restée dans ses réservoirs a perdu sa volatilité, un végétal épuisé de sa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même temps son *huile* essentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorsqu'elle est chargée du principe aromatique.

La méthode la plus usitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* essentielles, est précisément celle qui est décrite à l'*art.* EAUX DISTILLÉES, sous le nom de *second appareil* ou *second procédé* ; savoir, la distillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau distillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a ; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui suivent la premiere, quand on fait plusieurs distillations de suite. Cette opération exécutée sur les plantes aromatiques, donne constamment ces deux produits, l'eau distillée, & l'*huile* essentielle. La seule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'est celle par laquelle on la sépare de l'eau : la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laisse rassembler ces gouttes par le repos, ce qui se fait en fort peu de temps. Si l'*huile* est plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve jusqu'au plus haut de son cou ; alors on verse prestement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue sous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt ; on attend que l'*huile* se soit ramassée au-dessus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laisse échapper l'eau, par un petit filet, jusqu'à la derniere goutte ; on referme l'ouverture dès que l'*huile* est parvenue sur le doigt, & on la laisse tomber ensuite dans le vaisseau où on veut la serrer. Si l'*huile* est plus pesante que l'eau, on sépare par inclination la plus

grande partie de l'eau, & on verse l'*huile*, avec ce qui reste d'eau, dans l'entonnoir, *&c.* Il y a un récipient particulier, destiné à faciliter la séparation des *huiles* essentielles plus légeres que l'eau : c'est un matras, qui porte en dehors une espece de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaisseau, & dont la courbure s'éleve jusqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les planches de chymie.* Il est clair que lorsque la liqueur reçue dans un pareil vaisseau, s'est élevée dans le cou jusqu'au dessus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaisseau doit se répandre par le tuyau ; & que c'est la couche inférieure de cette liqueur qui doit se vuider la premiere ; ainsi, la liqueur provenue de la distillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au dessus de ce niveau, la partie aqueuse de cette liqueur, qui est la dominante, & qui gagne le fond du vaisseau, est vuidée à mesure que le produit de la distillation y est reçu ; & l'*huile*, qui surnage, se ramasse dans la partie supérieure du vaisseau, en gagne peu-à-peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir presque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on se proposoit d'exécuter de suite est fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être restée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il est évident qu'un pareil instrument ne peut être employé à la séparation des *huiles* plus pesantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la séparation de celles-là, en composer un sur le même principe, en renversant la disposition du tuyau, la faisant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alembic, ou du serpentin, jusqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la distillation des *huiles* essentielles, ne paroît servir qu'à ramollir les parois des vésicules qui la contiennent, à les disposer ainsi à être facilement rompues par l'*huile* raréfiée, tendant à l'état d'expansion vaporeuse ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever aussi inaltérées qu'il est possible ; peut-être aussi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favorise leur volatilité, soit en soutenant leur expansion, leur état de vapeur, par sa chaleur, soit en les entraînant dans son propre tourbillon. Il seroit démontré que l'eau ne concourt point à la distillation des *huiles* essentielles à ce dernier titre, si une *huile* essentielle, déja délivrée de ses petites prisons, s'élevoit presqu'entiérement dans un appareil où elle seroit renfermée seule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce degré est supérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article* FEU.

Les *huiles* essentielles de citron, de cédra, & de tous les fruits de cette classe, qu'on nous apporte de Toscane & de la côte de Gènes, sous le nom d'*essences*, sont retirées sans le secours du feu. Les écorces de ces fruits contiennent beaucoup d'*huile*, & elle est ramassée, en masses assez considérables, dans des vessies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces vessies. Il n'est personne qui n'ait pressé entre ses doigts un zeste d'orange ou de citron ; la liqueur qu'on en exprime est de l'*huile* essentielle. Les Toscans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués sur de la glace, ou bien roulent ces fruits sur l'embouchure hérissée de pointes d'un entonnoir, placé sur un vaisseau, où toutes les gouttes sorties des petites blessures infiniment multipliées, vont se ramasser. On retire encore des *huiles* essentielles de quelques substances aromatiques, des clous de girofle, par exemple, en les distillant *per descensum* ; mais cette méthode est imparfaite. *Voyez* GIROFLE *&* *DESCENSUM*.

Propriétés chymiques des huiles essentielles. Elles sont solubles par l'esprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles sont plus dures. Elles s'épaississent en vieillissant, & prennent la consistance de baume, & même de résine. *Voyez* BAUME *&* RÉSINE. On les préserve, autant qu'il est possible, de cet accident, en les gardant dans des vaisseaux exactement fermés, & mieux encore sous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être ressuscitées, du moins en partie ; c'est-à-dire, rétablies en état d'*huile* fluide, par la distillation avec l'eau ; elles ont perdu cependant, en s'épaississant, une partie de leur odeur, qui ne se rappelle point par la distillation, ou à la

place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* essentielles, retirées des divers végétaux, varient considérablement entr'elles, soit par la consistance, soit par la disposition plus ou moins grande à s'épaissir, soit par la gravité spécifique, soit par la couleur, *&c.* Une différence très-générale, est celle qui distingue les *huiles* qui sont naturellement concretes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui se gèlent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, *&c.* de celles qui sont très-fluides, & constamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, *&c.* ces caracteres particuliers, quand ils sont remarquables, sont exposés aux *articles particuliers*. Une distinction générale, assez singuliere encore, c'est celle qui divise les *huiles* essentielles en plus légeres que l'eau, & en plus pesantes que ce liquide. Celles qui sont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, sont toutes, sans exception, plus légeres que l'eau; & celles qui sont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, soit occidentales, soit orientales; en un mot, de tous les climats très-chauds, sont plus pesantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a sur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne sont pas encore bien déterminées.

Toute l'*huile* qu'on retire des baumes, des résines & des bitumes, par la violence du feu, est très-analogue aux *huiles* essentielles. *Voyez* RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'observation générale qui attribue de l'*huile* essentielle à toutes ces substances, sont les fleurs de jasmin, de tubéreuse, de muguet, de jacinthe, de narcisse & de lys, qui ont toutes entr'elles une analogie sensible. L'essence de jasmin, qu'on trouve communément chez les parfumeurs, est une *huile* par expression, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jasmin, par une manœuvre fort simple. *Voyez* JASMIN.

Usages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles *essentielles.* Les *huiles* essentielles, récentes, subtiles, très-aromatiques, ont un goût amer, âcre, vif, brûlant, qui annonce les vertus suivantes, qu'elles possedent en effet: elles sont, dans l'usage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, sudorifiques, stomachiques, aphrodisiaques; utiles pour corriger la mauvaise odeur de la bouche, *gravem spiritum.* On doit les donner toujours sous la forme d'*eleosaccharum* (*Voyez* ELEOSACCHARUM), soit pour les rendre miscibles aux humeurs digestives aqueuses, soit pour châtier leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'estomac & les intestins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux sujets d'une constitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur usage externe est plus général; ces *huiles*, sur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, sous le nom d'*esprit*, sont éminemment résolutives, anti-septiques, brûlantes, *cathæretica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour résoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour dissiper les douleurs des membres. La dissolution de ces *huiles* dans l'esprit-de-vin, le baume spiritueux de Fioravanti, par exemple, qui n'est autre chose qu'une pareille dissolution, remplit les mêmes vues d'une maniere encore plus assurée. Les *huiles* essentielles, vives, sont employées, presque à titre de spécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'est sur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'*huile* très-subtile, ou esprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* essentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, suspend puissamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* essentielle, unie chymiquement au soufre, forme avec lui un composé, connu sous le nom de *baume de soufre.* Ce composé est un remede, qui doit principalement ses qualités médicamenteuses au soufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* essentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une espece de savon, appellé par les gens de l'art *savon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les esprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* essentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* essentielles fournissent aux apothicaires une des matieres avec lesquelles ils aromatisent plusieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, syrops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toujours les employer, sous la forme d'éleosaccharum, dans les liqueurs aqueuses destinées à l'usage intérieur.

C'est encore à des *huiles* essentielles que plusieurs liqueurs spiritueuses, destinées à l'usage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la saveur connue de l'esprit-de-vin, un goût vif, brûlant, passager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de Bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* essentielle : la même saveur est dûe à la même cause dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec l'*huile* essentielle de l'écorce des citrons mêmes qu'on emploie, dont on forme sur le champ un éleosaccharum. *Voyez* ELEOSACCHARUM.

Huiles grasses. Celles-ci sont encore libres, nues, isolées, ramassées à part dans de petits réservoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graisses animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces substances, mais elles ne sont pas, dans le langage de l'art, comprises sous la même dénomination. Les *huiles* grasses sont répandues dans toute la substance des sujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* essentielles ne sont placées qu'à la surface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette substance.

Les semences appellées *émulsives* (*Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES), c'est-à-dire celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuse, ou une émulsion (*Voyez* ÉMULSION), contiennent de l'*huile* grasse. La semence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, tels que celle de noix, d'amande, de pignon, de noisette, de pêche, d'olive, &c. celle de tous les fruits à pepin, c'est-à-dire tous les pepins; les semences appellées froides, les semences de lin, de toutes les especes de chou, de rave, de navet, de pavot, &c. contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup aussi; c'est une substance jusqu'à présent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit aussi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* grasse de tous ces sujets en les écrasant, les pilant, les réduisant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une presse, ou d'un fort pressoir, pour l'opération en grand. Cette manœuvre est variée, sur les divers sujets, par quelques circonstances de manuel. *Voyez les articles particuliers* LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espece, dont nous avons seulement parlé jusqu'à présent, le nom d'*huiles par expression*, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur dénomination spécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre espece d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voyez ces articles particuliers*. Le beurre de cacao est la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle est la plus employée en médecine. Les *huiles* par expression n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante; on n'en retire point des semences émulsives par la décoction.

Propriétés chymiques des huiles grasses. Elles sont insolubles par l'esprit-de-vin; elles contractent une espece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait soupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), si on les bat long-temps ensemble. Elles rancissent facilement, si on les expose à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* RANCIR. Elles sont toutes plus légeres que l'eau; elles sont fixes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, sans être considérablement altérées, sans passer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere spécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuse ou mucilagineuse, avec

laquelle est combiné le principe huileux.

Vertus médicinales, & *usages diététiques des huiles grasses*. Ce n'est presque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en médecine pour l'usage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au-dessus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu sujette à rancir. Le beurre de cacao n'est pas employé pour des qualités assez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expression; & d'ailleurs, ce remede est plus magnifique qu'utile, du moins que nécessaire.

Les *huiles* par expression, représentées dans l'usage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, sont le souverain adoucissant, relâchant, lubréfiant, émollient, béchique, sédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la suprême ressource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de médecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine*, *tempérante*, *calmante*, qui voit partout des spasmes, des éréthysmes, des incendies, *&c.* Cette drogue remplit quelquefois très-utilement, il est vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiser les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus souvent encore, c'est un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expression, prises à très-haute dose sans mesure, fournissent une des ressources les plus assurées pour défendre l'estomac & les intestins contre l'action des poisons corrosifs.

L'*huile* d'olive est la seule *huile* par expression, que nous mêlons à nos alimens à titre d'assaisonnement. *Voyez* OLIVE.

L'usage extérieur des *huiles* grasses pures est fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* composées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la composition de plusieurs onguens, linimens, *&c.*

Les *huiles* par expression, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des savons employés en médecine & dans divers arts. *Voy.* SAVON.

Huiles empyreumatiques. Le principe huileux est un des matériaux universels de la composition de tout végétal ou animal, de tout corps organisé, du tissu des *Stahliens*. L'*huile* est aussi un des principes généraux de l'ancienne analyse, de celle qui s'exécute par la violence du feu sur tous ces corps; un des principes de Paracelse, ou plutôt de Basile Valentin, ou d'Isaac le Hollandois, (*Voyez dans l'historique du mot* CHYMIE, les morceaux qui regardent ces auteurs); le soufre de ces chymistes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs sectateurs qui n'ont pas désigné par ce mot le phlogistique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en est extraite, dégagée par la violence du feu, est une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des résines & des bitumes. On l'appelle aussi *fœtide*, parce que le corps à la décomposition duquel elle est dûe, a fourni en même-temps un principe salin, le plus souvent alkali-volatil, d'une odeur forte & désagréable, dont cette *huile* est empreinte, & auquel elle doit vraisemblablement sa mauvaise odeur. Les *huiles* empyreumatiques sont communément aussi noires & épaisses: elles doivent ces deux qualités, sur-tout la premiere, à une quantité considérable de matiere charbonneuse qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* VÉGÉTALE ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non-seulement les tissus, c'est-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* grasses, les graisses, tous les sucs animaux, & toutes les substances végétales solubles par l'eau, excepté les sels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, *&c.* tous ces sujets, dis-je, donnent dans la distillation analytique de l'*huile* empyreumatique, & une *huile* empyreumatique chargée d'alkali-volatil, excepté celle qui provient de la distillation du lait & du corps muqueux. *Voyez* LAIT & MUQUEUX.

La théorie du dégagement de l'*huile* empyreumatique, celle de sa composition chymique, & celle des produits & des phénomenes de son analyse, appartiennent au traité général de l'analyse des corps, dont elle est un principe si essentiel. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES & VÉGÉTALE ANALYSE, sur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques sont considé-

rablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même absolument leur odeur étrangere & désagréable, par des rectifications répétées, qu'on exécute communément à feu nu & sans intermede : les premieres distillations demandent en effet un degré de feu assez fort, mais les *huiles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répétées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état, elles ont toutes les propriétés chymiques des *huiles* essentielles. La rectification des *huiles* empyreumatiques est considérablement hâtée par l'addition de la chaux-vive ou de l'alkali-fixe ; mais ces intermedes, sur-tout le premier, en détruisent une partie très-considérable. *Voyez* CHAUX (*Chymie.*)

Usages médicinaux des huiles *empyreumatiques* ; huiles *animale de Dippelius* ; huile *de cade* ; huile *de tartre* ; huile *des philosophes* ; huile *de papier*. Ce sont à peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins le plus employées en médecine ; la premiere, destinée à l'usage intérieur, est une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante distillations successives, & vantée comme un spécifique éprouvé contre l'épilepsie. Si cette vertu est confirmée par des observations décisives, ces observations ne sont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'assez rarement, à titre de très-puissant résolutif. L'*huile* de cade est retirée de l'oxcedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER : (*Chymie & Mat. méd.*) L'*huile* des philosophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

Rapport (HABITUS) *des* huiles *en général avec quelques autres substances.*

L'*huile* est immiscible à l'eau, aux sels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'esprit de fourmi ; aux sucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne soit dans un état éminemment concret, comme le sucre, à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* est miscible au soufre, aux baumes, aux résines, aux graisses, aux bitumes, au phosphore de Kunckel ; elle s'unit au sucre & au jaune d'œuf, & devient miscible aux liqueurs aqueuses par l'intermede de ces substances ; elle dissout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & sur-tout celles de plomb ; elle se combine avec les sels alkalis sous la forme de savon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agissent puissamment sur elle, principalement le vitriolique & le nitreux ; car l'acide du sel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, se combine avec l'*huile* la plus pure, c'est-à-dire, l'*huile* essentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature résineuse, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente effervescence, accompagnée d'épaisses fumées & de chaleur considérable, & se combine avec en un corps noirâtre, résineux, cassant. L'effervescence est plus prompte & plus violente, si on a exposé le mélange à l'action du feu. *Voyez* RÉSINE ARTIFICIELLE *à l'article* RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'*huile* dans les mêmes circonstances des effets semblables. Le phénomene le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des *huiles*, c'est l'inflammation spontanée, ou excitée sans le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce phénomene singulier mérite d'être considéré avec quelque détail.

Inflammation des huiles. Les expériences successives de Glauber, de Beccher, de Borrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hofman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* sans exception, aussi-bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorsqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, composé de parties égales d'esprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la dose de l'acide composé, & la proportion

de l'acide nitreux dans l'acide composé à mesure que l'*huile*, mise en expérience, est plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'assigner est pourtant assez généralement efficace, car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide composé est l'*instrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des substances éminemment huileuses, telles que les baumes liquides; mais il n'est nécessaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces substances. Beccher a dit (*physica subterranea, sect. V, cap. iij, n°. 106.*) que l'*huile* de vitriol & l'esprit-de-vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'instant qu'ils étoient mêlés; & même que si on éteignoit ce feu en bouchant le vaisseau qui contenoit le mélange, il se rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg assure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il est possible, l'*huile* de térébenthine, épaisse comme du syrop, & de couleur rousse, qui passe la derniere dans la distillation. *Mém. de l'acad. royale des sciences*, 1701. Borrichius rapporte, *acta medica & philosophica Hafnienasium*, ann. 1761, que l'esprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'esprit-de-vin par l'*huile* de vitriol est aujourd'hui généralement contestée; & beaucoup de chymistes doutent de celle de l'*huile* épaisse de térébenthine par l'acide du vitriol seul.

Tous les chymistes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait sans succès, lorsqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les mémoires de l'académie des sciences*, des expériences, par lesquelles non-seulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Borrichius, mais même fixe le succès de cette expérience par un manuel fondé sur des observations très-ingénieuses, & sur la meilleure théorie chymique. Ce manuel consiste à appliquer à un charbon rare, spongieux, sec, embrasé, qui s'éleve au sein du mélange pendant la plus vive efferveſcence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application se fait quelquefois par hasard, & presque toujours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation se fait d'elle-même: c'est pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cause ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réussi assez constamment sur les *huiles* de cette derniere classe.

Nous avons déja parlé plusieurs fois d'une différence observée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables sont les *huiles* essentielles pesantes, denses, des substances végétales aromatiques des Indes; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent ensuite; les *huiles* essentielles très-subtiles, telles que l'*huile* de térébenthine, de cédra, de lavande, sont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles absolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, sont les *huiles* par expression; & les éminemment difficiles dans cette classe, sont les plus douces ou les plus mucilagineuses, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de fêne & de navette.

Ce sont ces dernieres *huiles* seulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux seul, lors même qu'il l'a porté jusqu'à un degré de concentration auquel il est vraisemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales de bon acide vitriolique; car il est connu en chymie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux: le premier doit donc l'enlever au dernier, lorsqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme; d'où il est aisé de conclure qu'il regarde comme impossible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique seul. Pour moi, je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'ensemble des faits chymiques fondamentaux, rien qui puisse justifier le doute qu'on pourroit concevoir sur le fait, & encore moins qui puisse porter à le regarder comme impossible.

Pour donner une idée complete de toute la manœuvre néceſſaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle ſur la plus difficile de toutes les *huiles*, ſur l'*huile* d'olive. « Je prends de l'*huile* d'olive, de l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement fait, & de l'acide vitriolique concentré, de chacun une demi-once. Je mêle d'abord enſemble l'acide nitreux & l'acide vitriolique, & je les verſe ſur l'*huile*, qui eſt contenue dans une capſule ou ſegment de balon : ces matieres ſont un inſtant ſans agir ; mais le mouvement s'excite bientôt, & elles entrent dans une violente effervefcence ; alors ayant à la main une fiole, où il y a une demi-once du même acide nitreux concentré, j'en verſe environ un tiers ſur les matieres : ce nouvel acide accélere conſidérablement l'efferveſcence : les vapeurs qui s'élevent ſont beaucoup plus conſidérables & plus blanches. Un inſtant après je verſe deſſus l'autre tiers de l'acide nitreux ; pour lors le mouvement s'accélere, & l'efferveſcence acquiert une rapidité étonnante ; les vapeurs redoublent & ſont très-blanches ; & je verſe le reſte de l'acide nitreux ſur le charbon embraſé : il paroît tout d'un coup ſcintillant, & l'*huile* s'enflamme. Les eſpaces de temps pour verſer ainſi les portions d'acide nitreux, doivent être momentanés, cependant ſans précipitation ».

Les doſes abſolues employées dans cette expérience ſont ſuffiſantes ; mais en général, l'inflammation réuſſit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités abſolues plus conſidérables ; mais ſur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réuſſit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

Huiles pharmaceutiques, ou par infuſion & décoction. On fait infuſer ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de ſubſtances végétales & quelques ſubſtances animales, comme les petits chiens, les léſards, les crapauds, les vers de terre, le caſtor, *&c.* On paſſe enſuite ces *huiles*, ou même on les garde ſur le marc. Ces compoſitions ſont deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont, pour la plupart, des préparations monſtrueuſes, parce que l'*huile* n'a aucune action ſur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer ; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverſes *huiles* ſont rapportées aux articles particuliers. *Voyez, par exemple*, CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, *&c. (b)*

Huile d'antimoine, d'arſenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus. Ce ſont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaiſſes, denſes, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la conſiſtance de l'*huile* commune, & qui ſont des diſſolutions des ſubſtances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers de ces ſubſtances métalliques.

Huile de chaux. C'eſt le nom ordinaire du ſel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorſqu'il eſt ſous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* CHAUX (*Chymie.*)

Huile de tartre, huile de tartre par défaillance. On appelle communément ainſi le ſel de tartre ou alkali-fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voyez* TARTRE.

Huile de vitriol. C'eſt le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* VITRIOL. *(b)*

Falſification des huiles eſſentielles. Les *huiles* eſſentielles peuvent être falſifiées par le mélange d'une *huile* par expreſſion, par celui d'un eſprit-de-vin, ou par celui d'autres *huiles* eſſentielles.

Les *huiles* eſſentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, ſortent rarement de leurs boutiques ſans quelque falſification. L'*huile* de cannelle, celle de girofle, de macis & de muſcade, ſont ordinairement mêlées d'*huile* d'amande ou d'*huile* de ben. Cette fraude ſe découvre aiſément : on n'a qu'à tenter de diſſoudre dans l'eſprit-de-vin une *huile* ainſi falſifiée ; car, comme l'eſprit-de-vin eſt le menſtrue des *huiles* eſſentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expreſſion, il enlevera toute l'*huile* eſſentielle, & laiſſera au fond du vaiſſeau dans lequel on fera l'expérience, l'*huile* par expreſſion très-pure, très-reconnoiſſable, & ſouvent en une quantité très-conſidérable.

Des frippons plus adroits mêlent l'*huile* de cannelle ou de girofle avec une quantité très-

très-considérable d'esprit-de-vin : ce mélange peut être porté jusqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui sont propres à ces *huiles* essentielles. Il n'est pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noie d'une grande quantité d'eau une *huile* essentielle fourrée d'esprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuse; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent sur l'eau, & s'en séparent sans la blanchir lorsqu'elles ne renferment point d'esprit-de-vin.

La troisieme espece de falsification, qui consiste à mêler une *huile* essentielle de vil prix à une autre *huile* essentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui est toujours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thym, la menthe, l'origan, la sauge, le romarin, la lavande, &c. sont très-propres à être ainsi falsifiées. Mais cette fraude se découvre bientôt, & par l'action seule du temps; car l'odeur spécifique & agréable des *huiles* de ces plantes se dissipe lorsqu'on les a gardées un certain temps, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & se fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abrégé pour produire dans ces *huiles* mélangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus subtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, &c. se dissipe la premiere, & il ne reste bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajouter à cette épreuve deux signes assez démonstratifs de cette derniere falsification : le premier se déduit de ce que les *huiles* falsifiées par l'*huile* de térébenthine sont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* pures; & le second, de ce que les étiquettes appliquées assez ordinairement sur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, sont effacées en tout ou en partie par les exhalaisons de l'*huile* de térébenthine; propriété qui est particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains artistes distillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* essentielle, avec des substances très-chargées d'*huile* par expression, la rue, par exemple, avec les semences de pavot; & que dans cette opération, une assez bonne quantité d'*huile* par expression, qui est naturellement fixe, est enlevée dans la distillation par le secours de l'*huile* essentielle. Mais cette prétention a besoin d'être confirmée par des expériences; & si elle se trouve fondée, il restera à savoir encore si l'*huile* par expression enlevée dans cette distillation, a changé de nature, & quel est son nouvel état. *V.* Frid. Hoffmann, *observat. physico-chymic. lib. I, obs. ij.*

Huile des Métaux, (*Chymie.*) c'est ainsi que quelques chymistes ont appellé le phlogistique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaison des métaux. *Voy. l'article* Phlogistique.

Huile d'Onction, (*Hist. sacr.*) c'est celle que Moyse avoit composée pour l'onction & la consécration du roi, du souverain sacrificateur, & de tous les vaisseaux sacrés, dont on se servoit dans la premiere maison de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap. 30*, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamone, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confit par artifice de parfumeur.

Moyse ordonna aux Israëlites de garder précieusement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit déposée dans le lieu très-saint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les successeurs de sa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit *l'huile d'onction* pour mettre fin à toute dispute, personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre : ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jéhoahaz; mais chaque souverain sacrificateur étoit oint à sa consécration, ou

lorsqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en sa place.

Les vaisseaux & les ustensiles qu'on oignoit avec *l'huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, l'autel des holocaustes, le lavoir & les vases qui en dépendoient.

Comme Moyse consacra toutes ces choses par *l'huile d'onction* à l'érection du tabernacle, aussi lorsque quelqu'une venoit à être détruite, à s'user, ou à se perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* subsista, être rétablie & réparée, en faisant & consacrant d'autres ustensiles à la place, qui acquéroient la même sainteté que les premiers, au moyen de l'existence de l'*huile d'onction*; mais malheureusement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le second temple, ce triste accident causa un défaut de sainteté dans toutes les autres choses qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétablissement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de proposition, un chandelier d'or, un autel des holocaustes, un lavoir avec les vases qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne servit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choses dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes usages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons aussi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le second temple fut encore privé de cinq choses qui constituoient la gloire principale du premier; savoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffret de bois de cédre, de trois piés neuf pouces de long, sur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faisoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au second temple le *Schekinna*, c'est-à-dire, la présence divine se manifestant dans une nuée qui reposoit sur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummim, qui étoit quelque chose que nous ignorons, & que Moyse mit dans le pectoral du souverain sacrificateur. *Exode 28, 30*; *Lévitiq. 8, 8*. On sait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchassées douze pierres précieuses gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au second temple le feu sacré qui fut éteint lors de la destruction du premier temple; ensorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le second temple. 5°. L'esprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiserent encore.

Il ne faut donc pas être surpris que toutes ces choses, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le second temple, les vieillards, lorsqu'on en posoit les fondemens, versassent des larmes au souvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorsque, pour me servir des termes des prophetes, *le desiré des nations, le seigneur qu'elles cherchoient entra dans son temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de sa présence; & à cet égard, *la gloire de la seconde maison* l'a emporté de beaucoup sur *celle de la premiere*. (*D. J.*)

Huile de Cade, (*Hist. des Drog.*) huile fétide, rousse ou noire, empyreumatique, qui se tire du tronc & des rameaux de l'oxycédre & du genevrier en arbre que l'on brûle dans quelques fours destinés à cet usage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, est puissamment résolutive; on s'en sert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en servent aussi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, semblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en distillant son bois par la cornue. (*D. J.*)

Huile de Médie, (*Pharmac. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginerent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de sa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, si l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend feu immédiatement sans possibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le poison de Pharos, *venenum Pharicum* de Nicandre, passoit pour être la même chose que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de sorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne soient la même chose.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline assure positivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui est très-apparent, parce que les huiles minérales sont les substances les plus inflammables que nous connoissions. Babylone est fameuse chez plusieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il est certain que le naphte s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux especes, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraisemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou *de Médée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'aient extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur est familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choses étrangeres à leur pays, en quoi nous les avons assez bien imités. (*D. J.*)

Huile grasse, (*Peinture.*) est celle que les peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire sécher. Cette liqueur est composée d'*huile* de noix ou de lin, & de litarge qu'on fait bouillir; puis on laisse reposer la litarge au fond du vase, & ce qui surnage est l'*huile grasse*. *Voyez* Litarge.

L'*huile* est aussi employée dans les différens ouvrages d'horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'usure; car ses particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent considérablement le frottement, en remplissant les intervalles qui se trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils soient; & elles empêchent ces parties d'engrener aussi avant les unes dans les autres. Il est d'une grande conséquence, dans les montres sur-tout, que l'*huile* que l'on emploie soit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article Tigeron, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conserver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle est nécessaire. (*T*)

Huile, (*Reliure.*) les relieurs-doreurs se servent d'*huile* pour mettre sur le dos des livres qui sont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, s. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui passent au moulin la navette, le chénevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expression. Ils broient d'abord ces graines sous une roue centrale qu'un cheval mene. En se broyant elles passent à travers un plancher percé de trous, où on les ramasse autour de la roue. Delà on les porte à un pressoir où on en exprime l'huile; la graine broyée est enfermée dans une grosse toile, à travers laquelle l'huile sort par l'action du pressoir.

Huilier, (*Verrer. & Orfév.*) petit vaisseau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on sert sur les tables. Ce vaisseau est ou une simple burette de verre ou de crystal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les soutient. Le luxe a donné aux *huiliers* toute la richesse des formes.

HUILIERES, s. f. (*Marine.*) ce sont de petites cruches dont on se sert dans un vaisseau pour tenir l'huile.

HUINE l', *ou* l'HUISNE, (*Géog.*) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend sa source au Perche, & se jette dans la Sarte, au-dessous du Mans; elle est diversement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna*, *Hiogina*, *Eucania*, *Idonea*. (*D. J.*)

HUIS, s. m. (*Jurisp.*) signifie *porte*. Les huissiers ont pris de là leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions est de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'est-à-dire, qui ne sont point publiques, & auxquelles on ne laisse entrer que les parties intéressées & leurs avocats & procureurs, afin

d'éviter l'éclat que la cause pourroit faire.

On appelle aussi *audiences à huis clos* les audiences qui se donnent à la grand'chambre sur les bas siéges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement sur la grand' salle, n'est point ouverte alors comme elle l'est pendant les grandes audiences. (*A*)

HUISSIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un ministre de la justice, qui fait tous les exploits nécessaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commissions émanées du juge.

Les *huissiers* ont été ainsi nommés, parce que ce sont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction est de tenir la porte close, lorsque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre sans permission du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être secretes; de faire entrer ceux qui sont mandés au tribunal, & d'en faire sortir ceux qui y causent du trouble.

Ceux qui faisoient la fonction d'*huissiers* & de sergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores*, *cohortales*, *executores*, *statores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *servientes*, d'où l'on a fait en françois *sergent*. On les appelloit aussi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occasion signifioit *sémonceur public*.

Dans la suite on distingua entre les sergens ceux qui étoient de service dans le tribunal.

Ceux qui faisoient le service au parlement, sont appellés, dans un regiftre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On fait que le terme de *varlet* ou *valet* ne signifioit pas alors une fonction vile & abjecte, telle que celle d'un domestique, puisque les plus grands vassaux se qualifioient valets ou varlets de leur seigneur dominant; les places d'*huissier* au parlement s'achetoient déja à cause des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huissier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple, pour les *huissiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388 adressé *primo parlementi nostri hostiario seu servienti nostro.*

La plupart des sergens ayant ambitionné le titre d'*huissier*, quoiqu'ils ne fissent point de service auprès du juge, on a appellé *huissiers audienciers* ceux qui sont de service à l'audience, pour les distinguer des autres *huissiers* ou sergens.

Il étoit défendu aux *huissiers* même du parlement de se qualifier de *maîtres*. Ce titre étoit alors réservé aux magistrats; mais depuis que ceux-ci se sont fait appeller *monsieur*, les *huissiers* se sont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorsqu'il est en corps ou par députés, & aussi devant les premiers officiers lorsqu'ils entrent au siége ou qu'ils en sortent, afin de leur faire porter honneur & respect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur passage; c'est pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'est un des *huissiers* qui appelle les causes à l'audience sur les placets, ou sur un rôle ou mémoire. Ils sont couverts en faisant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs causes.

Les autres *huissiers* du même siége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres sont chargés particuliérement de faire faire silence & de faire sortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'emprisonner ceux qui causent du trouble dans l'audience.

Ces *huissiers* font toutes significations, saisies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur ressort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres seulement dans le ressort du tribunal auquel ils sont attachés.

Lorsqu'on fait rébellion contre eux, ils doivent en dresser leur procès verbal; c'est une affaire grave d'insulter le moindre *huissier* dans ses fonctions, parce que l'injure est censée faite à la justice même dont il est le ministre.

François I ayant appris qu'un de ses *huissiers* avoit été maltraité, il se mit un bras en écharpe, voulant marquer par-là qu'il re-

gardoit ce traitement fait à cet *huissier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même ; & que la justice étoit blessée en la personne d'un de ses membres.

Jourdain de Lille, fameux par ses brigandages sous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huissier* qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II comte de Beaujeu, fut décrété de prise de corps & emprisonné à la conciergerie, pour avoir fait jeter par la fenêtre un *huissier* qui lui vint signifier un décret ; il fut même obligé, pour obtenir sa liberté, de céder ses états à Louis II duc de Bourbon.

Le prince de Galles, en 1367, ayant empêché un *huissier* qui venoit pour l'ajourner, de faire son ministere, il fut déclaré contumax & rébelle par le parlement, & les terres que son pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

La Rocheflavin rapporte aussi que le duc de Lorraine, comme sujet & hommager du roi, à cause du duché de Bar ressortissant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huissier* de lui faire une signification dans ses états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les *huissiers* assignoient verbalement les parties, & ensuite en faisoient leur rapport au juge en ces termes : *à vous, monseigneur le bailly ..... mon très-douté ou redouté seigneur, monseigneur plaise vous savoir que le ... j'ai entimé un tel à comparoître*, &c. Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huissier* ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau ; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huissiers* & sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art.* 21, porte que les *huissiers* ou sergens exploitans en leur ressort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître ; ils portoient aussi sur eux, pour le même objet, des écussons aux armes de France ; mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter sur eux des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main-forte, afin que la force demeure à justice.

Les exploits des *huissiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministere ; il y a néanmoins certains exploits où les *huissiers* sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *Voyez* AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'est-à-dire que les *huissiers* & sergens ne sont pas garans de la validité des exploits ; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (*A*)

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la personne du roi, & qui portoient le jour la masse devant lui. *V.* SERGENT D'ARMES. (*A*)

HUISSIER AUDIENCIER, est celui qui est établi sous ce titre pour servir particuliérement à l'audience. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAÎNE ; on donne ce surnom aux *huissiers* du conseil & à ceux de la grande chancellerie ; parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *V.* au mot CONSEIL du roi ce qui est dit des *huissiers*. (*A*)

HUISSIERS A CHEVAL, sont ceux qui ont été établis au châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume ; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers*, à cause qu'ils vont à cheval. (*A*)

HUISSIER FIEFFÉ, est celui qui tient son office en fief. Vers le commencement de la troisieme race, on donna en fief la plupart des offices, & jusqu'aux sergenteries : il y en a encore plusieurs offices d'*huissiers* qui ont conservé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne soient plus tenus en fief ; tels sont les quatre sergens ou *huissiers fieffés* du châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des *huissiers* priseurs. (*A*)

PREMIER HUISSIER n'est pas le doyen des *huissiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de son office, le titre & les fonctions de *premier huissier* ont été attribués ; c'est lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les transmet aux autres *huissiers* pour les faire exécuter : les *premiers huissiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens priviléges, qui sont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez*

PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, &c. (*A*)

HUISSIER PRISEUR est celui qui est commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II, par l'édit de février de 1556, créa des offices de *priseurs-vendeurs des biens meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie, par édit du mois de mars 1576, à celle des *huissiers* & sergens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce temps, tous les *huissiers* s'ingérerent de faire les prisées; l'édit de février 1697 désunit ces fonctions de celles de sergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux seulement: on fit la même chose pour les autres siéges royaux par l'édit du mois d'octobre 1696, sur quoi il faut voir la déclaration du 12 mars 1697, & les arrêts du conseil des 4 août 1699, 5 août 1704, 19 janvier & 15 mai 1745. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Hist. de France.*) ce corps composé de seize officiers est un des plus anciens de la maison du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de masses, & couchoient dans les appartemens qui servoient d'avenues à la chambre du roi.

A présent ils servent l'épée au côté sous les ordres de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la personne du roi lorsqu'il est dans son intérieur. C'est entre leurs mains qu'ils prêtent le serment de fidélité; c'est d'eux qu'ils reçoivent leur certificat de service.

Aussi-tôt que la *chambre* est appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laissent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de sa majesté ont l'entrée de la *chambre*. Ils distinguent ensuite les plus qualifiés des seigneurs qui se sont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduisent au petit lever. Au moment où le roi a pris sa chemise, que l'on appelle *le grand lever*, ainsi que dans le cours de la journée, ils laissent entrer dans la *chambre* toutes les personnes dont ils peuvent répondre.

Le soir, quand le roi doit tenir conseil, ou travailler dans sa *chambre*, l'*huissier* en avertit les ministres de la part de sa majesté, & tient les portes fermées jusqu'à ce que le conseil ou travail soit levé.

Au moment où le roi prend ses pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huissier* fait passer les courtisans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de justice, baptêmes & mariages, ainsi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, deux *huissiers* portent chacun une masse immédiatement avant sa majesté, de même qu'au sacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de satin blanc avec pourpoint, haut-de-chausse, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux sermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que sa majesté fait dans les villes de son royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur est dû un marc d'or ou sa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorsqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de sa présence, les *huissiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe sa majesté, & y placent les personnes connues conjointement avec les intendans des menus plaisirs, sous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de servir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les personnes qu'ils introduisent; & soit aux promenades, soit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes jusqu'à sept ans, & aux princesses de France jusqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huissiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur est accordé depuis près de deux cens ans, ainsi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de sa majesté, ont fait que cette charge a été exercée sous Louis XIV par des colonels & capitaines de vaisseaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouissent les *huissiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des priviléges.

HUISSIER-VISITEUR, (*Comm. & Mar.*)

on appelle aussi dans les siéges des jurisdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois seulement commis par les juges de marine pour faire la visite des vaisseaux marchands, soit en entrant dans les ports, soit en sortant. Outre cette visite, dont ils doivent tenir des procès-verbaux exacts aussi-bien que de l'arrivée ou du départ des vaisseaux, leurs fonctions sont de s'opposer au transport des marchandises de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile sans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, s. m. (*Arith.*) est le huitieme terme de la suite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le second de celle des cubes : on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui est particuliere, & qui semble avoir jusqu'ici échappé aux observateurs : la voici avec sa démonstration.

8 étant multiplié successivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 est la racine.

$$\overline{8.\ 1} + 1 = 9.$$
$$\overline{8.\ 3} + 1 = 25.$$
$$\overline{8.\ 6} + 1 = 49.$$
$$\overline{8.\ 10} + 1 = 81.\ \&c.$$

Il suit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reste se divise exactement par 8.

Soit un quarré impair quelconque représenté par $\overline{aa + 2a + 1}$ (a étant un nombre pair) ; il faut prouver 1°. que 8 est diviseur exact ou facteur de $\overline{aa + 2a}$; 2°. que son co-facteur est un nombre triangulaire.

Les valeurs de a sont tous les termes de la suite des pairs 2, 4, 6, 8, &c. laquelle n'est elle-même que 2 multiplié successivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, &c. La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le sera donc par le même moyen pour toutes les autres qui n'en sont que des multiples. Or le quarré de 2 est $4 = \frac{8}{2}$; D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de son quarré, & est aussi $\frac{8}{2}$; on a donc $\overline{aa + 2a} = 2.\frac{8}{2} = 8.\ 1.$

Quant à la *seconde partie de la propriété*, la suite des aa relative aux différentes valeurs de a, est le premier aa ou $\frac{8}{2}$ multiplié successivement par les quarrés des nombres naturels, ... 1. 4. 9. &c.
celle des $2a$ n'est pareillement que le premier $2a$ (aussi $\frac{8}{2}$) multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, ... 1. 2. 3. &c.
En ajoutant ensemble terme à terme ces deux suites correspondantes, il résulte que le co-facteur de 8 est toujours *la somme* d'un quarré & de sa racine, *divisée* par le dénominateur 2 (qu'on peut transporter du premier facteur au second). Mais la moitié de la somme d'un quarré & de sa racine, ou si l'on veut $\frac{nn+n}{2}$ est l'expression caractéristique d'un nombre triangulaire. Donc, &c.

Il suit que si n représente le quantieme d'un terme dans la suite des impairs, le quarré du terme même est $\overline{8.\ nn - n} + 1 \ldots$ On emploie ici $\frac{nn-n}{2}$ au lieu de $\frac{nn+n}{2}$; parce qu'à cause de l'exclusion du premier quarré impair (1), au quantieme n du terme dans la suite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non n, mais $\overline{n - 1}$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expression juste du quarré, lors même que la racine est 1. Car alors le quantieme se confondant avec le terme même, $nn - n$ est $1 - 1 = 0$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, en sorte qu'il ne reste que le second (+ 1).

On pourroit au reste faire entrer 8 dans l'expression de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si n désigne le quantieme de la racine dans la suite des pairs, le quarré pair sera généralement $\frac{8.\ nn}{2}$. La démonstration en est si aisée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme nn est alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ est, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction tantôt un entier. Il suit que les quarrés pairs ne sont divisibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'est *sans subir aucun changement* :

au lieu que les impairs le font *tous*, mais sous la condition de *perdre une unité*; compensation qui partage assez également entre les deux especes la propriété. *Article de M.* RALLIER DES OURMES.

HUITAIN, s. m. (*Litt.*) piece composée de huit vers. Il y en a de deux sortes; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troisieme, & le second avec le quatrieme; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu ensemble: cette premiere espece de *huitain* est divisée en deux quatrains. La seconde espece se fait de deux tercets qui font un *sixain*, dont les deux premiers vers riment ensemble; le troisieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le sixieme; puis on ajoute deux vers sur une même rime. La premiere sorte est la plus simple; la seconde est la plus variée.

HUITAINE, s. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours; c'est une affaire remise à la *huitaine*. Les délais des forclusions d'écrire & produire sont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cause soit au rôle pendant une *huitaine* franche; une adjudication, sauf *huitaine*.

HUITAINE, s. m. (*Commerce.*) droit d'aides qui se leve en France sur les vins vendus à pot & par assiette. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, s. m. (*Commerce.*) commis des aides qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, s. f. (*Hist. nat. Conchyl.*) *ostreum*, est un genre de coquillage bivalve, que tout le monde connoît. Ses deux battans sont composés de plusieurs feuilles ou lames: l'écaille de l'*huître* est épaisse, robuste, pesante, quelquefois d'une grandeur considérable, d'une figure presque ronde, ordinairement raboteuse & inégale; à battans presque toujours inégaux & raboteux; âpres en dehors, lisses & argentés ou nacrés en dedans, dont l'un est plus ou moins creux ou concave, & l'autre applati, attachés ensemble dans leur milieu par un ligament.

Différences dans la structure des coquilles d'huîtres. C'est dans une collection de ces coquilles, qu'on en peut voir la variété infiniment agréable. Les *huîtres* sont souvent garnies de pointes & de parties hérissées; quelques-unes représentent un gâteau feuilleté ou un hérisson; d'autres ont des excroissances ou des parties en zigzag, imitant l'oreille de cochon, ou la crête de coq; d'autres sont grouppées sur des rochers, sur des madrépores. L'*huître* souvent immobile est un des coquillages parasites. Les *huîtres* ont un caractere générique qui les doit faire distinguer des cames avec lesquelles on les trouve presque toujours confondues chez les auteurs. *Voyez* Adanson, *hist. des coq. du Sénégal*; d'Argenville, *conchyliologie.*

La vulve supérieure des *huîtres* a d'ordinaire un bec qui s'éleve à une de ses extrémités. Ce bec qui sert aussi à distinguer la différence des *huîtres*, est quelquefois alongé, applati, recourbé, & terminé par un angle aigu. Dans d'autres, le bec est très-petit, posé en dessous, & presqu'entiérement caché. L'*huître* se ferme exactement, nonobstant ses surfaces raboteuses & les pointes dont elle est souvent garnie en dehors. Les especes les plus singulieres des *huîtres* sont celles qu'on appelle le *marteau*, l'*oiseau* ou l'*hirondelle*, la *pelure d'oignon*, le *pié d'âne*, la *feuille*, l'*oreille de cochon* ou la *crête de coq*, la *selle polonoise*, la *vitre chinoise*. La diversité des pointes & des tubercules, qu'on observe sur la robe des *huîtres* & leurs belles couleurs, ne sont souvent que des variétés, & ne forment pas des especes. La nature de l'*huître* est d'être fort souvent adhérente aux rochers, ou à quelqu'autre corps, par le moyen de la même liqueur glutineuse dont la coquille a été formée. On soupçonneroit avec assez de vraisemblance que les pintades, l'hirondelle, le marteau, &c. ne sont pas exactement des *huîtres*; ayant pour caractere une échancrure par où passe une sorte de byssus qui sert à les attacher: mais ce byssus est fort différent de la pinne marine.

Description de l'huître commune; frai & saison de la maladie de ce coquillage; huîtres vertes. L'*huître* est composée de toutes les parties qu'ont les autres animaux à coquilles; c'est un coquillage immobile par son poids, qui ne s'ouvre que d'un pouce au plus pour respirer, prendre l'eau par ses suçoirs & les alimens qui lui sont nécessaires, que l'on dit consister en sucs de petits

petits animaux, de plantes & de certaines parties d'une terre limonneuse. Il n'y a que la partie supérieure de l'*huître* qui ait un mouvement; l'inférieure est immobile & sert de point de résistance. L'*huître* perdroit son eau, si elle n'étoit couchée sur le dos. L'ouverture de sa bouche est entre les ouies; elle est bordée de grandes levres chargées de suçoirs, ce qui forme une espece de fraise transparente & dure, qui tapisse des deux côtés les parois intérieures des deux valves. Elle conserve beaucoup d'eau dans son réservoir, & c'est ce qui prolonge sa vie hors de la mer. Le ligament à ressort qui fait le jeu des coquilles est renfermé entre les deux battans, positivement dans le talon ou sommet de la coquille. Les deux écailles de quelques *huîtres* n'ont point de charniere; le muscle tendineux, qui les réunit, leur en tient lieu. D'autres ont une charniere de trois parties, celle du milieu arrondie en genouillere, les deux autres recourbées en dehors.

Les quatre feuillets pulmonaires servent à l'*huître* à se décharger d'une humeur superflue, & à aspirer un nouveau suc. L'*huître* a la chair molle & une membrane blanche, contenant une matiere marbrée d'un jaune brunâtre, qui paroît être les intestins. On présume que c'est de cette matiere épaisse & coagulée que sort l'humeur laiteuse, qui perpétue l'espece & produit la semence. Cette humeur laiteuse passe par différens degrés d'accroissement, avant que de laisser entrevoir les deux écailles renfermées dans son centre. On verra dans un moment que cette masse glaireuse, portée par les flots agités sur les branches des mangliers, qui bordent les côtes stériles de la mer dans l'isle de Cayenne, *&c.* produit des *huîtres* qui donnent des perles, & paroissent pendre des branches de ces arbres. L'*huître* n'a que deux tendons ou attaches d'une couleur violette foncée qui la joignent à ses deux écailles, dont la supérieure est ordinairement plate; l'autre est creuse, & contient tout le corps de cet animal: elle a été anatomisée par Lister & par Willis.

S'il est difficile de découvrir les parties de la génération de cet animal, il n'est pas plus facile de distinguer les mâles d'avec les femelles. Il paroît même que les *huîtres*, ne pouvant quitter le lieu où elles ont pris naissance, sont dans l'impuissance de s'unir: ainsi elles doivent être hermaphrodites, & il semble qu'il ne peut exister de variété dans les sexes de ces individus. Lister & Willis prétendent cependant avoir distingué les individus des deux sexes. On sait seulement qu'au mois de mai ces animaux jettent leur frai, qui est de figure lenticulaire. On apperçoit avec un bon microscope, dans cette substance laiteuse, une infinité d'œufs, & dans ces œufs de petites *huîtres* déja toutes formées. Le frai ou la semence des *huîtres* s'attache à des rochers, à des pierres, à de vieilles écailles, à des morceaux de bois & à d'autres choses semblables, dispersées dans le fond de la mer: nous en avons vu se fixer dans des bouteilles de verre, dans des moules à sucre, dans des souliers, & sur un fusil, qu'on avoit jetés exprès dans la mer à la fin de mars; le frai avoit été déposé sur ces matieres dans l'intervalle de cinq semaines.

On conjecture avec assez de vraisemblance que les œufs commencent à se couvrir d'une légere écaille dans l'espace de vingt-quatre heures.

Les *huîtres* sont malades & maigres après avoir frayé; mais au mois d'août elles ont repris leur embonpoint. Lister & Willis prétendent que la maladie de l'*huître* se connoît dans le mâle à une certaine matiere noire, qui paroît dans les ouies; & dans les femelles, à la blancheur de cette matiere.

Au mois de mai, il est permis aux pêcheurs, suivant les réglemens, de pêcher toutes sortes d'*huîtres*; & comme l'on compte souvent sur une seule pierre ou une seule écaille vingt petites *huîtres*, il leur est enjoint, pour entretenir la multiplication de l'espece, de les rejeter à la mer: le mois de mai passé, ils ne peuvent pêcher que des *huîtres* d'une grandeur raisonnable. Quant au frai, qu'ils ont détaché des pierres, & aux *huîtres* encore tendres, ils les mettent comme en dépôt dans un certain détroit de mer, où elles croissent & s'engraissent, de maniere qu'en deux ou trois ans elles parviennent à leur perfection.

Pour donner aux *huîtres* la couleur verte, les pêcheurs les renferment le long des bords de la mer dans des fosses profondes de trois

piés, qui ne font inondées que par les marées hautes, à la nouvelle & pleine lune, y laiffant des efpeces d'éclufes, par où l'eau reflue jufqu'à ce qu'elle foit abaiffée de moitié. Ces foffes verdiffent, foit par la qualité du terrein, foit par une efpece de petite mouffe qui en tapiffe les parois & le fond, ou par quelqu'autre caufe qui nous eft inconnue; & dans l'efpace de trois ou quatre jours, les *huîtres*, qui y ont été enfermées, commencent à prendre une nuance verte. Mais pour leur donner le temps de devenir extrêmement vertes, on a l'attention de les y laiffer féjourner pendant fix femaines ou deux mois. Les *huîtres* vertes que l'on mange à Paris, viennent ordinairement de Dieppe. Les meilleures & les plus eftimées font celles qu'on pêche en Angleterre; on en tranfporte auffi en Saintonge vers les marais falans, où, par le féjour qu'elles y font, elles acquierent une couleur verdâtre, & prennent un goût beaucoup plus délicat qu'auparavant. Il fuffit donc, comme on vient de le voir, pour rendre les *huîtres* vertes, de les faire parquer dans des anfes bordées de verdure. Ces *huîtres* vertes font très-recherchées & avec raifon. Il faut cependant fe méfier de la couleur verte artificielle, que des impudens favent leur donner. On entretient ainfi parquées des *huîtres* autour de l'arfenal de Venife, où elles fe font prodigieufement multipliées : cet animal eft d'une fécondité qui étonne.

Opinions fur la nature des huîtres des côtes de France, & fentimens fur celles des Indes, qui croiffent aux branches des palétuviers ou mangliers, &c. Quelques auteurs ont rangé l'*huître* parmi les zoophytes ou plantes-animaux, & ont cru qu'elles croiffoient & décroiffoient avec la lune; c'eft une erreur. Linné range ces animaux parmi les vermiffeaux teftacés, à coquilles arrondies, ridées & lamelleufes. Ce ver paroît vivre en fociété, & a d'ordinaire peu ou point de mouvement progreffif, ainfi que quelques moules & d'autres coquillages. Il n'y a que la valve fupérieure qui ait quelque liberté, & l'*huître* ne fait rien fortir. Les *huîtres* s'attachent à tout ce qu'elles trouvent : elles ne demandent qu'un point d'appui; les rochers, les pierres, les bois, les productions marines, tout leur eft propre : fouvent même elles fe collent les unes aux autres au moyen d'une efpece de glu qui fort du poiffon, & qui eft extrêmement forte.

M. Adanfon, *hift. des coquilles du Sénégal, pag. 196*, qui a fait des obfervations particulieres fur les coquilles, dit que la plupart des *huîtres*, qui vivent éloignées les unes des autres, font dans l'impuiffance de fe joindre par la copulation, & que cependant elles engendrent leurs femblables, d'où l'on peut conclure que chaque individu réunit les deux fexes. Il a obfervé fept efpeces d'*huîtres* au Sénégal, & il les décrit; nous n'entrerons pas dans ces détails : nous renvoyons à l'ouvrage cité.

Les voyageurs ont débité fauffement qu'à la Chine on feme dans des efpeces de marais le frai exprimé des *huîtres* pilées & hachées: le fait eft impoffible. Mais il eft vrai, qu'aux environs de Conftantinople, dans le Bofphore de Thrace, on feme, pour ainfi dire, tous les ans des *huîtres* toutes entieres. Ce font les Grecs principalement qui y amenent des navires pleins d'*huîtres*, qu'ils jettent à la pelle dans la mer, pour en avoir des provifions à fouhait.

On trouve des *huîtres* en abondance aux environs du Sénégal en Afrique; les negres fe fervent de leurs écailles pour en former de la chaux. Au village de Johal, royaume de Barbeffen, il fe trouve auffi dans les marigots quantité d'*huîtres* de mangliers, mal faites, mais bonnes & délicates. A Gambie, & dans les fleuves qui confinent au Sénégal, il fe trouve des *huîtres* en quantité, & qui font plus ou moins eftimées; car il y en a de grandes & de mal-faines. Il y a à la Conceffion du Sénégal des montagnes de coquilles d'*huîtres*, dont on fait de la chaux, ainfi que dans les environs.

M. Adanfon, dans fon *hiftoire des coquillages du Sénégal*, dit qu'il n'y a pas dix ans que l'on trouvoit encore des *huîtres* fur les racines des mangliers du Niger, près de l'ifle du Sénégal, & qu'aujourd'hui on en trouve encore dans le fleuve de Gambie & dans les rivieres de Biffao. On fert ces racines toutes garnies d'*huîtres*, fur les tables du pays. On rencontre encore, à Saint-Domingue, & fur toute la côte du Port-au-Prince, des mangliers dont les tronçons qui baignent dans l'eau font garnis d'*huîtres*

feuilletées, ordinairement cramoisies, jaunes, rouges; leur charniere est dentée, &c. Pour les avoir, on fait plonger un Negre, & avec une espece de serpe, il coupe les parties du bois qui en sont chargées. On trouve aussi à la côte d'Or, quantité d'*huîtres*, dont les écailles servent à faire de la chaux; les Anglois qui y sont établis, s'en servent pour leurs édifices : mais en 1707, les Hollandois, dans la seule vue de leur ôter ce secours, bâtirent un fort de sept ou huit canons, avec une garnison pour la garde des *huîtres*. La mer & la riviere d'Issini produisent une grande abondance d'*huîtres*, & d'une monstrueuse grosseur. On en trouve dans l'isle de Tabago & à la côte de Coromandel de plusieurs especes, qui sont attachées au roc, & qui sont très-bonnes à manger. Il y a d'autres *huîtres* qui portent des perles : elles sont sous l'eau, à la profondeur de quatre ou cinq brasses; des Negres plongeurs les attrapent en plongeant : on appelle cette coquille *mere de perles*, *pintade blanche*, *nacre de perles*.

Les *huîtres* de mangliers, que les Anglois nomment *mangrove*, tiennent à l'extrémité des branches de l'arbre de ce nom, qui croît au bord de la mer; & le grand nombre de coquillages qui tiennent à ces branches, les courbe de plus en plus, de sorte que ces animaux sont rafraîchis deux fois le jour par le flux & le reflux de la mer. Ces *huîtres* n'ont point de goût, leurs coquilles sont transparentes & nacrées : les Espagnols s'en servent en guise de verre. Il y a plusieurs sortes d'*huîtres* dans l'isle de Cayenne; les unes y sont appellées *huîtres de Sinamary*, riviere qui sépare Cayenne d'avec Surinam : elles sont fort grandes, on les détache des rochers à coups de serpe : on nomme les autres *rer*, c'est-à-dire, *huîtres de palétuviers*. On voit aussi, dit-on, deux sortes d'*huîtres* à la Guadeloupe : la premiere est assez semblable aux nôtres; la seconde est toute plate & a une petite houppe de poils dans le milieu, comme un petit barbillon, c'est peut-être une sorte de conque anatifere. Ces *huîtres* sont tellement âcres, qu'il est impossible d'en manger.

Huîtres fécondes & stériles. Vers accoucheurs de ces coquillages. On distingue dans les ports de mer deux sortes d'*huîtres* : les fécondes, & celles qui ne le sont pas. Une petite frange noire qui les entoure, est la marque de leur fécondité & de leur bonté : les friands ne les manquent point, & les trouvent succulentes au goût. Dans la saison où les *huîtres* fécondes jettent leurs œufs, ou, comme parlent les pêcheurs, leurs grains, elles sont laiteuses, désagréables & mal-saines. En Espagne, il est défendu d'en draguer & d'en étaler aux marchés, à cause des accidens qu'elles pourroient causer à ceux qui inconsidérément en feroient usage.

M. Deslandes dit que dans la saison où les *huîtres* jettent leurs œufs, elles sont remplies d'une infinité de petits vers rougeâtres. Ceux qui remuent de gros tas d'*huîtres* pendant la nuit, apperçoivent quelquefois ces vers sur leurs écailles : ils paroissent comme des particules lumineuses, ou comme de petites étoiles bleuâtres; on voit facilement ces petits vers pendant le jour, par le moyen du microscope ou d'une loupe. Ce n'est qu'un insecte qui naît, vit & meurt sur l'*huître*, dont il se nourrit. M. Deslandes a aussi observé que tous les grands coquillages bivalves, sur-tout certaines grosses moules qui, dans l'Océan s'attachent au fond des vaisseaux, font pendant la nuit des phosphores naturels. Mais de quel usage peuvent être ces petits vers rougeâtres aux *huîtres* fécondes, & seulement dans la saison où cette fécondité se déclare? M. Deslandes conjecture qu'ils leur servent, pour ainsi dire, d'accoucheurs. M. de Réaumur & d'autres leur ont donné aussi ce nom, en disant qu'ils excitent, d'une maniere qui nous est inconnue, les organes destinés à la génération. Pour s'en assurer, M. Deslandes a répété plusieurs fois l'expérience qui suit.

Cet observateur a pris des *huîtres* fécondes, & les a mises, vers le mois de mai, dans un réservoir d'eau salée : elles ont laissé, à l'ordinaire, une nombreuse postérité. Il en a répété ensuite l'expérience avec d'autres *huîtres* fécondes, dont il avoit retiré tous les petits vers qui y étoient renfermés : ces dernieres *huîtres* n'ont rien produit, & la stérilité a régné dans le réservoir, où elles avoient été placées. Ces vers accoucheurs, dont M. de Réaumur & d'autres naturalistes ont parlé, sont tout-à-fait différens de certains vers blanchâtres & luisans qu'on

trouve aussi dans les *huîtres*. Ces derniers vers ressemblent à une grosse épingle, & ils ont depuis cinq jusqu'à huit lignes de long : il est très-difficile de les examiner en entier ; car au moindre attouchement & à la moindre secousse, ils se résolvent en une matiere gluante & aqueuse, qui s'attache même aux doigts.

Ennemis des huîtres. Les *huîtres* ont pour ennemis, les crabes, les étoiles marines, la grenouille pêcheuse ou le baudroi, les pétoncles & les moules : l'algue & la vase les font également périr dans leur naissance. Lorsque l'*huître* entr'ouvre son écaille, pour renouveller son eau, le crabe de vase, toujours porté à lui dresser des piéges, lui jette, dit-on, une petite pierre, qui empêche que sa coquille ne se referme, & ainsi il a la facilité de prendre l'*huître* & de la manger : mais ce fait demanderoit, sans contredit, à être bien vérifié.

Qualités des huîtres, & leurs propriétés en médecine. L'*huître*, dit Belon, est le meilleur des testacées : les anciens & les modernes l'ont regardée comme un mets exquis : Macrobe dit qu'on en servoit toujours sur les tables des pontifes romains : Horace a fait l'éloge des *huîtres* de Circé : les anciens vantoient aussi celles des Dardanelles, du lac Lucrin, du détroit de Cumes, & celles de Venise. Apicius, qui a écrit sur la cuisine, avoit l'art de conserver les *huîtres*, puisqu'il en envoya d'Italie en Perse à l'empereur Trajan, & qui à leur arrivée étoient aussi fraîches que le jour de leur pêche.

On a vu que chaque côte du monde habité fournit des *huîtres*, dont les écailles sont de différentes couleurs : ces mêmes *huîtres* ont des goûts différens. Il y a des *huîtres* en Espagne qui sont de couleur rousse ou rouge ; d'autres en Illyrie de couleur brune, & dont la chair est noire : dans la mer Rouge, il y en a de couleur d'iris ; & en d'autres endroits, la chair & l'écaille sont noires. Il y en a à l'isle de Saint-Domingue qui sont d'une belle couleur blanche, d'autres orangées, de rouges en différentes nuances.

Quant aux qualités des *huîtres*, on les doit choisir nouvelles, d'une grandeur médiocre, tendres, humides, délicates, d'un bon goût, & qui aient été prises dans les eaux claires & nettes, sur-tout vers les embouchures des rivieres ; car les *huîtres* aiment l'eau douce, elles y engraissent beaucoup, & y deviennent excellentes. Celles au contraire qui se trouvent fort éloignées des rivieres, & qui manquent d'eau douce, sont ordinairement fort dures, ameres & d'une saveur désagréable. En France, on préfere les *huîtres* de Bretagne à toutes celles des autres côtes de France ; mais elles sont inférieures à celles de Colchester. Celles de Saintonge passent pour être plus âcres : celles de Bordeaux, qui ont la tête noire, sont d'un goût exquis. Le chancelier Bacon dit que les *huîtres* de Colchester étant mises dans des puits, qui ont coutume d'éprouver le flux & reflux de la mer, sans toutefois que l'eau douce leur manque, s'engraissent & croissent davantage. Toutes les *huîtres* qui se débitent à Paris, excepté les vertes, ont été draguées à Cancale en Bretagne.

Quoique les *huîtres* ne soient pas généralement du goût de tout le monde, l'opinion commune est qu'elles excitent l'appétit, *irritamentum gulæ*, & provoquent les urines : elles se dissolvent à la vérité dans l'estomac, sans y produire beaucoup de chyle ; mais elles sont saines aux personnes d'un bon tempérament : cuites en fricassée ou en friture, ou marinées, elles sont plus difficiles à digérer. Les scorbutiques s'en trouvent très-bien : on prétend qu'elles excitent à la luxure.

On fait usage des écailles de l'*huître*, calcinées ou non calcinées & porphyrisées, pour absorber les acides de l'estomac. On en fait aussi une excellente chaux pour cimenter, & dont on se sert en quelques lieux pour engraisser certaines especes de terre. On trouve souvent dans la terre ces écailles fossiles plus ou moins altérées, & dans différens états de dureté.

C'est avec les écailles d'*huîtres* calcinées, & réduites en chaux, qu'on prépare une eau de chaux efficace pour guérir la gravelle, & même pour dissoudre le calcul de la vessie, lorsqu'il n'est pas d'une nature trop dure & tenace ; mais il faut joindre à son usage celui du savon d'Alicante. Pour cet effet on prend matin & soir une dragme de savon, & on boit par-dessus un verre

de quatre onces d'eau de chaux d'écailles d'*huître ;* on injecte en même temps de cette eau de chaux dans la vessie, pour accélérer la dissolution du calcul.

Comme il n'y a point de coquillage plus abondant, dans la plupart des mers, il n'en est point aussi qui soit plus commun parmi les coquilles fossiles ou pétrifiées, & aucun sur lequel on ait plus écrit. Voyez Rondelet, Gesner, Jonston, Charleton, Merret, Dale, Aldrovande, Bonanuë, Petitvert, Lister. Consultez le chevalier de Linné dans la *Fauna Suecica*, & dans son *Systema naturæ ;* enfin lisez *Dict. des animaux*, à l'article *huître*, & celui des *fossiles* au même mot. *(B. C.)*

HUÎTRE, *(coquille d') science microsc.* Il n'est pas rare de voir sur la coquille des *huîtres*, dans l'obscurité, une matiere luisante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du soufre, laquelle s'attache aux doigts lorsqu'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un temps considérable, quoique sans aucune chaleur. M. Auxant a observé avec un microscope cette matiere luisante ; il a trouvé qu'elle étoit composée de trois sortes de petits animaux ; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée ; la seconde espece d'animalcule étoit rouge comme le ver-luisant ordinaire, avec des plis sur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête ; la troisieme espece étoit marquetée, une tête de sole avec plusieurs houpes de poils blanchâtres ; à côté des derniers insectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur grise, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & six ou huit piés blanchâtres ; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez les Trans. philos.* n°. 12. *(D. J.)*

* HUÎTRE, *Pêche des huîtres au Bourg-neuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre est particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques brasses de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils se sont établis ainsi, ils mettent leur drague à la mer, soit à l'avant, soit à l'arriere du bateau. Les dragues sont fort petites. Elles ont un sac où les *huîtres* sont reçues. Ils halent ensuite à force de bras sur le petit funin frappé sur l'organneau de la drague, ensorte que le cablot se roidissant, leur donne lieu de tirer avec plus de force sur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres ; ils s'éloignent ensuite, & halent la drague, soit avant, soit arriere, car ils n'ont pas l'esprit de pêcher, soit à la rame, soit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

Pêche des huîtres au rateau, comme elle se fait dans le fond de la baie de Vannes. Les pêcheurs se mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau sans sac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules sur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huîtres* avec ce rateau.

Pêche des huîtres à la drague, comme elle se fait dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'est armée que d'un seul couteau. On pêche depuis la fin de septembre jusqu'à la fin d'avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en mai, juin, juillet & août, afin que les parcs ou fosses d'*huîtres* que l'on fait vuider de bord & d'autre soient garnis.

Il se ramasse aussi beaucoup d'*huîtres* à la basse eau de chaque marée, sur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les sauniers qui sont autour de cette baie font des fosses vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces ; ces fosses, qu'ils appellent *étangs*, sont contigus, & même font partie des parcs des salines. Les pêcheurs y jettent leurs *huîtres* pêle-mêle sans aucune précaution ; elles y sont couvertes de vase noire pendant le séjour qu'elles y font, s'engraissent & se verdissent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau salée qui monte toutes les marées dans la baie n'entre point dans ces fosses que le pêcheur ne le juge à propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huîtres vertes*. Le transport ne s'en

fait que depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mars ; mais elles ne sont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans. *Voyez* SALINES.

HUÎTRE, (*Diete & Mat. méd.*) Les *huîtres* excitent le sommeil ; elles donnent de l'appétit ; elles provoquent les ardeurs de Vénus ; elles poussent par les urines & lâchent un peu le ventre ; elles nourrissent peu. Leur usage est estimé par quelques-uns salutaire aux scorbutiques & à ceux qui sont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croient si convenables à ces sortes de maladies. L'opinion commune est que l'*huître* se digere difficilement, & qu'elle cause des obstructions quand on en fait un usage fréquent ; cependant l'expérience n'est pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger soir & matin, & en assez grande quantité, sans en être incommodés. On remarque même qu'elles passent assez vîte, & plusieurs gens assurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'estomac. Lémery, *traité des alimens.*

On peut ajouter à ces éloges l'observation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'usage des *huîtres*. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huîtres* à peine machées : ce qui ne sert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réussit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huîtres* sont un de ces alimens pour qui plusieurs personnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût est naturel chez quelques-unes, mais il est dû chez quelques autres à une espece d'empreinte laissée dans leur estomac par une indigestion d'*huîtres* ; ainsi sur ce point, comme sur la plupart des sujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine disposition inconnue des organes de la digestion & de l'habitude.

Les écailles d'*huîtres* fournissent à la pharmacie un alkali terreux, absolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écrevisse, aux coquilles d'œuf, & à celles d'escargot, *&c. Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'esprit de nitre & l'esprit de sel dissolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles d'*huîtres*, que des autres alkalis de la même nature ; savoir, des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur dissolution semble dépendre en partie de ce que la substance de la coquille d'*huître* est remplie d'un sel salin, qui paroît manifestement sur la langue ; ce sel tient déja la coquille à demi-dissoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aisément les pointes des acides pour en achever la dissolution ; au lieu que la substance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entremêlée d'un sel salin, au contraire étant un corps sec & très-dur, leur dissolution est plus difficile.

Peut-être que la facilité de la dissolution des coquilles d'*huîtres* est une des raisons de ses bons effets dans les estomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de sel salin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un simple sel marin, mais un sel qui a reçu un grand changement par l'animal ; ce qui est confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le salin) de cette eau qui se trouve dans les interstices des feuilles qui composent la coquille lorsqu'on la casse avant qu'elle soit fort seche.

On prépare les coquilles d'*huîtres* différemment ; mais comme la préparation les peut altérer & gâter, particuliérement lorsqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1700*, la maniere dont il se servoit pour les préparer.

« Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de l'*huître* qui est creuse, en jetant l'autre moitié qui est plate ; lavez-les bien des ordures extérieures, & faites-les sécher pendant quelques jours au soleil ; étant seches, pilez-les dans un mortier de marbre, elles se mettront en bouillie ; exposez-les de nouveau au soleil pour les sécher ; puis achevez de les piler, & passez la poudre par un tamis fin ».

Les coquilles d'*huîtres* entrent dans le remede de mademoiselle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-temps la préférence aux *huîtres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia* ; ensuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente ;

& finalement ils ne purent plus souffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous sommes devenus aussi délicats que les Romains; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huîtres* vertes. *Voy. à l'article* PÊCHE DES HUÎTRES, comment on les verdit.

Mais le secret que les Romains avoient de conserver les *huîtres* ne nous est pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit sous Trajan, & lui fit parvenir des *huîtres* très-fraîches au pays des Parthes. C'est ce même Apicius, selon quelques critiques, qui composa le fameux traité *de re culinaria*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'isle de Maguelone, près de Montpellier, & le fit imprimer à Bâle en 1541, *in-4°*. (*D. J.*)

HUITZIL-XOCHITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique, dont le tronc est droit & uni; son écorce est verdâtre & son bois fort blanc; ses feuilles sont aiguës & dentelées; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

* HUITZITZIL, s. m. (*Ornitholog.*) petit oiseau du Mexique; il n'est pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées; on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort; mais les pluies revenant, & la terre s'embellissant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUIUS ou *HUJUSCE DIEI*, (*Mytholog.*) surnom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (*Géog.*) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorckshire, avec un bon port & un arsenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouard I^er^ en est le fondateur; elle est à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* suivant Streect, 19, 40, 49; *lat.* 53, 50. (*D. J.*)

HULOT, ULOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'ouverture où l'on met le moulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche* 4 *Marine, n°.* 180.

HULOTS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont les ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (*Hist. nat. Ornith.*) *Strix cincrea & forte ulula Aldrovandi*. Oiseau de proie, qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willughbi a donné la description d'une *hulote* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulote* sont très-grands, le bord des paupieres est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plume. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun; le corps est panaché de cendre & de brun; il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des aîles des taches transversales noirâtres & roussâtres. Les piés sont couverts de plume; la plante est jaune; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST (*Géog.*) petite, mais forte ville des Pays-Bas hollandois, au comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Fréderic-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Espagnols en 1615: depuis ce temps elle est restée aux Hollandois. Elle est à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Longit.* 21, 35; *latit.* 51, 16.

C'est la patrie de Cornelius Jansénius, professeur en théologie à Louvain, & qui à son retour du concile de Trente, fut récompensé par le pape, de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié plusieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le

fameux Corneille Jansénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635, mort de la peste en 1638, & qui, depuis son décès, est devenu, sans s'en douter, chef d'une secte que la seule persécution peut étendre dans l'église & dans l'état. *(D. J.)*

HUMAIN, adj. *(Gramm.)* qui appartient à la nature de l'homme. *V.* NATUREL.

Le corps *humain* est l'objet de la médecine. *Voyez* CORPS & MÉDECINE.

Epicure & ses sectateurs nient que les dieux se mêlent des choses *humaines*. *Voyez* EPICURIENS.

On distingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. *(Hist. nat.)* L'homme considéré comme un animal, offre trois sortes de variétés; l'une est celle de la couleur; la seconde est celle de la grandeur & de la forme; la troisieme est celle du naturel des différens peuples.

En passant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moscovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoyedes, les Tartares septentrionaux, & peut-être les Ostiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les sauvages au nord des Esquimaux. On croiroit que c'est une race d'hommes dégénérée, d'une petite stature & d'une figure bisarre. Ils ont tous le visage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant sur le noir, les paupieres retirées vers les tempes, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du visage étroit, les levres épaisses, la voix grêle, la tête grosse, les cheveux noirs & lissés, la peau basanée & couleur d'olive foncée. Ils sont petits, trapus & maigres: la plupart n'ont que quatre piés de hauteur; les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes sont aussi laides que les hommes; leurs mamelles sont très-considérables; elles en ont le bout noir comme du charbon; des voyageurs disent qu'elles n'ont de poil que sur la tête, & qu'elles ne sont pas sujettes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids sont grossiers, superstitieux & stupides. Les Lapons Danois consultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils courent en patins sur la neige avec tant de vîtesse, qu'ils atteignent sans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'usage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en servent très-adroitement. Ils chassent; ils vivent de poisson sec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poisson, broyée ou mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont presqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent sous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui est de plusieurs mois. Les femmes sont habillées de peaux de renne en hiver, & de peaux d'oiseaux en été. Dans cette derniere saison, ils se défendent de la piquûre des moucherons par une épaisse fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils sont rarement malades. Leurs vieillards sont robustes; seulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoiblissent la vue, & il y en a beaucoup qui sont aveugles.

Les Tartares occupent un espace immense. Ils ont le haut du visage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du visage étroit, le menton long & avancé, la mâchoire supérieure enfoncée, les dents longues & séparées, les sourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaisses, la face plate, le teint basané & olivâtre, les cheveux noirs, la stature médiocre, le corps fort & robuste, la barbe rare & par bouquets, les cuisses grosses, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* sont d'un aspect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laissent croître assez pour en faire une tresse de chaque côté du visage. Les femmes sont aussi laides que les hommes. Ils n'ont ni mœurs ni religion.

Le sang tartare s'est mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Russes orientaux; & ce mélange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Russes ou Moscovites beaucoup de visages tartares, des corps quarrés, des cuisses grosses & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, sont gros & gras, ont le visage large & rond, les yeux petits, les sourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écrasé, la barbe éparse & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales sont bruns & d'un teint plus basané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire sont blancs; au reste, ces caracteres varient; mais en général ces peuples sont mous, pacifiques, indolens, superstitieux, soumis, esclaves & cérémonieux.

Les Japonois sont assez ressemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconstans & vains, capables de supporter la faim, la soif, le froid, le chaud & la fatigue: ils sont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois sont dans l'usage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, ensorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, stérile & montueux d'Yeço, voisins des Chinois & des Japonois, sont grossiers, brutaux, sans mœurs & sans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs, hérissés & noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le visage velus, & sont paresseux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée est plus montueuse & plus méridionale que la Chine sont plus basanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays est meilleur, & qui vivent sous un climat moins chaud, sont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, *&c.* sont assez ressemblans aux Chinois; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles est commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les alongent par art.

Ces peuples ne different guere des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le visage plat & la couleur olivâtre; mais en descendant vers le midi, les traits commencent à changer & à se diversifier.

Les habitans de la presqu'isle de Malaca & de l'isle de Sumatra sont noirs, petits, vifs, bien proportionnés & fiers.

Ceux de Java, voisins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont seulement la couleur rouge, mêlée de noir des Malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci sont blonds & blancs, ont les yeux foibles, ne peuvent supporter le grand jour, & ne voien tbien que la nuit.

On prétend que dans l'isle de Mindoro & dans l'isle Formose il y a des hommes à queue: ce fait est suspect; mais un autre fait qui ne l'est pas, c'est qu'il n'est permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent grosses plutôt, les prêtresses les foulent aux piés & les font avorter.

Aux isles Mariannes ou des Larrons, les hommes sont très-grands, très-robustes & très-grossiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poisson, & cependant ils parviennent à l'extrême vieillesse.

Au midi des isles Mariannes & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous sont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crêpus, le visage maigre & laid. Parmi ces Papous si noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la presqu'isle de l'Inde ressemblent aux Européens pour la taille & les traits; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols sont olivâtres.

Les Bengalois sont plus jaunes que les Mogols. Ils sont beaux & bien faits. Leurs femmes passent pour les plus lascives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel sont plus noirs que les Bengalois & moins civilisés. Ceux de la côte de Malabar sont encore plus noirs.

Les coutumes de ces différens peuples de l'Inde sont bisarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un insecte. Les Naires de Calicut sont au contraire tous chasseurs: ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monstrueuses.

Les habitans de Ceylan reſſemblent aſſez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres ſont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Perſans, voiſins des Mogols, en ſont peu différens. Il y a dans la Perſe beaucoup de belles femmes; mais elles y ſont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent miſérablement. Ils n'ont des peuples policés que la ſuperſtition. Les Egyptiens ſont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35^{e} degré de latitude nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol juſqu'en Barbarie, & même depuis le Gange juſqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne ſont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y ſont bruns & baſanés, aſſez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent ſous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces ſeptentrionales du Mogol & de la Perſe, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingréliens, les Circaſſiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe ſont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Eſpagne, & de la Circaſſie en France, il ne laiſſe pas d'y avoir une ſinguliere reſſemblance entre ces peuples ſi éloignés les uns des autres, mais ſitués à peu près à une égale diſtance de l'équateur.

Les Cachemiriens ſont beaux; le ſang eſt encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circaſſie ſont renommées pour leurs charmes, & c'eſt à juſte titre. Les Mingréliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples ſont blancs.

Les habitans de la Judée reſſemblent aux autres Turcs; ils ſont ſeulement plus bruns que ceux de Conſtantinople. Il en eſt de même des Grecs; ceux de la partie ſeptentrionale ſont fort blancs; ceux des iſles ou provinces méridionales ſont bruns. En général, les femmes grecques ſont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corſe, de Sardaigne, & les Eſpagnols, ſitués à peu près ſous un même parallele, ſont aſſez ſemblables pour le teint; mais plus baſanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Maldaves, les Circaſſiens, & les autres habitans du nord de l'Europe juſqu'en Laponie, où l'on trouve une autre eſpece d'hommes.

Les Eſpagnols ſont maigres & aſſez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents aſſez bien rangées, mais le teint jaune & baſané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande, & dans les provinces ſeptentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve preſque point en Danemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths ſont de haute taille; ils ont les cheveux liſſes, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps muſculeux & charnu, les cheveux blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune-foncé.

Les Suédoiſes ſont fécondes, & les hommes y vivent long-temps.

L'homme eſt plus chaſte dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On eſt moins amoureux en Suede qu'en Eſpagne ou en Portugal, & cependant les Suédoiſes font plus d'enfans. On a appellé le Nord *officina gentium*.

Les Danois ſont grands & robuſtes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoiſes ſont blanches, aſſez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces ſeptentrionales de la Moſcovie, ſont vigoureux & robuſtes. Ils ont pour la plupart des cheveux blonds, & reſſemblent aſſez aux Finois.

Il ſuit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, ſans en dépendre entiérement. Il y a différentes cauſes qui doivent influer ſur la couleur, & même ſur la forme des traits; telles ſont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui ſont au-delà du tropique, depuis la mer Rouge juſqu'à l'Océan, ſont des eſpeces de Mores, mais ſi baſanés qu'ils

paroissent presque tous noirs; ils sont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie sont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyssins. Les Ethiopiens sont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du visage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres grosses & épaisses, le nez épaté, & le visage fort noir.

Il y a sur les frontieres des déserts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophages* ou *mangeurs de sauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des insectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'insectes, ils en sont mangés.

En examinant les différens peuples qui composent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des isles Canaries ne sont pas des Negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces isles, sont des Mores assez basanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc sont encore des Mores. Ces Mores s'étendent jusqu'à la riviere du Sénégal, qui les sépare d'avec les Negres. Les Negres sont au midi, & absolument noirs.

Les Mores sont petits, maigres & de mauvaise mine, avec de l'esprit & de la finesse. Les Negres sont grands, gros, bien faits; mais niais & sans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui semblent faire la nuance entre les Mores & les Negres. Les Foules ne sont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils sont bien plus bruns que les Mores.

Les Isles du cap Verd sont toutes peuplées de mulâtres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve sont sur le bord méridional du Sénégal: on les nomme *Jalofes*. Ils sont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille assez avantageuse, & moins durs de visage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luisante. A cela près, leurs femmes sont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal est moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crêpus, & comme de la laine frisée. C'est par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez est épaté, si les levres sont grosses par artifice en quelques contrées, il est certain que dans d'autres ces traits sont donnés par la nature.

Les Négresses sont fort fécondes. Les Negres de Gorée & du cap Verd sont aussi bien faits & très-noirs. Ceux de Sierra-Leona ne sont pas tout-à-fait si noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique sains, vivent peu. C'est une suite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'isle de Saint-Thomas sont des Negres semblables à ceux du continent voisin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada sont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo sont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits où ils ont passé en reste infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment. Ils sont sensibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'esclaves, mais à celle des bêtes de somme; & nous sommes raisonnables! & nous sommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre jusqu'au cap des Voltes. On sait seulement que les hommes y sont moins noirs, & qu'ils ressemblent aux Hottentots dont ils sont les voisins.

Les Hottentots ne sont pas des Negres, mais des Caffres, qui se noircissent avec des graisses & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & frisés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme

une efpece qui tend à fe rapprocher des blancs, ainfi que dans la race des blancs; les Mores comme une efpece qui tend à fe rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots font petites. Elles ont une excroiffance de chair ou de peau dure & large, qui commence au-deffus de l'os pubis, & qui leur tombe jufqu'au milieu des cuiffes comme un tablier. L'ufage eft de ne laiffer aux hommes qu'un tefticule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres groffes. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal font moins mal-propres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux frifés & le nez plat.

Ceux de Sofola & du Monomotapa font encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagafcar & de Mozambique, quoique noirs, ne font pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, font différens des Caffres, qui font des noirs d'une autre efpece; mais ce qui acheve de réfulter de ces obfervations, c'eft que la couleur eft principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des ufages.

L'origine des noirs a fait de tous les temps une grande queftion. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples bafanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nous allons confidérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons confidéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des efpeces de Lapons femblables à ceux d'Europe & aux Samoyedes d'Afie. Ceux du détroit de Davis font petits, olivâtres, à jambes courtes & groffes, & voifins comme en Europe, d'une efpece grande, bien faite, & blanche, avec un vifage fort régulier.

Les fauvages de la baie d'Hudfon & du nord de la terre de Labrador, ne paroiffent pas de la même race. Ils font laids, petits, mal faits, & ont le vifage prefque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les fauvages de Terre-Neuve reffemblent affez à ceux du détroit de Davis.

Les fauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, jufqu'aux Affiniboëls, font grands, forts, robuftes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le teint bafané, peu de barbe, & prefque point de poils en aucune partie du corps; rien de plus reffemblant qu'eux aux Tartares orientaux : auffi font-ils fous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Miffiffipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique feptentrionale, font plus bafanés que ceux du Canada, fans cependant être bruns. Les Apalachites, voifins de la Floride, font grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des ifles Lucaies font moins bafanés que ceux de Saint-Domingue & de l'ifle de Cube.

Les Caraïbes ont la taille belle, font beaux, forts, difpos & fains. Quelques-uns ont le front & le nez applatis; mais c'eft par un caprice d'altérer la figure *humaine*, affez général chez tous les fauvages. Leurs dents font belles & bien rangées; leurs cheveux longs & liffes, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils fe laiffent mourir plutôt que de fervir. Leurs femmes font petites, ont les yeux noirs, le vifage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui font triftes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique font bien faits, difpos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux fourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'ifthme de l'Amérique font de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le teint bafané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les fourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croiffant dont les pointes tournent en bas; la vue fi foible, qu'ils ne fortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naiffent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penfer que les Chacrelas & les Bédas viennent auffi de peres & de meres bafanés, fur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'eft que cette variété n'a lieu que du noir

au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naiſſe des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, ſont tous ſous la même latitude. Autre ſingularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs alterent, & font paſſer par le jaune & le brun, & conduiſent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & ſouvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, ſans aucune tache, ſont ſourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou ſont de couleur de cuivre, comme ceux de l'iſthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils ſont blancs. Ceux de la Terre-Ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, ſont baſanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui ſont preſque auſſi noirs que les Negres.

Les ſauvages du Breſil ſont à peu près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robuſtes & plus diſpos. Ils ont peu de maladies, vivent long-temps, ont la tête groſſe, les épaules larges, les cheveux longs, & ſont baſanés.

Les habitans du Paraguai ont la taille aſſez belle & aſſez élevée, le viſage un peu long & la couleur olivâtre. Ils ſont ſujets à une eſpece de lepre qui leur couvre tout le corps, ſans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili ſont d'un baſané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme les Mulâtres qui viennent d'un blanc & d'une Négreſſe, ou d'une blanche & d'un Negre; du reſte ce ſont des hommes vigoureux.

C'eſt à l'extrémité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race giganteſque appellée les *Patagons*; on leur donne juſqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au-deſſus ou au-deſſous.

De ce qui précede il ſuit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une ſeule & même race d'hommes, plus ou moins baſanés. Les Américains ſortent d'une même ſouche. Les Européens ſortent d'une même ſouche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémiſphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des uſages, des climats; celle des bruns aux noirs a la même cauſe. *Voyez l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une ſeule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur la ſurface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention; variétés qui diſparoîtroient à la longue, ſi l'on pouvoit ſuppoſer que les peuples ſe déplaçaſſent tout-à-coup, & que les uns ſe trouvaſſent ou néceſſairement ou volontairement aſſujettis aux mêmes cauſes qui ont agi ſur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubenton.*

HUMANISTE, ſ. m. (*Littérat.*) jeune homme qui ſuit le cours des études qu'on appelle *humanités*. Voyez *ce mot*.

HUMANITÉ, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt un ſentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & ſenſible. Ce noble & ſublime enthouſiaſme ſe tourmente des peines des autres & du beſoin de les ſoulager; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'eſclavage, la ſuperſtition, le vice & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos ſemblables, ou nous empêche de les ſentir; mais il nous rend ſéveres pour les crimes. Il arrache des mains du ſcélérat l'arme qui ſeroit funeſte à l'homme de bien; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux; il ſe plaît à s'épancher par la bienfaiſance ſur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vu cette vertu, ſource de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt* ſe dit, en *théologie*, de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le ſalut du genre humain.

Neſtorius ne pouvoit ſouffrir qu'on attri-

buât à la Divinité les infirmités & les bassesses de l'*humanité*, ni à celle-ci les attributs de la Divinité : ce qui l'engagea à soutenir qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jesus-Christ* consistoit à avoir pris un corps & une ame semblables aux nôtres, avec les infirmités qui sont les apanages & les suites de notre nature, excepté le péché, la concupiscence, *&c.* (*G*)

HUMANITÉS, s. f. pl. (*Littér.*) signifient les lettres humaines, c'est-à-dire l'étude de la grammaire, du grec & du latin, de la poésie, de la rhétorique & des anciens poëtes, orateurs, historiens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enseigner dans les colléges, depuis la sixieme jusqu'à la philosophie exclusivement. On dit d'un jeune homme qui s'est distingué dans toutes ces classes, qu'il a fort bien fait ses *humanités*. L'on tient que Calvin fit ses *humanités* au collége de la Marche à Paris.

On appelle particuliérement *humanités*, la classe de seconde, *secunda rhetorices* ; & professeurs d'*humanités*, *humanitatis professores*, ceux qui remplissent cette chaire. Les autres classes, telles que la troisieme, la quatrieme, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la grammaire. On croit qu'on a nommé les belles-lettres *humanités*, parce que leur but est de répandre des graces dans l'esprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniser ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hist. nat. Ichtyol.*) poisson de mer qui est aussi appellé *bernadet*, *renard*, & *porc*, parce qu'il se vautre dans la fange : il est du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête jusqu'à l'anus, en comparaison des autres chiens de mer ; son corps a trois faces, une en dessous & deux en dessus. Il y a sur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande est placée près de la tête ; ce poisson a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau est rude & hérissée de petits aiguillons, qui sont plus forts sur la tête & sur le dos, que sur les autres parties du corps. La tête est petite & applatie ; les yeux sont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au-devant. La bouche est grande ; les dents sont larges & pointues, disposées en trois rangs dans la mâchoire supérieure, & en un seul dans l'inférieure. Rondelet, *Hist. des poissons*, *liv. XIII. Voyez* POISSONS.

HUMBER (L'), *Géog.* les François qui changent mal-à-propos l'orthographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre*, grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puisqu'elle n'a point de source proprement dite, c'est un golfe, où se rassemblent dans un même lit, l'Ouse, la Trente, le Dun, le Darwent, *&c.* L'*Humber* est fort large, & porte toutes ses eaux entre Spurn-head & Grimsby ; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'ouest à l'est, sans autre port remarquable que celui de Hull, qui est à son embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeste, soumis, sans fierté, sans orgueil. J'ai lu sur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu ; hypocrisie, vérité dont il ne seroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaison de son infinie puissance & du néant des créatures. On s'humilie à ses propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on possede, & de la multitude des défauts dont elles sont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur supériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* se prend pour bas. On dit les superbes palais des rois ne se soutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'est à force de surcharger le malheureux de travail, & de diminuer sa nourriture, que les grands se font une splendeur passagere.

HUMBLE *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muscles droits de l'œil, appellé aussi *abaisseur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT (REMEDE), *Médec.* les *remedes humectans* sont ceux qui ont l'eau pour base, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viscosité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps ; telles sont les herbes émollientes, les substances farineuses, légumineuses ou savonneuses, réunies avec l'eau,

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en médecine, c'est remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en a, & le disposer en même temps, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant; l'eau qu'on boit, & qui ne séjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, si elle est chaude, sans l'*humecter* ; mais si l'on fait bouillir dans l'eau des choses farineuses, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les solides résistent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* est plus grande qu'à l'égard des solides; car le sang humain par l'action forte des vaisseaux sur les fluides, acquiert assez vîte un épaississement inflammatoire, & ne se mêle plus alors si facilement avec l'eau qui est introduite dans le corps.

L'on observe dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule aussi-tôt par les urines & par les sueurs, sans que les urines soient moins rouges & que les symptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le sang dans les vaisseaux, s'en sépare promptement par tous les canaux excrétoires & sécrétoires : dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même temps qu'on composera des boissons *humectantes*, par le secours des savons les plus doux, pour que ce mélange se fasse plus aisément avec le sang, & soit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & acescentes, le suc des fruits d'été, le miel, le sucre, sont autant de savonneux qui conviennent ici, parce qu'ils divisent le sang trop porté à la concrétion ; ils conviennent encore, si le sang sans disposition inflammatoire, se trouve ténace & visqueux.

Enfin les Grecs faisoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir; ils usoient aussi beaucoup dans ce dessein, de décoctions d'écrevisses de riviere: du temps d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du marasme, causé par le desséchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boissons, infusions & décoctions *humectantes*, lorsqu'elles rebutent par leur fadeur. (*D. J.*)

HUMECTATION, s. f. HUMECTER, v. act. (*Art. méch.*) c'est arroser de quelque liqueur une chose seche. La pluie *humecte* la terre; le peintre *humecte* son pinceau, *&c.*

HUMER, v. act. (*Physiol.*) façon de boire en inspirant ensemble de l'eau & de l'air, de sorte que l'air prend la route de la trachée-artere, pendant que l'eau reste dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper ; on éloigne les levres des mâchoires ; on leve le bout de la langue du côté du palais; on releve les valvules du gosier, pour que l'air puisse passer ; & enfin, en dilatant la poitrine, on inspire, afin que l'air extérieur presse le liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complete de la maniere dont se fait l'action d'*humer*. (*D. J.*)

HUMERAL, adj. *en anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humerus, se distribue principalement au muscle deltoïde. *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, *&c.*

HUMERUS, *terme d'anatomie*, c'est le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate jusqu'au coude. *Voyez nos planches d'anatomie. Voyez aussi* BRAS, OMOPLATE, *&c.*

L'*humerus* est un gros os long, rond & creux dans toute sa longueur, d'une substance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A son extrémité supérieure est une grosse tête ronde, couverte d'un cartilage fort lisse, articulée avec la cavité clinoïde de l'omoplate par exarthrose. Elle est un peu inclinée en dedans ; on remarque au-dessous un petit col, & à sa partie antérieure deux tubérosités; une grande externe sur laquelle on voit trois facettes en empreintes musculaires, une petite interne; entre ces deux tubérosités une sinuosité pour le passage de la longue tête du biceps, & immédiatement au-dessous de ces tubérosités, des lignes saillantes qui bordent la sinuosité; celle de la grosse tubérosité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & antérieure de cet os; celle de la petite tubéro-

fité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête est beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie restante est fortement embrassée par un ligament dont un des bords est attaché à la levre de la cavité cartilagineuse de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os, ce qui les unit fortement ensemble, sans empêcher pour cela que son mouvement ne soit le plus libre de toutes les articulations du corps; ce qui le rend sujet aux dislocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* sont deux apophyses couvertes chacune d'un cartilage. L'extérieure & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *V.* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyse est une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muscles qui font mouvoir le poignet & les doigts, la plus saillante est nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre aussi dans cet os trois sinus, l'un sur la surface antérieure de la grande apophyse, qui reçoit l'apophyse coronoïde du *cubitus*; l'autre sur la partie postérieure qui reçoit l'olécrane, & le troisieme, qui est de figure sémi-lunaire, & situé entre les deux apophyses, correspond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la sinuosité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, s. f. (*Econ. anim. Méd.*) le corps humain est composé de deux sortes de parties, dont les unes sont celles qui contiennent, & les autres celles qui sont contenues : les unes sont essentiellement solides, ou absolument, ou respectivement; les autres sont pour la plupart fluides, ou susceptibles de fluidité. *V. à l'article* FIBRE, la digression sur les solides & sur les fluides en général, considérés dans le sens des physiologistes. Les solides sont sous la forme de canaux, de conduits, de vases ou réservoirs, & constituent ce qu'on entend par *vaisseaux* dans la structure des animaux. Les fluides sont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement usité & assez reçu parmi les médecins, qui répond à ce que les grecs entendoient par leur τα Ἐνχόμενα.

Ainsi tous les fluides, de quelque espece qu'ils soient, ont des qualités propres au corps animal, c'est-à-dire qu'étant le produit des alimens & de la boisson, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un composé d'une nature qui non-seulement n'existe nulle part hors le corps humain, mais encore est particuliere à chaque individu; en sorte que le sang, la bile de Pierre, ne sont pas absolument composés de parties combinées de la même maniere que le sang, la bile de Paul : d'où il suit que chaque homme a son idiosyncrasie, sa constitution particuliere, soit que ces fluides, sous forme de colonne continue, coulent dans les vaisseaux, & se distribuent sans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, soit qu'ils soient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de maniere à pouvoir passer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réservoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque temps dans leur cavité, jusqu'à ce qu'ils prennent un autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de maniere qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, ensorte qu'elles ont très-peu de force de cohésion entre elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenantes, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistance, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plupart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles sont rassemblées : d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante

pour

pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Econ. anim.*) (*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogene dans leur composition : soit que l'on cherche à la connoître par le raisonnement méchanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire par les causes communes de leur liquidité. *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des

(*) Les solides ne sont pas uniquement des vaisseaux, il s'en faut bien. Les fibres & les lames du tissu cellulaire sont effectivement solides. C'est ce tissu qui compose la plus grande partie du corps humain. La fibre musculaire a des vaisseaux, mais il n'est pas démontré qu'elle soit un canal. Il en est de même de la moëlle du cerveau, de la lame extérieure de la rétine, d'une grande partie des os & des cartilages.

Tout ce qu'on dit des *humeurs* consistantes, dont les particules s'éloignent de la figure ronde, & dans lesquelles l'on apperçoit des fibres, est entiérement erroné. Le sang est certainement de toutes les *humeurs* animales, celle qui a le plus de consistance, puisque lui seul se prend & devient une masse gélatineuse sans fluidité. Et c'est précisément dans ce sang qu'on trouve des globules. Les fibres n'y existent pas, & ne sauroient y exister. Jamais ni le cœur, ni les contractions des vaisseaux ne pourroient donner un mouvement régulier à des fibres longues qui, au moindre obstacle, se replieroient sur elles-mêmes.

La division des *humeurs* est également vicieuse ; elle est prise, non de leurs qualités sujettes aux sens, mais d'une hypothese souvent très-disputée & très-douteuse ; c'est une hypothese qui assigne la place d'alimentaire à une *humeur*, & qui relegue l'autre sous le titre d'*excrément*. Cette hypothese est sujette à des variations continuelles. La bile a passé pour un excrément dans toutes les écoles, elle est remontée au rang d'une *humeur* utile : la mucosité a eu le même sort.

Les qualités naturelles des *humeurs* doivent en déterminer les classes. Il y en a de purement aqueuses, qu'aucun acide ne coagule, qui ne se prennent pas par la chaleur, qui ne s'eflamment pas, & qui pressées par la chaleur s'évaporent & ne laissent après elles qu'un sédiment terreux mêlé de sel. Telles sont les larmes, l'*humeur* aqueuse de l'œil, l'urine, & suivant toutes les apparences celle de la transpiration.

D'autres *humeurs* sont assez analogues à la premiere, & dans leurs premiers commencemens elles n'en different point : mais elles ont de plus que ces premieres *humeurs* une disposition à devenir visqueuses, quand elles sont retenues dans les cavités plus grandes ou plus petites du corps humain. Elles y deviennent comme une colle consistante ; mais l'acide n'ajoute point à cette consistance, l'esprit de vin ne l'augmente pas, & le feu les desseche sans en faire une véritable gelée. Ces *humeurs* se trouvent dans toute la voie alimentaire, dans celle de la respiration & dans celle de l'urine. On l'appelle *morve* ou *mucus*, & elle a différens degrés de consistance, selon la diversité des organes. Cette classe est très-commune dans les plantes, les gommes en font part.

La troisieme classe est celle des *humeurs* lymphatiques, que l'on nomme communément *albumineuses*, à cause de la ressemblance parfaite qu'elles ont avec le blanc d'œuf. L'essence de ces *humeurs* c'est de prendre une consistance à la chaleur de 150 ou 160 degrés de Farenheit, ou par le mélange de l'esprit-de-vin ou des esprits acides minéraux. La lymphe est de cette classe, & les vapeurs qui se condensent en eau dans les différentes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, sont de la même espece.

Des auteurs estimables ont fait deux especes de lymphe depuis peu d'années, coagulables l'une & l'autre, mais à différens degrés de chaleur. Cette différence n'a été suivie jusqu'ici qu'en Angleterre, & je n'y vois pas encore des caracteres suffisans pour distinguer leur sérosité de leur lymphe.

La quatrieme classe est celle des liqueurs inflammables. Ce caractere suffit pour les distinguer. La graisse, la moëlle, le cérumen, les pommades sébacées de la peau sont de cette classe.

La derniere classe est celle des liqueurs composées. Telle est la bile mêlée de mucosité, de matiere inflammable & d'eau.

Je ne parle point des esprits animaux dont on ne connoît pas la nature, & qui peut-être sont de la classe des fluides, sans être de celle des *humeurs*. (*H. D. G.*)

fluides par accident : ainſi on conçoit, & on peut même l'obſerver, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites ſpheres ou globules de différent genre; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur compoſition, & que plus elles ont de conſiſtance, plus les globules s'éloignent de la figure ſphérique, & plus il s'y trouve de parties fibreuſes mucilagineuſes, mêlées avec ces globules, leſquelles ſont ſuſceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'obſerve par rapport à ceux-ci.

Enſorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres en raiſon du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les compoſent; ainſi elle eſt différente à proportion qu'elles ſont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes; puiſqu'on y obſerve en effet des parties bien différentes entre elles, aëriennes, aqueuſes, huileuſes, mucilagineuſes, ſalines, terreuſes, qui différemment combinées, conſtituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diverſité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente groſſeur & de différente gravité ſpécifique, figurées de maniere à être plus ou moins ſuſceptibles de cohéſion, par conſéquent de différente conſiſtance.

Comme il réſulte donc qu'il y a un grand nombre d'eſpeces de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaiſons de leurs différentes parties, les médecins tant anciens que modernes, les ont diſtinguées en pluſieurs claſſes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de conſidérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les uſages auxquels la nature les a deſtinées, ſoit par rapport à l'état de ſanté, ſoit par rapport à celui de maladie.

La diſtinction entre les *humeurs* étoit déja connue dès le temps d'Hippocrate : après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, ſavoir le ſolide, l'humide & les eſprits, c'eſt-à-dire ce qui contient, ce qui eſt contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui eſt contenu, il a en vue quatre ſortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui ſe trouvent dans le corps, qui ſont le ſang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancholique, ou la bile noire; il attribuoit enſuite à ces quatre ſortes d'*humeurs* quatre qualités principales; il prétendoit que le ſang eſt chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & ſeche, & la mélancholie froide & ſeche : il penſoit enſuite que la combinaiſon de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le ſalé, l'âcre, l'inſipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverſes qualités, ſelon qu'elles ſont abondantes ou qu'elles ſont fortes; ces différentes qualités, ſelon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font de mal à qui que ce ſoit, tant que les *humeurs* ſont mêlées également, & que par ce mélange elles ſe temperent l'une l'autre; mais s'il arrive que les *humeurs* ſe ſéparent, qu'elles prédominent entre elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent ſenſibles & incommodes en même temps.

C'eſt de là que s'eſt formé le ſyſtême des tempéramens & des intempéries qui correſpondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, ſyſtême qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *V.* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penſer des anciens ſur la nature des *humeurs*, ſuffit pour faire juger que la diſtinction qu'ils en faiſoient en conſéquence, ne pouvant être que ſyſtématique, il n'eſt point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On ſe bornera donc à expoſer celle qui préſente les idées les plus préciſes que l'on puiſſe ſe faire ſur ce ſujet, qui d'ailleurs étant ſuſceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoiſſance qu'on acquiert par là, ſert très-peu à celle qu'il eſt néceſſaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La diviſion des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, eſt donc celle qui eſt tirée de la

différence de leur deftination ; ainfi on peut d'abord les confidérer, en tant qu'elles fervent à la confervation de l'individu & à la propagation de l'efpece ; les unes font formées & continuellement renouvellées depuis l'inftant de la conception jufqu'à la mort, comme le fang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour fervir à la préparation du fuc nourricier, & celles qui le forment ; les autres ne font produites que lorfqu'elles font néceffaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur féminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere claffe font de trois efpeces différentes. On les diftingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrémentitielles* : les nourricieres font celles qui font fufceptibles d'être changées en la propre fubftance de l'individu ; telle eft la lymphe, lorfqu'elle a acquis fon dernier degré d'élaboration néceffaire. Les *humeurs* recrémentitielles font féparées du fang, pour fervir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la confervation de l'individu, & font enfuite reportées dans la maffe des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jufqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale : telles font celles qui forment les fucs digeftifs. Les *humeurs* excrémentitielles font celles qui étant fournies à la maffe du fang, ou ne font pas fufceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont enfuite perdues par leur difpofition naturelle ou acquife, à dégénérer, à devenir nuifibles, fi elles étoient plus long-temps retenues dans le corps animal ; enforte qu'il eft néceffaire à la confervation de l'état fain, qu'elles en foient totalement féparées par une excrétion convenable ; telles font l'urine, la matiere de la tranfpiration.

Les *humeurs* de la feconde claffe font recrémentitielles de leur nature, quoiqu'elles foient deftinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées ; mais elles n'en font pas expulfées ou tirées à titre d'excrément, & feulement pour fervir à des fonctions utiles & néceffaires dans d'autres individus ; ainfi la femence virile fert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui font une fuite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il eft plus intéreffant de connoître chacune en particulier, relativement à leur compofition, leurs qualités & leur deftination fpéciale, fur-tout à l'égard du fang, qui eft comme l'affemblage des matériaux dont font formées toutes les autres *humeurs* : ainfi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROTITÉ, MUCOSITÉ, BILE, &c.

Il refte à dire quelque chofe en général des vices des *humeurs* ; elles deviennent morbifiques lorfqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du défordre dans les fonctions.

Les mauvaifes qualités que font fufceptibles de contracter les *humeurs* dans leur compofition & dans leur confiftance, font les vices fimples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainfi on peut fe repréfenter avec les pathologiftes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles péchent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acefcence ou par alkalefcence. *V.* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI. Ou en tant qu'elles n'ont pas une confiftance convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles péchent à cet égard par excès ou par défaut ; ce qui confifte dans l'épaiffiffement ou la diffolution. *V.* SANG & *fes vices*, EPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* eft connue affez communément fous le nom de *cacochymie*. *Voyez* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail fur les vices dominans dans la maffe des *humeurs*, confultez les *œuvres médicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Quefnay.

Article nouveau fur les vices ou maladies des humeurs.

Si toute la maffe des *humeurs*, leur qualité étant d'ailleurs exempte de tout vice, eft extraordinairement furabondante, relativement aux parties folides, de forte que par fon gonflement elle foit à charge aux fonctions, & les dérange, on peut l'appeller *pléthore d'humeurs*, de même qu'on appellera *défaut d'humeurs* le vice oppofé. L'état naturel de l'enfance & de la vieil-

lesse donne l'idée de ces deux vices, & même de leurs effets. Quant à leurs causes, elles viennent du vice des matieres prises intérieurement, & de celles qu'on rend au-dehors.

L'intempérie humide que l'on doit plutôt rapporter aux cacochymies, suppose une abondance d'eau qui inonde les fluides & les solides, &, en conséquence, une proportion immodérée de l'eau dans le *serum*, & du *serum* avec le sédiment du sang. Il est aussi aisé de comprendre ses effets & ses causes par ce qui a été dit. L'idée même du vice opposé, l'intempérie seche, devient par-là évidente.

Il faut principalement remarquer ici la pléthore, la plénitude, la quantité, ou, ce qui revient au même, cette abondance de bon sang, que ne peut supporter, sans danger pour la santé, le systême de la circulation. Comme l'observation a appris de tout temps que cette espece de surcharge a lieu, on comprend de même qu'elle suit évidemment de la circulation des *humeurs*. Il ne faut certainement pas écouter ceux qui s'efforcent en vain par des argumens frivoles, de nier l'existence d'une maladie si importante; mais, comme elle n'est qu'un vice de proportion, & qu'on peut la considérer de différentes manieres, on peut aussi la partager en plusieurs especes.

On aura, en conséquence, 1°. la pléthore à la masse, laquelle est la véritable & la parfaite, & établit réellement une si grande abondance de la masse du sang que, distendant trop les parties contenantes, elle leur est nuisible. C'est-là proprement l'abondance de sang, & ce que les anciens appelloient *la pléthore aux vaisseaux*. Lorsqu'elle arrive à des tempéramens mous, le corps rempli alors de sang de toutes parts, devient tendu, rouge & gonflé. Dans les tempéramens, au contraire, plus resserrés, les grands vaisseaux sont plus distendus; & les veines beaucoup plus lâches que les arteres, se gonflent extraordinairement : par où on comprend la pléthore des modernes au tempérament & aux vaisseaux ou aux veines. Elle est la suite de la vigueur de la santé que procure un genre de vie recherché, oisif, tranquille, au moyen duquel les forts visceres engendrent plus de chyle & de bon sang qu'il n'en faut pour la nutrition & les excrétions nécessaires.

On aura, 2°. une autre pléthore approchant de la précédente, & qu'on doit appeller *pléthore au diametre*, parce qu'elle vient de la capacité diminuée des vaisseaux, la quantité du sang n'étant pas diminuée à proportion. En effet, le sang, quoiqu'augmenté, n'a pourtant pas excédé les bornes, ni par sa masse, ni par son volume, lorsque l'espace qui doit le contenir est resserré: aussi appelle-t-on cette pléthore *respective*, comme provenant toute entiere des parties solides ou trop resserrées, dans une peur, un accès de fievre, un grand froid & subit, &c. ou devenues roides, desséchées, avec union de leurs particules, qui ne cedent pas, & qui ne laissent pas le passage libre, ou enfin mutilées.

On aura, 3°. une plénitude au volume, aussi apparente, & appellée *fausse*, qui forme comme une espece de gonflement, à cause du volume augmenté du sang raréfié, quoiqu'il ne soit point du tout surabondant. La capacité des canaux ne se dilatant pas, en effet, dans tous ses points au même degré, l'*humeur* dont auparavant ils étoient médiocrement remplis s'étendant, & cherchant à occuper un plus grand espace, produit un gonflement semblable à la véritable pléthore. Cette plénitude a coutume d'être occasionnée par une grande chaleur qu'excitent dans le corps, l'air, le feu, les bains, les alimens, les boissons, les médicamens, les poisons, les fievres ardentes, inflammatoires, l'exercice, les passions de l'ame, les frictions, &c. par la diminution grande & subite de la pression de l'atmosphere; par les mouvemens intestins & singuliers des *humeurs* provenant du mélange des matieres, &c. Mais elle arrive plus certainement, lorsqu'à ces causes se joint l'irritabilité, ou lorsque la nature du sang plus porté à se raréfier, y donne lieu; ou enfin lorsque la masse circulante a reçu une quantité de graisse liquéfiée, que la chaleur distend beaucoup.

On peut conclure de-là ce qu'on doit penser de la pléthore aux forces dont les anciens ont fait mention. C'est à tort que quelques modernes la rejettent comme fausse, puisqu'on l'observe & qu'on la remarque

réellement, même fous différentes formes : il faut donc l'appeller une *abondance de fang*, que les forces de la nature ne peuvent feules, ni fupporter, ni modérer ; de forte que, fuccombant fous le poids, elles font abattues. Toute plénitude portée au plus haut point, & qu'on ne diminue pas promptement, devient enfin, même dans les corps les plus robuftes, une charge fupérieure aux forces, & qui caufe une laffitude fpontanée, une langueur à fe mouvoir, & un fentiment de pefanteur. Dans les corps foibles, une légere furcharge du fang, qu'un corps plus fort fupporteroit aifément, eft incommode, parce que les forces des canaux font opprimées & appefanties, par la congeftion, la réplétion & l'éruption. Dans les fujets naturellement irritables, un léger excès des *humeurs* eft un aiguillon : lorfqu'ils en font incommodés, ils fe portent à des mouvemens irréguliers pour s'en débarraffer, & fe fatiguent eux-mêmes en confumant inutilement leurs forces. L'habitude enfin, foit naturelle, foit artificielle, de répandre du fang, en même temps qu'elle indique le foin de réparer la perte qu'on a faite, fait qu'on ne peut fupporter cette même perte réparée, à qui la maffe, qui autrement feroit fupportable, eft à charge. Dira-t-on après cela qu'il n'y a point de pléthore aux forces?

Il eft auffi évident qu'il peut fe rencontrer enfemble plufieurs efpeces de plénitude, auxquelles même fe joignent les qualités viciées des *humeurs* : par où on comprend la pléthore enchymique & cacochymique de quelques-uns. On appelle *pléthore avec commotion*, celle qui, étant accompagnée de gonflement, caufe des accidens, & menace de plus grands.

La difette de bon fang, qui établit un pur défaut, & non une nature différente, n'a guere lieu que lorfqu'il arrive une évacuation fubite & confidérable, & ne peut durer long-temps, fans que la quantité foit viciée, les fonctions ayant perdu leur vigueur. Il s'y joint encore le vice que produit l'abftinence. La nature empêche, au moyen de la contraction proportionnée des parties, que les pertes d'*humeurs*, même confidérables, mais qui fe font lentement, ne caufent la vacuité des vaiffeaux. La maladie étant détruite, la nutrition convenable remédie promptement aux forces épuifées, qui autrement penchent vers la cacochymie.

L'embonpoint peut auffi avoir lieu ici, quoiqu'on ne doive pas le confondre avec la pléthore qu'il accompagne ou fuit fouvent. Il marque un excès de graiffe faine répandue dans les parties ; excès qui gêne les fonctions. Il eft vrai que, dans l'état de fanté, on fupporte, fans un obftacle remarquable, différentes proportions de ce fuc. Mais lorfque le fardeau eft trop pefant & augmente tout d'un coup, la fanté n'en eft pas moins opprimée que par beaucoup de fang. L'embonpoint a à peu près les mêmes caufes que la pléthore qu'il remplace, ou à laquelle il furvient, lorfque, par un genre de vie trop recherché, les vaiffeaux font tous les jours remplis de beaucoup de chyle louable, qui ne pouvant ni être diffipé par la force de la circulation, ni être changé en fang, ni être employé à la nutrition, dépofe en conféquence fa crême, par les interftices des parties, dans le tiffu cellulaire. Auffi font-ce les tempéramens mous, l'enfance, l'âge moyen & le fexe féminin, qui font fujets à ce vice, qui vient d'un chyle doux, rempli de beaucoup de graiffe, laquelle fe fépare aifément. On voit clairement par-là pourquoi certaines parties font fouvent plutôt chargées de graiffe que d'autres.

Le défaut de graiffe, la maigreur, parvient rarement au point qu'on puiffe l'appeller *maladie*, fans qu'elle foit en même temps accompagnée d'autres affections, d'où elle dépend comme fymptome, ou dont le concours la rend enfin nuifible. Comme certainement l'acrimonie feule maigrit très-fouvent, ainfi la maigreur l'accompagne aifément, la graiffe étant fondue, foit par le défaut d'un chyle doux, huileux, foit par des évacuations immodérées, foit enfin par une diffipation quelconque.

La quantité excédente ou trop petite des autres fucs, ou appartient aux cacochymies, ou eft placée plus convenablement au nombre des caufes des maladies, ou entre les fymptomes.

Quoique la fituation des *humeurs* dans le corps humain ne foit pas auffi ftable que celle des parties folides, ni la place où ils féjournent, toujours fixe, ils ont cependant

aussi leurs canaux naturels, leurs réservoirs, leurs cavités, tant grandes que petites, dans lesquelles ils sont contenus, comme dans des limites dans lesquelles ils charient, & desquelles ils ne peuvent sortir sans causer accident : c'est ce qui est très-évident dans chaque suc en particulier, & dans ceux qui, amassés dans certaines parties, se répandent. On n'en excepte pas même ceux qui, plus universels, & circulant continuellement, occupent tout le corps. En effet, l'espece de vaisseaux ou de cavités dans lesquelles sont chariés le sang, le sérum, la lymphe, &c. n'est pas indifférente pour la santé.

De ce rapport réciproque des parties contenues avec les contenantes, naît une classe de maladies très-remarquables, qui, les fluides étant sortis de leurs cavités, troublent l'économie animale, & sont, en conséquence, appellées avec raison des *erreurs de lieu*, & peuvent être divisées en plusieurs especes, dont nous allons exposer les principales.

J'appelle 1°. *erreurs des humeurs circulantes*, lorsqu'une liqueur naturelle du corps, sortie de ses vaisseaux, & passée dans d'autres étrangers, les traverse contre l'ordre naturel, comme s'ils lui étoient propres, sans qu'il y ait d'ailleurs aucun vice d'obstruction, d'épanchement ou d'excrétions. C'est ce qui arrive très-souvent dans la circulation, lorsque le mouvement étant accéléré, la chaleur augmentée, les *humeurs* se raréfient, les vaisseaux se relâchent, se distendent; de sorte que la partie la plus épaisse du sang, poussée plus avant qu'il ne convient, circule dans des vaisseaux beaucoup trop petits, & qui ne lui appartiennent pas; erreur qui le plus souvent ne cause aucun mal; mais qui cependant est quelquefois dangereuse. La graisse stagnante dans le tissu cellulaire, & subitement transportée dans les vaisseaux; la bile sortie de ses limites, & répandue dans le sang; l'urine, la matiere de la transpiration retenues, peuvent, lorsqu'elles rentrent dans les voies de la circulation, fournir autant d'exemples des maux que cause l'erreur de lieu dont il est ici question. Il en résulte certainement nombre de dérangemens dans les secrétions. Ne peut-on pas mettre dans la même classe l'entrée dans les voies communes de la circulation de la matiere morbifique stagnante dans quelqu'endroit, ou le mélange constant de cette même matiere avec les *humeurs* qui circulent, lorsqu'au contraire elle auroit dû être évacuée, ou au moins déposée sur quelque partie ?

J'appelle 2°. *erreur des humeurs engagées*, lorsqu'une liqueur portée dans un canal étranger, & ne pouvant le traverser, s'y engage, bouche sa cavité naturellement trop étroite, se ferme à elle-même le passage, ainsi qu'aux autres parties fluides qui la suivent : dans ce cas, les trois vices de dérangement, de stagnation & d'obstruction concourent ensemble. Si cependant on considere séparément & en elles-mêmes, les parties, tant contenantes que contenues, on y remarque à peine un léger changement de l'état sain. L'erreur dont nous traitons ici, naît aisément de la premiere, lorsque l'*humeur* trop épaisse, poussée avec force dans des vaisseaux étrangers, dont le diametre va toujours en décroissant à mesure qu'ils se prolongent, ou diminue par les convulsions qui surviennent, ou est enfin arrêté, la petitesse des vaisseaux s'opposant à son passage. On conçoit sans peine que delà il peut naître plusieurs especes d'engorgemens, de tumeurs, de métastases, d'inflammations, &c.

Il faut aussi, 3°. faire mention de l'*erreur des humeurs séparées*, laquelle a lieu lorsqu'une *humeur* poussée dans des vaisseaux étrangers, & s'échappant par leurs extrémités, est chassée hors du corps, contre l'ordre naturel. On divise cette erreur en deux especes; dans la premiere, une liqueur utile, & qui, en conséquence, doit être retenue, sortant de ses propres vaisseaux, & passant dans des canaux excrétoires, comme une matiere recrémentitielle, est ensuite chassée au-dehors, en causant une perte souvent irréparable. Les excrétions du chyle, du sang, du *serum*, de la lymphe, &c. par les selles, les urines, la peau, &c. Dans les différentes diarrhées, dans l'écoulement immodéré des urines, dans le pissement de sang, les sueurs excessives, les écoulemens, sont des exemples de cette premiere espece d'erreur; dans la seconde, une liqueur naturellement excrémentitielle, transportée dans un autre émonctoire que celui qui lui est propre, est en-

fuite chaffée au-dehors : cette erreur eft, à la vérité, plus fupportable, puifqu'elle ne caufe pas la perte d'une liqueur utile; mais elle eft d'ailleurs nuifible par les accidens qu'elle occafionne, tout conduit ne convenant pas indifféremment à toute matiere excrémentitielle. C'eft ainfi que la bile, l'urine, la matiere de la tranfpiration, celle des felles, le fang menftruel, fe dérangent quelquefois.

On mettra, 4°. du même nombre l'erreur des *humeurs* épanchées; erreur qui varie infiniment, & qu'on peut appeller, dans un fens plus étendu, *effufion des fucs*. Lorfque cette erreur fe rencontre, le fluide forti de fes vaiffeaux eft reçu dans les interftices des parties, où il s'amaffe & féjourne. Ce dérangement eft de plufieurs efpeces, & caufe auffi beaucoup plus de maux qui troublent l'économie animale.

La différence vient de l'affection diverfe des vaiffeaux qui donnent iffue aux fluides; affection qui favorife l'écoulement, & confifte dans le relâchement, l'écartement ou la divifion des parois de ces mêmes vaiffeaux. Les cavités qui reçoivent different auffi; de forte qu'elles font ou plus grandes ou plus petites, naturelles ou accidentelles. Le tiffu cellulaire, qui remplit par-tout les interftices des parties, & qui fe diftend aifément, fert fouvent & avantageufement de réfervoir aux fluides épanchés. Il faut cependant faire fur-tout attention à la diverfité de la matiere répandue, parce que de cette diverfité naiffent autant d'efpeces différentes de maladies, qui font accompagnées de divers fymptomes.

On a des fignes de l'erreur du fang forti de fes vaiffeaux, dans l'échymofe, l'anévrifme faux, les éruptions, les tumeurs inflammatoires, les hémorrhagies internes, *&c.* Cette ftagnation n'a pas long-temps lieu dans une *humeur* auffi changeante, fans que fes parties mélangées foient viciées par la coagulation, la féparation, la fuppuration, la pourriture.

Lorfque la lymphe du fang répandue eft accumulée dans les interftices formés par la diftenfion des folides, dans le tiffu cellulaire de toute l'habitude du corps, ou de chaque partie en particulier, dans de grandes ou petites cavités, il furvient des puftules, des ampoules; leucophlegmatie, hydropifie dans les chairs ou fous les chairs; hydropifie au bas-ventre, à la poitrine, à la tête, au fcrotum, aux parties internes; œdême, *&c.*

Lorfque la graiffe, la bile, le chyle & les autres *humeurs* particulieres, éprouvent cette erreur, il s'enfuit différens maux.

Lorfqu'une *humeur* corrompue, une matiere purulente, ichoreufe, fanieufe, morbifique, verte, cuite, fe répand dans les cavités ou les interftices des parties, elle caufe des empyèmes, des abcès, des finus, des fiftules, des ulceres, la gangrene, des métaftafes falutaires ou nuifibles, *&c.*

Il en eft de même de l'air qui, ayant dans le corps fes canaux qu'il traverfe naturellement, produit, lorfqu'il en eft forti & eft entré dans des vaiffeaux étrangers, ou dans le tiffu cellulaire; produit, dis-je, des tumeurs aëriennes, élaftiques, plus ou moins étendues, dans toute l'habitude du corps: delà le pneumatocele, l'emphyfeme, la tympanite. Il peut auffi arriver qu'une matiere élaftique cachée dans les *humeurs*, femblable à l'air, fe dégageant à la premiere occafion, & raffemblant fes particules féparées, après avoir recouvré fon élafticité, femblant même être errante, donne naiffance, par fon développement, à des tumeurs venteufes, non différentes des premieres.

Ne peut-on pas 5°. établir encore l'*erreur de la matiere nutritive*, laquelle doit arriver, lorfque les molécules nutritives font appliquées à des parties étrangeres, dont le mélange n'eft pas égal, enforte que la texture & la confiftance réguliere du folide foient totalement changées, la peau devenant un calus, ou comme de la corne, les mufcles dégénérant en tendon ou tiffu cellulaire, la partie molle en cartilage, en os, en dent, en pierre, ou l'os en une maffe plus molle? Il n'eft certainement pas croyable que chaque particule du fuc nutritif foit entiérement du même mélange, & que, de quelque mélange qu'elle foit, elle convienne indifféremment à la nourriture d'un folide quelconque. Il n'eft pas non plus conftant que la nature ait le pouvoir, en changeant la proportion des principes élémentaires, de faire à fon gré toutes fortes de mélanges avec toutes fortes de matieres; d'où il fuit que

si la matiere nutritive, d'ailleurs saine, est dérangée, l'assimilation de ses parties étant par-là viciée, il paroît que cette cause peut prodigieusement aliéner la substance des parties.

6°. Enfin, l'erreur des fluides sécrétoriés a souvent lieu; mais comme elle n'est que l'effet & la suite des premieres, à peine mérite-t-elle un nom particulier.

Il est constant que les *humeurs* de notre corps ont naturellement deux mouvemens, l'un intestin, qui appartient à leurs molécules, l'autre progressif, qui appartient à toute la masse. L'un & l'autre sont nécessaires pour la santé; mais il faut qu'ils soient dans un degré modéré, parce que les excès, défauts ou dérangemens quelconques qui leur arrivent, sont toujours suivis de la perte de la santé.

Le mouvement intestin dépendant de la fluidité, suit aussi son augmentation ou sa diminution : par où l'on peut comprendre que les maladies qu'il éprouve, se rapportent à la trop grande ténuité ou ténacité. Les différences multipliées des *humeurs* qui naissent du sang seul, & leurs dégénérations en grand nombre, paroissent désigner clairement qu'il se forme, tant en santé qu'en maladie, d'autres especes de mouvemens intestins, lesquels ont un pouvoir plus grand & plus marqué pour changer la nature des *humeurs*. Il est même croyable que le mélange avec les *humeurs* des matieres étrangeres qui entrent dans le corps, ou les vibrations singulieres des solides, que la moindre occasion excite, contribuent beaucoup à ces especes de mouvemens; mais il est difficile de déterminer le caractere particulier de chacun, & les véritables causes qui les produisent, aussi-bien que la maniere d'agir de ces mêmes causes. Les fermentations chymiques, prises dans un véritable sens, éclaircissent, mais ne résolvent pas la question, Ceux qui pensent que tous ces effets ne doivent être attribués qu'aux mouvemens variés des solides, ne nous instruisent guere davantage.

L'autre mouvement plus évident des *humeurs*, & par lequel étant chariées dans les vaisseaux, elles changent continuellement de place, peut être vicié en trois manieres, par augmentation, par diminution de sa vélocité, & par une direction contre nature.

L'augmentation du mouvement progressif vient de l'action trop forte des solides sur les fluides; action qui est la suite de différentes irritations qui, ou agacent les forces motrices des solides, & agissent sur le corps, soit directement, soit au moyen de l'ame, ou diminuent les résistances que forment la masse, l'épaississement, l'adhésion des *humeurs*, ou la roideur, la petitesse des canaux, &c. Ces irritations sont de plusieurs especes: le nombre des effets qui en résulte n'est pas moindre; effets qui, par le concert admirable de l'économie humaine, produisent souvent à leur tour, augmentent, multiplient leurs causes. Les principaux & les plus généraux sont l'irritation trop grande, l'agitation trop forte des solides, causées par les fluides mus avec trop de violence; delà le frottement trop rude, l'augmentation de la chaleur, la raréfaction des *humeurs*, la dissipation des plus subtiles, l'épaississement des plus grossieres, la résolution des matieres putrides, l'âcreté de celles qui sont douces, la grossiéreté de celles qui sont âcres, la dilatation des canaux, leur rupture, toutes les especes d'erreur de lieu des fluides, & tous les maux en grand nombre, & sur-tout d'un caractere malin, qui peuvent provenir de ces causes. La nature emploie cependant très-souvent cet excès même, comme un remede efficace pour dompter les crudités, corriger, chasser ce qui est nuisible, adoucir les âcretés, résoudre les *humeurs* engagées, débarrasser les obstructions, & tenter plusieurs autres moyens pour la conservation du corps.

On comprend par-là la lenteur des *humeurs* qui naît des causes opposées, & qui, tendant au repos, l'action mutuelle des solides & des fluides décroissant par degrés, la force vitale elle-même étant sans action, rend toutes les fonctions languissantes, en suspend plusieurs, ou même les détruit entiérement : de-là les différentes sources des maladies chroniques, leur caractere rébelle & leur guérison très-difficile, à cause de l'épuisement des forces de la nature.

Dans l'état sain, toute partie du corps reçoit sa part des *humeurs*, soit qu'on fasse attention à la masse entiere, soit qu'on considére

fidere la qualité du mouvement par lequel le fluide coule. Ce n'eft pas tant le volume des parties qui détermine cette part, que la diverfité de leur nature & de la fonction à laquelle elles font deftinées. C'eft pourquoi, quoiqu'un excès ou un défaut léger ne foit pas fur le champ nuifible, il caufe cependant des accidens, en devenant plus grave & de plus longue durée. Il eft certain que le trop grand abord de l'*humeur*, agiffant avec beaucoup de violence, ou irrite les vaiffeaux & rend leurs ofcillations trop fortes; d'où s'enfuivent des meurtriffures, chaleur, circulation trop prompte, attraction trop abondante d'une nouvelle *humeur*, révulfion d'une *humeur*, d'une partie fur une autre, déplétion de ces mêmes parties, & autres accidens femblables; ou agit avec une force que les parois des vaiffeaux ne peuvent vaincre : de-là la dilatation, le relâchement, l'écartement, la divifion de ces mêmes parois, & les maux infinis qui s'enfuivent. L'abord trop lent des mêmes *humeurs* produit les maux oppofés. Il n'eft pas difficile, d'après ce qui a été dit, de connoître les caufes de l'un & de l'autre déréglement, puifqu'on doit principalement les chercher dans le rapport vicié des forces motrices & des réfiftances.

Les mouvemens plus naturels & plus déterminés des *humeurs* qui appartiennent à la circulation, aux fecrétions, aux excrétions, aux épanchemens dans les cavités du corps, & à la réforption de la matiere épanchée, *&c.* dépendent tellement des premiers mouvemens, qu'ils en dérivent comme des effets de leurs caufes, & qu'on doit, en conféquence, regarder comme des fymptomes qui furviennent aux maladies de ceux-ci, les dérangemens qu'ils éprouvent; enforte qu'il eft inutile de les expofer ici féparément. (*G.*)

HUMEURS ANIMALES, (*Chymie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

* HUMEUR, (*Morale.*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroiffent plus l'effet du tempérament, que de la raifon & de la fituation.

On dit des hommes qu'ils agiffent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naiffent pas de la nature des chofes : on donne le nom d'*humeur* à un chagrin momentané, dont la caufe morale eft inconnue. Quand les nerfs & le phyfique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a fa fource dans un amour-propre, délicat, trop humilié du mauvais fuccès d'une prétention déçue ou du fentiment d'une faute commife. L'*humeur* eft quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le foulager ou pour le confoler, fe livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on eftime, s'avouer à foi-même la faute qu'on a faite; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvé jufqu'à préfent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne humeur* eft une efpece d'épanouiffement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'efprit.

Cette heureufe difpofition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque chofe de plus calme que la joie; c'eft une forte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus conftante; celui qui la poffede, eft le même intérieurement, foit qu'il fe trouve tout feul ou en compagnie; il goûte, il favoure les biens que le hazard lui préfente, & ne s'abat point fous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous confidérons cet homme avec les autres, *fa bonne humeur* paffe dans l'ame de ceux qui l'approchent; fa préfence infpire un plaifir fecret à tous ceux qui en jouiffent, fans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la caufe. Ils fe portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de fi bénignes influences.

Quand j'envifage phyfiquement la *bonne humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la fanté, chez les vieillards qui ont peu d'infirmités; j'en ai vu plufieurs qui confervoient toujours ce caractere de *bonne humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle faifon; j'ai vu même, affez fouvent, régner la *bonne humeur* dans des perfonnes dont la fanté étoit fort délicate, parce que ces perfonnes jouiffoient du calme de l'efprit, & de la férénité de l'ame. Il n'y a guere que deux chofes qui puiffent détruire la *bonne humeur*, le fentiment du crime, & les douleurs violentes; mais encore fi l'ame d'une perfonne douée naturellement de *bonne humeur*,

éprouve de l'angoiffe dans les maux corporels, cette angoiffe finit avec le mal, & la *bonne humeur* reprend bientôt fes droits.

Je voudrois, s'il étoit poffible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réflexions finiftres qui les rongent, & à pefer fur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a plufieurs, prifes de la morale & de la raifon, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature; jamais la Providence n'a eu deffein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la trifteffe, les craintes, les agitations, & les foucis pleins d'amertumes. L'univers eft un théatre dont nous devons tirer des reffources de plaifirs & d'amufemens, tandis que le philofophe y trouve encore mille objets dignes de fon admiration. (*D. J.*)

HUMEUR, *terme de Mégiffier:* faire prendre de l'*humeur* aux peaux, eft un terme qui fignifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut paffer en mégie, les mettre dans une cuve feche, & les y laiffer s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui fe nomme *ouvrir les peaux*. *V.* MÉGIE.

HUMIDE, adj. (*Phyf.*) *V.* HUMIDITÉ. Les anciens philofophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la caufe ou le principe de l'humidité des autres corps, qui font plus ou moins *humides*, felon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU & ELÉMENT. *Chambers.*

HUMIDE, (*Médecine.*) l'une des quatre qualités premieres par lefquelles les Galéniftes diftinguoient les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine.*

HUMIDE, VOIE, (*Chymie.*) *procéder à la diffolution d'un fujet chymique par la voie humide*; c'eft ainfi qu'on s'exprime pour défigner une diffolution, à laquelle on emploie un menftrue falin diffous dans de l'eau, lorfque la même diffolution fe peut exécuter, & eft ufitée dans l'art, par l'application du même menftrue, fous forme feche ou concrete; ce dernier moyen eft connu fous le nom de *voie feche*: (*Voyez* SECHE, *voie.*) c'eft ainfi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de foufre, par la *voie humide*, ou par la voie feche, felon qu'on y emploie l'alkali fixe diffous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c. Voyez* SOUFRE, KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. (*b*)

HUMIDE RADICAL, (*Méd.*) c'eft un terme fort employé par les anciens, pour défigner la matiere balfamique, onctueufe, qui, felon eux, donne la flexibilité, la foupleffe à toutes les parties folides des corps animés, & fert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y fubfifte avec elle, & à empêcher le defféchement des fibres, par l'effet de cet agent phyfique, qui tend à diffiper, à confumer entiérement cette matiere & ce qui la contient, lorfqu'il vient à trop dominer, comme dans les fievres ardentes, dans l'éthifie, & qu'elle ne lui fuffit pas pour fon entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

HUMIDITÉ, f. f. qualité de ce qui eft humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Ariftote définit l'*humidité* une qualité paffive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans fes bornes, encore qu'il le foit aifément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ; cependant on peut dire dans un fens, & on le verra par la fuite de cet article, que *fluide* & *humide* ne font pas fynonymes. Le mercure, par exemple, eft certainement fluide, & cependant n'eft pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les péripatéticiens définiffent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impreffion qu'on veut.

Les modernes confiderent l'*humidité* comme une efpece particuliere de fluidité, & la définiffent en difant que c'eft la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps folide, s'y attache, & communique fa qualité aux autres corps.

L'*humidité* prife en ce fens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre fens, en tant qu'elle appartient au corps folide auquel le fluide s'attache: c'eft dans ce fens qu'on dit qu'une place cou-

verte de brouillard eſt humide, qu'une piéce de bois eſt humide.

Il eſt certain que l'*humidité* n'eſt qu'une eſpece de mode relatif, car plus les parties conſtituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, ſont diſpoſées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide eſt humide : au contraire, ce fluide eſt d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces ſortes de corps plus d'oppoſition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'eſt point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes ; mais il doit paſſer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la ſurface deſquels il s'attache ; & de même l'eau, toute humide qu'elle eſt, par rapport à un grand nombre de corps, n'eſt pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas ; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, ſur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cignes, & des autres oiſeaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture ſeule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide ; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le biſmuth, ne s'attachent point au verre lorſqu'ils ſont ſeuls, au lieu qu'ils le font, lorſqu'ils ſont mêlés, au point de ne former qu'une ſeule maſſe, comme cela paroît par l'uſage que l'on fait de cette compoſition pour étamer les glaces. *V.* Etame.

L'air eſt un fluide très-ſujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuſes dont il ſe charge ſans ceſſe, & ſe décharge enſuite ; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygrometre ou hygroſcope. *Voyez* Hygrometre. *Chambers.*

Humidité, (*Méd.*) c'eſt une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes eſpeces de tempéramens & d'intempéries, ſelon qu'elle eſt combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut. *Voyez* Qualité, Tempérament, Intempérie, Humeur.

HUMIDIER, v. act. *en termes de Batteur d'or*, c'eſt l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légere de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. (*Gram.*) qui bleſſe la fierté & rabaiſſe l'homme au deſſous de la dignité qui convient à ſa nature, à ſon état, à ſa fonction, à ſes prétentions, à ſon ſexe. *Voyez* Humble & Humiliation.

HUMILIATION, ſ. f. (*Théologie morale.*) ſe dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaiſſe, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil ; & en ce ſens, *humiliation* eſt oppoſé à *mortification*, la premiere domptant l'eſprit, & la ſeconde affoibliſſant la chair.

Humiliation ſe dit auſſi des exercices de pénitence, par leſquels on s'abaiſſe devant Dieu, pour fléchir ſa juſtice, & expier les fautes par leſquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS, l'Ordre des, (*Hiſt. monaſtiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la priſon, où les avoit tenu l'empereur Conrard ; ou, ſelon d'autres, Fréderic I, l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même ſiecle, principalement dans le Milanois ; les *Humiliés* acquirent de ſi grandes richeſſes, qu'ils avoient 90 monaſteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le ſcandale & dans un extrême relâchement, lorſqu'ils donnerent occaſion au pape Pie V, de ſupprimer leur ordre ; ce fut même un des principaux événemens de ſon pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conſpirerent contre ſa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuſe dans ſon palais, pendant qu'il faiſoit la priere. Ce ſaint homme, qui ne fut que légérement bleſſé, demanda lui-même au pape la grace des coupables ; mais Pie V, juſtement indigné, punit leur attentat par le dernier ſupplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maiſons aux dominicains & aux cordeliers. *Voyez* les hiſtoriens du xvj^e^ ſiecle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L.* (*D. J.*)

HUMILITÉ, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt une ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle ſur la foibleſſe humaine, ſur les fautes qu'on a commiſes, ſur celles qu'on peut commettre, ſur la médiocrité des talens qu'on a, ſur la ſu-

périorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, &c. Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil est l'opposé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoue franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

HUMORAL, adj. (*Gram. & Méd.*) qui est produit par les humeurs vicieuses; ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

HUMORISTES, s. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuse académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *humoristes* a été fondée par Paul Marcius, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *part. I, p. 32.*

La devise de l'académie des *humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce, avec cet hémistiche de Lucrece, *lib. VI, redit agmine dulci.* Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obseques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vita Peiresc, lib. VI, p. 399, dict. de Trévoux.*

HUMORISTES, (*Méd.*) c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de van-Helmont, les médecins de la secte galénique, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plupart des maladies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPÉRIE, MÉDECINE, MÉDECIN.

HUMOROSI, s. m. pl. (*Littérat.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Il ne faut point confondre les *humorosi* de Cortone avec les *humoristes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trévoux.*

HUMOUR, subst. mas. (*Morale.*) les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savoit donner à ses plaisanteries: produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pu attendre des ouvrages les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre: *proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanach, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit, sérieuse & raisonnée des Anglois.

HUMUS, (*Hist. nat.*) les naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en

françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTALE & TERREAU.

HUNA, (*Géog.*) riviere de Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* est de 112 liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, ensorte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf livres; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE, POIDS, *Diction. de Commerce.*

HUNDRED, (*Géog.*) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en *shires* ou comtés, les shires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en *parishes* ou paroisses. Ce mot *hundred* est traduit en latin par *centuria*; c'est-à-dire, un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être caution les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. (*D. J.*)

HUNDSFELD, (*Géog.*) c'est-à-dire, la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. *Long.* 34, 50; *lat.* 51, 8. (*D. J.*)

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. (*D. J.*)

HUNDWYL, (*Géog.*) petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la riviere de Sintra.

HUNE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de plate-forme ronde, posée en saillie autour du mât, dans le ton, soutenue par des barrots, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de besoin. *Voyez planche VI, figure 19*, le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, *voyez planche I, Marine, n°.* 59 la grande *hune*, 94 *hune* de misene, 16 *hune* de beaupré, 41 *hune* d'artimon.

C'est aux *hunes* que sont amarrés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire sentinelle, sur-tout dans les temps de brume & dans les parages, où l'on craint des brisans où des corsaires.

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles se proportionnent sur la *hune* du grand mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la *hune* de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles défigureroient le vaisseau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contr'elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de bastingues, *voyez ce mot*. Lorsqu'il s'agit d'un combat, on y place aussi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (*Z*)

Hunes de perroquet, ce sont des especes de *hunes* faites avec des barres seulement placées au dessous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle aussi *croisées*. (*Z*)

HUNFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (*Géog.*) ville

d'Allemagne en Moravie, près des frontieres de Hongrie, sur la riviere d'Ohlau.

HUNGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans la portion du comté de Munzenberg, qui appartient à la maison de Solms-Braunsfels. Elle est située sur le Horloff, ornée d'un beau palais, & munie d'un vieux fort. Son nom se donne à un grand bailliage, qui renferme entr'autres la riche abbaye d'Arntbourg. (*D. G.*)

HUNIERS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des voiles qui se mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier sens, *voyez* MATS; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* sont d'un grand usage; on dit *avoir les huniers à mi-mât*, *avoir les huniers dehors*: la premiere expression signifie que la *vergue* qui soutient la voile n'est *hissée* que la moitié du mât; & la seconde, que les *huniers* sont au vent; on dit encore, *mettre le vent sur les huniers*; c'est placer les voiles appellées *huniers*, de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers*, c'est les hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune. Enfin, *amener les huniers sur le ton*, c'est baisser les voiles nommées *huniers*, jusqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton*. (*Z*)

* HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, subst. m. (*Pêche.*) filet qui n'a rien de particulier; les pêcheurs s'en servent dans les rivieres autour des isles & islots.

HUNINGUE, *Hunninga*, (*Géog.*) petite, mais forte ville de la haute Alsace dans le Suntgow. Les fortifications sont du maréchal de Vauban; elle est sur le Rhin, aux frontieres de la Suisse, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Brisach. *Long.* 25, 15; *lat.* 47, 42. (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HUNS, (*Hist.*) peuple nombreux de la Scythie, ou de la Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei, environ 1200 ans avant la naissance de Jesus-Christ; mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ére chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne, & posséderent tout le vaste pays que nous appellons *Tartarie*. Ils se subdiviserent en un grand nombre de nations différentes, qui, sous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376, sous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conserverent le nom de *Huns*, *Hunni*, qui vient du nom chinois *Hioung-Non*, traverserent le Palus Méotides, porterent l'alarme chez toutes les nations voisines du Tanaïs, vainquirent les Ostrogoths, & s'emparerent des pays situés au nord du Danube; de-là ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins, & répandirent souvent la désolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident; ils s'avancerent jusques sur le Rhin & dans les Gaules, se rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Besançon, de Toul, de Langres, de Metz; s'approcherent jusqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric, roi des Visigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns*, & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne; on dit qu'en cette occasion, il périt trois cens mille hommes. Attila, après cette défaite, se retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns*; &, après avoir réparé ses pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie; Rome ne fut sauvée que par la trève que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna sur le Danube, bien résolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occasion; mais ses desseins furent renversés par sa mort, arrivée en 454, & causée par la grande quantité de vin qu'il avoit bu. Ainsi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui se nommoit lui-même *la terreur des hommes & le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la division se mit parmi ses sujets, ses enfans ne purent point contenir les peu-

ples que leur pere s'étoit soumis, & peu à peu le nom des *Huns* disparut presque entiérement de l'histoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux ; ils se faisoient des incisions au visage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal faits : ils menoient une vie très-dure, ne se nourrissant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la selle & le dos du cheval : ils n'habitoient ni maisons ni villes ; leurs femmes & leurs enfans vivoient sous des tentes posées sur des chariots qu'ils transportoient à volonté d'un lieu dans un autre, sans avoir de demeure fixe : ils supportoient la faim, la soif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés sur le dos de leurs chevaux : ils combattoient sans ordre, & en poussant de grands cris ; à la faveur de la légéreté de leurs chevaux, on les voyoit fondre sur l'ennemi & disparoître à l'instant, pour revenir ensuite avec plus de fureur : ils étoient fourbes, cruels, sans religion & sans humanité, avides de rapines, haïssant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez l'histoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tome II.*

HUNSE, (*Géogr.*) riviere des Provinces-Unies, dans celle de Groningue ; elle se forme du concours de plusieurs autres, & va tomber par Loopen Diep, dans le Lauwerzée, après avoir baigné une partie du pays, & donné son nom au quartier de Hunsingo, le plus septentrional de la province. (*D. G.*)

HUNT ou HONT, (*Géogr.*) province de la basse-Hongrie, arrosée du Danube, du Gran, de l'Ipola & de la Rima, renfermant des mines d'or, d'argent & de plomb, produisant quelques grains & de bons vins en plusieurs endroits, & ayant Schemnitz pour ville principale. Elle peut avoir vingt-cinq à trente lieues de longueur & dix à douze de largeur : la nature lui fit des avantages considérables. Cependant tel est l'état des choses dans le royaume dont elle fait partie, que sur le plus grand de ses comtés, l'on n'a jamais autant à dire que sur la plus petite des Provinces-Unies, ou sur le plus petit des cantons Suisses. (*D. G.*)

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source en Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, & qui se jette dans le Weser dans le comté d'Oldenbourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, sur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON ou HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, sur l'Ouse, à 50 milles de Londres ; elle envoie deux députés au parlement. *Long. 17, 15 ; lat. 52, 25.*

C'est à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599. Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, « crurent la Grande-Bretagne ensevelie sous ses ruines, lorsqu'elle devint tout-à-coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, & qui, dans son gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur.

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de son temps ; fit fleurir le commerce de sa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtisé de tous les souverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell son successeur, & conserva son autorité jusqu'au dernier soupir. Le conseil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Grégoire Léti ont écrit sa vie, mais il lui falloit d'autres historiens ; Waller a fait son éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de transcrire ici par cette seule raison. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloise n'est pas connue. Il s'agit seulement, pour entendre ce beau morceau, de savoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la Grande-Bretagne.

We must resign ! Heav'n his great soul does claim,
In storm as loud as his immortal fame :
His dying groans, his last breath, shakes our isle,
And trees uncut for his fun'ral pile :

About his palace their broad roots are tost
Into the air. So Romulus was lost!
New Rome in such a tempest miss'd her king,
And from obeying fell to worshipping:
On Oeta's top thus Hercules lay dead,
With ruin'd oaks and pines about him spread.
Nature herself took notice of his death,
And sighing, swell'd the sea with such a breath,
That to remotest shores her billows roll'd,
The approching fate of their great ruler told.

Voici l'imitation de M. de Voltaire :

Il n'est plus, c'en est fait, soumettons-nous au sort,
Le ciel a signalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant sur nos têtes,
A déclaré sa mort.
Par ses derniers soupirs, il ébranle cette isle,
Cette isle, que son bras fit trembler tant de fois,
Quand, dans le cours de ses exploits,
Il brisoit la tête des rois,
Et soumettoit un peuple à son joug seul docile.
Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus
Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,
Que le roi de ces lieux & ton maître n'est plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,
Son palais fut un temple. (*D. J.*)

HUNTINGTONSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au diocese de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maisons; c'est un pays agréable, fertile, arrosé par plusieurs rivieres. (*D. J.*)

HUPE, LUPEGE, s. f. *upupa*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui pese trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec est noir, pointu, & un peu courbé. Il y a sur la tête une belle crête, longue de deux pouces, composée de vingt-quatre ou vingt-six plumes, placées sur deux files, qui s'étendent depuis le bec jusqu'à l'occiput; l'oiseau éleve & abaisse ces plumes à son gré; elles sont noires à l'extrémité, elles ont du blanc au-dessous du noir, & le reste est de couleur de marron teint de jaune; le cou est roussâtre; la poitrine est blanche, & a des taches noires: les vieux oiseaux de cette espece n'ont de ces taches que sur les côtes; la queue est composée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croissant blanc, placé de façon que ces deux extrémités sont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aîle dix-huit plumes, qui ont des taches blanches sur un fond noir; le croupion est blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des aîles. Willugh. *Ornith.*

HUPO, L'HUILE DE, (*Hist. nat. Médec.*) huile tirée par expression dont on se sert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne sait d'où cette huile se tire. *Acta physico-medica nat. curios.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un conseil ou tribunal chargé de l'administration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des mandarins & vice-rois; il tient aussi les registres publics, contenant le dénombrement des familles, ou le cadastre qui se fait tous les ans des sujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun est obligé de payer.

HUGUANG, (*Géog.*) septieme province de la Chine, si fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en est la premiere métropole. (*D. J.*)

HUQUE, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) espece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & descend jusqu'aux piés, à l'usage des sœurs noires quand elles sortent.

HURA, s. m. (*Botan. exotiq.*) arbrisseau d'Amérique, dont on ne connoît que l'espece qui est à feuilles d'abutylon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom est impropre.

Voici ses caracteres; sa fleur en entonnoir est composée d'un seul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui est légérement découpé en douze parties; le pistil est placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & divisé en douze cellules;

lules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, efpagnoles, angloifes & françoifes, cultivent cet arbriffeau dans leurs jardins par curiofité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou feize piés, & fe divife vers fa cime en plufieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords : fes feuilles, ainfi que les jeunes branches, font d'un verd foncé & pleines d'un fuc laiteux qu'elles répandent, lorfqu'on vient à les couper ou à les broyer; fi on laiffe mûrir parfaitement le fruit fur cet arbriffeau, la chaleur du foleil le fait crever avec une explofion violente; fes femences font difperfées dans cette explofion à une grande diftance; lorfqu'elles font vertes, elles purgent par haut & par bas, & paffent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit, des poudriers ou petits vaiffeaux à mettre la poudre que l'on répand fur l'écriture pour la fécher; c'eft pourquoi les Anglois nomment cette plante *fand-box-tree*; mais ces fortes de noms vulgaires ufités dans toutes les langues, ne font que jeter de la confufion en botanique. (*D. J.*)

HURE, f. f. (*Vénerie.*) on dit *hure de fanglier*, en parlant de fa tête.

Hure, f. f. *aprugnum caput*, (*terme de Blafon.*) tête du fanglier : elle paroît de profil dans l'écu, eft fouvent de fable, & quelquefois d'un autre émail.

Défendue fe dit de la défenfe ou dent du fanglier; *allumée*, de fon œil, lorfqu'ils font de différent émail; *hure*, fe dit encore de la tête du faumon & de celle du brochet.

De Gueyton de la Duchere, de Châteauvieux, de Fromentes, en Bourgogne & en Breffe; *de gueules à une hure de fanglier d'or.*

Dumouchet de la Mouchetiere, au Perche; *d'argent à trois hures de fanglier de fable.*

Aubry de Caftelnau de Lazenay, en Berry; *d'argent à une hure de fanglier de fable, allumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois rofes d'or.*

Bernier de Racecourt, en Lorraine; *d'azur à la fafce d'argent, accompagnée en chef d'une hure de faumon d'or, & en pointe d'une clef du fecond émail.*

De Tourtenoutre de Penaurin, de Kermarchan, en Bretagne; *d'argent à trois hures de brochet d'azur.* (*G. D. L. T.*)

Hure, *en terme de Vergettier*, eft une broffe garnie de tous côtés, percée dans fon centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX (le), *pagus Huripenfis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'ifle de France, dont les lieux principaux font Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaifeau. Il eft inutile de difputer fur fes limites & fur celles du Gâtinois, pourvu qu'on foit affuré qu'elle eft du gouvernement de l'ifle de France. (*D. J.*)

HURLEMENT, f. m. (*Gram.*) cri du loup. *Voyez* Hurler.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il fe dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a tranfporté à l'homme & aux autres animaux, lorfque, dans la colere, la douleur ou quelqu'autre paffion, ils pouffent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens.*

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perfe, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs font exceffives. *Long.* felon Tavernier, 85, 15; *latit.* 32, 30. (*D. J.*)

HURONS (lac des), *Géog.* le *lac des Hurons* communique au fud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du fud au nord depuis le 43^d jufques au 45^d 30′ de *latit.* feptentrionale & de l'eft à l'oueft, entre les 293 & 299^d de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une fi grande étendue n'eft, dit-on, peuplée fur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut fe faire à de fi prodigieux déferts. (*D. J.*)

Hurons (les), *Géog.* peuple fauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au fud, le lac des *Hurons* à l'Oueft, & le lac Ontario à l'eft. Le pays eft étendu, fertile & défert, l'air y eft fain, & les forêts remplies de cédres; le nom de *Huron* eft de la façon des François, leur vrai nom eft *Yendat.*

La langue de ces fauvages eft gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoiffance que d'un très-petit nombre de chofes. Comme chaque nation du Canada, ainfi

chaque tribu & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparemment parce que tous ces barbares sont persuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* selon les uns, du *chevreuil* selon les autres. Cette nation misérable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire, qui n'est jamais le fils du prédécesseur, mais celui de sa plus proche parente; car c'est par les meres qu'on regle la succession. Les femmes ont la principale autorité; tout se fait en leur nom, & les chefs ne sont, pour ainsi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire est trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'est-à-dire qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) espece d'initiation ou de cérémonie superstitieuse que les sauvages de la Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 15 ans, & sans laquelle ils ne sont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie consiste à choisir les jeunes gens qui se sont le plus distingués à la chasse par leur adresse & leur agilité; on les confine pendant un certain temps dans les forêts, où ils n'ont communication avec personne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage se nomme *ouisoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout desquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils sont obligés de paroître avoir totalement oublié le passé & d'affecter d'être sourds, muets & insensibles, sous peine d'être *huscanaoués* de nouveau. Plusieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarrasser la jeunesse des impressions de l'enfance, & de la rendre propre aux choses qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, s. m. (*Hist. nat.*) grand poisson qui se trouve dans le Danube en Hongrie; il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & pese jusqu'à 3 ou 4 quintaux; il ressemble à l'éturgeon. Il est très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du Palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacæus*. *Voyez* Brukmann, *epistol. itin. cent.* I, *epist.* 99.

Suivant M. Zimmermann, le *huso* est un poisson de mer cétacée, il n'a ni écaille, ni os; ses yeux sont petits, & sa gueule fort large. On prétend que sa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit aussi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poisson ressemble beaucoup au cachalot. C'est avec sa tête, sa queue, sa peau & sa vessie qu'on fait en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on passe ensuite la liqueur par une chausse, on la fait évaporer jusqu'à ce qu'elle ait la consistance de la bouillie, on la verse alors sur des planches unies & frottées avec de la graisse; & quand la matiere est refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait sécher. Ce poisson s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chymie.* (—)

HUSSARDS, les, s. m. (*Art milit.*) sont une espece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppose à la cavalerie ottomane. Ils sont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *hussards* sont un grand sabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'est pour sabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur sabre, longue & menue qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail jusqu'à la croupe, au défaut de la selle, & en piquant penché sur la tête du cheval. Ils s'en servent pour embrocher les ennemis. Je me sers de ce terme, parce que cette épée est une espece de broche. Quand ils en usent, ils l'appuient sur le genou; ils ont encore des pistolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havresac. Ils ne se servent pas si communément en France de cette broche, mais c'est une de leurs armes dans les troupes de l'em-

pereur; on appelle cette arme *penferetefche*, ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre, eft d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils font fort adroits à manier leurs chevaux qui font de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vîte que la groffe cavalerie. Ils s'élevent au-deffus de leurs felles, & font dangereux, fur-tout contre les fuyards. Ils fe rallient très-aifément, & paffent un défilé avec beaucoup de vîteffe. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vîtes, c'eft que n'ayant que des bridons, ils en ont la refpiration plus libre, & pâturent à la moindre alte fans débrider. Quand ils font alte après quelque courfe vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délaffer. Leurs felles font d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce font des treffes de groffe ficelle; elles font oppofées fur de bonnes couvertures en plufieurs doubles, qui leur fervent pour fe coucher & couvrir leurs chevaux: le deffus des felles font des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs piftolets auffi-bien que leurs houffes. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval jufqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe fur les cuiffes.

Leurs trompettes font fort petites, & n'ont guere plus de fon que les cors des poftillons; leurs étendards font en pointe. Et dans les armées de France, ils font d'ordinaire parfemés de fleurs-de-lis: leurs houffes font de même; & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent fur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendards. Leur maniere de camper n'eft pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarraffent peu du fourrage, parce qu'ils ne reftent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux font fort petits, & fouvent en courfe. Leur difcipline eft exacte, la fubordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire eft la baftonnade fur le dos & fur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On fe fert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'eft une troupe fort légere pour les courfes; mais ils ne peuvent tenir contre des efcadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *huffards* eft tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une efpece de pourpoint ou de vefte qui ne va qu'à la ceinture; les manches en font fort étroites, & retrouffées avec un bouton, ils ont une grande culotte en pantalon, c'eft-à-dire qu'elle tient au bas des chauffes: ils ont des bottines jufqu'aux genoux fans genouillieres, & qui tiennent aux fouliers qui font arrondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemifes des foldats font fort courtes, & ils en changent rarement; c'eft pourquoi plufieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne font guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets font longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie a la tête rafée, & ne laiffe qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers font plus proprement habillés, chacun felon fon goût & fa dignité, ils font même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui fe plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent fur la poitrine quand ils font à cheval, pour marquer la nobleffe. Les officiers des *huffards* font le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu près comme dans le refte de la cavalerie. *Hiftoire de la milice françoife*, par le P. Daniel. (*Q*)

HUSSITE, f. m. (*Hift. eccléf. mod.*) on nomma *Huffites* les fectateurs de Jean Hus, & de Hiéronyme, difciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Conftance en 1415.

Tout le monde fait que leur droctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une églife catholique, qui renferme dans fon fein les prédeftinés; qu'un réprouvé n'eft pas de cette églife; que les feigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obferver la loi; qu'un

mauvais pape n'eſt pas le vicaire de Jeſus-Chriſt, *&c.*

La flamme étouffa la voix de ceux qui ſoutinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les ſuites; il ſortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronyme, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs diſciples. Quand Sigiſmond voulut ſuccéder en Bohème à Wenceſlas ſon frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bûcher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Huſſites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille: c'étoient des animaux ſauvages, que la ſévérité du concile avoit déchaînés; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur ſang la cruauté des peres de Conſtance; Jean, ſurnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigiſmond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtoit, marchoit encore à la tête de ſes troupes, donnoit ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtoit aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fit un tambour de ſa peau; on lui obéit: ce reſte de lui-même fut encore fatal à Sigiſmond, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croiſades: ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*hiſtoire générale, t. II, p. 97-105. (D. J.)*

HUSUM, *(Géog.)* ville de Danemarck dans la partie méridionale du Sleſwig, au bailliage de *Huſum*, dont elle eſt le chef-lieu. Elle n'eſt pas ancienne, & n'a gueres commencé que vers l'an 1450, mais elle fleuriſſoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs poſſibles, incendies, pillages, inondations; elle eſt ſituée à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleſwig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long. 42, 33; lat. 54, 22. (D. J.)*

HUTITES, ſ. m. plur. *(Théolog.)* hérétiques qui font une ſecte d'anti-luthériens. Ils étoient ſectateurs de Jean Hutus, & ſe croyoient réellement les enfans d'Iſraël venus pour exterminer les Cananéens. Ils diſoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & bûvant. Du Preau, *hiſt.* Florimont de Raymond, *de la naiſſ. de Chouf. liv. II, c. xvj, num. 3.* Gautier, *Chron. ſect. 16, c. lxxj. (G)*

HUTTE, ſ. f. *(Gram.)* ſelon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes ſe conſtruiſoient avec des branches d'arbre & de la terre. Nos charbonniers, nos ermites, & quelques miſérables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

HUTTE, ſ. f. *(Art. milit.)* petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour ſe mettre à l'abri de la pluie & du mauvais temps. Les ſoldats qui campent, ſe font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *Voyez* BARAQUE. *Chambers.*

Avant l'uſage des tentes ou canonnieres, les ſoldats faiſoient des *huttes* dans les camps pour ſe mettre à couvert du mauvais temps. *Voyez* CANONNIERES.

HUTTELHOFF, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans le cercle de baſſe Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, *(Marine.)* c'eſt dans un gros temps amarrer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent, & que le vaiſſeau ſe tourmente moins. Pour *hutter*, on abaiſſe le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord; mais lorſqu'on l'abaiſſe juſqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'eſt appiquer plutôt que *hutter*. *(Q)*

HUTWEIL, *(Géog.)* petite ville de Suiſſe, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre du Mexique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il eſt de la grandeur de l'oranger; ſes feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles ſont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ſes branches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une ſemence brune. Dans toute ſaiſon, mais ſur-tout à la ſuite des pluies, cet arbre donne par inciſion une eſpece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une

odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faisant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits morceaux; ce baume surnage à l'eau, mais il n'est pas si bon que celui qu'on tire par incision; on tire encore une espece d'huile de la semence de cet arbre.

HUVACAS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & sous les débris de leurs temples; ces pauvres gens les cachoient comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs trésors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux, gris, tout couvert de poil, semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cette espece de chien de mer nageoit autour des baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui signifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafnienfia*, *ann.* 1671 & 72, *obs.* 49.

§ HUY, *Hujum*, *Hoium*, (*Géog.*) ville des Pays-Bas, capitale du Condros, entre Liége & Namur, ancienne & forte place sur la Meuse, sur laquelle on avoit commencé, dès 1294, un beau pont, qui fut ruiné par les François en 1693. C'est une des anciennes possessions de l'église de Liége.

Saint Donatien, évêque de Tongres, fut enterré dans l'église de Notre-Dame de *Huy*, en 558. Charlemagne y fonda un chapitre de sept chanoines, & l'érigea en comté en 799. Deux de ses comtes, Maingolde & Ansfride, sont honorés comme saints. Le dernier, sacré évêque d'Utrecht, fit donation à l'évêché de Liége du comté de *Huy*, avec le Condros. En 1044, Bozon, archidiacre de Liége, fonda encore à *Huy* six prébendes & un doyen. Théodetin, évêque de Liége, rebâtit l'église brûlée par Baudouin, comte de Flandres, & y fut inhumé en 1075, après avoir augmenté les chanoines jusqu'à trente, dont le prévôt est chanoine de Liége. Evrard de la Marck, cardinal-évêque de Liége, y fit bâtir le château en 1520.

On voit à *Huy* le couvent des religieux Croisiers, où le général fait sa résidence. Cet ordre fut établi en Allemagne par le bienheureux Théodore de Celles, chanoine de Liége: il fut approuvé par Innocent III au concile de Latran, & confirmé par Innocent IV au concile de Lyon en 1248.

Cette ville a été prise souvent dans les deux derniers siecles. Mais elle souffrit beaucoup lors du siége de 1693 par les François, qui la prirent & la ruinerent. *Délices des Pays-Bas*, 3 *vol. page* 268, *édit. de* 1711. (C)

H Y

HYAC, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus*, (*Bot.*) Voy. JACINTHE (*Botanique.*)

HYACINTHE, f. m. (*Hist. natur. Lithologie.*) pierre précieuse transparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif; elle n'est point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres précieuses; un feu violent la fait entrer en fusion.

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui est la plus chere & la plus estimée, est d'un jaune tirant sur le rouge, & est presque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune, telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de saffran; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisieme espece d'*hyacinthe* est plus claire encore, & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatrieme espece est d'un jaune plus clair encore, & sa couleur ressemble à celle de l'ambre-gris ou du miel; c'est la moins estimée.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topases & les chrysolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appellée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jetant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix de muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en crystaux à six côtés terminés par une pyramide exagone comme le crystal de roche, mais elles sont plus dures que lui; ou bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont crystallisées. Voyez *Hill's natural history of fossils*.

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Bohème & de la Silésie.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, soit avec la topase, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons*, qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge matte & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai crystal de roche opaque & coloré; elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides exagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraste, *traité des pierres avec les notes de* M. Hill, *pag. 65 de la traduction françoise*. M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs aient prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's natural history of fossils*. Voyez LINCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre.*) c'est un des cinq fragmens précieux. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*Confection d'*), *V.* à l'art. CONFECTION.

HYACINTHIES, s. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on sait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclès en Laconie, étoit tellement aimé d'Apollon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le suivre, le séjour de Delphes, & qu'il fut la cause innocente de sa mort. Pausanias dit qu'on voyoit sur sa tombe la figure du dieu à qui s'adressoient les sacrifices; mais les jeux furent institués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes

étoient employés à pleurer sa mort; on mangeoit sans couronne sur sa tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triste repas; mais le troisieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux festins, aux cavalcades & autres réjouissances. On offroit ce jour-là des sacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter sa famille & ses domestiques. *Voyez* Meursius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de festis Græcorum* (*D. J.*)

HYADES, s. f. pl. (*terme d'Astronomie.*) ce sont sept étoiles fameuses chez les poëtes, qui, selon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'est pour cette raison qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὕειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale est l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. Voyez ALDEBARAN & TAUREAU.

Les poëtes ont feint que les *Hyades* sont filles d'Arlaf & de Pléione, & que leur frere Hyaf ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent sa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compassion, les transporterent au ciel & les placerent sur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres représentent les *Hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter transporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers.* (*G*)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la constellation des *Hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile : *Archerum, pluviasque Hyadas geminosque triones.* Les philosophes reconnoissent unanimement aujourd'hui que les étoiles sont trop éloignées de nous pour causer aucuns changemens ni aucune altération dans notre atmosphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALÉ, s. f. (*Myth.*) une des nymphes de la suite de Diane; c'étoit elle qui remplissoit les urnes qu'on répandoit sur la déesse, lorsqu'Actéon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloïdes*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, se dit de l'humeur vitrée. *Voyez* VITRÉE.

HYALOÏDE, s. f. (*Hist. nat.*) nom d'une pierre précieuse fort brillante & transparente comme du crystal; il en est parlé dans les anciens naturalistes; on s'en servoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Plusieurs auteurs ont donné leurs conjectures sur cette pierre. M. Hill pense que c'est la même que Pline nomme *astrios*, qui étoit de la nature du crystal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette espece d'Amérique; elles se trouvent sur-tout sur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient si belles, qu'on les auroit presque prises pour de vrais diamans. Ce sont des cailloux blancs & transparens qui semblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité des pierres* de Théophraste, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Arragon, sur la riviere de Saint-Martin.

HYBLA, (*Géogr. anc.*) on fait mention de trois villes de ce nom en Sicile; la premiere auprès & au sud du mont Etna, appellée *Hybla major*; la seconde, située sur la côte orientale, eut aussi le nom de *Megara* ou *Megaris*, à cause d'une colonie de Doriens qui vint s'y établir, d'où vint au golfe voisin le nom de *Megaricus Sinus*: c'est *Hybla parva*; la troisieme au nord de Camarina, s'appelloit *Hybla minor*.

Les anciens s'accordent à vanter l'excellence du miel d'*Hybla*, qu'ils mettent de pair avec celui du mont Hymette en Afrique; mais ils ne déterminent pas à laquelle des trois on devoit ce riche présent. La connoissance que nous avons du local, nous porte à croire que le miel si vanté est celui d'*Hybla la petite*, surnommée *Mégare*, dont on voit encore les ruines sur le bord de la mer. Les côteaux qui l'environnent le long du petit fleuve Alabus, sont couverts en tout temps de fleurs, de plantes odoriférantes, de thym & de serpolet, d'où les abeilles tirent encore aujourd'hui le miel le plus exquis. *Géographie de Virgile*, par M. Hellies, 1 *vol.* 1771. (*C.*)

HYBOUCOUHU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui ressemble aux dattes, mais qu'on ne mange point : on en tire une huile que l'on conserve dans

des cocos que l'on a vuidés; on en fait usage dans le pays pour une maladie appellée *tom*, occasionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'insinuent entre cuir & chair, & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno ;* on prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

HYBRISTIQUES, s. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célébroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & sauvé la ville assiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repousser ; c'est de l'affront qu'ils essuyerent, que la fête prit son nom : ὕβρις en grec signifie *injure*, *affront*, *ignominie ;* elle fut grande pour des Spartiates, si tant est qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occasion. (*D. J.*)

HYCCARA, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale : ses ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini.*

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt-onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où naquit la fameuse courtisanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade : elle avoit donc sept ans lors de la destruction de sa patrie; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres prisonniers, & transportée à Corinthe; au bout de quelques années, sa beauté lui valut des hommages de toutes parts; de grands seigneurs, des orateurs illustres & des philosophes sauvages en devinrent éperdument amoureux ; l'on compte au nombre de ses adorateurs, Démosthène, Diogène le cynique, qu'elle souffrit, tout pauvre & mal-propre qu'il étoit, & le philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à son tour passionnée d'Eubatès, vainqueur aux jeux olympiques ; elle lui fit même promettre qu'il l'épouseroit, mais il trouva moyen d'éluder sa parole ; enfin Laïs s'étant rendue en Thessalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit éprise, les Thessaliennes conçurent tant de jalousie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, l'assommerent dans le temple de Vénus à coups de chaises qu'elles trouverent sous leurs mains; mais on lui bâtit un tombeau magnifique sur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommé que le temple de Vénus profané ; tous ces faits peignent les mœurs d'un temps & d'un pays célebre. (*D. J.*)

HYDASPE, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaspes ;* grand fleuve des Indes, sur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des sapins & des cèdres qu'il fit couper sur les monts Emodes. Horace, *l. I, ode 22*, appelle ce fleuve *fabulosus*, c'est-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire sa source du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet; porte ses eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Monltan & Bucor. N'est-ce point aujourd'hui le Ravi ? L'*Hydaspe* dont parle Virgile, *Géorg. l. IV, v. 211*, & qu'il met en Médie, *Medus hydaspes*, n'est point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre; c'étoit un fleuve d'Asie, peu éloigné de la ville de Suzé ; Strabon l'appelle *Choaspe*, & son eau passoit pour être délicieuse à boire. (*D. J.*)

HYDATIDE, s. f. (*Médec.*) ὑδατὶς, *aquula ;* c'est selon Galien (*lib. XIV, meth. med.*), une sorte de tumeur qui se forme d'une matiere aqueuse & graisseuse, sous la peau d'une paupiere, sur-tout de la supérieure, où elle cause ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie se traite comme l'œdême de la paupiere ; *voyez* ŒDÊME (*paupiere*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jean.

Mais, en général, les médecins entendent par *hydatides* toutes sortes de tumeurs vésiculaires, qui se forment ordinairement, en assez grand nombre, tout à la fois, dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques, (*voyez* LYMPHATIQUES, *vaisseaux.*), qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs se présentent rarement à la surface du corps ; cependant Skenkius, dans ses observations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées sur le dos, grosses comme des œufs : on trouve aussi

aussi, dans les observations de M. Deidier, qu'il en avoit vu sur le bras, qui formoient comme une grappe de perles.

Ce sont, sur-tout, les visceres que les observations nous démontrent être le plus susceptibles d'*hydatides* : Ruysch rapporte (*Observations anatomiques*, 17, 83.) avoir vu toute la masse du foie changée en un morceau d'*hydatides* : Pison a aussi observé (*Tractat. de collect. seros.*) des *hydatides* dans les poumons : on en a vu dans la rate, le mésentere, qui avoient été la source de l'hydropisie ascite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas-ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires sur-tout, sont aussi très-souvent affectés de cette sorte de tumeur. *Voyez* HYDROPISIE, MATRICE, OVAIRE.

Ainsi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques, qui se dilatent extraordinairement, sous forme de vésicules, à cause de l'étranglement que font les valvules dans ces vaisseaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur siége dans quelques-uns des visceres; il n'y a point de signe marqué, constant, qui puisse en faire connoître l'existence : d'ailleurs, ils sont plutôt un symptome de maladie qu'une maladie en soi. S'il en paroît sur la surface du corps (ce qui est fort rare, parce que les vaisseaux lymphatiques ne sont pas libres) dans le tissu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les résolutifs spiritueux, pour les dissiper, si l'on ne juge pas à propos de donner issue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus souvent, lorsque les tumeurs sont considérables.

HYDATOIDE, s. f. (*Anat.*) est le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *Voy.* HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot est composé de ὕδωρ, ὕδατος, *eau*, & εἶδος, *forme*, *ressemblance*.

HYDATOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) c'est l'art de prédire les choses futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

Ce mot est composé d'ὕδατος, génitif, d'ὕδωρ, & σκοπεῖν, *j'examine*, *je considere*.

Il y a une *hydatoscopie* naturelle & permise; elle consiste à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* TEMPS & OURAGANS. *Dict. de Trévoux.*

HYDRAGOGUE, adj. pris subst. (*Médecine.*) médicament qui purge & chasse les eaux; ce mot est composé de ὕδωρ, *eau*, & de ἄγειν, *chasser*.

HYDRANGEA, (*Botanique. Jardinage.*)

Caractere générique.

Le calice est permanent & d'une seule piece divisée en cinq; il porte cinq pétales égaux, arrondis & creusés en cuilleron : ceux-ci environnent dix étamines alternativement plus longues que les pétales; elles sont surmontées par des sommets formés de deux corps arrondis, & divisés par une rainure suivant leur longueur. Le pistil est composé d'un embryon sphérique, qui fait partie du calice & de deux styles courts, dont l'extrémité est tronquée. L'embryon ou la base du calice devient une capsule sphéroïde, terminée par deux cornes, qui ne sont autre chose que les styles conservés. Cette capsule est striée & couronnée par les échancrures du calice; elle est séparée en deux loges par une cloison : ces loges contiennent un grand nombre de semences menues & anguleuses, que l'on en tire en ouvrant la capsule par son extrémité. Les fleurs, qui sont fort petites, sont rassemblées en ombelles.

Especes.

On ne connoît qu'une espece de ce genre.

Hydrangea. Gron. Flor. Virg.

Hydrangea foliis oppositis, floribus in cymam digestis. Linn. *Sp. pl.*

L'*Hydrangea* a une racine fibreuse & traçante d'où il s'éleve à environ trois piés de haut, nombre de verges pleines de moëlle. La partie ligneuse qui est très-mince, est couverte d'un tissu cellulaire du verd le plus beau & le plus agréable; & celui-ci, d'un épiderme couleur de noisette, très-poli & luisant, strié de marques plus foncées, & très-peu adhérent. Au bout des bourgeons cet épiderme est de couleur blanche à l'endroit des boutons, qui sont pointus & accompagnés de deux stipules. Ces boutons sont opposés, & leur base est

embrassée par l'origine des pédicules. Ces pédicules, de couleur fauve, sont fort longs, parfaitement arrondis & succulens : ils portent des feuilles de trois pouces de long, de deux de large, près de leur base. Ces feuilles sont cordiformes, terminées en pointe, cambrées en bas, dentées comme une scie, relevées de nervures saillantes, & creusées de gouttieres en dessous & bossuées en dessus ; leur couleur est un verd tendre. Les fleurs s'épanouissent à la fin de juillet, & viennent au bout des branches ; elles sont d'un blanc terne. Néanmoins comme les arbustes à fleurs sont très-rares dans ce mois, on doit placer celui-ci sur les devans des bosquets d'été. Il croît naturellement dans l'Amérique septentrionale : il n'a pas fructifié à Colombé jusqu'à présent.

On multiplie l'*hydrangea* en partageant ses verges, & les sevrant de la racine commune. Cette opération doit se faire à la fin d'octobre ; & c'est alors qu'on doit les planter. Il faut donner à cet arbrisseau un sol humide, car il croît naturellement dans les terreins marécageux. Il ne demande pas d'autre culture que d'être sarclé pendant l'été, & labouré pendant l'hiver. Si par des froids excessifs les rameaux sont gelés, les racines résistent & en poussent de nouveaux. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

HYDRARGYROSE, s. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la salivation. L'excrétion de la salive a été long-temps regardée comme l'évacuation critique la plus salutaire pour la guérison de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que plusieurs personnes ne salivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laissé de guérir, on a pensé que la salivation n'étoit pas absolument nécessaire à la guérison de la vérole ; & en effet, les évacuations par les selles, par les urines, par les sueurs, peuvent servir à la dépuration du sang, aussi utilement que la salivation. L'incommodité de cette excrétion a fait desirer qu'on pût administrer les frictions mercurielles, & éviter la salivation, c'est ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doses qu'à l'ordinaire, à des temps plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de temps en temps pour déterminer le mercure vers les intestins, ou de baigner les malades dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces sortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans, de toute espece, se sont donnés dans tous les temps pour avoir des remedes particuliers, qui guérissoient *infailliblement* la maladie vénérienne, sans garder la chambre, & par conséquent sans salivation. Les effets n'ont pas répondu aux promesses de ces empyriques ; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers temps, réussir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire saliver, en le prenant revivifié du cinnabre, en le faisant bouillir dans du vinaigre distillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il est certain que cette préparation a paru efficace sur quelques personnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'esquine, & de permettre aux malades de sortir ; mais comme bien des personnes ne sont pas naturellement disposées à la salivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réussi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été absolument sans effet sur d'autres, qui ont salivé abondamment, après s'être frotté de l'onguent mercuriel camphré. *Voyez* VÉROLE. (*Y*)

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. (*Méchan.*) est un terme composé, dont quelques auteurs se servent pour désigner certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du ressort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la description de différentes machines de cette espece.

Les machines qui servent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydraulico-pneumatiques* ; car ces machines agissent par le moyen du ressort de l'air, qui est augmenté par la chaleur ; telle la machine hydraulique de Londres, qui est conduite sur ce principe. On a donné une idée de ces sortes de machines à l'*article* FEU. (*O*)

HYDRAULIQUE, s. f. (*Ordre encycl. Entend. Rais. Philosophie* ou *Science*, *Science de la nature*, *Mathématiques*, *Mathém. mixtes*, *Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique.*) partie de la méchanique qui considere le mouvement des fluides, & qui enseigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jaillissantes, que pour d'autres usages.

Ce mot est dérivé du grec ὕδραυλος, *eau sonnante*; formé d'ὕδωρ, *aqua*, eau, & αὐλος, *tibia*, flûte; la raison de cette étymologie est que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre chose que la science qui enseignoit à construire des jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des soufflets, on se servoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire sonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non-seulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la science générale des mouvemens des fluides, & ont réservé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'est-à-dire l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens besoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, les loix du mouvement des fluides en général.

L'hydrostatique considere l'équilibre des fluides qui sont en repos: en détruisant l'équilibre, il en résulte un mouvement, & c'est-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* suppose donc la connoissance de l'hydrostatique, ce qui fait que plusieurs des auteurs ne les séparent point, & donnent indifféremment à ces deux sciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydrostatique*. *V.* HYDROSTATIQUE. Mais il est beaucoup mieux de distinguer ces deux sciences par les noms différens d'*hydrostatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui servent à cet usage, comme les siphons, les pompes, les seringues, les fontaines, les jets-d'eau, &c. sont décrits chacun en leur place. *Voy.* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, &c. *V.* aussi la suite de cet article, où l'on traite des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* sont, Mariotte, dans son *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides*: Guglielmini, dans sa *Mensura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *voyez* FLUIDE: M. Newton, dans ses *Phil. Nat. Prin. Mathemat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des sciences*: M. Daniel Bernouilli, dans son traité intitulé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738: M. Jean Bernouilli, dans son *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ses œuvres, en 4 *vol. in-4°. à Lausanne*, 1743. J'ai aussi donné un ouvrage sur ce sujet, qui a pour titre *Traité, de l'équilibre & du mouvement des fluides. Voyez* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie est le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*: ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, sont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, sur-tout des *hydrauliques*: Gasp. Schottus, dans sa *Mechanica hydraulico-pneumatica*: de Chales, dans son *Mundus mathematicus*: M. Belidor, dans son *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Histoire de l'académie des sciences, pour les années* 1737, 1750, 1753. (*O*)

MACHINES HYDRAULIQUES. Les machines en général servent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles sont également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorsqu'on se sert des trois élémens de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'assurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui est presque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tarissent la plupart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines

qui aient été conftruites jufqu'à préfent; elles pourront fervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire; on eft fûr de la réuffite des machines exécutées, qu'on peut confulter fur le lieu; au lieu que le fuccès des autres feroit très-incertain.

Ces machines font celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphinbourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réfervoir de l'égoût, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, fur les machines fuivantes, l'*Architecture hydraulique*, *tome II*, *page 196*; & l'*Encyclopédie*, pour la pompe à feu, à l'*article* FEU.

Suivant le privilége accordé aux Lexicographes, nous rapporterons ces machines, & fouvent les defcriptions des auteurs qui en ont parlé.

Architecture hydraulique, *tome II*, *page 196*. La machine de Marly eft ici repréfentée dans fon plan, & dans le profil d'une de fes roues, qui font au nombre de 14. « Cette roue, qui fert à porter l'eau depuis la riviere de Seine jufqu'à l'aqueduc, a un courfier fermé par une vanne comme à l'ordinaire: fon mouvement produit deux effets; le premier eft de faire agir plufieurs pompes afpirantes & refoulantes, qui font monter l'eau, par cinq tuyaux, à 150 piés de hauteur, dans le premier puifard, éloigné de la riviere de 100 toifes; le fecond eft de mettre en mouvement les balanciers, qui font agir des pompes refoulantes placées dans les deux puifards; celles qui répondent au premier puifard, reprennent l'eau qui a été élevée à mi-côte, & la font monter par fept tuyaux dans le fecond puifard, élevé au-deffus du premier de 175 piés, éloigné de 324 toifes de la riviere: delà, elle eft reprife de nouveau par les pompes qui font dans le fecond puifard, qui la refoulent, par fix tuyaux de 8 pouces de diametre, fur la plate-forme de la tour, élevée au-deffus du puifard fupérieur de 177 piés, & de 502 piés au-deffus de la riviere, dont elle eft éloignée de 614 toifes; de-là l'eau coule naturellement fur un aqueduc, de 330 toifes de long, percé de 36 arcades, en fuivant la pente qu'on lui a donnée jufqu'auprès de la grille du château de Marly, d'où elle defcend dans les grands réfervoirs, qui la diftribuent aux jardins & bofquets».

Planche I, *des mach. hydrauliques*, *fig.* 1. On a formé fur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus folide qu'il a été poffible, par des pilots & pal-planches, garnis de maçonnerie, ainfi qu'on le pratique en pareil cas, & c'eft ce qu'on remarque dans les 1^e^, 6^e^ & 7^e^ *figures*. A 14 piés au-deffus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui fert à foutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue eft accompagné de deux manivelles *C* & *D*; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F* (*Planche II*, *fig. 6.*) fur fon effieu. A ce varlet eft une autre bielle pendante *G*, qui eft accrochée au balancier *H*, aux extrémités duquel font deux poteaux pendans *II*, portant chacun 4 piftons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK*, *fig.* 1, *Pl. I.*

Fig. 6, *Pl. II.* Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les piftons qui répondent à la gauche du balancier afpirent l'eau par les tuyaux *L L* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle paffe dans le premier puifard; & lorfque la manivelle tire à foi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un fens oppofé au précédent, les piftons de la gauche refoulent & ceux de la droite afpirent, & continuent toujours de faire la même chofe alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui font aux piftons ne laiffent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe afpirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir toujours de l'eau dans un baffin *N*, élevé à peu près à la hauteur du bord des corps de pompes; ainfi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme pifton.

La manivelle *D* (*Pl. II*, *fig. 7.*) donne le mouvement aux pompes du premier & du fecond puifard; & pour juger comme cela fe fait, il faut confidérer la troifieme *figure*,

relativement à la feconde, du fens qui leur convient; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à foi, & pouffe en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horizontalement placés au-deffous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur eft communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui pouffent ou qui tirent à elles le varlet fupérieur ou inférieur, felon la fituation de la manivelle.

Pl. I, fig. 1. L'on voit fur le plan comme le varlet *X* peut fe mouvoir fur fon axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faifant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2 *fig. Pl. I*, de même le varlet *R* (*fig. 7, Pl. II.*), qu'on ne peut voir fur le plan, mais qui eft tout femblable à l'inférieur, répond auffi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5; ainfi ces deux chaînes font tirées alternativement par les varlets *R* & *S*, pour faire agir les pompes des puifards, *fig. 1, Pl. I*; pour les entretenir, on les a foutenus avec les balanciers 6, pofés de 18 piés en 18 piés; ces balanciers font traverfés par un boulon, qui appuie fur le cours de lice 7, pofé fur les chevalets 8.

La *figure* 2, *Pl. I*, eft un profil qui peut être commun au premier & au fecond puifard, mais qui doit plutôt appartenir au fecond qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traverfent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y font.

Fig. 2, Pl. I. Lorfque la chaîne 4 & 5 tire à foi de la droite à la gauche le varlet 9, ce varlet enleve le chaffis 11 fufpendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portant les piftons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne ceffe d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 eft tirée, alors le poids du chaffis 11, celui des cadres & des piftons, fait baiffer l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enleve le chaffis 17, & les piftons que foutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce fecond équipage, qui font unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, font foutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embraffent, comme on le peut voir au plan du puifard, *fig. 5, Pl. I.*

Fig. 3, Pl. I. On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du fecond puifard; chaque corps de pompe 19, y eft porté par des liens de fer 20; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne foit enlevé par le pifton dans le temps qu'il refoule: on voit auffi que la tige 22, qui porte le pifton, eft attachée à deux entre-toifes du chaffis 23, que ce cadre & le pifton hauffent & baiffent enfemble; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui fervent à foulager la manœuvre lorfqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chaffis.

Fig. 4, Pl. I. Cette figure eft l'intérieur d'une des pompes de la riviere; c'eft un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une feule piece, dont l'un des bouts *GH* eft uni par une bride avec un tuyau d'afpiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*; l'autre bout *LMK*, qui eft fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau fur la montagne, au premier puifard, en ouvrant fon clapet *R*. Dans le milieu eft une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le pifton *Q*, parfaitement cylindrique & maffif, traverfé par la tige *TV* fufpendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet *R*, & fucceffivement fe rend dans le lieu deftiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & fecond puifard, élevent l'eau dans leurs baches, fans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'eft-à-dire qu'au rez-de-chauffée des bâtimens des puifards il y a un baffin, qui en occupe prefque toute la capacité, divifée par des cloifons pour former des baches, dans chacune defquelles il y a fix corps de pompes renverfées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge néceffaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à fec, & y faire defcendre des ouvriers, fans interrompre l'action des autres pompes.

Defcription de la pompe de Nymphinbourg.

C'eſt encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira les développemens d'une fort belle machine exécutée à Nymphinbourg, par M. le comte de Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Baviere; ſon objet eſt d'élever l'eau à 60 piés dans un réſervoir, pour la faire jaillir dans le jardin électoral.

« L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & 2 de vîteſſe par ſeconde, fait tourner une roue de 24 piés de diametre, dont l'arbre eſt accompagné de deux manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq. fig.* 1, 2, 4. *Pl. I,* & *fig.* 5, 6, *Pl. II,*) qui aboutiſſent à des tirans de fer *B*, répondant à des bras de lévier *D*, qui font mouvoir deux treuils *C*, à chacun deſquels ſont attachés ſix balanciers *E*, que l'on d'iſtingue particuliérement dans la *fig.* 2 & 4. *Pl. I,* portant les tiges *F* des piſtons de douze corps de pompes *G*, partagés en quatre équipages.

Fig. 1, 3, 4. *Pl. I,* & *fig.* 5, *Pl. II.* « Chacun de ces équipages eſt renfermé dans une bache *I K*, au fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, arrêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés de trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe rendre dans les baches par des tûyaux de conduite *R* (*fig.* 6, *Pl. II,*) puiſſe s'introduire dans les corps de pompes ».

Fig. 3, 4, *Pl. I,* & *fig.* 5 & 6, *Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrémités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig.* 3, *Pl. I,* qui repréſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en feroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre Dame à Paris. Cette machine repréſentée par les *Planch.* XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX *de la charpente*, eſt compoſée de deux parties entiérement ſemblables, qui ſont placées chacune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *planche* XXXVI eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue; & celle à gauche, le plan pris au-deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *E E*, &c. les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *F F*, &c.

Explication du plan au-deſſous du plancher. La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *G G G G*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le placher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes *K K* dont les inférieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *L L*, *pl.* XXXVII, qui accompagnent les longs pieux *G G*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Æ æ*, *Æ æ*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 piés, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a rempli de pierres; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Æ æ* eſt relié avec la palée *G G* par pluſieurs liens ou moiſes *F F*, *F F*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *Æ Æ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaffis qui porte la roue eft com-pofé de huit poutres *C C*, *C C*, *C C*, *C C*, dont quatre font paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embraffent par leurs extrémités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *C C C C* dans l'élévation); ces pieces reçoivent les extrémités de celles qui font paralleles au courant, fur le milieu defquelles pofent les tourillons *l b* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chaffis quatre petits quarrés *d d d d*, dans lefquels paffent les aiguilles qui fufpendent le chaffis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes foient entiérement plongées dans l'eau.

La roue eft compofée de huit aubes *Y Y Y*, de 3 piés de large, fur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *X X* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fufeaux, fixée fur un arbre vertical *l*, *pl. XXXVII.* Ce même rouet conduit auffi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *f*, qui conduit les bafcules qui font agir trois corps de pompes, ainfi qu'il fera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chaffis, fur lequel eft porté la roue, & du côté d'amont, font fixés trois rouleaux fervant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courfier pour modérer la vîteffe du courant, en faifant que les aubes foient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs furfaces.

Explication du plan au premier étage qui répond à la feconde roue. *d d d d*, extrémités fupérieures des quatre aiguilles qui fufpendent le chaffis fur lequel la roue eft portée; *f f*, manivelles ou croifées des crics avec lefquels on éleve le chaffis & la roue; *g g*, les prifons qui embraffent les aiguilles; *h h*, les clefs qui traverfent les aiguilles, & repofent fur les prifons ou fur les femelles des crics, ainfi qu'il fera expliqué ci-après. *d d*, extrémités fupérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui fervent à l'élever. *l*, extrémité fupérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverfe le moyeu du rouet horizontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 26 fufeaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *p q p*, fait agir trois corps de pompes, femblables à ceux cottés *r* dans l'autre moitié du plan: ce font là toutes le pieces effentielles de l'équipage que l'on appelle *du grand mouvement*.

L'équipage que l'on nomme du *petit mouvement* eft compofé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des bafcules *T X V*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes femblables à ceux cottés *y* dans l'autre motié du plan; ainfi ces corps de pompes, pour les quatre mouvemens, font au nombre de 12, fix pour chaque roue.

Explication de la pl. XXXVII qui repréfente l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vues du côté d'amont. La machine cottée *A A* eft vue au-deffus de la grille ou brife-glace *Z Z*; on a fupprimé la clôture antérieure du premier étage pour laiffer voir l'intérieur. On a auffi fupprimé les bafcules du petit mouvement pour mieux laiffer voir le rouet *m* du grand mouvement. *L L L L*, pieux qui accompagnent les palées *G G*. *H I K*, moifes qui affemblent & relient tous les pieux *G*. *N*, chapeau de la palée fur lequel repofent les corbeaux *O* ou *N R*, foutenus par des liens fur lefquels pofent les poutres *R R* qui forment le plancher. *f f*, &c. crics qui fervent à élever les aiguilles *d d*, par lefquels le chaffis eft fufpendu. *g g*, les prifons. *a a*, les prifons de l'aiguille de la vanne *d*. *cc cc*, deux des quatre montans qui fervent de guides aux chaffis. *Y Y Y*, les aubes de la roue. *X X X*, les courbes qui les affemblent. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. q r*, les chaînes & chaffis des pompes. *r*, la bache où l'eau du puifard *T* eft conduite par les pompes afpirantes *r X*, & de-là portée par les pompes foulantes dans la cuvette de diftribution *A D A D*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 piés au deffus du niveau de la riviere.

La machine cottée *B B* eft repréfentée en coupe. On fuppofe la grille abattue auffi-

bien que la clôture antérieure de l'étage au dessus du plancher, pour laisser voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuseaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *f T*, les trois chaînes qui répondent aux bascules *T X V*, dont le point d'appui est en *X*. *V y*, les trois chaînes & les trois chassis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aspirantes *y Z*, qui descendent au fond du puisard *T*; la même eau est renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution placée au haut du bâtiment.

Explication de la planche XXXVIII. Cette planche est la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du coursier. On y voit distinctement comment la palée est construite, comment les pieux *G G* qui la composent sont entretenus & liés les uns aux autres par les moises horizontales *K K I I*, par les moises obliques *H H*, & par le chapeau *N N* sur lequel porte le plancher *R R*. *Z Z Z*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier sur lequel le tourillon repose. *X X*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *Y Y*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *f V X*, chaînes du petit mouvement. *d d*, aiguilles par lesquelles on éleve le chassis *C C* qui porte la roue. *f f*, les crics. *g e*, les prisons qui embrassent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reste à expliquer quelques-unes de ses parties qui n'ont pas pu être représentées distinctement dans les planches précédentes, à cause de la petitesse de l'échelle, & qui sont représentées plus en grand *pl. XXXIX.* La figure premiere est le plan plus en grand de la cuvette de distribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en est le profil. Au dessus du puisard *y* 2 2 *y* est cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, divisée en plusieurs séparations. *y r*, *y r*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. 2 2, tuyaux montans de deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, servant à estimer le produit de la machine. *x*, bassinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on distribue aux différens quartiers. *s s s s*, tuyaux descendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig. 3*, coupe longitudinale de l'une des basches & des six corps de pompes qui y sont adaptées. *A B C*, les pompes foulantes dont les chapiteaux se réunissent à un seul tuyau *D*, qui se raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de distribution. *a b c*, les trois pompes aspirantes dont les tuyaux descendans *X Z*, vont chercher l'eau au fond du puisard *T*, *pl. XXXVII.* Tous les pistons, les pompes aspirantes & la pompe foulante *C*, sont à clapets, les deux autres pompes foulantes *A B* sont à coquille.

Fig. 4, coupe transversale de la même basche & des deux corps de pompes foulantes & aspirantes. On y voit comment le chassis qui porte le piston de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aspirante, est assemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il est tiré.

Fig. 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les assemble.

Fig. 6, coupe du cric qui sert à élever les aiguilles.

Fig. 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

Fig. 8, élévation des deux crics qui posent sur le plancher, & servent à élever les aiguilles du chassis & celle de la vanne. (*D*)

Le moulin à vent de Meudon. Ce moulin est situé vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon ; il est monté sur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *A A*, autour duquel est la balustrade de bois *B B*, pour pouvoir tourner tout autour & monter sur l'échelle tournante *L L*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il est besoin de graisser de temps en temps. Le haut de la machine est un bâti de charpente composé d'entre-toises & de moises qui entretiennent en deux endroits *C C*, *D D*, l'arbre immobile *E E* du moulin, qui est un cylindre

cylindre creux, composé de quatre pieces assemblées par des frettes de fer par où passe une grosse tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en-bas, & sert d'axe à la lanterne horizontale *F*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *H H*, qui sert d'axe aux quatre volans ou aîles du moulin *I I I*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les aîles, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché sur le rouet qui le serre ou le laisse libre par le moyen d'une bascule *O O*, qui tire ou serre le bout du frein par une chaînette de fer *M M*. On voit dans le bas une cîterne *P P*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reste on bois *Q Q*, qui tourne sur une matrice de cuivre servant d'œil, au travers de laquelle passe la tige de la manivelle *R*, fortement assemblée dans la tringle de bois *Q Q*: cette manivelle *R* est coudée, tirant les chevalets *S S* attachés sur des tourillons *T T*, lesquels en haussant & baissant, font lever les chassis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *V V V V*, qui trempent dans l'eau du puisard *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *X X X X*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où est un pareil corps de pompe; le tout se raccorde au gros tuyau de fer de six pouces de diametre *Y Y*, qui va se rendre dans un réservoir qui, par d'autres tuyaux, fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou aîles du moulin sont chargées de toile pour prendre tout le vent possible, & faire en sorte en les tendant plus ou moins que l'axe où sont attachées les aîles soient précisément dans la direction du vent, en sorte qu'elles ne soient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

La pompe du réservoir de l'égoût mue par quatre chevaux. Le réservoir de l'égoût situé au bas du boulevard, a été fait pour jeter l'eau avec impétuosité dans les principaux égoûts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toises de long, sur 17 & demie de large, & a 7 piés 8 pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau mesure de Paris. Ce réservoir est fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aspirantes à 6 corps de pompes mues par deux chevaux chacune, & l'eau qui vient à fleur du réservoir, y forme une nappe de 66 pouces.

Cette pompe est pratiquée dans un grand bâtiment en face du réservoir, formant deux manéges couverts *A A*, avec une cîterne au milieu *B B*, de forme ovale; elle est remplie de 6 tuyaux aspirans *C C C C C C*, soutenus par des traverses & entre-toises *D D*, communiquant à 6 corps de pompes *E E*, qui jettent l'eau daus une basche *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où se forme une belle nappe à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aspirans *G G*, sont attachées par des moufles trois par trois à une manivelle *H H* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horizontal *I I*, terminé par une lanterne verticale *K K*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet horizontal *L L*, attachée par des liens à un arbre perpendiculaire *M M*, tournant sur un pivot *N N* à chaque extrémité, & mu par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'est si simple que cette machine, & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul suivant la nappe de 66 pouces qui tombe continuellement dans le réservoir, ce sont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui font 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

La pompe à feu. Cette machine, quoiqu'extrêmement compliquée, est admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit; je l'ai vu placée à Londres aux bords de la Tamise en 1728; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & simplifiée par le retranchement de plusieurs pieces; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui servent à la gouverner.

C'est une pompe placée dans un bâtiment où l'on a construit un fourneau, au-dessus duquel est une grande bouilloire de

cuivre, sphérique par en haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout autour, & laissant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire est pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe est de cuivre, & d'un diametre à discrétion. Il est garni de son piston. Le piston descend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'est qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en est plus léger, & la vapeur le chasse d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer, dont l'anneau est accroché à la tige du piston, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne sur un tourillon, dont les parties portent sur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau transmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en dedans & au haut de l'alembic l'extrémité du tuyau de vapeur.

C'est un fléau ou une coulisse de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle est fixée, qui se haussant par ce moyen & se baissant donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans plusieurs trous faits dans son épaisseur, les axes recourbés & communiquans au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en haussant ou baissant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur descend du réservoir au-dessus, & se coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection par un robinet qui s'ouvre & se ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la coulisse.

Il y a un petit tuyau qui sort de l'injecteur, & qui a un robinet toujours ouvert. Il jette de l'eau prise dans le réservoir au-dessus, en couvre le piston de cinq à six pouces. C'est ainsi que l'entrée est fermée à l'air, & le cuir du piston humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux dont le plus court atteint seulement à la surface de l'eau de la bouilloire, & l'autre va jusqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeurs conservée dans l'alembic ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laisse écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne issue à l'eau qui déborderoit, lorsque le piston est relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau sur la soupape du tuyau qui laisse sortir & l'air du cylindre, & celui qui est amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou soupape couverte de plomb, laisse évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au-dessous du piston, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réservoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier font aller une pompe renversée qui fournit un petit réservoir, & des pompes aspirantes posées dans un puits d'où l'eau est portée dans un grand réservoir.

C'est par une cheminée que sort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réservoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réservoir sert à tel usage que l'on veut. C'est elle qui mesure le vrai produit de la machine.

Il est inutile d'entrer ici dans un plus long détail sur le principe d'action, sur l'utilité des parties, & sur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos planches de machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'est pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce sont ces petites différences qui nous ont déterminés à revenir ici sur cette machine.

Nouvelle machine de M. Dupuis. C'est avec grand plaisir que nous saisissons l'occasion de rendre justice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement plusieurs charges considérables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à son retour, aux méchaniques, science qu'il avoit aimée de tout temps. Son cabinet étoit rempli de toutes les productions de son génie; enfin il inventa la machine suivante, qui fut approuvée de l'académie royale des sciences, & fut exécutée en plusieurs en-

droits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis sa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilége exclusif de cette belle machine, & pourroit céder ses droits à ceux qui voudroient en faire tout l'usage qu'elle mérite.

Cette machine dans son intérieur est composée de deux coffres de bois posés l'un au-dessus de l'autre, & se garnissent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où est attachée la plate-forme, qui est garni de cuir, avec une rainure de son épaisseur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où sont les mouvemens, est séparé en dedans par une cloison; ces deux coffres sont dans l'eau dont la superficie est comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, est inclinée dans la caisse, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caisse en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agissant sur une autre portion de cercle *D*, suivant lequel est taillé un des parois du coffre garni de cuir fort ou bourre pour empêcher l'eau de descendre. Cette plate-forme est percée de deux ouvertures garnies des clapets *E F*, qui donnent passage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *I K*, inclinée par le moyen de deux moufles ou d'un chassis à deux branches, & qui se raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va se rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmosphere, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & forcent à se lever les deux autres clapets *G* & *H* correspondans & placés sur le dessus de la caisse, au moyen de quoi l'eau passe dans une espece de hotte de cheminée, pour se communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réservoir ou lieu destiné.

Fig. 2. On peut établir cette pompe pour l'épuisement des eaux dans une mine, ainsi qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau est premiérement attirée par une pompe aspirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une basche ou coffre de bois, & est reprise par une ou plusieurs pompes successivement jusqu'en haut. Le mouvement est une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y est attachée, & qui se rend par-dessous dans le coffre où est la plate-forme; en haut c'est un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manége.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à plusieurs reprises, que pour soulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cens piés par une pompe foulante; le minéral est monté à bras dans les seaux par le moyen d'un treuil.

Fig. 3. Cette machine peut être mue par la force de l'eau, savoir par le courant d'une riviere, ou faisant tomber la chûte d'un ruisseau sur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où seroient attachées les deux tringles de fer qui correspondent aux coffres posés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut aussi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correspondante à l'axe des deux aîles, alors la tringle passe à travers un arbre creusé, & tourne de tous sens, & vient se communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui sont posés au bas de la cîterne.

Fig. 4. On voit de face le chassis de fer, qui est attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chassis se voit la patte-de-chat *BB* qui est chevillée sur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*fig.* 5.) le manége *A*, le rouet *B* portant sur son pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baisser les trois tringles *F F F* garnies de leur chassis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits,

& font élever l'eau par les trois cheminées *GGG* qui se raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réservoir.

Il est bon de remarquer que quand la manivelle est simple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorsqu'elle est coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux séparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la méchanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompe ordinaires. La tringle est simple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle se termine en bas par une patte à deux branches, qui prend sur la plate-forme.

Fig. 6. Cette machine est encore d'une grande utilité, quand on veut dessécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établissant sur un des bords & par des bascules menées par deux ou quatre hommes qui se succéderont, sans discontinuité, d'heure en heure; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau passant par les deux cheminées, sera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour se vuider dans une auge de bois & se perdre où l'on jugera à propos, toujours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à travers les terres, n'y puisse revenir. C'est ainsi que les bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de près de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de temps.

C'est sur le pié de 6000 muids en vingt-quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui se relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

Fig. 7. Le moindre effet que peut faire cette machine est d'être employé à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'usage d'un petit jardin ou d'une maison; on mettra au bas du puits un coffre séparé en deux par une cloison, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle se joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'usage de la maison; les deux tringles correspondantes aux deux plate-formes seront mues par une manivelle à bras, dont le mouvement sera vertical par le moyen d'un tourillon; en haussant une pendant que l'autre descendra sans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine est de n'avoir point de pistons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'user moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne passe pas ordinairement, étant simple, la somme de douze cens livres; de pouvoir servir aux mines, aux desséchemens des marais & fossés; de se loger dens les puits & par-tout, sans échafaudage & sans grande préparation; d'être mise en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même espace de temps le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée jusqu'à présent. La raison en est fort simple: le coffre, où est renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long sur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par sa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piston qui lui soit proportionné; ainsi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux manéges à quatre chevaux tirant ensemble, & les six corps de pompes aspirantes, environ deux muids par minute; celle de M. Dupuis fournit, sans manége, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à seize piés de haut, suivant le rapport de MM. de l'académie des sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût par un seul cheval dans un manége avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit muids au moins par minute, le reste du produit abandonné pour les frottemens, ce qui feroit par jour 11520 muids.

Pompe à bras. La pompe à bras *A* (*figure premiere*) est composée d'un tuyau de plomb *B B* de deux pouces de diametre, ayant son extrémité *C* coudée & portée sur un socle de bois *D*; ce bout coudé doit être

percé de plusieurs trous, tremper dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, servant de corps de pompe fait en entonnoir pour se raccorder avec le tuyau aspirant *B B*, & pour servir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une soupape ou clapet *G*, & garni de filasse pour empêcher l'eau de descendre; le piston *H* est garni de cuir par en haut avec son clapet *I*, & attaché à une anse de fer *K*, suspendue à une verge de fer *L*, attachée à la bascule *M*, composée d'un levier & d'une poignée *N*, soutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où est un masque dans une cuvette de pierre *Q*.

Fig. 2. La même machine *A* est répétée de profil; les *figures* marquées *R S*, *fig.* 3, sont deux outils de fer qui servent dans le tuyau à asseoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *secret*.

Les *figures* 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V*, *fig.* 4 & 5, des plus simples dont on se serve; on la nomme *hollandoise*, étant très en usage dans ces pays; on l'emploie dans les vaisseaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maison en Hollande qui n'en ait plusieurs: c'est un tuyau d'aulne ou d'orme creusé, au bas duquel, à la distance de six à sept pouces, est un clapet *X* (*fig.* 5.) au-dessous duquel on perce plusieurs trous qui trempent dans l'eau; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout est attaché à l'anse *Z* d'un piston avec son clapet; l'autre bout tient à la bascule de bois *a a*, attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, &c. L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit destiné.

Le moteur ou la puissance appliquée à la poignée *N*, *fig.* 1, ou au bout du levier, &c. fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *O N* est de trente pouces, & l'autre *O M* n'a que cinq pouces; ainsi on voit que la puissance est la sixieme partie du poids, ou comme 1 est à 6.

La pompe pour les incendies. Cette pompe *A* est pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas; on en voit ici la coupe *A*, *fig.* 1, & le plan *B*, *fig.* 2. Ce plan est quarré & est composé d'un bac partagé en trois parties par deux cloisons *C C* percées en *D* de plusieurs trous, pour que l'eau versée dans les réservoirs *C C* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig.* 2, par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *E E* qui sont à ses côtés, dont l'eau se communique par les deux passages *F* & *G* qui s'ouvrent & se ferment alternativement par des clapets; l'eau venant plus fortement par les deux pistons, surmonte le trou *H*, & se réunit vers le sommet du récipient où l'air se trouve de plus en plus condensé; l'eau est refoulée sans interruption, & lancée continuellement avec une vîtesse qui est presque toujours la même.

Figure 3. La *fig.* 3 expose un boyau de cuir *L M* qui s'ajuste avec une boîte de cuivre au trou *H*, & l'eau y est refoulée pour être dirigée avec vîtesse par un ajutage *N* dans les endroits embrasés.

Figure 4. On voit dans la quatrieme *fig.* l'élévation de la même pompe composée d'une caisse de cuivre rouge, de trois piés de large, sur deux piés & demi de haut, surmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités sont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée assez longue pour que cinq ou six personnes puissent agir de front; il y a une ouverture *O* saillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à sa destination. (*K*)

HYDRAULIQUE, (*Chymie.*) c'est le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, sans feu, & par le moyen d'un dissolvant général, commun, simple, doux & homogene, savoir l'eau pure.*

L'unique moyen de cette nouvelle chymie, pour la qualifier comme son inventeur, est l'infusion ordinairement aidée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration*.

Il place les corps dont il se propose d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de faïence, ou de bonne terre cuite & non vernissée, élevés de bord, dont le ventre est renflé & l'ouverture assez étroite; il verse sur ces corps une quantité d'eau

froide ou tiéde, déterminée d'une façon assez vague, mais très-considérable par proportion à la quantité de matiere employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina; les matieres & le dissolvant remplissent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un moussoir qui porte à sa partie supérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuste une corde appliquée d'autre part à une grande roue horizontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée sur son axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le moussoir par le même méchanisme que celui de la roue du cordier. Le moussoir doit parvenir jusqu'à un pouce près du fond du vaisseau. On ferme le vaisseau ou avec un couvercle brisé dans lequel il y a un trou pour passer le moussoir, ou avec des vessies mouillées pour empêcher que la mousse qui s'éleve pendant l'opération ne se répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaisseau. Tout étant ainsi disposé, on triture, ou on fait jouer le moussoir pendant plus ou moins de temps, selon le tissu des matieres, & selon qu'on se propose d'obtenir seulement le principe le plus soluble, ou au contraire d'épuiser la matiere; car on peut par cette trituration épuiser certaines matieres, du moins jusqu'à les rendre insipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis six jusqu'à vingt-quatre heures; il filtre son infusion à travers des toiles claires & de grosses étoffes de laine, on la laisse éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver; il la fait évaporer ensuite sur des assiettes de faïence à la chaleur du soleil, ou à celle du bain de vapeurs : il rejette comme inutile un sédiment qui se précipite lorsque la liqueur est évaporée à peu près à moitié; la liqueur décantée & évaporée sur une autre assiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chymistes sur les sels métalliques sont trop justement contestées, pour que celles de M. de la Garaye sur les produits retirés de ces substances par sa méthode, ne restent encore au moins au rang des problêmes chymiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des substances minérales salines en opere bien réellement la dissolution parfaite; mais il ne faut pas tant de *mystere* pour dissoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine, long-temps triturés ensemble & à grande eau, doivent se combiner en partie sous la forme de tartre stibié, mais c'est un moyen très-long & très-inutile de composer ce remede; la longue trituration du soufre peut être un moyen d'obtenir des connoissances nouvelles sur ce corps devenu si intéressant, par la théorie simple & lumineuse que Stalh a donné de sa mixtion. Mais certainement rien n'est moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que son sel de soufre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés seuls pour exemples, qu'une substance gélatineuse qui, desséchée sur les assiettes, approche de l'état de colle, ou des tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fournissant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'est qu'un présent très-inutile de la trituration; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de sel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée sur les minéraux & sur les animaux, sont à peine connus; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du moins dans la vue de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raison cette partie des travaux de l'auteur comme due à l'opinion qu'il a conçue de l'*universalité* de sa méthode, de son dissolvant, de sa nouvelle chymie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du sein des arts, ou renouvellées, ou appliquées à quelque usage nouveau, paroissent toujours à des auteurs sans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir suppléer à toutes les anciennes ressources, en un mot, créer un art nouveau. Les sels essentiels de la Garaye, qui ont été distribués dans le public & qui sont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, sont retirés des végé-

taux. Pour peu qu'on soit versé dans les connoissances chymiques, on s'appercevra sur le champ que ces prétendus sels essentiels ne sont précisément & à la lettre que des extraits. C'est ainsi que les qualifie avec raison M. Geoffroy le cadet, dans un *mémoire* qu'il a composé sur ce sujet, qui se trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la *chymie hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard en 1745. Le résumé du jugement de M. Geoffroy sur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de son mémoire est celui-ci : « Le sel essentiel, préparé selon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'est point un sel essentiel, mais un extrait sec & bien fait, & on peut avoir par infusion...... des extraits aussi sûrs & aussi parfaits que par sa machine ». En effet, l'infusion ménagée par les gens de l'art est bien plus efficace, n'est ni si embarrassante, ni si dispendieuse que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des substances dont ils sont retirés tout aussi peu altérées, qu'elles le sont dans les remedes préparés par la trituration. Au reste, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les substances végétales solubles par l'eau ; que c'est une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menstrue les parties résineuses & huileuses, les soufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conséquent tous les principes médicamenteux des végétaux. (*b*)

HYDRE DE LERNE, (*Mythol.*) monstre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Hésiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce serpent monstrueux qui faisoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & sur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plutôt coupé une, qu'il en renaissoit plusieurs autres ; Hercule, ajoutent-ils, pour tarir la source de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à plusieurs têtes, suivant nos mythologues, n'étoit autre chose qu'une multitude de serpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycène, & qui sembloient multiplier à mesure qu'on les détruisoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ses compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roseaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles ; ensuite il desfécha ce marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement des eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. (*D. J.*)

HYDRE, (*Astron.*) *hydre* femelle, *hydra*, constellation méridionale, appellée *serpens aquaticus*, *asina*, *coluber*, *echidna* ou *vipere*. Cette constellation s'étend au-dessus du lion, de la vierge & de la balance : elle a une étoile remarquable appellée le *cœur de l'hydre* ; en Arabe, *alphrad*. L'*hydre* a une origine commune avec les deux constellations de la coupe & du corbeau, au rapport d'Ovide, qui annonce leur lever acronique au 14 février.

Dixit & antiqui monumenta perennia facti,
Anguis, avis, crater, sidera juncta micant.
Fast. *lib. II.*

Apollon voulant faire un sacrifice à Jupiter, envoya, dit-on, le corbeau avec une coupe pour apporter de l'eau. Il s'arrêta sur un figuier pour attendre la maturité du fruit ; ensuite pour excuser son retardement, il prit un serpent qu'il accusa de lui avoir fait obstacle lorsqu'il vouloit puiser de l'eau. Mais Apollon pour punir le corbeau, changea son plumage de blanc en noir, plaça le corbeau vis-à-vis de la coupe, & chargea le serpent d'empêcher le corbeau de boire.

On a prétendu aussi que c'étoit l'*hydre* de Lerne tuée par Hercule. Ce monstre à plusieurs têtes, est le symbole de l'envie, qui fut surmontée par les exploits de ce héros.

Quoi qu'il en soit, cette constellation contient cent étoiles dans le catalogue britannique, en y comprenant la coupe & le corbeau, qui ne font qu'un seul grouppe, & qui vont communément ensemble. La principale étoile est celle du cœur de l'*hydre*, & son ascension droite, en 1750, étoit de $138^d\ 49'\ 40''$; & sa déclinaison australe de $7^d\ 35'\ 12''$.

L'*hydre* mâle, *hydrus*, est une constellation plus méridionale, qui ne paroît point dans nos régions ; elle est située entre le

Toucan & la Dorade : la principale étoile est de troisieme grandeur : ascension droite, en 1750, 27ᵈ 43′ 24″ ; déclinaison australe, 62ᵈ 47′ 34″. (*M.* DE LA LANDE.)

Hydre, s. f. *hydra*, *æ*, (*terme de Blason.*) espece de dragon qui paroît dans l'écu avec sept têtes ; la plus basse pendante à un seul filament.

Les poëtes ont feint que l'*hydre* avoit sept têtes, & qu'à mesure qu'on en coupoit une il en croissoit une autre.

L'*hydre* est le symbole de la chicane.

De Belsunce de Castelmoron, en Biscaye ; *d'argent à une hydre à sept têtes de sinople.* (*G. D. L. T.*)

* HYDRÉLEON, s. m. (*Pharm.*) huile commune & eau battues ensemble. Ce médicament pris par la bouche, excite le vomissement, est topique ; il est anodin & suppuratif.

HYDRENTEROCELE, s. f. *terme de chirurgie*, hernie ou tumeur occasionnée par la descente des intestins avec des eaux dans le scrotum. *Voyez* Hernie. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau* ; ἔντερον, *intestin* ; & κήλη, *tumeur*.

C'est une maladie compliquée : la hernie doit être réduite & contenue par brayer, l'hydrocele doit être traitée à part : dans un cas pareil, s'il s'agissoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piqûre du sac herniaire & celle du testicule. *V.* Hydrocele. (*Y*)

HYDRIA, (*Antiq.*) vase percé de tous côtés, qui représentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le remplissoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le posoient ensuite sur une espece de théatre public : alors, dit Vitruve, tout le monde se prosternoit devant le vase, les mains élevées vers le ciel, & rendoit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit ; mais cette cérémonie étoit nécessaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faisoit la richesse, dont le Nil fertilisoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux. *Voyez* Canope. (*D. J.*)

HYDRIEPHORES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) ὑδριαφόροι, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui résidoient à Athènes ; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la procession des panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I, p.* 56 & 421. Ce *mot* est composé de ὕδωρ, *eau*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

HYDRINUS LAPIS, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se sont servi de ce nom, pour désigner la *pierre de serpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tuméfaction de la sur-peau du scrotum, causée par des humeurs aqueuses. C'est une œdême des bourses qui rend la peau lisse & luisante ; l'impression du doigt reste sur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient souvent œdémateuse par le progrès de l'infiltration, & alors elle représente une colone torse.

Cette maladie est assez familiere aux enfans nouveaux nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes astringens ou discussifs. Les compresses trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roses de provins ; l'eau de chaux simple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, suffisent pour résoudre la tumeur aqueuse superficielle du scrotum ; le cataplasme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, est un remede éprouvé dans ces sortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrobele* est un symptome & un accident de l'hydropisie ascite, ou une maladie essentielle causée par la difficulté du cours de sang dans des parties assez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne suffisent pas ; il faut faire de légeres mouchetures à la sur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées ; on applique ensuite sur la partie des compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites avec art, pour prévenir la gangrene qui n'est que trop souvent la suite des scarifications faites sans méthode sur des parties œdémateuses. *Voyez* Œdême & Moucheture. (*Y*)

HYDROCARDIE, s. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour désigner l'épanchement d'une humeur séreuse, sanieuse ou purulente dans le péricarde : dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* est l'hydropisie du péricarde ; maladie dont M. Senac a parlé savamment dans son *traité des maladies*

dies du cœur. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie ; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, feront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorbtion de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux réſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde ; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin ; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poumon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit ; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyés un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionnera une toux ſeche ; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur ou l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres ; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de médecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer ; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes les flots de l'eau contenue dans le péricarde lorſqu'il ſurvient des palpitations ; on entrevoit néanmoins quelque mouvement ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde ; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étend fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige, on doit avoir recours aux remedes évacuans ; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite ; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction ? On a guéri des abcès de péricarde par inciſion ; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à peu près à un pouce du ſternum ; il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du ſternum, la pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de ces côtes, c'eſt-à-dire, qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action*

& *de ses maladies*, par M. Senac, *conseiller d'état*, & *premier médecin du roi*; à Paris, chez Vincent, 1749. (*Y*)

HYDROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du scrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fausses ou humorales; c'est d'où lui vient son nom ὑδροκήλη, composé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On distingue deux sortes d'*hydroceles*; l'une qui est faite par infiltration de lymphe séreuse dans le tissu cellulaire du dartos & de la peau, *voyez* Hydrobele; & l'autre est faite par épanchement; celle-ci est une tumeur ronde & oblongue, lisse & égale, placée dans le scrotum; elle est indolente, l'impression du doigt n'y reste pas en l'y appuyant, & l'on y sent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du scrotum dans ses progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît souvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* est une vessie remplie d'eau, placée sur l'un des testicules auxquels elle est adhérente; la tumeur devient quelquefois si grosse, que le raphé partage le scrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le siége de l'*hydrocele*; les uns ont multiplié les especes de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper; d'autres ont restreint le siége de l'*hydrocele* exclusivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon spermatique ou du testicule. On a souvent vu des hydatides du cordon spermatique. L'eau amassée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon peut donc distendre peu à peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On sent d'abord autour du cordon spermatique, au-dessus du testicule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle se dissipe par la pression, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau jusqu'au testicule. Cette tumeur croît peu à peu, elle divise plusieurs cellules dont elle distend les parois jusqu'à former un seul sac très-ample & qui augmente toujours en épaisseur. On a trouvé quelquefois la dilatation du sac qui s'étendoit fort loin entre les muscles obliques de l'abdomen. On a observé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépression transversale; c'est que ces tumeurs qui sont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroissent que par la rupture des cellules.

L'espece d'*hydrocele* qui se fait dans la tunique vaginale du testicule est la plus ordinaire; puisque cette tunique forme réellement un sac qui contient toujours de l'eau. Si elle s'y ramasse en trop grande quantité, elle distendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'observation qui prouve que l'*hydrocele* se soit formée dans la propre substance du testicule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cause de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du sang dans les circonvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occasionne fort souvent l'engorgement & la rupture des vaisseaux lymphatiques; de-là l'épanchement qui produit l'hydropisie du scrotum. L'*hydrocele* est quelquefois un symptome de l'hydropisie ascite, & alors c'est plutôt un œdême des bourses qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle se dissipe par le succès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compressions sont des causes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes hernies, la masse & la compression des parties occasionnent la sécrétion d'une humeur qui s'amasse dans le sac herniaire, de telle sorte qu'il en résulte une vraie *hydrocele*. M. Monro assure qu'au grand soulagement du malade, il a tiré six livres d'eau de la tumeur que formoit une oschéocele ancienne & considérable.

Ætius nous apprend qu'Aspasia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. « Il se fait, dit-il, une hernie aqueuse dans les grandes levres; la partie est un peu gonflée, la tumeur est molle & ne résiste point, & l'on y sent une sorte de fluctuation.»

La cure de l'*hydrocele* est palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* simple, qui n'est compliquée

d'aucune maladie du testicule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative consiste à vuider de temps en temps la poche aqueuse par une simple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade sur le bord de son lit, ou dans un fauteuil, les cuisses écartées. On examine le côté du scrotum affecté, & l'on s'assure de l'endroit où est le testicule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramasser la matiere épanchée sous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le testicule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaisseaux de la peau; & en dirigeant la pointe de cet instrument de façon à ne point toucher le testicule. Lorsqu'on a pénétré jusqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la soutenir, & on retire le poinçon avec la main droite, on laisse couler les eaux, & lorsque l'évacuation en est faite, on retire la cannule, en soutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faisant faire un demi-tour.

Le pansement de cette opération est fort simple. On applique sur la piqûre une petite compresse, comme pour une saignée; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourses avec une autre compresse qu'on soutient par le bandage appellé *suspensoire*. *V.* SUSPENSOIRE. Cette cure n'est que palliative, parce qu'on est obligé de répéter cette opération lorsque la poche s'est de nouveau remplie d'eau, ce qui se fait en plus ou moins de temps dans les différens sujets : j'ai vu que cela alloit ordinairement à six ou huit mois.

La cure radicale consiste à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le sac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'usage du séton, ou des caustiques, ou de l'instrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne soit pas toujours également bon, il y a cependant des circonstances où l'un peut avec raison être préféré à l'autre. Le séton réussit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon spermatique. L'ouverture de la tumeur suivant sa longueur, suffit pour guérir les *hydroceles* qui ne sont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaisser les cellules, le séton qu'on peut faire passer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement suppuratoire; on se sert ensuite du baume de soufre, dont la vertu dessiccative acheve de resserrer les follicules du tissu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la simple incision, ni le séton ne peuvent être regardés comme des moyens suffisans, si la tumeur est ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on est obligé, après l'incision des tégumens, de scarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien soin de ménager le cordon spermatique.

Lorsque l'eau est contenue dans une grande & unique cavité, soit qu'elle ait son siége dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du testicule, le procédé opératoire est le même : il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute sa longueur, & de faire suppurer le sac. Il y a des praticiens qui préferent les caustiques à l'instrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produisent plus promptement la suppuration, & que l'incision attire souvent des inflammations fâcheuses.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'usage des caustiques ou de l'incision, M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, professeur d'anatomie & de chirurgie en la royale université de Turin, a proposé dans *les mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il est associé, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le scrotum avec des remedes fortifians, & le soutient avec le suspensoire, jusqu'à ce qu'il se soit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, sans attendre que la tumeur soit portée à son ancien volume : puis il fait l'incision. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de

l'hémorrhagie eſt bien moindre ; les parties qui ſe ſont rapprochées, & qu'on a fortifiées, ſont plus ſuſceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promptement & avec plus de facilité une ſuppuration louable.

Lorſque l'*hydrocele* eſt formée par la maladie du teſticule, il faut procéder tout de ſuite à l'extirpation du teſticule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit ſimplement abcédé, il ſuffiroit d'en faire l'ouverture, & par des panſemens méthodiques on pourroit parvenir à le conſerver. On peut auſſi dans l'*hydro-varicocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laiſſant aſſez de vaiſſeaux pour le retour du ſang des teſticules & des bourſes.

La deſtruction du ſac eſt un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorſqu'il a beaucoup de capacité, qu'il eſt épais & ſkirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reſte doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrthe, puis coupé. Si le ſac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laiſſer pendant quelques jours : la ſuppuration qui ſe formera dans la ſubſtance celluleuſe, entre les reſtes du ſac & les tégumens, en favoriſera la ſéparation, ſur-tout ſi l'on a eu la précaution de faire ſur les portions reſtantes du ſac, des ſcarifications qui ſe touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puiſſent être plus facilement détachées. Lorſque le ſac eſt détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la conſolidation de la plaie. *Voyez* PLAIE, ULCERE, & *le mot* INCARNATION, *Chirurg.* (*Y*)

HYDROCÉPHALE, *terme de chirurgie*, tumeur aqueuſe, ou hydropiſie de la tête. Ætius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de pluſieurs eſpeces, eu égard à la ſituation des eaux. On en admet d'abord une externe ſous les tégumens ; c'eſt à proprement parler l'œdême du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être compriſe ſous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois eſpeces différentes ſuivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux ſont épanchées entre le crâne & la dure-mere ; dans la ſeconde, la collection eſt entre la dure-mere & la pie-mere, & la troiſieme, qui eſt probablement la ſeule qui exiſte dans la nature, & qui ſoit prouvée par des obſervations poſitives, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans ſont ſujets à l'*hydrocéphale* dès le ſein de leur mere ; & le volume exceſſif de la tête par cette cauſe, a ſouvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaiſſement des parois du crâne par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la ſuite des coups ou chûtes qui occaſionnent une commotion dans le cerveau, par laquelle la ſtructure en eſt dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne ſont pas réſorbées. L'*hydrocéphale* ſe manifeſte quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulſives & vermineuſes des enfans. Cette maladie arrive auſſi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obſtructions aux glandes conglobées : en général, cette maladie eſt particuliere aux enfans. Dans les adultes, les ſutures ſerrées ne permettent pas la diſtenſion des os du crâne.

Il y a des ſignes qui accompagnent cette maladie depuis ſon commencement juſqu'à ſon plus funeſte degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'aſſoupiſſement ſe manifeſte par degrés, & devient plus fort à meſure que l'épanchement augmente ; les enfans ſont foibles, languiſſans, triſtes & pâles. Ils ont l'œil morne ; la prunelle dilatée, les ſutures écartées, les os s'émincent, deviennent mous, la tête groſſit, devient monſtrueuſe & d'un poids inſupportable ; les convulſions tourmentent les malades, & ſi la tête vient à crever, le malade meurt peu de temps après.

On peut voir par cette terminaiſon quel jugement on doit porter ſur l'opération que quelques-uns propoſent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les déſordres primitifs du cerveau, dont le ſkirrhe eſt ſouvent une cauſe de l'épanchement, ou la deſtruction conſécutive des organes contenus dans le crâne, ne laiſſent aucune

ressource. On pourroit par des remedes hydragogues, détourner l'humeur dans sa formation, si on la pouvoit connoître à temps l'*hydrocéphale* dans son principe; mais lorsqu'elle est confirmée & connue par les signes sensibles, le désordre est porté trop loin pour oser risquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, s. m. (*Astronom.*) constellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verseau*. C'est un des douze signes du zodiaque, qui est composé de trente étoiles en tout, & le soleil y entre au mois de janvier. Il tire son nom grec & latin, de ce qu'il est ordinairement pluvieux en Grece & en Italie: son nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

HYDROCOLITE, s. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient un fruit composé de deux semences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort, Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HYDROCOTILE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui pousse plusieurs petites tiges grêles, sarmenteuses, & s'attachant à la terre. Sa feuille est ronde, creuse, portée sur une petite queue; sa fleur petite a cinq feuilles blanches, disposées en rose; le fruit qui lui succede composé de deux graines fort applaties, & semi-circulaires; sa racine fibreuse. Elle croît dans les marais, elle est un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, détersive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ, *eau*, & de κοτύλη, *cavité*, parce que sa feuille creuse est propre à ramasser l'eau.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. (*Ordre encycl. Entendement. Raison. Philosophie* ou *Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique.*) est proprement la dynamique des fluides, c'est-à-dire, la science qui enseigne les loix de leur mouvement. Ainsi, on voit que l'*hydrodynamique* ne différe point, quant à l'objet, de la science qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-souvent *hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enseigne à déterminer les mouvemens d'un systême de corps qui agissent de quelque maniere que ce soit, les uns sur les autres. Or, tout fluide est un composé de particules faciles à se mouvoir, & qui sont liées entre elles de maniere qu'elles alterent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainsi l'hydraulique & l'hydrostatique, est la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui se soit servi de ce terme, est M. Daniel Bernouilli, qui a donné ce titre à son Traité du mouvement des fluides, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit aussi. M. Daniel Bernouilli paroît être le premier qui ait réduit les loix du mouvement des fluides à des principes sûrs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydraulique n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déja donné en 1727, dans *les mémoires de l'académie de Pétersbourg*, un essai de sa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il se sert principalement du principe de la conservation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les méchaniciens, & dont on fait un usage si fréquent dans la dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens sous un autre nom. M. Jean Bernouilli a donné une hydraulique, dans laquelle il se propose le même objet que M. Daniel Bernouilli son fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conservation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la science qu'il traite. M. Maclaurin a aussi donné dans son *traité des fluxions* un essai sur le mouvement des fluides qui coulent dans des vases, & cet essai n'est autre chose qu'une extension de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru sur cette matiere, est celui que j'ai donné en 1744, sous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pu donner

à cet ouvrage le titre d'*hydrodynamique*, puiſque c'eſt une ſuite du traité de dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les loix de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre poſſible, & de déterminer par un ſeul principe général, fort ſimple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernouilli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obſcurité. Je crois auſſi avoir prouvé que dans certaines occaſions, M. Daniel Bernouilli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire uſage. J'ajoute que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe ſans le démontrer, ou plutôt que la démonſtration qu'il en donne n'eſt point ſatisfaiſante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les ſavans, la juſtice due au mérite de cet ouvrage. Je traite auſſi dans ce même livre de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, de la réfraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des loix du mouvement des fluides qui ſe meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales loix du mouvement des fluides, nous y renverrons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'inſtruire des principales loix de l'*hydrodynamique*. Nous ajouterons ſeulement ici quelques réflexions qui n'ont point été données dans cet article FLUIDES, & qui lui ſerviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. M. Newton a obſervé le premier que l'eau qui ſortoit d'un vaſe, n'en ſortoit pas ſous une forme cylindrique, mais ſous une forme de cône tronqué, qui va en ſe retréciſſant depuis la ſortie du vaſe. M. Daniel Bernouilli ajoute à cette obſervation (*voyez* ſon *hydrodynamique*, *ſect. 4*), que quand les eaux ſortent, non par un ſimple trou, mais par un tuyau, la veine ſe contracte, ſi les parois du tuyau ſont convergens, & ſe dilate ſi ces parois ſont divergens. La raiſon en eſt aſſez facile à appercevoir, c'eſt que l'eau dans ſa direction, au ſortir du tuyau, ſuit pendant quelque temps la direction des parois du tuyau, le long deſquels elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau ſe varie donc ſuivant les différens cas, ce qui fait qu'il eſt très-difficile de déterminer exactement le temps qu'un vaſe met à ſe vuider, même quand on connoîtroit exactement la vîteſſe de l'eau au ſortir du vaſe. Car il eſt encore néceſſaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas ſuppoſer cylindrique, & dont on ne peut pas ſuppoſer par conſéquent que les parties ſe meuvent avec une égale vîteſſe, puiſque la vîteſſe eſt en raiſon inverſe de la largeur de la veine.

A l'occaſion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *ſecond livre de ſes principes*, que l'eau qui ſort d'un vaſe cylindrique par un trou fait à la baſe de ce vaſe, en ſort en formant depuis la partie ſupérieure du vaſe juſqu'au trou, une eſpece de cataracte ou de veine qui va en ſe retréciſſant, & dont la largeur à chaque endroit eſt en raiſon inverſe de la vîteſſe de l'eau, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe de la racine quarrée de la diſtance de cet endroit à la ſurface ſupérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte eſt une eſpece d'hyperbole du ſecond genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées ſont comme les abſciſſes. M. Jean Bernouilli dans ſon hydraulique (*voyez le tome IV de ſes œuvres*) a très-bien prouvé l'impoſſibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui ſeroit hors de cette cataracte ſeroit ſtagnante, & par conſéquent agiroit par ſa peſanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune preſſion. *V.* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma ſeconde obſervation aura pour objet la preſſion des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette preſſion, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi conſiſte cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la preſſion ne doit pas ſe changer en *ſuction*, comme le dit M. Daniel Bernouilli, c'eſt-à-dire que les parois

du canal ne doivent pas être pressés de dehors en dedans, mais qu'ils le sont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article cxlix de mon ouvrage.* En vain m'objecteroit-on les expériences par lesquelles M. Bernouilli a prétendu confirmer sa théorie ; ces expériences prouvent seulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui est évident par soi-même, que quand la pression du fluide est négative, la pression totale de l'air & du fluide sur les parties intérieures du canal, est moins grande que celle qui est exercée par l'air seul sur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abstraction de la pression de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'hydraulique ; & j'avois jugé que M. Bernouilli en faisoit abstraction lui-même en cet endroit, ainsi que dans tout le cours de son ouvrage. Si M. Bernouilli en disant, p. 264 de son hydrodynamique, *pressio in suctionem mutatur, id est, latera canalis introrsùm premuntur*, eût ajouté ces trois mots, *ab aëre circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait sur cet article aucune objection ; mais il semble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette pression changée en suction ; *tunc autem*, dit-il (c'est-à-dire, dans le cas où la pression est négative) *res ità considerandà est, ac si loco columnæ aqueæ superincumbentis, & in equilibrio positæ cum aquâ præterfluente, sit columna aquæa appensa, cujus nisus descendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'est point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne est soutenue, mais par la pression de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, se trouve égale à la pression que l'air supérieur exerce sur la surface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernouilli ne s'est pas suffisamment expliqué sur ce qu'il appelle *la pression changée en suction :* mais quoi qu'il en soit, il est certain que toute la théorie que j'ai établie est exactement vraie, en faisant abstraction, comme je l'ai supposé, de la pression de l'air environnant. C'est ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 décembre 1746 : *Je crois que vos raisons sont aussi-bien fondées que celles de M. Bernouilli, & que c'est une circonstance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la suction. . . . Si le tuyau étoit situé dans un espace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdît sa continuité (lorsque la pression est négative) comme vous prétendez. Votre théorie sera donc vraie dans le cas où le tuyau est placé dans un espace vuide d'air ; & celle de M. Bernouilli l'est également quand le tuyau se trouve en plein air.*

Au reste, quand on considere le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernouilli demande encore, ce me semble, quelque modification. Car lorsque le fluide descend pour sortir du vase, l'air qui environne ce vase de toutes parts n'est pas en repos, puisque l'air descend dans le tuyau à mesure que le fluide s'abaisse ; ce qui ne peut se faire, sans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant ; ainsi la pression de l'air sur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que si l'air étoit en repos ; pour déterminer cette pression, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant ; & c'est ce qui paroît très-difficile. Ne pourra-t-il donc pas y avoir des cas où la pression de l'air sur la surface extérieure du tuyau ne soit pas plus grande, ou même soit plus petite que la pression sur la surface intérieure ; auquel cas, les parois du tuyau ne seroient pas pressées de dehors en dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la pression du fluide qui coule dans le tuyau fût négative ? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la pression des fluides qui sont en mouvement, est de faire abstraction de l'air qui environne le tuyau. C'est aussi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere observation aura pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII de mon *essai sur la résistance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne suppose absolument aucune hypothese, & qu'elle est en même temps assez simple ; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un essai de cette méthode, très-analogue à celle que j'ai employée dans le même ouvrage à la

détermination de la résistance des fluides. M. Euler, dans les *mémoires de l'acad. des sciences de Prusse, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort semblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'est pas générale. Je crois qu'il se trompe sur ce point, & je me flatte d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occasion, que ma méthode est aussi générale qu'on le peut desirer, à moins qu'on ne suppose le fluide *indéfini* & sans limites; ce qui n'a point lieu, & ne sauroit avoir lieu dans la nature. Il est vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il est si aisé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un solide, que je n'attache absolument aucun mérite à cette généralisation; & il me semble que M. Euler auroit dû rendre plus de justice à mon travail sur ce sujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai composé sur ce sujet n'étant pas de nature à pouvoir être inséré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je suppose pour fixer les idées, le vase plein & vertical, & je nomme x les abscisses verticales & z les ordonnées horizontales; je démontre 1°. que la vîtesse verticale doit être exprimée par θq, & l'horizontale par θp, θ étant une fonction du seul temps t écoulé depuis le commencement du mouvement, & q, p, des fonctions de x & de z. Ces fonctions de x & de z doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ soit une différentielle complete: 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en soit aussi une; 3°. que lorsque $z = y$, c'est-à-dire, lorsque z devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vase, on ait $p\,dx - q\,dy = o$; c'est-à-dire que $p\,dx - q\,dy = o$ soit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vase. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toujours possible que ces trois conditions eussent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonstration n'est pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne ensuite une méthode pour trouver la fonction θ du temps t, & une méthode pour déterminer la courbe que la surface supérieure du fluide forme à chaque instant. L'équation de cette courbe est aussi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: si cet accord n'a pas lieu, le problême ne peut se résoudre analytiquement. D'où il est aisé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puisse trouver rigoureusement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vase. On peut donc s'en tenir, ce me semble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *Traité des fluides*, méthode qui donne des résultats assez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne soit pas dans la rigueur mathématique.

Lorsque le fluide a une masse finie & un mouvement progressif, alors le temps t doit nécessairement entrer dans l'expression de sa vîtesse, & les conditions précédentes doivent nécessairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide se meut suivant une ligne qui rentre en elle-même, sans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puisse supposer que le temps t n'affecte point l'expression de la vîtesse. Dans ce cas on a toujours $p\,dx - q\,dz =$ à une différencielle complete; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différencielle complete, qui donneroit $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$, on a $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$.

Voilà le précis des loix du mouvement des fluides, telles qu'elles sont exposées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches sur le mouvement des fluides, dont il seroit trop long de parler ici.

A l'égard de la résistance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie essentielle de l'*hydrodynamique*, voyez *les articles* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez aussi le *chap. j* du troisieme livre de mon *Traité des fluides*, & mon *Essai sur la résistance des fluides*, Paris, 1752. (*O*)

HYDROGRAPHE, s. m. se dit d'une personne versée dans l'hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. (*O*)

HYDROGRAPHIE, s. f. (*Ordre encycl. Entend. Raison. Philos.* ou *Scienc. Science de la nature. Mathémat. Mathématiques. mixtes Astronomie*

Astronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.) C'est cette partie de la géographie qui considere la mer, en tant qu'elle est navigable. *Voyez* GÉOGRAPHIE. Ce mot est composé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *describo*, je décris.

L'*hydrographie* enseigne à construire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* comme aussi les rochers, les bancs de sable, les écueils, les promontoires, les havres, les distances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant sur la mer que sur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un sens plus étendu, pour ce que nous appellons *l'art de naviguer*.

Dans ce sens, l'*hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en servir, & généralement toutes les connoissances mathématiques nécessaires pour voyager sur mer le plus promptement & le plus sûrement qu'il est possible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les peres Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*hydrographie*. Le P. Dechales qui avoit déja examiné cette matiere dans son *cours* de mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere suppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *Traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé plusieurs fois. M. Bouguer son fils, de l'académie royale des sciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*hydrographie*. *Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'instruire de l'*hydrographie*. *(O)*

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, sont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines*. *Voyez* CARTE. *(O)*

HYDROLOGIE, sub. fém. *(Hist. nat.)* c'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature, & de leurs propriétés.

L'eau est toujours essentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui se passent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits en se combinant avec d'autres substances avec qui elles ont de l'analogie, se modifient diversement; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & présentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'est parfaitement pure; elle est plus ou moins chargée de parties terreuses, de parties salines, de parties sulfureuses & métalliques, *&c.* ce qui vient de la disposition qu'elle a de dissoudre presque tous les corps de la nature. Toutes ces substances influent sur sa pesanteur, sur sa saveur, sur son odeur, & même sur sa couleur; ces accidens varient en raison des proportions dans lesquelles ces matieres étrangeres se trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonstances ont déterminé quelques naturalistes modernes à distribuer les eaux suivant un ordre systématique, & à en faire plusieurs classes fondées sur les différentes substances auxquelles elles se trouvent jointes dans la nature. Plusieurs auteurs avoient déja donné des descriptions des eaux tant en général qu'en particulier; & nous ne manquons point d'ouvrages qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le celebre M. Wallerius, est le premier qui ait donné une division méthodique des eaux, dans son *hydrologie*, dont la traduction françoise se trouve à la suite de sa *minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile physicien divise les eaux en deux classes générales, qui sont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il subdivise les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les secondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel sont de différens genres; il y en a de fluides, telles que l'eau de pluie, de solides ou de gelées telle que la neige. Parmi les eaux terrestres sont les eaux coulantes, les eaux stagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales sont ou spiritueuses ou grossieres, ou acidulés, ou thermales.

A cette distribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou sup-

plément, dans lequel il donne une division des eaux étrangeres, c'est-à-dire, de celles qui se trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux, il les divise en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes substances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *hydrologie*; elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguste Cartheuser, sous le titre de *Rudimenta hydrologiæ systematicæ*, & est imprimée à Francfort sur l'Oder. Cet auteur divise toutes les eaux en insipides & en sapides, c'est-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres; savoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou sucs lapidifiques. Il subdivise les eaux qui ont de la saveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du sel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuses, 6°. en eaux sulfureuses. 7°. en eaux bitumineuses, 8°. en eaux savonneuses, auxquelles il joint les eaux alumineuses.

Telles sont les divisions systématiques des eaux que l'on nous a données jusqu'à présent, ainsi que toutes les méthodes: elles sont sujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire naturelle.

Article nouveau sur le même objet.

L'*hydrologie* est une partie importante de l'histoire naturelle : c'est la science qui nous fait connoître les eaux naturelles, leurs différences & leurs rapports, leurs qualités & leurs usages. Le géographe, ou l'hydrographe, considere les eaux, eu égard à leur position sur le globe de la terre.

Le physicien considere leur nature & la cause de leurs propriétés, l'origine des sources, & celle des météores aqueux, la cause de la circulation des eaux, & celle du flux & du reflux de la mer; enfin il cherche à expliquer tous les phénomenes qui naissent de la nature des eaux.

Le naturaliste se bornant aux observations & aux faits, décrit les diverses especes d'eaux, leur nature, leur mouvement, leurs qualités & la maniere de les reconnoître & d'en faire usage. Telle est l'idée que nous devons nous former de l'*hydrologie*, dont Cartheuser & Wallerius, ensuite Valmont de Bomare, & Monnet, après ce savant Suédois, ont essayé de tracer un systême élémentaire. Mais tous ces ouvrages ne sont rien moins que complets, pour donner une idée de l'*hydrologie*.

L'*hydrologie*, considérée dans le point de vue le plus étendu, embrasse plusieurs objets que ces auteurs n'y ont point fait entrer. Nous allons donner une esquisse de cette science, telle que nous l'envisageons, & que nous souhaiterions que quelque savant entreprît d'en développer toutes les parties.

I. *Idées générales sur l'eau*. L'eau est un corps transparent, fluide à un degré de chaleur au dessus du terme de glace, volatil, raréscible, expansible, inodore, qui s'attache aux autres corps qu'il mouille. *Voyez* Eau. Son expansibilité peut lui faire occuper un espace quatorze mille fois plus grand que celui qu'elle occupoit dans son état naturel; alors elle acquiert, par le moyen de l'air, une force étonnante, qui a fait imaginer les pompes à feu.

Toutes les eaux peuvent être échauffées, mais dans un vaisseau ouvert, point au-delà du degré 80 du thermometre de Réaumur. Dès ce terme, & bien au dessous, elles s'élevent en vapeurs.

L'eau est quatorze fois moins pesante que le mercure; & elle pese huit cens quarante à cinquante fois plus que l'air : cependant elle se volatilise au point d'être soutenue par l'air même. En vertu de ces propriétés, elle pénetre l'air, la terre & les corps les plus durs : par-là elle contribue à la formation, à la production, & à la conservation de tout dans la nature. *Voyez* la *théologie de l'eau*, par J. A. Fabricius, traduction françoise, la Haye 1741.

Lorsque l'eau cesse d'éprouver le degré de chaleur nécessaire, pour la tenir dans un état de fluidité, elle se fige.

La disposition des parties de l'eau qui se congele étant libre, ses parties intégrantes prennent un arrangement régulier en aiguilles, qui s'implantent les unes sur les autres, en formant des angles de 60 & de 120 degrés.

L'eau n'est point sensiblement compres-

fible; enfermée dans un globe de métal, mais fous un preffoir, elle fort au travers des pores du métal, plutôt que de fe laiffer comprimer.

Plus les corps font volatils, moindre eft le degré de chaleur qu'ils peuvent recevoir ou retenir à l'air libre, & réciproquement. Ainfi ce degré de chaleur eft en raifon inverfe de leur volatilité, & en raifon directe de leur fixité.

Par cette raifon, la chaleur de l'eau bouillante, dans un vafe découvert, eft moindre que celle de l'huile ou de la cire bouillante, ou du métal fondu. L'eau fe laiffe pénétrer par le feu, qui s'envole avec les vapeurs aqueufes.

De-là vient que l'eau contenue dans un vafe fermé, expofée à un feu plus violent que celui qu'elle comporte, a tant de force & fait de fi violentes explofions.

L'eau pure eft inaltérable & indeftructible, à ce qu'il paroît. Les diftillations les plus fouvent réitérées, n'en fauroient décompofer les parties primitives.

Si l'eau entre dans la compofition de plufieurs corps, elle fe combine & fe mêle auffi avec plufieurs matieres : avec les fels & les huiles, avec les terres calcaires & gypfeufes, avec toutes les matieres végétales & animales. Elle altere tous les métaux imparfaits, en convertiffant leur furface en rouille : de-là naiffent diverfes fortes de foffiles.

Tous les fels & tous les efprits ardens fe diffolvent dans l'eau, avec plus ou moins de facilité. Il en eft ainfi des favons qui font compofés de matieres huileufes, mêlées avec des fels. Les parties muqueufes, gommeufes, mucilagineufes, gélatineufes, font encore diffoutes par l'eau.

On comprend de-là qu'il ne fauroit y avoir d'eau parfaitement pure & homogene. Les plus pures font, par leur nature, celles qui ont coulé long-temps fur des fables & d'autres matieres vitrifiables, qui fe laiffent le moins attaquer par l'eau; & celles qui ont été diftillées avec les précautions requifes. Après celles-là ce font les eaux de pluie, qui tombent fans orage, quand il a déja plu ou neigé un certain temps.

Toutes les eaux qui coulent au travers des terres calcaires, ou des matieres gypfeufes, féléniteufes, fur des couches d'ochres, qui féjournent fur des pyrites, dans des mines de métaux imparfaits, qui paffent fur des matieres falines, font néceffairement mêlées de matieres hétérogenes qu'elles ont entraînées en diffolution, & quelquefois jufqu'à faturation. Il étoit néceffaire de rappeller ces idées générales fur la nature & les propriétés de l'eau.

II. *Efpeces d'eaux*. Après ces obfervations générales, voyons quelles font les efpeces d'eaux fur notre globe & leurs caracteres. L'*hydrologie* en diftingue en général de deux fortes : des *eaux communes*, qui ne renferment pas des matieres hétérogenes, d'une maniere fenfible & propre à altérer beaucoup leur implicité ou leur qualité : des *eaux compofées*, qui tiennent quelques matieres étrangeres en diffolution, ou combinées avec elles, en affez grande quantité pour que leur préfence & leurs effets foient fenfibles.

On a auffi diftingué les eaux en *eaux du ciel*, *eaux amaffées fur la furface* : comme la mer, les lacs, les étangs, *&c.* *eaux courantes fur la furface* : comme fleuves, rivieres, ruiffeaux, *&c.* *eaux fouterreines & fources* diverfes qui en fortent. Mais nous fuivrons la premiere divifion qui eft plus fimple.

III. *Eaux communes*. Les eaux communes peuvent être envifagées, par rapport à l'air, d'où elles tombent fous différentes formes; & par rapport à la terre qui les reçoit, où elles s'amaffent ou coulent.

L'eau tombe du ciel en groffe ou petite pluie, ou en bruine, ou en rofée, ou en brouillard. En général cette eau fe corrompt aifément dans le repos : elle eft reçue dans les baffins des mers, des lacs, des étangs, des marres, ou fur la terre, d'où naiffent des fources, des ruiffeaux, des rivieres, ou des fleuves

L'eau qui pénetre la terre fert à la végétation de tout ce qu'elle produit, ou bien elle fe raffemble dans des grottes, des cavernes, ou des réfervoirs intérieurs, qui, à leur tour, fervent à former ou à entretenir les fources qui en fortent.

Lorfque le froid de l'atmofphere eft aux environs du terme de glace, à la hauteur où fe trouvent les nuages, l'eau du ciel,

perdant sa fluidité, tombe en givre, ou en gelée-blanche, ou en grêle, ou en neige, composée de flocons rayonnés, ou hérissés, triangulaires, quadrangulaires, pentangulaires, ou sexangulaires, selon les circonstances ou les causes qui ont influé dans la congélation.

Celse a déja remarqué que l'eau la plus légere étoit celle de pluie; après celle-là, celle des sources sur sable; ensuite celle des rivieres & des lacs, celle des puits, celle des glaces & des neiges, celle des étangs; la plus pesante est celle des marais. La différence de la plus légere à la plus pesante, est de 70 à 73.

La grêle tombe en grains ou en masses dures & compactes, formées de crystaux fort irréguliers, ou anguleux, en noyaux, ou de forme concave. Souvent, dans la chûte, le mouvement & le frottement les arrondit.

Les eaux communes terrestres, ou qui sont sur la terre, ou dedans, peuvent encore être distinguées à plusieurs égards. Il en est de vives qu'on nomme *eaux de roche*, parce qu'elles sortent souvent d'une source au travers d'un roc, ou couverte d'un rocher. Cette eau est d'ordinaire la plus légere: le pié cube de Paris pese 70 livres: elle bout plus promptement sur le feu, & elle se refroidit plus vîte: elle dissout bien le savon, qui y fait écume facilement: les légumes s'y cuisent aussi plus promptement: elle est plus propre à pêtrir la farine pour le pain: en coulant sur la terre qu'elle arrose, elle y produit une belle herbe verte: on voit naître, où elle s'arrête, du cresson de fontaine: c'est aussi la meilleure pour arroser les prés: les pierres sur lesquelles elle coule, deviennent ordinairement grasses au toucher.

Il est aussi des eaux de sources qui coulent périodiquement dans certaines saisons ou dans certaines heures de la journée: ce qui vient de la fonte périodique des glaces & des neiges en certains temps de l'année & à certaines heures du jour, ou de la structure des réservoirs & des canaux, & en certains lieux, du mouvement périodique des eaux de la mer.

Les eaux des puits naturels, sont des sources dans des terreins bas, sur un banc de glaise qui soutient un lit de sable. Au milieu même des marais, on trouve quelquefois des puits pareils, dont l'eau est aussi pure que les eaux de sources. Les puits artificiels, pour être bons, doivent être creusés au dessous du niveau des eaux environnantes, être revêtus de pierre jusqu'au fond, couverts: & plus on emploie de cette eau, meilleure elle devient.

Les eaux des rivieres & des ruisseaux, qui coulent sur du sable, ou du gravier vitrifiable, sont toujours très-bonnes à boire. Elles sont plus poissonneuses, mais plus pesantes, quand elles coulent sur un fond d'argille ou de limon; indigestes, lorsqu'elles coulent sur des pierres purement calcaires, ou séléniteuses ou tofeuses, ou sur des terres & des pierres minérales. Ce sont ces eaux séléniteuses, qui font naître ces goîtres que l'on voit aux habitans du Tirol, du Valais, & de quelques autres contrées. Ils devroient faire filtrer les eaux qu'ils boivent, ou les bouillir. Ces eaux mêlées de molécules tofeuses & calcaires, sont peu propres à arroser les prés ou à blanchir les toiles. Les eaux des rivieres, qui coulent sur le sable, sont préférables pour tous ces usages.

Les eaux les plus mauvaises pour les hommes & pour les bêtes, même pour certains poissons, sont les eaux mortes, dormantes, ou stagnantes; soit qu'elles viennent des pluies qui n'ont pas d'écoulement, & qui tombent sur un fond limonneux ou argilleux qui les retient; soit qu'elles s'amassent dans ces fonds par les débordemens des rivieres; soit enfin qu'elles soient au milieu des marais sans écoulemens. Ces eaux sont pesantes, disposées à la corruption, laissent beaucoup de sédiment, & peuvent quelquefois corrompre, dans les chaleurs de l'été, l'air des lieux circonvoisins. Tel est l'effet des marais Pontins, aux environs de Rome. Mais ces eaux sont les meilleures pour faire un bon mortier, & dans la teinture pour certaines couleurs, comme le bleu & le noir.

Les eaux des lacs ne different guere des eaux des rivieres, puisqu'ils sont formés d'ordinaire par une riviere qui y entre & qui en sort. Souvent même cette eau est meilleure que celle des rivieres, parce qu'elle a été battue; elle a déposé ce qu'elle avoit d'étranger, & par-là elle s'est purifiée.

IV. *Eaux composées.* Outre ces eaux communes, plus ou moins ſimples & pures, il y a des eaux compoſées qui ſont mêlées ou combinées avec quelque matiere étrangere, qu'elles tiennent ſuſpendues ou en diſſolution. La combinaiſon eſt d'autant plus parfaite, que la diſſolution eſt plus exacte; & cette diſſolution eſt d'autant plus exacte, que ces matieres diſſoutes ont plus d'affinité avec l'eau : comme les ochres, ou les précipités des métaux imparfaits, leur rouille, toutes les ſubſtances ſalines, les eſprits ardens, les eſprits recteurs des ſubſtances animales & végétales, les éthers vitrioliques, la partie la plus volatile des huiles & des bitumes, & d'autres ſemblables. Ces eaux compoſées ſont en général de deux genres : il y en a de froides; il y en a de chaudes, qu'on nomme *thermales.*

V. *Eau de la mer.* Parmi les eaux compoſées froides, celles des mers tiennent le premier rang, par leur maſſe énorme ſur la terre. Toutes ces eaux ont une ſaveur ſalée, plus ou moins âcre & amere; & cette âcreté & cette amertume ſont communément attribuées par les uns à un bitume combiné avec le ſel; par d'autres à un ſel de Glauber amer, & au ſel marin à baſe terreuſe, qui eſt âcre. En effet, les expériences ont appris qu'il y avoit dans ces eaux un ſel commun & marin, qui ſe cryſtalliſe en cubes, un ſel de Glauber, du ſel marin à baſe terreuſe & de la ſélénite. Tous les eſſais que l'on a faits juſques ici pour rendre potables les eaux de la mer, n'ont pas eu un grand ſuccès, & on n'a pu par aucune expérience facile en extraire le bitume que l'on y ſuppoſe, ou la matiere qui en rend la boiſſon ſi déſagréable.

Dans les pays chauds, où il ſe fait une plus grande évaporation, l'eau eſt aſſez ordinairement chargée de plus de ſel. La quantité de ſel commun ſoutenue va ordinairement de 3 à 4 pour cent, & l'eau ſaturée de ſel peut en ſoutenir, en diſſolution, à peu près le quart de ſon poids. *Voyez* Swedenbourg, *Miſcellan. p. 103.*

Le ſel commun eſt du nombre de ceux qui ſe ſoutiennent en quantité à peu près égale dans l'eau froide comme dans l'eau chaude, & c'eſt par l'évaporation que l'on peut extraire ce ſel, qui ſe cryſtalliſe.

Dans les provinces méridionales de France on fait évaporer l'eau de la mer par la chaleur du ſoleil d'été, de même qu'en Eſpagne & en Portugal. On creuſe pour cela des baſſins peu profonds, où l'on fait paſſer ſucceſſivement l'eau de la mer. Dans quelques provinces ſeptentrionales de France, on ramaſſe en quelques endroits le ſable humecté par l'eau de la mer; on le fait ſécher au ſoleil; on le lave dans une petite quantité d'eau pour diſſoudre le ſel attaché au ſable; on fait enſuite évaporer l'eau ſur le feu, dans des chaudieres de plomb. Dans le nord on fait geler l'eau de mer en certains lieux, dans des baſſins. La portion ſalée ne gele point. On la ſépare ainſi, & on la fait évaporer ſur le feu pour en obtenir le ſel.

Il reſte après ces manipulations ce que l'on nomme *eau-mere.* Si on la fait évaporer, on peut, par le refroidiſſement, en obtenir une portion de ſel de Glauber, qui étant mal cryſtalliſé, porte le nom de *ſel d'Epſom.* Enfin, dans ce qui reſte de l'eau de la mer, il n'y a preſque plus que du ſel marin à baſe terreuſe, dont on peut encore précipiter la terre par le moyen d'une leſſive alkaline : c'eſt ce que l'on appelle *magnéſie* du ſel commun. Un traité complet d'*hydrologie* pourroit apprendre les méthodes des divers pays pour toutes ces différentes opérations, que nous ne faiſons qu'indiquer rapidement. *Voyez* SEL, MER. Ce ſeroit une partie fort utile de l'haliologie.

VI. *Fontaines ſalées.* Dans l'eau des fontaines, des ſources ou des puits ſalés, on trouve à peu près les mêmes principes que dans celle de la mer. La compoſition eſt preſque la même, à l'exception des dépôts des poiſſons, des animaux & des plantes marines putréfiées & décompoſées. Il y a de ces fontaines qui tiennent juſqu'à 15 ou 16 pour cent de ſel commun, comme celle de Dieuſe en Lorraine. Celles de Salins, de Montmorrot, de Lons-le-Saunier en Franche-Comté; celle du Bévieux, dans le canton de Berne, varient & ſont beaucoup moins riches.

C'eſt par l'évaporation, ſur le feu, dans de grandes poëles de fer, que l'on fait cryſtalliſer ce ſel. Pour l'économie du bois on a imaginé des *bâtimens de graduation.* On

éleve l'eau par des pompes, on la fait retomber ſur des fagots d'épine; l'eau douce s'évapore, & quand l'eau eſt chargée de 10, 12 à 14 pour cent, on la cuit. *Voyez* SEL COMMUN. On reconnoît ces eaux ſalées; ſi l'on en jette ſur la diſſolution d'argent, le métal ſe précipite auſſi-tôt. Toutes les parties de l'haliologie entrent auſſi dans un traité complet d'*hydrologie*, qui nous manque encore.

VII. *Eaux minérales.* Parmi les eaux mixtes ou compoſées, il faut auſſi placer toutes les eaux minérales, dont l'hiſtoire & la théorie font de même une partie eſſentielle de l'*hydrologie*. Toutes ces eaux contiennent en diſſolution, en décompoſition, ou en combinaiſon, quelque ſubſtance foſſile ou minérale, qu'on peut quelquefois ſéparer par différentes méthodes. Ces eaux ſont froides ou chaudes.

Dans la premiere claſſe il y a d'abord les eaux froides ou ſpiritueuſes, ou éthérées. Ces eaux ſont légeres, pénétrantes: on y apperçoit des bulles qui montent à la ſurface. Cet eſprit naît de la décompoſition de quelque ſubſtance minérale; quelquefois c'eſt un acide vitriolique volatil, que l'on reconnoît, parce que l'eau noircit alors avec la teinture de noix de galle. Si cette eau verdit le ſyrop de violettes, il faut en conclure que cet eſprit a quelque propriété alkaline. Il y a auſſi une eau ſpiritueuſe alkaline volatile urineuſe, qui purge violemment. Telle eſt la ſource de Faul-Brunne, près de Francfort-ſur-le-Mein, & celle de Lauchſtadt. En général plus une eau eſt chargée d'air, plus elle eſt vive & légere.

Il y a des eaux minérales groſſieres, qu'on nomme *eaux crues*, *eaux dures*, *eaux terreuſes*. Cette eau eſt peſante, ſouvent trouble; elle forme des dépôts, des incruſtations tofeuſes, gypſeuſes, ſéléniriques, des ſtalactites, des ſtalagmites. Telle eſt l'eau de Furſtenbrunn, près de Iene en Saxe, celle de Tolfen, une ſource près de Montcherand, dans le canton de Berne & ailleurs. En mêlant un alkali fixe dans cette eau, il ſe précipite un dépôt blanc terreux. Souvent la partie calcaire de ces eaux verdit le ſyrop violat. Elles ne peuvent diſſoudre le ſavon que difficilement, & elles ſont nuiſibles aux végétaux & aux animaux.

L'eau vitriolique de cémentation cuivreuſe appartient auſſi à la claſſe des eaux minérales froides. Telles ſont celles de Neuſol en Hongrie. Si l'on y jette un morceau de fer, il ſe précipite autant de cuivre, qu'il ſe diſſout de fer, & par les loix de la combinaiſon le cuivre prend la place & la forme du morceau de fer. Ce n'eſt donc point une transformation, mais une ſubſtitution de parties.

Les eaux vitrioliques martiales ſont communes; ſouvent elles tiennent de l'ochre martial. On reconnoît ces eaux, parce qu'elles noirciſſent avec la teinture de noix de galle, avec celles des feuilles de chêne, celles de thé, de bois d'aulne, & d'autres plantes aſtringentes. Ces eaux ſont médicinales, toniques ou déſobſtruantes. Il y en a dans preſque tous les pays. Elles ſont les plus utiles & les plus ſûres dans l'uſage. Mais elles varient par les mêlanges, les diverſes combinaiſons, & les doſes des matieres minérales. De-là vient que les analyſes varient ſi fort, & de la même ſource, en différens temps. Telles ſont les eaux de Schwalbach, de Spa, de Bourbonne, de la Brevine dans le comté de Neufchâtel; mais toutes avec des qualités différentes. Celles de Radelberg, de Weiſenburg, celles de Paſſy ſont plus foibles, auſſi-bien que celles de Forges & celles de Couvet & de Motier dans le comté de Neufchâtel.

Il y a encore des eaux vitrioliques de zinc. Elles ne changent point la couleur du ſyrop de violette, & ne font point efferveſcence avec aucun acide; mais l'alkali fixe en précipite la terre de zinc, & cette eau donne une couleur jaune au cuivre rouge, de même que cette terre, miſe en cémentation avec le cuivre, le rend auſſi jaune.

Comme il n'y a que le cuivre, le fer & le zinc qui puiſſent être diſſous par l'acide vitriolique peu concentré, il n'y a auſſi que ces trois minéraux qui ſe précipitent en ochre, & qui puiſſent par conſéquent ſe trouver dans les eaux minérales métalliques; & le fer étant le plus commun, les eaux ferrugineuſes ſont par cette raiſon les plus communes, comme auſſi les plus ſalutaires.

On trouve encore des eaux alkalines, que l'on reconnoît par leur efferveſcence avec les acides & par la teinture en verd

qu'elles donnent au ſyrop violat, ou à la teinture de tourneſol. Telles ſont les eaux de Seltz.

Les eaux bitumineuſes contiennent une ſubſtance graſſe & inflammable comme le naphte ou le bitume. Quelquefois il s'en éleve des vapeurs qui s'enflamment. On prétend qu'il y a une fontaine pareille près de Cracovie. Quelquefois une huile de pétrole ſurnage. On en trouve ainſi en Pologne le long des Krapacks. D'autres fois c'eſt un aſphalt, comme dans la mer Morte; ou un bitume altéré, comme dans la ſource de Neidelbad en Suiſſe. *Voyez* Scheuchzer, *Hydrogr. pag.* 312. Souvent le ſoufre eſt mêlé avec ces ſources: celles-ci ſont plus fréquentes.

Les eaux ſulfureuſes ſe reconnoiſſent par une odeur d'œufs pourris, ſur-tout par la propriété de noircir ou de jaunir l'argent. Le dépôt de ces ſources, après l'évaporation donne une flamme bleue, quand on brûle ce ſédiment. Telles ſont les eaux des bains d'Yverdon, mais peu chargées, & une multitude d'autres dans preſque tous les pays. Ces ſources blanchiſſent le linge & la laine.

Il y a auſſi des ſources acidules, dans différentes combinaiſons. Il en eſt de martiales vitrioliques, que l'infuſion de noix de galles rend de couleur pourpre ou noire. Leur ſédiment eſt un ochre jaune. Quelques-unes de ces eaux ſont volatiles; d'autres ſont alkalines, ce que l'on reconnoît par le verd qu'elles donnent au ſyrop de violette, & le rouge qu'elles communiquent à la teinture de tourneſol. Les eaux de Seltz, de Pirmont, de Wildung, de Swalbach, de Spa, approchent toutes de cette eſpece, avec quelques diverſités dans les mêlanges; de même que celles de Carbenſée & Buchenſée. D'autres ſources acidules tiennent un peu de bitume. Un alkali fixe paroît conſtituer ces eaux, qui tiennent toutes un ſel de chaux différemment mêlangé.

On a prétendu qu'il y avoit des eaux urineuſes & ammoniacales, qui étoient volatiles, parce qu'elles donnoient une teinture bleue à la diſſolution du cuivre dans l'acide nitreux, & qu'elles purgent violemment; mais ce ne ſont vraiſemblablement que des eaux vitrioliques cuivreuſes, chargées de peu de cuivre, avec quelques autres matieres combinées.

Il eſt encore des eaux qui contiennent un ſel neutre. Elles ne ſont efferveſcence ni avec les alkalis, ni avec les acides.

Les eaux ſavonneuſes ou ſmectites, comme celles de Plombieres, tiennent en diſſolution des ſoufres naturels, unis à des terres ſmectiques, mais ſubtiles. Toutes ſont propres à blanchir le linge, & à dégraiſſer les étoffes. Pluſieurs tiennent auſſi un peu de quelques ſels en diſſolution.

Enfin il y a des eaux qui contiennent pluſieurs ſortes de ſels unis & combinés. Celles, par exemple, d'Epſom en Angleterre, & d'Egra en Bohême, ſont chargées de l'acide vitriolique, & de l'alkali de ſel marin. Il y a dans l'Oberland au canton de Berne, une petite ſource qui a quelque reſſemblance avec celle d'Epſom; & dont on tire auſſi un ſel purgatif.

VIII. *Eaux thermales.* Il y a encore des eaux minérales qui ſont chaudes ou thermales, comme celles de Plombieres, d'Aix en Savoie & d'Aix en Provence, de Bade en Suiſſe, des bains du Valais, & pluſieurs autres de différens pays. Cette chaleur a pluſieurs degrés depuis l'eau bouillante, comme à Aix en Savoie, ou à peu près, juſqu'au tempéré, comme celle d'Yverdon en Suiſſe. La chaleur de ces eaux vient de ce qu'elles coulent ſur des bancs de pierre à chaux ou de craie, comme à Bath en Angleterre, ſur des couches de charbons pyriteux, comme en divers endroits de l'Allemagne, ou ſur des lits de pyrite ſulfureux comme en Savoie, ou ſur des lits de terre de pyrites tombées en effloreſcence, ou en vitrioliſation, ou enfin par le voiſinage des volcans, comme dans le royaume de Naples.

Il y a des eaux thermales qui contiennent peu de matieres hétérogenes, comme celles de Pfeffers en Suiſſe; d'autres ſont ſpiritueuſes, comme celles de Piſe; vitrioliques & martiales, qui teignent en noir l'infuſion légere de noix de galles, comme celles de Forges: d'autres contiennent du ſel neutre martial, comme celles de Bade en Suiſſe; d'autres ſont ſulfureuſes & noirciſſent l'argent, comme en divers bains; d'autres ſont alkalines & ſulfureuſes, comme celles d'Aix-la-Chapelle. Celles de Carlsbad contiennent un alkali capable de détruire l'acide âcre de l'huile de vitriol, & une matiere crayeuſe

& martiale, qui fait un dépôt considérable par l'addition de l'huile de tartre. Celles d'Aix-la-Chapelle ont quelque affinité avec celles de Carlsbad. On voit celles-là faire ébullition avec les acides, donner un précipité avec les alkalis, & laisser un sel neutre par l'évaporation. Les eaux thermales de Wisbad font aussi effervescence avec les acides, ce qui indique un alkali; elles blanchissent avec l'huile de tartre; elles noircissent avec la poudre de galle, ce qui décele le fer; on en tire aussi du sel commun. Celles de Tœplitz ont du rapport avec celles-là.

Aussi l'on voit que les eaux minérales, froides ou chaudes, contiennent à peu près des principes de même espece, diversement modifiés ou combinés. Mais elles different en ce que les eaux froides renferment d'ordinaire plus d'esprit que les chaudes. Il y a communément plus de sel volatil dans les froides, plus de sel fixe dans les chaudes. Les froides ont plus de vitriol subtil que les chaudes; mais celles-ci contiennent plus de soufre véritable.

IX. *Mélange de tous ces principes avec l'esprit.* Dans toutes les eaux froides ou chaudes, il y a les parties du liquide aqueux; ce sont peut-être des globules très-subtils, mobiles, capables de pénétrer la plupart des corps: des particules ignées qui conservent sa liquidité, en tenant ces globules éloignés & dans un certain mouvement; enfin il y a un esprit éthéré, élastique, qui rend l'eau plus volatile, plus expansible. A ces trois principes qui constitueroient une eau parfaitement pure, telle qu'il n'y en a point, se joignent des parties terrestres ou minérales qui différencient plus sensiblement les eaux, & l'addition de la chaleur accidentelle, par le moyen des pyrites & de l'air qui distingue les thermales. Ces matieres terrestres ou minérales sont donc d'ordinaire des terres calcaires subtiles, des terres séléniteuses très-fines, des sels alkalins ou des sels neutres, des parties sulfureuses, des ochres ferrugineux, quelquefois des précipités du cuivre ou du zinc, fort rarement d'autres corps, & plus rarement encore des parties dangereuses, capables de faire du mal aux animaux. Plus les eaux simples ou composées, ou thermales, contiennent de ce que nous nommons *l'esprit des eaux*, plus elles sont légeres & actives, elles se chauffent plus vîte, elles se refroidissent plutôt, elles se corrompent plus tard; ces eaux forment des bulles quand on les verse; elles pétillent dans leur chûte; ou si on les agite dans un flacon de verre, elles font même sauter un tel flacon, si on le bouche & l'agite: dans la machine pneumatique, il s'éleve plus de bulles de cette eau spiritueuse. Cette même eau éventée ne produit plus aucun de ces effets; puisée au contraire à la source, on voit constamment ces phénomenes. Il est de ces eaux spiritueuses qui, mêlées avec le vin du Rhin, ou avec des acides, ou avec le sucre candi pilé, font ébullition ou une mousse sensible; éventées, elles ne le font plus. Si ces eaux sont minérales & que vous les laissiez évaporer un peu, ces effets n'ont plus lieu; mais vous retirerez cependant de cette eau éventée les mêmes dépôts, les mêmes ochres, les mêmes sels qu'auparavant. Ainsi cette ébullition n'est pas l'effet du minéral, mais de l'esprit. Cet esprit est si subtil, que si l'on boit ces eaux à la source, comme à Pirmont & à Spa, il porte à la tête. Après l'évaporation de cet esprit, toutes ces eaux deviennent sensiblement plus pesantes. Le gel chasse aussi cet esprit; de-là vient que les eaux qui ont été gelées ou qui sont de neiges fondues, sont plus pesantes. Les eaux croupissantes sont onctueuses & privées de cet esprit. Les eaux de pluie, recueillies dans un vase ouvert, après qu'il a plu quelque temps, sont les plus spiritueuses & aussi les plus salutaires. Mais les eaux des citernes sont souvent ou altérées ou évaporées. Les sources qui coulent sous terre sur un fond de gravier, soutenu d'un lit de glaise, & qui sortent des côteaux à une certaine hauteur, tournés du côté du levant, sources qui ne gelent jamais; ces sources, dis-je, fournissent les eaux les plus spiritueuses, les plus légeres & les meilleures. Cet esprit n'est pas l'air que toutes les eaux renferment plus ou moins, c'est quelque chose de plus pur, de plus subtil, de plus léger, de plus volatil, de plus élastique; ou si voulez, un air plus subtil.

Un traité d'*hydrologie* complet & détaillé, présenteroit donc l'exposé de tous ces principes

cipes propres des eaux ſimples, pures; & de tous les principes étrangers des eaux compoſées ou minérales, leur nature, leurs propriétés, leurs effets. Il montreroit les divers mêlanges & les différentes combinaiſons de ces principes hétérogenes, leurs proportions & les effets qui en réſultent. Il donneroit auſſi l'hiſtoire naturelle des eaux compoſées ou minérales des différens pays, la maniere dont on en fait uſage, la méthode d'en tirer les ſels ou les autres minéraux, les analyſes & les expériences qui ont été faites en chaque lieu, & les arts que toutes ces expériences ont produits ou ſuppoſent.

Une partie eſſentielle encore d'un traité d'*hydrologie* ſeroit des tables ſyſtématiques ou raiſonnées, où les eaux ſeroient rapportées à leurs claſſes, leurs genres, leurs eſpeces, pour en ſaiſir les affinités & les rapports, comme les différences génériques & ſpécifiques.

L'expoſé de toutes les épreuves juſques ici imaginées, auxquelles on peut ſoumettre toutes les eaux, pour découvrir leur nature, déterminer leur ſimplicité ou leur compoſition, & en déduire leurs propriétés, eſt une partie toute pratique de l'*hydrologie*, la partie la plus néceſſaire & à la portée de tout le monde. Nous allons en donner un petit eſſai; on pourroit l'appeler l'*hydrodocimaſie*. Boile, Liſter, Boerhaave, Margraff, Hoffmann, Becker, Wallerius, du Clos, Valmont de Bomare, Monnet, &c. ont déja raſſemblé beaucoup de faits, d'expériences & d'obſervations; mais un traité complet & méthodique eſt encore à deſirer. Voyez dans la *Bibliotheque* de Gronovius tous les livres indiqués ſur cette matiere & ſur l'eau en général.

X. *Epreuves des eaux par les ſens.* Pour éprouver les eaux, on emploie d'abord les ſens.

La vue nous fait connoître ſi elles ſont limpides ou rendues troubles par des parties hétérogenes.

Ce ſeroit cependant conclure mal de ce qu'une eau eſt limpide, qu'elle n'eſt point du tout compoſée ou minérale. Les parties ſalines diſſoutes, ou minérales décompoſées, ſont ſi ſubtiles, ſi atténuées, ſi diviſées, qu'elles ſont ſuſpendues dans l'eau d'une maniere imperceptible, ſans lui rien faire perdre de ſa tranſparence.

Pour concevoir comment les parties métalliques plus peſantes peuvent flotter dans l'eau, on n'aqu'à ſe rappeller deux propoſitions démontrées en mathématique. L'une, que ſi l'on diviſe un corps peſant en pluſieurs parties, la ſuperficie de chaque particule ſera plus grande à l'égard de ſon poids que n'étoit celle du corps entier, comparée avec le poids de ſes parties enſemble; c'eſt-à-dire, que ſuppoſant un cube d'or de 280 grains, ſi vous le deviſez en deux, quatre, huit parties, &c. les poids de ces parties ſeront de 140, 70, 35 grains; mais les ſuperficies du tout & de ſes parties ſeront comme 12, 8, 5, 3, &c. enſorte qu'une particule du cube qui ne contient que le $\frac{1}{8}$ de la maſſe du tout, aura une ſurface deux fois plus grande en proportion de ſon poids, que n'avoit le cube entier, les poids étant comme 8 à 1, & les ſuperficies comme 4 à 1. La ſeconde propoſition démontrée eſt que la réſiſtance du fluide eſt d'autant plus grande, que la ſuperficie du corps flottant eſt plus large; d'où il ſuit qu'une particule de métal peut être réduite à une telle petiteſſe par la ſolution ou la décompoſition, qu'elle flottera aiſément dans l'eau. C'eſt ce que nous voyons opérer de nos yeux, par la diſſolution de l'or dans l'eau régale, de l'argent dans l'eau-forte, & des ſels dans l'eau commune. Les molécules, outre cela, des corps opaques peuvent être ſi minces & ſi petites, qu'elles ne ſauroient plus intercepter le paſſage de la lumiere qui traverſe leurs pores ſans obſtacle.

La vue d'ailleurs peut nous aider à connoître la nature de l'eau. Si nous y voyons des bulles s'élever, nous concluons qu'elle eſt ſpiritueuſe: ſi elle paroît rougeâtre ſur la ſurface, c'eſt l'effet de quelque ſubſtance graſſe animale: ſi la rougeur occupe toute l'eau, & que l'on y voie un dépôt de même couleur, elle charrie du bol ou de l'ochre. La couleur verte indique du cuivre ou du vitriol de mars, ou du pyrite ferrugineux; la couleur bleue annonce plus ordinairement du cuivre; la couleur blanchâtre eſt un indice des parties crayeuſes, ſéléniteuſes, gypſeuſes ou calcaires, quelquefois un mêlange de chaux & de ſoufre. Si l'eau eſt

d'un blanc jaunâtre, c'eſt quelquefois l'effet du charbon foſſile ; d'autres fois les eaux martiales ſpiritueuſes qui ſont éventées, prennent cette nuance. Le jaune noirâtre indique toujours le fer; le jaune rougeâtre, les pyrites ſulfureuſes ; le verd jaunâtre, le ſoufre ou le fer mêlé avec le cuivre ; le noir, l'aſphalt ou une craie noire.

L'odorat n'offre rien de plus précis que la vue. Une odeur pénétrante qui prend au nez, lorſqu'on puiſe une eau à la ſource, annonce l'acide vitriolique, & une vapeur ſpiritueuſe ou éthérée. Le pétrol avec le ſel alkali donnent à une eau qui les renferme, une odeur agréable de ſtyrax. Une eau qui eſt chargée par les pyrites, a une odeur groſſiere de ſoufre : ſi l'odeur eſt plus ſubtile, elle indique l'eſprit volatil de ſoufre. Une odeur d'ail marqueroit une eau arſénicale, comme l'odeur aigre indiqueroit l'alun, & celle d'œufs pourris le ſoufre, uni à un alkali ou à une matiere calcaire.

Le goût de rouille marque le cuivre; le goût d'encre, le vitriol martial ; le goût vineux ou aſtringent, l'alkali ou l'eſprit de ſoufre ; le goût ſalin annonce des ſels ; le goût auſtere ou acerbe l'alun, ou le vitriol ; le goût de craie, une terre crétacée.

Après ces épreuves, on peut encore avoir recours à la balance hydroſtatique, en comparant l'eau que l'on veut eſſayer à l'eau la plus pure, diſtillée avec ſoin. Mais ici il faut ſe ſouvenir d'une obſervation de Muſſchenbroeck, c'eſt que dans les différentes ſaiſons de l'année la même ſorte d'eau a différens poids. En janvier 1728, il trouva que la peſanteur de l'eau étoit à celle de l'air comme . . . . 1 à 783.

17 juin 1728,	à 698.
1 novemb. 1729,	à 774.
10 mai 1730,	à 673.
12 juin 1730,	à 661.

Orat. de modo inſtit. experim. phyſ.

Eiſenſchmid nous donne dans ſon traité *de Ponderib. & Menſuris vet.* les différences ſuivantes pour l'été & l'hiver.

1 Pouce cube meſure de Paris.	En été. drag.	gr.	En hiver. drag.	gr.
De l'eau de mer,	6.	12. —	6.	18.
— — de riviere,	5.	10. —	5.	13.
— — de puits,	5.	11. —	5.	14.

XI. *Epreuves par la chymie.* C'eſt la chymie qui nous fournit donc les moyens les plus ſûrs pour découvrir la compoſition des eaux & la nature des mêlanges. Indiquons ici rapidement les principales épreuves en uſage.

Epreuves générales. On prend du ſucre de ſaturne, autrement dit *ſel de plomb*, qui eſt une préparation de ce métal, diſſous par un acide végétal ; on fait diſſoudre ce ſucre de ſaturne dans de l'eau diſtillée bien pure : on verſe goutte à goutte de cette ſolution dans l'eau à éprouver ; ſi elle change de couleur & perd ſa tranſparence, c'eſt une preuve que c'eſt une eau mixte, impure ou minérale. On emploie auſſi de la même maniere la diſſolution d'argent dans l'eſprit de nitre, étendue avec de l'eau pure & l'huile de tartre par défaillance : on en verſe goutte à goutte dans l'eau que l'on veut eſſayer, & on examine les effets. Outre ces épreuves générales il en eſt de particulieres.

Epreuves particulieres. Pour découvrir le cuivre dans l'eau, on verſe quelques gouttes d'eſprit de ſel ammoniac ou de l'alkali volatil, l'eau deviendra auſſi-tôt verte ou bleuâtre. Une lame d'acier poli y devient rouge.

Pour découvrir le fer, on verſe dans l'eau de l'infuſion de noix de galle, ou de thé, ou des feuilles de chêne, ou de l'écorce de grenade, & elle devient ou pourpre ou noire. La coquille d'un œuf propre y jaunit auſſi. La diſſolution d'argent étendue fait précipiter une poudre blanche. Un peu de cette eau trouble noircit le vin rouge, & n'altere pas le vin blanc.

Pour découvrir le zinc dans l'eau, on y verſe de l'eſprit de ſel marin, de l'eſprit de nitre, ou de l'eſprit de vitriol, & il s'éleve une odeur déſagréable & une vapeur noire. Si l'on jette du vitriol de cuivre dans cette eau expoſée à une chaleur modérée, le vitriol perd ſa couleur bleue, devient blanc, & le cuivre ſe précipite de couleur rouge.

Pour découvrir le ſoufre dans l'eau, on y met une lame d'argent, qui devient brune; l'or y prend une plus belle couleur. La diſſolution de l'argent étendue, ou la ſolution de ſucre de ſaturne, rendent l'eau ſoufrée brune, noire, jaunâtre ou rougeâtre. Souvent ces eaux exhalent un eſprit volatil, qui naît des pyrites décompoſées ou tombées en efflorefcence. Souvent le dépôt de ces eaux

eſt inflammable, & ſi l'on fond cette matiere avec le ſel de tartre, on obtient du foie de ſoufre.

Pour découvrir l'acide vitriolique dans l'eau, on y jette de la teinture de tourneſol, qui lui fait changer de couleur, ſi du moins l'eau eſt fraîchement puiſée, ou de l'infuſion de noix de galle, qui ne la fait point changer; mais ſi l'eau eſt éventée avec la teinture de tourneſol, elle ne change plus; & avec celle de galle elle devient noiſe ou pourprée.

Pour découvrir l'alkali dans l'eau, on y jette des acides qui font effervefcence, ou du ſyrop de violette qui devient verd. Si l'alkali eſt volatil, le vitriol cuivreux diſſous dans l'eau, eſt précipité d'une couleur bleue: ſi l'alkali eſt fixe, ce vitriol eſt précipité de couleur verte.

Pour découvrir le vitriol martial volatil, on laiſſe éventer l'eau, & elle eſt alors moins altérée par l'infuſion de noix de galle. Si le vitriol martial eſt fixe, cette infuſion rend l'eau pourpre, ſi elle eſt peu chargée; noire, ſi elle eſt très-chargée. Si l'eau n'eſt pas colorée ſur le champ, c'eſt qu'il y a des vapeurs vitrioliques. Si on verſe un peu d'acide ou d'eſprit de vitriol dans cette eau déja noircie, on verra diſparoître la couleur noire. On pourra la rappeller en y verſant de l'huile de tartre par défaillance.

L'eſprit de ſel ammoniac noircit les eaux acidules vitrioliques.

Pour découvrir l'alun dans l'eau, on emploie les alkalis volatils & l'eſprit de ſel ammoniac, qui la rendent laiteuſe & en coagulent une partie. L'infuſion de tourneſol y prend une couleur pourpre.

Pour reconnoître le ſel neutre dans l'eau, on emploie les alkalis & les acides, qui n'y font aucune efferveſcence. Le ſyrop de violette y conſerve ſa couleur: mais l'eſprit-de-vin rectifié, la ſolution d'alun & la diſſolution d'argent la rendent blanchâtre. Les eaux qui contiennent ce ſel ſont purgatives, comme celles d'Epſom, d'Acton, de Northall, de Scarboroug, de Scheltenham en Angleterre, de Sedlitz en Allemagne, &c.

Pour découvrir les eaux crétacées, qui contiennent des parties crayeuſes, tofeuſes ou calcaires, on emploie l'huile de tartre par défaillance, l'alkali volatil, qui les rendent blanchâtres ou laiteuſes. La ſolution du mercure ſublimé y eſt auſſi précipitée d'une couleur jaune. La ſolution de l'argent rend ces eaux épaiſſes & griſâtres.

Si après ces épreuves on a découvert quels ſont les principes minéraux qui ſont dans l'eau, & que l'on veuille en connoître la quantité ou les proportions, on emploie deux autres méthodes, l'évaporation par un feu très-doux & toujours diminué prudemment ſur la fin; & la diſtillation avec toutes les précautions de l'art. On examinera le ſédiment dont on comparera le poids avec celui de l'eau peſée; on verſera enſuite deſſus de l'eau diſtillée, on la décantera dans un autre vaſe; on évaporera de nouveau; on examinera les ſels, s'il y en a, & on les reconnoîtra par leurs figures. Les cryſtaux en lozange indiqueront le vitriol; en octogone, l'alun; en priſmes, le nitre; en cubes, le ſel marin; en pyramides, ou en priſmes, ou en cubes, le ſel neutre. En plaçant encore de ce ſédiment ſur une plaque de fer unie ſur le feu, ſi la matiere s'enflamme, on conclura qu'elle eſt ſulfureuſe. Si dans ce ſédiment il y a du fer, une pierre d'aimant bien armée l'attirera. S'il y a du cuivre, on calcinera ce ſédiment; on verſera deſſus de l'eau-forte, on la décantera, & on ſéparera le cuivre dont elle eſt chargée avec une lame de fer.

Toutes ces épreuves doivent être faites avec ordre, ſans confuſion, & avec une méthode ſuivie, qui dépend de la nature de l'eau & du but que l'on ſe propoſe; enfin elles doivent être répétées en différens temps, pour peu que les vues ſoient importantes.

Si vous voulez d'ailleurs précipiter les parties ferrugineuſes, ochreuſes ou pyriteuſes qui nagent dans certaines eaux, jetez dans une bouteille une dragme de coquilles d'huîtres calcinées & réduites en poudre: battez bien la bouteille, & laiſſez-la repoſer quelques jours dans un lieu frais, en l'agitant pluſieurs fois chaque jour. Vous aurez après ſept ou huit jours un ochre au fond de la bouteille, ou un ſédiment, que vous pourrez examiner.

Souvent on a vu des particuliers être trompés par la découverte prétendue de ſources ſalines. J'ai vu une perſonne qui avoit fait

en vain des frais aſſez conſidérables. Si donc vous voulez vous aſſurer qu'une eau contient du ſel marin ou du ſel commun, jetez-y quelques gouttes d'huile de vitriol : auſſitôt il doit s'élever une vapeur ſpiritueuſe qui prend au nez. Si l'on y verſe quelques gouttes de la diſſolution d'argent, l'eau doit devenir blanchâtre ou laiteuſe, & au bout de quelque temps il ſe précipitera une poudre blanchâtre. Avec ce ſel commun eſt ſouvent joint un ſel calcaire ou une terre ſéléniteuſe, & ces eaux deviennent quelquefois purgatives : telles ſont les eaux de Ratzburg.

Il eſt des ſources qui contiennent des ſels neutres en aſſez grande quantité, pour qu'on puiſſe auſſi l'en extraire : on les reconnoît d'abord par leur goût amer. On fait cryſtalliſer par des ſolutions réitérées le ſel qu'on en extrait par l'évaporation. Si l'on jette ce ſel ainſi lavé & cryſtalliſé ſur un feu vif, il ſe fond d'abord ; enſuite il s'éleve en bulles ſans s'enflammer ; enfin il ſe durcit dans une matiere ſemblable à la pierre-ponce.

On voit par l'expoſé ſuccinct & rapide que nous venons de faire, des expériences à tenter ſur les eaux, pour connoître leur compoſition ou leurs qualités, qu'on peut employer pluſieurs moyens, outre les ſens & les inſtrumens propres à comparer leurs poids. Voici les principaux moyens qui ont été imaginés : 1°. les plantes aſtringentes, comme l'infuſion ou la décoction des feuilles de thé, de balauſte, de chêne, de la noix de galle, d'écorce de grenade, *&c.* 2°. les liqueurs colorées, comme le ſyrop de violettes, la teinture de galle, celle de tourneſol, *&c.* 3°. les acides forts, comme l'eſprit & l'huile de vitriol, l'eſprit de nitre ou l'eau forte, *&c.* 4°. Les acides foibles, comme le vinaigre, les vins acides ou verds, le jus de citron, le ſucre candi en poudre, la ſolution du vitriol verd, *&c.* 5°. les alkalis fixes, comme l'huile de tartre par défaillance, *&c.* 6°. les alkalis volatils, comme l'eſprit fort ou délayé de ſel ammoniac, *&c.* 7°. les diſſolutions métalliques par leurs menſtrues propres, comme la diſſolution d'argent dans l'eau-forte, la diſſolution du mercure ſublimé, la diſſolution du ſel de plomb, *&c.*

XII. *Obſervations générales ſur les propriétés des eaux communes.* C'eſt un grand témoignage de la ſageſſe de l'auteur de la nature, que les matieres minérales, dangereuſes aux animaux, ſe trouvent très-rarement décompoſées, ou combinées avec l'eau, & que lorſqu'elles s'y rencontrent, on peut les appercevoir par des circonſtances ſenſibles. Le poids de l'eau ou ſa légéreté, ni le goût ne ſuffiroient pas, il eſt vrai, pour faire reconnoître toujours les eaux nuiſibles.

Suppoſons une pinte d'eau de deux livres, poids de marc de 16 onces, diviſée par gros de 72 grains chacun ; cette pinte d'eau pure doit peſer à peu près 18432 grains. Si l'on ſuppoſe fondus dans cette eau 18 grains, par exemple, d'arſenic, cette eau deviendroit pernicieuſe aux animaux qui en uſeroient habituellement. En évaluant la conſommation d'un homme à une pinte par jour pour ſa boiſſon, & dans ſes alimens, il prendroit environ une once d'arſenic pendant un mois ſans s'en appercevoir au goût. La pinte d'eau chargée de l'arſenic ne peſeroit que 18450 grains, c'eſt-à-dire, un millieme de plus que l'eau pure. Si l'on compare hydroſtatiquement cette eau ſi dangereuſe avec une autre ſaine, mais où il ſe trouveroit combiné 24 grains par pinte d'un autre ſel ou ſubſtance quelconque miſcible avec elle, mais d'une qualité non nuiſible ou ſalutaire, cette ſeconde eau, au même volume d'une pinte, peſera 18458 grains ; ſon poids ſera donc à celui de la premiere eau à peu près comme 2000 eſt à 1 : cette premiere eau funeſte ſera plus légere de ce deux millieme. Ainſi c'eſt une conſéquence erronée que deux eaux la plus légere eſt toujours la plus ſaine. *Mém. de la ſociété écon.* de Berne, 1764, troiſieme partie. *Mémoire* de M. Perinet de Faugnes.

En général, il faut obſerver qu'il n'eſt aucune eau parfaitement pure, ſimple & homogene, comme nous l'avons déja dit : par-là même que l'eau eſt un menſtrue propre à diſſoudre ou à décompoſer une infinité de corps du regne minéral & végétal, elle doit ſe charger d'une multitude de parties étrangeres. Mais par-là même que l'eau eſt un délayant doux, ces parties étrangeres n'alterent point ſi aiſément les vaiſſeaux des animaux, lors même que ces matieres auroient en elles-mêmes quelque choſe d'un peu nuiſible. Auſſi l'eau a été regardée par quelques-uns comme une médecine univer-

ſelle, & s'il y a quelque choſe d'outré dans ces prétentions, il eſt certain au moins que l'uſage de l'eau eſt d'une utilité infinie dans l'état de ſanté, comme dans celui de maladie. Les plus ſalutaires, ſans contredit, ſont celles qui courent depuis long-temps ſur un fond pierreux, ſablonneux, & qui ont été agitées dans leur courſe. Telle eau qui étoit mauvaiſe & peſante, devient bonne après avoir été battue & agitée par les roues d'un moulin, par une chûte ou quelqu'autre moyen. Les temps encore dans leſquels les eaux courantes ſont les plus pures, ſont celui de la gelée & celui des longues ſéchereſſes. Les eaux d'un lac ſouvent battu par le vent, ou d'une riviere qui roule très-rapidement ſes eaux ſur un fond pierreux, pourvu qu'elles ne ſoient pas ſouillées ou altérées par les immondices que l'on y jette, devroient donc être choiſies de préférence pour l'uſage des hommes & des animaux.

En conſidérant en général les rochers d'un pays, on peut déja conjecturer ſi les eaux qui ſortent des lieux élevés ſont bonnes ou mauvaiſes. Si ces rochers ſont quartzeux, gratineux ou ſablonneux, d'ordinaire les eaux qui en viennent ont les propriétés des bonnes eaux : ſi ces rochers ſont crayeux, ſéléniteux, gypſeux, ſchifteux, ces eaux ont ordinairement des propriétés différentes.

En général auſſi les aux vives qui ſortent des rochers ſablonneux ou quartzeux, ſont moins propres pour les arts, les teintures ; pour cuire promptement les légumes, que les eaux des rivieres qui coulent lentement.

Les propriétés des eaux de pluie varient auſſi ſelon l'état de l'atmoſphere, lorſqu'elle eſt tombée ; & M. Margraff a prouvé par des expériences, que ramaſſée avec le plus de précaution, elle contenoit encore beaucoup de matieres étrangeres. *Diſſertat. Examen chymique des eaux*. En général, les eaux de pluie ſont les plus propres à favoriſer la fermentation ; c'eſt pour cela qu'elles ſont préférées pour les braſſeries : elles diſſolvent auſſi une plus grande quantité de ſels. Ces propriétés viennent de ce qu'elles contiennent plus d'air ; c'eſt ainſi qu'une eau quelconque où l'on fait diſſoudre un peu de ſel alkali de tartre, & une eau naturellement acidulaire, ont de même la propriété de diſſoudre beaucoup plus de ſel marin. Ces eaux de pluie s'évaporent auſſi bien plus vîte, ſans doute à cauſe de l'air qu'elles renferment : toutes auſſi ſont plus propres à cuire & à amollir les légumes. Le ſerein & la roſée different peu de l'eau de pluie tombée lorſque l'air eſt déja pur ; mais le miellat qui ſort principalement des plantes eſt une eau déja altérée par les végétaux.

XIII. *Obſervations générales ſur les eaux de la mer.* Notre globe s'uſe ſans ceſſe, & les eaux des vallons, des montagnes & des plaines, entraînent continuellement dans les rivieres & des rivieres dans les vaſtes mers, une quantité immenſe de matieres minérales, végétales & animales, décompoſées ou détruites. La deſtruction perpétuelle des plantes & des animaux qui habitent dans les mers, doit encore altérer la ſubſtance de ſes eaux. Soit que le ſel ſe forme dans la mer, ſoit qu'il ne vienne que de la diſſolution des ſels placés dans la terre, & qui ſont portés dans les mers, les eaux doivent auſſi être changées par-là. Si ce ſel ſe forme dans la mer, il faut auſſi qu'il s'y décompoſe. C'eſt au ſel que l'eau de la mer doit la propriété de ſe geler ſi difficilement, & la fraîcheur aſſez uniforme qu'on lui trouve. D'ailleurs ſa denſité, la rendant plus propre à ſoutenir de plus grands poids, favoriſe la navigation. Moins auſſi les mers ſont ſalées, plus les vaiſſeaux y prennent d'eau.

L'eau de la mer n'eſt point du tout potable, à cauſe du ſel marin à baſe terreuſe & du ſélénite qu'elle contient : la filtration ſeule ne ſauroit même la rendre potable, il faut avoir recours à la diſtillation, opération très-embarraſſante : c'eſt-là le ſujet d'un problême très-intéreſſant, dont on devroit trouver la ſolution dans l'*hydrologie*, ou le détail de tous les eſſais & leur ſuccès.

Il eſt démontré par des expériences réitérées, qu'il n'y a point de bitumes dans les eaux de la mer en général. M. Monnet, qui a fait des expériences en divers endroits des côtes des France, n'y a jamais trouvé par des analyſes exactes que du ſel marin, du ſel à baſe terreuſe & du ſélénite, quelquefois du ſel d'Epſom & une terre abſorbante, jamais ni bitume ni ſoufre. La doſe de ces matieres a varié ſelon les lieux, peut-être ſuivant les ſaiſons, jamais dans leur nature,

On peut voir le compte qu'a rendu de ces essais M. Monnet dans son *Hydrologie*, *page* 181 & suiv. Paris, 1772.

L'agitation violente, l'ébullition & la filtration peuvent suffire souvent à rendre potables les eaux terrestres mal-saines ; mais ces moyens, nous le répétons, sont insuffisans pour l'eau de la mer. Les eaux bouillies sont plus fades, parce qu'elles sont privées d'air. On leur redonne cet air en les filtrant à froid, au travers des fontaines de sable ou des pierres à filtrer. Il n'y a que les eaux séléniteuses que l'ébullition, souvent même la filtration, ne dégagent point des particules séléniteuses. Il en est de même des eaux saumâtres ou salées, il faut avoir recours à la distillation. Pour cela il faut employer de fort grands alembics ; il ne faut pas distiller à siccité jusqu'au fond ; enfin l'eau distillée doit être exposée à l'air libre dans des vases propres, qui aient un grand diametre & peu de profondeur.

XIV. *De la quantité d'eau.* Ce seroit un objet bien intéressant de l'*hydrologie*, de déterminer à peu près la quantité d'eau qu'il y a sur ou dans notre globe & dans l'atmosphere qui nous environne, & la proportion qu'il y a entre les matieres solides & liquides.

Il est certain d'abord que par un effet de la sagesse du Créateur, il y en a une quantité suffisante aux besoins de toutes les créatures, animaux & plantes, & pour toutes les opérations, les changemens & les productions, qui doivent s'exécuter sur la terre & dans ses entr'ailles. *Voyez* J. G. Feurlini, *Differt. de suffic. copia aquarum*, &c. *Jenæ*, 1711, *in*-4°. & Derham, *Théologie physique*, *liv. II*, *chap.* 5.

Si nous considérons d'abord l'étendue des mers & leur profondeur, le cours des rivieres & leur profondeur, les lacs & toutes les eaux de la surface : si nous envisageons ensuite tous les amas d'eaux souterreines, & les réservoirs qui fournissent aux sources, nous comprendrons déja que la masse des eaux du globe est très-considérable.

Les anciens & les modernes ont parlé de la profondenr des mers, & l'ont peut-être exagérée. Les bassins de ces mers sont comme d'immenses vallées, quelques-unes très-profondes, & de grandes plaines plus ou moins basses, dont le fond soutient les eaux. Kircher, Riccioli, Bayle, Marsigly & divers autres ont rassemblé plusieurs faits sur cette matiere ; d'où il résulte qu'il y a des mers qui ont une profondeur que les sondes & les plongeurs les plus intrépides n'ont pu mesurer, & peut-être de plus d'une lieue ou de de deux, & au-delà.

Il est des savans qui supposant que notre globe doit être creux au centre, pour être moins pesant & tourner plus aisément, y placent un amas immense d'eau, tandis que d'autres y ont mis un globe de feu : mais ce sont des faits assurés, fondés sur des observations certaines, que l'*hydrologie* doit renfermer, & non des suppositions, des conjectures & des hypotheses.

Descartes a donné à la superficie ou à la croûte de notre globe, deux ou trois milles d'épaisseur, le reste seroit jusqu'au centre un globe creux, dont on ignore & le contenu & l'usage. *Voyez* Cartesius, *lib. II*, *epist.* 14. *Philosoph. transact. abridg. by Louwtorp*, *vol. II*, *p.* 619, & les *Feriæ Groning.* d'Engelhard, *tome II*, *sect.* 2 ; Whiston, *Astronom. princip. lib. V.*

Tous les météores aqueux démontrent encore qu'il y a une quantité d'eau considérable, réduite en vapeurs, suspendues dans les nuées, & qui environnent notre globe. Cette atmosphere qui enceint de toute part notre terre, est remplie d'eau au moins à la hauteur d'un demi mille d'Allemagne, selon les conjectures assez vraisemblables de quelques physiciens.

XV. *De la quantité de pluie.* Nous avons fait des eaux de pluie une espece distincte, soit à cause de leur origine, soit à cause de leurs propriétés & de leur usage. Les observateurs en divers pays ont mesuré & tenu compte dès le siecle passé de la quantité qu'il en tombe en chaque saison. Ces tables météorologiques seroient d'un grand usage pour la physique générale, si elles avoient été commencées depuis plus long-temps, si elles embrassoient toutes les contrées de notre terre, si elles étoient plus exactement comparatives. L'*hydrologie* pourroit alors en déduire des conséquences & des résultats qui éclairciroient divers objets encore fort incertains. Notre postérité pourra seule remplir cette partie intéressante de la science hydrologique, aujourd'hui trop imparfaite.

On ſaura peut-être alors quel rapport il peut y avoir en chaque pays, entre la ſurface des eaux de la terre & la quantité de pluie; entre la chaleur du climat & la quantité des vapeurs qui tombent ſous différentes formes; entre la quantité d'eau qui tombe du ciel & celle des ſources qui ſortent de la terre, *&c.* Toutes ces connoiſſances & bien d'autres qui en naîtront néceſſairement; & que nous ne faiſons qu'entrevoir, éclairciront divers points de la phyſique générale, & de l'hiſtoire naturelle de notre atmoſphere.

Il eſt déja connu en partie, par rapport à divers pays, où il tombe peu ou point de pluie, que le ſage auteur de la nature y a ſuppléé par diverſes reſſources. En quelques contrées ce ſont des fleuves qui, par leurs inondations périodiques fertiliſent les terres, comme le Niger en Afrique, l'Inopus dans l'iſle de Délos, le Mydonius en Méſopotamie, le Nil en Egypte.

Sic juſſit natura parens decurrere Nilum;
Sic opus eſt mundo.

On voit auſſi des arbres en divers lieux, qui condenſent & ramaſſent les vapeurs aqueuſes de l'atmoſphere, & les laiſſent retomber au-deſſous en gouttes, pour déſaltérer la terre & les hommes qui les recueillent avec ſoin. Ce phénomene a été obſervé dans l'iſle de Fer, dans celle de S. Thomas, dans le royaume de Narſingue, qui eſt une preſqu'iſle au deçà du Gange, & dans les Indes orientales. Le baliſier, arbriſſeau de l'Amérique, rend le même ſervice aux habitans des iſles, au rapport de Labat.

Les hautes montagnes ſervent auſſi à arrêter les vapeurs de l'atmoſphere, à les condenſer, & à fournir des eaux aux vallées, aux plaines, aux ſources & aux rivieres. *Voyez Uſages des montagnes*, dans le *Recueil de traités ſur l'hiſtoire naturelle*, Avignon, *in*-4°. 1766.

Enfin, on ſait que des roſées très-abondantes du matin, ou un ſerein ſalutaire du ſoir, ſuppléent plus ou moins abondamment aux pluies trop rares en certains climats brûlans.

XVI. *Mouvement des eaux.* Il n'eſt pas moins intéreſſant dans l'*hydrologie*, de contempler la circulation & le mouvement perpétuel des eaux, qui étoit ſi néceſſaire pour en prévenir la corruption, pour porter ces eaux en tous lieux, pour les faire pénétrer par tout, & pour ſervir ainſi à la conſervation & à la formation de tous les êtres animés & inanimés de la terre. La fluidité, la liquidité, la mobilité de l'eau, propriétés néceſſaires de cet élément, la rendent propre à humecter, à ramollir, à pénétrer, à diſſoudre plus ou moins ſelon la nature du ſujet, & à produire tous les effets, auxquels elle eſt deſtinée par ſon mouvement & ſa circulation. Il y a auſſi dans l'eau une viſcoſité qui fait qu'elle s'attache à certains corps, ce qui la rend encore propre à y adhérer, & à conſerver une humidité partout où il en eſt beſoin. C'eſt ainſi que l'eau humecte la terre, s'y filtre, monte dans les canaux des plantes, comme dans les tuyaux capillaires, & y porte les ſucs nourriciers, favorables à la végétation : elle forme ou décompoſe par ſon mouvement dans le ſein de la terre, une multitude d'eſpeces de corps, enſorte qu'elle entre par ſa circulation dans preſque tous les phénomenes de la nature.

C'eſt par ſa mobilité encore que l'eau prend & conſerve le niveau, ſi aucun obſtacle ne l'empêche. Sa fluidité eſt plus lente que celle de la lumiere & de l'air, plus prompte que celle de l'huile, du mercure, ou du ſablon ſec. Elle peut donc ſe mouvoir avec facilité en tous les ſens. Cette fluidité, jointe à ſa peſanteur, fait qu'elle coule toujours en bas, en cherchant à s'approcher du centre de la terre, & elle ne monte pour s'en éloigner que lorſqu'une force ſuffiſante l'y oblige. Comme chaque particule de l'eau eſt détachée, & qu'elle eſt preſſée ou portée vers le centre, avec une gravité égale, il s'enſuit que ces particules ne doivent ceſſer de couler en bas que lorſqu'il n'y en a aucune plus élevée que l'autre; alors la maſſe prend le niveau. Voilà l'origine du cours des rivieres & des fleuves, & de la formation des lacs & des mers. Ainſi l'eau tranquille forme toujours la véritable ligne horizontale. On connoît l'uſage que l'on tire de cette propriété pour le nivellement. C'eſt auſſi parce que l'eau ſe tient par ſon poids dans cette ligne horizontale, que les mers ont une ſurface arrondie, & que

leurs eaux se maintiennent dans les bornes que leur prescrit la gravité mutuelle qui leur est assignée.

Cette mobilité de l'eau, jointe à l'air qu'elle renferme toujours, fait qu'elle est dilatable par la chaleur. De-là son expansibilité & sa volatilité, qui la rendent capable de s'élever en vapeurs dans l'air, d'où naît un mouvement perpétuel d'ascension & de chûte : de-là la pluie & tous les météores aqueux, que l'*hydrologie* n'embrasse point pour les développer & les expliquer, parce que ces détails appartiennent à la physique. C'est par ces moyens que les eaux sont dans un mouvement perpétuel de la terre dans l'atmosphere, & de l'atmosphere sur la surface du globe, pour les besoins toujours renaissans de toutes les créatures. On peut voir dans Halley comment il a estimé la quantité de ces vapeurs en circulation, *Miscellan. curio. t. I.* Lond. 1705. Il prétend que dans un jour d'été il s'éleve de la Méditerranée seule 5280 millions de tonnes d'eau. C'est ainsi que l'air est rafraîchi & purifié, & la terre humectée & fécondée. Le diametre de chaque bulle d'eau, quelle que soit leur figure, est augmenté par la chaleur, au point de devenir plus de dix fois plus grand qu'auparavant. Un pouce cubique d'eau peut être divisé en dix mille millions de particules. L'eau devient par conséquent plus légere que l'air, de sorte qu'elle est poussée en-haut, selon les loix de l'hydrostatique. Elle monte donc jusqu'à ce qu'elle rencontre un air plus raréfié; alors elle demeure suspendue. Plusieurs particules se rapprochent, forment des gouttes; la raréfaction diminuant ces gouttes, elles retombent : ces vapeurs, poussées par les vents vers les montagnes, y forment les sources des rivieres, qui descendent dans les plaines & coulent jusqu'à la mer. *Voyez* VAPEURS. Telle est la circulation perpétuelle sagement établie par le grand auteur de la nature.

Comme le cours des rivieres fait succéder une masse d'eau à une autre; comme les flots & les ondes se suivent dans les mers; comme les vapeurs montent & redescendent sans cesse; comme l'eau pénetre & se filtre dans la terre pour en sortir; il y a ainsi dans tout le globe un mouvement perpétuel de cette eau, & un remplacement successif; de même que dans le sang qui circule dans les veines du corps humain, ou dans la seve qui circule dans les plantes. C'est en un mot le mouvement perpétuel, établi par le créateur, & qui doit durer autant que le monde, qui est l'ouvrage de sa sagesse adorable.

Les vents, qui naissent de la raréfaction de l'air & de ses changemens, servent encore à agiter les nuées remplies d'eau, & l'océan, qui en est comme le réservoir.

Le flux & reflux de la mer, dont les phénomenes sont si singuliers, impriment encore à ses eaux un mouvement périodique aussi utile que merveilleux.

Il y a encore des eaux qui ont des mouvemens propres & singuliers, qui naissent de diverses circonstances, comme certains lacs qui s'élevent & s'abaissent, comme certaines sources qui coulent périodiquement en augmentant ou diminuant, comme l'Euripe dans la mer Egée, dont le flux & le reflux sont tellement déréglés, vers les quadratures, qu'ils se font 12 ou 13 fois en 24 heures; mais réglés par les nouvelles & les pleines lunes, lorsque ses retardemens sont les mêmes que ceux de l'Océan. *Voyez Théol. de l'eau, liv. III, ch. 11.*

Peut-être la mer a-t-elle encore un mouvement particulier, mais lent, qui peut venir d'un changement périodique dans le mouvement de la terre; mouvement dont le période seroit très-long. Ce seroit peut-être à ce mouvement qu'il faudroit attribuer les changemens que l'on a observés dans l'emplacement de la mer. C'est ce qui a déja fait dire à Ovide :

Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum : vidi factas ex æquore terras,
Et vetus inventa est in montibus ancora summis,
Et procul à Pelago conchæ jacuêre marinæ, &c.

Voyez sur ce sujet, *recueil de divers traités sur l'histoire nat. de la terre, in-4°.*

Des causes extraordinaires & des accidens de plusieurs sortes impriment aussi diverses especes de mouvemens considérables aux eaux des mers, des lacs & des rivieres; comme les orages, les tremblemens de terre, les bouleversemens des montagnes, ou leur chûte. Des rivieres changent de cours; de nouveaux lacs se forment; des rivages sont abandonnés

abandonnés de la mer, qui se retire; de nouvelles isles paroissent; d'autres sont abîmées, &c. *Voyez* Buffon, *théorie de la terre:* Bertrand, *structure intérieure de la terre:* Fabricius, *théologie de l'eau.*

Si les eaux de l'atmosphere, si celles de la surface de la terre sont ainsi en mouvement, les eaux renfermées dans ses entrailles doivent éprouver des mouvemens pareils, & une circulation continuelle, par le mouvement & la rotation de la terre, par l'impression du flux & du reflux, par l'évaporation des eaux intérieures, & la filtration de celles qui retombent, par les réservoirs & les canaux, qui se remplissent & se vuident, par les feux souterreins, & plusieurs autres causes, &c. Tous les détails des phénomenes de cette circulation intérieure doivent entrer dans l'*hydrologie*, & présentent une variété intéressante de faits, qui font une partie curieuse de l'histoire naturelle du globe que nous habitons.

Toutes les causes qui mettent en mouvement les eaux, ou qui servent à l'entretenir, ont été merveilleusement proportionnées & combinées, sans quoi ces eaux inonderoient la terre, la ravageroient & la rendroienr bientôt inhabitable.

Les vents auxquels les vapeurs aqueuses contribuent si essentiellement, quoique la plupart si irréguliers en apparence, servent d'ailleurs à entretenir cet équilibre du mouvement des eaux. Ici tout est balancé & calculé avec une sagesse admirable. *Voyez* Halley dans les *Transact. philos. n°. 183.* (*B. C.*)

HYDROMANTIE, s. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* DIVINATION. Ce mot est grec & composé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination.*

L'*hydromantie* est une des quatre especes générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *pyromancie*, *aëromancie*, *géomancie.*

Varron dit que l'*hydromantie* a été inventée par les Perses, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en sont fort servis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit sur l'optique, nous ont donné la description de plusieurs machines qui sont d'usage dans cette science.

Pour construire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vue au spectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau sans changer la position de l'un ou de l'autre: prenez deux vaisseaux *A B F* & *C G M K* (*Pl. hydraul. fig. 31.*), dont l'un soit plus haut que l'autre; remplissez le premier d'eau, & soutenez-le sur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partagez le vaisseau le plus bas *C M* en deux parties par une cloison *H I*, & adaptez un robinet à celle d'en-bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaisir.

Placez un objet sur la cloison que le spectateur, placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *N L*.

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau descendant dans la cavité *C I*, le rayon *N L* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le spectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *N O*. Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui est marqué par la lettre *P*, l'eau descendra dans la cavité la plus basse *H I*; la réfraction cessera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité se remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour construire un vaisseau *hydromantique* qui représente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vase cylindrique *A B C D* (*Pl. hydraul. fig. 32.*) partagé en deux par un verre *E F*, qui ne soit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique sous un angle de 45 degrés; que *I H* & *H G* soient un peu moindres que la distance du foyer de la lentille *G*; en sorte que l'image de l'objet puisse passer à travers dans la cavité du vaisseau supérieur; noircissez la cavité intérieure, & remplissez celle de dessus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromantie* considérée comme une branche de l'histoire naturelle; mais, pour y revenir entant qu'elle est divination, nous ajoutons après Delrio qu'il y a plusieurs especes d'*hydromantie*, dont voici les principales.

1°. Lorsqu'à la suite des invocations, &

autres cérémonies magiques, on voyoit écrits ſur l'eau les noms des perſonnes, ou des événemens qu'on deſiroit de connoître, ordinairement ces noms ſe trouvoient écrits à rebours, au moins ſe rencontrerent-ils de la ſorte dans l'événement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y ſervoit d'un vaſe plein d'eau, & d'un anneau ſuſpendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vaſe.

3°. On jetoit ſucceſſivement, mais à peu de temps l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la ſurface de cette eau, auſſi-bien que de leur interſection, on tiroit des préſages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec ſoin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette ſuperſtition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiſer tous les ans la mer, comme ſi c'étoit un être animé & raiſonnable; mais ce n'en eſt pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer ſi le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des ſuperſtitions, compriſes ſous le titre d'*hydromantie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Veniſe d'épouſer la mer Adriatique.

5°. On tiroit auſſi des préſages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on y croyoit voir repréſentées. C'eſt ainſi, ſelon Varron, qu'on apprit à Rome quelle ſeroit l'iſſue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines paſſoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voyez* PÉGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une eſpece d'*hydromantie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque ſoupçon ſur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jetoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées; & s'ils ſurnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'eſt à quoi Claudius fait alluſion dans ce vers,

Et quos naſcentes explorat gurgite Rhenus.

Ne ſeroit-ce pas ſur cet ancien uſage, que dans le même pays on faiſoit ſubir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accuſoit d'être ſorciers? *Voyez* EPREUVE.

7°. On rempliſſoit d'eau une taſſe, ou un autre vaſe, & après avoir prononcé deſſus certaines paroles, on examinoit ſi l'eau bouillonneroit, & ſe répandroit par-deſſus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un baſſin de verre, ou de cryſtal, puis on y jetoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choſes dont on deſiroit être inſtruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre ſorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faiſoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromantie* une ſuperſtition qui a été en uſage en Italie, & que Delrio aſſure qu'on pratiquoit encore de ſon temps. Lorſqu'on ſoupçonnoit quelques perſonnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces perſonnes ſur autant de petits cailloux, qu'on jetoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns ſe ſervoient pour cette opération d'eau-bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. IV, quæſt. vj, ſect. 3, pag. 543 & 544.*

HYDROMANTIQUE, ſ. f. (*Mathém.*) quelques auteurs ont appellé ainſi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences ſingulieres. Cette ſcience, ſi elle en mérite le nom, eſt fondée principalement ſur deux faits très-connus; l'un eſt, qu'un corps *R* placé au fond d'un vaſe plein d'eau, (*fig. 31, hydr.*) peut être vu par un œil *O*, placé près du bord du vaſe, quoique ce même œil ne pût le voir ſi l'eau étoit ôtée; l'autre eſt, que le fond *CHD* d'un vaſe plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'eſt en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomenes ſont une ſuite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. (*O*)

HYDROMEL, ſ. m. (*Pharm.*) boiſſon qui ſe prépare avec l'eau & le miel.

L'*hydromel* eſt ſimple ou compoſé. Le ſimple ſe fait avec le miel ſeul, & l'eau commune: & quand il a acquis une force égale à celle du vin, ſoit par la quantité

de miel qu'on y a mife, foit par une grande coction, ou par la fermentation, on l'appelle *vineux*. Pour faire l'*hydromel* vineux, il faut une livre de miel fur trois pintes d'eau ; le miel de Narbonne, ou à fon défaut le miel blanc, le plus beau, le plus nouveau, & le plus agréable au goût, doit être employé pour cette liqueur. On le délaie avec l'eau dans un vaiffeau de cuivre étamé ; & on fait bouillir doucement ce mélange fur le feu, jufqu'à ce qu'il ait acquis affez de confiftance pour qu'un œuf frais, avec fa coquille, puiffe nager deffus fans tomber au fond. Il faut avoir foin de bien écumer la liqueur en la faifant bouillir. Etant faite, on la coule par un linge, ou par le tamis : enfuite on en verfe environ la moitié dans un baril neuf, lavé plufieurs fois avec l'eau bouillante, puis avec une ou deux pintes de vin blanc, enforte qu'il n'y refte aucune odeur défagréable.

Quand le baril eft plein, on n'y met point le bondon; mais on en bouche feulement l'ouverture avec un morceau de linge, pour empêcher qu'il n'y tombe quelque ordure : puis on le place dans une étuve, ou au coin de la cheminée, dans laquelle il faut entretenir un petit feu jour & nuit, pour échauffer doucement la liqueur, & la faire fermenter.

Il faut mettre l'autre partie de l'*hydromel* dans des bouteilles, ou dans des cruches de terre à cou étroit, bien nettes; obférvant de ne les pas boucher, mais de les couvrir feulement d'un linge comme le baril, & les attacher en différens endroits au-dedans de la cheminée. Cet *hydromel* des bouteilles fert à remplacer celui qui fort du baril par la fermentation, laquelle doit durer environ fix femaines. Après ce temps-là, vous bouchez le baril avec fon bondon, enveloppé d'un peu de linge. Il ne faut pas le ferrer, ni l'enfoncer trop avant, parce qu'on eft obligé de le retirer de temps en temps pour remplir le baril, que vous devez porter à la cave, & l'y laiffer paffer un hiver. Quand vous remarquez que l'*hydromel* ne fe condenfe plus à la cave, & qu'il eft toujours à fleur du bondon, vous enfoncez alors le bondon, & ne touchez plus au baril, que pour le percer, & le mettre en bouteilles.

Il feroit peut-être mieux de faire fermenter l'*hydromel* par infolation, c'eft-à-dire, en l'expofant au foleil ; mais comme cet aftre n'eft pas toujours fur l'horizon, fa chaleur ne peut produire une fermentation auffi égale, ni auffi prompte que celle qui fe fait dans les étuves, ou dans les cheminées. Il y auroit un remede à cela ; ce feroit de tranfporter tous les foirs au coucher du foleil, le baril dans un lieu chaud ; mais cela demanderoit beaucoup de foin & d'adreffe, pour ne pas brouiller la lie qui s'amaffe au fond. Cette lie eft de couleur brune, & beaucoup plus liquide que celle du vin.

La confiftance de l'*hydromel* vineux approche plus ou moins de celle du firop, & fon goût, de celui du vin d'Efpagne ou de la malvoifie, lorfqu'il eft très-vieux.

Il eft cordial & ftomachique ; il diffipe les vents, guérit les coliques qui en proviennent, aide la refpiration, & réfifte au venin.

L'*hydromel* fimple ordinaire fe fait comme le vineux, excepté qu'on ne le laiffe pas fermenter.

Hydromel compofé. Pendant que vous ferez bouillir la quantité d'eau & de miel que nous avons marquée ci-deffus pour la préparation de l'*hydromel* fimple, vous ferez bouillir des raifins de damas, coupés en deux. On en met demi-livre fur fix livres de miel ; & il faut quatre pintes d'eau pour les faire cuire. La liqueur étant diminuée de moitié, vous la pafferez par un linge, avec légere expreffion des raifins; puis vous la mêlerez avec l'*hydromel*, & laifferez bouillir le tout enfemble pendant quelque temps. Enfuite vous y enfoncerez une rôtie de pain trempée dans de la bierre ; & ayant ôté l'écume qui fe formera de nouveau, vous retirerez la liqueur du feu, la laifferez repofer ; & la verfant par inclination, afin de la féparer du fédiment, vous la mettrez dans un baril préparé de la maniere que nous avons prefcrite ci-deffus, dans lequel vous mettrez auparavant une once du plus beau fel de tartre, diffous dans un verre d'efprit-de-vin ; & il faut faire enforte que le baril foit tout plein. Après cela, vous l'expoferez débouché, fur des tuiles ou fur des briques, au grand foleil, ou fur le four d'un boulanger, ou dans une étuve bien chaude ; ayant foin de le remplir, jufqu'à

ce qu'il ne jette plus d'écume. L'ayant rempli pour la derniere fois, vous le boucherez exactement, & le porterez à la cave, où, ayant resté pendant quelques mois, il pourra être percé & mis en bouteilles.

Cet *hydromel* composé est propre pour fortifier l'estomac, particuliérement celui qui est chaud.

Pour le rendre plus agréable, on peut mêler cinq ou six gouttes d'essence de cannelle dans l'esprit-de-vin qui sert à dissoudre le sel de tartre. On peut encore y faire infuser des zestes de citrons, des framboises, des fleurs, ou des aromates, qui peuvent convenir selon les différens goûts.

On peut user de cette liqueur au lieu de vin.

Pour conserver l'hydromel pendant plusieurs années. Il faut mettre sur chaque barrique un demi-septier d'esprit de sel. (+)

HYDROMETRE, s. m. (*Phys.*) est le nom qu'on donne en général aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vîtesse, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot est composé du grec ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'instrument dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on se sert pour mesurer la vîtesse, & par conséquent la force des eaux courantes, *voyez l'article* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMÉTRIE, s. f. (*Mathém.* & *Phys.*) c'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la vîtesse de l'eau, & des autres fluides; ce mot est formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. L'*hydrométrie* comprend l'hydrostatique & l'hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme est moderne & de peu d'usage; on s'en est servi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de professeur d'*hydrométrie* dans l'université de Bologne, en faveur le Guglielmini, qui a poussé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'église grecque qui étoient chargés de faire l'eau bénite, & d'en faire l'aspersion sur le peuple. *Voyez* EAU-BÉNITE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau*, & μύστης, personne consacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aspersion de l'eau. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROMPHALE, s. f. (*terme de Chirurgie.*) tumeur qui vient au nombril, & qui est causée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὕδωρ, *eau*, & ὀμφαλός, *nombril*.

On distingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle est molle, & néanmoins peu obéissante au toucher, & qu'elle ne diminue ni n'augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve transparente.

On dissipe l'*hydromphale* par des remedes résolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCELE. On la guérit aussi, si elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il semble que la fluctuation devroit être mise au nombre des signes caractéristiques de l'*hydromphale*. *Voyez* FLUCTUATION. (*Y*)

HYDROPARASTAN *ou* HYDROPARASTES, sub. masc. plur. (*Théologie.*) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle aussi *Eucratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens*. *Voyez* EUCRATITES, AQUARIENS, &c. Ce mot est formé du grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je présente*, *j'offre*.

Les *hydroparastates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit se servir d'eau au lieu de vin dans l'eucharistie. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROPHANE, s. f. *ou* adj. f. (*Hist. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot est formé de ὕδωρ, *eau*, & φαίνω, *je brille*, parce que le caractere distinctif de ce genre de pierres, est de jeter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce sont des pierres à demi-transparentes, composées de crystal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette composition donne à toute la masse un œil louche, terne & considérablement opaque, en sorte qu'on ne peut procurer à ces sortes de pierres un poli fin; cependant si on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quel-

ques égards pellucides, mais leur tranſpa-rence ceſſe, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les eſſuie.

Nous ne connoiſſons que deux eſpeces de ce genre de pierres *hydrophanes*; l'une d'un gris blanchâtre ſans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*, ou *l'œil du monde*; l'autre eſt ſemblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu: les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélu*. (*D. J.*)

HYDROPHOBE, adj. (*Méd.*) ὑδρόφοβος, *aquam timens*. On ſe ſert de ce terme, pour déſigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morſure de certains animaux, & particuliérement d'un chien enragé, qui eſt connue ſous le nom de *rage*, à laquelle on donne auſſi le nom *d'hydrophobie*, à cauſe de l'horreur de l'eau, qui en fait un des ſymptomes eſſentiels. *Voyez* HYDROPHOBIE, RAGE.

HYDROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδροφοβία, Ce terme grec eſt compoſé des mots ὕδωρ, *eau*, & φόβος, *crainte*, *aquæ timor*. Il eſt employé par les médecins, pour ſynonyme du mot *rage*, qui eſt la maladie de ceux qui ſont affectés d'une ſorte de délire furieux, à la ſuite de la morſure d'un chien, ou de quelques autres animaux enragés. Comme un des principaux ſymptomes qui accompagnent cette maladie, eſt une averſion inſurmontable pour l'eau, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie*. Mais comme elle eſt moins connue ſous ce nom là, que ſous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que ſous cette derniere dénomination, qui eſt d'ailleurs plus ſpéciale: ainſi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, ſ. m. (*Myth.*) ſtatue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémiſtocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur uſage particulier, & enſuite il l'avoit conſacrée dans un temple d'Athènes. Il retrouva ſon *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des ſtatues que Xerxès avoit emportées de Grece, & Thémiſtocle fit des efforts inutiles pour que le ſatrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'eſt celle qui, dans Pline, *l. XXXIV, chap. viij*, porte le nom d'Œnophore par la faute des copiſtes; mais tout eſt perdu en critique, ſi l'on admet des conjectures de cette eſpece, que le ſens n'exige point, & qui ne ſont point appuyées par les manuſcrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, ſ. f. plur. (*Myth.*) cérémonie funebre qui s'obſervoit à Athènes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès; ainſi, *hydrophorie* étant un mot compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & φέρω, *j'emporte*, déſigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît ſur les lieux où ſe trouvent des truffes par-deſſous; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante ſous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'eſt pas poſſible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font paroît tellement contraire à d'autres ſentimens qu'ils ſoutiennent ailleurs, & même tellement oppoſé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner ici quelque mépriſe. Ils diſent que cette plante nous enſeigne où ſont les *truffes*; mais nous ſavons que par tout où on en trouve, il ne vient point de plante au-deſſus. Peut-être que quelques-uns d'eux ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocaſtanum*, que nous appellons en françois *terrenoix*. En ce cas, il eſt certain que les feuilles de celle-ci en ſont une sûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne feroit qu'un ſecond nom de terrenoix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum cauſée par de l'eau & de l'air: c'eſt une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuoſité ſe fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le ſon qu'elle rend lorſqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuſe, ou plutôt la flatuoſité de l'hydrocele ſe diſſipera par l'uſage des cataplaſmes diſcuſſifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de ſureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, &c. L'amas d'eau forme le fond & l'eſſentiel de la maladie;

nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (*Y*)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'eſt l'épithete par laquelle on déſigne un malade affecté d'*hydropiſie* en général; mais elle eſt plus particuliérement affectée par l'uſage à l'*hydropiſie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *aſcite*. *Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδρωψ, *hydrops*. C'eſt une maladie des plus conſidérables entre les affections chroniques. Elle conſiſte dans une collection contre nature d'humeurs aqueuſes ou ſéreuſes, rarement d'une autre nature, qui croupiſſent dans leurs vaiſſeaux relâchés, ou qui ſont extravaſées dans quelques cavités; d'où s'enſuivent différentes léſions de fonctions, ſelon le ſiége du mal, & toujours, lorſqu'il eſt dans des parties molles, ou qui ſont ſuſceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une diſtenſion extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ſes cavités, l'*hydropiſie* eſt dite univerſelle; ſi les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropiſie* eſt particuliere, & alors elle prend différens noms, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées.

Lorſque l'humeur remplit outre meſure tout le tiſſu cellulaire, qui eſt ſous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffiſſure générale, on appelle cette eſpece d'*hydropiſie*, *leucophlegmatie*, lorſque l'humeur eſt pituiteuſe, épaiſſe, & tirant ſur le blanc: mais lorſqu'elle eſt ſimplement aqueuſe, ſéreuſe, ce qu'on diſtingue par la différente diſpoſition de la peau, dont la ſurface dans ce dernier cas eſt plus luiſante, plus étendue, on donne à cette ſorte d'affection le nom d'*anaſarque*, terme formé de deux mots grecs ἀνὰ σάρκα, *circa carnes*, pour ſignifier qu'elle a ſon ſiége dans la membrane cellulaire qui entoure, qui enveloppe les muſcles, mais qui ne pénetre pas dans les interſtices des fibres charnues, qui forment les muſcles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, ſelon Boerhaave, *comment. in propr. inſtit. med.* §. 732, cette maladie ne doit pas être appellée *anaſarque*, mais ὑποσάρκα, *intra carnes*, *hypoſarque*. *Voyez* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocéphale*, l'*hydropiſie* de la tête, ſoit qu'elle ait ſon ſiége au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCÉPHALE. L'hydrophtalmie eſt l'*hydropiſie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voyez* HYDROPHTALMIE.

Il ſe forme quelquefois une eſpece d'*hydropiſie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui eſt une ſorte de *bronchocele*: *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropiſie* de poitrine n'a pas de nom particulier; *V.* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*; *V.* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropiſie* ſe forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*aſcite*, ἀσκίτης, ce qui ſignifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen ſont tendues comme un outre, par les humeurs dont eſt remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE: c'eſt l'*hydropiſie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vue, lorſqu'on parle de l'*hydropiſie* ſimplement, ſans autre diſtinction: c'eſt auſſi ſous cette acception qu'il en ſera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropiſie* a ſon ſiége dans les cavités, plus ou moins diſtendues, du tiſſu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui ſont des duplicatures du péritoine, d'où ſont formés l'épiploon, le méſentere, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tiſſu qui revêt la ſurface des viſceres, leſquels ſe rempliſſent outre meſure, ſans ceſſer d'être diſtinctes entr'elles, d'où ſe forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropiſie* eſt appellée *enkiſtée*, *hydrops ſaccatus*, dans le premier cas, & *véſiculaire* dans le dernier. *V.* KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui ſe forme dans les bourſes, c'eſt-à-dire, dans le ſcrotum & avec différentes combinaiſons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les teſticules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *V.* HYDROCELE.

La matrice eſt auſſi ſuſceptible d'*hydropiſie*, ainſi que les ovaires, le vagin. *Voyez* MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorſque les humeurs ſont abondantes dans le tiſſu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropiſie*, mais *enflure œdémateuſe*, ſi la tumeur eſt fort étendue; ou *œdème* ſimplement, ſi elle eſt circonſcrite. *V.* ŒDÈME.

Ainſi, il n'y a *hydropiſie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuſes, ſéreuſes ou laiteuſes, d'un volume aſſez conſidérable, à proportion de la partie qui en eſt le ſiége. Or donc, comme c'eſt un amas de liquides qui conſtitue eſſentiellement cette maladie, la tympanite qui n'eſt qu'une collection d'air dans la capacité du bas-ventre, eſt placée mal-à-propos, par quelques auteurs, parmi les différentes eſpeces d'*hydropiſie*, malgré la reſſemblance dans l'enflure à l'égard de l'aſcite, comme de l'emphysème, à l'égard de l'anaſarque. *V.* TYMPANITE, EMPHYSÈME. Il arrive ſouvent complication de ces deux ſortes de maladies avec l'*hydropiſie*.

Il réſulte de toutes les obſervations que l'on a faites, à l'égard des différentes eſpeces d'*hydropiſie*, que l'on ne peut les attribuer qu'à deux ſortes de cauſes, qui ſont, 1°. tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe, & l'empêcher de paſſer librement des arteres, qui lui ſont propres dans les veines correſpondantes, en ſorte que les premiers de ces vaiſſeaux s'engorgent & ſe dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progreſſif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laiſſe pas de s'y en faire continuellement, effet de la cauſe impulſive, qui reſte à peu près la même; d'où ſuit la rupture de ces mêmes vaiſſeaux qui, à force d'être diſtendus outre meſure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable ſolution de continuité, qui donne lieu à l'effuſion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne ceſſe d'y être portée. La foibleſſe des vaiſſeaux & des viſceres fait une cauſe de cette nature, attendu qu'il a été obſervé conſtamment que, la faculté qu'ont les pores abſorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y ſont répandues, eſt ſuſceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du ſang eſt trop grand, toutes les parties internes même ſe deſſechent, parce que les vapeurs deſtinées à les humecter ſont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravaſées ſous forme de vapeurs, faute d'être repriſes, ſe condenſent, s'accumulent ſous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures; & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, ſe conſervent plus long-temps que celles des veines, pour les reprendre, il s'enſuit le défaut d'équilibre reſpectif qui doit ſubſiſter dans la ſanté entre ces vaiſſeaux; défaut qui, à l'égard des ſolides conſidérés généralement, eſt la cauſe de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations, ſpontanées, exceſſives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* EQUILIBRE, *Écon. anim.* On peut auſſi ranger, dans l'eſpece des cauſes dont il s'agit ici, l'épaiſſiſſement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la maſſe, qui produiſent des obſtructions, des compreſſions, des reſſerremens ſpaſmodiques qui portent ſur les veines ſéreuſes, d'où ſuivent des engorgemens de ces vaiſſeaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropiſie*. Le ſpaſme cauſé par l'irritation méchanique ou phyſique du genre nerveux, lorſqu'il ſubſiſte un certain temps, peut également procurer des étranglemens dans les vaiſſeaux de toute eſpece, qui ont ſouvent les mêmes ſuites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes cauſes de l'*hydropiſie*, eſt confirmé par l'expérience de Lower, qui produiſoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de ſéroſité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le ſang.

2°. La diſſolution du ſang ou le défaut de conſiſtance de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres; il devient ſuſceptible de s'échapper ſous forme ſéreuſe dans les vaiſ-

ſeaux d'un genre qui n'eſt pas fait pour le recevoir naturellement, lorſqu'il a la conſiſtance qui lui eſt propre : il paſſe, dans les arteres ſéreuſes, dans les conduits collatéraux qui ne ſont pas capables de réſiſtance ; & , comme il y en a encore moins dans les cavités du tiſſu cellulaire où quelques-uns aboutiſſent, il s'y jette, les remplit, les diſtend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdème, des bouffiſſures, de la leucophlegmatie, de l'anaſarque ; ou s'il eſt dirigé vers les vaiſſeaux exhalans, il fournit les fluides qui ſuintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupiſſent plus long-temps qu'on ne penſe communément ſans ſe corrompre ; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles ſont renfermées, elles ſe conſervent comme les eaux de l'amnios, dans leſquelles nage le fœtus pendant tout ſon ſéjour dans la matrice, qui y ſont même quelquefois retenues pendant pluſieurs années ſans aucune corruption, dont peuvent être préſervées encore plus aiſément les eaux des hydropiques ; parce qu'elles ont ordinairement une ſorte de conſiſtance mucilagineuſe, qui les rend peu ſuſceptibles du mouvement inteſtin qui produit la putréfaction. *Voyez* DISSOLUTION, PUTRÉFACTION. C'eſt par les effets de la diſſolution du ſang, qu'il arrive ſouvent que des phthiſiques paroiſſent mourir *hydropiques ;* parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en ſang, avec la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire pour être bien conſtitué, il ne peut pas être retenu dans ſes propres vaiſſeaux, & il fournit aux autres une ſurabondance d'humeurs avec les ſuites mentionnées : dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des ſelles, ou de la peau, ou des urines ; la diarrhée, ou les ſueurs colliquatives, ou le diabete qui s'établit en conſéquence, empêche qu'il ne ſe faſſe aucun amas d'eaux : ces malades au contraire meurent entiérement deſſéchés. *Voyez* COLLIQUATION, FIÉVRE HECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'eſt aucuns des ſymptomes de l'*hydropiſie*, qui ne puiſſent être regardés comme les effets d'une des deux ſortes de cauſes différemment modifiées, ſur leſquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui diſpoſe principalement à produire l'*hydropiſie* dans quelque cas que ce ſoit, c'eſt le défaut de régime : d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la ſuite d'une autre maladie ; ce dernier cas eſt plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropiſie* eſt la maladie primitive, elle eſt quelquefois l'effet d'une diſpoſition héréditaire ; mais elle eſt ordinairement cauſée par la léſion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digeſtions imparfaites ; ou par la dégénération du ſang & de la maſſe des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaiſſe, qui engorge les vaiſſeaux qui la reçoivent, ou une ſéroſité trop abondante qui les relâche, les diſtend & les force à ſe rompre ; ou, par l'effet du froid, ſur l'habitude du corps qui donne lieu à une ſuppreſſion de la tranſpiration, dont la matiere reflue dans la maſſe des humeurs, & produit enſuite une ſorte de pléthore dans le ſyſtême des vaiſſeaux ſéreux & lymphatiques ; lorſqu'elle ne ſe fait pas une iſſue par quelqu'autre voie d'excrétion : la réſidence dans des lieux humides, marécageux, expoſés au vent du midi, qui occaſionnent un relâchement dans l'habitude du corps toujours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne ceſſe de s'imbiber par les pores abſorbans de la peau, a ſouvent auſſi les mêmes ſuites : une boiſſon abondante d'eau froide, ſur-tout lorſqu'elle eſt priſe, le corps étant échauffé par quelque cauſe que ce ſoit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le ſommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets ; ſi elle n'eſt pas évacuée d'une maniere proportionnée à ſa quantité, par la voie du vomiſſement ou des ſelles, des urines ou des ſueurs.

L'*hydropiſie*, qui ſuccede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes cauſes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître : telles ſont toutes les fievres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de ſoif, ſuivies d'une boiſſon proportionnée,

proportionnée, & même sans boisson par la seule acrimonie dissolvante qu'elles occasionnent dans la masse des humeurs : les fievres intermittentes, invétérées, sur-tout la fievre quarte, lorsqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'est trop hâté de la *couper* par l'usage du quinquina ; les obstructions des visceres rebelles à la nature & aux remedes, comme les skirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du mésentere, des intestins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons aussi-bien que l'asthme : les trop grandes évacuations de quelque espece qu'elles soient, comme les hémorrhagies, les saignées trop répétées, trop abondantes, la diarrhée, la dyssenterie opiniâtre, invétérée ; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop souvent employés, ainsi que les sudorifiques, les diurétiques, les ptyalisans qui produisent de trop grands effets : la suppression des évacuations nécessaires, comme des urines, des menstrues, des hémorrhoïdes : la mélancolie, la jaunisse, le scorbut & autres de semblable nature : à toutes ces causes prédisponentes de l'*hydropisie*, on doit ajouter la grossesse qui, par le volume de la matrice, établit souvent une disposition à cette maladie, entant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le sang des extrémités inférieures & des visceres de la région hypogastrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropisie*, on observe en général que, dans toutes les especes de cette maladie, il y a communément enflure, ou au moins tumeur sensible dans quelque partie de l'habitude du corps ; & un sentiment de pesanteur dans l'intérieur, lorsque la collection d'humeurs se forme dans quelque capacité : on remarque que la couleur de la peau est toujours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle est fort pâle, tirant sur le verdâtre ; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & sont tourmentés par une soif continuelle, qui les porte à boire abondamment sans que la boisson les soulage à cet égard, ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonstance :

Quò plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ.

Mais chaque espece d'*hydropisie* a ses symptomes particuliers, à raison des différentes parties qui sont affectées. *Voyez* HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, *&c.*

Pour ce qui est de l'ascite dont il s'agit ici plus particuliérement, il s'annonce ordinairement ainsi : les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuse, plus ou moins séreuse, qui conserve pendant quelque temps l'enfoncement qui s'y fait par l'impression un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mousse qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure disparoît entiérement pendant la nuit, c'est-à-dire lorsque les malades étant couchés, le corps est dans une situation à peu près horizontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte sur l'action des vaisseaux ou du tissu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aisément dans le torrent de la circulation ; en sorte que le matin il ne reste plus de tumeur, ou au moins elle est considérablement diminuée ; mais elle se forme de nouveau pendant le jour, paroît le soir, de plus en plus considérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuisses au point de s'étendre jusqu'à la hauteur des reins, dans les bourses, & le tissu cellulaire des tégumens de la verge qui se tuméfient toujours davantage, tellement qu'elle est quelquefois comme ensevelie dans l'enflure : en même temps l'humeur commence à se jeter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toujours plus abondante au point qu'elle distend bientôt les parois de l'abdomen jusques par-dessus l'estomac, & cause un sentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles sont portées par leur poids, à mesure que le malade étant couché, se releve en différens sens à droite & à gauche : & cette fluctuation est encore plus sensible, lorsque l'on frappe le ventre avec une main à l'opposite de l'autre qui le presse par côté ; car alors les mains sont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens symptomes suivent ordinai-

rement cette marche, lorſque ſa cauſe de l'*hydropiſie* aſcite dépend d'un vice général dans les ſolides & dans les fluides; mais lorſque la cauſe eſt dans quelque viſcere du bas-ventre, l'enflure ſe forme ſouvent ſans être précédée de celle des extrémités inférieures, ſurvient inſenſiblement & preſque ſans que les malades s'en apperçoivent; c'eſt ce qui arrive, ſur-tout dans les *hydropiſies* enkiſtées : d'autres fois l'enflure ſe forme en très-peu de temps, & comme ſubitement; c'eſt le cas de l'aſcite proprement dit: outre cela, il y a encore à remarquer que quelquefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais ſeulement une partie plus ou moins conſidérable, de maniere que le ventre paroît, dans quelques cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté, & de l'autre fort affaiſſé; ce qui arrive, lorſque l'*hydropiſie* eſt renfermée dans un ſac; mais lorſqu'elle eſt étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également ſaillant dans toute la ſurface, avec un ſentiment de peſanteur dans la région des aînes, lorſque le corps eſt droit; & ſouvent cette enflure augmente ſi fort, devient ſi prominente par le volume exceſſif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la diſtenſion extrême de leur ventre ne les faſſe crever, en forçant ſes parois à ſe rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les ſupérieures diminuent de plus en plus, ſur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le deſſéchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets ſont cachés ſous l'enflure, dans les parties qui en ſont affectées : quelquefois cependant les mains & le viſage, le tour des yeux ſur-tout deviennent bouffis, lorſque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le ſommeil : les malades éprouvent quelquefois de grandes démangeaiſons par tout le corps, & deviennent même ſujets à la gale; ce qui doit être attribué aux parties âcres les plus groſſieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarraſſent & ſont, pour ainſi dire, laiſſées à ſec dans les vaiſſeaux de la peau. *V.* Prurit, Gale.

Dans l'aſcite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle eſt ordinairement fort rouge & fort épaiſſe, parce que la ſéroſité du ſang ſe portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles reſtent privées de leur véhicule; & par la même raiſon, il ne ſe fait preſque point de tranſpiration, encore moins de ſueur; le ventre eſt le plus ſouvent auſſi très-pareſſeux, ſur-tout lorſqu'il y a obſtruction au foie & défaut de flux de la bile dans les inteſtins.

Mais un des ſymptomes des plus importans de l'*hydropiſie*, c'eſt la fievre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente ſur le ſoir, mais de ſorte que le pouls eſt en général toujours petit, très-fréquent, aſſez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaiſſeaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* Irritabilité.

L'enflure de la groſſeſſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à diſtinguer cet état de celui de l'*hydropiſie* aſcite; mais cette difficulté ne ſubſiſte pas longtemps, ſi l'on fait attention à ce que la ſuppreſſion des menſtrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropiſie*; que les mamelles qui s'enflent dans la groſſeſſe, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme groſſe ne ſent point de ballotement, de fluctuation dans ſon ventre, ſelon les divers mouvemens qu'elle fait, ſur-tout lorſqu'elle eſt couchée, comme on les ſent dans l'*hydropiſie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la groſſeſſe, lorſque celle-ci eſt un peu avancée, parce qu'elle a ſon ſigne caractériſtique, qui eſt le mouvement de l'enfant par parties ſucceſſives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui ſe fait toujours en maſſe. C'eſt l'*hydropiſie* de la matrice (dont la cavité ſe remplit outre meſure de ſéroſités, ſans qu'on puiſſe dire pourquoi ſon orifice ne s'ouvre pas pour leur donner iſſue), qui eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Voyez* Matrice.

Pour ce qui eſt des ſignes qui établiſſent la différence entre l'*hydropiſie* aſcite, la tym-

panite, la leucophlegmatie, *voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du pronoftic de l'*hydropifie* en général, on peut dire qu'elle eft toujours difficile à guérir, & même dangereufe, à proportion qu'elle eft plus confidérable & plus invétérée, & lorfqu'elle fuccede à une maladie aiguë. Cependant fi les perfonnes affectées de cette maladie ont été naturellement robuftes; que les vifceres faffent encore affez bien leurs fonctions; que les forces ne foient pas beaucoup diminuées, que l'appétit fubfifte paffablement; que les digeftions ne foient pas laborieufes; que la refpiration fe faffe librement, fans toux, que la foif ne foit pas fort preffante, & que la langue foit rarement feche, fur-tout après le fommeil; que le ventre foit libre, fans que les déjections foient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, fans refter relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, felon la différence des boiffons dont ufe le malade; qu'il ne fe fente pas de laffitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer: fi toutes ces conditions fe rencontrent dans le même fujet, c'eft de très-bon augure; s'il ne s'en préfente que quelques-unes, c'eft toujours une raifon d'avoir de l'efpérance pour la guérifon de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces difpofitions avantageufes, l'état eft défefpéré.

Entre les efpeces d'*hydropifie*, l'anafarque eft celle qui eft le moins à craindre; l'afcite eft toujours dangereufe, fur-tout s'il eft joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les caufes qui y donnent lieu, font plus importantes; ainfi il eft plus difficile à guérir, lorfqu'il eft une fuite de l'obftruction du foie, que lorfqu'il provient feulement d'une trop grande boiffon d'eau, ou de toute autre caufe auffi peu confidérable: il eft bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne foit pas bien confidérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropifie* enkiftée eft moins funefte que l'afcite; parce que dans celle-là il fe fait encore un peu de circulation de la férofité renfermée dans le fac, au lieu qu'elle eft abfolument extravafée & fans aucun cours dans l'afcite.

Le flux de ventre qui arrive au commencement de l'*hydropifie*, fans être caufé par des indigeftions, eft le plus fouvent très-falutaire, felon l'obfervation d'Hippocrate: il n'en eft pas de même lorfque la maladie eft fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere fouvent la mort, parce que ce fymptome n'eft que le mauvais effet de la foibleffe des vifceres: c'eft auffi pourquoi l'*hydropifie*, lorfqu'elle eft une fuite de l'abus des purgatifs, comme des faignées, eft la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fievre, font un très-mauvais figne dans l'*hydropifie*, d'autant plus que la quantité en eft moindre; parce que c'eft une preuve que la plus grande partie de la férofité eft détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'eft pourquoi il eft convenable, felon le confeil de Celfe, de comparer chaque jour la quantité de la boiffon du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'obferver le volume du ventre, en mefurant fon contour avec un fil, furtout lorfqu'on donne au malade des remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il fe fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'eft un fort bon figne; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a prefque plus rien à efpérer, ainfi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penfer qu'il exifte quelque vice incurable dans les vifceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorfque, dans cette maladie invétérée, il furvient des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particuliérement aux jambes; ainfi que quand les malades rendent du fang grumélé par la voie des felles, ou qu'ils deviennent fujets à des hémorrhagies, particuliérement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques font très-difficiles à guérir, parce que la

cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des solides qui ont perdu leur ressort, & parce que la masse des humeurs est appauvrie & presque totalement privée de son baume naturel.

L'*hydropisie* elle-même se guérit cependant quelquefois sans le secours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorsque les jambes enflées se crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou blessure, ou brûlure, & qu'il se fait une issue aux eaux contenues dans le tissu cellulaire, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles sont épanchées, en sorte qu'elles s'écoulent souvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche se portent où il y a moins de résistance; d'où suit quelquefois une évacuation complete non-seulement des humeurs qui forment les enflures extérieures, mais encore de celles qui sont contenues dans les parties internes: de semblables vuidanges se sont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, sur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le temps ou à la suite des regles, des lochies; ainsi que Fernel (*Pathol. lib. VI.*) rapporte en avoir vu des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropisie*, il est de la prudence du médecin de bien examiner quelle est la nature de cette maladie, quelle en est la cause: parce que si le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occasionné la collection des humeurs ne puisse pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir se renouveller à mesure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la source, il doit éviter, s'il y a moyen, de se charger de la cure, pour ne pas compromettre sa réputation, en paroissant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas possible de conserver la vie; ou, s'il ne peut pas refuser ses secours, il convient qu'il prévienne par un pronostic convenable sur l'événement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropisie*, qui paroît susceptible de guérison, les indications principales sont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramassées, & ensuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle soit faite: c'est ce dernier effet seul qui rend la curation complete, parce que l'évacuation des humeurs est de peu d'importance pour les suites, si elles peuvent se ramasser de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cause, sont moins efficaces, tant que les parties affectées sont abreuvées, & que leur ressort est affoibli par le relâchement & la corruption occasionnés par la présence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en sont plus susceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets: il est donc nécessaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins essentielle, parce qu'elle est comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainsi, dans le cas de l'*hydropisie* ascite, simple, qui n'est pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La sueur dans l'ascite est plus nuisible que profitable, parce qu'elle tend à priver le sang de la sérosité, qui lui sert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fournissent la matiere de la collection des eaux, c'est-à-dire à la circonférence du corps où la masse des humeurs en manque déja, à cause qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des selles ou des urines, sont les seules qui sont véritablement avantageuses.

On doit cependant observer que l'*hydropisie* dans son commencement doit être traitée comme la cachexie; & Vander-Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropisie* doit éviter l'usage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoiblissent de plus en plus le ton des solides, après en avoir excité l'érétisme outre mesure: l'atonie suit toujours le trop de tension spasmodique ou convulsive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'est pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup sur coup, il faut n'y revenir ensuite que rarement, & il convient de faire usage dans l'intervalle des médicamens to-

niques, fortifians, tirés de la classe des amers, tels sur-tout que le kina; & des martiaux qui peuvent servir à tenir en regle les fonctions des organes de la digestion, & rétablir dans les solides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conséquent avant de faire usage de ces remedes, s'assurer de ceux qui conviennent, eu égard à la facilité ou à la difficulté avec laquelle les malades sont susceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui sont ordinairement d'une médiocre activité, sont souvent suffisans pour produire de grands effets dans les sujets qui sont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui sont d'une constitution foible, délicate & sensible, comme les femmes sujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il est nécessaire que les purgatifs, quels qu'ils soient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produisent que peu d'effet, sont plus nuisibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoiblissent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il est possible, pour ne pas laisser trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en sont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs sont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler aussi de plus en plus. *Voyez* ÉQUILIBRE, *Economie animale*.

Les purgatifs les plus usités dans le traitement de l'*hydropisie*, sont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particuliérement le tartre, le vin stibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques le jalap, la résine, la seconde écorce de sureau, la gomme-gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre sauvage, & sur-tout l'*elaterium*, selon Vander-Linden, Lister, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de séné, avec le syrop de nerprun, &c. la rhubarbe à grande dose peut être employée avec succès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans les cas qui sont assez fréquens, où les malades, à cause de la foiblesse ou de la délicatesse de leur tempérament, ne peuvent soutenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent; il faut absolument se retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont souvent opéré, sans aucun secours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les personnes les plus robustes; & que rien ne donne plus de soulagement aux hydropiques qu'un flux abondant d'urine, quand il se fait sans trop affoiblir les malades: tous les sels sont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ses préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la soif, qui est le symptome le plus inquiétant de cette maladie: on peut employer les nitreux dans des tisanes appropriées qui soient émulsionnées, ou dans du petit lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toujours employés en grande quantité. C'est pourquoi la plupart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant prises à grandes doses, ont souvent réussi à guérir des *hydropisies* considérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines & en fortifiant en même temps lorsqu'elles sont martiales: on fait aussi usage avec succès du suc de la plante nommée *kali* ou *soude*, des sels lixiviels, des infusions de cendres végétales, sur-tout de celles de genest, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & sur-tout de crapaud, dont Wierus, dans son livre intitulé *de Larniis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par sa femme, qui, ennuyée de la dépense qu'elle faisoit pour son mari sans succès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à plusieurs reprises dans le dessein de l'empoisonner; ce qui produisit un effet tout contraire, car il recouvra la santé, ayant été délivré de son *hydropisie* par le grand flux d'urine que produisirent ces cendres: on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit observer que lorsqu'on entreprend la cure de l'*hydropisie* par le moyen des diurétiques, sur-tout des sels lixiviels avec effet, on ne doit point faire usage des purgatifs, mais seulement des coroborans, qui doivent être regardés comme les remedes essentiels; en tant qu'ils sont destinés à

empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en fasse une nouvelle collection ; ce qui est mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, est un des moyens les plus propres pour fortifier ; c'est pourquoi il est fort recommandé dans la cure de l'*hydropisie*, soit pur, soit rendu médicamentaire, & joignant à sa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'absynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature ; le kina sur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des solides dans l'*hydropisie*, ainsi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *Voyez* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obstructions auxquelles on soit fondé d'attribuer la cause de l'*hydropisie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians ; *voyez* OBSTRUCTION. Les martiaux sur-tout sont alors fort recommandés, & même les mercuriels, si l'épaississement des humeurs est leur vice dominant ; mais ces derniers remedes seroient de vrais poisons, si elles péchoient par dissolution ; & dans ce cas, les laitages seroient un des remedes les plus indiqués, aussi bien que les émulsions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit surtout joindre un régime sec.

Lister rapporte plusieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abstenant pendant long-temps de toute autre boisson, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foiblesse des visceres ; & d'autres, qui à cause de la dissolution des humeurs, avoient passé plusieurs mois sans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiser leur soif, tenoient sur la langue une petite tranche de pain rôti & trempé dans l'eau-de-vie : ce qui leur faisoit venir beaucoup de salive à la bouche. On a aussi employé avec succès, pour cet effet, l'esprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades se lavent souvent la bouche : on a aussi éprouvé du soulagement dans ce cas, de mâcher du citron sans l'avaler.

Si l'*hydropisie* doit être attribuée à quelque cause, qui resserre, qui comprime les vaisseaux, qui les force à se dilater outre mesure, ou à se rompre, ensorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire cesser cette cause, si elle en est susceptible. Ainsi, dans le cas qui est assez rare, où elle consiste dans l'érétisme, le spasme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaisseaux, qui les étrangle, pour ainsi dire, les relâchans, les bains aqueux tiedes produisent de bons effets, aussi bien que les anti-spasmodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonspection. Si la compression des vaisseaux provient des glandes obstruées, du skirrhe des visceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obstructions, les skirrhes. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE.

Tels sont, en général, les remedes internes qui sont indiqués dans l'*hydropisie* ; mais si l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produisent aucun effet pour la guérison de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des selles, ni par la voie des urines, particuliérement dans l'ascite, il convient alors de recourir aux secours de la main ; & d'en venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracentèse, faite selon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorsque le malade est de bon âge, qu'il n'a pas perdu ses forces, que la maladie n'est pas invétérée, & qu'il y a lieu de présumer que les visceres sont en bon état ; c'est le moyen le plus sûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur séjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles sont susceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuse, la disposition, à ce que l'on puisse employer avec succès les remedes propres à détruire la cause du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrémité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages aussi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours presque toujours trop tard à cette opération, lorsque le mal a fait de si grands progrès, qu'il est devenu sans remede.

C'eſt pourquoi, il faudroit peut-être moins compter ſur les ſecours à employer intérieurement, qui ont été propoſés, & faire uſage de la paracentèſe dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramaſſées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inſpection de ces mêmes eaux, ſoit du caractere & de la cauſe particuliere qui l'a fait naître, ſoit du pronoſtic convenable que l'on doit porter en conſéquence, & des indications qui ſe préſentent à remplir, pour empêcher que la collection ne ſe renouvelle.

Dans les *hydropiſies* enkiſtées, dans celles du péritoine, l'omentum, des ovaires même, la paracentèſe ne convient pas moins que dans l'aſcite, lorſque l'on s'eſt aſſuré du véritable ſiége du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais dans tous les cas où cette opération paroît praticable, ſi les diſpoſitions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne ſe préſentent pas, bien loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélérer la mort. *Voyez* PARACENTÈSE.

La chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner iſſue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes eſpeces d'*hydropiſies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorſqu'elles proviennent des mêmes cauſes. Ces moyens ſont donc les ſcarifications, les fonticules, les ſétons, les véſicatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés ſur les parties charnues, dans les endroits vers leſquels les humeurs ſe portent par leur propre poids. Ces différens ſecours ſont quelquefois très-efficaces, ſur-tout ſi l'on peut entretenir les ouvertures, par leſquelles ſe font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la diſpoſition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, ſur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffiſſure, d'enflure, d'œdème. *Voyez* GANGRENE.

Avant que de finir ſur le traitement de l'*hydropiſie*, il reſte quelque choſe à dire ſur les uſages de la ſaignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plupart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la maſſe des humeurs eſt preſque toute compoſée de ſéroſité, & de très-peu de parties rouges du ſang, où il regne un relâchement, une atonie preſque univerſelle dans les ſolides, où l'expérience ſemble n'avoir rien établi qui ſoit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'eſt trouvé des auteurs à la ſuite d'Hippocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la ſaignée dans l'*hydropiſie*. En effet, le pere de la médecine, *de diætâ in acutis*, recommande de tirer du ſang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne ſaiſon, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la reſpiration conſidérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on ſaigne dans l'*hydropiſie*, lorſque le foie, la rate & l'eſtomac ſont enflés; & dans les cas où cette maladie eſt une ſuppreſſion des menſtrues, ou un flux hémorrhoïdal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. ſect.* 5, §. 87, rapporte une obſervation, dans laquelle il dit avoir vu une *hydropiſie* guérie à la ſuite de vingt ſaignées, après avoir réſiſté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-temps, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir expoſé ainſi le ſentiment de ces auteurs, conclut par l'adopter, d'après ſa propre expérience, pour les cas où on eſt aſſuré qu'il y a ſurabondance de ſang dans un ſujet bien diſpoſé, ſur-tout lorſque le mal provient d'un aſthme ſanguin; & encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de leucophlegmatie, ou d'anaſarque, & point d'aſcite, à l'égard duquel il ſeroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'enſuit que la *réſorbtion* ſe fait à proportion, moins par les veines, ce qui eſt une nouvelle cauſe d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anaſarque & la leucophlegmatie cauſés par la pléthore, la ſaignée, en déſempliſſant les vaiſſeaux, fait ceſſer la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur reſſort, renvoient à la maſſe des humeurs, ce qu'ils contiennent de ſur-

abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement avancer pour & contre la saignée, employée dans le traitement de l'*hydropisie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours se présente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perspicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail sur la théorie & le traitement de l'*hydropisie*; mais on indiquera, pour suppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonstanciée, proportionnée à l'importance du sujet. Tels sont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les observations d'Hippocrate, de Celse & des autres anciens, sur tout ce qui a rapport à l'*hydropisie*, Pison, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Lister, Littre, Chomel, *mémoires de l'académie des sciences de Paris*, *1707*, *1708*, & de ces derniers temps, Boerhaave, *dans ses aphorismes*; Hoffman, dans *ses œuvres passim*, & spécialement, *tome IV*, *part. IV*, *medic. ration. systém. cap. xiv*: pour ce qui regarde les observations anatomiques, Bonet, *sepulchretum*, Rhuysch; & pour la partie chirurgicale, Heister dans *ses institutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, s. fém. (*Méd.*) c'est un terme grec composé de trois mots, qui signifient *eau*, *air*, *chair*, employés pour signifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuses, & quelque carnosité ou excroissance de chair.

Il est fait mention de l'*hydropneumosarque* dans le livre des nouvelles observations sur les abcès de M. A. Severin. *Castel. med. lexic.*

HYDROPOTE, s. m. (*Méd.*) ὑδροπότης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec est particuliérement employé pour désigner une personne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand usage de l'eau pour sa boisson. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPHTHALMIE, s. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, qui consiste dans la dilatation démesurée du globe, causée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'est à Nuck qu'on est redevable du mot *hydrophthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exophthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement saillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuse est démontrée dans l'*hydrophthalmie*, par la prééminence de la cornée transparente, & par l'éloignement ou la profondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, est un signe que le corps vitré contribue à l'extension démesurée des tuniques.

Les malades ressentent presque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'insomnie & de fievre. Cette maladie est ordinairement chronique, & persiste dans son état sans aucun changement, lorsque l'œil est parvenu au dernier degré d'extension que ses membranes lui permettent. Maitre-Jean propose dans cette maladie beaucoup de remedes, tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, suivant les différentes indications qui peuvent se présenter; car il croit cette maladie sujette à la résolution & à la suppuration. Dans ce dernier cas il conseille une petite ouverture, comme l'incision d'une saignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, sur le blanc de l'œil, & qui pénetre par de-là l'uvée. Bidloo propose aussi l'ouverture de l'œil, lorsque sa protubérance est douloureuse; & il rapporte le cas d'un homme qui est mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu se résoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conseillée, avec le célebre Cyprien son collegue, très-habile chirurgien d'Amsterdam. Il ajoute à cette histoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu excessivement gros à la suite de plusieurs fluxions fort douloureuses. On avoit employé en vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplasme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuse de l'œil avec suppuration. Le malade souffrit les douleurs

les

les plus aiguës ; on obtint le calme en vuidant l'œil par une incision que Bidloo fit au bord de la cornée transparente. Le globe se retrécit & se consolida parfaitement en peu de temps, sans autre incommodité que la perte de la vue.

Bidloo fait un précepte de sa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'incision doive s'étendre par de-là le bord inférieur de la cornée transparente, parce qu'il est possible que l'humeur vitrée ne soit pas liquéfiée ; & qu'elle reste en place avec le crystallin. Alors le globe de l'œil conservera, dit-il, un certain volume, la cornée transparente ne sera pas défigurée par une cicatrice désagréable, & l'œil conservera, autant qu'il sera possible l'apparence d'un état naturel : si au contraire les humeurs sont entiérement dissoutes, cette incision sera suffisante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point excessif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heister assure avoir pratiquée avec succès. Elle consiste à faire une ponction au bord de la cornée transparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cause l'*hydrophthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par dessus l'appareil, & les remedes convenables : on réitere ces ponctions aussi souvent que la nécessité le requiert, jusqu'à ce que l'œil soit réduit d'une maniere permanente dans son état naturel. L'usage intérieur des remedes sudorifiques & purgatifs favorise, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe est extrême, Heister conseille une grande incision transversale, ou même cruciale, pour vuider entiérement l'œil. Il est le copiste de Saint-Yves, lorsqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de se réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction considérable de l'œil, je me suis contenté de faire une simple incision transversale d'un angle à l'autre. Elle fut suivie d'inflammation & de vomissemens lymphatiques, qui me donnerent de la défiance sur l'utilité d'une incision aussi étendue : sans retrancher rien des tuniques, elles se sont réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis, par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande incision que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heister ne la prescrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la suite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de six ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui se portoient souvent sur les yeux, ne purent la déterminer à se laisser vuider l'œil ; le hasard la servit utilement. Elle se donna un coup violent à l'œil, en tombant sur le bâton de l'angle d'une chaise de paille ; la contusion de l'échymose furent considérables. Quelques heures après l'œil s'est ouvert ; il en est sorti du sang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit ; la guérison a été parfaite en 12 ou 15 jours sans aucun accident. On remarque sur la surface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muscles, une protubérance solide & plissée, formée par la cornée transparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'est crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, précisément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'incision, lorsqu'il est nécessaire de vuider l'œil. L'inspection de celui dont je parle, prouve que cette incision auroit l'inconvénient de laisser une inégalité protubérante ; parce que les membranes en se resserrant sur le centre du globe, la cornée transparente, qui est une portion de petite sphere ajoutée à une plus grande, doit nécessairement former une saillie sur la surface du globe retréci ; ce qu'on évitera en incisant dans toute l'étendue de la cornée transparente exclusivement. Cette incision suffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, sans retrancher une portion des membranes. On ne peut trop simplifier les opérations de chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & observés judicieusement sous leur véritable point de vue. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (*Y*)

HYDRO-SARCOCELE, s. f. *terme de*

Chirurg. nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le ſcrotum, accompagnée d'un teſticule ſarcomateux. La tuméfaction de la glande eſt ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe eſt l'effet de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques, engorgés par l'obſtruction du teſticule. Que l'hydrocele ſoit la maladie primitive, & que le teſticule ſain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, ſe relâche & ſe diſſolve, pour ainſi dire, ſa tunique propre viendra à ſe déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaiſſeaux, c'eſt ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de ſang qu'on trouve quelquefois dans ces ſortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles préſentent, eſt de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à réſoudre l'engorgement du teſticule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplaſmes réſolutifs; les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec ſuccès. Si les eaux ſe renouvellent, les remedes convenables au teſticule feront ſans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le teſticule à découvert, ce qu'on doit eſpérer de l'état où il ſe trouve; il eſt bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plupart des *hydro-ſarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la caſtration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produiſoit l'*hydro-ſarcocele*. *Voyez* CASTRATION & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raiſons qui exigent qu'on s'abſtienne de la ligature, qu'on avoit coutume de pratiquer dans l'opération de la caſtration. (*Y*)

HYDROSCOPE, ſ. m. (*Phyſ.*) nom que l'on donne à ceux qui prétendent voir l'eau au travers de la terre. Aux mois de mai & de juin 1772, les gazettes étoient remplies de choſes extraordinaires qu'on racontoit d'un jeune Provençal, qui découvroit les ſources, ou plutôt qui les voyoit au travers de la terre, & qui jugeoit du volume, de la direction, & de la profondeur des eaux. M. Menuret, médecin de Montelimart, auteur de quelques articles de ce *Dictionnaire*, & pluſieurs autres perſonnes éclairées, avoient vu avec étonnement les faits qu'on en racontoit, & paroiſſoient convaincus de la faculté de cet *hydroſcope*.

Ce qu'on a rapporté de Jacques Aymart, qui, vers la fin du dernier ſiecle, prétendoit découvrir les voleurs, les ſources & les mines, à l'aide d'une baguette de coudrier, a beaucoup de rapport avec ce qu'on annonçoit de l'*hydroſcope*. Il avoit ſans doute de l'adreſſe, à en juger du moins par le nombre de perſonnes qui furent dupes de ſon impoſture; il échoua cependant à Paris, à l'hôtel du prince de Conti. Sans doute aucun phyſicien n'a regardé ce qu'on diſoit de lui comme poſſible; s'il en avoit exiſté quelques-uns, on pourroit dire, pour leur juſtification, que l'uſage d'une baguette de coudrier pour ces ſortes d'effets, eſt moins contradictoire aux loix de la phyſique, que l'uſage de l'organe de la vue, comme on le publioit du petit Parangue.

Le moyen de reconnoître les eaux ſans autre ſecours que la vue, tout ſingulier qu'il paroît, n'eſt pas cependant neuf: Martin Delrio, écrivain eſpagnol, aſſure qu'il exiſtoit en Eſpagne des hommes dont la vue étoit aſſez pénétrante pour diſtinguer ſous la terre les veines d'eau, les métaux, les tréſors & les cadavres: ils avoient, ſuivant cet auteur, les yeux fort rouges, & il prétend avoir vu à Madrid, en 1575, un jeune homme de cette eſpece. Ceux auxquels on attribuoit cette propriété, étoient connus en Eſpagne ſous le nom de *Zahuris* ou *Zahories*: ils étoient nés, ſuivant l'opinion populaire, le vendredi ſaint, & c'étoit au jour de leur naiſſance que tenoit le merveilleux privilége. Dès le temps de Martin Delrio, il ſe trouvoit déja des perſonnes ſenſées qui ſe refuſoient à des fables auſſi ridicules. Gutiérius, médecin eſpagnol, qui a écrit peu de temps après lui, ſe moque de la crédulité du peuple, & de l'écrivain qui avoit adopté ces folies.

C'eſt ainſi que, dans tous les temps, il s'eſt élevé des impoſteurs qui ont abuſé de la crédulité du peuple, & que dans tous les temps, il s'eſt trouvé un petit nombre de perſonnes inſtruites qui ont réclamé contre l'erreur; elle s'eſt accréditée d'autant plus, que l'impoſteur étoit plus adroit, & le ſiecle

plus ignorant. Mais il semble que dans l'histoire de 1772, on ne trouvoit ni l'un ni l'autre.

La propriété essentielle d'un corps opaque est de ne pouvoir transmettre la lumiere, d'en intercepter les rayons : or, les objets n'étant vus que par la transmission des rayons réfléchis de l'objet à l'œil, il s'ensuit que personne ne peut voir à travers un corps opaque ; & qu'il n'est ni lunettes, ni machines, ni conformation d'organe, qui puissent opérer ce prodige : en un mot, voir à travers un corps opaque, ce seroit voir sans lumiere, ce qui implique contradiction en physique.

Quelqu'incroyables, quelqu'impossibles que soient les faits qu'on rapporte, je sais bien qu'il y aura quelques raisons à balbutier. On dira qu'il s'éleve, des lieux où sont les sources, des vapeurs, des émanations, qui ne sont sensibles que pour des yeux très-pénétrans, & que le commun des hommes ne peut appercevoir. Mais, premiérement il est impossible d'admettre qu'une source recouverte de cinquante piés de terre, de pierres & de substances d'une infinité d'especes, puisse donner d'émanation sensible. Secondement, ces vapeurs même ne pourroient donner aucune idée ni de la grosseur des sources, ni de leur profondeur, ni de leur mouvement. Troisiémement, enfin, cette explication même, toute forcée qu'elle est, suppose encore que le jeune homme trompoit le public ; car il ne disoit pas qu'il reconnoissoit les eaux par une méthode particuliere ; il disoit qu'il les voyoit de la même maniere que nous voyons les objets ; il disoit donc une chose absurde. Il est donc visible, que d'après la seule explication raisonnable qu'on puisse donner des phénomenes rapportés dans les papiers publics, il est démontré que le jeune Parangue en imposoit à certains égards ; pourquoi ne pas convenir tout d'un coup qu'il en imposoit pour le tout ?

Ce que l'on racontoit du jeune *hydroscope* étoit peu conforme à ce que nous connoissons de la marche des eaux souterreines. Rarement elles forment des cours long-temps continués dans l'intérieur de la terre, comme il le supposoit. Les sources ne sont formées que par l'écoulement des eaux pluviales, qui pénetrent & s'infiltrent à travers les terres : dans les pays composés de couches horizontales, ces eaux descendent jusques à ce qu'elles rencontrent un banc de glaise ou de rocher ; alors elles prennent leur cours vers la partie où le banc s'incline ; & lorsqu'elles trouvent une issue sur le penchant d'une colline, ou dans quelqu'autre endroit de la surface de la terre, elles s'y rassemblent, & y forment une source. Si donc on vouloit donner une idée juste des sources, on les représenteroit comme un grand arbre dont les branches se divisent à l'infini, à peu de distance même de l'origine du tronc, ou comme une nappe d'eau que l'on rencontre par-tout, pourvu qu'on creuse à une profondeur suffisante. Aussi dans une lettre imprimée dans ce temps-là, on croyoit pouvoir conclure, en toute assurance, que l'enfant merveilleux dont on faisoit tant de bruit, n'est qu'un imposteur, un imposteur même ignorant & mal-adroit. Il est vrai que le grand nombre, & la qualité des témoins, étoient de nature à faire impression ; M. l'abbé Sauri, habile physicien, en fut même la dupe ; mais il existe une infinité de merveilles, attestées par des témoins oculaires, dans tous les siecles & dans tous les pays, auxquelles personne ne croit actuellement. On entend quelquefois raconter les tours de Comus avec des circonstances ridiculement merveilleuses, qui les rendroient impossibles pour ceux qui ne les auroient pas vus, ou qui ne les connoîtroient pas ; ainsi, le grand nombre des témoins ne prouve rien que le grand nombre de personnes trompées, & il est inutile de recourir à des phénomenes singuliers de la nature, pour ce qui s'explique si naturellement par l'ignorance & la crédulité.

Le physicien qui connoît bien les forces de la nature, son étendue, ses opérations, ses variétés, les ressources de l'art, & les illusions qui peuvent en résulter, n'est point la dupe des tours de Comus, & n'a pas besoin de croire qu'il ait découvert un nouvel agent dans la nature, pour étonner ses spectateurs. Le physicien n'a pas la complaisance même de suspendre son jugement. Lorsqu'il voit, dans les lettres de provinces, transcrites dans des papiers publics, des histoires comme celles de l'*hydroscope*, il exa-

mine les preuves qu'on en rapporte, & il n'y voit qu'un étrange abus de la crédulité.

Un médecin, un ingénieur, gens inftruits par état, ont vu creufer, fur la parole de Parangue, & l'on a trouvé de l'eau; ils en ont conclu que cet enfant-là voyoit avant que l'on eût creufé, fans faire attention qu'il y a de l'eau par tout; il eft très-rare qu'on creufe pour faire un puits, & qu'on ne parvienne pas à trouver de l'eau; il n'y a point de village, & même point de maifon confidérable où il n'y ait un puits; on ne choifit pas l'endroit où l'on veut creufer, on prend celui qui convient à la diftribution des lieux: quelquefois des charlatans font tourner la baguette, comme fi elle devoit leur indiquer la fource: le peuple ne fait pas que la couche d'argille qui couvre toute la terre, y arrête les eaux en forme de nappe univerfelle; que cette nappe regne fous l'enveloppe de fable, de terre ou de rocher, qui couvre la furface, & qu'une fource n'eft rien en foi, fi ce n'eft l'iffue qu'on donne à l'eau en creufant, ou que l'eau tourne naturellement au travers de l'enveloppe qui la furmonte. Si les gens à baguette étoient affez effrontés pour dire qu'ils voient de l'eau, on feroit affez fimple pour les croire; il y en a eu des exemples: Bayle en rapporte plufieurs; mais on ne lit pas beaucoup dans certaines provinces.

Les perfonnes convaincues d'avance du talent de l'*hydrofcope*, ont caché de l'eau dans la terre; l'enfant, dit-on, a dit qu'il y avoit de l'eau qui couloit, & d'autre qui ne couloit pas; il fe peut qu'il ait été inftruit d'avance, comme le devin du village, qu'il ait apperçu qu'on avoit fouillé & remué la terre, & qu'il ait foupçonné l'épreuve; d'ailleurs, fa réponfe énigmatique, à la façon des anciens oracles, pouvoit être prife pour bonne, quoi qu'il arrivât, mais on a bien voulu en conclure qu'il voyoit au travers de la terre; c'eft un effet de la difpofition prochaine que le peuple a toujours eue de croire ce qui étoit incroyable. Mais du moins j'eus la fatisfaction, après la lettre que je publiai fur cette matiere, dans le fecond volume du Mercure de juillet 1772, que même dans le Dauphiné, des perfonnes inftruites, malgré les mêmes faits dont elles avoient été témoins, étoient revenues de cette erreur, & l'on n'a prefque plus parlé de l'*hydrofcope*, mêm en province. (*M.* DE LA LANDE.)

HYDROSCOPE, f. m. inftrument qui étoit autrefois en ufage pour mefurer le temps. Ce mot eft grec, formé d'ὕδωρ, *eau*, & σκοπέω, *je confidere*. *V.* CHRONOMETRE.

C'étoit une efpece d'horloge d'eau, compofée d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On mefuroit le temps par des marques faites fur le tuyau pour cet effet.

Synefius décrit fort au long l'*hydrofcope* dans une de fes lettres. Il eft vifible que c'étoit une efpece de clepfydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers.* (O)

HYDROSTATIQUE, f. f. (*Ord. encycl. Etend. Raif. Philof. Science de la nature. Mathématiques. Mathématiques mixtes. Méchan. Statiq. Hydroftatique.*) partie de la méchanique qui confidere l'équilibre des corps fluides, auffi bien que des corps qui y font plongés.

Ce mot eft grec, compofé de ὕδωρ, *eau*, & de ἵστημι, *je pofe*. *Hydroftatique* fignifie proprement la *ftatique* de l'eau, la fcience de l'équilibre des eaux; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau font les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*hydroftatique* à la fcience de l'équilibre des fluides.

On confond fouvent l'*hydroftatique* avec l'*hydraulique*, à caufe de l'affinité du fujet, & plufieurs auteurs ne les traitent point féparément. En effet les loix du mouvement des fluides fe réduifent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayons fur l'*hydroftatique* eft Archimede, qui en a donné les loix dans fon traité *de infidentibus humido.*

Parmi les modernes, le célebre M. Pafchal a donné fur ce fujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la pefanteur de l'air.*

M. Mariette, dans un traité qu'il a publié en 1686, fur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne prefque toutes les propofitions de l'*hydroftatique* & de l'*hydraulique*, prouvées par la raifon & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* Fluide les principales loix de l'*hydrostatique*, & il ne nous reste presque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides est 1°. que la direction des forces soit perpendiculaire à la surface du fluide : 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la surface, & aboutissant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, soit en équilibre. M. Maclaurin est le premier qui ait fait usage de ce dernier principe, & qui l'ait heureusement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe résulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'est servi avec beaucoup de sagacité pour le même usage. Sur quoi *voyez le* chap. ij *de mon essai sur la résistance des fluides* 1752.

Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au-dessous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, *&c.* la surface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'est-à-dire, perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit sur les particules de fluide. Cependant lorsque le fluide est composé de couches infiniment peu épaisses, & dont la densité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être nécessairement observée, excepté à la surface supérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en suis servi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui est à la fin de mon *essai sur la résistance des fluides*, 1752, & la troisieme partie de *mes recherches sur le systême du monde*, *liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant assez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. *(O)*

HYDROTITE, s. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par quelques auteurs à une espece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau ; c'est la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. Voyez *cet article.*

HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydruntum* dans Cicéron, *Hydrus* dans Lucain ; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on passoit en Grece. « En partant de Cassiope, dit Cicéron, *liv. XVI, Ep. 9, ad Tironem* ; avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit & le jour suivant, à gagner en nous jouant l'Italie, où nous abordâmes à *Hydrunte*». Le nom moderne est *Otranto*. (*D. J.*)

HYENE, *hyena*, (*Hist. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* Civette, Glouton.

Hyene, *pierre d'*, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle se trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene* ; Pline dit qu'on alloit à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres, qui mises sous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HYÉRACITES, s. m. pl. (*Théol.*) secte ancienne ainsi appellée de son chef Hyérac. Cet hérésiarque étoit égyptien, & outre la langue de son pays, il savoit la langue grecque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit aussi appliqué à l'étude des livres sacrés, dont il avoit une grande connoissance, car il a écrit des commentaires sur quelques-uns. Mais abusant de sa science, il tomba dans plusieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embrasserent.

Il nioit absolument la résurrection de la chair, prétendant que l'ame seule ressusciteroit, & qu'ainsi la résurrection n'étoit que spirituelle. Ce sont les propres paroles de saint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pu emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hyérac & ceux de sa secte condamnoient aussi les noces, étant dans cette pensée qu'elles n'avoient été permises que dans l'ancien testament, & jusqu'à Jesus-Christ ; mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de se marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils soutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'usage de raison sont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les passages de l'écriture dont cet hérésiarque se servoit pour appuyer sa fausse doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene sur le mystere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit aussi

les mêmes ſentimens que les orthodoxes touchant le Saint-Eſprit, ſi ce n'eſt qu'il avoit embraſſé là-deſſus les erreurs des Melchiſédéciens, ſur leſquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-temps, & ſa vie a toujours été fort auſtere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses diſciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après ſa mort. *Dictionnaire de Trévoux. (G)*.

HYÉRINGEN, *(Géog.)* petite ville du royaume de Danemarck, dans le Jutland.

HYÉRONYMITES *ou* HERMITES DE S. JÉROME, *voyez* JÉRONYMITES & HERMITES. Ce mot eſt compoſé d'ἱερὸς, *ſacré*, & ὄνομα, *nom*. *Dictionnaire de Trévoux*.

HYES, *(Mythologie.)* ſurnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit ſa mere Sémélé. Ou, ſelon d'autres, parce que ſa fête arrivoit communément dans une ſaiſon pluvieuſe.

* HYÉTIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. *(Mythol.)* ſurnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & ils lui avoient élevé un autel ſur le mont Hymette.

HYGIÉE, ſ. f. *(Mythol.)* c'eſt ainſi que les Grecs appellerent la déeſſe de la ſanté, car il étoit tout ſimple qu'ils miſſent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puiſſent poſſéder les mortels.

Comme tous les jours il ſe préſentoit de nouvelles occaſions de rendre un culte à cette déeſſe, il ne faut pas être ſurpris du grand nombre d'autels & de ſtatues qu'on lui éleva, & ſi on la voit ſi ſouvent repréſentée ſur le revers des médailles & ſur les gravures antiques. Il y avoit peu de perſonnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne conſacraſſent quelque monument en mémoire de leur convaleſcence, à la fille d'Eſculape & de Lampétie.

On la trouve preſque toujours repréſentée avec un ſerpent qui étoit ſon ſymbole, ainſi qu'il l'étoit de ſon pere, dieu de la médecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conſervoit la ſanté aux hommes. Ceux qui ſe diſent de nos jours les petits-fils d'Eſculape, n'ont pas hérité de ce beau ſecret; la déeſſe *Hygiée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de ſon pere à Sycione, une belle ſtatue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laiſſa retomber.

On voit ſur les anciens monumens cette déeſſe en ſa qualité de reine de la médecine, portant la couronne de laurier, & tenant le ſceptre de la main droite; ſur ſon ſein eſt un ſerpent à pluſieurs contours, qui avance ſa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle eſt aſſiſe, mais d'ordinaire elle eſt debout.

On la trouve ſouvent figurée ſur le revers des médailles & dans les gravures antiques; le roi de France poſſede dans ſon cabinet une pierre gravée qui repréſente cette déeſſe, & les connoiſſeurs priſent extrêmement les beautés ſimples & naïves de ſa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII*, *chap. xxxvij*, qu'on lui offroit un ſimple gâteau de fine farine, qu'on appella de ſon nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la ſanté eſt la fille de la ſobriété, comme elle eſt la mere des plaiſirs du ſage? Quoi qu'il en ſoit, on voit ſur une médaille que Triſtan a fait graver, *tom. I*, *pag. 628*, une femme qui préſente reſpectueuſement un gâteau de cette eſpece à la déeſſe.

Remarquons ici que les Grecs donnerent auſſi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, l'honorerent ſous ce titre; la déeſſe de la ſageſſe étoit très-digne de ce ſurnom.

Les Romains qui adopterent ſagement toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déeſſe de la ſanté, & de lui bâtir un temple ſur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le ſalut de l'empire. *Voyez l'article de la déeſſe* SALUS.

Elle écarte les maux, la langueur, les foibleſſes,
Sans elle la beauté n'eſt plus.
Les amours, Minerve, & Morphée,
La ſoutiennent ſur un trophée
De myrthe & de roſes paré,
Tandis qu'à ſes piés abattue
Rampe l'inutile ſtatue
Du dieu d'Epidaure enchaîné.

(D. J.)

HYGIENE, ſ. fém. ὑγιεινὴ, *(Médecine.)*

c'eſt un terme qui vient du grec ὑγιεινος, ſanus, & qui ſert à déſigner la premiere des deux parties de la méthode médicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conſervation de la ſanté actuellement exiſtante; comme la ſeconde partie de cette méthode eſt la thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la ſanté lorſqu'on l'a perdue : ainſi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pu ſe propoſer pour le bien de l'humanité, par l'inſtitution de la médecine; ſa partie pratique ne peut pas tendre à autre choſe.

Mais de ces deux objets, le plus utile ſans doute, eſt celui qui conſiſte à rendre l'état de ſanté auſſi durable, que la vie humaine le comporte de ſa nature, & à préſerver cet état de tout ce qui peut lui cauſer quelque altération conſidérable, de tout ce qui peut réduire à la triſte néceſſité de faire uſage des ſecours de l'art, pour le rétabliſſement de la ſanté : car, comme dit Séneque, c'eſt un plus grand ſervice de ſoutenir quelqu'un qui eſt dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui eſt tombé : *pluris eſt labantem ſuſtinere, quàm lapſum erigere.* Ainſi le médecin auquel on peut devoir la conſervation de ſa ſanté, n'eſt pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guériſon de quelque maladie.

Cependant comme il eſt très-rare que lorſqu'on ſe porte bien, ou que l'on croit ſe bien porter, l'on demande conſeil ſur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on eſt aſſez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la médecine n'a pour objet que de guérir les maladies; c'eſt ce qui a fait que la partie de cette ſcience, qui preſcrit des regles à l'égard de la ſanté, paroît avoir été fort négligée, ſoit par les maîtres qui ont enſeigné la médecine, ſoit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. Enſorte que la plupart des auteurs d'inſtitutions médicales des derniers ſiecles, ſe ſont preſque bornés à donner la définition de l'*hygiene*, ſans expoſition des préceptes ſalutaires en quoi elle conſiſte, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens médecins, parce qu'il leur ſuffiſoit d'en ſentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient ſincérement à cœur de ſe rendre utiles à l'humanité; au lieu que la plupart de ceux de ces temps-ci ſemblent ne ſe vouer à ſon ſervice que pour la faire ſervir à leur propre utilité, puiſqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à preſcrire les regles qu'il faut obſerver pour la conſervation de la ſanté, que l'on peut cependant entretenir bien plus aiſément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guériſon des maladies. *Voyez* la *diſſertation* de Sthaal, *de curatione æquivocâ.* Elle eſt le plus ſouvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, ſont preſque toujours ſupérieures à tous les ſecours de l'art.

Ainſi la partie de la ſcience médicale qui peut être la plus avantageuſe au genre humain, eſt donc ſans contredit l'*hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie ſaine, le bien de ce monde qu'il importe le plus de conſerver, qui eſt le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & ſans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quàm mellis habent.*

Mais pour conſerver ce bien ſi précieux, autant qu'il en eſt ſuſceptible dans un ſujet bien conſtitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cauſe que la vie même qui le diſpoſe à la mort, il eſt néceſſaire de connoître avant toutes choſes en quoi conſiſtent la vie & la ſanté, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cauſe. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MÉDECINE.

Pour ſatisfaire à ce qu'exige la conſervation de la ſanté, on doit ſe propoſer trois objets à remplir, ſavoir 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui ſont conformes à la complexion, au tempérament qui lui ſont propres, qui conviennent à ſon âge, à ſon ſexe, au climat qu'il habite, à la profeſſion, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les cauſes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut ſe garan-

tir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre sa vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant, ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six *choses*, que l'on appelle d'après les anciens, *non-naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une maniere qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire que ces choses qui existent indépendamment de la nature considérée comme puissance, qui regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou désavantageusement, selon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air, & tout ce qui se trouve dans l'atmosphere, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, *&c. Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boisson. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, *&c.* EAU, VIN, *&c.* DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le sommeil & la veille. *Voyez* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des suppressions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les passions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choses sont par conséquent de nature à influer indispensablement sur la conservation de la santé; par conséquent les regles qui doivent être prescrites sur leurs bons & leurs mauvais effets, constituent la médecine pratique, qui est l'*hygiene :* ainsi on trouvera une exposition sommaire de ces regles par rapport à chacune des choses non-naturelles, sous le mot *non-naturel*, ou sous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On se bornera ici à rapporter les sept loix ou préceptes proposés par le célebre Hoffman (*dissert. sept. leg. sanit. exhib. tom. V, opusc. diætetic.*) pour servir à diriger sur tout ce qui a rapport à la conservation de la santé.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce soit, parce qu'il est extrêmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroit trop être recommandée; c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit (*aphor. 51, sect. 2.*); cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire dans la juste proportion du mouvement qui se fait entre eux, d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & sanitatem durabilem præstant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées, parce que l'habitude est une seconde nature : cette regle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral & dans le politique; parce que les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de désordre dans l'économie animale, que ce qui étant essentiellement salutaire ne seroit pas accoutumé. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor. 49, sect. 11.*), que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles; ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu à peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio subita mala; quod paulatim & successivè fit, id tutum est.*

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible, parce que c'est un

un des moyens des plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les passions de l'ame, dont elle est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une maniere soutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la faculté pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'ensuit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre: ainsi la plupart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pourquoi l'on peut dire avec Juvénal, que rien n'est plus à desirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame. *Optandum ut sit mens sana in corpore sano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & ses autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité qui operent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, qui peuvent avoir les suites les plus funestes. *V.* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certe sanitas ad extremam senectutem duraret*, dit Hoffman, *si ceteris paribus, aëre, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temporato semper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, qui n'a pas été essentiellement nuisible, parce que la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainsi la matiere des alimens & de la boisson devant pénétrer dans les vaisseaux de notre corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations; ensorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émunctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux besoins de l'économie animale, dans chaque individu; c'est ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée qui doit fournir les regles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le médecin de soi-même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des choses qui servent à la conservation de la santé. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet se trouve renfermé dans les paroles suivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingesta salubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maxime commendanda sunt; cum aliàs non negandum sit robustiora & exercitata corpora, etiam duriora, insalubritatis titulo notata, præcipuè usitata, sæpè sine ferre læsione posse.*

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit, parce qu'il faut que la dépense soit égale à la recette pour se préserver de la surabondance ou du défaut d'humeurs. *Voyez* EXERCICE (*Econom. anim.*) Il suffira de rapporter ici la maxime du pere de la médecine, l'oracle de Coos, parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *Non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remedes, parce que rien n'est plus contraire à la santé que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas

besoin de secours, ou qu'elle peut se suffire à elle-même. C'est d'après cette vérité bien sentie, que le célebre médecin Montanus, & à son imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs consultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en santé, par la recommandation de se livrer le moins possible aux médecins & à la médecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne sa confiance à des ignorans, qui n'ont souvent que le titre de docteur pourtout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort supérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puisqu'ils sont extrêmement rares, & les autres aussi communs que dangereux; ensorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de médecin, comme des fléaux de l'humanité, de véritables pestes endémiques: ce qui fait douter, avec raison, si cette profession n'est pas plus nuisible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainsi, lorsqu'on jouit de la santé, & qu'il ne s'agit que de la conserver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir besoin de médecins, & de s'exposer à être les victimes de l'ignorance: lorsque la santé se dérange, & qu'on est menacé de maladie, la diete & l'eau, selon le célebre praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, sont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des suites. En général, on a raison de dire que l'on doit éviter de vivre médicinalement, si l'on ne veut pas vivre misérablement; & d'après cette maxime, Celse commence de cette maniere son traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conserver la santé: *Sanus homo, qui & bene valet & suæ spontis est, nullis obligare se legibus debet, ac neque jatralipta egere.* Et ailleurs, il ajoute, *optimâ medicinâ est non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne sont pas toujours à mépriser, persuadée que l'on peut très-bien se passer de médecins, renferme, dans un seul distique, les principales regles de l'*hygiene*, avec l'observation desquelles on peut se servir de médecin à soi-même, sur-tout si on n'est pas à portée d'en avoir de bons, ce qui est pis que d'en manquer entiérement. Elle s'exprime donc ainsi:

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.

Pour supplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choses qui intéressent la conservation de la santé, il ne reste qu'à ajouter ici la loi générale que prescrit l'admirable Hippocrate, *epidem. lib. VI*, §. 6, sur la plupart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, somnus, venus, omnia sunto mediocria.* De cette maniere, & par une seule épithete, il détermine, avec toute la précision possible, l'ordre même que l'on doit observer dans l'usage de ces choses par rapport au temps où il convient de le placer pour chacune en particulier; en les énonçant dans l'ordre successif qu'elles doivent avoir entr'elles; c'est-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ses repas; que l'on ne doit se livrer aux plaisirs de l'amour qu'après le sommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reste encore à désigner les principaux auteurs qui ont écrit sur les regles à observer pour la conservation de la santé. On est, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été transmis sur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il semble qu'on ne peut rien ajouter pour le fond, à ce que le pere de la médecine nous a laissé concernant la conservation de la santé, dans son excellent traité *de aëre, aquis & locis*, dans son livre *de alimento*, dans ses dissertations *de diætâ salubri*, *de liquidorum usu*, & *passim*, dans presque tous ses ouvrages, particuliérement dans ses livres *de flatibus*, *de geniturâ*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ses aphorismes.

Galien a beaucoup écrit sur l'*hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate sur ce sujet, & particuliérement des aphorismes 1, 4, 5, 17, du troisieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de sanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de consuetudine*, *de salubri diætâ*, un autre *de exerci-*

tatione parvæ pilæ. On peut consulter, sur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchsius dans son épitome, ainsi que celui de Valleriola *in locis communibus*.

Le Cicéron des médecins, Celse, ne s'occupe, dans le premier de ses huit livres *de re medicâ*, que de ce qui a rapport à la conservation de la santé : on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'*hygiene*, sous le titre *de correctione sex rerum non naturalium*. On a aussi un ouvrage complet de Jules Alexandrin *sur les choses salutaires*, où il est surtout amplement question de tout ce qui a rapport aux alimens : cette *hygiene* est divisée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la gymnastique médicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ses livres *de sanitate tuendâ*, & dans le dernier de ses ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnasticâ*. *Voyez* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'institutions de médecine ont traité de l'*hygiene* comme une des parties principales de cette science ; cependant plusieurs d'entr'eux, tel qu'Ethmuller, se sont très-peu étendus sur cette matiere, par les raisons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec assez de détail ; ce dernier surtout, qui donne de fort bonnes choses sur la nature & le choix des alimens.

On peut consulter une dissertation sur l'*hygiene*, donnée par M. Bon, professeur de l'université de Valence : mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, est celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum sanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être surpassé que par le traité complet d'*hygiene* que l'on trouve dans les institutions du célebre Hoffman, *tom. I, lib. II*, & par les savantes dissertations diététiques insérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la saine théorie de la médecine est le plus redevable de son avancement, ainsi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on trouve dans les institutions & dans les préleçons qui y sont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à souhaiter que le baron de Haller eût voulu se charger, ou au moins donner le supplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la physiologie de cet auteur.

HYGROCIRSOCELE, s. f. *terme de chirurgie*, tumeur variqueuse des vaisseaux spermatiques, & suivie d'un épanchement d'eau dans le scrotum. *Voyez* VARICES. Ce mot est composé du grec ὑγρὸς, *humide*, & κυρσοκήλη, *hernie variqueuse*.

Le gonflement variqueux des veines spermatiques est presque toujours la cause des hydroceles, parce que le sang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la sérosité de rompre leurs vaisseaux, & de suinter dans les bourses. Les signes diagnostics & les indications curatives de cette maladie se trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. (*Y*)

HYGROMETRE, s. m. (*Physiq.*) machine ou instrument qui sert à marquer les degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, &c. Ce mot est composé des mots grecs ὑγρὸς, *humidus*, humide, & μέτρεω, *metior*, je mesure.

Il y a diverses especes d'*hygrometres* ; car tout corps qui s'enfle ou qui se raccourcit au moyen de la sécheresse ou de l'humidité, peut servir d'*hygrometre*. Tels sont la plupart des bois, sur-tout ceux de frêne, de sapin, de peuplier, &c. comme aussi les boyaux de chat, &c. Voici ceux qui sont les plus en usage.

Construction des hygrometres. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau ; telle que *A B* (*Voyez Pl. pneumatiq. fig. 7.*) sur une muraille, en la faisant passer sur une roulette ou poulie *B* ; & attachez à son autre extrémité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un stile *F G*. Posez sur la même muraille une plaque de métal *H I*, divisée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'est une chose inconteſtable que l'humidité raccourcit peu à peu les cordes ; & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à mesure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas présent, le poids ne peut

manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de descendre lorsqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le stile *F G* montre les espaces dont le poids monte & descend, & que ces espaces sont égaux à l'alongement ou au raccourcissement de la corde ou boyau *A B D*, l'instrument montera si l'air est plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus sensible, faites passer une corde de boyau par dessus plusieurs roulettes ou poulies *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F* & *G* (*fig. 8.*), & conduisez-vous pour tout le reste comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverses parties de la corde *AB*, *BC*, *CD*, *DE*, *EF* & *FG*, soient paralleles à l'horizon, comme dans la présente *figure*, ou qu'elles soient perpendiculaires à l'horizon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux sur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même espace, & que son alongement ou son raccourcissement devient par là plus sensible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau *A B* (*fig. 9.*) à un crochet de fer, & laissez tomber l'autre bout *B* sur le centre d'un ais ou table horizontale *E F*. Suspendez près de *B* une balle de plomb *C* du poids d'une livre, & attachez-y un stile *CG*. Enfin, du centre *B* décrivez un cercle, & divisez-le en plusieurs parties égales. La construction de cet *hygrometre* est fondée sur ce qu'on a observé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & se détortillent de nouveau à mesure qu'ils se dessechent. M. Molyneux, secrétaire de la société de Dublin, dit qu'il s'est apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en soufflant dessus huit ou dix fois, & en l'approchant ensuite d'une bougie. D'où il suit qu'à mesure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle se tord ou détord, & par conséquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la sécheresse.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau *H* (*fig. 10.*) à un crochet *H*, & à son autre bout une balle d'une livre pesant. Tracez deux cercles concentriques sur la balle, & divisez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un stile *N O* sur un pié *N*, de façon que l'extrémité *O* touche presque les divisions de la balle.

La corde, en se tordant ou en se détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application successive des différentes divisions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chassis de bois *AB* & *CD* (*fig. 11.*); pratiquez-y des rainures dans lesquelles vous enchâsserez des ais fort minces de bois de frêne *A E F C* & *G B D H*, de façon qu'ils puissent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités *A*, *B*, *C*, *D*, des chassis avec des clous, de façon qu'il reste entre eux un espace *E G H F* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, sur l'axe de laquelle vous poserez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & divisez-le en un grand nombre de parties égales.

On sait, par expérience, que le bois de frêne se gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il se resserre de nouveau à mesure que cette humidité diminue : ainsi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *A F* & *B H* se gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à mesure que l'humidité diminuera.

Or, comme la distance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer sans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui surviendront par rapport à l'humidité ou à la sécheresse.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent insensiblement moins exacts en vieillissant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le suivant est de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *ADC* (*fig. 12.*), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids,

& à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aisément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire sécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre où l'on aura fait dissoudre du sel ammoniac ou du sel de tartre, & la faire sécher ensuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus pesante, descendra, au lieu qu'elle montera s'il est sec, de sorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les transactions philosophiques, dit qu'il vaut mieux se servir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins pesante, suivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de sorte qu'étant une fois saoulée d'humidité dans le temps le plus humide, elle conserve ou perd dans la suite la pesanteur qu'elle a acquise suivant que l'air est plus ou moins humide. Cette altération est si considérable, qu'on s'est apperçu que sa pesanteur avoit augmenté depuis trois dragmes jusqu'à neuf dans l'espace de 57 jours, & avoit changé la position de l'index d'une balance de 30 degrés. Un seul grain pesant de cette liqueur, après son entier accroissement, a varié si sensiblement son équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui feroit même allé jusqu'à trois pouces, si l'index eût été d'un pié, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une simple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés jusqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit substituer à l'huile de vitriol l'huile de soufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le stile au milieu du levier auquel le poids *E* est attaché, & en joignant à ce stile un index d'un pié & demi de long qui marqueroit les divisions sur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut suspendre le bassin qui contient la liqueur au bout du fléau près du stile, & faire l'autre extrémité si longue qu'elle puisse décrire un arc d'une grandeur considérable sur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclut d'une suite d'observations hygroscopiques, dont on peut voir la description dans les Transactions philosophiques, 1°. que le bois se resserre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il est plus sujet à ces altérations dans le printemps: 2°. que ce mouvement arrive sur-tout pendant le jour, n'y ayant presque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les temps secs, le bois s'enflant le matin & se resserrant après-midi: 4°. que le bois se resserre de nuit comme de jour, lorsque le vent est au nord, au nord-est & à l'est en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les saisons de l'année; car il se meut beaucoup plus vîte au printemps qu'en hiver; il se resserre plus dans l'automne qu'au printemps, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas sans doute prétendu donner cette regle pour sûre ni pour exacte. Elle est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les saisons. *Wolf* & *Chambers.*

Le plus simple de tous les *hygrometres* se fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une situation horizontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'exposé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui sert d'index, & qui marque, sur une échelle divisée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de sécheresse en descendant. Tel est l'*ygrometre* que l'on voit suspendu sous une des portes du vieux Louvre, mais qui est trop vieux à présent pour être bon. Assez souvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque chose de solide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverse qui se tourne à mesure que la corde se tord ou se détord; aux extrémités de cette petite traverse on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre sort d'une petite maison qui a deux portiques, lorsque le sec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit

parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait fortir, lorfque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de myftere, ne font bons que pour amufer les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel eft l'état actuel de l'atmofphere, par rapport à l'humidité ou à la féchereffe, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en eft la piece principale eft contenue comme dans un étui, où l'air ne fe renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces inftrumens n'apprend prefque rien autre chofe finon que la corde eft mouillée ou qu'elle eft feche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en fort que peu à peu, & felon l'expofition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien fouvent il arrive que l'atmofphere a déja perdu une grande partie de fon humidité, avant que la corde en puiffe donner aucun figne. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'eft qu'il faffe connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaifon au jour précédent; & l'on fait cela par tant d'autres fignes, qu'il eft affez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de favoir, c'eft de combien l'humidité ou la féchereffe augmente ou diminue d'un temps à l'autre, & de pouvoir rendre ces inftrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui aient cet avantage.

Le bois verd, humide, lorfqu'on l'emploie, le devient moins à mefure qu'on le garde dans la chambre, & par conféquent il fe retire & fe retrécit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns fur les autres, fe lâchent & fe détordent d'elles-mêmes; devenant plus humides, elles fe tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La chofe réuffit affez bien les premiers mois, mais ce temps paffé, il s'en faut bien qu'elle ait le même fuccès. La corde à boyau fe raccourcit trop lorfqu'elle n'eft que peu humide, & s'alonge trop lorfqu'elle fe trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'eft pas affez épais pour raffembler long-temps l'humidité; il fe deffeche auffi trop vîte, & n'a pas affez de mouvement. Quant au coton fufpendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il eft bien vrai qu'il devient plus pefant au commencement, mais il refte dans la fuite trop pefant, & fon poids dépend auffi de celui de l'air, & de la pouffiere qui fe trouve dans l'air. Pour ce qui eft du tuyau d'épi de blé, dont on fait auffi un *hygrometre*, il tourne très-fenfiblement, tandis qu'il eft verd, mais cela ne dure pas long-temps. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du fel marin & du fel ammoniac, & que l'on fufpend enfuite à une balance, après l'avoir preffée, refte bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus pefante, lorfqu'elle eft humide; elle raffemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de fon fel qui devient volatil, de forte que cet inftrument ne refte jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un temps humide, ce cuir s'humecte & s'alonge trop; & fi l'humidité augmente extrêmement, le cuir fe charge de tout côté d'une quantité prodigieufe d'humidité, de forte qu'il en découle plufieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'alonger, fans compter qu'il ne fauroit refter une demi-année au même état. Tous ces inftrumens font donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Muffch. *Effai de Phyfiq.* (O)

Supplément à l'article précédent.

Les fels ayant la propriété d'attirer l'eau & étant d'ailleurs incorruptibles, paroiffent naturellement faits pour *l'hygrometre:* une certaine quantité de fel pefera plus ou moins, felon qu'il fera plus ou moins humide; voilà un *hygrometre* bien fimple & qu'on eft porté à croire très-jufte. Mais fi on fait attention que le fel n'abandonne pas facilement l'eau qu'il a attirée; qu'il ne perd qu'en plufieurs jours l'eau dont l'air fe dépouille en quelques heures, on concevra qu'on ne peut faire avec le fel qu'un *hygrometre* très-imparfait; qu'un inftrument qui ne marquera jamais avec précifion les changemens d'humidité & de féchereffe qui furviendront à l'air.

Une laniere de parchemin eft plus propre à cet effet: elle eft mince, elle pré-

fente à l'air beaucoup de furface : elle s'alonge fenfiblement par l'humidité, elle fe raccourcit par la fécherefle, & paffe d'un état à l'autre auffi promptement que l'air. Plufieurs lanieres faites de parties femblables & femblablement préparées, auront le même tiffu & le même degré d'élafticité. Effayons d'en faire des *hygrometres* dont la marche foit comparable.

Vers l'extrémité fupérieure d'une planche je trace un cadran que je divife en dix parties égales ; au centre de ce cadran j'attache une poulie à double gorge & garnie d'une aiguille : je prépare une laniere de parchemin de trois lignes de largeur & qui ait en longueur cent fois le contour de la poulie : j'attache cette laniere par une de fes extrémités au bas de la planche, & à une diftance du cadran qui foit égale à la longueur de la laniere. A l'autre extrémité de la laniere, j'adapte un fil ou une petite chaîne qui vient s'accrocher à un point de l'une des gorges de la poulie ; j'attache un autre fil à un point de l'autre gorge de la même poulie, & je fufpends à ce fil un poids d'une demi-once : les deux fils paffent, l'un fur la premiere gorge, & l'autre fur la feconde, en fens contraire, de maniere que le poids tient la laniere dans une tenfion perpétuelle.

Lorfque la laniere devient humide, elle s'alonge ; le contrepoids fait tourner la poulie, & l'aiguille marque fur le cadran de combien la laniere s'eft alongée : chaque degré marque un alongement égal à un millieme de la longueur de la laniere.

Ce rapport entre la longueur de la laniere & chaque degré du cadran rend déja l'*hygrometre* comparable jufqu'à un certain point : car foient deux *hygrometres*, faits comme on vient de le dire, & placés, l'un à Rome & l'autre à Paris ; fi l'un marquoit hier trois degrés, & l'autre quatre degrés, & qu'aujourd'hui le premier marque cinq degrés & le fecond dix, il eft clair que le changement furvenu eft le même à Rome & à Paris, puifqu'il a produit fur les deux lanieres un alongement de 0, 05. Si au contraire le premier marquoit hier trois degrés & le fecond quatre, & qu'aujourd'hui le premier refte à trois degrés, tandis que le fecond avance du quatre au fept, ne doit-on pas en conclure que l'air eft devenu plus humide à Paris qu'à Rome ? On peut donner une idée de cette différence, en difant qu'elle eft marquée par un alongement de 0, 03, de la laniere ?

Pour rendre la comparaifon de ces *hygrometres* plus facile, il ne s'agit que de faire partir les aiguilles d'un terme connu & qui foit le même par-tout, de forte qu'un même degré d'humidité foit marqué fur tous les *hygrometres* par le même numéro : ce terme n'eft pas fi difficile à trouver qu'on fe l'imagine. Il eft un temps, & ce temps n'eft pas rare, où les vapeurs humides font fans action ; c'eft celui d'une forte gelée, pendant lequel les molécules d'eau réduites en glaçons ne peuvent s'infinuer dans les corps : ce temps peut paffer pour le terme zéro de l'humidité. Si on part de ce point pour graduer les *hygrometres*, & que l'on fuive d'ailleurs ce que nous avons prefcrit, ces inftrumens fe trouveront prefque auffi comparables entr'eux que les barometres ou les thermometres. Il n'y aura plus qu'un inconvénient auquel il faudra remédier, l'altération des lanieres caufée par leur vétufté ; On y remédiera en fubftituant tous les ans une nouvelle laniere à l'ancienne. (D. CASBOIS, *membre de la fociété royale des fciences & des arts de la villé de Metz, & principal du collége de la même ville.*)

M. Ferguson, membre de la fociété royale de Londres, dont les ouvrages font auffi eftimés des étrangers que des Anglois, a inventé un *hygrometre* que l'on voit repréfenté, *fig. 3 & 4, pl. I, de phyfique, fupp. des planches*, dont voici la conftruction.

A A A A, fig. 3, eft un chaffis de menuiferie, dans les longs côtés duquel font pratiquées deux rainures, dans lefquelles eft emboîté un panneau de bois blanc, auquel on laiffe du jeu : ce panneau a environ l'épaiffeur d'un écu & 15 pouces de long, & eft fcié dans un fens contraire au grain du bois. La partie du milieu déborde aux endroits *c* & *c*, & tient au chaffis par deux vis qui le contiennent en place, tandis que le refte s'alonge lorfqu'il fait humide, & fe refferre vers le milieu lorfque le temps eft fec. *F* eft une goupille plantée près d'une des extrémités du panneau, fur lequel tournent la grande & la petite poulie *H* & *G*,

qui eft fixe dans l'endroit *h*. On attache le bout d'une petite corde flexible à la goupille *F*, dont l'autre bout entoure la petite poulie *G*, dans la rainure de laquelle elle eft attachée au point *h* : on attache le bout d'une autre petite corde *IK*, au fond de la rainure de la grande poulie, laquelle va paffer fur une autre *L*, & de-là fur une troifieme *M*, & qui porte un poids plat *N*. Les rainures des poulies *G* & *L*, font égales, favoir, la dixieme partie du diametre de la grande, qui doit être d'une grandeur convenable.

Il eft évident que plus le panneau fe déjette entre *F* & *G*, plus la poulie *G* doit s'écarter de fon pivot, & plus la corde *D E* doit la faire tourner à rebours, & faire remonter le poids *N* dix fois autant qu'elle tourne. Si donc le panneau fe déjette d'un dixieme de pouce dans un temps humide, la poulie *L* tournera entiérement, ou feulement à moitié, s'il ne fe déjette que d'un vingtieme de pouce. A mefure que le panneau fe refferre, le poids *N* redefcend & fait tourner toutes les poulies dans un fens contraire.

On attache la plaque *A A*, *fig. 4*, derriere le chaffis de la *fig. 3*, de maniere qu'elle foit de niveau avec fon bord fupérieur, & que le centre *B* fe trouve directement fur celui de la poulie *L* ; à mefure que la corde *I K* fait tourner celle-ci, l'aiguille tourne pareillement, & montre le degré d'humidité ou de féchereffe de l'air.

Dans le cas où la dilatation & où la contraction du panneau augmentent au point de faire paffer à l'aiguille les limites qui lui font affignées, on peut y remédier en mettant une poulie plus grande à la place de celle qui eft marquée *L*. Si elles ne font pas affez grandes pour faire parcourir à l'aiguille tous les degrés marqués fur la plaque, on diminuera fon diametre à proportion

Il faut avoir foin de renouveller le panneau tous les trois ou quatre ans, parce que l'air ne l'affecte plus au bout de ces temps-là; il convient donc d'avoir une piece de bois de réferve, dont on enlevera l'épaiffeur d'une carte du côté où l'on veut prendre le panneau.

On collera, aux endroits *G* & *M*, un petit morceau de bois dur, pour contenir les pivots fur lefquels les poulies tournent, & empêcher qu'ils ne s'enfoncent dans le panneau. (*Cet article eft tiré des journaux Anglois.*)

M. de Luc, célebre par un excellent ouvrage qui a paru 1772, fur les modifications de l'atmofphere, avoit compris plus que perfonne dans le cours de fes obfervations météorologiques, combien l'ufage de l'*hygrometre* étoit néceffaire même dans l'aftronomie, & combien il étoit utile de faire des *hygrometres* qui fuffent comparables entr'eux. Il y eft parvenu, & il a envoyé la defcription de fon nouvel inftrument à la fociété royale de Londres. Cet *hygrometre* a la forme d'un thermometre de mercure : la partie inférieure eft un tube d'yvoire très-mince, mais large, & le haut eft un tube capillaire de verre. L'yvoire étant très-fenfible à l'humidité & à la féchereffe, le réfervoir fe refferre par la féchereffe & force le mercure à monter dans le tube. Le point fixe de cet *hygrometre* eft la glace fondue, comme dans les thermometres : il a pris pour divifions le double des degrés d'un thermometre, qui auroit le même tube & la même quantité de mercure; mais pour éviter dans l'*hygrometre* l'effet thermométrique, il a placé le tube fur une regle mobile dans une couliffe qu'il met au degré actuel du thermometre : par ce moyen les divifions de l'*hygrometre* commencent, non pas à l'endroit de la congélation, mais au point où la chaleur feule auroit fait monter le mercure du barometre indépendamment de l'humidité. Par cette méthode on ne trouve guere que des incertitudes d'un dixieme fur la marche totale de l'*hygrometre* : cette différence vient de ce qu'on manque d'un terme fupérieur de féchereffe, qui foit fixe comme celui de l'humidité de la glace fondante. L'*hygrometre* de M. de Luc va jufqu'à 100 degrés de fa divifion, à l'air libre & à l'ombre, & jufqu'à 133 au foleil; fur les hautes montagnes, comme le glacier de Buet en Faucigny, où M. de Luc a obfervé, l'*hygrometre* montoit jufqu'à 133, quoiqu'à l'ombre. La fociété royale de Londres, à qui l'auteur a fait hommage de fon *mémoire*, l'a publié dans les *tranfactions philofophiques* de 1773. (*M.* DE LA LANDE.)

Hygrometre, (*Méd.*) les différens inſtrumens propres à meſurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins conſidérables, ſont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zele auſſi louable, que laborieux, de faire des recherches ſur les influences de cet élément & de tout ce qui y a rapport, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des obſervations ſur les maladies qui regnent dans les différentes ſaiſons de l'année, ſelon la différente température; parce qu'il y a des conſéquences très-importantes à tirer des changemens qui ſe font dans l'atmoſphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des cauſes morbifiques, ou à faire varier les ſymptomes, la terminaiſon des maladies qui ont d'autres principes.

C'eſt par cette conſidération qu'Hoffman, dans ſon hygiene (*oper. tom. I, lib. II, cap. iij.*) recommande fort le bon uſage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens degrés de chaleur & de peſanteur de l'atmoſphere; parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des obſervations météorologiques, tant pour ſervir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une ſaiſon, dans un pays, que dans d'autres; que pour acquérir des connoiſſances, à la faveur deſquelles on peut en prévoir, pour ainſi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préſerver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* Météorologique, Observation. L'*hygrometre* eſt la même choſe que l'hygroſcope.

HYGROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ce terme grec ſignifie *averſion des liquides*; en général il eſt employé pour déſigner un des principaux ſymptomes de la rage que l'on ſait être appellée auſſi *hydrophobie*; parce que cette averſion eſt plus particuliérement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot. *Voyez* Rage, Hydrophobie.

HYGROSCOPE, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt un mot que l'on emploie communément dans le même ſens qu'*hygrometre*. *Voyez* Hygrometre. Ce mot eſt compoſé de ὑγρὸς, *humidité*, & σκοπέω, *video*, *ſpecto*, je vois, je conſidere.

Wolfius néanmoins faiſant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroſcope* & l'hygrometre. Le premier, ſuivant lui, ne ſert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la ſéchereſſe, au lieu que l'hygrometre ſert à les meſurer. L'*hygroſcope*, ſelon lui, eſt donc un inſtrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne meſure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'eſt-à-dire, en les montrant, & en ce ſens l'hygrometre & l'*hygroſcope* ſont la même choſe. (*O*)

HYLEG ou HYLECH, *terme d'Aſtrologie*, par lequel on diſtingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naiſſance d'un homme, & qui influe ſur toute ſa vie. *Voyez* Nativité.

HYLICA, (*Géog. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copaïs, auquel il communique par une coupure. Whéler le décrit exactement dans ſon voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverſe, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thébes*, τῆς Θηβασλίμνη. (*D. J.*)

HYLLIS, *Géog. anc.*) preſqu'iſle qu'on appelle auſſi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, ſur la mer Adriatique. Niger dit que c'eſt préſentement *Capo Ciſta*. (*D. J.*)

HYLOBIENS, *Hylobii*, ſ. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) ſont des philoſophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils ſe retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot eſt compoſé de ὕλη, *matiere*, & qui ſignifie auſſi *bois*, *forêt*, & de βίος, *vie*. *Voyez* Brachmanes & Gymnosophistes.

HYLOPATHIANISME, ſ. m. (*Hiſt. de la Philologie.*) eſpece d'athéiſme philoſophique, qui conſiſtoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'eſt autre choſe que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturaliſtes, auſſi bien que ceux qui ont ſuivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere mue par hazard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'eſt que ceux qui étoient dans les ſentimens de Démocrite, ſe ſervoient de la ſuppoſition des atomes pour rendre raiſon des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* ſe ſervoient des formes & des qua-

lités ; mais dans le fond c'étoit une même hypothese d'athéïsme, quoique sous différentes formes ; & l'on peut nommer les uns athées atomistes, les autres *hylopathiens* pour les distinguer. Aristote fait Thalès auteur de cette opinion ; mais de bons garans représentent les sentimens de Thalès d'une autre maniere, & disent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choses de la matiere fluide, & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il semble que l'on n'a rapporté si diversement le sentiment de Thalès, que parce qu'il n'avoit laissé aucuns écrits ; car Anaximandre est celui qui a le premier écrit sur les matieres de philosophie. C'est plutôt à celui-ci qu'à Thalès, qu'il faut imputer l'origine de l'athéïsme des *hylopathiens*. Il disoit que la matiere premiere étoit je ne sais quoi d'infini, qui recevoit toutes sortes de formes & de qualités, sans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut suivi de quantité d'athées, entr'autres d'Hyppon surnommé l'athée, jusqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéïsme dans la secte ïonique, en établissant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalès il est justifié par Cicéron, Diogene, Laërce, Clément d'Alexandrie. Aristote lui-même, dans son traité de l'ame, dit que Thalès a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalès comme du chef des athées *hylopathiens*, que parce que ses disciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du sentiment de ce philosophe par ceux de ses sectateurs. C'est ce qui est souvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes, qui ont eu de meilleurs sentimens que leurs disciples. On devoit penser que les philosophes ne se gênoient pas si fort, qu'ils ne recherchassent & qu'ils ne soutinssent autre chose que les sentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient souvent du leur, soit que cela se fît par voie d'explication ou de conséquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils mêloient avec les opinions de leurs prédécesseurs. On a fait encore plus de tort aux sectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une secte les sentimens de chacun des particuliers qui faisoient profession de la suivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une secte un peu nombreuse, il ne pût y avoir grande diversité de sentimens, quand même on supposeroit que tous les membres s'accordoient à l'égard des principes généraux ? On en use de même, pour le dire en passant, dans des recherches de plus grande conséquence que celle des opinions des philosophes païens ; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabalistes quelques propositions que l'on croit avoir intérêt de soutenir, on dit, en termes généraux, que c'est-là l'ancienne cabale & même les sentimens de toute l'église judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque chose, on soutient hardiment que c'est là l'opinion de tout leur siecle, duquel il ne nous reste peut-être que ces seuls écrivains-là, dont on ne sait point si les ouvrages reçurent l'applaudissement de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il seroit à souhaiter qu'on parlât moins affirmativement, surtout des points particuliers & des conséquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. J'avoue que l'histoire des sentimens de l'antiquité n'en paroîtroit pas si complete, & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus souvent qu'on ne le fait communément ; mais en se conduisant autrement, on s'expose au danger de prendre des conjectures fausses & incertaines pour des vérités reconnues indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expressions suspendues, non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & universelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur esprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digression. Il est certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres, & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, seulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques superstitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalès le premier de la secte ïonique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un esprit infini, néanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il disoit que le soleil n'étoit qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre ; c'est-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intel-

ligences attachées à ces astres, & par consé-quent que ce fussent des divinités. On accusa de même Socrate d'athéisme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre chose contre lui, sinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athènes n'étoient pas de véritables dieux. C'est pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers siecles, parce qu'ils rejetoient les dieux du paganisme. Au contraire le peuple a souvent regardé de véritables athées, comme des gens persuadés de l'existence d'une divinité, seulement parce qu'ils observoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils se servoient des manieres de parler usitées.

HYLOPHAGES, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie, voisins des Hylogones, c'est-à-dire chasseurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* signifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *liv. III*, *chap. xxiv & xxv*, donne une description bien curieuse de tous ces divers peuples Ethiopiens. Il ajoute, au sujet des *Hylophages*, qu'ils sont exposés à une maladie nommée *glaucoma*; « c'est, continue-t-il, lorsque par trop de sécheresse l'humeur crystalline devient de la couleur d'un verd de mer, & cet accident leur ôte l'usage de la vue ». Le plus habile médecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en fait pas plus que l'historien qui vivoit du temps de César. (*D. J.*)

HYLOZOISME, subst. m. (*Hist. de la Philos.*) espece d'athéisme philosophique, qui attribue à tous les corps considérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant essentielle, sans en excepter le moindre atome, mais sans aucun sentiment & sans connoissance réfléchie; comme si la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints ensemble, formassent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philosophes attribuoient à la matiere, ils supposoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de se disposer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique sans délibération ni réflexion, & de se pousser à la plus grande perfection dont elles soient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organisation, se perfectionnoient elles-mêmes jusqu'à acquérir du sentiment & de la connoissance directe comme dans les bêtes, & de la raison ou de la connoissance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il est visible que les hommes n'auroient pas besoin d'une ame immatérielle pour être raisonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être aussi régulier qu'il l'est. La principale différence qu'il y a entre cette espece d'athéisme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'est que ces derniers supposent que toute sorte de vie est accidentelle, & sujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hylozoïstes* mettent une vie naturelle, essentielle, & qui ne s'engendre ni ne se détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoissent aucune autre substance dans le monde que celles des corps.

On attribue à Straton de Lampsaque l'origine de ce sentiment. Il avoit été disciple de Théophraste, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la secte Péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle espece d'athéisme. Velleïus, épicurien & athée, en parle de cette maniere : *Nec audiendus Strato, qui physicus appellatur, qui omnem vim divinam in naturâ sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi minuendive habeat, sed careat omni sensu. De nat. deorum, lib. I, cap. xiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne sais quelle vie; ce qui faisoit croire qu'il regardoit la matiere ainsi animée comme une espece de divinité : c'est ce qui a fait dire à Séneque : *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum sine corpore fecit, alter sine animo? Apud Augustinum de cit. Dei, l. VI, c. x.* C'est-là la cause pour laquelle Straton est quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en assurer encore par ce passage de Cicéron : *Strato Lampsacenus negat opera deorum se uti ad fabricandum mundum; quæcumque sint docet omnia esse effecta naturæ; nec ut ille qui asperis & lævibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicit interjecto inani; somnia censet hæc esse Democriti, non docentis sed*

optantis. Acad. quæst. l. XI, c. xxxviij. Il nioit donc aussi bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choses; parce que Démocrite n'établissant aucun principe actif, ne rendoit aucune raison du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie inférieure & *plastique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient se donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais sans sentiment de soi-même ni connoissance réfléchie. *Quidquid aut sit aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établisse la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préside sur toute la matiere pour la former. C'est ce qui est en partie affirmé par Plutarque *adversf. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots: « Il nie que le monde lui-même soit un animal, mais il soutient que ce qui est selon la nature, suit ce qui est conforme à sa nature; que le hasard donne le commencement à tout, & qu'ensuite chaque effet de sa nature se produit ». Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choses, il falloit qu'il donnât quelque chose au hasard, & qu'il fit dépendre le systême du monde d'un mêlange du hasard & d'une nature réglée.

Tout *hylozoïsme* n'est pas un athéisme. Ceux qui, en soutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même temps qu'il y a une autre sorte de substance qui est immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accusés d'athéisme. On ne sauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raisonnable est immortelle, pourroit être aussi persuadé que l'ame sensitive dans les hommes comme dans les bêtes est purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plastique*, c'est-à-dire qui a la faculté de faire des organes dans les semences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps sont formés. Il pourroit croire en conséquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne soit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raisonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuser d'athéisme déguisé. Mais au lieu que l'ancien sentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des substances qui ne sont pas corps, quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les séparer il faut avouer que l'*hylozoïsme* est naturellement uni avec la pensée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainsi l'*hylozoïsme* ne sauroit être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. En voici deux raisons; la premiere c'est qu'alors l'*hylozoïsme* dérive l'origine de toutes choses d'une matiere qui a une espece de vie, & même une connoissance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & souffrir. Quoique cela semble une espece de divinité, n'y ayant dans la matiere considérée en elle-même aucune connoissance réfléchie, ce n'est autre chose qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïstes* est une mystérieuse absurdité, puisque l'on suppose que c'est une chose parfaitement sage, comme étant la cause de l'admirable disposition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conscience intérieure ni connoissance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à sa véritable notion, est une intelligence parfaite, qui fait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui est par-là souverainement heureuse. 2°. Les *Hylozoïstes* matérialistes, en établissant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puisque chaque atome a la sienne; vies collatérales, pour ainsi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préside sur tout l'univers; au lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'est supposer un être vivant & intelligent, qui est l'origine & l'architecte de tout. On voit donc que les *Hylozoïstes* matérialistes sont de véritables athées, quoique d'un côté ils semblent approcher de plus près de ceux qui reconnoissent un Dieu. C'est une nécessité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables

de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu, & particuliérement à la matiere ; car il faut indiſpenſablement qu'ils lui attribuent l'exiſtence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle eſt le premier principe de toutes choſes. La divinité à qui les *Hylozoïſtes* matérialiſtes rendent tout le culte dont ils ſont capables, eſt une certaine déeſſe aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui eſt je ne ſais quoi de parfaitement ſage & d'infaillible dans ſes lumieres, ſans en avoir aucune connoiſſance. Telles ſont les abſurdités inévitables en tout genre d'athéiſme. Si l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas deſtitués d'eſprit, n'aient pu digérer l'éternité d'un être ſage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils aient mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME, MATIERE. *Liſez* auſſi le premier article du tome II *de la biblioth. choiſie* de M. le Clerc.

HYMÉE, (*Muſiq. des anc.*) chanſon des meûniers chez les anciens Grecs, dite autrement *épiaulie*. (*S*)

HYMEN, ſ. m. (*Anatom.*) C'eſt ſous ce nom que les anciens ont déifié une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle retrécit l'entrée.

Le mot grec ὑμὴν, ſignifie proprement un *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χιτων, & μήνιξ, deſquels mots on fait uſage ſuivant les parties du corps où ces membranes ſe trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis conſtamment par la nature au-devant du vagin ; il l'appelle *velamen ſubtile quod in violatis rumpitur, cum effuſione ſanguinis*, le voile de la pudeur, qui ſe rompt dans la défloration avec effuſion de ſang. Piccolhomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *clauſtrum virginitatis*. Les Italiens l'appellent en conſéquence dans leur langue, *la telletta valvola*, *ſede della virginita*. Les Latins, *flos virginitatis*, *zona virginea* ; & les matrones françoiſes, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent aſſez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en eſt formée.

Auſſi eſt-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui ſe trouve ou ne ſe trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui eſt viſible ou inviſible, a cauſé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jetée par la Diſcorde ſur la table des dieux aux noces de Thétis & de Pélée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens anatomiſtes diſputoient pour & contre l'exiſtence de cette membrane, ainſi que ſur ſa ſituation & ſa figure. Les modernes ont continué la même diſpute, ſans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédéceſſeurs.

Fallope, Véſale, Riolan, Carpi, Platerus, Techmeyer, Morgagni, Diemerbroeck, Drake, Heiſter, Ruyſch, Winflow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non-ſeulement réelle, mais qu'on doit mettre conſtamment au nombre de celles de la génération des femmes. (*a*) Ils aſſurent que cette membrane

(*a*) Cette membrane eſt attachée à la ſeule eſpece humaine, les femelles des animaux n'ont rien qui lui ſoit analogue.

Elle ſe trouve ſans exception dans les fœtus ; j'ai l'ai vue dans des filles de tout âge, & il n'y a aucune raiſon de croire qu'elle puiſſe manquer naturellement à quelques ſujets. Si on ne l'a pas trouvée, c'eſt que, dans le ſiecle précédent au nôtre, on ne diſſéquoit que rarement des corps humains, plus rarement encore ceux des jeunes filles, & que l'on étoit réduit preſque généralement à des corps ſuppliciés ; une femme criminelle eſt rarement vierge. Dans notre ſiecle, les occaſions de diſſéquer des corps humains ſont beaucoup plus fréquentes : on diſſeque beaucoup d'enfans, & tous les anatomiſtes ſe ſont réunis à rétablir l'exiſtence de l'*hymen*.

Il doit ſe trouver dans toute vierge humaine, à moins que quelque accident particulier ne l'ait détruit. Ce n'eſt pas non plus un préjugé que la coutume très-ancienne par laquelle on conſtate la virginité de toute fille avant ſon mariage. Ce ſigne doit ſe trouver plus copieux, même après vingt ans, parce que l'*hymen* réſiſte davantage, & ne cede qu'à la violence. Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir d'excuſe pour une fille chez qui cette marque de ſa chaſteté ne ſe trouve pas, à moins qu'une

eſt charnue ; qu'elle eſt fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaiſſe dans les filles adultes ; qu'elle eſt ſituée au-deſſous de l'orifice de l'uretre ; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin ; qu'elle eſt percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, ſi petite néanmoins qu'on pourroit à peine y faire paſſer un pois dans l'enfance, & une groſſe feve dans l'âge de puberté.

M. Winſlow entre dans les détails les plus propres à nous perſuader de l'exiſtence de l'*hymen*, comme d'une choſe conſtante. C'eſt, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges, ſur-tout dans la jeuneſſe & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois ſemi-lunaire, laiſſe une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de ſa cavité. Ce repli,

diſproportion de la taille ou quelqu'autre raiſon particuliere ne rende imperceptible le retréciſſement de l'*hymen*.

Cette membrane eſt d'un côté une continuation de la peau, qui s'eſt repliée pour former les levres, & de l'autre, de la membrane du vagin, qui elle-même eſt une continuation de la peau. Sa place eſt au-devant des caroncules, qui ſont à l'extrémité des deux colonnes des rides du vagin, & qui ſont faites par un épaiſſiſſement de ces colonnes.

Vaſculeuſe comme la peau, elle fournit du ſang quand on la déchire. Elle eſt nerveuſe, & cette même violence eſt accompagnée d'une douleur aſſez vive, & d'autant plus vive, que les efforts pour ſurmonter ſa réſiſtance ſont grands.

Elle eſt liſſe, mais un peu réticulaire du côté du vagin.

Sa figure, quand on la démontre, eſt celle d'un cercle imparfait. Dans la fille vivante, les côtés de l'*hymen* ſont fort alongés & fort étroits, il n'y a que la partie la plus poſtérieure qui ait de la largeur. Son ampleur eſt ſuffiſante pour couvrir entiérement le vagin, mais ſans le fermer ; car il y a naturellement de l'intervalle entre l'uretre & le croiſſant de la partie poſtérieure de l'*hymen*. Le cercle que forme l'*hymen* eſt parfait, mais de maniere que ſa plus grande largeur eſt placée poſtérieurement, que les colonnes latérales deviennent plus étroites, à meſure qu'elles approchent de l'uretre, & que la plus petite largeur eſt à l'endroit de l'uretre ; quelquefois même l'*hymen* manque entiérement à cet endroit : il ſe termine alors en deux cornes de croiſſant, & finit à la valvule qui couvre les ſinus ſupérieurs du vagin.

Il n'eſt pas rare qu'au lieu d'un cercle étroit & évidé, l'*hymen* forme un cercle plein & qu'il bouche entiérement l'orifice du vagin. Il empêche alors les évacuations naturelles de ſortir, elles s'accumulent, rempliſſent à l'excès l'uterus & le vagin, incommodent vivement la fille, & exigent une opération qui ouvre à la nature un paſſage néceſſaire.

C'eſt apparemment l'*hymen* trop robuſte & trop étendu qui fermoit le vagin dans les cas nombreux dans leſquels les auteurs atteſtent que la fille a conſervé ſon *hymen* ſans conſerver ſa virginité, & s'eſt trouvée groſſe. Le vagin n'aura pas été entiérement fermé, mais l'ouverture aura été petite. Je connois une fille de bonne maiſon qui étant groſſe, s'eſt trouvée réduite à faire élargir par le ſcalpel le paſſage néceſſaire pour le fœtus.

On ne peut ſe refuſer à l'idée que l'*hymen* a été accordé à la vierge humaine ſeule pour que ſon époux pût être aſſuré de ſa chaſteté, & qu'il y trouvât un gage de la bonne conduite future de ſon épouſe. Une fois corrompue, elle peut l'être avec plus de facilité à la faveur du mariage qui palliera ſes fautes.

Un chirurgien de Paris, d'ailleurs plein de talens, a voulu ſubſtituer à l'*hymen* quatre caroncules myrtiformes qui doivent ſe trouver à l'extrémité du vagin des filles. Mais ces caroncules ſont des témoins irréfragables d'une virginité perdue. Il peut arriver d'abord que l'*hymen* ſe déchire d'un côté ou de deux, & que dans la ſuite il ſe déchire plus profondément, & qu'il répande du ſang encore une fois. Peu à peu les reſtes de l'*hymen* s'effaceront, une partie ſe confond avec l'extrémité de la colonne poſtérieure des rides du vagin. L'extrémité antérieure forme une ſeconde caroncule. Il y en aura trois, ſi la colonne poſtérieure ſe partage en deux branches.

Pour qu'il y en ait quatre, il faut mettre de leur nombre les valvules qui couvrent les ſinus poſtérieurs du vagin. Ces valvules dans les femmes ſe gonflent, ſe carnifient, & peuvent porter le nom de *caroncules*.

Le même changement arrive aux valvules antérieures, il pourra donc y avoir quatre caroncules & même davantage. Le nombre en eſt certain, mais certainement elles ne prouvent rien en faveur de la chaſteté de la fille. (*H. D. G.*)

continue-t-il, eft formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes aîles. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légéreté, par tempérament & par d'autres caufes. Il fe rompt prefque toujours par la confommation du mariage, mais il fe détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en refte plus rien, ou feulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à caufe de quelque reffemblance avec des feuilles de myrthe. On ne trouve point, ajoute-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles font formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garangeot, Santorini, ainfi qu'Heifter dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII & VIII, fig. 4*, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens fujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, auffi fameux qu'accrédités, Ambroife Paré, Nicolas Maffa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & plufieurs autres, foutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'eft point une chofe conftante ni naturelle au fexe, & qu'ils fe font affurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de diffections, que cette membrane n'exifte jamais ordinairement. Ils avouent feulement qu'ils ont vu quelquefois une membrane qui uniffoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils font convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'infpection, répand la plus grande incertitude fur l'exiftence ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au moins de regarder les fignes de virginité qu'on tire de cette membrane, non-feulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, fi le partage des anatomiftes nous empêche de prononcer en faveur de l'exiftence conftante de la membrane *hymen*, il eft toujours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'eft pas extrêmement rare. Auffi Paré, Bartholin, Wierus, Mauriceau, qui n'eftimoient l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoiffent tous l'avoir vu quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir obfervé dans trois filles. Kulm, en faifant une diffection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercufio, Spigelius, Plazzonus, Blafius, Rolfincius, atteftent même avoir vu plufieurs fois cette membrane au-devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'anatomiftes, qui certifient que l'orifice du vagin eft quelquefois fi fort retréci par une membrane qui le bouche prefque totalement, qu'il n'y refte qu'un petit trou, par lequel les menftues s'écoulent; & qu'il réfulte de ce jeu de la nature un obftacle à la confommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuyfen, lib. I *de claufura uteri*, obferv. 1. Benivenius, *de abditis morborum caufis*, *cap. xxviij*. Cabrolius, *obferv. xxiij*. Fabricius ab Aquapendente, *obfer. chir. de hymene imperforato*. Hildanus, *Cent. III*, *obferv. lx*. Schenckius, *lib. IV de partibus genitalibus*. Solingen, *obferv. v*. Meeckren, *obferv. chirurg. lv*. Mauriceau dans fes obfervations fur les maladies des femmes groffes. Cowper dans fon anatomie, Ruyfch, *obfer. chirurg. xxxij*. Saviard, *obferv. chirurg. iv*, &c.

Dans les cas de l'exiftence de cette membrane, qui porte obftacle, foit aux devoirs du mariage, foit au cours des regles, il faut néceffairement, avec un biftouri, faire au cercle membraneux quatre petites incifions, en forme de la lettre X, & la guérifon eft immanquable.

Une chofe bien plus étrange, c'eft qu'il eft arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, fans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour

les passer sous silence, & dans deux auteurs trop célebres pour que leur témoignage ne soit de grand poids.

Ambroise Paré sera mon premier garant. Un orfévre, dit-il, qui demeuroit à Paris sur le pont-au-change, épousa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour est d'ordinaire violent dans les premieres approches, ils s'y livrerent si fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à se plaindre, l'un de ce que sa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les caresses de son mari, elle souffroit une douleur incroyable. Ils communiquerent leurs plaintes à leurs parens, qui se conduisant avec prudence, firent appeller dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le savant Simon Pietre, docteurs en médecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur : ils la trouverent dure & calleuse, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel aussi la femme étoit devenue grosse; car six mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à son mari, qui ne manqua pas de se réconcilier avec elle.

Ruysch me fournira le second exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour secourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-temps souffroit beaucoup, & jettoit de grands cris sans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'opposoit à la sortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans son entier, fort épaisse, & poussée par la tête de l'enfant. Ruysch y fit faire promptement une incision par un chirurgien. Cependant cette incision ne put suffire, parce qu'il se trouva derriere une seconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere fermoit le passage à l'enfant : il fallut donc l'inciser de la même façon. L'opération faite, l'enfant vint au monde fort heureusement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous ses maux; seulement à cause de la grande & longue tension que sa vulve & le sphincter de la vessie avoient soufferts, il lui survint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques semaines.

L'on trouve dans cette derniere observation quatre choses singulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit une *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cet *hymen* ne l'avoit point empêché de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans son vagin, depuis la conception, une seconde membrane, qui fermoit le passage à la sortie de son enfant. 4°. Que cette seconde membrane, contre nature, provenoit vraisemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occasionnée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cause semblable.

Je pourrois ajouter quelques autres remarques de Morgagny sur l'*hymen*, mais cet excellent auteur est entre les mains de tous les anatomistes. Quant au gros ouvrage de Schurigius sur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'est une compilation sans choix & sans goût. *(D. J.)*

HYMEN, s. m. *(Mythol.) ou* HYMÉNÉE, dieu qui préside aux mariages : Horace le nomme ingénieusement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen*, ô *hyménée*, qui lui étoit consacrée. *V.* ÉPITHALAME & HYMÉNÉE. *(D. J.)*

HYMEN *ou* HYMÉNÉE, *(Iconograph.)* On représente ce dieu sous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roses, & tantôt de marjolaine : c'est pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus suave olentis amaraci.* Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit particuliérement affectée aux noces; car on lit dans Pline que le voile de l'épousée étoit jaune : les poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des souliers jaunes. *(D. J.)*

HYMEN, *(Bot.)* peau déliée qui enveloppe les fleurs qui sont en bouton, & qui ne se rompt que lorsque la fleur s'épanouit; ce qui se dit particuliérement des roses. (+)

HYMÉNÉE, s. f. *(Poësie.)* chanson nuptiale, ou du moins espece d'acclamation consacrée à la solemnité des noces, ἐν δὲ γάμοις ὑμέναιος, dit Athénée d'après Aristophane.

Entre

Entre les différens sujets qu'Homere a représentés sur le bouclier d'Achille, toute la ville où est placée la scene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Hésiode décrivant aussi sur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans sa naissance n'étoit autre chose que cette chanson, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, *ô hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'histoire intéressante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athènes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui présidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie; né pauvre & d'une famille obscure, il se laissa surprendre aux charmes d'une athénienne de son âge, dont la naissance égaloit la fortune. La disproportion étoit trop marquée pour lui laisser la moindre espérance; cependant à la faveur d'un déguisement dont sa jeunesse & sa beauté écartoient le soupçon, il suivoit par-tout son amante. Un jour il l'accompagna jusqu'à Eleusis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées qui alloient offrir des sacrifices à Cérès; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les ravisseurs après avoir pris terre dans une isle déserte, s'y endormirent. *Hyménée* saisit l'occasion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'assemblée du peuple ce qu'il est, ce qui lui est arrivé, & promet si on lui permet d'épouser celle dont il est épris, qu'il la ramenera sans peine avec toutes ses compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux; c'est pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il seroit toujours invoqué dans la solemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illustre généalogie; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus; mais il nous suffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntames les recherches, passa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une espece de refrain ajusté à la mesure; témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete si souvent ce vers,

Hymen, ô hymenæe! hymen ades, ô hymenæe!

& ces autres,

Io hymen, hymenæe io,
Io hymen, ô hymenæe!

témoin encore Aristophane qui, dans sa comédie des oiseaux, *acte v, scene 4*, parlant du mariage de Pisthétérus avec la déesse Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, Ὑμὴν, ὦ ὑμέναι, ὦ ὑμήν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, suivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

Depuis le jour célebre où la reine des dieux
Superbement ornée,
Par les sœurs du destin fut au maître des cieux
Avec pompe amenée,
On n'a point encore vu d'hymen si glorieux;
Hymen, ô hyménée!

C'est ainsi que l'acclamation d'*hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & servit seulement à marquer les vœux & les applaudissemens des chœurs, lorsque l'épithalame eut pris une forme réguliere: enfin, cette acclamation a passé jusqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. *(D. J.)*

HYMETTE (LE MONT,) *Géog. anc.* en latin *Hymettus*; Hérodote dit *Hymessus*: montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athènes, au midi oriental, sur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne est fort célebre dans les écrits des poëtes, à cause de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII, épig. 87*, nous dit,

Pascat & Hybla mas, pascat Hymettos *apes.*

Silius Italicus, *liv. XIV, v. 200*, s'exprime en ces mots,

Tùmque nectareis vocat AD CERTAMEN
Hymettum
Audax Hybla favis.

Horace, *liv. II, satyr. v. 15*, se moque d'un homme délicat qui refuseroit de boire du

vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

> *Nisi* Hymettia *mella Falerno*
> *Ne biberis diluta.*

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto*; mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il est dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia jusqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curiosité de le visiter, en parle ainsi dans *son voyage, tome II, p. 129*. Le mont *Hymette* est à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de sept à huit lieues de tour. Le dessus n'est ni habité ni cultivé; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui est fort estimé, parce qu'il est moins âcre que les autres sortes de miel de la montagne, qu'il est d'une bonne consistance, d'une belle couleur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du sorbet ou de l'hydromel.

Strabon assure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui se recueilloit proche des mines d'argent, qui sont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiston*, parce qu'il étoit fait sans fumée; aussi le fait-on de même à présent sur le mont *Hymette*, sans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de soufre, comme on le pratique en quelques pays. C'est pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non-seulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli*; leurs ruches sont couvertes de cinq ou six petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons; on y met un petit toît de paille par-dessus; lorsqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles sont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche; ils posent en même temps une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui est bâtie de la même façon; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croissent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres industrieuses. Enfin, le monastere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paye pour tous droits, qu'un sequin au vayvode; le miel des autres monasteres qui sont sur la même montagne, n'a pas une si grande réputation à Constantinople. (*D. J.*)

HYMETTE (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *hist. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit sur-tout remarquable par sa finesse & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en servoient dans les édifices publics.

HYMNE, sub. m. (*Littérature.*) *Hymne* vient de ὑδεῖν, *louer, célébrer*; l'*hymne* est donc, suivant la force du mot, une louange, soit qu'il emploie le langage de la poésie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, soit qu'il se borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon, & d'Aristide; mais si l'on fait attention à son principal & plus noble emploi, c'est une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les temps une partie essentielle du culte religieux; sans parler encore des Grecs ni des Romains; en orient les Chaldéens & les Perses; les Gaulois, les Lusitaniens en occident; toutes les nations enfin, soit barbares, soit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, suivant l'expression de Sophocle, se fit des dieux autant qu'il ressentit de besoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il desiroit. Ils les remercia lorsqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiser, lorsqu'il se persuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle est l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siecles qui les produisirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverses classes, qu'ils fondent sur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pœan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des

noms affectés à leurs différens *hymnes*, selon les divinités qui en faisoient l'objet. C'étoit des lithierses pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle division, & autres semblables, saute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philosophiques ou propres aux seuls philosophes; trois especes d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle est aussi la division que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux sur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, sont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuses; les *hymnes* d'Orphée sont les seuls de ce caractere, qui soient venus jusqu'à notre temps, & ce sont les plus anciens de tous. Pausanias nous apprend que les initiés aux mysteres orphiques, avoient leurs *hymnes* composés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus saints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'est pour eux seuls qu'ils semblent composés; les initiés n'y sont occupés que de leurs propres intérêts; soit qu'ils veuillent appaiser les mauvais génies, ou se les rendre favorables; soit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'esprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la salubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des saisons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les prophanes. « Accordez à vos initiés une santé durable, une vie heureuse, une longue & lente vieillesse; détournez de vos initiés, les vains phantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuses ». Μυσαις, πεμπε, ils ne connoissent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, sont aussi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les seuls qui nous restent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique*, ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des surnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le soleil y est nommé *resplendissant*, agile dans sa course, pere & modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguste épouse de Saturne, de principe des élémens. Voilà ce qui fait la sainteté de ces *hymnes*, & par où ils remplissent l'idée que Pausanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus pressant que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, κλύτι, *je vous invoque, je vous appelle*, καλέω, κικλήσκω.

Je passe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainsi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils sont l'ouvrage des poëtes ses théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les dieux que les poëtes avoient présentés, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit considéré que comme un roi puissant, qui gouverne un peuple céleste; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient aussi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des poëtes, les *hymnes* sont la récompense, le salaire des immortels.

Les héros participerent ensuite au même tribut de louanges que les dieux; le temps nous a conservé beaucoup d'*hymnes*, soit grecs, soit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Hésiode appelle *race humaine & divine*, parce qu'on les supposoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déesse.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*; la politique & la flatterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produisit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la société,

& la flatterie des Romains, en décernant le même honneur aux Césars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Miléfiens, les porta à faire compofer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'affure d'Augufte, & de quelques-uns de fes fucceffeurs, à fouffrir du moins qu'on leur en adreffât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'hiftoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naiffance, leurs intrigues amoureufes, leurs aventures, leurs amufemens, tout jufqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des poëtes, comme un fonds inépuifable de louanges pour les dieux. Ainfi la naiffance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent fon nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux fans doute, mais plein d'images agréables. « La déeffe à peine fortie de la mer, eft portée fur les eaux par un zéphir; elle arrive en Cypre: les heures filles de Thémis & de Jupiter, accourent fur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une immortelle, elles la conduifent au palais des dieux, qui, frappés de fa beauté, recherchent à l'envi fon alliance ». Un autre *hymne* à la même déeffe eft employé tout en entier à peindre fes amours avec Anchife, & les couleurs n'y font que trop afforties au fujet.

Les *hymnes* qui s'adreffent à Mercure, roulent communément fur fon adreffe inimitable à dérober. « Vous n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans l'*hymne* qu'il lui adreffe, lorfque vous dérobâtes fi finement les bœufs d'Apollon; il eut beau prendre un ton menaçant pour vous forcer à les rendre, il ne put s'empêcher de rire, en fe voyant fans carquois ».

Il eft pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne font pas toujours de ce caractere. On trouve quelquefois & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à infpirer la vertu, ou le refpect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaifirs & les amufemens de la déeffe, il peint auffi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du jufte, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naiffance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui feul toute fa puiffance, qu'il eft le maître & le juge des rois, & qu'il diftribue à fon gré les couronnes & les empires.

Il eft même arrivé que la plupart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque furtout, pafferent dans le culte public. On les chantoit dans les folemnités durant la cérémonie du facrifice, & dans les veillées qui précédoient ces folemnités, pendant que le peuple s'affembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le facrifice, ou les libations ordinaires, *&c.* L'*hymne* intitulé *Pervigilium veneris*, & qu'un magiftrat illuftre dans les lettres, M. Bouhier, rapporte au fiecle des premiers Céfars, femble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On fait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes*; & que ceux qui les compofoient, fe nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES, & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philofophiques*, ceux que les philofophes ont compofés fuivant leur fyftême religieux; non que les philofophes euffent un culte particulier, différent du culte populaire; ils fe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienféance, ramper avec lui aux piés des idoles; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoiffoient un Dieu fuprême, fource & principe de tous les êtres. Plufieurs admettoient avec ce Dieu fuprême, des êtres fubalternes, qui faifoient mouvoir les refforts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéofes, ils les mettoient au rang des fictions infoutenables.

Le Dieu fuprême eft donc en général l'objet des *hymnes philofophiques*; il eft feulement quelquefois déguifé fous le nom de Jupiter, ou du foleil; & quelquefois caché fous le voile de l'allégorie. Sa toute-puiffance, fon immenfité, fa providence, & fes autres attributs, en font la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philofophique* fimple, fi

l'*hymne*, que les peres de l'église défenſeurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Euſebe, & autres, ont cité ſous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple ſeroit précieux, car il ſurprend pour le fond des choſes, & la grandeur des images. « Tel eſt (dit cet *hymne*) l'Etre ſuprême, que le ciel tout entier ne fait que ſa couronne; il eſt aſſis ſur ſon trône entouré d'anges infatigables; ſes piés touchent la terre; de ſa droite, il atteint juſqu'à l'extrémité de l'Océan; à ſon aſpect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers friſſonnent dans leurs profonds abîmes ». Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du chriſtianiſme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt encore moins ancien qu'un autre *hymne* ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe, ſecond fondateur du Portique; c'eſt d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous ſoit reſté en ce genre, le lecteur en va juger.

« O pere des dieux (dit Cléanthe)! vous qui réuniſſez pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & infinie; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le gouvernez ſuivant les conſeils de votre ſageſſe; je vous ſalue, ô toi tout-puiſſant; car vous daignez nous permettre de vous invoquer. Vous ſerez, ô Jupiter, la matiere de mes louanges, & votre ſouveraine puiſſance ſera le ſujet ordinaire de mes cantiques. Tout plie ſous votre empire; tout redoute les traits dont vos mains invincibles ſont armées; ſans vous rien n'a été fait, rien ne ſe fait dans la nature: vous voulez les biens & les maux ſelon les conſeils de votre loi éternelle. Grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre dans les nues, daignez éclairer les foibles humains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les égare; donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne chériront d'autre occupation, que celle de chanter éternellement cette loi univerſelle qu'ils méconnoiſſent ».

Tel eſt le caractere des *hymnes philoſophiques*; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations ſingulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms myſtiques. Les *hymnes poétiques* ou populaires, en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les aventures fabuleuſes des dieux. Enfin, les *hymnes philoſophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient ſeulement dans les feſtins décrits par Athénée; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les philoſophes ont rendu à la divinité.

Je laiſſe à des mains ſavantes le ſoin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes eſpeces d'*hymnes* qui ont paſſé juſqu'à nous. Il me ſuffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere ſur les initiations; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les temps où ils furent compoſés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique; enfin, que les *hymnes philoſophiques* ſont de quelque ſecours pour nous inſtruire de la croyance religieuſe des philoſophes. J'ajoute que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des uſages religieux, renferment encore des traits pour l'hiſtoire profane, dont les littérateurs, vraiment éclairés, ſauront toujours habilement profiter.

Dans notre uſage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme conſacré à la louange de Dieu, ou des myſteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'eſt quelquefois diſtingué dans cette carriere, car tous ſes *hymnes* ne ſont pas également bons; une vue d'intérêt en a gâté la plus grande partie, & les connoiſſeurs ſentent bien que les inſpirations de ſa muſe étoient ſouvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes ſacrées de Rouſſeau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* des douze & treizieme ſiecles, ils ſont le ſceau de la barbarie; ce n'étoit pas ſur ce ton qu'Horace chantoit les jeux ſéculaires. (*D. J.*)

HYMNE, (*Muſiq. des anc.*) chant en

l'honneur des dieux ou des héros. Il y a cette différence entre l'*hymne* & le cantique, que celui-ci se rapporte plus communément aux actions & l'*hymne* aux personnes. Les premiers chants de toutes les nations ont été des cantiques ou des *hymnes*. Orphée & Linus passoient, chez les Grecs, pour auteurs des premiers *hymnes*; & il nous reste parmi les poésies d'Homere un recueil d'*hymnes* en l'honneur des dieux. *(S)*

Hymne *de Castor*, (*Musiq. des anc.*) Les Lacédémoniens, en allant au combat, jouoient sur la flûte un air qu'ils appelloient *castoreum melos*. Quelques auteurs prétendent que ce fut Castor lui-même qui l'inventa, & que c'est d'où lui vient son nom; d'autres veulent que Minerve ait inventé l'*hymne* de Castor, & que cet air servit au commencement à danser la pyrrhique. *(F. D. C.)*

HYMNIA, (*Mythologie.*) surnom donné à Diane, sous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit sa prêtresse, mais Aristocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à sa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit desservi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reste des humains.

HYMNODE, s. m. (*Hist. anc.*) chanteur d'hymne. C'est ainsi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les composoient. *V.* Hymnographe.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toujours, & dans toutes les occasions, de même sexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs composés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere; dans les veillées, c'étoient les prêtres seuls; mais au lieu que dans les solemnités, on se servoit communément de la cythare, ici les prêtres unissoient leurs voix au son des flûtes. De-là vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'expliquer de la sorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam*. *(D. J.)*

HYMNOGRAPHE, s. m. (*Antiq.*) compositeur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plupart *hymnographes*, & les plus grands poëtes composerent tous des hymnes: sans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe mysien, Stésichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choisi, comme on sait, Apollon delphien pour le sujet ordinaire de ses hymnes; qui chantoit dans le temple, ceux qu'il avoit composés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faisant valoir le dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenses de toute espece aux excellens *hymnographes*; disons plus, à peine commençoit-elle à se policer, qu'elle avoit établi des prix en leur faveur. Pausanias, parlant de plusieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoute qu'Orphée & son disciple Musée ne voulurent jamais consentir à paroître dans la lyce, soit qu'ils se défiassent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix & des récompenses pour les *hymnographes*; mais ils n'y songerent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des hymnes qui font encore notre admiration. La poésie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécene; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il proposa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient passés, & ne devoient pas renaître sous un tyran, qui croyoit couvrir ses vices par un amour apparent pour les beaux arts. (*D. J.*)

HYMNOLOGIE, s.f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

HYO - CERATO - PHARYNGIEN, (*Anatomie.*) *Voyez* Hyo-pharyngien.

HYO-ÉPIGLOTIQUE, adj. pris subst. *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de

l'épiglote, qui viennent de la base de l'os hyoïde, & s'inserent à la partie postérieure de la racine de l'épiglote.

HYO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muscles qui s'attachent à l'os hyoïde, & se terminent dans la langue.

HYOIDE, *en Anatomie*; c'est un os situé à la racine de la langue, dont il est comme la base ou le soutien, *V.* LANGUE. Il est ainsi appellé, parce qu'il ressemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme*; ce qui l'a fait aussi appeller *hypsiloïde*.

Il est pour l'ordinaire composé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui est le plus court & le plus gros, est appellé la *base*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La base de l'os *hyoïde* est de la longueur environ d'un pouce par-dehors où il est convexe, sa face postérieure étant inégalement concave. Il est large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & sont plus larges à leurs bases qu'aux extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il y a deux petites têtes cartilagineuses appellées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ses cornes avec la base, & au bord supérieur elles sont attachées aux apophyses styloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyses un petit muscle, outre le stylo-cerato-hyoïdien; la petite corne & l'apophyse styloïde ne forment quelquefois qu'un seul os, quand le ligament qui les unit s'ossifie. *V.* OSSIFICATION.

La base de ces os est comme posée sur la tête du larynx, & ses grandes cornes sont attachées par des ligamens aux apophyses supérieures du cartilage scutiforme & par ses petites cornes aux apophyses styloïdes. *Voyez* LARYNX & SCUTIFORME.

Il est mu par cinq paires de muscles; savoir, par les sterno-hyoïdiens, les coraco-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les génio-hyoïdiens & les stylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muscles en leurs places.

HYO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la base de l'os hyoïde, & se portent aux parties inférieures moyennes & supérieures du pharynx, en formant une espece de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winslow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngien*, de *petit kerato-pharyngien*, & de *basio-pharyngiens*.

HYOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROIDIEN, *en Anatomie*, c'est ainsi qu'on appelle deux muscles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la base de l'os hyoïde, & vont s'insérer à la tubérosité oblique du cartilage thyroïde.

HYPALLAGE, s. f. ὑπαλλαγὴ, *changement, subversion*, RR. ὑπὸ, *sub*, & ἀλλαγὴ, aor. 2. pass. d'ἀλλάττω, *muto*, lequel est dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également sur l'idée générale de changement, savoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*: mais il semble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere assez précise les caracteres distinctifs, puisque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneïd. III, 61.*) *dare classibus austros*, au lieu de dire *dare classes austris*: M. du Marsais (*des tropes, part. II, art. xvij.*) rapporte cette expression à l'*hypallage*; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy (*Rhét. liv. I, chap. xij.*) cite la même phrase comme un exemple de l'énallage; & d'autres l'ont rapportée à l'hyperbate, *Méth. lat. de P. R.* traité *des figures de constr. ch. vj*, de l'hyperbate.

La signification des mots est incontestablement arbitraire dans son origine; & cela est vrai, sur-tout des mots techniques, tels que ceux dont il est ici question. Mais rien n'est plus contraire aux progrès des sciences & des arts, que l'équivoque & la confusion dans les termes destinés à en perpétuer la tradition, par conséquent rien de plus essentiel que d'en fixer le sens d'une maniere précise & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois especes générales de changemens, que les grammairiens paroissent avoir envisagés, quand ils ont introduit les trois

dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont ensuite confondues.

Le premier changement consiste à prendre un mot sous une forme, au lieu de le prendre sous une autre, ce qui est proprement un échange dans les accidens, comme sont les cas, les genres, les temps, les modes, &c. C'est à cette premiere espece de changement que M. du Marsais a donné spécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des grammairiens. *V.* ENALLAGE. Mais ce terme n'est, selon lui, qu'un nom mystérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour sur les procédés d'aucune langue. J'aurai occasion dans plusieurs articles de cet ouvrage, de confirmer cette pensée par de nouvelles observations, & principalement *à l'article* TEMPS.

La seconde espece de changement qui tombe directement sur les mots, est uniquement relative à l'ordre successif selon lequel ils sont disposés dans l'expression totale d'une pensée. C'est la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. *V.* HYPERBATE.

La troisieme sorte de changement, qui doit caractériser l'*hypallage*, tombe moins sur les mots que sur les idées mêmes qu'ils expriment; & il consiste à présenter sous un aspect renversé la corrélation des idées partielles qui constituent une même pensée. C'est pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *subversion*; outre que la préposition élémentaire ὑπὸ se trouve rendue ainsi avec fidélité, il me semble que le mot en est plus propre à désigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas sur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre jusques sous l'écorce des mots, & jusques aux idées dont ils sont les signes. Je vais justifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marsais, & je me servirai de ses propres termes: ce que je ferai sans scrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai simplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y insérer entre deux crochets mes propres réflexions.

« Cicéron, dans l'oraison pour Marcellus, dit à César qu'on n'a jamais vu dans la ville son épée vuide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*. Il ne s'agit pas du fond de la pensée, qui est de faire entendre que César n'avoit exercé aucune cruauté dans la ville de Rome ». [Sous cet aspect, elle est rendue ici par une métonymie de la cause instrumentale pour l'effet, puisque l'épée nue est mise à la place des cruautés dont elle est l'instrument]. « Il s'agit de la combinaison des paroles qui ne paroissent pas liées entr'elles comme elles le sont dans le langage ordinaire; car *vacuus* se dit plutôt du fourreau que de l'épée.

Ovide commence ses métamorphoses par ces paroles:

In nova fert animus mutatas dicere
Formas corpora.

La construction est, *animus fert me dicere formas mutatas in nova corpora;* mon génie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps: il étoit plus naturel de dire, *à raconter les corps*, c'est-à-dire, *à parler des corps changés en de nouvelles formes*.....

Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV, 385.*

Et cum frigida mors animâ seduxerit artus;

après que la froide mort aura séparé de mon ame les membres de mon corps; il est plus ordinaire de dire, *aura séparé mon ame de mon corps;* le corps demeure, & l'ame le quitte: ainsi Servius & les autres commentateurs trouvent une *hypallage* dans ces paroles de Virgile.

Le même poëte, parlant d'Enée & de la sibylle qui conduisit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid. VI, 268*,

Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram,

pour dire qu'ils marchoient tout seuls dans les ténebres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la Rue disent que c'est ici une *hypallage* pour *ibant soli sub obscurâ nocte.*

Horace a dit, *V, od. xiv, 3,*

Pocula Lethæos ut si ducentia somnos
Traxerim,

comme si j'avois bu les eaux qui amenent le sommeil du fleuve de Léthé. Il étoit plus naturel de dire, *pocula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux presque éteints, *sopitos suscitat ignes* (*Æn. V, 745.*) Il n'y a point là d'*hypallage;* car *sopitos*,

sopitos, selon la construction ordinaire, se rapporte à *ignes*. Mais quand, pour dire qu'Enée ralluma sur l'autel d'Hercule le feu presque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, *Æn. VII, 542*,

. . . . . Herculeis sopitas ignibus aras
Excitat;

alors il y a une *hypallage*; car, selon la combinaison ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes sopitos in aris Herculeis*, id est, *Herculi sacris*.

Au livre XII, vers 187, pour dire, *si au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il s'exprime en ces termes:

Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem;

ce qui est une *hypallage*, selon Servius: *hypallage, pro, sin noster Mars annuerit nobis victoriam, nam Martem victoria comitatur* ».

[Cette suite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit suffisamment établir en quoi consiste l'essence de cette prétendue figure que les rhéteurs renvoient aux grammairiens, & que les grammairiens renvoient aux rhéteurs. C'est un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh! qui ne voit que l'*hypallage* si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure? Il est assez surprenant que M. du Marsais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé des principes dont il est la conclusion nécessaire. Ecoutons encore ce grammairien philosophe.]

« Je ne crois pas, . . . quoi qu'en disent les commentateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* dans ces vers de l'ode XVII, du livre I,

Velox amœnum sæpè Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus;

c'est-à-dire que Faune prend souvent en échange le Lucrétile pour le Lycée; il vient souvent habiter le Lucrétile auprès de la maison de campagne d'Horace, & quitte pour cela le Lycée sa demeure ordinaire. Tel est le sens d'Horace, *comme la suite de l'ode le donne nécessairement à entendre*. Ce sont les paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette façon de parler (*Tom. I, pag. 579.*) *une vraie* hypallage, *ou un renversement de construction*.

Mais il me paroît que c'est juger du latin par le françois, que de trouver une *hypallage* dans ces paroles d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus*. On commence par attacher à *mutare* la même idée que nous attachons à notre verbe *changer*, *donner ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas*; ensuite, sans avoir égard à la phrase latine, on traduit, *Faune change le Lucrétile pour le Lycée*; & comme cette expression signifie en françois, que Faune passe du Lucrétile au Lycée, & non du Lycée au Lucrétile, ce qui est pourtant ce qu'on sait bien qu'Horace a voulu dire, on est obligé de recourir à l'*hypallage*, pour sauver le contre-sens que le françois seul présente. Mais le renversement de construction ne doit jamais renverser le sens, comme je viens de le remarquer; c'est la phrase même, & non la suite du discours, qui doit faire entendre la pensée, si ce n'est dans toute son étendue, c'est au moins ce qu'elle présente d'abord à l'esprit de ceux qui savent la langue.

« Jugeons donc du latin par le latin même, & nous ne trouverons ici ni contre-sens, ni *hypallage*; nous ne verrons qu'une phrase latine fort ordinaire en prose & en vers.

On dit en latin *donare munera alicui*, donner des présens à quelqu'un; & l'on dit aussi *donare aliquem munere*, gratifier quelqu'un d'un présent: on dit également *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare mœnia urbi*. De même on se sert de *mutare*, soit pour donner, soit pour prendre une chose au lieu d'une autre.

Muto, disent les étymologistes, vient de *motu*, *mutare* quasi *motare*. (*Mart. Lexic. verb.* muto.) L'ancienne maniere d'acquérir ce qu'on n'avoit pas, se faisoit par des échanges; delà *muto* signifie également *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* quelque chose au lieu d'une autre; *emo* ou *vendo*, dit Martinius, & il cite Columelle, qui a dit *porcus lacteus ære mutandus est*, il faut acheter un cochon de lait.

Ainsi *mutat Lucretilem* signifie *vient prendre*, *vient posséder*, *vient habiter le Lucrétile*; il achete, pour ainsi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

M. Dacier, sur ce passage d'Horace, remarque qu'*Horace parle souvent de même*; &

je sais bien, ajoute-t-il, *que quelques historiens l'ont imité.*

Lorsqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit avoir acheté Jason pour toutes les richesses de l'univers (*Mét. l. VII, v. 39.*), il se sert de *mutare* :

Quemque ego cùm rebus quas totus possidet orbi
Æsoniden mutasse velim :

où vous voyez que comme Horace, Ovide emploie *mutare* dans le sens d'*acquérir ce qu'on n'a pas*, de *prendre*, d'*acheter une chose en donnant une autre.* Le pere Sanadon remarque (*Tom. I, pag. 175.*) qu'Horace s'est souvent servi de *mutare* en ce sens: *mutavit lugubre sagum punico* (V, od. ix.) pour *punicum sagum lugubri : mutet lucana calabris pascuis* (V, od. j.) pour *calabra pascua lucanis : mutat uvam strigili* (II, *sat.* vij, 110.) *strigilim uvâ.*

L'usage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le sens de *prendre en échange*, est trop fréquent pour être autre chose qu'une phrase latine ; comme *donare aliquem aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque chose, & *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles à une ville tout autour, c'est-à-dire, entourer une ville de murailles ».

La regle donnée par M. du Marsais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des *hypallages.* Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers ;

Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem,

n'est rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage :* c'est tout simplement, *Sin victoria annuerit nobis Martem* esse *nostrum*, si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous est favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo); & il cite cette phrase de Plaute (Bacchid.) *ego autem venturum annuo.*

On peut aussi aisément rendre raison de la phrase de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'est ainsi qu'il faut traduire quantité de passages : *vacui curis* (Cic.), dégagés de soins; *ab isto periculo vacuus* (Id.), dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit ensuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit : notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales ; *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, esprit libre, &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particuliere qui résulte de l'application : & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce seroit se tromper que de croire que nous ayons en françois le juste équivalent du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occasion, c'est rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la saine logique. Cet adjectif n'est pas le seul mot qui puisse occasionner cette espece d'erreur : car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, « il ne faut pas s'imaginer que quand on traduit des mots d'une langue dans l'autre, il soit toujours possible, quelque versé qu'on soit dans les deux langues, d'employer des équivalens exacts & rigoureux ; on n'a souvent que des à peu près. Plusieurs mots d'une langue n'ont point de correspondans dans une autre ; plusieurs n'en ont qu'en apparence, & different par des nuances plus ou moins sensibles des équivalens qu'on croit leur donner ».

Il me semble que c'est encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers :

Et cùm frigida mors animâ seduxerit artus.

C'est la partie la moins considérable qui est séparée de la principale ; & Didon envisage ici son ame comme la principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Enée en tous lieux ; *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.) Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame*, c'est-à-dire, *lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la séparation des deux êtres qui étoient unis, est respective ; le premier est séparé du second, & le second du premier ; & l'on peut, sans aucun renversement extraordinaire,

les préfenter indifféremment fous l'un ou l'autre de ces deux afpects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raifon, ou fuggéré par le goût qui n'eft qu'une raifon plus fine.

C'eft fe méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* (dans Horace, quand il dit : *Pocula Lethæos ut fi ducentias fomnos arente fauce traxerim :* il eft aifé de voir que le poëte compare l'état actuel où il fe trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoifonnée, un breuvage qui caufe un fommeil éternel & femblable au fommeil de ceux qui paffent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce paffage plus fimplement, en prenant le mot *Lethæus* dans le fens même de fon étymologie λήτη, *oblivio ;* de-là la défignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faifoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis ;* & par extenfion, *fomnus Lethæus, fomnus omnium rerum oblivionem pariens ;* un fommeil qui caufe un oubli général. Au furplus, c'eft le fens qui convient le mieux à la penfée d'Horace, puifqu'il prétend s'excufer de n'avoir pas fini certain vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli univerfel où le jette fon amour pour Phryné.

Ibant obfcuri folâ fub nocte per umbram. Ce vers de Virgile eft auffi fans *hypallage. Ibant obfcuri*, c'eft-à-dire, *fans pouvoir être vus, cachés, inconnus :* Cicéron a pris dans le même fens à peu près le mot *obfcurus*, lorfqu'il a dit (*Offic. II.*) *: Qui magna fibi proponunt, obfcuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus : dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX, 244.), *Vidimus obfcuris primam fub vallibus urbem*, le mot *obfcuris* eft l'équivalent d'*abfconditis* ou de *latentibus*, felon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV, *de variâ fignif. ferm. litt. O*) : & nous-mêmes nous difons en françois *une famille obfcure* pour *inconnue. Solâ fub nocte*, pendant la nuit *feule*, c'eft-à-dire, qui femble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à fe croire feul; c'eft une métonymie de l'effet pour la caufe, femblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV, 13.) *pallida mors*, à celle de Perfe (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention fur le vrai fens des mots, fur le véritable tour de la conftruction analytique, & fur l'ufage légitime des figures, l'*hypallage* va donc difparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de paffages, où il fera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un jufte fondement d'y foupçonner quelque faute de copifte, & la corriger hardiment plutôt que de laiffer fubfifter une expreffion totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais fi enfin l'on eft forcé de reconnoître dans quelques phrafes l'exiftence de l'*hypallage* ; il faut la prendre pour ce qu'elle eft, & avouer que l'auteur s'eft mal expliqué.]

« Les anciens étoient hommes, & par conféquent fujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petiteffe & une forte de fanatifme à recourir aux figures, pour excufer des expreffions qu'ils condamneroient eux-mêmes, & que leur contemporains ont fouvent condamnées. L'*hypallage* ne [doit] pas prêter fon nom aux contre-fens & aux équivoques; autrement tout feroit confondu, & cette [prétendue] figure deviendroit un afyle pour l'erreur & pour l'obfcurité ». (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe ; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troifieme en ordre après le Danube ; fon nom moderne eft *le Boc.* (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, f. f. (*Myth.*) eft le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou préfentation de l'enfant Jefus dans le temple. *Voyez* PURIFICATION. Ces deux mots font grecs, υπαντη & υπαπαντη, & veulent dire *rencontre humble*, étant compofés de ὑπὸ, qui fignifie *fous, deffous*, & αντιαω ou απαντιαω, *je rencontre*, de αντι, *contre*. Ces dénominations font prifes de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophéteffe dans le temple, dans le temps qu'on y porta le Sauveur. *Dict. de Trév.*

HYPATE, f. f. (*Mufiq.*) eft le nom qu'on donnoit dans l'ancienne mufique au tétracorde le plus bas, & à la plus baffe corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde des hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετρακορδος ὑπατῶν, celui qui étoit immédiatement au-deffus de

la proslambanomene ou de la plus basse corde du mode, & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'est-à-dire, la plus basse du tétracorde des plus basses. Le tétracorde suivant s'appelloit tétracorde *meson* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meson*, c'est-à-dire, la plus basse des moyennes. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÊME, *&c.*

Nicomaque le Gérasénien prétend que ce mot d'*hypate*, qui signifie *suprême*, a été donné à la plus basse des cordes qui forment le diapason, par allusion au mouvement de Saturne qui est de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATE-HYPATON, (*Musiq. des anc.*) c'étoit la plus basse corde du plus bas tétracorde des Grecs, & d'un ton plus haut que la proslambanomene. *Voyez* HYPATE, (*Musiq.*) (*S*)

HYPATE-MESON, (*Musiq. des anc.*) c'étoit la plus basse corde du second tétracorde, laquelle étoit aussi la plus aiguë du premier, parce que ces deux tétracordes étoient conjoints. *V.* HYPATE, (*Musiq.*) (*S*)

HYPATOIDES, en *Musique*, sons bas. *Voyez* LAPSIS.

HYPECOON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix composée de quatre pétales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une silique plate & composée de plusieurs nœuds joints les uns avec les autres; elle renferme des semences faites le plus souvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la silique. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

HYPÉE, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, isle de la mer de Marseille; c'est celle des trois Stœchades prétendues, qui est la plus proche de cette ville. Les Stœchades sont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere est l'*Hypæa* des anciens; elle n'a conservé que la premiere syllabe de son nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *colpus*, golfe, *&c.* *Voyez* IF *l'isle d'*. (*D. J.*)

HYPERBATE, s. m. (*Gramm.*) ce mot est grec; ὑπερβατὸν dérivé de ὑπερβαίνειν, *transgredi*: R. R. ὑπὲρ, *trans*, & βαίνω, *eo*. Quintilien a donc eu raison de traduire ce mot dans sa langue par *verbi transgressio*: & ce que l'on nomme *hyperbate* consiste en effet dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans le transport de ces mots du lieu où il devoit être en un autre lieu.

« La quatrieme sorte de figure [de construction], c'est l'*hyperbate*, dit M. du Marsais, c'est-à-dire, confusion, mélange de mots: c'est lorsque l'on s'écarte de l'ordre successif de la construction simple [ou analytique]: *Saxa vocant Itali, mediis, quæ in fluctibus, aras* (*Æn.* I, 173.): la construction est *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (sunt) *in fluctibus mediis*. Cette figure étoit pour ainsi dire, naturelle au latin; comme il n'y avoit que les terminaisons des mots, qui, dans l'usage ordinaire, fussent les signes des relations que les mots avoient entre eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaisons, & ils plaçoient les mots selon qu'ils étoient présentés à l'imagination, ou selon que cet arrangement leur paroissoit produire une cadence & une harmonie plus agréable ». *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même sens. C'est, dit-elle, (*des figures de construction*, *ch. vj.*) le mélange & la confusion qui se trouve dans l'ordre des mots qui devroit être commun à toutes les langues, selon l'idée naturelle que nous avons de la construction. Mais les Romains ont tellement affecté le discours figuré, qu'ils ne parlent presque jamais autrement ».

C'est encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des grammairiens*. L'*hyperbate* se fait, dit-il, lorsque l'ordre naturel n'est pas gardé dans l'arrangement des mots: ce qui est si ordinaire aux Latins, qu'ils ne parlent presque jamais autrement; comme *Catonis constantiam admirati sunt omnes*. Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel demanderoit qu'on dît, *omnes sunt admirati constantiam Catonis*. Cela est si ordinaire, qu'il ne passe pas pour figure, mais pour une propriété de la langue latine. Mais il y a plusieurs especes d'*hyperbate* qui sont de véritables figures de grammaire. *Part. I*, *chap. xiv*, *n.* 8.

Tous ces auteurs confondent deux choses que j'ai lieu de croire très-différentes & très-distinctes l'une de l'autre, l'*inversion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renversement d'ordre; & à partir de ce point de vue général, on a pu aisément s'y méprendre : mais il falloit prendre garde si les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils présentoient la même espece de renversement. Quintilien (*Inst. lib. VIII, cap. vj, de tropis,*) nous fournit un motif légitime d'en douter : il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phrase de Cicéron (*pro Cluent. n. 1.*) *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes* ; & il indique aussi-tôt le tour qui auroit été sans figure & conforme à l'ordre requis; *nam* in duas partes divisam esse *rectum erat, sed durum & incomptum*.

Personne apparemment ne disputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de distinguer les locutions figurées d'avec les simples dans sa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le sentiment exquis que donne l'habitude à un esprit éclairé & juste, sans aucune réflexion immédiate sur la nature même de la figure, son autorité seroit ici une raison, & peut-être la meilleure espece de raison sur l'usage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par opposition à celui qu'il avoit nommé auparavant ὑπέρβατον, est encore un renversement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inversion dans *in duas partes divisam esse*, & le rhéteur romain nous assure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'est donc une nécessité de conclure, que l'inversion est le renversement d'un autre ordre, ou un autre renversement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renversement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette conclusion, puisqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne passent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui sont de véritables figures de grammaire*.

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'assigner les caracteres qui le différencient de l'inversion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus assuré que de parcourir les différentes especes d'*hyperbate*, qui sont reconnues pour de véritables figures de grammaire.

1°. La premiere espece est appellée *anastrophe*, c'est-à-dire proprement *inversion*, du grec ἀναστροφή : racine ἀνα, *in* & στροφη, *versio*. Mais l'inversion dont il s'agit ici n'est point celle de toute la phrase, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots corrélatifs, comme entre une préposition & son complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction subséquente : ce sont les seuls cas indiqués par les exemples que les grammairiens ont coutume de donner de l'anastrophe. Cette figure a donc lieu, lorsque le complément précede la préposition, *mecum, tecum, vobiscum, quocum*, au lieu de *cum te, cum me, cum vobis, cum quo*; *maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria*; *Italiam contrà*, pour *contrà Italiam*; *quâ de re*, pour *de quâ re* : c'est la même chose lorsque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm prius abjunctos sedula lavit equos*.

L'anastrophe est donc une véritable inversion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'usage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la préposition avant son complément, conformément à ce qui est indiqué par le nom même de cette partie d'oraison.

Ainsi la différence de l'inversion & de l'anastrophe est, en ce que l'inversion est un renversement de l'ordre naturel ou analytique, autorisé par l'usage commun de la langue latine, & que l'anastrophe est un renversement du même ordre, contraire à l'usage commun & autorisé seulement dans certains cas particuliers.

2°. La seconde espece d'*hyperbate* est nommée *tmesis* ou tmèse, du grec τμησις, *sectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorsque par une licence que l'usage approuve dans quelques occasions, l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, réunies par l'usage commun, comme *satis mihi fecit*, pour *mihi satisfecit*; *reique publicæ curam deposuit*, pour & *reipublicæ*

curam depoſuit; *ſeptem ſubjecta trioni* (*Géorg. iij*, *381*) au lieu de *ſubjecta ſeptem trioni.*

On trouve aſſez d'exemples de la tmèſe dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon ſiecle.

Les droits de l'inverſion n'alloient pas juſqu'à autoriſer cette inſertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot composé. Ce n'eſt pas même ici proprement un renverſement d'ordre; & ſi c'eſt en cela que doit conſiſter la nature générale de l'*hyperbate*, les grammairiens n'ont pas dû regarder la tmèſe comme en étant une eſpece. La tmèſe n'eſt qu'une figure de diction, puiſqu'elle ne tombe que ſur le matériel d'un mot qui eſt coupé en deux; & le nom même de tmèſe ou coupure, avertiſſoit aſſez qu'il étoit queſtion du matériel d'un ſeul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la conſtruction de la phraſe.

3°. La troiſieme eſpece d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèſe*, du mot grec παρένθεσις, *interpoſitio*, racines παρὰ, *inter*, ἐν, *in*, *pono.* θέσις, *poſitio*, dérivé de τίθημι. Les deux prépoſitions élémentaires ſervent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la choſe nommée. Il y a en effet parenthèſe, lorſqu'un ſens complet eſt iſolé & inſéré dans un autre dont il interrompt la ſuite; ainſi il y a parenthèſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. iv*, 23.

Titire, dum redeo (brevis eſt via), paſce capellas.

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'uſage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obſcurité ſur le ſens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'uſage fréquent que les orateurs & les hiſtoriens en faiſoient de ſon temps avant lui, à moins que le ſens détaché mis en parenthèſe ne fût très-court. *Etiam interjectione, quâ & oratores & hiſtorici frequenter utuntur ut medio ſermone aliquem inſerant ſenſum, impediri ſolet intellectus, niſi quod interponitur breve eſt.* (*lib. VIII, cap. ij.*

La quatrieme eſpece d'*hyperbate* s'appelle *ſynchyſe*, mot purement grec σύγχυσις, *confuſion*; συγχέω, *confundo*; racine σὺν, *cum*, avec, & χύω, *fundo*, je répands. Il y a ſynchyſe quand les mots d'une phraſe ſont mêlés enſemble ſans aucun égard, ni à l'ordre de la conſtruction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots: ainſi il y a ſynchyſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII*, *57.*

Aret ager: vitio moriens ſitit aëris herba;

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aëris* qui ſont corrélatifs, ſont ſéparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens ſitit*; le mot *aëris* à ſon tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *ſitit* & *herba* entre leſquels il eſt placé: l'ordre étoit, *herba moriens* (*præ*) *vitio aëris ſitit.*

5°. Enfin, il y a une cinquieme eſpece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui ſe fait, ſelon *la méthode latine* de Port-royal, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle conſtruction. Il faut avouer que cette définition n'eſt rien moins que lumineuſe; & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'anacoluthe à la conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate*: « c'eſt, » dit-il, une figure de mots qui eſt une » eſpece d'ellipſe. . . . par laquelle on ſous- » entend le corrélatif d'un mot exprimé, » ce qui ne doit avoir lieu que lorſque l'ellip- » ſe peut être aiſément ſuppléée, & qu'elle » ne bleſſe point l'uſage ». *Voyez* ANACOLUTHE. Il juſtifie enſuite cette définition » par l'étymologie du mot ἀκόλουθος, *comes*, » compagnons; enſuite on ajoute l'ἀ privatif, & un ν euphonique, pour éviter le » bâillement entre les deux *a*; par conſéquent l'adjectif *anacoluthe* ſignifie *qui n'eſt* » *pas compagnons*, ou qui ne ſe trouve » pas dans la compagnie de celui avec » lequel l'analogie demanderoit qu'il ſe trouvât ». Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile, *Æn. II*, *330.*

Portis alii bipatentibus adſunt,
Millia quot magnis nunquam venêre Mycenis;

où il faut ſuppléer *tot* avant *quot.*

Il y a pareille ellipſe dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus eſt alicundè aliquis objectus labor, omne quod eſt intereà tempus, priuſquam id reſcitum eſt, lucro eſt.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle conſtruction, c'eſt qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, ſans être le

fujet d'aucun verbe, ce qui feroit en effet violer une loi fondamentale de la fyntaxe latine; mais ces mots font à l'accufatif, comme complément de la prépofition fous-entendue *ergà : nam ergà omnes nos . . . omne. . . tempus. . . . lucro eft. . .*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la conftruction analytique, comme toute autre ellipfe, & conféquemment ce n'eft point une *hyperbate*, c'eft une ellipfe à laquelle il faut en conferver le nom, fans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'efprit qu'à l'embarraffer, ou même à le féduire par les fauffes apparences d'un favoir pédantefque. Si l'on trouve quelques phrafes que l'on ne puiffe par aucun moyen ramener aux procédés fimples de la conftruction analytique, difons nettement qu'elles font vicieufes, & ne nous obftinons pas à retenir *un terme fpécieux, pour excufer dans les auteurs des chofes qui femblent plutôt s'y être gliffées par inadvertance que par raifon. Méth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il réfulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues efpeces d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être comprifes, la *tmèfe* & l'*anacoluthe*; la premiere eft, comme je l'ai déja dit, une véritable figure de diction; la feconde n'eft rien autre chofe que l'ellipfe même.

Il n'en refte donc que trois efpeces, l'*anaftrophe*, la *parenthèfe* & la *fynchyfe*. La premiere eft l'inverfion du rapport de deux mots autorifée dans quelques cas feulement; la feconde eft une interruption dans le fens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente néceffité, & n'y être fenfible que le moins que l'on peut; la troifieme bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puifqu'elle confifte dans une véritable confufion des parties, & qu'elle n'eft propre qu'à jeter de l'obfcurité fur le fens dont elle embrouille l'expreffion. Cependant fi la fynchyfe eft légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas divifam effe partes*, pour *in duas partes divifam effe*; on ne peut pas dire qu'elle foit vicieufe, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non-feulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puiffe ne pas entendre; *non ut intelligere poffit, fed ne omnino poffit non intelligere.* Quintil. *lib. VIII, cap. ij.*

Or ces trois efpeces d'*hyperbate*, telles que je les ai préfentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, eft une interruption légere d'un fens total caufée ou par une petite inverfion qui déroge à l'ufage commun, c'eft l'anaftrophe, ou par l'infertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'eft la fynchyfe; ou enfin par l'infertion d'un petit fens détaché, entre les parties d'un fens principal, & c'eft la parenthèfe. (*E. R. M.*)

HYPERBIBASME, f. m. (*Gram.*) arrangement de mots qui renverfe l'ordre de la conftruction: Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans fa vie de Chabrias, en ces termes: *Athenienfes diem certam Chabriæ præftituerunt, quàm antè domum nifi rediffet*, &c. pour *antequam*. L'*hyperbibafme* où l'on s'écarte ingénieufement de l'ordre fucceffif de la conftruction dans les penfées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'eft le terme le plus reçu. *Voyez* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui eft un des beaux articles de grammaire de cet ouvrage. (*D. J.*)

HYPERBOLE, f. f. en *Géométrie*, c'eft une des lignes courbes formées par la fection d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône *A B C* (*Pl. con. fig. 27.*) eft coupé de telle forte, que l'axe de la fection *D Q* étant continué, rencontre le côté du cône *A C*, prolongé jufqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette fection fera une *hyperbole.*

Quelques auteurs définiffent l'*hyperbole* une fection du cône par un plan parallele à fon axe; mais cette définition eft défectueufe. Car bien qu'il foit vrai qu'une pareille fection forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il eft vrai auffi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne fera point parallele à l'axe, & qui ne font point comprifes dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique.*

On peut définir l'*hyperbole* une ligne cour-

be, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne droite composée de la même abscisse, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe transverse*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *parametre* de l'axe, est à l'axe transverse; (ou bien en nommant y l'ordonnée, x l'abscisse à l'axe transverse, & b le parametre) c'est une ligne courbe dans laquelle $ay^2 = abx + bxx$, c'est-à-dire, $b : a :: y^2 : ax + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionnelle entre l'axe transverse ou le parametre, est appellée l'*axe conjugué*; & si l'on coupe l'axe transverse AB (*Pl. conic. fig.* 27, *n.* 2.) en deux parties égales au point C, ce point est appellé le *centre de l'hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite DE menée par le sommet A de l'*hyperbole*, parallelement à l'ordonnée, Mm (*figure* 20.) est tangente à la courbe au point A. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene, par le sommet A d'une *hyperbole*, une ligne droite DE, parallele aux ordonnées Mm, & égale à l'axe conjugué, c'est-à-dire dont les parties DA & DE soient égales au demi axe conjugué, & qu'on tire du centre C par D & E les lignes CF & CG, ces lignes seront les asymptotes de l'*hyperbole*. *V.* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle CIA, c'est-à-dire, le quarré dont le côté seroit CI ou IA, est appellé la *puissance de l'hyperbole*. *Voyez* PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole. Dans l'*hyperbole*, les quarrés des demi-ordonnées sont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abscisse, par une ligne droite composée de l'abscisse & de l'axe transverse; d'où il suit qu'à mesure que les abscisses x augmentent, les rectangles $ax + x^2$, & par conséquent les quarrés des demi-ordonnées y^2, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de son axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, est au quarré de l'axe transverse, comme le parametre est au même axe transverse; d'où il suit que, puisque $b : a :: PM^2 : AP + PB$, le quarré de l'axe conjugué est au quarré du transverse, comme le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne composée de l'abscisse & de l'axe transverse.

3°. *Décrire une hyperbole par un mouvement continu*: plantez aux deux points F & Z (*fig.* 28.) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point F un fil FOC, & l'autre extrémité C de ce fil à la regle CZ, en observant que le fil CF soit moindre que la longueur de la regle CZ; ensuite fixant un stile O au fil, faites mouvoir la regle autour de Z, ce stile tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette description, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer Z, avec un intervalle Zm plus grand que la ligne AB, laquelle on suppose être l'axe transverse de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Zb = AB$: avec l'intervalle restant bm, décrivez du point F un autre arc qui coupe le premier au point m, & comme $Zm - Fm = AB$, il s'ensuit que m est un des points de l'*hyperbole*, & ainsi du reste.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée PM (*fig.* 20.) d'une *hyperbole*, jusqu'à ce qu'elle rencontre l'asymptote en R, la différence des quarrés de PM & PR, sera égale au quarré du demi-axe conjugué Cd, d'où il suit qu'à mesure que la demi-ordonnée PM augmente, la ligne droite MR diminue, & l'*hyperbole* s'approche toujours de plus en plus de l'asymptote, sans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$, il est impossible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de MR & de Mr est égal à la différence des quarrés PR^2 & PM^2, d'où il suit que le même rectangle est égal au quarré du demi-axe conjugué Cd, & que tous les rectangles, formés de la même maniere, sont égaux.

6°. Lorsque QM est parallele à l'asymptote CG, le rectangle de QM par CQ, est égal à la puissance de l'*hyperbole*; d'où il suit 1°. qu'en faisant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui est l'équation de l'*hyperbole* rapportée à ses asymptotes. 2°. Que les asymptotes étant données de position, aussi bien que le côté de la puissance CI ou AI, si l'on prend

prend sur l'une des asymptotes tel nombre d'abscisses qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troisiemes proportionnelles aux abscisses, & au côté de la puissance CI.

3°. Si l'on ne prend point les abscisses du centre C, mais de quelqu'autre point L, & que l'on suppose $CL = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conséquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans l'*hyperbole*, l'axe transverse est au parametre comme la somme de la moitié de l'axe transverse & de l'abscisse est à la sous-normale; & la somme du demi-axe transverse & de l'abscisse, est à l'abscisse, comme la somme de l'axe transverse entier & de l'abscisse à la sous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au-dedans des *asymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ses points m (*fig. 29.*) deux lignes droites Hm & mK, deux autres LN & NO paralleles aux précédens; on aura $Hm + mK = LN + ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite HK, de telle maniere qu'on voudra, entre les asymptotes d'une *hyperbole*, les segmens HE & mK compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ses asymptotes, seront égaux. Il suit de-là, si $Em = o$, que la ligne droite HK sera tangente à l'*hyperbole*; par conséquent la tangente FD, comprise entre les asymptotes, est coupée en deux au point d'attouchement V. Enfin, le rectangle des segmens Hm & mK parallele à la tangente DF, est égal au quarré de la moitié de la tangente DV.

10°. Si par le centre C (*fig. 30.*) on tire une ligne droite quelconque CA, & par le point A une tangente EAD terminées aux asymptotes (on appelle la ligne CA *demi-diametre transverse*), & une ligne égale & parallele à EAD, menée par le centre C, est nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée PM, parallele au diametre conjugué, est au rectangle de l'abscisse par la somme du diametre transverse quelconque AB, & de l'abscisse AP, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué AD est au quarré de la moitié du diametre transverse CA. D'où il suit qu'en supposant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2 ax + c^2 x^2) : \frac{1}{4} aa = \frac{4c^2 x}{a} + \frac{4c^2 x^2}{a^2}$; & faisant $4c^2 : a = b$, on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainsi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole* par rapport à son axe, a lieu de la même maniere par rapport à ses diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque A & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* M (*fig. 20.*) les lignes AI, MQ paralleles à l'asymptote CG: le rectangle de MQ par CQ sera égal au rectangle de CI par IA. Donc si $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ses asymptotes, sera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des asymptotes, qu'on la divise en parties égales, & que par chaque point de toutes ces divisions qui forment autant d'abscisses qui augmentent sans cesse également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre asymptote: les abscisses représenteront une suite infinie de nombres naturels, & les espaces hyperboliques ou asymptotiques correspondans, la suite des logarithmes des mêmes nombres. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il suit de là que différentes *hyperboles* donneront différentes suites de logarithmes aux mêmes nombres naturels, & que pour déterminer une suite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus simple de toutes les *hyperboles* est l'équilatere, c'est-à-dire celle dont les asymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes sont égaux; car l'angle droit des asymptotes donne $CA = AD$ (*fig. 20.*) Dans cette même *hyperbole* le parametre est égal à l'axe, & son équation est en général $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté sans démonstration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raisons qui ont été déja dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou de plus haut genre, sont celles qui sont exprimées par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a + x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOÏDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux asymptotes; celles du second peuvent en avoir trois; celles du troisieme, quatre, &c.

Voyez ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du second genre, *&c.* L'*hyperbole* du premier genre est appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius*. *Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui signifie *surpasser*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée y^2 étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$ surpasse le produit du parametre b par l'abscisse x. *Voyez* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vu ci-dessus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ses asymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à asymptotes, que l'on nomme aussi *hyperboles*, quoiqu'elles soient différentes de celles dont la nature est exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a+x)^n$, & ces courbes peuvent avoir leurs branches disposées par rapport à leurs asymptotes, de trois manieres : 1°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 34, *sect. coniq.* ce qui arrivera si m & n sont sont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 35, ce qui arrivera si n est un nombre pair & m un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig.* 36, ce qui arrivera si m est pair & n impair. On trouvera une propriété des paraboles à peu près semblable dans l'*article* PARABOLE. *(O)*

HYPERBOLE, (*Rhétor. Logiq. Poésie.*) exagération soit en augmentant, soit en diminuant. Ce mot est grec, ὑπερβολὴ, *superlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exsuperare*, excéder, surpasser de beaucoup.

L'*hyperbole* est une figure de rhétorique, qui selon Seneque, mene à la vérité par quelque chose de faux, d'outré, & affirme des choses incroyables, pour en persuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au-delà de la vérité pour mener l'esprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui consistent dans la seule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles sont souvent dans une pensée qui contient une ou plusieurs périodes; & l'*hyperbole* de la pensée se trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choses qu'elle décrit, quoique cette figure se plaise plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agésilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choses, est remarquable; il lui dit « qu'il ne priseroit jamais un cordonnier qui feroit les souliers plus grands que le pié ».

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvu qu'elle ne soit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle est même une beauté, ajoute-t-il, lorsque la chose dont il faut parler est extraordinaire, & qu'elle a passé les bornes de la nature; car il est permis de dire plus, parce qu'il est difficile de dire autant; & le discours doit plutôt aller au-delà, que de rester en deçà. Ainsi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Termophyles, dit, « qu'ils se défendirent en ce lieu jusqu'à ce que les Barbares les eussent ensevelis sous leurs traits. »

L'on voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles sont; & c'est ce qui leur arrive, quand je ne sais quoi de grand dans les circonstances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroisse, non que l'on ait amené les choses pour l'*hyperbole*, mais que l'*hyperbole* est née de la chose même. Les esprits vifs, pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la justesse, se laissent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux passions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en résultent, servent d'excuse, & pour ainsi dire, de remede à toutes les hardiesses de l'élocution. Cependant les *hyperboles* sont aussi permises dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'est une passion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athenes, ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité : « il possede une terre en province, qui n'est pas plus grande qu'une épître de Lacédémonien ».

Mais dans les choses sérieuses, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en sert; car je croirois assez que c'est un figure défectueuse en elle-même, puisque par sa

nature elle va toujours au-delà de la vérité : cependant je pourrai citer quelques exemples rares où l'*hyperbole* ſans aucune modification, frappe noblement l'eſprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, « que ſi cette nouvelle étoit vraie, la terre entiere auroit déja ſenti l'odeur du mort. Cette ſaillie hardie préſente à la fois l'étendue de l'empire d'Alexandre, comme ſi l'univers lui étoit ſoumis, & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en uſage : dans ce mot ſi fier, ſi fort & ſi court, ſe trouve l'emphaſe, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poéſie qu'en proſe, quand elle eſt accompagnée d'un brillant coloris & d'images repréſentées dans un beau jour. C'eſt ainſi que Virgile nous peint hyperboliquement la légéreté de Camille à la courſe.

Illa vel intactæ ſegetis par ſumma volaret
Gramina, nec teneras curſu læſiſſet ariſtas,
Vel mare per medium fluctu ſuſpenſa tumente,
Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.

C'eſt encore ainſi que Malherbe, pour peindre le temps heureux qu'il promet à Louis XIII dans l'ode qu'il lui adreſſe, dit :

La terre en tous endroits produira toutes choſes,
Tous métaux ſeront or, toutes fleurs ſeront roſes ;
Tous arbres oliviers.
L'an n'aura plus d'hiver ; le jour n'aura plus d'ombre ;
Et les perles ſans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

Il n'eſt pas beſoin que j'entaſſe un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoute une réflexion générale ſur les *hyperboles*.

Il y en a que l'uſage a rendu ſi communes, qu'on en ſaiſit la ſignification du premier coup, ſans avoir beſoin de penſer qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela ſignifie qu'il fait mauvaiſe chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner ſa vie. On dit encore qu'un homme ne fait rien quand il ne fait pas ce qu'il lui convient de ſavoir pour ſa profeſſion ou pour ſon métier. Mais il n'eſt pas rare qu'on ſe trompe en fait d'expreſſions hyperboliques, quand elles tombent ſur quelque ſujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas aſſez le génie, & qu'on ne s'eſt pas rendu aſſez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer ſon propre mérite ; cette phraſe bien priſe, ſignifie qu'il faut être auſſi éloigné de ſe vanter de ſon propre mérite, que ſi on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus ; cela veut dire ſeulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci ſans néceſſité. Cependant, pour avoir pris ces ſortes d'expreſſions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes & de maximes outrées. (*D. J.*)

HYPERBOLÉIEN, (*Muſiq. des anc.*) nome ou chant de même caractere que l'hexarmonien. *V.* HEXARMONIEN, (*Muſiq.*) (*S*)

HYPERBOLEON, *en Muſique*, eſt le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot eſt le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβόλαιος, *excellent, éminent ;* comme ſi les ſons les plus aigus étoient les plus parfaits. (*S*)

HYPERBOLIFORME, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (*O*)

HYPERBOLIQUE, adj. ſe dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque ſens que l'on prenne ce mot. (*O*)

HYPERBOLOIDE, ſubſt. f. (*Géom.*) eſt le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature eſt exprimée par l'équation $a y^{m+n} = b x^m (a+x)^n$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $a y^2 = b a x + b x x$, de l'hyperbole ordinaire. (*O*)

HYPERBORÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs fruits pour être conſacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pauſanias rapporte qu'ils faiſoient paſſer leurs offrandes de main en main juſqu'à Dé-

los; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaspes, les Arimaspes aux Assédons, & les Assédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs se chargeoient de les remettre à Prasies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous restent, Hérodote, Strabon, Pausanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* sous le pole, sous le nord, sous le vent du nord, au-delà du nord, au-delà de borée, *ultra aquilonem*, & c'est de-là que vient leur nom; par ces expressions *au-delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement sous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit souffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à plusieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philosophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne se faisoit jamais sentir, devoit être admirable; ils en firent, comme nous dirions, un paradis terrestre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuse terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, sans que jamais ils fussent troublés ni par la discorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danses continuelles, les concerts de musique composés de divers instrumens, y faisoient les délices de tous les âges, & toute la vie se passoit dans l'alégresse & dans les festins; à peine la mort appellée au secours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaisir, des gens ennuyés d'une prison qui cessoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non nisi fatictate vitæ, epulatis, &c.*

Cette idée étoit si généralement adoptée des Grecs, qu'ils disoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens*; cependant les bons auteurs, bien loin de regarder ces peuples d'un œil si favorable, nous les peignent sous un climat très-âpre, où l'éloignement du soleil, les frimats, la glace & la neige, n'inspiroient ni la gaieté, ni les plaisirs. Virgile nous représente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs se ressentoient de la froideur des vents qui les accabloient; *& pecudum fulvis velantur corpora setis.*

Mais la question importante est de désigner quel étoit en géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens*; plus on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils different de sentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Mela les placent derriere les Monts-Riphées, & par-delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'opposite de la Celtique, nom qui dans son opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au septentrion qu'à l'occident; en un mot, suivant les uns, ce peuple dont ils ne désignent point la résidence particuliere, étoit en Europe, & suivant les autres, il étoit en Asie. Que tant d'écrivains s'accordent si mal sur la position des peuples *hyperboréens*, on n'en sera pas surpris si l'on considere que Strabon avoue que de son temps, on ne connoissoit pas même les pays situés au-delà de l'Elbe, bien moins ceux qui sont plus au nord vers l'océan septentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, est cause que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au sujet des monts Riphées & des *Hyperboréens*.

De savans géographes modernes, qui ont bien vu que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puisqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens* dans les extrémités de notre continent, dans les sombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'est ainsi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; selon eux, les nations *Hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne sont autre chose que les nations septentrionales du nord, sans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* sont les montagnes septentrionales où Ptolomée met la source du Volga, ne connoissant rien au-delà de cette source. Les peuples *hyperboréens* de nos jours, sont les Russes septentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin, jusqu'aux bords de l'Océan, & selon lui, le nom de

Celtes étoit synonyme avec celui d'*Hyperboréens*.

M. l'abbé Banier, qui a fait sur ce sujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des inscriptions, ayant grand égard au systême des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, pense que les peuples du nord qui habitoient au-delà de cette province, sont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* sa dissertation; *voyez* aussi le discours de l'abbé Gédoyn sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théatre de l'histoire ancienne, qui en a fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la fable, Persée, les Gorgones & le reste, n'a pas manqué d'y placer aussi les *Hyperboréens*.

- *Caligine tectus*
Orithyam *amans, caris amplectitur alis*. (*D. J.*)

Hyperboréens, (*Géograph. Hist.*) Les anciens peuples du monde formerent quatre divisions, les Scythes, les Ethiopiens, les Celtes & les Indiens; & comme le globe étoit divisé en cinq zones, on se persuadoit qu'il n'y avoit que les deux tempérées qui pussent avoir des habitans: c'étoit une opinion générale que les zones froides condamnées à la stérilité refusoient tout aux besoins de l'homme, & que la zone torride desséchée par les rayons brûlans du soleil n'étoit qu'une cendre aride & une vile poussiere. Quand les besoins d'opinion eurent donné naissance au commerce, l'audace des navigateurs sembla reculer les bornes du monde, & ce fut dans l'Europe que se firent les dernieres découvertes. Le tiers en étoit à peine connu du temps de Cicéron, & ce ne fut que sous le regne de Titus qu'on fut assuré que la Grande-Bretagne étoit une isle.

L'histoire ne fait mention des *Hyperboréens* que cinq cens cinquante ans avant l'ére chrétienne, & ce nom fut commun à tous les habitans du nord de l'Europe. D'abord on appella *Hyperboréens* les peuples qui habitoient autour des Alpes & sur les rives du Danube, parce qu'on les regarda comme les plus septentrionaux: on leur donna le nom d'*Hyperboréen*, parce qu'on étoit persuadé que le vent Borée sortoit des Alpes, & que par leur position au-delà de ces montagnes, ils n'étoient point exposés à ses ravages: mais lorsque les peuples du midi & de l'orient eurent pénétré dans l'Espagne, les Gaules & la Germanie, ils éprouverent que le vent Borée y étoit encore plus rigoureux que dans les pays d'où ils étoient partis. Ainsi il fallut corriger les erreurs des anciens qui avoient placé les *Hyperboréens* sur les bords du Danube & dans le voisinage des Alpes, qui comprenoient alors les montagnes de la Noricie & de la Vindélécie, aujourd'hui la Baviere & la Suabe. Il est à propos d'observer ici qu'on donnoit alors le nom d'*Alpes* à toutes les montagnes.

La rencontre du vent Borée qui souffloit dans ces régions, obligea de reculer les *Hyperboréens* dans la Scandinavie, dans le nord de l'Allemagne & dans la Moscovie qui étoient alors inconnues, ou dont on ne soupçonnoit que l'existence. Chaque nouvelle découverte les déplaçoit & faisoit donner leur nom à des peuples plus avancés vers le nord. Enfin, on les transporta sous le pole arctique & dans le fond de la Moscovie, & nous désignons aujourd'hui par le nom d'*Hyperboréens* les habitans du Spitzberg, qui passe pour le pays le plus froid du monde, le Groenland, la Nouvelle-Zemble, où il ne croît point d'arbres fruitiers, la terre de Jesso, & généralement toutes les nations voisines des poles.

Ces différens peuples étoient trop éloignés les uns des autres pour avoir des mœurs uniformes. Mais malgré cette différence, on apperçoit certains goûts & certains usages qui font reconnoître l'identité de leur origine; tous n'habitoient que dans d'épaisses forêts, & ils regardoient les maisons comme des cachots faits pour des esclaves & des criminels. Bornés dans leurs besoins, ils vivoient des productions de la terre sans se donner la peine de la cultiver. Ils ne connoissoient ni les tourmens de l'ambition, ni les inquiétudes de l'avenir; comme il y avoit peu de crimes, il y avoit peu de loix.

Ils étoient trop ignorans pour se former une religion digne de son auteur. Le soleil étoit le principal objet de leur culte : le simulacre de leur Apollon n'étoit qu'une colonne simple & sans art. Leur frugalité prolongeoit leurs jours jusqu'à une extrême vieillesse ; mais lorsque les années les condamnoient à vivre dans les douleurs, ils aimoient mieux se donner une mort volontaire que de consentir à perpétuer leur supplice. Le moment où ils quittoient la vie étoit pour eux un triomphe & pour les autres un jour d'alégresse publique ; après avoir régalé leurs parens & leurs amis, ils se couronnoient de lauriers, &, suivis de la multitude qui marchoit en dansant & en chantant, ils alloient sur le sommet d'une montagne d'où ils se précipitoient gaiement sur un rocher.

Plusieurs peuples *Hyperboréens*, à l'exemple des Scythes dont ils étoient descendus, se nourrissoient de chair crue qu'ils faisoient mortifier sous la selle de leurs chevaux ; cette coutume s'est perpétuée chez quelques hordes tartares. Leur boisson la plus délicieuse étoit le lait & le sang de cavale mêlés ensemble : c'étoit à cheval qu'ils prenoient leurs repas, qu'ils délibéroient des affaires publiques & qu'ils se livroient au sommeil : l'habitude d'être perpétuellement à cheval leur faisoit perdre l'usage des jambes. On présume que c'est ce qui a donné naissance à la fable des centaures qu'on représente demi-hommes & demi-chevaux. La polygamie étoit en usage, non parce que le besoin du climat la prescrivoit, mais parce que ce peuple ne reconnoissoit pour loix que ses goûts & ses penchans. Leur corps endurci par le froid, supportoit sans s'affoiblir toutes les fatigues de la guerre. Leur armée n'étoit composée que de cavalerie. Leurs femmes aussi belliqueuses, les suivoient à la guerre & les secondoient dans les combats. Une fille n'obtenoit le privilége de se marier qu'après avoir tué un ennemi : alors on la croyoit digne de donner des défenseurs à son pays, comme elle savoit le délivrer de ses oppresseurs. (*T*—N.)

HYPERCATALECTIQUE, adj. (*Littér.*) *terme de poésie grecque & latine*, qui se dit des vers où il y a une ou deux syllabes de trop, au-delà de la mesure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot est grec ὑπερκαταληκτικος, composé d'ὑπὲρ, *sur* ; & καταλήγω, *mettre au nombre*, *ajouter* ; de sorte qu'*hypercatalectique* est la même chose que *surajouté*.

On distingue les vers grecs & latins par rapport à la mesure en quatre sortes ; en vers *acatalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il ne manque rien ; en *catalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il manque une syllabe ; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin ; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux syllabes de plus, on les nomme aussi *hypermetres*. *V.* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE, *Dict. de Trévoux*, &c. (*G*)

HYPERCATHARSE, s. f. (*Méd.*) ὑπερκάθαρσις, *super-purgatio* ; ce terme est employé pour désigner l'effet immodéré, excessif, par conséquent toujours nuisible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, (*Mythol.*) surnom donné à Junon, sous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, s. f. (*Méd.*) ὑπέρκρισις, *super indicatio*, ce terme signifie une *crise* violente, excessive, qui se fait dans une maladie, lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conséquence, en sorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable, que la vie des malades est en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, s. m. (*Littér.*) censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* est formé d'ὑπὲρ, *sur* ; & de κριτικος, de κριτης, *juge* ; de κρινω, *judico*, je juge.

La requête des dictionnaires de Ménage à l'académie françoise commence ainsi,

A nosseigneurs académiques,
Nosseigneurs les hypercritiques.

où le terme *hypercritiques* est pris dans le sens de critiques, souverains juges en der-

nier reffort des ouvrages d'efprit, & c'eft ce qu'il fignifie à la lettre. (G)

HYPERDIAZEUXIS eft, en *mufique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapafon entre deux tétracordes. Telle eft la disjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TÉTRACORDE. (S)

HYPERDORIEN, adj. (*Mufiq.*) eft un des modes de l'ancienne mufique appellée autrement *mixolydien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que fa fondamentale étoit une quarte au deffus de celle du mode dorien. *V.* MODE. On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (S)

HYPERDULIE, f. f. *terme de théologie*, culte qu'on rend à la fainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot eft grec, ὑπερδουλεία, compofé de ὑπὲρ, *au-deffus*; & δουλεία, *culte*, *fervice*.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux faints, & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il eft d'un ordre fupérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trévoux*. (G)

HYPER-ÉOLIEN, (*Mufique*.) le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la mufique des Grecs. Ce mode, non plus que l'hyperlydien qui le fuit, n'étoit pas fi ancien que les autres. Ariftoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que fept, le retranchoit avec plufieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que fa fondamentale étoit une quarte au deffus de celle du mode éolien, dont il tiroit fon origine. (S)

HYPERÉPHIDROSE, f. f. (*Méd.*) ὑπερέφιδρωσις, *fuperfudatio*; ce terme fignifie une évacuation exceffive par la voie des fueurs. *V.* SUEUR.

HYPER-HYPATE, (*Mufiq.*) Boëce, dans fon traité *de muficâ*, appelle ainfi la corde ajoutée aux deux tétracordes, pour former l'ennéacorde, ou fyftême de neuf cordes complet; elle étoit immédiatement au deffus de l'*hypate*, & c'eft l'origine de fon nom. Il paroît au refte que l'*hyper-hypate* & la proflambanomene étoient une feule & même corde, ainfi que le prétend Wallis dans fon *appendice* aux harmoniques de Ptolomée. *Voyez* PROSLAMBANOMENOS, (*Mufiq.*) (*F. D. C.*)

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, (*Mufique*.) c'eft le nom qu'Euclyde & plufieurs anciens donnent au mode de la mufique grecque, appellé *hyperïonien* par d'autres auteurs. *V.* HYPERÏONIEN. (S)

HYPERICOIDE, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur eft compofée de quatre pétales difpofés en rond & inégaux : les deux plus grands font oppofés l'un à l'autre comme les deux plus petits : le calice eft compofé de deux feuilles; il en fort un piftil, qui devient dans la fuite un fruit oblong : ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites femences. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, (*Mufiq.*) eft le nom d'un des modes de la mufique des Grecs, appellé auffi par quelques-uns *hyperiaftien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit fa fondamentale, une quarte au deffus de l'ionien dont il tiroit fon origine; & c'eft le douzieme mode du grave à l'aigu, felon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE. (S)

HYPERLYDIEN, en *mufique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que fon voifin l'hyper-éolien, n'étoit pas fi ancien que les treize autres; & Ariftoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il eft ici queftion, s'appelloit *hyperlydien*, parce que fa fondamentale étoit une quarte au deffus de celle du mode lydien, dont il tiroit fon origine. *V.* MODE. (S)

HYPERMESE, (*Mufiq. des anc.*) La même corde que celle qu'on nomme ordinairement *lychanos-hypaton*. *V.* LYCHANOS, (*Mufiq.*) (*F. D. C.*)

HYPERMETRE, adj. (*Littér.*) terme de poéfie ancienne. *V.* HYPERCATALECTIQUE; c'eft la même chofe. Ce mot vient d'ὑπὲρ, *fur*; & μέτρον, *mefure*.

HYPERMIXOLYDIEN, (*Mufique.*) un des modes de la mufique des anciens. *V.* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, (*Mufique.*) différence qui fe trouve entre les dièfes enharmonique & chromatique; & cette différence eft exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{128}{125}$ (*D. J.*)

HYPERO-PHARYNGIEN, *en anatomie*, nom de deux muſcles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, (*Muſique.*) appellé auſſi par Euclyde *hypermixolydien*, eſt, en muſique, le plus aigu des treize modes d'Ariſtoxene, faiſant le diapaſon avec l'hypodorien le plus grave de tous. (*S*)

HYPERSARCOSE, ſ. f. *terme de chirurgie*, excroiſſance charnue, qui ſe forme dans les plaies & les ulceres.

C'eſt préciſément une végétation qui differe d'une excroiſſance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels de la partie; tels ſont les polypes, les condylomes, les fics, *&c. V.* EXCROISSANCE, & que l'*hyperſarcoſe* eſt une chair ulcérée.

Il n'eſt pas poſſible de parvenir à la guériſon des plaies ou des ulceres avec *hyperſarcoſe*, ſans avoir détruit cette excroiſſance charnue: on la conſomme communément avec des eſcharotiques, comme les trochiſques de ſublimé corroſif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, *&c.* les carnoſités de l'ulcere ſont des *hyperſarcoſes. Voyez* CARNOSITÉS.

Il y a beaucoup d'obſervations qui ont fait voir que des excroiſſances fongueuſes que l'amputation réitérée & l'uſage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cédé à l'uſage des remedes fondans & des purgatifs. On a principalement cette expérience à l'occaſion des *hyperſarcoſes* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroiſſances fongueuſes qui ſe forment ſur l'œil, ſont à peu près dans le même cas. On ſait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'inſtrument tranchant, ſuivant que leur baſe eſt large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne ſoient bien décidément carcinomateuſes, employer des remedes cathérétiques pour conſumer la racine, avec la circonſpection que preſcrivent la délicateſſe & la ſenſibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo ſe plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les cauſtiques: il a vu que l'eſcarre étant tombée, l'*hyperſarcoſe* ſe reproduiſoit, & qu'il a été obligé de ſe réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis que le meilleur corroſif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de ſafran ou d'opium, & dont on touche l'excroiſſance ſelon l'art avec un pinceau. *L'hiſtoire de l'académie royale des ſciences, année 1703*, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un eccléſiaſtique de Lyon d'une excroiſſance à l'œil qui ſe renouvelloit toujours, malgré des extirpations réitérées. Cette obſervation eſt intéreſſante.

L'excroiſſance étoit fongueuſe ſur la conjonctive, elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir abſolument la cornée ſans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une ſeconde que l'on emporta encore, & à laquelle ſuccéda une troiſieme. On propoſa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y réſoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité ſur ſa maladie, il lui fit uſer pendant quinze jours d'une tiſane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce temps, on baſſinoit ſimplement l'excroiſſance avec de l'eau céleſte; enſuite on lui appliqua un ſéton entre les deux épaules, pour faire diverſion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même temps à l'eau céleſte de l'alun calciné; le malade fut purgé une fois la ſemaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints enſemble tarirent en deux mois la ſource de l'humeur qui cauſoit l'excroiſſance, & elle diſparut.

Le ſuccès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter ſur le fruit de ſes opérations, qu'en ſachant aider la nature par tous les ſecours qui peuvent favoriſer ſon action. (*Y*)

HYPERTHYRON, ſ. m. *terme d'Architecture antique*; eſpece de table que l'on met en forme de friſe ſur les jambages des portes & au-deſſus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE, FENÊTRE, *&c.* Ce mot vient de ὑπὲρ, *ſuper*; & θύρα, *janua*, porte. *Vitruve.* (*G*)

HYPERTONIDE, (*Muſiq. des anc.*) Pollux ſemble indiquer (*Onomaſt. liv. IV, chap. 9.*) qu'il y avoit autrefois un mode *hypertonide*. (*F. D. C.*)

HYPETHRE,

HYPETHRE, f. m. (*Archit. antiq.*) en grec ὑπαιθρεῖον, en latin *hypethron*, efpece de temple des anciens, découvert & expofé à l'air; ce *mot* dérive de ὑπὸ, *fous*; & αἴθρα, *air*; c'eft, felon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainfi fpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en dehors deux rangs de colonnes tout autour, & autant en dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaftiles; il y en avoit de pignoftiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périftile, ce qui étoit une chofe effentielle à ces fortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coffutius, architecte de Rome, bâtit à Athènes, étoit dans ce goût-là. Paufanias parle auffi d'un temple de Junon fur le chemin de Phalere, femblable à celui de Jupiter, fans toît, ni portes: il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon font pris fouvent pour l'air ou le ciel, l'on penfa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuffent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puifque leur puiffance embraffoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux jufqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces fortes de temples étoient remplis de ftatues de divinités de la main des plus excellens artiftes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ftatues coloffales du cifeau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Augufte en reftitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle de Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. (*D. J.*)

* HYPHIALTES, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiffoient en fonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Afie dans la Bythinie; c'eft celle qui fuit le Sangar, & qui baigne la ville de Prufe. (*D. J.*)

HYPNOLOGIQUE, f. f. (*Méd.*) ὑπνολογικὴ, *hypnologica*; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il eft traité de la maniere dont doit être réglé le fommeil, pour être conforme aux intérêts de la fanté.

L'ouvrage de cet auteur eft intitulé, *manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὕπνος, *fomnus. Caftell. lexic. medic. Voy.* SOMMEIL.

HYPNOTIQUE, adj. (*Méd.*) tout médicament dont la vertu eft de procurer le fommeil.

HYPNUM, f. m. (*Hift. nat. Botaniq.*) c'eft le nom que Ray donne à un genre de mouffes fertiles, qui produifent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plupart obliques qui tombent de travers, & dont les bords font quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles font portées fur de longs pédicules, qui naiffent des aiffelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure eft entourée d'une peau écailleufe, différente des feuilles. Ajoutez que les branches des *hypnums* fe répandent fur terre, & font vivaces. La famille de ce genre de mouffes eft fort nombreufe; on les divife & fubdivife en plufieurs ordres & en plufieurs efpeces; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius fur les *mouffes*, & en partie dans le *fupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

HYPOCATHARSE, f. f. (*Méd.*) ὑποκάθαρσις, *hypocatharfis*, ce terme fignifie une *purgation foible*, dont l'effet a refté au-deffous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé, pour procurer une évacuation de cette efpece, ou qui n'a pas été proportionné au befoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, f. m. (*Antiq.*) *hypocauftum*, ὑπόκαυστον en grec, de ὑπὸ, *fous*, & καίω, *je brûle*; efpece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocaufte* étoit un très-grand fourneau maçonné au-deffous de deux grandes étuves jointes enfemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on rempliffoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combuftibles, dont l'ardeur fe communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laiffoit fous leurs planchers; mais le principal ufage de l'*hypocaufte* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vafar um*, fituée proche

de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM.

§ Si le recueil qui a pour titre, *pitture antiche d'Ercolano*, 7 vol. *in-fol.* eût été fait par des personnes un peu plus savantes, attentives & moins économes, nous aurions actuellement une description exacte des *hypocaustes*, des bains; en un mot, de tout ce qui concerne les usages des anciens Romains; nous saurions s'il est vrai qu'ils faisoient circuler sous le pavé des appartemens les cheminées des *hypocaustes* qui étoient destinées à échauffer le *tepidarium*, & nous comprendrions exactement la description de l'*hypocauste* que Vitruve, Pline le jeune & Baccius, *de termis*, nous ont donnée. A l'égard des usages modernes des *hypocaustes*, nous savons que depuis long-temps les Russes emploient des cheminées obliques, horizontales, paralleles, qui parcourent le parterre sous le pavé de leurs théatres, & que depuis quelques années on a introduit cet usage en Hollande & en France, pour échauffer la salle des spectacles. Mais nous ne devons pas laisser ignorer au lecteur que ces cheminées sont très-dangereuses; il faut qu'un ramoneur les nettoie annuellement, en les parcourant avec soin intérieurement. Les Russes donnent à ces cheminées plusieurs ouvertures qui vomissent la chaleur dans l'appartement. Cette pratique qui feroit vraisemblablement excessivement dangereuse chez nous, est beaucoup moins nuisible en Russie; l'on n'y redoute pas l'air sec mêlé de feu & d'un peu de suie de cheminée. Il est évident que l'on pourroit faire circuler dans des tuyaux une colonne d'air extérieur autour d'un poële ou d'un *hypocauste*; & qu'ensuite on pourroit faire vomir cet air dans les différentes chambres d'un appartement: mais, dans ce cas, on devroit observer d'employer des tuyaux de terre vernissée en dedans, parce que M. Etienne Hales a démontré dans sa *statique des végétaux*, que l'air qui circule dans des tuyaux de métal échauffé, est toujours nuisible pour la santé. Depuis quelques années l'on éleve au dessus des poëles un petit massif de pierre, autour duquel on fait circuler en spirale le tuyau de la cheminée qui est formé par des briques réunies par le moyen du mortier. En 1772, l'on a réfléchi que l'air sec & chaud des poëles étoient mal sain; l'on a imaginé de chauffer les appartemens par un poële qui exhalât un peu d'humidité; on les nomme *poëles à vapeurs*: quelques personnes se contentent de mettre une assiette pleine d'eau près de leurs poëles; l'humidité qui s'évapore peu à peu rend l'usage des poëles moins dangereux. (*Voyez l'article* POELE.) Les Grecs modernes suivent l'usage ancien pour échauffer leurs appartemens, ils ont très-peu de cheminées, & se bornent, ainsi que les Italiens, à mettre dans chaque chambre, pendant la rigueur de l'hiver, un brasier sur un grand trépié portatif.

A l'égard des *hypocaustes*, considérés par rapport aux arts pour épargner le bois & pour faire bouillir avec facilité les chaudieres des teinturiers, on fait actuellement circuler la flamme en ligne spirale autour de la chaudiere qui est fixée dans la maçonnerie. Les chymistes ont imaginé l'athanor & des fourneaux à cheminée horizontale ou circulaire qui leur procurent le moyen de faire quantité de préparations à la fois & sur le même feu. (*V. A. L.*)

HYPOCHONDRE, s. m. & f. (*Méd.*) se dit vulgairement d'une personne affectée de la mélancholie hypochondriaque: les médecins se servent du terme d'*hypochondriaque*, comme synonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MÉLANCHOLIE.

HYPOCHONDRES, s. m. pl. *terme d'anatomie*, *hypochondria*, qui se dit de l'espace qui est de chaque côté de la région épigastrique, ou partie supérieure du bas-ventre. *Voyez* ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot est composé de la préposition ὑπὸ, *sub*, sous; & χόνδρος, *cartilage*, c'est-à-dire, *cartilagini subjacens*, qui est au-dessous du cartilage.

Les *hypochondres* composent la partie supérieure de l'épigastre: ils sont situés de chaque côté entre le cartilage ensiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'estomac. On les divise par rapport à leur situation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie est dans l'*hypochondre* droit, & la rate & une grande partie de l'estomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom

d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *V.* VENTRE.

Les *hypochondres* sont sujets à plusieurs maladies. *V.* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Médec.*) les parties tant externes qu'internes, placées sous les cartilages des fausses côtes dans l'espace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au-dessus de sa section prise à la hauteur du nombril, forment dans le sens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la médecine, les *hypochondres*, qui sont aussi désignés par quelques auteurs latins, & entr'autres par Lommius, (*Observ. medic. lib. tert.*) sous le nom de *præcordia.*

La région hypochondriaque est donc par conséquent cet espace, dans lequel se trouvent renfermés plusieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES (*Anat.*) Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'est-à-dire, leur disposition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des signes susceptibles de fournir les conséquences les plus importantes, pour servir à établir le pronostic des maladies.

C'est par cette considération, fondée sur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'assurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoissances, des indices, sur les suites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la disposition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui suit, sur le bon état des *hypochondres* : on ne se trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils seront souples au toucher, sans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun sentiment de douleur. *Hypochondria autem optima sunt, si dolore vacant, si mollia & æqualia sunt, dextrâ ac sinistrâ parte. In 1, progn.* parce que c'est une preuve que le diaphragme, l'estomac, & sur-tout le foie & la rate, qui sont les vrais visceres des *hypochondres*, n'ont souffert aucune altération; ce qui est toujours de très-bon augure dans les maladies aiguës, & qui doit faire beaucoup espérer pour la guérison, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text.* 281, assure qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il est sans inflammation, lorsqu'il est accompagné de bruits fréquens dans le ventre ; parce que ce symptome se dissipe ordinairement avec les déjections qui suivent, sur-tout si elles sont flatueuses.

La tension des *hypochondres*, sans douleur, mais avec pesanteur de tête, surdité, éblouissement, annoncent selon Galien (*in lib. III, de crisib. cap. xij.*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tensions douloureuses, les gonflemens des *hypochondres* sont très-souvent des effets du spasme, & ils deviennent très-dangereux, lorsqu'ils suppriment les évacuations qui doivent se faire par la voie des selles, sur-tout dans les derniers temps des maladies ; parce que cette suppression occasionne souvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore assurgunt, alvo suppressâ, malum quod, si & sopor accesserit, pestiferum.* Hippoc. *apud Duret, lib. I, coac.* 32.

Lorsque les *hypochondres* résistent au tact sans tension, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les visceres qui y répondent. C'est ce qu'enseigne Galien, lorsqu'il dit : *hypochondriorum mollem resistentiam significare viscer aliquod esse inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. In 3, épid. tom. II, text. 1.*

Mais lorsqu'ils sont affectés de tension douloureuse, il y a lieu de penser que le diaphragme ou les parties qui y répondent, sont enflammées, comme il arrive dans la pleurésie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à septo transverso vicinæ partes trahuntur.* Galen. *in lib. III, epid. com. iij, tect.* 1.

Aussi Hippocrate ne craint pas d'assurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, sur-tout lorsqu'elle est considérable, & qu'elle se forme subitement au commencement des maladies, est un signe de mort prochaine, à moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muscles abdominaux : mais si elle se forme lentement & qu'elle dure long-temps, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abcès. *Tumor durus & dolens, si magnus est, in utroque hypochondrio aut in dextro est pessimus; talis quoque significat, ab initio, mortem brevi fore. In I, libr. progn. text.* 39. Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigesimum trans-*

cendit diem & febris detinet & tumor non desistit, in suppurationem vergi contingit.

Pour avoir un plus grand détail sur tout ce qui a rapport aux signes pronostics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut consulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, sur-tout le commentaire des Coaques, par Duret ; le traité *de præsagiendâ vitâ & morte* de Prosper Alpin; les observations séméioti-ques de Lommius, *&c. Voyez* PRONOSTIC.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. (*Méd.*) c'est l'épithete par laquelle on désigne les malades affectés de la mélancholie, qui a son siége, ou qui est censée l'avoir, dans les viscercs des hypochondriaques, sur-tout le foie, la rate.

HYPOCHONDRIAQUE, (*passion ou affection*) ; c'est ainsi qu'est ordinairement désignée par les médecins une espece de maladie, dont la mélancholie est le genre; puisque l'atrabile en est aussi l'humeur morbifique, qui infecte toute la masse des fluides, comme dans la maladie générique, mais se fixe plus particuliérement sur les organes ou viscères du bas-ventre : en sorte que lorsqu'elle est déposée sur quelqu'un des viscères des hypochondres, ou qu'elle porte ses effets indirectement sur ces parties, par le moyen du spasme, elle constitue alors l'affection *hypochondriaque*; comme lorsqu'elle établit quelque rapport de lésion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *passion hystérique*. *Voyez* MÉLANCHOLIE, VAPEURS.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, s. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* CATARACTE. Ce mot est grec, ὑπόχυμα, & veut dire dans sa propre signification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occasionnée par l'épanchement d'une humeur crasse sur la prunelle.

HYPOCISTE, s. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis si long-temps le suc *hypociste*, est appellée par les botanistes *hypocistis*. Elle naît sur les racines ou collets de différentes especes de cistes, & ressemble par sa forme à l'orobanche.

Sa tige est grosse de quatre ou cinq lignes dans sa partie inférieure, d'un ou deux pouces à son extrémité supérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle est charnue, pleine de suc, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort astringent, couverte de petites feuilles ou écailles épaisses, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mousse, de différente couleur dans les différentes especes. Elle porte plusieurs fleurs à son sommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaisses, ou d'écailles semblables aux précédentes.

La fleur ressemble à un calice de la fleur du grenadier; elle est d'une seule piece, en cloche, longues de sept ou huit lignes; sa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la supérieure est divisée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le temps convenable, jettent une poussiere très-fine; ainsi cette partie tient lieu de pistil, d'étamines, & de sommet.

La partie inférieure de la fleur grossit peu à peu, jusqu'à un demi-pouce d'épaisseur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il est mou, partagé intérieurement comme par des rayons en six ou huit parties, plein d'un suc visqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de plusieurs graines très-menues & poudreuses. Ce globule cannelé qui termine le pistil, demeure toujours attaché à ce fruit qui est sphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciste sur lequel elle naît; alors il reste sur la racine une petite fosse lisse, sans aucun vestige de fibres.

M. de Tournefort a observé dans l'isle de Crete des especes d'*hypociste* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ses *élémens de botanique*; il n'y avoit que l'*hypociste* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres especes étoient sans odeur.

Il n'est pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociste* se multiplie : cette plante ne croît jamais que sur les racines des arbustes appellés des *cistes*, qui se plaisent dans les landes les plus seches des pays chauds. Environ deux pouces au-dessus du collet de ces arbustes, il sort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciste; elle est char-

nue comme une aſperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laiſſent chacune un fruit gros comme une noiſette, aſſez rond, charnu, rempli de ſemences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui ſe deſſeche lorſqu'elles ſont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pouſſe au-deſſus du collet de la racine, qui eſt quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il ſemble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire paſſer les graines, que les crevaſſes de la terre; ces crevaſſes en été ſont fort communes dans les landes des pays chauds, & ſe reſſerrent aux premieres pluies; ainſi la glue dont elles ſont enveloppées, s'humectant peu à peu, ne les colle pas ſeulement contre les racines du ciſte, mais elle les fait éclore, & leur ſert de premiere nourriture. C'eſt-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociſte*. (*D. J.*)

HYPOCRAS, ſ. m. (*Diete.*) ſorte de boiſſon, qui ſe prépare avec du vin, du ſucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait ſur le champ avec de l'eau & des eſſences: il y a de l'*hypocras* de bierre, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une eſſence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, ſ. f. (*Gramm.*) eſpece de diſſimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en eſt coupable, le nom d'*hypocrite*. *V. l'article ſuivant.*

HYPOCRITE, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt un homme qui ſe montre avec un caractere qui n'eſt pas le ſien: les diſtinctions flatteuſes & l'eſtime du public qu'obtient une ſorte de mérite; la néceſſité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foibleſſe de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le bleſſer, mille autres cauſes, forcent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Tout a ſes *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaiſir, la douleur, &c.

Mais le nom d'*hypocrite* eſt donné plus particuliérement à ces hommes conſtamment faux & pervers, qui ſans vertus & ſans religion, prétendent faire reſpecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils ſont zélés pour ſe diſpenſer d'être honnêtes; héros ou ſaints, pour ſe diſpenſer d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix reſpectée pour accuſer le mérite ou de crime ou d'impiété.

Le ciel eſt dans leurs yeux, l'enfer eſt dans leurs cœurs.

HYPODIAZEUXIS, dans la *Muſique* des Grecs, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui ſe trouve entre deux trétacordes ſéparés par un troiſieme tétracorde, & par une disjonction; ainſi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes ſynnemenon & hyperboleon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPODORIEN, (*Muſique.*) le plus grave de tous les modes de l'ancienne muſique. Euclyde dit que c'eſt le plus aigu; mais comme il eſt contredit par tous les autres auteurs, & qu'il ſe contredit lui-même un moment après, on doit croire que c'eſt une faute de copiſte ou d'impreſſion.

Le mode *hypodorien* a ſa fondamentale une quarte au-deſſous de celle du mode Dorien dont il tire ſon origine. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPODROME, ſ. m. (*Antiq.*) lieu fameux à Conſtantinople; c'étoit une eſpece de cirque ou de carriere, où l'on faiſoit des exercices & des courſes de chevaux. Ce mot eſt grec ἱπποδρομος, compoſé d'ἵππος, *cheval*, & δρομος, *courſe*, du verbe δρέμω, *je cours.*

HYPOÉOLIEN, (*Muſique.*) eſt un des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclyde appelle auſſi *hypolydien grave*. Il tire ſon origine du mode éolien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOGASTRE, ſ. m. *hypogaſtrium*, *terme d'Anatomie*, c'eſt la partie inférieure du bas-ventre, qui commence deux ou trois doigts au-deſſous du nombril, & va juſqu'à l'os pubis. *Voyez* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot eſt grec, formé d'ὑπὸ, *ſous*, & γαστὴρ, *ventre*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION) *Voyez* HYPAGASTRE. On donne auſſi le nom d'*hypogaſtrique* à la branche de l'artere iliaque, qui deſcend dans le baſſin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogaſtrique* produit la petite iliaque, la ſciatique, la feſ-

ſiere, la honteuſe tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, &c. *V.* ILIAQUE, SCIATIQUE, &c.

§ HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE, (*Anat.*) Il ne paroît pas convenable de ſéparer ces deux articles, les vaiſſeaux *honteux* n'étant que des branches des vaiſſeaux *hypogaſtriques*.

L'aorte ſe diviſe en deux branches, lorſqu'elle a gagné le corps de la quatrieme vertebre des lombes : elle ne couvre pas la veine-cave, mais ſa branche iliaque droite paſſe devant la veine iliaque gauche. La veine-cave ne ſe partage que ſur le cartilage qui eſt entre la quatrieme & la cinquieme vertebre des lombes. Il y a quelque variation dans ces meſures.

L'artere iliaque commune paſſe le long du bord du baſſin, pour ſe rendre au fémur. Quand elle a atteint le cartilage, qui eſt entre la derniere vertebre des lombes & la premiere de l'os ſacrum, elle donne naiſſance à l'artere *hypogaſtrique*, dont nous allons donner la deſcription, & qui eſt en tout ſens une des principales arteres du corps animal.

Dans le fœtus c'eſt elle qui eſt le tronc de l'iliaque commune, elle eſt alors quatre fois plus groſſe que la fémorale, qu'on appelle *iliaque externe*, tant qu'elle ſuit le bord ſupérieur du baſſin. Elle forme dans le fœtus un grand arc, & revient ſur elle-même le long de la veſſie urinaire pour aller au nombril; c'eſt-là véritablement alors l'artere ombilicale qui naît de l'aorte. De la convexité de cet arc, elle fournit les branches que l'artere *hypogaſtrique* continue de donner dans l'adulte; mais dans celui-ci elle n'eſt plus qu'une petite artere, qu'on a priſe pour un ligament, mais qui cependant conſerve une cavité le long de la veſſie, puiſqu'elle fournit à cette partie deux ou trois arteres, qui ne ſe ferment jamais.

La proportion de l'*hypogaſtrique* à l'iliaque externe commence à changer d'abord après la naiſſance. Elle n'eſt plus qu'égale à cette iliaque dans l'adulte. Elle change auſſi de direction & de figure; elle s'enfonce dans le fond du baſſin, au lieu que dans le fœtus elle ne paſſoit pas la partie inférieure de la veſſie. L'artere iſchiatique & la *honteuſe* commune, ſont alors les branches par leſquelles l'*hypogaſtrique* finit.

Les principales branches ſont l'iliolombale, la ſacrée latérale, l'iliaque poſtérieure, l'utérine, l'hémorrhoïdale moyenne, l'utérine, la véſicale, l'ombilicale, l'obturante, l'iſchiatique, la *honteuſe* commune.

L'iliolombale eſt une des plus petites branches de l'*hypogaſtrique*; elle reſſemble au reſte des lombaires; elle naît quelquefois de l'iliaque commune. Elle ſe partage comme les lombaires & les intercoſtales. Une de ſes branches ſe cache dans la cavité des vertebres, elle ſe termine en partie dans les vertebres même & dans la dure-mere, & en partie aux nerfs de la queue de cheval. Elle entre, ou dans le trou qui ſe trouve ſous la cinquieme vertebre, ou par une ſeconde branche dans celui qui eſt ſous la quatrieme.

La branche ſuperficielle fait un arc autour de la crête de l'os des îles, elle ſe répand dans les muſcles voiſins, le pſoas, le quarré, l'iliaque, l'oblique aſcendant du bas-ventre. Une branche s'enfonce ſous le muſcle iliaque, elle ſe partage comme par rayons à l'iliaque & au périoſte de l'os des îles; elle donne à cet os deux branches médullaires qui entrent par autant de trous dans ſa ſubſtance cellulaire.

La ſacrée latérale n'eſt pas toujours unique, il y en a deux ou trois dans quelques ſujets; elles varient auſſi dans leur origine, qu'elles tirent quelquefois, non pas du tronc de l'*hypogaſtrique*, mais de quelqu'une de ſes branches.

Ces arteres ont, comme l'iliolombale, une branche poſtérieure & une autre antérieure; celle-ci fait d'un côté des arcades avec l'iliolombale & l'artere ſacrée inférieure, & de l'autre elle communique avec la ſacrée moyenne; elle donne de petites branches au grand nerf & à ſon ganglion.

La branche poſtérieure ou profonde entre dans la cavité de l'os ſacrum, donne des branches à la dure-mere, à la graiſſe, aux nerfs de la queue de cheval, ſur leſquels elle communique avec l'artere ſpinale, & ſort à la fin par un trou poſtérieur pour ſe terminer aux muſcles placés ſur le ſacrum. Ce ſont ces branches artérielles que l'on aura priſes pour des nerfs poſtérieurs du

ſacrum qui n'exiſtent pas. La derniere fait ſur le coccyx une arcade avec ſa compagne de l'autre côté. Quel que ſoit le nombre des ſacrées, il y en a toujours autant de branches que de trous du ſacrum.

L'iliaque poſtérieure eſt très-conſidérable. Il paroît par l'ouvrage de M. Lieutaud, qu'en France on l'a appellée *glutée*. Elle ſe courbe pour ſe cacher entre deux branches du grand nerf iſchiatique. Elle donne avant que de ſortir du baſſin quelquefois une ou pluſieurs des branches principales, qui plus ordinairement ſortent dn tronc même de l'*hypogaſtrique* : elle donne encore des branches à l'os pubis, à l'os des îles, au muſcle iliaque, au pectiné & au rectum ; ces dernieres branches ne ſont pas perpétuelles.

Elle ſort du baſſin par-deſſus le muſcle pyramidal, & pendant qu'elle ſe contourne autour de l'os des îles, elle lui donne une branche nourriciere au deſſus de la tubéroſité de l'iſchion, d'autres petites branches à l'ilium, à la capſule articulaire du fémur, à l'iſchion, au petit glutée, au pyramidal, à l'obturateur interne.

Elle paroît au dehors du baſſin, entre le glutée moyen & le pyramidal ; elle s'y diviſe en deux branches, la ſuperficielle & la profonde.

La ſuperficielle, outre quelques petits vaiſſeaux muſculaires, donne une branche aſcendante, qui fait un contour autour de l'inſertion du muſcle glutée moyen, elle ſe diviſe à ce muſcle & au grand glutée, au très-long du dos, au périoſte du ſacrum, à la peau, & une derniere branche ſe contourne autour du glutée moyen, & fait une arcade avec la branche profonde du même tronc.

La branche deſcendante paſſe entre le grand glutée & le moyen, elle leur donne des arteres au pyramidal, au coccyx, au ſacrum. Elle donne quelquefois l'artere coccygienne.

Le tronc profond de l'artere iliaque poſtérieure, outre pluſieurs branches qui communiquent avec l'obturante, ſe partage auſſi en deux branches. La circonflexe fait un contour autour de l'origine du petit glutée, & ſe partage au glutée moyen, à la crête de l'ilium, à l'articulation du fémur : elle fait une arcade avec la branche ſuperficielle : elle donne une nourriciere poſtérieure à l'os des îles, & fait à la fin autour de l'origine du couturier ; une anaſtomoſe avec la branche circonflexe externe de la fémorale.

La branche tranſverſale deſcend entre le glutée moyen & petit, elle ſe diviſe à l'un & à l'autre de ces muſcles, & communique au grand trochanter avec l'iſchiatique & la circonflexe externe. Une de ſes branches paſſe au périoſte de l'os des îles vers le grand trochanter, elle ſe conſume dans le couturier & dans le ſourcil de l'articulation du fémur, & communique avec la circonflexe externe.

L'artere obturante ſort quelquefois plutôt du tronc que l'iliaque poſtérieure, & quelquefois par un tronc commun, & quelquefois encore d'une autre branche de l'artere *hypogaſtrique*. Les branches qu'elle donne dans le baſſin ſont petites. Elles vont à l'obturateur interne, aux glandes iliaques, au périoſte, au muſcle iliaque & au pſoas : quelquefois même elle produit la nourriciere de l'os des îles. Elle donne quelquefois une ou deux arteres à la veſſie & à la proſtate, & produit même l'artere dorſale du pénis, ou ſeule, ou de concert avec une petite branche de l'artere *honteuſe*. Une autre branche forme une arcade autour de la crête du pubis & communique avec l'épigaſtrique.

Le tronc de l'artere obturante ſe porte droit en devant au trou, dont elle tire ſon nom, & ſort du baſſin par un coin de ce trou, creuſé dans l'os pubis. Arrivée à la cuiſſe, elle donne une branche extérieure, qui deſcend entre les deux muſcles obturateurs & leur donne des rameaux ; elle fournit une branche qui entre dans la cavité de l'articulation du fémur, & dans la glande de Havers. Une autre branche fait le tour autour du bord inférieur du grand trou ovalaire, donne des branches à l'obturateur interne & au premier des abducteurs, & fait une arcade avec le tronc intérieur de l'obturante. La branche extérieure que nous avons ſuivie, continue de deſcendre, & fait une grande anaſtomoſe avec l'artere circonflexe, branche de la fémorale. Ce ſeroit une reſſource, ſi jamais on étoit obligé de lier l'artere fémorale dans ſa partie ſupérieure. Notre branche ſe réfléchit

autour de la tubérosité de l'ischion, entre cette tubérosité & l'articulation, elle est recouverte par le muscle quarré, auquel, & à l'obturateur interne, elle donne des arteres, passe au dos du fémur, donne à sa capsule articulaire quelques vaisseaux, communique avec l'hémorrhoïdale externe & la circonflexe externe, & se termine à l'origine des fléchisseurs internes du tibia, & dans la face convexe de l'articulation du fémur; elle s'y anastomose avec l'ischiatique.

Le tronc interne de l'obturante est plus gros; il passe devant la partie inférieure du muscle obturateur interne, auquel il donne des vaisseaux, y communique avec la circonflexe interne. D'autres fois il fournit beaucoup plus de branches. L'une d'elles perce le muscle grêle, & passe à la peau du scrotum ou des grosses levres, se réfléchit autour du trou ovale du pubis, passe à la tubérosité de l'ischion & communique plus d'une fois avec une branche de l'hémorrhoïdale externe. Une autre branche couverte par l'obturateur externe, fait le tour autour du bord intérieur du trou ovale, fait sur l'ischion un arc, qui avec une branche du tronc extérieur, acheve de former un cercle artériel autour du trou que je viens de nommer; une de ses branches passe la tubérosité de l'ischion, va aux muscles fléchisseurs du tibia; il y communique avec la circonflexe interne & la *honteuse*. La fin de ce tronc interne de l'obturante est dans les deux obturateurs, le grand triceps, le quarré, & le premier abducteur.

L'artere utérine du sexe naît quelquefois avant l'ischiatique même, & d'autres fois de l'artere *honteuse*. Elle donne à la partie de la vessie, qui pose sur le vagin, une ou deux branches; une autre à l'uretere qui remonte avec lui; encore une autre au ligament rond, c'est elle qui communique avec les branches épigastriques de ce ligament. Le tronc de l'artere atteint l'utérus vers la partie inférieure de son col, il s'y divise en plusieurs branches, qui avancent en serpentant, & dont les unes remontent entre les deux lames du ligament large, passent devant l'utérus de gauche à droite, & de droite à gauche, & communiquent, & avec leurs compagnes, & avec les spermatiques. D'autres petites branches vont au ligament particulier de la trompe & à la trompe même.

Les branches profondes de ce tronc de l'utérine s'enfoncent dans la substance de l'utérus. La branche descendante suit le col de l'utérus & le vagin presque jusqu'à la vulve; elle donne quelques branches au rectum, à la vessie, à l'uretre, & communique avec la vaginale proprement dite; elle est très-courte quand cette vaginale est considérable.

Dans l'homme une vésicule tient lieu de cette artere.

L'artere vaginale vient quelquefois du tronc de l'*hypogastrique*, d'autres fois de l'utérine ou de l'hémorrhoïdale moyenne: elle suit le vagin jusqu'à son extrémité, & communique avec les arteres externes des levres. Elle donne aussi des branches à la vessie. Elle est souvent remplacée par l'utérine & par l'hémorrhoïdale.

Dans l'homme une artere vésicale tient sa place.

L'hémorrhoïdale moyenne des deux sexes est peu connue. Elle naît, ou par elle-même du tronc de l'*hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches. Ses premieres branches vont à la vessie & à l'uretre; elle accompagne le vagin postérieurement, elle y donne de petites branches au rectum, une autre au lévateur de l'anus, & finit à la partie antérieure du vagin, au rectum qui y est attaché, & à l'uretre. Elle communique avec les branches mésentériques du rectum, & avec celles qui naissent de la *honteuse*.

Il est fort rare que la mésentérique donne quelques branches au vagin.

Dans l'homme, l'hémorrhoïdale moyenne provient, ou du tronc *hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches, comme de l'ischiatique; elle se partage à la partie la plus inférieure de la vessie, au rectum, à la prostate, aux vésicules séminales, à l'uretere.

Une vésicule particuliere naît dans l'homme, ou du tronc *hypogastrique*, ou de la *honteuse*: elle va à la partie la plus inférieure de la vessie, à son plexus inférieur, aux vésicules séminales, au conduit déférent, à l'uretre, au rectum, à la prostate.

La

La derniere de ces branches fait un réseau avec sa compagne, & communique avec l'artere du pénis, née de la *honteuse*. C'est de cette artere que Winslow & plusieurs autres auteurs ont tiré l'origine de l'artere dorsale du pénis.

L'artere ischiatique est un peu plus petite que l'iliaque postérieure; mais comme sa direction est exactement la même que celle de l'*hypogastrique*, elle peut être regardée dans l'homme adulte comme le tronc de cette artere.

Elle donne très-souvent naissance dans le bassin même à la sacrée latérale, & sur-tout à la *honteuse*, & quelquefois à l'hémorrhoïdale moyenne & à l'obturante. Elle y fournit quelquefois de petites branches au rectum, une ou deux vésicales inférieures, & l'utérine.

Elle sort du bassin sous le muscle pyramidal, & par l'échancrure ischiatique-sacrée. Dans ce passage elle donne une branche descendante, dont une branche se rend par le périoste de l'ischion à l'obturateur interne & au petit glutée, & dont le tronc couvert par l'obturateur externe suit le périoste à côté de la tubérosité de l'ischion, donne des branches au pyramidal, à l'obturateur externe, au quarré, fait une arcade avec une branche de la circonflexe interne, & communique par une autre branche avec les hémorrhoïdales, après avoir donné quelques vaisseaux au quarré & à la tubérosité. Elle s'anastomose encore avec l'obturante & l'iliaque postérieure.

Une autre branche de l'ischiatique va au pyramidal, à l'obturateur interne, au coccygien, au grand glutée, & rentre quelquefois dans le bassin pour se perdre dans le rectum.

D'autres branches vont au pyramidal, au coccygien, au grand nerf.

L'artere coccygienne, différente des branches que je viens de nommer, se porte à la partie du grand fessier qui naît du coccyx, au coccygien, à la graisse de l'anus; son tronc se rend dans le coccygien, il y communique avec la *honteuse* : elle donne une branche dans le dernier trou postérieur du sacrum, rentre à la fin dans le bassin, & fait une arcade avec la sacrée moyenne & avec les sacrées latérales : elle fournit encore quelques branches musculaires.

Une autre branche de l'ischiatique passe entre l'obturateur & le pyramidal, va aux muscles, au grand fessier, au moyen, à l'obturateur interne, au grand nerf, au trochanter. Cette branche communique avec l'iliaque postérieure & avec la circonflexe; elle donne encore quelques branches au premier des jumeaux, à l'obturateur interne, au périoste, à la capsule de l'articulation du fémur.

Une autre branche se partage dans le pyramidal, le fessier moyen, le grand trochanter, elle y communique avec la circonflexe interne.

Une autre branche va au grand nerf, & communique avec la circonflexe interne dans le nerf même.

Une autre fort grosse va au grand fessier; quelques autres aux jumeaux & à l'obturateur interne : celles-ci communiquent avec une branche de l'obturante.

Une autre se porte au grand fessier & à la tubérosité de l'ischion, elle communique avec la *honteuse*.

Une autre va au quarré.

Une autre au grand nerf; elle descend & s'anastomose avec une branche de la fémorale profonde.

Deux autres branches vont au grand fessier : celles-ci sont plus grosses.

La *honteuse*, que Winslow appelle *commune*, est plus petite que l'iliaque postérieure, elle est cependant l'artere principale des parties génitales. Elle est, ou le tronc continué de l'*hypogastrique*, ou bien une branche de l'ischiatique.

On ne peut se dispenser d'en donner deux descriptions, le sexe mettant beaucoup de différence dans ses branches.

Une de ses principales branches est l'hémorrhoïdale moyenne; j'en ai parlé.

Une autre la vésicale inférieure; j'en ai fait mention.

Outre ces deux branches, qui ne naissent pas toujours de la *honteuse*, elle donne quelques branches à l'obturateur interne, à l'iliaque, au psoas, à l'intestin, aux glandes du bassin, à la vessie. Toutes ces branches sont petites.

Elle sort du bassin sous le pyramidal, elle atteint le ligament qui va de la tubé-

rosité de l'ischion au sacrum, elle y donne quelques branches au grand fessier, au pyramidal, & quelques autres branches qui percent le ligament, & qui communiquent avec la coccygienne.

D'autres branches encore vont par-dessus l'obturateur interne communiquer avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

Une branche profonde suit le jumeau supérieur, va transversalement au grand trochanter, & se contourne entre la tête du fémur & la tubérosité de l'ischion; elle communique sur le périoste avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

La *honteuse* se contourne autour du ligament, qui va de l'épine de l'ischion au sacrum & au coccyx, & autour du coccygien: elle est couverte dans ce passage par le ligament qui vient de la tubérosité au sacrum.

L'artere paroît entre la tubérosité de l'ischion & l'anus, couverte de la membrane de l'obturateur interne, & continue à suivre cette même membrane jusques au bord du muscle transversal de l'uretre.

Dans ce passage elle donne des branches externes qui vont à l'obturateur, & qui passant la tubérosité vont à l'origine des fléchisseurs du tibia, & y communiquent avec l'obturante, la circonflexe externe & l'ischiatique.

Les branches internes portent communément le nom d'*hémorrhoïdales externes*. Elles vont à la graisse de l'anus, au lévateur, au sphincter, à l'intestin rectum: elles y communiquent avec les branches de la mésentérique & avec celles de l'hémorrhoïdale moyenne. Quelques autres branches vont au coccyx & communiquent avec la coccygienne.

Arrivée au transversal, la *honteuse* donne plusieurs branches. L'une d'elles va aux muscles, au sphincter, au périné; une autre au bulbe de l'uretre, à l'érecteur, aux glandes de Cowper. Ce sont ces arteres qui dans l'opération latérale sont exposées à être coupées & à causer des hémorrhagies.

L'artere du périné naît à la même place, ou même un peu plus haut: elle descend entre le transversal & les tégumens, donne des branches à l'obturateur interne, au sphincter, au triangulaire, qui en fait partie, & une autre qui va à l'accélérateur, au bulbe de l'uretre & à l'érecteur. L'artere même accompagne l'accélérateur par le pli que le fémur fait avec le périné, & se termine au scrotum, dont elle fait la principale artere, & au dartos. Elle communique avec la spermatique, l'artere du pénis, & les branches scrotales de la *honteuse* externe, qui naît de la fémorale.

La *honteuse* elle-même continue son chemin, couverte par le transversal de l'uretre. Elle descend entre l'accélérateur & l'érecteur; & ensuite entre le même muscle & le corps caverneux, profondément & sur l'os même. Elle atteint la synchondrose & gagne le dos du pénis.

Dans ce trajet elle donne deux branches considérables au bulbe de l'uretre, qui percent l'accélérateur. La plus grande de ces branches rampe dans le corps caverneux de l'uretre, perce dans celui du pénis, & communique avec la branche caverneuse de la *honteuse*. Quelquefois cette branche termine la *honteuse*, & ne fournit de plus qu'une petite branche qui se joint à une branche de l'obturante, ou bien à une autre vésicale, pour composer l'artere du pénis.

Il est plus ordinaire que la *honteuse* devienne elle-même l'artere du pénis. Elle donne avant de se diviser des branches à l'obturateur, au corps caverneux, à l'accélérateur, aux glandes de Cowper, à la prostate. La derniere communique avec la vésicale.

Elle se partage ensuite. Sa branche profonde prend le nom d'*artere caverneuse*. Elle a dès sa naissance une grande anastomose avec sa compagne: elle entre par deux branches dans les deux corps caverneux du pénis, & en parcourt la longueur jusqu'au gland. Elle donne quantité de branches au corps caverneux de l'uretre, & l'eau passe avec facilité dans toutes ces cavités, quand on l'injecte dans l'artere.

L'autre branche est l'artere dorsale du pénis. Elle avance en serpentant contre le gland; elle donne quantité de branches à la surface des corps caverneux, & une autre considérable au prépuce; elle se contourne dans le vallon qui est entre le corps du pénis & le gland, & se perd dans le dernier, après avoir eu plusieurs anastomoses avec sa compagne.

Cette artere donne plusieurs branches au scrotum, qui communiquent avec les *honteuses* externes, & avec l'artere du périné.

L'artere ombilicale aura son article particulier.

Dans les femmes l'artere *honteuse* a généralement la même direction, & les branches qu'elle donne à d'autres parties que celles de la génération, sont les mêmes. Celles qui dans l'homme vont au pénis, vont au clitoris dans la femme, & imitent la structure du mâle, à la grandeur près, qui est de beaucoup inférieure. Les branches qui dans l'homme vont au bulbe de l'uretre, vont au vagin dans la femme. L'artere du périné va aux grandes levres, pour s'anastomoser avec les *honteuses* externes. L'artere dorsale du clitoris donne une branche profonde au vagin & à la vessie : cette branche est plus grosse que celle du clitoris, & ses branches, la dorsale & la caverneuse du clitoris sont les mêmes que dans le pénis.

Les veines *hypogastriques* sont moins connues & moins régulieres que les arteres leurs compagnes : en gros elles sont les mêmes, mais il arrive souvent que plusieurs veines répondent à une seule artere ; & les plus gros troncs veineux de l'*hypogastrique* ont des anastomoses que les arteres n'ont pas. Ces anastomoses forment des anneaux qui laissent passer quelquefois les arteres. La veine iliaque externe & l'épigastrique donnent des branches qui forment des anneaux avec celles de l'*hypogastrique*.

Il n'y a pas de veines sacrées régulieres, comme les arteres.

Toutes les veines vésicales viennent de l'*hypogastrique*, qu'on trouve particulier, ou par une branche de l'obturante.

Il y a deux plexus veineux très-considérables, l'un à gauche & l'autre à droite, à côté de la partie la plus inférieure de la vessie, sous les vésicules & sous la prostate. Ces plexus communiquent avec les branches de la mésentérique interne.

Un troisieme plexus de la vessie est postérieur, il a des communications avec les mêmes mésentériques & avec les hémorrhoïdales.

Un quatrieme est antérieur & regarde le pubis.

Des veines nées de ces plexus forment un réseau sur la prostate, dont naît la veine du pénis : des branches de la *honteuse* viennent, comme dans le systême artériel, concourir à former cette veine.

La veine *honteuse* est assez semblable à son artere : il y a quelquefois deux veines dorsales du pénis, & même trois, mais généralement il n'y en a qu'une. Cette veine s'abouche avec la veine cutanée du prépuce, qui elle-même communique avec les corps caverneux du gland.

Il y a une veine caverneuse du pénis, comme il y a une artere, elle communique fréquemment avec les veines extérieures. Ce ne sont pas des trous dont elle est percée, ce sont de courtes branches qui s'ouvrent dans le corps caverneux.

Il y a une veine du périné, analogue à l'artere.

Les veines cutanées du pénis & de l'uretre naissent de la crurale. Elles composent la veine du prépuce, qui s'ouvre dans la dorsale du pénis & dans la caverneuse. Elles s'ouvrent également dans le corps caverneux de l'uretre.

Dans les femmes, des anneaux formés par les gros troncs de l'*hypogastrique*, forment le plexus de l'utérus, qui, comme le plexus des arteres, remonte d'un côté pour concentrer la spermatique, & descend de l'autre au vagin, où il se divise, en donnant des branches à la vessie, tant antérieurement que postérieurement.

Les veines du vagin & celles de l'utérus communiquent par des anneaux répétés de droite à gauche. Les veines supérieures donnent des branches au ligament large, à la trompe, au ligament rond.

Le plexus antérieur de la vessie donne, comme dans l'homme, des branches pour composer avec la *honteuse* & les plexus du vagin, un plexus considérable & la veine du clitoris. Ce plexus communique de droite à gauche sous les os pubis. Ce même plexus a été décrit par Santorini, comme une espece de corps caverneux, mais ce ne sont que des veines entrelacées.

Les veines du vagin donnent des branches au rectum.

Les veines de l'utérus & du vagin sont sans valvules, mais celles du clitoris, & en général des branches de l'*hypogastrique*, en sont pourvues. Il en est de même dans l'homme à l'égard des veines du pénis. (*H. D. G.*)

HYPOGASTRIQUE, (*Médec.*) dans les maladies où la vessie & la matrice peuvent être intéressées, les médecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogastrique*; parce qu'ils en peuvent tirer bien des signes diagnostics & pronostics pour tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en pressant avec les doigts l'hypogastre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tension; si l'on cause un sentiment douloureux au malade, &c. *Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGASTROCELE, (*Chir.*) c'est une tumeur générale du bas-ventre, excitée par la dépravation du corps graisseux, qui acquiert un volume extraordinaire, & une dureté qui paroît être squirrheuse. Cette grosseur du ventre, dont les progrès sont assez lents, devient très-douloureuse, & donne lieu à la fievre lente. Les tégumens, malgré leur épaisseur surprenante, excedent l'enceinte du bas-ventre, & se replient, tombant en maniere de goître sur les cuisses. Cette quantité prodigieuse de graisse, qui se ramasse sur le bas-ventre, semble en épuiser les autres parties qui tombent insensiblement dans le desséchement: au moins cela est-il arrivé à la femme qui me fournit la matiere de cette observation, & qui mourut dans le marasme. On trouva, à l'ouverture de son cadavre, outre l'épaisseur extraordinaire du corps graisseux, qui étoit en quelques endroits de plus de six pouces; on trouva, dis-je, une épiplomphale très-adhérente, mais qu'on avoit connue; des engorgemens squirrheux; des suppurations & des pourritures dans la plupart des visceres du bas-ventre; désordres qu'on avoit soupçonnés, mais auxquels on n'avoit pu remédier. (*P.*)

HYPOGÉE, s. m. *terme d'Astrologie*, est le nom que les astrologues donnent aux maisons céelestes qui sont au-dessous de l'horizon, sur-tout à la partie la plus basse du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau sous terre. Les Grecs après avoir perdu l'usage de brûler les corps des morts, les enterrerent sous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogées*, & qui étoient assez semblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos églises. Chaque corps parmi les Grecs avoit sa place dans ces sortes de monumens séparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au rez-de-chaussée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la suite, les grandes richesses des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bientôt ils la surpasserent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux souterreins composés de plusieurs appartemens, dans chacun desquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes sépulchrales; ils ornerent encore ces appartemens souterreins de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richesse & d'une dépense infiniment plus considérable, que celles des plus belles sépultures élevées sur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de temps en temps, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot est formé d'ὑπὸ, *dessous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abusivement à toutes les parties d'un bâtiment qui sont sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, &c. mais ce n'étoit point là le sens du mot *hypogée* dans son origine. (*D. J.*)

HYPOGÉE, *hypogæum*, *terme d'Architecture;* les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux semblables. Vitruve, *lib. VI, cap. xj.* Ce mot est grec ὑπόγειον, formé de, ὑπὸ *sous* & γαῖα, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, se dit de quelques parties qui se remarquent sous la langue.

Les nerfs *hypoglosses* externes ou grands *hypoglosses*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moëlle alongée*, ou *paire linguale*, naissent de côté & d'autre

entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs petits filets qui se collent ensemble, percent la dure-mere, & sorte du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *V.* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur passage entre la jugulaire & la carotide, jettent plusieurs filets aux glandes jugulaires, *&c.* un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure, & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la première & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, s. f. (*Art numism.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célebre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur-tout dans Diodore de Sicile. Tristan a tâché d'expliquer cette médaille, mais il ne paroît pas qu'il ait réussi. (*D. J.*)

HYPOIASTIEN, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez* HYPOÏONIEN. (*S*)

HYPOIONIEN, (*Musique.*) le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclyde appelle aussi *hypoïastien* & *hypophrygien grave.* Sa fondamentale étoit une quarte au-dessous du mode ïonien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOLYDIEN, (*Musique.*) est, dans l'ancienne musique, un mode qui tire son origine du lydien, & dont la fondamentale est une quarte au-dessous de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde distingue deux modes *hypolydiens*; savoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui est le même que l'*hypoéolien. Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneste, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

HYPOMIXOLYDIEN, (*Musique.*) mode qu'on prétend avoir été ajouté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale est une quarte au-dessus de la sienne, qui est la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOMNEMATOGRAPHE, (*Antiq. ecclés.*) nom qu'on donnoit dans la primitive église à celui des officiers de l'évêque qui tenoit sous ses yeux le regiftre de ses consécrations. On voit que ce mot est composé de ὑπὸ, *dessous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris.* (*D. J.*)

HYPOMOCHLION, s. m. *terme de méchanique*, c'est le point qui soutient le levier, & sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baisse, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui. Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot est grec, & vient d'ὑπὸ, *sous*, & μόχλος, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* est souvent une roulette que l'on place sous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir soulever le levier plus aisément. *Chambers.* (*O*)

HYPOPHASE, s. f. (*Méd.*) ὑπόφασις, *subapparitio*, du verbe ὑποφαίνομαι, *subappareo.* C'est un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entre elles, en sorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui est une marque de grande foiblesse, & un très-mauvais signe dans les maladies aiguës. *Voyez* YEUX, (*Séméiotique.*)

HYPOPHASIE, s. f. *suspectio*, (*Méd.*) c'est un terme grec qui sert à désigner une sorte de clignotement dans lequel les paupieres restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce resserrement des paupieres a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille est encore dilatée; ou lorsqu'on ne veut que se conduire à travers un air chargé de fumée ou de poussiere, dont on veut garantir les yeux. *Voyez* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, pla. (*Nomencl. Botan.*) c'est ainsi que les modernes nomment les plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles; ils

disent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut désigner. Il est composé de ὑπὸ, *sous* φύλλον, *une feuille*, & σπερμὸ, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, s. f. *terme de chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fistuleux; ce mot est grec, ὑποφορὰ, qui signifie la même chose. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Musique.*) un des modes de l'ancienne musique. Il tiroit son origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au-dessus de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci; c'est celui qu'on appelle plus correctement *hypoïonien*. *Voyez ce mot.* (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Médec.*) c'est un terme grec employé pour désigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui est bouffie, dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate se sert de ce mot dans ce sens, *coac. text.* 39, *&c. Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, s. m. (*Méd.*) c'est une espece de *trichiase*, de chûte des cils. *Voyez* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, s. m. (*Antiq. grec.*) ὑποπροφῆται, *prophete en sous ordre*, de ὑπὸ, & προφήτης; on appelloit ainsi chez les Grecs les subdélégués des devins, c'est-à-dire, de ceux qui rendoient la réponse des dieux qu'on venoit consulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de rester muets faute d'organes; il falloit, en cas d'absence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinssent leurs places, qui exerçassent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS est, *en musique*, le nom d'une corde ajoutée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la proslambanomenos des Grecs; c'est-à-dire, au-dessous de tout le systême, & qu'il exprima par la lettre Γ. *Voyez* GAMME, SYSTÊME. (*S*)

HYPOPYON, s. m. *terme de chirurgie*, maladie des yeux, qui consiste en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot est grec, ὑπόπυον, composé de ὑπὸ, *sous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la signification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainsi tous les amas de pus qui viennent des abcès des parties intérieures de l'œil, ou du sang épanché au-dedans de l'œil & qui a suppuré; & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abcès qui se fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui se fait au-dedans de l'œil, lorsque cet abcès s'ouvre en dedans. Ceux-ci restraignent la signification du terme.

L'*hypopyon* est causé par la rupture des vaisseaux de la cornée, occasionnée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du sang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la suppuration par le moyen de cataplasmes convenables, secondés du régime & des saignées qu'on réitere relativement aux circonstances. Les auteurs prescrivent des sachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les sommités de sauge, d'euphraise, d'hyssope, & la semence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique ensuite chaudement; ces secours peuvent procurer la résolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du sang épanché sous la cornée par la rupture de quelques vaisseaux de l'uvée à l'occasion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes sont inefficaces, & que les malades souffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le succès possible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus se fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & se desseche sans aucun inconvénient. Mais une piquûre avec la lancette n'étant point dangereuse; en la faisant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à se débarrasser de la matiere qui forme l'abcès.

L'appareil & la cure sont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOGIE. (*Y*)

HYPORCHEME, s. m. (*Littérature.*) on appelloit ainsi chez les Grecs une sorte

de poésie, faite non-seulement pour être chantée & jouée sur la flûte & sur la cythare, mais encore pour être dansée au son des voix & des instrumens. C'est un chant accompagné de danse, dit Proclus : or cette danse, selon Athénée, étoit une imitation ou une représentation des choses mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien semble insinuer que ces *hyporchemes* se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la cythare ; aussi étoit-ce, comme l'assure Athénée, *lib. XIV*, *cap. vij*, une des trois especes de poésie lyrique sur le chant desquelles on dansoit ; & cette danse *hyporchémétique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouée & badine. *Voyez* CORDAX.

Cependant s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainsi que le péan, étoit consacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là sans doute la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV*, *cap. vj*, qu'anciennement les poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la poésie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit régner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point Meursius dans son traité intitulé *orchestra*. Du reste, Plutarque, dans son traité de la musique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poésie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poésie *hyporchématique* ; on conjecture seulement que les vers étoient de mesure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voyez* PYRRHIQUE. *Notes de M.* Burette *sur le traité de la musique de Plutarque. Mém. de l'acad. des belles-lettr. tome X.*

HYPOSPADIAS, s. m. *terme de chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'uretre directement à l'extrémité du gland. Quand on est ainsi conformé, l'ouverture de l'uretre est entre l'os pubis & le frein ; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour pisser en avant, il faut relever la verge de façon que le gland soit directement en haut. Cette mauvaise conformation est très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut se faire en ligne directe : l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle aussi du nom d'*hypospadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la section du filet, qui n'exige qu'un pansement très-simple avec un peu de charpie qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il suffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour consolider les portions du filet que l'instrument tranchant a divisées. (*Y*)

HYPOSPATISME, s. m. *terme de la chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui consistoit à faire sur le front trois incisions jusqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaisseaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions sur les yeux. Ce mot est grec, ὑποσπαθισμὸς, formé d'ὑπὸ, *dessous*, & σπάθη, *spatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois incisions, passoient une spatule entre le péricrane & les chairs. *Diction. de Trévoux.*

Quelques auteurs proposent de couper ou détruire les gros vaisseaux du visage entre la maladie nommée *goutte-rose* (*voyez* GOUTTE-ROSE), dans le dessein d'intercepter le cours du sang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII*, *cap. iij*, dit que la rougeur du visage vient quelquefois de l'abondance du sang, qui rapporté par la grande veine du front, se répand subitement dans tout le visage. Une comtesse l'ayant consulté à cette occasion, il apperçut que lorsqu'elle lui parloit, le sang se répandoit précipitamment de cette veine sur tout le visage. Il fit raser l'endroit de la veine un peu au-dessus de la suture coronale ; il cautérisa la peau, & comprima avec un ban-

dage convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toujours de ses rougeurs, la face se trouvant privée par la destruction de cette veine, du sang qu'elle lui rapportoit. *(Y)*

HYPOSPHAGMA, *(Médecine.)* c'est un terme grec qui signifie la même chose qu'*échymose*, en général, mais qui est employé particuliérement pour désigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHYMOSE, ŒIL.

On trouve aussi quelquefois des auteurs qui se servent du terme d'*hyposphagma*, comme synonyme d'*hæmalops*. Voyez *HÆMALOPS*.

HYPOSTASE, s. m. *hypostasis*, *(Théol.)* est un mot grec qui signifie à la lettre *substance* ou *essence*, & en théologie, *personne*. *Voyez* PERSONNE. Ce mot est grec ὑπόστασις, & composé d'ὑπό, *sub*, sous, & ἵστημι, *sto*, *existo*, je suis, j'existe, d'où *subsistentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu, & trois *hypostases*, ou personnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypostase* est très-ancien dans l'église. S. Cyrille le répete souvent, aussi-bien qu'*union*, selon l'*hypostase*. Il se trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Nestorius, où il l'emploie au lieu de πρόσωπον, que nous rendons ordinairement par celui de *personne*, & qui n'étoit pas assez expressif. Les philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *hypostases*. Ils ont étendu la Divinité jusqu'à trois *hypostases*, & employé même quelquefois le terme de *trinité*; de sorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la consubstantialité des trois *hypostases*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité par rapport à la distinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il soit nécessaire de concevoir aucune infériorité respective des *hypostases*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypostase* est la même chose que *substance* ou *essence*. Ainsi c'étoit une hérésie de dire que *Jesus-Christ est d'une autre* hypostase *que le pere*, parce que *hypostase* signifioit *essence*; mais l'usage changea, *V.* ARIEN & ARIANISME.

Dans le besoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, & ce changement fut la source de la contestation. La phrase τρεῖς ὑποστάσεις, dont se servoient les Grecs, scandalisa les Latins, qui ont accoutumé de rendre le mot ὑπόστασις, par celui de *substantia*. La stérilité de la langue latine, en matiere de théologie, ne leur fournissoit qu'un seul mot pour deux grecs οὐσία & ὑπόστασις, & les mettoit hors d'état de distinguer l'*essence* de l'*hypostase*. Ils aimerent donc mieux se servir du terme de *trois personnes* que de celui de *trois hypostases*. On termina enfin cette dispute dans un synode qui se tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanase assista; & depuis ce temps-là, les Latins ne se sont plus fait un scrupule de dire *trois hypostases*, ni les Grecs *trois personnes*. Les Grecs prirent la coutume de dire μία οὐσία, τρεῖς ὑποστάσεις, *une essence*, *trois substances*, & les Latins non dans le même sens, *una essentia*, *tres substantiæ*, mais, *una essentia* ou *substantia*, *tres personæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypostase* dans son ancienne signification, ne pouvoient supporter qu'on admît *trois hypostases*, c'étoient *trois essences divines* selon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en servoient contre les Sabelliens, déclarerent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois sujets qui subsistent également, & non pas trois substances ou essences différentes. Dans ce sens, ils reconnoissent *trois hypostases* dans une seule essence. D'autres entendoient par *essence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypostase* une nature singuliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier est une modification de la nature ou essence universelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Basile appliquée à la divinité, emporteroient le trithéisme; parce que si les trois personnes de la trinité sont trois *hypostases*, précisément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifestement trois Dieux. *Diction. de Trévoux.*

HYPOSTASE, *sedimentum*, s. m. *(Méd.)* ce terme grec signifie la partie la plus grossiere de l'urine, qui se dépose ou tend à se

déposer au fond du vase, où elle est contenue ; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appellé quelquefois *hypostème*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. *Voyez* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) se dit en théologie en parlant du mystere de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les chymistes & particuliérement Paracelse entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chymiques, le *sel*, le *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *Voy.* PRINCIPE & ÉLÉMENT.

HYPOSTROPHE *ou* HYPOTROPE, (*Méd.*) ce terme grec a deux significations, où il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII*, &c. où il est synonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies selon le même auteur, *Epid. lib. II*. *Voyez* RÉCIDIVE, RECHUTE.

HYPOSYNAPHE, *en musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonance de quarte, de sorte que les sons homologues de ces deux tétracordes ont entr'eux cinq tons d'intervalle : tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnemenon*. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

HYPOTÉNUSE, f. m. *terme de géométrie*, c'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la sous-tendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce mot est grec, *sous-tendante*, formé d'ὑπὸ, *sous*, & τείνω, *j'étends*. La plupart des géometres écrivent *hypoténuse* par une *h* : si cette orthographe n'est pas vicieuse, ce mot ne doit pas venir de τείνω, *j'étends*, mais de τίθημι, *je pose*. On s'en rapporte là-dessus aux savans.

Dans le triangle *KML* (*Pl. géom. fig.* 71.) le côté *ML*, opposé à l'angle droit *K*, est appellé *hypoténuse*.

C'est un théorème fameux en géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *KML*, le quarré de l'*hypoténuse ML* est égal aux quarrés des deux autres côtés *KL* & *KM*; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses pour les remercier de ce bienfait. *Voy.* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Institutions de géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'aîné, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte : car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des temps a manifestées : l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit presque rien savoir ; les mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence : cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de géométrie ne faisoient que de naître ? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes : & avec tout cela, la reconnoissance de Pythagore ne laissera pas de nous paroître extrême ; car il y a bien d'autres vérités dans la géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit ; telles sont celles qui enseignent que *les trois angles d'un triangle pris ensemble sont égaux à deux angles droits* ; que *les triangles semblables ont leurs côtés proportionnels* ; & celles par où l'on résout tous les problêmes de la trigonométrie, moyennant les sinus.

Au reste, la proposition de Pythagore se déduit très-simplement d'une proposition fort connue dans les élémens ; ce qui va nous fournir une nouvelle démonstration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoissance.

On sait que *si d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une sécante qui aillent se terminer à la circonférence du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entiere & la partie de cette sécante qui est hors du cercle.* Soit donc le triangle

rectangle ABC (*Pl. de géom. fig. 23, n°. 1.*) Avec l'un des deux côtés CA qui comprennent l'angle droit, décrivons un cercle du centre C, & prolongeons l'*hypoténuse* BC jusqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en D; supposons maintenant que l'*hypoténuse* $BC = h$, le côté $AC = CL = D = r$; ainsi $BD = h + r$ & $BL = h - r$ soit aussi le côté $AB = t$. Il s'agit de démontrer que $hh = rr + tt$.

Démonstration. Par la préposition précédente $BD . AB :: AB . BL$ ou $h + r . t :: t . h - r$; donc, en faisant le produit des extrêmes & celui des moyens, l'on a $hh - rr = tt$, & par conséquent $hh = rr + tt$. C. Q. F. D. (*E*)

De ce que $hh = rr + tt$, il n'en faut pas conclure que $h = r + t$; car la racine quarrée de $rr + tt$ n'est pas $r + t$, puisque le quarré de $r + t$ est $rr + 2rt + tt$. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vu plusieurs commençans qui croyoient que la proposition du quarré de l'*hypoténuse* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypoténuse* est plus petite que la somme des deux côtés : ces deux propositions sont au contraire parfaitement d'accord ; car, puisque $hh = rr + tt$ & que $rr + tt$ est moindre que $rr + 2rt + tt$, c'est-à-dire que $\overline{r + t}^2$, il s'ensuit que hh est moindre que $\overline{r + t}^2$, & par conséquent h moindre que $r + t$.

HYPOTHÉATRALE, (*Musiq. instr. des anc.*) Il paroît qu'il y avoit une espece de flûte nommée *hypothéatrale*, suivant toutes les apparences, parce qu'elle servoit principalement pour le théatre. (*F. D. C.*)

HYPOTHÉCAIRE, s. m. (*Jurispr.*) se dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHEQUE, s. f. (*Jurispr.*) est un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier pour plus grande sûreté de sa dette.

Ce *mot* vient du grec ὑποθήκη, qui signifie une chose sur laquelle une autre est imposée, c'est-à-dire qui est sujette à quelque obligation.

Lorsque le créancier ne se confie pas pleinement en la bonne foi ou en la solvabilité du débiteur, il prend pour sa sûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre : la sûreté qui se trouve dans le gage est plus grande que celle des cautions ou fidéjusseurs, de-là vient cette maxime, *plus cautionis est in re quam in personâ.*

On oblige les choses en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par simple convention ; la premiere est ce que l'on appelle *gage*, ou, si c'est un immeuble, *engagement* ou *anticrese* ; la seconde est la simple *hypotheque*, où le débiteur oblige son héritage sans néanmoins se désaisir du fonds, ni de la jouissance en faveur de son créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais aussi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que sur l'assurance des fonds du débiteur ; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour sûreté de la dette ; savoir, l'*anticrese* & la simple *hypotheque*.

Lorsqu'ils se contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ses biens francs & quittes de toute autre *hypotheque* ; & comme, en prenant cette voie pour sûreté de la dette, le débiteur demeuroit en possession de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui se voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il est parlé de ces brandons dans deux endroits de Démosthenes ; il est dit dans l'un, qu'ayant été fait une descente sur un héritage, pour savoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques ; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut sommé de montrer les brandons supposé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* sur cet héritage : l'autre passage est dans son oraison πρὸς σπουδίαν, où il dit, qu'un testateur ordonne que pour mille dragmes qui restoient à payer de la dot de sa fille, sa maison soit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'usage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du temps de Solon ; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ses poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient

posés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans sa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui séparoient les héritages, & a cru de-là que Solon avoit non-seulement réduit les dettes, mais aussi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone; mais la vérité est que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remise d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de se libérer : c'est pourquoi il se vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient sur les terres; ainsi chez les Grecs *brandonner un héritage*, signifioit la même chose que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers temps, avoient inventé une espece de vente simulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en possession de l'héritage de son débiteur, jusqu'à ce que la somme prêtée fût rendue.

Mais comme souvent les créanciers abusoient de ces ventes simulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie; on introduisit l'usage d'en céder ouvertement la possession.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de se désaisir, c'est pourquoi l'on parvint comme par degrés à se contenter de la simple *hypotheque*, dont l'usage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne se suppléoit point, elle dépendoit de la convention; mais il n'étoit pas besoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens présens étoient seuls sujets à l'*hypotheque*, jusqu'à ce que Justinien l'étendit aussi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis son obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoissance que par le commentaire de Caïus.

L'usage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par plusieurs loix du digeste : aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maisons *superscribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes personnes, de faire de ces appositions de marques sur les héritages de leur autorité privée; cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypotheque*, mais seulement aux gages de justice & choses saisies.

L'*hypotheque* se contracte par le seul consentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une stipulation expresse, ensuite l'*hypotheque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne sais pourquoi l'on tient communément que c'est l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque*; il est vrai qu'il en est parlé dans l'*article liij*, de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, suivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij* & *xciij*.

Elle a lieu du jour du jugement même, lorsque le jugement est contradictoire; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens sur procès par écrit, elle n'est que du jour de la signification du jugement à procureur; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv*, *des requêtes civiles*, *art. ij*, quand la sentence est confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la sentence.

Pour mieux assurer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coutumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantissement*, & qui se fait en trois manieres; savoir, par saisine & désaisine, ou par vest & dévest, par main-assise & par mise en possession : dans quelques coutumes on pratique une autre espece de nantissement, pour les rentes constituées, appellé *ensaisinement*; en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques*; en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypotheque*.

Henri III, par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés

& enregiſtrés, ſans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x*, & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV, renouvella cet édit au mois de juin 1606, mais il ne fut regiſtré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les *articles cxxxiij & cxxxiv, des placités.*

En 1673, le roi établit un greffe dans chaque bailliage & ſénéchauſſée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'oppoſer pour la conſervation de leurs droits; les oppoſans devoient être préférés ſur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'oppoſition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'avril 1674.

En 1693, le roi établit le contrôle des actes des notaires. L'édit porte que les actes feront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il eſt dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non contrôlés acquérir aucuns priviléges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut ſupprimé pour les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 avril 1694; le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 ſeptembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 décembre 1723, il fut ſupprimé pour Paris à commencer du 7 janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre diſpoſition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne juriſprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produiſoit point d'action particuliere: lorſque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit uſer de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoiſſoit pas encore le droit de ſuite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quaſi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'inſtar de celle qu'établit le préteur Servius en faveur du propriétaire, à l'effet de ſuivre & revendiquer les meubles de ſes locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quaſi ſervienne* ou *hypothécaire* s'intentoit ſoit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la choſe *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action perſonnelle ſans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* ſans la perſonnelle, ou de cumuler les deux actions enſemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produiſoit qu'une ſimple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à ſaiſir l'héritage & à le mettre ſous la main de la juſtice, mais ſeulement à ce que le créancier fût mis en poſſeſſion pour en jouir par lui juſqu'au parfait paiement de ſa dette.

Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'*hypotheque*, auſſi-bien que les immeubles.

Non ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par *hypotheque*, lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui paſſent avant des créancies *hypothécaires*.

On obſervoit autrefois la même choſe dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, mais préſentement on y ſuit la diſpoſition de l'*article clxx* de la coutume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de ſuite par *hypotheque*: quoique cette regle ſemble n'exclure que le droit de ſuite contre un tiers: il eſt néanmoins certain que, dans les pays où elle eſt reçue, le prix des meubles étant encore en la poſſeſſion du débiteur, ne ſe diſtribue point par ordre d'*hypotheque*, mais ſeulement ſuivant l'ordre des priviléges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils ſont encore dans la poſſeſſion du débiteur, mais ils n'ont point de ſuite par *hypotheque*.

Pour ce qui eſt de l'*hypotheque* ſur les immeubles, elle produit partout un droit de ſuite.

Lorſque le contrat a exécution parée con-

tre l'obligé, il n'eſt pas beſoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire* ; après un commandement recordé, on peut ſaiſir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois ſortes d'actions *hypothécaires* ; ſavoir l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après diſcuſſion du principal obligé & de ſes cautions ; l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la diſcuſſion ; & l'action perſonnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé perſonnel, ou contre ſes héritiers qui ſont en même temps détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action perſonnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que ſéparément, l'héritier entant que tenu perſonnellement avoit le bénéfice de diviſion, c'eſt-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour ſa part perſonnelle, & entant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de diſcuſſion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui ſont auſſi biens tenans, ne peut oppoſer ni diviſion, ni diſcuſſion ; il eſt tenu perſonnellement pour ſa part, & *hypothécairement* pour le tout ; & lorſque l'action d'*hypotheque* eſt ainſi jointe avec la perſonnelle, elle eſt prorogée juſqu'à quarante ans, parce que la preſcription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action perſonnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui réſultoit du droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne ſe pouvoit adreſſer au tiers détenteur qu'après diſcuſſion, & que d'un autre côté le tiers détenteur preſcrivant par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens, le créancier pouvoit être fruſtré de ſon *hypotheque*.

Il n'étoit pas permis chez le Romains d'*hypothéquer* ſes biens à deux créanciers à la fois ; il falloit que les cauſes de la premiere *hypotheque* fuſſent acquittées avant d'en contracter une ſeconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuelle ſubſiſtante, étoit réputé ſtellionataire ; le créancier n'avoit même pas beſoin d'exiger de ſon débiteur la déclaration que ſes biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet uſage s'obſervoit non-ſeulement dans l'ancienne Rome, mais auſſi ſous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des baſiliques ; celui qui y contrevenoit étoit pourſuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit ſe racheter de la peine qu'en reſtituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France il eſt permis d'*hypothéquer* ſes biens, ſucceſſivement à pluſieurs créanciers, & le débiteur n'eſt réputé ſtellionataire que lorſqu'il fait une fauſſe déclaration ſur l'état de ſes dettes ; ſi on ne lui demande point cette déclaration, il n'eſt pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties ; car celle même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un conſentement que la loi préſume être donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*.

Mais le conſentement exprès ou tacite ne ſuffit pas parmi nous pour conſtituer l'*hypotheque* ; il faut auſſi l'intervention du juge ou du notaire ; & que l'un & l'autre aient caractere pour inſtrumenter dans le lieu, & pour les perſonnes qui s'obligent ; c'eſt pourquoi les jugemens & contrats paſſés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* ſont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres perſonnes au préjudice de l'*hypotheque* qui eſt déja acquiſe à un premier créancier.

2°. Que ſi le bien *hypothéqué* ſort des mains du débiteur, le créancier le peut ſuivre en quelques mains qu'il paſſe, tellement que le tiers détenteur eſt obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les cauſes, ou de laiſſer le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé ſur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyſeau en ſon *traité du déguerpiſſement*, *liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles ſe regle

par la date des contrats : *prior tempore, potior jure* ; il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui passent les premieres, quoique leur date ne soit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'août 1669 attribue aux deniers royaux un privilége sur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui est mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un transport, cession ou délégation, se fait ordinairement subroger aux priviléges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

Purger les hypotheques, signifie *effacer l'impression* qu'elles avoient faite sur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le decret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* sur les héritages & rentes foncieres & constituées; à l'égard des rentes sur le roi, on obtient des lettres de ratification; le sceau fait le même effet pour les offices, lorsque les nouvelles provisions sont scellées sans aucune opposition.

Voyez au Digeste les titres *de pignoribus & hypothecis, in quibus causis pignus vel hypotheca tacite contrahitur. Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari non possunt. Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca solvitur. De distractione pignorum vel hypothecarum. Voyez* aussi au code, *liv. VIII, tit.* 14, 15, 16, 17, 18, 19, 26, 28, 29, 30 & 31, la novelle 17, *ch. xv* & la nov. 164, *ch. j.* Regusantius *de pignoribus & hypothecis*. Basnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques*. Loyseau en *son traité du déguerpissement, liv. III. (A)*

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE est celle qui dérive d'un contrat; chez les Romains, il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit stipulée expressément; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque* soit que la stipulation *d'hypotheque* soit expresse ou non, elle y est toujours sous-entendue. *(A)*

HYPOTHEQUE EXPRESSE est celle qui est stipulée nommément dans l'usage : les notaires abregent cette stipulation, & se contentent de mettre le mot *obligeant* avec un, *&c.* par où l'on sous-entend *obligeant tous ses biens présens & à venir à l'exécution des présentes. (A)*

HYPOTHEQUE GÉNÉRALE est celle qui comprend tous les biens présens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* spéciale, qui est limitée à certains biens comme aux biens présens, & non aux biens à venir, ou qui est restreinte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la spéciale, c'est que la même chose peut être obligée généralement à plusieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* spécialement qu'à un seul sous peine de stellionat.

L'*hypotheque* spéciale oblige le créancier de discuter le bien qui lui est ainsi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adresser aux autres; mais pour prévenir cette difficulté, on a coutume de stipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogera point à la spéciale, ni la spéciale à la générale. *Voyez* Basnage *des hypotheques, ch. v. (A)*

HYPOTHEQUE LÉGALE est celle qui procede de la loi sans aucune convention expresse des parties, mais qui est fondée néanmoins sur un consentement tacite que la loi présume, donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque* ; c'est pourquoi elle est aussi appellée en droit *hypotheque tacite*.

Telle est l'*hypotheque* que le mineur a sur les biens de son tuteur du jour que celui-ci accepte sa commission; le tuteur a pareillement *hypotheque* sur les biens de son mineur pour le reliquat qui lui est dû; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur est du jour de son institution; à Paris & ailleurs, elle n'est que du jour de la clôture de son compte.

La loi donne aussi à la femme une *hypotheque* pour sa dot, tant sur les biens de son mari que sur les biens de ceux qui l'ont promise, quoique cette *hypotheque* n'ait point été stipulée.

L'église, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* sur les biens des bénéficiers & autres administrateurs du jour de leur administration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a aussi une *hypotheque*

tacite, & même un privilége pour son fret & pour les avaries sur les machandises qu'il a dans son navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ses loyers sur les meubles des locataires & sous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* semblable pour leur legs sur les biens du testateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Basnage, *chap. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE est la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Basnage, *traité des hypotheques*, *ch. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE est celle qui dérive d'une cause privilégiée, & qui donne la préférence sur les créanciers qui n'ont qu'une simple *hypotheque*.

Telle est l'*hypotheque* du baillement de fonds qui est préférée à tous autres pour son payement sur le fonds qu'il a vendu.

Telle est aussi l'*hypotheque* de celui qui est créancier pour un fait de charge.

L'ordre des priviléges entr'eux ne se regle pas par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cause dont ils procedent; ce qui est fondé sur la loi 32, au digeste *de rebus autor. jud. possid.* (*A*)

HYPOTHEQUE SIMPLE est opposée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE. (*A*)

HYPOTHEQUE SPÉCIALE est opposée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER est une espece singuliere d'*hypotheque* usitée dans la Flandre flamande, qui se donne provisionnellement pour sûreté de la dette, sans qu'il soit dû aucun droit seigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la sûreté provisionnelle passe en *hypotheque* absolue, & il en est dû un droit seigneurial, suivant le placard du 21 janvier 1621, qui est au *second volume des placards de Flandres*, *fol. 443*. Il est parlé de cette sûreté provisionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij*, & *ibi Vanden-Hanc in notis*. Il cite Rypæus *in not. jur. belg. de reditibus*, *n°. 29*.

On a douté si cette sûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années, mais le bureau des finances de Lille l'a ainsi décidé le 23 juillet 1734. *Voyez* l'*Inst. au droit belgique*, *part. II*, *tit. V*, *§. 9*, *n°. 17.* (*A*)

HYPOTHEQUE TACITE, est celle qui a lieu sans convention expresse, ainsi l'*hypotheque* légale est une *hypotheque* tacite. On donne aussi ce nom à l'*hypotheque* résultante d'un acte authentique, lorsque l'*hypotheque* n'y est pas stipulée.

Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (*A*)

HYPOTHENAR, s. m. (*Anatomie.*) nom d'un muscle situé sous le thenar; il prend ses attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en dedans de la main que le thenar de l'os du carpe qui soutient le pouce & se termine à l'os sésamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHESE, (*Astron.*) se dit de la théorie de Kepler, pour le mouvement des planetes dans des ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles à un temps; mais l'*hypothese* de Kepler est trop bien démontrée pour qu'on doive se servir de ce nom.

L'*hypothese* elliptique simple, qu'on lui substitue souvent pour simplifier les calculs, étant moins exacte, mérite seule le nom d'*hypothese*. Elle consiste à supposer que les planetes qui tournent dans une ellipse ont une inégalité telle, que si la force centrale est à un des foyers de l'ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur; ou que les anomalies vraies étant comptées à l'un des foyers, les anomalies moyennes peuvent se compter autour de l'autre foyer. Boulliaud fit usage de cette *hypothese* dans son *astronomie philosophique*; mais Seth-Ward donna un moyen de la calculer avec beaucoup de facilité, & les Anglois l'appellent en conséquence *hypothese* de Wardus.

Le systême du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, &c. attaqué par des théologiens ignorans, fut permis comme *hypothese* par la cour de Rome, dans des temps plus éclairés.

Les astronomes font des *hypotheses*, pour lier ensemble des observations dont la loi n'est pas assez connue; par exemple, sur les densités de l'atmosphere, pour calculer les réfractions; sur les densités de la terre,

pour calculer les degrés du méridien ; & l'on ne juge du mérite de ces *hypothefes* que par l'accord de leurs résultats avec les obfervations. (*M. DE LA LANDE.*)

HYPOTHESE, f. f. (*Métaphyfiq.*) c'eft la fuppofition que l'on fait de certaines chofes pour rendre raifon de ce que l'on obferve, quoique l'on ne foit pas en état de démontrer la vérité de ces fuppofitions. Lorfque la caufe de certains phénomenes n'eft acceffible ni à l'expérience, ni à la démonftration, les philofophes ont recours aux *hypothefes*. Les véritables caufes des effets naturels & des phénomenes que nous obfervons, font fouvent fi éloignées des principes fur lefquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on eft obligé de fe contenter de raifons probables pour les expliquer. Les probabilités ne font donc pas à rejeter dans les fciences ; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit prefque toujours être une tentative très-imparfaite, & fouvent fans fuccès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays, dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir effayé de toutes les autres ; ainfi il faut que quelques-uns courent rifque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypothefes* doivent donc trouver place dans les fciences, puifqu'elles font propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vues ; car une *hypothefe* étant une fois pofée, on fait fouvent des expériences pour s'affurer fi elle eft bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non-feulement elle rende raifon du phénomene, mais encore que toutes les conféquences qu'on en tire s'accordent avec les obfervations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refufer notre affentiment, & qu'elle équivaut à une démonftration. L'exemple des aftronomes peut fervir merveilleufement à éclaircir cette matiere ; il eft évident que c'eft aux *hypothefes*, fucceffivement faites & corrigées, que nous fommes redevables des belles & fublimes connoiffances, dont l'aftronomie & les fciences qui en dépendent font à préfent remplies. Par exemple, c'eft par le moyen de l'*hypothefe* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des temps, & celle des temps & des diftances, & ce font ces deux fameux théorèmes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la fuppofition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les loix de la méchanique, & d'affigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps céleftes. C'eft de la même maniere que nous fommes parvenus à favoir que *Saturne* eft entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui eft féparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique ; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point obfervé tel que les aftronomes le décrivent à préfent ; mais il en obferva plufieurs phafes, qui ne reffembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau, & comparant enfuite les changemens fucceffifs de ces phafes, & toutes les obfervations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypothefe* qui pût y fatisfaire, & rendre raifon de ces différentes apparences ; celle d'un anneau réuffit fi bien, que par fon moyen, non-feulement on rend raifon des apparences, mais on prédit encore les phafes de cet anneau avec précifion.

Il y a deux excès à éviter au fujet des *hypothefes*, celui de les eftimer trop, & celui de les profcrire entiérement. Defcartes, qui avoit établi une bonne partie de fa philofophie fur des *hypothefes*, mit tout le monde favant dans le goût de ces *hypothefes*, & l'on ne fut pas long-temps fans tomber dans celui des fictions. Newton & fur-tout fes difciples, fe font jetés dans l'extrémité contraire. Dégoûtés des fuppofitions & des erreurs, dont ils trouvoient les livres de philofophie remplis, ils fe font élevés contre les *hypothefes*, ils ont tâché de les rendre fufpectes & ridicules, en les appellant le poifon de la raifon & la pefte de la philofophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianifme fera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypothefe* ? Celui-là feul qui feroit en état d'affigner & de démontrer les caufes de tout ce que nous voyons, feroit en droit de bannir entiérement les *hypothefes* de la philofophie.

Il faut que l'*hypothefe* ne foit en contra-

diction avec aucun des premiers principes qui servent de fondement à nos connoissances; il faut encore se bien assurer des faits qui sont à notre portée, & connoître toutes les circonstances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'est de vouloir faire passer une *hypothese* pour la vérité elle-même, sans en pouvoir donner des preuves incontestables. Il est très-important pour le progrès des sciences, de ne se point faire illusion à soi-même & aux autres sur les *hypotheses* que l'on a inventées. La plupart de ceux qui depuis *Descartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheses*, pour expliquer des faits que bien souvent ils ne connoissoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire passer leurs suppositions pour des vérités, & c'est-là en partie la source du dégoût que l'on a pris pour les *hypotheses*; mais en distinguant entre leur bon & leur mauvais usage, on évite d'un côté les fictions & de l'autre on n'ôte point aux sciences une méthode très-nécessaire à l'art d'inventer, & qui est la seule qu'on puisse employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de plusieurs siecles & les travaux de plusieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypotheses* seront toujours l'ouvrage des plus grands hommes. Corpernic, Kepler, Huyghens, Descartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypotheses* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles, & ce seroit mal entendre l'intérêt des sciences que de vouloir condamner des exemples justifiés par des succès aussi éclatans en métaphysique; une *hypothese* doit être regardée comme démontrée fausse, si, en examinant la proposition qui l'exprime, elle est conçue dans des termes vuides de sens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, si elle n'explique rien, si elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on se propose de résoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheses*. *Voyez le chap. v, des Institutions de phys.* & sur-tout *le traité des systêmes* de M. l'abbé de Condillac.

HYPOTHESES, en *mathématiques*, c'est une supposition que l'on fait, pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problême. Il y a donc deux choses principalement à considérer dans une proposition mathématique, l'*hypothese* & la conséquence; l'*hypothese* est ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conséquence énoncée dans la proposition, ensorte qu'une conséquence ne peut être vraie, en mathématiques, à moins qu'elle ne soit tirée de l'*hypothese* ou de ce que les géometres appellent les *données* d'une question ou d'une proposition : quand une conséquence seroit vraie absoluemnt, si elle ne l'est pas relativement à l'*hypothese* ou aux *données* de la proposition, elle passe & doit effectivement passer pour fausse en mathématiques, puisqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu, on n'a donc pas pris l'état de la question, & par conséquent l'on a fait un parallogisme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui est en question.

Dans cette proposition, *si deux triangles sont équiangles, leurs côtés homologues sont proportionnels*; la premiere partie, *si deux triangles sont équiangles*, est l'*hypothese*; & la seconde, *leurs côtés homologues sont proportionnels*, est la *conséquence*. (*E*)

HYPOTHESE, (*Méd.*) ce mot grec est synonyme d'*opinion*. *Voyez* OPINION, SYSTÊME, MÉDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTRETE, (*Musiq. instr. des anc.*) sorte de flûte des anciens, dont Athénée ne nous rapporte que le nom. (*F. D. C.*)

HYPOTYPOSE, s. f. (*Rhétor.*) l'*hypotypose*, dit Quintilien, est une figure qui peint l'image des choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, & non simplement en entendre le récit.

On se sert de cette figure lorsqu'on a des raisons pour ne pas exposer simplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'est en quoi consiste l'éloquence, qui n'a pas tout le succès qu'elle doit avoir, si elle frappe simplement les oreilles sans remuer l'imagination & sans aller jusqu'au cœur.

L'*hypotypose* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'est pas la tournure qu'on aime le moins; ainsi Virgile peint la cons-

ternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort,

Miseræ calor ossa reliquit :
Excussi manibus radii, revolutaque pensa.

Ainsi Cicéron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poésie tire tout son lustre de l'*hypotypose*; j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira, j'entends le portrait de la mollesse personnifiée dans le Lutrin.

La mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend ses bras, ferme l'œil & s'endort.

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la description que je trouve sous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, est une *hypotypose* si parfaite, que je ne puis la passer sous silence. Il est question du chanoine, qui, pour frapper ses ennemis,

Saisit un vieil infortiat,
Grossi des visions d'Accurse & d'Alciat;
Inutile ramas de gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,
Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reste de fermoir.

Lutrin, chant V.

Il y a d'autres *hypotyposes*, qui ressemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle est cette peinture d'un repas de débauche qu'on lisoit dans une harangue de Cicéron, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vinto vacillantes, partim hesternâ potatione oscitantes; versabatur inter hos Gallius, unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda lutulento vino, coronis languidulis, & spinis cooperta piscium.* Quintilien, qui nous a conservé ce beau passage, ajoute; *quid plus videret, qui intrasset?*

Mais une *hypotypose* sublime, c'est le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet sauva Joas du carnage : elle s'exprime ainsi.

Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,
Revient à tout moment effrayer mon esprit.
De princes égorgés la chambre étoit remplie.
Un poignard à la main l'implacable Athalie,
Au carnage animoit ses barbares soldats,
Et poursuivoit le cours de ses assassinats.
Joas laissé pour mort, frappa soudain ma vue;
Je me figure encore sa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'étoit jetée en vain,
Et foible le tenoit renversé sur le sein.
Je le pris tout sanglant; en baignant son visage,
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage,
Et soit frayeur encore, ou pour me caresser,
De ses bras innocens je me sentis presser.
Grand Dieu, que mon amour ne lui soit point funeste!

Act. I, scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le songe qu'elle a fait, n'est pas une *hypotypose* moins admirable; voici comme elle peint ce songe, ce cruel songe qui l'inquiete tant, & qui par-tout la poursuit.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,
Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu sa fierté,
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des juifs l'emporte aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille! En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
Et moi je lui tendois les mains pour l'embrasser:
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux.

Acte I, scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotyposes*, en vers ou en prose,

font des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un seul ou de plusieurs objets, soit laconiquement, soit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la chose même; & c'est ce que signifie le mot grec *hypotypose*. *V.* Image, Peinture, Description, *&c.* (*D. J.*)

HYPPARQUE, (*Hist. anc. Hist. de la Grece.*) fils de Pisistrate, fut son successeur dans la tyrannie d'Athenes. Il associa au gouvernement son frere Hyppias, & le partage du pouvoir n'affoiblit point leur tendresse fraternelle. *Hypparque* né avec la passion des arts & des sciences, appella dans sa cour Semonide & Anacréon. Ces deux poëtes aimables firent naître l'émulation & le goût de la poésie chez les Athéniens, dont les mœurs encore agrestes commencerent à s'adoucir. Au goût de la débauche succéda une volupté délicate qui fit revivre, dit Platon, les beaux jours de Saturne & de Rhée. Tandis que *Hypparque* étoit le bienfaiteur de son peuple dont il faisoit les délices; son frere Hyppias se rendoit odieux par ses cruautés & par son caractere insolent. Les Alcméontides formerent une conjuration pour affranchir Athenes de la tyrannie. Deux freres appellés *Harmodius* & *Aristogiton* se mirent à la tête des conjurés: ils choisirent pour l'exécution de leur dessein la fête des Panathénées, où tous les citoyens avoient droit d'assister avec leurs armes. *Hypparque* fut massacré; mais les deux chefs des conjurés périrent à leur tour. Hyppias qui avoit échappé aux coups des assassins, fit expirer dans les tourmens tous les conjurés. Les Alcméontides, chassés d'Athenes avec leurs partisans, se réfugierent à Sparte qui leur offrit un asyle. Les Lacédémoniens consulterent la prêtresse de Delphes, qui leur répondit: *affranchissez Athenes du joug des Pisistratides.* Ils équiperent une flotte & firent une descente dans l'Attique; ils furent battus par Hyppias, mais ils eurent bientôt leur revanche: le tyran assiégé dans Athenes y auroit défié ses vainqueurs; mais ayant appris que ses enfans avoient été enlevés par les Spartiates, il crut devoir sacrifier sa puissance pour racheter leur liberté & leur vie. Il sortit de l'Attique & se retira à Sigée en Phrygie, d'où il fut bientôt rappellé par les Spartiates, qui, jaloux des prospérités naissantes des Athéniens, voulurent rétablir la tyrannie qu'ils avoient détruite; ils convoquerent une assemblée où Hyppias & leurs alliés furent appellés. Socicle, ambassadeur de Corinthe, leur représenta que c'étoit une ignominie à des peuples ennemis des tyrans, de vouloir en donner à leurs voisins. Son discours fit une vive impression sur les esprits. Les Spartiates retournerent à leur générosité naturelle. Hyppias obligé de sortir de la Laconie, se réfugia à Sardes, auprès de Tisapherne, qu'il excita à faire une invasion dans la Grece; il fut écouté favorablement. Darius somma les Athéniens de le rétablir sur le trône, & leur refus occasionna cette guerre célebre des Grecs & des Perses, que les historiens ont décrite peut-être avec plus de faste que de vérité. Ainsi l'on peut regarder Hyppias comme le flambeau qui embrasa sa patrie qu'il sembloit vouloir détruire par le désespoir de n'avoir pu l'asservir. (*T—n.*)

HYPPIAS. *Voyez ci-dessus* Hypparque.

HYPPOPHORBE, (*Musiq. instr. des anc.*) Les Lybiens, au rapport de Pollux, avoient inventé une espece de flûte nommée *hyppophorbe*, parce qu'elle rendoit un son aigre très-aigu & ressemblant au hennissement d'un cheval. L'*hyppophorbe* se faisoit de laurier dépouillé de son écorce & de sa moëlle, & servoit à ceux qui gardoient les chevaux dans les pâturages.

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie. Voy.* Hyoide.

HYPSISTARIENS, s. m. pl. (*Théolog.*) secte d'hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & qui furent ainsi appellés de la profession qu'ils faisoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot est grec, ὑψιστάριος, formé d'Ὕψιστος, *Hypsistos*, *Très-Haut*.

La doctrine de *Hypsistariens* étoit un assemblage du paganisme, du judaïsme & du christianisme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les chrétiens; mais ils révéroient avec les païens le feu & les éclairs: ils observoient le sabbat, & la distinction des choses mondes & immondes avec les Juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Massaliens. *Voyez* Massaliens. *Dict. de Trév.* (*G*)

HYRCANIE, s. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Asie, au midi de la mer Caspienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'Hyrcanie, *Hyrcanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit séparée de cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, savoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juste de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caspienne d'occident en orient, au lieu qu'elle est du nord au sud, cette erreur faisoit une étendue très-opposée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* désigne dans Xénophon un pays d'Asie au midi de la Babylonie, qui est par conséquent différente de l'*Hyrcanie* septentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé présentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le distinguer d'une grande province de Perse, nommée *Irac Agémi* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hyrcanie* voisine de la mer Caspienne; ces deux *Iracs* sont séparés par les hautes montagnes du Curdistan & du Louvestan. *V.* sur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. des inscrip. & belles-lettres*, *tom. VI*. (*D. J.*)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Daunienne selon Ptolomée; l'on croit que *Hyrium* est l'*Uria* de Pline, mais Celsus Citadinus prétend que ce sont deux villes différentes; selon lui *Hyrium* est aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* est *Oria*; cette derniere est dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre est vers le mont Gargan. (*D. J.*)

HYSIUS, (*Mythologie.*) surnom donné à Apollon, à cause d'un temple qu'il avoit à *Hysica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponses sûres lorsqu'il en avoit bu.

HYSSOPE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *hyssopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure est divisée en trois pieces, dont celle du milieu est creusée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'aîles. Il sort du calice un pistil, attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* *V.* Plante. (*I*)

Miller en compte cinq ou six especes; décrivons la plus commune, *hyssopus officinarum, cærulea, spicata*, C. B. P.

Sa racine est ligneuse, dure, fibrée, de la grosseur du doigt; ses tiges sont hautes d'une coudée, ligneuses, cassantes, branchues; ses feuilles naissent à deux & opposées; elles sont longues d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, lisses, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs sont en grand nombre au sommet des branches, disposées en maniere d'anneaux sur de longs épis, tournées presque toutes d'un même côté; elles sortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq segmens, pointus; elles sont grandes, d'une seule piece, bleues, & en gueule; la levre supérieure est redressée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu est creuse en cuilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits sommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un pistil, attaché en maniere de clou à la partie postérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle est toute d'usage, & a les qualités d'inciser, d'atténuer, & de discuter; elle est sur-tout destinée aux maladies tartareuses des poumons, & passe pour très-utile dans l'asthme humoral. Elle contient un sel ammoniacal uni avec une huile, soit subtile essentielle aromatique, soit épaisse & bitumineuse.

Nous ne connoissons point l'*hyssope* des anciens, mais ce n'étoit pas le même que le nôtre; Dioscoride, en parlant d'une plante appellée *Chrysocomé*, dit que c'est un petit arbrisseau qui a la fleur en raisin comme l'*hyssope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille semblable à celle de l'*hyssope*, disposée en ombel: or, notre *hyssope* n'a point

la feuille en forme de parasol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raisin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'histoire de la passion de Notre-Seigneur, rapportée dans les évangélistes, que l'*hyssope* des anciens devoit être un petit arbrisseau qui fournissoit du bois assez long. On emplit, dit St. Jean, *ch. xix, v. 29*, une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un bâton d'*hyssope*, on la porta à la bouche de Jesus-Christ en croix; à la vérité le grec dit seulement, l'ayant mise autour d'un *hyssope*; mais ce qui prouve que cet *hyssope* étoit une espece de bâton, c'est que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conséquence d'un passage de Josephe, où il dit de Salomon, d'après le vieux testament, que ce prince avoit décrit chaque espece d'arbre, depuis le cedre jusqu'à l'*hyssope*. L'hyssope des anciens étoit donc un arbre, un arbrisseau, & par conséquent ce n'étoit point l'*hyssope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyssope* s'élevoit à une assez grande hauteur; mais cette supposition est gratuite, & n'est point appuyée du témoignage des botanistes modernes qui ont herborisé dans ces pays-là. (*D. J.*)

*Autre article sur l'*hyssope *de M. le baron* DE TSCHOUDI.

§ HYSSOPE, (*Bot. Jard.*) en latin, *hyssopus*; en anglois, *hyssop*; en allemand, *ysop*.

Caractere générique.

La fleur est monopétale, c'est un tube cylindrique & étroit, porté sur un calice permanent de même forme : ce tube s'évase en deux levres, l'intérieure est composée de trois lobes, dont deux sont inclinées; la levre supérieure est courte, simple, arrondie, droite & dentée par le bout : on y trouve quatre étamines séparées, deux plus longues & deux plus courtes que le pétale : quatre embryons enfermés au fond du calice deviennent autant de semences ovales qui y demeurent cachées.

Especes.

1. *Hyssope* à épis féconds.

Hyssopus spicis fœcundis. Hort. Cliff.

Common hyssop.

2. *Hyssope* à épis courts & à pesons rapprochés.

Hyssopus spicis brevioribus, verticillis compactis. Mill.

Hyssop with a red flower.

3. *Hyssope* à tige tranchante & quadrangulaire.

Hyssopus caule acuto quadrangulo. Hort. Upsal.

Hyssop with an acute square stalk.

4. *Hyssope* à pétales transversaux, & dont les étamines inférieures sont plus courtes que le pétale.

Hyssopus corollis transversalibus, staminibus inferioribus, corollis brevioribus. Hort. Upsal.

Hyssop with transversal petals, &c.

L'*hyssope n°. 1*, croît naturellement en Orient; c'est une plante ligneuse qui occupe dans l'échelle des végétaux, le passage entre les arbustes & les plantes vivaces à tiges vernales : elle porte à la fin du printemps des épis de fleurs d'un bleu foncé; l'odeur grave qui en émane ainsi que des feuilles, ne déplaît pas à tout le monde. Il convient d'en placer quelques piés sur les devants des bosquets de juin; quoiqu'elle conserve sa feuille durant la rigoureuse saison, elle ne feroit pas d'un grand effet dans les bosquets d'hiver, à moins qu'on ne la mît au pié des cédres du Liban, pour réveiller une idée. Il en existe une variété à fleurs blanches. L'*hyssope* se multiplie sans peine, en partageant les vieux piés; cette espece & sa variété s'accommodent assez bien dans nos climats, & souffrent peu des plus grands froids; l'une & l'autre s'élevent à environ trois piés de haut.

La seconde espece, selon Miller, n'est pas si dure, & s'élance moins que la premiere; elle est plus rameuse, ses fleurs sont d'un beau rouge : on la multiplie de semences en mars, ou de boutures au printemps. Celles que j'ai faites en juillet m'ont parfaitement réussi. Une terre maigre convient à ces plantes qui habitent les rochers du Liban; elles y résisteront mieux au froid que dans une terre grasse ou humide qui enfleroit leurs tiges de trop de sucs.

L'espece *n°. 3*, est originaire de l'Amérique septentrionale; c'est une plante à racine

perenne, qui s'éleve à quatre ou cinq piés sur des tiges anguleuses, garnies de feuilles cordiformes, obliques, dentelées & terminées en pointes : on en a deux variétés, l'une à fleur d'un jaune pâle, l'autre à fleur pourpre; les fleurs naissent au bout des verges en épis serrés & étoffés de quatre ou cinq pouces de long. Les semences des deux variétés prétendues ne variant pas, on pourroit les regarder comme des especes.

La quatrieme espece se trouve en Sibérie; cette plante perenne porte des feuilles oblongues & opposées. Ses fleurs bleues naissent à chaque joint vers le bout des verges en petits épis qui sortent de l'aisselle des feuilles : le tube des pétales dépasse les bords du calice; les levres des fleurs sont obliques à l'égard de leur position, étant penchées horizontalement : les deux étamines supérieures & le style s'étendent hors de l'évasement des tubes; les autres sont plus courtes que le pétale. Ces deux dernieres especes se multiplient aisément par leurs graines qu'il faut semer en automne un an après; les plantes qui en seront provenues, pourront être plantées à demeure : elles sont extrêmement dures.

Hyssope, (*Diete & Mat. méd.*) l'*hyssope* est une plante aromatique d'une odeur forte; elle a une saveur vive & un peu âcre.

On s'en sert dans quelques provinces à titre d'assaisonnement, dans quelques ragoûts & dans les salades, mais son goût & son odeur ne plaisent qu'à peu de personnes.

Elle est destinée principalement dans l'usage médicinal, à diviser les glaires épaisses retenues dans les vésicules du poumon, & à en faciliter l'expectoration; ou bien, ce qui est la même chose, on l'emploie comme un béchique incisif très-puissant. C'est à ce titre qu'elle passe pour spécifique dans l'asthme humide, prise en infusion dans de l'eau ou dans du vin : on l'a employée aussi quelquefois avec succès dans l'aphonie; dans ce dernier cas on mêle ordinairement son infusion avec du lait; dans l'un & dans l'autre on peut employer le syrop simple & la conserve d'*hyssope*. L'eau distillée de cette plante passe encore pour utile dans les mêmes maladies; on peut assurer au moins que cette eau est du nombre de celles qui ne sont pas sans vertu. *V.* Eaux distillées.

L'infusion d'*hyssope* prise habituellement le matin à jeun, est encore un bon remede pour fortifier l'estomac, & pour donner de l'appétit. Elle est analogue en ceci aux feuilles de mélisse & à celles de petite sauge, qui sont plus en usage que celles-ci.

Les feuilles & les sommités d'*hyssope* entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques. (*b*)

HYSTERAPETRA, (*Hist. nat.*) c'est la même chose que la pierre nommée *hysterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, s. f. (*Méd.*) ce mot grec composé d'ὑστέρα, *uterus*, & d'ἄλγος, *dolor*, signifie *douleur* de la matrice. *Voyez* Douleur, Matrice.

HYSTÉRIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes consacrées à Vénus, dans lesquelles on lui immoloit des cochons : ὗς, gén. ὑὸς en grec, signifie un *cochon*. (*D. J.*)

HYSTÉRIQUE, adj. ὑστερικὸς, *uterinus*, (*Méd.*) est une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice : ainsi on appelle *hystérique* la plupart des maladies de cette partie : on dit colique *hystérique*, flux *hystérique*, fureur *hystérique*, *&c.* On donne le nom d'*hystériques* aux personnes mêmes qui sont affectées de ces maladies, & aux remedes qui sont employés spécialement pour leur traitement. *Voyez* Matrice.

Hystérique, (*passion ou affection*) c'est ainsi que l'on désigne assez communément parmi les médecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ses causes & à ses symptomes, dans laquelle la plupart de ceux qui en ont écrit, sur-tout parmi les anciens, ont pensé que la matrice est le siége de la cause principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *passion hystérique*.

Mais comme la plus saine partie des auteurs modernes ne distingue la *passion hystérique* de la passion hypochondriaque, que parce que la cause occasionnelle de celle-là dépend souvent des lésions de fonctions particulieres au sexe féminin, quoique la cause prochaine soit la même, puisqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'est le genre nerveux qui est principalement affecté; ce qui est démontré par les symptomes aussi multipliés que variés,

qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulsifs ou spasmodiques; il s'ensuit que l'on doit aussi rapporter l'espece la maladie dont il s'agit ici, à la mélancolie qui en est comme le genre: ainsi *voyez* MÉLANCHOLIE.

Et comme un des symptomes des plus ordinaires dans la *passion hystérique* comme dans l'affection hypochondriaque, est l'embarras dans la tête, si connu sous le nom de *vapeurs*, c'est celui sous lequel il en sera traité, qui fournira en son lieu la matiere à un article dans lequel sera circonstancié ce qui est particulier à chaque sexe, dans ces deux especes de mélancholie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE, *pierre*, (*Hist. nat. Lithol.*) c'est une pierre noire, arrondie, qui prend assez bien le poli; elle est fort pesante, & se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne; on lui attribue des vertus singulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril. *V.* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus.*

De Laët parle d'une pierre d'Amérique qu'il possédoit; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent; il croit que c'étoit la pierre connue sous le nom de *lapis uterinus*, ou *hystericus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hystérolite*. Voyez *cet article*. *

HYSTÉROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La situation de la matrice dans le milieu du bassin, & la structure de ce viscere, n'en paroissent guere favoriser le déplacement; il sembleroit même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume devroit être un obstacle à la hernie: mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne préverroit jamais; des observations bien constatées mettent la hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien singulier sur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à son mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque temps après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite: la femme étoit enceinte; la tumeur devenoit grosse de jour en jour. On voyoit sous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruysch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la suite d'une suppuration à l'aine. Dans le temps d'une grossesse, cette hernie pendoit jusqu'aux genoux; mais dans les douleurs de l'accouchement, la sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui sortit naturellement par les voies ordinaires.

La hernie de la matrice exige le secours d'une compression modérée, & d'une situation propre à en favoriser l'effet. Par ces moyens, lorsque cette incommodité est commençante, on pourroit parvenir à remettre peu à peu la matrice à sa place; on préviendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, lesquelles dans le cas de grossesse, peuvent devenir des causes déterminantes de l'opération césarienne. L'observation de Ruysch prouve qu'une matrice formant une hernie considérable, peut rentrer dans le bassin, se contracter, permettre & favoriser un accouchement par les voies naturelles. Ce fait est bien extraordinaire. (*Y*)

HYSTÉROLITE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) en latin, *hysterolithus*, *hystera petra*, *cunnolithus*, pierre ainsi nommée, parce qu'elle représente d'une maniere distincte l'extérieur des parties de la génération du sexe féminin. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté; par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda*.

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transf-

verfaux & paralleles ; cette derniere efpece fe trouve en Suiffe. *Voyez* Langius, *hiftoria lapidum figuratum*, p. 48.

Wallerius diftingue auffi deux efpeces d'*hyftérolites* ; il l'appelle l'une *fimple*, & l'autre *ailée* ; peut-être entend-il par-là la même diftinction que Langius.

Wormius parle d'une *hyftérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, repréfentées très-diftinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hyftérolite*, à caufe que les parties naturelles des deux fexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Mufœum Wormianum*, pag. 83 & 84.

Les *hyftérolites* ne paroiffent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont fervi de noyau. Les auteurs font partagés fur la coquille qui a pu donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle eft entiérement inconnue. Baier croit que l'*hyftérolite* eft la même chofe que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'eft la même chofe que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle reffemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hyftérolite* eft le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *oftreopectinites ventricofa*. Le *mufœum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hyftérolites* ne fe trouvent nulle part en fi grande abondance que près du château de Braubach fur le Rhin, fur les confins du landgraviat de Heffe. On en trouve auffi, fuivant Hefner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitftein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Mofelle fe jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique affez rarement dans le duché de Brunfwick, près de la ville de Wolfembutel ; ces dernieres ne font point fort dures, elles n'ont que la confiftance de la terre ou de l'argille féchée. Les *hyftérolites* de la petite efpece, dont parle Langius, fe trouvent en Suiffe.

Il ne faut point confondre les *hyftérolites* dont il eft queftion dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui repréfentent affez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de Caftres*, parce qu'elles fe trouvent en Languedoc dans le voifinage de cette ville : ces dernieres doivent être regardées comme une efpece de madrépore, elles font formées par plufieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hyftérolite* eft la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel ; elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce favant académicien ajoute, que « peut-être par rapport à une reffemblance qui n'eft guere éloignée de celle de la bouche, le culte de cette pierre fut imaginé ; & on ne crut point trouver de fymbole plus convenable, que cette pierre ainfi figurée, pour repréfenter une déeffe, qui felon les poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & qui felon les philofophes, étoit la nature même, fource féconde de tout ce qui paroît dans l'Univers. » *Voyez* les mémoires de l'académie royale des infcriptions & belles-lettres, *tom. VI*, *pag. 528*. (—)

HYSTÉROLOGIE, f. f. (*Rhét.*) figure de penfée où l'ordre naturel des chofes eft renverfé, comme l'indique l'étymologie du mot ; les Grecs l'appellent autrement, ὕστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure ; & cependant il la condamne tacitement dans fon *XI^e^ liv. c. ij*, quand il dit : *quædam . . . turpiter convertuntur*, ut fi peperiffe *narres*, *deinde*, concepiffe . . . *in quibus*, *fi id quod pofterius eft dixeris*, *de priore tacere optimum eft*.

Cette figure que nous appellons renverfement de penfée, eft rare en profe, parce qu'on s'en apperçoit aifément en relifant fes productions à tête repofée. Mais elle eft fréquente chez les poëtes, à qui la mefure des vers, la néceffité de la rime, le feu de l'enthoufiafme, & peut-être encore la pareffe, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire fouvent une chofe, avant celle qui la doit précéder ; la feconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte ; & ce défaut plus ou moins grand, eft toujours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette cenfure ces trois vers fi connus & fi goûtés.

Mais

Mais au moindre revers funeste ;
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Le pléonasme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hystérologie*, ou renversement de pensée. Quand on a dit qu'il ne reste plus que l'homme, il est inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il est de toute nécessité que le héros ait disparu, pour qu'on ne voie plus que l'homme ; de même qu'il faut avoir conçu pour enfanter. Mais si le poëte avoit pu dire, le masque tombe, le héros s'évanouit, & l'homme reste, il auroit peint la chose telle qu'elle est, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que soient les renversemens de pensées, on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin, si l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un personnage troublé par le premier mouvement d'une passion impétueuse, parce qu'alors ils serviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette passion. Il est vrai que ce qu'on propose ici n'est pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de succès, en cherchant à imiter son langage. *Voyez* HYPERBATE. *(D. J.)*

HYSTÉROMOTOCIE, *ou* HYSTÉROTOMIE, s. f. *terme de chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération césarienne. Voyez* CÉSARIENNE. C'est un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus*, matrice, & de τομὴ, *sectio*, section, incision. *(Y)*

HYSTÉROPOTME, s. m. *(Antiq.)* on nommoit ainsi chez les Grecs les personnes qui revenoient chez leurs parens, après un si long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse, qu'après leur purification, qui consistoit dans une sorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils parussent comme de nouveaux nés. *(D. J.)*

HYSTÉROTOMIE, s. f. *terme d'anatomie*, dissection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot est formé du grec ὑστέρα, *matrice*, & τέμνω, *je coupe, je disseque.*

HYSTRICITE, s. f. *(Hist. nat.)* nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard, qui se forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninsule de Malacque ; c'est le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en Espagnol, *piedra de puerco, bézoard de Goa, pierre de Malacque, &c.* Cette pierre s'est vendue souvent un prix très-considérable à cause des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf, évêque de Breslau, en avoit payé une mille florins de Hollande, ou deux mille livres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* BÉZOARD. (—)

HYVOURAHÉ, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* grand arbre du Bresil, dont l'écorce est blanche & luisante comme de l'argent, son bois est rougeâtre ; quand on fend l'écorce, il en sort un suc laiteux d'un goût salin, assez semblable à celui de la réglisse. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans ; son fruit est d'un beau jaune, de la grosseur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable ; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la transpiration, & on s'en sert au Bresil pour guérir le mal vénérien.

Fin du Tome dix-septieme.

De l'Imprimerie de *JEAN-LÉONARD PELLET*, Imprimeur de la République. 1778.